CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-UNIÈME LÉGISLATURE

29 Élisabeth II

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
FEB 3 1981
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

VOLUME I, 1979

COMPRENANT LA PÉRIODE DU NEUVIÈME JOUR D'OCTOBRE 1979
AU NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1979, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9, à 50¢ l'exemplaire ou $65 par année pour les sociétés, $25 par année pour les particuliers et les institutions.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 octobre 1979

• (1035)

PREMIÈRE SESSION—TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

La 30e législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le lundi 26 mars 1979, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le mardi 9 octobre 1979 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le mardi 9 octobre 1979

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

● (1040)

M. C. B. Koester, Greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre annonçant que l'honorable Ronald Martland, juge puîné de la Cour suprême du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le mardi 9 octobre 1979, à 10 h 30, pour ouvrir la première session de la trente et unième législature.

Le colonel T. G. Bowie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat, Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi son Orateur conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 3 heures aujourd'hui même.

● (1055)

[*Français*]

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. JAMES JEROME, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SUDBURY

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): M. Koester, le moment est venu de procéder à la nomination d'un candidat au poste d'Orateur de la Chambre des communes, privilège conféré depuis longtemps au premier ministre. Le suppléant du Gouverneur général vient de nous dire que ce dernier ne peut exposer les motifs pour lesquels il convoque le Parlement avant que ne soit élu un Orateur, car sans Orateur, nous ne formons qu'un groupe d'hommes et de femmes et non pas une Chambre des communes. L'Orateur est à vrai dire notre porte-parole.

Jadis, les premiers Orateurs élus par leurs collègues de la Chambre étaient chargés de parler au souverain, car la Chambre a lutté pendant plusieurs siècles dans le but d'enlever le pouvoir de gouverner le pays au souverain et de le donner aux élus du peuple. Il s'agissait d'un poste dangereux qui exigeait un courage et une force de conviction exemplaires chez ceux qui étaient choisis.

Voilà pourquoi nous élisons un Orateur aujourd'hui. Selon notre tradition, il doit prétendre ne pas vouloir accepter le poste, et être escorté au fauteuil de l'Orateur. Il s'agit d'une tradition qui nous rappelle à tous que notre gouvernement est un gouvernement démocratique, que l'évolution de la démocratie s'est étendue sur bien des siècles, et que chacun de nous doit faire tout ce qu'il peut pour protéger nos droits et nos privilèges démocratiques.

● (1100)

[*Traduction*]

L'Orateur, monsieur, est le gardien des privilèges, des droits et de l'honneur de la Chambre des communes, car c'est lui qui préside les débats de la Chambre et qui veille à faire respecter toutes les règles visant au bon déroulement de ses travaux. Il est le représentant de la Chambre auprès de la Couronne, du Sénat et des autres autorités et personnes extérieures au Parlement.

L'Orateur remplit une charge fort exigeante: il doit se montrer rigoureusement et scrupuleusement impartial dans ses décisions, être au service de toute la Chambre et non d'un parti, connaître à fond les règles, les ordres et les précédents qui régissent nos travaux. Lorsque, dans le feu de la discussion, nous sommes parfois d'humeur querelleuse, il doit se montrer habile et ferme à régler judicieusement nos divergences.

Les députés reconnaîtront certes que M. James Jerome a fait preuve de toutes ces qualités depuis son élection au poste d'Orateur en 1974. Depuis cinq ans, il assure la présidence à la Chambre avec impartialité, efficacité et sensibilité.

Voilà pourquoi je suis particulièrement heureux, monsieur Koester, de proposer, appuyé par le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau):

Que M. James Jerome, député de Sudbury, occupe la fonction d'Orateur de la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): M. Koester, chers collègues de la Chambre des communes, puisse l'accord entre le premier ministre (M. Clark) et moi-même sur la nomination de l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) à la présidence de la Chambre des communes être un gage d'harmonie pour cette nouvelle législature. Cette nomination s'inscrit aussi dans une perspective historique puisque pour la première fois un député de l'opposition a été proposé pour cette importante fonction par le parti gouvernemental.

● (1105)

[*Traduction*]

Je dois avouer que je me sens un peu comme un père qui laisse partir son fils pour la première fois, soucieux de son bien-être mais convaincu qu'il saura résolument lutter pour le bien commun.

Dans le contexte de la législature qui s'ouvre aujourd'hui, il est naturel que le choix se porte sur le député de Sudbury (M. Jerome) pour assurer la direction des affaires du Parlement, atténuer les désaccords et pour faire respecter la procédure. Je crois que nous avons fait un bon choix, car pendant cinq ans, il a présidé notre assemblée avec sagesse, compréhension et bonne humeur. Il serait bien difficile de faire mieux que lui, et nous admettrons tous, je crois, qu'il est bien l'homme de la situation.

Malgré toute la bonne volonté qui nous anime aujourd'hui, la plupart d'entre nous savent que la législature qui s'ouvre n'ira pas sans heurts, mais je suppose qu'il en est toujours ainsi. Or l'expérience des deux dernières décennies nous a enseigné que les gouvernements minoritaires sont fascinants, exigeants et exhaltants et qu'ils mettent les nerfs de tous à rude épreuve, ceux de l'Orateur peut-être plus que ceux de quiconque, puisqu'il est chargé d'assurer la discipline à la Chambre.

[*Français*]

On a beau dire et répéter que l'on gouverne comme si l'on avait une majorité, la réalité est toujours là. Avec cet élément de suspense il y aura de l'électricité dans l'air et le président aura le rôle délicat de prévenir l'éclatement de l'orage. Il nous incombe tous de reconnaître qu'en toute occasion le travail de la Chambre est d'une importance vitale pour le pays et va au-delà des simples intérêts partisans de chacun. Mon très honorable collègue de l'autre côté et son parti forment le gouvernement. Pour moi et le parti libéral, un nouveau rôle nous attend dans l'opposition. Les rôles sont inverses, mais je suis certain que des deux côtés chacun a eu l'occasion d'y réfléchir ces mois derniers.

● (1110)

[*Traduction*]

Certes, on peut parler en toute sincérité des nombreux changements survenus au cours de la dernière décennie; toutefois, il ne fait aucun doute que l'évolution du système parlementaire, si lente soit-elle toujours, a profité à tous les partis. Loin de boucher les perspectives, le changement les a favorisées et il a permis aux partis de l'opposition—je le sais fort bien—de mieux surveiller le Parlement.

Je parle, bien sûr, des changements apportés au Règlement, mais ce ne sont pas les seuls. De nombreux autres survenus au cours des dix dernières années ont permis à l'opposition de jouer plus efficacement son rôle de critique de l'action gouvernementale: le personnel de recherche des caucus, l'augmentation des effectifs, l'octroi de locaux dans l'immeuble de la Confédération, l'ouverture de bureaux dans les circonscriptions, certaines facilités de voyage et de télécommunication, la télévision des débats de la Chambre des communes. Tous ces éléments ont rendu le Parlement et les partis de l'opposition plus efficaces.

Aussi important que le changement lui-même est l'interprétation qui en est donnée en fonction des pressions exercées par la Chambre. Au cours des cinq dernières années, la présidence a tenu compte de ces pressions tout en respectant les dispositions du Règlement et s'est prononcée à maintes reprises sur la façon d'adapter nos usages au fonctionnement de la Chambre.

En 1975, le député de Sudbury a exposé en détail sa conception de la période des questions quotidienne, qu'il considérait comme unique en son genre. Voici ce qu'il a déclaré en substance:

C'est une excellente institution de notre Parlement, et si nous avons beaucoup à apprendre d'autres systèmes de gouvernement, la période des questions est le seul domaine où nous soyons à la pointe en matière de responsabilité gouvernementale, il faut donc tout mettre en œuvre pour préserver l'excellence de cette pratique.

Il a ajouté:

. . . tout principe à la base de la période des questions doit être tel qu'il permette aux députés de poser des questions avec un minimum d'intervention.

De la même façon, il a élargi la portée de l'article 43 du Règlement lorsqu'il a été convenu en 1976 de consacrer quinze minutes à la présentation de ces questions plutôt que de les laisser empiéter sur la période des questions. Je me sers de ces exemples, monsieur Koester, pour démontrer comment une interprétation souple des usages a pu rendre service à la Chambre à notre époque d'évolution rapide.

Je tiens à donner l'assurance au député de Sudbury (M. Jerome) que si la Chambre décide de le reconduire dans ses fonctions, l'opposition officielle s'efforcera d'adopter les interprétations qu'il a données par le passé et qui ont toujours été équitables envers l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Pour conclure, je voudrais aborder brièvement un autre aspect de cette nomination que nous jugeons extrêmement important. Au cours des ans, notre parti a toujours souscrit au principe sous-jacent de l'indépendance de l'Orateur. A certaines reprises, nous avons participé à des débats et échangé des arguments sur la signification de cette indépendance. Je sais que certains de mes collègues des autres partis sont d'avis que le meilleur moyen d'y parvenir serait de créer un poste d'Orateur permanent qui ne participerait pas au processus politique. Il jouerait au fond un rôle symbolique et serait inamovible quoi qu'il advienne sur le plan politique.

Par contre, selon nous, l'Orateur est un membre de la Chambre comme les autres. Il vient siéger à la Chambre des communes après avoir été élu député et, du fait de la confiance que lui manifestent ses collègues, il a été choisi pour jouer le rôle d'arbitre de leurs intérêts respectifs. C'est par ce processus que nous attribuons une certaine indépendance à notre Orateur, et je félicite le premier ministre (M. Clark) d'avoir accepté le principe qu'un député, qui a joui de la confiance de la Chambre des communes pendant la période où il l'a présidée avec toute l'impartialité qu'on lui reconnaît, puisse continuer à jouir de cette confiance nonobstant son affiliation politique.

[*Français*]

Mes collègues de l'opposition officielle se joignent aussi à moi en appuyant la motion visant à la nomination de l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) à la présidence de la Chambre des communes, et nous lui garantissons notre soutien et notre coopération.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur Koester, j'ai le plaisir de donner l'appui de notre parti à cette motion.

● (1115)

[*Traduction*]

Je m'empresse d'ajouter, monsieur Koester, que par cette motion qui, j'en suis sûr, sera adoptée à l'unanimité, nous reportons à son poste le député de Sudbury (M. Jerome) pour qu'il continue d'exercer pendant la nouvelle législature les fonctions dont il s'est acquitté jusqu'ici en notre nom avec une telle compétence. Je tiens simplement à ajouter aux propos du premier ministre (M. Clark) et du chef de l'opposition (M. Trudeau)—soit dit en passant, il est intéressant de constater que le chef de l'opposition s'est découvert un nouvel intérêt pour le sort de l'opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je crois savoir que le député de Sudbury rentre d'un voyage en Chine. Il est donc particulièrement bien placé pour me comprendre lorsque j'affirme que la législature qui s'ouvre sera sans doute fertile en rebondissements. Nous avons besoin d'un homme ou d'une femme—en l'occurrence, un homme—au jugement sûr, juste et courageux, et mes collègues pensent comme moi que le député de Sudbury est tout désigné pour ce poste.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le greffier, je suis très heureux d'ajouter ma voix à celle du motionnaire, du co-motionnaire, ainsi qu'à celle du chef du Nouveau parti démocratique, pour appuyer la motion actuellement à l'étude. Je pense que le choix du député de Sudbury (M. Jerome) comme Orateur de la Chambre est très judicieux. Son expérience et sa compétence sont reconnues non seulement dans cette Chambre mais également à l'extérieur. Et je pense, monsieur le greffier, que la façon dont il a dirigé les travaux de la Chambre des communes au cours des dernières années est un gage de son impartialité et de son intention de faire en sorte que les travaux de la Chambre se déroulent dans l'ordre et dans la dignité. Son expérience sera très utile à la Chambre, j'en suis convaincu, et son rôle vise également à tenir compte du fait qu'il y a aussi des minorités à la Chambre. Il y a quatre formations politiques qui siègent et qui ont toutes les quatre des responsabilités reconnues. C'est pourquoi, monsieur le greffier, nous comptons sur la collaboration, sur l'impartialité de l'Orateur, de façon que tous les députés des deux côtés de la Chambre puissent s'exprimer et représenter la voix de leurs concitoyens, et jouer le rôle qui leur a été dévolu aux termes de leur mandat.

Monsieur le greffier, je voudrais l'assurer de mon appui et de celui de tous mes collègues pour qu'il puisse justement remplir cette mission avec dignité et impartialité.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le greffier, je pense que la parole ayant été donnée par une de vos décisions au parti Crédit Social du Canada, il faudrait peut-être convenir que d'autres députés à ce moment-ci participent au débat et se joignent au très honorable premier ministre (M. Clark) ainsi qu'au très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau), ainsi qu'à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et à mon bon ami le député de Beauce (M. Roy), pour appuyer cette nomination avec grand plaisir.

● (1120)

[*Traduction*]

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, *nemine contradicente*, et M. James Jerome, député de la circonscription électorale de Sudbury, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Jerome est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable Joe Clark et le très honorable P. E. Trudeau.

M. l'Orateur: Honorables députés, je vous prie d'agréer l'expression de ma très profonde reconnaissance pour le grand honneur qu'il a plu à la Chambre de me faire en me choisissant comme Orateur.

J'ai du mal à me convaincre qu'il y a un peu plus de cinq ans je prononçais pour la première fois ces mots inhabituels, en évoquant tout ce qu'ils représentent de traditions. Je disais alors que, peu traditionnaliste que je fusse par nature, je ne pouvais m'empêcher de voir en ces traditions une valeur intrinsèque sans commune mesure avec leur simple éclat cérémoniel, et que l'humilité avec laquelle l'Orateur nouvellement élu marque sa reconnaissance pour cet insigne honneur est vraiment dans la nature des choses, tout comme la tradition qui veut qu'on n'accepte cette obligation qu'à son corps défendant.

Cela a son origine dans l'histoire même de la présidence exercée par l'Orateur, dont le nom semble masquer la fonction car s'il est une chose que l'Orateur ne fait jamais—ou si rarement—c'est de parler à la Chambre, pour la plus grande satisfaction des députés, j'en suis persuadé.

Si l'on remonte aux origines de cette noble fonction, qui consistait originellement à se présenter au nom du Parlement devant le monarque de l'époque, dans la salle que celui-ci avait désignée lui-même, pour revendiquer au nom de représentants du peuple qui avaient eu l'outrecuidance de se faire élire en une Chambre des communes, et de donner leur avis sur la gestion du pays, ce qui n'était pas de nature à plaire au monarque de l'époque, on constate qu'effectivement les Orateurs n'eurent pas l'heur de plaire au monarque, et même que l'un d'eux finit décapité pour prix de sa mission démocratique.

Je rappelle cela pour qu'on comprenne bien mon peu d'empressement à venir occuper le fauteuil, et c'est sans illusions que je pense aux nombreuses fois dans le cours de cette législature où la plupart des députés souhaiteront que je finisse aussi sur le billot, et même certains jours il y en aura sûrement pour s'essayer à manier la hache du bourreau.

Je constate avec plaisir que la réception qu'on nous réserve maintenant à l'autre endroit est beaucoup plus cordiale, mais il n'empêche que cet après-midi même ma première tâche consistera à comparaître pour votre compte devant le représentant de Sa Majesté, pour réclamer en votre nom les droits et privilèges d'accomplir les travaux pour lesquels nous avons été élus, la liberté de parole dans cette enceinte et le droit d'accomplir nos travaux sans ingérence de la part de Sa Majesté ou de tout autre pouvoir.

[*Français*]

Il va sans dire que c'est un grand honneur d'être élu comme député à la Chambre des communes. Et si c'est un honneur de recevoir l'approbation des juges suprêmes dans notre système démocratique, c'est-à-dire de nos concitoyens, c'en est un plus grand encore d'être choisi par les députés pour présider ces séances importantes.

● (1125)

[*Traduction*]

C'est un honneur et une obligation que j'accepte en toute humilité. Je les accepte en votre nom et vous promets, comme je l'ai fait il y a cinq ans, que cette obligation primera toute autre considération, qu'il sagisse de la politique de parti de la famille ou des amis, ou de toute autre chose. Je n'avais jamais osé croire, à l'époque, que je serais appelé un jour à exercer les fonctions d'Orateur. Chose certaine, je ne m'attendais pas à être appelé à occuper le poste une seconde fois.

En terminant, avant de remercier le très honorable premier ministre (M. Clark), le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau), le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le député de Beauce (M. Roy), je tiens à rappeler qu'un Orateur ne peut présider avec efficacité les délibérations de la Chambre sans la collaboration des députés. En outre, il n'est possible de réussir dans cette tâche, ou même d'espérer réussir, que si tous désirent voir les séances se dérouler dans l'ordre.

Je dois dire, en terminant, que la décision que nous avons prise au cours des cinq dernières années de téléviser nos travaux nous place, à mon avis, à l'avant-garde des pays démocratiques du monde, car le principe essentiel et fondamental qui sous-tend tout gouvernement démocratique veut que ce dernier exerce son pouvoir au vu et au su de tout le monde. La diffusion à la télévision de nos débats constitue une mesure qui permet de respecter ce principe mieux qu'on n'a jamais pu le faire au cours de toute notre histoire. Elle nous a permis de participer comme citoyens à ces travaux, mais elle nous oblige également à faire en sorte à la Chambre, quand il y a conflit d'opinion, que nous servions d'exemple non seulement par la teneur de nos discussions mais aussi par notre attitude et notre conduite les uns envers les autres.

Je vous assure que ce sera grâce à votre bienveillance et à votre collaboration que nous pourrons atteindre cet objectif. Mon habileté dans l'exercice de la présidence dépend toujours de vous. Il en sera toujours ainsi, et dès que je ne bénéficierai plus de votre bienveillance ou de votre confiance, je ne pourrai plus jouer mon rôle. Je ne puis présider les travaux qu'avec votre collaboration, et je vous offre la mienne tout entière, comme je l'ai fait dans le passé, car je crois que nous pouvons ensemble faire de la présente législature la meilleure que le pays ait connue. Je vous remercie encore une fois de m'avoir fait confiance.

Des voix: Bravo!

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose que la séance soit suspendue jusqu'à 3 heures cet après-midi.

M. l'Orateur: Le très honorable premier ministre (M. Clark) a proposé que la séance soit ajournée jusqu'à 3 heures cet après-midi. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les travaux de la Chambre sont donc ajournés jusqu'à 3 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 11 h 26.)

● (1510)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 3 heures.

L'OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat à 3 heures cet après-midi pour ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le colonel T. G. Bowie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat. L'honorable James Jerome, Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toutes occasions convenables, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par un discours du trône.

● (1548)

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

[*Français*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisi Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire, et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

* * *

[*Traduction*]

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre) demande à présenter le bill C-1, relatif à la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Discours du trône

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la trente et unième législature du Canada.

Cette année, le Canada a eu l'honneur d'accueillir deux membres de la famille royale. En avril, le prince de Galles s'est rendu dans l'Ouest et le Nord du pays de même qu'à Toronto et à Ottawa. Pendant les mois de juin et juillet, la reine Elisabeth, la reine-mère, a gracieusement rempli des obligations à Halifax et à Toronto. Les membres seront heureux d'apprendre que le prince Philippe nous rendra une brève visite au pays au mois d'octobre en vue de la préparation du congrès d'études du Commonwealth qui se tiendra au Canada le printemps prochain sous la présidence du duc d'Edimbourg. Entretemps, au mois de novembre, la princesse Anne remplira des engagements auprès de l'Association canadienne d'aide à l'enfance.

J'ai eu, au cours de la présente année, l'inoubliable occasion d'apprécier de nouveau la beauté, la diversité et ies richesses naturelles de notre pays. Dans chaque région, la population nous a réservé, à ma femme et à moi-même, un accueil chaleureux et tout à fait particulier. Nous avons fait des visites officielles dans chacune des dix provinces et les Territoires du Nord-Ouest, et nous envisageons avec plaisir de nous rendre bientôt au Yukon. Nous sommes également demeurés pendant un certain temps à la Citadelle, à Québec, ainsi que dans des locaux mis à notre disposition au Governor's House à Lower Fort Garry.

En ma qualité de représentant de notre gracieuse Souveraine la reine Elisabeth II, je suis heureux de participer à cette cérémonie importante dans la vie de notre nation, qui réunit les trois éléments du Parlement du Canada, soit la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes.

J'attends avec impatience le plaisir de rencontrer les membres de ce nouveau Parlement.

Les ministres ont reçu, en ce début des années 80, le mandat de modifier l'orientation du gouvernement du Canada. Ce changement de cap vise principalement à rehausser les droits et libertés des citoyens canadiens et les perspectives qui s'ouvrent à eux, ainsi qu'à ranimer l'esprit de collaboration et de renouveau, élément essentiel à notre fédération.

[*Français*]

Le mandat des ministres leur enjoint de mettre à profit les avantages du Canada. En effet, nous avons accès à un marché de masse, à trois vastes océans, voire au monde entier. Chacune de nos régions renferme d'immenses richesses naturelles qui peuvent assurer notre force industrielle pour des années à venir. Certaines identités locales se montrent au grand jour, fières de leur langue, de leurs coutumes et de leur communauté, et témoignent d'une vitalité culturelle unique au monde. Les ministres croient fermement que pour bâtir une nation il faut en respecter tous les éléments. Nous vous demanderons d'étudier des mesures susceptibles de tirer profit de cette riche diversité régionale et culturelle au Canada.

Au cours des quatre derniers mois, mes ministres se sont appliqués à changer le climat qui régnait depuis plusieurs années dans le secteur des relations fédérales-provinciales. Cela a donné lieu à des renversements de situation: une entente vient d'être conclue au sujet des loteries et un accord de principe est intervenu entre le gouvernement fédéral et certaines des provinces côtières au chapitre des ressources minérales sous-marines. Cette évolution est à la base de la philosophie de mon gouvernement. De concert avec nos partenaires provinciaux, nous voulons apporter des solutions pratiques à des problèmes concrets.

Pour que le système fédéral fonctionne, il nous faut absolument changer les attitudes du passé et le gouvernement fédéral doit donner l'exemple. C'est pourquoi mon gouvernement compte tout mettre en œuvre pour instaurer une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales. Celle-ci sera caractérisée par la consultation et la coopération. Le temps est venu de s'entendre dans ce pays et d'harmoniser nos différences. Ensemble nous devons développer le potentiel du Canada. C'est en bâtissant que nous renouvellerons le fédéralisme canadien. C'est dans cet esprit que mon gouvernement envisage la prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui doit se tenir à Ottawa cette année.

[*Traduction*]

Les citoyens et le Parlement ne peuvent exercer de contrôle sur le gouvernement que si l'information est mise à la disposition du public. Vous aurez à approuver un projet de loi sur l'accès à l'information qui repose sur le principe suivant: les renseignements dont dispose l'État doivent pouvoir être communiqués aux citoyens; de plus, les exceptions inévitables à ce principe doivent être restreintes et précises, et les plaintes touchant l'application de ces exceptions doivent être réglées hors du gouvernement.

Vous serez appelés, pour mettre fin aux injustices qui frappent certains de vos concitoyens, à modifier diverses dispositions de la loi sur les Indiens, à étendre à certaines situations écartées actuellement l'admissibilité aux prestations accordées aux conjoints, à modifier des dispositions relatives aux anciens combattants et à prendre diverses mesures permettant de mieux protéger la vie privée des Canadiens.

Il vous faudra aussi analyser certaines réformes visant à accroître le pouvoir du Parlement. Le comité permanent de la procédure et de l'organisation se verra confier l'étude de propositions destinées à étayer les pouvoirs des comités du Parlement et à augmenter leurs ressources, à donner plus d'importance aux initiatives des députés et à assujettir davantage les ministres à votre contrôle. Il lui sera en outre demandé d'analyser la question de la nomination, en permanence, de l'Orateur de la Chambre des communes.

Vous devrez, pour faire la preuve des aptitudes du Parlement, approuver la création immédiate de quatre comités spéciaux restreints possédant les ressources et les pouvoirs requis pour faire enquête sur les besoins spécifiques des handicapés et des invalides du pays, sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans notre société, sur les politiques à l'égard de la propriété étrangère, y compris les activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et sur les mesures requises pour éviter les dépassements courants des devis touchant les grands projets gouvernementaux. Vous aurez à créer un comité mixte chargé d'analyser la question de l'avenir de l'énergie nucléaire au pays. En outre, les comités permanents du Parlement seront priés d'analyser les politiques culturelle et étrangère du Canada, ainsi que les besoins de ses habitants dans les années 80 au titre du revenu de retraite. Les rapports annuels des sociétés de la Couronne, du commissaire aux langues officielles, du Conseil économique du Canada et d'autres organismes de même nature seront systématiquement déférés aux comités compétents du Parlement.

Pour accroître la responsabilité de la gestion du Parlement, certains membres du Conseil privé, qui ne font pas partie du cabinet et qui seront choisis à la fois au sein du parti gouvernemental et de l'opposition, seront appelés à remplir les fonctions de commissaires à l'économie intérieure.

[*Français*]

Les ministres croient que le relèvement du niveau de croissance économique, le rétablissement d'un climat de confiance en notre économie et la création d'emplois représentent la tâche la plus importante à entreprendre dans l'immédiat. Si, à l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec de graves problèmes économiques, le gouvernement sait néanmoins que le Canada possède le potentiel économique le plus élevé du globe. Les ministres proposeront donc une stratégie en cinq étapes destinée à actualiser ce potentiel.

En premier lieu, ils réduiront le fardeau que le gouvernement représente pour l'économie en exerçant un meilleur contrôle des dépenses. Le gouvernement est maintenant assujetti à un nouveau système de gestion des dépenses qui limite strictement les dépenses générales, veille à ce que tous les ministres assument une responsabilité totale en matière de restrictions budgétaires et exige que les crédits requis au titre des nouveaux programmes proviennent des économies réalisées dans les programmes en place. Dans ce contexte, vous aurez à vous prononcer sur la création d'un ministère d'État au Développement social qui assurera une meilleure coordination des programmes et dépenses dans ce secteur.

Le gouvernement a pris des mesures en vue de réduire les effectifs de la Fonction publique fédérale et d'offrir au secteur privé la possibilité d'acheter des sociétés de la Couronne dont le domaine d'activité ne nécessite plus l'intervention du gouvernement. Par ailleurs, nous déposerons un projet de loi destiné à renforcer le contrôle exercé sur les autres sociétés de la Couronne ainsi que leur imputabilité. Nous vous demanderons d'adopter une loi «crépuscule» afin de permettre au Parlement de décider, à intervalles réguliers, si les programmes et organismes gouvernementaux doivent être maintenus, modifiés ou abolis. Le budget des dépenses vous sera soumis sous une nouvelle forme qui favorise la présentation de renseignements plus précis. Nous dresserons des prévisions, échelonnées sur quatre ans, des recettes et dépenses du gouvernement afin que vous puissiez apprécier les répercussions éventuelles des décisions d'aujourd'hui sur l'économie de demain.

[*Traduction*]

En deuxième lieu, le gouvernement comptera dans une plus grande mesure sur l'initiative individuelle pour la croissance de l'économie et la création d'emplois. Nous vous proposerons des réformes destinées à donner à la réglementation gouvernementale une stabilité et un caractère propres à encourager l'initiative et la planification individuelles. Nous introduirons des mesures visant à favoriser davantage la recherche et le développement de même que l'exportation des biens et services canadiens. Nous vous demanderons aussi d'approuver les accords découlant des négociations commerciales multilatérales dites du *Tokyo Round*, ainsi que des mesures en vue de l'adaptation des industries défavorisées par ces accords. Le ministre d'État chargé du Développement économique convoquera une Conférence nationale sur le développement économique afin de discuter avec les provinces, le monde des affaires et les syndicats, les coopératives ainsi que d'autres groupes, des objectifs économiques du Canada pour la prochaine décennie, et de déterminer avec eux la meilleure façon de les atteindre dans un esprit de pleine collaboration économique. Dans la même veine, nous proposerons des mesures législatives pour accélérer le règlement des différends du travail de compétence fédérale.

En troisième lieu, le gouvernement présentera des mesures destinées à aider les Canadiens à acquérir des intérêts dans le pays. Nous vous demanderons d'approuver un programme de crédits d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers. Nous vous soumettrons des mesures qui auront pour objet d'assister la petite et moyenne entreprise et d'encourager les Canadiens à participer en plus grand nombre à la propriété dans l'entreprise publique et privée. Nous proposerons des modifications au Programme de crédit d'impôt à l'emploi, la création d'un Secrétariat de l'emploi pour les jeunes ainsi que d'autres mesures en vue de la création de nouveaux emplois pour la jeunesse. Vous aurez aussi à examiner une stratégie d'emploi pour la femme. Les programmes destinés à aider les autochtones à se perfectionner et à se servir de leurs aptitudes professionnelles seront étendus. Nous présenterons des modifications au programme d'assurance-chômage afin de le rendre plus équitable et d'en éliminer les facteurs qui découragent les gens à chercher un emploi.

En quatrième lieu, le gouvernement sollicitera votre appui relativement aux programmes visant à mettre à plus grand profit les points forts des régions du pays. Nous vous proposerons des mesures législatives destinées à renforcer le mandat du ministère de l'Expansion économique régionale. Nous vous demanderons d'étudier un livre blanc sur l'expansion des pêches, lequel a été préparé avec la collaboration des pêcheurs, de l'industrie de la pêche et des provinces. Les ministres se sont attaqués à la révision du système de transport des céréales en nommant un coordonnateur, en concluant des ententes sur l'expansion du terminal de Prince Rupert et en prévoyant l'acquisition d'un grand nombre de wagons-trémies. Un conseil consultatif de la Voie maritime sera mis sur pied afin de veiller à ce que les usagers et les régions touchées par cette voie essentielle puissent participer à l'élaboration des politiques pertinentes. Le gouvernement verra à ce que les chantiers maritimes canadiens puissent fonctionner sans interruption grâce au travail que leur procurera le renforcement de notre flotte marchande. Nous proposerons des mesures qui favoriseront davantage l'exploitation minière dans le Nord du Canada et accroîtront la capacité des deux administrations territoriales de gérer leurs propres affaires. De concert avec les provinces et le secteur industriel, nous élaborerons une stratégie touristique nationale.

Enfin, le gouvernement s'est engagé à rendre le Canada autonome en matière d'énergie d'ici à 1990. Des mesures seront présentées, après consultation des provinces, pour inciter le Canada à réduire considérablement sa consommation globale et à accroître sensiblement sa capacité de produire et de distribuer l'énergie sous diverses formes. Par là, le gouvernement reconnaît et respecte la compétence des provinces en matière de ressources, tout comme il reconnaît la sienne propre à l'égard de la stabilité économique, des avantages compétitifs et d'autres objectifs nationaux.

La diversité du Canada nous semble être un grand atout sur le plan national et nous sommes décidés à favoriser, et non à restreindre, la croissance et l'expression de cette diversité. Ce sera le principe fondamental qui guidera les ministres dans les projets qu'ils soumettront au comité parlementaire chargé d'examiner les politiques culturelles et celui qui sous-tendra une modification à la loi sur l'immigration dont le préambule soulignera dorénavant le multiculturalisme du Canada.

[*Français*]

Nous proposerons des mesures législatives destinées à intensifier la participation des provinces et du Parlement à l'élaboration des politiques en matière de télécommunications. La loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sera modifiée de façon à augmenter sensiblement la participation du secteur privé aux activités de la Société et d'élargir son mandat pour y inclure le développement des industries de l'enregistrement et de l'édition au Canada.

Membres de la Chambre des communes,

Honorables députés, au cours de la session, vous serez invités à affecter les fonds nécessaires aux services et paiements autorisés par le Parlement.

Vous serez appelés à approuver un certain nombre de projets de loi restés en suspens au moment de la dissolution de la législature précédente, dont la liste sera déposée aujourd'hui, accompagnée de celle des nouveaux projets que le gouvernement a l'intention de vous soumettre.

D'autres mesures vous seront également soumises.

[*Traduction*]

Honorables membres du Sénat,

[M. l'Orateur.]

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1600)

VACANCES DE SIÈGES

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que depuis les élections générales du 22 mai 1979, le directeur général des élections a reçu avis de plusieurs députés, aux termes du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada, 1970, que les vacances suivantes s'étaient produites à la Chambre:

Le siège de l'honorable Don Jamieson, député de la circonscription de Burin-Saint-Georges, qui a démissionné.

Le siège du très honorable John G. Diefenbaker, député de la circonscription de Prince-Albert, qui est décédé.

Le directeur général des élections a donc émis de nouveaux brefs d'élection pour ces circonscriptions.

* * *

FEU LE TRÈS HONORABLE J. G. DIEFENBAKER

ÉLOGE DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il conviendrait d'interrompre un instant les débats de cette première session de la trente et unième législature de la Chambre des communes du Canada, pour rendre hommage à un homme dont la présence a dominé cette assemblée pendant près de quarante ans, feu le très honorable John George Diefenbaker. Les Canadiens ne se souviennent pas tous des mêmes qualités de cet homme extraordinaire, mais quels que soient les souvenirs variés que nous gardons de lui au cours de sa longue et dynamique carrière, je crois que, pour nous tous ici, l'image qui s'imposera à notre souvenir, c'est celle du combattant, du parlementaire d'élite qui a fini par symboliser l'institution qu'il a si souvent dominée. Ce fut une sorte de tribun du peuple qui, ici et à travers le pays, a puissamment animé la vie publique canadienne et a revitalisé le phénomène politique qui, trop souvent, était devenu trop lointain des gens qu'il était destiné à servir. Les Canadiens se sont toujours considérés comme les héritiers de l'esprit comme de la forme de la démocratie parlementaire et John Diefenbaker a été le symbole de cet esprit.

[*Français*]

Mais ce qui est encore plus fondamental, c'est qu'il a changé entièrement notre attitude envers notre pays. Le développement du Nord qu'il a lancé, et le développement régional qu'il a encouragé, montrent jusqu'à quel point il avait compris les très grandes possibilités offertes par ce grand pays qui est le nôtre. Le Canada est fondamentalement un pays de bâtisseurs, et notre force et notre esprit de pionniers n'ont jamais été exprimés avec plus de vigueur et présentés de façon aussi productive que dans les convictions de John Diefenbaker.

[*Traduction*]

Ce fut un homme indomptable, un passionné qui présentait et défendait vigoureusement son point de vue, un patriote sans compromis dont l'attachement et le dévouement à son pays n'ont jamais fait l'ombre d'un doute, un homme d'État d'envergure réputé pour sa chaleur et sa façon personnelle de servir ses concitoyens et son pays qu'il aimait tant. Ce fut une personnalité exceptionnelle qui nous a tous enrichis comme personne d'autre ne pourra jamais le faire. Son décès est une grande perte pour le peuple et pour le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous avons tous fait connaître d'une façon ou d'une autre nos sentiments à l'égard du décès du très honorable député de Prince-Albert; il convient cependant qu'au début de cette nouvelle législature, nous rappelions son souvenir dans le milieu qu'il affectionnait le plus. Cette Chambre était sa salle de travail, tant sur le plan politique et intellectuel qu'émotif; pour lui, elle était à la fois un tribunal, une tribune électorale, et un salon réunissant des amis.

C'est déjà tout un exploit que d'avoir passé quarante ans dans cette enceinte. L'apport constant du très honorable député est encore plus extraordinaire. Les uns après les autres, les députés étaient élus et défaits; ils étaient loués ou blâmés; certains prenaient des initiatives brillantes, d'autres restaient passifs; entre-temps, John Diefenbaker poursuivait son chemin, toujours vigilant, sans jamais manquer une seule occasion de se prononcer.

[*Français*]

Il est arrivé en 1940, enthousiaste, compétitif, combatif, pour faire ce qu'il avait toujours rêvé de faire. Le vent a tourné bien des fois en ces quarante ans, mais John Diefenbaker est toujours resté fidèle à sa personnalité et à ses convictions. L'éloquence et l'idéalisme qu'il avait apportés de l'Ouest à la Chambre des communes l'animaient encore lors de la dernière victoire électorale qui devait le ramener dans la lutte.

L'on se souvient de John Diefenbaker comme d'un lutteur, et c'est ce qu'il était. Il s'est battu pour les droits de la personne, pour les valeurs chères aux citoyens ordinaires. Il leur parlait dans leur langage, et eux le comprenaient. Il a transmis leur message à la Chambre des communes, et elle ne s'est pas contentée de l'entendre, elle l'a écouté.

[*Traduction*]

C'était un homme politique remarquable dont les fortes convictions, les idées et les antagonismes n'étaient pas toujours partagés, même si la vigueur avec laquelle il les exposait suscitait une grande admiration. C'était plus qu'un homme politique. Il faisait plus que toucher ses auditeurs par ses discours, il réussissait même à pénétrer leur âme. Certains allaient jusqu'à le trouver irritant. Sa présence à la Chambre avait un côté presque surnaturel. Même s'il gardait le silence, on la sentait, et, quand il était absent, chacun alentour se demandait quelle opinion il aurait formulée s'il avait été présent.

Je ne sais pas ce qu'éprouvent les autres députés, mais j'ai le curieux sentiment qu'il est toujours présent parmi nous. Ce matin à peine, comme je faisais part de mon point de vue sur le rôle de l'opposition, au moment où nous vous avons élu, monsieur l'Orateur, je me suis légèrement tourné vers l'autre côté, m'attendant à le voir pointer vers moi un doigt menaçant en s'écriant: «Jamais n'a-t-on vu pareille conversion depuis celle de Saül sur le chemin de Damas».

Des voix: Oh, oh!

Feu le très honorable J. G. Diefenbaker

M. Trudeau: Parfois, dans nos conversations, il se plaignait d'être le seul ancien premier ministre encore vivant et il semblait vraiment désireux de trouver un compagnon. Je comprends à présent ses sentiments que je partage moi aussi.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous déplorons tous, monsieur l'Orateur, que M. John Diefenbaker ne soit pas parmi nous aujourd'hui, mais nous sommes heureux de pouvoir rappeler l'influence considérable qu'il a eue sur les Canadiens et sur la Chambre, lui qui a connu la joie et la satisfaction de faire ce qu'il voulait de sa vie et qui l'a fait de son mieux. Pour n'importe lequel d'entre nous, quelle ambition, quelle réalisation pourrait égaler celle-ci?

Au nom de l'opposition officielle, j'offre nos plus sincères condoléances aux membres de sa famille. Nul doute, sa carrière leur laisse de précieux souvenirs et la vie pleine qu'il a vécue avec M^me^ Diefenbaker sera pour eux une source de réconfort.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre au premier ministre (M. Clark) et au chef de l'opposition (M. Trudeau) pour offrir, au nom de notre parti, mes plus sincères condoléances aux membres de la famille de John Diefenbaker.

Si, pour les députés qui l'ont connu et l'ont vu à l'œuvre, il va de soi que John Diefenbaker était un parlementaire extraordinaire, il est également important pour ceux d'entre nous qui sont ici et qui espèrent y rester de souligner qu'il est toujours resté extraordinairement près du peuple et qu'il a toujours su combien il est essentiel dans une démocratie de conserver les rapports les plus étroits possible avec l'homme de la rue. Il ne l'a jamais oublié tout au long de sa vie politique. Il a fait également preuve d'une combativité remarquable à la fois envers ses adversaires de l'autre côté de la Chambre, et, de temps à autre, comme ses collègues s'en souviendront, au sein de son propre parti, quand il estimait la lutte justifiée. C'est là, également, une leçon que nous pouvons tous tirer de la vie de John Diefenbaker: il savait lutter pour défendre ses convictions.

● (1610)

Cet homme ressentait à un degré extraordinaire que le Canada représentait bien davantage que la simple somme de ses composantes régionales. Il n'a peut-être pas toujours su exprimer avec précision—et c'est peut-être là un euphémisme—la notion idéaliste qu'il se faisait de la grandeur du Canada, mais pas un Canadien n'a jamais pu douter de la véritable passion qu'il vouait à cette grande cause.

[*Français*]

Et finalement, M. Diefenbaker a été le premier chef de gouvernement dont les origines étaient autres que françaises ou anglaises. Ce fait est très important parce que, comme beaucoup de Canadiens, ses ancêtres venaient d'une autre partie du monde, et ils ont joué un rôle très important dans le développement de notre pays.

[*Traduction*]

Les Canadiens dans tout le pays ressentent la perte de John Diefenbaker; son souvenir restera vivant dans tous les cœurs.

[M. Trudeau.]

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer au chef du gouvernement (M. Clark), au chef de l'opposition (M. Trudeau) de même qu'au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) pour rendre un hommage à ce grand Canadien. Mon chef, le député de Beauce (M. Roy), aurait bien aimé le faire lui-même, mais étant donné qu'il siège à la Chambre pour la première fois, il n'a pas eu l'avantage de connaître aussi bien que moi ce grand Canadien que fut M. John G. Diefenbaker. C'est donc un grand honneur pour moi de rendre un hommage posthume à ce grand Canadien.

J'ai eu l'avantage de le connaître à Québec à l'occasion d'une visite qu'il faisait en tant que député. Il donnait une conférence au Château Frontenac et on nous avait invités; le public était admis, et j'avais assisté à sa conférence. J'étais curieux de rencontrer ce bonhomme—je prie les députés de m'excuser si j'utilise cette expression—qui avait mauvaise presse dans la province de Québec. On le montrait comme un homme hostile aux Canadiens français. Par la suite j'ai appris à connaître ses idées et ses intentions, et je me suis vite rendu compte qu'il était un Canadien qui aimait son pays et toutes ses régions.

Il a été défait à plusieurs reprises avant son élection du 26 mars 1940. C'est signe qu'il était un grand batailleur. Il y en a plusieurs parmi nous qui ont été défaits à quelques reprises avant d'être élus. Cela ne nous rend pas plus mauvais pour tout cela, mais cela nous donne beaucoup plus d'idées, plus d'esprit de décision pour aller toujours de l'avant.

Monsieur le président, pendant 11 ans j'ai eu l'avantage de le connaître comme nous tous, au moins ceux qui étaient ici durant ces 11 années et, comme le disait si bien le chef de l'opposition tout à l'heure, il avait une répartie qui nous faisait goûter, même en travaillant de façon ardue à l'intérieur de ce Parlement, des moments réellement agréables tout en défendant chacun nos positions. Je voudrais rappeler que c'est sous son administration qu'il nous a été donné d'avoir l'interprétation simultanée, moyen d'unité dans notre pays. Je considère cela comme un outil indispensable pour nous rapprocher davantage les uns des autres, et je tiens à le souligner. Je voudrais également rappeler qu'il nous a donné un très grand exemple d'assiduité. Pendant qu'il était en pleine forme, il était régulièrement à la Chambre, prenait part aux débats, et respectait les opinions des autres en défendant d'une façon courageuse toutes ses idées.

Je me souviens, entre autres, qu'il a eu parfois des divergences de vues avec les membres de son propre parti mais, à cause de ses convictions, il défendait ses idées.

Il aimait le Parlement et il l'appellait «cette institution démocratique». Or, je pense que de ses convictions et de son courage, nous avons tous avantage à tirer une leçon et à aimer cette institution, à travailler ensemble pour donner à notre pays la meilleure administration qui soit. Alors, à sa famille, je voudrais offrir au nom de mon parti nos plus sincères condoléances. Son souvenir demeurera longtemps dans notre mémoire.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ANNONCE DE LA NOMINATION DE M. C. B. KOESTER AU POSTE DE GREFFIER

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le gouverneur en conseil a nommé M. Charles Beverley Koester, C.D., M.A., Ph.D., au poste de greffier de la Chambre des communes pour remplacer M. Alistair Fraser, B.A., LL.B., démissionnaire.

On me permettra de vous retenir un instant pour faire deux observations. D'abord, il est bien évident que l'Orateur ne pourrait jamais s'acquitter de ses fonctions sans les conseils, l'aide et l'appui constants du greffier de la Chambre des communes. Dans toutes les fonctions de l'Orateur, dont quelques-unes sont bien manifestes à la Chambre et dont beaucoup le sont moins—administration, direction du personnel de la Chambre des communes, organisation et autres fonctions du même genre—à tous égards l'Orateur serait perdu sans l'appui et les conseils constants du greffier de la Chambre en matière de procédure, d'administration et autres.

J'ai eu l'occasion de travailler avec M. Koester, et je suis fermement convaincu que nul n'est mieux qualifié pour occuper ce poste; je pourrai, je le sais, compter sur son aide et ses sages conseils au cours des prochaines années.

J'aimerais ajouter que depuis que je suis Orateur de la Chambre et même avant, mes prédécesseurs et moi-même avons bénéficié des excellents conseils et de l'avis éclairé de M. Alistair Fraser, qui s'est distingué à titre de greffier de la Chambre des communes et qui, avant de quitter son poste, a enrichi de sa plume magistrale le recueil de nos règlements et procédures en participant à la rédaction et à la publication de la dernière édition du *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne. C'est un travail remarquable dont il peut être fier.

Il m'a semblé qu'au moment où un nouveau greffier de la Chambre des communes entre en fonction, les députés aimeraient se joindre à moi pour rendre hommage à Alistair Fraser qui a, pendant tant d'années, servi fidèlement et excellemment la Chambre, et en même temps pour souhaiter au nouveau greffier, M. Koester, tout le succès de son éminent prédécesseur.

Des voix: Bravo!

ATTRIBUTION DU TITRE DE GREFFIER HONORAIRE À M. ALISTAIR FRASER

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire naturellement me joindre à vous pour féliciter non seulement Alistair Fraser, mais aussi M. Koester, avec qui nous espérons—et je sais que je parle au nom de tous les membres de la Chambre—travailler en collaboration très étroite pour que la Chambre des communes reste une institution efficace et respectée.

Il convient je crois pendant un instant de dire quelques mots des services exceptionnels qu'Alistair Fraser a rendus pendant douze ans comme greffier de la Chambre des communes. Je prononce ce mot différemment des autres pour des raisons que Votre Honneur comprendra.

Tous ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de travailler avec M. Fraser regrettent sa démission, car il s'est toujours acquitté de ses devoirs envers tous les membres de la Chambre

des communes non seulement avec soin, mais avec dévouement.

[*Français*]

C'est à lui que nous devons une grande partie de l'organisation de la Chambre des communes comme nous la connaissons aujourd'hui. Il s'est de plus occupé de programmes des stagiaires parlementaires, de l'extension des services aux députés, des dispositions relatives à la télédiffusion des débats, d'importantes modifications apportées au Règlement, et il a participé à la rédaction de la nouvelle édition de notre jurisprudence parlementaire, à savoir, le *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne, qui sera pour nous un guide précieux pendant bien des années.

[*Traduction*]

Je tiens également à le remercier personnellement de sa courtoisie et de l'attention qu'il a toujours consacrée à toutes les questions sur lesquelles je l'ai consulté depuis que je suis à la Chambre.

J'ai le privilège de proposer la résolution suivante qui, j'en suis sûr, remportera l'approbation unanime de tous les députés. Je propose, appuyé par le chef de l'opposition, M. Trudeau:

Que la Chambre, désireuse de témoigner sa profonde reconnaissance pour les excellents et loyaux services rendus par M. Alistair Fraser, B.A., LL.B., comme greffier de la Chambre des communes, le nomme officier honoraire de la Chambre des communes, lui garantissant ainsi le droit d'entrée à la Chambre et une place au bureau à l'occasion des cérémonies.

● (1620)

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion présentée par le très honorable premier ministre (M. Clark) et appuyée par le chef de l'opposition (M. Trudeau). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en appuyant la motion, nous, du parti libéral, voudrions saisir cette occasion pour présenter au nouveau greffier de la Chambre des communes, M. Koester, nos meilleurs souhaits de bienvenue et l'assurance de notre entière collaboration. Bien sûr, tous ceux qui ont déjà siégé à la Chambre le connaissent. L'étendue de son savoir et son expérience en tant que greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan nous inspirent beaucoup de respect. Nous l'accueillons à ce poste important et je suis sûr que, comme moi, tous les députés compteront sur son amitié et ses conseils au cours de nombreuses sessions à venir.

Aujourd'hui, à l'instar du premier ministre (M. Clark), au nom du parti libéral, je tiens à dire adieu à un autre grand serviteur de la Chambre, M. Alistair Fraser, qui a pris sa retraite comme greffier de la Chambre il y a quelques semaines.

[*Français*]

Une expression souvent utilisée pour rendre hommage est celle de «dévouement sans borne», tellement utilisée en fait qu'elle a perdu presque toute signification. Mais je crois qu'elle décrit parfaitement la façon dont M. Fraser s'est acquitté de sa tâche auprès de la Chambre des communes comme institution, et auprès des députés en tant qu'individus. Il s'agit bien de dévouement sans borne à une tâche dont l'origine remonte au Parlement britannique du début du XIV^{e} siècle.

M. Alistair Fraser

[*Traduction*]

Quiconque accepte d'assumer les fonctions de greffier de la Chambre des communes n'est pas autorisé à faire valoir son opinion ni à manifester toute la gamme des émotions chères au cœur de tout homme politique. Il ne lui est pas permis de se montrer bourru, irrité ou cassant. Il doit plutôt faire office de mentor, de conciliateur et d'ami. Avec abnégation, il met sa volonté et son énergie au service de la Chambre des communes. Il aide tous les députés, sans égard à leur ancienneté ou à leur rang, à réaliser leurs objectifs et à assumer leurs responsabilités dans le cadre parlementaire, qui, comme on le sait, est assujetti à une longue tradition et à une masse de règlements et de procédures compliqués.

[*Français*]

Monsieur le président, le rôle que je viens de décrire est en réalité le portrait de M. Fraser. En 12 ans, il est lui-même devenu une institution à la Chambre. Mis à part les pressions inhérentes à son rôle, il a été, dans un sens, l'instrument-clé de quelques changements révolutionnaires dans le fonctionnement de la Chambre des communes et dans les services aux députés. Je pense plus particulièrement à la constitution du groupe de stagiaires parlementaires, dont ont bénéficié tous les partis, à l'expansion du personnel attaché à la direction des comités, à la restructuration de la fonction des pages de la Chambre des communes, qui sont à notre service à tous, et, ce qui est peut-être plus important, au développement du service de diffusion qui transmet directement les travaux de la Chambre au public canadien.

[*Traduction*]

J'invite—que dis-je—j'exhorte instamment M. Fraser à partager avec d'autres jusqu'à la fin de sa vie active le fruit des connaissances et de l'expérience exceptionnelles qu'il a accumulées au Parlement. Il nous quitte, assuré de la gratitude et de l'affection de tous les députés.

C'est avec joie que j'appuie la motion du premier ministre tendant à nommer M. Fraser fonctionnaire honoraire de la Chambre. Puisse-t-il nous faire fréquemment le plaisir de sa visite.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire, parlant au nom des députés du Nouveau parti démocratique et en mon nom personnel, que nous souscrivons de tout cœur à la motion que le premier ministre (M. Clark) a présentée et que le chef de l'opposition (M. Trudeau) a appuyée. Je tiens, à leur exemple, à signaler que nous nous réjouissons vivement de la nomination de M. Koester au poste de greffier de la Chambre des communes. Nous connaissons déjà sa compétence et son efficacité, et nous lui souhaitons une longue et fructueuse carrière dans ses nouvelles fonctions.

Pour ce qui est d'Alistair Fraser, j'aimerais dire que je suis l'un des derniers à la Chambre pour qui Beauchesne est plus qu'un nom d'auteur.

Des voix: Oh, oh!

[M. Trudeau.]

Une voix: Et pas seulement un fantôme.

M. Knowles: En effet, M. Arthur Beauchesne occupait ces fonctions à la Chambre lorsque j'ai été élu député pour la première fois. Tout comme M. Léon Raymond qui lui a succédé, il a rendu à la Chambre des services signalés. Ils se sont tous deux illustrés à ce haut poste, et je suis en mesure d'affirmer qu'Alistair Fraser a atteint le niveau d'excellence de ses prédécesseurs.

On a déjà signalé l'importance qu'a prise cette fonction depuis douze ans, et je ne m'étonne pas que la Chambre se fasse un honneur de rendre hommage à l'œuvre d'Alistair Fraser. Nous tous, en tant que députés, avons pu trouver en lui un véritable ami; nous avons été à même de constater son impartialité et de profiter de ses avis judicieux, et nul doute qu'on peut en dire autant des avis qu'il a donnés à la présidence. Nous pouvons également témoigner de son efficacité dans l'administration de la Chambre des communes. En le nommant fonctionnaire honoraire de la Chambre, nous sommes heureux de lui conférer le même honneur qu'à ses prédécesseurs dont j'ai parlé plus tôt. Il est encore tout jeune, il a certes devant lui une longue carrière que nous lui souhaitons des plus fructueuses.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'appuyer en mon nom et au nom de mon parti la motion présentée par le très honorable premier ministre (M. Clark) à l'effet que nous ayons dans la personne de M. Koester un nouveau greffier. Il va travailler, nous en sommes assurés, en collaboration avec la présidence ainsi qu'avec chaque député. J'ai l'avantage de le connaître depuis quelques années, et je suis convaincu qu'il saura remplir sa fonction avec grande compétence et avec dévouement à l'égard de tous les députés.

En ce qui concerne M. Fraser, je suis très content qu'une motion soit proposée à l'effet qu'il soit nommé à vie membre honoraire de la Chambre. J'ai eu l'avantage de travailler également avec lui pendant 11 ans. Il a été pour moi le conseiller par excellence, parce que lorsqu'on arrive à la Chambre des communes, il est évident qu'on a beaucoup de choses à apprendre. Il survient parfois des conflits, et on s'en remet aux personnes qu'on appelle ordinairement «les gens de la table», lesquelles font le lien entre la présidence et les députés. Alors monsieur Fraser a rempli sa tâche avec compétence, avec honnêteté, et avec impartialité. Il me fait donc plaisir de le dire et de lui dire merci pour tous les services qu'il a pu me rendre ainsi qu'à mon parti, afin que nous puissions mieux servir notre pays, être plus efficaces à la Chambre des communes et enfin être tous de bons Canadiens. Cette proposition reçoit donc l'appui de tous les députés. Cela est tout à fait normal et je suis convaincu que le souvenir de M. Fraser demeurera toujours présent à l'occasion de nos délibérations.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, une ou deux raisons m'incitent à prendre la parole sur la motion fort appropriée du premier ministre (M. Clark), non seulement en raison de l'amitié qui me lie à M. Fraser depuis des années mais également à cause des liens que la famille Fraser a eus avec la Nouvelle-Écosse. En effet, son père et son grand-père ont tous deux eu l'honneur d'occuper la fonction de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, et il n'est pas dit qu'Alistair Fraser, à qui nous rendons hommage aujourd'hui, ne suivra pas leurs traces en honorant cette tradition.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: A voir l'éloge qu'a fait de lui le premier ministre, peut-être cela arrivera-t-il plus tôt que je ne l'avais prévu.

● (1630)

Alistair a évidemment rendu d'excellents services à la Chambre des communes et c'est certes un repos bien mérité qu'il prend maintenant dans une magnifique région du Canada, dans la ville de Guysborough, située dans la circonscription de Cape Breton-Highlands-Canso. Résidant moi-même à Ottawa depuis de si nombreuses années, je puis affirmer sans aucune hésitation qu'Alistair a su choisir un cadre de vie nettement plus agréable.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée.)

* * *

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre) dépose le message suivant de son Excellence le Gouverneur général:

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du conseil portant nomination des personnes suivantes qui agiront avec l'Orateur de la Chambre des communes en qualité de commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada de 1970, intitulé: loi concernant la Chambre des communes: l'honorable Walter Baker, président du Conseil privé de la Reine et ministre du Revenu national, l'honorable Roch La Salle, ministre des Approvisionnements et Services, l'honorable Sinclair Stevens, président du Conseil du Trésor et l'honorable Perrin Beatty, ministre d'État (Conseil du Trésor).

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. Joe Clark (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement, aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre, ledit comité se composant de MM. Baker (Nepean-Carleton), Kempling, Friesen, MacEachen, Lefebvre et Knowles, et que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement concernant le nombre des membres du comité soit suspendue.

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je remarque que vous vous êtes référé à l'article 65 du Règlement, lequel se lit comme suit, et je cite:

65. (1) A l'ouverture de la première session d'un Parlement, il doit être institué un Comité de sélection formé de sept membres, . . .

Et j'ai cru comprendre que vous avez nommé six membres. Toutefois l'article ne stipule pas: au plus sept membres, mais spécifiquement, et je cite:

. . . formé de sept membres, chargé de dresser et de présenter dans les dix jours de séance qui suivent sa formation, une liste des députés qui doivent faire partie des Comités permanents suivants de la Chambre:

Alors, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous faire remarquer quand même que trois membres, soit les trois premiers députés que vous avez nommés, font partie du parti ministériel. Il y en a deux du parti de l'opposition officielle, il y en a un du Nouveau parti démocratique. Il resterait évidemment un membre à nommer, et compte tenu du fait que notre parti a toujours pu compter sur l'un de ses représentants comme membre de ce comité, monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais proposer l'amendement suivant.

Des voix: Janelle! Janelle!

Une voix: A l'ordre!

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, c'est parfaitement dans l'ordre, puisque c'est une motion dont est actuellement saisie la Chambre. Il est prévu dans le Règlement que l'on peut présenter une motion. Alors, monsieur l'Orateur, je proposerais:

Que le septième membre de ce comité soit l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert).

Et si je fais cette proposition, monsieur l'Orateur, j'aimerais quand même rappeler que certains de mes nouveaux collègues à la Chambre ont le sourire facile, très facile. J'aimerais leur dire ceci, et leur rappeler tout simplement que nous avons . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais quand même donner la raison qui me pousse à présenter cette motion d'amendement. J'aimerais également rappeler à mes collègues de la Chambre que nous avons reçu quand même un pourcentage d'électeurs qui est supérieur—je comprends que cela dérange des gens—au nombre total des électeurs qui se sont exprimés en Nouvelle-Écosse, et a celui de ceux qui se sont exprimés au Nouveau-Brunswick. Le nombre d'électeurs qui ont appuyé notre parti est supérieur au nombre total des électeurs de six provinces canadiennes.

Je pense quand même qu'en toute justice, et c'est tout simplement une question de principe, d'équité, notre parti devrait compter un représentant à ce comité qui est formé tel que vous l'avez proposé en vertu de l'article 65 du Règlement, lequel exige un nombre de sept membres.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois attendre la motion écrite avant de déterminer si c'est conforme au Règlement.

A l'ordre! Il n'existe pas une attaque dans le sens de nos procédures en ce qui concerne la motion. Alors je dois accepter la motion dans le sens de la procédure.

J'ai en main l'amendement proposé par l'honorable député de Beauce (M. Roy), et c'est le suivant:

M. Roy (Beauce), appuyé par M. Lambert (Bellechasse) propose:

Que la motion soit amendée en ajoutant le nom de M. Adrien Lambert (Bellechasse) comme membre du comité de sélection, selon l'article 65.

● (1640)

[*Traduction*]

La Chambre doit donc se prononcer sur l'amendement. Elle en connaît le texte. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: Non.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cap Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, l'amendement qu'on veut apporter à la motion principale peut de prime abord apparaître tout à fait courant et sans grande complication, mais il faut se souvenir que ce n'est pas le cas, comme pourraient nous le faire croire les remarques du député de Beauce (M. Roy) et les arguments qu'il fait valoir pour nous convaincre de faire siéger un membre du Crédit social au comité de sélection.

La motion présentée par le premier ministre (M. Clark) expose de manière très claire la composition politique de la Chambre des Communes et tout particulièrement les droits de chacun des éléments de cet ensemble. Si le premier ministre n'a pas inclus dans sa motion de membre du Crédit social, je ne crois pas que ce soit par accident ou par négligence.

Je tiens à ajouter ici que le représentant proposé, en la personne du député de Bellechasse (M. Lambert), est un ami de nous tous ici, et il a participé très efficacement aux débats de la Chambre, mais nous ne sommes pas ici pour discuter à présent de ses mérites. Il s'agit plutôt de savoir quel rang on va accorder aux membres du Crédit social qui sont actuellement au nombre de cinq, pendant la trente et unième législature du Canada.

Si l'on avait inclus dans la motion un membre du Crédit social, cela impliquerait du même coup que la Chambre des Communes, à supposer qu'elle approuve cet amendement, accorderait à ce groupe et particulièrement au chef de ce groupe, une importance égale à celle du chef de l'Opposition (M. Trudeau) et au chef du Nouveau parti démocratique.

Nous ne sommes pas bien sûr, de ceux qui prétendent qu'un porte-parole du groupe du Crédit social devrait jouir des mêmes droits et privilèges que le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique. Loin de songer à enlever aux créditistes leurs droits de députés, nous défendrions avec la dernière énergie ces droits comme ceux de chaque député à la Chambre des communes, à savoir ceux de prendre part aux débats, de poser des questions, et ainsi de suite. Tous les députés jouiront de ces droits. La question à résoudre est de savoir si, une fois la motion à l'étude adoptée, un porte-parole du groupe du Crédit social, par exemple, pourrait au même titre que le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique, répondre à des déclarations faites par les ministres à l'appel des motions.

Il est vrai que la Chambre a été saisie d'une question semblable en février 1966 lors d'un recours au Règlement du député de Cumberland qui s'opposait à ce que l'Orateur permette aux membres du Ralliement Créditiste et députés du parti crédit social de faire des commentaires sur des déclarations ministérielles. L'Orateur de l'époque avait rendu une décision qui est toujours en vigueur aujourd'hui.

Je tiens cependant à souligner le fait que la Chambre elle-même n'a jamais eu l'occasion d'exprimer son opinion sur une question de ce genre. La motion et surtout l'amendement donnent à la Chambre et, par là, à chaque député l'occasion de dire si, à son avis, il convient d'accorder à un groupe de cinq députés, en l'occurrence le groupe créditiste, les mêmes garanties fondamentales qu'aux autres partis en ce qui concerne *a*) la période des questions et *b*) les déclarations à l'appel des motions en réponse à des déclarations ministérielles. Nous jugeons que nous ne pouvons accorder ce droit absolu dans les circonstances présentes et c'est pourquoi nous acceptons que le premier ministre ne nomme pas de député créditiste au sein du Comité de sélection, car en le faisant, il s'exposerait aux soncéquences que je viens d'exposer.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, et dans un effort pour exprimer l'opinion de la Chambre et certainement celle de mon parti, nous proposons de rejeter l'amendement et d'adopter la motion principale du premier ministre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je dire, au nom du Nouveau parti démocratique, que nous jugeons cet amendement inutile sur le plan de la procédure. En outre, nous déplorons qu'il ait été présenté, et je vais m'expliquer à ce sujet dans un instant.

Tout d'abord, en affirmant que l'amendement est inutile, je tiens à souligner qu'en soi, le comité de sélection a un mandat très restreint. Il lui arrive de se réunir deux ou trois fois seulement pendant toute une législature. C'est lui qui reçoit des divers partis la liste des personnes devant faire partie des comités permanents puis, en son nom, un rapport est présenté à la Chambre, qui l'adopte, confirmant ainsi les nominations au sein des comités.

Il n'est pas très important de faire ou de ne pas faire partie du comité de sélection, mais comme l'a fait remarquer le représentant de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), cela met en cause un principe dont il faut tenir compte.

L'autre raison pour laquelle je dis qu'il n'est pas nécessaire que chaque groupe de députés soit représenté au sein de ce comité est que par le passé, il y a eu des fois où différents partis, qu'il s'agisse du parti créditiste ou du mien, n'étaient pas représentés au sein de ce comité. Il y a un certain nombre d'années par exemple, alors que nos deux partis comptaient approximativement le même nombre de représentants, et cela a d'ailleurs été le cas pendant bien des années, c'est un de nos députés qui faisait parti du comité directeur telle année et un député créditiste l'année suivante. Le député qui y siégeait veillait à ce que l'autre parti fût effectivement représenté au sein des comités. Cette question n'est donc pas très importante et les députés du groupe créditiste peuvent être assurés qu'ils obtiendront tout autant de sièges au sein des comités sans y être représentés officiellement qu'ils n'en obtiendraient en l'étant. En fait, il se pourrait même qu'ils en obtiennent davantage car il se pourrait que nous estimions devoir faire preuve d'une certaine générosité.

Cela ne constitue donc pas une question qui devrait à mon avis retenir plus longtemps l'attention de la chambre et cela ne devrait certainement pas être le cas pour le temps que cela prendra pour procéder à l'enregistrement des votes sur cette motion. Il n'empêche, ainsi que le député de Cape Breton Highlands-Canso l'a fait remarquer, que le fait pour la Chambre de prendre une décision au sujet de cette motion, qu'il s'agisse d'un vote oral ou d'un vote enregistré, peut sembler déborder sur l'autre question de savoir si cinq députés constituent en tant que tels un parti dans un certain nombre de cas.

● (1650)

Comme je l'ai dit lors des réunions de députés de tous les partis, je suis d'avis qu'il existe plusieurs questions de ce genre et que la plupart devraient être tranchées par la présidence. M. l'Orateur nous a aidés à régler la question de la disposition des sièges des divers partis à la Chambre, et je crois qu'il était à propos qu'il fasse connaître son avis à cet égard. La prochaine question litigieuse importante est celle de la répartition du temps de parole durant la période des questions. Il est important que les partis d'opposition sachent si un troisième parti d'opposition aura le droit de poser une question tous les jours, si ce droit lui sera reconnu même s'il ne compte que cinq députés. A mon avis, cette question devrait être tranchée par vous, monsieur l'Orateur.

Si nous votons là-dessus aujourd'hui—il semble se dégager un consensus contre cette motion—vous aurez alors à tenir compte, monsieur l'Orateur, du fait qu'à la première occasion où cette question aura été soulevée, la Chambre aura décidé que nous ne devrions pas accorder à un groupe de cinq députés le statut de parti reconnu.

Comme l'a fait remarquer le leader de l'opposition officielle à la Chambre, nous sommes ici pour défendre mutuellement nos droits de parler librement, de poser des questions et de participer aux débats. Mais le statut de parti reconnu confère certains privilèges spéciaux qui sont en cause ici. Au chapitre du traitement des députés, la loi prévoit qu'un petit parti doit compter au moins douze députés pour que son chef puisse toucher un traitement supplémentaire. Ce point ne prête pas à controverse. Le parti créditiste n'a pas douze députés, et son chef ne touche donc pas de traitement supplémentaire. C'est tout ce que l'article dit. Même si le nombre requis pour obtenir le statut de parti est de douze, nous avons passé outre la dernière fois, alors que le parti n'avait que onze députés. Maintenant, il n'en a plus que cinq. Qu'arrivera-t-il s'il est réduit à quatre, trois ou même deux? N'importe quel groupe ayant fait campagne sous une étiquette quelconque lors d'une élection peut-il venir réclamer ici tous les privilèges que confère le statut de parti reconnu, indépendamment de ses effectifs?

A vrai dire, monsieur l'Orateur, je pose ces questions sans pour autant prétendre avoir le droit d'y répondre. Je pense que c'est à la présidence de le faire, notamment en ce qui concerne nos droits pendant la période des questions, les déclarations à l'appel des motions et le reste. Quant aux fonds de recherche, il incombe aux commissaires à la régie interne d'en décider. Je pense qu'au bout du compte la sagesse serait, pour ce qui est de mes amis d'en face, que l'on ne demande pas à la Chambre de se prononcer aujourd'hui sur cette question. Sinon en effet la Chambre devra opposer un veto à la première occasion officielle qui lui sera donnée de se prononcer à savoir si les cinq députés peuvent revendiquer le statut de parti.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je me joins, au nom de mes collègues, au leader de l'opposition officielle à la Chambre pour dire que si la question est mise au vote, nous rejetterons la motion, nous rejetterons cet amendement, mais que nous appuierons la motion présentée par le premier ministre (M. Clark), motion que nous sommes convenus de présenter lors de la réunion des chefs de parti. Nous défendrons les droits de nos honorables amis en tant que députés mais nous considérons que le statut du parti est une tout autre chose. Telle est notre position sur cette question.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord apporter une correction. Lorsque vous avez lu la motion d'amendement, vous avez dit qu'elle était appuyée par l'honorable député de Bellechasse, alors que sur la feuille en question la motion est appuyée par l'honorable député de Rimouski (M. Allard). Je voudrais bien que l'on tienne compte de cela dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre. Il est un peu délicat de la part d'un député de se proposer lui-même.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Bellechasse a raison. Il est bien inscrit que la motion est appuyée par l'honorable député de Rimouski.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mes deux préopinants. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit dans ses remarques, au tout début, qu'il s'agissait d'un comité de peu d'importance et qu'il ne fallait pas demander à la Chambre de se prononcer sur une question aussi peu importante. C'est un comité qui ne se réunit que deux ou trois fois durant la session. Mais s'il s'agit là d'une question de si peu d'importance, je pense qu'il n'y a pas alors lieu de nous refuser d'avoir un membre faisant partie de ce comité. Je trouve cela tout à fait logique! Un membre siégeant à ce comité de sélection! Mais nous en avons toujours eu un dans le passé et nous ne nous en sommes pas portés si mal.

Je comprends l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est un ami personnel et il a toujours à la Chambre beaucoup d'égards pour défendre les droits des honorables députés quels qu'ils soient. J'ai même été témoin à un certain moment qu'il avait appuyé une de mes motions afin de permettre à notre parti ou à moi-même d'accomplir notre mission.

Maintenant, en ce qui concerne le statut de parti, je le regrette beaucoup. Nous sommes un parti minoritaire, mais si on examine la composition de la Chambre, tous les partis sont minoritaires à la Chambre. Donc, nous ne faisons pas exception à la règle. Cela dépend du nombre de personnes. Nous sommes tous des partis minoritaires.

De plus, c'est absolument vrai que le statut d'un parti en ce qui concerne les allocations payables à un chef de parti . . . et c'est la Chambre qui a adopté cette loi et qui a déterminé que pour qu'un chef ait droit à l'allocation spéciale, il faut qu'il y ait au moins 11 personnes à part de lui, ce qui fait 12. Mais cela n'a aucun rapport, à mon sens, avec la reconnaisance de nos devoirs à la Chambre comme parti reconnu, comme parti enregistré, comme parti national.

C'est à ce titre, monsieur l'Orateur, que nous demandons d'avoir un membre siégeant à ce comité. Cela ne peut pas faire de mal à personne, car tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas important. Alors on continuera de travailler dans ce comité en apportant notre contribution et, à la rigueur, je ne crois pas que cela puisse faire de tort à personne.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si l'on considère que cette motion en est une de base, de nature à affecter de quelque façon le statut de notre parti, je pense qu'on va plus loin que l'amendement proposé. Cette question ne se pose même pas, à mon sens. C'est une question de procédure ordinaire et, évidemment, lorsqu'on n'est pas d'accord, il est certain que le vote sera tenu. C'est cela la démocratie. C'est aussi pour cette raison que nous avons des élections à un certain moment, c'est parce que tout le monde n'est pas d'accord.

Ici même, si nous ne sommes pas tous d'accord, nous demanderons la tenue d'un vote, évidemment! Si on ne nous accorde pas le droit d'avoir un membre à ce comité de sélection, la question sera tranchée pour cette question-là. Pour les autres questions qui viendront plus tard, on les tranchera à ce moment-là.

Monsieur le président, je vous laisse cette responsabilité de décider si cette motion est véritablement recevable, si nous devons en disposer tout de suite ou si vous aimez mieux attendre pour prendre une décision plus tard. Nous laissons cela à votre discrétion.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat, mais je tiens à préciser qu'une importante question de principe est en jeu. C'est dans cet esprit que la motion a été présentée. Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont exposé très clairement les principes, me semble-t-il. Il est inutile d'y revenir. En tant que leader du gouvernement à la Chambre il m'incombe de préciser qu'étant donné le principe en jeu, nous n'appuierons pas cet amendement.

M. l'Orateur: La question porte sur l'amendement à la motion principale. A l'ordre. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

● (1700)

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[M. Lambert (Bellechasse).]

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Roy (Beauce), mis aux voix, est rejeté.)

● (1710)

(Vote nº 1)

POUR

Messieurs

Allard
Caouette
Gauthier (Roberval)
Lambert (Bellechasse)
Peters
Roy (Beauce)—6.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Andre (Calgary-Centre)
Appolloni (Mme)
Atkey
Axworthy
Baker (Nepean-Carleton)
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe)
Bégin (Mlle)
Benjamin
Berger
Binks
Blaikie
Blais
Blaker
Blenkarn
Bockstael
Bosley
Bradley
Breau
Brisco
Broadbent
Bujold
Bussières
Caccia
Cameron
Campbell (Sarnia)
Chenier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cossitt
Cousineau
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dick
Dinsdale
Dion (Portneuf)
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Duclos
Dupont
Duquet
Elliott
Ellis
Elzinga
Epp
Evans
Faour
Fennell
Ferguson
Fish
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Froese
Fulton
Gamble
Gass
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilchrist
Gourd
Grafftey
Graham
Gray
Greenaway
Guay
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Harquail
Hawkes
Hees
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Higson
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Hopkins
Howie
Huntington
Isabelle
Ittinuar
Jarvis (Willowdale)
Jarvis (Perth)
Jewett (Mlle)
Johnston
Jupp
Kaplan
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Knowles
Korchinski
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lane
Lapierre
Lapointe
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lessard
Lewis
Loiselle
Lumley
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Mayer
Mazankowski
McCain
McCauley
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nickerson

Messieurs

Nielsen	Ritchie (York-Est)	Taylor (Cowichan—Malahat—The Islands)
Nowlan	Robinson (Burnaby)	Taylor (Bow River)
Nylander	Robinson (Etobicoke-Lakeshore)	Tessier
Oberle	Roche	Thacker
Ogle	Rodriguez	Thomson
Olivier	Rompkey	Tousignant
Ostiguy	Rose	Towers
Ouellet	Rossi	Trudeau
Paproski	Sargeant	Turner
Parent	Sauvé (Mme)	Vankoughnet
Patterson	Savard	Veillette
Pelletier	Schellenberger	Waddell
Penner	Scott (Hamilton-Wentworth)	Wakim
Pepin	Scott (Victoria-Haliburton)	Whelan
Phillips	Siddon	Whittaker
Pinard	Speyer	Wightman
Portelance	Stevens	Wilson
Prud'homme	Stewart	Wise
Rae	Stollery	Woolliams
Reid (St. Catharines)	Stratas (Mme)	Yanakis
Reimer	Symes	Yurko—247.
Richardson (Humboldt-Lake Centre)	Tardif	
Richardson (Beaches)		
Ritchie (Dauphin)		

● (1720)

[*Français*]

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement défait.

[*Traduction*]

Le vote porte sur la motion. La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau):

Que M. Gérald Laniel, député de la circonscription électorale de Beauharnois-Salaberry, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Baker):

Que M. Fred McCain, député de la circonscription électorale de Carleton-Charlotte, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Baker):

Que M. William C. Scott, député de la circonscription électorale de Victoria-Haliburton, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 58 du Règlement, je propose:

Qu'à la prochaine séance, la Chambre étudie les subsides.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. GIRVE FRETZ ET APPUYÉE PAR M. WILBUR MacDONALD (CARDIGAN)

La Chambre passe à l'étude du discours fait par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, avant de commencer, j'aimerais prendre le temps de remercier le premier ministre (M. Clark) et son cabinet de la confiance qu'ils me témoignent. C'est un grand honneur non seulement pour moi, mais pour les électeurs de ma circonscription. Le privilège qui m'est accordé de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône en guise de premier discours est un souvenir qui restera à jamais gravé dans ma mémoire.

J'aimerais également vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre réélection à ce poste que vous avez occupé avec tant de compétence jusqu'ici et que vous continuerez à remplir, j'en suis sûr, avec brio. Je vous souhaite beaucoup de succès, mais je n'aimerais pas être à votre place.

Avant de poursuivre, il serait bon de s'arrêter un instant pour rendre hommage à une personne qui n'est pas parmi nous, le regretté John George Diefenbaker. Comme il le disait lui-même, M. Diefenbaker a toujours été très attaché à la Chambre des communes. Il a consacré sa vie et ses efforts au service des Canadiens dans la grande institution qu'est le Parlement, et sa perte nous attriste et nous coûte beaucoup. Ceux d'entre nous qui sont nouveaux ici regretteront particulièrement sa sagesse et les conseils qu'il prodiguait si généreusement. M. Diefenbaker a consacré les dernières heures de sa vie à se préparer à cette session parlementaire, une session qui lui tenait particulièrement à coeur, car notre parti avait reçu du peuple canadien mandat de gouverner. Nous remplirons ce mandat et nous gouvernerons comme l'aurait souhaité M. Diefenbaker, en ne perdant pas de vue les droits des citoyens. Le gouvernement s'efforcera à nouveau de reconnaître et de réaffirmer que les droits individuels constituent la pierre angulaire de notre démocratie.

J'ai commencé mon discours en mentionnant la circonscription d'Érié, que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter ici aujourd'hui. Comme la tradition l'exige pour les premiers discours, j'aurai le plaisir de faire connaître aux députés la circonscription d'Érié.

Comme son nom l'indique, nous sommes situés sur un des principaux Grands lacs, le lac Érié. La circonscription est bordée à l'est par la rivière Niagara, qui prend sa source dans la région comme une bonne partie de l'histoire du Canada. De nombreuses batailles de la guerre de 1812 se sont déroulées là où se trouve maintenant la circonscription d'Érié. Nos premiers colons ont vu les loyalistes de l'Empire Uni grossir leurs rangs et mes propres ancêtres sont venus dans la région en 1800.

Notre région est non seulement extrêmement belle et d'un grand intérêt historique, mais nous sommes également célèbres pour nos fruits et légumes, nos vergers prolifiques et nos vignobles parfumés. Grâce à son sol fertile et à son climat tempéré, la région de Niagara est une des meilleures régions au monde pour la culture du raisin et forme l'assise de l'industrie vinicole du Canada. Je suis sûr qu'hier, pour célébrer le jour d'action de grâce, bon nombre d'entre nous ont mangé de la dinde et du poulet venant de la circonscription d'Érié.

Nous partageons également la rivière Niagara avec les États-Unis et nous comptons une des portes d'entrée vers ce grand pays. Le pont qui relie nos deux nations, le pont de la Paix, symbolise 150 années d'amitié avec les États-Unis. Le fait de vivre près d'une frontière internationale a également eu l'avantage d'enseigner à nos citoyens ce grand passe-temps canadien, la contrebande.

● (1730)

Du fait de leur proximité avec les États-Unis et de leur beauté géographique la péninsule de Niagara et la circonscription d'Érie attirent chaque année des centaines de milliers de touristes. Le tourisme joue un rôle capital dans l'économie de la région, et à vrai dire du Canada. C'est pourquoi nous nous félicitons de la stratégie touristique nationale annoncée par le premier ministre.

Le canal Welland, canal artificiel de 27 milles de long qui fait partie intégrante de la Voie maritime du Saint-Laurent, est l'une des curiosités de ma circonscription d'Érie et il joue un rôle capital dans l'économie de la région. Des études effectuées par la Chambre de commerce régionale de Niagara ont démontré que le rôle économique du Canal Welland et du cabotage sur les Grands lacs ne cesse de croître et que ces derniers rapportent plus de 180 millions de dollars par année à la région de Niagara. L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent fournit à elle seule au-delà de 650 emplois et plus de 3,000 résidents de l'endroit travaillent à bord des navires. Dans ma circonscription, l'industrie assure des emplois surtout dans les domaines de l'exploitation du canal, du transport des marchandises et de la construction et l'entretien des navires, mais nombre de petites entreprises dépendent essentiellement des navires et de la navigation. Ces fournisseurs et ces entrepreneurs assurent des services qui sont essentiels à l'entretien et au bon fonctionnement des quelque 170 navires battant pavillon canadien qui empruntent le canal Welland. C'est, par conséquent, avec une grande joie que j'ai appris que le premier ministre avait l'intention de créer un conseil consultatif de la Voie maritime chargé de promouvoir cette industrie si importante pour notre région et pour l'ensemble du Canada.

Par la diversité ethnique de sa population et sa situation géographique, la circonscription d'Érié a de nombreux points communs avec le reste du Canada. Ses régions urbaines se trouvent à proximité de la frontière des États-Unis, tandis que les régions rurales de plus faible densité démographique sont situées plus au nord. En outre, par son origine et son patrimoine, la population de la circonscription d'Érié reflète l'histoire de notre grand pays. Des descendants de nos deux peuples fondateurs y vivent aux côtés de Canadiens de souche plus récente, qui ont vu dans le Canada un pays d'avenir et ont décidé de s'y établir. Quelle que soit la raison de leur venue chez nous—fuite devant l'adversité, amour de la liberté ou goût de l'aventure—c'est par milliers qu'au fil des années ils ont abordé sur nos rivages pour réaliser leur rêve, trouver l'aventure, respirer la liberté. Et ils ont fait du Canada, y compris la circonscription d'Érié, ce qu'il est aujourd'hui, une nation fière, tournée vers l'avenir, une nation qui a tissé, à même les expériences et les cultures, une entité nouvelle et plus forte, une nation et un peuple qui sont plus que la somme de leurs éléments composants, une nation et un peuple qui ont prospéré en reconnaissant la diversité des ethnies qui les composent et en misant sur elle. Érié est la preuve vivante que la diversité est un atout et je suis convaincu que sa population se joint à moi pour applaudir le premier ministre qui a su le reconnaître et apprécier cette richesse à sa juste valeur. Notre patrimoine multiculturel est l'une des plus grandes ressources du Canada.

Dans la circonscription d'Érié, les gens reconnaissent des valeurs traditionnelles que l'administration précédente a peut-être négligées. Ils croient que l'initiative doit être encouragée et récompensée, qu'une bonne journée de travail mérite une juste rémunération, que chaque individu doit assumer la responsabilité de sa propre vie et que les gouvernants devraient s'imposer le moins possible aux gouvernés. Ce qui est bon pour l'individu est bon pour le pays. Nous pouvons retrouver notre indépendance et nous suffire à nous-mêmes. Nous ne nous tournerons plus vers un gouvernement paternaliste pour lui demander de résoudre nos problèmes à coups de millions, ce qui conduit inévitablement à d'énormes déficits. C'est une vérité de La Palisse que de dire qu'on ne peut vraiment apprécier à sa juste valeur que ce qu'on a gagné par son labeur, que l'objet de nos désirs perd de sa valeur s'ils nous est offert sur un plateau d'argent. Nous avons ici au Canada d'énormes ressources, encore inexploitées, dont on pourrait tirer plus de bonnes idées qu'on ne pourrait le faire de n'importe quelle armée de fonctionnaires grassement payés. Il est facile de comprendre que 22 millions de gens ont plus d'idées et connaissent mieux leurs propres besoins que de soi-disant experts à Ottawa.

Le secteur du bénévolat constitue la parfaite expression de la responsabilité que ressent un peuple à l'égard de soi. La vague d'appui et de sympathie pour les réfugiés indochinois en témoigne: les gens se sont organisés eux-mêmes, ont mis sur pied leurs propres comités, ont trouvé leurs propres solutions et traitent sur une base individuelle les uns avec les autres et avec ceux qu'ils ont été incités à parrainer. Voilà certes une façon plus humaine de traiter les uns avec les autres: substituer à l'intervention anonyme d'en haut une relation interpersonnelle

directe. Nous nous réjouissons donc que le premier ministre ait annoncé son intention de constituer un comité spécial pour étudier la question du bénévolat au Canada.

Je crois bien que l'un des principaux défis que le nouveau gouvernement aura à relever consistera à relancer notre économie. Le Canada a un potentiel illimité. Nous avons des gens, nous avons des ressources. Il ne manque plus que la volonté d'agir. Il nous faut reprendre confiance en nous-mêmes. Voilà les qualités qu'encouragera le nouveau gouvernement. Notre gouvernement se voudra un exemple à suivre pour les Canadiens. Il ne s'agira pas de dire «Faites ce que je dis» au lieu de «Faites comme moi». Nous avions promis de privatiser certaines sociétés de la Couronne. Nous tiendrons notre promesse, et ces sociétés seront rendues au secteur privé qui ne rejette pas le principe de la rentabilité.

Posséder leur propre maison, voilà ce que la majorité des Canadiens désirent le plus. Nous avions promis de faire en sorte que pour un grand nombre d'entre eux, ce rêve devienne réalité. Là aussi, nous avons tenu promesse.

Nous avions promis de faire en sorte que des fonctionnaires ou des ministres ne puissent plus invoquer le secret, que ceux qui détiennent des postes de commande ne puissent plus esquiver la responsabilité de leurs actes ou de leurs décisions. Tel que promis, nous allons adopter une loi sur la liberté de l'information prévoyant qu'un arbitre de l'extérieur tranchera les cas litigieux. Ainsi, le Parlement aura plus de comptes à rendre aux Canadiens et le cabinet ne gouvernera plus de droit divin. Le Parlement s'en trouvera renforcé et, partant, amélioré. Le cabinet ne sera plus tout-puissant et notre gouvernement, par son attitude généreuse envers les déshérités, sera aussi un exemple pour les Canadiens. En dépit de notre volonté d'assainir l'économie et de réduire les dépenses gouvernementales, nous ne ferons pas de restrictions aux dépens de ceux qui sont vraiment dans le besoin ou qui, à cause de leur âge ou des obstacles habituels, n'ont pu réaliser toutes leurs possibilités et bénéficier des richesses du Canada. Nous n'oublierons ni ne négligerons ces personnes.

● (1740)

Ceux d'entre nous qui sont forts ne pourront qu'être diminués si nous n'accordons pas l'attention voulue à ceux de nos concitoyens qui le sont moins, car il ne faut pas oublier que nous sommes des progessistes-conservateurs, et notre attitude à l'égard des programmes sociaux et de ceux qui en bénéficieront sera à la fois éclairée et généreuse.

J'ai déjà dit combien j'étais honoré de présenter l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est également un honneur et un privilège de faire partie d'une équipe qui aura une influence bénéfique sur le Canada.

Je propose donc, appuyé par le député de Cardigan (M. MacDonald) que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Chancelier et Compagnon de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a fait aux deux Chambres du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Wilbur MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, c'est un véritable honneur que celui de participer à cet événement et de pouvoir appuyer la motion portant sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je remercie le premier ministre (M. Clark) et son cabinet pour la courtoisie dont ils ont fait preuve en m'invitant à prendre part de cette façon à l'ouverture de la trente et unième législature. C'est sans aucun doute une occasion historique pour moi même, ma famille et mes commettants à Cardigan.

A l'aube de la prochaine décennie, notre Parlement doit faire face à des problèmes économiques et sociaux qui posent un véritable défi. Dans le discours du trône, on a afirmé que la Chambre devra trouver des solutions à beaucoup de ces problèmes. En écoutant ce discours, je me suis immédiatement rendu compte que bon nombre de ces questions, par exemple celles des pêches, de l'énergie, des transports et de l'expansion économique régionale, sont importantes pour le Canada dans son ensemble, mais aussi et en particulier pour la circonscription de Cardigan.

Par sa superficie, Cardigan occupe la partie orientale de l'Île du Prince-Édouard et toutes ses frontières, à l'exception d'une seule, donnent sur la mer. Au nombre de mes commettants, jeunes et vieux on compte des fermiers, des pêcheurs, des petits commerçants, des ménagères, des ouvriers, des employés, autant de Canadiens aux valeurs chrétiennes solidement ancrées, qui ne craignent pas le travail, et qui ne prennent pas leur tâche à la légère.

En ma qualité d'agriculteur, j'ai moi-même adopté cette attitude en ce qui a trait à mes fonctions au Parlement. L'une des tâches qui m'est assignée, et à mon avis un des problèmes auquel devra s'attaquer ce Parlement, c'est de mettre fin à l'exode vers les villes des jeunes Canadiens vivant jusqu'ici dans les fermes familiales. Celles-ci doivent demeurer la pierre angulaire de l'agriculture du Canada. Dans notre pays, et dans ma circonscription, vivent des hommes et des femmes qui ne craignent pas de faire de longues heures de travail dans les champs. La seule chose qu'ils demandent, c'est une juste récompense pour leur labeur, des prix équitables pour leurs produits et la possibilité de permettre à leurs enfants de prendre leur suite.

Cependant, si nous continuons à importer des produits alimentaires dont la culture serait rentable au Canada et si nous laissons les petites fermes familiales tomber entre les mains des grandes sociétés, nous saperons l'une des plus grandes industries du Canada, son agriculture. Nous avons des terres, et nous avons maintenant des agriculteurs. Faisons en sorte qu'ils puissent vendre leurs produits à un prix raisonnable et qu'ils aient la possibilité de léguer leurs terres à leurs enfants. Si nous y arrivons, nous ne subirons jamais de famine au pays et nous pourrons fournir des produits alimentaires aux pays dont les populations souffrent présentement de la faim et de la malnutrition.

Mes commettants accordent également beaucoup d'importance à une autre question, soit la mise au point d'une politique de la pêche qui permette aux pêcheurs de tirer pleinement avantage de la limite territoriale de 200 milles que le Canada a récemment fixée. La clé de cette politique serait une question intelligente de nos pêcheries. L'expansion de cette importante industrie est dans l'intérêt de la population de l'Île-du-Prince-Édouard et je suis heureux que cette Législature se propose

d'instaurer une politique des pêcheries qui permette au Canada de rester le premier pays au monde dans ce domaine. Je place beaucoup d'espoir dans l'expansion de l'industrie de la pêche et la création d'un plus grand nombre d'emplois à l'année pour nos pêcheurs et nos transformateurs.

Je suis également heureux d'apprendre que la Chambre s'efforcera de favoriser le commerce au Canada. C'est un objectif important pour toutes les industries canadiennes mais plus particulièrement pour les petites entreprises. Dans ma circonscription de Cardigan, les petites entreprises comprennent non seulement des agriculteurs et des pêcheurs mais aussi des propriétaires de restaurant, les services touristiques, de petites boutiques, etc. La petite entreprise n'est pas seulement le pivot de notre économie, mais elle symbolise et incarne l'esprit de libre entreprise qui fait la grandeur du Canada. Il est important que cette Législature formule une politique qui permette aux petites entreprises de planifier et d'accroître leur exploitation.

Il existe une autre question qui intéresse vivement les petites entreprises de ma circonscription, et, j'en suis sûr, des autres régions rurales du Canada; c'est l'amélioration des moyens de transport. Si la culture des pommes de terre, la pêche et l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard doivent rester viables, il nous faudra améliorer nos réseaux ferroviaires et les services de traversiers. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés de la Chambre que les Pères de la Confédération voyaient notre réseau ferroviaire comme l'outil devant assurer l'égalité du développement pour toutes les régions du Canada. Mais le Canada Atlantique n'est pas encore parvenu à ce plein développement. Les chemins de fer constituent le moyen de transport le plus efficace, pour l'expédition des marchandises de notre province et à l'intérieur même du pays, et ils réclament toute notre attention.

Nous considérons que la mise au point de nouveaux moyens énergétiques représente non seulement le moyen de créer de l'énergie mais doit nous permettre de régénérer l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard. L'accroissement de notre exploitation forestière suivi par un programme de reboisement intensif permettra de créer des emplois et de revitaliser ce secteur d'activité.

Finalement, le sujet de l'énergie est d'une importance toute spéciale pour ma circonscription. Mes commettants n'ont que le pétrole comme source énergétique, et doivent payer les tarifs d'électricité les plus élevés du Canada. Il est donc important non seulement que nous découvrions de nouvelles ressources pétrolières mais également que nous mettions au point des sources énergétiques recyclables qui nous permettront de passer le cap, jusqu'au siècle prochain. Trouver des moyens énergétiques efficaces, telle est la clé de notre bien-être économique, pour la prochaine décennie, pour nous comme pour tous les Canadiens. A l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons un énorme potentiel d'énergie de remplacement telle que l'énergie solaire, éolienne et le bois. Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de solution simple au problème de l'énergie et que la question préoccupe tous les Canadiens. Mais je crois que l'exploitation des sources énergétiques de remplacement peut apporter tout de même une solution partielle du problème.

Nous qui sommes nouveaux députés à la Chambre, membres d'une nouvelle génération de députés, sommes tous venus ici envoyés par nos circonscriptions dans cette Chambre historique, pour aider à guider la nation. Nous sommes tous fiers d'être ici, et déterminés à poursuivre le développement du pays, et nous voulons regarder l'avenir avec confiance. Je suis également ici la détermination de conserver le pays uni et fort, et je suis sûr que tous les députés ici présents à la Chambre partagent ce sentiment.

Je sens également une ferme détermination de restructurer certaines de nos procédures parlementaires. Nous ne sommes pas seulement ici pour la gloire et pour l'honneur. Nous ne sommes pas ici pour gaspiller notre temps ni le temps de la Chambre. Nous sommes venus nous joindre à ceux qui nous ont précédés, afin de travailler de concert à faire avancer les choses, à l'occasion de cette 31e législature, afin qu'elle apporte des solutions aux problèmes qui se posent à nous, et que, à mesure qu'elle entre dans l'histoire, nous ayons des raisons d'être fiers d'en avoir été les instruments.

Je crois que tous les Canadiens, où qu'ils soient, cherchent dans cette législature le sens de la direction, du leadership, afin que nous puissions ensemble formuler des politiques qui permettront d'améliorer ce bien-être économique, social et spirituel de nos concitoyens, à l'approche de la décennie à venir.

● (1750)

Je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Orateur, de votre réélection à la présidence de la Chambre. Tous vous sont redevables de votre impartialité et de vos bons conseils. Je vous suis reconnaissant de votre amabilité et de votre patience et je tiens aussi à remercier tous les députés.

Je suis particulièrement heureux d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône, proposée par le député d'Érié (M. Fretz).

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député d'Érié (M. Fretz), appuyé par le député de Cardigan (M. MacDonald). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur le président, je propose que le débat soit ajourné maintenant.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député de Nepean-Carleton (M. Baker). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: La motion étant adoptée, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(La séance est levée à 5 h 50.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ÉTUDE, PAR UN COMITÉ, DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et d'une urgente nécessité.

L'augmentation record des taux d'intérêt imposée hier par la Banque du Canada, avec, semble-t-il, l'appui du gouvernement, aura des répercussions néfastes sur l'emploi, les entreprises, surtout les petites entreprises, les consommateurs et enfin sur l'économie dans son ensemble, je propose, appuyé par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien):

Que la Chambre ordonne immédiatement la constitution de son comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, que celui-ci soit chargé d'entreprendre un examen immédiat de la politique du gouvernement en ce qui concerne les taux d'intérêt et qu'à cette fin, le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances soient sommés de comparaître au comité afin d'y expliquer leur geste et d'exposer les mesures qu'ils comptent prendre pour régler les problèmes que causent actuellement les taux d'intérêt, au niveau tant des particuliers que des entreprises, ainsi que le gouverneur l'a lui-même affirmé.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion et les députés savent que pour mettre en délibération une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et appuyée par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1410)

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE À PENETANGUISHENE (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement et j'espère qu'on donnera suite au précédent établi par le gouvernement.

Comme M. Davis a refusé récemment de faire construire une école francophone à Penetanguishene, (Ontario); comme cette décision ne manquera pas d'avoir une répercussion sur les deux groupes linguistiques au Québec durant le débat préréférendaire; et comme la Chambre, reconnaissant l'importance historique de la langue et des droits des minorités pour assurer la survivance du pays, a accordé des fonds aux provinces en vue de favoriser l'enseignement d'une langue seconde, je propose, appuyé par le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision de refuser une école secondaire francophone à la population de Penetanguishene.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, pour présenter une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ À SYDNEY (N.-É.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question extrêmement importante.

Le 3 octobre 1977, le ministre alors responsable du programme de décentralisation du gouvernement fédéral a annoncé qu'on créerait à Sydney, région au taux de chômage très élevé, 378 emplois à plein temps et 56 emplois à temps partiel. Le nouveau gouvernement a abandonné cette excellente idée. Étant donné que cette décision à l'égard du Cap Breton démontre que le gouvernement ne s'attache aucunement à diversifier un marché de l'emploi qui est déjà très restreint et étant donné que je me suis battu longtemps et ardemment pour que des emplois soient créés dans cette région, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Article 43 du Règlement

Qu'on dénonce le gouvernement actuel qui a abandonné une région atteinte d'un fort taux de chômage en prenant la décision impitoyable de ne pas transférer ces emplois dans la région de Sydney.

M. l'Orateur: Je n'aime pas tellement le genre «politique de clocher» de la motion, mais je permettrai néanmoins au député de la présenter, en cette première journée régulière de la session. Je ne serai peut-être pas aussi généreux à l'avenir. La Chambre a entendu les termes de la motion. Elle ne peut être mise en délibération qu'avec son consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LES NÉGOCIATIONS EN VUE DE METTRE FIN À LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed. Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Comme une grève des manutentionnaires de grain paralyse le port de Montréal depuis plus de quatre mois, causant un préjudice considérable non seulement aux agriculteurs et aux consommateurs du Québec mais aussi aux producteurs de grains de l'Ouest du Canada, et que le ministre du Travail (M. Alexander) est intervenu personnellement pour régler une grève analogue sur la côte ouest peu de jours après avoir assumé ses nouvelles fonctions, je propose, avec l'appui de mon collègue, le député de Shefford (M. Lapierre):

Que le ministre des Transports et le ministre du Travail interviennent directement et immédiatement, que ce soit séparément ou conjointement, en vue d'aider les parties qui s'affrontent dans le port de Montréal à trouver un terrain d'entente.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE L'HOMME

ON PROPOSE LA FORMATION D'UN COMITÉ POUR SENSIBILISER LA POPULATION AUX ABUS DANS LA REPRÉSENTATION DE LA FEMME PAR LES MEDIA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et de pressante nécessité sur la décision du ministre des Communications (M. MacDonald) d'abolir le Comité sur les stéréotypes sexistes dans les media et sur sa décision de l'intégrer, quoique de façon beaucoup moins représentative, à un groupe d'étude du CRTC. Loin de moi l'idée de m'opposer à ce que l'on saisisse le CRTC de l'urgence d'une telle question, mais j'estime inquiétant que le ministre ait jugé opportun de confier au CRTC la tâche d'exprimer les jugements de valeur qui s'imposent, étant donné les circonstances. Seules des normes pourraient faire l'objet d'une telle étude, mais le ministre a suggéré en annonçant lui-même la formation du comité d'étude que l'on examine la possibilité de procéder par législation pour mettre un terme à l'exploitation de la femme à la télévision.

Je propose donc, appuyé par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Qu'un comité indépendant soit formé pour sensibiliser la population aux abus dans la représentation du rôle de la femme par les media électroniques et qu'on ne procède pas, pour solutionner ce problème urgent, par aucun mode de censure, qu'il s'agisse du CRTC ou du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA «LISTE DES NOMINATIONS PAR FAVORITISME»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité.

Nous nous réjouissons des initiatives du gouvernement relatives à la liberté de l'information et destinées à donner au public davantage accès à l'information gouvernementale; c'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de déposer à la Chambre la liste des nominations par favoritisme qu'a dressée l'adjointe spéciale au premier ministre, M^me^ Jean Pigott.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU BUNDESRAT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de passer à la période des questions, j'inviterais les députés à se joindre à moi pour saluer la présence à notre tribune d'un visiteur de marque en la personne de M. Dietrich Stobbe, président du Bundesrat de la République fédérale d'Allemagne.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à assurer l'indépendance énergétique du Canada d'ici à 1990. C'est là un objectif tout à fait louable.

Nous avons l'intention d'apporter notre soutien à l'application de certaines des mesures relatives à la consommation et aux économies d'énergie annoncées dans le discours du trône. Toutefois, dans l'immédiat, le premier ministre pourrait-il nous dire si des dispositions particulières ont été prises au sujet du prix du pétrole au Canada? Nous savons que le premier ministre a rencontré différents premiers ministres provinciaux. Afin de planifier notre action, nous aimerions savoir s'il faut s'attendre à des déclarations à ce sujet dans un avenir proche?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons en effet eu de longs entretiens avec tous les premiers ministres provinciaux en vue d'élaborer une stratégie énergétique globale et nous avons bien entendu parlé du prix du pétrole. Il n'existe pas pour le moment d'entente formelle dont je puisse parler à la Chambre et je ne m'attends pas à annoncer une telle entente dans les prochains jours.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je sais par expérience qu'il est difficile de parvenir à des ententes sur les prix du pétrole au Canada et qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir l'accord de toutes les provinces. C'est pourquoi je n'insisterai pas pour que le premier ministre me réponde immédiatement. Toutefois, peut-il dire au pays si l'entente que notre gouvernement avait conclue l'hiver dernier, entente qui devait aller jusqu'au 1er juillet prochain, sera maintenue ou si de nouveaux accords seront signés avant cette date?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est là une autre question qui fait partie de nos pourparlers avec les provinces. Si l'entente existant actuellement devait être modifiée ou si une nouvelle entente fondée sur celle qu'avait conclue l'ancien gouvernement devait intervenir, j'espère que nous pourrons l'annoncer avant la conférence des premiers ministres prévue pour le début de décembre?

● (1420)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre parle de début décembre. On nous a laissé entendre qu'un budget serait déposé au cours de la première partie de la session. Faut-il en déduire qu'un accord sur le prix du pétrole aura été conclu avant le dépôt du budget ou bien que l'honorable ministre des Finances fondera ses prévisions budgétaires et procédera au versement des très importants montants compensatoires pour les importations, en se basant sur les termes de l'accord auquel est parvenu le gouvernement libéral l'hiver dernier?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous préférerions parvenir à un accord avant la présentation du budget. Toutefois si cela n'est pas possible au cours des prochaines semaines, il est très probable qu'un budget sera déposé avant le réunion des premiers ministres début décembre et donc avant la conclusion d'un nouvel accord sur l'énergie.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de l'approbation donnée hier par le gouvernement à la troisième hausse consécutive du taux d'intérêt depuis le début de l'été, le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre de quelle façon la politique de son gouvernement en matière de taux d'intérêt diffère de celle du gouvernement précédent?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ainsi que le député doit le savoir, les augmentations du taux d'intérêt au Canada ont été en général moindres qu'aux États-Unis depuis les élections du 22 mai dernier. Nous sommes confrontés à une situation très, très difficile, comme le sait d'ailleurs le député. C'est la raison pour laquelle les députés de mon parti ont été heureux d'accepter la recommandation du porte-parole de l'Opposition officielle en matière économique, proposant que cette question soit soumise dès que possible cette semaine ou au début de la semaine prochaine, nous l'espérons au comité permanent compétent devant lequel non seulement le Gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances, mais également d'autres députés et de simples citoyens pourront faire connaître leur point de vue et proposer une politique appropriée pour notre pays compte tenu des circonstances actuelles.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait qu'il n'existe pas de tel comité et que cette question est fondamentale pour notre pays. Juste avant les élections, l'actuel premier ministre avait déclaré, en sa qualité de chef de l'opposition:

> . . . rien n'a moins de sens que la détermination du gouvernement à hausser les taux d'intérêt jusqu'à des niveaux sans précédent. Cette idée . . . a engendré la politique monétaire la plus coûteuse de l'histoire du Canada.

Je souscris sans réserve à ces affirmations. Je n'ai pas changé d'idée depuis lors.

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer par quel principe les taux élevés d'intérêt étaient, avant les élections, si désavantageux pour les consommateurs, pour ceux qui veulent contracter un prêt hypothécaire et, à toutes fins utiles, pour tous les Canadiens, et qu'ils ont cessé de l'être maintenant que les élections ont eu lieu?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, personne ne souhaite que les taux d'intérêt soient élevés. Nous ne le souhaitons pas plus maintenant que nous formons le gouvernement qu'avant le 22 mai. La situation internationale actuelle restreint la marge de manœuvre du gouvernement canadien.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le gouvernement actuel s'est montré plus indépendant que le gouvernement précédent vis-à-vis des hausses de taux d'intérêt aux États-Unis. Nous croyons effectivement, je tiens à le répéter pour la gouverne du chef du Nouveau parti démocratique, qu'il serait souhaitable qu'un comité permanent de la Chambre se penche sur tous les aspects de cette question. Le chef du Nouveau parti démocratique sait fort bien que le comité de sélection se réunira demain. Nous prévoyons que ce comité sera formé avant la fin de semaine. Nous souhaitons que le comité soit saisi de cette question le plus tôt possible.

● (1425)

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le premier ministre actuel était chef de l'opposition, il accusait les libéraux d'esquiver les problèmes importants en les renvoyant aux comités. Il devrait maintenant mettre en pratique ce qu'il prêchait à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Étant donné que son volubile collègue de Terre-Neuve, le ministre des Finances, aurait dit, selon les journaux d'aujourd'hui, que «les hausses des taux d'intérêt ne semblaient plus avoir l'effet» . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. En toute déférence, le député s'est engagé dans un préambule suffisamment long pour introduire sa troisième question. Voudrait-il la poser maintenant?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'irai droit au but. Étant donné que le ministre des Finances a déclaré que cette politique était catastrophique—il l'a admis hier—le premier ministre va-t-il maintenant appliquer une politique conforme à ce qu'il prêchait avant de former le gouvernement, soit réduire les taux d'intérêt au lieu de les augmenter?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, comme le chef du Nouveau parti démocratique le sait fort bien, nous avons déjà tenu l'une des grandes promesses que nous avions faite au cours de la campagne électorale, soit traiter avec davantage de respect les comités de la Chambre afin d'être en mesure de nous inspirer de l'avis de tous les députés de la Chambre et du public pour résoudre des problèmes très complexes.

Tout comme les députés des autres partis représentés à la Chambre, les députés du Nouveau parti démocratique auront l'occasion de contribuer de façon concrète à la solution des grands problèmes qu'affronte le Canada. C'est avec impatience que nous attendons de recevoir au sein de ce comité et d'autres instances les propositions concrètes des membres de ce parti. Le comité entendra en outre le témoignage et les propositions concrètes du ministre des Finances.

L'ÉNERGIE

LE POSTE DE PRÉSIDENT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR PETRO-CANADA

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question, qui a trait à Petro-Canada, s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il confirmer que le président du groupe d'étude sur Petro-Canada, M. Don McDougall, bien qu'en congé comme président de la compagnie Labbatts, reçoit toujours son plein traitement de cette société, et que celle-ci appartient à Brascan laquelle a fait savoir qu'elle était intéressée à se porter acquéreur de Petro-Canada?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Déjà?

Des voix: Démissionnez.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne saurais confirmer les faits en ce qui a trait au traitement que touche le président du groupe d'étude, mais je puis affirmer au député qu'à ma connaissance la compagnie mentionnée par le député n'a pas officiellement déclaré être intéressée à acheter Petro-Canada.

M. McCauley: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pouvons-nous espérer une enquête et quelques réponses à cette question?

M. Hnatyshyn: Je me ferai un plaisir d'examiner la question, monsieur l'Orateur.

LE PÉTROLE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE PRIX

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'aimerais lui demander s'il est vrai que, indépendamment de tout accord conclu entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le gouvernement fédéral favorise une augmentation de $5 ou de $6 le baril de pétrole en 1980, ce qui obligerait le consommateur moyen à dépenser quelque $100 de plus par année pour conduire une automobile et $120 de plus annuellement pour chauffer sa maison?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a dit exactement où en étaient les négociations. Nous avons déjà dit que, selon nous, le prix du pétrole doit monter, mais quant à savoir de combien . . .

Une voix: Qu'en pensez-vous?

M. Hnatyshyn: C'est ce que j'essaie d'expliquer au député, qui a beaucoup à apprendre sur la politique énergétique.

Une voix: Arrogant.

M. Hnatyshyn: Je tiens à dire à la Chambre que nous procédons à des consultations poussées avec les provinces; à titre d'ancien ministre des relations fédérales-provinciales, le député d'Outremont devrait savoir que c'est essentiel. Nous avons l'intention de pousser très loin ces consultations qui sont très importantes.

M. Phillips: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demandais au ministre si c'est bien ce qu'il compte faire en 1980 et si son ministère a tenu compte des répercussions sur le plan régional d'une augmentation aussi importante du prix du pétrole.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est que nous ne proposons pas ce régime particulier d'augmentation des prix. La réponse à la seconde partie est oui.

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, je m'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quelque temps, le ministre a annoncé qu'il ferait connaître avant la fin de septembre un plan énergétique audacieux et énergique pour les années 1980, comme il a dit. Nous sommes en octobre et il n'y a aucune trace de ce plan.

● (1430)

La question que j'ai à poser au ministre est la suivante: Faut-il ajouter foi aux articles des journaux qui prétendent qu'aucun plan n'est prévu et que les forfanteries théâtrales des conservateurs auraient, comme un grand nombre de leurs promesses, tourné en eau de boudin?

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer au député que j'ai l'intention de travailler tant que je le pourrai pour tâcher d'en arriver à notre objectif d'auto-suffisance en énergie. Je ne prends pas cette tâche à la légère.

M. Chrétien: En 1990?

LE PRIX DU PÉTROLE—LES MESURES VISANT À AIDER L'INDUSTRIE ET LES PRODUCTEURS

M. Cyril Symes (Sault-Ste-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que, d'après certaines informations, le gouvernement aurait l'intention de faire passer le prix du pétrole canadien de $4 à $6 le baril vers la fin de l'an prochain, et qu'une telle mesure entraînerait une augmentation de 2 à 4 p. 100 de l'inflation, 100,000 chômeurs de plus et une diminution d'à peu près 1 p. 100 de la croissance économique au moment même où l'économie ne se porte déjà pas trop bien, le premier ministre est-il prêt à remettre cette augmentation à plus tard, à ré-examiner toute la question et à prévoir d'abord les mesures compensatrices qui s'imposent vis-à-vis des compagnies pétrolières et des consommateurs avant d'imposer au pays le taux d'inflation à deux chiffres que cette majoration entraînera?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il va de soi que dans toute entente globale touchant l'énergie que nous négocions avec les provinces nous prévoyons des mesures susceptibles d'atténuer les graves répercussions que l'augmentation des prix de l'énergie peut entraîner, surtout dans les régions les plus pauvres du pays, mais il est évident que le présent gouvernement a la ferme intention de ne pas poursuivre une politique qui laisserait indéfiniment les Canadiens tributaires d'un pétrole étranger dont l'approvisionnement n'est pas garanti.

Des voix: Bravo!

M. Symes: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, nous poursuivons entre temps une politique aveugle qui nous mène vers des augmentations de prix et un désastre économique sans mesures correctives.

Comme il importe avant tout de régler la question du cours du pétrole avant d'adopter un budget, il va de soi que si le budget prévoit des mesures d'aide aux producteurs et aux consommateurs dont le sort inquiète tant le premier ministre, et compte tenu du fait que le premier ministre vient d'essuyer un refus du premier ministre de l'Alberta qui est bien décidé à majorer le prix de son pétrole, est-il prêt à intervenir unilatéralement pour imposer un nouveau cours sur le marché intérieur avant la présentation du budget de novembre?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, certainement pas avant le budget de novembre. Le député sait très bien que les budgets ne portent pas que sur la politique énergétique.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT À L'ORGANISME PRO-CANADA

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans le discours du trône, on annonçait hier, et je cite:

Pour que le système fédéral fonctionne, il nous faut absolument changer les attitudes du passé . . .

. . . il disait notamment aussi, et je cite encore:

. . . et le gouvernement fédéral doit donner l'exemple. C'est pourquoi mon gouvernement compte tout mettre en œuvre pour instaurer une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales.

Or, nous avons été informé au cours de l'année que d'importantes sociétés de la Couronne ont souscrit de généreuses contributions à l'organisme Pro-Canada, avec la bénédiction de l'ancien gouvernement. J'aimerais demander au premier ministre si la même attitude sera maintenue ou si le gouvernement a l'intention de changer les attitudes?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): On voit qu'il va y penser.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il m'était nécessaire de vérifier auprès de mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services. Je le fais d'ailleurs non seulement sur les politiques, mais très souvent aussi au sujet des mots français.

Je dirai donc à l'honorable député que nous sommes en train maintenant de reconsidérer la pratique suivie par le gouvernement précédent au sujet de la question qu'il a soulevée.

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, est-ce que le premier ministre est également au courant qu'un certain nombre de sociétés de la Couronne, dont le Canadien National et la Corporation de Développement du Canada, sont directement reliés au comité pour recueillir des souscriptions? J'aimerais donc demander au premier ministre s'il a l'intention, dans les prochains jours, de nous annoncer sa décision de mettre un terme au jeu politique, je dis bien au jeu politique de la partisanerie, dont semblent vouloir s'inspirer les sociétés de la Couronne?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que nous sommes en train maintenant de reconsidérer l'arrangement.

[*Traduction*]

LA PRÉTENDUE EXTORSION DE FONDS PUBLICS PAR DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, compte tenu des pratiques très douteuses dans l'établissement des prix et de la véritable extorsion de plus de 100 millions de dollars dont Imperial Oil, une filiale d'Exxon, s'est rendue coupable aux dépens des citoyens de la Nouvelle-Écosse, comme en témoigne un procès au civil qui s'est déroulé à Halifax et comme en faisait récemment état le *New York Times*, le Ministre veut-il nous dire s'il compte ordonner une enquête approfondie sur les procédés de fixation des prix des multinationales pétrolières, surtout Imperial Oil, et, dans la négative, pourquoi pas?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le ministère examine et surveille de façon constante les profits des multinationales et des compagnies pétrolières. Si le député a des renseignements précis à donner à l'appui de ses allégations, je me ferai un plaisir de les recevoir.

M. Chrétien: Lisez les journaux.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, le Ministre ne se rend-il pas compte qu'une compagnie pétrolière nationale comme Petro-Canada, qui appartient à tous les Canadiens, peut empêcher la propagation de tels procédés et garantir l'honnêteté du gouvernement canadien et de ces grosses sociétés multinationales?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député réexamine sa question, il verra, j'en suis sûr, qu'elle a plutôt l'air d'une déclaration.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA VENTE DES RÉACTEURS CANDU À L'ARGENTINE

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Si les garanties que le gouvernement précédent avait offertes au gouvernement argentin présentaient certains défauts, comme a semblé le laisser entendre le ministre de l'Industrie et du Commerce à l'autre endroit, et je pourrais citer ses paroles, pourquoi le Ministre a-t-il attendu quatre mois avant d'aller en Argentine pour corriger ces défauts éventuels?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, le gouvernement argentin a parfaitement compris la question des garanties au cours de nos récentes négociations. Il s'agissait des mêmes garanties que celles qu'avait demandées l'ancien gouvernement et il a été clairement établi qu'elles s'appliqueraient au contrat en cours de négociation. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Quant à mon voyage tardif en Argentine, nous avions un certain nombre de questions à examiner. Nous en avons tenu compte pour prendre notre décision et nous sommes allés en Argentine dès que ces questions ont été réglées.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, les garanties offertes par le gouvernement précédent n'ont absolument rien à voir avec le fait que le marché avec l'Argentine n'a pas été conclu.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, au cours des pourparlers que j'ai eus avec les Argentins, il a été clairement établi, et c'était également très clair dans le rapport de l'office nucléaire de l'Argentine, que la question des garanties a influencé la décision prise récemment par l'Argentine au sujet de l'achat du réacteur Candu.

Cette question a été établie très clairement. Il y a eu cela, plus le fait que certains problèmes se posent en ce qui concerne l'exécution du contrat actuel, des problèmes qui durent depuis quatre ou cinq ans; voilà les deux facteurs qui ont incité le gouvernement argentin à s'adresser aux Allemands pour obtenir une deuxième source d'approvisionnement pour cet important projet.

* * *

● (1440)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION McDONALD—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur un décret adopté par le gouvernement précédent, avant la fin de la dernière législature, par lequel il interdisait à la Commission McDonald d'examiner sans sa permission les procès verbaux des séances du cabinet qui se sont tenues pendant que le très honorable député de Mont Royal était au pouvoir.

Le premier ministre et le gouvernment envisagent-ils sérieusement de modifier, de rejeter ou de remplacer ce décret et d'autres décrets semblables, ce qui permettrait à la Commission McDonald et au gouvernement du Canada d'entreprendre un examen complet de toutes les questions concernant la GRC et plus particulièrement de celles touchant le domaine de la sécurité nationale.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons nullement l'intention d'annuler ce décret lequel est d'après moi, tout à fait conforme aux précédents établis jusqu'ici concernant les documents en possession d'un gouvernement qui a été renversé.

Il existe un accord qui s'applique depuis quelque temps déjà, en vertu duquel, au cas où il y a changement de gouvernement, un haut fonctionnaire de la Fonction publique du Canada est chargé de conserver les documents, et d'en référer à l'ex-premier ministre et aux ministres du cabinet du gouvernement précédent avant de les communiquer. Quant à moi, je suis persuadé que l'ancien premier ministre, le chef de l'Opposition actuelle, ne fera rien pour gêner les responsables de l'enquête de la Commission royale McDonald ou pour les empêcher de consulter les documents comme ils le jugeront bon.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES VENTES MANQUÉES DE RÉACTEURS CANDU À L'ARGENTINE ET AU JAPON—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, ma question est liée à celle que vient de poser le député d'Ottawa-Carleton. Pendant la période prolongée qui a précédé la reprise de la législature, les Canadiens ont assisté à une baisse de nos exportations. On a déjà parlé de la perte que représente la vente manquée du réacteur Candu à l'Argentine.

Ma question s'adresse à présent, au ministre d'État du Commerce international, et concerne un manque à gagner estimé à 2.8 milliards de dollars, par suite de l'échec du contrat avec l'Argentine et le Japon, et la perte virtuelle de 75,000 emplois. Quelles sont les mesures précises qu'entend prendre le ministre d'État pour aider un secteur d'activité que l'on reconnaît à présent en pleine stagnation et qui pourrait bien, à l'avenir, avoir besoin d'une aide financière supplémentaire du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre le député. Le chiffre de 2.8 milliards est légèrement inexact. Le montant total des exportations canadiennes en jeu était de 800 millions environ. Le reste était constitué de dépenses locales en Argentine.

Avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je profite de l'occasion pour voir ce qu'il en est de la perte de ce marché et ce qu'il y a lieu maintenant de faire pour créer de nouveaux débouchés à la filière CANDU, que je considère comme un très important atout pour le Canada.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, après la réponse du ministre je rappelle à la Chambre que le 4 mai de cette année le gouvernement précédent avait parafé avec le Mexique un accord dont l'article 3 portait sur la coopération nucléaire. Il était envisagé que la vente d'un CANDU pourrait en résulter.

Le ministre peut-il nous expliquer comment il se fait qu'après cinq mois, surtout après la perte du marché argentin, l'EACL, qui avait été désignée comme consultant canadien pour l'application de cet accord, n'ait pas encore reçu l'ordre du gouvernement de s'occuper du Mexique à ce titre? Je dirai même qu'à notre grand détriment, ni le ministre ni le gouvernement n'ont approché le Mexique pour donner suite à cet accord.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, nombreux sont les pays qui constituent des clients éventuels pour l'EACL et pour le réacteur CANDU. Le Mexique en est un. Ce sera là un des débouchés éventuels que nous examinerons pour voir ce qu'il y a lieu maintenant de faire. Les contacts avec l'Argentine ont pris énormément de temps l'été dernier. Maintenant que cela est terminé, nous pourrons nous occuper du Mexique et de quelque cinq autres pays qui constituent d'excellents clients éventuels.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour quelle raison, puisque son parti s'est prononcé contre le bill C-14 en novembre dernier et lui a d'ailleurs fait une vive opposition, il a promulgué le règlement d'application de cette loi qui apporte des changements rétrogrades à l'assurance-chômage, au détriment de milliers de Canadiens dont 62,000 Terre-Neuviens, et aussi de l'économie terre-neuvienne qu'il prive cette année de 34 millions de dollars.

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les modifications apportées par le bill C-14 ont été décidées par la législature précédente. Dans les débuts du nouveau gouvernement, il appartenait au gouverneur en conseil d'examiner ces changements, ceux qui n'avaient pas encore été appliqués, et de les promulguer. S'il l'a fait, c'est par respect pour les décisions de la législature précédente. Je puis dire au député, qui pourra se faire entendre plus tard cette année peut-être ou au début de l'an prochain, que quatre jours après son entrée en fonctions le gouvernement a lancé une remise en question complète de l'assurance-chômage, et notamment de certaines de ces modifications.

Cette révision portera sur un certain nombre de sujets, y compris ceux qui ont déjà été abordés au cours de la dernière législature. J'espère que cette étude, qui comporte des consultations poussées avec les provinces, les syndicats, les entreprises, les groupes féministes et d'autres parties intéressées, pourra aboutir à une conclusion vers la fin de l'année. Sans doute qu'un nouveau projet de loi sera proposé au printemps. Le député, tout comme ses autres collègues de la Chambre, aura amplement l'occasion de faire connaître son point de vue sur cette importante question.

M. Faour: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au ministre qu'il fait maintenant partie du gouvernement et qu'il est en mesure de modifier des règlements comme celui-ci.

En outre, au sujet du processus de révision déjà en marche, le ministre peut-il nous dire pourquoi on a proposé à maintes reprises de supprimer le droit à l'assurance-chômage aux pêcheurs et aux autres travailleurs saisonniers dans la région atlantique par exemple, sans qu'il soit question d'envisager d'autres solutions? Cela me paraît très grave. Peut-il nous dire pourquoi on n'a pas envisagé d'autres solutions?

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, je peux dire au député que les sujets à l'étude sont légion. Il est question des travailleurs saisonniers ainsi que d'une dizaine d'autres questions. L'étude ne vise pas simplement à priver d'assurance-chômage un groupe de travailleurs. Comme le dit le discours du trône d'hier, l'objet de l'étude de la Loi sur l'assurance-chômage est d'assurer plus de justice et de supprimer les incitations à ne pas travailler. Tel est l'objectif principal, et je discuterai volontiers avec le député en temps voulu des nombreuses solutions de rechange qui seront abordées.

* * *

[*Français*]

LE SPORT

LES SUBVENTIONS AUX ATHLÈTES DES UNIVERSITÉS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au nouveau ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. J'aimerais par la même occasion souhaiter qu'il se maintienne en aussi grande forme que son prédécesseur.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, le ministre annonçait une réduction sensible, soit de $450,000 à $190,000, pour l'année scolaire 1979-1980, des subventions de déplacement offertes aux universités des Maritimes et de l'Ouest dont les étudiants participent à des épreuves athlétiques au Canada. Pourtant, son ministère avait déjà accepté de verser $450,000 aux universités.

● (1450)

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à reconsidérer cette coupe sombre avec les deux associations universitaires visées, étant donné qu'elles ont conçu leur programme d'activités sportives pour l'année scolaire en cours convaincues que le gouvernement fédéral leur accorderait la somme déjà convenue?

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Sherbrooke. Je ne crois pas pouvoir jamais égaler l'ancien ministre pour ce qui est de sa bonne forme physique.

L'Union sportive interuniversitaire canadienne a reçu la somme de $456,000 pour l'année fiscale 1978-1979. Cette subvention n'était pas renouvelable. Nous avons examiné la question et nous avons conclu qu'il s'agissait d'une subvention qui n'était accordée qu'une seule fois. Nous en avons discuté avec des recteurs d'université. J'ai décidé de comprimer les dépenses. Le programme d'austérité n'est pas une révélation pour les députés. Disons qu'on doit se serrer la ceinture.

Une voix: Qui «on»?

M. Paproski: Nous avions ramené la subvention à $190,000 mais après de longs entretiens avec certains directeurs des sports des universités visées, tant dans les provinces de l'Atlantique que de l'ouest. Nous avons alors décidé de leur accorder un supplément de $100,000, ce qui porte la subvention à $290,000.

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME D'APPROVISIONNEMENT DES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

M. Pierre Bussières (Charlesbourg): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On se souvient de la situation extrêmement fragile que connaissent les distributeurs indépendants de produits pétroliers au Québec et on sait également que le ministre a rencontré les distributeurs indépendants de produits pétroliers au mois de septembre. J'aimerais savoir s'il peut indiquer à la Chambre quelles sont les mesures précises qu'il entend prendre afin de résoudre le problème d'approvisionnement des distributeurs indépendants de produits pétroliers et éviter d'une part que ces distributeurs indépendants s'en aillent vers la faillite et assurer d'autre part que tous les consommateurs du Québec auront de l'huile à chauffage cet hiver.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député a raison d'affirmer que les distributeurs indépendants de produits pétroliers ont subi des pressions considérables quelques mois durant depuis quelques années.

Dès qu'on m'a eu confié ce ministère, je me suis penché en particulier sur cette question importante. De fait, en août dernier, j'ai écrit à tous les exploitants de raffineries et de terminaux, les priant d'observer certaines règles concernant l'approvisionnement des distributeurs indépendants au Québec et aussi dans l'Est du Canada. Dans ma communication par télex je leur demandais de ne pas chambarder la proportion dans laquelle ils affectent leurs approvisionnements, de continuer à approvisionner leurs clients réguliers et de ne pas refuser arbitrairement de renouveler les contrats.

D'autre part, le député comprendra sans aucun doute que le gouvernement fédéral ne peut donner la garantie absolue que tous les distributeurs indépendants pourront survivre sur le marché. Nous tâchons de les encourager à signer des contrats à long terme ou à en prolonger la durée pour pouvoir être approvisionnés avec certitude cet hiver et par la suite.

[*Français*]

ON PROPOSE D'ADOPTER UNE LOI RÉGISSANT LES CONTRATS ENTRE RAFFINEURS ET DISTRIBUTEURS

M. Pierre Bussières (Charlesbourg): Monsieur le président, on sait que les incitations à fournir de l'huile à chauffage, incitations auprès des grandes compagnies qu'a faites le ministre n'ont rien donné. J'aimerais savoir si l'honorable ministre serait disposé à présenter à la Chambre un projet de loi qui, d'une part, obligerait les raffineurs à signer des contrats avec tous les distributeurs indépendants, en indiquant dans ces contrats un montant d'approvisionnement et, d'autre part, assurerait un prix à la raffinerie pour tous les distributeurs indépendants, prix qui serait concurrentiel avec celui que les raffineurs offrent à leurs propres distributeurs?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, mon ministère surveille de très près tout ce qui se fait à cet égard. Nous avons déjà pris des mesures pour que soient livrés des approvisionnements supplémentaires et pour assurer plus de souplesse dans les approvisionnements par le pipe-line interprovincial. Nous avons réussi à obtenir des approvisionnements supplémentaires à cause de la capacité accrue.

Je tiens à signaler au député que je me préoccupe sérieusement de cette question et que je fais l'impossible pour que les quelques prochains mois ne soient pas trop durs. Malheureusement, j'ai hérité de ce problème en même temps que de mon portefeuille.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RAPPORT PROVISOIRE DE LA COMMISSION McDONALD

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, ma question découle de la question posée par le député de Leeds-Grenville et s'adresse au solliciteur général. Le solliciteur général a-t-il eu l'occasion de demander au président de la Commission McDonald quand cette commission permanente compte publier un rapport provisoire?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur, je me suis entretenu avec le juge McDonald à deux reprises déjà. En toute franchise, je dois dire que je n'ai pas toujours obtenu la même réponse à cette question. Je n'ai pas obtenu toutes les précisions nécessaires sur ce point. Le problème tient simplement au fait que la Commission McDonald estime détenir un mandat permanent.

J'espère avoir un nouvel entretien à ce sujet avec le président de la commission le plus tôt possible, d'ici une semaine j'espère, et je serai très heureux de faire savoir alors au député et peut-être à toute la Chambre les résultats de cet entretien.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'aimerais lui demander comment le gouvernement a pu présenter hier un discours du trône dans lequel il s'engage à faire prospérer l'économie, à donner confiance aux Canadiens et à créer des emplois alors que le même jour il autorisait la Banque du Canada à augmenter les taux d'intérêt qui, au dire même de certains porte-parole du monde des affaires, ralentiront la croissance, nuiront à la confiance et à l'emploi.

Cette contradiction n'indique-t-elle pas que le nouveau gouvernement manque d'orientation, étant donné surtout que le gouverneur de la Banque a reconnu lui-même que les taux d'intérêt courants causaient des problèmes aux particuliers et aux entreprises? J'aimerais que le ministre nous dise maintenant, vu qu'il a le devoir de répondre aux questions posées à la Chambre, ce que le nouveau gouvernement fait pour résoudre les problèmes que le ministre a lui-même causés aux travailleurs et aux entreprises du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la différence entre notre politique et celle du gouvernement de l'honorable représentant, c'est que nous n'avons pas suivi aveuglément les taux d'intérêt des États-Unis. A dire vrai, les députés d'en face nous ont laissé un déficit qui, selon les prévisions actuelles, s'élèvera cette année à au moins 7 milliards de dollars et cela ne nous laisse pas grande liberté d'action. Le déficit budgétaire atteint 11 milliards. Malgré tout nous sommes convaincus qu'à la longue, nos politiques remettront le Canada sur la bonne voie.

LES MESURES VISANT À ENRAYER L'INFLATION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il a rejeté la politique énoncée par son premier ministre au cours de la campagne alors qu'il avait dit qu'après les élections, s'il était élu, il ne s'appuierait plus sur la politique monétaire mais réglerait le problème de l'inflation à l'aide d'une politique fiscale et budgétaire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est exactement notre position. C'est non seulement en adoptant une politique monétaire mais également une politique fiscale et budgétaire et en mettant un terme à l'augmentation scandaleuse des dépenses et les énormes déficits de l'honorable député que nous arriverons à une solution au cours de l'année prochaine.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi alors qu'en mars dernier, lui et ses collègues réclamaient un budget, ils n'ont pas encore pu trouver de nouvelle politique meilleure que la mienne et pourquoi ils n'ont pas présenté de nouveau budget depuis 13 mois?

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'admire l'humour du député.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Fort Garry.

Questions orales

LES FINANCES

L'AVENIR DU PROGRAMME DE DÉDUCTION DES INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question pour le ministre des Finances, qui aime ses petits déficits. Comme depuis que son gouvernement est arrivé au pouvoir, les frais sur une hypothèque de $60,000 ont augmenté de $1,500, ce qui annule entièrement toute aide qu'aurait pu apporter son programme de déduction des intérêts hypothécaires, le ministre est-il disposé à retirer ce programme, à le ré-examiner et à le modifier de façon à ce qu'il réduise vraiment les taux d'intérêt hypothécaire pour que les Canadiens puissent acheter des maisons?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député suggère une solution unique: les taux d'intérêt hypothécaire ont augmenté et il faudrait donc retirer l'aide que nous offrons à la population canadienne aux termes du programme de déduction des intérêts hypothécaires et leur rendre la situation plus difficile. Non, nous n'allons certes pas le retirer. Nous poursuivons dans la voie que nous nous sommes tracée et il y a 3,800,000 foyers au Canada qui se réjouissent de ce programme.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Le ministre est-il prêt à consulter ses amis et associés de la construction domiciliaire qui disent que les hausses des taux d'intérêt entraîneront un affaissement complet du secteur de la construction et qu'ils se fichent éperdument de son programme de crédits concernant les intérêts hypothécaires, et acceptera-t-il alors de le retirer quand ses amis et associés le lui diront?

● (1500)

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je suis toujours prêt à rencontrer n'importe quel groupe et à m'attrister avec ses membres sur les conséquences catastrophiques des dix dernières années qui les ont poussés dans cette situation, et qui ont entraîné des augmentations du taux d'intérêt hypothécaire, des taux d'intérêt des banques et du taux d'intérêt de la Banque centrale.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN DE MONTRÉAL

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et porte sur le conflit qui dure depuis cinq mois chez les manutentionnaires de grain du port de Montréal.

Vu que le Ministre est intervenu très rapidement et avec beaucoup de succès dans le conflit des manutentionnaires de grain de la côte ouest, et vu que la grève des manutentionnaires de Montréal dure maintenant depuis cinq mois et qu'elle risque de causer des problèmes cet hiver aux agriculteurs du Québec et à d'autres, le Ministre est-il prêt à intervenir directement dans ce conflit pour tâcher de le régler avec autant de succès qu'il l'a fait dans le cas des manutentionnaires de la côte ouest?

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député d'avoir posé cette question, car je m'en inquiète aussi, mais je voudrais lui faire remarquer que le médiateur, M. Roland Doucet, a actuellement des entretiens privés avec les parties en cause et que les discussions en cours sont fructueuses. On avance. Pour le moment, il ne servirait à rien que j'intervienne.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE NORD CANADIEN

LE STATUT DE PROVINCE POUR LE YUKON

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Hier, le Ministre annonçait des changements importants à l'administration du Yukon, changements qui l'acheminent vers un statut provincial et qui d'ailleurs ont amené la démission du commissaire.

Comment le Ministre peut-il concilier un geste aussi unilatéral avec ses déclarations et celles du premier ministre sur le respect du Parlement et du système parlementaire, et avec la promesse qu'ils avaient faite de consulter les habitants du Yukon par référendum sur les changements constitutionnels importants et de consulter également les autres provinces et aussi les Indiens? Est-il disposé à retirer les instructions qu'il a données hier et à renvoyer la question à un comité parlementaire, en attendant du moins qu'il remplisse certaines des promesses qu'il avait faites sur cet important sujet?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à exprimer au député la conviction du gouvernement que le pouvoir doit être exercé par les organes électifs. Et l'organe électif, c'est le conseil législatif du Territoire du Yukon, auquel le pouvoir a été confié. J'ai donné instruction au commissaire d'exécuter la volonté de mon gouvernement, qui est de donner à l'organe électif les pouvoirs que nous pouvons lui confier en vertu de la loi sur le Yukon.

J'ai consulté le Conseil des Indiens du Yukon. Nous avons dit que, pour poursuivre les consultations sur les modifications constitutionnelles, nous rencontrerions le gouvernement du Territoire du Yukon, les Indiens du Yukon et les intéressés. Mais je dois répéter au député que l'organe électif du Yukon et ceux qui l'ont mandaté tiennent à exercer le pouvoir au Yukon, et que nous avons accédé à leur désir.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, dans son communiqué de presse, le Ministre a déclaré que le commissaire devait dorénavant suivre les directives et l'avis du Conseil exécutif du Yukon. Il a fait savoir en même temps qu'il conserverait la responsabilité de l'administration du Yukon qui lui est dévolue en vertu de la Loi sur les Indiens.

Comment peut-il, concilier ces deux points? Entend-il par là que le commissaire n'a plus le droit de veto mais qu'il se réserve ce droit pour s'opposer aux décisions des prétendus représentants élus du Yukon? Et comment concilie-t-il cette prise de position avec celle des Indiens du Yukon qui s'opposent à tout changement de statut tant qu'on n'aura pas réglé la question de leurs revendications territoriales?

M. Epp: Je tiens à faire savoir au député qu'il fait fausse route. Tout d'abord, je n'ai pas dit à l'ancien commissaire qu'elle était tenue par les décisions du comité exécutif. J'ai dit, comme le précise la loi sur le Yukon, qu'elle était tenue par les décisions du conseil législatif, composé des citoyens élus du Yukon. Ce que nous avons également dit, et le député devrait le savoir, c'est que le commissaire ne participe pas aux négociations en cours relatives aux revendications territoriales des Indiens.

Ce gouvernement a déclaré très nettement qu'il reconnaissait le bien-fondé des revendications territoriales et qu'il souhaitait voir la question se régler sans délai. Les choses vont donc suivre leur cours.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉPÔT DE DÉCRETS DU CONSEIL DONNANT LA LISTE DES PREMIERS MINISTRES SUPPLÉANTS, DES MINISTRES SUPPLÉANTS ET DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles des exemplaires des décrets donnant la liste des premiers ministres suppléants, des ministres suppléants et des secrétaires parlementaires, soit les décrets C.P. 1979-1641 et C.P. 1979-2716.

* * * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 9 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur le président, qu'on me permette d'abord d'offrir mes meilleurs vœux à Son Excellence le Gouverneur général, qui présidait pour la première fois l'ouverture officielle du Parlement.

Depuis que M. et M^me^ Schreyer ont emménagé avec leurs enfants à Rideau Hall, ils ont impressionné les Canadiens de toutes origines par l'enthousiasme avec lequel ils se sont acquittés de leur noble mission. Au cours de leurs voyages à travers les diverses régions du pays, ils ont stimulé notre fierté nationale et nous ont rappelé les valeurs qui font notre force et notre grandeur. Au nom de l'opposition officielle, je leur souhaite santé et bonheur dans leur travail au service du Canada.

[*Traduction*]

Je veux féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône pour la façon impressionnante dont ils ont amorcé leur carrière parlementaire. Le député d'Erié (M. Fretz) a parlé avec émotion de la richesse multiculturelle qui caractérise la péninsule du Niagara et le député de Cardigan (M. MacDonald) s'est montré convaincant, étant lui-même agriculteur, lorsqu'il a souligné l'importance de préserver l'exploitation familiale. Les deux députés ont démontré qu'ils ont beaucoup à apporter au Parlement. J'ai été ému quand le député de Cardigan a dit qu'en sa qualité de représentant d'une nouvelle génération de parlementaires, il fera de son mieux pour servir son pays. Cela me rappelle que tous les partis de la Chambre comptent maintenant de nouveaux élus, ce qui prouve que notre régime parlementaire, et plus précisément le régime fédéral canadien, reste très vigoureux puisqu'il est en mesure d'attirer ici des hommes et des femmes de valeur qui sont prêts à faire tout leur possible pour servir leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Maintenant que je me sens bien disposé, monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la Chambre dans son nouveau rôle, à celui qui porte maintenant le titre de très honorable premier ministre (M. Clark).

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Bien que je ne puisse dire encore que le succès qu'il a rapporté aux élections en sa qualité de chef de parti, me fait vibrer d'enthousiasme, je n'hésite pas à me joindre à mes concitoyens pour lui offrir mes meilleurs vœux dans son nouveau rôle de premier ministre. Au cas où à l'avenir il douterait de la sincérité de mes vœux, je lui rappellerais que même le chirurgien le plus amical doit souvent employer le bistouri.

● (1510)

Comme je connais les satisfactions et les déceptions inhérentes à la charge qu'il occupe maintenant, je me permettrai de lui donner quelques conseils. Je lui ferai remarquer qu'il aura rarement le pouvoir qu'on lui prête, de remédier à tous les maux du Canada et qu'inversement, il ne sera pas responsable des réussites que ses admirateurs voudraient lui attribuer. Pour demeurer serein, il doit donc tolérer la critique, si peu méritée qu'elle puisse lui sembler, et accueillir avec scepticisme les éloges, qui seront en toute probabilité également injustifiées. Si sa charge lui paraît parfois trop lourde à porter, nous veillerons à le soulager rapidement de ce fardeau et à lui épargner cette charge.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'offre mes félicitations à ceux qui ont été choisis pour servir en tant que ministres de la Couronne. Dans l'intérêt du Canada, nos vœux les accompagnent. Comme nous tous, vous devrez, monsieur l'Orateur, vous habituer à l'idée que malgré la splendeur et la dignité qui parent uniformément tous les ministres d'en face, l'égalité parmi eux n'est que relative; de plus certains des ministres ne siègent même pas en face: ils se dissimulent au bout du couloir, au Sénat. L'un d'entre eux est devenu le héros des candidats sans espoir. Il a prouvé que la meilleure façon de remporter la victoire, c'est de se faire battre aux élections. Le cabinet est donc composé de ministres initiés et non-initiés. Pour compliquer encore les choses, certains initiés ne détiennent pas de portefeuilles-clés qui ont été confiés à des non-initiés. Par ailleurs, ces ministres du petit et du grand cabinet sont députés à la Chambre des communes. Je n'oserai pas, bien sûr, parler «des cabinets».

Je crois savoir que les non-initiés recevront des abonnements gratuits aux journaux pour se tenir informés de ce qui se passe au cabinet. Au fond du couloir, il y a deux initiés et un non-initié que l'on incite à se familiariser avec l'emploi de pigeons voyageurs. Il y a même un groupe de laissés-pour-compte comprenant des non-initiés, comme l'actuel ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Grafftey) qui a d'abord été assermenté en grande pompe, uniquement pour la forme, et a vu ensuite son titre aboli. Il y a également un groupe d'initiés tels que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) qui, après avoir préconisé pendant des années un gouvernement ouvert, vient d'aller se cacher et d'exiger qu'on ne publie pas tous les numéros de téléphone de son ministère.

Quand je regarde le cabinet, je me rappelle avoir dit aux Canadiens il y a déjà quelque temps, et à propos d'autre chose, que nous devrions tous nous attendre à moins. Je sais que certains des députés chevronnés d'en face inscrivent secrètement l'adjectif «honorable» devant leur nom depuis des années dans l'attente du grand jour, et sont plus que chagrinés d'être exclus du cabinet. Je ne puis leur offrir en guise de consolation que la certitude qu'un jour le fait d'avoir été écarté du cabinet sera considérée comme un honneur encore plus grand.

Ce qu'il y a de plus grave c'est que les représentants des trois provinces de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ont été exclus du cabinet de l'orientation de la politique. La Colombie-Britannique avait, elle aussi, été tout d'abord exclue, m'a-t-on dit, jusqu'à ce qu'un puissant mouvement de pression eût été amorcé pour persuader le premier ministre (M. Clark) que le ministre des Postes et ministre de l'Environnement (M. Fraser) avait plus de valeur qu'il ne paraissait au premier abord dans ce cabinet restreint, il n'y a non plus de ministre en tant que tel de l'Alberta. Le premier ministre entend apparemment se faire au cabinet le porte-parole de l'Alberta et du Canada à la fois, comme s'ils étaient toujours tous les deux solidaires. Voilà qui semble bien peu encourageant pour la majorité des Canadiens des autres provinces qui ne sont pas convaincus que les intérêts Albertains et Canadiens coïncident nécessairement. La chose a été, à mon sens, rendue évidente lorsque le premier ministre n'a pas réussi à s'entendre avec le premier ministre de l'Alberta sur une politique des prix pétroliers.

Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont promis un nouveau fédéralisme au Canada. Qui aurait cru qu'il s'agirait d'un fédéralisme où, au sein du conseil du cabinet, nulle voix ne parlerait pour les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba? Qui aurait cru que dans ce fédéralisme la Colombie-Britannique aurait à peine voix au chapitre tandis que l'Alberta serait identifiée au Canada tout entier? Pour donner un porte-parole à ceux qui ne peuvent s'exprimer les députés de mon parti vont faire l'impossible, avant que la politique du gouvernement ne soit sanctionnée par une loi, pour faire connaître au premier ministre et à son cabinet restreint les revendications légitimes des citoyens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

Des voix: Bravo!

Des voix: Et ceux de l'Alberta?

M. Trudeau: Les députés s'interrogent au sujet des députés de l'Alberta. C'est justement ce que je faisais remarquer: il n'y en a pas dans le cabinet restreint, et ils ont bien raison de s'en inquiéter.

[*Français*]

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur la façon dont nous entendons nous acquitter, nous du parti libéral, de notre rôle important d'opposition officielle. De toute évidence, la population du Canada a donné aux progressistes conservateurs le mandat de gouverner, et elle désire qu'on laisse au gouvernement la chance d'administrer le pays sans être en butte à la politicaillerie et à l'obstructionnisme. Pour notre part, non seulement nous acceptons et respectons cette volonté du peuple, mais nous prenons au sérieux la responsabilité qui nous a été confiée de collaborer de façon constructive à l'élaboration des politiques du pays.

Le parti libéral a démontré très tôt après l'élection sa volonté de constituer une opposition positive et constructive, alors que j'ai accepté de discuter avec le premier ministre des questions à l'ordre du jour et des personnalités qu'il aurait à rencontrer au sommet de Tokyo et à la conférence du Commonwealth à Lusaka.

Je suis heureux de dire que nos échanges furent dépourvus de toute tension ou hostilité et qu'ils reflétèrent plutôt notre souci commun de placer l'intérêt du pays au-dessus de toute partisanerie. Je suis tout aussi heureux de noter et de reconnaître publiquement que le premier ministre a scrupuleusement respecté la confidentialité de notre entretien.

Si mes propos ont pu lui être utiles à Tokyo ou à Lusaka, je m'en réjouis, et je suis prêt à répéter l'expérience à l'avenir. Nous sommes un parti pour qui l'intérêt du Canada prime tout, et nous n'aurions aucun plaisir à voir notre pays mal représenté à des rencontres internationales d'une importance aussi cruciale.

Monsieur le président, le gouvernement peut continuer de compter sur la collaboration de l'opposition officielle pour toute initiative susceptible d'améliorer le sort du Canada et des Canadiens. Nous ne croyons pas à ce rituel creux qui consiste à voter contre le gouvernement en toute occasion et sur toute question. Ce genre d'opposition irréfléchie que malheureusement les progressistes conservateurs et les néo-démocrates ont souvent pratiqué dans le passé nuit au travail législatif du Parlement et contribue à avilir sa réputation dans le grand public. D'ailleurs voter ainsi contre tout dessert les intérêts bien compris des partis d'opposition en érodant l'influence qu'ils peuvent exercer auprès de la population s'ils réservent leurs votes négatifs pour des questions d'intérêt majeur qui violent leurs principes politiques fondamentaux ou qui contredisent de façon flagrante l'intérêt premier du pays.

Sur ces dernières questions, des questions de cette envergure, nous avons l'intention de livrer au gouvernement, avec toute la force, toute la fougue et la détermination dont nous sommes capables, une lutte comme jamais cette Chambre n'en a vue. Sur des questions aussi cruciales, nous n'hésiterons pas à conjuguer nos forces avec celles des autres partis d'opposition pour forcer le gouvernement à revoir sa législation sous peine de défaite à la Chambre des communes.

Le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention de gouverner comme s'il détenait une majorité au Parlement. Ce sont là des paroles courageuses pour un leader dont le gouvernement peut être défait n'importe quel jour et sur n'importe quelle question par les forces combinées des partis d'opposition, un leader qui n'a pas réussi à convaincre la population de lui confier une majorité, un leader dont les candidats ont recueilli un demi million de votes de moins que les candidats libéraux.

Ce sont des paroles courageuses pour un leader qui, de façon pusillanime, a retardé sa rencontre inéluctable avec le Parlement plus longtemps que tout autre premier ministre de notre histoire. Il y a déjà près de cinq mois, en effet, que les élections ont eu lieu, près de cinq mois au cours desquels la population a attendu que le gouvernement s'organise et trouve le courage de soumettre ses projets de législation au Parlement.

On pourrait, à la limite, excuser un retard aussi indécent si le gouvernement avait employé ce temps de façon efficace. Mais au lieu de cela, nous avons vu à l'œuvre un gouvernement qui, au mieux, s'est montré vague et confus dans la direction qu'il veut donner au pays, méfiant envers tous ceux qu'il soupçonne d'être des ennemis du régime dans la Fonction publique et carrément contradictoire dans ses déclarations publiques.

● (1520)

[*Traduction*]

Permettez moi de faire état de quelques-unes des façons dont le gouvernement a abusé de la confiance que la population accorde à tout gouvernement dans les premiers mois de son mandat.

L'un des premiers gestes officiels que le premier ministre a posés après s'être engagé à rapprocher le gouvernement de la population, a été de confier les plus hautes décisions économiques du cabinet à un homme qui, après avoir été député pendant six mois, a vivement été répudié par ses électeurs d'Ottawa-Centre. Le fait que le sénateur de Cotret continue à occuper des fonctions ministérielles aussi importantes constitue une insulte permanente envers les électeurs qui l'ont rejeté, une atteinte au principe de la démocratie et une insulte à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Conscient de l'illogisme de cette décision, le premier ministre a fait savoir que le sénateur devrait se présenter devant l'électorat aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Sauf erreur, c'est bel et bien ce qu'il a dit. Pour sa part, le sénateur n'a manifesté aucun enthousiasme à l'idée d'être peut-être de nouveau rejeté par l'électorat. Je suggère au premier ministre de donner une chance, ou peut-être de lancer un ultimatum au sénateur de Cotret: ou bien il se porte candidat à l'un ou l'autre des sièges vacants de Prince-Albert ou de Burin-Saint-Georges aux élections partielles du 19 novembre prochain, ou bien il démissionne de son poste au cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je tiens à préciser que cette critique ne s'applique pas aux membres du cabinet qui viennent du Québec. Il importe que toutes les provinces soient représentées au cabinet et je ne vois pas d'inconvénient majeur à ce que l'on nomme des représentants faute d'avoir pu en faire élire. Les conservateurs, ont toutefois fait élire plus de 50 députés en Ontario. Il est donc surprenant que le premier ministre ait jugé nécessaire de les laisser pratiquement tous pour compte et d'offrir un siège au cabinet à un candidat ontarien qui a été battu aux élections.

Autre fait surprenant, le sénateur occupe un des sièges de l'Ontario au sein du petit cabinet, tandis que la ville de Toronto, qui a élu douze députés conservateurs, n'a pas de représentant dans ce centre de décisions.

Des voix: Quelle honte!

[*Français*]

M. Trudeau: Voici un deuxième exemple de l'ineptie du gouvernement: la question de l'emplacement de l'ambassade canadienne en Israël. Lors de sa première conférence de presse après les élections, le premier ministre affirmait solennellement qu'il s'en tiendrait à sa promesse électorale de déménager l'ambassade à Jérusalem. Il ne tolérerait pas que les fonctionnaires du gouvernement ou n'importe qui d'autre viennent lui dicter quoi penser. Comme un homme de parole, il allait passer à l'action et livrer la marchandise.

Le premier ministre ne soupçonnait pas alors que personne n'allait davantage souffrir de sa politique que ceux-là même dont il courtisait le vote. La principale préoccupation de la communauté juive au Canada est la protection des droits civils contre les menaces de boycottage par les pays arabes. Or, à l'heure actuelle, en raison même de l'opposition de plus en plus répandue que suscite la politique du gouvernement en matière d'ambassade, une loi contre le boycottage a moins d'appui dans le public qu'auparavant et elle a été repoussée en fin de liste des priorités gouvernementales.

Par inexpérience ou par naïveté, je ne sais, le premier ministre n'avait aucune conscience du problème extrêmement délicat que pose le déménagement de notre ambassade à l'ensemble des nations du Moyen-Orient. Apparemment, il croyait que tout ce qui était favorable au vote conservateur à Toronto était également favorable au reste de l'univers. Mais lorsque le monde entier lui est tombé sur la tête, il a retraité avec une rapidité digne des plus hauts standards olympiques. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) ne fit rien pour corriger l'image d'ineptie du gouvernement en déclarant sans réfléchir que les jappements du monde arabe étaient pires que ses morsures. Eh bien, ce sont ces morsures, monsieur le président, qui infligent à l'heure actuelle de sérieuses blessures aux compagnies exportatrices et aux travailleurs canadiens.

C'est une chose que de prendre fermement position sur une question de principe et d'assumer en toute lucidité les conséquences que cela doit entraîner. C'en est une autre de s'accrocher avec obstination à une position hautement controversée et conçue à la hâte sans qu'on en ait vraiment pesé les répercussions. Lorsqu'il devint évident, même pour les progressistes conservateurs que leur position sur le déménagement de l'ambassade à Jérusalem était une intrusion dangereuse et nuisible dans les fragiles pourparlers de paix au Moyen-Orient et qu'elle portait en même temps atteinte aux intérêts économiques du Canada, on se serait attendu que le gouvernement reconnaisse son erreur en cherchant à sauver la face aussi bien que possible.

Rien de cela ne s'est produit. Au contraire, nous avons assisté à l'un des spectacles les plus affligeants qu'il ait été donné de voir dans les annales de la vie politique canadienne. Pour éviter tout embarras personnel, le premier ministre a choisi d'humilier son ancien leader. Comme une victime expiatoire, Robert Stanfield a été envoyé au Moyen-Orient où il se traîne piteusement d'une capitale à l'autre, soi-disant pour faire gagner du temps au premier ministre, alors qu'en réalité il ne fait que récolter le mépris pour un gouvernement qui à coup d'embardées se dirige inéluctablement vers un renversement de position d'autant plus humiliante qu'il aura été retardé si longtemps.

M. Pepin: Un autre Suez!

Une voix: Dépenser des millions pour rien!

M. Trudeau: Le troisième exemple de la confusion du gouvernement a trait, lui aussi, à la politique étrangère. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) s'est présenté devant l'assemblée des Nations Unies pour lancer un vibrant appel à plus de générosité et à une meilleure coopération de tous les pays dans le domaine des droits de la personne et de la justice sociale. Plusieurs estimeront, et nous sommes de ceux-là, que la diplomatie secrète et discrète est plus efficace que les grands discours pour assurer le respect de ces droits. Mais nous ne condamnons pas pour autant les intentions généreuses du ministre. Ce que nous condamnons, ce sont les messages contradictoires que lance le gouvernement, car au moment même où l'honorable représentante incitait les autres pays à compatir davantage au sort des opprimés et, présumément, à les aider de leurs deniers, puisque sans justice économique les droits de la personne demeurent un vain mot, le ministre des Finances avertissait les nations pauvres, aux conférences de Malte et de Belgrade, de ne pas venir quémander une aide accrue au Canada quels que soient leurs besoins. Et le ministre d'État chargé de l'Agence canadienne de développement international (M. Asselin), qui siège là-bas avec ses pigeons voyageurs, confiait ici même à la presse du pays que le gouvernement avait l'intention de réduire les sommes consacrées à l'aide à l'étranger.

Le résultat net de tout cela, monsieur le président, est que la réputation solide, établie du Canada comme un allié ouvert, engagé et généreux du Tiers-Monde dans la lutte pour une plus grande justice économique et sociale s'est transformée du jour au lendemain en celle d'un pays hypocrite. Le Canada supportera toute initiative pour faire avancer la cause de la justice sociale et du développement économique dans le Tiers-Monde pourvu que personne ne nous demande un sou. Nous serons en faveur de toute mesure qui pourrait s'avérer utile, à condition que quelqu'un d'autre paie la note. Voilà le message hypocrite que le gouvernement envoie aux autres pays du monde. Même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures contredit ses propres exhortations aux Nations Unies en suggérant que le Canada devrait peut-être concentrer son aide sur les pays en voie de développement dont l'économie est en réel progrès et diminuer son appui aux pays plus pauvres. Cela équivaut à prôner l'assurance-maladie pour les gens en santé, monsieur le président, en laissant à la charité privée le soin de s'occuper des personnes sérieusement malades.

Rien d'étonnant à ce que les pays moins fortunés qui considéraient le Canada comme un de leurs alliés les plus forts et les plus commis à leur cause commencent à nous regarder comme des amis peu fiables. Monsieur le président, lorsque les progressistes conservateurs ont pris le pouvoir, le Canada avait très peu d'ennemis à travers le monde. En quelques mois à peine, le gouvernement a réussi à se mettre à dos l'Argentine, le Pakistan, plusieurs pays d'Afrique et toutes les nations du Proche-Orient. Un fier bilan, monsieur le président, qui laisse attendre peu de choses de ce gouvernement.

On pourrait allonger indéfiniment cette «chronique de la confusion», monsieur le président. Et combien de fois n'avons-nous pas entendu dire avant les élections que si les progressistes conservateurs étaient portés au pouvoir ils restaureraient la juste suprématie de la Chambre des communes. Depuis les élections, les progressistes conservateurs n'ont pas manqué de répéter leur engagement en faveur d'un Parlement plus ouvert et plus efficace. A mon avis il n'y avait qu'un seul problème, savoir qu'ils n'avaient aucune envie de convoquer ce Parlement, monsieur le président. Et pendant que la Chambre ne siégeait pas, ils ont transféré des portefeuilles importants de la Chambre des communes au Sénat; ils ont mis sur pied ce qu'ils ont appelé des comités parlementaires où ne siègent en fait que des progressistes conservateurs; ils ont dévoilé au caucus progressiste conservateur, longtemps avant qu'ils ne soient rendus publics, les résultats d'études ministérielles sur l'énergie et le transport; ils ont dépensé quelque 10 milliards de dollars par simple mandat du Gouverneur général sans être plus pressés qu'il ne faut d'obtenir l'assentiment du Parlement; enfin ils ont annoncé des mesures budgétaires en dehors de la Chambre.

● (1530)

[*Traduction*]

Le nouveau gouvernement prend la direction d'un pays économiquement fort.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: C'est la foire, cette semaine.

M. Trudeau: Les députés d'en face devraient savoir que le télégraphe a été inventé et que ce que le ministre des Finances (M. Crosbie) a déclaré en Grande-Bretagne il y a quelques semaines s'est rendu jusqu'ici; ses collègues devraient lire ses propos.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Leur ministre des Finances, qui les fait ricaner, a déclaré ceci il y a trois semaines, devant un auditoire en Angleterre:

L'économie canadienne est foncièrement forte et saine.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Merci, John.

M. Crosbie: Et cela en dépit des excès du gouvernement précédent.

M. Trudeau: Certains d'entre eux se rappelleront les termes que j'avais employés une fois: «une économie saine dans un monde difficile».

M. Crosbie: Le pays est fort.

M. Trudeau: Oui, le pays est fort, mais je crains que sa position ne soit sérieusement affaiblie par les agissements du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Quand le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, notre économie avait atteint au premier trimestre de l'année un taux de croissance de 1.7 p. 100, ou 6.8 p. 100 par année. Il s'agit là d'un taux de croissance réel de 6.8 p. 100. Au mois de mai, on comptait 10,286,000 travailleurs canadiens, soit 366,000 de plus par rapport à l'année précédente. Au cours de la même période de 12 mois, le nombre de chômeurs avait été réduit de 74,000, la preuve que nous avons créé plus d'emplois qu'il n'y avait de nouveaux candidats au travail. Le taux de chômage en mai était de 7.7 p. 100, ce qui représente une baisse par rapport à l'année précédente où il se situait à 8.5 p. 100.

L'augmentation de l'indice des prix à la consommation se maintenait à 9.3 p. 100 en mai par rapport à l'année précédente, alors qu'en avril la hausse pour les 12 derniers mois atteignait 9.8 p. 100. Au cours du premier trimestre de 1979, les ventes des sociétés industrielles avaient augmenté de 17 p. 100 par rapport au premier trimestre de l'année précédente et, après impôts, leurs bénéfices avaient augmenté de 57 p. 100. La valeur des exportations avait augmenté de 556 millions de dollars au cours du premier trimestre, soit de plus d'un demi-milliard par rapport au quatrième trimestre de 1978. Entre janvier et mai de cette année, les recettes monétaires agricoles totales étaient de 20 p. 100 plus élevées qu'un an plus tôt.

Quand le gouvernement libéral a cédé le pouvoir, les industries canadiennes du textile, du vêtement et de l'acier fonctionnaient à pleine capacité, comme bien d'autres. Nous avons donné l'exemple au monde industrialisé sur le plan de la création d'emplois. Le Canada s'est classé premier parmi les exportateurs de produits forestiers, premier pour l'exportation du poisson et des produits de la pêche, premier pour l'exportation des minerais. Malgré certains problèmes qui restent critiques, comme l'inflation, le chômage et le faible taux de croissance et que le Canada partage, comme s'en aperçoivent les députés d'en face, avec tous les autres pays industrialisés, le parti libéral est fier des succès économiques qu'il a contribué à obtenir pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le nouveau gouvernement prend les rênes du pouvoir en héritant d'une économie et d'un pays profondément forts et solides. Comme l'a dit le ministre des Finances que je citais il y a un instant: «L'économie canadienne est foncièrement forte et saine». Pour administrer le pays, le gouvernement devra centrer son attention sur les grandes questions politiques dont nous nous préoccuperons également de ce côté-ci de la Chambre, à savoir la croissance et la stabilité économique, le prix de l'énergie et l'approvisionnement, l'unité de notre pays et de ses habitants, la façon dont le Canada est gouverné et la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités au sein de la communauté mondiale. Face à ces priorités, le gouvernement nous a déjà donné de sérieuses raisons de douter de son jugement, de sérieux doutes que nous avons l'intention d'amener au centre des débats parlementaires.

Je ne peux pas vous donner beaucoup d'exemples tirés du discours du trône d'hier, mais il vaut la peine, je crois de souligner un thème que l'on retrouve dans plusieurs pages du discours du trône et qui réapparaissait aujourd'hui dans les réponses fournies par le premier ministre (M. Clark) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), à savoir qu'il y aura au Canada un nouvel esprit de coopération, un nouveau fédéralisme. On promet un nouvel esprit de collaboration au Canada, un nouveau fédéralisme; nous ranimerons, lit-on dans le discours du trône, «l'esprit de collaboration et de renouveau, élément essentiel à notre fédération». En voici un autre passage:

● (1540)

Les ministres croient fermement que pour bâtir une nation il faut en respecter tous les éléments . . .

Le discours du trône ajoute plus loin ceci:

Au cours des quatre derniers mois, mes ministres se sont appliqués à changer le climat qui régnait depuis plusieurs années dans le secteur des relations fédérales-provinciales.

Depuis bien des années, monsieur l'Orateur. Après toutes ces paroles, on nous donne deux exemples. Je cite encore les paroles suivantes du Gouverneur général:

Cela a donné lieu à des renversements de situation: une entente vient d'être conclue au sujet des loteries et un accord de principe est intervenu entre le gouvernement fédéral et certaines des provinces côtières au chapitre des ressources minérales sous-marines.

Y a-t-il d'autres exemples? Aucun. On lit plus loin dans le discours, monsieur l'Orateur, que le gouvernement entend proposer une modification à la Loi sur l'immigration. Au bilan de ces cinq mois, cependant, et dans le contexte de ce nouvel esprit de collaboration, le gouvernement a conclu deux ententes qui annulent des ententes signées par le gouvernement précédent. L'ancien ministre à la Santé et au Sport amateur, qui venait de la Colombie-Britannique, avait conclu avec les dix provinces une entente sur les loteries qui attribuait une partie des recettes au gouvernement fédéral et une autre aux gouvernements provinciaux. Quel est ce nouvel esprit? On déchire l'entente qui était favorable à la fois aux provinces et au gouvernement fédéral pour la remplacer par une entente qui est favorable aux provinces.

Une voix: Un vrai cadeau!

M. Trudeau: Oui, en donnant entre 50 et 70 millions de dollars par an, ils espèrent en récupérer un peu. Je vois le ministre d'État à la Santé, au Sport amateur et au Multiculturalisme (M. Paproski) sourire. C'est sans doute parce qu'il sait qu'ils en retireront bien peu s'ils en retirent jamais quelque chose. Je sais qu'on lui remettra quelques tickets pour les Jeux Olympiques, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'il m'en fera profiter; en réalité, c'est déjà fait. Je le remercie de ce beau geste.

M. Paproski: Je vous emmenerai au tremplin du ski.

M. Trudeau: J'accepte s'il saute aussi, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Qu'est-il advenu de l'accord concernant les ressources minérales sous-marines? Dans ce domaine également, le gouvernement fédéral avait signé un accord avec les provinces Maritimes. Cet accord prévoyait de verser presque intégralement les recettes aux provinces—c'est-à-dire les revenus nets—puisque le gouvernement fédéral assumait les frais de lancement. On s'était entendu pour ne pas se disputer les sphères de responsabilité. Qu'est-ce que ce nouvel esprit de fédéralisme, monsieur l'Orateur, ce nouveau mode, cette nouvelle façon de bâtir notre pays qui consiste à respecter les exigences de chacune des régions? Cela consiste à tout accorder aux provinces, monsieur l'Orateur, à faire des ententes auxquelles elles ont souscrit de plein gré, à leur donner tout le bataclan. Comme je l'ai dit l'an dernier au cours du débat sur l'Adresse, c'est une grande victoire pour le premier ministre (M. Clark) qui se vantait de ses exploits de Kingston où il avait accordé aux provinces, sauf erreur, cinq choses qu'elles lui avaient demandées. Voilà maintenant qu'il leur en cède encore plus.

C'est bien beau de parler de collaboration, monsieur l'Orateur, dans un domaine au sujet auquel les dix provinces s'accordent pour exiger davantage du gouvernement fédéral, comme dans le cas de la loterie, par exemple, ou lorsque vient le temps de calculer la part qui revient à chacun, comme dans le cas des hausses du prix de l'énergie. Le premier ministre vient de nous dire que son gouvernement étudie sérieusement la question, mais qu'on ne sait pas encore quelle décision aura été prise au moment du budget, et si on aura réussi à en venir à une nouvelle entente au sujet du prix du pétrole, comme l'a demandé ou recommandé le comité de députés sur l'énergie, ce qui entraînerait une majoration de $5 ou $6 pour l'an prochain—pas moyen de savoir, monsieur l'Orateur. Voilà un domaine où il est vraiment possible de collaborer. Le premier ministre ne nous a pas précisé si c'était M. Lougheed ou M. Davis qui l'avait envoyé promener. Si nous ignorons toujours les résultats de ces entretiens, nous savons par contre que, pour promouvoir cet esprit de collaboration, il faudrait que le premier ministre présente quelques résultats concrets.

La question du référendum est un autre domaine où la nouvelle ère de collaboration a abouti à une grande décision. Le gouvernement fédéral a choisi de renoncer à cette arme dont il disposait pour faire échec au gouvernement séparatiste du Québec qui doit tenir son propre référendum. Quel est donc ce nouvel esprit de collaboration qui pousse le gouvernement fédéral à assurer au gouvernement séparatiste du Québec que si les référendums ne sont pas de son goût, il n'en tiendra pas? D'autre part, certaines provinces ayant fait savoir qu'elles n'aiment pas voir le gouvernement fédéral installer l'administration centrale de certains ministères sur leur territoire, celui-ci a annoncé qu'il mettait fin au programme fédéral de décentralisation qui visait à assurer une présence fédérale dans toutes les régions du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ce serait pourtant là une façon bien concrète de montrer aux provinces qu'il existe bel et bien une administration fédérale, des fonctionnaires fédéraux prêts à les desservir dans leurs villes et leurs villages. Voici que le gouvernement y met fin, monsieur l'Orateur. Il y a donc une distinction très nette entre tout cela et notre approche des relations fédérales-provinciales qui consiste à se prononcer pour l'ensemble du Canada. En effet, monsieur l'Orateur, il ne suffit pas, pour préserver le Canada, de plaire aux dix premiers ministres provinciaux et de conserver le mot «Canada» sur les cartes du monde; pour préserver le Canada, il faut avoir en place un gouvernement qui puisse parler au nom du Canada et dire qu'il le fait dans l'intérêt de son peuple.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le gouvernement dit, dans le discours du trône, que «pour bâtir une nation il faut en respecter tous les éléments». Soit, monsieur l'Orateur, mais dans certains cas, il est impossible de plaire à toutes les provinces, notamment en ce qui concerne le prix de l'énergie. Pour bâtir notre pays, il faut nous rendre compte que le Canada est plus que la somme de ses parties, plus que dix fiefs provinciaux en guerre les uns contre les autres; il ne s'agit pas seulement d'une réalité géographique, le Canada existe s'il y a un esprit national et une volonté nationale.

Durant la campagne électorale, le premier ministre a souvent dit du Canada qu'il était la «communauté des communautés». Il ne nous a jamais très bien expliqué ce qu'il entendait par là, monsieur l'Orateur, mais nous croyons comprendre maintenant. La «communauté des communautés», c'est le lieu où, pour le premier ministre, les communautés ont le dernier mot tandis que celle qui les englobe toutes, c'es-à-dire le Canada, doit se plier aux volontés de tous les premiers ministres provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ce n'est pas une nouvelle tendance qui se manifeste au Canada, monsieur l'Orateur. Six ans après la confédération, voici ce que disait l'éminent parlementaire libéral, Edward Blake:

L'avenir du Canada, à mon avis, est subordonné dans une large mesure à la culture d'un esprit national . . . nous devons trouver un motif commun de nous unir, une aspiration commune à partager et je crois qu'on y parviendra uniquement en cultivant l'esprit national dont j'ai parlé.

Ce n'est pas en abandonnant ses pouvoirs aux provinces dans des domaines très importants que le gouvernement actuel renforcera cet esprit national.

J'aimerais également citer les propos de M. Henri Bourassa, nationaliste canadien connu des députés de tous les côtés de la Chambre, qui pendant 40 ans, je pense, s'est acquitté avec distinction de ses devoirs de député à la Chambre. Ayant remarqué la nouvelle tendance qui se faisait jour, et elle est très semblable à celle que l'on observe actuellement au Canada,—et que nous avons critiquée au cours de notre campagne électorale, monsieur l'Orateur—M. Bourassa avait lancé l'avertissement que voici:

. . . il y a un patriotisme ontarien, un patriotisme québécois ou un patriotisme de l'ouest, fondé sur l'espoir que chaque région peut l'emporter sur les autres, mais il n'y a pas de patriotisme canadien et sans cela, la nation canadienne ne peut exister.

C'est ce que nous demandons au gouvernement, monsieur l'Orateur—de créer un esprit national et de présenter des programmes qui ne reviennent pas à un abandon de ses responsabilités. Je pense que le premier ministre est influencé par M. Jim Gillies qui, comme nous le savons, a été député à la Chambre. D'après le *Globe and Mail* du 27 août, celui-ci a déclaré que pour un conservateur traditionaliste, la meilleure façon de gouverner, c'est de ne pas gouverner, dans l'acception la plus étroite du terme.

Je pense que c'est ce qui se passe dans le gouvernement actuel, monsieur l'Orateur. Voilà ce qu'est le néo-conservatisme: c'est l'impression que le gouvernement ne peut pas gouverner. Je pense qu'il a de bonnes raisons de douter de lui-même, monsieur l'Orateur. Il est animé du sentiment qu'il ne peut pas gouverner, donc qu'il faut laisser gouverner les provinces car elles peuvent le faire. Elles peuvent avoir les sociétés de la Couronne. Les provinces peuvent avoir leurs sociétés de l'énergie. Elles peuvent organiser leurs économies respectives et se servir de la société de la Couronne comme d'un outil pour servir leur population. Mais le gouvernement actuel croit qu'aucun gouvernement n'est meilleur que les autres. Il dépérit à vue d'œil et l'âme du Canada dépérit avec lui. De ce côté-ci, nous combattrons cette tendance dans toute la mesure du possible.

● (1550)

Pendant la période des questions, nous avons entendu le gouvernement, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances expliquer tant bien que mal qu'on allait bientôt arriver à un accord sur le prix de l'énergie, peut-être pas cette semaine ni la semaine prochaine, peut-être pas non plus ce mois-ci ni le mois prochain. J'espère que ce sera l'année prochaine, monsieur l'Orateur, parce qu'à ce moment-là, l'accord établi par notre gouvernement lorsque nous étions au pouvoir expirera. Au lieu de cela, qu'avons-nous entendu? Nous avons perçu des indices d'une accélération possible du rythme des hausses de prix. Comme les députés de ce côté-ci l'ont fait remarquer, une accélération ferait presque inévitablement grimper le taux d'inflation à 10 p. 100 et plus et ralentirait l'économie dans les provinces consommatrices d'énergie.

Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que le problème qui consiste à assurer aux Canadiens des approvisionnements d'énergie suffisants à un prix qu'ils peuvent payer est la question économique la plus urgente et la plus difficile que le Parlement devra régler. Comment ne pas s'alarmer en voyant l'aggravation de la crise énergétique dans le monde et les tergiversations et hésitations dans lesquelles le gouvernement se complaît en matière d'énergie depuis les élections? Comment ne pas s'alarmer quand on sait que cette valse hésitation ne fait que relancer l'inflation? Le gouvernement n'a pas montré qu'il était en mesure de maîtriser ce problème. Je dirais même que l'action gouvernementale des quatre derniers mois ne peut qu'inquiéter vivement les Canadiens. Je veux parler tout d'abord de la liquidation des ententes que nous avions passées avec nos fournisseurs étrangers, des chassés-croisés sur les prix de l'énergie, de la capitulation secrète des pouvoirs fédéraux dans le domaine de la défense des ressources marines, et des atermoiements au sujet de Petro-Canada.

Au cours des deux dernières années, Monsieur l'Orateur, nous avons signé des accords avec le Venezuela et le Mexique pour garantir provisoirement l'approvisionnement énergétique de l'Est de notre pays. C'est ensuite par milliards de dollars que les pays producteurs auraient réinvesti leurs profits pétroliers en achetant des biens canadiens. Mais que sont devenus ces ententes? Sont-elles compromises? Va-t-on les appliquer? Le gouvernement pourra-t-il réaliser ce que nous avions obtenu autour de la table de négociations?

Il a fallu que les conservateurs viennent au pouvoir pour se rendre compte que la question des relations fédérales-provinciales n'est pas une discussion de salon. Les désaccords des premiers ministres provinciaux avec Ottawa ou entre eux ne tiennent pas à de simples conflits de personnalité. Ils existent par ce que les intérêts sont divergents. Le désaccord qui existe entre les trois grands dirigeants conservateurs, M. Lougheed, M. Davis et le grand chef, en face, est plus profond aujourd'hui qu'il y a dix ans. Si le premier ministre escompte affirmer son autorité, il faudra plus que des réunions secrètes à Toronto, Calgary et Montréal. Il devra prendre les mesures draconiennes qui s'imposent dans l'intérêt de tous les Canadiens, des mesures qui ne feront pas plaisir à tout le monde, mais qui assureront de nouvelles sources d'énergie. Cette énergie devra se vendre à un prix équitable, un prix qui ne coule pas le budget des familles qui s'inquiètent de savoir combien elles paieront leur huile à chauffage cet hiver et, dans certaines régions, s'il y aura suffisamment d'huile pour tout le monde. Le premier ministre doit penser à ceux qui se rendent à leur travail en automobile et qui s'inquiètent de savoir si l'essence augmentera de 10, de 20 ou de 30c. le gallon cet hiver.

Le long été pendant lequel les conservateurs nous ont servi des platitudes depuis leurs refuges en montagne tire à sa fin; les réalités de l'automne et de l'hiver sont là. Les Canadiens veulent savoir où va le gouvernement dans le domaine de l'énergie. Quelle est la position du gouvernement? Notre position était claire et elle le demeure. Nous avons subventioné le consommateur. Nous avons permis une augmentation de prix tout juste suffisante pour stimuler la production. Nous

n'avions pas l'adhésion de tous les premiers ministres mais nous tenions compte des besoins de tous les Canadiens. Que les premiers ministres des provinces éprouvent ou non une sympathie profonde à l'égard du premier ministre fédéral, je m'en moque. Par contre, je crains qu'ils aiment tellement le Canada qu'ils causent sa perte et que le gouvernement actuel ne s'avère incapable de faire preuve de fermeté dans ses ententes.

Notre position sur la juridiction en haute mer est claire, elle aussi, et elle répond à un besoin. Je n'ai jamais considéré qu'il s'agisse d'une question de gros sous. A vrai dire, le marché que nous avons conclu avec les Maritimes, entente qui a été signée, scellée et remise à la Chambre dans la salle du Commonwealth est avantageuse pour les provinces de l'Atlantique sur le plan financier; nous avons en effet accepté de payer les dépenses nécessaires pour arriver au stade de la production. Je vous garantis toutefois, monsieur l'Orateur, que nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous lutterons avec acharnement pour éviter non pas que les provinces productrices ne reçoivent pas les profits mais que le pouvoir fédéral en matière de ressources ne s'érode. En effet, ce n'est qu'avec un programme énergétique national que l'on pourra soustraire le Canada à la menace de pénurie qui pèse sur l'économie de tous les pays occidentaux.

Premièrement, le gouvernement fédéral a le droit et le devoir de veiller à ce que la prospection et la production se poursuivent à un niveau suffisant. Deuxièmement, il doit poursuivre les négotiations sur le plan international pour faire valoir les droits du Canada sur ses ressources côtières. Troisièmement, il doit règler les conflits entre les provinces. Quatrièmement, il doit fixer un prix intérieur et un prix à l'exportation qui soient équitables. Cinquièmement, il doit veiller à ce que les populations des provinces défavorisées disposent d'approvisionnements suffisants à des prix raisonnables.

C'est là non seulement une obligation constitutionnelle à laquelle Ottawa ne peut renoncer, mais c'est surtout ce que les Canadiens veulent lorsqu'ils élisent leur Parlement national. C'est pourquoi je dis aux membres du gouvernement: Acceptez donc la responsabilité qui va de pair avec les fonctions que vous assumez et cessez de fuir vos obligations. Si, malgré tout, vous vous sentez obligés de renoncer à quelque chose, si c'est vraiment plus fort que vous, renoncez donc à votre politique insensée au sujet de Petro-Canada.

Le gouvernement est revenu sur presque toutes ses promesses électorales. Pourquoi se cranponne-t-il toujours à la politique stupide qu'il a adoptée à l'égard de Petro-Canada? C'est presque aussi ridicule que les prétentions du chef du NPD qui parcourt le Canada en s'efforçant de persuader les gens que c'est à lui que revient la paternité de Petro-Canada. Je crains qu'il ne ressasse à l'infini ce genre d'affirmation gratuite; aussi permettez-moi de lui rappeler certains faits. Quand nous avons publié notre Livre blanc sur notre politique énergétique pour le Canada, en juin 1973, il soulignait le besoin d'une «société nationale des pétroles qui permettrait à l'État d'être mieux renseigné sur la situation de l'industrie pétrolière, tant au Canada qu'à l'étranger». En septembre 1973, le congrès national d'orientation politique du parti libéral adoptait une motion demandant au gouvernement de créer une telle société. En décembre 1973, j'ai annoncé à la Chambre qu'un projet de loi tendant à créer cette société nationale des pétroles serait bientôt présenté. En Mai 1974, nous avons présenté le bill C-32, et le gouvernement a été défait par les forces combinées des conservateurs et des néo-démocrates.

Que s'est-il alors passé? Nous avons obtenu la majorité. Nous n'avions plus besoin de ce parti pour faire adopter notre projet de loi, contrairement à ce que semble croire le nouveau chef du NPD. Avons-nous dit alors que ce n'était plus prioritaire, que ce projet était issu du cerveau—et quel cerveau!—du chef du Nouveau parti démocratique? Non, monsieur l'Orateur. Dès les premiers jours de la trentième législature, nous avons présenté un nouveau projet de loi créant Petro-Canada. Il a reçu la sanction royale le 30 juillet 1975, après avoir été débattu pendant les chaleurs torrides de l'été, après 43 heures de discussion, 14 séances de comité et une obstruction systématique de la part de deux ou trois députés d'en face qui siègent maintenant aux premiers bans. C'est le gouvernement que nous dirigions alors qui a fait aboutir le bill à la fin d'un long été brûlant et ce, sans l'aide du NPD.

● (1600)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je tiens à faire une mise au point, monsieur l'Orateur, et à rappeler au gouvernement que tous les Canadiens sont au courant de la situation. Tout pays qui se préoccupe sérieusement de réserves garanties d'énergie pour ses citoyens se dote d'une société pétrolière nationale. Même M^me^ Thatcher est revenue sur la promesse faite par les conservateurs britanniques de remettre la société pétrolière nationale entre les mains du secteur privé.

Autre fait à signaler: huit multinationales se partagent 91 p. 100 de notre gaz et de notre pétrole. Petro-Canada est une société bien administrée et efficace. Ses travaux ont porté fruits dans l'Arctique, en Nouvelle-Écosse, au large de Terre-Neuve et dans l'Ouest. Elle est rentable mais ne craint cependant pas de prendre des risques. Enfin, avec Petro-Canada, les Canadiens savent, pour la première fois, ce qui se passe dans ce secteur et ont voix au chapitre.

Le gouvernement a pris toutes les positions possibles et imaginables à l'égard de Petro Canada. Il a annoncé tour à tour qu'il vendrait cette société, puis qu'il allait la conserver, la protéger, l'émasculer, l'étouffer, et ensuite qu'il allait étudier la question à outrance, comme pour tout le reste, tout cela en l'espace d'un mois.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je dirai en terminant que le sort réservé à Pétro-Canada préoccupe de plus en plus non seulement l'opposition officielle, mais aussi des particuliers et des groupes qui ont demandé au gouvernement par pétition de conserver intacte et de maintenir en activité la société nationale des pétroles. L'Association des consommateurs du Canada, la Chambre de commerce, les syndicats, les provinces, les grands journaux, les organisations canadiennes de petites entreprises, les présidents de sociétés pétrolières et gazières, des banquiers et des hommes d'affaires, tous ont dit au gouvernement qu'il ne devrait pas réaliser son projet de supprimer Petro-Canada comme instrument efficace de politique nationale.

Voilà que le gouvernement a créé un groupe d'étude chargé d'examiner la question de Petro-Canada et en a confié la direction à l'un des principaux collecteurs de fonds pour les conservateurs en Ontario, un homme qui, sauf erreur, est lié à une société qui a parlé d'acquérir Petro-Canada. Si c'est là leur façon d'étudier la question d'une manière détachée, le

ministre a bien raison de s'engager comme il l'a fait tout à l'heure à la Chambre à examiner les antécédents de certaines des personnes chargées d'étudier l'avenir de Petro-Canada.

Nous, du parti libéral, nous négligerions notre devoir envers le Canada et trahirions nos convictions si nous ne combattions pas par tous les moyens le gouvernement sur la question de Petro-Canada. Quoi que l'on fasse, nous estimons que Petro-Canada doit demeurer une société solide et saine qui, conservée intacte, puisse agir pour le bien du Canada, servir d'instrument de la politique nationale, prendre les risques d'exploration nécessaires, et contribuer à protéger tous les Canadiens des effets de la crise énergétique.

C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen): Que l'on modifie l'Adresse en y ajoutant les mots suivants:

et la Chambre condamne le gouvernement de vouloir saper Petro-Canada et demande que notre société nationale des pétroles soit maintenue et renforcée comme propriété de tous les Canadiens, comme la plus importante société pétrolière sous contrôle canadien et comme principal instrument de la politique énergétique canadienne.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer à ce premier débat en tant que premier ministre du Canada. Je suis également heureux de constater que l'ancien premier ministre s'adapte si bien à un rôle qui, de toute évidence, convient très bien à un homme de son talent et de son tempérament.

Au nom du gouvernement, je voudrais dire officiellement au gouverneur général et à M^me^ Schreyer combien nous apprécions l'œuvre qu'ils ont accomplie pour le Canada depuis leur entrée en fonction. Ils se sont acquittés de leur mandat avec beaucoup de dynamisme; ils se sont employés à bien faire connaître les valeurs et les usages de cette fonction dans toutes les régions de notre pays.

Je tiens également à féliciter très sincèrement celui qui a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône et son collègue qui l'a appuyé. Il n'est jamais facile pour un nouveau député de prendre ainsi la parole, dès le premier jour de la session, pour prononcer son premier discours en tant que député. Je me joins au chef de l'opposition (M. Trudeau) pour féliciter ces deux députés qui ont prononcé des discours très clairs et très précis, dans le style de leur région et dans la tradition qui anime la plupart des députés, qu'il s'agisse de nouveaux élus ou d'anciens de la Chambre des communes.

En outre, monsieur l'Orateur, même si c'est de haute lutte que nous avons réussi hier à vous conduire au fauteuil, je tiens à vous féliciter d'être appelé de nouveau à présider nos délibérations. Sans doute mettrez-vous à acquitter vos devoirs la même distinction que par le passé. Puissent vos efforts pour orienter les destinées de la plus importante assemblée démocratique de notre pays être couronnés de succès.

Je tiens à dire à l'ancien premier ministre, l'actuel chef de l'opposition, combien je lui sais gré des sages conseils qu'il a su me prodiguer dans les premiers jours où j'ai assumé mes fonctions de premier ministre, de son empressement à me rencontrer alors surtout que je m'apprêtais à me rendre à l'étranger, et de son souci de faciliter le plus possible la passation des pouvoirs. Il m'a rendu un très grand service. C'était pour lui une façon de plus de bien mériter de la patrie. Je profite de l'occasion pour lui témoigner officiellement et directement ma reconnaissance.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je le répète, je trouve qu'il s'adapte très bien à son nouveau rôle. C'est un rôle que je connais assez bien. Sans doute en viendra-t-il un jour à reconnaître qu'il a perdu la dernière lutte électorale pour ne plus songer qu'à l'avenir.

Des voix: Bravo!

● (1610)

M. Clark: S'il s'en abstient, on sait que le député de Winnipeg et d'autres également voudront s'assurer que le parti se charge de le faire à sa place.

Dans son discours, le chef de l'opposition, a soulevé une question purement théorique à savoir lequel des premiers ministres des provinces m'a envoyé promener. Eh bien, nous savons tous que tous les premiers ministres des provinces l'ont envoyé promener, lui.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il s'est également inquiété—et c'est tout à fait naturel—des changements apportés à l'organisation du cabinet. Nous y avons apporté deux changements importants. D'abord, nous avons rendu publique la façon dont les cabinets ont toujours fonctionné, car il a toujours existé un cabinet restreint au Canada. Grâce au régime que nous avons institué, régime qui témoigne de notre foi dans la franchise du gouvernement, la composition de ce cabinet restreint est une affaire publique alors que sous le régime du premier ministre précédent, la composition du cabinet restreint était une affaire privée.

Le chef de l'opposition a encore soulevé la question de la représentativité du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta. C'est que, contrairement à ce qui se passait avant le 22 mai, nous avons maintenant un gouvernement qui tient compte de l'opinion de toutes les régions du Canada et qui refuse de se laisser influencer par une élite réunie autour du premier ministre, dans les bureaux du Conseil privé et dans le cabinet du premier ministre. J'aimerais dire au premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: A l'ancien premier ministre. J'ai voulu lui donner quelque espoir car cet espoir ne saurait venir de son parti.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais dire au chef de l'opposition que si le premier ministre vient de l'Alberta, il n'en est pas moins un Canadien pour autant. Si, il y a quelque temps encore, il avait reconnu lui-même, que les Albertains et les citoyens d'autres provinces peuvent se montrer loyaux à la fois envers leur province et leur pays, ni lui-même ni son gouvernement n'auraient eu les difficultés que l'on sait.

Je tiens à féléciter tous les députés de leur élection à la Chambre des communes. J'ai déjà eu l'occasion d'en féliciter personnellement plusieurs, mais je tiens tout particulièrement à souhaiter la bienvenue à ceux qui viennent d'être élus à la Chambre pour la première fois parce que, comme ils s'en rendront eux-mêmes compte, ils font maintenant partie d'une institution très spéciale qui est certainement unique en son genre au Canada. Le Parlement est l'institution centrale de tout le Canada. C'est uniquement dans cette institution que toutes les régions du vaste pays qu'est le Canada ont le droit d'être représentées et qu'elles peuvent faire entendre leur voix. Les traditions de cette institution peuvent changer, mais elle doit demeurer le lieu où l'ensemble du Canada peut se réunir

pour parler avec franchise et prendre, d'un commun accord, les mesures qui s'imposent.

A mon avis, le Parlement n'est pas aussi fort qu'il devrait l'être à l'heure actuelle parce qu'une trop grande partie des pouvoirs appartient à l'exécutif du Parlement et à l'exécutif des partis politiques et qu'on a trop restreint le droit des simples députés de savoir, de se renseigner, de proposer et d'assumer la responsabilité de leurs actes et de leurs décisions. Je note tout particulièrement que le droit historique qu'a le Parlement de contrôler le Trésor public a été affaibli par des règlements de clôture qui ont permis chaque année que des dépenses publiques s'élevant à des milliards de dollars soient approuvées sans aucun examen et sans aucune opposition. On a refusé aux comités parlementaires les pouvoirs et les ressources nécessaires pour exercer une influence positive sur la politique publique. On a refusé aux députés, c'est-à-dire à des gens qui ont été élus pour représenter leurs électeurs et veiller aux intérêts de tous les Canadiens, des renseignements qui auraient dû être rendus publics. A cause de cela, une grand nombre de nos concitoyens ont perdu confiance dans le Parlement et ont cessé de le considérer comme l'institution nationale essentielle qu'il devrait être.

Le Parlement est la seule institution dont on puisse dire qu'elle représente l'ensemble du Canada. Le Parlement risque maintenant de perdre son électorat et l'une des tâches importantes qui incombe à ceux qui ont la chance de faire partie de la 31e législature du Canada consiste à enrayer cette tendance désastreuse. Il faudra pour cela modifier certaines de nos règles et certains de nos usages, mais il ne suffira pas de modifier uniquement les règles parlementaires. Tous les députés, et non seulement ceux qui sont ministre de la Couronne, doivent adopter une nouvelle attitude envers le Parlement.

Je ne doute pas que c'est ce qui se produira parce qu'un grand nombre de députés de tous les partis sont désireux d'assurer le bon fonctionnement du Parlement, pour reprendre les paroles du député de Cardigan (M. MacDonald).

Le gouvernement voudra apporter des changements à ces règles et a déjà démontré un changement d'attitude qui va, en fait, donner aux députés de la Chambre la possibilité, s'ils en décident ainsi, de s'opposer à tout progrès. C'est une des possibilités qui s'offrent à eux. C'est une des conséquences qui pourrait découler de la latitude que nous avons l'intention de donner aux députés de la Chambre. Ou, cette plus grande latitude peut leur servir, au contraire, à faire de la Chambre des communes l'organe central des discussions et des décisions prises dans notre pays.

J'espère que cette législature se caractérisera par une plus grande ouverture d'esprit. Naturellement des députés ont déjà des idées bien arrêtées sur certaines questions. Il en est de même de certains partis, et je ne vise pas particulièrement ici le député d'Oshawa (M. Broadbent). Cependant, sur plus d'une question des plus importantes qui se posent à nous, il n'existe pas de solution précise, et pourtant nous sommes tenus d'agir et bien souvent d'agir vite. En tant que membres de ce gouvernement, nous acceptons de bon cœur la responsabilité de proposer les solutions qui nous paraissent justes. Mais ce qui est plus important, c'est que nous acceptions de cœur la responsabilité de prendre l'initiative d'études que rien ne viendra entraver, si celles-ci peuvent conduire à adopter des solutions préférables à celles que nous pouvons proposer ou que nous avons à offrir. Je prends donc ici l'engagement à l'aube de cette session de la Chambre des communes, de veiller à ce que le gouvernement accueille toujours les amendements proposés à nos lois, de quelque parti de la Chambre qu'ils émanent, si leur promoteur arrive à nous persuader de leur bien-fondé.

J'espère que cette ouverture d'esprit saura gagner tout le Parlement, et s'appliquera aux principales grandes questions qui se poseront à nous, et que cet endroit deviendra le forum de prises de décisions basées, non pas sur une quelconque idéologie, mais sur des faits. Le gouvernement lui-même propose des actions qui remettent en question certaines idées enracinées de longue date, comme celle par exemple, des sociétés de la Couronne, et l'idée qu'une fois établies, elles doivent rester dans le domaine public à jamais, ou comme cette tentative de faire le secret à propos de certaines informations qui devraient être livrées au public, ou autres notions que l'on peut avoir sur la nature des relations entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. Nous n'espérons pas recueillir l'unanimité sur toutes ces questions, mais nous espérons qu'aucun parti ici à la Chambre ne contractera l'habitude de résister aux réformes, du seul fait qu'elles apportent quelque chose de nouveau.

[*Français*]

Il y a une chose évidente au sujet de la décennie qui s'amorce: c'est qu'une bonne partie des anciennes formules ne sont plus valables. Nous devons réexaminer notre façon d'élaborer les politiques dans plusieurs domaines, et cette tâche, c'est le Parlement qui doit l'acquitter devant le public. La rédaction des rapports suivants est presque terminée et ils seront présentés aux comités permanents bien avant Noël, savoir, le rapport du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Mlle MacDonald) sur la politique étrangère; celui du secrétaire d'État (M. MacDonald) sur la politique culturelle; celui du président du Conseil privé (M. Baker) sur la réforme parlementaire, celui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) sur les pensions et celui du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) sur les pêcheries. Un comité mixte sera formé la semaine prochaine en vue d'étudier la question de l'énergie nucléaire. En outre, nous voulons compléter les travaux des comités permanents en créant des comités spéciaux qui devront se pencher sur des questions précises. Les premiers comités spéciaux ont été annoncés dans le discours du trône et j'ajoute aujourd'hui que nous avons l'intention de proposer l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) au poste de président du comité spécial sur les besoins précis des handicapés et des invalides; l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) au poste de président du comité spécial sur le bénévolat; l'honorable député de Mississauga-Nord (M. Jupp) au poste de président du comité spécial sur la propriété étrangère et l'honorable député de Calgary-Sud (M. Thomson) au poste de président du comité spécial sur les mesures requises pour éviter les dépassements courants des devis. Nous espérons que ces comités seront entièrement formés et au travail d'ici la semaine prochaine et qu'ils soumettront pour étude, au Parlement et au gouvernement, leurs rapports au début de 1980.

● (1620)

[*Traduction*]

Si la Chambre accepte le défi que nous lui proposons, je pense que nous pourrons en faire à nouveau un organe assez fort et assez respecté pour exprimer la diversité de notre magnifique pays. Au lieu de parler d'action nationale et d'unité nationale, nous pouvons devenir un facteur d'unité nationale et d'action nationale, et tel est le but des réformes que nous proposons.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le chef de l'opposition a relevé l'expression que j'avais employée pendant la campagne électorale pour parler des communautés. Pour moi c'est un grand sujet de préoccupation, car ces dernières années, et malgré les meilleures intentions des députés d'en face, l'esprit communautaire s'est dégradé au Canada. On l'a bien vu au Québec, où a été porté au pouvoir un gouvernement qui a pour but avoué de démembrer le pays.

Et ce n'est pas là le seul signe d'affaiblissement de la volonté commune. Il y a eu par exemple la décision du Congrès du travail du Canada d'interrompre les consultations avec un gouvernement qu'il ne pouvait plus croire; la méfiance qui de part et d'autre a envenimé les relations entre gouvernements fédéral et provinciaux; le fossé qui éloigne de plus en plus les Canadiens du secteur privé de ceux du secteur public. Le sentiment chez les simples citoyens que leur gouvernement et leur Parlement ne tenaient pas compte de leurs intérêts et de leurs désirs. Ce que nous avons connu ces dernières années, c'est plus que l'action des groupes d'intérêt et les chauvinismes qui se manifestent de temps à autre dans tous les pays. Nous avons connu au Canada un mouvement de décomposition et l'impuissance du centre à empêcher ce mouvement. Paradoxalement, chaque affirmation de l'autorité centrale affaiblissait cette autorité. La leçon à en tirer, c'est que ce n'est pas à coups de commandements qu'on maintient l'unité du pays. Cette unité, il faut la ressouder, et pour cela il faut d'abord retrouver la confiance réciproque, des objectifs qui émanent de la communauté canadienne au lieu de lui être imposés.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Notre nouveau gouvernement a jugé qu'il fallait entreprendre le regroupement du pays en créant un climat de calme et de coopération. Mes ministres ont voyagé et procédé à de larges consultations avec les provinces, avec le monde du travail et celui des affaires, avec les coopératives et un grand nombre de groupes et de personnes, ils ont obtenu certains accords, mais le plus souvent ils ont jeté les bases d'un accord futur. Il est de fait que le gouvernement central ne peut amener le pays à résoudre ses problèmes délicats que s'il est considéré comme un chef de file qui respecte lui-même les autres partenaires de la Confédération canadienne.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il était clair depuis plusieurs années déjà que la confrontation permanente et l'affrontement constant étaient devenus le règle, savoir, une sorte de système pour les relations fédérales-provinciales.

Comme nouveau gouvernement, nous nous sommes donné un objectif immédiat: détendre le climat des relations fédérales-provinciales. C'est ce que nous avons fait. Des gestes concrets ont été posés dans cette perspective. Je pense, par exemple, à l'entente qui a été signée au sujet de la Loto-Canada. Un accord de principe a également été conclu entre le nouveau gouvernement et quelques provinces côtières au sujet des ressources minérales sous-marines. Dans le même esprit, nous avons décidé de ne pas réintroduire aux Communes le projet de loi sur le référendum tel que proposé par l'ancien gouvernement. Cette mesure était perçue au Québec comme un geste d'agression et c'est exactement le genre d'attitude que mon gouvernement entend changer.

Mon gouvernement a donc l'intention très nette de changer le climat des relations fédérales-provinciales. Des gestes concrets ont été posés au cours des denières semaines et d'autres le seront à l'avenir. Nous croyons qu'il est possible de régler plusieurs problèmes sans avoir recours à des amendements constitutionnels, sans mettre en cause l'instrument constitutionnel dont nous disposons présentement.

Ce processus n'est pas à sens unique. Dans certains cas, les solutions auxquelles nous arriverons pourront se traduire par un transfert de juridictions fédérales vers les provinces, tandis que dans d'autres cas, il pourra s'agir d'un transfert de juridictions provinciales vers le gouvernement fédéral.

Il y a des sceptiques dans cette Chambre, bien sûr. Mais c'est bien possible avec une volonté, avec une détermination, de chasser les partenaires, et non pas de chasser les conflits. C'est bien possible pour un gouvernement canadien d'avoir une coopération, d'avoir les accords, d'avoir les ententes.

Au cours de ce Parlement la question des relations fédérales-provinciales continuera de susciter des controverses et des débats intenses. J'espère qu'il y aura en fait des débats francs. J'espère qu'il y aura une détermination chez tous les députés ici de participer pleinement et franchement et avec conviction mais sans préjugé dans un tel débat, parce que, monsieur l'Orateur, aucun parti ne peut prétendre avoir toute la sagesse nécessaire ou encore toutes les solutions dans ce domaine. Le gouvernement écoutera attentivement ses collègues et ses adversaires dans cette Chambre dont les perspectives et les priorités peuvent être différentes des siennes. Le gouvernement actuel estime que tous les honorables députés, quelle que soit leur place dans cette Chambre, souhaitent un Canada fort et le maintien de notre confédération.

[*Traduction*]

M. Olivier: Dites cela à René Lévesque.

M. Clark: Quelqu'un me demande de dire cela à René Lévesque. C'est le devoir, à mon sens, de tous les députés de la Chambre des communes de dire cela à René Lévesque.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Et il importe, que tous, à la Chambre des communes, nous cessions de nous préoccuper de la personne de René Lévesque. Le message que nous voulons transmettre, ne concerne pas le premier ministre de la province de Québec; il s'adresse à la population de cette province.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous croyons que les possibilités de réalisation sont beaucoup plus vastes avec un gouvernement comme le nôtre qui est prêt à chercher de nouveaux contacts avec la population du Canada qu'il n'y en avait avec le gouvernement précédent qui s'entêtait à entretenir des vieilles disputes avec le premier ministre du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) n'arrête pas de m'interrompre, je lui citerai des passages de son propre rapport.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: A la suite des élections de mai, aucun de nos partis n'a obtenu une représentation équilibrée que l'on pourrait considérer idéale. C'est l'un des problèmes de nos partis, mais c'est en même temps une occasion qui s'offre à la présente législature. Nous avons l'occasion de nous élever au-dessus de l'esprit de clocher et nous pouvons arriver, en nous aidant les uns les autres, à une meilleure compréhension de la façon dont ces problèmes d'envergure nationale sont perçus dans chacune de nos régions et quelles incidences elles ont sur ces dernières. Je ne veux pas qu'un parti quelconque présente ses opinions avec moins de combativité; je dis seulement qu'au cours de la présente législature et plus particulièrement à ce propos, chacun d'entre nous devrait se montrer plus accessible aux opinions des autres.

Des voix: Bravo!

● (1630)

M. Clark: Cela ne sera pas facile. Il faudra dans cette Chambre une confiance mutuelle, comme pour la conduite des relations fédérales-provinciales qui, à notre avis, ont nécessité une confiance mutuelle renouvelée entre Ottawa et les provinces.

La force du fédéralisme ne tient pas au pouvoir sacré du gouvernement central d'imposer son point de vue aux provinces. Elle tient plutôt à la volonté des partenaires de collaborer à la bonne marche des affaires du pays. La réussite de notre fédéralisme dépendra de notre aptitude à servir les différentes collectivités où les Canadiens choisissent de vivre. Ces collectivités ont différents potentiels économiques, leurs stratégies économiques et leurs objectifs culturels et sociaux sont également différents.

La Confédération a donné aux provinces non pas uniquement des pouvoirs réels—et dans certains cas des pouvoirs exclusifs—qu'elles peuvent exercer dans ces domaines, mais elle leur a aussi confié les sources de revenu, c'est-à-dire les moyens économiques d'exercer ces pouvoirs avec efficacité. C'est dans cet esprit que, jadis, les forêts, les mines et les ressources naturelles, ainsi que les revenus dérivés de ces ressources, avaient été attribués aux provinces. C'est dans cet esprit qu'en 1979 le gouvernement actuel a convenu de remettre aux provinces propriétaires de ressources sous-marines le contrôle de l'exploitation de ces ressources. La mesure dans laquelle toutes les provinces disposent des moyens économiques d'exercer leurs pouvoirs déterminera l'aptitude de ces dernières à poursuivre leurs différents objectifs culturels, sociaux et économiques. Plus les provinces dépendront d'Ottawa en ce qui concerne leurs revenus, moins elles seront susceptibles d'exploiter avantageusement cette diversité qui caractérise l'esprit canadien.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Au cours de ces débats dits constitutionnels, on remettait en cause non pas la loi, mais bien la nature du pays.

Mlle Bégin: Il s'agit bien du pays.

M. Clark: Pouvons-nous nous permettre de laisser les Canadiens des diverses régions faire comme bon leur semble? Ma question s'adresse à l'ancien ministre. À mon avis, non seulement nous le pouvons, mais j'estime même qu'il est de notre devoir de le faire, si nous voulons respecter l'esprit caractéristique de ce pays. Le fait que tous les députés de cette Chambre reconnaissent l'absolue nécessité d'un gouvernement central suffisamment fort pour garantir une qualité minimum des services, pour fournir les instruments de croissance et assurer une coordination nationale, et même élaborer et mettre en œuvre une politique nationale, est indiscutable à mon avis.

Quand il est question de l'intérêt national, c'est le Parlement qui est le dernier responsable et qui détient l'autorité suprême. Si des intérêts nationaux de toute première importance étaient menacés par un conflit ou une impasse fédérale-provinciale, le gouvernement actuel et le Parlement pourraient intervenir. Nous bénéficierions sans aucun doute de l'appui de la population du Canada en l'occurrence. Cependant, l'exercice de ce pouvoir suprême en cas d'urgence n'a rien à voir avec la menace quotidienne d'y avoir recours. Le pays n'est pas dirigé que par un gouvernement central. La nécessité d'établir une politique nationale des transports, par exemple, n'est pas du tout du même ordre que le besoin d'une loterie nationale. Le pays peut survivre au fait que les provinces exploitent la loterie nationale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En fait, le pays sera bien plus fort si le gouvernement de Terre-Neuve se sert des richesses tirées des ressources venant du large des côtes pour construire directement sa propre économie, au lieu de recevoir une partie des revenus recyclés par Ottawa. Essentiellement, il y a une limite à l'intervention d'Ottawa parce que ses possibilités d'information sont limitées. Ottawa ne peut pas connaître les besoins, les situations et les exigences locales de tous les coins du pays aussi bien que les gouvernements dûment constitués de chaque province.

L'honorable chef de l'opposition (M. Trudeau) a cité Edward Blake et s'est dit du même avis. Je vais citer sir John A. Macdonald à propos d'une question où—une des rares fois—je pense qu'il avait tort. Sir John A. Macdonald aurait préféré un gouvernement unitaire. C'est ce qu'il voulait; c'était son rêve. C'était le gouvernement idéal pour lui, mais sir John A. Macdonald était un homme pratique et pragmatique. Il voulait que le pays fonctionne. Il préférait un pays qui fonctionne à un pays conforme à sa théorie. Il admettait que le pays n'était pas construit comme il l'aurait voulu, et les gouvernements nationaux qui ont comme des réussites ont reconnu depuis les limites de la juridiction fédérale. Ce n'est pas une question de droit constitutionnel. C'est une question de

bon sens, et c'est la façon d'aborder les problèmes que l'on doit utiliser vis-à-vis de l'économie et de la culture du Canada ainsi que de sa constitution.

[*Français*]

Aujourd'hui, les Canadiens veulent reprendre en main les questions qui les touchent présentement dans leurs foyers et leurs collectivités. Le défi auquel le gouvernement—et le Parlement—doivent d'abord faire face, c'est de redonner une orientation à l'économie canadienne. Depuis une bonne partie de la dernière décennie, nous avons continuellement souffert d'une faible croissance économique, d'un taux de chômage élevé, d'un taux d'inflation élevé. Et les prévisions à court terme abondent dans le même sens.

Les Canadiens ont le droit de se demander pourquoi dans un pays aussi riche que le nôtre, nous n'avons pas réussi à faire mieux. Il est certain que la conjoncture internationale a joué un rôle. Nous ressentons aujourd'hui les effets du ralentissement de l'activité économique aux États-Unis, mais nous ne pouvons pas accuser le monde entier d'être responsable de nos problèmes. Le Canada n'est pas en captivité. Les échecs de notre politique économique trouvent leurs origines ici, et non à Washington, à Zurich ou à Djeddah.

Nous avons un autre choix. Nous pouvons continuer de prétendre que nous ne pouvons pas régler nos problèmes et chercher des boucs émissaires. Cela entraînera à coup sûr la réalisation des prévisions pessimistes, ou nous pouvons accepter la tâche, qui nous revient d'ailleurs, de bâtir ce pays. Il est temps d'ailleurs de retrousser nos manches et de le bâtir ce pays.

[*Traduction*]

Les objectifs de notre gouvernement sont clairs. Il faut que l'économie canadienne reprenne un rythme de croissance beaucoup plus conforme à ses possibilités. Il faut créer des emplois pour les Canadiens, surtout pour certains groupes comme les jeunes, les femmes et les autochtones, parmi lesquels le chômage est particulièrement élevé. Il faut réduire l'inflation qui continue à rogner les économies des Canadiens et la valeur réelle de leur revenu. Il ne suffira pas de se contenter de poursuivre l'application des politiques actuelles. C'est pourquoi nous avons l'intention de modifier sous plusieurs aspects l'orientation de l'économie canadienne.

Premièrement, nous allons rendre plus transparent le processus d'établissement de la politique économique au Canada. Dans un régime comme le nôtre, le gouvernement n'a pas la mainmise sur l'économie; il ne peut que l'influencer. Pour que cette influence s'exerce efficacement, il faut que les signaux économiques émis par le gouvernement soient publics, compréhensibles et suffisamment assurés pour que l'on puisse s'y fier. Le meilleur moyen d'y arriver est de supprimer l'écran qui masque la formation de la politique économique. Voilà pourquoi nous voudrions qu'un comité de la Chambre accorde des audiences prébudgétaires afin que les Canadiens puissent bien comprendre les problèmes économiques auxquels doit faire face le gouvernement et les solutions qui s'imposent. C'est pour cette raison que nous avons l'intention de publier, en même temps que chaque budget, les prévisions de revenus et dépenses des quatre années subséquentes. Comme nous l'avons déjà expliqué aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle nous voulons charger un comité parlementaire d'étudier les grandes questions économiques, telles que celles qui concernent les taux d'intérêt.

Deuxièmement, nous avons l'intention d'adopter une politique économique beaucoup plus articulée. Nous croyons que la gestion des grands leviers économiques que sont les politiques fiscale et monétaire devrait être stable et cohérente. Selon nous, le dirigisme n'est pas une option économique valable. Au contraire, nous estimons que notre économie est non pas monolithique mais formée d'une multitude de composantes, chacune d'elles ayant ses exigences sectorielles ou régionales. Nous avons l'intention d'être sensibles à ces besoins particuliers et d'en tenir compte dans l'élaboration de notre politique.

C'est dans cet esprit que dans le discours du trône nous avons insisté sur la nécessité de développer les atouts régionaux comme le tourisme, les chantiers maritimes, les pêcheries, le transport des céréales et l'exploitation des mines du Nord, que nous nous sommes engagés à stimuler la construction domiciliaire au moyen d'un crédit d'impôt sur l'intérêt hypothécaire et les impôts fonciers et prévoir de nouvelles mesures favorables aux petites et moyennes entreprises. Ces programmes permettront la création d'emplois, d'emplois stables parce qu'ils découleront de forces économiques réelles.

[*Français*]

Le même objectif—soit de créer des programmes précis pour répondre à des exigences économiques précises—a servi de base à la mise en œuvre de nos autres programmes de création d'emplois. Je suis certain que tous les députés se réjouissent du fait qu'en septembre, le taux de chômage a baissé pour la septième fois en autant de mois. Mais nous savons tous que cette amélioration n'est pas le partage de tous les Canadiens; le taux de chômage chez les femmes est toujours de 2 p. 100 plus élevé que celui des hommes; plus de 12 p. 100 des Canadiens âgés de moins de 25 ans sont en chômage, ce qui est presque le double du taux national. Bien que des données officielles ne soient pas disponibles dans le cas des autochtones, nous savons pertinemment que leur taux de chômage est de loin supérieur à celui du reste de la population.

Nous avons l'intention de nous attaquer directement à ces problèmes. Je soumettrai à la Chambre une stratégie d'emploi destinée aux femmes et dont le principe fondamental est à l'effet que les femmes ont le droit indéniable de participer, en toute égalité, à tous les éléments de l'économie. Cette stratégie comprendra des mesures qui réduiront la ségrégation professionnelle grâce à de meilleurs programmes de formation et à des clauses contractuelles qui reconnaîtront que ce sont les femmes qui assument le fardeau dans le cas des enfants et qui augmenteront les possibilités offertes précisément aux femmes dans le cadre des programmes d'expansion économique.

En outre, nos programmes souligneront l'importance du gouvernement dans ce domaine et feront de celui-ci un chef de file en adoptant des politiques d'emploi précises.

Toujours dans cette optique, nous avons l'intention de créer un secrétariat d'emploi pour la jeunesse afin de coordonner et de planifier des programmes offrant des possibilités de formation et des emplois aux jeunes Canadiens. Nous réviserons le programme de crédits d'impôt à l'emploi afin d'encourager la formation en poste pour les jeunes qui ne possèdent pas toutes les compétences nécessaires, et nous présenterons un meilleur programme afin d'encourager les jeunes Canadiens à servir les besoins de leur collectivité.

● (1640)

[*Traduction*]

Tout en cherchant à élargir l'horizon économique des autochtones, le gouvernement trouve tout à fait justifié leur désir d'assumer de plus en plus eux-mêmes la responsabilité de leur propre développement.

Le ministre et moi-même avons récemment eu de très utiles dialogues avec la Fraternité nationale des Indiens qui portaient surtout sur d'autres questions mais qui frayaient certes la voie à d'autres discussions, lesquelles nous permettraient de déterminer ensemble de quelle façon nos autochtones pourraient profiter au mieux des belles possibilités de travail qui s'offrent actuellement à eux.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'insiste sur le fait que le gouvernement est fermement décidé à s'appuyer davantage sur le secteur privé, dans l'acception la plus large du terme, que ce soit au niveau des entreprises ou à celui des associations bénévoles, pour réaliser ses buts sociaux et économiques. Ces dernières années, le gouvernement fédéral est devenu à bien des égards un fardeau pour notre économie. On a même quelquefois prétendu que les déficits sans précédent et les dépenses excessives du gouvernement visaient à stimuler la croissance économique. Cela n'a pas été le cas du tout. Elles ont été un fardeau pour l'économie. Le gouvernement actuel met en application un programme de restriction des dépenses non pas parce que nous croyons que c'est un moyen facile de réduire les déficits et, en fin de compte, d'équilibrer le budget. Notre programme vise à mettre les ressources à la disposition des entreprises privées afin d'encourager les investissements, de stimuler les affaires et de favoriser la création d'emplois; nous croyons que c'est le meilleur moyen de produire les recettes qui nous aideront à équilibrer le budget canadien. Nous comptons alléger le fardeau que le gouvernement fait peser sur notre économie et offrir des avantages concrets aux Canadiens pour les inciter à acquérir des intérêts dans notre pays.

Je suis persuadé que les Canadiens réagiront favorablement à cette initiative. Au cours des voyages que j'ai faits ces derniers mois dans le pays, j'ai pu constater que les Canadiens avaient de plus en plus confiance dans l'avenir du pays et qu'ils étaient presque enthousiastes. Il faut faire confiance et s'enthousiasmer, car il n'y a pas d'autre pays au monde qui offre un potentiel plus important, une plus grande aptitude à édifier, ni plus de liberté et de possibilités à ses citoyens que le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, l'énergie n'est qu'un exemple parmi d'autres. Bien sûr, il faut parvenir à un nouvel accord sur les prix et mettre en œuvre des programmes efficaces tant pour conserver l'énergie que pour en produire davantage. Comme la Chambre le sait, mes ministres et moi-même avons actuellement des discussions à ce sujet avec les gouvernements provinciaux et j'ai tout lieu de croire que nous pourrons arriver à une entente qui tiendra compte autant de nos besoins que des leurs.

Mais ce qui importe dans le domaine de l'énergie, ce ne sont pas nos besoins à court terme. C'est ce que nous pouvons offrir aux citoyens du Canada à long terme. Notre pays peut être autonome sur le plan énergétique d'ici dix ans. Nous pouvons nous libérer de l'insécurité inhérente à notre dépendance vis-à-vis d'approvisionnements incertains. Pendant de nombreuses années, nous avons parlé du potentiel énergétique de notre pays, des milliards de barils de pétrole enfouis dans les sables bitumineux, des dépôts d'huiles lourdes, des ressources des territoires frontaliers et de nos réserves de charbon pour cinq cents ans. C'était tout ce que nous pouvions faire en ce temps-là, parler. Pour développer ces ressources tant vantées, l'impératif national et la justification économique nous faisaient défaut.

Le temps des paroles est révolu. Des ressources qu'il coûtait trop cher d'exploiter deviennent presque bon marché pour les Canadiens. Dans ce sens-là, l'OPEP nous a fait une faveur sur le plan économique. Il est maintenant avantageux d'exploiter notre potentiel. Nos besoins nationaux sont manifestes. Il ne manque plus que la volonté de concrétiser nos espoirs.

Dans ses observations, le chef de l'opposition a repris des propos qu'il avait répétés souvent pendant la campagne électorale, des propos sur lesquels j'étais en profond désaccord. Il a laissé entendre que les Canadiens devraient apprendre à tempérer leurs espérances. Nous sommes en désaccord sur bien des choses, mais sur rien que soit plus fondamental que cela, parce que je crois que le moment est venu pour les Canadiens d'accroître leurs espérances et non les tempérer.

Une voix: Bravo!

M. Clark: Nous sommes une nation aux possibilités immenses grâce à nos ressources matérielles et à nos ressources humaines, grâce aussi à la grande force que donne à un pays comme le nôtre le fait que tous les Canadiens, dans chaque région représentée ici à la Chambre, tirent de notre patrimoine et de notre passé des visions différentes de ce que notre pays peut devenir, des identités différentes qui, unies les unes aux autres, peuvent engendrer une identité nationale saine et forte.

Il y a eu une époque dans l'histoire du Canada où les Canadiens avaient peur de la multiplicité des régions et craignaient que des identités différentes ne s'y développent. Mais il n'y a aucune raison de craindre la multiplicité des régions ni les différences entre elles. Bien au contraire cette multiplicité, ces différences, ces ressources font la force de notre pays.

Le défi que nous devons relever en tant que Parlement consiste à diriger le pays de manière à rétablir la quiétude et l'esprit de collaboration qui peuvent amener les Canadiens à s'unir dans le travail afin d'assurer la réalisation des rêves de chacun dans tout le pays.

Dans le discours du trône, nous avons tenté d'établir un programme de travail pour amorcer ce changement; nous avons voulu exposer des mesures à prendre pour réformer le Parlement et en refaire le centre vital du pays, des mesures que nous pouvons prendre pour amener les Canadiens à sentir qu'ils font partie de leur pays et qu'ils peuvent y investir leur effort. C'est à la réalisation de cette œuvre que nous invitons le Parlement et les Canadiens à s'associer.

Des voix: Bravo!

● (1650)

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer par me joindre au premier ministre (M. Clark) et au chef de l'opposition (M. Trudeau) pour féliciter les parrains de l'Adresse, qui ont fait de si beaux discours hier, et je le dis bien sincèrement. Je reconnais avec le premier ministre que c'est quelque chose que nous qui sommes ici depuis quelques années devons nous rappeler à l'occasion. Il est

difficile de faire son premier discours ici. Au nom de mes collègues, je tiens à les féliciter très sincèrement.

J'aimerais aussi féliciter le chef de l'opposition de la façon dont il s'acquitte de son nouveau rôle. Il dirige ses troupes aussi bien que lorsqu'il était premier ministre et je suis certain que cela durera, et j'espère que cela durera pendant des décennies. J'aimerais aussi féliciter le premier ministre d'être devenu premier ministre de notre grand pays, et je lui souhaite honnêtement tout le succès possible dans les jours à venir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Clark) a annoncé, hier, dans le discours du trône, son intention d'adopter une série de mesures durant cette session. Certaines de ces mesures sont bonnes, et nous les appuierons. L'intention du nouveau gouvernement d'effectuer certaines réformes visant à accroître le pouvoir du Parlement, le désir manifesté par ce même gouvernement de présenter un projet de loi sur l'accès à l'information sont autant de gestes que nous sommes prêts à appuyer. Les relations fédérales-provinciales sont, pour le moment, plus harmonieuses. Enfin, pas de confrontation avec les provinces. Nous sommes complètement d'accord avec cette attitude.

[*Traduction*]

Trêve de compliments, monsieur l'Orateur!

M. Knowles: Cela n'a pas pris beaucoup de temps.

M. Broadbent: Hier, j'ai eu le plaisir de me joindre au premier ministre et aux chefs des autres partis pour rendre un hommage mérité à un ancien premier ministre, John Diefenbaker. J'ai alors dit qu'une des choses qui avaient caractérisé M. Diefenbaker était sa façon de voir le Canada comme un pays qui était beaucoup plus que la somme de ses régions. Quand j'ai entendu le discours du trône plus tard dans la journée, je dois dire que le gouvernement d'en face et le premier ministre actuel m'ont fait voir une vision bien différente.

Le premier ministre a dit dans le discours du trône, et ce sont ses paroles et celles du cabinet, qu'ils avaient reçu le mandat d'apporter quelque changement. Je suis d'accord avec cela. Je pense que la population canadienne d'un océan à l'autre veut effectivement un changement. Elle en a donné l'occasion au parti conservateur. En fait, il y a bien eu la bonne volonté de tous les Canadiens, ceux qui ont voté pour le parti du premier ministre et ceux qui ont voté pour le parti libéral, pour notre parti et pour le parti créditiste cet été. Mais il faut se demander comment on s'est acquitté de ce mandat. Comment a-t-on envisagé dans la réalité ce mandat d'apporter un changement, au cours des quatre mois et demi qui se sont écoulés depuis l'accession au pouvoir du gouvernement?

Nous souscrivons à tous les bons points inscrits dans le discours du trône, notamment la suppression de toute forme de confrontation dans notre système fédéral et l'intérêt réel qu'on manifestera à l'endroit des autres régions et de leurs préoccupations avant de prendre des décisions les concernant. Je reconnais l'intérêt que porte le premier ministre à nombre de sujets, mais, à mon avis, ce qui a fait défaut cet été, et dans le discours du trône d'hier, c'est l'absence d'une vision de notre grand pays comme étant plus qu'une simple réunion de diverses régions. Si je devais comparer devant vous le discours du trône et l'attitude de l'actuel premier ministre à ceux de feu M. Diefenbaker, je vous ferais constater que même si M. Diefenbaker affirmait à l'époque que notre pays était plus que des régions rassemblées sous une même tête, aujourd'hui, le présent gouvernement et son attitude nous portent à croire autre chose, c'est-à-dire que notre pays est composé d'entités distinctes.

A mon avis, si le gouvernement maintient sa politique actuelle, le Canada aura à faire face à de grandes difficultés sur le plan de l'unité nationale, et cela pour des raisons entièrement différentes de celles qui ont engendré la désunion sous le gouvernement précédent. C'est une chose que d'exiger un changement d'attitude, et l'on sait que les attitudes comptent beaucoup dans les politiques; mais c'en est une autre que de chercher à orienter la politique nationale de façon à ce qu'elle entraîne le démantellement d'une nation dépourvue d'une grande perspective nationale qui lui permettrait d'unir son peuple.

En tant que citoyen canadien je crains sérieusement, monsieur l'Orateur, que le nouveau gouvernement conservateur ait eu une réaction un peu trop vive devant les actes posés par son prédécesseur. Ceci dit, j'aimerais consacrer les prochaines minutes à discuter de la réponse du chef de l'opposition. Je suis sûr que les députés ministériels et ceux de mon parti ont écouté avec une stupéfaction mêlée d'horreur les propos de l'actuel chef de l'opposition qui a voulu nous faire croire, comme il l'a fait des années durant, qu'il est le seul à parler pour le Canada. Nous connaissons cette rengaine, parler du déjà-vu.

Et pourtant, où était le chef de l'opposition et le parti libéral lorsque nous avons perdu notre marine marchande sur la côte ouest et sur la côte est, il n'y a pas si longtemps? Où étaient les libéraux lorsqu'il s'agissait de trouver une stratégie pour sauver l'industrie du textile, de la chaussure et du meuble qui périclitait au Québec, et qui, si elle ne disparaissait pas tout à fait, connaissait tout au moins de graves difficultés. Où étaient les libéraux et où était le premier ministre actuel, lorsque les Canadiens des Prairies réclamaient l'application rapide du rapport Hall qui aurait doté la région du transport ferroviaire, des wagons fermés et des ports terminaux dont avaient besoin nos agriculteurs de l'Ouest. Où étaient alors les libéraux? Où étaient-ils au Cap-Breton, alors qu'il aurait fallu fournir à la sidérurgie les capitaux nécessaires qui auraient apporté des emplois à la région au lieu de ces quelques miettes qu'on leur a jetées en aide? Ce sont toutes ces erreurs qui ont provoqué la désunion du pays, c'est le parti libéral et le parti libéral seul qui était alors au pouvoir et qui en est la cause.

Mais une des principales causes du dissentiment qui a surgi dans notre pays, de la Colombie-Britannique, à l'ouest, à Terre-Neuve, à l'est, c'est la question de nos ressources naturelles. Pendant toutes les années que j'ai passées ici, le parti qui siège à ma droite à l'exception d'une trêve de quelques années, a constamment appuyé et même adopté des politiques qui nous ont amenés à vendre nos ressources à vil prix, dans une région après l'autre, au lieu de développer la nation et d'en faire un pays industriel fort, fondé sur l'exploitation de ses ressources. Ce sera la condamnation la plus grave du parti libéral par l'histoire. Le chef de l'opposition actuel est donc bien mal venu à présent de sermonner le premier ministre ou qui que se soit sur ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le gouvernement a reçu ce mandat pour exercer un leadership. D'après tous les sondages qui ont eu lieu pendant cette campagne électorale et il ne s'agissait pas de sondages faits par notre parti ou par d'autres partis mais de sondages Gallup—on sait que les Canadiens s'inquiètent en premier lieu de l'économie, que ce soit du manque d'emploi dans les régions, du chômage en général ou de l'inflation. C'était là leur souci numéro un et ils ont voté pour un gouvernement qui au lieu de se satisfaire de sophismes ou de faire battre les montagnes, comme celui que nous avons connu depuis des années, s'attaquerait aux problèmes du chômage, de l'inflation et de l'énergie.

Le premier ministre actuel a basé sa campagne et je crois avec juste raison, sur ces questions. Nos solutions n'étaient pas celles qu'il proposait, mais nos préoccupations restaient les mêmes que les siennes. Si son inquiétude était fondée pendant la campagne—et elle l'était—quelles mesures a-t-il prises au cours des quatre derniers mois et demi pour corriger la situation?

● (1700)

Avant les élections, le premier ministre, qui était encore dans l'opposition, a fait remarquer que les augmentations salariales n'arrivaient pas à rattrapper la hausse des prix et il a réclamé des mesures pour combattre l'inflation. Par contre, depuis les élections, il n'a pris aucune mesure de ce genre—absolument aucune. Je me souviens très bien qu'avant les élections, le premier ministre . . .

[*Français*]

Dans un discours à Québec il a parlé du chômage et il a promis aux Canadiens, aux Québécois et aux autres que le parti progressiste conservateur a un plan pour redresser l'économie et pour la création de nouveaux emplois.

[*Traduction*]

C'était au tout début de la campagne, monsieur l'Orateur. Il a dit que c'était important. Je crois également qu'il a dit que sous l'ancien régime, le taux de chômage avait augmenté de quelque 5 points. Mais c'était avant les élections et depuis les élections, on n'a pas annoncé une seule mesure de création d'emplois.

Je pourrais parler d'une foule de choses, mais je vais passer immédiatement à la question des taux d'intérêts, monsieur l'Orateur. C'est le Parti conservateur qui, par l'intermédiaire du «Joyeux sabreur», le Président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui n'est malheureusement pas à la Chambre en ce moment, voulait détruire toutes les entreprises du secteur public au Canada. Le ministre a contribué à amener le Gouverneur de la Banque du Canada à témoigner devant le comité chargé d'étudier la question des taux d'intérêts et il a fort justement souligné que beaucoup d'autres pays ne passent pas leur temps à hausser le taux d'escompte, mais reconnaissent plutôt que les investissements abondent partout où il y a croissance économique—des pays comme la Suisse et d'autres qui maintiennent leur taux d'escompte à un bas niveau. Les conservateurs ont parlé du mal causé aux Canadiens ordinaires—les dirigeants de petites entreprises et les propriétaires fonciers. Avant les élections, ils ont parlé de cette question avec passion mais après, c'est non pas une, non pas deux mais trois majorations du taux d'escompte qu'ils ont approuvées.

Je n'ai plus aucun mal à comprendre puisqu'il y avait une telle contradiction lexicale dans: l'expression anglaise «progressiste conservateur». Le message est clair: on est progressiste avant l'élection, conservateur une fois élu.

Je suis d'accord avec certains des arguments avancés par le premier ministre (M. Clark) dans son discours d'aujourd'hui, en particulier ce qui concernait les femmes et les jeunes; toutefois il n'y avait rien dans son discours ni dans le Discours du Trône qui traduise une prise de conscience de la gravité de la crise économique en Amérique du Nord.

Le *New York Times* de dimanche dernier affirmait que les Américains s'inquiètent beaucoup de l'état de leur économie. Les économistes officiels et non officiels pensent même que l'on pourrait connaître de nouveau la situation de 1929 et des années subséquentes. Cette inquiétude ne paraît nullement dans le discours du trône. Aucune allusion n'a été faite à la possibilité de voir surgir chez nous de sérieuses difficultés structurelles dues au fait que notre économie est liée à celle des États-Unis. Il n'a pas été dit qu'il s'imposait d'agir.

Je suis d'accord avec le premier ministre pour dire que les citoyens des provinces, notamment leurs dirigeants, devraient s'entendre sur une nouvelle stratégie industrielle globale. Je n'ignore pas qu'il n'est pas facile d'élaborer dans tous ses détails une telle stratégie, mais le discours du trône ne précisait rien à ce sujet, et dans son discours d'aujourd'hui le premier ministre ne semblait pas conscient non plus de la nécessité de saisir fermement les rênes du gouvernement fédéral pour régler ces questions économiques d'une importance cruciale.

Tous les députés de tous les partis s'accorderont pour dire avec moi que le problème de l'énergie figure au premier plan des soucis de tous les Canadiens et des citoyens des pays industrialisés. A l'Ouest, nous avons en partie créé le problème par notre insouciance à l'égard des mesures de conservation. Cela s'explique par une variété de raisons. Je ne suis pas très enclin à fouiller dans le passé mais plutôt à parler du présent et de l'avenir. Aucun élément particulier de l'économie ne touche aussi profondément les citoyens actuellement ni ne le fera à l'avenir que celui de l'énergie. Le discours du trône ne consacrait guère que trois lignes à la question de l'énergie, chose que je trouve plutôt alarmante. J'y reviendrai plus loin.

Abstraction faite de la question de l'énergie en général, celle des prix et de la mise au point de nouvelles sources d'énergie et ainsi de suite, ce qui a inquiété la plupart d'entre nous au cours de l'été, ce fut la décision du gouvernement d'abolir Petro-Canada. A mon avis, c'est la décision la plus déplorable qu'ait prise le premier ministre. J'ai le regret de dire, monsieur l'Orateur, que s'il persiste dans cette attitude, les historiens verront certes l'avènement de ce gouvernement comme un tournant néfaste dans un secteur déterminant de notre économie.

Juste au moment où Petro-Canada allait atteindre son utilité maximale, juste au moment où nous nous apprêtions à assurer notre sécurité en matière d'énergie, juste au moment où nous allions nous dégager de l'emprise des multinationales qui dominent ce secteur, le premier ministre décide de démanteler cet organisme. A mon sens, rarement, sinon jamais, les Canadiens ont-ils été témoins d'un tel triomphe du dogmatisme sur l'intelligence.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Rarement avons-nous été témoins d'une telle trahison des intérêts à long terme de notre pays.

Je crois que certains conservateurs reconnaissent et acceptent la tradition de leur parti à l'égard de la propriété d'État. Je pourrais désigner les membres du parti conservateur qui ont reconnu la nécessité d'un secteur public dans notre pays pour remplir certaines fonctions importantes. Non seulement l'actuel premier ministre trahit-il ce que je considère comme étant l'intérêt public, mais il trahit aussi un aspect particulièrement important, quoique secondaire, des traditions de son propre parti.

Je voudrais aborder en détail la question de Petro-Canada. Le premier ministre fait habituellement preuve de franchise dans le privé comme en public. Quand il parle de réforme parlementaire, je ne doute pas qu'il y croie vraiment. J'ai écouté avec attention aujourd'hui quand il a annoncé son intention de considérer très sérieusement les amendements qui seront présentés au cours de la présente législature, et si j'ai bien compris, il a laissé entendre que le gouvernement appuyerait des initiatives et appliquerait une politique en ce sens. C'est donc dans ce contexte que je désire parler sérieusement de Petro-Canada, car cette question me préoccupe. Ce n'est pas tant la question de savoir à qui en revient la paternité qui m'intéresse. Le chef de l'opposition a davantage parlé de la paternité de cette institution que de son importance. Le chef de l'opposition n'a qu'à intenter un procès en paternité et je n'ai pas d'inquiétude quant à son issue. Ce qui importe, en l'occurrence, ce n'est pas de savoir qui en a eu l'idée, mais ce que vaut cette entreprise et ce qu'elle apporte à notre pays. Quel rôle la société Petro-Canada a-t-elle donc joué dans toutes les régions depuis un an?

Tout d'abord, elle a établi à Calgary au coût de 10 millions de dollars un centre de recherche où des Canadiens et des Canadiennes peuvent travailler à partir d'une ressource canadienne. Elle a ainsi fourni du travail à des Canadiens. Puis, elle a acheté Pacific Petroleum Ltd au coût de 1 milliard et demi. Grâce à elle, les Canadiens de la Colombie-Britannique et même ceux qui habitent jusqu'à Thunder Bay vers l'est peuvent se présenter maintenant à un poste d'essence canadien avec l'assurance que l'argent qu'ils dépensent restera au Canada. C'est important, car la société peut ainsi acquérir un certain capital pour l'investir dans la recherche de nouveaux gisements de pétrole dans le Nord et au large des côtes de l'Atlantique. Elle dispose ainsi de liquidités. Ce n'est pas faire preuve d'un patriotisme chauvin, même si j'estime, pour ma part, que nous en aurions besoin davantage. J'estime qu'elle joue un rôle économique important.

Dans l'Est, Petro-Canada participe actuellement à 80 p. 100 des travaux de forage qui s'effectuent au large des côtes du Labrador. Elle était là lors des découvertes à l'île de Sable en Nouvelle-Écosse, puis encore au large des côtes de Terre-Neuve il y a deux semaines. Ce ne sont là que quelques exemples de ce que Petro-Canada a accompli pour les Canadiens dans différentes régions.

Ce que je tiens à faire comprendre, c'est qu'à Noël 1973, soit il y a quelques années à peine, le gouvernement minoritaire de l'époque nous a imposé la création de cette société au capital de quelque 500 millions de dollars. Mais elle a utilisé cet argent pour créer des emplois dans pratiquement tous les coins du pays afin de trouver de nouvelles sources d'énergie et de fournir des points de vente aux Canadiens. Au lieu de nous avoir fait tout simplement perdre 500 millions de dollars, cette société dont le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) voudrait se débarrasser, a employé ces 500 millions pour produire 3.5 milliards pour les Canadiens. Petro-Canada est le plus grand succès commercial de la présente décennie et nous devrions lui donner de l'expansion.

● (1710)

J'aimerais vous citer de bonnes raisons de conserver cette société comme entité intégrée qui continuera à servir les Canadiens. Il faudrait développer tout secteur de l'industrie extractive avec deux objectifs en tête. D'abord, il faudrait essayer de créer le maximum d'emplois pour les Canadiens, pas nous contenter d'exploiter nos ressources, mais développer une industrie secondaire basée sur ces ressources. Deuxièmement, il faudrait produire un produit fini, l'énergie dans le cas qui nous intéresse. Voilà la raison pour laquelle il faut conserver Petro-Canada dans sa forme actuelle. La société devrait faire partie d'un secteur énergétique totalement intégré appartenant aux Canadiens et géré par des Canadiens.

En poursuivant dans cette voie, le gouvernement s'apprête à commettre une erreur aussi monumentale que celle du dernier gouvernement conservateur, il y a vingt ans. Il y a vingt ans, le dernier gouvernement conservateur a annoncé son intention d'étouffer le projet Arrow. C'est un parallèle intéressant. Songez, monsieur, à ce qui s'est passé il y a 20 ans. L'Arrow était un avion conçu et fabriqué par environ 14,000 Canadiens travaillant dans la région de Toronto. C'était, sans aucun doute, le meilleur avion de l'époque. Au cours du vol d'essai, ses performances ont été supérieures à celles de tous les autres avions à réaction du même type. Néanmoins, le gouvernement conservateur de l'époque a jugé qu'il coûtait trop cher et a abandonné le projet. S'il l'avait poursuivi, nous aurions pu produire l'Arrow à 3.75 millions de dollars par avion.

Quelles ont été les conséquences de cette décision? D'abord, nous avons acheté le missile Bomarc qui s'est révélé très insatisfaisant sur le plan militaire, sans parler des autres considérations. Par-dessus le marché, nous avons perdu une des mains-d'œuvre les plus spécialisées et les plus compétentes au monde. Ces gens sont allés aux États-Unis ou ils ont participé au programme spatial. Je suis certain qu'ils travaillent maintenant sur un bon nombre des avions que nous achetons aux États-Unis cinq fois plus cher que l'Arrow.

A mon avis, nous avons d'importantes leçons à tirer de ce parallèle, monsieur l'Orateur. Certains prétendent que nous n'aurions peut-être pas pu produire l'Arrow. A la même époque, en 1959, la Suède réalisait l'avion Saab. Or le Saab était inférieur à l'Arrow du point de vue technique. Cependant, le gouvernement suédois a pris une décision contraire à celle du gouvernement canadien de l'époque. Jusqu'à tout récemment encore, le gouvernement suédois croyait en une stratégie industrielle et le gouvernement actuel maintient les mêmes politiques fondamentales. Parce que le gouvernement suédois avait décidé de continuer à appuyer le Saab et son industrie aéronautique, la Suède exporte maintenant des avions partout dans le monde. Cela a par la suite donné naissance à la société automobile qui porte aussi le nom de Saab.

Il y a vingt ans, le Canada a pris une décision qui a entraîné la perte de techniciens et d'une industrie aéronautique qui offrait pourtant d'énormes possibilités. Nous ne devons pas faire la même erreur maintenant, monsieur l'Orateur. Il y a vingt ans, nous aurions pu favoriser la croissance d'une indus-

trie aéronautique innovatrice; nous devons maintenant faire en sorte que Petro-Canada demeure la société pétrolière intégrée centrale du Canada. Il ne faut pas permettre au premier ministre de transformer la victoire en défaite dans le cas de Petro-Canada.

Deuxièmement, Petro-Canada nous permet de faire de la prospection pétrolière quand il le faut et au prix que nous aurons fixé. Au début des années 70, les sociétés multinationales ont cessé de faire de la prospection sous prétexte que cela n'était pas suffisament rentable. Elles étaient mécontentes des redevances exigées par les gouvernements provinciaux et de la politique fiscale du gouvernement fédéral. Petro-Canada a résolu le problème. Petro-Canada a fait de la prospection dans la région de l'Atlantique et dans l'Arctique et cela a donné d'excellents résultats.

En scindant Petro-Canada, le premier ministre rendrait tout le secteur de la mise en valeur de nos ressources aux sociétés multinationales. Nous recommencerions à payer de notre poche des bénéfices pour que ces sociétés acceptent de mettre en valeur nos ressources. Mon parti et moi-même disons non à ce genre de gaspillage.

Le premier ministre a parlé d'encouragements fiscaux pour l'industrie pétrolière pendant la campagne électorale. Si j'ai bien compris, il a parlé de la même chose hier dans le discours du trône. A cet égard, je prie le premier ministre de prendre connaissance des bénéfices réalisés par l'industrie pétrolière. Sous le gouvernement libéral, le taux d'imposition de l'industrie pétrolière a permis aux cinq grands de l'industrie de réaliser 4 milliards de dollars de bénéfices entre 1974 et 1978. Au cours de cette période, le taux d'imposition pour l'industrie pétrolière était tombé de 35 p. 100 à 21 p. 100.

M. Woolliams: Pour le Canada?

M. Broadbent: Oui, il s'agit de profits canadiens. A mon avis, le député de l'Alberta pourrait probablement nous le confirmer assez rapidement.

L'année dernière, Shell, cette pauvre société, a réalisé des profits de l'ordre de 150 millions de dollars. Eh bien, la Shell n'a pas payé un seul cent d'impôt! La compagnie Gulf Oil a elle aussi réalisé d'immenses profits grâce à un taux d'imposition à la baisse. Il n'est plus nécessaire que nous subventionnions les multinationales pétrolières. Aux États-Unis, le président Carter l'a déjà reconnu; qu'attend donc le gouvernement du Canada pour le reconnaître à son tour?

Il est important de noter, au chapitre des projets d'expansion du premier ministre et de son gouvernement qu'il souhaite réitérer, si j'ai bien compris, par exemple, pour le projet du lac Cold exactement ce qui se fait dans le cas de l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca.

Je vous invite, vous, Monsieur l'Orateur, et mes concitoyens canadiens, à réfléchir sérieusement sur ce problème. Sous le gouvernement actuel, les impôts des travailleurs canadiens ont servi non pas à investir, non pas à prêter, mais bien à faire des cadeaux à Shell et à d'autres sociétés qui exploitent les sables bitumineux de l'Athabasca. Shell et ses associés ont reçu plus de deux milliards de nos dollars. Parlons-en de l'assistance sociale et des cadeaux! D'aucuns diront que cela était nécessaire et que nous récupérerons ces sommes plus tard, sous forme d'impôt prélevé sur les profits de ces sociétés. À l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, 99 p. 100 des Canadiens ne savent pas que Shell n'aura pas à payer un seul centime d'impôt sur les profits à réaliser dans ce projet, pourvu qu'elle achète une plus grande quantité de ressources canadiennes.

Quelle logique! Cela équivaut à donner à la Shell deux milliards de dollars pour exploiter nos ressources. Il ne s'agit pas d'équité mais bien de cadeau. Si les sociétés pétrolières réalisent des profits à partir de l'exploitation de nos ressources, elles n'ont pas à payer d'impôt, à la condition que les profits réalisés soient réinvestis au Canada. Il faut que nous soyons les seuls à avoir financé les gens qui nous achètent.

Si le temps le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques mots sur la multinationale en tête de ligne dans le domaine, l'Imperial Oil. La question est fort sérieuse. Encore une fois, je ne me fie pas aux sources de mon parti, mais bien au *New York Times*. J'aimerais que le premier ministre lise dans ce magazine l'article où l'on décrit les agissements de cette société ces dernières années. Elle a essayé de soutirer 100 millions de dollars de plus à la population de la Nouvelle-Écosse, après l'avoir déjà roulée et j'utilise ce terme à dessein, comme il a été révélé au procès qui a eu lieu chez nous, en 1975, et qui n'a guère reçu de publicité. On a appris qu'Imperial Oil, la plus grande multinationale du Canada, s'était adonnée à toutes sortes de malversations, en prédatant ses commandes, en privant les consommateurs canadiens des réductions de prix qui leur étaient destinées et qu'elle obtenait de la maison mère, Exxon, et en se servant d'une société fictive aux Bermudes pour échapper à l'impôt et économiser 35 millions de dollars qui auraient dû revenir au public canadien.

● (1720)

Ce n'est là ni de la mythologie ni des phrases creuses. C'est un fait. C'est ce qu'a démontré le tribunal canadien dans sa décision qui a été rapportée, il est intéressant de signaler, dans le *New York Times*. Cette société fait-elle preuve de civisme? Est-ce à ce genre de direction que nous voulons remettre les intérêts de notre industrie pétrolière une fois de plus? Certainement pas, et je sais que la majorité des Canadiens s'y opposeront comme nous.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La troisième raison de garder Petro-Canada comme société intégrée, c'est que cela nous permet de négocier au nom du public canadien, d'État à État. Le premier ministre sait très bien que c'est ce que veulent les gouvernements vénézuélien et mexicain, entre autres. Ils refusent de passer par l'intermédiaire des multinationales et veulent traiter directement avec le peuple canadien. C'est aussi ce que nous voulons.

Nous avons assisté l'année dernière aux exactions d'Exxon qui a cherché à dérouter des envois de pétrole qui nous étaient destinés. A notre avis, nous devons avoir comme tous les autres pays une grosse entreprise pétrolière nationale qui appartient aux Canadiens, qui est contrôlée par eux, et qui traitera directement avec les pays producteurs de pétrole, et non pas par l'intermédiaire des multinationales.

Enfin, j'ai une dernière raison de vouloir non seulement maintenir Petro-Canada, mais aussi de lui faire prendre de l'expansion et c'est de l'engager dans la distribution de détail. Comme je l'ai dit plus tôt, les Canadiens qui vivent à l'ouest de Thunder Bay peuvent à présent acheter au détail de l'essence pour leur voiture, distribuée par une filiale de Petro-Canada et contrôlée par les Canadiens. Il s'agit de Pacific Petroleums. A notre avis, il faut généraliser ce principe. Pour une fois, qu'on

nous donne dans l'Est, ce qu'ils ont dans l'Ouest. Les Ontariens ne demanderaient que cela. Il faudrait autoriser les habitants de Toronto, de Moncton ou de Saint-Jean à posséder une carte de crédit, au nom de Petro-Canada, et illustrée d'une feuille d'érable avec laquelle ils pourraient acheter de l'essence en sachant que les bénéfices seraient réinvestis au Canada.

Ceci dit à la défense de Petro-Canada et en fait pour l'expansion de son rôle, j'aimerais conclure par cette observation. Je suis convaincu que le parti conservateur s'inspire de la plus pure idéologie doctrinaire dans cette affaire. C'est aussi simple et aussi malheureux que cela. Si c'était une question d'intelligence, une question de pragmatisme dans l'intérêt national, voire même si l'affaire était laissée au choix du simple député conservateur puisque c'est aussi le choix de l'électeur moyen qui a voté pour les conservateurs, Petro-Canada continuerait d'exister et de faire ce qu'il fait présentement dans l'intérêt national.

D'après moi, le premier ministre obéit à un besoin qui n'existe pas. Il est le seul à chanter ce refrain. Le premier ministre sourit. Voyez ce que les autres pays font en matière de pétrole.

Le gouvernement de la France a la haute main sur deux sociétés pétrolières. Son objectif est de maîtriser de 50 à 60 p. 100 du marché national. En Italie, le gouvernement qui possède une société, détient 30 p. 100 du marché. En Allemagne, le gouvernement détient une bonne part d'une grande société intégrée de pétrole et de gaz et est engagé également dans l'industrie pétrochimique. Au Royaume-Uni, même sous la gouverne de la bonne Margaret Thatcher, il y a deux semaines à peine, les conservateurs ont décidé de ne pas se défaire de leur participation dans l'exploitation des gisements de la mer du Nord. C'est ce que rapporte l'*Economist*. Les conservateurs ont donc reconnu qu'il y allait de l'intérêt national.

La société nationale des pétroles de Norvège joue un rôle primordial dans l'exploitation des gisements de la mer du Nord. Au Mexique et au Venezuela, l'État exploite sa propre société pétrolière. Il en est de même de la participation publique en Argentine, au Brésil et au Pérou. Aux États-Unis, là où fleurissent les multinationales, le président Carter dans son dernier message télévisé sur l'énergie, a déclaré que le moment était venu de créer une société d'État dans le secteur du pétrole et du gaz. Je le répète, il n'y a qu'une seule personne, une seule personne au monde qui détonne dans ce concert énergétique et c'est notre premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous ne pouvons accepter l'idée que le gouvernement démantèle Petro-Canada et permette ainsi à l'entreprise privée d'en retirer les bénéfices tandis que le secteur public continue à s'endetter. Voilà pour la science économique! Nous possédons une entreprise publique rentable et les conservateurs proposent de remettre les bénéfices entre les mains de l'entreprise privée et de continuer d'endetter les Canadiens. C'est insensé! N'importe quel homme d'affaires, même les hommes d'affaires canadiens, considèrent la chose absurde.

J'invite le premier ministre à reconsidérer l'argument qu'il nous a apporté aujourd'hui. Je l'ai écouté avec attention. Il s'est dit prêt à examiner les amendements et à prendre cette question au sérieux. Je lui demande non seulement de songer à l'avenir du Canada en ce qui concerne la grave question de l'énergie, mais de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. Au lieu de démanteler Petro-Canada, qu'il conserve cette remarquable réussite canadienne. Qu'il en favorise plutôt la croissance pour lui permettre de devenir un jour la principale entreprise dans ce domaine.

La question de paternité soulevée par le chef de l'opposition ne m'intéresse guère. Je serais néanmoins prêt à la débattre en détail à une autre occasion. Je n'ai aucun doute quant à celui qui en sortirait vainqueur.

Des députés savent que j'ai passé les dernières semaines à tenter de tâter le pouls de la population à ce sujet. Je signale au premier ministre qu'à midi aujourd'hui, j'avais dans mon bureau 81,231 signatures, réunies en quelques semaines. Nous aurions pu en avoir plus ou en avoir moins. Je ne sais pas quel sens il faut en définitive donner à ce chiffre. Mais je signale au premier ministre qu'il s'agit de signatures légitimes, venant en partie d'avocats, en partie d'agriculteurs et en partie de députés de son propre parti. Tous tiennent à conserver cette société. Le sondage Gallup qui a paru aujourd'hui montre que 75 p. 100 des Canadiens, dans un échantillonnage national, sont d'accord.

Nous prenons notre responsabilité à cet égard très au sérieux. C'est pourquoi nous appuyons la motion de défiance à l'endroit du gouvernement sur cette question. Cela nous semble en effet d'importance fondamentale non seulement à court mais aussi à long terme. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

> Que l'on modifie l'amendement en supprimant le point et en ajoutant les mots suivants:
>
> «et la Chambre demande notamment que la société soit le seul importateur désigné de pétroles étrangers et qu'elle exploite des débits de détail en vue de desservir les Canadiens d'un océan à l'autre.»

● (1730)

M. l'Orateur: Le vote porte sur le sous-amendement. La parole est au député de South Shore (M. Crouse).

M. Crouse: Monsieur l'Orateur . . .

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je crois que nous allons vivre un petit moment historique dans l'histoire de notre pays. Je voudrais dans mon rappel au Règlement très sérieusement faire appel à la bonne compréhension de tous les députés. Il est coutume dans notre institution depuis plusieurs années qu'à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, après les discours des motionnaires, ce sont les discours des chefs de chaque groupe politique représenté à la Chambre. Je ne m'explique pas pourquoi la présidence n'a pas reconnu il y a un instant le député de Beauce (M. Roy) qui siège ici pour la première fois dans ce Parlement, dans cette institution, qui a été élu dans sa circonscription par une écrasante majorité, donc représentant une population intelligente, des gens qui comptent sur lui pour travailler dans la Chambre avec tous les autres députés, avec tous les autres groupes politiques en vue de la bonne administration de notre pays. Je comprends que je considérais hier et que je considère encore aujourd'hui comme étant de notre privilège d'avoir proposé un amendement à une motion présentée par le très

honorable premier ministre (M. Clark). Je comprends qu'il s'agit d'un amendement à une motion et c'est sur l'amendement que la Chambre s'est prononcée. Je ne vois pas en vertu de quelle autorité cela aurait pu, à ce moment-là, chambarder la tradition de la Chambre. Alors, pourquoi cela arrive-t-il dès le deuxième jour?

Hier nous avons parlé d'harmonie à la Chambre. Tous les députés qui ont participé au débat en ont parlé. Je suis en faveur de l'harmonie moi aussi, mais pour la faire régner il faut de la bonne volonté de la part de tous les Canadiens et de tous les députés à la Chambre. L'harmonie, c'est un signe de prospérité. La division, c'est un signe de misère. Divisé, c'est toujours malheureux et tout le peuple canadien nous regarde aujourd'hui. Les Canadiens sont devant la télévision. C'est un avantage d'avoir des débats télévisés pour que le peuple canadien puisse comprendre nos interventions sans, comme le passé, passer par les media d'information. Parfois les faits étaient déformés, en d'autres circonstances, c'était bien. Mais il arrive ceci, monsieur le président, que très souvent, à la Chambre, on s'est surtout intéressé à observer la tradition au lieu de se baser uniquement sur les règlements. On s'est raisonné. On a pris des décisions qui étaient sages. La présidence s'est souvent inspiré des décisions prises par les autres présidents.

Et je voudrais aujourd'hui, avec tout le respect que je dois à la présidence, rappeler que le président, M. Lamoureux, a rendu une décision dans ce Parlement il y a 13 ans, le 18 février 1966, dans une situation qui s'apparente à la nôtre, et M. Lamoureux a dit ceci:

A l'ordre! C'est peut-être le moment opportun pour la présidence de faire connaître une opinion très importante préparée à la suite de la discussion survenue à la Chambre le mardi 15 février, lorsque les députés ont été priés de discuter du rappel au Règlement soulevé par le député de Cumberland.

La présidence s'est chargée de rendre une décision après avoir étudié les arguments présentés. Je puis assurer aux députés que j'ai étudié avec le soin le plus minutieux les opinions diverses exprimées par ceux qui ont participé à la discussion sur le rappel au Règlement.

La coutume veut depuis quelques années, comme le savent les honorables députés, lorsqu'un ministre de la Couronne fait une communication ou une déclaration de politique administrative à l'appel des motions, qu'un porte-parole de chaque parti de l'opposition puisse faire de brèves remarques.

● (1740)

Beauchesne fait allusion à cet usage au commentaire 91 de la quatrième édition. Le 1er février 1954, l'Orateur Beaudoin a dit que lorsqu'un ministre faisait une déclaration, l'usage suivi à la Chambre permettait à un porte-parole de chaque parti de l'opposition de faire des observations, et il a fait allusion à une décision rendue à cet égard par son prédécesseur, l'Orateur Macdonald, le 4 juin 1951.

Ça confirme mes propos du début. Je continue:

L'année dernière, cet usage a été incorporé à notre Règlement et constitue maintenant l'article provisoire 15(2) dont voici la teneur:

A l'occasion des motions énumérées au paragraphe (2) du présent article, un ministre de la Couronne peut faire une annonce ou une déclaration portant sur la politique du gouvernement. Toute annonce ou déclaration de ce genre devrait se limiter aux faits qu'on estime nécessaire de porter à la connaissance de la Chambre et ne devrait pas être conçue pour provoquer un débat à ce stade. Un porte-parole de chacun des partis d'opposition peut faire de brefs commentaires, sous réserve de la même restriction.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Plus près de nous, en 1963, on a apporté une modification à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

C'était pour verser une allocation supplémentaire à un chef de parti, mais là n'est pas la question. On a exprimé l'avis que l'article provisoire 15(2) du Règlement devrait être interprété à la lumière de la modification de 1963 à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes et que l'Orateur devrait se servir de cette modification comme guide pour la procédure à suivre sur la question des commentaires à propos des déclarations des ministres et, à plus forte raison, à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Toutefois, on devrait se souvenir du principe de procédure parlementaire suivant, établi dans le paragraphe (3) du commentaire 8 de la quatrième édition de Beauchesne:

(3) Dans l'interprétation du Règlement, la Chambre s'inspire, d'une manière générale, non pas tant de la lettre que de son usage à l'égard du Règlement.

Il ne faut pas oublier qu'après la modification de 1963 à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Chambre a adopté l'article 15(2) du Règlement et l'année même de l'adoption de cet article, la Chambre, et je voudrais que l'on retienne bien ces propos de l'Orateur Lamoureux, la Chambre a permis à l'honorable député de Red Deer de commenter les déclarations des ministres même si, à ce moment-là, son parti comptait moins de députés que le nombre prévu dans la modification à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. A la suite de ces prédécents, a dit l'Orateur, je ne vois pas comment je pourrais conclure que l'article 15(2) du Règlement doit être interprété en fonction de l'amendement à la loi précitée.

En outre, a-t-il ajouté, je ne crois pas qu'il serait raisonnable de conclure que les députés indépendants sont visés par l'article 15(2) du Règlement. Je ne crois pas non plus que le député de Kenora-Rainy River, qui a participé au débat, se classe dans cette catégorie. Mais aussi longtemps, et c'est là que j'attire votre attention, aussi longtemps que la Chambre n'aura pas modifié l'article du Règlement sur les déclarations ministérielles, afin de définir avec plus de précision le droit de faire des observations à ce sujet, je suis d'avis que je devrais suivre la coutume adoptée au cours de la dernière session et décider que le Règlement autorise le chef de l'opposition officielle et les porte-parole du Nouveau parti démocratique, du Ralliement créditiste et du Parti du Crédit Social du Canada à faire des commentaires au sujet des déclarations ministérielles.

À ce moment-là, il y avait une division au sein du parti et le Ralliement créditiste comptait neuf députés. Et le Parti du Crédit Social, dirigé par M. Thompson, de Red Deer, comptait cinq députés.

Cependant, l'Orateur a décidé, en conformité du Règlement, de reconnaître ce groupe de cinq et de lui donner les mêmes privilèges, le même droit que ceux qui en avaient neuf, quinze ou cent. Je ne voudrais pas faire de racisme, c'était un orateur francophone qui reconnaissait à un groupe anglophone des droits bien légitimes. Aujourd'hui les rôles sont changés. Mais, pour ne pas provoquer de frictions inutiles, pensons sérieusement que nous sommes des députés de la province de Québec, mais le Québec est dans le Canada et je veux que ça y reste moi, cela. C'est pour cela qu'il va falloir avoir de l'harmonie et il va falloir . . .

Une voix: Vous n'êtes pas seul!

M. Lambert (Bellechasse): Non je ne suis pas tout seul, mais je suis un individu parmi d'autres, pas plus que toi, tu es un individu seulement parmi d'autres.

Une voix: On a été élu . . .

Une voix: Je n'ai pas été élu comme indépendant, j'ai été élu comme créditiste.

M. Lambert (Bellechasse): L'honorable député m'a justement ouvert une porte. Tous les députés de la Chambre ont été élus le 22 mai grâce à un bulletin de vote utilisé par les électeurs. Il y avait le choix entre des candidats des divers partis, et à la suite du nom du candidat était inscrit le nom du parti auquel il appartenait, en vertu d'une loi du Parlement, et la loi électorale est la même pour tous les partis politiques et pour tous les Canadiens.

Alors, moi je demande bien respectueusement qu'on fasse preuve dans ce Parlement qu'on la veut l'harmonie. Je l'ai dit au début de mes remarques, c'est une journée mémorable, et si on refuse au député de Beauce (M. Roy) le droit de prendre part aux débats tel que ça a toujours été fait dans le passé à cette étape-ci, eh bien, on va avoir fait un faux pas, et ça va être malheureux au moment où on fait des efforts à travers tout le Canada pour conserver ce pays dans l'harmonie, de travailler à le développer davantage et de céder à nos enfants un Canada dans lequel il fait bon vivre. Il ne faut pas faire exprès pour indisposer et donner des armes à ceux-là qui veulent absolument le détruire.

C'est très grave cette situation, et ce sera interprété de cette façon aujourd'hui. Or, je demande respectueusement à tous mes collègues de la Chambre, je demande à la présidence, vu les arguments que j'ai apportés, vu la décision, vu la tradition au Parlement, eh bien, mon Dieu, qu'on laisse le député de Beauce s'exprimer selon la tradition comme par le passé; de cette façon, vous pouvez être assuré d'une chose, que le Parlement sortira grandi de cet imbroglio et tous les Canadiens vont nous considérer comme des gens responsables.

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a invoqué le Règlement, et il va sans dire qu'il a été reçu par la présidence cet après-midi.

J'accepte entièrement ses arguments au sujet des précédents. J'ai étudié prudemment les précédents particuliers qu'il a utilisés de façon très intelligente en appuyant ses positions devant la Chambre cet après-midi. Mais la difficulté pour moi ne consiste pas simplement à étudier les précédents dans cette situation-ci. Un vote a été tenu hier à la Chambre; une décision a été prise formellement par la Chambre, et il y a eu non seulement une décision sur une motion relative à la procédure mais une déclaration précise du Président du Conseil privé, une déclaration précise du leader du Nouveau parti démocratique, enfin une déclaration précise, et j'ai le texte en main, dans le compte rendu officiel des Débats d'hier: les déclarations précises sur la motion touchant à la position actuelle du Parti Crédit Social du Canada à la Chambre. Alors, quels que soient les précédents établis, je dois toujours accepter la décision prise par la Chambre. A mon avis, ce serait aller à l'encontre de la décision de la Chambre et renverser singulièrement la décision prise hier.

Voilà pourquoi je n'ai pas donné la parole cet après-midi, pendant la période des questions orales à l'honorable député de Beauce (M. Roy) tout de suite après le chef du Nouveau parti démocratique, mais plus tard. Il s'agissait de démontrer clairement que c'est toujours le privilège et le droit de chaque député à la Chambre de participer au débat. Et ce n'est pas seulement une question de privilège mais de droit de l'honorable député de Beauce ou de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) de participer aux discussions pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

C'est le droit de chaque député. Il y a des limitations dans le sens mathématique, il va sans dire. Mais c'est le droit de chaque député de participer au débat. Alors, demain, peut-être, après certains autres députés, ce sera, à mon avis, le droit de l'honorable député de Beauce, comme celui de tous les autres députés, de participer au débat. C'est pour cette raison que, cet après-midi, j'ai donné la parole à l'honorable député de Beauce pendant la période des questions orales comme à un simple député, comme à tous les autres députés de la Chambre mais pas comme à un chef de parti.

Au sujet de la décision prise à la Chambre, hier, je ne pourrais aller à l'encontre de cette décision et donner un statut au Parti Crédit Social du Canada à la Chambre qui a été refusé par une décision formelle, et non seulement par une décision portant sur la procédure, mais par une décision présentée en ces mots, et je cite le président du Conseil privé:

● (1750)

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat mais je tiens à préciser qu'une importante question de principe est en jeu. C'est dans cet esprit que la motion a été présentée. Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont exposé très clairement les principes, me semble-t-il. Il est inutile d'y revenir. En tant que leader du gouvernement à la Chambre il m'incombe de préciser qu'étant donné le principe en jeu, nous n'appuierons pas cet amendement.

Je voudrais répéter les instances de deux autres députés. Voici ce qu'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre:

Si nous votons là-dessus aujourd'hui—il semble se dégager un consensus contre cette motion—vous aurez alors à tenir compte, monsieur l'Orateur, du fait qu'à la première occasion où cette question aura été soulevée, la Chambre aura décidé que nous ne devrions pas accorder à un groupe de cinq députés le statut de parti reconnu.

Quant au leader de l'opposition à la Chambre, il a dit:

Si l'on avait inclus dans la motion un membre du Crédit social, cela impliquerait du même coup que la Chambre des communes, à supposer qu'elle approuve cet amendement, accorderait à ce groupe et particulièrement au chef de ce groupe, une importance égale à celle du chef de l'opposition (M. Trudeau) et au chef du Nouveau parti démocratique.

Nous ne sommes pas bien sûr, de ceux qui prétendent qu'un porte-parole du groupe du Crédit social devrait jouir des mêmes droits et privilèges que le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique.

Ces déclarations sont très précises. Les précédents cités par le député ne me causent pas de difficultés. Mon problème tient plutôt au fait qu'à la suite de ces déclarations il m'est impossible de considérer cette décision comme n'importe quelle décision. De concert avec les autres députés qui ont participé à la discussion, je peux me demander si, en l'absence du vote d'hier, les précédents qu'a fait valoir le député aujourd'hui m'auraient incité à accepter son point de vue. Je l'ignore. Mais je suis placé devant un fait accompli et une décision de la Chambre. Par conséquent, la décision ne m'appartient plus. La décision appartenait à la Chambre, qui a clairement pris parti hier. Par conséquent, même si j'ai l'intention . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si j'entends reconnaître . . .

[*Français*]

. . . l'honorable député de Beauce (M. Roy) peut-être demain. Maintenant c'est, à mon avis, au tour d'un député du gouvernement parce que ce fut au tour du chef de l'opposition (M. Trudeau), puis à celui du premier ministre (M. Clark), et à celui du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), un député de l'opposition. Maintenant c'est au tour d'un député du gouvernement. Alors j'ai donné la parole à l'honorable député de South Shore (M. Crouse).

M. Roy (Beauce): J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais poser la question de privilège quand même, puisque je suis passablement en cause.

M. l'Orateur: L'honorable député de Beauce invoque le Règlement.

M. Roy (Beauce): Monsieur le président, j'ai été l'auteur de la motion d'hier et je ne veux pas revenir sur la décision qui a été prise par la Chambre. La motion qui a été présentée hier ne visait pas à la reconnaissance de notre parti. Il n'y avait aucunement une telle chose et j'aimerais peut-être qu'on la relise à la Chambre. La motion portait exclusivement sur le Règlement qui régit les travaux de la Chambre des communes, Règlement qui a été accepté par les députés qui ont siégé bien avant moi à la Chambre et auquel ou ne peut contrevenir sauf s'il y a consentement unanime. C'est une tradition non seulement dans ce Parlement mais dans tous les Parlements de type britannique. Nous sommes régis non seulement par le Règlement, mais par les traditions qui prévalent.

Monsieur le président, je suis étonné que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui constitue quand même la conscience de ce Parlement, du moins c'est la réputation que je lui connais, la conscience de la Chambre, puisque c'est un expert en procédure parlementaire, n'ait pas rappelé hier à tous mes collègues qu'en 1958 alors qu'il y avait un gouvernement progressiste conservateur de 208 députés, là cette fois il était majoritaire, il n'y avait que huit députés du parti CCF à l'époque, il y avait un député du CCF au fameux comité d'hier, et cela a été accepté à l'unanimité par la Chambre. C'était M. Hazen Argue qui était président du comité, il a été le premier à être nommé par M. John Diefenbaker.

Monsieur le président, je pensais qu'il y avait place pour la gentilhommerie dans ce Parlement. J'ai examiné les précédents à la Chambre. Et je serai le premier chef de parti à siéger à la Chambre, le premier à qui on ne reconnaîtrait pas le droit de parole, le droit de réplique sur le discours inaugural, à la suite des autres porte-parole des partis. Monsieur le président, comme les précédents qui sont établis régissent les relations futures entre parlementaires, le précédent qui risque d'être établi aujourd'hui risque de comporter des précédents et de suggérer une ligne de conduite à suivre à celui qui vous succédera au trône de l'Orateur. C'est extrêmement grave. On a permis à Robert Thompson en 1963-1964, alors qu'il était chef de cinq députés, de parler à son tour, pourquoi? Parce que dans le Règlement, monsieur le président, et je terminerai là-dessus, dans le Règlement qui régit les travaux de la Chambre des communes, il n'y a aucune disposition établissant des statuts à des partis reconnus ou non reconnus. Il n'y a absolument rien dans le Règlement de la Chambre à ce sujet. Les seules choses qui régissent les décisions, ce sont les traditions et les précédents établis. On m'a toujours dit que du côté de nos compatriotes anglophones les traditions parlementaires représentaient quelque chose de sacré. On m'a toujours dit ces choses.

Je suis étonné de constater qu'aujourd'hui, malgré le mandat qu'on a reçu de nos électeurs, il y ait cette espèce de complicité des deux côtés de la Chambre pour vouloir nous faire siéger comme indépendants. N'en déplaise à qui que ce soit, à tous nos adversaires politiques, monsieur le président, nous ne siégerons pas comme indépendants. Nous avons été élus comme députés du Parti Crédit Social du Canada. J'ai accepté les responsabilités de diriger ce parti et j'ai l'intention de les assumer entièrement. Voilà pourquoi je vous demande, monsieur le président, de surseoir à votre décision peut-être pour ce soir. La nuit porte conseil. C'est un vieux proverbe. Il ne manque que trois minutes pour qu'il soit 6 heures, mais de toute façon il est trop tard pour faire mon discours ce soir. Je pense qu'il est quand même permis de penser haut, même dans un Parlement. S'il y avait une stratégie à l'effet de nous empêcher de parler ce soir, cette stratégie a quand même réussi.

Mais, monsieur le président, je vous demande bien sincèrement, compte tenu du sérieux de la question, compte tenu du fait je l'ai dit hier, et je le répète aujourd'hui, nous avons reçu plus de votes que tous les députés dans six provinces, et pour quelle raison ont-ils un statut différent à ce moment-ci de notre histoire où de plus en plus de personnes s'interrogent sérieusement sur l'avenir de notre pays? Monsieur le président, c'est important la décision que vous avez à prendre et elle est lourde de conséquences, c'est pourquoi je vous demanderais, monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois, de bien y penser et de nous faire connaître une décision sage demain matin.

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur l'Orateur, la décision prise hier de manière bien détournée au sujet du statut du Parti Crédit Social m'a troublé hier et me trouble encore aujourd'hui. Je crois pouvoir dire avec raison, probablement parce que nous sommes d'extrême gauche alors qu'ils sont d'extrême droite, que ma défense ne s'inspire d'aucun principe philosophique. Au fil des années, j'ai vu le concept du parti modifié bien des fois, plus souvent qu'autrement de façon détournée.

Nous étions saisis hier d'une motion sur l'article 65 de notre Règlement, laquelle portait sur un point bien précis. Il a été décidé que le Parti Crédit Social n'aurait pas le droit de nommer un de ses députés membre du comité de sélection. La Chambre en décidait ainsi. Je m'oppose à ce qu'on en déduise que de ce fait le Parti Crédit Social n'existe plus comme tel à la Chambre des communes et que ses membres siégeront dorénavant comme indépendants. Si nous voulons en prendre la décision, alors que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Baker) le propose par motion. Je m'inquiète de ce que la même chose puisse m'arriver un jour.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: Nous étions ici quand les conservateurs comptaient 208 députés et le parti CCF seulement huit. Nous avons eu du mal à nous faire reconnaître, non pas comme opposition mais comme l'opposition officielle. Les libéraux d'alors savaient que le gouvernement se perdrait lui-même et ils se sont très sagement contentés d'attendre. Nous n'étions pas aussi fins dans le parti CCF et notre groupe était trop faible pour se payer ce luxe, nous avons donc lutté farouchement pour obtenir le statut de parti politique ainsi qu'un rôle dans l'opposition. Ce rôle n'était pas négligeable et nous avons maintenant 31 députés . . .

• (1800)

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où sont-ils?

M. Peters: Je devais penser aux élections complémentaires qui s'en viennent.

Je crois sincèrement que les députés de la Chambre ne voudraient pas prendre une décision qui priverait un certain nombre de députés de la possibilité et du droit de constituer un parti politique au nom duquel ils ont fait campagne et ont été élus.

Nous avons, comme députés de la Chambre, la faculté de décider qui fera partie d'un comité. Nous pouvons prendre cette décision de temps à autre et en différentes circonstances. Si nous ne voulons pas qu'un député du parti créditiste puisse répondre aux motions, disons-le.

C'est une question qui m'inquiète depuis que tous les partis politiques vous ont donné cette liste, monsieur l'Orateur, parce qu'elle affecte des partis politiques et les députés qui en font partie à des postes auxquels ils n'ont pas été élus. Je pense que nous en sommes au point où il existe des partis politiques quand cela convient à la majorité et des personnes quand cela ne lui convient pas. Nous serions très injustes envers les députés du Crédit social si nous leur enlevions le droit d'appartenir à un parti politique, au nom duquel ils ont été élus, en nous servant de la majorité, sans proposer de motion et sans qu'il y ait véritablement discussion ou débat. Je pense que nous ne devrions pas faire cela en prétendant avoir pris une décision à propos d'une autre question.

J'ai parfois dit des choses que je n'étais pas fâché de voir plus tard contredire. Ce n'est pas parce qu'une personne fait des déclarations au cours d'une discussion que ces déclarations sont justes. Je prétends respectueusement que la décision prise hier portait sur la nomination d'un député du Crédit social au comité de sélection, et rien de plus. Cette décision n'a pas été prise en tenant compte d'un parti, mais plutôt d'une personne.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Beauce (M. Roy) m'a fait part d'une question de privilège et il m'a demandé d'en faire l'étude d'ici demain. Je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit. J'étudierai attentivement sa question de privilège. J'ai déjà pris une décision relativement au rappel au Règlement du député de Bellechasse (M. Lambert).

Le problème, c'est qu'une décision a été prise par la Chambre. Le député de Timiskaming (M. Peters) voudrait me voir rejeter du revers de la main la décision de la Chambre et en arriver à quelque autre conclusion contraire à la position très claire que j'ai énoncée cet après-midi. Cette décision était loin de se fonder strictement sur la motion elle-même concernant les membres de ce comité. C'était une décision prise en toute connaissance de cause par la Chambre, et je ne peux passer outre sa signification, qui est très claire.

J'ajouterai encore autre chose. La Chambre a des moyens de faire face à de telles situations. Je vais donner un exemple. Si le député de Beauce avait été le seul à demander la parole il y a 30 minutes, on la lui aurait accordée, et il n'aurait pas été très clair si c'eût été à titre de chef de parti ou non. Ce sont là des astuces que la Chambre connaît bien et dont elle peut se servir.

La Chambre peut faire bien des choses, par consentement unanime, pour obliger ou accommoder des députés en diverses occasions. Si la Chambre souhaite faire quelque chose, elle a le droit le plus strict de le faire, dans les limites du Règlement. Toutefois, je suis un serviteur de la Chambre et la Chambre a pris hier une décision très claire. A mon avis, je n'ai plus le choix dans cette affaire. La Chambre peut toujours changer d'avis et peut recourir à d'autres moyens, mais en l'absence de toute instruction claire de la Chambre en cette matière, je dois m'en tenir à la décision d'hier qui, à mon avis, a plus de poids que tous les précédents que le député a cités cet après-midi.

Cependant, j'ai dit que je réfléchirais jusqu'à demain à la question de privilège du député, et je vais le faire.

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain.

(A 6 h 4, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES PÊCHERIES

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DE LA DÉCISION RELATIVE À L'AUGMENTATION DES QUOTAS DE MORUE DANS LES RÉGIONS DU GOLFE SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la décision malheureuse du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) d'augmenter les quotas de morue dans les régions 4T et 4VN du golfe Saint-Laurent et de permettre aux bateaux de 100 pieds et plus d'en pêcher 6,000 tonnes métriques, ce qui aura des conséquences néfastes pour les pêcheurs côtiers et ceux qui dépendent des pêcheries du golfe pour leur survie, je propose, appuyé par l'honorable député de Gaspé (M. Cyr):

Que le Comité des pêches et forêts soit constitué immédiatement et que la Chambre défère cette question au comité afin que le ministre y explique sa décision qui avantage les compagnies au détriment des pêcheurs indépendants et que les pêcheurs du golfe puissent démontrer au comité les effets de cette décision irréfléchie.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DEMANDE DE DÉPÔT DU MANDAT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme les Canadiens, notamment les 2.7 millions réduits à la pauvreté, s'inquiètent des nombreuses déclarations contradictoires faites récemment par les ministres au sujet des réductions et des restrictions relatives aux pensions, aux allocations familiales, aux prestations d'assurance-chômage et aux allocations sociales, je propose, appuyée par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que la Chambre demande au premier ministre de déposer immédiatement le mandat de la commission royale d'enquête proposée qui est censée réduire les paiements fédéraux au titre du régime d'assurance frais médicaux et du régime d'assistance publique du Canada, en vue d'apaiser les craintes parfaitement fondées de ce secteur vulnérable de notre collectivité.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE D'UN TEXTE DE LOI PRÉVOYANT POUR CERTAINES VEUVES DES PENSIONS PROPORTIONNELLES AU TAUX D'INVALIDITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je présente cette motion en vertu de l'article 43 du Règlement, avec la profonde conviction qu'elle traduit l'opinion de tous les députés à la Chambre. Je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre salue l'engagement pris de déposer un texte de loi visant les anciens combattants au cours de cette session, et qu'elle engage le ministre des affaires des anciens combattants à présenter dès maintenant un amendement à la loi sur les pensions afin de verser aux veuves de ces derniers des pensions proportionnelles au taux d'invalidité lorsqu'il était inférieur à 48 p. 100, étant entendu que la Chambre étudierait rapidement cette mesure.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en discussion maintenant que si la Chambre y consent à l'unamité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OPPORTUNITÉ DE BAISSER À 60 ANS L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ À LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE —RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné le très grand nombre de jeunes de 16 à 24 ans qui sont en chômage; étant donné que de nombreuses personnes entre 60 et 65 ans sont aux prises avec des problèmes aigus de survivance faute de pouvoir d'achat, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) de prendre toutes les dispositions nécessaires pour présenter, dès cet automne, à la Chambre, un projet de loi qui aurait pour effet de baisser l'âge d'admissibilité à la pension de la sécurité de la vieillesse à 60 ans pour les personnes désirant se retirer du marché du travail à cet âge, ce qui aurait pour conséquence de diminuer le taux de chômage qui sévit dans les principales régions du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHERIES

LE FINANCEMENT DES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Compte tenu de la déclaration faite récemment par le premier ministre a l'émission «Newsmagazine» de Radio-Canada, à savoir que le gouvernement devrait stimuler certains secteurs de l'économie, et aussi des déclarations publiques du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath), selon qu'il faudrait accorder beaucoup d'importance à la pêche côtière, et vu, en outre, que les pêcheurs ne peuvent pas obtenir de fonds pour remplacer les bateaux bien usés de la flotte de la côte atlantique, je propose, avec l'appui du député de York-Ouest (M. Fleming):

Que la Chambre exige que le gouvernement mette immédiatement suffisamment de fonds à la disposition des ports pour petites embarcations, et notamment des programmes de Canada au Travail qui doivent être approuvés par le ministère des Pêches.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en discussion maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUE LES INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES DES SOCIÉTÉS CANADAIR ET DE HAVILLAND SOIENT SAUVEGARDÉS ADVENANT LA VENTE DE CES DERNIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de la sensibiliser au fait qu'à la suite de l'annonce faite par le gouvernement relativement à la vente des sociétés Canadair et de Havilland, les actionnaires de ces sociétés rentables, qui sont des Canadiens, sont nerveux et désirent être informés avant que toute autre transaction éventuelle soit effectuée pour que les objectifs poursuivis par le précédent gouvernement soient maintenus. Je propose, appuyé par l'honorable député de Hamilton-Est (M. Munro):

Que la Chambre estime que le gouvernement, étant donné le succès sans précédent qu'ont connu les sociétés Canadair et de Havilland dans le secteur de l'aéronautique, doit s'assurer, avant de procéder à la vente de ces entreprises, que les objectifs que poursuivaient le précédent gouvernement, en ce qui concerne la mainmise canadienne, le développement de la technique et la création d'emplois, soient maintenus et que cette transaction, si elle est nécessaire, le soit à l'avantage des actionnaires actuels qui sont l'ensemble des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'EXAMEN DES PROMESSES BUDGÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, moi aussi je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente.

Comme le nouveau secrétaire d'État (M. MacDonald) propose maintenant de nouvelles études sur le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine culturel et cela, après avoir reproché, du temps qu'il était dans l'opposition, au gouvernement d'alors sa prétendue politique d'inertie et d'austérité en matière culturelle, je propose, appuyé par le député d'Argenteuil (M. Gourd):

Que la Chambre exhorte le nouveau gouvernement à prouver que son secrétaire d'État était sincère en soumettant à l'examen de la Chambre le plus tôt possible les six promesses budgétaires d'ordre culturel que ce dernier a faites à la Chambre le 24 novembre 1978.

M. l'Orateur: Pareille motion ne peut être mise en délibération aux termes de l'article 43 du Règlement que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DES PROJETS À L'INTENTION DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et importante.

Vu que les services de santé accordés aux Indiens au Canada laissent beaucoup à désirer et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) a dit qu'il s'en préoccupait, et que le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Epp) a adopté une position contradictoire en bloquant les fonds non dépensés qui étaient destinés à des projets d'immobilisations y compris des projets concernant la sécurité et la santé, ce qui touche des centaines de projets en cours qui devraient être déjà en voie de construction, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre ordonne au ministre de débloquer les fonds destinés aux projets d'immobilisations à l'intention des autochtones.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT—L'APPUI AU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite aux propos tenus publiquement par le distingué député de Qu'Appelle-Moose Mountain selon qui le caucus des conservateurs s'insurge contre la hausse des taux d'intérêt. Il aurait dit, sauf erreur, que le caucus n'était pas une bande de moutons.

Il est important que le pays entende de la bouche du premier ministre, pour des raisons de stabilité économique, que son gouvernement appuie entièrement le gouverneur Bouey et ses politiques.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis certainement disposé à donner cette assurance à la Chambre des communes, et à affirmer que l'une des choses qui ont changé depuis les élections du 22 mai, c'est que le caucus du parti ministériel n'est plus constitué d'une bande de moutons.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je suppose, monsieur l'Orateur, que nous serons bien souvent témoins de ce spectacle où les membres du caucus se congratulent de leurs grandes qualités. Je m'intéresse davantage aux qualités du gouvernement, et je tiens réellement à savoir s'il a été question que le gouverneur de la Banque remette sa démission au premier ministre ou au ministre des Finances.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il n'a pas été question chez moi ni chez le ministre des Finances ni chez aucun autre ministre de l'éventualité que le gouverneur de la Banque du Canada remette sa démission. Nous n'entrevoyons pas cette éventualité et nous serions certes déçus d'apprendre du gouverneur de la Banque du Canada qu'il songe à le faire.

LES TAUX D'INTÉRÊT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Est-il exact, ainsi que l'a apparemment déclaré le député de Qu'Appelle-Moose Mountain à l'émission «Canada AM» que le gouverneur de la Banque du Canada ne s'en tient pas à la politique des conservateurs pour ce qui est des mesures qu'il a adoptées à l'égard des taux d'intérêt? Est-il dans les intentions du gouvernement de transformer tout bonnement le gouverneur de la Banque du Canada en un instrument de la politique économique conservatrice, quelle qu'elle puisse être?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, je tiens à préciser que le gouverneur de la Banque du Canada ne suit ni la politique des conservateurs ni celle des libéraux. Il suit la politique de la Banque du Canada qui est un organisme indépendant . . .

Une voix: Ce n'est pas ce que vous avez déclaré ce matin.

M. Crosbie: Quand vous compterez davantage de députés, vous pourrez siéger de ce côté-ci de la Chambre.

• (1120)

Monsieur l'Orateur, malgré le charivari que font les gens de la gauche et pour répondre à cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite, je dirai que le gouverneur de la Banque du Canada établit sa propre politique. La Banque du Canada est indépendante en vertu d'une loi adoptée par la Chambre. Je souscris aux mesures que le gouverneur a prises parce qu'à mon sens, étant donné la situation économique dans laquelle le gouvernement précédent a laissé le pays, il n'y a pas d'autre solution.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Dois-je comprendre dans ce qu'il vient de dire que même s'il a décidé d'appuyer le gouverneur de la Banque du Canada dans l'application de cette politique, le ministre n'approuve pas vraiment ce que le gouverneur a décidé de faire et souhaiterait qu'il opte pour une autre solution?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le député devrait consulter mon prédécesseur au poste de ministre des Finances qui a expliqué il y a quelques mois la relation qui existe entre le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada.

Le fait est que le gouverneur consulte le ministre des Finances. Il me consulte chaque semaine. Lorsque la situation oblige la Banque du Canada à prendre des mesures, il m'informe de celles qu'il croit devoir prendre. Nous examinons alors ensemble celles qui ont ma préférence. Je peux être d'accord avec lui ou en discuter. Je peux même mettre en doute les mesures qu'il préconise. C'est lui qui décide ensuite de ce qu'il fera.

En ce qui concerne les trois dernières hausses du taux d'escompte, j'étais d'accord avec lui. Il n'y a eu aucun conflit entre nous deux. Nous nous sommes consultés et nous n'avons pas toujours réagi sans résister à ces hausses comme l'ancien ministre l'a fait en au moins sept occasions au cours des dix-huit derniers mois.

M. Trudeau: Trois hausses en cinq mois!

LES TAUX D'INTÉRÊT—POUVOIR DU GOUVERNEMENT DE DICTER SA POLITIQUE AU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il vient de dire que le gouverneur de la Banque du Canada et lui-même s'étaient mis d'accord à trois occasions pour hausser les taux d'intérêt. Peu avant les élections, le premier ministre, le chef de l'opposition de l'époque, et lui-même s'étaient élevés maintes et maintes fois contre la hausse des taux d'intérêt. Puisque nous venons d'assister au plus formidable effondrement à se produire à la bourse de Toronto . . .

Une voix: Comment le sauriez-vous?

M. Broadbent: . . . depuis 1929, et puisque les petits entrepreneurs sont forcés d'emprunter à des taux pouvant atteindre 17 p. 100, tout indiquant que nous sommes au seuil d'une dépression, j'aimerais demander au ministre s'il sait qu'en vertu de la Loi sur les banques il a le pouvoir d'ordonner au gouverneur de la Banque du Canada de changer de politique, quitte à en adopter une comme celle que son parti préconisait avant les élections?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, fidèle à son habitude, le chef du Nouveau parti démocratique verse des larmes de crocodile sur les fluctuations de la bourse de Toronto. Voilà ce qui s'est passé à la bourse de Toronto: il y a eu énormément de spéculation, particulièrement dans le domaine du pétrole et du gaz et les gens empochent maintenant leurs bénéfices.

En ce qui concerne la politique de la Banque du Canada, je vais essayer de faire comprendre une chose au chef du Nouveau parti démocratique. Ce que nous critiquions chez l'ancien gouvernement, c'était ses réalisations économiques. A cause d'elles, la Banque du Canada se trouvait forcée d'approuver des taux d'intérêt élevés provoqués par le fait que les libéraux avaient laissé l'économie péricliter, notamment en acceptant le déficit énorme de la balance des paiements. Nos critiques portaient sur les initiatives du gouvernement qui avaient provoqué ces hausses des taux d'intérêt et non sur les hausses elles-mêmes. Elles n'étaient qu'un symptôme du désastre que le gouvernement précédent avait laissé arriver.

[*Français*]

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Vous constituez le gouvernement depuis cinq mois!

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au premier ministre qui, sur ce point, prend exactement le contre-pied du ministre des Finances. J'ai cité les propos du premier ministre hier et il en est ressorti clairement qu'en tant que chef de l'opposition, il s'opposait à la politique d'augmentation des taux d'intérêt parce qu'elle était préjudiciable au peuple canadien.

Cela ne faisait aucun doute avant les élections. En sa qualité de premier ministre, il est légalement habilité à dicter la politique monétaire du pays. Je voudrais donc savoir qui, du premier ministre ou du gouverneur de la Banque du Canada, définit la politique monétaire du Canada. S'il pense que la politique régissant les taux d'intérêt devrait être modifiée, pourquoi n'use-t-il pas de son autorité pour la faire modifier?

● (1125)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a expliqué au chef du Nouveau parti démocratique le lien, que le chef du Nouveau parti démocratique devrait connaître, entre le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada. Le ministre des Finances a en outre souligné que ce que nous avons dénoncé avant les élections et que nous continuons de dénoncer aujourd'hui, c'est l'état dans lequel se trouve notre économie en raison des années d'incurie du gouvernement que la population vient de remplacer.

Il va sans dire que nous n'aimons pas les taux d'intérêt élevés. Ce que nous entendons faire, comme je l'ai souligné hier dans mon discours à la Chambre et comme certains de mes collègues l'ont fréquemment réaffirmé à la Chambre et partout dans le pays, c'est améliorer la situation économique, ce qui permettra au gouverneur de la Banque du Canada de recommander une baisse des taux d'intérêt, recommandation que le gouvernement appuiera sans le moindre doute.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire. Le premier ministre a, ici même à la Chambre en février dernier, dit textuellement ce qui suit: «Rien n'a moins de sens que—écoutez bien ceci—la détermination du gouvernement à hausser les taux d'intérêt jusqu'à des niveaux sans précédent.»

Étant donné que le ministre des Finances vient de reconnaître—et, sauf erreur, il fait parti du gouvernement, il est là—qu'il a approuvé trois hausses du taux d'intérêt cet été, et comme il a implicitement reconnu qu'il s'agit là d'une responsabilité du gouvernement, pourrait-il nous dire s'il exercera l'autorité que lui confère l'article 14(2) de la loi sur les banques pour ordonner au gouverneur de la Banque du Canada d'annuler la dernière hausse des taux d'intérêt afin d'éviter les répercussions économiques néfastes que déplorait le premier ministre lui-même le printemps dernier?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question précise est non. Pour répondre au préambule plutôt long de la question, je dois dire que nous sommes déterminés à créer dans notre pays les conditions économiques qui permettront une baisse des taux d'intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Pourquoi ne présentez-vous pas un budget?

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT—L'APPUI AU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Ed. Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Sauf le respect que je lui dois, le ministre ne me semble pas avoir répondu correctement à la question que lui a posée mon collègue, le député de Windsor-Ouest.

Le ministre confirmera-t-il qu'il appuie intégralement le gouverneur de la Banque du Canada et assurera-t-il à la Chambre que ce dernier continuera d'exercer ses fonctions, ou assisterons-nous à une reprise de l'affaire Coyne? Il avait fallu trois ans au gouvernement Diefenbaker pour se défaire du gouverneur de la Banque du Canada et il ne semble falloir que cinq mois au gouvernement actuel.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette de dissiper tous les doutes. M. Bouey jouit de mon plein appui. Il fait, à mon avis, un excellent travail. C'est un homme très compétent qui fait de son mieux à une époque très difficile.

Je puis vous dire que nous ne lui avons pas demandé de poser un geste contre son gré ou contre sa volonté; notre gouvernement ne le menacera jamais et ne lui donnera aucune raison de craindre quoi que ce soit. C'est tout ce que je puis vous dire pour vous rassurer.

Le gouverneur prend les mesures qui s'imposent compte tenu de la conjoncture économique de l'heure, compte tenu également de la situation assez précaire de notre balance commerciale, qui exerce elle-même une influence inflationniste.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances va-t-il accorder le même appui que celui dont il a fait preuve à l'endroit de l'ancien sous-ministre des Finances, un haut fonctionnaire très compétent, M. Bill Hood? Le ministre des Finances confirmera-t-il qu'après le renvoi de M. Hood, il a rencontré ses hauts fonctionnaires pour indiquer son appui à l'endroit de ce dernier et confirmera-t-il que c'est le cabinet du premier ministre qui a imposé cette décision?

M. Chrétien: Quelle honte!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment cela peut être considéré comme une question supplémentaire mais je ne veux pas non plus induire le député en erreur!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'appuie entièrement l'ancien sous-ministre des Finances, M. Hood, un homme extrêmement compétent . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Cela va être dangereux.

M. MacEachen: Votre appui s'apparente au baiser de Judas.

• (1130)

M. Crosbie: Il est un excellent fonctionnaire, et je suis heureux de constater qu'il compte parmi les députés d'en face de bons amis qui n'hésitent pas à traîner son nom en public en posant ce genre de questions. Je ne crois pas que cela lui soit très utile.

* * *

L'ÉNERGIE

LE POSTE DE PRÉSIDENT DU GROUPE D'ÉTUDE POUR PETRO-CANADA

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et elle fait suite à celle que je lui ai posée hier. Je rappelle à la Chambre que ma question d'hier avait trait au président du groupe d'étude sur Petro-Canada, M. McDougall, qui, bien qu'en congé comme président de la compagnie Labatts, continue à toucher son plein traitement de cette société. Cette société appartient à Brascan, laquelle a fait savoir qu'elle était intéressée à se porter acquéreur de Petro-Canada. Le ministre a-t-il réussi à trouver la réponse à cette question?

M. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est que le président du groupe d'étude, M. McDougall, est actuellement en congé de la compagnie Labatts Limitée. Il n'a pas l'intention de retourner travailler pour cette société à la fin de son congé. En fait, il va mettre fin à son association avec cette société.

M. McCauley: Peu importe qu'il ait l'intention de revenir ou non à la fin de son congé, continue-t-il à toucher son traitement?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai dit hier qu'il touche son traitement.

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: Il est en congé avec traitement. Il est en voie de quitter son emploi, ce qu'il fera effectivement. Mais quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit hier, la question du député découle d'une affirmation qui est sans aucun fondement. En effet, la société Brascan a déclaré publiquement qu'elle n'était aucunement intéressée à faire l'acquisition de la société Petro-Canada comme telle ni d'aucune de ses possessions, de sorte que la question du député n'est absolument pas pertinente.

M. McCauley: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la réponse du ministre soit équitable à l'égard de M. McDougall. Le gouvernement a placé M. McDougall dans une situation très inconfortable en ce qui a trait aux conflits d'intérêt, et il me semble . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. McCauley: Le ministre devrait répondre à la question touchant les conflits d'intérêt.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Davenport.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LA PLUIE ACIDE

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et porte sur les déclarations contradictoires qu'on lui attribue au sujet des déchets polluants produisant de la pluie acide. D'un côté, le ministre semble préférer retarder l'adoption de mesures concernant ce très sérieux problème, attendant que les États-Unis mettent au point leurs propres moyens de contrôle et, d'un autre côté, il déclare que nos interventions auprès des États-Unis en vue d'obtenir l'adoption de telles mesures risquent fort de ne pas aboutir si nous ne commençons pas à faire notre part, ainsi qu'il l'a déclaré à Ottawa le 25 septembre dernier.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et au pays quelle est en fait la politique du gouvernement du Canada concernant cette grave menace pour notre environnement?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député d'avoir soulevé cette question car, ainsi que je l'ai déjà dit, le règlement du problème que pose les chutes de pluie acide constitue une priorité absolue du ministère de l'Environnement et du gouvernement.

L'objectif du gouvernement est de négocier avec les États-Unis un accord analogue à celui qui a été conclu sur la qualité de l'eau des Grands lacs afin de parvenir simultanément et conjointement à un contrôle des sources de pollution des deux côtés de la frontière. C'est à cette fin qu'ont eu lieu des discussions entre le gouvernement du Canada, mon ministère, le ministère des Affaires extérieures, les ministères concernés des provinces et des responsables de l'Agence américaine de la protection de l'environnement. Comme doit le savoir le député, le 8 août dernier, j'ai rencontré M. Costle qui m'a confirmé que les États-Unis étaient prêts à travailler en vue d'un tel accord.

En ce qui concerne la situation au Canada même, nous préparons, de concert avec les provinces, une série de recommandations portant sur les mesures qui devraient être prises au Canada afin de les présenter prochainement à nos homologues américains. Notre objectif est de prendre des mesures parallèles à celles qu'adopteront les États-Unis et nous faisons actuellement tout notre possible pour parvenir à un accord international car seule une action internationale peut permettre de résoudre ce problème.

[M. Hnatyshyn.]

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si cet accord est en voie de négociation, et, quelles mesures précises le gouvernement du Canada a-t-il demandé aux gouvernements de l'Ontario et du Québec d'appliquer dans l'intervalle?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada n'essaie pas d'obliger les provinces à faire appliquer des contrôles plus rigoureux que ceux actuellement en vigueur aux États-Unis. Nous demandons simplement aux provinces de nous aider à élaborer, de concert avec les États-Unis, des normes et des critères de contrôle, de façon que nos deux pays puissent les adopter et les faire appliquer de la même façon de part et d'autre de la frontière.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL—LES CONSÉQUENCES SUR LA REPRÉSENTATION FÉMININE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, c'est au président du Conseil du Trésor que je m'adresse.

Une voix: Les femmes et les enfants d'abord!

Mlle Jewett: Le gouvernement s'est engagé à réduire les effectifs de la Fonction publique fédérale et il a promis que cette réduction ne s'effectuerait pas surtout au détriment des femmes; voilà qui est conforme à l'engagement qu'il a pris au cours de la campagne électorale d'améliorer la condition féminine dans la Fonction publique.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si des lignes directrices ont été adressées aux ministères et aux organismes de l'État pour que les femmes ne soient pas surtout les victimes de ces réductions? Le cas échéant, voudrait-il bien les déposer à la Chambre?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable représentante de me poser sa première question à la Chambre. C'est la première fois que je suis appelé à répondre à une question en tant que titulaire de mes nouvelles fonctions.

En effet, on m'a déjà communiqué la réponse à cette question. Nous avons adopté une position non équivoque au sujet de la représentation féminine dans la Fonction publique. Nous ne voulons pas que cette représentation diminue par suite des compressions de personnel qui devraient s'étaler sur les trois prochaines années environ. Je puis assurer à l'honorable représentante que nous avons l'intention d'exercer un contrôle constant pour éviter que le nombre de femmes dans la Fonction publique ne diminue.

Mlle Jewett: Monsieur l'Orateur, manifestement, il n'existe pas de lignes directrices à ce sujet. Le ministre a soigneusement évité de mentionner les lignes directrices que le Parti conservateur avait promises. Plus précisément, le mois dernier, 12 des 14 employés mis à pied par la Commission de stabilisation des prix agricoles étaient des femmes. Deux d'entre elles, dans la cinquantaine, ont une famille à faire vivre. Elles n'ont guère d'espoir de trouver un autre emploi.

Le Président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire ce qu'il entend faire dans l'immédiat pour protéger ces femmes et éviter que de telles injustices se répètent?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante dit qu'il n'existe manifestement pas de lignes directrices. Or, je viens de lui dire que notre politique était d'éviter que le nombre de femmes travaillant dans la Fonction publique ne diminue par suite des réductions envisagées.

Une voix: C'est un souhait.

M. Stevens: En ce qui concerne les cas précis mentionnés par l'honorable représentante, je me ferai un plaisir d'étudier la situation et je lui écrirai personnellement pour la tenir au courant.

[*Français*]

LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL—LES CONSÉQUENCES RELATIVES À LA PRÉSENCE DE FRANCOPHONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor s'il a établi des directives sur les conséquences de la réduction du nombre des francophones dans la Fonction publique qui seront, selon les rapports que nous avons reçus, encore plus affectés que n'importe quel autre groupe dans la Fonction publique par les initiatives du président.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, puis-je saisir cette occasion pour féliciter l'ancien ministre de son nouveau rôle de critique à la Chambre.

Pour revenir à sa question, il sera heureux d'apprendre qu'en fait le pourcentage de francophones employés dans la Fonction publique a augmenté marginalement. Nous avons dit que nous ne désirions pas voir fléchir le pourcentage.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UN PROGRAMME SERA ÉTABLI POUR ASSURER LE RECYCLAGE DES PERSONNES MISES À PIED

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre ne voit-il pas les conséquences sérieuses d'une politique de départs naturels sur les groupes que vient de mentionner le député de Saint-Maurice. Les francophones et les femmes ont un taux de cessation d'emploi très élevé, 27 p. 100 dans le cas des femmes, et 21 p. 100 dans le cas des francophones. Le ministre a-t-il prévu un programme de développement et de formation de ces personnes qui pourraient être mises sur un marché du travail très concurrentiel, faisant carrière dans la Fonction publique, elles qui sont mises à pied à la suite de ces décisions arbitraires qu'il a prises et ces politiques «d'attrition», comme il les appelle, qui sont absolument inconcevables?

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Je voudrais de nouveau féliciter le député pour son rôle de critique de la politique du Conseil du Trésor vis-à-vis de la Fonction publique. Je dois dire cependant que ce rôle qu'il exerce depuis plusieurs mois ne lui a pas encore permis de comprendre notre programme de réduction du personnel.

Les inquiétudes dont il nous parle n'ont aucun fondement. Nous prévoyons que, pendant quelque temps, pour trois personnes qui quitteront la Fonction publique, deux autres seront embauchées. Je pense que le député constatera que les difficultés dont il parle ne se matérialiseront pas.

[*Français*]

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Le ministre n'a pas répondu à la question. J'aimerais savoir s'il prévoit un programme de développement et de perfectionnement du personnel. Il faudrait prévoir le développement global du personnel, afin de permettre à ces fonctionnaires soit de s'orienter dans une nouvelle carrière ou de rester affectés à un nouveau poste à la Fonction publique. C'est là ma question. Est-ce qu'il y a un programme global de développement et de perfectionnement de ce personnel?

Une voix: Il n'y a rien.

[*Traduction*]

M. Stevens: Le député a fait la preuve dans sa question supplémentaire qu'il n'avait pas lu la documentation que nous avons publiée. Nous avons précisé que toute personne qui aurait à quitter la Fonction publique par suite de changements dans les programmes et d'autres choses du genre recevrait de l'aide pour trouver du travail ailleurs.

Il est certain que nous avons déjà prévu les circonstances dont le député nous parle et nous comptons nous assurer qu'aucun fonctionnaire actuellement en service ne sera congédié par suite de notre programme de réduction du personnel dans la Fonction publique.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

ON DEMANDE SI LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PENSIONS SERONT MODIFIÉES

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Connaissant sa grande sympathie pour les employés de la Fonction publique et également l'incertitude que créent certaines de ses initiatives, je me demande s'il peut dire à la Chambre s'il a l'intention de modifier la loi sur les pensions afin d'assurer aux fonctionnaires retraités une indexation au coût de la vie?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Les inquiétudes auxquelles le député fait allusion n'existent que dans son imagination. Il a parlé d'un projet de loi, le bill C-12, qui avait été déposé au cours de la précédente législature. Nous avons déjà examiné ce projet de loi. Nous l'avons trouvé inadéquat et nous avons l'intention d'y substituer une mesure beaucoup plus appropriée, qui remédiera à l'effrayante insuffisance du financement des pensions de retraite des fonctionnaires.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE NOUVEAU PROJET DE LOI PRÉVOIT L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Gaston Isabelle (Hull): Ma question s'adresse encore au président du Conseil du Trésor. Est-ce qu'il peut dire à la Chambre s'il y aura une disposition dans le nouveau projet de loi qui sera déposé visant les employés retraités de la Fonction publique et indiquant s'ils auront droit à une indexation du coût de la vie?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): J'ai dit tantôt que le projet de loi proposé lors de la trentième législature faisait l'objet d'un réexamen. Nous croyons pouvoir présenter un projet de loi mieux conçu et à ce moment-là, le député verra que nous avons mieux pensé à l'indexation de la pension des fonctionnaires qu'il ne le croit aujourd'hui.

* * *

LES TRANSPORTS

LA RÉPONSE DE LA CTC À LA DEMANDE DE LA CANAVIA TRANSIT INC.

M. Robin Richardson (Beaches): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je parle d'un article paru dans le *Globe and Mail*; on y traite de la Canavia Transit Inc., société quelque peu mystérieuse qui, installée à Montréal, refuse de dévoiler l'identité de ses directeurs et de ses commanditaires, et qui a demandé à la Commission canadienne des Transports l'autorisation de se servir de l'aéroport de l'île de Toronto pour un service de transporteur ADAC; le président de cette société, M. John P. T. Gilmore, prétend que le ministre des Transports a émis une directive très précise . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous devons permettre au député de poser sa question.

M. Richardson (Beaches): Le ministre pourrait-il dire s'il a autorisé la CCT à répondre à la demande de Canavia Transit, s'il s'est montré favorable à cette demande et si le gouvernement a pris une décision quelconque sur l'utilisation de l'île de Toronto pour le service de transporteur ADAC?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Comme le député le sait sans aucun doute, Canavia est entièrement libre de présenter pareille demande. Je l'ai déjà affirmé dans ma lettre que M. Gilmore a interprétée de façon inexacte.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONTRE TOUTE HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le gouvernement a annoncé qu'il avait pour politique de majorer immédiatement et rapidement les prix du pétrole jusqu'à ce qu'ils atteignent le cours international, et que tout le secteur agricole du Canada sera indûment touché par cette initiative brusque et irréfléchie, compte tenu en outre du fait que les producteurs de denrées alimentaires et les consommateurs canadiens en seront victimes et qu'il leur est pratiquement impossible de se protéger contre les répercussions de cette mesure, j'aimerais demander au ministre si lui et son collègue, le ministre de l'Agriculture, se sont concertés pour déterminer les répercussions de cette initiative sur la production et les prix des aliments, et s'il a lui-même déjà pris des mesures visant à protéger les producteurs et les consommateurs canadiens des conséquences qu'aurait l'initiative envisagée par le gouvernement?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Contrairement à leurs prédécesseurs, les membres de ce cabinet se concertent en permanence sur les questions d'intérêt national. Je puis affirmer au député que la question des répercussions du renchérissement du pétrole me préoccupe énormément, que nous avons actuellement de longs entretiens pour élaborer une politique énergétique globale et que nous tenons largement compte, ce faisant, des facteurs auxquels le député vient de faire allusion.

M. Daudlin: Je me félicite d'apprendre que le ministre consulte ses collègues. Peut-être pourrais-je donc demander au ministre de l'Agriculture s'il envisage de proposer une solution de rechange au renchérissement des prix et de conseiller à cet effet au ministre de l'Énergie d'autoriser des abattements sur les frais énergétiques que doivent assumer les agriculteurs de notre pays notamment pour l'achat du carburant de leurs tracteurs ou d'engrais azotés faits à partir du gaz naturel et ce, afin de protéger non seulement les producteurs agricoles de notre pays mais aussi les consommateurs.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Je remercie le député pour sa question—je dois dire que ce n'est pas celle à laquelle je m'attendais comme coup d'envoi. Toutefois j'apprécie sa recommandation à sa juste valeur puisqu'elle a trait à un problème grave qui concerne l'ensemble du secteur agroalimentaire.

Quand mon collègue, le ministre de l'Énergie déclare que nous nous consultons, c'est exactement ce que nous faisons et nous avons l'intention de poursuivre notre concertation de façon régulière afin d'apporter des solutions à ce problème très grave.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE SI LE MINISTRE ACCÉDERA À LA REQUÊTE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. D'abord je me réjouis de voir qu'il est question dans le discours du trône des chantiers maritimes, comme il en était question d'ailleurs dans le dernier discours du trône, alors que notre parti était au pouvoir. Alors devant cette préoccupation ou ces vœux pieux qui sont formés dans le discours du trône, je voudrais demander au premier ministre pourquoi il n'a pas donné suite aux télégrammes, un premier télégramme daté du mois d'août et un deuxième daté du 19 septembre, signés par le président des chantiers maritimes de Lauzon qui représente 3,000 travailleurs. Et je lui demande aussi quand il répondra à cette requête du président des travailleurs des chantiers maritimes, demandant une rencontre avec les principaux ministres de son cabinet pour discuter de l'avenir non pas à long terme, mais à court terme des chantiers maritimes qui sont présentement dans une hémorragie de mises à pied chez nous et partout à travers le pays?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question la semaine prochaine.

* * *

● (1150)

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LA RAISON DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CRTC

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Vu que le mandat à la présidence du CRTC est d'une durée de sept ans, ce qui n'est que juste puisque cette fonction exige une indépendance totale du gouvernement au pouvoir—j'aimerais que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement a décidé de violer cette règle et a tout à coup découvert que M. Camu était indispensable comme sous-ministre d'un autre ministère, avant le terme de son mandat. Sur les sept ans prévus, il n'est resté que deux ans en fonction, et j'aimerais que l'on me dise pourquoi M. Camu s'est vu offert d'autres fonctions.

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): . . . je crois que le député est mal informé. Il va nous falloir un jour ou deux pour nous habituer à nos nouveaux rapports.

Le député qui est l'ex-titulaire de ce ministère, n'est pas bien informé. D'après ce que je crois, ce n'est pas du tout ce qui s'est produit. Nous étions des plus désireux de voir M. Camu rester à son poste mais comme le sait l'ancien ministre et député c'est que M. Camu a choisi de son chef de quitter la Fonction publique. Nous le regrettons beaucoup, et tous nos vœux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.

Mme Sauvé: Je sais très bien qu'il a accepté un poste dans le secteur privé, mais j'aimerais que le ministre vérifie si on ne lui avait pas offert d'autre emploi dans un ministère avant qu'il ne décide de se diriger vers le secteur privé, et j'aimerais connaître de la bouche du ministre si nous pouvons espérer que M. Dalfen, vice-président extrêmement compétent, sera promu au poste de président, ou si nous aurons droit à une autre nomination par protection.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Je sais que l'ancien ministre est bien placée pour savoir ce que sont les nominations par protection.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Je tiens à assurer le député que j'ai parlé personnellement à M. Camu de son départ de la Fonction publique, et que les choses ne se sont pas produites comme l'a dit le député. Si elle veut en avoir le cœur net, elle peut s'adresser directement à M.Camu pour se le faire confirmer.

Par ailleurs, comme nous voulons que les meilleurs soient au service d'institutions aussi importantes que le CRTC, le gouvernement a l'intention de ne procéder à la nomination du nouveau président qu'après mûres consultations qui seront faites en toute justice.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'interrogerai le ministre du Travail au sujet d'une question que je lui ai posée hier à propos de son intervention dans la grève des manutentionnaires de grain à Montréal.

Au cours de la période des questions, hier, le ministre a répondu que «les discussions étaient fructueuses». Apparemment, aucune négociation fructueuse n'a eu lieu et il n'y en a pas de prévue. Le ministre pourrait-il cesser de nous conter des balivernes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: . . . et nous dire s'il est prêt à s'occuper lui-même de cette situation très grave qui sévit sur les quais de Montréal.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remarque avec beaucoup de plaisir que le député a repris mon expression qui faisait toujours beaucoup d'effet mais, malheureusement, dans sa bouche elle n'en n'a pas autant.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Je veux seulement dire au député que le médiateur rencontrait en privé les parties en cause, comme je l'ai dit hier. J'ai reçu confirmation, contrairement à ce qu'en a dit la presse, qu'il a eu—et je le dis sans équivoque—des entretiens privés ainsi que des discussions avec certaines des parties en cause.

Le député, qui sait comment fonctionne la médiation, n'ignore pas, je suppose, que l'on procède ainsi lorsqu'on sait ne pas pouvoir obtenir de résultats en réunissant tout le monde autour de la table. Le médiateur a l'intention de continuer à procéder ainsi jusqu'à ce que cette question préoccupante soit réglée et nous espérons maintenant que les parties se réuniront pour trouver la solution voulue.

M. Rodriguez: Comme j'ai en main un télégramme par lequel les syndicats représentant les travailleurs affirment clairement qu'il n'y a pas de rencontres et qu'il n'y en a pas de prévues, le ministre peut-il nous dire quelles sont ces personnes qui procèdent à des entretiens privés pour résoudre la question? Cessez de nous embobeliner, jouez franc jeu.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Voilà un autre mot que le député n'arrive pas à bien employer, je pense. Je l'inviterais à mettre au point son propre vocabulaire.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Les personnes que le médiateur rencontre, ce sont évidemment les parties au différend, et je m'inscris en faux contre l'affirmation du député qui, se basant sur un quelconque télégramme, nous dit qu'il n'y a pas de rencontres et qu'il n'y en a pas de prévues. Il est certain qu'il y a des rencontres de prévues. Le médiateur sait ce qu'il fait, il rencontre les parties au différend et il s'entretient avec elles.

Le député ne fait rien d'utile en cherchant à envenimer une situation déjà très délicate. On dirait qu'il ne tient pas à voir régler la grève. Moi j'y tiens, et le seul moyen d'y parvenir c'est de faire preuve de bon sens . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

L'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Il vient d'indiquer que des réunions se tenaient actuellement. Je pense qu'il est mal informé; aucune réunion ne se tient actuellement. Je voudrais aussi demander au ministre du Travail quand il va personnellement décider d'intervenir pour régler le problème et quand il va personnellement accepter les recommandations faites par le premier ministre à l'effet de demander de s'impliquer dans le dossier et de régler le problème, et quand il va personnellement décider qu'il n'y a pas deux parties dans ce pays et qu'il est normal de régler le problème à Montréal et de le régler à Vancouver.

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que le député a à s'énerver.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: M'en occuper personnellement? Je me suis plus occupé de ce débrayage, que de n'importe quel autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Il ignore ou il oublie que j'ai rencontré la CSN, qu'elle m'a fait savoir que la seule façon de résoudre le conflit était d'arriver à une entente, et que je lui ai répondu d'aller le régler.

Puisque le premier ministre parle de nous en occuper nous-mêmes, nous avons nommé un médiateur qui domine la situation. Si le député tient à ce que la grève se règle, il n'a qu'à poser des questions plus constructives. Il devrait comprendre que des négociations délicates sont en cours, et que ce n'est pas avec les balivernes ou la duperie du député ou de celui de Nickel Belt que l'on trouvera une solution avantageuse au conflit.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE POURQUOI LE DISCOURS DU TRÔNE NE TRAITE PAS DE L'AGRICULTURE

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture et profiter de l'occasion pour le féliciter des nouvelles responsabilités qui sont siennes, l'assurer de notre collaboration et en même temps lui souhaiter bonne chance dans la tâche pratiquement impossible de succéder à l'honorable député qui l'a précédé.

Une voix: C'est vrai!

M. Lessard: Toutefois, monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre si la façon d'amorcer le défi qu'est le sien est celle qui est bien représentée par le discours du trône où il n'est fait nullement mention du ministère de l'Agriculture, d'aucune façon, si ce n'est une référence aux céréales, responsabilité du ministre des Transports.

Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture s'il a vraiment l'intention de participer activement à la promotion de son ministère et de s'assurer de l'engagement de son parti, savoir, faire du ministre de l'Agriculture un ministre encore plus important et un conseiller spécial auprès du très honorable premier ministre du Canada lequel, hier, dans son discours n'a même pas fait allusion au ministère de l'Agriculture. Qu'est-ce que le ministre de l'Agriculture a l'intention de faire pour s'assurer qu'il va pouvoir remplir . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Vancouver-Kingsway.

* * *

● (1200)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE MARÉES NOIRES SUR LA CÔTE OUEST

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir reconnu même sans jumelles. Ma question s'adresse au ministre des Postes et au ministre de l'Environnement. Il s'agit d'un projet d'un port pour pétroliers sur la côte ouest qui serait situé à Port Angeles ou tout près, dans l'État de Washington.

Je pense que le ministre et moi-même partageons quelques intérêts communs à cet égard. Nous vivons tous deux en Colombie-Britannique et nous adorons la côte ouest. Nous redoutons que cette côte soit victime d'une marée noire. A quelles mesures le ministre songe-t-il pour s'assurer que le transport du pétrole d'Alaska s'effectuera dans les meilleurs intérêts du Canada et ne mettra pas en danger la côte ouest?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question et aussi d'avoir précisé que nous nous soucions également de la qualité de l'environnement. Le gouvernement du Canada a déjà fait connaître au gouvernement des États-Unis sa préférence pour l'itinéraire de la Foothills, soit un itinéraire entièrement terrestre, et que celui de Kitimat ne nous convenait pas. Il n'a pas été question du projet de la Trans Mountain, mais nous avons précisé que toute décision à cet égard devrait être conforme aux règlements édictés par le Canada. Autrement dit, la Trans Mountain et la Foothills devront venir témoigner devant l'Office national de l'énergie. Et nous suivrons de très près le déroulement de ces audiences.

Cet exercice vise à réduire dans la mesure du possible le trafic des pétroliers sur la côte ouest. Cette question ne relève pas entièrement de nous, mais dans la mesure où nous pouvons influencer les options qui nous intéressent, contrairement à l'itinéraire du nord qui traverse les États-Unis, nous aurons dans une certaine mesure, respecté nos objectifs en matière d'environnement. En cas d'échec, nous devrons collaborer de très près avec les États-Unis pour assurer la sécurité de la navigation et qu'en cas d'accident, tous les moyens de nettoyage et de récupération soient mis en œuvre.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT CARTER VONT DISCUTER DU PROJET D'UN PORT POUR PÉTROLIERS SUR LA CÔTE OUEST

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que la loi américaine oblige le président Carter à prendre une décision au plus tard le 6 décembre au sujet du port pour pétroliers, et étant donné que le premier ministre, sauf erreur, doit s'entretenir avec le président à Ottawa en novembre, cette question sera-t-elle à l'ordre du jour de leurs entretiens? Se dispose-t-il à demander au président américain de reporter certaines échéances si c'est possible, afin de pouvoir mettre au point un échéancier qui tiendra compte des intérêts des deux pays?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de saisir le président des États-Unis de la question au moment de sa visite. J'aimerais profiter de l'occasion pour informer la Chambre des communes qu'on nous a confirmé les dates auxquelles le président Carter se rendra au Canada, c'est-à-dire les 9 et 10 novembre prochains. J'ai l'intention, au nom de la Chambre des communes, d'inviter le président des États-Unis à prononcer un discours devant les deux chambres du Parlement; ou encore je prierai les présidents des deux chambres de lui faire tenir eux-mêmes cette invitation.

En ce qui concerne le point soulevé, j'en saisirai certainement le président. S'il se révèlait pratique de prolonger le délai, j'en discuterai avec M. Carter. Mais il va de soi que je n'en parlerai pas si je constate que le président des États-Unis ne peut nous répondre affirmativement.

* * *

LE NORD CANADIEN

LE STATUT DE PROVINCE POUR LE YUKON

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur l'Orateur, ma question qui s'adresse au premier ministre, découle de la réponse insatisfaisante que son ministre a donnée hier à la Chambre au sujet de la démission du commissaire du Yukon en guise de protestation contre son gouvernement qui aurait accordé certains pouvoirs provinciaux au Conseil territorial du Yukon; nous savons que ce conseil est le gouvernement des 23,000 habitants de ce territoire. Il a pris cette initiative sans consulter le Parlement, sans consulter ni les Yukonnais ni les premiers ministres des provinces, au contraire de ce qu'il avait promis de faire. De toute évidence, on cherche à établir une province *de facto* sans avoir obtenu au préalable le consentement des Yukonnais ou du Parlement du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Watson: Le premier ministre peut-il assurer la Chambre que le commissaire continuera de siéger au comité exécutif, que son role ne sera modifié d'aucune façon et qu'on ne cédera pas de pouvoirs provinciaux supplémentaires au Conseil territorial du Yukon sans que le Parlement du Canada n'ait analysé au préalable et en profondeur toutes les répercussions de cet empressement irréfléchi à rechercher le statut de province?

Une voix: C'est une honte!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois dire en passant que je suis étonné de voir que les porte-parole du parti libéral s'opposent à des mesures visant à rendre le pays plus démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Quoi qu'il en soit, permettez-moi de préciser au député qui a posé la question ainsi qu'à l'ex-ministre que j'aurais cru mieux renseignés . . .

M. Breau: Agirez-vous de même envers les Acadiens?

M. Clark: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a fait qu'étendre les pouvoirs jusqu'aux limites permises aux termes de la loi présentement en vigueur, ce qui, en fait, permettra à la population du Yukon d'exercer une plus grande responsabilité dans la gestion de ses affaires, cette même population qui, le 22 mai, était libre de choisir par voie de scrutin des partis qui avaient adopté des positions différentes à ce propos. Elle a élu le ministre des Travaux publics, dont la position était bien connue.

Si l'on devait accorder encore plus de pouvoirs à la population du Yukon et accélérer l'avènement d'une forme d'autogouvernement, ce que notre gouvernement approuve, il va de soi qu'il faudrait consulter les provinces, la population du Yukon, et que la Chambre des communes devra étudier les modifications à apporter aux lois concernées.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—LA RÉPONSE DONNÉE PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de la réponse qu'a donnée à ma question le ministre du Travail (M. Alexander), hier après-midi à la Chambre. J'ai posé au ministre la question suivante, comme en fait foi la page 28 du hansard:

Vu que le ministre est intervenu très rapidement et avec beaucoup de succès dans le conflit des manutentionnaires de grain de la côte ouest, et vu que la grève des manutentionnaires de Montréal dure maintenant depuis cinq mois et qu'elle risque de causer des problèmes cet hiver aux agriculteurs du Québec et à d'autres, le ministre est-il prêt à intervenir directement dans ce conflit pour tâcher de le régler avec autant de succès qu'il l'a fait dans le cas des manutentionnaires de la côte ouest?

Ce à quoi le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député d'avoir posé cette question, car je m'en inquiète aussi, mais je voudrais lui faire remarquer que le médiateur. M. Rolland Doucet, a actuellement des entretiens privés avec les parties en cause et que les discussions en cours sont fructueuses. On avance. Pour le moment, il ne servirait à rien que j'intervienne.

J'ai été sidéré par sa réponse, et c'est pourquoi j'ai demandé immédiatement à quelqu'un du bureau du chef de mon parti, M. Jacques Bélanger, d'entrer en contact avec le syndicat concerné, et notamment avec M. André L'Heureux, vice-président de la CSN qui représente les travailleurs en grève. A la suite de cet appel téléphonique, nous avons reçu au bureau de mon chef, hier après-midi, vers 17 h, le télégramme suivant. Je tiens à faire figurer la teneur de ce télégramme au compte rendu car il est extrêmement important pour la question de privilège que je soulève. En voici le texte:

[*Français*]

Suite à votre téléphone à mon bureau à 15 h 30, je ne comprends pas que le ministre du travail ait pu affirmer que nous serions présentement en négociation ou en rencontre à cette fin, ni moi, ni le président du syndicat, ni aucun porte-parole syndical n'ont rencontré les médiateurs ou le Conseil des ports nationaux à ce moment.

Signé, André L'Heureux, vice-président.

[*Traduction*]

Le télégramme est signé André L'Heureux, vice-président. On voit parfaitement d'après le télégramme que ceux qui sont chargés de représenter les travailleurs en grève ne savent rien des négociations qui, d'après ce que le ministre a déclaré à la Chambre, se dérouleraient actuellement. Ne m'en tenant pas là, j'ai demandé à l'assistant du député d'Oshawa (M. Broadbent), d'entrer en contact avec le bureau du médiateur, où on lui a fait savoir que personne n'était au courant de négociations en cours ou de discussions prévues pour bientôt.

Voici un intéressant article de la Presse Canadienne paru le jeudi 11 octobre 1979 dans la *Gazette*. Il cite ce qu'aurait dit le ministre du Travail en dehors de la Chambre. J'aimerais en lire un passage:

● (1210)

M. Alexander a déclaré que les services de médiation et de conciliation du ministère du Travail avaient mis «tous les moyens en œuvre» depuis des semaines pour tâcher de mettre fin au conflit.

Il a ajouté qu'il avait rencontré les représentants syndicaux, qu'il les avait entendus et «leur avait déclaré que sa porte était toujours ouverte.» Il a précisé de plus que M. Don Mazankowski, ministre responsable de la Commission canadienne du blé, avait rencontré les représentants du syndicat.

Selon M. L'Heureux, M. Alexander «est certainement mal renseigné sur les mesures que ses fonctionnaires prennent dans ce domaine.»

«Ils ne se montrent pas très actifs ni dynamiques . . . Nous aurions cru les voir intervenir avec plus de vigueur», a-t-il dit, ajoutant que M. Mazankowski s'était contenté d'envoyer un télégramme mardi exprimant l'espoir que les négociations allaient bon train. Le syndicat avait envoyé un télégramme à M. Mazankowski le 14 septembre pour lui demander de l'aide.

En réalité, monsieur l'Orateur, la dernière véritable rencontre entre le médiateur et les parties en cause a eu lieu le 4 octobre quand M. Rolland Doucet, le médiateur, a présenté un projet de règlement au syndicat et à la direction. Il y a lieu de signaler que le syndicat a accepté le projet du médiateur, mais que la direction l'a rejeté.

Ce conflit traîne depuis cinq mois. Je rappelle que le ministre s'était empressé d'intervenir dans le conflit de la côte ouest lorsque les manutentionnaires de grain ont fait la grève. Le ministre a induit la Chambre en erreur, à mon avis. Ce n'est pas à moi de déterminer s'il l'a fait délibérément ou non, mais il nous a répété la même chose aujourd'hui. Je dois dire en toute connaissance de cause que, une fois de plus aujourd'hui, il a induit la Chambre en erreur par la réponse qu'il a donnée à ma question, qui est la même que celle d'hier.

Je prétends que s'il veut que nous le considérions comme un ministre respectable, il devrait se rétracter et reconnaître que les communications sont mauvaises dans son ministère; il devrait de plus intervenir lui-même sans délai dans les négociations pour faire en sorte que ce conflit se règle au plus vite.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) désire poser aussi la question de privilège.

M. Jacques Olivier (Longueuil): Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je dois appuyer mon collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je pense que le ministre, hier, en donnant sa réponse, a involontairement induit la Chambre en erreur et j'espère qu'aujourd'hui il pourra confirmer son erreur. Il n'y a eu aucune réunion avec qui que ce soit depuis le 4 octobre entre les parties. Je pense aussi que son ministère l'a mal informé ou il ne s'est pas informé auprès de son ministère. De plus, monsieur le président, je signale encore une fois que le ministre a été beaucoup plus rapide pour intervenir à Vancouver qu'il ne l'a été pour intervenir à Montréal relativement au port. Cela dure depuis cinq mois. Je pense qu'il est extrêmement important que le ministre prenne conscience du fait qu'involontairement ne pas dire la vérité c'est extrêmement important à la Chambre, parce que si on ne peut plus se fier maintenant aux réponses qu'un ministre doit donner, je pense que les privilèges de tous les députés en seront amoindris. La population canadienne est en droit de se poser des questions sur les qualités d'un ministre ou d'un gouvernement.

Alors je demanderais, monsieur le président, au ministre du Travail (M. Alexander) de retirer les paroles qu'il a dites et qui ont induit la Chambre en erreur hier. Cela n'est sûrement pas volontaire car je connais la qualité de l'homme et du parlementaire qu'il représente. Toutefois il est extrêmement important, qu'à l'avenir, il ne considère pas l'existence de deux Canada mais d'un seul. Lorsqu'un problème existe à Montréal il est aussi important à cet endroit qu'à Vancouver.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Spadina (M. Stollery) soulève-t-il la même question de privilège?

M. Peter Stollery (Spadina): Oui, monsieur l'Orateur, je soulève la même question de privilège.

Nous avons ici un ministre pour lequel beaucoup d'entre nous ont une grande estime. Toutefois, la question qu'a soulevée le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est cruciale, en ce sens qu'elle touche très directement les privilèges de tous les députés. En tant que députés qui essaient de remplir leur rôle de députés de l'opposition, nous avons eu droit à un spectacle aujourd'hui. Je veux parler du spectacle d'un ministre qui induit clairement la Chambre en erreur.

Personne ne l'accuse de le faire de propos délibéré, mais nous avons en face de nous un gouvernement qui s'est vanté de vouloir consulter la population canadienne et informer tout le monde, mais voilà que le ministre du Travail (M. Alexander), sans le vouloir, induit la Chambre en erreur. Il nous a fourni des renseignements auxquels le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a clairement répondu. Il nous a fourni des renseignements au sujet d'une situation de grève à Montréal à laquelle il ne semble vraiment rien connaître. Il en va de même des réponses de l'ensemble des ministres aujourd'hui.

Je pense que c'est une question de privilège importante. Le député de Nickel Belt mérite d'être félicité de l'avoir soulevée assez tôt dans la présente législature pour que vous puissiez, monsieur l'Orateur, rendre une décision au sujet du temps que pourrait durer ce spectacle de ministres qui ne connaissent absolument rien aux affaires de leurs ministères.

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un charmant débat. La seule chose qui me tracasse, c'est qu'en plein milieu de nos efforts intenses de médiation et de conciliation, des députés, pour des raisons que je ne comprends pas, provoquent un tel débat. Ils disent que j'induis la Chambre en erreur, qu'il n'y a pas eu de rencontres ni de discussions. Je me demande vraiment s'ils se tiennent au courant de ce qui se passe.

Mon ministère, par l'entremise de ses fonctionnaires, s'occupe de cette question. Je pourrais vous citer toutes les notes que j'ai prises et qui vont du 20 février 1979, quand M. Len Waller a été nommé agent de conciliation, jusqu'à la nomination du médiateur actuel, M. Rolland Doucet.

Les députés savent certainement, et je suis certain que l'ancien ministre du travail assis de l'autre côté le comprendra, que, lorsqu'il assume ses fonctions, d'entremise et de conciliation, le médiateur doit certainement avoir des entretiens et des rencontres avec les parties en cause, et pas nécessairement avec toutes les parties à la fois.

Je répète qu'il y a eu des entretiens et des rencontres avec les parties en cause. De fait, j'ai ici une note que j'aimerais lire afin que tous les députés sachent ce que j'essayais de dire et ce que j'ai dit effectivement aujourd'hui. Il s'agit d'une note que j'avais l'intention d'utiliser ce matin pour faire savoir, comme je l'ai fait hier à la Chambre, que le médiateur en question «recevait les parties en cause séparément».

Contrairement aux nouvelles communiquées par les media, on m'a depuis confirmé que le médiateur a en effet reçu certains des intéressés séparément et qu'il a eu des entretiens particuliers avec d'autres. Quiconque est au courant des méthodes de règlement des conflits reconnaîtra que cette façon d'agir est tout à fait normale lorsque le médiateur juge que des réunions générales n'aboutiraient à aucun résultat. C'est la méthode que le médiateur utilisera lorsqu'il s'efforcera de faire accepter un compromis par les deux parties et de les amener à signer une convention collective négociée librement.

Une voix: Allons donc.

Privilège—M. Rodriguez

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) n'a pas l'air d'accord. Il me semble pourtant que le député qui est l'un des critiques de l'opposition dans ce domaine, devrait être un peu plus au courant que d'autres de la méthode de travail des médiateurs. Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'exhorte tous ceux dont dépend le règlement de ce conflit à examiner, de concert avec le médiateur, toutes les solutions possibles.

● (1220)

Quant à la question qui a été soulevée hier, je signale respectueusement qu'exception faite du député de Spadina (M. Stollery), tous les députés qui ont pris la parole à ce sujet devraient relire l'allégation que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a faite à mon sujet dans l'entrée en matière de sa question hier, parce qu'une fois de plus ce n'était que des paroles en l'air. C'est la réponse que j'ai donnée, comme en témoigne le hansard du 10 octobre, à la page 28;

Je voudrais remercier le député d'avoir posé cette question, car je m'en inquiète aussi, mais je voudrais lui faire remarquer que le médiateur, M. Rolland Doucet, a actuellement des entretiens privés avec les parties en cause et que les discussions en cours sont fructueuses. On avance. Pour le moment, il ne servirait à rien que j'intervienne.

Il n'est pas dans mes intentions d'essayer de cacher les faits, de duper ou de mystifier qui que ce soit. En répondant à cette question, j'ai sincèrement essayé de renseigner les députés sur la situation. S'il y a eu quelque inexactitude dans ma réponse à ce moment-là, c'était le mot «actuellement», et si c'est à cela que le député fait allusion, je dois lui donner raison. Peut-être me suis-je laissé emporter par les mots en répondant à sa question, mais cela ne change rien au fait que des entretiens et des réunions ont eu lieu entre les parties.

Je vois que le député qui est intervenu après le député de Nickel Belt fait signe que oui. En d'autres termes, il confirme qu'il y a eu discussions et réunions. Si les députés peuvent conclure, des précisions que je vais leur donner, que je suis ou ne suis pas au courant des activités de mon ministère—soit dit en passant, peu m'importe ce qu'ils peuvent en penser—voilà les faits!

Une tâche m'incombe. Je puis dire aux députés que je vais l'accomplir et que cette grève nous préoccupe tous. J'ose espérer que les gens concernés, notamment les parties au conflit et le médiateur, vont se mettre à l'ouvrage et résoudre ce différend aussi rapidement que possible car nous savons tous ce qu'il faut faire à long terme.

En terminant, monsieur l'Orateur, si cela peut faire plaisir aux députés et si cela peut contribuer à dissiper les doutes que l'on a fait peser sur mon intégrité, je retirerai cette remarque et le mot «actuellement». Les parties se sont réunies pour discuter, et j'espère que puisque j'ai fait cette grande concession, personne ne doutera plus de mon intégrité. Je n'avais aucunement l'intention d'induire la Chambre en erreur.

Une voix: Règlement!

[M. Alexander.]

M. Alexander: Voilà qui me donne l'occasion de faire mon premier discours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Alexander: Je n'avais aucunement l'intention d'induire qui que ce soit en erreur. Je suis ici pour faire connaître les faits aux députés et le ferai de mon mieux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que les députés ont compris au cours de la discussion qu'il s'agissait d'un désaccord sur la réponse donnée hier par le ministre. Le ministre a dit qu'il s'en tient à sa réponse d'hier à l'exception d'un mot bien précis, soit «actuellement». De toute évidence, il s'agit d'un différend entre les personnes en cause et non de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1978-1979

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer un rapport à la Chambre des communes sur le budget supplémentaire (B) 1978-1979, qui explique le financement des postes de ce budget. Étant donné que certains crédits ont été dépensés en vertu d'un mandat spécial, le prochain bill de subsides en fera expressément mention. J'ai trois autres documents à déposer.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles et conformément à l'article 41(2) du Règlement, un rapport à la Chambre des communes indiquant les mandats spéciaux émis aux termes de l'article 23 de la loi sur l'administration financière, à la suite de la dissolution du Parlement, le 26 mars 1979.

LE BUDGET PRINCIPAL, 1979-1980

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je dépose à nouveau le budget principal des dépenses pour 1979-1980 et j'ai un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé de sa main.

[*Français*]

Il présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier principal des prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1979-1980

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Je dépose maintenant le budget supplémentaire (A), 1979-1980, ainsi que le message reçu de Son Excellence le Gouverneur général et signé de sa main.

[*Français*]

Il présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du dépôt que vient de faire le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Dépose-t-il le budget principal des dépenses tel qu'il a été présenté pendant la dernière législature, sans modification, le recommande-t-il à la Chambre tel quel? Recommande-t-il à la Chambre d'approuver le budget des dépenses de l'ancien gouvernement, budget qui couvrait les dix mois suivant sa nomination au poste de président du Conseil du Trésor?

M. Stevens: Le budget principal des dépenses que je viens tout juste de déposer, monsieur l'Orateur, est identique en tous points à celui qu'a déposé l'ancien gouvernement. Je n'ai rien à dire de plus.

M. MacEachen: Le ministre le recommande-t-il à la Chambre?

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) vient de nous dire qu'il n'en recommande pas l'adoption à la Chambre.

M. Trudeau: Qu'on le jette au rebut.

M. Chrétien: Voilà une affirmation fort étrange. J'aimerais que le président du Conseil du Trésor me donne des éclaircissements. S'il n'est pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités, peut-être devrait-il démissionner immédiatement.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est d'importance cruciale que le ministre qui a déposé ces documents nous dise si le gouvernement et le président du Conseil du Trésor recommandent à la Chambre des communes d'approuver ces prévisions budgétaires qui nous ont été communiquées par la bouche du gouverneur général. Le ministre recommande-t-il à la Chambre d'approuver ces prévisions budgétaires?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, pour commencer je ne suis pas sûr que la question justifie bel et bien un rappel au Règlement. Il conviendrait plutôt, je crois, de la soulever lors de la période des questions. Si le leader de l'opposition à la

Chambre et le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) veulent s'en donner la peine, ils pourront toujours le faire à ce moment-là; ce serait tout à fait indiqué. D'après ce que je sais du Règlement, le rôle du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) consiste à déposer les documents. Cela a été fait. Si l'on a des questions à poser au sujet de ces documents, on peut le faire au cours de la période des questions de la façon habituelle. Cela ne justifie certainement pas un rappel au Règlement à ce stade.

● (1230)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, si le président du Conseil du Trésor n'est pas capable de faire face aux responsabilités qu'il a prises en déposant ces documents sur la recommandation du gouverneur général, il devrait les retirer immédiatement. S'il ne veut pas proposer à la Chambre de les approuver—et s'il ne les approuve pas. Il est président du Conseil du Trésor depuis le mois de juin. Que diable a-t-il fait pendant tout ce temps?

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre s'il vous plaît. Je vais prendre la question en délibéré. Les documents ont été déposés, ils ont été confiés à la Chambre. Je vais étudier quels effets peut avoir l'attitude du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui a reconnu avoir déposé les documents et a entendu les instances au sujet des recommandations qu'il a faites lui-même à la Chambre. Je vais réfléchir à la question.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pense que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, au sujet de cette question qui concerne les bases mêmes de notre système parlementaire. J'ai une question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) a la parole pour poser une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACEACHEN—LA PRÉSENTATION DU BUDGET DES DÉPENSES À LA CHAMBRE

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le message de Son Excellence. Je ne l'ai pas eu sous les yeux, mais d'après ce que nous a lu la présidence, Son Excellence recommandait le budget des dépenses à la Chambre des communes. Il semblerait maintenant que le gouverneur général n'ait pas reçu d'indication en ce sens de la part du gouvernement. A l'avis de qui se fie-t-il si le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ne veut pas recommander le budget à la Chambre? Qui autorise Son Excellence à le recommander si ce n'est pas le gouvernement? Je ne pense pas que cette question puisse attendre 24 heures. Nous sommes à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est une question extrêmement importante. Je ne peux certainement pas rendre une décision sur une question aussi importante sans avoir eu l'occasion de l'étudier. J'ai réservé ma décision au sujet des questions soulevées et j'ai l'intention de les étudier et de les examiner attentivement. Je compte rendre ma décision le plus rapidement possible. Si l'on désire formuler d'autres opinions à ce sujet, je me ferai un plaisir de les entendre.

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens à bien préciser qu'en réponse à la question du leader de l'opposition (M. MacEachen) et de notre leader à la Chambre et du député de Saint-Maurice (M. Chrétien), le président du Conseil du Trésor a dit qu'il n'assumait pas la responsabilité . . .

Des voix: Non, non!

M. Trudeau: Cela ne figure peut-être pas au compte rendu . . .

M. MacEachen: Il a secoué la tête.

M. Trudeau: . . . mais il a évidemment dit non. S'il prétend maintenant qu'il n'a pas dit non et qu'il les recommande . . .

M. Stevens: Parce que je n'ai jamais dit cela.

M. MacEachen: Vous l'avez dit.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que nous l'avons vu faire non de la tête mais s'il dit . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il faut bien que nous disions ce que nous voyons. Si le député affirme qu'il n'a pas dit non et qu'il n'a pas voulu dire non, pourquoi ne nous déclare-t-il pas maintenant qu'il prend la responsabilité de ces prévisions, qu'il prend ses responsabilités de serviteur de la Couronne? Ou bien il a dit non, ou bien il ne l'a pas dit. Nous voulons savoir s'il en prend la responsabilité ou pas . . .

M. Chrétien: Vous avez dit que vous ne recommandiez pas . . .

M. Trudeau: . . . à titre de ministre de la Couronne.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je désire tirer au clair ce point de fait. Est-ce que l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a dit, de façon négative, qu'il n'a pas recommandé leur approbation à la Chambre? Prié de dire s'il recommandait leur approbation, il a dit qu'il ne recommandait pas leur approbation aujourd'hui. Qu'est-ce qu'il dit? Qu'il n'a pas ajouté de recommandation d'approbation, ou qu'il ne recommande pas leur approbation? Ce sont là deux choses tout à fait différentes.

Je n'ai rien d'autre au compte rendu que l'affirmation du président du Conseil du Trésor disant qu'il a déposé les prévisions et qu'il en reste là. Voilà le point dont je suis saisi. Je dois étudier la question de l'absence de recommandation. Je n'ai devant les yeux aucune déclaration du président du Conseil du Trésor affirmant qu'il ne recommande pas ces prévisions à la Chambre des communes; j'ai simplement sa déclaration voulant qu'il en reste là. Voilà le point sur lequel il faut que je tranche.

Les prévisions ont été déposées. Le président du Conseil du Trésor s'est contenté de déposer les prévisions en ne disant rien d'autre. Voilà ce qu'il a déclaré après le rappel au Règlement. Voilà la situation que j'ai à examiner.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quand vous vous pencherez sur cette question, voudriez-vous examiner le compte rendu pour voir si le président du Conseil du Trésor de l'ancien gouvernement allait plus loin que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ne l'a fait aujourd'hui? Si ma mémoire est bonne, lorsque le président du Conseil du Trésor dépose les prévisions budgétaires, il se contente simplement de déclarer qu'il a reçu un message du gouverneur général signé de sa main. Selon moi, ce qui s'est passé ce matin ne diffère en rien de ce qui se produisait par le passé.

M. MacEachen: Nous lui avons posé une question.

M. l'Orateur: La Chambre passe au dépôt des documents.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉPÔT D'UNE LISTE DE MESURES QUI SERONT PRÉSENTÉES

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, conformément à l'engagement pris par le premier ministre du Canada (M. Clark) quand il était chef de l'opposition, j'aimerais déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, dans les deux langues officielles, une liste de certaines des mesures que le gouvernement compte présenter au Parlement pendant la première session de la 31e législature.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 10 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Trudeau (p. 37) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 47).

M. l'Orateur: Avant de donner la parole à l'honorable député de Beauce (M. Roy) dans un moment, je dois ajouter quelques mots simplement pour réaffirmer l'intention de la Chambre au sujet de la situation dont il a été question hier. J'ai fait quelques remarques hier sur la décision prise par la Chambre mardi après-midi. Aucun changement n'existe, à mon avis, dans la situation.

[*Traduction*]

La question me préoccupe et je tiens à expliquer soigneusement les circonstances qui entourent ma décision. A mon avis, les précédents mentionnés par le député de Beauce (M. Roy) sont très importants. Par ailleurs, comme je l'ai signalé au député et à ses collègues, j'estime que le vote qui a eu lieu à la Chambre mardi m'empêche d'en tenir compte. Pour l'instant, à cause des termes qui ont été employés au cours du débat mardi après-midi, il me semble que je doive considérer ce qui a été dit comme une déclaration de la Chambre. J'ai donc indiqué que je ne pouvais aller à l'encontre de cette déclaration. A cause de cela, j'ai accordé la parole à un autre ministériel pendant le débat. Je n'ai pas l'intention de revenir sur cette décision.

Par ailleurs, cette question me préoccupe et j'ai l'impression qu'elle préoccupe d'autres députés puisqu'elle concerne quelque chose d'extrêmement important et de très fondamental en ce qui a trait à la position des partis et des députés à la Chambre. Cette question revêt en fait une importance fondamentale pour notre régime démocratique et parlementaire. Nous essayons de la trancher en nous fondant sur une décision qui peut sembler avoir été prise à d'autres fins. Nous nous appuyons en somme sur une décision concernant une motion relative à la composition d'un comité de sélection pour tirer une conclusion touchant la situation d'un parti à la Chambre des communes.

J'ai dit que la présidence ne pouvait faire autrement que de s'en tenir à cette décision. Je le répète, je ne change aucunement d'avis. Je ne suis pas autorisé à modifier ou à critiquer le moindrement cette décision de la Chambre. Je voudrais, toutefois, rappeler à la Chambre une situation analogue qui s'était produite en 1963 et la mesure que la Chambre avait alors prise. On trouve dans les *Journaux* de la Chambre un exposé assez fouillé de la question par le très éminent Orateur de l'époque, notamment à la page 385 des *Journaux* de 1963. Il y donnait la définition des partis selon Burke dans les citations classiques qu'il invoquait pour défendre la position des partis minoritaires à la Chambre des communes. L'Orateur à l'époque avait proposé à la Chambre que, sous réserve du statu quo qui existait à ce moment-là, la question pourrait être renvoyée au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il l'examine. Je ne suis pas autorisé à agir ainsi; seule la Chambre peut le faire.

Je propose donc à la Chambre que, même si nous accordons la parole au chef aujourd'hui, c'est-à-dire au député de Beauce, je le fais sous réserve de la décision que j'ai rendue hier en accordant la parole au député de South Shore (M. Crouse) qui ne juge pas opportun de la prendre maintenant: je le fais dans ces circonstances. Je ne peux pas demander à la chambre de réfléchir à la décision qu'elle a prise mardi. Ce n'est pas mon intention. D'ailleurs je n'y puis rien changer et ce n'est pas ce que je recherche.

● (1240)

Il est fort possible qu'il y ait un consensus à la Chambre là-dessus, et puisque nous abordons la question du statut d'un parti à la Chambre, nous pourrions aborder cette question de front au lieu de le faire indirectement, car c'est une question très importante.

Comme cette décision semble s'appuyer en partie sur des considérations fondamentales quant à la position des partis et en particulier des partis minoritaires à la Chambre, j'inviterais tous les députés en cause à se pencher sur les raisons de cette décision de 1963, simplement pour décider si l'on pourrait renvoyer la question au Comité permanent des privilèges et élections. Ce comité peut examiner le statut d'un parti et soumettre à la Chambre ses conclusions sur les privilèges qui devraient ou non lui être accordés et les exigences à cet égard. Cette façon de procéder permettrait à la Chambre de se pencher directement sur un problème qui, à ce qu'il me semble, n'a été abordé qu'indirectement jusqu'ici.

Je m'en remets à la Chambre quant à cette proposition. Rien n'a changé, la situation demeure la même. Le député de Beauce prendra la parole dans dix minutes.

Je le répète, la situation demeure exactement telle que je l'ai exposée hier. En attendant, je demande à la Chambre d'envisager la possibilité de s'entendre pour renvoyer la question à un comité qui l'étudierait et examinerait cette décision. Les députés de tous les partis pourraient faire connaître leur avis. Puis, après avoir reçu le rapport du comité, la Chambre pourrait s'attaquer directement à ce problème très important au lieu de s'en occuper d'une façon indirecte, comme nous semblons nous y prendre actuellement.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je suis disposé à considérer sérieusement ce que vous venez de proposer. Comme vous le signalez, il s'agit d'une proposition et je suis disposé à en convenir. Cependant, je voudrais tout d'abord consulter mes collègues mais c'est une proposition que je suis disposé à envisager.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, à l'instar du président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker), je signale que nous sommes disposés à examiner vos propositions. La Chambre voudra peut-être éventuellement renvoyer cette question au Comité permanent des privilèges et élections. Entretemps, comme vous l'avez signalé, le statu quo est maintenu. Cela semble être la décision de la Chambre, selon votre interprétation d'hier, dont nous convenons. Puisque le principe a été établi et que le député de South Shore (M. Crouse), qui avait la parole hier, est absent aujourd'hui, nous n'avons aucune objection à ce que le député de Beauce (M. Roy) ait la parole en temps et lieu. Le principe a été reconnu et, aussi longtemps qu'il restera inchangé, notre parti continuera à se fonder sur ce principe et nous vous remercions de votre proposition.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes également disposés à examiner, avec un préjugé favorable, ajouterai-je, votre proposition de renvoi de la question à un comité.

Vous proposez en somme qu'on examine séparément tous les aspects de ce qui constitue un groupe ou un parti au sein de la Chambre, plutôt que de supposer qu'une seule motion suffit pour régler l'ensemble de la question. Cela nous semble utile. Nous sommes disposés à entamer des discussions avec les autres leaders à la Chambre au sujet de ce renvoi à un comité. Entre-temps, nous nous réjouissons que la question se soit réglée à l'amiable et que nous puissions entendre le député de Beauce (M. Roy).

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je vais faire de très brèves remarques sur la question présentement à l'étude. Hier, j'ai parlé de la dignité du Parlement, mais j'ai veillé tard un peu, j'ai essayé d'aller au fond des choses: le premier principe qu'on retrouve dans Beauchesne, principe du droit parlementaire. Je vais lire juste deux phrases.

Le Parlement canadien n'a jamais perdu de vue les principes qui constituent le fondement même du droit parlementaire britannique, savoir, protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité.

Alors aujourd'hui il semble s'établir une meilleure compréhension et, dans votre sagesse, monsieur le président, vous avez fait une suggestion qui semble acceptable, savoir, que toute cette question soit étudiée par le Comité permanent des privilèges et élections à la lumière des renseignements que vous avez donnés et en se référant à une décision rendue en 1963. J'ai donc cru comprendre que l'on continue de fonctionner de façon normale, et je pense que c'est cela qui va contribuer à une meilleure harmonie et que le parlement pourra fonctionner normalement et efficacement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable président du Conseil privé (M. Baker).

APPENDICE AU HANSARD—LISTE DES MESURES DÉPOSÉES AUJOURD'HUI

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il y a quelques minutes, j'ai déposé, en conformité de l'article 41.2 du Règlement, une liste de projets de loi dans les deux langues. J'ai omis alors de demander à la Chambre s'il conviendrait qu'elle soit annexée au hansard d'aujourd'hui pour qu'il soit facile de s'y reporter. Je demande maintenant le consentement de la Chambre pour le faire.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée figure en appendice.*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

M. l'Orateur: Je tiens seulement à rendre hommage à mon distingué prédécesseur, l'Orateur Allan MacNaughton pour son excellent raisonnement de 1963 dont j'ai recommandé l'examen à la Chambre.

[M. MacEachen.]

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, merci de m'accorder la parole à ce moment-ci. Il n'y avait aucun doute d'ailleurs, qu'étant donné que c'était le premier discours que j'avais à prononcer à la Chambre, ce discours était désiré depuis longtemps par mes collègues des deux côtés de la Chambre.

Monsieur le président, on a prononcé des mots de bienvenue à l'intention des nouveaux députés, j'en ai été très heureux, et je veux remercier ceux qui les ont prononcés en mon nom, bien qu'à mon égard j'aie eu l'impression, à un certain moment, que les mots de bienvenue avaient une forme un peu différente.

Ceci dit, monsieur le président, permettez-moi d'abord de vous féliciter bien sincèrement de votre nomination à cette importante fonction qui consiste à présider aux travaux de la Chambre. L'expérience acquise à ce poste au cours des dernières années et la manière dont vous vous êtes acquitté de cette importante fonction a fait de vous un homme de grande réputation qui s'est mérité la confiance et l'estime de tous ses collègues des deux côtés de la Chambre. Je veux vous assurer de ma plus entière collaboration pour que nos travaux parlementaires se déroulent dans l'ordre et la dignité, pour le mieux-être de tous nos concitoyens, et dans le plus grand respect de notre institution parlementaire.

Monsieur le président, vous me permettrez aussi, comme il se doit, de rendre hommage et de remercier les électeurs et les électrices de la Beauce pour la confiance qu'ils m'ont accordée une fois de plus, car après m'avoir accordé trois mandats à l'Assemblée nationale du Québec, la population beauceronne n'a pas hésité à m'accorder un premier mandat à la Chambre des communes et cela avec une imposante majorité.

Ceci pour dire, monsieur le président, que je suis bien conscient des responsabilités qui en découlent et que j'ai l'intention de les assumer pleinement avec mes modestes moyens, en étroites collaboration avec mes collègues députés du Parti Crédit Social du Canada, me rappelant cependant que mes prédécesseurs MM. Réal Caouette et André Fortin ont toujours été à la hauteur de la situation. Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion privilégiée pour féliciter mes collègues des circonscriptions d'Abitibi, de Bellechasse, de Rimouski et de Roberval (MM. Caouette, Lambert, Allard et Gauthier) de s'être mérité le fait d'avoir conservé la confiance de leurs électeurs. Leurs convictions politiques, leur ténacité, il faut le dire, ainsi qu'une loyauté et un dévouement presque sans limite ont su triompher une autre fois de la machine électorale des biens et formations politiques traditionnels. Le doyen de notre groupe, le député de Roberval (M. Gauthier), qui siège depuis 1962 et qui a assumé la direction de l'aile parlementaire du parti jusqu'au 22 mai dernier, mérite toute notre considération.

Enfin un merci sincère au demi-million d'électeurs et d'électrices qui nous ont accordé leur appui lors du dernier scrutin et qui ont permis à notre formation politique de se classer au deuxième rang au Québec. Ceci nous donne ainsi un gage d'avenir fort prometteur. Je m'en voudrais, monsieur le président, au début de cette 31e législature, de ne pas féliciter le nouveau premier ministre du Canada (M. Clark) de sa victoire lors du scrutin fédéral du 22 mai dernier. C'est faire montre d'un talent peu commun que de réussir à coordonner les forces de ce parti dont l'histoire n'a été trop souvent que querelles et divisions.

● (1250)

Je remercie également l'ex-premier ministre qui malheureusement n'est pas à son siège, maintenant chef de la loyale opposition de Sa Majesté, d'avoir su remplir pendant de si nombreuses années, avec dignité et courage, il faut le dire, les hautes tâches de chef de gouvernement, et je rends hommage au nouveau gouverneur général de ce pays ainsi qu'à son épouse qui assument avec rigueur et intégrité la lourde responsabilité de gardien ultime de nos traditions et de nos institutions. Il saura user, j'en suis convaincu, de son droit exclusif et réservé d'être avisé, d'aviser et de mettre en garde.

C'est avec une vive émotion, monsieur le président, que j'ai écouté la lecture du programme du gouvernement pour cette session. Le discours était bien monté, des handicapés à la jeunesse, de l'énergie à la marine, sans compter la traditionnelle nouvelle vision: tout y était. La seule chose qui manquait, c'était la promesse d'une baisse des impôts. Mais je suis assuré que sur ce point, monsieur le président, je soupçonne déjà le gouvernement de nous réserver cela pour le discours sur le budget. Mais pour bien analyser et commander ce discours, il faut le comparer à la situation réelle du pays au plan économique. La situation réelle du pays, en fait, se résume à la compréhension de deux opérations mathématiques de base.

Durant les dix dernières années, nous avons assisté à la multiplication du chômage par deux. Nous avons également assisté à la multiplication des bureaucrates par deux, à la multiplication de la dette publique par quatre. Nous avons assisté à la division de la productivité par deux, à la division du taux de croissance par deux, à la multiplication du taux d'inflation par deux, à la multiplication par deux également du nombre d'hommes-journées perdues à cause des grèves, à la multiplication par quatre des dépenses gouvernementales, à la multiplication par dix du déficit de la balance des paiements. Quel que soit l'angle sous lequel on regarde la situation économique du pays, monsieur le président, ça va mal. Pourtant, après avoir écouté l'honorable chef de l'opposition (M. Trudeau) hier, dans son discours, après avoir entendu les questions des députés du parti de l'opposition officielle, hier et ce matin, j'ai l'impression qu'on oublie très vite le fait que pendant les 60 dernières années le pays a eu 50 ans d'administration libérale, et pendant les 11 dernières années, la situation économique que nous connaissons est le résultat de 11 années d'administration libérale. Pendant 60 ans, le parti conservateur n'a gouverné le pays que pendant à peine dix ans. C'est la réalité, il faut le dire, monsieur le président, il ne faut pas jouer à l'autruche non plus, il faudra travailler avec sincérité et détermination. Il faudra vivre avec franchise et loyauté et dire les choses telles qu'elles sont.

Dans un univers économique international, caractérisé par une pénurie de ressources, on a réussi au Canada le tour de force de faire régresser régulièrement le niveau de vie des Canadiens, et ce, monsieur le président, dans un pays qui possède le plus grand réservoir de ressources du monde. Voilà un des aspects économiques qui caractérise le mieux la situation actuelle.

Quand on constate que le Canada est un des pays les plus endettés au monde, quand on constate qu'il est le seul des pays industrialisés de la société internationale à être obligé d'emprunter pour payer les intérêts de sa dette, quand on constate que durant les dix dernières années la part des matières premières de nos exportations a augmenté et qu'en plus des emprunts sont nécessaires pour arriver à boucler la balance des paiements, quand on constate tout cela, monsieur le président, c'est que l'heure est grave. Ce n'est pas sans raison que de toutes parts certaines personnes se sont ingéniées à faire en sorte que l'intérêt des citoyens soit orienté vers d'autres problèmes quand le pays est acculé à la faillite.

Il est normal de voir surgir des boucs émissaires, et c'est ainsi que je considère tous ces appels à l'unité nationale, et ce d'autant plus que je me rends compte que ceux qui y font appel ont tout fait pour créer les problèmes. Diviser pour régner, disait «l'autre», et on voit le résultat.

Sur le plan politique, on hérite d'un pays qui a subi une érosion lente mais progressive de ses libertés civiles. Des journaux nous ont rapporté des rumeurs bien étranges au sujet de vols, de violations de domiciles, de destructions de biens, et personne ne s'est soucié d'aller au fond des choses. Une quelconque unité nationale, jamais définie, mais servant d'appoint à un pouvoir incompétent s'est vu servir d'excuse. La plus grande victoire des hommes, savoir: «que ceux qui exercent le pouvoir ne peuvent le faire sans l'assentiment de leurs pairs», est une parole célèbre dans l'histoire. Ce sentiment «que ceux qui exercent le pouvoir ne peuvent le faire sans l'assentiment de leurs pairs» venait tout simplement de prendre le bord de la fenêtre!

Thomas Jefferson disait, lors de la discussion sur l'élaboration des statuts de la Virginie: «Forcer les gens à contribuer de leurs deniers à la diffusion d'une idéologie qui n'est pas la leur, à mon avis c'est un acte de tyrannie.»

Qu'est-ce qui se passe? Des sociétés de la Couronne, des monopoles d'État, des monopoles privés souscrivent des sommes imposantes à la bataille référendaire; un secrétariat aurait été organisé à même les fonds publics. Personne ne s'en est offusqué, ni inquiété. Jefferson était pourtant clair. L'érosion des libertés les plus fondamentales se faisait et se fait encore.

Cette atmosphère d'érosion est telle, monsieur le président, qu'actuellement, à la Chambre, des députés ont cru comprendre, et je dis bien «ont cru comprendre», que notre absence du Comité de sélection signifiait la non-existence de notre parti, absence d'ailleurs réalisée par une modification au Règlement de la Chambre, à la suite d'une simple proposition. Aucun professionnel de la conscience parlementaire ne s'est aperçu que, sans le consentement unanime et cela existe dans tous les parlements, et le Parlement fédéral est encore meilleur gardien des traditions du parlementarisme britannique, sans le consentement unanime, on avait passé outre aux dispositions du Règlement, et je réfère les honorables députés au compte rendu officiel des débats du 28 juin 1977, aux pages 7153 et 7154.

Mais il ne s'agissait que de Créditistes, de Créditistes recueillant leurs votes au Québec, obtenant plus de votes qu'il n'y a d'électeurs dans chacune des six provinces. Pour avoir recueilli plus de 513,000 votes dans la province de Québec, les députés du Parti Crédit Social du Canada ont recueilli plus de votes que le total des votes exprimés en Nouvelle-Écosse, laquelle a pourtant élu démocratiquement 11 députés. Les députés du Parti Crédit Social du Canada ont recueilli plus de votes que l'ensemble des votes recueillis au Nouveau-Brunswick, un total de 337,000 votes et qui a permis de faire élire démocratiquement dix députés à la Chambre. Les députés du Parti Crédit Social du Canada ont recueilli autant de votes au Québec seulement que le total des votes exprimés au Manitoba. Grâce à 513,000 votes au Manitoba, on a fait élire démocratiquement 14 députés à la Chambre des communes.

Je pourrais aller plus loin encore, et nommer l'Île du Prince-Édouard, et je pourrais parler aussi de la Saskatchewan qui, avec 489,000 votes, soit moins de votes que les députés du Parti Crédit Social du Canada, ont pourtant réussi à faire élire 14 députés à la Chambres des communes. Dans le cas de Terre-Neuve, 201,000. Faisons un petit calcul rapide. Je me suis permis de faire un petit calcul rapide, puisqu'on fait beaucoup de calculs ces temps-ci, et je m'aperçois que l'ensemble des votes recueillis par le parti progressiste conservateur, divisé par le nombre de députés progressites conservateurs nous permet de constater que chaque député de ce parti, minoritaire, car nous savons qu'il n'y a pas de majorité à la Chambre, représente chacun 32,000 électeurs qui ont exercé leur droit de suffrage. Quant aux libéraux, ils représentent à la Chambre des communes une moyenne de 40,000 votes.

● (1300)

Une voix: C'est fort hein!

M. Roy (Beauce): C'est un peu plus fort. Les députés du Nouveau parti démocratique représentent à la Chambre des communes 78,800 votes chacun. Mais les cinq députés du Parti Crédit Social du Canada représentent chacun 105,000 votes. Monsieur le président, c'est 330 p. 100 de plus que ce que représente chaque député progressiste conservateur à la Chambre. Si on faisait un calcul pour établir la représentation proportionnelle des membres du Parti Crédit Social du Canada avec le vote recueilli par les membres du parti progressiste conservateur, nous aurions droit à 16 députés à la Chambre, au lieu de cinq. A ce moment-là personne ne s'interrogerait sur la reconnaissance du parti ou sur les privilèges qu'on pourrait accorder à notre formation politique. Si je faisais le même calcul avec les votes recueillis par les députés libéraux, nous aurions 13 députés à la Chambre. Ce qui est encore un chiffre supérieur à ce qui est prévu dans la seule disposition qui statue sur les partis politiques et qui reconnaît un salaire additionnel au chef de parti. Monsieur le président, quand on veut réglementer la démocratie, il faut faire bien attention. Monsieur le président, je propose la suspension du débat, étant donné qu'il est 1 heure.

[M. Roy (Beauce).]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Roy (Beauce): Monsieur le président, au moment de la suspension de nos travaux pour la période du dîner, j'avais justement entamé un sujet que je considère comme extrêmement important puisqu'il s'agissait évidemment de nos libertés civiles. Et nos libertés civiles ont été tellement bafouées qu'on ne se rend même pas compte qu'on les érode. Depuis quand, au Canada, le Parlement a-t-il autorité pour statuer sur l'existence des partis à la Chambre? Depuis quand avant aujourd'hui ce Parlement s'est-il arrogé ce droit? Jamais! Mais le climat est tel qu'on le fait. C'est grave et cela donne à réfléchir.

Le sénateur Irwin, avant qu'il ne devienne sénateur, avait présidé la Cour Suprême de son État. A cette occasion, il avait été un des premiers juges aux États-Unis à faire relâcher un criminel de droit commun accusé de meurtre parce que d'après lui les procédures et libertés civiles n'avaient pas été respectées. Il avait dit ce qui suit: «Ce qui arrive en définitive à un criminel dans l'histoire du monde est sans importance, mais la façon dont on y arrive dénote toute une civilisation».

L'existence de quatre, cinq, deux ou trois formations politiques est sans importance, mais le droit qu'ont les citoyens de s'y associer, lui, est important. L'addition ou la soustraction d'une formation politique est sans importance, mais la façon dont on le fait caractérise la profondeur et la valeur de ce qu'il est convenu d'appeler les libertés démocratiques. Et quel est le premier principe du droit parlementaire? Le premier principe du droit parlementaire, c'est de respecter les minorités à la Chambre contre les abus qui pourraient être exercés par la majorité. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons tant et si bien qu'on se donne le droit d'attenter au choix politique du peuple.

Monsieur le président, le fait qu'il y ait cinq, six, ou vingt députés du Parti Crédit Social du Canada est par définition un phénomène transitoire au plan politique; le fait qu'il y ait 80, 60 ou 120 députés du parti progressiste conservateur est, par définition, un phénomène transitoire dans notre système, mais la façon dont on agit qui résulte du fait qu'on est cinq, six, ou 10 députés du Parti Crédit Social du Canada témoigne concrètement du respect, de l'attachement qu'on a à voir à ce que le peuple ait le droit de choisir ses propres représentants. Que les progressistes conservateurs dans cette affaire se soient conduits d'une certaine façon n'était pas ce qu'il y a de plus surprenant, le mépris traditionnel qu'ils ont toujours eu et ont encore de l'électorat québécois, c'est malheureux, mais ce n'est pas à démontrer. Qu'aucun libéral n'y ait vu quoi que ce soit, je pense qu'il faut dire que c'est un échange de bons procédés.

Je suis peiné et attristé de voir dans cette affaire le comportement des néo-démocrates qui, depuis plusieurs années, nous côtoient dans cette Chambre comme tiers parti. Les mises en garde répétées du grand parlementaire que fut John Diefenbaker résonnent à mes oreilles lui qui, en 1958, après sa grande victoire, recommanda la présence d'un député du parti CCF au comité de sélection alors qu'ils n'étaient que huit à siéger en cette Chambre. Et je veux rendre hommage au député de Timiskaming (M. Peters), ce n'est pas un simple néo-démocrate, c'est un grand démocrate. Au plan social, monsieur le président, notre pays est divisé région contre région, province contre province, francophones contre anglophones. Et depuis les dernières années, on a réussi à accroître les tensions de ceux qui ont été les premiers propriétaires du pays.

● (1410)

Et ce n'est pas tout. Aux plans technique et scientifique, le Canada est un des pays qui dépend le plus de l'importation de connaissances pour progresser. Quand on sait le grand rôle joué par l'augmentation de la productivité dans l'augmentation du produit national brut, quand on sait que les augmentations de la productivité sont directement proportionnelles à l'accroissement du savoir scientifique et des connaissances technologiques, on réalise tout à coup que les fonds dépensés par deux compagnies américaines, soit, les sociétés IBM et GM, en recherche et en développement sont supérieurs à tous les fonds dépensés au Canada à quelque niveau que ce soit, qu'il s'agisse du domaine privé ou public.

Monsieur le président, c'est ainsi aux plans social, politique et scientifique. Voilà l'état de notre pays. Un pays déficitaire à tous égards, menacé par la faillite, divisé socialement, tributaire de l'étranger quant à sa technique et à ses capitaux, connaissant une érosion graduelle de ses libertés fondamentales. C'est à partir de cet état de faits qu'il nous faut analyser le programme gouvernemental.

Le discours n'est plus émouvant, malheureusement il est pauvre, triste, sans substance. Il poursuit la vision qui existait, savoir écarter les problèmes par des discours, tenter de tout remettre en ordre par une autre série de programmes. C'est une erreur, car le mal est interne. C'est par ce qu'il aurait dû dire que ce discours est important. Au plan économique, où le gouvernement dispose de pouvoirs budgétaires fiscaux et monétaires, on aurait été en droit d'attendre un énoncé visant à soumettre les étapes de l'appropriation par les nôtres de notre pays. On aurait été en droit d'attendre un énoncé de politique prévoyant étape par étape, secteur par secteur, le désengagement de cet État bureaucratique envahissant qui, à vouloir tout régler, nous enlève tout. On aurait été en droit de s'attendre à une politique fiscale qui aurait vu à l'instauration d'une plus juste répartition des sources de revenus gouvernementaux, à une structure fiscale moins régressive, à une fin des privilèges fiscaux des riches.

Monsieur le président, pendant les 10 dernières années, la part des revenus fiscaux provenant des corporations a été en diminution constante et celle des individus a été en augmentation constante. Et quand on connaît la nature purement régressive du système fiscal des individus en ce pays, un changement aurait sûrement été apprécié. A des politiques monétaires ne favorisant que les grandes institutions prêteuses, on est en mesure de voir qui gouverne réellement, qui détient les véritables pouvoirs. Est-ce que c'est cette Chambre, est-ce que c'est le Parlement canadien qui détient tous les pouvoirs ou si les pouvoirs ont été transférés à d'autres instances? Nous serons en mesure de vérifier au cours des prochains jours, des prochaines semaines et des prochains mois où est le véritable pouvoir au pays, savoir, si ce sont effectivement les élus du peuple qui ont le pouvoir ou si ceux qui ont assumé le pouvoir dans le passé l'ont cédé à d'autres.

On aurait voulu voir se substituer au moins un énoncé politique qui aurait fait que l'inflation, fléau de toute société, mais qui est extraordinairement profitable aux banques et aux institutions prêteuses, et elles jouissent perpétuellement de l'indexation, elles, soit combattue. Au plan énergétique, monsieur le président, on aurait aimé entendre si le gouvernement donnera suite aux recommandations tripartites, je parle des études de centrales marémotrices de la baie de Fundy, et activerait la construction de centrales électriques marémotrices dans les Maritimes pour ainsi réduire le coût et la dépendance du pétrole comme source d'énergie dans cette région importante du pays. On aurait aimé entendre qu'il allait entreprendre une vaste étude du fabuleux potentiel énergétique du bassin du Mackenzie, et ainsi faire en sorte que les provinces de l'Ouest ne dépendent pas pour leur énergie primaire seulement du pétrole et du gaz, ces hydrocarbures épuisables et dont l'efficacité énergétique n'est que de 38 à 40 p. 100.

On aurait aimé entendre dire qu'il étudierait la possibilité que l'énergie nécessaire au transport provienne de sources autres que du pétrole, soit de l'électricité, soit du méthanol, ce qui aurait pour effet de réduire de 50 p. 100 notre consommation de ce carburant.

Mais non, rien: un ramassis de clichés usés, répétés à satiété comme si le fait de nous isoler de la réalité de ces problèmes par une structure de prix faussés en répétant les mêmes vœux pieux devait tout simplement les exorciser. J'entendais le parti libéral nous parler de Petro-Canada, comme si Petro-Canada devait être la politique énergétique, comme si seulement une société d'État devait à elle seule être la politique énergétique. Qu'on nous permette de se poser de sérieuses questions sur le sérieux de telles déclarations et de telles affirmations.

Monsieur le président, au plan politique où les libertés ont été bafouées, dans un contexte politique où les institutions sont mises en question dans leurs assises même, le programme gouvernemental n'annonce rien. Même pas des intentions. Quant à la loi sur la liberté d'accès à l'information, le moins qu'on est en droit d'en espérer, c'est qu'elle soit au moins la même que celle qui existe chez nos voisins du sud.

On aurait été également en droit d'attendre que le respect électoral des droits et libertés soit maintenu, car c'est là que l'on mesure un pays. C'est là, monsieur le président, le prix que commence à payer notre pays pour l'érosion des libertés, libertés qui caractérisent notre société.

J'invite avec ardeur le gouvernement à réfléchir à cette question; c'est facile pour lui. Il n'a qu'à relire les discours de son ancien chef, ce grand défenseur des libertés, le très honorable John Diefenbaker. Et au plan des relations entre les provinces, les régions, ou avec les divers groupes du pays, on aurait été en droit d'attendre de nouvelles mesures. A l'agressivité et à la confrontation de l'ancien gouvernement libéral succède le silence. Nous avons besoin d'un énoncé clair de l'intention manifeste de respecter les droits et libertés des personnes, des groupes, des cultures, de façon à éliminer de ce pays les politiciens qui font carrière sur nos différences nationales et culturelles, économiques et sociales, ces marchands d'égalité qui ne sont que des semeurs de ruines économiques, de déficits budgétaires et commerciaux et de contrôles bureaucratiques.

Le silence du discours à ce sujet m'inquiète. J'espère que le gouvernement n'indique pas de cette façon qu'il a réussi à s'approprier lui aussi, à la suite d'autres, du thème d'une quelconque «unité nationale» comme palliatif aux problèmes réels, comme cataplasme à l'incompétence, comme accès au pouvoir, seules les formules étant différentes. Au plan scientifique et technique, on aurait également été en droit d'attendre un énoncé précis indiquant quel pourcentage du PNB irait à la recherche et au développement. Mais non, silence sur ce point. Une volonté de capitaliser sur nos avantages propres, un souci de développer et de faire avancer les connaissances et la technologie dans les domaines où nous avons un avantage inné de par la nature du pays, son étendue et ses richesses. Un programme visant à faire de nous les gens les plus avancés du monde dans les domaines suivants: transports et communications, pétrochimie, bio-masse forestière, océans et pêcheries, alimentation, technologie minière, électro-métallurgie et électro-chimie.

Monsieur le président, je constate à ma plus grande surprise que je suis citoyen du deuxième plus grand pays au monde, du plus grand réservoir de richesses naturelles, agricoles, maritimes *per capita* au monde et que les principaux leaders de ce pays sont soit des politiciens sans vision, soit des faux prophètes d'une toujours quelconque «unité nationale». Je constate que cette petite vision a touché le domaine des affaires extérieures, ce qui n'était pas la situation auparavant, et j'en félicite le gouvernement précédent. Je suis obligé de constater que notre politique extérieure sur des sujets aussi importants que le Moyen-Orient est déterminée par des considérations électorales. On s'apprête à jeter par-dessus bord trente ans de patient travail diplomatique dans ces pays. Je suis obligé de constater et de déplorer que l'assistance que nous fournissons à des pays plus faibles et plus démunis que le nôtre se fera sur une base de rentabilité. Monsieur le président, c'est à la façon dont on se conduit envers les pauvres et les faibles que se mesure la réelle grandeur d'un homme ou d'une nation. Les récents énoncés de politiques du gouvernement actuel sont tristes. On régresse. La petitesse est en train de devenir vertu dans le deuxième plus grand pays du monde.

Avant de terminer, monsieur le président, j'aimerais dire un mot sur la motion d'amendement présentée par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Nous avons dit et nous avons répété et nous avons rendu public un document le 9 septembre dernier dans lequel nous avons précisé notre position sur ce point précis. Nous avons dit, et je cite notre communiqué de presse, document officiel du parti, daté du 6 septembre, nous avons dit que le rôle de la société Petro-Canada relativement aux négociations avec les États producteurs devrait se faire si c'était nécessaire. C'est la position que nous avons prise à cette époque. Nous ne reviendrons pas sur le sujet. Je dirai cependant ceci: avant de toucher à la société Petro-Canada, il faudra obtenir un énoncé complet de la politique énergétique du nouveau gouvernement. Et sur ce point, les membres de mon parti, après en avoir mûrement discuté et mûrement réfléchi, ont adopté cette attitude que nous avons bien l'intention de maintenir. Il faudra avant de toucher à la société Petro-Canada que nous connaissions exactement toute la politique énergétique du gouvernement actuel.

Monsieur le président, il est toujours temps de prendre de bonnes décisions et d'élaborer des moyens... Je termine, j'en ai pour une minute, monsieur le président, avec votre permission...

M. l'Orateur adjoint: Le moyen le plus simple consisterait peut-être à obtenir le consentement unanime, et les honorables députés, j'en suis sûr, permettront à l'honorable député de Beauce (M. Roy) de terminer ses remarques.

Est-ce que la Chambre permet à l'honorable député de terminer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Beauce a la parole.

M. Roy (Beauce): Merci, monsieur le président, je n'en ai que pour une minute, et il ne s'agit pas d'une promesse électorale.

Monsieur le président, il est toujours temps de prendre de bonnes décisions et d'élaborer des moyens d'action efficaces et énergiques. Le défi de l'avenir est très important, voilà pourquoi, en terminant mon premier discours à la Chambre, j'invite tous les parlementaires de tous les partis, et particulièrement ceux qui ont la responsabilité de gouverner notre pays, à agir comme de vrais hommes d'État. Ma collaboration et celle de mes collègues du Parti Crédit Social du Canada vous est acquise, monsieur le président, et nous sommes fermement décidés à lutter et à travailler pour la réalisation d'un idéal politique qui permettra à tous ceux qui habitent ce grand pays de bénéficier des avantages d'une économie d'abondance dans le plus grand respect de leur dignité et de leur liberté.

● (1420)

[*Traduction*]

M. Bill Wightman (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de me donner la parole si tôt après les discours du premier ministre (M. Clark), du chef de l'opposition (M. Trudeau) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Je vous en suis reconnaissant bien que ce soit avec une certaine crainte mêlée de beaucoup de respect que je prends la parole tout de suite après de si distingués parlementaires. Je tiens également à remercier le premier ministre de la confiance qu'il m'a témoignée en me nommant secrétaire parlementaire du ministre du Travail.

Il y a quelques semaines, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de vous dire en tête-à-tête combien j'en étais venu, en tant que télé-spectateur, à admirer la façon dont vous aviez perçu vos responsabilités d'Orateur de la Chambre pendant la dernière législature et aussi la façon dont vous vous en étiez acquitté. Aujourd'hui, en tant que député nouvellement élu et sans expérience, je suis heureux de saisir cette occasion d'exprimer les mêmes sentiments officiellement et publiquement.

Vos premières paroles traduisaient bien la considération que tous les membres du personnel de la Chambre des communes témoignent aux nouveaux députés et, aussi long que notre mandat soit appelé à durer, je suis convaincu que nous n'oublierons pas l'importance du rôle joué par ces personnes de bonne volonté.

Vous nous avez rappelé que le succès de votre mission était étroitement lié à la bonne volonté et au soutien de tous les députés. Je voudrais profiter de ma première intervention au Parlement pour affirmer que je m'efforcerai de respecter les règles que vous avez rappelées. Si je manque à cet engagement, je suis sûr que vous me rappellerai à l'ordre et j'espère qu'aucune faiblesse de ma part ne démentira le respect fondamental que je porte à tous les députés de la Chambre. Tout néophyte que je sois, monsieur l'Orateur, le respect que nous devons nous porter les uns aux autres à la Chambre, découle du fait qu'en dépit des étiquettes politiques, nous avons en commun un lien très fort, à savoir que chacun d'entre nous a l'insigne privilège de défendre les intérêts des gens respectables à qui Dieu a fait l'honneur d'être citoyen ou résident canadien.

L'étranger pourra s'étonner de notre répugnance à parler de qui que ce soit comme d'un «Canadien typique». Entre nous, Canadiens, nous n'avons pas besoin d'élaborer, car nous sommes tous conscients et fiers de la diversité de la mosaïque canadienne. L'idée de «mon pays», voire de «notre pays» est essentiellement ce qui nous distinque du reste du monde.

J'ai beaucoup aimé la façon dont le discours du trône a parlé de nos nombreuses collectivités. Ce qui intéresse surtout les gens de Scarborough-Ouest, c'est leur foyer et leur famille, et ils ont raison, car le foyer et la famille sont les éléments constitutifs de toute société. Il est également normal qu'ils s'intéressent ensuite à leur localité, car c'est là qu'ils vivent et établissent avec leurs voisins immédiats leurs relations de tous les jours. Cependant, monsieur l'Orateur, on aurait tort de s'imaginer que mes mandants sont absolument dénués du sens de leur appartenance au Canada ou qu'ils n'éprouvent aucun attachement pour leurs compatriotes.

L'amour et l'intérêt que je porte à mon pays transpire toujours dans les entretiens que j'ai avec mes concitoyens de Scarborough-Ouest, quel que soit le sujet ou l'atmosphère de notre discussion. Le sujet peut sembler d'intérêt exclusivement local, comme les passages à niveau, mais cela traduit mon souci de la sécurité de nos enfants. On peut aborder la question de l'érosion des falaises de Scarborough, ce qui semble également d'intérêt local, mais il faut y voir le souci de préserver la beauté naturelle de notre pays et d'éviter le danger très réel qui plane sur les maisons de certains de nos concitoyens.

Dans Scarborough-Ouest, on a accueilli favorablement l'idée que le gouvernement devait encourager l'individu à décider lui-même de l'orientation de sa vie, de même que les initiatives du gouvernement fédéral pour créer un environnement qui soit plus propice possible à la réalisation de ces objectifs. Si c'est être dogmatique que de croire que telle est la vrai raison d'être du gouvernement, alors soit! je suis dogmatique.

Laissez-moi, je vous prie, m'arrêter un instant à la relation entre la notion d'un gouvernement moins envahissant et celle de la possibilité pour la population de réaliser ses aspirations, et d'établir un parallèle entre ces deux notions et le domaine des relations patronales-syndicales.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, je me suis étonné hier de ce que le chef des néo-démocrates ait clos son intervention de 40 minutes sans avoir mentionné le Congrès du travail du Canada ou l'Alliance de la Fonction publique du Canada sur lesquels son parti compte beaucoup pour se faire aider financièrement. Que je me souvienne, il n'a pas fait mention non plus des travailleurs du Canada dont ceux d'une circonscription dont il prétend être l'unique porte-parole.

Avant d'entrer en politique, j'ai, à ma vive satisfaction, travaillé en collaboration avec le président du Congrès du travail du Canada, le comité exécutif du Congrès et le bureau de l'Association des manufacturiers canadiens à l'identification de quelques-unes des questions sur lesquelles les représentants des syndicats et du patronat pourraient s'entendre. Tous les participants à cette tâche ont adopté une attitude réaliste née de leur expérience personnelle. Nous ne nous faisions pas d'illusions sur ce que nous pourrions accomplir. Du même coup, nous étions convaincus qu'il était dans l'intérêt national de laisser temporairement de côté les questions sur lesquelles nous n'allions probablement pas nous entendre et de concentrer nos efforts sur celles où nous pensions pouvoir arriver à un accord. Nous espérions pouvoir aider le gouvernement à élaborer sa politique en lui signalant les questions sur lesquelles nous étions d'accord.

● (1430)

Les présidents de ces deux organismes avaient alors présenté un document conjoint au premier ministre du Canada de l'époque, chef de l'opposition actuel. A notre connaissance, c'était la première fois dans l'histoire du CDC et de l'AMC qu'ils présentaient un document conjoint au gouvernement du Canada. Les points que renfermait ce document ont pu sembler sans importance ou insignifiants à certains, mais ils étaient importants pour leurs auteurs, et encore plus important, à notre avis, était le fait qu'on ait réussi à s'entendre indépendamment de l'importance des questions comme telles. Le fait qu'on n'ait pas tenu compte en grande partie des recommandations précises qu'il renfermait nous a moins déçus que le fait de ne pas être encouragés dans nos efforts.

Le discours du trône souligne que le gouvernement actuel recherche la consultation plutôt que l'affrontement. On reconnaît dans tout le discours du trône que, pour être productive, la consultation doit prendre beaucoup de formes. Une des plus importantes pourrait être le dialogue entre le monde ouvrier et le patronat si les parties sont intéressées à entamer de telles discussions. Je voudrais insister sur ce dernier point pour bien faire comprendre aux syndicats et aux entreprises que s'ils décident d'entamer de tels pourparlers, le gouvernement se limitera à faciliter leurs efforts, et ne leur imposera pas sa volonté.

Des voix: Bravo!

M. Wightman: Il me semble que le temps soit venu d'harmoniser les relations ouvrières-patronales autant que tout autre aspect de notre vie nationale, et qu'il serait opportun de reconnaître que la négociation collective est nécessairement limitée sur le plan pratique et que le progrès réel est nécessairement lent. Mais nous pouvons certes profiter du fait que nous avons un nouveau gouvernement pour repartir à zéro dans le domaine des relations entre le gouvernement, les syndicats et les entreprises. Je le dis sachant pertinemment qu'un différend oppose les deux parties au port de Montréal. Nous n'osons pas ignorer le passé, mais, pour l'instant, il me semble que nous pourrions partir du principe que les parties désirent non seulement agir pour le bien commun du Canada, mais se témoigner un respect et une confiance mutuelle. On est aussi en droit d'espérer que les parties reconnaîtront que, tout comme la négociation collective requiert une entente réciproque, le respect et la confiance ne peuvent exister que si chacun fait preuve de bonne volonté.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder la question de Petro-Canada. Un certain nombre de mes électeurs s'inquiètent à bon droit de la sécurité de nos approvisionnements en pétrole. Ils ont vite fait de comprendre que le gouvernement du Canada disposait d'autant de pouvoir que cette société pour régler la question des approvisionnements. La majorité d'entre eux optent pour une société canadienne, propriété de Canadiens, et ils souhaitent que Petro-Canada reste une société vigoureuse.

A moins que je fasse erreur, je pourrai assurer à mes électeurs et aux députés d'en face, que ce sont précisément les questions sur lesquelles va se pencher la commission et qu'elle proposera des solutions dans le rapport qu'elle doit nous présenter sous peu. De toute façon, quelles que soient les conclusions du rapport, ce sont justement ces questions-là que le gouvernement se dispose à résoudre.

A la lumière de ce que nous avons résolu, il semble qu'au moins deux des grandes questions soulevées hier par le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique, vont être résolues. Cependant, si l'opposition considère que Petro-Canada ne peut être que la propriété du gouvernement et non pas celle de citoyens canadiens, à ce moment-là nous ne sommes plus d'accord.

On a dit hier à ce propos que le premier ministre se laissait guider par des considérations illusoires. La Chambre peut être certaine qu'à ce sujet, comme pour toutes les questions abordées dans le discours du trône, notre attitude est la même. Je me laisse fièrement guider par le premier ministre du Canada non seulement parce que je suis convaincu qu'il agit dans les meilleurs intérêts des Canadiens, mais parce que je suis convaincu que notre action est conforme aux désirs profonds de toute la population.

Des voix: Bravo!

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur, à mesure que se poursuit l'appel des députés qui participent au débat sur le discours du trône, je me réjouis que vous veniez occuper le fauteuil en ce moment-ci, ce qui me permet d'ajouter quelque chose que les autres n'ont pu dire; car je suis le premier, monsieur, à vous féliciter d'avoir été choisi comme Orateur suppléant. Je sais que vous allez présider nos travaux avec autant de soin et de compétence que l'Orateur lui-même.

Je dois avouer qu'en ce moment-ci je suis un peu troublé d'avoir entendu le débat sur la reconnaissance du parti du Crédit social. Cela me rappelle certains cauchemars que j'ai déjà vécus au moment où j'occupais une situation à peu près semblable, étant le seul libéral de la députation du Manitoba. Si le député de la Beauce (M. Roy) s'estime lésé de ne pas avoir été reconnu, il devrait essayer d'occuper un poste de temps à autre. Il verrait alors ce que sont les véritables soucis. Cependant, je comprends parfaitement qu'il soit désireux de démontrer que, quel que soit le petit nombre des députés dans un parti, très souvent ce qui compte, ce sont les idées et les principes que l'on défend. Notre parti n'hésite aucunement à reconnaître au Crédit Social le droit de se faire entendre.

J'aimerais rendre hommage au parrain et au deuxième parrain de cette motion. Ils ont parlé avec une éloquence et ont fait des promesses avec une ferveur que tous les nouveaux éprouveront de la difficulté à égaler. Par ailleurs, je m'avoue légèrement intrigué par les commentaires intéressants du député d'Érié (M. Fretz) qui, en vantant les charmes des vergers de la péninsule du Niagara, a parsemé son discours de part en part de grands éloges à l'égard de son chef. Je ne sais pas quelle position le député avait prise lors du dernier congrès conservateur, et je ne suis pas sûr qu'il n'ait pas penché pour la flore plutôt que pour la faune. Dans ce cas, à mon avis, il a essayé de transmettre un message politique à mots couverts.

J'aimerais également présenter mes respects au premier ministre (M. Clark), même s'il est sorti. Hier, il a eu l'amabilité de me distinguer et de diriger vers moi ses pointes. Ce sarcasme mal inspiré nous permet d'entrevoir ce qu'il nous réserve pour la prochaine session; nous découvrirons alors que le premier ministre a parfois raison, mais, le plus souvent tort. Il ne se trompe pas en affirmant qu'une de mes ambitions, en ma qualité de député de ce parti, est de me soucier de l'avenir; je me permets alors de lui rappeler que c'est là l'idéal des 113 libéraux ici présents. Tout libéral qui se veut fidèle à son parti se doit de se soucier de l'avenir.

La façon dont notre chef envisage l'avenir ne nous préoccupe pas; c'est plutôt celle du chef du présent gouvernement qui nous inquiète. Il me suffit de rappeler au premier ministre l'écriture sainte et plus précisément le Livre de Job. Étant au nombre des quelques libéraux qui ont été élus dans l'Ouest du Canada, je me permets de lui rappeler l'histoire du messager qui était revenu annoncé à Job le vol de son bétail et l'incendie de ses étables, étant le seul à avoir échappé à la catastrophe, pour lui rapporter l'horrible nouvelle. Je suis parmi ceux qui ont réchappé pour apprendre la terrible nouvelle au premier ministre.

● (1440)

Permettez-moi pour commencer de vous raconter une histoire qui s'est répétée assez souvent à la législature du Manitoba. Parmi les légendes auxquelles ont donné lieu la succession des premiers ministres on raconte entre autres qu'un premier ministre défait avait remis à son successeur trois enveloppes et lui avait conseillé de les garder à sa portée en prévision d'une difficulté de ce genre. Il recommanda au nouveau premier ministre de n'utiliser les enveloppes qu'avec prudence, qu'au moment où son gouvernement se trouverait vraiment en difficulté. Cela ne devait pas tarder. Quand le nouveau premier ministre ouvrit la première enveloppe il n'y trouva qu'une phrase: «Blâmez le gouvernement précédent.» Monsieur l'Orateur, il est évident que le gouvernement éprouve dès maintenant de graves difficultés car il a déjà suivi ce conseil.

Peu de temps après, le gouvernement se trouva de nouveau en difficulté. Le premier ministre ouvrit la deuxième enveloppe et lut le message suivant: «Blâmez les autres niveaux de gouvernement.» Le conseil lui parut bon et il s'empressa de le suivre. Je pense que le nouveau gouvernement d'en face en est presque déjà rendu à ce point dans ses efforts pour en arriver à une entente sur le prix du pétrole. Nous pouvons nous attendre à ce que le premier ministre du pays dise, d'ici une semaine ou deux, «c'est de la faute de ces autres types.»

Il ne fallut pas beaucoup de temps avant que le gouvernement de l'histoire se trouve une troisième fois en difficulté. Le nouveau premier ministre ouvrit la troisième enveloppe. Encore une fois le message était très simple: «Commencez à préparer trois enveloppes.» Je prétends, monsieur l'Orateur, que le gouvernement se verra très bientôt forcé de faire de même.

J'avais d'abord l'intention de me conformer à la tradition suivie par ceux qui ont proposé et appuyé le débat sur l'Adresse en vantant aux députés les mérites de ma circonscription. Il serait particulièrement à propos de le faire maintenant que Winnipeg est devenue le lieu favori pour les réunions. Toutefois, je craindrais, si je devais commencer à décrire les conditions qui prévalent au Manitoba et dans ma circonscription que les députés d'en face s'en trouveraient quelque peu refroidis et je ne voudrais pas les déprimer ni les sortir de leur euphorie.

Le Manitoba souffre depuis quelques années d'une maladie débilitante très étrange que l'on appelle un gouvernement conservateur; en réalité, d'après certains, il s'agirait d'une grave cirrhose du gouvernement causée par une crise aiguë de conservatisme. D'autres l'ont surnommé le syndrome de Lyons le fanatique. Les symptômes en sont très nets: anémie de l'économie, paralysie de la croissance, affaiblissement de la faculté d'entendre, constipation politique et aboulie dès qu'il s'agit de bouger, de prendre des décisions ou de diriger. Pour ceux que ce diagnostic clinique passionnerait, les statistiques sont là pour les éclairer.

Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir au Manitoba, la province a connu le taux de croissance le plus bas de tout le Canada. Elle a également connu le dépeuplement le plus fort depuis 13 ans et c'est la seule province du pays qui connaisse une baisse démographique absolue. On a enregistré également une baisse constante du nombre des services de santé et des services sociaux destinés aux personnes indigentes et âgées. Tout cela a été fait au nom de cette nouvelle religion qui s'appelle mainmise, de ces sacro-saintes privatisation, compression, restructuration et de ce néo-conservatisme, appelez-le comme vous voudrez. J'avais espéré qu'une fois les élections terminées, cette épizootie ne dépasserait pas les frontières de la province du Manitoba. J'avais pensé que les conservateurs voulaient à titre d'expérience s'en prendre à quelques provinces, mais n'iraient pas jusqu'à affecter l'ensemble du pays.

Pendant l'été, on a pu voir à certains signes précurseurs que certains ministres avaient été déjà gagnés par cette étrange fièvre, trop commune hélas au Manitoba. Je croyais que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) avait été à New York pour assister au spectacle de Broadway «*Sweeney Todd*» et qu'il était assez dans le vent pour s'appliquer le titre de «grand sabreur de la rue Wellington». Je croyais que cela faisait partie de cette nouvelle philosophie et de cette nouvelle théologie que nous devons appliquer, et j'espérais que ces étranges personnages, désignés sous le vocable de conservateurs rouges prendraient le dessus et seraient à même de retenir leurs collègues de la droite plus exubérants. J'ai eu bien tort en cela, et le discours du trône nous montre parfaitement qui l'a emporté au caucus conservateur. Ce ne sont pas les conservateurs progressistes, mais les réactionnaires qui ont le pas, au gouvernement.

On voit bien là un refus fondamental de tenir compte du problème de l'inégalité et de l'injustice sociale, et une défiance égale de voir dans le gouvernement une force positive efficace à même de redresser ce genre d'injustices. C'est déjà très gentil de les voir traîner derrière eux cette étrange maladie dans un cadre provincial, mais lorsqu'ils commencent à prescrire les mêmes remèdes à l'échelle nationale, alors là, cela peut devenir extrêmement grave.

Le discours du trône et les députés d'en face me rappellent ce passage de la pièce «Le faiseur de pluie» où il était question de l'évangéliste si occupé à prêcher le bien qu'il avait oublié ce que c'est que le bon. Voilà ce qui ne va pas chez nos conservateurs, monsieur l'Orateur. Ils sont si occupés de prêcher le bien qu'ils ne savent plus ce que c'est que le bon.

Ce qui m'a surtout frappé dans le discours du trône, c'est le passage où il est dit qu'il est possible d'avoir l'unité dans la diversité. C'est peut-être vrai, mais je demanderai au gouvernement si l'on peut avoir l'unité dans la dépression, l'unité dans la disparité, l'unité dans la division. Parce que c'est cela qui transpire du fond et du ton du discours du trône.

Une menace se dégage clairement de ce document, celle d'un gouvernement qui veut gouverner pour une partie du peuple seulement: pour les puissants et pour les privilégiés. Si vous avez le malheur d'être faible, le gouvernement n'a pas une pensée pour vous.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Quelques miettes ont été lancées dans le discours, monsieur l'Orateur. Le gouvernement promet d'étudier certains problèmes du troisième âge. Je pense que le Parlement se transforme en énorme groupe d'étude. Pour un gouvernement qui dénigre les universitaires, il semble bien pressé de retourner à l'école. Tout cela c'est des miettes. Nous n'avons pas besoin d'études. La vraie tâche, celle qu'ils ne veulent pas regarder en face, c'est de répartir équitablement les coûts et les avantages entre les citoyens et entre les groupes. Le discours du trône montre bien qu'ils alourdissent les coûts et qu'ils limitent les avantages.

Dans son introduction, le député d'Érié a prétendu que le gouvernement voulait libérer le peuple pour renforcer la liberté. Tout cela c'est bien beau, mais il a oublié l'autre volet de la question. Il n'a pas dit aussi que la liberté s'épanouit quand on s'attaque aux barrières sociales et économiques, alors que le discours du trône ne fait que les élever.

Il y a au pays des millions d'oubliés, ceux auxquels on ne pense pas, qu'on néglige et même qu'on méprise. Le gouvernement n'a pas une pensée pour eux, monsieur l'Orateur. Tout ce qu'il fait c'est de relever les barrières et d'accentuer les divisions.

Je prendrai pour exemple cette pierre d'assise de sa politique économique, cette perle de ses propositions, le tremplin électoral qui l'a porté au pouvoir: la déduction hypothécaire. Le ministre des Finances (M. Crosbie) nous dit qu'elle va profiter à 3,300,000 personnes auxquelles elle va donner un avoir au pays. Il a dit qu'elle stimulera l'emploi et apportera des avantages magnifiques. Je lui demanderai ce que ce programme fait pour les 40 p. 100 restants des personnes qui sont à loyer. Ce plan ne leur apporte aucun avantage direct. Le ministre a l'air de dire qu'il ne leur a rien promis, donc qu'il n'a pas à s'en occuper. Seuls comptent pour le gouvernement ceux à qui il a fait des promesses. Les autres n'existent pas.

Quand on examine la situation du logement au Canada, on constate que le fardeau des coûts pèse sur l'ensemble de la société, mais que ce sont les locataires qui en souffrent le plus. Permettez-moi de citer quelques exemples à l'intention des députés d'en face. Comment les députés d'Edmonton peuvent-ils aller dire aux locataires de leurs circonscriptions qu'ils ont été laissés pour compte alors que 41 p. 100 des locataires de cette ville doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement tandis que 15 p. 100 seulement des propriétaires de maisons sont dans la même situation. A Winnipeg, 39 p. 100 des locataires dépensent plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger tandis que c'est vrai pour seulement 12 p. 100 des propriétaires. Si nous prenons Toronto, 25 p. 100 des locataires de cette ville dépensent plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger alors que 13 p. 100 pour les propriétaires de maisons sont dans la même situation. Logiquement, si vous voulez vraiment aider les gens, vous commencez par ceux qui en ont le plus besoin. De toute évidence, il manque quelque chose à ce programme.

• (1450)

Prenons maintenant la situation des personnes âgées au Canada. Soixante-cinq p. 100 des personnes âgées sont propriétaires de la maison qu'elles habitent, mais 6 p. 100 seulement d'entre elles ont une hypothèque sur cette maison.

Une voix: La déduction de la taxe foncière les aidera.

M. Axworthy: Le député d'en face dit que la déduction de la taxe foncière les aidera. Elle sera de $67 l'année prochaine. Son gouvernement sera responsable d'un renchérissement du prix du pétrole qui majorera la note de chauffage de 200 à 300 dollars. Ce n'est pas un marché très avantageux, monsieur l'Orateur. C'est ce qu'on peut appeler un marché de conservateur—$60 contre $300. Si c'est ainsi que l'on partage le gâteau, les députés d'en face ne resteront pas ici bien longtemps.

Le discours du trône nous a beaucoup parlé des femmes. Leurs problèmes doivent être étudiés. Mais qu'a-t-on prévu pour les femmes dans ce programme de crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires? Le gouvernement se rend-il compte que seulement 8.5 p. 100 des femmes canadiennes ont des maisons hypothéquées. Le revenu moyen des femmes n'est que $2,300 au lieu de près de $13,000 pour les hommes. Compte tenu de pareils chiffres, aucune d'entre elles ne pourra entièrement bénéficier de ce programme.

Et les régions, monsieur l'Orateur? Est-ce un programme qui avantage également toutes les régions? Comment pourrait-il obtenir l'approbation générale quand on constate que certaines provinces sont traitées bien moins avantageusement que d'autres? J'ai hâte de voir le premier ministre expliquer à sa première conférence au premier ministre du Québec que, même si sa province compte 27 p. 100 de la population du pays, elle reçoit 18 p. 100 seulement des avantages accordés par ce programme de crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires. Il en va de même pour les Maritimes.

Nous devrions peut-être penser à ceux dont les besoins sont les plus pressants. Je veux parler des gagne-petit dans notre société. Pour le logement, 51 p. 100 des personnes du troisième âge paient plus de 30 p. 100 de leur revenu, tandis que 51 p. 100 des chefs de familles monoparentales y consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu et 37 p. 100 des célibataires ou des couples y affectent plus de 30 p. 100 de leur revenu. Ce sont eux qui souffrent du coût des logements.

Ce n'est pas qu'on n'y a pas pensé. J'ai ici un document du cabinet qui a été préparé par des fonctionnaires. Ils ont dit: «Vous pouvez résoudre ces problèmes. Un régime de crédits d'impôt assorti d'une allocation de logement ne coûterait pas plus cher». Les propositions ou les remèdes n'ont pas manqué. Si le projet a fait long jeu, ce fut par manque d'intérêt, par indifférence.

J'ai une proposition. Le premier ministre a été très obligeant envers nous tous de l'opposition. Il a dit: «Trouvez un bon amendement. Montrez-nous quelque chose qui a du sens et nous l'accepterons.» Je vais lui proposer quelque chose qui a du sens. Et si ce programme de crédits comportait une allocation de logement? Essayons de faire quelque chose pour les locataires du pays. Tâchons d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin. Intégrons une allocation de logement dans ce programme de crédits. Tâchons de montrer à quel point vous y tenez vraiment. Cela me semble une proposition assez logique. C'est une proposition dont nous avons parlé et que nous avons

demandé instamment au gouvernement d'adopter. Je déclare que s'il l'adopte, monsieur l'Orateur, il aura notre appui. S'il le fait, ce sera la première fois que le gouvernement montrera qu'il ne veut pas diviser la société mais qu'il s'efforce plutôt de mieux répartir les richesses.

Le problème que pose ce programme n'est pas seulement de savoir qui en bénéficiera immédiatement, mais ce à quoi il faudra renoncer pour l'avenir. Le premier ministre dit qu'il s'inquiète vivement de l'avenir. Comment peut-il s'inquiéter de l'avenir quand tout est déjà décidé d'avance? On s'est fermé toutes les issues en engageant des dépenses de 2.3 milliards ou plus, ce qui comprend tous les revenus facultatifs, sans rien laisser pour d'autres programmes. Si quelqu'un se préoccupait, comme le font bien des Canadiens, au sujet de la sécurité dans les rues, qu'est-ce que le gouvernement actuel aurait à offrir? Rien. Les fonds sont déjà dépensés. Peut-être quelqu'un viendra-t-il demander si nous ne pouvons pas faire quelquechose pour les transports publics; nous vous posons donc la question suivante: que pouvons-nous faire pour améliorer les transports au Canada? Mais nous constatons que les caisses sont vides. Les biens hypothéqués ont été saisis. L'argent s'est envolé. Même notre avenir est hypothéqué et il ne nous reste rien.

Ils se sont bien engagés à faire quelque chose, monsieur l'Orateur, mais à présent ils ne savent plus comment s'en sortir. Ils vont essayer de se sortir du pétrin par tous les moyens et, en attendant, les seuls qui en souffriront, ce sont les Canadiens. Pour conclure sur la même note et, comme s'ils n'avaient pas été encore assez loin, ils projettent un programme dont les avantages sont mal distribués, et les principes économiques sans logique, et ils ont décidé de donner le coup de grâce. Voilà qu'ils parlent à présent de supprimer la Société centrale d'hypothèques et de logement. Non contents d'employer tous les fonds affectés à l'habitation, ils vont se débarrasser de l'organisme même qui a servi jusqu'ici au gouvernement fédéral à s'assurer que des programmes de logement bien conçus pourraient bénéficier aux divers groupes sociaux, dans tout le Canada. Tout cela se fait, non pas au nom de la logique, mais de cette nouvelle religion, de cette nouvelle théologie qu'est la privatisation. On voit là un certain aveuglement qui se répand de plus en plus. On en est affligé lorsqu'on s'inquiète à tel point de ce qu'est le bien qu'on en oublie ce qu'est le bon. On pourrait se servir ici de multiples exemples. Citons les coupures apportées au programme Canada au Travail qui ont encore aggravé le chômage. Les réductions des prestations d'assurance-chômage et toutes ces compressions qui se font sur le dos de ceux qui sont le moins à même de se défendre.

Une voix: Ce sont les libéraux qui ont commencé.

M. Axworthy: Je dirai un mot d'une question qui, à mon avis, est encore plus surprenante. Elle est surprenante et peut-être paradoxale: c'est l'ouest du Canada que le gouvernement est en train de trahir. Voilà qui est surprenant car, depuis des années, c'est l'Ouest qui appuie les conservateur. Ce sont les Canadiens de l'Ouest qui ont cru bon de dire et de penser que les conservateurs serviraient leurs intérêts. Les bancs des conservateurs sont remplis de députés venant de l'Ouest. Nous connaissons même certains députés conservateurs qui ont fait leur chemin à force de vilipender les gouvernements libéraux parce qu'ils oubliaient l'Ouest. Et à présent, alors que cette région du Canada est sur le point d'effectuer une percée économique d'importance majeure, c'est le gouvernement conservateur qui lui met des peaux de banane sous les pieds.

Il a beaucoup été question à la Chambre de Petro-Canada, mais ce dont nous avons omis de parler, c'est ce que cette société représente pour les Canadiens de l'Ouest. Petro-Canada est la plus grande société pétrolière appartenant à des intérêts canadiens. Non seulement c'est la plus importante, mais c'est la seule située à Calgary, où elle emploie 2 000 personnes. Toutes les autres grandes multinationales auxquelles les députés d'en face font des courbettes sont situées dans l'Est. C'est la seule société pétrolière qui a investi des millions dans la recherche et le développement, qui a mis au point de nouvelles techniques de liquéfaction du gaz naturel et fait des forages dans l'Arctique. Ces travaux donnent à l'ouest du Canada l'occasion de mettre au point de nouvelles techniques qui pourraient s'appliquer dans le monde entier. Mais qui vend Petro-Canada? Ce sont les conservateurs de l'Ouest, qui trahissent ainsi les intérêts de leur propre région par manque de confiance en elle.

Je voudrais qu'ils retournent s'expliquer devant la population de là-bas et qu'ils expliquent leur trahison. Pour la première fois, nous sommes en mesure de créer une société industrielle dont les racines, les fondations et les activités sont dans l'Ouest du Canada, une institution susceptible d'encourager considérablement une multitude d'industriels indépendants de l'Ouest du Canada. Je vais vous donner un exemple. L'un des règlements régissant Petro-Canada prévoit que la société dispose d'une réserve de 25 p. 100 des terres de la Couronne. Jusqu'ici elle s'est servie de cette réserve de 25 p. 100 et l'a remise à de petites sociétés d'exploitation pétrolière de l'ouest du Canada qui n'avaient les fonds de mise en route dont disposent les grandes multinationales. Petro-Canada leur a demandé de se constituer en consortiums, à la suite de quoi elle leur a remis ces terres de la Couronne. Ce sont ces consortiums qui, pour la première fois depuis longtemps, sont autorisés à participer à l'exploitation de l'Arctique et de Terre-Neuve et à d'autres projets d'exploration pétrolière dans l'Ouest du Canada. C'est Petro-Canada qui leur permet de faire naître dans l'Ouest une nouvelle classe d'industriels. Le gouvernement actuel leur coupe l'herbe sous le pied. Toute mesure prise à l'encontre de Petro-Canada revient à trahir sur le plan économique des meilleurs intérêts de l'ouest du Canada. Cette trahison leur coûtera cher.

● (1500)

Les choses vont plus loin. En ce qui concerne le prix du pétrole, il y a le danger qu'une province en veuille à telle autre parce que celle-ci reçoit la manne pétrolière. Notre pays ne peut pas survivre si les disparités entre les provinces pétrolières et les autres ne cessent de s'accentuer. Si le gouvernement aligne le prix du pétrole sur les cours mondiaux, il en résultera une hémorragie de 460 millions pour l'économie de ma province, le Manitoba, et nous ne pourrons survivre à un tel manque à gagner. Si le premier ministre pense que Peter Lougheed va accepter un partage différent des recettes pétrolières, il n'a pas lu les bons journaux ni écouté les bons discours parce que M. Lougheed a dit haut et fort que cela ne l'intéressait nullement. Il veut que les profits pétroliers restent dans une province et une seule.

Les possibilités de faire travailler ce capital dans l'ouest du Canada sont considérables. Cela fait frémir de penser que nous avons laisser dormir cet argent pendant si longtemps alors que nous aurions pu l'employer pour améliorer les transports, pour moderniser et électrifier les réseaux de transport dans l'Ouest servant à acheminer le grain jusqu'aux ports et pour améliorer la productivité de nos ressources céréalières qui elles seront toujours là le jour ou le pétrole sera épuisé. Pourtant, nous laissons dormir des sommes d'argent énormes, tout simplement parce que nous ne sommes pas prêts à nous entendre sur les modalités d'un partage et d'une distribution équitables.

M. Lougheed a dit que la création d'une banque des richesses ne l'intéressait pas et qu'il n'était pas prêt à participer à des négociations sur une telle question. Pourtant, nous avons besoin de ces moyens financiers pour accroître, développer et faire prospérer d'autres ressources dans l'ouest de notre pays. Je veux parler de l'énergie hydraulique, de l'irrigation qui peuvent rendre ces ressources profitables à tous les Canadiens. Ce n'est pas à coup de tergiversations comme c'est le cas actuellement que nous y parviendrons. Il faut que quelqu'un prenne l'initiative d'une telle action et parle pour tout le pays. Il faut faire primer l'intérêt national parce que c'est la meilleure solution pour les gens de l'Ouest.

Nous entendons souvent répéter une question intéressante semblable à celle que beaucoup de mes collègues entendaient au début des années soixante quand on leur demandait: «Que veut le Québec?». Beaucoup de Canadiens de l'Est et du Centre du pays se demandent maintenant: «Que veulent les Canadiens de l'Ouest?». Trop souvent malheureusement, la réponse qui nous parvient est teintée de l'esprit de clocher et du provincialisme dont font preuve les premiers ministres provinciaux. Ils marmonnent des réponses où il est question de protection. Ils se roulent en boule pour protéger ce qui leur appartient. Ces questions ne suscitent cependant pas une attitude monolithique dans l'Ouest du Canada. L'attitude des premiers ministres provinciaux ne réflète pas l'opinion de tous les Canadiens de l'Ouest. On observe dans l'Ouest une tradition de réforme, de souci de l'intérêt national, comme en témoignent les activités de premiers ministres libéraux comme T. C. Norris au Manitoba et les écrits de John Dafoe qui reflètent un sens aigu non seulement de l'intérêt national, mais aussi de l'intérêt international. Ils n'avaient pas un esprit étroit aux valeurs mesquines. Ils ne se refermaient pas sur eux-mêmes. Ils ne s'abandonnaient pas à une forme de narcissisme régional où l'on se complaît à admirer son image et à clamer ce qui est bon pour soi. Ils savaient comment la force et les ressources des régions pouvaient profiter au pays tout entier.

Le premier ministre nous dit qu'il ne faut pas avoir peur de donner trop de pouvoirs aux régions. Personne n'a cette peur. Mais le premier ministre, amateur occasionnel d'histoire, devrait savoir qu'il faut un certain équilibre entre les régions et le centre, et que le centre s'effondre si le pendule va trop loin. C'est cette phase que nous traversons en ce moment. Nous sommes le seul pays fédéral au monde qui ait laissé ses régions et ses provinces devenir aussi décentralisées, aussi puissantes. Il est temps de rétablir l'équilibre, de commencer à faire sentir que seul un gouvernement national parlant au nom de l'ensemble du pays peut amener la totalité de l'énergie et des ressources à travailler au profit du tout.

Les limites provinciales sont trop étroites pour les grandes tâches que le pays a à accomplir. On ne peut pas demander à des premiers ministres provinciaux, même s'ils désirent sincèrement travailler à l'intérêt commun, d'élargir leur vision. Ils sont élus par les provinces. Même avec la plus grande hauteur de vues, on ne peut leur demander de se mettre à la place de la troisième ou de la quatrième province à leur gauche ou à leur droite. C'est pour cette raison que nous avons un gouvernement national.

Quand on démantèle l'édifice fédéral pour en faire largesse morceau par morceau, quand après une rencontre de 40 minutes, on sort les mains dans les poches en disant: «Maintenant que nous venons d'abandonner les ressources côtières, qu'est-ce que nous pourrions bien donner?», on ne fait que rendre l'État fédéral moins apte à parler pour l'ensemble du pays.

Il y aura dans cette Chambre au moins un député de l'Ouest qui ne parlera pas le langage du chauvinisme et du provincialisme, qui s'élèvera au niveau de l'intérêt national pour parler au nom de ceux qui, dans l'Ouest, voient les choses d'un autre œil que ceux d'en face qui viennent de l'Ouest.

En terminant, permettez-moi de rappeler à la Chambre les mots d'un autre bon libéral, John Stuart Mill, qui disait qu'on a beaucoup plus à craindre des points faibles de ses ennemis que de leurs points forts. L'opposition, disait-il, a pour devoir de relever ces points faibles, pour le bien du pays. Nous le ferons avec joie même si, à en juger par ce que nous avons vu jusqu'ici, cela risque d'être une tâche gigantesque. Je prie la Chambre de croire que nous serons à la hauteur.

Des voix: Bravo!

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord dire à quel point je suis heureux de me retrouver ici, dans cette enceinte où je me sens chez moi.

Je veux tout d'abord vous féliciter de votre nomination aux fonctions d'orateur adjoint et de président des comités pléniers. Je félicite également le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald) de leurs excellents discours dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

C'est une grande chance pour moi de pouvoir représenter la circonscription de Hamilton Mountain, puisque je n'ai obtenu que 42 p. 100 du vote populaire. Je m'engage néanmoins devant la Chambre et devant les électeurs de Hamilton Mountain à m'acquitter honnêtement de mes fonctions et à faire tout en mon pouvoir pour servir le Canada en général et ma circonscription en particulier.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas là d'une expérience nouvelle pour moi. J'ai déjà siégé ici durant la vingt-neuvième législature. Cette fois-ci, cependant, je siège du bon côté de la Chambre si bien qu'à cet égard, je peux quand même dire qu'il s'agit pour moi d'une expérience nouvelle.

Je suppose qu'on pourrait qualifier Hamilton Mountain dans le jargon politique, de circonscription fluctuante mais je ne vois pas pourquoi cela devrait m'empêcher de bien m'acquitter de ma tâche. Bien au contraire, cela nous rend tous d'autant plus conscients de l'état d'esprit de la population de nos circonscriptions et des Canadiens en général.

Du belvédère sur la montagne le visiteur jouit d'un panaroma qui lui permet de découvrir au premier plan des kilomètres de construction de type résidentiel et commercial. A mi-distance on aperçoit les grands établissements de l'industrie lourde du Canada qui font de Hamilton la troisième plus importante ville manufacturière du pays et l'emplacement des deux plus grandes usines sidérurgiques, le tout encadré par l'autoroute surélevée de Burlington qui se détache à l'arrière-plan de façon impressionnante et captivante sur la ligne d'horizon... A l'avant et au centre de la zone dite du fer à cheval doré du Canada, Hamilton se situe à l'extrémité ouest stratégique du lac Ontario.

C'est vraiment la situation idéale pour une ville. Mais la beauté naturelle du site lui donne aussi un certain nombre d'avantages géographiques: le lieu, le port et l'escarpement allaient façonner l'avenir commercial et industriel de Hamilton. La ville est située au confluent de deux grandes voies maritimes, la voie maritime américaine Mohawk-Hudson et la première route maritime intérieure du Canada, le Saint-Laurent.

La baie de Hamilton est un port idéal. Elle est protégée par une barrière de sable qui la met à l'abri des eaux turbulentes du lac Ontario. Ce port naturel a sauvé la flotte britannique, et peut-être le Canada, des Américains pendant la guerre de 1812. Certains disent que la marine canadienne est en train de disparaître. Je suis certain que notre gouvernement fera quelque chose pour éviter cela.

L'escarpement même de la montagne est un atout. Il a été formé par des dépôts glaciaires vers la fin de la période glaciaire. Les roches sédimentaires de schiste, de grès et surtout de pierre calcaire ont fourni à la ville les matières premières nécessaires à l'industrie. Lorsqu'on connaît tous ces avantages naturels, on peut dire qu'il était inévitable qu'une ville naisse à l'extrémité du lac Ontario, mais nul n'aurait pu prévoir qu'elle serait aussi active et diversifiée que l'est Hamilton aujourd'hui. Les générations successives ont exploité ces avantages géographiques pour faire de leur ville le géant industriel du Canada, la deuxième ville en importance en Ontario, produisant 60 p. 100 de l'acier du pays, ce qui a d'ailleurs fait de Hamilton le troisième port canadien au chapitre du tonnage.

● (1510)

C'est dans cette conjoncture économique que les deux plus importantes aciéries du Canada, soit Steel Company of Canada et Dominion Foundries, s'efforcent d'augmenter sensiblement leur capacité de production. En 1978, la société Dofasco a inauguré sa nouvelle fonderie, usine qui représentait à l'époque la plus grosse immobilisation de l'histoire de cette entreprise. Mais cette fonderie qui a l'époque était si importante pour Hamilton et le Canada, a semblé insignifiante la semaine dernière lorsque l'entreprise a annoncé la construction d'une nouvelle acierie au coût de 350 millions de dollars. Et dans tout juste six mois, Stelco doit commencer à produire de l'acier à sa nouvelle usine du lac Érié, dans le cadre de son programme qui représente la plus grande entreprise de ce genre de l'histoire de la sidérurgie au Canada. Voilà pourquoi, en dépit des difficultés économiques actuelles, je suis fier de pouvoir dire que Hamilton, la cité ambitieuse, n'a pas ralenti sa croissance.

Certes, on a eu auparavant des difficultés à obtenir de l'aide du gouvernement fédéral; il faut espérer qu'elles ne seront pas comparables à l'avenir. Il y a, par exemple, la question des tarifs de la Voie maritime qui ne doivent pas empêcher ces géants de l'industrie de se développer pour fournir du travail aux Canadiens. Peut-être devrais-je dire un mot des différences injustes qui existent entre les tarifs relatifs aux marchandises en vrac et ceux relatifs aux marchandises en général. Il y a également la question de l'engagement pris par le gouvernement précédent—il n'y a toujours rien de définitif à ce sujet—relativement au financement d'un important projet d'expansion dans le port de Hamilton.

Nous avons aussi à Hamilton une sorte d'aéroport qui compte 215,000 mouvements d'aéronefs par an; en effet, cet aéroport occupe le septième rang au Canada et vient avant Mirabel, Windsor et Winnipeg, pour ne nommer que ceux-ci. La ville réclame depuis dix ans l'amélioration des installations aéroportuaires, des pistes, des balises et des aides à la navigation. En 1973, en qualité de membre de l'opposition loyale de Sa Majesté, j'ai posé une question au sujet de l'expansion de l'aéroport de Hamilton; on m'a répondu à l'époque qu'on prendrait une décision après l'achèvement de certaines études environnementales. Six ans plus tard, monsieur l'Orateur, ils étudient encore l'environnement. A l'heure actuelle, nous connaissons l'habitat de toutes les grenouilles et l'emplacement exact du moindre roseau dans le comté de Wentworth, mais aucune décision n'a encore été prise. Peut-on en vouloir à certains habitants de cette ville qui, après avoir durement travaillé toute l'année, se demandent où en sont les promesses du gouvernement? Pour reprendre une publicité télévisée bien connue, je dirai qu'ils en ont plein le dos et partout ailleurs. Est-ce trop que de demander maintenant une décision qui dissiperait l'incertitude entourant cet important projet? A mon avis, non.

J'ajouterai que Hamilton est appelée à croître et à prospérer; c'est une ville ambitieuse. On peut même dire que c'est une ville dans une ville, car comme c'est la tendance dans la plupart des grandes villes, la majorité des travailleurs habitent les banlieues. Aujourd'hui, 30 p. 100 de la population vivent sur la partie escarpée de la ville d'où le nom «Hamilton Mountain» donné à la circonscription que je suis fier de représenter. Ainsi, on peut dire qu'une partie de la région est une ville dortoir très cosmopolite, la population comprenant de nombreux groupes ethniques. Par leurs activités et leur héritage culturel, ces Néo-Canadiens enrichissent considérablement l'activité culturelle de la ville, ce qui contribue à créer un esprit de collaboration et de bonne entente entre tous les citoyens. Hamilton en est une collectivité d'autant plus riche et représente le microcosme du Canada à cet égard.

Je suis fier de vous dire que les habitants de Hamilton étaient à l'avant-garde des Canadiens qui ont payé de leur temps, de leurs efforts et de leur argent pour aider les réfugiés vietnamiens. Étant moi-même un nouveau venu, je puis vous dire à quel point nous sommes tous reconnaissants aux Canadiens de nous avoir permis de refaire notre vie dans ce beau et grand pays.

Cela dit, j'aimerais ajouter quelques commentaires. On a parfois l'impression qu'il est de mauvais goût de ne pas accepter aveuglément la politique d'immigration actuelle à l'égard des réfugiés. Néanmoins, s'il y a des questions valables à

poser—et il y en a—ceux qui les posent ne sont pas toujours des racistes, des gens obtus et bornés qui n'ont aucune compassion pour les moins favorisés qu'eux. Certaines questions se posent au sujet de l'équilibre ou du déséquilibre racial, et je ne pense pas qu'elles soient toutes posées par des racistes, des gens obtus et bornés. Cette importante question présente deux aspects, et je pense qu'il faudrait se pencher sur chacun d'eux.

Et ce qui est plus grave, il est possible que le Canada ne soit plus là pour ouvrir ses portes à qui que ce soit si nous ne réglons pas nos conflits internes. Quel est l'avenir du Canada et des Canadiens? Hier, j'ai entendu l'ancien premier ministre parler de libéraux célèbres et le premier ministre (M. Clark) parler de sir John A. Macdonald. J'aimerais remonter à Georges-Étienne Cartier, un des pères de la Confédération et un de mes favoris qui, comme on lui demandait ce qui allait se passer selon lui, a répondu: «Nous allons édifier une nouvelle nation et une nouvelle nationalité». Cartier voulait dire que notre pays serait le Canada et notre nationalité canadienne. Nous ne pouvons pas nous contenter de moins.

Nous devons nous dissocier de ceux qui préfèrent oublier que le Canada a été créé malgré les grosses difficultés géographiques que cela posait. Le Canada est resté uni pendant plus de 100 ans grâce à la volonté, à la détermination, au courage, à la tolérance, à la compréhension et aux sacrifices de la majorité des citoyens de chaque province. Tous ceux qui voudraient servir leurs fins politiques en montant les régions du pays les unes contre les autres doivent accepter de très lourdes responsabilités. Il incombe certainement à chaque député à la Chambre de faire sa part pour que le Canada reste un pays sans rival pour ce qui est de la liberté, de la sécurité, de la richesse et de l'égalité. Je suis convaincu que ce sont les gens de toutes les provinces qui, par leur volonté et leur attitude, détermineront si ces deux grands avantages dont nous jouissons, nos possibilités sans pareilles et notre égalité, doivent disparaître et si notre pays doit être divisé. Personnellement, je souscris à la théorie concernant l'égalité des provinces et l'unité nationale de A. R. Kirby qui proclame que le Québec sait comme tout le reste du Canada, sauf une poignée de gens qui ne veulent pas voir la vérité en face mais qui sont néanmoins influents, que si nous avons constamment essayé de faire plaisir à la belle province depuis de nombreuses années, ce n'est pas parce que nous respectons sa culture, le fameux «fait français», et le reste. La vérité, c'est que nous avons extrêmement peur de voir s'effondrer ce que nous appelons l'unité canadienne.

Je crois que le Québec est conscient de son identité et de son destin, ou croit l'être, ce qui revient au même. Peut-être certaines autres provinces ont-elles atteint le même point. Ce dont notre pays a besoin maintenant, ce n'est pas de cet abject, larmoyant et sentimental appel à l'apaisement qui ne fait qu'offenser la dignité des Québécois et dissiper le peu d'amour-propre qui nous reste. Ce qu'il nous faut plutôt, c'est la tranquille assurance et le courage qui nous permet de dire: Voilà ce que nous sommes, et voilà où nous allons. Si vous croyez que vos intérêts seraient mieux servis en restant et en faisant route avec nous, vous êtes les bienvenus. Nous serons heureux de vous compter parmi nous. Nous serions perdus sans vous. Comme vous le voyez, nous respectons votre désir de conserver votre patrimoine et votre identité culturels. Toutefois, si vous décidez de venir avec nous, nous attendons de vous autant de respect pour les nombreuses langues et cultures qui existent dans nos provinces.

Monsieur l'Orateur, il ne devrait pas être nécessaire de soutenir ou de réglementer la culture. Tout comme la religion, la culture est une affaire privée qui est alimentée par la ferveur de ses fidèles, et non par de violents artifices. Ainsi, un authentique respect mutuel nous permettrait d'envisager avec confiance un avenir que nous aurions délibérément choisi à titre d'associés et non de voisins hostiles, liés uniquement par nos craintes.

● (1520)

Je me suis réjoui de voir le terme «individual» revenir sans cesse dans la version anglaise du discours du trône et de relever le mot «chance» dans les discours de certains députés qui sont intervenus par la suite. Je le dis parce que ce sont là les deux mots clé de la Confédération canadienne, une sorte d'idéal canadien si vous préférez. A mon avis, le terme le plus rebâché dans la Confédération canadienne est celui d'«égalité» utilisé par l'orateur qui m'a précédé. Dans toutes les régions du pays, j'ai vu des gens qui tâchaient d'expliquer ce terme et de lui trouver un autre sens. Jamais, même dans leurs rêves les plus fous, les gens qui ont fondé le pays, les Pères de la Confédération, n'ont imaginé que tous pourraient gravir l'échelle du succès au même point. Mais tous doivent avoir la possibilité de monter aussi haut que le voisin et en tant qu'individus tous doivent avoir le droit de mettre le pied sur le premier échelon et de monter aussi haut que les conduiront leur talent, leur ardeur au travail et quelques bonnes occasions. Quand on trouve cela au Canada, il existe de véritables chances, et là où il y a des chances il y a égalité.

C'est la moindre des choses que nous puissions faire pour nos concitoyens et il est important que nous reconnaissions au moins ce fait au lieu d'afficher l'attitude pessimiste de certains députés de l'opposition, selon qui notre gouvernement détruira la Confédération canadienne en, grands dieux, quatre mois! Le problème, à mon avis, c'est que nous serons incapables de transmettre notre régime aux générations à venir, non seulement notre gouvernement mais nous tous. Autrement dit, le régime ne nous trahira pas mais certains d'entre nous pourraient trahir le régime.

Notre pays fait face aujourd'hui à de graves problèmes, mais quel pays n'en connaît pas? La plupart des Canadiens sont désorientés devant ces problèmes, habitués comme nous le sommes à une croissance constante, aux hausses régulières de la productivité, aux réserves illimitées de nos richesses naturelles et aux prestations sociales, mais on a parfois l'impression que ce sont ceux qui estiment que leur pain leur est dû qui sont en train de gagner. Par-dessus le marché, chacun semble blâmer les autres du tour que prennent les événements. J'avoue que des temps difficiles nous attendent peut-être, mais il n'y a rien à gagner à encourager la montée d'un sentiment de défaitisme. Les problèmes qu'il nous faudra affronter exigent de la confiance, de l'espoir, du courage et de la détermination pour les résoudre. Nous devons refuser de laisser les obstacles nous décourager de notre objectif à long terme qui est d'assurer l'unité et la prospérité du Canada.

La méthode à suivre pour réaliser cet objectif m'amène à vous parler d'un grand Canadien. C'est à Kenneth Bagnell que je dois l'anecdote qui va suivre. Dans un de ses derniers ouvrages hauts en couleur intitulé *My Country*, Pierre Berton

raconte l'histoire de Samuel Hearne—qui vient de la même province que mon préopinant—un homme dont la vie fut une succession de risques, par contraste avec l'attitude de bien des membres de notre génération qui semble beaucoup de plus en plus encline à la prudence, à l'hésitation et à la réflexion. Hearne se risquait dans les aventures extraordinaires. En 1769, alors qu'il avait 24 ans, il entreprit, à pied, une expédition longue de 4 000 milles à travers les terres dures et désertiques du nord du Manitoba jusqu'à la côte de l'Arctique de l'Ouest en quête d'une légendaire mine de cuivre. Il était pour ainsi dire sans expérience. En cours de route, il fut dévalisé une fois; il dut rebrousser chemin deux fois, et vers la fin de son voyage, il assista au massacre d'Eskimos sans défense. Et, en fin de compte, pas de mine de cuivre. Ce voyage dura 7 ans, 24 mois et 7 jours. En dépit de ces difficultés, il réussit à tenir son journal, aujourd'hui devenu une œuvre classique. La vraie contribution de Hearne, écrit Berton, et je cite:

. . . c'est sa description détaillée et fidèle des Indiens Chipewyan et Dogrib, de la flore et de la faune des territoires qu'il traversa, et de la bonne volonté dont il a fait preuve en s'adaptant à la vie des autochtones, donnant ainsi un modèle de survivance dans l'Arctique pour des générations à venir.

Il va de soi que l'ère de ces aventures à caractère particulier où l'homme affronte seul les éléments, est passée à l'histoire. Mais depuis quelques années, en nombres grandissants nous devenons de plus en plus conscients de risques de toutes sortes. A quelques exceptions près, notre génération fait de la prudence une haute vertu. D'aucuns y voient le fruit du désespoir, et plus précisément du désespoir américain face à l'assassinat de ses chefs, face à l'épreuve du Vietnam et à la honte de Watergate. A mon avis, cette amertume nous a tous touchés car si le moral baisse chez d'aussi proches voisins, il est tout naturel que le nôtre en souffre.

Les causes de la timidité qui nous enveloppe cependant, ne tiennent pas au passé récent des Américains: elles sont historiques et mondiales. Elles sont peut-être le résultat d'un siècle qui nous a déçus, de guerres qui se sont révélées futiles, d'alliances condamnées d'avance et de rêves de fraternité universelle restés sans lendemain. Poussant plus loin, elles sont peut-être attribuables à la déception éprouvée face à une science qui n'a pas guéri tous les maux, à un enseignement qui n'a pas résolu tous nos problèmes, à des promesses politiques qui sont demeurées sans suite. Cette série d'espoirs frustrés l'un après l'autre a créé un climat dans lequel il est facile de se réfugier, de perdre toute velléité de tenter l'aventure.

Il n'est pas difficile de trouver des raisons de faire preuve de prudence, de rejeter le vieil adage: «qui ne risque rien n'a rien», et de le remplacer par un autre qui semble aussi sage: «qui ne risque rien ne perd rien». Cette attitude passive et défensive se reflète, d'une certaine manière du moins, dans la confiance que nous accordons de plus en plus aux opinions de personnes que nous appelons futurologues, un nouveau type de professionnels aux honoraires souvent fort élevés qui nous disent ce qui nous attend, afin de réduire d'autant les risques que comportent l'expérience et l'aventure.

Or, dans le domaine de l'économie où les problèmes deviennent de plus en plus complexes, ce genre de précaution peut se révéler nécessaire et sage, mais quand les gens en font une règle de vie et qu'ils remplacent le courage par la prudence et l'énergie par l'inertie, c'est l'existence même qui en est amoindrie et des générations futures qui sont flouées. Certaines de nos hésitations avant de prendre une décision téméraire ou de changer de cap découlent de la crainte de prendre une mauvaise décision ou une mauvaise direction. Bien qu'il s'agisse là d'une réaction naturelle, cela dénote néanmoins de la faiblesse. Trop d'organisations commerciales, syndicales et gouvernementales n'arrivent pas à atteindre les grands objectifs qu'elles poursuivent parce qu'elles comptent parmi elles des hommes et des femmes qui, lorsqu'ils sont appelés à prendre une décision comprenant une part de risque, hésitent par crainte de se tromper. Ils se fourvoient.

Il est arrivé, dit-on, à Thomas Edison de mener sans succès des expériences pendant des mois et des mois. Un collègue de travail lui aurait alors dit avec sympathie: «C'est dommage d'avoir tant travaillé, si longtemps, sans succès», ce à quoi Edison répondit: «Nous avons obtenu de grands résultats: nous connaissons maintenant 700 fausses routes». Samuel Hearne effectua une expédition qui, en un sens, fut manquée. Il n'avait trouvé dans le cercle arctique aucun gisement de cuivre, et le légendaire passage par le Nord-Ouest dont rêvaient ses employeurs ne présentait que peu d'intérêt. Comme l'a fait remarquer Pierre Breton, même si ses principales conclusions furent négatives, elles n'en furent pas moins utiles.

La pire attitude qu'une personne puisse adopter, c'est de croire qu'il n'y a rien à redire à la tendance actuelle au repli sur soi, car le danger c'est qu'on en vient alors à se satisfaire de cette expectative. Ceux qui se placent sur la défensive, que ce soit en relation avec l'avenir de notre pays ou avec leur propre avenir, trouvent de plus en plus difficile de modifier leur attitude et de prendre de nouvelles initiatives. Il y a des gens, bien sûr, qui ont renoncé, pour qui les signes des temps sont si inquiétants, si l'on songe à l'explosion démographique à laquelle nous assistons parallèlement à la diminution de l'espace habitable, qu'il est naïf de croire que l'homme ne se découragera pas et qu'il pourra réagir de façon constructive et créative.

Ce n'est toutefois pas ce que l'histoire nous enseigne, car, qu'il s'agisse de personnes ou de peuples, c'est à des époques qui semblaient bien peu s'y prêter qu'on a vu naître leurs plus grandes réalisations. A nous de choisir. L'épreuve va soit nous paralyser, soit nous stimuler. Nathaniel Hawthorne en est un parfait exemple, lui qui n'a connu le triomphe qu'après de longues années d'épreuve. Hawthorne a écrit une phrase lourde de sens pour ceux dont les rêves semblent pour l'instant loin de se réaliser. Il a dit:

Tout individu doit garder foi en lui-même lorsque le monde incrédule se refuse à croire en lui.

On me demande parfois comment j'arrive à défendre vigoureusement mes positions et à avoir d'aussi fermes convictions. Je réponds désormais que pendant toute ma vie adulte je me suis efforcé de vaincre mon ignorance. Grâce à mes collègues et à mes prédécesseurs, j'ai acquis une foule de connaissances. Je ne crains pas d'avouer que, de temps à autre, je retourne à la source de toute vérité, les Écritures. Je mène une vie rangée que je peux justifier.

● (1530)

Je demande à mes collègues comment nous pourrons convaincre nos concitoyens que des chances égales leurs sont offertes actuellement au Canada, des chances accrues dans un Canada uni et prospère, si nous n'avons pas le courage de nos propres convictions. Il faudra un certain courage. Toutefois,

j'ai parcouru le monde, j'ai étudié l'histoire et je constate que les indifférents et les timorés n'accomplissent rien qui vaille. Seuls ceux dont les croyances sont bien ancrées peuvent envisager l'avenir et laisser leur empreinte dans l'histoire. Nous devons donner à la population quelque chose de durable.

Je vous en prie, ne privons pas notre génération de la force que procure une confiance simple et immuable en soi et dans le Canada. Un pays ou ses chefs ne peuvent communiquer cette conviction ni insuffler ce courage comme ils peuvent réglementer les salaires et les prix. Il faut encourager nos gens à redécouvrir leurs dons naturels, leur dons humains et leurs véritables possibilités, tout en nous rendant compte qu'il n'y a pas de lour fardeau à porter. Nous pourrons leur demander aussi de se souvenir que notre pays s'est forgé un caractère en dépit de grandes adversités et qu'il vient encore à bout de graves difficultés, mais il faut aussi leur rappeler de temps à autre que leur vigueur est à toute épreuve.

Donald Alexander Smith, qui a enfoncé le dernier tire-fond du chemin de fer du Pacifique, a dit:

> Les Canadiens ont toujours été courageux et invincibles. Ils possèdent la force, la santé et la volonté.

Nous devrions tous être conscients que le Canada est déjà entré dans la période la plus critique de son histoire. Les plus sages d'entre nous ne peuvent en prévoir l'issue, mais nous savons que nous possédons les ressources pour affronter cette crise et en tirer profit. Ce qu'il faut, c'est que nos gens retrouvent leur belle confiance en l'homme et en ses possibilités. Finalement, c'est peut-être ce qui compte le plus. M. Wilfred Grenfell a dit:

> C'est de courage, et non d'infaillibilité, que le monde a besoin. Le courage est toujours la vertu la plus sûre.

Comme l'enthousiasme, le courage est contagieux. Il faut en faire preuve. Mais nous ne pourrons ranimer la flamme du courage et de l'enthousiasme chez nos concitoyens à moins d'en être nous-mêmes fortement imbus. Cette flamme brûle en nous ou nous ne serions pas ici. Nous pouvons la communiquer aux autres. Il nous faut toucher le cœur et l'esprit des gens qui désespèrent en ces temps cyniques et sordides, des gens qui attendent de nous aide, direction et courage, trois éléments qui garderont uni et prospère le grand pays qu'est le nôtre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur l'Orateur, on me permettra en premier lieu de vous féliciter bien sincèrement de votre nomination. Le fait que les députés vous désignent à nouveau pour occuper le fauteuil, étant donné les circonstances actuelles, est un gage de votre impartialité, de votre efficacité et de votre sagesse. Je veux aussi féliciter les deux motionnaires de l'Adresse et assurer l'honorable député de Cardigan (M. MacDonald) que, tout comme lui, en tant que membre d'une nouvelle génération de députés, je suis commis à l'unité et à la force du pays.

C'est vraiment un privilège et un insigne honneur pour moi de prononcer ce premier discours au nom de la population de la circonscription de Shefford laquelle, après avoir été représentée pendant plus de 11 ans par un député du Parti Crédit Social du Canada, est revenue à sa longue tradition libérale qui, je l'espère, se perpétuera encore bien des années. Succéder aux Huntington, Parmelee, Boivin, Leclerc et Neveu représente pour moi un défi de taille que j'espère relever avec succès.

Qu'il me soit permis de remercier bien cordialement les électeurs de Shefford pour la confiance qu'ils m'ont vouée, et je vais les assurer de mon dévouement le plus assidu et le plus tenace pour défendre leurs intérêts à la Chambre. Selon la tradition, un nouveau député, lors de son premier discours dans cette enceinte, s'évertue à dépeindre la beauté et le charme de sa circonscription. Je veux bien décrire les beautés des Cantons de l'Est mais, étant donné qu'il s'agit d'une beauté indescriptible, j'invite tous mes honorables collègues à venir visiter notre belle région. A en juger par le nombre de visites que l'actuel premier ministre a faites dans notre région au cours des deux dernières années, la circonscription a plu aux progressistes conservateurs mais, malheureusement pour lui, les progressistes conservateurs n'ont pas plu à la circonscription.

● (1540)

Pour en venir au discours du trône, je dois avouer que, probablement parce que je suis le benjamin de cette assemblée, je nourrissais encore des illusions sur la détermination et la sensibilité de ce nouveau gouvernement face aux problèmes qui préoccupent les Canadiens en général et les électeurs de ma circonscription en particulier. Malheureusement, après avoir entendu, lu et relu ce discours, je n'en éprouve qu'une amère déception. On qualifiait l'ancien gouvernement d'essoufflé, je qualifie le nouveau d'asthmatique. Prendre plus de quatre mois pour préparer un si piètre programme d'action représente pour moi un signe de faiblesse et d'asthme généralisés. A titre d'exemple, j'aimerais rappeler les attentes des agriculteurs canadiens depuis les élections du 22 mai et démontrer l'inaction de ce gouvernement.

Quelques jours après les élections, tous attendaient avec grande impatience la nomination de ce superministre de l'Agriculture qui, selon les dires de l'actuel premier ministre, devait détenir un rang très élevé au cabinet afin, justement, d'élever le statut de l'agriculture. Quelle ne fut pas notre déception de constater que l'actuel ministre de l'Agriculture n'a même pas été admis dans le cercle fermé des plus importants ministres du cabinet!

Avec les producteurs de lait, j'ai vainement attendu l'annonce d'une diminution draconienne des importations de fromage. Avec eux j'ai constaté, encore une fois, que le gouvernement ne tenait pas ses promesses. Avec les producteurs de porcs, en particulier, j'ai attendu les mesures énergiques promises en vue d'encourager la vente de leurs produits à l'étranger. Dans ce domaine, comme dans les autres, nos espoirs furent vains. Avec l'ensemble du secteur agricole, j'ai attendu l'augmentation des crédits affectés à la recherche et au développement. Encore là, le gouvernement avait changé d'idée. Monsieur l'Orateur, après ces nombreux engagements trahis, j'étais assuré que le gouvernement nous réservait «le paquet» dans le discours du trône. Comble de la déception, Son Excellence le Gouverneur général n'a même pas eu à prononcer une seule fois le mot «agriculture». Pour un parti qui devait élever le statut de l'agriculture, c'est une façon bien discrète de le faire.

Plus encore, le gouvernement se dit prêt à présenter à la Chambre un projet de loi visant à régler plus rapidement les conflits de travail sous juridiction fédérale, alors que la loi actuelle permet au ministre du Travail d'intervenir dans des conflits qui durent depuis trop longtemps. Pour n'en nommer qu'un: le conflit dans le port de Montréal. Depuis déjà plusieurs mois, les agriculteurs demandent au ministre d'intervenir et celui-ci répond par la négative et ne tient pas compte de leurs récriminations. Si c'est ça élever le statut de l'agriculture, je me pose bien des questions sur les intentions du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, quoique l'agriculture soit un sujet vital pour ma circonscription, je m'en voudrais de passer sous silence d'autres aspects du discours du trône qui retiennent mon attention.

Mon âge m'autorise à partager les inquiétudes et les préoccupations des jeunes canadiens face à leurs perspectives d'emploi, face à leur avenir. C'est pourquoi je salue avec plaisir, et avec un peu de réticence aussi, l'intention du gouvernement de créer un secrétariat de l'Emploi pour les jeunes. Je crains fort que ce ne soit qu'un nouveau nom pour de vieux organismes. J'espère que la hache du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) n'empêchera pas ce nouvel organisme de jouer un rôle vraiment efficace dans la lutte contre le chômage.

En refusant d'allouer des crédits dans le cadre de Canada au travail dans ma circonscription, ce gouvernement a réduit à l'inactivité bon nombre de jeunes et de moins jeunes. J'espère que dans les plus brefs délais des programmes seront créés afin de permettre aux forces vives de notre société d'être intégrées au marché du travail et ainsi d'apporter leur contribution à l'édification de notre pays.

La révision de la législation sur l'assurance-chômage me préoccupe beaucoup et j'espère que le gouvernement ne pense plus à mettre en application sa théorie discriminatoire des prestations variables. J'ai déjà communiqué mes observations au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) et je souhaite qu'il en tienne compte.

Le développement industriel aussi est d'une importance capitale dans ma région et je prie le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) de ne pas attendre que son mandat soit renforcé par le Parlement pour réviser la délimitation des zones désignées aux fins de subventions. La circonscription de Shefford doit reprendre son statut de zone désignée si on veut qu'elle participe pleinement au défi que nous lançait le premier ministre hier soit de bâtir le pays. J'attache une telle importance à ce changement que j'ai même demandé au ministre responsable de me ménager une rencontre afin que je lui expose plus en détail le bien-fondé de nos prétentions. J'espère que ma requête sera accueillie favorablement.

Un autre dossier très important pour le développement et l'emploi dans notre région est celui du projet de décentralisation des services de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources vers la région de Sherbrooke. Ce projet d'envergure annoncé par le gouvernement précédent a été classé dans les dossiers «reportés» au bureau du président du Conseil du Trésor. Je me fais le porte-parole de mes collègues des Cantons de l'Est pour exiger des précisions sur les intentions du gouvernement à ce sujet. Je compte même sur l'honorable député de Joliette (M. LaSalle), qui occupe maintenant l'important poste de ministre des Approvisionnements et Services, rendu au parti progressiste conservateur, pour nous éclairer sur l'avenir de ce projet!

Je veux aussi profiter de l'occasion pour relever le désormais célèbre et unique discours du non moins unique ministre d'État chargé des programmes sociaux devant la Fédération des Clubs de l'Âge d'or du Québec. Devant cet auditoire, il a déclaré: «Notre pays ne peut plus se permettre de s'aventurer dans le secteur des prestations universelles et doit concentrer ses efforts sur les personnes qui sont le plus dans le besoin, sans pour autant grever son économie et compromettre la situation de ceux qui comptent sur le régime actuel.»

Ces quelques phrases ont déclenché un climat d'inquiétude et d'insécurité chez les personnes âgées car remettre en question le droit de tous à la pension de la sécurité de la vieillesse serait, aux yeux de beaucoup de Canadiens, une mesure rétrograde et antisociale. J'ose espérer que la disparition du titre honorifique de ce ministre entraînera la disparition de cette théorie visant à enlever aux Canadiens l'espérance d'un avenir assuré au moment de la retraite.

En terminant, je me joins à mon très honorable chef pour demander au gouvernement de créer un esprit vraiment national et de présenter des programmes qui ne correspondent pas à un abandon des responsabilités. Rien dans ce discours du trône ne révèle une vision cohérente du Canada de demain que mes collègues et moi de l'opposition officielle voulons offrir à nos concitoyens de la province de Québec lors du référendum. Nous ne croyons pas que l'utopie qui anime ce gouvernement et qui lui fait croire qu'un esprit de collaboration peut exister entre un gouvernement central et un gouvernement sécessionniste puisse favoriser la cause du fédéralisme au Québec. Cette attitude de laisser-aller face au séparatisme sera sûrement compensée par l'énergie et la vigueur avec lesquelles nous, de ce côté-ci de la Chambre, entendons mener cette bataille.

Finalement, monsieur le président, j'espère que le parti ministériel, conscient de son extrême fragilité, voudra bien retenir quelques suggestions formulées par l'opposition et faire preuve de réalisme dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je suis très honoré aujourd'hui de prononcer mon premier discours de la session. Ce n'est pas mon discours inaugural car je suis, pourrait-on dire, de la petite «couvée» de 1978, étant arrivé ici à peu près à cette période-ci l'an dernier. Pourtant, il me semble que c'était hier. J'aimerais féliciter les motionnaires ainsi que tous les autres nouveaux députés qui ont pris la parole à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Pour un député, son baptême d'orateur est toujours important, en tout cas, ce le fut pour moi. J'ose croire que cela marquera pour tous les nouveaux députés, le début d'une carrière intéressante et enrichissante. J'allais ajouter «longue», mais je devrais peut-être réserver cet adjectif aux députés de mon parti.

Je voudrais également féliciter les députés qui se sont fait réélire. Il est intéressant de constater le changement survenu dans la composition de la Chambre et d'apercevoir maintenant de nouveaux visages en face.

Je vais analyser aujourd'hui la situation des Maritimes et faire porter l'essentiel de mes remarques sur ma propre circonscription ainsi que sur ma province de Terre-Neuve.

Avant de me lancer dans ces remarques je voudrais donner mon impression personnelle des séances de la Chambre auxquelles j'ai assisté depuis les élections. Je suis stupéfait de constater que les deux partis qui ont échangé leur position à la chambre semblent également avoir échangé leur programme politique. Il est incroyable de constater que l'ancien parti d'opposition qui constitue maintenant le parti gouvernemental préconise des mesures et des programmes qu'il critiquait encore il n'y a pas plus de cinq mois. Il est tout aussi incroyable de constater que le parti siégeant de ce côté-ci de la Chambre à ma droite et qui constituait le gouvernement il y a encore seulement cinq mois critique maintenant l'actuel gouvernement en lui reprochant de proposer les formules qu'il appliquait lui-même il y a cinq mois.

Des voix: Oh, oh!

M. Faour: A vrai dire, je suis peut-être un peu naïf, monsieur l'Orateur, étant député de récente date et n'ayant même pas une année d'expérience à la Chambre. C'est peut-être la naïveté qui me fait croire que les partis politiques sont censés être fidèles à leurs convictions. Mais si c'est de la naïveté, j'espère rester naïf encore longtemps.

Mes observations d'aujourd'hui sur les provinces de l'Atlantique ont été préfacées par les déclarations que l'ancien chef de l'opposition, l'actuel premier ministre (M. Clark), avaient faites pendant la campagne électorale, à savoir que le développement régional serait au cœur de la politique nationale alors qu'il n'avait qu'une importance secondaire sous les Libéraux. C'est là un engagement de taille que le premier ministre a pris envers les habitants de la région de l'Atlantique. Depuis de nombreuses années, nous, des provinces de l'Atlantique, avons eu de la peine à nous faire entendre au niveau national et surtout de ceux qui formaient le gouvernement, malgré la présence, au sein de ce gouvernement, qu'il fût libéral ou conservateur, de représentants de la région de l'Atlantique. Ces dernières années, les provinces atlantiques n'ont pas eu voix au chapitre lors de la définition des programmes et de la politique du gouvernement, alors que cela s'imposait pour qu'elles puissent se condirérer comme des membres à part entière de ce pays que nous appelons le Canada.

J'ai donc été encouragé lorsque le premier ministre actuel, à la veille des élections, a dit que le développement régional, principalement dans la région de l'Atlantique, serait une priorité du gouvernement. Le gouvernement est au pouvoir depuis à peine quatre mois et demi qu'il est déjà revenu sur cette promesse. Il n'a en pratique rien fait pour que le développement régional, et celui des provinces de l'Atlantique en particulier, devienne un élément prioritaire de ses programmes. Le ministère de l'Expansion économique régionale est censé être un instrument de la politique de l'État visant à assurer la croissance des régions défavorisées, notamment sur la côte atlantique. Or comment le premier ministre peut-il dire que le développement de ces régions est une priorité de son gouvernement si le ministre de l'Expansion économique régionale ne fait même pas partie du petit cabinet?

• (1550)

Le discours du trône place le développement régional au cœur des grandes préoccupations du gouvernement. Je ne prétends pas que le gouvernement énumère toutes ses priorités dans ce discours, mais il aurait été bon que le développement régional figure parmi les cinq priorités du gouvernement. Toutefois, les réalisations des quelque quatre derniers mois prouvent le contraire et démontrent en fait que le développement régional n'est pas un priorité du gouvernement actuel. La région de l'Atlantique ne doit pas s'attendre à recevoir davantage de l'administration actuelle que de celle qui l'a précédée.

Le gouvernement n'a pas poursuivi une politique de plein emploi. La région atlantique a le plus haut taux de chômage du pays, mais on ne s'est pas vraiment attaqué à ce problème. Tout ce que le gouvernement a proposé, et c'est tout ce que les média nous ont appris depuis quatre mois, ce sont des coupures, des restrictions de dépenses, des mesures de privatisation, etc. Le gouvernement semble croire qu'en dépensant moins, les chômeurs de la région atlantique vont disparaître, qu'ils s'en iront peut-être dans un autre pays ou une autre partie du Canada. Toutefois, le problème ne disparaîtra pas simplement parce que le gouvernement le souhaite.

Il faut prendre des mesures concrètes, mais, depuis quatre mois et demi, le gouvernement n'a pas créé un seul nouvel emploi. Aucune étude n'a été entreprise, aucune commission royal n'a été formée pour étudier les problèmes particuliers de la région atlantique. La seule étude portant sur cette région a été effectuée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et elle n'était pas de nature positive. On n'a pas envisagé des programmes de création d'emplois ou de développement économique. Nous n'avons eu droit qu'à une étude sur les dispositions que le gouvernement pourrait prendre pour s'attaquer davantage aux chômeurs de la région.

Pour être plus précis, cette étude, ce document restrictif émis par le ministère, mettait en doute et demandait que soit revu le droit des travailleurs saisonniers, des pêcheurs et d'autres aux prestations d'assurance-chômage. On n'a pas du tout parlé d'emplois pour réduire le problème du chômage de façon positive. On n'a pas parlé de ce que des gens comme les travailleurs des poissonneries et de l'industrie du tourisme feront s'ils n'ont plus droit à l'assurance-chômage. Le seul principe qui régisse ce gouvernement, c'est de «dépenser moins». Un étudiant de première année en économie lui dirait que cette politique est stupide, mais j'y reviendrai plus tard.

. . . le fait est que le mal a été fait et qu'il en découlera de graves injustices pour des régions à chômage élevé, surtout dans la province dont nous venons, et c'est pourquoi je dis que ce projet de loi est une parodie.

Le gouvernement s'était engagé à promouvoir le développement régional, en avril au cours de la campagne électorale, mais par quoi cela s'est-il traduit au cours des derniers mois? On n'a qu'à considérer les effets négatifs de la politique de compression des dépenses depuis ce temps-là. Comme je l'ai déja mentionné, le plus grand problème économique de la région de l'Atlantique est le chômage.

J'ai ici les statistiques du chômage des derniers mois. Le taux officiel du chômage était de 18.8 p. 100 à Terre-Neuve, de 14.3 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard et de 13.4 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Comparons maintenant ces chiffres à ceux des provinces de l'Ouest: Alberta 4.9 p. 100, Saskatchewan 5.8 p. 100, l'Ontario 7.4 p. 100. Statistique Canada a confirmé ce que nous savions tous depuis l'an dernier au sujet du chômage invisible. Si on calcule le vrai taux de chômage dans la région de l'Atlantique, on atteint 32.9 p. 100 à Terre-Neuve et 27.3 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Et ces données ne révèlent qu'une partie de la situation. Jetons un coup d'œil à la statistique des emplois disponibles dans cette région. Tandis qu'en Alberta, il existait plus de 64 emplois pour 100 habitants de 15 ans et plus, dans les Maritimes la moyenne n'était que de 44 emplois. L'an dernier, il n'y avait que neuf emplois disponibles pour 100 chômeurs. On n'a rien fait pour régler ce problème. Bien au contraire, le gouvernement s'est lancé dans une autre campagne systématique contre les chômeurs.

Je dis une «autre», car le gouvernement libéral avait amorcé la première l'automne dernier. Le gouvernement libéral, en déposant le bill C-14 l'automne dernier, avait asséné un coup bas aux chômeurs. Ceux qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles s'étaient opposés avec vigueur à ce projet. Mais où sont-ils maintenant? L'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) qu'on retrouve maintenant de l'autre côté, avait dit au cours du débat sur le bill que c'était une mesure odieuse contre les chômeurs. Nous étions d'accord avec lui. Nous pensions nous aussi qu'il fallait plutôt combattre le chômage que les chômeurs. L'ennemi pour nous, c'était le chômage et non ceux de nos électeurs qui étaient sans emplois.

Des voix: Bravo!

M. Faour: Le gouvernement d'alors s'était couvert de ridicule quand, voulant justifier les changements qu'il proposait, il avait déclaré que si les chômeurs étaient sans emploi, c'était de leur faute. Je ne doute pas un instant que le gouvernement actuel se montrera aussi inepte et ridicule quand il essaiera de justifier ses propres propositions. Nous, du Canada atlantique, savons que si les gens sont en chômage, ce n'est pas de leur faute.

L'an dernier, les conservateurs étaient d'accord avec nous sur ce point, mais ils ne semblent plus tout à fait aussi d'accord maintenant qu'ils sont au pouvoir. L'an dernier, ils s'étaient opposés très vivement à l'adoption du bill. Quand le ministre actuel des Pêches n'était que député de Saint-Jean-Est, il a tenu les propos qui suivent, le 21 novembre 1978, au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration:

C'était là l'attitude du ministre l'an dernier. Cette année, son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) présente des propositions dans la même veine. En fait, il a mis en vigueur une partie de ce bill dont la proclamation n'a été faite qu'après les élections.

M. Benjamin: Où êtes-vous quand nous avons besoin de vous, Jim?

Une voix: A la pêche.

M. Faour: Il n'y avait pas que les députés du NPD qui s'opposaient à ce bill à ce moment-là. Un autre député conservateur, le député de Cumberland-Colchester (M. Coates), qui était également président national du parti conservateur, avait alors déclaré que le gouvernement libéral essayait de modifier le régime d'assurance-chômage aux dépens des chômeurs des provinces de l'Atlantique. C'était là l'attitude conservatrice à ce moment-là.

Après avoir entendu tenir de tels propos l'an dernier, on pouvait s'attendre assez naturellement à ce qu'une fois au pouvoir, ce parti garde la même façon de voir. Je ne comprends pas ce qui se passe de ce côté de la Chambre. On dirait que l'opposition est consciente des vrais problèmes et les comprend, mais qu'elle laisse cette conscience ici en traversant l'allée. Et maintenant, c'est le nouveau parti de l'opposition qui donne des signes de conscience.

Une voix: Ce sont Sinclair Stevens et la rue Bay qui décident de la politique à suivre.

● (1600)

M. Faour: Il me semble complètement absurde de dire que c'est le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui a décidé rue Bay, de politiques qui étaient destinées au Canada de l'Atlantique et qui ont produit des résultats absolument tragiques. A partir du 22 mai, jour de leur accession au pouvoir, les conservateurs ont cessé de se préoccuper des chômeurs du Canada de l'Atlantique et ils ont proclamé ce règlement même auxquels ils s'étaient opposés peu avant. Et comme si cela n'était pas assez, ils ont également revisé les droits aux prestations des travailleurs saisonniers, pêcheurs, et le reste. Ils n'ont présenté aucun programme de création d'emplois, aucune proposition de développement économique, ils se sont contentés de prévoir des réductions supplémentaires des prestations servies aux chômeurs et autres personnes défavorisées du pays.

Dans le discours du trône, il est fait allusion à d'autres compressions sous le couvert d'une normalisation des dépenses. Il est étonnant de constater à quel point des mots comme ceux-là peuvent, pour des esprits faibles, camoufler avec art le chamboulement extraordinaire que peut causer ainsi un gouvernement impassible devant les besoins des canadiens. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé de poursuivre aveuglément et sans réflexion une idéologie aveugle. Il est évident qu'il n'est pas plus l'ami du chômeur que ne l'était son prédécesseur. Cette nouvelle révision fera de lui un ennemi du chômeur encore plus redoutable.

Certains députés d'en face viennent de la région de l'Atlantique et je sais qu'ils se rendent compte de l'étendue du problème. J'ai vraiment du mal à comprendre en quoi leur adhésion à ce parti peut se justifier. Les députés d'en face d'autres régions du pays pourraient se rendre dans les localités du Canada de l'Atlantique, y voir quelle beauté elles récèlent et à quel point son peuple est amical et hospitalier. En même temps, ils se rendraient compte de ce que ce genre de politique peut représenter pour les particuliers et pour les enfants des travailleurs qui sont pris dans cette engrenage.

Au cours du débat de l'année dernière sur cette question, j'ai déjà dit que ces mesures condamneraient les familles au froid et à la faim, monsieur l'Orateur. Je viens de visiter ma circonscription, et je prévois que cet hiver les enfants auront froid et faim, à la suite des règlements promulgués par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si le gouvernement poursuit cette politique, les 8,700 pêcheurs terre-neuviens de la côte sud, de la côte ouest et de la côte nord-ouest, sans compter ceux qui seront touchés dans les trois autres provinces Maritimes—n'auront plus qu'à quémander l'assistance sociale de la province.

Monsieur l'Orateur, je reprends le fil de mon propos d'aujourd'hui et je demande si c'est ainsi que le gouvernement entend donner la priorité au développement de la région de l'Atlantique? Si c'est ainsi, je me réjouis qu'il ne l'ait pas négligée tout à fait.

La politique du gouvernement, qui vise à restreindre les dépenses à tout prix, est absolument absurde quand on songe à la situation économique de la région de l'Atlantique. En novembre 1976, au moment où la Chambre participait au débat sur le bill C-19, le ministre des Finances (M. Crosbie), qui était à l'époque député de l'opposition, a déclaré ce qui suit:

> Je ne comprends pas comment un gouvernement peut comprimer des dépenses dans une région du pays qui a déjà un taux de chômage de 13.9 p. 100

A l'époque, il était moindre que maintenant. Le ministre de poursuivre:

> En fait, c'est une politique parfaitement cruelle et inhumaine d'appliquer une politique de compression dans tout le pays sans discrimination, comme si toutes les conditions régionales étaient les mêmes. Cette politique de compression peut s'appliquer aux provinces comme l'Ontario, l'Alberta ou, peut-être, la Saskatchewan, qui ne souffrent pas d'un taux de chômage très élevé, mais il ne convient pas de l'appliquer aveuglement à Terre-Neuve, où sévit un taux de chômage de près de 14 p. 100.

A Terre-Neuve, le taux de chômage était à l'époque de 14 p. 100 seulement, alors qu'il est maintenant de 18 p. 100. Voilà qui nous amène à nous demander pourquoi cette politique de compression des dépenses doit absolument s'appliquer sans discernement tout aussi bien aux Canadiens qui habitent Terre-neuve et la Nouvelle-Écosse qu'à ceux qui habitent l'Alberta et la Saskatchewan. Je trouve que cela va à l'encontre de la promesse du premier ministre de favoriser le développement de la région de l'Atlantique. Il semblait tenir ce développement pour très important. A mon avis, cela devrait donner lieu à des politiques spéciales en rapport avec les besoins des différentes régions, tout particulièrement celle de l'Atlantique.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, je trouve que nos vis-à-vis semblent tout au moins s'intéresser à la difficile situation de la région de l'Atlantique, puisqu'ils sont présents aujourd'hui à la Chambre. Par contre, lorsque je jette un coup d'œil à ma droite, je ne constate la présence que de trois députés libéraux. Si c'est ainsi qu'ils prétendent témoigner de l'intérêt à l'égard de la région de l'Atlantique, il n'y a pas lieu de s'étonner que le parti dont je me réclame gagne du terrain à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle le parti libéral n'a rien fait pendant les 16 dernières années où il a assumé le pouvoir. Le parti tory ne doit pas cependant y trouver motif de se consoler, car depuis quatre mois et demi, il a renoncé aux idées et aux politiques qu'il préconisait alors qu'il faisait partie de l'opposition.

Comme je l'ai fait observer, lorsque le ministre des Finances était dans l'opposition, il disait que c'était folie que d'appliquer ce genre de politique d'un bout à l'autre du pays sans prévoir d'exception en faveur de la région atlantique par exemple. Pourtant c'est ce qu'il fait en ce moment. La région atlantique est prise dans l'étau de cette mentalité de compressions, de ce programme de restrictions qui touche les Canadiens dans leur vie quotidienne, d'un bout à l'autre du pays. Pour le Canada atlantique, cela va aggraver le chômage et les difficultés, spécialement cet hiver.

Pendant la campagne électorale le premier ministre a dit que le développement régional serait pour son gouvernement une priorité. Pourtant, sa politique globale est déplorable pour le Canada atlantique. Quand on examine certains programmes nationaux du gouvernement on voit qu'ils vont être désastreux pour la région atlantique.

Ce matin, le chef de mon parti a interrogé le ministre des Finances sur le relèvement des taux d'intérêt qui va avoir un effet encore plus dépressif sur l'économie déjà mal en point de la région atlantique. Si cette politique a des effets sur la bourse de Toronto, qu'est-ce qu'elle va représenter pour le consommateur, le petit homme d'affaires et le pêcheur du Canada atlantique? Cela nuit considérablement à l'activité économique du pays, pourtant le gouvernement n'a pas daigné présenter de programmes qui atténuent les effets des hausses d'intérêt. Les conséquences en seront encore plus graves pour le Canada atlantique que pour le reste du pays, pourtant le gouvernement n'a rien fait qui puisse lui venir en aide.

Les politiques du gouvernement ne tiennent pas compte de la région atlantique. Le grand atout de la plate-forme conservatrice depuis un an environ, c'est la déductibilité des intérêts de la première hypothèque et le crédit de taxes foncières. Encore une fois, on a oublié le Canada atlantique où plus de 70 p. 100 de la population n'y a pas droit. En dernière année de ce programme, le gouvernement dépensera plus de 2 milliards, et les effets déjà minimaux pour le Canada atlantique en sont anéantis d'avance par la hausse des taux d'intérêt. Comment un gouvernement qui fait figurer le développement régional parmi ses première priorités peut-il justifier une dépense de ce genre? J'ai hâte de voir ce qu'il va nous donner comme raisons dans les mois qui viennent.

Une autre réduction de dépenses va avoir des effets graves sur ma région. C'est celle qui concerne les crédits du ministère des Pêches et Océans qui étaient destinés à la création de ports pour les petites embarcations de pêche. Dans ma circonscription et dans celles des députés du Cap-Breton, des centaines de pêcheurs vont en faire les frais. Je suis curieux de savoir pour quelle raison rien n'a été prévu pour une industrie si vitale dans la région atlantique, alors que le gouvernement dit que le développement régional compte parmi ses priorités. Il est impératif en particulier à Terre-Neuve où le développement

des infrastructures portuaires accuse un certain retard sur les provinces Maritimes que le premier ministre prenne des initiatives concrètes traduisant sa politique d'expansion régionale. Ce n'est pas cela qu'on nous donne. On nous donne le joyeux sabreur de Bay Street. Son influence et ses décisions se font sentir dans tous les ports de pêche de Terre-Neuve et des Maritimes.

● (1610)

Or, dans ce domaine particulier, il convient de mettre en œuvre de nombreux projets et d'en terminer de nombreux autres. Des milliers de pêcheurs sont tributaires de ce programme. Sur ce plan, les conservateurs sont une copie conforme des Libéraux de ce côté-ci. Ils continuent à appliquer une politique libéralo-conservatrice qui a un effet adverse sur la région atlantique et ils continuent à ne faire que des gestes symboliques en faveur du développement des provinces de l'est. C'est évidemment ce qu'il fallait déduire des propos tenus au printemps par le chef de l'opposition maintenant premier ministre quand il parlait de faire de l'expansion économique régionale l'une de ses priorités.

Mais alors quels sont les domaines auxquels le gouvernement s'attaque? Les libéraux ont refusé de s'engager à soutenir la sidérurgie au Cap Breton et les conservateurs semblent bien hésitants à le faire. Ce secteur est plein de possibilités; il n'y manque que l'impulsion économique du gouvernement. Ce secteur pourrait transformer complètement l'économie du Cap-Breton et celle de la Nouvelle-Écosse. Cela ne fait aucun doute. Le gouvernement n'a pris aucune nouvelle initiative pour mettre fin aux politiques de transport injustes dans la région. Le gouvernement n'a aucunement renoncé au principe du paiement par l'usager que préconisait l'ancien gouvernement.

Une voix: On sait ce qui est arrivé de ce gouvernement.

M. Faour: J'espère que la même chose arrivera au gouvernement actuel avant bien longtemps.

La politique des transports est le principal moyen dont le gouvernement dispose pour stimuler le développment. Nous n'avons été témoins d'aucune étude dans la région, encore moins d'activité.

L'autre moyen de développement le plus efficace est la politique de l'énergie. Les provinces de l'Atlantique ont la plus lourde facture énergétique du pays. Non seulement les consommateurs en souffrent, mais cela ne peut qu'entraver la croissance et le développement de ces régions. Si vraiment l'expansion régionale des provinces de l'Atlantique est une priorité aux yeux du gouvernement, la politique énergétique doit être mise sur le même pied que la politique des transports et celle des pêches. La politique énergétique est probablement plus importante, car il faut de l'énergie pour faire fonctionner les camions, les trains et les bateaux de pêche. La politique énergétique est donc d'importance capitale, mais le gouvernement actuel n'a rien fait pour résoudre les problèmes en la matière qui se posent dans la région de l'Atlantique.

Nous avons entendu dire que nous pourrions subvenir à nos besoins énergétiques en 1990, nous avons entendu parler de tractations avec M. Lougheed, mais on n'a pas soufflé mot des politiques destinées à régler le véritable problème qui se pose dans la région de l'Atlantique. Je dois attribuer au premier ministre le mérite, je le dis en toute franchise, d'avoir reconnu la juridiction provinciale sur les ressources marines, contrairement au gouvernement précédent. Il s'agit d'une chose très importante pour les besoins énergétiques futurs sur la côte de l'Atlantique. Ce n'est pas la seule solution. Il faut que l'octroi de la juridiction provinciale soit intégrée dans la politique énergétique générale de la région. Rien n'indique que le gouvernement ait même abordé la question d'une politique énergétique dans les provinces Maritimes. En outre, la politique néfaste au sujet de Petro-Canada menace et sape sérieusement à longue échéance la sécurité énergétique dans les provinces de l'Est.

Je n'insisterai pas davantage sur Petro-Canada. Mon chef en a déjà parlé dans sa réponse au discours du trône. Je voudrais vous parler brièvement des inquiétudes suscitées au sujet de l'influence que Petro-Canada peut avoir dans la région. La société s'intéresse à la prospection de gisements pétroliers au large de la côte de l'Atlantique. Elle a participé aux découvertes effectuées dans l'île de Sable et à Hibernia au large de St. John des travaux qui semblaient si prometteurs il y a quelques semaines. Elle s'est intéressée au forage de 80 p. 100 des puits au large du Labrador. Il est indispensable que Petro-Canada protège les intérêts de l'est du Canada qui doit compter sur les importations de pétrole. Cette société doit agir ainsi.

Nous formulons aussi une proposition fort importante pour Terre-Neuve, et c'est que Petro-Canada devrait prendre en charge la raffinerie de pétrole inactive à Come-By-Chance à Terre-Neuve. Cette proposition est sensée. Elle offre des avantages pour Terre-Neuve et l'est du Canada. Tout d'abord, elle assurera des approvisionnements d'énergie à l'Est. En deuxième lieu, grâce à la sécurité des approvisionnements, les citoyens de Terre-Neuve jouiraient de la sécurité d'emploi.

J'achève, monsieur l'Orateur, et je sais que mon temps de parole vient d'expirer, mais je voudrais souligner que l'expansion de Petro-Canada dans cette région devrait constituer un fondement de la politique énergétique dans la région de l'Atlantique.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je regrette, mais je dois informer le député que son temps de parole est écoulé. J'ai été très indulgent à son égard, mais s'il veut poursuivre, il devra obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Faour: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie également les députés de leur indulgence.

En terminant, je presse les gouvernants de se conformer à la politique énoncée par le premier ministre selon laquelle le développement régional de l'Atlantique serait l'une des hautes priorités du gouvernement actuel. Les provinces en cause, soit la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, ne seront pas les seules à en bénéficier, le Canada tout entier y gagnera. Si une région du pays est faible, c'est le pays tout entier qui est affaibli. Si une région est prospère c'est le pays tout entier qui s'en trouve avantagé.

Toutes les provinces, toutes les régions du pays doivent pouvoir bénéficier de tous les avantages qu'offre le Canada. Ce qui est plus important encore, c'est de nous assurer les moyens et la possibilité de nous développer au point que nous ne serons plus obligés de mendier continuellement mais qu'au contraire nous des provinces de l'Atlantique serons en mesure de contribuer à l'essor de notre pays. C'est pour moi un objectif

essentiel. J'implore le gouvernement de tenir sa promesse et d'accorder une haute priorité à la mise en valeur de la région de l'Atlantique, afin que les Canadiens de toutes les régions du pays puissent dire ce dont nous sommes fiers. Nous sommes prospères parce que nous sommes Canadiens.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat. C'est un privilège que j'exerce depuis que j'ai été élu au Parlement pour la première fois, en juin 1957.

Je félicite les motionnaires de l'Adresse. Ils se sont fort bien débrouillés et à mon avis, leurs électeurs peuvent être fiers d'eux.

Je félicite également monsieur l'Orateur de son second mandat à la présidence de notre assemblée, et c'est là, à mon avis, un honneur qu'il a bien gagné et qu'il mérite largement.

● (1620)

Je félicite par ailleurs le premier ministre (M. Clark) et les membres de son cabinet de la qualité des propositions contenues dans le discours du trône, les premières à venir d'un gouvernement conservateur en 16 ans, je crois. Les mesures qu'on nous propose d'examiner traduisent la réflexion et la planification sérieuses qui sont intervenues entre la dissolution des Chambres et l'élection du nouveau gouvernement. A mon avis, les mesures législatives, une fois mises en œuvre, seront à l'avantage de tous les Canadiens.

Contrairement à certains de mes préopinants, je suis heureux que le nouveau gouvernement ait mis un peu plus de temps à établir son programme législatif. J'ai très bonne mémoire et je me souviens fort bien que certains Canadiens ont souffert—et souffrent encore aujourd'hui—des mesures hâtives d'un précédent gouvernement, qui espérait être omnipotent, en «60 jours de décision».

A Lunenberg, nos concitoyens les plus âgés conservent un dicton que nos ancêtres ont, je le suppose, apporté avec eux en arrivant d'Europe en 1753, et qui dit quelque chose comme ça: «Plus on se presse, plus on est en retard». J'espère donc que la prudence réfléchie que le gouvernement manifeste à l'égard de nos problèmes demeurera sa caractéristique principale.

Le Canada compte cette année 112 ans de gouvernement parlementaire, ce dont nous pouvons tous être fiers; mais un bon ami et voisin du Canada célèbre cette année ses 250 ans de régime parlementaire. Je veux parler de l'archipel des Bahamas qui a célébré cet événement lors de la rentrée du Parlement à Nassau le samedi 29 septembre. Les années 1929 à 1979 ont été témoin d'une extraordinaire évolution aux Bahamas non seulement dans le domaine parlementaire mais aussi socio-économique. Ce peuple qui vivait surtout d'agriculture et de pêche a dirigé son économie vers le tourisme, et les activités bancaires et financières jouent maintenant un rôle important. Les gens des Bahamas sont également passés d'un régime de gouvernement représentatif à un régime de gouvernement responsable pour acquérir par la suite leur entière indépendance de la Grande-Bretagne. En 1967, même si l'on ne peut parler au sens strict d'un changement parlementaire, le pays a connu ce que nous pourrions appeler une révolution tranquille

lorsque le gouvernement de la minorité blanche a été renversé par un gouvernement de la majorité noire qui y fut alors institué. Ce changement, plus que tout autre, montre l'importance du vote et de l'octroi de ce droit à tous les adultes du pays.

J'ai eu le privilège de représenter le Canada aux manifestations marquant le 250e anniversaire de ce pays et l'intérêt qu'ont pris à cet événement non seulement des membres du Commonwealth, mais d'autres pays également était remarquable. Car à l'instant même où vous débarquez à Nassau, vous ne pouvez faire autrement que de remarquer l'absence de toute tension raciale entre Noirs et Blancs. Je considère cela comme une réalisation extraordinaire que nous-mêmes et d'autres pays devrions tenter d'émuler.

Compte tenu de ce qui se passe à l'heure actuelle à Cuba par exemple, et des déclarations des prétendus pays non alignés à la récente conférence tenue à La Havane, j'espère que vous conviendrez avec moi que le Commonwealth des Bahamas se distingue comme un brillant joyau dans ce qui devient une mer très trouble, les Caraïbes. L'importance de cette région augmentera considérablement pour nous dans l'avenir immédiat.

Alors que s'intensifie la lutte pour le pouvoir dans les Caraïbes, où il est maintenant évident que les forces communistes sont de plus en plus nombreuses, particulièrement à Cuba, c'est avec soulagement que l'on constate l'attachement des citoyen des Bahamas à la démocratie parlementaire. A mon avis, cela tient au respect que porte le peuple bahamien à ses élus et à l'Église. Les Bahamiens croient que de toutes les créatures de Dieu, l'homme est la plus importante. Nous avons été créés à son image et dotés de droits et de privilèges bien précis. Dieu n'a pas voulu que l'homme vive seul. Nous vivons en communauté et notre épanouissement juste et ordonné, notre prospérité et notre bonheur doivent se fonder sur le respect des autres. Les Bahamiens croient que les parlements doivent être l'instrument d'un développement harmonieux. Voilà pourquoi ils respectent la démocratie et qu'ils s'engagent à la perpétuer à l'avenir, la soutenant devant tous les assauts.

Je crois qu'un parlement démocratique a le droit de compter sur la confiance, le respect et l'appui de tous ses citoyens. D'ailleurs, cela impose une responsabilité énorme aux députés. C'est un honneur et une dignité insignes que d'être élu à ce poste et il ne faut pas le prendre à la légère. Les députés doivent avoir du respect pour les traditions et les idéaux des institutions parlementaires et avoir à cœur de travailler à les faire progresser. Le député doit également se tenir en contact avec ses électeurs et se soucier de leur bien-être.

Tout comme un appui raisonnable au Parlement doit faire partie intégrante du bon fonctionnement de celui-ci, la critique constructive émanant tant des milieux d'opposition que de ceux qui appuient le parti au pouvoir doit être acceptée et accueillie comme un élément essentiel du processus démocratique. Tous les humains ont besoin d'être évalués constructivement et objectivement pour pouvoir fournir leur plein rendement, et il n'en est pas autrement des députés.

Dans bien des régions du monde, le processus démocratique parlementaire est aujourd'hui fortement battu en brèche, voire supplanté dans certains cas. S'il en est ainsi, c'est malheureusement que les parlements ont failli dans la poursuite de leurs idéaux. Ils n'ont pas réussi à répondre aux besoins de tous les citoyens qu'ils représentent. Un peuple insatisfait ne tardera pas à se tourner vers un autre système plus apte à combler ses besoins. Ici au Canada, j'estime que nous devrions prendre bien soin de fournir à tous nos concitoyens les moyens d'assurer leur plein épanouissement sur le plan humain, tout particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de l'économie. Nous devons nous assurer que notre système permettra à chacun, dans la mesure où cela sera économiquement possible, d'obtenir un emploi et les soins médicaux dont il aura besoin. Le Parlement, par ses mesures législatives et son influence, ne doit rien négliger pour promouvoir la paix, l'unité et le bonheur du peuple canadien.

J'estime que nous ne devrions jamais encourager les divisions causées par les différences de langue, de race, de couleur, de croyance, de situation géographique ou de classe sociale. A l'intérieur de notre système démocratique, il est normal qu'il y ait des divergences d'opinion politique. Nous pouvons le constater ici même à la Chambre, mais nous devons nous garder de laisser ces divergences nous diviser en permanence et nous empêcher de rechercher la justice. Dès son origine, le Parlement a fondé son fonctionnement sur des principes chrétiens, de même que sur les principes de la démocratie et de la règle du droit. Si jamais nous abondonnons ces principes, l'autorité et le respect du Parlement s'en trouveront minés, et les droits et libertés des personnes seront bafoués. Voilà la responsabilité que représente pour nous le maintien d'une démocratie parlementaire dans notre pays, et j'ai bon espoir que les députés qui sont profondément conscients de l'importance des libertés et des droits fondamentaux de tous nos concitoyens ne ménageront rien pour construire un Canada juste, uni et prospère.

A mon avis, le discours du trône devrait beaucoup contribuer à transformer ce rêve en réalité. Les propositions qu'il renferme constituent vraiment un changement d'orientation pour le Canada alors que nous nous apprêtons à entrer dans les années 80. Nous avons plaisir à entendre le gouvernement déclarer que la nouvelle décennie sera une ère de consultation et de collaboration. J'estime que ce sera un changement pour le mieux par rapport à ce que nous avons connu. Nous avons eu un exemple du genre de collaboration annoncé lorsque le Parlement s'est réuni mardi pour la première fois. Le moment est venu d'oublier nos différends et de travailler tous ensemble à la parfaite mise en valeur de toutes nos ressources. C'est en construisant l'avenir que nous arriverons à faire renaître l'idéal du fédéralisme canadien. Nous pouvons ranimer notre foi en l'avenir du Canada. Nous pouvons retrouver notre fierté de Canadiens, de façon à déclarer: «Je suis fier d'être Canadien».

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Dans le discours du trône, le gouvernement prouve sa sensibilité; il propose en effet d'accorder les allocations aux conjoints à des gens qui n'y ont pas droit pour le moment. Il modifiera les lois et les règlements pour les anciens combattants dont on ignore les besoins depuis trop de temps, malgré les sacrifices inouïs qu'ils ont faits pour le pays. Il compte créer certains comités qui seront dotés des ressources et des pouvoirs nécessaires pour faire une étude approfondie des besoins particuliers des handicapés et des invalides. Il suffit de rendre visite à ces gens-là chez eux ou dans les établissements pour les citoyens âgés qui sont disséminés dans tout le pays pour constater qu'ils ont des besoins réels, qui méritent d'être pris en considération.

Il faut relancer l'économie, rétablir une certaine confiance en elle et créer des emplois; c'est incontestablement le plus grand défi que le Canada doit relever dans l'immédiat. Le seul moyen d'y arriver, c'est d'instaurer une collaboration étroite entre les pouvoirs publics et les gens. Le gouvernement a promis d'alléger le fardeau que représentent les dépenses publiques pour les citoyens en instaurant un système de gestion des dépenses qui impose certaines limites à tous les ministres. Je suis heureux de constater qu'il en est question dans le discours du trône car le vérificateur général actuel, M. James Macdonell, avait fait cette proposition alors que j'étais président du comité des comptes publics, poste que j'ai occupé pendant deux années. Il y a longtemps que l'on attendait une telle mesure; elle devrait permettre aux contribuables canadiens d'économiser beaucoup d'argent.

Le gouvernement compte proposer à des entreprises privées d'acheter, donc de posséder, les sociétés de la Couronne dont les activités se rattachent à des domaines où l'intervention directe du gouvernement n'est plus nécessaire. Je pense que c'est une bonne initiative car, pour nous, conservateurs, le gouvernement ne doit pas remplacer les citoyens dans les domaines où ceux-ci peuvent se tirer d'affaire mieux que quiconque.

L'initiative la plus importante que nous allons prendre, c'est l'adoption de mesures d'abrogation qui donnera régulièrement l'occasion au Parlement de décider si certains programmes et organismes fédéraux doivent être maintenus ou être abandonnés graduellement. Je suis originaire de la Nouvelle-Écosse, aussi, j'approuve beaucoup ce genre de mesure pour la bonne raison que la ville de Halifax a connu une grande explosion en 1918 et que le système servant à gérer les fonds destinés à aider les personnes qui avaient été blessées dans cette explosion est supprimé depuis quelques années seulement. Voilà pourquoi nous voulons adopter des mesures d'abrogation. Quand nous parlons de mesures d'abrogation, nous voulons dire que nous allons examiner les sociétés de la Couronne et les divers organismes pour déterminer si leur rôle est vraiment utile et, s'il l'est, nous leur permettrons de poursuivre leurs activités, sinon, nous les supprimerons et nous économiserons ainsi de l'argent aux contribuables.

● (1630)

Tout cela n'est qu'un début. Nous croyons qu'il faut encourager les Canadiens à faire preuve d'initiative afin de favoriser la croissance économique et la création d'emplois. Dans cette optique, nous insisterons sur la recherche et le développement au Canada afin de promouvoir l'exportation de produits et de biens canadiens. En outre, pour aider les Canadiens à mieux se sentir chez eux au Canada, nous avons l'intention d'adopter un programme de crédits d'impôt pour les intérêts hypothécaires et l'impôt foncier. Cette seule mesure aidera beaucoup à stimuler le secteur du bâtiment et à créer de nouveaux emplois pour les jeunes Canadiens.

Contrairement au député qui a parlé avant moi, j'ai lu le discours du trône attentivement, non pas une fois mais plusieurs, et j'estime qu'il accorde une attention toute particulière

aux besoins de la région de l'Atlantique. En effet, il signale que le gouvernement a l'intention de présenter un Livre blanc sur l'avenir des ressources halieutiques et qu'il consultera pour ce faire les pêcheurs du Canada, dont un bon nombre sont représentés par l'orateur précédent ou par moi-même. Le gouvernement compte consulter les pêcheurs, tous ceux qui vivent de la pêche et les provinces.

Comme la plupart des députés le savent, la pêche est extrêmement importante pour la région de l'Atlantique et pour le bien-être d'une bonne partie de ses habitants. A mon avis, très peu d'industries primaires offrent actuellement des possibilités aussi intéressantes que la pêche. Si on leur en donne les moyens, en leur accordant les permis, les contingents et les marchés nécessaires, par exemple, nos pêcheurs pourraient doubler la valeur de leur prise d'ici quelques années. J'espère que, quand il rédigera son Livre blanc sur l'exploitation future des ressources halieutiques, le gouvernement tiendra bien compte de tous les problèmes qui existent actuellement dans cet important secteur.

Il faudrait par exemple accorder plus de facilités de crédit à des taux d'intérêt raisonnables, et le ministre des Finances (M. Crosbie) devra y songer s'il veut compenser les taux d'intérêt excessivement élevés qu'ont entraînés les dépenses exorbitantes du gouvernement précédent et qui ont donné lieu à des hausses excessives du coût de la construction et du remplacement des navires. La mise en œuvre d'allocations à l'investissement ou de mesures d'amortissement d'impôt aideront beaucoup à stimuler la construction maritime, ce qui sera certainement utile aux propriétaires de bateaux de toutes catégories, mais il ne faut pas négliger les besoins de nos pêcheurs côtiers lorsqu'il s'agit de construction maritime. Si l'on veut que les deniers publics soient dépensés à bon escient, il faut maintenir des rapports étroits avec les pêcheurs et avec les autres utilisateurs de navires, de même qu'avec les autorités provinciales et locales pour garantir que les quais, les brise-lames, les cales de lancement et les installations de carénage et de manutention soient utilisés le plus efficacement possible. Dans certaines régions il y a déjà des quais satisfaisants, mais malheureusement, ils se sont envasés et ne sont utilisables qu'à marée haute. Il faut donc voir s'il n'y a pas lieu d'entreprendre d'autres travaux de dragage pour rendre utilisables les services existants.

Je soulignerai également qu'il ne suffit pas de donner de l'expansion au secteur de la pêche, il faut aussi assurer la surveillance des zones maritimes exploitées et organiser des services de recherche et de sauvetage pour assurer la sécurité de nos pêcheurs. J'espère que le Livre blanc se penchera également sur la nécessité de mieux utiliser notre industrie de la congélation côtière et maritime et d'envisager son expansion. Si nous pouvions congeler davantage de poisson les conserveries pourraient fonctionner à longueur d'année ce qui créerait des emplois supplémentaires. A mon avis, nous devrions également examiner la nécessité de construire des chalutiers congélateurs pour conserver les prises fortuites d'espèces actuellement sous-utilisées comme le merlu argenté, les argentines, le hareng du large, le maquereau et l'encornet. Avec le prix du mazout qui augmente pratiquement tous les mois, il est ridicule que nos pêcheurs rejettent ces poissons, à la mer, surtout lorsqu'il les ont pris en pêchant le poisson de fond.

[M. Crouse.]

Un pêcheur entreprenant de ma circonscription a demandé un permis pour construire un chalutier congélateur de 64 pieds afin de pouvoir conserver en parfait état jusqu'au débarquement toutes les espèces de poisson qu'il prend dans ses filets. Lorsque nous parlons de chalutiers congélateurs nous songeons parfois uniquement aux énormes navires de 300 pieds de long ou plus, renforcés pour résister aux glaces, qui pêchent sur le banc Hamilton au large du Labrador. Mais il y a également d'autres types de chalutiers congélateurs. Il est possible d'en construire de 64 pieds de long, d'en utiliser la moitié pour le poisson frais et d'équiper l'autre moitié d'un système de congélation de façon à pouvoir conserver toutes les espèces prises lors de la pêche à la morue au lieu de les rejeter à la mer. Tout ce que le pêcheur aura pris sera utilisé et c'est, selon moi, absolument indispensable étant donné que les frais des pêcheurs et surtout les frais de mazout continuent à grimper.

● (1640)

Je suis persuadé que la construction de ces bateaux permettra de régénérer nos chantiers navals, ainsi que les entreprises connexes, tout en offrant de nouveaux débouchés à de nombreux travailleurs. Ce genre de programme, assorti des propositions qui visent à reconstituer une marine marchande efficace, fait présager un regain d'activité de la construction navale qui est bien entendu, d'une importance capitale pour le Canada de l'Atlantique.

Il est rassurant de relever que le gouvernement s'est engagé à faire du Canada un pays qui pourra suffire à ses besoins énergétiques d'ici à 1990. C'est bien entendu un début. Ce gouvernement, sous la direction de notre nouveau premier ministre, a déjà accordé au Canada de l'Atlantique des droits de redevance sur l'exploitation côtière du pétrole et du gaz. Il est encore trop tôt à ce stade pour dire ce que cela représentera pour nous, mais à mon avis, cela augure bien de l'avenir.

Étant donné la politique pétrolière nationale du Canada annoncée en février 1961, la majorité des approvisionnements en énergie du Canada de l'Atlantique reposait sur le pétrole d'importation, mais dans une proportion beaucoup plus forte que pour n'importe quelle région du Canada. En fait, en 1976, 82 p. 100 de notre approvisionnement énergétique net était assuré par du pétrole d'importation, alors que pour le reste du Canada en général, il ne représente que 54 p. 100.

Si les problèmes de la région de l'Atlantique sont bien évidents, on n'est guère parvenu à s'entendre sur les solutions à leur apporter. L'un des premiers projets du Conseil des premiers ministres des Maritimes a été de créer une Société de l'énergie des Maritimes qui était censée se charger de presque tous les aspects du développement de l'énergie dans la région. Créé le 16 février 1979, après qu'eut été signé un accord-cadre couvrant entre autres choses le développement de l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, l'achat d'un centre nucléaire à Point Lepreau, et un taux de crédit fédéral préférentiel sur tous les contrats de la Société, il semble à présent que cet accord ait été mis en pièce par toutes les parties en cause. A présent que le gouvernement fédéral est entre de nouvelles mains, et fort de la promesse du Discours du trône de stimuler et de distribuer l'énergie sous toutes ses formes, j'espère que nous allons assister à une remise en cause—et je le demande directement au nouveau ministre des Finances—à une remise en question de l'action du gouvernement fédéral vis-à-vis de la Société de l'énergie des Maritimes. Je pense qu'il est important

de lui donner plus de pouvoir, s'il veut aider au développement et à la distribution de l'énergie électrique au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous en avons besoin pour développer l'énergie marémotrice plus qu'on ne l'avait prévu dans le projet pilote que propose présentement à Annapolis la Société de l'énergie marémotrice de la Nouvelle-Écosse. La principale raison d'être du projet d'Annapolis serait de mettre à l'essai une turbine de conception nouvelle, qui pourrait réduire le coût du principal projet de centrale marémotrice dans la baie de Fundy d'environ 10 p. 100. Cependant, on a déjà perdu trop de temps, à mon avis, à étudier l'exploitation de l'énergie marémotrice. Même si je ne crois pas que ce soit la solution finale à tous nos besoins d'énergie, nous devons exploiter toutes les sources d'énergie que nous pouvons trouver, compte tenu de la diminution globale des approvisionnements en pétrole.

Notre situation empire depuis six ans, et nous ne pouvons maintenant compter sur quelques pays producteurs, qui pour différentes raisons ne sont pas tous en bons termes avec nous, et sur une ligne de pétroliers qui s'étire sur tout un hémisphère et dont l'arrivée des cargaisons au Canada n'est pas toujours sûre. C'est pourquoi je prétends que l'on doit mettre la baie de Fundy en valeur. En fait, nous devons nous intéresser à toutes les sources d'énergie possibles. Nous avons du charbon en abondance au Canada et ceux qui sont chargés de l'autonomie en matière d'énergie en Nouvelle-Écosse ont déjà recommandé d'ouvrir une nouvelle mine de charbon au Cap Breton.

D'ici là, la hausse constante du prix de l'énergie menace notre prospérité économique. La mise en exploitation d'une nouvelle mine à Donkin est une mesure à laquelle le gouvernement fédéral devrait accorder la toute première priorité, à mon point de vue. Même si une nouvelle mine était mise en exploitation aujourd'hui, il faudrait plusieurs années avant qu'elle ne puisse être exploitée à pleine capacité. Notre premier ministre, l'honorable John Buchanan, doit maintenant résoudre un problème très difficile. Il sait bien qu'il faudrait ouvrir une nouvelle mine au Cap Breton, et j'espère, comme je le disais tantôt, que le gouvernement accordera la priorité à ce projet.

De plus, nous devrions reconsidérer la possibilité d'utiliser du bois pour produire de l'électricité et réexaminer nos ressources en tourbe. L'utilisation de la tourbe comme combustible dans les centrales thermiques constitue une forme d'énergie bien connue. En Union Soviétique, par exemple, on prévoit que les centrales thermiques utilisant de la tourbe comme combustible atteindront une capacité de 6,000 mégawats en 1980. Comparativement, les chutes Churchill ne produisent que 5,225 mégawatts. Le Canada—c'est un fait peu connu—occupe le deuxième rang au monde pour ce qui est des ressources en tourbe, avec plus de 23 milliards de tonnes à 44 p. 100 d'humidité, comparativement aux 180 milliards de tonnes de l'Union Soviétique.

Dans la région atlantique et par exemple à Terre-Neuve la tourbe abonde. Environ 17 p. 100 de la superficie des terres de Terre-Neuve est composée de tourbe. Les autres provinces Maritimes, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont des réserves de tourbe s'élevant à environ 10 p. 100 de leur superficie.

En dépit de l'abondance de ce type de ressource, la production canadienne de tourbe pour ses divers usages reste fort limitée. Compte tenu du coût élevé et croissant du pétrole, l'intérêt augmente pour la tourbe et je crois savoir qu'actuellement, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick dressent activement l'inventaire de leurs réserves. Ce sont là tous des pas en avant et je crois qu'il est inévitable que dans un très proche avenir, la tourbe soit amenée à jouer un rôle important dans la fabrication d'énergie dans les Maritimes.

Nous espérons que grâce à des économies et à un usage approprié de notre charbon ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, de notre bois, de l'énergie marémotrice, éolienne, solaire, hydro-électrique, et maintenant du gaz propane canadien, la Nouvelle-Écosse sera en mesure de devenir pratiquement autarcique sur le plan énergétique d'ici 1990.

Pour conclure, je tiens à féliciter le premier ministre et le cabinet de leurs propositions et j'espère que les suggestions que j'ai faites seront évaluées objectivement, tout en espérant la mise en application prochaine des propositions concernant l'énergie dont devrait bénéficier grandement la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, je désire d'abord adresser mes premiers mots à la présidence pour m'associer à tous ceux qui m'ont précédé pour féliciter le président de sa nomination, pour féliciter aussi le vice-président de sa nomination, ceci est clairement une manifestation de confiance de la part de tous les députés en la qualité et la compétence des personnes qui ont été ainsi choisies, qui ont été «rechoisies», ayant tous deux déjà occupé ces fonctions durant plusieurs années sous l'ancien gouvernement.

En deuxième lieu, je voudrais profiter de cette occasion qui m'est donnée après sept ans dans cette Chambre pour remercier les électeurs de la circonscription d'Outremont qui pour la troisième fois m'ont accordé leur appui et qui chaque fois m'ont accordé cet appui avec une majorité accrue. Je vois évidemment ces résultats avec fierté et je les accepte aussi avec beaucoup d'humilité parce que ceci représente évidemment une responsabilité additionnelle lorsqu'on est choisi ainsi par une aussi forte proportion de la population.

Je me réjouis de cet appui, et ce n'est d'ailleurs pas sans humour que j'examinais les résultats dans ma circonscription puisqu'il y avait, si je ne me trompe pas, environ neuf ou dix candidats qui allaient des partis libéral, progressiste conservateur et néo-démocrate jusqu'aux marxistes et léninistes de toute catégorie et au parti rhinocéros. Et ce n'est pas sans humour que je constatais le lendemain des élections que le parti progressiste conservateur, dans ma circonscription, avait réussi cet exploit d'arriver après le parti rhinocéros. Je pense que cela est une assez bonne indication de la popularité dont jouit ce parti dans la province de Québec et de tout le travail qui l'attend. Il a toute une côte à remonter en effet.

Je voudrais aussi remercier la population du Québec pour l'appui qu'elle a encore une fois accordé au parti libéral à l'occasion de ces élections.

● (1650)

La population du Québec a accordé au parti libéral non seulement une très large majorité des sièges—en fait le plus grand nombre de sièges que nous ayons jamais reçus au Québec—elle a aussi accordé un pourcentage de votes comme nous n'en avions jamais connu, soit plus de 62 p. 100. Sans aucun doute, ceci dépend tout d'abord des qualités exception-

nelles que possède le chef de notre parti, le député de Mount Royal (M. Trudeau). Ceci dépend aussi, je n'en doute pas, du dévouement et du travail actif qu'ont accompli les députés libéraux du Québec depuis plusieurs années à la Chambre. Et je suis heureux de constater que ces députés libéraux, à l'occasion de ces élections, voient leurs rangs augmentés par l'addition d'un bon nombre de nouveaux députés compétents, expérimentés et dynamiques, qui viendront s'ajouter à ceux qui siégeaient durant la dernière session, et qui feront de l'équipe libérale à la Chambre en provenance de la province de Québec une équipe qui saura parler au nom des intérêts de toute la population du Québec et aussi, évidemment, de toute la population du Canada, puisque pour nous il n'y a pas de contradiction entre être un bon Québécois et un bon Canadien.

Monsieur le président, à l'instar de mes collègues et de la population canadienne, j'attendais avec beaucoup d'impatience le premier discours du trône du premier gouvernement progressiste conservateur en 16 ans. Je pensais, bien à tort d'ailleurs, que mes collègues d'en face avaient su tirer profit de cette longue période sabbatique passée dans l'opposition, et qu'ils allaient proposer un programme politique et économique qui sache répondre aux difficultés que connaît notre pays à l'heure actuelle. Car après toute une période de réflexion qui s'était prolongée durant plus de 16 ans—en fait il semble que cela soit plus que suffisant pour se préparer à gouverner un pays—eh bien, après une aussi longue période de réflexion, la population était certes en droit de s'attendre à ce que le gouvernement progressiste conservateur passe tout de suite à l'action. Elle était également en droit de s'attendre à ce que cette action soit cohérente et responsable. Eh bien cohérence et responsabilté, voilà bien ce qui fait, de toute évidence, défaut à ce discours du trône dont nous discutons ces jours-ci. Mais en fait, pouvait-il en être autrement quand on sait que la cohérence et la responsabilité sont deux qualités qui ont cruellement fait défaut au parti progressiste conservateur durant les 16 dernières années?

Il était plus que prévisible, malheureusement, qu'une fois au pouvoir cette carence, tout en étant sa marque de commerce, n'en demeure pas moins injustifiable compte tenu de la conjoncture politique et économique canadienne. Ce discours du trône dont nous discutons aujourd'hui n'est qu'un ramassis de promesses électorales irréfléchies et lancées à la va comme je te pousse. Ce discours du trône n'est qu'un amas de moitiés de politiques incomplètes, imparfaites et nettement insatisfaisantes pour les Canadiens et les Canadiennes. Ce discours du trône n'est enfin que le reflet de l'entêtement et de l'obscurantisme du gouvernement progressiste conservateur en matières de politique économique en général et de politique énergétique en particulier. Ce qui fait qu'au lieu d'être devant un gouvernement soi-disant responsable, j'ai plutôt l'impression, monsieur le président, de me retrouver en face d'un gouvernement incapable de se décider, qui a perdu tout sens des responsabilités et qui s'amuse à jongler avec des problèmes complexes et graves dont l'issue pourrait être vital pour le pays, et qui empile contradiction sur contradiction, et cela dure déjà depuis près de cinq mois. Qu'on se souvienne, par exemple, de l'affaire du déménagement de l'ambassade canadienne en Israël et des conséquences néfastes que cela a eues pour le Canada tant sur la scène nationale que sur la scène internationale. Et tout ce que le très honorable premier ministre (M. Clark) a pu nous dire après coup c'est qu'il avait sous-estimé l'ampleur des protestations arabes. Et entretemps nous avons perdu pour des milliards de dollars de contrats, semble-t-il, et la réputation du Canada dans le domaine international n'a jamais été aussi mauvaise qu'elle l'a été durant les derniers mois.

Qu'on se souvienne aussi que depuis le début de juin ce gouvernement a gouverné—je dis cela comme une façon de parler—en vase clos et sans convoquer le Parlement. En fait, ceci a été la plus longue période dans notre histoire sans que le Parlement ait été convoqué, et on a raison d'être vraiment déçus, qu'après ce long délai, cette longue attente, tout ce qu'on trouve devant soi c'est ce document qu'on appelle le discours du trône. Comparons entre temps ce que le président Carter a fait, durant l'été par exemple, dans le domaine énergétique. Ayant jugé que la situation énergétique aux États-Unis était aussi grave qu'elle l'était au Canada, il n'a pas perdu cinq ou six mois à ergoter et à faire des généralités sur la question énergétique. Il a interrompu son programme durant 10 jours, il s'est enfermé avec ses collaborateurs à Camp David, et au bout de 10 jours, il s'est adressé à la population américaine avec un programme énergétique précis. Et ceci a été fait au cours de l'été, au début du mois d'août.

Entre-temps, notre gouvernement encore une fois s'est amusé à essayer de faire le tour de la question, s'est réuni à Ottawa, à Jasper, au Lac Mousseau, s'est réuni un peu partout au Canada, a fait des réunions avec les provinces, dit-on, mais aucune conclusion n'existe après tous ces mois dans un domaine qui est pourtant stratégique. En fait, monsieur le président, force m'est de constater qu'en politique le ridicule ne tue pas, car autrement je me trouverais aujourd'hui devant un véritable cimetière.

Je voudrais surtout parler de la question énergétique, particulièrement de Petro-Canada. Le discours du trône est étrangement silencieux sur la question énergétique, alors que le gouvernement lui-même avait reconnu qu'il s'agissait là du domaine le plus important durant la prochaine période à laquelle nous faisons face à la Chambre d'ici à Noël. Nous avons tout simplement dans le discours du trône un paragraphe, un seul paragraphe sur la question de l'énergie, où on se contente de répéter les mêmes platitudes que nous avons entendues depuis le début de juin dernier. Et pourtant, on se serait attendu que le gouvernement profite de cette occasion pour énoncer exactement ses intentions. Mais en fait, si nulle part le nom de Petro-Canada n'apparaît dans le discours du trône, il nous faut bien constater qu'on le retrouve en filigrane ici et là dans ce discours, lorsqu'on fait allusion aux sociétés de la Couronne et à leurs ventes au secteur privé.

Or, cette ténacité du gouvernement conservateur, cet entêtement à vouloir détruire coûte que coûte la plus importante société pétrolière canadienne ne repose sur aucune justification raisonnable ou valable. Des arguments du genre «faisons place à l'entreprise privée», ou «l'État n'a pas sa place dans ce domaine», sont véritablement de faux arguments dans le cas de Petro-Canada, car premièrement ils ne tiennent pas compte de l'expérience passée dans le secteur de l'énergie, et particulièrement du pétrole. Deuxièmement, ils mésestiment complètement les particularités de la situation énergétique actuelle tant au Canada qu'à l'étranger. Et troisièmement, si le gouvernement réussi dans ses objectifs à cet égard, il ramènera le Canada loin en arrière sur la voie de la dépendance étrangère.

Car prenons le cas de l'argument au sujet de l'entreprise privée. On n'en manque pas d'entreprises privées dans le secteur du pétrole au Canada. L'industrie elle-même se vante qu'il existe plus de 700 entreprises privées à l'heure actuelle dans le domaine du pétrole au Canada. Plus de 700. On n'en manque pas.

Ce qu'il est intéressant de constater d'ailleurs, c'est qu'elles ne sont pas toutes petites et faibles vous savez! Si l'on regarde par exemple, en 1978, le tableau des 500 plus grandes entreprises canadiennes, on se rendra compte que parmi les premières on retrouve toute une série de compagnies pétrolières: la société Imperial Oil, quatrième, la Shell Canada, dixième, la Gulf Canada, douzième, la Texaco Canada, 21e, la B.P. Canada, 51e, et ainsi de suite.

Mais ce qu'il y a d'intéressant aussi de noter, par ailleurs, c'est que dans ce domaine, si l'on examine toutes les compagnies que j'ai mentionnées, il s'agit d'un secteur contrôlé majoritairement et excessivement à l'étranger. Toutes les compagnies que j'ai mentionnées sont des multinationales américaines ou européennes et qui dominent le marché des pétroles au Canada. En fait, ces compagnies ont des actifs et des ventes de milliards de dollars, et en fait, elles contrôlent ensemble les compagnies étrangères 91 p. 100 des actifs et 95 p. 100 des ventes dans le domaine pétrolier au Canada.

Dans cet optique, l'existence et le maintien intégral et l'expansion de la société Petro-Canada sont essentiels pour notre pays si nous voulons, non plus seulement avoir un contrôle de façade sur nos ressources, mais aussi accroître réellement la mainmise canadienne sur des ressources qui sont d'abord à nous Canadiens. En affirmant cela, je ne dis pas que le rôle du secteur privé n'a pas son importance, je l'ai déjà dit, il y en a 700, et je ne dis pas non plus que les entreprises étrangères n'ont pas de place, elles ont apporté leur contribution dans le passé, elles devraient continuer à le faire à l'avenir, mais je veux dire que dans une industrie où la concurrence est aussi douteuse, dans une industrie où l'incertitude et l'instabilité sont des composantes dont nous devons continuellement tenir compte, dans une industrie où tout accroissement de notre dépendance, tant des pays de l'OPEC que des multinationales, ne ferait qu'empirer la situation, il est primordial que les Canadiens aient en main surtout dans l'industrie pétrolière un outil efficace et désintéressé, et cet outil-là c'est Petro-Canada.

A cet égard, les activités de la société Petro-Canada depuis sa mise sur pied par l'ancien gouvernement libéral majoritaire constitue une preuve plus que suffisante de l'accroissement de la participation canadienne dans l'industrie pétrolière. Il suffit de lire le dernier rapport annuel de cette société pour s'en rendre compte.

En 1978, Petro-Canada a participé au forage de 16 des 26 puits forés dans les régions les plus reculées du Canada. Au large de la Nouvelle-Écosse, elle a participé au forage de 5 puits et de son propre chef ou par son intérêt dans la Panarctic Oils Limited, elle a participé au forage de 8 des 9 puits forés dans les îles de l'Arctique. Et dans l'Ouest même du Canada, Petro-Canada a complété 44 puits d'exploration.

Petro-Canada a également accordé une importance particulière à l'exploitation de nos gigantesques réserves de sables bitumineux et de notre pétrole lourd, et c'est ainsi qu'elle participe à divers projets dont celui de la Syncrude dans l'Ouest du Canada à l'heure actuelle. De même des accords ont été conclus avec la Saskatchewan Oil and Gas et avec la Gulf Canada, on a conclu une entente avec le gouvernement de la Saskatchewan sur des projets d'exploration, d'exploitation et de récupération accélérée des pétroles lourds de la Saskatchewan.

Comment, monsieur le président, un gouvernement qui se prétend responsable peut-il délibérément mettre fin à cela? Qui par exemple a poursuivi avec succès l'exploration dans la région de l'Île de Sable après que la Mobil Oil et la Gulf eurent abandonné? Petro-Canada! Qui a relevé le défi d'explorer les régions canadiennes les plus inhospitalières et les plus éloignées? Petro-Canada! Sur qui le gouvernement peut-il compter actuellement pour évaluer nos réserves disponibles et recueillir l'information dont il a besoin dans le secteur énergétique? Petro-Canada. Et au plus fort de la crise iranienne et alors que l'Imperial Oil Limited et l'Exxon détournaient chaque jour vers les États-Unis 20,000 barils de pétrole vénézuélien qui nous étaient destinés, qui est allé négocier un accord avec le Mexique? Le gouvernement canadien avec Petro-Canada.

Parallèlement à leur projet de démanteler Petro-Canada, le premier ministre et le ministre de l'Énergie (MM. Clark et Hnatyshyn) nous ont dit que leur objectif ultime était l'autonomie énergétique du Canada d'ici 1990. Eh bien, c'est ce qu'ils nous disent depuis le 22 mai, et même avant, mais nous attendons encore leur plan, leur fameux plan et la façon dont ils vont y parvenir.

J'ai devant les yeux des chiffres publiés par l'Office national de l'énergie qui n'est pas censé être un organisme partisan, bien sûr. Ces chiffres indiquent qu'en 1978 nous avons importé 192,000 barils de pétrole brut par jour, l'importation nette après les exportations, déduisant les exportations que nous avons faites à l'étranger. Or, l'Office prévoit qu'en 1990 il nous faudra importer 826,000 barils de pétrole brut par jour et, en 1995, 905,000 barils par jour. Je dis que ou bien ce gouvernement rêve en couleur lorsqu'il nous parle d'auto-suffisance d'ici 11 ans, ou bien il ne sait pas compter, et je dois dire que j'ai malheureusement souvent l'impression qu'il fait les deux à la fois.

Monsieur le président, on peut tout de suite penser que si la situation continue à évoluer ainsi dans la plupart des pays industrialisés, les pays producteurs de pétrole vont bientôt exiger de négocier d'État à État, de gouvernement à gouvernement. J'étais heureux de constater, aujourd'hui même, que le président de la société Petro-Canada prononçait un discours au Empire Club, à Toronto, et voici ce qu'il disait, et je cite:

● (1700)

[*Traduction*]

Nous ne sommes plus dans la situation où l'on peut compter sur les compagnies pétrolières privées pour assurer notre approvisionnement énergétique. Chaque opération suppose désormais l'intervention directe ou indirecte du gouvernement. De nos jours, pas une goutte de pétrole ne nous arrive du Proche-Orient sans que notre gouvernement n'ait signé un accord et presque tous les gouvernements des pays importateurs de pétrole d'une certaine importance sont actuellement à la tâche.

[*Français*]

Qui alors représentera le gouvernement canadien si Petro-Canada cesse d'exister comme véritable entreprise pétrolière? Au moment de la crise iranienne, alors que sur les marchés libres le prix du pétrole atteignait les chiffres disproportionnés

de $30 à $40 le baril, voici ce qu'avait à dire un des grands experts américains dans ce domaine, un économiste réputé, un expert consulté à la fois par les gouvernements et par l'entreprise privée, je parle de Walter J. Levi, qui était interviewé à l'émission *Meet the Press*, sur le réseau NBC au début de 1979. Il disait:

[*Traduction*]

Pour sortir de la crise, il appartiendra aux pouvoirs publics d'entrer en scène et de prendre conscience du fait que les géants du pétrole et les programmes de libre entreprise n'ont aucun sens et qu'ils ne mèneront à rien.

[*Français*]

Ces propos d'ailleurs vont dans le même sens que ceux que tenait récemment un Canadien, un expert réputé au Canada, un homme qui a une longue expérience dans le domaine de l'énergie, M. Bruce Wilson, dans un article du *Toronto Star*, où il disait ce qui suit, et je cite encore:

[*Traduction*]

Le nouveau gouvernement qui doit assurer la pérennité de notre pays en tant que nation et la protection des intérêts de tous les citoyens devrait se rendre compte que l'objectif fondamental du secteur privé qui n'est autre que de maximiser à outrance les profits est en fait incompatible avec le besoin d'assurer l'approvisionnement énergétique à des prix raisonnables pour que tourne notre économie.

La décision du gouvernement fédéral de démanteler Petro-Canada uniquement parce que c'était une promesse électorale n'est pas faite pour donner confiance dans la qualité ni dans l'objectivité de la nouvelle administration. Au lieu de liquider Petro-Canada, le gouvernement devrait élaborer une politique et une stratégie énergétiques globales pour éclaircir notre sombre horizon énergétique. C'est d'une présence fédérale plus forte et non moins affirmée que nous avons besoin.

Et je dis «amen» à tout cela.

[*Français*]

N'allons surtout pas croire que la forme que pourrait prendre éventuellement le démantèlement de Petro-Canada sera un demi-mal. Si en effet le gouvernement s'en tient à l'énoncé public qu'il a fait au début de septembre, on se retrouvera tout simplement en face d'une société squelettique, émasculée de ses plus nécessaires fonctions et dont les revenus seront nettement insuffisants pour lui permettre d'intensifier, voir même de continuer ses travaux de prospection et d'exploration.

Le résultat net de ce projet insignifiant qu'on nous présente fera que nous aboutirons à deux entreprises canadiennes de taille moyenne, dont l'une sera déficitaire, incapable de rendre de véritables services à la société canadienne qui chaque année viendra faire génuflexion devant le ministre des Finances ou le président du Conseil du Trésor pour obtenir les fonds dont elle aura besoin, alors que l'autre sera rentable et détenue par un certain nombre d'actionnaires davantage préoccupés, naturellement, par les profits et les dividendes que par la sécurité de nos approvisionnements.

En fait, même le gouvernement conservateur de l'Ontario rejette l'«approche» adoptée par le gouvernement progressiste conservateur actuel à Ottawa. Je me réfère au document intitulé: *Energy Security for the Eighties: A Policy for Ontario*. Et voici ce que le gouvernement de l'Ontario avait à dire à ce sujet:

● (1710)

[*Traduction*]

Le travail de Pétro-Canada vient compléter celui du secteur privé; la société nationale n'hésite pas à courir des risques lorsque le secteur privé craint de s'engager. Pétro-Canada permet aux Canadiens de mieux comprendre la complexité de l'activité d'exploration et d'exploitation des nouvelles réserves de gaz et de pétrole. De concert avec l'industrie privée, Pétro-Canada devrait être au premier plan pour ce qui est de permettre au Canada l'autonomie en matière de pétrole brut d'ici 1995. Voici la conclusion: l'Ontario exhorte le gouvernement fédéral à ne pas privatiser Pétro-Canada, mais plutôt à conserver certaines fonctions primordiales au sein d'une société pétrolière nationale.

M. Davis n'est pas le seul premier ministre provincial à être de cet avis, loin de là. Ainsi, le premier ministre de la Colombie-Britannique déclarait, lors d'une entrevue radiodiffusée sur le réseau anglais de Radio Canada, le 16 septembre dernier, qu'à son avis, le gouvernement du Canada aurait tort d'adopter dans le cas de Petro-Canada une approche identique à celle adoptée pour la Resources Investment Corporation de la Colombie-Britannique. Voilà l'opinion du premier ministre même de la Colombie-Britannique, et, à mon avis, il avait d'excellents motifs, que tous comprennent d'ailleurs, à l'appui de cette distinction et de cette thèse.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, j'arrive moi-même d'une tournée dans l'Ouest du Canada où j'ai rencontré des représentants et des porte-parole de l'industrie pétrolière. Ce qui m'a frappé c'était de voir le grand nombre, non seulement de citoyens ordinaires, mais de porte-parole de cette industrie qui disent: Maintenant, écoutez. La société Petro-Canada est là. Nous nous sommes habitués à vivre avec Petro-Canada, pourquoi y toucher? Laissez-donc Petro-Canada vivre et travailler avec nous, nous sommes capables de travailler étroitement avec Petro-Canada qui, dans le fond, en tant qu'une entreprise canadienne, nous a été d'un grand service, alors qu'au début nous avions des doutes quant à son utilité.

D'ailleurs c'est là l'opinion partagée non seulement par un certain nombre de citoyens. J'invite tous mes collègues de l'autre côté à lire d'abord leur correspondance, et ils constateront comme les Canadiens sont préoccupés par la politique folichonne du gouvernement actuel. Ils devraient prendre connaissance d'un sondage Gallup dont les conclusions viennent d'être rendues publiques aujourd'hui, sondage effectué à travers tout le Canada. Sa conclusion évidente est que les Canadiens sont en faveur du maintient de Petro-Canada. Soit 75 p. 100 des Canadiens désirent que Petro-Canada continue à fonctionner dans le domaine de la prospection. Et 57 p. 100 croient que Petro-Canada doit continuer à faire des achats internationaux et 54 p. 100 disent que Petro-Canada doit être impliquée dans la vente au détail. Alors que ceux qui sont d'opinion contraire sont respectivement seulement 7 p. 100, 18 p. 100 et 20 p. 100. Pour un gouvernement qui prétend vouloir gouverner en écoutant la population et en la consultant, je dois dire que je n'ai jamais vu un gouvernement aussi dur d'oreilles que celui que nous avons devant nous.

[*Traduction*]

Le gouvernement compte au moins un député venant de l'Imperial Oil, un directeur national du parti conservateur vient de l'Imperial Oil, des adjoints ou des agents ministériels viennent de l'Imperial Oil; je ne crois pas cependant que les députés de l'autre côté puissent s'imaginer représenter cette société. Ils sont les seuls à voir les choses de cette façon, car la vaste majorité de la population est d'un tout autre avis. Si le gouvernement croit en ce qu'il prêche, je le prie instamment d'examiner une nouvelle fois son approche et sa politique; il finira par se rendre compte que Petro-Canada nous est aujourd'hui plus utile qu'en 1975, année de sa création.

J'aimerais parler un peu de notre motion et de l'amendement proposé par le NDP. La motion que nous avons présenté

hier explique bien notre position et la situation. Nous proposons de modifier l'Adresse en y ajoutant ce qui suit:

> . . . et la Chambre condamne le gouvernement de vouloir saper Petro-Canada et demande que notre société nationale des pétroles soit maintenue et renforcée comme propriété de tous les Canadiens, comme la plus importante société pétrolière sous contrôle canadien et comme principal instrument de la politique énergétique canadienne.

La motion du NPD disait ceci:

> . . . et la Chambre demande notamment que la société soit le seul importateur désigné de pétroles étrangers et qu'elle exploite des débits de détail en vue de desservir les Canadiens d'un océan à l'autre.

Quand nous avons créé la société Petro-Canada en 1975, nous l'avons dotée de pouvoirs très étendus, et ce avec raison. Depuis sa création, Petro-Canada a étendu ses activités à toutes les facettes de l'industrie pétrolière, en particulier grâce à l'acquisition d'Arco et de Pacific Petroleums. Il est intéressant de constater que les ventes au détail de Pacific Petroleums ont augmenté, depuis son acquisition par Petro-Canada, relativement plus que celles de tous ses concurrents. Je crois que cela démontre clairement que le public appuierait une société pétrolière canadienne intégrée.

Il n'y a pas longtemps, j'ai rencontré à Calgary le président d'une société pétrolière canadienne et j'ai été renversé de l'entendre me dire qu'il n'achetait l'essence de sa voiture que de Pacific Petroleum et qu'il n'en achetait plus du tout des autres compagnies. Nous ne nous opposons pas à ce que Petro-Canada possède des stations-service. C'est l'une de ses prérogatives. Nous doutons seulement que ce soit le meilleur investissement que la société puisse faire en ce moment.

Je ne crois pas que l'on puisse prétendre avec beaucoup de sérieux que nous ayons besoin d'autres stations-service à l'heure actuelle et qu'il faille absolument en construire. Si la société Petro-Canada a un milliard à investir, il serait peut-être plus sage qu'elle l'investisse dans l'exploration et la mise en valeur des ressources plutôt que dans la construction de nouvelles stations-service ou dans l'achat de stations existantes. Quoi qu'il en soit, la loi lui donne ce pouvoir et elle est bien placée pour juger du moment le plus opportun de faire ce genre d'investissement.

Le seul aspect que je conteste dans l'amendement proposé par le NPD est la proposition visant à désigner Petro-Canada comme seul importateur de pétrole étranger. Cette question a fait l'objet d'un long débat le printemps dernier lorsque nous avons présenté la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie. À ce moment-là, le NPD a fait cette proposition pour la première fois. La Chambre a débattu la proposition pendant plusieurs jours et l'a finalement rejetée par 190 voix contre 13. Je crois qu'il y avait de très bonnes raisons à cela. Nous pouvons nous passer d'un monopole sur les approvisionnements de pétrole étranger. Il est essentiel que Petro-Canada existe et que nous ayons un organisme d'État qui soit chargé de négocier avec les pays qui n'acceptent de négocier qu'avec de tels organismes. Il n'est toutefois pas nécessaire que cet organisme soit le seul à pouvoir acheter du pétrole à l'étranger. Le Canada sera mieux servi si nous avons plusieurs sources d'approvisionnement plutôt qu'une seule. J'estime, monsieur l'Orateur, que nous devrions maintenir cette politique.

● (1720)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! j'ai essayé d'allouer un peu de temps supplémentaire pour permettre à l'honorable député de compléter ses remarques.

[*Traduction*]

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône, et à vous féliciter aussi, monsieur l'Orateur, d'avoir été désigné de nouveau à la présidence de la Chambre. Pendant la dernière législature, vous avez obtenu le respect de tous les députés, et je suis sûr que vous allez rendre vos deux aides, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) et le député de Victoria-Haliburton (M. Scott), aussi efficaces que vous l'avez été depuis des années.

Le débat sur l'Adresse a bien débuté, monsieur l'Orateur. On a lancé cet après-midi maintes déclarations et accusations sauvages, mais on s'est peu soucié de la réalité. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a dit que le gouvernement allait démanteler la SCHL. J'aurais aimé qu'il dise sur quoi il se fonde pour affirmer cela, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'agira pas de la sorte, car il estime que la SCHL a rendu d'immenses services depuis nombre d'année. Nous ne toucherons pas à cette institution.

Au cas où certains députés se demanderaient quel parti a instauré le premier régime d'assurance-chômage dans notre pays, je suis heureux de leur apprendre que cela remonte à 1935, sous un gouvernement conservateur. La mise en œuvre du programme a été lente à cause de l'obstruction systématique des Libéraux, mais elle a fini par démarrer. Notre gouvernement cherche à adoucir le sort des chômeurs, monsieur l'Orateur.

J'aimerais parler brièvement du programme de déduction des intérêts hypothécaires, monsieur l'Orateur. Le programme a suscité beaucoup de critiques négatives, particulièrement de la part du député de Winnipeg-Fort Garry qui semble être le porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement. Cette politique avait été préconisée par les progressistes conservateurs en 1965, monsieur l'Orateur; aussi n'est-ce pas une promesse faite à la hâte dans le feu de la campagne électorale comme l'a été celle du Nouveau parti démocratique. Les Libéraux prétendent maintenant se soucier des propriétaires et des locataires, mais je ferai remarquer qu'ils ont eu 17 années pour présenter un programme de déduction des intérêts hypothécaires et en faire bénéficier le pays. Ils n'en ont, bien sûr, rien fait. Alors qu'il siégeait dans l'opposition, le premier ministre (M. Clark) avait fait une importante déclaration à ce sujet le 21 septembre 1978. Si les Libéraux s'étaient tellement souciés des problèmes du logement et des locataires, ils auraient dû présenter leur propre programme à cette époque. Si on avait à ce moment-là présenté un projet de loi à la Chambre, la loi serait maintenant appliquée.

La situation économique qui existe actuellement au Canada pourrait faire obstacle à la mise en application de cette politique, monsieur l'Orateur, mais elle ne saurait l'empêcher. J'aimerais rassurer certains députés et l'ensemble de la population à propos de ce programme, monsieur l'Orateur. Certains ont donné à entendre que les locataires n'auraient droit à aucun avantage, mais je tiens à rappeler qu'ils ont droit depuis

quelques années à des avantages considérables grâce à des initiatives provinciales et municipales.

Bien des Canadiens acceptent l'idée de payer un loyer pendant un certain temps, en attendant de pouvoir s'acheter une maison. Un relevé récent indique que 90 p. 100 des jeunes canadiens désirent posséder leur propre maison. L'initiative que le gouvernement a prise devrait aider ces jeunes à réaliser leur ambition. Les libéraux, au pouvoir pendant 17 ans, n'ont rien fait pour les aider à la réaliser. Voilà maintenant qu'ils s'intéressent vivement à cette question depuis que nous avons fait connaître notre projet. Étant donné que les propriétaires peuvent déjà inscrire les intérêts hypothécaires et les taxes foncières comme des frais déductibles, les locataires reçoivent déjà des avantages analogues. Dans certaines provinces, on a réussi à maintenir les loyers au plus bas au moyen d'un régime de contrôles, mais on n'a rien fait pour faciliter l'accession à la propriété.

Le projet aura une certaine répercussion avantageuse pour les locataires. Tandis qu'un nombre accru de Canadiens, grâce aux crédits fiscaux accordés par le gouvernement conservateur, prendront possession de leur propre maison, un nombre accru de logements deviendront disponibles allégeant ainsi les pressions qui s'exercent sur les locataires.

Il est impossible de répondre aux besoins de tous les Canadiens en vertu d'un seul programme de l'État. La pension de vieillesse, par exemple, ne vaut rien pour les jeunes, le crédit d'impôt au titre des enfants n'est d'aucune utilité pour ceux qui n'ont pas d'enfant. S'il devient nécessaire de verser des subventions aux locataires, d'autres moyens seront pris et on leur versera des allocations de logement.

Le gouvernement fédéral fournit déjà de concert avec les gouvernements provinciaux des logements subventionnés aux familles à faible revenu et aux citoyens âgés grâce au programme d'aide à l'habitation à but non lucratif, le programme coopératif d'habitation, le versement progressif des hypothèques aux propriétaires et d'autres programmes de la SCHL.

Le gouvernement finance ce programme en faisant profiter les Canadiens des avantages de son programme d'austérité. On ne demande nullement aux locataires de payer des impôts plus élevés pour venir en aide aux propriétaires.

Il eût été beaucoup plus simple d'appliquer ce programme en 1965 quand notre parti en a soumis l'idée, ou même en 1978, quand nous l'avons remis sur le tapis.

A l'heure actuelle, le Manitoba, conscient que la hausse des coûts des loyers jetait dans la terreur les personnes âgées à revenus fixes, a intelligemment élaboré un programme de subvention des loyers afin d'aider quelque 9 000 personnes âgées. Quant à l'Ontario, il a affecté des crédits supplémentaires à l'aide aux personnes âgées, qu'elles soient propriétaires ou locataires.

Nous pourrions faire beaucoup plus pour les propriétaires et les locataires et, en fait, pour tout le monde, si ce n'était des mesures totalement irréfléchies qu'a prises le prétendu gouvernement précédent au cours des dix-sept dernières années, et particulièrement ces onze dernières. Quiconque voudrait contester cette affirmation aurait intérêt à lire certains des rapports des derniers vérificateurs généraux, ainsi que le rapport de la Commission Lambert. Le gouvernement libéral dépensait chaque mois un million de plus qu'il ne tirait des recettes fiscales, et pourtant, il a le culot de critiquer le gouvernement actuel et de vouloir lui faire la leçon. Compte tenu de leurs réalisations, les libéraux ne devraient même pas ouvrir la bouche.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: On aurait pu s'attendre après la publication de rapports négatifs, à l'adoption de mesures visant à corriger la situation, pourtant la situation demeure inchangée. Au lieu de s'améliorer, les choses se sont détériorées. La Commission Lambert a formulé 151 recommandations pour tenter de mettre fin au désordre engendré par 17 années d'administration libérale et a déclaré que le Parlement devait exiger que le gouvernement lui soit comptable de ses activités. Voilà une chose que nous pouvons promettre, monsieur l'Orateur. Les libéraux se croyaient au-dessus de cela.

Une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons faire plus pour les locataires et les propriétaires est que les frais d'intérêt sur les emprunts insensés effectués par le prétendu gouvernement que nous avons remplacé coûtent à eux seuls 23 millions de dollars par jour aux contribuables. C'est évidemment notre gouvernement qui doit maintenant en faire les frais. Cela n'est pas une excuse, c'est un fait. Il nous faut payer la note, et c'est pourquoi nous ne pouvons faire davantage pour la population. Nous sommes pris à régler les comptes des libéraux.

Notre gouvernement mettra en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de la Commission Lambert et rétablira le contrôle des dépenses. La situation qui existe actuellement vient du fait que les libéraux ont changé les règles en 1968 et 1969. Le vérificateur général a déclaré qu'il ne pouvait rendre compte que de la moitié du budget de 50 milliards de dollars, qu'il ne savait pas où allaient les autres 25 milliards. Un gouvernement qui a créé une telle situation ne peut se permettre d'offrir des conseils ou des critiques. Il a eu 17 années pour faire des miracles, pour aider tout le monde, pour trouver du pétrole et tout le reste.

On a largement critiqué et accusé le parti conservateur de s'opposer au régime d'assurance-maladie. Cela est un odieux mensonge, monsieur l'Orateur. C'est notre parti qui a introduit ce régime au Canada. Le mandat en a été présenté en 1961 par le gouvernement Diefenbaker. Toutes les recommandations contenues dans le rapport de la Commission Hall ont été mises en œuvre et c'est ce qui a permis de mettre en place un régime d'assurance-maladie de première valeur au Canada. Un gouvernement conservateur a établi tous ces régimes de soins médicaux de concert avec les provinces. Tous les mandats sont ici. Tous ont été examinés et les recommandations ont été mises en œuvre.

● (1730)

J'ai lu avec plaisir la déclaration que le présent ministre de la Santé adressait aux ministres provinciaux de la Santé. Voici ce qu'il a dit: «Je me suis demandé quelle serait la personne la plus compétente pour effectuer cet examen des soins médicaux et veiller à ce que ces normes soient maintenues.» Il ajoutait: «Nous avons beaucoup de chance, je crois, que l'auteur du rapport de la Commission Hall, le juge en chef Emmett Hall de la Saskatchewan, m'ait laissé savoir qu'il était disposé à faire ce travail.» Je crois comprendre que M. Hall étudiera à nouveau les soins médicaux au Canada et fera les recommandations nécessaires.

Notre ministre de la Santé a annoncé qu'il proposait la création d'un institut national des soins médicaux au Canada.

Il a déjà fait parvenir aux ministres provinciaux de la Santé une note au sujet de cet institut et des exemplaires supplémentaires de cette note seront distribués. Nous nous intéressons vivement aux soins médicaux au Canada, car notre parti a été le premier à s'en occuper.

Les néo-démocrates et les libéraux du Manitoba ont longuement critiqué le gouvernement manitobain au sujet des soins médicaux dans cette province. Je veux le consigner au compte rendu pour révéler ce que font les provinces dans des circonstances difficiles. Au Manitoba, les dépenses dans le domaine de la santé sont passées de 459 millions en 1976-1977 à 503 millions en 1977-1978 puis à 525 millions l'an dernier et à 570 millions cette année. Ce sont là les coupures que les libéraux et les néo-démocrates dénoncent à grands cris, monsieur l'Orateur. Le tiers du budget provincial du Manitoba est consacré à la santé.

J'aimerais signaler le pourcentage d'augmentation du budget des soins médicaux au Manitoba. En Saskatchewan, on prévoit que le coût de l'assurance-hospitalisation et des soins médicaux augmentera de 4.8 p. 100 et de 8.3 p. 100 respectivement tandis qu'au Manitoba, il augmentera de 10 p. 100 et de 8 p. 100. Les soins médicaux perdront en qualité en Saskatchewan si c'est là l'augmentation que le gouvernement donnera au budget des hopitaux et des régimes de soins médicaux. J'espère que le juge Hall commencera par une province gouvernée par les néo-démocrates, car elles ont de sérieux problèmes.

Lors de la dernière campagne électorale, le chef du Nouveau Parti Démocratique (M. Broadbent) a fait à la télévision nationale quelques-unes des déclartions les plus irresponsables que je l'aie jamais entendu faire au sujet de notre parti. Il passait à la télévision pratiquement tous les deux soirs pour dire que les médecins ne quittaient le régime d'assurance que dans les provinces à gouvernement conservateur. Il n'a pas mentionné la Saskatchewan qui a un gouvernement néo-démocrate. Il y a en Saskatchewan trois différents moyens qui permettent aux médecins de quitter le régime, et ces moyens existent depuis 16 ou 17 ans. Les Néo-démocrates disent donc qu'ils n'aiment pas voir les médecins quitter le régime dans les provinces conservatrices, mais ne trouvent rien à redire quand le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan le permet. Voilà un exemple des déclarations irresponsables que nous entendons de la part des Néo-démocrates et qui induisent les Canadiens en erreur.

Le NPD a obtenu un certain appui au cours des dernières élections fédérales et a gagné quelques nouveaux sièges. Mais beaucoup de Canadiens se demandent ce qui leur a pris de voter pour ce parti après avoir entendu certaines déclarations d'un ancien président du NPD au Manitoba, M. Frank Syms. Je connais Frank Syms depuis des années: c'est un petit socialiste inoffensif. Il a été plusieurs fois défait comme candidat néo-démocrate, mais il a finalement compris. M Syms a abandonné le NPD parce que les «communistes» en ont pris le contrôle.

Je vous fais lecture d'un article du *Winnipeg Tribune*. L'article se lit ainsi: «Néo-démocrate de longue date, J. Frank Syms a remis sa carte du parti en guise de protestation contre ce qu'il appelle la prise de contrôle du parti néo-démocrate par des partisans du communisme et des communistes.» Que pensez-vous de cela? Selon l'article, M. Syms a dit: «Il y a trop de néo-démocrates bien connus qui ne voient rien de bon dans notre système, mais qui ne trouvent rien à redire au communisme. Depuis plus de cinq ans, j'ai assisté avec inquiétude et j'ai résisté à la prise de contrôle de l'organisation néo-démocrate du Manitoba par une coalition de militants, d'individus et de groupes radicaux. On retrouve parmi eux les plus bouillants promoteurs des droits de la femme, des anarchistes, des membres et des sympathisants du Parti des travailleurs révolutionnaires, des trotskystes», et ainsi de suite.

Une voix: Cela ressemble à votre cabinet.

M. McKenzie: Ce sont les propos d'un membre de longue date du parti néo-démocrate qui a déjà été président du parti au Manitoba et que le NDP a fait nommer directeur de la régie des alcools pendant huit ans.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a dit aujourd'hui à la Chambre que la qualité de soins médicaux se détériorait au Manitoba et que les programmes sociaux de la province périclitaient. De toute évidence, il n'a pas cherché à se renseigner et n'a pas l'intention de le faire. Je puis citer l'exemple d'une province, mais je suis sûr que les autres en font autant.

Ainsi, le Manitoba a entrepris un programme de 138 millions de dollars pour rénover son centre des sciences médicales. C'est une somme importante pour cette province. Les victimes du cancer du sein ont désormais droit à un rabais sur les prothèses. Les familles qui doivent acheter des prothèses auditives pour leurs enfants de moins de 18 ans peuvent désormais bénéficier d'une aide financière importante. Quatre millions de dollars viennent d'être consacrés à l'expansion du Centre de cancérologie du Manitoba. Un service de dialyse moderne de $583 000 vient d'être créé au Centre des sciences médicales. Le gouvernement a financé une partie des travaux d'expansion du service de chirurgie cardio-vasculaire de l'Hôpital de Saint-Boniface. L'hôpital Seven Oaks qui a coûté 32 millions de dollars est sur le point d'être terminé. Nous n'avons pas suspendu ce programme qui avait été lancé par les Néo-démocrates; nous aurions fort bien pu le faire. Nous avons modernisé le système de sécurité-incendie dans de nombreux centres hospitaliers du Manitoba ainsi que dans d'autres établissements de soins. Depuis 1977, 36,4 millions de dollars, dont 10 millions provenaient du secteur privé, ont été affectés à la création de 1291 lits dans des centres sociaux. En outre, 75 p. 100 des propriétaires fonciers recevant la pension de vieillesse ont été complètement exemptés de la taxe scolaire.

Et la liste est encore longue. Pourtant, ces gens-là ont l'audace de déclarer à la Chambre que nous sommes les ennemis des personnes âgées et des malades. Le tiers du budget est dépensé en soins médicaux, et comme vous pouvez en juger par les chiffres que je viens de faire consigner, ils induisent les Canadiens en erreur avec leurs propos ridicules à la Chambre.

Le NPD et les Libéraux se sont servis de la Chambre pour attaquer le gouvernement du Manitoba sur maintes questions. Ils en ont pris l'habitude au cours de la dernière législature. Au Manitoba, ils ont consacré la majorité de la dernière campagne électorale à discuter les politiques du gouvernement provincial. Comme le NPD n'avait pas de politique originale à proposer, il a lancé une foule de fausses accusations contre l'administration conservatrice actuelle. La situation économique a été son sujet de prédilection. Depuis deux ans, le gouvernement conservateur a créé 11,000 nouveaux emplois, ce qui est près du triple de ce que les néo-démocrates ont fait.

Tous ces emplois, créés dans le secteur privé, ne constituent donc pas un fardeau pour les contribuables.

En outre, un ministre du gouvernement de l'Alberta a annoncé la semaine dernière que quatre des sociétés de la Couronne que le gouvernement avait vendues au secteur privé font d'excellentes affaires et embauchent de nouveaux employés. Elles se débrouillent fort bien depuis que le gouvernement ne met plus son nez dans leurs affaires. L'été dernier, le secteur privé a créé 8,631 emplois d'été pour les étudiants. En 1978, les investissements privés, qui sont la véritable source d'emploi, ont augmenté de 22 p. 100. Les investissements dans le secteur manufacturier sont en hausse de 34 p. 100 en 1979, soit le double de l'augmentation nationale. Pourtant, les députés d'en face disent que l'économie est mal en point dans cette province. Les permis de construction commerciale dans la ville de Winnipeg ont augmenté de 3,800 p. 100. C'est là un indice que tout va très bien. Imaginez seulement que le NPD revienne au pouvoir. Cette seule pensée me fait frémir. Au cours de la dernière législature, j'ai cité à la Chambre de nombreuses statistiques que j'avais obtenues d'institutions financières qui aidaient des entreprises à déménager du Manitoba lorsque le NPD était au pouvoir dans cette province. La perte était énorme. Les sommes d'argent et le nombre d'emplois qui disparaissaient défiaient l'imagination.

● (1740)

Au Manitoba, le taux de chômage est le troisième le plus bas au Canada. Les dépenses affectées à la prospection minière et pétrolière ont presque doublé. Sous le régime du NPD, l'exploration minière avait presque stoppé complètement au Manitoba, sous l'égide du ministre chargé du développement du Nord et des mines.

Le gouvernement manitobain a fait preuve de leadership. Le prix de l'électricité a été gelé pour une période de cinq ans pour aider la population. Depuis juillet 1979, les Manitobains ont un salaire minimum qui est le troisième le plus élevé au Canada. Les huit années de pouvoir du NPD au Manitoba ont été désastreuses pour nous. Ce fut une expérience très coûteuse. Nous avons vu le NPD se lancer dans une entreprise de mets chinois. J'aime bien les mets chinois, mais je ne tiens certainement pas à les acheter d'un quelconque gouvernement NPD. Cette entreprise a fait faillite. Ensuite ils se sont lancés dans la construction aéronautique. C'est bien la dernière chose au monde dont un gouvernement provincial devrait se mêler. Cette initiative a fait perdre 40 ou 50 autres millions de dollars à la population du Manitoba. On pourrait continuer longtemps dans cette veine.

Je voudrais revenir sur la question des services de santé. Tous les députés du NPD ne sont pas des irresponsables. J'ai sous la main une déclaration d'un ancien chef du NPD, M. Tommy Douglas. Il faisait allusion au rapport Hall dans les années 60. Il disait que c'était l'un des meilleurs rapports jamais rédigés sur le sujet. Il louait M. Diefenbaker et son gouvernement conservateur d'avoir posé la première pierre du régime d'assurance-maladie de l'État. Je crois que l'on doit reconnaître à M. Douglas le mérite d'avoir concédé ce fait. Je ne crois pas qu'il sillonnerait aujourd'hui le pays en se livrant à des déclarations irréfléchies comme c'est le cas maintenant de ses collègues du NPD. D'après eux, notre parti serait contre l'assurance-maladie, les hôpitaux, les personnes du troisième âge. Bref ils racontent toutes sortes de balivernes.

[M. McKenzie.]

Je ne sais pas quel genre de critiques constructives nous entendrons de la part du parti libéral maintenant qu'il est dans l'opposition. Les libéraux semblent se chamailler constamment sur la question de la direction de leur parti. Le député de Vaudreuil (M. Herbert) publie de nombreux articles dans les journaux. Il est arrivé ici en 1972, en même temps que moi. Il écrit des lettres dans lesquelles il déclare souhaiter le remplacement de son chef ou avoir telle ou telle autre plainte à formuler à l'égard de son parti. Je ne l'ai jamais entendu dire quoi que ce soit de bien au sujet de son parti. Je ne sais pas pourquoi il désire quand même rester au sein du parti libéral alors qu'il a tant de reproches à lui faire sur la conduite de ses membres. Il s'inquiète au sujet de certains membres du caucus libéral à qui on a attribué certaines responsabilités bien précises. Le député de Vaudreuil se plaint de ce que ses collègues font des déclarations publiques sur les grandes questions de l'heure sans en avoir au préalable discuté en caucus. Le parti libéral est en quelque sorte disloqué. On peut lire des articles de journaux portant pour titre: «Trudeau est attaqué», «Des libéraux mécontents réclament la fin du règne de l'ex-premier ministre». Il ne fait aucun doute que ce parti fait face à des problèmes.

J'aimerais dire quelques mots de Petro-Canada. J'ignore pourquoi on s'énerve tant autour de cette question. Nous devons admettre que le débat sur cette question est chargé d'émotion. Pourtant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a déclaré que nous allions conserver à Petro-Canada une bonne partie de ses prérogatives. Il a déclaré que, lorsque nécessaire, les négociations de pays à pays en vue de la conclusion de contrats d'importation de pétrole brut seront menées par Petro-Canada. Il a déclaré que le gouvernement veillera à promouvoir l'exploration pétrolière aux confins du pays et qu'il accroîtra la participation canadienne à ces projets qui seront réalisés à un rythme auquel on ne saurait s'attendre de l'entreprise privée laissée à elle-même. Nous allons travailler en collaboration avec le secteur privé.

J'ai participé récemment à une rencontre interparlementaire canado-américaine qui se tenait à Calgary. Nous y avons rencontré des représentants de Petro-Canada. Il nous ont fait visionner des films montrant certains des projets que cette société est en voie de réaliser en collaboration avec le secteur privé. Nous n'avons aucune objection à cela. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'en plus de participer à l'exploration aux confins de notre pays, Petro-Canada veillera également à promouvoir la recherche et le développement en vue de favoriser la mise en valeur des sables bitumineux et des huiles lourdes. Je me demande pourquoi le critique libéral des questions énergétiques s'énerve tant. Ces questions l'inquiètent, mais nous nous en occuperons.

Le critique libéral a signalé que le Canada compte 700 compagnies pétrolières. J'ignore combien il nous en faut, mais cela me semble être un bien grand nombre, sans compter Petro-Canada. Je suis convaincu que le groupe de travail, lorsqu'il remettra son rapport vers la fin du mois, y fera des recommandations. Que nous y donnions suite ou non, je ne saurais le dire maintenant, pas plus d'ailleurs que le gouvernement. Nous devrons attendre que le groupe de travail ait remis son rapport.

J'aimerais donner aux députés une idée de l'ampleur du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-être

compte-t-il déjà des directions aptes à remplir les mêmes fonctions que Petro-Canada. Il compte 300 directions, divisions et organismes dotés en tout d'un personnel d'environ 4000 personnes. Voyez l'annuaire téléphonique du gouvernement, le Ministère y occupe 11 pages! Que font tous ces fonctionnaires? Peut-être pourraient-ils remplir bon nombre des fonctions de Petro-Canada. A mon avis, nous nous devons d'examiner soigneusement le double emploi. Nous adoptons une attitude responsable. Il n'y a rien de répréhensible à revoir le rôle d'un ministère ou d'un organisme fédéral. Il y en a 400 autres que nous devrons examiner pour voir au juste ce qu'ils font. Ils devront justifier leur existence.

Nous agissons de façon réfléchie en voulant examiner tous ces divers ministères du gouvernement. Nous ne nous contentons pas de fermer les yeux et de les laisser agir à leur guise. Nous ne savons pas s'ils fonctionnent de façon efficace ou s'ils sont tenus de le faire ou quoi que ce soit. Nous avons envers les contribuables canadiens la responsabilité de découvrir si ces 400 sociétés de la Couronne et les centaines de divisions et de directions au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont toutes nécessaires. Nous adoptons une attitude sérieuse. Mais ce faisant, nous sommes en butte aux critiques. On devrait nous féliciter de chercher à savoir si l'argent des contribuables est dépensé à bon escient. Je ne vois rien de mal à nous en préoccuper, mais voilà le genre de critiques que nous recevons de la part des libéraux et des néo-démocrates.

Le parti conservateur s'est intéressé aux questions d'énergie bien avant que le parti libéral commence seulement à y songer. Je me rappelle lorsque le gouvernement Diefenbaker a institué le Programme d'aménagement de voies d'accès aux ressources dans les années 50. Les libéraux s'étaient employés à le ridiculiser. Le Canada serait bien engagé sur la voie de l'autarcie en matière d'énergie aujourd'hui si ce programme avait été mis en œuvre lorsque les libéraux sont revenus au pouvoir en 1963, mais ils l'ont démantelé en faisant des blagues faciles en disant que nous voulions construire une route d'un iglou à l'autre et autres remarques du genre.

J'aimerais rappeler des propos tenus par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qui s'est intéressé pendant des années à la question de l'énergie au Canada et qui a œuvré avec notre ancien chef, M. Diefenbaker, dans le cadre du Programme d'aménagement des voies d'accès aux ressources. C'était à l'occasion de l'inauguration de la route Dempster que les Libéraux avaient retardé de sept ou huit ans. Je cite:

> En fait, cette route constituait l'un des éléments majeurs du Programme d'aménagement des voies d'accès aux ressources. Quiconque examine une carte du Canada établie selon la projection conique constate que du Labrador au Yukon, le Canada fait partie d'un cercle de terre dont le centre est situé dans les îles de l'Arctique.
>
> Ces îles ont fait partie, il y a très longtemps, des tropiques de la Terre. Depuis l'époque de Stefansson, les yeux des explorateurs du monde sont fixés sur cette terre qui devrait receler tant de ressources. Stefansson a donné à plusieurs de ces îles le nom des ministres du cabinet qui avaient parrainé ses expéditions. Mackenzie King en fut tellement fâché qu'il donna lui-même son propre nom à une île.

Réaction typique. Et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain de poursuivre:

> Lorsque j'ai été nommé ministre en 1957, je me suis immédiatement efforcé d'obtenir le plus de renseignements possible sur la façon dont nous pourrions construire le plus rapidement une route vers la côte de l'Arctique. Selon mon analyse du rapport Paley établi en 1952 sur la base des ressources américaines, je savais que le Canada devrait avoir accès aux hydrocarbures des îles de l'Arctique au plus tard en 1980.

● (1750)

Cela remonte à 1957. Imaginez seulement les résultats si l'on avait poursuivi ce programme.

Nous nous soucions beaucoup d'énergie. L'énergie est depuis bien des années une des priorités du parti conservateur. Le député a affirmé qu'alors qu'il était devenu ministre il avait trouvé une carte d'un quelconque fonctionnaire inconnu dans le vieux ministère de l'intérieur sur laquelle était esquissé un projet de grandes routes vers l'Arctique. Il ajouta:

> J'ai trouvé un règlement sur le pétrole et le gaz en vertu duquel tout devait appartenir au découvreur. Ce règlement aurait été abrogé. Le ministère ne comptait plus de personnel vraiment affecté aux ressources; aussi, suis-je allé m'en trouver dans l'industrie, M. Link, M. Sproule et mon frère, tous alors à la retraite, et ils ont aidé à dresser un programme de routes vers nos ressources.

Je veux seulement qu'il soit clair que nous sommes du parti qui, au fil des années, a montré son esprit d'initiative en présentant le régime d'assurance-chômage et celui de la déductibilité de l'intérêt hypothécaire. Nous avons proposé le programme des routes vers nos ressources il y a des années. Les affirmations des libéraux et des porte-paroles des néo-démocrtes, comme quoi notre parti ignore tout des besoins de la population, sont absolument sans fondement. Monsieur l'Orateur, nous en sommes plus conscients que les partis libéral et néo-démocrate à la fois. Dès 1973, même dans l'opposition, nous poursuivions une politique des ressources naturelles pour le Canada. J'ai ici, en main, des documents publiés en 1973 sur nos approvisionnements de pétrole et toutes ces autres questions.

J'espère avoir maintenant rétabli les faits, du moins dans une certaine mesure, monsieur l'Orateur. Je vous remercie de votre indulgence.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais tout d'abord vous féliciter d'avoir été confirmé dans vos fonctions. J'aimerais également dire que je suis très heureux d'avoir été élu député de la circonscription de Cape Breton-The Sydneys. A ce titre, et au nom de mes commettants, j'aimerais remercier le sénateur Robert Muir de s'être dévoué pour les habitants de cette circonscription pendant 22 années.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: J'aimerais par ailleurs féliciter le sénateur Muir pour sa nomination au Sénat. Je puis dire en toute sincérité que sa réussite me réjouit.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Les trois premiers jours de séance de cette trente et unième législature me rassurent quelque peu car je pense que lorsque les habitants du Cap-Breton auront appris quel temps il fait à Ottawa, je n'aurai peut-être pas d'adversaire aux prochaines élections fédérales.

A propos du discours du trône, le premier ministre (M. Clark) a déclaré hier que les Canadiens devraient voir plus grand. D'après ce que nous entendons dire depuis le 22 mai, les seuls Canadiens qui voient l'avenir en rose sont ceux qui forment le gouvernement actuel. Certainement, le Canada atlantique ne peut guère entretenir d'espoirs tant que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) n'en fait qu'à sa tête. Avant le 22 mai, certains secteurs de la région s'étaient vu promettre de l'aide sous la forme d'une décentralisation de

divers ministères fédéraux. Mais après les élections du 22 mai, le président du Conseil du Trésor a décrété que cela ne se ferait pas; il a allégué que le gouvernement devait économiser, mais ces économies devaient s'effectuer seulement dans certaines circonscriptions.

En Nouvelle-Écosse, les projets de décentralisation ont été annulés dans deux circonscriptions seulement, représentées par des députés d'opposition. Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence puisque seulement trois circonscriptions de Nouvelle-Écosse sont représentées par des députés d'opposition et qu'aucun projet de décentralisation ne touchait la troisième.

Dans Cape Breton-The Sydneys, la décentralisation devait créer quelque 400 emplois. On avait fait l'acquisition du terrain et les plans des architectes pour un nouvel immeuble étaient assez avancés. Il n'y a aucun doute qu'en plus de créer des emplois, la décentralisation aurait donné un nouveau souffle au centre-ville de Sydney qui aurait bénéficié de retombées se manifestant sous la forme de nouveaux magasins et immeubles.

A mon avis, le gouvernement a failli à la plupart des promesses qu'il avait faites durant la campagne électorale, et a tenu celles qu'il aurait dû laisser tomber; la population du Canada ne peut pas accepter cela. C'est certes encore plus inacceptable quand on va à l'encontre des promesses du gouvernement précédent. La conduite du président du Conseil du Trésor ne dénote rien de plus qu'un tenace esprit de vengeance, et je supplie l'honorable ministre de revenir sur sa décision d'annuler le projet de décentralisation touchant les régions de Sydney et d'Antigonish. Ce projet revêt pour la région une importance qui dépasse, et de loin, les coûts qu'il entraîne.

L'économie du Cap-Breton ne peut supporter l'annulation de ces projets de décentralisation. Selon les derniers chiffres publiés par le ministère du développement de la Nouvelle-Écosse, le taux de chômage atteint 17.4 p. 100 dans la région industrielle du Cap-Breton. Nous ne demandons pas la charité, mais simplement un investissement à long terme de la part du gouvernement du Canada en l'avenir de notre région. Il n'y a aucun doute pour nous que si notre économie suit son cours normal, elle sera rentable à l'avenir. Toutefois, nous tentons actuellement de conserver l'intégrité de nos collectivités en attendant que la modernisation de l'usine de la Sydney Steel, la mise en exploitation de nouvelles mines de charbon et une approche plus éclairée de la part des Chemins de fer Nationaux et de CN Marine ne remettent sur pied l'économie du Cap-Breton.

La situation en ce qui concerne la Sydney Steel Corporation est grave. Le Comité britannique nord-américain a déclaré que le coût de production des matières de base augmentait trois fois plus vite que le taux d'inflation et que si des gouvernements comme le nôtre ne prenaient pas de mesures concrètes il y aurait une pénurie de ces matières d'ici du XX^{e} siècle. Une de ces matières de base est l'acier. Malgré ces données irréfutables, le gouvernement a choisi de ne rien faire pour aider financièrement la Sydney Steel Corporation. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) qui, au cours de la dernière législature, n'a pas manqué une occasion de se faire entendre pour réparer les torts du pays, semble soudain avoir perdu la parole. Il s'est sans doute rendu compte que la situation diffère sensiblement lorsque l'on passe de l'autre côté.

Il a promis des subventions de taille. Il n'en a pas précisé le montant et n'a pas indiqué quand elles seraient versées, mais il a de la sorte gagné la confiance des électeurs du Cap-Breton. Les métallurgistes et les marchands le croient lorsqu'il déclare que la Sydney Steel bénéficiera d'une aide financière substantielle. Rappelons-nous cet instant, monsieur l'Orateur. Espérons que le ministre, qui, par le passé, s'est voulu le défenseur de l'individu, tiendra sa promesse aux électeurs du Cap-Breton, qui lui ont fait confiance. Mais il devra débloquer des crédits et cela nous ramène au président du Conseil du Trésor. Je signale à ce dernier que la Sydney Steel peut être rentable et je le presse d'avoir confiance dans les habitants du Cap-Breton.

Le gouvernement semble vouloir favoriser une élite comme en fait foi le discours du trône. Cependant, je me réjouis d'apprendre que le gouvernement songe à renforcer les régions. La Sydney Steel constitue une force dans l'est du Canada et si le ministre de l'Expansion économique régionale ou le président du Conseil du Trésor entretiennent des doutes à ce sujet, je serais très heureux de les rassurer. En fait, depuis plus de trois mois j'ai vainement demandé une audience au ministre du MEER mais je pense qu'il est sur le point de m'accorder une entrevue pour la semaine prochaine, ce dont je lui suis reconnaissant.

• (1800)

M. Baker (Nepean-Carleton): Pourquoi n'allez-vous pas le voir de l'autre côté?

M. Alexander: Ce serait facile, n'est-ce pas?

M. MacLellan: Non je vous remercie. Le prix est trop élevé. Vous avez beaucoup d'humour.

Le charbon fait notre force et chacun vous le dira en Nouvelle-Écosse. Même le gouvernement de notre province s'en est rendu compte. La Nouvelle-Écosse souffre du prix élevé de l'énergie et elle veut utiliser son charbon pour produire de l'électricité. Le gouvernement de la province est en train de construire deux usines thermiques et projette d'en construire d'autres, mais il y a un seul problème, le charbon.

Est-il possible de s'imaginer que dans une région où le taux de chômage atteint 17.4 p. 100, où il existe des gisements de charbon confirmés, on puisse manquer de charbon? La raison c'est que le gouvernement fédéral n'a pas encore décidé s'il ouvrira de nouvelles mines. Si vous voulez savoir pourquoi on chôme au Cap-Breton, sachez que le gouvernement n'investit pas dans cette région même si les risques sont inexistants. Je demande au ministre de l'Expansion économique régionale et au président du Conseil du Trésor de se mettre à l'œuvre et de fournir à la Société de développement du Cap-Breton les moyens financiers nécessaires pour exploiter la mine Prince près de Sydney, et pour terminer les travaux à la mine de Donkin. C'est une demande trop pressante pour qu'on nous la refuse.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 5.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. MacLellan: Monsieur l'Orateur, comme je le disais, il y a un urgent besoin d'exploiter les mines de charbon, surtout à cause du coût de plus en plus élevé du pétrole et du temps qu'il faut pour mettre une mine de charbon en production.

Je le répète, je pense que le ministre de l'Expansion économique régionale et le président du Conseil du Trésor se tournent les pouces. S'ils se tournent les pouces, alors le ministre du Transport (M. Mazankowski) et le ministre d'État (Transports (M. Howie) ont les bras croisés. Le CN et Via Rail réduisent leurs services dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Évidemment, on n'est pas intéressé à des services démodés et inefficaces, et quand on ne s'en sert pas, le CN, comme c'est son habitude, invoque cette excuse pour dire qu'ils ne sont pas requis et devraient ête abandonnés. Je demande au ministre des Transports d'étudier la question des services du CN et de Via Rail dans l'est de la Nouvelle-Écosse. C'est une question importante qui ne peut attendre.

J'aimerais terminer en mentionnant la situation la plus incroyable qui existe dans la région du Cap-Breton. Le taux de chômage y est de 17.4 p. 100 et CN Marine assure le service entre North Sydney et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve. A cause du taux de chômage, on penserait que le gouvernement fédéral améliorerait ce service de façon à faire profiter le secteur industriel du Cap-Breton du plus d'avantages possibles, mais non.

Clarke Transportation Canada Limited reçoit une subvention d'environ $16 la tonne pour faire le transport de Montréal à Terre-Neuve. CN Express s'est engagé à transporter un nombre garanti de tracteurs-remorques pour Federal Commerce and Navigation Co. Limited qui assure le service entre Halifax et Terre-Neuve, ce qui fait concurrence à une société de la Couronne et enlève des emplois à une région qui en a grandement besoin. Cet engagement est en contradiction avec le fait que le chemin le plus court pour se rendre à Terre-Neuve est encore de passer par Sydney-Nord. Le ministère des Transports et le Canadien National, avec le consentement de CN Marine, accordent aux transporteurs privés les cargaisons les plus importantes, au détriment de notre société nationale et de la région de Sydney-Nord.

Le très honorable premier ministre s'est engagé à préserver le style de vie des petites collectivités. Je lui répondrai que ces petites collectivités ne peuvent exister sans emploi. Le ministère des Transports et CN Marine ont pour politique systématique celle de laisser se détériorer petit à petit les installations à Sydney-Nord, jusqu'au jour où personne ne voudra plus s'en servir. Si ces installations ne servent plus, il sera alors justifié de les abandonner.

La publicité à l'égard des services du CN entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques est pratiquement inexistante. Si quelqu'un essaie de se rendre de Sydney-Nord à Port-aux-Basques, il lui faudra porter ses bagages sur son dos et s'y rendre à la nage. J'implore le ministre des Transports, le ministre d'État (Transports) de redresser l'injustice dans l'exploitation de CN Marine et d'améliorer comme il le faudrait le service au départ de Sydney-Nord. La subvention accordée à la Clarke Transportation Canada Limited et l'accord convenu avec la Federal Commerce et d'autres sociétés privées sont inéquitables et je réclame instamment leur annulation. Les habitants de Sydney-Nord sont traités avec une injustice à laquelle il faut mettre fin immédiatement. Le fait de supprimer la subvention accordée à la Clarke Transportation Canada Limited serait d'un grand secours au président du Conseil du Trésor, car, avec la somme ainsi épargnée, ce dernier pourra alors entamer la décentralisation dans la région de Sydney.

Des voix: Bravo!

● (2010)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à voter ou allons-nous attendre encore deux ou trois minutes?

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de participer à ce débat de réponse à cet excellent discours du trône fort à propos prononcé plus tôt cette semaine. Ce fut un discours du trône différent de beaucoup d'autres que j'ai entendus en ceci qu'il était essentiellement dénué de ce qu'un éditorialiste a appelé de la prose. Il s'agissait en fait d'une description concise des projets et des programmes du gouvernement pour la période législative que vient de commencer.

Certains députés d'opposition ont critiqué le fait qu'il n'y avait rien de neuf dans le discours du trône. Certains représentants des media ont également déclaré qu'il ne comportait pas de surprises. Nous avons fait campagne au début de cette année en énonçant les programmes, les solutions et les activités ou mesures que nous entreprendrions en tant que gouvernement et les électeurs canadiens ont approuvé ce programme par leurs bulletins de vote. Nous exécutons maintenant notre promesse.

Le gouvernement a clairement laissé entendre qu'il avait l'intention de remplir sa promesse de réduire l'ingérence gouvernementale dans la vie privée des Canadiens ainsi que son intervention dans l'économie. Nous avons l'intention de réduire les dépenses excessives et extravagantes qui sont devenues la norme au Canada. Nous avons l'intention de réduire le déficit de 12 milliards de dollars et d'équilibrer le budget. Nous n'avons pas l'intention de maintenir la tradition du gouvernement précédent de mettre sur le dos des générations futures les conséquences de nos extravagances.

Le gouvernement veut réduire la part que l'État joue dans la vie des Canadiens à d'autres égards. Il veut réduire son ingérence par voie de réglementation et diminuer de la sorte le fardeau que cela représente. Nous tenons à restreindre l'ingérence qui se manifeste lorsqu'un gouvernement, comme ceux que nous avons eus dans le passé, estime savoir ce qu'il faut aux Canadiens, estime savoir mieux que l'individu ce qui est bon, ce qui est approprié et ce qui assurera un meilleur avenir. Nous reconnaissons les aptitudes des Canadiens en tant qu'individus et nous leur faisons confiance. Nous savons que c'est le Canadien, en tant que citoyen, en tant qu'individu, qui importe le plus, et si nous agissons dans l'intérêt du citoyen nous servons très bien la cause du pays tout entier.

Telle a été la portée du discours du trône. Il n'était pas censé étonner, mais exposer nos engagements de longue date. Rien n'y est dissimulé. Nous avons expliqué nos programmes aux Canadiens; ils se sont prononcés et nous donnerons suite maintenant à ces engagements.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Je suis fier de certains passages du discours du trône qui réitèrent nos engagements, notamment ceux qui ont

trait aux sociétés de la Couronne, question à laquelle je me suis fort intéressé quand je faisais de l'opposition. Je constate avec plaisir les progrès réalisés dans ce domaine très important depuis mai dernier et les mesures déjà prises par le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). J'ai constaté avec plaisir aussi que nous nous étions engagés dans le discours du trône à présenter à la Chambre un projet de loi sur les sociétés de la Couronne pour mettre sur pied une structure afin que le vérificateur général ne soit plus jamais en mesure de dire, comme il l'a fait il y a deux ans, que la gestion et le contrôle financiers des sociétés de la Couronne au Canada étaient sensiblement inférieurs aux normes minimales admissibles.

Nous allons mettre fin à ce gaspillage. Nous avons l'intention de faire en sorte que les sociétés de la Couronne qui continueront de dépendre du gouvernement fédéral soient administrées efficacement et dans le meilleur intérêt du Canada et des Canadiens. Nous allons aussi examiner toutes ces sociétés et nous poser une question très simple. Si ces sociétés de la Couronne appartenaient au secteur privé, y aurait-il de bonnes raisons, des raisons indéniables de les nationaliser? Dans la négative, le gouvernement étudiera les moyens de les rendre au secteur privé, tenant ainsi son engagement, un engagement dont nous avons informé le peuple canadien et que celui-ci a manifestement approuvé.

Je pourrais continuer longtemps sur ce sujet, monsieur l'Orateur, mais afin de ne pas contrecarrer des initiatives que d'autres peuvent avoir déjà prises, je vais m'arrêter ici.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Ayant eu l'honneur de siéger à la Chambre depuis cinq ans, monsieur l'Orateur, je ne puis certes pas prétendre en être à mon baptême d'orateur. Pourtant, même après quelque 200 interventions au cours de la dernière législature, j'en suis encore ce soir, en un sens, à faire mon premier discours en tant que représentant de la nouvelle circonscription de Crowfoot et non plus de celle de Battle River.

J'entends prendre quelques minutes pour parler de ma circonscription, chose que je n'ai pas faite la première fois que j'ai participé à un débat à la Chambre. Si je le fais maintenant, c'est que cela me permettra tranquillement d'amener une question dont j'aimerais saisir le Parlement du Canada ce soir.

Le chef Crowfoot fut l'un des hommes les plus illustres de notre pays. Il permit à un groupe de personnes de passer à travers une période désastreuse, de 1860 à 1870, au cours de laquelle les Indiens perdirent tout ce dont ils dépendaient pour assurer leur subsistance. Ils perdirent ce qui leur procurait leur énergie, leur nourriture, leur logement et leur capacité de perpétuer un certain mode de vie. Ils furent privés de tout cela lorsque le besoin a disparu. Le chef Crowfoot se sentit la mission de guider son peuple à travers cette période tragique et dévastatrice.

C'est au cours de cette période que le chef Crowfoot perdit lui-même toute sa famille lors d'une épidémie de variole. Le premier des premiers ministres de notre pays lui rendit hommage pour son extraordinaire noblesse, sa sagesse et sa sagacité. Le chef Crowfoot se rébella contre Sitting Bull au Montana, et il refusa de lutter avec lui au Canada. Il résista aux Cris et s'opposa à eux lors de la rébellion de Riel. Grâce à son extraordinaire talent de meneur d'hommes, à son éloquence et à son talent pour faire valoir ses opinions, le chef Crowfoot a marqué les débuts de l'histoire de l'ouest du Canada.

[M. Andre.]

Permettez-moi de vous citer un extrait de ce qu'il a dit à l'époque de la signature du Traité nº 7. A cette époque-là, déjà avancé en âge, il déclarait: «Encore un peu de temps et je ne serai plus parmi vous. D'où je suis venu et où je m'en vais, je l'ignore. Qu'est-ce que la vie? C'est l'étincelle de la luciole dans la nuit, c'est le souffle du buffle l'hiver, c'est l'ombre qui grandit puis s'évanouit avec le soleil». Celui qui dit ces choses est certainement un homme de la terre et c'est de cette question que j'aimerais traiter ce soir.

● (2020)

Nous avons entendu exposer de justes causes d'inquiétude ce soir et depuis quelques jours au sujet de l'énergie. Nous ne pouvons nier le fait qu'il existe un problème d'énergie, mais d'après moi la crise énergétique que traverse notre pays telle que nous la décrivent bien des gens, est tellement insignifiante par rapport à un autre problème de taille auquel les Canadiens doivent s'attaquer rapidement: la dégradation rapide de nos terres agricoles.

Les quatre-cinquièmes de la population mondiale souffrent de sous-alimentation. Près de 12,000 enfants de moins de cinq ans meurent de faim chaque jour et quelque 70 millions d'êtres humains subissent des dommages irréparables au cerveau chaque année par suite du manque de protéine. Il n'existe pas de crise plus grave dans le monde entier que celle du maintien de notre source de production alimentaire.

Le fait est qu'il n'existe que deux sources d'aliments. L'une est la terre et l'autre l'eau. Nos ressources aquatiques sont assez bien évaluées. Les réserves de poisson s'accroîtront ou diminueront selon la qualité de leur gestion. Mais pour ce qui est du sol, on ne peut le regénérer. Il y a, bien entendu, des exceptions et j'en parlerai un peu plus loin.

La moitié des terres arables de l'Ontario sont maintenant disparues à tout jamais. Sans compter qu'il y existe une autre vaste superficie de terres arables qui sont grandement menacées. Je viens de l'Alberta. C'est une province assez vaste, non pas la plus grande au Canada, mais elle engloberait la plupart des pays d'Europe. On considère notre province comme une contrée dont la principale source de richesse a toujours été l'agriculture, alors qu'en réalité sur les sept catégories de sol, notre province n'a que 1 p. 100 de terres agricoles de première valeur.

Il y a certains faits très intéressants et importants dont il faut tenir compte. L'un d'eux concerne la répartition des terres agricoles dans notre pays. Trois députés de mon parti et trois députés de l'opposition officielle ont eu le privilège, en novembre dernier, de rendre une visite d'amitié et de travail aussi au Moyen-Orient. Alors que nous étions dans ces régions, j'ai remarqué les riches et fertiles vallées de l'Égypte et de certains pays du Moyen-Orient, d'où l'on peut voir les villages perchés sur des nids d'aigle, et les grandes villes situées toute en haut des monts au milieu des rochers. J'ai tout d'abord pensé à la sagesse des bâtisseurs de ces anciennes civilisations qui ont décidé de construire leurs villes sur ces hauteurs. Mais ce n'était pas des considérations d'ordre agricole qui les y poussaient. C'est qu'ils pouvaient se défendre car il était plus facile stratégiquement de viser l'ennemi avec son arc, ses flèches ou ses canons d'en haut que de faire l'inverse.

De même ici au Canada, nous avons fondé notre pays en suivant les principes d'une société rurale. Les premiers pionniers qui sont allés vers l'Ouest, savaient ce qu'était une terre fertile. Ils reconnaissaient bien cette terre noire riche et abondante où les peupliers poussent droit. Ce n'est donc pas une coïncidence si les villes de Winnipeg, Saskatchewan, Regina, Lethbridge, Red Deer, Edmonton et Grand Prairie sont toutes construites au milieu d'anciens bassins marins géologiques, dont le sol est formé d'alluvions, et qui constituent nos meilleures terres arables. Parmi les villes des Prairies que je viens de citer, j'ai cité les plus importantes à l'exception de celles de Calgary et de Medicine Hat. Cela nous amène à la grave question de l'utilisation des terres arables.

Sur les étendues de terres de première et de deuxième catégorie, 50 p. 100 de celles qui nous restent aujourd'hui au Canada sont situées dans un rayon de 35 milles de nos 22 villes principales. Or, si nous examinons le processus d'urbanisation qui gagne tout le pays, nous constatons que nous allons nous trouver en face d'une situation critique de première importance car nos terres arables disparaissent à un rythme inquiétant.

Permettez-moi de placer le problème dans sa juste perspective. Il existe aujourd'hui dans le monde une acre de terre arable par personne. Au Canada on trouve trois acres de terre cultivable par Canadien. Si nous ne modifions pas notre politique des terres agricoles chez nous, en l'an 2005 nous n'aurons plus que trois quarts d'acre de terre arable par Canadien. Au début de mon intervention de ce soir concernant les terres arables, j'ai mentionné que chaque jour quelque 12,000 enfants de moins de cinq ans mouraient de faim. C'est-à-dire 12,000 hier, 12,000 aujourd'hui, 12,000 demain, et vers l'an 2005 si nous n'apportons pas de modifications judicieuses à l'orientation que nous suivons, nous aurons moins de terres agricoles au Canada qu'on en trouve maintenant en moyenne dans le monde. C'est absolument inacceptable.

J'ai soulevé cette question parce que dans ma province, la ville d'Edmonton, une ville magnifique, demande maintenant à étendre ses limites pour occuper une superficie six fois plus grande. On ne peut laisser passer cela sans mot dire. Ce qui est encore plus important, comme je l'ai mentionné plus tôt ce soir, les villes de Winnipeg, Regina, Saskatoon, Lethbridge, Red Deer, Edmonton et Grand Prairie ont toutes été construites au milieu d'anciens bassins lacustres géologiques, et que chacune de ces villes a amplement d'espace pour s'agrandir sans occuper des terres arables, sauf la ville de Regina. Je prétends que la question n'est pas de déterminer si nous avons des superficies suffisantes ou si nous devons avoir des pelouses ou non. Les Canadiens n'ont pas à vivre dans des tours de béton. Nous avons le deuxième plus grand territoire du monde. Le problème vient de ce qu'il n'y a que 7.5 à 8 p. 100 de notre territoire dans des zones où le sol est de première ou deuxième catégorie et où le climat permet la culture.

Il faut donc que nous commencions à choisir le tracé de nos réseaux de transport et l'emplacement de nos villes. Il faut que nous accordions la priorité à la production des produits alimentaires puisque 40 p. 100 du prix que nous payons pour nous nourrir est constitué par des produits venant de l'étranger. Nous pensons que le Canada est un pays riche qui produit et exporte des denrées alimentaires sous prétexte que nous vendons beaucoup de céréales et que nous exportons de la viande rouge.

Toutefois nous sommes extrêmement tributaires des pays tiers pour nos légumes et nos fruits. Quand on sait que 40 p. 100 du prix de nos repas est fait de produits qui viennent de l'étranger, on doit se dire qu'il ne faut pas gâcher les sols. Malheureusement, je vais devoir abandonner ce sujet sans avoir pu l'aborder dans les détails comme je souhaitais le faire ce soir, parce que je n'ai pas apporté mes notes.

● (2030)

J'aimerais expliquer à la Chambre la situation actuelle de certains autres pays qui sont arrivés à comprendre toute la valeur de la terre. En Hollande, 21 p. 100 de la superficie de ce pays a été reprise à la mer. A l'heure actuelle, les Hollandais construisent une digue qui permettra de récupérer 1,600,000 acres de terre de la mer du Nord; il faudra cependant 11 années entières avant de pouvoir en maximiser le rendement agricole. Beaucoup de Hollandais vivent dans des maisons flottantes amarrées le long des canaux, car la terre est trop précieuse pour servir à la construction.

Au Pérou, en Asie et sur une bonne partie de la péninsule indienne, des hommes armés de pelles ont arrangé les montagnes en terrasses, par gradation ascendante d'un côté et descendante de l'autre. Le sol est en grande partie infertile; il ne contient ni azote, ni phosphore ni potasse. On a creusé jusqu'au roc pour remonter jusqu'à la surface les engrais organiques destinés à redonner à la terre toute sa fertilité. D'importants programmes de drainage vont bon train presque partout sur la péninsule indienne dans l'espoir de redonner un peu de cet élément vital qui permet de produire des denrées alimentaires qu'est le sol.

Nous avons toujours été portés au Canada à croire que le sol était sans grande importance, oubliant qu'au fil de l'histoire de l'humanité, toutes les civilisations avancées ont dû commencer avec une base solide, c'est-à-dire avec une bonne source d'approvisionnement en denrées alimentaires et une source d'énergie peu coûteuse. Le pétrole et le gaz, ou encore le charbon ou le bois n'ont pas toujours été ces sources d'énergie. A l'époque des Grecs et des Romains, la principale source d'énergie, était les esclaves. Aujourd'hui, aucun d'entre nous, ici à la Chambre, n'accepterait pareille situation; néanmoins, cette forme d'énergie ne coûtait pas cher. Fait intéressant à noter, l'étude de l'histoire des civilisations qui se sont effondrées, permet d'attribuer ces échecs aux guerres ou à la perte des sources de denrées alimentaires, et non pas à l'absence de sources d'énergie.

A mon avis, monsieur l'Orateur, la crise que nous vivons n'est pas d'ordre énergétique mais bien d'ordre systématique. Les forêts du Canada sont suffisamment vastes pour que nous puissions les transformer en source d'énergie; nous avons aussi l'énergie solaire, l'énergie éolienne et même l'énergie nucléaire. Qu'on le veuille ou non, cette dernière forme d'énergie existe bel et bien; malgré notre refus à nous en servir, il appartient au Parlement seul de prendre une décision à ce sujet. Les possibilités d'exploitation de l'énergie sont infinies. Ce qu'il nous faut, monsieur l'Orateur, ce sont de meilleurs systèmes. Il est impossible d'exploiter à l'infini notre capacité de production alimentaire, si un ou deux des éléments à la base de cette production sont détruits.

A mon avis, le projet de la ville d'Edmonton de reculer ses limites n'est pas une chose à réprouver et à rejeter. Je ne connais pas un seul maire qui se ferait réélire, s'il annonçait à ses concitoyens la cessation de toute forme d'expansion de la ville intéressée sous prétexte de préserver les terres arables. Cela n'arrivera pas et personne ne pourra reprocher aux maires de souhaiter l'expansion de leur ville.

Si nous voulons adopter une attitude raisonnable à l'égard de l'utilisation des terres agricoles, il faut qu'un des deux paliers supérieurs du gouvernement établisse des lignes de conduite en ce sens.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Autrement dit, les provinces et le gouvernement fédéral doivent jouer un rôle beaucoup plus important que par le passé. Les députés doivent se rendre compte que les provinces ont, de toute évidence, des droits sur les ressources. Comme je crois que l'utilisation des terres agricoles est un problème à long terme de la plus haute importance, j'invite la Chambre à faire ce qu'elle peut pour persuader les provinces de coordonner et de concentrer leurs efforts sur une chose qui deviendra vitale pour nos enfants, nos petits-enfants et même nos arrière petits-enfants. Il est extrêmement important de ne pas laisser d'autres pays moins développés que le nôtre dépenser pratiquement toute leur énergie humaine pour essayer d'avoir une production alimentaire suffisante, par exemple en construisant des digues pour repousser les océans ou en reculant les montagnes pendant que nous utilisons certaines des plus belles terres au monde pour creuser les fondations de nos maisons.

Toutes les villes des Prairies que j'ai mentionnées, sauf Regina, ont d'autres possibilités qui s'offrent à elles. Edmonton voudrait prendre de l'expansion et, je le répète, nous ne pouvons pas le lui reprocher. Heureusement, si l'on recule les limites de la ville de 15 à 20 milles vers le Nord-est on se retrouve dans une vaste zone de sol solonetzique qui pourrait facilement recevoir une ville de vastes dimensions.

Nous avons l'obligation de faire comprendre clairement le message, aussi souvent que possible, et de ne jamais oublier que le sol n'est pas quelque chose que nous pouvons gaspiller aujourd'hui et récupérer demain . . . que ce n'est pas comme l'énergie; quand il n'y a plus de pétrole, nous pouvons utiliser du charbon et quand il n'y a plus de charbon nous pouvons recourir à l'énergie nucléaire. Nous ne pouvons manger de charbon pas plus que de l'énergie nucléaire ou des rayons du soleil, monsieur l'Orateur. Nous avons besoin de nourriture et la nourriture vient du sol ou de l'eau.

Dans les régions agricoles du pays nous entendons des jeunes qui parlent de se lancer en agriculture. Parfois, quand on leur demande quels sont leurs projets, ils répondent: «Je veux seulement être agriculteur.» Monsieur l'Orateur, l'agriculture est une entreprise qui produit des aliments, l'entreprise la plus importante au monde. Toute société qui a progressé a commencé par être agricole qu'il s'agisse de produire directement des aliments pour sa propre consommation ou d'avoir directement accès aux aliments achetés aux société voisines.

En tant que députés, nous devons reconnaître que ce fait sera lourd de conséquences à longue échéance. Nous devons l'évaluer dans la perspective des civilisations anciennes où il y a eu un jour pénurie de terres. Dans la région du Tigre et de l'Euphrate au Moyen-Orient les populations ont fait ce que la plupart des autres civilisations de l'époque ont fait lorsqu'il y a eu une disette—elles ont émigré. C'est fondamentalement ce qui s'est produit dans les sociétés contemporaines; lorsque nous subissions une pénurie alimentaire, nous émigrions vers une nouvelle terre assez fertile pour produire de la nourriture. Malheureusement, un beau jour, un individu a découvert que la terre était ronde et maintenant que nous l'avons totalement occupée, il ne reste plus de nouvelles terres. C'est tout ce dont nous disposons et en quantité limitée.

Je voudrais conclure en disant qu'en tant que représentant de la circonscription de Crowfoot je suis les traces d'un homme qui, en tant que chef indien des Prairies, a reconnu très clairement l'importance de l'alimentation, l'importance de la nature et du fait de vivre en harmonie avec cette dernière. J'espère que nous pourrons trouver le moyen de faire comprendre aux parlementaires et à tous les Canadiens que nous devons accorder davantage d'attention à la seule chose dont nous soyons certains au sujet de la terre: on n'en fabrique plus et, par Dieu, on en a besoin.

Des voix: Bravo!

● (2040)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, j'amerais d'abord féliciter et remercier le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous devons admettre qu'il n'est pas facile de rompre avec certaines appréhensions que nous éprouvons tous lorsque nous prenons la parole à la Chambre. Nous éprouvons tous une certaine nervosité. J'aimerais dire aux députés, en plus de les féliciter, que la tradition veut que nous soyons extrêmement polis lorsqu'ils prennent la parole pour la première fois et qu'avec l'expérience ils vont se rendre compte que cette politesse diminue un peu.

Monsieur le président, j'aimerais également vous féliciter de votre élection, vous et vos collègues, et vous souhaiter toute la chance possible dans ce Parlement où les débats seront certainement mouvementés à l'occasion. Enfin et surtout j'aimerais exprimer ma gratitude aux électeurs de la circonscription d'Ottawa-Vanier qui ont bien voulu me réélire comme député. C'est un honneur que j'accepte avec beaucoup d'humilité et, en plus de leur dire merci, je puis les assurer que j'essaierai de remplir mes fonctions de député à ce poste important en faisant valoir les quelques qualités que je possède et en essayant d'y apporter toute la dignité voulue.

Le rôle de député, monsieur le président, on le sait très bien, est celui d'intermédiaire entre l'individu et la machine gouvernementale, cette institution énorme et anonyme qui gère les affaires publiques. Chacun d'entre nous cherche à suivre et à comprendre les problèmes et les décisions qui l'affectent directement et qui font que cette énorme machine anonyme prend des décisions pour nous tous. En plus de recevoir plusieurs requêtes, les députés sont portés à écrire à des ministres et à des ministères pour obtenir des renseignements, et ils doivent acheminer ces réponses à leurs commettants. Cela veut donc dire que, tout en portant une oreille attentive aux opinions de leurs commettants, ils doivent aussi essayer de réfléchir et de réfléter une position qui serait celle de la majorité de leurs commettants.

A titre de député fédéral, j'ai à cœur toutes les questions qui préoccupent les Canadiens. Mais, monsieur le président, mon premier devoir est d'être préoccupé par les questions qui

touchent les commettants d'Ottawa-Vanier. J'aime tous les Canadiens, mais j'aime beaucoup aussi les commettants d'Ottawa-Vanier et je me permettrai de faire quelques commentaires sur ma circonscription.

La ville d'Ottawa, monsieur le président, et la région de la capitale nationale en sont arrivées à une dépendance économique attribuable à la présence du gouvernement fédéral. Il est très naturel que la principale industrie de la capitale d'un pays soit le gouvernement de ce pays. Toutefois, pour assurer une stabilité économique, et compte tenu de l'impact sur l'économie locale des mesures annoncées par le gouvernement actuel, il nous faudra rechercher et trouver ici dans la région une plus grande stabilité économique basée sur une politique de diversification et de croissance afin de devenir une ville un peu moins penchée vers ce concept d'une ville d'une compagnie et plutôt vers celui d'une ville de plusieurs compagnies. Les villes d'Ottawa et de Vanier devront profiter davantage des installations qui existent dans la région. La région de la capitale nationale devra mieux utiliser les ressources naturelles et les possibilités partiellement exploitées de cette région. Il devrait y avoir une coopération plus étroite entre les nombreuses municipalités, les divers niveaux de gouvernement qui relèvent de cette région et l'objectif devrait tendre à relier les divers niveaux dans la région.

Dans Ottawa-Vanier, la revivification soutenue de la basse ville et de la ville de Vanier et des autres secteurs du cœur d'Ottawa constituera un centre d'attraction important pour la région. La construction du Carrefour Rideau, Dieu sait qu'on en a parlé à la Chambre, encouragera les promoteurs et les petites entreprises, qu'il s'agisse de restaurants, de cinémas, de théâtres ou de magasins spécialisés. C'est une bonne chose que dans le centre d'Ottawa il y ait un développement commercial qui fasse contrepartie aux régions en banlieue qui, elles, depuis quelques années, ont aménagé des centres d'achat importants. Il nous faut peut-être revaloriser les centre-ville de nos grandes villes afin d'y créer des endroits ou il fait bon vivre. Nous sommes tous aussi conscients que la ville d'Ottawa et la région environnante sont dominées par un secteur privé orienté vers les services dont un bon nombre sont liés au gouvernement fédéral. Il ne fait aucun doute que si le gouvernement fédéral veut réduire les effectifs de la fonction publique, la politique actuelle de ce gouvernement, un grand nombre d'entreprises disparaîtront ou éprouveront des difficultés financières. Il nous faut donc, de tout urgence, prendre des mesures pour atténuer cette dépendance à l'égard du gouvernement fédéral et nous efforcer de trouver d'autres générateurs économiques.

La région de la capitale nationale offre d'énormes possibilités. Elle peut devenir un centre de recherche et de développement de première importance. Le gouvernement du Canada et les universités dans cette région—nous en avons deux—effectuent beaucoup de recherche dans les domaines notamment de l'agriculture, des sciences naturelles ou des techniques de communication. L'activité dans la recherche déployée par le gouvernement fédéral et ses institutions de haut savoir fournit à Ottawa et à la région environnante la possibilité d'attirer, au niveau de la recherche et du développement, un secteur privé dans une région qui est difficilement comparable à d'autres régions du pays. Donc il nous faut faire un effort en vue de diversifier, tout en attirant ici à Ottawa et dans la région de la capitale nationale des industries nouvelles.

C'est pourquoi toute proposition visant à la croissance et à la diversification ouvre des perspectives pleines de promesses. Le chemin le plus sûr pour mener à la croissance tient à la mise en valeur de possibilités qui existent actuellement, et je ne veux pas parler de toutes les possibilités, parce je ne finirai pas ce soir. Je pense un peu au tourisme, à l'industrie légère, à de petites manufactures, et à d'autres. De toute façon, monsieur le président, il y a ici suffisamment de potentiel à développer pour redonner à notre région l'élan économique qu'elle avait autrefois. Ces idées, monsieur le président, peuvent être facilement reconduites ou traduites en réalité grâce à des mécanismes de planification et de coopération dont l'action s'exercerait entre le secteur privé, le gouvernement régional, les municipalités de la région et la Commission de la capitale nationale. A cet effet, monsieur le président, des réunions ont déjà été tenues. Une en particulier a été tenue au mois d'août dernier en présence du président du Conseil du Trésor, et on a adopté une résolution voulant que le président du Conseil du Trésor mette en œuvre un comité d'experts technique qui étudierait l'impact des décisions gouvernementales portant sur la stabilité économique locale. Le président du Conseil du Trésor avait promis d'établir ce comité avant la fin du mois de septembre. Rien n'a été fait jusqu'ici, ou du moins, rien n'a été communiqué publiquement qui démontrerait que le président du Conseil du Trésor tient parole. Puisque c'est lui qui porte un peu l'odieux des décisions des réductions des effectifs de la Fonction publique, il faut croire soit qu'il n'a pas l'intérêt qu'il devrait avoir dans cette région, ou qu'il ne tient pas parole. On verra!

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant traiter d'autres sujets relatifs à ce que le parti conservateur nous a amenés à considérer comme sa politique sociale. En tant que libéraux, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous préoccupons de l'individu. Cette préoccupation implique le traitement juste et impartial de tous les citoyens canadiens en matière de droits de la personne et de politique sociale. Les pensions de retraite, l'assurance-chômage, l'assurance-maladie universelle et le logement sont des exemples de politiques sociales qui répondent au besoin de tout Canadien. De son côté, le gouvernement n'a émis que de belles phrases, en fait de politique sociale équitable.

● (2050)

Un ministre a déclaré par exemple que le gouvernement comptait supprimer l'universalité du régime national de pension. Un autre ministre parle d'apporter des réformes à l'assurance-chômage et ce faisant, il se fait l'avocat de coupures radicales qui seraient appliquées aux prestations des futures mères, des célibataires et des Canadiens des régions sous-développées. Un troisième ministre préconise et applique des mesures en vertu desquelles on accordera des crédits d'impôt aux propriétaires fonciers, alors qu'il néglige totalement et de manière impardonnable, les pauvres et les locataires. L'engagement que profère le gouvernement vis-à-vis de chaque Canadien doit être bien compris. Il ne s'engage qu'à certaines mesures destinées à certains Canadiens.

D'ores et déjà le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a redéfini les critères du programme Canada au Travail pour en exclure un nombre de participants légitimes possibles de ma circonscription. Sous le gouvernement libéral, ma circonscription pouvait se réclamer du programme Canada

au Travail car le taux de main-d'œuvre excédentaire dépassait 7 p. 100. Un taux de chômage élevé était concentré dans certaines poches de ma circonscription, et plus particulièrement dans la basse-ville et à Vanier. Aujourd'hui, du fait du redécoupage, plusieurs milliers de commettants ont été ajoutés à ma circonscription et celle-ci ne peut plus se prévaloir du programme Canada au Travail. Pourtant, le nombre de chômeurs est le même qu'avant. Il y a tout autant de chômeurs, pour qui rien n'a changé, sauf qu'aujourd'hui ils ne sont plus que des chiffres statistiques. Comme le nombre de commettants a augmenté, la proportion des sans-travail a changé et leur importance semble avoir diminué, de sorte qu'ils ne peuvent plus bénéficier du programme Canada au Travail ni de certaines subventions.

Le gouvernement déclare qu'il entreprend à présent une refonte du régime d'assurance-chômage. L'indifférence du gouvernement à l'égard des gens dans ce domaine est flagrant; il fait tout comme s'ils ne comptaient pas. On leur refuse le droit de toucher des prestations d'assurance-chômage. Ceux qui n'ont pas encore participé à la vie active seront pénalisés de ce fait. Peu leur importe que les statistiques démontrent que ce sont ces personnes là précisément qui ont le plus besoin de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Le revenu familial moyen se situait au Canada à $20,101 l'an dernier, alors que le revenu individuel moyen était légèrement inférieur à $8,254 par année. Le gouvernement connaît-il le nombre des travailleuses âgées de 55 à 65 ans qui se trouveraient subitement inadmissibles à l'assurance-chômage? Combien de nos jeunes s'entendront dire qu'ils feraient aussi bien de rentrer à la maison puisqu'ils sont maintenant inadmissibles à l'assurance-chômage, même s'ils ont fait des démarches vérifiées mais infructueuses pour trouver ou se créer un emploi? Il faudra que le gouvernement nous donne la réponse à toutes ces questions dans les mois qui viennent.

Nous nous félicitons de la mesure annoncée au discours du trône par laquelle le gouvernement s'engage à réétudier les politiques de retraite et les pensions de vieillesse. Nous espérons toutefois que le gouvernement ne fera rien qui touche en quoi que ce soit à l'universalité du Régime de pensions du Canada. Il ne faudrait pas que M^me^ Pelletier, de ma circonscription d'Ottawa-Vanier, soit pénalisée le moindrement du fait qu'elle et feu son mari ont eu la sagesse d'économiser pour leurs vieux jours. Tout programme qui abolirait l'universalité serait injuste envers les Canadiens.

J'aimerais dire quelques mots des mesures que le gouvernement a annoncées au sujet de la déduction des intérêts hypothécaires sur les maisons individuelles. Il est bon que le fardeau de certains contribuables soit allégé, mais le gouvernement a tort de ne pas assurer le même avantage à tous les autres Canadiens. Il donne au petit nombre de l'argent qu'il prend dans notre poche à tous. La grande majorité des électeurs de ma circonscription sont locataires. Faut-il les pénaliser d'être trop pauvres ou d'habiter en location ou de n'avoir pas voulu avoir leur maison? Un député de mon parti signalait hier qu'avec les fortes hausses d'intérêt survenues sous le gouvernement actuel, le crédit d'impôt de $1,500 pour intérêts hypothécaires est entièrement épongé par le relèvement des intérêts. Avec des politiques aussi contradictoires, les jeunes Canadiens ne pourront pas envisager de s'acheter une maison.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

Je n'ai pas voulu critiquer injustement ou sans raison le gouvernement. Il parle constamment de s'occuper du citoyen, de lui permettre de se développer et de prospérer. Je lui dis qu'il serait injuste et sans conscience d'abandonner une politique sociale qui vise à assurer un niveau de vie honorable à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins.

En ma qualité de critique libéral pour les questions qui relèvent du Conseil du Trésor et pour les questions intéressant les fonctionnaires, j'aimerais maintenant commenter les nouvelles orientations prises par le gouvernement. Le premier ministre (M. Clark) et ses collègues essaient à nouveau de faire croire aux Canadiens—et faire croire à tort—que la croissance de la Fonction publique échappe à tout contrôle. De 1968 à 1978, la Fonction publique fédérale, ce qui inclut les sociétés de la Couronne, s'est accrue à un rythme annuel moyen de 3.1 p. 100, ce qui s'accorde bien à la croissance économique. Pour la même période, celle-ci a progressé à un taux annuel moyen de 4.4 p. 100, déduction faite des effets de l'inflation. Autrement dit, la Fonction publique fédérale s'est accrue moins rapidement que l'économie.

Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) refusent de reconnaître que c'est dans les administrations provinciales et municipales que la croissance de la bureaucratie s'est réellement manifestée. Même avant la dernière campagne électorale, la croissance du nombre de fonctionnaires avait été réduite à zéro. Par comparaison avec l'Alberta, le nombre des fonctionnaires de cette province s'était accru en moyenne de 7.4 p. 100 l'an de 1974 à 1977, et elle a été de 6 p. 100 en Saskatchewan. En Alberta, le personnel des administrations municipales a augmenté de 5.7 p. 100 annuellement durant la même période, et de 7.3 p. 100 en Saskatchewan. Évidemment, le record est détenu par un certain M. Lévesque dont la première année de gouvernement a vu la Fonction publique du Québec s'accroître de 13.5 p. 100.

Ni le premier ministre ni son grand élagueur, le président du Conseil du Trésor, n'ont voulu préciser jusqu'à présent comment des coupures dans la Fonction publique fédérale pourraient servir à réduire la croissance de ces autres administrations. En fait, s'ils continuent de se départir de certaines tâches proprement fédérales, ils ne feront que favoriser la croissance de ces administrations déjà gonflées. Le nouveau gouvernement veut-il faire payer à la Fonction publique fédérale les fautes d'autres gouvernements?

M. Friesen: Ou du gouvernement précédent?

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Au cours de la dernière campagne, on nous a assurés que les réductions de personnel s'effectueraient grâce à la vente des sociétés de la Couronne et aux réductions naturelles de personnel. Comment le gouvernement pourra-t-il éviter de congédier des employés s'il a décidé de réduire l'effectif de 2 p. 100? Des dépêches nous apprennent que l'an prochain la réduction sera de l'ordre de 10 p. 100; donc il ne fait aucun doute que des employés seront directement touchés, congédiés et mis en chômage.

En ce qui concerne la réduction des effectifs par l'usure normale, le gouvernement du Manitoba, qui est l'un des seuls gouvernements à avoir réussi dans une certaine mesure à réduire le nombre de ses fonctionnaires, a eu recours à cette méthode ces dernières années, mais il a toujours affirmé—et, je crois, à juste titre—qu'il ne devrait jamais s'en remettre à l'usure normale pour réduire ses services publics. Les récentes

fuites et rumeurs au sujet des importantes réductions des programmes et du personnel fédéraux laissent croire que le nouveau gouvernement se dispose peut-être à laisser tomber cette solution. Avec ces réductions de 2 p. 100 et de 10 p. 100 et toutes sortes de groupes particuliers, il faudra redéfinir le contenu de cette formule. Ce mot n'a plus l'acception qu'on lui donnait au départ, Monsieur l'Orateur. Les conservateurs ont redéfini le terme. Je ne serais pas étonné d'entendre le président du Conseil du Trésor déclarer un beau jour: «Et bien, nous avons décidé de renoncer à cette politique tout comme nous l'avons fait pour la baisse du taux d'intérêt, le déménagement de l'ambassade, la nomination de secrétaires parlementaires. Qu'importe, une promesse de plus ou de moins»?

● (2100)

Il apparaît chaque jour avec plus d'éclat que le nouveau gouvernement a une très mauvaise opinion de sa Fonction publique. L'un des avantages de l'idéologie rigide des conservateurs, c'est qu'ils peuvent rester fidèles à leurs préjugés même s'ils vont à l'encontre de la réalité. Ils n'ont que faire de l'opinion des esprits bien informés de par le monde qui pensent que le Canada dispose de la meilleure Fonction publique qui soit. D'après mon expérience, les fonctionnaires dans notre pays s'acquittent de leurs responsabilités avec la plus grande efficacité. Je dois néanmoins admettre que j'approuve la plupart des recommandations du rapport de la commission Lambert; toutefois, si le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) entend adopter certaines des mesures préconisées dans ce rapport, il lui faudra élaborer une stratégie pour le perfectionnement et la formation des fonctionnaires, surtout s'il continue à pratiquer sa politique de réduction des effectifs par l'usure. Si je dis cela, c'est que cette formule qui consiste à ne pas combler les postes vacants suppose que tous les emplois se valent, ce qui n'est pas le cas.

Si vous laissez cette formule s'incruster avec les années, comment pourrez-vous convaincre un fonctionnaire qu'il ne sera pas déplacé de toute urgence pour remplacer, par exemple, un inspecteur de la côte Est qui a pris sa retraite, qui a remis sa démission ou qui est décédé tout simplement? Comment le ministre explique-t-il l'absence de programme de formation ou de perfectionnement propre à combler les vacances? Je ne trouve aucune justification à cette politique et je ne pourrais l'accepter que si le ministre m'assurait qu'il la modifierait en cas d'échec, et s'il s'engageait à adopter des mesures vigoureuses pour favoriser la formation et le perfectionnement de nouveaux fonctionnaires.

Le gouvernement depuis plusieurs mois a entre les mains le dernier rapport de la commission Lambert sur la gestion et l'imputabilité financières qui vient d'être rendu public. Il faut espérer que le rapport D'Avignon sur la dotation en personnel sera disponible très bientôt. Ces deux rapports, étudiés ensemble, pourraient bien donner lieu à des changements profonds au sein de la Fonction publique. Pouvons-nous espérer que le gouvernement fera connaître sa réaction à ces recommandations au cours de la présente session? Ou bien peut-être le gouvernement estime-t-il que la gestion de la Fonction publique n'est pas suffisamment importante pour mériter qu'il s'y intéresse. Nous verrons, et nous ferons en sorte de rappeler constamment au gouvernement combien il importe d'élaborer et d'appliquer de bonnes recommandations en vue d'accroître la compétence et l'efficacité de la Fonction publique.

[*Français*]

J'aimerais maintenant, monsieur le président, parler d'une question qui mérite l'attention urgente d'un gouvernement qui se voudrait responsable et attentif aux mesures des individus qui auraient à cœur les grands objectifs nationaux.

Le chef de l'opposition, (M. Trudeau), dans son discours d'hier a touché un point important, savoir, que le Canada est beaucoup plus que dix provinces, cinq régions et des milliers de municipalités. Il disait et je le cite:

Pour bâtir notre pays, il faut nous rendre compte que le Canada est plus que la somme de ses parties, plus que dix fiefs provinciaux en guerre les uns contre les autres; il ne s'agit pas seulement d'une réalité géographique, le Canada existe s'il y a un esprit national et une volonté nationale.

J'ajouterai que cette collectivité d'individus qu'est le Canada se doit aussi de posséder un idéal commun qui reflète l'ensemble des valeurs, qui apporte satisfaction et qui donne un sens aux aspirations du cœur et de l'esprit.

Monsieur le président, cette unité nationale, il faut la faire dans le respect et dans la dignité de l'individu. Il faut un leadership éclairé et sensible aux aspirations de tous les individus. La population a besoin d'un bon leadership; elle accepte qu'il existe des problèmes, mais elle exige des indications précises quant à l'orientation à prendre.

Si nous puisons par contre dans le discours du trône, nous y trouvons une allusion assez générale au respect des éléments constituant notre pays. Je cite:

Certaines identités locales se montrent au grand jour, fières de leur langue, de leurs coutumes et de leur communauté, et témoignent d'une vitalité culturelle unique au monde. Les ministres croient fermement que pour bâtir une nation il faut en respecter tous les éléments. Nous vous demanderons d'étudier des mesures susceptibles de tirer profit de cette riche diversité régionale et culturelle au Canada.

On peut se demander honnêtement, monsieur le président, quelles mesures le gouvernement présentera pour atteindre cet objectif. La position de «laisser-faire» du premier ministre en matière de respect des groupes linguistiques vivant en situation minoritaire est certes inquiétante pour dire le moins. En résumé, le premier ministre actuel dit, et il l'a répété à maintes occasions, qu'il laissera aux provinces la responsabilité totale de redresser et de corriger 112 ans d'oubli et de négligence par les provinces dans le développement de ces collectivités, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de justice ou de services sociaux. Le premier ministre dit: Laissons cela aux provinces. Évidemment, plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre s'interrogeront sur cette façon d'agir, et, monsieur le président, nous verrons à soulever constamment, avec le premier ministre, la question de l'intérêt national pour qu'on puisse lui faire comprendre l'importance de ce mandat qu'il a de parler pour tous les Canadiens où qu'ils soient et dans quelque situation qu'ils soient. Nous sommes tous des Canadiens d'abord, qu'il s'agisse de l'anglais ou du français comme langue officielle, le tout repose sur le fait que la plupart des Canadiens parlent l'une ou l'autre des deux langues. Près d'un million de Canadiens résidant hors de la province de Québec parlent le français. Point n'est besoin pour moi de faire l'historique des luttes épiques qui se sont déroulées dans les provinces, tant dans la mienne, l'Ontario, qu'au Nouveau-Brunswick et ailleurs, au Manitoba, en Saskatchewan, je peux toutes les nommer. A part le Québec, je pense qu'elles ont toutes un caractère assez noir.

Nous ne permettrons pas, monsieur le président, à ce gouvernement progressiste conservateur d'ignorer les groupes

minoritaires de langue officielle, pas plus que nous lui laisserons la liberté d'oublier les autres minorités importantes, car le fait reste, et nous l'avons appris assez durement ici au Canada, savoir que quand on veut détruire une minorité, il ne s'agit que de l'ignorer, et quand on ignore un problème, on espère qu'il va disparaître. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait dans bien des provinces. On a ignoré l'existence de Canadiens d'expression française, et on les a laissés s'assimiler, sans s'en soucier. Puis on les a laissés vivre difficilement, dans des conditions qui étaient pourtant à l'origine, en 1867, bien établies: deux peuples fondateurs, avec l'épanouissement voulu dans un Canada uni. Mais ça n'a pas été ainsi.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je dois malheureusement informer le député que son temps de parole est écoulé. Il ne pourrait poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je remercie la Chambre de ce geste. Je serai bref, je voudrais prendre le moins de temps possible.

De toute façon, monsieur le président, nous ne saurions suivre une voie d'égalité, une voie qui serait équitable et juste, sans l'approbation des Canadiens eux-mêmes, car la force de la majorité doit être apportée pour aider les minorités vulnérables, que ce soient les pauvres, que ce soient les handicapés, que ce soient les groupes linguistiques, que ce soient les autochtones, que ce soient tous ces groupes, monsieur le président. Je pense que la majorité des Canadiens sont conscients des problèmes qui existent et qu'ils apporteront généreusement leur appui pour corriger la situation et aider ces gens à survivre dans ce grand pays diversifié bâti en grande partie sur cette diversification.

Monsieur le président, j'aimerais terminer mes remarques. J'en ai encore pour un bout de temps, mais je serai très bref, car j'aimerais parler de deux ou trois choses qui traitent en particulier des relations fédérales-provinciales. Je profiterai cependant d'une autre occasion pour le faire.

Monsieur le président, je veux simplement dire que je pense qu'il est temps que le secrétaire d'État nous fasse un peu de lumière sur les programmes qu'il envisage de mettre en œuvre au sujet du développement des communautés linguistiques minoritaires et, plus particulièrement, j'aimerais entendre le secrétaire d'État nous dire qu'il va reconduire les ententes fédérales-provinciales traitant de la question de l'appui du gouvernement fédéral en matière linguistique c'est-à-dire encourager l'enseignement des langues officielles dans les provinces. Pourtant j'insiste au moins pour qu'il y ait une méthode comptable de ventilation, afin que nous, les Canadiens, dans chaque province sachions comment les provinces dépensent les fonds que le gouvernement fédéral leur donne afin de les encourager et appuyer leurs efforts en matière d'éducation.

En terminant, monsieur le président, je voudrais dire que les relations fédérales-provinciales ne s'amélioreront vraiment que si un jour ce gouvernement peut comprendre l'importance pour nous, Canadiens, vivant en situation minoritaire, d'obtenir qu'un amendement constitutionnel soit agréé et qu'il puisse comprendre l'enchâssement dans les statuts des droits et des libertés, incluant les droits linguistiques.

Monsieur le président, je n'aime pas abuser du temps de la Chambre, mais c'est tout simplement parce que ce sujet m'intéresse énormément, et j'y reviendrai à l'occasion.

• (2110)

[*Traduction*]

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur l'Orateur, de votre élection au poste d'orateur de la Chambre.

Je voudrais ensuite rendre hommage à la mémoire du très honorable John George Diefenbaker, ce grand homme qui nous précédait toujours tous dans sa marche solitaire, ce grand personnage au front altier mais à la main tendue vers l'homme de la rue, cet homme qui, d'un pas décidé et avec dans le regard la flamme de l'éternité, présidait aux destinées de notre pays. Je regrette seulement de ne pas avoir eu la chance de le voir à la Chambre.

Qu'il me soit enfin permis de remercier mes électeurs pour la mission qu'ils m'ont confiée à cette charge suprême. La démocratie est le plus beau fleuron d'une civilisation en mutation. En 24 heures, elle a inversé les rôles à la Chambre. J'aimerais enfin lire à l'opposition officielle—qui nous dirigeait encore il y a quelques mois—les derniers vers d'un poème de Robert Frost intitulé «*Reluctance*». Je cite:

Ah, when to the heart of man
Was it ever less than a treason
To go with the drift of things
To yield with a grace to reason
And bow and accept the end
Of a love or a season.

J'ai la nette impression que certaines personnes d'en face se croient toujours au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Je sympathise avec tous ceux que le processus démocratique a humilié. J'ai à l'occasion aimé travailler avec eux et j'espère sincèrement pouvoir le faire à nouveau.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots au sujet de l'ancien premier ministre, maintenant chef de l'opposition (M. Trudeau), qui est actuellement absent. Je veux tout simplement signaler que les électeurs de l'Ouest ont rendu un jugement très dur à son égard.

Une voix: Et avec raison.

M. Yurko: Je suis heureux que le député ait dit cela, parce que je suis certain que l'histoire le jugera—et aura raison de le faire, à mon avis—avec plus de générosité et d'objectivité.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Au premier ministre (M. Clark) et à tous ceux qui siègent de ce côté-ci, je dis ceci: Toutes mes félicitations; nous avons remporté la victoire et nous pouvons en être fiers. Toutefois, nous devons nous rappeler une chose et c'est la faillibilité humaine de tous ceux qui détiennent le pouvoir. Nous devrons nous en souvenir lorsque nous aurons à faire face aux courants violents de l'opinion et à la marée du progrès. Nous aurons intérêt à nous souvenir que l'étoffe dont sont faits tous les bons gouvernements est tissée d'honnêteté, de sage administration et d'humilité.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Lorsque j'ai résigné mes fonctions en Alberta après dix ans à l'Assemblée législative de cette province, j'ai écrit au premier ministre lui disant que je cherchais un défi plus grand, celui, entre autres, de défendre les intérêts régionaux dans la capitale nationale. Quelques dix années plus tôt, j'avais tenté une percée sur la scène fédérale, mais j'avais dû céder la place à un type d'Edmonton-Nord qu'on appelait à ce moment-là Steve Paproski.

Des voix: C'est une honte.

M. Yurko: Il avait osé obtenir la candidature officielle et il siège ici depuis ce temps-là.

Une voix: Démissionnez.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, comme il est de mise de dire quelques mots de sa circonscription dans son premier discours à la Chambre, permettez-moi tout d'abord de remercier mes commettants de m'avoir élu. Ma circonscription ressemble aux Nations Unies. On y trouve effectivement des gens de tous les grands pays du monde. C'est le siège du gouvernement provincial et du gouvernement municipal de la ville d'Edmonton. C'est là qu'ont eu lieu les derniers Jeux du Commonwealth, ce magnifique spectacle présenté par des athlètes de presque tous les pays du Commonwealth.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: On y trouvera la nouvelle équipe de la Ligue nationale qui doit venir à Edmonton et en Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: On y trouve les puissants Eskimos qui viennent d'écraser une équipe de l'Est, que je ne nommerai pas, pour n'embarrasser personne.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: C'est un centre financier, technologique, administratif, et on y trouve des entreprises de tout genre. C'est là qu'habitent quelque 90,000 Canadiens qui ont tout le dynamisme de l'Ouest et qui m'ont demandé à plusieurs reprises de transmettre leur message à la Chambre. Ils m'ont répété ceci: «Édifions une ville, une province, un pays formé de gens de tous les coins de la terre, qui soit si harmonieux et magnifique que le reste du monde le remarquera et suivra son exemple.» Ils m'ont dit que nous pouvions y arriver car nous disposons de tellement de richesses, notre territoire est si étendu et si riche, notre population si diverse et si douée, notre histoire est si jeune, stimulante et contient si peu de dogmes paralysants. En fait, si vous trouvez des Albertains de la cinquième génération, ce sont des exceptions, comme mon fils et mon petit-fils qui lui, est de la sixième génération. Ils m'ont encore dit et répété: «Soyons libres de déterminer notre avenir, libérons-nous de la surfiscalité et de la surréglementation, faisons lâcher prise à l'État.»

● (2120)

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Ils ont dit aussi: «Unissons-nous dans la prospérité, dans la diversité, dans la recherche de la fraternité entre cultures, entre solitudes et entre races différentes». Amen.

Des voix: Amen!

M. Yurko: Je ne me sens pas capable de redire à la Chambre ce qu'ils ont essayé de me faire comprendre, ce que j'ai vu dans leurs yeux. Ils m'ont envoyé à cette Chambre de conversation.

Une voix: Alléluia!

M. Yurko: Alléluia! Je m'occupe de l'honorable député dans un instant. Mes préoccupations vont tout autant à la société mondiale qu'à la société canadienne. J'ai eu le grand avantage de faire partie de la délégation canadienne à Stockholm, de participer à la Conférence sur la population en Roumanie, à Habitat, et à la Conférence des pays nordiques au Japon. J'ai pu me former ainsi une certaine conscience du monde. J'examine la société mondiale et je la vois aller à la dérive. Elle ne me semble pas avoir de but d'ensemble, de philosophie cohérente de la vie, sauf que certains diront que c'est le socialisme.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Il ne semble pas y avoir d'inspiration, de sentiment commun, ni même d'espoir. La société mondiale semble plongée dans l'appréhension et le doute. Nous avons tous été frappés d'entendre à la télévision ces derniers jours la réaffirmation de quelques humbles vérités par le Pape, cette grand figure mondiale qui a électrisé le continent comme personne n'avait su le faire depuis 100 ans.

Le courage mis par notre Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M[lle] MacDonald) à exposer récemment aux Nations Unies les notions de droits essentiels de l'homme, de garantie contre la guerre et de montée universelle de la démocratie, a constitué un autre rayon d'espoir en ces temps troublés. Je félicite le ministre pour le courage qu'elle a ainsi manifesté.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Je suis l'homme des technologies les plus modernes, car j'ai été élevé au milieu des neutrons, des électrons et de l'énergie nucléaire.

Une voix: Cela explique tout.

M. Yurko: Si l'on pouvait se percher au-dessus de la terre comme c'est possible aujourd'hui . . .

M. Rodriguez: Vous paraissez illuminé.

M. Yurko: Une bonne fois, je dirai au député à quelle quantité de radiations je viens d'être exposé. Si l'on pouvait être témoin du progrès de la technologie, de ses applications, de son utilisation et de son omniprésence en ce qui concerne l'interdépendance et les relations entre les individus, les groupes, les communautés et les nations du monde, on serait témoin de la révélation de la science à un esprit humain réceptif et de l'expansion et de la propagation des applications technologiques qui ont pris un rythme tellement accéléré depuis 50 ans. La technologie a entraîné de graves aberrations dans la conception que l'homme a de soi, de son destin et de son but ultime. Il a commencé à se considérer comme le maître ultime de sa destinée, comme l'ont fait, j'en suis sûr, certains socialistes depuis 25 ans.

La puissance de pénétration de la technologie est tellement forte et tellement générale que les gouvernements tant locaux qu'intermédiaires ou nationaux ont eu de plus en plus tendance à faire trois choses: réglementer et contrôler la technologie, imposer les profits résultant de la technologie et redistribuer les richesses produites par la technologie. Ce faisant, les gouvernements du monde entier ont renforcé toutes les formes d'autorité séculaires. Les gouvernements et les bureaucraties qui les assistent ont pris des proportions gigantesques quelle que soit leur philosophie politique, qu'ils soient démocratiques, totalitaires, libéraux, conservateurs ou socialistes.

Une analyse récente révèle les taux de croissance du gouvernement dans les pays du monde libre sur une période de vingt ans, de 1955 à 1975. Je ne les mentionnerai pas tous, mais j'aimerais citer quelques exemples. Aux Pays-Bas, en 20 ans, la part du Produit national brut qu'accapare le gouvernement est passée de 31.5 p. 100 à 54 p. 100; en Suède, de 16.5 p. 100 à 52 p. 100; en Irlande, de 28 p. 100 à 50 p. 100; au Royaume-Uni, de 32.5 p. 100 à 45 p. 100; en Allemagne, de 30 p. 100 à 44 p. 100; en Italie, de 28 p. 100 à 43 p. 100; en France, de 33 p. 100 à 42 p. 100. Au Canada cette part est passée de 25 p. 100 à 40 p. 100, et nous en sommes maintenant à 42 p. 100.

M. Rodriguez: Et aux États-Unis?

M. Yurko: Aux États-Unis, ce pourcentage est passée de 26 à 36.

M. Rodriguez: Et en Hollande?

M. Yurko: Je vous ai indiqué les chiffres pour le Danemark. En Australie, le taux est passé de 22 p. 100 à 32.5 p. 100; au Japon, de 17.5 p. 100 à 25 p. 100. L'ingérence des gouvernements dans la vie des citoyens s'est immensément accrue depuis vingt ans. En effet, un climat entièrement nouveau de réglementation et de cohésion sociales s'est développé rapidement. On était de plus en plus porté à abandonner l'autorité traditionnelle de la famille, de la collectivité, de la religion et de la conscience de l'individu au profit de certains avantages ou alors ce sont les autorités gouvernementales qui s'en sont simplement emparées. Le procédé a été inéluctable dans pratiquement tous les pays démocratiques; la situation n'a guère changé aujourd'hui. Ces 25 dernières années, on a vu triompher un socialisme *de facto* et on a vu les gouvernements et les administrations à leur service, concentrer de plus en plus leur autorité sur la vie des citoyens.

Guère étonnant que l'on assiste aujourd'hui à un revirement chez beaucoup de nations qui agissent ainsi par nécessité et même pour des raisons de survie. Avant d'insister sur la distribution des produits, il nous faut avant tout augmenter la production, revenir à la frugalité et supprimer le gaspillage, et enfin encourager les initiatives au lieu de distribuer les fruits de la technique.

Par conséquent, je souscris à la tendance actuelle en Grande-Bretagne et aux déclarations du discours du trône dont j'aimerais vous citez quelques passages:

> Ce changement de cap vise principalement à rehausser les droits et libertés des citoyens canadiens et les perspectives qui s'ouvrent à eux . . .
>
> [M. Yurko.]
>
> En premier lieu, ils réduiront le fardeau que le gouvernement représente pour l'économie en exerçant un meilleur contrôle des dépenses . . .
>
> En deuxième lieu, le gouvernement comptera dans une plus grande mesure sur l'initiative individuelle pour la croissance de l'économie et la création d'emplois. Nous vous proposerons des réformes destinées à donner à la réglementation gouvernementale une stabilité et un caractère propres à encourager l'initiative et la planification individuelles . . .
>
> Nous vous soumettrons des mesures qui auront pour objet d'assister la petite et moyenne entreprise . . .
>
> Enfin, le gouvernement s'est engagé à rendre le Canada autonome en matière d'énergie d'ici à 1990.

Au fond, nous comptons sur le secteur privé pour y réussir. Ces belles déclarations font prendre au pays une orientation d'importance vitale, après 25 années de socialisme *de facto* qui a nui à tous les Canadiens du fait que pratiquement 45 p. 100 du produit national brut est sous le contrôle direct de nos gouvernements qui le dépensent.

Ce qui me ramène à la question de l'énergie. Permettez-moi de vous dire d'abord que, dernièrement, la technologie avec nos caractères complexes a donné naissance à de nombreux éléments hybrides qui ont lié étroitement le secteur public au secteur privé. J'ai été moi-même responsable de quelques-uns d'entre eux. Un des aspects les plus encourageants a été la création de l'Alberta Gas Trunk Line en Alberta; avec une faible participation gouvernementale, cette entreprise privée a eu beaucoup de succès et s'est montrée jusqu'ici fort efficace et dynamique. L'Alberta Energy Company est un excellent exemple de ce que peut accomplir un mariage de l'entreprise privée et du gouvernement. Cette société est extrêmement prospère et je suis sûr qu'elle compte quelques députés parmi ses actionnaires. Ces actions sont d'ailleurs rapidement passées de $10 à $40. La British Columbia Resources Corporation est un autre bon exemple. Il y a un grand nombre d'exemples de sociétés qui ont été créées grâce aux pouvoirs que quelques personnes ont acquis à cause de la technologie. C'est ce qui fait la force des sociétés pétrolières multinationales: elles possèdent une technologie avancée qui leur donne accès à des capitaux illimités et qui leur permet d'aller où elles veulent pour s'enrichir.

● (2130)

Il y a quelque chose que j'aimerais dire à propos de Petro-Canada, monsieur l'Orateur. A titre de société de la Couronne, Petro-Canada n'a pas besoin de tenir de stations-service, de s'occuper de commercialisation, de raffiner le pétrole ou de construire des usines de gaz de pétrole liquifié. En fait, elle n'a pas besoin de s'occuper de tous les moyens de transport non plus. Petro-Canada pourrait devenir un outil pour garantir l'autonomie du Canada en matière d'énergie si elle s'associe aux sociétés pétrolières établies au Canada, ou encore aux provinces, ou même aux Canadiens, comme l'a fait l'Alberta Energy Company.

Il y a plusieurs façon de modifier Petro-Canada pour qu'elle devienne un moyen beaucoup plus efficace de garantir l'autonomie du Canada en matière d'énergie. J'ai eu par le passé beaucoup de contacts avec les sociétés de la Couronne à l'échelon provincial et je dois dire que ce genre de société n'est pas le moyen le plus efficace d'engendrer la prospérité.

Le monde industriel s'est bâti une vaste machine de production qui dépend presque entièrement d'un produit qui coûtait auparavant $2 ou $1.85 le baril. C'est à cause de cela que le cartel de l'OPEP est maintenant aussi puissant. Ce cartel a augmenté le cours mondial du pétrole de dix fois et même de douze fois en l'espace de six ans à peine et a en même temps instauré un système efficace de redistribution de la richesse mondiale et du pouvoir financier. Il est en train de se produire un phénomène du même genre au Canada.

Tous les pays industriels du monde ont dû accepter le fait que le coût de l'énergie requise pour leur base industrielle avait augmenté de façon phénoménale. Pendant la période de transition, chaque pays a dû prendre les mesures nécessaires rapidement et je plains la nation qui n'a pas agi aussi rapidement qu'elle aurait dû le faire dès la première occasion.

Chaque nation avait le choix entre trois solutions pour régler son économie: La première était de ne rien faire et de s'appauvrir, l'appauvrissement du public se faisant premièrement du fait de l'inflation, processus qui nous appauvrit tous, que nous le voulions ou non.

La seconde solution est de s'endetter. Il était possible de s'endetter et de s'endetter toujours davantage, ce que l'on a fait aux États-Unis et au Canada au point que nous avons hypothéqué notre avenir et que le taux d'inflation actuel se fait à présent sentir de tout son poids sur ces pays.

La troisième solution était de produire plus. Nous pourrions produire plus, devenir plus concurrentiel sur le marché mondial, et concurrencer les pays dont la production est plus élevée.

L'adoption du gouvernement, c'est cette troisième voie. Nous ne pouvons suivre la seconde, car nous avons épuisé nos possibilités d'endettement. Notre pays a hypothéqué son avenir au point que la dette étrangère ne représente pas moins de 5,000 dollars par tête.

Il n'y a pas de mystère dans l'inflation. Les États-Unis ont retardé la montée inflationniste en ne s'appauvrissant pas pendant quelque temps, et à présent ils subissent un taux d'inflation de 14 p. 100. Le Canada a accusé le coup il y a quelques années et son taux d'inflation est légèrement inférieur. Mais je le répète, l'inflation nous appauvrit tous. Nous avons vécu jusqu'ici au-dessus de nos moyens. La résistance à ce processus d'appauvrissement produit un cercle vicieux où un niveau de gouvernement se dresse contre l'autre, une collectivité contre l'autre, un syndicat contre le gouvernement et le patronat, une société contre l'autre, et l'homme contre l'homme. Ce sont les faibles qui en pâtissent le plus. Le chômage permet de condamner beaucoup de travailleurs à l'inactivité, et c'est sans doute le moyen le plus pernicieux d'appauvrir les gens; les personnes âgées qui vivent des revenus fixes, les malades, les faibles les plus pauvres, ceux qui sont démunis de pouvoir et d'autorité sont ceux qui souffrent le plus. Voilà où en est la situation au Canada; c'est le gouvernement précédent qui l'a créée et le gouvernement actuel qui en hérite. La situation est loin d'être rose, elle est même des plus critiques, monsieur l'Orateur.

Le cours mondial du pétrole va augmenter. J'ai passé trois jours à Washington et tous les personnages officiels que j'y ai rencontrés m'ont fait remarquer que le pétrole du Moyen-Orient était vulnérable. En effet, on y a établi à huis clos certaines projections bien inquiétantes sur l'instabilité qui régnera dans cette partie du monde. Le cours mondiale du pétrole augmentera pour atteindre de $30 à $50 le baril avant que des substituts deviennent économiquement rentables.

Les États-Unis ont bien peu le choix. Ils doivent fabriquer des substituts par la liquéfaction et la gazification du charbon, et ce pays possède quelque 24 à 30 p. 100 des réserves mondiales de charbon. Les États-Unis possèdent donc de fortes réserves, mais il faudra changer la mentalité de toute la société édifiée sous un régime où le pétrole coûtait $2 le baril et l'adapter à un régime où il en coûte $30. Cela provoquera de grands bouleversements aux États-Unis, je puis en assurer tous les députés, et les répercussions s'en feront gravement sentir chez nous.

Les besoins, en fait, les nécessités qui nous incitent à orienter le pays vers l'autonomie en matière de pétrole sont donc d'importance suprême. Il est vraiment absolument nécessaire de réduire nos importations. Le prix du pétrole doit augmenter. Ce sont maintenant l'offre et la demande qui déterminent le prix du pétrole dans le monde. La demande est bien plus forte que l'offre. Les événements d'Iran l'ont démontré. L'Arabie saoudite a réduit sa production d'un million de barils par jour. Nous verrons encore une fois cet hiver que l'offre ne répond pas à la demande.

Le pétrole est une ressource particulière. Il est très difficile de lui donner une valeur. C'est un produit fabriqué par la nature il y a plus d'un milliard d'années. Au cours du dernier siècle l'homme a creusé des trous pour l'extraire du sol et en a fixé le prix à $1.85 le baril. Qui peut dire si c'était juste? C'est l'une des matières premières les plus importantes que l'ont ait jamais connues. Quelle est sa valeur? L'homme la produit-il? Il peut en produire à partir du charbon et des végétaux, ce qui constitue indirectement une forme d'énergie solaire et les coûts équivalents varient entre $30 et $50 le baril. Notre appétit pour le pétrole est insatiable. Aux États-Unis seulement la consommation a triplé en à peine 25 ans.

Plus tôt cette année j'ai établi les quatre points de ce que je considère comme une stratégie nationale de l'énergie. Permettez-moi seulement de vous les lire. Le premier est d'assurer l'approvisionnement en énergie de toutes les parties du Canada, en prévoyant que pas moins de 50 p. 100 de tous les besoins énergétiques d'une région proviendront éventuellement de sources canadiennes. Le deuxième est l'autonomie du Canada en matière d'énergie en arrivant à des importations nettes nulles. Je dis cela parce que le pays se suffit en énergie aujourd'hui. Mais il n'est pas auto-suffisant en pétrole. C'est du pétrole que nous importons parce que nous ne pouvons répondre à nos besoins d'énergie. Il faudrait y arriver au cours d'une période de 15 ans, tout au plus, ou d'ici 1990, et, si possible, grâce à différentes sources d'énergie. Le troisième point est de pouvoir assurer l'approvisionnement en pétrole ou en gaz naturel de toutes les régions du Canada pour alimenter une industrie manufacturière primaire et secondaire prospère, concurrentielle, grandissante, en fixant les prix de l'énergie aux niveaux voulus. Toutefois, cela ne devrait pas se faire au détriment de la productivité ou de l'esprit de concurrence. Les industriels canadiens devraient avoir un léger avantage, mais seulement un léger avantage pour qu'ils soient efficaces et productifs parce que c'est là la clé à la relance de l'économie.

● (2140)

J'ai aussi noté six points qui devraient constituer notre programme national en matière d'énergie. On y retrouve le besoin d'encourager fortement la conservation de l'énergie par des ajustements de prix et la suppression du gaspillage, d'importants nouveaux encouragements pour accroître les réserves et la capacité d'approvisonnement d'énergie conventionnelle, y compris le pétrole, le gaz, l'énergie nucléaire, l'électricité, le charbon, les sables bitumineux, les huiles lourdes, les méthodes d'accroissement des taux de récupération et ainsi de suite.

Le troisième point de mon plan énergétique national consistait à améliorer sensiblement les moyens d'acheminement de l'énergie dans toutes les régions du Canada; en quatrième lieu, je proposais un programme d'approvisionnement extensif, le redéploiement selon une base régionale et des facteurs d'utilisation. Mon cinquième point consistait à proposer un programme accéléré de recherches, de développement et de démonstration de nouvelles formes d'énergie telles que le gazahol, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice, l'énergie éolienne, la biomasse, et le reste. Enfin, comme sixième point, je proposais de ré-examiner en profondeur tous les accords canado-américains présents et futurs en matière d'énergie. La question qui revient sans cesse est de savoir s'ils sont toujours conformes aux intérêts du Canada.

Je ne sais pas combien de temps il me reste. Très peu je pense, mais j'avais espéré pouvoir dire quelques mots de l'Alberta. Que veut donc cette province? Elle réclame les droits que lui confère la constitution. Forte de ces droits, elle veut devenir une région dynamique et vibrante du Canada. Elle a ouvert ses frontières aux jeunes, hommes et femmes, venus de tous les coins du pays pour trouver un emploi et des perspectives d'avenir.

Aux États-Unis, le capital et les travailleurs se déplacent presque sans obstacles à travers le pays. Ici, nous disposons d'une formule que j'approuve mais dont le contrôle peut nous échapper. Cette formule s'appelle péréquation qui force littéralement les gens à rester sur place en les subventionnant.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré et comme un vote doit débuter dans quatre minutes et qu'un autre député veut prendre la parole, je ne peux prolonger le temps du député.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné l'heure tardive et l'importance de la question que nous débattrons à 9 h 45, j'aimerais donner un extrait de mon discours qui a trait à l'important amendement à l'adresse de la Chambre à Son Excellence, traitant de Petro-Canada. J'appuie sans réserve l'amendement proposé hier par mon chef. Toutefois, j'ai de fortes réserves à formuler quant au sous-amendement qui a été proposé.

La Chambre s'est déjà penchée sur la question posée par ce sous-amendement le 20 mars 1979, et a rejeté la proposition par un vote de 190 à 13. Comme le député d'Outremont (M. Lalonde) l'a dit cet après-midi, nous n'avons aucune objection quant à la vente au détail. Ce pouvoir est déjà conféré à Petro-Canada par la loi qui régit cette société. Mais pour ce qui est des importations, cela pose quelques problèmes.»

D'abord, pourquoi irions-nous mettre tous nos œufs dans le même panier? Le Canada y perdrait beaucoup quant à la souplesse de ses moyens d'approvisionnement en énergie.

[M. Yurko.]

Deuxièmement, nous avons conclu de nombreux contrats qui demeurent en vigueur et qu'il nous faudrait sans doute renégocier à des prix beaucoup plus élevés pour les Canadiens. Enfin, notre système actuel fonctionne bien, et en le modifiant radicalement, nous compromettrions la sécurité de notre pays en matière énergétique plutôt que de l'améliorer. Pour ces raisons, je n'entends pas appuyer le sous-amendement proposé par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Si possible, j'aimerais maintenant passer au texte que j'ai préparé. Je tiens d'abord me joindre à ceux qui ont félicité le député d'Erié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald) pour la façon dont ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je voudrais ensuite, avant de commencer, exprimer à la population d'Ottawa-Centre ma sincère reconnaissance pour la confiance qu'elle m'a témoignée le 22 mai dernier. La circonscription d'Ottawa-Centre revêt un caractère unique et je suis honoré de représenter ses électeurs. Les édifices du Parlement se trouvent dans ses limites, ce qui engendre une présence fédérale absolument unique au Canada. On y trouve également une autre dimension que l'on ne retrouve, je pense, que dans quelques autres circonscriptions: Ottawa-Centre est un microcosme du pays. Cette circonscription compte parmi sa population les représentants de toute une série de milieux culturels, sociaux, économiques et politiques qui sont le véritable reflet de la mosaïque verticale que forme le Canada, une mosaïque dans laquelle chaque individu vient renforcer et vivifier la société d'une manière qui lui est propre.

Les habitants d'Ottawa-Centre sont, je crois, mieux au courant des programmes publics et de leur incidence que leurs concitoyens. Ils sentent la présence intime des quatre paliers de gouvernement et ils ont prouvé qu'ils étaient capables de donner un avis réfléchi sur les questions d'actualité. Si l'omniprésence du gouvernement fédéral offre certains avantages pour les habitants d'Ottawa, elle présente toutefois aussi de gros inconvénients.

Les avantages étant, bien sûr, les nombreux agréments inhérents à la situation physique du siège du gouvernement. Les édifices du Parlement, le Centre national des arts, le musée de l'Homme, le canal, la Galerie nationale, la Cour suprême, la Bibliothèque nationale, le jardin des provinces, le musée de la Poste et la Banque du Canada sont tous situés dans la circonscription d'Ottawa-Centre pour la plus grande fierté et la plus grande joie des résidents du quartier et de tous les Canadiens qui viennent visiter notre belle ville. Puis-je dire qu'il est 9 heures 45, monsieur l'Orateur?

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte donc sur le sous-amendement inscrit au nom de M. Broadbent. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

● (2150)

[*Traduction*]

(Le sous-amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote no 2)

POUR

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
de Jong
Faour
Fulton
Hogan
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Knowles
Lachance
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Ogle
Orlikow
Peters
Rae
Robinson
(Burnaby)
Rodriguez
Rose
Sargeant
Skelly
Symes
Waddell—27.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allard
Allmand
Andre
(Calgary-Centre)
Appolloni
(Mme)
Atkey
Axworthy
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Nepean-Carleton)
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Dufferin-Simcoe)
Bégin (Mlle)
Berger
Binks
Blenkarn
Bockstael
Bosley
Bradley
Breau
Brisco
Bujold
Cameron
Campbell
(Sarnia)
Caouette
Chrétien
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cossitt
Cousineau
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Cyr
Darling
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dick
Dinsdale
Dion
(Portneuf)
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Domm
Dupont
Elliott
Ellis
Elzinga
Epp
Evans
Fennell
Ferguson
Fish
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Froese
Gamble
Gass
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilchrist
Gourd
Grafftey
Graham
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple
Creek)
Hargrave
Hawkes
Hees
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Higson
Hnatyshyn
Holmes
Hopkins
Howie
Huntington
Isabelle
Janelle
Jarvis
(Willowdale)
Jarvis
(Perth)
Jelinek
Johnston
Jupp
Kaplan
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Korchinski
Kushner
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lamontagne
Lane
Lapierre
Lapointe
La Salle
Lawrence
Leduc
Lefebvre
Lessard
Lewis
Loiselle
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDonald
(Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Mayer
Mazankowski
McCain
McCauley
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nylander
Oberle
Olivier
Paproski
Patterson
Penner
Pepin
Phillips
Pinard
Prud'homme
Reid
(Kenora-Rainy River)
Reid
(St. Catharines)
Reimer
Richardson
(Humboldt-Lake Centre)
Richardson
(Beaches)
Ritchie
(Dauphin)
Ritchie
(York-Est)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rossi
Roy
(Beauce)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Savard
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Stollery
Stratas (Mme)
Taylor
(Cowichan-Malahat-
Les Îles
Taylor
(Bow River)
Tessier
Thacker
Thomson
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Veillette
Wakim
Watson
Wenman
Whelan
Whittaker
Wightman
Wilson
Wise
Woolliams
Yanakis
Yurko—223.

● (2220)

M. l'Orateur: Le sous-amendement est rejeté.

Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(A 10 h 22, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

LISTES DE CERTAINES MESURES LÉGISLATIVES QUE LE GOUVERNEMENT SE PROPOSE DE DÉPOSER AU PARLEMENT LORS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Loi sur la régularisation des comptes
Modifications à la loi sur la formation professionnelle des adultes
Mesure concernant le protection de l'aviation civile
Modifications à la loi sur l'aéronautique
Modifications à la loi sur la stabilisation des prix agricoles
Loi sur la faillite
Loi de 1979 remaniant la législation bancaire
Modifications à la loi sur les accords de Bretton Woods
Loi canadienne sur l'importation du bœuf
Modifications à la loi électorale
Mesure abrogeant la loi sur la convention commerciale avec la France
Modifications au Code canadien du travail
Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif
Loi sur le pétrole et le gas natural du Canada
Loi sur les ports du Canada
Modifications à la loi sur la marine marchande du Canada
Mesure concernant l'établissement de la Société Agripro-Canada
Modifications à la loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
Modifications à la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils
Modifications à la loi sur la protection des pêcheries côtières
Modifications à la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre
Modifications à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers
Modifications au Code criminel
Mesure concernant les sociétés de la Couronne
Loi sur les douanes
Modifications au Tarif des douanes
Modifications à la loi sur le ministère du Travail
Modifications à la loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires
Revision de la loi sur l'inspection de l'électricité et de la loi sur l'inspection du gaz
Modifications au Programme de crédit d'impôt à l'emploi
Loi concernant les différends dans les services essentiels du secteur fédéral
Modifications à la loi sur la taxe d'accise
Modifications à la loi sur le crédit agricole
Modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles
Modifications à la loi sur la Banque fédérale de développement
Mesure relative à des transferts fiscaux aux provinces
Modifications à la loi sur les pêcheries
Modifications à la loi sur les opérations de pêche
Mesure abrogeant quatre lois désuètes sur l'agriculture
Loi sur la liberté d'accès à l'information
Loi sur les criminels fugitifs
Loi sur les saisies-arrêts
Modifications à la loi de l'impôt sur le revenu
Modifications à la loi de l'impôt sur le revenu visant à alléger l'intérêt hypothécaire et la taxe foncière
Mesure concernant les conventions en matière d'impôt
Modifications à la loi sur l'immigration
Loi sur l'indépendance du Parlement
Modifications à la loi sur les Indiens
Loi sur le Bureau d'information sur le travail
Modifications à la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme
Modifications à la loi sur les juges
Modifications à la loi sur les titres de biens-fonds
Modifications à la loi sur les compagnies de prêt
Modifications à la loi sur les conventions concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur la convention concernant les caribous migrateurs
Propositions pour une loi correctrice
Loi sur les subventions aux municipalités
Mesure visant à mettre en œuvre les changements tarifaires découlant de négociations commerciales multilatérales
Mesure visant à mettre en œuvre les accords non-tarifaires découlant de négociations commerciales multilatérales
Modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse
Mesure visant à modifier les lois concernant l'environnement
Mesure visant à reviser la loi sur les brevets
Modifications à la loi sur les pensions
Modifications à la loi sur l'administration du pétrole
Loi sur la protection des obtentions végétales
Mesure visant à établir les Postes en société de la Couronne
Loi concernent certaines dispositions du tarif postal
Mesure concernant le respect de la vie privée
Mesure relative aux pensions de la Fonction publique
Mesure concernant les gardiens de port à Québec et Montréal

Modifications à la loi sur les dispositifs émettant des radiations
Consolidation de la législation concernant le développement régional
Mesure concernant la relocalisation d'agences gouvernementales
Modifications à la loi sur la Gendarmerie royale du Canada
Loi d'application de la convention sur la sécurité des conteneurs
Modifications à la loi sur le poisson salé
Modification à la loi sur les semences
Mesure concernant les infractions sexuelles
Modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises
Mesure concernant l'annulation des programmes gouvernementaux
Mesure visant à reviser la loi sur les marques de commerce
Loi sur le transport des marchandises dangereuses
Loi sur les télécommunications
Modifications à la loi sur les compagnies fiduciaires
Modifications à la loi sur le double prix du blé
Modifications à la loi sur l'assurance-chômage
Modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants
Mesure concernant les jeunes délinquants
Modifications à la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE D'UN MINISTRE À PLEIN TEMPS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le discours du trône parle de modifier certaines lois concernant les anciens combattants et que les anciens combattants du Canada veulent absolument avoir leur propre ministre et refusent de voir les ministères des Affaires des anciens combattants et de la Défense nationale ravalés pour ne former qu'un seul ministère, je propose, appuyé par le député de Langelier (M. Lamontagne):

Que le premier ministre montre envers les anciens combattants du Canada le respect qui leur est dû en désignant un ministre expressément chargé du ministère des Affaires des anciens combattants et, d'autre part, qu'il donne aux membres de nos forces armées un ministre à plein temps.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu du Règlement, il faut le consentement unanime? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné les changements apportés au programme Canada au travail par le gouvernement progressiste conservateur, et vu l'injustice que ces changements ont créée dans beaucoup de circonscriptions où il y a des inégalités économiques profondes, comme dans le cas de Saint-Henri-Westmount, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Michel (M^me^ Killens):

Que le gouvernement actuel abandonne cette politique néfaste et que le programme Canada au travail soit rétabli sous sa forme originale pour que les bénéfices du programme soient accordés aux communautés et aux chômeurs qui en ont réellement besoin.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE DE RÉGLEMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES MARGES BÉNÉFICIAIRES DES BANQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente.

Étant donné que chaque hausse du taux d'intérêt de la Banque du Canada sert de prétexte aux banques à charte pour élargir l'écart entre l'intérêt qu'elles versent aux déposants et celui qu'elles exigent des emprunteurs, et qu'au cours du troisième trimestre de cette année, les profits pléthoriques de ces mêmes banques étaient imposés à un taux à peine supérieur à 10 p. 100, ce qui alourdissait la charge du travailleur contribuable, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre exige la réglementation immédiate des taux d'intérêt et des marges bénéficiaires des banques ainsi que l'imposition d'une surtaxe sur leurs profits, de manière que leur taux d'imposition réel soit de 50 p. 100.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

● (1110)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE ALIMENTAIRE AU KAMPUCHEA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser-Valley-Ouest): Rentré tout récemment d'un voyage en Asie du Sud-Est, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné la famine, la guerre et les souffrances horribles dont est victime la malheureuse population du Kampuchea, naguère le Cambodge, je propose, avec l'appui du député de Waterloo (M. McLean):

Que le gouvernement du Canada encourage et aide les associations non-gouvernementales et les groupes bénévoles, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Croix rouge internationale à venir en aide au Kampuchea en lui fournissant des vivres.

M. l'Orateur: Pour pouvoir mettre en délibération cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

CONDAMNATION DU PROJET DE DÉMANTÈLEMENT DE LA SOCIÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion relative à une affaire importante et urgente.

Puisque les compagnies pétrolières multinationales n'ont cessé d'abuser de la confiance du public comme en témoignent un procès récent ainsi que les enquêtes effectuées par le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, je propose avec l'appui du député d'Outremont (M. Lalonde):

Que la Chambre condamne le projet de démantèlement de Petro-Canada et qu'elle somme le gouvernement de renoncer à toute initiative susceptible d'empêcher à Petro-Canada de s'acquitter de sa mission qui consiste à défendre les intérêts de tous les Canadiens et à agir dans l'intérêt public.

M. l'Orateur: Pour présenter cette motion maintenant, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE LE STATUT DE RÉFUGIÉ POUR SIX MARINS POLONAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion revêtant un caractère très urgent.

Étant donné la triste situation dans laquelle se trouvent actuellement les six marins polonais qui ont déserté à Saint-Jean (Terre-Neuve) pour échapper au régime dictatorial de leur pays natal, étant donné par ailleurs que cette affaire a été porté à l'attention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ Flora McDonald) il y a plus de deux semaines sans qu'aucune mesure n'ait été prise depuis, je propose, avec l'appui du député de York-Centre (M. Kaplan):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Immigration à user de ses prérogatives afin d'autoriser sans plus tarder ces marins à rester au Canada.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

CANADA AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Compte tenu du fait que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a supprimé unilatéralement le financement des programmes Canada au Travail dont bénéficiaient l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba, y compris de nombreuses régions comme la circonscription de Churchill qui compte des secteurs où le chômage dépasse 80 p. 100, et a justifié ses décisions en ne totalisant que les prestataires de l'assurance-chômage au lieu de se baser sur le nombre de chômeurs pour déterminer le taux de référence, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (Mr. Sargeant):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration tienne compte du nombre réel de sans-emploi dans chaque circonscription quand il détermine quelles circonscriptions sont admissibles au financement du programme Canada au Travail au lieu de se fonder sur les chiffres trompeusement bas du taux d'excédent de main-d'œuvre.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LE CHÔMAGE CAUSÉ PAR LE GEL DES ACTIVITÉS FÉDÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et je prie la Chambre de consentir unanimement à débattre une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le gouvernement fédéral a décidé au cours de l'été de suspendre et d'annuler ses projets de construction dans les provinces de l'Atlantique, de mettre fin à l'emploi de centaines de contractuels et de personnes employées pour une période déterminée et de ne pas combler les vacances, ce qui a donné lieu à une dégradation des services de l'État dans des secteurs essentiels et accentué le chômage au cours de la courte saison de construction, je propose, appuyé par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey):

Que le gouvernement révoque sa décision d'imposer le gel de ses activités dans les régions à fort taux de chômage comme Terre-Neuve et qu'il renverse la politique de renvoi et de mise à la retraite qu'il applique à l'endroit des fonctionnaires fédéraux à Terre-Neuve.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

LES FINANCES

LES MESURES POUR ATTÉNUER LES EFFETS NÉFASTES DES TAUX D'INTÉRÊTS ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné les conséquences néfastes qu'ont des taux élevés d'intérêt sur les petites entreprises et fabriques de produits alimentaires du pays et le chômage qui pourrait en découler, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M. Phillips):

Que le ministre des Finances présente sans délai un budget contenant des mesures destinées à atténuer les effets néfastes de ces taux d'intérêts élevés.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre en délibération une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU GÉNÉRAL BERNARD W. ROGERS

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant d'entamer la période des questions, puis-je inviter tous les députés à se joindre à moi pour signaler la présence dans la tribune d'un visiteur éminent à qui nous souhaitons tout le succès possible dans les fonctions très importantes qu'il exerce en notre nom. Je veux parler du commandant suprême allié en Europe, le général Bernard W. Rogers.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉMÉNAGEMENT DE L'AMBASSADE CANADIENNE AU MOYEN-ORIENT

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais avant de m'exécuter, j'aimerais d'abord féliciter le ministre pour sa nomination à la tête de ce ministère très important. J'ai déjà eu le privilège de diriger ce ministère, et je connais le dévouement et la compétence des fonctionnaires qui seront à sa disposition.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Ma question concerne la décision du gouvernement de déménager l'ambassade canadienne de Tel Aviv à Jérusalem. J'aimerais demander au ministre, maintenant qu'elle a son ministère bien en main et démontre de plus en plus d'assurance, si elle a pu faire échec à la politique mal inspirée du premier ministre qui a déclaré qu'il s'était prononcé trop tôt et sans être au fait de toutes les nuances et qu'il avait commis une erreur? Le ministre est-elle maintenant en mesure de dire à la Chambre qu'elle a réussi à convaincre ses collègues de revenir sur cette mauvaise décision du gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je sais que le député a passé le meilleur de son temps au Cap-Breton, mais ce n'est pas si loin que les nouvelles de ce qui se passe dans ce domaine n'aient pu lui parvenir.

Je tiens donc à informer le député, s'il ne le sait pas déjà, que le gouvernement a appelé un Canadien très éminent en la personne de l'honorable Robert Stanfield aux fonctions d'ambassadeur itinérant et qu'il l'a chargé d'examiner cette question de même que bien d'autres aspects des relations du Canada avec les pays du Moyen-Orient. Il fera au gouvernement du Canada des recommandations sur la façon dont nous pouvons améliorer nos relations avec ces pays et même sur la façon dont nous pourrions contribuer à l'instauration de la paix dans ce coin du monde.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais gré de ses observations au ministre, mais elle n'a pas dit à la Chambre si la décision de déménager l'ambassade tient toujours. Je suppose que le gouvernement du Canada a encore l'intention de déménager son ambassade à Jérusalem. Est-ce exact? Je demande au ministre si c'est exact. Dira-t-elle à la Chambre et au pays—et c'est vraiment là la première occasion que nous ayons de le demander—dira-t-elle à la Chambre et au pays quel intérêt le Canada a sur le plan politique et économique à poursuivre cette politique fort peu judicieuse?

● (1120)

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je rappelle, au député que lorsque M. Stanfield a été chargé d'enquêter sur cette question et de formuler des recommandations au gouvernment, il n'a pas reçu de lignes directrices spécifiant quelles personnes il devrait consulter, quels pays il devrait visiter et quelles recommandations il devrait faire. Ce n'est qu'une fois que nous aurons en main ces recommandations que nous examinerons de plus près cette question.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le ministre a, à deux reprises, refusé de nous dire si le gouvernement maintient sa décision de déménager l'ambassade. Elle n'a pas répondu à la question.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement maintient sa décision de déménager l'ambassade, ou s'il a reporté cette décision? Je lui demande en outre si le mandat de M. Stanfield, cette mission qui nous semble parfaitement inutile, est suffisamment large pour lui permettre de recommander de ne pas déménager l'ambassade et de ne pas reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël? Son mandat est-il à ce point large, ou ne porte-t-il que sur des questions de synchronisation et de modalités? Nous vous prions de nous dire ce que le ministre a refusé de nous dire, à savoir si vous maintenez votre décision de déménager l'ambassade, et, de grâce, ne vous servez pas de votre ancien chef pour vous couvrir.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je constate que depuis qu'il a changé de côté de la Chambre, l'ex-ministre se sent dépaysé et a perdu la capacité de comprendre l'information qui lui est transmise ici, mais il n'a toutefois pas perdu sa volubilité.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu à la question. Elle a affirmé que le gouvernement n'avait pas donné à l'honorable Robert Stanfield de directives qui indiquent quelles recommandations il aurait à faire une fois son enquête achevée au Moyen-Orient. Il va sans dire que nous n'aurions pas eu l'idée de confier à un homme d'un tel calibre une mission aussi importante si nous avions voulu qu'il fasse rapport avant même de s'être rendu sur place. Nous entendons fonder notre décision sur le rapport qu'il nous remettra à son retour.

Des voix: Bravo!

[M^lle^ MacDonald.]

[*Français*]

L'ÉTENDUE DU MANDAT DE L'AMBASSADEUR STANFIELD

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le très honorable premier ministre pourrait-il confirmer que le Cabinet laisse complètement libre l'envoyé spécial, l'ambassadeur M. Stanfield, de rencontrer ou de ne pas rencontrer les représentants de l'OLP, comme l'a affirmé l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et tel que rapporté dans le *Globe and Mail* du 11 octobre?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est bien clair et c'était clair depuis l'établissement de l'ordre de mission de l'ambassadeur Stanfield qu'il est libre d'avoir des réunions avec tous les groupes, tous les porte-parole qui peuvent contribuer au développement d'une politique canadienne efficace sur le Moyen-Orient.

M. Prud'homme: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre sait que M. Stanfield a le rang d'ambassadeur, alors réalise-t-il que cette rencontre pourrait être interprétée comme une reconnaissance de fait de l'OLP?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, la position de M. Stanfield équivaut à celle d'un ambassadeur extraordinaire, et je peux souligner l'importance du mot extraordinaire. Il est ambassadeur pour faire enquête sur une situation bien particulière, et étant donné l'adjectif extraordinaire, il n'y a pas l'implication d'une reconnaissance officielle par le gouvernement canadien de n'importe quel groupe avec lequel il peut avoir des consultations, sauf qu'il a le droit, l'obligation d'avoir des réunions avec des personnes ayant des points de vue efficaces dans le développement d'une politique canadienne forte sur le Moyen-Orient.

* * *

● (1125)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT D'UN NOUVEL AVION DE COMBAT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Tout d'abord, je félicite le ministre de sa nomination et lui souhaite le meilleur succès.

Étant donné la révision de la politique étrangère récemment annoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre entend-il réexaminer sa propre position et présenter un livre blanc sur la défense avant d'aller de l'avant et de consacrer 2.3 milliards de dollars à l'achat d'un nouvel avion de combat?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses vœux et lui souhaite le même succès à titre de critique du NPD en matière de défense. J'espère que vous vous en tirerez aussi bien que vos prédécesseurs.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Pour ce qui est du nouvel avion de combat, j'ai correspondu avec le député et lui ai clairement exposé ma position, à savoir que nous avons l'intention d'appliquer le programme d'achat du nouvel avion de combat tel que prévu.

M. Sargeant: Étant donné que le gouvernement a pris l'heureuse initiative de libéraliser l'information, le ministre pourrait-il confirmer qu'un rapport intitulé «DITC, Rapport d'évaluation des retombées industrielles, juillet 1979» a bien été préparé par les membres du comité de négociation de son ministère à l'égard du nouvel avion de combat? Dans l'affirmative, le ministre déposera-t-il ce rapport à la Chambre des communes?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je déposerai les rapports nécessaires quand la décision finale aura été prise et que le contrat sera ratifié. A ce moment-là, je divulguerai tous les renseignements qu'il me sera possible de dévoiler sans mettre en danger la sécurité nationale.

M. Sargeant: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme ce rapport, dont j'ai reçu copie, révèle clairement que la prétendue concurrence entre les avions n'est rien d'autre qu'une gigantesque comédie, le gouvernement suivra-t-il le conseil de M. John Sheperd, vice-président du Conseil des Sciences du Canada, en reportant à un peu plus tard l'achat de cet avion pour ainsi éviter d'imposer ce fardeau onéreux à la population canadienne?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas du tout d'accord avec le raisonnement du critique néo-démocrate de la défense selon qui cet achat ne s'impose pas. On ne fait pas ce genre d'achat à la légère.

Quant au rapport en question, en supposant que la concurrence n'ait été que de la frime, à mon avis, il n'était pas tout à fait ce qu'il était censé être. On en a divulgué le contenu il y a déjà quelque temps. A ce moment-là, j'ai jugé que l'affaire ne valait pas la peine d'être commentée. Le rapport a été rejeté après un examen au premier niveau. La divulgation de rapports sur une affaire aussi grave que celle-ci complique forcément les négociations, mais celles-ci se poursuivent de manière équitable et concurrentielle en dépit de l'indiscrétion commise en révélant le contenu du rapport.

* * *

LE COMMERCE INTERNATINAL

LE DÉMÉNAGEMENT DE L'AMBASSADE CANADIENNE AU MOYEN-ORIENT—LES RÉACTIONS DES COMPAGNIES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre d'État chargé du Commerce international. J'aimerais lui demander s'il sait et peut dire à la Chambre combien de compagnies ont exprimé leurs objections au projet visant à déplacer l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire exactement combien de compagnies m'ont parlé, à moi ou à mon ministère, de la question de transfert de l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Un certain nombre de compagnies ont en effet exprimé leur inquiétude. Nous restons en contact étroit avec elles de façon à pouvoir juger des répercussions économiques de la politique que nous adopterons. Cette politique est de toute première importance pour notre ministère.

● (1130)

M. Herbert: Je voudrais demander au ministre d'État alors s'il sait que des contrats entre Bell Canada et les pays arabes d'une valeur de plus d'un demi-milliard sont actuellement en suspens. Sait-il également que les compagnies canadiennes peuvent s'abstenir de faire des offres pour des projets iraquiens, plus précisément des installations à un grand aéroport?

M. Wilson: Toute la question des offres pour des contrats au Moyen-Orient ainsi que la situation des contrats existants au Moyen-Orient ne sont pas parfaitement claires. Il est incontestable qu'il y a eu un certain hiatus par suite de l'annonce faite en juillet . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: . . . mais d'autre part, certains contrats ont été passés avec succès et à notre connaissance, aucun n'a été annulé.

LE DÉMÉNAGEMENT DE L'AMBASSADE CANADIENNE AU MOYEN-ORIENT—L'INCIDENCE SUR LE COMMERCE

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle a trait à un télégramme en provenance de la foire commerciale des télécommunications à Genève qui lui a été adressé par M. Don Cruikshank, président de l'Association canadienne des entreprises de télécommunications, qui lui fait remarquer que des Canadiens ont été mal accueillis et que les délégués arabes ont dit aux Canadiens que des contrats représentant pour ainsi dire des milliards de dollars et des milliers d'emplois ne seront pas négociés ou renouvelés si le Canada ne prend pas rapidement une décision au sujet du déplacement éventuel de notre ambassade de Tel Aviv.

Je sais que le premier ministre a envoyé M. Stanfield en mission, mais cela prendra beaucoup de temps. Que fait le très honorable représentant dans l'intervalle afin que les Canadiens puissent affronter leurs concurrents qui, comme il le sait, profitent entièrement de la situation dans ce domaine à la foire commerciale internationale à cause de la position du gouvernement concernant le déplacement de l'ambassade à Jérusalem.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je n'ai pas vu le télégramme auquel madame le député fait allusion; je vérifierai mes dossiers et après l'avoir étudié j'y donnerai la réponse qui convient.

Pour ce qui est du fond de la question, nous croyons que les entreprises canadiennes et d'autres qui traitent à l'étranger ainsi que les pays et les commerçants avec lesquels ceux-ci entretiennent des rapports commerciaux comprennent que la mission de M. Stanfield est chargée d'un vaste mandat, que ce dernier compte sous peu faire rapport de ses constations et que le gouvernement a l'intention d'agir promptement sur réception du rapport. Nous espérons que l'on cessera aussitôt que possible de refuser des contrats au Canada à cause de la situation qui prévaut, si c'est effectivement ce qui se produit.

Questions orales

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS DE BELL CANADA AVEC L'ARABIE SAOUDITE

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse à l'honorable ministre des Communications, qui semble manifester le même type de complaisance qui vient d'être exprimée par le très honorable premier ministre, puisqu'il a lui-même déclaré deux jours après la réception de ce télégramme que les choses allaient très bien, qu'elles allaient s'arranger, et que la compagnie Bell notamment, qui est en train d'exécuter un contrat très important, d'une valeur d'un milliard de dollars en Arabie Saoudite, marchait à pas feutrés, "*They were sleeping low.*"

Je crois savoir que non seulement «ils marchent à pas feutrés», mais qu'ils marchent également sur des œufs, parce que les choses ne vont pas aussi bien que semble le prétendre le gouvernement. C'est une action immédiate qu'il faut. Alors je veux demander au ministre s'il sait si les contrats déjà signés continuent d'être exécutés, si les paiements en vertu des contrats déjà signés se font, et si des négociations au sujet de nouveaux contrats qui valent un milliard de dollars au minimum procèdent au même rythme qu'avant cette déclaration intempestive du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de la société Bell Canada au sujet de ses contrats au Moyen-Orient. Je sais que cette dernière s'est heurtée à certaines difficultés au cours de l'été. J'ai eu des discussions avec le président de la société juste avant son récent voyage au Moyen-Orient et je compte le revoir bientôt. Le gouvernement fera certes tout en son pouvoir pour assurer l'exécution de ces contrats importants.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE COMMENT RÉAGIRA LE GOUVERNEMENT AU RETOUR DE L'HONORABLE ROBERT STANFIELD

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Le premier ministre a indiqué il y a quelques secondes qu'il allait réagir très rapidement après le retour de M. Stanfield. Peut-il être un peu plus précis, rapidement, cela veut dire quoi? 10 jours? 15 jours? Ou faudra-t-il attendre au printemps? Et est-ce qu'il a déjà reçu du secrétaire d'État aux Affaires extérieures des mots élégants qui lui permettront de reculer tout en donnant l'impression d'avancer?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je cherche, monsieur l'Orateur, mes propres mots élégants. Plusieurs ministres ont une éloquence élégante. Je peux répondre directement à la question en disant que nous n'avons pas un horaire précis pour le moment. Monsieur Stanfield, je crois, est maintenant sur le point de quitter le Moyen-Orient. Il sera ici dans quelques jours. J'espère qu'il pourra nous donner un rapport au cours des prochaines semaines, qu'il nous sera possible de considérer cela et de prendre des mesures concrètes sur ce rapport aussitôt que possible, peut-être avant Noël, peut-être immédiatement après Noël.

* * *

[*Traduction*]

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): M. l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Je voudrais tout d'abord le féliciter pour sa nomination et lui souhaiter beaucoup de succès dans l'exercice de ses fonctions ministérielles et de ses autres responsabilités.

Le ministre doit savoir que son ministère a récemment transmis à son collègue, le ministre de la Justice, deux cas d'infractions criminelles possibles à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions dans lesquels seraient impliqués la Western Transport Association dont le siège est en Alberta et la Household Goods Company. Le ministre peut-il confirmer, premièrement, qu'une réunion a eu lieu ce matin à laquelle il a participé ainsi que le ministre de la Justice et le ministre des Transports et, deuxièmement, que le ministre des Transports tente d'intervenir personnellement au sujet des poursuites qui pourraient être intentées par le ministre de la Justice?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Je remercie le député de ses vœux. Je voudrais en même temps lui dire que les informations qu'il croit tenir sont totalement et absolument erronées.

M. Robinson (Burnaby): Le ministre ne nous a toujours pas dit si une réunion a en fait eu lieu ce matin. Une réunion a-t-elle eu lieu entre les trois ministres en cause et, dans l'affirmative, si le ministre des Transports essaye effectivement d'empêcher des poursuites possibles, comment le ministre réconcilie-t-il cette démarche avec le tollé soulevé par ses collègues au sujet de l'intervention d'anciens ministres libéraux dans le processus judiciaire?

M. Lawrence: Il y a eu et il y a toute une série de réunions à la fois au niveau des experts et au niveau ministériel. De toute évidence, il est souvent nécessaire de tenir des consultations entre ministres pour discuter de préoccupations communes. Bien sûr, il y eu une réunion ce matin concernant cette affaire, mais personne n'a tenté de rien étouffer par quelque moyen que ce soit. Ce n'était que l'une de toute une série de réunions.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE SI LES PROJETS FÉDÉRAUX DE CONSTRUCTION AU QUÉBEC SERONT RÉALISÉS.

M. Yvon Pinard (Drummond): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A la suite de l'annonce faite hier par le président de la General Motors du Canada à l'effet d'investir 2 milliards de dollars en Ontario et compte tenu des grandes expectatives qui ont été entretenues au Québec par le ministre fédéral des Approvisionnements et Services au sujet d'un éminent investissement majeur par cette entreprise dans cette province, ce qui semble maintenant devenu illusion, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de modifier la politique de son gouvernement et de permettre la réalisation immédiate des grands projets fédéraux de construction au Québec, lesquels sont tous systématiquement paralysés à l'heure actuelle?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a deux aspects à la question. Le premier touche à la décision de la GM. Je comprends que la GM n'a pas pris de décision finale sur les autres possibilités pour son investissement avec de grandes implications dans la province de Québec et c'est quelque chose que le gouvernement fédéral est en train d'encourager par le biais du ministère de l'Expansion économique régionale et d'autres agences du gouvernement. Au sujet du deuxième aspect de la question, nous voulons reconsidérer tous les grands projets, pas simplement au Québec mais dans tout le pays, pour assurer que ces projets sont valables et seront efficaces avant d'engager de grandes sommes de deniers publics pour les réaliser.

M. Pinard: Si on revient à la réalité, il semble presque évident maintenant que, du moins à court terme, la GM n'investira pas une somme importante au Québec. Et cela fait tout de même cinq mois et demi que le gouvernement a été élu. Est-ce qu'on peut s'attendre à une reprise prochaine des travaux au complexe Guy Favreau à Montréal, au Centre de recherches de Boucherville, aux institutions pénitentiaires à Donnacona, Drummondville Sud, Mirabel, au Centre de cartographie à Sherbrooke, et en ce qui a trait à des dizaines de projets majeurs de construction, projets fédéraux qui assuraient une présence fédérale au Québec et qui sont systématiquement paralysés, comme l'a d'ailleurs confirmé le ministre des Approvisionnements et Services d'une façon publique et honteuse?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il n'est pas du tout établi qu'à court terme, la Société GM n'obtiendra pas des investissements importants dans la province de Québec. Cela ce n'est pas du tout établi. Je ne peux pas dire si un tel investissement sera effectué ou non, mais une telle décision à court terme ou à long terme n'a pas encore été prise.

Quant aux projets énumérés par l'honorable député, il est essentiel d'avoir non simplement une présence dans la province de Québec, mais également des projets efficaces, des projets qui peuvent servir les besoins réels. Voilà pourquoi nous sommes en train de reconsidérer les projets énumérés, ainsi que d'autres. Nous espérons prendre une décision le plus tôt possible, réaliser ces projets et agir avec une véritable efficacité.

* * *

● (1140)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉTENTION SANS INCULPATION DE CANADIENS DANS DES PRISONS MEXICAINES—PROTESTATION DEMANDÉE AU MINISTRE CONTRE LES CONDITIONS DE DÉTENTION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en joignant ma voix à ceux qui lui ont offert des vœux sincères.

J'aimerais l'interroger au sujet de Kirk Thomas et Mark Rollin, arrêtés au Mexique en juin dernier et incarcérés pendant trois mois sans inculpation, dans des conditions que John Howard, le réformateur britannique du XVIII[e] siècle, aurait trouvées déplorables et inhumaines même à son époque.

Ma question est très simple. Le ministre voudrait-il protester encore une fois au nom du peuple canadien contre ce procédé illégal et abusif, par la voie diplomatique et par l'entremise de son ministère?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de cette question, et je lui réponds que nous avons déjà pris des mesures en ce sens.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI LA DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ GM D'INVESTIR 2 MILLIARDS AU CANADA A REÇU L'APPUI DU GOUVERNEMENT

M. Fabien Roy (Beauce): J'avais une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre relativement à l'annonce faite par la compagnie GM d'investir 2 milliards de dollars au Canada. Premièrement, j'aimerais savoir si cette décision de la compagnie GM a reçu l'appui du gouvernement et, deuxièmement, étant donné que la compagnie Ford avait annoncé des investissements également importants, il y avait une généreuse subvention accordée par le gouvernement fédéral, je voudrais demander au premier ministre si au sujet des investissements annoncés par GM cela fait suite à des subventions ou à une subvention du gouvernement fédéral?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce n'était pas une décision qui a fait l'objet de l'appui ou de l'opposition du gouvernement. Il s'agissait d'une décision privée de la Société. Il y a une autre décision bien importante pour la province de Québec à laquelle la société GM doit faire face, et c'est une décision dans laquelle le gouvernement fédéral est impliqué profondément, en particulier le ministre de l'Expansion économique régionale. C'est la sorte de décision qui est en parallèle avec celle de la compagnie Ford dans le cas de l'Ontario.

Questions orales

ON DEMANDE SI LE PROJET DE GM D'INVESTIR 2 MILLIARDS AU QUÉBEC FAIT L'OBJET D'UNE SUBVENTION FÉDÉRALE

M. Fabien Roy (Beauce): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

J'aimerais poser au premier ministre une question bien précise. Est-ce que ce projet de deux milliards de dollars qui est annoncé fait l'objet d'une subvention du gouvernement fédéral?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas, je ne suis pas certain, je peux faire une enquête et je pourrai répondre lundi de façon plus précise, mais le ministre me dit qu'il n'y a eu aucune participation du gouvernement canadien dans la décision de la GM qui a été annoncée hier.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au nouveau secrétaire d'État, à l'occasion de quoi je le félicite d'avoir accédé à ses nouvelles fonctions.

Comme le secrétaire d'État déclarait lui-même en novembre de l'an dernier, au cours d'un débat budgétaire, que nos établissements culturels manquent désespérément de crédits, que cet état d'abandon dont souffre la culture ne peut que nuire au pays et qu'il faut donner un élan nouveau à l'action fédérale, le secrétaire d'État peut-il maintenant imprimer cet élan ou même donner ce qu'il faut à ce domaine culturel très complexe et mal en point, alors qu'il est également chargé des communications ainsi que de la haute direction au sein du cabinet du très lourd ensemble de la politique sociale? Une seule personne ne saurait s'acquitter convenablement d'un seul de ces domaines alors qu'il a la charge des trois ensemble.

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son amabilité et de ses encouragements. Je me félicite qu'il relise certains de mes discours. Beaucoup de fonctionnaires ont fait de même au cours des derniers mois.

Je suis heureux du soutien qu'il m'apporte, en sa qualité tout particulièrement de porte-parole de son parti pour les questions culturelles et les dossiers relevant du secrétariat d'État. Je suis très préoccupé comme nous tous par cette question des crédits à accorder à l'activité artistique. Le député n'ignore sûrement pas que nous avons déjà décidé de rétablir les deux millions enlevés au Conseil des Arts par le gouvernement précédent l'été dernier.

LES FINANCES

LE CONTRÔLE DE LA MASSE MONÉTAIRE PAR LA BANQUE DU CANADA

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre semble avoir exprimé une certaine impatience—bien compréhensible je pense—sur le fait que les taux d'intérêt augmentent constamment, sans que cependant la dépense à la consommation, les emprunts et l'expansion du crédit en diminuent pour autant—autrement dit, dans la conjoncture actuelle, les intérêts sont élevés, mais l'argent n'est pas rare—et je demande s'il ne serait pas temps que le ministre des Finances envisage avec la Banque du Canada la possibilité de réviser, entre autres choses, les aggrégats monétaires que l'on utilise actuellement pour fixer la masse monétaire.

J'ai cru comprendre que la Banque se basait toujours sur la masse monétaire M1 et, en période de taux d'intérêt élevés, comme aujourd'hui, il semble y avoir un mouvement vers les dépôts à terme, inclus dans la masse monétaire M2; cette question pourrait-elle donc être étudiée avec le gouverneur de la Banque du Canada, et pourrait-on déterminer s'il n'y aurait pas lieu d'adopter actuellement de nouveaux critères?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable représentant le sait certainement, la Banque du Canada suit avec une attention particulière la catégorie de la masse monétaire M1. Je discuterai certainement encore avec le gouverneur et la Banque de l'opportunité d'un changement éventuel, et s'ils jugent bon de tenir compte d'autres catégories, M2 ou autres. Cependant, à l'heure actuelle, la Banque semble vouloir s'en tenir à la masse M1 qui reste son principal objectif.

A ce propos, j'ai des réunions hebdomadaires régulières avec le gouverneur de la Banque du Canada que j'ai vu justement ce matin, et nous en avons discuté ainsi que d'autres questions.

* * *

● (1150)

[*Français*]

LES POSTES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES EN VUE D'ÉVITER LA GRÈVE

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. J'aimerais profiter de cette première question pour le féliciter de sa nomination, et en même temps lui souhaiter beaucoup de chance, en espérant qu'il utilisera, comme nous l'avons fait par le passé, une ferme tolérance dans ses négociations.

Le ministre des Postes est sans doute au courant du fait que nous approchons rapidement de la date limite à laquelle se terminent la plupart des conventions collectives aux postes, soit le 31 décembre 1979.

Étant donné certaines déclarations, communiqués, commentaires, à l'effet que les négociations trainent en longueur et que dans certains milieux on a même parlé d'une grève possible, et aussi afin de rassurer les hommes d'affaires canadiens pour qui le service postal est essentiel et vital dans certains cas, de même que le public en général.

[*Traduction*]

Le ministre des Postes et le gouvernement ont-ils l'intention d'adopter, avant qu'il ne soit trop tard, des mesures rigoureuses et rationnelles, destinées à éviter tout retard ou toute interruption du service postal en un moment aussi crucial? Dans l'affirmative, quelles seront ces mesures?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je tiens avant tout à remercier mon collègue, l'ancien ministre des Postes, pour ses chaleureuses félicitations. Je tiens à assurer mon prédécesseur que nous nous penchons avec toute la diligence voulue sur les problèmes auxquels il devait faire face avant de passer à l'autre côté de la Chambre.

Plus précisément, nous préparons les négociations avec plusieurs syndicats. Certaines conventions expirent au 30 décembre. Cette question revêt une grande importante, car c'est probablement la dernière fois que les conventions seront négociées en vertu de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

J'ai recommandé aux syndicats de négocier des contrats couvrant des périodes plus courtes, jusqu'à se que le ministère soit transformé en société d'État. Les échanges avec les chefs de syndicat ont été amicaux. Le député préfère sans aucun doute me voir entamer ces négociations avec optimisme, tout comme il l'aurait fait s'il avait été à ma place.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VISITE PROCHAINE DU PRÉSIDENT CARTER—LA QUESTION DE L'ACCORD SALT II

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il nous a annoncé hier que le président des États-Unis et M^me^ Carter nous feraient l'honneur de nous rendre bientôt visite, et que le président prononcerait un discours devant les deux chambres du Parlement; le gouvernement, cela va de soi, commencera sous peu à préparer les réceptions destinées au président et à son épouse.

A-t-on envisagé de souscrire officiellement à l'initiative du président concernant l'accord SALT II? Dans l'affirmative, ne serait-il pas indiqué que les deux Chambres du Parlement se concertent pour y souscrire en même temps?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est là une excellente suggestion.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Mais je sais . . .

M. Allmand: Vous aviez déjà prévu de le faire.

M. Clark: Je sais que les députés d'en face ne le croiront pas parce qu'ils sont habitués à un autre système, mais nous ne nous étions pas arrangés d'avance pour faire poser cette question.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais ajouter à propos de cette importante question que, peu de temps après la conclusion de l'accord, j'ai écrit au président Carter au nom du gouvernement et des habitants du Canada pour lui indiquer que j'appuyais son initiative. A mon avis, il serait très utile qu'à l'occasion de la visite du président au Canada, le Parlement songe à adopter une résolution unanime des deux Chambres pour appuyer la lettre que j'ai envoyée au président à titre de chef du gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'ENTREPOSAGE ET AU TRANSPORT DES DÉCHETS CHIMIQUES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes et ministre de l'Environnement. Peut-il dire à la Chambre quelles sont les intentions du gouvernement pour ce qui est d'adopter de toute urgence une politique au sujet de l'entreposage et du transport de déchets chimiques dangereux? Je me préoccupe plus particulièrement de ceux de mes électeurs de Winnipeg et de Birds Hill qui, à l'instar des habitants d'autres villes, habitent tout près d'une ligne de chemin de fer. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter de nouveau à la Chambre la loi sur le transport des produits dangereux pour la faire adopter et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Oui, monsieur l'Orateur, et bientôt.

M. Chrétien: C'est la première réponse que nous obtenons aujourd'hui.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION McDONALD—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations, à qui j'offre mes meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions. Ma question fait suite à une réponse donnée mercredi par le premier ministre au député de Leeds-Grenville au sujet de la garde des documents du Conseil privé. La Chambre s'en souviendra, le premier ministre avait dit à cette occasion qu'il ne trouvait rien à redire au décret pris par l'ancien gouvernement, ni à ce qu'il a appelé les modalités adoptées pour la transmission des documents à la Commission royale McDonald.

Compte tenu de cette déclaration du premier ministre, puis-je demander au solliciteur général s'il a encore l'intention de chercher à modifier les modalités de transmission des documents à la Commission, et quel est maintenant le rôle du comité du cabinet, qui, aurait-il déclaré à la presse, a été constitué pour faire des recommandations à cet égard?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses bons souhaits. En ce qui concerne la production, l'accessibilité et la décote de tous les documents qui ne sont pas physiquement sous le pouvoir du bureau du Conseil privé, nous sommes en train de mettre au point de nouveaux schémas, une méthodologie nouvelle pour la procédure de décote.

J'ai été extrêmement surpris et déçu d'apprendre qu'il n'y avait pas de système régulier sous l'ancien gouvernement, en fait de politique de décote des documents. Nous essayons de mettre sur pied une procédure normalisée pour ce genre de documents qui ne relève pas du bureau du Conseil privé, qui ne fait l'objet d'aucune convention constitutionnelle, pour que ces questions puissent être examinées d'une façon rationnelle, et non au coup par coup comme cela s'est fait jusqu'ici je pense.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, on peut discuter sur le point de savoir pourquoi il n'y a pas eu de dispositions de prises à cet effet jusqu'ici. Puis-je demander au solliciteur général s'il a l'intention de chercher à obtenir la décote des documents du gouvernement précédent?

M. Lawrence: Le député demande-t-il si je cherche à obtenir la décote des documents du gouvernement précédent?

Des voix: Oui.

M. Lawrence: Alors je réponds par un oui catégorique.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA DÉCOTE DES DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on entend tellement de nouvelles thèses parlementaires et constitutionnelles à la Chambre. Tout d'abord, le premier ministre vient dire à l'un de ses députés de l'arrière-ban que nous devrions peut-être entériner un traité entre les États-Unis et l'Union soviétique, lequel n'a même pas encore été entériné par le Sénat américain. Ensuite, on nous sert une théorie selon laquelle un ambassadeur . . .

Des voix: Règlement!

[M. MacGuigan.]

Des voix: Bravo!

Une voix: Au fait!

M. Trudeau: Un ambassadeur qui, parce qu'il a le titre «d'extraordinaire», ne peut se prononcer au nom du gouvernement.

Je crois que la question la plus urgente, du point de vue de nos usages parlementaires, c'est que le solliciteur général se renseigne pour savoir si en déclassifiant les documents des gouvernements ou ministères précédents, il ne rompt pas la promesse que m'a donnée le premier ministre actuel, que M. Pearson avait donnée à M. Diefenbaker et M. Diefenbaker à M. St-Laurent, promesse de ne pas trahir le secret relativement aux documents des ministères précédents, et de ne les rendre publics qu'avec leur accord.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suppose que c'était une question et qu'elle m'était adressée. Je suis persuadé que l'ancien premier ministre sait parfaitement que les documents protégés par la convention constitutionnelle, que le premier ministre actuel a donné l'ordre de respecter, comprennent les documents du cabinet, les opinions personnelles des ministres du cabinet et d'autres questions que, à mon avis et c'est aussi l'avis de mes collègues, je crois, nous n'avons pas à examiner. Cela ne fait aucun doute.

● (1200)

Mais quand il s'agit d'autres genres de documents administratifs et gouvernementaux, si le chef de l'opposition affirme maintenant qu'il y avait dans le passé une procédure bien établie pour rendre les documents publics, je dois avouer mon échec, car après avoir tenté durant environ trois mois de savoir qu'elle était cette procédure, je n'ai trouvé aucun cas ou quelques rares cas où des documents totalement inutiles avaient été officiellement rendus publics sous le gouvernement précédent. S'il peut affirmer qu'il y avait une procédure, je lui saurais sincèrement gré de m'exposer un jour ce en quoi elle consistait.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il y avait une procédure et le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations serait bien avisé de se renseigner auprès de ses collaborateurs, notamment le secrétaire du cabinet. Quoi qu'il en soit, s'il affirme qu'il respectera l'engagement du premier ministre qui s'étend aux documents qu'il semblait vouloir rendre publics quand il a répondu au député de Windsor-Walkerville, je suis satisfait de cette promesse.

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DE CERTAINES LIGNES FERROVIAIRES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports qui est le premier, en 11 ans, que je peux appeler un «ami».

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: J'espère qu'il le restera et qu'il le deviendra aussi pour les millions de voyageurs canadiens. J'espère aussi qu'il a l'intention de défaire certaines choses qu'a faites son prédécesseur.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Le ministre rescindera-t-il la décision prise par l'ancien gouvernement d'abandonner le service passagers transcontinental quotidien de VIA Rail entre Capreol et Winnipeg et ordonnera-t-il le maintien permanent de cette route ou retardera-t-il au moins l'échéance de l'actuel décret du conseil qui doit expirer à la fin du mois et qui avait pour effet d'empêcher l'abandon de cette route? Fera-t-il au moins cela et ordonnera-t-il à la CCT de tenir les audiences promises et qui n'ont jamais eu lieu au sujet de ce tronçon ferroviaire de 930 milles qui dessert une région où il n'existe aucun autre moyen de transport?

Des voix: Bravo!

M. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de ses bonnes paroles. Je présume que ses actes seront à l'avenant.

La question du service de trains de passagers dans le nord de l'Ontario à laquelle le député fait allusion a de nouveau été soumise au comité des chemins de fer et je crois savoir qu'il l'étudiera la semaine prochaine.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ON DEMANDE QUE LA LOI SOIT MODIFIÉE DE FAÇON QUE LES AGRICULTEURS PUISSENT EMPRUNTER À DES TAUX PRÉFÉRENTIELS

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. On sait que présentement la Société du crédit agricole célèbre son 50e anniversaire de fondation et que, dans le moment, il y a un manque de fonds disponibles pour accorder des prêts aux agriculteurs à cause de l'augmentation, bien sûr, du prix de la vente des fermes et de la construction d'établissements dans l'industrie du porc. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il dire s'il a l'intention de déposer bientôt un nouveau projet de loi pour modifier la loi sur la Société du crédit agricole, afin de permettre aux agriculteurs d'emprunter à des taux préférentiels pour la bonne marche de l'agriculture canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis très sensible à la question du ministre et à l'intérêt qu'il porte au secteur agricole, en particulier à la Société du crédit agricole. Il sait sans doute que des employés de la société de tout le Canada se sont réunis hier soir pour leur assemblée annuelle et pour fêter le 50e anniversaire de la fondation de cet organisme.

Je suis donc sensible à l'intérêt manifesté par le député. Nous étudions actuellement cette situation de près. Je puis seulement dire au député et à la Chambre que j'aurai, d'ici quelques jours, vraisemblablement lundi ou mardi, des renseignements positifs à communiquer au secteur agricole au nom de la Société du crédit agricole.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA SOCIÉTÉ RETARDERA LES PAIEMENTS DES VICTIMES DE LA GRÈVE AU PORT DE MONTRÉAL

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le ministre pourrait prendre des mesures afin d'aider les agriculteurs, notamment ceux du Québec, qui sont sévèrement punis présentement par la grève qui sévit dans le port de Montréal, et qui doivent payer de $30 à $35 la tonne de plus leur approvisionnement en grain et ainsi encourir des pertes de $20 à $25 sur la production de chaque porc? Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il a l'intention de demander à la Société du crédit agricole de retarder les paiements que les agriculteurs ont à effectuer et qui produisent présentement avec une perte?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à la question supplémentaire du député bien qu'elle ait peu de rapport avec la première. Il fait allusion à une situation très grave qui dure depuis quelque temps.

Je tiens à préciser que j'ai rencontré à de nombreuses reprises les personnes victimes de la grève du port de Montréal, y compris des représentants de l'Office canadien des provendes. Cette grève touche en effet non seulement les éleveurs de la région desservie par les élevateurs de Montréal, mais également, et ce, très durement les producteurs de provendes et même les minotiers de notre pays.

Permettez-moi de préciser, comme je l'ai déjà fait en réponse à la première question, qu'étant donné l'importance et l'intérêt que le gouvernement attache au secteur agricole, j'espère pouvoir être en mesure d'apporter des précisions dès la semaine prochaine au sujet des éleveurs qui ont été victimes de la grève au cours des derniers mois.

Dépôt de bills

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CLARK—EXPLICATION DE LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): M. l'Orateur, j'invoque le règlement seulement parce que le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau) a probablement mal interprété une chose que j'ai dite en réponse à la question posée par le député d'Edmonton Est (M. Yurko). Ce que j'ai déclaré avoir fait en tant que premier ministre du Canada immédiatement après la réunion avec M. Brejnev et M. Carter a été de leur écrire à tous deux pour leur dire que j'approuvais entièrement l'initiative qu'ils avaient prise.

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je crois bien sûr qu'il convenait de le faire, et j'ai moi-même fait la même chose par le passé. J'exprimais cependant mon étonnement lorsque le premier ministre (M. Clark) a déclaré à son député de l'arrière-ban que la suggestion de faire souscrire les deux chambres du Parlement à ce traité, pour utiliser . . .

Des voix: Non, non.

M. Baker (Nepean-Carleton): Non, il n'a pas dit cela.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on a demandé au premier ministre s'il songerait à faire entériner l'accord SALT par la Chambre et le Sénat. Telle était la question et le premier ministre a répondu que la suggestion était excellente. Il n'a peut-être pas compris la question ou n'a peut-être pas compris sa réponse, mais j'ai exprimé mon étonnement devant cette réponse.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

MODIFICATION CONCERNANT L'ARRÊT DE LA PUBLICATION DE LA «GAZETTE DU TRAVAIL»

L'hon. Walter Baker (au nom du ministre du Travail) demande à présenter le bill C-2, tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1979 SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

MESURE CONCERNANT LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS, PROVINCES ET AUTRES ORGANISMES LOCAUX

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-3, concernant les subventions aux municipalités, aux provinces et aux autres organismes qui exercent des pouvoirs administratifs locaux et qui lèvent des impôts fonciers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1210)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 11 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Trudeau (p. 37).

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, au risque de me répéter, j'aimerais me joindre à ceux qui ont félicité le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald), les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'aimerais aussi commencer par dire que j'apprécie beaucoup la confiance que les gens d'Ottawa-Centre m'ont manifestée le 22 mai. Ottawa-Centre est une circonscription unique en son genre, et je suis heureux de représenter ses électeurs. Les édifices du Parlement se trouvent à l'intérieur de ses limites, ce qui crée une présence fédérale qu'on ne retrouve nulle part ailleurs au Canada, comme je l'ai mentionné hier soir.

Il y a un autre aspect qui, je crois, la distingue de quelques autres. Ottawa-Centre est, à mon avis, un microcosme du pays lui-même. On y retrouve une grande diversité de groupes culturels, sociaux, économiques et politiques, reflétant ainsi la mosaïque verticale qu'est le Canada, mosaïque où chaque individu contribue à sa propre façon à la force et à la vitalité de la société canadienne.

La population d'Ottawa-Centre représente aussi un groupe de Canadiens qui, selon moi, sont mieux informés que leurs pairs sur les questions de politique publique et ce qu'elles comportent. Ils sont conscients de la proximité de quatre niveaux de gouvernement et ont démontré qu'ils pouvaient exprimer des opinions valables sur les questions d'actualité.

Toutefois, bien que la présence du gouvernement fédéral comporte certains avantages pour les gens d'Ottawa, il y a aussi des désavantages très réels. Les avantages sont, évidemment, toutes les commodités qui résultent du fait que s'y trouve le siège du gouvernement. Les édifices du Parlement, le Centre national des Arts, le Musée de l'homme, le canal, la Galerie nationale, la Cour suprême, la Bibliothèque nationale, le Jardin des provinces, le Musée des Postes et la Banque du Canada sont tous situés dans la circonscription d'Ottawa-Centre et sont une source de fierté pour les gens d'Ottawa-Centre et, en fait, pour tous les Canadiens qui visitent notre très belle ville.

La Commission de la capitale nationale qui a joué et continue de jouer un rôle essentiel dans l'aménagement et l'embellissement de la région mérite tous nos éloges. Cependant, par le passé la Commission a causé des difficultés pour avoir pris certaines décisions sans consulter les citoyens concernés. Pour prévenir ce genre de chose, monsieur l'Orateur, j'invite le gouvernement à obliger la Commission à créer un mécanisme effectif de consultation et à ne prendre de décisions fondamentales quant à l'occupation des sols ou sur d'autres questions, qu'après avoir consulté comme il se doit les autorités municipales et régionales.

J'invite aussi le gouvernement à suivre l'exemple de l'ancien ministre des Finances et à présenter sans tarder des amendements à la loi sur les subventions municipales. Cette loi suscite bien des ennuis aux municipalités de la région de la capitale nationale ainsi qu'à toutes les municipalités canadiennes où l'on retrouve la présence fédérale. Cependant, l'insuffisance actuelle des subventions en remplacement d'impôts constitue un problème aigu ici à Ottawa du fait de l'infiltration du gouvernement fédéral dans nos vies. La ville d'Ottawa compte beaucoup sur ces subventions comme capital d'exploitation, et nos taxes foncières, qui sont parmi les plus élevées au Canada, reflètent bien dans quelle mesure le gouvernement fédéral néglige de payer sa juste part. Là encore, j'invite le gouvernement à agir sans tarder de manière à soulager les citoyens de la ville d'Ottawa d'une charge financière injuste.

D'autre part, l'une des grandes préoccupations des électeurs d'Ottawa-Centre, c'est que le gouvernement compte supprimer 60,000 postes dans la Fonction publique d'ici à trois ans. Cet objectif fait partie du programme d'austérité du gouvernement, et je ne saurais trop prêcher la prudence sous ce rapport. Ce projet risque de toucher non seulement les fonctionnaires d'Ottawa mais aussi ceux de tout le pays. Ma circonscription entre autres sera durement touchée puisqu'elle renferme un fort pourcentage de fonctionnaires. En outre, pareille mesure aura des répercussions sur le secteur privé à Ottawa. Les petits commerces de ma circonscription dépendent étroitement du pouvoir d'achat des fonctionnaires de même que des marchés conclus avec le gouvernement. Le chômage dans la ville va s'aggraver à cause de cette politique et il faudra des années à la ville pour retrouver son équilibre financier.

Les personnes visées, dont certaines sont à l'emploi du gouvernement fédéral depuis plusieurs décennies, ne s'en remettront jamais. Il s'agit d'êtres humains et non pas simplement de chiffres que le gouvernement peut manipuler à sa guise. Il s'agit de gens qui ont passé toute leur vie à rendre de grands services à leurs concitoyens et ce n'est pas une façon de les récompenser. Les habitants d'Ottawa-Centre, c'est-à-dire mes électeurs, sont la force de la Fonction publique fédérale. Il incombe au gouvernement de garantir que leurs efforts sont appréciés à leur juste valeur et qu'ils sont eux-même traités équitablement, et ce n'est pas en leur causant des inquiétudes à propos de leur sécurité d'emploi ou en adoptant des politiques mal conçues sous prétexte de modérer les dépenses gouvernementales qu'il peut le faire.

L'incertitude qui règne au sujet de la sécurité d'emploi a un effet très néfaste sur tous les fonctionnaires et sur la qualité des services rendus au public. A une époque aussi difficile que celle-ci, il n'est pas étonnant que les fonctionnaires s'inquiètent à l'idée de se retrouver chômeurs.

Dans le discours du trône, le gouvernement a déclaré qu'il avait l'intention de présenter des mesures particulières pour aider les jeunes, les femmes et les autochtones. J'exhorte le gouvernement à prendre aussi des mesures pour aider les fonctionnaires qui seront touchés par ces réductions et qui devront être recyclés pour être en mesure de se trouver un autre emploi. C'est le moins que le gouvernement puisse faire pour ceux qui ont déjà prouvé leur loyauté et leur dévouement au gouvernement fédéral et au peuple canadien.

Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a rencontré tous les députés de la région, de même que des représentants des villes d'Ottawa et de Hull, des municipalités régionales d'Ottawa-Carleton et de l'Outaouais et des hommes d'affaires de la région. Lors de cette réunion, le ministre a reconnu publiquement les effets néfastes que le programme de restriction du gouvernement aurait sur la région et les fonctionnaires. Il a aussi déclaré que le gouvernement mettrait en œuvre un programme d'indemnisation pour compenser ces effets. En outre, il a accepté de former un groupe d'étude pour cerner les problèmes qu'affrontent les hommes d'affaires et aider à élaborer un programme de diversification économique pour la région.

En principe, ce groupe de travail devait être mis sur pied avant la fin de septembre. A ce jour, le président du Conseil du Trésor ne nous a rien dit de plus. Je lui rappelle qu'il s'est engagé devant les habitants de la région et les administrations locales. Il doit dès maintenant assumer ses responsabilités. Il doit tenir sa promesse et mettre sur pied ce groupe de travail; en outre, il doit préciser la nature de l'aide financière qu'il est disposé à fournir aux collectivités visées et à leurs habitants. Pour ce faire, monsieur l'Orateur, j'invite le président du Conseil du Trésor à agir dès maintenant; de plus, je le prie instamment de présenter un nouveau projet de loi équivalent au bill C-12, déposé lors de la session précédente, touchant le régime de pensions de la Fonction publique. Cette mesure législative assurerait la protection des régimes de pensions indexés de la Fonction publique et permettrait en même temps de voir si l'indexation est réalisable dans le secteur privé.

Mes commettants s'intéressent également à la question de la participation des fonctionnaires au processus politique. Je suis convaincu que les fonctionnaires devraient jouir des mêmes droits que leurs concitoyens et, par conséquent, être autorisés à assurer au parti de leur choix leur appui et leur efforts. A cette fin, il faudrait modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique; j'inviterais donc le gouvernement à s'y atteler le plus tôt possible.

J'ai écouté le discours du trône avec beaucoup d'intérêt, impatient de connaître ce qu'on réservait au Canada, et notamment les «nouvelles orientations» de la politique économique, destinées à favoriser la croissance et l'expansion nationales. J'ai applaudi à la promesse de présenter rapidement un projet de loi sur l'accès à l'information et d'apporter des réformes destinées à améliorer l'efficacité du Parlement; je suis cependant très déçu de découvrir l'absence de direction de la part du gouvernement en matière d'économie. Après 16 années dans l'opposition officielle, et après quatre mois et demi au pouvoir, le gouvernement conservateur aurait pu au moins nous définir de façon précise la ligne de conduite qu'il entend adopter pour nous conduire à la «terre promise».

Toutefois, d'après le discours du trône, il ne fait aucun doute que le gouvernement n'a aucune intention de présenter de nouvelle politique économique, ni de donner une impulsion économique. Le gouvernement, semble-t-il, éprouve des difficultés d'ordre technique quand il s'agit de préciser ses idées, comme en témoigne son hésitation à présenter un nouveau budget. Le ministre des Finances (M. Crosbie) a déclaré qu'il ne pourrait présenter de budget avant un mois; ainsi, le gouvernement aura attendu six longs mois. Ce n'est certainement pas à l'honneur d'un parti qui, lorsqu'il formait l'opposition, se targuait d'avoir la solution à tous nos maux.

La collectivité internationale vit des temps difficiles, monsieur l'Orateur, et le Canada ne fait pas exception à la règle. Il nous faut des politiques précises, et non pas les vagues généralités que nous a jusqu'ici présentées le gouvernement; il nous faut des politiques qui assureront le leadership nécessaire, si nous souhaitons voir le pays croître et prospérer sur le plan économique dans les années 1980.

● (1220)

C'est aujourd'hui même que le Canada a besoin de politiques précises, monsieur l'Orateur; pas dans quelques mois ou quelques années après d'interminables études et consultations. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a jugé qu'au lieu d'explorer de nouvelles idées et d'accorder la priorité à l'économie, il était beaucoup plus avantageux de passer son temps à défaire ce qui avait déjà été fait dans l'intérêt de tous les Canadiens. Les exemples auxquels je pense sont Loto Canada, Petro-Canada et les droits sur les ressources minières et pétrolières sous-marines. Toutes les mesures prises par le gouvernement témoignent, selon moi, d'un mépris total pour les droits de tous les Canadiens, et cela dans l'espoir d'apaiser les provinces. Cela nous amène à la promesse faite au Yukon de lui accorder le statut de province. Faut-il en conclure que cette petite population de 23,000 habitants aura l'entière propriété et la haute main sur les vastes ressources du Yukon; des ressources qui, jusqu'à présent, appartenaient à tous les Canadiens? Dans l'affirmative, monsieur l'Orateur, c'est la plus mauvaise affaire de tous les temps et le gouvernement trahit totalement ses responsabilités envers la nation.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne semble pas voir le Canada comme un tout, mais plutôt comme un conglomérat de petits éléments. Dans le discours du trône, le gouvernement soulève des doutes sérieux quant à sa compréhension de la dynamique d'une nation et de la nécessité, pour toutes les régions du pays de s'efforcer de travailler ensemble dans l'harmonie pour atteindre leurs objectifs collectifs et individuels.

Monsieur l'Orateur, je me rends compte que les Canadiens sont de plus en plus inquiets devant l'insouciance dont le gouvernement central semble faire preuve à l'égard des intérêts du pays. Il semble s'intéresser davantage à chacun de ses éléments pris séparément qu'à l'ensemble. Monsieur l'Orateur, je crains que cette dangereuse absence de perspective nationale n'amène le gouvernement central à formuler des politiques qui l'empêcheront sérieusement de défendre les intérêts de l'ensemble des Canadiens.

Je préfère sans aucun doute le consensus à l'affrontement lorsque ce consensus est possible et conforme aux intérêts nationaux. Prenons, par exemple, monsieur l'Orateur, la politique énergétique. C'est une question qui intéresse tous les Canadiens. Le problème est tellement urgent que même s'il n'obtient pas le concensus des provinces, le gouvernement doit agir en tant que représentant de tous les Canadiens. Rien n'indique, à mon avis, que le gouvernement actuel est désireux de faire le nécessaire, même s'il devient fort clair qu'un concensus sera probablement impossible à atteindre. En fait, il ne sera peut-être pas possible de parvenir à la moindre solution multilatérale.

Certaines impressions se dégagent du discours du trône: le gouvernement n'a pas confiance en lui, pas plus qu'il ne croit les parlementaires de son parti capables de défendre les intérêts de leurs électeurs. En tant que députés, nous représentons des circonscriptions de toutes les régions. Notre rôle consiste à représenter les intérêts de nos électeurs dans un contexte national. Ces mêmes électeurs élisent des députés aux législatures provinciales pour représenter leurs intérêts dans les domaines de la compétence des provinces. Je ne comprends pas bien que le gouvernement semble en être arrivé à la conclusion que les représentants et les premiers ministres provinciaux sont mieux à même d'évaluer les besoins des Canadiens et d'y répondre que ne le sont les députés et le premier ministre (M. Clark) du gouvernement fédéral, même dans les domaines de juridiction fédérale.

Fort de cette illusion, le gouvernement semble prêt à étendre les droits des provinces au point de saper l'efficacité du gouvernement fédéral et de restreindre le mandat que lui a confié l'électorat canadien. Monsieur l'Orateur, je refuse entièrement le concept de pouvoir décentraliser s'il doit compromettre le travail qu'accomplit le Parlement au nom de tous les Canadiens.

On peut voir un autre indice de la mentalité destructrice du gouvernement actuel, monsieur l'Orateur, dans le discours que vient de prononcer l'ex-ministre des Programmes sociaux. Il a précisé la nouvelle orientation que le gouvernement prévoyait adopter relativement aux pensions. Il a dit, et je cite: «Nous accorderons plus d'importance à la sélectivité qu'à l'universalité». Monsieur l'Orateur, ces déclarations soulèvent bien des questions et révèlent une conception naïve de l'application des programmes sociaux. Se rend-il compte, monsieur l'Orateur, qu'il coûte souvent moins cher d'appliquer un programme universel qu'un programme sélectif, étant donné les coûts élevés d'administration, de contrôle et de surveillance de ce dernier? Il semblerait que non, puisqu'il n'en a pas été question dans son discours.

Selon mes prévisions, dans le cas des pensions, il faudrait établir un organisme de réglementation qui ne pourrait servir qu'à éliminer toute possibilité d'épargne, sans parler des atteintes à la vie privée qu'entraînerait la surveillance et des embêtements infligés aux personnes âgées. Certaines personnes sont déjà dans une situation difficile et l'instauration d'un nouveau régime risque de les défavoriser encore plus. On doit assurer la sécurité financière des citoyens du troisième âge. Un grand nombre de personnes âgées de ma circonscription m'ont déjà fait part de leur point de vue sur la question. Ils ont très peur et sont extrêmement inquiets de leur avenir sous ce gouvernement. Monsieur l'Orateur, c'est non seulement de l'irresponsabilité mais de la cruauté que de harceler les personnes âgées en improvisant de telles déclarations. Les personnes du troisième âge ont consacré les meilleures années de leur vie à l'avancement du pays. Elles ne demandent rien de plus

qu'une sécurité financière minimale pendant leur retraite. Monsieur l'Orateur, je demande instamment au gouvernement de reconsidérer toute cette affaire.

J'invite également le nouveau gouvernement à présenter une loi sur la concurrence, particulièrement dans le domaine des fusions des sociétés. Le Canada doit se donner une loi efficace sur la concurrence, surtout si l'on tient compte de l'importance que le gouvernement actuel accorde au secteur privé.

Il n'est pas question de politique énergétique claire dans le discours du Trône, ce que je trouve très inquiétant. La hausse inévitable du prix de l'énergie fera ressortir le grave problème du transfert des richesses et de ses répercussions sur l'économie. Quelle compensation le gouvernement compte-t-il donner aux gagne-petit et aux petites entreprises dont les dépenses sont souvent tributaires du prix du pétrole et comment compte-t-il trouver d'autres sources d'énergie renouvelables? Monsieur l'Orateur, on espère que le gouvernement s'efforcera en réalité de stimuler la recherche industrielle dans le domaine énergétique sans compter uniquement sur les entreprises privées qui manquaient de motivation.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder la question de l'enseignement des langues aux personnes qui viennent d'immigrer au Canada. Ce problème me touche de près. Bon nombre de mes commettants ne parlent ni anglais ni français. Je crois que le gouvernement canadien a certaines obligations à l'égard de ces nouveaux venus; il doit veiller à mettre à leur disposition les installations et les cours nécessaires pour leur permettre d'apprendre une des deux langues officielles. Les cours de langues sont nécessaires si l'on veut que les gens qui viennent d'immigrer au Canada se sentent à l'aise dans leur nouveau pays et qu'ils participent pleinement à la vie du pays. J'exhorte le gouvernement à y réfléchir et à présenter des programmes qui permettront de résoudre ce problème.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je tiens à répéter que c'est un grand honneur pour moi que de représenter les habitants d'Ottawa-Centre. Cette circonscription a toujours été bien représentée, d'une manière solide et efficace et je compte faire de mon mieux pour maintenir la tradition.

Des voix: Bravo!

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord vous féliciter de votre accession au poste d'orateur adjoint et vous complimenter sur l'excellence de votre travail passé. Je suis convaincu qu'il se maintiendra à un niveau comparable à l'avenir.

J'aimerais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai déjà entendu plusieurs discours du même genre et je pense que leur qualité et le fait qu'on y reconnaisse l'importance du rôle du député sont dignes de mention. Je suis convaincu qu'en relisant leur discours dans le compte rendu, ils ressentiront une certaine fierté en les comparant à ceux qui ont été prononcés par d'autres nouveaux venus à la Chambre investis des mêmes responsabilités. Leurs commettants ont tout lieu d'être fiers de la façon dont ils se sont comportés.

Une chose semble caractéristique de l'atmosphère qui règne à la Chambre en ce moment, monsieur l'Orateur. Les députés qui siègent à votre gauche semblent croire que le gouvernement peut sans problème adopter des positions fermes, que chaque ministre doit avoir toutes les affaires de son ministère en main et être prêt à administrer, que tout devrait se passer exactement selon leurs vœux, comme s'il n'y avait eu aucun changement et comme s'il n'était pas nécessaire pour tous et chacun de se familiariser avec ses nouvelles responsabilités. Bien entendu, ce n'est pas le cas. Je crois qu'il n'est pas à l'honneur de nos détracteurs d'exploiter les problèmes actuels, vu le court laps de temps depuis lequel le gouvernement est au pouvoir.

Permettez-moi de vous donner un exemple, monsieur l'Orateur, de la négligence effarante dont a fait preuve l'ancien gouvernement en ce qui concerne des affaires importantes. Peut-être cela rendra-t-il nos critiques moins acerbes si tout ne va pas selon leurs désirs.

● (1230)

Au cours de l'été, les ministériels ont été saisis d'une foule de difficultés. Ce sont les députés de l'arrière-ban qui ont communiqué tous ces problèmes aux ministres visés. La première difficulté dont j'ai moi-même été saisi est venu de ce qu'il existe dans ma circonscription un laboratoire, le Hunstman Marine Laboratories de St. Andrews, qui, sans être un organisme d'État, effectue des travaux de recherche à forfait pour le gouvernement fédéral.

En décembre 1978, après de longues négociations, le ministre des Pêches de l'époque, Hunstman Marine Laboratories et la direction de la recherche du ministère ont convenu que le laboratoire devait poursuivre ses expériences sur le saumon, notamment ses travaux de recherche en génétique. Il s'agissait par ces travaux de trouver les meilleurs milieux de reproduction du saumon et les eaux lui convenant le mieux pour l'été, d'établir comment le poisson passe l'hiver dans l'océan et comment on peut le faire revenir à sa frayère, et enfin de déterminer les espèces les plus robustes et les plus saines de saumon que l'on peut obtenir. En mai, le groupe ne sachant pas si des crédits avaient été mis à sa disposition a dû emprunter à la banque.

N'oublions pas que le contrat avait été exécuté intégralement en décembre et qu'il avait été approuvé par le ministre des Pêches. En juin, le directeur m'a téléphoné pour me dire qu'il n'avait reçu aucune somme d'argent d'Ottawa, qu'il avait dû emprunter auprès de la banque parce que le gouvernement ne lui avait consenti aucun crédit avant le déclenchement des élections. Le budget prévoyait peut-être des crédits à cette fin, mais comme le Conseil du Trésor n'a été saisi d'aucune requête à ce sujet, le gouvernement n'a jamais autorisé de dépenses au titre de ce contrat, qui avait pourtant été négocié en décembre; et le 22 mai le gouvernement a perdu le pouvoir.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette de devoir interrompre le député, mais j'estime qu'on déroge actuellement aux usages de la Chambre. L'un des députés appelés à présider nos travaux participe actuellement à un débat à tendance sectaire. Rien dans le Règlement n'interdit cela, mais, comme le député s'est vu confier d'assez hautes fonctions à la Chambre, celles de vice-président des comités pléniers, je tiens à l'inviter à la prudence. Afin de préserver l'intégrité de la présidence, il devrait faire preuve de retenue et ne s'exprimer qu'avec impartialité.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, nous sommes conscients de la situation et c'est pourquoi nous avons consulté la présidence et décidé que le député en question prendrait la parole avant un autre député qui devait le précéder; cela lui permettait ainsi de faire son intervention avant d'occuper le fauteuil et non après. Je dois dire qu'il s'agit là d'un cas exceptionnel. Le député avait demandé d'intervenir dans le débat avant sa nomination, et nous avons décidé d'acquiescer à sa demande.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce qu'il soit bien compris que ce n'est pas à l'homme que je m'attaque mais je tiens à faire respecter la position du député qui a maintenant la parole lorsqu'il présidera nos débats à l'avenir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, à propos de l'inquiétude manifestée par le whip de l'opposition, je dois dire que pendant bien longtemps j'ai formulé de graves réserves au sujet du rôle de l'Orateur suppléant. Mes propos ne s'adressent en aucune manière au titulaire actuel de ce poste, car d'ordinaire l'Orateur suppléant occupe le fauteuil en majeure partie durant les débats à l'étape de la deuxième lecture et ne se tient pas forcément au bureau. Malheureusement il est d'usage à la Chambre, et je le regrette vivement, que l'Orateur suppléant vote avec son parti.

J'espère qu'une des réformes effectuées à la Chambre cette année stipulera nettement que l'Orateur suppléant, s'il occupe le fauteuil au lieu de présider au bureau comme le président du comité plénier, doit s'abstenir de voter comme le fait M. l'Orateur. Il vaut mieux que son impartialité ne puisse pas être mise en doute.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je suis fort étonné que pour la deuxième fois en deux jours des députés de ce côté-ci, notamment deux députés du Québec aient été obligés de pendre la parole pour défendre une tradition britannique. Hier, le président du Conseil du Trésor a déposé des prévisions budgétaires sans recommander leur adoption. Il dérogeait ainsi à la tradition parlementaire britannique. Nous ne devons pas oublier que le parti au pouvoir observe la tradition britannique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Ces remarques témoignent peut-être d'un certain parti pris.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis sensible aux observations du député d'Edmonton-Ouest quant aux difficultés qui sont les vôtres. Je crois que tous les députés tiennent à assurer l'inviolabilité de la position de la présidence à l'égard de la Chambre. Je suis certain que le député de Carleton-Charlotte partage ce point de vue. J'espère que mon ami le whip de l'opposition comprend la portée des observations faites par le whip du gouvernement et est conscient que nous sommes disposés à respecter ces traditions.

Parlant de traditions, je crois comprendre que M. l'Orateur est disposé à rendre sa décision sur le rappel au Règlement soulevé hier à propos du budget. Peut-être le whip de l'opposition pourrait-il rencontrer son homologue du gouvernement et régler cette question tout de suite.

Une voix: Il est ici.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En ce qui regarde le rappel au Règlement du député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), je dois dire que bien que je sois flatté du souci qu'ont tous les députés de la protection de la présidence et de ceux qui l'occupent, le Règlement ne donne aucune précision, comme l'a dit le député. L'article 10 du Règlement ne dit rien d'autre. Je vais le lire à la Chambre:

10. L'Orateur ne prend part à aucun débat de la Chambre.

Évidemment, dans le cours de nos débats, les députés s'adressent toujours à l'Orateur, qui qu'il soit—l'Orateur adjoint, le vice-président des comités ou le vice-président adjoint. La coutume veut que les titulaires de la présidence ne participent pas aux débats. Par contre, dans d'autres assemblées, ils le font. Peut-être la Chambre pourrait-elle en discuter si les députés désirent vider la question et faire inscrire quelque chose à cet effet dans le Règlement.

Pour l'instant, je sais que le député de Carleton-Charlotte était conscient de cela avant même que le député de Pontiac-Gatineau-Labelle ne soulève la question. Il a insisté pour faire ce discours avant de demander à la présidence d'aider la Chambre dans ses travaux. Pour cette raison, je dois lui permettre de terminer son intervention.

* * *

● (1240)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACEACHEN—LA PRÉSENTATION DU BUDGET DES DÉPENSES À LA CHAMBRE—LA DÉCISION DE L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) avant qu'il ne commence son discours, mais j'ai oublié tout à l'heure de régler un rappel au Règlement que le député de Cap Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) a fait hier. On me l'a rappelé et j'ai pensé devoir essayer de régler cette question dès maintenant car je crois que les travaux à venir de la Chambre et peut-être même ceux d'aujourd'hui dépendent de la solution de ce problème.

Le rappel au Règlement porte sur le fait que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a déposé hier le budget principal des dépenses sans en recommander l'adoption à la Chambre. Le budget était accompagné comme toujours de la recommandation de Son Excellence, mais le président du Conseil du Trésor n'a fait aucune déclaration lorsqu'il l'a déposé.

Hier, lorsqu'on a invoqué le Règlement, le président du Conseil du Trésor a participé à la discussion et a précisé qu'il confirmait son geste. C'est dire qu'il avait délibérément déposé le budget sans prendre d'autres mesures.

Au cours de la discussion à ce propos, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a suggéré ce qui semblait plus ou moins s'imposer dans toute étude de cette question, c'est-à-dire de déterminer ce qu'avaient fait les ministres des Finances dans le passé. Je puis communiquer à la Chambre les résultats de nos recherches, qui remontent à 20 ans en arrière. Ce sont les suivants: à plusieurs occasions, en fait la plupart du temps, les ministres des Finances ont fait une déclaration en déposant le budget. C'est-à-dire que le dépôt des documents par le président du Conseil du Trésor était suivi d'une déclaration.

Selon les pratiques que nous suivons présentement relativement aux déclarations des ministres, le ministre a fait une déclaration qui donnait quelques précisions concernant le budget. Cependant, je n'ai pu trouver en aucune façon dans ce qu'il a dit que le président du Conseil du Trésor en recommandait l'adoption par la Chambre, en tout cas, certainement pas de façon formelle. C'était peut-être sous-entendu dans certaines déclarations, mais cela n'a pas été dit expressément.

En outre, si ma mémoire est fidèle, lorsqu'il y a eu changement de gouvernement en 1957, je crois que le président du Conseil du Trésor ou le responsable d'alors avait déposé le budget en procédant exactement comme l'a fait hier le président du Conseil du Trésor. Là, je peux être plus précis. C'est l'honorable Donald M. Fleming, ministre des Finances, qui, comme le rapporte le hansard du mardi 15 octobre 1957, a déposé le budget en procédant exactement de la même façon qu'hier et en n'ajoutant rien de plus.

Évidemment, cela ne coupe pas court à toute discussion. Quant à moi, je dois seulement juger du bien-fondé de ce rappel au Règlement en établissant si les usages et les responsabilités du Parlement obligent le ministre des Finances ou le président du Conseil du Trésor à déclarer expressément, au moment du dépôt du budget, qu'il en demande l'approbation par la Chambre. Cette hypothèse ne me semble nullement fondée. Par conséquent, je dois rejeter le rappel au Règlement d'une portée assez limitée qui a été fait hier.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'accepte entièrement tout ce que vous avez dit. Nous sommes entièrement d'accord. Néanmoins, la situation d'hier est à mon avis bien différente de celle que vous avez mentionnée, à savoir que nous avions un message de Son Excellence recommandant le budget à la Chambre. La question, c'est que j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) s'il recommandait ce budget à la Chambre et il n'a pas voulu répondre. On peut alors se demander si Son Excellence avait tenu compte de l'avis de ses ministres pour recommander le budget à la Chambre. Voilà tout.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est également à côté du problème car ce qui ne va pas, c'est qu'on a posé une question et qu'aucune réponse n'y a été donnée. Aucun des membres du gouvernement ne nous a encore dit si ce message nous a été transmis de la résidence du Gouverneur général, c'est-à-dire par Son Excellence, avec ou sans l'avis et les recommandations du ministère.

J'ai soulevé cette question et je me demande pourquoi le président du Conseil du Trésor n'a pas voulu dire si le gouvernement recommandait à la Chambre l'adoption du budget. Le gouvernement recommande-t-il ou non le budget? Son Excellence agit-elle de son propre chef? Voilà la question.

Erskine May est explicite sur ce point. La Couronne, agissant sur l'avis de ses ministres responsables, fait connaitre à la Chambre les besoins financiers du gouvernement. Hier, la Couronne a fait connaître ses besoins financiers, mais on ne nous a pas encore dit, et cela s'est confirmé quand la question a été posée, si Elle agissait sur l'avis de ses ministres. Si oui, évidemment, cela signifie que le gouvernement recommande ce budget à la Chambre.

Je ne tiens plus à poursuivre cette question sur le plan de la procédure et je ne demanderai rien d'autre à Votre Honneur, mais je compte reprendre le sujet plus tard, quand le budget devra être renvoyé en comité, car nous n'accepterons aucune autre proposition tant que nous ne saurons pas si le gouvernement recommande ce budget à la Chambre.

J'accepte intégralement votre décision, monsieur l'Orateur, mais je dois dire, avec tout le respect que je vous dois, qu'elle ne règle en rien la question politique que j'ai soulevée. La Chambre peut-elle accueillir le budget sans savoir s'il est recommandé par les ministres responsables?

Une voix: On coupe les cheveux en quatre.

M. MacEachen: Le député dit que je coupe les cheveux en quatre. C'est une question essentielle qui finira par s'imposer aux députés d'en face à mesure que se déroulera la session.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le député de Cape Breton Highlands-Canso a bien résumé la question. C'est une question politique, non pas de procédure. La question de procédure a été réglée et il aura l'occasion de donner suite à son projet quand la question reviendra sur le tapis. Quoi qu'il en soit, le rappel au Règlement est réglé et nous pouvons maintenant poursuivre . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aurais des précisions à apporter. Le rappel au Règlement a été réglé. Le budget a été déposé dans les formes. La coutume veut, et je suppose que la coutume doit être observée en cette occasion, que le budget soit renvoyé par consentement unanime aux comités permanents de la Chambre. J'ai demandé à mon savant collègue si cela serait conforme à l'usage, quelle que soit la décision de Votre Honneur concernant le budget.

Est-il possible maintenant d'obtenir le consentement de la Chambre pour proposer cette motion, car il sera peut-être utile grâce à cette motion de renvoyer le budget qu'on vient de déposer aux comités pertinents. J'espère que la Chambre est disposée à y consentir; c'est toujours ce qui s'est passé depuis que je suis ici, et j'y suis depuis assez longtemps, mais pas autant que mon collègue, bien sûr, mais il est d'usage, pour que la Chambre puisse étudier dans les règles les dépenses du gouvernement, que le budget soit renvoyé aux comités. J'aimerais donc demander le consentement de la Chambre et j'aimerais savoir si ce consentement me sera donné pour me permettre de poursuivre.

● (1250)

M. l'Orateur: Il semblerait que le président du Conseil privé (M. Baker) cherche premièrement à obtenir le consentement de la Chambre pour former les comités et ensuite leur envoyer les prévisions budgétaires parce qu'à l'heure actuelle les comités n'ont pas encore été établis. Comme ces deux choses devront se faire, il me semblerait qu'on pourrait voir s'il y a consentement tout en continuant le débat sur le discours du trône.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à accorder notre consentement si le ministre accepte sa responsabilité constitutionnelle et dit à la Chambre qu'il lui recommande d'adopter le budget et fait dire à Son Excellence qu'il recommande à la Chambre d'étudier le budget et de l'adopter. A ce moment-là, nous serons prêts à coopérer.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes aussi bien prêts à consentir à la présentation de la motion visant à renvoyer le budget aux comités permanents à la condition que Votre Honneur a mentionnée, à savoir que les comités aient été constitués. Je crois que le rapport du comité de direction est prêt—je le crois parce que je fais partie de ce comité. Si ce rapport pouvait être présenté aujourd'hui et approuvé, le budget pourrait être renvoyé aux divers comités. Peut-être pourrait-on le faire à 2 heures ou à 5 heures ou à un autre moment aujourd'hui et nous pourrions alors accorder le consentement requis.

Pendant que j'y suis, monsieur l'Orateur, je crois devoir dire un mot au sujet de certaines des remarques qu'a faites le député de Cape Breton-Highland-Canso (M. MacEachen). Nous sommes souvent du même avis, mais je crois qu'aujourd'hui il fait du zèle. Après tout, s'il était vrai que Son Excellence le Gouverneur général, sans l'approbation du gouvernement en place, recommandait à la Chambre d'adopter un budget, nous ferions face à une résolution constitutionnelle. Le Gouverneur général, que certains de nous connaissent très bien, n'a aucun moyen d'envoyer un message à la Chambre, si ce n'est par l'entremise d'un ministre.

Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a déposé le budget accompagné d'un message de Son Excellence le Gouverneur général approuvant ce budget, ce qui laisse certes supposer que le président du Conseil du Trésor ou un autre membre du gouvernement a demandé au Gouverneur général de le faire. Il n'aurait pas pu le faire de son propre chef.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir éclaircir cette affaire. Malgré tout le respect que je dois au député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), j'ai dû constater qu'il était beaucoup trop technique lorsque l'affaire a été soulevée hier. Je me rappelais en effet une décision que vous aviez rendue le 18 février 1976, monsieur l'Orateur, quand le président du Conseil du Trésor, le député de Maurice (M. Chrétien) en pareilles circonstances avait fait des commentaires sur le document qu'il déposait. Votre Honneur l'avait alors interrompu et avait déclaré ceci:

> A l'ordre. J'ai l'impression que l'honorable président du Conseil du Trésor commence à faire une déclaration de ministre, et il est bien entendu que cela invite une réponse d'un représentant de chaque parti politique à la Chambre, et il y aura aussi une période de questions qui suivra. Si telle est bien l'intention du ministre, je l'invite à continuer, sinon, nous devons en rester simplement au dépôt du document.

Votre Honneur a ensuite ajouté:

> Le ministre me signale qu'il n'a pas l'intention de faire de déclaration pour le moment mais simplement de déposer le document.

Des voix: Ce n'est pas la question!

M. Stevens: Hier, quand on m'a demandé si je recommandais le budget principal des dépenses j'ai réagi en déclarant que je ne voulais pas me prononcer et que je n'avais rien à dire de plus hormis le fait que j'avais déposé ledit budget principal des dépenses.

Si je peux maintenant aborder cette question qui vient d'être de nouveau soulevée, j'attirerai l'attention de votre honneur sur l'article 62(1) du Règlement qui stipule que la Chambre ne peut aborder les questions de subsides sans que la proposition n'ait été recommandée par le Gouverneur général. Cela veut dire que le président du Conseil du Trésor doit transmettre le message du Gouverneur général à M. l'Orateur afin qu'il soit lu à la Chambre, ce que j'ai fait hier. Absolument rien n'indique que sur le plan constitutionnel ou autre nous soyons tenus de recommander le budget principal des dépenses ou de faire quelque commentaire que ce soit à ce stade-ci.

Peut-être pourrais-je brièvement résumer la façon de procéder—j'ajouterai d'ailleurs que j'ai été extrêmement surpris de constater que malgré sa longue expérience le député ne le savait pas. J'ai effectivement signé la lettre à son Excellence le Gouverneur en Conseil dans laquelle j'ai déclaré.

> Le soussigné a l'honneur de présenter à Son Excellence le gouverneur général du Canada en conseil les sommes d'argent prévues pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, et prie Son Excellence de bien vouloir recommander à la Chambre des communes de les accepter, en conformité des dispositions de l'Acte de 1867 de l'Amérique du Nord britannique.
>
> Votre dévoué serviteur,

C'est moi qui ai signé cette lettre et je suis prêt à la déposer. En temps voulu, le gouverneur général m'a envoyé le message que j'ai communiqué hier à Votre Honneur.

M. l'Orateur: Le problème est maintenant résolu. Quant au consentement que la Chambre doit donner à la réception du rapport du comité de sélection et ensuite à la motion tendant à saisir les comité de ces prévisions de dépenses cette question sera examinée lorsque la Chambre consentira à revenir de nouveau sur ces éléments distincts de nos affaires courantes, ce qu'elle fera volontiers sans nul doute le moment venu.

M. MacEachen: Je me contenterai de dire ceci, monsieur l'Orateur. Si le ministre veut bien dire à la Chambre ce qu'il a dit au gouverneur général, soit qu'il recommande ces crédits à la Chambre, nous y consentirons volontiers.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression que nous continuons à discuter d'une question déjà tranchée.

En toute justice pour le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), je lui dirai qu'il peut soit commencer son discours et le poursuivre pendant deux ou trois minutes, soit déclarer qu'il est 1 heure et l'entamer à 2 heures.

M. McCain: Je préfère déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Trudeau (p. 37).

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'espère que le whip de l'opposition ne m'en voudra pas de dire que nous nous connaissons depuis longtemps. Nous nous sommes tous deux acquittés de nos fonctions partisanes, mais l'une des qualités que doit posséder un député qui se voit attribuer certaines des fonctions de la présidence est qu'il doit pouvoir se dépouiller de son esprit partisan lorsqu'il assume ses fonctions de présidence. Je tiens à assurer au whip du gouvernement que j'en suis capable et que je le ferai.

M. Lefebvre: Le whip de l'opposition.

M. McCain: Les habitudes ont la vie dure, et je crois bien que je suis quelque peu esclave de l'habitude.

M. Evans: Gardez ces bonnes habitudes.

M. McCain: Je reviens brièvement au sujet que j'ai effleuré auparavant, soit les difficultés de la succession et les retards qui surviennent parfois. A l'exemple que j'ai déjà donné, j'en ajouterai trois autres, l'un relatif au port de Saint-Jean, un autre concernant le dragage de la Miramichi.

Les gouvernements ont l'habitude de dire: qu'ils feront telle ou telle chose. Mais on sait que ces projets ne seront véritablement réalisés qu'une fois que le Conseil du Trésor aura adopté un ordre autorisant la dépense de fonds pour sa réalisation. Or, le Conseil du Trésor n'a pas autorisé la dépense nécessaire à l'agrandissement du port de Saint-Jean, ou au dragage de la Miramichi. Je tiens à signaler aux gens du Nouveau-Brunswick que même si le gouvernement avait fait cette promesse, il ne pouvait la tenir qu'avec l'autorisation en bonne et due forme d'une dépense et son approbation par le Conseil du Trésor. Tel n'est pas le cas, et pourtant les gens du Nouveau-Brunswick croient que les fonds ont été effectivement autorisés, comme ils devraient l'être d'ailleurs.

La région de l'Atlantique se heurte à un certain nombre de problèmes. J'ai trouvé très intéressant hier que le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Faour) recommande que Petro-Canada acquière la raffinerie de Come-by-Chance. Je pense que cette proposition ne peut être envisagée parce que de nos jours les six provinces de l'Est du Canada ont une capacité de raffinage qui dépasse de 750,000 barils la consommation nationale.

Si Petro-Canada devait acquérir la raffinerie de Come-by-Chance en ce moment, où trouverait-on des débouchés pour ses produits? A mon avis, l'un des objectifs qu'auraient dû avoir nos gouvernements dans le passé et qu'ils devront avoir à l'avenir, c'est d'organiser entre le Canada et les États-Unis un échange d'énergie et notamment celle que nous sommes en mesure de raffiner dans nos immenses raffineries de l'est du pays. C'est à ce moment-là seulement que la raffinerie de Come-by-Chance deviendra rentable pour Petro-Canada ou toute autre société.

Incidemment, au sujet des sociétés de la Couronne, quel que soit leur domaine d'activité, il y a une chose qui m'inquiète. Les pressions publiques et politiques qui s'exercent pour leur faire assumer des activités non rentables peuvent fort bien causer leur perte. C'est ainsi qu'elles peuvent se retrouver criblées de dettes comme le CN. Il se pourrait fort bien qu'à la longue si nous cédons aux pressions politiques exprimées à la Chambre qu'une société comme Petro-Canada se trouve forcée de compter sur les contribuables pour éponger ses dettes, comme ils l'ont fait l'an dernier pour le CN et à deux reprises déjà auparavant, au coût exorbitant de plus de deux milliards de dollars. Je pense que cela est attribuable aux pressions politiques qui s'exercent pour que les sociétés de la Couronne servent à des fins politiques. Ce n'est pas ainsi qu'on sert le pays avec efficacité.

L'agriculture canadienne a connu de graves difficultés, en particulier le secteur de la pomme de terre. D'après Statistique Canada, ce secteur a eu une trop forte production à l'échelle nationale et risque maintenant d'être privé d'une partie de ses marchés extérieurs par suite de la décision d'une quelconque autorité de la Communauté économique européenne voulant que le Canada n'expédie pas à l'Italie de pommes de terre à semence de la récolte de cette année. Jusqu'ici, ce marché achetait en quantités croissantes les pommes de terre à semence de la région de l'Atlantique, et si l'accès nous en est refusé pour des raisons phyto-sanitaires, nous aurons tout simplement plus d'excédents encore dont il faudra nous défaire au Canada.

J'exhorte le gouvernement canadien de tenter l'impossible pour nous assurer encore cette année le privilège d'exporter nos pommes de terre à semence vers l'Italie et en outre d'amorcer des négociations visant à obtenir un permis d'exportation à long terme et non pas annuel. Cette décision aura certes des répercussions profondes non seulement sur la production de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, mais aussi sur celle de l'Ontario, du Québec et peut-être même du Manitoba, car les stocks qui ne seront pas exportés sous forme de semences devront sûrement être vendus pour la consommation intérieure ou être détruits.

La situation est vraiment regrettable, mais c'est un fait. Je crois savoir que les négociations se poursuivent; l'Italie exerce de fortes pressions politiques auprès de la Communauté économique européenne pour lui faire accepter les pommes de terre à semence canadiennes et une réunion doit avoir lieu d'ici dix jours à deux semaines entre des représentants commerciaux du Canada et de la Communauté. Forts de l'influence et de la compétence reconnue du ministère de l'Agriculture, les délégués commerciaux du Canada réussiront je l'espère, à obtenir les concessions qui nous permettront d'expédier les pommes de terre vers l'Europe.

● (1410)

Une voix: Envoyer le ministre.

M. McCain: Le ministre est un homme très compétent auquel je confierais volontiers l'industrie de la pomme de terre. J'espère qu'il aura le temps de se consacrer à la question et je suis convaincu que si la situation s'aggrave, il se rendra lui-même sur place.

La pêche sur la côte atlantique du Canada traverse quant à elle une période assez pénible. A cause d'une exploitation excessive et de l'absence de contrôle dans le cas de beaucoup d'espèces prises sur nos côtes, il s'est produit un dépeuplement qui empêchait presque les pêcheurs de gagner leur vie. Il a donc fallu restreindre les prises et imposer des restrictions quant aux permis, mais ces restrictions sont devenues excessives. Étant donné que la population des diverses espèces s'accroît grâce aux contrôles des prises, je crois que le temps est maintenant venu de délivrer plus de permis aux pêcheurs.

Je tiens à féliciter le député de South Shore (M. Crouse) des remarques qu'il a faites hier à la Chambre. Aucun député n'a une connaissance aussi pratique que lui du secteur de la pêche. Il l'a brièvement démontré dans ses commentaires, dans l'expression de son intérêt et dans son intention d'amener le ministère des Pêches à traiter plus généreusement les pêcheurs et tous ceux qui vivent de la pêche.

Quelle est la gravité de la situation? Depuis 10 ans, le prix des bateaux neufs a triplé. C'est parfaitement disproportionné si on songe au taux d'inflation général qui sévit au Canada. Le coût du gréement de pêche et des équipements a augmenté d'autant sinon de plus. En plus de tout cela, le pêcheur doit depuis deux ans payer un taux d'intérêt qui, s'il doit financer son bateau par des moyens autres que ses prises de pêche, fait doubler ou même tripler le prix du bateau, tout dépendant des conditions de financement. La pêche devient alors une entreprise très coûteuse. En outre, les jeunes gens n'ont pas droit aux permis en raison des limites imposées à ceux qui y ont droit. La cession des permis de pêche d'un vieux à un jeune pêcheur fait également l'objet de certaines restrictions.

Il convient donc de revoir des situations en question. Si nous essayons d'encourager les jeunes à continuer à exploiter la terre, il faut aussi les inciter à ne pas abandonner la pêche. Mais étant donné les règlements qui nous ont été légués, c'est pratiquement impossible. Si nous voulons trouver des jeunes pour assurer la relève des pêcheurs de l'ancienne génération, il faut que nous assouplissions le régime d'obtention des permis. Compte tenu de l'augmentation considérable du prix des bateaux et des engins de pêche, il est impérieux de trouver des solutions financières raisonnables permettant aux pêcheurs d'obtenir de l'argent pour s'équiper à des taux moins prohibitifs que ceux qui sont pratiqués sur le marché libre.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises à la Chambre, il nous faut créer pour la pêche un organisme de prêt, du type de la Société centrale d'hypothèques et de logement ou de la Société du crédit agricole, qui accorderait aux pêcheurs qui veulent s'installer, jeunes ou moins jeunes, des prêts à court terme pour améliorer et remplacer leur matériel de pêche ainsi que leurs bateaux. J'invite le gouvernement à considérer très sérieusement cette proposition au cours de ses délibérations à venir.

Ma circonscription fait face à un problème particulier en matière de transport. Notre pacte confédératif comporte un engagement visant à permettre à toute région du Canada d'écouler ses produits dans le reste du pays grâce à des taux de transport raisonnables. Récemment, les tarifs de transport tant routier que ferroviaire des marchandises ont connu de telles hausses que bien des produits ont cessé d'être compétitifs sur les marchés canadiens où, on avait toujours pu les écouler lorsque le coût du transport était encore abordable. Voilà qui nécessite un sérieux examen, au même titre que la question du transport du blé. Toutes proportions gardées, ce problème est aussi vital pour l'économie des provinces de l'Atlantique que l'est pour l'économie de l'ouest du Canada celui du transport du blé.

Plus tôt, quelqu'un a dit à la Chambre qu'il suffit qu'un seul secteur du Canada soit économiquement faible pour affaiblir tout le pays. Tant que le coût du transport se situera à un niveau aussi élevé, et tant que les accords commerciaux internationaux nous forceront à vendre nos produits au Canada plutôt que dans les pays d'outre-mer ou chez nos voisins du sud dans des conditions qui nous permettraient d'être compétitifs, il nous faut avoir des moyens et des tarifs de transport qui nous permettent de récupérer nos marchés intérieurs traditionnels.

Je voudrais plus particulièrement parler des traversiers qui font la navette au Nouveau-Brunswick entre la terre ferme et l'île de Grand-Manan. De tout temps, le gouvernement canadien a financé dans une grande mesure les services de traversiers en eau salée. Sauf dans le Saint-Laurent et dans une ou deux régions des Grands lacs, il n'offre pas d'aide financière pour les traversiers en eau douce. Il y a un certain nombre d'années, un accord signé entre le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick prévoyait que le Nouveau-Brunswick subventionnerait le traversier de Grand-Manan jusqu'à concurrence de $150,000 en chiffres ronds, tandis que la subvention du gouvernement fédéral serait de $267,000. Mais aucune disposition ne prévoyait l'indexation de la subvention fédérale. Depuis que l'inflation sévit, les frais d'exploitation du traversier se sont très nettement accrus. Comme la subvention fédérale n'est pas indexée, le Nouveau-Brunswick devra proba-

blement verser cette année une subvention de $1,600,000. C'est dix fois plus que les $150,000 du début. Cette augmentation est due en partie à l'inflation et en partie à une intensification de la pêche et à une expansion de l'industrie de la transformation du poisson à Grand-Manan.

Il faut revoir la question. J'épargnerai les menus détails à la Chambre; si le ministère des Transports consulte ses dossiers, il constatera que le gouvernement accorde des subventions bien plus généreuses pour le même genre de traversier dans d'autres provinces. Il devrait se montrer aussi généreux à l'égard de ce traversier. Si l'on songe à CN Marine, on constate que nous avons subventionné, par le biais de nos deniers fiscaux, l'exploitation non seulement des traversiers canadiens, mais aussi du traversier international de la Baie de Fundy. J'estime que Grand-Manan et la province du Nouveau-Brunswick devraient passer en premier. Le gouvernement canadien devrait certes assumer une part plus importante des frais d'exploitation de ce service.

On a beaucoup parlé de la Société de l'énergie des Maritimes. Elle émane d'une proposition du gouvernement précédent qui partait du principe que l'on aurait intérêt à établir une certaine collaboration avec la commission et les provinces Maritimes. On espérait tout d'abord le faire avec les provinces de l'Atlantique, mais cela n'a pas marché. J'exhorte le gouvernement du Canada a examiner sérieusement les possibilités de développement du potentiel électrique des provinces Maritimes. Il faut absolument que chacune des provinces de l'Atlantique se cherche une source d'énergie au plus bas prix possible.

● (1420)

Dans le passé, le gouvernement du Canada a jugé bon de faire bénéficier certaines entreprises de mise en valeur de sa cote de crédit, sans les subventionner, se portant garant de leurs emprunts, ou encore en empruntant et en leur prêtant certains montants. Cela s'est produit dans le cas du barrage de Beechwood sur la rivière Saint-Jean, ce qui a valu des économies considérables à la province du Nouveau-Brunswick, sans qu'il en coûte rien au gouvernement du Canada.

C'est en se basant sur ce principe que le gouvernement du Canada devrait prendre des engagements, et non pas en faisant des dons aux provinces de l'Atlantique. Je ne demande pas de dons. Ce que je propose, c'est que le Canada garantisse les emprunts que la Commission de l'énergie des Maritimes devra contracter pour aménager les ressources disponibles.

Une des choses qui pourraient, à mon avis, être très profitables pour le Canada et particulièrement les Maritimes, surtout en ce moment, ce serait la construction de centrales électriques assez grandes pour qu'une partie de leur production d'énergie puisse être exportée vers la côte est des États-Unis. Si je le propose, c'est qu'à mon avis, nous avons là un bon marché, qui nous assurerait des bénéfices importants, ce qui pourrait fort bien contribuer à réduire de beaucoup le coût de l'énergie tant sur la côte de la Nouvelle-Angleterre que dans les provinces Maritimes. A mon avis, nous devrions étudier ce genre de perspectives commerciales.

J'ai entendu des députés à la Chambre et des gens du Nouveau-Brunswick se récrier à l'idée que nous puissions exporter de l'électricité ou construire des installations dont la production excéderait la demande immédiate, mais dans tous les cas où la chose s'est produite, et cela s'est produit trois ou quatre fois au Nouveau-Brunswick, l'exportation d'énergie a contribué à long terme à réduire les coûts de production énergétique.

Je crois que le gouvernement devrait procéder à des négociations dans ce sens, en vue d'établir une Commission de l'énergie des Maritimes, et inviter les premiers ministres des provinces maritimes à se réunir pour s'entendre sur un objectif commun qui permette ainsi au Canada et aux provinces de réaliser des économies.

L'industrie forestière, dans l'est du Canada plus particulièrement, a souffert d'une perte considérable des capitaux engagés dans le bois à la suite des coupes excessives qui ont été pratiquées dans certaines régions. Les forêts ont de plus souffert d'une infestation d'insectes et d'une maladie bactérienne qui tue à la longue les arbres et surtout les essences utiles. J'inviterai donc le ministre responsable des forêts et le ministre responsable de l'environnement à agir de concert avec d'autres provinces, particulièrement le Nouveau-Brunswick qui n'a eu d'autre choix que de pulvériser, afin de s'entendre sur la meilleure méthode scientifique à adopter pour contrôler l'infestation qui épuise nos ressources forestières partout au Canada. Il faudra sans doute faire des recherches et investir dans ce domaine.

On a communiqué à tous les députés à la Chambre des communes un document sur l'appauvrissement de ce secteur montrant la nécessité de le protéger des incendies et des insectes et de procéder à un repeuplement. Étant donné qu'il est à la fois notre plus important employeur et exportateur indépendant et l'un de nos plus importants contribuables, puisqu'il verse directement ou indirectement au gouvernement du Canada près d'un milliard de dollars et plus d'un milliard de dollars aux gouvernements provinciaux et municipaux en contributions fiscales, il représente un élément vital de notre économie tant pour ceux qu'il emploie que pour leurs représentants à la Chambre des communes.

Une industrie de cette envergure doit recevoir du gouvernement du Canada plus d'attention et de considération qu'elle n'en a reçu dans le passé. Jusqu'à maintenant, les déclarations des représentants du gouvernement m'ont réconforté. En effet, je m'étais un peu laissé abattre par celles que j'avais coutume d'entendre depuis quelques années.

Monsieur l'Orateur, je n'ennuierai pas la Chambre plus longtemps, en lui parlant des besoins de ma circonscription ou des mesures qu'à mon avis le gouvernement devrait prendre. Je remercie beaucoup le whip de l'opposition de son indulgence et je puis lui assurer que je tiendrai compte de la recommandation qu'il a faite au cours de la séance d'aujourd'hui.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): J'aimerais faire une réflexion personnelle, monsieur l'Orateur; je suis très heureuse de revenir à la Chambre. Je suis vraiment heureuse d'être ici comme représentante de la Colombie-Britannique et du parti néo-démocrate et de suivre les traces de mon prédécesseur, M. Stuart Leggatt, qui a très bien rempli ce double rôle.

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Je n'avais pas encore eu la révélation; si je relis mon premier discours, celui que j'ai fait en mai 1963, je constate toutefois que ma position était très proche de celle des néo-démocrates dans presque tous les domaines. Certes, il y avait la belle époque du libéralisme éclairé, époque qui est révolue depuis belle lurette comme on a encore pu le constater hier soir.

Mon premier discours a été, lui aussi, prononcé dans le cadre du débat sur l'Adresse. A l'instar du député d'Érié (M. Fretz), j'avais présenté la motion d'adoption de l'Adresse. J'espère m'être acquitté de cette tâche aussi bien que lui et que le co-motionnaire, c'est-à-dire que le député de Cardigan (M. MacDonald); il faut dire qu'ils n'ont pas eu beaucoup de travail. Bien des sujets ont été passés sous silence, notamment l'économie, la constitution, le référendum au Québec et tout ce qui concerne les affaires internationales, et c'est de celles-ci que je voudrais tout d'abord vous entretenir un peu cet après-midi.

Sauf erreur, les discours du trône ont toujours évoqué les affaires internationales. Non seulement il n'en est pas du tout question dans celui-ci, mais le premier ministre (M. Clark) lui-même n'en a rien dit, dans son discours. Je le répète, c'est la première fois que cela se produit depuis longtemps.

C'est probablement que les ennuis que le gouvernement s'est attirés après avoir tenu des propos prématurés et irréfléchis à propos notamment du déménagement de notre ambassade de Tel-Aviv à Jerusalem l'ont incité à oublier le rôle du Canada sur la scène internationale. Ce n'est sûrement pas parce que le gouvernement méconnaît le rôle dévolu au Canada. Les ministériels en ont parlé, pas tellement au cours de la dernière campagne électorale qu'à maintes occasions au cours de la dernière législature. Ce doit être à cause de la décision prématurée qu'ils ont prise qu'encore une fois aujourd'hui au cours de la période des questions, ils n'ont pu se résoudre soit à admettre que c'était une erreur, et qu'ils n'avaient pas l'intention de déménager l'ambassade» soit à dire franchement que notre ambassadeur étudiait toute l'affaire, et que comme l'avait fait remarquer le premier ministre immédiatement après les élections, la seule chose qui restait à régler, c'était la date du déménagement. Le gouvernement et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, (M^lle MacDonald) qui a fait de son mieux pour aider le premier ministre à une occasion précédente auraient pu répondre de l'une ou l'autre façon.

● (1430)

Le gouvernement actuel compte restaurer la confiance. Il voudrait bien que le secteur privé dans lequel il a placé sa foi, ait confiance dans le gouvernement du Canada et dans l'avenir du Canada même. Comment pouvons-nous regagner cette confiance alors qu'il ne dit pas clairement aux entreprises quelle est sa position au sujet du déménagement de l'ambassade. C'est maintenant qu'il devrait le dire, au lieu de temporiser. L'attitude du gouvernement crée manifestement de l'incertitude. Les réponses que le ministre et le premier ministre ont données ce matin, même si elles ont pu être clarifiées à une conférence de presse tenue depuis, n'ont pas été satisfaisantes.

L'autre raison pour laquelle le gouvernement n'a pas parlé des affaires internationales c'est probablement que dans le domaine de l'aide, en particulier; et peut-être aussi dans celui du maintien de la paix, les deux pierres angulaires de la politique étrangère par les années passées, il n'a pas encore fermement décidé quelle orientation se donner. Il y a des signes contradictoires. Dans son discours aux Nations Unies, mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui, je le sais, aurait aimé être ici cet après-midi parce que je lui avais dit que je ferais un discours mais n'a pas pu venir, a dit que le Canada était encore un ardent défenseur des droits de la personne pour tous les peuples, droits qu'il considère comme sacrés, et elle a ajouté d'autre part que quand on examine l'horizon économique pour les décennies à venir, on en conclut que ce sont les pays qui se situent déjà au bas de l'échelle qui ont les perspectives les plus sombres et qui connaîtront les taux de croissance les plus faibles.

Poussée par l'esprit généreux, humanitaire et progressiste qu'on lui connaît, elle a parlé à cette occasion du problème des pays pauvres et de la nécessité de respecter les droits de la personne partout dans le monde. C'est ce qu'on retrouve dans le discours qu'elle a fait aux Nations Unies. Quelques semaines plus tard, s'adressant à des membres de l'Empire Club, le ministre a tenu un tout autre langage. Elle a alors affirmé que ce n'était pas les pays pauvres qui avaient besoin de notre générosité, de notre attention, mais les pays en voie de développement sur le point de surmonter leurs difficultés et de devenir des entités économiques vigoureuses. Elle a dit que nous n'avions pas suffisamment tenu compte des avantages économiques que le Canada pouvait retirer à court et à long terme. Elle a dit également que nous devrions examiner de très près nos rapports politiques et économiques avant de décider d'accroître notre aide à certains pays.

Dans son discours à l'Empire Club, le ministre a dit ceci:

> C'est la meilleure chose à faire vraiment que de dissocier notre politique d'aide du reste de nos relations, à la fois politiques et économiques, avec les pays concernés.

Dans les propos qu'elle avait tenus quelques semaines auparavant aux Nations Unies, elle avait déclaré:

> On se rend compte de plus en plus que l'aide au développement ne suppose pas l'imposition de la doctrine économique et sociale d'un pays à un autre.

Que s'était-il passé dans l'intervalle?

M. Rodriguez: Le Père fouettard.

Mlle Jewett: L'ami du Père fouettard.

M. Rodriguez: Le dur des durs.

M. Nystrom: Le joyeux sabreur.

Mlle Jewett: Le ministre des Finances.

Le ministre des Finances (M. Crosbie), s'adressant aux membres du FMI et de la Banque mondiale, a dénoncé en termes vigoureux la politique d'aide du Canada. Le ministre a proposé que l'on réduise l'aide, et radicalement. D'une manière ou d'une autre, le message est parvenu jusqu'aux oreilles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car son discours à l'Empire Club aurait pu aussi bien être écrit par quelqu'un d'autre . . .

M. Rodriguez: Le sabreur.

Mlle Jewett: . . . que celui qu'elle a prononcé aux Nations Unies. Quoi qu'il en soit, le message lui est parvenu, et pour pousser la métaphore plus loin, une souris terrorisée est arrivée dans son cabinet, déléguée par le matou financier de Terre-Neuve, pour l'avertir qu'il n'était plus possible que le Canada poursuivre sa politique d'aide, et qu'il ne devait tenir compte à présent que des pays qui sont presque parvenus à l'autonomie.

Avec ce retournement de politique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures tourne le dos aux deux principaux objectifs de l'ACDI, à savoir apporter de l'aide aux pays pour qu'ils parviennent à l'autonomie, et tenir compte de considérations humanitaires, autrement dit, se concentrer sur les pays les plus pauvres parmi les plus pauvres. Ces deux priorités de l'ACDI ont été approuvées par le Conseil des Sciences, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, et les pays donateurs comme la Suède, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Elle a fait fi des recommandations de la Commission Pearson, de l'OCDE, de l'Institut Nord-Sud, et de son collègue le plus éclairé sur ces questions, le député d'Edmonton-Sud (M. Roche), qui est aussi à présent son secrétaire parlementaire. Elle a fait fi, comme l'a dit un de mes amis, des nombreux Canadiens qui n'ont pas peur de dire que des considérations humanitaires doivent rester prioritaires dans ce domaine, et dont l'appui est si nécessaire si le Canada veut être à la hauteur des objectifs qu'il s'est fixés.

Elle a tenté d'expliquer ce changement d'attitude à l'égard des pays du tiers et du quart monde en accusant les pays du tiers monde de nous avoir traités d'impérialistes, ce qui les rend par conséquent peu dignes de l'intérêt et de la sollicitude des Canadiens. A supposer même que cela soit vrai et qu'ils nous aient traités d'impérialistes, je ne pense pas que cela serait une raison suffisante pour ne plus aider les pays les plus pauvres. A l'entendre, le Pakistan aurait mené l'attaque des pays non alignés à la Havane, ce qui est faux, à ce qu'on m'a dit, car le Pakistan n'a rien fait de tel à l'égard des pays impérialistes. Et quand bien même ce serait vrai, c'est un bien faible prétexte pour abandonner toute aide étrangère.

Le ministre a également fait savoir, comme l'a déjà dit le ministre de la Défense nationale (M. McKinnon), que nous devrions reconsidérer notre rôle en ce qui concerne les missions de maintien de la paix, probablement pour économiser, probablement aussi parce que notre pays ne peut se permettre des entreprises telles que l'entretien d'une force de maintien de la paix, pas plus que le niveau d'aide que nous donnions jusqu'ici aux pays en voie de développement. Il me semble tout à fait insensé de proposer que nous révisions notre participation au maintien de la paix, surtout à Chypre où se trouve présentement 30,000 soldats turcs.

● (1440)

C'est probablement parce que les ministériels ne s'entendent pas sur certaines questions comme l'aide à l'étranger, la participation au maintien de la paix et l'affaire de l'ambassade, que le gouvernement a décidé de ne pas aborder la question des affaires internationales dans le discours du trône et que le premier ministre (M. Clark) n'en a rien dit dans son discours. On nous apprend que le ministère des Affaires extérieures communiquera un rapport à un comité permanent de la Chambre des communes. Je ne m'oppose certainement pas à cela; au contraire, cela peut donner lieu à des discussions fructueuses. Cela n'empêche toutefois pas le ministre de préciser dès maintenant, en octobre, quelle orientation nous devrions prendre—de préférence à plusieurs orientations opposées les unes aux autres. Nous ne voulons pas seulement connaître la politique étrangère des années 1980 mais celle d'aujourd'hui. Nous aimerions savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: J'ai écrit au ministre il y a quelque temps pour lui demander quelles mesures le gouvernement prenait pour aider le Nicaragua dans son œuvre de reconstruction. C'est un pays où il y a eu une révolution démocratique, le genre de pays même avec lequel le Canada devrait être en bons termes maintenant qu'il vient de faire ce pas vers la démocratie. A l'époque, nous n'avions fourni que trois appareils Hercules, je pense . . .

M. Friesen: Six.

Mlle Jewett: . . . trois appareils Hercules, à ce moment-là, pour transporter des approvisionnements fournis par le secteur privé du Canada, surtout par le mouvement ouvrier. Hier, j'ai reçu une lettre du ministre m'informant que l'on a maintenant porté ce nombre à cinq appareils qui transportent des fournitures d'une valeur de $400,000, et encore une fois cette aide vient surtout du mouvement ouvrier canadien. Je cite:

> J'aurais voulu pouvoir vous donner plus de détails sur notre participation à la reconstruction prévue en plus de nos activités de secours d'urgence, mais je ne puis le faire maintenant. Je puis toutefois vous assurer que mes fonctionnaires, en collaboration avec ceux des autres ministères travaillent d'arrache-pied pour tâcher de déterminer quelle autre forme d'aide il conviendrait d'apporter.

Cette lettre est datée du 10 octobre. J'ai demandé amicalement au ministre dont je connais bien les vues progressistes et humanitaires ce qui l'avait amenée au cours des dernières semaines à oublier toutes ses opinions éclairées, progressistes et humanitaires au cours d'un discours qu'elle a prononcé à l'Empire Club?

M. Fraser: C'est une femme qui oublie.

Mlle Jewett: Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais terminer sur une note plus joyeuse et mentionner à quel point nos ambassades à Tokyo et à Pékin se sont montrées aimables et généreuses lorsque notre groupe dirigé par M. Tommy Douglas leur a rendu visite dernièrement. Nous n'avons que des éloges à faire au personnel des ambassades dans ces deux capitales. Notre voyage nous a permis de constater que ces pays offrent d'excellentes possibilités commerciales au Canada.

Pour ma part, il me semble que le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour favoriser le commerce avec le Japon ou profiter des excellents débouchés qui existeront bientôt en Chine, sauf, bien entendu, en ce qui a trait au commerce du blé et du colza. Le commerce doit se faire dans les deux sens et il y a un grand nombre de produits que nous pourrions acheter aux Chinois, mais comme les députés le savent, à l'heure actuelle, nous exportons beaucoup plus de produits à la Chine que nous ne lui en importons. Nous devrions non seulement favoriser le commerce avec la Chine, et c'est un pays qui devrait certainement plaire au ministre parce que même si le niveau de vie y est très faible, ce pays est à la veille de suffire à ses propres besoins, mais nous devrions aussi insister davantage sur nos rapports dans un domaine bien important, celui de la science et de la technologie.

Les Chinois nous ont beaucoup parlé de cette question et nous ont signalé le cas de l'extraction de l'or, qui est la moitié moins efficace en Chine qu'au Canada, de même que le cas de l'extraction du pétrole et du reboisement. Ils aimeraient aussi étendre le cadre du programme d'échange des étudiants, des boursiers et des experts dans les universités. J'aimerais demander au ministre d'appuyer ce programme en garantissant que les boursiers chinois pourront faire approuver rapidement leur certificat de santé. Le 21 septembre, j'ai parlé à un boursier chinois qui aurait dû être à son poste au Canada deux semaines plus tôt et dont le départ avait été retardé parce qu'il avait dû attendre trois mois avant de pouvoir faire approuver son certificat de santé par la mission canadienne à Hong Kong. Pourquoi est-ce que tout doit passer par la mission de Hong Kong, qui a déjà fort à faire? Il ne serait certainement pas trop difficile d'affecter un médecin à l'ambassade du Canada à Péking. C'est ce que nous devrions faire, si nous tenons vraiment à avoir un programme d'échange d'étudiants et de boursiers.

Aussitôt le comité mis sur pied, j'espère qu'on le saisira d'un ensemble de solutions qu'auront approuvées en principe tous les ministres du gouvernement. J'entends jouer un rôle aussi utile que possible, en ma qualité de membre de ce comité dont les efforts concertés permettront au Canada d'être à l'avant-garde des relations étrangères, de l'aide aux pays en voie de développement et du commerce avec les nations prêtes à devenir autonomes et avec les moins favorisées.

J'aimerais traiter cet après-midi, monsieur l'Orateur, d'une deuxième question d'importance pour moi et, je l'espère, pour tous les députés de la Chambre. Au moins, le discours du trône l'a mentionnée brièvement, ce qui est déjà un peu plus rassurant. Ainsi, le gouvernement nous a promis d'adopter une stratégie d'emploi pour les femmes. Je me réjouis de cette initiative et j'attends avec impatience le moment où ce projet prendra forme.

● (1450)

Ce qui m'inquiète, cependant, c'est l'inertie du gouvernement, depuis les quatre mois et demi de son accession au pouvoir, au chapitre de toutes ses promesses électorales. Lorsqu'il a été question des femmes dans la fonction publique fédérale, au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont promis que les réductions du personnel ne toucheraient pas démesurément les femmes, comme cela s'était produit sous le gouvernement libéral. En février 1979, le nombre des femmes mises à pied à largement dépassé la proportion des femmes dans la population active, et cela dans tous les services de la Fonction publique. Apparemment, cette situation se répète, même s'il est encore trop tôt pour connaître tous les détails. Je vous ai fait part hier du cas des 12 femmes mises à pied par l'Office de stabilisation des prix agricoles. On en trouve des exemples partout. Qu'a voulu dire le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) par ses propos d'hier:

«. . . notre politique était d'éviter que le nombre de femmes travaillant dans la Fonction publique ne diminue par suite des réductions envisagées.»

Or, ce n'est pas le cas. De toute évidence, il n'est pas au courant de la situation des femmes dans la Fonction publique. D'ailleurs, la chose ne l'intéresse peut-être même pas.

Le deuxième exemple concerne les femmes et l'amendement apporté aux règlements de l'assurance-chômage. Je cite encore une fois des extraits de la documentation distribuée par les progressistes conservateurs lors de la campagne électorale et, plus précisément, de la brochure sur la stratégie d'emploi pour les femmes. On y parle du gouvernement précédent et on y dit à peu près ceci:

Les changements apportés par le gouvernement aux règles concernant le droit aux prestations d'assurance-chômage ont été particulièrement injustes envers les femmes, et les prestations versées aux parents célibataires ont été réduites.

Toujours selon cette brochure, le parti progressiste conservateur affirme . . .

a) qu'il maintiendra les critères actuels d'admissibilité visant les travailleurs saisonniers et à temps partiel, en majorité des femmes, et

b) qu'il maintiendra à leurs niveaux actuels les prestations versées aux hommes ou aux femmes ayant des personnes à leur charge.

Cette promesse n'a pas été respectée aussitôt après les élections.

J'aimerais en particulier savoir pourquoi le présent gouvernement suit les traces du gouvernement précédent, c'est-à-dire savoir pourquoi il persiste à vouloir, le moment venu, supprimer le programme d'extension des services qui intéressent les femmes. De tous les programmes mis en œuvre jusqu'ici, c'est celui-ci qui a connu le plus de succès. Il a été conçu de façon à répondre aux besoins précis des femmes qui entrent pour la première fois dans le marché du travail ou qui y reviennent. Dans le cadre de ce programme, un grand nombre de femmes, jusqu'ici des prestataires du bien-être social, ont reçu une formation dans un domaine ou un autre, ou encore ont pu se recycler. Dans ma circonscription, nous avons un programme d'extension qui a permis de former et de recycler des centaines et des centaines de femmes. En effet, quelque 6000 femmes ont déjà profité de ce programme en Colombie-Britannique et au Yukon. Leur formation et leur placement a coûté $250 par emploi alors que les placements du Centre d'emploi du Canada coûtent de $700 à $800 par personne. Le parti conservateur a déclaré:

Un gouvernement progressiste conservateur rétablira le budget de trois millions de dollars nécessaire au programme d'extension du ministère de l'Emploi destiné aux femmes, supprimé par le gouvernement Trudeau.

Le gouvernement P.C. a rétabli $300,000. Il a dit qu'il allouerait des sommes supplémentaires allant jusqu'à 1.3 million, mais il n'a pas précisé si c'était pour le programme d'extension destiné aux femmes, celui qui doit répondre à leurs besoins particuliers. Le gouvernement n'a rien dit, à ma connaissance, du montant restant de 1.75 million.

Donc, bon nombre de ces programmes ont été abolis si bien qu'il n'en reste qu'une demi-douzaine environ. Il y en a dans ma circonscription et je crois dans celle aussi de mon collègue, le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller). Personne ne sait si ces programmes seront maintenus ou non. On a fait preuve d'une insouciance incroyable, car non seulement c'est injuste pour les femmes, mais encore le gouvernement paiera davantage en prestations d'assistance sociale et de chômage—s'il ne réduit pas encore davantage ces dernières—qu'il ne lui en coûterait pour recycler ces femmes et les aider à trouver une place sur le marché du travail. Même si on veut «sabrer» à tout prix, il ne faudrait quand même pas abandonner ce programme.

Le gouvernement a également promis dans sa publicité préélectorale de renforcer le rôle du Conseil consultatif national de la situation de la femme. A la page 5 de ce document on peut lire:

Souvent, le gouvernement ne tient aucun compte de l'avis du Conseil consultatif de la situation de la femme comme c'est arrivé récemment à l'occasion des changements à la politique d'assurance-chômage. Nous commencerons par rehausser la crédibilité du Conseil en faisant nommer à sa direction des représentantes d'organisations nationales de femmes.

Je me suis renseignée et il y a toujours . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je regrette d'informer madame le député que son temps de parole est écoulé. Elle ne peut pas poursuivre sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mlle Jewett: Merci, monsieur l'Orateur. Je ne solliciterai plus votre indulgence très longtemps.

On n'a encore nommé personne pour combler les postes vacants au Conseil consultatif national. J'ai beaucoup de respect pour le secrétaire d'État (M. MacDonald), un bon ami, et je sais qu'il aimerait personnellement que l'on donne un rôle plus important au Conseil. Je suis persuadée qu'il faudrait donner plus d'importance au programme Extension et amender véritablement les modifications apportées à l'assurance-chômage. Peut-il exercer une influence quelconque, cabinet restreint ou non, s'il n'a pas encore réussi à faire apporter ces changements ou à nommer des gens au Conseil? On n'a affecté aucune somme supplémentaire au Conseil, comme on l'avait promis il y a quelque temps, si j'ai bien compris.

De plus, on pouvait lire dans la propagande électorale du gouvernement qu'il veillerait également à ce que le Conseil fasse directement rapport au Parlement relativement à toute loi ou absence de loi qu'il estime importante pour la condition féminine au Canada. Jusqu'ici on n'a encore rien dit à ce sujet.

Il existe de nombreux problèmes que je pourrait signaler et pour s'en convaincre il suffit de lire le rapport qui vient de paraître sur les femmes et la pauvreté. On y apprend que 16 p. 100 des femmes adultes vivent dans la pauvreté au Canada. Le gouvernement a promis d'essayer de régler ce problème pour donner vraiment l'égalité aux femmes. La semaine prochaine est la semaine de la personne. Cette semaine a pour but de commémorer la fameuse décision que le comité judiciaire du Conseil privé a prise quand il a déclaré que les femmes étaient des personnes, décision à laquelle le gouvernement semble avoir donné suite en prenant des mesures rétrogrades qui ont fait empirer la condition féminine au cours des quelques dernières années du gouvernement libéral qui semble avoir renoncé à toute intervention après l'année internationale de la femme. En tant que députés, nous devons enfin faire en sorte que les femmes soient traitées comme des personnes et non comme une source de salaire d'appoint, et non comme des gens sans intérêt que l'on peut bousculer comme on vient tout juste de le faire en Ontario. Évidemment, les conservateurs sont au pouvoir dans cette province, et ce gouvernement vient tout juste de décider que le règlement du salaire minimum ne s'applique pas aux domestiques.

J'espère que le ministre et les autres ministres en cause, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) et le président du Conseil du Trésor, tiendront leurs belles promesses électorales.

● (1500)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, tout d'abord qu'il me soit permis d'offrir au président de la Chambre mes plus sincères félicitations à l'occasion de sa réélection comme président de la Chambre. Que la Chambre ait décidé de réélire celui qui l'avait si bien servie au cours du précédent Parlement constitue un heureux précédent. Je voudrais aussi offrir aux autres fonctionnaires de la Chambre et à vous-même, monsieur le président, qui agissez à ce moment-ci, mes plus sincères félicitations et mes meilleurs vœux de succès dans vos nouvelles responsabilités. Je voudrais aussi offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu moi-même, lorsque j'étais jeune député, il y a de cela près de 16 ans, l'occasion de remplir le même rôle et j'avais été très heureux pour les électeurs de ma circonscription, comme mes deux honorables amis, d'avoir été choisi pour prononcer ce discours et de représenter dès les premières minutes à la Chambre des communes les électeurs de la circonscription que je représentais. Je voudrais aussi offrir mes félicitations à tous les nouveaux ministres qui ont été choisis par le très honorable premier ministre (M. Clark). J'ai eu l'expérience au cours des 12 dernières années de siéger sur les banquettes ministérielles et je crois qu'ils méritent bien sincèrement, de notre part, la meilleure des chances. Comme le disait le chef de l'opposition (M. Trudeau), évidemment ce n'est pas facile mais notre rôle ici n'est pas de rendre nécessairement la vie facile. Nous avons quant à moi l'intention de collaborer avec nos honorables amis qui ont pris les banquettes ministérielles, mais on doit s'attendre de me voir peut-être, à l'occasion, être un peu méchant, parce qu'à plusieurs reprises la Chambre a pu se rendre compte que les gens qui sont sur les banquettes ministérielles et qui étaient assis de ce côté-ci prenaient un vilain et un malin plaisir à me retenir à la Chambre des heures et des jours sur des recours au Règlement, des questions de privilège, des débats absolument hors de proportion compte tenu du travail que j'avais à faire. Je n'ai pas l'intention d'être aussi extrémiste que cela, j'ai l'intention de leur laisser faire leur travail, parce que je comprends très bien, ayant occupé les bancs ministériels pendant 12 ans, que les ministres ont un travail extrêmement difficile à faire et qu'il faut que nous leur donnions autant que possible la plus grande sympathie et notre aide.

[*Traduction*]

C'est pour moi un grand plaisir et un grand privilège de participer aujourd'hui au débat sur l'Adresse. Je dois l'admettre, pour la plupart de mes collègues et moi-même, c'est une expérience assez curieuse que de siéger de côté-ci de la Chambre. Je compte bien profiter de cette expérience autant que je peux, car ce que le gouvernement a fait jusqu'ici nous permet de croire que nous retournerons très rapidement de l'autre côté.

Le premier ministre (M. Clark) nous a dit que les Canadiens avaient voté pour son parti parce qu'ils voulaient du changement. C'est exactement ce qu'ils ont eu. Aucun parti politique n'a changé aussi rapidement que le parti conservateur entre le 22 et le 23 mai.

Les députés d'en face se souviennent-ils d'une chose qui s'appelle le déficit stimulateur? Les Canadiens se souviennent d'avoir entendu parler de ce déficit stimulateur au cours des

mois précédant les élections. Le premier ministre actuel a déclaré aux électeurs que la seule façon de régénérer l'économie était d'augmenter les dépenses gouvernementales et de réduire les impôts. Il a déclaré que c'était la seule façon de produire les grosses recettes qui finiraient par réduire notre déficit. Autrement dit, nous ne pouvions pas espérer équilibrer un jour le budget si nous n'augmentions pas immédiatement le déficit. J'ai signifié mon désaccord. Je suis très content qu'aujourd'hui ils se soient rendu compte qu'ils ne savaient pas de quoi ils parlaient ou qu'ils essayaient d'induire la population en erreur. Deux mois après leur victoire électorale, le déficit stimulateur n'existait plus. C'était une idée dépassée. Tout à coup, il fallait réduire les dépenses.

Je regrette beaucoup que le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) ne soit pas ici, car il se plaignait toujours, comme il vient de Terre-Neuve, des conséquences que les restrictions budgétaires avaient pour sa province. Néanmoins, il fallait tout à coup réduire les prestations d'assurance-chômage et les transferts fédéraux aux provinces. Il fallait abolir l'universalité de la pension de vieillesse. Je pourrais vous citer toute une liste de programmes démolis par le président du Conseil du Trésor (M. Stevens).

Malgré tous les beaux discours que le président du Conseil du Trésor nous a fait depuis quatre mois au sujet de tous les programmes qu'il allait abolir et de la façon dont il allait réduire toutes les dépenses, les journaux de ce matin titraient: «Le déficit d'Ottawa va augmenter de 500 millions». Depuis des mois on nous raconte que l'on modère les dépenses. Le président du Conseil du Trésor a mis cette situation sur le compte de la hausse du prix du pétrole. Nous savions déjà cela l'hiver dernier lorsque les pays de l'OPEP ont majoré leurs prix.

En juillet le président du Conseil du Trésor s'est prononcé sur le déficit. En août également. Or nous constatons aujourd'hui qu'il ne savait pas ce qu'il disait. Ou bien il ne sait pas prévoir les dépenses, ou bien il a déjà perdu la maîtrise de ses services. Aujourd'hui il nous dit que le déficit va dépasser de 500 millions le montant qu'il avait déjà annoncé.

Malgré l'imminence d'une élection, j'ai déclaré quand j'étais ministre des Finances que je ne chercherais pas à acheter le vote des Canadiens, et que même si nous allions aux urnes nous regarderions la réalité en face. Celui qui était alors chef de l'opposition et tous ses amis parlaient de stimuler l'économie par le déficit, pas du tout de réduire l'assurance-chômage etc. Maintenant qu'ils sont au pouvoir ils ont des politiques tout à fait contraires.

Il ne faut pas trop critiquer le ministre des Finances (M. Crosbie). Il a fini par comprendre. Après des mois d'attente, j'ai eu le plaisir de le voir prendre la parole hier pour dire qu'il appuyait le gouverneur de la Banque du Canada. Légalement, c'est le ministre qui a l'entière responsabilité de ce que fait le gouverneur de la Banque. Malgré les difficultés dans lesquelles je me débattais, je n'ai jamais cherché à donner l'impression que je n'en étais pas responsable. J'ai toujours dit que j'étais d'accord avec les politiques du gouverneur, parce que la politique monétaire relève du gouvernement.

Je souhaite bon succès au ministre des Finances. Je sais qu'il trouve les choses plutôt difficiles. Quand même c'est avec un peu d'embarras que je l'ai entendu dire que M. Bouey avait toute sa confiance, qu'il avait pleine confiance au gouverneur, parce que je suis certain que M. Bouey n'est pas encore tiré d'affaire. La dernière personne à qui le ministre a donné toute sa confiance, c'était l'ex-sous-ministre des Finances. Comme le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) l'annonçait hier à la Chambre, c'est quelques heures seulement après cette marque d'entière confiance que le premier ministre a saqué M. Hood.

Comme le député de Stormont-Dundas l'a dit, le ministre a dû ensuite s'excuser auprès de ses hauts fonctionnaires d'avoir à leur imposer un nouveau sous-ministre, un homme qu'il n'avait pas choisi, un homme dont il n'avait pas voulu comme sous-ministre. J'aime beaucoup le nouveau ministre des Finances. Il est vraiment incroyable de le voir ainsi humilié quelques jours après son entrée en fonctions. Depuis que je suis ici, je n'ai jamais connu de ministre des Finances qui se serait laissé humilier de la sorte par son premier ministre et je n'ai jamais entendu dire qu'un ministre des Finances d'avant mon arrivée à la Chambre, M. Fleming, par exemple, l'ait fait.

● (1510)

Vous savez, on parlait du bureau de notre premier ministre: on disait qu'il comptait beaucoup de hauts fonctionnaires qui dirigeaient les ministères alors que les ministres ne dirigeaient rien du tout. En fait, le nouveau gouvernement a grossi ce nombre de 25 environ et on m'a dit que maintenant, les ministres n'ont même plus la liberté de choisir leurs propres adjoints exécutifs. Il est inouï qu'un ministre qui a des responsabilités se fasse dire par un bonhomme du bureau du premier ministre si un tel est ou non assez compétent pour lui servir d'adjoint.

C'est avec plaisir que j'ai vu le ministre des Finances prendre toute la responsabilité de la hausse du taux d'escompte et accorder son appui absolu au gouverneur de la Banque. Il a pris la bonne décision. C'était la seule attitude à prendre. C'est agir de manière crédible. S'il n'approuve pas les décisions du gouverneur il peut en effet lui envoyer une lettre et lui communiquer ses instructions. Les Canadiens ont été nombreux, au cours des dernières élections, à avoir foi dans le discours que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a fait lors de sa première conférence de presse. Il a déclaré à cette occasion que le gouvernement, s'il était appelé à le constituer, n'axerait plus son action sur la politique monétaire mais sur la politique fiscale et budgétaire car, a-t-il dit, la politique monétaire ne permet pas de juguler l'inflation. Mais le gouvernement n'a vraiment pas de chance puisque cinq mois après son arrivée au pouvoir, le président du Conseil du Trésor doit se rendre à l'évidence que le déficit dépassera les prévisions de 500 millions de dollars. Le gouvernement n'a donc plus aucune marge de manœuvre; les hommes d'affaires et les acheteurs constateront que ses promesses de réduction des dépenses ont lamentablement échoué.

Je félicite le gouvernement de nous permettre d'examiner de la question au comité parce que j'aimerais soulever un certain nombre de points à ce sujet. Mais j'ose espérer que le ministre des Finances aura toute la latitude voulue pour s'acquitter de sa mission. En lui imposant un sous-ministre dont il ne voulait pas, on crée un bien mauvais précédent dans l'histoire du ministère. C'est là une des frustrations qui affligent un ministre des Finances que de constater qu'il a bien peu d'emprise sur un bon nombre des problèmes auxquels il doit s'attaquer. Il a néanmoins la responsabilité de créer le climat de confiance nécessaire, le sentiment qu'il a les choses bien en main, et rien

ne serait plus dangereux au sein de n'importe quel gouvernement que de voir le premier ministre tirer le tapis sous les pas de son ministre des Finances.

Il est bien sûr impossible à un ministre des Finances de juguler l'inflation du jour au lendemain, quoi qu'on ait pu dire pour faire croire le contraire au cours de la campagne électorale. J'ai passé deux ans au ministère. Je crois cependant que pour donner confiance au pays le ministre des Finances doit avoir son ministère bien en main, ne pas être forcé d'accepter un sous-ministre dont il ne veut pas et ne pas avoir à dire aux hauts fonctionnaires de son ministère: «Désolé, mais je n'ai pas la haute main sur le ministère». C'est au point où chez lui même, me dit-on, on lui a même imposé un chef de cabinet ou un adjoint. Voilà bien la façon de détruire un ministre des Finances, et je presse le gouvernement d'agir plus raisonnablement à cet égard.

Le ministre n'a pas présenté de budget, et c'est une grosse erreur de sa part. Lorsque j'ai présenté mon budget en novembre dernier, je l'ai fait dans des circonstances extrêmement difficiles. Les élections allaient avoir lieu dans quelques mois—nous n'avions pas le choix—et j'ai soumis un budget qui, pour beaucoup, était très dangereux sur le plan politique pour un gouvernement au pouvoir. A ce moment-là, le chef de l'opposition parlait d'un déficit stimulateur et de je ne sais trop quoi encore, mais je suis resté sur mes positions. Depuis lors, ce budget a produit des résultats encourageants. De mois en mois, nous avons vu tomber le pourcentage du chômage jusqu'au point le plus bas depuis de nombreuses années. Nous récoltons les fruits de deux budgets présentés précédemment, l'un en avril 1978 et l'autre en novembre 1978. Mais je dois avertir le ministre des Finances qu'il faut compter un bon bout de temps avant que les résultats de nouvelles initiatives se fassent sentir dans l'économie.

Le gouvernement a fait une grave erreur en ne présentant pas plus tôt un budget adapté à la nouvelle conjoncture car depuis mon dernier budget, l'inflation mondiale a monté en flèche et les pays de l'OPEP ont imposé une hausse considérable du prix du pétrole, hausse dont l'importance a surpris la plupart des observateurs.

Je me souviens que, lors d'une réunion de la Banque mondiale à Washington, il y a environ un an, dans un entretien avec mes collègues, nous disions que le prix du pétrole augmenterait probablement de 10 ou 15 p. 100, voire de 20 p. 100. Il a augmenté bien davantage, et sur le marché libre, on a assisté à des fluctuations marquées qui ont fait monter le prix très haut dans certains cas ces augmentations ont atteint 40 p. 100. Cela a suscité un chambardement dans la situation économique de tous les pays intéressés, qui a même entraîné l'économie américaine dans une grave récession, selon certains. Pendant ce temps-là, notre gouvernement demeure hésitant et indécis.

Je plains le pauvre ministre des Finances qui doit préparer un budget ce mois-ci, alors que le premier ministre et le ministre de l'Énergie n'arrivent pas à s'entendre sur le prix du pétrole, désireux de plaire à M. Davis ou à M. Lougheed. Et le pauvre ministre des Finances n'en est pas moins obligé de préparer son budget sans savoir quelle compensation il aura à payer aux provinces de l'Est pour niveler le prix de ce produit de base. Nous ne savons pas encore quelle décision sera prise. Je me souviens qu'il y a un an, j'ai eu à décider d'une nouvelle politique de prix qui est d'ailleurs entrée en vigueur en janvier dernier. J'avais alors jugé de mon devoir de demander au gouvernement de l'Alberta et aux autres producteurs de pétrole d'annuler la hausse prévue de un dollar, parce que les pressions inflationnistes étaient déjà trop fortes à ce moment-là. Je me suis entretenu avec eux et ils ont fini par tomber d'accord, mais pas sans regimber, bien sûr. Naturellement, des éditoriaux défavorables ont paru dans certains journaux du Canada. Je me suis fait engueuler par bien des gens, mais je m'en fichais, étant convaincu que la tâche nécessitait quelqu'un qui avait bon dos, qui était capable d'encaisser les coups. Je signale cependant que nous sommes en octobre.

J'ai écouté le premier ministre à la télévision l'autre jour. Il ne savait pas ce qui allait se passer. Je suppose qu'il avait un plan. Il devait nous annoncer dimanche dernier la nouvelle d'un important accord après sa rencontre à Montréal avec M. Lougheed. Ce fut un échec. Il est évident que lorsqu'on est premier ministre du Canada et que l'on dirige un gouvernement national, on doit se faire l'arbitre des différends qui surgissent dans le pays, et il est impossible de parvenir à un consensus car il est peu probable que M. Lougheed n'exige pas un prix plus élevé pour son pétrole—après tout, il faut qu'il se fasse élire en Alberta—tout comme il ne faut pas s'attendre que M. Davis refuse un prix moins élevé. Tôt ou tard, un chef de gouvernement national doit se prononcer dans l'intérêt du pays tout entier. Naturellement, les ministres d'en face ne l'ont pas fait si bien que ce pauvre ministre des Finances aura été réduit à se servir de mon budget de 13 mois avant d'en présenter un nouveau.

N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que ce sont ceux-là mêmes qui me demandaient en mars dernier quand un nouveau budget serait présenté. Je le répète nous sommes déjà en octobre. Ils espèrent déposer un budget d'ici un mois ou deux, mais le pauvre ministre des Finances n'a pas la moindre idée de ce que risque de coûter au Trésor le programme d'indemnités du gouvernement concernant le pétrole importé. J'espère que lui et ses collègues se rendent compte qu'il n'est pas possible d'étudier indéfiniment ce genre de problème.

• (1520)

M^me^ Thatcher n'aimait pas les politiques du gouvernement antérieur en Angleterre. Dans la semaine qui a suivi les élections, elle prit les choses en main et présenta un discours du trône. Suivit ensuite un budget en moins d'un mois. J'ignore s'il était bon ou mauvais, mais M^me^ Thatcher avait certaines convictions et elle l'a montré. Ici, c'est tout le contraire.

J'éprouve un certain plaisir à prendre la parole après tant de mois. Les députés d'en face n'ont pas trouvé le tour de modifier les politiques que nous avons énoncées. Ils se nourrissent depuis cinq mois de mon budget, qu'ils avaient dit être lamentable. Cela m'amuse, mais ce n'est pas drôle pour le pays. Je sais qu'il faut compter au mois six mois à un an avant que les effets des mesures fiscales ou budgétaires se fassent sentir dans l'économie. Les résultats ne se produisent pas du jour au lendemain. Le soir du budget, on fait des déclarations grandiloquentes, mais il faut attendre six mois à un an avant que des millions et des millions soient touchés par les mesures adoptées.

Lorsque nous aurons un nouveau budget, il sera déjà trop tard car nous savons déjà depuis le mois d'avril que les Américains sont en pleine récession. Les économistes du monde entier se demandaient si les Américains se dirigeaient ou non vers une récession. Aujourd'hui, il est évident que c'était ce qui se préparait. Peut-être les conservateurs seront-ils heureux de voir l'économie canadienne glisser vers la récession, mais je tiens à leur dire que rien de cela n'est nécessaire, même si la récession sévit actuellement aux États-Unis. Lors de la dernière récession aux États-Unis, qui a duré 27 mois, nous avons réussi à soutenir l'économie canadienne et à assurer une certaine croissance.

Le premier ministre a promis durant la campagne électorale que s'il était élu, le taux moyen de croissance atteindrait 5.5 p. 100. Et, maintenant, on nous dit qu'il semble que l'année prochaine, la croissance sera inférieure à 2 p. 100. Mes honorables vis-à-vis devaient réduire le déficit, et pourtant il sera augmenté de 500 millions de dollars. Il serait préférable que les ministériels disent la vérité à la population.

Nous avons dit pendant la campagne électorale que nous ne pouvions nous permettre de faire des promesses. Ce n'était pas facile à dire. J'aurais aimé pouvoir faire des promesses. Nous avons peut-être été défaits, mais je suis fier de constater que nous avons amassé plus de votes que le gouvernement actuel, bien que nous n'ayons fait aucune promesse, et que nous n'avons pas perdu notre honneur. Le gouvernement actuel, quant à lui, m'apparaît bien peu honorable.

[*Français*]

Et maintenant, monsieur le président, je voudrais prendre quelques minutes pour parler des relations fédérales-provinciales, un nouveau domaine qui m'a été dévolu par le chef de l'opposition. Je l'ai accepté avec plaisir, parce que je crois qu'à l'heure actuelle nous vivons des heures extrêmement graves au Canada. Toutefois je suis moi-même un peu découragé quand je vois le gouvernement croire qu'avec des politiques d'apaisement, il va réussir à régler les problèmes qui existent dans le domaine des relations fédérales-provinciales, surtout lorsque nous, Canadiens, nous du Québec, où la plus grande partie des gens sont des Canadiens, savons que dans quelques mois, nous aurons à voter sur un référendum. Et de plus nous nous sommes fait dire par le très honorable premier ministre du Canada que parce qu'il aurait conclu peut-être—ce n'est pas encore complet—une entente au sujet de la Loto Canada, le problème des relations du Québec avec le reste du Canada allait être réglé. C'est là une farce monumentale, monsieur le président. Qu'est-ce qu'il y avait avec Loto Canada? C'est un organisme que le gouvernement fédéral a mis sur pied justement pour aider la province de Québec à cause du déficit des Jeux olympiques, ce n'est pas du domaine provincial. Pour la première loterie qui s'est créée au Canada, il a fallu passer une loi ici au Parlement canadien, amender le Code criminel pour permettre à Jean Drapeau d'avoir sa loterie olympique et comme la loterie olympique expirait au mois d'août suivant les Jeux olympiques, j'ai moi-même présenté à la Chambre une loi pour permettre la continuation de Loto Canada. Et aujourd'hui, on dit qu'on va la donner aux provinces, on essaie de négocier un retour d'argent des provinces vers le fédéral.

Monsieur le président, on m'informe d'un des problèmes qui reste à régler, c'est incroyable quand j'y pense, on n'a pas encore complété l'entente, parce que la province de Québec veut bien avoir une loterie avec les autres provinces, mais elle ne veut pas que ça s'appelle Loto Canada, parce que le mot Canada est là. Puis le gouvernement progressiste conservateur est d'accord à ce sujet. C'est la Loto Canada, je n'ai pas honte de le dire je suis Canadien, le mot Canada me fait plaisir, et il fait plaisir à la plupart des gens du Québec; il représente la pierre d'achoppement pour régler ce petit problème-là.

Je pourrais parler des autres prétendus succès du très honorable premier ministre en matière de relations fédérales-provinciales, savoir les droits sous-marins. Il a fait un beau cadeau aux provinces. Il a retenu six ou huit juridictions pour le gouvernement fédéral. De plus un amendement constitutionnel sera nécessaire. Dans un autre cas ou bien on donne, ou bien on ne donne pas . . . Et pourquoi tenir ce débat qui va soulever toutes sortes de controverses, alors que volontairement les gouvernements en cause, en plus du gouvernement fédéral, avaient trouvé une formule qui évitait le conflit de juridiction, laquelle avait été jugée très favorablement par les provinces? Même aujourd'hui, le premier ministre conservateur Hatfield du Nouveau-Brunswick dit qu'il n'est pas convaincu que le geste du très honorable premier ministre du Canada est vraiment bon pour l'intérêt des provinces Maritimes, parce que même s'ils touchent des revenus du pétrole ils vont en perdre du côté des paiements de péréquation, et en ce faisant, monsieur le président, ils auront changé, comme on le dit par chez nous, quatre trente sous pour une piastre, «*four quarters for a dollar*». Alors ils n'auront peut-être rien gagné. Mais entretemps, il y a des compagnies de pétrole qui veulent chercher le pétrole à ce moment-ci dans cette région, et ils se retrouvent dans des situations où une compagnie détient un permis du gouvernement provincial, une autre un permis pour le même territoire du fédéral. On ne trouvera pas de pétrole là avant longtemps à cause de ces chinoiseries-là, puis s'ils sont dans la confusion parce qu'il existe un amendement constitutionnel. Donc il faudra aller à Londres et avoir le consentement de toutes les provinces parce que le premier ministre a dit qu'il n'amenderait jamais la constitution sans le consentement de toutes les provinces. Alors, on va rester dans cette situation-là pendant des mois. Les gens de Terre-Neuve se seront fait accroire qu'ils ont reçu un cadeau, puis le premier ministre ne sera peut-être pas capable de le livrer.

Mais en conclusion, monsieur le président, j'aurai l'occasion de revenir là-dessus. Tout d'abord, je voudrais offrir au ministre des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) mes meilleurs vœux. Sa tâche est très difficile, et je sais qu'il a l'intention d'y mettre toute son énergie et tout son talent. Je lui souhaite donc bonne chance. Seulement, ces problèmes-là, comme je le disais tantôt au sujet du pétrole, monsieur le président, ne se régleront jamais par une espèce de réunion où tout le monde sera d'accord. C'est impossible. C'est là la nature des choses. Quand vous êtes maire d'une municipalité, et que vous avez une problème, vous blâmez le gouvernment provincial. Quand vous êtes premier ministre d'une province et que vous avez un problème, vous blâmez le gouvernement fédéral. Puis nous autres, monsieur le président, on n'est plus capable de blâmer la reine d'Angleterre. De temps en temps, on blâme les Américains, quand ça adonne, mais c'est ça qu'est la nature des choses. Alors je lui souhaite bonne chance, mais il faudra un moment donné qu'il se mette les deux pieds à

terre puis qu'il dise on est le gouvernment, et il faut prendre une décision dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je voudrais pendant quelques minutes traiter d'une attitude du parti au pouvoir qui me préoccupe beaucoup. Nous avons eu un débat à la Chambre avant les élections, et nous avions présenté un bill sur le référendum, bill qui donnait au gouvernement fédéral le pouvoir de faire des référendums. Les progressistes conservateurs et les néo-démocrates ont appuyé la mesure; les progressistes conservateurs, eux, disaient: On ne veut pas ce bill dans cette forme-là, mais on accepterait un référendum sur la question du Québec. Aujourd'hui, le premier ministre prétend qu'en ayant retiré son projet de référendum, il avait posé le geste nécessaire pour inciter les séparatistes à rester Canadiens. Voyons donc! C'est de la naïveté pure et simple. L'article numéro un du programme du Parti québécois, c'est quoi? C'est faire la séparation du Québec du reste du Canada. Ils essaient de trouver une formule quelconque, comme ils l'ont fait à la dernière élection pour jouer les électeurs. Ils se sont alors fait élire en disant: Là on va vous donner une bonne administration, et qu'ils ont passé les trois dernières années et demie à ne parler que de séparation et à préparer la séparation. Maintenant ils sont libres. On les a libérés, pour poser la question qu'ils veulent. Il s'agit d'un mandat pour négocier on ne sait trop quoi, et ça ne sera qu'après le résultat que M. Lévesque dira: Ça voulait dire telle chose. Ce qui m'inquiète, ce que j'ai entendu dire par plusieurs personnes des banquettes de l'autre côté, c'est qu'elles ont un plan. Le plan, croyez-le ou non, c'est que si la question n'est pas bonne, ils vont arriver dans les dernières minutes avec un bill, mais ça va être de la provocation de la pire espèce! On se sera caché pendant des mois derrière une image de bon garçon gentil et plaisant, et au moment où le maximum de pression existera au Québec, sans aucun avis, sans aucun avis préalable, on les assommera avec un référendum fédéral. Soyons donc honnêtes avec les gens du Québec. Si M. Lévesque pose une question honnête, il n'y aura pas d'ennuis.

Une voix: Il va se faire battre.

M. Chrétien: Il va se faire battre. Mais le ministre des Approvisionnements et Services (M. LaSalle) sait très bien qu'il ne posera pas de question honnête. Il le sait, il le dit, et je suis content de le lui entendre dire.

Préparez-vous, préparez-vous donc tout de suite, parce que des millions de citoyens au Québec veulent rester au Canada. Il y a 680,000 ou 700,000 anglophones qui sont là. J'en ai rencontré à Montréal dernièrement qui me disaient: On se sent complètement abandonné. On avait au moins cet espoir-là, que le gouvernement canadien assumerait ses responsabilités pour nous protéger dans ce débat où on se sent comme des gens sur une coquille de noix dans un océan tumultueux, mais là, pour essayer d'apaiser, on nous laisse tomber complètement. Il n'y a rien de mal à avoir un bill, au niveau fédéral, et si la question de M. Lévesque est honnête, on laissera le bill là, mais arriver à la dernière seconde, en sournois, c'est malhonnête à l'endroit des gens du Québec.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre!

M. Chrétien: Il n'y a qu'une chose qui importe, c'est d'être honnête envers le public. C'est ce que je demande au gouvernement.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Don Cameron (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, il m'est agréable de prendre la parole en cette auguste enceinte. Tout d'abord, je voudrais féliciter Votre Honneur à l'occasion de votre nomination au poste d'Orateur. Vous occupez de hautes fonctions et il va sans dire que je respecterai vos décisions. Je regrette que le député qui m'a précédé, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) soit parti si tôt, car j'aurais un mot à dire à son intention.

M. Chrétien: Qui, moi?

Une voix: Il est ici.

M. Cameron: Il a parlé de notre ministre des Finances (M. Crosbie). Il l'a averti qu'on pourrait lui tirer le tapis de sous les pieds. Je veux assurer à la Chambre qu'il n'y a pas un seul Canadien qui le sache mieux que celui qui a été ministre des Finances dans le gouvernement précédent. Il possède une plus grande expérience qu'aucun autre.

M. Chrétien: Merci.

M. Cameron: J'aimerais parler quelques instants du discours du trône. Nous avons entendu des députés dire que ce n'était pas fameux comme discours, qu'il ne contenait rien de substantiel. Pour ma part, il m'a épaté. Ce fut un discours très positif. Il a fait ressortir ce que nos candidats avaient déjà dit durant la campagne électorale. Dans le cours de mon intervention, je le démontrerai.

De nos jours, les Canadiens ont soif de crédibilité. En un mot, c'est ce qui a achevé l'ancien gouvernement, l'absence de crédibilité. Les Canadiens veulent un gouvernement qui établira des politiques qui resteront en vigueur au moins quelques années de manière à ce que les industriels et les hommes d'affaires puissent aligner leurs projets sur elles et savoir où ils vont. Cela sera un grand changement par rapport à ce qu'ils ont connu dans le passé.

Le nom de la circonscription de Kamloops-Shuswap lui vient des deux magnifiques lacs qui s'y trouvent. Je tiens à remercier personnellement les électeurs de cette circonscription de m'avoir choisi pour les représenter ici et de la confiance qu'ils m'ont ainsi témoignée, confiance qui m'émeut profondément. Kamloops est au cœur du centre sud de la Colombie-Britannique. La route Transcanadienne et la route de Yellowhead la traversent. Kamloops est également un centre divisionnaire des chemins de fer du CN et du CP. Il compte un immense centre ou noyau commercial dont dépendent 130,000 personnes. Environ 60,000 personnes habitent la ville de Kamloops proprement dite. Salmon Arm est un village situé sur les bords du lac Shuswap. C'est un très bel endroit, sur un lac magnifique. Les industries actives de cette partie du pays comprennent l'exploitation forestière, les mines, l'agriculture, l'élevage, le tourisme et quelques industries légères. J'aimerais consacrer le plus gros de mon temps à parler de ces industries.

Il existe trois mines en activité dans cette région. Deux de ces mines exportent des concentrés. La troisième raffine le minerai et exporte des lingots de 1,100 livres environ. Le métal le plus abondant est le cuivre. Il y a également du molybdène et un peu plus qu'une trace d'or et d'argent. Depuis le 22 mai, date qui mérite d'être signalée, une nouvelle mine est entrée en action. Pour le moment, on procède à l'enlèvement des morts-terrains, on coule du béton, on érige des charpentes d'acier et on installe un nouveau concentrateur. Cette nouvelle mine aura un débit supérieur à celui de n'importe quel groupe de deux des trois qui existent actuellement. En outre, on est en train d'amener dans la région du matériel lourd qui doit servir à la construction d'une nouvelle mine qui sera plus importante que toutes les autres réunies. C'est une preuve que les industriels ont confiance dans le gouvernement actuel. Ils le savaient depuis plusieurs années. On n'avait jamais exploité ce gisement. On a fait des études et les rapports de forage sont restés inutilisés pendant des années. Depuis le 22 mai, les industriels ont confiance dans le gouvernement parce qu'ils connaissent ses programmes; aussi sont-ils passés à l'action.

J'aimerais vous lire une coupure de journal régional que j'ai reçue ce matin. Voici ce qu'elle dit:

D'après M. Anderson, qui était directeur des mines Afton, si les quatre sociétés minières fonctionnaient à pleine capacité la paie des 2,600 personnes employées dans l'industrie minière dans Highland Valley atteindrait la somme de 56 millions de dollars en 1982.

J'aimerais par ailleurs donner quelques précisions au sujet de la production de ces mines. La capacité des mines Afton est de 8,500 tonnes de minerai par jour. Sa production annuelle est d'un tout petit peu plus de 57 millions de livres de cuivre. Elles produisent également un peu moins de 58,000 onces d'or et 290,087 onces d'argent. Dans le cas de Bethlehem Copper, sa production est de 20,000 tonnes par jour. Sa production annuelle est de 47,761,191 livres de cuivre et un peu moins de 500,000 livres de molybdène.

La production minière de Lornex est de 48,100 tonnes par jour. Sa production annuelle est de 135,422,000 livres de cuivre et de 3,985,000 livres de molybdène. Ces chiffres ne sont peut-être pas très impressionnants, mais dans cette industrie, cela constitue un volume très important qui contribue à rétablir notre balance des paiements.

Le Colombie-Britannique produit pour plus de 450 millions de dollars du cuivre vendu chaque année sur les marchés internationaux. Elle produit pour plus de 45 millions de dollars d'or par an. Elle produit un peu moins de 30 millions de livres de molybdène qui valent au-delà de 160 millions de dollars. Notre balance des paiements s'en trouve très bien.

● (1540)

Dans ce pays, nous avons tant de richesses et de ressources, en quantités plus importantes que dans n'importe autre pays du monde ou presque. Nous avons les compétences, le savoir-faire et la technique pour extraire ces ressources, qu'il s'agisse de bois ou de minéraux. L'une de nos difficultés c'est que la plupart des gens, et je dis bien la plupart, ne peuvent distinguer les arbres de la forêt et confondent le tout et les parties. Il faut donc espérer, maintenant que le gouvernement est changé, que des plans plus positifs et conçus à plus long terme vont aider les industriels à avoir une plus grande participation à ce secteur d'activité.

Dans notre région, l'industrie forestière est une de nos principales ressources primaires. Nous avons dix scieries importantes et une manufacture de pâtes et papiers qui emploient environ 9,300 personnes; ce secteur d'activité nous permet donc d'exporter en grande quantité, ce qui contribue à équilibrer notre balance des paiements.

C'est également une région de tourisme, où l'on pratique la chasse, la pêche, le ski et divers sports. Je regrette que le chef de l'opposition (M. Trudeau) ne soit pas ici, car cela l'intéresserait. Il y a deux ans environ, il était dans notre région et il est venu faire du ski à Todd Mountain. Deux hommes d'affaires ont pris en charge cette région et ont dépensé cette année 1.5 million de dollars pour l'améliorer. Ils ont tout fait dans les règles. Tout d'abord Snow Engineering, entreprise qui a lancé Aspen dans le Colorado, s'est chargé de faire une étude. D'après ses conclusions, Todd Mountain offre plus de possibilités qu'Aspen, au Colorado.

L'entreprise a ensuite tracé 21 pistes de ski dans la montagne. Je suis heureux de dire que la montagne ne perdra pas ses arbres puisque les rangées entre les différentes pistes resteront boisées. Il y aura des pentes pour les débutants, pour les skieurs moyens et pour les skieurs expérimentés. On prévoit également de construire un refuge au pied des remonte-pentes qui accueillera les visiteurs. Cette année, on a installé un troisième remonte-pente. J'ai eu le privilège de traverser en voiture cette nouvelle piste. Ils ont dégagé une surface de 200 pieds de large, avec des bas côtés, qui suit les courbes de la montagne. C'est une région excellente. On l'a débarrassée des rochers, qui ont été enlevés à la main et on y a semé de l'herbe si bien qu'avec trois, quatre ou six pouces de neige, il sera possible d'y skier.

C'est le genre de projet que j'aime voir réaliser. Les projets tout faits ne m'intéressent pas. Ce qu'il nous faut, ce sont des projets privés, lancés dans des conditions stables définies par le gouvernement, de sorte que les entreprises peuvent aller de l'avant et réaliser leurs projets. Faisons en sorte que le secteur privé prospère et je suis certain que nous en retirerons des grands bénéfices.

Je regrette que le député de Saint-Maurice ne soit pas ici puisqu'il avait eu son mot à dire dans la question que je voudrais aborder maintenant. A l'heure actuelle, il existe un problème de déplacement des voies ferrées dans la circonscription de Kamloops-Shuswap. Le problème remonte à bien des années, à l'époque où M. Lang, alors ministre des Transports, avait décidé de mener une étude sur le déplacement de la voie ferrée. A propos de ces projets de déplacement, Kamloops et Regina sont sûrement les deux villes les plus mal partagées au Canada.

Le gouvernement précédent avait donc décidé d'entreprendre une étude. L'ancien ministre l'avait évaluée à $200,000, coût que devaient se partager à parts égales le gouvernement et la région intéressée. Comme cela nous paraissait raisonnable, nous avions accepté. Alors que l'étude touchait à sa fin, nous avons été victimes de l'un de ces programmes d'austérité périodiques et nous avons manqué d'argent. Un mois plus tard, l'ancien gouvernement avait fait une autre promesse, affirmant qu'il trouverait l'argent nécessaire pour terminer l'étude. L'ancien ministre disait qu'étant presque terminée, l'étude serait une source d'information d'une grande valeur et que l'argent viendrait. L'étude a donc été terminée et remise au gouvernement. Et de nouveau, nous avons été victimes de l'austérité gouvernementale et l'argent n'est pas venu. Aujourd'hui, la

petite ville de Kamloops a encore cette dette de $100,000, qui représente la part fédérale que le gouvernement précédent n'avait pas payée. Voilà une bien piètre façon de collaborer ou de mener une négociation. C'est déplorable.

Je voudrais maintenant parler d'un autre projet qu'on devait réaliser dans ma région, soit la construction d'une prison. Le projet était né il y a quatre ou cinq ans. Un ancien solliciteur général avait annoncé que le gouvernement allait construire une prison dans la région de Kamloops. Il n'y a rien au monde dont nous ayons plus besoin qu'une prison. On nous dit de choisir un emplacement et nous l'avons fait. Le gouvernement a alors acheté 38 acres de terre sur le versant ouest, juste à la limite de Kamloops. L'emplacement aurait pu être situé beaucoup plus loin tout en restant dans les limites de la ville. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a obtenu ces 38 acres pour la somme de $160,000. La présence d'un pipe-line de pétrole brut qui traverserait ce secteur ne semblait pas poser de problème. Pas plus que celle d'un gazoduc parallèle à une ligne de transport d'électricité. On nous a dit que cela ne posait pas de problème puisque le gouvernement les ferait déplacer. Le gouvernement les a fait déplacer et a dû payer encore $200,000.

J'aimerais bien savoir à qui ce terrain appartenait. Je n'ai pas pris la peine de me renseigner là-dessus, mais je crois savoir de qui il s'agit. On nous a dit bien des fois pendant la campagne électorale que la prison serait construite là. Je ne tiens pas tellement à ce qu'il y ait une prison dans la région. Qu'il y en ait une ou non m'importe peu, mais de toute façon, elle ne devrait pas être située aussi près de la ville. Je suis certain que ceux qui ont décidé par le passé de construire une prison à quelques milles de New Westminster ne sont plus vraiment satisfaits de leur décision. La prison est maintenant située à l'intérieur des limites de la ville et les habitants de la localité n'aiment pas cela. Il existe bien des endroits plus propices à la construction d'une prison que le terrain en question à Kamloops.

J'aimerais aussi parler de l'aéroport de Kamloops, monsieur l'Orateur. Nous avons des problèmes avec l'aéroport. Kamloops est située au creux de la vallée de la rivière. Il y a une usine de pulpe d'un côté de l'aéroport et une raffinerie de l'autre. Il y a parfois inversion des couches atmosphériques en hiver et il arrive très souvent que les avions ne puissent pas atterrir. Je pense que cela s'est produit 29 fois en décembre dernier.

Cette question a été soulevée de façon judicieuse pendant la dernière campagne électorale. On nous a dit qu'on allait apporter certaines améliorations à notre aéroport presque tout de suite. On nous avait laissé entendre que les travaux commenceraient même avant les élections. Les frais devaient d'abord s'élever à 1.1 million de dollars, puis ils ont été évalués à 2 millions de dollars, à 2.5 millions et finalement à 2.95 millions. D'autres ont parlé de 5.5 millions et même de 6 millions. Bien entendu, rien n'a été fait. La somme nécessaire avait été affectée dans le budget, mais comme un ancien député, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), l'avait dit, ce que le gouvernement avait omis de faire, c'est d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor.

Voilà certaines des choses que j'ai apprises quand je suis arrivé sur la scène. Une autre situation qui m'a été signalée concerne le réseau de la rivière Thompson. Ce réseau comprend les deux lacs qui ont donné son nom à la circonscription. Il comprend aussi les deux rivières Thompson. La Thompson-Nord a sa source dans la région de Jasper et rejoint la Thompson-Sud à Kamloops. La Thomspon-Sud prend sa source dans le lac Shuswap. La rivière coule ensuite jusqu'à Lytton où elle se joint au Fraser.

Cela fait des années qu'on mène toutes sortes d'études sur le réseau de la rivière Thompson et je pense qu'il existe une étude sur presque tous les sujets possibles. Ce qui préoccupe les habitants de ma circonscription, c'est la qualité de l'eau dans la rivière Thompson et le Fraser, jusqu'à la côte.

● (1550)

La plupart des villes de la Colombie-Britannique ne peuvent obtenir de l'eau en creusant des puits. Elles doivent la tirer des cours d'eau de la province. A une certaine époque, cette eau était potable; aujourd'hui, toutefois, les villes en bordure des rivières Shuswap, Kamloops, Thompson et Fraser y déversent toutes leurs eaux-vannes. On avait annoncé, au cours de la campagne électorale, que ce problème ferait l'objet d'une étude préliminaire qui coûterait $60,000. Nous devons recevoir incessamment le rapport de cette étude; je tiens cependant à souligner l'inutilité de toute nouvelle étude sur la rivière Thompson. Nous savions dès le départ qu'il ne fallait pas polluer les cours d'eau et que des mesures correctrices s'imposaient. Point n'était besoin de ces études pour nous l'apprendre.

Le Thompson se trouve également sur le parcours du saumon sockeye du Pacifique qui remonte la rivière Fraser, jusqu'à la rivière Thompson, passe ensuite aux rivières Shuswap et Adams, puis au lac Adams. C'est l'une des plus importantes frayères naturelles de sockeye dans le monde. En fait, il y a même un panneau dans la région qui annonce aux visiteurs que les 300 acres environnants comptent parmi les plus riches au monde. Ainsi, nous faisons courir des risques non seulement aux habitants de la région, mais également à la population de saumon qui risque d'être complètement détruite.

J'aimerais prendre quelques minutes pour vous parler de la route de Yellowhead. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre (M. Clark) dire qu'il avait l'intention d'y apporter certaines améliorations. C'est la partie de la route qui se situe entre Tête Jaune Cache, Kamloops, Merritt et la route de Hope-Princeton qui m'intéresse plus particulièrement. En général, la route est en bon état: toutefois, le tronçon qui s'étend sur une quarantaine de milles entre Kamloops-Nord et Barrière, et en particulier une quinzaine de milles qui passent dans les limites de Kamloops même, se détériore rapidement et peut être dangereuse à une vitesse de 30 milles à l'heure. Ces conclusions sont tirées de l'étude sur le Pacific Rim Highway. Le trafic n'y est pas ordinaire. Pour les camionneurs qui viennent des Prairies où qui s'y rendent, c'est la meilleure route d'un bout à l'autre de la Colombie-Britannique; il n'y a qu'une seule côte difficile. Par conséquent, tous les camions lourds l'empruntent, sans parler des camions qui transportent le bois, près d'une centaine par jour, et pratiquement d'autant de camions de copeaux. Ces camions transportent des charges de 80,000 à 90,000 livres, soit de 40 à 45 tonnes. Nous ne sommes pas très rassurés de voir transporter de pareilles charges à 30 milles à l'heure sur une route peu sûre.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'énergie et plus particulièrement de Petro-Canada. Nous avons entendu à plusieurs reprises les deux partis d'en face se prononcer sur le sujet. Il n'est que juste qu'ils nous montrent leur côté de la médaille, mais toute médaille a son revers. J'aimerais prendre quelques minutes maintenant pour montrer le nôtre.

Si je me souviens bien, et je ne crois pas me tromper, Petro-Canada a été créée à l'époque où le gouvernement était minoritaire. En fait, ce n'est qu'hier que l'on parlait d'un procès en parternité, mais nous aurons peut-être bientôt un divorce suivi de poursuites pour pension alimentaire. La création de Petro-Canada a coûté environ un milliard de dollars au Trésor public. Je me souviens d'avoir lu chaque année le compte rendu officiel avant d'arriver à la Chambre, et le gouvernement de l'époque semblait demander à chaque budget 200 à 250 millions pour les frais d'exploitation. C'était acceptable. On a ensuite commencé à se porter acquéreur de propriétés. Petro-Canada a commencé par acheter des actions de sociétés pétrolières et de pipe-lines, des actions que vous ou moi ou une personne âgée aurions très bien pu acheter et en tirer un petit dividende, alors qu'une part en serait allée au Trésor public. Cependant, ce n'est pas ce qui est arrivé. La société a acheté ces actions et elles font partie d'un consortium. Le NPD parle toujours des multinationales et des consortiums. Cette société aura bientôt autant d'envergure.

Le NPD parle aussi d'une participation dans l'industrie pétrolière afin d'être au courant de ce qui s'y passe. Si j'en juge par les propos que tiennent les néo-démocrates et les libéraux ils voient tout en rose de ce côté-là. Je n'ai jamais entendu parler du pétrole produit par Petro-Canada. L'achat de Pacific Petroleums n'a pas produit une goutte de pétrole au Canada, et il en est de même pour l'achat de l'autre société pétrolière. La société Petro-Canada n'a pas produit de pétrole afin de pouvoir se porter acquéreur d'actions d'une société de pipe-line que le gouvernement de l'époque a enlevées à quelques pauvres petits investisseurs âgés. Cela n'a rien donné au Canada.

J'aimerais bien entendre le porte-parole du NPD nous dire quelle est la politique de son parti sur l'uranium. Pendant la campagne électorale ils ont dit qu'il n'y aurait pas d'extraction d'uranium en Colombie-Britannique. Je suppose que le parti a dit autre chose en Saskatchewan, mais cela c'est son affaire. Le chef du parti a parcouru le pays dans sa «croisade», mais j'ai remarqué qu'il parlait toujours à des pensionnaires d'asiles, à des syndicats etc., en prêchant la conservation de Petro-Canada. Pourtant une des filiales de Petro-Canada prospecte l'uranium en Colombie-Britannique, dans la région de Peachland, à Penticton et jusque vers Merritt. Elle désirerait également acheter des concessions sur le plateau Adams. Tout le monde ici j'en suis sûr aimerait bien savoir quelle est la position du parti sur cette question.

Il y a autre chose qui ne me plaît pas à Petro-Canada. Pas un contribuable canadien ne protestera si ses impôts servent à chercher du pétrole dans le Nord ou dans les sables bitumineux de la frontière Saskatchewan-Alberta, ni j'imagine à importer du pétrole étranger. Mais je suis sûr qu'ils ne veulent pas que Petro-Canada s'en serve pour faire des forages au Pakistan, dans les eaux norvégiennes ou en Chine. Cela n'ajoutera pas une goutte de pétrole aux réserves canadiennes. Il faut savoir regarder les deux côtés de la médaille. Voilà des choses que les partis d'en face n'ont pas vues quand ils ont ouvert leur fenêtre sur l'industrie énergétique.

J'ai insisté sur certains traits de la région de Kamloops, sur la beauté de son climat et sur la splendeur de ses anciens paysages agricoles. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Crowfoot (M. Malone) quand il a parlé des terres agricoles, surtout des sols les plus riches qui disparaissent à vue d'œil. Kamloops en est un exemple de choix. Nous avions autrefois sur la rive nord de la rivière Thompson de magnifiques terres alluviales qui étaient toutes plantées en vergers et donnaient des récoltes magnifiques. Mais aujourd'hui il ne reste plus qu'un seul petit verger de quelque 15 ou 20 acres. On a construit des habitations dans tout ce secteur. Les observations du député étaient, à mon avis, très à propos et valables et je suis certes d'accord avec lui.

Enfin, je signale que ma circonscription de Kamloops-Shuswap est fière de faire partie de ce grand pays qu'est le Canada, ce pays d'un océan à l'autre qui, à notre avis, devrait rester uni et le restera certainement.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement de la Chambre, afin de présenter des rapports de comités spéciaux et permanents?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, nonobstant l'article 65(1) du Règlement et du consentement de la Chambre, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité chargé de dresser et de présenter une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents de la Chambre et des comités permanents mixtes.

Des voix: D'accord.

● (1600)

M. l'Orateur: La Chambre accepte qu'on lui présente le rapport du comité maintenant. Elle voudra sans doute savoir qu'il se présente sous la forme habituelle. Comme nous le savons, il s'agit d'un long rapport qui contient les noms de tous les membres siégeant dans tous les comités permanents. La Chambre souhaite-t-elle qu'on lise le rapport en entier dès maintenant?

Des voix: Suffit.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Burlington (M. Kempling):

Que le rapport du comité chargé de dresser et de présenter les listes des députés qui feront partie des comités permanents et des comités permanents mixtes de la Chambre soit agréé, nonobstant l'article 65(1) du Règlement.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je présume que cette liste paraîtra dans le hansard à cet endroit-ci, même si le ministre ne lit pas tous les noms.

M. l'Orateur: Je puis assurer à la Chambre qu'après l'adoption de cette motion, nous ferons imprimer le rapport tel qu'il a été déposé et comme s'il avait été lu.

La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voici le rapport susmentionné:*]

Le comité recommande que les comités permanents de la Chambre se composent des députés dont les noms suivent:

N° 1
Agriculture

Messieurs

Elzinga	Whelan
Greenaway	Lessard
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)	Bockstael
Hargrave	Daudlin
King	Dion
Korchinski	Lapierre
MacDonald (Cardigan)	Leduc
McKnight	Ostiguy
McKinley	Tardif
Mitges	Tessier
Murta	Corbin
Neil	Benjamin
Patterson	Nystrom
Shellenberger	Peters
Taylor (Bow River)	Lambert (Bellechasse)—31
Whittaker	

N° 2
Radiodiffusion, films et assistance aux arts

Messieurs

Cook	Wenman
Friesen	Fleming
Graham	Sauvé (M^me^)
Hawkes	Appolloni (M^me^)
McMillan	De Bané
Scott (Hamilton-Wentworth)	Herbert
Beattie	Joyal
Lane	Roy (Laval)
Reimer	Rose
	Waddell—19

N° 3
Affaires extérieures et défense nationale

Messieurs

Binks	Wenman
Cooper	Buchanan
Crouse	Hopkins
Darling	Prud'homme
Fennell	Dionne (Northumberland-Miramichi)
Forrestall	
Fretz	Duclos
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)	Dupras
	Lachance
Higson	MacEachen
McCuish	Lapointe
McKenzie	MacLaren
Munro (Esquimalt-Saanich)	Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Reimer	Blackburn
Ritchie (Dauphin)	Jewett (M^lle^)
Roche	Sargeant—30

N° 4
Finances, commerce et questions économiques

Messieurs

Clarke	Gray
Corbett	Evans
Gilchrist	Johnston
Gustafson	Andras
Kilgour	Chrétien
Lambert (Edmonton-Ouest)	Kaplan
Ritchie (Dauphin)	Lumley
Ritchie (York-Est)	Jewett (M^lle^)
Richardson (Beaches)	Rae
Thomson	Roy (Beauce)—21
McDermid	

N° 5
Pêches et forêts

Messieurs

Brisco	Nickerson
Darling	Rompkey
Gass	Baker (Gander-Twillingate)

Haliburton
Crouse
MacDonald (Cardigan)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Taylor (Cowichan-Malahat-Les Îles)
Siddon
Reid (St. Catharines)
Bujold
Cyr
LeBlanc
Ronney
Breau
Miller
Skelly
Allard—21

N° 6
Santé, bien-être social et affaires sociales

Messieurs

Bradley
Darling
Dinsdale
Fish
Hawkes
Halliday
Kushner
Schellenberger
Richardson (Beaches)
Yewchuk
Fennell
Begin (M^lle)
LeBlanc
Buchanan
Hervieux-Payette (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Lalonde
Cousineau
Knowles
Ogle
Gauthier (Roberval)—21

N° 7
Affaires indiennes et développement du Nord canadien

Messieurs

Holmes
Nickerson
Oberle
Fraleigh
Greenaway
Hawkes
McCuish
Taylor (Bow River)
Taylor (Cowichan—Maiahat—Les Îles)
Stewart
Allmand
Penner
Watson
Chrétien
Portelance
Corbin
Veillette
Ittinuar
Murphy—19

N° 8
Ressources nationales et travaux publics

Messieurs

Andre
Cameron
Campbell (Sarnia)
McKinley
Reimer
Taylor (Bow River)
Lalonde
Caccia
Roy (Laval)
McRae
Foster
LeBlanc

[M. l'Orateur.]

Jarvis (Willowdale)
Neil
Thomson
Siddon
McMillan
Phillips
Fulton
Symes
Caouette—21

N° 9
Justice et questions juridiques

Messieurs

Crosby
Halliday
Kilgour
Speyer
Woolliams
Cooper
Baldwin
Beattie
Ferguson
Vankoughnet
Blais
MacGuigan
Allmand
Daudlin
McLellan
Marceau
Hervieux-Payette (M^me)
Faour
Robinson (Burnaby)—19

N° 10
Travail, main-d'œuvre et immigration

Messieurs

Binks
Halliday
Hawkes
Kushner
McCrossan
Ritchie (Dauphin)
Wightman
Dick
Lane
McLean
Fox
Olivier
Appolloni (M^me)
Breau
Dupont
Savard
Nicholson (M^lle)
Mitchell (M^me)
Rodriguez—19

N° 11
Expansion économique régionale

Messieurs

Darling
Domm
Ferguson
Gass
Janelle
Brisco
Cooper
MacDonald (Cardigan)
McMillan
Nowlan
De Bané
Breau
Bussières
Foster
Harquail
Lessard
MacLellan
Hogan
Peters—19

N° 12
Transports et communications

Messieurs

Forrestall
Gass
Graham
Jelinek
McDermid
Reid (St. Catharines)
Ritchie (Dauphin)
Taylor (Bow River)
Towers
Whittaker
Lumley
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Deniger
Campbell (LaSalle)
Turner
Roy (Laval)
Harquail
Benjamin
Waddell—19

N° 13
Affaires des anciens combattants

Messieurs

Beattie
Gass
Hamilton (Swift
Current-Maple Creek)
McKenzie
McMillan
Mitges
Taylor (Bow River)
Whittaker
Fraleigh
Taylor (Cowichan-
Malahat-Les Îles)
Hopkins
Parent
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Turner
Herbert
Leduc
Bockstael
Knowles
Peters—19

N° 14
Prévisions budgétaires en général

Messieurs

Blenkarn
Bosley
Coates
Andre
McCrossan
Towers
Gamble
Haliburton
Hawkes
Lambert (Edmonton-Ouest)
Nicholson (M^lle^)
Joyal
Johnston
Kaplan
Lumley
Gray
Chrétien
Miller
Orlikow—19

N° 15
Bills privés en général et Règlement

Messieurs

Binks
Kushner
Duquet
Campbell (LaSalle)
Mayer
Nickerson
Nylander
Vankoughnet
Gustafson
Greenaway
Hawkes
Scott (Victoria-Haliburton)
Gendron
Parent
Yanakis
Savard
Johnston
Knowles
Nystrom—19

N° 16
Privilèges et élections

Messieurs

Domm
Fraleigh
Patterson
Dick
Halliday
Hawkes
Elzinga
Lambert (Edmonton-Ouest)
Frieson
Scott (Hamilton-Wentworth)
Blaker
Duquet
Pinard
Hopkins
Johnston
Reid
Rossi
Benjamin
Peters—19

N° 17
Comptes publics

Messieurs

Cameron
Clarke
Gamble
Hawkes
Ritchie (York-Est)
Fennell
Halliday
McDermid
Taylor (Bow River)
Wakim
Deniger
Desmarais
Dupras
Herbert
Lamontagne
Joyal
Johnston
de Jong
Rae—19

N° 18
Procédure et organisation

Messieurs

Domm
Friesen
Munro
Baldwin
Malone
Fraleigh
Lewis
De Bané
Pinard
Reid
MacEachen
Knowles—12

N° 19
Gestion et services aux députés

Messieurs

Domm	Comtois
Ellis	Daudlin
Halliday	De Bané
Lambert (Edmonton-Ouest)	Duquet
Nowlan	Rose
Coates	Lambert (Bellechasse)—13
Clarke	

N° 20
Pipe-lines du Nord

Messieurs

Crosby	Nickerson
Munro (Esquimalt-Saanich)	de Corneille
Oberle	Foster
Malone	Chrétien
Neil	Corriveau
Taylor (Cowichan-Malahat-Les Îles)	Symes—12

Le comité recommande que les députés devant siéger au sein des Comités mixtes permanents de la Chambre, soient les suivants:

Impressions

Messieurs

Mitges	Appolloni (M^me^)
Binks	Killens (M^me^)
Bradley	Daudlin
Ellis	Loiselle
Gurbin	Parent
Clarke	Pelletier
McLean	Reid
McCuish	Turner
Elzinga	Ethier
Hawkes	de Jong
Lambert (Edmonton-Ouest)	Mitchell (M^me^)—22

Règlements et autres textes réglementaires

Messieurs

Baldwin	Herbert
McKinley	Daudlin
Wightman	Joyal
Hawkes	Robinson
Nickerson	(Etobicoke-Lakeshore)
Wakim	Robinson (Burnaby)—12
Crosby	

Et que les députés dont les noms suivent soient nommés pour aider M. l'Orateur et agir comme représentants de cette Chambre aux comités mixtes permanents suivants:

Bibliothèque du Parlement

Messieurs

Mitges	Bussières
Binks	Daudlin
Bradley	De Bané
Ellis	Lachance
Gurbin	Lapointe
Kushner	Nicholson (M^lle^)
McLean	McCauley
McCuish	Evans
Elzinga	Blaikie
Hawkes	Jewett (M^lle^)—21
Lambert (Edmonton-Ouest)	

Restaurant du Parlement

Messieurs

Clarke	Gauthier (Ottawa-Vanier)
Darling	Prud'homme
Mitges	Roy (Laval)
Elzinga	Stollery
Halliday	MacLellan
Scott (Victoria-Haliburton)	Lefebvre
Crouse	Turner
Haliburton	Murphy
McLean	Peters—19
Scott (Hamilton-Wentworth)	

Et le comité recommande également qu'un message soit transmis au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre pour former les comités mixtes de la bibliothèque du Parlement, des impressions, des règlements et autres textes réglementaires et du restaurant du Parlement, et que les députés devant faire partie de chacun des comités susdits pour y représenter cette Chambre soient ceux dont il est fait mention dans ce rapport.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, la Chambre a donc formé ses comités permanents et ses comités permanents mixtes qui ont notamment pour mission d'examiner les prévisions budgétaires. Des cahiers de prévisions ont été déposés. Maintenant que les comités sont constitués, il y a lieu, selon moi, de s'en servir. Je me demande donc si la Chambre consent à revenir à l'appel des motions?

Des voix: Oui.

M. MacEachen: Non.

M. l'Orateur: La Chambre ne peut maintenant revenir à l'appel des motions qu'avec le consentement unanime. Si j'ai bien entendu, il n'y a pas consentement unanime. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de revenir aux articles inscrits à l'ordre du jour, soit la reprise du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Trudeau (p. 37).

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je commençais à me sentir un peu comme un pantin, à me lever et à me rasseoir. Si l'autre problème est maintenant réglé, je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les députés à la Chambre car c'est pour moi un véritable honneur que de prononcer mon premier discours à la Chambre. Quiconque s'y fait élire sent tout le poids de la longue histoire de cette institution et ne peut qu'être honoré d'y avoir été élu. Pour ma part, je tiens à remercier les électeurs de Vancouver-Centre pour la victoire écrasante qu'ils m'ont assurée. J'ai obtenu 94 votes de plus que j'avais besoin pour être élu et j'apprécie chacun d'eux. Je tiens à donner à tous les électeurs de Vancouver-Centre et même aux 65 p. 100 qui ont voté contre moi, l'assurance que je ferai tout mon possible pour servir leurs intérêts à la Chambre.

La tradition veut qu'à cette occasion, les nouveaux venus parlent de leur circonscription et en vantent les charmes. J'ai été maire de Vancouver et ma circonscription n'a pas de secrets pour moi. Je l'aime et j'ai plaisir à en parler. Je suis sûr que l'ancien maire de Toronto, qui siège en face comme ministre, partage ce sentiment.

Cependant, je me suis aperçu que ce n'était pas une bonne chose de vanter aux gens les attraits de Vancouver parce qu'alors la ville est envahie de gens de l'Est. Bien entendu, tous ceux qui résident de l'autre côté des montagnes Rocheuses sont pour nous des gens de l'Est. Quant aux Albertains, ils sont à demi des gens de l'Est, et je crois que vous commencez à comprendre, tout comme l'ensemble des Canadiens, pourquoi nous les considérons comme cela. Quant aux Canadiens des provinces à l'est de l'Alberta ils ne sauraient être plus à l'est et pour nous ce sont des habitants du «far est». Quand tous ces gens découvrent la vérité sur notre ville, ils l'envahissent. Ils peuplent nos magnifiques plages non polluées et le parc Stanley, qui est en partie dans ma circonscription. Ils encombrent les pentes de ski situées à quinze minutes à peine de ma circonscription et qui relèvent malheureusement de deux députés d'en face, le député de Capilano (M. Huntington) et le député de Burnaby (M. Robinson). Je suis sûr que leurs intérêts seront bien servis. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, les visiteurs accourent en masse. Comme les beautés de Vancouver les séduisent trop bien, il est préférable de les taire. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je n'en dirai pas plus long à ce sujet ce soir.

J'aimerais vous entretenir d'une partie de ma circonscription d'importance nationale, le port de Vancouver. Je suis convaincu que le ministre des Postes et ministre de l'Environnement (M. Fraser), qui représente Vancouver-Sud, et les députés qui représentent d'autres parties du Vancouver métropolitain à la Chambre conviendront avec moi, tout comme les députés des Prairies et d'autres régions du Canada, que le port de Vancouver est une institution nationale très importante pour nous tous. Lorsque j'étais maire de Vancouver, et depuis lors, j'ai toujours souhaité qu'on apporte des changements dans l'administration portuaire. Hélas, elle est depuis longtemps régie de loin, car elle relève du Conseil des ports nationaux à Ottawa. Ce n'est vraiment pas le genre d'administration qui convienne à un port local qui devrait davantage compter sur les ressources du milieu et avoir plus d'autonomie. Le directeur du port est très compétent, mais le port devrait être plus autonome. Voilà l'un des points de vue que je me propose de défendre à la Chambre.

Je sais qu'on a déjà présenté à la Chambre des projets de loi qui auraient eu pour effet d'accorder une grande autonomie à l'administration du port de Vancouver, mais ils n'ont pas été adoptés. J'espère que les députés des autres partis feront cause commune avec ceux qui représentent la région du Vancouver métropolitain pour faire apporter ces importants changements qui sont nécessaires à la bonne administration du port de Vancouver et qui profiteraient non seulement à la Ville de Vancouver mais à tous les Canadiens. Il est triste de constater que nous perdons au profit du port de Seattle certains de nos contrats de transbordement par conteneur tout simplement parce que notre port n'est plus assez moderne. J'estime que nous pourrions faire mieux. A mon sens, il s'agit là d'une question non partisane que j'aimerais bien débattre à la Chambre avec l'appui des autres partis. Je crois que les députés auraient très souvent l'occasion de défendre ainsi des points de vue de façon impartiale tout en faisant valoir des intérêts régionaux. Je me propose personnellement de le faire le plus possible, car mon expérience de l'administration municipale m'y a bien préparé.

J'estime que l'opposition devrait jouer ce rôle constructif. Notre chef nous a maintes fois répété que nous devions concevoir notre rôle d'opposition de façon constructive, sans pour autant négliger d'exprimer les critiques qui s'imposent—le gouvernement nous en a fourni jusqu'à maintenant plusieurs occasions, et il y en aura d'autres—mais en formulant des suggestions constructives et des propositions concrètes.

L'opposition libérale s'est organisée en un certain nombre de comités. J'ai le grand plaisir de présider le comité des ressources et de la petite entreprise. Les ressources minières et forestières sont d'une grande importance pour la Colombie-Britannique et tout l'ouest du Canada. Quand à la petite entreprise, mes antécédents en affaires, mon expérience de la petite entreprise et de la finance m'ont bien préparé à ce rôle. Je suis ravi d'être le porte-parole de l'opposition sur ces questions et je compte participer activement aux débats.

Le député qui a pris la parole avant moi a parlé des industries minière et forestière à Kamloops, la région qu'il représente, et a dit que ces deux secteurs sont solides. C'est vrai que ces deux industries sont florissantes. Toutefois, dans le cas de l'industrie minière, il faut une politique fiscale stable afin que les responsables sachent ce qui les attend et ne soient pas menacés de mauvaises surprises.

L'industrie forestière est également prospère. Il est vrai que la faiblesse du dollar canadien l'a grandement aidée, de même que le groupe d'étude créé par le gouvernement précédent. Il faut absolument réaliser de nouveaux programmes de reboisement, monsieur l'Orateur, si nous voulons éviter que notre pays manque de bois avant la fin du siècle, et il faudrait prévoir de tels programmes. On ne refait pas une forêt d'arbres de cent pieds de haut du jour au lendemain. C'est un domaine où je voudrais voir le gouvernement prendre encore d'autres mesures. La situation s'est sensiblement améliorée par suite des travaux du groupe de travail établi par le gouvernement fédéral précédent. Les programmes fédéraux-provinciaux comblent ce retard, mais il faut faire davantage.

● (1610)

Je voudrais parler un instant des petites entreprises qui prennent de plus en plus d'ampleur et qui s'épanouissent au Canada. Nous oublions trop souvent que les deux tiers des nouveaux emplois ont été créés depuis cinq ans dans des petites entreprises prospères. L'esprit d'entreprise s'est grandement développé parmi les jeunes qui sont à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine. Nous voyons une génération désireuse de s'émanciper atteindre l'âge où elle peut le faire, mais elle veut aussi gagner sa vie convenablement. Il n'y a pas de meilleur moyen de s'émanciper et de bien gagner sa vie que de diriger sa propre petite entreprise.

Je constate avec grand plaisir que les gens s'intéressent davantage à la gestion de leurs propres affaires. Nous manquons d'esprit d'initiative au Canada, mais cela est en train de se corriger. Dans les collèges et les universités, on note un regain d'intérêt pour les cours où l'on enseigne comment diriger sa propre entreprise. Nous devons encourager cette tendance et faire en sorte que les gens arrivent de plus en plus facilement à être leurs propres patrons. On ne se sent jamais aussi libre, on ne fait jamais preuve d'autant de créativité, on ne s'amuse et ne progresse jamais autant que lorsqu'on est son propre patron. Mais il est difficile d'y arriver au début.

Environ 60 p. 100 des petites entreprises font faillite à leur premier essai. Les petits entrepreneurs qui en sont à leurs débuts essuient généralement un échec et c'est très difficile à encaisser. Au lieu de leur donner de l'argent pour les encourager à se lancer dans les affaires—étant donné que ce genre de programme est pratiquement impossible à administrer lorsqu'il s'adresse aux très petites entreprises—nous pourrions soulager leur déception dans une certaine mesure. Cela est possible en accordant un meilleur pourcentage de déductibilité des pertes de capital aux petits entrepreneurs qui ont lancé leur propre affaire et qui ont fait faillite. L'échec fait partie de l'apprentissage. Beaucoup d'entre nous portons encore la marque des échecs que nous avons essuyés lorsque nous avons lancé nos premières entreprises. Si nous pouvions amenuiser cette déception, nous pourrions convaincre beaucoup plus de gens de persévérer et cela à relativement peu de frais.

J'ai vu des propositions préconisant d'accorder des crédits d'impôt de $5,000 pour favoriser les investissements dans les petites entreprises. J'ai vu des propositions de l'Association des manufacturiers canadiens, de la Chambre de commerce et ainsi de suite. Nous qui siégeons de ce bord-ci, nous approuvons ces initiatives. L'ancien premier ministre a proposé, dans son programme électoral, d'accorder des crédits d'impôt de $5,000 aux personnes qui souhaitent investir dans leur propre entreprise, par exemple aux salariés qui deviennent actionnaires dans la société où ils travaillent. C'est une mesure qu'il est facile d'étendre aux personnes qui souhaitent lancer leur propre entreprise et c'est une idée que le gouvernement devrait exploiter.

La Banque fédérale de développement a beaucoup servi les intérêts des chefs de petites entreprises. Elle n'a certe pas fait de profit mais ce n'est pas sa vocation. Elle a toutefois passé le seuil de rentabilité, ce qu'elle doit chercher à atteindre. Elle a accordé des prêts à des clients présentant de gros risques, elle a fourni de l'argent aux chefs de petites entreprises et elle les a aidés à faire prospérer leurs affaires. Elle a été l'un des principaux organismes à prêter de l'argent aux petites entreprises.

Or, j'entends dire, et c'est fâcheux, que l'on veut suspendre ce programme. On parle de privatisation partielle, de restriction et de rentabilisation. A mon avis, tout cela aboutirait à la destruction du mandat de la Banque fédérale de développement, ce que je ne veux pas. Nous, de ce côté-ci, nous opposerons à toute tentative de restreindre, réduire, comprimer la Banque fédérale de développement, voire de la vendre à des intérêts privés. Ce n'est pas parce que nous en avons contre la privatisation. Nous n'avons rien contre la privatisation en soi. Nous croyons qu'elle doit au besoin s'effectuer sur une base sélective. Nous devrions examiner le cas des sociétés que le pouvoir public a créées ou achetées et voir si elles rendent toujours service à l'État. Si elles ne lui sont plus utiles, ne vaudrait-il pas mieux les céder de quelque façon au secteur privé? Nous devrions procéder à cet égard sur une base sélective et non systématique. Nous arriverions ainsi sûrement à les identifier.

L'ancien gouvernement avait l'intention de rendre au secteur privé certaines de ses sociétés d'État. Il a acheté Canadair et il a bien fait. Canadair s'est révélé un investissement très rentable. Le gouvernement d'alors a ainsi préservé une foule d'emplois et assuré le succès d'une industrie. Mais le jour pourrait venir où la privatisation de cette industrie serait justifiée, s'il se présentait un acheteur sérieux, et où il y aurait lieu de la céder au secteur privé. Nous ne nous opposons pas à ce que chaque cas soit jugé au fond. Chaque cas doit être examiné séparément.

Il y a une société que nous avons étudiée selon ses mérites, et c'est Petro-Canada. Il ne faudrait pas céder Petro-Canada au secteur privé. Ce serait une grave erreur de le faire, et nous nous y opposons sous quelque forme que ce soit.

Petro-Canada s'est révélée une entreprise très heureuse. Comme l'a fait remarquer le député de l'opposition qui est intervenu avant moi, on a investi dans Petro-Canada pour près d'un milliard de dollars de fonds publics. Cet investissement vaut maintenant à peu près 2 à 3 milliards. Petro-Canada a constitué un excellent investissement et on y a fait un excellent usage de l'argent des contribuables. En quatre ans seulement, cette société est devenue la plus importante société pétrolière canadienne en opération au Canada. Elle a pris des risques élevés dans l'Arctique, au large des côtes du Labrador et ailleurs. Elle a donné d'excellents résultats. Elle a ouvert de nouveaux champs pétrolifères et a contribué à résoudre certains de nos problèmes d'énergie. Elle s'est révélée un incroyable succès de quelque façon qu'on l'envisage. Elle a même aidé la petite entreprise, monsieur l'Orateur.

Petro-Canada est venue au secours de bien des détaillants indépendants, particulièrement dans la province de Québec, qui sont forcés de fermer leurs portes par les grandes multinationales. Elle est venue à la rescousse de nombreuses sociétés pétrolières indépendantes qui, normalement, n'auraient pu se permettre d'investir dans des consortiums de forage. Elle les a amené à se réunir et les a aidées. Il serait tragique de privatiser Petro-Canada. C'est une bonne affaire, et il est nécessaire qu'elle demeure sous la coupe du gouvernement.

Mon préopinant a dit que la société Petro-Canada avait été créée par un gouvernement minoritaire. C'est faux. Le bill a été présenté par un gouvernement majoritaire et il a reçu la sanction royale à la fin de 1974 ou au début de 1975. Cette société a été créée et elle a prospéré sous l'impulsion d'un gouvernement libéral majoritaire. C'est l'une des plus grandes réussites de l'ancien gouvernement libéral majoritaire.

J'aimerais décortiquer un peu les propositions visant à privatiser Petro-Canada. Plusieurs sont dans l'air et nous ne savons pas au juste quelle est la position du gouvernement. Veut-il privatiser entièrement ou partiellement la société, veut-t-il la diviser et, pour une obscure raison, conserver les éléments non rentables et se débarrasser des éléments rentables? On a parlé de toutes ces possibilités et un comité est en train d'étudier la question; il doit publier son rapport la semaine prochaine, si je ne m'abuse. Je pense qu'il proposera entre autres choses de procéder comme pour la «BCRIC».

Les députés de la Colombie-Britannique savent que ce sigle désigne la British Columbia Resources Investment Company. Cette société appartenait au gouvernement provincial; elle englobait surtout des entreprises forestières, était aussi actionnaire minoritaire de certaines compagnies, comprenait la société Westcoast Transmission, et avait des droits pétroliers et gaziers et ainsi de suite. C'était une entreprise rentable qui fonctionnait très bien et le gouvernement de la Colombie-Britannique l'a cédée aux particuliers en procédant de deux manières. Tout d'abord toutes les personnes résidant en Colombie-Britannique, même les nouveaux-nés, ont reçu gratuitement des actions, ensuite elles ont eu toutes le droit d'acheter en sus des actions pour un montant maximum de $30,000. Cela a été une réussite et, pour ma part, je suis tout à fait en faveur de ce genre d'initiative. Il s'agit d'une réussite double.

Les investisseurs ont placé bien plus d'argent que l'on ne s'y attendait. On croyait qu'ils allaient investir 100 millions de dollars alors qu'ils en ont investi près de 500. Quatre-vingt-sept p. 100 des citoyens ont profité de leurs actions gratuites. Bien plus, les gens de la Colombie-Britannique en ont tiré une expérience précieuse. Chaque écolier possède ses propres actions dans la BCRIC. Ils en parlent en classe, et c'est par milliers que des citoyens, pour la première fois de leur vie, sont devenus actionnaires et investisseurs dans une entreprise rentable, à savoir la BCRIC. Cette expérience a eu un succès retentissant.

C'est une expérience qui pourrait être reprise à l'échelle nationale, mais aux yeux de Petro-Canada, cela n'a aucun sens. Pour Petro-Canada, cette idée est absurde pour deux raisons. Une société à actionnaires est différente des autres. Il faut songer aux intérêts des actionnaires et se demander si on sera en mesure de leur verser des dividendes. Une compagnie est beaucoup plus prudente quand elle devient société d'actionnaires. Elle ne peut se permettre de prendre le genre de risques qu'a pris cette société publique. Elle ne le peut tout simplement pas. Il lui faut l'appui ferme du gouvernement de façon qu'elle ait le pouvoir qu'il lui faut pour contrebalancer la domination si complète de notre industrie du pétrole par des multinationales étrangères.

● (1620)

Nous n'avons pas seulement besoin d'une compagnie canadienne, il nous faut une compagnie puissante. C'est ce que nous avons. Nous avons maintenant une compagnie qui est un instrument de notre politique nationale. Il faut s'en souvenir tout le temps. C'est un instrument de notre politique nationale et elle a très bien réussi.

Même le premier ministre Bennett, qui n'est pourtant pas de notre parti, a dit l'autre jour au cours d'une interview à la radio que cela n'aurait aucun sens d'agir dans le cas de Petro-Canada comme le gouvernement de la Colombie-Britannique l'a fait dans le cas de la BCRIC. Cela n'aurait pas de sens car il s'agit d'une compagnie qui est un instrument de la politique nationale. C'est ce qu'a dit le premier ministre Bennett, et il sait de quoi il parle dans ce cas. Les députés d'en face devraient écouter ses conseils au sujet de Petro-Canada.

Mais je crois qu'on pourrait céder au secteur privé une autre compagnie, la Corporation de développement du Canada. Un article dans le *Journal* d'il y a un ou deux jours disait qu'on envisageait de vendre cette compagnie au secteur privé. Je félicite le gouvernement de cette attitude. Cela a du bon sens. Cette compagnie a des intérêts dans le secteur minier, l'industrie pétrochimique, le pétrole et le gaz; 32 p. 100 de ses actions sont maintenant détenues par des particuliers. C'est une société d'actionnaires, pas un instrument de la politique nationale.

Le gouvernement a toujours eu l'intention de finir par rendre la Corporation de développement du Canada au secteur privé en réduisant sa part de 68 p. 100 à 10 p. 100. C'est la voie dans laquelle il s'est engagé. Je dis au gouvernement que cela n'aurait pas de sens dans le cas de Petro-Canada, que ce ne serait qu'un façon de tenir un engagement embarrassant dont tout le monde sait qu'il est insensé. Le public sait que c'est insensé, nous le savons et vous le savez vous aussi dans vos cœurs. Ne vendez pas Petro-Canada. Vendez la Corporation de développement du Canada. C'est du simple bon sens.

Si le gouvernement est disposé à dénationaliser d'autres compagnies, c'est parfait. C'est une chose normale. Vous avez un bon moyen, servez-vous en. Les libéraux appuieront tout projet de dénationalisation qui paraît sensé. Nous allons repasser les sociétés de la Couronne pour voir s'il y en a qui devraient être remises à l'entreprise privée. Cependant, nous ne donnerons jamais notre appui à des actes inspirés par une mentalité doctrinaire et bornée qui remettrait par principe à l'entreprise privée tout ce qui appartient au gouvernement.

Dans le cas de Petro-Canada, tout observateur sensé, même les observateurs conservateurs comme le *Globe and Mail,* reconnaissent que cette entreprise devrait demeurer, rester forte et être un instrument de politique nationale. Il ne faut pas briser, démanteler, liquider ou chambarder Petro-Canada d'aucune façon. Élargissez vos horizons. Soyez fiers que le Canada possède une entreprise florissante. Gardez Petro-Canada et aidez-la à grandir.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter très sincèrement le député de Sudbury (M. Jerome) d'avoir été choisi Orateur de la Chambre. C'est une tâche très difficile dont il s'est acquitté admirablement bien, avec beaucoup de distinction au cours de la précédente législature. Je suis certain que tous les députés se joindront à moi pour lui offrir nos vœux, compte tenu de la difficile tâche qui l'attend dans un gouvernement minoritaire.

Je veux également féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald). Leurs discours ont été exemplaires et constituent une norme élevée pour chaque député de la Chambre. Si je me permets d'ajouter un commentaire personnel, monsieur l'Orateur, je dirai que j'ai particulièrement admiré le discours de mon collègue et ami de l'Île du Prince-Édouard, le député de Cardigan. Il a fait honneur non seulement à lui-même, à sa circonscription et à l'île tout entière, mais aussi au Parlement.

C'est un grand honneur pour un député de siéger en cet endroit où nous ont précédés les grands parlementaires de l'histoire canadienne moderne qu'étaient Arthur Meighen, M. J. Coldwell et Ernest Lapointe. C'est un plaisir de siéger à la Chambre et un plaisir encore plus grand d'y prononcer son premier discours. Je suis donc particulièrement heureux d'être ici au Parlement, et de succéder à un Canadien distingué, le Docteur Heath Macquarrie, qui a représenté Hillsborough avec beaucoup de distinction pendant plus de 22 ans.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Je vois qu'il est présent à la Chambre et je suis donc à la fois ravi de lui succéder et de le voir présent ici aujourd'hui. Il a beaucoup contribué à la vie politique canadienne, à la vie de Hillsborough, de l'Île, à la vie du Canada et même à la collectivité internationale grâce à son intérêt, à sa compétence et à sa connaissance étendue des affaires mondiales. Je suis extrêmement heureux que le Parlement du Canada puisse continuer à profiter de ses talents extraordinaires qu'il va mettre au service de la Chambre Haute, où il a été nommé la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: La circonscription de Hillsborough que je représente est constituée essentiellement par la région de Charlottetown, y compris West et East Royalty, Sherwood et Parkdale. Ce n'est pas seulement la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est aussi le berceau de la Confédération. Par sa situation et sa démographie, cette circonscription n'est guère importante, mais son importance dans les affaires nationales dépasse de beaucoup sa taille et sa faible population.

Hillsborough jouit depuis longtemps d'une excellente réputation dans le domaine de l'éducation supérieure. Elle possède une université relativement nouvelle, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard qui a été fondée par deux institutions anciennes et bien établies, l'Université St. Dunston, et le Prince of Wales College qui sont plus anciens que le Canada lui-même. Elle possède également un excellent collège communautaire d'enseignement professionnel et technique, le collège Holland et de très bonnes écoles primaires et secondaires. Je m'intéresse particulièrement à l'architecture, à la restauration et au patrimoine canadien, et c'est précisément dans ma circonscription que l'on trouve les plus beaux spécimens d'architecture canadienne du début de la colonie qui soient au Canada.

Je ne passerai pas sous silence que le Centre des arts de la Confédération a été construit en 1964, grâce aux contributions de l'ensemble du Canada, des dix provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. Depuis quelque temps déjà, il crée des comédies musicales canadiennes originales qui sont excellentes, si on les juge d'après les normes mondiales.

Dans la circonscription de Hillsborough et dans l'Île-du-Prince-Édouard en général, nous avons une vie plus simple que celle de la plupart des autres Canadiens, mais c'est une vie agréable dans une région où la beauté de la nature est partout présente, où l'air est pur et où des liens étroits unissent les membres de la collectivité. Nos valeurs nous viennent en grande partie de nos ancêtres écossais, irlandais, acadiens et anglais, mais elles ont été enrichies par l'apport des gens qui sont venus de partout dans le monde et qui nous ont fait profiter de leurs cultures. Dans ma circonscription, elles seront encore enrichies par l'arrivée de quelque 500 nouvelles familles d'Ottawa suite au déménagement du ministère des Affaires des Anciens combattants.

• (1630)

Une voix: N'êtes-vous pas chanceux?

M. McMillan: Oui, nous le sommes. Et je tiens à souligner à ces fonctionnaires qui peuvent ressentir une certaine inquiétude à la pensée d'arracher leurs familles à leur milieu que les gens de l'île attendent leur arrivée avec impatience et font tout ce qu'ils peuvent pour qu'ils se sentent bienvenus dans leur nouvelle collectivité.

Toute l'affaire du déménagement du ministère des Affaires des Anciens combattants est une application pratique du principe de décentralisation appuyé à la fois par le gouvernement actuel et le gouvernement précédent. Ce principe veut que l'activité du gouvernement profite à un aussi grand nombre de régions que possible. Monsieur l'Orateur, nulle part il n'est écrit que nos institutions, ministères et organismes publics doivent *a priori* être situés dans la région de la capitale nationale ou dans le centre du Canada. L'implantation du ministère dans ma circonscription est un projet très important. La chose n'en est pas moins importante pour le ministère lui-même qui, je suis certain, sera très bien logé dans la ville de Charlottetown. Quant aux fonctionnaires qui pourraient entretenir quelque doute ou hésitation, certaine crainte ou anxiété sur le genre de réception qui les attend dans notre ville, je leur dis que leurs craintes ne sont pas fondées.

J'ai parlé tantôt des installations scolaires de ma circonscription: une belle université, un excellent collège, des écoles primaires et secondaires de premier choix. J'espère également qu'à l'expiration de l'actuelle législature, peu importe le moment, Charlottetown pourra se vanter de posséder un collège vétérinaire des plus moderne. A l'heure actuelle, il n'y a que trois écoles de médecine vétérinaire, l'une située à Guelph, l'autre à Sainte-Hyacinthe et une troisième à Saskatoon. Il ne s'en trouve pas une seule dans le Canada atlantique. Le seul collège anglophone de médecine vétérinaire de l'est du Canada, y compris l'Ontario, se trouve à Guelph, et ce collège ne peut recevoir plus de six étudiants des provinces Atlantiques par année.

Il se trouve que chaque année, nous manquons de 100 vétérinaires au Canada, le nombre dont on a besoin dans les secteurs privé et public. C'est une tragédie et un scandale national que nous fassions venir des vétérinaires de l'étranger

alors que les collèges de médecine vétérinaire qui existent ici refusent d'accepter des jeunes ayant le talent voulu.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un passage d'un rapport rédigé par le Dr R. G. Thomson, coordonnateur de la planification du collège de médecine vétérinaire de la région atlantique dont on propose la création.

Dans le domaine de l'agronomie et de la médecine vétérinaire, il existe une grave pénurie au Canada de personnes aptes à occuper des postes spécialisés dans les secteurs public et privé.

Dans certains secteurs, la pénurie a atteint des proportions telles que les organismes gouvernementaux sont forcés de recruter une bonne partie de leurs travailleurs professionnels à l'extérieur du Canada. A l'heure actuelle, Agriculture Canada finance des études qui sont effectuées à plein temps par des spécialistes dans des collèges étrangers. C'est peut-être une bonne chose que de favoriser l'engagement du Canada sur la scène universitaire internationale, mais les Canadiens devraient avoir honte de savoir que nous chargeons des collèges étrangers de former une bonne partie des travailleurs hautement spécialisés du Canada dans le domaine de l'agriculture et de la médecine vétérinaire, c'est-à-dire dans deux secteurs de l'enseignement pour lesquels nous devrions donner l'exemple au reste du monde au lieu de compter sur d'autres vu toutes nos ressources naturelles et humaines.

Monsieur l'Orateur, il y a déjà quelque temps que je préconise l'établissement d'un quatrième collège de médecine vétérinaire au Canada. Je serais particulièrement heureux si l'on en établissait un dans ma propre circonscription. De toute façon, je tiens à ce que ce soit dans la région de l'Atlantique, parce que nous en avons grandement besoin. Il arrive parfois qu'on me demande si le Canada a les moyens d'avoir un autre collège vétérinaire quand je fais des interventions et des commentaires ou que j'assiste à des réunions ou à des conférences. Eh bien, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas en avoir un autre. Les économies que nous pourrions réaliser en améliorant les soins prodigués aux animaux et en luttant contre les maladies des animaux et du poisson compenseraient largement les frais d'établissement d'un tel collège. Le gouvernement précédent s'était engagé à fonder un quatrième collège vétérinaire au Canada. La Commission de l'Éducation supérieure des Provinces Maritimes a recommandé que l'on fonde une quatrième école au Canada, dans la région de l'Atlantique. Il a proposé que Charlottetown soit choisie, pour des raisons excellentes et bien fondées. Le projet malheureusement est resté en panne, je le dis avec regret car les habitants des Provinces Maritimes se sont répandus en discussion sur le site à adopter. Qu'il soit établi à Truro, Acadia ou Charlottetown, je demanderais instamment au Conseil des premiers ministres des Maritimes, qui est chargé de la décision, de mettre de côté tout intérêt de clocher pour le bien de la région atlantique et notamment pour le bien de nos jeunes gens.

J'ai bien insisté sur le fait qu'il était nécessaire de nous adresser à d'autres pays, pour obtenir le personnel hautement qualifié dont nous avons besoin. J'ai parlé de la création d'une école vétérinaire qui était nécessaire, car c'est un projet qui m'est cher, et qui servirait à l'intérêt de la région de l'Atlantique. Et la triste situation que j'ai décrite et cette terrible dépendance qui fait que nous devons nous adresser à d'autres pays pour obtenir le personnel qualifié se retrouve dans toutes sortes de domaines de l'éducation supérieure et de notre vie nationale. Nous avons des centaines de diplômés très qualifiés, et des Canadiens qui obtiennent des doctorats et qui pourtant ne peuvent trouver de travail ou d'emploi, tandis que nous devons nous adresser à l'étranger pour embaucher des gens qui, dans bien des cas, sont beaucoup moins qualifiés. La situation que l'on trouve dans les universités au Canada, et spécialement les méthodes d'embauche du personnel est très alarmante. Au cas où l'on ne comprendrait pas bien, et où l'on me citerait mal ou hors contexte je tiens à souligner que je ne veux pas dire que les universités doivent faire de la propagande ou du prosélytisme. Elles sont, par définition, des institutions internationales et ne doivent être limitées d'aucune façon par des considérations d'ordre géographique ou culturel.

● (1640)

Je pense qu'au Canada comme dans tous les pays du monde, il nous faut des universités qui pensent non seulement à nos obligations internationales mais à nos obligations nationales. Beaucoup de Canadiens, dont je suis, sont fermement convaincus que notre équilibre est détraqué. Au Canada les universités ont engagé et continuent d'engager un plus fort pourcentage d'étrangers que partout ailleurs au monde.

Vous me permettrez de donner quelques statistiques. Celles que j'ai concernent l'année universitaire 1976-1977, pour laquelle nous avons les chiffres les plus à jour. D'autres suivront, et je suis persuadé que le tableau n'en sera pas changé. En tout cas, près de 30 p. 100 de tous nos professeurs d'universités étaient étrangers en 1976-1977. C'est sans commune mesure avec ce qui se passe ailleurs. Dans les grandes universités internationales comme Harvard, Princeton, Yale, Oxford, Cambridge, la Sorbonne, choisissez celle que vous voudrez, le pourcentage n'a peu près jamais dépassé les 5, 6 ou 7 p. 100.

La situation est particulièrement désastreuse dans certains domaines et, malheureusement, ce sont souvent ceux qui influencent le plus la perception que les jeunes se font d'eux-mêmes et de l'ensemble du Canada. Par exemple, en 1976-1977, la moitié des professeurs d'archéologie et d'anthropologie des universités canadiennes étaient étrangers. En philosophie, près de 35 p. 100 des enseignants étaient étrangers; en géographie, de 35 p. 100; en sociologie, de plus de 35 p. 100; en histoire, de 30 p. 100; en sciences politiques, de 30 p. 100 et ainsi de suite. L'année dernière, 35 p. 100 des professeurs nouvellement nommés dans nos universités étaient de nationalité étrangère. Dans l'Ouest, la proportion atteignait 40 p. 100 et si nous excluons le Québec la situation est encore plus catastrophique à l'échelle nationale. Je pense pouvoir dire sans exagérer que c'est un véritable scandale national. C'est une calamité dont tous les Canadiens devraient avoir honte.

Je me rends compte que je n'ai pas beaucoup de temps devant moi, mais j'aimerais mentionner deux conséquences particulièrement désastreuses de ce genre de situation. Premièrement, nous empêchons nos jeunes d'accéder à des postes de l'enseignement supérieur, à des postes de professeurs, de chercheurs et d'autres. Deuxièmement, et c'est aussi grave, nous exposons indûment l'esprit de nos jeunes à des priorités en matière d'éducation et des intérêts dans le domaine de la recherche qui reflètent d'autres cultures.

Je ne prétends pas que nous devions ériger une muraille de Chine autour de notre pays ou autour de nos universités et enferme l'esprit de nos jeunes dans un carcan. Toutefois, les études canadiennes sont largement négligées parce que les professeurs et les chercheurs attachent trop d'attention aux priorités qu'ils ont apportées avec eux de pays étrangers. Est-il étonnant, dans ces conditions, que les élèves qui terminent leurs études, au niveau primaire ou secondaire, collégial ou universitaire ne possèdent pas une connaissance de base de

l'histoire, de la politique, de la sociologie et des sciences de leur propre société?

Il n'est pas nécessaire de chercher plus loin la racine de notre problème d'unité nationale.

Je signale aux députés un excellent rapport publié et parrainé par l'Association des collègues et universités du Canada. L'auteur du rapport, intitulé *To know ourselves*, est le président de la Commission des études canadiennes, M. T. H. B. Symons. Ce document fait une analyse approfondie de la situation dont je n'ai pu que donner un bref aperçu. J'en conseille la lecture à tous les députés que cette situation préoccupe.

Je recommande également le résumé de ce rapport, pour ceux que l'ampleur du rapport rebuterait. Ce résumé est publié par le Book and Periodical Council of Canada à titre de service public et on peut se le procurer sans difficultés.

En terminant, je voudrais m'excuser d'avoir mis indûment l'accent sur l'éducation supérieure, la recherche et l'éducation en général, mais si la Chambre veut bien se montrer indulgente, j'aimerais toucher un mot sur un domaine où, à mon avis, le besoin de recherche et de développement se fait particulièrement sentir. Il s'agit du domaine de l'énergie. Comme certains des députés le savent, la province de l'Île-du-Prince-Édouard est probablement le territoire le plus dépourvu d'énergie de tout le pays. Nous dépendons à 90 p. 100 des sources d'énergie traditionnelles, surtout du pétrole, c'est-à-dire du pétrole étranger. Ce fait a de fortes incidences sur le coût de la vie et sur la capacité de nos gens à se protéger contre la rigueur de l'hiver. Mais les incidences sont particulièrement graves au point de vue de l'hémorragie de dollars fuyant notre région et notre pays pour l'alimenter en énergie.

Je tiens à dire que tous les députés sont inéluctablement visés par cette question de l'énergie, du coût de la vie et des questions connexes. Toutefois je pense que nous devons nous rendre compte comme c'est assûrément le cas de la population de l'Île-du-Prince-Édouard, que nous devons essayer de remédier au coût élevé et toujours croissant de l'énergie. Bien trop souvent nous avons, je le crains, compté sur des mesures à court terme et des expédients mais il est peut-être significatif de constater que dans le cas précis de notre province insulaire, la tendance a trop souvent été de rechercher des solutions globales, ce qui s'est fait au détriment de possibilités de production fondées sur des conditions locales, notamment des caractéristiques climatiques et géographiques. Je ne vais pas me lancer aujourd'hui dans le débat sur les avantages et les inconvénients de l'énergie nucléaire. Je ne désire pas aborder les aspects moraux de cette question. Je me pencherai sur cette question un autre jour ainsi que d'autres députés, j'en suis persuadé.

Permettez-moi de dire cependant que le très lourd investissement dans les sources d'énergie nucléaire a pratiquement volé la vedette ou du moins détourné l'attention des sources d'énergie renouvelable. Je pense en particulier au développement de la technologie des sources d'énergie de remplacement. Personne n'oserait dire et je ne le ferai ni maintenant ni à un autre moment—que l'énergie de remplacement se substituera sinon totalement du moins en grosse partie dans un avenir prévisible aux sources conventionnelles d'énergie telles que le pétrole, mais je pense qu'on pourrait faire plus d'effort en matière de recherche sur l'énergie éolienne et solaire ainsi que sur les combustibles ligneux en particulier.

[M. McMillan.]

On dit par exemple que l'Île-du-Prince-Édouard est une ferme d'une superficie d'un million d'acres. A mon avis, nous n'avons pas que cela, car notre tout petit territoire compte plus de 600,000 acres de régions boisées. Nous pourrions défricher ces terres, les cultiver et en maximiser l'exploitation aux fins de l'énergie, pour nous et pour les générations à venir.

Je n'ai pas l'intention de plaider à outrance la cause de l'Île-du-Prince-Édouard; je me permets cependant de rappeler que notre province ferait un excellent laboratoire pour la recherche et le développement en matière de sources d'énergie renouvelable. Je le rappelle, nous y avons une excellente université. Nous y avons des établissements de recherche dont certains sont associés au gouvernement. L'ancien gouvernement provincial, sous une autre couleur que la mienne—je n'hésiterai cependant pas à lui reconnaître ses mérites—a fondé un grand institut de recherches sur l'homme et ses ressources qui se consacre à la recherche et au développement en matière d'énergie renouvelable. Cela pourrait être, pour le Canada, le point de départ d'investissements massifs et impressionnants, à titre expérimental, dans le domaine de l'énergie renouvelable.

● (1650)

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard seraient les premiers bénéficiaires des fruits de ces recherches. Je suis également convaincu que tous les Canadiens pourraient partager le produit et les avantages tirés de ce genre d'entreprise. Par exemple, je songe à la possibilité d'utiliser ces produits dans le nord de l'Ontario où la situation est très semblable.

J'aimerais conclure sur une note positive. Tous les députés conviendront avec moi, je pense, que nous avons devant nous un énorme défi. D'immenses problèmes se posent à notre pays, à chaque province et à chaque territoire, dans le domaine de l'énergie, du transport, du développement régional, de l'économie en général, des affaires culturelles et on pourrait en citer bien d'autres. Ce sont là des défis formidables.

Comme l'a dit l'autre jour le député de Cardigan (M. MacDonald), nous formons un nouveau parlement. Les Canadiens attendent beaucoup de ce Parlement. Ils s'attendent à des mesures novatrices et courageuses de notre part. Ne les décevons pas.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le président, je me joins à mes collègues pour vous offrir mes meilleurs vœux pour votre réélection en tant qu'Orateur de la Chambre. Je suis assuré que la sagesse que vous avez démontrée au cours du dernier Parlement prouve, hors de tout doute, que le choix de cette Chambre en vous désignant donnera à ce Parlement la force et la puissance nécessaires pour fonctionner en toute justice. Votre rôle ne sera certainement pas facile, monsieur le président, mais je suis assuré que vous aurez toute la compétence requise par votre poste, et que ce 31e Parlement sera fier de son président.

Je voudrais aussi féliciter le député d'Érié (M. Fretz) ainsi que son collègue le député de Cardigan (M. MacDonald) d'avoir parrainé l'Adresse en réponse au discours du trône, et je veux souligner la façon remarquable dont ils se sont acquittés de cette tâche, car il n'est pas facile pour un nouveau député de prendre la parole pour la première fois à la Chambre, laquelle rappelle tant de souvenirs et où tant de débats ont eu lieu. Je suis convaincu que ces deux nouveaux collègues, même s'ils ne sont pas du bon côté, seront d'excellents députés. De plus, je voudrais féliciter le premier ministre et tous les nouveaux membres du cabinet et les assurer que je serai toujours à leurs talons, non pas pour me faire écraser, mais plutôt pour mordre à l'occasion, si Argenteuil était oublié. Je tiens à féliciter de leur élection tous ceux qui comme moi ici en sont à leur premier mandat dans ce 31e Parlement. Nous avons vécu des heures de bataille au cours des dernières élections, certains sont tombés et nous, les nouveaux, qui sommes ici, nous sommes fiers du mandat que nos populations respectives nous ont accordé.

Je voudrais aussi, monsieur le président, offrir des félicitations à tous ceux que ces élections ont fait devenir d'anciens députés, d'autres de plus anciens, et je comprends le travail qu'ils ont eu à faire, car le travail de parlementaire est de s'occuper des choses du Parlement en plus d'une période électorale, ce n'est pas chose facile. Alors, je réitère, monsieur le président, ces félicitations à tous ces anciens députés réélus.

Je ne pourrais passer sous silence le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui a fait une excellente bataille, et qui probablement ferait aussi un grand libéral. Son équipe, et si je me souviens de mon adversaire du NPD durant la dernière campagne, s'est appliquée à défendre ce que nous, les libéraux, avions mis de l'avant. Or, c'est la raison pour laquelle je devais féliciter le chef du Nouveau parti démocratique. Mais je m'en voudrais d'oublier un collègue francophone, le député de Beauce (M. Roy) qui, lui aussi, siège pour la première fois au Parlement fédéral. Je suis convaincu qu'il sera un atout pour la Chambre. On l'a d'ailleurs vu hier lorsqu'il a démontré ses talents d'orateur. Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 5 heures?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures du matin, lundi, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE NOMBRE RESTREINT D'OFFRES DE FOURNITURE DE CARBURANT À DES COMMISSIONS SCOLAIRES—LA POSSIBILITÉ DE L'EXISTENCE D'UN CARTEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très urgente.

Étant donné que la Commission scolaire régionale de l'Outaouais regroupant une vingtaine d'écoles au niveau secondaire de Fort-Coulonge à Gatineau a connu des problèmes majeurs lors de son appel d'offres pour ses besoins de combustible pour l'année 1979-1980, étant donné qu'au cours des années passées cette même commission scolaire a toujours fait cette demande au même moment de l'année, étant donné aussi qu'au cours des années passées elle recevait toujours des offres de quatre compagnies importantes, étant donné enfin qu'à sa grande surprise une seule offre a été reçue dépassant de 30 p. 100 le prix du pétrole de l'an dernier, je propose, appuyé par l'honorable député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre):

Qu'une enquête soit instituée dans les plus brefs délais sur ce qui paraît être une situation de cartel à la Commission scolaire de l'Outaouais et d'autres institutions scolaires de la région de l'Ouest du Québec en ce qui a trait au nombre restreint de compagnies d'huile de chauffage intéressées à soumissionner.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'ACCÈS DES TRAINS AU PORT DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question très urgente.

En raison de l'accident maritime qui a tout récemment endommagé un pont ferroviaire d'une importance primordiale, car il permet aux trains du CN d'accéder au port de Vancouver, étant donné les conséquences désastreuses que cet accident risque d'avoir pour le port, notamment une réduction de 15 p. 100 de sa capacité et des pertes commerciales de plusieurs millions de dollars, et comme le port est déjà congestionné à cause du retard dans les expéditions de grain, je propose, avec l'appui du député de Laprairie (M. Deniger):

Que le ministre des Transports intervienne personnellement auprès du CN afin que l'accès au port de Vancouver soit rétabli le plus tôt possible et que des moyens d'accès temporaire soient mis en place tant que dureront les travaux de réparation du pont.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LA DÉSIGNATION DE LA PRÉSENTE SEMAINE: «SEMAINE DE LA PERSONNE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion de nature urgente qui, je l'espère, obtiendra le consentement unanime de la Chambre.

Étant donné que c'est aujourd'hui le premier jour de la semaine commémorant la reconnaissance des femmes en tant que personnes au Canada, je propose, appuyée par le député de Winnipeg-North-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre appuie chaleureusement et unanimement la participation active des femmes aux affaires publiques et désigne officiellement cette semaine sous le nom de semaine de la personne.

M. l'Orateur: J'espère que les députés ne me trouveront pas trop sévère si je signale que la motion se rapproche d'un message d'appui ou de félicitation qui, selon moi, pourrait donner lieu à des abus. Comme il est très tôt dans la session, j'accorderai à la motionnaire le bénéfice du doute.

La Chambre a entendu la motion. Elle ne peut être mise en discussion sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Oh, oh!

Article 43 du Règlement

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion présentée par M^lle^ Jewett et appuyée par M. Knowles. Dois-je en donner lecture?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LES RAISONS DE LA MAINMISE DE LA SOCIÉTÉ IMPERIAL OIL SUR LA SOCIÉTÉ PÉTROLE MODERNE LTÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la société Imperial Oil qui est la plus grande entreprise pétrolière au Canada, est la propriété à 70 p. 100 de la multinationale américaine Exxon; étant donné que cette entreprise a déjà démontré qu'elle n'a aucun désir de servir les intérêts des Canadiens, comme on l'a vu dans le cas du détournement par la société Exxon du pétrole vénézuélien destiné au Canada durant la crise iranienne; étant donné les liens étroits qui semblent exister entre le gouvernement et le parti progressiste conservateur, d'une part, et la société Imperial Oil, d'autre part, je propose, appuyé par l'honorable député de Hull (M. Isabelle):

Que la Chambre demande au très honorable premier ministre (M. Clark) de donner immédiatement les raisons qui ont poussé le Cabinet à approuver la mainmise de la société Imperial Oil sur la société Pétrole moderne Ltée, un grossiste des détaillants indépendants de produits pétroliers, accentuant ainsi le contrôle étranger de l'industrie pétrolière et la mainmise prédominante d'Imperial Oil sur cette industrie.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

• (1110)

LA LOI ÉLECTORALE

ON PROPOSE QU'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE ÉTUDIE LA POSSIBILITÉ D'ABRÉGER LA PÉRIODE DE CAMPAGNE ET DE DRESSER UNE LISTE PERMANENTE DES ÉLECTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question extrêmement urgente.

Étant donné que le mandat du gouvernement est celui d'un gouvernement minoritaire et que nous pourrions nous retrouver sous peu en campagne électorale, étant donné que tous les députés ayant vécu l'expérience du processus électoral reconnaissent que la durée de la période électorale se prolonge trop inutilement, étant donné l'absence d'une liste électorale permanente et étant donné le fait que le directeur général des élections a déjà présenté une étude proposant des solutions à ce problème, je propose, appuyé par le député d'Algoma (M. Foster):

Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à étudier divers moyens susceptibles d'abréger la période nécessaire à la tenue d'élections générales fédérales au Canada, plus particulièrement l'opportunité de l'établissement d'un système d'inscription continue.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE LE RÈGLEMENT DU CONFLIT AU PORT DE MONTRÉAL ET LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très urgente.

Étant donné qu'une grève dans le port de Montréal dure depuis quelques mois, ce qui a pour effet de rendre plus coûteux l'approvisionnement en grains destinés aux meuneries et que le prix des moulées a augmenté de plusieurs dollars la tonne pour le producteur agricole, en conséquence, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre ordonne au ministre fédéral du Travail (M. Alexander) de déployer tous les efforts possibles pour hâter le règlement de ce conflit et de faire rapport à la Chambre sans délai.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné la confusion administrative, le laxisme, le manque d'initiatives et les manigances politiques qui existent au niveau fédéral dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement sur les lieux de travail, ce qui impose au Canada une perte de 80 millions de jours de travail—soit six fois plus que les grèves et les lock-out, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le premier ministre étende le mandat du comité spécial de l'énergie nucléaire à la question de l'environnement ou qu'il crée un comité spécial de l'environnement.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'APPROVISIONNEMENT EN HUILE À CHAUFFAGE POUR CET HIVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que les grandes sociétés pétrolières ont refusé de présenter au Conseil scolaire des écoles séparées catholiques du district de North Shore des soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage en raison de l'incertitude qui règne au sujet des approvisionnements en pétrole et étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas vraiment mis sur pied d'Office de répartition des approvisionnements d'énergie puisqu'il n'y a encore nommé personne, je propose, appuyé par le député de Cochrane (M. Penner),:

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse immédiatement enquête sur cette affaire afin de dresser un tableau de la situation de l'approvisionnement en huile à chauffage pour cet hiver et de prendre des mesures pour s'assurer que les Canadiens auront de quoi se chauffer en quantité suffisante.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

DEMANDE D'APPLICATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Stollery (Spadina): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné les rumeurs qui s'intensifient depuis cinq mois que le gouvernement a accédé au pouvoir, selon lesquelles la société Northern Telecom déménagerait aux États-Unis, et vu la décision qu'elle a prise il y a eu une semaine jeudi dernier de vendre sa division de câbles lourds à la société britannique Phillips Cables—la société Northern Telecom a été grandement favorisée par le gouvernement du Canada qui lui a octroyé des contrats—je propose, avec l'appui du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que la Chambre demande au gouvernement d'appliquer rigoureusement les dispositions de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, de façon que les contribuables canadiens n'aient surtout pas à subventionner le généreux cadeau d'une industrie canadienne.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle a trait aux rapports au sujet de la recommandation de l'équipe de spécialistes concernant l'avenir de Petro-Canada, mais elle ne porte cependant pas sur le rapport lui-même.

● (1115)

Voici ma question au premier ministre: peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'on n'apportera aucune modification à la structure de la société Petro-Canada sans avoir d'abord saisi le Parlement des modifications que l'on proposerait d'apporter à la loi sur Petro-Canada? Peut-il notamment nous donner l'assurance qu'il ne recourra pas au procédé détourné suggéré par le groupe d'étude qui propose de passer par la principale filiale de Petro-Canada, c'est-à-dire la société d'exploration Petro-Canada, pour céder la société à des actionnaires privés, évitant ainsi d'affronter le Parlement sur la question?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de solliciter l'approbation du Parlement à l'égard de toute mesure importante que l'on prendrait concernant Petro-Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE QU'AUCUNE DÉCISION NE SOIT PRISE SANS UN AMENDEMENT DE LA LOI

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): J'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'il peut dire à la Chambre que dans cette réponse on doit conclure qu'aucun changement ne sera fait sans une modification à la loi sur Petro-Canada, et si l'agence gouvernementale qu'il est question de mettre sur pied sera financée en vue de la recherche et du développement dans les régions pionnières, sous-marines de l'Arctique, et en particulier, s'il est vrai que si ces fonds ne proviennent pas des opérations profitables de la société Petro-Canada, ils devront l'être des fonds publics, ce qui aura pour effet d'augmenter le déficit gouvernemental ou encore les taxes des contribuables canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député d'Outremont, porte-parole de l'opposition en matière d'énergie, n'ait pas reçu une version préliminaire du rapport du groupe d'étude, aussi puis-je comprendre tout l'intérêt qu'il porte à son contenu . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne lui en avez-vous pas prêté un exemplaire, Ed?

M. Broadbent: Je lui en enverrai un.

M. Hnatyshyn: Il pourrait sans doute communiquer avec le chef du Nouveau parti démocratique et se laisser gagner par le virus des plis anonymes.

Pour revenir aux choses sérieuses, les questions posées par le député sont, en un sens, prématurées car, ainsi que je l'ai dit à un certain nombre de reprises, nous attendrons de recevoir le rapport du groupe d'étude pour le déposer le plus tôt possible. Le gouvernement étudiera pas la suite le rapport et examinera la position à adopter. S'il faut présenter un projet de loi, le député peut être assuré qu'on le présentera suffisamment tôt pour que le député puisse aborder ces points précis au cours du débat qui s'ensuivra.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le député répond à côté de la question. Je ne parle pas nécessairement du rapport du groupe d'étude, mais bien de la déclaration qu'il a faite au mois de septembre; il a dit en effet qu'il chargerait un nouvel organisme fédéral de faire de la prospection dans les régions inexplorées. Ma question découle de la déclaration qu'il a faite il y a un mois et elle n'a rien à voir avec un rapport que nous ne sommes même pas sûrs de voir. Voici la question: qui va payer les dépenses de cet organisme fédéral? Pour le moment, les dépenses sont couvertes par les bénéfices de Petro-Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: J'entends grommeler les porte-parole de la société Imperial Oil dans les rangs d'en face.

[M. Clark.]

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: N'est-il pas vrai que l'organisme qu'il parle de créer devra être financé à même les deniers des contribuables et qu'une telle initiative fera augmenter ou les déficits fédéraux ou les impôts?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, d'après sa question, il est manifeste que le député n'a pas vraiment compris mes propos ou notre système.

Une voix: Qui comprend?

M. Hnatyshyn: Il ferait bien de suivre ce qu'on dit et ce qu'on écrit. Ce sont les lignes directrices que j'ai exposées dans le communiqué. Celles-ci ont été établies d'après le résultat des recherches du groupe d'étude dont il ressort clairement que certains éléments doivent rester du ressort public. Une fois que nous connaîtrons les recommandations du groupe d'étude, nous serons à même de faire certaines propositions après en avoir discuté entre nous.

Je tiens à ajouter que l'analyse du député est fausse. Il tire des conclusions tout bonnement erronées sur le sort de Petro-Canada et sur nos intentions en matière de prospection, de recherche et de mise en valeur des ressources des régions vierges. En réalité, d'énormes montants d'argent ont été versés sous le précédent gouvernement et sont encore versés aujourd'hui à Petro-Canada à même les deniers publics, à même les impôts des contribuables. Il sied donc mal au critique du parti libéral de s'indigner de ce que coûte Petro-Canada.

• (1120)

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE CONCERNANT LA PRIVATISATION

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre à propos de toute cette affaire de désétatisation.

Le premier ministre voudrait-il nous dire qui parle au nom du gouvernement en matière de privatisation? Nous avons vu le président du Conseil du Trésor en traiter longuement de lors d'une conférence de presse. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a répondu à des questions à ce sujet à l'autre endroit. En outre des comités de surveillance du parti conservateur se sont aussi prononcés sur cette importante question. Qui donc parle au nom du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je parle au nom du gouvernement sur cette question, le ministre d'État chargé du Développement économique parle au nom du gouvernement sur cette question ainsi que le président du Conseil du Trésor. Contrairement à ce qui se passait du temps du précédent gouvernement, nous tenons tous le même langage.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, il est intéressant d'entendre le premier ministre soutenir qu'il s'exprime au nom du gouvernement. Peut-être pourra-t-il donc renseigner la Chambre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré au Sénat l'autre jour que les provinces pourraient fort bien se porter acquéreur de certaines de ces sociétés de la Couronne. Lors de la grande conférence de presse qu'il a donnée voici deux semaines, le président du Conseil du Trésor a révélé qu'il ne donnerait pas suite aux offres d'achat provenant des provinces. Quelle est donc la politique du gouvernement en ce domaine?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je serais tenté de répondre aux députés d'en face que, s'ils veulent obtenir des renseignements fiables sur ce qui se passe à l'autre endroit, ils n'ont qu'à s'adresser au sénateur Everett. Je pourrais également faire remarquer que ce que le président du Conseil du Trésor et le ministre d'État chargé du développement économique ont réaffirmé, c'est que le gouvernement préférerait que les organismes rendus au secteur privé par le gouvernement fédéral ne passent pas aux mains du gouvernement provinciaux. Il s'agit ici de l'expression d'une préférence et non pas d'une interdiction. Voilà en fait ce qu'ont déclaré ces deux ministres.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, voilà qui n'éclaircit guère la situation. Le premier ministre ne frémit-il pas à l'idée de voir les provinces faire des offres d'achat et racheter toutes nos sociétés de la Couronne qui réalisent des bénéfices tandis que le gouvernement fédéral ne garde en fin de compte que celles qui sont déficitaires?

M. Clark: A la différence des députés d'en face, monsieur l'Orateur, je ne frémis pas à l'idée du changement.

Des voix: Bravo!

* * *

PETRO-CANADA

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Il vient de dire que, comme il se doit, il parle sur ces questions au nom du gouvernement. Comme le résultat d'un sondage Gallup, publié la semaine dernière, indique qu'une fois de plus la grande majorité des Canadiens ne veut pas voir Petro-Canada démantelée, comme son parti n'a obtenu que 36 p. 100 du vote populaire lors des élections du 22 mai, et comme aussi en tant que premier ministre il a déclaré vouloir gouverner de manière à répondre aux vœux de la majorité, ce qu'il a affirmé publiquement, estime-t-il vraiment que la population canadienne lui a donné le mandat de démanteler Petro-Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, notre gouvernement ne gouvernera pas d'après les sondages Gallup. Nous gouvernerons pour satisfaire les besoins que d'après nous la nation exprime.

Une voix: Et le Parlement, lui?

M. Clark: Je comprends que les libéraux demandent quel sera le rôle du Parlement puisqu'ils ne l'ont découvert que tout récemment. Je répète ce que j'ai déjà dit aujourd'hui: aucune décision importante à l'égard de Petro-Canada ne sera prise sans l'approbation du Parlement. Nous estimons qu'il nous incombe, en tant que gouvernement mandaté pour faire changer les choses, de soumettre à la population canadienne et au Parlement canadien des propositions aptes à nous permettre d'œuvrer plus efficacement dans un certain nombre de domaines dont celui de la propriété de la société de la Couronne Petro-Canada par l'État et les citoyens canadiens.

● (1125)

Nous recevrons plus tard aujourd'hui—en fait, j'espère être en mesure de déposer officiellement à la Chambre plus tard dans la journée—le rapport final d'un groupe d'étude chargé d'examiner la question de Petro-Canada. Come l'a dit le ministre, une fois ce rapport déposé—et nous le déposerons dès sa réception—le gouvernement l'étudiera et arrêtera sa décision. J'espère que les députés de tous les partis auront la possibilité d'étudier ce rapport, de définir leur position et ensuite d'examiner les propositions éventuelles du gouvernement.

M. Broadbent: Le premier ministre a implicitement reconnu que la vaste majorité de la population est de toute évidence d'un avis contraire au sien dans cette affaire, du moins c'est ainsi que j'interprète sa réponse. Mais je vais laisser cela de côté pour l'instant; j'aimerais plutôt demander au premier ministre si, en démantelant Petro-Cana, il admet le principe qu'on accorde au secteur privé tout ce qui est rentable et que l'on réserve au secteur public, financé par les contribuables, le domaine fort coûteux de la prospection et des travaux de recherche et de développement, qui ne sera fort probablement jamais rentable, ou en tout cas ne le deviendra qu'à très long terme?

M. Clark: Dans le cadre des dispositions existantes, le gouvernement du Canada assume les frais d'activités de ce genre depuis déjà quelque temps. J'ai lu dans le journal qu'un rapport doit m'être présenté aujourd'hui même, énonçant diverses façons de faire participer les Canadiens directement, en tant que propriétaires, à l'industrie pétrolière canadienne. Il va sans dire que mon gouvernement examinera de près une proposition allant dans ce sens.

M. Broadbent: Permettez-moi de dire que les Canadiens sont déjà actionnaires de Petro-Canada. Chaque contribuable en possède bel et bien une part. Lorsque le très honorable premier ministre était chef de l'opposition, il critiquait sévèrement l'ancien premier ministre parce que ce dernier évitait les questions qui lui étaient posées or c'est exactement ce qu'il vient lui-même de faire.

La question portait sur le principe du partage. Le premier ministre peut-il garantir à la Chambre que, quelles que soient les mesures que son gouvernement envisage à l'égard de Petro-Canada, il rejettera le principe de remettre au secteur privé les activités rentables, ou éventuellement rentables, pour ne laisser aux contribuables que les dettes à long terme?

M. Clark: Le député me demande d'écarter la possibilité que les Canadiens assument directement le rôles de propriétaires d'une grande entreprise. Il va sans dire que je ne rejetterai absolument pas ce principe.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LE RÔLE FUTUR DE LA SOCIÉTÉ

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a déclaré que tout ce qui a trait à la privatisation relève entièrement de lui, c'est à lui que je voudrais poser ma question. Selon certains journaux, le parti conservateur aurait remis en question le rôle futur de la Corporation de développement du Canada, société qui a d'importantes réalisations à son actif depuis son établissement.

Les recommandations du comité représentent-elles la politique du gouvernement? Devons-nous présumer, par exemple, que la CDC compte parmi les autres sociétés de la Couronne dont la vente serait envisagée, d'après le président du Conseil du Trésor?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Une fois de plus, à en croire les journaux, la plus récente recommandation en ce sens émanerait du député libéral de Vancouver Centre. Mais, sauf erreur, un document préparé par un groupe de travail de mon caucus avait envisagé la question de la CDC. Le gouvernement tiendra certes compte de ce mémoire et d'autres documents préparés par mon caucus quand il décidera à quelles sociétés devrait s'appliquer le principe de la privatisation.

● (1130)

M. MacLaren: Monsieur l'Orateur, étant donné que le premier ministre a déclaré qu'il a pris l'entière responsabilité de toutes les questions relatives à la privatisation des sociétés de la Couronne, je me demande qui a la responsabilité de celles qui concernent la Corporation de développement du Canada. Le sénateur qui est ministre de l'Industrie et du Commerce a publié un communiqué de presse dans lequel il a tenté de préciser quelles sociétés de la Couronne relevaient de quels ministres d'État, mais il n'a pas parlé de la Corporation de développement du Canada. Quel ministre, à la Chambre, est responsable de la Corporation de développement du Canada?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, la Corporation de développement du Canada rend compte à la Chambre par l'entremise du ministre des Finances.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'OPPORTUNITÉ DE VENDRE LA SOCIÉTÉ CANADAIR À L'INDUSTRIE PRIVÉE

M. Marcel Roy (Laval): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, au très honorable premier ministre, responsable du développement économique au Canada, au sujet du développement de l'aéronautique au Canada dans le cadre d'une stratégie industrielle.

Étant donné le succès phénoménal qu'a connu la société Canadair depuis son acquisition par le gouvernement précédent—et je profite de cette occasion pour en féliciter son président, M. Fred Kearns et tous les employés qui ont participé à ce succès, succès qui se reflète encore par l'annonce d'une expansion de 25 millions de dollars pour le fuselage arrière du Boeing 767, et l'avion citerne CL 215, la fabrication d'un simulateur et également le renouvellement du matériel du ministère de la Défense nationale—est-ce que le gouvernement trouve que le temps est propice à la vente à l'industrie privée de cet important secteur de l'économie? Dans l'affirmative, quel en sera le délai et est-ce que le gouvernement a l'intention de former une société mixte de l'aéronautique au Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il était bien clair que c'est là une des sociétés faisant partie de la liste des sociétés que nous sommes en train de considérer pour être «privatisées»? Est-ce le bon mot?

Une voix: Oui!

M. Clark: C'est du bon français? Alors merci. Donc, cette société fait partie de la liste des sociétés que nous sommes en train de considérer pour être «privatisées.» Nous en avons publié une liste en vue d'obtenir une vraie demande dans le secteur privé pour les sociétés nommées de telle façon.

M. Roy (Laval): Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Est-ce qu'à l'occasion de ces négociations pour la vente de la compagnie Canadair à l'acheteur éventuel, le gouvernement assurera la garantie que les crédits relatifs à la recherche, à la conception, au développement et à la planification seront maintenus, et ne pourront être transférés à l'extérieur du Québec en ce qui concerne la société Canadair?

M. Clark: Je pense assurer l'honorable député que cela sera pris en considération en tout premier lieu.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES PRATIQUES DE FIXATION DES PRIX DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mercredi dernier, j'ai demandé au ministre s'il avait l'intention de déclencher une enquête complète sur les pratiques de fixation des prix des multinationales pétrolières, étant donné qu'il est prouvé que la société Imperial Oil s'est rendue coupable d'extorsion en Nouvelle-Écosse. Le ministre a dit que son ministère suivait de très près ce domaine et qu'il n'avait jamais entendu dire qu'on avait prouvé la chose.

Jeudi dernier, je lui ai remis une copie d'un jugement de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse relativement à cette affaire. J'ai présentement en main une autre copie de ce jugement. Compte tenu de ces preuves, le ministre est-il maintenant disposé à ordonner une enquête complète?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir remis ce long jugement comme lecture de fin de semaine, mais je tiens à lui dire qu'à mon avis, il aurait été plus indiqué que ses collègues et lui soulèvent la question auprès du gouvernement précédent puisque l'affaire s'est déroulée il y a environ deux ans lorsque le chef de l'opposition était premier ministre du pays.

D'après moi, ce jugement est une interprétation juridique des accusations portées contre la société d'énergie en question. Or, une fois la décision rendue, décision qui condamnait la compagnie Imperial Oil, et faisait droit à la société d'énergie, celle-ci a continué à traiter avec la compagnie pétrolière et elle semble satisfaite de cette décision.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a déclaré jeudi que les membres du cabinet avaient su instaurer une collaboration étroite, le ministre a-t-il appris autre chose au sujet de pratiques dégradantes qui existent dans le domaine de la fixation des prix, pratiques que ses collègues, le ministre de la Consommation et des Corporations et plus récemment le ministre du Revenu national connaissent déjà? Le cas échéant, le ministre est-il prêt à demander à son ministère de collaborer avec le ministère de la Consommation et des Corporations et celui du Revenu national et d'entreprendre une enquête approfondie sur ces agissements des sociétés pétrolières?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai précisé la semaine dernière qu'il existait un mécanisme nous permettant de contrôler les profits réalisés par les compagnies pétrolières sur les prix qu'elles pratiquent et que le ministère, de par son fonctionnement, et le fonds d'indemnisation des importations pétrolières entre autres, nous permettaient se suivre de près cette question. Nous sommes toujours très vigilants dans le domaine des prix.

Je sais que mes deux collègues auxquels le député fait allusion assument leurs responsabilités. Nous collaborons et nous nous concertons dans tous les domaines. Toutefois, si le député veut profiter de son immunité parlementaire pour faire des insinuations générales et absolues sans apporter d'argument valables, il faudrait qu'il aille jusqu'au bout, qu'il sorte de la Chambre et qu'il porte des accusations précises afin que nous puissions en saisir les autorités concernés.

L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ ET EN HUILE À CHAUFFAGE CET HIVER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources que je m'adresse. Étant donné que, selon l'Office national de l'énergie, les réserves d'essence en Ontario et celles d'huile de chauffe ont baissé de 18 p. 100 et de 20 p. 100 respectivement par rapport à la même époque l'année dernière, alors que le ravitaillement était très difficile, le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que les consommateurs ne souffriront pas d'une pénurie de ces produits l'hiver prochain? Sinon, pourrait-il nous dire quels plans d'urgence ont été mis sur pied?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de sa question, car elle porte sur un sujet que nous préoccupe tous au plus haut point. Nous avons surveillé la situation très attentivement pendant tout l'été et nous surveillons continuellement la tournure des événements quant à l'approvisionnement. D'après les renseignements dont nous disposons maintenant, nous réussirons à traverser l'hiver. Il s'agit là d'une situation très délicate. Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur.

M. Lalonde: Ne vous en faites pas.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le critique du parti libéral intervient à tout moment. S'il était intervenu plus souvent à l'époque où il faisait partie du cabinet, nous n'en serions pas là.

Je signale simplement que nous nous trouvons dans une situation délicate. Espérons que nous réussirons à passer l'hiver. Nous allons maintenir notre surveillance en espérant qu'aucune événement exceptionnel ou inhabituel ne viendra interrompre l'approvisionnement. Si une pénurie survenait, nous pourrions envisager, le député le sait, un certain nombre de mesures à caractère volontaire ou obligatoire, mais nous continuons de surveiller la situation, et je puis donner au député l'assurance que je vais continuer de m'occuper de la question de très près.

M. Lalonde: Surveiller, c'est à peu près tout ce que vous savez faire.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, ces vagues assurances offrent bien peu de réconfort aux consommateurs ontariens. Je voulais savoir quels plans d'urgence sont prévus actuellement.

Étant donné que la direction des enquêtes sur les coalitions a enquêté depuis six ans sur les compagnies pétrolières qu'elle soupçonne de manipuler l'approvisionnement et les prix pétroliers au Canada et qu'on a parlé tout récemment de risques de pénurie, le ministre ordonnera-t-il à l'Office national de l'énergie de publier ces rapports, afin que nous puissions découvrir par nous-mêmes quelle est la cause véritable de cette pénurie?

M. Hnatyshyn: Le député le sait, monsieur l'Orateur, les enquêtes en cours ne relèvent pas de moi mais de mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations.

M. Breau: Il ne fait pas partie du petit cabinet.

M. Hnatyshyn: Le député a fait allusion à des enquêtes en cours. Le chef de son parti y a également fait allusion. Ces enquêtes suivent leur cours et on en publiera les résultats dès qu'on en sera arrivé à une conclusion.

* * *

LES TRANSPORTS

LES EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES À PARTIR DU PORT DE VANCOUVER

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné que l'accident survenu au pont situé dans le port de Vancouver vendredi soir aura pour effet de réduire de 15 p. 100 la capacité du port de Vancouver, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour protéger la réputation d'expéditeur de céréales du Canada dans le monde entier?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à cette question très importante, et j'apprécie la motion proposée par le député de Vancouver-Centre en vertu de l'article 43 du Règlement.

Je me suis entretenu avec les hauts fonctionnaires du CN et de la Commission canadienne du blé. A l'heure qu'il est, le CN a demandé et reçu des soumissions en vue de réparer le pont. Il semble que le contrat sera adjugé cet après-midi. En attendant, on applique des mesures d'urgence, entre autres, on transporte les céréales par le BCR. Nous aurons besoin de quelque 3,000 wagons par semaine, mais nous avons l'intention d'emprunter davantage la rive sud. Nous espérons nous servir davantage du port de Prince-Rupert.

● (1140)

De plus, nous aurons des discussions avec les dirigeants syndicaux. A cause du dérangement et des frais supplémentaires que cela entraînera, nous espérons obtenir la plus grande collaboration des syndicats de façon qu'il y ait assez de monde pour accomplir les heures supplémentaires que cela nécessitera. Je pense que la Commission canadienne du blé est en ce moment en réunion et qu'elle est à établir des plans d'urgence. C'est sa grande priorité. Je tiens à féliciter le Canadien National et la Commission canadienne du blé d'avoir agi promptement à la suite de ce malheureux incident.

* * *

L'ÉNERGIE

L'APPROVISIONNEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN HUILE À CHAUFFAGE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais lui demander s'il sait que la Commission des écoles séparées de North Shore à Blind River, en Ontario, a lancé des appels d'offres pour la fourniture d'huile à chauffage pour cet hiver, mais que toutes les grandes compagnies pétrolières ont refusé de présenter des soumissions. Le ministre est-il au courant de cette affaire et que fera-t-il à ce sujet?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dois être bien franc et dire que je ne suis pas au courant de cette affaire comme telle, mais je serai heureux que le député me fournisse des détails et j'étudierai ce qui se passe et ce que nous pouvons faire.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué que la situation était précaire et qu'il n'y avait pas beaucoup de mazout pour cet hiver. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas nommé de membres de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie pour étudier ce problème?

M. Hnatyshyn: Parce que nous sommes en train de planifier pour cet hiver, nous disons que nous croyons pouvoir traverser l'hiver grâce aux efforts volontaires de tous et aux autres initiatives que le gouvernement pourrait prendre.

Comme le sait le député, nous avons réduit les exportations de brut léger aux États-Unis pour mieux pouvoir répondre aux besoins des Canadiens cet hiver. Nous avons aussi pris d'autres initiatives. J'ai demandé à l'Office national de l'énergie d'étudier toute la question de la répartition du débit du pipe-line interprovincial et de me faire des recommandations au sujet du genre de répartition actuellement en vigueur. Cela s'est fait d'après des critères historiques jusqu'ici, comme le sait le député, et nous prenons ces initiatives.

En ce qui concerne nos besoins pour l'année en cours, si la situation reste précaire, nous espérons que les stocks suffiront pour l'hiver, et que nous pourrons aussi continuer d'accroître l'approvisionnement national et poursuivre notre politique énergétique nationale comme le souhaite le gouvernement. Sans doute que le député me permettra d'examiner ces questions et qu'il voudra m'exposer ces circonstances afin que je puisse étudier chaque cas en particulier.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE NOMBRE RESTREINT D'OFFRES DE FOURNITURE DE CARBURANT À DES COMMISSIONS SCOLAIRES—LA POSSIBILITÉ DE L'EXISTENCE D'UN CARTEL

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question supplémentaire à celle posée par mon collègue au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. La Commission scolaire régionale de l'Outaouais vient de faire face à des difficultés semblables parce que d'habitude elle s'approvisionnait toujours vers la fin de septembre et demandait des offres aux quatre grandes compagnies importantes. Cette année, une seule compagnie a fait une offre et elle est de 30 p. 100 supérieure à celle de l'an dernier, afin de satisfaire aux besoins en combustible.

Étant donné que ceci se passe dans la région de la capitale nationale et que le ministre a son bureau en plein cœur de Hull, étant supposément au courant des problèmes, je me demande s'il serait prêt à faire une enquête, justement afin de savoir pourquoi un nombre restreint de compagnies ont répondu aux appels d'offres de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais. Il semble bien que ce soit là un problème qui se multiplie à travers la province de Québec et tout le Canada.

Je me demande si le ministre veut instituer une enquête sur la question, savoir, s'il existe ou non un monopole.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, bien sûr que je connais ces cas particuliers de même que plusieurs autres. Je suis au courant d'un certain nombre d'allégations dont j'ai fait moi-même l'objet ou qui ont été adressées au gouvernement. J'ai renvoyé toutes ces questions au directeur des enquêtes du Bureau de la concurrence lequel m'a déclaré que, dans les circonstances actuelles, il lui était presque impossible d'obtenir les preuves et d'établir les faits en vue de mener une action en justice, à cause de ce que je considère comme des échappatoires graves à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Si je ne me trompe pas, il faut faire la preuve, relativement à la fixation des prix, ou bien qu'elle n'était pas applicable, s'il y a une pénurie d'approvisionnements, ou que le fournisseur pourrait prétexter qu'il existe des motifs de le faire. Voilà pourquoi le directeur dont l'expérience dépasse de beaucoup la mienne, m'a affirmé que nous étions à peu près impuissants à agir aux termes des dispositions pertinentes de la loi ou du moins de celles qu'il considère comme telles.

[*Français*]

M. Isabelle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je ne parlais pas tant du "price fixing", mais je me demandais plutôt comment il se fait que depuis toujours quatre compagnies présentaient des offres lorsque la Commission scolaire régionale de l'Outaouais en demandait, et que cette année, probablement parce que ce phénomène se produit un peu ailleurs aussi, l'huile est peut-être distribuée de façon un peu moins équitable, je ne saurais dire. C'est ce que je veux savoir. Pourquoi n'y a-t-il seulement qu'une compagnie au lieu de quatre? Encore là on me dit que cela se fait un peu partout.

[*Traduction*]

M. Lawrence: La réponse est assez claire. Personne n'est légalement tenu de répondre à un appel d'offres.

Une voix: Voyons!

M. Lawrence: Vraiment, si je pouvais, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, faire mener une enquête qui pourrait déboucher sur une action de ma part, croyez-moi, j'agirais ainsi. Mais je le répète, nous avons déjà fait examiner un grand nombre de requêtes semblables. J'espère que le député ne me rend pas responsable des lacunes de la loi.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA DÉMISSION DU COMMISSAIRE DU YUKON

M. B. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question concernant la déclaration qu'il a faite le 10 octobre au sujet de la démission du commissaire du territoire du Yukon.

D'après cette déclaration, le commissaire était parfaitement d'accord avec lui sur la nécessité de lui accorder la responsabilité gouvernementale avant de lui donner le titre officiel de province. Dans ces conditions, je me demande si le ministre ne voudrait pas mettre la Chambre dans la confidence, lui expliquer quels étaient exactement les principaux points de désaccord qui ont amené le commissaire du Yukon à démissionner.

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je vais exposer encore une fois au député ce que le gouvernement a l'intention de faire. Le gouvernement territorial du Yukon est un organe électif chargé de s'occuper de la marche journalière du territoire.

Pour en revenir au commissaire, certaines des attributions dont elle avait été chargé pouvaient être transférées aux élus du Yukon, aux termes de la loi sur le Yukon. L'ex-commissaire a estimé que le passage à la responsibilité ministérielle intervenait trop rapidement. Quant à nous, nous n'estimons pas que ce soit trop rapide. Nous sommes même d'accord pour confier aux élus du Yukon de nouvelles responsabilités.

Je tiens à répéter au député ce que nous avons déjà dit, qu'il ne s'agit pas dans le cas présent du passage au rang de province, car le premier ministre a bien dit au cours de la campagne électorale qu'il y aurait un transfert des responsabilités au Yukon, et qu'une fois les divers groupes consultés et après la mise en place d'un gouvernement responsable, on demanderait à la population du Yukon si elle désire qu'on considère son territoire officiellement comme une province. Telle était la position du gouvernement, et elle n'a pas changé.

M. Penner: En laissant de côté cette explication du gouvernement responsable, le ministre veut-il confirmer que ce qui inquiétait surtout le commissaire du Territoire du Yukon, c'était l'idée qu'elle ne puisse pas s'acquitter de ses obligations légales envers le gouvernement du Canada et envers les contribuables?

M. Epp: Non, monsieur l'Orateur, cela est inexact. J'ai dit à la Chambre, et le premier ministre l'a fait également la semaine dernière, que les attributions définies par la loi n'ont pas été violées; celles-là restent dans le domaine fédéral. La loi sur le Yukon n'a pas été modifiée, cependant elle permet de tels transferts. Je puis même affirmer au député que la demande a été formulée par le Yukon, plus précisément par ses élus. Elle figure également dans la position adoptée par l'infime minorité libérale qui siège à la Chambre du Yukon et le désaccord porte non pas sur la responsabilité gouvernementale mais sur le moment où elle doit être accordée. Mon gouvernement s'est engagé à transmettre ce pouvoir à l'organe électif.

Questions orales

● (1150)

LES FINANCES

LE PROGRAMME DE DÉDUCTION DE L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à un appel que j'ai reçu d'un électeur inquiet. Cet électeur m'a fait remarquer qu'au cours de la campagne électorale le chef conservateur s'était promené dans tout le pays en disant que, si son parti formait le gouvernement, il avait l'intention d'instaurer un programme de déduction de l'intérêt hypothécaire qui permettrait au Canadien moyen d'acheter une maison plus facilement et à meilleur compte. Cet électeur a également souligné que depuis l'élection du gouvernement . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député de London-Ouest a une question à poser, il doit la poser.

M. Buchanan: Depuis les élections, monsieur l'Orateur, les frais d'intérêt d'une première hypothèque ont augmenté à un rythme record de 25 p. 100. Je demande, monsieur l'Orateur, étant donné que les frais d'une hypothèque de $50,000 ont augmenté de $150 . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député désire-t-il poser une question?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, le programme hypothécaire instauré par son collègue, le ministre des Finances, réduira les frais de $32 par mois. Comment cela peut-il permettre au Canadien moyen d'acheter plus facilement une maison?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur quand cette mesure aura été présentée, si la Chambre décide d'adopter notre projet de crédit d'impôt pour l'intérêt hypothécaire et l'impôt foncier, les maisons coûteront beaucoup moins cher au Canada qu'à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICAUX DANS L'EST DU CANADA

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais avant tout féliciter le ministre de son nouveau rôle dans le gouvernement et à l'assurer que nous ne le négligeons pas.

Étant donné que le gouvernement de Terre-Neuve envisage à l'heure actuelle d'imposer des frais modérateurs pour le financement du régime d'assurance frais médicaux de la province, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre les mesures précises qu'il entend adopter en vertu de la loi sur les soins médicaux pour assurer à tous les Terre-Neuviens l'accès aux soins médicaux dans leur province?

[M. Epp.]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses chaleureuses félicitations et de sa question. Le député se souviendra sans doute qu'à la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, nous avions confié au juge Emmett Hall le soin d'examiner les services de soins médicaux du pays. Le rapport sera déposé au printemps, alors que les recommandations qu'il contient seront communiquées à tous les députés à la Chambre; j'espère qu'ils sauront leur accorder toute l'attention voulue.

M. Ogle: Monsieur l'Orateur, je sais fort bien qu'on envisage l'avenir des services de soins médicaux, je tiens tout de même à rappeler au ministre que nous avons peut-être atteint un point de non-retour. Outre les médecins de Terre-Neuve, plus de 40 p. 100 des médecins de l'Île-du-Prince-Édouard et de 18 à 20 p. 100 des médecins de l'Ontario ont abandonné le régime d'assurance frais médicaux de leur province respective. Dans ces conditions, le ministre a-t-il l'intention de proposer à la Chambre une mesure législative destinée à redresser cette situation qui entraîne de sérieuses réductions des services de santé au Canada, et à permettre le rétablissement de l'ancienne formule de partage égal du financement pour éviter la crise actuelle?

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, l'étude entreprise par le juge Hall s'inspire des principes contenus non seulement dans la loi de 1968 sur les soins médicaux, mais aussi dans la loi de 1958 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Ces deux lois fondamentales sont à la base du régime des soins médicaux. Ces deux lois mettent essentiellement en cause quatre principes qui sont eux-mêmes repris dans le mandat de la Commission Emmett Hall. Cette Commission formulera dans son rapport des recommandations au sujet des possibilités de non-participation au régime, de la facturation de frais supplémentaires et de lignes directrices visant à assurer que les principes du régime sont respectés.

Je suis certain qu'aucun député ne nous demanderait d'aller de l'avant s'il n'y avait pas de lignes directrices appropriées. L'ancien ministre avait commencé à mettre au point ces lignes directrices, mais les ministres provinciaux ne les ont pas reçues. Tous les ministres provinciaux sauf un ont indiqué que l'étude était appropriée. C'est aussi mon opinion et je pense que les Canadiens partagent cet avis.

Des voix: Bravo!

TERRE-NEUVE—DEMANDE DE MORATOIRE SUR LA FACTURATION DE CERTAINS FRAIS AUX USAGERS

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, c'est bien beau de créer une autre commission royale après une toute petite conférence fédérale-provinciale qui s'est bien déroulée, mais la réponse du nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me déçoit énormément. Vu ce qui vient de se passer à Terre-Neuve, interdira-t-il provisoirement la facturation de certains frais aux usagers dans la province jusqu'à la publication du rapport Hall?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentante de sa question. De fait, elle m'aurait énormément facilité la tâche à cet égard si elle avait respecté sa promesse de fournir aux provinces les lignes directrices concernant les principes en question.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: L'ancien ministre et l'ancien gouvernement lui-même s'étaient engagés à le faire, mais ils ne l'ont pas fait et la Commission Hall est justement chargée de communiquer ces lignes directrices à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, lors du transfert des pouvoirs, en juin, j'ai transmis au nouveau ministre ce que tous les Canadiens veulent, je crois, soit un moyen tout à fait non sectaire de préserver la meilleure institution du Canada.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Bégin: Nous avons établi les lignes directrices en mars. Pourquoi le ministre ne veut-il pas les communiquer aux provinces? Pourquoi se cache-t-il derrière une commission royale?

M. Crombie: Je le répète, monsieur l'Orateur, je vous remercie madame le député de poser cette question. S'il existait effectivement une approche non sectaire, je serais le premier à l'accepter. Par ailleurs, les lignes directrices qui, selon l'ancien ministre, étaient disponibles, n'ont certes pas été communiquées aux provinces et encore moins au public. Si elle prétend le contraire, je lui conseillerais de revoir ses notes.

* * *

LES PORTS NATIONAUX

LE QUAI POUR CONTENEURS À HALIFAX (N.-É.)—LES INSTANCES AUPRÈS DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports ou au ministre d'État (Transports). Le ministre nous dirait-il où en est l'appel d'offres qu'a lancé le Conseil des ports nationaux concernant l'exploitation du nouveau quai pour conteneurs de Fairview Cove, dans le port de Halifax-Dartmouth? En même temps, le ministre dirait-il à la Chambre si les débardeurs, les marins et les autres personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre du Conseil des ports nationaux avant que celui-ci ne rende sa décision quant aux propositions qui lui auront été faites?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, l'appel d'offres en vue de trouver un exploitant pour le nouveau quai pour conteneurs de Fairview, dans le port de Halifax, a suscité une offre que le Conseil des ports nationaux, à qui il incombe de désigner l'exploitant, étudie actuellement. A mon avis, il serait très utile que les débardeurs et tous les travailleurs du port, et même tous les députés de la région de Halifax, fassent connaître leur point de vue au Conseil des ports nationaux en vue d'une meilleure exploitation de ce port, et je serais très heureux de leur ménager une entrevue à cette fin.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LES NORMES DE SÉCURITÉ CONCERNANT L'ISOLATION DES MAISONS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations. Un nombre croissant de propriétaires canadiens cherchent à économiser l'énergie et à faire baisser leurs factures de chauffage en isolant leur maison, ils doivent donc pouvoir compter sur la sûreté des produits dont ils se servent.

Or la Société centrale d'hypothèque et de logement a d'abord révoqué après des essais d'inflammabilité, l'approbation accordée à certains produits, mais elle l'a par la suite rétablie, bien qu'il subsiste certains doutes. Le ministre peut-il faire une déclaration définitive à propos des normes de sûreté?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, madame le député sait sûrement, ou du moins devrait savoir, compte tenu de sa situation, que l'administration précédente a examiné pendant près de deux ans cette question de normes d'inflammabilité pour les isolants cellulosiques.

● (1200)

Nous avons réglé le problème cette année en faisant figurer dans la loi sur les produits dangereux les normes qu'utilise la SCHL, celles qu'a établies le Bureau des normes du gouvernement du Canada, ainsi que les normes et tests en vigueur aux États-Unis depuis, je crois, trois ans, de façon à assurer un meilleur respect de ces normes. En réalité, des décrets du conseil ont été publiés la semaine dernière précisément à cette fin.

* * *

L'ÉNERGIE

LE TRANSPORT DE PÉTROLE BRUT PAR NAVIRES CITERNES SUR LA CÔTE OUEST

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai parfois le sentiment d'être un peu situé comme les Îles Reine-Charlotte à cette extrémité de la Chambre.

Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que la Colombie-Britannique est vivement opposée à ce qu'on continue de transporter le pétrole brut par navires-citernes le long de la côte, que l'Office national de l'énergie a refusé d'étudier la demande de la Foothills, et que, dans la note qu'il a adressée le 28 septembre au gouvernement américain, le gouvernement a affirmé que le Canada ne donnerait son approbation qu'après avoir fait examiner le dossier par l'Office national de l'énergie, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a fait parvenir au gouvernement américain une seconde note pour déclarer inacceptable ce genre de chantage écologique et économique, et pour demander un délai afin que nos organismes régulatoires puissent étudier les possibilités qui nous sont offertes?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis très conscient de la très vive opposition, à laquelle d'ailleurs je souscris, que suscite en Colombie-Britannique le transport par navires-citernes. Si je ne m'abuse, la demande de la Foothills sera étudiée par l'Office national de l'énergie.

* * *

LES TRANSPORTS

LA CRÉATION D'UNE FLOTTE MARCHANDE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre d'État aux Transports. Mais avant de le faire, j'aimerais le féliciter et lui offrir mes bons vœux à l'occasion de sa nomination comme membre du cabinet, au moins à temps partiel. Le discours du trône dit ceci, en partie:

> Le gouvernement verra à ce que les chantiers maritimes canadiens puissent fonctionner sans interruption . . .

On ajoute que c'est grâce au travail que leur procurera le renforcement de notre flotte marchande. Le ministre pourrait-il maintenant nous donner plus de précisions sur cette promesse contenue dans le discours du trône et, sinon, nous dire quand nous pouvons espérer avoir de plus amples détails à ce sujet?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je remercie mon collègue du Nouveau-Brunswick de ses vœux et le félicite pour son emploi à temps partiel.

Des voix: Bravo!

M. Howie: Le cabinet a approuvé, en principe, que l'on construise graduellement une flotte canadienne de navires hauturiers et qu'on prenne des mesures visant à rendre les armateurs canadiens plus concurrentiels. Les milieux de l'industrie et des syndicats nous ont fait parvenir des propositions que nous examinons actuellement, afin de déterminer les moyens d'aide les plus efficaces à leur apporter.

Au cours des deux ou trois prochains mois, nous procéderons à de nouvelles consultations afin que tous les groupes intéressés nous fassent connaître leur point de vue. Les mesures retenues seront probablement des stimulants plutôt que des subventions directes, laissant l'initiative au secteur privé. Après avoir décidé des meilleures mesures à prendre, le gouvernement les fera mettre en application, par voie législative au besoin. Je remercie le député de ses questions.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de déployer assez d'énergie dans mon poste à temps partiel pour que le ministre soit nommé ministre à part entière. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand exactement nous pouvons espérer être saisis du projet de loi auquel il a fait allusion? Sera-ce cette année ou l'année prochaine?

M. Howie: Monsieur l'Orateur, les mesures législatives appropriées sont actuellement à l'étude; la décision finale de les présenter et la manière dont nous allons nous y prendre pour créer graduellement une flotte de haute mer dépend du résultat des consultations en cours.

Le député peut être assuré que je le préviendrai suffisamment à l'avance afin qu'il puisse prêter son concours à l'étude de la question, ce qui serait grandement apprécié.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BROADBENT—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR PETRO-CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien entendu, le premier ministre (M. Clark) a déclaré tout à l'heure au cours de la période des questions, qu'il avait l'intention de déposer le rapport du groupe de travail qui a étudié la question de Petro-Canada. Comme je ne l'ai pas entendu le dire de façon précise, pourrait-il répéter sa réponse de façon plus explicite? Le premier ministre a-t-il dit qu'il déposerait le document s'il l'obtient, ou qu'il allait assurément déposer ce document?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce rappel au Règlement est très opportun car je demanderai plus tard dans la journée le consentement unanime de la Chambre pour obtenir la permission de revenir au stade de nos délibérations qui nous permettra de déposer le rapport qui ne m'est pas encore parvenu. A ma connaissance, le rapport est en train d'être traduit et sera à la disposition du groupe de travail en anglais et en français plus tard dans la journée et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) et moi-même pourrons l'obtenir au courant de l'après-midi, et peut-être même en fin l'après-midi seulement. Nous avons l'intention de demander le consentement unanime de la Chambre à ce moment-là pour déposer le rapport dans les deux langues officielles.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, concernant ce même rappel au Règlement, le premier ministre (M. Clark) peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de faire une déclaration ou s'il se contentera de simplement déposer le rapport?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ai seulement l'intention de déposer le rappport sans faire de déclaration.

M. WILSON—CORRECTION D'UNE RÉPONSE DANS LE HANSARD

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour rectifier la réponse que j'ai donnée au député de Vaudreuil (M. Herbert) vendredi dernier. Voici ce que j'ai dit, comme on peut le voir à la page 123 du hansard du 12 octobre:

> . . . à notre connaissance, aucun n'a été annulé.

Depuis que j'ai dit cela, mes collaborateurs m'ont appris que trois contrats avaient été annulés, un de 4.2 millions de dollars et deux moins importants, un d'environ $350,000 et l'autre d'à peu près $60,000.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU PRINCIPE DU MÉRITE

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, déposer dans les deux langues officielles, des copies du rapport du comité spécial de la gestion du personnel et du principe du mérite.

* * *

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA RENUMÉROTATION DE CERTAINS ARTICLES

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie) demande à présenter le bill C-4, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

LE REMPLACEMENT DU PARAGRAPHE 5(1)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-5, tendant à modifier la loi sur les accords de Bretton Woods.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES SUBSIDES

LE RENVOI DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 59 du Règlement, je propose de renvoyer aux divers comités permanents de la Chambre, selon la répartition indiquée sur les listes annexées, les prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour l'administration du Canada durant l'année financière se terminant le 31 mars 1980, ainsi que les prévisions du budget supplémentaire (A), 1979-1980, qui a été déposé le 11 octobre 1979.

[*Note de l'éditeur: Voici les listes susmentionnées:*]

Les prévisions budgétaires

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications—Crédits 1, 5, 10 et 15

Secrétariat d'État—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, L80, 85, 90, 95, 100, 110 et 115

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures—Crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, L35, L40, 45 et 50

Défense nationale—Crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Développement économique—Crédit 1

Finances—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 30 et 35

Industrie et Commerce—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, L40, 45, 50, 55, 60, 65, 70 et 75

Revenu national—Crédits 1, 5 et 10

Conseil privé—Crédit 20

Au comité permanent des pêches et des forêts

Environnement—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 50, 55 et 60

Au comité permanent de la santé, bu bien-être et des affaires sociales

Consommation et Corporations—Crédits 1 et 5

Santé nationale et Bien-être social—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Travaux publics—Crédits 45, 50, L55 et L60

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, L40, L45, 65, L70, L75 et L80

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Solliciteur général—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et L30

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Emploi et Immigration—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Travail—Crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement—Crédits 5 et 10

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances—Crédit 25

Gouverneur-général et lieutenants-gouverneurs—Crédit 1

Industrie et Commerce—Crédit 80

Parlement—Crédit 1

Conseil privé—Crédits 1, 5, 15 et 30

Sciences et Technologie—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Secrétariat d'État—Crédit 105

Approvisionnements et Services—Crédits 1, 5, L10 et 15

Conseil du Trésor—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, L70, L75, L80, L85 et 90

Travaux publics—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 65, 70, L75, 80 et 85

Au comité permanent sur les pipe-lines du Nord

Conseil privé—Crédit 25

Au comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé—Crédit 10

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale—Crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25 et 30

Au comité permanent des transports et des communications

Postes—Crédits 1 et 5

Transports—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, L45, L50, L55, 60, 65, L75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, L110, L115, 120, 125 et 130

Les prévisions budgétaires

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants—Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture—Crédits 15a, L21a, 35a et 50a

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications—Crédit 10a

Secrétariat d'État-Crédits 20a et 45a

Au comité pernanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures—Crédits L15a, L16a et 30a

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Finances—Crédits 7a et 40a

Industrie et Commerce—Crédit 55

Au comité permanent des pêches et des forêts

Pêches et Océans—Crédit 10a

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations—Crédit 5a

Travaux publics—Crédit 51a

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 65a et 78a

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Solliciteur général—Crédits 5a et L19a

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Emploi et Immigration—Crédits 15a et 20a

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Approvisionnements et Services—Crédit L6a

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 15a et L36a

Travaux publics—Crédits 40a et 85a

Au comité permanent des transports et des communications

Transports—Crédits 60a, 90a et 107a

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, à propos de l'observation qu'a faite le président du Conseil privé (M. Baker), le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) pourrait-il nous dire clairement et sans équivoque qu'il s'acquittera de sa responsabilité de faire des recommandations au Parlement concernant ces prévisions budgétaires?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre que la présidence avait tranché la question vendredi. Un parlementaire de l'expérience du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) devrait savoir ce qu'il en est. Il se trouve, Votre Honneur, que la Chambre est maintenant saisie d'une motion inscrite à mon nom touchant le renvoi des prévisions budgétaires aux comités qui ont été établis par la Chambre et dont la composition a été acceptée par consentement de la Chambre la semaine dernière. Cette motion n'est ni discutable ni modifiable. Je voudrais que nous en finissions avec cette motion afin que les comités puissent se mettre au travail.

● (1210)

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé (M. Baker) a mentionné une décision rendue par Votre Honneur sur une question de procédure et à laquelle nous nous rangeons. Il propose que le budget soit renvoyé au comité. Nous étudierons cette motion lorsqu'elle sera présentée à la Chambre.

Permettez-moi de dire néanmoins à mon honorable ami que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ne pourra pas échapper à ses responsabilités politiques et parlementaires en recommandant à la Chambre des communes des dépenses de plus de un milliard. Il ne s'en tirera pas ici avec des commentaires comme ceux qu'il a faits à la presse et que rapporte l'*Ottawa Citizen*. Il a déclaré qu'il ne recommanderait pas de programmes ou de chiffres à l'établissement desquels il n'aurait pas participé. Si telle est son attitude, il aura bien du mal à faire adopter son budget par la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Arrêtez vos menaces!

M. l'Orateur: Conformément à l'article 59 du Règlement, la Chambre étudie la motion proposée par l'honorable président du Conseil privé (M. Baker). Cette motion est présentée sous la forme habituelle. Comme ce budget doit être renvoyé aux divers comités, la Chambre a pris l'habitude de joindre à la motion la liste des divers crédits et postes budgétaires ainsi que des comités dont il a parlé au lieu de prendre le temps de la lire. Par conséquent, la Chambre voudra bien considérer, je pense, que la motion se présente sous la forme habituelle et que la liste jointe à la motion a été lue en même temps que cette dernière.

La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITION

LE MAINTIEN DE PETRO-CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter à la Chambre des communes une importante pétition signée au cours de la dernière quinzaine par plus de 100,000 Canadiens qui exhortent la Chambre à demander sans équivoque au gouvernement de conserver telle quelle la société Petro-Canada dans l'intérêt des Candiens de tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 12 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Trudeau (p. 37).

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le président, pour ceux qui étaient ici vendredi, durant les dernières cinq minutes, j'ai passé à la période des félicitations, et maintenant je vais rentrer au cœur de ma réponse au discours du trône. Je tiens à

remercier mon leader et mon parti de me donner l'occasion de faire mes premières armes à la Chambre, c'est un honneur pour la circonscription d'Argenteuil que son représentant soit choisi pour une telle occasion.

Monsieur le président, la circonscription d'Argenteuil fait partie de l'histoire du Canada depuis les débuts de la Confédération, et si l'on en croit les événements, Argenteuil fera parler de lui encore plus cette année à l'époque de crise sur l'unité nationale.

Mais de plus, monsieur le président, cette circonscription est riche en culture et en possibilités de développement économique. La circonscription d'Argenteuil se divise en cinq régions distinctes: d'abord la Petite Nation où le taux de chômage atteint à certains moments le chiffre scandaleux de 33 p. 100, voilà pourquoi, monsieur le président, je trouve le discours du trône des progressistes conservateurs très conservateur dans ses mesures en vue d'améliorer la situation du chômage. Puis il y a Lachute, Brownsburg et les environs qui, autrefois, étaient les centres nerveux des industries d'Argenteuil, et qui s'érodent au point de presque disparaître. Toutes ces entreprises laissant sur place d'immenses usines inactives et vides d'employés. Encore là, monsieur le président, je déplore le manque d'encouragement dans le discours du trône pour la petite et la moyenne entreprises, le seul moyen actuel de survie dans ce secteur industriel de ma circonscription.

[*Traduction*]

La région de Saint-Adolphe où la nature est particulièrement belle d'un bout à l'autre de l'année est devenue un paradis naturel pour le tourisme en toute saison. Elle est tellement agréable que le chef national ainsi que le chef provincial du parti libéral ont choisi ce beau coin d'Argenteuil comme lieu de résidence.

J'ai constaté avec plaisir que le discours du trône prévoyait une stratégie, mais au moment où toutes les provinces s'inquiètent de la situation, je suis stupéfait qu'il soit seulement question d'une stratégie quand nous savons tous que c'est le temps d'agir.

● (1220)

[*Français*]

Mirabel! Mirabel! Eh bien, monsieur le président, c'est un appel direct à l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) que je fais. Il est inconcevable qu'un territoire aussi riche de possibilités soit paralysé par la bureaucratie administrative. Je demande donc à l'honorable ministre de s'impliquer directement dans ce dossier afin de mettre en chantier un système de transport rapide entre Mirabel et Montréal qui bénéficierait à un bassin de plus d'un million de gens et faciliterait le développement de ce complexe aéroportuaire qui est la porte d'entrée en Amérique du Nord. Enfin, la région d'Oka et de Saint-Placide elle aussi profiterait de l'expansion économique de Mirabel.

Ceci, monsieur le président, est un vif coup d'œil sur la situation d'Argenteuil que je voulais donner à la Chambre. Je suis convaincu qu'avec la bonne volonté du gouvernement je ne serai pas obligé de citer à la Chambre ce que disait le député de Chapleau le 16 août 1946. Le très honorable premier ministre (M. Clark), lors de sa conférence de presse et ici à la Chambre, nous a parlé de coopération avec tous les députés.

Je tiens à féliciter le gouvernement de vouloir se préocupper du sort de nos industries culturelles. Je constate malheureusement, monsieur le président, que cette préoccupation est bien mal amorçée en ce qu'elle porte sur l'accessoire et qu'elle ignore le principal. Qui sont au premier chef les producteurs de nos cultures? Ce sont les auteurs. Or, ces auteurs n'ont pour les protéger qu'une seule loi vieille déjà de plus d'un demi-siècle. Nulle part dans le discours du trône le gouvernement a-t-il montré qu'il maîtrisait ce dossier, au moment même où de partout au Canada les auteurs demandent à grands cris, jusqu'auprès du très honorable premier ministre lui-même, que des mesures énergiques et politiques soient prises.

Qu'est-ce qui bloque ce dossier? D'abord un comité interministériel se réunit sans savoir où il s'en va, parce que personne n'en assume la responsabilité. Ensuite, le ministre de la Consommation et des Corporations, (M. Lawrence), chargé d'administrer la loi sur les droits d'auteurs, n'a aucun intérêt pour les auteurs qu'il doit défendre, puisqu'il s'occupe de ceux qui exploitent les œuvres des auteurs et non des auteurs eux-mêmes.

La solution, monsieur le président, à mon avis, est fort simple et j'appuie entièrement les nombreux auteurs et artistes qui implorent le gouvernement de transférer immédiatement la responsabilité de ce secteur du ministère de la Consommation et des Corporations au Secrétariat d'État, lequel est certainement le mieux habilité à entreprendre, dans les meilleurs délais, la révision la plus importante pour la sauvegarde de la culture canadienne, c'est-à-dire celle de la loi sur les droits d'auteur.

Je trouve, monsieur le président, que le gouvernement semble vouloir faire trop peu et trop tard pour nos artistes canadiens, et qu'en démantelant la Loto Canada il perd une occasion d'appuyer ce secteur, puisqu'une partie des revenus de la Loto Canada aurait pu servir à subventionner nos artistes. Tout au long de la campagne électorale, monsieur le président, mon slogan était «Parle fort Argenteuil» et c'est bien ce que j'ai l'intention de faire, face à un gouvernement qui, au départ, semble embarrassé par son pouvoir et donne déjà des signes d'alourdissement.

Je me demande, monsieur le président, comment il se fait qu'un gouvernement comme celui de nos amis Tories, qui s'est acharné à détruire le budget de l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Maurice, M. Chrétien, n'a pas trouvé le temps depuis quatre mois de faire montre d'idées nouvelles. Il a plutôt augmenté le taux d'intérêt pour encore une fois pénaliser la population et enrichir les importants et puissants amis des Tories. C'est vrai, j'oubliais de dire qu'il y a des dispositions de prévues en vue d'aider les propriétaires, mais bien au détriment des locataires. Voilà donc, monsieur le président, les idées nouvelles. Nous voyons, monsieur le président, un gouvernement de néophytes où les tiraillements internes paralysent la bonne administration de notre pays. Ces super-ministres de ces pseudo-super cabinets, qui sont devenus des super-vendeurs, nous ont prouvé ce qu'ils étaient en réalité avec la vente du CANDU en Argentine, ce qui, encore là, monsieur le président, pénalisera encore une fois de plus la population canadienne.

Je ne peux laisser passer sous silence l'épisode de l'ambassade en une période où tous les peuples tentent de solutionner les problèmes d'Israël et d'Égypte. Nous, monsieur le président, pour quelques petits gains politiques, allons tout remettre en cause. C'est cela, monsieur le président, les vues du très honorable premier ministre sur un Canada fort et respecté. En terminant, monsieur le président, mon rôle comme député d'Argenteuil dans l'opposition sera celui de surveiller attentivement les faits et gestes de nos administrateurs et de voir à ce que les intérêts de ma circonscription soient respectés.

Une voix: Bravo!

M. Ken Binks (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, de prime abord, je désire vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur de la Chambre. Vous avez, dans le passé, rempli des fonctions historiques pour donner dignité et respect aux délibérations parlementaires. Je me joins aux autres pour féliciter également le proposeur et secondeur de l'Adresse en réponse au discours du trône. Mes vœux de succès les accompagnent dans leur carrière à la Chambre et au service du public.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'émoi et aussi beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui. Comme un grand nombre de mes collègues et de mes prédécesseurs à la Chambre, j'ai passé toute ma vie à l'ombre de la tour de la Paix. J'ai fréquenté l'école la plus proche du Parlement et les instituteurs amenaient souvent leurs élèves visiter la tribune du public. Mon grand-père avait photographié le grand incendie de février 1916 et ses photographies ont fait le tour du monde. Mon oncle a soudé les gargouilles situées sous la grande horloge de la tour du Parlement.

Pendant ma jeunesse, j'ai eu l'honneur de travailler dans cette enceinte pendant deux ans à titre de bibliothécaire adjoint dans la bibliothèque du Parlement. Ma femme était la secrétaire privée du chef du CCF. Elle est venue à la bibliothèque chercher un livre un beau jour et, bien entendu, depuis ce temps, je n'ai jamais cessé d'aimer la bibliothèque et le reste des institutions parlementaires. La Chambre des communes m'inspire toujours la même confiance et le même émoi que quand je visitais la tribune avec mes compagnons de classe.

[*Français*]

Quand on demandait à M. Arthur Meighen le secret de sa rapide ascension dans la Chambre des communes, il répondait simplement: La bibliothèque du Parlement.

[*Traduction*]

Le sénateur Gratton O'Leary a écrit que si un jeune député lui demandait son avis, il lui répondrait sans hésiter: «Étudiez, écoutez et fréquentez assidûment la bibliothèque du Parlement et respectez toujours la Chambre des communes.» Pendant bien des années, j'ai suivi le travail des diverses législatures, de nos grands chefs d'État et des centaines de députés distingués qui ont siégé à la Chambre par le passé.

En ce grand jour, c'est un honneur pour moi de représenter les électeurs d'Ottawa-Ouest et de prendre la relève d'hommes comme sir John A. MacDonald et sir Robert Borden, pour ne mentionner que deux des hommes d'État distingués qui ont représenté ma circonscription avant moi et qui ont toujours su respecter la Chambre des communes. Je tiens à remercier les habitants d'Ottawa-Ouest de m'avoir choisi pour les représenter. C'est un honneur dont je suis très fier et je leur en suis profondément reconnaissant. Je m'efforcerai de les servir tous le mieux possible.

J'aimerais aussi rendre hommage au plus grand parlementaire de sa génération, qui était en même temps un de mes grands amis, le très hon. John G. Diefenbaker. Je n'ai pas l'intention de faire moi aussi le panégyrique de M. Diefenbaker, le premier ministre s'étant admirablement acquitté de cette tâche au cimetière de Saskatoon.

Quand M. Diefenbaker a fait ses débuts d'orateur à la Chambre, en 1940, nous vivions les heures les plus sombres de la guerre. Pourquoi nous battions-nous? Pourquoi un si grand nombre de Canadiens ont-ils donné leur vie dans cette guerre? Pourquoi un si grand nombre de personnes sont-elles venues vivre chez nous depuis la guerre? Si nous pouvons répondre à ces questions, nous pourrons peut-être y voir plus clair dans l'avenir de notre pays.

Bien sûr, cette guerre a été livrée au prix de grands sacrifices, et des millions de personnes sont venues vivre au Canada par la suite parce qu'elles jugeaient l'expérience canadienne digne d'être vécue, un grand nombre de Canadiens ayant déjà prouvé qu'il valait la peine de mourir pour notre pays.

Tous ceux qui sont venus au Canada y sont venus pour bâtir, non pour détruire. Ils sont venus enclins à la tolérance et non aux préjugés. Nous n'avons pas 500 ou 1,000 ans d'injustice à réparer, monsieur l'Orateur, mais il serait sage de réfléchir sérieusement à l'essence même du canadianisme. M. Diefenbaker avait, entre autres choses, l'inestimable talent de parler des Canadiens de façon à leur inspirer un grand sentiment de fierté nationale. Il y a encore lieu de favoriser l'expansion au Canada, malgré les problèmes déroutants à la fois sur le plan national et international. Notre pays est en pleine expansion. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent le contraire. La plupart des Canadiens sont du même avis puisqu'ils ont élu ce parti à la tête du gouvernement.

● (1230)

Souvent, nous n'accordons pas à notre pays toute l'importance voulue. Le gouvernement devrait se faire fort de constamment rappeler aux Canadiens leur appartenance à ce grand et noble pays. Nous devrions ériger des statues, sur la colline parlementaire et ailleurs dans le pays, aux Canadiens dont l'œuvre a marqué notre histoire. Je propose que nous honorions ainsi C. D. Howe, J. S. Woodsworth, quelques-uns de nos premiers ministres tombés dans l'oubli, et bien d'autres Canadiens dont l'action s'est manifestée dans d'autres domaines.

Souvent, nous réclamons du réseau anglais de Radio-Canada un plus grand nombre d'émissions au contenu canadien. Les difficultés auxquelles font face les écrivains et les artistes canadiens nous préoccupent. Il est temps que nous accordions la priorité aux activités de nos concitoyens, et cela à l'échelle du pays. Il n'y a pas longtemps, l'été dernier, une américaine, professeur d'études canadiennes et françaises à Cleveland, s'est rendue dans la région de Kingston pour y assister à une conférence. Munie de toutes les brochures touristiques courantes, elle a voulu visiter entre autres le tombeau de sir John A. Macdonald. En moins de cinq minutes, a-t-elle raconté, elle avait trouvé le Temple de la renommée du hockey et le musée des machines à vapeur. Il lui a cependant fallu examiner de près pendant plus d'une heure et demie toutes les pierres tombales pour trouver celle de sir John dans le cimetière de Cataraqui; elle ne l'a d'ailleurs trouvé que par

hasard, en trébuchant dessus. Cette Américaine a fait don d'un billet de $10 au cimetière pour l'entretien du tombeau. Elle a déclaré que si le tombeau d'un personnage aussi important se trouvait de l'autre côté du lac Ontario, du côté américain, on lui aurait probablement érigé un monument de quelque 11 étages de haut.

En arrivant à la Chambre des communes, j'ai voulu commenter l'état lamentable dans lequel se trouvait la Fonction publique et la ville d'Ottawa depuis les dix dernières années; nous devons cette situation à des politiques, à mon avis, mauvaises; j'avais également l'intention de proposer des solutions qui permettraient de diversifier la région de la capitale nationale et d'améliorer ses perspectives économiques. Toutefois, j'ai préféré en parler plus tard, à un moment plus opportun.

Je tiens cependant à traiter d'une question soulevée au cours des élections et dont on n'a pas cessé de parler depuis. Il s'agit du problème des réfugiés. On les a nommés les réfugiés de la mer. A part des Canadiens aborigènes, tous les autres citoyens canadiens sont en quelque sorte eux aussi des réfugiés. Nous descendons tous d'émigrés venus de l'autre côté de l'océan. En fait, les premiers émigrés étaient arrivés avec Cartier qui avait remonté le Saint-Laurent.

Je suis fier de représenter tant d'habitants d'Ottawa qui ont non seulement ouvert leur cœur aux réfugiés de la mer mais qui ont aussi délié les cordons de leur bourse pour leur venir en aide. Ils se sont ainsi montrés fidèles à une des traditions séculaires du Canada, celle qui consiste à aider les étrangers à se faire une nouvelle vie chez nous. Je souhaiterais que le gouvernement donne les moyens à notre pays d'accueillir des réfugiés dès que le besoin l'exigerait, car je crains que d'autres dictatures dans le Pacifique-Sud ou ailleurs n'agissent de la même façon pour se débarrasser de leurs dissidents.

Nombreux sont nos hommes d'État, nos artistes ou nos écrivains qui ont essayé de définir ce que signifiait le fait d'être Canadien. C'est en ces termes que sir Wilfrid Laurier a défini l'identité canadienne:

[*Français*]

Quant à moi, je ne veux pas que les Canadiens français dominent personne, et je ne veux que personne les domine. Justice égale, droits égaux. Il est écrit que les sables des mers sont comptés, que pas un cheveu de notre tête ne tombe sans la permission d'une providence éternelle, éternellement sage. N'est-il pas permis de croire que lorsque dans la bataille suprême livrée sur les plaines d'Abraham le sort des armes tourna contre nous, n'est-il pas permis de croire qu'il entrait dans les desseins de la Providence que les deux races jusque-là ennemies vécussent désormais en paix et en harmonie sur ce continent, et désormais ne fissent plus qu'une seule nation? C'est là, . . .

. . . dit sir Wilfrid Laurier, . . .

. . . l'idée qui a été la source inspiratrice de la Confédération. Quand les provinces britanniques furent unies sous la même constitution, l'espérance maintenant avouée consistait à donner à tous les éléments épars qui s'y trouvaient le même idéal national, à offrir au monde le spectacle d'une nation diverse dans ses origines, conservant dans tous ses groupes le respect des traditions de famille et de race, mais donnant désormais à tous une unique et même aspiration.

[*Traduction*]

Je le répète, monsieur l'Orateur, les gens de notre pays devraient,—je dis bien: devraient—aujourd'hui être enviés de tous. Plus que jamais ils ont la chance de mener une vie bien remplie et fructueuse et rares sont les autres pays au monde qui offrent à leurs citoyens des possibilités comparables. Mais c'est à nous qu'il appartient, Monsieur, de faire en sorte que le Canada et les Canadiens restent enviés de tous. Je suis impatient de pouvoir participer à ce nouveau gouvernement dont le premier ministre a dit ce matin que c'était un gouvernement du changement.

Je suis impatient de pouvoir travailler sous la direction dynamique du premier ministre (M. Clark) et de son cabinet. Nous avons hérité d'une bonne somme de sagesse et la nature a été généreuse envers nous. Puissions-nous ne jamais l'oublier. Puissions-nous, nous qui sommes conservateurs, nous souvenir que lord Hailsham a déclaré avec grande sagacité que notre rôle n'était pas de conserver un musée mais de cultiver un jardin.

[*Français*]

Dans ces mots, monsieur l'Orateur, je dis: Honni soit qui mal y pense!

• (1240)

[*Traduction*]

M. Blais: Le député me permettrait-il une question?

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, du fait que le nouveau député d'Ottawa-Ouest (M. Binks) a fait état de son appui aux minorités et à la diversité linguistique à l'intérieur de notre pays, je demanderais à l'honorable député s'il serait d'accord pour faire des représentations à son chef afin que ce dernier adresse ces mêmes représentations au ministre de la province d'Ontario pour encourager ce dernier à revenir sur sa décision de ne pas accorder aux gens de Penetanguishene son école française au niveau secondaire.

M. Binks: Monsieur l'Orateur, j'ai compris que cette question avait été posée la semaine dernière à la Chambre et que la réponse avait été donnée à ce moment-là.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le député d'Ottawa-Ouest (M. Binks) faire son premier discours à la Chambre, j'aimerais le féliciter non seulement de son élection aux Communes, mais aussi de son premier discours dont il s'est acquitté avec brio. J'aimerais aussi en profiter pour féliciter l'Orateur de sa réélection, réélection qui témoigne des qualités dont il a fait preuve au cours de la dernière législature, si bien que son choix a fait l'unanimité de tous les députés.

Le motionnaire de l'Adresse (M. Fretz) et celui qui l'a appuyée (M. MacDonald (Cardigan)) ont su également s'acquitter de leur tâche avec compétence et, je les en félicite. Naturellement, je félicite tous les nouveaux élus de même que tous les anciens qui ont survécu aux élections, ce qui est le cas d'un grand nombre d'entre nous.

Pourtant, les temps sont durs pour les députés d'en face qui se sont fait réélire. Il semble que pour former son cabinet, le premier ministre (M. Clark) n'ait pas trop tenu compte des années de service pas plus que des antécédents remarquables à la Chambre. Sinon, comment expliquer l'absence au sein du cabinet de personnes comme le député de Peace River (M. Baldwin)—malheureusement, il n'est pas ici aujourd'hui—le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et toute une liste de députés; s'ils avaient été ministres, ils s'en seraient beaucoup mieux tirés durant la période des questions que d'autres qui n'ont cessé de bafouiller à cause de leur piètre connaissance de la procédure.

Les élections que nous avons tous vécues se sont déroulées selon les nouvelles règles électorales approuvées au cours de la dernière législature. D'après ma propre expérience, ces nouvelles règles, surtout celles qui s'appliquent aux dépenses, aux collectes et l'aide fournie par le Trésor public, se sont révélées efficaces en dépit de quelques changements qui s'imposent, et constituent une amélioration dont notre système électoral avait grand besoin. Notre parti s'est réjoui quand le premier ministre a annoncé d'abord dans le discours du trône, puis dans son discours à la Chambre, que la procédure de la Chambre des communes allait être remise à l'étude par le comité de la procédure et de l'organisation. Notre parti est disposé à participer activement à ce réexamen en vue de faciliter les travaux de la Chambre au besoin.

Naturellement, nous avons besoin du regard neuf des nouveaux élus qui siègent ici quelque soit leur parti, et j'espère que la méthode de travail utilisée permettra aux nouveaux députés de se faire entendre et de nous dire sans ambages ce qu'ils pensent de nos travaux après les avoir observés pendant quelque temps.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce que le premier ministre a dit au sujet du Parlement. A l'entendre, on croirait presque qu'il s'agit de la première législature du Parlement canadien et non de la trente et unième et que le monde s'est mis à tourner dès l'instant où il est entré en fonction. Détrompons-le. Nous avons beaucoup d'expérience à la Chambre des communes, et tout ne va pas de travers. Il ne faut pas donner l'impression que rien ne s'y fait de bien, même s'il y a matière à amélioration.

Le premier ministre a parlé de ce qu'il a appelé le rôle historique du Parlement de contrôler le Trésor public, disant que ce droit avait été affaibli par des règlements de clôture qui ont permis chaque année que des dépenses publiques s'élevant à des milliards de dollars soient approuvées sans aucun examen et sans aucune opposition. Par ces mots ce n'est pas le gouvernement mais l'opposition officielle du temps, qu'il condamne, donc son propre parti. «Sans aucun examen et sans aucune opposition» dit le premier ministre du vote des dépenses budgétaires. Nous allons faire voir au pays comment l'opposition actuelle va savoir les examiner.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je dirai plus. Je rappellerai au très honorable député que lorsqu'il parle d'un affaiblissement du Parlement, si affaiblissement il y a eu, le parti conservateur y a sa large part de responsabilité. J'ai sous les yeux des exemplaires des *Journaux* qui montrent qu'en 1968, le Règlement actuel a été adopté à l'unanimité c'est-à-dire avec l'appui des députés du parti du premier ministre, qui était alors dirigé par l'ex-parlementaire qui met au point pour le compte du premier ministre une nouvelle politique au Moyen-Orient. Donc, si la procédure actuelle d'adoption du budget laisse à désirer, que le gouvernement accepte sa part de responsabilité car les membres du parti conservateur ont contribué à son adoption. J'y reviendrai plus tard, monsieur l'Orateur.

Les media bien sûr sont obsédés par la durée possible de cette législature. On me demande souvent combien de temps va durer cette trente et unième législature. Je réponds que cela dépend surtout du gouvernement et non de l'opposition. Cela dépendra de l'habileté et du succès avec lesquels le gouvernement dirigera les affaires de la Chambre, de l'intelligence avec laquelle il réagira aux courants d'idées des députés et de l'exactitude avec laquelle il percevra l'opinion des Canadiens.

• (1250)

M. Hnatyshyn: Nous sommes ici pour quatre ans.

M. MacEachen: Si le gouvernement parvient à remplir ces conditions, ses chances de survie seront bien meilleures que si l'attitude que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a affichée jusqu'ici devient un modèle pour ses collègues du gouvernement.

Nous sommes actuellement saisis d'une question très importante qui donnera au gouvernement l'occasion de faire ses preuves quant à la direction qu'il voudrait imprimer aux affaires de la Chambre et c'est la question de Petro-Canada. Voilà l'occasion de montrer s'il est disposé à la conciliation ou s'il cherche à favoriser sa propre perte en s'entêtant à défendre une position idéologique.

Le président du Conseil privé (M. Baker) nous a donné la liste des bills que le gouvernement se propose de présenter, et il est intéressant de s'y arrêter car c'est évidemment le premier résultat du travail de la longue intersession d'été. Cette liste, très longue, contient environ 90 bills. Nous avons réussi à faire adopter de 40 à 60 bills au cours des dernières sessions, et je me demande comment on va faire étudier cet énorme volume de projets de lois à la Chambre à moins que le gouvernement ne se propose d'appliquer à la Chambre une procédure de guillotine encore plus sévère que celle contre laquelle s'élevait le premier ministre dans son discours.

La liste est longue mais peu impressionnante. Les projets de loi traitent surtout de questions d'ordre administratif et bien peu de la politique du gouvernement. En fait, ils se bornent surtout à accommoder les restes de la dernière législature. Il y a, par contre, de bien graves omissions. On n'y trouve pas de projet de loi sur le référendum, une omission notable. On n'y trouve pas de projet de loi traitant de boycottage économique international. Qu'on se rappelle avec quelle vigueur et avec quelle énergie les députés siégeant maintenant sur les banquettes ministérielles exigeaient que nous présentions un bill traitant des boycottages économiques internationaux. La liste des projets de loi est muette à cet égard.

On ne parle pas d'un bill sur les relations de travail dans la Fonction publique, mais, bien sûr, il y a des questions urgentes à régler, notamment, un bill concernant des conventions internationales en matière d'impôt sur le revenu, un autre concernant le gardien de port pour Montréal et Québec, un accord franco-canadien sur le champagne, les conventions concernant les oiseaux migrateurs et celle relative aux caribous migrateurs. Si le premier ministre voulait réellement faire adopter 90 projets de loi à la Chambre des communes, pourquoi n'a-t-il pas rappelé le Parlement plus tôt?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Pourquoi n'a-t-il pas rappelé le Parlement? Pourquoi avons-nous vu probablement le plus long ajournement ou la plus longue période d'inactivité parlementaire de l'histoire contemporaine du Canada, sinon de toute son histoire? Le gouvernement a agi sans se presser.

Au début de l'année, les députés d'en face réclamaient un budget à cor et à cri. Ils voulaient que l'ancien ministre des Finances soumette un autre budget après celui qu'il avait présenté en novembre. Nous sommes aujourd'hui le 15 octobre et le ministre des Finances (M. Crosbie) ne s'est pas encore décidé à en présenter un. Nous ignorons quand il le fera, sinon que ce sera avant Noël.

Le gouvernement actuel ne s'est pas du tout empressé de convoquer le Parlement ou de préparer le programme législatif à proposer à la Chambre des communes. Ceci dit, j'ajouterai une autre observation. Vu sa propre lenteur, le gouvernement aurait maintenant mauvaise grâce à presser la Chambre de faire vite. Si le temps pressait vraiment et s'il y avait réellement urgence, le gouvernement n'avait qu'à convoquer la Chambre; à l'heure qu'il est, il aurait déjà présenter ses projets de loi et nous aurions déjà abattu cinq à huit semaines de travail législatif.

Nous savons quels travaux sont prévus dans l'immédiat. Nous devons terminer le débat en cours. Nous devrons ensuite étudier les bills budgétaires dont nous n'avions pas terminé l'étude lors de la dernière session. Ces projets de loi sont maintenant ceux du nouveau gouvernement. Ce ne sera pas l'ancien ministre qui les présentera et en recommandera l'adoption à la Chambre. Ce sera le nouveau ministre des Finances, appuyé par un député du gouvernement. Le gouvernement actuel devra faire adopter ces bills. C'est la deuxième tâche importante. Peut-être, comme dans le passé, la présentation de ces projets de loi déclenchera-t-elle un important débat économique. Qui sait?

Puis, nous aurons le programme de dépenses du nouveau gouvernement présenté à la Chambre jeudi dernier par le président du Conseil du Trésor. Ensuite il y aura le premier budget que le nouveau ministre présentera avant Noël, nous l'espérons du moins. Après avoir débattu toutes ces questions, que pourrons-nous faire de plus? Nous serons peut-être saisis du projet de loi sur la liberté d'information avant Noël ou tout au moins en début de session, ou du projet de loi sur les conflits d'intérêts, mais, même si nous travaillons sans relâche, il sera très difficile, compte tenu du retard que le gouvernement a imposé à la Chambre, d'adopter beaucoup de mesures législatives au début de la session.

J'aimerais signaler le programme de dépenses, le budget principal et le budget supplémentaire qu'a déposés le président du Conseil du Trésor. Ces prévisions budgétaires sont identiques à celles qu'a présentées l'ancien président du Conseil du Trésor. Et à cette époque-là, quelles ont été les observations du député de Calgary-Nord à la Chambre? Il a prétendu que les prévisions étaient fausses, trompeuses, malhonnêtes. Et malgré ces critiques, voici que, quatre mois et demi après son accession au pouvoir, le nouveau gouvernement présente le même budget. Nos honorables vis-à-vis ont eu tout le temps de modifier ce budget s'ils le désiraient.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. L'honorable député ne voudrait sûrement pas m'attribuer des propos que je n'ai pas tenus. Il aurait probablement dû dire le député de Calgary-Sud. Calgary comprend plus d'une circonscription. Je suis bien sûr de n'avoir jamais parlé de ce budget. Si j'en ai parlé en ces termes, j'ai eu tort. Peut-être le député voulait-il parler de Calgary-Centre.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois évidemment le député sur parole. C'est du député de Calgary-Centre (M. Andre) que je voulais parler.

M. Woolliams: Je vous remercie.

M. MacEachen: Je ne songerais certainement pas à imputer au député de Calgary-Nord les propos irréfléchis de son collègue de Calgary-Centre.

Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

• (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement de une heure, j'ai parlé du budget des dépenses que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a déposé devant la Chambre jeudi dernier et qui a déjà été renvoyé aux comités permanents. Avant de changer de sujet, permettez-moi de dire que le président du Conseil du Trésor et les ministres qui désirent effectuer ces dépenses pour les affaires publiques du Canada devront en accepter la responsabilité devant la Chambre s'ils veulent que nous les autorisions. Nous n'avons pas l'intention de voter des sommes d'argent dont les ministres ne veulent pas, qu'ils ne sont pas disposés à défendre ou dont ils refuseront d'assumer la responsabilité. Je laisse le président du Conseil du Trésor réfléchir à cela dans l'espoir qu'après mûre réflexion, il fera preuve d'un plus grand esprit de collaboration à la Chambre des communes et qu'il ne nous demandera pas de voter plus de 50 milliards de dollars pour les affaires de l'État sans être disposé à dire à la Chambre s'il veut effectivement ces crédits et s'il est prêt à en assumer la responsabilité. J'en reste là pour le moment car nous pourrons toujours revenir à ce sujet.

J'aimerais maintenant aborder la question de la structure du cabinet et m'attarder notamment au fait que le représentant de la Nouvelle-Écosse au gouvernement est exclu du principal organe de décision du pays. En effet, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) ne fait pas partie du petit cabinet, qui est le principal organe de décision au Canada. Je signale au premier ministre (M. Clark) que cette situation est inacceptable pour la province de Nouvelle-Écosse et je lui demande de rétablir cette province au sein du gouvernement du Canada, afin qu'elle réintègre la place qu'elle a toujours occupée depuis la Confédération.

Au cours de mon existence, des personnalités telles que le défunt J. L. Ilsley, le défunt Robert Winters et le défunt George C. Nowlan ont occupé des sièges au Cabinet et je me demande si l'un ou l'autre aurait toléré de poireauter à Ottawa ou ailleurs au Canada pendant que les grosses légumes se réunissaient à Joseph pour prendre les décisions importantes. C'est la question qui préoccupe les habitants de ma province et, j'en suis persuadé, les gens qui ont appuyé les candidats progressistes-conservateurs en Nouvelle-Écosse au cours des dernières élections. Comment se fait-il que notre ministre ne fait pas partie du petit cabinet? Comment se fait-il que Terre-Neuve avec sept députés à la Chambre soit représentée par deux ministres dont l'un fait partie du petit cabinet, tandis que la Nouvelle-Écosse avec 11 députés ne mérite qu'un seul ministre qui n'a même pas le droit de siéger avec les grosses légumes quand ils prennent les décisions? Je ne me plains pas du traitement généreux accordé à Terre-Neuve, mais je demande qu'un traitement aussi généreux soit accordé à la province historique de Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Dans le discours du trône, il est question de renforcer le mandat du ministère de l'Expansion économique régionale. Balivernes que tout cela! Le moyen de renforcer le mandat de ce ministère important, c'est de faire entrer le ministre dans le petit cabinet. Étant donné la priorité accordée par le gouvernement aux questions d'expansion économique régionale, c'est ce qu'on dit du moins, il est impensable que le ministre de l'Expansion économique régionale ne fasse pas partie du principal organe de décision. Que le gouvernement présente son projet de loi visant à renforcer le mandat de l'Expansion économique régionale et, à cette occasion, nous l'exhorterons à faire le premier pas dans cette direction en mettant le ministre à la place qui lui revient.

Je sais un peu à quoi cela ressemble de représenter une petite province au cabinet fédéral et je vous garantis, monsieur l'Orateur, que ce n'est déjà pas si facile de faire admettre ses objectifs au cabinet lorsqu'on en fait partie. Et c'est bien sûr impossible lorsqu'on n'est pas là. Je pourrais vous prouver par des exemples que la province de la Nouvelle-Écosse a déjà été victime de l'inertie, d'erreurs ou de retards excessifs que j'attribue au fait que le ministre ne fait pas partie du principal organe de décision du cabinet. Je reviendrai sur ce sujet plus tard, car je veux toucher un mot d'un incident qui s'est produit durant la période des questions de vendredi dernier, alors que nous parlions de la politique du Canada à l'égard du Moyen-Orient.

● (1410)

Le gouvernement actuel a trahi son manque d'assurance à de nombreuses reprises par ses hésitations et son désarroi, en particulier dans le domaine de la politique étrangère. Le désarroi et l'incertitude sont la marque de la politique actuelle. Cette confusion a été portée à son comble vendredi dernier, quand nous avons demandé au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) de nous dire quelle est leur politique actuelle quant au déménagement de l'ambassade canadienne de Tel Aviv à Jérusalem.

Le lendemain du jour où il a prêté serment comme premier ministre, le chef du gouvernement a déclaré au sujet de la question de l'ambassade: «Ces questions ont maintenant dépassé l'étape de la discussion». Il a affirmé à l'époque que ces questions avaient dépassé le stade de la discussion, et pourtant ni le premier ministre ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ont pu nous dire vendredi en quoi consistait leur politique. Le gouvernement a-t-il toujours l'intention de déménager l'ambassade? Je vous laisse le soin d'imaginer le trouble qui régnait en fin de semaine dans nos ambassades, dans le monde entier, quand les déclarations de leur ministre et du premier ministre leur sont parvenues. Qu'allait-on répondre lundi, quand on demanderait quelle est maintenant la pensée du gouvernement sur la question de l'ambassade et de la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël? En une seule réponse, le premier ministre a jeté des doutes non seulement sur la décision de déménager l'ambassade, mais il a aussi jeté des doutes sur la politique du gouvernement à l'égard de l'Organisation de libération de la Palestine, et troisièmement, il a aussi mis en doute la qualité d'ambassadeur de M. Stanfield. Seul un maître de la valse hésitation aurait pu atteindre ce triple objectif en une seule réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Nous avons affaire à un maître de l'incertitude et de la confusion dans le domaine de la politique étrangère.

J'ai déjà fait allusion au manque de clarté à propos du projet de déménagement de l'ambassade. Mon collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a demandé au premier ministre si M. Stanfield avait toute liberté de s'entretenir avec des représentants de l'OLP, ce à quoi le premier ministre a répondu: «Bien sûr, il a le droit de parler à n'importe qui». Nous savons ce qui s'est passé aux États-Unis à cet égard. Leur politique consistait à ne pas établir de contact avec l'OLP et quand Andrew Young s'est mêlé de le faire, il a été limogé. L'attitude ici n'est pas aussi stricte. Les gens ont le droit de parler.

Le député a demandé si cela ne revenait pas à une reconnaissance de facto de l'OLP par le Canada, ce à quoi le premier ministre a répondu: «Bien, non, parce que j'ai créé un nouveau personnage international appelé «ambassadeur extraordinaire» qui, étant donné sa qualité, n'est pas un représentant du Canada en ce que sa présence avec d'autres n'est pas synonyme de présence du Canada.» Je me demande ce que le roi Hussein pense maintenant, après avoir entendu le premier ministre lui dire que M. Stanfield n'était pas véritablement la personne qu'il prétendait être et qu'il n'était pas ce que le décret précise dans les deux langues officielles, à savoir qu'il est un représentant spécial du gouvernement du Canada et qu'il est un ambassadeur chargé de mission. Le mot «extraordinaire» ne figure ni dans le texte français ni dans le texte anglais.

Monsieur le premier ministre, voudriez-vous profiter de la première occasion pour définir le statut de M. Standfield? Agit-il oui ou non en tant que représentant du gouvernement? S'il n'agit qu'à moitié en tant que représentant du gouvernement, méritant ainsi son épithète d'extraordinaire, ce qui vaut moins qu'un représentant pleinement accrédité, donne-t-il la caution du Canada à des organisations comme l'OLP lorsqu'il s'adresse à elles? Voilà toute la confusion qui a surgi lors d'une seule période des questions vendredi dernier.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je dois malheureusement informer le député que son temps de parole est écoulé. Il ne pourrait poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Je donne la parole au député de Cape Breton-The Sydneys et Canso.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je sais que la ville de Sydney a déjà un excellent représentant en la personne du député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) et je ne voudrais pas essayer de le remplacer à la Chambre. Je représente la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso. Je n'ai qu'un petit conseil à donner au gouvernement. Pourquoi ne pas lever l'incertitude maintenant? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas maintenant ce qu'il va finir par faire de toute façon, soit revenir sur sa décision de déménager l'ambassade de Tel Aviv à Jérusalem?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Qu'il le fasse maintenant pour mettre un terme à ce que le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) a qualifié de «hiatus». C'est un nouvel euphémisme des conservateurs pour parler du marasme de nos relations commerciales avec le Moyen-Orient. En réponse aux questions de députés de ce côté-ci de la Chambre, le ministre a admis qu'il y avait un «hiatus» dans ces relations commerciales. Supprimez-le. Si quelqu'un avait des doutes sur la gravité de la situation, le discours télévisé du ministre Yamani a dû les dissiper. Il a dit clairement que l'Arabie Saoudite attendait que le gouvernement du Canada lui fournisse des précisions sur la mission Stanfield que d'aucuns ont qualifiée d'inutile. Cela est inutile. Je me demande pourquoi le premier ministre a confié à M. Stanfield la mission d'aller recueillir des faits déjà connus et des renseignements que le ministère des Affaires extérieures a déjà en main. Finissons-en avec cette comédie et venons-en aux décisions.

Passons maintenant à un autre aspect de notre politique extérieure, plus précisément aux déclarations de madame le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La titulaire de ce ministère fait entendre deux sons de cloche en matière d'affaires extérieures. D'une part, aux Nations Unies, elle s'est portée énergiquement à la défense des droits de la personne. Nous ne pouvons certes que souscrire à un tel appel. Puis, elle a ajouté que les droits de la personne ne seront pleinement protégés que lorsqu'on aura satisfait les besoins de base des pauvres et des mal nantis: la nourriture, le vêtement, la santé et le logement. Nous sommes certes d'accord là-dessus également. C'est d'ailleurs la position que nous avons adoptée lorsque nous étions au pouvoir, et nous n'avons pas changé d'idée là-dessus.

● (1420)

Cette déclaration de principe le ministre l'a faite. Elle est allée faire la généreuse devant les Nations Unies. Là-dessus nous étions d'accord, mais ensuite elle a changé de ton devant l'Empire Club de Toronto. Pourquoi a-t-elle remis en cause, devant l'Empire Club, certains des principes traditionnels et toujours révérés de l'aide internationale?

Mlle Jewett: Lisez mon discours de vendredi.

M. MacEachen: Ce discours j'ai eu le plaisir non seulement de le lire, mais aussi de le suivre à la télévision vendredi après-midi, et je n'ai pas raté un mot. Elle a fait certaines observations valables, dont je vais m'occuper. A l'Empire Club de Toronto le ministre a changé de ton. On peut même dire que cette conservatrice de gauche s'est montrée très à droite devant ce club.

Comme je ne veux pas abuser de la bonne grâce de la Chambre, je terminerai sur deux point précis. D'abord la question posée par le ministre. Elle a demandé ce que le Canada fait en certains coins du monde. D'après la presse, le texte initial portait en Afrique, mais je ne disputerai pas là-dessus. Peut-être a-t-elle voulu atténuer la portée de sa politique ou de sa proposition en parlant de certains coins du monde.

Eh bien, parlons-en de certains coins du monde. Qu'est-ce que le Canada fait en Afrique? C'est qu'on y trouve des populations figurant parmi les plus pauvres du monde. Que fait le Canada en Asie? Que fait le Canada en Amérique du Sud? Que fait le Canada dans les Caraïbes? Nous ne sommes pas là, dit le ministre, pour des raisons de commerce, et comme il n'y a pas de raison commerciale, il n'y a pas de raison coloniale. Cela est vrai.

Madame le ministre ne comprend-elle pas que nous aidons ces pays parce que nous sommes convaincus au fond que l'approche humanitaire est la solution aux problèmes mondiaux; qu'il ne pourrait y avoir de paix ou de stabilité dans le monde si nous ne continuons pas à soulager la misère et la pauvreté, pour permettre aux peuples défavorisés de jouir de tous les droits de la personne? Pourquoi madame le ministre fait-elle preuve d'incertitude? Pourquoi laisse-t-elle planer des doutes sur le fait que le Canada consacre la majeure partie de son aide, ou du moins une part importante, aux pays les plus démunis? J'espère qu'elle profitera de la première occasion pour tirer la question au clair car l'on craint beaucoup, dans notre pays et ailleurs, que le Canada recule devant ses engagements à l'égard des nations les plus défavorisées.

Je pourrais vous citer des déclarations du premier ministre quand il était chef de l'opposition, ou encore du secrétaire parlementaire du ministre; ces déclarations vont directement à l'encontre de la position que le ministre vient de prendre en matière de développement international. Je puis lui affirmer dès maintenant que nous ne sommes pas d'accord sur cette question. Si madame le ministre doute de la nécessité d'assurer une aide considérable à ces pays, si elle remet en question l'importance que nous accordons au Commonwealth et à la francophonie, alors nous lui donnons tort, comme beaucoup d'autres Canadiens.

J'en arrive à mon deuxième point. Dans son discours aux Nations-Unies, madame le ministre a abordé un sujet qui ne l'avait jamais été auparavant par aucun de nos ministres des Affaires étrangères ou de nos premiers ministres devant cette organisation internationale. Elle a établi un lien entre l'aide étrangère aux pays sous-développés et les attitudes et opinions politiques de ces derniers. En fait, elle a même mentionné le Pakistan, important bénéficiaire de l'aide du Canada, et a laissé entendre que cette aide pourrait cesser si le Pakistan continue à exprimer librement ses opinions, comme il l'a fait à la conférence des pays non alignés.

Une voix: Oui, c'est bien vrai.

M. MacEachen: Nous savons qui est le député qui vient de s'exclamer et nous connaissons ses opinions. Il vient de confirmer mon interprétation de ce discours, c'est-à-dire que le ministre cherche à lier l'aide étrangère aux opinions politiques des pays bénéficiaires.

Une voix: Il était temps.

M. MacEachen: Un autre député dit qu'il était temps. Quand le premier ministre était chef de l'opposition, il avait clairement indiqué à la Chambre qu'il n'accepterait jamais que l'aide étrangère soit accordée en fonction de l'opinion politique des pays destinataires.

Il y a une autre politique qui peut être dangereuse. Par exemple, quand nous accordons de l'aide au Pakistan, n'essayons-nous pas d'aider les pauvres de ce pays? N'essayons-nous pas d'obtenir pour eux le genre de droits individuels que le ministre a préconisés aux Nations Unies? Je m'opposerais à toute politique qui nous ferait dire au Pakistan ou à tout autre pays: «Rangez-vous à notre avis et votez comme le Canada sur les questions de portée internationale et vous serez alors admissibles à recevoir l'aide du Canada.»

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: J'espère que le ministre précisera sa position le plus tôt possible et qu'elle rejettera le genre de politique qu'elle semblait clairement préconiser dans son discours à New York et que deux députés conservateurs ont applaudi à grand bruit aujourd'hui. Bref, j'espère qu'elle profitera de la première occasion pour nous dire qu'elle s'est trompée à ce sujet.

[M. MacEachen.]

Le président du Conseil privé (M. Baker) a indiqué à juste titre que je devrais mettre fin à mon discours. C'est ce que je vais faire parce que je ne voudrais pas abuser de la courtoisie de la Chambre.

Je tiens à remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ses discours parce qu'elle nous a aidé à mieux comprendre la pensée des conservateurs, qu'ils soient de droite ou de gauche, lorsqu'il s'agit du développement économique international.

Des voix: Bravo!

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je . . .

M. Knowles: Est-ce votre discours de débutant?

M. Woolliams: Oui, c'est mon discours de débutant et j'espère que toutes les débutantes du Canada l'entendront. Je suis toujours heureux d'écouter le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) parce qu'il n'est jamais à court d'arguments creux ou d'effets de voix.

Avant de faire mon entrée en matière, je signale que j'ai constaté une différence entre le gouvernement actuel et le dernier gouvernement que j'ai pu voir à l'œuvre à la Chambre. Notre gouvernement prouve, je pense, que nous sommes maîtres de notre destinée et de la destinée du Canada, alors que l'autre gouvernement assistait à sa propre chute. Je crois que cela résume bien la situation.

● (1430)

Comme le veut la tradition, j'aimerais féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et faire miennes les belles paroles des autres députés à propos de ces deux députés qui se sont signalés. Ils ont respecté la tradition, ce dont je les félicite—je le fais sincèrement—comme je voudrais aussi féliciter le premier ministre (M. Clark) et les membres de son cabinet.

Monsieur l'Orateur, en ma qualité de fils de l'Ouest, j'aimerais rappeler à la Chambre un fait historique: le Canada possède aujourd'hui pour la première fois un premier ministre natif de l'Ouest. Il y a eu d'autres premiers ministres originaires d'autres provinces, comme Bennett du Nouveau-Brunswick et Diefenbaker de l'Ontario, qui ont passé la plus grande partie de leur jeunesse et de leur âge adulte dans l'ouest du Canada, mais aujourd'hui la Confédération a atteint sa maturité puisque nous avons un premier ministre qui est né et a grandi dans l'ouest du Canada, dans la ville historique de High River.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je crois être en mesure de répondre aux critiques du député de Cape Breton qui se préoccupe de la présence d'un grand et d'un petit cabinet. Aucun ministre ne vient de Calgary, mais ce problème-là a été résolu. Calgary a tellement grandi que High River fait maintenant partie de sa banlieue, de sorte qu'en fait, le premier ministre vient de Calgary.

J'aimerais rappeler au leader de l'opposition à la Chambre certains propos que son chef a tenus dans son discours l'autre jour. Je connais les règles relatives aux citations du hansard, monsieur l'Orateur, mais il ne s'agit que de quelques lignes et j'espère que des députés aussi notables que ceux d'en face et d'une aussi vaste expérience m'excuseront de citer un discours prononcé au cours du même débat. Comme en fait foi le hansard à la page 30, le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Trudeau) a déclaré ceci:

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur la façon dont nous entendons nous acquitter, nous du parti libéral, de notre rôle important d'opposition officielle. De toute évidence, la population du Canada a donné aux progressistes conservateurs le mandat de gouverner, et elle désire qu'on laisse au gouvernement la chance d'administrer le pays sans être en butte à la politicaillerie et à l'obstructionnisme. Pour notre part, non seulement nous acceptons et respectons cette volonté du peuple, mais nous prenons au sérieux la responsabilité qui nous a été confiée de collaborer de façon constructive à l'élaboration des politiques du pays.

D'après moi, le très honorable chef de l'opposition, en cette minute de vérité, a informé la Chambre que lui et son parti voulaient bien donner au gouvernement la chance de gouverner. Je l'en félicite.

Cela dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder le sujet de mon discours d'aujourd'hui qui ne portera que sur une seule question. Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône fournit à chaque député l'occasion d'exposer ses vues sur une cause qu'il défend, tout comme il peut en profiter pour exprimer ses griefs et ses recommandations pour une cause qui intéresse son pays et sa circonscription.

Depuis dix longues années, j'ai exhorté le gouvernement du Canada—maintenant il y en aura plus d'un—de même que différents ministres, soit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le solliciteur général et le ministre de la Justice, à faire quelque chose à propos du traitement réservé aux jeunes Canadiens qui sont arrêtés au Mexique.

Tout d'abord, je dirai ceci: aussi répréhensible que soit la conduite d'un être humain, quel que soit sa déchéance sociale, quels que soient ces écarts de conduite par rapport aux normes fixées par la société, cette personne a le droit d'être traitée comme un être humain, avec dignité, avec l'entière protection de la loi et, bien entendu, avec bonté, bienveillance et compréhension. Elles ne devraient être punies qu'après que la justice a suivi son cours normal. En attendant leur procès, elles devraient toujours être considérées comme innocentes parce qu'elles sont présumées innocentes dans notre système.

Comme beaucoup d'autres ici, j'ai passé toute ma vie à essayer d'aider ceux qui ont eu maille à partir avec la loi pour nous assurer que la règle du droit telle que nous la connaissons, que ce soit au Canada ou ailleurs, régit le cours normal de la justice au lieu du droit des gens. Ceux qui sont arrêtés, parfois légalement et parfois illégalement, ont besoin de savoir qu'on pense à eux et qu'on les comprend. Ceux qui ont eu la chance d'être élevés dans un bon milieu—dans un foyer, à l'école, dans la société et d'autres établissements—n'ont pas souvent à subir les rigueurs de la loi. C'est peut-être qu'ils se rendent compte de leurs responsabilités envers la société ou qu'ils ont droit aux meilleurs avocats. Je ne prétends pas pour un instant que ceux qui ont joui de ces privilèges ne transgressent pas à l'occasion les règles et les lois de la société. La loi devrait s'appliquer également à tous.

L'Adresse—M. Woolliams

Le 12 octobre dernier, j'ai posé la question suivante à la Chambre:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'état chargé des Affaires extérieures. Je me joins aux autres pour lui offrir mes souhaits.

J'aimerais l'interroger au sujet de Kirk Thomas et Mark Rollin, arrêté au Mexique en juin dernier et incarcérés pendant trois mois sans inculpation, dans des conditions que John Howard, le réformateur britannique du XVIII[e] siècle, aurait trouvées déplorables et inhumaines même à son époque.

Ma question était très simple: le ministre protesterait-il. Si on m'avait permis—et je n'aborderai pas le sujet en ce moment mais je pourrais y revenir plus tard—de poser une autre courte question, j'aurais fait valoir mon idée. J'aimerais consigner la question que j'aurais alors posée. J'aurais demandé au ministre de protester en outre contre le fait qu'on arrache à des douzaines de familles canadiennes au Canada des milliers de dollars, $10,000 dans ce cas-ci, pour faire sortir les jeunes des prisons mexicaines. A première vue, dans bien des cas, il semblerait y avoir une conspiration frauduleuse—et je ne le dis pas à la légère—parmi les fonctionnaires mexicains qui ont touché cet argent pour faire libérer ces jeunes par l'entremise de notre ambassade par des moyens inacceptables à nos yeux. En l'occurrence, les jeunes ont été détenus trois mois sans inculpation.

En somme, c'est un exemple parmi tant d'autres que j'ai exposés à la Chambre et d'autres dont on n'a pas soufflé mot. Kurt Thomas et Mark Rollin, âgés respectivement de 19 et 20 ans de Sherwood Park, Edmonton, Alberta, ont été arrêtés au Mexique le 30 juin dernier parce qu'ils y avaient emprunté un bateau sans la permission du propriétaire. Je n'excuse pas leur conduite. Même au Canada, ce serait illicite. Je réprouve toutefois ce qui s'est passé à la suite de leur arrestation et qui s'est reproduit à maintes reprises lorsque des touristes canadiens se rendent au Mexique. Au Canada, ce délit aurait donné lieu à une déclaration sommaire de culpabilité.

Ils ont été arrêtés le 30 juin, détenus sans inculpation trois mois à La Paz, privés de soins médicaux et dentaires dans une cellule des plus malpropres où ils étaient forcés de manger dans un plat que nul Canadien respectable ou nul citoyen du monde occidental ne jugerait convenable.

Les parents, M. et M[me] Gerd Thomas, ont fait un ou deux voyages au Mexique et ont dû verser tout d'abord $4,697.67, sauf erreur, à notre ambassade pour les frais d'avocat et la restitution d'un bateau qui n'était même pas endommagé. En plus de cette somme, ils ont versé près de $10,000 en frais divers, dont la plupart seraient superflus dans notre pays ou tout autre pays civilisé. Les associations professionnelles d'avocats au Canada et la législation canadienne n'approuvent nullement ces dépenses.

● (1440)

Après un certain temps, les Thomas ont obtenu la permission de voir leur fils en prison. Il n'avait pu prendre un bain depuis plusieurs semaines; ses cheveux longs jusque dans le dos étaient malpropres. Ses parents ont fait des pressions sur tous ceux qu'ils croyaient être en mesure d'agir. Finalement après avoir payé environ $10,000 en frais divers, leur fils et son ami ont été libérés. Les accusations portées vers la fin de la période de trois mois pour rendre licite ce qui était illicite, ont été retirées.

Je dois ajouter que j'ai déjà parlé d'autres cas du même genre. J'en viens au fait. Quand des jeunes sont arrêtés au Mexique—j'ai relevé de nombreuses preuves, non seulement en lisant le rapport du sous-comité spécial du Sénat des États-Unis, mais en étudiant d'autres cas concernant la détention de jeunes Canadiens et Américains au Mexique—on recourt à certains procédés. Cette méthode, je n'ai aucune hésitation ni aucune réserve à le dire, a pour objet d'extorquer de l'argent aux parents des victimes. La plupart de ces gens sont laborieux et parfois gagnent peu. Après une telle affaire, ces gens sont sans le sou ou endettés.

Permettez-moi de signaler en passant une autre affaire qui s'est produite le 22 octobre 1976. Je cite un extrait de l'article paru à cette occasion dans le *Globe and Mail*:

> Jane et Ray Bethune essaient depuis le mois de janvier d'obtenir la libération de leur fille.
>
> Au cours des huit derniers mois, M. Ray Bethune, 56 ans, débardeur, a dépensé $18,000, déboursé toutes ses économies et emprunté de l'argent auprès d'une banque pour essayer de faire sortir sa fille incarcérée dans une prison mexicaine.
>
> Il a déclaré que les représentants du gouvernement canadien lui avaient demandé de se taire à défaut de quoi sa fille subirait les sévices de la part des autorités mexicaines.

Je peux m'arrêter ici. S'ils consultent le rapport du sous-comité spécial du Sénat américain, les députés constateront page après page, la véracité de mes propos et l'exactitude de l'article paru il y a déjà trois ans dans le *Globe and Mail*. Voici ce qu'ajoutait M. Bethune dans l'interview qu'il avait donné au *Globe and Mail*:

> Nous ne savons plus à quel saint nous vouer. C'est un cauchemar.
>
> N'oubliez pas qu'au Mexique, vous êtes coupable tant que vous n'avez pas établi la preuve contraire; c'est ce qui fait la lenteur du système.
>
> M. Bethune a déclaré que sa fille n'avait rien à voir avec le crime dont on l'accusait et l'ami de cette dernière l'a affirmé dans sa déposition.

Par suite, la fille de M. Bethune a finalement été relâchée. Je pourrais en dire plus sur cette affaire mais elle prouve simplement qu'aucun d'entre nous n'engage les Canadiens à se rendre à l'étranger et à y enfreindre la loi. D'autre part, aucun d'entre nous—quels que soient les faits de cette affaire particulière et des dizaines d'autres—n'approuve le fait qu'un État voisin ne profite de l'amour et de l'affection que des parents innocents portent à leurs enfants pour leur extorquer de l'argent, les obligeant à liquider leurs économies et à emprunter de l'argent juste pour sortir leurs enfants de l'atrocité et de l'horreur de ces prisons.

Le 2 mars 1977—et à ce propos, je félicite l'ancien gouvernement auprès duquel je n'ai cessé d'insister par mes questions—le Mexique, le Canada et les États-Unis ont signé un traité sur l'échange de prisonniers. Le bill que je réclamais et les traités qui ont été signés par suite de son adoption ont servi de prototypes au Canada pour la négociation de traités similaires avec d'autres pays. Les États-Unis et le Canada ont signé un de ces traités en vue de l'échange de prisonniers à la suite d'une condamnation; le traité stipulait que l'échange aurait lieu après un certain temps. Le Mexique circonvient à cet accord. La question est de savoir pourquoi. Des Canadiens sont gardés en prison sans accusation, sans comparution devant un tribunal et, par conséquent, sans procédure judiciaire qui permettrait de faire jouer le traité de manière à ce qu'un échange légal entre nos deux pays puisse avoir lieu dans les formes. J'ai soulevé cette question à de nombreuses reprises.

[M. Woolliams.]

Dans l'affaire Thomas, après la visite des parents, on a porté des accusations, pour légaliser ce qui était illégal, contre les deux détenus qui étaient en prison depuis trois mois, et on les a ensuite retirées. Mais les détenus n'ont été relâchés qu'après des mois de frustration et après que les Thomas ont été obligés d'emprunter de l'argent à une banque.

J'ai en main une lettre de l'ex-solliciteur-général, le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) qui siège maintenant dans l'opposition. Dans cette lettre datée du 28 mars 1977, il déclare:

> Je dois vous rappeller qu'un pareil traité serait sans effet dans le cas de personnes en instance de procès; il ne s'applique qu'à ceux qui ont été condamnés ou sont en régime de liberté conditionnelle. Les personnes en instance de procès devront quand même demander l'assistance de l'ambassade canadienne qui dans certains cas s'est avérée très efficace.

Avait-il raison? L'accord était là. Toutefois, le 10 avril 1978, M. Don Jamieson, ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait remarquer que la loi serait proclamée et le traité prévoyant l'échange des prisonniers approuvé par suite de négociations menées par le gouvernement, par suite aussi, bien sûr, de la position adoptée par d'autres parlementaires. Tous ont protesté mais sans effet. Les États-Unis ont protesté. Lisez donc à ce sujet le rapport du comité spécial du Sénat.

Le Canada a protesté. En réponse à des questions que je leur ai posées, d'ex-secrétaires d'État aux Affaires extérieures m'ont répondu qu'ils avaient protesté. C'était exact. Notre actuel ministre a protesté, mais il n'empêche que ce processus illégal se poursuit. Ce sont cependant les manœuvres d'extorsion que je trouve le plus odieuses. Mettons-y fin. Reconnaissons que ce traité n'atteint pas son objectif: lorsqu'aucune accusation n'est portée, on ne peut recourir aux services d'avocats, ni communiquer avec l'extérieur, ni obtenir un reçu pour les biens saisis. Le rapport sénatorial dit que des avions et des automobiles ont été saisis. Ces objets disparaissent tout simplement et, dans bien des cas, il n'est même pas possible de mettre la main sur un avocat fiable. Dans ce cas particulier, les Thomas ont payé $4,600 ou plus à des avocats qui, disent-il, n'ont rien fait.

Mon honorable collègue dit que cela ne se fait pas au Canada. Je signale au député que, d'après les règles de la profession chez nous et d'après la loi canadienne, un avocat qui aurait touché de tels honoraires sans agir, ou en agissant de cette façon, serait radié du Barreau. Je dis aux députés que s'ils ont des avocats marrons dans leur circonscription, c'est leur problème et non le mien.

Il n'est certes pas exagéré de dire qu'il y a abus dans les arrestations, dans l'administration de la justice, dans l'extorsion et la confiscation de biens sans compensation et que les résolutions des Nations Unies sont transgressées. Voici ce qu'il ressort des témoignages qui ont été faits devant la commission spéciale du Sénat américain sur des abus analogues à ceux dont certains Canadiens ont été victimes—et c'est le résultat des enquêtes du Sénat, pas des miennes—: premièrement: torture physique. Il est incontestable que certains prisonniers ont été torturés car ils avaient les côtes cassées, ou que des dispositifs électroniques provoquant des chocs ont été attachés à différentes parties de leur corps. Deuxièmement, extorsion. Des avocats et des responsables de prisons ont réclamé des sommes faramineuses pour donner aux prisonniers les choses de première nécessité; elles s'élevaient en moyenne à $10,000. Troisièmement, participation des prisonniers mexicains. Il

semblerait que dans les prisons mexicaines, les autres prisonniers font la loi et ils se partagent le «butin» venant des prisonniers américains et canadiens. Ces prisonniers sont de mèche avec les avocats, les dirigeants de prison et la police de l'endroit.

D'après cette commission sénatoriale, il y a même quelques cas de conspiration. Il doit bien y avoir conspiration pour que cela se produise. Ce sont les responsables locaux qui font la pluie et le beau temps. Il est presque normal de devoir attendre deux ans pour l'instruction.

Lorsqu'on critique, on doit faire des recommandations. Que faire, je vous le demande? Il faudrait établir très soigneusement un rapport et l'adresser au service des Nations Unies qui est chargé des libertés civiques et des droits de l'homme, pour préciser que nous protestons, comme d'autres membres des Nations Unies, contre toute violation nouvelle de ce genre. Les États-Unis l'ont déjà fait. Est-ce trop demander?

● (1450)

En second lieu, il faudrait que le Canada procède à une étude au lieu de s'en remettre comme toujours à celle qui sont effectuées aux États-Unis. Nous pourrions faire une étude du genre de celle qui a été faite par le Sénat américain. Cela pourrait être confié à notre Sénat, ou peut-être au comité de la justice et des questions juridiques. Les témoins pourraient être soumis aux règles que j'ai indiquées cet après-midi à la Chambre. Ils pourraient exposer les déboires qu'ils ont subis dans ces conditions et la façon dont ils ont été déshumanisés. Et surtout, parler de l'argent qui a été extorqué à leurs parents.

Troisièmement, notre ministère des Affaires extérieures devrait protester de la façon la plus énergique, par la voie diplomatique. Comme le sous-comité américain en a fait la recommandation, notre ambassade de Mexico devrait tenir une liste d'avocats de confiance, compte tenu du fait que des avocats touchent des honoraires mais ne font rien comme cela a été dit devant le sous-comité américain. J'ai déjà parlé des Thomas dont les avocats avaient touché $4,600 sans rien faire tant que les parents ne se sont pas rendus sur place.

Je voudrais citer des passages de ces lettres. J'en ai une autre du 28 mars émanant de l'ex-solliciteur général, le député de Blainville-Deux-Montagnes. Je ne la lirai pas en entier. Il disait:

Je dois vous rappeler qu'un pareil traité serait sans effet dans le cas de personnes en instance de procès . . .

Je m'arrête ici. Pourquoi pourrissent-ils parfois trois mois, six mois ou un an, tant que les parents n'ont pas lâché leur dernier dollar? Voilà ce que le solliciteur général disait de façon très diplomatique. Il poursuivait:

. . . les personnes en instance de procès devront quand même demander l'assistance de l'ambassade canadienne . . .

Il est temps que l'ambassade canadienne fasse comme les Américains, qu'une partie de son personnel ait fait des études de droit pour pouvoir comprendre la jurisprudence mexicaine et venir en aide à ceux qui se trouvent dans cette situation.

Le 10 avril 1978, je recevais une lettre par laquelle Don Jamieson signalait la signature du traité. Le bill C-21 en faveur duquel notre parti, le NPD et tous les députés de la Chambre ont donné leur accord, et qui concerne l'échange de prisonniers, est court-circuité. Il s'agit là d'un combat difficile qui se poursuit depuis longtemps. Je tiens à lire certaines conclusions du comité américain:

Il est également difficile de vérifier les plaintes concernant la confiscation de biens personnels lorsqu'aucun reçu n'a été délivré, ou les extorsions commises par les avocats en l'absence de contrats et d'écrits. Même si dans ce genre d'affaire les preuves ou absences de preuves ne sont pas «concluantes», les comité croit que ces plaintes et accusations, ont un certain fondement, car elles forment un ensemble plausible. Il est parvenu à cette conclusion même si cette étude a fait ressortir un autre profil indiquant qu'un grand nombre de plaintes ont été faites par des prisonniers cherchant seulement à améliorer leur sort . . .

Malgré cela, les membres du comité ont constaté l'exactitude de ces faits. Après avoir récapitulé les preuves, le comité a déclaré:

La plupart des cas prouvés de refus de visite ont donné lieu à des protestations. Certains ont fait l'objet d'une protestation officielle, par écrit, auprès du gouvernement mexicain. Dans d'autres cas, généralement en dehors de Mexico, des protestations ont été adressées aux autorités locales. Dans certains cas, il n'y a pas eu de protestation soit parce que le détenu ne voulait pas que son nom figure dans une lettre de protestation, souvent par crainte de compromettre sa cause—dans certaines juridictions il y a eu une amélioration appréciable du délai de notification; dans d'autres, l'amélioration a été faible ou nulle. De toute évidence c'est un domaine dans lequel les efforts doivent être poursuivis.

Le comité sénatorial a ajouté:

Mesures correctives prises: les plaintes vérifées concernent l'espacement des visites des agents consulaires surtout entre le début de 1974 et février 1975. Au cours de cette période, des fonds insuffisants empêchaient ces agents de se rendre dans les prisons éloignées. Nous remarquons toutefois que certaines plaintes valables de cette catégorie ont également été faites par des prisonniers incarcérés dans des prisons situées près de Mexico et qui indiquent que les visites étaient irrégulières et peu fréquentes. Depuis février 1975, tous les Américains détenus au Mexique qui le désiraient ont été régulièrement visités—

J'imagine que tous nos comités constateraient la même chose.

Mesures correctives prises: aucune mesure n'a été prise ou ne semble possible, car c'est à l'appareil judiciaire mexicain de déterminer la culpabilité ou l'innocence. Un certain nombre de causes témoignent d'un grave conflit entre le verdict et la façon dont les preuves ont été obtenues mais, néanmoins, l'appareil judiciaire mexicain prévoit une tribune pour le règlement de ces conflits.

Ils restent donc incarcérés sans que l'on ait porté la moindre accusation.

Il y a eu des protestations verbales et écrites de faites auprès du gouvernement mexicain et (ou) des autorités locales contre des violations établies, des droits de la personne, au moment de l'arrestation, lorsque le prisonnier a demandé qu'une protestation soit présentée. Dans bien des cas, le prisonnier a considéré qu'il valait mieux pour lui de ne pas présenter de protestation, même après avoir avoué avoir été maltraité à un fonctionnaire du consulat qui lui rendait visite.

Je cite ces passages pour démontrer à quel point il est nécessaire que notre comité étudie cette question et établisse éventuellement un comité spécial semblable du Sénat pour s'en occuper.

Il est arrivé très souvent que l'ambassade ou différents consultats à Mexico réussissent à obtenir la restitution, ou tout au moins une restitution partielle, des biens personnels confisqués.

On ajoute que des effets personnels disparaissent souvent parce qu'on ne donne aucun reçu comme on le fait dans les prisons du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni. Ces gens ne bénéficient d'aucune protection.

Même s'il arrive à l'occasion que l'on trouve des cas semblables ailleurs, il semblerait que ces incidents soient plutôt exceptionnels et ne fassent pas partie des habitudes générales de la vie carcérale.

On précise plus loin que dans les cas où il existe une autorité locale, les prisonniers sont mieux traités. Cependant, dans une ville comme Mexico où les niveaux de compétence sont plus étendus, cette façon de traiter les prisonniers semble exister encore:

Dans la plupart des cas, toutefois, le prisonnier préfère que l'on ne dépose aucune protestation en son nom. Cela est peut-être dû à la crainte que les «mayores» ou les «commandos» exercent des représailles, ou encore qu'on le transfère à une autre unité carcérale où il perdrait la plupart des privilèges pour lesquels il a déjà payé.

Voilà ce qu'a constaté le comité qui a étudié la question.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé. Il pourra cependant poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Woolliams: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je remercie les députés de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je dois signaler au député qu'il n'a pas le consentement unanime de la Chambre. Je le demande à nouveau. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député peut poursuivre.

M. Woolliams: Je suppose que chacun de nous a droit à un ennemi. Comme le demandait l'ancien chef du Nouveau parti démocratique: qui n'a pas d'ennemi? A ce moment-là, quelqu'un s'est levé en arrière de la salle et a déclaré: «Moi, je n'ai pas d'ennemi». Quand M. Douglas lui a demandé pourquoi, il a répondu: «Je les ai tous enterrés». Je poursuis.

En dépit des dispositions de la constitution du Mexique selon laquelle personne ne peut être détenu au secret et chaque détenu peut réclamer immédiatement un avocat, en règle générale, le procureur et la police ne tiennent pas compte de ces dispositions ou les rendent inopérantes—

● (1500)

Aux termes de la loi mexicaine, la violation de ces droits constitutionnels n'infirme pas l'accusation.

En terminant, j'espère que les recommandations que j'ai faites cet après-midi pour demander qu'une pétition énergique soit adressée aux intéressés, que les organismes des Nations Unies responsables des droits de la personne et des droits civils soient saisis de cette affaire, et que nous fassions nous-mêmes, dans un Livre blanc, une étude de la situation, soient acceptées par le gouvernement et appuyées par tous les députés de la Chambre. Je suis persuadé que si ces griefs, qui touchent un grand nombre de jeunes Canadiens et de familles canadiennes , sont présentés comme je l'ai proposé, il sera possible d'y trouver une solution grâce à la bonne volonté et à la compréhension internationale.

Des voix: Bravo!

[M. Woolliams.]

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, vous comprendrez sans doute que je vis présentement un événement marquant. C'est la première fois que j'ai le privilège de prendre la parole en Chambre. Je me sens jusqu'à un certain point dans mon élément, compte tenu de l'ambiance générale un peu religieuse de cet endroit et aussi parce que le Parlement siégeait historiquement dans une ancienne abbaye. Je n'ai encore vu personne en train de lire son bréviaire ici, mais l'impression de se trouver dans une abbaye fait partie de l'ambiance générale. J'ai remarqué que tout ne se passe pas exactement comme dans une église, en ce sens que le chœur, au-dessus de vous, monsieur l'Orateur, a très peu l'occasion de se faire entendre et que de façon générale, l'assemblée ne se conduit pas tout à fait aussi bien que dans la plupart des églises que j'ai eu l'occasion de voir.

Du point de vue historique, encore une fois, j'aimerais ajouter que je suis le premier membre de ma famille, laquelle est arrivée d'Irlande il y a environ 150 ans, qui ait eu le privilège de faire partie de cette assemblée. Du point de vue historique également, je suis le premier représentant de la nouvelle circonscription de Saskatoon-Est, qui est une partie de l'ancienne circonscription de Saskatoon-Humboldt, à prendre la parole ici. Cette circonscription et le député qui la représentait sont tous deux passés à l'histoire.

Des voix: Bravo!

M. Ogle: La circonscription de Saskatoon-Est couvre une petite superficie. Elle englobe la portion de Saskatoon à l'est de la Saskatchewan et une petite bande de terre en bordure de la ville. A mon instar, beaucoup de députés se sont prévalus de l'offre du gouvernement du Canada de payer notre transport pour nous permettre d'assister aux funérailles de notre ancien premier ministre, le très hon. John Diefenbaker, dont la dépouille mortelle repose aujourd'hui dans la circonscription de Saskatoon-Est. Ces derniers jours, nous avons rendu à juste titre de nombreux hommages à feu M. Diefenbaker. Le chef de l'opposition (M. Trudeau) a déclaré que sa présence se faisait toujours sentir parmi nous. Je suis d'accord là-dessus. Je tiens cependant à démentir une fois pour toutes la rumeur qui s'est répandue comme une traînée de poudre dans l'Ouest; en effet, on a prétendu qu'au troisième jour après l'enterrement, il s'est manifesté quelque chose d'étrange au tombeau; cette rumeur est entièrement fausse. Je m'en porte garant car ma maison est à quelque 250 mètres de la tombe de feu de M. Diefenbaker; je surveille l'endroit de très près.

Les députés qui se sont rendus en Saskatchewan ce jour-là, y compris ceux qui s'y rendaient pour la première fois, se sont trouvés dans une institution de grand prestige dans la province, l'université de Saskatchewan. Aujourd'hui, cette université compte quelque 10,000 étudiants venus de tous les coins de la province et de nombreuses autres régions du Canada. Nous sommes fiers de notre université, de ses enseignants et de ses étudiants.

Que l'on n'aille surtout pas croire que nous manquons d'énergie à Saskatoon-Est parce que le ministre de l'Énergie représente Saskatoon-Ouest. Au fait, nous en avons autant qu'il nous en faut et le ministre de l'Énergie lui-même habite dans notre circonscription. J'ai l'âge de savoir et suffisamment d'expérience pour croire qu'il est possible de convertir le ministre de l'Énergie et député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) même s'il est un ami de longue date, j'estime qu'il

devrait à l'heure actuelle envisager cette conversion et de modifier sa position du démantèlement de Petro-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Ogle: Dans mon discours de présentation, et à de nombreuses reprises tout au long de la campagne électorale, j'ai rappelé mon intention de défendre la vie, dès le moment de sa conception jusqu'à sa fin naturelle. Par ces affirmations, j'ai cherché, à l'instar de beaucoup de mes collègues dans cette Chambre, à exprimer mes convictions profondes sur les droits de la personne; je suis convaincu que nous avons tous reçu le droit à la vie et cela jusqu'à notre mort naturelle; ces droits sont parfois individuels, et parfois collectifs. On ne devrait jamais en tolérer la violation.

Mais, dans notre pays et dans le reste du monde, on continue de violer les droits de la personne. Durant le court laps de temps que nous, être humains, avons à passer sur cette planète, vous et moi et tous les autres avons d'une façon ou d'une autre à lutter pour la sauvegarde des droits de tous les êtres humains. L'un des droits que je considère fondamentaux pour chacun de nous est le droit à la santé. Ce droit englobe en fait toutes les conditions de vie qui permettent de mener une vie saine. Et quand je parle de santé, je parle non seulement de la santé physique dont nous espérons tous jouir, mais aussi de la santé psychologique, morale, spirituelle et émotive qui permet à l'être humain de vivre comme être humain et, plus important encore, qui permet à un pays de vivre une vie saine et au monde entier de vivre comme une communauté saine de pays. Aussi quand je parle de santé, je ne parle pas simplement de la santé physique qui est si souvent confondue avec la santé d'ensemble, je parle de la réalité globale qui, pour tout le monde, constitue ce qu'on appelle bien-être.

Je le répète, encore l'une de mes convictions personnelles les plus fondamentales est que le droit à la santé constitue l'un des droits les plus importants que nous ayons en tant qu'êtres humains, et si nous tenons en tant que citoyens canadiens à exercer vraiment une certaine influence aux Nations Unies, il est important que nous donnions nous-mêmes l'exemple au lieu de montrer du doigt d'autres qui n'ont pas jusqu'ici atteint notre niveau de santé.

● (1510)

Au fond, c'est surtout pour cela que le discours du trône m'a déçu. J'ai vite fait de me rendre compte qu'on n'y mentionnait pas une seule fois la santé ou les principes sociaux de base dont dépend l'achèvement d'une société en bonne santé. La question de la santé, ou plus précisément des soins médicaux, n'a certes pas, et de loin, été réglée complètement au Canada. Un ancien député de mon parti, Tommy Douglas, déclarait à Toronto en fin de semaine dernière qu'à son avis un grave danger menace notre pays du fait que le régime de soins médicaux actuel subit de fortes pressions et qu'il pourrait, en un sens, se désintégrer. Dans les quelques minutes qui vont suivre, mes observations auront trait à cette crise, ce problème particuliers. Car moi aussi j'estime que c'est l'un des principaux problèmes au Canada aujourd'hui.

En passant, je dirai que le droit à la santé n'est pas inscrit comme tel parmi les droits reconnus par les Nations Unies; par contre, dans l'article 25, on lui donne un sens beaucoup plus large, un sens, à mon avis universel, en déclarant et je cite:

Chaque être humain a le droit d'avoir un niveau de vie qui lui assure, ainsi qu'à sa famille, santé et bien-être, notamment au niveau de l'alimentation, du vêtement, du logis, des soins médicaux et des services sociaux . . .

En mai 1977, à l'Assemblée mondiale de la Santé, notre pays a convenu, selon le procès-verbal de la réunion, d'adopter un objectif de santé global qui se définit ainsi:

Qu'au cours des futures décennies, le grand objectif social des gouvernements et de l'Organisation mondiale de la Santé soit de faire en sorte que d'ici l'an 2000 tous les citoyens du monde jouissent d'une santé qui leur permette de mener une vie sociale et économique productive.

Personnellement, je crois que nous devrions toujours nous inspirer de cet objectif.

Il y a de nombreux aspects de la santé dont j'aimerais vous entretenir au cours des années à venir, notamment toute la question de la nutrition et de l'alimentation. J'ai vécu une partie de ma vie dans des pays en développement. J'ai vécu parmi des gens affamés dont le principal problème était l'absence de nourriture et je pense que nous, qui sommes surnourris et sous-alimentés dans un pays où l'on peut se procurer de tout en abondance, devons sérieusement nous pencher sur la question de notre mode alimentaire. Nous devons condamner sévèrement les produits et les ingrédients artificiels qui dénaturent les aliments dits «naturels».

Au sujet encore une fois de l'assurance santé, j'ai entendu divers orateurs en parler ici à la Chambre la semaine dernière. Beaucoup d'entre eux affirmaient avoir joué un grand rôle dans son établissement, mais j'ai été moi-même mêlé de très près à la crise de l'assurance santé en 1962 en Saskatchewan où fut institué le premier régime d'assurance santé en Amérique du Nord. La bataille commença le 1er juillet de cette année-là et se poursuivit jusqu'au 23 juillet. Les gens se sont déchirés dans des affrontements d'une intensité inouïe mais la querelle s'est terminée le 23 juillet par la signature de la déclaration de Saskatoon qui donna à la province de la Saskatchewan le premier régime d'assurance santé d'Amérique du Nord.

J'étais à cette époque-là, beaucoup plus jeune que je ne le suis aujourd'hui, bien entendu, mais par un curieux accident du hasard, je me trouvais placé directement entre les deux parties. Le gouvernement de la Saskatchewan avait son administration centrale à l'Hôtel Bessborough, et l'association professionnelle des médecins avait son siège social dans le centre médical situé à quelques centaines de verges plus loin sur la même rue. Et juste à mi-chemin entre les deux se trouvait le Centre catholique dont j'était le directeur. Pendant ces 23 jours, j'ai bel et bien vécu dans une zone dangereuse. A l'issue de ces 23 jours, cependant, un changement social fondamental avait transformé l'histoire de notre pays. J'estime maintenant que ces 23 jours ont influencé considérablement ma vie à l'égard de nombreuses autres questions sociales. Il était très instructif de se trouver sur place et de constater qu'un changement social profond s'était enfin produit parce qu'un groupe de gens avaient non seulement conçu une idée, mais encore qu'ils avaient eu le courage de la réaliser en dépit d'une opposition quasi-généralisée.

Des voix: Bravo!

M. Ogle: Cette idée d'un régime d'assurance-maladie, née en Saskatchewan en 1962, s'est répandue dans d'autres provinces, mais pas immédiatement. A cause de l'ampleur qu'elle aurait—le régime en effet serait d'application universelle—un ancien premier ministre maintenant défunt, feu le très honorable John Diefenbaker, prit en 1961 la décision historique de confier à l'honorable juge Emmett Hall l'étude des besoins en matière de santé des Canadiens. A mon avis, tous les Canadiens feraient bien d'étudier ce rapport avec attention, car il énonce les principes fondamentaux du régime d'assurance-maladie.

Certaines recommandations de ce rapport ont été appliquées, mais bien d'autres sont demeurées sans suite. Ce document contient certains principes dont on n'a encore tenu compte nulle part, mais je vous invite tous à examiner le document en question. On y fait état de quatre principes fondamentaux nécessaires à l'instauration d'un régime complet d'assurance-maladie. Premièrement, tous devraient être couverts par le régime d'assurance. Deuxièmement, tous devraient avoir accès aux services de santé. Troisièmement, les bénéficiaires devraient être couverts même en voyage. Quatrièmement, le régime devrait être administré centralement par un organisme sans but lucratif. Ces principes ont été appliqués plus ou moins, et de diverses façons, selon les endroits, mais il semble que depuis environ un an, des failles sont apparues dans le système. Certains médecins se retirent du régime et les répercussions de ce mouvement varient selon les régions. On se permet parfois de facturer en double, ou de faire des choses de ce genre, ce qui revient à dire qu'on déroge à l'esprit du régime. Par exemple, on perçoit maintenant des primes à Terre-Neuve, ce qui va à l'encontre du principe même de l'universalité d'un régime d'assurance-maladie.

Quand il se passe de telles choses, c'est tout le régime qui s'en trouve menacé. Par analogie, on pourrait comparer les quatre principes dont j'ai parlé plus tôt aux quatre pattes d'une chaise. Il suffit que l'une des pattes soit plus courte que les autres pour que la chaise soit branlante et très incomfortable. Si l'on s'avise de couper une autre patte dans l'espoir de redonner à la chaise son équilibre, on ne fait qu'aggraver les choses. En fin de compte, on court le risque que la personne qui utilisera la chaise en question tombe à la renverse—pour utiliser un langage parlementaire. C'est ce qui arrivera au programme et au régime d'assurance-maladie si l'on ne prend pas des mesures draconiennes pour empêcher la situation de se détériorer davantage.

● (1520)

Des voix: Bravo!

M. Ogle: Permettez-moi maintenant de reprendre quelques passages du discours que Tommy Douglas a prononcé au cours de la fin de semaine à Toronto et dans lequel il exprimait des idées analogues aux miennes. J'aimerais revenir sur certaines opinions exprimées par un homme que j'estime énormément et que l'on peut, en vérité, appeler le père de l'assurance-maladie, M. Douglas. Il a déclaré, et personne ne le nie, que la plupart des médecins au Canada dispensent leurs services dans le cadre de régimes provinciaux d'assurance-maladie. Il a ajouté que dans les cas où les barèmes d'honoraires sont inacceptables, c'est au gouvernement provincial et aux médecins qu'il appartient de négocier des barèmes justes. Il ne sert à rien de dire que tous les médecins ne sont pas honnêtes, cela n'est pas vrai, mais on doit leur appliquer des barèmes qui le sont.

Des voix: Bravo!

M. Ogle: M. Douglas a également dit qu'il devrait être interdit aux médecins d'exercer sans être conventionnés, principe d'ailleurs clairement énoncé dans le rapport de la Commission Hall.

Des voix: Bravo!

M. Ogle: L'autre chose que M. Douglas a dite et que je trouve très pertinente c'est que si un docteur ne veut plus être conventionné, il doit pouvoir le faire. Dans ce cas, toutefois, il doit se retirer totalement et ne pas se servir du régime pour obtenir partiellement ce qu'il cherche ou en obtenir un peu plus. La grande majorité des médecins resteront conventionnés et seront bien rétribués pour leurs services mais s'ils choisissent de se retirer, ils devront alors selon moi se passer des services publics qu'ils utilisent fréquemment dans le cadre du régime d'assurance maladie. C'est une proposition importante et j'espère que le gouvernement saura en tenir compte. J'espère que le gouvernement veillera à ce que cesse cette habitude que la loi actuelle permet.

Certains secteurs de la santé méritent une attention particulière. J'en parlerai rapidement. Je pense que les soins de santé constituent un domaine auquel le gouvernement doit attacher une importance toute particulière et notamment les soins psychiatriques dans les établissements pénitenciers. En août, Odyssey—c'est ainsi que s'appelle un groupe de détenus à Millhaven qui recherchent des changements constructifs afin d'éliminer la violence—a constitué un dossier selon que le personnel médical et psychiatrique commettrait couramment des négligences et des abus dans les prisons canadiennes. Une action gouvernementale s'impose donc immédiatement dans ce domaine.

Ensuite se pose le problème de la population indienne autochtone. Les Indiens sont en effet victimes d'une grave injustice en raison du niveau scandaleusement inférieur des soins de santé dispensés dans leurs localités. L'espérance moyenne de vie est inférieure de 10 à 20 ans pour un autochtone; les taux de morbidité et de mortalité sont de deux à trois fois supérieurs à la moyenne nationale; leur ration calorique est bien inférieure à la moyenne nationale; le nombre des médecins et des infirmiers qui leur dispensent des soins est bien inférieur également à la moyenne nationale.

Voici ce qu'on lit dans la nouvelle charte qu'a rédigé M. Hall:

> La santé des Canadiens, où qu'ils vivent, revêt évidemment un intérêt national primordial. Nous sommes un peuple mobile et la maladie ne connaît pas de limites provinciales ni d'autres différences. (. . .) Ce que la Commission recommande, (. . .) c'est que nous, comme nation, adoptions dès maintenant les lois nécessaires et prenions les décisions d'ordre institutionnel et financier propres à rendre toutes les découvertes des sciences de la santé accessibles à tous les habitants du pays sans restriction d'aucune sorte. Toutes nos recommandations visent cet objectif.

Ce document, vieux de quinze ans, est toujours d'actualité.

Comme il ne me reste que quelques instants, j'aimerais conclure avec une parabole qui donnera à la Chambre matière à réflexion. Il s'agit du prochain. Je vais vous la raconter telle qu'on la retrouve dans l'Évangile selon saint Luc.

La question de savoir qui est son prochain et comment il faut s'en occuper ne date pas d'aujourd'hui. Selon l'Évangile, un homme de loi demanda un jour à Jésus, pour tenter de se justifier, et qui est mon prochain? Jésus reprit la parole, et dit: Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho. Il tomba au milieu des brigands, qui le dépouillèrent, le chargèrent de coups, et s'en allèrent, le laisant à demi mort. Un sacrificateur, qui par hasard descendait par le même chemin, ayant vu cet homme, passa outre. Un Lévite, qui arriva aussi dans ce lieu, l'ayant vu, passa outre. Mais un Samaritain, qui voyageait, étant venu là, fut ému de compassion lorsqu'il le vit. Il s'approcha, et banda ses plaies, en y versant de l'huile et du vin; puis il le mit sur sa propre monture, le conduisit à une hôtellerie, et prit soin de lui. Le lendemain, il tira deux deniers, les donna à l'hôte, et dit: Aie soin de lui, et ce que tu dépenseras de plus, je te le rendrai à mon retour. Lequel de ces trois te semble avoir été le prochain de celui qui était tombé au milieu des brigands? C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui, répondit le docteur de la loi. Et Jésus lui dit: Va, et toi, fais de même.

Cette histoire ancienne et toujours nouvelle de ces trois groupes de personnes se répète encore aujourd'hui. Le premier groupe comprenait les voleurs qui ont attaqué l'homme sans défense. Leur principe de vie était: Ce qui est à toi est à moi. C'est pourquoi ils lui ont tout pris.

Une voix: Le NPD tout pur.

Une voix: Non, les conservateurs.

M. Ogle: Le deuxième groupe consistait du prêtre et du lévite, en principe de bonnes gens qui se rendaient au temple pour y prier. Ils ont vu l'homme qui avait besoin d'eux, mais comme celui-ci était blessé, ils ont préféré poursuivre leur route vers le temple, car la loi ne leur aurait pas permis d'y pénétrer avec des vêtements souillés. Leur principe de vie était: ce qui est à moi est à moi. Mais le pauvre Samaritain ne connaissait pas toutes ces règles. Tout ce qu'il savait, c'est que cette personne était en détresse, avait besoin de lui. Il s'arrêta donc et, sans hésiter, il plaça l'homme sur sa monture et pris soin de lui. Son principe de vie était: ce qui est à moi est à nous tous. Voilà ma règle.

Des voix: Bravo!

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui ont déjà pris la parole au cours de ce débat pour vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur de la Chambre des communes. Si jamais je déroge au Règlement de la Chambre, soyez assuré que ce ne pourra être qu'en raison de ma connaissance imparfaite du Règlement et des usages de la Chambre, et non dans l'intention d'aller à l'encontre des procédures établies ou de porter atteinte à la dignité de la Chambre ou de votre poste. C'est également dans cet esprit que je félicite l'Orateur adjoint.

● (1530)

[*Français*]

En effet, j'entends faire tout ce que je pourrai pour ne pas appauvrir, et dans la mesure du possible pour enrichir les traditions et l'acquis de la Chambre des communes, qui non seulement représentent mais en plus renferment le droit même à la liberté. Même si, comme on le voit dans un autre document historique important, nous croyons que ce droit est évident en soi, le monde en grande partie pense autrement. A vrai dire, de notre vivant, pour certains d'entre nous, les droits de la personne ont été brimés de façon abominable dans l'holocauste nazi. Un génocide calculé et minutieusement exécuté a eu lieu dans une partie du monde qui se disait le berceau de la culture. Six millions de Juifs, et encore plus de millions de personnes non juives ont péri. Le droit le plus fondamental de la personne, le droit à la vie, a été foulé aux pieds en masse et avec mépris.

[*Traduction*]

Bon nombre de gens qui vivent actuellement au Canada ont goûté à cette expérience amère, à cet holocauste, en perdant des êtres chers qui en ont été victimes ou qui ont sacrifié leur vie au service de l'armée en cherchant à détruire ce régime monstrueux qui a si gravement outragé la dignité de la personne humaine.

[*Français*]

Mais malheureusement, les tourments de l'humanité n'ont pas pris fin avec l'holocauste. Au contraire, l'holocauste nazi marquait le point de départ d'une suite de génocides communistes démoniaques, auxquels il faut ajouter les carnages odieux de despotes réactionnaires de droite aussi rapaces et aussi cyniques en ce qui concerne la liberté et les droits de l'homme. Nous avons vu avec horreur se répandre le mépris des fondements de la liberté et de la démocratie. A cause de cela, la Chambre des communes constitue un défi de l'esprit de l'homme contre les forces qui, sur cette terre, méprisent le droit à la vie et le caractère sacré de la vie.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, l'élection au Parlement du Canada est donc le plus haut privilège que puissent vous accorder vos concitoyens. Je suis fier de compter parmi mes distingués collègues de la Chambre. Je suis reconnaissant aux gens d'Eglinton-Lawrence de m'avoir accordé ce privilège et je suis conscient de marcher sur les traces de mes prédécesseurs, ceux de ma circonscription, notamment l'honorable Donald Fleming, ancien ministre des Finances, et son successeur plus récent, ancien ministre des Finances, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, dernièrement, président du Conseil privé, Mitchell Sharp. Je ferai de mon mieux pour représenter toute la population d'Eglinton-Lawrence de la même façon que mes prédécesseurs, quelle que soit l'affiliation politique de mes commettants.

A propos de la résolution où nous présentons nos hommages à Son Excellence le gouverneur général, j'aimerais remercier son motionnaire et son comotionnaire. J'aimerais ajouter à leurs commentaires que j'ai entendu avec plaisir mentionner dans le discours du trône que le gouvernement avait l'intention de prendre certaines mesures qui, je crois, complèteront la série de réformes parlementaires apportées depuis quelques années. J'approuve particulièrement l'intention annoncée par le gouvernement de permettre aux députés de mieux défendre les intérêts de leurs électeurs en accordant plus d'attention aux bills d'initiative parlementaire. Le dernier gouvernement avait déjà fait beaucoup pour aider les députés à jouer leur rôle plus efficacement en leur offrant des installations et un personnel plus adéquats et en autorisant la télévision à rapporter les événements qui se déroulent à la Chambre.

J'ai été aussi heureux d'entendre dire dans le discours du trône qu'on allait établir un comité spécial chargé d'étudier à fond les besoins spéciaux des Canadiens handicapés et invalides. Les droits de la personne de ces compatriotes canadiens sont facilement négligés parce que trop souvent on ne s'en rend pas compte et on n'y pense pas.

J'ai été aussi heureux de noter qu'on voulait renforcer le rôle du bénévolat dans notre société. Bien que j'aie travaillé dans les domaines du commerce et de la finance, j'ai consacré la plupart de mon temps aux organismes non gouvernementaux, au service de l'église, à la ligue des droits de l'homme de B'nai B'rith, et ainsi de suite. J'ai été personnellement témoin de l'énorme apport de ces organismes bénévoles, sans qu'il en coûte rien aux contribuables. Ces organismes méritent d'être encouragés, que leur orientation soit spirituelle, humanitaire, culturelle, athlétique, philanthropique ou autre.

Bien que je me réjouisse des intentions exprimées dans le discours du trône, je suis déçu de ce que beaucoup de ces réformes ne se traduiront que par la création de comités au lieu de mesure concrètes. J'ai donc le grand regret de dire que malgré mon désir de rester optimiste, ayant vainement espéré voir des progrès réels se réaliser et une certaine orientation se dessiner, je dois m'avouer profondément déçu.

Le prétendu programme que nous a présenté le gouvernement ne fait que confirmer les craintes que m'inspirait l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur. L'analyse à laquelle je me suis livré et les conclusions que j'en ai tirées sont le fruit d'une patiente réflexion. En effet, en tant que députés, nous avons eu beaucoup de temps, cinq mois maintenant, pour faire nos observations mais de loin et à tâtons en quelque sorte. Toutefois, depuis que le discours du trône a été prononcé, nous savons ce qu'il en est. Nous avons affaire à un gouvernement évasif, mou et creux. Je me suis longuement posé la question. Je me suis demandé: est-ce un discours du trône digne d'un nouveau gouvernement minoritaire? Ce discours peut-il nous aider à établir nos lois ou notre politique, nous servir de guide ou de plan ou même d'esquisse au moment où nous entrons dans les années 1980? Le fait est que le nouveau gouvernement demeure impassible et apathique devant les problèmes extérieurs et les défis qu'il devrait relever à l'intérieur.

A une époque où le monde est ébranlé par les révolutions et le génocide, par les pénuries de pétrole et des hausses de prix arbitraires, par l'instabilité monétaire et l'inflation, par les jeux de pouvoirs internationaux et la faim et la misère dans le tiers et le quatrième monde et à une époque ou notre pays, soumis aux pressions de ces forces extérieures, aurait besoin de réaffirmer sa politique en matière d'énergie, de taux d'intérêt et d'emploi, nous sommes en droit de nous demander en entendant le discours du trône, si le gouvernement ne vit pas sur une autre planète. Je me suis demandé, comme des millions de Canadiens, je le sais, à quoi a pu servir cet intervalle depuis les élections si ce n'est à permettre aux pirates de se diviser le butin électoral à la table du capitaine, tandis que le navire de l'État canadien navigue dans une mer agitée par les tensions mondiales provoquées par de violentes tempêtes économiques.

Imaginez mon étonnement—notre étonnement en qualité de parlementaires—quand j'ai entendu le premier ministre (M. Clark) déclarer dans le discours du trône que sa politique est «d'assujettir davantage les ministres à votre contrôle;» quel illogisme, quelle ironie, quel paradoxe! Comment peuvent-ils être assujettis à notre contrôle quand durant des mois, on s'est abstenu de convoquer le Parlement pour lui rendre des comptes? Durant toute cette période, les ministres n'étaient nullement comptables à la Chambre ni à l'autre endroit. Cette longue absence du Parlement établit-elle un précédent, fournit-elle un exemple ou donne-t-elle une certaine vraisemblance au principe qui veut «assujettir davantages les ministres à votre contrôle?» Nous estimons qu'ils n'ont guère été comptables à la Chambre.

● (1540)

Comme bien d'autres députés, c'est le 9 octobre que j'ai eu pour la première fois l'occasion de voir un grand nombre de ces ministres depuis les élections du 22 mai; soit depuis la dissolution du Parlement en mars. Il nous a fallu attendre du mois de mai au mois d'octobre avant d'avoir pour la première fois l'occasion de demander des comptes à ces ministres responsables. C'est une farce, une parodie. Certains de ces ministres n'ont pas encore eu l'occasion de prendre la parole, de rendre des comptes, et nous sommes à la mi-octobre.

La plupart des députés d'arrière-ban n'auront pas, avant l'an prochain, la possibilité de poser à ces ministres responsables des questions portant sur des problèmes particuliers à leurs circonscriptions. Est-ce là la façon de faire respecter l'intention énoncée dans le discours du trône «d'assujettir davantage les ministres à votre contrôle», ces ministres qui n'ont pas eu de comptes à rendre depuis le 22 mai, sauf aux media qui se sont vaillamment efforcés de tirer quelque chose de cette source tarie, ce que les députés n'ont pas encore eu l'occasion de faire. Est-ce la preuve d'une intention sincère et véritable d'apporter des réformes parlementaires que de laisser la Chambre dans l'ignorance la plus complète alors même que le gouvernement continuait à exercer son action en se réunissant à huis clos dans des retraites éloignées et confortables à l'abri des journalistes ou des membres de la loyale opposition de Sa Majesté qui ne sont au courant de rien, ne peuvent rien demander, ni obtenir aucune réponse?

Oui, le discours du trône m'inquiète et je me méfie du gouvernement qui l'a présenté. Par exemple, que nous apprend-il relativement à la politique énergétique du gouvernement? Quand ils formaient l'opposition, les honorables députés qui constituent maintenant le gouvernement ont disposé de mois et d'années pour établir cette politique. Cependant, ils ont perdu leur temps, pendant des années et des années à dénigrer la politique du dernier gouvernement, à critiquer, à censurer, à harceler et à se plaindre. Ils ont dépensé toute leur énergie à

démolir la politique énergétique. Il n'est pas étonnant qu'ils ne disposent que de plans et de techniques pour démolir et détruire. Il faut démanteler Petro-Canada, annuler nos ententes conclues avec le Mexique et le Venezuela. Il faut que le gouvernement fédéral abandonne ses responsabilités internationales et ses intérêts dans les ressources trouvées au large des côtes.

Depuis la fin des élections ils ont eu des mois pour faire leur travail, et que nous apprend le discours du trône? Il n'y est absolument pas question de Petro-Canada, le seul organisme important dont le gouvernement canadien dispose pour faire face au problème le plus grave que nous ayons à résoudre. Cette omission serait pardonnable si le gouvernement n'avait pas brisé le mât du bateau en donnant des ordres contradictoires venus des divers membres de l'équipage, à savoir s'il fallait hisser ou baisser les voiles—vendre Petro-Canada—ne rien vendre—en vendre la moitié—vendre, mais seulement ce que les membres de l'équipage peuvent acheter—et les voiles, tantôt hissées, tantôt baissées, finissent par se déchirer en lambeaux. Le vent ne les gonflera plus pour nous amener Dieu sait où, car nous allons simplement couler à pic. On détruit sans vergogne notre patrimoine. On veut brader notre pays.

Oui, monsieur l'Orateur, c'est une politique de dérobade. Le gouvernement se dérobe à son devoir le sourire aux lèvres et en riant sous cape alors que le bateau est ballotté par la tempête maintenant que le mât rompu s'est écrasé. Notre pays est divisé sur la question de Petro-Canada, sur celle des prix qu'on n'a pas encore résolue. C'est pour cela que des prix ont déjà été établis et que ceux de l'huile à chauffage, de l'essence et du mazout industriel ont grimpé à l'approche de l'hiver; les intermédiaires ne pouvaient attendre. C'est trop tard maintenant. Le gouvernement n'a pas réussi à établir sa feuille de route et chacun a dû prendre ses propres décisions en conséquence. Les petites et moyennes entreprises de distribution de mazout se sont précipitées sur les canots de sauvetage pour éviter le désastre. Elles n'avaient pas le choix: en l'absence de lignes directrices, elles ont haussé leurs prix.

Une politique de dérobade donne toujours lieu à des abus. Les riches s'enrichissent et les puissants se renforcent. Rien d'étonnant que les monopoles se réjouissent de politiques semblables. Ils peuvent ainsi nous exploiter sans contrainte, puisque le gouvernement n'a pas de politique, ou a plutôt une politique de faux-fuyant et de non-intervention. Mais comment peut-on gagner au jeu quand on ne cesse de se débarrasser de ses bonnes cartes et de passer? En se dérobant.

Et que dit le discours du trône de notre politique étrangère? C'est étonnant comme il reste muet. S'il ne dit rien concernant Petro-Canada, il ne dit rien non plus de notre politique étrangère. Le gouvernement ne nous apprend rien quant à la façon dont il entend aborder la question du Moyen-Orient. Tout ce que nous savons, c'est qu'il procède à une étude, étude rendue nécessaire par la bourde la plus monumentale et la plus destructrice dont j'aie souvenance.

Le premier ministre actuel, dans son souci de profiter d'une idée apparemment populaire et chère à un grand nombre de Canadiens, sinon à la majorité, soit celle de déménager l'ambassade du Canada en Israël de Tel Aviv à Jérusalem, la capitale, s'est emparé de ce vœu sacré éminemment souhaitable et, pendant la campagne électorale, l'a traîné dans la fange du sectarisme politique.

Ce que veulent tous les amis d'Israël, qu'ils soient juifs ou non, c'est que le projet de déménagement de l'ambassade soit étudié en toute impartialité, et que celui-ci se fasse à un moment et d'une manière favorables au maintien de la paix. Jérusalem est une ville sainte et elle n'aurait pas dû faire l'objet de discussions sectaires. La question du déménagement de notre ambassade était trop importante pour la lancer prématurément dans l'arène électorale, car les Canadiens ont eu l'impression que l'on s'en servait davantage pour s'attirer des voix que par conviction. Il y a pire; bien que nous ayons insisté sur la nature délicate de ce projet et sur la nécessité de se renseigner, de se préparer et de comprendre, on a fait fi de nos conseils et il a été lancé sur le tapis avec désinvolture, sans avoir été étudié à fond, ce qui a provoqué la débâcle.

Le capitaine des stratégistes électoraux n'a certainement pas fait honneur à Israël en faisant une promesse aussi égoïste et en se servant du nom sacré de Yerushalayim—la ville de la paix—pour alimenter un débat extrêmement caustique. On a beau essayer, les dégâts ne pourront jamais être complètement réparés, car les discussions à ce sujet ne se sont pas déroulées dans un climat d'impartialité. Et le plus ironique dans tout cela, c'est qu'on aurait finalement dû décider de déménager ou non l'ambassade uniquement après en avoir sérieusement étudié le pour et le contre. Le moment, le lieu et les motifs d'une telle décision étaient extrêmement importants. Et tout cela a été foulé aux pieds à cause de promesses faites pour des motifs d'opportunité, et à un moment, qui n'avaient absolument rien à voir avec une analyse réfléchie de la question.

Résultat: cette absence de politique et les atermoiements qui ont suivi au lieu d'une action rapide et décisive d'un côté ou de l'autre n'ont fait qu'aggraver nos problèmes. Cela a mis le Canada dans une situation où il est en butte au chantage, aux brimades et aux insultes. Nous avons profané le nom de Jérusalem; nous nous sommes déshonorés et maintenant, nous décidons qu'il est temps d'opter pour une ligne de conduite, d'évaluer les dégâts, de déterminer quelles réparations ou combien de compromis il faudra faire pour retrouver les amitiés et les contrats perdus. Quelle ignominie! Est-ce là la façon dont nous protégeons les droits de la personne dans le monde? Est-ce là le message du discours du trône sur le Moyen-Orient? Y a-t-on affirmé que nous n'allions pas céder au chantage et que nous allions avoir notre propre politique? Ou a-t-on passé cette affaire sous silence ou s'est-on dérobé, comme dans le cas de Petro-Canada?

Et qu'avons-nous entendu dans ce discours concernant les droits de la personne dans le monde? Contient-il la moindre mention de génocide ou de faim dans un quart monde acculé à la mort lente par la hausse du prix du pétrole décrété par l'OPEP et par les ravages de l'inflation? Ce discours n'annonce rien à ce chapitre hormis l'institution d'un comité sur notre politique étrangère. Ce que nous obtenons par contre, ce sont des ministres responsables qui nous disent du côté de la flore que les droits de la personne vont s'épanouir comme des fleurs alors que du côté de la faune on procède à une répartition sauvage des crédits budgétaires qui seuls pourraient traduire dans la réalité nos promesses d'aide au tiers et au quart mondes. Qu'il est triste de voir notre réputation dans le domaine des affaires étrangères bâtie avec tant de persévérance et de patience par d'anciens parlementaires comme les Pearson, Sharp et Jamieson et le député de Cape Breton

Highlands-Canso (M. MacEachen), rabaissée au niveau de l'infamie en plein milieu de l'année de l'enfant—un enfant terrible. Le mât de notre politique étrangère a également été tordu par la montée et la descente des voiles dans une véritable cacophonie d'ordres contradictoires venus du capitaine et de ses seconds.

Ce ne sont, monsieur l'Orateur, que quelques exemples qui démontrent comment de grands et importants secteurs d'intérêt national et international qui font les manchettes depuis des mois sont maintenant passés sous silence ou éludés. Cette politique—qui est déjà établie—c'est celle de la dérobade; selon le plan prévu, tout consiste à faire le bonheur de la population en lui servant la nouvelle recette conservatrice: c'est-à-dire des sourires, des éclats de rire . . . et des ricanements, tout en se partageant les dépouilles. Et qui pourrait leur reprocher leur gaieté? Quant on réussit à prendre le pouvoir sans la majorité des votes, sans la majorité à la Chambre, grâce à l'appui de certains députés d'autres partis que l'on racolle entre-temps en privé et en public, sans la majorité dans l'autre Chambre, et tout en se réconfortant du fait que l'on ne peut donner prise à la critique des media puisqu'on ne fait pas grand-chose, il y a vraiment de quoi se réjouir, monsieur l'Orateur.

● (1550)

Que peut-on demander de plus qu'un discours du trône sans aucun engagement et de media qui restent bouche bée? C'est un discours du trône absolument stupéfiant, non par ce qu'on y dit, mais par ce qu'on oublie de mentionner. On n'a jamais dit aussi peu en si peu de mots à tant de gens.

Monsieur l'Orateur, j'ai dû garder mes préoccupations les plus profondes pour la fin, des préoccupations qui me terrorisent parce qu'il s'agit de la survie de mon pays, de ce Canada que j'aime. Ce gouvernement me laisse entrevoir la division du pays en satrapies, semblables aux provinces chinoises à l'époque des seigneurs de la guerre du Kuomintang, chaque petit seigneur étant souverain dans sa province, ce qui entraîne une confusion des politiques, la concurrence entre les provinces pour accaparer le commerce, les sièges sociaux et les investissements, l'interdiction du passage des travailleurs d'une province à l'autre, enfin tous les conflits que l'on connaît entre seigneurs du Moyen-Age.

Quelle est l'idéologie d'un gouvernement fédéral qui, prônant la réduction de l'ingérence gouvernementale, veut pratiquement enlever tous ses pouvoirs au gouvernement fédéral pour élargir de plus en plus ceux des gouvernements provinciaux? A mon sens, cela ouvre la porte à plus d'inégalité et de division. Cette politique de laissez-faire qui mène à la ruine du Canada fait partie de la recette conservatrice, non celle des éclats de rire, mais celle de la «communauté des communautés». Ce jeu de mots signifie en fait que la seule façon d'en arriver à l'unité est de mettre fin à toute confrontation et d'abandonner, pour en arriver au dialogue et à la compréhension, tous les droits et les responsabilités que confèrent au Parlement—le Parlement du Canada—notre constitution et la Cour suprême. Quel dialogue!

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que je pense ne pas tout ignorer du dialogue. Le dialogue suscité par l'œcuménisme constitue l'événement marquant de notre siècle. Les guerres et les haines de religion ont cédé la place à un dialogue plein de respect entre Catholiques, Protestants et Juifs. L'ancien mur du mépris a été abattu par le dialogue. Tout ce phénomène découle du principe que le dialogue réaffirme l'existence des interlocuteurs plutôt que de les anéantir. Reconnaître l'existence des provinces est une chose. Les Pères de la Confédération ne l'ont certes pas oublié. Mais c'est autre chose de dire que le gouvernement fédéral ne devrait pas jouir du même droit. C'était là en fait l'objectif principal et le but visé par les Pères de la Confédération, c'est-à-dire un gouvernement central fort.

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu toutes ces critiques bien intentionnées que l'on nous a servies relativement au danger que présente la confrontation. Cependant, monsieur l'Orateur, le dialogue est aussi une confrontation. On parle de «la confrontation du dialogue». Cela signifie que dans un dialogue on ne se dérobe pas. On ne s'évanouit pas dans les airs. On ne se diminue pas, ne s'assimile pas, ne capitule pas. Donc, à l'heure actuelle, nous n'avons pas de dialogue. En fait, l'expression «communauté des communautés» employé pour appuyer les critiques voulant qu'il y ait eu par le passé trop d'affrontements entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ne sert qu'à masquer le passage d'un système fédéral à une confédération des dix États—ou bien faut-il dire douze maintenant? Apparemment, cela s'intègre dans la grande conspiration du parti conservateur visant à nous diviser davantage. D'abord, nous avons eu droit à «two nations» ou «deux nations». Depuis, ces nations ont fait des petits. Maintenant nous avons une «communauté des communautés», peut-être même quelque chose dans le genre de «ten nations» ou «dix nations ou plus» et si l'on compte le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, peut-être douze tribus ou «douze nations ou presque».

Monsieur l'Orateur, je le répète, la barque gouvernementale s'engage dans une voie dangereuse. Ce n'est même pas une voie. Ce n'est pas un dialogue. Il n'y a pas de discussion au grand jour. On ne cherche pas à regarder les problèmes et les faits en face. Il y a des discussions secrètes auxquelles la presse n'assiste pas. Pis encore, il y a des tractations secrètes. Cela n'arrive pas seulement à l'occasion. C'est la façon systématique de procéder. Les seigneurs féodaux présentent leurs exigences, souvent en accord avec leurs intérêts politiques, et le gouvernement fédéral leur accorde dans le cadre d'ententes privées ce qui appartient à la grande famille canadienne et baptise le processus de «communauté des communautés». Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une communauté. Ne nous laissons pas avoir par des mots. Le Canada est en jeu. La dérobade n'est pas un dialogue; elle est anti-dialogue, elle est malsaine. Dialogue veut dire confrontation. Cela veut dire que le gouvernement fédéral, ce Parlement et tous ceux d'entre nous qui en faisons partie ont le droit d'écouter, de participer au dialogue. Cela veut dire des ententes franches conclues ouvertement.

L'Ontario a le droit, pas seulement le premier ministre de la province et son parti minoritaire, mais la majorité de la population comme les gens de ma circonscription, la population de Toronto, la population de toute la province ont le droit de savoir quelles sont ces ententes qui sabordent notre avenir en tant que Canadiens. Notre patrimoine, nos ressources et nos droits miniers et énergétiques sur une étendue de 200 milles, le long de nos côtes, tout cela nous appartient à nous, Canadiens. Nous devons être à la table où nous pouvons tous voir les mains et apprendre à partager. Le gouvernement fédéral a le

droit, non, le devoir, la responsabilité de nous défendre, de nous protéger tous. Au lieu de voir le gouvernement actuel faire appel à la cupidité des grands intendants dans chaque province en leur faisant miroiter des espoirs de richesse, nous devons nous assurer de rendre tous les Canadiens riches.

Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, nous avons un gouvernement qui se dérobe, qui se tait. Nous entendons des expressions comme «communauté des communautés» qui ressemblent beaucoup à «souveraineté-association» et «fonds du patrimoine de l'Alberta pour les Canadiens»—les Canadiens albertains, évidemment—et «humble fierté» ou est-ce «fière humilité».

Le discours du trône nous annonce que le gouvernement va continuer à être passif, à éviter les décisions difficiles, à se dérober à ses responsabilités, à jouer à la cachette avec la presse, à conclure des accords secrets, à offrir des cadeaux à certaines provinces qu'il n'a pas reçu de mandat du Parlement d'offrir. Il semble faire appel à la cupidité de certains dirigeants provinciaux en leur laissant croire qu'ils pourront s'enrichir rapidement au lieu de faire appel à leur esprit de coopération de façon à placer tous les Canadiens sur un pied d'égalité. Ils offrent de vendre ou de donner en cadeau certaines de nos sociétés d'État prétextant des profits réalisés, au lieu de les conserver précieusement au nom de tous les Canadiens des générations présentes et futures.

Monsieur l'Orateur, jusqu'à présent, le gouvernement fédéral ne semble pas vouloir le dialogue; il préfère plutôt faire des cadeaux. Cette attitude cadre beaucoup trop bien avec l'esprit sous-jacent du parrainage politique; il s'agit de contenter tout le monde. Mais que se passera-t-il après, quand tout aura été distribué, quand il ne restera plus rien et que la bagarre éclatera? Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, je n'ai pas beaucoup d'espoir ni de vision d'avenir pour le Canada. Je nous vois reclus dans une solitude égocentrique, je vois la réaction s'établir.

Nous finirons par revenir à un leadership courageux qui permettra de rétablir le dialogue, qui, par définition comprend la confrontation, un leadership qui, au nom du gouvernement fédéral, permettra un dialogue sincère avec l'ensemble de cette nation et avec chacune à ses régions, un leadership qui reconnaîtra que notre patrimoine national, c'est le Canada.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je puis garantir à la Chambre que je ne me ferai pas prophète de malheur, contrairement à notre honorable collègue, le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille).

● (1600)

Il convient de féliciter mes collègues, le député d'Érié (M. Fretz) et celui de Cardigan (M. MacDonald), qui se sont acquittés magnifiquement de leur tâche à titre de motionnaire et co-motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je me joins aux autres députés pour appuyer la nomination de M. l'Orateur à ses hautes fonctions. Après l'avoir vu depuis longtemps à la télévision, mon admiration de longue date pour sa compétence s'est encore énormément accrue alors que je le vois désormais en personne dans cette auguste enceinte où je siège maintenant. Je lui offre mes meilleurs vœux. Les députés de ce côté-ci de la Chambre tâcheront de lui rendre la vie agréable durant la session. Au vice-président et aux députés de Carleton-Charlotte (M. McCain) et de Victoria-Haliburton (M. Scott), j'offre aussi mes meilleurs vœux.

Je représente la circonscription de Brampton-Georgetown qui se compose de Brampton, une localité de la région de Peel qui compte une population de 125,000 âmes et de la ville qui portait auparavant le nom de Georgetown mais qui fait maintenant partie de Halton Hills, une localité de la région de Halton dont la population est de 19,000 âmes. Dans ces deux localités la population ne cesse de s'accroître. Ma circonscription se place au quatrième rang parmi les circonscriptions les plus peuplées au Canada. Le maire de Halton Hills, Peter Pomeroy et celui de la ville de Brampton, Jim Archdekin, dirigent deux localités très actives qui se développent rapidement.

Les deux derniers représentants de la collectivité de Brampton à l'Assemblée législative de l'Ontario lui ont fait honneur, étant tous deux des hommes capables et ayant tous deux été premiers ministres de la province. Le colonel Tom Kennedy a été député provincial de Peel de 1919 à 1959, soit 40 ans interrompus brièvement de 1934 à 1937. Notre actuel député à l'Assemblée législative provinciale est l'honorable William G. Davis, premier ministre actuel, qui vient tout juste de fêter son vingtième anniversaire comme député de Peel, Peel-Nord et maintenant, Brampton. Vendredi dernier, ses commettants, anciens commettants et amis lui ont rendu hommage à cette occasion. C'est une grande responsabilité pour moi de représenter cette région au Parlement fédéral. Je succède en effet à des Sam Charters, Richard Blaine, John Pallet, Elwood Madill ainsi qu'à des libéraux—eh oui—comme Bruce Beer et Ross Milne. Mais celui qui était mon idole et que le Canada a perdu à un âge relativement jeune, celui qui m'a le premier attiré vers la politique était Gordon Graydon qui a fait honneur à la Chambre de 1935 à 1953 et qui y était leader de l'opposition. Sa veuve, Daisy Graydon, vit toujours à Brampton et m'est un appui que j'apprécie énormément.

Les citoyens de Georgetown ont été fort bien représentés à l'Assemblée législative de l'Ontario, notamment par les honorables Jim Snow, George Kerr et Julian Reed. Au niveau fédéral, on se souviendra de Sybill Bennett, Sandy Best, Terry O'Connor et, en face, les députés se rappelleront le Dr Harry Harley et le Dr Frank Philbrook. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de représenter cette circonscription. Je voudrais remercier très sincèrement tous les citoyens de Brampton-Georgetown de leur vote. Je ferai tout en mon pouvoir pour justifier leur confiance.

Je suis fier tant de Brampton que de Georgetown, Brampton parce que c'est ma ville natale, Georgetown, celle de mon père. Mon arrière-grand-père, marchand de thé à Glasgow, s'est établi à Georgetown où il a ouvert un magasin général. Mon grand-père était maître de poste à Georgetown et mon père, ministre de l'Église unie, a servi pendant 26 ans la paroisse de l'Église unie de Saint-Paul à Brampton.

Brampton et Georgetown ont de nouvelles entreprises florissantes: le nouveau Malport du CN, Dominion Glass qui vient d'ouvrir une nouvelle succursale de 10 millions de dollars, le dépôt national de pièces détachées de Ford, American Motors, Northern Telecom, Kitchens de Sara Lee, Neilson's, Smith and Stone, Abitibi Paper et une foule d'autres entreprises qui contribuent toutes au bien-être économique des deux localités.

On trouve encore une petite mais importante zone rurale dans la région de Brampton et de Georgetown. Dans certaines fermes on élève des vaches laitières, dans d'autres du bétail de boucherie, et dans d'autres enfin toutes sortes de produits, y

compris d'excellentes pommes. Les frères Gray, deux jeunes agriculteurs, viennent de dépenser plus d'un quart de million de dollars pour doter ma circonscription d'une salle de traite électronique. De pareils investissements démontrent la grande confiance qu'ils ont dans l'avenir du Canada et la mission agricole de ma région. C'est là que se trouve d'ailleurs la ferme d'élevage des célèbres frères Armstrong, dont les chevaux Armbro demi-sang américains remportent une bonne part des bourses sur les hypodromes du monde. En souvenir de feu Elgin Armstrong et de Ted Armstrong, les frères fondateurs, le premier ministre vient d'inaugurer de nouvelles installations d'une valeur, de plusieurs millions de dollars. La Chambre de commerce de Brampton a décerné la semaine dernière Charles Armstrong, au fils d'Elgin qui administre l'entreprise, le titre d'homme d'affaire de l'année. Je l'en félicite.

Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, je représente une région de l'Ontario où l'enthousiasme et le progrès ne manquent pas et que j'espère représenter pendant de nombreuses années. Prennent place à votre gauche—et à juste titre, puisque c'est à gauche qu'ils se situent sur le plan politique—un groupe de députés qui se plaisent à parler de redistribution des richesses, idéal au demeurant fort louable. Cependant tous veulent redistribuer les richesses avant même de les amasser.

Le nouveau gouvernement du Canada reconnaît sans peine qu'il ne peut redistribuer ce qu'il n'a pas d'abord créé. Le gouvernement précédent a essayé—Dieu sait qu'il a essayé—, mais ce faisant, il a plongé le pays dans un déficit qui coûte $700 par an à chaque contribuable canadien rien qu'en intérêts, sans compter le capital. C'est le coût qui grimpe le plus rapidement au gouvernement. Quel héritage pour la jeune génération! Nous, du gouvernement conservateur, entendons remédier à cette situation de façon à pouvoir dire fièrement à nos jeunes que nous leur léguons un pays en bon état, libéré de cette dette énorme qui l'étouffait.

La liste des mesures que doivent prendre le gouvernement et le peuple du Canada pour réduire leur dette et s'attaquer à l'inflation est longue. Nous devons comprendre qu'il est illogique d'exiger en même temps de plus en plus de services gouvernementaux, de moins en moins d'impôts, un niveau de vie de plus en plus élevé et une croissance nulle sur le plan économique. Nous devons affronter nos problèmes de balance des paiements en tenant compte du fait que nous sommes une nation commerçante qui a absolument besoin de maintenir un secteur de la fabrication à la fois sain, vigoureux et productif. Nous devons reconnaître le rôle crucial des profits et d'autres formes d'économies dans la réalisation de cet objectif. De notre côté de la Chambre, le mot profit n'a pas de connotation péjorative. Nous devons créer un climat propice pour les capitaux étrangers dont nous allons avoir besoin à l'avenir que cela nous plaise ou non. Qui plus est nous devons créer le genre de climat intérieur qui donnera aux citoyens canadiens de bonnes raisons ainsi que les moyens de fournir une part sans cesse accrue des besoins en capitaux de leurs pays. Nous devons reconnaître que nous ne pouvons laisser nos coûts unitaires de production dépasser ceux de nos principaux partenaires commerciaux et nous devons nous rendre compte des conséquences irréparables que le recours irréfléchi à la grève—quels que soient les gains à court terme pour les grévistes—aura sur notre capacité de nous maintenir sur le marché international.

Nous devons agir rapidement pour réduire de façon significative notre consommation individuelle d'énergie par des mesures d'économie appropriées. Nous devons agir maintenant pour exploiter nos ressources nordiques et entreprendre un effort massif pour développer la technologie des sources d'énergie de substitution. Surtout et je le dis pour la gouverne de mes collègues qui défendent des idéaux socialistes à la Chambre, nous ne nous mettrons pas à présenter des excuses pour le système de la libre entreprise, comme vous vous complaisez à le faire. Un système économique qui peut produire autant que le nôtre en dépit des obstacles qu'on dresse sur son chemin doit avoir beaucoup de mérites.

Il est à la mode et très chic dans certains milieux de perpétuellement dénoncer notre système économique pour la façon dont il favorise prétendument les privilégiés aux dépens des défavorisés. Toute analyse objective et sans parti pris des politiques de développement social et des programmes de redistribution des revenus permet facilement d'infirmer de telles assertions. En outre, je rappellerais à ceux qui persistent à répandre ce mythe qu'il n'existe peut-être pas de plus grande injustice envers les faibles et les démunis que d'éroder la volonté et l'initiative des entreprenants et des forts.

● (1610)

Je dois dire également que je reste un peu perplexe quand les partis d'opposition affirment que la voie du salut économique, c'est l'intervention croissante de l'État dans le système de la libre entreprise, car c'est dans les pays de libre entreprise qu'on retrouve les niveaux de vie les plus élevés. D'autre part, les pays où fleurit le capitalisme d'État ne sont renommés ni pour leur niveau de vie ni pour la répartition efficace et équitable des biens et des services. Dans un article soulignant la supériorité de l'économie de marché. Gottfried Haverler, professeur de commerce international à l'Université d'Harvard, pose cette question:

> Comment expliquer autrement l'écart appréciable dans les niveaux de vie entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est; entre la Grèce et la Yougoslavie; entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie, si l'on considère dans chaque comparaison que les niveaux de vie étaient semblables avant l'ère communiste.

Assurément, notre système de libre concurrence a ses défauts et ses lacunes et nous devrions chercher sans cesse à les corriger, mais n'oublions pas les points forts de notre système—il respecte la réussite, considère la servitude indigne à la remarquable capacité de canaliser les initiatives vers la réalisation d'objectifs communs. Ce sont ces forces fondamentales et essentielles qui fournissent au système de la libre entreprise ses facultés d'adaptation permanente, laquelle constitue le moteur de sa supériorité sur toutes les autres formes d'organisation économique. Sous le présent gouvernement, ces initiatives, ces forces de notre système, pourront s'épanouir librement. C'était le message que contenait le discours du trône lu avec tant de grâce par Son Excellence le Gouverneur général.

Il y a bien d'autres aspects du discours du trône que j'approuve, notamment le passage suivant, que je cite: «De concert avec les provinces et le secteur industriel, nous élaborerons une stratégie touristique nationale». Ces dernières semaines, j'ai eu l'honneur de présider aux délibérations d'un comité de caucus chargé d'étudier la question du tourisme. Le comité a rencontré des représentants de l'Office de tourisme du

gouvernement canadien et des organismes provinciaux du tourisme, de même qu'un grand nombre de particuliers qui font partie de cet important secteur de l'économie, puisqu'il s'agit bien d'un secteur important. L'industrie touristique du Canada a un chiffre d'affaires de 11 milliards de dollars par année, représente 5 p. 100 du produit national brut et compte plus de un million d'employés. Quatre-vingts p. 100 des entreprises touristiques font partie de la catégorie des petites entreprises. Pendant beaucoup trop longtemps, les gouvernements antérieurs ont bien négligé cet important secteur de l'économie et cela doit changer. D'après les divers exposés présentés au comité, il est bien évident que certains services chevauchent. Il est aussi bien évident que les touristes étrangers ne savent plus où donner de la tête à cause du nombre incroyable de campagnes publicitaires de tous genres préparées sans coordination apparente par le gouvernement fédéral et les provinces.

La Tourism Industry Association of Canada (TIAC), qui réunit l'ensemble de l'industrie touristique du Canada, préconise un programme de tourisme dans le cadre duquel le gouvernement canadien dirigerait les diverses activités. Après bien des heures de discussion, le comité a convenu qu'un tel programme était essentiel pour améliorer la situation déficitaire du Canada au compte du tourisme. Le comité a présenté son rapport au ministre dont il relevait, c'est-à-dire le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), et au premier ministre (M. Clark). Il a été convenu que le programme en question était essentiel au bien-être de l'industrie touristique du Canada et devrait être intégré dans la politique du gouvernement. Maintenant que cette décision a été prise, les choses ne vont pas traîner. Le programme fera l'objet de discussions lors de la réunion fédérale-provinciale des ministres du tourisme qui se tiendra cette semaine à Terre-Neuve.

Les objectifs du programme consisteront à augmenter au maximum la contribution de l'industrie dans l'économie nationale tout en tenant compte des points suivants: la balance internationale des paiements; la qualité de la vie et l'expansion locale; la protection de l'environnement canadien; la préservation du patrimoine culturel; la contribution spéciale que le tourisme peut faire à l'expansion économique régionale; et l'utilisation maximale des énormes richesses du Canada capables de soutenir l'industrie touristique. Pour atteindre ces objectifs, on divisera l'industrie touristique en deux secteurs, celui de la commercialisation et celui de l'expansion de l'industrie. Le défi est de taille, mais notre gouvernement est décidé à améliorer l'industrie du tourisme et à collaborer beaucoup plus étroitement avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux pour réaliser cet objectif.

Les travaux du comité ont donné lieu à beaucoup d'autres recommandations, par exemple un programme destiné à faire prendre conscience aux Canadiens de la valeur inestimable du tourisme à la fois pour l'économie en général et pour les particuliers. Parmi les autres recommandations: que les employés du gouvernement qui entrent en contact avec les touristes affichent une meilleure attitude; que l'on établisse une liaison plus étroite entre Parcs Canada et l'industrie du tourisme; que l'on mette au point une méthode plus rapide et plus efficace de compilation de données statistiques sur le tourisme; enfin, et non la moindre, que le gouvernement reconnaisse toute l'importance de l'industrie du tourisme en ajoutant le titre de ministre du Tourisme au titre du ministre d'État chargé du Commerce international. Les porte-parole de l'industrie ont demandé un ministère distinct avec à sa tête un ministre à plein temps. Ce serait irréfléchi de ma part de recommander la création d'un nouveau ministère au moment où nous tentons justement de réduire les effectifs de divers services, mais je presse le premier ministre et son gouvernement d'étudier sérieusement cette demande pour qu'on accorde à l'industrie du tourisme toute l'importance qui lui revient dans l'économie canadienne.

A titre de nouveau député, je remercie publiquement tous ceux qui m'ont aidé au cours des premiers mois de mon mandat, le premier ministre et ses collègues du cabinet, mes électeurs de Brampton-Georgetown, mes collègues à la Chambre, quel que soit le parti qu'ils représentent, le personnel du Parlement et des divers ministères, et enfin mon personnel immédiat. Ce fut une période exaltante et instructive dans la nouvelle carrière que j'ai choisie, et je compte bien que la session sera très fructueuse.

● (1620)

[*Français*]

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand plaisir et un grand privilège de participer aujourd'hui au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. On me permettra en premier lieu de profiter de cette occasion afin de vous féliciter de la confiance que vous a témoignée la Chambre des communes, et particulièrement le parti ministériel qui a bien voulu vous proposer au poste que vous occupez actuellement. Votre sens des responsabilités, votre intégrité ainsi que votre impartialité sont des qualités reconnues par tous les députés de la Chambre. Au risque de répéter des paroles déjà dites, je tiens tout de même à signaler que le rôle que vous aurez à jouer dans les prochains mois ne sera certainement pas toujours sans difficulté. Je vous souhaite donc beaucoup de succès dans vos devoirs en tant qu'Orateur de la Chambre.

Mes félicitations s'adressent également à l'Orateur suppléant et aux vice-président et vice-président adjoint des comités de la Chambre. Il m'est agréable aussi de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis convaincu que ce fut pour eux la meilleure façon de commencer cette nouvelle législature.

Ce préambule, monsieur l'Orateur, ne serait pas complet si je ne profitais de cette occasion pour rendre hommage à celui qui m'a précédé dans cette Chambre, de 1962 à 1979, je veux parler de M[e] Albert Béchard, un homme qui a toujours su représenter dignement la circonscription de Bonaventure de 1962 à 1968, et celle de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine de 1968 à 1979. Mes vœux de succès l'accompagnent dans les tâches qui lui ont été confiées à titre de consul général du Canada en Louisiane. Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier très sincèrement les électeurs de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine de la confiance qu'ils m'ont manifestée lors du dernier scrutin général. Je ferai tout pour ne pas décevoir cette population, qui attend beaucoup de son représentant fédéral, étant donné son éloignement des grands centres ainsi que les multiples difficultés de communication.

A cette première occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Chambre, monsieur l'Orateur, je ne m'attarderai pas à décrire les grandes richesses et les beautés de la circonscription

de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine. Je ferai plutôt comme mon éminent collègue de Shefford (M. Lapierre), et j'inviterai tous mes honorables collègues à venir visiter la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, comme le font chaque année des milliers de touristes de notre pays et d'un peu partout dans le monde. Toutefois, j'aimerais signaler deux points particuliers de ma circonscription. Premièrement, la diversité qui existe à l'intérieur de la circonscription même. La région a été peuplée en grande partie par des Acadiens, des Loyalistes et des gens venus des îles Jersey, et cela depuis les années 1750. Depuis ce temps, monsieur l'Orateur, les francophones et les anglophones ont réussi à vivre en harmonie et démontrer ainsi à toute la population canadienne que la dualité linguistique et culturelle pouvait très bien s'accorder dans un même territoire. Je crois que je puis affirmer que la population de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine pourrait servir de modèle à l'ensemble du Canada en démontrant qu'il est possible aux deux groupes fondateurs de ce pays de vivre en étroite collaboration et de s'entraider.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je voudrais exposer pendant quelques instants l'épineux problème auquel se heurte une partie de ma circonscription, soit le territoire des Îles-de-la-Madeleine, situé à 180 milles du centre de la circonscription de Bonaventure. En effet, les Îles-de-la-Madeleine, qui avaient une circonscription bien à elles depuis 1940, ont vu leur circonscription disparaître lors des élections générales de 1968. La population des Îles n'a jamais accepté de bon cœur cette décision, ce qu'elle a d'ailleurs démontré lors des élections générales, en s'abstenant massivement de voter. Il est bien évident, monsieur l'Orateur, qu'il est extrêmement difficile pour un député de représenter adéquatement deux territoires aussi éloignés dans une même circonscription. Souvent le député découvre une contradiction flagrante entre les deux parties de territoire, lorsqu'il en vient à défendre certaines politiques. D'ailleurs, je me propose, monsieur l'Orateur, de faire valoir dans cette enceinte le bien-fondé de la demande qui m'a été adressée par la population des Îles-de-la-Madeleine. Je ferai en sorte d'étudier toutes les possibilités pour que cette population puisse se voir octroyer sa propre circonscription, afin qu'elle soit bel et bien représentée dans tous les domaines particuliers à son territoire.

J'en arrive maintenant, monsieur l'Orateur, au sujet principal de cette allocution. Je dois avouer qu'en écoutant la semaine dernière la lecture du discours du trône par Son Excellence le Gouverneur général, et en lisant attentivement ce discours du trône par la suite, il m'a été très difficile de percevoir le désir du nouveau gouvernement de mettre l'accent sur certains problèmes qui touchent les Canadiens en général, et les citoyens de ma circonscription en particulier. En effet, monsieur l'Orateur, le vaste domaine des pêches, activité majeure de notre économie, ne semble pas préoccuper au plus haut point le nouveau gouvernement. La seule allusion qu'on y retrouve c'est que le parti ministériel se propose de présenter un Livre blanc dans ce domaine. J'écoutais attentivement, la semaine dernière, le député de Cardigan (M. MacDonald) qui, dans son allocution appuyant la motion portant sur l'Adresse en réponse au discours du trône disait, et je cite:

> L'expansion de cette importante industrie est dans l'intérêt de la population de l'Île-du-Prince-Édouard, et je suis heureux que cette Législature se propose d'instaurer une politique des pêcheries qui permette au Canada de rester le premier pays au monde dans ce domaine. Je place beaucoup d'espoir dans l'expansion de l'industrie de la pêche et la création d'un plus grand nombre d'emplois à l'année pour nos pêcheurs et nos transformateurs.

[M. Bujold.]

Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir dire que j'appuie entièrement les vues de notre collègue de Cardigan en ces matières. Par contre, j'ai l'impression que le député a pu lire beaucoup de choses entre les lignes du discours du trône puisque, à ce chapitre, les lignes étaient peu nombreuses, à moins que notre collègue ait des vues beaucoup plus libérales et plus réalistes que le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath), du nouveau gouvernement. Il ne faudrait pas, monsieur l'Orateur, que le gouvernement se cache derrière des études et des publications de livres blancs pour oublier le domaine très important de la pêche, particulièrement les subsides destinés aux petits ports de plaisance, les subsides à la construction de bateaux, et le retard dans l'octroi des permis pour les pêcheurs.

En contrepartie, on a pu voir au cours des cinq mois dont le gouvernement a profité, avant de se présenter devant la Chambre, que ce même gouvernement a pris des décisions dans le domaine de la pêche, qui me semblent totalement irréfléchies et irresponsables. En effet, lors d'une décision annoncée le 27 août dernier, le ministre des Pêches et des Océans donnait la permission aux bateaux de 100 pieds ou plus de prendre 6,000 tonnes métriques de morues dans le Golfe Saint-Laurent. Une telle décision, monsieur l'Orateur, anéantit tout le travail qui a été fait par le précédent gouvernement afin d'établir une meilleure gestion des poissons de fond dans le Golfe Saint-Laurent.

Il est permis de se demander si le nouveau gouvernement, et surtout le nouveau ministre des Pêches et des Océans favorise les grosses compagnies plutôt que les petits pêcheurs côtiers. Et quand on pense que, selon les renseignements dont je dispose, cette décision a été prise sans aucune consultation avec le gouvernement des provinces de l'Atlantique. Alors que fait-on de la décision, de ce que disait le très honorable premier ministre (M. Clark) la semaine dernière, de cette nouvelle ère de négociations avec les provinces? Alors si c'est ce genre de négociations dont parle le très honorable premier ministre et la façon dont agit le ministre des Pêches et des Océans, je me demande où on se rend d'une façon semblable.

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur l'épineux problème que cette décision va causer chez-nous, puisque tous les pêcheurs de notre région sont des pêcheurs côtiers. Et pour la gouverne du député du Cardigan, je dirai que l'on ne verra rien dans cette décision qui permettra la création d'un plus grand nombre d'emplois à l'année pour nos pêcheurs. Cela vaut autant pour ceux de l'Île-du-Prince-Édouard que pour ceux du Québec ou du Nouveau-Brunswick. J'ai d'ailleurs déjà communiqué mes observations au ministre des Pêches et des Océans à ce sujet, et je souhaite qu'il en tienne compte.

Un autre problème important, monsieur l'Orateur, auquel je souhaite vivement voir le nouveau gouvernement s'attaquer, et qui touche non seulement la région où est située ma circonscription, mais également une bonne partie de la population résidant dans l'Est du Canada, c'est le problème complexe du transport aérien. Le discours du trône, monsieur l'Orateur, est resté muet sur ce sujet. On n'y retrouve, en effet, aucune volonté du gouvernement de s'attaquer à cet épineux problème et suggérer des solutions. Connaissant les difficultés qui existent actuellement dans ce domaine, j'aimerais attirer l'attention du nouveau ministre des Transports (M. Mazankowski), afin de l'amener à se pencher sur une solution mise de l'avant

par son prédécesseur et qui, à mon avis, réglerait les problèmes d'horaire et de correspondance entre les diverses compagnies aériennes.

Cette solution, monsieur l'Orateur, ce serait de voir s'établir un seul transporteur aérien régional dans l'Est du Canada, comme cela existe déjà dans d'autres régions du pays. Une telle solution éviterait des déficits énormes que connaissent les compagnies aériennes desservant ce territoire et établirait un meilleur système de communication dans les régions de l'Est du Canada. Il est à espérer, monsieur l'Orateur, que la vente de la compagnie Nordair sera un pas en avant dans cette direction. Et j'en profite pour inviter le ministre des Transports à accélérer l'étude de ce dossier, qui traîne déjà depuis assez longtemps.

Comme je le soulignais précédemment, le nouveau gouvernement ne semble pas préoccupé par les secteurs vitaux de notre économie. Les agriculteurs attendaient beaucoup de ce discours du trône. Mais leur déception fut grande. Pas un seul mot, pas un seul énoncé de politique pour démontrer l'orientation du gouvernement dans ce domaine. Que feront nos producteurs laitiers devant l'épineux problème de la vente aux enchères des quotas de lait? Comment régler le problème des coûts exorbitants du transport de nos produits vers les grands centres? J'espère que le nouveau gouvernement n'agira pas dans ce domaine comme il l'a fait dans le cas de la grève au port de Montréal, attendant des mois avant de réagir, laissant ainsi pourrir les conflits. Nos agriculteurs, monsieur l'Orateur, méritent un meilleur traitement. Et j'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) réagira énergiquement pour faire en sorte que l'agriculture devienne une priorité pour son gouvernement au même titre que l'énergie et les pêches.

En conclusion, monsieur l'Orateur, qu'on me permette de signaler une omission importante du discours du trône. Il s'agit de la crise constitutionnelle qui sévit actuellement au pays. Comme mon honorable chef, je suis loin de croire que le nouveau leadership que semble vouloir instaurer le très honorable premier ministre soit de nature à résoudre la crise canadienne. Je doute que ce soit en accédant à toutes les demandes que formulent les premiers ministres provinciaux que l'on puisse régler le problème constitutionnel. D'ailleurs, le très honorable premier ministre ne semble pas porter beaucoup d'attention à ce problème d'une extrême urgence et d'une extrême gravité au Canada, si on se fie à la conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière. Le très honorable premier ministre disait qu'il ne faut pas trop exagérer la consultation référendaire. A ses yeux, il était beaucoup plus important d'assurer une présence fédérale continue au Québec.

Alors, monsieur le président, j'aimerais, moi, que le premier ministre et ses collègues nous disent si le fait de dire non à la décentralisation des ministères au Québec, c'est assurer une présence au Québec! Et ce sont les questions que je lui pose. Et il disait également, et je cite:

> . . . que le référendum n'est en somme qu'un «événement parmi plusieurs autres» qui auront lieu en 1980.

Je crois, monsieur le président, que c'est totalement méconnaître la situation au Québec et la gravité de cette crise constitutionnelle que nous vivons. Et pis encore, monsieur le président, on voit son ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) dire que sa participation sera discrète. J'en conviens qu'elle devra être discrète, car ils n'ont que trois députés à la Chambre des communes et deux ministres au Sénat. Alors comment est-il possible que cette présence se fasse sentir d'une façon remarquable? Il est évident que le ministre n'avait pas d'autre argument à invoquer dans ce domaine. Mais encore pire, quand il dit, et je cite:

> En outre, nous n'avons pas la force pour aller faire une grande campagne au Québec. Il faut connaître ses faiblesses».

Monsieur le président, je crois que c'est reconnaître implicitement que le gouvernement progressiste conservateur ne représente que les neuf autres provinces canadiennes et ne représente pas la province de Québec à la Chambre des communes. Nous faisons face actuellement, comme je le signalais, monsieur le président, à un gouvernement sécessionniste au Québec, lequel ne se gênera pas pour employer tous les moyens nécessaires pour arriver à ses fins, et ce n'est pas seulement en lui remettant certains pouvoirs que le gouvernement canadien réussira à apaiser son appétit.

Devant la bataille qui s'annonce au Québec, je pense que tous ceux qui ont des convictions profondes envers le fédéralisme canadien, et principalement les députés, doivent faire en sorte que ce pays demeure un exemple d'unité malgré la diversité de ses composantes. Finalement, monsieur le président, je souhaite vivement que certaines suggestions faites par l'opposition, en particulier celles sur le Québec, ne seront pas laissées pour compte, afin que cette unité à laquelle nous tenons tous soit renforcée.

● (1630)

[*Traduction*]

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ces jours derniers à la Chambre, et ces mois derniers pendant la campagne électorale ainsi que dans les journaux, les libéraux et les néo-démocrates ont tous deux vanté et proclamé les vertus de Petro-Canada. Jamais auparavant un seul sujet n'avait fait l'objet de tant de vertueuses récriminations et de discours aussi enflammés. Au fond, l'affaire se résume à savoir si Petro-Canada doit appartenir à l'État ou aux Canadiens. Quand un seul contribuable, en dehors du conseil d'administration de Petro-Canada, a-t-il eu un mot à dire dans son exploitation?

Une voix: Ou en a-t-il bénéficié?

Une voix: Ou y a-t-il eu des intérêts?

M. Brisco: En effet. Quand les représentants des contribuables, ici même à la Chambre des communes, ont-ils eu quoi que ce soit à dire dans l'exploitation de Petro-Canada depuis sa création? Combien de fois Petro-Canada a-t-elle comparu devant un comité permanent du Parlement? Je ne me souviens que d'un seul cas. Peut-être l'a-t-elle fait dans d'autres circonstances, mais les occasions en ont été extrêmement rares. Une fois, en 1977, le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a examiné certaines prévisions budgétaires. Les députés qui déjà ont siégé aux comités permanents savent qu'on peut y poser, qu'en fait on y pose, une foule de questions. Je me demande si en 1977, à cette occasion, on s'est préoccupé du fait que le président de Petro-Canada était le seul directeur de compagnie pétrolière à se déplacer dans une voiture conduite par un chauffeur et qu'il est mieux payé que tous les autres. Voilà le genre d'aura qui entourait et entoure toujours ce poste. Et mes amis socialistes qui sont assis de l'autre côté de la Chambre voudraient maintenir cette situation.

Quand avons-nous eu l'occasion de parler de l'achat de la compagnie Pacific Petroleums pour 1.5 milliard de dollars, à

même les deniers publics? Était-il nécessaire de tout acheter? D'aucuns proclameront qu'il nous faut une identité propre. Je suis parfaitement d'accord sur ce point mais les Canadiens possédaient déjà environ 30 p. 100—et même un peu plus en fait—de la société Pacific Petroleums; pourtant elle a été achetée complètement. On a utilisé de l'argent canadien pour acheter cette compagnie. J'ignore d'où venait l'idée, mais le gouvernement actuel ne l'approuve certainement pas.

Il faut que les Canadiens puissent partager les bonnes fortunes de Petro-Canada et participer à ses programmes. Si Petro-Canada avait eu un programme bien établi, on aurait déjà suspendu les travaux de prospection de gisements d'uranium que poursuit sa filiale, Pacific Petroleums, dans le sud de l'Okanagan, jusqu'à ce que le rapport de la commission d'enquête Bates, en Colombie-Britannique, soit terminé.

Sur cette question, le NPD a toute une série de solutions pour plaire à tout le monde, au gouvernement fédéral, à la Saskatchewan, à la Colombie-Britannique. Les députés néo-démocrates ont dans leur sac à malices une politique différente pour chacune des provinces, et encore une autre en réserve pour le grand frère fédéral. Ce sera intéressant de les entendre exposer leur plan. Il est à espérer qu'ils comparaîtront à l'enquête sur l'énergie nucléaire que notre gouvernement a l'intention de faire effectuer.

Si les contribuables canadiens avaient eu leur mot à dire dans la politique de Petro-Canada, il est certain que les citoyens du sud de la Colombie-Britannique et mes électeurs auraient demandé à Petro-Canada de déguerpir sans trompette, au moins jusqu'à ce que la commission d'enquête Bates ait terminé ses travaux, mais ils n'ont jamais eu voix au chapitre.

A écouter les députés de l'opposition, on a l'impression qu'un gouvernement conservateur irait déchiqueter Petro-Canada, la mettre en pièces et jeter le tout au rebut. Quand notre parti a-t-il dit cela? Jamais. Alors d'où vient cette sombre histoire? Elle a été inventée par nos honorables vis-à-vis.

J'ai entendu le discours implorant, prononcé avec éloquence par le chef du NPD en fin de semaine. Il faisait des comparaisons avec Chargex et Mastercharge, expliquant aux Canadiens comment gérer leurs comptes. Le nouveau Parti démocratique est tellement insolvable qu'il aurait peine à obtenir une carte Mastercharge. Le rapport du groupe de travail apprendra probablement aux Canadiens que le mot «démanteler» ne fait pas partie de notre vocabulaire. Le gouvernement canadien possède des actions d'une valeur de un milliard de dollars dans Petro-Canada, et Petro-Canada a des dettes s'élevant à 1.5 milliard de dollars. Cela fait un passif de 2.5 milliards de dollars, pour à peine quelques millions de dollars de bénéfices.

● (1640)

Deux cent cinquante pour cent de l'avoir de Petro-Canada est un avoir ajouté qu'on ne pourrait pas vendre dans les circonstances actuelles et compte tenu de la structure existante. Il nous faut donc contourner cela. Le Canada et les Canadiens ont besoin de leur propre société pétrolière privée, aidée et appuyée par une solide politique énergétique, que le gouvernement est justement en train d'élaborer. En quoi consiste Petro-Canada, monsieur l'Orateur? C'est une société d'État aux buts imprécis, administrée, à l'occasion, de façon incertaine.

[M. Brisco.]

Une voix: Ce n'est qu'une société fictive.

M. Brisco: Je n'aime mettre en doute l'administration d'une entreprise, mais je me souviens qu'il y a un mois et demi ou deux mois, au centre Glenbow de Calgary, des représentants de Petro-Canada ont fait une présentation très habile aux membres du groupe interparlementaire Canada-États-Unis dont je fais partie. Ils ont voulu nous faire croire que d'ici 1985, le Canada serait muni de brise-glace pouvant transporter du gaz naturel liquéfié de l'Arctique jusqu'à la côte atlantique. Quel projet extraordinaire, d'autant plus extraordinaire que nous ne possédons même pas encore de tels navires. Je ne sais pas s'ils en sont rendus à l'étape de la conception—peut-être. Je leur ai demandé où ils allaient sur la côte atlantique avec ce GNL. Personne n'en veut parce que c'est un produit si explosif.

Je dois dire que, du point de vue de l'environnement, le GNL a beaucoup de sens. Il est si propre pour l'environnement qu'une fois qu'il a explosé, il ne reste plus rien. En ce sens, il ne pollue donc pas. Mais quand j'ai demandé à un haut fonctionnaire de Petro-Can de me parler des propriétés explosives du GNL, il m'a répondu «quelle propriétés explosives? Il n'explose pas.» Pourquoi pensez-vous qu'on l'a interdit sur la côte du Pacifique? Cet homme n'était pas renseigné.

Puis, Petro-Can voudrait nous faire croire qu'il va construire des pipe-lines dans les îles et les faire passer sous les mers dans l'Arctique et qu'il y aura des points de collecte le long du trajet. Le fonctionnaire ne savait pas que les glaces grattaient le fond de l'océan ni comment ils allaient enfouir ces pipe-lines pour qu'ils soient hors d'atteinte. Je ne sais pas s'il savait que les glaces strient le fond de l'océan. Les eaux dans la mer de Beaufort dans l'océan Arctique sont très peu profondes et ce problème des glaces est probablement la principale source de préoccupation. C'est pourquoi si je dis qu'on peut douter de la direction, j'espère qu'on me pardonnera, mais l'habile exposé qu'on nous a fait à Calgary laissait certes beaucoup à désirer.

Les Allemands l'ont fait avec Volkswagen, le gouvernement de l'Alberta l'a fait avec l'Alberta Gas Trunk, plus récemment la BCRIC l'a fait en Colombie-Britannique, la nouvelle émission d'actions de participation la plus réussie des temps modernes. Je me souviens bien, alors que je retournais dans ma circonscription, de l'ancien député de New Westminster qui est allé chercher sa juste récompense à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, assis dans les coulisses prêt à dévorer le chef actuel de son parti.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Toute une bouchée!

M. Brisco: Toute une bouchée, en effet. Il souffrirait d'indigestion aiguë avant d'avoir fini. Je me souviens des remarques de l'ancien député parce qu'il m'a dit au sujet de la BCRIC: «Quelle excellente décision, quelle excellente idée, et nous n'avons rien pour la combattre.» Le parti a suggéré en Colombie-Britannique à ceux qui ont quelques actions et sont membres du parti de les envoyer au NPD, qui saurait s'en servir. Je me demande combien de députés ont envoyé leurs actions au NPD, ces actions gratuites qui valaient $6 à l'émission et qui sont montées à près de $8.25. Je ne sais pas trop qu'elle est leur valeur aujourd'hui, mais ce dont je suis certain, c'est qu'un bon nombre de personnes, partout en Colombie-Britannique, surveillent chaque jour les fluctuations de ces actions.

Ce dont le Canada a besoin et ce que veulent les Canadiens, c'est une société entièrement canadienne qui sait où elle va, capable de concurrencer les multinationales, une société ayant une solide assise financière, une société indépendante, non pas un empire de bureaucrates, mais une société de Canadiens dans toutes les acceptions du mot.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Je ne peux souscrire, pas plus que mon gouvernement, à la doctrine socialiste qui ne confie qu'à une petite élite, à Ottawa ou à Calgary, le soin de diriger tout et tous. Pour moi, voici ce que nous avons à faire: dépêchons-nous de devenir autosuffisants et en même temps, détruisons le mythe créé par l'opposition et selon lequel nous donnerions Petro-Canada aux multinationales. Je sais que la population en général s'inquiète du sort de Petro-Canada et je comprends cette préoccupation soigneusement entretenue par les libéraux et les néo-démocrates. Les Canadiens s'opposent à ce que Petro-Canada soit remise aux multinationales et je les comprends bien. Nous sommes d'accord avec eux et c'est ce que les gens d'en face refusent d'admettre.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Je me demande ce que l'opposition voudrait que l'on fasse de Petro-Canada. Croit-elle que nous devrions la laisser telle quelle?

Une voix: Aidez-la à grandir.

Une voix: Aidez-la financièrement.

M. Brisco: On entend toutes sortes de sots se plaindre et se lamenter. Mais, si tel est le cas, comment pouvons-nous être certains qu'ils seront responsables devant le Parlement? Les gens de l'autre côté ne voudraient pas que la société soit responsable devant le Parlement. Ça n'a jamais été le cas et ils ne voudraient sûrement pas que ça commence aujourd'hui.

Il y a 44 ans, c'est-à-dire près d'un demi-siècle, Kootenay-Ouest était représenté pour la dernière fois par un député ministériel. Ce fut un bien long purgatoire. Dans cet intervalle, trois députés ont représenté cette circonscription jusqu'à ce que je sois élu en 1974 et tous trois, sans égard à leur affiliations politiques, ont servi de leur mieux leurs électeurs. Il y a eu Billy Esling, député de 1925 à 1945, qui a dû démissionner en 1945 parce qu'il était devenu pratiquement aveugle. Lui a succédé le distingué Bert Herridge. Je suis certain qu'il y a beaucoup de députés chevronnés, entre autres le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui se souviennent de lui. Nous l'appelions le seigneur des Kootenays. Il a été remplacé par Ran Harding qui, pendant 23 ans, avait représenté sa circonscription à l'Assemblée législative provinciale. Tous trois, chacun à sa façon, se sont dévoués pour leur circonscription.

La plupart voudront admettre, j'en suis certain, que, du moins à certains égards, il est difficile de représenter une circonscription quand on est du parti ministériel. Je pense que nous convenons tous que les députés de l'opposition se sentent parfois frustrés parce qu'ils ne peuvent pas accomplir pour leurs électeurs tout ce qu'ils pourraient accomplir s'ils étaient membres du parti au pouvoir. Pour ma part, je crains fort qu'une bonne partie des désirs des ministériels pour leurs propres électeurs, sans parler de ceux des députés de l'opposition, ne puissent être satisfaits si nous ne réussissons pas à surmonter le chaos et le désordre financiers causé par le règne de terreur fiscale qui a régné au Canada pendant les 16 années de régime libéral et plus particulièrement pendant 11 de ces années.

● (1650)

Je note que le discours du trône parle d'un bill ou d'une loi sur le libre accès à l'information. Je ne puis que conseiller au gouvernement d'adopter cette mesure avant de songer à mener une enquête nationale sur l'uranium. S'il faut en croire l'expérience de bien des provinces, notamment celle de la Saskatchewan, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, il importe d'avoir une loi sur le libre accès à l'information avant de commencer à poser des questions sur l'uranium ou de tenir une enquête sur l'énergie nucléaire.

Je note aussi, monsieur l'Orateur, que le discours du trône prévoit certaines améliorations au régime d'allocations au conjoint. Les députés de ce côté-ci de la Chambre et mon collègue qui siège en face le député de Winnipeg-Nord-Centre, se rappellent certainement tout le temps que nous avons passé, tant à la Chambre qu'au comité permanent de la santé, du bien-être et des ressources humaines, à essayer de convaincre le gouvernement précédent de supprimer les injustices de ce régime.

Je suis aussi heureux de voir dans le discours du trône que le gouvernement reconnaît les préoccupations et les problèmes des anciens combattants du Canada. Il est vraiment regrettable que l'ancien ministre se soit contenté de défendre la politique de son gouvernement lorsqu'il s'agissait de représenter les anciens combattants. A cet égard, il convient de signaler particulièrement le nom de certains députés qui ont lutté pour assurer le bien-être des anciens combattants du Canada. Je pense notamment à Jack Marshall, qui a été nommé à l'autre endroit, à Bill Knowles, qui s'est retiré après bien des années comme député, à notre propre député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) et, encore une fois, au député de Winnipeg-Nord-Centre.

Le discours du trône exprime également une certaine préoccupation au sujet de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je partage cette préoccupation qui existe depuis l'époque où nous formions l'opposition et que rien n'est venu dissiper depuis. Au fait, je dirais même qu'elle s'est renforcée.

Je me souviens de la demande présentée à l'Agence par la Salmo Forest Products des États-Unis, qui a été vendue à une autre entreprise américaine établie au Canada. La demande en question avait été rejetée parce qu'elle ne rapportait aucun avantage d'importance au Canada, particulièrement au chapitre de la création d'emplois. Qu'a fait cette société, me demanderez-vous? Elle a mis à pied quelque 50 employés, en invoquant une certaine loi américaine; apparemment, cette loi interdit à toute petite entreprise, et je me permets certains doutes là-dessus, d'exploiter une forêt nationale de l'Idaho, si elle compte plus de 500 employés, je ne suis pas sûr du chiffre exact. Après avoir mis à pied ces 50 employés, la société a présenté une nouvelle demande à l'Agence, en disant qu'elle comptait engager 50 nouveaux employés. Il est facile d'imaginer la suite. La demande a été approuvée et le personnel congédié a été réengagé. Est-ce là une preuve de responsabilité?

Dépôt de documents

On nous demandera également d'étendre les pouvoirs du Parlement. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), l'actuel ministre des Pêches et des Océans, a déclaré il y un certain temps que les parlementaires avaient déjà eu dans cette Chambre le pouvoir de prendre des initiatives dignes des Canadiens, d'adopter des mesures concrètes et d'assumer leurs responsabilités. Ce pouvoir a disparu et nous savons fort bien quand cela s'est produit. Qu'avons-nous obtenu en échange? Une augmentation de salaire! On nous a tous augmentés dans l'espoir que cela nous contenterait et nous clouerait le bec! On croyait que les députés ne protesteraient pas après une pareille augmentation. Alors le gouvernement s'est emparé des pouvoirs parlementaires. Quel échange catastrophique!

Le discours du trône aborde un autre problème, la limitation des dépenses. Au cours de la dernière campagne électorale j'ai déclaré dans bien des tribunes que la population devait élire le parti qui promettait de suivre et d'appliquer les recommandations de la Commission Lambert et des vérificateurs généraux. Avons-nous entendu les députés de l'opposition exprimer leur accord? Étant donné le genre de politique qu'ils défendent et l'expansion qu'ils ont donnée à la bureaucratie comment pourraient-ils être en faveur du contrôle des dépenses et de l'efficacité économiques? Comment ces gens pourraient-ils en être les adeptes? Leurs actions des seize dernières années donnent-elles la moindre indication en ce sens?

Le Vérificateur général a fait dans son rapport aux Communes certaines recommandations, mais qui s'est empressé de siffler, protester, huer et rejeter le tout? Je dirais que ce sont les députés d'en face. Si un parti n'a promis pour toute chose aux Canadiens que de mettre en œuvre les recommandations concernant l'économie, l'efficacité et l'imputabilité c'est celui qu'ils devraient élire. Nous l'avons fait cette promesse et nous tiendrons parole. D'ici deux ans, nous mettrons fin à cette folie de dépenses et d'irresponsabilité financière dont les députés d'en face ont été les auteurs.

Nous avons déjà entrepris de rendre des comptes aux gens qui paient la note; les gens dans les tribunes, les gens de tout le pays et surtout ceux de Kootenay-Ouest qui ont eu suffisamment de bon sens, même s'ils avaient élu quelques socialistes aux élections provinciales, de se rendre compte qu'un socialiste ne défendrait pas leurs intérêts sur la scène fédérale.

M. Clark: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pourrais-je obtenir le consentement de la Chambre pour revenir au dépôt de documents?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au très honorable premier ministre (M. Clark) de revenir au dépôt de documents afin de présenter un rapport?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1700)

PETRO-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles le texte du rapport du groupe de travail concernant Petro-Canada.

[M. Brisco.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Trudeau (p. 37).

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler la présence de M^lle^ Jasmine Hubjer à la tribune.

Des voix: Règlement.

M. Flis: Pardon, monsieur l'Orateur, j'apprends le Règlement, comme vous le savez. Cette jeune élève du comté de Peel dont les instituteurs sont en grève est venue s'instruire ici de visu.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Dans ce premier discours que je fais en qualité de représentant de Parkdale-High Park, je tiens à féliciter le député de Sudbury (M. Jerome) d'avoir été reporté à la présidence de la Chambre des communes. En le reconduisant, les députés ont témoigné une fois de plus la sagesse dont ils avaient fait preuve en lui confiant déjà ces hautes fonctions.

Monsieur l'Orateur, je vous félicite également d'avoir été nommé Orateur adjoint. Le très honorable premier ministre (M. Clark) mérite aussi des félicitations, et je suis très honoré qu'il soit présent pour mon baptême d'orateur. Les critiques que nous lui adresserons de ce côté-ci de la Chambre seront souvent vives et acerbes, mais je n'ai pas à lui rappeler qu'en fin de compte nous visons en tant que députés—et nous ne perdrons pas cet objectif de vue dans nos délibérations—à ce que notre pays soit bien gouverné.

Parkdale-High Park, située à l'extrémité ouest de Toronto, résulte du regroupement de deux circonscriptions fédérales: celle de High Park-Humber Valley, et celle de Parkdale. Sur le territoire de ma circonscription se trouvent l'exposition nationale canadienne, Ontario Place, le Pavillon de natation Sunnyside pour lequel nous espérons obtenir des subventions du nouveau gouvernement, afin de lui redonner son cachet historique, et le célèbre High Park.

Ma conception du Canada correspond très exactement à la mosaïque dont parle souvent notre chef le très honorable député de Mount Royal (M. Trudeau). Comptant plus de 24 souches ethniques connues, dont elle s'honore, Parkdale-High Park se trouve à avoir des racines dans tous les coins de la planète. On y trouve des Indiens du Canada, des Anglais, des Polonais, des Ukrainiens, des Allemands, des Autrichiens, des Lithuaniens, des Maltais, des Italiens, des Espagnols, des Serbes, des Croates, des Slovènes, des Indonésiens, des Antillais, des Chinois, des Japonais, des Koréens, des Grecs, des Portugais, des Irlandais, des Écossais, des Philippins, des Lettoniens, des Estoniens, des Français et bien d'autres, dont les Inuit. On y trouve des catholiques, des protestants, des juifs, des musulmans, des hindous, des bouddhistes et bien d'autres religions qu'il serait trop long d'énumérer. Il y en a qui sont très riches et d'autres qui le sont moins. Jusqu'ici, je n'ai mentionné que des différences.

Qu'est-ce qui unit toutes ces personnes? Elles ont en commun le fait d'être des Canadiens. Chacune d'elle possède son caractère propre dû à son héritage ethnique qu'on l'a incité à préserver. Je suis moi-même d'ascendance polonaise. Je suis fier d'être le descendant d'une culture qui fait partie de la chrétienté depuis un millénaire et dont est issue le pape actuel de l'Église catholique, Jean-Paul II.

Pour expliciter davantage le lien qui unit tout ce monde, j'aimerais citer un passage d'un discours prononcé ici à la Chambre, il y a 22 ans par un homme qui siège maintenant à l'autre endroit après de nombreuses années de service distingué. L'honorable sénateur Stanley Haidasz disait de la circonscription que je représente maintenant:

> Cette mosaïque enviable, composée de mille dimensions, formes et couleurs, est, je vous le garantis, étroitement cimentée non seulement par une allégeance commune à la couronne et une citoyenneté canadienne unique, mais aussi par des convictions de loyalisme, de fierté et de foi dans le passé, dans le présent et dans l'avenir du Canada.

En ma qualité de député de Parkdale-High Park, je n'hésiterais pas à citer ma circonscription en exemple à tout le Canada comme un modèle de collaboration dans la diversité. Le racisme existe dans bien des localités aujourd'hui, c'est une réalité à laquelle a donné naissance la nature changeante de la société canadienne. L'entraide et l'art de vivre en harmonie comme on le fait à Parkdale-High Park s'acquièrent par la connaissance, la compréhension, l'appréciation et le respect mutuels.

Je manquerais à mon devoir si je négligeais de féliciter maintenant la collectivité de Parkdale à l'occasion de son centenaire. Les mots «progrès et économie» figurent sur le blason de Parkdale et ce sont des mots qui exerceront une influence prédominante sur cette collectivité durant ses cent prochaines années. Le gouvernement actuel devrait peut-être songer à adopter cette devise.

Un discours du trône est en somme un programme pour l'avenir. Le rôle du gouvernement est donc de nous indiquer la voie. Je regrette que le discours du trône qui a marqué l'ouverture de la trente et unième législature ne soit qu'un long discours verbeux farci d'exhortations magnanimes dans lequel le gouvernement actuel s'abstient de tout véritable engagement.

Une province est sur le point de se prononcer sur son appartenance à la fédération canadienne. Le gouvernement ne juge pas la chose assez importante pour le mentionner dans le discours du trône. Il a promis de modifier le préambule de la Loi sur l'immigration afin de reconnaître la réalité multiculturelle au Canada. Si le gouvernement veut prendre un engagement sérieux à l'égard du multiculturalisme, qu'il concrétise et appuie ce principe dans la nouvelle constitution du pays; qu'il rapatrie la constitution puisque c'est ici qu'elle doit être. Mes électeurs et moi-même sommes outrés de voir qu'un pays évolué comme le nôtre n'a pas le dernier mot sur sa constitution.

Le premier ministre a dit qu'il avait plus apporté à la cause du fédéralisme depuis son arrivée au pouvoir que le député de Mount Royal en onze ans. Tout en ne tenant pas compte de cette déclaration douteuse, j'invite le gouvernement à faire des propositions permettant de renouveler le fédéralisme pour convaincre les Québécois qu'on peut donner une nouvelle image et un nouveau contenu au fédéralisme, comme l'a indiqué le premier ministre le mois dernier. C'est maintenant qu'il faut agir, dans le cadre de cette législature.

Les intentions du gouvernement sur la question de Petro-Canada restent un mystère même après le discours du trône. Le destin de la société était un des grands sujets du programme électoral du gouvernement actuel et pourtant le discours du trône n'en dit mot. C'est dans cette affaire que l'équivoque permanente qui est le sceau du cabinet actuel apparaît avec le plus d'éclat. Permettez-moi de vous lire à ce sujet quelques citations. Voici ce qu'a déclaré le 24 mars 1977 le député de Calgary-Centre (M. Andre) au *Herald* de Calgary:

> Évidemment, s'il s'agit d'une entreprise prospère, nous serions bien bêtes d'y mettre fin.

Étant donné les millions que vaut cette entreprise à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, je me retiendrai d'ajouter un commentaire à cette observation. Le 6 avril 1979, à Winnipeg, le député de Rocky Mountain devenu le très honorable premier ministre déclarait: «Je pense que cette entreprise a raté.» Eh bien! je pense que c'est le gouvernement qui rate son coup si c'est là ce qu'il pense de Petro-Canada. Le 20 juillet 1979, le *Calgary Herald* paraissait avec la manchette suivante:

> Andre easing PetroCan stance.

Et voici les propos que le *Calgary Herald* du 11 août 1979 prêtait au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn):

> Le ministre a dit que l'idée que l'on se fait de la nécessité d'avoir une société pétrolière d'État a changé énormément depuis 1974 quand a été constituée Petro-Canada. Depuis les approvisionnements déclinants de pétrole ont fait ressortir la nécessité d'assurer la sécurité des approvisionnements, a-t-il déclaré.

Pauvre *Montreal Star*! Deux jours après avoir fait dire: «Petro-Canada restera» au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le premier ministre disait: «Petro-Canada saute». Qui est au premier but? Qu'est-ce qui se passe au deuxième? Le contribuable canadien . . . retiré au troisième but! Le nouveau gouvernement ferait mieux de s'en tenir au football.

On se demande pourquoi un dogme partisan à courte vue empêcherait le Canada de conserver sa propre société nationale des pétroles tout comme en possèdent la Grande-Bretagne et la plupart des autres pays industrialisés. Les sociétés pétrolières multinationales qui contrôleraient notre avenir énergétique en l'absence de Petro-Canada ont montré que leurs objectifs en matière d'approvisionnement ne coïncident pas avec ceux du peuple canadien.

● (1710)

Par le passé, les porte-parole de notre nouveau gouvernement ont dit s'inquiéter de ce qu'ils considéraient comme l'effritement des pouvoirs du Parlement ces dernières années. Je vois là de leur part une déclaration bien extraordinaire, car aucun démocrate convaincu ne saurait voir dans cette assemblée de députés autre chose que le creuset des initiatives du gouvernement et le centre d'examen de ses politiques. Le nouveau gouvernement agit-il en accord avec ses hautes aspirations? Je ne le pense pas. Le gouvernement, pour expliquer la plus longue période d'intersession de toute l'histoire du Canada entre le jour des élections et la convocation du Parlement, a déclaré qu'il voulait ainsi permettre aux différents ministères de se spécialiser dans leur domaine respectif. A en juger par la façon dont ceux-ci ont répondu ces derniers jours

aux questions de l'opposition, c'est à se demander comment on a pu s'imaginer que cinq mois leur suffiraient.

En affectant à des fonctions économiques supérieures un apprenti politicien qui n'a pas fait ses preuves et qui vient récemment d'être défait, le premier ministre a fait fi des traditions parlementaires et des usages démocratiques.

Si le Parlement avait eu l'occasion d'en discuter à l'avance, peut-être aurait-il réussi à convaincre le gouvernement de renoncer à sa déplorable politique concernant le déménagement de notre ambassade en Israël. Sous la direction du premier ministre Trudeau, le Canada s'était acquis à la longue une réputation fort enviable dans les affaires étrangères. Le gouvernement a réussi en très peu de temps—ce qui augure assez mal pour l'avenir—à ternir sérieusement cette réputation, et cela, sans qu'un seul député ait eu la chance de poser la moindre question à ce sujet.

C'est faire un inexcusable affront au Parlement que d'annoncer les grandes lignes d'un budget dans le cadre d'une conférence de presse. La Chambre des communes est très jalouse du droit qu'elle possède d'être la toute première à être instruite de ces choses. Le ministre des Finances (M. Crosbie), lui qui a la répartie si prompte et la réponse si lente, fait injure à l'intelligence des députés avec ses réponses évasives. Peut-être en fait doit-il sa nomination à ce poste à son habileté à dérober. Encore la semaine dernière, nous avons vu le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) aux cent coups, ne sachant plus à qui incombait la responsabilité du budget après l'avoir présenté au nom de Son Excellence le gouverneur général. Le manque d'organisation manifeste de ce gouvernement est alarmant.

La formation des divers comités du Parlement est un pas dans la bonne voie. Le Parlement ne devrait étudier le budget des dépenses que sur la base de données précises et il devrait avoir voix au chapitre dans l'élaboration des politiques d'importance majeure, en ce qui concerne par exemple l'investissement étranger, l'énergie nucléaire, les questions culturelles et plusieurs autres domaines importants que la Chambre doit étudier sous peu. Cependant, la multiplication des activités du Parlement n'entraîne pas nécessairement celle de ses pouvoirs. J'espère sincèrement que nous assisterons au cours de la session à un rapport entre les deux.

Le discours du trône soulignait l'importance de ranimer chez les Canadiens la confiance dans l'économie du pays. Le comportement de la Bourse de Toronto la semaine dernière nous permet de croire que cet objectif est inaccessible à l'heure actuelle. Si le gouvernement désire rétablir la confiance dans l'économie, il doit supprimer des programmes mal conçus et rebattus tels que la déduction des intérêts hypothécaires et le programme de dégrèvement d'impôt. Bien que conçu dans un but louable, ce programme laisse à désirer parce que beaucoup de Canadiens, notamment les locataires et les propriétaires à part entière, ne peuvent s'en prévaloir. Les hausses du taux d'intérêt que le gouvernement actuel a autorisées ont annulé tous les avantages du projet. Malheureusement, nous en ferons encore les frais plusieurs années après avoir cessé d'en profiter.

Dans d'autres domaines relatif à l'économie, il est encourageant de voir que les effets du dernier budget continuent de modérer l'inflation et le chômage. Je crois que les gouvernements devraient consacrer à la jeunesse et à ses intérêts une part beaucoup plus importante de leurs ressources qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant.

En 1976, l'Organisation de coopération et de développement économiques—que les média appellent l'OCDE—a effectué une étude des politiques de l'éducation au Canada. Elle a vigoureusement reproché à notre système de manquer d'unité dans ses objectifs malgré les avantages incontestables d'une direction centrale de quelque sorte. Le rapport faisait valoir les arguments suivants en faveur de la création d'un organisme national dans le domaine de l'éducation:

> Chaque citoyen a le droit d'être éduqué dans l'un ou l'autre des systèmes scolaires, quel que soit son lieu de résidence . . . Les normes appliquées par les écoles, les collèges communautaires et les universités sont d'intérêt national parce qu'une grande part des réalisations scientifiques et techniques, et partant, du bien-être socio-économique du pays dépend d'eux . . . L'unité du système d'éducation est important sur le plan national pour que puisse être maintenue la liberté de choix (grâce à la mobilité) des citoyens . . . Les principes qui sous-tendent un système d'éducation et ses activités sont des sujets d'intérêt national parce que la conscience culturelle et nationale en dépend.

Aucun parti politique au Canada n'a eu le courage d'empiéter sur la juridiction provinciale en matière d'éducation, mais je crois le moment venu de modifier la constitution pour permettre la création d'un ministère fédéral de l'Éducation qui fixerait des normes et des objectifs nationaux.

Je salue les initiatives que le gouvernement a prises pour venir en aide aux jeunes travailleurs. Pour ma part, j'ai surtout œuvré dans le domaine de l'éducation, enseignant aux jeunes comment venir à bout des situations qu'ils affronteront une fois sortis de l'école. Dans cette trente et unième législature, au moins cinq douzaines de députés ont travaillé dans le domaine de l'éducation, que ce soit comme professeurs ou comme administrateurs. En tant que professeur, j'ai constaté la valeur et même la nécessité d'un esprit de corps, que ce soit au niveau de l'école ou de la nation. Tout comme une équipe gagnante enrichit l'esprit d'un collège, un fort sentiment de fierté nationale enrichit un pays.

Le gouvernement libéral a donné au pays une impulsion déterminante grâce à des coups de génie comme Petro-Canada et le régime d'assurance-maladie. A l'heure actuelle, ces deux idées sont sapées par les excès des gouvernements conservateurs au pouvoir au Canada. En remettant tous ses pouvoirs aux gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral actuel esquive la responsabilité qui lui incombe d'agir au nom d'une entité nationale appelée Canada.

Mes parents ont émigré de Pologne en pleine dépression. Le fait qu'ils se soient établis en Saskachewan plutôt qu'au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick n'a été que fortuit, car c'est vers le Canada qu'ils se dirigeaient. En tant que citoyen canadien de naissance, je ne puis que m'attrister de voir le gouvernement fédéral abandonner ses compétences à gauche et à droite aux gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux sont responsables devant les citoyens de leurs provinces respectives et ils agissent en leur nom. Aucun de ces gouvernements ne semble inapte à s'occuper de ses propres affaires, mais le gouvernement fédéral, le premier ministre en particulier, sous prétexte de collaboration, leur abandonne entièrement des compétences, celles-là mêmes qui les lient entre elles pour former un pays.

La notion d'intérêt régional n'est pas étrangère à l'existence même du Canada; et l'attitude d'un gouvernement fédéral comme celui-ci, qui plie comme un roseau au vent aux demandes des gouvernements provinciaux, inquiète effectivement mes commettants et, j'ai bien peur, tous les Canadiens.

C'est le rôle du premier ministre Lougheed de défendre les intérêts de l'Alberta, c'est celui du premier ministre Lyon de défendre le Manitoba, c'est celui du premier ministre Davis de défendre l'Ontario. Je prie pour que le premier ministre fédéral réfléchisse sérieusement quant à la catégorie d'électeurs qu'il se devrait de défendre.

Je voudrais remercier les électeurs de Parkdale-High Park de m'avoir conféré le plus grand honneur qu'un fils d'immigrant comme moi puisse jamais espérer atteindre. Au rôle de député que je vais désormais jouer, je joins l'expérience que j'ai acquise en tant qu'agriculteur, petit entrepreneur, travailleur et éducateur.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de faire part des intérêts de mes électeurs au gouvernement fédéral—des électeurs tels que le docteur Ven qui m'a conseillé sur la façon de maximiser le rendement des crédits consacrées à la recherche. M. Czubak quant à lui conseille à M. Clark s'il doit absolument vendre les actions de Petro-Canada de n'en vendre que 45 p. 100 au secteur privé et de conserver 55 p. 100 sous le contrôle du gouvernement fédéral. Ce n'est d'ailleurs pas là la solution que je préconise; c'est celle de l'un de mes électeurs et j'estime qu'il est de mon devoir de vous en faire part. M. Primicius qui est originaire des Philippines recommande au nouveau gouvernement de convoquer une convention constitutionnelle. Je signale à la Chambre que M. Wotton désapprouve le fait qu'on ait nommé des concepteurs étrangers pour réaliser des projets canadiens financés à même les deniers publics. M. Field, M. Szymanski et une centaine de mes commettants sont furieux de la politique adoptée par le gouvernement actuel en matière d'immigration. Plusieurs correspondants me demandent d'attirer l'attention du Parlement sur le fait que les Canadiens ne veulent pas que la marijuana soit légalisée.

● (1720)

Les électeurs de Parkdale-High Park dont les parents viennent de Lithuanie, de Lettonie, d'Estonie, d'Ukraine, de Tchécoslovaquie, de Roumanie, de Bulgarie et d'autres pays d'Europe orientale demandent au gouvernement de se déclarer officiellement opposé à la politique de double citoyenneté de l'Union soviétique.

Un autre électeur, M. Cozzi, m'a aidé à mieux comprendre le rôle joué par nos anciens combattants et les effectifs actuels des forces armées au Canada et dans le monde.

M^lle^ Milne exige que le ministère des Affaires extérieures ferme la Maison du Canada ou l'oblige à améliorer les services qu'elle est censée rendre aux voyageurs canadiens.

M. Bosley, à l'instar de beaucoup d'autres personnes demeurant à Parkdale-High Park, s'élève avec véhémence contre la mauvaise utilisation qui est faite de nos services sociaux et de bien-être. Beaucoup de gens déplorent que les déclarations publiques du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) aient miné le moral des employés des services d'immigration.

M^me^ Plesha, M. Hanzlik, M. Tiwari, M. Previlon, M. Palaniandi, M^me^ Paech, M. Singh, M. Halaby, M^me^ Baptisa aimeraient bien que les ministères de l'Immigration et des Affaires extérieures descendent de leurs grands chevaux bureaucratiques et permettent aux membres immédiats de leurs familles de venir les retrouver, leurs fils et filles, leurs frères et sœurs, enfin leurs parents, pendant qu'ils sont encore vivants et non pas après leur mort.

M. Kolev veut savoir pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) refuse de lui accorder une audience pour discuter de la libération de son vieux père malade, âgé de 69 ans et prisonnier dans un camp de concentration bulgare.

M. Manat demande pourquoi il doit payer $3,000 pour breveter un moteur qui épargnerait de l'énergie, et ainsi des millions de dollars en réduisant la consommation de carburant.

Naguère, on partait du principe que les représentants élus s'y connaissaient mieux que leurs commettants dans bien des domaines stratégiques. Ma brève expérience de député m'a prouvé que ce n'est plus le cas, aujourd'hui, si cela l'a jamais été. En tant que représentant élu, je dois compter sur la somme de connaissances amassées par mes commettants. C'est à moi qu'il incombe de communiquer leurs avis, leurs suggestions, leurs besoins et leurs connaissances à la Chambre des communes. A y bien réfléchir, nous devons tous reconnaître qu'aucun d'entre nous n'a de plus grande responsabilité que celle-là.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, le gouvernement expose dans les grandes lignes ses projets pour la session. Pour moi, le discours d'un député qui participe au débat sur l'Adresse devrait être le reflet de ses intentions, de ses principes; il devrait donner une idée du comportement que le député compte adopter pendant la session parlementaire.

J'étais déjà député au cours de vingt-neuvième législature et j'ai pris la parole à maintes reprises. D'une certaine façon, ce discours-ci est mon premier discours, pour la bonne raison qu'au cours de la législature précédente, je n'ai jamais eu réellement l'occasion d'aborder certains sujets dont j'aimerais parler ce soir.

J'exposerai à la Chambre les principes fondamentaux qui me dicteront, je le crois, ma conduite en tant que député et révéleront la personnalité du député de Mississauga-Sud.

Il n'existe qu'une sorte de Canadien, le Canadien bien ordinaire. Voilà mon premier principe. Il n'y a rien d'extraordinaire à être noir, jaune, rouge ou blanc. Il n'y a qu'une seule sorte de Canadien.

Je souffre peut-être légèrement de daltonisme. Une femme est venue à mon bureau de circonscription l'autre jour et m'a demandé si je savais qu'elle était une Canadienne de race noire. Je trouvais qu'elle avait le teint plutôt chocolat, mais je lui ai dit que la couleur de sa peau m'importait peu, que ce qui comptait pour moi c'est qu'elle était Canadienne. Je lui ai dit que c'était tout ce qui importait à mes yeux et qu'elle jouissait des mêmes droits et privilèges que tous ses concitoyens, ni plus ni moins.

Ces dernières années nous avons eu tendance à classer les Canadiens dans diverses catégories: francophones, anglophones, Canadiens-irlandais, Canadiens-français, Canadiens-polonais, et ainsi de suite. Nous nous sommes ainsi éloignés de l'esprit dont le regretté John G. Diefenbaker se faisait le défenseur lorsqu'il disait qu'il n'y avait qu'une sorte de Canadien, le Canadien pur et simple. L'adjointe administrative de mon bureau de circonscription est née en Hongrie. Elle m'a

révélé l'autre jour que M. Diefenbaker lui avait dit—elle s'appelait alors Berkovits—«vous êtes Canadienne, il ne faut pas nécessairement pour cela que vous soyez née ici et que vous ayez un nom très courant». C'est à ce moment-là, a-t-elle dit, qu'elle s'est sentie véritablement canadienne.

Tout au long de la campagne électorale, mon adversaire, membre d'un parti de l'autre côté de la Chambre, a déclaré que les Canadiens se partageaient en quatre catégories: les Canadiens-français, les Canadiens-anglais, les Canadiens autochtones et les Canadiens immigrés. Ce n'est pas ce Canada hétéroclite que je veux représenter, que le présent gouvernement veut représenter.

Quand nous recrutons du personnel pour lui faire exercer des fonctions nécessaires à la bonne marche du pays, dans la Fonction publique ou ailleurs, il nous importe peu d'embaucher des baptistes, des musulmans ou des juifs, des femmes, des francophones ou des membres d'une minorité défavorisée. Cela va de soi, nous traitons tous nos concitoyens sur un pied d'égalité; nous ne cherchons certainement pas à les distinguer par leur couleur ou toute autre caractéristique.

Depuis les élections des députés de cette Chambre ont pu tenir certains propos, au sujet d'une lettre adressée au président de la Fraternité nationale des Indiens du Canada. Ce dernier a truffé sa réponse d'expressions comme «votre gouvernement d'immigrés blancs» et autres du même genre. J'ai eu l'occasion de voyager à ses côtés dans un avion d'«immigrés blancs». Nous avions tous les deux un verre d'alcool à la main. En voulant comparer la couleur de nos mains respectives, j'ai constaté la pâleur de son teint par rapport au mien. Peut-être est-t-il resté un peu trop longtemps sous la lumière des néons.

Nos tentatives d'établir un juste équilibre dans les questions de race, de religion et de sexe constituent dans de nombreux cas une forme de discrimination à rebours; ainsi, nous avons au sein des conseils d'administration une femme, un néo-Canadien ou un blanc protestant symbolique. C'est ce que j'appelle de la discrimination à rebours et je ferai tout en mon pouvoir pour m'opposer à ce genre de chose. De même, je m'opposerai à tous ceux qui se réclameront de leurs origines loyalistes pour revendiquer, à ce titre, quelque privilège que ce soit au Canada. C'est le genre de sentiment que les députés doivent répandre partout au Canada.

● (1730)

Hier soir, j'étais invité, à la résidence du consul général de Pologne, à une réception donnée à l'occasion d'un échange entre la ville polonaise de Wroclaw—j'ai beaucoup de mal à le prononcer correctement—et celle de North York. Un des invités m'a dit qu'il était au Canada depuis sept ans, qu'il était Polonais et Canadien. Je lui ai répondu: "Vous n'êtes pas Polonais; si vous êtes Canadien, alors vous êtes Canadien et seule votre culture est polonaise et ainsi, cette culture fait partie du Canada." C'est le genre de pensée que nous devons préserver. Je lui ai dit que le fait qu'il soit de culture polonaise ne faisait pas de lui un Polonais puisqu'il avait décidé de devenir Canadien. La culture, qu'elle soit polonaise, ukrainienne ou italienne, lorsqu'elle est préservée dans son ensemble, fait du Canada l'endroit où nous aimons vivre. Les différences de culture et de race ne doivent pas devenir motifs à des différends entre les Canadiens. Au contraire, elles doivent être le mortier qui nous unit car il n'y a qu'un seul Canada et un seul peuple canadien.

[M. Blenkarn.]

Mon deuxième principe consiste à dire qu'au Canada nous sommes sur-gouvernés et que moins l'influence du gouvernement se fait sentir, mieux c'est. En cela, je suis d'accord avec le chef de l'opposition (M. Trudeau) quand il dit que nous avions pris l'habitude de nous attendre à trop de choses. Les Canadiens ont trop attendu du gouvernement. Aucun type de gouvernement ne peut faire autre chose que d'essayer de diriger et de contrôler du point du vue humain les échanges entre les gens.

Nous demandons trop souvent l'impossible au gouvernement. Nous lui demandons de diriger, de contrôler et de redistribuer. A bien des égards, les efforts du gouvernement ne se sont pas avérés très satisfaisants. Au cours des 25 ou 30 années qui se sont écoulées depuis la dernière guerre, nous avons essayé d'éliminer la pauvreté dans notre pays. Les sommes d'argent énormes qui ont été redistribuées n'ont pas beaucoup contribué à combler le fossé entre riches et pauvres. Malgré tous nos efforts, malgré l'action du gouvernement, peu de choses ont été faites pour remédier à certains des problèmes soulevés à de nombreuses reprises à la Chambre par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet des anciens combattants et des autochtones vivant dans des réserves que j'appelle parfois les Bantoustans. Beaucoup des efforts déployés par le gouvernement n'ont été rien d'autre qu'une perte d'argent et de travail sans qu'une offensive réelle soit véritablement lancée pour améliorer les conditions de vie des défavorisés dans notre société.

John Kennedy disait que ce n'est pas tellement ce qu'on peut obtenir de son pays qui importe, mais bien ce qu'on peut faire pour lui. Ce que nous devons inculquer aux Canadiens, c'est le sens de l'individualisme, le sentiment qu'en tant qu'individu, le citoyen peut faire certaines choses pour lui-même que l'État ne peut réaliser, qu'il n'a pas été en mesure de réaliser par le passé, en particulier les buts et les objectifs sociaux qu'il avait été chargé d'atteindre. Il est essentiel, au début de cette trente-et-unième législature, que nous renoncions à vouloir confier de plus en plus de responsabilités à un appareil gouvernemental de plus en plus lourd.

Je me rappelle un discours prononcé à la Chambre par l'ex-député de Crowfoot. Il avait parlé du principe de Hardin. J'ignore qui était ce Hardin ou quel était ce principe, mais il revenait à ceci. Lorsqu'on adopte une loi pour régler un problème, souvent on se crée trois autres problèmes, qui nécessitent l'adoption de trois autres lois, et ainsi de suite, de sorte que les problèmes ne se règlent jamais.

La Chambre a confié la question des taux d'intérêt aux comité permanent des finances et des questions économiques. Nous sommes tous exaspérés de voir notre système bancaire nous imposer des taux d'intérêt astronomiques. Les jeunes sont forcés de payer 13¼ p. 100 sur les prêts hypothécaires, et les petites entreprises, 15 ou 15½ p. 100 d'intérêt tout juste pour survivre. Il est facile de prévoir les répercussions désastreuses qu'aura sur les emplois le coût du loyer de l'argent. Nous avons le droit de nous en inquiéter.

Que faut-il faire à propos des taux d'intérêt trop élevés? Faut-il adopter une loi sur le contrôle des changes, par exemple? Faut-il rétablir le contrôle obligatoire des prix et des salaires? Que faut-il faire pour tirer le Canada de l'ornière des taux d'intérêt élevés qui nous sont imposés par le système bancaire de New York et d'ailleurs? Quand notre comité se

réunira pour étudier cette question, il nous faudra absolument nous rappeler que nous ne pouvons pas toujours faire comme bon nous semble, que parfois une loi ne fait qu'aggraver le problème en suscitant d'autres lois et d'autres réglementations qui pèsent sur chaque individu.

J'ai examiné avec attention l'action gouvernementale, surtout depuis que je suis revenu riche d'une bien plus grande expérience du secteur privé, acquise dans la fabrication, le bâtiment et ailleurs. J'essaye de voir où va l'argent du contribuable.

Il y a quelques jours, je me trouvais dans un centre de main-d'œuvre de Mississauga; c'était un service fort impressionnant, réparti sur trois ou quatre étages, rempli de guichets et de gens essayant d'obtenir des résultats dans le cadre des exigences de la loi actuelle. J'ai voulu savoir combien de chômeurs de Mississauga seraient placés par ce service. On m'a répondu qu'il y a probablement 5,000 emplois actuellement dans Mississauga, que le bureau de main-d'œuvre placerait probablement 1,000 personnes et que les autres emplois seraient occupés par des gens qui ne se seront même pas adressés aux services de main-d'œuvre.

Après m'être renseigné sur le coût de ce service, je me suis demandé si plus de gens trouveraient un emploi que maintenant s'il n'existait pas. Il faut que les députés exercent un jugement critique sur les activités des ministères. Avons-nous réellement besoin des services que nous payons? Le service offert par le gouvernement en vaut-il vraiment la peine?

Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) a parlé de tourisme. J'ai cru comprendre qu'au cours d'une réunion de ce comité, on a demandé à un haut fonctionnaire ce qu'il faisait exactement, s'il arrivait vraiment à attirer davantage de touristes au Canada et s'il pouvait donner des exemples concrets. Le témoin, un peu pris de court, a répondu que son rôle consistait à coordonner les initiatives des provinces et à faire d'autres choses de ce genre. Il faut vraiment étudier le rôle du gouvernement, voir si l'aide que nous essayons d'apporter aux Canadiens dans certains domaines est vraiment nécessaire.

Je pourrais citer d'autres exemples. J'ai parlé à un représentant du Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Le budget de cet organisme était de 300,000 dollars au début. Cette année, il atteindra le million. Il coordonne les activités des offices de commercialisation de toutes les provinces. J'ai demandé à une employée si cet organisme était vraiment utile. Elle m'a répondu que l'on pourrait probablement le supprimer étant donné qu'il y a probablement suffisamment de spécialistes au ministère pour s'occuper des problèmes de commercialisation, mais que le conseil avait été créé en vertu d'une loi. Elle m'a dit que les relations avec le ministère représentaient le plus gros du travail. C'est ainsi que les ministères se contentent de faire affaire entre eux dans toutes les provinces et dans tout le pays. Que peut penser d'un organisme ou d'une commission qui ne fait rien pour lui l'ouvrier qui étale le bitume avec un rateau sur les chantiers d'une société de construction routière, quand il doit verser 40 ou 50 p. 100 de son salaire en impôt sur le revenu? Voilà un des sujets qui vont retenir mon attention en Chambre et je ne manquerai pas de remettre en question l'activité de l'État.

● (1740)

Il y a ensuite ceci: je manifesterai à la Chambre la très vive estime que j'ai pour les vertus de la propriété privée. Nous voyons ce qui se passe dans les fermes du monde entier, puis nous examinons ce que nous donnent comme production les fermes des Prairies et nos fermes ontariennes, qui élèvent les meilleures bêtes de race Holstein. Voilà ce qu'on fait quand on travaille sur sa propre exploitation, grâce à son activité et à son initiative, quand on travaille pour soi. Jetons un coup d'œil aux retraités. Ceux qui ont leur maison à eux quand ils cessent de travailler sont en mesure de se débrouiller seuls, sans demander d'aide ou de supplément à l'État. Mais la situation des retraités qui n'ont jamais eu de biens nous force à reconnaître que la propriété, la propriété largement répartie au Canada, est très importante pour la structure sociale, pour l'armature du pays. Je suis donc fier que notre gouvernement ait décidé de permettre que les intérêts des hypothèques sur les maisons particulières soient récupérés sur l'impôt, car l'accès à la propriété permet aux citoyens d'acquérir des intérêts dans le Canada.

Une proposition a été déposée aujourd'hui au sujet de Petro-Canada qui consiste à assurer une large distribution des actions de cette société, pour que les simples citoyens du Canada puissent avoir une part plus grande de leur pays. Ce qu'il nous faut, ce sont des lois qui permettent aux sociétés de distribuer leurs actions à leur personnel. La privatisation des sociétés d'État a, entre autres avantages, celui de leur permettre de distribuer des actions de leur capital à leurs employés, pour qu'ils sentent qu'ils sont chez eux, qu'ils ont vraiment leur place au Canada. Quand les gens se sentent chez eux, quand ils ont le sentiment de posséder le sol qu'ils exploitent ou le terrain sur lequel leur maison est bâtie, quand ils ont une participation dans l'entreprise où ils travaillent, ils ont un sentiment de sécurité, l'impression d'être chez eux. Voilà ce que désire le gouvernement, voilà dans quelle direction je vais travailler pendant cette session.

J'aborderai maintenant la question de la liberté individuelle. Dans le passé, la croissance du gouvernement n'a que trop souvent entraîné l'érosion des libertés individuelles. C'est ainsi qu'on s'est efforcé de faire inverser la responsabilité du fardeau de la preuve prévue aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre à des fonctionnaires de saisir les livres et les dossiers d'une société sans mandat ou de saisir le salaire ou les biens d'une personne qui aurait une dette envers l'État. Il est arrivé que l'on permette l'écoute des conversations téléphoniques, l'espionnage et l'ingérence dans la vie privée des gens ou que l'on oblige une personne à donner son numéro d'assurance sociale pour avoir le droit d'acheter un billet d'avion pour un vol nolisé du Sun Tour. Il est tout à fait essentiel que l'on respecte la personne et son droit à la vie privée au Canada, et c'est à ce genre de travail que je consacrerai mes efforts.

Enfin, comme député, j'estime qu'il est de mon devoir de représenter mes commettants. Il arrive parfois qu'en exerçant ce rôle et en m'exprimant en leur nom, je tienne des propos qu'un député ne devrait supposément pas tenir. L'autre jour, le député de Churchill (M. Murphy) et celui de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) ont prétendu que je devrais être expulsé du caucus de mon parti pour avoir tenu des propos qu'ils n'approuvaient pas. Il est possible que certains membres de

mon propre parti n'aient pas été d'accord non plus. Cependant, il est essentiel que les députés puissent exprimer des opinions dans l'intérêt et au nom de leurs électeurs, même si elles ne sont pas très bien acceptées des autres députés.

Monsieur, le rôle d'un député au Parlement ne consiste pas uniquement à se lever et à vous saluer au moment opportun lors d'une mise aux voix. Le devoir d'un député est de tâcher de connaître les opinions de ses commettants et de les exprimer ici à la Chambre, et, dans l'exercice de mes fonctions ici, c'est ce que j'ai l'intention de faire: consulter mes électeurs et vous transmettre, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux autres députés, l'opinion des gens de Mississauga-Sud. Il peut arriver à l'occasion que leurs opinions ne concordent par avec la mienne et, à ce moment, j'ai l'intention d'accorder plus d'importance à leurs idées qu'aux miennes; après tout, je suis leur représentant, ils ne peuvent pas tous venir ici en personne et se faire entendre, ils doivent s'en remettre à moi pour faire connaître leurs idées. C'est donc mon rôle de décanter et d'organiser de façon générale ce qu'ils pensent et de faire connaître leurs opinions et leurs besoins à la Chambre.

Le travail d'un député est difficile, monsieur l'Orateur, mais avec votre aide et celle des autres députés, je m'efforcerai de faire de mon mieux pour représenter ma circonscription.

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, j'aimerais en premier lieu féliciter mes collègues les députés d'Érié (M. Fretz), et de Cardigan (M. MacDonald), de leurs discours, la semaine dernière, à titre de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je profite aussi de l'occasion, monsieur le président, pour vous féliciter ainsi que votre collègue, le vice-président. J'aimerais aussi féliciter mon collègue de l'autre côté du parquet, le député d'Ottawa-Ouest, (M. Binks), de son discours de ce matin.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, dans mon premier discours à la Chambre, de rendre hommage à mon prédécesseur qui, pendant 16 ans, a siégé avec un grand nombre d'entre vous. Il s'agit de M. Gaston Clermont, représentant des circonscriptions de Gatineau et de Labelle, et qui a su se créer une réputation de parlementaire batailleur, de travailleur inlassable, plein de franchise et du sens de *fair play*, pour son travail à la Chambre et en comités. En 1973, on lui avait fait l'honneur de le surnommer «le castor de la politique». Il a obtenu le respect de tous, et je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Avant d'être élu, monsieur le président, j'avais souvent dit que je désirais le remplacer et remplir le poste qu'il occupait avec la même dignité et la même force, pour les meilleurs intérêts de ma circonscription, de ma province et de mon pays.

J'aimerais aussi rendre hommage à feu le très honorable John Diefenbaker, celui qui ne mourra jamais dans le cœur des politiciens, quel que soit leur parti. J'ai eu l'honneur de le saluer la journée de mon assermentation et, après avoir parlé quelques minutes avec lui, il m'a laissé en me disant:

● (1750)

[*Traduction*]

Bonne chance, et je peux le dire avec beaucoup de sincérité. J'avais beaucoup de respect pour le vieil homme et j'étais impatient de siéger à la Chambre en même temps que lui pour l'entendre prendre la parole de nouveau et le voir pointer son fameux doigt accusateur en direction du député qui s'était attiré ses foudres.

Pour ceux qui ne sauraient pas où se trouve Gatineau, je précise que ma circonscription se situe juste de l'autre côté de la rivière.

[*Français*]

La population de la circonscription de Gatineau, que je représente, et qui me touche de près, cette population qui m'a accordé une écrasante majorité le 22 mai dernier, cette population qui m'a fait confiance, j'espère lui prouver que cette confiance ne m'a pas été donnée en vain.

[*Traduction*]

Je suis l'un des députés privilégiés de la Chambre car je peux regagner mon domicile et retrouver ma famille en l'espace de quelques minutes à la différence de la plupart des députés qui vont devoir se contenter d'une fin de semaine ou d'une visite bi-mensuelle à leur famille et à leurs proches.

Bien que la majeure partie de la population de ma circonscription soit concentrée dans la ville de Gatineau dont elle porte le nom, ma circonscription comprend un vaste secteur rural et constitue un paradis pour la chasse et la pêche. Si des députés ont l'occasion d'y passer, j'espère qu'ils n'hésiteront pas à tenter leur chance dans leurs moments de loisirs s'ils ne sont pas trop occupés.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, étant donné que ma circonscription est à proximité d'Ottawa, j'aimerais peut-être, dans l'intérêt des nouveaux députés, donner un «cours de géographie». Elle est facilement identifiable car, à l'ouest, nous avons la rivière Gatineau, au sud, la rivière Outaouais, à l'est, la ville de Thurso, au nord-est, le beau petit village de Saint-Sixte, où l'hospitalité ne fait jamais défaut. Au nord, se trouve la municipalité de Notre-Dame-du-Laus qui, avec les municipalités de Val-des-Bois, Bowman et Notre-Dame-de-la-Salette, sont le paradis des pêcheurs et des chasseurs. Au nord-ouest, se trouve la municipalité de Val-des-Monts, qui est aussi un autre paradis du pêcheur. Je voudrais signaler en passant que le maire d'Ottawa, M^me^ Dewar, me fait l'honneur, pas à chaque fin de semaine, parce qu'elle est trop occupée pour cela, mais elle me fait l'honneur de parcourir ma circonscription dans la section de Saint-Pierre de Wakefield et de Poltimore, ayant son chalet dans cette partie de ma circonscription.

Monsieur le président, les principaux employeurs de ma circonscription sont le gouvernement fédéral et les industries de pâte à papier et de papier à journal. Il me fait plaisir de souligner à la Chambre, pour ceux qui ne le savent pas, que chez nous on trouve la plus grosse machine de papier à journal du monde, et j'invite les honorables députés d'aller visiter cela car c'est une expérience qui en vaut la peine.

Malgré ces deux grands employeurs, il existe, malheureusement, trop de chômage chez nous. Dans la vallée de la Lièvre, il serait important que le tourisme soit encouragé de plus en plus, afin qu'il puisse profiter de l'autoroute 50 qui est subventionnée et payée à moitié par des fonds du gouvernement fédéral, si, naturellement, le gouvernement provincial peut enfin terminer cette autoroute et en assurer l'administration. Dans les villes de Gatineau, Buckingham, Masson et Thurso, la construction domiciliaire est malheureusement nulle. Nos hommes de métiers en souffrent affreusement. Les petites et moyennes entreprises manquent chez nous. Un parc industriel

dans la ville de Gatineau est quasi vide. Le Conseil de Gatineau et la Société d'aménagement de l'Outaouais ont fait pression à maintes reprises auprès du gouvernement sortant pour que l'Outaouais soit considéré comme zone désignée, croyant à ce moment-là que c'était le moyen de procéder à l'installation des industries. Monsieur le président, j'espère que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) prendra position dans cette affaire dans les plus brefs délais afin que l'on sache si l'Outaouais sera désigné ou non, et que les responsables de la Société d'aménagement de l'Outaouais et du Conseil de ville de Gatineau sachent à quoi s'en tenir.

A ce sujet, monsieur le président, il aurait déclaré à un journal local que le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret) aurait rencontré récemment le ministre Landry du gouvernement du Québec et qu'à la suite de cette rencontre, des possibilités existeraient à l'effet que l'Outaouais québécois serait considéré comme zone désignée. Pourrais-je demander aux collègues ministres de l'honorable sénateur, je ne sais pas qui parmi vous est chargé de lui faire les commissions parce que ça n'arrivera pas pour la première fois ni pour la dernière fois, pourrais-je leur demander qu'ils fassent part à l'honorable sénateur de mes commentaires afin que, premièrement, il puisse confirmer l'existence de cette rencontre et de cette discussion sur la zone désignée et, deuxièmement, dire s'il a l'intention de discuter avec l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale sur l'opportunité de considérer la région de l'Outaouais comme zone désignée?

Monsieur le président, lors de la campagne électorale, les candidats progressistes conservateurs ont fait état du chômage et de l'inflation dans le pays, et plus particulièrement dans l'Outaouais québécois. Les candidats libéraux ont reconnu le problème et n'ont pas caché les faits. Mais les candidats progressistes conservateurs, aujourd'hui les ministériels, par toutes leurs déclarations et leurs promesses, étaient censés régler tout ce problème de chômage. Eh bien, monsieur le président, le gouvernement sortant a institué le programme Canada au travail afin d'aider à enrayer le chômage, et ce fut un grand succès très apprécié de la population et des municipalités.

Dans ma circonscription, pour l'année 1978-1979, M. Clermont bénéficiait de subventions de $1,240,000 et pour l'année 1979-1980 cette subvention a été réduite à $501,000, réduction de moitié, monsieur le président. C'est un curieux moyen d'apporter de l'aide aux chômeurs car, dans ma circonscription, le nombre de chômeurs en 1979, malheureusement, est presque le même qu'en 1978. Monsieur le président, pourrais-je signaler qu'il est 6 heures et que j'aimerais poursuivre mon discours à 8 heures?

M. l'Orateur: L'honorable député pourra continuer à 8 heures. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Cousineau: Monsieur le président, pourrais-je signaler la présence de ministres de l'autre côté de la Chambre? Ils brillaient par leur absence cet après-midi, toutefois, je sais qu'ils ont beaucoup de travail, je peux comprendre cela.

Monsieur le président, lorsque j'ai été interrompu à 6 heures, je parlais des problèmes qui existaient dans ma circonscription comme partout ailleurs au Canada, et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a décidé d'en créer de nouveaux par une promesse de mises à pied massives dans la Fonction publique, savoir, la mise à pied du joli petit nombre de 60,000 fonctionnaires.

[*Traduction*]

Après les élections, il y a eu la réunion à laquelle le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a participé et dont mon collègue le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a parlé vendredi dernier, le 12 octobre. Lors de cette réunion, on a clairement indiqué qu'une équipe de spécialistes serait réunie aux fins d'examiner les conséquences que les réductions d'effectifs pourraient avoir sur la Fonction publique. Un, puis deux, et enfin presque trois mois se sont écoulés depuis, mais je n'ai pu obtenir le moindre renseignement. J'ai même tenté d'obtenir un exemplaire du procès-verbal de cette réunion qui nous avait été promis. Ma secrétaire a fait plusieurs tentatives, mais elle a toujours obtenu la même réponse et le compte rendu promis n'est toujours pas parvenu à mon bureau. Comment se fait-il qu'on n'ait procédé à aucune étude avant de décider d'abolir 60,000 emplois de la Fonction publique? C'est peut-être que le ministre spécialiste n'avait pas prévu de telles répercussions.

[*Français*]

A ces deux questions, monsieur le président, nous n'avons pas eu de réponse. Je n'en ai pas encore et, c'est très simple, le ministre n'en a pas non plus. Depuis le 22 mai, le gouvernement progressiste conservateur a été beaucoup plus préoccupé à établir des records. Jamais dans l'histoire de ce pays il s'est passé cinq mois sans que les Chambres soient appelées à siéger, eux qui avaient toutes les solutions durant la campagne électorale. Jamais autant de déclarations contradictoires par des ministres responsables! Jamais dans mon expérience politique j'ai entendu un ministre faire part à la population canadienne du fait que, lorsqu'on fait des promesses électorales, on n'est pas obligé de les tenir si par la suite on s'aperçoit que cela n'a pas de sens, est irréalisable ou impossible. Jamais dans l'histoire de ce pays on a vu un gouvernement fédéral en si peu de temps affaiblir son autorité, ses pouvoirs et sa vue d'ensemble du pays.

Depuis le 22 mai, monsieur le président, ce ne fut que des décisions et des déclarations sans penser aux conséquences: la Petro-Canada, les loteries, la vente de certaines sociétés de la Couronne, la déductibilité des intérêts des hypothèques et, non contents de prendre de telles décisions, les ministres en sont rendus maintenant à se contredire sur la politique d'aide aux gens du Tiers-Monde.

Pour un jeune député, je ne parle pas seulement pour moi, monsieur le président, mais pour un jeune député qui fait face à tout cela, de jour en jour et de semaine en semaine, il n'est pas surprenant qu'il soit un peu étonné, lui qui s'attendait à des décisions et à des politiques précises et bien définies du gouvernement.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, le discours du trône ne faisait nullements allusion à la question de l'unité nationale et ne disait mot de ce qu'il adviendrait si les formalités du référendum du gouvernement péquiste étaient injustes envers les Québécois. Dans un cas particulier, dans la perspective de cette éventualité il faut que le gouvernement pense à la question de l'unité nationale et ce, sans plus tarder. Actuellement, le gouvernement du Québec envisage d'emprunter de l'argent à l'Alberta pour exproprier la société Asbestos Corporation.

Une voix: Bravo!

M. Cousineau: Au lieu d'applaudir, le député devrait se contenter d'écouter. Le premier ministre de l'Alberta a déclaré que sa province ne dicterait pas aux autres gouvernements provinciaux l'usage qu'ils devaient faire de l'argent des prêts dont ils bénéficiaient. Ces propos m'inquiètent et j'invite le premier ministre (M. Clark) et tous mes collègues de l'Alberta à exprimer leurs inquiétudes à ce sujet et à essayer de faire en sorte que le gouvernement de l'Alberta n'accorde qu'une aide liée et non pas pour faciliter l'infâme projet de démantèlement et de division du pays que caresse le gouvernement du Québec.

[*Français*]

Il semble que le très honorable premier ministre ne participera pas à la campagne référendaire et que le référendum québécois ne devrait pas être la seule préoccupation du gouvernement au cours de l'année. D'après le très honorable premier ministre, monsieur le président, les questions d'économie et d'énergie sont aussi pressantes. Je suis entièrement d'accord avec le très honorable premier ministre sur le fait que ces questions pressent autant, mais il ne faut pas les dissocier: l'unité et l'économie doivent être affrontées ensemble, non séparément. Si l'unité de ce pays est brisée, il y en aura encore de l'énergie, cela ne se perd pas, mais dans quel état sera l'économie canadienne?

Monsieur le président, le très honorable premier ministre a les outils en mains, pour combien de temps, je ne le sais pas, mais il reste qu'il faudra que la Chambre sache à un certain moment, non pas en 1981, ce qu'il a l'intention de faire pour nous aider, nous du Québec, pour combattre cette idéologie de séparation.

Monsieur le président, il existe actuellement dans ma circonscription un bon nombre d'habitations pour personnes âgées construites grâce à l'aide apportée par le gouvernement sortant, mais, malheureusement, le nombre de personnes sur la liste d'attente pour entrer dans ces locaux augmente de semaine en semaine. Et dans le discours du trône, on parle de pensions mais on a omis de parler de logements pour les gens du troisième âge. Le discours du trône fait mention de la création d'un comité pour étudier les besoins des personnes handicapées et des personnes invalides. Je félicite le gouvernement de cette initiative, mais il n'y a pas de comité de formé pour étudier les besoins des gens de l'âge d'or.

La déductibilité des intérêts sur les hypothèques a fait les manchettes ces derniers temps. Plusieurs de mes collègues libéraux ont fait des remarques à ce sujet, lesquelles j'appuie fortement. Cette mise en application, et je devrais dire cette mise en application discriminatoire de la déductibilité des intérêts sur hypothèque causera un grave préjudice aux gens du troisième âge, parce que, eux, pour la plupart, n'ont pas d'hypothèque sur leur maison.

Depuis près de cinq mois, monsieur le président, on entend parler d'une façon très négative de la Commission de la Capitale nationale et de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Certains jours, certains ministres parlent de les abolir. D'autres jours, on parle de réduire leur rôle et, d'autres jours, enfin, on parle de réduire les effectifs. J'ose croire, monsieur le président, que quelle que soit la décision du gouvernement dans cette matière, la présence du gouvernement fédéral continuera à se faire sentir dans l'Outaouais québécois.

Plus de 1 milliard de dollars ont été dépensés depuis quelques années dans l'Outaouais québécois par le gouvernement fédéral, ce qui a entraîné des conséquences très favorables et très heureuses dans ma circonscription, et j'ai la ferme intention, à la Chambre, de continuer à travailler pour assurer la continuité de la présence du gouvernement fédéral dans l'Outaouais québécois, quel que soit le gouvernement en place à Québec. En vivant dans une saine démocratie où c'est la majorité qui gouverne, où c'est la majorité qui décide, je n'ai aucun doute que c'est cela que la population m'a dit le 22 mai et c'est cela que la population de Hull a aussi dit à mon collègue. Ce vote du 22 mai dernier a été un ordre de servir et de s'assurer que la présence du gouvernement fédéral continue à se faire sentir dans l'Outaouais québécois.

Monsieur le président, je voudrais terminer en invitant le très honorable premier ministre chaque matin, de sa résidence de 24 Sussex, à jeter un petit coup d'œil sur ma circonscription. Il verra le beau clocher de l'église Saint-François de Sales à Pointe-Gatineau, la belle usine de la CIP, de même que les belles montagnes, qui sont la continuation des Laurentides. Je dois lui demander de porter une attention toute particulière à un endroit qui est devenu malheureusement par la force des circonstances le dépotoir municipal dans la ville de Gatineau, pour une période de quatre à cinq ans. Il faudrait, monsieur le président, que le gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission de la Capitale nationale, accorde son appui à tout organisme qui désire trouver une vocation à cet endroit que l'on appelle chez-nous le problème de la baie et de l'île Kettle.

Durant ce 31e Parlement, j'ai l'intention de sensibiliser la Chambre, la population et les comités dont je ferai partie, aussi souvent que l'occasion se présentera. De nombreuses études ont été faites et de nombreuses opinions ont été émises. Il est temps, je crois, de passer à l'action. Monsieur le président, mes collègues à la Chambre penseront peut-être que ce problème de la baie et de l'île Kettle est un problème municipal, de juridiction provinciale, mais moi j'insiste pour dire à la Chambre que c'est un problème national. Cette partie de ma circonscription est à l'intérieur de la région désignée comme Région de la Capitale nationale, et si les Canadiens de ce pays désirent être fiers de la Capitale et de la Région, qu'ils soient anglophones ou francophones, . . .

● (2010)

[*Traduction*]

Peu importe leur groupe ethnique! Tous les Canadiens devraient être fiers de l'ensemble de la région de la capitale nationale, et ne pas s'enorgueillir seulement d'une rive de l'Outaouais où se dressent les magnifiques attractions touristiques que sont le parc de Rockcliffe et la promenade Sussex alors que de l'autre côté, comme je l'ai dit en français, s'étale

un monde différent où un dépotoir municipal a été utilisé dans des circonstances exceptionnelles.

[*Français*]

Monsieur le président, il n'y a pas de solution à court terme, mais il s'agit d'être d'accord et de faire un effort collectif afin de démontrer à nos enfants et à leurs enfants que des hommes et des femmes sont venus à Ottawa, de toutes les régions du pays, pour servir leur circonscription et leur pays.

Monsieur le président, je demande à tous ces gens-là de travailler encore plus fort, c'est-à-dire avoir une meilleure et une seule et même pensée, l'amour de sa patrie, une patrie représentée par une capitale et une région de la capitale nationale dont tous les Canadiens seront fiers. On appellera ça à ce moment-là du patriotisme canadien.

Monsieur le président, je n'abuserai pas du temps mis à ma disposition. Je vous remercie de m'avoir donné la parole et j'espère que les difficultés ne seront pas trop nombreuses durant ce 31e Parlement, et que vous continuerez à présider avec l'impartialité que tous reconnaissent et admirent.

[*Traduction*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, comme j'ai déjà fait à de nombreuses reprises au fil des ans, sauf que pour la première fois, je le fais des banquettes ministérielles. J'aimerais féliciter les comotionnaires. A l'instar de tous les autres nouveaux venus à la Chambre, ils sont pleins de ressources. Je suis sûr que les nouveaux venus sauront apprécier la générosité et la bonne volonté de leurs collègues, quelle que soit leur allégeance. Même si l'appartenance à un parti s'impose dans un régime démocratique, les députés peuvent faire beaucoup à titre personnel, et il est possible à tous d'arriver à comprendre toutes les régions du pays.

Comme vous, monsieur l'Orateur, je suis de la «couvée» de 68, tout comme l'un des députés de Hamilton ici présent, et vous félicite d'avoir été reporté dans vos fonctions d'Orateur. A mon avis, au cours des années vous vous êtes montré raisonnable et impartial, et vous avez très bien veillé au déroulement harmonieux des travaux de la Chambre. Je puis affirmer sans risque de me tromper, que vous vous êtes acquitté de vos fonctions avec dignité et impartialité. Mes meilleurs vœux pour la présente législature.

Les élections de mai dernier ont eu un sens particulier vu qu'elles ont mis fin, pour l'instant tout au moins, à la domination de ce qu'on appelle le Canada central sur les régions périphériques, et l'Ouest aura maintenant l'occasion non plus seulement d'exercer une influence indirecte mais bien d'assumer une partie du pouvoir exécutif pour tenter de changer des lois conçues exclusivement pour la région centrale. En fait, grâce à l'expansion de la Chambre, l'Ouest a enfin atteint sa majorité pour ainsi dire et sera en mesure d'exercer une plus grande influence sur ses voisins du centre, quel que soit le parti au pouvoir.

Cette évolution est attribuable au remaniement de la carte électorale effectué au cours de la dernière législature et fondé sur le recensement de 1971 et à l'accroissement du nombre de sièges. Si le remaniement s'était effectué en fonction du recensement de 1971 mais sans s'accompagner d'un accroissement du nombre de sièges, l'ancien ordre se serait perpétué et pour une autre décennie la représentation des Canadiens de l'Ouest serait inférieure à celle des autres régions.

A titre d'ex-membre de ce comité de revision de la carte électorale, j'aimerais rendre hommage à une personne qui n'est plus, mais qui a apporté une contribution très importante à notre vie politique. Je veux parler du très honorable John Diefenbaker. C'est à la suite de ses questions pertinentes concernant la représentation électorale de la Saskatchewan qu'il a amené le premier ministre d'alors, maintenant le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau) à faire réexaminer le mode d'élection et de représentation. J'estime que la réforme qui s'ensuivit a contribué à accroître sensiblement l'influence politique de l'ouest du Canada, et, dans une certaine mesure aussi celle des provinces de l'Est, notamment de Terre-Neuve, de sorte que chacune de nos régions joue un rôle beaucoup plus important sur la scène politique et participe davantage aux décisions prises par le gouvernement central.

Il est évident que pendant plus d'un siècle, le Canada a été le résultat d'un compromis entre les deux grandes provinces, l'Ontario et le Québec, et lorsque leur prestige économique était menacé, leur gouvernement s'efforçait d'amener le gouvernement fédéral à trancher la question en leur faveur et souvent au détriment des régions de l'est et de l'ouest du Canada. Le Parlement actuel assurera pendant un certain temps, je le souhaite, un meilleur équilibre entre toutes les régions du pays.

● (2020)

Les sujets de discussion ne manquent pas au cours de ce débat sur l'Adresse, mais je me contenterai de traiter d'une seule question qui touche de près ma circonscription et la région des Prairies; il s'agit de l'industrie céréalière.

Nous avons déjà discuté longuement de la politique alimentaire du Canada, mais les directives et les propositions émises jusqu'ici n'ont été que fragmentaires. Il est également vrai que nous importons des États-Unis et des pays tropicaux une bonne partie de nos produits alimentaires. Cette situation a été compensée par l'exportation des céréales et des graines oléagineuses. En raison de notre niveau de vie élevé et de notre consommation très forte de ces produits, nous avons vu diminuer le nombre des produits agricoles que nous pouvions exporter de façon rentable, c'est-à-dire en les vendant à des pays dont l'économie est plus faible que la nôtre. A un moment donné, le Canada était un grand exportateur de bœuf, de porc et de pommes; aujourd'hui, il ne l'est plus et nous ne pouvons même plus faire face à la concurrence des autres pays exportateurs.

Le problème que pose l'exportation des produits alimentaires a été abordé par la Banque Toronto Dominion dans une brochure publiée par son service de recherche en matière d'économie. Dans cette brochure, on reprend en détail des questions connues de la plupart des agriculteurs. On y déclare pouvoir augmenter de près de 50 p. 100, d'ici 1990, des quantités de blé exporté. Puisque l'exportation de notre blé nous permet de payer près de 50 p. 100 des produits alimentaires importés, il est d'autant plus souhaitable d'accroître nos exportations, car la croissance de notre population entraînera nécessairement une croissance parallèle de la demande de produits alimentaires importés que nous ne produisons pas. Dans cette brochure, on explique que le gouvernement, la Commission canadienne du blé, les chemins de fer et les

élévateurs terminaux sont tous également importants, en ce qu'ils font du Canada un grand fournisseur mondial de grains.

En 1978, l'excédent commercial du Canada au titre des produits alimentaires et agricoles s'élevait en tout à 1.9 milliard de dollars, mais si les importations de ces mêmes produits continuent à s'accroître au taux des 12 dernières années, on peut s'attendre à un déficit commercial d'ici cinq ans. Cela signifierait que la valeur des exportations de céréales et de graines oléagineuses atteindrait 6 milliards de dollars en 1990. Cependant, ceux qui font une analyse critique de la culture des grains font certaines réserves quant à savoir si la projection de la croissance de la production de céréales et de graines oléagineuses est exacte.

Une fois produites, les céréales empruntent un trajet à la fois long et compliqué pour se rendre aux ports, et elles passent par bien des mains. Leur transport risque fort d'être interrompu par l'un des nombreux syndicats ou groupes indispensables à cette opération. On a prétendu qu'il existait une trentaine de syndicats différents dont chacun peut interrompre le transport des céréales vers les élévateurs terminus. Le réseau de transport des céréales a été relativement peu touché par les grèves d'un seul syndicat, mais les interruptions sont fréquentes. Je ne pense pas que ces interruptions aient créé des difficultés insurmontables, mais elles ont certainement eu des répercussions néfastes à l'occasion.

Dans ce domaine, bien des difficultés surgissent que l'on pourrait peut-être mieux comprendre. Du point de vue des producteurs, on constate une réduction constante du nombre de producteurs de céréales et de graines oléagineuses. Cette tendance s'accentuera sans doute, de sorte que la production viendra d'un nombre d'entreprises agricoles de plus en plus restreint. Il est possible que la hausse du prix de l'énergie, qui a des répercussions partout dans le monde, constitue un nouveau facteur de cette conjoncture. Il est à noter que depuis des décennies, on constate une relations constante entre le pris du pétrole et celui du blé.

Le problème de l'équilibre commercial des États-Unis peut être rattaché directement au fait que les exportations de grain de ce pays n'ont pas augmenté au même rythme que le prix mondial du pétrole. Avant 1973, un boisseau de blé valait un baril de pétrole. Je fais cette comparaison en utilisant le système impérial au lieu du système métrique que nous adoptons petit à petit et qui se révèle si incommode en agriculture. Maintenant, à peu près trois à quatre boisseaux de blé équivalent à un baril de pétrole.

Depuis de nombreuses décennies, dans le commerce international, il existe un rapport entre le prix du blé et le prix du pétrole à l'exportation. Jusqu'à ce que l'économie mondiale s'équilibre et amorce un rapprochement des prix, le Canada et les États-Unis peuvent s'attendre à des balances de paiements déficitaires. Quand les forces économiques s'équilibreront, il est certain que les prix des aliments accuseront une hausse fantastique et de nouveaux problèmes se poseront aux pays importateurs de produits alimentaires. Pour l'instant, les prix des céréales et des oléagineux sont à leur plus bas niveau.

Les prix que touchent les céréaliculteurs canadiens pour leurs grains et leurs oléagineux sont plutôt faibles et bien que le prix de l'énergie ait été gardé artificiellement en-deça des prix mondiaux, les bas prix du blé et des céréales ont constitué un obstacle certain à la production. Depuis trois ou quatre ans, les prix relativement bas versés par la Commission canadienne du blé n'ont pas changé à l'exception d'une faible hausse consentie par le ministre chargé de la Commission. En fait, cette année, le prix initial était un peu inférieur à celui de l'an dernier. A moins que les prix mondiaux ne s'affermissent, on ne pourra assister au cours de la prochaine décennie à cette augmentation recherchée de 50 p. 100 des exportations de grain.

Sans compter que les hausses des prix des machines agricoles, des frais de transport, des engrais et des carburants doivent être compensés par une hausse générale des prix avant que les agriculteurs puissent en arriver à une augmentation de 50 p. 100. L'agriculture est devenue un secteur qui consomme beaucoup d'énergie mais qui, je pense, en fait une utilisation très judicieuse.

La nécessité d'accroître la production soulève une question de taille, à savoir si la Commission canadienne du blé et la Commission des grains appliquent les meilleures politiques favorables à une reprise de nos exportations. Jusqu'à présent, nous avons favorisé l'exportation des catégories de blé nº 1 et nº 2, du blé dur du printemps et du blé à haute teneur en protéines. Ces résultats découlent d'un effort délibéré entrepris depuis deux ans par la Commission canadienne du blé pour obtenir les meilleures recettes possibles pour les agriculteurs. Malheureusement, cette politique fait bon marché des céréaliculteurs, et particulièrement de ceux de la partie septentrionale des Prairies et de ma propre région, celle des parcs naturels.

L'adoption de ce nouveau système de classement réduit à la catégorie nº 3 et même à des catégories inférieures, le blé récolté dans les parcs naturels. La Commission n'a pas réussi à écouler le blé de cette catégorie ni des volumes d'orge équivalents. En fait, de nombreux producteurs de blé et d'orge nº 3 ont à peine réussi à vendre leur quota minimal et, à ce régime-là, il est impossible de rentabiliser une exploitation.

● (2030)

En effet, le dernier versement pour l'orge récoltée en 1977, et actuellement mise en vente ne sera effectué qu'en 1981, soit après un intervalle d'environ quatre ans. Il n'est donc pas étonnant qu'après avoir attendu quatre ans pour le paiement de ses céréales, compte tenu du taux élevé de l'inflation, le céréaliculteur soit loin d'être prospère. Si nous voulons augmenter de façon appréciable le volume de nos exportations de blé, il faudra songer à cultiver du blé à teneur en gluten moins élevée, que ce soit ou non dans notre intérêt bien compris. Je ne crois pas que les terres où on peut cultiver le blé à haute teneur en gluten soient assez étendues pour que nous puissions obtenir les quantités accrues nécessaires, du moins sans sacrifier d'autres récoltes et il ne faut jamais oublier le problème du labourage dans les régions arides.

La Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains devront s'attaquer au problème et décider si nous devons continuer à cultiver le blé Marquis de haute qualité ou faire comme les Américains qui ont augmenté leurs exportations d'environ 70 p. 100 depuis six ans en cultivant du blé à faible teneur en gluten. Bien des pays achètent apparemment ce blé pour le moudre.

On a beaucoup parlé des tarifs de transport des céréales. Protégées par des tarifs statutaires, les céréales ont été acheminées vers les ports océaniques à des coûts modestes comparés

aux tarifs américains équivalents. Bien que les sociétés ferroviaires aient déploré amèrement les pertes qu'elles ont subies au chapitre du transport des céréales, il semble que les revenus en aient été raisonnables au moins jusqu'en 1973. Ils l'étaient parce que l'efficacité de leurs activités augmentait même si les échelles salariales de leurs employés augmentaient en même temps. Depuis 1973, les sociétés ferroviaires ont accusé une nette détérioration de leur situation comme le fait remarquer le rapport Snaveley. Si l'on augmentait maintenant les tarifs statutaires pour répondre aux désirs des sociétés ferroviaires, on imposerait aux producteurs une marge bénéficiaire qui leur serait bien insuffisante. De même, il est fort évident que des tarifs plus élevés incitent nécessairement les sociétés ferroviaires à assurer le transport des céréales. Dans le Dakota du Nord, par exemple, le tarif de 56 cents le boisseau n'a pas assuré un transport tout à fait satisfaisant des céréales ni permis aux sociétés ferroviaires d'entretenir leurs voies ferrées selon les normes modernes. Il est intéressant de noter que les tarifs de transport des céréales par camion aux États-Unis se rapprochent des tarifs de transport par rail, et il me semble que le camionnage interviendra de plus en plus dans le transport des céréales à l'avenir. Tout le monde admettra qu'un convoi de wagons-trémie chargés au maximum de céréales et tiré par des unités motrices appropriées constitue un mode très efficace de transport des céréales par comparaison avec le transport par camion, mais en petites quantités et sur des courtes distances, les camions devraient avoir leur place. Ils se prêtent à la variété de chargements, à la propriété individuelle et permettent beaucoup plus de souplesse.

Je crois que si ces camions appartenaient à des propriétaires particuliers, cela contribuerait pour beaucoup à améliorer notre réseau de transport. Je pense que nous devrions également songer que les chemins de fer font également du camionnage, bien que, de façon générale, je ne pense pas qu'il soit souhaitable de laisser de grands monopoles tels que les compagnies ferroviaires contrôler également des services de camionnage. Il me semble que nous pourrions améliorer les installations de déchargement et de transport du grain par camion, en particulier des livraisons de céréales qui ne sont pas soumises à des contingents ou lorsque ces quotas sont inférieurs aux volumes. Il y a des livraisons de céréales de haute qualité et à grand rendement unitaire qui sont expédiées par camion depuis le Manitoba jusqu'à Minneapolis, ce qui a pour effet d'alléger le fardeau de notre réseau actuel de transport.

Je voudrais souscrire de nouveau l'idée de faire expédier par le port de Churchill les exportations de la partie nord-est des Prairies. Bien qu'à courte échéance, une réduction immédiate du mouvement de céréales à partir de Churchill permettrait d'accroître légèrement le trafic dans le Sud, cela desservirait contre les régions septentrionales de l'Est des Prairies. Ces régions sont déjà les plus éloignées de Thunder Bay ou de Vancouver et subissent donc déjà un désavantage. Bien des gens prétendent, ce qui n'a pas encore été réfuté, qu'au prix actuel, le blé rapporte 40c. et l'orge 25c. de plus le boisseau lorsqu'il est expédié par le port Churchill que par la voie maritime du Saint-Laurent. En vertu du système de mise en commun, tous les producteurs partagent naturellement ce bénéfice, mais le producteur dont les céréales transitent par Churchill doit attendre presque un an avant de pouvoir les livrer, même au plus tôt. C'est évidemment dû au fait que la saison de navigation se termine avant que la récolte de céréales soit prête à être expédiée à Churchill.

J'estime que la Commission du blé devrait tâcher de voir s'il n'y aurait pas moyen de dédommager les producteurs qui doivent subir ce long délai avant que soient livrées leurs céréales à Churchill en vue de leur expédition par bateau, et qui doivent donc garder temporairement une partie de leur production de céréales à cette fin. Il me semble qu'ils devraient être dédommagés d'une certaine façon, et je voudrais donc signaler la chose au ministre responsable de la Commission du blé.

Churchill a toujours permis de freiner les exigences excessives des groupes d'intérêt des Grands lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous avons vécu la grève de quatre mois des manutentionnaires de grain de Montréal, qui, soit dit en passant, toucheront probablement un revenu supérieur à celui des producteurs de grain eux-mêmes. Le salaire de tous ceux qui manutentionnent le grain est calculé à partir du taux qui se pratique dans l'économie nationale. Mais le céréaliculteur, lui, ne voit pas son revenu automatiquement indexé en fonction du cours mondial. Il lui faut accepter ce que les marchés mondiaux veulent bien lui verser. Le revenu net qu'il tire de son produit est égal au cours mondial moins les frais de transport et de manutention. A l'heure actuelle, les cours mondiaux sont tels que le producteur voit ses recettes diminuées fortement par les frais de transport des céréales depuis sa ferme jusqu'aux marchés mondiaux.

En terminant, je rappelle que le détenteur de permis moyen, qui cultive environ 600 acres, qui est un bon céréaliculteur et qui obtient une bonne récolte, sera chanceux s'il peut tirer un revenu brut de $35 000 à $40 000 de la vente de son grain. Beaucoup d'intermédiaires qui manutentionnent ce produit entre le moment où il quitte la ferme jusqu'à l'embarquement sur le bateau à destination de l'étranger en feront presque autant. Comment pouvons-nous nous attendre à une recrudescence de la production du grain au cours de la prochaine décennie? Nous devons songer à l'avenir.

Nos salaires sont élevés, mais il nous faudra accroître la quantité de grain d'exportation dans les années 80 si nous voulons maintenir à son niveau actuel la balance de nos paiements dans le secteur alimentaire. En fait, je crois qu'il est douteux que nous puissions y arriver avant la fin de la prochaine décennie. L'industrie céréalière suscite peut-être des problèmes aussi graves que toute autre industrie du secteur alimentaire dans le monde, ce qui signifie qu'il faut rétablir le rapport historique entre les céréales et le pétrole si nous voulons que les agriculteurs deviennent prospères et contribuent à l'économie du Canada comme ils l'ont fait dans le passé.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

● (2040)

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, c'est la douzième fois que je prends la parole en cette enceinte à l'occasion d'un débat sur le discours du trône. Je remercie donc la brave population de la circonscription de Bellechasse de son appui indéfectible, qui me permet de siéger dans cette enceinte pour un quatrième mandat. Je souhaite la bienvenue à toute la population du comté provincial de l'Islet qui, pour la première fois, en raison de la redistribution de la carte électorale, a

participé au scrutin du 22 mai dernier. Par conséquent, ces gens étaient devenus des citoyens à part entière de la circonscription de Bellechasse. Je les remercie, de même que mes organisateurs qui ont travaillé ferme pour réussir à passer à travers la «Mer Rouge.»

Qu'il me soit permis, monsieur le président, d'assurer tous les citoyens de cette partie de ma circonscription de tout mon dévouement pour défendre les intérêts de chacun ainsi que les intérêts économiques de la Côte-Sud qui n'a jamais été reconnue dans le passé, et je demande au nouveau gouvernement de bien imprimer dans sa mémoire que la région de la Côte-Sud existe, elle est dans la province de Québec, et la circonscription de Bellechasse en fait partie. Je voudrais bien que nous obtenions justice dans la répartition des fonds provenant des taxes que les contribuables canadiens paient. Je regrette évidemment que les paroisses de Beaumont, de Saint-Charles et de Saint-Anselme, qui m'ont toujours bien appuyé, aient été détachées de ma circonscription.

Je remercie toutes ces personnes de la grande coopération que j'ai reçue. Si l'on réfléchit quelque peu sur le grand honneur d'être choisi, d'être l'un des 282 représentants qui composent cette assemblée, et ce au sein d'une population de près de 24 millions de personnes qui habitent notre pays, on se rend vite à l'évidence qu'à cet honneur sont reliées des responsabilités ainsi que des obligations dont il faut s'acquitter en toute objectivité et dans l'intérêt même de notre pays, si l'on veut réellement démontrer sans faiblesse que notre système démocratique n'est pas un vain mot. Démocratie veut dire, un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. C'est en me souvenant ces quelques vérités de base que j'ai essayé de vivre la vie parlementaire que j'aime profondément.

A l'instar des autres députés, je désire exprimer à Son Excellence le Gouverneur général des félicitations pour avoir présidé avec humilité et dignité à l'ouverture de la cérémonie de la 1re session du 31e Parlement. Je désire également, par votre entremise, monsieur le président, offrir à Son Excellence et à sa digne épouse mes meilleurs vœux de bonne santé et de succès dans la mission à remplir pour faire grandir l'harmonie dans tout notre pays.

Lors du scrutin du 22 mai, aucun groupe politique canadien n'a fait élire suffisamment de députés pour composer la majorité. Par conséquent, ce sont tous des groupes minoritaires qui composent cette Chambre et, pour la première fois dans l'histoire de notre Parlement canadien, d'un commun accord, un député de l'opposition officielle a été appelé à occuper la haute fonction de président. La venue dans ce Parlement d'un troisième groupe et même d'un quatrième n'est pas nouvelle. En effet, en relisant l'histoire, on voit qu'en 1921 déjà il y avait un groupe minoritaire. Si j'en avais le temps, je me permettrais d'en faire l'historique. Peut-être aurons-nous un jour l'occasion et l'obligation de faire un retour en arrière, ce qui nous aiderait à réfléchir sérieusement sur le problème auquel la Chambre a été confrontée ces jours derniers ainsi que sur les libertés civiles énoncées dans la Charte des droits de l'homme, afin que ces droits et libertés continuent d'être à la base de notre système démocratique.

Président de la Chambre! Je comprends que ce ne soit pas un rôle facile. Après tout, c'est un être humain qui remplit ce rôle et il ne peut le faire avec toute la perfection espérée. *Errare humanum est*, c'est vrai et ce sera toujours vrai. L'erreur est humaine. Je désire souligner que le président dans son propos d'acceptation a rappelé la tradition qui veut que le député qui est proposé à la présidence n'accepte cette obligation qu'à son corps défendant. C'est pour cette raison que le président, lorsqu'il a été conduit par le très honorable premier ministre et par le chef de l'opposition, a eu de la réticence, et nous avons vu le pied gauche de l'ex-premier ministre, soit le chef de l'opposition officielle, se rapprocher de son derrière: On appelle cela donner un coup de pied au derrière. Il y a d'autres expressions, mais c'est toujours au même endroit!

Monsieur l'Orateur, je désire citer ces paroles de l'Orateur:

> . . . pour qu'on comprenne bien mon peu d'empressement à occuper la présidence, et c'est sans illusion que je pense aux nombreuses fois dans le cours de cette législature que la plupart des députés souhaiteront que je finisse aussi sur le billot, et même certains jours il y en aura sûrement pour s'essayer à manier la hache du bourreau.

Le sens imagé avec lequel il a rappelé la tradition de l'usage de la hache me fait frémir, à la pensée que s'il fallait pour ajouter un élément d'introduction elle soit tournée vers un ou deux députés de la Chambre. Je félicite donc le président de sa nomination, et je puis l'assurer de ma collaboration, mais collaboration veut dire travailler ensemble dans l'esprit de nos traditions parlementaires et dans le respect de notre système démocratique. A ce sujet, je pense qu'on aurait tous profit à revoir l'histoire de notre Parlement, l'histoire des traditions du parlementarisme britannique, ce qui pourrait peut-être nous aider dans des situations difficiles à mieux exercer nos fonctions.

Je désire également souhaiter la plus cordiale bienvenue au député de Beauce (M. Roy), qui siège en cette enceinte pour la première fois comme député et comme chef d'un parti politique national, le Parti Crédit Social du Canada, qui est reconnu par la loi électorale du pays depuis de nombreuses années. Le député de Beauce a fait carrière politique pendant de nombreuses années à l'Assemblée nationale du Québec où il a fait preuve de grandes qualités de parlementaire. Il s'est dévoué aux intérêts de toute la population et, plus spécialement, de ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir une tribune quelconque pour exprimer leurs revendications et leurs droits. Maintenant que par la volonté de ses électeurs il œuvre sur le plan national, je n'ai aucun doute qu'il s'acquittera de ses fonctions avec dignité et fermeté et que mes collègues de la Chambre non seulement reconnaîtront que le système démocratique qui est le nôtre accepte la diversité ainsi que l'égalité des droits et privilèges à l'intérieur de ce Parlement, mais qu'ils seront disposés à les vivre dans la pratique, car il faudra bon gré mal gré s'habituer à vivre une vie parlementaire où cohabitent plusieurs groupes politiques, comme c'est la situation dans plusieurs pays d'Europe.

Monsieur le président, notre système parlementaire démocratique veut que le groupe politique qui fait élire le plus grand nombre de députés soit appelé à former le gouvernement, donc à constituer l'exécutif chargé d'administrer les lois votées par le Parlement. Je félicite le très honorable premier ministre (M. Clark) d'avoir accédé à ce poste. Je lui souhaite la santé et l'énergie nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions avec efficacité et pour le plus grand bien du pays. Je souhaite également du courage à tous les députés qui ont été appelés à faire partie du cabinet, et je leur souhaite beaucoup de succès dans leur mission, spécialement au ministre des Finances (M. Crosbie), lui qui avait en réserve d'excellentes

formules pendant qu'il occupait un siège du côté de l'opposition.

Je me souviens, entre autres, lorsque la Banque du Canada augmentait ses taux d'escompte, que le ministre actuel des Finances posait des questions assez embarrassantes à son prédécesseur. Aujourd'hui les rôles sont changés, c'est l'ancien ministre des Finances qui pose des questions au ministre actuel sur les mêmes situations. La situation n'a donc pas tellement changé. Je souhaite toujours que le nouveau gouvernement saura s'attaquer à ces problèmes, afin de donner à notre pays la meilleure administration possible. Compte tenu du fait que le gouvernement est minoritaire, je ne suis pas disposé à lui créer des embêtements inutiles. Au contraire, je suis conscient de mes responsabilité, et je suis disposé à coopérer pour donner la meilleure administration possible à notre pays.

● (2050)

Je me rappelle pendant que je siégeais de l'autre côté de la Chambre, qu'il y avait des députés de ce côté-ci de la Chambre, lorsque je votais pour une mesure gouvernementale de ce côté-là, mes amis les progressistes conservateurs disaient: Les créditistes sont devenus des rouges. Lorsque nous votions sur des mesures proposées par nos amis du NPD, les gens criaient: *Same old gang*! les créditistes sont devenus des socialistes et *vice versa*. Ce sont toutes là des observations qu'on lance sans trop de sérieux, mais à tout événement, lorsque vient le temps de prendre des décisions, je pense qu'on n'a pas besoin de faire appel à la conscience de personne, chacun est capable d'assumer ses responsabilités.

Ceci dit, monsieur le président, je comprends que le gouvernement a une mission difficile à accomplir, et je suis convaincu, plus que jamais, que les problèmes contemporains ne pourront jamais être solutionnés pas des solutions traditionnelles. Il va falloir sortir des sentiers battus. Il va falloir innover. Il va falloir arrêter d'essayer de reprendre par la queue les solutions qui ont été présentées à un moment par la tête pour essayer de nous faire croire que ce sont des solutions nouvelles. Changeons de sens tant que l'on voudra un brochet ou un doré, ça sera toujours un doré ou un brochet, peu importe le sens qu'on le présente au client.

Monsieur le président, au lendemain des élections, j'ai utilisé les pages d'un journal pour remercier la population de m'avoir accordé son appui, et dans ce message, je disais ceci: «Qu'à moins que le gouvernement apporte des réformes profondes dans le mode de financement du secteur public et qu'il apporte des amendements à la loi de la Banque du Canada, les plaies de l'inflation et du chômage continueront de faire des ravages dans notre économie et dans notre société».

Et je suis aussi convaincu aujourd'hui que jamais. Je suis désolé que dans le discours du trône le gouvernement ne laisse voir aucune intention de recours à un nouveau mode de financement dans le secteur public, ce qui laisse croire que les moyens en usage sous le précédent gouvernement continueront d'être les mêmes dans l'actuel gouvernement. Il ne faudrait pas oublier toutefois que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les déficits budgétaires de 10 et de 11 milliards que le Canada a connus au cours des dernières années continueront, l'augmentation de la dette nationale continuera d'absorber un haut pourcentage de revenu du gouvernement, lequel se constitue en ce moment des taxes et des impôts, ce qui empêchera le gouvernement d'avoir l'argent nécessaire pour entreprendre des travaux publics qui procureraient du travail à des milliers de chômeurs tout en réalisant des projets d'utilité publique, depuis longtemps désirés par la population.

Le discours du trône ne dit rien relativement à l'abaissement de l'âge de la retraite volontaire à 60 ans, ce qui pourtant serait un élément valable pour solutionner le problème, le chômage des jeunes, et permettre à notre pays d'utiliser cet immense réservoir d'énergie humaine pour augmenter le produit national brut et ainsi aider à réduire notre déficit commercial tout en étant une mesure préventive de délinquance chez les jeunes.

Le discours du trône ne dit rien relativement à l'établissement d'un revenu minimum annuel garanti, pourtant l'État canadien, notre pays, a dépensé des sommes considérables en études de toutes sortes sur ce sujet. Quand irons-nous de l'avant? Je ne voudrais pas trop presser le gouvernement, mais étant donné qu'il y a beaucoup d'études là-dessus, on a payé pour, je voudrais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) considère très sérieusement de présenter au Parlement canadien une mesure pour commencer à mettre de l'avant cette politique qui sera de nature à aider dans l'administration de notre pays notamment dans le domaine de l'assurance-chômage, également dans le domaine du bien-être social.

Je me réjouis cependant des intentions du gouvernement au sujet des réformes parlementaires qu'il se propose de suggérer au Parlement, de même que du projet de loi qu'il se propose de soumettre à la Chambre relativement aux droits des parlementaires et des citoyens à l'information. Nous appuierons volontiers la mesure, le moment venu, si réellement c'est une mesure positive et si l'on veut aller au fond des choses.

J'aurais bien d'autres sujets à traiter, mais le temps passe et je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. Mais je suis convaincu que tous mes collègues de la Chambre et même la presse, tout le Canada est intéressé à connaître quelle sera notre position ce soir sur la motion d'amendement à la motion principale. Nous avons voulu être des gens sages, nous avons réservé notre décision pour l'annoncer ici à la Chambre, la justifier, afin d'empêcher cette spéculation à travers le Canada. Monsieur le président, je veux être bien clair. La motion sur laquelle nous sommes appelés à voter, c'est un faux problème actuellement. La motion telle que proposée sous l'allure d'une question sur Petro-Canada est, à mon sens, injustifiée. C'est de la politique, de la petite politique partisane. On nous demande de défaire un gouvernement alors qu'il vient de prendre le pouvoir, faisant face à un héritage de faillites commerciale, financière et économique. Il faut d'après nous, monsieur le président, voir au-delà des manœuvres, le bien commun. Le vote se résume à ceci: voulons-nous oui ou non des élections générales? Est-ce que le peuple en veut?

Des voix: Oui!

M. Lambert (Bellechasse): C'est facile de crier oui, mais c'est le peuple qui répond. Le peuple veut-il deux mois de campagne électorale? On vient de sortir d'une campagne électorale et de cinq mois d'attente de convocation pour étudier sérieusement les problèmes et l'administration de notre pays. Le peuple veut-il des dépenses de 50 millions de dollars, de mois et de mois d'incertitude? On sait que les gouvernements minoritaires sont généralement les meilleurs pour notre pays. On en a eu la preuve lorsque le gouvernement de M.

Trudeau était en minorité, on a vécu là des mois d'administration qui plaisait à la population, et tous les projets de loi qui étaient présentés à la Chambre étaient étudiés sérieusement. On allait au fond des choses. Le peuple veut surtout des gens sérieux. Il veut absolument qu'on ne fasse pas de farces sur son compte. Il a pris une décision démocratique, les résultats sont là, il faut vivre avec cela. Alors voyons présentement Petro-Canada, une société qui a été constituée à la suite d'un vote de la Chambre. C'est la Chambre qui avait décidé cela. Quand viendra, et là je pèse mes paroles, monsieur le président, quand viendra de la part du gouvernement un énoncé de politique, alors nous nous prononcerons sur cette question.

En attendant c'est une perte de temps. Passons plutôt aux choses urgentes: le chômage, l'inflation, les déficits, au lieu de nous atermoyer sur des fausses solutions. En temps et lieu nous saurons nous prononcer sur des projets précis. J'espère que ce gouvernement aura des projets précis à nous présenter. Nous les étudierons et nous nous prononcerons à cette occasion-là sur la valeur de ces projets, et que l'on soit sans inquiétude, monsieur le président, nous n'avons pas l'habitude de nous gêner pour exposer nos opinions. Mais ces traditionnelles motions de non-confiance, c'est une formalité britannique du parlementarisme britannique. C'est normal qu'on présente des motions de non-confiance. C'est dans la tradition de notre Parlement, mais cela ne veut pas dire que toute l'opposition doit nécessairement les appuyer. On a vu la semaine dernière, à un certain moment, un sous-amendement présenté par le Nouveau parti démocratique que le groupe de l'opposition officielle a rejeté en appuyant le gouvernement.

Il en est de même pour notre parti. Alors ce soir, un vote sera tenu et l'on en connaîtra le résultat. Chacun va se prononcer d'après sa conscience et ses responsabilités. Il est en effet intéressant, monsieur le président, de noter, ce soir, l'absence à la Chambre de plusieurs députés de l'opposition officielle. Évidemment, ils ont encore le temps de venir. Ce n'est pas à moi à juger du moment où nos collègues doivent être à la Chambre ou non. Mais je fais tout simplement une observation. En effet, monsieur le président, ceux-là même qui seraient intéressés à appuyer la motion, ils ne sont pas à la Chambre dans le moment. Qu'on arrête le «show»! Faut arrêter de faire du «show»! S'ils voulaient vraiment défaire le gouvernement, ils n'auraient eu qu'à appuyer la motion présentée par le Nouveau parti démocratique la semaine dernière.

Monsieur le président, passons donc aux choses urgentes. Je désire faire une mise au point. Nous sommes un groupe politique décidé d'assumer nos responsabilités et, à l'occasion des votes qui auront lieu à la Chambre, nous considérerons d'abord le fond de la question. Notre préoccupation n'est pas celle d'un appui au groupe progressiste conservateur ou au groupe libéral mais bien celle du bien commun. Notre vote sur l'amendement à la motion sur le discours du trône n'est pas un vote partisan mais un vote dans le même esprit qui nous a guidés dans nos attitudes du passé. Nous n'avons donc pas de choix de groupe à faire entre les deux formations politiques, libéral ou progressiste conservateur, puisque nous avons nous-mêmes notre propre formation politique. Et comme je l'ai dit au cours de mon exposé, il va falloir s'habituer à vivre avec divers groupes politiques à la Chambre, se comprendre, et avoir une procédure qui nous permettra d'être toujours en mesure de ne jamais paralyser les travaux de la Chambre, qui permettra à chaque député de s'exprimer, et qui permettra en même temps à l'exécutif d'exécuter la volonté du Parlement en administrant la chose publique. Et si le gouvernement fait un faux pas, et s'il s'entête à aller contre la volonté du Parlement, eh bien à ce moment-là, nous aurons la responsabilité de prendre les moyens nécessaires pour lui signifier qu'il ne va pas dans le sens désiré par la population.

Alors monsieur le président, je pense que tout le monde a compris, et nous allons, pour toutes ces raisons, ce soir, voter, non pas pour le gouvernement ou contre l'opposition, mais nous allons voter contre la motion qui est mise de l'avant en attendant de connaître la politique du gouvernement sur toute cette question énergétique. J'espère qu'il aura le courage de faire connaître sa politique au gouvernement le temps venu, et à ce moment-là, on jugera de ses aptitudes. Merci monsieur le président.

• (2100)

[*Traduction*]

M. Roy (Laval): Puis-je poser une question au député?

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement demander une question à l'honorable député. Il ne s'agit pas d'une référence sur l'attitude qu'ils prendront lors du prochain vote mais je pense, monsieur le président, qu'il s'agit d'une information au niveau de la population canadienne. Chaque fois qu'un membre du Parti Crédit Social du Canada se lève ici à la Chambre, monsieur le président, on fait toujours allusion à la reconnaissance possible ou éventuelle du parti, ou refuse de le reconnaître, parce qu'ils ont un certain nombre d'électeurs. J'aimerais demander à l'honorable député si le choix du. . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député a une question, je le prierais de la poser.

M. Roy (Laval): Oui, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

J'aimerais demander à l'honorable député, j'ai beaucoup de sincérité, c'est un grand fédéraliste, mais j'aimerais lui demander si, lors du choix du député de Beauce (M. Roy) comme leader de leur parti, il s'est agit d'une mise aux voix, lors d'une convention nationale ou du choix d'un certain nombre de députés dans. . . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh!

L'Orateur suppléant (M. McCain): Les commentaires et la question n'ont pas trait au débat. Je donne la parole au député de Saint-Boniface.

[*Français*]

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord exprimer mes félicitations aux honorables députés d'Érié et de Cardigan (MM. Fretz et MacDonald) pour leurs discours comme motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, à l'Orateur de la Chambre (M. Jerome), quoi qu'il ne soit pas présent, le digne représentant de Sudbury, et à l'Orateur adjoint, notre collègue de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel). J'offre aussi mes hommages qui témoignent de leur haute réputation et de leurs qualifications reconnues pour remplir leurs fonctions d'une façon juste et efficace. Aux électeurs de Saint-Boniface qui m'ont élu à la

Chambre des communes, je témoigne mon appréciation pour la confiance qu'ils m'ont démontrée et je m'engage à les servir du meilleur de mes capacités.

J'ai donc l'honneur et le privilège de représenter la circonscription historique de Saint-Boniface. La circonscription de Saint-Boniface à l'est de la rivière Rouge constitue le secteur sud-est de l'unicité Winnipeg englobant les deux villes ou communautés de Saint-Boniface et de Saint-Vital jusqu'à leurs frontières municipales.

Suite à la redistribution qui prit effet aux élections de 1979, la circonscription de Saint-Boniface se vit enlever la communauté de Transcona au nord-est, et la majeure partie de ses territoires agricoles au sud et à l'est de la circonscription qui sont à présent reliés à la circonscription de Provencher. Le secteur que nous nommons affectueusement le vieux Saint-Boniface est l'endroit où Monseigneur Provencher a établi la première église de l'Ouest, là où l'on trouve la basilique, l'Hôpital général de Saint-Boniface, fondé par les Sœurs Grises, le Collège universitaire ainsi qu'une concentration de nos plus importantes institutions sociales et culturelles. C'est à Saint-Boniface qu'a lieu chaque année notre festival d'hiver manitobain, le Festival du voyageur.

Saint-Boniface est reconnu comme le berceau de la civilisation française dans l'Ouest canadien et demeure le centre de ralliement des gens d'expression française. Ceci donne donc l'impression que la circonscription de Saint-Boniface doit comporter une majorité française. Cependant la population de la circonscription se divise environ comme il suit: 40 p. 100 sont des descendants britanniques, 27 p. 100 sont de descendance francophone et les 33 p. 100 qui restent représentent des groupements d'autochtones et des groupements ethniques, ukrainiens, allemands, hollandais, belges, polonais et scandinaves, ainsi qu'un éparpillement de citoyens venus de tous les coins du monde. Saint-Boniface, c'est donc un mini-Canada, multiculturel et multilinguistique. A la suite de ce bref tour d'horizon sur ma belle circonscription de Saint-Boniface, j'aimerais maintenant faire des commentaires sur le discours du trône et sa portée qui, selon moi, laisse beaucoup à désirer.

● (2110)

[*Traduction*]

En ma qualité de membre du comité du programme de l'opposition officielle, on m'a confié des attributions particulières. Originaire des Prairies, je m'intéresse particulièrement à la santé et à la vitalité de l'économie des grains de l'Ouest. Ce secteur de l'industrie revêt une importance cruciale pour les Prairies et se révèle un aspect tout aussi positif que primordial dans l'économie nationale. Voilà pourquoi je me réjouis de faire partie des comités sur l'agriculture et les transports.

Je m'avoue cependant déconcerté du fait que le discours du trône ne propose aucune politique précise visant l'essor de la production agricole nationale.

Mais avant tout, je tiens à féliciter le nouveau ministre des Transports (M. Mazankowski) qui est également chargé de la Commission canadienne du blé. Nous savons tous que sa tâche sera ardue et c'est pourquoi, dans l'intérêt de l'Ouest, et particulièrement des agriculteurs, et dans l'intérêt de tous les Canadiens, nous lui souhaitons tout le succès possible.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Il se peut bien que nous ayons beaucoup d'excellents conseils à lui donner pendant son mandat. Jusqu'à maintenant, les mesures qu'il a prises étaient généralement bonnes, je crois. Je peux le dire en toute confiance parce que les mesures annoncées par le ministre jusqu'à aujourd'hui, notamment au sujet du terminal de Prince-Rupert et de l'achat de wagons-trémies neufs et de la réparation des anciens, ne sont que le prolongement ou la suite logique d'une politique déjà toute préparée par son prédécesseur.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Il s'en tient au plan établi, ce qui prouve que c'était un bon plan. En fait, j'ai entendu dire que le nouveau ministre avoue maintenant que les idées de son prédécesseur libéral au sujet d'une politique de transport du grain de l'Ouest étaient très valables même si avant le 22 mai, il a violemment critiqué ce dernier. Je crois savoir que le nouveau ministre maintiendra virtuellement la même politique que l'ancien ministre à cette seule différence—et j'espère que la population le remarquera—que cette politique sera maintenant vantée dans l'Ouest par une bande de députés de l'arrière-ban qui, il n'y a pas si longtemps, s'évertuaient à la dénigrer.

Qu'est-il arrivé à notre réseau de transport des céréales depuis mars dernier? A l'époque de Noël dernier, les journaux signalaient que l'on avait surmonté les difficultés de démarrage qui s'étaient posées pour la campagne 1978-1979 et que les agriculteurs pouvaient s'attendre à des volumes d'expédition atteignant presque le chiffre record de l'année précédente. Je me souviens du climat d'optimisme qui émanait de la rencontre de Winnipeg au début de février dernier, rencontre dont on a beaucoup parlé et à laquelle les premiers ministres provinciaux et des représentants officiels du gouvernement fédéral ont dit s'attendre à des volumes raisonnablement bons d'expédition de céréales à la fin de la campagne agricole, le 31 juillet.

Certaines statistiques publiées dans le hansard vers la fin de février indiquaient que l'expédition de céréales à Vancouver était de 13 p. 100 supérieure à celle de l'année précédente et qu'à Thunder Bay, il y avait une augmentation de 6 p. 100 dans le nombre de wagons déchargés. Si telle était la situation à l'époque de Noël et jusqu'en février, que s'est-il passé depuis le mois de mars pour que nous accusions un tel recul pour la campagne agricole de 1978-1979 et jusqu'ici pour la campagne de 1979-1980?

Une voix: Du mauvais temps, je suppose?

M. Bockstael: Si les exportations s'annonçaient si bonnes au printemps, pourquoi se retrouve-t-on avec un déficit d'un ou deux millions de tonnes par rapport à l'année dernière? Pourquoi y a-t-il presque autant de bateaux qui attendent aux ports de Vancouver et le long du Saint-Laurent qu'au moment les plus difficiles auxquels le gouvernement précédent a dû faire face?

Examinons l'affaire sous l'angle politique. Pourquoi n'entendons-nous plus aucun député conservateur se plaindre de la situation? Voyez comme ils changent leur fusil d'épaule. C'est un exemple flagrant de deux poids, deux mesures.

Dans l'avenir immédiat, jusqu'au milieu des années 80, le principal défi qui se pose à l'industrie du grain sera de produire et de transporter toujours davantage de grain pour conserver notre part du marché. Étant donné que la demande mondiale de grain augmentera probablement de quelque 30 millions de tonnes par année, le Canada, selon les prévisions de la Commission canadienne du blé, peut espérer un accroissement de 50 p. 100 de ses exportations d'ici 1985.

Les agriculteurs profiteront de cette chance en faisant appel à des techniques modernes de labourage, en utilisant des engrais naturels ou chimiques et en raccourcissant leurs jachères d'été. Mais il ne suffira pas que les agriculteurs et les producteurs des Prairies relèvent ce défi, car il nous faudra en outre nous doter d'un système de manutention des grains afin que ceux-ci atteignent en temps voulu les marchés mondiaux. En 1977-1978, par exemple, nous avons eu des rentrées sans précédent de céréales, soit plus d'un milliard de boisseaux, et en même temps, des exportations record de l'ordre de 830 millions de boisseaux, ce qui nous a forcé à utiliser pleinement nos installations.

Afin de relever le défi d'exporter annuellement plus d'un milliard de boisseaux de céréales, le gouvernement libéral a décidé d'acheter 8,000 wagons-trémies pour le transport des céréales, et il est encourageant de constater que le nouveau gouvernement continue de moderniser notre parc. L'ex-gouvernement libéral a mis en œuvre d'importants programmes de répartition des wagons, que le gouvernement actuel a l'intention de poursuivre. Le gouvernement précédent s'était engagé, dans le cadre de son programme de reconstruction du réseau ferroviaire des Prairies, à moderniser les chemins de fer de l'ouest du Canada en fonction des nouveaux modèles de wagons-trémies.

Pour accroître la capacité de manutention des céréales, le gouvernement libéral a amélioré le système de contingentement des livraisons, établi le zonage du transport, publié le rapport Mants sur l'affectation des wagons au transport des céréales, nommé des coordonnateurs aux ports de Thunder Bay et de Vancouver, institué des accords réciproques d'itinéraires ferroviaires, subventionné la réfection des voies ferrées traversant les Rocheuses, jeté les bases nécessaires à l'aménagement d'un élévateur à Prince Rupert, accru la capacité de l'élévateur terminus de Vancouver et apporté des améliorations aux installations de Churchill et à ses voies d'accès.

Il était déconcertant de constater qu'au lieu de poursuivre cette dernière initiative, le porte-parole du groupe d'étude sur le transport des céréales, composé entièrement de députés conservateurs, a déclaré que le port de Churchill constituait un luxe que nous ne pouvions pas nous permettre. En tant que député du Manitoba, j'ai été scandalisé de voir qu'un député conservateur chevronné et un compatriote manitobain, l'honorable député de Lisgar (M. Murta), qui s'est plaint de ne pas avoir été appelé au cabinet, puisse exprimer une opinion aussi préjudiciable aux intérêts de sa province. Se peut-il qu'il ne faisait que suivre l'exemple du chef de son parti? Les députés libéraux du Manitoba, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et moi-même . . .

Une voix: Ça s'arrête là, vieux.

M. Bockstael: . . . lutteront pour s'assurer que Churchill obtienne les moyens d'atteindre à l'avenir des résultats qui surpassent les réalisations antérieures. Le comité secret du parti conservateur a déjà en main le rapport de ce groupe de travail. Il est temps qu'on nous fasse part des réponses toutes prêtes qui, à leur dire, sautaient aux yeux il y a à peine quelques mois.

● (2120)

Notre contribution sera beaucoup plus positive que la leur de ce coté-ci de la Chambre, à l'époque où ils s'opposaient farouchement à l'adoption de mesures avantageuses comme le système du double prix du blé et le programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest, deux mesures tout à l'honneur du gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: La production des grains connaîtra vraisemblablement une croissance des plus rapides au Canada, dans les années 1980. Déjà, c'est l'élément le plus positif dans notre balance commerciale. Les céréales sont d'une importance cruciale pour l'Ouest et essentielles à l'économie nationale. L'avenir est à ce secteur, à la condition que nous réussissions à en augmenter d'une part la production, chose dont je suis sûr, et d'autre part notre capacité d'exportation. C'est là une des responsabilités du nouveau gouvernement.

Les agriculteurs de l'Ouest, les producteurs canadiens et les exploitants de petites entreprises sont déçus par la hausse des coûts du combustible, de l'électricité et du mazout à chauffage. Ils se méfient des petites ruses de ce gouvernement qui, d'une main, rembourse les petits propriétaires et de l'autre leur extorque le double sous forme de taxes sur les véhicules, le matériel et l'outillage agricoles ou encore de taxes sur le chauffage de leur maisons et autres bâtiments. Ces citoyens doivent se rendre compte que la précipitation avec laquelle le gouvernement veut faire monter le prix de notre gaz et de notre pétrole jusqu'au niveau du cours mondial servira avant tout à enrichir l'Alberta, les sociétés pétrolières et les nombreux spéculateurs déjà cossus. Comme le veut la croyance populaire, «les riches continuent à s'enrichir et les pauvres, à s'appauvrir»; les disparités entre les classes s'intensifient tandis que ce gouvernement persiste à affirmer et à vouloir nous faire croire que la nation canadienne est une association fraternelle de collectivités.

Les habitants du Manitoba déplorent le grand exode des médecins, des architectes, des ingénieurs et de nombreux autres membres des professions libérales, en quête de cieux plus cléments où gagner leur vie de façon convenable.

Les citoyens de Saint-Boniface sont des gens industrieux et travailleurs à l'emploi des multiples industries de cette circonscription qui sert également de lieu de travail et domicile aux propriétaires de nombreuses petites entreprises. Récemment, les travailleurs de ma région ont été touchés par l'annonce de la fermeture de l'usine Swifts Meat Packing à Saint-Boniface

ou l'on a supprimé 600 emplois ou plus au profit de fabriques plus modernes situés ailleurs. D'autres filiales d'industries de Winnipeg ont également annoncé leur intention de fermer leurs portes. Cela assombrira encore le tableau de l'emploi. Dans la plupart des cas, ces gens semblent victimes de la politique du gouvernement conservateur provincial. Ils ont de bonnes raisons de craindre que le gouvernement conservateur fédéral non seulement suive l'exemple, mais surpasse ses homologues provinciaux pour ce qui est d'étouffer le Canada. Les électeurs de ma circonscription redoutent les restrictions qu'envisagent conjointement les autorités fédérales et provinciales dans les domaines de la santé et des services sociaux.

Pour conclure, je tiens à le répéter, ce qui n'a pas été dit dans le discours du trône est plus important que ce qui y a été dit.

L'opposition partage les inquiétudes des Canadiens employés dans des domaines qui relèvent du ministère de l'Agriculture, tels que l'élevage du bétail et de la volaille, la production laitière et fromagère, la production de récoltes spécialisées et les autres industries alimentaires. Il vaut la peine de remarquer que le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'a rien trouvé à dire au sujet de ces entreprises extrêmement importantes dans ce discours du trône que l'on peut qualifier d'assez bref. Cela prouve bien que le gouvernement se dispose uniquement à poursuivre, à conserver, à mettre en œuvre et à élargir la politique instaurée par les libéraux. L'attitude des ministériels confirme l'opinion que se faisaient d'eux les gens du Manitoba. Au cours des élections générales, les gens de ma région ont trouvé plutôt drôle le slogan conservateur: «Le Canada, faut que ça marche.»

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Songez qu'en Angleterre même si la population est beaucoup plus nombreuse, la très honorable Margaret Thatcher a convoqué Westminster moins de deux semaines après les élections. Au Canada, il a fallu 140 jours au premier ministre (M. Clark) pour reconvoquer le Parlement. Logiquement, tout le monde pouvait s'attendre à mieux après un si long délai. Le très honorable sir Winston Churchill a prononcé ces paroles célèbres à propos de la bataille d'Angleterre en 1940. Il a dit: «Jamais autant d'hommes ne durent autant à si peu». Je suis sûr que ce grand homme me pardonnera de modifier ses paroles pour les appliquer à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui après avoir entendu un discours du trône extrêmement creux duquel nous pouvons dire: «Jamais au cours de l'histoire du Parlement canadien tant de gens ont-ils attendu si longtemps pour si peu.»

Des voix: Bravo!

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter, comme tous l'ont déjà fait, de votre nomination comme Orateur, et je voudrais profiter de l'occasion pour rendre un hommage spécial à la démocratie et à la liberté de notre grand pays, le Canada et féliciter notre premier ministre (M. Clark) ainsi que le gouvernement du discours du trône, particulièrement pour ce qui est des nouvelles occasions qui s'offrent à nous de rénover la Chambre des communes pour en faire une arène donnant aux députés encore plus de liberté et de possibilités de se faire entendre au Parlement.

Comme je suis un enfant de la Deuxième Guerre mondiale, je me souviens de l'effort que l'on faisait le Jour du Souvenir pour m'apprendre la valeur de la liberté et de la démocratie. Comme adulte, je me souviens de m'être efforcé d'enseigner à mes élèves ce qu'étaient la liberté et la démocratie. Je pensais à l'époque comprendre dans une certaine mesure la signification de ces termes, mais en revenant du sud-est asiatique, j'apprécie encore plus notre grand pays et notre grande démocratie.

Dernièrement, au Vietnam, après une longue conversation au cours d'un repas à Ho-Chi Minh Ville, mon hôte communiste, un homme âgé, m'a confié: «Je suis né pendant la guerre et elle a duré toute ma vie—est ce que je connaîtrai jamais la paix?» Je lui ai répondu qu'avant qu'aucun de nous puisse connaître la paix mondiale, il nous faut d'abord connaître la vérité. Il m'a alors demandé: «Ah, mais qu'est-ce que la vérité?» Cette question nous a amenés à formuler d'autres définitions et à faire des échanges de nature philosophique, mais après ce voyage, j'en suis arrivé à la conclusion que la question «Ah, mais qu'est-ce que la vérité?» constitue vraiment le dilemme du sud-est asiatique et c'est l'une des principales raisons qui m'ont amené à faire ce voyage.

• (2130)

Par la suite, au cours d'une discussion avec un groupe d'intellectuels vietnamiens, j'ai posé la question suivante: «Êtes-vous libres? Vivez-vous en liberté?» De nouveau, après un long échange verbal, une vietnamienne titulaire d'un doctorat de l'université de Harvard a déclaré: «Mais, monsieur, comment définissez-vous donc la liberté?» J'ai alors répondu:« Je considère la liberté comme l'absence de coercition.» Et elle a alors répondu: «Certes, mais ce n'est qu'une partie seulement de la liberté qui vient peut-être après le degré de liberté qu'apportent la sécurité, une alimentation assurée, un toit et des services sociaux et éducatifs.»

J'aurais bien pu ajouter que la liberté qu'apportent la sécurité, l'alimentation assurée, un toit et des services sociaux et éducatifs est extrêmement limitée sans l'absence de coercition.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Comme il est 9 h 30, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie. Le vote porte donc sur l'amendement inscrit au nom du très hon. député de Mount Royal (M. Trudeau). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. McCain): Qu'on appelle les députés.

● (2140)

(L'amendement de M. Trudeau, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 3)

POUR

Messieurs

Allmand
Andras
(Thunder Bay-Nipigon)
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Baker
(Gander-Twillingate)
Bégin (Mme)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bockstael
Breau
Broadbent
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Chenier
Chrétien
Comtois
Corbin
Corriveau
Cousineau
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dion
(Portneuf)
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Evans
Faour
Fleming
Flis
Foster
Fox
Fulton
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gourd
Gray
Guay
Guilbault
Harquail
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hogan
Hopkins
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Kaplan
Killens (Mme)
Knowles
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Laniel
Lapierre
Lapointe
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lessard
Loiselle
Lumley
MacEachen
MacGuigan
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Ogle
Olivier
Orlikow
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peters
Phillips
Pinard
Portelance
Prud'homme
Rae
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Burnaby)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rodriguez
Rompkey
Rose
Rossi
Roy
(Laval)
Sargeant
Savard
Skelly
Stollery
Symes
Tardif
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Waddell
Whelan
Yanakis—128.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Atkey
Baker
(Nepean-Carleton)
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Dufferin-Simcoe)
Binks
Blenkarn
Bosley
Bradley
Brisco
Cameron
Campbell
(Sarnia)
Caouette
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Elliott
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Ferguson
Fish
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Froese
Gamble
Gass
Gauthier
(Roberval)
Gilchrist
Grafftey
Graham
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Hees
Higson
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Janelle
Jarvis
(Willowdale)
Jarvis
(Perth)
Jelinek
Jupp
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lane
LaSalle
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDonald
(Cardigan)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McLean
McMillan
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nylander
Oberle
Paproski
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Reimer
Richardson
(Humboldt-Lake Centre)
Richardson
(Beaches)
Ritchie
(Dauphin)
Ritchie
(York-Est)
Roy
(Beauce)
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Stratas (Mme)
Taylor
(Cowichan-Malahat-Les Îles)
Taylor
(Bow River)
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wakim
Wenman
Whittaker
Wightman
Wilson
Wise
Woolliams
Yurko—137.

● (2200)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est plus de 10 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain matin, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(A 10 h 7, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DIVORCE

DEMANDE D'ÉTUDE AU COMITÉ DE LA QUESTION DES ORDONNANCES DE SOUTIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Étant donné que, selon les rapports publiés par la Commission de réforme du droit, jusqu'à 75 p. 100 des divorcés sont incapables de faire appliquer les jugements des tribunaux concernant les obligations alimentaires, et qu'il n'existe actuellement aucune statistique fiable concernant le nombre de cas où des divorcés ne remplissent pas leurs obligations alimentaires au Canada, je propose, avec l'appui du député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin):

Que la Chambre ordonne à son comité permanent de la justice et des questions juridiques de procéder immédiatement à une étude des difficultés à faire respecter les ordonnances de soutien rendues en vertu de la loi sur le divorce, d'examiner les cas de refus de pourvoir, et d'envisager l'opportunité de recourir à des moyens publics de contrainte.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON PROPOSE QUE DES ENTENTES SOIENT CONCLUES AVEC LES PROVINCES SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES OFFICIELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et extrêmement importante.

Étant donné que les ententes fédérales-provinciales à l'appui de l'enseignement des langues officielles se sont terminées le 31 mars dernier; étant donné que le gouvernement fédéral a appuyé moralement et financièrement les efforts des provinces dans l'enseignement des langues officielles en leur fournissant des fonds supplémentaires; étant donné que pour maintenir certains programmes, les provinces ont grandement besoin de ces fonds supplémentaires, je propose, appuyé par l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que la Chambre exprime son appui total au secrétaire d'État (M. MacDonald) dans ses négociations avec les provinces afin de signer avec celles-ci des ententes multilatérales portant sur l'enseignement des langues officielles, et qu'à défaut de l'unanimité des provinces sur les moyens comptables et la ventilation publique de ces comptes, le secrétaire d'État en donne les raisons à la Chambre et fasse une déclaration publique indiquant la position du gouvernement face à ce programme très important.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME UNIVERSEL DU REVENU GARANTI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné le taux élevé de chômage qui sévit dans les principales régions du pays; étant donné que selon toutes les prévisions, le taux de chômage va encore augmenter au cours des prochains mois et étant donné que l'inflation diminue le pouvoir d'achat des citoyens, je propose, appuyé par l'honorable député de Beauce (M. Roy):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) de prendre toutes les mesures nécessaires, dans les plus brefs délais, pour présenter un projet de loi qui aurait pour but d'établir un programme universel de revenu garanti, sans aucune discrimination, afin d'assurer la sécurité économique de tous les Canadiens en général.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LA TENUE D'UN DÉBAT D'URGENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour solliciter le consentement unanime de la Chambre afin de proposer une motion concernant une affaire importante et urgente.

Étant donné, d'une part, que l'Office national de l'énergie a décidé de ne pas prendre en considération dès maintenant la demande de Foothills Pipeline Ltd en vue d'un projet d'acheminement du pétrole par voie de terre et que, d'autre part, le secrétaire d'État à l'Intérieur des États-Unis (M. Cecil Andrus) s'est prononcé en faveur du projet Northern Tier, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre organise un débat d'urgence sur cette question, que le gouvernement proteste énergiquement auprès des États-Unis par la voie diplomatique, et qu'il se déclare franchement contre la circulation de pétroliers le long de la côte ouest, qui constituera un danger pour la région.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article du Règlement, cette motion ne peut être mise en discussion maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES LOYERS DES LOGEMENTS FAMILIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que le gouvernement a décidé d'augmenter à partir du 1er novembre dans tout le pays les loyers des logements destinés aux militaires mariés et que ces augmentations atteindront dans certaines provinces 50 à 75 p. 100; étant donné que cette mesure élargira le fossé entre les revenus nets des militaires stationnés dans les provinces de l'Atlantique et ceux qui sont stationnés dans des provinces où les impôts sont moins élevés et où les loyers sont réglementés, ce qui incitera le personnel militaire à demander à être muté dans des provinces où les revenus nets seront plus élevés; et étant donné que l'on remet à l'étude la question de savoir s'il y a lieu d'accorder les augmentations salariales prévues pour ce mois-ci et que ces dernières seront peut-être réparties sur un certain laps de temps, je propose, avec l'appui du député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae):

Que le gouvernement renonce à cette augmentation cruelle et injustifiée des loyers du personnel militaire, qu'il assure aux forces armées que l'augmentation des soldes annoncée par l'ancien gouvernement sera portée dans les chèques de paie de ce mois-ci.

[M. l'Orateur.]

● (1110)

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI EN VUE D'AUGMENTER LES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné la situation précaire des anciens combattants qui ont défendu le pays avec courage, comme l'ont fait, hier, les créditistes pour ne pas avoir à faire payer la somme de 50 millions de dollars pour des élections générales; étant donné qu'un bon nombre d'anciens combattants n'ont que leur pension comme source de revenu et qu'ils vivent dans la misère, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) de présenter à la Chambre un projet de loi modifiant la loi actuelle sur les anciens combattants et d'augmenter la pension, afin d'assurer un revenu décent et humain à ces personnes qui ont défendu notre pays et nos valeurs.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES SERVICES FERROVIAIRES ET MARITIMES DANS L'EST DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente concernant l'importance des services maritimes et ferroviaires dans l'est du Canada.

Je propose, appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen):

Que le gouvernement s'occupe de remédier à la détérioration du service ferroviaire dans l'est de la Nouvelle-Écosse et des aménagements maritimes du CN dans l'est du Canada et qu'il lève toutes restrictions touchant les aménagements et le personnel jusqu'à ce qu'il ait pris les dispositions voulues.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES REVENDICATIONS TERRITORIALES AVEC LES INDIENS DU YUKON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que, selon les propres déclarations de la société Foothills, la lenteur des négociations avec les Indiens du Yukon est l'une des raisons pour lesquelles elle a retiré son offre, que le gouvernement américain nous a fixé un délai précis pour régler cette question, que le nouveau gouvernement fédéral a annulé les séances de négociation prévues avec les Indiens du Yukon en septembre et en octobre, et qu'il a de nouveau tenté de retarder les négociations et même de les suspendre pour le reste de l'année, je propose, avec l'appui du député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

Que le gouvernement cesse de faire échec aux négociations relatives aux revendications territoriales et qu'il engage immédiatement d'intensives négociations au sommet avec le Conseil des Indiens du Yukon.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en discussion maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Du fait que l'ex-gouvernement n'a pas discuté avec les représentants des fonctionnaires des modifications aux lois touchant la Fonction publique, les relations entre les fonctionnaires et leur employeur sont perturbées et certains fonctionnaires s'en trouvent déprimés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que la Chambre prie le président du Conseil du Trésor d'établir une procédure de consultation des représentants des fonctionnaires sur toute mesure législative touchant les fonctionnaires et les emplois dans la Fonction publique.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LA DÉCISION DE LA FOOTHILLS OIL PIPE LINES LTD. DE RETIRER SA DEMANDE

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la nouvelle du retrait par la Foothills de sa demande à l'Office national de l'énergie suscite sans aucun doute de l'inquiétude des deux côtés de la Chambre.

Ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons appris jeudi dernier que le gouvernement avait fait parvenir au gouvernement américain une note appuyant la Foothills. Nous apprenions hier la décision de la Foothills de retirer sa demande. Le premier ministre pourrait-il nous dire quand la note a été envoyée et si le gouvernement a communiqué avec la Foothills au cours de l'été pour défendre ses intérêts dans cet important projet dont la réalisation procurerait de nombreux emplois aux Canadiens et nous épargnerait également la menace que représente le transport par navires-citernes le long de la côte ouest?

● (1115)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à l'esprit la date à laquelle fut adressée la note aux États-Unis. Je pourrai l'obtenir et la communiquer à la Chambre. Je pourrai également faire établir pour le chef de l'opposition une liste détaillée des contacts qu'ont eus certains ministres et les représentants de la Foothills. Il serait sans doute plus facile de déposer cette liste que d'essayer de répondre verbalement à la Chambre. Je fournirai cette information détaillée dès que je le pourrai.

M. Trudeau: Il n'est pas nécessaire, monsieur l'Orateur, que cette information soit bien détaillée. Je veux simplement connaître cette date. Je veux savoir si, depuis cinq mois qu'il est élu, le gouvernement a agi ou n'a fait que s'agiter. Le premier ministre n'ignore pas que le printemps dernier notre gouvernement avait prévenu le président des États-Unis, et annoncé publiquement, que nous voulions qu'on accorde la préférence à la Foothills et que nous appuyions le tracé proposé par cette société. Voilà que nous apprenons qu'elle se désiste en faveur d'un concurrent.

Le détail des rencontres ne nous importe vraiment peu. Ce qu'il nous importe de savoir, ce sont les dates et si les rencontres se sont tenues récemment et, particulièrement, si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a rencontré son homologue américain ou le secrétaire américain de l'Intérieur qui favorise de toute évidence le projet Northern Tier. Non seulement ce tracé favorisera les Américains au lieu des Canadiens sur le plan de l'emploi, mais il aura pour effet d'augmenter le trafic pétrolier, ce qui n'est pas sans inquiéter les Canadiens.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition veut savoir s'il y a eu de la confusion, la réponse est non.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que c'est une question de jugement. Le pays pourra se prononcer là-dessus quand nous saurons les dates. Le premier ministre ne semble même pas au courant de la question. Peut-être devrait-il s'informer auprès du ministre de l'Environnement qui en a parlé jeudi, mais sans préciser de date.

M. Clark: En réponse à la première question du chef de l'opposition, je répète qu'aussitôt que je saurai ces dates—et peut-être pourra-t-on me les fournir au cours de la période des questions—, je les communiquerai à la Chambre des communes. Je crois comprendre qu'il veut connaître la date de l'aide-mémoire. Je la lui fournirai.

Une voix: Non, non.

M. Clark: On me dit maintenant qu'il y a d'autres dates. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Je vais tenter de donner à la Chambre des communes, au chef de l'opposition et à ses porte-parole d'en face un aperçu des divers contacts conclus par les représentants du gouvernement actuel avec la société Foothills ou avec les autorités américaines au sujet de ce projet.

Je vais aussi tenter d'obtenir d'ici la fin de la période des questions la date de l'aide-mémoire que notre gouvernement a envoyé au gouvernement des États-Unis.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE TRANSPORT PAR PÉTROLIER SUR LA CÔTE OUEST—LES RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait, elle aussi, à l'affaire Foothills. Vendredi dernier, le ministre de l'Environnement a déclaré publiquement que le projet de transport par pétrolier au large des côtes de la Colombie-Britannique présentait un certain intérêt.

Cette volte-face de la part du gouvernement qui s'opposait naguère à toute circulation de pétroliers le long de la côte de la Colombie-Britannique indique-t-elle un changement de politique ou y a-t-il tout simplement coïncidence entre la déclaration de vendredi dernier et le retrait du projet hier?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Il ne faut certes pas y voir un changement de politique, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'essaie de traiter sérieusement d'une question qui, je crois, m'a été posée sérieusement. Il n'y a aucune relation entre la déclaration du ministre de l'Environnement vendredi et la décision annoncée plus tard, qu'il ignorait d'ailleurs vendredi.

Je devrais profiter de l'occasion pour dire à la Chambre qu'à la lumière de la décision de la Foothills, que nous regrettons d'ailleurs, le gouvernement réexaminera la communication qu'il devait envoyer aux États-Unis. Nous avons l'intention de transmettre aux États-Unis une nouvelle communication, le plus tôt possible sur la question de la route du pipe-line.

Une voix: Envoyez Stanfield.

M. Phillips: Le ministre de l'Environnement aurait aussi déclaré que, dans cette affaire, il faut tenir compte en outre de considérations autres qu'écologiques. Le premier ministre nous dirait-il quelles considérations sans caractère écologique ont joué contre le projet entièrement canadien de Foothills lequel, comme le sait le premier ministre, était parrainé surtout par Westcoast Transmission dont le principal actionnaire est Petro-Canada, comprenait des travaux de construction au Canada, surtout, et ne prévoyait aucun pétrolier.

• (1120)

M. Clark: Sauf erreur, les représentants de la société Foothills ont justifié la décision de retirer leur demande en fournissant plusieurs raisons.

M. Phillips: Dans ma question, je ne faisais pas vraiment allusion aux raisons pour lesquelles cette société a décidé de retirer sa demande mais plutôt à la déclaration du ministre de l'Environnement; celui-ci a en effet laissé entendre que l'acheminement du pétrole par le territoire canadien uniquement n'était pas la meilleure solution pour des motifs qui ne sont pas d'ordre écologique. Le premier ministre peut-il nous dire quels sont ces motifs?

M. Clark: Eh bien, monsieur l'Orateur, personne n'ignore à la Chambre que ce projet suscitait certaines inquiétudes, auprès du Conseil des Indiens du Yukon, notamment et que l'on se demandait aux États-Unis quelle serait la voie la plus économique pour l'acheminement de l'énergie. Toute une série d'éléments ont été pris en considération. Naturellement, ce qui nous préoccupait surtout, et nous préoccupe encore, ce sont les répercussions écologiques éventuelles de la réalisation d'un tel projet sur le Canada, et surtout la question du passage des pétroliers le long de la côte ouest.

* * *

PETRO-CANADA

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DAVIS SUR LE DÉMANTÈLEMENT POSSIBLE DE LA SOCIÉTÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Hier, le premier ministre de l'Ontario, c'est-à-dire de la province qui consomme le plus de pétrole, a dit que ce serait de la folie que de démanteler Petro-Canada pour la bonne raison qu'il est bon pour cette société d'avoir un secteur rentable qui permette de financer ses activités déficitaires.

Étant donné la déclaration sérieuse de M. Davis et l'avis d'autres personnes importantes sur cette question, le premier ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il acceptera le principe de ne pas dissocier les activités rentables des activités déficitaires quand le gouvernement prendra une décision à la suite de l'étude du rapport qui a été présenté à la Chambre hier?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Le groupe d'étude sur Petro-Canada a fait une proposition très valable et très originale au gouvernement et aux Canadiens. Le gouvernement étudiera très sérieusement la question; nous espérons pouvoir annoncer notre décision aussitôt que possible.

M. Broadbent: Je ne demande pas au premier ministre une réponse détaillée car je comprends fort bien qu'il faudra probablement au moins quelques jours au gouvernement pour prendre une décision à partir de ces recommandations. Je lui demande cependant d'énoncer un principe fondamental qui le guidera au moment de tirer ses conclusions.

Est-il d'accord qu'il faut maintenir une grande société bien intégrée, détenue par des intérêts canadiens et comprenant un secteur enregistrant des bénéfices et un autre déficitaire pour la bonne raison qu'il est normal en affaires d'employer les bénéfices enregistrés par un secteur donné de la société pour financer celui qui est déficitaire?

M. Clark: Je puis certainement assurer le chef du NPD que parmi les facteurs qui guideront notre décision quand nous répondrons aux recommandations du groupe d'études sur Petro-Canada, l'un d'eux sera de parvenir à une conclusion logique sur le plan des affaires.

M. Broadbent: Eh bien, monsieur l'Orateur, si j'en juge par la façon dont le gouvernement a agi jusqu'à présent il y aurait là une véritable contradiction. Puisque, qu'on le veuille ou non le gouvernement semble s'être engagé dans le processus de démantèlement de Petro-Canada en axant sa décision sur quelque aversion doctrinale à l'égard des entreprises d'État, le premier ministre est-il prêt à reconnaître qu'en scindant ainsi Petro-Canada, nous allons nous retrouver avec deux sociétés plus petites qui devront se débattre au sein d'une industrie dominée par les multinationales?

• (1125)

Compte tenu de tout cela, le premier ministre nous dirait-il ce qu'il a l'intention de faire à propos de l'affirmation faite hier par le ministre de la Consommation et des Corporations, qui a dit qu'à cause de la loi actuelle, le gouvernement est impuissant à agir face aux pratiques des multinationales en matière d'approvisionnement et de fixation des prix?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député me pose deux questions; je répondrai d'abord à la deuxième. Nous examinons actuellement quels sont les pouvoirs du gouvernement du Canada afin de déterminer ce que nous pouvons faire à propos de certains des problèmes dont parlait hier le ministre de la Consommation et des Corporations. Il a fait allusion à une loi héritée de l'ancien gouvernement. Nous allons examiner cette loi pour voir s'il n'y aurait pas moyen de la rendre plus efficace face aux problèmes que les députés à la Chambre des communes apprennent à connaître de plus en plus.

En ce qui concerne Petro-Canada en général, la proposition du groupe d'étude nous plaît beaucoup; elle permettrait aux particuliers de devenir directement propriétaires d'une importante société pétrolière canadienne capable d'entreprendre une action d'envergure au Canada et peut-être à l'étranger. Je le répète, cette idée nous plaît beaucoup.

Nous allons étudier de très près toutes les incidences possibles du rapport du groupe d'étude, et nous espérons être en mesure d'annoncer le plus tôt possible la position officielle du gouvernement face à ce rapport.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACHAT DE PÉTROLE DU MEXIQUE

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En janvier dernier, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources concluait une entente avec le gouvernement mexicain aux termes de laquelle le Canada s'engageait à acheter dans l'avenir de 5 à 6 milliards de dollars de pétrole mexicain à condition que le Mexique achète en retour des biens et des services canadiens pour une somme équivalente. Cette entente, je crois, a été parafée au début de mai.

La visite du président du Mexique, qui avait été prévue pour septembre, en vue de la signature de l'entente, a-t-elle été reportée ou le projet a-t-il fait long feu?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la visite du président du Mexique a effectivement été reportée à mai 1980, je crois.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, pouvons-nous supposer que les Japonais ne nous ont pas déjoués et que l'entente est maintenue? Pourquoi cette visite et la signature de l'entente doivent-elles être reportées jusqu'à mai ou juin prochain?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député peut supposer ce qui lui plaît, il ne lui restera comme d'habitude qu'à confronter ses hypothèses à la réalité.

La visite du président du Mexique a été reportée au mois de mai parce que ce dernier ne peut venir au Canada plus tôt.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉSENTATION DES AMENDEMENTS À LA LOI

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, c'est au président du Conseil privé que je m'adresse. Au sujet du rapport du comité D'Avignon qui a été déposé hier, le ministre pourrait-il informer la Chambre de la procédure et de l'échéancier applicables aux décisions pertinentes, notamment le rapport de la Commission Lambert, l'ordre de renvoi à un comité parlementaire, et s'il y a lieu, la mesure législative à adopter? Pourrait-il nous donner une idée de la procédure, de la méthode et surtout du moment où la mesure législative, s'il en est, et les décisions concernant d'autres politiques pourraient parvenir au Parlement?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): En réponse à cette question, monsieur l'Orateur, j'ai dit hier à la Chambre et je répète volontiers aujourd'hui que le comité du cabinet sur la Fonction publique présidé par le premier ministre sera saisi du rapport D'Avignon et qu'il l'étudiera en tenant compte des incidences sur la Fonction publique et le rapport Lambert.

Quant à l'échéancier, j'espère seulement qu'il nous accordera suffisamment de temps pour consulter l'ensemble des fonctionnaires touchés et leurs syndicats respectifs. J'entends communiquer directement avec les syndicats pour les inviter à formuler des observations à propos de ce rapport. J'aurais du mal à préciser la durée de ces consultations, mais vue l'importance de la question, je tiens à ce qu'elles aillent jusqu'au bout. Je ne m'oppose pas à ce que le Parlement puisse participer à l'élaboration du projet de loi ou à l'examen des conclusions du comité du cabinet.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le ministre ne pourrait-il pas être un peu plus précis? Je souscris tout à fait à l'idée que les représentants des employés de la Fonction publique soient pleinement consultés, mais le ministre ne pourrait-il pas nous donner une idée un peu plus précise du moment où les décisions seront prises et communiquées à la Chambre?

• (1130)

M. Baker (Nepean-Carleton): Je voudrais pouvoir le faire à une date précise. Je crois que ce serait injuste et peut-être même irréaliste d'agir ainsi. J'espère que le député me croit lorsque je luis dis que nous tâcherons de procéder aussi rapidement que possible, compte tenu de l'importance de cette affaire non seulement pour le gouvernement du Canada, mais aussi pour les fonctionnaires qui sont au service des Canadiens.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, à la lumière de ces commentaires ou de cette réponse et étant donné que selon certains journaux, il est possible qu'un bill soit présenté au printemps ou à l'automne prochain, je voudrais que le ministre me dise s'il est satisfait de la lenteur avec laquelle on avance vers une décision alors que les fonctionnaires canadiens, non seulement ceux de la capitale, mais aussi ceux qui travaillent aux quatre coins du pays, sont menacés des changements en profondeur que le comité d'Avignon et la Commission Lambert ont proposés, de la suppression de 60,000 emplois dans la Fonction publique, de la possibilité, selon certaines rumeurs, de modifications peut-être rétroactives de la loi sur la pension de la Fonction publique, toujours selon des rumeurs, et d'un remaniement du processus de négociation collective. N'est-il pas urgent de régler toute cette question pour que nos fonctionnaires reprennent leur calme et se remettent au travail?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): A mon avis, les fonctionnaires sont très calmes et n'ont jamais cessé de travailler. En fait, malgré ce qu'en dit le député, la Fonction publique du Canada sert relativement bien le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Étant donné l'importance que revêt cette affaire pour la Fonction publique et le gouvernement et l'importance primordiale de la consultation, que le dernier gouvernement a d'ailleurs refusée à la Fonction publique en présentant les bills C-22 et C-28, je ne tiens pas à commettre la même erreur.

LES RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LA SITUATION DE LA FEMME, DES GROUPES AUTOCHTONES ET DES HANDICAPÉS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, je m'intéresse moi aussi au rapport d'Avignon. Je voudrais adresser une question au président du Conseil du Trésor qui est sans doute bien au courant du degré de confusion et d'inquiétude que ses propos ont créé chez les fonctionnaires et notamment chez les femmes de la Fonction publique qui craignent que leurs perspectives de carrière, déjà pas très brillantes, s'assombrissent davantage par suite de ses déclarations.

Le ministre, à la différence de son collègue qui vient de parler du peu d'urgence de la question, peut-il assurer la Chambre que l'on s'emploiera à mettre en œuvre avec énergie et beaucoup de célérité les recommandations du rapport visant à améliorer la situation de la femme, des groupes autochtones et des handicapés?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Pour répondre à la question du député, monsieur l'Orateur, je dirai que j'ai lu hier avec grand intérêt le chapitre 7 du rapport d'Avignon et trouvé pertinentes bon nombre des observations qui y sont faites. On y trouve, vous le savez, environ 50 recommandations. Je tiens cependant à assurer le député que la proportion des femmes dans la Fonction publique a en fait augmenté cette année, passant de 34.4 p. 100 au 31 décembre 1978 à 34.7 p. 100.

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, je suis vraiment sidérée par l'insensibilité que vient de manifester le président du Conseil du Trésor. Je tiens à l'assurer que les femmes du Canada ne se réjouiront guère d'apprendre qu'un plus grand nombre d'entre elles occupent des emplois subalternes dans la Fonction publique.

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: Je demande au président du Conseil du Trésor ce qu'il compte faire des propositions très constructives contenues dans le rapport d'Avignon en vue d'assurer aux femmes de meilleures perspectives de carrière et plus de sécurité dans la Fonction publique?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je répète, pour répondre au député, que j'ai déjà lu le chapitre auquel elle a fait allusion et qu'il m'a semblé contenir quelques observations pertinentes. Comme l'a dit mon collègue, le président du Conseil privé, nous présenterons en temps et lieu un projet de loi pour donner suite non seulement aux recommandations du rapport qu'elle mentionne, mais également à certaines recommandations du rapport Lambert.

L'IMMIGRATION

DEMANDE D'ABROGATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS

M. Bob Kaplan (York-Centre): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Jeudi dernier, le ministre a présenté à la Chambre un règlement durcissant les critères d'admission des immigrants au Canada. Dans le communiqué de presse qu'il a publié à cette occasion, le ministre a dit que cette décision était justifiée, entre autres, par l'augmentation du nombre de réfugiés vietnamiens.

Je voudrais demander au ministre s'il se rend compte du ressentiment que sa décision suscite au sein des autres groupes souhaitant faire venir leur famille au Canada. A-t-il l'intention d'abroger ce règlement puisque le comité mixte du Sénat et des Communes sur l'immigration a recommandé unanimement que les réfugiés ne soient inclus dans le nombre d'immigrants admis au Canada?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'en face pour la première question qu'il me pose dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Je tiens à lui préciser—ce qu'il sait déjà, j'en suis bien sûr—que le système de pénalisation de dix points ne fait que reprendre une règle imposée par l'ancien gouvernement. Cette règle a été appliquée jusqu'au printemps de cette année puis a soudainement été abrogée en pleine campagne électorale, pour des raisons politiques qui ne m'ont jamais été clairement expliquées.

Comme le sait le député, le système de pénalisation de dix points est un mécanisme de flexibilité qui permet au gouvernement de respecter l'objectif qu'il s'est fixé en matière d'immigration, objectif que l'ancien gouvernement avait fixé à 100,000 personnes pour 1979. Les 50,000 réfugiés que le Canada compte accueillir d'ici 1980 sont en sus de l'objectif de 100,000.

Je tiens à affirmer au député d'en face que le programme d'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est vient s'ajouter au reste et qu'il se traduira par une réduction du nombre admis au Canada.

M. Kaplan: Le communiqué de presse que le ministre a déposé la semaine dernière précise clairement que c'est à cause du flot accru de réfugiés que l'on a fixé ces critères plus rigoureux. Je voudrais savoir s'il a consulté les autorités provinciales et si celles-ci ont approuvé la mesure rétrograde qu'il a prise jeudi dernier?

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Nous sommes actuellement en consultation avec les provinces, plus particulièrement au sujet du rapport que je déposerai à la Chambre le 1er novembre, qui fixera le niveau des admissions pour 1980. De toute évidence, les gouvernements provinciaux m'ont dit qu'ils craignaient qu'il n'y ait pas suffisamment de travail pour ces nouveaux venus et le rapport du 1er novembre en tiendra compte. Le député recevra toutes les explications nécessaires pour comprendre pourquoi nous avons dû réimposer la pénalisation de 10 points, adoptée par le gouvernement antérieur, pour que nous puissions atteindre notre objectif tant pour 1979 que pour 1980.

DEMANDE AU MINISTRE DE PERMETTRE AUX MARINS POLONAIS DE DEMEURER AU CANADA

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu du triste sort des six polonais qui ont abandonné leur navire à Terre-Neuve dans l'espoir d'échapper au régime d'oppression qui sévit dans leur pays d'origine et du fait qu'un ordre de déportation les renvoyant en Pologne et les destinant probablement à des peines de prison et d'autres formes de persécution est sur le point d'être émis, le ministre est-il prêt à émettre maintenant un permis ministériel qui permettra à ces hommes de rester au Canada?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de l'opposition pour sa première question à la Chambre et je tiens naturellement à signaler que nous avons discuté de cette très délicate affaire. Le cas des six matelots qui ont déserté différents chalutiers polonais a déjà été examiné conformément à la loi. Je tiens à préciser qu'ils ont déjà comparu devant le comité spécial du statut de réfugié et que leur demande a été rejetée. Ils ont eu naturellement la possibilité de faire appel à la commission de l'immigration.

Pour le moment j'ai ordonné qu'aucune nouvelle initiative ne soit prise en attendant que j'aie eu le temps d'examiner personnellement chaque cas en vue de trouver une solution pouvant inclure la recherche d'un pays tiers qui pourrait être disposé à accueillir ces malheureux individus placés dans une situation difficile.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES PLUIES ACIDES—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Compte tenu des preuves apportées hier sur les effets nocifs qu'ont déjà eus les pluies acides sur les lacs du nord des États-Unis, et qu'elles continueront d'avoir; compte tenu, en outre, des répercussions économiques qu'aura sur notre agriculture et nos industries forestières le problème des pluies acides s'il n'est pas réglé immédiatement, quelles mesures extraordinaires le ministre a-t-il recommandées à son cabinet, à Environnement Canada et à son homologue américain?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. La Chambre n'ignore pas que les provinces et le gouvernement fédéral se sont entendus en juin dernier pour créer un comité chargé de s'attaquer au problème des pluies acides, en juillet, le gouvernement des États-Unis et celui du Canada ont publié un communiqué conjoint exprimant leur intention de collaborer à cette tâche.

• (1140)

Le 8 octobre, je rentrais de Washington où mon homologue à l'Agence de protection de l'environnement, M. Costle, avait reconnu avec moi que la seule façon de régler le problème était d'agir conjointement des deux côtés de la frontière. Le 25 septembre, le comité provincial-fédéral a tenu sa première réunion plénière. Deux groupes de travail ont été formés et chargés, l'un des stratégies de contrôle et l'autre du programme scientifique.

Hier, le rapport que nous attendions et dont nous avions déjà une idée du contenu a été déposé à la Chambre. Le problème est très grave; le gouvernement et mon ministère le savent bien. C'est pourquoi nous avons dit que c'était le problème le plus grave ayant trait à l'environnement auquel le Canada ait jamais fait face.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, le ministre a beau nous faire le récit de discussions qui ont eu lieu, mais ce qu'il nous faut, ce sont des mesures concrètes. J'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Quelles instructions lui ou son ministère ont-ils données à Inco qui est le plus grand producteur d'acide sulphurique qu'on retrouve dans les retombées de pluie acide de toute l'Amérique du Nord? Parce qu'il s'agit d'un problème interprovincial et international, le gouvernement ne peut se réfugier derrière le ministère provincial de l'Environnement de l'Ontario.

Quelles instructions précises le ministre a-t-il données à Inco et aux industries semblables pour leur faire réduire leurs émissions de polluants de façon à nous placer sur un pied d'égalité avec les États-Unis, qui ont des normes beaucoup plus strictes, quand arrivera le moment de négocier le traité sur l'air pur?

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le but des discussions provinciales-fédérales qui sont en cours et des stratégies de contrôle et scientifique qu'on est en train d'établir est de nous permettre de savoir exactement où et en quel endroit il faut imposer les contrôles les plus stricts.

Le député a mentionné une certaine source d'émission qui pose un problème très grave au Canada et qui est connue aux États-Unis, mais ce n'est pas la seule source; il y en a beaucoup. Nous travaillons actuellement ensemble à essayer d'identifier les sources et à mettre au point une stratégie de contrôle qui sera efficace. Nous n'entreprenons pas une action unilatérale contre une source particulière d'émission.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA DÉCOTE DES DOCUMENTS TASCHEREAU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations et concerne les documents sur la sécurité nationale connus sous le nom de documents Taschereau qui devaient être publiés il y a plusieurs années, mais qui ont été saisi par le cabinet du premier ministre d'alors et ensuite scellés pour dix ans encore aux Archives nationales sur les ordres de Michael Pitfield.

Le gouvernement s'est-il penché de nouveau sur cette question? Songera-t-on à communiquer ces documents au Parlement et au peuple canadien?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai chargé mes fonctionnaires de mener ce qui sera, j'espère, une enquête très approfondie sur les décisions qui empêchent le public de consulter ces documents, qui sont maintenant dans les dossiers des Archives nationales, avant qu'il y ait prescription soit, je pense, une période statutaire de 30 ans, afin de voir en vertu de quels pouvoirs ces décisions ont été prises, par quelles lois elles sont visées, voire si elles sont légales.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT RENDRA PUBLIC SON PROGRAMME POUR L'ANNÉE EN COURS

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur le président, étant donné que l'une des grandes priorités du discours du trône a trait à la création d'emplois; étant donné le ralentissement de l'économie américaine et ses effets sur notre propre économie et les augmentations successives du taux d'intérêt, je voudrais demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) s'il se rend compte de l'urgence de la situation, et s'il peut dire à la Chambre à quel moment il a l'intention de dévoiler au Parlement et au public canadien sa stratégie d'emploi pour l'année en cours?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir adressé la première question qu'il pose dans ses nouvelles fonctions.

Des voix: Oh, oh!

M. Atkey: Les détails de la stratégie du gouvernement en matière d'emploi sont mentionnés dans le discours du trône. Nous élargirons le cadre du régime de crédits d'impôt au titre de l'emploi et les programmes de formation pour les Canadiens.

Une voix: Quand?

M. Atkey: Il sera aussi possible de mettre sur pied un service national de la jeunesse. La plupart des détails de ces programmes seront annoncés dans le budget. Vu qu'ils peuvent entraîner certaines dépenses budgétaires, c'est alors que ces programmes seront annoncés.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir félicité de ma première question. J'aimerais pouvoir le féliciter de sa première réponse.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Je me demande si, en préparant cette stratégie relative à l'emploi, le ministre a fait faire des études économiques par son ministère sur les répercussions sur le marché du travail des hausses successives des taux d'intérêt et si, puisque le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention de publier toutes les données utiles, le ministre acceptera de déposer cette étude à la Chambre le plus tôt possible, si toutefois elle existe.

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, nous examinons toutes les données économiques disponibles, y compris les taux d'intérêt. Nous tenons aussi compte du taux de chômage, qui est maintenant à son plus bas niveau depuis trois ans.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'AVENIR DU PROJET HARBOURFRONT, À TORONTO

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comme c'est à lui de décider de l'avenir du projet Harbourfront à Toronto qui a réussi à attirer 1.3 million de visiteurs torontois au cours des douze derniers mois, j'aimerais demander au ministre s'il a l'intention d'y mettre fin? En tout cas, le bruit court qu'il est question de vendre ou de louer à long terme une partie de ce projet. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui se passe vraiment?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je croyais que le député ne me le demanderait jamais.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je puis assurer au député et à la Chambre qu'il n'est pas question de mettre fin au projet Harbourfront. Nous avons des rencontres présentement avec la direction afin de conclure des arrangements en vue de régulariser les opérations antérieures de la Commission.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics pourrait-il nous dire s'il est vrai qu'une partie importante du projet Harbourfront va faire l'objet d'un bail à long terme consenti à des particuliers, conformément aux directives du gouvernement actuel relativement à la privatisation de projets publics?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, pour le moment, j'attends les recommandations de la Commission du projet Harbourfront.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ENGAGEMENT DU MEER AU SUJET DE LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. En avril dernier, le ministère s'engageait à accorder 50 millions de dollars à la société Sydney Steel, dont 32.5 millions au départ et 17.5 millions à l'achèvement des travaux. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a confirmé qu'il serait d'accord à ce sujet.

Mais vendredi dernier le ministre et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse annonçaient . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut-il poser sa question?

M. Hogan: Je le fais immédiatement, monsieur l'Orateur. Le ministre annonçait vendredi dernier que 7.2 millions environ seront accordés. Qu'advient-il de la promesse de 50 millions? Les métallurgistes de Sydney se posent la question.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député d'en face s'intéresse à Sysco et connaît sa situation. Il n'ignore pas que des crédits considérables avaient déjà été accordés et qu'ils n'ont pas été gérés ou utilisés trop sagement. On avait acheté, par exemple, du matériel coûteux qui est resté pendant des mois dans les caisses.

Dans la conjoncture actuelle, plusieurs millions de dollars ont été débloqués pour la remise en état et la rénovation de Sysco. Le conseil d'administration a été revigoré, de nouveaux cadres sont en place. A l'avenir, pour l'exécution de ces promesses nous jugerons en fonction des cadres et de ceux qui sont le plus touchés. Nous fournirons les aides nécessaires dans la mesure où elles pourront être utilement mises en œuvre.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'engagement tient toujours. Je voudrais demander plus exactement, dans ma question supplémentaire, si une partie des crédits qui ont été annoncés va aller au procédé d'injection submergée dans la partie ouverte de l'usine de Sysco, dont les essais s'étaient soldés par un échec.

• (1150)

Même si la question est avant tout du ressort provincial, j'aimerais donc demander au ministre s'il peut garantir à la Chambre que la Stelco qui a déjà refusé d'employer cette technique, est disposée à surveiller l'application du procédé et à l'évaluer, dans l'aciérie de Sydney? Nous pourrions ainsi mettre un terme aux constantes et inutiles dépenses faites jusqu'ici et dont a parlé le ministre, et redonner à cette aciérie une position viable.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, cette question est fort perspicace. Je ne puis répondre au député en ce moment, mais je le ferai bientôt.

La plupart des fonds affectés jusqu'à présent serviront à améliorer les fours Martin-Siemens et à remettre l'usine sur pied, comme je l'ai déjà déclaré. Je veillerai à ce que la Chambre et le député sachent exactement le sort qu'on réserve au procédé d'injection immergée, qu'on avait mis à l'essai auparavant.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LES LOYERS DES LOGEMENTS FAMILIAUX

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il eu la possibilité d'étudier de près les hausses de loyer importantes prévues pour le 1er novembre et devant s'appliquer aux logements des familles du personnel de la Défense nationale d'un bout à l'autre du pays? Dans l'affirmative, quelle mesure entend-il prendre?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je n'ai eu que très peu de temps hier pour examiner l'affaire. Les augmentations de loyer varient d'un endroit à l'autre. J'avoue que la situation dans la ville de Gander est la pire, à comparer aux autres villes, d'après ce que j'ai pu constater. J'ai demandé à mon collègue, le ministre chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement, d'examiner en particulier le cas de Gander, ce qu'il m'a d'ailleurs promis de faire.

Les augmentations de loyer entreront en vigueur le 1er novembre. Au 1er octobre, les employés recevront une augmentation de traitement et j'ai ordonné qu'aucun loyer ne soit augmenté tant que le personnel n'aura pas reçu cette augmentation .

M. Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de la Défense nationale d'avoir fait le point sur la situation qui prévaut à Gander. Le ministre peut-il dire à la Chambre, en ce qui concerne les hausses de traitement consenties au personnel du MDN, si les employés toucheront les hausses totales qu'ils espèrent ou si les augmentations seront échelonnées dans le temps?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je me demande à quelle augmentation s'attendaient les employés. A l'heure actuelle, cette question fait l'objet de négociations officielles entre les représentants du Conseil du Trésor et mes services. Le président du Conseil du Trésor et moi-même avons déjà échangé quelques mots à ce sujet et je pense bien que toutes les difficultés seront aplanies d'ici quelques jours. Dans deux semaines, j'espère pouvoir être en mesure de dévoiler les pourcentages d'augmentation.

Je ne compte pas échelonner le versement des augmentations. Elles entreront en vigueur le 1er octobre, mais j'ignore cependant le moment précis où les militaires les toucheront effectivement.

M. Lefebvre: Vous feriez bien d'avoir Sinclair à l'œil.

* * *

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES IMPORTATIONS DE POULET

M. R. E. McKinley (Huron-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Puisque depuis la création de l'Office de commercialisation du poulet, des négociations se sont engagées avec le gouvernement des États-Unis pour fixer les quotas d'importation au Canada, et étant donné que les excédents de poulet aux États-Unis sont considérables, ce qui fait qu'au Canada le prix de vente s'établit au-dessous du prix de revient, le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont ces négociations et quand les producteurs canadiens seront enfin protégés?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je comprends le député de poser sa question. Puisqu'il a acquis au cours des années une certaine expérience dans la production de la volaille, il sait sûrement que le problème n'est pas nouveau. En fait, il remonte à 1974. Il est vrai que la proclamation du nouvel Office national a tardé puisqu'elle n'a eu lieu que le 27 décembre.

Dès que j'eus assumé les fonctions de ministre de l'Agriculture le 4 juin dernier, j'ai invité l'Office à trouver une solution à tous ces problèmes. Avant même qu'il reçoive son accréditation du Conseil, nous avions déjà communiqué avec nos homologues à Washington parce que le temps pressait. Des négociations ont eu lieu d'abord à Washington puis à Ottawa. J'espère pouvoir faire une annonce à ce sujet dans une dizaine de jours.

* * *

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

LA COORDINATION DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je veux féliciter de tant d'éloges.

Des voix: Oh, oh!

M. de Corneille: Comment le gouvernement peut-il justifier sa politique des enveloppes budgétaires soit la répartition rigoureuse des dépenses entre les ministères en vertu de laquelle les programmes de l'immigration et de l'emploi auront une caisse commune d'où proviendra une somme estimée à 117 millions, consacrée à la réadaptation des réfugiés vietnamiens sous la rubrique des besoins spéciaux alors qu'il devra manifestement utiliser à cette fin des fonds provenant de la même enveloppe destinés aux programmes d'emploi pour les Canadiens cet hiver et le printemps prochain? Cela ne prouve-t-il pas déjà que cette méthode de répartition rigide entre les ministères est vouée à l'échec?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est extrêmement simple; il s'agit de fonds de source différente. L'immigration relève des affaires sociales et les programmes d'emploi de l'expansion économique.

M. Andras: Et les deux demeureront parfaitement distincts.

M. Atkey: Je peux assurer au député dans une certaine mesure que ces deux rubriques ne subiront aucune réduction appréciable, car elles sont trop importantes.

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A PRIS UNE DÉCISION AU SUJET DE LA VENTE DE LA NORDAIR

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski), et lui demander s'il voudrait bien informer la Chambre du progrès réalisé dans les négociations en vue de transférer les actions de la société Nordair à des groupes intéressés à se porter acquéreurs. Nous sommes au courant que plusieurs groupes ont fait des propositions. Est-ce que le ministre est en mesure, ou sera en mesure prochainement, d'indiquer à la Chambre et au peuple canadien quel groupe sera privilégié par sa décision?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député a raison. Nous avons reçu de nombreuses propositions. J'ai fait savoir à toutes les parties en cause qu'elles avaient jusqu'à la fin de la semaine dernière pour me transmettre leurs dernières propositions. Mes collaborateurs de Transports Canada et moi-même les passons en revue, et j'espère être en mesure de faire une recommandation au cabinet d'ici environ un mois.

[*Français*]

M. Lessard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. On entend dire qu'il y aurait un nouveau groupe. Trois groupes avaient déjà été identifiés, et ils s'étaient eux-mêmes identifiés comme étant intéressés à se porter acquéreurs de Nordair, mais les rumeurs des derniers jours semblent indiquer qu'un nouveau groupe, dont on n'avait pas entendu parler, aurait en effet déposé une proposition d'achat dans les mains de l'honorable ministre. Est-ce vrai qu'un nouveau groupe non identifié a l'intention de se porter acquéreur, et qui est-il?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que le groupe anonyme ou non auquel le député fait allusion a présenté une proposition. Nous avons été saisi de multiples propositions et nous avons tenté de donner à toutes les parties en cause l'occasion de présenter leurs propositions ou de modifier celles qu'elles avaient présentées originalement.

Comme nous tenons sincèrement à faire aboutir cette affaire, nous avons essayé de communiquer avec tous ceux qui s'étaient montrés intéressés suffisamment tôt pour nous faire parvenir leurs propositions à la fin de la semaine dernière. Je suis certainement disposé à étudier ces propositions avec toute la diligence possible. C'est précisément ce que font en ce moment mes collaborateurs.

L'ÉNERGIE

LES RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT AUX PROVINCES CONCERNANT LES PRIX DU PÉTROLE ET DU GAZ

M. Russell MacLellan (Cap Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le gouvernement a l'intention de fournir plus d'informations à la population et d'accroître le rôle du Parlement, le ministre peut-il dire à la Chambre quel prix il recommande aux provinces de mettre en vigueur pour le pétrole et le gaz naturel dans le cadre des dernières discussions qu'il a eues avec elles?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire au député, c'est qu'au cours des dernières négociations que nous avons eues avec les provinces, nous avons proposé diverses solutions en ce qui concerne le prix des produits pétroliers et la formule de mise en marché. Ces discussions se sont déroulées dans le plus grand sérieux.

• (1200)

Le député comprendra que la chose a donné lieu à beaucoup de conjectures. Il ne servirait à rien de rappeler toutes les options différentes dont il a été question avec les provinces. Nous nous efforçons présentement de respecter un délai pour en arriver bientôt à une entente sur cette question, et j'espère que nous y réussirons. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour cela.

M. MacLellan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné ce que vient de dire le ministre, je voudrais savoir s'il pourrait prochainement mettre la Chambre au courant de ces entretiens.

Pourrait-il nous dire aussitôt que possible quel prix il recommande aux provinces et quelle est leur réaction?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, une fois que les consultations auront eu lieu, la Chambre en sera informée immédiatement.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre a confirmé vendredi qu'une réunion avait eu lieu ce matin-là et qu'il y avait lui-même participé en compagnie du ministre des Transports et du Solliciteur général du Canada pour examiner la possibilité d'intenter des poursuites contre deux bureaux de tarif en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le ministre peut-il expliquer, tout d'abord, pourquoi le ministre des Transports participait à cette réunion et, deuxièmement, de quelle nature ont été les instances du ministre des Transports lors de ces entretiens où il s'agissait d'examiner la possibilité de lancer des poursuites?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Avec plaisir, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, il s'agissait d'une série de réunions comme il s'en tient souvent lorsque le ministre de la Consommation et des Corporations veut recommander des poursuites au ministre de la Justice. Il me semble que ces séances d'information doivent réunir tous les ministres intéressés. Par exemple, nous sommes à l'heure actuelle saisis d'une recommandation portant sur certaines activités dans l'industrie pétrolière.

Par respect du principe de la consultation au sein du gouvernement, il m'a semblé nécessaire de mettre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au courant de la question. Ce genre de réunion n'a donc qu'un but d'information. La même chose vaut pour l'industrie du camionnage dans l'Ouest; il s'agissait d'informer le ministre des Transports, mais ce dernier n'est intervenu en aucune manière au cours de la réunion. En fait, il s'agissait, je crois, de la première réunion de ce genre à laquelle le ministre des Transports était invité.

Pour ce qui est de la poursuite recommandée, l'affaire est maintenant entre les mains de l'autorité concernée, le ministre de la Justice.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, qui sait fort bien que le procureur général du Canada joue un rôle constitutionnel fort délicat lorsqu'il envisage d'intenter des poursuites criminelles.

Le très honorable premier ministre voudrait-il faire part à la Chambre des mesures qu'il entend prendre par suite de la déclaration de son collègue selon laquelle des membres du cabinet auraient participé à des discussions portant sur des poursuites envisagées? Le premier ministre pourrait-il également assurer à la Chambre qu'il n'y aura pas d'autres interventions du même genre, notamment de la part du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si l'on envisage de poursuivre certaines sociétés pétrolières pour fixation de prix, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, le député me demande d'assurer à la Chambre que les ministres intéressés ne seront pas consultés si nous envisageons de prendre certaines mesures. Il va sans dire que je ne puis donner ce genre d'assurance.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^LLE NICHOLSON—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle de la réponse du ministre de la Consommation et des Corporations à ma question d'hier.

Dans sa réponse, le ministre a déclaré qu'un règlement sur les isolants cellulosiques a été adopté aux termes de la loi sur les produits dangereux. Lorsque j'ai vérifié la chose auprès de son cabinet un peu plus tard, on m'a dit qu'en effet les décrets avaient été adoptés vendredi, mais que les détails n'en seront pas publiés dans la *Gazette du Canada* avant le 24 octobre. C'est donc dire que ces renseignements n'ont pas encore été rendus publics. Je suis sûre que le ministre ne voulait pas donner à entendre qu'ils l'étaient alors qu'ils ne l'étaient pas. Peut-être voudra-t-il élucider la chose en faisant une déclaration.

La seconde partie de ma question de privilège a trait au fait que j'ai découvert hier que le ministre a publié un communiqué de presse vendredi. Hier après-midi, après deux ou trois appels téléphoniques, mon personnel a réussi à s'en procurer un exemplaire. Je suis convaincue que le ministre peut donner à la Chambre l'assurance qu'à l'avenir, des questions présentant un si grand intérêt pour le public ne passeront pas sous silence à la Chambre, mais qu'il veillera à ce que les députés, aussi bien que la presse, soient informés de ses intentions.

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): S'il s'agit là d'une question de privilège, j'y répondrai volontiers, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, les journaux de vendredi ont assez largement diffusé la nouvelle que des décrets du conseil avaient été adoptés plus tôt au cours de la semaine. L'honorable député a attendu jusqu'à lundi pour me poser une question dont j'ai supposé, vu son rôle de critique, qu'elle connaissait déjà la réponse.

Si tous les députés tiennent à recevoir les très nombreux communiqués du ministère de la Consommation et des Corporations, je puis certes faire en sorte qu'ils les reçoivent—ce pourrait être utile—bien que je sache d'avance qu'un grand nombre de ces communiqués aboutiront au panier. Nous faisons un effort pour réduire le gaspillage de papier, mais si l'honorable député tient à recevoir ces communiqués, elle les recevra. Je pense que son nom figure déjà probablement sur la liste d'envoi. Si ce n'est pas le cas, je verrai à ce qu'il y figure.

M. FLIS—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Mes commettants de Parkdale-High Park et moi-même sommes très fâchés des faux renseignements que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a fournis à la Chambre. Il a dit en effet que les six marins désireux de demeurer au Canada ne peuvent le faire parce qu'ils ont demandé à des tiers pays de leur accorder le droit d'asile.

Or, le ministre sait pertinemment que les tiers pays en question ont refusé leur demande parce que le ministre n'a pas voulu donner à ces pays l'assurance que les marins pourraient revenir au Canada. Qui plus est, le ministre m'a dit de vive voix qu'il attendait des nouvelles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle MacDonald) qui est bien distraite ce matin. J'ai reçu une lettre du ministère des Affaires extérieures qui indique que cette affaire relève du ministère de l'Immigration.

Le premier ministre pourrait-il expliquer pour ses ministres quel ministère s'occupera des problèmes de réfugiés et le ministre pourrait-il nous dire avec précision s'il . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra qu'il fait de la contestation et qu'il tente de provoquer un débat sur la réponse du ministre et pour être franc, de prolonger la période des questions; c'est une tentation à laquelle tous les députés succomberaient bien volontiers, mais nous ne pouvons pas nous offrir ce luxe.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PREMIER MINISTRE—LA DATE DE L'AIDE-MÉMOIRE CONCERNANT LE PIPE-LINE DU NORD

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si on le veut bien je suis maintenant en mesure de répondre à la question que le chef de l'opposition (M. Trudeau) a posée tout à l'heure.

Le gouvernement a exposé officiellement notre position au président des États-Unis le 28 septembre. Cet été, nous avons eu des entretiens avec le gouvernement américain et la société Foothills; nous avons signifié notre appui à cette société et notre opposition au passage des pétroliers.

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si l'aide-mémoire est bien daté du 28 septembre. Je pourrais peut-être réserver pour une période de questions ultérieure les autres questions que j'ai à poser à ce sujet, notamment sur la nature des entretiens actuels.

M. Clark: Je confirme, monsieur l'Orateur, que c'est bien la date de l'aide-mémoire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BLACKBURN—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Elle porte sur une question, mais je n'en poserai pas d'autre en même temps. Ma question se rattache à celle que j'ai posée aujourd'hui au sujet des pluies acides en Ontario, aux États-Unis et au Québec, précisément à propos d'un rapport rédigé par une équipe de chercheurs canadiens et américains.

● (1210)

Ma question de privilège a trait à un feuillet que j'ai ici et qui s'appelle «Bulletin». Il provient d'Environnement Canada. Il a pour titre: «John Fraser va commenter le rapport sur les pluies acides». D'après moi, à propos d'une question aussi urgente et pressante que celle-là, le ministre ne devrait pas faire ses premiers commentaires à la presse à la suite du rapport publié hier après-midi. Au lieu d'essayer de manipuler les media, peut-être le ministre pourrait-il faire une déclaration à l'appel des motions ou s'adresser directement aux députés à la Chambre pour permettre à nos critiques de lui donner la réplique.

Je lui rappellerai que son parti reprochait vivement à l'administration libérale de se comporter ainsi, c'est-à-dire de s'adresser d'abord à la presse pour répondre ensuite aux questions des députés.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je me demande si cela mérite d'être appelé question de privilège. Je suis tout disposé à faire une déclaration à l'appel des motions jeudi prochain ce qui permettra aux députés de l'opposition de préparer leur réponse. J'en donne ma parole à la Chambre.

M. l'Orateur: Simplement pour tirer les choses au clair, et comme le ministre en a parlé, il lui revient de décider si oui ou non il suivra la pratique de faire une déclaration. Il est permis à la Chambre d'exprimer sa préférence et d'en faire l'objet d'un grief, mais cela ne peut constituer ni une question de privilège ni même un rappel au Règlement.

M. FLIS—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député de Parkdale-High Park (M. Flis) a affirmé que j'avais présenté des renseignements inexacts à la Chambre. Je le prierai donc de retirer cette allégation et de faire une mise au point, s'il en éprouve le besoin, en vue d'une rétractation éventuelle.

J'ai dit au député, tout comme j'ai informé le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme (M. Paproski), le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le député de York-Scarborough (M. McCrossan), qui sont également intervenus dans cette affaire, que j'ai attendu pour prendre une décision, dans l'affaire des six marins polonais qui ont déserté, d'avoir moi-même étudié le dossier. Il m'incombe notamment de voir s'il ne se trouverait pas des tiers États où les intéressés pourraient se diriger sans danger, comme d'autres l'ont déjà fait en pareilles circonstances.

J'espère avoir tiré la situation au clair et je prie le député de retirer son accusation.

M. l'Orateur: La Chambre verra que je n'ai pas donné suite à la question de privilège soulevée par le député de Parkdale-High Park (M. Flis). J'aimerais toutefois informer ce dernier qu'il était mal fondé à prolonger la période des questions pour débattre un sujet qui était essentiellement un point de désaccord.

Je n'ai pas fait remarquer que, s'il n'a pas accusé le ministre d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur, il a quand même parlé de renseignements inexacts. Le député comprendra qu'il s'agit là d'une accusation très grave, et il a presque fait dégénérer en question de privilège une question qui n'intéressait pas la procédure.

Le député aurait sans doute intérêt à étudier l'affaire plus à fond, il serait ainsi plus prudent à l'avenir dans le choix de ses termes.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

CLARIFICATION DE LA RÉPONSE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dissiper le malentendu qu'a pu faire naître la réponse à la question posée par le député de Gander-Twillingate (M. Baker), qui n'est malheureusement pas à la Chambre.

Il a demandé si nous songions à augmenter progressivement la solde des membres des Forces armées; je crois qu'il a posé sa question en ces termes. Je ne me suis pas rendu compte de prime abord, que ce que nous comptions faire pouvait être considéré comme une augmentation salariale progressive; nous envisageons en effet cette année de modifier les bases de l'année de rémunération ainsi que l'augmentation de salaire annuelle. Cette mesure entrera en vigueur à compter de la fin mars de façon à ce que les hausses salariales coïncident avec l'année financière au lieu que l'année de rémunération commence le 1er octobre.

En l'occurrence l'intention n'est pas de faire économiser de l'argent au Conseil du Trésor ou à poursuivre un but de ce genre. J'espère que mes explications éclairciront la situation.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE MAINTIEN DE PETRO-CANADA—M. BROADBENT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer les députés que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le premier rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député d'Oshawa (M. Broadbent) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DISCOURS SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 15 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, le mois dernier, au cours d'une discussion avec un groupe d'intellectuels vietnamiens à Ho Chi Minh Ville, au Vietnam, j'ai demandé: «Êtes-vous libres; savez-vous ce qu'est la liberté?» Une femme vietnamienne titulaire d'un doctorat de Harvard m'a répondu: «Mais, M. Wenman, comment définissez-vous la liberté? Je lui ai dit que la liberté, selon moi, c'était l'absence de coercition. Elle a répondu en disant: «Oui, mais ce n'est qu'un aspect de la liberté qui se définit peut-être aussi comme l'assurance de pouvoir manger le lendemain, d'avoir un toit au-dessus de la tête, de pouvoir se faire soigner et instruire.»

A la suite d'une longue conversation au cours du dîner, à Ho Chi Minh Ville, mon hôte communiste, un homme âgé, m'a dit: «Je suis né pendant la guerre et j'ai connu la guerre toute ma vie. Connaîtrai-je un jour la paix? Cette simple question et les propos tenus précédemment par l'universitaire vietnamienne dépeignent très bien le dilemme de l'Asie du Sud-Est. L'ironie c'est que la recherche de la paix et de la sécurité économiques n'a fait qu'engendrer d'autres guerres, d'autres famines et la brutalité la plus inhumaine que l'homme ait jamais connue.

L'Union soviétique se constitue des zones d'influence au Vietnam, au Kampuchea, au Laos pour assurer sa sécurité contre les menaces chinoises. La Chine se constitue pour sa part des sphères d'influence au Kampuchea pour se garantir de son voisin soviétique. La 7e flotte américaine quant à elle croise au large des côtes pour assurer un «bon» équilibre international entre les trois grandes puissances et ce, au nom bien entendu de la paix et de la sécurité internationales.

Le Vietnam après une série de conflits frontaliers et après avoir assisté au massacre de deux des six millions d'habitants du Kampuchea envahit ce dernier sous couvert de libération et y établit une zone d'influence pour garantir sa propre sécurité contre la menace historique et réelle de la Chine. La Malaisie combat les communistes du sud de la Thaïlande pour aider cette dernière, mais surtout pour protéger sa frontière septentrionale et maintenir sa sécurité intérieure. La Thaïlande essaie de se faire passer pour un diplomate impartial, une fois encore au nom de la paix et de la sécurité internationales.

● (1220)

C'est un très étrange spectacle que d'assister à ces conflits de toute sorte entre nations et entre cultures qui se font la guerre pour se protéger les unes contre les autres. Il est facile de condamner les pays du Sud-Est asiatique. La condamnation est facile quand nous voyons tant de personnes victimes de la brutalité de leurs semblables, quand nous voyons les droits individuels foulés par les énormes machines de guerre qui roulent aveuglément. Il était facile pour nous tous ici présents, à la suite de ce que nous montre la télévision, de reprocher à la Malaisie de repousser vers le large des bateaux chargés de victimes de la répression qui finissent par s'engloutir dans les flots. Nous avons été prompts à condamner la Malaisie.

Ce fut le cas également pour la Thaïlande qui après avoir été inondée de 100,000 réfugiés, en a refoulé 43,000, hommes, femmes et enfants, vers les frontières du Cambodge ou Kampuchea. Pourtant, la presse mondiale et les hommes politiques du monde entier savaient que ces 43,000 personnes allaient mourir de faim dans la jungle près de la frontière. Nous avons assisté au spectacle et nous avons reproché à la Thaïlande de les avoir repoussées dans la jungle.

Il est si facile de feindre une vertueuse indignation devant pareille tragédie humaine. En fait, qui est coupable, le pays qui reçoit des milliers de réfugiés comme ce fut le cas pour la Malaisie et la Thaïlande et qui finit par les refouler, ou bien les autres gouvernements du monde entier, y compris le nôtre, qui refusent d'accepter des réfugiés du tiers-monde. En fait notre attitude est semblable à celle de la Malaisie et de la Thaïlande.

Avant donc de nous montrer vertueusement indignés, imaginons un groupe de personnes voguant au milieu d'un océan, loin de toute limite territoriale, incapables de rebrousser chemin ou d'aller où que ce soit et alors nous verrons que le monde entier a une responsabilité. Cette responsabilité doit être partagée. C'est ce qui s'est passé, sur le tard, cependant, à la conférence de Genève où le Canada, de même que d'autres pays, a consenti à recevoir 50,000 réfugiés. Notre réflexe spontané de condamnation, dont nous ne pouvons nous défendre devant la cruauté de l'homme envers l'homme, doit être suivi de compréhension, d'une intervention, intervention qui doit être humaine, équitable et efficace.

Il y a trois semaines, j'ai parlé à des squelettes ambulants, baptisés réfugiés, qui s'enfuyaient du Kampuchea. Ils m'ont raconté que la mousson avait détruit les récoltes, que les gens mouraient le long de la route sur laquelle ils marchaient ou plutôt rampaient, dans certains cas, à cause de la famine. Le Canada a certainement fait un geste noble et humanitaire en acceptant d'accueillir certaines de ces victimes de la famine, de la guerre, du racisme et du génocide. Néanmoins, tant que nous n'aurons pas compris que ces réfugiés sont seulement les symptômes d'un problème plus complexe et plus profondément enraciné, les 350,000 réfugiés qui se trouvent actuellement dans les camps de l'Asie du Sud-Est deviendront bientôt des millions.

En acceptant d'accueillir 50,000 réfugiés, le Canada a certainement fait un geste généreux envers l'humanité. Il contribuera également beaucoup à soulager le fardeau social de nos amis de l'APASE, mais à moins d'être prêts à recueillir de nouvelles vagues de réfugiés, le Canada et les autres pays du monde doivent comprendre le problème, c'est-à-dire la cause de l'exode des réfugiés et le résoudre avec autant d'ardeur et d'énergie qu'ils font face à l'afflux de réfugiés, car il s'agit là uniquement du symptôme et non du problème à proprement parler. Le problème c'est l'instabilité économique, politique et sociale de toute la région et peut-être plus particulièrement de celle du Kampuchea.

Sur le plan économique qui doit d'abord retenir l'attention, il faut répondre aux besoins de nourriture et d'eau. Le Vietnam connaît une grave pénurie de nourriture, car, selon les évaluations, il manquerait cette année trois millions de tonnes d'aliments malgré les perspectives de bonnes récoltes au cours des prochaines semaines. Le Vietnam ne traversera probablement pas cette crise sans connaître des difficultés considérables que vous et moi ne pouvons même pas imaginer. La ration alimentaire des Vietnamiens est de 13 kilogrammes de riz par mois et par famille et d'une livre de viande par mois et par famille. Ils en souffriront certainement. Il y a des pénuries. Néanmoins, il semble qu'ils tiendront le coup jusqu'à la fin de la récolte sans trop souffrir de la famine.

Le Kampuchea a été le théâtre d'un terrible génocide sous le régime de Pol Pot et, selon les estimations, comme je l'ai déjà dit, un tiers de la population aurait été exécuté ou exterminé sous les auspices de Pol Pot. L'année dernière, de mauvaises conditions climatiques ont causé de sérieux dégâts aux récoltes. La récolte a donc été maigre et a été en grande partie détruite pendant l'offensive de janvier au cours de laquelle les forces du Vietnam, de Han Semrin et celles de Pol Pot se sont livrées au pillage. Cette série d'événements ont causé une famine généralisée et l'on évalue à deux millions et demi le nombre de gens qui meurent de faim au Kampuchea pendant que nous discutons tranquillement ici aujourd'hui.

Je ne puis trouver les mots pour décrire à la Chambre ou à la population canadienne la réaction que l'on a quand on rencontre dans un camp un père tenant son fils affamé dans les bras et que je l'ai entendu raconter son histoire. Il a dit que la récolte avait été maigre, qu'il avait essayé de conserver le plus de riz possible pour durer jusqu'à la prochaine récolte. Le riz avait été séparé en deux tas, un destiné à la consommation, l'autre devant servir de semailles. Il n'a guère fallu de temps pour consommer le premier tas. Ce père de famille ne savait alors que faire. Devait-il planter le riz et, en attendant de pouvoir récolter, regarder sa famille mourir de faim? Devait-il le manger ou devait-il fuir, en emportant le riz avec lui, jusqu'à la frontière où, selon les rumeurs, il pouvait y avoir d'autres sortes d'aliments?

Qu'allez-vous dire à ce père? Au Canada, la cupidité se manifeste sans tellement de formes parmi les riches. Comment décrire l'expression sur le visage de cet homme qui tient entre ses bras le pauvre corps décharné de son fils? Cela est impossible. Cela demeure néanmoins une réalité, une tragédie indéniable en 1979 et 1980, tragédie à laquelle aucun député ne peut rester insensible.

J'ai été extrêmement déçu lorsque j'ai présenté mon humble motion demandant qu'un faible montant d'argent et qu'un peu d'aide et d'encouragement soient accordés à l'organisme non gouvernemental non pas pour fournir de la nourriture, parce qu'il y en a suffisamment, mais simplement pour faciliter l'expédition des aliments. J'ai été très déçu de voir la Chambre rejeter cette motion. Je ne crois pas que c'est parce que nous avons le sens humanitaire moins développé que les Américains, qui hier ont donné sept milliards de dollars. Évidemment, tous les députés n'ont pas eu l'occasion de voir personnellement la situation et d'en faire une véritable expérience. Je ne puis croire que ceux qui ont refusé leur aide puissent regarder en face ce père et ce fils auxquels il ne restait plus que la peau et les os.

• (1230)

Les Kampuchéens m'ont déclaré le mois dernier qu'ils retourneraient bien volontiers dans leurs maisons et sur leurs terres, s'ils ne couraient plus le risque d'y mourir de faim. Il est sans aucun doute préférable de fournir au Kampuchea démocratique une certaine aide économique, que de permettre aux habitants d'abandonner leurs origines et leur culture et les laisser immigrer en masse dans les pays du tiers monde pour y trouver refuge. L'instrument de torture universel, qui consiste à affamer et à isoler les prisonniers pour leur imposer de nouvelles idéologies politiques, est une méthode brutale, cruelle et ignoble; l'histoire sera sans merci pour les gens de notre génération et nous inculpera sans aucun doute.

A brève ou à longue échéance, serait-il avisé de traiter le Vietnam, le Kampuchea et le Laos comme de grands malades

dans la collectivité internationale? L'absence jusqu'ici de l'influence occidentale dans ces pays y a créé un grand vide que l'Union Soviétique est trop pressée de combler. Les Vietnamiens estiment au plus haut point leur liberté et leur indépendance et, j'en suis convaincu, tiennent à les préserver de l'influence soviétique. Pourtant, jusqu'à présent, ils n'ont pu faire autrement que de laisser rentrer le cheval de Troie.

Ce n'est pas en les privant de toute nourriture qu'on réussira à faire reculer les troupes vietnamiennes ou celles de Hang Semrin. Il nous faudra peut-être accepter leur réalité tout comme nous avons accepté celle de la Chine communiste. Voilà pourquoi j'ai invité la Chambre à accorder une aide alimentaire au Kampuchea démocratique et à normaliser nos relations avec ce pays, le Vietnam et le Laos.

Cette déclaration est fort importante tout comme l'initiative proposée. On ne devrait surtout pas croire par là que je suis en faveur du communisme en Asie du Sud-Est; ce n'est pas à mon avis une force libératrice ni la solution idéale aux problèmes des habitants de cette région. Les régimes communistes de l'Asie du Sud-Est ont pris part à des actes barbares et des plus ignobles, et ont commis des atrocités en ce qui concerne les droits de la personne dans ce pays. Les habitants des pays sous régime communiste manquent de nourriture, d'abris, de soins médicaux adéquats et d'instruction; ils souffrent des ravages de la guerre et des affres de la faim, chose qu'ils ne connaissaient plus depuis de nombreux siècles. C'est celà, le communisme.

Nous croyons qu'il s'agissait d'une lutte entre le communisme et les forces de la libre entreprise; aujourd'hui, cette théorie ne tient plus, et l'excuse n'est plus valable. Il s'agit bel et bien d'une lutte entre communistes. Il nous faut à tout prix comprendre que si le communisme a une telle emprise sur ces régions c'est qu'il berce les habitants avec des promesses d'un avenir économique plus prospère. Tant que l'Occident n'aura pas compris que les habitants du Sud-Est asiatique ont besoin avant tout de nourriture, et ensuite de libertés politiques, nos espoirs de voir la démocratie s'installer dans ces régions défavorisées seront certainement déçus.

La stabilité de nos amis de l'APASE—la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie, Singapour et les Philippines—revêt tout autant d'importance pour la région. L'échec du communisme au Vietnam, au Laos et au Kampuchea contraste vivement avec la hausse du niveau de vie des pays de l'APASE. La Thaïlande est devenue en fait exportatrice de produits alimentaires, le seul pays de cette région à le faire. La croissance économique réelle de la Malaisie atteint 10 p. 100, l'un des taux les plus élevés du monde. L'avenir économique des Philippines et de Singapour semble également prometteur et ces pays méritent bien, à mon avis, l'appui de la Chambre.

Une voix: Singapour est un État policier.

M. Wenman: Je propose au député d'aller au Vietnam et à Singapour et de me dire ensuite où il préférerait vivre—où il y a le plus de liberté, de sécurité, de services de santé et d'enseignement. Je ne parle pas de gouvernements en particulier, mais plutôt de régimes. La réponse saute aux yeux. Je demande au député d'y réléchir; il n'a même pas à s'y rendre. Dans les pays du Sud-Est asiatique, le communisme n'a pas servi les intérêts de la population.

Même si certains ont cru que les tensions sociales et politiques dues à l'instabilité de cette région provoqueraient leur perte, les pays asiatiques ont renforcé leurs alliances et, partant, leur sécurité et leur potentiel économique en prévision des années 80. Comme les pays de l'APASE passent de pays sous-développés à pays en voie de développement pour enfin en arriver au rang de pays industrialisés—et il semble bien que ce soit là leur orientation—ils constituent de plus en plus un marché éventuel offrant des possibilités d'échange avec le Canada.

Le Canada devrait saisir les nouvelles occasions qui s'offrent à lui du fait d'avoir accepté 50,000 réfugiés de ces pays et prendre de nouvelles initiatives commerciales. Je prétends que nous devrions profiter du renouveau d'intérêt que le premier ministre de la Thaïlande a manifesté à propos d'une nouvelle organisation des pays du Pacifique en organisant une conférence des pays riverains du Pacifique. Le gouvernement du Canada pourrait ainsi reconnaître que l'Extrême-Orient est en réalité le proche Ouest et introduire une présence canadienne sur ces marchés. Un premier pas en ce sens serait d'accéder à la demande de la Colombie-Britannique et de mettre sur pied un centre d'affaires et de congrès. Ce centre ne devrait pas servir de lieu d'exposition pour les importations des pays riverains du Pacifique, mais en mettant l'accent sur les exportations canadiennes, il servirait plutôt à faire connaître la productivité et le potentiel des manufacturiers et producteurs canadiens. Il devrait mettre l'accent sur les exportations canadiennes et servir de lieu de rencontre pour les pays riverains du Pacifique en général dans le Sud-Est asiatique.

Nous devons reconnaître que les principaux marchés du monde y sont concentrés en ce sens que l'on y compte les populations les plus importantes. Ce sont là des marchés en pleine expansion. En Europe et aux États-Unis, nous devons affronter des marchés où la concurrence est plus vive. Nos chances sont meilleures dans les pays riverains du Pacifique, car ces derniers sont encore jeunes et en voie de développement. C'est maintenant que nous devons conquérir ces marchés et créer de toutes pièces un système d'échange. Ce serait dans l'intérêt mutuel du Canada et des pays de l'Asie du Sud-Est.

Monsieur l'Orateur, ma visite dans cette région m'a ouvert les yeux. J'espère que le Parlement saura également voir clair, alors que cette région du monde se tourne vers le Canada, non seulement les pays asiatiques mais aussi le Vietnam et même le Laos et le Kampuchea. Tous les pays du Sud-Est asiatique s'ouvrent à nous. C'est à nous qu'il appartient maintenant de réagir et de relever le défi des années 1980 dans le Sud-Est asiatique.

● (1240)

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aujourd'hui un peu . . .

Une voix: A contrecœur?

M. Whelan: . . . à contrecœur peut-être, mais pas nécessairement. Je le fais cependant avec une certaine hésitation à cause de ce qui a été dit, surtout par le député qui avait la parole juste avant moi. Je ne peux faire autrement que d'être frappé par ses paroles, et j'y reviendrai plus tard. Il me semble cependant que le député essaie de prêcher aux convertis, surtout de ce côté-ci de la Chambre. Après avoir lu les propos du ministre des Finances (M. Crosbie) et ceux du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald), je doute

que le gouvernement réussisse à imposer ses vues à ses propres députés de l'arrière-ban.

Je tiens à féliciter M. l'Orateur et le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Wise), que je connais depuis déjà quelques années, vu qu'il a siégé à la Chambre pendant cinq ans dans l'opposition. Il y avait longtemps que la Chambre ne s'était pas réunie et, quand je songeais à prendre la parole plus tôt, je ne savais pas au juste comment me comporter. Après avoir examiné certains documents, j'ai constaté que, depuis la Confédération, aucun gouvernement n'avait mis autant de temps que celui-ci à rappeler la Chambre après des élections pour qu'elle puisse s'occuper des affaires du pays.

L'autre jour, le premier ministre (M. Clark) a déclaré que nous ne devrions pas revenir sur la campagne électorale. Cela m'a bien étonné. Par ailleurs, je peux comprendre pourquoi le premier ministre ne veut pas revenir sur certaines parties de la campagne électorale. Au dire des députés d'en face, c'est notre parti qui ne se souciait pas du Parlement; selon eux, nous ne voulions rien avoir à faire avec le Parlement!

J'exhorte donc les députés et tous les Canadiens à se demander qui respecte davantage le Parlement. Si je me rappelle bien, dans l'une des dernières déclarations qu'il avait faites en public avant sa mort, même le très honorable représentant de Prince-Albert avait déclaré que la Chambre devrait être rappelée en août de cette année pour pouvoir examiner les importantes décisions que le Canada et le gouvernement devaient prendre. La Chambre n'a pas été convoquée. Nous avons longuement attendu et on décida enfin de convoquer la Chambre pour le début d'octobre. En tant que député siégeant ici depuis longtemps, je considère cela comme un affront aux députés élus.

Nous pouvons attendre une éternité qu'arrivent certains ministres du gouvernement que nous avons le droit d'interroger, mais nous ne pouvons pas les interroger en tant que députés élus parce qu'ils sont à l'autre endroit. Il y en a trois. J'ai des responsabilités à l'endroit de ma circonscription dans d'autres domaines que l'agriculture. Je représente un nombre important de travailleurs de l'automobile qui sont inquiets au sujet de l'industrie et du commerce, mais où est le ministre de l'Industrie et du Commerce? Il est à l'autre endroit.

J'ai lu l'autre jour qu'un des membres de l'autre endroit avait dit qu'ils avaient plus de temps pour interroger ces ministres parce qu'ils n'ont pas à se préoccuper des électeurs. Certains membres de l'autre endroit pensent représenter d'une façon ou d'une autre des électeurs et pouvoir interroger en mon nom des ministres du cabinet qui administrent les affaires du pays. Ils ne pourront jamais les interroger en mon nom. Personne ne peut les interroger en mon nom. Je ne veux pas que des membres de l'autre endroit le fassent parce que c'est moi que la population d'Essex-Windsor a envoyé interroger les ministres en leur nom, mais je ne puis le faire quand ils sont à l'autre endroit.

Je trouve que cela est un affront au Parlement. Qui se soucie vraiment du Parlement? Au cours de la dernière campagne électorale, nous étions censés être les mauvais garnements: nous ne savions que faire de la Chambre. La population a dit au ministre de l'Industrie et du Commerce qu'elle ne voulait pas le voir la représenter, mais il a été nommé à l'autre endroit. Un jour, j'ai présenté un bill d'initiative parlementaire ici visant à abolir l'autre endroit. Je n'avais jamais pensé qu'on pourrait se servir de l'autre endroit de cette façon. Si je l'avais su, j'aurais appuyé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui présente un bill visant à abolir l'autre endroit presque à chaque session.

L'autre endroit n'a jamais été conçu comme une assemblée élue, comme certains semblent le penser. Il y a des pays, et le député qui m'a précédé en a mentionné certains, où ce sont des personnes non élues qui gouvernent. Nous n'allons certes pas permettre que cela continue ici. Ces brillants députés de Toronto et de l'Ontario, et il y en a beaucoup, et ceux de l'Ouest ou de partout au Canada pourraient certes tout aussi bien remplir ces postes, mais le ministre de la Justice, le ministre d'État chargé de l'ACDI et le ministre de l'Industrie et du Commerce le font à partir de l'autre endroit. Où s'en va la démocratie!

Le droit d'interroger ces gens-là a été enlevé à ceux que leurs électeurs ont choisis justement pour cela. Je ne dis pas que ces gens soient des incapables. Ce que je dis, c'est qu'ils ne sont pas ici. Ils ne sont pas dans cette institution démocratique que nous connaissons tous. En démocratie, les gens sont élus. Devant cet abus du Parlement, il faut nous demander qui respecte le Parlement. On reconnaît l'homme à ses actes, et le gouvernement sera jugé sur ce qu'il a fait pendant la campagne électorale.

Dieu sait que j'ai assez entendu parler de cette question dans les 62 circonscriptions que j'ai visitées. C'était nous qui faisions violence au Parlement, c'était nous qui voulions nous en passer. Les élections n'étaient pas déjà si anciennes que j'ai cru que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) avait calculé de faire des économies en ne convoquant pas le Parlement. Ce n'était pas contre sa nature de recommander cela au premier ministre, il parle sans cesse de faire des économies.

Le nouveau ministre de l'Agriculture a eu quatre mois pour redresser les choses si elles n'allaient pas. Il faut croire qu'il aime les programmes agricoles du gouvernement précédent et du ministre précédent, puisqu'il les conserve. J'y reviendrai plus tard.

Le ministre de l'Agriculture nous parle de tous les comités du cabinet auxquel il appartient. Je l'en félicite. J'appartenais à deux comités à plein temps seulement, et à trois comités spéciaux du cabinet. Mais l'un de ces comités spéciaux exigeait plus de temps que les comités à temps complet, parce qu'il s'occupait du commerce et des tarifs, et des négociations commerciales alors en cours à Genève. J'ai trouvé ce comité profitable et instructif parce qu'il m'a permis de découvrir certains problèmes de commerce que je croyais faciles à régler.

Ils ne l'étaient pas, mais le comité a continué de se battre pour ce qu'il croyait le plus avantageux pour la société tout entière. Il fallait faire des compromis pour obtenir quelque chose, et cela prenait du temps. Il a fallu quatre ans, et dans les deux dernières années il ne se passait pas un mois ni parfois une semaine sans réunions. Certaines semaines il y en avait deux ou trois. Notre principal négociateur, M. Warren, revenait nous dire: «Il faut que je vous voie. Je ne veux pas savoir ce que vous faites, décommandez-vous.» Et nous le rencontrions. Les négociations de Genève étaient très importantes, les plus importantes peut-être depuis longtemps.

Le nouveau ministre de l'Agriculture doit être d'accord avec moi car dans son communiqué de presse, il soulignait l'importance de ces négociations pour l'agriculture, à tel point qu'on pourrait croire que c'est lui qui les a menées à bien. Monsieur l'Orateur, c'est nous, de ce côté-ci, qui avons tout fait. Ces négociations étaient terminées avant le déclenchement des élections. Tous les documents s'y rapportant n'avaient pas encore été publiés, mais nous avons consacré des semaines, des mois et des années d'efforts à ces négociations commerciales multilatérales. J'avoue que cela a été ardu, mais il était réconfortant de savoir que nous avions fait des gains pour l'agriculture. Nous avons obtenu que l'on accorde une certaine protection tarifaire à certains produits qui n'étaient pas visés auparavant par les ententes. Cela était nécessaire pour stimuler ce genre de production.

L'autre jour, on m'a demandé ce que j'en pensais, parce qu'une discussion, s'était élevée. Je n'ai pas encore vu de document officiel à ce sujet, mais il semble que l'on ait demandé au gouvernement de supprimer la protection tarifaire que nous avions réussi à obtenir pour le concentré de tomate. On m'a demandé mon avis sur l'attitude que devrait adopter le gouvernement en cette matière. Eh bien, il faut s'assurer que l'approvisionnement en pâte est suffisant au Canada à l'heure actuelle, car nous avions déjà majoré le tarif de 13c. la livre ou de 13 p. 100—je ne me souviens pas exactement du chiffre—en fonction des besoins des producteurs de tomates et de l'industrie de transformation. Le gouvernement devrait donc s'assurer qu'on peut trouver ce produit au Canada en quantité suffisante pour répondre à la demande, et veiller à ce qu'aucun négociant ne jouisse d'avantages indus aux dépens de telle ou telle entreprise de transformation qui prendrait actuellement de l'expansion pour absorber les futures récoltes de tomates.

● (1250)

Le sud-ouest de l'Ontario offre d'immenses possibilités quant à la production de cette denrée. Aux yeux de ceux qui, comme moi, ont œuvré dans ce secteur, ces possibilités semblent illimitées. Par exemple, rien ne justifie que certaines grandes chaînes d'alimentation, de restaurants, etc. soient forcées d'offrir à sa clientèle des produits importés. J'estime qu'on devrait toujours offrir de préférence des produits de chez nous.

On m'a reproché d'avoir consacré trop de temps à l'agriculture du temps où j'étais ministre de l'Agriculture. On a dit que l'ancien ministre de l'Agriculture, le député d'Essex-Windsor, consacrait la majorité de son temps à l'agriculture. C'est avec tristesse, mais aussi avec fierté, que j'accepte cette critique non éclairée et que je confesse que Whelan était et est toujours préoccupé par les agriculteurs, la production agricole, l'alimentation, le revenu agricole et tout le reste, car j'affirme que dans n'importe quel pays du monde—et je suis certain que le député d'en face l'a constaté au cours de ses voyages—si l'on néglige l'agriculture, c'est le reste de la société qui en souffre.

D'après les faits que je connais, aucun gouvernement n'a jamais hérité d'une agriculture en meilleure santé que celle dont l'actuel gouvernement du Canada a hérité. C'est pourquoi le ministre a tellement de temps libre. Je crois qu'il a dit qu'il siégeait dans cinq comités du cabinet. C'est grâce à tout le travail que j'ai fait. Il en récolte les bénéfices, et je n'ai pas encore reçu de sa part une lettre de remerciement.

Des voix: Bravo!

[M. Whelan.]

M. Whelan: Il a dit qu'il rencontrait de trois à dix groupes d'agriculteurs par jour. Et il fait également partie de cinq comités du cabinet? Il n'y a pas beaucoup de ministres présents à la Chambre; j'ignore combien de temps durent leurs réunions et de quoi ils parlent, mais participer aux travaux de cinq comités du cabinet et recevoir de trois à dix délégations par jour, c'est vraiment quelque chose. Je rencontrais plusieurs groupes chaque jour, mais je ne crois pas en avoir jamais rencontrés dix. Disons qu'il en a rencontré en moyenne sept par jour dans les quatre dernier mois. Il travaille sept jours par semaine, donc il en a rencontré 49 chaque semaine. S'il en voit tant que cela chaque jour, il doit avoir rencontré toutes les organisations agricoles du pays à l'heure qu'il est.

Cela ressemble beaucoup à ces médecins qui abusent du régime d'assurance-maladie. On entre dans leur cabinet, ils disent: «Bonjour, comment allez-vous?», prescrivent de l'aspirine ou des 222, puis quittent le régime d'assurance-maladie pour pouvoir envoyer une facture majorée de 15 ou 20 p. 100.

Mais, vous savez, tout cela est bien vraisemblable parce que lorsque le Parlement ne siège pas, on peut rencontrer beaucoup plus d'agriculteurs et on a la possibilité de voyager beaucoup plus dans le pays. Lorsque j'étais ministre de l'Agriculture, je n'ai jamais négligé mon travail. Je partais en voyage les mercredis soirs, les vendredis soirs et les fins de semaine et souvent—il est facile de vérifier—, j'étais occupé, partout au Canada, dans plusieurs villes, petites et grandes.

Le nouveau ministre de l'Agriculture est un agriculteur et c'est un atout. J'estime que tout ministre de l'Agriculture doit parcourir le pays d'un océan à l'autre et tâcher de comprendre les gens, parce que l'agriculture au Canada est extrêmement diversifiée. Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture, le député d'Elgin, qui a su être suffisamment brillant, habile et intelligent pour que le premier ministre décide de le nommer à ce poste plutôt que d'autres éminents collègues, comme le député de Lisgar (M. Murta), le député de Medicine Hat (M. Hargrave) ou le député de Northumberland (M. Hees).

Le premier ministre ne pouvait politiquement faire un autre choix; un député de l'Ontario devait occuper ce poste, autrement, cela aurait été fort mal vu dans cette province. Je pense que le ministre de l'Agriculture venant de l'Ontario est tout à fait compétent; toutefois, il ne faut pas qu'il faillisse à sa détermination d'accomplir les choses nécessaires à la prospérité du secteur agricole. Il ne doit pas hésiter à poursuivre les efforts concernant la Société du crédit agricole afin d'obtenir des fonds des agriculteurs eux-mêmes. Quatre mois sont déjà passés et les agriculteurs ont besoin de cela. Mais n'oublions pas que le revenu net des agriculteurs a progressé de 30 p. 100 entre 1977 et 1978. C'était contraire à toutes les prévisions des économistes. Et pourtant, c'est ce qui s'est produit. Le revenu net des agriculteurs a bien progressé de 30 p. 100 en 1978 par rapport à 1977.

Le prix des terres a augmenté de 14 p. 100. Voilà qui met en évidence l'immense nécessité d'accroître les fonds de la Société du crédit agricole. Le gouvernement devrait mettre en pratique ce qu'il prêche et financer davantage une activité qui profite à tous les Canadiens. Elle est mûre pour l'expansion. En fait, je le répète, nous avons laissé une agriculture florissante. Elle a connu une telle expansion que même les banques prêtent aux agriculteurs plus d'argent qu'elles ne l'ont jamais fait auparavant et achètent elles-mêmes des terres.

Espérons que le prix des terres ne dépassera pas celui de l'or, bien que j'aie entendu un banquier dire l'autre jour que la terre coûte pratiquement autant que l'or. Peut-être peut-on extraire davantage d'or—voilà la différence à son avis—, mais on ne peut trouver plus de terres productives dans le monde, et la terre est bien plus essentielle. Nous mourrions tous à la Chambre si cette salle était remplie d'or et dépourvue de toute nourriture, mais si elle était remplie de nourriture, nous pourrions subsister et palabrer pour toujours. Pouvez-vous imaginer cela, monsieur l'Orateur?

Aussi, quand les banquiers affichent cette attitude à l'égard des exploitations agricoles—et depuis trois ans certaines des plus grandes banques du pays ont vraiment prêté beaucoup d'argent dans le secteur—, je soutiens que cela constitue en soi un vibrant hommage au précédent gouvernement libéral et à son ministre de l'Agriculture. Je répugne à le dire, étant donné mon humilité naturelle, mais je répète que nous avons lu un communiqué, annonçant que le ministre de l'Agriculture a été chargé de l'administration des prêts destinés aux améliorations agricoles. Le changement s'était produit avant les élections et je tiens à le préciser.

Je veux encourager le gouvernement, mais j'ignore quel ministre s'occupe du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il existait une certaine confusion au sein du gouvernement précédent, mais c'est encore pire avec celui-ci. Il y a trois ministres qui s'occupent de ce secteur. Deux ont dit qu'ils répondraient aux questions ici et le troisième se trouve à l'autre endroit. Nous sommes un des rares pays du monde qui ne s'occupe pas de l'agriculture comme il le devrait, exception faite des initiatives du ministre de l'Agriculture. Ce gouvernement n'a pas changé grand-chose. Otto et moi, nous n'étions jamais d'accord sur la question de savoir qui, de nous deux, s'occupait de la Commission canadienne du blé. Aux assemblées internationales, j'étais embarrassé de devoir dire que la question du blé relevait du ministre des Transports ou du ministre de la Justice. L'actuel ministre de l'Agriculture se trouvera dans la même situation. C'est ridicule et parfaitement stupide.

Nous avons décidé de créer la Société pour l'expansion des exportations agricoles et de la doter de spécialistes du commerce agricole dont 51 p. 100 seront des producteurs. Vous me direz, qu'est-ce que les producteurs connaissent à l'exportation des produits agricoles? Eh bien, ils en savent autant, sinon plus qu'un citadin tiré à quatre épingles qui travaille comme courtier en obligations ou en valeurs boursières. Un économiste en sait peut-être plus long quand il va faire des conférences dans d'autres régions du monde.

En tant que ministre de l'Agriculture, j'étais appelé à voyager dans le monde entier pour assister, entre autres, aux réunions du Conseil mondial de l'alimentation et de la FAO, et j'ai été stupéfait de constater que certains des participants, en dépit de leur bonne volonté, n'avaient qu'une connaissance limitée du domaine agricole. Ils ne possédaient pas les connaissances nécessaires pour vraiment comprendre le débat lorsqu'il était question de commerce agricole.

Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de 1 heure, je parlais de questions que je considère importantes en agriculture. J'étais en train de rappeler à la Chambre et à tous ceux qui s'intéressent à ces questions certaines mesures que nous devrions prendre, d'autres qui sont présentement en application et enfin celles que le gouvernement devrait prendre.

Je voudrais revenir au discours du trône et vous dire que je suis franchement déçu du peu de cas qu'on y fait de l'agriculture. Le seul passage qui ait quelque rapport avec l'agriculture concerne Prince-Rupert et les wagons-trémies. Qu'est-ce qu'on nous a appris de nouveau au sujet de l'entente aux termes de laquelle l'élévateur de Prince-Rupert relèvera d'une autre instance? Rien, monsieur l'Orateur. Les travaux relatifs à cet accord étaient bien avancés au moment du déclenchement des élections. Nous a-t-on appris quelque chose de nouveau au sujet des wagons-trémies? Non, monsieur l'Orateur. Nous avions déjà acheté 8,000 wagons-trémies pour le transport des céréales au Canada. Je suis déçu du gouvernement et du parti qui se prétend l'ami des agriculteurs du Canada.

Je voudrais rappeler à la Chambre combien d'excellents députés ruraux on trouve en face. J'en connaissais quelques-uns, mais pas tous, avant leur arrivée à la Chambre. Quand je regarde les ministériels en face, je ne vois qu'un seul député qui soit vraiment un agriculteur, c'est le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Le parti conservateur a un grand nombre de députés ruraux compétents qui connaissent bien l'agriculture. On aurait pensé qu'au moins deux de ces députés se trouveraient au premier rang. Quand le parti libéral était au pouvoir, deux de nos députés ruraux faisaient partie du cabinet et pourtant, on prétendait que nous n'étions pas les amis des agriculteurs canadiens. L'un de ces députés du gouvernement libéral était l'ex-ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, qui me remplaçait comme ministre de l'Agriculture en mon absence. Il s'agissait de l'honorable Dan MacDonald, l'ex-député de Cardigan. C'était un agriculteur, un ancien combattant, ministre des Affaires des anciens combattants, et ministre par intérim du ministère de l'Agriculture en mon absence. J'ai toujours bénéficié de son appui au cabinet.

Le premier ministre (M. Clark) a déjà fait un peu de remue-ménage. Certaines personnes appellent cela un remaniement, car il a accordé un peu d'autorité à un ministre qui n'en avait pas. Espérons qu'il accordera bientôt le même privilège à un des ses députés ruraux de l'arrière-ban. Nous nous souvenons tous du matin de l'ouverture du Parlement. A notre arrivée à Ottawa, la colline était poudrée de neige. Si l'on cherche dans le discours du trône les allusions faites à l'agriculture on se rend compte qu'on nous y jette de la poudre aux yeux, car il ne contient rien au sujet de l'agriculture.

Au début de la journée, j'ai dit que nous devrions faire quelque chose à propos de la proposition du Conseil canadien des exportations agricoles. C'est de nous qu'est venue cette idée. Nous avons travaillé à le mettre sur pied pendant plus deux ans. Plusieurs mois se sont écoulés et rien ne semble avoir été fait à cet égard. La seule chose que j'ai entendue hier à la Chambre c'est que nous avions perdu un petit marché d'exportation de volailles vers le Moyen-Orient. Le ministre n'a pas donné de précision si ce n'est que le marché avait été perdu. Il faut absolument que nous vendions nos produits agricoles. Nous avons besoin de gens connaissant l'agriculture et non de courtiers qui disent aux agriculteurs: «De tous les agriculteurs du monde entier vous êtes sans doute les plus compétents. Faites ceci et nous vendrons pour vous, même si nous ne connaissons rien à vos produits.»

Lorsque j'étais ministre de l'Agriculture, j'étais pratiquement convaincu que le meilleur éleveur de bétail connaissant les meilleurs programmes génétiques au monde, etc., n'aurait qu'à nous amener sa marchandise et que nous nous chargerions de la vendre pour lui. La même chose serait vraie pour les autres produits agricoles. Nous prétendions que les agriculteurs n'avaient pas la compétence voulue pour se lancer sur le marché. Cette époque est depuis longtemps révolue. Pour réussir, l'agriculteur d'aujourd'hui doit avoir les mêmes qualités que n'importe quel autre homme d'affaires. Et il doit réunir bien des qualités pour assurer le succès de son exploitation agricole.

Puisque je traite de questions de politique internationale, je voudrais faire allusion au député qui a parlé avant moi et qui a visité le Vietnam. Concernant ces problèmes à caractère international, les députés de l'opposition ont été soulagés d'apprendre par la presse en septembre dernier que le Canada n'aurait pas à rougir de honte de n'avoir pas contracté d'obligations envers le Conseil mondial de l'alimentation. J'ai été personnellement très satisfait d'apprendre que le leadership moral que s'est valu le Canada au sein de cet organisme qui dépend des Nations Unies lorsque j'ai eu l'honneur de diriger notre délégation en 1978, ne serait pas réduit à l'état de souvenir. Il n'empêche que depuis le discours froid—certains disent même sans cœur, mais en tout cas sévère pour ne pas dire cruel—qu'a tenu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald), la population canadienne s'inquiète au sujet de nos engagements en matière d'aide internationale.

Bien qu'il ne m'arrive guère souvent de citer le *Globe and Mail*, je voudrais faire allusion à une lettre au rédacteur en chef qui exprime l'inquiétude des Canadiens à l'égard de la duplicité du gouvernement en matière d'aide étrangère. Dans sa lettre, le lecteur compare la politique du gouvernement à l'attitude d'un docteur qui dit à un cancéreux: «Je ne puis vous aider parce que j'ai attrapé un rhume». Si le gouvernement a tant soit peu de cœur, s'il comprend quelque chose à la politique internationale, ou s'il a le moins du monde le sens des affaires, il devrait alors opter pour l'aide internationale et ne pas écouter ceux qui sont prêts à la sacrifier pour équilibrer le budget.

● (1410)

A entendre les discours que tient le ministre des Finances (M. Crosbie), aux conférences internationales et ailleurs, je suis convaincu que l'économie de notre pays est prospère. Par ailleurs, même une personnalité éminente comme Lord Thompson,—alors qu'il soumissionait pour établir son immense entreprise au Canada—estimaient que notre pays offrait les investissements les plus sûrs justement parce que son économie était forte. Et alors quand je vois le gouvernement actuel qui persiste dans son intention de réduire l'aide à l'étranger, je m'interroge.

Pour ce qui est des dépenses, les députés de ce côté-ci de la Chambre se réjouissent des garanties de l'ordre de 18 millions de dollars enfin accordées aux organismes producteurs en vertu de la loi sur le paiement anticipé des récoltes, parrainée par le précédent gouvernement libéral et sanctionnée le 15 août 1977. A mon avis, le premier ministre a mis trop de temps à convoquer la Chambre, sous prétexte que les membres de son équipe ministérielle étaient occupés à se familiariser avec leurs portefeuilles et à se faire la main en tant qu'administrateurs de notre pays, comme je l'ai déclaré plus tôt.

Le ministre de l'Agriculture a probablement été trop occupé par les réunions des comités du cabinet, ne serait-ce que pour nous donner l'impression dans le discours du trône d'avoir fait quelque chose au chapitre de l'agriculture. Nous applaudissons également l'octroi, cet été, de l'aide financière fédérale, au montant de 1 million de dollars, destinée à permettre à l'est de l'Ontario et au Québec de construire de plus grandes installations de grain de provende; ces deux régions devraient être reconnaissantes au gouvernement précédent.

Le ministre du Travail (M. Alexander) s'est plaint que la grève des employés chargés de la manutention des grains dans le port de Montréal ait duré aussi longtemps. Je me demande si le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) fait des efforts pour la régler. La grève est sans aucun doute pour quelque chose dans la hausse du prix des animaux d'engrais au Québec; la grève dure d'ailleurs depuis le mois de mai. A ce jour, elle n'est pas encore réglée et la saison de navigation tire déjà à sa fin.

J'encourage également le gouvernement à poursuivre l'application du programme libéral d'aide à l'industrie du lait de transformation, plus particulièrement aux entreprises d'exportation. Je me réjouis que le nouveau gouvernement ait approuvé les efforts de l'administration précédente laquelle avait aidé la Coopérative laitière du sud de Québec à implanter une usine de transformation du lait évaporé à Sainte-Claire de Dorchester, ainsi qu'à construire, en vue de l'exportation, des installations d'entreposage dans le port de Québec. Ce fut une de nos politiques. Jamais l'industrie laitière n'a été si prospère. Des députés se rappeleront qu'il y a quelques mois, on disait que l'industrie était en banqueroute. Il n'existe aucune industrie laitière au monde qui soit mieux organisée que la nôtre et c'est à nous qu'en revient le mérite. Je félicite le ministre de l'Agriculture d'avoir décidé de poursuivre ce programme.

Dans son communiqué, le ministre affirme que l'industrie se porte bien, qu'elle était juste à 0.3 p. 100 des quotas de production. Si seulement nous pouvions en dire autant de toutes les autres industries qui ne comportent pas d'entités biologiques comme les vaches. Si Chrysler dans ma région se portait aussi bien, imaginez ce que serait sa position financière. Je me souviens de l'époque où les gens disaient que mes politiques étaient mauvaises, surtout que maintenant elles s'avèrent un succès et qu'elles coûtent de moins en moins cher au gouvernement. Je fus un des rares ministres de l'Agricul-

ture à ne pas subventionner l'industrie de la volaille avec l'argent des contribuables. Cette industrie exploite avec efficacité et se tient en deçà des directives de la Commission anti-inflation.

Si toutes les autres entreprises de la société étaient dans le même état que l'industrie de la volaille, nous ferions l'admiration de tous et bien du monde voudrait vivre chez nous. Ce grand pays, nous l'appelons le Canada.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est maintenant devenu évident qu'il faut adopter une approche nouvelle et beaucoup plus efficace pour stimuler l'économie sans accroître l'inflation. Il faut trouver un moyen pratique de créer les emplois nécessaires pour soulager le grave chômage qui sévit au pays actuellement et qui coûte 4.5 milliards de dollars par année en prestations d'assurance-chômage. Ces prestations constituent des dépenses absolument non productives, puisque leurs bénéficiaires ne travaillent pas et ne contribuent nullement à l'économie. Pour stimuler l'économie et créer les emplois dont nous avons besoin, il faut réduire considérablement notre déficit commercial annuel qui s'élève à plus de 12 milliards de dollars dans le secteur des produits manufacturés—le secteur qui produit les emplois—et qui s'accroît chaque année de plus de 2 milliards de dollars. L'Association des manufacturiers canadiens a déclaré récemment que si nous parvenons à combler cet énorme déficit annuel, nous pourrons créer 800,000 nouveaux emplois.

Au cours des dernières années, le gouvernement précédent a tenté de stimuler l'économie de deux manières. La première méthode a été lancée par John Turner quand il était ministre des Finances et consistait à réduire très fortement les impôts des sociétés. On espérait que l'industrie utiliserait cet argent pour financer les nouvelles usines, les nouveaux équipements et systèmes de production nécessaires pour accroître la productivité et, ce faisant, diminuer les coûts et les prix de vente et donc augmenter les ventes. Le programme a échoué parce que l'industrie avait le choix entre trois façons de dépenser l'argent. Les entreprises pouvaient soit acheter l'équipement dont elles avaient besoin, soit verser des dividendes supplémentaires, soit accroître leurs réserves. Malheureusement, l'argent a, dans une large mesure, été dépensé des deux dernières façons.

Plus récemment, l'ancien gouvernement a tenté de stimuler l'économie en réduisant la taxe de vente et l'impôt sur le revenu dans l'espoir que les bénéficiaires emploieraient cet argent à acheter plus de produits canadiens. Le programme a échoué parce que les gens avaient le choix entre quatre façons de dépenser cet argent. Ils pouvaient utiliser cet argent soit pour acheter effectivement plus de produits canadiens, soit pour acheter plus de produits importés, soit pour voyager aux États-Unis ou ailleurs à l'étranger, soit pour accroître leurs épargnes ou acheter des obligations du gouvernement. Une bonne partie de l'argent a été dépensée des trois dernières façons, de sorte qu'invariablement, ces programmes n'ont pas réussi à stimuler sensiblement l'économie.

Il apparaît maintenant évident que la seule façon d'accroître la production et l'emploi au Canada, c'est de convaincre en grand nombre les Canadiens et les étrangers que les produits canadiens sont ceux qu'il vaut mieux acheter, en raison de leur prix, de leur qualité et de leur conception. A mon avis, la seule façon de réussir, c'est d'offrir des incitations à réduire les frais, et partant les prix de vente, d'améliorer la qualité et la conception. Si nous y arrivons, nous pourrons accroître notre part du pouvoir d'achat actuel des Canadiens et des clients possibles à l'étranger, et accroître en même temps la productivité au Canada sans ajouter à l'inflation.

Les incitations auxquelles je songe sont celles qui pourront apporter des améliorations marquées dans les secteurs suivants: réduction du coût de la main-d'œuvre à l'emploi de nouvelles entreprises; augmentation de la productivité; intensification de la recherche et du développement; accroissement des exportations; traitement plus poussé sur place de nos matières premières.

Tout d'abord, comment arriver à réduire le coût de la main-d'œuvre à l'emploi de nouvelles entreprises à un niveau tel que les Canadiens puissent soutenir la concurrence des entreprises étrangères? Il existe bien des domaines où les entreprises n'arrivent pas à soutenir avec succès cette concurrence en raison des faibles coûts de main-d'œuvre en vigueur dans certains pays comme le Japon, Hongkong, Formose, la Corée et ailleurs. Si de faibles coûts de main-d'œuvre y sont possibles, c'est que le gouvernement y subventionne le logement, l'alimentation, le vêtement et les autres nécessités de la vie de tous les jours. Un bon nombre de ces pays ont des coûts de main-d'œuvre si bas qu'ils arrivent à écouler leurs produits chez nous à des prix bien inférieurs aux prix de renvient des produits canadiens, tout en leur assurant des profits satisfaisants.

● (1420)

Si les sociétés canadiennes doivent être en mesure de livrer concurrence pour accaparer une proportion satisfaisante de ce marché et obtenir ainsi des emplois supplémentaires pour les Canadiens ainsi que des profits plus élevés pour leurs actionnaires, il leur faut un stimulant qui leur permettra de réduire les coûts de la main-d'œuvre sur ce nouveau marché à un niveau qui se compare favorablement aux faibles taux étrangers. Puis, en acceptant au début une marge plus faible de profits sur ce nouveau marché, elles pourront soutenir la concurrence et auront ainsi une bonne chance d'obtenir une proportion raisonnable de ces commandes.

En premier lieu, examinons les fonds disponibles qui nous permettront d'atteindre cet objectif. Je le répète, nous versons actuellement 4.5 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage. Sur cette somme de 4.5 milliards, le gouvernement canadien verse 2.2 milliards par an, car il est tenu d'acquitter le coût global de toutes ces prestations quand le chômage dépasse 4 p. 100 l'an.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les gens touchent 60 p. 100 de leur rémunération antérieure quand ils reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement ferait preuve d'un grand sens pratique s'in consacrait une certaine proportion des 2.2 milliards qu'il verse chaque année au titre des prestations d'assurance-chômage au coût de la main-d'œuvre pour la fabrication de nouveaux produits qui ne sont pas actuellement fabriqués au Canada, mais qui pourraient l'être si une subvention raisonnable était offerte. De cette façon, nos chômeurs auraient accès à des emplois utiles et valorisants et cela nous coûterait moins cher que de leur verser des prestations d'assurance-chômage. Les gens ainsi employés apporteraient une contribution positive à l'économie canadienne au lieu de la grever comme c'est présentement le cas. Ils paie-

raient aussi des impôts sur leur revenu, ce qui allégerait la tension extrême que subissent nos finances.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce étudierait chaque demande d'aide financière visant à concurrencer les sociétés étrangères qui fabriquent les produits dont j'ai parlé et déciderait quel pourcentage du coût en salaire de ces nouveaux produits le gouvernement fédéral devrait payer pour permettre la création d'une entreprise qui fabriquerait ce nouveau produit ici même.

Je crois que les subventions salariales que le ministère de l'Industrie et du Commerce jugerait nécessaire de verser dans chaque cas devraient être maintenues pendant une période de deux ans de manière à permettre aux bénéficiaires d'établir leur nouvelle entreprise sur des bases solides. Pendant ces deux années, la société aurait le droit de déduire de ses impôts le coût intégral de toute la machinerie nécessaire à la fabrication de ces nouveaux produits. La suppression de cette subvention salariale s'étalerait ensuite sur une période raisonnable pendant laquelle il incomberait au producteur d'augmenter régulièrement sa productivité afin de compenser l'accroissement de ses dépenses au chapitre des salaires.

Dès que le gouvernement aurait annoncé son nouveau programme, les hommes d'affaires canadiens se mettraient immédiatement à suivre le marché intérieur pour voir quels produits importés qui ne sont pas encore fabriqués au Canada pourraient être produits et vendus ici avec l'aide des subventions salariales auxquelles j'ai fait allusion. Par ailleurs, ils se rendraient à l'étranger pour voir quels produits achetés là-bas l'on pourrait envisager de produire grâce à une telle subvention.

Il y a une deuxième question dont j'aimerais parler: la nécessité d'accroître notre productivité afin de pouvoir faire diminuer davantage les coûts et les prix de vente, et de devenir de plus en plus compétitifs sur le marché. Pour cela, il faut offrir certains avantages aux producteurs pour les persuader qu'ils pourront payer leur nouvelle usine dans un délai raisonnable ainsi que les nouvelles machines et les systèmes de production qu'ils devront acheter et les inciter à effectuer les dépenses nécessaires qui sont ordinairement élevées. Je songe notamment à la possibilité d'amortir toutes les immobilisations en un an; à la fin de l'année, les usines auraient droit à un dégrèvement d'impôt proportionnel à l'accroissement de leur productivité par rapport à l'année de base—c'est-à-dire à la dernière année complète avant leur entrée en activité.

Ce genre de stimulation a fait beaucoup augmenter la productivité de pays comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest qui ont opéré un redressement économique spectaculaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a aucune raison pour que cela ne donne pas d'aussi bons résultats ici.

Je voudrais parler ensuite des mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour augmenter les travaux de recherche et de développement entrepris par l'industrie de notre pays. L'une des raisons de notre dépendance passée à l'égard des investissements étrangers, c'est que les investisseurs fournissaient, avec le capital, la technologie mise au point au cours des travaux de recherche effectués dans leur pays. Pour réduire sa dépendance à l'égard des investisseurs étrangers, pour enlever de nouveaux marchés à la recherche de produits nouveaux et mieux conçus, pour baisser ses coûts et donc être plus concurrentiel, il faut de toute évidence que notre pays se consacre davantage à la recherche et au développement.

[M. Hees.]

Pour ce faire, il conviendrait que nous autorisions les industriels à amortir 200 p. 100 des dépenses courantes et d'investissement qu'ils doivent assumer pour leurs activités de recherche et de développement par rapport à l'année de référence—c'est-à-dire par rapport à la dernière année précédant l'introduction du programme. Cette mesure permettrait non seulement à la société d'amortir la totalité du coût en une année mais elle donnerait également d'importantes liquidités à la société se lançant dans de nouvelles activités de recherche.

Ce programme a eu l'avantage d'augmenter sensiblement le volume d'activités de recherche industrielle entreprises dans les pays où il a été mis en œuvre et il s'avérera tout aussi efficace dans le nôtre. Le plan proposé l'année dernière par l'ancien gouvernement qui consistait à autoriser l'amortissement de 150 p. 100 était une copie conforme de celui que le gouvernement conservateur avait introduit en 1961 et qui a très bien marché. Un amortissement de 200 p. 100 sera encore plus efficace.

Le quatrième stimulant que je propose vise à favoriser l'augmentation de nos ventes sur les marchés d'exportation. A cause de la grande dépendance de notre pays vis-à-vis du marché américain—70 p. 100 de nos ventes d'exportation—et de la tendance soutenue de ce pays vers le protectionnisme, il est devenu particulièrement nécessaire de créer de nouveaux marchés si nous voulons accroître le volume de nos exportations ou même seulement le maintenir au niveau actuel.

Quatre éléments sont indispensables pour réussir à vendre à d'autres pays. Premièrement, aller rencontrer les acheteurs éventuels à l'étranger; deuxièmement, découvrir ce qu'il faut faire pour soutenir la concurrence sur ces marchés; troisièmement, revenir fabriquer un produit concurrentiel et quatrièmement, le présenter de façon attrayante aux clients éventuels.

Le stimulant que je propose permettrait aux producteurs de radier 200 p. 100 de toutes les dépenses engagées, premièrement, pour effectuer des voyages de promotion à l'étranger, deuxièmement, pour participer à des foires commerciales à l'étranger et troisièmement, pour faire de la promotion sur les marchés d'exportation. Ces dépenses seraient en sus de celles effectuées au cours de l'année de base, soit l'année précédant le lancement de l'opération.

Non seulement toutes ces dépenses seraient entièrement radiées pour l'année au cours de laquelle elles ont été effectuées, mais un boni considérable en espèce reviendra à la société pour ses autres activités de promotion des ventes. Ce genre de stimulant encouragera énormément le genre d'opérations essentielles à l'augmentation de nos ventes.

Il y a autre chose encore que le gouvernement devrait faire pour contribuer à l'accroissement des ventes de produits canadiens à l'étranger: organiser des missions dans le cadre desquelles les grands acheteurs des principaux marchés mondiaux seraient invités au Canada une fois par an pour voir les produits canadiens en montre dans de gigantesques foires commerciales à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver et notre machinerie lourde dans les usines où on les fabrique au pays. De telles opérations ont donné des résultats spectaculaires lorsqu'on y a eu recours de 1961 à 1963 et leur coût a été épongé plusieurs fois grâce aux bonnes affaires qu'elles ont suscitées.

M. Beattie: A l'époque, le ministre était un excellent vendeur.

● (1430)

M. Hees: Finalement, j'aimerais parler de la nécessité qu'il y a pour le Canada de traiter une plus forte proportion de ses matières premières et de la façon d'y parvenir. Pendant trop longtemps, le Canada a exporté une trop grande part de ses matières premières pour qu'elles soient transformées en produits finis dans d'autres pays. Ces pays profitent ainsi des nombreux avantages relatifs à l'emploi, aux impôts et aux bénéfices qu'entraîne cette étape du traitement.

Le Canada possède pourtant des travailleurs spécialisés, des gestionnaires, des sources d'énergie relativement peu onéreuses et d'excellents moyens de transport. Toutes ces ressources pourraient être utilisées pour traiter nos matières premières, et il est grand temps que le Canada songe à en profiter. Maintenant, que devrions-nous et que pouvons-nous faire? Il y a trente ans, le gouvernement de l'Ontario a instauré un programme qui a entraîné une expansion spectaculaire dans l'industrie de la pâte et du papier de la province. L'Ontario a exigé que les diverses compagnies traitent beaucoup plus des billes qu'elles coupaient et qu'elles expédiaient auparavant en grande quantité à l'état brut à des usines de papier des États-Unis.

Ce qui a aidé tellement l'industrie de la pâte et du papier de l'Ontario pourrait être aussi efficace dans d'autres industries primaires du Canada. Par exemple, nous pourrions appliquer un programme de ce genre à toutes les matières premières expédiées à d'autres pays pour y être traitées, car les autres pays comptent beaucoup sur nos matières premières pour alimenter leurs industries de fabrication.

Bien entendu, nous devrons continuer à exporter une certaine partie de nos matières premières à l'état brut, mais certainement pas autant qu'à l'heure actuelle. Le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait entreprendre une étude approfondie des industries primaires afin de déterminer quelle proportion de nos matières premières nous pouvons raisonnablement demander à l'industrie de transformer en produits finis au Canada.

Après avoir décidé quelle proportion de nos diverses matières premières nous devrions transformer en produits finis au Canada, nous devrions fournir à ceux qui exportent ces matières premières des encouragements suffisants pour qu'ils jugent rentable de construire les usines de transformation nécessaires.

Il est pénible de constater que les subventions versées par le ministère de l'Expansion économique régionale, bien qu'utiles, n'ont pas réussi à attirer dans les régions à faible croissance un nombre suffisant de nouvelles industries pour réduire le chômage dangereusement élevé qui persiste dans ces régions depuis bien des années.

En plus des subventions du MEER dont peuvent bénéficier les régions à croissance lente, nous devons aussi offrir un stimulant supplémentaire qui permettra aux nouvelles usines transformant des produits primaires dans les régions à faible croissance de ne pas payer d'impôt fédéral au cours des quinze premières années d'exploitation rentable. A partir de la seizième année, la compagnie paierait 10 p. 100 du plein taux d'imposition et ce taux augmenterait de 10 p. 100 par an jusqu'à ce que compagnie paie le plein taux la vingt-cinquième année.

Les conversations que j'ai eues avec des dirigeants du monde des affaires dans tout le pays m'ont convaincu que ce stimulant, qui s'ajouterait aux subventions actuelles du MEER pour les régions à faible croissance, réussirait à produire l'effet escompté. Il est évident que cette période d'exemption d'impôt de quinze ans et la majoration graduelle du taux d'imposition au cours des dix années suivantes ne feront pas perdre de recettes fiscales au gouvernement parce que ces impôts ne sont pas payés à l'heure actuelle et ne le seront pas à l'avenir si ce stimulant ne réussit pas à encourager les producteurs éventuels de produits finis à construire les usines nécessaires au Canada.

En terminant, les cinq stimulants que j'ai mentionnés feront leurs frais, et bien au-delà, les années suivantes. Premièrement, nous pouvons diminuer radicalement les dépenses actuellement beaucoup trop élevées pour l'assurance-chômage en stimulant l'économie et en permettant aux gens de trouver du travail; deuxièmement, nous pouvons accroître de beaucoup les recettes fiscales parce que plus de gens travailleront et paieront des impôts; on vendra plus de produits qui rapporteront des taxes à la consommation supplémentaires; et l'accroissement du volume d'affaires fera baisser les coûts de production par unité et augmenter les profits imposables.

Il faut aussi se souvenir que les dégrèvements d'impôt ne sont pas payés avant le 1er juillet de l'année suivante et qu'à ce moment-là l'économie aura déjà commencé à profiter des améliorations que ces stimulants visent à apporter. C'est pourquoi ces stimulants n'entraîneront pas un «déficit stimulateur».

Je suis convaincu que si nous réussissons à mettre en œuvre un plan semblable à celui que j'ai décrit, nous pourrons stimuler l'économie sans accroître l'inflation et nous appliquer à faire fondre notre déficit commercial annuel de 12 milliards au chapitre des produits entièrement manufacturés et à créer les 800,000 nouveaux emplois que, de l'avis de l'AMC, nous pourrons créer si nous fournissons des stimulants efficaces pour accroître la production. Le moment est venu de commencer à les appliquer.

[*Français*]

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, tout comme les parlementaires qui m'ont précédé au cours de ce débat, je tiens à féliciter les deux membres de ma famille, c'est-à-dire les politiciens de la nouvelle génération, comme l'a si bien dit l'honorable député de Cardigan (M. MacDonald), de la façon remarquable dont ils ont parrainé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Dans son premier discours à la Chambre, le chef de l'opposition a défini l'orientation et la vocation de notre rôle dans l'opposition comme positives et constructives. Le très honorable premier ministre lui-même, dans son discours, invitait les honorables députés à participer pleinement, franchement et avec conviction dans tous les débats, et il reconnaissait que ses adversaires pouvaient avoir des perspectives et des priorités différentes des siennes.

Monsieur le président, aujourd'hui, je suis à la Chambre et je prends la parole pour la première fois en tant que député de la merveilleuse circonscription de Laprairie, fort concient de l'énorme vote de confiance que les électeurs m'ont donné le 22 mai dernier et des responsabilités qui en découlent, car c'est une tâche qui exige un engagement total que j'accepte avec gratitude, et je m'efforcerai de répondre aux attentes de mes commettants et de les servir avec fidélité.

C'est dans ce contexte, monsieur le président, que je me lève aujourd'hui, jour de mon anniversaire de naissance, soit dit en

passant, afin de partager avec la Chambre et le peuple canadien mes impressions sur le discours du Trône, sur les politiques du gouvernement ainsi que sur ma vision de notre pays.

[*Traduction*]

Je me réjouis de relever certains points dans le discours du trône. Je me permettrai de les examiner aussi franchement et sincèrement que je le puis.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, il est urgent et fondamental d'instituer une loi sur la liberté d'accès à l'information. Les Canadiens ont le droit de savoir non seulement comment une décision a été prise, mais aussi sur quelles raisons on s'est fondé pour la prendre. Le libre accès à l'information, à quelques exceptions strictement limitées près, encourage tous les Canadiens à participer au processus de prise de décisions du gouvernement. Si l'on adhère consciencieusement à une telle loi, notre électorat deviendra plus sérieux. Une telle loi constituerait un legs approprié du concept de la démocratie de participation que préconisait le chef de mon parti lorsqu'il est devenu premier ministre.

Deuxièmement, je trouve louables les efforts que déploie le gouvernement actuel en vue d'étendre les pouvoirs du Parlement, et j'espère pouvoir encourager toutes les mesures visant à hâter la réalisation de cet objectif. Deux secteurs retiennent notre attention: il faudra accroître le rôle des simples députés, et il faudra renforcer l'autorité des comités permanents de la Chambre des communes.

● (1440)

Je suis de ceux qui envient aux comités du Congrès américain leur influence même si je ne veux pas suivre leur exemple en tout. Si le gouvernement actuel est vraiment sincère dans ce qu'il prétend vouloir accomplir, il respectera alors le droit des comités de dresser leurs propres ordres du jour et de convoquer tous les témoins qu'ils voudront entendre. Ainsi, tous les députés pourront examiner et évaluer les positions politiques avant l'entrée en jeu des engagements et rivalités de parti.

Puis-je éprouver la bonne volonté des députés d'en face en faisant une observation qui prête à réflexion? Un orateur a déjà exprimé la crainte qu'après une campagne électorale vigoureuse s'appuyant sur des grands problèmes, le premier ministre ne soit tenté de nous détourner des vrais problèmes du pays par un habile jeu de passe-passe et de parler de choses comme de la réforme parlementaire. Cet observateur estime maintenant, j'imagine, que le souci de réforme parlementaire de son gouvernement ne l'empêchera pas de s'attaquer aux autres problèmes sociaux et économiques plus pressants, car il sert maintenant à titre de ministre des Transports (M. Mazankowski). Ses observations figurent dans le hansard du 11 octobre 1974 et font partie de son discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône cette année-là.

La réforme parlementaire s'impose, j'en conviens, mais je présume que le premier ministre n'ira pas jusqu'à insulter les Canadiens en leur racontant que nos institutions parlementaires n'ont commencé à se détériorer qu'avec l'arrivée au pouvoir du chef de mon parti, car ce n'est tout simplement pas le cas. Il existe un mythe, entretenu par le gouvernement actuel et nourri par une ignorance de l'histoire, selon lequel il y aurait eu un âge d'or du parlementarisme où l'esprit et la sagesse régnaient dans une atmosphère de camaderie et de civisme. Il n'y a jamais eu de tel âge d'or. Le distingué et savant Lord Bryce a écrit un prestigieux ouvrage intitulé *Modern Democracies* qui contient tout un chapitre sur le déclin des législatures. Comme la publication de cet ouvrage remonte à 1921, il faut être ignorant pour prétendre que la réforme parlementaire n'est qu'une préoccupation contemporaine particulière à notre pays. Même si les conservateurs s'attaquent maintenant à ce problème avec le zèle du missionnaire, des réformes parlementaires s'imposeront toujours périodiquement dans quelque pays que ce soit.

De la même façon, on ne saurait dire que le parti libéral maintenant qu'il est dans l'opposition, éprouve un tout nouveau respect pour le Parlement. Je tiens à rappeler aux députés d'en face l'héritage de notre parti depuis le gouvernement de sir Wilfrid Laurier qui fut le premier dans tout le Commonwealth à accorder une allocation sessionnelle spéciale au chef de l'opposition officielle. Cela remonte à 1905.

En troisième lieu, je me réjouis que le discours du trône mentionne si souvent la consultation, la collaboration, l'harmonie, l'information et le droit à la dissidence, sans lesquels il est impossible de gouverner un pays. Il s'agit là à mon avis, de processus dans tous les cas. Il ne faut pas oublier que notre pays traverse actuellement une période de restrictions économiques et que la population doit néanmoins jouir de droits accrus, et que cette approche positive ne portera fruit que si elle se concrétise par des mesures utiles et pratiques.

[*Français*]

Malheureusement, monsieur le président, je dois vous avouer que, malgré les quelques points que j'ai énumérés, je suis très déçu du contenu du discours du trône. Je ne m'attendais pas d'un gouvernement si longtemps dans l'opposition à une approche de rafistolage dans son premier discours du trône. Quand je parle de déception je me réfère un peu aux revendications du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture qui commenta le discours du trône aux media de Medicine Hat en disant qu'il ne s'expliquait pas qu'un gouvernement élu en grande partie par des gens qui vivent dans un milieu rural ne mentionne même pas le mot agriculture. Quand je parle de ma déception, je pense davantage en partie à l'attitude du gouvernement progressiste conservateur sur la scène internationale. Je pense à l'image du Canada qui, à travers le monde, a une réputation qui nous fait à tous honneur grâce aux efforts déployés d'abord par M. Pearson et ensuite par notre chef. Et qui d'entre nous, monsieur le président, n'est pas fier d'épingler le drapeau canadien à sa boutonnière lorsqu'à l'étranger? Cette réputation, à l'heure actuelle, est mise en doute. Et malgré cet état de choses, le gouvernement progressiste conservateur n'en parle même pas dans son discours du trône.

Quand je parle de ma déception, je me réfère à un discours du trône qui ne dit même pas qu'il existe au pays un gouvernement voué à la séparation du Québec du Canada, et que tous les Québécois, comme moi, auront bientôt à se prononcer, monsieur le président. C'est tout comme si aux yeux des progressistes conservateurs ce problème n'existait même pas.

M. La Salle: C'est vous qui l'avez créé le problème!

M. Deniger: D'ailleurs, le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) est d'accord avec moi. Ce ne sont là, toutefois, que trois exemples, et je pourrais en citer beaucoup d'autres, monsieur le président.

[*Traduction*]

Je ne puis m'expliquer comment un parti, qui a siégé si longtemps du côté de l'opposition, puisse présenter un point de vue aussi étroit dans le discours du trône. J'ai essayé de comprendre. J'ai lu toutes les déclarations du premier ministre et je crois enfin comprendre.

Dans un article très bien rédigé paru dans la livraison de septembre de la revue *Saturday Night,* Sandra Gwyn rappelle une interview qu'elle a eue, il y a trois ans, avec celui qui était alors chef de l'opposition. Elle avait été frappée par l'absence, chez ce dernier, d'un sens d'une destinée personnelle et par le fait qu'il se méfiait des mots «vision» et «visées». Il y a trois ans de cela. Le député de Yellowhead est maintenant premier ministre du Canada et il est toujours sans vision, sans visées.

M. Nystrom: Sans Petro-Canada.

M. Deniger: Combien de temps la population doit-elle attendre? Il y en a pour qui les arbres cachent la forêt, et plus je relie le discours du trône plus il me semble que la politique et la position du gouvernement consistent à tenter d'éviter une confrontation à tout prix. Les conservateurs me déçoivent énormément. Leur position frôle l'irresponsabilité et même s'ils pouvaient se le permettre lorsqu'ils formaient l'opposition, j'aurais cru qu'ils auraient changé en accédant au pouvoir. Je ne puis que conclure que je me suis trompé.

[*Français*]

Dans ce climat de coopération et de collaboration qu'a proposé notre chef et qu'a accepté le très honorable premier ministre (M. Clark), j'aimerais expliquer à la Chambre comment il se fait que je suis centraliste et surtout très inquiet de la direction dans laquelle s'est engagé le gouvernement actuel. L'histoire politique du Canada nous démontre, monsieur le président, que le pouvoir central prend de l'importance en temps de crise. Je me réfère, par exemple, à la Première ou à la Deuxième guerre mondiale ou à la crise économique des années 30, et ce n'est véritablement qu'en temps de paix et en temps de prospérité qu'il y a décentralisation.

Monsieur le président, jamais notre pays n'a été aussi menacé. Plusieurs pensent que je me réfère uniquement au Québec. En partie, j'ai toujours considéré que l'inégalité régionale unie à un régionalisme aveugle représentaient probablement la plus grande menace pour le Canada. Monsieur le président, comment se fait-il qu'au Canada, en 1978, il existe des gouvernements, comme celui de la Colombie-Britannique, qui empêchent la vente de la MacMillan Bloedel à la société Canadian Pacific Investments parce que celle-ci n'a pas son siège social à Vancouver mais plutôt à Montréal? Comment se fait-il que le gouvernement de l'Ontario, dans ses approvisionnements en transport, a préféré payer le gros prix et acheter en Ontario plutôt que d'accepter l'offre nettement inférieure d'une compagnie québécoise, et je parle évidemment de la société Bombardier MLW? Comment se fait-il que le Québec ait stoppé la vente de Crédit foncier parce qu'il aurait été majoritairement contrôlé par des intérêts de Nouvelle-Écosse? Comment se fait-il que l'Alberta, pour attirer chez elle des industries, offre à ces compagnies son énergie en deçà du prix canadien?

Ce ne sont là que des exemples, monsieur le président, mais vraiment qui au Canada parle pour les Canadiens? Vous vous rappelez, monsieur le président, que quand la société Ford a choisi de s'établir en Ontario, certains au Québec ont accusé les fédéraux d'avoir trahi leur province. Toutefois, la réalité nous démontre que la société Ford n'avait que deux sites en vue, l'un aux États-Unis et l'autre au Canada. Au lieu d'attaquer le choix de la société Ford, j'étais fier d'affimer que cette société n'avait pas mal choisi, n'avait pas cependant choisi l'Ontario, mais avait choisi le Canada.

● (1450)

[*Traduction*]

Le Canada menace de se désintégrer. Selon un expert éminent, M. Ronald Watts, les sources de tension sont les suivantes: les divergences régionales qui caractérisent les exigences politiques, la faiblesse des communications inter-régionales, la disparition des attraits de l'unité et les influences extérieures. Ce que je vois m'inquiète. Si j'ai été appelé à siéger ici, c'est que je suis un nationaliste canadien.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de bénéficier de cette rare occasion de parler librement, dégagé des restrictions de la procédure habituelle. Je suis arrivé à Ottawa en 1973 en tant que fonctionnaire et je suis devenu aide ministériel en 1976. J'ai maintenant l'honneur de représenter à la Chambre des communes la circonscription de Laprairie. A l'origine, je voyais seulement le Canada comme un pays divisé en deux camps, l'un francophone, l'autre anglophone. A mon avis, cela posait un problème grave et je n'ai pas changé d'avis à ce sujet. Aujourd'hui, cependant, je considère que le problème des disparités régionales est beaucoup plus urgent. Pour surmonter la crise que nous affrontons, nous devons trouver ensemble une solution à nos problèmes communs; nous devons nous rappeler les expériences que nous avons partagées, bonnes et mauvaises, qui nous ont rapprochés dans le passé et nous devons y puiser la volonté de favoriser le goût de la coopération et de l'effort commun.

La fin de semaine dernière, à Winnipeg, j'ai assisté à une réunion de libéraux inquiets.

Des voix: Oh!

M. Deniger: Je suis surpris que les députés d'en face doutent de la réalité d'une discussion libre et ouverte quand elle s'impose.

M. Epp: Que voulez-vous dire par «ouverte»? Nous n'étions pas invités.

M. Deniger: Plusieurs des personnes que j'ai rencontrées à cette réunion avaient librement consacré de nombreuses années à servir le public malgré le peu d'encouragements qu'elles ont reçu. J'ai constaté leur sentiment d'aliénation et j'ai sympathisé avec elles. Je m'engage à lutter pour les aider à surmonter leur désespoir. Je m'engage à combattre tout sentiment d'alinéation régionale, que ce soit dans l'Ouest, dans les provinces de l'Atlantique ou du Québec, jusqu'à ce que cet ennemi ait disparu.

Cette lutte ne sera pas gagnée grâce à la décentralisation parce qu'alors nous rendrions les armes les plus puissantes de notre arsenal. Nous avons besoin de toutes les munitions dont nous disposons pour venir à bout des disparités économiques

entre les régions sans céder à des exigences dictées par l'esprit de clocher.

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, c'est assurément un grand plaisir et un honneur de prendre la parole à la Chambre des communes pour la première fois et je saisis cette occasion pour vous faire part des sentiments respectueux qu'ont à votre égards les électeurs de ma circonscription de Nunatsiaq. Je félicite tous les députés de leur élection et vous, monsieur l'Orateur, de votre réélection à la présidence.

Je félicite également le Nouveau parti démocratique d'avoir si bien accueilli en son sein un député de l'est de l'Arctique. Quand on inclut ma circonscription, le NPD représente alors un bon tiers de la superficie du Canada.

Je voudrais également féliciter mon prédécesseur, M. Wally Firth du dur travail qu'il a acompli et du dévouement dont il a fait preuve à titre de député des Territoires du Nord-Ouest y compris la partie ouest de l'Arctique durant les six années précédant la trente et unième législature.

Monsieur l'Orateur, les Territoires du Nord-Ouest et spécialement ma circonscription de Nunatsiaq, traditionnellement et historiquement peuplée d'Inuit, a toujours été une terre inconnue pour le reste du monde, un territoire inexploré, menaçant et certainement trop froid pour que s'y développe la civilisation. Ce n'est que depuis peu, plus précisément depuis les dernières décennies que le Nord inspire de l'intérêt à l'échelle. Ce n'est d'ailleurs pas à cause de ses habitants mais parce que les possibilités de développement économique dans le secteur des industries d'extraction promettent d'être rentables.

Ce n'est d'ailleurs qu'en 1960 que les Inuit se sont vu octroyer le droit de vote au Canada, et nous avons une dette de reconnaissance envers le très honorable John G. Diefenbaker, ce grand parlementaire et le grand Canadien, qui nous a accordé ce droit inestimable. Peut-être pourrais-je replacer dans sa juste perspective l'idée qu'il se faisait des relations entre mon peuple et le gouvernement du Canada en citant deux personnes. La première est l'ancien commissaire des Territoires du Nord-Ouest, Stuart M. Hodgson, qui a dit ceci:

> Le fait que les Territoires du Nord-Ouest soient devenus une force politique et économique promet d'être l'un des phénomènes les plus marquants du vingtième siècle. Le développement industriel sera à l'immensité du territoire, fournissant de l'emploi à des milliers de pionniers des temps modernes. Nous revivrons sous une forme rajeunie les premiers temps de notre histoire, mais à un rythme accéléré et à une plus vaste échelle; notre économie subira les pressions de la population mondiale qu'exerceront sur elle les besoins, et sera stimulée par les demandes provenant de nations toujours plus avides de ressources minérales. Grâce à la technologie informatisée, elle pourra progresser à une vitesse phénoménale.

Ces paroles immortelles ont été prononcées dans un élan d'inspiration prophétique en 1970. J'aimerais maintenant citer un représentant de mon propre peuple, et je vous prie de bien comprendre, monsieur l'Orateur, que le mot «blanc» n'est pas employé ici dans un sens péjoratif. Je vous supplie de ne pas vous sentir froissé.

> Nous n'apprécions pas du tout que les hommes blancs considèrent notre pays comme le leur. Ils semblent croire qu'ils peuvent détruire notre terre quand ils le veulent sans même demander la permission. Nous voulons avoir toute liberté d'agir à l'égard des animaux comme nous l'entendons. Ils nous volent nos matières premières sans même nous consulter et sans donner aux Inuit une part de ce qu'ils prennent. Il nous faut le pouvoir pour être maîtres de notre territoire.

Ainsi parlait Elijah Takkiapik en 1974. Ce désir de pouvoir est tout aussi ardent aujourd'hui chez les Inuit canadiens.

Ma circonscription de Nunatsiaq est la plus grande du Canada et aussi l'une des plus remarquables. C'est l'une des trois seules circonscriptions—peut-être n'y en aura-t-il bientôt plus que deux—dans lesquelles les gens qui y sont nés et qui y vivent n'ont pratiquement pas voix au chapitre dans la gestion de leurs propres affaires.

[M. Deniger.]

● (1500)

Nous avons c'est vrai un conseil territorial qui se trouve à Yellowknife, dans l'ouest de l'Arctique; ce conseil relève de l'autorité du commissaire qui n'est pas élu, mais qui relève lui-même de l'autorité du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp)—et je l'aperçois de l'autre côté. Comment allez-vous?

J'aimerais pendant quelques minutes exposer certains problèmes précis qui sont le lot des résidents de ma circonscription. A une époque où l'on peut se rendre à Paris, en France, en moins de 10 heures, il faut souvent deux jours pour aller d'Ottawa à Rankin Inlet où j'habite. Pareil état de choses intensifie les sentiments d'isolement des habitants du Nord sans compter les graves conséquences économiques qui en découlent. Si le coût de la vie est anormalement élevé, cela est dû aux frais de transport qui augmentent sans cesse et à l'insuffisance des moyens de transport. Il faudrait examiner de toute urgence le système de transport dans le Nord, après quoi on accorderait sans nul doute une subvention au transport dans les régions septentrionales ou l'on trouverait d'autres moyens d'atténuer ces coûts trop élevés.

Pour donner une idée de ce qu'il en coûte pour vivre dans le Nord, je vais vous citer des prix qui étaient hier en vigueur à Frobisher Bay. Soit dit en passant, Frobisher Bay, se situe au premier rang des Territoires du Nord-Ouest pour le volume du transport aérien et maritime, de sorte que ces articles sont moins chers que partout dans les territoires à l'exception de l'ouest de l'Arctique. Le pain coûte jusqu'à 2 dollars la miche. Le lait reconstitué coûte $3.40 les deux pintes et on l'offre en aubaine à $6.98 les quatre litres. Je n'ose pas citer le prix du fuel domestique ou de l'essence, car cela fait rire.

Cependant si le coût de la vie est très élevé, l'emploi parmi les autochtones est au contraire très faible. L'administration, dont les emplois bien rénumérés attire de nombreux étrangers, a été impuissante à mener à bien les programmes de formation professionnelle. Le faible degré d'éducation et l'insuffisance de la formation professionnelle entraînent naturellement des taux de chômage élevés. En même temps nos modes de vie traditionnels, la chasse, la pêche et le piégeage, ont été mis en péril par une mise en valeur au petit bonheur et des règles telles que la loi sur la convention sur les oiseaux migrateurs, le décret sur la chasse du gouvernement territorial du Nord-Ouest et le reste.

Je tiens à souligner que les Inuit ne s'opposent pas en général au développement en soi. Nous nous opposons cependant à l'expansion rapide et inopportune qui nous a été imposée de l'extérieur; cette expansion met en danger nos terres, notre peuple et notre mode de vie; elle profite au sud du Canada, et même à l'Allemagne de l'Ouest dans le cas de l'exploitation de l'uranium—du moins l'Allemagne a-t-elle lancé l'idée qu'elle entend concrétiser avec la collaboration du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Enfin, cette expansion ne tient pas compte des conséquences sociales et écologiques pour les habitants de l'Arctique qui doivent se débrouiller tout seuls.

J'aimerais à présent vous rappeler certains propos d'un de nos anciens premiers ministres, M. Louis Saint-Laurent qui avait déclaré ceci:

> On prétend que la Grande-Bretagne aurait bâti son empire par distraction. De toute évidence, nous avons administré ces vastes territoires du Nord avec la même insouciance.

Cette insouciance, nous en avons fait preuve dans le passé en considérant le Nord comme une mine inépuisable de richesses prêtes à être exploitées. A cause de cette attitude, l'expansion économique et politique s'est faite aux dépens des droits culturels, sociaux et politiques des autochtones, lesquels ont été privés de la possibilité de participer pleinement à la préparation de leur avenir.

Par la création, en 1953, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, on donnait officiellement aux bureaucrates la haute main sur le Nord; la création de l'actuel ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a perpétué la situation. La création du Conseil territorial n'y a rien changé, puisque les principales décisions se font encore à Ottawa. La politique actuelle du gouvernement concernant le Nord me paraît vague et contradictoire. Du moins, c'est la conclusion que j'en tire après avoir écouté le discours du trône et les commentaires du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

J'aimerais parler un peu du nouvel élan qu'entend donner le gouvernement à l'exploitation minière, comme on le mentionne dans le discours du trône. Au fait, c'est à peu près la seule fois qu'on y parle du Nord. Revenons un peu en arrière. Le comité consultatif de l'exploitation des mines du Nord, établi par l'ancien gouvernement libéral, avait été confié au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le comité se compose de 15 membres choisis exclusivement dans le gouvernement et l'industrie minière.

Il avait pour mandat de conseiller le ministre sur la politique et les stratégies de développement de l'industrie minière au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est donc un instrument du gouvernement précédent, qui devait servir à établir des politiques libérales. Le gouvernement actuel a promis d'agir rapidement pour donner suite aux recommandations que formule ce comité dans le rapport qu'il vient de publier. On peut donc supposer que le gouvernement conservateur a adopté la politique des libéraux, malgré les nombreuses faiblesses que l'on peut trouver dans les recommandations du comité et dont je voudrais signaler quelques-unes.

Dans son rapport, le comité néglige tout le contexte de son mandat, se consacrant aux intérêts établis de l'industrie minière. Le Comité n'a consulté aucun représentant des associations autochtones ou de tout autre groupe ayant des intérêts particuliers dans les Territoires—et ces groupes sont nombreux. Et s'il tient compte symboliquement de la participation des résidents du Nord, on peut lire dans le rapport, et je cite:

> . . . sa réalisation doit s'allier à un effort tout aussi important de l'industrie en vue d'adapter les caractéristiques et les points forts des gens du Nord aux besoins de l'industrie.

J'hésite à dire comment les gens du Nord appelleraient cela.

De plus, ce rapport ne tient pas compte du fait qu'un conflit concernant l'exploitation de l'uranium dans la région du lac Baker est maintenant devant les tribunaux et qu'il est à peu près impossible de se renseigner sur la nature des négociations qui ont lieu entre l'industrie et le gouvernement relativement à la mine d'Arvik dans la petite île Cornwallis. On doit malheureusement conclure que l'industrie et le gouvernement établissent leur politique à huis clos. De telles façons de procéder ne peuvent qu'aviver la méfiance et les soupçons, et c'est ce qui se passe maintenant.

Je voudrais signaler à la Chambre certaines contradictions et inexactitudes qui nous amènent à nous interroger encore plus sur la valeur de ce rapport comme base de la politique gouvernementale. On peut y lire, et je cite:

> L'industrie minière peut constituer un moyen des plus efficaces pour stimuler l'activité économique, créer des emplois et donner une formation à tous ceux qui vivent actuellement dans le Nord ou qui voudraient un jour s'y établir.

Malheureusement, le dossier de l'emploi d'autochtones dans les mines de Pine Point, Cyprus Anvil et Nanisivik est des plus sombres. De plus, l'exploitation minière dans les Territoires a jusqu'ici été orientée vers l'exportation et n'a suscité que très peu d'activités économiques secondaires. Les faits contredisent donc les affirmations de ce rapport au sujet des avantages durables et à long terme offerts aux gens du Nord.

Le rapport recommande également, et je cite:

> Le développement économique du Nord doit tenir compte pleinement des intérêts légitimes de la population locale et de la protection de l'environnement.

Pourtant, à plusieurs endroits du rapport, il est précisé que la Couronne doit conserver les droits miniers quels que soient les futurs accords conclus avec les autochtones. Devant ce genre de principe, on peut se demander ce que le comité considère comme des intérêts légitimes.

Tout en disant que l'industrie désire protéger l'environnement, le rapport laisse entendre que la réserve de gibier de Thelon, secteur que l'industrie de l'uranium désire prospecter, ne joue peut-être plus un rôle aussi utile. Le rapport recommande également, si l'on interdit le développement économique de certaines terres, que la superficie des terres en question soit réduite au minimum et que le choix des terres tienne compte de leur valeur minière éventuelle. Cela semble dire que les terres mises de côté pour la protection de l'environnement doivent être situées là où il n'y a pas de mineraux plutôt qu'aux endroits peuplés d'une faune importante ou dont l'environnement doit être protégé.

Si l'on veut que l'industrie minière contribue d'une façon positive au développement à long terme du Nord, à mon avis, il faut la considérer dans une perspective plus juste comme un seul des éléments pouvant contribuer au bien-être des gens du Nord. Il ne faut pas, par exemple, la laisser empiéter sur la gestion des ressources renouvelables essentielles à la survie de la culture nordique et au bien-être économique des gens de la région. Et surtout, les intérêts de l'industrie minière ne doivent pas l'emporter sur les droits et aspirations légitimes de la population du Nord.

Des voix: Bravo!

M. Ittinuar: Dans le discours du trône, la diversité du Canada était décrite comme un atout pour le pays et pourtant, la politique à l'égard du Nord semble n'offrir aux autochtones qu'une solution, celle de l'assimilation. Le discours du trône ne mentionne ni les Inuit ni la constitution, il ne mentionne pas non plus l'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest. En fait, si l'on peut en juger d'après la tournure qu'a récemment prise la situation au Yukon, le gouvernement actuel n'a pas vraiment l'intention de faire participer les autochtones au changement politique, si ce n'est de façon symbolique, c'est-à-dire après le fait.

● (1510)

Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Clark) a promis aux habitants du Yukon de les laisser trancher eux-mêmes par voie de référendum la question du statut provincial. Par contre, la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a pris des mesures qui rapprochent dangereusement le gouvernement territorial du Yukon du statut provincial et cela, sans qu'on ait tenu de référendum. Je dis «dangereusement» pour deux raisons. Primo, cette mesure a été prise sans qu'on ait au préalable consulté le Conseil des Indiens du Yukon dont les revendications sont si vulnérables aux humeurs et aux caprices de la politique et des politiciens, parmi lesquels je devrais peut-être me compter. Secundo, après la mise en place d'une structure gouvernementale quasi-provinciale, la question d'un référendum devient purement théorique. Les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon souhaitent bien sûr avoir un gouvernement responsable, mais il est essentiel pour nous de participer au processus démocratique devant aboutir à un tel gouvernement.

Quand on cherche les solutions à apporter à la question de l'évolution politique dans le Nord, la façon logique de procéder, c'est de tenir compte des aspirations des habitants de la région. Nous croyons que c'est la façon démocratique de procéder. Dans le cas présent, les habitants de cette région souhaitent la création d'une nouvelle province qui s'appellerait Nunavut. Ce désir est bien pensé. Il s'agirait de diviser les Territoires du Nord-Ouest en zones plus faciles à gouverner, qui seraient assez homogènes pour permettre une administration publique efficace. Le rapport-synthèse de la commission consultative chargée de l'évolution du mode d'administration des Territoires du Nord-Ouest de 1966 recommandait de faire de Yellowknife la capitale des Territoires. Je voudrais rappeler une des raisons invoquées et je cite:

> Cette ville serait indiquée de par sa situation comme capitale de l'entité politique actuelle des Territoires du Nord-Ouest ou comme capitale de la partie occidentale d'un territoire divisé.

En créant la circonscription de Nunatsiaq, le gouvernement du Canada a déjà reconnu la frontière naturelle qui sépare la zone occidentale de la zone orientale. Nunatsiaq est, des points de vue culturel et géographique, une région distincte située au nord de la limite des arbres.

J'invite maintenant le gouvernement à reconnaître l'aspiration légitime du peuple de Nunavut à devenir un partenaire égal dans la Confédération canadienne. Cette aspiration n'a rien d'exagéré. Il y a à peine 30 ans que Terre-Neuve a adhéré à la Confédération. A un moment où l'unité canadienne est sérieusement mise à l'épreuve, le peuple de Nunavut fait savoir qu'il désire se joindre aux autres Canadiens au sein de la Confédération.

Par principe, je voudrais maintenant m'exprimer en Inuktitut.

[*Note de l'éditeur: M. Ittinuar poursuit en Inuktitut.*]

Je viens de dire que j'avais été accueilli de la façon la plus cordiale par les députés de tous les partis, à l'exception peut-être de ceux du Crédit social. Je tiens à les en remercier et formule le vœu que nous arrivions un jour à nous mieux comprendre les uns les autres.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour vous saluer personnellement, comme un bon ami que je reconnais et qui peut faire un excellent travail et assumer ses nouvelles responsabilités. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier le très honorable premier ministre (M. Clark) et le Cabinet tout entier de la confiance qu'ils me témoignent. C'est un grand honneur que je partage, monsieur l'Orateur, avec les électeurs de ma circonscription d'être appelé à siéger au Cabinet. J'espère bien, monsieur l'Orateur, être à la hauteur de la situation en tout temps et servir les meilleurs intérêts de tout mon pays.

J'aimerais également prendre le temps de féliciter l'Orateur de la Chambre de son élection à ce poste qu'il a occupé avec tant de brio jusqu'ici, et dont il s'est acquitté avec la sagesse qui le caractérise. Je ne peux m'empêcher de lui souhaiter tout le succès mérité et, en toute confidence, j'ajouterai que je ne voudrais pas être à sa place, particulièrement quand il s'agit de prendre certaines décisions. Par la même occasion, monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas signaler le geste des comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, deux nouveaux députés qui viennent se joindre à nous pour cette trente et unième législature du Parlement canadien. Cela me rappelle, monsieur l'Orateur, mes premières années ou mes premiers jours à la Chambre des communes, il y a déjà près de 12 ans. Je tiens également à féliciter tous les députés de leur réélection dans certains cas, ou de leur élection dans d'autres, et tout particulièrement le très honorable premier ministre (M. Clark) qui, en moins de trois années, est passé du rang de simple député à celui de chef de parti et est devenu premier citoyen du Canada. Je pense que c'est un très grand honneur pour moi, ce qui devrait rejaillir sur l'ensemble de la population canadienne.

J'aimerais également enfin féliciter le nouveau chef de l'opposition, celui du Nouveau parti démocatique, ainsi que celui du Parti Crédit Social du Canada (MM. Trudeau, Broadbent et Roy) et leur souhaiter également bonne chance. Je voudrais prendre quelques minutes, monsieur l'Orateur, pour remercier particulièrement les électeurs de ma circonscription, la circonscription électorale de Joliette, qui pour la quatrième fois m'ont élu pour les représenter à la Chambre des communes. C'est un très grand honneur qu'ils me font et j'entends bien leur rendre comme il se doit. Cette confiance, monsieur l'Orateur, ne s'est jamais démentie en dépit de certaines circonstances difficiles. J'ai toujours considéré d'ailleurs le mandat que mes électeurs m'ont confié comme quelque chose d'extrêmement précieux, et ce témoignage qu'ils me rendent aujourd'hui est encore, à mon avis, plus chargé de sens, du fait que le très honorable premier ministre m'a invité à faire partie de son Cabinet. Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est un honneur que je partage avec tous mes électeurs.

Je siège à la Chambre des communes, depuis 1968, je me suis fait un devoir d'être à l'écoute des besoins des électeurs de ma circonscription. Avec les nouvelles responsabilités que je me vois confier comme ministre des Approvisionnements et Services, j'entends bien ne pas délaisser ma circonscription pour autant et faire en sorte qu'il y ait des retombées économiques bénéfiques pour l'ensemble de mes commettants. Je représente une circonscription qui a besoin d'un nouveau souffle sur le plan économique, et comme représentant de la circonscription de Joliette à la Chambre des communes, j'entends bien multiplier mes énergies pour aider à la relance

économique de ma région, à la relance économique de l'ensemble du pays également, mais ce n'est pas incompatible avec ma région.

Les électeurs de ma circonscription ont été patients. Certains le reconnaîtront. Ils ont attendu près de 12 ans pour avoir un député ministériel. J'entends bien ne pas les décevoir sur ce plan, monsieur l'Orateur, et en m'impliquant plus que jamais dans les consultations et dans la mise en œuvre des programmes destinés à améliorer notre qualité de vie. J'aimerais, monsieur l'Orateur, prendre quelques minutes également pour expliquer un peu les responsabilités inhérentes à mon ministère. Depuis toujours d'ailleurs, mon ministère j'en suis sûr et la plupart des organismes publiques d'achats se sont efforcés d'obtenir la meilleure valeur au meilleur prix dans les marchés qu'ils effectuaient au nom du gouvernement.

Aussi le gouvernement fédéral a-t-il depuis longtemps reconnu que sa politique d'achats pouvait stimuler l'expansion économique du Canada. Plusieurs provinces ont agi de cette façon et chacune à sa manière. Le climat financier actuel exige que nous accordions encore plus d'importance à nos achats pour stimuler l'économie canadienne, et c'est de cela que je veux parler quelques instants. Les organismes publics chargés des affaires jouent un rôle important dans l'économie. Le ministère fédéral des Approvisionnements et Services, par exemple, a acheté des biens et des services pour une valeur annuelle de près de trois milliards de dollars. C'est une somme importante mais qui ne représente que 15 p. 100 des 20 milliards de dollars dépensés annuellement pour tous les paliers de gouvernement pour l'achat des biens et services.

Il ne faut pas sous-estimer les répercussions économiques de ces dépenses. Bien entendu, les gouvernements prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'exercer l'influence économique dont ils disposent en tant qu'acheteurs, mais il est également clair que pour obtenir un maximum d'avantages pour le Canada et chaque province, nous avons élaboré un mode de travail plus coopératif afin de faire valoir efficacement notre qualité d'acheteur.

Aucun gouvernement ou ministère ne peut assumer en permanence le rôle de pionnier en ce domaine. Nous en sommes donc à la question primordiale, comment faire l'unanimité entre les gouvernements pour rationaliser et intégrer nos activités dans la mesure nécessaire. Il faut atteindre cette unanimité dans le cadre de nos objectifs de probité et de rentabilité. De plus, la politique de mon ministère accorde la préférence aux sociétés dont le siège social se trouve au Canada, pourvu que la concurrence soit suffisante pour garantir qu'on en ait pour son argent lors de la négociation de contrats. Cette politique a pour effet d'accorder plus de 80 p. 100 de la valeur des marchés du MAS à des entreprises canadiennes. Pour ce qui est du reste des achats faits à l'étranger, soit 20 p. 100, il s'agit généralement de matériel militaire, d'une grande technicité, et pour lequel il n'y a pas de fournisseurs canadiens. Le gouvernement fédéral vise à en obtenir des répercussions favorables sur l'économie canadienne.

● (1520)

Cela se fait par la sous-traitance, par la production sous licence et par les investissements de ses fournisseurs au Canada. Au sujet des achats régionaux, la politique de mon ministère exige que l'on achète les biens et services dans la région en cause, pourvu qu'il existe suffisamment de concurrence. En conséquence, environ 30 p. 100 des achats de mon ministère se font par l'entremise des bureaux régionaux situés dans tout le Canada. Pour les 70 p. 100 qui restent, mon ministère tente de s'assurer que toutes les sociétés canadiennes qualifiées sont invitées à faire des offres. La politique fédérale exige que certains produits, notamment les produits du textile, les vêtements et les navires soient achetés uniquement au Canada. De plus la politique d'acquisition des produits scientifiques et techniques, de même que la politique relative aux munitions accordent leurs préférences aux sociétés canadiennes.

Mon ministère a cherché à promouvoir les intérêts de la petite et de la moyenne entreprises. En moyenne, il a accordé quelque 71 p. 100 du nombre et 40 p. 100 de la valeur annuelle de ces marchés, ce qui représente 585 millions à des petites entreprises. Ce pourcentage se compare avantageusement à la contribution globale de la petite entreprise à l'économie canadienne qui est évaluée à entre 25 et 30 p. 100 du produit national brut. Ce court aperçu des réalisations de mon ministère permet de constater quand même que des efforts louables ont été faits pour aider l'industrie canadienne, mais je crois qu'on peut faire encore beaucoup plus.

A ce propos, je crois qu'il y aurait lieu de miser davantage sur certaines initiatives pour obtenir la plus grande valeur pour notre argent tout en cherchant à accroître notre aide à l'industrie canadienne grâce à une collaboration plus étroite, collaboration, monsieur l'Orateur, que je verrais entre trois ministères fortement impliqués si tel était le désir du ministère de l'Expansion économique régionale, ainsi que de l'Industrie et du Commerce, avec mon ministère. Je crois que nous pourrions envisager dans l'avenir des études en tout cas suffisantes pour réaliser la fabrication de certains produits que nous devons acheter à l'extérieur, ce qui nous permettrait, avec ces deux ministères, de diriger ces industries dans des zones qu'on appelle les zones grises à haut taux de chômage, ce qui pourrait, je le pense, peut-être répondre à l'inquiétude du premier ministre du Québec, hier soir, à Hull, qui aurait comme objectif de rechercher cette équité des achats au prorata de la population des provinces. Je m'engage bien, monsieur l'Orateur, à chercher et à réaliser cet objectif avec la coopération de ces deux ministères pour qu'enfin ma province, et je suis convaincu que les honorables députés de l'autre côté sont d'accord là-dessus ainsi que mes collègues, ait l'équité et que ces achats se fassent à la grandeur du pays, aussi avec la même équité.

Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, et je le voudrais bien, puisque l'occasion m'en est fournie, de me réjouir personnellement de voir consignées au menu du discours du trône certaines mesures destinées à relancer l'économie au Canada.

Comme membre du cabinet, j'ai insisté dès la réunion à Jasper pour que l'accent soit mis sur le plan de la relance économique, et c'est avec plaisir que je constate que le message est livré. Le renforcement du ministère de l'Expansion économique régionale, le programme original, il faut bien l'admettre, du crédit pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers, l'élaboration avec les provinces d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du pays tout entier, l'aide à la petite et moyenne entreprises sont là, monsieur l'Orateur, autant d'indications claires de la volonté de notre gouvernement d'intervenir directement pour redresser l'économie canadienne. Et je ne voudrais pas passer sous silence l'intention du gouvernement de mettre sur pied un programme pour venir en aide aux handicapés à la grandeur du pays.

La convocation d'une conférence nationale sur le développement économique avec tous les partenaires, le monde des affaires, les syndicats, les coopératives et d'autres groupes de toutes les provinces, c'est la démonstration, monsieur l'Orateur, que désormais nous entendons bien consulter avant de décider. Ce geste qui débouche sur une espèce de sommet de tous les agents de développement économique au Canada s'inspire d'un nouvel esprit de collaboration que le très honorable premier ministre entend instaurer dans ce pays.

Je m'en voudrais de ne pas souligner ici, à l'instar du très honorable premier ministre, que ce n'est plus maintenant une poignée d'élites qui décident de l'orientation des politiques de notre pays mais les députés démocratiquement élus représentant toutes les provinces, l'illustration même, monsieur l'Orateur, du vrai fédéralisme qui part d'en bas pour monter vers le haut, et non pas l'image que nous avons subie depuis trop longtemps d'un fédéralisme qui épouse la forme de la pyramide inversée venant d'en haut et qui écrase toute initiative privée. Cela me donne également l'occasion de me réjouir de l'ouverture d'esprit que nous entendons pratiquer dans tous les domaines des relations fédérales-provinciales. Ce sera notre marque de commerce, monsieur l'Orateur, et pas seulement d'ici au référendum québécois mais après également.

Quant à moi, je me suis toujours prononcé ouvertement en faveur d'un fédéralisme renouvelé et décentralisateur. Ce n'est pas sans un certain déchirement que j'ai assisté depuis dix ans à cette bataille rangée, préparée par les commandos de l'ancien ministre responsable des relations fédérales-provinciales, et qui n'a finalement abouti qu'à un durcissement des positions des provinces, du Québec en particulier, envers le gouvernement fédéral. Je me réjouis donc de l'annonce faite par le premier ministre à ce sujet, et par laquelle il invite tous les députés de la Chambre à faire preuve d'un esprit plus ouvert, davantage tourné vers les réalités économiques et les inégalités qui devraient être mieux comprises afin de mieux nous unir. Cette attitude de collaboration me sourit, et j'entends bien la pratiquer ouvertement, monsieur l'Orateur. Je m'empresse d'ajouter tout de suite qu'il ne s'agit pas pour moi d'une conversion subite, puisque c'est là un point de vue que je défends depuis que je représente ma circonscription à la Chambre.

Cependant, je comprends bien que l'attitude à laquelle nous convie le très honorable premier ministre ne sera pas facile pour tout le monde. Toutefois je crois que le temps est venu d'enterrer la hache de guerre. Désormais, monsieur l'Orateur, une nouvelle ère commence. Finis les batailles stériles et les épouvantails que l'on agitait pour faire peur à tout le monde. Finie aussi la propagande. Tout a été dit et il faut maintenant passer à l'action.

Depuis le 22 mai, jour de l'élection de notre parti au pouvoir, un climat de détente a fait place au stress entretenu depuis trop longtemps et savamment préparé par nos adversaires d'aujourd'hui. Nous nous sommes efforcés depuis quatre mois à prouver davantage les points qui nous rapprochent des provinces et spécialement du Québec, plutôt que de mettre en évidence les points qui nous séparent. Je crois beaucoup à cette attitude qu'il nous faudra développer et qui consiste à écouter ce que les autres désirent.

Monsieur l'Orateur, trop longtemps nous avons assisté à un dialogue de sourds entre le gouvernement fédéral et ma province particulièrement. Nous allons, je crois, nous orienter vers une plus grande disponibilité. Nous habitons un pays extrêmement riche, qui recèle de valeurs inouies. Nous avons tout à gagner à mettre en commun ce que nous avons à l'heure où l'économie nous invite à penser les uns aux autres.

Le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie s'est refusés à faire de l'unité nationale le cheval de bataille des dernières élections, et je l'en félicite. Parce que, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons qu'il existe beaucoup d'autres priorités qui commandent une intervention immédiate, et dans l'hypothèse où la restauration d'un climat économique se réaliserait, sans négliger l'importance des réformes constitutionnelles qui seraient beaucoup plus faciles dans un climat plus serein pour entreprendre les discussions et les négociations avec les provinces.

J'ai toujours estimé que nous ne gagnerions pas beaucoup à mettre en opposition les partenaires qui composent la nation canadienne. Mais je persiste à croire que nous avons tout à gagner à trouver ensemble, dans un effort spontané de recherche, de meilleurs modes de vie où tous les Canadiens, de langue anglaise et de langue française, vivront au même diapason.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas, comme nos adversaires l'ont trop souvent démontré, en faisant le procès des autres, et plus spécialement celui de nos partenaires du Québec, que nous arriverons à un terrain de commune entente. Une plus grande souplesse, une certaine ouverture d'esprit, moins d'arrogance et d'intolérance m'apparaissent comme des moyens tout désignés pour amorcer un début de réconciliation, spécialement à la veille du référendum qui se tiendra au Québec le printemps prochain.

Je remarquais que certains députés d'en face, la semaine dernière, et peut-être aujourd'hui encore, se scandalisaient du fait qu'on ait mis de côté cet outil de confrontation et d'agression, je dirais, qu'était la loi sur le référendum . . . le printemps dernier, loi à laquelle je me suis opposé vigoureusement. Et mon parti et mon gouvernement ont compris également que ce n'était pas là la façon de traiter les gens du Québec. Nous avons confiance en la maturité des Québécois. Nous avons également confiance dans le fait que, par des propositions et par une attitude surtout, une attitude de concertation qui fera

place à la confrontation, nous prouverons ainsi à l'ensemble des Québécois que leur avenir et les multiples avantages que leur offre ce pays sont encore à l'intérieur d'un cadre constitutionnel, mais beaucoup plus souple que celui qu'on a pu nous inventer jusqu'à ce jour. C'est pour cette raison, car j'écoutais le député de Laprairie (Deniger) tantôt qui se posait des questions:

● (1530)

Comment se fait-il que l'Ontario achète à un prix supérieur plutôt que d'acheter au Québec, que la Colombie-Britannique en fait autant? Comment se fait-il que l'économie soit rendue au point à peu près le plus bas? Comment se fait-il que le pays soit divisé? Je l'excuserai, monsieur l'Orateur, il est nouveau député. Peut-être n'a-t-il pas suivi son parti depuis les dix dernières années? Comment se fait-il qu'un gouvernement depuis 16 ans au pouvoir avec une soixantaine de Québécois ait placé le pays dans une situation semblable? Et, comment se fait-il qu'ils n'aient pas été capables de livrer le message que les Québécois attendaient d'eux?

Et la coopération que les Québécois attendaient d'eux? Ce député devrait savoir que dans les dix dernières années, sous ce régime, on a multiplié par je ne sais quel chiffre le nombre de Québécois qui se sont découragés du fédéralisme préconisé par ce parti. La question est claire. Ils ont failli, et ils devraient se demander comment il se fait que ce pays au plan économique connaisse une telle faillite? Comment se fait-il que son propre parti a laissé augmenter un taux de chômage de 200,000 à 1,500,000 en moins de dix ans? C'est le genre de questions que le député de Longueuil (M. Olivier) devrait se poser au lieu d'interrompre ceux qui ont des choses que je pense devoir dire aujourd'hui.

Cette attitude de souplesse de notre part, monsieur l'Orateur, cette volonté d'écouter, comme je le disais tantôt, nos partenaires des autres provinces, contribuera, j'en suis convaincu, à jeter les bases d'un fédéralisme rajeuni beaucoup plus près des aspirations des provinces. Je n'invente rien, je ne fais qu'observer ce qui se passe au Canada. Depuis les 12 dernières années que je siège comme représentant de la circonscription électorale de Joliette, j'ai été témoin d'affrontements qui auraient pu, à mon sens, être évités si le gouvernement qui nous a précédés avait fait preuve d'une plus grande compréhension.

Faudrait-il rappeler l'histoire, mes collègues s'en souviennent, de la taxe de vente, par exemple, où j'étais gêné de voir mes collègues du Québec se confronter avec les aspirations et les intérêts les plus évidents pour la province de Québec. Mais non, ces gars-là aujourd'hui nous accusent de vouloir vendre notre chemise aux provinces! Ces gars-là responsables du déchirement du pays que nous connaissons actuellement par une confrontation, par un plaisir à confronter les provinces se demandent ce que c'est également, et particulièrement, une meilleure compréhension et une souplesse vis-à-vis des provinces.

Ce désir de permettre aux provinces qu'elles participent aux grandes décisions nationales, ce désir profond du premier ministre et de tous mes collègues de permettre aux provinces de discuter de décisions importantes qui ont des conséquences directes dans leur propre économie. Voilà le genre de fédéralisme et d'administration que nous voulons établir, monsieur l'Orateur. Ils nous accusent de vouloir vendre notre chemise aux provinces quand ces derniers, avec 16 ans de pouvoir, ont réussi à déchirer le pays comme c'est la situation aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Je n'éprouve pas de sympathie pour ce genre d'arguments qui nous est présenté trop souvent.

Même le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin), la semaine dernière à Winnipeg, avec quelques libéraux qui cherchent, bien sûr, une voie d'évitement, un chemin plus sûr, je les comprends, de plus j'ai connu cela, si cela peut faire plaisir, j'ai connu cela mais ils vont le subir un peu eux aussi, et à mon grand plaisir d'ailleurs. Que l'on se rassure! En fin de semaine dernière, le député d'Ottawa-Carleton allait dire à Winnipeg, et il m'a arraché les mots de la bouche, il disait que le moment était venu de se diriger vers un fédéralisme flexible. La flexibilité, la souplesse, ce ne sont pas eux qui ont inventé cela. Bien sûr, le journaliste n'a pu faire mieux que de dire: Le député d'Ottawa-Carleton a repris les propos du très honorable premier ministre du Canada actuellement. Je m'en réjouis. Le député d'Ottawa-Carleton, à la suite des travaux qu'il a dû faire et qui ne doit pas toujours être à l'aise avec son parti, compte tenu des recommandations qu'il a faites, a quand même saisi dans ses travaux, et nous sommes conscients de cela et nous en sommes fort heureux, que la flexibilité s'impose, la souplesse, mettez-vous ça dans les oreilles les gars, c'est important ça, ça fait longtemps que vous n'avez rien compris. Le degré de frustration des milliers de Canadiens, de Québécois en particulier, n'a d'égal que l'acharnement maladif et l'esprit de persécution qu'ont développé avec un raffinement échevelé nos adversaires pour chercher les occasions de multiplier les affrontements et les accrochages avec ma province, particulièrement, qui est leur province également.

Nous n'avons pas l'intention de déterrer la hache de guerre des libéraux, monsieur l'Orateur, mais plutôt d'amorcer comme je l'ai dit tantôt un dialogue soutenu. Nous récoltons aujourd'hui la tempête qu'a provoquée le gouvernement précédent. Nous avons l'intention de mettre le cap sur un soleil plus radieux, monsieur l'Orateur, en pratiquant nous-même de ce côté-ci de la Chambre un esprit plus ouvert envers les revendications du Québec et des autres provinces. Là comme ailleurs, patience et longueur de temps font plus que . . .

M. Olivier: . . . force et que rage.

M. La Salle: . . . que force et que rage. Le député de Longueuil sait cela! Je suis surpris qu'il ne l'ait pas mis en pratique souvent, par exemple.

Dans un autre domaine, monsieur l'Orateur, je voudrais dire deux mots de l'une de nos préoccupations . . .

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je m'excuse d'interrompre l'honorable ministre, et député de Joliette, en même temps je le félicite de son discours, et j'aimerais qu'il prenne garde aux jugements qu'il porte. J'aimerais aussi, lorsqu'il porte un jugement sur un autre député de la Chambre, qu'il soit en mesure de nous dire d'où vient la citation qu'il vient de faire et les exemples qu'il prend. Je serais prêt à les mettre en pratique à condition qu'il me dise où il les a pris lui-même. Les résultats du 22 mai, monsieur le président, prouvent hors de tout doute que les Québécois ont rejeté son parti comme ils ont toujours été rejetés d'ailleurs.

M. La Salle: Je suis bien prêt à citer des exemples à l'honorable député, mais je ne me souviens pas de l'avoir entendu parler à la Chambre, et ses actes ne me le permettent pas non plus.

Alors, monsieur le président, je ne vais pas citer les exemples que l'honorable député voudrait m'entendre citer, parce qu'il n'a pas fait suffisamment . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre, je vous prie. Je demande au ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) de poursuivre son discours.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je voudrais bien poursuivre mon discours. Dans un autre domaine, monsieur l'Orateur, je voudrais dire deux mots sur l'une des préoccupations quotidiennes, soit le développement de l'agriculture au Canada et au Québec en particulier. On s'est inquiété, monsieur l'Orateur, parce que dans le discours du trône on n'a pas nécessairement parlé d'agriculture, mais on peut être assuré que l'on va s'en occuper, monsieur l'Orateur, car le domaine de l'agriculture a une importance capitale dans nos prévisions économiques. Qu'on se rassure là-dessus! Je représente à la Chambre des communes une circonscription dont l'économie, d'ailleurs agricole en grande partie, est tributaire des ressources de la terre. Ma circonscription électorale de Joliette est une des régions qui fournit une production substantielle en agriculture.

La situation de toute l'industrie laitière nous importe également au plus haut point. On a connu des années difficiles. Mes amis d'en face s'en souviennent. Nous n'étions pas au pouvoir, monsieur l'Orateur, mais je m'en souviens, moi, de ce qui se passait. Je voudrais simplement signaler, pour la gouverne de mes collègues, que le gouvernement progressiste conservateur a autorisé, quelques semaines après le 22 mai, une augmentation des quotas de production de lait destiné à l'exportation de l'ordre de trois millions les cent livres de lait représentant ainsi pour les producteurs de lait des ventes de l'ordre de 39 millions de dollars. Nous envisageons également dans un avenir rapproché d'augmenter de un à deux p. 100 les quotas de production de lait et des sous-produits destinés à la consommation. La remise des 20c. perçus, de la retenue de 20c., qui a été renvoyée aux producteurs récemment, qui correspond à 26 millions de dollars dont 13 millions de dollars iront uniquement au Québec. Ce sont des chiffres en tout cas qui, je pense, font la preuve de notre considération vis-à-vis de l'agriculture. Le mois dernier, mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), a eu l'occasion d'inaugurer à Sainte-Claire une usine de transformation, projet d'ailleurs qui a été d'abord commencé par le gouvernement antérieur, et je suis très heureux de le signaler, l'ouverture a eu lieu récemment.

[L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)).]

Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 2 millions de dollars pour lequel le ministère de l'Expansion économique régionale a versé également un demi-million de dollars pour le port de Québec, pour les besoins d'entreposage d'environ 100,000 tonnes de produits. Cela apportera dans l'économie de la région québécoise ou de la ville de Québec un investissement de 50 millions de dollars. Un autre projet semblable est déjà en marche à Saint-Alexandre, près de Rivière-du-Loup, lequel nécessitera un investissement de l'ordre de 7 millions de dollars pour l'établissement d'une usine de transformation.

Voilà pour le moment en tout cas certaines réalisations, et ne serait-ce que pour faire la preuve que nous sommes fort intéressés à l'agriculture, et je crois que mon parti, compte tenu de sa représentativité d'ailleurs qui vient du secteur agricole beaucoup plus qu'on a pu l'imaginer jusqu'à présent, et personnellement c'est sûr que j'ai un rôle important à jouer pour recevoir, monsieur l'Orateur, je ne sais pas combien de mémoires de groupes agricoles, avec qui d'ailleurs, et mes amis d'en face venant du Québec, je serai fort heureux de coopérer pour améliorer le sort des agriculteurs dans ma province également. Je suis convaincu que mes collègues seront fort heureux d'appuyer toutes mesures qui permettront à l'ensemble du pays, quelle que soit la province, de bénéficier de subventions ou de politiques qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, étant donné les circonstances.

Monsieur l'Orateur, je crois que mon temps de parole achève. Je voulais profiter de cette occasion pour rappeler à la Chambre que nous envisageons une excellente session, que nous envisageons également de réaliser des objectifs dont deux fondamentaux: la restauration du climat économique dans ce pays, la diminution du chômage, bien sûr, avec de l'aide, je l'espère, dans la mesure où on voudra être suffisamment objectif. Je crois que nos amis d'en face actuellement devraient et devront être appelés à regarder cette objectivité dans un minimum vital pour coopérer avec le gouvernement vis-à-vis de ces bonnes intentions.

Quant à l'unité de ce pays, nous ne ménagerons rien pour réaliser l'objectif fondamental de chaque Canadien qui est celui de pouvoir reconnaître ses différences et, celles-ci étant reconnues, les accepter et réussir ensemble à bâtir un merveilleux pays, ce qui permettra également l'équité, l'égalité et la justice pour chaque Canadien.

● (1540)

[*Traduction*]

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens moi aussi à vous féliciter de votre nomination à votre haute charge. Je cède également à la tradition de la Chambre pour féliciter de leurs discours le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald). On me permettra sans doute d'ajouter une note personnelle à mes félicitations au député de Cardigan, car il est en quelque sorte mon député à la Chambre puisqu'il représente un merveilleux coin de pays où j'ai encore le bonheur de posséder la terre où se sont établis mes ancêtres il y a quelque deux cents ans.

Monsieur l'Orateur, je représente une nouvelle circonscription de la région métropolitaine de Toronto, celle d'Etobicoke-Nord, secteur vital où l'industrie, et particulièrement l'industrie légère et de pointe, pousse mes commettants à s'intéresser vivement aux politiques préconisées par le gouvernement, notamment celles qui sont liées à la stratégie industrielle. La

circonscription d'Etobicoke-Nord se compose de citoyens travailleurs et diligents dont beaucoup n'ont acquis que récemment la citoyenneté canadienne, et qui sont tous désireux de voir offrir aux Canadiens de nouvelles possibilités de contribuer au développement de leur pays et de manifester leur fierté d'être Canadiens par leur initiative et leurs talents.

C'est en partie pour cela, monsieur l'Orateur, que je désire parler aujourd'hui d'expansion commerciale et industrielle au Canada ainsi que de notre aide aux pays en voie de développement.

Les accords du GATT conclus à Genève le printemps dernier constituent la dernière étape d'un cheminement long et difficile vers une libéralisation des échanges commerciaux qui a commencé à la fin des années trente. Les récentes négociations de Tokyo constituent à maints égards l'étape la plus difficile de ce long cheminement. Les négociations précédentes avaient facilité les réductions tarifaires; en 1973, lorsque les entretiens de Tokyo ont débuté, l'homme, grâce à son ingéniosité, était si bien parvenu à remplacer les obstacles tarifaires traditionnels par toute une série d'obstacles non tarifaires que l'intensification des échanges internationaux était devenue de plus en plus difficile.

Compte tenu de cela, il est remarquable que l'on ait fait autant de progrès à Genève. Il nous reste toutefois encore beaucoup à faire au Canada si nous voulons vraiment tirer parti des résultats de ce marathon commercial. C'est au niveau de nos relations avec les États-Unis que le plus gros reste à faire. Je me base sur certaines conséquences que les accords du GATT auront pour le Canada; les Canadiens ne devraient toutefois pas se leurrer car il existe un problème beaucoup plus fondamental, celui de notre aptitude à organiser dorénavant nos relations économiques avec les États-Unis de manière à pouvoir nous occuper de la satisfaction de nos besoins socio-culturels propres, bref, à pouvoir mieux exprimer les valeurs, les habitudes et les traditions qui nous sont propres.

Le Canada et les États-Unis se sont maintenant engagés à instaurer virtuellement le libre-échange au bout de huit ans dans le contexte plus vaste de réductions universelles des obstacles tarifaires et non tarifaires. C'est là un fait nouveau dont, du moins en théorie, nous devons nous réjouir. L'accès plus libre aux marchés internationaux, l'accès plus libre à l'un des marchés les plus vastes et les plus prospères, celui des États-Unis d'Amérique, devrait aider l'industrie canadienne à surmonter cet obstacle persistant à une productivité accrue à sa compétitivité à l'échelle internationale: à savoir les débouchés restreints jusqu'ici pour les produits canadiens.

La question des coûts et avantages réels du libre-échange est fort complexe, monsieur l'Orateur, mais elle réclame maintenant notre attention immédiate. Dans le passé, la discussion s'est poursuivie à loisir; mais avec la conclusion des accords du GATT, elle devient pressante. Si mon plaidoyer en faveur d'une action immédiate peut sembler teinté de sectarisme, que le gouvernement se rappelle la récente exploration de M. Robert Stanfield. En avril, il déclarait:

> En raison de l'importance des économies d'échelle, notre pays pourra-t-il continuer à se développer ... sans des échanges plus libres avec le marché américain? Par contre, allons-nous demeurer suffisamment indépendants si nous accentuons le libre-échange avec les États-Unis? La Grande-Bretagne a beaucoup hésité avant d'entrer dans le marché commun européen et, pourtant, aucun de ces pays ne peut dominer le marché commun européen dans la même mesure que les États-Unis domineraient un marché commun partiel ou intégral englobant le Canada et les États-Unis.

M. Stanfield a poursuivi en disant:

> Ces questions revêtent une importance cruciale pour le Canada et pour les hommes politiques canadiens ... Celle-ci n'a toutefois été que peu débattue sur la scène politique ... Il serait intéressant de savoir si les Canadiens souhaitent que cesse l'intégration de l'économie de leur pays à celle des États-Unis et acceptent d'avance les difficultés économiques qui résulteraient d'une telle politique, ou si par contre ils préféreraient avoir de plus en plus accès au marché américain tout en prévoyant les mesures protectionnistes qui deviendraient alors nécessaires. La question devra bientôt être sérieusement débattue, et ce aux plus hauts niveaux de la scène politique canadienne.

J'ai constaté que le libre-échange avait certains avantages théoriques. La réalité est malheureusement assez différente de la théorie en matière économique. Le cas du Canada est unique parmi les pays non communistes du fait que le pays vers lequel 70 p. 100 de notre commerce, y compris 82 p. 100 de nos exportations de produits ouvrés, est dirigé est le même pays qui contrôle la majeure partie de notre secteur de la fabrication et d'importants secteurs de nos ressources et industries connexes. On se rend d'autant plus compte de la singularité de la situation canadienne si l'on se souvient que lorsque les États européens ont décidé après la guerre d'instituer le libre-échange entre eux, on a alors assisté, ainsi qu'un observateur l'a remarqué, à l'union d'économies industrielles de tailles plus égales ou dont les industries n'étaient pas dominées économiquement par les succursales de celles d'un pays voisin.

● (1550)

Aujourd'hui, en dépit des barrières douanières, les sociétés américaines dominent le secteur de la fabrication au Canada. Demain, nous aurons supprimé presque toutes ces barrières douanières entre nous et les États-Unis.

L'étendue de l'investissement étranger au Canada, surtout américain, est pour nous une réalité courante. Dans toute évaluation du rendement net de cet investissement, il faut reconnaître que nous nous sommes endettés plus que n'importe quel autre pays industrialisé. Au cours des dernières décennies, nous n'avons cessé de verser de plus en plus de redevances et de dividendes et il a fallu maintenir nos taux d'intérêt plus élevés que ceux des États-Unis avec toutes les conséquences que cela suppose pour notre politique fiscale.

En second lieu, compte tenu du fait que les États-Unis sont notre principal associé et qu'ils contrôlent d'importants secteurs de notre économie, une bonne partie de ce qu'on décrit comme des échanges entre nos deux pays ne sont ni plus ni moins qu'un va-et-vient de composantes ou de produits à l'intérieur d'une même compagnie américaine qui ne dépend pas nécessairement du jeu des forces du marché.

Troisièmement, en ce qui concerne les exportations, si quelques filiales canadiennes ont reçu un «mandat global» pour l'écoulement de leurs produits, d'autres doivent s'en tenir à des débouchés délimités ou on leur interdit simplement d'exporter. Et pour accroître davantage la rentabilité de la société mère, il arrive souvent qu'on limite les efforts de recherche et de développement; la mise au point de produits nouveaux ou la diversification de la fabrication.

J'ai noté avec intérêt que dans un discours récent, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) a déploré, comme il se doit, l'absence de liberté d'exportation chez quelques filiales canadiennes. Cependant, il s'est montré avare de commentaires sur ce qu'il y aurait lieu de faire à ce sujet. Dernièrement, le comité consultatif spécial sur la recherche et le développement a remis à son collègue, le ministre

d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Grafftey), un rapport où l'on passe en revue la situation des filiales qui ne peuvent exporter comme elles le veulent. J'invite le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) à lire ce rapport. J'espère que nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur cette question.

Dans ce contexte, compte tenu des derniers accords du GATT, il serait vain de croire que les barrières douanières et les barrières non douanières sont des moyens efficaces de réaliser une stratégie industrielle à long terme pour le Canada. Nous devons chercher ailleurs, si nous voulons réaliser notre double objectif, c'est-à-dire une plus grande expansion industrielle et un plus grand contrôle par les Canadiens. En choisissant nos moyens, essayons de découvrir les principales répercussions onéreuses du libre-échange avec les États-Unis.

Les entreprises américaines reconnaissent qu'il est possible d'accroître les profits grâce au libre-échange; selon toute vraisemblance, elles examineront chacune de leurs filiales canadiennes pour savoir lesquelles elles pourraient fermer au Canada et transférer aux États-Unis, sans perte, dans le but d'améliorer la productivité et de réaliser des économies d'échelle. L'importance de l'investissement américain au Canada ne les découragerait pas d'entreprendre une pareille initiative, même si les questions de transport et les autres frais pouvaient dans certains cas les en dissuader. La migration actuelle de certaines activités manufacturières de la Nouvelle-Angleterre vers les États où les coûts d'exploitation sont moindres est un signe manifeste de la mobilité de ces investissements.

En outre, le Canada et les États-Unis ressentent de plus en plus les répercussions de la hausse du coûts de l'énergie et, particulièrement, la concurrence des produits manufacturés à bon marché dans les pays du tiers monde; cette concurrence exerce de fortes pressions sur les entreprises à grand capital humain; de toute évidence, si elles en ont le choix, les entreprises américaines préféreront protéger l'emploi aux États-Unis avant tout. Enfin, même si elles laissent une filiale au Canada, celle-ci serait entièrement intégrée à l'activité continentale de la maison mère, ce qui rendrait pratiquement inutile la présence au Canada de cadres supérieurs.

Entre-temps, il va de soi que des sociétés canadiennes essaieraient de profiter en même temps du libre accès aux marchés des États-Unis et d'outre-mer. Malgré la réaction américaine au libre-échange qui, selon moi, profiterait aux sociétés intéressées, puisqu'il est conforme aux règles les plus élémentaires du marché, il est peu probable que les initiatives canadiennes en vue de profiter de la situation aient le même succès. En fait, les sociétés multinationales sont, de par leur nature même, plus susceptibles de disposer des ressources et de la souplesse voulues, pour leur permettre de profiter pleinement des possibilités offertes par le libre-échange. Il serait par exemple raisonnable de supposer que si, de façon générale, les petites entreprises canadiennes ne reçoivent pas d'aide leur permettant de s'adapter, ce qui comprendrait des subventions pour leur aider à acquitter les frais d'investissement de leur réorganisation, elles éprouveront manifestement plus de difficultés à faire la transition au libre-échange que les grandes sociétés américaines qui connaissent déjà bien les marchés américains et canadiens.

[M. MacLaren.]

Comme certains secteurs importants de l'économie canadienne sont dominés par des sociétés américaines, le gouvernement canadien sera la seule entité en mesure de prendre les devants pour tâcher de déterminer quels sont les secteurs industriels capables de faire face à la concurrence des marchés internationaux, plus particulièrement aux États-Unis. Même si les gouvernements, sauf peut-être celui du Japon, ne semblent pas être tellement capables de prévoir l'avenir de l'industrie ou prédire l'orientation des changements technologiques, et même s'il doit mener une lutte inégale contre les grandes sociétés américaines, le gouvernement canadien devrait tâcher de favoriser l'émergence de sociétés canadiennes viables dans l'économie américaine et ailleurs.

Cet objectif exige une politique de développement industriel qui, on peut le constater, correspond à bien des égards à une politique visant à promouvoir l'investissement canadien dans les sociétés canadiennes et l'achat de filiales de sociétés étrangères.

La création de l'Agence d'examen de l'investissement étranger est venue de ce que le gouvernement fédéral de l'époque se rendait de plus en plus compte que les mesures qu'il improvisait face à l'investissement étranger étaient insuffisantes et qu'il était nécessaire de faire davantage pour calmer les inquiétudes que suscitaient chez le public les inconvénients dus à l'accroissement de l'investissement étranger au Canada.

Il est possible que l'Agence ait permis au Canada de bénéficier davantage de ces investissements, mais il n'en demeure pas moins que par les réinvestissements et les achats, l'emprise des sociétés étrangères a continué à s'étendre. Je regrette pour ma part que depuis la deuxième guerre mondiale les gouvernements du Canada n'aient pas réussi à faire plus pour que les Canadiens bénéficient davantage des investissements étrangers et pour les inciter à investir au Canada.

Le gouvernement précédent a adopté plusieurs politiques tendant principalement à promouvoir l'esprit d'initiative dans les petites et moyennes entreprises canadiennes, domaine où la domination des sociétés étrangères n'est pas importante. Ces politiques ont contribué à divers degrés à faire pousser de nouvelles entreprises, à accélérer la croissance des entreprises existantes et à assurer l'acquisition d'entreprises contrôlées par l'étranger. Elles font voir la mesure dans laquelle les pouvoirs fédéral et provinciaux sont déjà intervenus pour aider le secteur privé à régler des problèmes structurels, spécialement les entreprises industrielles.

Cependant, un interventionnisme étatique exagéré risque d'aggraver l'inefficacité, sans réel avantage du côté de la productivité. La libéralisation des échanges intérieurs et extérieurs, l'amélioration des conditions de concurrence en matière surtout de fusions et de monopoles, et les encouragements fiscaux sont une chose. Les politiques d'approvisionnements publics, les fusions forcées et les barrières à l'importation de technologies en sont une autre toute différente.

Il faudrait que le gouvernement se définisse une action d'encouragement au secteur privé sans intervention indue, de promotion de la collaboration entre pouvoirs publics et entre entreprises; de relations positives avec les entreprises et avec les syndicats; et de stratégie industrielle nationale favorisant l'emploi et les capitaux canadiens.

Il y a plusieurs années que l'expression «stratégie industrielle» est à la mode. Dans sa définition la plus simpliste, qui

est militaire, la stratégie est un plan qui, s'il est appliqué méthodiquement, doit conduire sûrement à la victoire. La recherche d'une stratégie industrielle ainsi conçue s'est révélée aussi infructueuse que celle du mouvement perpétuel.

Il ne saurait y avoir de grande stratégie industrielle unique. Il peut arriver par exemple que certains secteurs aient besoin d'une protection douanière résiduelle, alors que pour les autres cette protection soit tout à fait nuisible. Ayant compris qu'il ne peut y avoir de stratégie unique pour le Canada, mais plutôt un faisceau de stratégies sectorielles coordonnées, le gouvernement précédent a créé le Conseil de développement économique. Ce conseil a mis en route, de concert avec le monde du travail, celui des affaires et les gouvernements provinciaux, 21 stratégies sectorielles.

● (1600)

Il nous faut continuer à mettre au point des politiques de secteur plus précises et les moyens de les appliquer. Il nous faut commencer à classer, par catégories, nos activités industrielles d'après ce qu'elles offrent au pays à court et à long termes. Les industries et les secteurs le mieux préparés à produire des biens capables de soutenir la concurrence dans les marchés internationaux devront être les premiers à bénéficier des encouragements à l'industrie.

D'autres secteurs de l'économie canadienne ont besoin d'aide d'adaptation pour faire face aux importations accrues, surtout du tiers monde. Toutes les stratégies de secteur dignes du nom soulèveront forcément la question des priorités dans les investissements des compagnies canadiennes et étrangères exploitant au Canada, et celle des encouragements des gouvernement et fédéral et provinciaux pour les inciter à s'orienter dans le sens qui aura été convenu. Ainsi, les provinces ayant des pouvoirs étendus en ce qui a trait aux fusions et aux nouvelles acquisitions, leur entière participation s'imposera.

Dans le cadre d'une stratégie industrielle cohérente, l'Agence d'examen de l'investissement étranger aurait un rôle prédominant. Elle pourrait donner sa pleine mesure en tant qu'outil de stratégie industrielle. Si le gouvernement fédéral, en consultation avec les autres éléments importants de l'économie, pouvait mettre au point des stratégies industrielles véritables—par opposition aux stratégies défensives—à l'intention des principaux secteurs, toute mainmise ou expansion étrangère pourrait être évaluée par l'Agence sur la base de sa compatibilité avec des secteurs désignés comme concurrentiels sur le plan international et les industries qu'ils renferment. Je suis heureux que l'un des comités spéciaux de la Chambre nous offre l'occasion d'étudier plus avant la question de l'investissement étranger et le rôle de l'Agence. Je suis convaincu que le député de Mississauga-Nord (M. Jupp) présidera le comité avec compétence.

J'ai déjà dit qu'il faudra prendre d'autres mesures pour promouvoir la propriété canadienne, une orientation qu'il est essentiel que nous prenions si nous voulons atteindre le degré d'indépendance économique nécessaire pour répondre à nos propres besoins fiscaux et réduire la fuite trop importante de dividendes, de redevances et d'autres sommes invisibles qui mine tellement nos efforts en vue d'administrer notre économie de façon cohérente. Je crois savoir que nous aurons l'occasion, pendant le débat sur le budget et lorsque les accords du GATT seront déposés à la Chambre, de proposer des mesures de façon détaillée. Par conséquent, je ne ferai qu'effleurer le sujet aujourd'hui.

Quoique l'on puisse parfois dénoncer à juste titre l'injustice sociale des mesures fiscales, celles-ci peuvent, lorsqu'elles sont appliquées avec discernement, être un moyen efficace d'encourager les Canadiens à investir dans des valeurs canadiennes. On a réussi, par des dégrèvements d'impôt, à orienter vers des secteurs précis des investissements additionnels considérables. Il semble n'y avoir aucune raison de ne pas en faire bénéficier, au besoin, les entreprises à financement canadien d'autres secteurs.

La création de sociétés d'assurance-crédit pour les entreprises, proposée par le Conseil du développement économique, devrait aider à débloquer de nouvelles et importantes sources de capitaux, y compris les caisses de retraite.

En ce qui concerne le secteur vital de la recherche et du développement, l'Association des manufacturiers canadiens a réclamé avec raison l'établissement de stimulants fiscaux pour rendre ce genre d'investissement plus attrayant que d'autres possibilités d'investissement. La propriété par les employés et un élargissement du rôle de la Corporation de développement du Canada constituent d'autres manières de favoriser la propriété canadienne et d'aider les entreprises canadiennes à se préparer à relever le formidable défi qui se présente au Canada au moment où nous nous dirigeons vers un monde de libre échange.

Ce ne sont là que quelques exemples de mesures que nous pourrions prendre pour encourager l'investissement au Canada. Nous aurons l'occasion d'approfondir cette question plus tard. Mais si nous entendons accroître nos exportations et nous porter graduellement acquéreurs de notre propre industrie, avec tous les avantages que cela comporterait pour les Canadiens, nous devrons sans tarder adopter trois mesures essentielles. Premièrement, nous devrons instituer un organisme consultatif auquel seraient représentés les milieux d'affaires et ouvrier ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce genre de tribune devrait exister depuis longtemps. Deuxièmement, le gouvernement fédéral devrait exercer des pressions pour qu'on tende à la libéralisation des échanges à l'intérieur même de notre pays plutôt qu'à la défense des intérêts régionaux. Troisièmement, le gouvernement canadien devrait conclure le plus tôt possible avec le gouvernement américain une entente, avantageuse pour les deux parties, portant sur la politique d'achat des deux gouvernements et sur la limitation du recours aux droits compensateurs.

Au fur et à mesure que le Canada s'ajustera d'ici huit ans à une libéralisation des échanges avec les États-Unis, la mise en œuvre d'une stratégie industrielle globale dans notre pays devrait nous aider à accroître la compétitivité de nos produits tant sur le marché américain que sur le marché canadien et à favoriser l'acquisition par les Canadiens des entreprises situées sur leur propre territoire. Une telle évolution de notre position commerciale se traduira pour les Canadiens par de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Mais il nous faudra également compter avec certains facteurs historiques et géographiques qui détermineront la portée et la nature de ces possibilités et de ces défis.

Il en est de même, monsieur l'Orateur, dans le domaine encore plus vaste des relations étrangères du Canada, dont les relations économiques constituent une partie si importante. Ce

fut à la fois une surprise et un motif de regret de constater que bien que le discours du trône ait soulevé plusieurs questions à incidences internationales, comme par exemple le prix du pétrole, il ne contenait pas un traître mot sur notre politique étrangère et le premier ministre (M. Clark) n'a pas non plus abordé ce sujet lorsqu'il est intervenu dans le débat. Pas un mot sur nos relations avec les États-Unis, avec l'OTAN, avec les Nations Unies, avec le Commonwealth et avec la Francophonie, sur le maintien de la paix, sur le désarmement ou sur l'aide au développement. Non, pas un traître mot et pourtant n'est-il pas paradoxal de constater que durant les nombreux mois qui se sont écoulés entre les élections et la convocation du Parlement ce sont les affaires étrangères qui ont absorbé la grande partie du temps du premier ministre. Le sommet économique de Tokyo, la conférence du Commonwealth en Zambie et la grave bêtise qu'a constitué le fait d'aigrir nos rapports jusqu'alors bons et croissants avec le monde musulman ont été des questions auxquelles le nouveau gouvernement a consacré une bonne partie de ses premiers mois au pouvoir. Et pourtant, dans le discours du trône, pas un traître mot, dis-je, au sujet de la politique extérieure.

Après plus de quatre mois, les Canadiens n'en savent pas beaucoup plus sur la politique du nouveau gouvernement en matière de relations internationales que ce qu'en révèlent les deux récents discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) prononcés l'un aux Nations Unies et l'autre à Toronto. On peut en glaner d'autres indications, quoique vagues et contradictoires, dans les discours d'autres ministres.

Le caractère nébuleux de ces diverses déclarations laisse libre cours aux conjectures sur la façon dont le gouvernement entend contribuer à la paix mondiale, au désarmement et à la prospérité internationale. Mon temps de parole est cependant limité, aussi me limiterai-je aux questions touchant l'aide au développement et, partant, à nos relations avec le tiers-monde.

Depuis son entrée en fonctions, le ministre a déclaré que le gouvernement avait pour politique de concentrer l'aide canadienne sur les pays dont l'économie atteint ce qu'on appelait il y a plusieurs décennies le stade de «décollage», ou de croissance autonome. Comment interpréter cette curieuse déclaration? Par exemple, si l'on ne fait pas soi-même ce que l'on aimerait voir les autres faire, qui donc restera pour aider les plus pauvres d'entre les pays pauvres? Pour prendre un autre exemple, doit-on penser que le Canada, dans sa recherche de pays parvenus au stade du «décollage», accordera désormais son aide aux pays de l'OPEP qui connaissent présentement un afflux de capitaux, lesquels investis à bon escient, permettront à leur économie de décoller?

Si le ministre veut maintenant tenter d'accélérer leur opération de décollage en orientant son aide vers les pays membres de l'OPEP, elle risque d'être fort déçue. Un grand nombre de ces pays sont en effet ceux-là même que le gouvernement s'est mis à dos de façon si gratuite et si malheureuse avec son idée de déménager l'ambassade à Jérusalem. Le ministre doit donc tourner son regard vers d'autres pays en voie de développement en vue d'y concentrer l'aide du Canada. Peut-être l'Amérique latine? Pourtant la récente déclaration du ministre au sujet des atteintes aux droits de la personne qui seraient survenues en Argentine et notre échec ultérieur à établir de fructueuses relations commerciales avec ce pays semblent exclure l'Argentine. De nombreux autres pays d'Amérique latine—notamment le Brésil et le Venezuela—possèdent des richesses naturelles considérables; serait-ce à ces pays auxquels elle songe? D'autre part, peu de pays d'Afrique ont jusqu'à maintenant atteint le développement nécessaire à leur décollage économique. Ils ne seraient donc pas admissibles. De toute façon, l'Afrique est exclue, puisque le ministre a déclaré à Toronto que l'Afrique ne figure plus dans les zones de responsabilité du Canada. Le fait est que le Sud de l'Afrique en général et la Namibie en particulier représentent actuellement l'une des zones les plus explosives du globe; cependant, comme l'a déclaré le ministre dans son discours à Toronto, qui s'en préoccupe?

Autre exemple: le Pakistan est un des pays que l'on a montré du doigt à cause de propos jugés désobligeants par le ministre. Nous remettons donc en question notre aide à ce pays. Désormais en effet, une nouvelle doctrine prévaut en la matière: notre pays ne vous fournira de l'aide que si vous approuvez nos idées, nos politiques même si les Canadiens eux-mêmes les considèrent singulièrement dépourvues de bon sens.

Si j'ai passé quelques minutes à passer en revue les récentes déclarations étranges faites par le ministre dans le domaine de l'aide au développement, c'est parce qu'elles ont contribué, les unes ajoutées aux autres, à jeter la confusion. Nos liens avec de nombreux pays en développement ont leurs racines dans notre histoire commune. Nous sommes unis aux pays d'Afrique ou d'Asie de l'ancien Empire colonial britannique par nos liens communs avec la Grande-Bretagne, liens qui ont été concrétisés de manière durable par la création des institutions du Commonwealth. Nous sommes également proches des pays africains francophones de par appartenance à la Francophonie. Il n'est pas de liens que l'on puisse renier d'une façon aussi cavalière que le ministre l'a fait.

Les liens que nous cultivons avec les pays du tiers-monde participent autant de notre souci de stabilité et de sécurité internationale que de notre fraternité entre nations. Nous ne pouvons pas nous désolidariser aussi aisément d'un pays sous prétexte qu'il n'est pas prêt à «décoller» économiquement. Ce n'est pas parce que beaucoup des pays les plus pauvres ne sont pas en mesure d'offrir des possibilités économiques au Canada que l'aide que nous leur offrons est gaspillée. Dans le monde en effervescence où nous vivons, les liens entre les pays nantis et émergents jouent un rôle stabilisateur. Le débat animé nord-sud qui s'est poursuivi durant les quelques dernières années aurait dû au moins nous enseigner que les pays émergents sont plus éloquents et plus unis qu'auparavant et qu'il faut les traiter sur un pied d'égalité dans notre régime économique international si nous voulons être en mesure de préserver un équilibre réciproquement avantageux.

● (1610)

Nous ne pouvons pas permettre aux relations nord-sud de devenir mesquines et stagnantes. Les pays émergents les plus pauvres sont traités sur un pied d'égalité aux réunions internationales. Et leurs alliés relativement plus riches, des pays comme le Mexique, le Nigeria et l'Indonésie appuient leurs revendications. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est vraiment dans l'intérêt du Canada de rompre les relations qui avaient été laborieusement établies

dans l'espoir d'obtenir des avantages vagues et peut-être inaccessibles pour les exportateurs canadiens?

Nous devons continuer à appliquer les principes régissant notre participation au maintien de la paix et notre aide au développement dans le monde entier. La contribution du Canada à la paix mondiale et à l'établissement de relations plus harmonieuses entre le Nord et le Sud est peut-être quantitativement peu impressionnante, mais son effet se fait encore sentir, ce qui témoigne de notre désir, en tant que nation prospère, de contribuer à l'avancement des pays moins fortunés. Nous ne devons pas ramener notre politique extérieure à de basses considérations budgétaires. Nos efforts, qu'ils prennent la forme de troupes pour le maintien de la paix ou de projets de développement, ne peuvent évidemment pas toujours donner immédiatement des résultats tangibles. Pourtant, il ne fait aucun doute que nous contribuons à la sécurité et à la croissance économique du monde entier.

Finissons-en avec tous ces conflits hypocrites et compliqués. Forts de nos traditions judéo-chrétiennes et des talents et connaissances que nous tirons de notre appartenance au Commonwealth et au monde francophone, poursuivons la tâche que se sont assignée tous les gouvernements canadiens depuis la dernière guerre. Continuons à faire montre de l'imagination et de la persévérance qui caractérise l'approche canadienne à l'aide extérieure depuis quelques décennies.

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): M. l'Orateur, je suis sensible à l'honneur que mes commettants de Scarborough-Centre me font de siéger aujourd'hui à la Chambre. Je suis fière de les représenter. Mais c'est avec un sentiment d'humilité que je prends la parole, car je dois cet honneur aux efforts d'un grand nombre de personnes de Scarborough-Centre qui ont pensé que je saurais les représenter dignement. Voilà pourquoi j'estime de mon devoir de travailler pour elles toutes les semaines six journées entières par semaine. J'en ressens une immense satisfaction. Le septième jour, je le consacre à me reposer et à refaire mes forces sur le plan psychologique, physique et spirituel. Ce jour-là, je le passe en famille, en compagnie de nos trois fils dont mon mari et moi sommes si fiers.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire l'éloge de mon mari. Quand on m'a invitée à solliciter ma nomination en tant que candidate de mon parti, c'est lui qui a reconnu que le moment était venu pour moi d'offrir, au nom de notre famille, à notre communauté de Scarborough-Centre le service le plus distingué qu'il soit possible de rendre à ses concitoyens, soit celui de les représenter en tant que député. C'est également lui qui m'a aidée à prendre patience pendant la longue et interminable attente qui a précédé le déclenchement des élections. C'est lui aussi qui, par son admirable sens de l'humour, nous a empêchés, mes collaborateurs et moi, de perdre le sens des proportions au cours de la campagne électorale. Et maintenant, monsieur l'Orateur, c'est lui qui remplit volontiers le rôle de conjoint d'un parlementaire en même temps que celui d'époux.

Des voix: Bravo!

Mme Stratas: Il convient également de vous rendre hommage, monsieur l'Orateur. D'autres députés vous ont déjà adressé leurs félicitations. J'y joins les miennes en plus de mon hommage personnel car il est séant d'agir ainsi envers quelqu'un qui a fait preuve d'autant de raison, de modération et de sagesse dans l'exercice de ses fonctions. Le Greffier de la chambre mérite également des félicitations. Il est originaire de la Saskatchewan, ma province natale, si bien que c'est avec une chaleur particulière que je lui adresse mes meilleurs souhaits ainsi qu'à ses collègues à l'ouverture de cette 31^e législature.

Monsieur l'Orateur, élue membre de cette auguste assemblée, c'est avec impatience que j'attends de participer à cette session parlementaire avec encore toute l'innocence des néophites. J'aspirais à siéger ici pour de nombreuses raisons, la principale étant mon désir de représenter la population de Scarborough-Centre. Durant ma campagne, on m'a demandé quelle classe de gens vivaient dans ma circonscription. J'ai alors répondu «Le sel de la terre». Nous sommes des gens ordinaires, monsieur l'Orateur, le genre de personnes qui ont bâti notre grand pays. Nous habitons dans des maisons en bandes, des bungalows, des appartements; nous avons des églises et des écoles; nous comptons parmi nous des jeunes, des adultes et des personnes âgées; nous comptons de petites entreprises et des industries légères; nous sommes au centre même de Scarborough. Oui nous sommes au cœur de Scarborough et je suis impatiente de représenter tout ce monde car j'ai pu constater à l'époque que le gouvernement—qui constitue maintenant l'opposition—avait résolu d'éliminer, de faire disparaître la classe moyenne au Canada. Mon sentiment de révolte était très vif car j'estime qu'une classe moyenne prospère est l'un des principaux piliers d'une démocratie.

J'ai également souhaité siéger dans cette auguste assemblée, monsieur l'Orateur, parce qu'antérieurement à ma carrière politique, j'ai éprouvé le sentiment de frustration que cause le fait de ne pouvoir s'exprimer. J'ai donc cherché à venir ici parler au nom de tous ceux qui ne peuvent s'exprimer, les pauvres et les jeunes, pour parler à la place de ceux qui veulent que je parle pour eux, pour être le porte-parole des gens ordinaires. Le Créateur a exercé ses plus grands talents quand il nous a créés, nous, les gens ordinaires et c'est pour cela que nous sommes si nombreux.

• (1620)

Il nous a tous faits différents les uns des autres et pourtant plus nous sommes différents, plus nous nous ressemblons. Nous partageons les mêmes souffrances, les mêmes craintes, les mêmes joies, les mêmes espoirs. En cas de besoin, nous avons le pouvoir de nous transformer d'êtres quelconques que nous sommes en personnes tout à fait exceptionnelles, lorsqu'il s'agit de relever un défi ou de surmonter l'adversité. Et surtout, nous avons la même innocence et c'est ce sentiment qui nous fait éviter ce que nous connaissons peu.

C'est pourquoi j'ai été content d'entendre dans le discours du trône prononcé la semaine dernière par son Excellence que la liberté d'information était la clef de voûte des progrès qui y ont été annoncés. Si l'information est publique, les citoyens et le Parlement peuvent exercer leur contrôle sur le gouvernement et c'est ainsi que les citoyens peuvent parvenir à connaître leur gouvernement. C'est pour notre bien que nous devons connaître notre gouvernement car c'est seulement après que nous endiguerons l'érosion qui mine la démocratie.

Je me présente comme une idéaliste. Quelqu'un a dit un jour que l'idéaliste c'est celui qui trouve la rose plus belle que le chou et qui croit donc que la rose donnera une meilleure soupe. Je me présente—je l'ai dit—comme une idéaliste. Je crois qu'il

est possible d'atteindre l'idéal à condition de travailler suffisamment. Mais j'ai fait de la soupe, et je sais qu'on fait de la meilleure soupe avec du chou, aussi est-ce l'idéal que je vais m'efforcer d'atteindre ici en tant que député, toujours consciente du fait que c'est de soupe que nous avons besoin au Canada, de soupe au chou. De la soupe pour gens ordinaires, c'est ce qu'il nous faut.

Des voix: Bravo!

Mme Stratas: Le dernier gouvernement doit avoir trouvé bien difficile d'honorer sa promesse de juguler l'inflation sans se désolidariser d'un cabinet qui suivait une toute autre politique. Cette politique consistait à faire du sensationalisme à gouverner au jour le jour et à recourir avant tout à des expédients politiques. Je puis cependant assurer aux députés de l'opposition qui ont eu la tâche ingrate de devoir s'aligner sur leur parti tout en essayant de conserver leur intégrité, et de continuer à inspirer confiance que ce dilemme est inconnu au sein de notre gouvernement et qu'il le sera toujours parce qu'on n'y gouverne pas au jour le jour. Le gouvernement n'a pas pour principal objectif de faire les manchettes des journaux. Les Canadiens ont enfin un gouvernement intègre.

Des voix: Bravo!

Mme Stratas: Cela est manifeste dans le discours du trône. C'est un discours qui ne fait qu'ouvrir la voie. Il en ressort qu'avec le gouvernement actuel s'ouvre une ère de planification à long terme plutôt que d'expédients politiques à court terme.

Je le répète je suis une nouvelle venue à la Chambre et il sied bien que j'y vienne au cours de l'Année internationale de l'enfant. Sous certains rapports, je suis une enfant comparativement à certains des députés les plus anciens et les plus respectés à la Chambre. Mais je n'ai pas honte d'affirmer que j'ai beaucoup à apprendre et je crois que l'innocence est parfois un avantage. Nous formons un nouveau gouvernement; nous avons fait table rase du passé.

C'est également un honneur particulier pour moi de commencer à siéger à la Chambre le mois du cinquantième anniversaire de l'affaire «Personne». En jetant un coup d'œil dans notre enceinte, je constate qu'au rythme où vont les choses, la Chambre sera à moitié composée de représentantes dans 842 ans! Comme dans le mariage, c'est le premier siècle qui est le pire. On me dit qu'un nouveau député doit craindre de perdre sa crédibilité en épousant à tort une cause.

Lorsque, comme moi, le novice est une femme, et que la cause est celle des droits de la femme, cette crainte est plus que justifiable. Aucun parlementaire ne peut s'offrir le luxe de se voir imposer une étiquette, pas s'il compte jouer un rôle utile dans la conduite des affaires de la nation. En défendant trop de vigueur et d'empressement la cause des droits de la femme, je me ferais passer pour une féministe, et d'une manière générale, on n'accorde pas beaucoup de crédibilité aux féministes.

Cinquante ans après l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les femmes n'étaient toutefois pas considérées comme des personnes par la constitution. Elles n'étaient pas considérées comme des personnes lorsqu'ils s'agissait de droits et de privilèges mais bien lorsqu'il s'agissait de souffrances et de peines. Par ailleurs, la Cour suprême du Canada avait décrété qu'il était dangereux de supposer que l'on pouvait considérer les femmes comme des «personnes ayant les qualifications voulues» pouvant être mandées au Sénat aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le comité du Conseil privé britannique chargé des questions juridiques qui était alors l'autorité suprême pour le Canada en matière d'appel, renversa la décision de la Cour suprême; voici le texte exact de cette décision:

> L'exclusion des femmes de toutes les fonctions publiques est le vestige d'un époque plus barbare que la nôtre, et à ceux qui demandent pour quelle raison le terme «personne» doit englober les femmes, on peut toujours répondre «pourquoi pas?».

Il y a cinquante ans, on ne m'aurait même pas considérée comme une personne. Aujourd'hui, je siège dans cette prestigieuse enceinte, mais il n'en demeure pas moins que les femmes, qui comptent pour plus de 50 p. 100 de la population, n'ont que 2.8 p. 100 de la représentation à la Chambre. Il n'en reste pas moins que, d'après le rapport du Conseil national du bien-être social, qui vient d'être déposé la semaine dernière, 16 p. 100 des canadiennes adultes vivent dans la pauvreté, c'est-à-dire qu'une sur six doit se débrouiller avec un revenu inférieur au minimum que Statistique Canada estime être le seuil de la pauvreté. Il n'en demeure pas moins qu'au Canada, deux veuves d'âge mûr sur trois doivent se contenter d'un revenu qui les situent en-deça du seuil de la pauvreté, et qu'une seule d'entre elle sur quatre peut espérer recevoir de l'employeur de son défunt mari des prestations régulières. Il n'en demeure pas moins enfin que 68 p. 100 des mères célibataires de moins de 35 ans touchent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. «Ça m'est égal d'avoir à refuser à mes enfants des croustilles et des friandises,» disait l'une d'elles, «mais ce qui me gêne, c'est d'avoir à leur refuser des bananes».

On entend souvent dire des femmes députés qu'elles ont tendance à concentrer leurs efforts sur des questions d'importance secondaire, comme la santé, le bien-être social, la culture et la famille, mais j'estime pour ma part que ces questions touchent la trame même de notre société.

Des voix: Bravo!

Mme Stratas: Si la trame est faible ou de mauvaise qualité, aucune couture, si solide soit-elle, ne pourra la tenir. De plus, les faits démontrent que les femmes députés se sont intéressées à une multiplicité de sujets à la Chambre. Des bills d'initiative parlementaire présentés par des femmes traitaient aussi bien d'amendements au Code criminel, de la modernisation de la loi sur le droit d'auteur, de la création d'un ministère de la Consommation et de la réglementation des dépenses électorales, que de questions touchant de près les femmes, comme les prestations de maternité, l'avortement et le salaire égal.

Il reste encore beaucoup à faire du point de vue législatif pour protéger les droits de la femme. En outre, il ne faut pas perdre de vue que pour être utile, une loi doit être appliquée. Un texte de loi ambigu ou inapplicable tourne la loi en dérision. C'est ce qu'il faut éviter par dessus tout. Il faut également éviter de repousser impatiemment les projets de loi relatifs aux droits de la femme alléguant qu'il y a à régler des problèmes plus urgents et plus importants. Qu'y a-t-il de plus urgent que la vie de 50 p. 100 de la population du Canada? Je ne préconise pas une action radicale et prématurée, et je ne veux pas non plus de lois admirables mais impossibles à appliquer.

Il faut tenir compte des incidences à long terme, à la fois directes et indirectes. Il ne vaut rien de s'occuper d'aujourd'hui et de laisser demain à d'autres. L'histoire démontre de façon

notoire que les lendemains sont toujours pénibles, en partie à cause d'une législation à courte vue qui a peut-être été utile en son temps, mais qui devient nuisible par la suite.

Le mouvement des suffragettes canadiennes a été tout à fait dépourvu de violence, croyez-le ou non, comparé à ceux des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Au Canada, nous avons connu une lutte calme et ordonnée pour le suffrage féminin, beaucoup de femmes intelligentes et colorées ayant mis leur talent et leur esprit au service d'une cause potentiellement explosive.

● (1630)

Il me suffit de regarder autour de moi pour me rappeler le faux parlement de Nellie McClung à Winnipeg, en 1924. «Le premier ministre McClung» refusait aux hommes le droit de vote en retournant le raisonnement des anti-suffragettes et en déclarant que «la place des hommes est à la ferme».

Il y va de notre intérêt, en tant que parlementaires, en tant que Canadiens et en tant qu'êtres humains, de prendre l'avant-garde en adoptant des mesures législatives justes et équitables sur les questions féminines. N'attendons pas que d'autres pays nous donnent l'exemple. Les recherches ont été faites, les discours prononcés et le travail de défrichement est terminé. La Chambre des communes possède l'autorité, la compétence et le pouvoir nécessaire pour être un chef de file au niveau international dans ce domaine.

Vous savez, monsieur l'Orateur, que le très honorable premier ministre (M. Clark) m'a assigné les fonctions de secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. C'est là un grand honneur pour moi et je serai très heureuse de travailler de concert avec le ministre. Je répète ce qu'il a déjà dit:

Nous commençons à développer nos capacités d'expression culturelle. Pourtant, la culture canadienne est aujourd'hui une activité subventionnée par l'État à partir des ressources de l'économie. La culture canadienne aujourd'hui pourrait être l'industrie d'avenir de la décennie. Notre parti croit fermement que des encouragements pratiques sont un moyen plus efficace et acceptable que la contrainte de l'État.

J'aimerais aussi citer les paroles de M. Raymond Moriyama, architecte qui a conçu le beau centre municipal de Scarborough dont nous sommes si fiers. M. Moriyama a dit:

Un homme a besoin de dignité pour rester humain, mais la dignité personnelle ne peut le soutenir à moins que la société reconnaisse ce besoin. La liberté consiste à accepter la responsabilité de ses actes et à se préoccuper des autres, à se préoccuper des questions et à chercher des réponses. La vie est pleine de contradictions, certaines intolérables, d'autres auxquelles il ne faut pas s'arrêter. Il faut être passionément désintéressé pour arriver à l'équilibre, être engagé tout en restant neutre. Tout est important et rien ne l'est. Chacun de nous a des capacités quasi-divines et tout nouveau-né porte en lui la possibilité de les développer.

Je crois dans le Canada. Je crois dans la population du Canada. Je crois dans le potentiel de notre pays, son potentiel naturel, culturel, humain. Je crois dans les traditions dont nous avons hérité de générations de Canadiens de toutes les cultures et de toutes les origines. Je crois en notre courage comme pays et je crois en l'intégrité de cette Chambre. Je me considère privilégiée de pouvoir me joindre à mes collègues en tant que député de Scarborough-Centre en cette trente-et-unième législature du Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie. Avant de donner la parole au député de Timmins-Chapleau (M. Chénier), je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Laval (M. Roy)—L'industrie —L'opportunité de vendre la société Canadair à l'industrie privée; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—La politique du gouvernement au sujet de l'entreposage et du transport des déchets chimiques; l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell)—L'environnement—Les mesures de protection contre les risques de marées noires sur la côte ouest.

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur le président, je saisis l'occasion pour féliciter les deux parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône. Faisant moi-même partie de ce groupe de nouveaux élus, tel que l'a indiqué le député de Cardigan (M. MacDonald), je veux vous assurer de ma loyauté sans réserve et de mon dévouement complet à la tâche de parlementaire dont m'ont chargé les électeurs de la circonscription de Timmins-Chapleau. Je voudrais vous féliciter de votre nomination au poste de président, poste lourd de responsabilités dont vous vous acquittez avec dignité et sagesse.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, la circonscription de Timmins-Chapleau, formée juste avant les dernières élections, est constituée de parties des anciennes circonscriptions de Timmins, Cochrane et Nickel Belt. C'est une grande circonscription de 450 kilomètres sur 320. Elle est limitée à l'est par la ville d'Iroquois Falls, où l'on exploite une usine fort prospère de pâtes et papiers qui ne pourra survivre cependant que si le gouvernement actuel reprend les programmes élaborés par l'ancien gouvernement à savoir, l'incitation au reboisement, l'accès aux ressources et l'aide à la modernisation.

A l'ouest d'Iroquois Falls, s'étend la ville de Timmins, centre régional de la circonscription et l'une des grandes villes du nord de l'Ontario. La présence fédérale doit être maintenue, voire même accrue, dans cette ville grâce aux services d'Air Canada, à l'amélioration et l'accroissement des services fédéraux ainsi qu'avec l'aide d'organismes fédéraux comme la CDC, la BFD et le MEER.

Plus à l'Ouest encore, le long d'une route solitaire, on découvre le village de Foleyet qui doit son existence au CN et à l'industrie forestière. Il faut prendre soin d'assurer les services essentiels dans les petites localités comme Foleyet et Gogama. A la suite d'une réduction des services-voyageurs

quotidiens, ces localités risquent de se voir privées en partie du service postal.

Soixante milles plus loin, le long de la route 101 et de la voie principale du CP, apparaît la ville forestière de Chapleau. On rencontre dans cette ville le type même du pionnier du Nord qui, en dépit de difficultés presque insurmontables, a fini par s'établir là, jamais découragé, toujours à l'affût de nouveau grâce à son éternel optimisme, si courant chez les gens du nord.

Près de la belle localité de Wawa, située non loin du lac Supérieur, on remarque un hameau appelé Hawk Junction qui, à cause de l'indifférence du gouvernement actuel, a perdu l'occasion, pour avoir été écarté du programme Canada au Travail, de construire un bâtiment qui aurait servi de centre récréatif et de caserne de pompiers.

Enfin, on termine la tournée à Wawa, centre minier et touristique où l'hospitalité et la cordialité règnent partout. Cette petite ville repose sur le socle précambrien. Il fut un temps où elle avait plus de difficulté à s'identifier au reste du Canada que certaines collectivités des Territoires. L'ancien gouvernement y a établi des moyens de communications avec le reste du pays. Il nous reste maintenant à lui permettre de s'identifier avec la région dont elle fait partie grâce à des arrangements spéciaux entre le réseau de télévision d'État et les stations locales.

[*Français*]

En suivant la route de Timmins-Sudbury, on peut visiter une foule de petites collectivités telles que Gogama, Cartier, Biscotasing, Kormac et Westree. Ces gens sont indépendants. Ils ne demandent pas beaucoup du gouvernement fédéral. Par contre, il semblerait qu'au nom de restreintes budgétaires, ces Canadiens humbles et simples deviendront les oubliés de notre nation.

[*Traduction*]

La circonscription de Timmins-Chapleau compte cinq réserves. Le premier ministre (M. Clark) a dit que son gouvernement présenterait à la Chambre des mesures propres à améliorer le sort des autochtones. Je salue cette promesse et j'espère que, contrairement à d'autres, elle ne se perdra pas dans la confusion et les rétractations.

[*Français*]

Le Nord de l'Ontario est mon pays, j'y demeure et j'y ai dévoué la plus grande partie de ma carrière. J'en connais la population, une population optimiste, dynamique, indépendante et fière. Que nous soyons d'origine canadienne, européenne, asiatique ou autres, nous vivons notre appartenance dans l'harmonie et l'unité. La population nord-ontarienne de la circonscription Timmins-Chapleau est un modèle pour tout le Canada de l'unité dans la diversité, de l'unité basée sur le respect et l'acceptation des uns et des autres.

J'invite le comité parlementaire sur le multiculturalisme, qui sera sous peu formé, à nous visiter afin d'en observer les résultats. Peut-être pourrons-nous partager notre esprit d'unité avec le reste du Canada?

● (1640)

[*Traduction*]

Le gouvernement a moins de six mois et les habitants de Timmins-Chapleau le considèrent déjà avec beaucoup d'inquiétude et de méfiance, et ce pour des raisons très précises. Le gouvernement était au pouvoir depuis moins de deux mois quand il a décidé de ne plus accorder à nos localités les fonds destinés à la création d'emplois qu'elles obtenaient auparavant dans le cadre du programme Canada au travail.

Cela me fait penser à certaines mesures que les conservateurs ont préconisées pendant la campagne électorale et répétées dans le discours du trône. D'une part, le discours du trône indique que le gouvernement cherchera «les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans notre société» et, d'autre part, il empêche arbitrairement les organismes bénévoles de tout l'Ontario de poursuivre leur noble tâche qui consiste à créer, à financer et à choisir des projets de création d'emplois axés sur les besoins des localités en mettant de côté le programme Canada au travail dans bien des régions du Canada.

Le programme Canada au travail était pourtant un excellent moyen de résoudre les problèmes du chômage saisonnier, surtout dans les régions qui ne jouissent pas d'une grande stabilité économique. J'espère que le nouveau gouvernement comprendra qu'un grand nombre de petites localités oscilleront constamment entre la prospérité et l'indigence au gré des conditions économiques qui règnent dans des localités plus prospères et plus importantes. Ainsi, il est injuste que le gouvernement décide que des localités comme Gogama, Cartier et Foleyet ne pourront pas profiter du programme Canada au travail parce que les industries de Timmins, d'Iroquois Falls, de Chapleau et de Wawa fonctionnent à plein rendement dans les secteurs des mines, des forêts et des pâtes et papiers. Le programme Canada au travail était le seul lien tangible que les habitants de ces petites localités de la circonscription de Timmins-Chapleau pouvaient avoir avec le gouvernement fédéral. Ce programme créait des emplois utiles et permettait en même temps d'offrir des services essentiels que les habitants de ces localités n'auraient pu obtenir autrement.

On a créé des emplois permanents dans certaines régions. Aujourd'hui, ces localités sont à nouveau assujetties au régime du début des années soixante lorsqu'elles contribuaient, par leurs impôts, à garnir le Trésor fédéral sans recevoir grand-chose en retour. J'espère que le très honorable premier ministre repensera cette façon de voir que je ne partage certainement pas. Si le nouveau gouvernement maintient cette conception du Canada, il est certain que notre pays deviendra une communauté des communautés, mais il y aura une division très nette entre les grandes communautés prospères comme Timmins, Wawa, Chapleau et Iroquois Falls et les petites communautés abandonnées comme Foleyet, Gogama et Cartier, que le gouvernement fédéral aura forcé à se débrouiller toutes seules, après avoir cédé la plupart de ses pouvoirs pour assurer l'unité des communautés. Nous attendons avec impatience les meilleurs programmes que le premier ministre a promis de présenter afin d'encourager les jeunes Canadiens à servir leurs communautés.

[*Français*]

Peu avant ses trois mois d'existence, ma circonscription subissait une autre raclée du nouveau gouvernement, qui avait décidé de détruire le programme de décentralisation d'un ancien gouvernement libéral et, ce faisant, éliminait 109 emplois destinés à la ville de Timmins. A mon avis, c'est tout à fait logique de démanteler l'appareil «centraliste» du gouvernement et de le rendre plus accessible aux Canadiens, et je pense

que cette initiative du gouvernement libéral valait chaque dollar requis.

La ville de Timmins et l'entreprise privée de la région se préparaient depuis 1976, et on avait discuté de l'intégration de ces emplois au programme de réaménagement du centre-ville. Tous les citoyens qui avaient bien accueilli la nouvelle comme une occasion unique pour diversifier l'emploi et comme mesure qui contribuerait à la stabilité économique dans une région qui est influencée principalement par l'industrie minière ne peuvent comprendre pourquoi le gouvernement s'est entêté dans une telle décision. A mon avis, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) est obsédé par cette hantise d'éliminer des emplois et de restreindre les dépenses sans suivre aucune direction et sans égard aux municipalités et aux vies qui sont affectées. Nous pouvons presque voir le jour où les dépenses du gouvernement seront si sévèrement contrôlées par le ministre responsable du Conseil du Trésor que les Canadien se moqueront des bonnes intentions des progressistes conservateurs de compter dans une plus grande mesure, comme ils le disent, sur l'initiative individuelle pour la croissance de l'économie et la création d'emplois.

Monsieur l'Orateur, je rappelle au nouveau gouvernement que la décision prise à l'égard de l'élimination des 109 emplois à Timmins fut prise sans aucune consultation avec les parties en cause. Est-ce là le genre de consultation et de coopération qui caractérisera le nouveau gouvernement, comme le discours du trône l'indique de façon convaincante?

[*Traduction*]

Et comme si la circonscription de Timmins-Chapleau n'avait pas déjà assez souffert depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir, à en juger d'après les déclarations que le premier ministre a faites avant d'accéder aux plus hautes fonctions du pays, d'autres difficultés, je le crains, attendent le nord de l'Ontario aux mains de ce gouvernement. Je voudrais rappeler les propos que l'ex-leader de l'opposition a tenus au sujet du transport aérien au Canada et du rôle d'Air-Canada, notre société aérienne et notre symbole d'unité nationale.

Comme l'ex-chef de l'opposition le sait sans doute, Timmins, avec sa population qui atteint presque 50,000 habitants, est une ville importante du Canada. Elle est desservie par Air Canada dont les services sont essentiels aux habitants du nord de l'Ontario. Ces services comprennent trois vols quotidiens entre Timmins et Toronto dont deux avec escale à North Bay. Bien que cette escale constitue un inconvénient, nous reconnaissons qu'Air Canada essaie au moins d'assurer un service acceptable dans le nord de l'Ontario. Tous les efforts déployés pour rapprocher Timmins des grands centres du Canada seront réduits à néant si le premier ministre compte tenir une autre de ses nombreuses promesses mal avisées.

En novembre 1978, celui qui était alors chef de l'opposition déclarait à la Chambre:

> Air Canada a refusé d'abandonner ses routes dans le sud-ouest et le nord de l'Ontario au profit des transporteurs régionaux.

Dans le même discours au sujet de sa politique en matière de transport aérien, le premier ministre actuel faisait une déclaration qui a peut-être donné le ton à des affirmations aussi extraordinaires que: «Nous déménagerons notre ambassade à Jérusalem» et «Nous nous opposons à la hausse des taux d'intérêt»:

> Nous augmenterons aussi sensiblement les parcours des transporteurs régionaux et de troisième palier. Il est normal que les transporteurs nationaux desservent les liaisons principales; mais il n'est pas normal qu'ils dominent les services régionaux et locaux. Nous sommes d'avis que les parcours régionaux de moins de 300 milles, que les parcours aller-retour d'au plus 500 milles, devraient être réservés aux transporteurs régionaux et de troisième palier.

A moins que le gouvernement ne continue à oublier les promesses faites dans le feu de l'action et ne relègue aux oubliettes une autre de ses bonnes idées, Timmins sera encore victime du gouvernement actuel et perdra les services d'Air Canada. J'avertis le gouvernement que les gens de ma circonscription ne laisseront pas, sans protester, le gouvernement les priver d'un lien essentiel avec le reste du pays. Je demanderai au gouvernement de garantir que les services d'Air Canada à Timmins ne seront pas sacrifiés à cause de l'engagement qu'il semble avoir pris de confier au secteur privé, d'abandonner, de vendre ou de démembrer les organismes d'État qui assurent une certaine homogénéité nationale et un sens de l'unité. J'avertis le gouvernement qu'il fait mieux d'y aller prudemment s'il a l'intention de priver les citoyens du nord de l'Ontario des services d'Air Canada. Ce qui m'encourage un peu c'est que le gouvernement s'est abstenu de mentionner la politique aérienne dans son discours du trône. C'est peut-être parce qu'il a réexaminé certaines suggestions qui lui ont été faites avant les élections.

[*Français*]

Comme plusieurs sujets critiques et vitaux dans le discours du trône n'ont pas été abordés, il y a un autre secteur qui s'applique à la circonscription de Timmins-Chapleau, au Nord de l'Ontario, ainsi que plusieurs autres parties du Canada qui n'ont pas été touchées, je parle de l'industrie forestière, une industrie qui représente un des plus importants secteurs de l'économie canadienne et qui fait vivre des milliers de gens dans le Nord de notre province. Je représente une région où les industries de la pulpe, du papier et du bois sont à la base de l'économie de plusieurs municipalités. Ces industries sont extrêmement sensibles aux marchés d'exportation, aux coûts de production ainsi qu'aux facteurs de l'offre et de la demande. Par exemple, il y a six scieries qui font vivre les gens de Chapleau. C'est grâce à l'initiative d'entrepreneurs doués du Nord de l'Ontario que Chapleau est devenu un fournisseur important de produits de bois aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. J'espère que l'avenir de l'industrie forestière de ma région et d'autres régions ne sera pas compromise par des mesures qu'entend prendre le nouveau gouvernement.

● (1650)

[*Traduction*]

Toutefois, devant la persistance du gouvernement à envisager de telles politiques, je m'inquiète au plus haut point des perspectives de l'industrie du bois dans ma circonscription et au Canada. Je veux parler de la hausse des taux d'intérêt et du programme permettant la déduction des intérêts hypothécaires. Selon un représentant de l'Association canadienne de construction, chaque fois que le taux d'intérêt sur les capitaux est relevé de 1 p. 100, la demande de logements diminue de 10,000 unités. On cherche à tout prix à nous faire croire que la déduction des intérêts hypothécaires accroîtra la demande de capitaux; je vous affirme que ce programme entraînera plutôt la hausse des taux d'intérêt hypothécaire, et les portera à un niveau encore plus difficile à supporter par le citoyen ordinaire. Le gouvernement se rend-il compte des incidences de ses politiques sur les industries de la construction et du bois?

Outre la hausse effrénée des taux d'intérêt sur les capitaux, les industries de la construction et du bois connaissent d'autres problèmes autrement graves sur lesquels devra se pencher le gouvernement. Le prix de revient du bois a subi une hausse de 95 p. 100 depuis 1975. Ces deux dernières années, il a grimpé de 40 p. 100. Nous devons cette escalade des prix à la forte demande des États-Unis pour nos produits forestiers et à l'augmentation de quelque 50 p. 100 des frais de la production. Le danger de la situation actuelle crève les yeux. Si le prix de revient des capitaux et des matériaux continue d'augmenter à ce rythme, la demande de logements diminuera, malgré le programme de déduction des intérêts hypothécaires; les répercussions seront néfastes pour les producteurs de bois.

J'incite le présent gouvernement à se pencher sur les conséquences tangibles de ses initiatives: les acheteurs de maison, l'industrie de la construction et les producteurs de bois seront les victimes toutes désignées, si le prix d'une maison est mis hors de portée du citoyen ordinaire. J'exhorte le gouvernement à étudier sérieusement toute la portée de ses initiatives avant qu'une autre de ses promesses électorales, faite en désespoir de cause, n'ait des répercussions désastreuses et ne nuise considérablement à ces industries du nord de l'Ontario, qui sont promptes à réagir.

[*Français*]

A cause des politiques promulguées par l'ancien gouvernement l'industrie minière est en bonne santé aujourd'hui. Nos mines sont en plein essor et poursuivent d'importants projets d'expansion. La compagnie Texas Gulf, qui mine le zinc, le cuivre et l'argent bouillonne d'activité et achève la construction d'une raffinerie. La mine de fer de l'Algoma Steel, située à Wawa fonctionne à pleine capacité. Depuis plus d'un an, l'exploitation minière a été encourageante pour l'avenir. Si nous voulons que ce climat de plein emploi se prolonge dans l'industrie minière, il est essentiel que le gouvernement fédéral présente des mesures propres à encourager l'essor actuel et à assurer plus d'investissements dans les domaines de l'exploitation et du développement.

[*Traduction*]

La circonscription de Timmins-Chapleau est très vaste en vérité. C'est un microcosme du Canada, qui brille par sa diversité. Diversité de langues, diversité de cultures, d'origines ethniques et de croyances. Chacune de ses zones vit d'une industrie donnée, différente des autres. Chaque petite ville, chaque village, chaque hameau est fier de ce qu'il fait, de ses espoirs, de sa participation à la mosaïque canadienne.

Nous croyons également qu'il faut parmi nous une présence fédérale témoignant que notre diversité n'est pas antinomique d'unité, que toutes les parties du Canada entrent dans la composition du peuple canadien, qu'aucune ne doit souffrir pour demeurer canadienne si toutes sont d'accord pour céder quelque chose. Le Canada ne survivra pas si toutes les parties demandent un statut ou des privilèges particuliers. Je prie le premier ministre (M. Clark) et le cabinet de bien réfléchir à leur approche actuelle de la bonne entente. Évitons que l'opportunisme politique ne prenne le pas sur la nécessité d'avoir un pays fort.

M. George Cooper (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord offrir mes très sincères félicitations à l'Orateur et à l'Orateur adjoint pour leur nomination, ainsi qu'à vous monsieur le vice-président des comités, pour votre nomination. Quoique nouveau à la Chambre, j'ai pu suivre pendant des années les travaux de cette Chambre du Parlement à la télévision, et je puis dire que l'Orateur et l'Orateur adjoint ainsi que vous, monsieur le vice-président, pouvez compter sur l'attachement et l'appui de chacun des députés, en ajoutant que cet attachement et cet appui sont parfaitement mérités.

J'ai également le très agréable devoir d'offrir mes plus sincères félicitations aux deux autres députés qui ont parrainé la motion, celui d'Érié (M. Fretz) et celui de Cardigan (M. MacDonald). Toujours en ma qualité de nouveau député, je puis dire qu'ils m'ont donné à moi comme à tous les nouveaux députés un exemple magnifique que j'espère pouvoir suivre un jour.

Je suis très heureux d'avoir été élu pour représenter la circonscription de Halifax. De fait, je pourrais même ajouter que je suis soulagé de l'avoir été. Sauf erreur, je me suis distingué en étant élu avec la plus faible majorité au Canada, soit 15 voix.

M. Knowles: Vous aviez 14 voix de plus qu'il ne vous en fallait.

M. Cooper: Mon éminent prédécesseur, l'honorable Robert L. Stanfield a fait une remarque dans le même sens. Il m'a dit: «Quinze voix, ne pensez-vous pas que c'est exagéré? Vous n'en aviez besoin que d'une, vous savez.» Je parlerai dans un instant de l'honorable M. Stanfield. Mais peu importe que ce soit par une voix, par 15 ou 15,000, j'aurai le privilège et l'honneur de servir toute la population de Halifax, quelle que soit l'allégeance de chacun à la limite de mes capacités et j'envisage cette tâche avec grand plaisir.

La tradition exige qu'un nouveau député, dans son premier discours au Parlement, touche quelques mots de sa circonscription. Je suis certes très heureux de m'y conformer et de parler de Halifax car, à mon avis, il existe peu de collectivités, dans le monde entier, qui soient à la fois si civilisées et si proches de la nature sauvage et magnifique, si respectueuses de la tradition et pourtant si résolument tournées vers l'avenir, si bouillonnantes du choc des idées et où pourtant les gens sont aussi tolérants les uns envers les autres.

Je pourrais m'étendre sur les aspects physiques de Halifax, sur le fait que nous possédons le meilleur port naturel au monde situé en plein sur les voies navigables les plus achalandées au monde et pratiquement au centre du plus riche bassin de pêche du monde. Je pourrais parler longuement de l'histoire de ma ville, expliquer que Halifax a été fondée en 1749, est devenue le bastion de la puissance impériale britannique, militaire et navale, en Amérique du Nord pendant un siècle et demi, et continue de jouer ce rôle aujourd'hui à titre de principale base navale canadienne. Je pourrais parler de ce symbole du Canada qui est connu dans le monde entier, la citadelle de Halifax, et de la vieille horloge qui, soit dit en passant, est le lieu historique qui reçoit le plus de visiteurs dans tout le Canada. Dans la même veine, je pourrais vous entretenir de l'histoire sociale de la ville de Halifax, inexorablement liée au maintien de la paix et à la conduite de la guerre.

● (1700)

Je pourrais vous dire comment la plus formidable explosion artificielle de l'histoire du monde avant Hiroshima s'est produite en 1917, pendant la Première Guerre mondiale, alors qu'un navire chargé de munitions est entré en collision avec un

cargo dans le port de Halifax, entraînant la mort de 2,000 personnes comme si elles s'étaient trouvées en première ligne. Je pourrais vous parler des convois de navires marchands et de navires de guerre qui, lors de la Seconde Guerre mondiale, ont pour la plupart utilisé Halifax comme base pour jeter un pont entre le nouveau et l'ancien monde. Au lieu de m'en tenir à des données géographiques et historiques sans intérêt, je préfère vous parler des gens de Halifax en général, et surtout de son fils adoptif le plus célèbre de l'histoire de cette ville, l'honorable Robert L. Stanfield.

Robert Stanfield, que tous ses anciens commettants, tous les députés à la Chambre et tous les Canadiens connaissent, est l'exemple même de ce que nous pouvons offrir de mieux comme homme politique. Ce grand homme, qui sait à la fois être humble, fort, magnanime, fier et rempli de compassion, a fait plus que tout autre pour renforcer l'unité canadienne et panser les plaies de la discorde.

Si, avec les années, j'en arrive à ressembler comme député à mon prédécesseur Bob Stanfield, j'estimerai que je représente bien la circonscription de Halifax. Je m'engage envers mes commettants à tendre vers cet objectif et je les remercie de m'avoir fait confiance.

Le Parlement est une institution que Bob Stanfield aime. C'est une institution qu'aimait également un autre grand Canadien et un autre ancien chef du parti progressiste conservateur, feu le très honorable John G. Diefenbaker.

Je me suis réjoui d'apprendre en écoutant le discours du trône qui fait l'objet du débat actuel, que le nouveau premier ministre progressiste conservateur du Canada (M. Clark) entendait de redonner au Parlement son rôle véritable dans notre régime démocratique en rendant les gouvernements et les bureaucraties plus comptables au Parlement qu'auparavant. Il ne fait aucun doute qu'au cours de la dernière ou des deux dernières décennies, le Parlement a perdu une grande partie de son emprise sur le gouvernement et la bureaucratie. Par le fait même, l'influence de ces deux éléments sur nos vies s'est accrue. Si nous voulons, en tant que Canadiens, continuer de tenir la dragée haute au gouvernement et aux bureaucrates et récupérer une partie du pouvoir que nous avons perdu ces dernières années, alors tous les députés à la Chambre doivent poursuivre avec vigueur et détermination le but que s'est fixé le gouvernement. Je perçois cette vigueur et cette détermination partout à la Chambre, monsieur l'Orateur, dans tous les partis. Si je peux m'exprimer ainsi, je les perçois tout particulièrement chez un grand nombre de nouveaux députés. Je crois que tous sont ici, comme l'a dit le député de Cardigan en appuyant la motion, pour tâcher de faire fonctionner le Parlement.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, l'entrée en matière du député d'Outremont (M. Lalonde) m'a franchement déçu; il a trouvé drôle que le Parti rhinocéros, ce parti burlesque du Québec, se soit si bien défendu dans sa circonscription comme ailleurs au Québec. Je ne trouve pas cela drôle du tout, monsieur l'Orateur. Je vois là la preuve du mépris qu'inspire le Parlement à bien des Canadiens après onze ans de l'administration que nous ont donnée le député et ses amis. Je lui demande très sincèrement de changer d'attitude et de se rallier à ceux d'entre nous qui sont venus au Parlement avec l'intention de le faire fonctionner le mieux possible et de lui donner, comme l'a dit le premier ministre, un regain de vie pendant cette trente et unième législature.

Le discours du trône contenait un certain nombre d'éléments que la population de Halifax trouvera particulièrement attrayants. Le premier est la promesse du nouveau gouvernement de ranimer l'esprit de participation à la Confédération—de remplacer une politique d'affrontement par une politique de coopération. Nous avons bien besoin d'un changement dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Le gouvernement a pris un bon départ, du moins en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse puisqu'il a déclaré que la province administrerait désormais ses propres ressources minérales situées au large des côtes.

Certains députés d'en face ont demandé pourquoi cette mesure était si importante pour nous en Nouvelle-Écosse. Ils citent l'entente conclue entre l'ancien gouvernement et les Maritimes, selon laquelle les provinces côtières toucheraient 75 p. 100 des bénéfices de l'exploitation des richesses sous-marines et le gouvernement fédéral 25 p. 100. Ils montrent, et très justement, que les frais d'administration du programme d'exploitation de ces ressources sous-marines qui, en vertu de l'ancienne proposition, auraient été assumés par le gouvernement fédéral auraient vraisemblablement absorbé la totalité de ces 25 p. 100.

Je reconnais volontiers que la formule de versement des bénéfices économiques nets aux provinces côtières sous forme de redevances prévue dans la nouvelle entente, dont tous les détails n'ont pas encore été donnés mais qui a été acceptée dans son principe ne diffère au fond pas beaucoup des termes de l'ancienne entente.

A mon avis, deux bonnes raisons militent en faveur de l'abandon de la proposition faite par l'ancien gouvernement dans ce domaine au profit de celle du nouveau gouvernement. Tout d'abord, la Nouvelle-Écosse a tout intérêt à contrôler et diriger l'expansion économique que la province ne manquera pas de connaître avec la découverte de nappes de gaz et de pétrole sous-marins et ce, pour répondre le mieux possible aux besoins de ses habitants. Ce sont les habitants des lieux et le gouvernement provincial qui peuvent définir leurs besoins et agir en conséquence et non les fonctionnaires ou même les députés qui représentent la province à la Chambre.

La seconde raison encore plus importante est que la juridiction sur les ressources sous-marines donne à la Nouvelle-Écosse un nouvel arrière-pays à exploiter et à développer. A mon avis, cela nous permettra d'éprouver un sentiment de fierté et de confiance indispensable si nous voulons réaliser les valeurs économiques et spirituelles de la communauté tandis que l'exploitation de cette ressource se poursuit.

Voici le deuxième aspect important du discours du trône qui sera particulièrement bien accueilli par les citoyens de Halifax:

> . . . le relèvement du niveau de croissance économique, le rétablissement d'un climat de confiance en notre économie et la création d'emplois représentent la tâche la plus importante à entreprendre dans l'immédiat.

En exposant sa stratégie en cinq points à ce sujet, le gouvernement a insisté sur sa proposition visant à renforcer les diverses régions canadiennes. Ce qui intéresse plus particulièrement les électeurs de Halifax, c'est qu'on y mentionnait la construction navale et la création d'une marine marchande canadienne. Je puis dire sans hésitation qu'il ne peut y avoir de meilleures propositions que ces deux-là pour contribuer à redonner du travail aux chômeurs à Halifax et assurer un avenir économique prospère. Il y a deux ans seulement, 1600 hommes et femmes étaient employés dans les chantiers navals

de Halifax. A la suite d'un ralentissement des activités et d'un changement de propriété de la société en question, il n'en restait plus que 300 à un moment donné.

Manifestement, le premier ministre s'est rendu compte que la tradition bicentenaire de construction navale et la fierté des artisans qu'on retrouve à Halifax et dans les provinces de l'Atlantique, constituent une force régionale sur laquelle il est possible de bâtir ces industries et l'économie de la région atlantique du Canada. Voilà pourquoi je félicite le gouvernement d'en avoir pris conscience et de se proposer d'y penser.

Mes électeurs se réjouiront également que le gouvernement veuille préciser le mandat du ministère de l'Expansion économique régionale. Quand le chef actuel de l'opposition (M. Trudeau) est devenu premier ministre en 1968, il a donné aux provinces de l'Atlantique l'espoir qu'enfin elles pourraient commencer la longue marche vers l'égalité économique avec le reste du Canada avec son slogan «une société juste». Et, c'est tout à son honneur, il a en effet créé le MEER lui confiant la tâche de collaborer avec les gouvernements provinciaux pour faire régner cette égalité.

● (1710)

Où en sont les choses aujourd'hui dans la région atlantique du Canada, dix ans après la création de MEER? Malheureusement, le succès de MEER n'a été que partiel, monsieur l'Orateur. Oui, il a attiré des centaines de millions de dollars dans l'économie des provinces atlantiques. Oui, il a assuré une certaine infrastructure indispensable à nos villes et villages, à nos industries et à notre commerce. Oui, le MEER a versé des millions de dollars à des entreprises commerciales pour les aider à démarrer. Mais, depuis 1969, le revenu moyen des Canadiens de la région atlantique n'a augmenté que de 70.2 p. 100 à 74.1 p. 100 par rapport à la moyenne nationale. A ce train-là, il mettra 60 ans avant de le rattraper. Et qui est pis, si les députés déduisent de ces chiffres la tranche attribuable aux versements directs aux particuliers, comme l'assurance-chômage, le pourcentage indique alors que ce revenu moyen n'a presque pas augmenté comparativement à la moyenne nationale. Les chiffres sont passés de 65.6 à 66.8 p. 100 en dix ans. Bref, les gains nets dans les Maritimes proviennent de l'auge du gouvernement. Nous préférerions certes avoir des emplois que des prestations d'assurance-chômage pour vivre. Comme c'est là, nous risquons sérieusement de devenir une société dépendante, incapable d'agir de sa propre initiative, et capable de faire son chemin uniquement à cause de l'aide permanente assurée par les fonds du gouvernement fédéral.

Il faut mettre fin à cette situation, non seulement parce qu'elle saigne financièrement les Canadiens des autres régions du pays dont on exige qu'ils versent des sommes sans cesse accrues à leurs concitoyens de l'Atlantique mais aussi à cause du malaise spirituel et social que pareille dépendance engendre chez ceux qui reçoivent autant d'argent à titre gracieux.

Je pense que nous, les Canadiens de la région de l'Atlantique, qui étions et sommes toujours un peuple fier, risquons de perdre confiance en nous-mêmes, de douter de notre aptitude à poursuivre la tâche, sans quoi nous allons non seulement nous trouver dans un état de stagnation, mais aussi être malheureux dans cet état. Je ne pense pas que l'on puisse être heureux dans un état permanent de dépendance.

Que faisons-nous au Parlement pour mettre un terme à cette situation, monsieur l'Orateur? Je le répète, en toute bonne conscience, le gouvernement précédent a essayé de résoudre le problème des différences régionales en créant le MEER. Ce ministère n'était qu'un parent pauvre. Il y avait toujours les autres ministères plus importants qui l'emportaient sur le MEER. Ceux-ci ont souvent réduit à néant d'un seul coup tout le bien que le MEER avait fait et c'était souvent par mégarde, involontairement. A quoi cela sert-il de consacrer des milliards de dollars à des entreprises manufacturières dans la région de l'Atlantique si le ministère des Transports applique dans tout le pays le principe du paiement par l'usager et que par conséquent nos entreprises manufacturières ne peuvent plus expédier leurs marchandises vers le centre du pays ou les vendre sur ces marchés à des prix compétitifs? A quoi bon dépenser des millions en infrastructures dans l'espoir de favoriser le développement commercial et industriel des provinces de l'Atlantique si l'on charge l'Agence d'examen de l'investissement étranger de tamiser les investissements étrangers destinés non seulement au centre du Canada, où ce contrôle a peut-être son utilité, mais également dans les provinces de l'Atlantique, où il n'existe de toute façon à peu près pas d'industries?

Nous ne réglerons pas le problème en distribuant toujours plus d'argent aux provinces, villes et villages pauvres et aux sociétés et particuliers qui y vivent. Il est vrai qu'à court terme nous avons besoin de cet argent pour survivre. A long terme, nous devrons plutôt faire des intérêts régionaux une préoccupation centrale dans l'élaboration de nos politiques. Nous devrons étudier chaque politique et chaque programme de chaque ministère, non seulement du MEER, et nous demander à propos de chacun de ces programmes et chacune de ces politiques quelles en seront les répercussions sur chacune des régions de notre pays. Il nous restera alors à élaborer ces politiques et ces programmes en fonction des besoins particuliers de chacune des régions du Canada.

Je crois que notre nouveau premier ministre comprend cela fort bien. Il a vécu dans toutes les régions du Canada. Il est né et a été élevé dans les Prairies. Il a résidé pendant une année dans ma circonscription de Halifax. Il a vécu sur la côte ouest du Canada et il a habité dans la région centrale du pays. Il a pu constater la diversité du Canada et les différents besoins de chacune de ses parties. Le premier ministre comprend qu'au Parlement, à Ottawa, nous ne pouvons assurer l'unité canadienne et notre prospérité économique qu'en respectant ces différences et en conjuguant les forces de chacune des différentes régions de notre pays.

Quand, dans le discours du trône, il est fait allusion au renforcement du mandat du MEER et à la prise en considération des besoins régionaux, j'espère et je crois que le premier ministre et le gouvernement songent à un mécanisme permettant de refléter désormais ces aspirations régionales dans les politiques et les programmes de tous les ministères.

En 1878, sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada, annonçait sa fameuse politique nationale. Elle consistait en trois programmes: un chemin de fer allant d'un bout à l'autre du pays, une immigration massive du vieux monde au Canada et une barrière douanière pour protéger et permettre de développer l'industrie dans le centre du Canada. C'était une bonne politique pour le Canada. Effectivement, c'était une politique essentielle. Sans elle, nous ne serions jamais devenus un important fabricant de produits secondaires, de produits œuvrés et nous n'aurions pas pu construire le pays riche et

moderne que nous connaissons aujourd'hui. Pourtant, cette politique nationale avisait sans honte à développer la région centrale du pays à l'exclusion—on pourrait presque dire aux dépens—d'une autre, la région atlantique.

En 1878, la région atlantique avait un secteur commercial très développé. Elle faisait énormément de commerce avec notre associé commercial naturel du sud, les États-Unis d'Amérique. Même s'il y avait beaucoup de produits que nous ne fabriquions pas nous-mêmes, nous pouvions les importer à bon prix des États-Unis et d'autres pays sans droits de douane. La politique nationale de sir John A. Macdonald a tout changé. Les nouvelles barrières douanières ont bloqué les importations à bon marché des États-Unis. Et les barrières qu'on a érigées en représailles contre nous ont ralenti les ventes de la région atlantique à l'étranger. Néanmoins, je ne critique pas la politique nationale de sir John A. Macdonald. Je m'en réjouis. C'était une politique nécessaire pour développer les régions intérieures, même si cela a pu nuire à la région atlantique.

Le moment est venu de rétablir cet équilibre une fois pour toutes. Fixons-nous tous un but pour cette trente et unième législature. Adoptons une nouvelle politique nationale visant sans honte à revaloriser les régions du Canada qui restent économiquement privées 101 ans après la politique nationale de sir John A. Macdonald. Ne considérons pas ces programmes comme des programmes régionaux. Au lieu de cela, pensons qu'il s'agit de programmes nationaux visant à renforcer les régions défavorisées au profit de tout le Canada. Nous devons connaître et accepter cette vérité: nous ne pouvons avoir un pays fort et solide que si nous avons des régions économiques fortes et solides.

En terminant, j'aimerais remercier la population de Halifax de m'avoir envoyé ici pour les représenter. J'essaierai de travailler en étroite collaboration avec tous les députés de la Chambre alors que nous servirons ensemble les intérêts du pays que nous aimons, le Canada.

● (1720)

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, je m'associe aux vœux de bonne session et de félicitations qui ont été exprimés par mes préopinants. Je voudrais revenir un peu sur les propos du député de Joliette (M. La Salle) qui considérait que l'absence de mention du problème du Québec ne constituait pas en soi une grave omission. A mon avis, le député de Joliette est un peu comme son parti, irresponsable ou naïf.

Une voix: Les deux!

Mme Hervieux-Payette: Comme on le sait, monsieur le président, 75 p. 100 des Québécois, dans un récent sondage effectué pour le compte du gouvernement du Québec, demandaient une constitution renouvelée comme condition *sine qua non* pour demeurer au sein du Canada. Le gouvernement progressiste conservateur va-t-il négocier la souveraineté-association comme les ressources naturelles? Son souci de plaire aux provinces ira-t-il jusque-là? Le 22 mai, les Québécois n'ont pas eu confiance dans le parti progressiste conservateur, et ils avaient peut-être raison, car ils se sentent incompris par ce parti. Aucune action claire sur le plan constitutionnel, aucune garantie pour la survivance des Canadiens français n'est offerte comme dans le bill C-60. Aucune mention de la Charte des droits de la personne, aucune mention du rapatriement de la Constitution, de formules d'amendement, aucune garantie linguistique et culturelle, bref, le Québec attend toujours et continuera sans doute longtemps à attendre une position précise du gouvernement progressiste conservateur sur le plan constitutionnel.

Hier soir encore, monsieur le président, M. René Lévesque, à Hull, promettait d'intégrer les fonctionnaires fédéraux pas plus de deux ans après avoir gagné le référendum. Qu'entend répondre le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) à de pareilles affirmations? Va-t-il négocier le renvoi au Québec des fonctionnaires fédéraux? Cela lui permettrait peut-être de réduire ces effectifs selon les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale. Le gouvernement Clark a-t-il le sens des responsabilités quand il abdique en faveur des provinces sans contrepartie pour maintenir un équilibre au niveau central? En effet, il abdique ses responsabilités en matière économique en laissant à l'entreprise privée le rôle de planifier l'avenir des Canadiens. Il abdique ses responsabilités envers toutes les minorités, que ce soit sur le plan culturel ou social. La seule voix des minorités qu'il semble comprendre est celle des multinationales. C'est qu'elle ne l'est pas en nombre, mais elle l'est en pouvoir. Quand donc le gouvernement Clark gouvernera-t-il dans l'intérêt de tous les Canadiens? Quand donc finira-t-il de payer ses dettes électorales?

A la suite des propositions faites dans le discours du trône, monsieur le président, sur les questions de logement, je me pose de sérieuses questions, savoir, à qui s'adresse cette politique? Est-elle faite pour la majorité qui possède des maisons dispendieuses, et dont les taxes grèvent les budgets déjà supérieurs à ceux qui devront aussi payer la note? Où sont les mesures qui favoriseront l'ouvrier pour l'acquisition d'une maison? Où est le crédit au logement pour la mère célibataire ou les personnes âgées? Où est le sens de l'équité dans l'habitation de la politique progressiste conservatrice?

Dans le discours du trône on trouve également, monsieur le président, une promesse de réduire les dépenses gouvernementales. Sur le dos de qui ces réductions seront-elles effectuées? Sur celui de ceux qui bénéficient de pensions de sécurité de la vieillesse, d'allocations familiales, de prestations d'assurance-chômage? Encore une fois, monsieur le président, pour qui le gouvernement progressiste conservateur gouverne-t-il?

En promettant des réductions de dépenses dans la Fonction publique, nous ne pouvions que nous réjouir puisque le gouvernement précédent avait effectué des coupures de budget importantes au cours de l'année dernière. Toutefois, nous remarquons depuis les six mois qu'il est au pouvoir, qu'on embauche tellement de personnel au bureau du très honorable premier ministre (M. Clark), qu'on est en train de reconstituer une nouvelle bureaucratie au sein de son bureau. Des fonctionnaires qui ne sont pas assez élevés dans la hiérarchie et qui peuvent se permettre de parler vont jusqu'à nous dire qu'il y a eu plus de patronage et de nominations politiques au cours des six derniers mois qu'au cours des dix dernières années qui ont précédé ce gouvernement. Combien prévoit-on encore de nouvelles nominations politiques, monsieur le président? On parle de réduire les effectifs dans le discours du trône, je ne crois pas qu'on ait parlé d'augmenter le nombre d'amis au sein du gouvernement.

Qu'il me soit permis de leur rappeler que le récent sondage de CROP, publié hier, leur donne encore un appui minoritaire de 37 p. 100 par rapport à 41 p. 100 pour les libéraux, et qu'il serait dangereux de gouverner pour ces 37 p. 100 seulement. Je les invite à faire confiance à la Fonction publique qui n'a pas d'allégeance politique, qui s'est toujours fait un devoir de servir tous les citoyens du Canada. Quel est le projet canadien du gouvernement progressiste conservateur? Une société plus juste ou une société qui obéit à des impératifs de sondages?

Pour les jeunes travailleurs, monsieur le président, dans le discours du trône, on retrouve une mesure qui est très intéressante, soit celle de promettre des emplois. Comment le gouvernement entend-il réaliser cette promesse? En ouvrant de nouveaux bureaux, donc en créant des emplois pour ceux qui habiteront les nouveaux bureaux? Il existe à l'heure actuelle, monsieur le président, des bureaux d'embauche, comme les centres de main-d'œuvre du Canada sur les campus, et je crois qu'ils sont largement suffisants. J'inviterais plutôt le gouvernement progressiste conservateur à aller voir ses amis qui sont dans les affaires pour leur demander d'embaucher ces jeunes.

Pour les familles nombreuses et à faible revenu, pour les personnes âgées, qui va aider à payer la facture du panier à provisions qui augmentera de façon substantielle, soit d'au moins 10 p. 100, si la politique du prix du pétrole du gouvernement est mise en application? Pour ceux-là, qu'il suffise de savoir qu'elle représente jusqu'à 27 p. 100 de leur revenu, et nous nous demandons si l'on peut augmenter encore cette somme et ce pourcentage sans que ces gens songent à se révolter. Quant à nous, nous allons combattre avec virulence une pareille iniquité, car les répercussions sociales d'un pareil geste sont telles qu'elles peuvent entraîner une dégradation générale de la qualité de vie des Canadiens en plus d'affecter sérieusement la santé des personnes agées.

Monsieur le président, en ce qui concerne la loi sur l'accès à l'information, nous ne pouvons que nous réjouir. Et nous espérons que cette mesure sera appliquée pleinement et entièrement avec des critères objectifs qui permettront l'accès pour tous les groupes, comme aux parlementaires, à l'information gouvernementale. Toutefois, il ne faudrait pas que cette loi masque des intentions comme les suivantes, savoir qu'on pourrait donner aux fonctionnaires les conclusions avant que le rapport soit écrit. La question du Moyen-Orient en est un exemple.

[*Traduction*]

Pour encourager l'initiative individuelle et promouvoir l'entreprise privée, parce que ce sont là les principes du libéralisme moderne, j'ai l'intention de proposer un projet de loi en faveur de l'intéressement. Dans son état actuel, la politique fiscale ne comporte pas de disposition qui incite l'entreprise privée à distribuer aux employés leur part des profits réalisés au cours de l'année financière autrement que par le biais des régimes de retraite qui sont eux aussi trop limités.

[M^me Hervieux-Payette.]

Je proposerai d'utiliser la structure fiscale pour inciter les entreprises à verser une partie de leurs profits à leurs employés en réduisant leur taux réel d'imposition pour cette partie. Par ailleurs, pour les employés qui toucheront ces prestations, la structure fiscale serait modifiée de façon à réduire le taux d'imposition applicable à leur partie des profits qui s'ajoute à leur revenu net. Cette mesure aurait pour objet de lancer un dialogue positif entre l'entreprise et ses employés pour leur permettre d'atteindre leur objectif commun, c'est-à-dire assurer le succès financier de l'entreprise.

Cette mesure contribuerait à démystifier la question des profits et à supprimer le caractère immoral que leur ont accolé les tenants de l'idéologie socialiste. Bien plus, le régime d'intéressement stimulerait la coopération entre employeur et employés et, partant, favoriserait l'accroissement de la production. Ce régime aurait en outre le mérite de réduire le nombre des grèves en faisant des employeurs et des employés non plus des adversaires mais des partenaires.

● (1730)

[*Français*]

Dans le discours du trône, monsieur le président, on nous promet que le gouvernement progressiste conservateur s'occupera des femmes au travail par une stratégie d'emploi, et je ne peux que m'en réjouir. Toutefois, qu'entend-il faire pour la femme qui demeure au foyer et qui est présentement au bas de l'échelle sociale? Dans un récent rapport publié par le Conseil nationale du Bien-être social en octobre dernier, 1,219,000 femmes au Canada, soit une sur six, vivaient en decà du seuil de la pauvreté. Dans cette catégorie, on trouve 44 p. 100 de celles-ci qui sont chefs de famille et qui doivent prendre la charge d'enfants. De cette dernière catégorie de femmes, on retrouve 50 p. 100 qui ne reçoivent pas leur pension alimentaire ou qui doivent pour l'autre part l'obtenir en se battant devant les tribunaux.

Monsieur le président, au nom de ces femmes qui sont absentes devant cette assemblée, j'ai l'intention de proposer un projet de loi sur le recouvrement obligatoire des pensions alimentaires. Nous n'accepterons par l'argument juridictionnel, parce qu'il a été trop longtemps le prétexte à l'inaction. Les femmes canadiennes qui ont des enfants à charge devraient constituter une priorité pour le gouvernement canadiens dans cette période de dénatalité. Pourquoi punir une femme qui veut élever ses enfants en demeurant à la maison, en en faisant obligatoirement une récipiendaire d'aide sociale? Le gouvernement central a une responsabilité puisqu'il contribue déjà 50 p. 100 aux fonds versés aux provinces et qui vont à ces bénéficiaires par le biais de l'aide sociale. Il a donc un intérêt direct dans la matière. Les sommes pourraient servir à améliorer le sort de la collectivité et de ceux qui en ont déjà besoin et elles pourraient être épargnées dans les années à venir.

Si le gouvernement Clark peut voir là une manière de réduire les charges des contribuables, peut-être pourra-t-il comprendre qu'en adoptant une telle mesure, il atteindrait un double objectif. D'une part, réduire les sommes nécessaires pour les programmes sociaux et augmenter la productivité nationale en ne privant pas automatiquement d'un travail à temps partiel toutes celles qui recevraient dorénavant leurs pensions alimentaires garanties par l'État et collectées par lui si le mari faisait défaut. Évidemment, la mesure s'applique de façon inverse quand le père demeure chef de famille et doit rester à la maison.

C'est pourquoi je demande que le comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales se réunisse d'urgence sur la question et prépare immédiatement une proposition pour la prochaine conférence fédérale-provinciale pour l'approbation de principe des provinces. Le sentiment de coopération qui anime notre gouvernement devrait pouvoir assurer la réalisation d'une telle mesure, et ce dans l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Monsieur le président, vous me permettrez à ce stade-ci de mon exposé de vous faire part de mes inquiétudes particulières sur la région de Montréal. Les perspectives économiques sont assez sombres à l'heure actuelle. La grève qui sévit dans le port de Montréal risque d'avoir un impact indirect sur le coût des aliments au cours de la saison prochaine. Le Québec, qui est déjà déficitaire dans son agriculture, ne peut se permettre le luxe de voir augmenter sans raison le coût des aliments. Nous espérons que le ministre du Travail (M. Alexander) va redoubler d'efforts pour régler ce conflit avant l'arrivée des glaces.

De plus, la poursuite des travaux à la Place Guy Favreau ne se fait pas à un rythme accéléré. Nous demandons au ministre responsable de voir à l'accélération des travaux, surtout en prévision des difficultés que rencontrent chaque année les travailleurs de la construction lorsque l'hiver arrive.

Quant au problème chronique du transport en commun, après la grève de huit mois à Québec, celle de Montréal qui est en cours cause des dommages importants à l'économie du Québec. Nous demandons donc qu'une étude sur le transport en commun soit faite dans les grands centres avec les gouvernements provinciaux, car nous n'oublions pas que les clientèles qui utilisent les transports en commun sont celles qui ne peuvent faire entendre leur voix, soit surtout les personnes âgées et les étudiants.

On me permettra, à ce stade-ci, monsieur le président, d'offrir mes sincères remerciements à mes électeurs pour la confiance qu'ils m'ont accordée le 22 mai dernier. Je dois dire que je sens cette responsabilité très grande et que je m'efforcerai dans les mois à venir de travailler dans l'intérêt de tous et chacun. Comme vous le savez peut-être déjà, monsieur le président, ma circonscription se situe à l'extrême partie de l'Île de Montréal. Elle est constituée en grande partie de travailleurs qui subissent actuellement une période de chômage inacceptable pour une région urbaine, soit un taux de 9.5 p. 100. Toutefois, comme pour le gouvernement progressiste conservateur, il existe une moyenne nationale et une autre norme pour les programmes de création d'emplois; je dois dire que l'hiver qui vient nous inquiète beaucoup. On a réduit de moitié le programme Canada au travail, par contre on n'a proposé aucune mesure pour pallier les problèmes qui surgiront au cours de l'hiver. Nous attendons donc avec impatience la stratégie de développement économique que le gouvernement Clark entend mettre de l'avant dans la région métropolitaine de Montréal. Qu'il me soit permis de dire que nous possédons déjà une infrastructure industrielle intéressante. Ce qui manque surtout, c'est la confiance des investisseurs.

Quels moyens le gouvernement Clark entend-il mettre de l'avant pour assurer les éventuels investisseurs au Québec qu'ils n'auront pas à craindre des difficultés particulières au Québec dans l'état actuel des choses? La majorité progressiste conservatrice, qui est en grande partie située en dehors du Québec, est-elle disposée à donner les garanties nécessaires pour assurer la réalisation des Québécois à l'intérieur du Canada? Après plus de 10 ans de réflexion, le gouvernement progressiste conservateur a-t-il trouvé la formule magique qui ralliera tous les Canadiens sans abdiquer à ses responsabilités? Car le député de Joliette (M. La Salle) cet après-midi nous disait à la Chambre que le gouvernement précédent était la cause de tous ces maux. On me permettra de différer d'opinion avec mon distingué collègue et de dire que le gouvernement précédent a sûrement fait tous les efforts possibles pour rallier les Canadiens dans une nouvelle voie, dans un nouveau Canada. Les citoyens de Mercier, qui ont voté depuis neuf ans pour un député péquiste, attendent plus qu'une vague promesse au niveau des engagements futurs.

Au lieu de régler la question énergétique à la sauvette, le gouvernement progressite conservateur ne serait-il pas mieux de planifier le développement de toutes les ressources nationales, sans punir les provinces qui ont moins de matières premières, en diversifiant les ressources renouvelables et non renouvelables? En particulier dans l'est du Québec, nous comptons sur l'expansion prochaine du réseau de gaz naturel, de même que sur l'adoption de mesures visant à favoriser le développement accru de cette ressource qui est sous-exploitée dans l'est du Canada. C'est pourquoi nous recommandons que des études soient entreprises rapidement pour développer le potentiel gazier dans l'archipel de Baffin afin de rapprocher les provinces de l'Est de leur source d'approvisionnement.

Dans le domaine énergétique, en particulier pour le développement, nous ferons remarquer que le précédent gouvernement libéral n'a pas empêché le développement des provinces de l'Ouest mais l'a plutôt favorisé. Nous comptons que le premier ministre de l'Ouest fera de même pour le potentiel énergétique de l'Est. Que ce soit au niveau des logements communautaires des personnes défavorisées ou des personnes âgées, nous invitons le gouvernement, à la suite de son discours du trône, à bien considérer les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine. La circonscription de Mercier ne compte pas une classe dirigeante logée dans des maisons de $100,000 et plus, mais plutôt une classe d'ouvriers et de personnes retraitées qui doivent avoir accès à des logements à des coûts raisonnables.

Pour terminer, monsieur le président, qu'il me soit permis d'inviter mes collègues d'en face, à la Chambre, ainsi que les ministres, à venir visiter le Québec et prendre connaissance du problème qui existe sur le territoire québécois. Comme député, élu dans l'optique de maintenir le Québec dans la fédération canadienne, j'exhorte vivement les députés à prendre connaissance de l'urgence et de la gravité de la situation. Je parle donc au nom des francophones, des anglophones et des nouveaux arrivants qui, eux aussi, attendent des gestes concrets d'un gouvernement presque absent au Québec.

[*Traduction*]

Nous attendons du Canada anglais un signe indiquant son désir de nouer des liens d'amitié et sa volonté de reconstruire un pays neuf dans lequel les deux groupes jouiront des mêmes droits. Je suis ici aujourd'hui, monsieur l'Orateur, pour m'assurer que se réalise ce rêve que caressent la plupart des Québécois.

M. Thomas Siddon (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je vous remercie et je vous félicite, à l'instar des autres orateurs qui l'ont fait, de votre réélection à la présidence de notre assemblée. J'ai le plaisir de prendre la parole pour appuyer la motion de remerciement à Son Excellence le Gouverneur général pour son gracieux discours du trône.

Je félicite aussi mon préopinant qui a parlé du fond de son cœur de ses préoccupations concernant l'ensemble du pays. Je suis convaincu que nous tiendrons tous compte de l'appel qu'elle a lancé à ceux qui d'entre nous ne comprenons peut-être pas le Canada français aussi bien que nous le devrions afin de trouver des moyens qui permettront aux divers éléments de notre société de travailler plus efficacement ensemble dans l'avenir.

Je désire également féliciter mon ami le député d'Érié (M. Fretz) et mon ami le député de Cardigan (M. MacDonald) pour la manière dont ils ont présenté et appuyé la motion de remerciements à Son Excellence.

● (1740)

Le 16 octobre est une journée très spéciale pour moi parce qu'il y a un an aujourd'hui que j'ai été élu pour la première fois au Parlement lors d'élections partielles. J'estime que j'ai eu de la chance de faire partie de l'opposition pendant quelques mois parce que cela m'a permis de me rendre compte des graves faiblesses de l'ancien gouvernement qui ont entraîné sa chute le 22 mai. Je pense que cela nous a tous appris quelque chose. Si l'on donne la chance à nos nombreuses initiatives, qui sont tellement bien expliquées dans le discours du trône, de produire les résultats attendus, je pense pouvoir contempler mon ancien siège de cet endroit plus favorisé à la droite de M. l'Orateur pendant encore bien des années.

C'est aujourd'hui une journée bien spéciale pour moi pour d'autres raisons. D'abord, j'ai le très grand honneur de prendre ma place à la Chambre au début de la trente et unième législature du Parlement aux côtés d'un des plus grands serviteurs du public que je connaisse. Le député de Bow River (M. Taylor) était commissaire des louveteaux quand je me suis joint à une meute à Drumheller, en Alberta, il y a plus de 30 ans. A cette époque, il était déjà député provincial depuis près de dix ans.

En fait, pendant ses 40 années consacrées au service du public, dont il a passé une bonne partie à titre de ministre du gouvernement de l'Alberta, le député de Bow River a toujours servi les habitants de l'Alberta avec distinction et dévouement.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Il a été le premier à me montrer comment un représentant élu du peuple pouvait servir son prochain et je suis certain que tous les députés profiteront de sa sagesse et de ses bons conseils.

Je suis aussi heureux de siéger au Parlement en même temps que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). C'est un grand Canadien qui a de solides convictions politiques, et le plus profond respect pour les principes de la justice.

Je n'oublierai jamais cette journée de 1957 où le député de Calgary-Nord est arrivé dans ma ville natale de Drumheller dans une décapotable de couleur vive. A ses côtés, se trouvait le futur premier ministre du Canada, le très honorable représentant de Prince-Albert. Ce soir-là, dans la salle municipale de la localité, Dief avait parlé avec son éloquence et sa passion habituelle de son amour pour le Canada et avait déploré que dans les régions moins prospères du pays le pouvoir dominant établi dans le Canada central négligeait depuis plusieurs décennies les besoins de la population.

Son message avait eu un grand effet sur le garçon de 15 ans que j'étais à l'époque et, depuis ce jour, je dois à M. Diefenbaker de m'avoir aidé à conserver l'intérêt que je portais à la démocratie parlementaire et aux idéologies politiques qui la façonnent. Je sais qu'il a suscité le même intérêt chez beaucoup de députés aujourd'hui présents dans cette enceinte, surtout chez les plus jeunes de ce côté-ci de la Chambre. J'ai eu l'insigne honneur de connaître cet homme et de le voir à l'œuvre dans cette enceinte, durant les derniers mois de sa vie. Il a redonné à ce Parlement un regain de vigueur, comme peu ont su le faire jusqu'ici. Il l'a rendu accessible à tous et à chacun de ses «compatriotes canadiens». Nous ne l'oublierons pas de sitôt.

En fait, notre premier ministre et chef du gouvernement de cette grande nation est un de ses disciples. Le très honorable député de Yellowhead a parcouru du chemin depuis l'époque où, à l'Université d'Alberta, il était le jeune rédacteur en chef aux idées fort controversées du journal étudiant, *The Gateway*. Au fait, depuis le 22 mai, il a été encore plus loin. En nous en donnant l'exemple, il nous a appris à avoir une foi inébranlable dans l'avenir de notre grande nation. En même temps, il a affermi son rôle de chef, concrétisant ainsi sa promesse. Nous en avons vu les preuves manifestes, au cours de l'après-midi de mercredi dernier, quand le premier ministre a prononcé son premier discours, excellent d'ailleurs, inaugurant la trente et unième législature. Je suis convaincu que tous les Canadiens sauront apprécier sa direction, surtout, s'ils le comparent à celle de son prédécesseur immédiat.

Si les députés me le permettent, j'aimerais profiter de l'occasion pour leur dire quelques mots sur la région que j'ai l'honneur de représenter. La circonscription de Richmond-Delta-Sud s'étend sur les rives sud du Fraser; elle couvre la plupart des terres fertiles et des marais biologiquement productifs du delta du Fraser. La collectivité la plus au nord de Richmond, une belle île connue du nom de Lulu, regroupe près de 100,000 Canadiens. Les terres y sont toutes de niveau égal ou inférieur à celui de la mer; elles sont sillonnées de digues et d'innombrables rigoles d'assèchement. Ces fossés de drainage protègent non seulement contre les crues du Fraser, mais également contre les pluies hivernales occasionnelles dont certains d'entre vous ont peut-être entendu parler et qui nous arrivent de Vancouver, située immédiatement au nord.

Richmond est une ville tournée vers le progrès, bien urbanisée et en pleine expansion qui présente un équilibre unique d'habitats naturels, de zones de production agricoles, de beaux jardins et parcs, d'installations récréatives, d'industries légères et d'agréables quartiers résidentiels. C'est également le site de l'aéroport international de Vancouver qui occupe l'Île Sea au nord-ouest du centre-ville de Richmond.

Au sud de la ville se trouve la municipalité de Delta située entre le bras sud du Fraser et la frontière des États-Unis. C'est un honneur pour moi de représenter Delta en compagnie de mon bon ami et collègue, le député de Surrey-White Rock-North Delta (M. Friesen). Ma circonscription englobe les deux localités de Tsawwassen et de Ladner. Tsawwassen est une municipalité moderne et assez prospère, réputée pour son soleil pratiquement perpétuel, ses belles plages et son esprit communautaire. Elle partage une petite frontière internationale avec Point Roberts aux États-Unis et vote de façon plutôt conservatrice, ajouterais-je.

Au nord de Tsawwassen, sur la rive sud du Fraser, se trouve Ladner, une localité historique habitée surtout par des agriculteurs et des pêcheurs. Ladner me rappelle beaucoup ma ville natale, car c'est une petite municipalité très attachée à son histoire et douée d'un profond instinct de conservation comme en témoignent les nombreuses petites entreprises qui forment le centre-ville.

Delta et Richmond ont été fondées par les agriculteurs et les pêcheurs qui sont venus s'établir dans les marécages du Fraser. En novembre prochain, chaque municipalité célébrera le 100e anniversaire de sa fondation et de nombreuses manifestations auront lieu tout au long de l'année pour marquer le centenaire. Il y a une centaine d'années, un groupe d'immigrants japonais a fondé un village de pêche au sud-ouest de l'Île Lulu. D'autres colons sont venus des îles britanniques et de l'est du Canada. Bientôt, des villages de pêcheurs, des quais et des conserveries sont apparus tout le long du cours inférieur du Fraser. C'est ainsi que les villes de Steveston et de Ladner demeurent aujourd'hui des centres importants pour la pêche professionnelle dans le sud de la Colombie-Britannique. Les Japonais qui sont venus chercher une nouvelle vie au Canada ont apporté à notre culture un élément de diversité que nous avons apprécié.

Sur les terres agricoles avoisinantes, qu'un siècle de travail a permis d'endiguer et d'assécher, les maraîchers cultivent des bleuets, des fraises, des framboises, des canneberges et tous les légumes imaginables. Les industries portuaires et le développement urbain sont également bien accueillies dans ces localités, et c'est à cause de leur importance stratégique pour notre économie et notre population qu'elles ont pu se multiplier. Cependant, la population de Richmond-South Delta reste toujours attachée au fleuve où le gibier d'eau et les jeunes saumons se trouvent en abondance, car ils peuvent tirer leur nourriture de leur habitat naturel dont l'équilibre est de plus en plus précaire à mesure que l'humanité progresse.

Bien sûr, j'aurai à l'avenir bien d'autres occasions de parler à la Chambre des problèmes et des besoins de mes commettants, mais j'ai voulu me contenter aujourd'hui de donner une description et de faire connaître un peu l'esprit de ceux que j'ai le privilège de représenter ici. Je leur suis reconnaissant de m'avoir fait confiance encore une fois et je les servirai de mon mieux.

Je voudrais maintenant parler du discours du trône lui-même et souligner ce qui me semble l'essentiel du message de Son Excellence. Je crois que le discours du trône constitue pour nous le plan d'un nouvel esprit de collaboration et de confiance réciproque dans notre grand pays. Si nous nous rendons compte que nos différences régionales, culturelles et institutionnelles constituent un véritable actif, elles peuvent nous servir à redécouvrir l'esprit optimiste et innovateur qui animait les Pères de la Confédération il y a plus de 100 ans. Comme le premier ministre l'a si souvent signalé, nous possédons au Canada bien des richesses qui peuvent servir des fins constructives, mais le tout doit commencer ici au Parlement qui après tout n'est rien de plus qu'un miscrocosme des attitudes et des aspirations diverses des Canadiens. On déclare dans le discours du trône, et je cite:

le relèvement du niveau de croissance économique, le rétablissement d'un climat de confiance en notre économie et la création d'emploi représentent la tâche la plus importante à entreprendre dans l'immédiat.

● (1750)

Je pense que cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition de purger d'abord notre société d'une maladie sérieuse qui a atteint l'esprit des Canadiens ces dernières années. Maladie que j'appellerai la défiance. Je pense que son principal symptôme est la détérioration depuis quelques années des relations entre l'État fédéral et les milliers d'entreprises du secteur privé qui forment l'ossature de notre économie.

Cette défiance ne se manifeste pas seulement dans les relations entre l'État et le secteur privé. On la retrouve également dans l'attitude de l'administration vis-à-vis du simple citoyen, et dans celle du citoyen vis-à-vis de l'administration. Elle empoisonne les rapports entre les provinces et l'État fédéral, entre Canada français et Canada anglais, entre salariat et patronat, entre autochtones et non-autochtones, entre pro et antinucléaires, et bien sûr entre députés gouvernementaux et ceux de l'opposition.

J'estime qu'il faut guérir cette maladie, et nous lui trouverons un remède si nous réussissons à remplacer la confrontation par le compromis, si nous arrivons à sacrifier nos intérêts particuliers au bien général, si nous savons nous abstenir d'exagération intentionnelle de statistiques hors contexte dans la défense de nos opinions.

Je voudrais citer un exemple à cet égard. Nous entendons régulièrement certains députés, principalement ceux de l'autre côté, se plaindre des profits abusifs réalisés par certaines entreprises canadiennes, en s'appuyant sur des chiffres choisis exprès à l'exclusion des autres dans le but de discréditer certaines entreprises de notre secteur privé. En brandissant des pourcentages de profits qui les arrangent, sans chercher honnêtement à les relier au profit de base de l'année précédente, ils donnent aux Canadiens une vue déformée des choses. Ils les amènent à croire à tort que certaines sociétés s'enrichissent indûment. Ce qu'ils négligent de dire, c'est qu'une augmentation de 50 p. 100 de bénéfices qui représentent 4 p. 100 de rendement sur le capital investi ne donne que 6 p. 100 de rendement du capital.

Ce que ces députés n'expliquent pas aux Canadiens, c'est que lorsque le rendement du capital investi est moins élevé que le rendement des obligations ou des prêts, il ne s'investit plus d'argent dans les initiatives à caractère spéculatif, et que lorsqu'il ne s'investit pas d'argent au Canada, il se crée beaucoup moins d'emplois. A moins bien sûr que l'État fédéral

n'intervienne, comme il l'a fait ces dix dernières années, pour financer continuellement des opérations donnant du travail temporaire, ce qui ne fait qu'alourdir l'endettement. En passant, j'aimerais bien que les députés de l'autre côté expliquent ou justifient les déficits toujours croissants. J'aimerais beaucoup que cela nous soit expliqué par les députés qui siègent à l'autre extrémité de la Chambre.

Il y a un autre signe de défiance que l'on voit souvent à la Chambre, et c'est lorsqu'un député fait des insinuations odieuses sur le compte de certaines sociétés qui font ou ne font pas l'objet d'une enquête, ou lorsqu'un député met en doute les intentions d'un autre député. Cela s'est produit, il n'y a pas longtemps, lorsqu'un député a fait allusion à une certaine réunion de trois ministres et a insinué que cette réunion était inspirée par des motifs plus ou moins illicites. Je crois que ce genre de justice sommaire, que cette chasse aux sorcières n'a pas sa place à la Chambre des communes et fait du tort à chacun d'entre nous.

J'ai l'intime conviction que l'attitude de certains politiciens vise à détruire systématiquement la crédibilité de l'entreprise privée. Notre gouvernement se prépare à inverser cette tendance. Nous estimons que nos lois suffisent pour réprimer les actes illégaux des entreprises ou des individus qui veulent abuser. Il faut les faire appliquer et les faire respecter. Mais il nous faut renoncer à l'idée que le gouvernement doit surveiller le secteur privé pour «s'assurer de son honnêteté». Nous entendons bien souvent cette expression chez certains de nos amis à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre. Cette attitude ne donne pas de résultats. Elle détruit le respect que l'entreprise privé doit avoir pour un gouvernement qui dicte les règles. Nous, du gouvernement entendons donner à l'initiative privée l'occasion de se développer à nouveau, et stimuler l'enthousiasme de tous nos citoyens afin qu'ils partagent les risques qu'il y a à bâtir un Canada meilleur.

Je voudrais parler de quelques points précis, monsieur l'Orateur, mais je préférerais poursuivre à 8 heures. Puis-je dire qu'il est maintenant 6 heures

M. l'Orateur adjoint: Consent-on à dire qu'il est 6 heures et à permettre au député de poursuivre son intervention à 8 heures à la reprise de la séance?

Des voix: D'accord

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Siddon: Monsieur l'Orateur, je reprends donc volontiers le fil de mon intervention sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme je le disais avant la suspension de la séance, nous sommes aux prises au Canada avec un grand problème du fait que beaucoup de Canadiens n'ont plus confiance en leur gouvernement et que des gouvernements à l'intérieur de notre pays n'ont plus confiance les uns dans les autres. C'est ce climat de méfiance qui semble avoir imprégné toutes les initiatives ministérielles, du moins, celles du gouvernement au pouvoir jusqu'au 22 mai dernier.

J'aimerais maintenant aborder l'examen d'un certain nombre de situations précises, en commençant par celle de Petro-Canada qui a fait l'objet d'un long débat et à propos de laquelle les députés de l'opposition n'ont cessé de nous harceler. J'aimerais poser à la Chambre la question suivante: au Canada, les sociétés pétrolières du secteur privé nous ont-elles donné des motifs de nous méfier d'elles?

J'ai posé une question au président de Petro-Canada il y a quelques semaines et je pense que sa réponse a été très importante. Je lui ai demandé si après avoir été en mesure de surveiller l'industrie pétrolière, il aurait raison de se méfier ou de soupçonner les motifs d'une compagnie pétrolière dans le secteur privé au Canada et il m'a répondu que non. En outre, il m'a déclaré qu'il avait la plus haute estime pour les dirigeants des compagnies pétrolières du secteur privé au Canada. C'est une observation importante qu'il convient de consigner au compte rendu.

Beaucoup d'autres députés se demandent ce que Petro-Canada a appris, après avoir pu surveiller l'industrie, ce dont elle se propose de profiter. Des raisons très valables me font présumer que si l'on demandait au président de Petro-Canada quels renseignements particuliers il a obtenus après avoir surveillé l'industrie, on serait très déçus des renseignements fournis.

Un de mes collègues a demandé au président de Petro-Canada ce que cette société croyait pouvoir faire de mieux que n'importe quelle société pétrolière privée au Canada. Si je me souviens bien, il a répondu qu'il n'y avait rien que Petro-Canada pouvait faire de mieux que le secteur privé dans l'intérêt du pays, la seule différence étant qu'elle pouvait réaliser ses objectifs plus rapidement. Bien entendu, il voulait dire que Petro-Canada peut mettre en valeur les ressources enfouies au large de nos côtes et nos réserves pétrolières plus rapidement que le secteur privé. Alors cela devient une question de prix parce qu'avec les capitaux nécessaires, le secteur privé réussira aussi rapidement. Mais si Petro-Canada est subventionnée pour mener à bien ses explorations, il est évident qu'elle aboutira plus rapidement.

Les députés devraient se demander si Petro-Canada est vraiment rentable. Nos vis-à-vis nous ont vanté la rentabilité de la société. J'ai en ma possession un article récent du *Globe and Mail* où l'on mentionne qu'en 1978 Petro-Canada a enregistré des bénéfices de l'ordre de 13,7 millions. Comme le capital de Petro-Canada se chiffre à trois milliards, cela représente à peine un bénéfice de .5 p. 100. Je trouve cela terrible et je pense qu'aucune société privée canadienne ne pourrait survivre avec un rendement aussi bas sur ses investissements.

J'aimerais également poser une autre question à la Chambre ce soir. Qui est le propriétaire de Petro-Canada? On nous a dit bien des fois que Petro-Canada appartenait aux Canadiens. Le gouvernement canadien a donné à cette société un capital-action d'une valeur de 800 millions de dollars pour le financement duquel il a fallu grossir notre dette, et la Couronne n'a pas reçu un sous d'intérêt sur cette somme. Par ailleurs, la société Petro-Canada a emprunté 1.5 milliard de dollars pour acquérir les avoirs de la société Pacific Petroleums, Co. La Chambre se rend-elle compte de la provenance de ces capitaux? La société a émis des actions privilégiées à terme qu'elle a vendu aux banques privées canadiennes. On est allé emprunter cet argent aux États-Unis et ailleurs. Si les députés veulent faire croire au Canadiens que Petro-Canada nous appartient, ils induisent les masses en erreur. Petro-Canada appartient à des sociétés multinationales qui ont prêté 1.5 milliard de dollars au Canada et ce sont des banques à charte privées canadiennes qui ont les actions.

La consultation d'un état financier de Petro-Canada montrerait que la société a un actif de trois milliards de dollars et un passif de 849 millions en faveur de la Couronne. De quoi est faite la différence? La différence correspond aux actions privilégiées à termes émises en faveur des banques privées du pays. Ce sont elles qui détiennent les titres de Petro-Canada.

Je dois donc demander aux députés ce qu'ils préfèrent: que les banques privées à charte détiennent les actions et qu'elles empruntent sur les marchés internationaux ou que les Canadiens aient la possibilité de devenir actionnaires de la société? J'invite la Chambre à considérer combien il est important de donner aux Canadiens la possibilité d'acheter des actions, de posséder une partie de Petro-Canada et d'accepter de courir une partie du risque.

J'aimerais également poser une dernière question. Le gouvernement du Canada doit-il participer aux secteurs rentables de notre économie pour financer les risques qu'il prend dans des domaines où il doit néanmoins intervenir? Le chef du parti néo-démocrate (M. Broadbent) et le chef de l'opposition (M. Trudeau) ont proposé que l'on se serve des secteurs rentables de Petro-Canada pour financer ceux qui périclitent. C'est de la foutaise. Tel n'est pas le rôle du gouvernement fédéral. S'il en était ainsi, nous voudrions devenir propriétaires des épiceries multinationales du Canada dont les placements procurent un bon rendement et nous voudrions être également propriétaires de toutes les entreprises rentables au Canada. Je soutiens que ce sont les particuliers qui devraient détenir des actions de Petro-Canada. Elle devrait être une société canadienne et ses profits devraient aller aux Canadiens qui décident d'y participer.

● (2010)

Après avoir dit ce que j'avais sur le cœur, monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques sur les pêches. Il importe, je crois, de rétablir un climat de confiance, comme je l'ai dit tantôt, entre le gouvernement, l'administration et les administrés. Dans le domaine des pêches, les décisions étaient constamment prises par l'administration avec le consentement du ministre et après coup, ces décisions étaient transmises aux pêcheurs. Cela doit changer.

Il est temps que nous ayons une politique de consultation. Depuis que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est devenu ministre fédéral des Pêches et des Océans, on a pris un grand nombre d'initiatives visant à améliorer les relations fédérales-provinciales touchant la gestion de nos pêches, et visant à améliorer les relations avec les conserveries, les pêcheurs et les autres industries liées à la pêche. Par exemple, le ministre a récemment rencontré le Conseil des ministres de la Pêche des provinces de l'Atlantique et le Conseil des ministres de la Pêche des provinces du Pacifique. Voilà une grande première depuis bien des mois sinon plus longtemps.

Le ministre des Pêches et des Océans a annoncé qu'on entreprendrait une importante révision des politiques de la pêche au Canada, dont les résultats seront communiqués à la Chambre sous la forme d'un Livre blanc avec la participation des provinces, des pêcheurs et des industries de la pêche. Voilà une autre première. Le ministre a également déclaré qu'il saisirait le comité parlementaire permanent des pêches et de l'environnement de la difficile question de l'octroi des permis et des recommandations du rapport Sinclair et du rapport Levelton.

Une mesure comme celle-là traduit la volonté du gouvernement actuel de faire participer tous les députés au débat et aux discussions portant sur des questions vitales pour ce secteur très important de notre économie. Le nouveau ministre des Pêches et des Océans a pris des initiatives dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. Je pense que dans de nombreux autres secteurs, le gouvernement prendra des initiatives analogues, fera appel à toutes les ressources du Parlement et favorisera un brassage de tous les points de vue afin d'élaborer des politiques qui servent les intérêts des Canadiens et optimisent les avantages des ressources très abondantes de notre grand pays.

En ce qui concerne la politique énergétique, le gouvernement a mis sur pied des comités qui ont travaillé sans désemparer pendant tout l'été et nous devrions bientôt être saisis d'une politique énergétique nationale. Cette politique s'attaquera aux problèmes à court terme de sécurité, d'approvisionnement et de stimulants à la conservation. A moyen terme, il présentera une politique qui veillera à ce que les sept ou huit usines de traitement des sables bitumineux et des huiles lourdes fonctionnent d'ici 1990 afin de rendre le pays autonome sur le plan énergétique. Cette politique traitera en outre des possibilités à long terme, qui ne se limiteront pas au domaine nucléaire, mais porteront également toute une gamme d'autres moyens très intéressants.

Nous avons raison d'être rien moins qu'optimistes quant à notre avenir économique et aux possibilités d'avenir des jeunes Canadiens. Si nous voulons exploiter ces possibilités, nous devons affronter tout spécialement la question de l'aide à la recherche et au développement au Canada. Il y a belle lurette qu'on aurait dû mettre fin aux discussions oiseuses pour enfin s'atteler à la tâche et trouver une formule qui permette, dans un très proche avenir, d'affecter 1.5 p. 100 de notre produit national brut à la science et à la technologie et d'atteindre, à long terme, un taux se rapprochant de 2.5 p. 100. S'il nous faut insister pour que 1.5 p. 100 des investissements étrangers soit consacré à la recherche et au développement, alors soit, insistons! Et s'il nous faut insister pour que les entreprises qui investissent des capitaux au Canada s'engagent à répandre dans le monde entier les produits de notre technologie, alors prenons-en l'initiative.

Enfin, je dirais que les universités canadiennes sont un terrain de formation propice dans le domaine de la recherche et de la technologie. J'ai passé dix années de ma vie dans une université canadienne, dans un secteur technologique, et j'ai été effrayé et stupéfait de constater que le gouvernement précédent faisait vraiment peu de cas de la science et de la technologie. Il est grand temps d'établir un programme qui en tienne compte. Pour chaque usine de traitement des sables asphaltiques ou pétrolifères qui doit entrer en production, il faudra peut-être jusqu'à 3,000 ingénieurs et bien d'autres techniciens. Il faut assurer la formation de ces gens-là et comprendre que faute de relever le défi dès maintenant, nous devrons importer les technologies plus tard.

Avant de terminer mon discours, j'aimerais dire que l'on s'est beaucoup inquiété du fait que les programmes de péréquation, le MEER, la CAC, le programme d'assistance sociale et tous les autres programmes par le truchement desquels le gouvernement a accordé des subventions et de l'aide à d'autres régions du pays. Ces programmes se sont chevauchés et ont souvent fait double emploi. Lorsque le gouvernement actuel se mêle de lancer un programme comme les crédits hypothécaires, ce programme est conçu de manière à ce que les gens qui ont payé la note de tous ces autres programmes, puissent en bénéficier. Il est grand temps que ces gens obtiennent eux aussi quelque chose du gouvernement.

En terminant, je tiens à rappeler que ce que le premier ministre a dit à la Chambre, c'est que nous devons rétablir la confiance, non seulement ici au Parlement, mais dans toutes les institutions de notre pays et dans l'attitude des gens envers le gouvernement. La confiance ne peut naître que de la bonne volonté, de l'ouverture d'esprit et du respect de l'opinion d'autrui. On y parvient en s'efforçant d'abord sérieusement de réunir tous les faits, sans en oublier volontairement, puis en discutant de nos divergences pour en arriver enfin à un honnête consensus.

Je crois que ce processus servira de catalyseur et qu'il découlera des initiatives annoncées dans le discours du trône. J'ai bon espoir qu'un jour, on parlera de la trente et unième législature du Canada comme de celle qui aura permis de rétablir la confiance parmi les Canadiens.

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, en tant que député de Moncton, au Nouveau-Brunswick, la province pittoresque du Canada, je suis fier de m'adresser à la Chambre aujourd'hui et également fier de la population que je représente.

La circonscription de Moncton recoupe de nombreuses localités fort différentes, certaines importantes, d'autres petites, depuis les prospères villages de Petitcodiac et Salisbury à l'ouest jusqu'à la localité en pleine expansion de Dieppe à l'est. La devise de la ville de Moncton proprement dite est «Resurgio», devise triomphante s'il en est pour une ville qui a surmonté de nombreux et graves coups du sort au cours de son histoire. La partie de la circonscription dans laquelle ma famille et moi-même résidons est la localité qui enregistre la plus forte croissance dans le Canada atlantique, à savoir Riverview, une ville sympathique du Nouveau-Brunswick où les citoyens collaborent étroitement pour la rendre aussi attrayante que possible.

Moncton est célèbre pour sa côte magnétique où les automobiles semblent monter sans moyen visible de propulsion quel qu'il soit. Nous avons également un mascaret de renommée mondiale qui attire un grand nombre de touristes venant de toute l'Amérique du Nord. Dans un autre ordre d'idée, nous sommes fiers de notre Université de Moncton en pleine croissance qui compte depuis peu la première faculté de droit francophone à l'est de Québec.

Il n'en demeure pas moins que la force réelle de toute collectivité ne réside ni dans ses curiosités touristiques ni dans ses établissements mais plutôt dans sa population. Dans la seule province officiellement bilingue du Canada, on trouve dans la circonscription de Moncton un véritable microcosme du Canada où deux cultures vivent côte à côte, s'enrichissant mutuellement et donnant à la collectivité toute entière une atmosphère et un cachet auxquels peu d'autres collectivités peuvent prétendre. Grâce à une direction éclairée et à la volonté d'agir d'hommes et de femmes avisés, notre province offre au reste du Canada un remarquable exemple.

● (2020)

Ma réaction au discours du trône est quelque peu mitigée. Il est bien évident que le premier ministre (M. Clark) a emprunté à droite et à gauche des idées pour meubler son discours. Ensuite il a enfilé ces idées comme on étend du linge pas trop net sur la corde à linge, donnant à cet amalgame le nom de discours du trône. Or, c'est un document sans thème, sans fil conducteur, sans doctrine fondamentale. Le discours du trône aurait pu être un cri de ralliement lancé à tous les Canadiens pour qu'ils se joignent au nouveau gouvernement, désireux d'amorcer une ère nouvelle. Au lieu de cela, nous avons eu droit à une sempiternelle rengaine.

C'est avec raison que le gouvernement a promis de présenter un projet de loi garantissant la liberté d'information à partir du principe que l'information gouvernementale doit être accessible aux citoyens, que les exceptions doivent être limitées et déterminées et que les différends sur le choix de ces exceptions devraient être résolus par un tiers neutre. Ce sont de belles intentions, monsieur l'Orateur. On espère simplement qu'elles se traduiront dans un projet de loi. Au Nouveau-Brunswick, nous avons également entendu de belles paroles à propos d'une loi sur la liberté d'information, mais cette loi n'a pas encore été proclamée. Espérons que le premier ministre, contrairement à son collègue conservateur du Nouveau-Brunswick, ne manquera pas à sa promesse du discours du trône.

Sauf erreur, cette promesse tient à la façon dont le gouvernement perçoit son rôle. Je crois que cette perception est bonne. Il est essentiel que tous les gouvernements, que ce soit à l'échelon fédéral, provincial ou municipal, se rapprochent davantage des citoyens étant donné qu'à l'heure actuelle, comme vient de le souligner un député de l'autre côté, un fossé immense sépare les électeurs et leurs représentants élus.

Une étude entreprise dernièrement par un professeur de l'Université Carleton, a révélé que la majorité des Canadiens interrogés n'ont pas confiance dans les hommes politiques, ne les respectent pas, voire ne les aiment même pas. Le public croit que les hommes politiques s'occupent plus d'eux-mêmes que de ceux qui les ont élus, qu'ils cherchent avant tout leur avantage; qu'ils cherchent à garnir leurs poches—qu'ils brillent par leur absence. De sorte qu'il faut féliciter le gouvernement s'il est résolu à déraciner ce sentiment d'aliénation. Je dis bien si, car seuls les actes comptent. On peut bien dire qu'on songe à démasquer le gouvernement, à se mettre à l'écoute de

la population—nous allons avoir un gouvernement qui cherchera le compromis plutôt que la chicane. Voilà de beaux sentiments mais de beaux sentiments démentis par des actes.

Si le gouvernement était réellement sincère, il reviendrait sur sa décision au sujet de Petro-Canada. Si le gouvernement voulait vraiment rapprocher le gouvernement du peuple, Petro-Canada aurait la vie sauve. Selon un récent sondage, 75 p. 100 des Canadiens souhaitent que la société pétrolière fédérale continue ses activités de prospection du gaz et du pétrole; 57 p. 100 sont d'avis qu'elle devrait s'occuper de l'achat du pétrole à l'étranger; enfin, 54 p. 100 sont d'avis qu'elle devrait s'occuper de la vente au détail du pétrole et du gaz. Selon un autre sondage effectué au mois de juillet, les Canadiens s'opposent à la privatisation de Petro-Canada dans une proportion de deux à un, soit 48 p. 100 contre 22 p. 100. La majorité des Canadiens veulent que Petro-Canada reste telle quelle. Le gouvernement n'a-t-il pas l'intention de prêter l'oreille à cette majorité? A-t-on jamais vu une politique d'inspiration, d'orientation et de conception aussi mauvaises que celle du présent gouvernement concernant Petro-Canada?

Le gouvernement libéral a créé Petro-Canada pour assurer l'approvisionnement futur du Canada en énergie. Depuis sa création, cette société a multiplié ses efforts en vue de la réalisation de cet objectif. Elle a encouragé les activités de prospection du pétrole et du gaz dans tout le Canada s'associant dans de nombreux cas à d'autres sociétés pétrolières pour entreprendre des travaux que les multinationales laissées à elles-mêmes n'auraient sans doute jamais entrepris.

Petro-Canada est notre société pétrolière nationale. En dépit de ce que le gouvernement cherche à nous faire croire, elle appartient exclusivement à des Canadiens. Tous les citoyens canadiens ont une part dans cette société. C'est notre seule assurance contre les multinationales géantes qui s'intéressent plus aux profits qu'à notre intérêt.

Petro-Canada marche bien, c'est un grand succès canadien.

Des voix: Oh, oh!

M. McCauley: Monsieur l'Orateur, nous devrions prendre note de cette réaction. C'est un grand jour: les sourds entendent et les muets parlent!

Des voix: Bravo!

M. McCauley: Le gouvernement veut mettre fin à ce grand succès. Hier soir, on a rendu public le rapport du groupe de travail sur Petro-Canada. Si le gouvernement donne suite aux recommandations contenues dans ce rapport, il devra mettre fin au mandat national de cette société. Pourquoi le ferait-il? Qui sait?

Chose certaine, le présent gouvernement ne prête pas l'oreille aux désirs exprimés par les Canadiens. Au fait, il fait le contraire. Les Canadiens souhaitent que Petro-Canada demeure telle quelle. Ils sont fiers de cette société et tiennent à ce qu'elle poursuive son œuvre. Ils ne tiennent pas à ce qu'elle soit démantelée et réduite à une pâle copie canadienne d'Exxon ou de Sunoco.

Quels motifs poussent le gouvernement à agir ainsi? La lecture du rapport ne nous révèle rien, à part ce désir dogmatique et inflexible de revenir à l'époque antédiluvienne du capitalisme à outrance. Selon ce rapport, le gouvernement devrait uniquement établir l'encadrement d'une politique publique et laisser la réalisation aux sociétés privées. Est-ce que le gouvernement défend la même position quand il est question de produire de l'électricité ou de construire des routes? Adopterait-il la même position en matière d'éducation? Bien sûr que non, et il ne devrait pas le faire en ce qui concerne Petro-Canada. Le rôle de Petro-Canada est tout aussi essentiel que la construction des routes, la production d'électricité ou l'instruction publique. Le pays a besoin d'énergie pour chauffer les maisons, alimenter l'industrie et faire fonctionner la société. C'est la ressource absolument essentielle et c'est pourquoi il est souhaitable que le gouvernement dispose de tous les moyens possibles lui permettant de la protéger.

Si le gouvernement ne veut pas participer directement à l'exploitation des pétroles, que veut-il alors? Nous ignorons la réponse à cette question. La réponse à cette question est difficile à trouver. Le groupe de travail prétend que la politique gouvernementale sera mise en application au moyen de régimes fiscaux, de règlements et de mesures d'incitation appropriés ainsi que par un appui financier. Tout ce que cela veut dire en langage simple c'est que l'on fera encore d'autres cadeaux à la richissime industrie pétrolière. Non seulement le contribuable perd-il les avantages qu'il tirait de Petro-Canada, mais à l'avenir les conservateurs mettront leur politique en application en ayant recours à ces vieux moyens démodés qui consistent à consentir des avantages financiers aux sociétés aux dépens du contribuable. Il existe certainement un meilleur moyen.

Ce n'est pas la seule chose qui cloche dans le raisonnement du gouvernement. Le groupe de travail affirme que les buts et les objectifs de Petro-Canada sont confus et incertains. Je prétends que c'est dans l'esprit du groupe de travail lui-même que l'on trouve de l'incertitude et de la confusion.

M. Beattie: Avez-vous lu le rapport?

M. McCauley: Non, et je ne pense pas que le groupe de travail l'ait lu non plus.

Je me demande si les membres du groupe de travail se sont donné la peine de lire la loi créant Petro-Canada. La société Petro-Canada a été créée pour assurer notre avenir énergétique. Ce n'est pas un but incertain—son unique raison d'être est de protéger tous les Canadiens. J'irai même jusqu'à dire que la société a trop bien atteint ce but. Petro-Canada a en effet prouvé qu'il était possible de poursuivre un objectif national tout en étant rentable. Les conservateurs seraient-ils aussi pressés de céder Petro-Canada au secteur privé si elle n'était pas rentable?

● (2030)

La politique des conservateurs en ce qui concerne notre société pétrolière nationale est pleine de contradictions. Par exemple, le groupe de travail prétend qu'une fois cédée au secteur privé, la société sera exploitée beaucoup plus efficacement parce qu'elle poursuivre un but unique, celui de faire réaliser des bénéfices à ses actionnaires. Pourtant, lorsqu'il recommande le partage des avoirs, le groupe de travail estime que la société privée ne devrait conserver qu'une participation réduite dans les activités d'exploration à la fois coûteuses et risquées dans le grand nord. Ses membres semblent vouloir ménager la chèvre et le chou en prétendant d'une part que la direction sera libre de prendre des décisions motivées uniquement par le désir de réaliser des profits tout en accablant cette société «rentable» de pertes éventuelles.

Que dire du processus même de la privatisation? Si le gouvernement décide de faire avec Petro-Canada la même chose que la Colombie-Britannique a fait avec la BCRIC, peut-être devrions-nous examiner le partage des actions de cette dernière. Dans ce cas, deux millions des 12 millions d'actions offertes gratuitement aux habitants de la province n'ont jamais été réclamées. N'est-il pas probable que la même chose se reproduira dans le cas de Petro-Canada si on lui réserve le même sort qu'au BCRIC? N'est-il pas probable que beaucoup de gens, ne sachant comment aller réclamer leur action et peu habitués à ce genre d'offre, ou ne connaissant à peu près rien à la bourse, perdront leur part de Petro-Canada? Que fera le gouvernement pour les aider?

En fin de compte, la conclusion s'impose: le gouvernement actuel s'est engagé à appliquer une politique qui semblait bonne pendant la campagne électorale. On croyait qu'elle permettrait de glaner quelques votes. Et maintenant, le gouvernement s'entête inutilement à appliquer une politique stupide, insensée. Si le gouvernement était vraiment sincère quand il affirme être à l'écoute des Canadiens, il ne toucherait pas à Petro-Canada.

Si le gouvernement désirait vraiment établir un dialogue et se souciait de ce que pensent les citoyens, il ne les acculerait pas systématiquement au chômage comme il le fait dans ma circonscription de Moncton. Au cours des deux dernières semaines, monsieur l'Orateur, de 35 à 50 de mes commettants ont été mis à pied par le ministère des Transports à Moncton. J'ai entendu dire que ce n'était qu'un début et que cette réduction de 2 p. 100 des effectifs allait très bientôt atteindre 10 p. 100. En d'autres termes, ce n'est qu'un début. Les emplois supprimés ne sont pas seulement des statistiques, des chiffres sur un bilan dont le seul but est de redorer le blason du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ou de justifier le surnom de sabreur qu'on lui a donné. Ces emplois supprimés représentent des gens, des pères et des mères de famille auxquels on vient insensiblement d'enlever le gagne-pain d'où ils tiraient un sens de valorisation. Que vont-ils dire à leurs enfants au moment de fêter Noël?

Si le gouvernement se souciait vraiment des gens, des petites gens, des Canadiens ordinaires, flirterait-il avec le premier ministre de l'Alberta, lui promettrait-il en gage d'amour éternel, de majorer le prix du pétrole d'au moins $4 le baril l'an prochain? Cette augmentation fera monter d'au moins 12c. le prix du gallon d'essence ou de mazout à chauffage et frappera le plus fort et le plus directement les consommateurs des provinces de l'Atlantique. Ces consommateurs-là, monsieur l'Orateur, n'ont pas d'autres moyens de transport que leurs propres voitures. Les habitants de Petitcodiac et de Salisbury au Nouveau-Brunswick n'ont pas accès aux transports en commun. Les habitants des provinces de l'Atlantique ne peuvent pas faire autrement que d'utiliser du fuel domestique pour se chauffer puisqu'ils n'ont pas de gaz naturel meilleur marché. Le gouvernement s'en soucie-t-il? Nullement.

Je pense à un des habitants de ma circonscription de Moncton qui après des années de service au ministère des Transports a perdu son poste et a été mis dehors à cause des compressions budgétaires de ce gouvernement. Alors qu'il est déjà sans travail, il faudra de surcroît qu'il paie plus cher le gaz et le pétrole l'an prochain. Le gouvernement en a-t-il cure? Je ne le crois pas.

[M. McCauley.]

Je me demande même si le gouvernement, non content de se désintéresser des simples Canadiens, ne se désintéresse pas de l'avenir du Canada tout court. Je crois que si le gouvernement veut gouverner à livre ouvert, il devrait également gouverner à cœur ouvert pour les Canadiens.

Le premier ministre a une vision différente du Canada. Il aime qualifier notre pays de «communauté des communautés». C'est une jolie expression, monsieur l'Orateur, une expression qui fait image et qui réconforte, et je crois le premier ministre sincère lorsqu'il la dit. Je ne mets pas en doute la sincérité du premier ministre. Je ne mets en doute que sa sagesse. Que signifie cette expression dans la pratique? Comment l'idée de «communauté de communautés» se traduit-elle dans la réalité? Elle semble insister davantage sur le petit «c» des communautés que sur le grand «c» de cette communauté qu'est le Canada. Le premier ministre semble penser qu'en renforçant les provinces, il arrivera par quelque procédé mystérieux et étrange à renforcer le Canada. Curieuse logique, monsieur l'Orateur.

C'est comme le père de famille qui distribuerait $50,000 à chacun de ses nombreux enfants pour les lancer dans des affaires identiques, avec l'espoir qu'à la longue l'esprit de concurrence qui les anime renforcera les liens familiaux.

Le premier ministre nous dit que le temps des tensions fédérales-provinciales est révolu, que la confrontation doit céder la place à la conciliation, et que les joyeux consensus doivent remplacer les exigences et les commandements. Son gouvernement va consulter les provinces. Le premier ministre s'entretiendra avec ses homologues provinciaux; il favorisera le dialogue avec les provinces. Voilà un autre exemple, monsieur l'Orateur, de nobles sentiments qui demeurent sans suite. N'est-il pas curieux que cet homme qui promet de réaliser toutes ces choses avec les provinces n'ait rien à dire à la province de Québec en ce moment crucial de son histoire? Sa philosophie à l'égard du Québec, monsieur l'Orateur, semble se résumer à une négligence toute simple. Peut-être qu'en faisant comme si le problème n'existait pas celui-ci finira par disparaître, pense-t-il. Je me demande ce que pensent les Québécois de leur gouvernement fédéral à ce propos.

La théorie que professe le premier ministre en matière de relations fédérales-provinciales ne guérira pas les malaises régionaux dont nous souffrons. Elle ne fera que les aggraver car le premier ministre néglige un aspect fondamental de la vie de notre pays, à savoir que les antagonismes fédéraux-provinciaux ne sont pas d'ordre politique et ne se résument à pas des rivalités opposant les libéraux aux conservateurs et les créditistes aux conservateurs ou les néo-démocrates aux libéraux et ainsi de suite, mais qu'ils résultent plutôt du fait fondamental qu'un système fédéral-provincial met en jeu des intérêts opposés. Il existe deux façons d'aborder ce genre d'antagonisme institutionnalisé. L'une consiste à faire appel à l'idéalisme, à l'esprit de loyauté envers son pays. C'est de présenter en vue d'ensemble, la forêt au lieu d'un seul arbre.

L'autre façon consiste à faire appel aux plus bas instincts de l'homme, à son égoïsme, à l'esprit du «moi d'abord», à la cupidité quand vient le temps de partager les ressources naturelles dont la nature a arbitrairement pourvu certaines régions du pays plutôt que certaines autres.

Je crains pour l'avenir de mon pays car je constate que le gouvernement actuel emprunte cette deuxième voie. Je ne crois pas un instant que les Canadiens apprécieront cette option car nous sommes un grand peuple, un peuple idéaliste et altruiste et nous ne resterons pas les bras croisés pendant que les gouvernements et les politiciens feront appel à ce qu'il y a de pire en nous et non à ce qu'il y a de meilleur.

Je rentre tout juste de l'Alberta et de la Saskatchewan. Là-bas, je me suis entretenu avec des gens ordinaires. Les habitants de l'Ouest aiment leur pays. Ils pensent que c'est le plus beau du monde, et je partage leur conviction.

Une voix: Moi aussi.

M. McCauley: Je suis heureux d'entendre que quelqu'un d'autre est de cet avis. Ces gens ne vont pas apprécier un gouvernement qui fait appel à leurs plus bas instincts. Déjà, ils se révoltent. Dans la circonscription de Prince-Albert, que représentait John Diefenbaker, tout laisse prévoir une défaite du parti ministériel. M. Diefenbaker était extrêmement populaire à Prince-Albert, monsieur l'Orateur, mais son parti ne l'est pas et le devient de moins en moins chaque jour.

● (2040)

Bref, monsieur l'Orateur, je suis prêt à appuyer le gouvernement quand il a raison. Il est de mon devoir d'être objectif et équitable et je prends ce devoir au sérieux. Mais d'un autre côté, il est aussi de mon devoir comme c'est d'ailleurs le cas pour tous les députés de quelque côté qu'il siègent, d'intervenir et de dénoncer vigoureusement des mesures qui sèment la discorde entre les Canadiens quand il s'agit de la répartition des richesses et des ressources économiques. Il est de notre devoir à tous de dénoncer fermement toute politique qui encourage le régionalisme, qui nourrit les tendances séparatistes, qui attise les foyers de division dans notre pays.

Chacun d'entre nous, en tant que député, a le devoir de dénoncer la politique gouvernementale qui dénote un manque de compassion, de compréhension et d'humanité. Nous avons tous le devoir de fustiger une politique qui relève davantage du dogmatisme que des réalités concrètes de l'existence, des espoirs et des aspirations des gens ordinaires. Voilà la tâche à laquelle nous devrions tous nous atteler, monsieur l'Orateur, et j'invite tous les députés de la Chambre à se joindre à moi dans cette entreprise afin de nous faire les défenseurs de ce qui est juste et les dénonciateurs impartiaux et résolus de ce qui est mauvais.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur pour moi de prendre ici la parole ce soir en tant que nouveau député de Lethbridge-Foothills. A mon avis, le rôle du député est important dans notre société. En tant que députés, nous avons des droits, des immunités et des privilèges exceptionnels. Nous avons aussi de lourdes responsabilités.

Comme bien d'autres députés, je m'occupe de la chose publique car je sens que le Canada et les Canadiens traversent une crise, une crise d'identité, qu'ils en sont au point où ils doutent de leurs propres talents, de leurs institutions et de leur avenir. Nous mettons en doute les valeurs fondamentales qui nous sont chères. Nous mettons en doute la valeur de nos institutions fondamentales, qu'il s'agisse de l'église, du gouvernement ou du mariage. Nous en sommes à un moment de notre histoire qu'on peut le mieux décrire en disant qu'il constitue la transition entre les valeurs des générations passées et celles des générations à venir.

Je ne doute absolument pas que les Canadiens parviendront non seulement à surmonter cette crise de confiance, mais à en sortir plus forts et plus sûrs d'eux-mêmes. Je suis convaincu que le Parlement est l'institution qui est le mieux en mesure de cristalliser notre conscience collective nationale, de mettre en place et en route les mécanismes qui permettent de résoudre nos problèmes sociaux et économiques. C'est le parlement qui peut donner le ton au public. Le Parlement doit protéger les droits des particuliers, la propriété privée et les libertés fondamentales. C'est ici même à la Chambre que l'on décidera d'ici quelques mois ou un an du rôle que le gouvernement, l'entreprise privée et les particuliers auront à jouer. J'espère sincèrement que nous, les députés, nous prendrons certaines décisions en partant du principe que le Canada subsistera des milliers d'années. Les générations futures pourront alors nous considérer comme des sages.

La circonscription de Lethbridge-Foothills englobe le coin sud-ouest de l'Alberta et elle compte environ 90,000 habitants. Son aspect géographique varie; elle s'étend des belles montagnes Rocheuses à la vaste prairie. Ses activités commerciales comprennent le tourisme dans les montagnes, l'extraction du charbon, la production du gaz et l'élevage dans les vallées ainsi que la culture des terres arides et irriguées des Prairies. La circonscription compte une vingtaine de localités dispersées à des endroits stratégiques qui offrent certains services aux agriculteurs et aux éleveurs des environs. L'agriculture et la transformation des produits agricoles constituent notre principale source de revenus.

Nos montagnes recèlent des millions de tonnes de charbon à faible teneur en soufre, qui constitue la véritable solution au problème des terribles pluies acides qui dévastent actuellement nos lacs du centre du Canada. Sous les Prairies, à une profondeur de 200 à 400 pieds, gît une couche de charbon thermique d'environ six pieds d'épaisseur qui est la solution à long terme au problème d'approvisionnement d'énergie du Canada. Nous avons de l'eau pour l'irrigation qui est la solution à court et à long terme à la crise alimentaire mondiale. Bref, nous avons des ressources en abondance.

La ville de Lethbridge a des liens étroits avec la confédération et son histoire. Il fallait des réserves de charbon pour construire et exploiter le Canadien Pacifique. Elliott T. Galt, fils de sir Alexander Galt, l'un des pères de la Confédération, a découvert ce charbon en un lieu appelé Coal Banks, où Nick Sheran fournissait du charbon à Fort Macleod et Fort Benton. Coal Banks est aujourd'hui la prospère ville de Lethbridge, qui compte 52,000 habitants. Elle est le siège de l'Université Centennial qui décerne le baccalauréat dans les arts, les sciences et l'éducation. Les députés se rappelleront que Fort Macleod a été le premier fort fondé part la Police montée des Territoires du Nord-Ouest, au terme d'une épuisante marche vers l'ouest durant l'été de 1874.

Ce que je voudrais réellement faire valoir dans le cas de Lethbridge-Foothills, ce sont ses habitants. Ils font la grandeur de la ville et rendent mon travail intéressant et enrichissant. Notre population est multiculturelle et la circonscription compte de nombreux groupes organisés et actifs. A l'exception de nos autochtones que je mentionnerai brièvement, nous sommes tous des immigrants de la quatrième ou cinquième

génération. Nos ancêtres sont venus à Lethbridge-Foothills soit à cause de l'hostilité dans leur pays d'origine, soit parce qu'ils étaient à la recherche d'une vie meilleure; ils voulaient travailler, économiser et élever une famille. Par exemple, nous avons une importante collectivité de Mormons qui étaient violemment persécutés aux États-Unis et qui ont apporté à Lethbridge-Foothills leurs précieuses connaissances en matière d'irrigation et leurs solides attaches familiales et religieuses. Nous avons également un fort groupe de Mennonites qui ont également fui les persécutions religieuses. On retrouve chez eux un sens humanitaire et une charité sans borne. Leur réaction face à la crise des réfugiés de la mer est tellement typique.

Nous avons une importante collectivité d'Huttérites qui ont opté pour l'agriculture collective et qui tiennent à s'organiser entre eux. Leur mode de vie est différent du nôtre, mais ils n'en sont pas moins précieux pour notre secteur agricole. Nous avons une importante communauté de citoyens originaires des Pays-Bas. Grâce à leur connaissance de l'agriculture et d'autres métiers, ils ont contribué au développement et à la prospérité de toute cette région. Eux aussi ont conservé une profonde croyance en la valeur de la vie familiale. Nous avons des Italiens, des Ukrainiens, des Polonais, des Hongrois, des Écossais, des Irlandais, des Japonais, des Chinois et des gens de bien d'autres ethnies. Tous sont fiers de leurs origines, mais parce qu'ils sont tous exposés au syndrome de Roméo et Juliette, nous entretenons entre nous des liens de plus en plus étroits. Nous avons en outre 6,000 Indiens de la Bande du Sang qui vivent sur la plus grande réserve indienne de notre pays. Ils sont à l'aube d'une ère d'essor culturel et économique qui ne pourra que s'épanouir davantage avec les prochaines générations. Ils voient à l'éducation de leurs jeunes et sont conscients de l'importance du rôle qu'ils ont à jouer au Canada.

Je pourrais parler ainsi pendant des heures de mes électeurs et de ma circonscription, mais qu'il me suffise de dire que nous sommes des gens sérieux, dévoués, travailleurs, confiants et profondément religieux. Nous sommes encore près de la terre et, par conséquent, du pouls de la nature qui nous fournit une leçon constante d'indépendance. Nous sommes venus au Canada parce que c'était une terre de promesse et d'espoir. Elle le demeurera si nous accomplissons bien notre travail de députés.

● (2050)

Il y a beaucoup de sujets dont j'aimerais traiter. J'aimerais parler à la Chambre de la catastrophe qu'est l'impôt sur les gains de capital pour nos agriculteurs et nos petits hommes d'affaires. J'aimerais parler du fait que la plupart des gens croient honnêtement que le Parlement ne répond pas à leurs désirs. Tous les jours des gens se plaignent amèrement dans des conversations, des lettres et les journaux de la conversion au système métrique, du contrôle des armes à feu, de l'avortement et de la peine de mort. Le Parlement doit répondre aux désirs des citoyens et je suis heureux que le gouvernement veuille réorganiser le Parlement de façon que les bills d'initiative parlementaire soient soumis à un vote. Je commenterai tous ceux qui seront présentés. Aujourd'hui, cependant, je veux parler brièvement de trois grands sujets: le Québec, l'Ontario et notre conception du gouvernement.

Au sujet du Québec, je puis dire que la grande majorité de mes commettants ressentent de vifs sentiments de réelle amitié envers la population de cette province. Nous trouvons exaltant qu'ils se soient libérés du moule qui les retenait et entravait leur épanouissement culturel et économique. Nous nous réjouissons de leur volonté de vivre, de leur enthousiasme pour leur langue et leur culture. Nous savons qu'ils groupent les gens de l'Ouest avec tous les autres anglophones, mais je veux leur dire franchement et ouvertement que les gens de ma circonscription sont aussi différents des gens de l'Ontario que des gens du Québec.

Nous croyons que les Québécois peuvent croître et s'épanouir à l'intérieur du Canada tout comme nous pouvons le faire en Alberta. Nous sommes fiers de cet aspect de notre vie canadienne, le fait que les régions fortes aident les régions faibles au cours de la présente génération parce que la situation pourrait être renversée au cours de la prochaine. Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer à maintenir la paix dans le monde, d'aider à nourrir une si grande partie du monde, d'accueillir les réfugiés, d'être un pays qui apprécie la diversité, où les changements se font par évolution politique plutôt que par révolution. Nous sommes également fiers de notre situation unique en Alberta, de notre ouverture d'esprit, de notre croyance en la valeur de l'éducation, de la diversité de nos groupes culturels et ethniques, de notre croyance fondamentale en la religion, la famille et l'initiative personnelle. Nous voulons que les Québécois partagent les joies et les peines qui accompagnent le fait pour eux d'être Canadiens tout en conservant le caractère unique de leur province.

Il y a une question sur laquelle nous nous entendons tous dans l'Ouest. Nous n'acceptons pas l'idée de la souveraineté-association si, par souveraineté, le gouvernement du PQ entend l'indépendance complète dans le sens d'un pays distinct et si, par association, il entend le maintien de la péréquation et de tarifs élevés. Nous croyons dans l'Ouest avoir beaucoup contribué au Canada en vendant nos matières premières à l'Est à de bas prix mondiaux tout en achetant des produits manufacturés dans l'Est à des prix protégés par des tarifs. Nous devons agir, et nous répondons ainsi aux vœux de l'ensemble des Canadiens, de façon à permettre à notre pays de poursuivre sa croissance et de répondre aux besoins des générations futures.

Qu'on me permette d'exprimer une opinion tout à fait personnelle: je suis convaincu que le premier ministre du Québec et son parti se révoltent encore contre les pressions et les injustices d'il y a 25 ans passés, à l'époque où ils étaient jeunes. Ces pressions et ces injustices se sont cependant considérablement atténuées; s'il en reste, une discussion libre, franche et amicale entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces suffirait à les dissiper entièrement. De toute évidence, nous avons plus de points communs que de divergences. Monsieur l'Orateur, du plus profond de notre cœur, nous souhaitons que les Québécois restent de plein gré et avec beaucoup d'enthousiasme au sein de la fédération canadienne.

En ce qui concerne l'Ontario, la position adoptée par cette province au sujet des ressources pétrolières de l'Alberta nous déplaît au plus haut point. Bien que l'Alberta ait produit environ 11 milliards de barils de pétrole brut classique, il ne lui reste que 6 milliards de barils. Nous devons augmenter le prix de notre pétrole au niveau du cours mondial pour pouvoir financer nos projets d'avenir. Depuis la Confédération, la politique fédérale a largement contribué à enrichir et à consoli-

der l'économie de l'Ontario. Sans aucun doute, cette politique avait sa raison d'être à l'époque; aujourd'hui, cependant, nous sommes entièrement capables d'apporter bien plus au Canada que nos matières premières.

Je le répète, les habitants de l'Ouest ne ressemblent pas aux habitants de l'Ontario ou du Québec. Nos origines sont différentes et nous baignons dans le multiculturalisme. Nous avons réussi à coloniser de nouvelles terres et à survivre à la dépression. Il suffira aux députés de relire l'histoire de la dépression dans l'Ouest; à cette époque, trois agriculteurs sur quatre se voyaient dans la triste obligation de tout abandonner et de quitter la région. A l'époque, il n'existait pas de subventions destinées à aider les agriculteurs à conserver leurs terres, et beaucoup de nos parents et de nos grands-parents ont dû tout abandonner en désespoir de cause. Cette expérience est gravée dans nos mémoires. Nous ne voulons plus qu'elle se répète et nous considérons nos ressources pétrolières comme une assurance contre pareille catastrophe. En nous demandant de maintenir le prix de notre pétrole en deçà du cours mondial, l'Ontario porte atteinte au droit de propriété qui nous a été accordé en vertu de la constitution, et se rend pratiquement coupable d'un vol.

Les députés doivent comprendre que les sommes en dépôt au titre du patrimoine de l'Alberta auraient dû être de l'ordre de 20 milliards de dollars, et non pas de l'actuelle somme de 5 milliards. Les Albertains ont donné généreusement et sans se plaindre 15 milliards de dollars pour empêcher le prix intérieur du pétrole, d'augmenter surtout à l'avantage de l'Ontario. Nous ne pouvons donc pas accepter d'être taxés de cupidité ou d'égoïsme.

Pour ce qui est de notre conception du gouvernement, ma thèse est à la fois simple et brève. Les Canadiens doivent décider sans plus tarder où et comment les pouvoirs doivent être exercés dans leur pays. Par pouvoirs, j'entends le pouvoir politique et le pouvoir économique. Une chose est certaine. Dans toute société, le pouvoir est toujours exercé par un groupe ou une personne. Des décisions doivent être prises et elles le sont; mais la question est la suivante: par qui? L'histoire démontre que par le passé le pouvoir politique était exercé par une poignée de citoyens de sexe masculin qui possédaient des terres. Cela a maintenant changé au point où l'on a prévu des élections au suffrage universel tant pour les hommes que pour les femmes. On s'est efforcé de distribuer le pouvoir politique entre les gens. Cela me paraît sage et souhaitable.

Néanmoins, en ce qui concerne le pouvoir économique, le problème n'est pas encore réglé. D'un côté les libéraux et les néo-démocrates croient que les moyens de production et, par extension, les pouvoirs, doivent être nationalisés c'est-à-dire qu'ils doivent appartenir au gouvernement et que les décisions reviennent au cabinet. D'autre part, le parti conservateur s'est engagé à restituer le pouvoir économique aux citoyens. Nous croyons que les millions de décisions individuelles prises par les propriétaires, les actionnaires et des hommes d'affaires sont nettement supérieures à celles que peut prendre un gouvernement, un cabinet ou un premier ministre. Jadis, on était puissant lorsque l'on possédait des terres. Aujourd'hui c'est lorsqu'on possède des actions.

Les Canadiens se trouvent à la ligne de partage des eaux; nous pouvons naviguer vers l'étatisation et tous devenir des employés de l'État ou bien vers la propriété et l'entreprise privées. L'histoire contemporaine donne de nombreux exemples de pays qui se sont orientés vers la nationalisation et nous pouvons voir quelles en ont été les conséquences pour leurs citoyens. Prenons la Russie, par exemple. Dans ce pays, la nationalisation est poussée à l'extrême, car tous les moyens de production sont la propriété de l'État. Mais les décisions sont prises—et par qui? Par un petit groupe de socialistes extrémistes. Mais les citoyens dans tout cela? Y a-t-il un Canadien qui aimerait changer de place avec eux?

Prenons l'exemple de la Grande-Bretagne. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements socialistes ont nationalisé le charbon, le gaz, l'acier, l'électricité, les chemins de fer, les ports, les voies maritimes et les communications. Ils ont pris en charge d'énormes entreprises comme Leyland et Rolls Royce. Bref, ils ont fait exactement ce que les libéraux et les néo-démocrates veulent faire au Canada. Je vous le demande, monsieur l'Orateur: les citoyens de Grande-Bretagne se trouvent-ils mieux de toutes ces nationalisations? Une personne ambitieuse trouve-t-elle là-bas la liberté et la possibilité de se créer une vie meilleure? La réponse s'impose. C'est non, et les britanniques émigrent par milliers.

Monsieur l'Orateur, au cours des dix dernières années, durant le mariage des libéraux et des néo-démocrates, le Canada a subi une plus forte croissance de la bureaucratie gouvernementale centralisatrice qu'en toute autre période de son histoire. La prolifération des sociétés de la Couronne, dont au-delà de 200 ont été créées depuis 1970, et partant l'ingérence de l'État dans la conduite des affaires et de la vie des citoyens, ont été extraordinaires. Les règlements et la paperasserie administrative étouffent complètement l'élément créateur et innovateur de notre société. Nous assistons au Canada à l'érosion des mécanismes de contrôle qui fonctionnaient efficacement lorsque des millions de personnes participaient aux décisions économiques.

● (2100)

Le gouvernement a troqué son rôle de réglementation dans l'intérêt public contre celui de participation active au marché. Qu'est-ce que les libéraux et les néo-démocrates ont tant à craindre des Canadiens pour vouloir imposer la propriété d'État? Que se produit-il lorsque le gouvernement est propriétaire d'une entreprise ou a mainmise sur une société de la Couronne? Il se passe tout simplement ceci: l'opportunisme politique l'emporte sur les décisions justes, claires et sages qu'il faudrait prendre concernant l'achat de nouvelles usines, l'ouverture de débouchés et les relations de travail. Et quel est le recours du gouvernement en cas d'échec? L'argent des contribuables. Il accorde un traitement préférentiel et des privilèges faisant directement concurrence aux entreprises privées qui essaient de faire le même travail. Cela est un fait, que le gouvernement au pouvoir soit conservateur, néo-démocrate ou libéral. C'est exactement ce qui s'est produit avec Petro-Canada et bien d'autres sociétés de la Couronne.

Le parti progressiste conservateur et le gouvernement ont en réalité adopté la position des libéraux classiques. Dieu merci, c'est ce que nous avons fait. Je suis fier d'appartenir à un parti qui offre aux particuliers la chance de travailler avec acharnement en vue d'édifier un meilleur avenir pour eux-mêmes et leur postérité.

Si je peux ajouter une autre remarque personnelle, mon grand-père n'est pas sorti en rampant d'une mine en Grande-Bretagne à l'âge de 24 ans après avoir travaillé dix longues années sous terre et n'a pas passé le reste de sa vie avec ma grand-mère à faire œuvre de pionnier en Alberta, suivi de mon père et de ma mère, pour faire réduire ses gains à zéro par un gouvernement socialiste qui applique des politiques fiscales confiscatrices!

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Je ne permettrai pas que leurs rêves demeurent irréalisés et je demande aux autres députés de se joindre au premier ministre (M. Clark) et au gouvernement pour que le Canada redevienne un lieu où des chances sont offertes, un lieu où règne un bon esprit, un lieu de croissance et de bonne volonté.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole à mon tour au cours de ce débat en réponse au discours du trône. Comme nouveau député de la circonscription de Chicoutimi, c'est avec fierté et humilité que je m'adresse à la Chambre pour la première fois. Je profite donc de l'occasion pour faire part de mon intention de défendre avec toutes mes énergies les intérêts des citoyens de ma circonscription et de mon pays et, en particulier, les défavorisés et les journaliers.

Je saisis également cette occasion pour remercier mon prédécesseur, l'ancien député de Chicoutimi, M. Paul Langlois. Il a su représenter la population de notre circonscription et se porter à la défense des intérêts de ses concitoyens. De plus, il a joué un rôle important à titre de président du comité des prévisions budgétaires; en cette qualité il s'est gagné l'estime de tous ses anciens collègues députés. Au nom des gens de Chicoutimi, je le remercie pour le travail qu'il a accompli, et je lui souhaite tout le succès possible dans sa nouvelle carrière.

Qu'on me permette enfin de féliciter l'Orateur de son second mandat à la présidence de notre assemblée, et de présenter mes compliments aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône ainsi qu'à tous les honorables députés qui ont pris la parole au cours de ce débat.

Monsieur l'Orateur, le peuple canadien n'a pas manqué de constater qu'il s'est écoulé un assez long intermède depuis la dissolution de la Chambre en mars de cette année et la réouverture du Parlement le 9 octobre dernier. On se souvient que l'honorable M. Trudeau avait indiqué qu'il aurait rappelé le Parlement vers la mi-juin s'il avait été reporté au pouvoir. Je concède que le nouveau parti ministériel, qui a formé le gouvernement, a effectué une traversée du désert qui a durée 16 ans. Cependant, après avoir écouté ce triste petit couplet de 20 minutes, dans lequel le nouveau gouvernement présente ses prétendues nouvelles politiques, nous restons sur notre appétit. Pendant la campagne électorale, au cours de cette vacance de près de cinq mois qu'il s'est accordée, le nouveau gouvernement n'a cessé d'annoncer qu'il détenait enfin la solution à tous nos problèmes.

La hausse de l'inflation, les taux d'intérêt, le chômage, devaient être de mauvais souvenirs dès le lendemain des élections.

Le lendemain des élections le gouvernement nous a demandé de patienter encore. Pour faire sérieux, ils vont mettre sur pied un échéancier, et on va nous donner en pâture un catalogue de prédictions assaisonné de chiffres, histoire de faire scientifique. Le grand soir aura lieu d'ici trois ans, peut-être quatre, à moins que ce soit au printemps prochain quand la population en aura assez de ce gouvernement d'endormis. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement fait preuve d'une naïveté déconcertante, et qu'il n'a pas encore réalisé que le Canada fait face à des défis sur le plan interne et désormais sur le plan extérieur et que ces défis sont là pour longtemps. Sur le plan interne, un gouvernement provincial va organiser un référendum. Ce gouvernement provincial va encourager ses citoyens à se séparer du reste du Canada. Cette vérité a été enterrée sous une tonne de silence. On ne peut interpréter cette omission grave que parce qu'elle s'inscrit dans la politique de non-confrontation poursuivie par le gouvernement. Quant à moi, c'est de l'irresponsabilité.

Sur le plan externe, notre pays fait face aux défis d'un monde dominé par l'incertitude des conditions monétaires et financières, alors que la Banque du Canada a relevé son taux d'escompte à 13 p. 100 le jour même de l'ouverture du Parlement, est un signe des plus inquiétants. En second lieu le monde traverse une phase de croissance ralentie. Ce fait éclatant semble avoir échappé au gouvernement. Ce geste s'inscrit dans sa nouvelle philosophie. Ce gouvernement pense agir quand il ne fait rien. C'est donc avec appréhension et crainte que nous voyons s'installer un tel gouvernement.

Monsieur l'Orateur, selon moi un vrai gouvernement aurait présenté une stratégie industrielle. Par exemple, dans ma circonscription, une industrie comme l'Alcan exporte près de la totalité de ses lingots d'aluminium vers des marchés étrangers. Et pourtant, cette aluminerie est située près du plus puissant barrage électrique au monde qui vend cette énergie à des taux très concurrentiels. Voilà un atout que ne connaissent ni les États-Unis, ni l'Europe, ni le Japon. Comment se fait-il que nous exportons si peu de produits finis en aluminium? Ce n'est pas un problème de transport puisqu'il existe à proximité un port en eau profonde dans ce qu'on appelle le fjord du Saguenay. Pour ce gouvernement, dépense est synonyme de gaspillage. Or, j'estime que s'il faut combattre le gaspillage, il ne faut pas confondre gaspillage et dépenses d'investissements qui ont des retombées si importantes sur une économie régionale ou même nationale.

Le secteur privé investit actuellement 400 millions de dollars dans le secteur de l'aluminium dans notre région où existe déjà la plus grande aluminerie au monde. Des sociétés multinationales, comme la General Motors, vont se lancer dans la construction de moteurs d'aluminium. Pourquoi le gouvernement ne lance-t-il pas une opération destinée à favoriser le secteur des petites et moyennes entreprises? Ainsi les efforts du gouvernement fédéral se grefferaient à ceux du secteur privé. On a constaté que les multinationales japonaises, dans le secteur de l'automobile notamment, s'appuient sur les petites et moyennes entreprises qui jouent le rôle de sous-traitants. Pourquoi le gouvernement n'encourage-t-il pas le secteur de la petite et de la moyenne entreprises à jouer un rôle semblable? Cela contribuerait à réduire le déficit de notre balance commerciale en plus de créer des emplois dans une région où le chômage reste un problème majeur.

Que dire de l'agriculture? Le gouvernement ne fait même pas allusion à ce secteur de notre économie dans le document

dans lequel il énonce sa politique au Parlement. Il faut croire que cela ne les intéresse pas. Je suis inquiet d'une telle attitude. Cependant, les agriculteurs peuvent compter sur nous. Nous rappellerons au gouvernement qu'ils existent bel et bien. C'est d'ailleurs ce secteur qui a connu la plus forte productivité, grâce aux encourageantes politiques de l'ancien gouvernement.

● (2110)

Le nouveau gouvernement se rend coupable de négligence grave s'il se désintéresse des agriculteurs canadiens. Examinons quand même quelques-unes des autres propositions à l'état squelettique qui nous sont présentées dans le discours du trône.

En premier lieu, que penser de l'annonce de coupures des services sociaux, des coupures du personnel dans la Fonction publique, de l'augmentation accélérée du prix de l'énergie pour ne nommer que ces mesures-là? Ce qui surprend, c'est que ces mesures ont été annoncées avant l'ouverture du Parlement. C'est d'autant plus étonnant que l'actuel premier ministre ne ratait jamais l'occasion de rappeler au gouvernement précédent que les nouvelles politiques devaient être annoncées au Parlement avant d'être annoncées directement par les medias d'information. Pourquoi le nouveau gouvernement n'a-t-il pas mis en pratique ce qu'il prêchait depuis si longtemps? Donc nous nous trouvons devant la situation où des ministres ont fait des déclarations publiques des plus fantaisistes, des déclarations confirmées ou infirmées publiquement par la suite par le premier ministre. Et pourtant, aucun représentant des électeurs canadiens, à savoir les députés, n'ont pu connaître la position du gouvernement que par ce que nous rapportaient les medias puisque les Chambres n'étaient pas convoquées.

Il faut bien constater qu'il s'agit ici d'une première dans les annales de la vie parlementaire canadienne. Il est peu rassurant de se rendre compte que ce changement de régime est le fait d'un parti qui a promis sur tous les tons et sur toutes les octaves qu'il allait rétablir la suprématie du Parlement. Face donc aux agissements du gouvernement, je me vois dans l'obligation de protester énergiquement pour la façon cavalière dont il a traité le peuple canadien. Or, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas les seuls à avoir subi les outrages de l'arrogance de ce nouveau gouvernement, que faut-il penser du traitement réservé à certains hauts fonctionnaires?

Qui va se porter à la défense des 60,000 fonctionnaires dont certains ont occupé un poste pendant 20 ans et parfois 30. Ce sont des pères de famille, des mères de famille, des personnes jeunes, d'autres plus âgées qui vont vivre le drame de leur vie. Du jour au lendemain, le gouvernement leur annonce qu'ils sont parfaitement inutiles pour notre société, et il les condamne à devenir la honte de leur famille et de leurs proches. Je passe sur les difficultés financières, les rêves brisés, les existences qui prendront un air de désespoir pour ces Canadiens. Pourtant le nouveau premier ministre ne s'est-il pas engagé solennellement à mettre le Canada au travail? Le gouvernement se doit de se préoccuper de créer des emplois pour ces fonctionnaires. Pourtant ce nouveau gouvernement continue d'embaucher des gens.

On dit qu'il y a une dame au bureau du premier ministre qui ne fait que cela. Elle est chargée des relations humaines alors que les pauvres 60,000 fonctionnaires n'ont malheureusement pas droit à ce genre de considération. Avoir le cœur dur, c'est devenu la nouvelle vertu de ce régime. C'est sa nouvelle marque de commerce. Le nouveau ministre des Finances (M. Crosbie) n'a-t-il pas dit qu'il serait dur?

Et que dire des propos tenus par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M[lle] MacDonald) devant un club social le 4 octobre dernier? Est-ce le chef de la diplomatie canadienne qui se demande tout haut quels intérêts le Canada tire de sa participation à certains programmes d'aide, puisque nos échanges commerciaux avec certains pays sont négligeables? Nous n'avons pas de passé colonialiste, on n'a rien à se reprocher, donc on peut les laisser crever de faim, les pauvres malheureux, car nous on a bonne conscience. Est-ce là notre nouvelle politique en matière d'aide aux pays du Tiers-Monde? Monsieur l'Orateur, si j'ai longuement insisté sur ce malheureux épisode, c'est que je crains qu'on ne conditionne les Canadiens à s'endurcir le cœur, à accepter le fait que nous ne sommes pas solidaires des pauvres du Tiers-Monde. Ensuite, il n'en sera que plus facile d'accepter que des Canadiens soient obligés, à leur tour, de s'imposer de lourds sacrifices personnels au nom de l'équilibre budgétaire, car c'est cela qu'on essaie de nous faire avaler.

Depuis quand 60,000 Canadiens sont-ils seuls responsables du déséquilibre budgétaire? L'équilibre budgétaire ne passe-t-il pas par une activité économique plus intense, par un effort sur le plan des exportations ou par un surplus d'imagination? Or, quand on a un premier ministre qui se met à dos l'ensemble des pays arabes parce qu'il est le seul à s'entêter à vouloir déménager une ambassade, il ne faut pas s'étonner si l'on perd des contrats. Donc, cela appauvrit chacun de nous. Qui va payer pour ce manque à gagner? Les fonctionnaires encore?

Le manque de cohésion du Cabinet sur la vente du réacteur atomique CANDU, et je ne mentionne pas les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne nous a-t-il pas fait perdre une vente en Argentine? Qui va payer pour ce manque à gagner? Encore une charrette de fonctionnaires?

Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) nous annonce avec candeur qu'il devra réduire les sommes affectées à la promotion des ventes des produits canadiens en Amérique latine à cause de coupures budgétaires. Y a-t-il action plus antiéconomique que celle-là? Qui va payer pour le manque à gagner qui va résulter de cette politique irresponsable? Combien de fonctionnaires dans cette prochaine charrette? Il n'y a jamais de charrette pour les membres de ce gouvernement, monsieur l'Orateur.

Sur le plan des mesures économiques, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a annoncé son intention de se débarrasser de nombreuses sociétés de la Couronne. Ceci laisse dans la plus profonde incertitude et le plus complet désarroi les employés de ces sociétés ainsi que le public canadien. Quels motifs, quelle fièvre, quelle rage poussent ce gouvernement à vouloir se débarrasser d'entreprises canadiennes comme Petro-Canada, Canadair, De Havilland? Sont-elles déficitaires? Dans la plupart des cas, la réponse est négative, et de plus elles enregistrent des bénéfices substantiels. Livrent-elles une concurrence déloyale au secteur privé? La réponse est encore non,

et on peut ajouter qu'elles affrontent seules la concurence que leur livrent les multinationales étrangères. En cédant ces sociétés de la Couronne au secteur privé, est-ce qu'on réduit le nombre de fonctionnaires? La réponse est non, parce que les employés de ces entreprises ne sont pas considérés comme des fonctionnaires aux termes de la loi sur la Fonction publique. On passe également sous silence le fait que les entreprises comme les sociétés Canadair et De Havilland ont été à la pointe de nouveaux développements dans le secteur aéronautique. Ces activités ont lieu au Québec, dans un secteur de pointe, et permettent à nos chercheurs canadiens de rivaliser d'ingéniosité avec ceux des autres pays.

Enfin, il n'est pas certain que les cadres et les chercheurs qui travaillent actuellement dans ces entreprises veuillent rester à l'emploi des acheteurs éventuels de ces sociétés. Qui plus est, advenant qu'elles tombent entre les mains des multinationales, le premier geste de ces géants industriels serait de fermer les laboratoires et de réduire à zéro les dépenses de recherche et de développement en sol canadien. Ainsi, nous aurions tourné la page à tout ce qui pourrait être une percée dans un secteur d'avenir pour le Canada et le Québec en particulier.

Dans la même veine, on ne comprend pas pourquoi il est honteux pour le gouvernement fédéral d'être présent dans le monde industriel par le biais des entreprises nationalisées. Les provinces n'en font-elles pas autant, et des provinces dirigées par des gouvernements conservateurs, comme l'Alberta et l'Ontario? Le gouvernement actuel a-t-il peur de ses responsabilités? A-t-il peur d'être un véritable gouvernement?

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je me rends compte que mon exposé d'aujourd'hui revêt l'aspect d'un plaidoyer. En fait, l'opposition officielle se doit de signaler les actions contradictoires de ce gouvernement. Par exemple, le nouveau gouvernement s'imagine que les Canadiens n'ont pas d'acquis dans ce pays. Rien n'est moins vrai. Les sociétés de la Couronne agissent dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. Le nouveau gouvernement veut être à l'écoute de la population. Mais pourquoi reste-t-il sourd face aux arguments des partis d'opposition ainsi qu'aux critiques des députés progressistes conservateurs qui montrent que les Canadiens sont opposés à certaines politiques du gouvernement? Finalement, tout le jargon électoral qui était soi-disant chargé de promesses pour un avenir meilleur, des mots comme «potentiel», des expressions comme «avoir un intérêt dans le Canada» ne deviennent que des clichés et des slogans qui sonnent creux et faux. Ce gouvernement, après s'être présenté devant les chambres, donne l'impression d'avoir vieilli prématurément. Cela se comprend car on sait que ce gouvernement gaspille son énergie et ses forces à tourner en rond, car il ne sait pas où il va. Le manque d'orientation et l'entêtement sont les deux piliers sur lesquels repose le nouveau gouvernement. A mon avis, cela n'annonce pas grand-chose de bon pour l'avenir des Canadiens.

● (2120)

[*Traduction*]

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter selon la coutume les députés d'Erié (M. Fretz) et de Cardigan (M. MacDonald) des magnifiques discours qu'ils ont prononcés lorsqu'ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais aussi féliciter monsieur l'Orateur de sa nomination à ce poste honorable. Je reconnais avec la Chambre le rôle remarquable que Votre Honneur a joué à la Chambre depuis que j'y suis, soit depuis 1974 j'ai été fort heureux de travailler avec vous, monsieur l'Orateur.

Quand on relit le discours du trône, on voit que l'on a recommandé et proposé un grand nombre de mesures positives dans bien des domaines importants. L'opposition a trouvé à redire au fait qu'il n'y est pas beaucoup question de l'économie, mais le gouvernement s'engage tout de même dans le discours du trône à mieux contrôler les dépenses du gouvernement fédéral. Le premier ministre (M. Clark) a présenté un nouveau régime de gestion des dépenses de façon à imposer des limites strictes à chaque ministre au lieu de laisser simplement le tout sous la responsabilité du président du Conseil du Trésor (M. Stevens). On y apprend également que l'on exercera un contrôle parlementaire sur les sociétés de la Couronne qui devrons rendre des comptes et que l'on vérifiera leurs dépenses. Comme parlementaires, nous aurons régulièrement l'occasion de décider si l'existence de différents programmes et organismes gouvernementaux est encore justifiée, s'il est nécessaire de les modifier ou encore de les supprimer par l'adoption d'une loi de retrait progressif.

C'est déjà un événement important en soi que le gouvernement fédéral s'attaque aux problèmes du gaspillage gouvernemental qui a duré tant d'années. Pour ce qui est des réformes parlementaires on peut voir que la Chambre des communes aura plus de pouvoirs. Les comités parlementaires deviendront beaucoup plus efficaces. Si on réussit à convaincre les leaders à la Chambre d'en face, le député d'arrière-ban moyen aura un rôle plus important à jouer lorsqu'il sera question de problèmes particuliers qui touchent de près ses commettants.

Je félicite également le ministre des Transports (M. Mazankowski). On ne peut qu'être frappé du travail positif qu'il a accompli depuis le peu de temps qu'il est ministre fédéral des Transports. Une des nominations les meilleures qu'il ait faites est celle du coordonnateur des grains, le Dr Horner, de Barrhead en Alberta. Il s'agit d'un homme politique qui a été fort respecté à la Chambre, et qui a été vice-premier ministre d'Alberta. Il jouit d'une grande estime dans l'ensemble du pays, et est en mesure de comprendre nos problèmes de transport.

Trois provinces se sont engagées à participer à l'achat de wagons-trémies pour augmenter la capacité des transports de céréales. Le ministre des Transports a également promis de faire développer les installations du terminal de Prince Rupert. Il mérite notre admiration pour s'être engagé à augmenter de 50 p. 100 la capacité de transport du réseau céréalier.

Le gouvernement national a deux missions principales: assurer la bonne marche de l'administration fédérale, et fixer au pays des objectifs réalistes. Nous avons le devoir envers le pays de procéder honnêtement. Je pense que nous aurons lieu d'être fiers si nous pouvons dire aux Canadiens que nous nous sommes honnêtement attaqués aux problèmes. En tout cas, nous nous y engageons. Nous voulons rétablir la confiance envers nos institutions. Le premier ministre a déjà pris des mesures en ce sens. Personne ne niera que lorsqu'on ne connaît pas la solution d'un problème, il faut l'admettre. Nous commettrons des erreurs, mais j'espère que nous aurons le courage de le reconnaître.

Le premier ministre a présenté des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts au niveau des ministres. Nous avons déjà rempli plusieurs promesses électorales, dont la principale est la déductibilité des hypothèques. Dans un très proche avenir, nous présenterons à la Chambre un bill sur l'accès à l'information, grâce auquel le simple citoyen pourra mieux savoir ce qui se passe au gouvernement fédéral. Les efforts que nous devrons déployer pour redonner aux Canadiens la confiance et la foi dans nos institutions fédérales seront immenses. Le vrai critère lorsqu'il s'agit de juger un gouvernement, ce n'est pas sa plus ou moins grande popularité auprès des puissants, mais la façon dont il traite les nombreuses personnes qui dépendent de lui.

● (2130)

Fidèle à la tradition à laquelle je me conforme depuis que je suis député, je serai bref. J'estime important de formuler quelques observations au sujet du rapport que l'équipe de spécialistes a élaboré concernant Petro-Canada et qui vient d'être déposé. Les députés de part et d'autre de la Chambre reconnaissent la nécessité pour les Canadiens de posséder une régie nationale des pétroles. Cependant, ils ne sont plus d'accord lorsqu'il s'agit de décider si le gouvernement doit en être propriétaire et si les citoyens doivent être appelés à participer à cette régie. Au cours de la campagne, je me suis fait le propagandiste de la participation des citoyens à la régie des pétroles du Canada, et j'aimerais faire profiter la Chambre d'un certain nombre des communiqués que j'ai publiés à ce sujet. J'ai écrit notamment:

Il est important que les Canadiens puissent participer directement au développement de nos ressources nationales et pour ce faire, nous avons demandé que chaque Canadien ait l'occasion d'acquérir une action dans la société pétrolière du Canada. Cela pourrait se faire en ne permettant la vente des titres de la société qu'aux citoyens du Canada. Il serait également souhaitable de limiter le nombre de titres qu'un particulier pourrait acquérir pour éviter qu'une société multinationale ne s'en approprie une grande partie et pour permettre à tous les Canadiens d'en acheter.

Je me réjouis de constater que le groupe de travail limite le nombre d'actions qu'un acheteur pourrait acquérir. Sauf erreur, un particulier ne pourrait acheter plus d'un pour cent des titres et une entreprise pas plus de deux pour cent.

M. Fraleigh: Trois pour cent.

M. Elzinga: Trois pour cent. Je crois que de nombreux Canadiens se réjouissent des possibilités qui s'offrent à eux. Comme le disait le député de Crowfoot (M. Malone) il y a quelques jours: Ne sommes-nous pas fiers en tant que citoyens canadiens de la Société Air Canada? Si nous avions l'occasion de participer directement à une entreprise, nous en serions fiers et nous accepterions d'en favoriser le développement.

Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a souligné dans son discours l'écart immense qui sépare les députés d'en face des députés ministériels. Je suis heureux de constater que nous avons réussi à faire triompher nos principes, que les néo-démocrates et les libéraux siègent du côté qu'ils méritent et que nous et les Créditistes nous partagions ce côté-ci. De l'autre côté, il s'imaginent savoir ce qui convient le mieux pour les Canadiens et ils aiment dicter leur volonté. De notre côté, nous avons foi dans l'initiative individuelle et nous souhaitons que ce type d'initiative prospère au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Elzinga: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire part à mes collègues ici présents du mépris que m'inspirent ces individus de l'autre côté de la Chambre, qui cherchent à berner les Canadiens au sujet de la position adoptée par mon gouvernement à l'égard de Petro-Canada. J'ai devant moi un article de revue, dans lequel on incite les Canadiens à «écrire à leur député fédéral pour sauver Petro-Canada.» Toujours selon cet article, «les conservateurs veulent vendre cette société pétrolière à d'autres sociétés plus importantes.» C'est de la propagande! Nous souhaitons que nos concitoyens prennent une part active à cette initiative; toutefois, nos adversaires veulent à tout prix faire croire qu'en réalité nous souhaitons nous débarrasser de Petro-Canada, la démanteler ou la vendre à d'autres sociétés pétrolières.

Il va de soi que le gouvernement doit pouvoir contrôler certains secteurs, comme l'affirmé le rapport du groupe de travail, surtout en ce qui concerne les négociations entre États des contrats concernant l'approvisionnement pétrolier, l'augmentation des activités d'exploration aux frontières, et l'encouragement de la recherche et du développement en matière d'exploitation des sables bitumineux et de l'huile lourde.

Je n'ai qu'une seule réserve à exprimer à l'égard du rapport du groupe de travail; il s'agit de l'intention du gouvernement d'offrir au secteur privé la possibilité de racheter des actions à cette société d'État. Trop souvent, nous n'accordons pas aux choses reçues gratuitement toute la valeur qu'elles méritent. Je n'ai aucune objection à ce que l'on distribue un certain nombre d'actions, mais, à mon avis, nous devrions en vendre la plupart au public canadien, et cela en nombre restreint.

Une voix: Aucune de ces actions ne devrait être donnée gratuitement.

M. Elzinga: C'est exact. En ma qualité de député de l'Alberta, je trahirais mes commettants si je ne prenais pas le temps de commenter la situation actuelle de l'énergie au pays. Je le fais avec une certaine hésitation; cependant, mes concitoyens, les Albertains, et moi estimons qu'il s'impose de faire tout en notre pouvoir pour veiller de près à l'intérêt national. Il est évident que M. William Davis, premier ministre de l'Ontario, n'a nullement à cœur les intérêts primordiaux de l'Alberta. L'existence d'un conflit fondamental entre ma province et l'Ontario quant à la répartition des pouvoirs au Canada ne fait plus aucun doute. C'est hélas, la triste réalité.

Le premier ministre Davis aimerait qu'Ottawa et l'Ontario profitent de l'augmentation de valeur du pétrole albertain. A son avis l'Alberta est assez riche, l'Ouest a reçu assez d'argent comme cela et il faut en finir. Néanmoins, si nous passons en revue tout ce que l'Alberta a fait pour contribuer à la prospérité nationale, nous constatons qu'en vendant nos produits pétroliers à bas prix au cours de ces dernières années, nous avons fait don d'environ 15 milliards qui ont contribué au bien-être de toute la nation. C'est un apport très important.

Il faut bien comprendre que si le prix des produits pétroliers n'augmente pas, les réserves se tariront bientôt. Notre chef provincial l'a déclaré à maintes reprises. Autrement dit, si nous voulons nous assurer des approvisionnements durables, nous devons en payer le prix, mais si nous ne souhaitons pas avoir la moindre garantie, nous pouvons poursuivre notre politique de bas prix.

Le gouvernement de l'Alberta estime que l'Ontario cherche sans équivoque à modifier les principes de base et les accords conclus lors de la Confédération qui laissaient aux provinces la propriété des ressources naturelles. Ce qui est encore plus

contestable c'est que sa position vise à enlever aux provinces leurs droits de propriété uniquement sur le pétrole et le gaz naturels, leur laissant leurs droits de propriété sur toutes les autres matières premières. De toute évidence, nous sommes devant un dilemme. Espérons que notre parti national pourra concilier ces deux points de vue contradictoires, et je crois que nous y parviendrons.

Pour terminer, permettez-moi de me joindre à mes collègues pour dire que c'est un honneur pour moi d'avoir été élu à cette trente et unième législature et de m'engager à nouveau, comme je l'ai fait dans mon premier discours en 1974, à m'efforcer de défendre les intérêts de tous les Canadiens, mais naturellement j'ai particulièrement à cœur ceux des électeurs de ma circonscription qui m'ont élu ici à Ottawa. Je les remercie de m'avoir permis de les représenter à la Chambre des communes.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur, ce soir, de prendre la parole pour la première fois à titre de député. Je suis très fière de prendre la relève de Harold Winch, qui a représenté la magnifique circonscription de Vancouver-Est pendant près de 20 ans. Je vous félicite de votre nomination, monsieur l'Orateur, et je félicite aussi mes collègues, notamment ceux qui ont été élus pour la première fois.

Je félicite en particulier les neuf femmes députés élues à la Chambre et je signale à mon préopinant que cela ne comprend pas les sept sœurs, dont une s'appelle Esso. Je suis convaincue, à en juger par ma propre expérience, que ces femmes ont travaillé très fort, peut-être deux fois plus fort que leurs collègues du sexe masculin, afin d'être choisies et élues. En tant que candidates nous avons dû convaincre les électeurs que les femmes avaient bel et bien leur place à la Chambre des communes, mais je crois qu'il nous reste encore à en convaincre la Chambre même.

En effet, je viens d'assister à un atelier d'orientation pour les nouveaux députés où nombre d'excellents animateurs, tous des hommes, ont toujours parlé des députés au masculin et des conjoints au féminin, de sorte que mon mari demande à avoir également accès au salon des femmes parlementaires! Malgré ces petits préjugés, je tiens toutefois à féliciter les organisateurs des ateliers d'orientation qui ont été très utiles pour les nouveaux députés. Je n'ai aucun doute que, compte tenu de la politique actuelle du gouvernement, les ateliers seront animés la prochaine fois par un nombre égal de hauts fonctionnaires du sexe féminin.

● (2140)

A l'occasion de la célébration du 50^e^ anniversaire de la cause «personne» qui a permis aux femmes d'être enfin reconnues comme personnes aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, je voudrais soulever plusieurs questions suscitées par mes premières impressions, comme nouvelle arrivée sur la colline.

Pourquoi, par exemple, monsieur l'Orateur, ne voit-on aucun membre féminin du personnel de sécurité et pourquoi ne trouve-t-on que des serveuses dans la salle à manger du Parlement? Pourquoi n'y a-t-il pas de service de garderie à l'intention des parents qui travaillent ici? Comment une femme messager dont le salaire net n'est que de $380 peut-elle subvenir aux besoins de six enfants? Pourquoi le personnel de la colline n'est-il pas syndiqué et rémunéré raisonnablement comme les fonctionnaires?

Il me semble que ce que l'on fait sur la colline devrait servir de modèle au pays. Si nous nous engageons à défendre l'égalité des droits de tous les Canadiens, je me demande pourquoi nous ne sommes pas à l'avant-garde de la Fonction publique, pourquoi nous n'orientons pas l'opinion publique en adoptant un programme d'action positive. On aurait certainement dû instaurer un programme d'action positive depuis longtemps et accorder aux travailleurs le droit à la négociation collective.

Je voudrais surtout insister ce soir sur deux questions abordées dans le discours du trône. Ces questions sont d'importance vitale pour l'avenir du Canada et aussi pour les gens de Vancouver-Est, ma circonscription.

Tout d'abord, comme critique en matière d'immigration du Nouveau parti démocratique, je souligne la nécessité d'adopter une politique d'immigration qui soit plus juste et équitable, qui protège les droits des Canadiens et prévoit les fonds et les services nécessaires à l'établissement des Néo-Canadiens.

Deuxièmement, comme on m'a dit qu'un premier discours pouvait aller jusqu'à la mer, je voudrais aborder les questions importantes que suscite l'intention énoncée dans le discours du trône de construire une véritable marine marchande canadienne.

Il nous faut une politique d'immigration plus juste pour protéger les droits de tous les Canadiens et ceux de tous les immigrants, une politique qui permette d'offrir aux nouveaux immigrants de véritables services d'établissement et de traiter les réfugiés équitablement, quel que soit leur pays d'origine. Nous sommes tous ici à la Chambre, à une exception près, des immigrants ou des descendants d'immigrants. La seule exception est, bien sûr, le député de Nunatsiaq qui, lui, est autochtone. Les autres députés ont intérêt à l'écouter attentivement lorsqu'il parle d'autodétermination.

Notre histoire témoigne du fait que le Canada s'est développé et a prospéré après chaque grande vague d'immigration. On me dit que chaque immigrant crée 1.5 emploi. Les immigrants travaillent dur, ils remboursent bien des frais, nous apportent de nouveaux talents, ont des liens familiaux étroits et contribuent à enrichir notre culture.

J'ai vécu pendant 20 ans dans un quartier de Vancouver-Est où l'on trouve plus de 18 nationalités différentes dans deux petites rues. Les gens travaillent dur pour acheter leurs maisons et les améliorer, pour éduquer leurs enfants et embellir leur quartier. Les nouveaux arrivés et les anciens Canadiens se respectent mutuellement parce qu'ils se connaissent et s'entraident.

Comment se fait-il alors que toutes les émissions de ligne ouverte qui portent sur la question de l'immigration et des réfugiés donnent lieu à de tels débats passionnels?

Quand règnent le chômage et l'insécurité économique, les préjugés resurgissent. Les gens craignent que les nouveaux arrivants ne menacent leur emploi, parce qu'ils acceptent de travailler plus moyennant une rémunération moindre. Les travailleurs pensent que les syndicats vont être minés et les travailleurs exploités. Que fait le gouvernement? Au lieu de créer plus d'emplois syndiqués pour les chômeurs canadiens et pour les réfugiés, au lieu de poursuivre le programme Canada au travail pour offrir des services aux nouveaux arrivants, le gouvernement actuel a réduit les crédits de ce programme au

moment où on en avait le plus besoin. A Vancouver-Est, les crédits sont tombés de 1.2 million à 35,000 dollars et on a donc réduit les 150 emplois à juste trois, monsieur l'Orateur, et ce, à Vancouver-Est où le chômage atteint 18 p. 100. Vancouver-Est est également la collectivité de Colombie-Britannique qui accueille la majorité des réfugiés vietnamiens. Ce sont donc encore les pauvres qui font les frais des beaux gestes des autres.

Nombreux sont les Canadiens qui ne peuvent pas se payer un logement décent et qui ne pourront jamais s'acheter de maison, mais ils auront à payer des impôts pour financer les crédits hypothècaires dont bénéficieront les riches propriétaires. Au centre-ville de Vancouver, plus de 2,000 personnes, notamment des personnes seules et des retraités, vivent dans des chambres infestées de cafards en attendant d'obtenir un logement social. Je regrette de devoir dire qu'ils attendent en vain puisque le gouvernement n'a pas prévu de construire de logements à caractère social. Pourquoi ces gens devraient-ils donc être contents quand 600 réfugiés vietnamiens viennent s'installer dans leur quartier déjà surpeuplé et quand la SCHL offre à d'autres des maisons à taux subventionné? Nous savons que ce n'est pas de la faute des réfugiés si le gouvernement se désintéresse des Canadiens.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, ce sont les immigrants et les réfugiés qui sont les boucs émissaires et non le gouvernement. Beaucoup de gens ont peur et c'est légitime parce que le gouvernement ne leur garantit pas les droits fondamentaux auxquels ils peuvent prétendre dans le domaine du travail, du logement et des services. Les racistes ne tardent pas à exploiter les préjugés dus à l'ignorance. Monsieur l'Orateur, j'invite tous les Canadiens, et par votre entremise, tous les députés de la Chambre, à exercer des pressions sur notre nouveau gouvernement pour qu'il neutralise cette réaction. Il faut créer des emplois et des logements abordables pour tous les Canadiens, y compris les réfugiés. Il est essentiel de construire des logements sociaux; d'ailleurs, cela stimulerait notre économie. Les locataires aussi ont des droits. Je suis aussi d'avis que les gens qui vivent dans des logements de type coopératif ne profitent pas de la manne conservatrice. La privatisation de la SCHL par le gouvernement conservateur n'aura aucun avantage social sinon de faire faire des bénéfices à certains.

Je désire faire valoir deux autres points en ce qui concerne la politique d'immigration. Je regrette que le ministre ne soit pas ici ce soir. Monsieur l'Orateur, notre parti préconise une politique d'immigration raisonnable. Si nous ouvrons nos portes à de nouveaux Canadiens, il faut financer convenablement les services d'établissement. Il est absolument insensé de faire venir des centaines de réfugiés dans une localité et de s'attendre à ce que certains organismes fournissent des services supplémentaires sans recevoir des fonds suffisants du gouvernement.

A Vancouver, il existe un service multilingue appelé «Mosaic»; c'est lui principalement qui aide les gens de Vancouver qui ne sont pas anglophones. Il sera peut-être forcé de fermer ses portes à cause de la méthode de financement du gouvernement fédéral qui prévoit le versement de certains honoraires pour les services rendus. Au cas où nos collègues qui sont assis de l'autre côté n'auraient pas entendu parler de ce système, je préciserai qu'il a été instauré par les libéraux et que les conservateurs le maintiennent. Il ne prévoit pas de frais généraux et nécessite des formalités administratives inutiles et coûteuses qui intimident bien des gens. Ainsi, toute personne ne parlant pas anglais qui irait demander à «Mosaic» où se trouve le bureau de poste devrait remplir une formule en précisant d'où elle vient, ce qu'elle fait et quand elle est arrivée au Canada, et en donnant son numéro de téléphone et son âge; elle devrait peut-être en outre montrer des documents prouvant la validité de toutes ces déclarations. L'employé devrait alors remplir des documents pour se faire payer pour ce service. C'est ridicule. Ce système de financement, hélas! ne prévoit rien pour les services donnés aux personnes qui ne parlent pas anglais et qui sont au Canada depuis trois ans. Bien des femmes sont évidemment exclues puisqu'elles n'ont pas beaucoup eu l'occasion d'apprendre l'anglais lorsqu'elles s'occupaient de leurs enfants à la maison.

Si notre loi sur l'immigration défavorise les femmes en les traitant comme des épouses et en leur accordant peu de droits propres, le service fédéral d'aide aux immigrants ne tient absolument pas compte non plus de leurs besoins. Les immigrantes qui restent à la maison pour élever leurs enfants en bas âge mettent plus de temps à apprendre l'anglais et elles sont souvent très isolées. Elles pourraient bénéficier grandement de programmes d'orientation, d'éducateurs ethniques se rendant à domicile et d'une formation en vue d'un emploi futur, à condition de pouvoir compter sur des garderies.

● (2150)

Il faut abandonner la méthode de financement par l'usager. Essentiellement, les services d'intégration doivent être financés par le gouvernement fédéral sur la base de subventions versées selon les besoins, et non au gré de la discrimination bureaucratique.

Nous, du nouveau Parti démocratique, monsieur l'Orateur, avons pressé le gouvernement d'ouvrir nos portes aux réfugiés de la mer, d'abord par simple humanité et aussi parce que nous ne pouvions laisser les pays de premier asile, au Sud-Est asiatique, supporter le fardeau d'un si grand nombre de réfugiés. Comment le gouvernement peut-il justifier que notre politique d'immigration fasse deux poids deux mesures, surtout quand il s'agit de réfugiés? Comment le Canada peut-il accepter le général Dang Van Quang à titre de résident permanent, compte tenu de ses ignobles états de service pendant la guerre du Vietnam, tout en refusant l'asile à Galindo Madrid, un jeune réfugié politique qui a prouvé qu'il était un travailleur responsable au Canada et dont la vie sera en danger s'il est refoulé au Chili? C'est pourtant la décision qu'a prise le gouvernement. On nous a parlé aujourd'hui du triste sort de réfugiés polonais qui ont demandé asile au gouvernement canadien—asile qu'on leur a refusé—à Terre-Neuve. Comment pouvons-nous dépenser 117 millions de dollars—et nous en convenons—et passer outre aux besoins économiques des réfugiés au Nicaragua et au besoin urgent d'aide économique au Kampuchea? Ce qu'il nous faut, en ce qui concerne les réfugiés, c'est une politique juste et objective fondée sur les normes des Nations Unies et prévoyant des procédures d'appel appropriées.

Il faut également réviser à bien d'autres égards la loi sur l'immigration. J'ose espérer que le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) supprimera de la loi les discriminations et inclura l'aspect multiculturel du Canada,

lors de la révision projetée. Je tiens à assurer le ministre que nous travaillerons énergiquement afin d'obtenir les remaniements et les réformes essentiels de la loi.

Avant de parler de la nécessité d'avoir une marine marchande canadienne, je dois signaler que lundi dernier il est survenu un grave accident à Vancouver-Est lorsque le pont du CN sur l'inlet Burrard a été endommagé par un navire japonais. Cet accident a causé de sérieux retards dans l'expédition du grain, du charbon, du soufre, de la potasse et des produits forestiers. Je demande instamment au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour réparer cette artère principale au plus tôt de manière à ce que les navires puissent se rendre aux entrepôts des marchandises en vrac de l'est de Vancouver.

Je dois également attirer votre attention sur un précédent qui s'est produit il n'y a pas longtemps dans l'Arctique canadien. Les députés ne sont peut-être pas au courant de cela, mais la situation revêt une très grande importance aux yeux des syndicats de travailleurs navals alors que le gouvernement semble voir la chose avec indulgence. Je parle de l'émission de visas de travail à des citoyens de pays étrangers. Ces étrangers forment l'équipage de la drague *Aquarius* travaillant pour le compte de la société Dome Petroleum. C'est un navire hollandais naviguant dans l'ouest de l'Arctique. Bien qu'il y ait peu de marins en chômage à Edmonton où ces visas ont été délivrés, je sais qu'il y a beaucoup de gens à Vancouver qui méritent ces emplois. Je demande donc au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, d'annuler ces visas et de donner ces emplois à des Canadiens.

Je tiens maintenant à aborder certaines questions maritimes et à parler de la nécessité d'une marine marchande canadienne. Le port de Vancouver s'étend de la limite nord de la circonscription de Vancouver-Est qui est encadrée par des montagnes côtières incidemment couvertes de jonquilles à longueur d'année! Des navires de tous les pays du monde chargent nos matières premières dans ce port magnifique et les transportent vers des contrées étrangères d'où on nous les revend après les avoir transformées. Ces navires battant pavillon étranger ont à leur bord des équipages étrangers et ne versent aucun droit de port au Canada.

Un grand nombre d'habitants de Vancouver-Est travaillent sur les quais comme débardeurs, dans les conserveries de poissons, dans les chantiers de réparations de bateaux ou dans des entreprises ancillaires. Cependant, comme les industries établies sur les quais souffrent d'instabilité, les emplois y sont occasionnels et saisonniers, et nous savons tous ce que les travailleurs de ces industries vont toucher d'assurance-chômage avec la nouvelle exclusion des travailleurs saisonniers. A Vancouver-Est, notre chantier naval fonctionne au jour le jour. Entre 200 et 1,500 travailleurs peuvent trouver à travailler à la fois, selon le nombre de contrats alloués pour les petits navires côtiers. Les marins compétents qui avaient l'habitude de naviguer à bord de navires canadiens et les constructeurs de navires qui ont tellement travaillé en temps de guerre sur les chantiers navals prennent leur retraite les uns après les autres, et le fruit de leurs connaissances et de leur expérience disparaît avec eux. Nos jeunes chômeurs n'apprennent pas ces métiers. Si le Canada possédait une flotte marchande, ces Canadiens auraient un travail permanent et d'une formation régulière d'apprentissage. Le taux de chômage baisserait à un niveau record non seulement dans la circonscription de Vancouver-Est mais aussi dans les Maritimes.

Le Canada est un pays maritime bordé sur trois côtés par des océans et doté du littoral le plus long du monde. Jusqu'à la Deuxième Grande guerre, le Canada occupait une place importante dans la construction navale. Nous avions une marine marchande dont nous étions fiers. La Suisse et le Luxembourg ont maintenant une flotte plus considérable que la nôtre. Le gouvernement fédéral a délibérément détruit ce patrimoine après la Deuxième Grande guerre. Nos navires marchands furent mis en solde et nos marins et constructeurs de navires d'expérience furent mis au chômage. On a laissé à leur place les navires étrangers exploiter notre transport marchand, contribuant ainsi à créer d'énormes déficits commerciaux.

On ne soulignera jamais trop l'importance de faire transporter les marchandises canadiennes par des navires canadiens. Par exemple, nous avons payé 2 milliards et demi de dollars en frais de transport à des pays étrangers en 1977. Si le Canada avait eu une marine marchande, cet argent aurait bénéficié à des Canadiens, et notre déficit commercial pour cette année-là aurait été réduit de moitié.

Maintenant, à titre d'histoire de chevet, je vais vous dire ce qui est arrivé à une grande industrie pionnière du Canada, le Canadien Pacifique. Le CP se vante de son canadianisme quand il empoche les profits issus des dons considérables provenant du trésor public, comme il le fait depuis 1880. La flotte de la Canadian Pacific Bermuda Ltd.—et je souligne Bermuda—est une honte nationale. Le CP possède une flotte hauturière moderne de plus de trente navires marchands, mais ils battent tous pavillon des Bermudes. Aucun de ces navires du CP n'est enregistré au Canada, construit au Canada ou doté d'un équipage canadien.

En 1978, le gouvernement libéral a fait cadeau au CP de subventions d'une valeur de plus de 100 millions de dollars, sans compter tous les autres millions en dégrèvements fiscaux et autres trucs réservés aux entreprises, pour participer à cette trahison contre le Canada. Si c'est ce que le gouvernement conservateur appelle la privatisation, alors que Dieu nous préserve des apôtres de la privatisation et des conservateurs aussi.

Tout comme l'ensemble des Canadiens, j'espère que nous entrons dans une ère nouvelle. Nous espérons que le gouvernement actuel appliquera les recommandations des rapports Darling et des quatre rapports subséquents ou plus dont Otto Lang s'est désintéressé. Nous saurons un jour s'il le fera ou non. Le moment est venu de stimuler vivement nos industries maritimes dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Nord où le potentiel de nos ressources marines nous invite à mettre au point de nouvelles méthodes technologiques pour l'Arctique. Nous avons accueilli avec satisfaction dans le discours du trône l'annonce au sujet d'une marine marchande efficace et nous surveillerons de près les précisions supplémentaires que nous pourrons obtenir.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au gouvernement un plan d'action chaleureusement appuyé par le salariat et le patronat depuis quelques mois. Ce plan positif a été proposé par nul autre que notre éminent chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent): (1) rapatrier les flottes

canadiennes existantes; (2) exiger que les navires canadiens transportent des produits canadiens dans les eaux canadiennes; (3) stimuler la construction navale au moyen de prêts et de subventions soigneusement étudiés; (4) s'assurer que les futurs navires servant à acheminer le pétrole et les produits minéraux provenant de l'Arctique soient possédés, mis au point et construits par des Canadiens et dotés d'équipages nationaux; (5) adopter la convention des Nations Unies sur la navigation, qui garantirait qu'au moins 40 p. 100 des produits canadiens soient transportés à bord de navires canadiens; (6) instituer des programmes de formation afin d'instruire toute une nouvelle génération de travailleurs maritimes.

● (2200)

C'est avec impatience que j'attends le déroulement des travaux de cette session durant laquelle, je l'espère, nous serons en mesure de résoudre certains de ces problèmes. Je sais que la population de Vancouver-est s'intéresse comme moi à cette question.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'INDUSTRIE—L'OPPORTUNITÉ DE VENDRE LA SOCIÉTÉ CANADAIR À L'INDUSTRIE PRIVÉE

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, comme il s'agit de la première question prévue à la période de l'ajournement, je voudrais vous féliciter pour votre réélection à la présidence des comités pléniers, et vous souhaiter longue vie, non seulement au fauteuil, mais également comme député de la circonscription de Beauharnois-Salaberry. Hier, monsieur le président, je faisais part au très honorable premier ministre (M. Clark), à la période des questions orales, de mon inquiétude à l'égard du programme de «privatisation» des sociétés de la Couronne. Il me semble que les sociétés rentables ont la priorité dans le processus de vente comparativement à celles qui ne sont pas rentables, donc qui demeurent au crochet des Canadiens. Et je m'en voudrais de donner comme exemple Petro-Canada qui sera retourné à l'entreprise privée, alors que la partie non payante, la recherche, l'exploitation et le risque seront toujours conservés au niveau du gouvernement. En ce qui concerne la Société Canadair qui est rentable, encore là, on parle de liquider et de procéder avant la fin de novembre. Qu'allons-nous faire, monsieur le président, avec la de Havilland à Toronto qui n'est pas rentable actuellement? Allons-nous procéder parallèlement alors que l'usine payante est vendue et que l'usine déficitaire est conservée comme société de la Couronne auprès des Canadiens. Dans son programme de «privatisation» des sociétés de la Couronne, le gouvernement a annoncé la vente de la Société Canadair à l'entreprise privée sans nous informer quelles en seraient les modalités, quels seront les critères et dans quel cadre le gouvernement a l'intention d'enlever aux actionnaires le droit de partager, le droit de participer aux profits, de participer à la rentabilité que connaît cette industrie face à un avenir des plus prometteurs.

Monsieur l'Orateur, la Société Canadair a été achetée en 1976 par le gouvernement précédent au coût de 38 millions de dollars dans le but d'assurer une mainmise canadienne de ce secteur important de l'économie, de développer l'industrie de l'aéronautique et ainsi, par la vente de ses avions manufacturés, exporter sa technologie à l'échelon mondial; par exemple, le Challenger, qui a connu un succès phénoménal, représente actuellement une somme de plus de 700 millions de dollars, qui sera amenée ici au Canada. Les Canadiens ont assumé les risques en 1976 de la Canadair qui était déficitaire et à la veille de fermer ses portes. Aujourd'hui l'achat de la Canadair représente la création de plus de 5,000 emplois dans la région métropolitaine, dont 95 p. 100 sont aux Québécois qui ont commencé à avoir le goût de l'aéronautique car plus de 700 étudiants sont enregistrés à l'École aérotechnique, au Cegep Édouard Montpetit.

D'une entreprise en difficulté, en 1976, le gouvernement libéral en a fait un symbole de réussite qui est à l'honneur de tous les Canadiens, et je voudrais féliciter, d'une façon particulière, autant l'administration pour son dynamisme et sa qualité de gestion que les employés de cette usine qui ont, eux aussi, investi des efforts importants pour en assurer le succès.

Monsieur le président, les Québécois ne sont pas de simples fabricants, si on peut me permettre l'expression, des porteurs d'eau, parce qu'il ne faut pas oublier que nous avons fabriqué le CL-215 qui était destiné à éteindre les feux de forêt.

Mais les Québécois fabriquent aujourd'hui le bi-réacteur le plus moderne, le plus efficace, qui a connu un succès phénoménal à l'échelle mondiale, et ces mêmes gens désirent conserver cette réputation et participer à ce développement d'aéronautique. Des contrats importants provenant du ministère de la Défense nationale pour la fabrication d'un nouveau chasseur qui représentera un budget de l'ordre de 2 milliards 500 millions de dollars auront sûrement des retombées économiques importantes pour la Canadair et s'ajouteront aux contrats actuels qui représentent pour des milliers de Québécois un travail bien rémunéré pour une période de 20 ans.

Monsieur le président, notre leader a mentionné dès le début de ce Parlement que l'opposition sera positive. Je suggère donc que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité de créer une société mixte de l'aéronautique par le regroupement de la Canadair à Montréal et de la de Havilland à Toronto, étant donné l'importance des relations entre le gouvernement et l'entreprise privée, particulièrement dans ce secteur spécialisé de l'aéronautique, si l'on considère que la classification des avions se fait par le biais du ministère des Transports du Canada, que l'exportation se fait par le biais du ministère des Affaires extérieures, que la commercialisation et le financement par le ministère de l'Industrie et du Commerce, que la fourniture militaire est assurée en collaboration avec le ministère de la Défense nationale et celui des Approvisionnements et Services et même le ministère de l'Environnement Canada peut intervenir dans cette collaboration entre l'entreprise privée et le gouvernement.

Il me semble que cette formule de participation conjointe entre le gouvernement et l'entreprise privée représente une solution beaucoup plus logique, surtout plus acceptable pour tous les Canadiens. S'ils décident de poursuivre la vente de cette industrie, cette transaction devrait se faire à l'intérieur d'une loi-cadre de liquidation des sociétés de la Couronne.

Monsieur le président, l'histoire de l'avion *Arrow* a été le reflet d'un manque d'intérêt des progressistes conservateurs dans le domaine de l'aéronautique, et nous voulons éviter aux Canadiens le souvenir de cette triste histoire. A moins d'obtenir des garanties formelles gouvernementales qui doivent être libellées dans le cadre du développement d'une politique canadienne de l'aéronautique, cette «privatisation» me paraît un geste futile, soit un autre marché de dupes progressistes conservateurs envers les Canadiens.

● (2205)

[*Traduction*]

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole, monsieur l'Orateur, je m'empresse de vous féliciter de votre nomination.

Je tiens à répondre rapidement à la question du député, car je sais qu'il désirait ardemment savoir ce que j'ai à lui dire, et qu'il ne cherche pas simplement à prononcer un discours. C'est un fait, comme il l'a dit, que Canadair est l'une des plus importantes avionneries de l'industrie aérospatiale canadienne, car elle possède les installations intégrées dont elle a besoin pour concevoir, développer, produire et commercialiser des avions complets et des moyens de surveiller les champs de bataille, et pour procéder à la fabrication spécialisée de grandes chaînes de montage de cellules d'avion destinées à d'autres importants constructeurs. Le projet actuel qui présente le plus d'intérêt concerne l'avion à réaction CL-600 qui doit servir au transport des représentants d'entreprises et qui pourrait donner lieu à long terme à des ventes pouvant atteindre plus de 1.6 milliard de dollars. Le nombre des contrats de vente comportant des clauses de dépôts non remboursables atteint déjà 120. Le gouvernement n'a jamais rien dit qui puisse faire croire qu'il désire mettre en péril l'avenir de cet avion ou de cette entreprise.

Comme l'a déjà dit le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), ce que nous étudions activement, c'est la question de la privatisation de Canadair. Un groupe d'étude spécial chargé d'examiner expressément le cadre auquel le député fait allusion et, dans ce cas-ci, la procédure à suivre pour la privatisation de cette société, a été mis sur pied et chargé d'émettre des recommandations sur le processus de privatisation et sur les lignes directrices en matière de privatisation. Je serais des plus heureux de transmettre à ce groupe d'étude les suggestions du député.

En terminant, je dirai qu'il est clair que la raison pour laquelle la société a été rachetée était que nous voulions nous assurer, comme le député l'a laissé entendre, que la société demeure la propriété des Canadiens et que les gens qui y travaillaient conservent leur emploi. Il était clairement entendu à l'époque que l'étatisation devait être temporaire, jusqu'à ce que la société devienne assez prospère et d'un avenir suffisamment prometteur pour être remise entre les mains du secteur privé. La société Canadair sera vendue au secteur privé à un moment opportun et dans des conditions propices de telle sorte que son bilan commercial demeure aussi satisfaisant qu'il l'était lorsqu'elle était gérée par le secteur public. En outre, comme le premier ministre (M. Clark) l'a dit à la Chambre, un aspect important sera le fait de conserver au Québec les principales installations.

[M. Roy (Laval).]

Enfin, je crois que nous, de ce côté-ci de la Chambre, rejetons nettement la proposition selon laquelle toute entreprise ayant appartenu au gouvernement doit automatiquement continuer d'appartenir au gouvernement. Ce point est fondamental au succès à long terme des entreprises elles-mêmes.

● (2210)

L'ENVIRONNEMENT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'ENTREPOSAGE ET DU TRANSPORT DES DÉCHETS CHIMIQUES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le ministre de l'Environnement (M. Fraser) de s'être donné la peine de venir ce soir pour répondre à ma question dans le détail.

Les députés se souviennent peut-être que la question que j'ai posée vendredi dernier portait sur l'entreposage et le transport des déchets chimiques dangereux. Je suis débutant et j'ai fait l'erreur de poser pour terminer une question précise à laquelle le ministre—et je suis heureux de sa réponse—a répondu «Oui et bientôt», à savoir que le gouvernement ferait bientôt adopter une loi sur le transport des produits dangereux.

Dans le premier volet de ma question, je demandais toutefois quelles sont, d'une manière générale, les intentions du gouvernement en ce qui concerne le transport et l'entreposage des produits chimiques dangereux. Je songe au problème de la prolification des produits dangereux au Canada, qui ne se pose que depuis très peu de temps pour la bonne raison que les États-Unis étaient disposés à prendre tous nos déchets chimiques et à les entreposer pour nous.

Toutefois, les États-Unis n'accepteront pas indéfiniment de nous servir de poubelle. Les gouvernants nous ont d'ailleurs fait savoir qu'ils finiront par ne plus tolérer que nous leur déversions nos ordures, de sorte que nous devons envisager de construire des usines de récupération de notre côté de la frontière.

La première fois que j'ai été sensibilisé à ce problème, c'est lors d'une tournée que j'ai effectuée en compagnie du député de Saskatoon-Est (M. Ogle) sur la question des soins médicaux. Nous nous sommes rendus, entre autres, à Fort Saskatchewan, au nord d'Edmonton, où il est question qu'on construise l'une de ces usines.

A propos de ce problème en général et de l'attitude du gouvernement en cette matière, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement entend confier l'entreposage et le transport des déchets au secteur public ou au secteur privé. L'une des choses que craignent les membres d'un comité de citoyens de Fort Saskatchewan, c'est qu'on confie cette tâche au secteur privé sans que cela ne présente d'intérêt pour personne? On a déjà confié à une société privée la tâche d'entreposer et de transporter les déchets chimiques d'une façon sûre et consciencieuse. Déjà, certains abus nous ont été signalés. Ces abus ont été commis par des sociétés auxquelles on avait offert des contrats pour disposer de ces déchets. Malheureusement, les camions qu'elles utilisaient pour les transporter étaient parfois en mauvais état et des fuites ainsi que d'autres accidents graves se sont produits sur les routes.

J'aimerais donc que le ministre me dise quelle est l'intention et la politique du gouvernement à ce sujet. Je sais que le ministre prend le problème au sérieux. Je ne pose pas cette question dans le but de mettre le gouvernement dans l'embarras, mais je crois qu'il est important que nous sachions ce qu'il a l'intention de faire. Ce problème sera-t-il confié à l'entreprise

privée ou à une société de la Couronne? Personnellement, je crois que la première solution serait dangereuse.

M. Otto Jelinek (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, étant donné que cette affaire relève surtout du ministère des Transports, je prends la liberté de répondre à la question du député.

● (2215)

Premièrement, je rappelle au député qu'un bill visant à réglementer le transport des biens réglementés fait effectivement partie de la liste des mesures que le gouvernement se propose de présenter au Parlement pendant la première session de la trente-et-unième législature, liste que le président du Conseil privé (M. Baker) a déposée à la Chambre le jeudi 11 octobre. Au cas où le député n'en aurait pas eu connaissance, cette liste est annexée au hansard de cette date, aux pages 116 et 117.

Des règlements touchant l'empaquetage, la manutention et le transport des matières dangereuses ont été promulgués depuis le début du siècle par une foule d'autorités fédérales, provinciales et municipales. Il en résulte une masse de règlements, de sanctions et de modalités d'application souvent contradictoires qui a créé la confusion chez les distributeurs, les transporteurs et les manufacturiers de ces produits et de leurs contenants. En fait, pour répondre aux besoins du commerce, il leur faut parfois passer outre aux règlements ou bien maquiller les caractéristiques de leurs produits. Il serait extrêmement difficile et compliqué d'essayer de faire respecter ces normes et cela entraverait considérablement le commerce.

Donc, monsieur l'Orateur, le but de ce projet de loi visant à réglementer le transport des produits dangereux est d'assurer une certaine sécurité dans le transport tout en facilitant le commerce en prévoyant la promulgation et la mise en application d'un règlement uniforme sur la manutention et le transport des produits dangereux et en créant un programme de sécurité en collaboration avec les provinces qui veilleront à ce que des normes compatibles soient respectées partout au Canada.

En bref, ce projet de loi sera conçu de manière à s'assurer que les cargaisons dangereuses demeurent intactes, qu'il s'agisse de produits ou de déchets, partout au Canada.

Pour répondre à la question précise du député sur le transport par voie ferrée dans Winnipeg-Birds Hill, je puis lui promettre que les inspecteurs fédéraux feront appliquer les dispositions de la future loi sur le transport des produits dangereux.

L'ENVIRONNEMENT—LES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE MARÉES NOIRES SUR LA CÔTE OUEST

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, quel plaisir de parler à une Chambre comble.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je désire traiter ce soir de la question du transport du pétrole de l'Alaska. Le 11 octobre, j'ai posé au ministre de l'Environnement (M. Fraser) la question suivante:

A quelles mesures le ministre songe-t-il pour s'assurer que le transport du pétrole d'Alaska s'effectuera dans les meilleurs intérêts du Canada et ne mettra pas en danger la côte ouest?

Ce que je désire souligner ce soir est que la politique du gouvernement conservateur et celle du gouvernement libéral qui l'a précédé aura des répercussions néfastes pour la Colombie-Britannique et l'ensemble du pays. Ce qui m'irrite surtout est le fait que nous soyons assujettis à un calendrier américain à cet égard. Le ministre doit certes s'en rendre compte. On dirait un vieux film. Nous avons connu le même scénario dans le cas du gazoduc. J'ai passé trois années de ma vie à élaborer un système de réglementation dans le cas de ce pipe-line, et il nous a fallu faire diligence pour nous ajuster à l'échancier des Américains. Que s'est-il produit? Nous en avons terminé avec notre méthode de réglementation, mais nous attendons toujours que les Américains adoptent leur loi. Il me semble qu'encore une fois, nous nous efforçons de nous ajuster à l'échéancier des Américains.

Je tiens à donner à la Chambre un bref aperçu de la question pour clarifier un peu certaines choses. L'objectif est de transporter le pétrole de l'Alaska jusqu'au midwest américain. Cinq propositions ont été formulées. La première: le transport par navires-citernes jusqu'à Kitimat. Il semble qu'on ait rejeté cette proposition. La deuxième: le transport par navires-citernes jusqu'à Skagway. Il semble qu'on ait également rejeté cette idée. La troisième: le transport par navires-citernes jusqu'à Port Angeles dans l'État de Washington, puis à Edmonton et de là vers le midwest américain. Il semble qu'on y songe encore. C'est la proposition dite «transmontagne». La quatrième: le transport par navires-citernes jusqu'à Low Point, près de Port Angeles dans l'État de Washington, puis, encore là, par pipe-line jusqu'au midwest américain uniquement. Cette route passerait sur le territoire américain. La cinquième, par pipe-line terrestre, celui de la Foothills. Hier, nous avons appris que la Foothills avait retiré sa proposition ou tout au moins qu'elle l'avait suspendue. Les perspectives sont maintenant celle d'un port pétrolier sur la côte ouest et l'entrée en scène de navires-citernes.

● (2220)

Interrogez le premier étudiant de la ville de Vancouver ou n'importe quel électeur de nos circonscriptions. Ils savent ce que c'est les marées noires, celles de la baie Chédabouctou, l'incident du Torrey Canyon et la catastrophe survenue au Mexique. Ces gens-là, de même que nos hommes de science, savent qu'une marée noire finira par nous envahir si on aménage un port sur la côte ouest. Je sais que le ministre frémit comme moi quand il imagine les plages de la Colombie-Britannique inondées de pétrole.

Il y a une autre raison qui nous fait redouter ce genre d'accident. Ce n'est pas seulement l'amour de la mer. Il y a aussi l'unique industrie du saumon dans le fleuve Fraser. C'est une ressource alimentaire comparable à celle du blé des Prairies. C'est une ressource renouvelable et c'en serait fini en cas de marée noire.

Je n'aime non plus—et je serai très franc—que le gouvernement ait l'air ridicule. Mon gouvernement, notre gouvernement, a l'air ridicule. Il semble appuyer la proposition de la Foothills. Le premier minister (M. Clark) l'a presque affirmé l'autre jour à la Chambre. Il comptait là-dessus et soudainement, la Foothills se désiste. Et sa politique? Il n'a pas de politique. J'espère que le ministre se lèvera tantôt pour dire à la Chambre quelle est cette politique. Je n'aime pas voir notre gouvernement se rendre ridicule. Si c'est là une manière de planifier de l'entreprise privée, Dieu nous garde quand nous aurons tout remis entre ses mains. Nous devons planifier. Nous ne pouvons laisser la Foothills mener le bal. Nous ne pouvons

nous fier entièrement à elle puisqu'elle retire soudainement son épingle du jeu et nous laisse avec notre petit bonheur. Qu'allons-nous faire maintenant? Y a-t-il une solution raisonnable qui s'offre à nous?

Le ministre semble avoir accepté comme un fait accompli l'établissement d'un port pétrolier sur la côte ouest et le député libéral de Vancouver-Centre (M. Phillips) l'aurait accepté. Je ne suis pas du tout prêt à accepter cela et mes collègues du NPD ne le sont pas non plus.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: J'ai proposé au premier ministre, lorsque je lui ai posé une question supplémentaire, de rencontrer le président des États-Unis les 9 et 10 novembre et de faire inscrire cette question à l'ordre du jour. Le premier ministre a eu la bonté d'accepter cette suggestion. Il me semble que le gouvernement devrait aller plus loin. Il devrait suivre la suggestion, que le député de Skeena (M. Fulton) a faite à la Chambre aujourd'hui, d'informer clairement le gouvernement américain que nous nous opposons à ce parcours de pétrolier. Le premier ministre et le gouvernement également peuvent exercer des pressions auprès des Américains. On peut leur dire que d'après notre politique c'est à l'usager de courir le risque. Il s'agit là de pétrole américain destiné aux Américains. Pourquoi devrions-nous prendre ce risque? C'est à l'usager de prendre les risques. C'est ce que le gouvernement devrait dire au président des États-Unis.

Le gouvernement devrait également demander au président des États-Unis de retarder les échéances. Nos deux pays peuvent travailler ensemble à la solution de ce problème. Il est possible de le faire rationnellement. Nous n'avons pas à respecter le calendrier des Américains. Nous aurons bientôt des négociations avec les Américains, particulièrement en ce qui a trait aux exportations de gaz naturel, ce qui nous donne certains atouts pour traiter avec eux. J'aimerais connaître l'opinion du ministre à ce sujet. Le gouvernement devrait établir une politique à ce propos et ne pas se contenter d'être à la remorque de la Foothills et de s'aplatir quand la Foothills se désiste. J'ai dit qu'il existe des mesures concrètes que le gouvernement devrait prendre. Mon temps tire à sa fin.

M. Kempling: Vous pouvez en être sûr.

M. Waddell: Voici ce que j'ai à dire au député: j'espère que ce n'est pas la fin de la côte ouest du Canada et de nos relations avec les États-Unis.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir mentionné cette affaire au cours de la période des questions orales de l'autre jour et d'y être revenu ce soir au cours du débat d'ajournement. Le gouvernement du Canada s'oppose à un plus grand trafic de pétroliers le long de la côte ouest. C'est la position qu'a adoptée le gouvernement bien avant de prendre le pouvoir, et ses porte-parole de l'opposition en ont parlé depuis 1970.

Comme le député le sait, je ne reproche rien au Nouveau parti démocratique, mais je blâme vivement le gouvernement libéral qui nous a précédés et qui a refusé pendant toutes ces années de discuter avec les Américains de la possibilité de transporter le pétrole et le gaz naturel par une voie terrestre qui aurait complègement éliminé le danger que présentent les pétroliers. Si nous sommes devant un pareil dilemme aujourd'hui, c'est parce qu'à cette époque-là, le gouvernement libéral a refusé d'entreprendre des négociations sérieuses avec les États-Unis. Je sais que mon honorable ami comprend cela. Il advient mal à l'ancien premier ministre de faire ce qu'il a fait aujourd'hui pendant la période des questions orales lorsqu'il a dit que l'actuel premier ministre (M. Clark) est à blâmer pour n'avoir pas pris des mesures que lui-même aurait pu prendre lorsqu'il était premier ministre.

● (2225)

Le gouvernement actuel appuyait la société Foothills et cet appui était inconditionnel et avait été signifié aux États-Unis dans un mémoire. Le fait est que nous avons nos propres mesures de réglementation. Ce mémoire disait qu'on ne pouvait prendre aucune décision définitive avant que l'Office national de l'énergie n'ait tenu toutes ses audiences et qu'une nouvelle demande n'ait été présentée. La société Foothills doit expliquer au pays et à tous ceux qui l'ont appuyée les raisons qu'elle avait de retirer sa demande.

Le dilemme devant lequel nous nous trouvons est exactement celui qu'a décrit le député et cela se résume tout d'abord à savoir s'il existe un quelconque moyen de persuader le gouvernement des États-Unis de considérer très attentivement les options restantes et de découvrir le cas échéant s'il existe aussi un quelconque moyen de persuader ce gouvernement de modifier sa loi pour prolonger les délais impartis. Le premier ministre a déclaré qu'il allait discuter de cette affaire non seulement avec moi, mais également avec le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) ainsi qu'avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) et qu'il fera part de nos préoccupations au gouvernement des États-Unis.

Je remercie le député de nous avoir exprimé ses inquiétudes et nous les transmettrons aux autorités américaines. Nous sommes dans une situation très délicate, et j'insiste sur le fait que la décision finale n'est pas du ressort du gouvernement canadien.

Je tiens cependant à faire remarquer que lorsque le secrétaire américain de l'Intérieur a déclaré qu'il était prêt à recommander au président des États-Unis l'adoption du projet Northern Tier, il a ajouté qu'il laisserait un an au consortium pour assainir ses finances et qu'au cas où il n'y parviendrait pas—cela semble indiquer que le secrétaire avait peut-être déjà quelques doutes à cet égard—il envisagerait alors d'autres options.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE PRÉVUE DU PRIX DU PÉTROLE ET DU GAZ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que le gouvernement envisage, semble-t-il, une hausse incroyable de plus de 30 p. 100 du prix du pétrole; qu'une telle hausse ferait augmenter d'au moins 30c. à 45c. le prix du gallon d'essence et d'au moins 20c. à 30c. le prix du gallon du fuel domestique; et qu'une telle hausse forcerait les Canadiens à dépenser au moins $140 de plus par année pour conduire leur voiture et au moins $160 de plus par année pour chauffer leur maison, je propose, avec l'appui du député d'Outremont (M. Lalonde):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de ne rien changer aux accords actuels qui ne prévoient qu'une augmentation de 3c. à 4c. du prix du gallon d'essence jusqu'au 30 juin 1980.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES CONGÉDIEMENTS SUPPOSÉMENT INJUSTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre.

Étant donné que depuis quelques mois des milliers de fonctionnaires ayant de 15 à 25 ans de service dans la Fonction publique ont été congédiés sans autre explication qu'il fallait en réduire le nombre, étant donné également que depuis ce temps-là, d'après certains rapports médicaux récents, le spectre de l'infarctus, de la thrombose coronarienne, de l'alcoolisme et de l'anxiété dépressive semble s'installer d'une façon inquiétante à un rythme effarant, depuis que ces méthodes injustes et inhumaines ont été mises en application, je propose donc, appuyé par l'honorable député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre):

Que la Chambre condamne l'utilisation de telles méthodes et qu'un ordre soit donné pour qu'une enquête soit instituée sur la question de congédiements à la Fonction publique qui à toute fin pratique actuellement sont discriminatoires et vont à l'encontre de la justice la plus élémentaire.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DEMANDE D'ÉTUDE PAR LA CIM SUR LES EFFETS NOCIFS DES FUITES RADIOACTIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je voudrais également prendre la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Comme on a proposé l'aménagement d'une pile atomique à eau bouillante de 1,280 mégawatts à Sedro Woolley, Washington, localité voisine de la frontière canado-américaine et que si on donnait suite à ce projet, un accident possible pourrait mettre en danger près de un million de personnes dans le sud de la province de la Colombie-Britannique, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Que: (1) le Canada adresse un aide-mémoire aux États-Unis réclamant un moratoire sur la construction de la pile atomique de Sedro Woolley en vue de l'éloigner des agglomérations canadiennes.

(2) à l'occasion de la visite du président Carter, notre premier ministre lui fasse part de la préoccupation de nombreux Canadiens au sujet des installations atomiques et des effets néfastes de toute fuite de radiation et, selon le résultat de ces discussions entre les deux chefs, que le Canada songe à donner à la Commission internationale mixte le mandat d'étudier la question et de faire des recommandations.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

• (1410)

LA DÉRIVATION GARRISON

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que les intentions du gouvernement américain relativement au projet d'irrigation Garrison au Dakota du Nord suscite de plus en plus d'incertitude, que tout lien biologique entre le réseau hydrographique Garrison et celui du Manitoba causerait de graves dégâts écologiques au Manitoba et un tort énorme à l'industrie de la pêche dans cette province, et que le président Carter doit nous rendre visite le 9 novembre, je propose, appuyé par le député de Saint-Boniface (M. Bockstael):

Que la question du projet d'irrigation Garrison figure en priorité à l'ordre du jour des entretiens avec le président Carter, et que le gouvernement canadien fasse part au président américain de son opposition à toute forme de lien entre le réseau hydrographique Garrison et celui du Manitoba.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXEMPTION DE CERTAINES PERSONNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'inflation galopante provoque une hausse toujours croissante du coût de la vie qui a des répercussions néfastes sur la vie des personnes âgées du Canada, je propose, appuyé par le député de Welland (M. Parent):

Que le ministre des Finances consulte son collègue le ministre du Revenu national, qui est également président du Conseil privé, vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre, ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être en vue de présenter une mesure qui libérerait de l'obligation de payer l'impôt fédéral sur le revenu les personnes de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur à $15,000 par an.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

L'ÉTUDE PAR DES MINISTRES DE LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) et le premier ministre (M. Clark) ont confirmé hier l'introduction d'une méthode inhabituelle par laquelle le premier ministre autorise le ministre de la Consommation et des Corporations, de même que le ministre de la Justice et le ministre des Transports (M. Mazankowski) à porter des accusations aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ce qui ne s'est jamais vu par le passé, et étant donné qu'en vertu de l'article 15 de ladite loi le directeur des enquêtes a toute latitude de porter, après enquête, une affaire devant le procureur général qui se chargera de porter les accusations et ce, sans qu'aucune influence politique ni autres considérations n'entrent en ligne de compte, je propose, avec l'appui du député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Que le premier ministre fasse immédiatement une enquête sur cette affaire afin de déterminer qui a participé à cette réunion, ce qui a été dit et si toute décision respectait bien la loi et la pratique, et que le ministre de la Consommation et des Corporations soit suspendu de ses fonctions en attendant que le premier ministre donne des précisions à la Chambre sur cette question importante

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RÈGLEMENTS DISCRIMINATOIRES À L'ENDROIT DES FEMMES DE PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que la Commission des droits de la personne a récemment statué que les règlements de la Commission d'assurance-chômage qui s'appliquent aux épouses des pêcheurs sont discriminatoires et étant donné que les députés ministériels, lorsqu'ils formaient l'opposition, ont réclamé la fin de toute discrimination à l'égard des épouses des pêcheurs, je propose, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de modifier immédiatement, par un décret du conseil, les règlements discriminatoires en vertu desquels les épouses des pêcheurs se voient refuser leurs prestations d'assurance-chômage.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LE RETRAIT DE LA DEMANDE DE LA FOOTHILLS—LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à la question du projet de construction de pipe-line par la société Foothills et de la décision de cette dernière de retirer la demande qu'elle avait présentée à l'Office national de l'énergie.

Hier, à la fin de la période des questions, le premier ministre nous a gracieusement informés de la date de l'aide-mémoire qui était le 28 septembre. Il a déclaré qu'il se renseignerait pour savoir quelles autres démarches avaient été faites avant cette date. Pourrait-il répondre à la question et, en particulier, nous dire si lui-même ou ses ministres ont pris des mesures pour mousser le projet Foothills qui se traduirait non seulement par un moins grand nombre de pétroliers le long de la côte ouest mais par davantage d'emplois pour IPSCO en Saskatchewan et les sidérurgistes de Hamilton. A-t-il soulevé personnellement cette question avec le président, peut-être à Tokyo ou au téléphone, à une autre occasion?

● (1415)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas personnellement soulevé cette question avec le président à Tokyo. Ce ne fut d'ailleurs pas l'un des sujets sur lesquels l'ex-premier ministre m'a fait un exposé en me suggérant de soulever cette question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il n'empêche que des ministres de mon gouvernement sont demeurés en contact avec les représentants de Foothills ainsi qu'avec des fonctionnaires du gouvernement américain tout au long de l'été pour qu'il n'y ait pas de doute sur la préférence du gouvernement canadien à l'égard du tracé de Foothills et sur nos graves préoccupations concernant les répercussions écologiques de la circulation de pétroliers le long de la côte ouest.

Nous savions que la date limite pour la présentation d'un aide-mémoire aux États-Unis était le 2 octobre; nous avons remis cet aide-mémoire avant la date prévue afin qu'il n'y ait aucun doute sur la position adoptée par le gouvernement du Canada, qui avait été formulée très clairement, bien qu'officieusement, à plusieurs reprises au cours de l'été.

M. Trudeau: Le premier ministre laisse entendre, peut-être en plaisantant, que j'aurais dû lui faire un exposé sur ces questions bilatérales avant la rencontre de Tokyo. S'il a besoin d'une aide de ce genre, je suis à sa disposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Le président des États-Unis viendra au Canada au début de novembre, et je serais heureux d'indiquer au premier ministre quelles questions importantes pour le Canada il devrait soulever.

Je reviens à ce qu'il disait à propos des contacts qui auraient eu lieu durant l'été au niveau des ministres. Je ne m'intéresse pas aux contacts officiels; la raison pour laquelle je n'avais pas renseigné le premier ministre sur cette question, c'est qu'en mars dernier, ou plutôt en avril, nous avions fait savoir au gouvernement des États-Unis que notre préférence allait au projet Foothills. Nous avons communiqué notre préférence aux États-Unis quelques semaines seulement après qu'ils nous l'aient demandée. Ce que je veux savoir, c'est si le gouvernement actuel, par l'entremise de ses ministres, a informé les États-Unis. Le premier ministre ne l'a pas fait. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-elle informé M. Vance? Le ministre de l'Énergie a-t-il informé M. Andrus et, dans l'affirmative, à quelle date?

M. Clark: Il s'est tenu plusieurs réunions entre des représentants de la Foothills et les ministres . . .

Une voix: La question ne porte pas sur cela.

M. Clark: Je le sais parfaitement bien. Je comprends le sens de la question de l'ancien premier ministre. La situation est la suivante: l'ancien gouvernement a bien précisé la position du gouvernement canadien en mars dernier . . .

M. Trudeau: En avril.

M. Clark: En avril? Je lui ai trop fait crédit. Enfin, à quelque date que ce fût, l'administration précédente a bien précisé la position du Canada. Cette position demeure inchangée. Lors de réunions officieuses auxquelles ont assisté le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de l'Environnement et des représentants de la Foothills et lors d'une réunion officielle tenue le 6 octobre dernier entre les délégués des gouvernements canadien et américain, nous avons confirmé l'appui que le gouvernement du Canada a donné à la Foothills en mars ou avril dernier. Cela a également été confirmé officiellement dans un aide-mémoire livré le 28 septembre, soit avant la date limite du 2 octobre fixée par les États-Unis.

M. Trudeau: Sauf erreur, il y a eu des entretiens avec des représentants de la société Foothills, et je m'en réjouis. Ce que je demande, c'est s'il y en a eu avec les représentants du gouvernement américain. Le premier ministre peut s'être trompé, mais il a dit que des hauts fonctionnaires s'étaient rencontrés le 6 octobre. Si l'aide-mémoire a bel et bien été remis le 28 septembre, il me semble évident que certains ministres auraient pu discuter avec leurs homologues américains puisque le gouvernement appuie la position que nous avions adoptée en mars et en avril.

Le premier ministre ne cesse de faire remarquer qu'il y a eu un changement de gouvernement. Les Américains le savent bien. Voici la question: le gouvernement suivait-il cette politique qui est très importante étant donné ses répercussions sur l'emploi et sur l'écologie?

● (1420)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je me suis trompé de date. La réunion a eu lieu le 6 septembre et non pas le 6 octobre; il s'agissait d'une consultation normale que connaît fort bien l'ancien premier ministre.

La position du gouvernement du Canada a toujours été claire à partir du moment où l'ancien gouvernement a transmis sa communication. Les ministres du gouvernement américain n'ont jamais douté de la position officielle du gouvernement canadien, que notre gouvernement a réaffirmée dans son aide-mémoire du 28 septembre.

LA ROUTE DES PÉTROLIERS—LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, ayant écouté le premier ministre, je m'étonne qu'avec son gouvernement il ait raté pareille occasion de se défendre et de lutter.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Le premier ministre a mentionné la réunion tenue cet été avec Foothills. Il a parlé de réunions cet été et en septembre avec les Américains. Qui a pris l'initiative de ces réunions, avec qui ont-elles eu lieu et où? Voilà ce que nous aimerions savoir. Où ces réunions ont-elles été tenues? Le premier ministre et ses collègues ont-ils parlé de la perte d'emplois pour les Canadiens, de la perte des contrats pour notre industrie et des dangers écologiques pour notre littoral?

Des voix: Règlement!

M. Munro (Hamilton-Est): Le premier ministre a-t-il parlé de cela, de ce qu'entraînerait pour les Canadiens la perte du contrat de Foothills? C'est cela que nous aimerions savoir.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suppose que l'on pose toutes ces questions pour faire croire que les autorités américaines se demandaient si le Gouvernement canadien préférait vraiment le tracé de la Foothills. Notre préférence ne faisait aucun doute. Nos hauts fonctionnaires respectifs se sont réunis le 6 septembre dernier dans le cadre d'une série régulière d'entretiens. Des ministres de mon gouvernement sont restés en rapport avec les dirigeants de la Foothills tout au long de l'été et ont confirmé que notre gouvernement continuait d'assurer à la Foothills l'appui que lui avait accordé clairement le gouvernement précédent.

Je puis chercher à savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé la question auprès de son homologue américain, mais il reste que notre appui au tracé de la Foothills n'a jamais fait de doute et que nous n'avons jamais cessé d'éprouver des craintes sur la navigation de pétroliers le long de la côte Ouest.

M. Munro (Hamilton-Est): C'est une bien piètre consolation, monsieur l'Orateur, mais nous ne nous soucions pas de ce côté-ci de savoir comment le gouvernement a perdu son temps tout l'été à un projet de cette importance.

Le premier ministre n'a pas répondu à ma question. Ce que nous voulons savoir, c'est ce qu'ont fait les ministres tout l'été pour s'assurer que le Canada obtienne ce contrat et fasse approuver le projet de la Foothills pour procurer des emplois aux Canadiens. Je me demande à cet égard si le premier ministre a reçu un télégramme de la section 1005 des Métallurgistes unis d'Amérique, la plus importante section de métallurgistes au Canada, qui blâmait le gouvernement de l'incompétence dont il avait fait preuve en ne poursuivant pas adéquatement ce projet afin de protéger les emplois des Canadiens.

M. Clark: J'en viendrai directement à la question, monsieur l'Orateur. Je vais demander si on a reçu ce télégramme et j'informerai l'ancien ministre de la réponse que j'y aurai donnée.

M. Munro (Hamilton-Est): Et vous répondrez aussi aux autres questions.

* * *

LES FINANCES

LA HAUSSE PROJETÉE DU PRIX DE L'ÉNERGIE—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCONOMIE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon les toutes dernières nouvelles on se propose de hausser le prix du pétrole de $4 le baril l'an prochain et de porter à 37c. le gallon la taxe d'accise sur l'essence. Le ministre voudrait-il renseigner la Chambre en déposant les extrapolations qu'il a effectuées avec ses collaborateurs sur les effets négatifs que cette majoration de prix aura sur le chômage, l'inflation et le produit national brut? Les prédictions à court terme pour l'économie cet hiver sont fort pessimistes. Le ministre ne convient-il pas que cette hausse entraînerait une très grave crise économique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député me demande de faire des remarques sur les spéculations auxquelles se sont livrés les journaux. Le gouvernement n'a nullement décidé de majorer les prix pour le moment. Je demande au député de ne pas s'agiter au sujet de toute cette affaire.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre et ses collaborateurs ont certainement fait des extrapolations au sujet des divers barèmes de prix et des répercussions qu'ils pourraient avoir sur l'économie et les consommateurs canadiens. Le ministre serait-il disposé à déposer ces extrapolations à la Chambre et à nous assurer que nous débattrons à fond la question des majorations de prix avant leur entrée en vigueur?

● (1425)

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je peux garantir au député que le ministère des Finances établit constamment des barèmes; à vrai dire, depuis le 5 juin, mon ministère donne aux Canadiens plus de renseignements que jamais auparavant. La Chambre aura des renseignements dans le budget et autrement. je n'en dirai pas plus à ce sujet tant que le budget n'aura pas été déposé. Celui-ci renfermera toutes sortes de données qui renseigneront le député sur les études qui ont été faites et sur les suites anticipées. Rien ne sera caché à la Chambre.

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PROJET DE LA FOOTHILLS—LA CONNAISSANCE QU'AVAIENT LES AMÉRICAINS DE LA POLITIQUE CANADIENNE

M. Herb Breau (Gloucester): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre; elle vient se greffer sur celle de mon chef. J'aimerais que le premier ministre me dise comment on peut présumer que le gouvernemnt américain était au courant de notre politique alors que pendant tout l'été, ses ministres et lui-même n'ont cessé de dire qu'ils allaient modifier la politique de Petro-Canada. Pendant que Petro-Canada travaillait à ce projet, le gouvernement annonçait des changements au niveau des prix. Comment le premier ministre peut-il prétendre que les démarches du gouvernement précédent suffisaient alors que le gouvernement actuel chambardait notre politique énergétique?

Des voix: Bravo!

Une voix: En plein dans le mille!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés d'en face sont en train de formuler une doctrine très bizarre. Après avoir gouverné pendant 16 ans—ce qui est trop—les membres de ce parti trouvent que nous devrions consacrer cinq mois de notre mandat à expliquer à la ronde quels points précis des ententes qu'ils avaient formulées nous avons acceptés, quelles politiques nous avons adoptées et lesquelles nous avons rejetées.

Pendant la campagne électorale et tout au long de l'été, nous avons précisé dans quels domaines nous avions l'intention de procéder à des réformes; par exemple, nous avons dit que nous voulions rééquilibrer le budget, examiner de nouveau les activités de Petro-Canada et accroître le contrôle du Parlement sur les activités des sociétés de la Couronne. Dans bon nombre de ces domaines, notre politique diffère profondément de celle de l'ancien gouvernement. Nous n'avions nullement besoin de réaffirmer notre appui à l'égard de la proposition Foothills au cours de réunions ou de conversations téléphoniques avec des représentants des États-Unis car les É.-U. savaient que nous y étions favorables.

Je ne vois pas pour quelles raisons autres que des raisons politiques les députés de l'opposition tentent maintenant de faire planer le doute sur l'appui que nos deux partis politiques ont accordé à la route Foothills proposée et sur l'opposition de ces deux mêmes partis au projet de transport par pétrolier au large de la côte ouest.

Des voix: Bravo!

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler au premier ministre que le point de détail auquel il fait allusion a coûté un million et demi de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Breau: Je me demande si le premier ministre pourrait dire à la chambre en toute franchise et sans éluder la question s'il a lui ou ses ministres expliqué ou non au gouvernement américain que le fait que les conservateurs voulaient se débarrasser de Petro-Canada, démanteler cette société et modifier toute la politique énergétique ne changeait rien à la politique du gouvernement concernant le projet d'oléoduc de l'Alaska?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Cette question n'est jamais venue ni à l'esprit ni à la bouche de nos interlocuteurs américains. L'appui du Gouvernement du Canada pour le projet Foothills n'a jamais prêté au moindre doute.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA NOMINATION DES AMBASSADEURS

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a envoyé un ambassadeur plénipotentiaire au Moyen-Orient. Ne serait-il pas également utile de trouver un autre plénipotentiaire pour l'envoyer aux États-Unis de la même façon qu'il a trouvé un ministre pour se rendre en Argentine?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je ne suis pas très bien sûr s'il s'agit là d'une offre de services . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . signifiant que le député d'Ottawa-Carleton n'est pas heureux là où il se trouve, ce que je comprends fort bien d'ailleurs. Je n'ai certainement pas l'intention d'envoyer des ambassadeurs pour tirer au clair des questions où ne subsiste aucun doute.

* * *

● (1430)

L'ENVIRONNEMENT

LA SIGNATURE D'UN ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA RÉDUCTION DES POLLUANTS DE L'AIR

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes et ministre de l'Environnement. Elle a trait au rapport publié lundi par le ministère des Affaires extérieures au sujet du transport sur longue distance des polluants de l'air.

Le rapport conclut que le Canada produit chaque année cinq millions de tonnes métriques de bioxyde de soufre. Pour démentir le presse, le ministre peut-il affirmer à la Chambre que la signature d'un traité avec les États-Unis pourra intervenir avant l'élection du nouveau président américain en 1981 et dans le cas contraire, sur quoi le ministre se fonde-t-il pour dire que le Canada et les États-Unis ne peuvent pas signer d'accord avant cette échéance?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour sa question. Je serais très heureux ainsi que le gouvernement qu'un accord puisse être signé bien avant l'échéance indiquée. Mais, compte tenu de la situation politique qui règne actuellement aux États-Unis, il est de mon devoir de ne donner de faux espoirs ni à la Chambre ni au public.

J'ai précisé que nous mettrions tout en œuvre pour achever les négociations et adopter des stratégies de contrôle et une stratégie scientifique le plus tôt possible. Nos collaborateurs espèrent pouvoir présenter leur rapport d'ici le milieu de 1980 pour qu'on puisse mettre au point dès que possible le texte et le cadre d'une entente et la présenter à la nouvelle administration aussitôt après les élections.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, le même rapport conclut en outre que la plus grande partie des dépôts de soufre résultent des émissions domestiques. Quelle mesure le ministre entend-il prendre à l'égard des provinces qui, comme l'Ontario, sont apparemment peu disposées à sévir contre les entreprises qui émettent des polluants entraînant des pluies acides?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le souci du député est compréhensible, surtout quand on sait que son parti a été au pouvoir pendant bien des années, qu'il était parfaitement au courant du problème des pluies acides, et qu'il ne nous en a jamais dit mot.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: En réponse à la question du député, je répète . . .

M. Caccia: C'est nous qui avons fait faire l'étude.

M. Fraser: Nos honorables vis-à-vis s'inquiètent manifestement puisque leur inaction est en partie responsable du fait que la nouvelle administration soit obligée de conclure un accord avec les États-Unis.

Je sais que ce sont d'excellentes intentions qui ont poussé le député à poser sa question. Il recommande que nous agissions de notre propre chef pour réduire les émissions qui polluent l'atmosphère au Canada. Comme précédemment, je lui répondrai que nous avons choisi de travailler de concert avec les provinces, et nous continuerons à le faire tant que nous n'aurons pas des raisons de croire qu'une entente est impossible.

[*Français*]

LES PÊCHES

MESURES VISANT À PROTÉGER L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Faisant suite au même rapport dans lequel il est déclaré: Dans les écosystèmes aquatiques, toutes formes de vie peuvent être affectées de façon irréversibles, je demande au ministre des Pêches et des Océans quelle mesure son ministère entend prendre pour protéger les produits de la pêche pour les générations futures, et de quelle façon, en faisant suite aussi à ce même rapport qui mentionne une baisse de la production des produits de la mer, le ministre entend réagir à ce rapport?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je me sentais tellement délaissé dans mon coin, que j'étais sur le point de me poser une question à moi-même.

Des voix: Bravo!

Une voix: Que faites-vous dans ce parti?

M. McGrath: Je suis heureux de constater qu'il reste chez nos vis-à-vis une parcelle d'intérêt pour le secteur très important de la pêche au pays.

J'apprécie la question du député et je partage son inquiétude. Je tiens à lui dire que nous travaillons en relation très étroite avec le ministère de l'Environnement, de qui relève cette question. J'ai confiance en mon collègue, le ministre de l'Environnement. Je sais qu'il veillera avec compétence aux intérêts du secteur des pêches et à ceux de tous les Canadiens.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE SYNDICAT DES OPÉRATEURS DE RADIO EN VUE DU RÈGLEMENT DU CONFLIT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle porte sur le fait que 97 avions se sont écrasés en Colombie-Britannique, causant 54 décès dont 33 au cours des sept dernières semaines et trois dans ma circonscription il y a quelque temps.

Étant donné que les centres de services aériens, seule source d'assistance aux pilotes dans un rayon de 350 milles de long de la côte de la Colombie-Britannique, sont maintenant fermés parce que le Conseil du Trésor refuse de rencontrer leurs représentants, je voudrais que le président du Conseil du Trésor s'engage aujourd'hui à la Chambre à faire en sorte que son ministère reprenne les négociations avec le syndicat des opérateurs radio.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LES SERVICES SUR LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale car les moyens sont tellement limités et il s'agit d'accidents mortels. Étant donné qu'il n'existe pas de moyens sûrs de recherches et de sauvetage sur une distance de 350 milles le long des côtes de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire du nord de l'Île Vancouver à la frontière de l'Alaska, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles dispositions il veut bien prendre pour fournir ces moyens, étant donné les conditions très dangereuses qu'on observe dans cette région?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Je pense, monsieur l'Orateur, que la question s'adresse à moi. La situation présente beaucoup de difficultés à court terme. Nous faisons ce que nous pouvons pour remplacer les avions les plus petits. Quant au long terme, nous avons conclu avec les États-Unis et la France une entente par la quelle nous nous engageons à contribuer pour un montant de 13 millions de dollars au lancement d'un satellite qui servira aux opérations de recherches et de sauvetage et qui devrait rendre des service inestimables dans les cas d'accidents et de quasi-tragédies qui surviennent sur la côte ouest, particulièrement dans cette partie du Pacifique entre l'Alaska et l'extrémité nord de l'Île Vancouver.

* * *

[*Français*]

LES COALITIONS

LES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT EN PAPIER JOURNAL—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-ce que le ministre sait que plusieurs compagnies canadiennes de pâtes et papiers refusent présentement de vendre à des journaux canadiens le papiers journal dont ces derniers ont besoin?

Deuxièmement, est-ce que le ministre est prêt à référer cette très grave question au directeur des enquêtes et recherches relatives aux coalitions et, finalement, est-ce que le ministre entend faire quelque chose de concret pour aider le *Journal de Montréal*, un journal très important de la province de Québec, qui est présentement obligé de resteindre son tirage en raison de cette situation de refus de commerce de grandes compagnies de pâtes et papiers?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, ce n'est que tout récemment que l'on m'a signalé ce problème de l'approvisionnement en papier journal. J'étudie actuellement la question.

Quant au cas particulier de ce journal du Québec, on ne me l'avait pas encore signalé et j'en remercie le député.

[*Français*]

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, lundi dernier le ministre a candidement avoué à la Chambre qu'il trouvait la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pleine d'échappatoires graves. S'il était sérieux dans ses propos, je lui demande pourquoi il n'y a eu aucune référence à des modifications de cette loi dans le discours du trône et pourquoi il n'y a aucune référence à des amendements à la loi sur la concurrence au Canada dans la longue liste des quelque 90 projets de loi qui ont été déposés par le «House Leader» la semaine dernière.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se penche avec urgence sur de nombreuses questions auxquelles le discours du trône ne faisait pas allusion.

* * *

LA SANTÉ

LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES—L'INFORMATION CONCERNANT LES EFFETS NOCIFS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Qu'est-ce que le ministre entend faire, par l'entremise de son ministère, pour informer les Canadiens des effets de la pluie acide sur leur santé?

Le ministre se propose-t-il en particuler d'étudier la question de l'eau potable dans les zones rurales où la qualité de l'eau n'est pas contrôlée par des municipalités?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ainsi que le député doit le savoir, on considère jusqu'à présent que les pluies acides ne constituent essentiellement qu'un problème environnemental. Je tiens toutefois à dire au député et à la Chambre que mon ministère, notamment la section chargée des sciences environnementales, a communiqué avec le ministère de l'Environnement au sujet des contrôles que ce ministère tente actuellement d'exercer.

● (1440)

Par ailleurs, le gouvernement américain effectue actuellement à New-York une étude fort intéressante dans ce domaine, dont mon ministère entend suivre de près les résultats. Bien sûr, ce problème nous intéresse surtout si, en plus de ses effets sur l'environnement, il peut avoir des effets sur la santé. Mais nous croyons être bien placés pour l'affronter du fait des renseignements et des données déjà recueillis en Amérique du Nord sur cette question.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à la seconde partie de ma question, à propos de l'eau potable dans les régions rurales où les municipalités n'exercent aucun contrôle sur la qualité de l'eau?

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de me pencher sur cette question. Je suis heureux que le député l'ait soulevée car il faudrait effectivement s'en occuper. Je verrai donc ce qu'il en est et je lui en ferai rapport.

Questions orales

LES TRANSPORTS

L'ABANDON D'UNE LIGNE D'EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE—LES CRITIÈRES SUR LESQUELS LE GOUVERNEMENT FONDE SA DÉCISION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à l'abandon des lignes d'embranchement dans l'ouest du Canada. Sur quels critères le ministre s'appuie-t-il pour décider si une ligne d'embranchement sera conservée ou abandonnée?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les critères ont été énoncés pendant la campagne életorale, c'est-à-dire que là où les sociétés propriétaires d'élévateurs sont disposées à maintenir des services déjà satisfaisants, ou à améliorer ces services le long des voies d'embranchement, nous sommes disposés à assurer la continuation des services de transport.

Une étude est actuellement en cours et j'espère avoir le rapport en main dans les 30 jours afin que l'on puisse évaluer ces lignes d'embranchement et décider si elles seront intégrées au réseau de base ou vouées à l'abandon, conformément à notre politique.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI LE SUPPLÉMENT DE QUOTAS DE MORUE DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT, POUR LES BATEAUX DE PLUS DE 100 PIEDS, A ÉTÉ CAPTURÉ

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans, lequel, le 27 août dernier, a autorisé un supplément des quotas de 10,000 tonnes métriques de prises de morue dans le golfe Saint-Laurent, et, à la même occasion, il a aussi autorisé les bateaux de 100 pieds et plus à entrer dans le golfe, ce qui avait été prohibé par l'ancien gouvernement, en 1975. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre si, à ce jour, les 6,000 tonnes métriques de prises autorisées pour les bateaux de plus de 100 pieds ont été capturées, et s'il a consulté les provinces avant de prendre une telle décision?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, cette décision a été prise après que nous ayons été informés par des experts qu'il était possible de prendre 13,000 tonnes métriques de plus dans le golfe. A partir de ce chiffre, des consultations ont été tenues auprès du comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique. A la suite de cette consultation, il a été convenu qu'un quota de 4,000 tonnes métriques serait octroyé aux navires dont le port d'attache est situé sur le littoral du golfe; il restait donc 9,000 tonnes métriques à distribuer. Nous avons décidé d'allouer 6,000 tonnes métriques aux bateaux de plus de 100 pieds, soit la flotte hauturière qui pêchait dans le golfe avant 1976.

[*Français*]

ON DEMANDE S'IL Y A EU CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Si l'honorable ministre déclare qu'il y a eu consultation avec les comités, je voudrais savoir s'il y a eu consultation avec les gouvernements provinciaux, surtout avec la province de Québec, et si une consultation a eu lieu, est-ce qu'il est prêt à déposer à la Chambre toute la correspondance en faveur ou désapprouvant la décision que l'honorable ministre a prise le 27 août?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, il y a eu consultation des cinq provinces de l'Atlantique, y compris le Québec, qui sont représentées au Comité consultatif sur les poissons de fond de l'Atlantique. Une réunion s'est tenue à Saint-Jean (Terre-Neuve) vers la mi-juillet. On les a consultées à ce moment-là et l'on a également consulté les sous-ministres.

Compte tenu de la politique d'ouverture du gouvernement, nous serions évidemment disposés à diffuser toute la correspondance, à condition, bien sûr, que les provinces ne s'y opposent pas.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—LE RÔLE DES MINISTRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le premier ministre a dit approuver les discussions qu'ont eues le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations, le ministre de la Justice et le ministre des Transports au sujet de poursuites possibles en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, notamment dans le récent cas de la Western Transportation Association. A ma connaissance, cela ne se faisait jamais dans le passé, du moins pas lorsque j'étais moi-même ministre ou que le député de Windsor-Ouest ou le député de Papineau étaient ministres.

Le premier ministre peut-il nous expliquer comment il justifie cette façon de procéder étant donné qu'en vertu de l'article 15 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le directeur des enquêtes doit être soustrait à toute influence ou considération d'ordre politique lorsqu'il recommande des poursuites au procureur général? En l'occurrence, le premier ministre peut-il nous dire si le directeur ou son suppléant assistait à la réunion et quelle était sa recommandation?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la seconde partie de la question, je devrai vérifier si le directeur assistait à la réunion et si nous sommes en droit de divulguer sa recommandation sur une affaire en instance. L'ancien ministre comprendra qu'il est difficile de révéler la recommandation d'un fonctionnaire concernant une affaire en cours. J'ose croire qu'il ne prétend pas que la consultation de collègues équivaut à l'exercice d'une influence politique. Je peux lui affirmer que ce n'est pas le cas dans le gouvernement actuel, quelle qu'ait pu être la situation antérieure.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire au premier ministre, c'est que ce genre de consultation n'a jamais eu lieu du temps que j'étais ministre, ou que le député de Windsor-Ouest ou celui de Papineau étaient ministres. Lorsque le directeur est censé décider tout à fait indépendemment s'il y a lieu de renvoyer une affaire devant les tribunaux, ce qui s'est produit me paraît très grave. Je demande donc au premier ministre s'il compte suspendre de ses fonctions le solliciteur général et ministre de la Consomation et des Corporations en attendant les résultats d'une enquête complète qui permettrait de déterminer si la loi et la pratique ont en fait été respectées dans ce cas.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune intention de suspendre un ministre. J'irai certes aux renseignements pour m'assurer que toutes les formes légales ont été respectées, comme je suis presque certain qu'elles l'ont été.

M. Allmand: Et la pratique aussi?

M. Clark: Oui, et la pratique dans la mesure où elle s'applique, et j'en ferai rapport à la Chambre.

LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS AU SUJET DE POURSUITES ÉVENTUELLES

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre. D'après la réponse qu'il a donnée hier à la Chambre, il est évident ou bien qu'il n'a pas compris les circonstances qui sont à l'origine des questions de vendredi et d'hier, ou bien qu'il n'a pas compris la situation extrêmement délicate du procureur général qui ne doit pas donner l'impression de se laisser influencer par des considérations politiques au moment où il songe à des poursuites aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Quand le très honorable député se décidera à examiner la question, chose qu'il aurait dû faire, je pense, vendredi et à nouveau hier, va-t-il établir à quel moment les renseignements recueillis par le directeur des enquêtes ont été effectivement transmis au procureur général aux termes de l'article 15 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis bien sûr disposé à obtenir ce renseignement et, s'il est possible de le rendre public, d'en informer le député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DROIT AUX PRESTATIONS POUR LES FEMMES QUI TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL—LA SITUATION DES FEMMES IMMIGRANTES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné qu'au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a promis d'abroger le règlement qui limite les prestations d'assurance-chômage versées aux travailleurs saisonniers et à temps partiel, dont la plupart sont des femmes, et puisque aujourd'hui même, devant les membres du Conseil consultatif du statut de la femme, le ministre est revenu sur sa promesse d'agir, en prétextant comme d'habitude de la nécessité de mener une étude, peut-il dire à la Chambre pourquoi une nouvelle étude est nécessaire, et quand les femmes canadiennes qui travaillent à temps partiel ou ont des emplois saisonniers pourront toucher les prestations d'assurance-chômage qui leur reviennent de plein droit?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué à un collègue de l'honorale député, il y a une semaine, le gouvernement est en train de revoir toute la question de l'assurance-chômage. Cette étude porte sur l'ensemble de la question et ne peut être menée du jour au lendemain. Nous ne comptons pas prendre des décisions hâtives.

Je peux assurer au député, comme je l'ai fait ce matin aux membes du Conseil consultatif du statut de la femme qui ont paru en être satisfaites, que l'étude portera certainement sur le règlement concernant le travail à temps partiel et la semaine de 20 heures imposé par le gouvernement précédent. D'ailleurs, je dois dire que je suis ouvert aux suggestions à cet égard. Cette invitation s'adresse aussi bien à l'honorable député qu'à tous les députés de la Chambre, s'ils peuvent proposer un meilleur système, j'aimerais les entendre car c'est une question très difficile à régler.

Mme Mitchell: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le ministre a admis que les femmes immigrantes subissent un double désavantage sur le marché du travail, et puisqu'il faut plus de trois ans à celles qui ont des enfants en bas âge pour apprendre l'anglais et se trouver un emploi, le ministre songe-t-il à affecter des fonds pour les services d'orientation, de formation et de garderie destinés aux femmes immigrantes, au-delà de la limite actuelle de trois ans?

● (1450)

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, je me réjouis que madame le député ait pu se procurer un exemplaire des notes que j'avais préparées pour mon discours de ce matin. Mon seul regret est qu'elle ait été absente.

Je puis lui affirmer qu'au contraire du gouvernement précédent, nous avons l'intention d'étendre le programme d'aide à l'établissement des immigrés, aussitôt remplies les principales conditions de l'accord contractuel—c'est-à-dire que pour avoir droit à cette aide les immigrés devront avoir séjourné dans notre pays moins de 36 mois. Les sommes qui n'auront pas été dépensées seront mises à la disposition de tout groupe s'occupant de l'établissement des immigrés; les sommes en question serviront à aider les immigrés nouvellement arrivés dans les collectivités, et notamment les femmes immigrées, après la période convenue de 36 mois. Mes services ont reçu l'ordre de rédiger les accords contractuels en conséquence.

[*Français*]

LE COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS

L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ABONNEMENT AU HANSARD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services.

Me référant à la décision du gouvernement précédent de porter le prix de l'abonnement au Hansard de $3 à $65, et étant donné les multiples doléances qui m'ont été adressées, ainsi qu'à d'autres députés, par ceux qui, jusqu'à maintenant avaient été contraints de se conformer aux mesures édictées, mais qui, dorénavant, ne peuvent plus se permettre d'aborder une hausse aussi déraisonnable, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il se propose d'entreprendre afin de rendre disponible ce service, à des coûts raisonnables, à tous ceux qui désirent en bénéficier?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je sens que la frustration sort par les oreilles des députés de l'opposition.

Monsieur le président, immédiatement après mon assermentation comme ministre, je me suis rendu compte de cette augmentation inacceptable de $3 à $65. Alors j'ai reçu, bien sûr, comme l'honorable député le signalait tantôt, des recommandations pour ramener à un prix plus raisonnable le compte rendu officiel des Débats, parce que nous pensons qu'il est important de rendre accessible au public le plus d'information possible. Donc, aujourd'hui je dois annoncer à trois heures que le cabinet, à ma demande, a pris une décision et que le prix du Hansard, qui avait été fixé par le gouvernement à $65, serait réduit pour les particuliers et les institutions d'enseignement à $25, et qu'il resterait à $65 pour les gouvernements et les compagnies.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES CONTINGENTS—LA CONSULTATION DES PROVINCES

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles attributions importantes.

Je sais que son gouvernement est obsédé par la consultation des provinces, même dans des domaines qui, à toutes fins pratiques, ne sont pas du ressort des provinces. C'est sans aucun doute le cas en ce qui concerne la répartition des contingents entre les divers types de flottilles de pêches.

J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention d'en informer son collègue du Nouveau-Brunswick, qui s'est aussitôt plaint de ne pas avoir été consulté. A mon avis, ceux qui ont été consultés et qui ont donné leur accord représentaient des provinces propriétaires d'importantes flottilles de pêche; ces provinces ont, des années durant, largement influencé la politique ayant trait à la pêche pratiquée dans les eaux territoriales. Le ministre aurait-il oublié que beaucoup de petits pêcheurs, membres d'organismes fragmentés, ne participent pas aux délibérations du comité consultatif de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique; et, le fait, qu'en sa qualité de ministre, il devrait veiller sur leurs intérêts et non pas uniquement sur ceux d'une grande flottille qui pêche au large du golfe.

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je suis content que le député pose cette question. Je compte sur son apport précieux à la Chambre comme critique social.

Je veux assurer au député que je ne cède ma place à personne, même pas à lui, quand il s'agit de défendre les intérêts des pêcheurs côtiers. Je voudrais lui dire ceci: la consultation n'aboutit pas forcément à une entente, mais il y a eu consultation. A la suite de cette consultation, nous avons assumé nos responsabilités et pris une décision.

Je suis désolé que le député n'approuve pas cette décision, mais nous nous sommes fondés sur des données biologiques à jour. Je n'ai pu faire autrement que d'accorder ces quotas supplémentaires. Après avoir consulté les pêcheurs côtiers, on m'a informé qu'ils ne pouvaient prendre que 4,000 tonnes métriques de plus. Ceux qui pêchent à l'extérieur du golfe nous ont fait savoir qu'ils voulaient les 9,000 tonnes métriques qui restaient, et nous avons accepté de leur accorder 6,000 tonnes métriques, car, de toute façon, ils essayaient de prendre la même quantité au large de Sydney Bight. Cela signifie, bien sûr, qu'à partir de maintenant ils pourront pêcher dans le golfe en novembre et en décembre, c'est-à-dire au cours d'une période où, de toute façon, on ne pratique pas la pêche côtière.

M. LeBlanc: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si j'estime devoir m'occuper des pêches, c'est surtout parce que certaines décisions imminentes me préoccupent. Celle-là m'inquiète tout particulièrement.

Puis-je demander au ministre de reconsidérer sa décision, sans oublier que l'importante flotte hauturière à laquelle il permet de revenir dans la partie sud du golfe a déjà profité abondamment des ressources dans la zone de 200 milles. Pourrait-il vérifier la quantité de poisson qu'ils ont déjà pêchée, en plus de ce qu'ils pêchaient normalement au large de la côte nord de Terre-Neuve? Pourrait-il tenir compte de la quantité de poisson qu'ils ont prise par rapport aux petits pêcheurs? Je ne parle pas de chalutiers de 65 pieds; je veux parler des chalutiers de 40, 45 et 50 pieds qui n'ont pas encore profité de la limite territoriale de 200 milles, y compris dans la partie sud du golfe.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la décision vaut pour cette année. Pour répondre à mon honorable ami, je peux lui dire que j'aurais fait preuve d'insouciance en n'accordant pas ces quotas supplémentaires à la flotte hauturière sous prétexte d'alimenter davantage les usines sous-exploitées de la région des Maritimes. J'aurais alors fait preuve d'insouciance et j'imagine que le député aurait été le premier à me le reprocher.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS AU PRORATA POUR CERTAINES VEUVES—LA PRÉSENTATION DE MESURES MODIFICATIVES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme le discours du trône et la liste des bills proposés pour la présente session, qui a été donnée à la Chambre le 11 octobre, annonçaient tous deux, à notre grande satisfaction, qu'il y aurait des modifications à toutes les

lois concernant les anciens combattants, puis-je demander au ministre si une de ces modifications ne permettrait pas aux veuves d'anciens combattants invalides d'obtenir une certaine pension lorsqu'elles n'y ont pas droit parce que leur mari était invalide à moins de 48 p. 100?

En même temps, peut-il nous dire à quelles autres mesures nous pouvons prochainement nous attendre?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre de sa question. Même si nous ne siégeons pas du même côté, on peut certainement parler de collègues à propos du ministre des Affaires des anciens combattants et du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Comme on le sait maintenant, j'ai fait à mes collègues du cabinet des propositions au sujet des diverses lois concernant la pension et les autres questions intéressant les anciens combattants.

En ce qui concerne la règle des 48 p. 100, je n'ai pas pu aller aussi loin que le souhaiterait le député ou que je le souhaiterais moi-même, mais j'ai fait dans cette voie un pas que nous apprécierons tous deux. Je crois savoir que, dans ce genre de discussion, il faut normalement éviter de révéler tout ce que contient un bill avant qu'il ne reçoive la première lecture.

Je puis seulement dire que le bill résoudra plusieurs problèmes qui se posent actuellement et sera un pas dans la direction souhaitée par le député au sujet de la pension à 48 p. 100.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le ministre de nous avoir assurés que nous allions au moins progresser un peu grâce aux modifications à la loi sur les pensions. Avait-il également proposé des amendements pour réviser et mettre à jour la loi sur les allocations aux anciens combattants, compte tenu de l'examen approfondi dont cette loi a fait l'objet au cours des derniers mois?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, la loi que je présenterai ne couvrira pas tout ce qui a fait l'objet de cette étude, mais elle contiendra des références et certaines modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LES SÉPARATISTES AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Lundi soir dernier, lors de son passage éclair à Hull, le premier ministre de la province de Québec, dans le cadre de ses pèlerinages pré-référendaires, invitait les 18,000 fonctionnaires fédéraux de l'Outaouais à se joindre à la Fonction publique du Québec.

Je voudrais savoir si le ministre a l'intention de demander à certains fonctionnaires «Judas Iscariote» travaillant pour le gouvernement fédéral, qui ont déjà commencé à faire de la propagande au sein de ministères, de démissionner le plus tôt possible afin d'aller œuvrer dans ce paradis illusoire, que leur a fait miroiter le chef séparatiste du Québec, beaucoup plus dans le but d'avoir leur vote que leurs services.

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien tout comme la Chambre, j'en suis certain, que le député me donne les noms des Judas Iscariote dont il parle.

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LES FONCTIONNAIRES SERONT LIBRES D'AGIR DU CÔTÉ DU OUI OU DU NON

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Vu le manque d'intérêt qu'a le premier ministre actuellement pour la question référendaire au Québec, ça varie de l'impuissance à l'indifférence, est-ce que cette attitude du premier ministre peut être prise par les fonctionnaires fédéraux comme position du gouvernement actuel, leur permettant d'agir du côté du oui ou du non, et cela à leur gré, sans restriction, selon la loi?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, je crois que ce serait vraiment plus valable pour l'unité du Canada, soit un meilleur moyen de réaliser l'unité canadienne pour nous, d'être en état de démontrer aux Québécois et à tous les autres Canadiens que nous avons maintenant un gouvernement fédéral efficace capable de coopérer avec les provinces. C'est par ce moyen-là que nous pouvons établir une moyenne pour encourager les Québécois à appuyer le fédéralisme lors de n'importe quel vote.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE L'ANNONCE D'UNE SUBVENTION POUR EXPLOITER UNE MINE DE SEL AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Vendredi dernier, le ministre déclarait qu'actuellement il ne voyait aucun argument pour que son ministère refuse une subvention au gouvernement du Québec de plus de 10 millions de dollars pour exploiter la mine de sel aux Îles de-la-Madeleine. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y voit des objections et, dans la négative, quand prévoit-il annoncer l'octroi de cette subvention?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question qui préoccupe beaucoup sa circonscription et la province de Québec.

Tant que ce projet très important, qui nécessitera des immobilisations de plus de 60 millions de dollars, n'aura pas d'effets adverses sur toute l'industrie canadienne du sel, je serais très favorablement disposé à apporter mon aide de la manière la plus utile possible. Par contre, il y a des considérations écologiques et commerciales que nous continuons d'étudier. Je serai très heureux de tenir le député au courant du déroulement de nos travaux.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—LA RÉPONSE DU MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burnaby (M. Robinson) m'a donné avis d'une question de privilège.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège grave, dont j'ai donné avis à Votre Honneur plus tôt aujourd'hui.

Ma question découle de réponses qu'a données à la Chambre hier et vendredi dernier le solliciteur général du Canada et ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) ainsi que du fait qu'on ait modifié le sens d'une réponse apparaissant au hansard d'aujourd'hui.

Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au ministre—je note qu'il retourne à son siège—concernant une réunion d'un certain nombre de ministres du cabinet au sujet de la possibilité qu'on intente des poursuites criminelles en vertu de la loi d'enquête sur les coalitions. Le ministre avait alors répondu à la Chambre:

> Je remercie le député de ses vœux. Je voudrais en même temps lui dire que les informations qu'il croit tenir sont totalement et absolument erronées.

J'ai appris par la suite, comme la chose est devenue évidente, que tel n'était pas le cas. En fait, le ministre a confirmé que la réunion avait eu lieu avec les ministres en question et au sujet de l'éventualité de la poursuite en question. Le ministre déclarait hier que le ministre des Transports (M. Mazankowski), qui assistait à cette réunion, n'a rien dit au sujet de l'époque où les poursuites pourraient être entamées, mais on m'informe que le ministre avait effectivement donné son avis à la réunion au sujet de la poursuite en question.

Deuxièmement, le ministre de la Consommation et des Corporations a dit hier à la Chambre que dans le cas de la réunion de vendredi:

> . . . il s'agissait d'une série de réunions comme il s'en tient souvent lorsque le ministre de la Consommation et des Corporations veut recommander des poursuites au ministre de la Justice.

J'ai rencontré hier le directeur des enquêtes et recherches du ministère du ministre, celui qui a transmis le dossier au procureur général en vue de poursuites éventuelles et qui, monsieur l'Orateur, assistait à la réunion de vendredi. Ce fonctionnaire ne se souvient pas d'avoir jamais, en cinq ans de direction, eu connaissance d'une pareille rencontre entre lui-même et des ministres au sujet de poursuites éventuelles.

J'ai consulté son prédécesseur immédiat, même réponse: il ne se souvient pas d'un seul cas de réunion de ce genre.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les ministres précédents ont confirmé qu'il n'y avait pas eu de réunions de ce genre. Cela vient en contradiction directe avec les réponses fournies par le ministre à la Chambre.

J'ajouterai que j'avais déjà pris rendez-vous avec le fonctionnaire en question, le directeur des enquêtes et recherches, et que j'avais confirmé un rendez-vous avec lui lundi de cette semaine à 1 heure. Ce matin, le ministre m'a informé à la Chambre que je ne devais pas rencontrer le directeur des enquêtes et recherches . . .

Des voix: Quelle honte.

M. Robinson (Burnaby): —jusqu'à ce que le ministre ait précisé la nature des réunions regroupant les membres du Parlement et les fonctionnaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): En fait, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler une modification importante du passage du hansard où il est question de cette affaire.

J'ai vérifié les bleus—verts bien sûr—des réponses données aux questions d'hier. J'ai vu que l'on donnait une réponse dans les bleus—ou du moins c'est ce que prétend le ministre—qui pour autant que je me souvienne ne correspond pas à ce qui s'est vraiment passé. J'ai demandé l'enregistrement magnétoscopique de la question d'hier et j'ai constaté une modification essentielle et importante.

Dans le hansard du 16 octobre on peut lire ce qui suit:

> En fait, il s'agissait, je crois, de la première réunion de ce genre à laquelle le ministre des Transports était invité.

L'enregistrement donne une autre version. Je cite:

> En fait, je crois que c'était la première fois que le ministre avait en main ce genre de renseignement.

On constate une différence fondamentale entre les deux versions des faits.

En terminant, s'il se trouvait qu'à première vue Votre Honneur estime que la question de privilège est justifiée par les faits que j'ai exposés aujourd'hui, je voudrais lui demander de me permettre de proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

> Que la Chambre renvoie cette question de privilège au comité permanent des privilèges et élections en lui demandant d'en faire un examen complet et de soumettre ses conclusions à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, le gouvernement prouve encore une fois aujourd'hui, comme il l'a fait la semaine dernière, qu'il traite les députés de la Chambre comme une bande de fous, ce que d'ailleurs le nouveau premier ministre (M. Clark) croit secrètement qu'ils sont.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Cette question de privilège revêt une très grande importance, monsieur l'Orateur. La semaine dernière, nous avons été à même de constater clairement que le ministre du Travail (M. Alexander) avait raconté deux versions d'une même chose à deux personnes différentes et avait mal informé la Chambre.

Et voilà maintenant que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) est à son tour, pris en flagrant délit par le député de Burnaby (M. Robinson). Celui-ci mérite d'être félicité d'avoir saisi la Chambre de ce problème assez tôt dans la session pour que vous puissiez dire aux députés, monsieur l'Orateur, dans quelle mesure on peut se permettre d'induire ainsi la Chambre en erreur sans que la présidence intervienne pour clarifier les choses.

J'appuie la motion du député de Burnaby. Je le répète, j'estime qu'il mérite des félicitations pour avoir saisi la Chambre de ce problème suffisamment tôt dans la session pour que vous puissiez rendre une décision qui empêche le gouvernement de tromper la Chambre, comme il l'a fait aujourd'hui sur la question du pipe-line du Yukon et maintenant sur une autre question concernant le ministre de la Consommation et des Corporations.

● (1510)

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole c'est uniquement parce que je m'étonne vivement que le député de Spadina (M. Stollery) me mêle à cette affaire alors que je lui ai dit, lorsqu'il a soulevé sa question de privilège, que s'il y avait erreur de ma part, c'était parfaitement involontaire, car une rencontre avait effectivement eu lieu au moment où j'en parlais. J'apprécierais beaucoup que les députés ne mettent pas de bâtons dans les roues de leurs collègues qui essaient d'éclaircir une situation et qui se présentent devant la Chambre pour lui fournir tous les renseignements pouvant l'éclairer, et qu'ils n'en profitent pas pour les utiliser contre eux. Je n'avais pas à retirer mes paroles, car c'était, comme vous l'avez dit monsieur l'Orateur, uniquement une question de termes et j'avais raison. Je tiens à ce que cette législature parte du bon pied. Je trouve parfaitement insensé et mesquin de la part du député de revenir ainsi à l'attaque et je doute fort . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Si vous voulez que la Chambre des communes fonctionne comme il faut, mesdames et messieurs, j'espère que vous respecterez les efforts que font députés de ce côté-ci pour essayer consciencieusement de clarifier certaines questions et que vous n'en profiterez pas pour servir vos intérêts politiques . . .

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Vous aviez fait valoir votre point. C'était un coup bas. C'était pour servir vos propres intérêts politiques et je ne suis pas d'accord.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que les députés du côté ministériel ne se rendent pas vraiment compte du sérieux de la question de privilège et de la question soulevée ici. Les poursuites intentées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions comptent parmi les plus importantes. Vous vous souviendrez récemment, dans l'affaire des sucreries, que le jugement rendu par la Cour suprême condamnait ces dernières à payer 2.5 millions de dollars.

Des voix: Règlement.

Une voix: Et l'ancien ministre, le député de Papineau (M. Ouellet)?

M. Allmand: Le député de Papineau a opté pour la solution la plus honorable et, à mon avis, c'est ce que devrait faire également le député d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Hier, le député de Burnaby (M. Robinson) a posé la question suivante au premier ministre (M. Clark). La réponse donnée par ce dernier est pour le moins alarmante. Le député de Burnaby a demandé au premier ministre:

> Le premier ministre pourrait-il également assurer à la Chambre qu'il n'y aura pas d'autres interventions du même genre, notamment de la part du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si l'on envisage de poursuivre certaines sociétés pétrolières pour fixation de prix, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

Comme nous le savons tous, la Couronne fait actuellement enquête sur les sociétés pétrolières et elle est presque prête à intenter des poursuites. Pourtant, quelle a été la réponse du premier ministre quand on lui a demandé de garantir qu'il n'y aurait pas d'autres discussions à ce sujet? Voici ce qu'il a répondu:

> Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, le député me demande d'assurer à la Chambre que les ministres intéressés ne seront pas consultés si nos envisageons de prendre certaines mesures. Il va sans dire que je ne puis donner ce genre d'assurance.

Le premier ministre a affirmé qu'il ne garantirait pas que ces discussions n'iraient pas plus loin. C'est une réponse renversante vu la tradition canadienne relative aux poursuites intentées par les procureurs généraux du Canada et aux enquêtes menées par le directeur des enquêtes en vertu de la loi sur les coalitions.

Je signale qu'aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le directeur des enquêtes n'est pas un fonctionnaire ordinaire. La loi l'autorise à prendre des mesures sans avoir à subir des pressions ou l'influence de qui que ce soit et sans qu'il y ait des discussions politiques quelconques. Par conséquent, j'appuie la question de privilège soulevée par le député de Burnaby en vue de faire renvoyer cette affaire pour qu'on détermine qui était là, ce qui a été dit et combien on a tenu de réunions. En outre, je reviens à la question que j'ai posée plus tôt au premier ministre et je signale qu'à mon avis, le ministre devrait être suspendu jusqu'à ce que la question soit réglée une fois pour toutes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ignorais si un autre ancien ministre voudrait participer au débat. D'après ce que j'ai compris, et je signale en passant que je n'ai reçu aucun avis officiel pour dire qu'on soulèverait la question de privilège aujourd'hui à ce sujet, on a demandé que, si vous jugez la question de privilège qui a été soulevée valable, vous renvoyiez toute l'affaire au comité permanent des privilèges et élections. Je signale tout de suite que je ne m'opposerais certainement pas à ce que vous le fassiez si vous jugez que la question de privilège est vraiment fondée.

Je répète que je n'ai rien reçu de la présidence, des services du greffier ou du député à ce sujet. Par ailleurs, si j'ai bien compris les explications qui vous ont été données, la question de privilège porte sur deux choses à la fois. D'abord, on semble avoir modifié le compte rendu officiel des débats d'hier. Si c'est vrai, il s'agit d'une accusation très grave. J'aimerais certainement que tout cela soit éclairci. Deuxièmement, on m'a acusé d'avoir d'une façon quelconque intentionnellement induit la Chambre en erreur pendant la période des questions vendredi, lundi et hier. Si je ne m'abuse, la question de privilège porte sur ces deux choses en même temps.

Permettez que je réponde à la première d'abord. Je n'ai jamais, en aucune manière, fait modifier ou tenté de faire modifier le hansard pour des propos que j'ai tenus hier ou avant-hier, à l'exception peut-être de quelques fautes grammaticales que j'ai la mauvaise habitude de commettre à la Chambre. Pour ce qui est des modifications de fond dont parle le député, je peux vous assurer à vous, monsieur l'Orateur, à la Chambre et aux députés, que je n'ai pas modifié ni voulu modifier le hansard d'aucune façon, et en ce qui concerne les allégations du député, je n'ai aucune idée des changements qui auraient pu être apportés.

En fait, pour ce qui est des deux versions que le député vient de donner à la Chambre, j'ai bien l'impression qu'elles sont toutes deux fausses. Non seulement celle du hansard mais aussi le ruban qui aurait permis au député d'écouter ce que j'ai dit. Je pense que c'est faux, car ce que je voulais dire et ce que je crois avoir dit effectivement au sujet de cette question, et de la connaissance qu'en avait mon collègue, c'est que la réunion tenue vendredi, soit dit en passant, une réunion que je n'avais pas convoquée, a été la première occasion pour le ministre des Transports (M. Mazankowski) d'être mis au fait de la question.

Ce n'est donc pas moi qui l'avait convoquée. C'était plutôt le ministre de la Justice (M. Flynn) dans l'exercice de ses tâches et fonctions. L'ex-ministre affirme que ce genre de réunion est une chose nouvelle. Je crois qu'il se trompe. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une chose nouvelle. Ce genre de consultation qui pourrait déboucher sur des poursuites intentées aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, n'est pas uniquement le fait du gouvernement actuel mais celui des gouvernements précédents.

Pour ce qui est de l'avis donné au ministre des Transports, et c'est sur ce point précis que portent les allégations du député, j'ai envoyé une note au ministre des Transports qui lui serait parvenue malheureusement juste avant d'assiter à cette réunion, réunion qui était une séance d'information, si bien que le ministre des Transports n'avait pu en aucune façon être mis au courant.

Voilà ce que je voulais que la Chambre retienne quand j'ai dit cela et je reste persuadé que c'est exactement ce que j'ai dit. Si le député affirme maintenant que j'ai dit quelque chose d'autre, qu'il sache qu'il est totalement dans l'erreur.

Pour ce qui est de l'autre question, c'est-à-dire que j'aurais pu induire la Chambre en erreur au sujet de réunions précédentes, si l'ex-ministre ignore que cela n'est pas laissé à la discrétion du ministre de la Consommation et des Corporations, il devrait le savoir.

● (1520)

Ce n'est pas moi que le directeur des enquêtes doit convaincre d'entamer des poursuites dans ce cas. Ce n'est pas moi que le ministre des Transports ou tout autre ministre doit convaincre. La décision d'engager des poursuites aux termes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions relève exclusivement du procureur général du Canada.

Je crois savoir que le ministre de la Justice doit prononcer aujourd'hui un discours à l'autre endroit—je n'en suis pas sûr—dans lequel il précisera sans doute que c'est bien à lui qu'il incombe de prendre une décision, et que pour se renseigner davantage sur le genre de poursuites qu'il désirait engager, il a voulu me consulter, ainsi que le directeur des enquêtes, le ministre des Transports et le ministre chargé des relations fédérales-provincia les. En effet, si le gouvernement fédéral doit intervenir dans le secteur du camionnage dans l'Ouest en ce qui concerne la fixation des prix et des itinéraires, il lui faut nécessairement consulter directement et ouvertement les ministres provinciaux. Il est complètement ridicule de prétendre que ce genre de consultations au sein du gouvernement ou entre les divers pouvoirs publics ne devrait pas avoir lieu.

Mais ce n'est pas sans intérêt que j'ai entendu trois anciens ministres différents affirmer que le procureur général du Canada n'est pas habilité à consulter d'autres ministres avant d'entamer des poursuites. C'est le comble de la bêtise. Et cela, l'ancien ministre qui vient de m'interrompre le sait fort bien, sans mentionner deux ou trois autres ministres. Si je dis cela, c'est que je me rappelle qu'ici même à la Chambre le procureur général du Canada, à l'époque un député du nom de Ronald Basford, a affirmé le 17 mars 1978 qu'en tant que procureur général il avait consulté un certain nombre de ses collègues du cabinet avant de donner l'ordre de porter des accusations contre le *Sun* de Toronto, son rédacteur et son éditeur aux termes de la loi sur les secrets officiels.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Si ma mémoire m'est fidèle, le ministre d'alors aurait donc été consulté par le procureur général de l'époque qui avait un rôle important à jouer vu les circonstances dans lesquelles cette accusation a été portée. J'imagine que d'autres anciens ministres, encore députés aujourd'hui, ont alors été consultés par le procureur général. Bien sûr, les consultations doivent être exhaustives au sein du ministère dans ces cas-là; en fait, je dirais même que s'il n'y avait pas eu consultation, le mandat de cet ancien ministre, en particulier, établit en ce qui a trait aux enquêtes sur les coalitions, qu'il aurait dû consulter s'il ne l'a pas fait.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Dans mon ministère, il y a et il continuera d'y avoir entière consultation entre les ministres. C'est cela que j'ai voulu dire l'autre jour, que je crois avoir dit, et que j'affirme être la vérité aujourd'hui. Il n'y avait certes pas de quoi induire en erreur le moindre député.

M. l'Orateur: Je n'ai pas l'intention de prolonger cette discussion. Le député de Burnaby (M. Robinson) a soulevé par le biais d'une question de privilège une affaire qui comprend trois points—on l'a décrite comme en comportant deux mais elle en contient en fait trois, dont aucun à mon avis ne se range dans la catégorie des questions de privilège suite à l'intervention du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence).

Il y a tout d'abord la question d'une possible altération au compte-rendu officiel. J'ai fait entreprendre une enquête préliminaire et la ligne à laquelle fait allusion le député de Burnaby a peut être été mal lue par le sténographe—je n'en suis pas sûr—mais je promets en tout cas à la Chambre de me livrer à une enquête et de lui faire part de mes conclusions, comme j'en ai toujours l'habitude. Toute altération apportée au hansard constitue naturellement une affaire très sérieuse. Quoi qu'il en soit, il s'agit maintement pour moi de m'entretenir de cette affaire avec le rédacteur à la lumière des affirmations du ministre qui soutient n'avoir jamais effectué d'altérations au compte rendu. Si ce n'est donc pas le ministre mais plutôt le rédacteur ou un sténographe, cette question est alors de ma compétence. J'enquêterai et je ferai part de mes conclusions au plus tôt.

Les deux autres points portent sur la question de savoir s'il est normal pour des ministres de se consulter avant d'intenter des poursuites au titre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. S'il s'agit d'une question très intéressante, elle ne concerne pas la procédure. Je suis certain que cela intéresse les députés de savoir si certains ministres prennent, oui ou non, des initiatives qui ne sont pas conformes à la coutume ministérielle. Le fait de savoir s'ils agissent de la sorte ou se proposent de continuer à agir de la sorte peut avoir de l'importance sur le plan légal, voire sur le plan constitutionnel. Ce n'est toutefois certainement pas une question qui touche à la procédure de la Chambre; le fait de savoir si les ministres se consultent oui ou non, avant que le directeur des poursuites ne conseille au procureur général du Canada d'entamer des poursuites aux termes de cette loi, ne peut faire l'objet d'une question de privilège. Aussi, puisque cette question ne concerne pas la procédure, il est inutile de continuer à se demander si de telles consultations peuvent avoir lieu ou si cela s'est déjà produit. Cela ne peut faire l'objet d'une question de privilège, du moins sous la forme où elle a été soulevée aujourd'hui.

Enfin, il y a la question de savoir si le ministre a effectivement induit la Chambre en erreur ou non. Il a dit qu'il maintenait ses déclarations, qu'il avait donné une explication exacte compte tenu des renseignements qu'il possédait à ce moment-là. Je suppose qu'il invite les députés à consulter le compte rendu pour voir ce qu'il contient et s'il est conforme aux renseignements qu'il détient. Du point de vue de la procédure, cela veut dire que le ministre confirme ce qu'il a dit. Cela indique que si des renseignements erronés ont été fournis à la Chambre, ce n'était certes pas intentionnel.

Les députés qui suivent les précédents savent qu'il ne suffit pas qu'un ministre ait abusé de la confiance de la Chambre, il faut aussi qu'il l'ait fait intentionnellement. Qu'il se soit trompé on non le député maintient la réponse qu'il a donnée. C'est dire que s'il a abusé de la confiance de la Chambre—ce qu'il nie—cela ne saurait avoir été intentionnel. Cela dit, libre à vous de décider si cela doit donner matière à débat, libre à vous de contester ou de critiquer la qualité de la réponse donnée ou de critiquer l'action du ministre. J'ai pour mission de décider si nous sommes en présence d'une question de procédure. Le seul cas où il peut y avoir atteinte au privilège, c'est quand un ministre fournit délibérément des informations erronées à la Chambre mais puisque le ministre ne se départ pas de sa réponse, j'en conclus qu'il n'a assurément pas abusé délibérément de la Chambre s'il l'a jamais fait, ce qu'il nie.

Pour ces raisons je ne pense pas, après examen des trois points soulevés, qu'il soit utile de prolonger cette discussion maintenant.

M. FOX—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je n'ai pu porter ce point à l'attention de la présidence plus tôt, car on vient de me le signaler. Il s'agit de la réponse que m'a faite hier à la Chambre le ministre responsable de l'emploi lorsque je lui ai demandé pendant la période des questions quand il rendrait publique sa stratégie de l'emploi. En réponse à cette question, le ministre a déclaré, comme en fait foi la page 228 du hansard:

> La plupart des détails de ces programmes seront annoncés dans le budget. Vu qu'ils peuvent entraîner certaines dépenses budgétaires, c'est alors que ces programmes seront annoncés.

Voilà une réponse directe et assez claire, monsieur l'Orateur. Pourtant, il a été porté à mon attention que ce matin même, dans un discours prononcé à l'extérieur de la Chambre, et auquel il a fait allusion durant la période des questions, le député a annoncé non pas une, non pas deux ni même trois ou quatre ou cinq ou six, mais bien sept initiatives, comme il les a appelées, de l'une des principales composantes de sa stratégie de l'emploi.

Une voix: Honte!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agit d'une atteinte aux droits et privilèges des députés à la Chambre. En tout cas, ce n'est certes pas conforme aux belles phrases du discours du trône dans lequel le premier ministre promet de rendre sa dignité au Parlement.

Article 26 du Règlement

Des voix: Bravo!

● (1530)

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit au député hier, les éléments clés de la stratégie de l'emploi sont des éléments budgétaires qui sont dévoilés, comme il se doit, au moment de la présentation du budget. Le discours dont le député a obtenu un exemplaire—de même que le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) et d'autres aussi, je l'espère—porte sur une stratégie d'emploi pour les femmes. Bien sûr, on y dégage les grandes lignes de politiques qui sont déjà du domaine public, mais certains détails qui se trouveront peut-être dans le budget n'ont manifestement pas été communiqués au public ou à quiconque publiquement. Comme je l'ai dit hier, les détails figureront dans le budget dont la Chambre sera saisie.

Je puis assurer au député qu'il est encore temps de faire des suggestions sur les sept points qu'il a mentionnés ou sur tout autre élément qu'il conviendrait d'inclure dans la stratégie de l'emploi. Ses idées et celles de ses collègues constitueraient une contribution positive à l'élaboration d'une importante stratégie de l'emploi.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-6, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE PROJETÉE DES PRIX DU PÉTROLE ET DE L'ESSENCE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit l'augmentation de $4 le baril de pétrole par année, qui se traduit plus précisément par une augmentation de 24 à 30 cents le gallon du prix de l'essence que le gouvernement, semble-t-il, propose aux dix provinces et qui aura des répercussions désastreuses sur l'économie canadienne, entraînera une inflation et un chômage incroyables et provoquera une crise économique qui touchera toutes les régions du pays.

Avant que cette augmentation entre en vigueur, il importe que la Chambre discute immédiatement et de façon urgente cette proposition alarmante du gouvernement fédéral.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député m'a avisé dans le délai prescrit de son intention d'invoquer l'article 26 du Règlement pour soulever un débat d'urgence sur la question dont il vient de faire part à la Chambre, et son exposé fait suite à l'avis qu'il m'en avait donné.

Pour plusieurs raisons, je ne crois pas qu'il y ait là matière à invoquer l'article 26 du Règlement pour soulever un débat d'urgence. Premièrement, je doute qu'il soit nécessaire d'avoir un débat d'urgence pour discuter de quelque question que ce soit tant que se poursuivra le débat sur l'Adresse, puisque au cours de cette période, tout député peut intervenir pour traiter de n'importe quel sujet qui, selon lui, a quelque chose à voir avec le discours du trône. Je n'aurais toutefois pas rejeté la demande pour cette seule raison, car il me semble évident que les députés ne sont pas en mesure, au cours du débat sur l'Adresse, d'examiner en profondeur un sujet donné, mais, quoi qu'il en soit, je dois tenir compte de la possibilité qu'ont le député et ses collègues de prendre la parole d'ici à la fin du débat sur l'Adresse et de traiter principalement de cette question.

J'ai cependant d'autres doutes qui, à tout prendre, me poussent à ne pas me rendre à cette demande. Je me demande par exemple s'il ne s'agit pas ici d'un problème à caractère permanent plutôt que d'une crise. Nous connaissons plusieurs problèmes du genre. Les députés cherchent à se prévaloir des dispositions de l'article 26 du Règlement au sujet de divers problèmes dont le pays est affligé tels le chômage, l'inflation et autres problèmes à caractère permanent mais qui, d'après les députés, de chroniques qu'ils étaient deviennent aigus à un moment donné et exigent qu'on en discute de toute urgence. Les prix pétroliers entrent ainsi dans cette catégorie des problèmes à caractère permanent, et il serait bien difficile de me persuader que l'on ait jamais prévu que l'article 26 du Règlement s'applique à de telles questions à caractère permanent ou chronique. Et même si on avait prévu cette éventualité, j'entretiens encore d'autres doutes quant au cas qui nous intéresse. L'examen rapide des articles de journaux traitant du sujet que vient de soulever de député démontre sans aucun doute que les hausses de prix ne surviendront, comme d'habitude, qu'à une date ultérieure et, en fait, ne s'appliqueront pas d'un seul coup mais seront plutôt étalées sur une période de temsp plutôt longue. Il faut évidemment tenir compte de tous ces aspects quand il s'agit de décider si on donnera à la Chambre l'occasion de discuter de tout cela.

On ne sait toujours pas si, lorsqu'il propose une augmentation de prix, le gouvernement a besoin de l'approbation du Parlement et, advenant qu'il n'en ait pas besoin, s'il se propose de la demander. Pour ma part, je ne le sais toujours pas; et, de toute façon, le ministre des Finances (M. Crosbie) a dit et répété encore aujourd'hui que le gouvernement n'avait pas besoin de l'approbation du Parlement pour hausser le prix du pétrole brut.

Dans sa motion, le député mentionne expressément «une augmentation de 24 à 30c. le gallon». Cela, suaf erreur, en se fondant sur les réponses que le ministre des Finances a données à la Chambre, se rapport à la hausse proposée de la taxe fédérale qui devrait vraisemblablement s'ajouter à celle dont s'inquiète le député. En l'occurrence, il s'agirait manifestement d'une mesure budgétaire qui devrait faire l'objet d'un débat complet lors de la présentation du budget. Sur la foi des renseignements dont je dispose, je dois conclure que la Chambre ne sera en aucune façon privée de l'occasion de discuter à loisir les événements qui font l'objet de la présente motion, même s'ils surviennent, ce qui à l'heure actuelle est loin d'être certain.

Donc, jusqu'à plus ample informé, j'estime qu'il n'y a pas lieu de tenir cette affaire pour urgent au sens où l'entend l'article 26 du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DISCOURS SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 16 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord profiter de l'occasion, la première que j'aie eue de prendre la parole depuis le début de la trente et unième législature, de vous féliciter de votre réélection à la présidence. Pendant ma première session au Parlement, vous étiez mon voisin d'en face, je m'en souviens très bien. Votre esprit et votre sagesse n'ont fait que grandir depuis et ils étaient déjà remarquables en ce temps-là.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: J'aimerais également, exprimant ainsi l'humeur de la Chambre lorsqu'elle est bien disposée—tout au moins vais-je débuter sur un ton enjoué et nous verrons par la suite—offrir mes félicitations au nouveau premier ministre (M. Clark) et aux députés de l'autre côté pour le mandat qui leur a été confié au cours des dernières élections. Dans mon discours, je parlerai de ce que signifie ce mandat, mais c'est très sincèrement que je souhaite un franc succès au gouvernement dans l'intérêt du pays.

● (1540)

Je tiens à féliciter l'honorable député d'Erié (M. Fretz), et le député de Cardigan (M. MacDonald) respectivement parrain et deuxième parrain de l'Adresse. Les descriptions qu'ils nous ont faites de leur circonscription, leur vigueur intellectuelle et l'originalité de leur style nous laissent bien augurer de leurs futures contributions au débats parlementaires de cette session.

J'ai l'intention de traiter deux domaines: tout d'abord en tant que membre de l'opposition et député siégant depuis 1972, je voudrais traiter des promesses faites par le nouveau gouvernement au cours de la dernière campagne électorale et de ses réalisations effectives. Je voudrais également aborder le domaine culturel et plus précisément un aspect de ce domaine auquel, avec le plein accord de mon chef, je me suis spécialement intéressé et qui constitue, à mon avis, une question absolument fondamentale et d'une importance critique pour la survie du pays.

J'en arrive donc au premier point: les promesses et réalisations du nouveau gouvernement. Je voudrais passer en revue, si vous me le permettez, certaines de ses propositions économiques. Il a prétendu que l'ancien gouvernement, celui du parti dont j'étais membre, avait créé d'énormes déficits, qu'en fait les prodigalités du gouvernement du Canada conduisaient notre pays à la ruine. Par conséquent, au cours de la campagne électorale les progressistes conservateurs ont imaginé une solution qu'ils ont appelée le déficit stimulant. C'est une invention de ce grand apôtre de la démocratie, le sénateur de Cotret. Le sénateur a proposé cette solution, qui est revenue pendant toute la campagne. Une fois élus, et formant un gouvernement minoritaire, les progressistes conservateurs ont abandonné cette solution en disant qu'elle était impraticable vu que la situation déficitaire était encore pire qu'ils ne le craignaient. C'est une position défendable, sauf que ce revirement d'opinion, cet abandon d'un projet majeur, qui promettait d'améliorer la situation de nombre de Canadiens qui estimaient que le fardeau fiscal devenait beaucoup trop lourd, le gouvernement l'a annoncé la semaine même où un autre des principaux ministres du nouveau gouvernement annonçait que le déficit de l'année financière en cours serait inférieur au montant prévu par l'ancien gouvernement.

Du même coup on a accusé le gouvernement antérieur de manquer de courage et d'imagination quant à plusieurs des principes économiques fondamentaux qu'il suivait. On nous a constamment attaqués d'une part parce que nous prétendions faire flotter le dollar et, de l'autre, parce que nous ne le faisions pas vraiment. Je me souviens que, jour après jour, le député de Don Valley d'alors, qui est actuellement le principal conseiller financier du nouveau premier ministre (M. Clark), attaquait à la Chambre le ministre des Finances du gouvernement précédent en lui disant qu'il ne faisait aucunement flotter le dollar, qu'il jouait avec des centaines de millions de dollars, qu'il s'en mêlait indûment, qu'il devait soit fixer la valeur du dollar soit la laisser flotter et qu'il préférait qu'elle soit fixée. Je crois que c'est ce qu'il a dit. Il a dit «Je préférerais que sa valeur soit fixée, mais décidez-vous dans un sens ou dans l'autre». Dans les six mois qui ont suivi, les députés qui nous font face ont formé le gouvernement et ils ont suivi précisément la même politique qu'ils attaquaient sans relâche lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

La politique traditionnelle suivie par les derniers gouvernements canadiens consiste à accroître les taux d'intérêt pour les aligner sur ceux en vigueur aux États-Unis, afin d'attirer les capitaux et d'assurer la croissance de notre pays; or, on nous reprochait constamment de calquer les Américains, de n'avoir aucune espèce d'indépendance d'esprit et de ne trouver aucune solution de rechange. Naturellement, depuis les élections, nous voyons le gouvernement suivre scrupuleusement la politique que ses députés considéraient comme une erreur fondamentale de notre part et qu'ils ont maintenant adoptée. Ils l'ont appliquée religieusement, et pourtant il s'en trouve beaucoup parmi

nous qui croyons que le moment est venu maintenant de s'interroger, de se demander s'il est sage de toujours suivre les hausses des taux américains sans se poser de question, surtout au moment où notre taux d'inflation est nettement plus faible que celui des États-Unis, et où il existe peut-être une autre politique qui serait favorable au Canada.

Quoi qu'il en soit, sur tous les plans, sur la question des remises d'impôt aux contribuables, sur celle de laisser ou non flotter le dollar, sur celle du taux d'inflation, ils ont promis de prendre le contre-pied de notre politique, mais ils ont pourtant fait exactement la même chose que nous depuis qu'ils ont pris le pouvoir. J'ai l'impression que maintenant que le Parlement s'est enfin réuni, les Canadiens doivent commencer à se méfier du gouvernement et à perdre espoir de voir arriver les changements promis. Pourtant, le résultat des élections a dénoté un besoin de changement. Les conservateurs ont dit qu'ils en apporteraient, mais il semble bien qu'ils ne donneront pas suite à leur promesse, du moins dans ces secteurs fondamentaux.

Ils nous ont également accusés d'être insensibles—c'était là leur grand grief—lorsque nous avons proposé de rendre plus stricts les règlements de l'assurance-chômage, après nous être rendu compte que de plus en plus de Canadiens, notamment des députés de presque tous les partis ici même à la Chambre, avaient le sentiment que certains programmes louables ne donnaient pas les résultats escomptés. C'est pourquoi, je vous le rappelle, après de longues discussions entre les députés de mon parti au cours de la dernière législature, nous avons décidé de proposer des changements, et, après de longs débats, ces changements ont finalement été adoptés malgré l'opposition des députés qui formaient alors l'opposition officielle. Et quelle est la première chose qu'ils se sont empressés de faire en prenant le pouvoir? Ils ont approuvé l'entrée en vigueur de ces changements.

Je parle de crédibilité et de la situation très pénible dans laquelle les Canadiens se trouvent alors que nous essayons de faire fonctionner le parlement. Pendant la campagne électorale, j'ai beaucoup entendu parler de réglementation des salaires et des prix, de la campagne précédente qui s'était déroulée cinq ans plus tôt, c'est-à-dire en 1974. Les conservateurs nous ont accusé d'avoir fait des promesses puis d'avoir fait complètement volte-face par la suite. Nous au moins, nous avons attendu 18 mois, nous avons attendu que la situation économique se détériore avant de faire une telle volte-face. Eux, après trois ou quatre mois, ils ont oublié presque tous leurs grands projets économiques et ceux qu'ils ont conservés ne laissent rien présager de bon pour l'avenir du Canada.

J'aimerais citer un ou deux exemples comme la réduction des effectifs de la Fonction publique et la dénationalisation. Si mes souvernirs sont bons, le parti progressiste conservateur a commencé par dire que l'appareil gouvernemental était trop lourd, qu'il fallait le réduire car c'était un grand fardeau. Ils trouvaient que les citoyens payaient trop d'impôts et de taxes et que les déficits étaient trop importants. Ils ont promis de réduire les effectifs de 60,000 personnes. C'est un chiffre bien rond, avec beaucoup de zéros, mais j'ignore comment on a pu mettre un six devant. Comme ils se sont débarrassés de Bryce Mackasey, il leur reste 59 999 autres victimes à trouver. Cependant, ils prétendent avoir un plan.

Le cerveau—je sais qu'il n'aime pas qu'on l'appelle ainsi—le cerveau de la Banque de l'Ouest du Canada, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) continue à prouver qu'il est l'un des plus grands jongleurs économiques au Canada. Dans l'esprit des Canadiens, ces compressions de personnel devraient se traduire par un allègement du fardeau des contribuables. Pourtant, le ministre propose que parmi les principales sociétés de la Couronne, le gouvernement se défasse d'entreprises comme de Havilland, qui emploie plusieurs milliers de personnes dans ma circonscription. C'est une entreprise qu'un gouvernement libéral avait achetée afin d'y mettre de l'ordre, d'inventer une technologie qui serait concurrentielle sur le marché mondial et qui en ferait une industrie de pointe. Cet objectif est en voie de réalisation puisque la société commence tout juste à enregistrer des profits raisonnables. Mais qu'est-ce que les conservateurs font? Ils déclarent qu'ils vont la revendre. Eh bien, cela pose deux problèmes. Premièrement, cela n'améliorera pas le budget des contribuables canadiens parce que la société est rentable et qu'il est dans l'intérêt du public canadien d'en conserver le contrôle, au moins jusqu'à ce qu'elle soit en bien meilleure posture. Cette société est en train de prendre réellement de l'expansion et de commencer à faire des affaires. Il faudra donc que nous suivions de très près l'action du nouveau gouvernement pour nous assurer, au moment de la privatisation de Havilland, que l'on ne sacrifie pas les intérêts à long terme de ce secteur technique et de ceux des travailleurs.

Il en va de même pour Canadair. C'est une société que le gouvernement fédéral a remontée. Nous nous sommes dit qu'elle avait besoin d'aide, de direction, d'argent et de soutien. Nous l'avons soutenu et elle est désormais florissante. Mais voilà que le gouvernement, fidèle à une conception économique qui me dépasse dit: «Maintenant que cette société prospère, nous allons la rendre au secteur privé et laisser d'autres personnes que les contribuables en profiter».

L'autre question d'une certaine importance pour moi qui suis de Toronto, c'est le programme de déduction des intérêts hypothécaires. Ce programme est devenu celui du crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires. A mon avis, c'est un progrès. Avec le plan original plus un détenteur d'hypothèque aurait été riche, plus il aurait touché. Aujourd'hui, tout le monde touchera un montant forfaitaire. C'est sans doute une déception pour ceux qui ont voté conservateur en pensant toucher, après force additions et soustractions, de 4,000 à 5,000 dollars. Ils ne toucheront plus maintenant que $1,500 au maximum après que le programme aura finalement été appliqué.

Je me préoccupe beaucoup plus cependant du sort des locataires et des personnes âgées ou d'âge mûr qui ont travaillé fort pour purger leur hypothèque. Je me soucie beaucoup plus en effet des milliers de Canadiens de ma circonscription qui y ont construit leur maison, et notamment des Italo-Canadiens et d'autres néo-Canadiens qui, estimant qu'il était essentiel pour leur vie familiale d'avoir une maison entièrement payée, ont réussi à rembourser leur hypothèque en moins de dix ans, en réunissant leurs ressources, en travaillant dur comme femmes de ménage ou maçons, et en contribuant par leur labeur et leur épargne à bâtir nos villes. Ils ne retireront rien de ce programme qui est pourtant la principale concession financière faite au public canadien. Où le gouvernement actuel prendra-t-il tout l'argent nécessaire pour combler les énormes déficits que, selon lui, nous avons créés?

● (1550)

Peut-être ai-je assez parlé d'économie, à moins que l'on fasse de la question de l'ambassade à Jérusalem une question économique. Je me demande d'ailleurs comment on pouvait l'imaginer autrement. Assurément, la moindre des choses qu'on puisse dire à propos de cette bourde monumentale et de toutes ses conséquences, c'est qu'elle a été une décision irréfléchie, d'aucune utilité pour Israël. Peut-être même qu'à la longue cela sera à son désavantage. Chose certaine, les Arabes sont en train de nous le faire payer. Combien de millions ou même de milliards ont été perdus? Quand il a été question de déplacer notre embassade de Tel Aviv à Jérusalem, nous n'avons rien entendu au sujet d'une vieille promesse de l'opposition conservatrice qui s'était vantée qu'une fois au pouvoir elle proposerait une mesure énergique contre le boycottage arabe; en somme, elle ferait quelque chose. Je me demande si quelqu'un d'autre en a entendu parler.

Notre gouvernement avait proposé une mesure que la communauté juive, favorable à Israël, et la population canadienne en général, avaient jugée très raisonnable. C'était une façon d'affirmer que nous ne pouvions tolérer de discrimination contre un peuple à cause de sa foi ou de ses intérêts vis-à-vis d'Israël. Si une telle chose devait se produire, elle serait publiquement réprouvée. C'était une façon d'exercer des contraintes contre ceux qui auraient pu agir ainsi. Pour l'opposition, c'était insuffisant; maintenant elle n'en parle plus.

On nous avait promis un gouvernement sans cachette. Pendant cinq mois nous avons été tenus loin du Parlement. Aujourd'hui que celui-ci siège, qu'avons-nous obtenu enfin de l'auteur de cette promesse et de ses partisans? Ils en ont discuté. J'espère qu'ils l'ont fait avant que le premier ministre déclare à Terre-Neuve que même si le gouvernement fédéral et la province s'étaient opposés précédemment, même s'il y avait eu entente avec les provinces Maritimes, et même si la Cour suprême était saisie d'un cas d'espèce intéressant la côte ouest, les ressources appartiendraient aux provinces. «Terre-Neuviens, allez-y, c'est à vous! Après avoir dit à la côte ouest: «Même si nous éprouvons certaines difficultés, voilà pour vous de la Colombie-Britannique». Il a cru qu'il pouvait bien en dire autant aux provinces Maritimes.

Voilà donc ce qu'est le gouvernement transparent; voilà comment on peut mieux se servir du Parlement. On n'a pas saisi le Parlement de la question, il n'y a pas eu de rencontre constitutionnelle. Si le gouvernement agissait au vu et au su de tous, nous saurions au moins s'il a discuté de la question avec Bill Davis. En a-t-on parlé avec Hatfield? En a-t-on parlé au gouvernement du Manitoba? Ce sont tous là de bons régimes conservateurs. Pour autant que je sache, il n'en a rien été; voilà notre nouveau gouvernement transparent. Qu'en est-il de la réforme fondamentale de la constitution? J'imagine que personne à la Chambre ne refuserait à la population de Terre-Neuve de profiter au maximum de ce qui leur revient de droit selon la constitution. Le gouvernement central, le gouvernement canadien doit conserver les pouvoirs fiscaux et certains intérêts fondamentaux pour sauvegarder les principes essentiels à l'unité du pays et à l'égalité de tous ceux qui y vivent.

Lorsqu'il est question de gouvernement transparent, nous devrions nous rappeler que les deux tiers des ministres sont exclus du petit cabinet. Ce n'est pas là un gouvernement très transparent. Comme je viens de Toronto j'aimerais demander qui représente Toronto dans le petit cabinet? Le Manitoba? Mon chef l'a très bien souligné. Qui représente le Nouveau-Brunswick dans ce groupe restreint? Nous avons traversé une période difficile à Toronto, mis à part le fait que de mon parti y ait perdu quelques sièges, ce qui n'est peut-être pas un point de vue tout à fait objectif. Mais les Argonauts n'ont pas fait merveille, nos Argonauts vêtus de bleu! Nos Blue Jays en bleu ne s'en sont pas tirés trop bien non plus, et maintenant nous avons nos ministres conservateurs bleus qui sont tous des deuxièmes violons. Les choses ne vont pas trop bien pour la pauvre ville de Toronto. Je place encore quelques espoirs dans les Argonauts, l'espoir est un rayon divin qui ne meurt pas, et je place aussi certains espoirs à long terme dans les Blue Jays.

Une voix: Qu'en est-il de la feuille d'érable bleue?

M. Fleming: Je ne sais rien de ces trois Torontois qui siègent à l'extérieur. Je ne sais pas s'ils ont seulement une chance d'être un jour au premier rang.

Il y a aussi Petro-Canada. Je vois que nous avons réussi à ranimer les députés d'en face. Cela m'encourage. Ils ne démantèleront pas Petro-Canada; ils se contenteront plutôt de simplement la réduire à l'immobilité. Ils conserveront le secteur le plus risqué pour dépenser d'importantes sommes à la prospection des régions reculées, là où d'autres se seront bien gardés de le faire, pour exploiter les sables bitumineux et mettre au point les techniques devant nous assurer notre approvisionnement futur en matière d'énergie. Le gouvernement a l'intention de vendre les secteurs les plus profitables de Petro-Canada et de garder la partie la plus risquée. Entretemps, il essait de duper le public en lui distribuant gratuitement des actions. Il est fort probable qu'il réussisse dans son projet. Ainsi, le citoyen ordinaire, dupé mais content d'être l'heureux propriétaire d'un petit nombre d'actions, pourra s'amuser à les voir grimper au même rythme que ses impôts et les coûts de l'énergie. C'est alors que les grands hommes d'affaires interviendront pour acheter des actions et réaliser des profits. Aurons-nous à ce moment-là réussi à en faire une grande société canadienne! Quelle excellente idée! Oui, en effet, c'est une excellente idée; mais à quels niveaux se situeront alors les prix de l'énergie pour le citoyen ordinaire? Que feront les retraités pour chauffer leur maison? Et les pauvres? Qu'avons-nous fait de tous nos moyens de connaître l'ensemble du marché et de veiller à ce que les multinationales ne nous escroquent pas, lesquels moyens nous ne pouvons nous permettre de placer dans le secteur le plus hazardeux de l'entreprise. Tous ces moyens ont disparu.

Nous avons beaucoup parlé de Petro-Canada. Les députés des deux côtés de la Chambre commencent peut-être à s'en lasser. Personne ne peut prétendre qu'on nuira aux Canadiens en conservant la société Pacific Pete, la portion d'Atlantic Richfield, portion jusqu'ici rentable. Après avoir fait un gâchis du déplacement à Jérusalem, après avoir modifié tous ses projets d'ordre financier, après avoir maintenu les politiques du gouvernement libéral, qu'ils ont condamnées des mois et des années durant, comment le présent gouvernement peut-il prétendre faire preuve de fermeté en persistant à vouloir mettre en œuvre une politique d'intérêt primordial, on ne peut le nier, pour tous les Canadiens? C'est de la folie pure. Si c'est de la folie aujourd'hui, imaginez que les conséquences seront d'autant plus graves d'ici un an ou deux, quand la présente législature devra se représenter devant l'électorat. Ce sera un

triste jour pour le parti ministériel et un drame pour les Canadiens.

Même Bill Davis tremble dans sa culotte aujourd'hui. Il y a quelques mois encore il promenait sa mine réjouie aux quatre coins de l'Ontario pour prêter son concours au nouveau premier ministre. Maintenant, il est sans doute assis tranquillement chez lui, peut-être un verre de brandy à la main, à ruminer sur son passé en se demandant s'il a toujours agi avec sagacité.

J'en ai dit suffisamment au sujet de Petro-Canada, mais avant de passer à un autre sujet, j'aimerais parler brièvement de la Foothills. Elle devait investir entre un milliard et demi et deux milliards de dollars et créer des dizaines de milliers d'emplois au Canada. Durant trois mois apparemment, ni le premier ministre ni aucun ministre ni aucun haut fonctionnaire n'a éprouvé le besoin de se mettre en rapport avec la direction de la Foothills. Durant les mois de juin, juillet et août en effet, le nouveau gouvernement ne s'est pas réuni une seule fois pour discuter de cette grave question. C'était pourtant un projet qui n'était en rien assuré. Quiconque suivant la situation aux États-Unis savait que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif étaient aux prises, qu'il fallait se tenir sur ses gardes et agir par le biais des relations publiques et exercer les pressions nécessaires. Néanmoins, le gouvernement conservateur, qui regroupe les soi-disant experts en affaires et les apôtres de la propriété privée, n'a rien fait durant trois mois. Hop, ce projet nous a glissé entre les doigts, et zut et rezut, encore un autre qui nous a échappé! Si l'on se tourne vers le Japon, apparemment le Japon est perdu.

Il y a quelques semaines, c'était l'Argentine. Nous avons lu également les nouvelles au sujet du Moyen-Orient et de l'entente avec le Mexique. Il devait y avoir une réunion en septembre, et le premier ministre a eu un bon mot à ce sujet. On lui demandait: «Remise ou annulée?», «Non, non, de répondre le premier ministre, seulement remise jusqu'à l'année prochaine». J'ignore si nous serons encore debout économiquement l'année prochaine si tout cela continue dans la même direction.

J'en ai terminé avec mes observations générales sur le gouvernement, et j'aimerais adopter maintenant un ton beaucoup plus positif et plein d'espoir en abordant le domaine de la culture. Je dis cela très sincèrement. Je tiens à féliciter le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. MacDonald). Il n'est pas ici aujourd'hui: il participe à une conférence avec ses homologues provinciaux chargés des communications. Je tiens à lui rendre hommage. Dans les milieux culturels, on le tient pour un homme de progrès. En novembre dernier, je crois qu'il avait fait connaître dans son discours sur le budget cinq ou six propositions budgétaires que son parti s'engageait à réaliser, s'il parvenait au pouvoir, pour venir en aide à la collectivité culturelle de notre pays. Avec son comité sur la culture, il a parcouru tout le pays l'an dernier. A mon avis, cela traduit une volonté réelle de progrès. Dans ce discours, le ministre, qui était alors député d'Egmont a dit ceci:

> Nos institutions culturelles manquent de crédits . . . une telle attitude de négligence envers notre culture ne peut que nuire au bien-être de la nation. Il faut que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités avec plus de dynamisme.

De la part d'une personne qui se soucie vraiment du bien-être de son pays et qui avait exprimé de telles critiques dans ce domaine, on pourrait alors s'attendre à un regain de dynamisme. Je ne doute pas de la sincérité du ministre. A mes yeux il est davantage progressiste que conservateur dans le domaine de la culture, mais ce n'est pas un surhomme. Il ne va pas plus vite que l'éclair. Il ne peut pas faire l'impossible. Il assume parallèlement au sein du petit cabinet les fonctions de ministre de la politique sociale. De quoi s'occupe-t-il? De l'assurance-maladie? L'assurance-maladie nous cause-t-elle des problèmes? Va-t-on régresser? A l'avenir le régime sera-t-il encore universel? C'est lui qui est chargé de ces questions au sein du petit cabinet. En outre, servir les intérêts des autochtones est une responsabilité écrasante. Ce sont de graves problèmes qu'il faut résoudre équitablement. Je crois aussi comprendre que la question des pensions relèvera de sa responsabilité au sein du petit cabinet. Et l'indexation? Allons-nous avoir l'indexation? Allons-nous lutter pour l'indexation afin que les personnes âgées ne voient pas leurs revenus diminuer d'année en année? Et qu'en est-il de l'aide sociale? Il faut qu'il s'occupe de tout cela, et des communications par-dessus le marché. Les satellites, la câblodistribution, la télévision payante, les interconnexions, les superstations, l'avenir du CRTC et les limites de son mandat. Il doit relever tous ces défis et nous venons lui dire qu'il doit injecter un nouveau dynamisme dans le domaine de la culture!

● (1600)

Puis, nous avons Radio-Canada. La société Radio-Canada nous crée-t-elle des problèmes? Ce qu'elle nous en crée de problèmes! Viennent ensuite l'Office natinal du film, la Société de l'industrie cinématographique canadienne, le Centre national des arts, le Conseil des Arts du Canada et tout ce qu'il comporte, les Musées nationaux, la Galerie nationale, qui est très importante, le Conseil des sciences sociales et le Conseil canadien sur les humanités, la Bibliothèque nationale ainsi que la politique sur les publications et la politique sur les enregistrements. La liste se poursuit *ad infinitum* et un seul être humain est chargé de s'occuper de tout cela. Tout progressiste et compétent qu'il soit, comment peut-il tout faire? Alors qu'ils ont 137 députés, dont certains sont très compétents—et je le dis sincèrement—qui siègent à l'arrière-banc, est-ce bien nécessaire? Est-il le seul homme progressiste auquel le premier ministre puisse songer? Est-il l'un des rares Tories rouge qui restent? J'espère bien que non. Nous voulons voir de grandes réalisations dans le domaine culturel, mais pourquoi tant charger un seul ministre? C'est un homme engagé et compréhensif.

M. Stevens: Et si compétent.

M. Fleming: Nous le saurons bien assez tôt. C'est de l'arrogance de la part de ce ministre du petit cabinet de dire qu'il est si compétent, si compétent en fait qu'il n'y a plus de place pour d'autres, qui sont aussi des gens très compétents.

M. Stevens: Non, mon collègue.

M. Fleming: J'ai très bien compris le ministre "si compétent".

Permettez-moi maintenant de parler pendant un instant de l'enquête parlementaire à laquelle on a vaguement fait allusion dans le discours du trône. Nous ne savons pas s'il s'agira d'une enquête conjointe du Sénat et de la Chambre, bien que j'aie entendu dire, dans un discours du nouveau secrétaire d'État et ministre des Communications, je crois, qu'il en sera ainsi. Le regroupement de tous les domaines culturels, leur révision et le redressement de la situation sont des choses que tous ceux qui

œuvrent dans le domaine culturel demandent depuis un an ou deux. Je sais que l'ancien secrétaire d'État a pris plusieurs mesures d'importance majeure pour les regrouper. Je doute sincèrement que, dans un Parlement minoritaire, il puisse le faire d'une façon compétente et réfléchie avec tout le travail et tous les défis qu'il y a.

Je crains également, bien que le secrétaire d'État et ministre des Communications soit convaincu que c'est la solution la plus prometteuse, une preuve de la démocratisation et de l'ouverture du gouvernement, je crains donc que ce soit également très dangereux étant donné que le ministre qui vient tout juste de m'interroger peut intervenir et affirmer, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, que la chose est à l'étude et que les établissements culturels n'ont pas besoin d'argent. On se souviendra que le secrétaire d'État a dit, l'an dernier, qu'ils étaient sans le sou. Il faut mettre fin à cela. Nous le prenons au mot, mais n'a-t-il pas une bonne excuse? C'est ce qui m'inquiète, qu'il dise qu'on procède à une étude et que ces établissements ne devraient pas recevoir d'autres fonds tant que cette étude ne sera pas terminée. Combien de temps cette étude prendra-t-elle et à quel point la situation empirera-t-elle dans l'intervalle? Le secrétaire d'État a bien dit que la situation était critique.

Permettez-moi un moment de parler de ce manque de fonds. J'ai posé ma première question, la semaine dernière, au secrétaire d'État et ministre des Communications et il était très fier de dire, lorsque je l'ai interrogé sur sa lourde charge, qu'il avait trouvé 2 millions de dollars de plus pour le Conseil des arts. Cela ne répondait pas à ma question, mais j'étais très heureux d'apprendre cette nouvelle parce que je sais que cela permettra au Conseil de respirer, même s'il aurait obtenu 6 à 7 millions de dollars de plus si nous n'étions pas en période de restriction. C'est le gouvernement antérieur qui a imposé ces restrictions. Malgré mon appui de ce gouvernement, j'avais néanmoins critiqué, en comité, l'ampleur de ses mesures restrictives. J'approuve le nouveau ministre d'augmenter le montant de l'aide financière.

Si l'on parle de 2 millions de dollars de plus, qu'est-il advenu des 24 millions que le secrétaire d'État précédent, M. Roberts, avait promis à même les fonds de Loto Canada? On nous apprend maintenant que le montant total de 24 millions de dollars doit servir à la fois aux sports et à la culture. Si nous en obtenons la moitié, soit 12 millions, qu'on y ajoute 2 millions, cela fait 14 millions de dollars, soit une perte nette de 10 millions de dollars pour le secteur culturel. Mais je suis prêt à parier que l'on n'accordera pas 12 millions de dollars. C'est la lettre que j'ai reçue en réponse à celle que j'ai envoyée au secrétaire d'État qui me porte à le croire. Voici ce qu'il indique dans cette lettre du 19 septembre:

> En termes nets, il en résultera une augmentation des recettes des loteries canadiennes destinées au financement des activités culturelles et sportives. Le fait que ces fonds seront surtout recueillis au niveau provincial constitue selon moi une évolution des plus positives vers une participation accrue des provinces au financement des activités culturelles.

Je reconnais que les provinces doivent accroître leur participation. Il le faut, bien sûr. Il a l'air de dire qu'il y aura plus d'argent, mais pas ici. Il semble dire que c'est pour les provinces. Il est bon que les provinces aient plus d'argent, mais il dit aussi qu'ici, nous en manquons sérieusement, que le Conseil des arts et tous les autres organismes sont à court de fonds. Cette lettre semble dire qu'il y aura moins d'argent, pas plus d'argent, et je trouve que la communauté culturelle qui a confiance dans le nouveau ministre a droit à des explications. Faut-il s'attendre à dix, douze ou quatorze millions de moins? Je serais très content d'apprendre que c'est dix millions de plus et je serais le premier à en féliciter le nouveau ministre. Mais je crains que ce ne soit pas le cas.

Parmi les propositions mises de l'avant en novembre 1978 par le nouveau secrétaire d'État, on trouvait celle d'étendre à l'édition et à l'industrie du disque la déduction pour amortissement de 100 p. 100. J'ai soutenu, comme je l'ai fait dans une motion présentée la semaine dernière en vertu de l'article 43 du Règlement, qu'il avait dit en novembre dernier que ces propositions seraient certainement inscrites au budget si son parti prenait le pouvoir. Ce parti a formé le gouvernement au début de mai ou plutôt au début de juin dernier; les ministériels ont donc eu cinq mois pour mettre en œuvre ces propositions. Nous ne connaissons toujours pas la date du budget, mais il n'y a pas de secret en cette matière. Le parti conservateur l'a promis. Notre collectivité culturelle agonise. Pourquoi ne pas présenter ces propositions pour qu'elles soient débattues au comité afin de voir si elles donneraient des résultats? Peut-être que non, mais j'aimerais en savoir plus long à ce sujet. Je veux bien être positif, mais pourquoi ranger ces projets sur les tablettes et dire ensuite que la culture agonise. Je crois que c'est injuste à l'égard d'une collectivité qui fonde de l'espoir sur le ministre actuel. Je ne crois pas qu'il s'agissait de phrases creuses prononcées par l'opposition. Peut-être le problème est-il qu'il ne parvient pas à convaincre ses collègues. Si c'est le cas, je tiens à leur dire qu'il existe un problème.

Je voudrais dire quelques mots des suggestions faites par le ministre dans les interventions qu'il a faites alors qu'il était dans l'opposition et qu'il avait la mission de critiquer le secrétaire d'État de l'époque. Il laissait entendre qu'il régionaliserait l'Office national du film et le Conseil des arts du Canada. Dans les rencontres et les conversations que j'ai eues avec un grand nombre de personnes, afin d'ajouter le plus possible aux connaissances que j'ai accumulées dans ce secteur depuis que je siège au Parlement, j'ai pu savoir qu'il avait abandonné ce projet. J'espère que c'est le cas, car la force des régions ne signifie pas nécessairement l'affaiblissement du centre, et si ces mesures devaient entraîner un affaiblissement du centre, je pense qu'elles auraient été catastrophiques. J'espère que le ministre ne se dirige pas dans cette voie.

Je tiens à consigner au compte rendu certaines questions portant sur des sujets précis. Entre autres sujets, il y a celui du droit d'auteur. Mon collègue le député d'Argenteuil (M. Gourd) a souligné fort énergiquement hier, dans le cadre du débat sur l'Adresse, que depuis 50 ans, et ce au discrédit du précédent gouvernement comme des autres, aucune modification n'a été apportée à la Loi sur le droit d'auteur. Il a fait état des inconvénients que présente cette situation lorsque nous tentons de hausser le prestige de nos auteurs canadiens et de faciliter l'épanouissement des talents de chez nous. Le dernier secrétaire d'État s'est vraiment efforcé de faire quelque chose à cet égard. Je sais que son cabinet n'a rien épargné pour presser le ministère de la Consommation et des Corporations dont relève cette question, de remédier à la situation. Je voudrais simplement ajouter que même si notre comité ne s'est pas encore prononcé officiellement sur cette question, ce qu'il fera sans doute d'ici quelques semaines, car ce n'est là qu'une

question de temps, comme mon collègue, j'espère que nous agirons. J'ai bon espoir que nous convaincrons le gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent.

Je le répète, le nouveau secrétaire d'État a beaucoup critiqué le fait que l'on n'avait apporté aucun changement à la loi sur le droit d'auteur. Il occupe ce poste depuis près de six mois. J'ai parcouru la liste des 80 nouveaux projets de loi qui figure au *Feuilleton* et je n'en ai pas trouvé un sur le droit d'auteur.

J'aimerais maintenant parler de bénévolat, domaine qui relève du secrétaire d'État. Les journaux nous ont appris que M. Ken Dryden avait quitté le filet des Canadiens pour faire un petit travail. Je devrais être plus constructif. Il doit faire une enquête sur le bénévolat. Lorsqu'on appelle les employés du secrétariat d'État, ils nous répondent qu'ils n'en savent rien. Ils disent qu'il n'y a pas de mandat et qu'ils n'ont pas vu M. Dryden.

Il y a eu un groupe d'étude sur le bénévolat il y a quelques années. Je tiens tout simplement à inciter le secrétaire d'État à passer rapidement à l'action dans ce domaine, avec l'appui du gouvernement. A l'instar des députés d'en face, je pense que l'on peut faire du bon travail dans ce secteur et qu'il est temps d'étudier la question. Il est temps de voir notamment si les loteries n'ont pas eu des conséquences néfastes sur le bénévolat.

J'avais posé des questions à ce sujet au précédent gouvernement. J'ai écrit au nouveau secrétaire d'État et je me réjouis qu'il m'ait répondu pour me dire qu'il partageait mes inquiétudes et qu'ils étudierait volontiers la question en profondeur. Il a ajouté qu'il en saisirait ses collègues du cabinet. Comme il a bien voulu me demander des suggestions, je lui ait fait savoir qu'il devrait examiner les répercussions sociales des loteries.

Enfin, en terminant, je tiens à dire que la culture n'est pas seulement un phantasme, mais la réalité du Canada. C'est un fait que les régions doivent s'efforcer de faire connaître ce qu'elles sont, mais le Canada est plus qu'un ensemble de régions, plus qu'une communauté de communautés. Le Canada est un pays, et chaque région contribue à la grandeur de l'ensemble; cependant, chaque région doit aussi se faire un point d'honneur de connaître, de comprendre et d'apprécier les autres régions. C'est en partageant la richesse de la diversité qu'elles en arriveront à la maturité nationale. C'est en veillant à ce que chacun ait la chance de développer pleinement ses talents qu'on favorisera partout le progrès artistique et culturel.

Des voix: Bravo!

M. Robin Richardson (Beaches): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter bien sincèrement d'avoir été choisi à l'unanimité pour assumer vos si difficiles et si importantes fonctions. Je ne vois vraiment pas qui pourrait, mieux que vous, remplir ce rôle si respecté au cours de la présente législature qui, tous les députés le souhaitent, aboutira à la réconciliation. Je vous promets ma collaboration dans cette tâche essentielle.

● (1610)

Ensuite, comme le veut la tradition, j'offre mes félicitations très sincères au député d'Erie (M. Fretz) et au député de Cardigan (M. MacDonald), motionnaire et co-motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais aussi mentionner mon prédécesseur, le député de Greenwood, M. Andrew Brewin, pour lui rendre hommage. M. Brewin est un homme distingué, un parlementaire respecté qui a représenté ma circonscription pendant 17 ans; à mon avis, c'est un homme aux grandes qualités et un grand Canadien.

Des voix: Bravo!

M. Richardson (Beaches): J'espère organiser une réception en son honneur un peu plus tard cette année, ici même sur cette colline parlementaire qu'il aimait tant, et à laquelle j'inviterai ses nombreux amis. Je voudrais que la Chambre sache qu'Andrew Brewin a la grande estime et l'affection de beaucoup de gens qui comme moi ne partagent pas ses opinions politiques.

Je voudrais également rendre hommage personnellement à la mémoire du très hon. John George Diefenbaker que ma famille connaissait bien. Certains députés savent que mon oncle, Burt Richardson, a été le chef de cabinet de M. Diefenbaker pendant plusieurs années au début des années 60. M. Diefenbaker était un homme d'une grande intégrité morale et d'un grand courage personnel—un chrétien très fermement ancré dans sa foi—et mon seul regret est de n'avoir pas eu le privilège de siéger avec lui à la Chambre comme député de cette trente et unième législature.

Si je ressens de la tristesse devant la disparition de M. Diefenbaker—c'est simplement parce que je dois me faire à l'idée qu'un homme extraordinaire et ancien premier ministre du Canada que nous aimions, n'est plus. Ce chagrin s'estompe sans peine devant la certitude que l'actuel premier ministre (M. Clark) et chef du parti progressiste conservateur est lui aussi un homme d'une grande intégrité morale et d'un grand courage personnel qui a la capacité et la volonté de prendre les mesures énergiques qui s'imposent pour assurer à tous les Canadiens leur sécurité, leur prospérité et l'unité de leur pays au cours des jours, des mois et des années à venir.

Dans mon discours, monsieur l'Orateur, je me propose d'évoquer les perspectives de paix et de prospérité que laisse entrevoir le discours du Trône et en particulier d'exhorter tous les députés à collaborer pour restaurer la moralité et un sens des véritables valeurs dans les affaires publiques. Après tout, monsieur l'Orateur, le Parlement est la principale tribune de notre pays. Il devrait donner le ton en matière de vie politique puisque les répercussions de ses décisions sont ressenties par tous les Canadiens. Notre plus grand défi, que ce soit à titre individuel ou collectif en tant que députés est de contribuer à restaurer le respect et la confiance du public dans le gouvernement.

Je voudrais commencer, monsieur l'Orateur, en faisant quelques observations générales. Alors que je prononce mon premier discours dans ce Parlement historique ma pensée va, naturellement, vers les gens de ma circonscription. Les électeurs de Beaches sont pour moi le sel de la terre et les autres députés pensent sans doute la même chose des leurs; j'espère mériter la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant leur représentant au gouvernement fédéral.

Je songe surtout, monsieur l'Orateur, à tous les gens que j'ai rencontrées depuis deux ans, au cours de ma campagne, lorsque j'allais de porte en porte et qui ont subi et subissent encore les effets dévastateurs d'une inflation prolongée. Je m'inquiète du sort des retraités qui n'ont qu'une petite pension pour vivre, des travailleurs et des travailleuses qui voient les économies de toute une vie réduites à néant, des ménagères qui voient le prix des aliments grimper en flèche, des propriétaires de maisons,

des commerçants et des petites entreprises ruinées par des taux d'intérêt exorbitants et des jeunes qui ne sont vraiment pas sûrs de trouver un emploi.

Je songe aussi, monsieur l'Orateur, à tous ceux qui m'ont dit en avoir assez de la politique et du gouvernement. D'autres députés ont constaté la même chose, j'en suis sûr. Ces gens sont consternés par la corruption et les scandales qui éclatent dans les hautes sphères; ils en ont assez de se faire acheter leur argent; ils sont totalement désorientés et découragés devant les tracasseries administratives et l'attitude distante du gouvernement, et furieux de voir que les impôts représentent maintenant, à tous les paliers du gouvernement, près de 50 p. 100 du revenu total gagné au Canada. 50 p. 100, monsieur l'Orateur! Dieu demande seulement 10 p. 100; apparemment, César et ses légions sont plus exigeants!

Qui peut nier, monsieur l'Orateur, que nous nous dirigeons vers des jours très sombres? Plus le monde se rétrécit semble-t-il, plus il semble éclater. Il y a des guerres et il est question d'autres guerres; des guerres chaudes, des guerres froides, des guerres d'embuscades, et des guerres économiques. C'est le règne de la famine et de la faim, de la maladie et des souffrances, des conflits et des désordres. L'incertitude financière risque de nous mener à une catastrophe qui pourrait être le prélude d'une terrible crise économique mondiale avec tout son cortège de misère. La menace d'un holocauste nucléaire plane constamment au-dessus de nos têtes. Apparemment, monsieur l'Orateur, les nations sont en plein désarroi.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que l'inflation est avant tout un problème d'ordre moral et politique. Avons-nous ici même suffisamment d'imagination pour voir qu'il s'agit là d'une menace pour le caractère politique, social et moral de notre société? Ne voyons-nous pas que la confiscation du capital, du revenu et de l'épargne causée par l'inflation a fourni à certains politiciens et bureaucrates une bonne excuse pour s'immiscer dans de nombreux aspects de notre vie et réduire notre liberté? N'en sommes-nous pas arrivés à un stade où l'on peut dire, à propos de notre situation économique et peut-être aussi de notre avenir politique, que la démocratie est en perte de vitesse à moins que nous ne soyons prêts à agir avec courage et conviction pour résoudre nos problèmes?

Monsieur l'Orateur, je suis fier d'appartenir à cette trente et unième législature, et plus particulièrement à ce nouveau gouvernement progressiste conservateur qui relève ces défis très sérieux. Je pense que nous ressentons tous à la Chambre le besoin de collaborer sans distinction de parti pour appuyer les initiatives exposées dans le discours du trône. Il faut travailler ensemble et sans distinction de parti à l'examen de la politique étrangère, à la réforme fondamentale du Parlement et à l'élaboration d'un budget équilibré. Il nous faut nous occuper des questions cruciales qui se posent sur le plan de la morale et touchent au dilemme actuel de l'homme: la justice sociale au pays et à l'étranger, le droit à la vie, le problème de l'inflation. Il faut arriver à savoir ce que nous sommes individuellement et collectivement.

Dans le passé, notre société—et surtout notre Parlement—n'a pas su définir et atteindre ses objectifs nationaux tout en conservant ses valeurs individuelles. C'est cet échec, monsieur l'Orateur, qui est à l'origine de la grande désillusion des Canadiens d'aujourd'hui.

Je représente beaucoup de Canadiens qui désirent être gouvernés par un Parlement ayant le sens de la morale et la crainte de Dieu. Beaucoup de députés doivent savoir que des chrétiens prient partout au Canada pour chacun de nous individuellement, dans l'espoir d'avoir comme législateurs des hommes et des femmes faisant la volonté de Dieu. Monsieur l'Orateur, il y a un critère pour juger de notre efficacité, et ce critère c'est la parole de Dieu. Il faut chercher à fonder sur la Bible l'action du pouvoir civil.

En ma qualité d'économiste et d'homme d'affaires, j'ai déjà beaucoup parlé et je parlerai encore de la cause première de l'inflation, qui est le gouvernement. Mais comme chrétien et comme Canadien qui réfléchit, je suis persuadé que tous les problèmes du Canada ne sont pas de caractère économique. Il y en a beaucoup de moraux et de spirituels. Je dirai même que l'esprit de l'homme et l'âme nationale ont peut-être encore plus besoin d'être consolidés que le budget fédéral.

Monsieur l'Orateur, je crois la Bible quand elle énonce au deuxième livre des Chroniques, chapitre 7, verset 14, cette promesse de Dieu:

> Si mon peuple sur qui est invoqué mon nom s'humilie, prie, et cherche ma face, et s'il se détourne de ses mauvaises voies,—je l'exaucerai des cieux, je lui pardonnerai son péché, et je guérirai son pays.

Que nous faut-il de plus pour nous encourager, pour nous motiver, que de nous employer activement à guérir notre pays? Monsieur l'Orateur, on pourrait croire que je suis la voix qui crie dans le désert; mais je sais que cette trente et unième législature en compte beaucoup d'autres qui pensent comme moi.

Je suis enthousiasmé, monsieur l'Orateur, par beaucoup de choses que j'ai vues depuis les élections du 22 mai, et je suis très optimiste quant à l'avenir du pays car je sais quelle impulsion vont donner les députés de cette «législature de réconciliation». Notre réaction au niveau individuel et national à la situation désespérée des Vietnamiens abandonnés en mer et l'appui accordé par les députés des deux côtés de la Chambre constituent un signe encourageant des possibilités de notre Parlement et un témoignage positif donné à nos concitoyens et au monde. Les Canadiens en ont eu assez de la petitesse et de la mesquinerie. Ce qu'ils nous demandent, monsieur l'Orateur, c'est de faire preuve de leadership, et le leadership véritable consiste essentiellement à rendre service aux autres.

Il est vrai que le Canada est plus favorisé que tout autre pays du monde en ce sens qu'il dispose de ressources et de biens en abondance, d'une population travailleuse et respectueuse des lois ainsi que d'un énorme potentiel. Comme le premier ministre l'a déclaré avec tant d'à-propos: «Le moment est venu de construire». Je crois que notre premier ministre est un chef éclairé qui a le courage de ses convictions et qui peut prendre une position impopulaire en vue d'assurer un meilleur avenir. Il a clairement précisé dans son intervention en réponse au discours du trône que nous prenons présentement des mesures énergiques pour remédier aux problèmes qui nous ont empêchés individuellement et collectivement de réaliser le potentiel de notre pays et que nous continuerons à le faire. Même s'il n'utilise peut-être pas les mêmes mots que moi, le premier ministre nous a tous invités, soit comme députés, soit comme Canadiens à participer avec compétence et énergie au développement du Canada, à défendre nos convictions, à lutter pour la bonne cause; à nous montrer constants dans notre travail en vue d'un plus grand bien, avec amour et compréhen-

sion—«Comme le levain qui fait monter la pâte et élève tout ce qui est en contact avec lui».

«Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fassent». Monsieur l'Orateur, de quelle extraordinaire transformation serions-nous témoins si cette règle d'or s'appliquait à la politique et au gouvernement. Pouvez-vous imaginer tous les changements que cela entraînerait? Il n'y aurait plus de campagnes électorales faites dans un esprit de «victoire à tout prix et par tous les moyens». Il n'y aurait plus de tactiques de loups qui s'entre-déchirent. Ni de transactions sous le manteau. Plus de faux témoignages. Plus de crises d'orgueil à des fins égoïstes! Là où l'on trouve de l'animosité, il n'y aurait que de l'amour; l'avidité serait remplacée par la générosité et la compassion. La patience remplacerait la colère et le dévouement amènerait chacun à se dépasser.

Monsieur l'Orateur, je suggère respectueusement à la Chambre que nous pourrions poser un petit geste pour signaler une nouvelle orientation à la population du Canada et ce serait de permettre au public d'entrer à la Chambre pendant nos prières quotidiennes. Cela ne ferait certes pas de mal et pourrait même être profitable à certains Canadiens qui verraient leur député demander humblement à Dieu chaque jour de le guider dans ses travaux.

● (1620)

Plus particulièrement à notre époque, monsieur l'Orateur, où le Canada doit prendre des décisions d'ordre politique, économique et spirituel, les défis que doit relever le Parlement sont très importants et peuvent être également palpitants d'intérêt et enrichissants non pas sur le plan monétaire ou pour ceux qui veulent rehausser leur prestige mais parce que nous savons que les députés s'efforcent d'édifier le Canada afin qu'un jour on puisse dire en toute vérité de notre pays: «Son dominion s'étendra d'un océan à l'autre . . .»

En terminant, monsieur l'Orateur, les pères de la Confédération voulaient édifier un pays qui respecterait les grands principes chrétiens. Ce geste de foi était posé il y a plus d'un siècle mais depuis lors cette foi a constamment été mise à l'épreuve. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que c'est à un défi à relever et une obligation sacrée que doivent assumer les députés en travaillant ensemble à réconcilier nos citoyens à une époque où des chances incomparables leurs sont offertes.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront pour vous féliciter de votre élection à la vice-présidence, ainsi que tous les députés de la Chambre à la suite de leur élection. Je tiens aussi à remercier les électeurs de la circonscription de Sainte-Marie pour la confiance qu'ils m'ont accordée, et quelle confiance, puisque tous les autres candidats ont perdu leur dépôt.

Monsieur l'Orateur, après avoir pris connaissance du discours du trône, je dois admettre ma déception. Je m'attendais à ce que ce gouvernement progressiste conservateur, qui, depuis 16 ans dans l'opposition, promettait des soulutions à tous les problèmes des Canadiens, présente, après cinq mois au pouvoir, autre chose que des mots et des vœux pieux. J'avoue éprouver énormément de crainte pour les deux millions de citoyens du troisième âge qui ont bâti notre pays, pour les 700,000 chômeurs, et ceux qui s'y ajouteront, et pour les sept millions de citoyens dont les revenus sont inférieurs à 10,000 dollars, car on ne leur offre presque rien.

[M. Richardson.]

La composition du supercabinet a été l'un des premiers gestes posés par le très honorable premier ministre (M. Clark), et cette catégorie de citoyens, dont je viens de parler, représentant un fort pourcentage de notre population, n'est pas considérée par ce gouvernement.

En effet, le premier ministre n'a pas cru bon d'inclure dans ce supercabinet ses ministres de la Santé nationale et du Bien-être social, du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration (MM. Crombie, Alexander et Atkey). Ces trois ministres devraient représenter et défendre les intérêts des catégories de citoyens qui dépendent de leur ministère. Il serait primordial que ces mêmes ministres siègent aux endroits où les principales décisions se prennent. Je ne connais pas la raison du premier ministre. Serait-ce parce que ces trois ministres ne seraient pas suffisamment compétents, ou que cette catégorie de citoyens ne préoccupe guère le premier ministre?

Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que si ces trois ministres avaient participé à ce supercabinet et défendu les intérêts des citoyens dépendant de leur ministère, le premier ministre ne pourrait pas penser à hausser le prix du pétrole aussi rapidement qu'il prévoit le faire, car je me permets de rappeler que les premiers touchés seront les citoyens à faible revenu et non l'industrie qui peut passer la facture à ces mêmes citoyens. De plus ces ministres n'auraient pas laissé le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) créer 60,000 chômeurs de plus en coupant dans la Fonction publique. J'aimerais savoir d'après quelles études le gouvernement a décidé de réduire de 60,000 le nombre de fonctionnaires. Le président du Conseil du Trésor peut-il dire ou assurer à la Chambre que les services offerts aux Canadiens ne seront pas réduits par ces coupures? Qui nous dit qu'il n'y a pas seulement 10,000 fonctionnaires de trop? J'ose espérer que cette décision de mettre à pied 60,000 fonctionnaires n'a pas été prise le même jour que celui où le premier ministre a décidé de déménager l'ambassade canadienne à Jérusalem, car ce n'était pas son meilleur jour.

J'ai également remarqué dans le discours du trône que la solution présentée par ce gouvernement en vue de régler les problèmes de chômage et de créer des emplois réside dans l'entreprise privée. Ce gouvernement devrait savoir que l'entreprise privée a eu depuis longtemps la chance de créer des emplois, et cela avec l'aide des subventions du gouvernement. Voilà le résultat; 700,000 chômeurs. Cela promet. Je crois que le gouvernement a tort de se fier seulement aux multinationales et aux petites et moyennes entreprises, car on sait que leur première préoccupation est le profit et non la création d'emplois. On n'a qu'à regarder les agissements de certaines compagnies tel que la I.T.T., la Cadbury, la Sun Life, et bien d'autres qui se sont foutrées des travailleurs. Très souvent, monsieur l'Orateur, lorsque les gouvernements accordent des subventions aux entreprises pour moderniser la machinerie, ils ne créent pas toujours de l'emploi. Je cite comme exemple une boulangerie possédant des machines qui fabriquaient 100 pains à la minute, et après avoir reçu une subvention du gouvernement fédéral, elle a acheté de nouvelles machines produisant 400 pains à la minute. Comme résultat, on a besoin d'un seul opérateur plutôt que quatre, ce qui fait trois chômeurs.

De plus, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a décidé de supprimer les programmes Canada au travail. Cela est malheureux, parce que c'était l'un des rares programmes où le gouvernement faisait confiance aux citoyens

ordinaires. J'ose espérer que cette décision sera révisée, car ce programme en plus de créer des emplois offrait des services répondant aux besoins de la population, principalement auprès des personnes du troisième âge. Le gouvernement devrait revoir aussi la politique d'aide aux entreprises pour que celle-ci aide vraiment à créer de l'emploi.

Monsieur l'Orateur, je tiens également à porter à l'attention de la Chambre l'annonce des crédits d'impôt aux propriétaires faite par le ministre des Finances (M. Crosbie). Voilà une décision injuste, car on n'offre rien aux locataires. Il aurait été préférable que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, étudie la possibilité d'établir une politique globale d'habitation visant à aider les travailleurs à revenu moyen à accéder à l'achat de la propriété et les citoyens à faible revenu à obtenir des logements convenables par une subvention aux locataires.

Si nous consultons les chiffres de 1976, de Statistique Canada, nous remarquons qu'il y a au Canada 4 millions de propriétaires comparativement à 2 millions de locataires. Si nous regardons au niveau des provinces, au niveau de l'Ontario, 1,676,000 propriétaires, 958,000 locataires, en comparaison avec le Québec, 953,000 pripriétaires et 940,000 locataires. Monsieur l'Orateur, à la lecture de ces chiffres, nous constatons que la politique de crédits d'impôt sur hypothèques du gouvernement défavorise le Québec où le taux des propriétaires est peu élevé. En plus, elle défavorise aussi les citoyens du troisième âge, sachant très bien que la plupart de ces personnes qui possèdent une maison ont remboursé leur hypothèque depuis longtemps. En effet, dans un article du journal *La Presse*, du mercredi 3 octobre, on peut lire, et je cite:

> Le Conseil canadien de Développement social estime que le programme de crédits d'impôt sur les intérêts et la propriété, annoncé par le gouvernement Clark, aura un impact fort régressif s'il n'est pas amélioré davantage pour tenir compte des Canadiens à faible revenu.
>
> Au cours d'une conférence de presse donnée hier à Ottawa, le directeur général de l'organisme, M. Pierre Bourdon, a pressé le gouvernement de modifier son programme, afin de pallier ses trois grandes faiblesses qu'il a énumérées ainsi:
>
> —aucun avantage pour les locataires, qui représentent 37 p. 100 de la population;
>
> —crédit d'impôt maximal de $260 au bout de quatre ans pour les familles situées au bas de l'échelle des revenus ($10,000-$15,000), comparativement à $900 pour celles dont le revenu s'élève à $30,000:
>
> —rien d'autre que le crédit d'impôt foncier maximum de $250 pour les propriétaires de maisons plus vieilles, et pour les familles rurales riches en propriétés mais pauvres en revenus.

Il aurait été souhaitable, monsieur l'Orateur, pour permettre aux Canadiens à revenu moyen d'accéder à l'achat de la propriété que le gouvernement modifie la politique de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui garantit des prêts pour l'achat d'une maison unifamiliale et de duplex seulement. Je donne comme exemple la ville de Montréal où la majorité des maisons sont construites à trois étages, où il y a trois ou quatre logements. Si l'on permettait à la Société centrale d'hypothèques et de logement de garantir les prêts pour ces propriétés, on pourrait augmenter le nombre de propriétaires résidant dans Montréal, car on compte seulement 353,000 propriétaires comparativement à 571,000 locataires.

Pour démontrer l'importance de l'avantage des prêts garantis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, je cite en exemple le fait que si un citoyen à revenu moyen veut acheter une propriété évaluée à $50,000, il peut obtenir un prêt de 90 p. 100 garanti par la Société centrale d'hypothèques et de logement, ce qui fait une hypothèque de $45,000, il n'a que $5,000 comptant à fournir. Mais si ce prêt n'est pas garanti par la Société centrale d'hypothèques et de logement, il ne peut obtenir que 75 p. 100, soit $37,500, et doit fournir un comptant de $12,500, ce qui fait une différence de mise de capital de $7,500 au niveau de la mise de fonds.

Je me permets également de dire au ministre des Finances que son argument n'était pas très fort, lorsqu'il a répondu à un journaliste qui lui disait que sa politique n'offrait rien aux locataires. En effet, sa réponse était la suivante, et je cite le journal *Le Devoir* du mardi 18 septembre:

> Par ailleurs, le ministre des Finances n'accorde rien aux 4.5 millions de familles locataires parce que, dit-il, «on ne leur a rien promis non plus».

On ne peut pas dire que c'est une réponse très brillante.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, on fait mention de la création d'un ministère au développement social qui assurera une meilleure coordination des programmes et des dépenses de ce secteur. Tel que je le perçois décrit dans le discours du trône, et pensé par un parti conservateur, je crois que ce sera un ministère pour diminuer les services importants à la population et non pour améliorer la condition de vie des citoyens à faible revenu. Cependant, ce ministère a pour fonction d'étudier à fond les programmes sociaux tant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial, tel que la pension des Anciens combattants, pension de sécurité de la vieillesse, le supplément du revenu, les allocations familiales fédérales et provinciales, le crédit d'impôt-enfant, le bien-être social, les logements sociaux, l'impôt foncier scolaire, ces programmes qui sont financés à même les impôts.

Il y a aussi les programmes payés par les travailleurs, en plus de leur impôt, comme la régie des rentes, l'assurance-chômage, la régie de l'assurance-automobile et le supplément de revenu au travail au Québec et, dans d'autres provinces, le régime de retraite privée. Il y a aussi la Commission des accidents de travail, régime financé par les entreprises. En effet, si nous faisons l'étude de tous ces programmes pour arriver à établir une politique de revenu garanti qui permettrait aux citoyens à faible revenu d'obtenir des allocations plus élevées, je suis d'accord.

Monsieur l'Orateur, de ce temps-ci, on parle beaucoup du projet de démanteler la société Petro-Canada en vendant des actions aux Canadiens. Je pense que cette décision est une farce pour les citoyens à faible revenu. Que penser des personnes du troisième âge, dont les seuls revenus sont la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti? Pour une personne seule, elles ne touchent que $325.95 par mois, et un couple $602.44 par mois. Que penser des personnes dépendant du Bien-être social, car au Québec, une personne seule ne reçoit que $276 par mois et un couple, $439 par mois. Que penser des personnes vivant avec le salaire minimum lesquelles, au Québec, touchent $3.47 l'heure, et reçoivent $555.20 par mois, avant impôt, et aussi des 700,000 chômeurs, qui reçoivent de $480 à $550 par mois? Que penser que cette catégorie de citoyens va faire avec deux actions de pétrole? Leur premier geste sera de vendre aux riches leurs actions pour pouvoir manger. Et en l'espace de quelques mois, ils seront les perdants, car les nouveaux actionnaires demanderont au gouvernement de hausser le prix du pétrole et de subventionner leur programme d'activités. Ce sera cela la réalité.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, on parle de la réforme parlementaire, et je cite:

Il vous faudra aussi analyser certaines réformes visant à accroître le pouvoir du Parlement. Le Comité permanent de la procédure et de l'organisation se verra confier l'étude de propositions destinées à étayer les pouvoirs des comités du Parlement et à augmenter leurs ressources, à donner plus d'importance aux initiatives des députés et à assujettir davantage les ministres à votre contrôle.

Monsieur l'Orateur, comment puis-je avoir confiance à cette réforme qui donnerait plus de pouvoirs aux députés? Comment le très honorable premier ministre peut-il dire une chose semblable alors que lui-même a enlevé des pouvoirs à ses députés et a même fait des ministres «back-benchers» ou de deuxième classe en formant un super-cabinet, qui a pour fonction de contrôler tout le cabinet? Je prends le texte du communiqué du bureau du très honorable premier ministre, et je lis:

M. Clark a annoncé que la réorganisation du Conseil des ministres comprenait la création d'un comité du cabinet principal chapeautant cinq sous-comités des politiques. C'est surtout ce groupe qui élaborera les grandes politiques du gouvernement.

Et nous remarquons l'absence des ministres qui représentent la plus grande partie de la population.

Le comité du cabinet principal, présidé par le premier ministre, dressera les priorités du gouvernement et prendra les décisions relatives aux aspects majeurs des politiques découlant des priorités.

Alors, monsieur l'Orateur, voici deux textes signés par ce gouvernement, deux textes qui se contredisent. Alors j'ai hâte de voir cette réforme. En terminant, monsieur l'Orateur, je crois que pour aider à améliorer la condition de vie des citoyens à faible revenu, qui sont les premiers touchés par la hausse du coût de la vie, il faudrait premièrement empêcher l'augmentation du prix du pétrole; deuxièmement, établir une politique de subvention aux locataires; troisièmement, continuer et améliorer les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail; quatrièmement, réviser les programmes de la Société centrale d'hypothèques et de logement; cinquièmement, ne pas faire de coupures dans les prestations d'assurance-chômage; sixièmement, étudier les possibilités d'offrir la pension à 60 ans pour tous les citoyens qui le désirent, et septièmement, établir un revenu minimum garanti.

● (1630)

[*Traduction*]

M. Eric Ferguson (Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette occasion de participer au débat sur le discours du trône en cette première session de la trente-et-unième législature du Parlement canadien. Je tiens à féliciter Votre Honneur d'avoir été élu Orateur de la Chambre. L'honnêteté et l'habilité avec lesquelles vous remplissez vos fonctions sont bien connues dans tout le pays.

Je veux aussi aujourd'hui féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le député d'Erié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald) ont démontré qu'ils avaient à cœur les intérêts de leur circonscription et du Canada tout entier. J'espère, que leur discours donnera le ton a cette session du Parlement. J'aimerais aussi féliciter le très honorable premier ministre de Canada (M. Clark) d'avoir remporté les élections le 22 mai. Je suis heureux de faire partie de ce nouveau gouvernement.

J'arrive à la Chambre des communes après avoir servi le public pendant près de 28 ans, 23 ans et demi avec la Gendarmerie royale du Canada et quatre ans comme commissaire de police de la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Les deux carrières m'ont procuré beaucoup de satisfaction. De bien des façons, la Gendarmerie royale du Canada est un symbole du Canada aux yeux du monde. Je suis encore aussi fier aujourd'hui d'avoir fait partie de ce corps policier.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Je suis aussi fier d'être le premier commissaire de police d'une grande ville canadienne à être élu à la Chambre des communes du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a un des plus vieux corps de police de l'Amérique du Nord. Elle a le plus vieux syndicat de police au monde, qui a été formé en 1918. On parle beaucoup trop souvent dans les journaux d'agitation dans les services de police municipale. Les raisons sont beaucoup trop complexes pour que je puisse en parler ici. J'ai le plus grand désir, en tant que député, de me servir de mon expérience dans la police pour aider à résoudre certains problèmes.

A titre de membre de l'Association canadienne des commissaires de police, j'ai constaté que les résolutions qui ont été envoyées au gouvernement fédéral précédent n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritaient. Si, de quelque façon, je puis, en tant que député, servir de trait d'union entre le gouvernement fédéral et les corps policiers, j'estime que j'aurai bien servi.

J'aimerais remercier mes électeurs de Saint-Jean de m'avoir élu. J'espère pouvoir conserver leur confiance pendant que je serai à la Chambre des communes et servir de mon mieux ma ville et mon pays.

● (1640)

Monsieur l'Orateur, je suis venu à la Chambre pour représenter la ville de Saint-Jean. Je suis venu pour défendre les intérêts des ouvriers d'usines et de cales sèches, des employés de bureaux, des personnes âgées et des jeunes, des marins et des pêcheurs, des entreprises et des travailleurs. A vrai dire, je suis venu pour défendre les intérêts de tous les habitants de Saint-Jean et du Canada. Je suis venu pour parler, sans avoir de corde dans ma poche-revolver ni de loi sur les stupéfiants à la main droite; je suis venu parce que je m'intéresse au sort des gens, parce que je crois que la situation peut s'améliorer, que nous, à titre de parlementaires, devons l'améliorer, et je suis prêt à mettre toutes mes forces au service du gouvernement pour l'aider à apporter les changements nécessaires.

Ces changements sont ceux qui amélioreront la qualité de la vie. Il faut notamment essayer de connaître les besoins des invalides et des handicapés, d'élargir le rôle des organismes bénévoles, de donner les allocations de conjoints dans certains cas et de modifier certaines mesures législatives sur les anciens combattants. Ce ne sont que quelques-uns des programmes qui vont être considérés pour améliorer l'existence des Canadiens. De nouveaux programmes seront présentés et approuvés. Il en faut d'ailleurs davantage.

Au cours des cinq dernières années, Saint-Jean au Nouveau-Brunswick a été la seule ville du Canada atlantique où l'on ait enregistré une réduction du nombre d'emplois fédéraux. En fait au cours de cette période on n'a enregistré aucune croissance. Il y a même eu une diminution. A partir de 1975, le gouvernement fédéral précédent a mis en branle un programme destiné à acculer la ville à la faillite en termes d'emplois fédéraux. Trente-sept emplois du ministère des Affaires des anciens combattants sont transférés à Halifax, 77 emplois de Revenu Canada sont transférés à Saint-Jean de

Terre-Neuve et cinq emplois des Postes sont transférés à Halifax. Je sais bien que ce programme a été mis en route par l'ancien gouvernement il y a trois ou cinq ans. A mon avis il s'agit là d'une mauvaise décision. J'ai rencontré le ministre du Revenu national (M. Baker) ainsi que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon). J'ai également rencontré le ministre d'État chargé des Transports (M. Howie). Monsieur l'Orateur, s'il n'est pas possible d'agir pour le moment je demande en tout cas que des mesures soient prises pour compenser ces 119 pertes d'emplois. Pendant la récente campagne électorale, j'ai reproché au gouvernement précédent d'avoir mis ce programme en œuvre. Maintenant, les habitants de Saint-Jean s'attendent à ce que j'obtienne des résultats.

La ville de Saint-Jean avait demandé à être la ville hôte pour les jeux d'été de 1977. Le gouvernement d'alors avait chargé un comité indépendant des sports formé de trois membres d'inspecter les divers sites proposés par les jeux. Ce comité avait appuyé sans aucune réserve la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. M. Robert Lockhart, qui était alors maire de Saint-Jean, le conseil municipal et M. Ev. Trites, président du comité de direction, ainsi que d'autres membres du comité, avaient travaillé très fort pour se préparer aux Jeux et la ville de Saint-Jean elle-même avait dépensé plus de $60,000 pour présenter un projet qui avait tout l'appui de la province du Nouveau-Brunswick. Cependant, dans sa sagesse infinie, le gouvernement précédent a pris une décision politique à cet égard et a refusé de suivre la recommandation de l'étude indépendante. C'est le député d'Outremont (M. Lalonde), qui était le ministre en cause, qui a annoncé cette décision politique. Monsieur l'Orateur, les habitants de Saint-Jean s'étaient démenés pour obtenir ces Jeux et ils ont été extrêmement déçus.

En 1985, Saint-Jean célébrera son bi-centenaire. Il a été décidé que cette année-là, les Jeux d'été se tiendront au Nouveau-Brunswick. A mon avis, il y a une foule de raisons pour lesquelles ils devraient se dérouler à Saint-Jean cette fois-ci et les principales sont sans doute celles-ci: d'abord, nous voulons qu'ils aient lieu à Saint-Jean; deuxièmement, le conseil municipal a déclaré à l'unanimité qu'il était d'accord et qu'il était prêt à faire sa part pour financer les Jeux; troisièmement, les Jeux créeront un climat de rapprochement sans précédent qui fera des merveilles pour la ville et, quatrièmement, ils permettront d'établir des structures dont les habitants de Saint-Jean ont bien besoin et profiteront pendant longtemps. Ce sera un honneur pour nous d'accueillir les sportifs de tout le Canada qui viendront participer aux Jeux d'été de 1985. Ces raisons sont toutes extrêmement valables, mais la principale c'est sans doute que ce sera le bi-centenaire de la ville de Saint-Jean.

Le pont à péage du port de Saint-Jean au cœur de la ville a été construit pour le gouvernement fédéral; or la dette en augmente chaque année. Le pont terminé en septembre 1968 avait coûté 18 millions de dollars. En 1978, l'intérêt sur la dette représentait 1.2 million de dollars. Les frais d'entretien et les dépenses pour la même année s'élevaient à $600,000. En 1978, les recettes des droits de péage se montaient à 1.3 million, ce qui laisse une perte nette de $500,000 pour la dernière année d'exploitation. La dette totale atteint actuellement 26.8 millions et ne cesse de s'alourdir.

J'aimerais citer un extrait d'un rapport présenté à la Chambre des communes par le vérificateur général, M. J. J. Macdonell, le 31 mars 1977:

> Les revenus de l'Administration du pont du port de Saint-Jean ont été insuffisants pour rembourser le capital et l'intérêt sur le prêt du Conseil des ports nationaux et sur les avances provenant de l'Office de développement et de prêts municipaux. Le prêt de catégorie «Divers» du ministère des Finances a été consenti pour couvrir les manques à rembourser le capital et l'intérêt. Vu les circonstances, ces prêts ne peuvent être envisagés comme entièrement recouvrables.

Le Nouveau-Brunswick a offert de payer les frais d'entretien du pont à condition d'en devenir propriétaire et que la dette soit oubliée. Le pont deviendrait alors partie intégrante du réseau routier de la province. J'exhorte le ministre des Finances (M. Crosbie) à oublier cette dette et à procéder dès que possible à la mutation de propriété.

Le port de Saint-Jean a connu une expansion importante depuis 10 ans et espère doubler son tonnage actuel d'ici 1990. J'aimerais exprimer ma gratitude à l'honorable Richard B. Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, pour la participation de son gouvernement à la construction du quai pour porte-conteneurs de Rodney. Dans toute l'histoire du Canada, c'est la première fois qu'un gouvernement provincial fait preuve de leadership économique et politique dans un domaine qui relève, en fait, du gouvernement fédéral. S'il n'avait pas fourni 25 millions de dollars Saint-Jean, serait sans doute devenu un port secondaire de la côte est. En fait, nous ne ferions même pas le transport des conteneurs.

La population de Saint-Jean est satisfaite de l'annonce faite en juin dernier par le ministre d'État chargé des Transports au sujet d'un contrat de plus de 13 millions de dollars qui sera octroyé pour l'aménagement portuaire. L'expansion des installations actuelles s'imposait et cela permettra à notre port de recevoir plus de marchandises. Il y a encore beaucoup à faire. Avec l'exploitation d'importantes mines de potasse dans la région de Sussex, à 50 milles seulement de Saint-Jean, il faut maintenant des installations pour faire face à ce tonnage supplémentaire. Le port de Saint-Jean a une excellente main-d'œuvre. Nous tenons à faire face à ce supplément d'activité et je suis sûr que les expéditeurs que nous desservons seront satisfaits de notre rendement.

A cause de mes antécédents, je m'intéresse forcément à la protection de la vie humaine. Il est grand temps d'entreprendre une enquête non seulement dans le port de Saint-Jean, mais dans chaque port du Canada pour s'assurer que la sécurité des travailleurs passe avant tout. Il y a eu bien trop de décès et de blessures graves qui auraient souvent pu être évités si l'on avait pris les mesures de sécurité voulues.

● (1650)

Dans la ville de Saint-Jean, nous avons l'un des meilleurs chantiers navals au Canada, sinon le meilleur. A l'heure actuelle, ce chantier emploie environ 1800 personnes. La société Saint John Drydock and Shipbuilding Company a la main-d'œuvre et les compétences voulues pour que le Canada prenne la place qui lui revient dans le marché des super-navires. Comme on l'a dit dans le discours du trône, le gouvernement actuel veut assurer du travail régulier à tous les chantiers navals du pays. Voilà le genre de programme gouvernemental que nous accueillons avec bonheur et que nous encourageons car c'est un programme qui se fonde sur le point fort d'une région et vise à stabiliser l'économie.

Pour que la société Saint John Drydock and Shipbuilding construise des super-navires et exécute des réparations qui respectent les normes de la demande mondiale, elle doit donner de l'expansion à ses installations actuelles. Nous espérons que le ministère de l'Expansion économique régionale nous aidera à atteindre ce but.

Nous, de Saint-Jean et des provinces de l'Atlantique, avons beaucoup à apporter au Canada et à la Confédération. Nous jouissons de vastes ressources naturelles et de talents ingénieux. La région de l'Atlantique est forte. Nous avons l'expérience de la construction navale, de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière et de la pêche. Nous possédons de magnifiques ports de mer, des plages merveilleuses et des cours d'eau non pollués. Les Canadiens de la région atlantique sont courageux et c'est vraiment ce qui fait leur force. Nous attendons du gouvernement fédéral à Saint-Jean et dans la région de l'Atlantique qu'il nous dirige et nous encourage à utiliser nos talents. Nous attendons du gouvernement fédéral des stimulants pour améliorer notre économie et notre mode de vie.

Il importe que collectivement, tous les citoyens, les patrons, les ouvriers et les pouvoirs publics travaillent la main dans la main au développement de notre région et qu'ils créent des débouchés pour que nos jeunes puissent faire carrière chez eux s'ils le désirent et jouer le rôle qui leur revient dans la société.

Les possibilités de mise en valeur d'une vaste gamme de ressources énergétiques dans la région de l'Atlantique sont incomparables. Nous pouvons mettre à profit nos ressources de charbon ainsi que les marées de la magnifique baie de Fundy et la force énergétique des vagues. Le moment est venu d'entreprendre sans délai des travaux de recherche et de développement dans ce domaine.

Dans la banlieue de Saint-Jean, la centrale nucléaire de Point Lepreau va entrer en fonctionnement dans les 18 prochains mois. Comme dans la plupart des régions du pays, à Saint-Jean on se préoccupe beaucoup de sécurité. Je suis donc heureux d'apprendre que le gouvernement va constituer un comité parlementaire chargé d'étudier toutes les questions liées à l'énergie atomique. Cette forme d'énergie constitue en effet pour notre pays une solution d'avenir pour remplacer les combustibles fossiles traditionnels. Toutefois, la sécurité doit, en tout temps, être au centre des préoccupations dans ce domaine.

Je me félicite d'apprendre que le gouvernement compte créer un secrétariat à l'emploi des jeunes ce qui permettra de regrouper tous les programmes fédéraux dans un même ministère. Il faut donner aux jeunes la chance de travailler et de s'épanouir. Si le climat économique continue ainsi de leur nuire, c'est le désenchantement et non pas l'espoir que nous allons semer. Il faut tout faire pour développer la formation et le recyclage des jeunes. C'est là une chose indispensable dans toute société en constante mutation.

Les femmes représentent pour leur part plus de 51 p. 100 de notre population. Je suis donc heureux d'apprendre que le gouvernement entend présenter au Parlement une stratégie d'emploi à leur intention. Aujourd'hui, seuls 3,5 p. 100 des députés de la Chambre sont des femmes. Non seulement sont-elles peu nombreuses à la Chambre des communes mais elles sont également peu nombreuses dans le conseil d'administration, dans les commissions et aux postes de commande de nos institutions politiques.

Une voix: Combien en avez-vous embauché?

M. Ferguson: Douze. Un effort énorme s'impose si l'on veut réparer les injustices commises au cours des dix dernières années. Le Parlement doit tout mettre en œuvre pour aider les femmes à occuper la place qui leur revient de droit dans notre société. Les chiffres relatifs à la pauvreté chez les femmes sont renversantes. Un changement s'impose.

En terminant, je tiens à parler brièvement de la situation des personnes âgées au Canada. Je suis l'un de ces heureux Canadiens à avoir ma mère encore vivante. Elle aura 91 ans le 30 novembre. Elle s'occupe elle-même de sa maison et elle s'y connaît en fait de campagne politique.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Il nous faut faire tout notre possible pour encourager nos mères et nos grand-mères, nos pères et nos grand-pères. Tous les députés doivent se préoccuper de la hausse des prix, de la hausse des taux d'intérêt et des répercussions qu'elles ont pour les personnes âgées dont la plupart vivent de revenus fixes. Nous en avons l'obligation et la responsabilité. Ce sont elles après tout qui ont construit notre pays, et il nous appartient de veiller à ce que chacune d'elles puisse vivre dans la dignité.

Nous jouissons de beaucoup d'avantages dont nous pouvons être reconnaissants, et il n'est pas vain de nous le rappeler. En tant que Canadien des Maritimes, je tiens à ce que nos concitoyens restent au pays, y prospèrent et y bâtissent un avenir fondé sur la fierté, le dévouement et le travail acharné. Nous de Saint-Jean et les Canadiens du reste du pays possédons les ressources naturelles et la volonté d'accomplir cet objectif. Nous possédons une grande ressource, notre population, pour relever ce défi, et il n'y a pas de raison que nous ne puissions transformer nos rêves en réalité.

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Le député consent-il à répondre à une question?

M. Ferguson: Mais certainement.

M. Lessard: Tout d'abord je voudrais féliciter le député de Saint-Jean (M. Ferguson) pour son discours et en particulier pour ses talents oratoires. Bien que je ne sois pas d'accord avec tout ce qu'il a dit, je tiens néanmoins à le féliciter sous ce rapport.

Je voudrais donc poser une question au député. Il a déclaré que les programmes du gouvernement ont eu des effets néfastes sur Saint-Jean et qu'environ 200 personnes vont déménager, pourraient devoir le faire ou du moins pourraient être affectées. Je voudrais demander au député s'il serait juste de dire que grâce au MEER et à ses programmes ainsi que le fait d'avoir désigné Saint-Jean comme région spéciale, l'ancien gouvernement a grandement contribué au développement de cette ville que le député est si fier de représenter aujourd'hui à la Chambre. J'ai eu le plaisir de me trouver à Saint-Jean et de le rencontrer. Est-il prêt à reconnaître avec moi que le MEER a beaucoup contribué à la prospérité de sa ville?

M. Ferguson: Monsieur l'Orateur, c'est un véritable honneur que de se faire poser une question par le député. J'ai effectivement rencontré le député à Saint-Jean qui est une bien belle ville.

En effet, l'argent du MEER s'est révélé très utile, pour la ville de Saint-Jean et il nous en faudrait encore davantage.

D'un autre côté, l'un de nos grand motifs de préoccupation sous l'ancien gouvernement a été que bien que beaucoup de crédits du MEER aient été consacrés à Saint-Jean, il n'y a, chose curieuse, pas un seul employé et pas de bureau du MEER dans ma bonne ville de Saint-Jean. Si nous voulons communiquer avec le MEER, nous devons parcourir 100 miles jusqu'à Moncton ou 60 miles jusqu'à Fredericton. Notre ville est la seule ville côtière où au cours des cinq dernieres années il y ait eu une diminution du nombre des emplois fédéraux, situation qui persiste d'ailleurs.

[*Français*]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le président, j'aimerais vous féliciter, ainsi que le vice-président, de votre nomination aux postes si importants de cette Chambre. Comme c'est mon discours inaugural, j'aimerais dire quelques mots sur ma circonscription.

C'est un honneur pour moi de représenter la circonscription de Laurier, à Montréal, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un grand privilège d'être député à la Chambre des communes, corps législatif prééminent au pays. Laurier, nommé d'après le huitième premier ministre du Canada, a une tradition imposante de représentants. La circonscription fut représenté dignement au dernier Parlement, et d'ailleurs pour les 15 dernières années, par l'honorable sénateur Fernand Leblanc. M. Leblanc a toujours été un député très près de la population de la circonscription comme ceux qui l'ont précédé. En fait, les électeurs de Laurier ont toujours été privilégiés depuis la fondation de la circonscription en 1935. Le premier représentant a été l'honorable Bertrand, ministre dans le cabinet St-Laurent. Lorsqu'il a été nommé juge, il a été remplacé par l'honorable Lefrançois, devenu sénateur. Par la suite, la circonscription a été représentée par l'honorable Lionel Chevrier, ministre des Transports dans les cabinets Mackenzie King et St-Laurent, et ministre de la Justice et solliciteur général dans le cabinet Pearson. Il a été ensuite nommé haut-commissaire à Londres.

Tous ces hommes ont rendu des services loyaux et constants à leur pays. Pour la gouverne des députés, nous expliquerons la situation géographique et démographique de la circonscription de Laurier. Elle est située dans l'Est du centre de Montréal et s'étend de l'avenue du Parc, dans l'Ouest, jusqu'à Papineau dans l'Est, et de la rue Sherbrooke au Sud, jusqu'à la rue Bernard et la voie ferrée au Nord. Parmi les autres noms de rues le plus connues, mentionnons: les rues Laurier, Saint-Joseph, Parc La Fontaine, la rue commerciale Mont-Royal, la rue Saint-Denis, le Carré Saint-Louis et la rue Saint-Laurent ou la rue Main, où traditionnellement l'est de Montréal rencontre l'ouest. La population de la circonscription est à 65 p. 100 francophone et comprend plusieurs minorités, dont la plus importante en nombre est celle des Portugais. Il y a aussi un nombre substantiel de Canadiens d'origine anglaise, grecque, espagnole, italienne, chinoise, et ceux de l'Est de l'Europe. A vrai dire, cette circonscription représente toutes les parties du monde.

● (1700)

La circonscription a été et demeure toujours une des régions qui reçoit le plus d'immigrants et, à mon sens, représente la mosaïque du Canada. La circonscription a déjà eu une population juive assez importante et a été immortalisée dans les écrits de Mordechai Richler. Avant d'aller plus loin, monsieur le président, je voudrais exprimer toute ma gratitude et toute ma reconnaissance envers la population de la circonscription de Laurier qui m'a accueilli si chaleureusement comme candidat, et qui m'a élu avec une très forte majorité. J'espère être à la hauteur du vote de confiance que la circonscription m'a accordé.

Monsieur le président, comme candidat faisant mes premiers pas en politique, j'ai constaté un état d'esprit d'impatience chez la population de ma circonscription, une impatience avec les gouvernements à tous les niveaux qui tardent à trouver des solutions à leurs problèmes. Comme exemple de ce que je veux dire, j'aimerais décrire la situation du logement dans ma circonscription. J'ai reçu une multitude d'appels depuis les élections de la part de plusieurs personnes dans la soixantaine qui, après 40 ans dans le monde du travail, veulent déménager dans des habitations à loyer modique. Ces personnes, dont plusieurs sont malades, demeurent dans ces logements à trois étages avec escaliers à l'extérieur qui nous sont familiers dans l'Est de Montréal. Ils ont de la difficulté à entretenir leurs logements qui sont souvent mal chauffés. Il y a pénurie de logement à loyer modique à Montréal, comme le disait un journal au printemps dernier constatant qu'il y avait environ 9,000 de ces unités qui étaient occupées, avec une liste d'attente de plus de 11,000 personnes.

Un problème connexe est le délabrement des maisons en général dans la circonscription. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a un programme d'aide à la remise en état de logements qui est administré par la ville de Montréal. Le besoin pour un tel programme est évident, parce que nos centre-ville ont besoin de renouveau. Cependant, les problèmes que j'ai constatés dans l'exécution de ce programme posent des questions sérieuses sur son efficacité.

Des locataires à faible revenu, dont certains qui demeurent dans leur logement depuis plus de 30 ans et dont certains sont malades et même souvent handicapés, ont été avisés que leurs baux seraient résiliés à une date imprécise dans l'avenir, quand l'approbation du gouvernement serait obtenue. Les propriétaires ne sont pas en mesure d'établir les nouveaux taux de loyer avant d'entreprendre la construction. Les locataires doutent que les projets soient jamais entrepris et que les propriétaires fassent plutôt des rénovations superficielles pour profiter des subventions du gouvernement à leurs dépens. Des associations de locataires ont été formées pour combattre ces projets ou pour proposer des solutions de rechange.

Monsieur le président, lorsque certains locataires sont déménagés et que les édifices sont devenus à moitié vacants les services se détériorent. Les propriétaires prétendent que les subventions actuelles ne sont pas assez élevées pour faire face aux dépenses de construction qui ne cessent d'augmenter, avec le résultat concret que les loyers plus élevés, après rénovations, empêchent plusieurs locataires à faible revenu de retourner dans leur logement. Il n'y a également aucune disposition pour reloger les locataires pendant la construction. De plus, il n'y a pas de coordination entre ce programme de remise en état et la

législation provinciale sur la location, qui ne permet même pas aux propriétaires de résilier des baux pour fin de rénovation. Il s'ensuit que les parties s'engagent dans des poursuites légales sans fin, lesquelles n'apportent aucune solution adéquate. J'applaudis la déclaration faite par le très honorable premier ministre dans ce débat, la semaine dernière, quand il a dit que son gouvernement accepterait de commencer des études, si cela pouvait conduire à des solutions préférables à celles proposées par le gouvernement. Je l'invite, ainsi que son ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à entreprendre une étude des moyens à prendre en vue de trouver des solutions à ce problème le plus rapidement possible, et à déférer cette étude au comité approprié de la Chambre.

Monsieur le président, le chômage est un autre problème majeur dans ma circonscription. Non seulement y a-t-il un besoin d'emploi, mais le problème va encore plus loin, car nous faisons face à ce qui est appelé du chômage structurel. Il me semble que les jeunes hommes et les jeunes femmes qui sortent des écoles secondaires et des Cégeps n'ont pas une instruction satisfaisante. Ils ne savent pas comment trouver un emploi et ils ont souvent des connaissances dans des domaines où il n'y en a pas. Je me souviens, il y a quelques années, avoir entendu quelqu'un dans l'industrie de l'aviation me dire que sa compagnie avait un grand besoin d'ingénieurs dans ce domaine. Malheureusement les écoles du Québec n'avaient pas un seul diplômé dans cette compétence cette année-là. La Canadair a eu le même problème avec le succès de son programme *Challenger* dans les quelques dernières années, et elle a été obligée d'inaugurer des programmes d'entraînement pour les travailleurs non spécialisés.

Monsieur le président, comment ne pas comprendre l'impatience d'une population face à ces difficultés constantes et face à des faits inacceptables comme la grève des manutentionnaires de grain dans le port de Montréal, laquelle dure déjà depuis cinq mois, et une grève de transport qui paralyse toute la ville. Si l'honorable ministre du Travail (M. Alexander) était ici, j'aimerais bien lui demander combien de temps il va attendre avant de prendre des mesures vis-à-vis de cette grève dans le port de Montréal. C'est une question qui a déjà été posée à plusieurs reprises à la Chambre. Nous savons tous que nous demeurons dans un grand pays, qui n'a pas d'égal dans le monde quant aux ressources naturelles, et on devrait se demander pourquoi on n'apporte aucune solution à ces problèmes.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'ai des inquiétudes à propos du nouveau gouvernement. Il affirme qu'il veut instaurer une administration efficace et éliminer le gaspillage. Pendant la dernière législature, le gouvernement avait pris d'importantes mesures en vue d'apporter une telle réforme, comme un ministre conservateur l'a lui-même reconnu. Je crains cependant que le gouvernement ne supprime de bons programmes et ne congédie des employés compétents simplement pour être fidèle à sa philosophie doctrinaire. D'ailleurs, il l'a déjà fait. Nous perdons maintenant des services très utiles qui avaient été établis par le gouvernement fédéral au cours des 16 dernières années.

La Commission de lutte contre l'inflation a fait l'objet de bien des critiques, mais elle a accompli beaucoup, comme on s'en rendra compte à l'avenir. J'ai lu cet été une publication de la Commission intitulée «L'inflation et la politique économique», qui a, je pense, été remise à tous les députés. Les auteurs de ce rapport soulignent les limitations de la politique économique. A cause du temps que met l'économie à réagir aux stimulants monétaires et fiscaux, les auteurs préconisent plutôt une politique d'expansion graduelle. Selon eux, il faudrait utiliser des mesures sélectives pour contrer les faiblesses de l'économie, par exemple, pour lutter contre le chômage structural, dont j'ai parlé plus tôt, et développer certaines industries. A cause de sa philosophie doctrinaire, le gouvernement actuel n'a pas tenu compte de ce conseil. Au lieu d'améliorer les programmes qui avaient été mis au point après beaucoup de recherches et après consultation d'experts dans bien des domaines, il a gaspillé ses ressources en affectant deux milliards de dollars par année à un programme de logement qui, comme tout le monde le sait, n'en est pas vraiment un.

Un autre programme important qui a été touché par les réductions budgétaires est le programme Canada au Travail, qui fournissait auparavant des emplois et des services sociaux concrets dans ma circonscription et dans bien d'autres régions qui ont un taux de chômage élevé. J'ai reçu des douzaines d'appels téléphoniques, notamment de personnes âgées qui sont troublées par cette décision parce qu'elles profitaient du programme par le passé et se retrouvent sans ressources pour les mois à venir. J'exhorte le gouvernement à ramener le programme à son niveau original. Malheureusement, j'ai l'impression que mes remarques et celles de mes collègues tombent dans le désert.

● (1710)

Nous, Québécois, sommes angoissés à la pensée du référendum. Cette perspective affecte notre vie quotidienne. La loi 101 a semé la confusion dans l'esprit de nombreux Canadiens anglais du Québec et du Canada qui ont peine à réconcilier l'apparente contradiction entre un Québec unilingue et un Canada bilingue. Les initiatives du Parti québécois pour transférer le fardeau du bilinguisme, pour reprendre sa terminologie, et donner au Québec un visage français ont créé des tensions et provoqué des pertes et des difficultés économiques. Certains aspects de la loi 101 vont manifestement trop loin et seront modifiés par un gouvernement libéral, mais les Canadiens anglais doivent comprendre le souci qu'ont les Canadiens français d'assurer la survie de leur langue, de même que les conséquences économiques que celle-ci a eues pour eux jusqu'à maintenant.

La plupart des Canadiens se révoltent à l'idée d'être obligés par la loi d'envoyer leurs enfants à l'école française, mais dans bien des cas, les Canadiens français ont été forcés d'apprendre l'anglais pour gagner leur vie, ce qui, en fait, revient au même. En outre, quelle que soit la loi sur la langue qui soit adoptée et même si le Québec accédait à l'indépendance, tout Canadien français désireux de se tailler une place dans l'un quelconque de très nombreux domaines devra apprendre l'anglais.

Peut-être qu'aucune politique du parti libéral n'a été aussi controversée et mal comprise que les efforts du précédent gouvernement pour inculquer aux Canadiens français le sens de l'appartenance au Canada, et, pourtant, nulle autre politique n'a été plus vitale pour la survie de notre pays. Je dois avouer que j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi ce n'est qu'à contre-cœur que certains Canadiens anglais accueil-

lent la présence des francophones dans notre pays. Je suis fier de nos deux principales langues. Lors d'un voyage à l'île du Cap-Breton il y a quelques années, j'ai été agréablement surpris de constater que dans un certain nombre de villages francophones le long de la côte, les gens avaient réussi, en dépit de tous les obstacles qu'ils avaient rencontrés, à conserver leur langue, leur culture et leur tempérament. La langue française dans les provinces autres que le Québec fait songer à une fleur que les Canadiens devraient chérir.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau), dans un discours qu'il a prononcé en avril 1977 à Winnipeg devant l'Association canadienne des radiodiffuseurs, a tenté d'expliquer à son auditoire les objectifs de la politique de son gouvernement en matière linguistique. Il a alors souligné qu'il aurait souhaité que le gouvernement n'ait jamais utilisé le mot «bilinguisme» à propos de sa politique des langues officielles, car il semblerait que ce terme laisse croire qu'on voudrait que tous les Canadiens apprennent les deux langues. Il a également ajouté:

Telle n'est absolument pas notre intention. Ce que nous avons institué est simplement un programme permettant l'égalité entre les deux langues, dont l'une ou l'autre est parlée virtuellement par chaque Canadien.

En essayant d'expliquer ce qu'une langue signifie pour les gens qui la parlent, il a déclaré ceci:

Comme vous, quand vous parlez anglais, quand un Québécois parle français, il le fait naturellement et automatiquement—un peu comme quand il respire. C'est précisément pourquoi la langue est si importante. Restreindre l'usage de sa langue à quelqu'un, c'est en quelque sorte l'empêcher de respirer. Quand on ne peut parler sa langue, on a la sensation d'étouffer, un peu comme si on s'asphyxiait.

Ce discours a été prononcé quelques mois après l'élection du Parti Québécois. Notre chef a également essayé d'expliquer pourquoi les Québécois avaient voté comme ils l'ont fait. Il a fait allusion aux possibilités d'avancement qui ont été refusées aux Canadiens-français dans le secteur privé. Il a essayé d'expliquer pourquoi le conflit des contrôleurs de la circulation aérienne était devenu un tel symbole pour les Québécois. Il a dit qu'à son avis, c'était dû en grande partie au fait que le secteur de l'aviation, le plus visiblement moderne et axé sur l'avenir, semblait dire aux Québécois qu'ils ne pourraient peut-être jamais envisager faire ce travail en français au Québec, alors que partout ailleurs dans le monde, les gens effectuent normalement ces mêmes tâches dans leur propre langue.

Il a déclaré qu'au Québec, il faudrait que le secteur privé crée de plus nombreuses possibilités pour les Canadiens-français de travailler et de gravir les échelons en français uniquement. A l'échelle nationale, les grandes entreprises et les autres organismes privés devraient faire une plus grande place aux Canadiens-français qui parlent anglais et leur confier plus de pouvoirs. Il faudrait aussi que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales offrent de plus nombreux services administratifs et éducationnels en français, dans les régions où il exixte une importante minorité francophone. Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, était prêt à partager les coûts en cette matière. Notre chef a terminé en disant que notre pays ne pouvait rester uni que si les Canadiens-français ont le désir et la possibilité de participer pleinement à la société canadienne.

Il est évident que le ministre de l'Éducation de l'Ontario, M^me^ Stephenson, n'a pas entendu ces paroles très importantes puisqu'elle a refusé d'établir une école française distincte à Penetanguishene, en disant que cela était trop coûteux. Il est aussi évident que certaines des industries qui ont quitté le Québec ces dernières années ne les ont pas entendues ou ont feint de ne pas les entrendre. Elles ont en définitive fait un grand tort au pays.

La semaine dernière, le Commissaire aux langues officielles signalait que les Canadiens de langue française devaient se sentir véritablement chez eux au Canada, autrement le pays ne survivrait pas. M. Yalden disait en effet:

La réforme linguistique n'est pas qu'une solution possible pour le Canada, elle est une condition essentielle. Sans elle, il ne peut y avoir de Canada, du moins pas dans la forme que nous lui connaissons.

Malgré les grands efforts du chef de mon parti et de son gouvernement, le Canada fait actuellement face à la plus grande crise de son histoire, une crise qui intéresse tous les Canadiens et non seulement ceux qui habitent au Québec. Dans le discours qu'il a prononcé dans le cadre du débat sur l'Adresse la semaine dernière, le très honorable premier ministre (M. Clark) a déclaré que tous les députés de la Chambre avaient le devoir de parler à la population du Québec de la force du Canada et de la nécessité de préserver la Confédération. J'ajouterai respectueusement qu'à mon avis, ce devoir s'étend à tout le pays. Chaque député à la Chambre a le devoir d'expliquer la réalité canadienne à ses électeurs parce qu'en fin de compte, comme la Commission Pepin-Robarts l'a dit, nous ne sortirons de notre crise de l'unité nationale que si tous les Canadiens changent d'attitude. Depuis un certain temps, j'ai la conviction que ce n'est que par la conciliation, la générosité, la clairvoyance et la volonté de tous les Canadiens que le Canada pourra survivre et prospérer.

Mais, comme notre chef l'a fait remarquer, il se peut que notre problème linguistique ne soit qu'une manifestation d'une crise beaucoup plus grave, celle de la volonté nationale. Nous sommes aujourd'hui témoins de la balkanisation de notre pays parce qu'il n'y a plus d'intérêt national, mais seulement l'intérêt des provinces. Les tenants de la décentralisation rejettent étourdiment les arguments de notre chef en affirmant qu'ils n'ont aucune application pratique. Lorsque notre chef était premier ministre, on l'a souvent accusé d'être indifférent aux exigences de certaines parties du pays et de ne voir les choses que sous un seul angle. Je suis d'accord avec un député du gouvernement qui a dit la semaine dernière que les Canadiens de l'Ouest avaient jugé notre chef très sévèrement et que l'histoire le jugerait avec beaucoup plus de magnanimité et d'objectivité.

Notre pays n'est pas aussi facile à gouverner que le croyait le gouvernement actuel lorsqu'il était dans l'opposition. Les solutions ne sont pas si simples, comme il s'en aperçoit maintenant. J'exhorte le très honorable premier ministre à tenir compte des avertissements donnés par notre chef. De nombreux Canadiens commencent à se demander quelles chances le Canada a de s'en sortir.

Pour ceux qui pensent que l'intérêt national n'a pas d'application pratique, j'aimerais rappeler à la Chambre les obstacles à la libre circulation du capital et de la main-d'œuvre qui ont été récemment dressés dans notre pays. Au cours de ma campagne électorale, j'ai rencontré un certain nombre de travailleurs de la construction de ma circonscription qui avaient l'habitude de travailler en Ontario lorsque la construction ralentissait au Québec. A cause de la guerre de la construction entre les deux provinces, il ne peuvent plus le

faire. C'est un domaine qui relève, je crois, du ministre du Travail (M. Alexander) et je lui demanderais de faire tout en son pouvoir pour rétablir la libre circulation de la main-d'œuvre dans l'intérêt de tous les travailleurs canadiens.

Si vous le permettez, j'aimerais suggérer une politique qui pourrait être extrêmement avantageuse pour tout le pays. Tous les Canadiens savent que la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique a joué un rôle essentiel dans l'établissement d'une nation s'étendant d'un océan à l'autre. Il était indispensable de disposer d'un moyen de transport économique et efficace. Le monde actuel doit se battre pour trouver suffisamment d'énergie pour répondre à ses besoins alors que le Canada se bat pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Malgré nos vastes ressources énergétiques, ce problème ne nous est pas étranger comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) l'a découvert depuis quelques semaines ou quelques mois.

Nous devrions peut-être employer les bénéfices tirés de nos ressources énergétiques pour établir un réseau de transport interurbain ultra rapide qui permettrait d'économiser l'énergie et de fournir des emplois. En même temps, les investissements dans des secteurs utilisant des techniques de pointe contribueraient certainement à augmenter nos exportations. Je crois qu'en 1977 les subventions accordées par le gouvernement aux services non rentables de transport de voyageurs s'élevaient à environ 196 millions de dollars. Les États-Unis dépenseront 800 millions au cours de l'année financière 1979 pour subventionner l'Amtrak. Pour les gens qui pensent que c'est suffisant pour un pays de cette taille, je voudrais dire à combien s'élèvent les subventions accordées dans les pays européens et le Japon pour les services ferroviaires interurbains. La Grande-Bretagne a dépensé 700 millions de dollars en 1978, la France, 900 millions, l'Italie, 1 milliard et demi et le Japon, 4.1 milliards. Faut-il s'étonner que les Nord-Américains, et plus particulièrement les Canadiens, soient ceux qui utilisent le plus d'énergie par habitant au monde.

● (1720)

Je représente, comme d'autres à la Chambre, une génération de Canadiens qui ont grandi dans les années 1960. Nous avons entendu parler pendant des années et des années de la magnificence du Canada, de son potentiel, de sa population, de ses abondantes ressources, de ses océans, de ses terres agricoles et de ses villes. J'aimerais dire à la Chambre au nom de ma génération que nous estimons qu'il est temps d'agir.

Un collègue libéral, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), a dit au début de la semaine qu'il était embarrassant d'avoir à admettre aux étrangers que notre constitution était encore en Angleterre. Je suis d'accord avec lui. Il est temps de rapatrier notre constitution. Il est temps de la modifier de façon à donner aux provinces ce qui est légitimement leur, tout en tenant compte de l'intérêt national. Nous devons régler ces choses de façon à pouvoir commencer à nous épanouir. Nous voulons que la Chambre et nos gouvernements nous montrent la voie. Je ne veux pas siéger ici dans 15 ans et entendre encore ressasser les mêmes arguments qu'on nous sert depuis dix ans, surtout de ce côté-ci de la Chambre.

En dépit des divergences d'opinion que nous pouvons avoir, nous croyons tous en l'avenir du Canada. Nous nous sentirons parfois découragés, mais cela ne devrait pas diminuer notre ardeur. J'ai déjà lu une déclaration de Walter Cronkite qui explique peut-être pourquoi je suis devenu député. Je suis certain que des motifs semblables ont inspiré d'autres députés, et j'aimerais lire ce qu'il a dit. Alors qu'on lui demandait quels conseils il donnerait aux jeunes sortant des écoles aujourd'hui à une époque où un diplôme n'a plus la même valeur qu'autrefois, il a répondu ceci:

> Je leur dis . . . que les défis sont si immenses que c'est un crime et un péché de ne pas essayer de relever ces défis et de trouver des solutions pour résoudre les problèmes . . . on aurait toute raison d'être pessimistes au sujet de l'état du monde et la survie de l'homme . . . (les jeunes) peuvent être très cyniques. Ils vous disent «Pourquoi se battre, tous les moyens sont bons pour obtenir ce que je veux» ou abandonner—mais sans s'attaquer aux problèmes. C'est pourquoi ils devraient le faire, ce serait même enivrant de s'attaquer aux problèmes—c'est ce que je leur dis. Cela devrait leur apporter beaucoup de joie d'essayer d'améliorer les choses.

Faisons face à ces défis avec confiance et détermination, monsieur l'Orateur. Merci.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur. Permettez-moi d'exprimer la fierté que je ressens de contribuer modestement au nouveau gouvernement et de représenter Edmonton-Strathcona. Comme les autres députés, non seulement j'ai ainsi l'occasion d'exposer ici ce qui préoccupe mes commettants, mais j'espère pouvoir apporter un peu d'idéal juvénile dans l'étude de certaines questions nationales.

La semaine dernière, un député d'en face a dit que les conservateurs étaient tellement occupés à prêcher le bien qu'ils avaient oublié ce qui était bon. Monsieur l'Orateur, je ne peux accepter que l'on distingue ce qui est bien de ce qui est bon. Hélas, au cours des dernières années, on n'a pas tenu compte de ce principe fondamental dans la gouverne de notre pays. Les conséquences ont été graves si bien que le nouveau gouvernement a hérité de toutes sortes de questions brûlantes, des problèmes qui nous affectent tous non seulement en tant que simples citoyens, mais en tant que membres d'une société libre et démocratique.

Les difficultés que le Canada éprouve aujourd'hui ne peuvent évidemment pas toutes être imputées à nos anciens gouvernements. Comme le reste du monde entier, nous vivons les dilemmes qui se posent à l'homme moderne. Notre époque est caractérisée par l'érosion des traditions et des valeurs anciennes. Si les espoirs sont sans limite, par contre les moyens sont de plus en plus limités. Chose plus grave, il arrive assez souvent que ceux qui gouvernent les peuples, ceux qui appliquent les lois, ont perdu la foi dans leur propre légitimité.

Faut-il alors s'étonner que les citoyens remettent en cause la légitimité des lois. Il faut donc, pour rétablir la confiance et la foi dans la légitimité du gouvernement, que toutes les décisions gouvernementales s'inspirent de ce que nous croyons être bien et non pas simplement de ce que nous croyons opportun.

Ce qui compte dans ces décisions, ce n'est pas d'appliquer les principes progressistes conservateurs, libéraux ou autres, mais de bien juger des mesures à prendre pour régler les problèmes.

A mon avis, et de l'avis de la majorité de mes commettants, l'inflation chronique est le plus pressant de ces problèmes, parce qu'elle réduit à néant les épargnes, appauvrit les retraités, enrichit les spéculateurs, taxe les nombreux citoyens acharnés au travail, décourage l'investissement privé et la production, et enfin, nuit à la compétitivité des entreprises.

Helmut Schmidt, le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, a déclaré que «l'inflation était une maladie mortelle dans l'éco-

nomie des pays». Les symptômes de cette maladie sont manifestes à la fois dans la nation et dans l'action de son gouvernement. L'inflation a également causé beaucoup de torts au chapitre de la moralité. Témoin de l'insouciance des consommateurs, l'insécurité sous-jacente à cette insouciance, le relâchement du sens des responsabilités à tous les niveaux de la société et le manque de respect croissant envers les piliers de la société, notamment les parents.

Les symptômes de l'inflation sont manifestes dans l'hésitation de notre gouvernement à accepter les trois dernières augmentations du taux d'escompte par la Banque du Canada, et qui nuisent de plus en plus au citoyen ordinaire, au propriétaire de maison, à l'agriculteur et à l'homme d'affaires.

En fait, monsieur l'Orateur, nous réagissons aujourd'hui à une situation qui a été créée au cours des six ou sept dernières années; durant ce temps-là, notre gouvernement fédéral a dépensé plus d'argent qu'il ne lui en revenait, a remboursé ses dettes en empruntant ailleurs, et a intentionnellement augmenté la quantité de papier monnaie. Le gouvernement précédent voulait bien faire et améliorer le sort des Canadiens, mais il n'a pas donné le bon exemple aux Canadiens.

Nos principaux problèmes d'ordre économique découlent en bonne partie des tendances inflationnistes des lignes de conduite du gouvernement précédent, selon lesquelles on encourageait les citoyens à dépenser beaucoup et à épargner peu. L'impôt fédéral, les politiques budgétaires et monétaires favorisaient la consommation immédiate aux dépens de l'investissement pour le futur. La diminution de la production de la main-d'œuvre active en est le résultat et se traduit par une diminution de la croissance réelle et par la résurgence des attentes. Nous devons attribuer cette situation à la trop grande quantité d'argent disponible pour l'achat de produits trop peu nombreux.

Entre 1968 et 1978, la masse monétaire canadienne, telle que définie par «M1», s'est accrue d'environ 160 p. 100. Au cours de la même période, la croissance économique réelle de notre pays a été d'environ 54 p. 100. L'indice général des prix a grimpé de 106 p. 100, un pourcentage très près de celui de l'accroissement de la monnaie mise en circulation dans de vaines tentatives pour stimuler artificiellement l'activité économique.

Nous devons tous nous demander, de part et d'autre de la Chambre, pourquoi le gouvernement précédent a permis que la masse monétaire s'accroisse à un point tel que le gouverneur de la Banque du Canada doit maintenant parler de mettre un frein à cette tendance. L'une des principales raisons de cette politique, c'était, bien sûr, la nécessité de financer la dette fédérale sans cesse croissante en raison des déficits incessants. On aurait tort de blâmer la Banque du Canada pour ces déficits. Entre 1968 et 1978, les dépenses fédérales ont presque quintuplé.

Les Américains trouvent alarmant leur déficit de 30 milliards de dollars, et, pourtant, toutes proportions gardées, le nôtre est d'environ trois fois supérieur au leur. En devises américaines, le déficit canadien s'élèverait à quelque 110 milliards de dollars.

Après les élections, environ 39 p. 100 des personnes interrogées lors d'un sondage d'opinion ont exprimé l'avis que la hausse des prix, ou l'inflation, était le problème le plus grave dans notre pays. Notre déficit est trop élevé, et l'une des principales tâches du gouvernement, c'est de le réduire. Notre gouvernement s'est engagé à réduire les dépenses gouvernementales, mais il devra vraiment se montrer inflexible s'il veut venir à bout de ce déficit. On doit s'attaquer à la véritable cause de l'inflation. Il faut non seulement réduire les dépenses déficitaires, mais l'on doit également mettre fin à l'expansion excessive de la masse monétaire.

● (1730)

En tant qu'avocat, je crois qu'il est bon de consulter les précédents, surtout quand ces derniers sont particulièrement révélateurs. L'économie de l'Allemagne de l'Ouest est d'une solidité à toute épreuve. En 1978, son surplus commercial s'élevait à 21 milliards de dollars. On prévoit un taux de croissance du PNB de plus de 4.5 p. 100 en 1979. On ne s'attend pas à ce que le taux d'inflation dépasse 4 p. 100. Helmut Schmidt croit que le plus grave des grands problèmes mondiaux consiste—je le cite librement—à consommer plus que l'on ne produit et à combler l'écart en imprimant des billets. Je pense que nous devrions suivre les conseils du chancelier Schmidt. Bon nombre d'économistes, des États-Unis et du Canada, sont du même avis que M. Schmidt.

Ils proposent des solutions qui comprennent entre autres les mesures suivantes. Premièrement, assurer la continuité dans les programmes de croissance modérée de la masse monétaire; deuxièmement, offrir des stimulants fiscaux à long terme pour favoriser l'épargne et l'investissement; troisièmement, tâcher d'équilibrer le budget et décourager les dépenses excessives à la consommation; quatrièmement, réduire les dépenses gouvernementales; cinquièmement, abroger les règlements gouvernementaux qui ont des effets nuisibles et causent du gaspillage; et sixièmement, réduire l'influence globale du gouvernement sur l'économie afin d'encourager l'initiative personnelle et la concurrence dans les secteurs privés. L'orientation que le nouveau gouvernement propose dans le discours du trône suit de près ces propositions.

Tout comme d'autres députés de tous les partis, j'imagine, la dernière augmentation du taux d'escompte me laisse perplexe. Les Canadiens empruntent désormais à un taux d'intérêt réel qui est le plus élevé de toute l'histoire du Canada—bien plus élevé qu'aux États-Unis où l'inflation atteint maintenant environ 14 p. 100, qui au Canada est d'environ 9 p. 100. Je sais que les États-Unis doivent s'efforcer de garder leurs taux d'intérêts nominaux au-dessus du taux d'inflation. Mais s'il arrivait que le taux d'inflation de ce pays atteigne, par exemple, 30 p. 100 suite à de mauvaises politiques fiscale, énergétique ou monétaire adoptée à Washington, faudrait-il que le taux officiel d'escompte au Canada passe automatiquement à 33 ou 34 p. 100 également?

Je sais que notre banque centrale prétend que ces augmentations sont nécessaires pour que notre dollar garde sa valeur sur les marchés de change étrangers. Cependant, la différence entre les taux d'inflation entre nos deux pays devrait inévitablement faire monter notre dollar par rapport au dollar américain. Quant aux difficultés que nous éprouvons avec notre balance des paiements, je suis persuadé qu'il y a probablement des remèdes plus élémentaires que des mesures correctives monétaires, comme par exemple l'exportation d'une partie de notre gaz naturel excédentaire, l'acheminement de plus grandes quantités de grain destiné à l'exportation, etc.

Bref, monsieur l'Orateur, je crois que l'inflation a entièrement anéanti la crédibilité du gouvernement précédent et a provoqué la dévalorisation du dollar canadien. Les emprunts effectués par le gouvernement dans le passé servaient principalement à dissimuler un rendement économique inepte et à raviver délibérément l'inflation. Nous avons en l'occurrence un exemple frappant où l'opportunisme a primé. Le nouveau gouvernement doit s'attaquer à une énorme tâche. Il lui faudra beaucoup d'efforts et de courage pour restreindre les dépenses. Néanmoins, c'est là une tâche essentielle. Otmar Emminger, chef de l'établissement qui correspond en Allemagne de l'Ouest à la Réserve fédérale aux États-Unis a déclaré que l'inflation est comme un dictateur: il faut la combattre avant qu'elle ne soit établie, car il est alors trop tard.

Après la situation économique, le plus grave problème qui préoccupe la population d'Edmonton-Strathcona semble être un taux croissant de délits d'agression dans l'Ouest, notamment à Edmonton. D'après les chiffres de Statistique Canada pour 1977, un plus grand nombre de délits d'agression ont été perpétrés à Edmonton que dans n'importe quelle autre ville canadienne. Le taux de ces délits par habitant était deux foix plus élevé que la moyenne pour le Canada en général. De 1977 à 1978, par exemple, les meurtres à Edmonton ont au moins augmenté de 85 p. 100.

Dans l'ensemble du Canada on constate également un accroissement des délits, comme le prouve le taux national qui a augmenté d'environ 152 p. 100 depuis seize ans mais les délits d'agression eux ont presque doublé. Le phénomène troublant c'est que le taux des délits a augmenté rapidement durant une période où les Canadiens jouissaient d'un niveau de vie qui s'améliorait rapidement et de services sociaux. Comment peut-on expliquer cela?

Charles E. Silberman, auteur de l'ouvrage *Criminal Violence, Criminal Justice*, publié assez récemment, fait remarquer que la plupart des délits sont commis par des jeunes âgés de 14 à 25 ans. Silberman croit que beaucoup de ces adolescents commettent des crimes parce que le contrôle social exercé par les adultes s'est affaibli.

J'ai souvent remarqué que nous vivons une époque où les valeurs traditionnelles sont remises en question. C'est également vrai de notre justice pénale. Après tout, notre système judiciaire ne fait que sanctionner les valeurs sociales. Le droit criminel était à l'origine fondé sur le principe que les citoyens participent au contrat social pourvu que la société leur garantisse la vie, la dignité et le droit à la propriété privée ou, du moins, qu'elle en assure la protection. Au cours de la dernière décennie, plus spécialement, notre système judiciaire a attaché moins d'importance à la réforme au profit de la rééducation, en se basant sur les convictions des sociologues qui prétendent que la plupart des crimes prennent racine dans le milieu, dans l'environnement. Le concept de la rééducation s'est indubitablement révélé un échec. En 1970, on savait déjà que les pénitenciers n'étaient pas un moyen de réforme efficace. Les mêmes visages revenaient devant les tribunaux avec une régularité remarquable.

Nous nous rendons également compte maintenant que les lois relatives à la libération conditionnelle ne sont pas très efficaces non plus. Une étude de la remise en liberté conditionnelle des détenus effectuée en 1974 par le bureau du solliciteur général a démontré que 53.7 p. 100 des individus remis en liberté retournaient en prison dans les cinq années suivant leur libération.

Je crois pouvoir dire en toute justice que les Canadiens sont de plus en plus d'avis que le traitement en douceur de criminels violents condamnés, et j'insiste sur le terme «violents», a contribué à la hausse effarante du taux de criminalité. Ce qui est encore plus important, c'est que les Canadiens ont de plus en plus peur des criminels, une crainte qui se transforme graduellement en une haine viscérale.

Toute société qui ne punit pas assez sévèrement le crime et qui ne dédommage pas les victimes s'expose à voir ses citoyens devenir eux-mêmes des justiciers. Voyez l'augmentation du nombre de Canadiens favorables à la peine capitale.

Notre système pénal constitue la trame de notre tissu social. Il s'ensuit mon avis que les gens agissent en partie en fonction de l'opinion que la société a de leurs actes. Le criminel qui bénéficie d'une sentence trop clémente par rapport à la gravité de son forfait pensera que la société ne considère pas son acte comme une violation trop grave des règles sociales. Est-ce que le fait de punir plus sévèrement les crimes violents, ou celui de récompenser ceux qui ne commettent pas de crimes serait un moyen de dissuasion efficace?

Le cynisme et l'indifférence vis-à-vis du bien et du mal sont les produits d'une société qui s'intéresse moins à ceux qui respectent ses lois qu'à ceux qui les enfreignent. Il faut trouver le moyen de guider les citoyens, en particulier les jeunes pour leur inculquer le sens du comportement social. Le point de départ, c'est bien entendu la cellule familiale et le système éducatif. Il faut que notre appareil judiciaire renforce nos institutions par des mesures qui assurent tout d'abord que les sentences soient à la mesure de la gravité des crimes commis; il faut ensuite faire la distinction entre les professionnels du crime et délinquants d'occasion; et enfin il faut appliquer des règles de bon sens dans le domaine de la libération conditionnelle et de la libération sous caution.

[*Français*]

La dernière question sur laquelle je veux attirer l'attention de la Chambre est celle qui se rapporte à notre Constitution. Le référendum québécois, qui viendra avec les désaccords provinciaux récents, rendra très urgents les problèmes rattachés à la nature du fédéralisme canadien, comme cela est expliqué dans notre Constitution. Le dernier siècle a évidemment apporté des changements draconiens dans l'organisation du Canada. La croissance de l'innovation technologique et la diversité qui augmentent au sein du Canada ont nécessité des changements dans le rôle des gouvernements. Ces changements ont été accompagnés par une confusion croissante au sujet des relations entre les gouvernements national et provinciaux.

Les politiques du dernier régime ont été envisagées par plusieurs Canadiens, spécialement par ceux de l'Ouest du Canada et du Québec comme étant nocifs au vrai système fédéraliste. Les conséquences de ces dernières politiques indiquent que plusieurs citoyens considèrent Ottawa comme un monolithe insensible aux besoins provinciaux, tel que proposé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il devient encore plus visible que les provinces sont peu disposées à devenir un État unitaire très centralisé, du genre de la France ou de la Grande-Bretagne. Les provinces pensent que sous ces conditions la valeur du langage, les traditions

culturelles et l'état économique qui varient selon la Constitution du pays, deviendraient causes d'opposition et de débat. Elles croient aussi que ceci serait très mauvais pour l'unité du pays.

Le point de vue «centraliste» du Canada, qui voit les provinces comme des créations du Parlement canadien, a bien été réfuté par le Comité judiciaire du Conseil privé depuis 1892, lorsqu'il a rejeté l'argument «centraliste» dans le cas de la Banque des provinces Maritimes, en retenant l'intention de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui n'était pas de souder toutes les provinces en une seule, ni subordonner les gouvernements provinciaux à une autorité centrale.

Un pays de la grandeur du Canada ne peut pas être gouverné par l'ordonnance d'Ottawa seulement. Si ce n'était pas un système fédéral, comme une chaîne avec dix anneaux, il serait désuni. L'économie du Canada ne peut pas avoir comme but de nourrir le Centre. Une chaîne peut être solide seulement si les anneaux sont forts.

Quant au Québec, la question de résolutions efficaces au niveau provincial est essentielle. Dans sa composition culturelle et linguistique, le Québec a besoin de sa structure juridique et politique pour se défendre et demeurer partie du Canada. Peu de Québécois pensent que les changements pour la Constitution proposés par l'ancien régime avaient été basés sur un désir de protéger les droits provinciaux, lorsque effectivement rien n'a été fait par ce régime au cours des huit dernières années, pour favoriser la position constitutionnelle des provinces dans la Confédération.

Quelles que soient les erreurs du passé, il est temps pour tous les Canadiens d'exprimer leur dévouement au Québec. Le Canada et le Québec ont besoin l'un de l'autre si les Canadiens veulent continuer à démontrer que les citoyens de différentes cultures et d'origine peuvent édifier un pays qui fasse l'envie du monde entier. Si on le défaisait maintenant, comme le premier ministre précédent l'avait déjà dit, ce serait un «péché contre l'humanité». Il est très facile pour nous, Canadiens, qui avons ce même sentiment de reconnaître que c'est nécessaire d'effectuer des changements en vue d'obtenir un équilibre réaliste entre le niveau provincial et le niveau fédéral.

Lorsqu'on considère les changements à la Constitution qui aideraient l'unité nationale, il serait bon de retenir les facteurs suivants: les inégalités régionales, la réforme du Sénat, le pouvoir d'achat du gouvernement; il serait bon également de faire figurer la Cour suprême dans la constitution et la Déclaration canadienne des droits. Le nouveau gouvernement Clark reconnaît qu'un vrai système fédéral exige que des consultations aient lieu entre les gouvernements responsables lors de conférences fédérales-provinciales. Aussi, il reconnaît que les provinces doivent avoir une assise suffisamment étendue pour établir l'infrastructure efficacement institutionnelle et économique de leurs propres économies, en vue de mieux répondre à leurs besoins de développement.

● (1740)

[*Traduction*]

J'ai effleuré trois problèmes qui, si on ne s'en occupe pas, pourraient menacer directement les principes fondamentaux de notre société.

En ce qui concerne l'inflation, le dilemme dans lequel nous nous trouvons est le suivant: les méthodes dont s'est servi le gouvernement précédent pour atténuer les tensions économiques sont celles qui sont le plus susceptibles d'ébranler les fondements même de notre système social. A mon avis, dans une large mesure, ces méthodes ont détruit notre confiance en notre monnaie, l'instrument d'échange par lequel nous faisons toutes nos transactions économiques.

Selon Abraham Lincoln, on ne crée pas la prospérité en décourageant l'épargne... On n'aide pas l'ouvrier en destituant son patron... La sécurité ne repose pas sur l'emprunt... On ne façonne pas la personnalité et le courage d'un homme en le privant de toute initiative et de toute indépendance. On n'aide pas quelqu'un à long terme en faisant à sa place ce qu'il peut faire lui-même.

En ce qui concerne le crime nous ne devons pas perdre de vue que l'ordre public est affaire de civilisation. La société qui est incapable de restreindre l'activité des criminels ne saurait maintenir l'ordre social. Le crime met donc en péril l'ordre social tout autant que les régimes totalitaires.

Le droit criminel ne saurait à lui seul engendrer une société honnête. Cependant, il contribue à établir le cadre dans lequel la société peut évoluer.

Enfin, pour ce qui est de la constitution, nous devons nous souvenir que dans un certain sens, il s'agit d'une communication des gouvernés à leurs gouvernants sur la façon dont ils affirment leurs droits et leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral doit être ouvert au véritable esprit de la constitution et reconnaître qu'il a un rôle de partenaire à jouer aux côtés des provinces dans la gestion de notre pays.

Il n'existe pas de solutions faciles aux problèmes que je viens de signaler. Il n'existe pas non plus de nouvelles doctrines miraculeuses ni de remèdes universels, seulement des choix difficiles et parfois déplaisants. Ce ne sont ni les spécialistes ni les théoriciens qui arriveront à régler ces problèmes. Ceux qui peuvent les régler, ce sont les gens qui savent regarder la réalité en face et qui savent que c'est en poursuivant un idéal de justice qu'on peut arriver au bien. En tant que représentant des Canadiens, le gouvernement actuel a le devoir de poursuivre cet idéal.

Face au péril grave qui résulte de l'inflation chronique, de la montée du crime et des atteintes à l'unité nationale, les Canadiens et le nouveau gouvernement doivent reconnaître qu'il est temps de se montrer fort, généreux, compréhensif et déterminé.

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à me joindre à beaucoup d'autres députés pour féliciter les deux nouveaux députés qui ont parrainé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je reconnais que les députés de Érié (M. Fretz) et de Cardigan (M. MacDonald) se sont bien acquittés de leur tâche et je sais que leurs électeurs seront très fiers d'eux. A l'ouverture de la législature, cette journée chargée de traditions, tous les députés à la Chambre souhaitaient leur succès, et ils ne nous ont certes pas déçus.

Je veux aussi dire la fierté que je ressens, à titre de député du Nord de l'Ontario, du fait que l'un des nôtres, le député de Sudbury (M. Jerome), occupe de nouveau le fauteuil de l'Orateur. J'ai eu le privilège d'être associé à M. l'Orateur pendant la trentième législature à titre de vice-président des comités pléniers. Ce fut non seulement une expérience agréable à tous égards, mais aussi une excellente occasion de m'initier à tous les arcanes des procédures parlementaires, ces mystères qui n'ont pas de secret pour les gentilhommes du

parquet qui souvent, nous révèlent ce que nous devons savoir. Pendant cette année au cours de laquelle j'ai travaillé aux côtés de M. l'Orateur, j'ai appris à respecter sa vivacité d'esprit et à apprécier ses nombreux talents.

J'aborde maintenant ma douzième année à titre de membre de cette grande institution de la démocratie, le parlement fédéral du Canada.

M. Alexander: Promotion de 68.

● (1750)

M. Penner: Le ministre du Travail (M. Alexander) parle de classe de 68. Certes, ce n'est pas beaucoup comparativement à d'autres, mais je peux dire aux nouveaux députés que ces douze années se sont écoulées très rapidement. La tâche du député est tellement exigeante et astreignante que le temps passe à une allure vertigineuse.

Un ami m'a fait un jour une réflexion cynique; il m'a dit qu'il ne fallait jamais se lancer dans un emploi, dans une profession ou dans une carrière que l'on aime trop parce que cela fait passer la vie trop vite. Mon ami cynique aurait tort d'essayer un jour de se lancer dans la politique ou dans la vie publique car il constaterait que la vie passe vite, effectivement. On ne voit pas passer les journées, les semaines, les mois ni même les années.

Il y a quelques instants, lorsque j'ai demandé la parole, vous m'avez présenté comme étant le député de Cochrane, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas encore habitué à cette étiquette, pour la bonne raison que pendant plus de dix ans, j'ai été député de Thunder Bay. Je dois expliquer brièvement qu'autrefois, la circonscription de Thunder Bay était une grande circonscription agricole du nord de l'Ontario. Elle correspondait à une région entièrement rurale et ne comprenait aucune partie de ce qui est maintenant la ville de Thunder Bay. Cela est quelque peu compliqué.

Bref, il y a eu un remaniement et l'on pourrait s'étendre sur la mauvaise façon dont cela s'est fait en Ontario. Je ne sais pas ce qui s'est produit ailleurs, mais dans ma province le remaniement a été nettement insatisfaisant. Quoiqu'il en soit, par suite de ce remaniement, le tiers de l'ancienne circonscription de Thunder Bay s'est fusionné aux trois quarts de l'ancienne circonscription de Cochrane pour donner la nouvelle circonscription de Cochrane.

Aucun député ne pourrait espérer de meilleure circonscription. Il en est certes d'excellentes, mais nulle ne peut surpasser celle de Cochrane. Elle consiste en francophones, anglophones, et allophones venus des quatre coins du globe et d'autochtones, les premiers Canadiens. Tous vivent en assez bonne intelligence dans ce coin du nord de l'Ontario et dans un climat de bonne volonté. Les différences nombreuses qui nous distinguent sont non seulement tolérées, mais respectées.

Les gens de Cochrane ont beaucoup de volonté. Ils vivent dans une région en pleine expansion et riche en ressources naturelles. Il leur fallait un esprit décidé et résolu pour venir s'y établir. Ils sont, de plus, avisés sur le plan politique, et je vais vous le démontrer par une petite anecdote.

Les représentants du parti qui forme maintenant le gouvernement minoritaire et leur président national ont appris à leurs dépens que les gens de Cochrane ne sont pas des naïfs, le jour où ils sont arrivés dans cette circonscription avec l'espoir d'exploiter à leur profit la situation politique. Les journaux de l'époque ont relaté cette histoire. Pour la résumer brièvement, je dirai simplement qu'alors qu'ils voulaient manipuler la population, ils se sont cassé le nez, et on se souviendra longtemps de la quantité d'œufs que les gens ont lancé à la figure de ces conservateurs. Nous avons certes bien besoin de bonnes anecdotes comme celle-là, pour égayer les soirées d'hiver, alors que le vent glacial de l'Arctique vient balayer nos campagnes et nos rares villes et villages. Rien de tel qu'un bon éclat de rire pour activer la circulation du sang.

Je tiens, en passant, à signaler que certains de nos concitoyens du nord de l'Ontario peuvent maintenant, grâce aux communications par satellites, capter des programmes de télévision provenant de villes lointaines comme Atlanta, en Géorgie. Atlanta a fini par susciter un intérêt spécial dans la circonscription de Cochrane, car si je ne m'abuse, cette ville du sud des États-unis est maintenant devenue le grand refuge céleste de ces serviteurs infortunés qui, en traversant le parquet, ont fait une mauvaise chute alors qu'ils croyaient servir le pays et leur parti.

Tout au long du débat dit de l'Adresse, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont décrit, en divers termes, l'actuel gouvernement du Canada. Ils ont parlé d'inaction, d'inexpérience, de naïveté et de confusion. Beaucoup ont dit du gouvernement qu'il était inconstant, mal assuré, et nébuleux. Certains sont même allés jusqu'à affirmer que les ministériels n'offraient qu'un spectacle d'hésitation et de louvoiement, et que le discours du trône, pour citer un député, le gouvernement ne les engageait à rien du tout.

Quand j'observe les actions du ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Epp), ministre dont, en tant que critique du Nord, je suivrai avec un vif intérêt l'activité pendant la durée de la législature actuelle, un mot me vient à l'esprit que je n'ai pas encore employé. Et ce mot, c'est «ineptie».

D'autres députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même déplorons vraiment qu'un député aussi éminent que celui de Kent (M. Holmes) n'ait pas été chargé du portefeuille des Affaires indiennes et du Nord, étant donné le temps et le zèle que cet homme a mis à œuvrer dans les rangs de l'opposition en tant que critique de cet important domaine! Il s'est acquis le plus grand respect par sa diligence et sa haute compréhension au cours de ces longues années. Et quelle a été sa récompense? De jouer le rôle de deuxième violon auprès du député de Provencher nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Je veux parler de l'activité de ce ministre, et surtout du fait qu'il ait pris l'initiative d'apporter d'importants changements à la situation constitutionnelle du Yukon sans en parler à la Chambre. Peut-être Votre Honneur consentirait-il, comme aussi tous les députés, à ce que je reprenne le sujet demain, et que je déclare maintenant qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES DIFFICULTÉS QU'ENGENDRE LA HAUSSE DES PRIX ET DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prend la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné la hausse marquée du coût de la vie annoncée aujourd'hui, hausse de 9.6 p. 100 qui est la plus élevée depuis mai dernier et qui réflète les majorations du prix du pétrole, du gaz naturel et des taux d'intérêt, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans):

Que le gouvernement soit blâmé pour son intention de majorer de quelque 30 p. 100 le prix de l'essence et du mazout et pour sa politique concernant les taux d'intérêt, qui imposent des difficultés aux consommateurs, aux petites entreprises et aux Canadiens en général.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Comme il n'est nullement fait mention d'une stratégie d'expansion économique régionale dans le discours du trône et que le premier ministre (M. Clark) avait déclaré alors qu'il était dans l'opposition que le développement régional ferait partie intégrante de la politique économique de son parti, je propose, appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique qui siège à l'autre endroit soit relevé de ses fonctions au sein du petit cabinet et de la présidence du comité du développement économique et soit remplacé immédiatement par le ministre de l'Expansion économique régionale, le député de Central Nova.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DE CERTAINS MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que les ministres du cabinet conservateur ont fait des déclarations contradictoires sur l'affaire du camionnage tant à la Chambre qu'à l'extérieur; étant donné la grave question d'ordre constitutionnel soulevée par l'intervention du ministre des Transports (M. Mazankowski) et les poursuites qui pourraient être intentées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions; étant donné enfin que le premier ministre (M. Clark) semble ne pas comprendre du tout la gravité de cette affaire, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au premier ministre de relever de leurs fonctions au cabinet le ministre des Transports, le ministre de la Consommation et des Corporations ainsi que le ministre de la Justice, en attendant les résultats d'une enquête complète sur ces graves problèmes.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

ON PROPOSE QU'UN MESSAGE DE FÉLICITATIONS SOIT ENVOYÉ À MÈRE TERESA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion urgente et importante.

Étant donné le travail exceptionnel accompli depuis plus de 30 ans au service des populations les plus déshéritées de notre planète, et étant donné la reconnaissance universelle dont a été l'objet, hier, Mère Teresa de Calcutta, à qui le Prix Nobel de la Paix 1979 a été attribué, je propose, appuyé par l'honorable député de Kingston et les Îles et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M[lle] MacDonald):

Article 43 du Règlement

Qu'un message de félicitations de la part de la Chambre des communes soit envoyée à la nouvelle récipiendaire du prix Nobel de la paix pour les services éminents et exceptionnels qu'elle a rendus à l'humanité.

● (1110)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Bon nombre de députés sont à l'origine de la présentation de cette motion, mais j'espère que la Chambre me pardonnera de la mettre une fois de plus en garde contre le recours à l'article 43 du Règlement pour les messages de félicitations. Je n'empêcherai pas la présentation de cette motion car elle a l'adhésion de bien des députés. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES DÉSASTRES

LA DÉSIGNATION DES RÉGIONS DÉVASTÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion relative à une affaire urgente qui, je l'espère, recevra le consentement unanime de la Chambre.

Étant donné que le 7 août dernier, une tornade a dévasté une partie des comtés d'Oxford, Brant et Haldimand-Norfolk dans le sud de l'Ontario, causant des dommages évalués à 60 millions de dollars aux récoltes, aux vergers, au bétail, aux granges, aux maisons, à l'équipement et ainsi de suite, qu'une partie de ces biens évaluée à 20 millions de dollars n'était pas assurée et que le gouvernement fédéral, en vertu d'une règle archaïque et injuste, ne peut contribuer à un fonds de secours que si le gouvernement de la province touchée y a versé une somme égale à celle versée par la population de la province, je propose, avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong):

Que le gouvernement fédéral présente un projet de loi lui permettant de désigner les régions dévastées par les éléments naturels comme zones sinistrées, ce qui les rendrait admissibles à des secours fédéraux directs, en sus de tous autres secours.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LE MAINTIEN DU SERVICE DE VIA RAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. B. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question importante et urgente.

C'est le 28 octobre qu'expirera le décret du conseil adopté par l'ancien gouvernement par lequel a été retardée la réduction projetée du service-voyageurs transcontinental quotidien de VIA Rail le long de la ligne principale du CN dans le nord de l'Ontario. Lors de l'adoption du décret, la Commission canadienne des transports a suspendu les audiences sur la réduction du service qu'elle devait tenir dans les localités situées le long de cette ligne, y compris Capreol et Sioux Lookout. Je propose donc, appuyé par le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier):

Que la Chambre exhorte le ministre des Transports à prolonger l'application du décret du conseil pour reporter encore la mise en œuvre du dernier projet concernant le transport transcontinental des voyageurs dans l'Ouest, afin de permettre à la Commission canadienne des transports de tenir le plus d'audiences possible, surtout dans les localités situées entre Capreol et Winnipeg le long de la ligne principale du CN, qui seront le plus touchées.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE QUE DES INSTANCES SOIENT FAITES AFIN QUE LA SOCIÉTÉ CÂBLEVISION NATIONALE LTÉE RESPECTE SES ENGAGEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné l'insatisfaction grandissante de la population de la région de Québec à l'égard de la qualité des services offerts par la société Câblevision Nationale Ltée, insatisfaction accentuée par la grève des employés de cette entreprise qui prive depuis plusieurs semaines la plus grande partie de la population de la région de Québec de la télévision par câble, je propose, appuyé par l'honorable député de Québec-Est (M. Duquet):

Que la Chambre prie le ministre des Communications (M. MacDonald) de faire les instances nécessaires auprès du CRTC, afin que cet organisme fédéral intervienne énergiquement auprès de la société Câblevision Nationale Ltée et l'amène à respecter ses engagements envers la population du Québec métropolitain.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES PÉRIODES D'ABSENCE POUR CHARGES DE FAMILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-South-Weston): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi invoquer l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Je me permets d'ajouter, monsieur l'Orateur, qu'aujourd'hui est tout indiqué pour le faire car il y a exactement 50 ans que des personnes ont été reconnues comme personnes.

Comme un rapport du Conseil national du bien-être social signale que les plus pauvres de tous les Canadiens pauvres sont les veuves âgées qui ont peiné toute leur vie, mais sans avoir assez longtemps fait partie de la population active à cause de leurs charges de mères, je propose, appuyé par le député de Spadina (M. Stollery):

Que la Chambre demande au premier ministre d'exhorter son ami le premier ministre de l'Ontario à retirer son objection à une modification du Régime des pensions du Canada qui prévoirait une des «périodes d'absence pour charges de famille», permettant ainsi à la plupart des mères responsables d'un foyer de bénéficier d'une pension complète.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: En invoquant l'article 43 du Règlement pour présenter cette motion, je voudrais voir si les députés d'en face trouvent cette affaire aussi importante et urgente que nous et si ma motion a le même écho en face qu'ici.

Étant donné que la loi sur les secrets officiels semble entraver la tentative du gouvernement d'assurer une plus grande liberté d'information et étant donné la contradiction qu'il existe entre le fait d'exhorter les autres pays à respecter les droits de la personne alors que la loi permet au Canada l'existence de cas comme celui du Dr. Peter Treu, de Bernard Maguire et d'autres, étant donné que la Chambre a la responsabilité, devant les Canadiens, de mettre rapidement un terme à cette situation intolérable, je propose:

Que la Chambre recommande de charger immédiatement un comité parlementaire permanent ou spécial de revoir les dispositions actuelles de la loi, d'étudier les cas jugés récemment, comme ceux du Dr Peter Treu et du *Toronto Sun*, et de proposer les changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi sur les secrets officiels, sans que la Couronne n'ait la prérogative de limiter les pouvoirs d'enquête dudit comité.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu de la motion la teneur appuyée par M. Nowlen. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES

LE PROJET DE LA FOOTHILLS—ON DEMANDE À QUELLE DATE LE GOUVERNEMENT CANADIEN A PRÉCISÉ SA POSITION

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. C'est au sujet de la préférence apparente du gouvernement du Canada pour le projet de pipe-line de la société Foothills à propos de laquelle l'opposition a commencé hier à lui poser des questions.

Le premier ministre a clairement indiqué dans ses réponses hier que le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada savaient parfaitement tout l'été dernier quel projet avait la préférence. Je signale au premier ministre que le 23 août de cet été—ou peut-être au début de l'automne—le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à qui l'on avait demandé si le Canada allait encore favoriser le choix du projet Foothills, a répondu ce qui suit:

En tant que membres d'un gouvernement récemment élu, nous avons décidé d'examiner les autres choix possibles; j'estime cependant qu'il est encore trop tôt pour préciser notre position à ce sujet.

C'était le 23 août, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'était pas en mesure de préciser la position du gouvernement à ce sujet. Maintenant, le premier ministre admettra-t-il que ce n'est que le 28 septembre que le gouvernement du Canada a pour la première fois fait connaître sa position aux États-Unis et que son gouvernement a donc perdu quatre mois pour promouvoir ce très important projet?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député saura qu'un jour ou deux avant la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le projet de la compagnie Foothills avait été modifié en profondeur à la demande du groupe en cause.

Le ministre faisait alors valoir la réaction du gouvernement du Canada aux modifications récemment apportées par la compagnie Foothills à son projet. Il reste que durant tout ce temps ni les Américains ni la compagnie n'ont jamais eu de doute quant à la position du gouvernement du Canada qui se disait très préoccupé par les risques que présentait la présence de pétroliers le long de la côte Ouest, et qui a assuré de son appui le projet de la compagnie Foothills tout le temps que l'ONE en a été saisi.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je suis vraiment étonné de la réponse du premier ministre alors que la transcription de l'entrevue démontre bien clairement que les questions ne portaient pas sur les modifications apportées au projet de la compagnie Foothills, mais bien sur le tracé que préférait le gouvernement du Canada.

• (1120)

On a ensuite demandé si le nouveau gouvernement se sentirait tenu d'honorer l'engagement pris par le gouvernement précédent. Autrement dit, on a prié le ministre de nous dire si le gouvernement actuel approuvait la position adoptée en avril par le gouvernement précédent. Il a répondu ce qui suit:

Je crois que le nouveau gouvernement va examiner les autres solutions; je ne veux nullement dire que cette étude entraînera nécessairement un changement, il me semble seulement évident qu'il faudra ... que nous ayons l'occasion de réexaminer sans idées préconçues toutes les solutions possibles. Quand ce processus sera terminé, nous ferons clairement connaître notre position aux États-Unis, au président des États-Unis.

Le premier ministre pourrait-il me dire maintenant comment le gouvernement des États-Unis pouvait connaître clairement la position du gouvernement canadien alors que le 23 août, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit dans une interview que le processus n'était pas terminé et que le gouvernement canadien ne ferait connaître son point de vue aux États-Unis que lorsqu'il aurait terminé cette étude?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je vais répéter ma réponse à cette question que l'on ressasse depuis trois jours. Le député, l'ancien ministre, sait que la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été faite immédiatement après le changement annoncé par la Foothills.

L'opposition tente de laisser croire que la Foothills ou le gouvernement américain pouvaient entretenir des doutes quant à la position du gouvernement du Canada. Il n'y avait aucun doute possible et les députés auraient du mal à prouver le contraire. Ni les représentants du gouvernement américain, ni ceux du groupe Foothills n'ont jamais exprimé de doute. En fait, le 6 septembre, quand des hauts fonctionnaires de notre gouvernement et des hauts fonctionnaires des États-Unis se sont réunis, nous avons clairement affirmé que nous étions en faveur du projet Foothills et que nous redoutions les accidents que pourraient causer les navires citerne. Le député devra enfourcher un autre cheval de bataille.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur l'observation du premier ministre, qui a dit que le gouvernement américain n'avait jamais douté de la position du gouvernement canadien. Je lui rappelle que dans un document qu'il a rendu public le 24 août dernier le gouvernement américain mentionne qu'il avait demandé à être informé de la préférence du gouvernement du Canada. On peut notamment y lire la phrase suivante:

Jusqu'ici, le Canada ne nous a pas informés officiellement de la suite qu'il préférait donner aux demandes.

[M. Clark.]

Le premier ministre est-il maintenant disposé à nous révéler sa position?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Certainement, monsieur l'Orateur. Cette déclaration a été faite immédiatement après que la Foothills eut modifié sa proposition.

LE PROJET DE LA FOOTHILLS—LES DATES DES DÉMARCHES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé hier au premier ministre à quelle date et à quel moment son ministre ou lui-même avait fait des démarches auprès du gouvernement des États-Unis ou du président des États-Unis et à qui il avait eu affaire au sujet de la préférence du Canada pour la Foothills.

Voudrait-il respecter la Chambre et répondre à la question?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): La première rencontre a eu lieu le 6 juin entre l'ambassadeur du Canada et le secrétaire Schlesinger; la suivante, le 15 juin, a mis en présence un représentant de l'Ambassade du Canada à Washington et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur des États-Unis; puis, le 3 août, l'ambassadeur du Canada a rencontré des représentants du Département d'État américain; le 21, il s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires du département d'État et du ministère de l'Énergie des États-Unis; le 6 septembre, comme je l'ai mentionné à maintes reprises, des consultations sur la question de l'énergie ont réuni des hauts fonctionnaires à Ottawa; le 21 septembre, l'ambassadeur du Canada et le secrétaire Duncan se sont rencontrés; le 23 septembre, une rencontre a eu lieu entre des représentants de l'Ambassade du Canada et des hauts fonctionnaires du Département d'État; et enfin, le 28 septembre, il y a eu une réunion au cours de laquelle nous avons remis aux représentants du gouvernement américain une note.

• (1125)

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'au cours de chacune des réunions dont il vient de parler, le gouvernement n'a laissé passer aucune occasion de dire clairement au gouvernement américain qu'il était en faveur de la proposition de la Foothills?

M. Clark: Je le répète, monsieur l'Orateur, les Américains n'en ont jamais douté.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Vous ne répondez pas à ma question.

M. Clark: Quant au président de la Foothills, il n'en a jamais douté non plus, puisqu'il a déclaré encore hier à la télévision:

Nous avons reçu l'entier appui du premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique, du premier ministre du Canada, M. Clark, et de certains de ses ministres.

Des voix: Bravo!

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES SUGGESTIONS DU NPD POUR JUGULER L'INFLATION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci se souviendra sans doute que lors d'une audience qu'il m'avait aimablement accordée après les élections, je lui avais dit que le coût de la vie augmenterait probablement de plus de 10 p. 100, peut-être dès l'automne, et je lui avais suggéré trois mesures concrètes pour y remédier.

Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre, maintenant que nous savons, d'après les chiffres qui nous ont été communiqués aujourd'hui même, que ce pourcentage de 10 p. 100 a été atteint, pourquoi son gouvernement a pris, au cours de l'été, certaines mesures propres à accroître le coût de la vie, notamment la hausse du taux d'escompte, mais n'a rien fait pour le diminuer.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la question.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, on croirait entendre parler l'ancien premier ministre.

Une voix: On croirait plutôt entendre parler l'ancien chef du Nouveau parti démocratique.

M. Broadbent: Les consommateurs qui paient déjà des prix élevés pour leur alimentation, leur logement et l'essence destinée à leurs automobiles ne riront pas de cette histoire comme vient de le faire le premier ministre. Je voudrais obtenir de lui des réponses concrètes aux questions suivantes. Quelles mesures particulières a-t-il présentées au cours de l'été dernier pour faire régresser le coût de la vie? Quelles mesures a-t-il prises? Ce sera là une réponse brève. Plus précisément, qu'envisage-t-il de faire dans l'immédiat pour protéger les Canadiens contre une inflation à double chiffre?

Une voix: Rien.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je prends cette question non seulement très au sérieux mais encore je prends le chef du Nouveau parti démocratique très au sérieux. J'ai apprécié les propositions qu'il m'a présentées lors de cet entretien. Le problème est que je ne pense pas qu'il ait posé de question la première fois qu'il a pris la parole.

En ce qui concerne les mesures que le gouvernement a prises ou à l'intention de prendre je dirai que nous considérons l'inflation comme l'ennemi public numéro un. Nous avons entrepris de nous attaquer à ce problème, principalement en comprimant les dépenses publiques, afin de pouvoir faire disparaître ce facteur important d'inflation et donner ainsi l'exemple au pays.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, cette solution adoptée dans les années 20 n'a pas influé sur les prix, mais elle a causé la dépression des années 30. La question que je pose au premier ministre est la suivante: en premier lieu, puisqu'il a promis au cours de la campagne électorale et répété à l'occasion de sa première conférence de presse après la campagne que les Canadiens qui touchent des revenus moyens ou faibles bénéficieraient d'une réduction d'impôts de deux milliards de dollars—et qu'il a encore répété cet engagement après les élections—le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si ces réductions figureront dans le budget de novembre?

En second lieu, s'il tient vraiment à contenir la hausse des prix, va-t-il créer une commission des prix qui aura le pouvoir de sévir contre les hausses indues?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de créer de commission ayant le pouvoir de sévir contre les hausses indues. Il n'est évidemment pas question que je révèle la teneur du prochain budget avant sa présentation à la Chambre.

* * *

● (1130)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE PROJET DE LA GM DE FERMER SON DOSSIER RELATIF AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre, monsieur le président. La semaine dernière, la société General Motors annonçait son intention d'investir 2 milliards de dollars en Ontario et, à ce moment-là, en réponse à mes questions à la Chambre, le très honorable premier ministre a fait miroiter l'investissement imminent par la General Motors au Québec d'un montant substantiel. Or, nous avons tous été sidérés hier d'apprendre que la General Motors avait demandé au gouvernement fédéral de fermer son dossier purement et simplement. Aujourd'hui, je demande au très honorable premier ministre, premièrement, comment il explique cet échec, deuxièmement, comment il entend soulager la frustration légitime des Québécois et, troisièmement, si son gouvernement entend agir à court terme et d'une façon bien précise en vue d'améliorer la structure industrielle de cette importante partie du Canada que constitue le Québec?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il s'agit vraiment d'une question importante. La décision de la General Motors a également été une surprise pour nous. C'est là une décision prise par la General Motors.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DONNER SUITE À SES PROJETS D'INVESTISSEMENT AU QUÉBEC

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Évidemment, c'est dans la même veine que la Foothills, il s'agit d'entreprises privées que le gouvernement ne parvient pas à convaincre d'investir au pays. Et puisque le gouvernement semble pris au dépourvu, je demande au premier ministre de faire fi de la petite politique de son ministre des Approvisionnements et Services et de demander immédiatement à son ministre des Travaux publics de donner instruction de dégeler tous les projets majeurs fédéraux d'investissement au Québec, de façon non seulement à créer des centaines d'emplois permanents, mais de stimuler l'industrie de la construction et d'assurer une présence fédérale qui est importante à cette heure-ci au Québec.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois souligner que c'est une décision de la General Motors, pour le cas présent. Je ne sais pas s'il y aura des possibilités pour l'avenir, j'espère que oui. J'espère qu'il y aura des opportunités pour le Canada dans l'avenir, et s'il y a une autre demande de la General Motors pour un tel développement, le ministère de l'Expansion économique régionale sera prêt à appuyer un tel projet. Mais je dois souligner que c'était une décision issue de questions internes de la General Motors, et non pas par d'autres questions.

Quant à la politique de la présence du gouvernement fédéral dans la province de Québec, oui, c'est essentiel, mais nous devons être certains que des projets ont l'objectif de vraiment créer des emplois, d'établir la présence économique dans la province.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'INCITER LES TROIS GRANDS FABRICANTS D'AUTOS À INVESTIR DAVANTAGE AU CANADA

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, j'aimerais m'adresser également à l'honorable premier ministre et lui demander qu'étant donné cette décision très décourageante de la General Motors pour le Québec en particulier et pour le Canada aussi dans son ensemble, et étant donné le déficit toujours croissant et énorme que le Canada semble devoir encourir cette année dans sa balance des paiements à l'égard de la production des pièces et de l'assemblage d'automobiles—il semble que nous aurons un déficit de plus de 3 milliards de dollars selon un rapport présenté récemment au ministre de l'Industrie et du Commerce—qu'est-ce qu'il entend faire et qu'est-ce qu'il entend demander à son ministre du Sénat de faire pour inciter les compagnies d'automobiles, telles que la General Motors, la Chrysler ou la Ford, d'investir davantage au Canada et au Québec en particulier et, espérons-le, certainement afin de contrer ce déficit énorme que le Canada va encourir cette année dans ce commerce des pièces d'automobiles?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je crois que c'est accepté par tous, monsieur le président, par toute la Chambre, et c'est certainement une politique du gouvernement actuel, savoir que nous devons attirer l'investissement bon pour ici. Nous avons eu des espoirs pour une décision de la General Motors, nous sommes déçus par cette décision qu'elle a prise. Nous sommes maintenant en train d'étudier la situation, de voir si des dispositions disponibles pour le gouvernement canadien peut attirer les industries dans le champ des automobiles ou dans d'autres champs pour investir dans la province de Québec.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT INVITERA LA GENERAL MOTORS À INVESTIR DANS L'USINE DE SAINTE-THÉRÈSE

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): J'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale et lui demander s'il a l'intention de rencontrer personnellement les dirigeants de l'industrie de l'automobile en général et de la General Motors en particulier, afin de les inciter à investir au Québec. Ils ont décidé de ne pas le faire dans le projet d'une fonderie de pièces d'aluminium, disant qu'ils n'ont pas besoin d'aluminium comme tel pour atteindre leurs objectifs, mais est-ce qu'il pourrait rencontrer les dirigeants de la General Motors et les inciter par exemple à accroître leurs investissements actuels à Sainte-Thérèse, à agrandir leurs installations d'assemblage d'automobiles au Québec de façon à compenser pour le manque à gagner qu'on subira au Québec au cours des prochains mois?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme le signale l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale, il existe dans l'industrie automobile, un grave déséquilibre qui se fait sentir au Québec.

J'ai le plaisir d'annoncer à mon ami que mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et moi-même avons déjà pris des dispositions afin de rencontrer le président de la General Motors de toute urgence et que nous faisons tout en notre pouvoir pour nous assurer que l'industrie automobile lance des projets dans sa province, et il peut être certain que nous persévérerons dans ce sens.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC ET DES PROVINCES MARITIMES

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné ce que le ministre de l'Expansion économique régionale vient de dire, à l'effet qu'il y a un profond déséquilibre entre l'Ontario et le Québec dans l'industrie automobile; étant donné que dans l'industrie de l'aéronautique, la société Pratt & Whitney a annoncé que désormais ils vont plutôt aller vers l'Ontario; étant donné l'offre très généreuse du gouvernement faite à la société GM pour l'encourager à venir au Québec, et que ce déséquilibre s'accroît quand même entre les deux provinces, est-ce que le premier ministre pourrait considérer élargir l'éventail des mesures du gouvernement fédéral pour aider l'économie du Québec et des provinces Maritimes, et je pense entre autres à des allégements fiscaux, à des achats du gouvernement dans ces provinces et à une accélération de l'établissement d'entreprises publiques gouvernementales au Québec et dans les provinces Maritimes?

L'hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, oui nous pouvons considérer les questions sous cet aspect; en particulier, l'honorable député qui a posé les questions et les ministres du gouvernement partagent le même objectif, savoir, une présence fédérale efficace qui puisse stimuler la croissance économique, pas seulement dans la province de Québec, mais dans les provinces de l'Atlantique également. Nous devons prendre les décisions dans le contexte des objectifs budgétaires du gouvernement; le ministre est actuellement, à un stade vraiment préliminaire, en train de considérer son budget, et je peux affirmer que les objectifs relatifs au développement régional seront une des préoccupations entourant la préparation d'un tel budget.

M. De Bané: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné la déclaration fort encourageante du très honorable premier ministre, étant donné que le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré que l'égalité de chances pour tous les Canadiens est l'une des priorités du gouvernement, mais que lui-même faisait remarquer que son budget représente à peine ½ p. 100 de celui de l'État, savoir, 600 millions sur 50 milliards de dollars, est-ce que cette déclaration du très honorable premier ministre pourrait nous laisser espérer une augmentation substantielle à la faveur du nouveau budget?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait prématuré de donner une telle interprétation. C'est une des nos préoccupations. Nous voulons chercher les moyens pour aider d'autres ministères, mais pas seulement celui de l'Expansion économique régionale. Je crois que c'était là l'esprit de la proposition de l'honorable député qui peut aller de concert avec le ministère de l'Expansion économique régionale dans la réalisation d'une vraie croissance dans les régions défavorisées du pays.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES—LE RÔLE DU MINISTRE DES TRANSPORTS DANS LES DISCUSSIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai appris ce matin d'un haut fonctionnaire de son ministère que le ministre avait reçu des directives de ses fonctionnaires au moins deux jours avant la réunion de vendredi dernier entre au moins quatre ministres, dont le procureur général. Ces documents recommandaient que le ministre s'oppose à ce que le procureur général entame dès maintenant des poursuites, étant donné l'étude en cours au ministère. Hier, le ministre de la Justice a parlé, à l'extérieur de l'autre endroit, d'une demande en vue de retarder toute poursuite éventuelle en attendant que l'étude soit terminée.

Le ministre déposera-t-il à la Chambre copie des directives qu'il a reçues et, confirmera-t-il que c'est effectivement la position qu'il a prise à la réunion de vendredi dernier? Sinon, nous dira-t-il quelles questions il y a posées et quel point de vue il a exprimé?

● (1140)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les allégations du député ne tiennent pas debout.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le ministre déposera-t-il les directives qu'il a reçues et, là encore, est-il prêt à dire à la Chambre quels sont les points de vue qu'il a exposés lors de la réunion de vendredi matin et sinon, pourquoi pas?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, cette réunion était une séance d'information et l'on m'y a fourni des renseignements.

M. Olivier: C'est bien là un gouvernement ouvert.

M. Mazankowski: J'ai bien posé quelques questions, mais je ne les ai pas notées.

Des voix: Oh, oh!

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES—LES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES PRÉSENTS AUX DISCUSSIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Chaque fois que le ministre de la Consommation et des Corporations se permet une déclaration à propos de cette triste réunion, il fait une nouvelle révélation étonnante qui nous incite à poser encore d'autres questions.

Hier, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré que ce n'était pas lui mais plutôt le procureur général qui avait convoqué la réunion, ce qui est encore plus grave, et le ministre a aussi signalé qu'à son avis, ces consultations devraient se poursuivre. Pour faire suite aux questions que j'ai posées hier, j'aimerais demander au premier ministre, puisque la réunion a été convoquée par le procureur général, si le procureur général adjoint ou un autre fonctionnaire du ministère du procureur général ou des conseillers politiques ont assisté à la réunion vu que celle-ci a été convoquée par le procureur général. Deuxièmement, en quoi ces rencontres du ministre de la Justice et procureur général et du ministre de la Consommation et des Corporations concernaient-elles le ministère des Transports?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore si le sous-procureur général ou certains conseillers politiques assistaient à la réunion, mais je vais me renseigner et donner une réponse au député. Je puis cependant confirmer que la réunion a été convoquée par le procureur général.

Pour répondre aux questions posées hier par le député, je signale que je me suis renseigné et qu'on m'a dit que dans les cas de ce genre, le procureur général est nettement autorisé à obtenir des renseignements et des conseils de n'importe quelle source, y compris ses collègues du cabinet, s'il le juge nécessaire.

Les légistes de la Couronne m'ont aussi signalé qu'en ce qui concerne la participation du ministre des Transports, la démarche du procureur général du Canada n'est certainement pas sans précédent. Le ministre des Transports a été invité à assister à la réunion parce que l'affaire à l'étude mettait en cause des questions qui ont trait à certaines politiques du ministère des Transports et aux responsabilités du ministère relativement à certains aspects des poursuites qu'on voulait intenter dans l'Ouest.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le premier ministre affirme que ces réunions ne constituent pas un précédent. Je voudrais que le premier ministre sache que pour les cas de coalition mettant en cause de grandes sociétés multinationales qui nuisent ainsi à notre économie, ce n'est certainement pas la

pratique que nous avons suivie à l'époque où j'étais ministre de la Consommation et des Corporations, pas plus qu'au temps du député de Windsor-Ouest et du député de Papineau.

Hier, le ministre de la Consommation et des Corporations a affirmé que d'autres rencontres du genre auraient encore lieu. Compte tenu de l'enquête que le premier ministre a promis de faire et des faits nouveaux qui ont été rendus publics, le premier ministre voudrait-il suspendre ce genre de réunion, tout au moins en attendant que son enquête soit terminée? De même, parce que le premier ministre veut un gouvernement franc et ouvert et puisque le comité de la justice se réunit pour la première fois ce soir, ne croit-il pas que cette question pourrait lui être soumise, pour nous permettre de savoir ce qui s'est passé à ces réunions et de tirer les choses au clair?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, comme le député me l'avait demandé hier, je me suis renseigné sur la loi et les précédents afin de me faire une meilleure idée de la question et d'informer ensuite la Chambre du bien-fondé de la réunion. Sous cet aspect, elle ne déroge en aucune manière ni à la loi ni à la coutume. Des réunions semblables ont déjà eu lieu. Naturellement, je ne vais pas ordonner d'en suspendre la tenue puisqu'elles n'ont rien de répréhensible. Pas plus que je me propose de saisir un comité permanent d'une question qui ne soulève aucune difficulté, sauf peut-être dans l'imagination du député.

Je m'étonne d'entendre pareille suggestion dans la bouche d'un ancien ministre de la Couronne. Nous ne pouvons accepter que nos ministres répondent à la Chambre à des questions qui portent sur des entretiens qu'ils ont pu avoir avant de prendre une décision, alors que celle-ci n'a pas encore été prise.

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES—LA RAISON DE LA CONVOCATION D'UNE RÉUNION PAR LE MINISTRE

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les réponses du premier ministre. Il a dit que les légistes de la Couronne l'avaient renseigné sur cette affaire.

Le premier ministre a-t-il eu l'occasion depuis vendredi de s'entretenir avec le ministre de la Justice pour s'informer lui-même des raisons pour lesquelles le ministre de la Justice a convoqué cette réunion, et s'il a effectivement discuté avec lui des circonstances qui ont suscité les questions posées à la Chambre, a-t-il parlé au ministre de la Justice du rôle très délicat qu'il a à jouer comme procureur général et membre du cabinet, et à qui il incombe d'entamer des poursuites aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, poursuites qui sont essentiellement criminelles?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas abordé cette question avec le procureur général du Canada et ministre de la Justice parce que ce n'était pas nécessaire, et que l'opportunité ou la légalité de la mesure qu'il a prise ne fait aucun doute.

M. Ouellet: Pas étonnant que vous ayez échoué à vos examens de droit.

[M. Allmand.]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je trouve étonnant que dans une situation aussi importante, le premier ministre n'ait pas décidé de discuter de l'affaire avec le ministre qui a convoqué la réunion. Je conseille au premier ministre de réexaminer . . .

Des voix: Règlement.

M. Blais: . . . les précédents de l'affaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre, lorsqu'il aura l'occasion de discuter de cette affaire avec le ministre de la Justice—et je l'incite vivement à le faire—de signaler au ministre—vu que ce dernier n'est manifestement pas au courant des précédents—l'affaire Campbell. C'est une cause célèbre qui a eu lieu au Royaume-Uni concernant l'indépendance du procureur général et qui aurait entraîné la chute du gouvernement Ramsey-MacDonald en 1924.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je vais résister à la tentation de parler d'ignorance manifeste de cause célèbre, mais j'aimerais bien faire comprendre au député qui a posé la question qu'après avoir consulté la loi et la jurisprudence, nous savons que les mesures prises par le procureur général du Canada n'allaient pas à l'encontre de la loi ni des précédents du gouvernement du Canada.

* * *

L'ÉNERGIE

LE REPORT DE LA MAJORATION DU PRIX DU PÉTROLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT À PROPOS DE LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE DAVIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre Davis à déclaré hier qu'il voulait qu'on remette à plus tard la décision sur la hausse du prix du pétrole, décision qui sera très préjudiciable à l'économie tant de l'Ontario que du Canada. Le premier ministre est-il disposé à se rendre à cette requête et à remettre la décision après la rencontre qu'il aura lui-même avec les premiers ministres provinciaux?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous en discutons très sérieusement avec tous les gouvernements provinciaux, et j'ajouterai que le ministre fédéral de l'Énergie rencontre aujourd'hui son homologue de l'Ontario pour parler de questions énergétiques.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le premier ministre dira-t-il à la Chambre s'il entend ou non discuter de la question avec le premier ministre Davis qui s'est plaint très amèrement hier que cette décision ne soit pas conforme à la politique énoncée par le premier ministre quand il a dit il y a quelque temps que son cabinet ne prendrait pas de décision sans l'approbation des provinces?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous allons, bien sûr, discuter de la question avec le premier ministre de l'Ontario. Notre gouvernement, à la différence du précédent, aborde ces questions de façon rationnelle.

* * *

● (1150)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA GARANTIE DES HYPOTHÈQUES DES MAISONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Compte tenu du nombre de propriétaires dans l'obligation d'abandonner leur investissement dans la copropriété et de s'en remettre aux prêteurs au moyen d'actes contenant le transfert des titres par voie de renonciation, multipliant ainsi les reprises de biens effectuées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le ministre a-t-il l'intention d'ordonner à cette société de cesser de s'engager à assurer les hypothèques des maisons en rangées achetées en copropriété, tant que la question de ces reprises en trop grand nombre n'aura pas été réglée?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la garantie des assurances hypothécaires oblige la Société à examiner très attentivement chacune des demandes qui lui sont présentées. Toutefois, nous serons extrêmement prudents à cet égard jusqu'à ce que nous ayons étudié les conditions du marché. Je ne puis donner au député la garantie absolue que nous mettrons fin à cette activité; toutefois, nous nous montrerons désormais plus prudents.

* * *

LES FINANCES

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT DES CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il s'agit de la politique du gouvernement concernant la hausse des taux d'intérêt, que lui a laissée en héritage le parti libéral. L'affaire s'est transformée en un monstre d'une grosseur démesurée.

Quelle mesure le ministre entend-il prendre pour empêcher les banques à charte du Canada de faire passer de 18 p. 100 à 21 p. 100 l'intérêt des cartes Chargex et Master Charge?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai nulle intention de prendre de mesure à cet égard. Nous avons une économie de marché libre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Un ministre sans initiative.

M. Crosbie: . . . et les forces de la concurrence réglementeront les taux. Quand le député et ses collègues accéderont au pouvoir, en l'an 2000, ils pourront alors intervenir à leur guise dans notre système bancaire et même le fermer.

Une voix: J'attends ce moment avec impatience.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, il fut un temps où un député de ce côté-ci de la Chambre aurait qualifié cette réponse de jargon administratif. J'ignore ce qu'il est arrivé à ce député; il a sans doute renoncé.

Voici ma réponse au ministre: Veut-il dire aux consommateurs canadiens que le gouvernement est impuissant devant les escroqueries dont ils sont victimes en matière de prix et de taux d'intérêts ou devant les profits excessifs des banques? Que dire du fait que les banques imposent actuellement à 10 p. 100, qui est un taux inférieur à celui que paie un travailleur qui gagne $180 par semaine?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, l'analyse du député n'est pas juste, et je ne suis pas prêt à dire que les banques exploitent les consommateurs pas plus que je n'accepte les diverses autres allégations du genre. Les banques fonctionnent dans un régime concurrentiel. La nouvelle loi sur les banques que la Chambre adoptera, je l'espère, en un rien de temps, accentuera la concurrence dans le système bancaire, mais je ne suis pas prêt à dire qu'il n'y a pas la moindre lueur d'espoir en ce qui concerne les prix. J'avouerai par contre qu'il n'y a pas d'espoir dans les rangs NPD.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES RÉPERCUSSIONS DES CONFLITS DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, en sa qualité de ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Le ministre s'est fixé un objectif fort louable, soit d'accroître de 20 p. 100 les expéditions de grain canadien cette année. Le ministre dirait-il à la Chambre où en sont les expéditions cette année, comparativement à l'année dernière? Nous dirait-il si la grève de cinq mois dans le port de Montréal, ainsi que le malheureux accident survenu cette semaine dans le port de Vancouver changeront quelque chose à ses prévisions initiales?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, selon les derniers chiffres qui m'ont été communiqués par la Commission canadienne du blé, nous sommes légèrement en avance par rapport à l'année dernière. Pour la même période, nous transportons cette année deux fois plus d'orge et trois fois plus de colza que l'année dernière, pour une période de temps identique.

Par contre, je tiens à ce que les députés sachent que nos livraisons de blé sont en baisse, mais que cette baisse n'est que provisoire. Par contre, en ce qui a trait à l'ensemble des livraisons, nous sommes en avance sur l'an dernier à la même date.

Nous sommes naturellement très inquiets des effets de la grève sur la côte ouest et de l'accident qui s'est produit dans le port de Vancouver, mais je dois dire que tous les secteurs de l'industrie, soit les chemins de fer, les élévateurs à grains et la main-d'œuvre, font des efforts remarquables. Le plan d'action qui a été mis sur pied fonctionne très bien et nous espérons que cette coopération nous permettra de minimiser les effets néfastes de ce malheureux accident.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PROLONGATION DE LA SAISON NAVIGABLE SUR LA VOIE MARITIME

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, lorsque la Voie maritime va fermer, le transport du grain par la côte ouest va s'accroître énormément. Or, étant donné que tous les secteurs de l'industrie du transport du grain ont demandé au ministre de prolonger la saison de navigation sur la Voie maritime, le ministre a-t-il eu le temps de reconsidérer sa décision de fermer la Voie maritime le 15 décembre comme il l'a annoncé la semaine dernière?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que mes collaborateurs et moi-même serions très heureux d'adopter les suggestions qui nous ont été faites. Hélas nous ne pouvons pas prédire le temps qu'il fera.

M. Chrétien: Maintenant, il s'en prend à la température.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Elle est vieille, celle-là.

Une voix: Le temps est meilleur cette année que l'année passée.

M. Mazankowski: Les choses vont mieux cette année que l'année dernière mais elles sont parfois assez difficiles à prévoir.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Nous ne pourrons nous prononcer avant la première ou la seconde semaine de décembre. Le problème, monsieur l'Orateur, réside dans le fait que le long de la voie maritime, entre le lac Ontario et Montréal, se trouvent un certain nombre d'usines hydro-électriques. Prendre un engagement ferme et permettre l'intervention de brise-glaces pour dégager la voie maritime afin de prolonger la saison de navigation nous ferait courir le risque de nuire au fonctionnement de ces usines hydro-électriques, ce qui pourrait provoquer des baisses de tension et des coupures d'électricité dans cette région.

Il s'agit donc là d'une question fort complexe. Nous l'examinons actuellement, et nous ferons certainement tout notre possible pour obtenir une prolongation mais nous ne pouvons fixer de date pour le moment.

[*Français*]

ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE RÈGLEMENT DU CONFLIT AU PORT DE MONTRÉAL

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné l'urgence et l'importance nationales d'assurer une livraison continue de nos céréales de l'Ouest vers les divers marchés, étant donné que le ministre des Transports est responsable de la Commission canadienne du blé et de la Commission des ports nationaux, face à l'incapacité du ministre du Travail de régler le conflit des manutentionnaires de grains dans le port de Montréal, le ministre des Transports peut-il dire à la Chambre ce qu'il attend pour intervenir personnellement dans le règlement de ce conflit?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est vous le ministre des Transports.

M. Mazankowski: . . . s'est très bien comporté dans ce conflit. Il s'est engagé.

Une voix: Que temps fait-il?

M. Mazankowski: Je tiens à préciser au député que les négociations se poursuivent et que, sauf erreur, une entente provisoire a été conclue sur la question des salaires. Il reste un certain nombre de questions à étudier, mais je suis heureux de pouvoir dire que les négociations avancent; nous avons bon espoir que l'on arrive très vite à régler ce conflit d'une manière satisfaisante.

[*Français*]

ON DEMANDE L'ADOPTION D'UNE LOI EN VUE DE RÉGLER LE CONFLIT

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il dire s'il a recommandé à son collègue le ministre du Travail de présenter une loi afin de régler ce conflit?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il est trop tôt pour cela. Du fait que les négociations se poursuivent et qu'elles évoluent dans la bonne direction, il ne devrait certainement pas être nécessaire de recourir à une loi.

[*Français*]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A la suite de la grève de cinq mois et à la suite aussi d'un rapport émis par le président du Syndicat du port de Montréal à l'effet qu'il était prêt à accepter le rapport du médiateur, à la suite aussi d'un rapport et d'une discussion entre les fonctionnaires du ministère et le Conseil des ports nationaux à l'effet de recommander de présenter une loi spéciale, le ministre a-t-il l'intention de soutenir, premièrement, que le ministre du Travail a fait son travail et, deuxièmement, va-t-il accepter le rapport et présenter une loi spéciale afin de régler le problème

qui dure depuis cinq mois, alors qu'il s'est inquiété du problème à Vancouver après deux jours de grève, alors qu'ici cela fait cinq mois que ça dure?

● (1200)

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Le député n'entend sûrement pas demander que nous prenions des mesures législatives pour régler cette affaire alors que les négociations se poursuivent fructueusement. Comme je l'ai dit, il y a déjà un projet d'accord sur la question salariale. Il en reste deux ou trois autres à régler. Les négociations se poursuivent, et je dirai même qu'elles avancent.

* * *

LA CONSOMMATION

LE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS POUR LE PAIN ET LE LAIT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. J'espère qu'il pourra nous dire s'il va faire quelque chose au sujet de la cherté des aliments, qui ont augmenté de 12.9 p. 100 par rapport à l'an dernier, car il avait promis au chef de notre parti en juin dernier qu'il envisagerait de rétablir pour le pain et le lait les subventions qui avaient été abolies par l'ancien gouvernement libéral, décision contre laquelle le porte-parole de son parti pour les questions concernant les consommateurs avait si fort protesté au cours de la dernière session. Est-ce qu'il va rétablir ces subventions?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette mesure était proposée par le chef du Nouveau parti démocratique. Je me suis engagé à y réfléchir. Nous l'avons fait, et nous avons décidé de ne pas l'adopter.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'ai sous les yeux les nombreuses raisons invoquées par le ministre des Pêches et Océans, alors porte-parole des consommateurs, pour le rétablissement de ces subventions. Comme le prix du pain et des céréales a augmenté de 19 p. 100 par rapport à l'an dernier, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il a décidé de ne pas rétablir ces subventions, dont aurait tant besoin le Canadien moyen?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous estimons que ce qui profitera le plus au Canadien moyen, pour employer l'expression du député, c'est que nous cherchions à redresser et l'économie et à la relancer. Mon gouvernement va consacrer toutes ses énergies à combattre l'inflation, à rétablir la confiance et à remettre l'économie en marche.

Travaux de la Chambre

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—LA RÉPONSE DU MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—RAPPORT DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: Hier, je me suis engagé envers la Chambre à examiner ce que le député de Burnaby (M. Robinson) affirmait être une inexactitude du hansard. Le député de Burnaby avait parfaitement raison. La ligne dont il parlait a été mal rapportée par le hansard.

Les entretiens que nous avons eus avec l'éditeur et son personnel ont établi que la faute en revient au sténographe qui, lorsqu'il a transcrit ses notes sténographiques, a dû mal lire un passage.

Nous avons déjà discuté de la question avec l'éditeur et continuerons de le faire pour que les députés puissent compter comme toujours sur la fidélité du compte rendu. Je pense qu'il s'agit en l'espèce d'une erreur faite en toute bonne foi.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre confirmation. La version que j'ai donnée à la Chambre était exacte, je crois. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) a déclaré que ni ma version ni la version imprimée n'étaient bonnes. Je demande à Votre Honneur de confirmer que la version que j'ai donnée est exacte.

Deuxièmement, j'espère que le sténographe du hansard ne recevra pas de blâme pour cela. Il y a eu seulement malentendu, j'en suis certain.

M. l'Orateur: Bien sûr, je puis sûrement confirmer qu'à l'exception de la partie de la phrase mentionnée hier, le reste de la transcription du hansard était parfaitement exacte.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour poser la question habituelle du jeudi. Mais avant, j'aimerais féliciter le président du Conseil privé de sa nomination à ce poste aux lourdes responsabilités. Lorsqu'il siégait à ce pupitre, il s'est toujours considéré comme l'exemple même de la collaboration. Je lui garantis que je n'essaierai pas de faire mieux que lui au cours des semaines à venir.

Comme le débat sur le discours du trône s'achève vendredi, puis-je demander au ministre quels sont les travaux prévus pour la semaine prochaine, surtout lundi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie le député avec qui j'ai eu le privilège de travailler pendant des années de ses aimables propos et des garanties qu'il a données, en ce début de session, au sujet de sa collaboration.

Travaux de la Chambre

Comme l'a dit le député, nous poursuivrons le débat sur le discours du trône aujourd'hui et demain. Lundi, j'ai l'intention d'appeler le bill C-6 tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse (allocations de conjoint) inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Aujourd'hui, j'ai donné préavis au sujet d'un bill inscrit au nom du ministre des Postes concernant certains tarifs postaux et qui viendra aussitôt après. C'est une mesure importante, car elle rectifie une situation qui s'est produite à cause de procédés jugés regrettables pour ne pas dire plus, au cours de la dernière législature.

Le mardi 23 octobre, j'ai l'intention d'appeler une Loi accordant des pouvoirs d'emprunt supplémentaires pour l'année financière 1979-1980. Selon le *Feuilleton*, ce bill sera présenté par le ministre des Finances un peu plus tard. Je suppose qu'il sera adopté très rapidement.

Ensuite, nous passerons au bill C-3, concernant les subventions aux municipalités, aux provinces et aux autres organismes exerçant le rôle de gouvernements locaux qui perçoivent des impôts fonciers. Nous attendons cette mesure depuis un certain temps.

Plus tard au cours de la semaine, nous avons l'intention d'appeler le bill C-5 tendant à modifier la loi sur les accords de Breton Woods, la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers et le bill C-2 inscrit au nom du ministre du Travail et tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail. Il reste des mesures fiscales qui n'avaient pu être adoptées au cours de la législature précédente à cause du déclenchement des élections fédérales. Ces bills découlent du budget de 1978. Ils n'ont pas encore été adoptés. Nous les considérons comme des questions d'administration courante et je suppose qu'ils seront adoptés assez rapidement.

De plus, j'ai donné avis d'un bill inscrit au nom du président du Conseil du Trésor et tendant à modifier les comptes du Canada. Nous l'appellerons probablement plus tard au cours de la semaine. Le *Feuilleton* de demain annoncera le bill sur la liberté de l'information. Nous avons l'intention de l'appeler au début de la semaine prochaine, probablement mercredi. Puis, il y aura le bill sur les crédits d'impôt foncier inscrit au nom du ministre des Finances. Nous espérons qu'il sera adopté rapidement.

J'aimerais dire que le bill sur les crédits d'impôt foncier, le bill sur la liberté de l'information et certaines autres mesures devront probablement attendre que nous ayons vidé les questions d'administration courante que le gouvernement précédent n'avait pas réussi à appeler au cours de la législature précédente. Nous devrons donc attendre que ces questions soient réglées. Cela pourrait également avoir quelque répercussion sur la présentation d'un budget. Je ne suis pas prêt à annoncer une date aujourd'hui.

Pendant que j'y suis, je pourrais mentionner que le premier ministre voudrait faire une déclaration plus tard aujourd'hui sur le cinquantième anniversaire de la décision sur la personne, une décision très importante. J'aurais aimé qu'il puisse la faire maintenant mais, par inadvertance, et j'en accepte le blâme, mes collègues les leaders à la Chambre du Nouveau parti démocratique et de l'opposition officielle n'en ont pas été informés. Je m'en excuse à la Chambre. Je n'ai pas eu l'occasion d'en parler à mes autres amis.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

Je me demande si la Chambre accorderait son consentement unanime pour revenir à l'appel des déclarations des ministres à 5 heures pour que le premier ministre puisse faire cette déclaration et qu'on puisse y répondre comme il se doit.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. J'aimerais également féliciter le président du Conseil du Trésor dans ses nouvelles fonctions de leader du gouvernement à la Chambre. Je me réjouis en outre du fait que le député de Cape Breton Highlands-Canso soit toujours membre du groupe des leaders des partis à la Chambre. Ils ont changé de place. La mienne semble être la même.

J'aimerais poser deux questions au président du Conseil privé au sujet des travaux de la Chambre. Premièrement, comme il s'en souviendra, le ministre des Affaires des anciens combattants a dit hier qu'il avait plusieurs bills concernant les anciens combattants, dont un ou deux, je crois, sont prêts. Peut-il nous dire quand ces bills seront présentés et quand ils seront appelés pour étude?

● (1210)

Voici ma question supplémentaire. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si l'on présentera pendant cette première session des mesures législatives visant à promouvoir l'égalité des femmes, surtout pour ce qui est de l'emploi et de la retraite?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne puis donner de date précise au député. Je puis cependant lui donner l'assurance qu'un bill sera présenté sans trop tarder. Il a mentionné le projet de loi sur les anciens combattants. J'ai moi-même parlé d'un projet de loi sur la liberté d'accès aux renseignements, de l'importance du crédit à l'impôt foncier et d'autres mesures législatives importantes à notre avis, mais qui doivent attendre qu'on ait déblayé les vieux bills budgétaires. Nous ne pouvons présenter ces nouveaux bills, auxquels nous attachons une certaine importance, nous aussi, avant d'être sûrs de pouvoir obtenir la collaboration de l'honorable représentant, sur laquelle nous pourrons compter, j'espère.

Quant à l'importance de l'affaire des «personnes» nous sommes déjà en train d'étudier d'autres questions soulevées par le député de Winnipeg-Nord-Centre; mais je lui demanderais de remarquer ceci: la première chose que le gouvernement compte présenter après le débat sur l'Adresse sera le bill C-6 qui est conçu pour faire disparaître ce que nous considérons comme une injustice envers les femmes. J'espère que nous réussirons à faire adopter cette mesure avant trop longtemps et que le député nous appuiera.

M. Knowles: Nous étudierons le bill C-6 lorsqu'il sera mis en discussion lundi prochain. Puis-je signaler au leader du gouvernement qu'il nous avait demandé de laisser de côté un certain nombre d'autres mesures jusqu'à ce que la Chambre ait terminé l'étude des mesures fiscales, mais qu'il fait passer ce matin une demi-douzaine d'autres mesures législatives avant les mesures fiscales. J'estime donc que les mesures visant les anciens combattants et les femmes sont tout aussi importantes que celles qu'il vient d'annoncer, et que la Chambre devrait les étudier avant d'adopter les mesures fiscales.

M. MacEachen: Pour que nous puissions nous préparer pour les travaux de la semaine prochaine, dois-je comprendre que nous étudierons tout d'abord le bill concernant les allocations aux conjoints et qu'une fois adopté, nous aborderons celui sur le pouvoir d'emprunt?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, une fois que ces bills auront été adoptés, la Chambre sera appelée à étudier un bill relatif aux tarifs postaux. Puisque lundi est une journée complète, nous devrions pouvoir étudier ces bills dans la journée. Après quoi, nous aimerions mettre en discussion le projet de loi relatif au ministère du Travail, puis celui sur les déclarations des syndicats ouvriers. Nous aborderions mardi le bill sur le pouvoir d'emprunt.

M. MacEachen: Le député se fait vraiment des illusions s'il compte faire adopter cinq projets de loi dans la journée de lundi. Il ferait mieux de renoncer à ses illusions et descendre du septième ciel où il se complaît depuis qu'il fait partie du nouveau gouvernement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 3

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-7, tendant à modifier la loi sur le double prix du blé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-8, tendant à modifier la loi sur la formation professionnelle des adultes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AIDE À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX DE FERME

MODIFICATIONS CONCERNANT LE PRIX DE TRANSPORT

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-9, tendant à modifier la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI DE 1979-80 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

EMPRUNTS SUPPLÉMENTAIRES POUR 1979-1980

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Herbert: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Est-ce que j'ai bien entendu le président du Conseil privé dire qu'il présenterait une mesure sur les tarifs postaux aujourd'hui? Cette mesure ne figure-t-elle pas à l'ordre du jour de lundi?

M. Baker (Nepean-Carleton): Elle sera inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je ne faisais qu'avertir la Chambre qu'on la mettrait en discussion lundi au cas où nous réussirions à terminer l'examen de l'autre mesure.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 17 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, à 6 heures hier soir, j'étais sur le point de discuter certaines inepties du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp). Dans le discours du trône, le gouvernement a promis de présenter des mesures propres à rendre nos deux administrations territoriales plus aptes à gérer leurs propres affaires. Tous les députés sont d'accord, j'en suis sûr, et souscrivent à l'idée qu'à long terme c'est un but louable et souhaitable.

● (1220)

Le Parlement a clairement défini dans la loi sur le Yukon le pouvoir qu'a le Yukon de gérer ses propres affaires. Toutefois, les députés chercheront en vain toute mention de modifications à la loi sur le Yukon dans le programme législatif que le gouvernement a déposé à la Chambre. Avant-hier seulement, le député du Yukon et ministre des Travaux publics (M. Nielsen), aussi premier conseiller du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) sur les questions ayant trait au Yukon, a assuré un auditoire du réseau anglais de Radio-Canada à Whitehorse que le gouvernement ne prendrait pas d'autres mesures en vue d'accorder son autonomie au Yukon sans présenter de modifications à la loi sur le Yukon.

Cela semble dire que le gouvernement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Travaux publics commencent à se sentir mal à l'aise et inquiets au sujet de mesures qu'ils ont déjà prises. Ces mesures étaient des modifications d'ordre constitutionnel importantes concernant le Yukon et visant à acheminer ce territoire vers le statut de province. Le gouvernement a pris des mesures d'importance visant à doter le Yukon de ce qu'il appelle un gouvernement responsable, et la Chambre devrait savoir que le gouvernement a déjà pris ces mesures constitutionnelles importantes concernant ce territoire.

Dans une lettre datée du 9 octobre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, agissant, comme je l'ai dit, en conformité de l'article 4 de la loi sur le Yukon, a donné les directives suivantes au commissaire du Yukon:

> Vous êtes prié de demander au chef du gouvernement du territoire de constituer et de désigner un corps portant le nom de cabinet ou conseil exécutif . . .

Il dit ensuite au commissaire, et je cite:

> Vous ne serez pas membre du cabinet . . . et vous ne participerez pas aux travaux quotidiens du cabinet et conseil . . .

Puis, ailleurs dans la lettre, le ministre dit, et je cite:

> Veuillez informer le chef du gouvernement qu'il peut employer la désignation de premier ministre pour décrire son poste et la désignation de ministre pour décrire ceux des autres membres du (cabinet).

Toutefois, et c'est la partie la plus intéressante de la lettre, il met le commissaire en garde en ces termes:

> Cependant, jusqu'à ce que des modifications législatives à la loi sur le Yukon aient été adoptées, ces termes ne devraient cependant pas être utilisés dans les lois ou les instruments du territoire juridiques.

Il peut sembler assez élémentaire de rappeler qu'un titre qui n'est pas autorisé par la loi ne peut être utilisé légalement. En fait, on m'a dit que cette question avait troublé le chef du gouvernement territorial lui-même au point qu'il avait décidé de ne pas se prévaloir du titre de premier ministre, titre que le ministre voulait lui conférer.

On peut bien se moquer de l'impuissance du ministre à conférer au chef des Territoires et à leurs institutions des appellations propres aux provinces, mais ce qui est plus grave ce sont les changements constitutionnels qu'il a tenté d'apporter sur la foi de sa simple signature. En fait, des rapports entre le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada ont été modifiés sans le consentement du Parlement. Agissant sous le manteau de l'article 4 de la loi sur le Yukon, le ministre a, si je puis m'exprimer ainsi, insulté l'âne jusqu'à la bride en ordonnant au commissaire, M^me^ Ione Christensen, de faire ses bagages et de quitter le siège de l'assemblée législative.

Permettez-moi de me reporter à l'article de la loi que le ministre invoque pour justifier toutes ses actions. L'article 4 de la loi du Yukon dit:

> Le commissaire administre le gouvernement du territoire selon les instructions que le gouverneur en conseil ou le ministre lui donne à l'occasion.

La loi parle des instructions qui concernent l'administration, bien sûr, mais elle ne précise pas que le ministre soit autorisé à interdire au commissaire d'administrer du tout, et c'est pourtant ce qu'il a fait. On sait que c'est la presse locale qui a appris au commissaire que de nouvelles instructions allaient lui parvenir et, à ce moment-là, personne, surtout pas les gens du Yukon, n'a été surpris mais tout le monde a été navré de voir M^me^ Christensen démissionner sur-le-champ.

Nous ignorons si M^me^ Christensen, femme très aimée de ses administrés, native du Yukon et bonne administratrice qui bénéficie de la confiance à la fois des Indiens et des Blancs du Yukon, a jugé qu'elle ne serait plus en mesure d'administrer un gouvernement où elle ne serait même plus physiquement présente. Nous ne savons pas non plus si elle a cru que le Parlement du Canada lui avait ordonné d'assumer ses responsabilités au sein du Conseil selon l'acception normale du terme «administrer», chose que le ministre voulait lui interdire.

Peut-être pensait-elle que les habitants du Yukon ne pouvaient gérer leur budget tant qu'ils ne seraient pas capables de financer eux-mêmes leurs services publics. Elle était peut-être simplement déçue du fait qu'elle-même et les autres habitants du Yukon n'avaient pas été consultés à ce sujet, ce qui est d'ailleurs une autre des graves erreurs commises par le nouveau ministre dès le début de sa carrière. Il a pris une mesure constitutionnelle extrêmement importante sans se donner la peine d'obtenir les pouvoirs nécessaires à cette fin en demandant au Parlement de modifier la loi sur le Yukon et sans non plus consulter ceux qui sont directement en cause.

A qui a-t-il demandé conseil? Certainement au député du Yukon, qui est ministre des Travaux publics, et au leader du gouvernement du Yukon. Il n'a consulté personne d'autre et nous voyons maintenant les résultats de cette grave décision prise par le ministre.

M. Epp: Ils sont tous deux des représentants élus, Keith.

M. Penner: Nous ignorons quels sont les principaux sujets de mésentente entre le commissaire et le ministre parce que quand je lui ai demandé d'en informer la Chambre, il a refusé de répondre. Tout ce qu'il a bien voulu nous dire, c'est que le commissaire jugeait que le gouvernement était trop pressé de vouloir doter le Yukon d'un gouvernement responsable.

Par ailleurs, il est certain que nous ne pouvons pas reprocher au commissaire d'avoir réagi comme elle l'a fait, en l'occurrence. Par exemple elle savait fort bien que, selon les précédents, le ministre et son gouvernement devaient proposer des amendements à la loi sur le Yukon avant de la soustraire aux délibérations de son conseil. Toute personne au courant des procédés gouvernementaux, comme l'était M^me^ Christensen, savait certainement qu'en 1966, le Parlement du Canada avait justement abrogé un article de la loi sur le Yukon qui stipulait que le commissaire devait siéger séparément du conseil.

Bien entendu, le ministre ne s'en est pas soucié. Le fait qu'il aurait dû s'adresser au Parlement ne l'a pas dérangé parce que, ayant appris que l'article 4, l'autorisait à dire au commissaire de quelle manière administrer le territoire, il en a conclu qu'il pouvait simplement lui demander de ne rien administrer du tout, de ne pas siéger et de ne consulter aucun comité ni les représentants élus.

L'ancien commissaire a peut-être été offensée de cet affront fait au Parlement, si toutefois le mot «affront» est assez fort pour parler d'une décision qui vise à modifier les rapports constitutionnels sans demander l'avis du Parlement. Par ailleurs, peut-être ne se préoccupait-elle pas suffisamment des droits du Parlement, mais il va sans dire que nous, députés, devons le faire. Nous pouvons tout au plus formuler des hypothèses quant à son attitude face à cet empiètement irréfléchi de la part d'un ministre de la Couronne sur un domaine de compétence fédérale. Cette tentative pour accaparer plus de pouvoir—car c'est bien de cela qu'il s'agit—s'est tramée à son insu et à l'encontre des intérêts directs et supérieurs du gouvernement fédéral. Je présume toutefois qu'elle a recherché avant tout la protection des intérêts des habitants du Yukon.

Une voix: Oh, oh!

M. Penner: J'entends des éclats de rire de l'autre côté de la Chambre. Le ministre ne se rend pas compte qu'il s'agit d'une personne les plus respectées du Yukon, et rire de la sorte parce que j'ai exprimé l'avis qu'elle avait surtout voulu défendre les droits de ses concitoyens du Yukon montre jusqu'à quel point le ministre et ses collègues sont ignorants de la situation.

● (1230)

Quoi qu'il en soit, examinons les instructions que le ministre a données au commissaire au sujet de la gestion financière. La question du contrôle financier des deniers publics ne cessera jamais d'intéresser les députés. Il s'agit en particulier du paragraphe 12(3) de la Loi sur le Yukon; ce paragraphe stipule que le commissaire doit conférer avec le comité consultatif des finances du territoire en vue de la préparation des prévisions concernant les dépenses et les crédits requis pour subvenir aux charges et dépenses des services publics.

Je suppose que le Parlement a ordonné au commissaire de procéder à des consultations sur ces questions, puisque, par exemple, dans l'année financière en cours, le Yukon a obtenu du Parlement, sous forme de subvention destinée à combler le déficit, la somme de 23 millions de dollars, ou environ 30 p. 100 de ses recettes d'exploitation, sans parler d'un supplément de 15 millions de dollars, cette même année, en subventions d'équipement. Cette somme de 38 millions de dollars est en sus de la subvention d'environ 13 millions de dollars en remplacement de l'impôt sur le revenu que le gouvernement du Yukon commencera à percevoir lui-même, dès l'année prochaine. Il n'est pas étonnant que les habitants du Yukon s'inquiètent de leurs futurs impôts et que le Parlement du Canada, investisseur dans cette région, tienne à la tenue de consultations relativement à la dépense et à l'affectation de ces sommes.

De toute façon, le ministre, qui a assuré à la Chambre qu'il avait jusqu'ici observé au pied de la lettre les dispositions de la loi sur le Yukon, ne semblait pas du tout satisfait du libellé actuel du paragraphe 12(3). Par conséquent, il a voulu remplacer ce paragraphe par sa propre version et a écrit ceci au commissaire:

> . . . le cabinet établira lui-même au départ les prévisions de dépenses et vous en fera part ensuite.

C'est clair et net. Si la loi exige qu'il y ait consultation, il faut alors être sur place pour en discuter. Si, après coup, l'on se contente de soumettre des projets à votre approbation, alors, j'estime qu'il n'y a pas eu consultation et que la loi du Parlement a été enfreinte. Le ministre ne semble pas s'en préoccuper outre mesure; après tout, le ministre, c'est lui; l'autorité, c'est lui; en outre, il bénéficie des sages conseils du député du Yukon (M. Nielsen) et il n'a pas à se préoccuper des précisions ou des complexités de la loi.

A ce qu'on m'a dit, le changement apporté dans le libellé a notamment pour effet de dispenser désormais le commissaire de participer aux discussions avec les représentants à Ottawa quant au montant de la subvention annuelle nécessaire pour combler le déficit. Là encore, nous ne savons pas si la liberté qu'a prise le ministre a soulevé l'indignation du commissaire, mais comme il y a de toute évidence contradiction entre le libellé de cette lettre et les dispositions d'une loi du Parlement, il y a de quoi soulever l'indignation de la Chambre.

A part cela, la question des accords financiers entre les deux paliers de gouvernement est en plein au cœur du problème. Non seulement les contribuables canadiens paient près de 60 p. 100 des services publics du Yukon par l'entremise des organismes fédéraux et du gouvernement territorial, mais ni le député du Yukon ni le chef du gouvernement territorial ne semblent accorder la moindre importance à la notion de gouvernement «responsable» si l'on entend par là un gouvernement qui perçoit lui-même ses recettes fiscales.

Le député du Yukon a déjà émis l'avis que la subvention annuelle qui augmente chaque année constitue un droit du sang pour les gens du Yukon et qu'elle ne doit pas être réduite même si des recettes fiscales comme celles qui vont être tirées du gazoduc de la route de l'Alaska, viennent diminuer le déficit budgétaire du territoire. Je pense pouvoir citer assez fidèlement les paroles qu'il a prononcées devant le comité du pipe-line. Il a dit:

> Nous ne voyons pas pourquoi la subvention à laquelle nous avons toujours eu droit pour combler notre déficit devrait être réduite simplement parce que le Yukon fera des recettes plus importantes grâce à un marché intéressant sur le plan fiscal.

Le chef du gouvernement territorial pense à peu près la même chose si l'on en juge par les commentaires qu'il a faits il y a quelques jours, car il a déclaré à ses administrés au cours d'une émission de radio qu'il n'avait pas discuté des nouveaux accords financiers entre Ottawa et le Yukon au cours de la demi-douzaine d'entretiens qu'il a eus avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet des nouvelles instructions concernant le commissaire. Il n'a pas été question du tout de son rôle, de sa participation au comité des finances. Le chef du gouvernement territorial a déclaré en se lamentant: «Nous sommes toujours une colonie du Canada». Il a ajouté que le ministre l'avait admis et que les accords financiers ne changeraient donc pas tant que son gouvernement ne deviendrait pas «responsable».

Il n'y aura un régime de gouvernement responsable, a-t-il dit, que le jour où le gouvernement territorial du Yukon n'aura pas à faire approuver son budget par le commissaire. Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que ce jour là le gouvernement du Yukon pourra s'autofinancer à même ses propres impôts.

Une voix: Tout comme Terre-Neuve.

M. Penner: Le député parle maintenant de la péréquation pour tâcher d'embrouiller la question. Terre-Neuve est entrée dans la Confédération aux termes de principes bien définis approuvés et appuyés par la Chambre. Ce n'est pas de cela qu'il est question. Il s'agit pour le moment de modifications à la loi du Yukon. Il est question de mesures unilatérales prises par le ministre lui-même.

Pour ce qui est de cette croyance à un «droit d'aînesse désavantageux», les habitants du Yukon auraient été vivement intéressés, tout comme je l'ai été, par la lecture de certains propos que le président du Conseil privé (M. Baker) auraient tenus à l'intention des habitants de Whitehorse, au cours d'un discours qui n'a été ni distribué ni diffusé là-bas mais que l'on a diffusé ici, à Ottawa. Voici ce que le président du Conseil privé aurait dit dans ce discours à Whitehorse:

Un gouvernement responsable se caractérise entre autres par le fait que les représentants élus du peuple décident de quelle façon les impôts qu'ils perçoivent seront dépensés. A cet égard, si les habitants du Yukon devaient décider qu'il vaut mieux se diriger vers un gouvernement entièrement responsable... les recettes provenant de l'imposition de l'emprise du pipe-line prendraient alors une importance particulière.

Plus loin il reconnaît que:

On prévoit que ces recettes, qui profiteraient directement au Yukon au lieu de passer par Ottawa, augmenteront de 30 millions de dollars par année et plus, selon le taux d'inflation, et qu'elles devraient rapporter un montant global de plus de un milliard de dollars pendant la durée du projet. Il est intéressant de noter...

Je cite toujours:

...que si cette somme de 30 millions de dollars était versée chaque année au budget actuel du territoire, votre gouvernement bouclerait à peu près son budget...

C'est là le genre d'équation qui plaît énormément à un gouvernement progressiste conservateur.

J'avais beaucoup de choses à dire à ce sujet, monsieur l'Orateur, mais il faudra que je poursuive mes observations un autre jour, dans le cadre d'un autre débat.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Monsieur l'Orateur, le député ne permettrait-il une question.

M. l'Orateur adjoint: Le député ne pourra être autorisé à poser une question que s'il obtient le consentement unanime de la Chambre, parce que son temps de parole est épuisé. La Chambre permet-elle au député de poser sa question?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: J'aimerais demander au député de Cochrane (M. Penner) s'il considère comme normal que lui, qui habite dans le sud du Canada, puisse exercer tous les droits du citoyen canadien quand le député du Yukon (M. Nielsen) celui de Nunatsiaq (M. Ittinuar) ou moi-même ne les ont pas. Pourquoi tient-il à ce colonialisme? Pourquoi nous refuse-t-il d'agir en tant que gouvernement responsable; première étape avant d'obtenir le rang de province?

M. Penner: Il me semble que le nouveau député nous arrive à la Chambre sans avoir appris à écouter avant de s'empresser de prendre part au débat. Voici ma réponse à sa question. Il y a au Canada une façon normale de procéder qui consiste à modifier la loi existante par une décision du Parlement. Ce à quoi je m'oppose, c'est qu'on a pris des mesures d'ordre constitutionnel sans modifier au préalable la loi sur le Yukon et sans que le Parlement ait été appelé à se prononcer. Personne n'a abordé la question des droits du citoyen dans l'évolution constitutionnelle du pays. Le député est passé à côté de la question, et je regrette de dire que le peu de temps qu'il a passé ici ne lui a pas été d'un grand secours.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et comme ceux qui m'ont précédé j'offre mes meilleurs vœux et mes félicitations à monsieur l'Orateur pour sa réélection, ainsi qu'à Votre Honneur. Je tiens aussi à m'associer à ceux qui ont félicité l'auteur de la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Fretz (Cardigan)) et le député qui l'a appuyé (M. MacDonald) pour la forme et la portée qu'ils ont données à leurs observations.

● (1240)

Je suis le premier député fédéral de la circonscription de Waterloo et c'est évidemment le premier discours que je prononce à la Chambre. C'est un honneur pour moi que de représenter les 67,000 électeurs de cette nouvelle circonscription qui est l'une des dix-sept circonscriptions qui ont été créées au cours de la précédente législature.

J'aimerais parler pendant un moment de la circonscription de Waterloo qui comprend une partie de la ville de Kitchener, qui faisait partie de l'ancienne circonscription du même nom. Elle comprend la ville de Waterloo qui faisait anciennement partie d'une autre circonscription et qui était représentée par M. Max Saltsman qui s'est distingué pendant de nombreuses années au Parlement par les services qu'il a rendus à la population de cette région. Elle comprend aussi le canton de Wilmot, qui était brillamment représenté par l'honorable ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis), ainsi que les cantons de Wellesley et de Woolwich qui étaient aussi excellement représentés par l'honorable ministre d'État (Conseil du Trésor) (M. Beatty).

Sans doute tous les députés du Canada connaissent-ils déjà la région de Kitchener-Waterloo, ne serait-ce que par notre Oktoberfest et par les reportages télévisés du défilé national présenté à cette occasion. Mais derrière ces reportages, il y a là une importante collectivité qui s'épanouit dans un milieu économique et culturel dynamique. Jusqu'à un certain point, la nouvelle circonscription de Waterloo est en petit ce que le Canada est en grand, puisque sa population est en majorité constituée de descendants d'immigrants, surtout d'origine germanique. Elle est aujourd'hui une collectivité multiculturelle. Elle tire beaucoup de fierté de son héritage mennonite et des vertus de tenacité, d'intégrité, de profond sentiment de sympathie et de compassion qui caractérisent ses citoyens. La preuve, c'est que ma circonscription compte parmi celles du Canada qui se montrent les plus empressées à accueillir les réfugiés du Vietnam, ceux qu'on appelle les réfugiés de la mer. C'est une foi profonde qui suscite chez mes commettants le goût du travail, la confiance et la sympathie.

Je tiens à dire un mot des richesses agricoles de ma région. Il y a surtout à Waterloo l'un des plus importants parcs à bestiaux du sud-ouest de l'Ontario. Celui qui voudrait visiter avec moi ma circonscription traverserait le charmant canton de Woolwich et assisterait au festival du sirop d'érable d'Elmira. Il goûterait l'hospitalité de Wellesley et trouverait plaisir au festival de la confiture de pomme. Le visiteur trouverait agréable de traverser le canton de Wilmot renommé pour ses industries fromagère et avicole, et apprécierait beaucoup l'hospitalité de petites villes comme New Hamburg et Baden.

Dans la région urbaine de Kitchener-Waterloo, le visiteur verrait des entreprises fort actives dans le secteur de l'automobile, du textile et de l'électronique, de même qu'une autre liée à l'exploration spatiale et une fabrique de caoutchouc. La ville de Waterloo a acquis le titre de «Hartford du Canada» car elle compte plus de sièges sociaux de compagnies d'assurance que n'importe quelle autre ville du Canada. Elle compte également deux grandes universités réputées dans tout le Canada. Il y a d'abord l'Université de Waterloo dont le programme coopératif d'études de génie est réputé dans le monde entier, et qui offre un programme de mathématiques appliquées, un important programme de sciences informatiques bénéficiant d'installations considérables, une faculté d'optométrie, un programme d'études intégrées et son centre d'innovation récemment établi

qui accomplira des travaux de recherches et de développement pour répondre notamment aux besoins des petites entreprises.

Il y a également l'Université Wilfrid Laurier, autrefois connue sous le nom d'Université luthérienne de Waterloo. Grâce à sa faculté de théologie, elle conserve ses racines avec l'Église à laquelle elle était auparavant affiliée. Elle possède une faculté de commerce importante et dynamique, un service de consultation à l'intention des petites entreprises, une très bonne faculté de services sociaux et une excellente école de musique.

Si j'ai esquissé cette brève description de la circonscription que je suis fier de représenter, c'est que dans le discours du trône, le gouvernement a parlé d'exploiter les ressources nationales et de bâtir un pays. On a aussi invité les Canadiens de tous les milieux à participer à cette entreprise. Parmi les circonscriptions du pays, celle de Waterloo est riche en ressources naturelles, humaines et culturelles.

C'est fier de son histoire et de son rôle dans l'expérience canadienne que je viens siéger à la Chambre. Je sais que je partage avec mes collègues la même vision du Canada et de son avenir. Je remercie Dieu pour cette nation, ses habitants et ses ressources. Je suis également heureux d'avoir eu l'occasion de passer quelques parties de ma vie sur la côte ouest, où j'ai été élevé, dans les Prairies, dans le Canada central et dans les Maritimes. Pendant près de cinq ans, j'ai travaillé pour le SUCO, le Service universitaire canadien outre-mer, en tant que co-fondateur et premier directeur du service de l'Afrique occidentale, et particulièrement du Nigeria.

Ce poste à l'étranger m'a donné un certain recul dans l'espace qui m'a permis de mieux juger le Canada que si j'étais resté ici, de mesurer l'importance de ses ressources et de ses richesses et d'entrevoir la possibilité pour notre pays de jouer un rôle de chef de file dans le monde. J'ai également eu la possibilité de cotoyer la pauvreté et la misère qui existent dans le monde actuel, d'assister à des coups d'État et à des contrecoups et j'ai pu me rendre compte de l'importance de ce Parlement démocratique. J'ai pu constater à quel point les institutions nationales, provinciales et municipales, dont nous considérons parfois l'existence pour acquit, sont importantes.

J'ai pu à l'occasion aider l'Agence canadienne de développement international à orienter l'aide offerte par le Canada. J'ai pu enregistrer certaines réussites canadiennes au niveau de l'aide aux pays en voie de développement; on ne parle pas beaucoup de ces réussites parce que ce sont souvent les mauvaises nouvelles qui se répandent et non pas les faits importants. J'ai également eu l'occasion d'être fonctionnaire et de constater l'importance du rôle de la Fonction publique, tant dans la capitale nationale qu'au Manitoba, à l'échelon provincial. Par ailleurs, j'ai été conseiller pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai pu voir que les personnes qui œuvrent dans l'ombre des parlements, à tous les échelons de gouvernement jouent un rôle important.

Depuis huit ans et demi, je participe activement à la vie de la collectivité de Waterloo à titre de ministre de l'Église presbytérienne de Knox et à titre de conseiller municipal. Ma vie a été marquée par certaines influences qui m'ont encouragé à me lancer dans l'action. Je suis reconnaissant à mes électeurs pour leur état d'esprit et leurs priorités, pour la fierté que leur inspire le Canada, fierté que nous partageons, pour une vision du monde forgée au fil des ans par les vagues successives d'immigrants, pour le sentiment qu'ils ont que le Canada doit jouer un rôle important dans la communauté des nations. Je suis reconnaissant aux chefs politiques issus de cette région et qui ont contribué à écrire l'histoire de notre nation, à ceux qui enseignent et à ceux qui m'ont enseigné. Je suis reconnaissant à mes collègues qui sont au service du public et de l'église. Je suis reconnaissant à ma famille qui m'a permis de me lancer dans la vie publique.

Je voudrais m'inspirer de l'orientation du discours du trône pour vous entretenir quelques instants de ma préoccupation au sujet de l'unité nationale et des jeunes, qui sont le ferment de l'unité nationale. Il existe au quatre coins du pays des dizaines sinon des centaines de milliers de jeunes gens qui ont fait des études supérieures pour participer pleinement à la vie de notre nation. Je crains fort que leur enthousiasme, leur énergie et leur détermination ne profite pas toujours à la communauté.

● (1250)

Le taux de chômage est élevé et les chômeurs sont surtout des jeunes. Je me félicite de l'initiative relative au Secrétariat à l'emploi des jeunes que le gouvernement doit bientôt revoir et mettre sur pied. Mais je suis inquiet à l'idée qu'avec le prolongement de la crise financière actuelle, nous ne puissions pas donner de travail aux jeunes et que leur vie ne soit que ressentiment et amertume.

Je propose donc aux députés et au gouvernement d'envisager la possibilité d'instituer dans notre pays un service national des jeunes. Il s'agirait d'instituer un service national obligatoire qui inciterait tous les jeunes qui ont fait des études à l'université, dans les collèges communautaires et les CEGEP à consacrer deux ans au Canada. Ce service pourrait être accompli dans l'armée, dans le cadre du SUCO ou d'organismes bénévoles, dans le commerce ou l'industrie. Il pourrait être effectué dans l'administration fédérale, provinciale ou municipale ou dans le cadre de projets d'expansion du Nord ou encore sous l'égide des collectivités locales des municipalités.

Cette formule, qui exigerait une concertation poussée entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les syndicats, aurait l'avantage de permettre à tous les jeunes Canadiens de servir leur pays pendant deux ans. Comme dans le cas du service pendant la guerre, les jeunes seraient tous employés dans les mêmes conditions et toucheraient le même salaire. Cette expérience leur permettrait d'apprendre à connaître leur pays et ses différentes régions; tout en contribuant à l'édification de la société canadienne, ils acquerraient ce sentiment d'appartenir au pays que nous sommes nombreux à ressentir et ils rembourseraient l'investissement national dans l'éducation universitaire et collégiale. Ils pourraient aussi acquérir de l'expérience professionnelle qui leur permettrait ensuite d'entrer plus facilement dans le monde du travail. D'autres nations appliquent déjà cette formule et j'espère que le gouvernement et les autres députés de la Chambre qui la trouvent intéressante en encourageront l'étude.

Je voudrais faire une deuxième observation au sujet de la question la plus importante à laquelle font face le Canada, les États-Unis et un certain nombre de pays occidentaux, c'est-à-dire toute la question de l'inflation et de ses effets sur notre société que mentionne le discours du trône.

Je suis toujours étonné de constater que l'inflation est constamment perçue comme un problème presque entièrement économique. La chose est peut-être compréhensible, car je suis persuadé que chaque député retrouve constamment dans sa vie quotidienne certains aspects économiques de l'inflation. Je ne crois pas cependant que nous puissions comprendre parfaitement l'inflation ni être en mesure de formuler une stratégie qui s'attaquera à ce problème fondamental, tant que nous ne comprendrons pas davantage ce qu'est en réalité l'inflation.

L'inflation est bien plus qu'un problème économique. L'inflation est un problème d'ordre sociologique, psychologique, politique et sous de nombreux rapports spirituel. Elle s'attaque à l'essence même de notre société et constitue un défi formidable pour notre régime de gouvernement et notre mode de vie alors que nous nous engageons dans les années 80. Parmi ses nombreux effets insidieux, l'inflation tend à raviver l'intérêt personnel protecteur et mesquin parmi les individus et les groupes tout en affaiblissant l'esprit de concertation et de collaboration des nombreux éléments qui constituent notre société.

A mon avis, notre analyse de l'inflation comporte de graves lacunes si nous ne comprenons pas tous les symptômes de ce véritable cancer. En envisageant l'inflation uniquement comme une question économique, nous passons à côté de toute solution véritable de ce problème.

Je voudrais donc proposer que, soit dans le cadre de certaines des conférences sur le développement industriel mentionnées dans le discours du trône, soit dans le cadre d'une conférence nationale distincte, nous entreprenions une analyse plus vaste et plus détaillée de l'inflation et de ses répercussions. La participation à cette conférence ne doit pas être limitée aux économistes. Il faudrait également inviter les spécialistes des sciences sociales, les leaders écclésiastiques, les leaders du secteur du bénévolat, les chefs syndicaux et bien d'autres groupes. J'espère que le gouvernement voudra bien tenir compte de cette proposition.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que je représente une circonscription dont les habitants sont fiers de leur pays; certains nourrissent de grands espoirs pour la nation et n'ont pas peur de s'attaquer à des situations difficiles. Bon nombre d'entre eux viennent de pays où ils ont connu l'oppression et ils apprécient la liberté dont nous jouissons au Canada. Je suis fier de représenter ce microcosme de la société canadienne et fier également d'apporter ma contribution à la Chambre.

Me présentant devant le Parlement en ce jour qui nous rappelle la décision de reconnaître des «personnes»,—c'est-à-dire les droits des femmes—je me rappelle ce que disait le premier gouverneur du Canada, le très honorable Vincent Massey. A l'occasion de mon premier discours dans cette auguste Chambre, je tiens à dire avec ce gouverneur général:

> Je crois que le Canada, fier de son passé, sûr de son présent et confiant dans son avenir.
>
> Je crois dans la qualité de la vie canadienne, et dans la nature des institutions canadiennes.
>
> Je crois dans le Commonwealth des nations, au sein duquel nous avons trouvé la liberté et hors duquel notre vie nationale perdrait son caractère d'indépendance.
>
> Je crois que le Canada est un, et que si nous nous arrêtons à ce que ses parties ont en commun, nous saurons trouver l'unité du tout.
>
> Je crois que, grâce au travail sérieux, à l'esprit d'équipe et à la conscience de ce que nous sommes, nous pouvons nous permettre tous les espoirs.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, comme il est presque temps de suspendre la séance, puis-je dire qu'il est 1 heure et commencer mon discours à 2 heures?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour déclarer qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, durant la dernière campagne électorale et les quelques dernières années passées dans l'opposition, le parti conservateur donnait l'impression qu'il connaissait la solution de tous les problèmes, qu'il s'agisse de la gestion de l'économie, du taux de l'inflation et du chômage, du prix des produits alimentaires, du prix et de la disponibilité des logements, pour n'en mentionner que quelques-uns. Il estimait aussi qu'il pourrait régler les problèmes suscités par la liberté d'accès à l'information et de fait presque tous les problèmes qui se posaient au Canada. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs grâce à ces promesses et à une publicité habile, fallacieuse et parfois même malveillante ont réussi à leurrer de nombreux Canadiens.

Mais qu'avons-nous maintenant? Après près de cinq mois au pouvoir, rien que des charades, des contradictions et des volte-face. Le discours du trône recommande une foule d'études. Le gouvernement veut étudier ceci et cela, mais il y a peu de solutions. Qu'est-il advenu des courageuses déclarations faites par ce parti avant les élections et dans lesquelles il promettait d'intervenir au sujet du prix des aliments, du dollar canadien, des taux d'intérêts, de la jeunesse et du chômage, et j'en passe . . . Où sont donc les réponses maintenant?

L'ancien gouvernement soutenait qu'il s'agissait là de problèmes difficiles et qu'il n'y avait pas de réponses absolues, que dans une société libre, il y a toujours des revers de la médaille lorsque le gouvernement intervient. Nous disions que le gouvernement peut connaître certains succès, mais qu'il n'y a guère de victoires absolues. Nous avions souligné que dans le monde difficile où nous vivons, notre performance était bien meilleure que celle d'autres pays.

Les conservateurs ont tourné en dérision cette performance, soutenant qu'ils pouvaient faire mieux, qu'ils pouvaient mener les Canadiens vers un nouvel éden. Eh bien, ils ne l'ont pas fait. D'après ce que nous avons pu observer jusqu'à présent, tout n'était que vaine réthorique, propagande tapageuse et balivernes, et je reste encore au-dessous de la réalité. Ils n'ont ni réponses, ni solutions, ni principes. Leur seul principe jusqu'à présent, d'après mes observations, a été l'opportunisme et la recherche de gains politiques. Et c'est le ministre des Finances (M. Crosbie) qui l'a confirmé après son élection, en disant, alors qu'on l'interrogeait sur ses promesses électorales: «Eh bien, ce ne sont que des promesses électorales. Nous n'y croyons pas vraiment. Personne ne devait nous prendre au sérieux».

Qu'est-il advenu de leur fière promesse d'accorder plus de respect au Parlement et aux représentants élus du peuple canadien? Jetons un coup d'œil à ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Pour commencer, ils ont nommé un sénateur, M. de Cotret, candidat défait, au ministère très important de l'Industrie et du Commerce et l'ont fait membre du petit cabinet, cette nouvelle assemblée toute-puissante au sein de laquelle de nombreuses régions et beaucoup d'intérêts ne sont même pas représentés, sans parler du fait qu'il vient de l'Ontario, province où le parti conservateur a fait élire plus de cinquante députés. On peut présumer qu'aucun de ces députés n'avait assez d'envergure pour devenir ministre de l'Industrie et du Commerce. De quelle façon cela peut-il rétablir la confiance dans le système parlementaire et le processus électif? Voici un ministre chargé d'un ministère de première importance que les représentants élus du peuple ne peuvent même pas interroger à la Chambre parce qu'il siège au Sénat et qui échappe au feu de la démocratie parlementaire.

Comme le chef de l'opposition (M. Trudeau) l'a dit, «nous accepterions que des ministres soient nommés parmi les sénateurs s'ils venaient d'une province où le parti conservateur avait gagné peu de sièges, comme le Québec, mais pas s'ils viennent de l'Ontario où le parti a fait élire environ cinquante de ses candidats». La tradition veut qu'un ministre non élu chargé d'un ministère important tente de se faire élire à la Chambre des communes le plus tôt possible. Il s'agit là d'une tradition du système parlementaire britannique en vigueur en Grande-Bretagne, au Canada et en Australie.

● (1410)

Pourquoi alors le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret), candidat défait d'Ottawa-Centre, ne se porte-t-il pas candidat à l'une des élections partielles qui se tiendront dans Prince-Albert et à Terre-Neuve? Pourquoi le premier ministre (M. Clark) n'exige-t-il pas qu'il se fasse élire ou qu'il démissionne de son poste de ministre? Qu'est-il advenu du grand respect pour le système parlementaire dont il a tant parlé?

Il y a d'autres exemples du manque de respect pour le Parlement. En formant son cabinet, le premier ministre a, dans huit cas, confié deux portefeuilles au même ministre. Comment cela peut-il aider les députés à obtenir de l'information du gouvernement quand certains ministres ont une telle charge de travail? Nul ministre, si intelligent soit-il, ne peut à la fois accomplir tant de travail et bien se préparer à répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre. Cela explique peut-être la piètre performance du ministre de la Consommation et des Corporations. Le premier ministre lui a confié deux des portefeuilles les plus exigeants en le nommant solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations. Je peux parler en connaissance de cause de ces deux portefeuilles puisque je les ai tous deux détenus. D'après mon expérience, il est impossible pour une seule personne de se tenir quotidiennement au courant de ce qui se passe pour pouvoir répondre intelligemment aux questions de la Chambre concernant ces deux portefeuilles.

La même remarque vaut d'ailleurs pour tous les autres titulaires d'un double portefeuille. Je veux parler du cumul de la présidence du Conseil privé et du Revenu national; de la Défense et des Affaires des anciens combattants; des Postes et de l'Environnement; du Secrétariat d'État et des Communications; des Sports et du Multiculturalisme . . .

M. Paproski: Et qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Allmand: . . . de la Justice et des fonctions de leader au Sénat; de l'Industrie et du Commerce et du Développement économique—tous ces portefeuilles doubles sont détenus par un seul ministre dans chaque cas. Quelle marque de respect cela constitue-t-il à l'égard de notre système parlementaire et du droit des députés d'obtenir des réponses à la Chambre?

Une voix: C'est la qualité qui nous distingue.

M. Allmand: Nous n'obtenons pas de réponses parce que les ministres ont trop à faire.

Le gouvernement a déclaré qu'il croit à la liberté d'information, qu'il va présenter un bill sur la liberté d'information. J'ai récemment écrit aux ministres qui détiennent les portefeuilles dont je suis le critique officiel pour leur demander de me faire tenir copie de leurs collections quotidiennes de coupures de presse, mais ils ont refusé. Il s'agit en l'occurrence du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministère du Solliciteur général et du ministère de la Justice. Les documents demandés ne sont ni secrets ni confidentiels, il s'agit uniquement de collections de coupures de presse, qui sont toutefois extrêmement utiles parce qu'elles réunissent les articles de tous les grands media du Canada sur un sujet donné. Est-ce là ce qu'on appelle la liberté d'information? Lorsque j'étais ministre, je n'ai jamais refusé de fournir ces coupures à mes critiques. Je les leur ai toujours données lorsqu'ils me les demandaient. Bien souvent, ils ne les demandaient même pas.

Je suis récemment allé au siège d'une grande association de consommateurs à Montréal. Cette association reçoit les coupures de presse quotidiennes du ministre de la Consommation et des Corporations, mais nous, en tant que critiques à la Chambre, n'y avons pas droit. Voilà un autre exemple du manque de respect pour le Parlement. Que dire, d'ailleurs, des mesures prises par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'égard de l'administration territoriale du Yukon? Le ministre a dit qu'il avait mis ces changements en applica-

tion au Yukon parce que, premièrement, il croit dans la démocratie; deuxièmement, le député du Yukon avait promis d'accorder le statut de province au Yukon dans son programme électoral et c'est pour cela qu'il a été élu; et, troisièmement, la majorité des membres du conseil du Yukon sont en faveur d'un tel changement. Quelle foutaise, monsieur l'Orateur!

Le programme du parti conservateur était très chargé aux dernières élections. Leurs brochures et leurs discours électoraux regorgeaient de promesses. Le fait que les conservateurs se trouvent à la tête du gouvernement signifie-t-il qu'ils ne doivent pas consulter le Parlement? Le fait qu'ils ont été élus et qu'ils avaient inclus ces promesses dans leur programme veut-il dire qu'ils peuvent mettre leurs desseins à éxécution par la voie administrative, sans consulter le Parlement? Cela signifie-t-il que toutes les promesses peuvent être mises à exécution par la voie administrative, comme ce fut le cas pour les nouvelles instructions qui ont été données au commissaire du Yukon? Je ne le crois pas. Habituellement, on ne procède pas de la sorte.

Les motifs invoqués par le ministre ne sont pas très valables pour d'autres raisons. Même s'il fallait considérer les élections fédérales comme un référendum sur l'accession du Yukon au statut de province, les résultats ont été négatifs que je sache. Si j'ai bien compris, le député du Yukon (M. Nielsen) a remporté son siège avec environ 45 p. 100 du vote. C'était peut-être suffisant pour le faire élire, mais pas pour conclure que la majorité des citoyens du Yukon veulent qu'on accorde à leur territoire le statut de province. Cela représente moins de 50 p. 100 des voix. Je ne vois pas comment on pourrait considérer cela comme un vote en faveur de l'accession du Yukon au statut de province.

En outre, si les membres du conseil du Yukon se sont individuellement prononcés en faveur d'un statut provincial, en tant qu'organisme, ils se sont abstenus de faire connaître leur position sur ce sujet depuis les élections fédérales. Il n'y a eu ni résolution, ni débat, ni vote au sein du conseil. De plus, le gouvernement conservateur du Yukon a reçu environ 38 p. 100 du vote lors du dernier scrutin. Est-ce là un exemple d'action démocratique? Ma foi, non.

En ce qui concerne le territoire du Yukon, le ministre a entrepris une action administrative unilatérale sans consulter le Parlement ou le Conseil du Yukon. Il n'y a eu ni vote ni débat. Pas plus le commissaire du Yukon que les Indiens du territoire n'ont été consultés. Le premier ministre et les conservateurs n'ont pas respecté leur promesse de tenir un référendum sur cette question au Yukon. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré qu'il consulterait le conseil des Indiens du Yukon plus tard, mais pour quoi faire? Il a déjà mis en œuvre une politique qui met le Yukon sur la voie du statut provincial. Est-ce à dire que lorsqu'il consultera les Indiens du Yukon la semaine prochaine et que ceux-ci lui diront qu'ils s'opposent aux directives données au commissaire la semaine dernière, le ministre les retirera? J'en doute. Le ministre a déjà pris une décision. Il l'a prise maintenant, et il consultera plus tard. Il a dit en outre qu'il organiserait un référendum plus tard. S'il doit y avoir un référendum plus tard sur le statut provincial du territoire du Yukon, pourquoi alors a-t-il agi comme il l'a fait la semaine dernière?

Une voix: Il a préjugé les élections.

[M. Allmand.]

M. Allmand: En effet. Il a affirmé que les initiatives de la semaine dernière ne tendent pas au statut provincial. L'ancien commissaire n'est pas du même avis.

Je signale en passant, parce que d'aucuns ont mis en doute sa crédibilité ce matin, que le commissaire du Yukon, M^me^ Iona Christensen, est née au Yukon et y a passé toute sa vie. Son père était un haut gradé de la Gendarmerie royale au Yukon. C'est donc une vrai Yukonaise. Elle a démissionné la semaine dernière parce qu'elle trouvait que le gouvernement conservateur brûlait les étapes de l'acheminement du Yukon vers le rang de province. Contrairement à ce qu'a dit ce matin le député de Western Arctic (M. Korchinski) la question de fond n'est pas de savoir s'il y aura lieu, un jour ou l'autre, d'élever le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest au rang de province mais c'est le fait que le gouvernement n'ait pas consulté le Parlement avant de procéder à un changement gouvernemental aussi important.

Le ministre a affirmé qu'il appliquait cette mesure par fidélité aux principes démocratiques. Quelle foutaise! On ne peut pas parler de soutien démocratique quand moins de 50 p. 100 des électeurs se sont prononcés en faveur de cette initiative.

Il y a encore d'autres épisodes où le gouvernement a fait fi de la volonté du Parlement alors qu'il avait déclaré vouloir y attacher une importance toute particulière. Agissant contre l'opinion publique et sans consulter le Parlement, le gouvernement conservateur a bradé Loto Canada aux provinces. Moi qui suis un supporteur convaincu du sport amateur, je trouve, en ma qualité de député, que c'est une décision regrettable.

J'ai assisté à de nombreuses manifestations des Jeux olympiques de Montréal en 1976 et des Jeux du Commonwealth d'Edmonton en 1978. Il fallait voir la fierté des athlètes canadiens et des équipes qui ont réalisé de gros progrès depuis les derniers Jeux olympiques et ceux du Commonwealth. Je crois que le Canada s'est classé dixième ou onzième aux Jeux olympiques et il a remporté la palme des Jeux du Commonwealth.

Sous le gouvernement libéral, les fédérations sportives ont bénéficié d'un soutien financier accru au cours des dix dernières années et Loto Canada était la clef de voûte de ce soutien. C'est en effet de Loto Canada que provenait une bonne partie des fonds destinés à l'entraînement, à la formation des sportifs et ainsi de suite. Mais voilà que dans toute son étroitesse d'esprit et sa politique à courte vue, le gouvernement conservateur a aboli tout cela, de sorte que, malgré l'annonce faite hier par le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du multiculturalisme (M. Paproski), nos organismes de sport amateur ne savent plus au juste comment ils arriveront à se financer. Il n'y a pas lieu d'espérer que notre niveau national d'excellence dans les sports sera maintenu par les gouvernements provinciaux, car ceux-ci, dans tous les domaines, n'ont qu'une perspective provinciale ou régionale. Les conservateurs ont trahi un grand rêve national dans le domaine du sport au profit de leurs intérêts politiques à court terme face aux gouvernements provinciaux.

● (1420)

Les conservateurs ont eu d'autres façons de ne pas respecter le Parlement. Le premier ministre a signé avec Terre-Neuve et la Colombie-Britannique des accords prévoyant le transfert à ces provinces des droits miniers sous-marins. En agissant de la

sorte, il a dérogé gravement aux prescriptions de la constitution sans consulter le Parlement, et certains observateurs estiment même que ces accords, notamment celui qui a été conclu avec la Colombie-Britannique, sont illégaux et inconstitutionnels.

En 1967, la Cour suprême du Canada a rendu une décision selon laquelle les droits miniers sous-marins sont de compétence fédérale. De l'avis de la Cour suprême, les droits miniers sous-marins au large des côtes de la Colombie-Britannique relèvent du gouvernement fédéral. Ce jugement de la Cour suprême fait donc partie de la constitution canadienne, qui ne peut être modifiée par quelque accord fédéral ou provincial que ce soit signé par le premier ministre du Canada et celui de la Colombie-Britannique. La seule façon dont le premier ministre du Canada peut céder les droits miniers sous-marins à la Colombie-Britannique, et peut-être à toute autre province, c'est en modifiant la constitution, ce qu'il ne peut faire par une simple décision administrative.

Je me suis attaché jusqu'ici à démontrer l'imposture du gouvernement conservateur, qui prêche le respect du Parlement mais qui s'empresse de faire le contraire. Je tiens maintenant à relever certaines contradictions dans l'attitude du gouvernement.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) est allée prêcher la paix, la vertu, l'aide et la détente aux Nations Unies, mais elle a en fait provoqué une réaction contraire. Sa diplomatie confuse a effectivement fait du tort à la cause de la prolifération des armes nucléaires et diminué les garanties que le monde s'était données. Avant qu'elle ne fasse ses observations inopportunes au sujet de l'Argentine, ce pays avait signifié son intention d'acheter au Canada son réacteur Candu et d'observer les garanties sévères imposées par le gouvernement antérieur. Or, ses remarques ont incité l'Argentine à acheter un réacteur allemand plus coûteux et soumis à des garanties moins strictes. Quel a été le résultat de son discours? Le monde est maintenant moins bien protégé et elle a fait grand tort à l'économie canadienne.

Et ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs disaient à la population «Votez conservateur et faites travailler le pays». Or, ils n'ont pas convoqué le Parlement avant cinq mois, ils ont bloqué le programme Canada au travail, qu'ils n'ont jusqu'ici remplacé par rien d'autre, ils nous ont fait perdre la vente d'un réacteur Candu à l'Argentine et perdant de beaucoup d'emplois ainsi que le contrat de la Foothills pour la construction du pipeline par leur inaction et leur négligence, ce qui nous a fait perdre encore plus d'emploi.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Voilà qui va remettre le Canada sur pied!

Des voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. La Chambre devrait avoir la courtoisie de permettre au député de terminer son discours.

M. Allmand: Les nouveaux critères applicables au programme Canada au Travail sont tout-à-fait ridicules parce qu'ils ne tiennent pas compte des poches où le taux de chômage est très élevé à l'intérieur de circonscriptions qui, dans l'ensemble, s'en tirent très bien. Je peux donner des exemples. Il y a quelques jours, mon collègue le député de Saint-Henri-Westmount a pris la parole; il représente une partie de Saint-Henri et la ville de Westmount, enclavée dans Montréal. Il est notoire que le quartier de Westmount est plutôt riche, mais Saint-Henri ne l'est pas du tout. Comme le taux de chômage pour l'ensemble de la circonscription n'est pas supérieur à 9 p. 100, le programme Canada au Travail n'accorde pas un sou pour aider les chômeurs de cette circonscription. C'est la même chose dans le cas de Notre-Dame-de-Grâce. Si certains quartiers sont assez riches, il existe tout de même des poches de chômage et de véritable pauvreté, et pourtant nous n'obtenons pas d'argent. En fait, toute la partie ouest de Montréal s'est vu supprimer toute subvention du programme Canada au Travail à cause des politiques du gouvernement conservateur.

Nous avions pour règle d'accorder un montant minimal à chaque circonscription du pays pour pouvoir venir en aide à celles qui, tout en ayant un nombre total de chômeurs peu élevé, ont des îlots de chômage relativement importants. Les conservateurs parlent de démocratie alors qu'ils ont supprimé le groupe consultatif dans les circonscriptions pour le programme Canada au Travail. A deux reprises le président du groupe dans ma circonscription était le candidat conservateur aux dernières élections. C'était ça le genre de groupe que nous avions. Je voulais que les groupes ne répartisse pas les fonds en fonction de considérations d'ordre politique. Comme je l'ai dit, pendant deux années, c'est le candidat conservateur qui était président du comité de ma circonscription, tandis qu'une autre année, c'était le président de l'association néo-démocrate ainsi que des ministres du culte, des directeurs d'établissements scolaires, et ainsi de suite. Cela a été supprimé. Désormais, les fonds du Programme Canada au Travail seront distribués d'après les conseils du député conservateur ou du candidat battu.

La lacune la plus atterrante dans le discours du trône est l'absence de toute mention de la question de l'unité nationale. Le discours fait allusion à certaines activités du domaine des relations fédérales-provinciales telles que Loto-Canada; mais comme je l'ai dit tout à l'heure, je voudrais revenir sur les choses qui ont été mentionnées et qui, à long terme, sont des initiatives de nature à provoquer la désunion nationale.

Certaines décisions ou l'inertie du gouvernement montrent bien le peu d'importance qu'il attache à la question de l'unité nationale. Le gouvernement a supprimé la commission de l'unité nationale. Il a reporté la conférence constitutionnelle qui, conformément à ses promesses électorales, devait avoir lieu cet automne. Il l'a reportée parce qu'il ne sait pas quelle position adopter. Les conservateurs ont débouté le bill sur le référendum que nous avions présenté au Parlement, afin de forcer le gouvernement séparatiste du Québec de respecter son bill sur le référendum. Ils ont décidé de ne pas s'en occuper. Ils font confiance au gouvernement séparatiste du Québec sur cette question.

Il n'a été nullement question d'un bill consacrant une déclaration des droits dans la constitution. En qualité de Québécois appartenant à la minorité anglophone à l'instar des francophones en dehors du Québec, c'est une mesure à laquelle nous accordons une très grande importance. Nous voulons incorporer une déclaration des droits dans notre constitution pour protéger les minorités au Canada, non seulement les minorités linguistiques, mais aussi les minorités confessionnelles, ethniques et ainsi de suite.

L'autre jour, le député de Nipissing (M. Blais) a présenté une motion demandant à la Chambre d'appuyer les Canadiens francophones de la région de Penetang en Ontario qui réclament une école pour leur minorité. Certains conservateurs ont refusé d'accéder à cette demande. Le gouvernement n'a promis aucune aide fédérale pour l'enseignement de la langue d'une minorité ou d'une langue seconde. Sauf erreur, il n'a rien fait pour tenter d'appliquer le bill adopté en cette enceinte durant la dernière session afin de permettre aux Canadiens francophones et anglophones d'utiliser la langue de leur choix en cas de poursuites au criminel.

J'ai fortement l'impression que le gouvernement actuel fait peu de cas des francophones à l'extérieur du Québec et des anglophones à l'intérieur du Québec. C'est comme si le gouvernement tory acceptait l'idée que le Québec doit être exclusivement français et le reste du Canada exclusivement anglais. C'est à proprement parler comme s'il adhérait aux principes du bill 101.

Je tiens à rappeler à nos honorables vis-à-vis qui ne sont pas très nombreux à représenter des circonscriptions du Québec, du Nord de l'Ontario et du Nord du Nouveau-Brunswick que Montréal et Québec sont respectivement les troisième et quatrième villes anglophones du Canada. Il y a plus d'anglophones à Montréal et à Québec que dans la plupart des provinces, et depuis plus longtemps. Ce n'est pas un phénomène nouveau. L'Ontario compte plus de Canadiens-français que certaines des provinces maritimes.

Ces groupes minoritaires dans les provinces qui possèdent une majorité linguistique dans l'autre langue sont extrêmement importants. Nos propositions visaient à protéger ces minorités linguistiques. J'espère que le gouvernement actuel agira de même, mais j'entretiens des craintes à cet égard, si j'en juge par ce qu'il a fait jusqu'à maintenant. Je tiens à prévenir le gouvernement que nous sommes là pour nous assurer qu'il ne nous oublie pas. Jamais nous ne permettrons qu'il nous abandonne ou qu'il abandonne les autres groupes minoritaires du Canada.

En ma qualité de critique des affaires indiennes et du Nord canadien au sein du caucus, j'ai pris note de certains projets qui figurent dans le discours du trône, notamment le passage où le gouvernement fait état de son intention de proposer des modifications à la loi sur les Indiens ou, selon la lettre du discours «de mettre fin aux injustices qui frappent certains de nos concitoyens». Il n'est pas très précis. J'ai relu le discours du trône et je n'ai pas très bien compris s'il propose de modifier l'ensemble de la loi sur les Indiens ou de régler le problème des Indiennes qui perdent leurs privilèges lorsqu'elles épousent des non-Indiens.

● (1430)

De toute façon, en tant que critique de mon parti sur les questions d'affaires indiennes à la Chambre, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention d'agir sans rechercher l'approbation des Indiens. Nous avions pour politique de ne pas modifier la loi sur les Indiens sans leur accord. J'entends poursuivre ce point. Les députés d'en face parlent-ils de modifications précises au sujet des Indiennes ou de modifications générales à la loi sur les Indiens? Ont-ils l'intention d'agir sans demander l'avis des Indiens?

J'aimerais également savoir si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) est d'accord avec le président de la Fraternité nationale des Indiens qui a déclaré que si on modifie la loi sur les Indiens de façon à ne pas défranchiser les Indiennes, cette politique devrait être rétroactive et on devrait fournir toutes les ressources nécessaires pour s'occuper de tous ces nouveaux Indiens. Si nous modifions la loi, comme nous devrions le faire, pour nous assurer que les Indiennes aient les mêmes droits que les Indiens, il y aura beaucoup plus d'Indiens inscrits, deux ou trois fois. Nous sommes sincères dans ce que nous faisons, il faudra doubler les superficies des réserves indiennes et augmenter les ressources mises à la disposition des Indiens pour s'occuper de tous ces nouveaux Indiens inscrits.

Quant aux revendications des autochtones, nous ne savons pas quelle est la position du gouvernement sur cette question. Je sais que le ministre a grandement indisposé le *Committee for Original Peoples Entitlement* dans le Delta du Mackenzie, l'organisation COPE, en disant qu'il a l'intention de réétudier l'accord de principe signé par l'ancien ministre des Affaires indiennes et l'organisation COPE. Ils ne savent plus si l'entente est valable ou non. Le gouvernement a annulé les deux dernières réunions prévues avec le conseil des Indiens du Yukon pour discuter de leurs revendications territoriales. Ils ont reçu la proposition Nunavut des Inuit de l'Arctique de l'Est, mais n'ont pas encore fait connaître leur réaction. L'autre jour, les Montagnais du Québec ont reçu une lettre du ministre dans laquelle il disait que leur revendication en tant qu'autochtones pouvait à première vue être fondée, mais que, parce que le gouvernement était en train de reconsidérer sa politique, il n'y avait pas de fonds disponibles pour étudier leur revendication et on ne savait pas comment cela se solderait. J'aimerais savoir, et les Indiens aimeraient savoir, quelle politique le gouvernement a l'intention de poursuivre au sujet des revendications des autochtones.

En conclusion, je dirais que le discours du trône n'était qu'une suite de déceptions. Après nous avoir fait attendre pendant cinq mois la convocation du Parlement, soit l'interruption la plus longue dans l'histoire du Canada, on n'a pu nous promettre mieux que de nouvelles études et encore plus de confusion. J'aurais une vérité à rappeler aux ministériels. Ils n'ont pas obtenu l'appui de la majorité de l'électorat canadien au cours des dernières élections; ils ne détiennent donc pas la majorité à la Chambre. Ce sont des faits qu'ils doivent admettre. La Chambre est formée de groupes minoritaires. Nous de l'opposition ferons tout notre possible pour que le gouvernement soit honnête, qu'il protège l'intérêt national et, en dépit des piètres qualités d'administrateur dont il a fait la preuve jusqu'à présent, nous voulons nous assurer que notre pays sera bien gouverné.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le discours du trône. Je considère que c'est un honneur insigne pour moi que de prendre la parole ici aujourd'hui puisque je suis de ceux qui ont émigré au Canada. Mes parents y sont venus après avoir subi les horreurs de la dernière guerre mondiale. Ils sont venus y chercher un endroit paisible pour élever leurs enfants et ils l'ont trouvé à Regina, en Saskatchewan. Voilà pourquoi c'est tout un honneur pour moi que de représenter ici la collectivité où mes parents ont choisi de vivre et où j'ai moi-même grandi.

Cette collectivité a la même riche composition sociale que notre pays. Bien avant la venue des Européens, les Indiens

parcouraient les prairies en chassant les immenses troupeaux de bisons. Puis vinrent des explorateurs qui fondèrent des missions et des postes comme ceux de Lebret et de Fort Qu'Appelle. Plus tard arrivèrent de nombreux colons européens. Ils venaient de l'Ukraine, des Îles britanniques, de l'Allemagne, de la Russie et de bien d'autres pays. Notre communauté bénéficie de l'héritage qu'ils nous ont légué.

La région que je représente a une histoire fort intéressante. C'est d'un endroit situé à peu de distance de Fort Qu'Appelle que le général Middleton s'est mis en route vers le nord pour étouffer la révolte des habitants du Nord-Ouest dirigés par Gabriel Dumont et Louis Riel. C'est à Regina que Louis Riel a été pendu en 1885 sur l'ordre du gouvernement conservateur de l'époque.

Une voix: Quelle honte!

M. de Jong: Si je puis faire une courte parenthèse, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la situation des nombreux Canadiens d'origine indienne qui habitent dans ma circonscription. Les Indiens et les Métis peuvent à juste titre se plaindre de la façon dont ils ont été traités jusqu'ici et leurs griefs auraient dû être réglés il y a des années. Un trop grand nombre d'entre eux vivent dans la misère économique et sociale, sont mal logés et en mauvaise santé et souffrent des effets du chômage, de leur dépendance du bien-être social et de leur aliénation culturelle. Les Indiens et les Métis ne veulent pas dépendre du bien-être social et de la charité du gouvernement. Pendant trop longtemps, leur vie a été réglée par des bureaucrates blancs. Les Indiens et les Métis veulent que nous respections les engagements que nous avions pris au moment de la colonisation du Canada. Ils veulent avoir les moyens d'obtenir leur propre indépendance économique et sociale. Pendant trop longtemps, les agents des gouvernements libéraux et conservateurs ont volé leurs terres, refusé d'assumer leurs responsabilités et enfermé les autochtones dans de véritables carcans bureaucratiques. Il nous faut une orientation politique précise et honnête si nous voulons éviter que le nombre des tragédies humaines ne s'accroisse dans ma circonscription.

Monsieur l'Orateur, ceux que je représente ont une histoire sociale unique en son genre. En effet, c'est en Saskatchewan que les agriculteurs se sont pour la première fois opposés aux sociétés céréalières au début du siècle. Les agriculteurs se faisaient voler par les acheteurs à la bourse des céréales et ils ont donc organisé des syndicats du blé pour pouvoir diriger eux-même leur vie. C'est à Regina, en 1933, que le Parti Social Démocratique, le PSD, a été formé. Ce nouveau parti politique avait comme objectif de protéger les droits de tous les Canadiens et non seulement d'une petite élite. C'est aussi en Saskatchewan que le PSD a formé un gouvernement pour la première fois en 1944 quand les habitants de la Saskatchewan ont décidé de tenter une importante expérience sociale. Comme ils l'avaient fait pour lutter contre les compagnies céréalières, ils ont commencé à s'attaquer à leurs autres problèmes communs.

En très peu de temps, soit en une trentaine d'années, les habitants de la Saskatchewan ont changé le cours de l'histoire du Canada. Par exemple, quand les banques ont voulu accaparer les terres des agriculteurs, Tommy Douglas a fait adopter des lois pour les en empêcher; en 1948, le gouvernement a instauré un régime d'assurance-hospitalisation parce qu'il croyait que tous devaient avoir accès aux soins hospitaliers, qu'ils soient riches ou pauvres. Au fil des ans, les représentants du peuple ont institué toute une variété de sociétés de la Couronne œuvrant dans tous les domaines, depuis l'électricité jusqu'à l'informatique. Ces sociétés sont la propriété du peuple et servent les intérêts du peuple. L'assurance santé a été instituée en Saskatchewan en 1962. Maintenant, tous les Canadiens jouissent de l'assurance santé. Les libéraux ont malheureusement commencé à ébranler le régime et je crains bien que les conservateurs ne l'achèvent.

Je tiens à faire remarquer que dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan, les citoyens doivent débourser des centaines de dollars chaque année en primes d'assurance santé et en honoraires modérateurs. En Saskatchewan, on ne paie pas de frais supplémentaires pour l'assurance santé. Les citoyens de la Saskatchewan n'ont pas à payer de frais supplémentaires pour les soins médicaux. C'est un droit en Saskatchewan comme ce devrait l'être dans tout le Canada.

Comment y parvenons-nous? Bonne question. Nous pratiquons la coopération. Nos conceptions de l'organisation de l'économie sont différentes. Nos priorités sont différentes. Nous nous soucions de nos concitoyens. Nous sommes les gardiens de nos frères. En Saskatchewan, nous croyons que les ressources appartiennent au peuple. Nous ne laissons pas les multinationales se les approprier toutes. On trouvera peut-être intéressant d'apprendre qu'il y a en Saskatchewan un programme de soins dentaires pour les enfants de 4 à 12 ans. Bientôt, tous les jeunes de la Saskatchewan bénéficieront d'un régime d'assurance dentaire, sans coût direct pour la famille. Il n'en coûtera plus aux habitants de la Saskatchewan des milliers de dollars pour l'hygiène dentaire de leurs enfants.

• (1440)

Comment y réussissons-nous? C'est très simple. Nous savons que la saine administration des sociétés d'État profite aux citoyens. Nous imposons une taxe sur nos ressources pour en faire profiter les habitants de la province. Les sommes ainsi obtenues servent au financement de nos programmes sociaux. L'année dernière, par exemple, le gouvernement de la Saskatchewan a décuplé les revenus dérivés de ses ressources, à comparer à l'Ontario. Voilà comment nous procédons. Ce n'est pas très difficile. C'est une question de collaboration.

Le gouvernement actuel a des méthodes entièrement différentes. Au lieu de favoriser l'expansion de Petro-Canada dans le secteur public, au grand profit de tous les Canadiens, notre gouvernement envisagerait de vendre les sociétés les plus rentables et les plus importantes à ses amis dans le milieu des affaires. En Saskatchewan, nous ne sous-estimons pas l'importance de l'entreprise publique. Les habitants de la province sont propriétaires de nombreuses entreprises qu'ils exploitent: nous avons ainsi une société de transport, une société pétrolière, la plus grande société de potasse du monde, notre propre office de l'énergie, et bien d'autres. Nous ne craignons pas la propriété publique. Nous nous en servons dans la province au profit de tous et de chacun.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Examinons-en les avantages: un programme d'hygiène dentaire, un programme de remboursement des coûts des ordonnances de médecin, destiné à réduire les frais pour les personnes malades, un programme d'aide aux handicapés, l'assurance-automobile la moins chère d'Amérique du

Nord, et ainsi de suite. Par ailleurs, les habitants de la Saskatchewan font confiance au système de coopératives qu'on retrouve partout dans la province; chaque ville ou village a probablement, sa propre coopérative. Plus de 60 p. 100 des transactions bancaires effectuées en Saskatchewan se font par l'entremise des coopératives de crédit. Toutefois, c'est l'œuvre d'une seule province, qui compte moins d'un million d'habitants. On peut faire bien plus à l'échelle du pays, et c'est pourquoi nous sommes ici.

Notre pays a besoin d'une planification économique adéquate. Cela fait trop longtemps déjà que les décisions sont prises au niveau des conseils de direction de sociétés étrangères et, jusqu'ici, les résultats ont été catastrophiques pour nous. Nous devons faire face à de nombreux problèmes graves. Notre inflation atteint déjà les deux chiffres, le chômage est chronique et beaucoup de Canadiens souffrent des répercussions d'une économie en mauvaise passe.

Ce sont nos concitoyens du troisième âge qui, par leur travail ardu, ont construit ce pays. Aujourd'hui, on s'attend à ce qu'ils puissent se débrouiller avec un maigre revenu. J'aimerais vous lire un extrait d'un document distribué par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, qui vient tout juste de paraître.

Trois femmes célibataires, veuves, ou divorcées sur quatre, âgées de plus de 70 ans, avaient un revenu annuel inférieur à $5,000 en 1977. Même avec la pension de vieillesse du gouvernement, trois femmes célibataires, veuves ou divorcées sur cinq, de plus de 65 ans, vivent dans la pauvreté. Rares sont les femmes qui aient des rentes. Quatre femmes célibataires, divorcées ou veuves sur cinq, de plus de 65 ans, ne touchent aucun revenu d'un régime de pension privé. Voilà comment nous avons traité les personnes âgées au Canada malgré toutes nos ressources. Notre pays doit beaucoup aux personnes âgées. Bien des jeunes n'ont que peu d'espoir d'obtenir un emploi permanent et intéressant.

Il est question d'une pénurie de pétrole. Les taux d'intérêt grimpent en flèche. Le pays est terriblement endetté. Qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi un pays riche comme le nôtre n'est-il pas capable de mieux traiter ses retraités, ses travailleurs, ses agriculteurs et ses jeunes? Pourquoi? Parce que les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont eu pour politique de brader à vil prix nos ressources et notre patrimoine. Cela me renverse. Une bonne partie de nos ressources a disparu, notre environnement est pollué et nous nous retrouvons avec une dette étrangère monumentale. Les sociétés étrangères nous ont pris nos ressources et nous ont laissé des dettes. Chaque mois, des millions de dollars quittent le pays sous forme de profits et de dividendes. Cela augmente le déficit de notre balance des paiements et crée un bon nombre de problèmes financiers que nous connaissons actuellement.

En Saskatchewan, le gouvernement est allé emprunter de l'argent dont il s'est servi pour devenir majoritaire dans l'industrie de la potasse. Maintenant, c'est à nous que ces ressources profiteront et elles contribueront à nous enrichir au lieu de nous appauvrir.

Sans aucun doute, l'hiver sera très dur pour de nombreux Canadiens. L'augmentation des taux d'intérêt et du prix du pétrole majorera le prix des aliments, des vêtements, du logement et des autres nécessités de la vie. Cela ralentira l'activité économique et aggravera le chômage. Apparemment, la seule solution que l'ancien gouvernement libéral et le gouvernement actuel aient trouvée c'est de s'attaquer aux victimes du système économique. Les seules solutions que les gouvernements libéraux et conservateurs nous aient proposées c'est de sabrer dans le programme d'assurance-chômage, dans la création d'emplois, les logements à prix modiques et les autres programmes sociaux.

Ce qu'il faut est une planification économique. Nous avons besoin d'un plan économique. Nous devons prendre en main les forces économiques pour qu'elles servent les intérêts des Canadiens au lieu de les exploiter. Nous avons besoin d'un plan économique pour assurer la stabilité des prix, le plein emploi, des logements à des prix abordables, l'assurance-maladie et d'autres programmes sociaux. Au lieu de quoi, nous avons un gouvernement déterminé à recréer un mythe, le mythe de la libre entreprise. Imaginez-vous, à notre époque, alors que les prix ne sont pas fixés par un marché libre et concurrentiel mais par une poignée de monopoles internationaux, nous avons un gouvernement qui ne croit pas devoir intervenir au nom des Canadiens dans le régime économique. Le gouvernement veut revenir en arrière à tout prix. Il est en train de détruire les quelques outils dont nous disposons pour nous protéger de la manipulation et de l'exploitation des multinationales.

Quand j'ai lu le rapport du groupe de travail chargé d'étudier Petro-Canada, j'ai été sidéré par les idées qui y étaient énoncées. On semble en quelque sorte s'imaginer que nous ne pouvons réussir à exploiter une entreprise d'État tout en respectant les priorités sociales et nationales. On dirait que les priorités nationales et sociales et l'exploitation d'une entreprise rentable sont incompatibles. Les habitants de la Saskatchewan savent que c'est faux. Ils n'arrivent absolument pas à croire que le gouvernement puisse prendre de telles mesures.

La Saskatchewan possède une société de transports publics. Notre population est clairsemée et elle est éparpillée dans toute la province. Un grand nombre de petites villes et de villages sont desservis par ce réseau d'autobus. Les profits provenant des routes principales, des routes achalandées entre les villes, servent à financer les parcours non rentables. Si le gouvernement de la Saskatchewan faisait ce que le gouvernement actuel a l'intention de faire avec Petro-Canada, il céderait les secteurs rentables de la société d'autobus et défraierait sur ses revenus les services non rentables. Aucun gouvernement de la Saskatchewan ne resterait au pouvoir cinq minutes s'il essayait de prendre des mesures de ce genre. Il serait défait sous les huées et les moqueries. Les députés conservateurs de la Saskatchewan qui sont ici devraient le savoir. Je suis persuadé qu'ils le savent et aussi qu'ils savent que leurs électeurs leur en tiendront rigueur aux prochaines élections.

Les gens de la Saskatchewan ont vite compris que ce n'est pas là un gouvernement progressiste. Ils se rendent compte que le gouvernement est sous la coupe de Bay street.

Qu'arriverait-il si nous vendions les services profitables de notre société de transports? Il faudrait financer les parcours non rentables sur les recettes générales. On exercerait des pressions pour réduire les services, les frais et les impôts, et les villes et villages perdraient éventuellement leur service d'autobus. Ce sont là les conséquences d'un pareil raisonnement.

Il semble que le gouvernement ne peut pas supporter l'idée des entreprises publiques. Il ne pense pas qu'elles puissent

fonctionner. S'il faut absolument que Petro-Canada sorte du domaine public, j'ai une suggestion à faire dans l'esprit de l'Ouest. Faites-en une coopérative, une coopérative énergétique régionale qui appartienne aux consommateurs. Donnez à chaque Canadien une part assortie d'un droit de vote. Cela garantirait que le capital de Petro-Canada reste canadien à 100 p. 100. Que Petro-Canada agisse dans l'intérêt des Canadiens, au lieu de les exploiter. Que son contrôle soit démocratique.

Si l'on adopte la solution indiquée par le groupe de travail, Petro-Canada pourrait tomber dans les mains d'une centaine de personnes seulement et finir sous la coupe des sociétés pétrolières et de leurs satellites. Mais cela n'arrivera jamais si l'on fait de Petro-Canada une coopérative appartenant aux consommateurs. Qui sait si dans cinq ans cette coopérative n'arriverait pas à avoir un réseau national de stations service et à pratiquer la prospection et le forage pétroliers ainsi que le développement et la commercialisation de piles solaires? Laissez au peuple le soin de décider. Transformez Petro-Canada en coopérative. Je mets le gouvernement au défi de faire preuve d'originalité.

Je dirai maintenant quelques mots du projet conservateur de crédit d'impôt aux intérêts hypothécaires. Comme dans le cas de Petro-Canada, le gouvernement semble s'entêter sur une mesure que tout le monde trouve idiote. On nous demandera cette année de voter plus d'un demi-milliard de dollars pour un programme qui finira par coûter plus de deux milliards au Trésor. Dans quel but? Cela ne facilitera pas l'accession à la propriété. En fait, la hausse des taux d'intérêt a déjà plus qu'annulé le peu d'avantages que les propriétaires en retireront cette année.

L'expérience des États-Unis montre que le prix des maisons augmente à proportion de la ristourne, et que seuls les banques et les promoteurs immobiliers en profitent vraiment. Ce n'est pas ainsi qu'on stimulera la construction. Ce programme n'aide pas les locataires et ceux qui ont déjà payé leur hypothèque. Le programme de déduction des intérêts hypothécaires n'est qu'une attrape politique et ce sont les contribuables canadiens qui en paieront la note en fin de compte. Si le gouvernement veut vraiment aider le Canadien moyen à acquérir un logement convenable à la hauteur de ses moyens, qu'il se serve de la SCHL. Nous avons l'instrument qu'il faut pour empêcher la spéculation foncière, pour mettre en œuvre des programmes de logement sociaux et coopératifs sur une grande échelle, pour réduire le coût du logement. Les membres de mon parti croient qu'il faudrait réduire les taux d'intérêts hypothécaires. Ils devraient être réduits à 8 p. 100 pour les familles gagnant $25,000 ou moins par année. Nous nous assurerions ainsi que ce ne seront pas les banques et les lotisseurs qui profiteront du programme public ou des deniers publics.

● (1450)

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Il faut vouloir le faire. Je crains que le gouvernement n'ait pas la volonté nécessaire. Il a décidé de démanteler la SCHL. Tout comme il le fait dans le cas de Petro-Canada, il laisse la population canadienne sans défense. Ses politiques vont faire augmenter le coût des logements tout en détruisant la SCHL, le seul moyen d'appui et de protection qu'ont les Canadiens à moyen et faible revenu pour acheter une maison. C'est à la fois stupide et cruel.

En terminant, le Canada fait face à un certain nombre de crises: les pénuries mondiales d'énergie modifient notre style de vie, l'inflation et l'incertitude économique minent notre travail, la pollution de l'environnement menace notre santé. Nous avons atteint un point dans l'histoire de l'humanité où l'homme est finalement devenu capable de se détruire complètement. Après des millions d'années de survie, nous sommes au bord de l'abîme. Ce sont des choses qui devraient nous porter à réfléchir, mais si les députés ont écouté, ils sauront que je ne suis pas le seul à penser comme cela. C'est aussi ce que croient des penseurs et scientifiques inquiets partout dans le monde. Il nous faut une nouvelle attitude au sujet du développement et de la politique économique. Nous ne pouvons plus nous permettre de poursuivre les vieilles idées de croissance qui ont cours depuis 200 ans. Il faut que les programmes de développement soient faits pour les gens et non pour le profit. A notre modeste échelle cela a été compris il y a des années en Saskatchewan. Ayant compris que la coopération améliorerait la vie de chacun, les gens ont coopéré. Tout n'est pas parfait, mais les gens comprennent qu'il est possible d'agir collectivement pour régler les problèmes.

La population de Saskatchewan s'est rendu compte qu'elle était exploitée par la libre entreprise et que l'entreprise dite libre n'était pas si libre. La libre entreprise, c'est bien pour les patrons et les propriétaires mais ce régime n'aide guère l'homme de la rue, le travailleur et le petit fermier. En Saskatchewan, nous ne nous sommes pas laissé faire. Nous avons repris en mains notre destinée. Les sociétés provinciales de la Couronne travaillent dans l'intérêt de la province. Quand elles font des bénéfices, elles les reversent au Trésor provincial pour financer les programmes sociaux et de nouvelles initiatives de développement économique. La population de Saskatchewan est largement propriétaire de sa province grâce aux investissements de la Couronne, sous la forme de sociétés que la population possède et dirige. La Société provinciale d'assurance ne quittera jamais la Saskatchewan comme Sun Life a quitté le Québec. La population de Saskatchewan a et exploite sa propre société d'assurances.

Les Canadiens ont beaucoup à apprendre de ce qui s'est fait en Saskatchewan. Ils peuvent apprendre à reconquérir la maîtrise de leur vie, à orienter leur avenir, à coopérer. Ils peuvent apprendre aussi que les gouvernements sont capables de planification, qu'ils peuvent rendre la vie plus facile et plus aisée. Les Canadiens d'aujourd'hui veulent avoir plus d'influence sur le développement du pays. Ce n'est pas sans raison s'ils doutent que le gouvernement fédéral soit en mesure de travailler dans leur intérêt. Les libéraux et les conservateurs restent prisonniers de théories économiques périmées, mais notre parti prouvera lui, qu'il y a mieux à faire, que la planification économique permet de réduire le chômage, de ralentir l'inflation et d'assurer à tous les Canadiens des prestations sociales et de santé convenables. Nous ne laisserons pas l'industrie polluer notre air, notre eau ou nos terres. Nous veillerons à ce que l'environnement soit nettoyé et protégé au profit des générations futures. Nous ne sommes pas des pessimistes, mais des optimistes. Pour nous, il y a autre chose que la loi de la jungle. Nous croyons à la coopération et au partage. Nous croyons que chacun est le gardien de son frère. Nous croyons à la race

humaine. Nous croyons que les gens peuvent collaborer pour résoudre leurs problèmes communs. Nous misons sur l'avenir. Nous avons foi dans notre immense potentiel humain et social, grâce auquel nous pouvons faire du pays et de la planète un lieu de paix, débarrassé de la famine et du besoin, de l'exploitation et de l'esprit de lucre.

Et pour tout résumer, je ne saurais faire mieux que de paraphraser ces mots de J. S. Woodsworth, premier chef de notre mouvement: «Ce que nous désirons pour nous mêmes . . . nous l'exigeons pour tous».

Des voix: Bravo!

M. George Richardson (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur de la Chambre. J'aimerais aussi féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député d'Érié (M. Fretz) pour son excellente motion si bien présentée. Je voudrais aussi féliciter celui qui l'a appuyé, le député de Cardigan (M. MacDonald), pour son excellent discours. Je souhaite seulement que mon premier discours soit du même calibre.

Je félicite également notre nouveau premier ministre (M. Clark) d'avoir formé l'un des meilleurs gouvernements que le Canada aura jamais eus.

Des voix: Bravo!

M. Richardson (Humboldt-Lake Centre): Je remercie mes commettants de Humboldt-Lake Centre de m'avoir élu. Je puis leur assurer que je les représenterai de mon mieux. C'est vraiment un honneur pour moi d'être le premier représentant de la nouvelle circonscription de Humboldt-Lake Centre, cœur de la Saskatchewan. Ma circonscription comprend plus de 12,000 milles carrés de terres agricoles cultivées, quatre mines de potasse, sept réserves indiennes et certains des meilleurs Canadiens. Elle est située surtout dans la région des parcs et on compte certaines des meilleures terres agricoles du Canada, surtout au nord-est. C'est une circonscription exclusivement rurale qui regroupe les régions rurales des anciennes circonscriptions de Saskatoon-Humboldt, Regina-Lake Centre et Regina-Est. Elle comprend une partie de l'ancienne circonscription de Lake Centre qui a élu M. Diefenbaker au Parlement pour la première fois en 1940.

Les temps ont changé, les populations diminuent et le remaniement a coûté quatre sièges à la Saskatchewan. La circonscription de Lake Centre a été intégrée dans celle de Moose Jaw et M. Diefenbaker a dû se porter candidat à Prince-Albert qu'il a représentée jusqu'à son décès au mois d'août. Les mots «Lake Centre» ont été conservés dans la désignation de cette circonscription en l'honneur de notre ex-premier ministre, le très honorable John George Diefenbaker.

Je voudrais maintenant rendre un bref hommage à M. Diefenbaker. Il n'a jamais eu peur de l'opinion des gens. Il a toujours cru en ce qu'il faisait. Entre autres paroles célèbres, il disait qu'il n'avait jamais tout à fait raison et qu'il se trompait parfois, mais qu'il n'était jamais en faveur de ce qui était mal. Il a montré qu'il savait retomber sur ses pieds quand il a perdu la direction de son parti au congrès de 1967. Il est retourné à son hôtel, s'est rasé, a mis sa chemise blanche et a dit à peu près ceci: Allons sauver le Canada pour les Canadiens. M. Diefenbaker a fait du parti conservateur un parti progressiste. Je crois que c'est lui qui a proposé de mettre le mot progressiste en affixe au mot conservateur. Que ce soit vrai ou non, c'est un fait qu'il a transformé le parti des privilégiés et en a fait le parti du peuple, un parti qui a foi en la valeur de la personne et de l'entreprise privée. On se souviendra de lui comme du plus grand Canadien de tous les temps.

Le gouvernement est nouveau. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle. Il est dommage que nous nous mettions à l'œuvre dans une conjoncture si difficile. A l'heure actuelle, le déficit budgétaire annuel est d'environ 11 milliards de dollars. Notre compte de devises étrangères est déficitaire de plusieurs milliards de plus. Les États-Unis semblent entrer dans une période de récession, et il est bien possible qu'ils nous entraînent à leur suite. Néanmoins, j'en suis fermement convaincu, si nous tenons nos promesses électorales, nous pourrons faire beaucoup pour remédier à la situation et être bientôt capables d'équilibrer nos budgets et de relancer l'économie.

• (1500)

Comme je viens d'une circonscription agricole, je m'inquiète surtout, évidemment, du sort de l'agriculture et des agriculteurs. Regardons les choses en face, monsieur l'Orateur, lorsque l'agriculture est prospère, le reste du pays l'est aussi. Même si le Parlement ne siégeait pas, le gouvernement a été très actif. Un de nos premiers soucis, du moins dans l'Ouest, a été d'assurer le transport du grain pour que les agriculteurs aient un peu d'argent dans leurs poches. Nous nous sommes engagés à augmenter notre capacité d'exportation du grain de 50 p. 100 d'ici 1985 afin de profiter des nouveaux débouchés que la Commission canadienne du blé prévoit pour cette date. Lorsque nous avons pris le pouvoir en mai, nous savions qu'au cours de l'année-récolte qui s'achevait, les chemins de fer avaient transporté 1 million de tonnes de céréales de moins que l'année précédente. Comme l'ancien gouvernement n'a pas transporté suffisamment de grain au cours de l'année-récolte 1978-1979, nous allons devoir accroître nos expéditions de 20 p. 100 cette année et de 10 p. 100 chacune des années suivantes jusqu'en 1985 si nous voulons atteindre nos objectifs.

A cet égard, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a déclaré ce matin que nous étions en avance sur l'année dernière. Nous faisons le nécessaire et la machine est déjà en route. Environ 5,000 wagons-trémies réparés seront remis en circulation cette année. En plus, 2,000 wagons-citernes de la Commission canadienne du blé vont être mis en service. Par conséquent, en un an, 7,000 wagons supplémentaires vont être affectés au transport du grain. La Commission Murta dirigée par le député de Lisgar a fait de nombreuses recommandations utiles qui accéléreront la circulation des wagons de céréales. Le ministre des Transports a chargé le député de Moose Jaw (M. Neil) de recevoir les dirigeants des compagnies d'élevateurs et les voies qui seront conservées et améliorées ont sans doute été choisies.

Un accord a été signé pour l'aménagement de Prince Rupert. On apporte rapidement des améliorations à l'ensemble du réseau. La nomination de Hugh Horner au poste de contrôleur des grains va accélérer les choses. En raison de la possibilité de mauvais temps, de grèves et de catastrophes diverses telle que celle qui vient de toucher le pont du C.N. à Vancouver, il est toujours risqué de prédire le succès d'une opération. Néanmoins, les perspectives sont prometteuses et nous pourrions très bien augmenter de 20 p. 100 les expéditions de grain

au cours de la présente année-récolte, conformément à notre objectif.

Il y a quelques jours, le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) a vanté les mérites du gouvernement précédent et fait l'éloge de ses réalisations. Soyons réalistes, monsieur l'Orateur; dans toute démocratie, tous les gouvernements ont certains mérites et succès à leur crédit. Toutefois, je maintiens qu'en cinq mois, mon gouvernement a réalisé autant que le gouvernement précédent en cinq ans. Le député de Saint-Boniface a fait allusion au système de contingents révisés. Le système était efficace car il a rapporté des millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest canadien.

C'est moi qui ai eu l'idée de procéder à la révision des contigents et j'en ai fait part en 1969 lors d'une réunion à laquelle M. Stanfield avait convoqué les producteurs de céréales à Regina, mais M. Hamilton m'a rappelé que nous n'étions pas au pouvoir, à l'époque, et je l'ai reconnu. N'étant pas au pouvoir nous n'y pouvions rien. Par l'entremise de la Fédération des agriculteurs, j'ai transmis cette proposition au ministre responsable à l'époque de la Commission du blé. Voyant combien l'idée était bonne, il a immédiatement mis sur pied un comité de révision des contingents. Cette révision avait pour objet de mettre sur pied un nouveau système de contingents qui a permis de rapporter des millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest du Canada, au fil des années.

Des voix: Bravo!

M. Richardson (Humboldt-Lake Centre): Même si l'idée était de moi, le gouvernement précédent s'en est emparé et s'en est attribué le mérite; je ne m'en plains pas outre-mesure car nous en avons tous profité. Si vous transfériez cette idée de ce côté-ci de la Chambre à l'autre côté, monsieur l'Orateur, vous constateriez que nous avons réalisé beaucoup plus en cinq mois que le gouvernement précédent en cinq ans.

Il y a bien d'autres questions qui me préoccupent sérieusement. En ce qui concerne notre autonomie en matière d'énergie, il est des plus important que nous cessions de compter sur l'approvisionnement en pétrole étranger. Dans le discours du trône, on a bien insisté sur ce point.

Nous avons promis d'accorder une seule et unique fois l'exemption de l'impôt sur les plus-values de capitaux, réalisées sur la vente d'une ferme. Cette mesure est d'une très grande importance pour les agriculteurs. Elle devrait, à mon avis, s'appliquer également à la vente des petites entreprises. Nous espérons qu'en temps et lieu, la chose sera possible.

Au cours de la campagne électorale, nous avons également promis de tempérer un peu l'ardeur maladive du gouvernement précédent à procéder à la conversion au système métrique. La nomination d'un comité de surveillance ayant pour mandat de déterminer où nous en sommes rendus à ce chapitre et de faire des recommandations sensées, est déjà un bon début. J'espère pouvoir revenir sur cette question un peu plus tard.

Dans le discours du trône, le gouvernement promet de mettre en œuvre son programme de déduction des intérêts hypothécaires et de la taxe aux fins de l'impôt. Quels que soient les taux d'intérêt, ceux qui achètent une maison profiteront certainement de ce programme.

L'année dernière, 20 p. 100 des travailleurs de la construction étaient en chômage et quelque 70 p. 100 des nouvelles unités de logement du Canada sont restées sans acheteur. Ce programme aidera à vendre ces unités de logement, favorisera la mise en chantier, remettra les ouvriers du bâtiment au travail et aidera une industrie qui est entièrement canadienne et qui utilise des matériaux dont 95 p. 100 sont d'origine canadienne. Y a-t-il un meilleur moyen d'aider les Canadiens que de les encourager à travailler dans le domaine de la construction au Canada?

La hausse constante des taux d'intérêt préoccupe énormément le gouvernement. Le parti progressiste conservateur a toujours été considéré comme un parti qui favorisait une baisse des taux d'intérêt. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques devrait nous aider à trouver une solution au problème vu qu'il a été chargé de se pencher sur tous les aspects de la situation et de formuler des recommandations à cet égard.

La petite entreprise est la cheville ouvrière du Canada. La hausse constante des taux d'intérêt lui nuit énormément. Le gouvernement compte bien rectifier la situation.

Quant à notre promesse d'une exemption unique de l'impôt sur les gains de capital à l'occasion de la vente d'une ferme, j'espère bien que le ministre des Finances (M. Crosbie) pourra inclure cette mesure dans son premier budget. Il importe qu'il le fasse. En quelque sorte, la ferme constitue le régime de pension de l'agriculteur. Étant donné que la productivité des agriculteurs augmente constamment, ils comptent parmi les plus grands adversaires de l'inflation au Canada. Pourquoi alors leur faire payer l'inflation s'ils n'y sont pour rien?

Les dispositions de translation que contiennent les lois fiscales sont incomplètes. Elles permettent uniquement à l'agriculteur de transférer sa terre à son fils ou à sa fille. Il ne peut pas la transférer à sa soeur sans avoir à payer d'impôt sur ses gains de capital, même si sa soeur a travaillé avec lui dans son exploitation toute sa vie. S'il loue la ferme, il n'est plus considéré comme agriculteur. Il est obligé de vendre sa terre à son fils ou à sa fille au plein montant de la valeur commerciale fixée d'après la vente la plus récente de terrain dans la région. Il est obligé de payer le plein impôt sur les gains de capital et son fils ou sa fille doit payer le prix courant de la terre dans la région.

Il se peut que dans quelques années à peine, un agriculteur éventuel n'ait pas les moyens d'acheter le terrain d'un héritier qui veut vendre parce que ce dernier, pour réaliser un certain profit, après avoir payé l'impôt sur les gains en capital, devra vendre à un prix exorbitant. Dans ce cas, seule une grande société ou l'État, par l'entremise par exemple du crédit foncier de la Saskatchewan, pourrait se permettre d'acheter. En Saskatchewan actuellement—et ces chiffres m'ont été communiqués il y a à peine quelques jours—il y a quelque 914,000 acres qui appartiennent au crédit foncier et 54,000 acres qui doivent être achetés cette année. Nous devons donner aux agriculteurs éventuels le moyen d'acheter un terrain et il me semble que cette exemption unique de l'impôt sur les gains de capital, dans ces cas-là, est le moyen tout indiqué de le faire.

• (1510)

C'est parce que les agriculteurs ont pu être propriétaires fonciers dans des exploitations agricoles familiales que l'agriculture a pu progresser et produire dans le passé. Mais si nous maintenons les mesures actuelles, les terres tomberont aux mains de grandes entreprises, de l'État et d'autres entités semblables et non plus des agriculteurs. Or, si nos exploitations agricoles deviennent la propriété de l'État ou de grandes

sociétés, nous assisterons à un déclin de la productivité et nous mettrons en danger nos réserves alimentaires futures.

En supprimant cet impôt, c'est-à-dire en exemptant l'agriculteur, une fois dans sa vie, de l'impôt sur la vente de son exploitation agricole, nous permettrons à ce dernier de vendre à qui que ce soit à un prix inférieur puisqu'il n'aura pas à s'acquitter de l'impôt. Cela permettrait à un parent d'acheter l'exploitation pour une somme moindre, et c'est l'exploitant agricole qui serait propriétaire. Il pourrait alors produire à moins de frais et la productivité agricole accrue qui en résulterait profiterait à l'ensemble de la population.

Je le répète, je voudrais que ce règlement s'applique aux petites entreprises. Durant la campagne, nous avions promis d'éliminer la taxe sur les gains de capital pour la vente des actions et obligations publiques du Canada. Environ 70 p. 100 des petites entreprises au Manitoba, par exemple, y compris les exploitations agricoles, ne sont pas inscrites à la Bourse. L'élimination de cette taxe aiderait également l'agriculteur, et nous espérons que cela se fera sous peu.

Pour ma part, j'ai toujours contesté l'utilité d'une taxe sur les gains de capital dans un pays comme le Canada qui manque constamment de fonds de développement. Je trouve insensé de transférer des capitaux qui pourraient être placés au Canada à un secteur improductif au moyen d'une taxe sur les gains de capital, d'aller ensuite emprunter à l'étranger des capitaux à des taux d'intérêt plus élevés, bouleversant davantage le change étranger et les comptes de la balance des paiements. On me dit que moins de 1 p. 100 de cette taxe passe à l'actif et que le solde est utilisé à des fins administratives. Nous payons très cher cette perte de capitaux qui pourraient être investis au Canada. Une proportion trop élevée est allée à l'étranger, parce que les investisseurs pouvaient faire de meilleures affaires, obtenir des concessions fiscales plus avantageuses et réaliser une marge bénéficiaire plus intéressante. Le gouvernement actuel se propose de changer tout cela. Il a l'intention d'encourager les Canadiens à investir chez eux.

En outre, monsieur l'Orateur, au sujet de cette folle ruée vers le système métrique qu'a ordonnée le dernier gouvernement . . .

Une voix: La folie du métrique.

M. Richardson (Humboldt-Lake Centre): La folie du métrique, en effet. Soixante-dix p. 100 de la population de ma circonscription mettraient fin immédiatement à la métrisation.

Personnellement, je ne m'oppose pas aux améliorations. Je suis favorable à tout changement qui nous donnera l'avantage sur le marché, facilitera notre vie quotidienne et réduira le prix des produits. Je crois que les unités de mesure adoptées devraient être les plus pratiques, les plus faciles à utiliser, les moins coûteuses pour l'économie, les plus avantageuses pour nous, qu'il s'agisse d'unités impériales, métriques ou d'un mélange des deux. Mais cette ruée aveugle vers le système métrique a eu les résultats contraires.

Peut-être devrais-je m'arrêter un peu plus longuement à certains des changements insensés d'unités de mesures auxquels le gouvernement précédent nous a forcés. En tant qu'agriculteur, on m'a forcé à adopter des unités de mesure dont personne ne veut, qui sont inutiles et peu pratiques. Je veux parler particulièrement du boisseau et de la tonne.

Il y a quelques années, notre commerce international des céréales s'effectuait en tonnes, les agriculteurs parlaient boisseau et tout le monde était content, sinon du prix, du moins de l'unité de mesure. Aujourd'hui, l'agriculteur moyen ne sait plus où il en est. On le force à s'exprimer en tonnes au niveau de l'exploitation agricole, mais la tonne est un concept qu'on ne peut tout simplement pas visualiser. Le boisseau est une unité de volume tout autant qu'une unité de poids. La tonne est une unité de poids, mais on ne peut en estimer le volume. L'agriculteur, en considérant son champ de blé, peut en estimer le nombre de boisseaux avec très peu de risques d'erreur. Il lui est absolument impossible de le faire en tonnes ou en kilos. Un regard à un compartiment lui suffit pour évaluer immédiatement combien il contient de boisseaux, et il ne lui reste plus qu'à multiplier le nombre de boisseaux par le prix unitaire pour en calculer en un rien de temps la valeur. Il n'a plus qu'à aller discuter avec son banquier pour obtenir un prêt. Il ne peut cependant faire cette opération en tonnes sans se servir d'un tas de tables et d'une calculatrice de poche. Quand nous semions ou récoltions des boisseaux, nous savions ce que nous semions et ce que nous récoltions. Des quotas en kilos ou en tonnes en signifient rien pour nous contrairement à des quotas en boisseaux.

Il y a quelques années, jusqu'à maintenant en fait, peu importait à l'acheteur russe ou chinois, ou à quiconque achetait nos céréales, que l'agriculteur les livre à l'élévateur en boisseaux ou en tonnes. De toutes façon, l'acheteur recevait les céréales en tonnes. Pourquoi a-t-on forcé l'agriculteur à calculer en tonnes, ce qui n'est pas pratique pour lui? A l'heure actuelle, les chemins de fer sont toujours payés en quintaux et la capacité des wagons est calculée en livres. A quoi nous ont avancés l'abandon du boisseau et la métrisation?

J'ai reçu l'autre jour une lettre d'un petit commerçant du village de Bruno, en Saskatchewan. Il est obligé d'acheter des balances métriques qui coûtent plusieurs milliers de dollars sans rien obtenir en retour pour ses balances ordinaires. Ces petits commerçants, qui sont la force des petites collectivités, ont des difficultés à s'en sortir. Dans une petite ville de 400 ou 500 habitants—et je suis moi-même originaire d'une petite ville de ce genre—combien d'articles d'épicerie doivent-ils vendre rien que pour payer les balances? Ils ne peuvent y arriver.

Quant au bois de construction, si toutes nos scieries fabriquaient des matériaux en mesures métriques, quels matériaux utiliserions-nous pour réparer tous les bâtiments d'Amérique du Nord construits en mesures anglaises? Le contre-plaqué métrique mesure trois pouces de moins sur la longueur et un pouce et demi de moins sur la largeur. Nous serions forcés de fabriquer à la fois des matériaux de dimensions métriques et des matériaux de dimensions ordinaires. Il faudrait agrandir les cours à bois et doubler les chaînes de production, avec toutes les répercussions que cela pourrait avoir sur le prix du bois. Cela compliquerait singulièrement la tâche des employés des scieries chargés de remplir les commandes de fenêtres, de portes, d'armoires, de bois d'œuvre, etc. Si l'on donnait suite au projet de l'ancien gouvernement, nous serions forcés d'acheter deux panneaux de contre-plaqué de dimensions métriques pour réparer un trou dans un mur de dimensions ordinaires, alors que l'achat d'un seul panneau de dimensions ordinaires aurait suffi. Quelle allure donneraient à nos intérieurs toutes ces fentes, ces joints, ces espaces, et ainsi de suite! Un panneau de dimensions ordinaires aurait tellement mieux fait l'affaire.

A mon point de vue, il aurait été préférable de laisser celui qui veut travailler en métrique acheter une planche de dimensions ordinaires et en couper trois pouces dans un sens et un pouce et demi dans l'autre. Ainsi, nous n'aurions pas besoin de doubler les chaînes de production et le nombre des problèmes serait divisé par deux. Ce que je veux démontrer, c'est que jusqu'à présent, on n'a pas fait appel au bon sens de cette conversion au système métrique.

La manière dont le gouvernement précédent a administré cette conversion est une insulte à l'intelligence des Canadiens, et une insulte coûteuse en plus. L'industrie sait quand des changements lui seront profitables. Les agriculteurs, les marchands, les consommateurs en général savent ce qu'ils veulent et ce qu'il leur faut. Quand ils voudront des changements, ils les demanderont, et ils pourront alors en choisir la date. C'est cela, la démocratie, monsieur l'Orateur. De plus, puisque 70 p. 100 de notre commerce se fait avec les États-Unis, tout changement devrait s'effectuer de concert aux eux, c'est-à-dire que nous devrions apporter les changements au fur et à mesure qu'ils le font.

Je voudrais féliciter le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) d'avoir créé un comité chargé d'étudier les progrès de la conversion au système métrique. Je suis certain que ce comité fera des recommandations inspirées du bon sens en vue de nous permettre d'adopter les unités de mesure qui nous conviennent le mieux, qu'il s'agisse d'unités impériales, métriques ou autres.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis certain que la trente-et-unième législature sera l'une des plus productives, l'une des plus progressistes tout en étant l'une des plus conservatrices de ce Parlement.

Une voix: Bravo!

● (1520)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de participer au débat sur le discours du trône. J'aimerais vous féliciter personnellement d'avoir été réélu Orateur de la Chambre. C'est un événement historique car, sauf erreur, c'est la première fois qu'un député de l'opposition est élu orateur. C'est une preuve de la confiance que tous les partis mettent dans vos capacités, je suis certain qu'elles seront mises à l'épreuve dans un Parlement minoritaire et cela rendra votre tâche d'autant plus ardue. Je suis sûr que vous continuerez à faire preuve de sagesse et d'équité. Ceux d'entre nous qui viennent du nord de l'Ontario se sentent grandement honorés qu'un des leurs ait été élu orateur de la Chambre. Je sais que les députés qui occupaient l'arrière-ban du côté ministériel au cours de la dernière législature espèrent bien bénéficier encore de l'indulgence que vous avez toujours témoignée à l'endroit des députés de l'opposition, surtout au cours de la période des questions.

J'aimerais également offrir mes félicitations au sénateur Grosart qui a été élu président de l'autre endroit. Pendant longtemps, il a été membre de l'Association parlementaire du Commonwealth et je suis certain que cette expérience lui facilitera la tâche dans ses nouvelles fonctions. Naturellement, en sa qualité de président du Sénat, il sera également président honoraire de cette même Association.

Je voudrais féliciter aussi l'ancien président, le sénateur Lapointe qui a su s'acquitter avec fermeté et compétence de ces hautes fonctions qu'elles a occupées pendant plusieurs années. Elle l'a toujours fait avec l'élégance, la grâce et le charme qu'on lui connaît et a magnifiquement représenté le Canada dans ses voyages à l'étranger, soit pour remplacer l'Orateur de la Chambre ou encore en sa qualité de président du Sénat.

Je félicite le député de Erie (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald) pour leur excellente réplique au discours du trône. Je crois que leur éloquence s'inscrivait dans la meilleure tradition parlementaire et qu'ils ont ainsi entamé une carrière parlementaire fructueuse.

Je voudrais également remercier les résidents d'Algoma qui, le 22 mai dernier, ont pris ce que je considère comme une sage décision. Je les remercie de leur appui et de leur encouragement le jour du scrutin. La circonscription d'Algoma qui est formée d'une partie des districts de Sudbury et de Manitoulin ainsi que du district d'Algoma, est située au nord du lac Huron et s'étend jusqu'aux rives du lac Supérieur.

Cette année, ma circonscription a connu deux changements importants. Quelque 15 à 20 p. 100 de Sault-Sainte-Marie, c'est-à-dire la région située au nord de la deuxième voie ferrée et à l'ouest de la route secondaire d'Allen, ont été ajoutés à la circonscription d'Algoma, augmentant ainsi de près de 11,000 le nombre de ses électeurs. Je me réjouis d'avance d'être à leur service.

De même, depuis les dernières élections fédérales, la ville d'Elliot Lake a connu un essor très rapide, une croissance qui compte parmi les plus rapides dans le pays. En fait, si la présente Législature doit durer aussi longtemps que la précédente, mais je ne crois pas cependant que ce soit le cas, Elliot Lake sera probablement devenue une grande ville d'ici la dissolution.

Grâce à cette nouvelle répartition, le nombre des électeurs s'est accru de près de 50 p. 100 dans ma circonscription qui couvre une région rurale de quelque 400 milles de long, du sud de Wawa, au nord-ouest, jusqu'à Nairn Centre, à l'est, et qui comprend l'île Manitoulin, la plus grande île en eau douce du monde. A mon avis, ma circonscription a les meilleurs électeurs et compte parmi les plus intéressantes du pays. Bien entendu, l'intérêt est le même pour chacun des députés présents dans cette Chambre; il s'agit de représenter nos administrés à la Chambre des communes tout en les servant dans leur circonscription. Et c'est bien mon intention au début de cette 31e législature.

Les élections de 1979 sont déjà chose du passé. Nous avons eu un très long congé, le plus long depuis quarante-quatre ans, entre l'appel au vote et l'inauguration de la législature. Le premier ministre (M. Clark) a affirmé que ce congé était nécessaire. Il vaut la peine d'examiner certains des événements qui se sont produits durant cette période où la Chambre ne siégeait pas. Sans aucun doute, certaines décisions ont été prises qui ont causé beaucoup de tort à ma circonscription.

Plus précisément, il s'agit de la décision, prise au début de juillet, de construire la nouvelle raffinerie d'uranium de la province d'Ontario à Port Hope, aux portes du Toronto métropolitain. C'était un coup terrible pour l'économie, les projets et les espoirs de toutes les municipalités de la rive nord du lac Huron. Nous étions convaincus que cette raffinerie serait construite à Blind River, sur la rive nord du lac Huron. Cette décision s'est traduite par une perte de quelque 100 millions de dollars en investissements et de 235 emplois nouveaux dans

une région où le taux de chômage est l'un des plus élevés en Ontario.

Je crois que c'est la politique du gouvernement de situer le raffinage de l'uranium et des autres ressources minérales tirées du nord de l'Ontario tout près de la région métropolitaine de Toronto. Avec une politique de ce genre, il nous faudra attendre longtemps, dans le nord, pour atteindre les objectifs économiques et sociaux que nous nous sommes fixés. Et comme si cela ne suffisait pas, nous avons appris la semaine dernière par les media que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) et la société Eldorado Nucléaire Limitée avaient annoncé que les déchets radioactifs de cette raffinerie seraient déposés à Algoma.

Je dirais que ce gouvernement n'a ni conscience, ni cœur, ni âme. Comment peut-on raisonnablement proposer que les minerais soient extraits et broyés dans le nord, qu'ils soient ensuite raffinés dans le sud de l'Ontario, ce qui signifie que cette région retire tout le bénéfice du capital investi et des emplois créés, et une fois l'uranium raffiné, qu'on renvoie les déchets radioactifs dans le nord. C'est tout à fait inacceptable. J'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources reviendra sur sa décision et que cette raffinerie d'uranium sera construite dans le nord, comme il aurait dû le décider en premier lieu.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a décidé cet été de mettre fin au programme Canada au travail. Cette mesure aura des conséquences désastreuses pour bien des localités de la région Algoma-Manitoulin où ce programme permettait de créer chaque année de 400 à 500 emplois saisonniers. Ce programme a permis d'affecter des sommes de 1.5 à deux millions de dollars à des projets municipaux ou communautaires, surtout par l'entremise des conseils municipaux et des bandes indiennes. Environ 4,000 à 5,000 Indiens inscrits vivent dans les 12 réserves de la région d'Algoma-Manitoulin. Ce programme qui avait permis de créer des emplois dont bien des communautés ont profité sera maintenant remplacé par des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social. C'est une mesure cruelle qui frappe très durement notre communauté. Il y a quelques semaines, nous avons tenu un colloque sur les programmes d'emploi à l'intention des jeunes. Nous avons constaté que le programme Canada au Travail qui fournissait habituellement des emplois saisonniers au cours de l'hiver et du printemps, permettait d'employer des jeunes à 45 p. 100.

A son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement a promis de susciter une grande activité économique et de favoriser le secteur privé. D'après le *Toronto Star* d'hier, le gouvernement aurait l'intention d'imposer une taxe d'accise de 23c. sur l'essence, en plus d'une augmentation de $4 le baril du pétrole brut. Si ces nouvelles sont exactes, nous pouvons certainement nous attendre à des temps très difficiles.

● (1530)

Hier, à la Chambre, le ministre des Finances (M. Crosbie) a dit aux députés qu'il souhaitait que cette hausse du prix de l'essence soit déjà chose faite pour qu'on puisse s'attaquer au redressement de notre économie. Je comprend très bien qu'il veuille entreprendre de redresser l'économie et qu'il souhaite que la hausse soit déjà appliquée, mais si cette hausse devait être de l'ordre de 30c. ou 40c., comme le voudrait la rumeur qui a circulé cette semaine dans les media, nous n'allons pas faire cette année de grands pas dans le sens d'un redressement de notre économie. Prendre une telle décision, ce serait un peu comme asséner un coup de gourdin sur la tête d'un moribond. Il en résulterait probablement une hausse de 4 à 5 p. 100 de l'indice des prix à la consommation, ce qui porterait le taux d'inflation à plus de 10 p. 100 et affaiblirait notre économie.

Le premier ministre de l'Ontario vient de parler de la perte de 20,000 emplois dans la province. Son représentant, M. Miller, est à Ottawa aujourd'hui pour tenter de convaincre le gouvernement de ne pas prendre une mesure aussi radicale et nuisible. Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, ainsi que les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont manifesté leur inquiétude et ont protesté contre cette initiative. Toutes les belles paroles que nous avons entendues pendant la campagne électorale à propos de la coopération fédérale-provinciale semblent s'être envolées depuis 24 heures.

Je voudrais maintenant parler du rapport qui a été remis lundi dernier par le groupe d'étude. Il me semble que les propositions relatives à la compagnie nationale de pétrole, Petro-Canada, doivent être examinées avant d'être adoptées par le gouvernement. A mon avis, ce serait désastreux pour le gouvernement d'avoir à régler une somme d'à peu près 1.5 milliard de dollars, puis de distribuer les actions. On parle de réduire les dépenses publiques; pourtant, il faudra bien aller puiser l'argent quelque part si l'on veut ajouter un poste de 1.5 milliard de dollars au budget supplémentaire du printemps prochain. J'ignore si la taxe d'accise de 23c. sur l'essence dont il est question sera imposée, mais c'est peut-être ainsi que le ministre des Finances trouvera le milliard et demi de dollars qu'il faudra payer si le gouvernement suit les recommandations du rapport.

Je sens d'instinct que cette mesure aura des effets nuisibles. Si notre situation financière est déjà difficile, pourquoi assumer délibérément une obligation de cette ampleur simplement pour distribuer quelque chose? S'il fallait que nous appliquions les recommandations du groupe d'étude et que le ministre impose en même temps une taxe d'accise de 23c. sur chaque gallon d'essence, nous verrions le premier ministre distribuer quelques actions de Petro-Canada valant peut-être $100 puis imposer une taxe d'accise de $150 pour récupérer des fonds. Personne n'y gagnerait. Et le vrai piège, c'est que nous continuerions à payer la taxe d'accise d'une année à l'autre tandis que la distribution des $100 d'actions de Petro-Canada, comme le propose le rapport du groupe d'étude, ne se ferait qu'une fois.

Le rapport propose de charger une société de prendre à son compte tous les risques. Toutes les activités de Petro-Canada seraient confiées à une société appelée Petro-Canada Exploration dont les actions seraient distribuées aux Canadiens. C'est cet organisme qui assumerait tous les risques, ceux notamment que comportent les travaux d'exploration dans l'extrême Nord et les travaux de forage au large de la côte est où un seul puits a coûté cette année 25 millions de dollars. Tous les ans cet organisme devrait se présenter devant le Parlement pour faire approuver les crédits dont il a besoin, par exemple pour ses travaux d'exploration, ses travaux de recherche et de développement, pour mettre au point une méthode améliorée d'extraction du pétrole des sables bitumineux.

En raison de ses activités dans le bassin occidental conventionnel, Petro-Canada enregistrera cette année des entrées de

caisse de l'ordre de 350 millions de dollars. Ces entrées de caisse pourraient bien atteindre 550 millions de dollars l'année prochaine si l'on tient compte des revenus que la société devrait toucher de ses investissements dans des sociétés pétrolières comme Pacific Petroleums et Atlantic Richfield. J'ai entendu dire qu'elle touche tellement de revenus qu'elle n'aurait pas besoin de faire appel au Parlement pour deux ou trois ans. Si nous adoptons le rapport de l'équipe de spécialistes, nous devrons acquitter la dette de 1.5 milliard de dollars puis tout laisser aller. L'organisme qui prendrait la suite de Petro-Canada viendrait tous les ans demander au Parlement de lui accorder des crédits pour ses travaux de recherche et de développement.

J'y vois aussi d'autres inconvénients. Par exemple, il y a une amende de prévue. Si le gouvernement fédéral devait acquitter toutes actions privilégiées que la banque détient dans la société Petro-Canada, il devrait verser une amende de 22 millions de dollars. Quand on lit le rapport, on se rend compte que les auteurs ont délibérément essayé de répartir les différentes activités de notre société pétrolière nationale—telles que Panarctic, Polar Gas et le projet pilote dans l'Arctique—entre les secteurs qui enregistrent des bénéfices et ceux qui sont déficitaires. De toute évidence, il s'agit là d'une tâche fort difficile et j'espère que le gouvernement n'adoptera pas cette proposition trop hâtivement. A mon avis, il y a des inconvénients naturels à une telle opération, les principaux étant les coûts financiers que cela représenterait pour le gouvernement et le manque d'orientation qui en résulterait puisqu'il faudrait réaliser des bénéfices pour verser des dividendes aux actionnaires.

Je crois que Petro-Canada a montré qu'elle est capable d'orienter et d'encourager le secteur privé tout en intéressant à ses activités les petits investisseurs et les petites sociétés de prospection, mais parallèlement on se doit de constater qu'elle collabore toujours avec le secteur privé. Elle ne se livre à aucune entreprise de prospection isolément. Le gouvernement devrait sérieusement considérer ces différents facteurs avant d'appliquer ces recommandations. A mon avis, elles seraient nuisibles et ne permettraient pas à notre société pétrolière nationale d'atteindre les mêmes résultats qu'à l'heure actuelle.

Lorsque les députés se sont mis au travail, en 1975, pour établir cette société, je crois que peu d'entre nous croyaient qu'elle accomplirait autant qu'elle a accompli pendant ses trois ou quatre années d'existence. Je suis surpris de voir que le gouvernement persiste à vouloir la démanteler.

Un sondage Gallup montré que 48 p. 100 de la population interrogée désiraient que la société soit maintenue alors que 22 p. 100 n'y tenaient pas. Un autre sondage Gallup, plus récent celui-là, a eu des résultats encore plus catégoriques. Le bill établissant la société n'a été adopté qu'il y a trois ou quatre ans et pourtant, nous avons maintenant une société pétrolière canadienne très importante qui appartient au gouvernement du Canada et, par conséquent, à tous les Canadiens. Cette société est assez puissante pour tenir tête aux grandes multinationales étrangères avec lesquelles elle traite chaque jour. Elle a en outre une influence sur l'ensemble de l'industrie. Petro-Canada est le plus grand producteur de pétrole au Canada aujourd'hui. Elle fait partie de la même catégorie que les multinationales et que beaucoup d'autres sociétés appartenant à des États étrangers qui sont établies un peu partout dans le monde.

Petro-Canada a joué un rôle très actif dans l'exploration des îles arctiques. En 1978, Petro-Canada a participé au forage de 16 des 26 puits creusés dans les régions frontalières les plus éloignées. C'est Petro-Canada qui possède la plupart des concessions sous-marines situées au large de la côte est, ce qui donne aux Canadiens une véritable chance de participer aux activités fébriles et à mise en valeur de nombreux gisements qui devraient avoir lieu là-bas. L'été dernier, on a fait une découverte de pétrole dans le puits de Hybernia et Petro-Canada est la seule société canadienne dans cette affaire. Elle possède 25 p. 100 des intérêts.

● (1540)

Parlons un peu des échanges commerciaux d'État à État; c'est Petro-Canada qui assumait ce rôle maintenant tombé dans l'oubli. Avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le Canada était parvenu, par l'intermédiaire de Petro-Canada, à s'entendre avec le Venezuela et le Mexique pour la livraison de 100,000 barils par jour, afin de ne plus dépendre des entreprises multinationales comme la société Imperial Oil qui a proposé l'an dernier de diminuer ses livraisons de pétrole de 25,000 barils par jour à cause de la révolution Iranienne.

L'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Gillespie, avait signé une entente portant sur des échanges d'une valeur de 5 milliards de dollars. Selon cette entente, nous devions acheter leurs ressources non renouvelables et ils devaient nous acheter des produits manufacturés, le fruit de certaines techniques de pointe comme le réacteur Candu. Cette entente est tombée dans l'oubli depuis les élections. Sauf erreur, les Français ont fait des démarches et ils ont commandé 100,000 barils, ceux que nous aurions reçus, ce qui a beaucoup diminué nos chances d'obtenir du pétrole de la société Pemex, la compagnie pétrolière nationale du Mexique.

Ces négociations avec le Venezuela et le Mexique sont actuellement au point mort. Rien ne bouge. Une délégation qui s'est récemment rendue à Mexico ne comportait qu'un seul représentant de Petro-Canada à titre d'observateur. Nous constatons également que les Japonais ont pris notre place dans la salle d'attente. Ils ne négocient pas l'achat de 100,000 barils par jour, mais bien de 200,000 à 300,000 barils. Ils parlent de faire construire un pipe-line traversant tout le Mexique ainsi qu'un port sur la côte ouest.

Plusieurs pays, dont le Mexique et le Venezuela, ont fait savoir qu'ils veulent faire des transactions d'État à État à l'avenir. Ils trouvent incompréhensible que le gouvernement actuel du Canada envisage de démanteler notre société pétrolière nationale. Alors qu'il se trouvait au Japon en juin, le premier ministre (M. Clark) a déclaré que d'ici 1985, nos besoins nets de pétrole étranger passeraient de 200,000 à 600,000 barils par jour, encore a-t-il promis de réduire ces besoins originellement estimés à 660,000 pour les faire plafonner à 600,000. Plus récemment, on a laissé entendre qu'en 1990, nos besoins pourraient atteindre 800,000 barils par jour.

Lors de son passage, le cheikh Yamani, ministre de l'énergie de l'Arabie saoudite, a estimé que le cap vraiment difficile se produirait d'ici à 1985. A pareille époque, l'année dernière, il y avait un surplus de pétrole brut dans le monde mais en 1985 la demande aura largement dépassé les approvisionnements. C'est naturellement à ce moment-là que nous vivrons vraiment des temps difficiles.

Les négociations d'État à État vont revêtir une importance de plus en plus grande à l'avenir. Le gouvernement a déclaré qu'il allait laisser le commerce d'État à État aux soins de l'organisme qu'il se propose de créer ou aux soins de la société de la couronne, mais ces négociations commerciales sont actuellement dans les limbes. Au lieu de filer au Mexique ou au Venezuela pour conclure ces accords, ils les a laissés dans les limbes depuis lors.

Petro-Canada a joué un rôle actif dans le projet Syncrude et d'autres projets dans l'Ouest tels que les sables bitumineux, le projet d'exploitation des huiles lourdes de Lloyminster et le projet de Cold Lake de Esso Ressources. C'est très bien ainsi. C'est certainement notre plus important atout caché. Il n'est pas certain que de nouveaux gisements de pétrole soient découverts dans le secteur de l'Ouest, au large de la côte est ou encore dans le Haut Arctique. Nous connaissons par contre l'étendue des sables bitumineux. Il s'agit de trouver les capitaux à investir et de surmonter les problèmes d'ordre écologique pour pouvoir les exploiter. Petro-Canada a joué et doit continuer de jouer un rôle actif dans ce domaine.

Les négociations avec Lloydminster et Esso Resources sont au point mort depuis six mois. Pendant ses trois ou quatre années d'existence, Petro-Canada a vraiment accéléré le rythme de l'exploration dans l'Arctique. Lorsqu'on voit des découvertes comme celle du puits Whitefish, dans les îles arctiques, où l'on a découvert, le printemps dernier, trois trillions de pieds cubes de gaz naturel, on se rend compte que Petro-Canada avait inspiré cette initiative du groupe d'exploration des îles arctiques. Cependant, Petro-Canada n'a pas investi la totalité des fonds nécessaires, mais seulement 18 p. 100 environ. La majeure partie du reste a été investie par des multinationales qui ont établi un programme quinquennal qui coûtera 80 millions de dollars. Ce programme a déjà permis la découverte de gisements importants de gaz naturel.

A mon avis, le genre de société que propose d'établir le groupe d'étude sur Petro-Canada ne pourra pas permettre ce genre d'initiative. Nous y perdrons. Il s'agira d'une administration permanente plus soucieuse de verser des dividendes aux actionnaires, comme il se doit, que de courir des risques et de découvrir quatre ou cinq ans à l'avance les réserves de pétrole et de gaz naturel dont nous aurons besoin.

Pensons aussi à la découverte faite dans l'Île de Sable l'été dernier. Lorsque Petro-Canada est arrivée dans cette région, toutes les autres compagnies avaient mis un terme à leurs travaux d'exploration. Elle a investi entre 40 et 50 millions de dollars dans l'exploration et elle a découvert un très important gisement. Bien que l'industrie pétrolière ait ridiculisé Petro-Canada, au sujet de ses travaux, elle lui emboîta le pas et maintenant, elle n'est plus qu'un actionnaire minoritaire. Si le puits de l'été dernier s'avère riche, il fournira presque trois fois plus de gaz naturel que les provinces Maritimes n'en ont besoin. Cela changera complètement la politique énergétique dans ces provinces.

Sur le plateau continental de Terre-Neuve et du Labrador, neuf des onze puits creusés cet été au large de Terre-Neuve ont été financés par Petro-Canada, y compris le puits Hybernia où on a découvert du pétrole. Petro-Canada était la seule société canadienne à participer à ce projet. L'initiative de Petro-Canada sur la côte est a déclenché une forte vague de travaux d'exploration et de développement dans cette région.

Il est intéressant de relever que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, est un des défenseurs les plus ardents et les plus enthousiastes de Petro-Canada. Il est bien dommage que le premier ministre n'écoute pas son homologue de Terre-Neuve.

Pour illustrer l'intensité des travaux de prospection sous-marine qui ont lieu actuellement sur la côte est, nous pourrions rappeler qu'en douze ans on a consacré à la prospection et la recherche dans cette région $600 millions, alors que pour cette seule année ce montant atteindra $300 millions. Cela montre bien le débordement d'activité qui existe cette année dans cette région, par rapport aux années antérieures. Si on découvre des gisements suffisamment importants dans cette région tant mieux parce que c'est la côte Est qui utilise la majeure partie du pétrole importé.

Petro-Canada a participé activement au projet pilote de l'Arctique portant sur la liquéfaction du gaz naturel. Il s'agit de liquéfier le gaz naturel à bord d'une barge de gazéification dans les îles de l'Arctique et de l'acheminer à bord de pétroliers jusqu'aux ports de la côte Est. Ce projet nécessisterait des investissement beaucoup moins consisdérables qu'un pipe-line. Il permettrait de livrer avec une grande souplesse du gaz naturel liquéfié dans tous les ports de la côte Est.

• (1550)

Le plus intéressant dans ce projet, c'est qu'il nous permettrait de mettre au point notre technologie dans le secteur du transport maritime, ce qui nous ouvrirait d'immenses possibilités de transport du minerai depuis les îles de l'Arctique. Nos réserves connues de gaz sont de plus en plus considérables dans l'Arctique, et ce projet est le plus avantageux à cette étape-ci, du moins sur le plan financier, car, je le répète, il nécessiterait des investissements beaucoup moins imposants que la construction d'un gazoduc. Avec seulement deux méthaniers brise-glace, nous pourrions acheminer vers les ports de la côte quelque 250 millions de pieds cubes de gaz par jour, soit l'équivalent de 40,000 barils de pétrole par jour. En se portant acquéreur de Pacific Petroleum, Petro-Canada a amélioré considérablement sa position financière, et j'espère qu'avant de détruire ou de démanteler notre société pétrolière nationale, le gouvernement se mettra à l'écoute des députés de ce côté-ci de la Chambre, de ses propres députés d'arrière-ban, des premiers ministres des provinces et, surtout, des Canadiens en général, qui tiennent à conserver cette société qui assurera leur approvisionnement futur en pétrole.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part au débat en cours. Comme c'est la coutume, aux premiers jours d'un Parlement, je voudrais transmettre mes félicitations d'usage d'abord au Gouverneur général qui remplit ses fonctions admirablement et qui fait montre d'une connaissance profonde du Canada. Je suis également heureux de vous retrouver au fauteuil, monsieur l'Orateur, car vous avez rempli vos fonctions avec beaucoup de dignité et d'impartialité au cours du dernier Parlement. Je voudrais également adresser mes plus sincères félicitations aux comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Nul doute qu'une belle carrière se dessine pour eux, ce que je leur souhaite de tout cœur.

Je ne saurais passer sous silence la transformation de la Chambre; ainsi l'on retrouve l'ancien chef de l'opposition (M.

Clark) au banc du premier ministre, nous lui souhaitons toute la chance possible dans l'accomplissement de cette tâche ardue qui lui a été déléguée par l'électorat. Je suis persuadé que l'ancien premier ministre (M. Trudeau), qui se retrouve comme chef de l'opposition officielle, mènera ses troupes avec autant d'habileté que dans le passé.

J'adresse également mes vœux à l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) et mes félicitations pour son habileté à manier la langue de Molière. Je ne saurais oublier non plus le chef de mon parti, l'honorable député de Beauce (M. Roy), qui nous apporte son expérience inappréciable sur la scène fédérale.

Mes meilleurs vœux s'adressent à tous les nouveaux députés qui en sont à leurs premières armes, je leur souhaite tout le succès possible. L'honorable député de Nunatsiaq (M. Ittinuar) déclarait hier qu'il avait été bien accueilli par tous les députés, sauf ceux du Crédit social. J'ose espérer que ce qu'il a dit n'était pas ce qu'il voulait dire; alors mes meilleurs vœux, et je voulais lui dire dans sa langue *Tungasugit*, ce qui veut dire «bienvenue».

Monsieur l'Orateur, comme vous pouvez le constater, mes collègues et moi nous nous rapprochons du pouvoir, mais ma grande peur de ce côté-ci de la Chambre c'est de me faire poser des questions par mes collègues les libéraux. J'espère qu'ils reconnaîtront que nous partageons le parquet de la Chambre avec les progressistes conservateurs, mais que nous ne partageons pas nécessairement leurs politiques.

Il est dans la tradition, au début d'un premier discours, de vanter les charmes de sa circonscription, ce que je m'empresse de faire. J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Rimouski depuis sept ans. Cette année, la région du Témiscouata est venue s'ajouter à celle de Rimouski pour former la nouvelle circonscription de Rimouski, ce qui éventuellement s'appellera Rimouski-Témiscouata, parce que j'ai présenté un bill à cet effet. Je voudrais remercier tous mes électeurs, qui m'ont permis de traverser la mer rouge, et je répète ce que j'ai toujours dit: Un député une fois élu est au service de toute la population. Quelles que soient les barrières politiques, il faut servir la personne humaine avant tout. Je peux assurer tous mes concitoyens de la circonscription de Rimouski de ma disponibilité et de mon dévouement.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône est la première occasion que nous sert le gouvernement d'évaluer la situation du pays et les solutions qu'il entend apporter en tant que gouvernement élu. Le parti ministériel a été l'avocat de bien des promesses au cours de la dernière campagne électorale. Jusqu'à quel point ces promesses seront tenues, cela demeure un mystère. Mais ce qui est sûr, c'est que les Canadiens veulent un changement profond dans la direction de notre pays. Ils veulent une économie saine et stable qui favorisera nos jeunes. Je me réjouis quand je vois que le gouvernement affirme qu'il mettra l'accent sur la coopération avec les provinces. J'ai été une des voix à s'être opposées systématiquement par le passé à la situation de confrontation qui existait. On nous a donc servi un plateau de bonnes intentions tellement réduites que les plus affamés sont restés sur leur faim. Voici notre problème, monsieur l'Orateur. Nous n'avons jamais eu de véritable politique économique. Les gouvernements précédents n'ont fait qu'appliquer des mesures sans trop se soucier des répercussions en y allant un peu à l'aveuglette.

Quand les regards se tournent vers l'avenir, ils s'assombrissent. Les jeunes ne seront pas assurés d'un emploi quand ils auront terminé leurs études. Le taux de chômage est toujours à un niveau inacceptable pour une société qui se respecte. Au Québec, il s'agit d'un taux de 9 p. 100. Dans ma région, l'Est du Québec, il s'agit d'un taux intolérable. Au début de l'été, nous avions un taux de 22 p. 100. Ce taux a diminué certes au cours de l'été, mais il s'agit d'un facteur saisonnier. Devant cette situation, des talents sont gaspillés, des vies ruinées, des jeunes sont sans moyens devant un avenir incertain.

A ce sujet, je voudrais faire remarquer à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) qu'en novembre 1978 une nouvelle politique de subdivision des régions de référence pour le calcul du droit aux prestations d'assurance-chômage est entrée en vigueur. On prétendait que cette mesure tiendrait compte des réalités économiques des régions. Tel n'est pas la situation pour ma circonscription. Elle est divisée en deux zones distinctes, l'une est attachée à la subdivision Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, l'autre à la subdivision de Québec où les critères sont nettement moins avantageux, alors que le taux de chômage est à peu près le même dans les deux parties de la circonscription. Le taux de chômage du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie est à peu près le double de celui de la région de Québec.

Monsieur l'Orateur, en parlant de chômage, il ne faut pas se le cacher, il ne faut pas avoir peur de se le dire, surtout lorsqu'il atteint les proportions d'aujourd'hui. Le chômage ne se contente pas de bouleverser l'économie de fond en comble en provoquant une lente paralysie des activités, mais il met en péril le régime capitaliste lui-même. Ou celui-ci trouvera moyen de le faire disparaître ou le chômage fera disparaître un beau matin ce qui reste du régime capitaliste.

La vraie solution au chômage et à l'inflation n'est pas de produire des emplois à tout prix, mais de changer notre système social actuel en permettant à tous les citoyens, peu importe leur statut, de jouir des richesses de notre pays, même s'ils n'occupent aucun emploi, puisqu'ils font partie intégrante de notre économie canadienne à titre de consommateurs. La solution que nous proposons depuis de nombreuses années est celle de réduire l'âge de la pension de 65 à 60 ans ou moins, et ceci au rythme de l'accélération du chômage. Ainsi, nous provoquerions l'équilibre nécessaire entre l'équation industrialisation et consommation. Monsieur l'Orateur, au cours des six premiers mois de l'année, le taux de chômage de la région du Bas-Saint-Laurent a subi des variations de l'ordre de 17.9, 22.8, 23.7, 19.8 et 17.9 p. 100.

● (1600)

Alors que le taux dans la région de Québec se situait à 9.4 p. 100, 10.7 p. 100, 11 p. 100, 9.1 p. 100 et 7.3 p. 100. Il est donc évident que ces taux ne sont guère comparables. Je demande donc à l'honorable ministre de réexaminer le tracé de cette région, afin que la région du Grand Portage fasse maintenant partie de la zone du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie pour le calcul du droit aux prestations.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je voudrais également profiter de cette occasion pour évoquer brièvement l'état de notre économie. Le chômage constitue un grand sujet de préoccupation mais les sans-emplois ne sont pas les seules personnes laissées pour compte par notre système économique. Les agriculteurs ne

sont pas particulièrement choyés par notre système. Ils doivent se heurter à beaucoup de tracasseries administratives et à beaucoup de règlements. Leurs quotas de production sont constamment révisés si bien qu'ils ne peuvent plus planifier leurs activités à long terme.

Les gens qui ont atteint l'âge de 65 ans doivent également lutter pour obtenir le minimum vital. Mes collègues du gouvernement avaient l'habitude d'écouter lorsque j'évoquais cette question au cours de la dernière législature mais maintenant qu'ils siègent de ce côté-ci de la Chambre, je me demande s'ils se montreront aussi réceptifs.

[*Français*]

J'ai émis au cours des dernières années l'idée d'une pension de retraite qui serait facultative à l'âge de soixante ans, une mesure qui pourrait être établie progressivement. On assurerait ainsi une meilleure allocation des fonds gouvernementaux. En effet, les emplois libérés par ces personnes iraient à des chômeurs, et l'on épargnerait des sommes considérables à l'assurance-chômage, fonds qui pourraient ensuite réduire le fardeau financier de la sécurité de la vieillesse. Comme je le disais, mes collègues du gouvernement étaient très réceptifs à tout cela. Le seront-ils maintenant qu'ils se retrouvent de ce côté-ci de la Chambre?

Et que dire de la pauvreté qui existe encore malgré toutes les politiques sociales qu'on a bien voulu adopter? Le Sénat estimait, l'an dernier, que 43 p. 100 des personnes seules vivent sous le seuil de la pauvreté. Il s'agit en grande partie de personnes du troisième âge, ce qui confirme les propositions que je faisais il y a un moment. Il y a également 22 p. 100 de nos familles qui sont dans la même situation. La pauvreté, l'inflation, le chômage. Voilà des défis bien concrets et qui menacent tous les Canadiens. Devant cet état de choses, le discours du trône propose bien peu. Des mesures éparses, pas de véritable politique économique à moyen ou à long terme. C'est la théorie du laisser-faire, du laisser-aller. Les choses vont bien s'arranger d'elles-mêmes. Les gouvernements précédents nous ont donné l'impression qu'ils s'en remettaient à des coups de dés. Quand la population s'élevait contre les taux d'inflation effarants, on créait une commission. Il y en a eu cinq au cours des derniers Parlements qui ont été instituées et ensuite abolies, pour étudier, contrôler ou encore examiner les prix et surtout les salaires. Le gouvernement actuel m'a fait plaisir en abolissant la dernière née de ces inventions libérales.

Des problèmes concrets demandent des réponses concrètes. Depuis 1971, le coût de la vie a augmenté de 90 p. 100. Le dollar a perdu 20 p. 100 de sa valeur par rapport au dollar américain. Et puisque nous nageons dans les statistiques, allons-y gaiement! En 1978, le déficit du gouvernement était de 12 milliards de dollars, soit 20 fois plus qu'en 1974. Cette année, ce déficit sera encore alarmant. Mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui occupe maintenant le ministère des Finances était le premier à s'offusquer de cette situation par les années passées. S'il veut serrer la vis, c'est le temps de le faire. Notre dette continue de s'accumuler à un rythme effarant.

L'an dernier nous avions accumulé une dette de 40 milliards et demi de dollars et nous avons payé plus de 5 milliards et demi en intérêts, une facture de plus de 240 dollars par habitant. Au cours des cinq dernières années, les faillites ont doublé au Canada, et à cause des taux d'intérêts de plus en plus élevés, le crédit est hors de portée, ce qui implique que les investissements seront ralentis et que les gens qui anticipent l'achat d'une maison préféreront attendre des jours meilleurs plutôt que de payer un taux allant jusqu'à 14¼ p. 100.

Voilà, monsieur le président, la situation qui se dresse devant les élus de ce nouveau Parlement. Il me semble que nous devons y porter toute notre attention et voir à ce que le gouvernement s'acquitte de sa tâche le plus tôt possible. Aujourd'hui, la population du pays réclame, et à juste titre, un minimum de sincérité et d'honnêteté des politiciens. Alors que les compagnies augmentaient leurs profits de 25 p. 100 l'an dernier, les chômeurs, les agriculteurs, les personnes âgées et tous ceux qui réclament une plus juste part des richesses du pays n'ont pas vu leur sort s'améliorer.

J'ai cité beaucoup de statistiques, peut-être assez pour nous faire oublier les conséquences humaines de nos difficultés économiques. Notre parti a toujours favorisé au cours de son histoire une approche humaine aux divers problèmes de notre société. Nous croyons à la primauté de la personne humaine. Nous proposons constamment des réformes en ce sens. Nous croyons entre autres choses que chaque citoyen doit jouir d'un minimum de sécurité matérielle et sociale. Nous préconisons donc un régime de revenu annuel garanti. Le premier devoir d'un gouvernement est de garantir un revenu suffisant à tous les individus et familles pour atteindre le seuil d'une honnête aisance.

Monsieur le président, une justice économique se traduit également par une plus juste répartition du développement à travers le pays. Si l'on continue à favoriser certaines régions économiques aux dépens des autres, l'unité de notre pays ne tient plus à grand-chose. Je termine, monsieur le président, en suggérant au gouvernement d'étudier un plan de redressement économique pour les régions éloignées, notamment par une politique de transport qui favoriserait ces régions, afin qu'elles aient, elles aussi, droit au soleil.

L'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) se souviendra sans doute de l'annonce de l'augmentation des prises admissibles de morue dans le golfe Saint-Laurent. Encore une fois, les Gaspésiens sont défavorisés, puisque 60 p. 100 de ces quotas supplémentaires iront aux bateaux de 100 pieds et plus qui ont leur port d'attache dans le golfe ou ailleurs. Le problème réside dans le fait que les pêcheurs gaspésiens ne sont pas équipés de gros bateaux, et les bateaux de 100 pieds et plus viendront donc principalement d'ailleurs. Je demande donc au ministre de reconsidérer sa décision, laquelle cause préjudice aux pêcheurs gaspésiens.

Monsieur le président, en tant que groupe politique à la Chambre et dûment mandaté par la population, la procédure nous autoriserait à présenter une motion de blâme à l'égard du gouvernement, mais étant donné que le gouvernement doit avoir l'occasion de prouver sa bonne volonté, nous voulons lui en fournir l'occasion. C'est la raison de notre vote, lundi dernier, sur la motion du chef de l'opposition, mais selon le comportement du gouvernement, nous pourrons toujours changer notre fusil d'épaule.

[*Traduction*]

J'espère sincèrement que la présente session sera l'occasion de conjuguer toutes les forces dynamiques du pays. Le Canada est à un tournant de son histoire. Nous allons devoir prendre de nombreuses décisions, ce qui ne sera pas toujours facile. Les

Québécois vont bientôt devoir prendre une décision qui aura des répercussions sur chacun d'entre nous, quel qu'en soit le résultat. J'espère que le gouvernement fera preuve d'une volonté de changement et de collaboration avec toutes les provinces afin que le Canada soit un pays à l'avenir encore plus prometteur pour nos enfants.

● (1610)

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais à mon tour vous transmettre mes meilleurs voeux de réussite dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais aussi féliciter le député de Rimouski (M. Allard). J'espère que dans quelques années mon français sera aussi bon que son anglais.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Premièrement, je tiens à assurer les députés qu'en parlant cet après-midi, je suis tout à fait libre de tout conflit d'intérêt. Je le précise parce que j'ai travaillé pendant vingt ans dans l'industrie pétrolière. Cependant, avant d'être nommé candidat conservateur de Calgary-Sud, je me suis départi de la totalité de mes intérêts dans ce secteur. Je n'occupe pas de poste de direction et je ne siège à aucun conseil d'administration ni à aucun comité.

C'est de Petro-Canada que je veux parler cet après-midi à la Chambre. A mon avis, il est regrettable que l'affaire de Petro-Canada ait été moussée hors de proportion par les médias et les partis d'opposition à la Chambre, surtout en ce qui a trait aux futurs approvisionnements énergétiques du Canada. Cette controverse me paraît relativement insignifiante au regard d'autres problèmes beaucoup plus graves qui se posent dans notre pays à l'heure actuelle.

A seule fin de bien situer la question de Petro-Canada, je tiens à souligner que le total des avoirs de Petro-Canada s'élevait à 3.3 milliards de dollars au 31 décembre 1978. Au rythme où nous importons actuellement le pétrole brut, ce montant est l'équivalent de ce que nous coûte nos importations de pétrole de six mois. En d'autres termes, depuis six mois seulement, les Canadiens ont consommé du pétrole brut pour une valeur égale aux avoirs de Petro-Canada. C'est en le voyant sous cet angle que j'estime que tout ce débat à propos de Petro-Canada a pris des proportions démesurées.

Par ailleurs, il importe que les Canadiens comprennent ce que vaut la société Petro-Canada telle qu'elle est aujourd'hui, et ce que pourraient en tirer les Canadiens s'ils pouvaient en être actionnaires. L'opposition tente de faire croire aux Canadiens que pour régler la crise de l'énergie, il faut choisir entre Exxon et Petro-Canada, entre les multinationales propriétaires et l'État propriétaire.

Ces cinq dernières années, nous avons assisté à une révolution dans l'ouest du Canada et dans le secteur pétrolier canadien en général. Le nombre de sociétés pétrolières appartenant à des Canadiens s'est accru à un rythme impressionnant. Aujourd'hui, plus de 700 sociétés s'occupent d'exploration et d'exploitation pétrolières dans notre pays. La plupart de ces compagnies sont contrôlées par des Canadiens. Elles ont effectué 75 p. 100 des forages dans l'Ouest du Canada et il y a de nombreux cas de Canadiens ayant joué des rôles importants dans le secteur du pétrole et du gaz.

Je suis entièrement convaincu que l'industrie pétrolière saura découvrir les gisements de pétrole et de gaz dont nous avons besoin pour devenir autonomes, pourvu que la chose soit rentable pour elle.

Il est indéniable que les Canadiens n'ont pas confiance dans les grandes sociétés pétrolières. Je pense que cette méfiance est en grande partie sans fondement. Les consommateurs, non seulement au Canada mais dans tous les pays industrialisés ont largement bénéficié d'approvisionnements de pétrole à bon marché pendant de nombreuses années. Il serait assurément irréfléchi de ne pas tenir compte des avantages que retire le Canada des grosses compagnies pétrolières multinationales pour la seule raison qu'elles sont très importantes, qu'elles ont des budgets considérables et qu'elles font l'objet de la suspicion que leur attire leur importance même auprès du public. Les sociétés pétrolières multinationales ont enregistré beaucoup de succès en matière de prospection pétrolière dans des milieux parfois hostiles. Elles ont acquis énormément d'expérience. Ce serait une erreur que de ne pas les inciter à prospecter aussi vigoureusement que possible au Canada.

Je n'arrive pas à comprendre comment les nationalistes économiques peuvent affirmer qu'il est dans les meilleurs intérêts des Canadiens de rapatrier l'industrie pétrolière canadienne actuellement aux mains des investisseurs américains. Au cours des dix prochaines années, le Canada aura besoin de 200 milliards uniquement pour mettre en valeur ses ressources énergétiques. Le Canada ne peut réunir seul de pareilles sommes, il a besoin de capitaux étrangers. Mais comment pouvons-nous attirer les investisseurs étrangers s'ils ne savent même pas si leur investissement sera nationalisé? Il est évident qu'une grande partie de notre pétrole appartient à des étrangers. Pourquoi? Parce que le gouvernement libéral n'encourageait nullement les Canadiens à investir dans leur propre pays.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Je parle par expérience personnelle. J'ai passé de nombreuses années à essayer de réunir des capitaux au Canada pour l'exploration pétrolière, sans grand succès.

Notre gouvernement préconise une industrie énergétique privée et solide, administrée par des Canadiens et appartenant à des Canadiens. Nous croyons à la propriété par les citoyens canadiens et non à la propriété par l'État canadien.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Pour le gouvernement, la société Petro-Canada sera plus efficace et plus rentable si elle appartient aux citoyens canadiens et elle sera plus en mesure de nous permettre d'accéder à l'autonomie énergétique.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Le secteur privé et les gouvernements tant fédéral que provinciaux doivent remplir consciencieusement leur rôle, à savoir, l'exploitation pétrolière d'une part et la conception d'une politique nationale de l'autre. Les pouvoirs publics et les entreprises privées doivent unir leurs efforts pour atteindre des objectifs nationaux qui sont manifestement souhaitables.

J'aimerais revenir un moment sur ce qui s'est produit à l'automne de 1973 et en 1974 alors que l'on craignait une pénurie de pétrole au Canada à cause du conflit du Moyen-Orient. Si l'ancien gouvernement libéral a trouvé que l'un des moyens de mieux assurer les approvisionnements du Canada consistait à créer une compagnie pétrolière nationale, c'est en grande partie après s'être rendu compte que l'on ne pouvait plus compter sur les sources étrangères qui nous approvisionnaient à bon compte. C'est manifestement la principale raison

d'être de Petro-Canada. Mais le gouvernement libéral tenait tellement à s'ingérer dans le secteur privé qu'il a perdu de vue les besoins énergétiques fondamentaux des Canadiens. Depuis cette époque, il a fait de Petro-Canada non seulement le rédempteur national veillant à la sécurité de l'approvisionnement mais aussi une «fenêtre sur l'industrie» et l'intermédiaire indispensable dans les négociations entre États.

A l'origine, Petro-Canada avait pour mission d'explorer et de mettre en exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz dans des régions où les producteurs traditionnels n'avaient pas envie de prendre de risque. Mais qu'a fait Petro-Canada? La société a acheté Atlantic Richfield et Pacific Petroleums. Ces achats ont-ils fait augmenter les réserves de pétrole et de gaz de notre sous-sol? Pas d'une goutte. Ces réserves nous les avons pour ainsi dire acquises en achetant Atlantic Richfield et Pacific Petroleums. Ces réserves étaient dans notre sous-sol et ne risquaient pas d'échapper aux Canadiens puisque Pacific Petroleums ne pouvait pas exporter une goutte de nos réserves sans l'approbation du gouvernement fédéral.

Il est également intéressant de noter qu'en 1977 Petro-Canada avait des réserves pétrolières se montant à 151 millions de barils et qu'à la fin de l'année 1978, ces réserves n'étaient plus que de 143 millions de barils, ce qui représente une perte nette de 8 millions de barils en une année.

C'est en découvrant de nouveaux gisements de pétrole et en mettant au point de nouvelles techniques permettant d'augmenter la production des ressources existantes que l'on accroît la sécurité énergétique d'un pays. Or, la découverte de nouvelles nappes est le fruit d'un long travail diligent et d'une somme de connaissances techniques. Ce n'est pas en achetant ou en acquérant des sociétés qui en disposent déjà qu'on y parvient. En réalité, une bonne partie des spécialistes et de la somme de connaissances techniques acquises par Petro-Canada en achetant Atlantic Richfield et Pacific Petroleums ont quitté la société.

● (1620)

La Pacific Petroleums était une société bien administrée, prospère et entreprenante. Elle faisait tout ce que l'on peut attendre d'une société pétrolière et elle ne nous coûtait pas un sou. Elle découvrait de nouvelles réserves, elle contribuait à garantir nos sources d'approvisionnement. N'oublions pas non plus que l'achat des avoirs que Petro-Canada détient actuellement n'a pas contribué à la création d'un seul emploi, alors que les sociétés acquises auraient pu en créer si on les avait laissées faire.

Il est faux que l'acquisition de la Pacific Petroleums fournira à Petro-Canada, grâce aux ventes de pétrole et de gaz, les liquidités nécessaires au financement de nouvelles recherches dans le domaine du pétrole lourd. Les liquidités provenant des avoirs de la Pacific Petroleums ne serviront même pas à payer les intérêts sur les sommes qu'il a fallu emprunter pour acheter l'entreprise.

Il est faux également d'affirmer qu'une société pétrolière nationale doit faire certains investissements qui ne se feraient pas sans elle. Le succès récent des travaux d'exploration dans la mer de Beaufort démontre que si les règles de base en matière d'impôt et de prix sont satisfaisantes, les actionnaires des sociétés accepteront de leur propre gré de prendre tous les risques nécessaires dans ce domaine ou dans un autre.

[M. Thomson.]

Dans sa motion de censure, le chef du Nouveau parti démocratique proposait d'accorder à Petro-Canada un monopole sur toutes les importations de pétrole, alors qu'en ce moment nos sources sont incertaines et non assurées et que les sociétés internationales contrôlent, aux termes de contrats, la majeure partie du pétrole étranger. La logique suggère plutôt une approche tout à fait contraire à celle que préconise les néo-démocrates. Nous devons multiplier et non pas limiter les moyens d'importer le pétrole dont nous avons besoin. Nous devrions chercher à profiter du réseau mondial des grandes sociétés, celles qu'on appelle les Sept Soeurs, et si d'autres moyens avantageux se présentent à nous, rien ne nous empêche de les essayer.

L'une des raisons pour lesquelles on s'oppose au projet de vente de Petro-Canada aux Canadiens, c'est qu'il serait bon que le gouvernement fédéral ait une fenêtre sur l'industrie en exploitant lui-même une grande société. C'est de la foutaise. Dans le livre bleu des prévisions budgétaires de 1979-1980, on constate que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources obtient pas moins de 12,180 années-hommes pour avoir une fenêtre sur cette industrie, au prix de 200 millions. En outre, l'application de la loi sur le contrôle des sociétés étrangères fournit une mine de renseignements au gouvernement. L'industrie du pétrole, objet d'une surveillance de toutes parts, est probablement la plus réglementée dans le pays. La nécessité d'une fenêtre sur l'industrie me paraît absurde.

On a beaucoup discuté de l'opportunité de permettre à une société d'État d'acheter du pétrole de sociétés d'État étrangères, et il a été proposé d'utiliser Petro-Canada à cette fin. Une meilleure solution serait de négocier un accord commercial international avec le pays fournisseur de pétrole et, ensuite, de permettre aux sociétés privées canadiennes devant utiliser ce pétrole de négocier entre elles des accords commerciaux dans le cadre de l'accord international. Cette approche servirait le double objectif de permettre au gouvernement canadien de surveiller de plus près l'acquisition du pétrole étranger, tout en laissant à l'industrie privée le soin de déterminer les modalités commerciales. Notre gouvernement reconnaît avoir une responsabilité à l'égard des approvisionnements pétroliers entre États. Toutefois, il n'est pas nécessaire que Petro-Canada accomplisse cette tâche. Notre gouvernement a l'intention de faire tout en son pouvoir pour nous assurer un approvisionnement suffisant de ce produit essentiel qu'il nous faudra importer en quantités croissantes au cours des années 1980.

Quelle est la position de Petro-Canada aujourd'hui? Rappelons qu'à l'origine, l'achat de Petro-Canada n'a pu se faire que grâce à l'imposition d'une charge fiscale supplémentaire aux Canadiens. Les contribuables de notre pays ont dû payer 800 millions de dollars en actions pour financer Petro-Canada, ce qui revient à plus de $300 par habitant. Cet argent est sorti de la poche des Canadiens sous forme de taxes qu'ils n'auraient pas eu à payer autrement. Le contribuable est également l'ultime responsable de la dette de 2 milliards et demi de dollars de Petro-Canada. La structure financière de Petro-Canada, dans sont état actuel, est surchargée de dettes par rapport au capital souscrit. Sa dette est trois fois plus importante que la part des actionnaires par rapport à un coefficient d'endettement d'environ un tiers dans le secteur privé. En d'autres mots, le coefficient d'endettement de Petro-Canada est neuf fois plus élevé que celui du secteur privé.

En 1978, la société a retiré 13.3 millions de dollars d'un investissement de 3.3 millards de dollars. Ce taux de rendement équivaut ½ p. 100 et constitue une très mauvaise gestion des deniers publics. Nous ne devons pas oublier que le gouvernement emprunte à un taux de 10 p. 100, alors que Petro-Canada réalise des profits de l'ordre de moins de ½ p. 100. Les actionnaires de n'importe quelle société d'État ne toléreraient certainement pas que le conseil d'administration et la direction se contentent de si peu de profits. Dans le premier semestre de 1979, Petro-Canada a perdu 7.6 millions de dollars. Cette perte vient de ce que la société n'a pas de revenus suffisants pour défrayer les intérêts de la dette contractée pour acheter la Pacific Petroleums.

Petro-Canada essaie de faire l'impossible, c'est-à-dire d'être à la fois une société commerciale et un instrument de la politique du gouvernement fédéral. C'est une position impossible d'intérêts opposés. Les problèmes de Petro-Canada sont fondamentalement dus au conflit qui existe entre les objectifs politiques d'un gouvernement et ceux d'une société commerciale. Quand on demande à une société de la Couronne comme Petro-Canada de favoriser, d'une part, de grands objectifs nationaux et de tirer, d'autre part, un profit raisonnable de l'utilisation des ressources qu'elle contrôle, le conflit qui en résulte crée forcément un climat d'incertitude parmi les premiers techniciens et la direction. Ils sont forcés de choisir entre les objectifs, souvent sans trop connaître l'urgence des priorités nationales. En disant cela, je n'ai pas du tout l'intention de dénigrer la direction de Petro-Canada.

Une société ne peut utiliser efficacement les moyens dont elle dispose si ses objectifs ne sont pas clairement énoncés. Selon un vieux dicton du monde des affaires: «Si vous ne savez pas où vous allez, n'importe quelle route vous y mènera». La responsabilité des dirigeants de la société n'est pas bien définie. On peut dire que les profits sont dus à un bon sens des affaires et les pertes imputables à la poursuite des objectifs nationaux. Qui peut savoir? Certainement pas les Canadiens dans l'état actuel des choses. Les sociétés de la Couronne ne sont jamais à l'abri de l'ingérence politique. De nombreuses sociétés de la Couronne ont amplement démontré que chaque fois que le gouvernement se mêle de faire des affaires, elles peuvent difficilement faire leurs frais sans bénéficier d'avantages spéciaux et de subventions. L'obejctif de notre gouvernement est de tirer profit au maximum de l'argent des contribuables. Le profit maximum est obtenu lorsque le gouvernement limite sont rôle à des activités d'intérêt public qui ne sont pas à caractère commercial.

Il faut absolument que les Canadiens comprennent la gravité de notre insuffisance de pétrole. Si chaque Canadien pouvait s'intéresser de façon directe à l'avenir énergétique de son pays, il finirait par mieux saisir la nature de notre problème en matière d'énergie. Il est tout à fait normal que l'État soit responsable de certaines activités d'intérêt public destinées à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques destinés à la population. Le gouvernement n'a cependant pas besoin de s'immiscer dans des activités où peuvent œuvrer plus efficacement et plus avantageusement des particuliers, qu'il s'agisse d'investisseurs individuels ou groupés en entreprises.

J'appuie la recommandation du groupe de travail qui préconise que Petro-Canada, telle qu'elle existe actuellement, soit scindée en deux parties: l'une sera une compagnie du secteur privé et l'autre continuera d'être mandataire du gouvernement et d'avoir directement la haute main sur des activités qui ressortissent davantage de la compétence de l'État.

● (1630)

Le groupe de travail a recommandé, et j'y souscris, que le secteur public relève d'un nouvel organisme de l'État auquel on confierait les fonctions suivantes: effectuer les négociations nécessaires d'État à État en vue de passer les contrats d'approvisionnement de pétrole, favoriser une prospection accrue dans les régions reculées et faciliter la recherche et le développement des sables bitumineux et du pétrole lourd.

La compagnie du secteur privé, une nouvelle société Petro-Canada, devra être chargée en termes vigoureux de gérer ses affaires de façon rentable. Il doit être parfaitement évident que Petro-Canada ne servira pas à réaliser les objectifs de la politique publique du gouvernement.

Je suis d'avis que les simples citoyens seront mieux servis si leurs placements dans le domaine de l'énergie sont effectués dans le secteur privé. De cette façon, les actionnaires pourront exercer démocratiquement leur influence sur la gestion en prenant des décisions à la réunion annuelle ou par l'intermédiaire du conseil d'administration.

Le groupe de travail a signalé que la nouvelle société Petro-Canada pourra devenir la plus importante compagnie pétrolière canadienne et que son conseil d'administration devra être libre d'adopter des mesures qui lui permettront de réaliser de façon responsable les objectifs commerciaux. Comme Petro-Canada devra soutenir la concurrence, elle sera constamment comptable à ses actionnaires, les Canadiens, de l'utilisation efficace de ses ressources et des profits qu'elle réalisera. Une mauvaise gestion sera vite décélée.

Les Canadiens, grâce à leur participation directe à cette nouvelle société pétrolière au Canada, connaîtront les récompenses et les responsabilités de la propriété et en même temps la nouvelle compagnie devra favoriser la participation des citoyens, tout en reconnaissant qu'elle est directement comptable aux actionnaires.

Le groupe d'étude a, de plus, recommandé que seuls les Canadiens qui rempliront les conditions requises aient le droit de détenir des actions dans Petro-Canada et dans le marché des services. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Nous sommes ainsi certains que la nouvelle société Petro-Canada appartiendra entièrement à des Canadiens. Les particuliers ne devraient avoir le droit d'acquérir que 1 p. 100 des actions ordinaires en circulation tandis que les sociétés et groupes n'auraient le droit d'en acquérir que 3 p. 100 au plus. Chaque citoyen canadien aurait le droit de se porter acquéreur.

La réorganisation proposée pourrait faire de Petro-Canada non seulement la plus importante société contrôlée par des Canadiens, mais peut-être même la plus importante société du domaine de l'énergie au Canada. La performance des gestionnaires et du conseil d'administration se mesurera à la rentabilité des ressources qu'ils administreront. Il est préférable que les Canadiens possèdent directement leur société plutôt qu'indirectement par l'intermédiaire des ministériels, les élections restant le seul moyen de contrôle à leur disposition.

Aucune question ne me tient autant à cœur que celle de la liberté dont nous jouissons dans le cadre du régime de la libre entreprise. Si le régime de la libre entreprise devait disparaître, nous perdrions notre liberté politique. Si nous croyons qu'une

personne libre doit échapper à la domination de l'État, nous ne devons permettre à aucun gouvernement de dominer notre économie par le biais de la propriété d'État.

Notre gouvernement entend laisser l'initiative individuelle s'épanouir de nouveau et encourager tous les Canadiens à participer aux risques que comporte l'édification d'un Canada meilleur. C'est l'énergie créatrice de tous les Canadiens, œuvrant à l'intérieur d'une économie libre où le gouvernement constitue un appoint et non un obstacle, c'est cette énergie, ces individus, non la bureaucratie ni le gouvernement qui font du Canada un grand pays.

Quant à moi, je serai enchanté de posséder des actions de Petro-Canada. Si elle est gérée comme une véritable entreprise commerciale, ses actions pourraient être compté parmi les meilleures que les Canadiens puissent détenir. Voilà une occasion exceptionnelle pour nos enfants et leurs enfants de participer à la richesse économique immense de leur pays.

En terminant, je pose à la Chambre la question suivante: Préférez-vous que les Canadiens possèdent Petro-Canada par le biais du gouvernement fédéral, tout comme ils possèdent Air Canada et le service postal, ou bien qu'ils paient moins d'impôts et placent leur argent comme ils l'entendent?

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: Avant de reconnaître l'honorable député de Jonquière (M. Marceau), je voudrais à ce moment-ci, en vertu des dispositions de l'article 40, faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Châteauguay (M. Watson)—Le Nord canadien—Le statut de province pour le Yukon; l'honorable député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae)—L'énergie—L'achat de pétrole du Mexique; l'honorable député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—L'énergie—L'approvisionnement en gaz et en huile de chauffe cet hiver.

L'honorable député de Jonquière a la parole.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, en me levant pour participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je me souviens d'un moment extrêmement agréable que j'ai vécu en 1969, au moment où, à la demande du premier ministre d'alors, j'avais eu le privilège de répondre à l'Adresse au discours du trône. C'est donc avec énormément de plaisir et sachant l'importance du rôle qui nous est dévolu que je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais également féliciter le président de sa réélection, lui assurer toute ma collaboration et lui dire que je pense que tous les députés de la Chambre apprécient sa compétence et son dévouement.

Je veux d'abord dire, monsieur le président, qu'un discours du trône ne doit pas contenir nécessairement la liste détaillée de tout ce que le gouvernement entend proposer aux élus durant la session. D'un tel discours on attend, en principe, un énoncé général de l'orientation que s'est fixée le gouvernement pour une période donnée compte tenu des problèmes qui se posent au pays. On sait que de nos jours les discours du trône sont souvent longs, comportant des considérations générales sur l'état de la nation, sur les problèmes qui la confrontent en même temps que l'énumération des projets de législations qui seront soumis aux législateurs. A cet égard, le discours du trône du 9 octobre par le nouveau Gouverneur général se rapproche plus de la tradition ancienne que récente. Il est plutôt succinct, peut-être même laconique par rapport à certains discours du gouvernement précédent.

Un discours du trône, qu'il soit long ou bref, précis ou vague, dit toujours quelque chose qui permet d'apprécier dans une certaine mesure si le gouvernement domine ou non la situation, s'il sait où le pays s'en va, s'il a une pensée politique et des idées à offrir pour résoudre les problèmes actuels. Or, que penser du premier discours du trône du nouveau gouvernement? Sa concision trahit à la fois une grande prudence et un certain manque de confiance en soi de la part de ce parti qui accède pour la première fois au pouvoir en 16 ans. Ce discours confirme ce que l'on sentait depuis le début, cette équipe inexpérimentée est encore un peu traquée par l'ampleur de la difficulté des problèmes qui confrontent actuellement le Canada. Mais pour un gouvernement qui depuis quelques années critiquait principalement le gouvernement antérieur au sujet sur ses politiques en matières économique, énergétique et constitutionnelle, le discours du trône donne nettement l'impression qu'il n'a pas encore fait son lit dans ces trois domaines.

● (1640)

En matière économique, il annonce certes une série de mesures qui sont valables jusqu'à un certain point, sinon inédites. Mais nous n'avons pas l'impression que le gouvernement a une idée précise du remède qu'exige la nature de nos maux. J'en vois une nette indication dans le fait qu'il compte beaucoup sur la conférence fédérale-provinciale de cet automne, afin de fixer des objectifs économiques au pays pour la prochaine décennie et déterminer avec les provinces les meilleurs moyens pour les atteindre.

Il ne faut certes pas bouder ce souci qui procède du meilleur esprit fédéraliste de mettre dans le coup les provinces dans l'élaboration de politiques économiques à long terme. Mais un gouvernement qui entend exercer un leadership doit aussi avoir quelques vues en la matière et les exprimer. En tout cas, pour le court et moyen termes, il doit agir et dire comment il agira s'il veut inspirer la confiance si nécessaire au redressement attendu.

Pourtant, c'est dans le domaine économique que le nouveau gouvernement semble avoir souhaité impressionner le peuple

en annonçant, un peu pompeusement, une stratégie en cinq étapes. On en distingue une seule clairement et elle a encore une fois trait au contrôle des activités gouvernementales, mécanisme de réduction des dépenses déjà annoncé à Jasper à la fin de l'été, coupure dans les effectifs de la Fonction publique, loi crépuscule permettant de mettre fin à des activités gouvernementales qui auraient perdu leur raison d'être.

Monsieur le président, je voudrais insister ici d'une façon particulière sur un projet que la région du Lac Saint-Jean tient à cœur et pour laquelle ses représentants se battent depuis déjà plus de trois ans. Lorsque le gouvernement parle de restrictions budgétaires, il sème, à mon sens, peut-être pas de mauvaise foi, mais il sème une confusion dans l'esprit de la population. Depuis trois ans, monsieur le président, nous avons obtenu, après des débats fort animés, l'autorisation de construire un centre de données fiscales à Jonquière, projet susceptible de créer, à plus ou moins brève échéance, 1,000 emplois temporaires ou permanents. Pour une région où le taux de chômage est l'un des plus élevés au Canada, ce projet est d'une importance primordiale et vitale. J'implore donc le gouvernement de ne pas prendre les mesures nécessaires pour suspendre ce projet, si court le délai soit-il.

Le gouvernement fédéral a déjà engagé directement dans ce projet 2 millions de dollars. Les fondations de cette bâtisse sont déjà en place. Le contrat pour la construction de la structure a été octroyé et le moins offrant a été choisi et, en plus, et c'est important de le rappeler, la ville de Jonquière a modifié ses plans d'urbanisme et de développement à la demande des représentants du gouvernement fédéral pour aménager les lieux en conformité des exigences du gouvernement fédéral pour placer au centre des trois anciennes collectivités de Jonquière, Kénogami et Arvida, qui sont maintenant regroupées sous le nom de Jonquière, une bâtisse qui soit le symbole du fédéralisme que nous défendons de tous les côtés de la Chambre. Je dois rendre ici un témoignage tout à fait particulier à mon collègue, qui est ici à la Chambre au moment où je parle. Il était le ministre de notre région, le ministre de l'Expansion économique régionale qui a travaillé d'arrache-pied tant au sein du Cabinet que dans d'autres endroits, pour que nous ayons dans notre région cet édifice qui est la preuve la plus concrète pour les séparatistes que le fédéralisme ne comprend pas seulement la discussion et le dialogue, mais qu'il représente véritablement des emplois dont nous avons besoin dans une région fortement perturbée par un chômage qui atteint des proportions alarmantes, lesquelles sont presque les plus élevées au Canada.

Je voudrais donc, monsieur le président, au-dessus de toute partisanerie politique, dire que ce n'est pas Gilles Marceau, le député fédéral, qui parle, c'est le citoyen porte-parole d'une région lointaine de notre grand pays qui implore ce gouvernement, et il en aura le mérite s'il continue cette bâtisse-là, je m'engage à lui donner, mais je lui demande, je l'implore presque à genoux de ne pas retarder cette construction, parce qu'il y a des milliers de personnes qui attendent des emplois, qui cherchent à gagner leur vie honorablement, à qui on reproche souvent d'être en chômage, et ce n'est pas toujours de leur faute. Alors je demande au gouvernement, qui a d'ailleurs reçu une requête présentée par des dames de ma circonscription contenant 22,000 signatures, car il n'y a que des femmes qui peuvent présenter des choses aussi intéressantes et persuasives que celles-là. Elles ont fait le tour des foyers. Elles ont recueilli 22,000 signatures qu'elles ont déposées ici à Ottawa. Le conseil de ville de Jonquière a préparé un long mémoire indiquant les investissements de plus de cinq millions de dollars qui ont été actuellement déboursés par la ville de Jonquière et le gouvernement provincial pour les infrastructures routières et le gouvernement fédéral qui, lui aussi, a engagé deux millions de dollars.

Il y avait dans le budget du ministère des Travaux publics un montant de $3,500,000 qui avait été prévu pour la continuation des travaux puisque, je le répète, les fondations sont là, les plans sont à toutes fins pratiques terminés, il ne reste que la structure, et le plus bas soumissionnaire a présenté ses prix et a été accepté. Alors loin de moi de vouloir dire que le gouvernement n'avait pas le droit de suspendre ce projet. Je crois qu'il est normal qu'un gouvernement examine chaque projet avant d'investir des fonds. C'est sa responsabilité, et je la reconnais, de savoir si vraiment le projet répond à un besoin.

J'écoutais le premier ministre, à la période des questions orales, qui disait: Nous voulons examiner quels projets créent des emplois, quels projets seront les plus efficaces. Eh bien, je lui dis, et je sais qu'il est capable d'accepter nos instances, je lui dis et je dis au président du Conseil du Trésor (M. Stevens), au ministre des Travaux publics (M. Nielsen) et au ministre du Revenu national (M. Baker), je vous demande de continuer ce projet. Ce n'est pas un parti qui en retirera un profit, c'est une population qui le demande, qui l'exige, et je crois que c'est un de ses droits les plus fondamentaux de demander que le fédéralisme ne soit pas uniquement pour les grandes villes, les grandes agglomérations, mais qu'il profite également aux gens les plus éloignés qui, eux aussi, auront à voter au référendum québécois. Je pense que nous sommes vraiment mal placés en attendant la décision du gouvernement de dire que le fédéralisme est rentable, alors que l'on voit des travaux qui sont temporairement arrêtés et qui posent bien des questions aux gens. Mais je ne veux pas porter un jugement définitif.

● (1650)

Je sais que le gouvernement va prendre en considération cette demande que je lui formule au nom de la population, au nom de 22,000 personnes qui ont signé le mémoire, au nom de la ville de Jonquière qui a présenté ce mémoire, en mon nom également qui ai présenté un mémoire et au nom du président du Conseil du Trésor qui a rencontré ces gens-là pour discuter avec eux.

Monsieur le président, outre ces quelques considérations générales sur le budget, il me semble que pour les grands problèmes comme l'énergie, l'inflation, le chômage, les phrases creuses reprennent le dessus. Les progressistes conservateurs font à leur tour l'apprentissage des grandeurs et des misères de notre situation de succursale américaine, réduite à parer les coups comme elle peut. L'augmentation des taux d'intérêt bancaire vient donner un dur coup à notre économie et annule ainsi l'effet du programme de déduction fiscale des intérêts hypothécaires que doit éventuellement présenter le gouvernement. En matière constitutionnelle, rien dans ce discours ne révèle une certaine vision du Canada de demain et du rôle que devrait jouer un gouvernement fédéral dans un pays menacé par des forces centrifuges. Il est remarquable qu'il parle

beaucoup de la diversité du Canada mais pas du tout de son unité à préserver ou à restaurer.

Même constatation au sujet du problème de l'énergie qui étant déjà très grave en soi menace en plus d'accélérer la désintégration politique du pays. Comme tous les problèmes canadiens les plus importants ont un rapport plus ou moins direct avec le problème majeur que pose la crise de l'unité, le gouvernement sera incapable d'avoir une politique de l'énergie cohérente et crédible s'il ne réussit pas d'abord à se déterminer en matière constitutionnelle. Le joyau du discours du trône aurait dû être à la politique énergétique à laquelle le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a travaillé tout l'été en suscitant beaucoup d'espoir, mais le blocage est total entre l'Ontario et l'Alberta autour de la fixation des prix du pétrole canadien, et les périphrases évasives du Gouverneur général montrent bien comment le gouvernement craint d'exercer son pouvoir d'arbitrage puisqu'il risque d'y égratigner sa théorie passe-partout du fédéralisme de non-confrontation.

Lorsqu'on pense qu'il est possible qu'à plus ou moins brève échéance nous payons le gallon d'essence $1.30 et quand on pense aux conséquences tragiques quant à ceux qui évidemment non seulement conduisent des automobiles mais chauffent leur maison, quand on pense que des augmentations aussi astronomiques sont en perspective, il faut de chaque côté de la Chambre unir nos efforts pour essayer de prendre une décision au niveau fédéral qui soit juste pour chacun au-dessus des intérêts individuels ou collectifs des gouvernements provinciaux.

Cette expression de fédéralisme de non confrontation est un cliché électoral qui semble de plus en plus destiné à servir une pensée constitutionnelle qui n'existe pas au gouvernement. Il y a d'heureux effets quand les intérêts des provinces coïncident, comme dans le cas des loteries et de leurs droits sur leurs ressources sous-marines au large des côtes, mais il ne suffit plus quand les intérêts sont contradictoires. Et il ne faut que citer la conférence des ministres des Communications, où les premiers ministres demandaient hier la juridiction en matière de câblodistribution, et où le gouvernement fédéral, comme il le devait d'ailleurs, s'y est opposé, et déjà les provinces ont manifesté de l'impatience et du mécontentement, parce qu'elles vont demander tant et aussi longtemps que le gouvernement leur donnera tout ce qu'elles désirent, mais je les pense assez responsables pour se dire lorsque le gouvernement dira non qu'il faut à un certain moment mettre fin à cette désintégration du pouvoir central, lequel a déjà un peu trop exagéré, mais qui ne doit pas aller dans l'autre direction.

Ce discours esquisse plusieurs mesures législatives qui paraissent d'autant moins contestables que leur concision ne peut donner prise à la critique. Mais ce qui manque surtout à ce document, c'est un souffle, une vision, une certaine idée du Canada de demain qui encourage et appelle à l'action. Monsieur le président, je voudrais également et brièvement faire quelques commentaires au sujet du démantèlement de Petro-Canada. Je sais que de l'autre côté de la Chambre on a des opinions qui ne coïncident pas avec la nôtre.

Mais, personnellement, je crois que l'on peut soutenir vigoureusement que le marché des hydrocarbures et du pétrole en particulier est contrôlé par des multinationales étrangères, et que ces multinationales ne conduisent pas leurs affaires en donnant la priorité appropriée aux intérêts nationaux du Canada. Et en 40 ans d'expérience, aucune entreprise privée canadienne n'a réussi à se tailler une place importante dans le domaine du pétrole. Petro-Canada, société nationale appartenant à tous les Canadiens, a réussi en l'espace de quelques années seulement à devenir la plus grande entreprise canadienne dans le secteur du pétrole. Petro-Canada, à mon sens, a donné accès à l'État canadien, pour la première fois, à une expertise essentielle pour connaître vraiment l'évolution de ce secteur. A l'instar de nombreux autres pays, le Canada possède maintenant en la société Petro-Canada un instrument important qui facilite la protection des intérêts nationaux du Canada dans cette industrie. Je voudrais donc demander à ce gouvernement d'examiner la situation en profondeur, de se référer au résultat du sondage selon lequel 75 p. 100 des Canadiens semblent dans l'ensemble approuver la société Petro-Canada, et il me semble que le gouvernement devrait maintenir Petro-Canada comme propriété de tous les Canadiens et comme instrument majeur de la politique canadienne en matière énergétique.

En terminant, monsieur le président, je voudrais encore une fois demander à ce gouvernement, au-dessus de toute partisanerie politique, de remettre en marche les travaux du Centre de données fiscales, à Jonquière, et ainsi il prouvera aux gens de mon secteur qu'il agit en gouvernement responsable et que ces mille emplois qu'il a créés seront tout à son honneur comme évidemment à l'honneur du gouvernement précédent qui a fait débuter le projet, et, pour une fois, nous aurons un véritable trait d'union entre le passé et le présent.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il a semblé, un peu plus tôt, que la Chambre allait demander le consentement de revenir, à ce moment-ci, aux affaires courantes, plus particulièrement aux déclarations de ministres afin de permettre au très honorable premier ministre (M. Clark) de faire une déclaration et à l'assemblée d'y répliquer. Je vois que le premier ministre est maintenant à la Chambre. La Chambre convient-elle de revenir aux déclarations de ministres à ce moment-ci?

Des voix: D'accord.

* * *

LES FEMMES

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE «L'AFFAIRE PERSONNES»— LES MESURES PROPRES À AMÉLIORER LA CONDITION FÉMININE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, nous fêtons aujourd'hui le cinquantième anniversaire de «l'affaire personnes», c'est-à-dire de la décision rendue par le Conseil privé de la Grande-Bretagne déclarant que les femmes étaient en fait des «personnes» et les rendant éligibles, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, au Sénat du Canada. Cette décision couronnait les efforts infatigables de cinq Albertaines: Emily Murphy, Nellie McClung, Henrietta Muir Edwards, Louise McKinney et Irene Parlby. Il est juste que la Chambre rende hommage aujourd'hui aux efforts de ces cinq Albertaines et des innombrables autres qui, dans les 50 ans qui ont suivi l'affaire dite «des personnes», ont combattu pour l'égalité de la femme au Canada.

● (1700)

Hier soir, Son Excellence le Gouverneur général honorait sept femmes de ce nombre, et la Chambre voudra sûrement s'associer à ce témoignage d'admiration envers Elizabeth Bagshaw de Hamilton (Ontario), l'honorable Thérèse Casgrain de Montréal, Marion Royce de Toronto, Grace MacInnis de Vancouver, Eileen Tallman-Sufrin de White Rock (Colombie-Britannique), Mary Two Axe Early de Caughnawaga (Québec) et Sophia Dixon, de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La triste réalité, c'est que cinquante ans après cette décision, les femmes n'ont pas encore l'égalité économique, politique et sociale.

[*Français*]

Économiquement, les femmes sont des citoyennes de deuxième ordre. En dépit d'une forte hausse du nombre des femmes dans la population active, et du fait que ce nombre continue de s'accroître, il existe toujours un écart marqué entre leurs conditions d'emploi et celles des hommes. Surtout au chapitre du nombre d'emplois disponibles, du genre de travail, du traitement, des heures de travail et des possibilités d'avancement. Dans le domaine de l'emploi, les femmes sont refoulées dans des ghettos, ou dans des postes caractérisés par un faible salaire, et une mobilité limitée. L'écart entre le revenu des hommes et des femmes est énorme et ne cesse de grandir. En fait, monsieur le président, le revenu moyen des femmes n'équivaut qu'à 53 p. 100 de celui des hommes. Et ce sont les femmes qui sont le plus durement touchées par le chômage (9.1 p. 100 comparativement à 6.9 p. 100 chez les hommes).

Chez les Canadiens âgés, ce sont souvent les femmes qui se retrouvent seules avec une pension minime ou souvent sans aucune pension. Même en touchant la pension de la sécurité de la vieillesse, dans le cas des femmes célibataires, veuves, divorcées ou âgées de plus de 65 ans, trois sur cinq vivent dans la pauvreté.

[*Traduction*]

Politiquement, les femmes n'ont pas obtenu l'égalité. Il suffit de jeter un coup d'œil dans cette Chambre pour s'en convaincre. Socialement, elles ont encore un statut de seconde zone, d'autant plus que beaucoup d'entre elles, de par leur dépendance économique, sont souvent impuissantes à changer leur sort. La situation de la femme dans notre pays, 50 ans après l'affaire dite «des personnes», ne donne donc pas lieu d'être fiers. Mon gouvernement a dans ses priorités de modifier cette situation. Quand j'étais chef de l'opposition, j'ai maintes fois dénoncé les déficiences de la politique de l'État en matière de condition de la femme. Maintenant que je suis à la tête d'un nouveau gouvernement, je veux chercher à remédier à certaines de ces déficiences et à adopter des politiques conformes aux besoins et aux aspirations de la femme canadienne.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Il faut remédier à la condition économique qu'entraîne le statut de deuxième ordre réservé aux femmes. Une des conclusions les plus importantes du dernier rapport sur la femme et la pauvreté rédigé par le Conseil national du bien-être, c'est celle qui dit que dans la plupart des cas, la femme est pauvre parce que la pauvreté est la conséquence naturelle du rôle que la société lui réserve.

Nos structures économiques vont à l'encontre du statut d'égalité. Une mesure importante en vue de remédier à cette situation est de reconnaître le rôle que jouent les emplois traditionnellement réservés aux femmes, et qui les mènent à la pauvreté, et de trouver des solutions pour corriger cette situation. Nous préparons, à l'heure actuelle, une stratégie d'emploi qui s'attaquera précisément à ce problème.

De fausses solutions destinées à abaisser le taux de chômage chez les femmes en créant des emplois à court terme ne pourront pas vraiment améliorer la situation de l'emploi chez les femmes. Il faut reconnaître que la ségrégation des emplois, les salaires moins élevés, les possibilités d'avancement limitées et la garde des enfants sont toutes des réalités, et que nous avons le devoir de trouver des solutions, puisque, en dernière analyse, ce ne sont pas seulement les femmes, mais toute la société qui en profitera.

[*Traduction*]

Toute stratégie d'emploi pour les femmes doit partir des deux principes suivants: d'abord les femmes ont l'intention de rester sur le marché du travail; et deuxièmement, elles ont le droit de participer à l'activité économique du pays dans les mêmes conditions que les hommes.

Les objectifs de cette stratégie d'emploi seront les suivants: réduire le taux de chômage chez les femmes en créant des emplois permanents, à plein temps et à temps partiel, réduire la ségrégation sur le marché de l'emploi et prendre les mesures visant à son élimination; enfin réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

La stratégie d'emploi actuellement mise au point par le Conseil de la situation de la femme en collaboration avec d'autres ministères comportera des mesures s'appliquant également aux femmes de la Fonction publique. Nous allons améliorer la politique d'égalité des chances pour donner aux femmes de meilleures possibilités d'avancement dans la Fonction publique et prendre des mesures pour que le pourcentage de femmes employées dans la Fonction publique soit maintenu et même augmenté pendant la période de restrictions.

Une fois que les femmes seront devenues les égales de l'homme sur le marché du travail elles pourront obtenir l'égalité pour la retraite. Mais en attendant que cet objectif ne soit atteint, nous devons prendre des mesures pour soulager l'extrême misère des femmes âgées.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous avons annoncé qu'un comité serait chargé d'enquêter sur la pension et la retraite. Ce comité étudiera la situation en ce qui concerne la pension des femmes. J'espère qu'il soumettra des recommandations au gouvernement afin que nous puissions agir rapidement.

Entre-temps, mon gouvernement s'est notamment engagé à cesser de supprimer l'allocation de conjoint au décès de l'époux pensionné. Ce n'est qu'une première mesure, mais néanmoins nécessaire, et c'est par ce bill que nous commencerons cette nouvelle législature lundi prochain.

Dans le domaine social, nous devons remédier aux abus dont les femmes sont victimes dans leur milieu familial et à l'extérieur. Nous ferons notre part en définissant de façon plus rationnelle les agressions sexuelles et nous demanderons aux provinces de faire la leur pour ce qui est de l'administration de

la justice dans les cas d'actes de violence contre les femmes. En outre, le comité interministériel de la violence dans le milieu familial prépare un programme de consultation nationale en vue de trouver des solutions aux problèmes de la violence dans le milieu familial dont les principales victimes sont les femmes. Ce comité a été établi par l'ancien gouvernement et je crois qu'il peut jouer un rôle très important en se penchant sur le problème de la violence dont les femmes sont victimes.

Enfin, pour mettre un terme à la discrimination dont sont victimes, en vertu de la loi sur les Indiens, les Indiennes qui n'épousent pas un des leurs, nous présenterons un amendement pour modifier les articles discriminatoires de ce texte de loi.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'espère très sincèrement que les femmes de notre pays n'auront pas à attendre encore cinquante ans pour être considérées comme les égales des hommes et comme des personnes à part entière de notre société. Nous n'aurions pas dû devoir recourir à l'appareil judiciaire pour déclarer, en 1929, que les femmes étaient des personnes, et nous ne devrions plus avoir besoin qu'on nous le rappelle en 1979.

Mais la vérité brutale, c'est que les femmes ne sont toujours pas considérées à l'heure actuelle comme les égales de leurs confrères masculins ni comme des personnes à part entière. C'est ainsi que chaque victoire remportée dans la bataille de l'égalité des sexes est le résultat d'une lutte difficile contre l'opinion publique—et qu'il y a encore bien des mentalités à changer avant de pouvoir véritablement parler d'égalité.

J'espère que la commémoration nationale aujourd'hui de la «Journée des Personnes» marquera le coup d'envoi à un profond bouleversement des mentalités et qu'à l'avenir les autres commémorations de cet événement rappelleront des injustices à jamais passées.

Des voix: Bravo!

● (1710)

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, les députés de notre parti de ce côté-ci accueillent avec satisfaction beaucoup des déclarations faites par le premier ministre (M. Clark) aujourd'hui. Je me joins à lui pour rendre hommage aux femmes éminentes qu'il a mentionnées au début de son intervention. J'ai remarqué qu'il avait parlé des femmes de l'Alberta et de toutes les autres parties du Canada. Je m'empresse volontiers, en tant que représentant de la région de Hamilton, de le remercier d'avoir mentionné le Dr Elizabeth Bagshaw. J'ajoute que je voudrais rendre hommage à une dame de l'Alberta dont j'ai fait la connaissance il y a une vingtaine de minutes, une dame tout à fait charmante, désarmante et très sympathique. Il s'agit de la mère du premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Je dois dire qu'après avoir fait sa connaissance, je me sens tout à fait incapable de faire la moindre remarque désobligeante, ce qui m'obige à supprimer environ les trois quarts de mon discours.

Je veux rendre hommage aux Canadiennes à l'occasion du 50e anniversaire de la reconnaissance des droits de la femme. Je rends particulièrement hommage à ces dignes Albertaines qui ont mené la lutte il y a une cinquantaine d'années, mais je veux également honorer toutes celles qui, à leur suite, ont résolu de créer une société où les femmes occupent une place égale. Depuis cette décision capitale rendue en 1929 qui autorisait en termes très restreints la nomination des femmes au Sénat, de nombreux changements sont survenus dans la vie des canadiennes. Bien des portes leur sont maintenant ouvertes mais la route à parcourir est encore longue. Il existe des gens chez nous qui ne jouissent pas encore de tous les avantages des citoyens à part entière, et bon nombre sont des femmes.

Les difficultés de notre pays—l'inflation, le ralentissement de l'économie, le haut niveau du chômage et la réduction des services sociaux—constituent un lourd fardeau sur les épaules des femmes. En dépit d'une conscience plus aiguë et d'une reconnaissance plus générale des droits de la femme, il existe encore des domaines où les femmes font l'objet de distinctions injustes, et à mesure que la société devient de plus en plus complexe, de nouvelles questions intéressant les femmes surgissent. En tant que députés, nous devons demeurer à l'écoute des besoins des femmes que les femmes savent si bien exprimer.

Le premier ministre a parlé de la stratégie du gouvernement en matière d'emploi. J'ai applaudi à la plupart de ses observations à ce sujet, mais j'aimerais lui signaler deux domaines dont il doit se préoccuper s'il veut que sa stratégie de l'emploi ait des chances de succès. Le premier est l'important domaine des garderies partout au Canada. Les données les plus récentes indiquent que le nombre de ces garderies décroît. Si le nombre des garderies est insuffisant, les femmes n'arriveront jamais à obtenir la parité dans la vie active. Faute de tels centres, bien des femmes ne peuvent se prévaloir des occasions d'emploi dont un si grand nombre d'entre elles ont besoin, justement pour combattre la pauvreté dont le premier ministre a parlé. Il s'agit là d'un domaine où le premier ministre pourrait exercer une influence particulière auprès de ses collègues provinciaux dont plusieurs sont premiers ministres, et j'espère qu'il s'engagera à inscrire cette question à son ordre du jour à la toute première occasion.

L'autre solution pour remédier à l'inégalité dont souffrent les femmes réside dans le domaine des pensions privées. On pourrait faire beaucoup dans ce domaine et, je pense aux pensions versées aux survivants, aux pensions anticipées et à l'indexation. Encore une fois, pour réaliser les objectifs dont le premier ministre a parlé avec tant d'éloquence, ce sujet devrait occuper une place importante sur la liste des priorités dont il devra discuter avec les provinces puisque cette question relève en grande partie de leur compétence. Le gouvernement fédéral peut certes faire beaucoup à cet égard, en collaboration avec les provinces, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Les célébrations qui se déroulent à travers tout le pays aujourd'hui sont un témoignage de la joie et de la fierté que nous éprouvons à l'occasion de cet important anniversaire, mais cette commémoration devrait également contribuer à nous rappeler que le combat pour une société vraiment équitable, une société de citoyens à part entière, doit se poursuivre avec une vigueur renouvelée.

Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter les organisations féminimes d'hier et d'aujourd'hui pour leur ténacité et leurs efforts en vue d'instaurer une société juste au Canada. La liste de leurs réalisations est déjà impressionnante et j'espère qu'elle ne s'arrêtera pas là. Nombre de mes collègues au sein de mon parti et de ce côté-ci de la Chambre ont

des positions très fermes sur cette question. Je veux parler du député de Trinity (M^lle^ Nicholson), du député de York-South-Weston (M^me^ Appolloni), du député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin). J'espère que ces députés auront quelques observations appropriées à faire au cours de ce débat.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu la déclaration que le premier ministre (M. Clark) a faite aujourd'hui pour rappeler le cinquantième anniversaire de la reconnaissance des droits de la femme.

En tant que fervent partisan de l'égalité des femmes, je félicite ardemment le gouvernement pour cet important geste public. En outre, je suis heureux de constater que l'on a reconnu les mérites des pionnières qui ont fait avancer la cause des femmes en les faisant décorer hier soir par le gouverneur général du Canada. Je sais que le gouvernement a été l'instigateur de cette manifestation, et pour cela aussi il mérite d'être félicité.

A cet égard, et je le dis sans la moindre velléité de sectarisme, j'ai remarqué avec joie que quatre de ces sept femmes avaient activement servi la cause en laquelle je crois fermement. Je dis cela compte tenu de l'histoire de mon propre parti et de celui qui l'a précédé. Je salue ainsi, non seulement les femmes en question mais l'impartialité dont le gouvernement a fait preuve en cette occasion. Dans la même veine, je tiens à déclarer que le parti que je dirige à la Chambre des communes s'intéresse depuis longtemps à la cause de l'égalité des femmes, comme en témoignent les décorations remises hier. Mais c'est aussi une lutte sans trêve et j'aimerais profiter ici de l'occasion pour faire brièvement l'éloge surtout des efforts soutenus de mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a mené une longue lutte acharnée pour la cause des femmes partout au pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ayant souligné ces choses, je passe maintenant à quelques observations à caractère différent par le ton et le fond. Le dynamisme économique, promis aux citoyens canadiens par le premier ministre pendant la dernière campagne électorale, à tout prendre, fait défaut—je le dis à regret—dans tous les domaines y compris celui de l'égalité des chances pour les femmes. Le gouvernement a déjà eu cinq mois pour prendre des initiatives aptes à résoudre la grave crise économique à laquelle littéralement des milliers de Canadiennes font face aujourd'hui, en nombre disproportionné: chômage, mises à pied, réductions des services de soutien d'importance vitale, et un état de pauvreté alarmant clairement prouvé par le Conseil national du bien-être social. Voilà les faits après cinq mois sous le gouvernement actuel. J'ai le regret de dire qu'en réponse à cette situation gênante, les conservateurs ont surtout recyclé des promesses d'élections, fait quelques propositions rétrogrades, donné quelques témoignages superficiels et pris les mesures positives mentionnées aujourd'hui par le premier ministre.

● (1720)

Dans l'essentiel, l'exposé que le premier ministre vient de nous faire ressemble à une copie conforme des promesses électorales qu'il a énumérées dans son discours du 6 mai. Il avait alors dit:

> Nous estimons que la meilleure façon pour le gouvernement fédéral de promouvoir l'amélioration de la condition féminine, c'est de donner l'exemple.

L' «affaire personnes»

Je me sers de cette citation à la fois pour poser la question et y répondre. Le gouvernement a-t-il vraiment donné l'exemple au cours des cinq mois qui se sont écoulés depuis que le premier ministre a accédé à son poste prestigieux?

Des voix: Oui.

M. Broadbent: Je vais maintenant dire aux députés d'en face ce que j'en pense. Si c'est cela la promotion par l'exemple, je suis d'avis que nous en avons encore pour une bonne cinquantaine d'années avant que les femmes aient atteint la pleine égalité.

Je tiens à vous fournir quelques exemples de l'incapacité d'agir du gouvernement jusqu'à maintenant, en tenant bien compte de certains changements qui ont été annoncés et qui auraient dû l'être bien avant. Dans le cours de son exposé devant le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a repris la promesse électorale des conservateurs de mettre davantage l'accent sur la promotion de la femme dans le cadre du Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada en réinjectant quelque 3 millions de dollars dans ce programme. C'est bien beau, mais ce que le ministre a omis de préciser hier, c'est que, comme il l'a d'ailleurs reconnu, le budget total des projets d'extension des services de Main-d'œuvre Canada pour les femmes ne sera que de 300,000 à 400,000 dollars cette année. Cette somme ridicule—et elle l'est compte tenu de l'importance de la tâche—ne sera répartie qu'entre les rares projets qui ont survécu à la campagne de restriction que les libéraux ont menée l'année dernière.

Le gouvernement a purement et simplement refusé de continuer de subventionner certains projets valables qui ont dû être abandonnés complètement faute d'argent; je peux citer bien des exemples à travers le pays notamment celui de la «Women in Society Today» de Saskatoon; et dans bien des cas, le parti au pouvoir avait critiqué l'attitude du gouvernement lorsqu'il était dans l'opposition. Bien des projets ont cessé d'être alimentés. Les subventions n'ont pas été renouvelées et aucune promesse n'a été faite pour l'exercice financier 1980-1981 pour les programmes d'extension des services de Main-d'œuvre Canada pour les femmes. C'est grave.

Au cours de la campagne électorale, les membres du gouvernement ont promis que la réduction des effectifs de la Fonction publique n'aurait pas une incidence exagérée sur la situation des femmes. Malgré cette promesse, on a continué à mettre à pied proportionnellement plus de femmes que d'hommes dans tous les secteurs de la Fonction publique.

On ne trouve nulle part de principes directeurs garantissant qu'il ne doit y avoir aucune réduction des effectifs féminins au sein de la Fonction publique, ainsi que l'ont démontré les réponses données aux questions qu'ont posées les députés de mon parti ces jours derniers.

Au cours de sa campagne électorale, le parti conservateur s'engageait également à:

> . . . contrôler et recommander des modifications aux échelles de rémunération de la Fonction publique afin d'assurer l'application pratique, au sein de la Fonction publique fédérale, du principe «à travail égal, salaire égal».

L' «affaire personnes»

Non seulement aucune recommandation n'a été formulée, mais, pis encore, le gouvernement a totalement manqué à ses responsabilités dans ce domaine. Au lieu de donner l'exemple au secteur privé, le gouvernement, qui est le plus important employeur de main-d'œuvre féminine au Canada, refuse de négocier de bonne foi avec ses employés sur la question du traitement égal à travail égal. Si le gouvernement se veut le défenseur de ce principe, comment se fait-il qu'un nombre sans cesse croissant—et il croît tous les jours—de fonctionnaires du sexe féminin se voient obligés de présenter des griefs à la Commission des droits de l'homme? Je signale, à l'intention du premier ministre, le cas notamment des bibliothécaires, des infirmières psychiatriques, des conseillères en sciences domestiques, des physiothérapeutes et des ergothérapeutes du gouvernement qui ont toutes eu à porter plainte à propos de l'application de ce principe.

Au cours d'une réunion tenue en septembre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est publiquement engagé en ces termes: «Aucune nouvelle loi ne sera discriminatoire à l'égard des femmes». Du même souffle, le ministre avouait qu'au nombre des modifications proposées du programme d'assurance-chômage, il y aurait peut-être des critères d'admissibilité plus sévères pour ceux qui quittent délibérément leur emploi; or, beaucoup des personnes visées seront des femmes qui quitteront leur emploi—et je n'exagère pas—à cause du harcèlement à caractère sexuel. C'est certes un motif de démission légitime, et une femme ne devrait pas en être punie si elle a cotisé au programme d'assurance-chômage. Beaucoup devront démissionner parce que leur mari seront mutés et déménageront ailleurs. Le régime d'assurance-chômage ne devrait certes pas pénaliser les femmes pour cela.

Je crois comprendre qu'on envisage sérieusement aussi d'instaurer un régime de prestations à deux niveaux en vertu duquel le montant des prestations serait directement lié à la composition de la famille. Cela priverait nombre de femmes des prestations auxquelles elles ont droit. Je suis fortement troublé à la pensée que le gouvernement conservateur songe à mettre en vigueur un régime d'assurance axé sur la famille, qui aurait pour effet d'enlever les prestations à des milliers de femmes mariées.

Je pourrais énumérer toute une série de questions sur lesquelles devrait se pencher un gouvernement désireux d'effectuer des changements constructifs et d'aller au-delà des simples mesures d'aménagement, auxquelles le premier ministre a fait allusion, mais je vais m'en tenir là. En terminant, je rappelle que notre parti est fortement et profondément engagé, aujourd'hui comme hier, envers l'égalité des hommes et des femmes, et j'exhorte le premier ministre, s'il ne doit tenir qu'un seul engagement pendant toute la durée de cette législature—et je dis bien toute la durée de cette législature—de faire tout en son pouvoir, d'user de toutes les possibilités de la loi fédérale, pour réaliser cet objectif de l'égalité pleine et entière entre l'homme et la femme.

[*Français*]

M. l'Orateur: Je vois l'honorable député de Bellechasse qui aimerait prendre la parole en ce moment. Sous réserve d'une décision antérieure concernant le statut du Parti Crédit Social du Canada, je vais donner la parole pour le moment à l'honorable député de Bellechasse pour commencer la période de questions.

[M. Broadbent.]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire d'abord m'associer au très honorable premier ministre pour féliciter les femmes canadiennes à l'occasion du 50e anniversaire de la reconnaissance de leurs droits et également de la possibilité pour elles de participer au même titre que l'homme à toutes les activités politiques de notre pays. Je voudrais remercier et féliciter les femmes qui ont été décorées hier soir par le Gouverneur général du Canada, et qui méritent véritablement nos félicitations.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'affirmer dans cette Chambre que les femmes jouent un rôle extraordinaire dans notre pays, dans notre société, et j'ai hâte de voir le jour où le travail de la femme au foyer sera comptabilisé pour faire partie de la production nationale brute. Je pense que ce serait leur reconnaître un travail essentiel.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre si, au cours de la session, le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi pour commencer en vue de l'établissement d'un régime de revenu minimum annuel garanti. Est-ce que le gouvernement aurait l'intention de débuter par la femme au foyer, et est-ce que cette loi sera étudiée dans la première partie de la session?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention de présenter un tel projet de loi, mais je sais que des projets de loi ont souvent été proposés par le député lui-même. Nous avons l'intention de recommander des changements dans le traitement des projets de loi proposés par les députés, et je peux lui dire que s'il veut encore présenter le même projet de loi, il recevra une considération sérieuse des députés du parti progressiste conservateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Saint-Léonard-Anjou a la parole.

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, je voudrais, comme mes collègues, joindre mes bons vœux et mes félicitations au très honorable premier ministre (M. Clark) pour avoir marqué de cette façon le 50e anniversaire de l'affaire dite des «personnes». J'ai écouté avec attention son discours, et vu qu'il a insisté sur une stratégie d'emploi pour les femmes, je voudrais lui demander s'il est disposé à considérer un problème assez sérieux, lequel n'est pas mentionné dans son discours, et auquel les femmes, je pense, des deux côtés de la Chambre, rêvent encore naïvement d'un caucus féministe pour réussir à surmonter les barrières que présentent certains bureaucrates et certains ministres du Cabinet du très honorable premier ministre, et pour apporter des corrections à la loi de l'impôt sur le revenu sur le point suivant: Le premier ministre accepterait-il de piloter personnellement, afin de l'inclure dans le prochain budget, une modification à la loi de l'impôt sur le revenu, modification qui permettrait aux femmes, collaboratrices de leurs maris dans les petites ou moyennes entreprises—d'habitude il peut s'agir d'une entreprise rurale, d'une ferme, d'un dépanneur du coin, d'une tabagie, d'une épicerie, et ainsi de suite—d'être admissibles aux privilèges relatifs aux salaires et à tous les avantages sociaux, qu'il s'agisse de pensions ou de déductions d'impôts, comme employées ou partenaires, selon les cas, à plein droit de leurs maris.

Je présume qu'un amendement à la Loi sur l'assurance-chômage serait aussi nécessaire. Je me permets de dire devant la Chambre que j'aurais beaucoup plus confiance au très honora-

ble premier ministre qu'à ses collègues du Revenu national et des Finances.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je peux dire à l'honorable député qui est, je crois, ancien ministre du Revenu national, que je serais disposé à discuter de cela avec mes deux collègues, afin de connaître exactement les problèmes se rattachant à l'adoption d'un tel amendement.

C'est peut-être quelque chose qui a déjà été proposé par certains députés, masculins, je crois, je pense, en particulier, au député de Medecine-Hat (M. Hargrave). Il s'agit de quelque chose que nous sommes disposés à considérer dans la présentation d'un budget. Mais je sais que l'honorable député accepte le fait que ce n'est pas possible pour moi de prévoir aujourd'hui le contenu de ce budget.

● (1730)

[*Traduction*]

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le très honorable député (M. Clark) de quelques-unes de ses déclarations de cet après-midi, qui ont été des plus encourageantes. En toute franchise, j'espère que les opinions sincères du premier ministre ne seront guère influencées par les propos de certains autres députés de son parti. Par exemple, lorsque le premier ministre a traité de la stratégie d'emploi pour les femmes, il savait, j'en suis convaincue, que les femmes ne peuvent prendre un emploi ou en garder un longtemps, faute d'une aide suffisante pour la garde des enfants.

Comme je l'ai déclaré il y a deux jours à la Chambre, quand j'ai proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, la Commission de réforme du droit a calculé elle-même que plus de 75 p. 100 des obligations alimentaires n'étaient tout simplement pas payés. D'une part, le premier ministre a déclaré qu'il laisserait les simples députés et les comités parlementaires faire plus de travail; néanmoins, un député de son parti a rejeté cette motion.

Le premier ministre accepterait-il d'examiner la possibilité de modifier la loi sur le divorce, de sorte que l'on puisse faire respecter au Canada les obligations de soutien et, ainsi, aider les femmes à élever leurs enfants, ce qui, en passant, est un droit bien légitime?

M. Clark: Je puis vous assurer que nous envisagerons la possibilité d'apporter à la loi une modification de cette nature.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je me joins aux autres députés pour féliciter le premier ministre (M. Clark) de ses déclarations, aussi courtes soient-elles aujourd'hui.

J'aimerais lui poser une question; mais, auparavant, j'aimerais rappeler qu'après 50 années de lutte au chapitre de l'égalité des femmes, il reste encore bien des changements d'importance à apporter à notre société. Même si, officiellement, on reconnaît que les femmes sont des personnes à part entière, nous sommes encore traitées comme des citoyennes de second ordre. Les données statistiques révèlent que l'écart salarial entre le revenu d'un homme et celui d'une femme continue de s'élargir. Le revenu des femmes est inférieur à celui des hommes de 56 p. 100

L' «affaire personnes»

J'aimerais demander au premier ministre de célébrer cet anniversaire et, en particulier, de rendre hommage à un remarquable ancien député de ce Parlement, M^me^ Grace MacInnes, qui a aidé les pauvres à mettre sur pied l'Organisation nationale d'anti-pauvreté. Il s'agit d'un organisme charitable regroupant en majorité des femmes; je puis ajouter que la filiale en Colombie-Britannique, la Federated Anti Poverty Group, ne peut se permettre ni de faire installer le téléphone ni d'acheter des timbres. Le premier ministre ordonnerait-il au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'accorder des subventions adéquates et permanentes aux filiales de l'Organisation nationale d'anti-pauvreté, pour permettre à ces dernières d'ouvrir des bureaux, de s'organiser et de mettre sur pied des programmes d'efforts individuels?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Avant de répondre j'aimerais souhaiter la bienvenue à l'honorable représentante qui ne manquera évidemment pas de poursuivre la tradition établie par son distingué prédécesseur à qui le Gouverneur général a rendu hommage hier soir.

Comme le sait l'honorable représentante, nous avons manifesté notre intention de charger un comité spécial de la Chambre des communes d'étudier la question du bénévolat en général et la façon dont le gouvernement du Canada pourrait changer sa politique pour encourager les divers organismes bénévoles. J'espère que ce comité aura l'occasion d'examiner le cas particulier dont elle a parlé. En attendant, je l'examinerai moi-même. Je précise bien que je m'engage seulement, pour le moment, à étudier la question, mais nous tâcherons certainement de voir s'il est possible compte tenu de nos priorités qui ne sont pas inflexibles, d'accorder l'aide que demande le député.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, dans son discours, le premier ministre (M. Clark) a justement reconnu que les femmes âgées se retrouvaient souvent avec une très petite pension sinon aucune. J'aimerais lui demander s'il compte de nouveau demander au gouvernement ontarien d'autoriser les femmes qui quittent temporairement le marché du travail pour prendre soin de leurs enfants en bas âge à ne pas faire compter ces années où leurs gains ont été faibles ou nuls dans le calcul final aux fins du Régime de pensions du Canada. C'est une solution qui a souvent été suggérée pour régler le problème des femmes qui ont interrompu leur carrière. Au cours de la dernière législature, l'Ontario a été la seule province à ne pas accepter cette solution.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'aimerais me rafraîchir la mémoire et savoir au juste quelle position avaient adopté respectivement le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario. Je promets au député de le faire. Je lui signale que nous avons l'intention de charger un comité ou un sous-comité d'un des comités permanents de la Chambre d'étudier toute la question des pensions et du revenu des retraités. Je m'attends à ce que ces audiences fassent surtout la lumière sur des questions qui relèvent directement du gouvernement fédéral, mais elles pourraient peut-être également mettre le doigt sur des problèmes que les provinces pourraient prendre l'initiative de régler. S'il s'agit d'initiatives importantes étayées par des faits, je serais tout à fait disposé à en parler ou à veiller à ce qu'on en parle aux homologues des provinces.

L' «affaire personnes»

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se souviendront s'ils jettent un coup d'œil aux règlements que lorsque des déclarations de ce genre sont faites, l'Orateur peut s'il le désire permettre une courte période de questions. Nous en avons déjà entamé une et je ne voudrais pas pour le moment y mettre fin. Les questions ainsi que les réponses ont été brèves et pertinentes; cependant, le nombre de ceux qui veulent participer augmente de plus en plus et je me demande, compte tenu de la nature de cette déclaration, combien de temps je devrais la laisser se prolonger.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai deux petites questions à poser. Je suis persuadé que la première plaira au premier ministre, mais j'aimerais aussi qu'il en soit de même pour la deuxième. Premièrement, je voudrais demander au premier ministre s'il ne pense pas qu'il serait de bon ton aujourd'hui de rappeler le nom d'Agnes Macphail. Elle a été la première femme à se faire élire à la Chambre des communes et ce faisant elle a tracé une voie très importante.

Ma deuxième question concerne la mention que le premier ministre a faite d'un comité qui serait chargé d'étudier les pensions des femmes. Permettez-moi de lui demander s'il serait d'accord pour que l'on fasse en sorte que cette étude comprenne un examen des dispositions très injustes que l'on trouve dans la plupart des régimes de pension, à la fois dans les secteurs public et privé et qui ont pour conséquence que si l'épouse meurt la première, son mari touche sa pension en entier mais que si celui-ci meurt le premier, la pension de son épouse n'est que de 50 p. 100. J'espère qu'il faudra moins de 50 ans pour remédier à cette situation.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le député me demande si cela ferait partie des pouvoirs d'enquête du comité. Je peux le lui assurer, du moins en ce qui a trait aux régimes de pensions publics. Quant à Agnes Macphail, il convient certes non seulement de mentionner sa contribution, mais que le député la mentionne. Je dois faire part à la Chambre de la note que m'a passée mon collègue l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) qui me signale qu'il n'y a eu que 28 femmes ici depuis.

● (1740)

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Son parti avait un document secret qui a été rendu public au sujet de modifications que son parti pourrait apporter à la loi sur l'assurance-chômage concernant les départs volontaires, de femmes dans la plupart des cas comme l'a signalé mon chef, les prestations de maternité et le système de double palier. On en est très inquiet chez les groupes féminins et les groupes syndicaux d'un bout à l'autre du pays. Le premier ministre peut-il nous assurer sans équivoque que les modifications à la loi sur l'assurance-chômage qui seront présentées à l'avenir ne changeront aucun de ces aspects du programme d'assurance-chômage, ce qui serait manifestement injuste pour les femmes?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas assurer à la Chambre sans équivoque qu'il en sera ainsi. Le député me dirait-il sans équivoque comment un si grand nombre de ces rapports privés ont été rendus publics?

M. l'Orateur: J'ai vu plus tôt deux autres députés qui voulaient poser des questions. Je pense que nous devrions terminer la période de questions avec le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et le député de Churchill (M. Murphy).

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme Votre Honneur le sait, de 1965 à 1974, la circonscription de Vancouver-Kingsway a été représentée par Grace MacInnis à laquelle je suis très fier de succéder. J'espère pouvoir être à la hauteur de la tâche.

Une voix: Que dire de Simma Holt?

M. Waddell: Moins on en parlera, mieux cela vaudra. Si Grace MacInnis avait été ici, elle aurait dit au premier ministre (M. Clark): «Merci pour les beaux discours, mais passons maintenant aux choses sérieuses.» Il y a une question que je voudrais poser au secrétaire d'État (M. MacDonald) dont relève, je pense . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Waddell: Dans ce cas, je poserai ma question au premier ministre. Vu qu'il a été question de la mère du premier ministre, je peux peut-être m'inspirer de quelque chose que ma mère m'a dit. A titre de veuve et de retraitée, elle reçoit à peine un peu plus de $3,600 par année du gouvernement alors que, d'après le *Vancouver Sun*, le président de MacMillan-Bloedel reçoit un peu plus de $360,000 par année si l'on tient compte du salaire, des avantages sociaux, des actions et des titres. Le premier ministre est-il prêt à se pencher sur la façon dont on partage les revenus entre les femmes âgées et d'autres citoyens comme le président de MacMillan-Bloedel?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je pense que cette question dissimule une grande part d'idéologie politique. Nous n'avons certainement pas l'intention d'adopter les idées que le député semble avoir à propos de la répartition des revenus.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, à plusieurs reprises et notamment cet après-midi, le premier ministre a signalé qu'il avait l'intention de modifier la loi sur les Indiens afin de permettre aux femmes autochtones d'être comptées officiellement parmi les Indiens inscrits, ce qui n'est pas le cas actuellement. A-t-il l'intention de rendre cette mesure rétroactive et, dans l'affirmative, quelles dispositions prendra-t-il pour garantir que les 300,000 Indiens inscrits actuels n'auront pas à souffrir de l'entrée dans cette catégorie, du jour au lendemain de 800,000 autres personnes?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député et la Chambre savent que la question de cette modification a fait l'objet de vifs démêlés entre les gouvernements des deux partis et la communauté indienne de notre pays. Depuis un certain temps déjà, le gouvernement précédent et le nôtre entretenons l'espoir que la Fraternité nationale des Indiens nous présentera un jour une formule afin de modifier la loi. J'ai déjà fait savoir à cet organisme que le gouvernement du Canada ne peut attendre indéfiniment ses propositions. Toutefois, nous procédons à l'heure actuelle à des consultations très soutenues pour décider de la rédaction de cet amendement, qui, nous l'espérons, saura satisfaire à la fois les Indiens et les Indiennes. Naturellement,

une des questions envisagées dans cette consultation est la conséquence qu'aura notre amendement sur les réserves existantes et sur les Indiens déjà inscrits. Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de donner des précisions au député, mais je puis lui dire que nous consultons à l'heure actuelle la communauté indienne et d'autres organisations pour régler cette question.

M. l'Orateur: Je sais que d'autres députés auraient, sans aucun doute, posé des questions si nous prolongions la période des questions; toutefois, cette période étant plutôt brève en général, j'estime qu'il est temps d'y mettre fin.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mes autres collègues, je me réjouis de pouvoir prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens moi aussi à féliciter les deux motionnaires, le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald). Alors que je prends la parole à la suite du premier ministre (M. Clark) et d'autres députés au sujet de la fête, désormais connue sous le nom de «la fête des personnes» et qui fait honneur à la grande décision du Conseil privé concernant la question des droits de la femme, permettez-moi d'ajouter à la liste des femmes qui antérieurement se sont distinguées dans cette enceinte, le nom de Coline Campbell, la première femme de la Nouvelle-Écosse à être élue à la Chambre des communes. Elle représentait la circonscription de South West Nova.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Je dis cela dans l'esprit qui règne ici aujourd'hui sans aucune considération partisane, et je m'en excuse auprès de l'actuel député de South West Nova (M. Haliburton) qui la remplace avec succès.

J'aimerais également présenter mes félicitations à M. l'Orateur pour sa réélection. Les sages conseils de Votre Honneur continueront à guider les délibérations de la Chambre. J'aimerais mentionner tout particulièrement le travail du vice-président des comités pléniers, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain). Comme il vient de la province voisine, le Nouveau-Brunswick, il m'est particulièrement sympathique. Il se trouve être également l'un des meilleurs orateurs de la Chambre. Même s'il ne participera plus à nos débats, ses connaissances de la médecine légale guideront ceux d'entre nous qui en connaissent moins que lui et sa présence au fauteuil sera un atout pour la Chambre.

Le premier ministre et le chef de l'opposition officielle (M. Trudeau) ont parlé avec éloquence du décès du très honorable représentant de Prince-Albert. Je partage les sentiments du chef de l'opposition officielle: il a quitté la Chambre mais son esprit y reste. Je suis fier d'avoir servi avec lui à la Chambre et fier également d'avoir servi aux côtés de l'ancien député de Halifax, M. Robert Stanfield. Même s'il n'est plus parmi nous, il continue à servir les Canadiens.

La tradition veut que je présente mes bons vœux à Son Excellence le Gouverneur général du Canada et à son épouse,

mais je tiens à faire davantage. Je demande à M. l'Orateur de transmettre à Leurs Excellences les meilleurs vœux de la population de Halifax-Ouest ainsi que mes propres hommages. Dernièrement, la Nouvelle-Écosse a eu l'honneur d'être visitée par le gouverneur général et Madame Schreyer. J'ai le plaisir de dire que la population de Nouvelle-Écosse les a accueillis royalement et qu'ils ont répondu à cette réception avec énormément de grâce. Je dis qu'ils ont été accueillis royalement pour souligner que le gouverneur général est le représentant de la Reine du Canada, Sa Majesté la Reine Elizabeth II. En Nouvelle-Écosse nous n'avons pas honte d'exprimer notre estime pour la Reine et la famille royale. Nous sommes également fiers de la tradition britannique qui permet à la reine d'avoir des représentants spéciaux au Canada et en Nouvelle-Écosse et nous leur rendons les honneurs qui leur sont dus.

De même, nous honorons les représentants dûment élus du peuple canadien. Je tiens à exprimer mes félicitations au très honorable premier ministre ainsi qu'à ses ministres, et surtout à mon compatriote de la Nouvelle-Écosse, le député de Central Nova (M. MacKay) qui est maintenant ministre de l'Expansion économique régionale. Je reparlerai de la nécessité pour son ministère de jouer un rôle plus important dans la région de l'Atlantique.

● (1750)

Cela me rappelle que les citoyens des autres régions du Canada ne comprennent pas toujours très bien ceux de la région de l'Atlantique. Les Canadiens nous considèrent souvent comme un fardeau pour l'économie du pays. Il faut toutefois reconnaître qu'à l'heure actuelle, bien des régions des Maritimes, et surtout en Nouvelle-Écosse n'ont rien à envier aux régions les plus dynamiques du Canada. Avec ses environs, la ville de Halifax constitue maintenant une des plus belles régions urbaines de l'Amérique du Nord.

Dans la circonscription de Halifax-Ouest, il y a une des régions les plus dynamiques de la Nouvelle-Écosse, Bedford et Sackville. D'ailleurs, Bedford deviendra en 1980 la ville la plus récente de la Nouvelle-Écosse. La circonscription de Halifax-Ouest qui compte 100,000 habitants et 65,000 électeurs est une des plus grandes de la côte est; c'est là que le taux de chômage est le plus bas et que le revenu par personne ainsi que le pourcentange de propriétaires de maisons sont les plus élevés pour l'est du Canada. Nous ne demandons pas des cadeaux, mais nous avons besoin d'encouragements et d'une aide raisonnable pour pouvoir mettre en valeur nos ressources matérielles et humaines. C'est sous cet angle que nous considérons le discours du trône.

Je voudrais dire tout de suite que nous sommes heureux que le discours du trône aborde autant de sujets importants et qu'il nous laisse entrevoir la possibilité de faire prendre de nouvelles orientations au pays; j'en reparlerai plus en détail. On a toutefois complètement oublié deux sujets qui m'intéressent beaucoup dans le discours du trône, à savoir les forces armées canadiennes et la Fonction publique.

La façon dont les forces armées canadiennes votent depuis des années est significative. Sans entrer dans des détails plus précis, je dirai simplement qu'ils ont récemment accordé aux députés ministériels de la région de Halifax un appui massif. Puisque mes collègues, à l'instar du député de Dartmouth-

Halifax-Est (M. Forrestall), ont sollicité l'appui des forces armées, ils doivent reconnaître avec moi que nous devons maintenant remplir les engagements que nous avons pris à leur égard.

En résumé, nous avons promis de porter les effectifs de 79,000 à 85,000 hommes, d'améliorer les équipements pour qu'ils soient conformes aux normes de l'OTAN, de choisir un nouvel avion de combat et de mettre en oeuvre un programme d'achat de façon que notre force aérienne n'ait plus à souffrir d'humiliations sur la scène internationale.

La question de la solde préoccupe aussi les membres de nos forces armées. Nous exigeons qu'il soient loyaux et fidèles à leur devoir, mais nous devons reconnaître qu'ils vivent en société et qu'ils doivent payer pour les produits et les services comme tous les autres citoyens. Si nous voulons que les membres masculins et féminins de nos forces armées soient fiers d'eux-mêmes et de leur uniforme, nous devons leur accorder une rémunération suffisante.

J'ai été très heureux d'entendre le ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) annoncer que les membres des forces armées toucheraient une augmentation de solde à compter du 1er octobre. J'espère que cette augmentation sera raisonnable et qu'elle ne sera pas annulée par des hausses de loyers et d'autres dépenses internes. Comme l'a dit le premier ministre, il n'est pas de plus haute vocation que celle de servir son pays. Encore faut-il que celui-ci encourage ceux qui ont choisi de le servir.

Permettez-moi aussi de faire quelques observations à l'appui de la Fonction publique du Canada. Pendant la dernière législature, les ministériels ont lancé une vraie campagne de dénigrement de la Fonction publique. Après avoir laissé les normes de la Fonction publique baisser et les structures se décomposer, le gouvernement s'est retourné contre ses employés et leur a reproché tous ses maux. Au lieu de travailler de concert avec les représentants des fonctionnaires pour enlever les cancers qui s'étaient développés dans la Fonction publique, les anciens ministres ont adopté le scalpel comme instrument de travail et ont fait des ravages parmi leurs employés. Les coupures ont entraîné la disparition du laboratoire des pêcheries et d'autres activités productives.

Je ne cesse de m'étonner que des hommes intelligents puissent s'attendre à gouverner le Canada sans l'aide de fonctionnaires, d'employés dévoués, capables d'assumer leurs fonctions et prêts à le faire. Nous ne pouvons attendre de nos fonctionnaires qu'ils nous servent fidèlement que si nous leur permettons de négocier collectivement leurs principales conditions d'emploi et cessons d'abuser du pouvoir législatif contre eux. A cet égard, j'espère et je compte bien que notre gouvernement ne fera pas la même erreur que son prédécesseur, qu'il ne présentera pas de mesures législatives touchant les fonctionnaires et leur emploi sans consulter leurs représentants.

Je mentionne une chose en passant, monsieur l'Orateur. Nous nous proposons de réduire l'effectif de la Fonction publique. Nombre de fonctionnaires reconnaissent qu'il y a gaspillage et suremploi, qu'il faut remédier à la situation. Je demande au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) de ne pas oublier que ces employés ont des droits et qu'il convient de les traiter avec justice.

J'ai déjà signalé que le discours du trône contient la promesse de donner une nouvelle orientation au gouvernement du Canada. J'estime que c'est dans le domaine du développement régional et de l'énergie que cette nouvelle orientation devrait se manifester en premier.

En ce qui a trait au développement économique régional, on nous a dit qu'on ferait passer une loi pour renforcer le mandat du ministère de l'Expansion économique régionale. Je me propose de suivre de très près ce projet de loi, et bien des Canadiens des provinces de l'Atlantique partageront certes mon intérêt pour cette question.

Le principe de l'existence d'un ministère chargé de se pencher sur le problème des disparités régionales et d'y remédier est valable et rentable en soi, mais un tel ministère doit être au cœur du gouvernement central. Il doit être dégagé des problèmes de financement et des entraves qu'entraînent les règlements restrictifs. J'estime qu'actuellement, la marge de manœuvre du MEER n'est pas suffisamment étendue et est inutilement limitée par la loi et la définition qu'elle en donne. Je n'ai rien contre la coopération fédérale-provinciale, mais en exigeant ces accords préliminaires, on retarde indûment, me semble-t-il, le moment où nous connaîtrons enfin une véritable prospérité économique. Nous devrions faire davantage confiance aux intéressés et attacher moins d'importance à la signature d'accords officiels. Bref, ce que nous recherchons, c'est de l'expansion et du développement et non pas des formalités juridiques; nous demandons de l'action et non des mots.

Je le répète, le MEER doit être au cœur du gouvernement, et il faudra peut-être pour cela promouvoir le ministre au petit cabinet. Je suis favorable à cette mesure pour plusieurs raisons.

Le député de Cap Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) a rappelé à ses concitoyens de la Nouvelle-Écosse qu'il faisait partie du cercle d'intimes de l'ancien gouvernement libéral. Il a reproché au premier ministre de ne pas accorder le même rang à notre ministre de la Nouvelle-Écosse. Il est vrai que le député siégeait à côté du trône de l'ancien premier ministre, mais les citoyens de la Nouvelle-Écosse ont payé cher ce privilège. On a signalé sa générosité et son ouverture d'esprit aux questions nationales; la Sydney Steel s'est écroulée, les mines de charbon Donkin ont stagné, les chantiers maritimes d'Halifax sont restés inactifs et les réserves de pétrole ont été déroutées de la côte atlantique, mais les procédures de la Chambre ont été soigneusement et attentivement appliquées. Si le privilège d'avoir le premier ministre tous yeux toutes oreilles a donné de tels résultats pour la Nouvelle-Écosse, je proposerais que le ministre demeure dans le grand cabinet et qu'il demande des fonds plutôt que des banquets.

Je vois qu'il est près de 6 heures, monsieur l'Orateur. Si cela plaît à Son Honneur, je dirai qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Du consentement de la Chambre, il est maintenant 6 heures. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Crosby: Monsieur l'Orateur, l'interruption de nos travaux pour le dîner m'a permis de réfléchir sur les observations que j'ai faites au sujet de l'ancien député de South West Nova dont je disais, vous vous le rappellerez, qu'elle fut la première femme de la Nouvelle-Écosse à être élue à la Chambre. Je ne voulais pas dire, et je ne voudrais pas non plus que personne croit que j'ai voulu dire que nous n'étions pas entièrement satisfait de l'élection du nouveau député de South West Nova qui, je pense, avait également siégé à la Chambre de 1972 à 1974. Je n'ai nullement voulu dire que les électeurs de la Nouvelle-Écosse devraient songer à rélire cette femme à la Chambre. Elle a bien représentée sa circonscription, mais une fois suffit.

M. Knowles: Vous aviez raison la première fois.

M. Crosby: J'ai dit un peu plus tôt que le discours du trône contenait la promesse d'une nouvelle orientation du gouvernement du Canada, et j'ai exposé la possibilité d'application de cette nouvelle orientation dans le domaine des disparités régionales. Je voudrais poursuivre mes observations sur le discours du trône et son contenu.

Nous nous rendons bien compte, sur la côte de l'Atlantique, que bon nombre de nos espoirs reposent sur l'expansion rapide de l'industrie de la pêche, et nous attendons avec impatience le livre blanc promis dans le discours du trône. Nous nous félicitons aussi des nouveaux développements dans le domaine de l'agriculture. Celui qui dirige maintenant ce ministère est l'un des hommes les plus distingués de la Chambre. Je sais qu'il sera accueilli chaleureusement dans la région de l'Atlantique. Nous sommes également heureux de constater que le gouvernement accordera une attention spéciale aux chantiers navals et à la marine marchande.

On fixait dans le discours du trône l'objectif de l'auto-suffisance énergétique pour 1990, et l'on y reconnaissait le rôle que les provinces seraient appelées à jouer dans la réalisation de cet objectif. A mon avis, il s'agit d'un grand défi tant pour le gouvernement national que pour les gouvernements provinciaux. Si nous n'arrivons pas à réaliser l'autonomie énergétique à un prix acceptable, toutes les autres mesures économiques sont vouées à l'échec, et nous ne réussirons pas à améliorer la situation sociale et les conditions de vie de tous les Canadiens. L'auto-suffisance énergétique signifie plus qu'un approvisionnement suffisant et assuré de combustibles.

Tout aussi important que des approvisionnement suffisants est le prix que nous devons payer pour notre énergie. Le Canada n'atteindra pas l'autonomie énergétique si une partie du pays paye deux fois plus qu'une autre son essence et ses produits pétroliers. L'autonomie n'aura aucun sens si les habitants de la Nouvelle-Écosse payent deux fois plus cher leur essence ou leur électricité que d'autres Canadiens.

Vers la fin des années cinquante, le gouvernement national a décidé que tous les Canadiens devaient bénéficier d'une assurance-maladie et que les soins devaient répondre à des normes nationales. L'assurance-maladie est devenue une réalité. De même, je suis convaincu qu'un gouvernement national avisé doit pouvoir reconnaître la nécessité d'une norme nationale en matière d'énergie et décréter qu'aucun Canadien ne devrait payer davantage que le prix national moyen pour l'énergie qu'il consomme. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la plupart des habitants de cette province estiment que notre objectif ne devrait pas se limiter à l'autonomie du point de vue des approvisionnements mais qu'il devrait également inclure l'établissement d'un prix national moyen.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, sous la direction du premier ministre John Buchanan, travaille à résoudre le problème de l'énergie dans ma province et j'estime que ce problème peut être résolu avec diligence et intelligence, mais l'assistance du gouvernement fédéral est nécessaire. M. Buchanan a annoncé récemment sa politique énergétique pour la Nouvelle-Écosse. Sa ligne de conduite allie l'intelligence au sens commun et à l'ingéniosité. Il a mis au point un réseau énergétique pour la Nouvelle-Écosse qui réunit la diversité et la souplesse. Il atténue le danger écologique tout en accroissant les avantages sociaux et économiques.

Selon la politique énergétique antérieure de la Nouvelle-Écosse, la province devait compter sur le pétrole brut étranger pour répondre à près de 85 p. 100 de ses besoins énergétiques. La houille et les ressources hydrauliques suffisent à assurer les autres besoins. Au Canada en général, le pétrole brut répond seulement à 44 p. 100 de tous nos besoins énergétiques et la majeure partie de ce pétrole brut est d'origine canadienne. Des événements survenus au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde ont laissé à la Nouvelle-Écosse une source d'énergie à coût élevé dont l'avenir est incertain.

La situation devient plus nette en ce qui concerne l'électricité à des fins ménagères et industrielles: 65 p. 100 de cette électricité est produite au moyen de pétrole brut importé. La solution au problème est également évidente: la Nouvelle-Écosse doit substituer au pétrole brut importé de l'énergie en provenance du Canada. Voilà pourquoi la Nouvelle-Écosse cherche à mettre en production ses mines de charbon. Des estimations ont révélé des gisements de 3 milliards et demi de tonnes de charbon réparti dans diverses mines. Dans les mines propres à l'exploitation immédiate comme Donkin, au Cap-Breton, on dit pouvoir extraire, avec la technologie actuelle, 800 millions de tonnes de charbon sur les 2,600 milliards de tonnes qu'elles renferment. Mais il faudra l'aide du gouvernement fédéral.

● (2010)

Bien que la production de charbon soit le meilleur moyen de remplacer l'importation de pétrole brut, l'exploration pétrolière et gazière suscite un grand intérêt et offre de réelles possibilités pour l'avenir. On est entrain d'évaluer les gisements découverts dans l'Île de Sable mais il faut intensifier le rythme des travaux de prospection et de développement.

L'intensité de la prospection à l'Île de Sable et ailleurs m'amène à parler de Petro-Canada. Les opérations de cette société sont complexes et il n'est pas facile de s'y retrouver. Je suis favorable au principe de la «privatisation». Mes années d'expérience au sein du gouvernement et de la Fonction publique m'ont convaincu que le gouvernement doit se tenir à l'écart des activités qui relèvent normalement du secteur privé. Néanmoins, les travaux de recherche que Petro-Canada faisait faire doivent se poursuivre. Sinon tout le pays va en souffrir, en particulier les provinces de l'Est. Le rapport du groupe de travail sur Petro-Canada a précisé que ces travaux d'exploration vitaux pour ce secteur allaient être poursuivis.

A ce propos, les habitants de la Nouvelle-Écosse se félicitent de la décision de transférer aux provinces les droits sur les richesses minérales sous-marines. Cela n'indique pas que le gouvernement fédéral n'ai pas un rôle à jouer au niveau de

l'exploration et de l'exploitation. Cette décision donne aux provinces côtières de l'Est la possibilité d'assumer un nouveau rôle financier dans l'économie.

A l'heure actuelle, l'emploi de pétrole et de gaz produits au Canada pose un sérieux problème de transport aux provinces côtières de l'Est. On étudie actuellement la question de l'acheminement du gaz en provenance de l'Arctique. Un projet de construction d'un gazoduc chargé d'alimenter la côte est a été déposé devant l'Office national de l'énergie. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse suit de près l'évolution de la situation.

Parmi les solutions imaginatives, on peut citer le projet d'une usine marémorice à la baie de Fundy et les travaux de recherches sur la gazéification de la houille. On étudie actuellement sérieusement l'aspect économique de la transformation de la houille en combustible liquide. Ces nouvelles initiatives méritent l'attention immédiate du gouvernement fédéral. Toujours réfléchi, le député de South Shore (M. Crouse) nous a décrit en détail la possibilité d'utiliser de la tourbe et d'autres fuels naturels au lieu du brut étranger, qui est très cher. Sa suggestion mérite qu'on s'y arrête. Nous aimerions que le projet d'usine marémotrice de l'Annapolis soit mis en œuvre sans délai.

Le défi, mentionné dans le discours du trône, qui se pose à la Nouvelle-Écosse et à l'ensemble du Canada, est clair: il faut trouver une solution au problème énergétique. Je ne doute pas que le premier ministre Buchanan et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne soient sur la bonne voie pour relever ce défi. Je suis également sûr que le premier ministre nous aidera à résoudre le problème de l'énergie. A la Chambre et ailleurs, il a dit qu'il était nécessaire de corriger les déséquilibres économiques au Canada. Il s'y connaît en matière de relations fédérales-provinciales et il est conscient des besoins particuliers de la région de l'Atlantique.

Changer l'orientation du gouvernement du Canada signifie offrir aux provinces l'aide qui leur permettra d'accéder à l'autonomie et à l'auto-suffisance. Voilà ce que la Nouvelle-Écosse attend de ce changement d'orientation. Voilà l'objectif que nous pouvons atteindre.

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, certains de mes amis qui siègent à ma gauche disent que c'est mon premier discours. Je suppose qu'ils étaient ici au cours de la législature précédente mais ils doivent s'être absentés de la Chambre pendant bien du temps, sinon ils m'auraient entendu parler de temps à autre.

Une voix: Stanley ne s'attarde jamais.

M. Knowles: Vous paraissez si jeune.

M. Daudlin: C'est parce qu'ils m'envient de paraître si jeune qu'ils disent cela.

C'est un honneur insigne que de pouvoir prendre part au premier débat de la Chambre. A l'instar des orateurs qui m'ont précédé, j'aimerais féliciter M. l'Orateur d'avoir été choisi à nouveau pour nous représenter en cette qualité. A titre de député qui se trouve maintenant assis de ce côté-ci du fauteuil présidentiel, en espérant toutefois que cette situation est temporaire, je pense que votre présence à la présidence me permettra de tirer encore davantage parti de votre esprit vif et de votre jugement sage, comme d'autres députés l'ont déjà fait remarquer. Je compte bien en profiter souvent.

Je me joins aux autres députés qui sont intervenus dans le débat pour féliciter les députés d'Érié (M. Fretz) et de Cardigan (M. MacDonald) d'avoir proposé et appuyé la motion d'adoption de l'Adresse.

Je tiens également, en guise d'entrée en matière, exprimer ma reconnaissance envers mes électeurs de la circonscription d'Essex-Kent qui m'ont réaffirmé la confiance qu'ils ont en moi en me confiant de nouveau le mandat de défendre leurs intérêts au Parlement. A l'instar probablement de mes collègues à la Chambre, j'éprouve à la fois des sentiments de fierté et d'humilité du fait d'avoir été choisi pour faire partie d'un groupe relativement restreint de porte-parole de toute la population de notre pays.

A la suite de la révision de la carte électorale qui est entrée en vigueur lors de la dissolution des Chambres, la circonscription que je représente a perdu la localité de Chatham, dans le nord-est, ce qui a fait de ma circonscription, qui était jusqu'alors principalement urbaine, une circonscription maintenant essentiellement agricole. En effet, la perte de Chatham a été compensée par l'acquisition d'une région presque exclusivement agricole comprenant les cantons de Harwich et de Colchester-Sud ainsi que les localités plus importantes de Blenheim et de Harrow. Je serais impardonnable d'oublier de souhaiter la bienvenue à ces nouvelles parties de ma circonscription.

Je le répète, la circonscription d'Essex-Kent est maintenant à prédominance rurale et compte un large secteur d'activités agricoles qui s'est distingué tout récemment en accueillant les compétiteurs du match international de labourage. Ces compétitions ont été ouvertes officiellement par le ministre de l'agriculture (M. Wise). A cause du caractère agricole de la circonscription, on pourrait s'attendre—et j'irai même jusqu'à dire que mes électeurs auraient des raisons d'être déçus si je ne l'avais pas fait—à ce que je lise attentivement le discours du trône pour voir comment le gouvernement se propose d'agir à l'égard d'un secteur aussi important et vital pour notre économie que l'agriculture et la production alimentaire.

J'ai écouté attentivement le discours du trône alors que nous étions réunis dans l'autre endroit. J'en ai examiné et réexaminé le texte, en songeant que le gouvernement actuel s'était donné beaucoup de mal pour expliquer à tout bout de champ, durant la dernière campagne électorale que le gouvernement fédéral devait adopter constamment et fermement une politique de soutien à l'agriculture. Et pourtant, monsieur l'Orateur, malgré une étude méticuleuse du discours du trône et en dépit de la promesse solennelle du gouvernement actuel au cours de la dernière campagne électorale, je ne relève essentiellement aucune mention de l'agriculture dans le discours du trône. Il faut donc chercher ailleurs une marque quelconque d'intérêt de la part du premier ministre ou de son cabinet à l'égard des producteurs alimentaires de notre pays.

Je ne peux pas passer sous silence non plus le fait qu'en constituant son cabinet, le premier ministre a jugé tellement négligeable la promesse qu'avait faite son parti, réitérés à maintes reprises au cours de la campagne, d'accorder plus d'importance, de donner la priorité au secteur agricole, qu'en choisissant les ministres qui feraient partie du petit et du grand cabinet, il a décidé que le ministre de l'Agriculture serait rélégué à un poste d'importance secondaire, ce qui devrait être inacceptable tant pour le ministre de l'Agriculture que pour la population et en particulier les producteurs agricoles.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit qu'il était temps de cesser de disputer les dernières élections et de se mettre à la tâche. Mais il me semble important, si nous voulons déterminer l'objectif que vise le gouvernement et compte tenu de l'absence, dans le discours du trône, d'un plan d'action agricole, de juger le parti d'après les déclarations de ses membres au cours de la campagne.

Il y a eu bien des promesses, monsieur l'Orateur. Des promesses d'idées et d'initiatives nouvelles dans la politique agricole fédérale. En fait, le ministre de l'Agriculture, lorsqu'il était le critique de ce portefeuille, a déclaré à la Chambre, au sujet de la politique laitière par exemple, qu'il fallait réduire d'au moins 10 millions de livres par an le plafond des importations de fromage. Pourtant, dans ses premières interventions concernant la politique laitière, le ministre et son gouvernement n'ont inclus aucune mesure semblable, si j'en juge d'après les annonces qui ont été faites. Or, dans certaines discussions privées qu'il a eues avec quelques fabricants, il aurait indiqué que cette mesure serait encore souhaitable. Mais si l'on en discute avec les fonctionnaires de son ministère, on constate qu'aucune mesure en ce sens n'est prévue. Cela donne à conclure que, parvenus au pouvoir, ils se sont peut-être dit que le gouvernement précédent avait eu raison de fixer les contingents au niveau où ils l'ont été et qu'il n'y a pas lieu de les réduire, ou alors ils ne veulent pas risquer de les réduire au niveau indiqué par leur doctrine.

● (2020)

En d'autres temps, les représentants du gouvernement avaient dit qu'ils chercheraient à réduire la hausse des coûts des agriculteurs, par exemple coût du matériel, des engrais, intérêts, etc. Que s'est-il produit? Les prix du matériel agricole n'ont pas diminué, mais augmenté, et ils n'ont pas fini de le faire si l'énergie renchérit comme le gouvernement le désire. Le prix des engrais n'a pas diminué, il a augmenté; et pour l'avenir on en est réduit aux hypothèses, si l'on suppose que le prix du gaz naturel sera lié à celui des autres énergies tirées du pétrole. On ne peut que frémir à la pensée du prix que pourra atteindre le sac de nitrate au printemps de 1980.

Il y a maintenant les taux d'intérêt, monsieur l'Orateur. On pourrait presque en rire si ce n'était si tragique. Je me souviens du temps où je siégeais de l'autre côté de la Chambre. J'écoutais l'actuel ministre des Finances (M. Crosbie), lorsqu'il était critique, discuter à perte de vue, sans trop de conviction mais plein de fougue partisane, que les augmentations à répétition c'était exagéré, que cela avivait l'inflation et que cela nuirait au niveau de vie des Canadiens, qu'il fallait consulter le Parlement avant de les autoriser, que le ministre n'avait pas à suivre servilement les diktats du gouverneur de la Banque du Canada, pas plus que l'évolution des taux américains.

Que font-ils depuis? Ils ont été convertis, touchés par la grâce. Peut-être ont-ils fini par admettre que c'est cela qu'il fallait faire. En d'autres termes, c'était mauvais autrefois, mais, maintenant c'est bon. De toute façon, ils semblent avoir retrouvé la foi en la Banque du Canada. Une inspiration subite leur a fait comprendre ce qui s'était passé depuis trois ans. Cela suffirait à ébranler la confiance. Ils n'en sont pas encore à allumer des cierges, mais après tout ce ne serait peut-être pas si bête, parce que bientôt nous n'aurons plus rien d'autre pour nous éclairer si le gouvernement réalise ses intentions à l'égard de Petro-Canada et de l'industrie pétrochimique.

Il semblerait maintenant avoir décidé de façon précipitée et, à mon avis, irréfléchie, de se rapprocher des prix mondiaux sans considérer le coût de remplacement, le coût de l'exploration et le coût de production. Je pourrais rester impassible, ou critiquer âprement ou discuter froidement si je n'étais aussi complètement convaincu que cette décision aura des effets inouïs, des effets adverses incroyables sur tout le secteur de la production alimentaire au Canada.

L'administration précédente, à dessein d'assurer la continuité des approvisionnements, avait décidé de hausser les prix, mais elle protégeait le public des effets néfastes qu'auraient des majorations soudaines du prix du pétrole, effets qui ont été ressentis partout dans le monde à la suite des décisions de l'OPEP. Malgré tout les coûts de production dans le secteur agricole ont augmenté de façon dramatique, et nous avons entendu les raisons invoquées pour ces augmentations.

Beaucoup les ont acceptées et d'autres les ont désapprouvées mais elles ont été acceptées, elles ont été imposées, on s'y est résigné et les agriculteurs canadiens ont fait face à une hausse des coûts qui a atteint des proportions catastrophiques. L'agriculture est un secteur qui ne peut pas facilement faire payer les coûts de production par le consommateur. Si et quand elle le fait, la hausse du prix des aliments se répercute immédiatement sur l'indice des prix à la consommation et ceux qui ont été annoncés aujourd'hui indiquent que notre pays est en train de reprendre sa marche vers un taux d'inflation à deux chiffres, qu'il atteindra bientôt.

Il n'y a que quelques années, ce qui coûtait le moins cher en agriculture c'était peut-être l'énergie. Je prétends, et j'ai essayé, pas plus tard que la semaine dernière, de le faire remarquer dans mes questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), et de l'Agriculture, qu'il est grand temps pour le nouveau gouvernement actuel de faire comprendre sans équivoque possible aux agriculteurs canadiens qu'on les estime, qu'on a besoin d'eux, qu'on va leur fournir l'aide nécessaire pour assurer leur survie et pour les protéger de la hausse des coûts de l'énergie qui entraîne inéluctablement un accroissement du coût de production des aliments.

J'aimerais donner quelques exemples afin d'éviter tout malentendu et pour que les députés comprennent bien que je n'essaie pas de semer la panique sans raison ou de créer une fausse crise. En 1971, les agriculteurs du Canada ont dépensé $264,708,000 pour acheter du pétrole, de l'essence diesel et des lubrifiants pour leurs machines. En 1978, le prix de ces mêmes produits était passé à 519.6 millions. Il importe aussi de se rappeler que l'agriculture primaire représente à elle seule environ 3 p. 100 de la consommation d'énergie au Canada.

J'aimerais parler maintenant d'une industrie qui me touche d'un plus près, soit celle de la culture en serre chaude. Cette industrie est l'une de celles qui consomment le plus d'énergie au Canada et elle produit, dans le seul comté d'Essex, pour environ 20 millions de dollars par année, ce qui ne tient pas compte des frais de main-d'œuvre pour l'empaquetage, le transport et la vente, mais elle se sent menacée par ce qui se passe à l'heure actuelle. Les produits énergétiques utilisés pour chauffer ces serres représentent environ 62 p. 100 des frais de production.

En 1973, certains producteurs de cette région payaient l'essence légère 15 c. le gallon. Il y a deux jours, ces mêmes producteurs payaient 50.78 c. le gallon pour le même produit, ce qui veut dire que le prix a plus que quadruplé. Par ailleurs, les recettes brutes réalisées par les producteurs n'ont même pas doublé. Il faut se rendre compte de la nature et de l'importance du problème. Je ne pense pas exagérer en disant que si l'on permet au gouvernement d'augmenter les prix comme il songe à le faire maintenant, cela détruira l'industrie de la culture en serre chaude. Cela causerait des difficultés insurmontables à cette industrie, qui représente 20 millions de dollars dans le comté d'Essex, et à la même industrie dans le comté de Kent, dans le comté de Lambton, et même dans la circonscription du président du Conseil du Trésor (M. Stevens), ainsi que dans la péninsule du Niagara.

C'est pour cela que j'ai soulevé la question la semaine dernière. De fait, je me suis depuis entretenu avec le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Je n'ai pas l'intention de me contenter de signaler le problème. Je n'ai pas l'intention de dire simplement que la situation est épouvantable et que quelqu'un doit faire quelque chose pour la redresser. J'ai dit aux ministres, à la Chambre et en privé, qu'en fait il existe une solution au problème avec lequel cette industrie est aux prises. Je dirais presque même que j'ai imploré ces ministres de songer à la possibilité, si le gouvernement a vraiment l'intention de hausser les prix autant qu'il le dit, que l'industrie en général et l'industrie de la culture en serre chaude en particulier en soient exemptées.

Voici comment on pourrait et on devrait le faire: on fixerait le coût de l'énergie comme coût d'intrant pour la production d'aliments au niveau où ils s'établissait au printemps de 1979, et les producteurs seraient indemnisés après avoir fourni la preuve qu'il s'agissait vraiment d'intrants pour la production de produits alimentaires. Cette façon de procéder se rapprocherait sensiblement, en fait, de la méthode employée pour la taxe sur l'essence des machines agricoles. De même, les maraîchers devraient pouvoir demander au ministère du Revenu national une remise de façon à maintenir le niveau du coût de l'énergie comme intrant, pour leur production, aux niveaux de 1979 qui, la plupart des députés en conviendront, j'en suis sûr, sont déjà assez élevés pour créer des difficultés même au maraîcher compétent. Je suggère au ministre des Finances, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre de l'Agriculture de songer à mettre sur pied un mécanisme de ce genre ou à un autre qui aboutirait au même résultat.

● (2030)

Le seul moyen de protéger l'agriculture en général et la culture en serre chaude en particulier, qui naguère ont été durement frappées par la politique énergétique, ce serait d'adopter une telle solution. Les effets de la hausse des prix du carburant diesel, des nitrates utilisés dans la fabrication des engrais, du gaz naturel qui sert au chauffage, surtout au chauffage des serres, ces effets seront tels que les producteurs n'oseront les transmettre au consommateur, car s'ils le faisaient, le coût élevé du panier d'aliments de base, qui entre dans la composition de l'indice des prix à la consommation, déclencherait une spirale inflationniste alarmante. Je suis certain que personne ici ne voudrait voir les producteurs ou les consommateurs dans une situation où ils ne puissent se protéger eux-mêmes.

Quand les champs pétrolifères de l'Alberta sont entrés en production, l'industrie des serres du comté d'Essex a été obligée de payer le pétrole beaucoup plus cher que si elle avait pu obtenir le pétrole étranger qui entrait au Québec par le port de Montréal. Au début des années 50, les consommateurs de l'Ontario surtout les agriculteurs, payaient le pétrole plus cher que le prix mondial pour gonfler les recettes de l'industrie albertaine et lui permettre ainsi de survivre et de croître. Voici une question que se posent les producteurs de ma circonscription: N'est-il pas étonnant qu'au début des années 50, nous ayons eu à payer des prix élevés au profit des Albertains et que maintenant, nous soyons obligés de vendre nos serres sans trouver d'acheteurs, et que les producteurs de pétrole exigent des prix de plus en plus élevés?

Monsieur l'Orateur, je ne m'adresse pas seulement au gouvernement actuel qui paraît décider à laisser monter les prix. Je m'adresse plutôt aux premiers ministres des provinces productrices et je leur demande de se souvenir ce que des consommateurs ont fait pour eux il y a quelques années. Je ne puis m'adresser au gouvernement d'ici, car il semble décider à transiger sur le coût de l'énergie en vue d'obtenir le consensus qu'il recherche. Si l'on doit se fier au rapport il semble néanmoins qu'un tel consensus sera difficile à obtenir.

Comme j'ai tellement insisté sur la question de l'énergie, je ne voudrais pas donner à la Chambre l'impression qu'à mon avis la seule allusion à la politique agricole qu'aurait dû faire le gouvernement dans le discours du trône aurait dû porter sur les répercussions que le coût de l'énergie aurait sur le coût de la production alimentaire. Il y a d'autres domaines que le gouvernement aurait dû aborder, selon moi, dans le discours du trône s'il tenait à assurer aux agriculteurs qu'il y aurait toujours une place pour eux dans la structure économique du Canada.

Le ministre a beaucoup parlé à l'extérieur de la Chambre, pendant la campagne, de la Société du crédit agricole. Dans diverses déclarations qu'il a faites lorsqu'il était critique de l'opposition il a chanté les louanges de cette société. En fait, il a fait valoir la nécessité de lui accorder de nouvelles sources de financement, mais apparemment le gouvernement n'a pas fait grand-chose ou même rien du tout depuis qu'il est au pouvoir pour donner suite à ses promesses. Ce ne serait peut-être pas si grave si le financement du crédit agricole ne continuait pas à poser des problèmes.

En ce moment, de jeunes agriculteurs tentent d'obtenir des prêts pour acheter une terre qu'ils ont difficilement les moyens d'acheter pour le moment, mais la société de crédit agricole leur répond: nous nous ferons un plaisir d'examiner votre demande, mais vous devez vous rendre compte que nous pourrons y répondre seulement si nous obtenons les fonds voulus l'année prochaine, comme nous l'espérons. J'ai été très alarmé de lire dans un journal, le *Journal d'Ottawa* du 12 octobre que cette société, que des gens comme moi qui représentent les régions agricoles ont toujours été prêts à soutenir, souhaite s'orienter dans la voie de la privatisation, comme semble le vouloir le gouvernement. Elle renoncerait ainsi aux avantages qu'on lui avait accordés sur ses concurrents pour lui permettre de prêter de l'argent aux jeunes agriculteurs canadiens qui essaient d'acheter des terres mais dont les prix augmentent de telle façon qu'il leur est pratiquement impossible d'acquérir 200 acres supplémentaires ou 300, ou 500.

Il est alarmant d'entendre le président de la Société du crédit agricole déclarer, qu'il faudrait réduire l'avantage qu'elle possède par rapport aux banques afin qu'elle se retrouve à peu près sur le même pied. A mon avis c'est contraire aux principes fondamentaux qui ont présidé à son établissement et je trouve vraiment effarant de voir que les jeunes agriculteurs de ma circonscription ont de plus en plus de difficulté à acheter des terres à $6,000 ou $7,000 l'acre.

J'estime qu'une loi devrait être adoptée pour permettre à la Société du crédit agricole de s'adresser ailleurs qu'au Conseil du Trésor pour obtenir des fonds. Elle n'a jamais pu le faire, et pour ma part, je suis prêt, de ce côté-ci de la Chambre, à appuyer autant que possible le ministre de l'Agriculture pour qu'il puisse agir en ce sens et que les agriculteurs obtiennent ainsi des fonds pour se lancer dans la production de denrées alimentaires.

Si je semble insister particulièrement sur ces importantes questions, c'est seulement parce que le nouveau gouvernement ne nous a rien dit de ce qu'il en pense. Je pourrais parler de la recherche et du développement en agriculture. Il importe au plus haut point qu'un pays comme le nôtre, qui possède des terres si fertiles mais qui pourraient produire encore plus, en pousse l'exploitation non seulement pour son profit, mais aussi pour celui du monde entier, car un bien trop grand nombre d'êtres humains meurent de faim et de malnutrition. Il est absolument nécessaire que le gouvernement appuie à fond et favorise les travaux de recherche et de perfectionnement dans tous les domaines de la production et de la distribution des denrées alimentaires. C'est le perfectionnement des compétences, des techniques et des connaissances qui doit permettre au Canada de réaliser son potentiel agricole.

● (2040)

Je faillirais à mon devoir si je n'exprimais le sentiment de la majorité des députés—oui, même de ceux d'en face—qui pensent que l'ancien ministre de l'Agriculture était très bien vu des députés et des milieux agricoles du pays, lesquels estimaient en grande majorité que grâce à son impulsion, l'agriculture avait fait de grands progrès. Quoi qu'il en soit des progrès ainsi réalisés, beaucoup de temps précieux a été perdu depuis les élections, et dans les époques troublées on recule quand on n'avance pas.

Le gouvernement précédent a combattu pour obtenir des accords commerciaux bilatéraux au profit des horticulteurs et des maraîchers. J'espère, et je le demande très sincèrement, que le gouvernement s'occupera en priorité de présenter à nouveau des projets de loi qui permettent la mise en application des accords bilatéraux qui assurent aux producteurs les garanties et avantages obtenus dans ces négociations.

Je crains que, comme on le prétend, certains éléments de cet accord bilatéral ne soient en voie d'être bradés, que certains groupes de pression ne mènent campagne pour faire abolir les droits de douane sur le concentré de tomate par exemple, sous le prétexte que nous n'avons pas actuellement d'industrie qui en produise. Nous avons négocié et combattu pendant sept ans.

Nous avons cherché à obtenir pour nos producteurs cette protection douanière qui figure maintenant à l'accord bilatéral et qui aurait instauré chez nous le climat propice à la création d'une industrie nouvelle, qui aurait donné au Canada un secteur du concentré de tomate pour alimenter les consommateurs de ce produit. Cela aurait également placé le Canada au rang des producteurs. Nous savions tous, je pense, que cela ne pourrait pas arriver tant et aussi longtemps que nous ne disposerions pas de garanties suffisantes pour que les industriels puissent établir leurs usines. Ayant touché le but, nous apprenons maintenant que certains demandent au gouvernement d'abolir cette protection parce que les usines ne sont pas encore créées. La solution, je le dis avec toute la force dont je suis capable, consiste non pas à abolir la protection mais à surseoir tant que la nouvelle industrie ne sera pas créée.

Comme il n'existe pas d'industrie de ce genre au Canada, il conviendrait, à mon avis, de consentir un abattement d'impôt. Enlever aux producteurs tout ce qu'ils ont obtenu de haute lutte équivaudrait à abandonner tout espoir de voir jamais une usine de purée de tomates s'établir au Canada. Je pense qu'il faut régler cela rapidement. Nous devons dissiper toutes les incertitudes et montrer que le gouvernement voudrait voir une nouvelle industrie de ce genre se créer au Canada.

Je voudrais suggérer au ministre de l'Agriculture et au ministre des Finances qu'à l'occasion du 50e anniversaire du jugement «personnes», qui établissait que les femmes étaient considérées comme des personnes aux termes de la définition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et comme telles pouvaient être élues et nommées sénateurs, il conviendrait d'examiner le sort des femmes qui travaillent à la campagne ou dans de petites entreprises et qui, à moins que celles-ci ne soient constituées en sociétés, sont considérées comme faisant partie intégrante de la ferme ou de la petite entreprise. Pourtant ces femmes passent un nombre incalculable d'heures dans les champs à conduire des tracteurs ou des moissonneuses-batteuses ou dans des boutiques à travailler, debout derrière des comptoirs sans toucher le salaire d'une employée. Si par hasard, elles touchent un salaire, celui-ci ne peut, du point de vue fiscal, être considéré comme faisant partie des frais généraux de l'entreprise et par conséquent ne peut être déduit du chiffre d'affaires.

Il est grand temps de corriger cette injustice. On aurait dû réussir, en 50 ans, à trouver le moyen d'éliminer de telles injustices de nos lois fiscales pour que toutes les femmes qui participent aux travaux agricoles et à ceux des petites entreprises puissent toucher un salaire et que ce salaire puisse être déduit du revenu déclaré de l'entreprise.

Je vois que mon temps est presque expiré. Je remercie la Chambre de sa patience. Je demande au gouvernement de montrer par des mesures concrètes—même s'il n'en est pas question dans le discours du trône—qu'il accorde toujours un vif intérêt à l'agriculture, et qu'il apprécie le rôle joué par les agriculteurs et qu'il fera le nécessaire pour les soutenir.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur, un privilège et un défi que d'avoir été élu à la Chambre par les citoyens de la circonscription de Bow River et je suis très fier de participer à cette discussion.

Avant tout, je tiens à féliciter le parrain et le deuxième parrain pour l'excellence des discours qu'ils ont tous deux prononcés. Le fond y était et leur présentation était claire et éloquente.

La circonscription de Bow River est nouvelle. Grosso modo, elle se compose de 30 p. 100 de trois anciennes circonscriptions, Palliser, Rocky Mountain et Crowfoot; la circonscription de Lethbridge compose le reste. La circonscription de Bow River offre pratiquement toutes les attractions. On y trouve l'une des sept merveilles du monde, le lac Louise, et quelques-unes des attractions touristiques les plus recherchées au Canada, dont la ville de Banff, nichée au sein de majestueuses montagnes, et la ville de Drumheller, située dans le canyon de Red Deer; ce canyon est le site de dolomites qui ont probablement intéressé plus de photographes que toute autre formation géologique dans le monde.

Ces trois régions, le lac Louise, la ville de Banff avec son parc national, et Drumheller, sont des sites touristiques extraordinaires qui attirent les visiteurs de tous les coins du monde. C'est dans la vallée de Drumheller qu'on trouve la célèbre région des «Badlands» où vivaient les dinosaures.

Une voix: On en trouve encore.

M. Taylor (Bow River): Ils ne sont pas aussi fossilisés que certains députés du NPD.

Les formations rocheuses et calcaires attirent des géologues de tous les coins du monde et forment la partie nord-est de la circonscription. La circonscription englobe toute la ville de Calgary. On y trouve des ranchs de bétail, de chevaux et de moutons, des champs de céréales, des élevages de volaille et, enfin, des puits de pétrole et de gaz. Il y a une foule de petites entreprises et des mines de charbon. Certaines entreprises sont importantes, d'autres moyennes et d'autres petites. Bow River, est un centre commercial, industriel et agricole, de la riche province de l'Alberta.

Toutefois, ce qu'il y a de mieux dans ma circonscription ce sont ses habitants qui viennent de tous les pays du monde. Ils nous ont apporté leur culture qu'ils intègrent à la grande mosaïque canadienne. La culture de nos autochtones est préservée dans trois réserves situées dans ma circonscription, celle de Blackfoot, de Stoney et de Sarcee. A leur manière ces peuples contribuent à la richesse ethnique du Canada.

Et par-dessus tout, nous avons la ville de High River, lieu de naissance de notre dynamique et énergique premier ministre (M. Clark).

Des voix: Bravo!

M. Taylor (Bow River): Ses parents y habitent toujours et ce sont des gens très sympathiques. Tout le monde à Bow River et même en Alberta, est fier qu'un fils de la province soit devenu premier ministre de notre grand pays et que sous sa gouverne, les liens qui nous unissent deviennent plus forts. Je suis fier de représenter des gens si extraordinaires et une circonscription aussi magnifique.

L'un des passages les plus stimulants du discours du trône dit:

> Les ministres ont reçu, en ce début des années 80, le mandat de modifier l'orientation du gouvernement du Canada. Ce changement de cap vise principalement à rehausser les droits et libertés des citoyens canadiens et les perspectives qui s'ouvrent à eux, ainsi qu'à ranimer l'esprit de collaboration et de renouveau, élément essentiel à notre fédération.

Oui, «modifier l'orientation du gouvernement du Canada». Voilà pourquoi le parti progressiste conservateur siège de ce côté-ci de la Chambre. Pourquoi la population souhaite-t-elle un changement d'orientation? Passons en revue quelques motifs. Pendant une dizaine d'années les valeurs de la libre entreprise qui avaient fait du Canada un pays florissant, prospère et plein de promesses, ont été discréditées. Tout était assaisonné à la sauce du collectivisme et de l'étatisme. Les valeurs de l'étatisme impreignaient toute législation et le gouvernement a paralysé la libre entreprise par des règlements et des contrôles de toute sorte. Le gouvernement a dit aux citoyens que c'était pour leur bien; il penchait de plus en plus vers la gauche et, avec l'aide des néo-démocrates, il a essayé d'anéantir complètement la libre entreprise.

● (2050)

Une voix: Maintenant, ils se rapprochent.

M. Taylor (Bow River): En effet, ils se rapprochent davantage chaque jour. En conséquence, les gens ont eu peur d'investir de l'argent dans leur propre pays et ils ont investi ailleurs. Depuis 1974, la fuite des capitaux représente une somme de plus de 2 milliards de dollars. Non content de torturer le système de production du Canada, le gouvernement s'est lancé dans de folles dépenses de plusieurs milliards de dollars alors qu'il n'en avait pas les moyens. En 1973, le Canada avait un petit excédent au compte courant, au titre des échanges internationaux et du compte des paiements. A la fin de 1974, et chaque année qui a suivi, le déficit de notre compte courant a été d'environ 4 milliards de dollars ou davantage. Ce n'est vraiment pas fameux. La valeur du dollar canadien est tombée de $1.03 en 1976 à 83 cents américains en 1979, ce qui représente une diminution de près de 20 p. 100. Notre monnaie s'est dévaluée de près de 40 p. 100 par rapport au yen japonais, au mark ouest-allemand et au franc suisse; malgré cela, le gouvernement n'est pas parvenu à rétablir notre balance des paiements.

Comme si ce n'était pas suffisant, presque un million de personnes sont tombées en chômage, les biens de production ont diminué, le produit national brut est tombé à un niveau plus bas que ceux des États-Unis, du Japon et de la France, si bien que l'inflation est devenue endémique. Le gouvernement de l'époque a continué de dépenser plus qu'il n'avait et son déficit a atteint 13 milliards de dollars. Le déficit de la balance des paiements a dépassé 5 milliards. Mais les déficits devaient être épongés et le gouvernement a dû demander de l'aide à l'étranger, créant ainsi des dettes que les générations à venir devront rembourser.

Il n'est guère surprenant que le taux d'intérêt ait augmenté sept fois au cours des dernières semaines de son mandat. Et maintenant, les libéraux ont l'audace de demander pourquoi le taux d'intérêt augmente toujours. Ils savent que le déficit ne peut être épongé que par l'entrée au pays d'une somme égale en capitaux étrangers. Tant que notre économie sera dans le pétrin et que nous n'aurons pas réussi à accroître la production au moins pour permettre à notre dollar de reprendre de sa valeur, l'exode de nos capitaux vers l'étranger sera néfaste. Ce sont les libéraux qui sont responsables du chaos économique qui existe actuellement. Nous ne pouvons pas nous en sortir du jour au lendemain. J'aurais cru que ceux-ci, au lieu de se livrer à de petits jeux politiques, auraient assumé la responsabilité de la crise dans laquelle ils ont mis le pays, crise que notre gouvernement essaie de résoudre.

En 1968, la dette de notre pays se montait à environ trente-deux milliards de dollars dont le service nous revenait à plus d'un milliard par an. C'était déjà assez grave mais au cours des dix années de gouvernement libéral, cette dette est passée à quatre-vingt milliards, soit plus du double. Les Canadiens payaient l'équivalent de sept milliards de dollars par an.

L'ancien ministre de l'Agriculture a déclaré l'autre jour avoir laissé le Canada dans une situation satisfaisante. Satisfaisante? Déplorable s'il en est. Et cela, sans compter les plus de deux milliards de dollars canadiens qui ont servi à développer l'industrie d'autres pays et à y créer des emplois alors que nos travailleurs sont en chômage. Notre produit national brut n'augmentait pas. Le déficit commercial se creusait tous les ans davantage. Heureusement que le Canada ne s'est pas totalement effondré. De fait, bien des gens auxquels j'ai parlé en faisant du porte à porte à Bow River m'ont dit que «si ce gouvernement-là était réélu, le pays tout entier allait faire faillite». Voyons ce qu'il en est. Les craintes des gens étaient fondées. Y a-t-il quelqu'un pour croire que l'on ne devait pas changer d'orientation? Il ne faut certes pas être très malin pour s'apercevoir qu'il fallait combler l'ornière dans laquelle nous nous enfoncions de plus en plus.

Le premier ministre et le ministre des Finances (M. Crosbie) ne peuvent certes pas agiter une baguette magique pour que d'un seul coup tout aille bien. Il faut se rappeler que le pays est à la veille d'une crise financière et économique. Même avec une économie dans un tel pétrin, le gouvernement progressiste conservateur est résolu, après avoir dissipé la crise, à donner à l'entreprise privée l'occasion de faire ses preuves, à créer un climat qui incite les gens à investir leur argent dans leur pays au lieu de l'investir ailleurs, et à donner à nos industries et à nos citoyens l'occasion de se libérer du carcan de la réglementation excessive qu'on leur avait imposé.

Des voix: Bravo!

M. Taylor (Bow River): La prospérité ne naît pas des édits de fonctionnaires ou d'hommes politiques, mais des efforts de la libre entreprise. Le collectivisme, la planification centralisée et la promulgation massive de règlements découragent les gens à tel point qu'ils ne prennent même plus la peine d'investir leur argent. Quelqu'un m'a dit: «C'est tellement compliqué d'investir 100,000 dollars ici que je vais en Floride où je puis investir sans problème et où mon argent est bien reçu.» La personne en question va pouvoir désormais rentrer en Alberta et au Canada parce que nous allons faire disparaître toutes les tracasseries administratives qui empêchent les gens d'investir dans leur propre pays.

Les multinationales sont utiles. Elles créent des emplois et en tant que personnes morales, elles doivent contribuer à la gestion du pays et payer équitablement leurs ouvriers. Aux cotés des multinationales, il nous faut des centaines de milliers de petites sociétés, de petites entreprises en quête de profits exercant leurs activités dans un régime de libre entreprise. Et qu'est-ce que cela donnera? Une interaction de décisions individuelles avec une absence d'orientation consciente du gouvernement, une multitude d'objectifs au lieu d'un seul. Chacun poursuit son propre but et ses propres objectifs et cherche à obtenir le plus d'avantages possible afin de perdre le moins possible ou de contribuer la plus grande part possible. Chaque jour, il se fixe littéralement des milliers d'objectifs, il se prend des millions de décisions et il s'opère des millions d'ajustement lorsque les inventeurs, les entrepreneurs, les revendeurs, les employeurs, les travailleurs, les acheteurs, et les vendeurs recherchent leur propre intérêt, pour eux-même et pour leur famille, et c'est tout cela qui forme une nation.

Nos merveilleux voisins du sud ont édifié leur pays sur les principes de la libre entreprise et de la liberté individuelle. Ils connaîtraient aujourd'hui l'autonomie énergétique si seulement leur gouvernement n'avait pas posé ces dernières années tant d'obstacles à la libre entreprise. Les efforts d'exploration en vue de trouver du charbon, du pétrole, de l'uranium et du gaz naturel ont été presque réduits à néant dans ce grand pays au sud du nôtre par la paperasserie administrative. Les gouvernements se sont dit que leurs règlements et leurs contrôles n'empêcheraient pas la libre entreprise de jouer son rôle. Le Congrès américain s'est fait dire à maintes reprises qu'il n'y avait pas vraiment de pénurie de pétrole, mais qu'il fallait de l'argent pour en trouver. Les individus et les compagnies ont besoin de motivation pour investir leurs capitaux et il est essentiel qu'ils puissent escompter des dividendes raisonnables. Il y a d'énormes gisements de charbon, de pétrole et de gaz actuellement aux États-Unis et je crois qu'ils seraient parvenus à l'autarcie énergétique s'ils n'avaient pas laissé la gauche de leur parti dicter leurs politiques.

Des voix: Bravo!

M. Taylor (Bow River): De la même façon, les libéraux ont trop donné la voix au chapitre à la gauche de leur parti. Je sais qu'il y a certains partisans de la libre entreprise au sein du parti libéral et qu'il y en a même au sein du NPD. Pourquoi veulent-ils entraver la libre entreprise? Qu'ils viennent donc rejoindre notre groupe, qui lui la défend.

Des voix: Bravo!

M. Taylor (Bow River): Oui, nous avons l'intention de réorienter la politique de notre pays.

Et maintenant, abordons si vous le voulez bien un autre sujet, en l'occurrence le tourisme. Je tiens à parler du tourisme car il peut devenir une grande industrie dans notre pays. Cette année, quand on calcule les sommes d'argent dépensées par des Canadiens dans d'autres pays, par comparaison avec les entrées de devises des gens qui sont venus visiter le Canada, on constate un déficit de 2 milliards de dollars. Le Canada a toutes ses merveilles, les montagnes majestueuses à Banff et à Jasper. On y trouve le lac Louise, une des merveilles du monde, des pyramides de fées et des dolomites près de Drumheller dans les Badlands du canyon de la rivière Red Deer, pour ne mentionner que quelques-unes des attractions touristiques dans ma propre circonscription, auxquelles il faut ajouter toutes les merveilles qu'on trouve dans les Maritimes, en Ontario et au Québec. Les Territoires du Nord-Ouest comptent des chutes magnifiques. On trouve merveille après merveille au Canada, et malgré cela nous avons un déficit de 2 milliards de dollars. Le gouvernement précédent a-t-il déjà cherché à connaître le pourquoi de ce déficit? J'applaudis le nouveau ministre chargé du tourisme de chercher à donner une nouvelle orientation à cette industrie. Nous voulons que les Canadiens visitent leur pays. Nous devons le leur rendre attrayant pour garder nos dollars chez nous. Mais il y a plus que cela. Nous pouvons aussi faire autre chose.

● (2100)

Les touristes de l'étranger représentent un marché fort important; ils aimeraient peut-être venir admirer les magnifiques paysages du Canada et profiter de notre merveilleuse hospitalité. Les principaux grossistes de voyages organisés aux États-Unis, en Australie et dans les pays du Pacifique envoient à d'autres pays des centaines de leurs clients qui auraient souhaité visiter le Canada; en effet, dans certaines régions du pays, nous nous sommes tellement submergés par la bureaucratie que nous avons négligé de prévoir l'hébergement.

Que diriez-vous de vous rendre jusqu'au parc national de Banff, ou jusqu'au lac Louise, et de découvrir qu'il n'existe aucun hôtel pour vous héberger la nuit? Et que diriez-vous de conduire plus d'une centaine de milles, jusqu'à la Colombie-Britannique ou jusqu'à Calgary, pour trouver cette chambre d'hôtel? Les gens qui ont dû le faire ont promis de ne jamais remettre les pieds dans ces endroits. L'entreprise privée est disposée aujourd'hui à offrir les installations d'hébergement nécessaires à Banff et au lac Louise, tout en veillant à protéger l'environnement, si on lui en donne l'occasion. Mais devant la bureaucratie qui avait la faveur du gouvernement précédent, et compte tenu de toutes ces règles auxquelles il lui faut obéir, elle ne peut rien faire. Elle ne peut construire de nouveaux motels. Elle ne peut démolir les vieux bâtiments pour les remplacer par des constructions plus modernes. C'est la bureaucratie à la direction des Parcs Canada qui prime. Cette direction est convaincue de connaître le mieux les besoins des visiteurs.

Quelqu'un a voulu ouvrir un cabinet de médecin au lac Louise quand les libéraux étaient au pouvoir, mais ils ne l'ont pas laissé faire. Les gens peuvent tomber malades. Le médecin en cause s'est finalement découragé et a quitté les lieux. La bureaucratie règne en maître. Les employés dans les bureaux pensent tout connaître. Ils refusent même d'accorder l'autorisation nécessaire à un homme qui veut travailler dans cette région. Ils disent qu'un règlement adopté par l'ancienne administration les empêche de le faire et qu'ils ne veulent pas violer la loi.

Nous voulons que plus de gens viennent admirer la beauté de nos montagnes, la beauté des Maritimes, la beauté de toutes les provinces du Canada, qui ont toutes des choses différentes à offrir aux visiteurs. Nous devrions encourager ceux qui ont l'esprit d'entreprise à construire des logements pour les touristes tout en protégeant l'environnement de nos parcs nationaux. Nous devrions encourager les étrangers à venir admirer les beautés de notre pays. Cela ferait entrer de l'argent au Canada et aiderait notre balance commerciale tout en fournissant des emplois. Cela permettrait aussi aux hommes d'affaires de fournir de nouveaux genres de services susceptibles d'aider l'environnement. Les hommes d'affaires pourraient fournir un service d'autobus capable de transporter 60 personnes au lac Louise au lieu d'obliger ces 60 personnes à s'y rendre dans 30 automobiles. On pourrait faire la même chose à d'autres parcs du Canada.

Je pense surtout au parc national de Banff puisqu'il fait partie de ma circonscription. Il constitue un bon exemple de ce qui se passe dans d'autres régions du pays. Il y a une multitude de choses qu'on pourrait faire pour transformer notre déficit touristique en compte excédentaire. Les capitaux sont là si nous sommes prêts à donner le feu vert.

Des voix: Bravo!

M. Taylor (Bow River): J'aimerais maintenant dire quelques mots à propos de l'agriculture. Quoi qu'en pense l'ancien ministre, il faut certainement apporter certains changements dans le domaine de l'agriculture. La situation dont nous avons hérité à cet égard est lamentable. Il y a notamment 2,000 wagons couverts qui ne servaient pas, 4,000 nouveaux wagons-trémies qu'il aurait fallu obtenir et 5,000 wagons couverts qui avaient besoin de réparations. Il y a les débouchés que nous avons perdus. Il y avait peut-être 16 navires qui attendaient un chargement à Vancouver. Les agriculteurs de l'Ouest ont dû payer des amendes s'élevant jusqu'à $5,000 par jour parce que les navires attendaient au port. Nous avions alors à exporter quelques 35 millions de boisseaux. C'était un record sans précédent. Mais parce qu'il ont vu leurs marchés s'évanouir au profit d'autres pays, les producteurs ont voulu un changement de direction. Déjà ce changement est visible. C'est justement le cas à propos des wagons-trémies dont nous aurons besoin. J'espère qu'à nouveau les producteurs pourront toucher un juste prix pour leurs produits. Ils ont déjà trop longtemps attendu. Toutes les autres industries ont fait leurs frais plus un bénéfice raisonnable. Les agriculteurs travaillent pour le bien de leur pays. Ils ont droit à une juste compensation plus le coût de leur labeur et un bénéfice raisonnable. J'espère assister à un changement dans ce domaine au cours de la présente législature.

J'aimerais parler d'un autre domaine où nous souhaitons des changements, l'extraction du charbon. Durant des années, nos mines de charbon sont restées pratiquement inactives pendant que nous allions nous approvisionner à l'étranger. Le Canada dispose de ressources formidables et pourtant il importe du charbon. Depuis de nombreuses années, l'Assemblée législative de l'Alberta adopte des résolutions invitant le gouvernement

fédéral à créer un marché pour le charbon. Qu'est-il donc arrivé? Dans la vallée de la Drumheller, 20 mines ont été abandonnées. Une seule reste en activité. Leur clientèle s'est évanouie. Pendant ce temps, le Canada importe des millions de tonnes de charbon. Nos mineurs sont désorientés et doivent chercher du travail après avoir passé 30, 40 ou 50 ans de leur vie dans les entrailles de la terre. La même chose se passe en Nouvelle-Écosse. Beaucoup de mineurs sont venus dans l'Ouest et travaillent toujours dans les mines. Mais que penser des milliers de leurs confrères qui ne peuvent trouver du travail.

En 1978, nous avons exporté 15 millions de tonnes de charbon évaluées à 750 millions de dollars tandis que nous en avons utilisé 18 millions et demi de tonnes qui ont coûté 200 millions de dollars; et aussi nous en avons importé 15 millions et demi de tonnes valant 660 millions de dollars. C'était en 1978 au moment où le nombre de chômeurs approchait le million. J'ai moi-même grandi dans une ville minière et j'ai travaillé dans les mines. Mon père et mes frères étaient mineurs. J'ai connu la faim durant les périodes où la mine était fermée. Je me souviens être sorti de la mine bien des fois cherchant si la lumière de la benne allait s'allumer pour indiquer qu'il y aurait du travail le lendemain. Dans les foyers de la région minière de Newcastle les gens soupirent: «Si seulement nous pouvions obtenir une petite partie du marché de l'Ontario». Pensez aux emplois qu'on aurait ainsi créés, pensez aux conséquences que cela aurait eu sur notre balance commerciale, pensez aux résultats que cela aurait eu à l'égard de nos approvisionnements et de notre indépendance énergétiques.

Au Canada, ce sont la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique qui produisent du charbon. Il y en a peut-être ailleurs. Actuellement dix mines fonctionnent dans ces cinq provinces et une vingtaine de sociétés, surtout des sociétés pétrolières et gazières qui ont des intérêts d'une certaine importance dans des mines de charbon ont l'intention de se remettre à exploiter la houille à des fins traditionnelles. Nos houillères devraient produire pour le marché national et même pour les marchés étrangers. L'Ontario a besoin de plus de 3.7 millions de tonnes de houille pour ses centrales thermiques: c'est son objectif pour l'année. Je remercie le gouvernement de l'Ontario de nous donner une bouchée de son marché. Avec l'aide du gouvernement fédéral, je suis sûr que les Ontariens traiteront plus avec nous.

D'ici à 1980, on s'attend à une progression importante de la demande intérieure en charbon. Pour permettre à la houille de constituer une source d'énergie appréciable, il faut puisque nous vivons à l'heure de l'indépendance énergétique que nous fassions un certain nombre de choses. Nous avons besoin de développer nos capacités de transport et nos terminaux. Il faut que nous fassions quelque chose dans le domaine du coût du transport.

● (2110)

La recherche devrait aussi jouer un rôle car la houille peut servir de bien des manières. On peut faire littéralement des milliers de choses avec le charbon. Les possibilités sont immenses dans le secteur de la liquéfaction du charbon pour produire une gamme étendue d'hydrocarbures liquides et gazeux; dans celui de la gazification du charbon pour produire des carburants gazeux à teneur en Btu basse, moyenne et élevée; dans la transformation de son énergie pour produire de d'électricité, et de matières premières en dérivés du pétrole ainsi que dans la fabrication d'engrais synthétiques. On peut employer la houille comme source d'énergie pour récupérer de vastes quantités de pétrole synthétique, d'huiles lourdes et de bitumes. Je le dis depuis des années, et je le disais alors que je faisais partie du gouvernement de l'Alberta: nous ne devrions pas employer notre pétrole et notre gaz, surtout notre gaz, dans nos industries. Pourquoi ne pas employer plutôt notre charbon et garder le combustible propre pour chauffer nos maisons? Petit à petit les gens finissent par comprendre que c'est cela qu'il faut faire. Le charbon peut servir à diverses fins.

Encore là, il faut protéger l'environnement, mais n'allons pas fermer les mines de charbon parce qu'une poignée d'écologistes fervents disent que cela nuit à l'environnement. Oui, nous devrions changer d'orientation et produire notre propre charbon dont nous possédons d'abondantes réserves.

Il y a un autre point qui m'a été signalé fréquemment quand je faisais du porte à porte dans la circonscription de Bow River, et c'est l'orientation que nous avons prise au sujet du système métrique. La manière dont le gouvernement libéral l'a introduite au pays était discutable. C'est un autre exemple de la façon péremptoire qu'avait le gouvernement précédent de prendre des décisions sans donner aux intéressés voix au chapitre.

Le nouveau gouvernement croit qu'il est de son devoir dans toute la mesure du possible d'exprimer la pensée de ses administrés. Le système métrique a été introduit de façon autoritaire et prématurée mais étant donné que les États-Unis notre principal partenaire commercial hésitent à s'engager dans cette direction, surtout dans le domaine agricole, gardons nos systèmes parallèles. Si nous adoptons le système métrique plus rapidement que les États-Unis, il en résultera la confusion la plus totale, surtout en matière d'agriculture.

Enseignons le système métrique dans nos écoles. Préparons-nous au lieu de l'imposer tout-à-coup aux gens. J'espère que nous pourrons retarder l'adoption du système métrique en ralentissant progressivement son usage. De cette façon, nous serons libres de l'utiliser ou non.

Un député a cité le cas aujourd'hui du propriétaire d'un magasin de sa circonscription qui devra acheter une nouvelle balance, ce qui va lui coûter très cher. Au moins cinq propriétaires de magasins de Bow Valley m'ont dit récemment tandis que je parcourais 42 localités que s'ils devaient en faire autant, cela les acculerait à la faillite. Un d'entre eux m'a confié que la balance à elle seule lui coûterait $8,000 tandis qu'un autre pensait qu'elle coûterait $2,000. Or, d'après lui il ne pouvait pas se permettre de dépenser $2,000 pour une balance qui ne servirait qu'à peser quelques articles dans son magasin. Songeons à ce problème et à sa répercussion au Canada. Nous ne voulons pas être isolés quand tous les autres pays du monde adopteront le système métrique, mais ne pénalisons pas nos concitoyens, ne nuisons pas à nos marchés et n'anéantissons pas la confiance de nos concitoyens en leur imposant cette mesure prématurément.

Nous espérons pouvoir changer l'orientation des projets de loi, non par des ordres venant de l'administration ou du cabinet, mais en discutant librement à la Chambre avant d'adopter des projets de loi dont la population devrait être

informée et de lui imposer quoi que ce soit. Le Parti progressiste-conservateur compte parmi ses principes directeurs la liberté de pensée, la liberté de choix et la liberté d'entreprise.

Je crois que c'est Woodrow Wilson qui a dit:

La liberté n'est jamais venue du gouvernement. L'histoire nous enseigne que la liberté consiste à restreindre les pouvoirs des gouvernements, et non pas à les renforcer

Mon premier ministre a dit à plusieurs reprises . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Taylor (Bow River): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie également tous les députés. Je n'abuserai pas de votre gentillesse à tous.

En septembre 1978, le premier ministre britannique, M. James Callaghan, dans un discours prononcé à la réunion travailliste, a déclaré, et je prie les néo-démocrates de m'écouter attentivement parce que j'ai entendu des choses fort étranges venir de ce coin-là cet après-midi:

Nous croyions naguère qu'il suffisait de dépenser plus pour combattre une récession; et qu'en réduisant les impôts et en augmentant les dépenses de l'État on pourrait combattre le chômage. Je vous avoue franchement que cette solution ne serait plus efficace à l'heure actuelle, et que les résultats que nous avons obtenus dans le passé avaient pour contre-partie un taux excessif d'inflation, suivi d'une recrudescence du chômage.

Au lieu de demander au gouvernement de faire baisser les prix, ce qui occasionnerait du chômage, pourquoi ne lui demandez-vous pas de réduire les services administratifs et de créer des emplois qui seront utiles au pays? La libre entreprise peut ramener la prospérité au Canada, réduire le chômage au minimum et augmenter notre produit national. Notre objectif est de libérer l'entreprise privée de ses entraves pour qu'elle puisse donner sa mesure. Nous pouvons compter sur elle pour faire à nouveau de notre pays l'un des plus grands et des plus prospères du monde, et pour assurer la productivité dans le respect de la liberté individuelle, et c'est là ce qui importe.

En guise de conclusion, j'aimerais citer un passage du discours du trône qui dit:

Les ministres ont reçu . . . le mandat de modifier l'orientation du gouvernement du Canada.

C'est exactement ce que nous faisons.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui en ce début de session de la 31e législature. J'aimerais, monsieur le président, si on me le permet, souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux collègues, qui en sont à leurs premières armes à la Chambre des communes, et leur transmettre mes vœux de bonne chance dans l'exercice de la lourde tâche qu'ils auront à assumer au cours des prochains mois.

Monsieur le président, en ma qualité de porte-parole de mon parti en matière de tourisme, j'aimerais, premièrement, présenter à la Chambre une analyse de la situation touristique au Canada et, deuxièmement, élaborer brièvement sur les grandes lignes d'une nouvelle approche sur la question touristique.

L'industrie touristique tient une place importante dans l'économie du pays. Il faut en citer quelques chiffres: 10 milliards de revenu touristique qui représentent 5 p. 100 de notre revenu national brut, ce qui fait que l'industrie touristique occupe le cinquième rang de l'économie du Canada. Le tourisme crée chez nous 900,000 emplois dont 500,000 sont permanents. Les besoins en installations et en services suscités par le tourisme au Canada nécessitent des investissements publics et privés de 1.5 milliards de dollars.

Les revenus touristiques à tous les niveaux de l'administration sont supérieurs à quatre milliards de dollars. De plus, chaque dollar dépensé dans le tourisme a un effet d'entraînement de $2.40. Enfin, le secteur privé de l'industrie touristique est composé de 80,000 petites entreprises concurrentes, 2,000 agences de voyage, 350 transporteurs et 43,000 restaurants, plus 15,000 hôtels. L'industrie touristique a une importance de plus en plus grande sur le plan social. La société canadienne s'intègre de plus en plus dans la civilisation des loisirs dont une bonne partie est occupée par les voyages. Selon Statistique Canada la dépense moyenne pour les voyages, le tourisme et les loisirs compte entre 10 et 15 p. 100 du budget familial, ce qui est plus que substantiel.

Le tourisme a aussi une grande importance sur le plan de l'unité canadienne. Le voyage des Canadiens leur permet de découvrir les diverses régions de notre pays, de discuter avec leurs concitoyens et de se familiariser avec les divers groupes ethniques et culturels qui composent la mosaïque canadienne. Malgré ces chiffres que nous venons d'énumérer, malgré le fait, suivant les propos de mon préopinant que l'industrie touristique est probablement celle qui est la plus laissée entre les mains et seulement entre les mains de l'entreprise privée, il ne faudrait pas croire que tout va bien dans cette industrie. Au contraire, monsieur le président, le tourisme est gravement malade au Canada, et il est grandement temps que l'on se porte à son chevet. Mentionnons simplement que le déficit de 727 millions de dollars en 1975 est passé à 1.7 milliard de dollars en 1978, et que si la tendance se poursuit, on prévoit un déficit touristique de 10 milliards de dollars en 1985. Cette situation est inadmissible, et il nous faut réagir le plus rapidement possible. Une des causes fondamentales de notre énorme déficit réside dans le fait que les Canadiens prennent en très grand nombre leurs vacances à l'extérieur du pays, et que nous sommes incapables d'attirer massivement une clientèle étrangère au pays. Par exemple, en 1977, 31.8 millions d'Américains sont venus au Canada, alors que 39.4 millions de Canadiens sont allés à l'étranger, dont 37.9 aux États-Unis.

● (2120)

Pourtant la population canadienne représente à peine 10 p. 100 de celle de nos voisins du Sud. La même année, plus de deux millions de Canadiens, dont 31 p. 100 venaient du Québec, sont allés en Floride pour y dépenser plus d'un milliard de dollars. La dévaluation du dollar en 1978 n'a pas changé la situation. En effet, malgré une dévaluation de 15 p. 100 pour les Américains et de 25 à 50 p. 100 pour les Européens, on a gardé le même déficit record qu'en 1977. De plus le nombre de Canadiens qui ont consenti en 1978 à payer un prix de 15 à 50 p. 100 plus élevé pour voyager à l'extérieur est demeuré exactement le même qu'en 1977, ce qui est loin d'avoir aidé à réduire notre déficit.

Monsieur le président, il est important de noter que dans le domaine touristique les services coûtent 20 p. 100 plus cher au Canada qu'aux États-Unis. Le tourisme au Canada devient donc un luxe que 80 p. 100 de la population ne peut s'offrir.

L'indice des prix des voyages au Canada a augmenté de 100 à ce qu'il était en 1971 à 160 en 1976 comparativement de 100 à 141 pour la même époque aux États-Unis. Malgré la dévaluation de 15 p. 100 de notre dollar, la majorité des destinations non canadiennes sont encore moins chères. Ainsi, monsieur le président, il en coûte moins cher pour se rendre en avion de Montréal à Miami, soit $160 que de Montréal aux Îles-de-la-Madeleine $192 plus 8 p. 100 de taxe. Pourtant c'est la moitié du chemin. A ce chapitre, le gouvernement devrait étudier sérieusement et en profondeur la possibilité d'offrir aux Canadiens un plus grand choix de vols nolisés afin de permettre de meilleurs coûts et un plus grand nombre de voyages à l'intérieur du pays.

J'aimerais également aborder maintenant un autre aspect de la question touristique, principalement le rôle des agences de voyages. Nous ne voulons pas contester l'existence et le rôle des agences de voyages, car elles ont leur place dans la planification touristique au Canada, nous voudrions, cependant, insister sur la question de la gratuité de ces agences. Ainsi même si elles affirment que leurs services sont gratuits, cela s'avère faux puisque les 2,000 agents de voyages canadiens en 1977 ont réalisé un chiffre d'affaires annuel de deux milliards, dont seulement 20 p. 100 sont restés au Canada. Les compagnies liées au secteur touristique versent des commissions de 7 à 15 p. 100 aux agences de voyages, de 7 à 8 p. 100 sur les billets d'avion, de 10 à 12 sur les tours organisés, de 10 p. 100 sur les vols nolisés, de 10 à 15 p. 100 sur la location de voiture et de 8 à 10 p. 100 sur les frais d'hôtel.

Le voyageur ne peut donc pas économiser ces commissions en achetant directement des compagnies. Ceux qui voyagent en voiture et qui arrivent directement à l'hôtel paient indirectement à l'hôtelier la commission des agents qu'ils n'ont pas utilisés. Une solution devrait être trouvée face à cet état de fait. On pourrait envisager de réduire les prix de ces compagnies d'un pourcentage égal à celui des commissions versées aux agences de voyages et obliger les agences de voyages à charger directement cette commission aux clients.

Dans un autre ordre d'idées, nous déplorons le fait que les agences de voyages font trop peu de publicité pour inciter les gens à voyager au pays. On n'a qu'à se rendre chez n'importe quelle de ces agences pour constater que plus de 80 p. 100 des voyages offerts le sont à l'extérieur du Canada. Nous considérons également du côté libéral que la question des salaires des travailleurs dans l'industrie touristique est de la plus haute importance. Il est vital d'établir dans les plus brefs délais une politique salariale propre au secteur de l'industrie touristique. Monsieur le président, j'aimerais aborder brièvement un autre aspect plutôt géographique: le cimat. De nombreuses personnes prétendent que le climat canadien et principalement l'hiver n'est pas propice au tourisme. Nous croyons, monsieur le président, qu'il est grandement temps que nous adoptions une attitude plus positive à cet égard.

Nous avons la chance au Canada de jouir de quatre saisons bien distinctes, avec chacune ses charmes et sa beauté. C'est un atout que nous devrions exploiter. A ceux qui dénigrent l'hiver, je leur dirai qu'il y a une foule d'activités tant extérieures qu'intérieures qui peuvent se poursuivre. Nous n'avons jamais assez capitalisé sur notre saison hivernale pour promouvoir le tourisme. Je suis convaincu qu'avec une publicité intelligemment conçue nous pourrions attirer au Canada un nombre important de touristes des pays chauds pour qui la neige et l'hiver sont des nouveautés. Cette même publicité pourrait également familiariser les Canadiens avec les beautés et les possibilités de notre hiver canadien. Monsieur le président, nous venons d'effleurer la question de publicité. Depuis quelques années, la publicité touristique sous toutes ses formes a augmenté considérablement.

Il y aurait lieu de se pencher sérieusement sur la qualité de cette publicité. Notre publicité ne s'ingénie sûrement pas à faire ressortir la spécificité canadienne. En effet, de 80 à 90 p. 100 de la publicité touristique présentée par les *mass media* canadiens, par les compagnies aériennes et les agences de voyages invite les Canadiens à visiter les pays étrangers, surtout les États-Unis. Il est vrai qu'il est beaucoup plus payant pour une agence de voyages de vendre un voyage tout compris à Miami qu'un aller-retour à Vancouver. Cette statistique alarmante, on peut s'en rendre compte chaque jour dans nos journaux, revues et magazines.

Le budget de publicité de l'Office du tourisme du Canada pour 1979-1980 est de l'ordre de 10 millions de dollars. De cette somme, 5.9 millions de dollars sont destinés aux États-Unis, 2.6 millions de dollars, pour le reste du monde et seulement 1.5 million de dollars pour le Canada. On se plaint de notre déficit et du peu de Canadiens qui visitent le pays. Ce n'est pas avec seulement 15 p. 100 de notre budget de publicité consacrés au Canada que l'on donnera davantage le goût aux Canadiens de visiter leur propre pays. Il nous faut absolument, monsieur le président, augmenter les sommes consacrées à la publicité chez nous. Il faut commencer à promouvoir le tourisme chez nous avant de le promouvoir à l'étranger.

Le gouvernement se dit préoccupé par les dépenses gouvernementales. Nous lui suggérons donc d'étudier avec attention le budget de publicité de l'Office du tourisme du Canada, et principalement les 5.9 millions de dollars consacrés aux États-Unis, afin de vérifier si ces dépenses ont un effet d'entraînement qui justifie une telle dépense, sinon, d'allouer ces sommes à la publicité au Canada.

Pour illustrer la gravité de la situation dans son ensemble, monsieur le président, j'aimerais m'appuyer sur quelques brèves statistiques concernant certaines revues, à titre d'exemple la revue *Évasion*. Cette revue qui se dit le seul mensuel français du voyage, des vacances et des loisirs du Canada paraît depuis novembre 1975. Depuis cette date jusqu'à octobre 1978, cette revue a parlé du Canada dans 12 numéros sur 27, du Québec dans 19 sur 27, mais toutefois de 25 fois de la Floride sur 27. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et sont inacceptables. De plus, le Canada est probablement un des pays qui impriment le plus de documents touristiques. Mais cette tonne de documents où abondent les superlatifs ne permet pas à l'étranger, tout comme au Canadien d'ailleurs, de bien préparer son voyage à l'avance. Souvent elle ne l'incite même pas à le faire. Le Canada, monsieur le président, est très mal connu, car nos brochures et dépliants sont comme des fusils à très courte portée, ils ne dépassent pas les frontières canadiennes ni même les frontières provinciales.

Le Canada offre pourtant de nombreux attraits touristiques qui peuvent motiver un voyage transatlantique, mais ils ne sont pas toujours présentés adéquatement, car ce ne sont pas nécessairement les attraits les plus chantés ici qui sont les plus recherchés par les non-Nord-Américains. Nos conceptions tou-

ristiques ne correspondent pas nécessairement aux goûts des Espagnols ou des Allemands. L'Européen, par exemple, attache en général une plus grande importance à l'histoire, à l'art et au folklore. La nature lui plaît davantage que ces grandes réalisations touristiques américaines. Le Vieux Montréal et le mont Royal seraient donc mieux appréciés que les édifices de la Place Ville-Marie.

Monsieur le président, il n'est pas exagéré de dire qu'il n'existe pas chez nous, au Canada, une véritable organisation de l'industrie touristique. Depuis des années, chacun du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, de l'entreprise privée, y va de sa promotion, au gré de sa fantaisie et de ses petites préoccupations. Il n'y a pas de véritable politique touristique au Canada. C'est un vrai *free for all*. Cette situation, monsieur le président, ne peut plus durer. Il nous faut envisager dès maintenant le développement du tourisme dans les années 1980. C'est une priorité à laquelle nous devrons nous assigner.

Monsieur le président, je voudrais élaborer sur quelques suggestions que j'ai discutées avec un citoyen pour qui j'ai développé une haute admiration vu ses connaissances approfondies en matière touristique, et je parle d'un citoyen qui pense vraiment à l'intérêt de son pays, c'est-à-dire M. Jean-Marie Guay, de Gatineau. J'étais également des plus intéressé de voir la proposition du ministre du Tourisme à l'effet de développer une stratégie globale en matière de tourisme au Canada. Monsieur le président, nous considérons nous aussi la question de notre déficit touristique comme étant de la plus haute importance. A cet effet, avec la collaboration de M. Guay, j'ai étudié certaines mesures qui auraient pour but de réduire, et à titre d'exemple nous n'avons pris que le Québec, le déficit touristique.

● (2130)

Selon les statistiques, 52 p. 100 des Québécois ne voyagent pas. Si la moitié de ces 52 p. 100 avait dépensé $180 en 1976 pour voyager, c'est-à-dire la moyenne dépensée par les Québécois qui voyagent, cette moyenne de $365, le déficit de 200 millions de dollars encouru par le Québec aurait été remplacé par un surplus de 50 millions de dollars. Si on avait augmenté de 10 p. 100 la durée des voyages des Québécois au Québec, on aurait pu ainsi récupérer 70 millions de dollars sur le déficit de 1976. En réduisant de 24 à 20 p. 100 le nombre des Québécois qui voyagent à l'extérieur du Québec, et si ces voyageurs avaient dépensé au Québec la moitié de la moyenne de $365, on aurait pu ainsi réduire le déficit de 45 millions de dollars. L'augmentation de 30 p. 100 de la clientèle des touristes étrangers non américains se serait soldée par des revenus supplémentaires de 30 millions de dollars. Une augmentation de 15 p. 100 de la clientèle des autres provinces canadiennes entraînerait des revenus supplémentaires de 15 millions de dollars. En augmentant le tourisme américain de 10 p. 100, cela entraînerait une augmentation de revenus de l'ordre de 15 millions de dollars.

Ces mesures, monsieur le président, pourraient être appliquées à l'ensemble du Canada sans grande difficulté. Contrairement à tout autre domaine, il n'existe pas au Canada, et probablement dans le monde, aucun organisme privé ou gouvernemental qui fasse de la véritable recherche dans le domaine du loisir touristique, et qui assume l'implantation des fruits de cette recherche. Beaucoup de gens ont une certaine expérience dans le domaine touristique, mais il n'existe pas, à ma connaissance, de véritables diplômés dans le domaine. Tout d'abord, monsieur le président, il m'apparaît important d'envisager la création d'un institut de recherche et de développement touristique indépendant. L'institut devrait être financé par des fonds publics et par des fonds venant des associations privées dans le domaine touristique. L'institut, lorsqu'il sera sur pied, évaluerait dans une première étape le produit touristique canadien ainsi que la clientèle existante et potentielle pour un tel produit.

Le produit touristique canadien ne comporte pas seulement les beautés naturelles ou les sites historiques. Une évaluation complète du produit touristique comprendrait également tout le secteur des services, c'est-à-dire transporteurs, hôteliers, restaurants, circuits touristiques. Cette étape m'apparaît primordiale. Comment peut-on songer, monsieur le président, à développer une quelconque stratégie touristique si l'on n'a pas, au préalable, inventorié ce que le pays possède en attraits touristiques, en potentiel de développement et en clientèle pour le développer?

L'institut étant un organisme indépendant, son évaluation du produit serait des plus objective, puisqu'elle n'aurait pas à se soumettre aux préjugés de clocher.

Ainsi le produit final de cette évaluation ne tiendrait compte que des attraits et services touristiques les plus valables et éliminerait une foule d'autres qui ont peu d'intérêt.

Il n'est pas question ici de favoriser une région aux dépens d'une autre, mais il faut comprendre que tout n'est pas à voir au Canada et qu'il nous faut développer, dans un premier temps, ce qu'il y a de plus profitable. L'évaluation du produit touristique permettrait entre autres d'établir des critères uniformes de classification des services. Par exemple, le voyageur saurait qu'un hôtel ou un restaurant de catégorie trois feuilles d'érable, à titre d'exemple, aurait la même signification tant à Vancouver qu'à Saint-Jean Terre-Neuve, ce qui lui éviterait très souvent des surprises désagréables et éliminerait en grande partie des exploiteurs de tout genre qui vivent de la fausse représentation des services offerts.

L'identification de la clientèle permettrait de mieux planifier notre développement touristique en fonction des goûts des voyageurs. Il est important d'offrir au voyageur culturel un produit qui puisse l'intéresser tout comme au voyageur sportif ou gastronome. L'institut pourrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de programmes de formation d'agents touristiques, lesquels, une fois définis, pourraient être des outils précieux pour les ministères de l'éducation provinciaux. L'Institut pourrait également sensibiliser les jeunes au tourisme. Les étudiants, les adolescents sont ceux sur lesquels il faut compter dans l'avenir. L'Institut pourrait développer divers instruments comme, par exemple, des jeux éducatifs touristiques, qui pourraient s'intégrer en tant que compléments au cours de sciences humaines dispensés dans les écoles. L'Institut pourrait voir également à faire des études de marketing dans le domaine touristique et chercher à améliorer le produit canadien.

Nous croyons, monsieur le président, que l'Institut devrait avoir un statut indépendant. Ceci n'implique pas une non collaboration avec les divers paliers de gouvernement et l'entreprise privée engagée dans le développement touristique. L'Institut pourrait faire bénéficier les gouvernements et le secteur privé impliqué dans le tourisme des résultats de ses recherches par des recommandations quant aux initiatives à prendre tant au sujet de l'infrastructure touristique que dans le domaine du développement de leur stratégie touristique. La mise sur pied d'un Institut de recherche et de développement touristique n'implique pas une concurrence aux agents gouvernementaux et privés œuvrant déjà dans le domaine. C'est un outil supplémentaire à l'amélioration de développement touristique au Canada.

Nous considérons également, monsieur le président, que le travail déjà effectué par les divers paliers de gouvernement doit se continuer. Nous reconnaissons que le gouvernement fédéral a un rôle majeur à jouer dans le développement touristique au Canada. Son implication doit se faire au niveau des politiques de développement touristique à établir, dans la publicité et aussi dans le domaine des avantages fiscaux accordés à l'entreprise privée œuvrant dans le secteur touristique. Nous exhortons le gouvernement de nous dire dans les plus brefs délais comment il entend répondre aux recommandations contenues dans le rapport Powell sur la fiscalité dans le secteur touristique.

Nous devons également reconsidérer l'approche et les objectifs du gouvernement fédéral lors des négociations d'ententes fédérales-provinciales dans le domaine touristique, afin d'éviter certains gaspillages de fonds publics, pour utiliser une expression très claire, afin d'éviter de recommencer l'exercice que nous avons vécu au Québec où nous avons distribué plus de 75 millions de dollars sous une forme de saupoudrage de subventions un peu partout, plutôt que de développer une, deux ou trois régions, de concentrer nos efforts dans ces régions afin de répondre à des clientèles précises.

Nous devons également, et avec un gouvernement progressiste conservateur, j'espère qu'il convaincra les banques, nous devrons également faciliter l'accès du secteur privé au capital de risque, car l'industrie touristique a besoin de sommes énormes en capitaux et elle se voit à toutes fins pratiques bloquée devant l'insécurité de cet approvisionnement en fonds publics.

Également, monsieur le président, nous devrons redéfinir le rôle des parcs nationaux à l'intérieur d'une stratégie globale du tourisme au Canada. Qu'il me soit donc permis de résumer brièvement notre position. Notre industrie touristique, je le disais, est malade et il faut se porter à son chevet le plus tôt possible. Nous croyons que l'industrie touristique canadienne doit faire partie d'une vaste stratégie industrielle et bénéficier de tous les avantages que les autres secteurs industriels possèdent déjà.

Nous croyons que le développement d'une stratégie touristique nationale doit se fonder sur une collaboration étroite entre les divers paliers de gouvernement et les agents privés œuvrant dans le domaine. A cet égard, nous espérons beaucoup de la prochaine conférence fédérale-provinciale des ministres du tourisme à la fin du mois, afin que s'établissent une meilleure planification et une coordination des politiques élaborées et des sommes engagées.

Nous croyons également que la mise sur pied d'un institut de recherche et de développement touristique est d'une importance primordiale pour le développement touristique au Canada. Monsieur le président, le tourisme et son développement constituent des richesses pour tous les Canadiens. Il est grandement temps d'exploiter ces richesses et de les faire fructifier pour nous, mais surtout pour les générations à venir.

[*Traduction*]

M. Mel Gass (Malpèque): En premier lieu, monsieur l'Orateur, je tiens à mon tour à vous féliciter, vous et votre collègue, d'avoir de nouveau été élus respectivement Orateur et Orateur adjoint de la Chambre. Puissiez-vous continuer à diriger les travaux de la Chambre en faisant preuve du même souci d'efficacité, d'impartialité et d'honnêteté qu'au cours de la précédente législature.

Avant de poursuivre, j'aimerais répondre à mon préopinant. Je me réjouis de constater que nos honorables vis-à-vis s'intéressent enfin au tourisme, après l'avoir complètement oublié pendant 11 ans. Nous souscrivons à la majorité des choses que le député a dites.

• (2140)

En outre, je félicite les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Cardigan (M. MacDonald). Je suis particulièrement ravi du discours qu'a prononcé mon ami et coïnsulaire, le député de Cardigan, car sa circonscription rurale a de nombreux points communs avec celle que j'ai été choisi pour représenter. C'est un honneur pour moi de faire mon premier discours à la Chambre. J'espère servir les intérêts des citoyens de Malpèque aussi bien que les a servis pendant vingt-cinq ans mon prédécesseur, l'actuel premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Angus MacLean.

Une voix: Bravo!

M. Gass: Puis-je également exprimer ma gratitude aux gens de Malpèque qui m'ont élu ici et les assurer que j'ai l'intention de servir leurs intérêts de mon mieux que ce soit ici à Ottawa ou dans ma circonscription.

On pourrait dire que la circonscription de Malpèque, que je représente, est l'incarnation de ce qu'est l'Île-du-Prince-Édouard pour ceux qui s'en sont fait une idée sans y être allés. Les Indiens Micmac connaissaient l'Île-du-Prince-Édouard sous le nom d'Abegweit, c'est-à-dire «couchée sur les vagues», et l'île a souvent été décrite comme la «ferme au million d'acres» ou le «jardin du Canada».

La circonscription de Malpèque a de belles fermes situées sur des côteaux fertiles, des eaux poissonneux et de magnifiques plages de sable. C'est pourquoi l'agriculture, la pêche et le tourisme sont les trois principales ressources qui permettent à la population de Malpèque de vivre heureuse et en bonne santé et de travailler. Ces trois secteurs réunis font penser à un tabouret à trois pattes, chacune des trois pattes ou des trois secteurs étant solidaire des deux autres.

Chaque année, le sol produit des pommes de terre en abondance, une pomme de terre de qualité, qui est expédiée un peu partout dans le monde et pour laquelle l'Île-du-Prince-Édouard est devenue célèbre. Mais nous ne cultivons pas que la pomme de terre. Si elle est la reine, nous n'en produisons pas moins d'autres denrées, tel les céréales, et nous faisons l'élevage de la vache laitière, du bœuf et du porc. Cette production secondaire revête quand même assez grande impor-

tance pour les agriculteurs de Malpèque. L'Île-du-Prince-Édouard est considérée comme le Kentucky du Canada en raison de la qualité de ses chevaux de course. Toutefois, quel que soit le produit, nous, à l'Île-du-Prince-Édouard sommes fiers de ce que nous produisons et surtout nous sommes fiers de nos travailleurs qui triment dur pour le produire.

Nous pourrions dire à propos de la pêche de Malpèque à peu près la même chose que ce que nous venons de dire de son agriculture. Malpèque est réputé pour ses homards, ses repas de homards, pour ses huîtres et pour ses énormes thons aux nageoires bleues.

Des voix: M-m-m-m-m-m-m.

M. Gass: Au cours de la saison souvent trop courte de la pêche, les hommes et les femmes travaillent inlassablement à récolter les fruits de mer pour lesquelles l'Île-du-Prince-Édouard est réputée. J'ai d'ailleurs été ravi de constater que le discours du trône avait parlé du développement futur du secteur de la pêche. Il importe que nous assurions l'essor de ce secteur si nous voulons que ceux qui en vivent maintiennent leur niveau de vie et même l'améliorent. Le Canada a besoin de sa pêche, et ce n'est qu'en la développant et en la modernisant que notre pays pourra continuer à se classer parmi les plus grands producteurs et exportateurs de produits de la mer.

J'ai déjà eu l'occasion de dire combien les gens de l'Île-du-Prince-Édouard sont fiers de la qualité supérieure de leurs produits. Cette qualité est le résultat d'un effort collectif, d'un travail acharné et honnête. Le travail ne fait pas peur aux gens qui vivent de la terre et de la mer. Ils sont fiers de ce qu'ils font et fiers de l'effort qu'ils consentent. Je regrette de dire que l'attitude à l'égard du travail s'est modifiée depuis un demi-siècle, à mesure que la science et la technique progressaient. Il fut une époque où le travail était une source de joie et de fierté pour tous les hommes et les femmes. Il est de notre devoir non seulement de stimuler l'économie en créant des emplois, mais aussi de chercher des moyens de faire naître au sein de la population un plus grand désir de travailler.

Il ne faut pas voir le travail comme un châtiment à subir ou à éviter, mais y voir plutôt une source de fierté, une possibilité d'accomplissement et de respect de soi-même quand il est bien fait. A titre de membre du comité du caucus conservateur chargé du tourisme, j'ai été frappé par la mention que l'on fait du tourisme dans le discours du trône, et je cite: «De concert avec les provinces et le secteur industriel, nous élaborerons une stratégie touristique nationale».

A l'Île-du-Prince-Édouard, le tourisme est avec l'agriculture et la pêche l'une des principales industries et l'une des principales sources de revenus; en fait c'est l'une des industries qui connaît la croissance la plus rapide actuellement. Comme je l'ai dit, la circonscription de Malpèque est dotée de magnifiques plages sablonneuses. C'est à Malpèque qu'est situé le seul parc national de l'Île-du-Prince-Édouard; ce parc, qui s'étire sur environ 21 milles le long du littoral nord de l'île, est peut-être l'attrait le plus connu de l'île et l'un des lieux favoris des touristes. Ma circonscription est également connue dans le monde entier pour être la patrie de Anne of Green Gables, cette petite fille de l'île inventée et rendue célèbre par l'auteur Lucy Maude Montgomery, qui est née dans notre île. Lucy Maude, bien connue pour ses contes mettant en vedette la petite Anne, a aussi immortalisé dans des poèmes la beauté de l'île et son amour pour ce coin de pays. Dans Island Hymn, M[lle] Montgomery exprime ses sentiments qui sont aussi ceux de nombreux habitants de l'île. Si Votre Honneur veut bien me le permettre, je vais en donner lecture:

Fair island of the sea,
We raise our song to thee,
The bright and blest;
Loyally now we stand
As brothers, hand in hand,
And sing God save the land
We love the best.
Upon our princely isle
May kindest fortune smile
In coming years;
Peace and prosperity
In all her borders be,
From every evil free,
and Weakling fears.
Prince Edward Isle, to thee
Our hearts shall faithful be,
Where'er we dwell;
Forever may we stand
As brothers, hand in hand,
And sing God save the land
We love so well.

Les touristes qui se rendent dans l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas déçus, car les insulaires s'ingénient à faire de leur province un endroit où les visiteurs peuvent se détendre et se divertir et apprendre comment mener une vie saine et simple. Durant l'été, notre industrie touristique emploie non seulement des milliers d'étudiants, mais fournit un revenu qui permettra à des nombreuses familles de subsister l'année entière. Le tourisme est de la plus haute importance pour Malpèque, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada en général.

Chose certaine, le tourisme est au Canada une entreprise de 11 milliards de dollars qui représente 5 p. 100 du produit national et emploie une personne sur dix. Une proportion de 80 p. 100 des entreprises touristiques se classent parmi les petites entreprises. Cet important secteur de l'économie a été négligé durant de trop nombreuses années par les gouvernements précédents et la situation doit changer. Le gouvernement doit également tenter de mettre au point un programme en vue de sensibiliser la poulation. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays doivent être conscients de l'importance de l'industrie touristique pour l'économie nationale. Si le tourisme doit devenir une industrie importante et florissante au Canada, il est de la plus haute importance que les Canadiens comprennent la répercussion profonde et précieuse qu'elle peut avoir sur le pays.

Les transports constituent un autre de mes principaux soucis, monsieur l'Orateur, parce que pour desservir les industries de base de l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons besoin d'un système de transport adéquat: de meilleurs traversiers, de meilleures routes et de meilleurs services ferroviaire et aérien pour relier l'île au reste du pays. Pour que les industries de l'agriculture et des pêches restent rentables, il est essentiel d'améliorer les systèmes de transport qui apportent leurs produits aux marchés. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, cela signifie de meilleurs navires, l'amélioration des installations portuaires, l'amélioration du service de traversiers et du service ferroviaire et la réorganisation du service aérien. L'industrie touristique dépend aussi beaucoup de l'efficacité des

systèmes de transport qui relient l'île au continent. Cependant, nous sommes en train de renouveler nos installations aéroportuaires, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Les travaux d'amélioration qu'on apporte présentement au système de transport vers l'Île-du-Prince-Édouard et dans l'île sont trop lents, trop limités et trop espacés dans le temps. J'espère que cette question, qui est d'une importance vitale pour l'Île-du-Prince-Édouard et ses industries, recevra l'attention qu'elle mérite dans un avenir très rapproché.

● (2150)

En ma qualité de député, je m'intéresse au sort de l'agriculteur, du pêcheur et du petit entrepreneur de ma circonscription; voilà pourquoi je m'inquiète énormément de voir sans cesse augmenter les taux d'intérêt. Ces augmentations ne font que décourager l'expansion dans la petite entreprise et dans l'industrie; je plains le commerçant endetté et aux prises avec un taux d'intérêt mobile—apparemment toujours à la hausse. Le présent gouvernement devrait tout faire en son pouvoir pour ramener les taux d'intérêt à un niveau raisonnable.

Je me suis penché, ces quelques dernières minutes, sur des questions de grand intérêt pour Malpèque et l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais prendre encore quelques minutes pour vous entretenir d'un sujet auquel j'ai toujours accordé, et j'accorderai toujours, une très haute importance; il s'agit du rôle des jeunes dans Malpèque, dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Canada en général. Les jeunes de notre pays présentent, à mon avis, un intérêt particulier. Je m'intéresse beaucoup à eux. Ils ont tellement à nous offrir; il est dommage de voir se perdre une bonne partie de cette énergie et de ce potentiel. Que dire à un jeune homme sur ses possibilités d'emploi au sortir de l'école, monsieur l'Orateur? Il m'attriste de voir nos jeunes perdre leurs illusions quand ils ne peuvent trouver de travail intéressant.

L'amertume et la frustation sont manifestes chez beaucoup de jeunes Canadiens qui, après avoir fini leurs études, ne trouvent pas d'emploi. Nous consacrons des millions de dollars à l'instruction des jeunes; or, pour beaucoup d'entre eux, la seule occasion de mettre à profit leurs connaissances consiste à remplir les formules de demande d'assurance-chômage. Il est temps que nous reconsidérions nos priorités. Nous devons accorder une aide plus importante à l'entreprise privée et à la petite entreprise, créant ainsi au milieu plus favorable à la création d'emplois.

Je me réjouis de voir que l'on propose, dans le discours du trône, l'adoption d'une loi visant à encourager la petite entreprise et l'entreprise privée et à créer un Secrétariat de l'emploi pour les jeunes. Il importe que les jeunes Canadiens aient confiance dans le processus politique et parlementaire de leur pays. Il importe que nous continuions à déployer des efforts en vue d'améliorer le climat dans lequel vivent et travaillent nos jeunes, car c'est seulement alors que nous pourrons les garder au pays et c'est seulement alors que nous pourrons pleinement participer au développement constant du Canada. Dans les années passées, l'Île-du-Prince-Édouard a éprouvé des difficultés à garder les jeunes dans la province, une fois leurs études terminées. Pour reprendre les termes exacts du discours du trône, nous devons aider les Canadiens, et particulièrement les jeunes, «à acquérir des intérêts dans le pays».

J'aimerais aborder une question qui intéresse toute la population canadienne et surtout la jeunesse. Comme j'ai travaillé pendant longtemps auprès des jeunes et que je me suis toujours soucié profondément de leur bien-être, j'estime que les autorités aussi bien fédérales que provinciales devraient établir un programme d'éducation pour renseigner les Canadiens sur les découvertes les plus récentes au sujet de la marijuana et des autres drogues et de leur nocivité. A mon sens, le manque d'information est à l'épicentre de tous les problèmes de la drogue et ce genre de programme d'éducation contribuerait, dans une large mesure, à aider la jeunesse à comprendre les problèmes que les stupéfiants peuvent leur causer.

J'aimerais parler un instant d'une autre question qui, indirectement, intéresse aussi les jeunes Canadiens. Si nous voulons que nos jeunes aient foi dans le système politique et parlementaire de notre pays, si nous voulons qu'ils respectent leurs députés nous devons commencer par montrer un peu plus de respect les uns envers les autres lorsque nous siégeons ici à la Chambre des communes pour débattre certaines questions et prendre des décisions importantes.

Je suis vraiment sidéré, monsieur l'Orateur, de voir le peu de respect que certains députés manifestent envers la Chambre. Certains d'eux ont peut-être du mal à camoufler leur rudesse et leurs mauvaises manières, mais j'aimerais qu'ils commencent à faire preuve d'un peu de politesse. Maintenant que les sessions sont télévisées dans tous le pays les Canadiens peuvent voir ce dont ils avaient seulement entendu parler dans les journaux: les coups de poing sur les pupitres, les huées, les propos grossiers. Est-ce ainsi que nous voulons inciter les jeunes à respecter les institutions que nous représentons? J'espère sincèrement qu'au cours de cette première session de la trente-et-unième Législature bon nombre de députés se donneront la peine de faire leur examen de conscience non seulement dans l'intérêt de la jeunesse canadienne, mais dans leur propre intérêt.

Comme bien d'autres l'ont dit avant moi, notre nouveau Parlement a un énorme défi à relever. Tâchons de répondre aux attentes des Canadiens. Monsieur l'Orateur, ne les décevons pas.

[*Français*]

M. Yanakis: Monsieur l'Orateur, je demanderais l'indulgence de la Chambre vu qu'il ne reste que trois ou quatre minutes. Est-ce que je pourrais signaler qu'il est dix heures et faire mon discours demain après-midi?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est d'accord.

[*Traduction*]

Si la Chambre est d'accord, je déclare qu'il est 10 heures. Le député poursuivra son discours demain.

Des voix: D'accord.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE NORD CANADIEN—LE STATUT DE PROVINCE POUR LE YUKON

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur le président, je tiens, avant d'en venir au sujet, à vous féliciter de votre nomination comme Orateur adjoint de la Chambre. En ma qualité de voisin dans la circonscription de Châteauguay, je peux vous dire que c'est un honneur pour toute la région de la vallée de Châteauguay.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'ai affirmé la semaine dernière dans une question que j'ai posée au premier ministre (M. Clark) que les directives données récemment par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) en vue de demander que le commissaire ne fasse plus partie du comité exécutif du Yukon équivalaient en pratique à accorder le statut de province au territoire sans le consentement ni du Parlement ni des électeurs du Yukon, sans parler des autres provinces de la Confédération. Il n'y a certainement aucun doute là-dessus.

La lettre de directive adressée par le ministre au commissaire et qui a entraîné sa démission lui ordonnait de demander au leader du gouvernement du territoire de former et de nommer un groupe désigné sous le nom de cabinet pour remplacer le comité exécutif. La même lettre lui disait aussi: «Vous ne ferez pas partie du cabinet ni du comité exécutif et vous ne participerez pas aux affaires quotidiennes du cabinet.» Ensuite, pour qu'il n'y ait absolument aucun malentendu, le ministre informait le commissaire qu'elle devait déménager de l'immeuble législatif. Si quelqu'un peut encore douter que le ministre ait voulu accorder en pratique le statut de province au territoire, je me contenterai de mentionner la déclaration contenue dans le communiqué de presse du ministre, et j'imagine qu'elle était aussi contenue dans la lettre, qui autorisait le président du Conseil exécutif à se désigner lui-même sous le nom de premier ministre provincial.

Quand j'ai posé la question au premier ministre la semaine dernière, il a répondu que cela l'étonnait de voir que le porte-parole de notre parti n'était pas plus enthousiaste à l'idée qu'on élargisse les procédures démocratiques au Canada. Penchons-nous un instant sur la question du gouvernement responsable. Le Yukon a-t-il un gouvernement responsable à l'heure actuelle? Dans quelle mesure en a-t-il un? Jusqu'à maintenant, le commissaire avait reçu comme directive du gouvernement précédent d'accepter les conseils du leader du parti majoritaire quant au nombre de membres de l'exécutif et, après les dernières élections territoriales, on lui avait aussi demandé de suivre les conseils du leader du parti majoritaire quant à la nomination de représentants élus au sein du comité exécutif. En outre, le comité exécutif s'occupait des questions d'importance locale et des questions intéressant les gouvernements provinciaux comme la santé, les routes, l'éducation et l'administration de la justice.

● (2200)

C'était ce comité exécutif qui s'occupait de toutes ces questions bien avant cette récente initiative du ministre. Bien qu'il ait pu consulter ses conseillers et que ceux-ci aient à leur tour pu consulter le ministère de la Justice, j'entretiens certes des doutes très sérieux quant à la légalité d'au moins une partie de l'initiative qu'a prise le ministre dans ce cas.

Le commissaire a démissionné. Elle n'a pas démissionné sur un coup de tête. Elle n'était pas une bureaucrate qui a été insultée par ces décisions du ministre. Si une blanche a le droit de s'appeler une native du Yukon, c'est bien elle. Elle compte deux ou trois générations d'ancêtres au Yukon. Elle a été et est sans aucun doute une des personnes les plus estimées du Nord.

Au moment où elle a été choisie en janvier dernier, elle était le choix unanime de tous les gens du Yukon. Soudainement, en octobre, elle a dû démissionner et elle l'a fait parce qu'elle estimait qu'il était de son devoir de démissionner, présumément dans les intérêts du Yukon et des gens du Yukon.

Il me semble que le ministre se soit placé dans une situation embarrassante. J'ai été heureux de le voir élevé au rang de ministre. J'ai cru qu'il était sympathique à la cause des indigènes. J'ai cru qu'il était ouvert et franc et ferait un excellent ministre. Pour reprendre une expression favorite du ministre du Travail (M. Alexander), il s'est fait enjôler par son collègue du Yukon, le ministre des Travaux publics (M. Nielsen), qui est un homme très astucieux et qui s'est peut-être rendu compte—c'est peut-être une des raisons, au moins—que le rapport Drury allait sortir au cours des prochaines semaines. Si on retrouve dans ce rapport certaines des déclarations que M. Drury a faites jusqu'ici, on peut certes s'attendre à y voir des recommandations au sujet du gouvernement local des Territoires du Nord-Ouest.

Le rapport Drury n'est pas destiné au Yukon mais on craint probablement dans certains milieux qu'il ne renferme des conclusions intéressantes dont les habitants du Yukon pourraient vouloir se servir. Ceux qui veulent éviter qu'une telle situation se produise veulent en fait prendre les devants. En réalité, ce faisant, ils devancent le référendum que l'on a promis aux habitants du Yukon sur la question du statut de province. Ils devancent les électeurs et font fi de leur liberté de choix.

Le référendum ne devra pas se borner à une question à laquelle on peut répondre par un simple «oui» ou «non», mais il semble qu'il n'aura même pas lieu si le ministre, grâce aux conseils de son collègue du cabinet, c'est-à-dire du ministre des Travaux publics, arrive à ses fins. Les dés auront été jetés et c'est d'ailleurs ce qui se passe. Le Yukon a maintenant reçu de fait le statut de province sans que le gouvernement ait consulté le parlement, ni les électeurs du Yukon et contrairement aux promesses du premier ministre, sans qu'il ait consulté les premiers ministres des provinces.

Il y a un certain nombre de questions qui peuvent être soulevées. Un tel changement a en effet de graves conséquences financières pour les habitants du Yukon eux-mêmes. Le Yukon reçoit à l'heure actuelle environ 23 millions de dollars par an pour ses dépenses d'exploitation, 15 millions supplémentaires pour ses dépenses d'investissement et environ 13 millions provenant de ses contribuables; ceux-ci seront probablement soumis dès l'année prochaine ou peu après à un régime d'impôt sur le revenu propre au Yukon.

● (2205)

Je voudrais seulement terminer en demandant au ministre de reconsidérer d'abord sa position en vue de permettre qu'un comité parlementaire fasse l'étude de cette modification, et de remettre ensuite à l'étude la modification au rôle de commissaire. Ce changement n'est certes pas dans l'intérêt de la population du Yukon ou du Canada.

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de sa question, car je sais qu'il est sincèrement convaincu, mais je dois lui dire que les miennes sont diamétralement opposées aux siennes, que le gouvernement précédent a déjà formulées, à savoir qu'il faut conserver le statut de colonie à la partie du pays située au nord du 60e parallèle. C'est une position que le gouvernement ne peut accepter.

Il y a également lieu de signaler qu'il parle du statut de province de fait. Je ne sais pas ce que le statut de province de fait peut être parce que cela ne fait pas partie de l'expérience canadienne, mais je voudrais lui dire que, premièrement, le Yukon n'a pas la haute main sur ses terres; deuxièmement, il n'a pas la haute main sur ses ressources; troisièmement, qu'il n'a pas de pouvoir fiscal. En fait, je disais dans les directives adressées à l'ex-commissaire que le budget devait être examiné par les élus du peuple avant de lui être présenté et transmis à Ottawa. Donc, quand le député parle de statut de province, quelle que soit sa définition, elle ne correspond pas aux faits.

Dans la lettre d'instructions envoyée au commissaire du Yukon, le gouvernement a donné au Yukon un gouvernement responsable dans la mesure permise par la loi sur le Yukon. La loi sur le Yukon stipule que le commissaire reçoit de temps à autre des directives du ministre sur la façon dont le gouvernement du jour désire qu'il s'acquitte de ses fonctions. En fait, l'ex-ministre disait presque la même chose, et je cite ses directives:

> En réponse aux demandes du territoire en vue de déléguer davantage de responsabilités au Yukon, le gouvernement fédéral se montrera aussi accommodant et souple que possible. Notre objectif est d'en arriver à un gouvernement complet et responsable au Yukon, tout en veillant à ce que les intérêts et la participation des Indiens du Yukon soient entièrement protégés.

Ce sont presque les mêmes mots que j'ai utilisés dans ma propre lettre qui dit:

> Il m'apparaît évident qu'avant de présenter des modifications à la loi sur le Yukon, il me faudra veiller à ce que des mesures soient prises pour assurer la protection des autochtones du Yukon ainsi que leur pleine et entière représentation au gouvernement.

En fait de consultations, je suis allé au Yukon, j'y ai rencontré le gouvernement territorial du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon. Et même le vendredi, la fin de semaine avant l'expédition de la lettre, j'ai téléphoné à M. Harry Allen pour lui faire part de la lettre d'instructions.

Je tiens à dire au député que des réunions ont été prévues au sujet du processus de consultation, comme je l'ai déjà dit. Je vais rencontrer le Conseil des Indiens mardi prochain, je rencontre le gouvernement du territoire du Yukon mardi prochain également dans le but d'organiser pour jeudi prochain la première réunion tripartite. Je tiens à dire au député qu'il y a déjà pleine et entière consultation. Ce que le gouvernement a fait . . .

M. Watson: Après le fait.

M. Epp: Non, pas après mais avant le fait. Si vous voulez croire que le vendredi précède le lundi, libre à vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: La lettre d'instructions a été rédigée. Cela était le premier point. Deuxièmement, nous avons dit qu'en matière d'évolution constitutionnelle, des consultations vont avoir lieu, et les réunions tripartites, comme je l'ai dit, sont en voie. Troisièmement, c'est après cela seulement qu'interviendront les modifications à la loi sur le Yukon dans le sens du gouvernement responsable. Quatrièmement, une fois en place le gouvernement responsable avec toutes les conséquences financières du statut de province, une fois étudiés le pour et le contre avec publication intégrale des résultats, et alors seulement, aura lieu un référendum sur le statut de province dans les quatre premières années d'exercice de ce gouvernement. Le plan est clair. Il est bien en place. Il n'y a qu'une seule différence entre notre conception et la leur, c'est que nous pensons que les habitants du Nord doivent bénéficier des mêmes droits démocratiques que ceux du Sud. L'ère du colonialisme est terminée.

● (2210)

L'ÉNERGIE—L'ACHAT DU PÉTROLE DU MEXIQUE

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'associer à mes collègues pour vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur adjoint. Je suis au courant du très bon travail que Votre Honneur a accompli dans le passé. Je me félicite de savoir la Chambre dans de si bonnes mains.

Mardi, j'ai posé au premier ministre (M. Clark) une question sur les marchés pétroliers que nous étions en train de conclure avec le Mexique quand nous avons été évincés du pouvoir.

M. Kempling: Vous voulez dire balancés du pouvoir.

M. McRae: Nous n'avons été qu'évincés. En janvier donc, notre ministre, accompagné de représentants de Petro-Canada et de Pemex, a rencontré son homologue mexicain puis le président mexicain, senor Lopez Portillo. Une entente à long terme de dix ans portant sur la livraison de cinq à six milliards de dollars de pétrole mexicain en échange de services et de biens canadiens d'un montant sensiblement équivalent a donc été signée. Cette entente a ensuite été portée noir sur blanc et signée par notre ministre et l'ambassadeur mexicain les 4 et 5 mai, en attendant la visite du président du Mexique prévue pour septembre, à l'occasion de laquelle la ratification officielle devait avoir lieu. Il était prévu que des entretiens auraient lieu entre Petro-Canada et Pemex pour décider des modalités d'application de cette entente. Nous comptions qu'avant l'hiver, 10,000 barils de pétrole mexicain aillaient être livrés à la côte est.

J'ai demandé au premier ministre pourquoi la visite du président du Mexique avait été différée, si elle avait été remise à plus tard ou si effectivement le marché n'avait pas échoué. Le premier ministre m'a assuré que le voyage n'avait pas été différé, mais il a négligé de me dire si le marché avait échoué ou non. Il m'a répondu que le président du Mexique se rendrait au Canada en mai de 1980. Il est incontestable qu'on a remis l'affaire à plus tard, autrement un arrangement quelconque aurait pu être ratifié plus tôt. Je me demande si l'accord sera ratifié le printemps prochain.

Je voudrais savoir ce qui a pu clocher. Le gouvernement a mal compris l'histoire du Mexique, quelles sont les opinions des Mexicains au sujet du pétrole, qui produit et vend leur pétrole et à qui ils le vendent. Nous ne devons pas oublier qu'au début des années 20, le Mexique a voulu en déclenchant une révolution écarter les sociétés pétrolières américaines. Les Mexicains ont alors fait nettement comprendre qu'ils ne voulaient pas négocier avec les multinationales, les sept sœurs, mais d'un État à l'autre. Je crois qu'on peut d'ailleurs faire un parallèle entre le cas du Mexique et celui du Venezuela, car les Vénézuéliens n'ont-ils pas refusé de conclure un accord avec notre pays pour la vente à Petro-Canada de 100,000 barils de pétrole par jour par l'intermédiaire de sa société nationale des pétroles, PetroVen, du seul fait que, pendant la campagne électorale, on craignait que le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) ne devienne premier ministre et que son gouvernement ne démantèle Petro-Canada, ce qui aurait eu pour effet d'annuler l'accord. Je crois que la plupart de ces pays se méfient de faire affaire avec un gouvernement qui n'a nullement confiance en une société pétrolière nationale.

Nous avons également eu des problèmes, je crois, quand nous avons voulu conclure un accord avec le gouvernement du Japon et la société japonaise d'exploration pétrolière qui était également en pourparlers avec le Mexique. Il me semble qu'ils nous ont devancés. Je ne peux prouver pour le moment que nous avons perdu un contrat de l'ordre de 5 ou 6 milliards de dollars, mais je suis convaincu que la décision a été retardée. Il y aura peut-être pénurie cet hiver, et nous aurons besoin de rentrées additionnelles.

● (2215)

Le fait que le gouvernement actuel ne juge pas opportun de maintenir en place la société pétrolière nationale pour qu'elle puisse conclure ce genre d'entente m'inquiète au plus haut point. Je suis préoccupé quand je vois que le gouvernement n'est pas d'avis que la société pétrolière nationale devrait être renforcée précisément dans ce but. Je crains que les autorités mexicaines et vénézuéliennes ne voient d'un drôle d'œil le genre d'institution que nous mettrons sur pied une fois les avoirs distribués. Je pense qu'ils auront des doutes à l'endroit d'un organisme fondé sur une multitude de dettes et des connaissances techniques restreintes, une fois partis les meilleurs morceaux. Si cela se produit, je crois que nous perdrons réellement ce contrat qui pourrait se traduire par du travail pendant 100,000 années-personnes pour des Canadiens compte tenu de ses retombées commerciales.

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question et aux déclarations du député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae), je voudrais d'abord signaler que j'ai toujours compris, du moins c'est ce qu'on m'a appris à l'école—que la révolution mexicaine des années vingt, à laquelle participa Pancho Villa, avait pour but de lutter contre la pauvreté et la dictature. Je n'avais pas compris qu'à l'époque les Mexicains étaient en guerre contre les sociétés pétrolières. Si les hypothèses de mon ami sont aussi solides que ses notions d'histoire, nous n'avons pas grand-chose à craindre.

Je tiens toutefois à lui préciser avec tout le respect qui lui est dû qu'un accord de coopération énergétique a été parafé par les gouvernements du Canada et du Mexique le 4 mai 1979. L'article II de l'accord prévoit la livraison d'un minimum de 10,000 barils par jour de pétrole brut à compter de 1979 ou 1980. Voilà les termes du protocole d'entente original. Des livraisons plus importantes sont prévues au cours des douze mois suivants.

En même temps, on a initialé un accord distinct de coopération industrielle et il n'est aucunement question de troc ou d'échange contre le pétrole du Mexique dans cet accord tel qu'on en parle dans l'accord de coopération énergétique ou dans le mémoire ou l'accord de coopération industrielle signé à ce moment-là.

Pendant qu'on négociait l'accord de coopération énergétique, des discussions se poursuivaient avec les personnalités mexicaines sur les détails des approvisionnements futurs en pétrole. Pemex, la société pétrolière nationale du Mexique, s'est engagée à livrer au Canada de petites quantités de pétrole à compter du second semestre de 1980, dans la mesure où sa production le lui permettrait une fois ses engagements antérieurs respectés. Or, aucun engagement avec le Japon ne figurait parmi ces engagements; aussi, les conjectures du député à cet égard sont-elles sans fondement. Les livraisons au Canada augmenteront au-delà de ce minimum selon le pétrole dont disposera le Mexique.

Nous sommes restés en rapport avec le gouvernement mexicain et avec Pemex depuis que l'accord a été paraphé. Une délégation canadienne dirigée par le sous-ministre adjoint de l'Énergie est allé à Mexico en septembre. Les entretiens ont porté sur les prévisions de la production mexicaine pour 1980, qui détermineront la date où les livraisons vont commencer. Les Mexicains ont proposé qu'il y ait une deuxième visite en décembre, quand on saura mieux à quoi s'en tenir au sujet des livraisons futures. Il n'y a donc pas lieu de croire que le marché est rompu ou abandonné, d'autant plus que c'est à la demande des Mexicains que nous aurons une rencontre pour établir quand commenceront les livraisons. J'espère que cela répond aux questions et déclarations du député.

● (2220)

L'ÉNERGIE—L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ ET EN HUILE DE CHAUFFE CET HIVER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, j'ai parlé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) du problème de l'approvisionnement en huile de chauffe et en essence en Ontario. Nous avons en effet appris que les réserves de fuel domestique sont de 18 p. 100 inférieures à ce qu'elles étaient l'an dernier à pareille date et que les réserves d'essence sont aussi tombées de 20 p. 100. Les députés se souviendront que l'an dernier, en Ontario, les réserves étaient très faibles. Nous avons en effet appris que British Petroleum ferme maintenant ses stations-service le dimanche et que Shell a aussi réduit les heures d'ouverture des siennes, ce qui évidemment signifie que les mois qui viennent nous réservent de sérieux problèmes d'approvisionnement.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est que, contrairement à leur habitude, les sociétés pétrolières se sont abstenues bien souvent de présenter des soumissions pour les contrats de gros usagers comme les commissions scolaires. En fait, dans ma région et dans le voisinage d'Algoma, un certain nombre de commissions scolaires n'ont pas reçu d'offres de fournitures du fuel domestique des sociétés pétrolières, et celles-ci n'ont pas offert aux gros usagers les remises habituelles. Lorsque j'ai soulevé cette question à la Chambre lundi, j'ai signalé au ministre que la situation actuelle est très précaire. Je pense que c'est là l'épithète même que j'ai utilisé. Je désirais qu'il nous donne en quelque sorte l'assurance que nous arriverions à passer l'hiver sans difficultés.

Je ne suis toujours pas certain que nous y arriverons. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) a admis son impuissance devant des sociétés pétrolières qui refusent de présenter leurs soumissions habituelles. Je pense que c'est une bien piètre réponse, vu les moyens dont dispose le gouvernement fédéral. Nous voilà donc encore à la merci de ces sociétés privées qui appartiennent pour la plupart à des intérêts étrangers, juste au moment où le gouvernement, s'il faut l'en croire, s'apprête à dissoudre Petro-Canada.

Il me semble que la situation ne fera qu'empirer. Une autre chose que j'ai signalée au ministre est le fait que depuis six ans le ministère de la Consommaon et des Corporations enquête sur ces sociétés pétrolières qu'il soupçonne de manipuler l'approvisionnement et les prix. Je crois savoir que le ministère publiera sous peu un rapport et qu'il est fort probable qu'il y ait des poursuites au criminel. C'est pourquoi je nourris de graves doutes quant à l'éventualité de pénurie cet hiver.

Les sociétés de pétrole nous affirment qu'il s'est produit des dérèglements dans les raffineries et que ceux-ci expliquent la baisse des approvisionnements. Nous savons également que la demande d'essence a augmenté au cours de l'été et que nombre de raffineries sont passées de la production d'huile de chauffe à la production d'essence. Mais le fait même que l'on enquête sur les façons d'agir des sociétés pétrolières quant à l'approvisionnement me porte à douter qu'il s'agisse là des véritables raisons et c'est pour cette raison que j'ai demandé au ministre à la Chambre s'il rendrait publics les rapports de l'Office national de l'énergie portant sur l'approvisionnement parce que généralement les députés et le grand public n'ont pas accès à ces rapports.

Je crois qu'il est important que nous puissions déterminer de façon satisfaisante quelles sont les raisons de cette baisse des approvisionnements. Je crois que le ministre m'a mal compris quand j'ai posé cette question; en effet, il croyait que je faisais allusion à l'enquête effectuée par la direction des coalitions du ministère de la consommation. Ce que je voulais savoir c'est s'il rendrait publics ces rapports de l'Office national de l'énergie sur les hydrocarbures.

L'autre point est que le ministre, en convenant que les approvisionnements étaient très précaires, m'a inquiété puisque tout ce qu'il disait, c'est qu'il surveillait la situation de très près et qu'il espérait que nous passerions l'hiver sans problèmes. Il me semble que cette déclaration constitue une assurance plutôt falote pour les consommateurs de l'Ontario. Voici ce que je voulais savoir du ministre: quel plan d'urgence le gouvernement a-t-il en réserve au cas où il se produirait une pénurie au cours des mois d'hiver?

● (2225)

Les députés se souviennent que le printemps dernier, avant les élections générales, nous avons adopté la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie à laquelle les conservateurs se sont malheureusement opposés. Cette loi octroyait au gouvernement fédéral des pouvoirs étendus pour assurer l'approvisionnement des régions victimes de pénurie et pour imposer le rationnement au besoin.

D'après les déclarations faites par le ministre à la Chambre et compte tenu du fait qu'on n'a pas encore désigné les membres de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, je doute que le gouvernement ait mis au point un plan d'urgence pour lui permettre de réagir rapidement à toute éventualité. La deuxième question que je pose est celle-ci: le gouvernement a-t-il préparé un plan pour faire face à une pénurie de fuel domestique, pour que les résidents de la province, surtout ceux qui restent dans les régions éloignées, ne gèlent pas dans leur maison l'hiver prochain?

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), j'aimerais dire que tous les ministériels se joignent à lui pour exprimer leur inquiétude au sujet d'un problème mondial qui ne cesse de s'aggraver, à savoir les réserves limitées d'une ressource non renouvelable que le monde dans son ensemble utilise à un rythme dépassant sa capacité de production et trop rapide pour qu'on puisse raisonnablement s'attendre qu'elle dure.

Un des grands objectifs du gouvernement actuel sera d'encourager tous les Canadiens à conserver cette ressource limitée et à s'en servir d'une façon plus réfléchie et convenable.

Au sujet des questions qu'il a posées, je dirais au député que le gouvernement a fait plusieurs démarches pour s'assurer qu'il y ait des approvisionnements suffisants d'essence et d'huile de chauffe cet hiver. Cela comprend, premièrement, une diminution des exportations de pétrole brut pour s'assurer que les raffineries canadiennes alimentées au moyen de pipe-lines soient pleinement approvisionnées, et je suis certain que le député est au courant de la réduction draconienne de nos exportations du pétrole brut; deuxièmement, le gouvernement veut faciliter l'échange de pétrole canadien de l'Ouest pour des importations supplémentaires sur la côte est qui augmenteront

les approvisionnements dans une région qui dépend du pétrole pour une grande partie de son énergie.

Pendant le quatrième trimestre, l'industrie pétrolière entend recevoir de sources canadiennes et étrangères de fortes livraisons de matières premières à raffiner et fabriquer des produits finis à l'avenant. Si ces programmes sont exécutés, nos stocks de produits de distillation pour fabriquer du combustible pour moteurs diesel et de l'huile de chauffe devraient presque atteindre le niveau souhaitable vers la fin de l'année.

Quant au premier trimestre de 1980, nous prévoyons que l'offre sera assez forte pour répondre à la demande prévue, à condition que les conditions atmosphériques soient normales, et que les stocks à la fin du trimestre seront encore à un niveau acceptable.

Le Québec et l'Ontario semblent être les provinces où des difficultés d'ordre régional risquent le plus de surgir. C'est dans le centre du Canada que la pénurie de produits pétroliers, au niveau des détaillants, s'est le plus fait sentir. Les entreprises moyennes de vente au détail, qui vendent tant au détail qu'en gros, et les détaillants d'essence et d'huile de chauffe comptent parmi les entreprises les plus durement touchées.

Les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de l'Office national de l'énergie se tiennent en contact étroit avec ces détaillants et tâchent par tous les moyens de les ravitailler régulièrement. Aussi mes collaborateurs communiquent fréquemment avec les raffineurs qui éprouvent de la difficulté à s'approvisionner en pétrole brut et en d'autres produits. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a formellement demandé aux raffineurs de traiter les revendeurs avec équité. Mes fonctionnaires, par ailleurs, restent en étroite communication avec l'industrie et les gouvernements provinciaux. Aux dernières nouvelles, la situation est «difficile mais tolérable». Nous devrons apprendre à conserver l'énergie.

Voilà qui, sauf erreur, devrait répondre à la question du député, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS À LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement en vue de présenter une motion sur une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) a déclaré lundi qu'à son avis la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qu'il doit administrer comporte de graves lacunes qui la rendent parfois inefficace et étant donné que le premier ministre (M. Clark) semble d'accord avec lui puisqu'il a répondu mardi au député d'Oshawa (M. Broadbent) que le succès des projets du gouvernement concernant le secteur privé dépend beaucoup d'une saine concurrence sur le marché, je propose, appuyé par le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de présenter à titre prioritaire les amendements de la phase II à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions comme le recommande le directeur des recherches et des enquêtes du ministère de la Consommation et des Corporations.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION DE BATEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné les déclarations publiques du ministre sur l'importance primordiale de la pêche côtière et étant donné qu'aucun navire de pêche côtière n'a été remplacé depuis juin au Québec et dans la région de l'Atlantique, et comme les pêcheurs côtiers ont désespérément besoin de ces navires s'ils veulent profiter du fait que nos eaux territoriales s'étendent maintenant à 200 milles au large, je demande à proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy):

Que la Chambre prie le gouvernement de renflouer immédiatement le budget d'aide aux navires de pêche en approuvant l'allocation de fonds nécessaires pour que la subvention soit égale à celle de l'année financière 1978-1979.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion maintenant. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE REMPLACEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION ET D'EXPÉRIENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion au sujet d'une affaire urgente.

Ma motion a trait au Programme de formation et d'expérience professionnelle de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, qui vise à faciliter l'intégration des jeunes de 15 à 24 ans à la main-d'œuvre active. Ce programme, mis en œuvre par le gouvernement libéral en mars 1978, se terminera bientôt. Je propose donc, appuyé par le député de Restigouche (M. Harquail):

Que le gouvernement avise la Chambre de ce qu'il entend faire pour remplacer le Programme de formation et d'expérience professionnelle.

M. l'Orateur: La mise en délibération à ce moment-ci d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON EN VUE DE LA CONVERSION DE LEUR SYSTÈME DE CHAUFFAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion dont l'urgence tient à la proximité du budget.

Article 43 du Règlement

Je propose, appuyé par le député de Lachine (M. Blaker):

Que les mesures législatives ou budgétaires qui seront proposées à la Chambre pour encourager la conversion des systèmes de chauffage domestiques à l'huile à des systèmes au gaz prévoient au moins la même aide financière aux propriétaires de maison dans la province de Québec qui désirent remplacer leur système de chauffage qui consomment du mazout importé par un système fabriqué au Canada et fonctionnant à l'électricité produite chez nous.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA TÉLÉVISION

DEMANDE D'UN DÉBAT D'URGENCE SUR LE CONTENU CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi invoquer les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une affaire importante et urgente.

Dans le rapport annuel qu'il a publié cet été pendant l'intersession, le président de Radio-Canada indiquait que 75 p. 100 des émissions que regardent les téléspectateurs anglophones adultes sont diffusées par des chaînes étrangères, cette proportion atteignant 83 p. 100 chez les enfants anglophones, 48 p. 100 chez les téléspectateurs francophones adultes et 56 p. 100 chez les enfants francophones.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Si le député a une motion à proposer,qu'il le fasse.

M. Waddell: Je propose donc, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre tienne sans plus tarder un débat d'urgence sur le contenu des émissions diffusées par les chaînes canadiennes.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit mise en discussion maintenant?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LES PORTS

LES DROITS DE QUAIAGE SUR LES GRAINS ET LES PRODUITS CÉRÉALIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question très urgente.

La hausse des droits de quaiage annoncée par le Conseil des port nationaux pour les ports de la côte est a fait plus que doubler le tarif pour les grains et les produits céréaliers dans le port de Halifax-Dartmouth, ce qui affaiblira la position concurrentielle du port et nuira aux producteurs et aux expéditeurs. Je propose donc, avec l'appui du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre charge le ministre des Transports d'ordonner au Conseil des ports nationaux de remettre à l'étude la hausse des droits de quaiage pour les grains et les produits céréaliers de manière à en réduire les effets préjudiciables.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député de Halifax-Ouest. La Chambre consent-elle unanimement à la mettre aux voix?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1110)

LE TRANSPORT AÉRIEN

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REVENIR SUR SA DÉCISION DE RÉDUIRE LE NOMBRE DES EMPLOYÉS D'ENTRETIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que la décision du Conseil du Trésor de réduire le nombre des employés occasionnels aux aéroports canadiens, et l'ordre récent de réduire encore davantage les frais d'exploitation dans la région de l'Atlantique, ce qui force cet automne les aéroports à fermer des pistes lorsqu'il neige ou qu'il fait mauvais, ont poussé certains directeurs d'aéroport à se plaindre ouvertement que la sécurité des passagers était mise en péril; étant donné, en outre, qu'ayant décidé depuis un mois de se passer des opérateurs radio à cause d'un différend de travail, Transports Canada a ordonné de laisser l'éclairage d'approche et d'atterrissage à certains aéroports de l'Atlantique au même niveau d'intensité beau temps, mauvais temps, ce qui a amené des pilotes à se plaindre d'un éclairage éblouissant par beau temps et trop faible par mauvais temps; et étant donné enfin, que les services radio de certains aéroports rapportent des sommes considérables qui ne figurent pas dans les comptes des atterrissages, par exemple les 3.6 millions de dollars que trois lignes aériennes des États-Unis doivent au gouvernement fédéral pour des services radio dans la région de l'Atlantique, je propose, avec l'appui du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)

Que le gouvernement annule l'ordre qu'il a donné de réduire le nombre de préposés à l'entretien et d'employés occasionnels aux aéroports de la région de l'Atlantique, et accorde la reconnaissance aux opérateurs radio, de façon à assurer la sécurité des passagers des transports aériens.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

LE DROIT D'AUTEUR

ON DEMANDE QUE L'ADMINISTRATION SOIT TRANSFÉRÉE AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que la loi qui protège les auteurs est déjà vieille de plus d'un demi-siècle, je demande, appuyé par l'honorable député de York-Ouest (M. Fleming):

Que la juridiction des droits d'auteur soit immédiatement transférée du ministre de la Consommation et des Corporations au secrétariat d'État, lequel est certainement le mieux habilité à entreprendre, dans les meilleurs délais, la révision la plus importante pour la sauvegarde de la culture canadienne, c'est-à-dire, celle de la loi sur les droits d'auteur.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION DE BATEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le gouvernement a fait connaître son intention de renforcer les chantiers de construction maritime du Canada et d'encourager l'entreprise privée; que certaines mesures gouvernementales ont eu pour effet de bloquer la subvention de 35 p. 100 offerte depuis nombre d'années aux pêcheurs qui achètent de nouveaux bateaux; que, dans ma propre province du Manitoba qui, l'an dernier, a reçu $290,000 et cette année seulement $20,000, le ministre des Pêches et des Océans a reçu les demandes de 90 pêcheurs pour plus de $130,000 en subventions, et que ce blocage a empêché les pêcheurs d'améliorer leurs bateaux et forcé les chantiers de construction maritime du Manitoba à licencier des travailleurs, ce qui leur fera perdre vraisemblablement des centaines de milliers de dollars cette année, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre charge le ministre des Pêches et des Océans de mettre fin immédiatement au blocage du programme de subventions et d'examiner les demandes reçues jusqu'à présent.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre à la Chambre il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LES DROITS DE PILOTAGE DANS LES EAUX DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion d'urgence.

Comme la Chambre a accepté la motion du député de Halifax-Ouest (M. Crosby) sur les droits de quai, je propose, appuyé par le député de York-Sud-Weston (M[me] Appolloni):

Que le ministre des Transports fasse, par la même occasion, réexaminer les directives de son ministère à l'Administration de pilotage de l'Atlantique en vue de hausser sensiblement les droits de pilotage dans les eaux de l'Atlantique.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit mise en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PROJET DE LA FOOTHILLS—LE CONTEXTE DES DISCUSSIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au premier ministre. Je veux revenir à la question du pipe-line de Foothills, question que le premier ministre ne tient probablement pas à pousser plus loin. J'aimerais lui dire que nous reviendrons à la charge sur cette question tant que nous pourrons pour que les Américains puissent au moins savoir quelle est la position de la Chambre des communes sur ce projet d'acheminement du pétrole par voie de terre.

La question que je pose au premier ministre est la suivante—du reste, je n'ai cessé de la poser pendant toute la semaine . . .

● (1115)

Des voix: Oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Le premier ministre a déclaré s'être entretenu avec des représentants américains favorables au projet de Foothills. Hier, il a débité une liste de réunions ayant eu lieu entre représentants parmi lesquels pas un ministre canadien ne figurait.

Des voix: Quelle honte!

M. Munro (Hamilton-Est): Où ces réunions ont-elles eu lieu? Portaient-elles directement sur la question du pipe-line? Qu'y a-t-on dit? Certains ministres canadiens y ont-ils assisté pour y défendre la position du Canada sur le projet d'acheminement par voie de terre et si oui, qui étaient-ils?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas bien quelle était l'habitude de l'ancien gouvernement, mais ce que je sais, c'est que les représentants officiels du pays, y compris notre ambassadeur aux États-Unis, suivent les instructions des ministres. Les ministres ont donné des instructions précises aux représentants canadiens qui les ont exécutées et qui ont clairement fait savoir aux États-Unis que le gouvernement canadien était en faveur du projet Foothills. Nos représentants ont en outre exprimé l'inquiétude du gouvernement au sujet des risques de marée noire que le trafic de pétroliers faisait courir à la côte Ouest.

M. Munro (Hamilton-Est): Je déduis de cette réponse qu'aucun ministre n'était présent. Peut-être le premier ministre serait-il bien avisé de prendre connaissance des déclarations qu'a faites mercredi au Sénat son ministre de l'Industrie et du Commerce.

Ma prochaine question s'adresse également au premier ministre. Comme il le sait, mon collègue, le député de Cape Breton Highlands-Canso a fait consigner hier au compte rendu une déclaration émanant du Département de l'Intérieur américain selon laquelle le nouveau gouvernement du Canada, après avoir été invité à exprimer sa préférence, n'avait pas encore fait parvenir de réponse officielle aux États-Unis à la fin du mois d'août. Cette déclaration américaine faisait partie d'un rapport daté du 7 juillet 1978 et rendu public le mois suivant.

Le premier ministre pourrait il dire à la Chambre quand ses ministres ont fait clairement connaître la position du nouveau gouvernement cet été? Cette position n'était de toute évidence ni claire ni officielle puisque le Département de l'Intérieur—principal coordonnateur du projet du pipe-line aux États-Unis—n'en avait rien su.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore le hansard ici. Si ma mémoire est bonne, le député de Cape Breton Highlands-Canso n'a cité que partiellement la déclaration en négligeant de dire que les États-Unis avaient demandé au Canada de faire connaître sa position avant le 28 septembre. Nous avons répondu à cette requête en leur adressant une note datée du 28 septembre.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait très utile aux députés et à l'ensemble des Canadiens de savoir précisément ce que le gouvernement a dit aux autorités américaines en arrêtant la date finale de présentation des soumissions dans la note du 28 septembre dont le premier ministre vient de parler.

Le gouvernement a-t-il clairement exprimé sa préférence pour le tracé terrestre de la Foothills et dans ce cas . . . je vois que le premier ministre s'apprête à me répondre. J'espère que la note est une autre indication de l'honnêteté du gouvernement. Le premier ministre a-t-il employé des termes aussi forts que ceux utilisés par l'ancien gouvernement dans sa note, pour exprimer la préférence de son gouvernement pour le projet de la Foothills? Pourrait-il déposer cette note pour que nous puissions constater qu'il a fait connaître sa position de façon aussi ferme que l'ancien gouvernement en avril dernier?

M. Clark: Je puis dire avec beaucoup de satisfaction et de soulagement qu'il a été beaucoup plus aisé de faire comprendre notre position aux autorités américaines et aux représentants de la Foothills que ce ne l'est de faire comprendre un simple message au député d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il n'a pas été nécessaire de répéter la même chose aux Américains cinq fois par semaine. Quant à la note à laquelle l'ancien ministre a fait allusion, elle a été rendue publique. Je n'en ai pas un exemplaire sous la main. Je suis certain que si le député demande à ses services de recherche, ils arriveront bien à trouver un exemplaire de cette note. De toute façon, je promets dès maintenant de la déposer sur le Bureau de la Chambre dès que l'on m'en aura rapporté une copie. J'ai tout simplement oublié de l'apporter ici.

● (1120)

M. Munro (Hamilton-Est): Dites bien ce que vous voulez au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. l'Orateur: Le député de Windsor-Ouest a la parole pour une question supplémentaire.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre puisque le ministre des Finances est absent. Hier, celui-ci a annoncé que le gouvernement relevait les taux d'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

Une voix: Ce n'est pas une question supplémentaire.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT RÉORIENTE SA POLITIQUE CONCERNANT LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. A la conférrence de presse qu'il a donnée ce matin, il a déclaré que si le gouverneur de la Banque du Canada recommandait une nouvelle hausse des taux d'intérêt, le gouvernement suivrait probablement ses conseils; étant donné que l'augmentation du coût de la vie qui est de 9.6 p. 100 à l'heure actuelle dépasse déjà l'indice d'augmentation des salaires qui n'est que de 7.5 p. 100 et qu'une nouvelle hausse des taux d'intérêt accentuerait la poussée inflationniste et empoisonnerait davantage l'existence de ceux qui essaient de s'en tirer avec un salaire insuffisant, j'aimerais que le premier ministre dise ce que la Chambre peut faire pour persuader le gouvernement de changer son fusil d'épaule et d'abandonner cette attitude idiote qui consiste à relever les taux d'intérêt alors qu'il faudrait les réduire?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si la Chambre connaît une solution pratique qui serait préférable à la politique recommandée par le gouverneur de la Banque du Canada et le gouvernement, elle n'a qu'à la faire connaître au comité permanent auquel nous avons convenu de soumettre la question du taux d'intérêt et où iront témoigner le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada.

M. Chrétien: Il dit qu'il ne peut pas témoigner. Il a peur.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, cette réponse me pousse à rappeler au premier ministre les propositions que notre parti et plus particulièrement notre chef, le député d'Oshawa, ont faites.

Je poserai donc ma question autrement. Étant donné que le premier ministre, qui a déclaré hier à la Chambre que le gouvernement considère l'inflation comme l'ennemi numéro un, a dit «non» aux subventions sur les aliments essentiels, qu'il a dit «non» à la proposition visant l'institution d'une commission d'examen des prix dotée du pouvoir de réduire les hausses de prix injustifiées et qu'au chapitre des dépenses du gouvernement, il n'a proposé que des restrictions qui auront pour effet d'accroître le chômage et d'envenimer les choses, quand le premier ministre prendra-t-il l'ennemi numéro un au sérieux et fera-t-il quelque chose pour modérer la hausse du coût de la vie?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous fournissons la preuve que nous prenons le problème fort au sérieux chaque fois que nous exprimons notre détermination de mettre en œuvre des programmes visant à réduire le poids des dépenses gouvernementales sur l'économie du pays, ce qui contribuera à rétablir le sentiment que le Canada a un gouvernement qui est prêt à prendre des décisions courageuses plutôt que de s'en tenir à des décisions non compromettantes.

Je ne m'étonne pas de voir que le député ne souscrit pas particulièrement à cette politique, car je sais que ses collègues et les députés de l'opposition officielle condamnent pratiquement toute initiative que nous prenons pour normaliser les dépenses gouvernementales et, partant, pour juguler l'inflation.

M. Breau: C'est faux!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser à propos du fait que ce ne sont pas seulement les travailleurs et leurs familles qui ont du mal à joindre les deux bouts en raison de la hausse du coût de la vie, mais aussi nos pensionnés.

Ma question est la suivante: étant donné que l'indexation des prestations de la sécurité de la vieillesse et d'autres prestations de retraite est toujours calculée, dans le régime en vigueur actuellement, de cinq à huit mois en retard et, de ce fait, ne suit pas l'augmentation réelle du coût de la vie des retraités, le gouvernement révisera-t-il la formule d'indexation? Envisage-t-il d'établir un indice spécial du coût de la vie pour les pensionnés, pour que ceux-ci ne soient plus forcés de tirer de l'arrière comme c'est le cas actuellement?

• (1125)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà annoncé notre intention dans le discours du trône d'entreprendre précisément le genre d'étude auquel fait allusion le député, voire même une étude encore plus complète, sur les revenus de retraite des Canadiens.

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA—LE COÛT AUX CONTRIBUABLES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais encore une fois poser ma question au premier ministre en l'absence du ministre des Finances. Hier, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement augmentait le taux d'intérêt versé sur les obligations d'épargne du Canada afin de stimuler leur vente compte tenu de la hausse générale des taux d'intérêt, hausse que le gouvernement donne l'impression d'appuyer.

Peut-il nous dire combien d'argent cette augmentation du taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada va coûter aux contribuables canadiens qui doivent déjà payer le coût initial que ces emprunts représentent pour le gouvernement, à cause de sa politique en matière de taux d'intérêt?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je me permets de répondre à la question du député. Je pourrai lui communiquer un chiffre précis lundi prochain quant au coût que devrait représenter la hausse du taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada. Je tiens par ailleurs à signaler au député que les bénéficiaires de cet intérêt sont naturellement des Canadiens.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Pourra-t-il nous dire également lorsqu'il nous donnera sa réponse lundi prochain de quel montant la hausse des taux d'intérêt survenue depuis l'élection du nouveau gouvernement, accroîtra le déficit et les dépenses de l'État en général, deux secteurs où le gouvernement avait précisément annoncé des réductions?

Compte tenu du fait que ces hausses du taux d'intérêt vont de toute évidence augmenter le déficit et les dépenses publiques, peut-il nous dire comment il est possible de concilier cela avec les propos qu'a tenus hier et aujourd'hui le premier ministre, en soutenant qu'il considérait l'inflation comme l'ennemi numéro un et qu'il la combattrait en réduisant les dépenses gouvernementales, ce qui constitue une contradiction manifeste?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je me permets de répondre encore une fois à la question du député; je suis certain qu'il se rend enfin compte du terrible héritage légué à la nation par le gouvernement précédent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: . . . héritage qu'il faut maintenant transformer en une dette permanente, ce qui entraîne les taux d'intérêt dont parle le député.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ABANDON DU PROJET DE PRIVATISATION

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le taux d'intérêt hypothécaire a maintenant atteint 14 p. 100 au Canada et, comme le premier ministre le sait fort bien, l'industrie du logement est dans le marasme, les mises en chantier sont en baisse de 13 p. 100, les ventes de maisons déclinent et 30,000 travailleurs de la construction sont en chômage. Compte tenu de ces chiffres, le premier ministre est-il disposé à venir immédiatement en aide au marché du logement du Canada et, plus précisément, est-il disposé à renoncer à tout projet de privatisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin que cette société s'attaque tout de suite à la crise du logement au lieu de passer les trois ou quatre prochaines semaines à se demander si elle continuera encore à exister?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler au député que c'est précisément pour cette raison que nous comptons donner suite, le plus rapidement possible, à notre projet de crédit d'impôt.

J'ose espérer que le député usera de l'influence qu'il possède au sein de son parti pour convaincre les députés traditionnalistes, qui seront peut-être tentés de faire obstruction aux projets de loi budgétaires qui doivent être adoptés et de retarder ainsi l'étude par le Parlement du projet de crédit d'impôt, de ne pas faire une telle obstruction. J'ose espérer que le député les incitera plutôt à nous aider à disposer, dans les plus brefs délais, des bills qui sont restés en suspens à la fin de la dernière session afin que nous puissions enfin nous mettre à la tâche pour aider l'industrie du logement.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le premier ministre usera de son influence pour inciter les députés traditionnalistes de son parti à renoncer à présenter des idées dépassées sur la privatisation de sociétés nationales qui servent l'intérêt public?

En outre, voudrait-il examiner son propre programme de crédit hypothécaire et reconnaître qu'il ne permettra en aucune façon de stimuler le marché du logement, qu'il ne profitera qu'à 30 p. 100 de la population et qu'en fait, il n'aidera personne à acheter un logement?

● (1130)

Le premier ministre nous assurera-t-il que le gouvernement renoncera à la privatisation de la SCHL et prendra-t-il immédiatement des mesures pour réduire le taux d'intérêt hypothécaire et aider les Canadiens qui ont vraiment besoin d'acheter une maison?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne devrais peut-être pas me mêler des affaires du parti libéral, mais je ne peux laisser passer cette occasion de souhaiter au député qu'il réussisse à influencer les députés de son parti autant que j'ai réussi à influencer ceux du mien.

[M. Stevens.]

LA BANQUE DU CANADA

LES CANDIDATS AU POSTE DE GOUVERNEUR

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de ses opinions sur le gouvernement ouvert, le premier ministre dira-t-il à la Chambre s'il est vrai que l'ancien député de Don Valley, qui est maintenant un de ses conseillers, est l'un des candidats au poste de gouverneur de la Banque du Canada?

M. Chrétien: Favoritisme.

M. Johnston: Étant donné le rôle que M. Gillies joue dans l'élaboration de la politique économique et étant donné les intéressantes théories qu'il a fait valoir aux réunions du comité des finances l'an dernier, le premier ministre ne croit-il pas que le député devrait aussi témoigner devant le comité permanent des finances qui étudiera la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on n'envisage absolument pas de nommer M. Gillies à ce poste. D'ailleurs, le gouvernement n'a arrêté aucune décision quant à la liste de candidats qu'il est susceptible de retenir en vue de la nomination d'un successeur au gouverneur de la Banque du Canada à l'expiration . . .

M. Foster: Le gouverneur de la Banque du Canada a-t-il démissionné?

M. Clark: Si vous voulez bien écouter le reste de la réponse—à l'expiration, dis-je, du mandat de l'actuel gouverneur au début de l'année prochaine, ou même s'il serait d'un intérêt réciproque que l'actuel gouverneur continue d'occuper ses fonctions.

Quant à la deuxième partie de la question, le gouvernement a effectivement l'intention de modifier la pratique de l'ancien gouvernement consistant à cacher les anciens fonctionnaires du bureau du Conseil privé et du bureau du premier ministre. Ainsi que le député doit le savoir, l'ancien gouvernement avait pour pratique de refuser au Parlement la possibilité d'interroger le sous-ministre en charge du Conseil privé ou celui en charge du bureau du premier ministre.

M. Gillies n'a pas le statut de sous-ministre et nous allons devoir vérifier si sa comparution devant un comité créerait un précédent. Je vais me pencher sur ce problème. J'ai cependant l'impression qu'il ne sera probablement ni possible ni utile de faire comparaître M. Gillies devant ce comité, bien que je partage le respect du député pour ses opinions.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Au cours des audiences qui ont eu lieu l'année dernière sur la politique monétaire et notamment sur les taux d'intérêt, le ministre des Finances, qui est absent aujourd'hui, a avoué ne pas être un spécialiste de la question, mais bien, en fait, un profane. Cela n'était toutefois pas le cas de M. Gillies, qui a exprimé des vues professionnelles en sa qualité d'économiste et aussi en tant que député de l'opposition.

Étant donné le rôle bien spécial que ce dernier joue actuellement, il importe, à mon sens, qu'il témoigne au comité et ma question est donc la suivante: le premier ministre l'encouragera-t-il à témoigner si le comité l'y invite?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député semble poser maintenant une question tout à fait différente. Il demandait tout d'abord que M. Gillies comparaisse en sa qualité de conseiller principal à mon cabinet et il demande maintenant que M. Gillies comparaisse vu qu'il est économiste par profession. La décision d'inviter M. Gillies est évidemment théorique jusqu'à ce que le comité permanent lui lance effectivement une invitation.

M. Kaplan: C'est vous qui dirigez le comité.

M. Clark: S'il est invité à témoigner, nous devrons envisager les conséquences que cela pourrait avoir sur votre régime de gouvernement en vertu duquel ce sont les ministres et les sous-ministres qui témoignent. Nous devrons en outre déterminer si M. Gillies, vu le poste qu'il occupe actuellement, a la liberté qu'il possédait jadis de témoigner à titre d'économiste professionnel.

M. Munro (Hamilton-Est): Autrement dit, non.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE COMPLEXE GUY FAVREAU

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je félicite le ministre de sa nomination et lui souhaite le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

[*Français*]

Ma question est la suivante. Depuis que son gouvernement a mordu la poussière dans sa tentative d'amener la General Motors à Montréal, le ministre a-t-il reçu des instances de son collègue le ministre des Approvisionnements et des Services pour que les travaux recommencent immédiatement à la Place Guy Favreau? Sinon, donnera-t-il lui-même l'ordre de recommencer les travaux immédiatement à cet important projet instamment demandé par la population de Montréal, les autorités de la ville de Montréal, la Chambre de commerce de Montréal et tous les travailleurs de la construction qui sont en chômage dans la région de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses vœux. En réponse à sa question, je peux dire qu'une étude est actuellement en cours quant à la faisabilité économique du complexe Favreau, à Montréal, dont le député et ses collègues ont promis la réalisation de façon intermittente depuis 1972, sans n'avoir jamais effectué d'étude de rentabilité avant de mettre le projet en chantier. Je prévois que les conclusions de cette étude actuellement en cours me seront remises d'ici la fin de novembre. Nous étudierons alors la question et une décision sera prise quant à la poursuite du projet.

[*Français*]

M. Ouellet: Est-ce que cette étude dont il fait état est celle commandée à l'ingénieur conservateur Dupras, premier récipiendaire des largesses de patronage de son collègue?

* * *

[*Traduction*]

LES CHANTIERS NAVALS

LE MAINTIEN DES SUBVENTIONS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie.

Étant donné l'importance d'avoir au Canada un solide secteur de la construction et de la réparation de bateaux et de conserver les 45,000 emplois de nos chantiers navals, et compte tenu du fait que l'actuelle subvention à la construction navale de 20 p. 100 s'est révélée un moyen efficace de ramener les prix canadiens à un niveau qui les rend concurrentiels avec ceux des chantiers navals étrangers, et que cette subvention arrive à échéance le 31 décembre 1979, j'aimerais demander au premier ministre s'il prendra les mesures nécessaires pour reconduire cette subvention de 20 p. 100. Je lui demande aussi si le gouvernement donnera suite aux nombreuses autres recommandations du groupe consultatif sur l'industrie canadienne de la construction et de la réparation de bateaux, que le gouvernement a approuvées en février dernier.

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, les crédits au développement économique sont en baisse et toutes les ressources affectées à notre ministère pour financer des programmes comme le programme de subvention à la construction navale font actuellement l'objet d'une révision. Nous avons accordé une subvention à la construction navale en réponse à trois demandes provenant de la Nouvelle-Écosse.

Dans sa version actuelle, le programme expire le 31 décembre 1979 et la subvention sera ramenée à 9 p. 100. Toute cette question, qui fait l'objet d'un examen approfondi au sein du ministère, sera soumise au cabinet dans un rapport. Quand le cabinet se sera prononcé sur l'allocation de ce genre de ressources, je pourrai répondre plus précisément.

M. Breau: Quel cabinet?

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RENVOI DE L'AFFAIRE AU COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, pourriez-vous rétablir l'ordre?

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, il a déclaré que si n'importe qui en dehors des rangs de l'opposition à la Chambre jugeait que ces consultations ministérielles sans précédent n'étaient pas appropriées, il autoriserait une enquête approfondie complète sur «l'affaire du camionnage».

Hier un ancien juge très éminent de la Cour suprême du Canada, le juge Wishart Spence, a déclaré:

A mon avis, toute consultation devrait porter sur la légalité des poursuites et sur rien d'autre. Il est possible, par exemple, qu'un membre du cabinet soit particulièrement versé dans un domaine donné de la loi, auquel cas on pourrait le consulter.

Étant donné que le ministre des Transports n'est pas avocat et étant donné les propos qu'il a tenus à l'extérieur de la Chambre mercredi . . .

● (1140)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra qu'il a déjà fait un trop long préambule. Je pense qu'il ferait mieux de poser sa question.

M. Robinson (Burnaby): Compte tenu de la déclaration du juge Spence et de celles du ministre des Transports, le très honorable premier ministre est-il d'accord, puisqu'il veut que le gouvernement opère au grand jour, pour déposer les documents dont s'est servi le ministre des Transports pour se préparer à la réunion de vendredi et, deuxièmement, le très honorable premier ministre accepte-t-il de renvoyer toute cette question au comité permanent de la justice et des questions juridiques pour qu'il mène une enquête approfondie et présente ses conclusions à la Chambre et, dans la négative, pourquoi pas?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'admire la persévérance du député. Lorsque la question a été soulevée à la Chambre d'abord par le député, quelques minutes après la fin de la réunion, et ensuite, en réponse aux questions du député de Notre-Dame-de-Grâce, je me suis engagé à examiner la loi et les précédents au sujet de l'opportunité de cette réunion.

Comme j'en ai informé la Chambre des communes, les juristes de la Couronne ont été catégoriques: le procureur général du Canada n'a rien fait qui soit illégal ou contraire à une loi quelconque ou aux précédents en demandant conseil.

M. Breau: Et la moralité?

M. Clark: L'intérêt que manifeste le député pour la moralité et l'opportunité de certaines actions est tout à fait nouveau de la part des gens de son parti. Le procureur général du Canada a rencontré ses collègues sans que cela ne pose le moindre problème pour ce qui est de l'opportunité, de la moralité, des précédents et des lois.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DONNÉES FISCALES À JONQUIÈRE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND DONNER SUITE AU PROJET

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Contrairement à l'attente générale et en dépit d'un montant de 3,500,000 dollars qui est prévu au budget du ministre des Travaux publics pour l'année 1979-1980, dans le but de continuer les travaux de construction d'un Centre de données fiscales à Jonquière, l'honorable président du Conseil du Trésor a annoncé le 27 juillet un retard pour une période de temps indéterminée, même s'il s'agit d'un projet susceptible de créer plus de 1,000 emplois, temporaires et permanents, dans une région où le taux de chômage réel est l'un des plus élevés au Canada. L'honorable ministre peut-il indiquer à la population de ma région, pour laquelle ce projet est absolument vital, s'il entend donner suite, dans les prochains jours, aux vigoureuses représentations qui lui ont été soumises, premièrement, à Ottawa, le ou vers le 18 septembre 1979, sous forme d'une requête contenant 22,000 signatures; deuxièmement, à Ottawa, à la même date, sous forme d'un mémoire important présenté par la municipalité de Jonquière; troisièmement, par un mémoire personnel du 9 août 1979, et enfin, par une rencontre personnelle qu'il a eue avec les représentants de la ville de Jonquière à Ottawa le 3 octobre dernier?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Jonquière de m'avoir donné préavis de sa question. Je tiens à lui assurer que nous n'avons pas décidé à la légère de faire faire marche arrière au programme de décentralisation; nous n'avons pris nos décisions qu'après avoir examiné à fond les dispositions prises par l'ancien gouvernement pour chaque déménagement.

Pour ce qui est de l'établissement d'un centre de données fiscales à Jonquière, je tiens à confirmer que le maire Dufort est venu me voir avec trois de ses adjoints. La réunion a été très fructueuse et je me suis engagé à envoyer un représentant de mon bureau à Jonquière pour voir sur place quelles sont les conséquences de cette situation pour le gouvernement fédéral le gouvernement municipal, car ne l'oublions pas, ce projet a été seulement différé et non pas annulé.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI LE COÛT TOTAL DU PROJET D'UN SERVICE DE TRAINS DE BANLIEUE À MONTRÉAL SERA ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, en l'absence du ministre des Transports, et en l'absence permanente du sénateur négociateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'aimerais lui demander s'il entend respecter l'engagement formel du précédent gouvernement à l'effet de financer la totalité des coûts de capitalisation requis pour l'établissement d'un service de trains de banlieue dans la région de Montréal, et dans l'affirmative, quel est l'état des négociations avec le gouvernement du Québec?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question que je dois discuter avec le ministre des Transports, parce que je n'ai pas les détails ici aujourd'hui.

M. Loiselle: Monsieur le président, étant donné qu'il y a des rumeurs de négociations, est-ce que le très honorable premier ministre peut prier le ministre des Transports de demander au CN de geler toute augmentation des tarifs ou d'y surseoir d'ici la fin des négociations avec le Québec?

M. Clark: Oui, monsieur l'Orateur, je peux en discuter.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES FEMMES

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On a laissé entendre, dans la Fonction publique, qu'il y avait 2,000 postes à pourvoir dans son bureau; les candidats seront soumis par le Bureau des ressources humaines à une procédure sévère de sélection.

Étant donné qu'il a traité hier devant la Chambre du 50e anniversaire de «l'affaire-personnes,» c'est-à-dire de la décision rendue par le Conseil privé de la Grande-Bretagne déclarant que les femmes étaient en fait des «personnes», et qu'il a profité de l'occasion pour déplorer l'inégalité économique des femmes, j'aimerais qu'il dise à la Chambre combien de ces 2,000 postes seront confiés à des femmes.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le plus grand nombre possible. J'ajouterais, et je le reconnais en toute franchise, comme je l'ai déjà affirmé à mes collègues, que jusqu'ici, le gouvernement précédent et le nôtre ne se sont pas suffisamment occupés des femmes.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): J'ai une question supplémentaire. Compte tenu du fait que dans le passé, seulement 13 p. 100 du total de ces postes étaient confiés à des femmes, le premier ministre peut-il nous assurer qu'à l'avenir, cette proportion sera plus élevée?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait mon intention. En plus des considérations de compétence c'est évidemment un des facteurs qui nous a poussé non seulement à déterminer le nombre des femmes à l'emploi de la Fonction publique, mais également le nombre de celles qui se sont distinguées à ce service.

Je me réjouis de la nomination d'une personne au talent exceptionnel au poste de sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et de l'acceptation par Mme Jean Wadds du poste de haut-commissaire de la Grande-Bretagne.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT MARITIME DU PÉTROLE LE LONG DE LA CÔTE OUEST—LES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES ÉCOLOGIQUES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Vu que l'administration antérieure et le gouvernement actuel se sont tourné les pouces pendant que le nombre des pétroliers qui circulent le long de la côte de la Colombie-Britannique atteignait les niveaux les plus élevés et les plus dangereux de l'histoire du Canada et vu que l'Office national de l'énergie a déclaré hier qu'il ne pouvait pas évaluer les conséquences qu'aurait l'augmentation du transport maritime que l'on envisage pour acheminer le pétrole brut de l'Alaska, le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures précises son gouvernement compte prendre pour remédier à la situation grave et dangereuse causée par les nombreux pétroliers qui croisent le long de la côte de la Colombie-Britannique?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): La question du député tient au fait que l'Office national de l'énergie a déclaré ne pas être compétent pour étudier les répercussions qu'aurait sur l'environnement ce tronçon du pipe-line à l'extérieur du Canada.

Je tiens à dire à la Chambre par votre entremise monsieur l'Orateur, que le gouvernement du Canada n'approuverait certainement pas la construction d'un pipe-line qui, étant assujetti à des organismes canadiens de contrôle aurait sur le plan écologique des répercussions qui seraient contraires à l'intérêt public, avant qu'on ait procédé à toutes les études écologiques nécessaires.

ON DEMANDE QU'UN GROUPE DE TRAVAIL PROCÈDE À UNE ÉTUDE

M. Jim Fulton (Skeena): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Vu la façon dont le gouvernement précédent a saboté l'enquête sur le port pétrolier de Thompson et que le Congrès des États-Unis essaie d'imposer au Canada la politique qu'il devrait suivre relativement au transport du pétrole et comme l'Office national de l'énergie ne peut présenter d'instances politiques ou diplomatiques à la Chambre des communes ou au gouvernement des États-Unis, le premier ministre nous assurera-t-il dès maintenant qu'il va charger un groupe de travail d'étudier les conséquences que la circulation des pétroliers pourra avoir sur le milieu marin et de soumettre ses conclusions à la Chambre avant la visite du président Carter au Canada, le mois prochain?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, le député me demande de charger aujourd'hui même un groupe de travail d'étudier toutes les conséquences que pourra avoir la circulation des pétroliers au large de la côte ouest sur le milieu marin et de soumettre ses conclusions à la Chambre avant la visite du président des États-Unis. Je doute fort qu'on puisse faire un tel travail aussi rapidement.

Ce que le ministre de l'Environnement s'est efforcé de faire comprendre c'est que même si l'Office national de l'énergie juge ne pas avoir compétence dans ce domaine, le gouvernement s'est maintenant engagé clairement, par l'entremise du ministre de l'Environnement, à faire faire toutes les études écologiques nécessaires pour évaluer les répercussions de toute activité se déroulant le long de la côte ouest du Canada à l'égard de laquelle le gouvernement canadien possède un pouvoir de réglementation et d'approbation quelconque.

● (1150)

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTUDE DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU PRINCIPE DU MÉRITE—L'APPLICATION DES CRITÈRES DU RAPPORT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Le rapport D'Avignon consacré à la gestion du personnel et au principe du mérite a exposé clairement les critères suivant lesquels les fonctionnaires peuvent être révoqués. Cependant, le commissaire des pénitenciers a fait appel à un autre critère qu'il appelle celui de l'ordre inverse de mérite, d'après lequel meilleur on est et plus tôt on est révoqué. Cela est bien de nature à rassurer l'administrateur régional de pénitenciers.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire comment l'application de ce critère peut ne pas nuire à la qualité de la Fonction publique?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pense que le député fait allusion à une politique de réduction des effectifs qui a été définie par le gouvernement précédent en 1969 et 1970, en consultation avec certains agents de négociation. Cette politique a été réexaminée en 1978 par le gouvernement précédent, toujours en consultation avec les agents de négociation. Nous réexaminons à nouveau cette politique. Je pense qu'il s'agit là d'un programme plutôt compliqué, et je ferai part ultérieurement à la Chambre de notre position générale sur cette politique.

* * *

[*Français*]

LA CÂBLEVISION

ON DEMANDE QUE LE CRTC INTERVIENNE EN VUE DU RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA CÂBLEVISION NATIONALE LTÉE DE QUÉBEC

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, ma question était destinée au ministre des Communications mais, en son absence, je l'adresserai au très honorable premier ministre.

Étant donné que la plus grande partie de la population de la ville de Québec est privée, depuis plusieurs semaines, de la télévision par câble, à cause de la grève des employés de la Câblevision Nationale Ltée de la ville de Québec, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à faire les instances nécessaires auprès du CRTC, afin que cet organisme fédéral intervienne énergiquement, et non seulement du bout des lèvres, auprès de la compagnie Câblevision Nationale Ltée, et l'amène à négocier sérieusement avec ses employés, de façon que cette grève soit réglée et que la compagnie puisse respecter ses engagements envers la population du Québec Métropolitain?

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question et la communiquerai au ministre.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ENTREPÔT D'ATTENTE ROUTIER DANS LA RÉGION DE RENFREW

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Je l'en ai prévenu d'avance, et il a donc eu beaucoup de temps pour y réfléchir.

En mars dernier, l'ex-ministre du Revenu national, l'honorable Tony Abbott, a déclaré qu'il était disposé à faire droit à une requête en création d'un entrepôt d'attente routier dans la région de Renfrew, à condition qu'elle remplisse les conditions requises. Une requête a été déposée le 31 mai. Est-ce que l'actuel ministre du Revenu national, après avoir examiné les observations présentées par le président de l'Ontario Sufferance Warehouse Association, veut maintenant donner une suite immédiate à l'engagement de son prédécesseur et autoriser la création d'urgence d'un entrepôt d'attente routier dans la région de Renfrew de l'est de l'Ontario?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il y a déjà un certain temps que les gouvernements ont été saisis de la question à l'initiative du député de Lanark-Renfrew-Carleton. J'ai l'intention d'annoncer à bref délai une décision dans cette affaire.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ON DEMANDE SI LA SCHL SERA PRIVATISÉE, ET SI L'ON ÉLABORERA UN PROGRAMME SUSCEPTIBLE DE FAVORISER LES LOCATAIRES

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Depuis l'annonce du démantèlement ou de la privatisation de la société, plusieurs citoyens s'inquiètent. Jusqu'ici le gouvernement a mis de l'avant certains programmes en vue d'aider les locataires. Le ministre est sans doute au courant que les forces économiques ne sont pas les mêmes dans les provinces, que les revenus moyens ne le sont pas non plus, en fin de compte, que le taux d'intérêt augmente et l'inflation aussi. Il y a une catégorie de citoyens qui voient s'accumuler sur leur dos tous les effets de cette situation, et c'est le locataire.

Le ministre peut-il dire s'il a l'intention de recommander la création d'un programme destiné à venir en aide directement aux locataires? J'aimerais lui poser une autre question, à savoir, s'il a l'intention de privatiser la Société canadienne d'hypothèques et de logement et est-ce que cela pourrait faire baisser les taux d'intérêt?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je remercie de sa question l'ex-ministre des Postes. J'aimerais le rassurer qu'en dépit des rumeurs qui circulent, aucune décision définitive n'a été prise en ce qui concerne l'avenir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous rendons parfaitement compte que c'est au gouvernement du Canada qu'il incombe toujours de satisfaire les besoins sociaux des Canadiens en matière de logement. Je me suis entretenu à quelques reprises avec le ministre québécois chargé du logement sur la nécessité de protéger les locataires et la population en général contre les conséquences fâcheuses de la montée des taux d'intérêt ou contre toutes autres mesures ayant un effet sur le logement.

Je pense qu'il serait juste d'ajouter ici que selon les démographes, et les députés d'en face le savent, on peut s'attendre, au cours des années 80, à une demande de logement bien moins forte qu'aujourd'hui. Voilà pourquoi il importe de veiller particulièrement à l'amélioration des logements des centres-villes, à la rénovation des logements actuels et aux besoins de tous les locataires.

[*Français*]

ON DEMANDE SI ON TIENDRA COMPTE DES DÉFAVORISÉS DANS L'ÉLECTION DE LA POLITIQUE DE L'HABITATION

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre responsable des affaires urbaines. Comme M. Donald Matthews, président du comité d'étude sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, semble avoir été l'ex-président du parti progressiste conservateur du Canada en même temps qu'un constructeur d'habitations, est-ce que le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut dire à cette honorable Chambre quelles sont les personnes qui ont représenté dans les travaux de ce comité les vues et les opinions des Canadiens défavorisés et qui ont besoin de logements à prix modique, ou est-on en droit de croire que le ministre a mis le renard en charge du poulailler dans sa politique de l'habitation?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de transmettre à l'honorable représentante une liste des membres du groupe qui à la SCHL s'occupent des divers problèmes. Il importe que la Chambre soit convaincue de la neutralité politique et de l'objectivité de M. Mathews, ne serait-ce que parce que sa jolie jeune fille à épousé un homme politique libéral très en vue.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE FINANCIÈRE À LA MINE DU CAP-BRETON

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme les récents forages effectués à la mine de Donkin au Cap-Breton ont révélé des réserves de charbon considérables et que, d'après les pronostics, si la mine entrait en activité dès maintenant, en 1984 elle produirait l'équivalent de 8 millions de barils de pétrole par année, le ministre nous dirait-il quand le gouvernement fédéral va débloquer l'argent nécessaire à l'exploitation de cette mine?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Comme le député le sait, monsieur l'Orateur, l'exploitation de la mine de Donkin fait partie d'une très importante stratégie énergétique globale non seulement pour la Nouvelle-Écosse mais pour l'ensemble des provinces maritimes.

Il est très important de choisir le moment approprié pour commencer à exploiter cette mine car, à ce moment-là, les conditions du marché et les perspectives doivent être des plus favorables. Tout comme le député je fais des vœux pour que cette mine démarre le plus rapidement possible. On étudie cette question sans relâche et on l'abordera bientôt aux réunions du cabinet.

M. Hogan: Je remercie le ministre de cette information. J'aimerais maintenant qu'il nous parle de la situation concernant la mine Prince. Le gouvernement précédent s'était engagé à fournir des fonds. Je crois savoir qu'il n'en est encore rien. C'est pourtant un élément essentiel de la stratégie autarcique globale visant à utiliser le charbon du Cap Breton au lieu d'importer du pétrole.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, nous étudions actuellement un projet très réaliste d'expansion non seulement de la mine Prince, mais aussi de la 26. Cela ne va cependant pas nuire aux plans concernant la mine Donkin. Il faudra toutefois coordonner tous ces objectifs et plans particuliers de sorte que non seulement nous disposions de charbon quand nous en aurons besoin mais aussi, je l'espère, que nous n'en emmagasinions pas trop tôt.

* * *

LES PÊCHES

LE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS AUX CHANTIERS NAVALS

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Pêches et des Océans. Je tiens à profiter de l'occasion, même tardive, de le féliciter de son accession à ces fonctions et à lui souhaiter bonne chance.

Le ministre n'ignore pas qu'aucun fond n'a été affecté depuis juin dernier au programme d'aide aux navires de pêche. Or la saison de la construction est maintenant terminée et les chantiers maritimes de la région de l'Atlantique et du Québec sont demeurés inactifs à cause du manque de fonds. Le ministre est-il conscient de la situation et du fait que des centaines de pêcheurs du Québec et des Maritimes ont un urgent besoin de nouveaux navires? Il sait qu'un navire de grande ligne de plus de 50 pieds de long coûte plus d'un demi-million de dollars. Le ministre peut-il nous dire s'il a

demandé des fonds dans le cadre du programme de subvention et, dans l'affirmative, à quelle date il prévoit que ces fonds seront accordés?

● (1200)

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Comme pour beaucoup de programmes utiles, nous avons dû en bloquer les fonds, en raison du gaspillage du gouvernement auquel le député accordait son appui. Toutefois, après en avoir discuté avec les provinces, nous avons conclu un accord prévoyant la levée partielle de ce blocage. Les formalités ayant été réglées, nous pourrons rétablir le programme modifié, jusqu'à la fin de l'année et peut-être pour au moins une partie de l'année prochaine.

M. Rompkey: Je remercie le ministre de sa réponse encourageante. Je tiens cependant à mieux m'en assurer. Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Étant donné qu'à la dernière année financière, des subventions de l'ordre de 11 millions de dollars ont été accordées sous la rubrique des bateaux de pêche, et que dans la présente année financière, le gouvernement actuel, depuis son accession au pouvoir, n'a rien prévu à cet égard, le président est-il disposé à répondre aux besoins des pêcheurs de la région de l'Atlantique et du Québec en accordant des subventions égales à celles de l'année dernière, pour permettre aux pêcheurs de remplacer les anciens bateaux de pêche par des bâtiments plus modernes?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Je puis assurer au député qui est un ancien de cette Chambre, que je répondrai à cette demande de façon adéquate, comme tout président du Conseil du Trésor répondrait à toute demande de son collègue, le ministre des Pêches et des Océans.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RENCONTRE DE L'HONORABLE ROBERT STANFIELD AVEC L'OLP

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Madame le ministre peut-elle dire à la Chambre si le ministre plénipotentiaire ou, si l'on préfère, l'envoyé extraordinaire au Moyen-Orient, l'honorable Robert Stanfield, s'est entretenu publiquement ou clandestinement avec les représentants de l'OLP, avant que cette organisation n'ait rempli les deux conditions établies par le premier ministre, en vue de la reconnaissance de ce groupe de terroristes ou de la reprise des relations avec ces derniers?

En outre, dans l'affirmative, l'honorable Robert Stanfield a-t-il abordé avec l'OLP la question du transfert de notre ambassade en Israël, de Tel Aviv à Jérusalem, et a-t-il entrepris de maintenir le contact avec cette organisation?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de discuter avec M. Stanfield depuis son retour au Canada; j'ai toutefois lu les journaux et entendu les comptes rendus sur sa visite dans cette région du globe; dans ces rapports, il a déclaré s'être entretenu avec un représentant de l'OLP; je suis parfaitement convaincue de la véracité de ses propos. La réunion n'a pris aucun aspect clandestin. M. Stanfield s'en est tout simplement tenu à son mandat lui permettant de se mettre en rapport avec toute personne avec qui il estimerait utile d'établir un dialogue.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TENUE VESTIMENTAIRE DES DÉPUTÉS

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai reçu une note du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) au sujet du fait qu'il ne porte pas de cravate à la Chambre aujourd'hui. Le fait est que deux ou trois députés me l'ont signalé. Je l'ai moi-même remarqué. Bien sûr, le député déroge aux règles concernant la tenue vestimentaire qui sont acceptées et appliquées par la Chambre depuis assez longtemps. La procédure me place dans une situation pour le moins compliquée. Si j'accorde la parole au député au sujet d'une question de privilège ou autre, je vais à l'encontre de nos usages. Je pense donc avoir besoin du consentement de la Chambre pour lui accorder la parole. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Non.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MUNRO (HAMILTON-EST)—DEMANDE DE CLARIFICATION DE LA DÉCLARATION CONCERNANT LE TRACÉ DU PIPE-LINE

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je désire soulever la question de privilège au sujet d'une réponse que le premier ministre (M. Clark) a donné au chef de l'opposition (M. Trudeau) mercredi dernier. Il a déclaré, et je cite un extrait de la page 291 du hansard de mercredi:

> Il n'empêche que des ministres de mon gouvernement sont demeurés en contact avec les représentants de Foothills ainsi qu'avec des fonctionnaires du gouvernement américain tout au long de l'été pour qu'il n'y ait pas de doute sur la préférence du gouvernement canadien à l'égard du tracé de Foothills et sur nos graves préoccupations concernant les répercussions écologiques de la circulation de pétroliers le long de la côte ouest.

Le même jour au Sénat, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) a déclaré:

> En tant que gouvernement, nous avons vivement incité et pressé le gouvernement des États-Unis à adopter le projet de la Foothills, à la fois officiellement et dans une note qui a été envoyée tout récemment au président des États-Unis ainsi que lors de discussions officieuses qu'ont eues tout au cours de l'été le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Clark) a déclaré à la Chambre qu'aucun ministre n'était présent aux réunions qu'il a mentionnées hier. Je lui demande de se reporter à une conversation enregistrée qui a été acceptée par la Chambre lorsqu'elle lui a été soumise et, en particulier, à une question adressée le 23 août, à la fin de l'été, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), celui qui, selon le premier ministre, a été en pourparlers avec le gouvernement des États-Unis pendant tout l'été pour l'exhorter à accepter le tracé entièrement terrestre de Foothills. Je cite:

Q. Le Canada va-t-il devoir défendre de nouveau le tracé de Foothills étant donné le mémoire adressé par Schlessinger?

La demande concernant le tracé de Foothills n'a pas été modifiée, mais c'est à cause du mémoire de Schlessinger.

R: (Hnatyshyn). Pour ce qui est de la position de notre gouvernement, je pense que nous allons étudier les diverses solutions possibles et qu'il serait prématuré de prendre position pour le moment.

Q. Qu'en est-il des engagements pris par l'ancien gouvernement? Il a signifié sa préférence pour le tracé de Foothills. Cela tient-il toujours?

R. Je crois que le nouveau gouvernement envisagera les autres possibilités, et le seul fait de revoir la question ne veut nullement dire que nous allons changer d'idée ou que nous n'en changerons pas. J'estime qu'il faut évidemment . . . que l'occasion nous soit donnée de jeter un regard neuf sur les diverses hypothèses, après quoi nous ferons connaître clairement notre position aux États-Unis, au président des États-Unis.

Ce sont là les paroles du ministre qui, d'après le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret), a passé l'été à exercer des pressions pour faire accepter la position de la Foothills, comme en font foi les déclarations du premier ministre qui figurent au hansard. Revenons à cette conversation enregistrée:

Q. Nous avons eu certains problèmes d'ordre technique. Je vous pose de nouveau ma question à savoir si vous sentez des pressions de la part du gouvernement américain en cette matière.

R. Ce que j'ai dit, c'est que j'ai l'impression que les Américains, c'est-à-dire le gouvernement, les nouvelles autorités en matière d'énergie et le département de l'Intérieur vont eux-mêmes revoir toute cette question. Chose certaine, rien ne me porte à croire, du moins d'après les renseignements dont je disposais, qu'on ait rejeté ou accepté l'une ou l'autre des hypothèses.

Il est indéniable qu'il voulait parler de la proposition de la Foothills et des autres propositions concurrentielles. Il a poursuivi sa réponse en disant:

Il est donc clair qu'aucune décision n'a encore été prise. Ce que je veux dire, c'est qu'à mon sens, M. Schlessinger, dans sa déclaration, a exprimé son point de vue à lui, qui n'est pas nécessairement la position officielle du gouvernement des États-Unis.

Donc, à la fin de l'été, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, disait qu'il n'en est encore qu'à un premier examen des diverses possibilités.

● (1210)

Le premier ministre a dit à la Chambre que pendant tout l'été ce ministre et certains de ses collègues avaient appuyé sans réserve la proposition de la Foothills.

J'aimerais citer les paroles d'un autre ministre qui aurait appuyé sans réserve la proposition de la Foothills au cours de l'été, d'après ce qu'ont dit le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je veux parler des propos du ministre de l'Environnement (M. Fraser) que la presse a rapportés. Dans un article paru dans le *Vancouver Sun* du 18 octobre, on peut lire ce qui suit:

Le député de Vancouver-Sud a déclaré au cours d'une interview que même si le gouvernement appuie le projet de transport exclusivement terrestre par pipe-line présenté par la Foothills Oil Pipe Line Ltd.—et qu'il est allé jusqu'à présenter sa position dans un aide-mémoire qui vient d'être publié—

Il est ici question de l'aide-mémoire qui a été envoyé à la fin de septembre d'après ce que nous a dit le premier ministre.

«on ne doit pas tenir compte uniquement des questions d'écologie.

«On peut dire que le projet proposé par la Trans Mountain (Pipe Line Co.) a au moins l'avantage d'éloigner les pétroliers des routes maritimes congestionnées,»—

Le premier ministre nous a dit que pendant tout l'été ce ministre appuyait sans réserve le tracé exclusivement terrestre de la Foothills. Cet article a été publié. On suppose que les Américains l'ont lu et qu'il laisse planer certains doutes. On y vantait les avantages du projet de transport par pétrolier proposé par la Trans Mountain. Pour renforcer l'impression donnée,—c'est plus qu'une impression; car le premier ministre a fait une déclaration—on a lu à la Chambre une déclaration du ministère de l'Intérieur, le principal ministère en cause, selon laquelle le gouvernement canadien n'aurait pas donné signe de vie avant le milieu de l'été. Le premier ministre a déclaré ici qu'au cours de cette période, il y avait eu des réunions auxquelles ne participaient que des fonctionnaires, qui, en plus de ça, représentaient des ministres.

La question de privilège que je soulève est la suivante: Le premier ministre du pays affirme catégoriquement aujourd'hui à la Chambre et à la population du Canada que ses ministres—et le gouvernement est composé du premier ministre et de ses ministres—ont vivement recommandé au gouvernement américain pendant tout l'été d'accepter la route de la Foothills. A la fin d'août, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'un des principaux ministres de ce gouvernement, a déclaré qu'il faisait l'étude de toutes les nouvelles propositions et qu'il ne prenait aucun engagement relativement à la Foothills. Et pour aggraver encore les choses, le ministre de l'Environnement a déclaré à Vancouver il y a une semaine que Trans Mountain avait ses avantages.

Le moins qu'on puisse dire c'est que c'est un bel exemple de cafouillage. J'aimerais que le premier ministre fasse une mise au point parce qu'à mon avis, cela induit en erreur la Chambre des communes et les Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Est (M. Munro) peint les choses à sa façon. Il a parlé de cafouillage. Il me semble que cela caractérise le désaccord, le différend sur la valeur de la réponse donnée. Comme nous le savons tous, les réponses qui sont ou semblent être en désaccord ou en conflit avec d'autres réponses peuvent faire l'objet de discussions, mais il me semble difficile de voir là matière à privilège à proprement parler.

Le très honorable premier ministre (M. Clark) a demandé la parole, mais je dois dire que compte tenu de l'intervention et de ce qu'il n'y a pas de motion en ce moment qui obligerait la présidence à agir, je ne pense pas que nous puissions considérer la chose comme une question de privilège parce qu'à mon avis il s'agit manifestement d'un point de désaccord et de différend qui ne met pas en cause le privilège.

M. ALLMAND—LA TENUE VESTIMENTAIRE DES DÉPUTÉS DANS LA CHAMBRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet du port de la cravate à la Chambre des communes. Et je le fais avec grand sérieux. Ce matin, j'avais l'intention de mettre une chemise et une cravate pour venir ici dans la tenue traditionnelle, mais au dernier moment j'au reçu plusieurs appels téléphoniques importants.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je vous prie de m'écouter. J'ai reçu d'importants appels téléphoniques, ce qui fait que lorsque la sonnerie a retenti pour convoquer la Chambre, je n'ai pas eu le temps de me changer. Dans les circonstances, j'ai cru qu'il était plus important de venir ici sans cravate pour participer aux travaux de la Chambre que de me mettre en retard ou de ne pas venir du tout.

Je tiens vraiment à contester la validité de cette règle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Si seulement les députés d'en face voulaient écouter ce que j'ai à dire. J'aimerais que Votre Honneur examine cette règle. Le Parlement est une très ancienne institution et la tenue vestimentaire exigée à la Chambre a passablement varié au cours de ses quelque 700 ans d'existence. Pendant presque tout ce temps, la cravate n'a pas été de rigueur. Il me semble que ce qui compte au point de vue vestimentaire à la Chambre des communes, c'est d'être vêtu proprement et convenablement, ce qui ne suppose pas nécessairement le port de la cravate.

J'ai visité d'autres parlements dans le monde et une tournée rapide des nombreux pays qui font partie de l'Union parlementaire internationale, nous apprend que le port de la cravate n'est pas la règle.

En second lieu, j'aimerais rappeler que cette enceinte est une Chambre où siègent les élus du peuple. Je viens de lire les droits et privilèges des membres du Parlement. Nous sommes les représentants du peuple et je pense que les Canadiens dans leur ensemble ne portent pas la cravate dans leur tenue de tous les jours.

La cravate que je porte en ce moment m'a été prêtée par le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar) qui est inuk. Le Parlement compte des représentants indiens et inuit et il ne convient pas de leur imposer la cravate puisque celle-ci ne fait pas partie de leur tenue vestimentaire traditionnelle.

Cette semaine nous avons marqué le jour des «personnes» qui est une façon de reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes au Parlement. C'était un anniversaire très important. A cet égard, je pense que les hommes devraient jouir à la Chambre de la même liberté vestimentaire que les femmes.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Je signale que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) ne porte pas de cravate aujourd'hui. Pas plus que la représentante de Trinity (M^lle^ Nicholson). Et c'est aussi le cas de la représentante de York-Sud (M^me^ Appolloni).

Voilà pourquoi je demande à Votre Honneur de réexaminer cette règle. En 1979, bientôt 1980, elle est un anachronisme. Ce que veulent mes commettants, je pense, c'est que je sois ici, avec ou sans cravate, et je soutiens qu'on a brimé mon droit de parole en tant que député élu d'une circonscription, simplement parce que je ne portais pas de cravate aujourd'hui, alors que j'ai voulu poser une importante question à propos d'une affaire très grave.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas traiter de la question de cette façon. Le député sait que la Chambre a adopté certaines normes vestimentaires et que ces normes sont très difficiles à faire appliquer, à définir avec précision et à classer. Depuis de nombreuses années, tous les députés acceptent de respecter certaines normes vestimentaires pour les hommes qui siègent à la Chambre.

Je reconnais que certaines des instances présentées par le député sont fondées. Toutefois, la cravate fait traditionnellement partie de la tenue de ville que les députés doivent porter. Si le député ou d'autres députés souhaitent changer cette habitude, ils peuvent le faire par l'intermédiaire de leur caucus ou en présentant des instances à un comité qui pourra ensuite recommander à la Chambre de modifier cette règle. Il ne m'appartient pas de décider, Dieu merci, quelle doit être la tenue vestimentaire des députés. La Chambre s'est prononcée depuis bien longtemps en faveur du port de la cravate et tout ce que je fais c'est de faire appliquer cette tradition. Si le député veut qu'elle soit abolie, il doit convaincre ses collègues et je me féliciterais de faire appliquer les changements souhaités. En attendant, je suis tenu de respecter les habitudes qui sont en vigueur à la Chambre depuis que j'y suis.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. BREAU—LES PRÉSUMÉES REMARQUES IRRÉVÉRENCIEUSES OU OFFENSANTES PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je veux poser la question de privilège car, aujourd'hui, l'attitude du premier ministre (M. Clark), à mon avis, n'a pas été conforme aux dispositions de l'article 35 du Règlement, en ce qui a trait à l'utilisation de langage offensif ou irrévérencieux envers des députés de cette Chambre. Je veux donc poser la question de privilège pour lui donner l'occasion de clarifier la situation, car je ne pense pas qu'il y ait un député qui veuille en offenser d'autres.

A deux reprises, aujourd'hui, le très honorable premier ministre a fait des allusions à des députés de ce côté-ci de la Chambre, lesquelles pourraient être considérées comme offensives. Premièrement, en réponse à une question du député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy), lorsqu'il parlait des procédures de la Chambre et du programme législatif, le premier ministre a dit qu'il y avait des députés de ce côté-ci de la Chambre—il n'a pas dit le parti—qui avaient décidé de faire de l'obstruction à l'égard des projets de loi relatifs au budget et aux travaux de la Chambre des communes. Monsieur le président, j'aimerais rappeler au premier ministre par votre entremise que les bills du budget ne sont pas encore à l'ordre du jour, il n'y a pas un député qui les a vus, il n'y a personne qui sache s'ils vont être imprimés exactement dans la même forme, avec le même contenu que dans le dernier Parlement. Donc comment peut-on s'attendre que des députés de ce côté-ci de la Chambre aient pu déjà décider comment ils vont se comporter dans un débat sur le budget ou sur un bill du budget?

Monsieur le président, c'est imputer des motifs à des députés, et le premier ministre a bien dit «des députés», il n'a pas dit le parti. J'aimerais que le premier ministre clarifie ce qu'il voulait dire et lui rappeler que ces réunions avec son caucus durant l'été sont finies. Il est maintenant à la Chambre des communes dans le Parlement canadien, et on s'attend de ce côté-ci de la Chambre, que ce soient des bills sur le budget, des bills de l'ancien Parlement ou n'importe quel autre bill. Premièrement, parce que c'est notre devoir, comme députés, de bien examiner le contenu et la forme des projets de loi. Le deuxième exemple qui fait l'objet de mes remarques se rapporte à l'attitude arrogante du très honorable premier ministre à la Chambre aujourd'hui, monsieur le président, que j'aimerais qu'il explique. En me regardant, à un certain moment, il a dit, dans une réponse, que j'éprouvais un intérêt tout nouveau à l'égard de la moralité. Il est bien possible qu'il n'ait pas bien compris ce que j'avais dit, et j'aimerais lui donner l'occasion de clarifier cela, parce que je ne pense pas qu'il veuille s'interroger sur ma moralité politique présente ou antérieure.

• (1220)

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, rien ne montre mieux, à mon avis, l'intention des députés d'en face d'entraver les travaux de la Chambre que les trois questions de privilège invoquées ce matin.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Au sujet de la question soulevée de façon précise touchant à la référence que j'ai faite, c'était dans le contexte d'une interjection de l'honorable député de Gloucester (M. Breau), au sujet de la moralité. Il a mentionné le mot «moralité». J'étais en train de parler des normes de la moralité publique, et j'ai suggéré que dans le passé quand ce parti-là était le parti gouvernemental, il n'y avait pas eu la même sorte d'intérêt partout sur les questions de moralité publique, ce qu'il a suggéré par la manière dont il est intervenu dans le débat. C'est tout.

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, me basant sur la même question de privilège, j'ajouterai que le très honorable premier ministre vient en fait de récidiver, parce qu'il nous a imputé des motifs en disant que nous voulions systématiquement faire de l'obstruction à l'égard des travaux de la Chambre en se basant sur les questions de privilège qui ont été posées aujourd'hui. J'aimerais lui faire remarquer par votre intermédiaire, monsieur le président, que le long délai de cinq mois à convoquer le Parlement a beaucoup plus contribué à retarder les travaux de la Chambre que les intelligentes questions de privilège qui ont été posées aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Il me faudrait consulter le compte rendu, je suppose. Cependant, si ma mémoire est bonne, le très honorable premier ministre (M. Clark) a exprimé l'espoir qu'il serait possible de convaincre les députés de ne pas entraver les travaux de la Chambre à l'avenir.

Des voix: Non.

Le conflit des manutentionnaires de grain

M. l'Orateur: Quoi qu'il en soit, à mon point de vue, ce que le très honorable premier ministre vient de dire, à savoir que les interventions de ce matin montrent que l'on a l'intention d'entraver les travaux de la Chambre, peut peut-être être considéré comme désagréable mais ce n'est certainement pas antiparlementaire et je n'ai là aucun motif justifiant la question de privilège, d'autant plus qu'aucune motion ne me demande d'en décider. Pour ce qui est de la formulation qu'a utilisée le très honorable premier ministre, il me faut déterminer s'il a fait une allégation antiparlementaire ou non. Il n'en est rien, pour autant que je sache, mais si l'examen du compte rendu démontre que je me suis trompé, je permettrai certainement que l'on présente d'autres arguments à ce sujet. Toutefois, pour le moment, je ne vois aucune allégation antiparlementaire.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, à propos de la même question de privilège, j'aimerais simplement que vous nous précisiez si, d'après la décision que vous avez rendue, vous considérez toujours qu'il est antiparlementaire de prêter des intentions aux députés. Pourriez-vous s'il vous plaît nous préciser si le fait de prêter des intentions à un député ou à un groupe de députés est antiparlementaire?

M. l'Orateur: A l'ordre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PROJET DE LA FOOTHILLS—DÉPÔT DE LA NOTE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions de tout à l'heure, le député de Hamilton-Est (M. Munro) m'a demandé de déposer une copie de l'aide-mémoire que le gouvernement du Canada a publié le 1er octobre. Je demande la permission de le déposer, dans les deux langues officielles.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN DE MONTRÉAL—ANNONCE DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je m'attendais à ce qu'on me pose des questions concernant l'arrêt de travail dans la port de Montréal mais comme il n'y en a pas eu, j'ai une nouvelle à annoncer aux députés.

Étant donné que la Chambre voudrait savoir quels efforts de médiation ont été faits pour mettre fin à la grève résultant du conflit entre les manutentionnaires de grains et le Conseil des ports nationaux, les députés seront contents d'apprendre qu'un protocole d'accord a été signé hier soir et que l'on prévoit un vote de ratification en fin de semaine, ce qui devrait permettre la reprise des activités dans les élévateurs à grain du port de Montréal.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je suis très optimiste quant aux chances de ratification et si tout se passe bien, je m'attends à une reprise très prochaine des activités du port de Montréal. J'espère que cette nouvelle fera plaisir à tous les députés.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, au nom de mon parti, de dire à la Chambre que nous nous réjouissons de la conclusion de cette grève. Malheureusement, nous ne pouvons pas féliciter le ministre de l'avoir lui-même réglée. Je pense que c'est plutôt à l'usure et au temps qu'il faut rendre hommage. Il y a cette expression bien connue qui dit que «le temps arrange les choses». Il semble bien que c'est ce qui est arrivé dans ce cas-ci, et qu'on ne peut pas dire que ce sont les progressistes conservateurs qui ont arrangé les choses dans le port de Montréal.

Cette grève, qui en fait a duré plusieurs mois, a causé des dépenses et des inconvénients graves aux producteurs agricoles de cette région du Québec. Ce que le ministre a passé sous silence ce matin, c'est ce que son gouvernement entendait faire pour eux, pour les dédommager de leurs dépenses supplémentaires et des inconvénients que cette grève qui a duré trop longtemps leur a apportés. Il est évident que cette grève a eu pour effet de rendre plus coûteux l'approvisionnement en grains destinés aux meuneries, par exemple. Et il est évident que le prix des moulées a augmenté de plusieurs dollars la tonne pour le producteur agricole. Or, lorsque mon collègue, le député de Longueuil (M. Olivier) a demandé au ministre, la semaine dernière, ce qu'il allait faire dans ce conflit, il lui a très bien rappelé que ce gouvernement était intervenu immédiatement, dès les premiers jours, lors d'un conflit semblable dans l'Ouest canadien sur la côte du Pacifique. Et le député de Longueuil, avec raison, s'inquiétait de voir l'inaction du gouvernement progressiste conservateur au sujet de ce conflit dans le port de Montréal.

J'espère, monsieur l'Orateur, en terminant mes remarques, que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) viendra plus tard, à la Chambre, nous dire ce qu'il a l'intention de faire pour dédommager ceux qui ont été gravement frappés par ce conflit. En réponse à une question du député de Saint-Hyacinthe (M. Ostiguy), le ministre a dit qu'il espérait être en mesure d'apporter des précisions dès la semaine prochaine, c'est-à-dire cette semaine, au sujet des éleveurs qui ont été victimes de la grève dans le port de Montréal au cours des derniers mois. J'espère donc que, la semaine prochaine, le ministre de l'Agriculture donnera suite aux instances du député de Saint-Hyacinthe, et qu'il y aura de l'aide et des compensations financières pour ceux qui ont été si gravement affectés par cette grève qui a duré beaucoup trop longtemps.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui s'est fait notre porte-parole dans cette affaire, je tiens seulement à dire au nom de notre parti que nous nous réjouissons qu'un protocole d'accord ait été conclu entre les parties en cause et nous espérons que le travail reprendra sous peu.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Je voudrais poser une question à l'honorable ministre du Travail (M. Alexander). Même si maintenant la grève est réglée, un problème reste entier, les approvisionnements en grains de provende sont nuls dans le port de Montréal.

L'honorable ministre a-t-il l'intention de faire des instances auprès du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et son collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski) pour accélérer maintenant le mouvement du grain en direction du port de Montréal, de façon à rebâtir les réserves à temps, avant la fermeture de la voie maritime du Saint-Laurent? Sinon, il faudra bien sûr acheminer le grain par chemin de fer et peut-être aussi par bateau, et est-ce qu'il entend faire des instances à cet effet?

• (1230)

[*Traduction*]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je dois dire au député qu'il faut évidemment que l'entente de principe soit ratifiée. Comme je le lui ai dit, je crois bien qu'elle le sera. Quant aux questions que le député a posées au sujet de mes collègues le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre des Transports (M. Mazankowski), je veillerai certes à ce qu'elles soient portées à leur attention.

* * *

LES POSTES

MESURE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TARIF POSTAL

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement) demande à présenter le bill C-11, concernant certaines dispositions du tarif postal.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-12, tendant à modifier la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA RÉGULARISATION DES COMPTES

MESURE TENDANT À LA RÉGULARISATION

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-13, tendant à régulariser les Comptes du Canada et à modifier diverses dispositions qui se rattachent à ces comptes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée).

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉVISION DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le 17 octobre—Le président du Conseil privé propose: Que la Chambre approuve la radiodiffusion et la télévision des délibérations de ses comités selon des principes analogues à ceux qui régissent la publication des comptes rendus officiels des débats;

Qu'un comité spécial, composé de l'Orateur et de dix autres députés nommés ultérieurement, soit constitué pour surveiller l'application de cette résolution;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; et

Que les documents présentés et les témoignages recueillis sur le sujet pendant la trentième Parlement soient déférés au comité.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, cette motion au nom du président du Conseil privé (M. Baker (Nepean-Carleton)) est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ADRESSE—LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DES DISCOURS

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'échanger des notes diplomatiques avec le whip en chef du gouvernement et le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre. Comme c'est la dernière journée de ce débat important et qu'il y a beaucoup de députés qui veulent prendre la parole, je pense que nous pourrions obtenir un ordre de la Chambre si M. l'Orateur voulait me permettre de présenter une motion appuyée par le whip en chef du gouvernement dans ce sens. Le premier porte-parole du gouvernement aujourd'hui, je crois, est le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Il aurait droit à 30 minutes, puis le porte-parole du Nouveau parti démocratique aurait droit à 30 minutes, le député de Gloucester (M. Breau), le deuxième porte-parole de notre parti aujourd'hui, aurait droit à 30 minutes, et tous les autres auraient droit à 20 minutes sans qu'on puisse demander ou obtenir plus de temps.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, s'il faut quelqu'un pour appuyer la motion, je serai ravi de le faire. De toute façon, nous accepterions un tel ordre de la Chambre.

M. Knowles: En effet, monsieur l'Orateur, il y a eu consultation et nous sommes tombés d'accord sur la proposition. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) m'a dit qu'il s'efforcera de parler moins longtemps que trente minutes et qu'il ne parlera certainement pas plus longtemps que cela.

J'aimerais proposer autre chose en vue de permettre à au moins un autre député de prendre la parole. Selon le Règlement, le débat doit prendre fin à 4 h 45 aujourd'hui, mais je pense qu'il arrive rarement qu'on demande un vote inscrit sur la motion principale d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est ce que nous avons convenu pour aujourd'hui, ce qui veut dire que le débat pourrait se poursuivre jusqu'à 5 heures et qu'on pourrait mettre la motion aux voix à ce moment-là.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'apprends qu'il y a eu des consultations. Je n'ai pourtant pas été consulté, mais je suis toujours un collaborateur. Je veux apporter ma collaboration, même si c'était mon droit de m'y opposer. Alors je trouve que la proposition est raisonnable, et je l'accepte.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de l'ordre de la Chambre. Les voici: quand nous reprendrons l'étude de l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier porte-parole du gouvernement, le premier porte-parole du Nouveau parti démocratique et le deuxième porte-parole de l'opposition officielle auront le droit de parler trente minutes; les autres députés auront le droit de parler vingt minutes; et il n'y aura pas de vote inscrit. Le débat de cet après-midi se poursuivra donc jusqu'à 5 heures au lieu d'être interrompu conformément aux dispositions du Règlement.

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DISCOURS SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le 18 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé): Monsieur le président, je voudrais au tout début de mon discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône offrir mes meilleurs vœux à Son Excellence le Gouverneur général, qui présidait pour la première fois l'ouverture officielle du 31e Parlement. J'ai connu M. Schreyer en 1965 qui était alors député d'une circonscription du Manitoba; nous siégions face à face dans cette enceinte. Par la suite, il a servi comme premier ministre de sa province, ce qui lui a permis de connaître une belle carrière politique au service de ses concitoyens et je veux lui offrir, monsieur le président, mes meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions à titre de Gouverneur général du Canada.

Je veux aussi féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés d'Érié et de Cardigan (MM. Fretz et MacDonald) de la façon remarquable dont ils se sont acquittés de leur rôle. Ils ont dressé un tableau impressionnant de leur circonscription et démontré qu'ils ont beaucoup à apporter au Parlement. Le nouveau Parlement compte maintenant de nouveaux élus dans tous les partis, ce qui devrait donner un nouvel élan en faveur du fédéralisme canadien et prouver que ce régime reste très vigoureux, à en juger par la valeur des hommes et des femmes qui acceptent de se dévouer

pour servir leur pays. A tous ces nouveaux élus, je souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles responsabilités.

Il va sans dire que je suis très heureux de votre nomination, monsieur le président, au poste d'Orateur de la Chambre. Votre nomination par un parti d'opposition est un fait unique dans nos annales parlementaires, et ceci est tout à votre honneur, car cela démontre l'impartialité que vous avez su toujours démontrer. Je vous présente mes meilleurs vœux à cette occasion.

Monsieur le président, aux dernières élections, j'ai été confirmé comme représentant de ma circonscription pour un cinquième mandat avec une majorité sans pareille dans l'histoire de la circonscription de Berthier-Maskinongé. C'est un honneur qui, évidemment, échoit à ma famille, et c'est une marque de confiance de mes concitoyens envers leur député siégeant ici depuis 14 ans. Je désire les en remercier bien sincèrement et les assurer de mon dévouement tout entier à leur service et au service du pays.

Monsieur le président, j'ai écouté comme plusieurs avec beaucoup de complaisance le discours du trône qui fut lu au Sénat par Son Excellence le Gouverneur général. C'est le cinquième discours du trône que j'ai l'avantage d'entendre et j'avoue que je fus très déçu de celui-ci. Comme tous les Canadiens, je m'attendais de voir le nouveau gouvernement insuffler un nouvel élan à notre économie, proposer de nouvelles politiques en faveur de nos agriculteurs, donner une orientation à nos problèmes énergétiques, rassurer les pays du Moyen-Orient sur les politiques extérieures à long terme du gouvernement, à la suite de la gaffe magistrale, que nous connaissons, du premier ministre sur l'éventuel déménagement de l'Ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem. Au contraire, le discours du trône est extrêmement avare d'indications précises sur les orientations de la politique étrangère canadienne du gouvernement Clark, ainsi que sur l'avenir du pays.

Au sujet du référendum québécois, il n'y a pas un traître mot, alors que nous savons que tous, depuis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique signé en 1867, jamais le pays n'a été en butte à autant de difficultés constitutionnelles. Jamais l'unité du pays n'a autant été menacée. Le gouvernement n'a pas cru bon d'y faire même allusion, croyant probablement commettre une autre gaffe dont il aurait eu à se repentir, sachant très bien que sa position sur ce point et ses politiques vis-à-vis des autres provinces ne sont pas très claires. Le très honorable premier ministre préfère ne pas se mouiller les pieds et capitaliser sur les efforts conjoints des libéraux fédéraux et provinciaux du Québec pour mener à bien la bataille sur le référendum, quitte, par la suite, à se donner le crédit d'une victoire morale, ne s'étant pas immiscé dans le débat.

● (1240)

C'est en effet la position des autres provinces *tories*, qui en ont marre des revendications du Québec au sein de la Confédération. Afin de démontrer au Québec un esprit de collaboration et une nouvelle ouverture de bonne entente, le très honorable premier ministre a consenti, après cinq mois au pouvoir, à accorder au Québec et aux provinces le contrôle de la loterie Loto Canada. Imaginez! Moyennant une compensation monétaire minime, ce qui équivaut à donner à la province de Québec un bonbon pour l'empêcher de récriminer. Ce qui a fait dire à M. Parizeau, ministre des Finances du Québec, qu'un déblocage commençait à se faire à Ottawa. C'est le comble du ridicule, monsieur l'Orateur!

Durant la campagne électorale j'ai fait part à mes électeurs de Berthier-Maskinongé du danger qu'il y aurait d'élire un gouvernement progressiste conservateur, surtout dominé par les premiers ministres *tories* de l'Ouest dans une période particulièrement difficile pour l'approvisionnement énergétique. Alors, comme nous le savons, les réserves en pétrole sont entre leurs mains.

Cinq mois après la prise du pouvoir par les conservateurs, nous voilà en pleine crise énergétique, et nous apprenions récemment, de la bouche du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) que les réserves ne sont pas suffisantes pour assurer l'approvisionnement des foyers de l'Est du pays pour l'hiver prochain. Tout cela, sans doute pour nous faire avaler plus facilement une hausse substantielle à court terme, ce qui n'a pas tardé, monsieur l'Orateur, car le ministre nous annonçait mardi soir qu'une hausse de 34c. à 40c. le gallon de carburant et d'huile à chauffage était prévue pour l'année 1980.

C'est maintenant clair. Nous voulions savoir qu'elle était la position du gouvernement Clark dans le domaine de l'énergie, nous le savons maintenant, et ce n'est pas fini. Nous aurons à faire face dans les années à venir à d'autres augmentations aussi substantielles qui placeront les Canadiens, particulièrement ceux de l'Est du pays, devant une situation intenable pour se chauffer et faire le plein en carburant.

Quant à nous, libéraux, notre position était claire et elle le demeure. Nous avons subventionné le consommateur, nous avons permis une augmentation de prix, tout juste suffisante pour stimuler la production. Cela ne plaisait guère aux premiers ministres des provinces productrices de pétrole, mais il fallait tenir compte des besoins des Canadiens. Il est imprudent pour l'unité du pays de crier chez les provinces productrices d'énergie que le prix du pétrole doit atteindre le prix mondial et que les surplus leur appartiennent au point de leur permettre de se créer des fonds appelés «héritage», à coups de milliards de dollars, pendant qu'ici, dans l'Est, les provinces ne connaissent que chômage et stagnation. Ces provinces riches ont pourtant la mémoire courte. Elles semblent oublier les années de vaches maigres, alors que le Canada tout entier leur venait en aide par le truchement de subventions à la recherche de pétrole, et aussi dans le domaine de l'agriculture et des transports. Pour comble de ridicule, monsieur l'Orateur, voilà ce nouveau gouvernement qui voudrait mettre la hache dans l'entreprise nationale qu'est Petro-Canada et qui fut mise sur pied par le gouvernement Trudeau et reçut la sanction royale en juillet 1975.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens sont très inquiets du sort réservé à Petro-Canada, comme le confirme une récente enquête menée auprès des Canadiens, qui favorise le maintien intégral de cette entreprise nationale ainsi que plusieurs sociétés canadiennes et corporations publiques et sociales. Nous savons, monsieur l'Orateur, que tout pays qui se préoccupe sérieusement de réserves garanties d'énergie pour ses citoyens se dote d'une société pétrolière nationale. Au Canada, huit multinationales se partagent 91 p. 100 de notre gaz et de notre pétrole. Petro-Canada est une société bien administrée, efficace et possédant des actifs de plus de 5 milliards de dollars. C'est une société rentable, qui ne craint pas de courir des risques.

Jusqu'à maintenant ces travaux ont porté fruit dans l'Arctique, en Nouvelle-Écosse, au large de Terre-Neuve et dans l'Ouest. Avec Petro-Canada, comme agent négociateur avec le Mexique, le Venezuela et d'autres pays exportateurs de pétrole, les Canadiens n'ont plus à craindre une situation comme l'hiver dernier, alors que certains secteurs du pays ont fait face à une pénurie de pétrole par suite du détournement d'expédition de pétrole destiné au Canada vers les États-Unis par la grande multinationale Exxon, dont une subsidiaire est l'Imperial Oil.

Depuis son arrivée au pouvoir, comme dans bien d'autres domaines, le gouvernement est aux prises, monsieur l'Orateur, avec ses promesses électorales, et pour ne pas perdre la face, tergiverse sur la décision à prendre à l'égard de cette entreprise. Les Canadiens ne sont pas dupes. Ils jugeront sévèrement l'attitude du gouvernement actuel en cette matière. Après cinq mois au pouvoir, les Canadiens attendent encore les formules miracles promises par le premier ministre au cours de la campagne électorale pour relancer l'économie. Comme le disait solennellement le premier ministre, les ministres ont reçu en ce début des années 1980 le mandat de modifier l'orientation du Canada. Eh bien, ça a bien mal commencé, monsieur l'Orateur.

La semaine dernière, le gouverneur de la Banque du Canada annonçait une troisième hausse du taux d'intérêt depuis l'arrivée au pouvoir des progressistes conservateurs, alors que le premier ministre, lorsqu'il était dans l'opposition, il y a à peine neuf mois, disait que les hausses des taux d'intérêt étaient une chose absolument insensée. Aujourd'hui, il est d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, pour augmenter, à mesure que les Américains le font, le taux d'intérêt qui grève gravement le budget des contribuables.

Monsieur l'Orateur, depuis son arrivée au pouvoir, en cinq mois les taux d'intérêt ont été haussés trois fois, pour atteindre les taux les plus élevés de toute l'histoire du Canada. Monsieur Clark apprend maintenant à ses dépens que les choses sont bien différentes quand il faut prendre les décisions et non seulement se contenter de les critiquer. Ce gouvernement, monsieur l'Orateur, qui prétend vouloir trouver les solutions à long terme, trouve des solutions de rapiéçage comme son programme de crédits d'impôt sur les intérêts hypothécaires et l'impôt foncier. Il faudra attendre pour voir comment le premier ministre mettra concrètement en vigueur ce plan plutôt mal défini de relance économique. Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, on dit que le gouvernement aura à approuver un programme de crédits d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers.

Dans son introduction, le député d'Érié (M. Fretz) a prétendu que le gouvernement voulait libérer le peuple pour renforcer la liberté. Ce qu'il a oublié, toutefois, c'est que la seule façon de libérer le peuple, c'est d'abolir les barrières sociales et économiques, et nous ne retrouvons aucune mention à ce sujet dans le discours du trône.

Il y a au pays des millions d'oubliés, ceux auxquels on ne pense pas, qu'on néglige et même qu'on méprise. Rien pour eux dans le discours du trône. Monsieur l'Orateur, ce que le gouvernement fait, c'est de relever les barrières et accentuer les divisions. Au contraire, au sujet de cette promesse électorale de crédits d'impôt pour les réductions hypothécaires, le ministre des Finances (M. Crosbie) dit qu'elle va profiter à 300,000 personnes auxquelles elle va donner un avoir au pays. Il prétend que cet avantage stimulera l'emploi et apportera des retombées économiques. Ce qu'il ne dit pas, c'est ce que le programme fait pour les 40 p. 100 des personnes qui sont à loyer au Canada et les 60 p. 100 dans la province de Québec. Ce plan ne leur apporte aucun avantage direct. Le ministre semble dire qu'il ne leur a rien promis, donc qu'il n'a pas à s'en occuper. Seuls comptent pour ce gouvernement ceux à qui il a fait des promesses; les autres ne comptent pas.

Monsieur le président, je me souviens du sénateur Edward Kennedy, de passage à Ottawa, il y a déjà deux ou trois ans, venu s'enquérir auprès du Comité de la santé et des affaires sociales de notre programme d'assurance-hospitalisation et de santé, qu'il voudrait voir établir aux États-Unis. En réponse à une question sur le crédit d'impôt hypothécaire, il nous confiait de ne pas «nous embarquer» dans ce programme qui, déjà en force aux États-Unis, causait beaucoup plus d'injustices sociales qu'il n'apporterait de bienfaits à la plus grande partie de la population.

En fait, ce programme s'applique surtout aux bien nantis. Je ne suis pas étonné, monsieur l'Orateur, que le gouvernement progressiste conservateur veuille aller de l'avant, malgré les avis venant de toutes parts de ne pas donner suite à cette promesse, car ce gouvernement progressiste conservateur veut maintenir la tradition de faire des lois pour les bien nantis aux dépens des travailleurs.

● (1250)

Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques je disais qu'il n'y avait pas un mot dans le discours du trône sur l'agriculture, et Dieu sait comment les progressistes conservateurs, alors dans l'opposition, possédaient toutes les réponses à la solution des problèmes agricoles. Après cinq mois au pouvoir plus rien, même pas un espoir de politique nouvelle dans le discours du trône. Le Canada est reconnu comme le grenier du monde grâce à ses cultures céréalières, particulièrement dans l'Ouest. De plus il compte parmi les plus grands éleveurs de bétail au monde, et dans l'Est du pays, les producteurs laitiers produisent la quasi-totalité de la consommation de lait nature et de lait industriel, de beurre, de fromage, sans oublier les aviculteurs et les éleveurs de porcs et de bovins.

Le gouvernement n'a même pas eu une pensée pour eux, afin de leur venir en aide face à la montée constante du coût des produits de fourrage et de leur administration. Au sujet des problèmes cruciaux de l'économie agricole, si chers aux progressistes conservateurs alors qu'ils étaient dans l'opposition, pas un mot dans le discours du trône, c'est comme si nos agriculteurs étaient devenus subitement prospères et que le gouvernement se devait de considérer d'autres priorités.

Le ministre La Salle, dont je remarque l'absence à la Chambre aujourd'hui, et qui n'a pas été aussi courtois que moi qui ai écouté son discours la semaine dernière, a bien tenté mardi dernier, dans son intervention, de faire une tiède mise au point sur l'agriculture, en prenant à son compte la politique laitière mise de l'avant par le gouvernement libéral, en annonçant la remise des retenues sur l'exportation de l'ordre de 26 millions de dollars, en parlant du réajustement des quotas de lait basés sur la consommation.

A la suite du silence de son gouvernement, monsieur l'Orateur, lors du discours du trône, ce qui, j'en suis sûr, fera bien sourire les agriculteurs de sa circonscription de Joliette et de la région Delanaudière dont je fais partie, particulièrement aussi les membres de l'UPA, M. La Salle a discuté du programme de soutien de la politique laitière, dont il a tenté de s'approprier les mérites. Les objectifs de cette politique sont, premièrement, d'établir les quotas de lait industriel selon la demande canadienne afin de ne pas inonder le marché de consommation, protégeant ainsi le producteur lui-même, deuxièmement, l'indexation de la subvention versée au producteurs de lait industriel, selon le coût de l'inflation et l'augmentation des coûts de production, troisièmement, de remettre aux producteurs la retenue de 20c. les 100 livres sur les livraisons, pour absorber les frais d'exportation de la production dans la marge des quotas établis aux producteurs.

C'est cela les 26 millions, ce n'est pas une subvention, c'est un dépôt que les producteurs ont laissé entre les mains de la Commission canadienne du lait et qui leur sera remboursé prochainement. Tout cela, monsieur l'Orateur, c'était du réchauffé, car le versement des subventions de la politique laitière établie par les libéraux est un programme statutaire que les progressistes conservateurs ont toujours critiqué. Mais, à ce jour, ils ne proposent aucune alternative. Il aurait été plus souhaitable que le ministre nous annonce à l'ouverture de ce Parlement les nouvelles politiques agricoles que les progressistes conservateurs envisagent pour permettre à nos agriculteurs dans une période aussi inflationniste de continuer d'avoir un revenu équilibré de leur exploitation.

Le ministre La Salle qui, autrefois, se faisait le défenseur du travailleur, critiquant les modifications légères apportées au programme d'assurance-chômage par le gouvernement libéral en vigueur depuis juillet dernier, afin de répondre à la demande des employeurs qui rencontraient des difficultés dans l'embauche de la main-d'œuvre, le ministre La Salle, dis-je, a gardé le silence . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais depuis le début de son discours, à quelques reprises, il s'est référé à l'honorable député de Joliette (M. La Salle), le ministre des Approvisionnements et Services, par son nom de famille, et la coutume veut bien qu'à la Chambre il utilise le nom de la circonscription ou le titre de l'honorable député au sein du cabinet.

M. Yanakis: Monsieur l'Orateur, je devrais alors dire l'honorable ministre La Salle, afin de répondre à la demande des. . .

M. l'Orateur adjoint: Non, justement, l'honorable député de Joliette est le ministre des Approvisionnements et Services.

M. Yanakis: Monsieur l'Orateur, voilà! Je ne suis pas habitué à son nouveau rôle.

Afin de répondre à la demande des employeurs qui rencontraient des difficultés dans l'embauche de la main-d'œuvre, l'honorable ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) a gardé le silence sur le projet de son collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) de rendre encore plus difficile aux prestataires l'obtention des bénéfices de l'assurance-chômage, en réduisant de près d'un milliard de dollars le versement des prestations aux sans-travail et en ajoutant des pénalités encore plus sévères pour ceux qui enfreignent la loi. Serait-ce pour les capitaux nécessaires et pour mettre de l'avant leurs promesses électorales insensées, comme le crédit d'impôt sur hypothèques et taxes foncières? Mais maintenant au pouvoir, pas un mot dans son discours à la défense du travailleur. Quelle drôle de volte-face!

Dans un passage de son discours, l'honorable ministre des Approvisionnements et Services ajoute que durant le règne des libéraux le nombre de chômeurs aurait atteint le chiffre de 1,500,000. Ma foi, je me demande où il a puisé ces statistiques. Pour lui, la valeur des chiffres ne compte pas. Ce qui l'intéresse, monsieur l'Orateur, c'est de pouvoir jeter de la poudre aux yeux des gens, comme il en a l'habitude. Eh bien, pour lui rafraîchir la mémoire, je lui dirai que le nombre de chômeurs n'a jamais dépassé 900,000 durant le règne des libéraux et le taux national de 9 p. 100.

Actuellement, grâce au dernier budget Chrétien, du nom de l'ancien ministre des Finances dans le cabinet Trudeau, le nombre de chômeurs a baissé à près de 700,000 et le taux national d'environ 7 p. 100 par rapport à une force ouvrière de 10,300,000 travailleurs canadiens. Voilà la vérité, monsieur l'Orateur, et le ministre devrait savoir dans ses nouvelles responsabilités qu'on ne manipule pas les chiffres selon son bon vouloir, car la population n'est pas dupe. Je défie le gouvernement progressiste conservateur d'améliorer davantage cette situation dans les mois à venir, surtout dans la conjoncture économique où il nous a placés depuis son arrivée au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, je pourrais discourir encore longtemps sur le programme législatif de ce nouveau gouvernement, mais je constate que le temps mis à ma disposition s'écoule rapidement. Les Canadiens ont les yeux grand ouverts sur le gouvernement Clark dont le comportement a déjà commencé à créer beaucoup de scepticisme dans la population, dans le monde des affaires et dans nos relations internationales. Après cinq mois au pouvoir, les Canadiens paient très cher les hésitations de ce gouvernement, les déclarations par trop intempestives du premier ministre sur le déménagement de l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem, sa politique sur le pétrole, qui fera nécessairement augmenter le coût de la vie et ajoutera à l'inflation, son indifférence au sujet du référendum québécois, sa politique monétaire, et le reste. Ce prophète de premier ministre qui devait apporter des solutions miracles aux maux

de notre économie, nous l'attendons encore. Le peuple canadien est prêt à lui donner sa chance. Dans les années 1980, il devra produire, sinon nous, de l'opposition, aurons à accomplir notre rôle, soit de renverser ce gouvernement qui, par son silence dans le discours du trône sur des problèmes essentiels démontre déjà son hésitation et son désarroi qui inquiètent les Canadiens de tout le pays et même de plusieurs pays à travers le monde.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, étant donné l'heure qu'il est, je ferai l'essentiel de mon discours après le déjeuner. J'aimerais toutefois signaler d'abord que si j'ai décidé d'intervenir dans le débat sur l'Adresse, c'est que, à mon avis, il est très important que tous les députés comprennent parfaitement la différence entre le système du gouvernement précédent et les projets du gouvernement actuel en matière de dépenses. Je songe au budget des dépenses qui va dorénavant être soumis aux différents comités de la Chambre et qui sera étudié par les députés. J'ai décidé, après la pause du déjeuner, de mettre la Chambre au courant des dures réalités qui découlent de la situation dans laquelle le gouvernement précédent a laissé notre magnifique pays à cause de son incurie dans le domaine économique.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, juste avant le déjeuner, j'ai fait connaître mon intention de participer au débat sur l'Adresse, surtout pour exposer certaines des réalités auxquelles la nation a dû affronter par suite des projets de dépense de l'ancien gouvernement et ceux du gouvernement actuel.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'estime devoir m'associer aux nombreux autres députés qui ont félicité la Chambre pour le choix qu'elle a fait d'un nouvel Orateur qui assumera son rôle comme il l'a fait au cours de l'ancienne législature.

J'aimerais en outre féliciter le député d'Érié (M. Fretz) et celui de Cardigan (M. MacDonald) pour leurs excellents discours lorsqu'ils ont proposé et appuyé la motion à l'étude.

Bien sûr, j'aimerais aussi vous donner mon encouragement puisque vous avez accepté le poste d'Orateur adjoint, comme j'en offre aussi à l'Orateur que je viens de mentionner.

Dans l'examen du discours du trône, dont le premier ministre (M. Clark) a fait une analyse poussée, détaillée pendant le débat en cours, il importe surtout, à mon avis, que les députés s'arrêtent aux faits, aux réalités actuelles de la situation où se trouve le Canada quant aux dépenses. Vous le savez, monsieur l'Orateur, le 11 octobre j'ai déposé divers documents à la Chambre dont le budget principal des dépenses pour 1979-1980. Nous avons en outre déposé le budget supplémentaire (A) qui s'y rattache. Avant la mi-novembre, nous déposerons le budget supplémentaire (B) et nous comptons déposer enfin, avant la fin de l'année financière, le budget supplémentaire (C).

Si je le dis, c'est que j'estime important, au moment où nous examinons les projets du gouvernement actuel qui sont jusqu'à un certain point le prolongement de ceux du gouvernement précédent, que nous disions franchement aux Canadiens quelle est en réalité la situation financière du Canada à l'heure actuelle. Si je le dis, d'autre part, c'est qu'au moment où j'ai déposé sans façon comme c'est l'habitude le budget principal pour l'année financière en cours, le leader de l'opposition à la Chambre—vous vous en souvenez sûrement—m'a pris à partie et a cherché à me faire dire si «j'approuvais» comme il disait ou si je recommandais le budget principal à la Chambre. J'étais vraiment curieux de savoir pourquoi le leader de l'opposition à la Chambre avait choisi précisément ce jour-là pour faire preuve non pas de naïveté mais se livrer à des enfantillages—lui qui sait pertinemment qu'il n'est certes pas l'usage que celui qui dépose simplement le budget principal dise qu'il le recommande ou qu'il l'approuve.

J'ai donc pensé qu'il était peut-être important que je réfléchisse aux motifs qui avaient bien pu pousser le député à formuler cette demande. Comme je sais qu'il connaît très bien la langue anglaise, je me suis empressé de consulter le dictionnaire Oxford pour connaître le sens que ce dictionnaire donne au mot «recommend». J'estime intéressant de faire consigner le résultat de mes recherches. Selon Oxford, «to recommend», c'est confier quelqu'un à la garde de Dieu . . . donner son adhésion . . . trouver bon. Quant au sens de «to approve», c'est confirmer, sanctionner, applaudir à, juger bon.

Après avoir bien réfléchi au sens de ces deux mots—je ne comprends toujours pas pourquoi le leader du gouvernement a utilisé le mot «recommend» au sens que lui donne le dictionnaire Oxford, quand en réalité il désirait une approbation—j'ai compris qu'il voulait en réalité que je confirme le budget, que je le sanctionne, que j'y applaudisse, et que je le juge bon.

Lorsque j'ai déposé le budget principal des dépenses, j'ai bien précisé qu'il s'agissait de celui-là même qu'avait déposé en février le gouvernement précédent. C'est très consciemment que nous avons agi ainsi car nous estimions que dans le déroulement des travaux de la Chambre, il était nécessaire, et certainement du point de vue de la procédure, de saisir à nouveau la Chambre de ce budget. Franchement, si cela peut rassurer le leader à la Chambre sur le déroulement de nos travaux, j'en recommande l'étude à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je pense qu'il nous faut signaler bien clairement que ce budget principal des dépenses, dans son état actuel, ne constitue qu'une partie des dépenses dont la Chambre devra être saisie concernant les programmes globaux de dépenses de l'ancien gouvernement, certes, et maintenant du gouvernement actuel. Il y a quatre choses auxquelles j'aimerais que les députés pensent en étudiant le budget principal des dépenses ainsi que les budgets supplémentaires «A» et «B». Les voici.

● (1410)

Je rappelle aux députés qu'aujourd'hui j'ai présenté à la Chambre un projet de loi visant à modifier les comptes du Canada. J'en reparlerai un peu plus dans le détail plus tard. C'est une triste histoire. Nous avons découvert, en grande partie grâce au contrôleur général du Canada, que le gouvernement précédent considérait certains avoirs comme un actif réalisable alors que ce n'était pas vrai en réalité.

Il est temps de faire quelques révélations. Il ne s'agit pas de sommes insignifiantes. Il ne s'agit pas de plusieurs millions mais bien de plusieurs milliards de dollars. La somme que l'on demandera à la Chambre d'annuler pour l'exercice 1978-1979 s'élève maintenant à plus de 4 milliards de dollars. Dans le budget principal des dépenses qui a été déposé en février 1979, le gouvernement d'alors n'avait signalé nulle part que la possibilité de réaliser certains avoirs qu'ils considéraient encore comme réalisables était très aléatoire; si les avoirs avaient été supprimés au cours de l'exercice financier 1979, le déficit aurait grimpé de plus de 4 milliards de dollars. Le gouvernement nous l'avait toujours caché.

Deuxièmement, n'oubliez pas qu'en examinant le budget principal vous devrez tenir compte du budget supplémentaire «A» qui a déjà été déposé à la Chambre. Je suggère aux députés, qui auront amplement le temps de le faire, d'examiner également le budget supplémentaire «B» qui sera déposé suffisamment tôt pour leur permettre de l'étudier avant de se prononcer sur l'adoption du bill des subsides par lequel ils indiqueront s'ils approuvent ou non le budget.

Enfin, dans les quelques minutes qui me restent, je tiens à vous dire un mot des divers engagements qu'avait pris le gouvernement précédent mais qu'il a pris soin de ne pas consigner à son budget de février dernier. Bref, lorsque le chef de l'opposition (M. Trudeau) me demande si j'approuve le budget, je dois dire qu'on ne peut l'approuver qu'en tenant compte des quatre autres éléments dont j'ai parlé. J'aurais induit la Chambre en erreur en agissant autrement.

Passons à un autre point. Je le répète, je tiens à ce qu'il soit bien clair que je recommande à la Chambre d'adopter du même coup, le budget principal, le budget supplémentaire que j'ai déposé et celui que je déposerai plus tard, car c'est tout cela ensemble, et j'insiste sur ce point, qui représentera le programme de dépenses du gouvernement.

Le gouvernement est aux prises avec une situation difficile quant aux dépenses de fonctionnement pour l'année financière en cours. Nous avons hérité d'une série de programmes qui fonctionnaient à plein rendement, si l'on peut dire, sur la foi d'autorisations de dépenses prévues par le gouvernement précédent, à la fois dans le budget des dépenses déposé en février dernier et dans les décisions ultérieures de ce gouvernement. J'insiste sur ce point, le Parlement n'a jamais approuvé ces prévisions de dépenses. Il a été dissous le 26 mars, avant d'avoir pu approuver des subsides provisoires. En conséquence, le gouvernement a dû financer ses activités par l'entremise de mandats spéciaux émis par le Gouverneur général.

Notre gouvernement, en plus de mettre au point ses propres prévisions de dépenses détaillées, devait prendre une décision quant au meilleur moyen d'obtenir l'autorisation du Parlement pour dépenser les sommes nécessaires aux activités gouvernementales pour l'année en cours. L'une des solutions possibles était d'élaborer, de faire imprimer et de présenter au Parlement un tout nouveau budget des dépenses et de jeter l'ancien livre bleu au panier. Notre gouvernement s'est engagé à restreindre les dépenses, et cela aurait évidemment exigé beaucoup de temps et d'argent. A notre avis, il valait beaucoup mieux employer ce temps à mettre au point le moyens de restreindre et de réaménager les dépenses pour 1979-1980 et les années suivantes.

Nous avons donc choisi l'autre solution. Nous avons adopté, pour le budget des dépenses, la même présentation que l'ancien gouvernement, ce qui a permis aux activités gouvernementales de se dérouler en douceur, ce qui a permis d'éviter les frais d'impression inutiles d'une version révisée et nous a donné le temps de commencer à contrôler l'application de notre politique d'austérité. Toutefois, j'ai présenté les prévisions des dépenses tout en sachant bien qu'elles ne reflétaient pas exactement la façon dont le gouvernement va dépenser les fonds publics. Le gouvernement n'a pas l'intention de se prévaloir de toute la marge d'autorisation prévue dans le budget des dépenses. Nous procéderons à des révisions de programmes de dépenses contenus dans le budget des dépenses en gelant certains fonds inscrits au budget et en les laissant tomber en annulation ou en demandant au Parlement par le biais de crédits supplémentaires de les appliquer à d'autres postes.

Les députés connaissent déjà certaines des mesures prises par le gouvernement pour modifier le programme de dépenses contenu dans le budget. Le nombre total d'années-personnes autorisé pour 1979-1980 pour lesquelles des traitements et d'autres fonds figurent dans le budget a été réduit de 2 p. 100, ce qui représente une compression 5,000 années-personnes. Les fonds liés à cette réduction seront gelés. Toutes les dépenses liées au pouvoir discrétionnaire des ministères et autres organismes ont été suspendues entre le 8 juin et le 15 octobre. Cela veut dire que d'autres crédits expireront à la fin de l'année sans avoir été dépensés qui pourront servir à de nouvelles dépenses, plus conformes aux priorités du gouvernement actuel, que le Parlement approuvera dans le budget supplémentaire des dépenses.

Comme vous le voyez, monsieur l'Orateur, dans les circonstances très pénibles imposées par le fait qu'aucune dépense n'avait été approuvée avant le début de l'année financière, le gouvernement a opté pour la manière la plus responsable d'obtenir l'autorité parlementaire requise pour la dépense des deniers publics.

Mais la formalité que nous a signalée le député du Cape Breton-Highlands-Canso (M. MacEachen), à l'occasion du dépôt des prévisions budgétaires, attire notre attention sur une question très importante qu'à mon avis il m'incombe de faire bien comprendre à la Chambre. Cette question, monsieur l'Orateur, est de savoir si le programme de dépenses pour 1979-1980 annoncé par l'ancien gouvernement lorsqu'il a déposé ses prévisions budgétaires en février dernier était satisfaisant et s'il valait la peine d'être retenu. L'ancien gouvernement a assuré alors à la Chambre que le plafond fixé à toutes ses dépenses, et il a insisté pour dire que toutes les dépenses étaient comprises—étaient de 52.6 milliards de dollars, et que cela comprenait les dépenses budgétaires ainsi que les emprunts, les investissements et les avances du gouvernement.

A mon avis, on peut critiquer sérieusement le gouvernement à deux égards au sujet du programme présenté au Parlement, monsieur l'Orateur. D'abord, on n'a pas suffisamment expliqué ou précisé la nature exacte des dépenses du gouvernement fédéral. Ensuite, même si l'on fait abstraction, pour un instant, de la gamme limitée des activités gouvernementales auxquelles les prétendues dépenses s'appliquent, le plafond de 52.6 milliards de dollars n'était pas un chiffre réaliste du tout vu les initiatives prises par ce gouvernement par la suite, et la situation économique qu'il connaissait.

J'aimerais d'abord traiter de la divulgation des renseignements. Les dépenses projetées de l'ancien gouvernement pêchent à trois égards du point de vue de l'obligation de renseigner le Parlement sans réserves. D'abord, absolument rien dans ces projets n'indiquait le niveau ou la nature des dépenses dites fiscales. Certaines dispositions du régime fiscal entraînent une perte de revenu pour le gouvernement; par exemple, le crédit d'impôt aux enfants et les dégrèvements fiscaux sur les immobilisations accordés aux entreprises. Cela peut s'avérer tout aussi important que les dépenses directes du gouvernement lorsqu'il s'agit d'évaluer l'étendue et l'efficacité de l'intervention gouvernementale dans un domaine. Si le gouvernement ne révèle rien des dépenses fiscales, il est peu probable que ces dispositions elles-mêmes fassent jamais l'objet d'un débat et d'une réévaluation publique et il est impossible de déterminer la portée et l'efficacité de la participation financière du gouvernement.

● (1420)

A ce propos, si le temps me le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer une déclaration faite ici à la Chambre par l'ex-président du Conseil du Trésor et montrer à quel point cette déclaration était inexacte en février dernier quand il a déposé ses prévisions budgétaires pour la première fois. Mais permettez-moi plutôt de poursuivre.

Je voudrais démontrer en second lieu que le gouvernement précédent n'a pas inclus dans ses prévisions de dépenses d'un total de 52.6 milliards de dollars, des emprunts de certaines sociétés de la Couronne qui étaient implicitement garanties par le gouvernement. Aux termes des lois qui les régissent, certaines sociétés de la Couronne comme la Société pour l'expansion des exportations peuvent emprunter des fonds sur le marché privé au lieu de faire appel au Fonds du revenu consolidé. Ces emprunts dans le secteur privé représentent quand même un passif supplémentaire de plusieurs milliards de dollars pour le gouvernement du Canada et ces montants ne paraissent pas dans les prévisions budgétaires et ne font pas partie non plus des déboursés tels que définis par le gouvernement précédent.

La troisième faiblesse du plan de l'ex-gouvernement en ce qui concerne la nécessité de tout mettre à découvert au Parlement se situe au niveau des méthodes comptables. Pendant bien des années, certaines dépenses du gouvernement ont été inscrites comme des prêts, des investissements et des avances, donc à l'actif dans les livres du Canada, alors qu'en réalité aucun actif réalisable n'avait été créé. Cela a eu pour résultat de fausser la dette nette apparente du pays.

Pour ce qui est des deux premiers points, c'est-à-dire les dépenses fiscales et le financement extérieur au budget, je ne prétends pas qu'il s'agisse là forcément de façons de faire correctes ou inadmissibles. En fait, il est possible que dans bien des cas cela soit entièrement justifié. Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement a la responsabilité de faire tout son possible pour faire en sorte que le Parlement soit tout à fait au courant des activités gouvernementales de ce genre. Monsieur l'Orateur, je puis vous assurer, comme président du Conseil du Trésor présentement en poste, que ces renseignements seront à l'avenir communiqués par mon bureau. Si on ne les faisait pas connaître, le Parlement ne serait plus en mesure de faire une évaluation assez juste de la performance du gouvernement ou de la véritable incidence financière de la politique gouvernementale. Je suis tout à fait conscient en disant cela du fait que, par exemple, la définition et l'évaluation des dépenses fiscales suscitent certaines problèmes très difficiles.

Mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Aux États-Unis, les données sur les dépenses fiscales sont rendues publiques depuis 1976 en conformité de la loi sur le budget du Congrès. Pourquoi prétend-on que c'est impossible au Canada? Le nouveau gouvernement a l'intention bien arrêtée d'élaborer des mécanismes permettant la plus grande diffusion possible des dépenses fiscales et des obligations découlant des emprunts contractés par certaines sociétés de la Couronne dans le cadre du programme des dépenses directes.

L'attitude du gouvernement précédent illustre parfaitement la difficulté qu'il y a à évaluer les initiatives gouvernementales en l'absence de telles données. Les libéraux ont prétendu que leur programme de dépenses de 52,6 milliards était un modèle d'austérité parce qu'il ne représentait qu'une hausse de 8.9 p. 100 par rapport à l'ensemble des dépenses de l'année précédente. Cependant, dans leur comptabilité, ils avaient converti certains décaissements en dépenses fiscales pour l'année 1979-1980. La conversion des allocations au titre des enfants en crédits d'impôt alliée à une réduction des allocations familiales a artificiellement diminué l'accroissement annuel des dépenses définies comme des «décaissements» parce que le manque à gagner représentait 650 millions.

En ce qui concerne les pratiques comptables, le gouvernement a déjà agi en présentant un bill tendant à régulariser les Comptes du Canada, bill qui a été lu pour la première fois aujourd'hui. Ce projet de loi comporte certains articles qui, s'ils sont adoptés, régleront plusieurs problèmes comptables et, surtout, deux anomalies flagrantes qui apparaissaient dans les budgets des années précédentes. La première concerne le fonds renouvelable des aéroports qui, au dernier exercice, s'élevait à 650 millions de dollars et couvrait les dépenses d'immobilisations et d'exploitation de pas moins de 22 de nos aéroports nationaux, sans toutefois figurer comme dépenses budgétaires.

J'ai déjà abordé cette question, monsieur l'Orateur, et je suis heureux de dire à la Chambre qu'à l'avenir, de telles dépenses seront considérées comme budgétaires au même titre que les autres de même nature effectuées dans le cadre du programme de transport aérien.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Votre Honneur se souviendra qu'au moment où cette question a été soulevée, en mars dernier, nous, qui étions alors dans l'opposition, avons dénoncé énergiquement certaines des mesures qui ont été adoptées entre le 31 mars et le 1er avril dernier. J'ai alors souligné que le gouvernement du temps induisait la Chambre en erreur sur la situation financière de l'État canadien, dans une tentative désespérée pour camoufler l'accroissement des dépenses fédérales et du déficit budgétaire. N'eut été le fait que l'argent des contribuables était en cause, ai-je ajouté, les étranges méthodes comptables du gouvernement constitueraient un excellent poisson d'avril. N'empêche qu'il n'y avait rien de drôle dans cette perte qui s'élève à 650 millions de dollars. J'ai fait remarquer qu'en fait le gouvernement avait effectivement laissé le prêt en suspens. Il n'a cependant pas voulu le passer aux profits et pertes. J'ai alors précisé que s'il ne le faisait pas, c'est qu'il n'aurait plus été en mesure de produire les chiffres qu'il voulait relativement à la politique d'austérité.

J'ai ajouté que la date de la suspension du prêt était révélatrice—le 1er avril, c'est-à-dire le début de la nouvelle année financière. Cela voulait dire que cette opération ne paraîtrait pas dans les comptes fédéraux avant quelque temps et qu'elle ne serait probablement pas critiquée par le vérificateur général avant la publication du rapport financier de 1980 l'automne suivant. On ne peut vraiment restreindre les dépenses fédérales, ai-je alors déclaré, en se livrant à des tours de passe-passe en matière de comptabilité. J'ai ajouté:

> Tant que le gouvernement préférera l'austérité sur papier à l'austérité dans les faits, il sera impossible de prendre les dures décisions qui s'imposent pour instaurer une véritable austérité. Tant que ces décisions ne seront pas prises, le Canada se rapprochera de plus en plus de la pagaye économique et de la faillite nationale.

Une fois installé à la présidence du Conseil du Trésor, j'ai eu la confirmation de ce que je soupçonnais quand j'étais critique dans l'opposition. Imaginez l'audace extraordinaire du leader de l'opposition qui ose me demander à la Chambre si, à titre de président du Conseil du Trésor, j'approuve maintenant ces prévisions de dépenses, y compris ce tour de passe-passe du 1er avril dont je viens de parler!

Le bill dont j'ai parlé corrigera aussi la manière dont le gouvernement présentait chaque année, dans le budget des dépenses, la contribution du gouvernement au régime d'assurance-chômage. C'était bien indiqué comme dépense budgétaire, ce qui était approprié, mais la somme inscrite ne représentait que la contribution du gouvernement jusqu'à la fin de l'année civile. Pour corriger cette anomalie et recalculer ce compte à partir de l'année financière actuelle, il faudra un rajustement de l'ordre de 2.7 milliards de dollars aux comptes du Canada. Voilà, monsieur l'Orateur, ce que la Chambre doit savoir à propos de la non-divulgation des projets de dépenses du gouvernement précédent.

La deuxième critique majeure que je formule est que la limite de 52.6 milliards de dollars imposée par le dernier gouvernement aux décaissements étroitement définis pour ses activités était tout à fait irréaliste compte tenu des mesures qu'il a prises par la suite et de la conjoncture économique. Le montant total de 52.6 milliards de dollars comprenait le budget principal des dépenses et une réserve de 1.35 milliard. Lorsque nous avons examiné les livres pour la première fois, après les élections, près de la moitié de la réserve était déjà épuisée. Cela veut dire que 670 millions de dollars avaient été dépensés dans les deux premiers mois de l'année. Plus de 115 millions de dollars des coupures prévues dans le cadre du programme de restrictions annoncé au mois d'août précédent avaient été rétablis après le dépôt du budget. Les chiffres publiés dans le budget pour certains programmes, dont le programme de péréquation, dépendaient de l'adoption de projets de loi qui n'ont toutefois pas encore été adoptés. Or si ces mesures législatives ne sont pas approuvées d'ici la fin de l'année, il en résultera des coûts supplémentaires de plusieurs centaines de millions de dollars, et pourtant nous avons l'impression que l'opposition actuelle cherche à entraver l'engagement des travaux de la Chambre.

• (1430)

M. Rae: Proposez-nous un bill.

M. Stevens: Pour certains programmes, on a largement dépassé le budget, c'est le cas par exemple des paiements à VIA Rail, et certaines décisions ont déjà été prises, par exemple celle d'élargir le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, qui nous obligeront à affecter des crédits à même les réserves. Le Programme d'isolation coûtera à lui seul au moins 100 millions de dollars de plus que le montant indiqué dans le budget des dépenses déposé à la Chambre en février dernier. Il y a eu certaines augmentations non discrétionnaires dans les principaux programmes statutaires, mais la majorité des coûts imputables aux réserves étaient de nature discrétionnaire.

Cela laissait le gouvernement dans une position intenable. Deux mois seulement après le début de l'année financière, il ne restait que la moitié des réserves, compte tenu de la limite de 52.6 milliards de dollars, et il fallait trouver un moyen quelconque de faire face aux augmentations réellement importantes, comme celle imputable au programme de dédommagement des importations de pétrole rendu nécessaire par les énormes augmentations de prix décrétées par l'OPEP.

Comme vous le voyez, monsieur l'Orateur, les difficultés relatives au budget des dépenses résultent du caractère irréaliste du programme de dépenses annoncé par le gouvernement précédent. Ce plan ne fournissait pas au Parlement des renseignements suffisants. Il donnait également un chiffre irréaliste quant au total des dépenses, compte tenu des mesures prises ultérieurement par ce gouvernement dans la conjoncture économique.

Néanmoins, comme je l'ai dit, je recommande à la Chambre d'approuver les autorisations de dépenses demandées par ce budget, car nous en sommes venus à la conclusion que c'est le meilleur moyen d'assurer une transition sans heurts vers le programme de dépenses du nouveau gouvernement, sans interrompre indûment les services publics et le fonctionnement du gouvernement.

Cependant, je tiens à préciser que je n'assume pas la responsabilité des politiques de dépenses du gouvernement précédent, qui forcent la Chambre à autoriser ces crédits. Les politiques du gouvernement actuel se réfléteront dans les futurs budgets supplémentaires et dans les nouvelles mesures, notamment le

bill portant sur les rajustements dans les comptes du Canada et le bill sur les sociétés de la Couronne, qui sera présenté prochainement. En outre, comme on le sait, mon collègue le ministre des Finances (M. Crosbie) présentera un budget sous peu.

En somme, c'est une histoire longue et embrouillée que le gouvernement précédent, maintenant l'opposition officielle, voudrait bien voir effacée ou supprimée des dossiers du gouvernement du Canada.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer mon premier discours à la Chambre des communes sur une note personnelle en le dédiant à la mémoire de mon frère cadet, Robert James Blaikie, qui a travaillé très fort au sein de l'équipe d'affichage du NPD de Winnipeg-Birds Hill au cours de la campagne électorale du printemps, mais qui n'a pas vécu pour me voir siéger à la Chambre, ayant été renversé par un camion, sans qu'il y soit pour rien, alors qu'il revenait de la plage en motocyclette l'été dernier.

Mais, chose encore plus importante en dernière analyse, c'est à l'avenir de tous les petits frères et petites sœurs du monde, vivants ou à naître, que je dédie mes remarques de cet après-midi. Ceux qui restent sont peut-être les plus à plaindre.

Je crois savoir que la tradition parlementaire exige que je parle d'abord de la circonscription que je représente, et c'est avec joie que je le ferai. La circonscription de Winnipeg-Birds Hill est une nouvelle circonscription qui comprend en partie la portion sud urbanisée de l'ancien comté fédéral de Selkirk, et la ville de Transcona, anciennement rattachée au comté fédéral de Saint-Boniface. Originaire de Transcona, je suis la première personne née et élevée dans cette ville à siéger à la Chambre et pour ce privilège, je remercie tous les citoyens de Winnipeg-Birds Hill qui m'ont appuyé le 22 mai, ainsi que tous ceux qui ont travaillé pour le NPD au cours de la campagne électorale.

Winnipeg-Birds Hill est dans l'ensemble une zone urbaine relativement étendue et assez typique, à l'exception de la partie nord qui demeure et je l'espère continuera de demeurer un secteur de cultures maraîchères destinées aux marchés et où le mode de vie est davantage à caractère rural. C'est une circonscription de travailleurs durs à la tâche qui procurent ses ressources fiscales à l'État alors que les sociétés se gardent bien de payer leur juste part et considèrent que le recours aux échappatoires fiscales et aux abris fiscaux est une forme de la vertu plutôt que du vice, ce qu'il est pourtant en réalité.

Le plus grand employeur de Winnipeg-Birds Hill est aussi le plus grand employeur de tout Winnipeg et il s'agit des Chemins de fer nationaux dont les principaux ateliers de réparation de Transcona et de Symington Yard emploient bon nombre d'habitants de Winnipeg-Birds Hill. J'y ai travaillé moi-même comme manœuvre pendant l'été et parfois même pendant l'hiver alors que j'étais étudiant à l'université de 1969 à 1974.

Ceux qui manquent de clairvoyance ou qui ont des intérêts financiers dans les autoroutes et autres industries connexes, jugent parfois et vont même jusqu'à affirmer que les chemins de fer sont en voie de disparition et en particulier le service-passagers. Comment peut-on dire une chose pareille quand on connaît l'étendue de la crise de l'énergie et l'énorme avantage qu'a le transport ferroviaire sur le transport routier au niveau de la consommation énergétique. Cela échappe à mon entendement.

Je vous avertis que si un gouvernement quelconque veut nous convaincre, moi et mes électeurs de Winnipeg-Birds Hill, qu'il a vraiment l'intention d'économiser l'énergie, il devra avoir la sagesse d'investir des sommes considérables dans la modernisation et la promotion du transport ferroviaire au Canada. On ne peut hélas qu'être pessimiste à cet égard, car le gouvernement ne parvient pas à faire une distinction entre les dépenses à court terme et les investissements à long terme propres à créer les biens et l'infrastructure économiques qui profiteront aux générations futures. On ne saurait trouver meilleure illustration de cette absence de vision que le discours du député qui m'a précédé.

En ce qui a trait au service-voyageurs le gouvernement devrait apporter des changements à la situation de VIA Rail, organisme qui a été créé par le gouvernement libéral précédent et qui semble contribuer à la disparition du service ferroviaire voyageurs au Canada plutôt qu'à sa reprise. Entre le vieux matériel, la rareté du service dans bien des régions et la collusion avec les compagnies d'autocar pour que leurs prix soient toujours inférieurs à ceux des chemins de fer, on a bien peu de raison d'être optimiste en ce qui concerne l'avenir de ce secteur. L'autre jour, l'annonce de la décision d'obliger les voyageurs à changer de train à Winnipeg tard dans la nuit pouvait difficilement être interprétée autrement que comme une attaque contre le service-voyageurs au Canada.

Il existe un tel écart entre les conceptions déficientes et à courte vue du gouvernement en matière de dépenses et une vision politique plus large, à longue échéance, que j'aimerais expliquer pourquoi, en me plaçant à une point de vue plus large, je trouve que le gouvernement et la vision du monde qu'il représente, sont en train de nous mener au désastre. Certes, d'une manière générale, on peut dire que le gouvernement précédent nous avait déjà aiguillés sur cette voie. La différence, c'est que le gouvernement précédent agissait ainsi par lâcheté et par crainte de devoir admettre qu'il avait emprunté la mauvaise voie tandis que le gouvernement actuel, lui, le fait avec un zèle et une vision tellement naïve du monde que l'on s'en moquerait si la situation n'était pas aussi tragique. Il est difficile de savoir laquelle de ces deux équipes il faut plaindre le plus.

J'aimerais maintenant vous expliquer plus en détail comment le gouvernement a engagé les Canadiens dans une mauvaise voie en faisant preuve d'une fierté et d'un pharisaïsme consommés. Depuis bien longtemps, en fait depuis les siècles une fois qu'eut éclaté la révolution industrielle, le monde occidental, et notamment l'Amérique du Nord, se guide plus ou moins sur ce qu'on appelle à juste titre la doctrine économique libérale ou doctrine de l'économie de marché pour juger en dernier ressort ce qu'il convient de faire ou non.

● (1440)

Sous ce régime, il ne fait pas de doute qu'il y a eu une augmentation incroyable du bien-être matériel des habitants d'une grande partie du monde, ce qui explique les panégyriques à l'adresse de la libre entreprise que prononcent si souvent les députés d'en face, sans parler de ceux qui siègent à la droite de notre groupe—et, qu'on ne s'y trompe pas, là est bien leur place, à notre droite, en dépit des soupirs de compassion

hypocrites envers les opprimés auxquels nous avons eu droit la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Mais cette croissance économique que se plaisent tant à évoquer les champions de la libre entreprise ne s'est pas faite toute seule. Elle s'est produite à la faveur de la conquête de continents entiers par les Occidentaux, et au fur et à mesure que se développaient et se raffinaient les techniques nécessaires à l'extraction, au raffinement et à la transformation des ressources naturelles.

Cette belle expansion nous a coûté très cher en vies humaines et sur le plan de la justice humaine. Des pays qui avaient toujours été indépendants furent soumis à la férule colonialiste; des peuples aborigènes et leurs cultures furent déconsidérés et éliminés; des économies de ressources traditionnelles et renouvelables furent démantelées au profit des puissants et même parmi les grandes nations industrielles, plusieurs furent réduites à la famine et à l'esclavage du besoin, leurs populations était forcées à émigrer en masses vers les usines pour y gagner tant bien que mal une maigre pitance.

C'était le capitalisme dans son plus tragique, celui-là même que nous avons exporté dans le tiers monde. Chez nous, cependant, l'expansion des syndicats qui s'est faite au prix de beaucoup de misère humaine, la mise en place d'un système de commercialisation ordonné en divers endroits tant au moyen de contrôles gouvernementaux que par la monopolisation par le secteur privé et, enfin, l'avènement de la réglementation étatique et de la nationalisation dans l'intérêt public ont adouci les effets de la concurrence brutale et du mercantilisme.

Nous avons assisté en parallèle à l'apparition des grandes multinationales dont la puissance dépasse largement celle de la plupart des pays du monde et qui ont le pouvoir de soumettre les économies nationales au chantage et de les faire s'effondrer selon leur bon plaisir. Nous pouvons voir le secteur économique, en Occident, ralentir au fur et à mesure que notre aptitude à dominer la planète se rapproche de sa limite et ce, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour des raisons physiques et écologiques, notamment l'augmentation de la pollution et l'épuisement des ressources. Nous pouvons facilement constater, malgré tout ce qu'on dit de l'autre côté à propos de possibilités et de progrès, que des centaines de milliers de Canadiens sont sans travail, ont un niveau de vie inacceptable et ne peuvent espérer une vie meilleure et, en même temps, qu'il se produit une détérioration progressive de la vie collective, de la vie familiale et du sens même de la vie. Pour bien des personnes, en effet, la vie a perdu tout son sens. Nous produisons, nous consumons, nous faisons marcher l'économie; nous sommes de bons consommateurs, comme on nous le demande. Notre existence est axée sur l'économie. Cela me rappelle une excellente exégèse biblique de Tommy Douglas, selon lequel l'économie est au service de l'homme et non l'homme au service de l'économie.

Ce bref survol historique soulève trois questions, celle du pouvoir, celle des limites et celle du sens de la vie, qui toutes sont liées à l'avenir.

Pour ce qui est du pouvoir, on entend constamment parler de gouvernement fort, de grandes entreprises puissantes, de syndicats influents, et l'accent est toujours mis sur les pouvoirs de plus en plus étendus du gouvernement. Je ne suis nullement un partisan de la bureaucratie envahissante, mais quand il s'agit de faire un choix entre un gouvernement fort et des entreprises toutes-puissantes, car chez nous la puissance syndicale est inconnue, laissez-moi vous dire pourquoi je me range du côté du gouvernement. Ce n'est pas une question d'ordre de grandeur, ou encore d'une opposition entre le gouvernement et l'individu. Toutes ces balivernes sur la liberté individuelle qui justifierait la liberté totale des grandes entreprises témoignent d'un aveuglement total chez certains et de chauvinisme politique chez d'autres. On aimerait croire que ce sont les chefs qui sont chauvins et les disciples qui sont dupes, mais en écoutant le premier ministre (M. Clark), on soupçonne que c'est l'inverse.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Les grandes entreprises ne peuvent être considérées comme des individus, même par un grand effort d'imagination, et les individus eux-mêmes ne sont pas des individus au sens où l'entendent les libéraux et les conservateurs. Nous nous définissons par rapport aux autres et nous essayons d'agir en individualistes impénitents à notre péril et à celui des autres.

Je parlais du pouvoir, monsieur l'Orateur. Ceux qui le détiennent doivent rendre des comptes et si le choix n'est pas entre le grand et le petit mais que la question est plutôt de savoir qui va être grand jusqu'à ce que nous puissions décentraliser notre existence un peu plus grâce à la mise au point de technologie qui demandent une centralisation moindre, alors, placé devant un tel choix, j'estime que le gouvernement doit intervenir davantage et non pas le contraire. Aussi longtemps que nous continuerons d'avoir des gouvernements démocratiques et que nous continuerons de les améliorer afin que les détenteurs du pouvoir aient de plus en plus de comptes à rendre, ce sera une bonne chose et non pas l'inverse.

La contrepartie de cette redistribution du pouvoir pour l'obliger à rendre davantage de comptes par le biais des institutions démocratiques consiste à laisser le secteur privé continuer de prendre les très importantes décisions selon la règle du profit maximal au lieu du respect de l'équité et du maintien des valeurs humaines. La prétention des députés d'en face de rendre aux simples citoyens canadiens le contrôle de leur économie par voie d'une remise au secteur privé n'est qu'une farce, une fausse description de la réalité, consistant à permettre à quelques Canadiens et même à davantage de non-Canadiens par le truchement d'une mainmise étrangère, de contrôler le reste d'entre nous, ceux d'entre nous qui ne peuvent prétendre contrôler quelque chose en ne possédant que quelques actions dans une société et qui quand à cela ne sont peut-être pas désireux de gagner leur vie en investissant, mais préfèrent apporter une contribution active dans les secteurs de la production et des services.

Il faut se méfier du pouvoir, car il peut être, et il est généralement, corrompu par l'orgueil et l'égoïsme des humains, qui ont tendance à vouloir dominer et exploiter leurs semblables. Il faut donc que les citoyens soient vigilants et informés pour pouvoir exercer une surveillance constante de leurs gouvernements, si démocratiques soient-ils. Même si les gouvernements ne sont pas sans défaut, il est préférable de compter sur eux plutôt que d'espérer vainement que les sociétés commerciales, emprisonnées dans des structures tendant à la maximisation des profits et protégées par des gouvernements qui se font un devoir de les favoriser, agiront de façon désinté-

ressée et constante pour le bien de tous, en particulier des générations futures.

En plus de la question du pouvoir, il y a celle de nos limites. Nous vivons dans un univers fini, qui n'existe pas seulement pour nous, mais pour lui-même, auquel le Créateur a accordé une valeur en soi, indépendamment de l'existence de l'homme. Nous avons pendant trop longtemps considéré la nature comme notre bien, notre chose dont nous pouvions disposer selon nos intérêts. Cette observation s'applique plus ou moins à tous les principaux courants de pensée de l'Occident, y compris la tradition sociale démocratique. Sur ce point, nous avons tous besoin de nous repentir. Mais dans les pays que nous tenons pour les plus évolués, les conséquences de cette erreur sont devenues presque tragiques dues aux nécessités imposées par la concurrence économique.

Voilà pourquoi nous sommes témoins de ce qui suit, monsieur l'Orateur: On a épuisé des ressources précieuses parce qu'on a voulu s'enrichir en vendant le plus de matières premières possibles au plus grand nombre d'acheteurs possibles. Quand je songe à tout le gaz et à tout le pétrole qui seraient actuellement disponibles pour d'importantes utilisations et pour le développement futur des régions insuffisamment développées par opposition aux régions trop développées, j'en suis malade de rage, surtout que tout cela n'a servi qu'à accroître les marges bénéficiaires globales et certaines grandes compagnies qui n'ont à peu près pas versé d'impôt aux sociétés dont elles ont mis l'avenir en péril.

Quand je songe à l'appauvrissement des réserves de poissons, aux terres arables qu'on a recouvertes de béton ou gaspillées par un engraissement à outrance visant à augmenter leur rendement à court terme, ou à toutes ces forêts qu'on a englouties pour confectionner des boîtes ou des sacs à hamburgers qui sont déjà enveloppés, pour l'amour de la commercialisation, je m'inquiète un peu du jugement que les générations futures porteront sur la génération actuelle.

Puis il y a le problème de la pollution, une autre fameuse émanation du système qui semble tant fasciner nos honorables vis-à-vis. Les rivières—le réseau des rivières English et Wabigoon, par exemple—les lacs—l'exemple du lac Érié nous vient immédiatement à l'esprit—et les emplacements—comment ne pas songer au bassin de Sudbury—sont contaminés à tour de rôle par tous ces grands bienfaiteurs de l'humanité qui ne paient qu'en monnaie de singe quand vient le moment d'assumer les frais de soins de santé et d'autres besoins de la population, et qui prennent même pas en compte le fardeau de leur propre activité économique.

● (1450)

Le développement économique traditionnel a d'énormes coûts écologiques—pour ne rien dire des coûts sociaux—que nous ne faisons que commencer de payer. Il faudra que les fils paient les fautes des pères. Il faut faire supporter par les entreprises la totalité des coûts que nécessite leur activité, et que pour une fois elles ne crient pas au scandale devant les dépenses publiques qu'il va falloir engager pour réparer leurs fautes sociales et écologiques. Qu'elles fassent leur examen de conscience, au lieu de faire la leçon aux autres!

Nous vivons dans un univers fini. Cela veut dire entre autres choses que si nous poursuivons notre fuite en avant dans la recherche de la croissance à tout prix, nous tomberons dans un cercle vicieux dont les conséquences pratiques seront désastreuses. Le gouvernement actuel voudrait que nous nous relancions tête baissée dans ce piège, ce qui est bien la dernière chose à faire. Il faut chercher plutôt à réorganiser notre vie économique de manière à nous passer de croissance, de façon à satisfaire les besoins de chacun mais en accordant la priorité aux considérations sociales et écologiques. Ce qu'il nous faut, c'est une économie planifiée. Voilà ce que réclamait la CCF en 1933 et qui est nécessaire aujourd'hui à un point que J.S. Woodsworth n'aurait même pas pu imaginer.

La croissance économique n'est pas la solution que l'on croit au problème, d'une part parce qu'elle ne garantit pas la justice et d'autre part parce qu'elle ne fournit pas ce qui donne son sens à la vie. Si je dis cela ce n'est pas que je prétende appartenir au parti de la vertu. Je sais que les gouvernements de gauche n'ont pas toujours agi sensément au plan écologique, je sais qu'eux aussi ont cru trop aveuglément à la croissance économique. Ce que je prétends, c'est que ces errements ne sont pas propres à la conception de la société qui est celle du Nouveau parti démocratique par exemple. Nous avons l'outillage mental et aussi, je pense, la fermeté de caractère nécessaires pour nous attaquer à ce problème des limites, parce que nous ne sommes pas enfermés dans le carcan idéologique qui emprisonne les députés d'en face, et qui en fait les ennemis de l'avenir, consciemment ou non, et que le veuillent ou non ceux qui en sont conscients.

Le troisième problème que j'évoquerai pour faire voir la fausse direction dans laquelle le gouvernement voudrait nous entraîner est celui du sens de la vie, et c'est bien le plus paradoxal des trois. Depuis huit jours que j'écoute les discours des députés d'en face, je constate qu'ils sont en contradiction absolue avec eux-mêmes. Ils se couvrent la tête de cendres en se lamentant sur l'affaiblissement des valeurs, du goût du travail, du lien familial, de la conscience sociale, du devoir, en ayant l'air de croire que tout cela est la conséquence d'une machination socialiste. C'est leur conception du monde qui s'est imposée partout au cours des quelques derniers siècles et non la nôtre. C'est leur vision du monde qui a présidé au gouvernement du pays depuis sa création, et non la nôtre. Si le système n'arrive pas à préserver l'unité de la collectivité c'est un échec dont ils sont responsables et personne d'autre. Cet échec leur est imputable parce que la valeur la plus importante pour eux est la liberté économique, la liberté de gagner un dollar n'importe où et n'importe comment, qui a pour corollaire l'importance accordée à la richesse matérielle qui devient la mesure de la valeur d'une personne et en fait la mesure de la valeur d'un pays. C'est cette valeur même, inculquée à partir de la naissance, et renforcée sans cesse par la publicité et la propagande des conservateurs qui sapent toutes les autres valeurs auxquelles ils tiennent tant.

Le député de Crowfoot (M. Malone) qui est absent aujourd'hui, a parlé la semaine dernière de façon très éloquente de la disparition des bonnes terres agricoles. Cependant, même si on lui demandait d'appuyer la planification de l'utilisation des terres, au risque d'empiéter sur la liberté économique des lotisseurs de terrain, je serais prêt à parier qu'il ferait marche-arrière. Ce ne sont pas les socialistes qui ont laissé nos régions urbaines se développer au petit bonheur, sans planification; ce sont les conseils municipaux de tout le pays qui ont la même mentalité que le gouvernement. On peut citer le conseil municipal de la ville de Winnipeg comme l'un des pires exemples

d'un gouvernement soi disant sans parti pris qui se laisse dominer sans vergogne par les lotisseurs.

J'ai entendu des députés d'en face déplorer la disparition de l'esprit communautaire. Le premier ministre en particulier, aime vanter la vie communautaire des petites villes. Je leur demanderai ceci: Qui est en train de détruire les fermes familiales et les petites entreprises partout au pays? Ce ne sont pas les socialistes, mais plutôt l'idéologie économique du contrôle sans cesse plus étendu des multinationales, de l'entreprise agricole, et des chaînes de magasins. Ce sont les gouvernements NPD des provinces qui ont essayé de préserver la vie rurale au Canada par des programmes d'option d'achat et de location des terres. Nous sommes les véritables conservateurs. Nous sommes ceux qui seraient prêts à intervenir pour préserver les éléments valables et bénéfiques de la vie canadienne, au lieu de les abandonner aux caprices et à l'intérêt de ceux qui disposent de grands moyens économiques au nom de cette fausse liberté qui ne profite qu'aux riches.

Nous voyons maintenant devant nous un genre de libéraux classiques et primitifs du 19e siècle qui représentent la dernière révolte des puissants contre le peu de progrès déjà réalisé dans le domaine de la justice sociale. Pour ce qui est du parti libéral, toute tentative de définition de son idéologie devrait se fonder sur l'examen des résultats du dernier sondage Gallup. On a donné le nom de pragmatisme à l'idéologie des libéraux. Le mot pragmatisme sert à désigner cette absence de principes et de pouvoir, et c'est le pouvoir uniquement qui constitue l'idéologie du parti libéral, même s'il accuse hypocritement le gouvernement et le parti NPD de sectarisme. Il est impossible de ne pas avoir d'idéologie. La leur est la plus méprisable qui soit, car ils refusent de l'admettre et encore moins de la défendre, bien sûr.

L'humanité ne peut plus tolérer les souffrances que la main invisible et même inexistante d'Adam Smith a imposée au monde ni les désastres qui s'abattront sur le monde si l'on commet l'erreur de croire encore à l'existence de cette main invisible. De toute évidence, ce n'est pas en encourageant chaque individu à poursuivre ses propres intérêts que l'on servira l'intérêt général. Ce serait construire un château de cartes, qui risque de s'effrondrer au premier souffle de la réalité économique. Les individus, groupes ou provinces s'évertuent à conserver leur part d'un gâteau qui se racornit sans cesse, au cours d'une lutte que l'on baptise «le sens des affaires» lorsqu'elle est menée par les puissants, alors qu'on l'appelle «vivre au-dessus de ses moyens» lorsqu'elle est menée par les faibles.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: J'avoue avoir une certaine sympathie pour cette dernière catégorie de gens, car à mon avis, lorsqu'il y a pénurie, il est immoral que les nantis décident de protéger à tout prix leur niveau de vie en obligeant tous les autres à se serrer la ceinture. C'est là qu'on peut voir si l'Establishment canadien a le moindre respect pour la justice sociale, c'est là qu'on s'aperçoit qu'il y aurait beaucoup à faire de ce côté-là.

Nous devons édifier notre pays, non pas à partir des rêves des riches qui veulent ouvrir de nouvelles frontières et de toutes ces autres choses chères au premier ministre, mais sur des assises solides, celles de la communauté humaine s'exprimant dans le partage équitable des richesses de notre pays avec les autres et le reste du monde. Nous devons l'édifier en respectant l'environnement non humain et l'avenir d'un système économique qui ne réclame pas une expansion systématique, mais qui permet une certaine expansion dans les secteurs sous-développés. Nous devons l'édifier sur l'imputabilité démocratique des gouvernants afin que les décisions importantes pour la société et son avenir soient prises dans le secteur public plutôt que dans le secteur privé. C'est seulement ainsi que nous pourrons négocier un avenir prometteur.

Autrement dit, pour citer W. H. Auden, «nous devons nous aimer les uns les autres ou mourir». Le monde est trop petit et les actions de l'homme trop importantes et trop lourdes de conséquences pour que le monde soit mis à la disposition du marché et des valeurs qu'il représente. Nous avons une crise des valeurs, mais ce n'est pas la crise à laquelle songent les députés d'en face. Elle n'est pas seulement due à l'érosion des valeurs traditionnelles; au moins une de nos valeurs traditionnelles, celle que nous accordons à notre système économique, nous a amenés à la crise actuelle. Plus vite nous y renoncerons, plus vite nous pourrons restaurer et rétablir les valeurs dont nous déplorons, à juste titre, la disparition.

Nous devons nous aimer les uns les autres ou mourir, pas seulement en faisant la charité ou en nous contentant des platitudes que nous servent maintenant les conservateurs au sujet du rôle du bénévolat dans les services sociaux. Les structures même de notre économie, de notre politique et de la vie que mène notre peuple parmi les autres reflètent cette vérité théologique qui veut, qu'elle réponde ou non à nos fantaisies idéologiques, que nous soyons tous frères et sœurs, les enfants du même Dieu qui veut que nous vivions en harmonie plutôt qu'en concurrence les uns avec les autres, et en harmonie avec Lui et la création.

● (1500)

Dans le siècle actuel, et en particulier à ce moment-ci de notre histoire, il nous faut choisir entre la vie et la mort, entre l'union et la séparation. Nous avons si souvent choisi la mort auparavant. Encore combien de temps avant que nous atteignions le point de non-retour, et gagnions le monde en y perdant notre âme?

J'ai entendu les députés de l'autre côté me qualifier de prophète de malheur et prétendre que je ne fais plus confiance au peuple canadien. Ce n'est pourtant pas un optimisme aveugle qui assure la direction responsable de notre pays. Cela me rappelle la distinction à faire entre les faux prophètes et les véritables prophètes comme nous le montre l'histoire de Jérémie et de Hananiah dans le Livre de Jérémie. Nous ne devons pas faire aveuglément confiance à ceux qui prophétisent la paix, à ceux qui cherchent à guérir en surface les maux de la société, à ceux qui craignent de se montrer autrement qu'optimistes et superficiels. Pour eux, la voie du salut n'est pas le repentir ou le changement, mais l'immobilisme.

Nous devons changer. Il ne suffit pas de formuler des vœux pieux sur la réduction dépenses du gouvernement. Il faut changer notre façon d'agir et c'est à cela que je vais travailler à la Chambre. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je demande la parole . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Le député veut-il poser une question?

M. Friesen: Je me rends compte qu'il s'agit du premier discours du député et je ne veux pas déroger aux usages, mais je me demande, toutefois, s'il accepterait de répondre à une question.

M. l'Orateur adjoint: Le député est-il disposé à répondre à une question?

M. Blaikie: Bien sûr, et pourquoi pas.

M. Friesen: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je remercie le député de m'avoir permis de lui poser une question. Il a accusé le système de marché d'avoir détruit notre mode de vie et notre système. Je reconnais que le système de marché est coupable à certains égards, mais j'aimerais lui demander s'il ne faudrait pas imputer aussi au clergé une certaine part de culpabilité?

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas tout dire en 30 minutes; il m'aurait fallu une heure pour discuter de l'ineptie du clergé et surtout pour vous parler de cette vaste entreprise qu'est devenue l'église, monsieur l'Orateur, et de la façon dont depuis si longtemps elle se fait l'alliée inconditionnelle du système économique. Monsieur l'Orateur, ils sont nombreux les hommes d'église qui ont bien des raisons de se repentir aujourd'hui parce qu'ils ont cru que la religion leur imposait de protéger les intérêts des puissants, mais je suis d'accord avec ce que le député semble suggérer.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Avant de donner la parole au député de Gloucester (M. Breau), peut-être que la Chambre me permettra d'inviter le député de Western Arctic (M. Nickerson) à lire le commentaire 333 de la 5e édition de Beauchesne qui interdit aux députés de montrer des pièces justificatives autres que des documents écrits. La citation se lit en partie comme suit:

Les Orateurs n'ont jamais manqué de juger irrecevable la production à la Chambre de pièces justificatives autres que des documents écrits.

Je laisse au député le soin de lire tout le commentaire et je me permets même de le renvoyer au débat qui a eu lieu le 16 juin 1969 et figure à la page 10,156 du compte rendu de ce jour-là. Je demanderais donc au député d'enlever la jolie mascotte qu'il a posée sur son pupitre.

M. Nickerson: Monsieur l'Orateur, bien sûr, je me soumets à votre décision, mais je trouvais cette mascotte, qu'on verra au match de football opposant, en fin de semaine, les universités d'Ottawa et de Carleton, un peu plus supportable que les rodomontades de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, c'est un plaisir et un grand honneur pour moi que de participer à un débat pour la première fois dans la trente et unième Législature du Canada. J'aimerais en commençant féliciter celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyée. Ils ont fait preuve d'éloquence et de compétence en exprimant les vues de leurs concitoyens qui les ont élus à la Chambre. J'aimerais particulièrement dire que j'ai beaucoup apprécié le message du député de Cardigan (M. MacDonald), un député de l'Île-du-Prince-Édouard, une province voisine de la mienne. Je dois dire que par sa compassion, son humanité et son approche à la politique, il est un digne successeur de l'ancien député de Cardigan, le ministre des Affaires des anciens combattants, qui lui-même, par son attitude, ses approches, sa compassion et son sens humanitaire était difficile à égaler.

J'ai toujours été frappé par la simplicité avec laquelle il abordait les problèmes, mais aussi avec la compassion et le désir qu'il avait d'aider les citoyens ordinaires. Alors le député de Cardigan a raison de voir la politique de cette manière. J'aimerais évidemment offrir mes hommages à Son Excellence le Gouverneur général et à son épouse, et les remercier de la lecture du discours du trône, le 9 octobre. J'aimerais féliciter tous les nouveaux députés qui ont été élus à la Chambre pour la première fois, et je remarque que plusieurs nouveaux députés sont très éloquents, qu'ils s'expriment très bien. J'aimerais féliciter le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) de son éloquence. Je le féliciterai de son éloquence pour le moment, peut-être qu'après son premier discours, on aura l'occasion d'étudier le contenu de manière un peu plus critique et plus en détail.

Monsieur le président, après quatre mois et demi de gouvernement progressiste conservateur, on commence à voir ce qu'est vraiment la philosophie de ce parti. On pourrait dire qu'après quatre mois et demi, on n'a pas vu grand-chose dans le discours du trône. On n'a pas vu grand-chose dans les discours prononcés à la Chambre. On n'a pas vu grand-chose dans le discours du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) cet après-midi qui indique que ces gens-là ont vraiment le courage de leurs convictions, le courage de faire ce qu'ils ont toujours prêché. Mais on commence à voir que certains d'entre-eux se servent de leur pouvoir qu'ils ont temporairement, même s'ils n'ont reçu que 36 p. 100 des votes des Canadiens, ils ont reçu un mandat de gouverner, mais ils essayent, sans venir à la Chambre des communes, parce qu'il leur a fallu quatre mois et demi pour prendre leur courage à deux mains et rencontrer la Chambre des communes, après des études secrètes, après des discussions secrètes, certains d'entre-eux essayent de changer radicalement, non seulement l'économie de ce pays, mais toute la direction politique, la direction sociale de ce pays. Je reviendrai tantôt aux propos du président du Conseil du Trésor, parce qu'il est certaines choses que je veux dire à son sujet, l'effet qu'il peut avoir sur certains députés d'en face qui sont maintenant ministres et qui, je sais, ont toujours eu beaucoup de compassion, ont toujours exprimé un désir que le gouvernement canadien en fasse plus pour les Canadiens, et je vais y revenir tantôt.

Mais une chose qui me frappe, c'est que lorsqu'on a, au Canada, des forces bien organisées, bien orchestrées, bien financées, qui sont en train de travailler aussi fort qu'elles le peuvent, pour détruire le Canada, le gouvernement, dans le discours du trône, ne mentionne absolument rien de la situation qui confronte le pays, provenant de la province de Québec. Absolument rien. Et je veux tout simplement dire, monsieur le président, que pour un francophone, pour un Acadien, qui voit et qui comprend et qui lit tous les jours ce qui est en train de se passer dans la province de Québec, leur sorte de campagne, ceux d'en face qui passaient leur temps à crier . . .

M. La Salle: C'est vous autres qui avez crié.

M. Breau: Je vais revenir au député de Joliette tantôt. Je vais venir au député de Joliette tantôt, il peut bien prendre son temps et se calmer.

Monsieur le président, lorsqu'on voit ce qui est en train de s'orchestrer et de s'organiser systématiquement pour détruire le Canada, et ce gouvernement fédéral, est-ce que c'est parce qu'il n'a pas de courage, parce qu'il ne sait pas quoi faire pour essayer de contrer ce qui est en train de se passer là? Monsieur le président, pourtant, ce n'est pas parce que le gouvernement ne veut pas s'attaquer à la question constitutionnelle. Parce qu'il parle de cela. Ils ont parlé de cela durant toute la campagne électorale, de manière voilée, parce qu'ils ne voulaient pas le faire ouvertement, parce qu'ils voulaient critiquer notre chef et s'en venir ici en disant qu'on avait tout simplement une dimension, la politique canadienne. Mais lorsqu'on parle des droits de ressources sous-marines, n'est-ce pas parler de la question constitutionnelle? Ce qu'on dit c'est qu'on va donner à la Colombie-Britannique et à Terre-Neuve la propriété, pas seulement les bénéfices, parce que le gouvernement précédent parlait de donner la grande partie des bénéfices à la Colombie-Britannique et aux provinces Maritimes les ressources sous-marines.

Le premier ministre actuel parle de juridiction, de propriété. Ce n'est pas une question constitutionnelle ça? Mais lorsqu'on parle de la question des droits linguistiques pour les minorités, par exemple, de ça, il ne faut pas en parler. Le premier ministre, lorsqu'il était chef de l'opposition, a fait un discours à Montréal l'année dernière où il a louangé la valeur de l'article 133 de la Constitution, qui donne des droits linguistiques aux anglophones dans la province de Québec. Il a louangé cela sans dire un mot de la nécessité et du désir des minorités francophones au pays d'avoir des droits linguistiques eux aussi inscrits dans la Constitution. Un discours du trône . . .

M. La Salle: Vous avez eu 16 ans pour le faire!

M. Breau: Oui, mon ami, on a eu 16 ans pour le faire. Mais on a subi l'opposition systématique, non pas seulement de vous autres, lorsque vous étiez ici, mais on a été frustré par les provinces, par des provinces progressistes conservatrices à part de cela. Et si le député de Joliette pense que ce n'est pas une bonne chose, qu'il prenne donc le temps d'en discuter avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui dit, lui, qu'on devrait même avoir un gouvernement central fort et des droits linguistiques inscrits dans la Constitution.

M. La Salle: Avec les provinces!

M. Breau: Oui avec les provinces. Alors pourquoi l'honorable député ne le propose-t-il pas? Pourtant le très honorable premier ministre, lorsqu'il était le chef de l'opposition, a pris la peine de faire des discours là-dessus, à Montréal, et dans son discours, il insistait surtout sur les droits des anglophones au Québec. Nous en avons donc pris note. Il devrait y avoir des droits linguistiques pour les anglophones au Québec. Si on est prêt à réussir la Constitution, cela ne serait peut-être pas nécessaire aujourd'hui. Mais le fait que c'est là et le fait d'inscrire des droits linguistiques dans la Constitution pour les francophones, constituerait un symbole de justice et d'égalité, aiderait ceux d'entre nous, et j'espère ceux d'en face aussi, qui veulent continuer à maintenir le Canada comme il est. Cela nous aiderait à aller aux gens qui veulent le défaire et leur dire: Écoutez, c'est possible pour le Canada de «réarranger» le déséquilibre, c'est possible pour le Canada d'arriver à la justice et à l'égalité, non seulement dans les principes, non seulement dans les symboles, mais aussi dans la réalité.

Alors, j'aurais bien aimé que le gouvernement ait le courage, lorsqu'on voit le Canada presque s'effriter, de parler sur cette question-là. Et, à mon avis, le gouvernement regrettera à long terme le fait qu'il n'a pas parlé de cette question-là. Et le député de Joliette, le ministre des Approvisionnements et Services, aura peut-être l'occasion d'expliquer et de rassurer les Canadiens, de rassurer cette Chambre en disant que la position du gouvernement n'a rien à faire par exemple avec les relations plutôt étroites qu'il a déjà eues avec le PQ et qu'il essaie peut-être encore de développer.

M. La Salle: J'ai pris les renseignements dans le rapport de la Commission Pepin-Robarts!

M. Breau: Alors, monsieur le président, le député de Joliette aura cette chance d'expliquer cela pour ne pas en avoir peur.

● (1510)

[*Traduction*]

Revenons à la question de la philosophie politique. M. Gillies, ex-député fort distingué, nous a très clairement expliqué le principe de la politique du gouvernement conservateur au sujet de l'économie, quand il a déclaré, il n'y a pas longtemps, que pour mieux gouverner, il fallait moins gouverner. Selon le parti au pouvoir, et nous avons entendu le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) nous le répéter aujourd'hui même, si le gouvernement intervient moins dans l'économie et la société, s'il dépense et emprunte moins il s'en suivra une marge que comblera le secteur privé.

Il y a à peine quatre mois et demi que le parti conservateur a accédé au pouvoir et, déjà, nous avons été témoins de l'échec total de cette philosophie. La société General Motors est-elle venue s'installer au Québec? Elle avait demandé de l'aide au gouvernement précédent et elle en a demandé à celui-ci.

[*Français*]

M. La Salle: Vous avez essayé de l'obtenir pendant 10 mois!

M. Breau: Le député de Joliette aura assez de temps pour en parler. Il devrait se comporter comme un ministre et se calmer. Il n'est plus député de l'opposition.

[*Traduction*]

Quand le secteur privé est livré à lui-même, il n'est nullement certain que le pays connaisse d'expansion économique qui lui est nécessaire. Le fait que la société GM ait décidé de ne plus donner suite à ses grands projets d'investissements au Québec est déjà le signe de l'échec total de la philosophie du présent gouvernement au sujet de l'économie.

Je vois que le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) est aujourd'hui parmi nous. A-t-on vu, ces quatre derniers mois, une banque s'empresser de subventionner les flottiles de pêche? Y en a-t-il qui ont subventionné la construction de quais? Le ministre s'est fait dire par le président du Conseil du Trésor, et encore une fois aujourd'hui-même en public, que le budget de son ministère était gelé jusqu'au 15 octobre. C'est dire qu'aucune subvention aux bateaux de pêche n'a été consentie depuis le 1er juin, dernier jour auquel l'ancien ministre pouvait encore le faire. Pas un sou n'a été accordé au Nouveau-Brunswick pour faire construire, agrandir ou même réparer les quais. Or, voyons-nous le secteur privé s'empresser de financer ces services, consentir ces investissements indispensables et essentiels aux secteurs de la pêche?

J'ai déjà dit à la Chambre, au ministre des Pêches et des Océans, homme par ailleurs très compatissant, ce que ferait le

parti conservateur une fois au pouvoir, je lui ai dit que sa politique s'inspirerait de la philosophie de Bay Street. Le ministre a déjà été rabroué par le président du Conseil du Trésor qui lui a laissé entendre que «tous ces projets qu'il caressait pour les pêches et pour les provinces de l'Atlantique n'étaient pas importants; qu'il fallait remettre de l'ordre dans l'économie afin de l'adapter aux conceptions des financiers de Bay Street. J'avais prévenu le ministre des Pêches que cela se produirait, et c'est ce que nous observons maintenant.

Le ministre des Pêches n'appartient même pas au petit cabinet. Voilà bien une rebuffade pour un député qui pendant des mois en 1971 est intervenu à la Chambre pour réclamer la constitution d'un ministère distinct des Pêches. Le gouvernement précédent a établi un ministère distinct pour les Pêches, mais voilà qu'il n'est même pas représenté au sein du petit cabinet. Il doit être bien humiliant pour le ministre, un homme si dévoué et un défenseur du gagne-petit, d'accepter le fait de ne pas appartenir au petit cabinet et de ne pas pouvoir prendre la défense des pêcheurs canadiens et de tous ceux qui vivent de la pêche.

Il est survenu autre chose dans le domaine des pêches, une chose qu'il ne faut pas passer sous silence.

[*Français*]

Le ministre des Pêches et des Océans, le 27 août dernier, annonçait qu'il allait augmenter les quotas des prises de morues dans deux régions du golfe Saint-Laurent, savoir, la région de 4T et la région 4VN, et, récemment, il a dit à la Chambre qu'il y avait eu consultation avec les provinces; il a dit qu'il y avait eu consultation avec un comité consultatif sur la pêche du poisson de fond des provinces Atlantiques avant de prendre cette décision. Je voudrais simplement dire au ministre qu'il n'a pas fini de répondre à des questions là-dessus. Il n'a pas fini d'expliquer ce qui s'est passé à la réunion du 10 juillet à Saint-Jean (T.-N.) au comité consultatif, savoir, déposer les procès-verbaux de ces assemblées-là, d'expliquer pourquoi il y a eu un sous-comité d'organisé à cette assemblée-là, et . . .

Dans sa réponse, le ministre, je suis certain, n'a pas voulu ignorer la situation, parce que ce n'est certainement pas un député qui fait des détours et qui ne voudrait pas donner vraiment une réponse complète. Je n'en doute pas, mais il a dit qu'il y avait eu consultation avec les provinces sur l'augmentation des quotas; le ministre a habilement oublié de dire s'il y avait eu consultation ou non sur la question de permettre aux bateaux de 100 pieds et plus d'entrer dans le golfe. Le ministre n'a pas fini de répondre à des questions là-dessus, et il va falloir qu'il réponde à cette question fondamentale qui met en cause des politiques à long terme ainsi qu'une philosophie à long terme sur le développement des pêches pour tout l'est du Canada, laquelle va déterminer si les provinces qui sont plus éloignées de 200 milles, comme l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Gaspésie dans la province de Québec, vont pouvoir participer à cette nouvelle zone de 200 milles.

Cette philosophie à long terme est très importante, monsieur le président. Le ministre n'a pas répondu s'il y avait eu consultation avec les gouvernements provinciaux sur cette question-là, et le ministre va devoir répondre à cela, parce que, monsieur le président, c'est là la situation la plus injuste que l'on puisse imaginer. Il est possible que le ministre ait agi un peu hâtivement, car sa nomination, comme ministre, était récente, aussi je lui accorde le bénéfice du doute à ce sujet.

Monsieur le président, le ministre ne peut pas ignorer le fait que les grandes compagnies de pêche ont toujours essayé de manipuler le comité consultatif sur le poisson de fond. Les compagnies comme la National Sea et la Nickerson, et deux ou trois autres «tycoons» dans la pêche, se sont toujours opposées à l'ancien ministre, mon collègue de Westmorland-Kent (M. Leblanc), non seulement sur ce qu'il faisait dans la pratique mais sur ses philosophies à long terme. Elles ont fait une campagne publicitaire à travers le pays qui a coûté des centaines de milliers de dollars pour s'opposer aux politiques de l'ancien ministre et de l'ancien gouvernement, selon lesquels l'allocation des quotas, pour la première fois, allait avoir une composante régionale, tout cela en vue de s'assurer que les pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de la Gaspésie, de l'Île-du-Prince-Édouard et ceux qui ont les plus petits bateaux, les pêcheurs indépendants, allaient pouvoir capturer ce poisson-là qui va devenir, suite à la meilleure gestion, des stocks dans la zone des 200 milles. Parce que, monsieur le président, cela est simple comme de l'eau de source que les compagnies importantes, celles qui ont l'argent, possèdent les gros bateaux et peuvent aller n'importe où et investir un million, deux millions, trois millions dans un bateau de 100 pieds, 200 pieds et même 300 pieds. Elles peuvent pêcher tout le poisson qu'il y a là dans quelques semaines. La question fondamentale était: Est-ce qu'on va laisser cela arriver? Est-ce qu'on va laisser cela se faire pour les politiques, pour les permis de pêche et pour les quotas à l'avenir? Le ministre—il est ministre depuis deux mois et demi—donne quelque chose à ces grosses compagnies-là. Comme je lui ai dit à lui-même, il était nouvellement ministre, je lui donne le bénéfice du doute. Mais, monsieur le président, aux forces bien représentées dans son parti, depuis les deux ou trois dernières années, aux forces qui se sont toujours opposées à cette politique fondamentalement juste et équitable envers le pêcheur indépendant, celui qui ne peut pas aller à la banque et emprunter un million de dollars, ces forces-là je dis: votre ministre des Pêches et des Océans est déjà perçu comme une personne qui danse au son du violon des grandes compagnies. Il est ainsi perçu. J'espère donc que le ministre aura le courage, parce que c'est seulement le 1er novembre qu'il a permis aux gros bateaux de 100 pieds et plus de venir dans le golfe, j'espère qu'il aura le courage d'examiner cette question-là, et de s'assurer que les forces dans son parti, les forces toujours opposées aux politiques des pêches qu'on a suivies de ce côté-ci de la Chambre lorsqu'on était au gouvernement depuis les derniers quatre ans, ne compromettront pas l'existence de ses principes à lui qui, je le sais, sont très humanitaires et remplis de compassion.

Monsieur le président, je le dis aux députés de Saint-Jean-Est, de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald), et aussi au député de Rosedale (M. Crombie) qui sont des gens actifs dans la collectivité. C'est à cause de cela qu'ils ont été élus. J'ai eu l'occasion de leur dire lors du débat sur la loi relative à l'assurance-chômage au mois de décembre de l'année dernière ce qui arriverait si leur parti arrivait au pouvoir, ce qui arriverait si le député de York-Peel (M. Stevens) qui est maintenant président du Conseil du Trésor devenait responsable des deniers publics et des politiques du gouvernement. Regardons ce qui est déjà arrivé.

● (1520)

[*Traduction*]

Examinons le projet de crédit d'impôt relatif aux prêts hypothécaires. La seule chose que je ne puis m'expliquer, c'est comment le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a pu, en tant que ministre des Finances, trouver le courage de présenter un programme comme celui-là, qui favorise manifestement les régions du pays où les gens paient les impôts fonciers les plus élevés et celles où ils ont l'habitude d'acheter et de financer leurs maisons grâce à des prêts hypothécaires.

Penchons-nous sur les conséquences que cela aurait sur les provinces de l'Atlantique. Terre-Neuve, avec 1.84 p. 100 de toutes les maisons du Canada, revevrait 1.2 p. 100 des avantages du programme. Le Nouveau-Brunswick, avec 2.66 p. 100 des maisons recevrait 1.7 p. 100 des avantages. L'Ontario, où se situe Bay Street, et je rappelle au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) que c'est de là que vient le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), là où son parti a recueilli l'appui dont il avait besoin pour former le gouvernement, peut-être avec raison, je ne veux pas en discuter maintenant . . . eh bien, l'Ontario compte 36.8 p. 100 des maisons canadiennes et recevra 35.4 p. 100 des avantages du programme.

Une voix: Est-ce que ce sont les chiffres de la région de Toronto?

M. Breau: Non, je n'ai pas les chiffres de cette région. Le député de Saint-Jean-Ouest, lorsqu'il est venu à la Chambre, n'a jamais montré autant de compassion que le député de Saint-Jean-Est, mais il a dit, en bon démagogue, comment il allait défendre les Terre-Neuviens. L'un de ses premiers discours portait sur la réduction des prestations d'assurance-chômage en 1977. Il a dit à la Chambre: «Nous nous opposerons systématiquement à ce bill. Nous allons entraver ce projet. C'est terrible pour les Terre-Neuviens, c'est terrible pour les Maritimes». Mais au moment de voter, le député était absent. Je rappellerais au député de Saint-Jean-Est qu'il était absent aussi. En ce temps-là, son parti n'avait pas pu trouver un moyen détourné de s'opposer au bill. Mais il en a trouvé un en décembre dernier.

J'espère seulement que le député de Saint-Jean-Est et celui de Saint-Jean-Ouest sauront arrêter le président du Conseil du Trésor qui est aussi, à ce qu'on m'a dit, le président du comité économique du cabinet, duquel relève la révision de l'assurance-chômage. Le comité économique du cabinet est présidé par le célèbre député de York-Peel. J'espère que le député de Saint-Jean-Est sera en mesure d'empêcher cette chose terrible dont nous avons entendu parler, ce régime à deux niveaux qui aurait pour effet de pénaliser les jeunes et les femmes du pays. Je puis lui assurer tout mon appui s'il veut empêcher cela. Il ne fait pas partie du petit cabinet, cependant; peut-être n'en entendra-t-il parler dans les couloirs qu'une fois que le petit cabinet aura pris sa décision.

Hier ou avant-hier, j'ai présenté une motion visant à faire entrer le ministre de l'Expansion économique régionale dans le petit cabinet. Ses collègues ont refusé. La semaine prochaine, je vais présenter une motion visant à faire entrer le ministre des Pêches et des Océans dans le petit cabinet. Je pense qu'il pourrait faire contrepoids au président du Conseil du Trésor dont les agissements sont particulièrement destructeurs. Si on laisse cet homme continuer dans cette voie, il va plonger les quatre provinces de l'Atlantique dans le marasme—dans le marasme économique intégral . . .

Une voix: Et le pays tout entier aussi.

M. Breau: . . . oui les provinces de l'Atlantique et aussi tout le pays. Je suppose que les financiers de la rue Bay arriveront à survivre, et c'est tout ce qui l'intéresse.

Le président du Conseil du Trésor a dit qu'il aurait été trop coûteux d'imprimer une nouvelle version du budget des dépenses. Il a prétendu qu'il n'était pas vraiment possible de le modifier afin de donner une idée précise de l'orientation du gouvernement conservateur, car l'impression d'une nouvelle série de volumes aurait été trop coûteuse. Les principes du président du Conseil du Trésor ne valent donc pas les quelques milliers de dollars qu'il aurait fallu dépenser pour imprimer environ 1,000 exemplaires du budget des dépenses, ce qui aurait permis au gouvernement d'expliquer comment il allait gérer les programmes de dépenses publiques et ce qui aurait permis à la Chambre des communes de critiquer ses projets. Le président du Conseil du Trésor ne me fera pas croire que le gouvernement n'aurait pas pu faire imprimer une nouvelle série de livres du budget en quatre mois et demi.

En 1978, le gouvernement a changé le budget qui avait déjà été imprimé pour réduire les dépenses publiques d'environ 2 milliards de dollars et affecter les sommes ainsi économisées à d'autres secteurs. Il a réaffecté des sommes pour un montant de deux milliards de dollars alors que le livre du budget avait déjà été imprimé.

Le fait est que le président du Conseil du Trésor et ses collègues du petit cabinet ainsi que, de temps à autre, je suppose, du grand cabinet et même de l'arrière-ban du parti conservateur, ont passé l'été à s'inquiéter des contrats, à s'arranger pour que Media Buying Services ait tous les contrats du parti conservateur et qu'un ingénieur conservateur révise les plans. Cela était important. Ils n'ont rien fait d'autre pendant l'été. Ils auraient pu faire imprimer un nouveau budget et le présenter à la Chambre des communes.

Tout comme dans le cas du fiasco argentin, qui nous a fait perdre une affaire de 2 milliards de dollars et le projet du pipe-line de l'Alaska présenté par l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited, le premier ministre (M. Clark) a répondu hier et aujourd'hui que l'ambassadeur du Canada avait représenté les intérêts du Canada. Il a très habilement et de façon détournée dit que le gouvernement conservateur avait informé le gouvernement des États-Unis des risques écologiques que cela pouvait occasionner, mais il n'a jamais parlé du projet d'oléoduc terrestre descendant de l'Alaska. Il a dit que c'était à l'ambassadeur de faire valoir la politique du gouvernement.

● (1530)

Petro-Canada a un intérêt dans cet oléoduc par le biais de la société Westcoast Transmission. L'ambassadeur du Canada aux États-Unis avait-il une politique claire à faire valoir au sujet de Petro-Canada ces quatre derniers mois? Quelqu'un peut-il répondre à cela? L'ambassadeur du Canada ne communique rien d'autre que la politique officielle du gouvernement ou des messages explicites du gouvernement. Comment pouvait-il alors assurer au gouvernement des États-Unis que le gouvernement canadien appuyait nettement et fermement le projet de construction d'un pipe-line terrestre descendant de l'Alaska?

M. Baker (Nepean-Carleton): Parce qu'il est plus intelligent que vous.

M. Breau: Je reconnais qu'il est très intelligent. C'est nous qui l'avons nommé quand nous étions au pouvoir.

Le premier ministre n'a pas dit que l'ambassadeur avait informé le gouvernement américain que le gouvernement canadien appuyait le projet terrestre. Il a dit que l'ambassadeur avait informé le gouvernement américain de l'inquiétude que l'idée de transporter le pétrole par bateau le long de la côte ouest causait au gouvernement canadien. L'un n'entraîne pas nécessairement l'autre. On pourrait réduire le nombre de pétroliers en service en ne transportant pas de pétrole de l'Alaska. Ce que nous voulons savoir, c'est s'il a ou non expliqué au gouvernement américain que nous appuyions le gazoduc de l'Alaska que proposait la compagnie Foothills. Il n'a pas répondu à cette question.

Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a démontré encore une fois aujourd'hui que le gouvernement n'a à peu près rien fait depuis quatre mois et demi parce qu'il n'a pas eu le temps ou n'a pas cru nécessaire de faire imprimer un nouveau cahier des prévisions. Quelle baliverne! Le président du Conseil du Trésor et le premier ministre ont dit aujourd'hui que nous entravions déjà les travaux de la Chambre. Je dis au président du Conseil privé (M. Baker) que nous étudierons attentivement tous les bills qu'il fera inscrire au *Feuilleton*. C'est notre devoir. En présentant des bills de subsides, le président du Conseil du Trésor aura beaucoup d'explications à nous fournir tout comme il nous avait obligés à le faire quand nous formions le gouvernement. Il lui faudra nous expliquer pourquoi il ne peut faire imprimer un autre budget s'il n'est pas d'accord avec celui-ci. C'eût été une chose facile. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) aurait pu trouver un imprimeur bienveillant qui aurait imprimé un autre lot de volumes.

L'avenir des provinces atlantiques est menacée du fait que le gouvernement actuel songe à réduire les dépenses gouvernementales et l'intervention de l'État dans l'économie. Nous en avons déjà certaines preuves. Nous commençons à discerner ce que le gouvernement conservateur se dispose à faire. Mises à part les questions d'idéologie et de doctrine, dans un pays comme le nôtre, on ne peut prétendre représenter les intérêts de toute la population en réduisant l'influence et les capacités de manœuvres du gouvernement fédéral. C'est une chose impossible. Si on octroie plus de pouvoirs aux provinces, plus de pouvoirs à l'Ontario . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je dois signaler au député que son temps de parole est maintenant terminé.

M. Breau: Je vais donc m'interrompre, puisqu'il a été convenu aujourd'hui de ne pas demander de prolongation.

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre à tous les autres députés pour offrir mes félicitations au député de Sudbury (M. Jerome) réélu orateur de la Chambre.

Peut-être que l'occasion est bonne pour transmettre à la Chambre un message que mes électeurs m'ont remis en ma qualité de nouveau député au Parlement. Ce fut la campagne électorale la plus longue de l'histoire du Canada et dans mon cas, elle a duré 14 mois. D'une certaine manière, je dois remercier le chef de l'opposition, l'ancien premier ministre. C'est parce qu'il a refusé de déclencher les élections au printemps de 1978, à la fin du mandat normal de la dernière législature, que j'ai pu faire la connaissance de tant d'électeurs de la circonscription de Mississauga-Nord qui m'ont par la suite élu au Parlement. Si le chef de l'opposition était ici aujourd'hui, je lui dirais que s'il avait suivi son instinct au lieu d'écouter ses mauvais conseillers, je ne serais pas ici aujourd'hui et peut-être que lui ne se retrouverait pas de l'autre côté de la Chambre.

Je n'essaierai cependant pas de consoler l'opposition officielle puisque mon message s'adresse aux députés des deux côtés de la Chambre, surtout ceux qui faisaient partie de la dernière législature. Les Canadiens n'ont pas une très haute opinion du Parlement. En fait, certains le considèrent comme le seul établissement pénitentiaire du Canada à être dirigé par les prisonniers eux-mêmes. Quand on a fait retentir le timbre pour le vote la semaine dernière, un jeune homme qui visitait la Chambre a demandé à son ami quelle était la cause de tout ce vacarme. Son ami a répondu qu'il ne le savait pas, mais que c'était peut-être parce qu'un des prisonniers s'était échappé.

Pour revenir aux choses sérieuses, monsieur l'Orateur, pendant tous les mois où je suis allé voir mes électeurs chez eux avant d'être officiellement élu à la Chambre, j'ai eu l'impression bien nette que les Canadiens n'ont pas grande estime pour ce qui se passe à la Chambre. Le premier numéro de la revue *Parliamentary Government*, que je recommande à tous les Canadiens qui voudraient vraiment que leur parlement soit intègre, traite de cette question dans un article intitulé «L'opinion publique: pourquoi les Canadiens ne font pas confiance à leurs représentants», où l'on dit notamment:

> Les députés semblent se comporter comme des bagarreurs frivoles et indignes de la gravité des questions dont ils discutent. Si l'on veut vraiment sensibiliser le public à l'importance de ces discussions, on est en droit de se demander si la télévision des débats peut réellement aider à atteindre cet objectif vu la façon dont les émissions sont présentées à l'heure actuelle.

Je suis convaincu que la situation peut s'améliorer, monsieur l'Orateur, parce que les nouveaux députés des deux côtés de la Chambre savent se comporter dignement. J'espère que la trente et unième législature du Parlement deviendra une charnière dans l'histoire de la Chambre et de la grande tradition qu'elle représente. Renonçons donc aux huées, aux manières affectées et aux remarques hors de propos qui ont ruiné la réputation de cette grande institution démocratique et consacrons-nons plutôt à une étude sérieuse des affaires publiques.

A cet égard, monsieur l'Orateur, j'aimerais rendre hommage au très honorable John George Diefenbaker. M. Diefenbaker aimait avant tout le Parlement et les traditions historiques qu'il représente. La meilleure façon pour nous d'honorer sa mémoire, c'est de nous efforcer de respecter et de préserver les lois, les traditions et les institutions qui sont traditionnellement reconnues comme les éléments de base de tout progrès durable.

Monsieur l'Orateur, les nouveaux députés semblent avoir pris l'habitude de parler un peu de la circonscription qu'ils représentent. Je suis porté à penser qu'à l'exception peut-être d'Ottawa-Centre où se trouve le Parlement, plus de députés sont déjà passés par Mississauga-Nord que par n'importe qu'elle autre circonscription du pays. C'est en effet là que se trouve l'aéroport international de Toronto. Mississauga-Nord est, du point de vue du nombre d'habitants, la deuxième circonscription du pays. Elle comprend les localités de Streetsville, Malton et Cooksville, qui ont plus de cent ans, et des villes nouvelles comme Erin Mills, Meadowvale, Rockwood et Mississauga Valleys. La diversité de cette circonscription apparaît dans le contraste entre la région de Dixie-Bloor qui est très peuplée où j'habite et, à quelques milles de là, les pâturages de plus d'une centaine de fermes. On y trouve également les localités pittoresques d'Applewood Acres, d'Applewood Hills, d'Applewood Heights, de Fleetwood Village et de Credit Woodlands.

C'est un microcosme multiculturel puisqu'on y dénombre plus de 80 nationalités qui sont en majorité de souche ni anglo-saxone ni française. Je remercie mes électeurs de la confiance qu'ils m'ont faite en me choisissant pour les représenter au Parlement et je m'engage à travailler pour m'attaquer aux questions difficiles qui assaillent notre grand pays.

J'ai senti le besoin de me lancer dans la politique à cause de la façon dont l'ancien gouvernement dirigeait le pays. Je me suis alors convaincu qu'il fallait battre le gouvernement pour que le Canada mette le cap sur une autre direction et pour éviter le désastre que notre pays aurait subi s'il avait voté autrement.

● (1540)

En dix ans, la part de l'État dans le produit national brut est passée de 33.7 à 41.1 p. 100. Qu'est-ce que cela veut dire pour le Canadien moyen? Sans doute, très peu de chose au niveau de notre vie quotidienne. Mais quand on les projette sur l'avenir, ces chiffres deviennent inquiétants. Ils révèlent à quel point l'État à tous ses niveaux—fédéral, provincial et municipal—est en train de façonner et de contrôler notre économie politique. Il a été dit que, dès l'instant où l'État contrôle plus de 40 p. 100 de la production, la tendance devient irréversible: elle conduit inévitablement à la mainmise de l'État sur les moyens de production et sur la distribution de tous les biens et services.

Il n'y a jamais eu de référendum ou de bill qui abroge la liberté économique, et l'on ne voit guère de signe d'un consensus national en faveur du collectivisme. Cela n'empêche que notre société, qui prisait autrefois l'économie, l'initiative et la rémunération de l'effort, s'est donné petit à petit des gouvernements qui mangent leur blé en herbe pour satisfaire les anticipations croissantes qu'ils ont contribué à créer.

Près du quart des dépenses fédérales est actuellement couvert non pas par le produit des impôts ou les recettes diverses, mais par le recours à l'emprunt ou à la planche à billets. Depuis dix ans, les Canadiens ont vu s'établir un système politique puissant. L'effectif de la Fonction publique fédérale—non compris le personnel militaire et celui des sociétés de la Couronne—est passé de 237,000 à 317,000 personnes, en hausse de 34 p. 100. Les dépenses de fonctionnement de l'État fédéral ont quadruplé, l'ensemble des dépenses fédérales a quintuplé. Sur la même période, le montant des impôts par tête a augmenté de 375 p. 100.

On peut observer que si, pendant la durée des contrôles, l'État fédéral s'en était tenu aux lignes directrices qu'il imposait au reste du Canada, le montant actuel des dépenses fédérales serait moins élevé de 3.3 milliards. Longtemps avant l'adoption des contrôles, qui ont eu l'effet de faire passer sous la coupe de l'État le pouvoir de décision normalement exercé par les entreprises, on voyait déjà se dessiner lentement la tendance à recourir au gouvernement, considéré comme principal protagoniste dans ce qu'on a appelé le «forum de négociations politiques».

Ce que je crains, en dehors je l'espère de toute considération de parti, c'est que cette extension graduelle du rôle de l'État ne nous donne une société terne et stérile d'où auront disparu l'excellence et peut-être aussi la liberté. L'histoire nous enseigne qu'une société ne peut conserver ses droits civils ou ses institutions politiques, si le peuple s'est départi de tous les pouvoirs importants en les remettant entre les mains de son gouvernement. Ce problème s'étend, au-delà des perspectives de notre système économique, à l'avenir de la société canadienne.

La civilisation progresse grâce aux idées. La dynamique du progrès de tout pays réside principalement dans la dynamique des idées—la mesure dans laquelle la nation parvient à développer et à exploiter de façon rentable sa puissance créatrice et ses ressources humaines. La façon dont les idées entrent dans le courant de la vie économique, politique, culturelle et sociale d'une nation, influence, dans une très large mesure, le progrès et la destinée de cette nation. Ce à quoi je veux en venir c'est que la création des idées, la planification, la recherche de nouveaux horizons, l'exploitation des ressources et l'établissement des priorités—toutes ces décisions fondamentales qui, à toutes fins pratiques, déterminent le genre de société dans laquelle vivront les générations futures—toutes ces décisions, dis-je, semblent avoir été confiées au gouvernement. Nous nous attendons à ce que le gouvernement réalise des projets grandioses, car nous lui avons confié la responsabilité d'administrer, de financer et d'assurer l'évolution sociale. Il nous faut bien reconnaître que les gouvernements ne sont pas d'une extrême sagesse et d'une infinie perfection et qu'à l'instar de toutes les institutions créées par l'homme, ils ne le seront jamais. Ainsi, lorsqu'un pays asservit ses idées, ses connaissances et son intellectualisme au profit du gouvernement, seule la catastrophe peut en résulter.

Il est grand temps que nous adoptions de nouvelles approches aux problèmes sociaux, politiques et économiques. Nous entrons dans une nouvelle ère où le Canada et les pays industrialisés de l'Occident doivent, dans l'intérêt du progrès de la civilisation, envisager de nouvelles formes de puissance créatrice. Vouloir subjuguer cette puissance créatrice à la politique d'influence et à la compression bureaucratique, irait à l'encontre de l'objet même de cette initiative vitale. Il en résulterait un monothéisme politique qui fossilise tout progrès humain. Nous avons pour tâche de rechercher les initiatives capables de redonner vie à une société libre et créatrice, dans un contexte entièrement nouveau. Nous devons à tout prix nous lancer dans cette aventure, à la recherche de vérités plus grandes, d'une moralité supérieure, d'une perception philosophique sage et d'une direction imaginative.

Je ne propose pas de rendre au gouvernement le rôle passif qu'il exerçait il y a plus d'un demi-siècle. Ce n'est guère souhaitable ni possible. Toutefois, il doit sûrement y avoir une solution individuelle à l'idée que ce dont nous avons au fond besoin pour résoudre nos problèmes est une intervention encore plus marquée de l'État.

A mon avis, les Canadiens sont très mécontents de l'attitude de laisser-faire adoptée par la société et du manque de nouvelles idées qu'entraîne un étatisme croissant. Avant qu'il ne soit trop tard, il faut de toute urgence entamer un dialogue intelligent et discuter des maux d'une société surgouvernée. Les Canadiens sont prêts à accueillir des propositions constructives formulées dans l'intérêt du public et susceptibles d'apporter une solution raisonnable aux problèmes qui accablent la société. Les problèmes qui se posent pour nos institutions sociales semblent insurmontables. Je suis cependant convaincu qu'ils peuvent être résolus dans une société créatrice qui encourage ses citoyens à exercer leur volonté politique et à réfléchir pour rechercher des solutions.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi maintenant d'exposer certaines idées à ce sujet dans l'espoir qu'elles pourront aider à établir un cadre discipliné et intellectuel, sinon constitutionnel, dans lequel on pourra donner une nouvelle orientation à l'économie politique du Canada.

D'abord, pour réduire l'ingérence croissante du gouvernement dans les affaires du secteur privé, nous pourrions autoriser les citoyens à affecter directement jusqu'à $100 de leur impôt sur le revenu à des organismes bénévoles sans but lucratif. Cela aiderait notamment les organismes qui s'occupent de l'enseignement, des loisirs, des sports, de la santé, de la recherche médicale et des arts et donnerait en même temps un nouvel espoir de viabilité économique aux organismes nouvellement établis. Cela permettrait à ces organismes, de se libérer, dans une certain mesure, de la tutelle de l'État et réduirait l'ingérence du gouvernement qui menace le dynamisme d'une société pluraliste libre, en les dégageant de ses responsabilités financières au profit de l'initiative individuelle. Cela pourrait engendrer une synergie productive grâce à la création d'une part de nouvelles associations qui se chargeraient d'étudier les problèmes apparemment insolubles que posent l'inflation, le chômage, les conflits ouvriers, le crime, la pauvreté et la guerre, d'autre part de centres chargés d'étudier de nouvelles sources d'énergie et de nouvelles technologies.

Ensuite, on devrait exiger que chaque gouvernement équilibre son budget pour la durée de la législature. La dernière législature a ajouté plus de 30 milliards de dollars à la dette publique et, en plus de cela, les frais d'intérêt ont plus que doublé. Il est moralement et économiquement essentiel de mettre fin à cette tendance. Cela devrait aussi être essentiel du point de vue politique. Nous ne pouvons pas autoriser un gouvernement à augmenter ses pouvoirs en anticipant constamment sur l'avenir. Nous devons avoir le courage de percevoir les impôts et de trouver les fonds nécessaires pour payer ce que nous voulons offrir dès maintenant à la société. Au lieu de dénigrer le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) dans l'espoir d'y trouver quelque avantage politique, nous devrions lui accorder tout notre appui moral et politique. J'affirme tant au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qu'au ministre des Finances (M. Crosbie) que malgré le lourd fardeau financier que leur a laissé la dernière décennie, les Canadiens appuieront les décisions difficiles qu'ils devront prendre.

● (1550)

Comme pays, nous n'avons vraiment que trois choix pour ce qui est des dépenses publiques: premièrement une compression draconienne, y compris des restrictions touchant des programmes que personne d'entre nous ne veut vraiment voir disparaître; deuxièmement, une importante augmentation des recettes, qui se ferait en grande partie par l'augmentation des impôts; ou, troisièmement, la faillite nationale. La prodigalité du gouvernement précédent a eu pour effet d'alimenter l'inflation, d'affaiblir notre monnaie et de ronger les économies des Canadiens. Il est très difficile pour le gouvernement actuel de remettre un peu d'équilibre dans les dépenses du gouvernement, malgré toutes les prises de position opportunistes de certains députés d'en face.

Troisièmement, on devrait réduire l'effectif de la Fonction publique d'au moins 60,000 employés, sans compter les sociétés de la Couronne. On devrait par la suite limiter sa croissance en fonction de l'augmentation de la population. La bureaucratie fédérale empiète sur tous les aspects de notre vie quotidienne. Elle réglemente et dirige nos affaires, elle écoute nos conversations téléphoniques, ouvre nos lettres, se sert de nos déclarations d'impôt, force la porte de nos demeures sans mandat et juge des personnes à huis clos. Seuls la vigilance du Parlement et des changement constitutionnels pourront nous protéger contre de telles atteintes à notre liberté.

Quatrièmement, les élections générales devraient avoir lieu à date fixe tous les quatre ans. Nous ne devrions pas donner aux premiers ministres le droit de se jouer de l'électorat, des partis politiques et de la vie de ceux qui se dévouent au service du public. Je ne recommande pas que l'on impose des limites à la démocratie parlementaire. Le gouvernement doit toujours mériter la confiance de la Chambre des communes. Cependant, je pense que la convocation d'élections a trop d'importance pour être laissée aux caprices des premiers ministres ou de l'interprétation que donnent leur conseillers au dernier sondage Gallup. Ce n'est là qu'une partie des idées que j'ai recueillies pendant un an dans la circonscription de Mississauga-Nord.

Je suis réconforté de voir que notre nouveau premier ministre (M. Clark) semble décidé à faire du Parlement un instrument responsable et novateur, en établissant des communications franches et ouvertes avec le Parlement et la population canadienne et par son intention non seulement de tolérer le désaccord, mais aussi de l'encourager comme contribution utile à la formulation de la politique nationale. Tous ces signes encourageants me rendent optimiste quant à l'avenir du Parlement, du gouvernement et, en fait, du Canada.

Même si nous avons hérité d'un important déficit budgétaire, d'un Parlement privé de ses moyens, de l'inflation, du chômage, d'une grosse dette et d'un climat de mésentente, autant de facteurs qui ont contribué au malaise actuel, notre pays a encore des raisons d'espérer. Je suis néanmoins convaincu que si nous voulons rétablir une certaine stabilité sociale et économique et une certaine identité nationale, nous devons réfléchir sérieusement à l'orientation à prendre. Les Canadiens doivent, par l'entremise du Parlement, se fixer de nouveaux objectifs nationaux.

Nous avons le potentiel voulu. Nous avons des ressources importantes et diversifiées. Nous avons une technologie de pointe qui nous place aux premiers rangs du monde scientifique. Nous avons d'importantes épargnes, car nous sommes des gens prudents. Nous avons certaines des meilleures terres céréalières et des meilleures forêts au monde. Nous avons une main-d'œuvre qualifiée. Nous avons la possibilité de devenir autonomes dans le domaine de l'énergie et le sang d'une centaine de nations coule dans nos veines. Aucun autre pays au monde n'a autant à offrir à sa population. Aucun autre pays ne possède tous ces ingrédients. Ce qui nous a manqué jusqu'ici c'est la volonté politique de combiner ensemble ces ingrédients.

Voilà le défi que doit relever le Parlement. C'est aussi le défi du gouvernement. Relevons-le avec la volonté de réussir, avec de nouvelles idées pour édifier la nation et de nouveaux idéaux pour parvenir à l'excellence. Lançons-nous dans une aventure créatrice en donnant au Canada une nouvelle orientation dont nous pourrons tous être fiers.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, selon la coutume, j'aimerais d'abord féliciter l'Orateur de son élection. Ceux d'entre nous qui siégeaient ici au cours de la 30e Législature connaissent bien les services qu'il a rendus au Parlement en contribuant à accroître son prestige et à élargir son champ d'activité et ses pouvoirs. Avec l'avènement de la télévision à la Chambre, monsieur l'Orateur a, par son appui et son travail, fait énormément pour accroître le prestige du Parlement.

Je félicite le premier ministre (M. Clark) et le chef de l'opposition (M. Trudeau) d'avoir accepté de nommer monsieur l'Orateur sachant que c'était la personne la plus capable à la Chambre de répondre à nos besoins.

D'ordinaire les nouveaux députés débutent leur discours en parlant de leur circonscription et j'aimerais le faire également même si je suis ici depuis deux législatures, car ma circonscription, comme toutes les autres, a connu certains changements au cours des dernières élections.

Je représentais auparavant la circonscription de Fort William qui fait partie de Thunder Bay. Elle a été agrandie et annexée à une partie d'une autre circonscription. Elle englobe aujourd'hui la collectivité d'Atikokan, à environ 140 milles de Thunder Bay, et la région environnante. La collectivité minière d'Atikokan est différente de celle de Thunder Bay qui, au fond, est un centre de fabrication de pâte et de papier.

Malheureusement, l'année dernière, la ville d'Atikokan a traversé une période plutôt difficile. Une des grandes mines a fermé ses portes et une deuxième mine l'imitera avant six mois. Toutefois, cette collectivité a fait preuve d'un véritable courage et a décidé qu'elle survivrait. Ses habitants ont mis sur pied de nombreuses entreprises nouvelles et attendent avec impatience l'ouverture d'une nouvelle mine, Bending Lake, dans deux ou trois ans. Ce sera un plaisir pour moi que de représenter les habitants de cette région et je ferai tout en mon pouvoir pour assurer le succès de cette entreprise en particulier. Nous surveillerons de près les questions entourant la construction de pipe-lines et les initiatives du gouvernement concernant les projets de la Foothills et d'autres sociétés, qui accroîtront la demande de minerai de fer et accéléreront l'ouverture de la mine de Bending Lake.

Thunder Bay est le plus grand port céréalier du Canada et un des plus grands, sinon le plus grand, du monde. On y fait très rarement allusion au chapitre du transport du grain. Un article paru dernièrement dans le *Star* de Toronto et un éditorial récent du *Globe and Mail* traitaient des difficultés qu'éprouve le secteur du transport du grain au Canada. Dans ces articles, on faisait allusion à des problèmes de transport ferroviaire, de main-d'œuvre, ainsi de suite; toutefois, aucun de ces articles n'a mentionné la ville de Thunder Bay, même si les deux tiers du grain exporté par le Canada, passe par cette ville; ainsi, Thunder Bay manutentionne deux fois plus de grain que Vancouver.

Au fait, on estime même qu'il suffirait de quatre jours, quelle que soit la saison, pour expédier par Thunder Bay tout le grain qui passe par Churchill. Le port est vraiment sous-exploité. Nous pourrions manutentionner deux fois plus de grain si nous avions suffisamment de wagons de chemin de fer. Cette situation m'inquiète, car il n'y a pas longtemps, M. Horner affirmait qu'une des solutions au problème du transport du grain serait d'acheminer les trains, blocs jusqu'à la côte est sans passer par Thunder Bay. Bien entendu, cette solution ne me paraît pas très logique. Tout d'abord, la principale raison pour laquelle nous n'arrivons pas à acheminer le grain aussi rapidement qu'il le faudrait, c'est le manque de wagons de chemin de fer. Les chemins de fer ne transportent pas le grain aussi rapidement qu'il le faudrait. Si nous acheminons le grain vers la côte est par train, il nous faudra trois ou quatre fois plus de wagons qu'il n'en faudrait pour l'amener à Thunder Bay.

Le deuxième point qui s'impose, c'est que l'une des raisons pour laquelle Thunder Bay est si efficace, c'est que ce port se trouve à 2,200 milles de la mer, à Sept-Îles. Les céréales sont expédiées par bateau, déchargées et remplacées dans les cales du navire par du minerai de fer à destination de Sault-Ste-Marie ou d'un port des États-Unis. C'est un progrès considérable. C'est une des grandes activités de transport de notre pays. La grande efficacité de Thunder Bay est liée au fait que les bateaux n'y reviennent pas à vide. Je crois que l'on devrait songer à tirer un meilleur parti de ce port et j'espère que le gouvernement s'y intéressera.

Je pense que nous avons tort de croire que toutes les céréales vendues à la Chine, au Japon et à l'Asie doivent nécessairement transiter par les ports de la côte ouest. Un haut fonctionnaire du CP m'a dit qu'il était convaincu que, sans les taux du Pas du Nid-de-Corbeau, il coûterait moins cher d'acheminer les céréales de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba vers Thunder Bay puis par bateau à travers le canal de Panama en direction de l'Asie, qu'il n'en coûte pour franchir les Rocheuses et atteindre Vancouver.

J'aurais un autre point important à signaler concernant le port de Thunder Bay. Depuis 1968, ce port n'a pas connu de grève ni d'arrêt de travail importants. Et pour en terminer avec ce sujet, je voudrais que la Chambre et le gouvernement sachent que les installations de Thunder Bay sont très efficaces, peu coûteuses et très sous-employées.

Nous, de l'opposition, devons apprendre notre nouveau rôle tout comme les députés d'en face, qui ont connu si longtemps l'opposition, doivent apprendre à gouverner. C'est évident, les processus sont différents, d'un côté comme de l'autre. Je pense que nous devons donner au gouvernement l'occasion de montrer ce qu'il peut faire. Nous devrions ménager nos critiques.

Pour diverses raisons, nous n'avons pas critiqué le gouvernement cet été autant que nous aurions pu le faire. Je trouve qu'il faut lui laisser le temps de s'organiser et que nous devons éviter de le démolir au cours des six premiers mois. Il y a cependant une tendance marquée qui me préoccupe vraiment beaucoup; c'est la grande faiblesse du gouvernement fédéral, c'est un fait acquis, je pense.

● (1600)

Nous n'avons pas une fédération forte; elle est plutôt faible. Pendant un bon bout de temps, sous les gouvernements précédents, le pouvoir a gravité vers les provinces. Dans certains cas, c'était nécessaire, dans d'autres souhaitable et dans d'autres encore, nous avons commis des erreurs. Une des erreurs que l'on peut nous accuser d'avoir commises, c'est d'avoir d'une façon ou de l'autre transmis, par la formule globale de financement des pouvoirs aux provinces. Je n'envie pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) pour le moment. Les provinces ont reçu tellement de pouvoirs dans ce domaine que les responsables fédéraux ne peuvent plus surveiller le régime d'assurance-maladie comme il le devraient. Nous avons commis là, je crois, quelques erreurs.

J'ai vraiment peur que le gouvernement maintienne cette tendance et même qu'il l'accentue. Je suis inquiet lorsque j'entends dire que le premier ministre (M. Clark) va à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse et qu'il parle de leur céder les droits sur l'exploitation des ressources en haute mer. Pour ce qui est de Terre-Neuve, c'est un petit peu différent, du point de vue constitutionnel, mais il n'y a aucun doute, en ce qui concerne les droits constitutionnels de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse. Les ressources en haute mer appartiennent aux Canadiens, à tous les Canadiens. La Cour Suprême l'a déclaré sans équivoque et tout le monde est d'accord. Il n'est pas interdit au gouvernement fédéral de faire un marché, comme nous l'avons fait dans le passé, et de dire: «Très bien, nous allons partager ces ressources: 75 p. 100 pour vous et le reste pour nous». Mais la translation pure et simple de ces droits aux provinces est inacceptable.

Je déplore aussi beaucoup d'autres choses qui se sont produites. Je déplore par exemple—c'est peut-être sans importance—que Loto-Canada ait été remise aux provinces car c'était une loterie canadienne qui avait certains mérites, notamment celui d'aider le sport amateur canadien. Je trouve regrettable qu'elle soit maintenant aux mains des provinces, parce que c'est une perte de revenus considérable pour le gouvernement fédéral. La question des prix du pétrole m'inquiète beaucoup en dépit du fait qu'elle donne ou non un avantage important à telle province sur telle autre. Je m'inquiète de la vente, de la cession de sociétés de la Couronne au secteur privé ou même aux provinces.

Je m'inquiète tout particulièrement de l'avenir de Petro-Canada pour laquelle certains de mes collègues et moi-même avons lutté énergiquement depuis les débuts, dès que le gouvernement eut annoncé sa constitution et même avant. Nous avons lutté énergiquement pour doter le pays de cet instrument dans le domaine de l'énergie. Dans un pays où ce sont les provinces qui contrôlent les ressources énergétiques, où ce sont les sociétés étrangères, les multinationales qui les détiennent, le gouvernement n'a pas tellement d'autres choses à faire dans le secteur de l'énergie car il n'a aucun pouvoir. Il est de la plus haute importance que le gouvernement fédéral dispose d'un tel instrument dans le domaine énergétique. Petro-Canada est peut-être l'outil le plus utile et le plus important du gouvernement fédéral parce qu'il lui permet d'entreprendre et de poursuivre ses activités dans le domaine de l'énergie. C'est la raison fondamentale de l'existence de cette société, la raison pour laquelle nous l'avons créé.

Je m'irrite lorsque les gens à ma gauche—physiquement et non politiquement—s'emparent de cette idée et la revendiquent. Ce n'est pas à eux mais à nous qu'elle appartient. Pour établir cette société, nous avons travaillé avec acharnement et lutté contre un grand nombre de députés d'en face, y compris le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Si nous l'avons fait, c'est que nous avions besoin d'un instrument de base pour mettre en œuvre notre politique énergétique. Nous avions besoin de nous assurer de réserves suffisantes pour alimenter tous les Canadiens, et non pas seulement ceux de telle ou telle province.

Les ministériels peuvent toujours dire qu'ils vont permettre par exemple les opérations de forage. L'année dernière, soit en 1978, Petro-Canada a participé à plus de 50 p. 100 des travaux de forage dans le Nord; pourtant, elle demeure la sixième société pétrolière du Canada en importance. Elle a en outre participé au forage de 11 puits de pétrole sur 13 sur la côte est, et contribué notamment à la découverte de gaz à l'île de Sable. Elle participait ainsi à des activités nécessaires à l'avenir du Canada, à une époque où les gens se rendent compte de plus en plus des risques de pénuries énergétiques. Je ne comprends donc pas qu'un gouvernement veuille ébranler ou détruire cette société, qu'il veuille privatiser l'actif du pays, comme l'a dit le chef du NPD, et nationaliser le passif et empêcher la société d'agir de façon autonome, de disposer de liquidités raisonnables et d'avoir une marge d'autofinancement.

Au fond, en supprimant Pacific Petroleums, on prive Petro-Canada d'une bonne partie de la technologie nécessaire à son exploitation. Elle perdra ainsi son rôle de surveillance de l'industrie, industrie dans laquelle les Canadiens n'ont pas confiance. Malgré cette méfiance, nous nous privons, par ce geste apparent du gouvernement, d'un moyen de surveiller l'industrie afin de savoir ce qui s'y passe. Le gouvernement a pris une décision capitale et l'opposition se battra, non pas tant pour renverser le gouvernement mais pour l'empêcher de la mettre à exécution. Nous combattrons vivement pour empêcher l'adoption du bill et pour garantir au Canada le maintien d'un élément essentiel de la politique énergétique du pays.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de notre politique économique parce que je crois que la Chambre et le grand public estiment à tort que la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement antérieur est identique à celle du gouvernement actuel. Je souhaiterais approfondir cette question, mais je crois qu'il ne me reste que trois minutes. Je veux toutefois insister sur un point.

● (1610)

Quand nous étions au pouvoir, nous avions un taux d'intérêt qui me troublait. Il n'y a pas de doute là-dessus. La théorie keynésienne selon laquelle on peut manipuler sensiblement la masse monétaire au moyen des taux d'intérêt faisait naître bien des doutes dans mon esprit. A mon avis, cette une théorie désuète. Elle a eu du bon pendant longtemps mais elle est aujourd'hui dépassée. Il y a une différence fondamentale entre

aujourd'hui et autrefois. A cette époque, nous suivions les taux d'intérêt aux États-Unis, et cela se défend. En outre, au Canada la différence entre le taux d'inflation et le taux d'intérêt était de 1½ à 2 p. 100. Le taux d'intérêt net était donc le même. Telle est la situation à peu près aux États-Unis aujourd'hui. Mais le taux préférentiel au Canada est de 13½ à 14 p. 100 et le taux d'inflation de 9 à 9½ p. 100. Il y a donc un écart entre les deux de 4 à 5 p. 100. Le facteur clé, c'est que l'écart entre les deux aux États-Unis est de 1 à 2 p. 100, alors qu'il est de 4 à 5 p. 100 ici. Nous n'avons que faire de ce genre d'écart. Nous allons nous élever vigoureusement contre de nouvelles hausse du taux d'intérêt. Nous plaiderons très énergiquement en faveur d'une baisse des taux d'intérêt à cause de cet écart.

En terminant, j'aimerais signaler que je surveille le gouvernement de très près. Je m'inquiète énormément de voir que nous sommes prêts à nous défaire de ce qui est essentiel à la survivance du Canada en tant que nation. Je me demande si les politiques économiques fondamentales du gouvernement répondent vraiment aux besoins de notre époque. Nous surveillerons donc de près ces situations dans les deux ou trois prochaines années.

Des voix: Bravo!

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, c'est certes un honneur pour moi que d'avoir l'occasion de prendre part cet après-midi au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je félicite les motionnaires de l'Adresse, les députés d'Érié (M. Fretz) et de Cardigan (M. MacDonald) pour leurs excellents discours. Il convient également de féliciter le député de Sudbury (M. Jerome) de sa réélection à la fonction élevée et hautement respectée d'Orateur de la Chambre des communes. Cette réélection est le signe de la grande confiance que nombre d'entre nous avons en son aptitude à présider les délibérations de notre assemblée. J'aimerais également féliciter personnellement le vice-président des comités pléniers (M. McCain) et ses collègues de leur nomination à des postes importants.

C'est pour moi un honneur que de souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les députés qui siègent ici pour la première fois, dont un bon nombre ont déjà prononcé des discours de haute volée. Je me sens grandement ému de me retrouver ici, moi qui suis venu à la Chambre pour la première fois en 1972, il y a près de sept ans. Je suis profondément reconnaissant aux électeurs de Parry Sound-Muskoka qui m'ont octroyé l'honneur de les représenter à la Chambre. Je tiens à assurer aux habitants de Parry Sound-Muskoka que leurs intérêts et leurs préoccupations resteront toujours à l'avant-plan de mes décisions.

Je demanderais votre indulgence pour brièvement rendre hommage à feu le très honorable John Diefenbaker dont le décès a privé le Parlement du Canada de l'un de ses plus ardents défenseurs et participants. Tout en acceptant sa mort avec beaucoup d'amertume et de regret, on ne peut s'empêcher de ressentir un grand vide dans notre assemblée. La contribution immense de ce grand homme à son pays, sous toutes ses formes, restera longtemps dans les mémoires. Les faibles paroles que je peux prononcer aujourd'hui ne rendront pas justice à son inlassable dévouement au service du Canada et de grands principes. Je voudrais toutefois que l'on sache tout le respect que j'éprouve à l'égard de feu le très honorable John Diefenbaker et de tout ce qu'il représentait. J'espère que beaucoup d'entre nous seront en mesure de poursuivre cette noble tâche dans différents domaines. Il faudrait que davantage de gens encore partagent les idéaux à l'égard du Canada qui ont animé tout au long de sa carrière d'homme d'État feu le très honorable John Diefenbaker.

Rien n'embellirait davantage la colline du Parlement, à mon avis, qu'une statue de ce premier ministre. Je suis convaincu que l'un des points marquants d'une visite à Ottawa et au Parlement par les nombreux touristes étrangers et canadiens serait de venir admirer une telle statue. Si des considérations financières risquent de retarder l'érection d'un tel monument, je suis convaincu que des Canadiens contribueront généreusement à ce projet. Une statue serait le meilleur hommage durable que nous puissions rendre à la mémoire de cet homme qui a si vaillemment défendu nos traditions parlementaires tout au long de sa carrière.

Je ne peux m'empêcher de penser que le pays tout entier, d'un océan à l'autre, est animé d'un nouvel espoir depuis le 22 mai dernier. La vigueur et le dynamisme du nouveau gouvernement commence à donner au pays la nouvelle orientation que souhaitaient les électeurs en votant pour un gouvernement progressiste conservateur. Je félicite vivement le premier ministre (M. Clark) pour l'excellent discours qu'il a prononcé plus tôt au cours du présent débat. Il a brièvement esquissé le programme d'action que le gouvernement entend poursuivre pour le Canada. C'est un programme que j'appuie. D'ailleurs, je fais mienne la vision du premier ministre du Canada. Il semble bien que nous soyons maintenant engagés sur la voie de la collaboration et de la bonne entente dans les relations fédérales-provinciales. Nous avons peut-être de bonnes chances de réparer les erreurs du passé. Le nouveau premier ministre s'est montré attentif et compréhensif dans la façon de traiter les nombreux problèmes qui assaillent notre pays à l'heure actuelle.

En tant que représentant de la pittoresque cironscription de Parry-Sound-Muskoka, j'ai été heureux de lire le passage suivant du discours du trône:

> De concert avec les provinces et le secteur industriel, nous élaborerons une stratégie touristique nationale.

Si j'ai bonne mémoire, ce serait la première fois qu'on reconnaît si sérieusement, au palier fédéral, l'importance du tourisme. Cette initiative louable devrait permettre de régler systématiquement certains des problèmes auxquels fait face notre industrie touristique. C'est presque inimaginable qu'on ait négligé aussi longtemps un secteur aussi important. C'est une industrie qui peut nous aider à rétablir la balance de notre commerce international. Par exemple, l'an dernier, le tourisme nous a rapporté environ 2 milliards en devises. En outre, tout indique que d'ici la fin du siècle, le tourisme deviendra une industrie de première importance sur le plan des revenus, des recettes d'exportation et de l'emploi. A l'heure actuelle, le tourisme est une industrie de main-d'œuvre qui emploie près de 9 p. 100 de la population active du Canada ou environ un million de personnes. Le tourisme et les voyages représentent un revenu de 11 milliards par an pour les Canadiens, soit 5 p. 100 de notre produit national brut.

Pendant l'été, le gouvernement a formé au sein du caucus un comité spécial chargé d'étudier les divers aspects de l'industrie

du tourisme. Celui-ci a entendu les témoignages de représentants de ses divers secteurs. Une chose ressort nettement, il faut accorder au tourisme l'attention accrue qu'il mérite. A ce sujet, j'ai préconisé à maintes reprises la création d'un secrétariat du tourisme. Je le répète, je crains que tout retard dans la création d'un organisme de ce genre ne continue à nuire à cette industrie très importante.

Parlant sans ambages, selon l'esprit que le premier ministre encourage dans nos rangs, j'aimerais inviter le gouvernement à créer le plus tôt possible un secrétariat du tourisme et à en confier la responsabilité au ministre. Le comité du caucus sur le tourisme a entendu les opinions de diverses associations, dont l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC), l'Alliance des agences de voyage du Canada (AAVC), Via Rail et l'Association canadienne des automobilistes. Il est intéressant de noter que le ministre chargé du tourisme se trouvait hier à Terre-Neuve pour rencontrer son homologue provincial, avec qui il a eu des entretiens féconds et productifs.

● (1620)

Il vaut la peine de mentionner certaines des recommandations qui sont faites au gouvernement en matière de tourisme. Les voici: que soit maintenu l'Office de tourisme du Canada (OTC), mais qu'on en revoie le rôle pour le définir plus clairement; que l'OTC agisse comme organisme coordonnateur entre l'industrie et les ministères du gouvernement fédéral, et entre les ministères fédéral et provinciaux du tourisme; que l'OTC amorce un plan national de développement du tourisme qui ne soit pas conçu indépendamment de la politique nationale de développement des transports, de l'énergie et de l'économie en général mais en constitue un élément essentiel; que l'on adopte une attitude nouvelle visant à encourager l'aménagement d'installations de tourisme; que l'OTC, en consultation avec l'industrie et les gouvernements provinciaux, mette au point une méthode de collecte et de diffusion rapide de statistiques utiles à l'industrie touristique; que l'on substitue au titre du «ministre d'État chargé du Commerce international» celui de «ministre d'État chargé du Commerce international et du Tourisme»; et que l'OTC, en consultation avec l'industrie et les gouvernements des provinces, coordonne la constitution d'un inventaire national des ressources hôtelières afin d'étudier la possibilité d'établir un système national de classement.

On a également recommandé que le ministre exprime au ministre des Postes et de l'Environnement (M. Fraser) tout l'intérêt qu'éprouve le comité à l'égard de la contribution positive que pourrait apporter Parcs Canada à l'industrie touristique. Beaucoup d'entre nous l'estiment trop limitée présentement. Nous espérons également que le ministre invitera son collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski), à examiner quelles répercussions aurait sur l'industrie aéronautique et le tourisme canadiens la suppression de la réglementation canadienne qui fait obstacle à l'entrée des vols publics nolisés aux États-Unis. On recommande également que le ministre insiste vivement auprès du ministre des Transports pour que la révision de la politique des transports porte également sur le service voyageurs des chemins de fer et leur importance pour le tourisme.

Je me réjouis de l'attitude réaliste qu'affiche le gouvernement actuel. Je tiens à cet égard à souligner que pour la première fois dans l'histoire de la base de la garde côtière de Parry Sound, un ministre fédéral des Transports est venu leur rendre une visite officielle. Cette base qui dessert la région vitale des Grands lacs a en effet reçu la visite du ministre des Transports il n'y a pas longtemps, le 26 septembre en fait. Voilà un signe concret que le gouvernement entend bien affronter les problèmes véritables qui assaillent les Canadiens en n'hésitant pas à aller s'adresser à eux. Le gouvernement précédent est devenu si arrogant et isolé à Ottawa qu'il a oublié qu'il avait obtenu son mandat des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il n'est donc pas étonnant qu'un jugement si sévère et si mérité ait été rendu lors des dernières élections générales.

Un autre exemple de cette nouvelle forme de gouvernement a été donné récemment lors de la visite que le ministre des Travaux publics (M. Nielsen) a effectuée pour examiner les dégâts causés par les crues dans la région du lac Nipissing.

C'est par des visites de ce genre que le gouvernement exprime son désir de connaître les préoccupations des Canadiens moyens et de gouverner par consensus plutôt que par décret. Le gouvernement fédéral, loin de s'isoler comme l'a fait son prédécesseur, se propose de demeurer en contact avec la population.

Notre défense nationale a été renforcée par la nomination d'un ministre très compétent, à la Défense nationale et aux Affaires des anciens combattants (M. McKinnon). J'ai eu l'honneur d'annoncer il y a environ une semaine, au nom du ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants, l'expansion et l'amélioration de certaines installations, y compris l'établissement de nouveaux systèmes électroniques pour intensifier la surveillance de l'espace aérien au Canada. Cette initiative, qui vise à établir un centre de contrôle des opérations régionales à North Bay pour protéger la souveraineté de l'espace aérien, a été accueillie avec satisfaction par tous les Canadiens. Les améliorations au coût de 87 millions de dollars apportées aux installations et la création de 200 emplois additionnels dans la région seront un excellent stimulant pour son économie.

Tandis qu'il est question de défense, j'approuve sans réserve l'intention qu'a le Canada d'honorer ses engagements et de coopérer avec ses alliés de l'OTAN. Notre participation de plus en plus minime à cette alliance d'une importance vitale doit retrouver sa vigueur première. Les récents plaidoyers du président Brejnev en faveur de la réduction de l'armement et des forces armées soviétiques en Europe ne doivent pas être pris à la lettre. L'Ouest doit se tenir sur ses gardes même en temps de détente.

Depuis quelque temps, les habitants de la circonscription de Parry Sound-Muskoka s'inquiètent des effets nocifs que les pluies acides ont sur les nombreux lacs de la région. Je suis ravi de constater que le ministre des Postes et ministre de l'Environnement a inscrit la question des pluies acides en tête de sa liste de priorités et qu'il a l'intention de résoudre le problème en consultation avec nos voisins du Sud. Nous lui souhaitons tous un franc succès dans cette entreprise et nous espérons que ses efforts porteront fruit.

Comme la plupart des députés ont pu le lire dans un récent article du *Globe and Mail*, un comité a publié dernièrement un rapport des plus déconcertants et choquants, surtout à l'égard

de ma région qui est l'une des plus touristiques du Canada. Cet article affirmait que le Canada produit par an cinq millions de tonnes métriques de bioxyde de soufre alors que les États-Unis en produisent environ 25,7 millions et que ces derniers en rejettent environ quatre millions de tonnes en direction du Canada alors que le Canada n'en envoie qu'entre 500,000 et 700,000 tonnes en direction du Sud. On comprend aisément que même si nous parvenons à réduire nos émissions de bioxyde de soufre, on ne changera pas grand chose au problème tant que les États-Unis ne seront pas décidés à en faire autant.

L'inquiétude est grande en Ontario où 140 lacs, surtout dans la région de Sudbury et au Sud de cette ville où se trouve ma circonscription, ont été tellement contaminés par l'acide que certaines espèces de poissons ne peuvent plus y vivre. Espérons qu'on essayera de remédier à cette situation. On peut également remarquer que les forêts ne se prêtent pas à d'autres usages que ceux auxquelles elles sont destinées. Au départ, on a accordé peu d'importance à cette question mais elle mérite qu'on s'y arrête.

Le parti progressiste conservateur est, on le sait, le parti des petites entreprises. C'est le gouvernement actuel qui est le mieux en mesure de créer le climat idéal à l'épanouissement des petites entreprises. Après tout, que ce soit dans le secteur du tourisme ou dans n'importe quel autre secteur, ce sont elles qui forment la clé de voûte de notre économie. Le nombre d'entreprises prospères qui existent au Canada est la meilleure mesure de l'importance de l'initiative personnelle. Il nous faudra créer un climat favorable aux nouveaux investissements, qui attirent les capitaux de partout.

Je voudrais faire une autre petite remarque, à propos du discours du trône. Dans le discours du trône, le gouvernement n'expose pas un programme détaillé et complet; il indique simplement, d'une façon générale, ce qu'il compte faire au cours de son mandat. Personne ne doit s'attendre à des déclarations spectaculaires. L'époque des déclarations spectaculaires a disparu avec le gouvernement précédent. Certes, le gouvernement actuel fera des déclarations, mais il les fera à mesure. On n'aurait pas pu aborder toutes les questions dans le détail dans le discours du trône.

Outre la crise économique, le monde connaît aujourd'hui des crises énergétiques. Le Canada est bien pourvu de réserves énergétiques, depuis les gisements traditionnels de charbon jusqu'aux sables bitumineux. On doit se réjouir du projet que le gouvernement a élaboré, et qui figure dans le discours du trône, d'assurer autant que possible l'autonomie énergétique du Canada au plus tard en 1990. Nous devons tendre vers ce but si nous voulons relever avec succès le défi énergétique. A ce propos, je voudrais que l'on étudie le potentiel des tourbières et des marécages comme sources d'énergie. Le Canada possède de vastes tourbières encore inexploitées. J'ai communiqué avec différents ministères pour leur demander de pousser les recherches en ce domaine.

Je recommande depuis déjà un long moment que l'on apporte des changements aux allocations aux conjoints. Je constate donc avec plaisir que le gouvernement a l'intention d'accorder ces allocations à des personnes qui n'y étaient pas antérieurement admissibles. Je me réjouis, il va sans dire, à la nouvelle qu'un bill sera présenté pour modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Nous avons entendu ces derniers jours toutes sortes de commentaires hystériques à propos de la situation économique de notre pays, commentaires qui ont surtout été suscités par la hausse des taux d'intérêt. Permettez-moi de vous dire que cette hausse ne réjouit personne. D'autre part, il est impossible de restaurer en un tournemain le gâchis économique que nous ont légué les libéraux. On ne peut, en l'espace de cinq mois, remédier aux effets néfastes des politiques économiques libérales des douze dernières années.

● (1630)

Au cours de ma campagne électorale, je me suis engagé à lutter contre toute hausse des taux d'intérêt. Je compte bien poursuivre ma lutte. Comme j'ai déjà été propriétaire d'une petite entreprise, je sais bien jusqu'à quel point des taux d'intérêt élevés peuvent leur être néfastes. A un certain moment, le coût de l'argent, surtout le coût des capitaux, peut devenir prohibitif et nuire à la croissance voire même remettre en cause l'existence d'une petite entreprise.

Tous les Canadiens se réjouissent d'apprendre que les progressistes conservateurs ont tenu leur promesse électorale en adoptant un programme de crédits pour les intérêts hypothécaires et les taxes foncières. De cette manière, bon nombre de Canadiens quel que soit leur revenu, pourront réaliser leur rêve de devenir propriétaires. De plus, ce programme relancera l'industrie du bâtiment et l'industrie du meuble. Ces industries qui appartiennent essentiellement à des Canadiens pourront créer des emplois et verser des salaires. Le programme assure un allégement fiscal aux propriétaires actuels et offre des stimulants aux futurs propriétaires. Ainsi, un plus grand nombre de Canadiens pourront se procurer ce que l'on considère comme une nécessité fondamentale, le logement.

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole au cours de ce débat. En premier lieu, je veux féliciter celui qui a proposé la motion d'adoption de l'Adresse, le député d'Érié (M. Fretz), et celui qui l'a appuyé, le député de Cardigan (M. MacDonald). Ils se sont très bien acquittés de cette tâche et je suis certain qu'ils continueront de faire honneur à leurs électeurs à la Chambre.

Je veux féliciter également l'Orateur de la Chambre pour sa réélection et je félicite aussi le représentant de Carleton-Charlotte, qui occupe le fauteuil aujourd'hui, en tant qu'Orateur suppléant.

Le discours du trône ressemblait moins à un discours du trône qu'à un prospectus universitaire. Il constitue plus un programme d'études qu'un programme d'action. C'est moins une énumération de projets en vue de faire progresser notre pays qu'une liste de colloques. Nous pouvons faire notre choix parmi les études sur la politique culturelle, la propriété étrangère, le secteur du bénévolat ou l'énergie nucléaire.

Bien sûr, on nous a également donné un aperçu des bonnes choses à venir. Comme l'a signalé le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Darling), j'ai été heureux de voir qu'il est question d'assouplir les règles ayant trait à l'allocation du conjoint. Il faudra entendre pour voir, bien sûr, exactement ce que cela signifie. Maintenant que le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) ne s'occupe plus des programmes sociaux, on peut supposer que les normes s'appliquant à ce programme social et à d'autres seront moins sévères. S'il était resté où il était, il n'y a pas de doute qu'il aurait cherché à appliquer la

philosophie conservatrice sous forme d'évaluations des moyens, ce qui demeure encore possible. Mais je crois que ce n'est pas la façon d'agir. Il ne faut pas toucher au principe de l'universalité des pensions et des allocations de conjoints.

Nos citoyens âgés ne touchent par la pension par privilège, mais de droit. Ils la méritent parce qu'ils ont travaillé fort durant des années et à cause de leur contribution à la société. Ils l'ont payée pendant leur vie et ce n'est que juste qu'ils la touchent tous au cours de leurs dernières années. De toute façon, ceux qui ont des revenus élevés remboursent leur pension sous forme d'impôt. J'espère que le gouvernement ne sera pas assez stupide pour appliquer l'évaluation des moyens aux personnes âgées.

J'ai été aussi heureux d'apprendre qu'on apportera des modifications aux lois sur les anciens combattants. J'espère sincèrement que ces mesures amélioreront la situation de ceux qui, dans bien des cas, ont donné les meilleures années de leur vie pour leur pays et amélioreront aussi le sort de leurs veuves et de leurs personnes à charge. Toutefois, je n'en suis pas certain. Le gouvernement actuel a cru bon d'insulter nos anciens combattants en abolissant le ministère des Affaires des anciens combattants comme portefeuille à plein temps. Je peux dire que les anciens combattants partout au pays ne le laisseront pas disparaître sans broncher. Ce ne sont pas des gens à le faire, pas plus que leurs fils ou filles. C'est en tout cas ce que pensent les gens de Terre-Neuve.

Mon collègue, l'ancien député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe qui occupe maintenant un poste à l'autre endroit a dû être choqué d'apprendre qu'on piétinait ainsi les droits des anciens combattants. Pendant des années, il s'est battu sans arrêt à la Chambre pour améliorer le sort des anciens combattants comme lui-même. Je sais que le sénateur Chess Carter, un autre défenseur des anciens combattants, a dû être aussi choqué et courroucé. Je peux dire aux anciens combattants que notre parti ne les oubliera pas et que nous nous battrons à la Chambre pour sauvegarder leurs intérêts. Les anciens combattants ont de nombreux souvenirs encore bien vivants. Ils n'oublient pas facilement et je peux vous dire qu'ils n'oublieront pas le gouvernement actuel.

Il y a d'autres mesures que nous attendons avec beaucoup d'intérêt. J'approuve l'élargissement des pouvoirs du Parlement et la plus grande importance accordée aux initiatives parlementaires. Je devrai également féliciter mon propre député, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) d'avoir accédé au poste qu'il occupe actuellement. Je suis sûr qu'il saura remplir ses fonctions avec la compétence et la dignité dont il a fait preuve à son ancien poste de leader de l'opposition à la Chambre. Je suis content que le discours du trône ait mentionné cette mesure.

J'approuve également le projet de créer un secrétariat de l'emploi pour la jeunesse et d'établir une stratégie d'emploi pour les femmes. Il a été question de renforcer le mandat du ministère de l'Expansion économique régionale, et j'en suis satisfait. Cette politique, préconisée par notre parti, a apporté énormément à la population des provinces de l'Atlantique en améliorant les services et en développant l'entreprise. Il s'agit là de mesures positives et progressistes et, si elles sont bien pensées, elles devraient beaucoup améliorer la situation.

Depuis qu'il est au pouvoir le gouvernement actuel s'est empressé d'oublier rapidement ou de remiser sur les tablettes ses promesses électorales ou encore de nommer des groupes d'étude pour tâcher de se dérober. Néanmoins il a tenu sa promesse d'abandonner à Terre-Neuve tous ses droits de propriété sur les ressources sous-marines. Notre province a réagi très positivement à cette mesure. La Chambre n'a pas très bien compris le problème. Depuis des décennies, ma province a été pratiquement sous la tutelle du Canada central. Les Terre-Neuviens n'aimaient pas beaucoup venir à Ottawa le chapeau à la main pour négocier les accords du MEER et d'autres concessions spéciales. Ils n'ont jamais été très contents de voir que les paiements de péréquation représentaient une partie aussi importante du budget provincial. Il ont essayé désespérément d'améliorer une économie où les prestations d'assurance-chômage s'élevaient à 250 millions de dollars par an venant aussitôt derrière les salaires et les transports et devant les salaires dans le domaine de la pêche, des mines, des hôpitaux et de l'éducation. La somme tirée de l'assurance-chômage n'est inférieure qu'à la masse des salaires versés par la plus grande source de revenus de toute l'économie de la province, c'est-à-dire les transports.

Nous avons toujours été un peuple indépendant au meilleur sens du mot, et nous n'avons jamais eu peur de travailler dur. Maintenant, comme il semble certain que l'on ait fait d'importantes découvertes de pétrole au large de nos côtes, les Terre-Neuviens et les Labradoriens voient là une occasion d'autonomie qui s'offre à eux; ils espèrent pouvoir se suffire à eux-mêmes et apporter leur contribution à la Confédération canadienne au lieu de lui demander de l'aide. Nous avons bien sûr déjà apporté notre culture, notre histoire, nos chants et nos contes ainsi que nos traditions. Alors que le Canada se cherche une identité, nous savons au moins qui nous sommes et d'où nous venons. Maintenant, nous devons surtout nous demander où nous allons.

Il est important pour nous de protéger notre mode de vie des bouleversements que la mise en valeur des réserves de pétrole risque d'entraîner. Une grande partie de notre population vit encore dans des petits villages au bord de la mer, tire sa subsistance de la pêche et mène une vie communautaire très unie. Nous devons veiller à contrôler le développement pour qu'il ne soit pas une cause de désordre et qu'il ne détruise pas le mode de vie que nous avons présentement à Terre-Neuve. Nous devons veiller à ce que cette mise en valeur soit dans l'intérêt de notre population et qu'elle en tire des avantages immédiats et à long terme. C'est pourquoi Terre-Neuve doit avoir le pouvoir de défendre ses intérêts et pour cela il nous faudra beaucoup plus que la correspondance entre le premier ministre du Canada (M. Clark) et le premier ministre de Terre-Neuve. Jusqu'ici, on s'est entendu sur les droits de propriété. Il faudrait maintenant parler du contrôle. Ce sont des mots intéressants, propriété, contrôle, compétence. Quelle interprétation leur donnera-t-on dans la loi et dans les modifications qu'on apportera peut-être à la constitution? Quelle sera l'entente définitive? Qu'échangera-t-on? Nous devrons attendre avant de juger et nous surveillerons les choses de très près.

Terre-Neuve et le Labrador ont des besoins, des préoccupations et des droits qui leur viennent de leur histoire, mais le Canada a aussi des besoins et des intérêts. Si nous voulons être Canadiens au plein sens du mot, nous devons certainement nous efforcer de renforcer le Canada et non l'affaiblir. Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador ne sont peut-être pas

tout à fait satisfaits du rôle qu'ils jouent actuellement dans la Confédération, mais ils connaissent très bien les avantages de la Confédération et désirent vivement faire partie de ce pays.

Les Terre-Neuviens sont reconnus pour leur générosité et non pour leur égoïsme. Je sais que même si les Terre-Neuviens luttent énergiquement pour défendre leurs propres intérêts, ils voudront en même temps garantir que leur pays est fort, tant en ce qui concerne les approvisionnement en énergie que dans tous les autres domaines. A mon avis, il est possible d'atteindre ces deux objectifs en même temps. Nous surveillerons cependant de très près les négociations entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve. Quant à moi, je les surveillerai de près tant comme Terre-Neuvien que comme Canadien.

● (1640)

Entre-temps, nous devons faire face à des problèmes sérieux dans l'immédiat. Certains des gisements de pétrole qui ont été découverts récemment sont situés à proximité des Grands Bancs, c'est-à-dire de notre zone de pêche la plus ancienne et la plus riche. Il existe un grand risque que nos ressources non renouvelables détruisent nos ressources renouvelables; pourtant, monsieur l'Orateur, le poisson continuera sans doute d'exister longtemps après l'épuisement des réserves de pétroles. C'est pourquoi, comme je l'ai signalé plus tôt, il importe tellement de faire une exploitation contrôlée de ces ressources. Le poisson a toujours constitué et constituera toujours la principale ressource économique de Terre-Neuve et du Labrador. Il faut donc de toute urgence mettre au point des plans permettant de contenir tout déversement de pétrole. Autant que je sache, il n'en existe pas pour l'instant. J'exhorte donc mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath), qui, je le sais, partage mes préoccupations à cet égard, à veiller à ce qu'un tel plan soit mis sur pied immédiatement et à ce que le matériel nécessaire soit installé à Terre-Neuve et au Labrador. C'est à lui que cette tâche incombe et il devrait s'en occuper tout de suite.

Je tiens à féliciter mon honorable collègue de Saint-Jean-Est et à lui souhaiter tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions de ministre des Pêches et des Océans. C'est le premier Terre-Neuvien à occuper ce poste. Sa province natale et bien d'autres régions du Canada comptent beaucoup sur lui. Il s'est toujours distingué à la Chambre. J'espère que ses politiques seront aussi valables que ses propositions. Il devra prendre certaines décisions difficiles. Quant à nous, monsieur l'Orateur, nous surveillerons la situation de près pour garantir que ses décisions seront à l'avantage des pêcheurs et de l'ensemble de l'industrie de la pêche.

Selon le discours du trône, le gouvernement présentera un Livre blanc sur la pêche. Malgré les graves problèmes qui existent dans cette industrie, tout ce que le gouvernement peut faire après six mois au pouvoir, c'est de présenter un Livre blanc. Cela reflète sans doute son intention de consulter davantage les intéressés. Je suis bien d'accord là-dessus, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais demander au ministre s'il a consulté les pêcheurs côtiers avant d'autoriser de gros navires à pêcher la morue dans le golfe récemment. Autant que je sache, il n'y a pas eu de consultation à ce sujet. Pourtant le ministre à déclaré dans son discours à Cornerbrook, et ailleurs, qu'il fallait favoriser la pêche côtière et protéger les collectivités de la côte nord-est de Terre-Neuve et de la côte du Labrador.

Nous sommes tout à fait d'accord, monsieur l'Orateur. En effet, par ses affirmations, le ministre maintient la politique de l'ancien ministre des Pêches et de mon parti, à l'époque où nous étions au pouvoir. C'est la meilleure politique qui soit. La pêche côtière revêt un caractère important dans les provinces de l'Atlantique, non seulement du point de vue de l'économie, mais également en raison de notre situation géographique et de notre mode de vie. La pêche côtière et le mode de vie de la région de l'Atlantique ne peuvent être dissociés. Le fait d'essayer d'altérer l'un mine l'autre. Ceci dit, j'aimerais savoir pour quelle raison on n'a pas prévu de fonds au budget réservé aux ports pour petites embarcations, aux fins de la construction et de la réparation des quais et des brise-lames aujourd'hui dans un état lamentable? Comment se fait-il que des millions de dollars accordés dans le cadre du programme Canada au Travail resteront inutilisés, puisque sous la rubrique des ports pour petites embarcations on n'a pas prévu de fonds destinés à compléter ces subventions, au contraire des quelques dernières années?

Mon parti a compris l'importance des installations portuaires et en a triplé le budget, ces dernières années. J'ai déjà attiré l'attention du gouvernement sur cette question, mais rien n'a été fait. C'est une question très grave, monsieur l'Orateur. Je vous cite des extraits d'un éditorial paru dernièrement dans le *St. John's Evening Telegram*:

> Les pêcheurs courent constamment le risque de perdre non seulement leur matériel industriel, mais aussi leur vie, ne bénéficiant pas d'une protection adéquate dans bien des ports.

Je poursuis:

> Pourtant, Terre-Neuve est représentée par deux ministres au sein du cabinet fédéral, qui détiennent des portefeuilles clés à cet égard, à savoir, celui des Finances et celui des Pêches. Ils ont déjà prouvé qu'ils pouvaient utiliser leur influence et leurs connaissances pour obtenir l'appui de leurs collègues, en majorité des agriculteurs et des citadins, au chapitre d'autres projets maritimes; nous espérons qu'ils auront autant de succès en ce qui concerne la réparation de nos ports pour petites embarcations.

Je me fais l'écho de ces sentiments. Mais, en toute honnêteté, c'est l'intransigeance du «Magnat de Bay Street», le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), qui est le vrai problème. Il n'a pas gagné sa réputation de «sabreur» sans l'avoir méritée, monsieur l'Orateur. Non seulement il a donné des coups de sabre dans le budget des travaux publics pour les travaux maritimes, mais il a effectué des coupes sombres se montant à des millions de dollars dans les subventions de construction de navires, de sorte que, depuis juin, aucun pêcheur intérieur où que ce soit dans la région atlantique ou au Québec n'a pu remplacer ses bâteaux ou en faire construire de nouveaux, et cela à une époque où la pêche dans la région atlantique est plus lucrative que jamais.

Grâce à la limite de 200 milles établie par le gouvernement libéral précédent, les stocks de poisson sont en train de se refaire, les prix sont élevés et les pêcheurs sont optimistes. Du moins ils étaient optimistes jusqu'à ce que le député de York Peel (M. Stevens) mette les mains dans le tiroir-caisse. Quoi qu'il soit en train de faire, une chose est certaine, ce n'est pas d'aider les pêcheurs. Même son chef a dit qu'il y avait des secteurs de l'économie canadienne qui avaient besoin d'être stimulés. La pêche en est un, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas comment nous pouvons le faire comprendre au président du Conseil du Trésor, mais je puis lui dire que les pêcheurs de la région atlantique et du Québec sont mécontents et très déçus de cette indifférence. Je suppose qu'il en est de même pour les pêcheurs et les propriétaires de bateaux de plaisance qui ont besoin de ports pour petites embarcations dans toutes les régions du Canada. La consultation est une bonne chose, mais elle ne flotte pas, on ne peut pas y attacher son bateau et on ne peut pas en manger.

Je suggérerais au président du Conseil du Trésor de descendre des tours de Bay Street et de se rendre dans la région atlantique. Il verrait alors par lui-même jusqu'à quel point sa politique sera désastreuse pour les pêcheurs de cette région. S'il se rend à Terre-Neuve, monsieur l'Orateur, il devrait prendre le temps d'aller se promener sur le nouveau Newfy Bullet. Oui, il y a un Newfy Bullet, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas un gros train. En fait, ce n'est qu'un wagon. Mais il est magnifiquement équipé. J'ai écouté mes collègues à la Chambre parler du besoin d'augmenter le nombre de wagons-trémies affectés au transport du grain et d'améliorer les trains. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) en a parlé et je suis certes d'accord avec lui. Nous avons maintenant un train. Ce n'est qu'un wagon, mais c'est un bon wagon. On y trouve des lits et une cuisine, un cordon bleu et même un téléphone. De plus, le président du Conseil du Trésor devrait pouvoir y monter facilement car il est exclusivement réservé aux personnages de marque. Il est réservé aux grands pontes du CN—et à ceux du gouvernement. Ce n'est pas le genre de petit bateau qu'on prend pour aller pêcher le 24 mai.

Oui, monsieur l'Orateur, ils ont fait des changements. Il n'y a plus de CN à Terre-Neuve, c'est maintenant le Terra Transport. Bien sûr, le président du Conseil du Trésor leur a donné assez d'argent pour s'acheter un nouveau nom. Il n'y a pas de nouvelle voie ferrée; pas de nouveaux wagons; pas de nouveaux passagers; pas de nouvelles marchandises; mais il y a un nouveau nom. Je pensais que l'on ne faisait plus de plaisanteries sur les Terre-Neuviens, monsieur l'Orateur, mais je me trompais. La plaisanterie se porte bien et elle roule maintenant sur des voies ferrées étroites.

Le premier ministre de la province a été impressionné. Il a dit que cette annonce n'était que du maquillage. Il a dit, et je cite:

> Cette dernière annonce n'est rien d'autre qu'une tentative des plus stupides du CN pour tâcher de faire croire aux Terre-Neuviens que l'on fait vraiment quelque chose. Notre véritable problème pour le moment est de réussir à amener le CN, qui est entièrement responsable du réseau de transport ferroviaire, à investir pour l'améliorer et pour tâcher d'en faire un moyen de transport valable dans la province.

Voilà qui est bien dit, monsieur l'Orateur. Nous avons reçu le message du premier ministre conservateur de Terre-Neuve et nous ne pourrions pas l'approuver davantage. C'est le premier ministre d'une province qui a dit cela. Nous devons donc écouter très attentivement. On ne peut pas prendre les paroles d'un premier ministre provincial à la légère mais on doit l'écouter avec sérieux comme si c'était Dieu qui parlait. Soit dit en passant, pourquoi ne l'a-t-on pas consulté à ce propos? Dans ce cas-là, on ne l'a pas consulté, monsieur l'Orateur, on l'a insulté. Est-il étonnant que Terre-Neuve veuille exercer plus de contrôle sur ses propres affaires?

Le nouveau gouvernement a remis à l'honneur le «Newfile Bullet». Mais ce que je ne comprends pas, c'est comment il va réussir à entasser un million de personnes dans ce minuscule wagon. Bien entendu, les habitants du Labrador ne pourront y voyager de toute façon parce qu'il n'y a pas de voies ferrées là-bas, pas même étroites. Mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ne manquera pas de trouver ironique le renversement des rôles qui se produit à la Chambre. En consultant de vieux hansards, il trouvera une transposition de discours datant de quelques années.

Je voudrais parler des prix du pétrole parce que le député de Parry Sound-Muskoka y a fait allusion. Il a parlé de la petite entreprise et de la nécessité de lui venir en aide. Je suis d'accord avec lui, mais comment allons-nous la soutenir quand le prix du mazout augmente de 14c. le gallon et celui de l'essence de 24c. le gallon? Cette politique aura des effets désastreux dans la région de l'Atlantique. Un ministre du cabinet aurait déclaré que l'essence pourrait coûter jusqu'à $1.30 le gallon. Hier, le *Citizen d'Ottawa* rapportait qu'aux dires de quelqu'un, au cours des deux prochaines années, le prix pourrait même passer à $1.45 le gallon.

La Chambre des communes aimerait peut-être savoir, monsieur l'Orateur, car à Labrador City, l'essence coûte déjà $1.39 le gallon et le fuel domestique, 79c. le gallon. A Goose Bay, l'essence coûte plus de $1.40 le gallon. A Rigolet et St. Anthony, elle coûte à peu près la même chose. Ces gens vivent dans des régions nordiques où les hivers sont longs et rigoureux. Il est ridicule de demander à ces gens, dont la plupart n'ont pas les moyens de payer, de faire les frais de l'augmentation du prix du fuel domestique sous prétexte d'économiser l'énergie. Il ne s'agit pas de gens qui gaspillent leur argent dans des produits de luxe. Il s'agit de gens qui ont du mal à joindre les deux bouts. Le gouvernement dit qu'ils doivent payer des prix plus élevés pour que nous économisions l'énergie, conformément aux demandes des pays arabes. Il y a bien d'autres moyens d'économiser l'énergie, monsieur l'Orateur, des moyens plus efficaces, moins coûteux, et moins néfastes pour les producteurs et ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus.

● (1650)

Et les petites entreprises? Mon ami de Parry Sound-Muskoka qui m'a précédé, en a fait mention. Elles se battent pour survivre, guettées par les grosses sociétés qui veulent les avaler. Qu'est-ce que le renchérissement de l'énergie leur réserve? Outre qu'il va aggraver l'inflation dont nous avons déjà plus que notre part dans le Canada atlantique, il va leur apporter un nouveau handicap dans la lutte pour la survie.

Mais ceux qui vont être réellement écrasés, ce sont les vieux, les veuves, les infirmes, les jeunes, les personnes à revenus fixes et à bas revenus, ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins. Allons-nous dire à nos retraités de consommer moins d'essence dans leurs canots automobiles et leurs motoneiges? Ou plutôt allons-nous le dire à nos pêcheurs, à nos bûcherons ou à nos mineurs? C'est ce que fait le gouvernement quand il annonce que d'ici à 1980 il va augmenter de $4 le prix du baril de pétrole. Cela va relever d'environ $100 la facture moyenne du chauffage annuel. Le gouvernement pourra bien chercher à consulter les provinces là-dessus, il ne risque guère d'avoir leur accord, exception faite pour l'Alberta. Et en fin de compte, il faudra bien que les ministres prennent eux-mêmes leur pilule.

Mon ami a mentionné que les ministres du tourisme se réunissent à Terre-Neuve pour la première fois. Il faut s'en féliciter. Mais que disent-ils de l'augmentation du prix de l'énergie et de ses effets sur le tourisme? Les ministres des Finances vont eux aussi se réunir. Il fera beau voir ce qui va sortir de Saint-Jean.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, merci de ces quelques minutes. Il va falloir que je fasse des coupes sombres dans mon discours. Ce qui va disparaître en premier lieu, ce sont les félicitations que je vous réservais. Et ensuite la leçon de géographie. Me voici au cœur de mon discours.

Il y a cent ans, il importait pour la survie du Canada que sa frontière méridionale soit assurée. Grâce a de grands hommes d'État tels John A. Macdonald, cela a été fait, en sorte que c'est le Canada, et non pas nos amis du Sud, qui a pris possession des prairies inoccupées et qui les a mises en valeur.

L'étape suivante consistait à s'occuper du Nord. Mais il a fallu pour cela attendre un autre grand homme d'État, le très honorable John George Diefenbaker. C'est lui qui nous a fait comprendre que notre destinée dépend de la bonne utilisation et de l'occupation du territoire canadien qui se trouve au nord de l'étroite bande qui longe la frontière américaine.

Malheureusement, cette vision a été fugitive et s'est estompée lors de l'accession au pouvoir de nouveaux gouvernements dont la perception du Canada se limitait à certaines régions très précises du centre du Canada, le Québec et l'Ontario, d'où ils tiraient leurs appuis politiques. Avec la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement progressiste, nous avons bon espoir qu'on fera revivre la vision de M. Diefenbaker, et nous qui vivons dans le Nord et qui avons tant à offrir pouvons maintenant espérer jouer pleinement notre rôle au sein de la Confédération canadienne.

Dans le discours du trône, Son Excellence le Gouverneur général a souligné les deux problèmes auxquels le gouvernement entend s'attaquer en priorité dans les territoires du Nord-Ouest. Ce sont, évidemment, l'expansion industrielle et le développement des ressources, d'une part, et les aménagements constitutionnels, d'autre part.

Rien ne justifie que la prospérité s'arrête au 60e parallèle. La répartition des ressources n'a rien à voir avec les frontières politiques. On trouve des ressources de part et d'autre de la frontière. Aucun facteur économique ne justifie que l'Alberta jouisse du plus haut niveau de prospérité au Canada, alors que quelques pas au nord de sa frontière, l'économie est négligée et stagnante.

Il faut que le gouvernement du Canada participe à la mise en valeur des ressources des territoires du Nord-Ouest, ressources dont il est le fiduciaire pour les éventuelles provinces canadiennes qui pourraient être créées un jour dans le Nord.

Le discours du trône fait allusion de manière précise à l'industrie des minéraux. Si on permet le développement de nos gisements pétroliers et gazifères ainsi que de nos mines d'uranium, si l'on poursuit le harnachement de nos importantes ressources hydro-électriques, nous pourrons aider le Canada à atteindre son objectif d'autonomie énergétique. Si l'on nous permet de développer nos gisements de métaux ordinaires et précieux, notre industrie de la pêche et notre industrie de la fourrure, nous pourrons grâce à l'exportation de tous ces produits aider le Canada à équilibrer ses comptes, à réduire le déficit de sa balance internationale des paiements et à restaurer la confiance internationale dans notre devise.

Si l'on nous permet de développer nos industries agricole, forestière et touristique, nous produirons alors nos propres sources de revenus et nous dépendrons moins de la largesse du contribuable canadien du Sud. Tout ce que nous voulons, c'est la possibilité de faire toutes ces choses et d'être traités équitablement et honnêtement de la même façon que les Canadiens qui vivent dans les provinces du Sud.

Mais nous ne pouvous réaliser ces projets que si le Canada est disposé à mettre en place l'infrastructure nécessaire. Il faut construire des routes, des ports et des aéroports, il faut fournir l'énergie électrique. Mais d'abord et avant tout, il faut cesser de dissuader les détenteurs de capitaux de les investir dans le Grand nord. Notre politique fiscale et nos règlements doivent être sans équivoque, ne contenir aucune mesure arbitraire et favoriser les investissements canadiens dans le Grand nord. Notre régime foncier doit assurer la sécurité des titres et notre politique des transports doit permettre l'expédition de produits, depuis ou vers le Grand nord, à prix raisonnable.

Dans les quelques minutes qui me restent je voudrais aborder la question de la responsabilité du gouvernement et le fait que les Canadiens septentrionaux ont jusqu'ici été privés des droits et des privilèges attachés à la citoyenneté canadienne. Est-il admissible que, dans ce dernier quart du XXe siècle, le Canada continue de gouverner une partie de son territoire de cette façon quasi coloniale?

Comme nous devons lever la séance dans environ 60 secondes, je vais oublier ce que j'avais à dire sur la très importante question du déblocage constitutionnel dans le Nord. J'aimerais terminer en disant ceci. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le socialisme paternaliste du gouvernement précédent a échoué lamentablement. Je suis fier de siéger ici à titre de député d'un nouveau gouvernement, qui n'est pas hypothéqué par les erreurs du passé, un gouvernement voué au développement du Nord canadien, un gouvernement pour qui les principes de liberté individuelle et de propriété privée sont sacrés, et surtout un gouvernement qui reconnaît à tous les Canadiens, qu'ils soient du Nord ou du Sud, le droit d'être les maîtres de leur destin et les maîtres d'œuvre de leur propre politique.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 5 heures, il est de mon devoir, conformément à un accord conclu plus tôt dans la journée, d'interrompre les débats et de mettre immédiatement aux voix la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Fretz est adoptée.)

● (1700)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Turner: Le leader du gouvernement à la Chambre nous dira-t-il quels seront les travaux lundi prochain?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur. La première mesure présentée par le nouveau gouvernement est un projet de loi inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en vue de remédier à une injustice dans la loi sur la sécurité de la vieillesse.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 3, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA REVISION DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU PRINCIPE DE LA PROMOTION AU MÉRITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la campagne référendaire au Québec est maintenant en cours; étant donné que les fonctionnaires fédéraux, à titre de citoyens à part entière, seront appelés à participer activement dans cette campagne; étant donné que la loi sur l'emploi restreint la participation politique des fonctionnaires dans un processus électoral normal, mais ne donne aucune indication de la légalité de la participation active des fonctionnaires à des activités référendaires partisanes; étant donné que le gouvernement progressiste conservateur ne peut continuer à tergiverser à ce sujet et se doit de donner une directive claire et précise sur cette question importante, je propose, appuyé par le député de Gatineau (M. Cousineau):

[*Traduction*]

Que la Chambre demande au gouvernement de modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et, ce faisant, adopte les recommandations du comité spécial chargé d'étudier la gestion du personnel et le principe du mérite, afin de permettre à certains fonctionnaires de participer librement à l'action politique durant les campagnes électorales et référendaires; en second lieu, de permettre aux fonctionnaires dont les fonctions diffèrent de celles du premier groupe de participer aux campagnes électorales et référendaires, pourvu qu'ils le demandent et que la Commission de la Fonction publique l'approuve; et en troisième lieu, d'interdire toute activité politique aux hauts fonctionnaires et aux membres de la haute direction dont les fonctions peuvent être jugées incompatibles avec des activités électorales ou référendaires; et ce, afin de permettre aux fonctionnaires canadiens de participer en toute conscience à la défense de leur pays durant le prochain référendum.

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE UN PROCÈS PUBLIC POUR DES MILITANTS DES DROITS DE LA PERSONNE EN TCHÉCOSLOVAQUIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente qui semble avoir l'appui de tous les partis à la Chambre.

Étant donné que débutera aujourd'hui le procès de certains militants des droits de la personne à Prague, en Tchécoslovaquie; étant donné que l'activité de ces gens est apparemment liée au mouvement des droits civils qui a entraîné la création de l'organisation connue sous le nom de «Charte de 77» et étant donné que la loi nº 120 du recueil tchécoslovaque des lois, datée du 13 octobre 1976, comprend le texte du pacte international sur les droits civils et politiques et le pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, signés au nom de la République socialiste tchécoslovaque en 1968 et ratifiés à la conférence de Helsinki en 1975, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre exprime au Parlement de la République socialiste tchécoslovaque l'inquiétude du peuple canadien et son espoir que ces procès se dérouleront publiquement, que des observateurs pourront y assister et que les droits civils et individuels des inculpés seront respectés, conformément à l'esprit de l'accord de Helsinki.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

LES PERMIS DE TRAVAIL DÉLIVRÉS À DES NATIONAUX ÉTRANGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Article 43 du Règlement

Étant donné qu'on a établi un dangereux précédent en délivrant des permis de travail à des nationaux étrangers travaillant sur le dragueur *Aquarius* sous contrat avec la société Dome Petroleum, alors que des marins sont en chômage à Vancouver, et que le premier ministre a déclaré au Nouveau-Brunswick en fin de semaine qu'il préférerait dans l'avenir que des navires canadiens transportent les ressources de l'Arctique, je propose, avec l'appui du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annule les permis de travail délivrés à ces nationaux étrangers et oblige l'*Aquarius* et la société Dome Petroleum à employer dorénavant des équipages canadiens.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IMPORTATION D'ARTICLES FABRIQUÉS PAR DES PRISONNIERS POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement importante.

Étant donné que des membres en exil de groupes de surveillance des accords d'Helsinki de passage à Ottawa a démontré, preuves à l'appui, que beaucoup d'articles de consommation importés au Canada sont en fait fabriqués par des prisonniers politiques détenus dans des camps de travaux forcés, notamment que les volants des voitures Lada sont fabriqués dans le camp nº 3 dans la république des Mordaves, j'exhorte le ministre à effectuer une enquête et à faire rapport à la Chambre dans les 90 jours, afin que la Chambre puisse étudier la possibilité de boycotter ces produits. La motion est appuyée par le député de Matapédia-Matane (M. De Bané).

● (1410)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être pourrait-on revoir la forme de cette motion, car je ne pense pas qu'elle puisse être présentée telle quelle à la Chambre maintenant.

[M^me^ Mitchell.]

[*Français*]

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR L'EXISTENCE POSSIBLE D'UN CARTEL SUR LE PRIX DU BOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que le secteur de la construction connaît présentement de grandes difficultés, surtout dans le domaine résidentiel, en raison du fait que les prix du bois au détail sont à un niveau encore jamais atteint au Canada; étant donné que la population s'inquiète du fait que le commerce du bois en gros est devenu un véritable monopole, je propose, avec l'appui du député de Beauce (M. Roy):

Que la Chambre recommande au gouvernement d'instituer une enquête sans délai afin de découvrir si, véritablement, il existe un tel cartel et de faire rapport à la Chambre sans tarder.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ELDORADO NUCLÉAIRE—L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une affaire importante et urgente.

Étant donné que la société Eldorado Nucléaire a annoncé récemment qu'elle avait l'intention de transporter 5,000 gallons de déchets radioactifs de sa raffinerie de Port Hope à Elliott Lake dans le district d'Algoma, leur faisant ainsi traverser tout l'Ontario; étant donné que cette décision a été prise sans consulter les conseillers municipaux ou d'autres élus d'Elliott Lake; étant donné, enfin, que le gouvernement prévoit d'installer une nouvelle raffinerie d'uranium dans le canton de Hope situé aux portes de Toronto, ce qui fera augmenter le volume de déchets nucléaires devant être acheminés à travers l'Ontario, je propose avec l'appui du député de Cochrane (M. Penner):

Que la Chambre somme la société Eldorado de raffiner l'uranium dans le district d'Algoma, si c'est là qu'elle envisage de traiter les déchets nucléaires de ses raffineries ontariennes.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

LE NORD CANADIEN

DEMANDE D'ÉTUDE AU COMITÉ DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RESSOURCES MINIÈRES DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné qu'un comité consultatif a été créé par l'administration précédente pour participer à la formulation des politiques en matière de ressources minières dans le Nord; étant donné que ce comité ne comprenait que des représentants de l'industrie minière et du gouvernement, à l'exclusion de tout représentant d'autres groupes intéressés aux affaires du Nord; étant donné que ce comité a présenté un rapport inexact et contradictoire sur bien des points, et que le gouvernement entend mettre en œuvre les recommandations de ce comité, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien saisisse le comité permanent approprié de la Chambre du rapport de ce comité consultatif et invite le comité à solliciter la participation des divers groupes intéressés aux affaires du Nord ou qui pourraient être lésés par les activités minières dans le Nord.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DÉPENSES FISCALES DU GOUVERNEMENT

BUDGET ET RAPPORT ANNUELS DES DÉPENSES FISCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et de pressante nécessité.

Étant donné que les dépenses fiscales du gouvernement fédéral représentent une part importante et croissante des transferts fédéraux et influent fortement sur la progressivité de l'impôt sur le revenu, et étant donné que ces transferts sont en grande partie invisibles pour le public, je propose, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor de présenter, premièrement, un budget annuel des dépenses fiscales, indiquant la nature et l'importance des dépenses fiscales fédérales prévues pour chaque année et, deuxièmement, un rapport des dépenses fiscales qui serait publié annuellement dans le cadre des comptes de l'État et qui indiquerait toutes les recettes fiscales non réalisées, que le gouvernement a en réalité remises aux contribuables sous forme de stimulants, d'exemptions et de dégrèvements.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

M. l'Orateur: Avant de commencer la période des questions, je veux signaler la présence à notre tribune d'honneur d'un invité très honorable, M. Xavier Deniau, secrétaire général parlementaire de l'Association Internationale des Parlementaires de langue française (l'A.I.P.L.F.).

Des voix: Bravo!

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE NOUVEAU PRIX DU PÉTROLE—L'ENTENTE AVEC LES PROVINCES

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis deux semaines, nous tentons d'amener le gouvernement à dire aux Canadiens, qui ont le droit d'être informés, à quel genre de hausse des prix du pétrole ils peuvent s'attendre. Aujourd'hui, des rumeurs veulent qu'en fin de semaine, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Énergie de l'Alberta en soient venus à une entente prévoyant une hausse de 4 dollars le baril de pétrole, ce qui signifierait que le consommateur moyen aurait à débourser l'année prochaine 180 dollars de plus pour l'essence et l'huile à chauffage.

Ma question est la suivante: le ministre peut-il nous dire si une entente, officielle ou non, est intervenue avec le gouvernement de l'Alberta pour augmenter le prix du baril de pétrole? L'entente prévoit-elle la hausse incroyable de 4 dollars le baril dès l'an prochain et, si ce n'est pas le cas, quels sont les chiffres exacts sur lesquels les deux ministres se sont entendus pendant la fin de semaine?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de répéter, grâce à la question du député, que toutes ces rumeurs sont pure spéculation.

Il est évident que nous sommes en train de consulter les provinces en cause et, en fait, toutes les provinces. Nous faisons un effort dans le domaine de la consultation; on ne pouvait pas en dire autant du gouvernement précédent, le député le sait très bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: En réalité, les consultations se poursuivent. Nous n'avons pas conclu d'entente. Il paraît que nous avons tenu une réunion à Calgary. Je n'étais même pas à Calgary cette fin de semaine, ce qui donne à la Chambre une idée de l'exactitude de ces rumeurs. Le député est sûrement d'avis que ces consultations doivent avoir lieu. Peu importe l'importance de la hausse du prix du pétrole qui surviendra en temps et lieu, il ne faut jamais oublier que le Canada se trouvera dans une situation précaire s'il ne vise pas l'autonomie énergétique; tout

le monde sait ce qu'il en coûte d'importer du pétrole de l'étranger.

Je suis certain que, dans quelques années, le parti du député changera son fusil d'épaule en ce qui concerne cette politique énergétique. Je sais notamment que cette question préoccupe le député au plus haut point.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le ministre n'était peut-être pas à Calgary pendant la fin de semaine, mais il était bel et bien à Ottawa jeudi dernier lorsqu'il a envoyé promener le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie de l'Ontario.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Le ministre des Finances de l'Ontario a pourtant déclaré que le projet discuté pouvait coûter à la seule province d'Ontario 20,000 emplois et 1.2 milliard de dollars. Je me demande qu'est-ce que l'adoption de ce projet pourrait coûter à l'ensemble du pays.

Le ministre peut-il dire à la Chambre de quel projet il a discuté, jeudi dernier, avec le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie de l'Ontario, projet qui, s'il était mis en application, aurait des conséquences aussi désastreuses?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, là encore le député nous soumet une proposition manifestement absurde. C'est avec la plus grande largesse de vue que les représentants de l'Ontario ont accueilli mes propositions lors de nos entretiens concernant les options qui s'offrent à nous sur le plan énergétique.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Naturellement le député ne peut comprendre cela car il n'a jamais eu d'entretiens constructifs en matière de relations fédérales-provinciales lorsqu'il était ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Cet ancien ministre ne comprend rien au principe des consultations. Il ne comprend rien au principe des concessions mutuelles dans les rapports avec les provinces. Je puis assurer le député que ces entretiens ont été très constructifs et ont été reconnus comme tels par le gouvernement de l'Ontario et ses éminents représentants.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je remarque que l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de traiter les deux ministres ontariens de menteurs.

Des voix: Oh, oh!

● (1420)

M. Lalonde: Je suggère simplement d'examiner l'interview télévisée donnée par M. Miller vendredi dernier, et l'article que la presse lui a consacré.

[M. Hnatyshyn.]

[*Français*]

ON DEMANDE QUE SOIT DEVANCÉE LA DATE DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Selon des rapports de presse encore une fois, le premier ministre Davis de l'Ontario aurait demandé au très honorable premier ministre de reporter toute décision concernant l'augmentation du prix du pétrole jusqu'après la conférence des premiers ministres au début de décembre, de façon que tous les premiers ministres, ensemble et en public, puissent discuter de cette question. Est-il vrai, tout d'abord, que le premier ministre a refusé d'accéder à la demande du premier ministre Davis et, dans l'affirmative, est-ce qu'il est disposé au moins à avancer la date de la conférence des premiers ministres, de façon que ceux-ci puissent se réunir et discuter ensemble publiquement de cette question, au lieu de le faire simplement à l'occasion de quelques rencontres secrètes bilatérales et quelques coups de téléphone épisodiques?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord qu'il n'est plus de mode de traiter de menteurs les premiers ministres provinciaux, depuis que le parti du député a perdu le gouvernement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Si je peux répondre avec une certaine précision à une question précise, je dirai à l'honorable député que j'ai bien reçu un télégramme du premier ministre de l'Ontario, à l'effet qu'il serait préférable pour tous les premiers ministres d'avoir l'occasion, dans un forum public, de discuter d'un accord concernant les questions énergétiques, avant d'en arriver à une décision. Le premier ministre Davis a suggéré la tenue d'une conférence fédérale-provinciale en décembre. J'ai indiqué, lors de ma conférence de presse, vendredi dernier, que décembre est trop tard. Nous sommes en train de considérer, comme plusieurs autres options, la possibilité de proposer la tenue d'une réunion spéciale avec les premiers ministres des provinces avant décembre.

[*Traduction*]

L'UTILISATION DES BÉNÉFICES ACCRUS PROVENANT DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le gouvernement se vante de s'être engagé à consulter tout le monde et qu'il a déjà eu cinq mois pour adopter sa politique énergétique, le ministre veut-il nous dire s'il a consulté les multinationales pétrolières au sujet des augmentations de prix qu'il va annoncer, et si ces sociétés lui ont donné l'assurance que le surplus de profits qu'elles vont en retirer va servir à la prospection et au développement des ressources énergétiques canadiennes?

En d'autres termes, lui ont-elles donné l'assurance qu'elles n'utiliseront pas cet argent pour accélérer leur important programme de diversification dans des secteurs non énergétiques?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a eu effectivement de larges consultations avec tous les éléments de l'industrie, en particulier avec les représentants de la CPA et de l'IPAC. Il y a eu des consultations au niveau des fonctionnaires. Je les ai reçus moi-même et j'ai discuté de politique énergétique ainsi que des conséquences de cette politique et de l'autosuffisance.

Il va nous falloir la collaboration des sociétés canadiennes et étrangères pour atteindre notre objectif d'autosuffisance. En fait, les opérations de surveillance des profits pétroliers démontrent qu'ils sont réinvestis au Canada à raison de 95 p.100 environ.

Notre intention est d'encourager ce genre d'investissements, et nous allons nous efforcer dans toute la mesure du possible d'orienter en ce sens tous les éléments, concernés, tant du secteur privé que de l'action de l'État, pour faire en sorte que toutes les ressources que nous avons au Canada servent à la réalisation de l'autosuffisance du Canada en matière d'énergie, pour ne pas avoir à nous plier aux peu agréables conditions d'importation de pétrole étranger auxquelles nous aurions à nous soumettre si nous adoptions la politique énoncée par le collègue du député, le critique libéral pour les questions d'énergie.

● (1425)

M. Evans: De cette hausse de $4 le baril, et on ne peut que supposer que c'est la hausse que proposera le gouvernement, le gouvernement fédéral ne touchera que $1.20 le baril environ.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quelles fins précises le gouvernement entend consacrer cette hausse de revenus de $1.20 le baril et quelle proportion de la hausse sera allouée à chacune de ces fins?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu tout à l'heure au député d'Outremont qu'aucune entente n'avait encore été conclue sur la question du prix, et la question du député est donc de nature purement hypothétique.

Quand nous en serons arrivés à une décision, nous l'annoncerons à la Chambre et nous indiquerons à cette occasion à quelles fins servira la hausse des revenus. Nous espérons pouvoir annoncer notre décision avant trop longtemps. Nous nous employons actuellement à consulter tous les intéressés afin d'arrêter la meilleure politique pour le pays.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DES PRIX SUR LE TAUX D'INFLATION

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il ne veut pas nous dire quelle sera la hausse de prix projetée, pourrait-il confirmer à la Chambre, comme le prévoient les projections qu'a établies son ministère sur les répercussions économiques qu'auraient diverses hausses, qu'une hausse de $4 du prix du baril de pétrole ajouterait encore 2 p. 100 au taux d'inflation en le portant à plus de 10 p. 100, ce qui pousserait encore 80,000 Canadiens au chômage et réduirait la croissance du produit national brut d'au moins un pour cent, ou, en d'autres mots, nous entraînerait dans une grave récession?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en fait, jusqu'ici une partie des discussions ont porté sur les incidences d'une hausse de prix, et le député a tout à fait raison de dire que toute cette question retient sérieusement notre attention.

Bien sûr, les points de vue diffèrent et nous avons eu des discussions sur les répercussions d'une hausse de prix. Je n'accepte pas les chiffres que le député nous a donnés comme étant définitifs et ne devant plus être remis en question. D'autre part, je demanderais au député, vu sa position et, l'approche immobiliste qu'il propose, de songer aux effets d'une politique semblable dans un pays dont la production de pétrole diminue actuellement à tel point que, si nous ne prenons pas d'initiatives très énergiques en matière de politique énergétique . . .

M. Broadbent: En gardant Petro-Canada.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique m'a encore interrompu sans apporter quoi que ce soit de valable au débat, comme d'habitude. Lorsqu'il est question de Petro-Canada, il revient souvent à la question de . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai respectueusement remarquer au ministre qu'il met beaucoup de temps à répondre à la question.

M. Hnatyshyn: Pour répondre au chef du Nouveau parti démocratique . . .

Une voix: Assoyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Sault-Sainte-Marie.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, c'était un beau discours, mais le ministre n'a pas donné de chiffres précis et il n'a pas répondu à la question. Déposera-t-il ces prévisions devant la Chambre afin que nous puissions juger par nous-mêmes des incidences négatives?

J'ai aussi une question supplémentaire: étant donné que le gouvernement a l'intention de procéder à une hausse majeure du prix du pétrole, ce qui accroîtra encore les profits des sociétés pétrolières, et qu'en même temps, il termine une enquête qui a duré six ans sur les pratiques de fixation des prix de ces mêmes sociétés, le ministre nous donnera-t-il sa parole qu'il n'autorisera aucune hausse de prix avant que la direction des enquêtes sur les coalitions ait publié son rapport afin que nous ne permettrions pas un accroissement des profits de sociétés qui volent déjà systématiquement les consommateurs?

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je trouve regrettable que le député se serve de son immunité parlementaire pour faire des insinuations avant que l'enquête ait été terminée. Personne n'ignore qu'une enquête a lieu actuellement mais tant que les conclusions n'auront pas été présentées à la Chambre et que le directeur des enquêtes n'aura pas établi si les accusations seront portées conformément au point de vue présenté par le député, je me garderai bien de tirer des conclusions devant la Chambre.

A l'issue de nos consultations, nous présenterons donc une politique énergétique globale qui prendra en compte les effets macroéconomiques de l'augmentation des prix. Après que les consultations auront eu lieu, j'ai également l'intention de faire à la Chambre, sous forme d'un livre vert, une déclaration portant sur les résultats des entretiens ayant eu lieu sur certaines questions, notamment sur les répercussions économiques et autres conséquences de nos lignes politiques.

M. Lalonde: Pourquoi pas un livre bleu?

● (1430)

M. Symes: Monsieur l'Orateur, j'ose croire que le gouvernement n'entreprendrait pas une enquête devant durer six ans à moins d'être à peu près certain que des accusations seront portées. Si je comprends bien, ces accusations seront laissées en suspens.

Ma dernière question est la suivante: comment le ministre peut-il justifier la privatisation de Petro-Canada en arguant que cette société doit se plier aux mêmes règles que le secteur privé, alors que le secteur privé n'a justement pas agi dans les meilleurs intérêts du public, comme en font foi les accusations de manipulation des prix qui seront bientôt portées? Le ministre ne convient-il pas qu'à titre de société d'État, Petro-Canada contribuerait à garantir qu'il y ait concurrence réelle et libre jeu du marché dans cette industrie vitale?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire, c'est que le chef du député ne cesse de parler d'une analogie entre le cas présent et l'affaire Arrow qui est survenue sous le très honorable John Diefenbaker. Malheureusement, le chef du nouveau Parti démocratique se fourvoie grossièrement.

Je ne peux que dire que ce que le député prétend au sujet des accusations n'est qu'une pure hypothèse qu'il peut se permettre de formuler grâce à ses privilèges de député. Aucune accusation n'a été portée, et tant qu'il n'y en aura pas, je m'abstiendrai de tout commentaire sur ce genre d'hypothèse. Quant au second point, l'allusion à Petro-Canada, cette société n'a tout simplement rien à voir avec la question que le député a soulevée au sujet de notre politique énergétique.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER LE PROGRAMME—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ÉVALUATION DES RESSOURCES

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je crois que le Règlement m'interdit de poser à un ministre une question concernant ses responsabilités antérieures, à supposer qu'il en ait eu.

Je voudrais demander au premier ministre, peut-être aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, peut-être encore au ministre chargé du portefeuille social et, Dieu aidant, au président du Conseil du Trésor, qui doit assumer la responsabilité du discours qu'a prononcé à Montréal l'ancien ministre d'État chargé des affaires sociales, qui a déclaré que son gouvernement envisageait sérieusement la possibilité de modifier le régime des pensions de vieillesse de façon à adopter l'odieuse évaluation des ressources, dont se rappellent très bien tous ceux d'entre nous qui ont plus de 30 ans et pour qui le sens de cette mesure n'est certes pas un mystère?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'ancien ministre qui, je le crains, n'a pas encore l'habitude de siéger de ce côté-là de la Chambre, mais aura de 15 à 20 ans pour s'y faire, veut savoir, si je comprends bien, si la déclaration attribuée au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, constitue la politque du gouvernement.

Premièrement, c'est à tort que la presse a attribué cette déclaration au ministre et, deuxièmement, elle ne correspond pas à notre politique officielle.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ALLOCATION AUX CONJOINTS

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme le système des enveloppes suppose que les dépenses engagées dans un ministère ou dans un secteur donné seront compensées par des restrictions de programmes dans d'autres secteurs, le ministre peut-il nous dire où il prendra les crédits nécessaires et ce qu'il réduira ou restreindra afin d'absorber le coût de quelque quatre millions de dollars par année que représente le bill C-6 concernant l'allocation aux conjoints?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député sait fort bien que nous serons saisis du projet de loi cet après-midi même. Mon parti s'est engagé à agir en ce sens au cours de la campagne électorale et il tiendra sa promesse. Cette mesure ne change en rien la somme totale des crédits disponibles pour les pensions de retraite.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LE BUDGET DU PROGRAMME—LES ÉCONOMIES POSSIBLES

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Selon des bribes d'information qui ont filtré dans la presse, il aurait ordonné au futur sous-ministre du futur ministère du développement social de réaliser des économies d'environ 1.5 milliard dans ce secteur.

Je voudrais savoir si cette rumeur est fondée et dans quel domaine il espère réaliser des économies de ce genre?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je puis donner au député l'assurance que cette rumeur n'est absolument pas fondée.

* * *

[*Français*]

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

ON DEMANDE AU MINISTRE S'IL DOIT RENCONTRER SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX EN VUE D'ÉTABLIR UN PROGRAMME SEMBLABLE À JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

M. Arthur Portelance (Gamelin): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Durant la dernière campagne électorale le premier ministre actuel a promis de verser aux provinces un montant de 15 millions de dollars «en vue de favoriser les soins à domicile pour les personnes âgés». Est-ce que ce montant a déjà été versé aux provinces, ou encore est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a l'intention de rencontrer ses homologues provinciaux en vue d'en discuter et établir un programme semblable qui redresserait une situation intolérable, et en dernier lieu, si cela n'a pas été fait, est-ce qu'il pourrait rencontrer son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de façon qu'il puisse rétablir et faire une redistribution plus équitable des fonds de Canada au travail et que toutes les circonscriptions obtiennent un minimum vital pour continuer des programmes semblables à ceux que le parti libéral avait déjà établis à travers le pays?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que mes collaborateurs et leurs homologues provinciaux, ont l'occasion de débattre cette question.

Je dois recevoir mes collègues des provinces en novembre et peut-être aussi à nouveau au début de l'année prochaine. Nous devrons discuter d'une vaste gamme de sujets dont nous avons hérité du gouvernement précédent.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QU'IL N'Y AIT PAS DE HAUSSE DU PRIX DU GAZ NATUREL

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné qu'aucune raison économique . . .

Une voix: Bonne chance!

M. Hees: Voyez comment on pose une question constructive!

Des voix: Bravo!

M. Hees: Étant donné qu'aucune raison économique ne justifie de hausser le prix du gaz naturel en même temps que celui du pétrole, à la suite de l'augmentation décrétée par les pays membres de l'OPEP, le gouvernement pourrait-il envisager très sérieusement la possibilité de ne pas hausser le prix du gaz naturel en même temps que celui du pétrole, de façon à rendre plus intéressant comme source énergétique le gaz naturel en provenance de nos puits actifs actuels et aussi celui qui pourrait provenir de nos puits inactifs qui sont au moins 7,000. On pourrait s'en servir pour chauffer les maisons, les magasins et les édifices commerciaux et pour assurer la production industrielle, ce qui contribuerait énormément à rendre le Canada progressivement autonome dans les domaines des transports et des plastiques où l'on utilise du pétrole.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député pour sa bonne question habituelle qui est très constructive. Je recommande aux députés d'Outremont, d'Ottawa-Centre et de Sault-Sainte-Marie de prendre exemple sur lui et de poser des questions aussi constructives à la Chambre.

Naturellement, je prends au sérieux toutes les propositions du député et je les étudierai.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

QUÉBEC—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE VOIR À LA REMISE EN EXPLOITATION DE LA ITT-RAYONIER

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

En septembre dernier, la ITT-Rayonier, une société multinationale américaine, annonçait son intention de fermer définitivement son usine de Port-Cartier et, par ce fait, mettait à pied plus de 1,300 travailleurs. Étant donné le fait que cette multinationale a reçu plus de 119 millions de dollars en subventions des gouvernements fédéral et provincial depuis 1972, plus de 20 millions de dollars du MEER et étant donné également que le sous-ministre, Robert Montreuil, a déclaré en septembre que son ministère serait prêt à aider financièrement tout groupe ou entreprise voulant se porter acquéreur de cette usine, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son ministère a fait des démarches afin de trouver des acheteurs, ce qui remettrait cette usine en marche et permettrait de sauver les emplois de ces travailleurs et les millions de dollars investis?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter mon ami pour l'aisance avec laquelle il parle l'autre langue officielle.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Il a raison de dire, monsieur l'Orateur, que cette question nous préoccupe beaucoup et que nous étudions, avec la province du Québec, la possibilité de faire quelque chose pour améliorer la situation peut-être par le biais d'un entente forestière auxiliaire. Nous n'avons pas encore pris de décision ferme mais nous sommes réceptifs et mes services feront tout leur possible pour redresser la situation.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LA ITT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre.

Vu l'ampleur des répercussions que la fermeture de cette usine aura pour l'économie de cette région de la Côte Nord, la ITT étant l'un des principaux employeurs de cette région, et étant donné qu'il y a eu un cas évident de mauvaise administration de la part du gouvernement et de la multinationale qui a reçu plus de 100 millions de dollars en fonds publics, est-ce que le premier ministre, conjointement avec le gouvernement du Québec, a l'intention de demander la tenue d'une enquête publique afin de faire toute la lumière sur cette affaire et, de plus, dans le cadre de l'entente Québec-Ottawa sur la modernisation de l'industrie du papier au Québec, le premier ministre a-t-il l'intention de prendre en main, conjointement avec le Québec, l'administration de cette compagnie?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, premièrement, quant à la question de l'enquête publique, nous n'avons pas l'intention aujourd'hui de tenir une telle enquête, je veux attendre la réponse du ministre responsable pour connaître tous les détails. Comme il l'a indiqué, le gouvernement est maintenant en train de considérer tous les aspects d'une situation vraiment sérieuse. Au sujet de la possibilité d'une codirection par le gouvernement du Québec et celui du Canada, c'est là quelque chose que nous ne sommes pas en train de considérer aujourd'hui.

* * *

● (1440)

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON DEMANDE SI LE RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE REVENU DE RETRAITE SERA PUBLIÉ ET, SI OUI, À QUELLE DATE

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement entend-il publier le rapport du groupe d'étude interministériel sur la politique du revenu de retraite?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, au cours du débat sur le projet de loi cet après-midi, l'honorable député m'entendra annoncer à la Chambre que le rapport sera rendu public.

[*Français*]

M. Cousineau: Monsieur le président, si l'honorable ministre a l'intention de publier ce rapport, pourrais-je savoir quand il le fera et si ce rapport sera déféré à un comité parlementaire pour étude?

[M. MacKay.]

[*Traduction*]

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déclaré plus tôt, on est en train de traduire le rapport en ce moment; aussitôt la traduction terminée, il sera publié. Avec d'autres études, il sera renvoyé devant le comité parlementaire chargé d'étudier les questions de pensions et de revenus de retraite.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS DANS LE CONFLIT DES OPÉRATEURS RADIO

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre est sans aucun doute au courant des dangers inhérents à la grève des opérateurs radio.

Étant donné qu'il n'y a pas eu de vols réguliers en provenance ou à destination de Wabush (Labrador) depuis vendredi dernier, ce qui a retardé ou suspendu le trafic des passagers et le transport du courrier et des marchandises, et étant donné que la situation est la même dans beaucoup de localités du nord du Canada et dans les régions rurales, le ministre peut-il informer la Chambre de l'état actuel des négociations entre le gouvernement et ces employés, et pour quand il prévoit un règlement du conflit?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je regrette moi aussi les ennuis et les retards causés par cette grève. Le médiateur s'est entretenu avec les deux parties samedi dernier. Il doit rencontrer à nouveau les représentants du syndicat et de la direction et nous espérons que les négociations reprendront sous peu.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT UNE SUBVENTION À LA CLARKE STEAMSHIP LTD.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a-t-il l'intention de faire verser par son ministère une subvention à la Clarke Steamship Limited pour lui permettre de concurrencer la CN Marine, société d'État installée à Sydney nord, où le taux de chômage est très élevé? Dans l'affirmative, pour quelle raison son ministère a-t-il adopté pareille ligne de conduite?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le contrat particulier dont parle le député existe depuis fort longtemps. Mes fonctionnaires et moi-même nous penchons à l'heure actuelle sur la question.

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LA LÉGALISATION D'UNE INFRACTION À LA LOI, LORSQU'UN MEMBRE DU CABINET DONNE SA PERMISSION

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit d'une affaire à propos de laquelle j'espère obtenir des renseignements depuis le 22 mai. Elle concerne les principes fondamentaux de la justice.

J'aimerais demander au premier ministre d'expliquer à la Chambre et aux Canadiens ce qu'il voulait dire exactement, peu après les élections, quand il a dit aux journalistes que l'on pouvait enfreindre la loi au pays à condition d'avoir la permission et l'approbation d'un ministre du cabinet.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai fait cette déclaration il était question de la façon dont nous pourrions légitimer certaines activités tenues pour illégales par les forces de l'ordre en adoptant au Canada une pratique suivie par d'autres pays, pratique qui consiste à faire approuver par un ministre responsable devant le Parlement toutes les activités extraordinaires auxquelles peut se livrer un agent de police.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, comme on ne peut espérer que le ministre de la Justice vienne répondre à la Chambre aux questions de cette nature, le premier ministre pourrait-il confirmer si l'on a effectivement enfreint la loi dans ces circonstances, et dans l'affirmative, combien de fois depuis qu'il a fait cette déclaration?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le gouvernement précédent a créé la Commission royale d'enquête McDonald qui est chargée entre autres choses d'examiner toute cette question. On prévoit que la commission publiera son rapport vers le mois de juin l'an prochain, je crois, et nous l'attendons avec patience.

Si le député me demande si des activités autorisées par des ministres de la Couronne ont eu lieu depuis le 5 juin, la réponse est non.

* * *

L'IMMIGRATION

LA POLITIQUE CONCERNANT DE NOUVEAUX IMMIGRANTS

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est au sujet des réfugiés vietnamiens.

L'été dernier, le ministre a annoncé qu'afin de donner l'exemple et d'inciter les Canadiens à parrainer des réfugiés de la mer, le gouvernement parrainerait autant que les particuliers, mais il sous-estimait fortement la réaction des Canadiens. En réalité, le quota de 50,000 est presque déjà atteint.

Compte tenu de ce fait, je demande au ministre si le gouvernement a l'intention de continuer à donner l'exemple et à inciter les Canadiens ou si le secrétaire parlementaire du ministre a dit la vérité vendredi soir quand il a affirmé que le gouvernement ne ferait rien de plus tant que les 50,000 réfugiés ne seraient pas arrivés au Canada?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le gouvernement remercie le député d'en face d'avoir signalé que le programme de parrainage privé des réfugiés indochinois s'est avéré un grand succès. En effet, ce programme est une des grandes histoires à succès du moment et un bon exemple d'association entre le gouvernement et le public. Le fait que 19,897 particuliers ou groupes de particuliers s'étaient déjà proposés pour parrainer un réfugié prouve bien la réussite de ce programme. Toutefois, j'aimerais préciser au député d'en face que les Canadiens et le gouvernement ont encore autant à faire pour que ce programme soit vraiment réussi.

C'est bien d'avoir trouvé 20,000 particuliers prêts à parrainer des réfugiés, encore faut-il faire venir ces derniers de la péninsule indochinoise. Reste la question du transport, des formalités, des centres d'orientation et puis le plus important, l'effort de rétablissement qui exige la collaboration du secteur privé. Comme je l'ai dit à mainte reprises . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. MacEachen: Ce n'est pas un débat; l'Adresse est terminée.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MUTILATION DU BÉTAIL—LES MESURES POUR EN DÉTERMINER LA CAUSE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, mais je tiens d'abord à fournir quelques explications.

Il y a en Alberta une étrange affaire de mutilation de bétail d'excellente qualité. On a tué mystérieusement des bêtes, on leur a enlevé les organes sexuels et parfois les yeux et la langue, et, dans bien des cas, tout cela semble l'œuvre d'experts dans le maniement du couteau.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor (Bow River): Jusqu'à maintenant, on n'a trouvé ni la cause de ces méfaits ni les coupables. Ma question au ministre est la suivante: le ministère fédéral de l'Agriculture et les vétérinaires du gouvernement fédéral collaborent-ils avec le gouvernement de l'Alberta pour déterminer les causes de ce massacre et tenter de trouver les coupables?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous dire que je partage l'inquiétude du député. Il semble bien, d'après les renseignements que j'ai obtenus de mon collègue le solliciteur général, que cette affaire ait commencé aux États-Unis, puis se soit étendue à l'Alberta. Aux dernières nouvelles, la même chose se produirait maintenant en Saskatchewan.

Je puis assurer à la Chambre que la GRC enquête sur cette affaire. J'ai demandé à certains de mes collaborateurs du ministère de collaborer avec la Direction de la santé des animaux pour régler ce grave et étrange problème.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DES PORTS PÉTROLIERS SUR LA CÔTE OUEST

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Environnement. Elle n'est pas tout à fait aussi terre-à-terre que la précédente, mais concerne un problème touchant les ports pétroliers de la côte Ouest que le député de Skeena et moi-même avions soulevé pour la première fois à la Chambre le 11 octobre dernier.

Voici ma question: le département américain de l'énergie vient de publier la semaine dernière à Washington un rapport intitulé «Petroleum Supply Alternatives for the Northern Tier and Inland States for the Year 2000», qui met en doute la nécessité de mettre sur pied quelque système de transport que ce soit de l'Ouest vers l'Est—qu'il s'agisse d'un pipe-line ou d'une voie d'acheminement par pétroliers. Le ministre a-t-il pris connaissance du rapport et quels entretiens précis le ministre a-t-il eus avec les Américains depuis le 11 octobre 1979 au sujet des ports pétroliers?

● (1450)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant du rapport et je n'ai eu de contact avec aucun représentant américain.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DES STAGIAIRES POUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des petites entreprises et de l'industrie. Il a été dit que les fonds affectés au programme des stagiaires pour les petites entreprises étaient épuisés en dépit du fait que ce programme ne prendra fin que dans quelques mois.

Comme on ne pourra donc pas répondre aux besoins courants des propriétaires canadiens de petites entreprises qui doivent acquérir des connaissances élémentaires en gestion, le ministre nous dira-t-il si l'épuisement prématuré des fonds alloués à ce programme est simplement attribuable aux réductions effectuées par le gouvernement conservateur ou s'il est directement imputable au succès qu'a connu ce programme?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, le programme de stagiaires pour les petites entreprises compte parmi les programmes du ministère qui ont été couronnés de succès. Une somme de cinq millions de dollars lui avait été allouée, mais les demandes ont rapidement épuisé cette allocation et il n'y a plus de fonds disponibles en ce moment. Le ministère accorde une très haute priorité à ce programme et nous en réclamerons la reconduction.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE PROGRAMME SOIT POURSUIVI

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): J'aimerais poser une question supplémentaire au même ministre. A cause de cette situation, est-ce que le gouvernement se propose d'accorder des fonds supplémentaires en vue d'assurer que ce programme soit maintenu jusqu'à ce qu'il soit complété, ou si nous devons conclure que ce programme valable sera, comme tant d'autres, complètement abandonné?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Je pense avoir répondu à la question supplémentaire dans ma réponse précédente. Les fonds tout d'abord alloués à ce programme ont été dépensés. Nous avons pu constater que le programme était très populaire et qu'il avait fort bien réussi. Nous réclamerons des crédits supplémentaires à cette fin.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE UNE AIDE ACCRUE POUR LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): L'honorable ministre sait que le programme PID, qui est destiné à aider les entreprises canadiennes qui veulent exporter leurs produits dans les domaines de l'industrie de pointe, de communication, de transport, manque actuellement de fonds. Et le comité chargé d'évaluer au ministère de l'Industrie et du Commerce les diverses demandes, a approuvé un grand nombre de ces demandes d'industries canadiennes qui veulent exporter, mais malheureusement, là encore, le programme PID est à court de fonds. Et je voudrais savoir si l'honorable ministre peut donner quelque espoir à la Chambre qu'il va pouvoir obtenir du Conseil du Trésor un montant supplémentaire pour aider ces industries canadiennes qui sont orientées vers les marchés extérieurs?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Oui, monsieur l'Orateur, le ministère étudie avec beaucoup de sérieux les ressources disponibles dans l'enveloppe destinée au développement économique. Ces ressources sont certes restreintes et nous voulons autant que possible les accorder à nos industries les plus florissantes. Le programme PID, qui s'est révélé indispensable, a connu beaucoup de succès. Le ministère lui manifeste un vif intérêt et lui accorde une grande importance.

LES AFFAIRES CULTURELLES

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, je poserai ma question au premier ministre. Je suis sûr qu'elle l'intéressera car je sais que pendant un certain nombre d'années, il a été comme moi membre du comité sur la radiodiffusion, les films et l'assistance aux arts. Elle se rapporte à une déclaration faite il y a environ un an de cela par le nouveau secrétaire d'État. D'après lui les institutions culturelles fédérales souffraient d'un manque d'argent. Dans une déclaration ultérieure du secrétaire d'État de l'époque, M. Roberts, celui-ci promettait qu'un montant de 24 millions de dollars serait prélevé sur les revenus de Loto Canada pour financer les institutions culturelles fédérales.

Le premier ministre peut-il confirmer des rumeurs selon lesquelles sur le montant total de 24 millions de dollars prévus au titre du nouvel accord pour l'année 1980, 12 millions seulement iront aux institutions culturelles soit une perte nette de 10 millions si l'on se base sur la promesse faite par l'ancien gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je vais devoir attendre le retour à la Chambre du secrétaire d'État qui se trouve aujourd'hui à Toronto pour s'entretenir avec les ministres provinciaux de l'Éducation. Je lui demanderai alors d'expliquer les détails de l'affectation des recettes de Loto Canada.

* * *

LES POSTES

LE RETARD DU COURRIER À CALGARY, ALB.

M. John Kushner (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes et de l'Environnement. A-t-il des nouvelles à donner à la Chambre au sujet du grave problème qui se pose au centre de tri du bureau de poste de Calgary où plus de 35 semi-remorques de courrier attendent d'être déchargées? Le problème a-t-il été résolu?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Si le député fait allusion à une accumulation récente du courrier, je ne suis pas au courant. Je sais qu'il y avait de graves problèmes à Calgary il y a quelques semaines à cause du départ de certains employés et de la difficulté de leur trouver des remplaçants. Avec la collaboration des syndicats en cause, on a engagé du nouveau personnel et demandé aux employés de faire des heures supplémentaires, ce qui a permis de rattraper le retard. Sauf erreur, la situation est redevenue normale à l'heure actuelle.

* * *

LES TRANSPORTS

LES RETARDS DANS L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR RECTIFIER LA SITUATION

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports, dont relève la Commission canadienne du blé, à

propos de l'accident survenu la semaine dernière au point Second Narrows dans le port de Vancouver et du ralentissement qui en est résulté dans le transport du blé. Si je ne m'abuse, des mesures ont été prises pour permettre quand même l'acheminement de produits vers les quais d'expéditions de la rive nord par train de B.C. Rail et, dans certains cas, au moyen de péniches qui effectuent directement la traversée de la rade du port.

Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que, dans les circonstances, on attache suffisamment d'importance au transport des céréales? A l'heure actuelle, il semblerait qu'on transporte moins de céréales qu'on devrait en transporter normalement dans le cas de BCR, et qu'on n'en transporte pas du tout par péniche. Que fait le gouvernement, et surtout son nouveau coordinateur des céréales, pour s'assurer qu'on accorde priorité au transport des céréales?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Je peux assurer au député que le grain est considéré comme priorité et que le nouveau coordinateur du transport des grains travaille très activement avec tous les éléments du réseau de transport et de manutention du grain. En fait, il a rencontré les directeurs de la Commission canadienne du blé tout de suite après l'accident et il suit la situation de très près.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): La question des frais additionnels est un facteur important dans les arrangements qui ont été pris au sujet du transport du grain par d'autres moyens jusqu'aux deux grands terminus de la côte nord. Le ministre peut-il nous dire qui devra supporter les frais additionnels, le gouvernement, le CN ou les agriculteurs? Nous assurera-t-il que ces derniers ne seront pas obligés de payer des frais supplémentaires ni les frais spéciaux de surestarie qui pourraient résulter de l'accident survenu dans le port?

M. Mazankowski: Il faudra attendre que la responsabilité soit établie avant de savoir qui paiera la facture. Il va sans dire que nous nous sommes d'abord occupés de transporter le grain avant de chercher à calculer les frais et à établir la responsabilité. Je dois dire que tous les éléments du système de manutention et de transport du grain ont coopéré et que les interruptions de service ont été réduites au minimum.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES MAISONS—LES MESURES PRISES POUR PROTÉGER LES PROPRIÉTAIRES CONTRE LES ISOLANTS DANGEREUX

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de qui relève le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Puisqu'il faut, semble-t-il, s'attendre cet hiver à une hausse du prix du fuel domestique de même qu'à une pénurie d'énergie dans certaines régions du Canada, l'isolation thermique des maisons devient donc plus importante que jamais tant pour le consommateur que pour le pays en général. Pourtant, au cours des dernières semaines, la presse a publié de nombreux articles attestant l'échec des différents isolants thermiques . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député souhaite poser une question, je lui demande de le faire.

M. de Jong: Oui, monsieur l'Orateur. A-t-on effectué des expériences sur d'autres matériaux comme le styromousse ou les copeaux de bois traités et y a-t-il eu des essais de faits pour assurer que les mousses à base d'urée ne dégagent pas, une fois l'isolation terminée, des gaz d'aldéhyde formique hautement toxiques? En outre, quelles mesures palliatives les administrateurs du Programme précité sont-ils prêts à prendre au cas où des produits toxiques auraient effectivement été installés dans des maisons au Canada?

● (1500)

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de cette question très opportune. Je tiens à lui dire que maintenant, c'est mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations qui s'occupe de l'isolation des maisons. Comme il le sait, cette question relève maintenant de la loi sur les produits dangereux. Par le passé, c'est l'Ontario Research Foundation qui faisait les essais pour la SCHL. Cette dernière n'a pas participé directement aux essais et a dû se fier aux conclusions de cet organisme.

Nous étudions tous les aspects de ce programme très important. Il a été financé de façon très généreuse. Nous espérons pouvoir mieux l'administrer au fur et à mesure que nous gagnerons de l'expérience.

M. de Jong: Comme les responsabilités et les connaissances techniques en ce qui concerne l'isolation des maisons sont réparties entre plusieurs ministères, comme l'a mentionné le ministre, et qu'à mon avis, le programme d'isolation thermique n'a pas donné tout ce qu'il pouvait, le ministre envisagera-t-il de recommander à la Chambre de former un comité spécial chargé d'étudier les méthodes et les matériaux employés pour l'isolation des maisons ainsi que le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, c'est une suggestion fort intéressante. Je ne vais certainement pas la rejeter d'emblée. Nous pouvons tous faire bon usage de l'expérience dont les députés et les experts de l'industrie du bâtiment et de l'isolation voudront bien nous faire profiter. Ce programme a été financé généreusement. Certains problèmes administratifs se posent. Cette question préoccupe beaucoup les Canadiens à notre époque où l'énergie coûte si cher. Je vais examiner la chose et j'en donnerai des nouvelles au député.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE QUAND LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES INSTITUTIONS PÉNITENTIAIRES SERA PRÉSENTÉ

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Ma question s'adresse au solliciteur général. J'aimerais lui demander s'il entend présenter le plus tôt possible au Comité de la justice et des questions juridiques une mise à jour du rapport périodique de mise en œuvre des recommandations du sous-comité sur les institutions pénitentiaires?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE COMMISSION DE CINQ MEMBRES SERA FORMÉE POUR ÉTABLIR LES POLITIQUES PÉNITENTIAIRES

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné la présence dans le cabinet de deux des principaux acteurs dans les activités du sous-comité en la présence du ministre des Travaux publics et du ministre des Relations fédérales-provinciales, peut-on s'attendre qu'il y ait une révision des recommandations qui avaient été acceptées et celles qui avaient été refusées par l'actuel gouvernement et, en particulier, est-ce que le ministre entend présenter à nouveau la question de l'établissement d'une commission de cinq membres pour établir les politiques pénitentiaires?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, ce genre de questions est avant tout du ressort de la Chambre ou peut-être du comité. Il serait très souhaitable pour la Chambre, je pense, d'avoir un comité permanent s'occupant des services correctionnels. Si le comité ou la Chambre sont d'accord, je ne pense pas que les ministériels émettent la moindre objection.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ROY (BEAUCE)—LA PRÉSUMÉE ADOPTION IRRÉGULIÈRE D'UNE MOTION À LA CHAMBRE

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, si je soulève un rappel au Règlement à ce moment-ci, ou si je pose une question relative au Règlement, c'est que, à mon avis, une motion a été adoptée par la Chambre de façon illégale et irrégulière. Pour confirmer cette opinion, j'ai fait une longue recherche, et c'est ce qui explique pourquoi j'ai pris plusieurs jours avant d'attirer l'attention de la Chambre sur ce sujet. J'ai donc consulté les auteurs en droit parlementaire suivants: Erskine May, Bourinot et Beauchesne. Je me réfère aussi à l'article nº 1 du Règlement, et je cite:

1. Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement ni par des ordres de session ou autres, la chambre suit, en tant qu'ils lui sont applicables, les usages et coutumes de la Chambre des communes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, alors en vigueur.

Et, monsieur le président, les décisions suivantes de la Chambre des communes du Royaume-Uni, dont j'ai ici copie, ont été rendues le 23 février 1939, et j'attire tout particulièrement l'attention de tous mes collègues des deux côtés de la Chambre sur ce fait, puisque la question de rappel au Règlement que je soulève est extrêmement importante pour tous les

parlementaires. Effectivement, le 23 février 1939, à la page 96, on dit ceci:

[*Traduction*]

Il est ordonné que les délibérations sur la motion relative au chômage qui ont fait suite au vote sur la question: «Que les mots que l'on propose de retrancher soient inclus dans la question», soient déclarées nulles et sans effet.

[*Français*]

Et, monsieur le président, le 21 mai 1957, une autre décision a également été rendue par la Chambre des communes, et je cite:

[*Traduction*]

Il est ordonné que les délibérations faites hier sur la motion de troisième lecture du bill sur les cotisations aux services de santé nationaux soient déclarées et nulles et sans effet, et que le bill soit lu pour la 3e fois demain.

[*Français*]

Et un peu plus loin, le 25 avril 1963, à la page 196, on peut lire, et je cite:

[*Traduction*]

Il est ordonné que les délibérations sur le bill relatif à la circonscription de monsieur l'Orateur, qui ont fait suite au vote, soient déclarées nulles et sans effet.

[*Français*]

Monsieur le président, on pourrait se référer aussi à une importante décision à laquelle on fait constamment allusion lorsque des questions de ce genre sont soulevées dans les Parlements. On fait référence à une jurisprudence établie le 3 avril 1604:

Après cette décision, . . .

. . . et je cite la décision à laquelle on fait référence il n'y a pas encore tellement longtemps dans des Parlements de type britannique.

. . . il a été décidé, comme règlement d'une question qu'une question résolue et votée soit affirmativement ou négativement ne peut être questionnée de nouveau mais doit rester comme un jugement de la Chambre.

Il y a également cette décision plus ancienne du gouvernement de la Chambre des communes du Canada du 24 mars 1873.

Monsieur l'Orateur, la motion proposée par le très honorable premier ministre et député de Yellowhead (M. Clark) est illégale, et je rappelle la motion à l'attention des députés.

Qu'un comité spécial soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement, aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre, ledit comité se composant de MM. Baker (Nepean-Carleton), Kempling, Friesen, MacEachen, Lefebvre et Knowles, et que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement concernant le nombre des membres du comité soit suspendue.

Et c'est là, monsieur le président, que je vous dis que cette motion est irrecevable puisque effectivement elle fait . . . et dans la motion même on dit explicitement qu'elle met une des dispositions du Règlement de côté. Or les auteurs sont unanimes, monsieur l'Orateur, il faut, pour faire exception au Règlement, l'unanimité, ou encore donner avis au *Feuilleton* si on veut faire exception, et, comme vous le savez, il est impossible de donner un avis de ce genre au *Feuilleton* le premier jour de l'ouverture de la session, puisque ce n'est pas considéré en vertu du droit parlementaire comme un jour régulier de session. C'est la raison pour laquelle on ne pouvait pas trouver cette motion distinctive qui fait exception au Règlement de la Chambre, dès le premier jour de la session. Je cite un auteur de droit parlementaire, A. Beauchesne, au commentaire 13 de la page 7, à propos du consentement unanime:

13. 1) Sans déroger à son propre Règlement, il est loisible à la Chambre de procéder comme elle l'entend. Il est courant qu'elle choisisse de passer outre à telle ou telle disposition de celui-ci, du consentement unanime des députés. Elle peut, par exemple, faire franchir à un projet ou à une proposition de loi toutes ses étapes en une seule journée, ou modifier à son gré l'ordre habituel de ses travaux ou ses heures de séance.

2) Il est parfaitement loisible à la Chambre de consentir à déroger à son Règlement et de convenir à l'unanimité . . .

J'ai bien dit, monsieur l'Orateur, «et de convenir à l'unanimité . . .»

. . . de ne pas tenir compte de certaines exigences de celui-ci . . . .

Monsieur le président, on pourrait également citer Bourinot, à la page 203:

Chaque Chambre est obligée par toutes considérations de son propre intérêt et de la justice d'assumer strictement ses règles et procédures, et de repousser . . .

J'ai bien dit «de repousser . . .»

. . . tout essai de les léser ou de les évader.

En conséquence, le Sénat et la Chambre des communes ne permettent jamais . . .

C'est bien écrit, monsieur l'Orateur, dans Bourinot . . .

. . . ne permettent jamais que leurs règles et procédures soient suspendues à moins qu'il n'y ait consentement unanime.

Monsieur l'Orateur, je ne saurais trop insister sur la nécessité d'obéir aux règlements. Tous les auteurs sont formels sur ce point, et je me permettrai de citer encore une fois Erskine May.

● (1510)

Dans son chapitre:

Des bris de privilèges et des Mépris, . . .

Et dans le sous-chapitre:

Désobéissance des ordres et des règlements de quelques chambres.

La désobéissance aux ordres de quelque chambre, que ce soit des règles générales ou particulières, ou une abstention à un acte particulier, une contravention à quelques règlements de quelque chambre, est un mépris.

Ce ne sont pas là les paroles de l'honorable député de Beauce-Sud, je ne fais que citer textuellement les auteurs de droit parlementaire.

Le Règlement de cette Chambre est un mépris et ce d'autant plus que lorsqu'on regarde l'origine du Règlement, et je cite encore Bourinot, le chapitre sur les règlements et son sous-chapitre sur l'origine des règlements;

Pour protéger la minorité et restreindre de l'imprévoyance ou de la tyrannie de la majorité . . .

. . . même si nous n'avons pas de majorité absolue à la Chambre . . .

. . . et permettre que les affaires publiques soient faites de façon ordonnée.

Monsieur le président, c'est cela lorsqu'on fait référence aux auteurs.

Recours au Règlement—M. F. Roy

Monsieur l'Orateur, je ne m'attaque pas à quelque chose que vous avez dit ou quelque chose que vous avez fait. Parce que, dans la motion qui a été discutée devant la Chambre, vous avez bien dit, au tout début, qu'en tenant compte des dispositions du Règlement, et c'est ce que vous avez dit au début, «tenant compte des dispositions du Règlement», vous avez demandé le vote.

Mais, monsieur le président, la motion que j'avais proposée avait effectivement pour but d'essayer d'obtenir l'unanimité de la Chambre afin de régulariser la question.

Or, monsieur l'Orateur, vous ne pouviez pas non plus prévoir quel serait le résultat du vote. Et c'est effectivement à la suite du résultat du vote que vous avez appris, et que la Chambre a appris ainsi que tous les parlementaires, qu'il y avait division sur cette question. Ce n'est qu'après le vote qu'on pouvait le faire à condition que cela vous soit souligné.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler les dispositions de cet article 51, et je cite:

Lorsque l'Orateur est d'avis qu'une motion dont un député a saisi la Chambre est contraire aux règles et privilèges du Parlement, . . .

. . .et c'est ce que je fais à ce moment-ci. . .

. . .il en informe immédiatement la Chambre, avant de mettre la question aux voix,. . .

. . .si, effectivement, cela exige un vote, avant de mettre la question aux voix. . .

. . .et cite l'article du Règlement ou l'autorité applicable en l'espèce.

Monsieur l'Orateur, c'est donc votre devoir d'informer la Chambre qu'une décision non conforme au Règlement a été prise.

Monsieur l'Orateur, quelles sont les avenues possibles? Depuis ce fameux 2 avril 1604, même s'ils en ont le pouvoir, les parlementaires ont toujours hésité à rescinder leurs décisions. Ceci tient à la nature judiciaire du Parlement de type britannique.

Nous recommandons donc qu'un ordre soit donné annulant les travaux. Nous pouvons lire dans *May* cette citation:

Qu'un ordre soit donné annulant les travaux dans tout cas où il y a eu, ne fusse que par inadvertance, accroc aux procédures.

. . .et je cite effectivement M. Erskine May:

Un ordre déclarant les travaux nuls et non avenus est employé quand il y a eu quelque inadvertance ou irrégularité de procédure. La raison d'employer cette avenue est soit qu'il n'y ait de résolution qui puisse être rescindée ou ordre qui ne puisse être révoqué.

Et M. Erskine May continue:

Les travaux sont déclarés nuls et non avenus.

Or, monsieur le président, la Chambre des communes de Grande-Bretagne, dans de telles situations, procède de cette façon, et je me réfère aux trois dates que j'ai mentionnées tout à l'heure au début de mon intervention en soulignant que c'était ainsi qu'elle avait agi le 23 février 1939 en «déclarant les motions adoptées nulles et non avenues.» Elle a fait la même chose le 21 mai 1957 et le 25 avril 1963.

Comme dans toutes les autres décisions, d'ailleurs, ce dernier cas est intéressant parce que des travaux subséquents à une irrégularité furent déclarés nuls et non avenus.

En conclusion, monsieur le président, l'absence d'action ou de décision, alors qu'une irrégularité prévoyant exception du Règlement dans un cas de formation de comité constitue un précédent excessivement lourd de conséquences. Cela voudrait dire qu'une simple majorité, sans avis, pourrait dorénavant faire exception au Règlement sur n'importe quel sujet étant donné qu'elles sont incluses et subordonnées à une chose aussi importante que la création d'un comité.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Beauce (M. Roy) a invoqué le Règlement et cela est intéressant, mais, à mon avis, il y a au moins trois ou quatre difficultés substantielles. Premièrement, avant de poser la question qu'il a soulevée cet après-midi, j'ai invité la Chambre en disant qu'il n'existe pas d'attaques au sens de la procédure de la motion. Seulement après cela j'ai posé la question à la Chambre. Deuxièmement, il s'agit d'une décision prise dans le passé par la Chambre, et il est impossible de régler le problème maintenant. Mais, enfin, j'ai l'impression aussi que dans le point substantiel soulevé par l'honorable député de Beauce, c'est-à-dire le droit de la Chambre de changer le Règlement par une majorité simplement, et non pas par le consentement unanime, constitue aussi une proposition que je ne peux pas accepter entièrement. Mais l'honorable député de Beauce a soulevé une question bien importante. Il a étudié le programme prévu pour demain, et il a préparé quelque chose pour cet après-midi et je pense que je dois examiner tous ses arguments et, demain, donner mes raisons plus formelles en ce qui concerne tous les points soulevés cet après-midi par l'honorable député de Beauce.

[*Traduction*]

M. STEVENS—LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA—LE COÛT À L'ÉTAT DE L'AUGMENTATION DES TAUX

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous vous souvenez que vendredi, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) m'a demandé combien allait coûter à l'État l'augmentation annoncée jeudi dernier des taux d'intérêt versés sur les obligations d'épargne du Canada. Je lui ai promis une réponse pour aujourd'hui, et je désire la consigner.

Il a été calculé que l'augmentation du taux de la nouvelle série d'obligations d'épargne du Canada, qui est passé de 10.25 p. 100 sur sept ans à 11 p. 100 sur la première année et 10.5 p. 100 sur les six années restantes, avec relèvement correspondant du rendement de toutes les autres obligations en cours, va coûter à l'État la somme prévisionnelle de 215 millions pour la durée jusqu'à échéance de ces obligations. Pour la première année, celle de l'obligation 1980, le surplus à verser par l'État pour ce relèvement de rendement est estimé à 62 millions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer le texte des lettres que j'ai addressées aux premiers ministres provinciaux du Canada pour leur proposer les 4 et 5 décembre comme dates de réunion des premiers ministres.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT DE LA MOTION CONCERNANT LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 60(1) du Règlement, je désire déposer un avis de motion de voies et moyens concernant la loi sur l'administration du pétrole. Et conformément à l'article 60(2) du Règlement, je vous prie d'inscrire à l'ordre du jour l'examen de la motion de voies et moyens que je viens de déposer.

* * *

● (1520)

L'ÉCONOMIE

DÉPÔT DE LA REVUE ÉCONOMIQUE ANNUELLE

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je demande à déposer copies, dans les deux langues officielles, de la Revue économique pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

DÉPÔT DE LA NOTE DE L'AMIRAL CASTRO MADERO EXPOSANT LES DÉCISIONS PRISES CONCERNANT CERTAINS CONTRATS

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, au nom de mon collègue, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) et conformément à l'article 41(2) du Règlement, je demande à déposer copies, dans les deux langues officielles, de la note de l'amiral Castro Madero, datée du 1er octobre 1979, exposant les décisions prises concernant les contrats relatifs à Atucha II et à l'usine d'eau lourde.

Les pluies acides

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, après la parution d'un rapport scientifique la semaine dernière, des députés ont demandé que soit exposée à la Chambre la position du gouvernement concernant les pluies acides. Voici donc la déclaration que j'ai promis de faire.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander si le texte de la déclaration a été remis à l'avance aux porte-parole des autres partis dans ce domaine?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je crois que dans les deux cas les textes ont été remis à l'avance. Je ne m'explique pas l'absence cet après-midi du député qui a soulevé la question à la Chambre des communes.

La communauté scientifique s'inquiète déjà depuis un certain temps de l'activité croissante des pluies dans l'est de l'Amérique du Nord et en Europe. Il aura cependant fallu attendre la publication, en 1976, des conclusions d'une étude de l'OCDE pour qu'une proportion plus importante de la population comprenne l'étendue et la gravité de la situation qui menaçait l'Europe de l'Ouest. La Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies, a alors entrepris l'étude scientifique du phénomène à l'échelle de l'Europe entière. On s'attend d'ailleurs que de nombreux pays européens ainsi que les États-Unis et le Canada signent, le mois prochain, une convention sur le transport transfrontalier à distance de la pollution atmosphérique, préparée l'an dernier par la CEE. Il ne s'agit que d'un premier pas, mais il montre bien qu'on se préoccupe de la question. La Convention, à la rédaction de laquelle le Canada a participé activement, est cependant trop générale pour régler le cas des pluies acides dans l'est de l'Amérique du Nord.

Le rapport de l'OCDE est venu en fait confirmer les inquiétudes que l'on avait déjà à ce sujet. Le ministère de l'Environnement du Canada accepte les preuves qu'on lui a apportées sur le transport à distance de divers polluants, les composés acides en particulier, en provenance du pays et d'ailleurs. Il a instauré un vaste programme scientifique pour mieux comprendre toutes les données de ce problème complexe.

Les députés se souviennent sans doute que, au cours de la réunion de l'Association pour l'assainissement de l'air tenue en juin 1977 à Toronto, le ministre des Pêches et de l'Environnement d'alors avait prononcé un discours énergique où il qualifiait les pluies acides de «bombe à retardement environnementale». Le ministre voulait ainsi attirer l'attention des autorités fédérales et provinciales sur ce problème et manifester pour la première fois aux États-Unis les inquiétudes du Canada à ce sujet. A la lumière des connaissances que nous avons accumulées ces deux dernières années, il est maintenant évident que la «bombe» est beaucoup plus dangereuse qu'on ne l'avait soupçonné en 1977.

Le problème se pose à l'échelle des deux pays et requiert l'élaboration d'une base de données scientifiques mutuellement reconnues. Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont donc créé en 1978 un groupe bilatéral de consultation et de recherche. Les premiers résultats des programmes scientifiques mis en œuvre par Environnement Canada ainsi que les données recueillies au cours des recherches menées par les provinces et les États-Unis sont exposés dans le premier rapport de ce

groupe, qui a été publié lundi. Ce rapport indique que de vastes régions de l'Amérique du Nord sont sensibles à l'action nocive des pluies acides.

On a observé une diminution de la productivité et de la diversité des espèces de poissons dans les lacs et les cours d'eau de l'Ontario et des provinces atlantiques. Nous ne disposons pas de données détaillées pour le Québec, mais nous avons toutes les raisons de croire que la situation y est identique. On a attribué par ailleurs aux précipitations acides le taux inférieur de reproduction du saumon atlantique dans les cours d'eau du Québec et des provinces Maritimes. Il est difficile de déterminer avec précision l'étendue des dommages, mais les preuves qui s'accumulent de plus en plus aggravent nos inquiétudes, d'autant plus qu'elles révèlent le grand nombre de régions touchées. Par exemple, certaines indications donnent à penser que la productivité des terres agricoles et des forêts est menacée. En fait, on ne peut encore prouver irréfutablement les dommages de divers types que ces pluies peuvent causer; cependant, lorsqu'ils apparaîtront clairement, il se pourrait qu'ils soient irréversibles.

Si cette pollution continue d'augmenter au rythme actuel dans les régions fragiles de l'est du Canada, il s'ensuivra une dégradation continue du milieu, accompagnée d'une acidification intense et irréversible. Le milieu aquatique en souffrira particulièrement au cours des 10 prochaines années. Plus la pollution sera intense, plus la détérioration sera rapide. Le rapport indique aussi des dégâts graves causant de vives inquiétudes dans le nord-est des États-Unis.

Anticipant le contenu du rapport du Groupe de consultation et de recherche et conscients de la gravité de la situation, les gouvernements canadien et américain ont rendu public, le 26 juillet 1979, un énoncé et un communiqué sur la pollution atmosphérique transfrontalière touchant les deux pays. Dans ces documents, les deux gouvernements soulignent l'existence d'une coopération et indiquent leur intention d'en arriver à un accord. La publication de l'énoncé et du communiqué conjoints a suivi les rencontres des représentants des deux pays, qui ont eu lieu le 15 décembre 1978 et le 20 juin 1979.

J'ai apprécié à sa juste valeur le travail fait dans ce domaine par les représentants d'Environnement Canada et du ministère des Affaires extérieures. Toutefois, j'ai reconnu la nécessité d'un engagement au niveau des plus hautes instances pour que des mesures d'assainissement adéquates viennent améliorer la situation. Je me suis rendu à Washington le 8 août dernier afin de rencontrer l'honorable Cecil Andrus, secrétaire à l'Intérieur, l'honorable Douglas Costle, administrateur de l'EPA et l'honorable Gus Speth, président du Conseil présidentiel sur la qualité de l'environnement. J'ai fait comprendre clairement à mes collègues américains que le gouvernement du Canada attache la plus haute importance à la réduction rapide des polluants acidifiants. J'ai insisté sur le fait que chacun des deux pays est une source de contamination pour l'autre et que la meilleure façon d'obtenir des résultats est de conjuguer nos efforts.

Mes homologues ont abondé dans ce sens et ont exprimé leur volonté d'étudier les moyens propres à mener une lutte efficace. Je me suis engagé à accélérer, avec les provinces concernées, l'élaboration de programmes de lutte pour le Canada. On m'a assuré que les États-Unis prendraient les mêmes mesures de leur côté. La prochaine réunion canado-américaine, à laquelle participeront cette fois des représentants du gouvernement fédéral et des provinces, se tiendra le 24 octobre à Washington. Il va sans dire que cette importante question sera également abordée lors de la visite du président Carter à Ottawa, les 9 et 10 novembre.

Dès mon retour des États-Unis, j'ai rencontré M. Parrott, le ministre de l'Environnement de l'Ontario. L'entretien que j'ai eu avec lui a été des plus encourageants. Nous nous sommes quittés convaincus de part et d'autre de l'importance du problème et résolus à adopter les solutions qui s'imposent. M. Parrott m'a déclaré sans équivoque que l'Ontario s'empressera d'appliquer toute mesure convenue par le Canada et les États-Unis lors de futurs accords. Je dois rencontrer M. Léger prochainement et j'espère que nous pourrons aussi nous entendre sur les moyens d'action qui s'imposent. J'ai également eu des entretiens avec M. Bacon, de la Nouvelle-Écosse, l'actuel président du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement. Il est important que je discute en outre de la question avec mes homologues des autres provinces.

Afin de trouver des solutions au problème, on a mis sur pied un comité chargé de déterminer les moyens adéquats de lutter contre le transport à distance des polluants atmosphériques. La formation de ce comité, qui ne comptait à l'origine que des représentants du Québec et de l'Ontario, a reçu un fort appui du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, à sa réunion de juin 1979. La Nouvelle-Écosse, qui préside actuellement le Conseil, a été invitée à participer au comité afin d'y représenter les autres provinces. Le Conseil a reconnu la gravité du problème et a encouragé le gouvernement fédéral à être le leader dans les recherches à venir et à entreprendre des négociations avec les États-Unis.

Lors de sa première réunion, le 25 septembre, le Comité s'est surtout attaché à planifier les tâches pour en arriver à déterminer, élaborer et évaluer divers moyens de dépollution. Le but du plan est de faire des recommandations aux gouvernements sur le rapport coût-efficacité des divers moyens. Je suis heureux de vous annoncer que cette optique a reçu l'assentiment de tous ceux qui étaient présents. Malgré la complexité du problème et la présence de facteurs opposés d'ordre environnemental, économique et social, les premiers résultats devraient être connus au printemps.

Ces résultats permettront d'évaluer des techniques de dépollution précises et donneront des estimations des coûts. Ils ne spécifieront cependant pas les avantages environnementaux qui résulteraient d'un certain niveau de réduction. Il serait beaucoup plus long d'obtenir des données précises là-dessus, même si nous améliorons de jour en jour nos connaissances. Le besoin d'obtenir des données précises sur les avantages environnementaux dépend en partie du coût des techniques employées. De même, si les coûts directs apparaissent très élevés, il faudrait une autre analyse économique complète pour nous aider à comprendre les principaux effets de ces coûts sur la société dans le but de choisir les meilleurs moyens de lutte. C'est pour cela qu'il n'est pas encore possible de préciser le temps qu'il faudra pour recommander les stratégies à adopter.

Les députés se rappelleront certaines estimations faites il y a quelque temps par des employés de mon ministère: une réduction de 50 p. 100 des dégagements de bioxyde de soufre dans l'est du Canada coûterait aux pollueurs de 350 à 500 millions de dollars par année, jusqu'à la fin du siècle.

Ces chiffres doivent encore être analysés en détail. Ils ne tiennent pas compte, entre autres choses, des avantages éventuels de la commercialisation efficace, au Canada et à l'étranger, de l'acide sulfurique récupéré à partir du bioxyde de soufre atmosphérique. Ils ne tiennent pas compte non plus des répercussions sur d'autres secteurs allant des factures d'électricité à la balance des paiements. Il faudra évidemment être très bien informé sur toutes ces questions avant de s'engager. Mais je veux qu'on me comprenne bien: il faut réduire en Amérique du Nord les dégagements de polluants acidifiants. Le gouvernement est déterminé à relever le défi au nom du Canada.

● (1530)

Comme je l'ai déjà indiqué à maintes reprises, nous avons l'intention de nous en remettre aux provinces pour adopter les règlements nécessaires. Je compte sur mes collègues provinciaux, sachant qu'ils prendront les mesures qui s'imposent. Certains députés ont demandé ce que le gouvernement fédéral entendait faire dans le cas où les provinces n'entreprendraient rien. Le gouvernement fédéral a le pouvoir constitutionnel d'agir pour le bien du pays pour limiter les mouvements de polluants entre provinces ou entre pays. Je puis vous garantir que nous sommes prêt à assumer cette responsabilité. En fait, le gouvernement fédéral doit avoir le pouvoir de traiter, s'il y a lieu, les questions de pollution interprovinciale et internationale de l'air et de l'eau. Aucune mesure législative ne lui reconnaît actuellement ce pouvoir. J'ai demandé à mes services d'examiner cette question dans le cadre de la révision du rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la protection de l'environnement.

Étant donné le rôle critique du facteur temps, il importe de trouver des mesures provisoires pour amoindrir le problème. Nous ne savons pas encore quelles seront ces mesures, mais j'ai demandé à mes services d'envisager toutes les possibilités. En attendant, il me semble essentiel de voir à ce que les émissions de bioxyde de soufre n'excèdent pas le niveau actuel dans le centre et dans l'est du Canada. J'ai l'intention d'examiner cette question avec mes collègues des provinces. Je me propose également de discuter de la situation avec les cadres supérieurs des sociétés qui sont à l'origine du problème au Canada.

Les députés le savent très bien: pour rigoureux que soit notre programme de lutte interne, il ne peut à lui seul supprimer tous les effets des pluies acides. En terminant, je vous dirai que j'ai donné instructions à mes services pour qu'ils prennent sans retard toutes les mesures préliminaires requises, de concert avec les provinces, pour qu'un accord canado-américain d'assainissement puisse être signé le plus tôt possible après la tenue des élections américaines, l'an prochain.

Tout au long de ce siècle, le Canada et les États-Unis ont été à l'avant-garde mondiale de la lutte contre la pollution transfrontalière, tant aquatique qu'atmosphérique. A ce chapitre, les provinces n'ont jamais cessé de nous accorder leur appui. J'ai bon espoir que cette collaboration de vieille date, aussi bien à l'échelon national qu'international, se poursuivra.

Les pluies acides

M. Chas. L. Caccia (Davenport): De ce côté-ci de la Chambre, monsieur l'Orateur, nous remercions le ministre d'avoir eu la prévenance de nous distribuer ce matin copie de sa déclaration, et nous tenons également à le féliciter d'avoir décidé de faire une déclaration à la Chambre au sujet des pluies acides et de solliciter les commentaires et les questions des parlementaires intéressés.

Nous sommes d'accord avec le ministre pour dire que la situation est très grave et que nous sommes exposés à ce que l'on a décrit comme une bombe à retardement environnementale. Là se termine la partie positive de notre réaction de ce côté-ci de la Chambre, monsieur l'Orateur, et j'expliquerai brièvement pourquoi.

Si, comme l'a dit le ministre, «les dommages pourraient être irréversibles», et on relève dans le milieu physique des indices portant à croire que ce soit le cas, on se demande alors entre autres pourquoi le gouvernement actuel est si peu pressé de s'attaquer au problème des pluies acides. Par exemple, pourquoi ne s'est-il rien passé pendant six semaines qui ont suivi le retour du ministre de Washington et la première réunion du Comité fédéral-provincial chargé de déterminer les moyens adéquats de lutter contre le transport à distance des polluants atmosphériques. Pourquoi ce comité ne publiera-t-il les premiers résultats de ses études qu'au printemps prochain? Pourquoi, deux mois et demi après la visite du ministre à Washington, celui-ci n'est-il pas encore en mesure, d'après son exposé d'aujourd'hui de nous fournir des précisions sur le programme canadien de lutte contre les polluants atmosphériques, alors que la prochaine rencontre canado-américaine sur la question des pluies acides doit se tenir mercredi prochain? Pourquoi n'y a-t-il encore eu aucune rencontre entre le ministre et son homologue de la province de Québec?

Compte tenu de la gravité de la situation telle que l'a décrite lui-même le ministre, pourquoi hésite-t-on, c'est le moins qu'on puisse dire, à faire payer les pollueurs en leur réclament les quelques 350 à 500 millions de dollars qu'il en coûtera annuellement pour régler ce problème, ou tout autre montant?

Pourquoi le comité de contrôle du transport sur longue distance des polluants atmosphériques, qui est censé faire rapport au ministre—j'espère que les délibérations de ce comité ne seront pas aussi longues que son nom—s'inquiète-t-il «du rapport coût-efficacité des divers moyens de dépollution» quand la vie autour de nous, les étangs, les ruisseaux, les rivières, les lacs, voire même les champs et les forêts, sont empoisonnés au point de mettre en danger la santé de l'être humain à long terme?

En toute franchise, que représentent 350 millions de dollars par an si nous voulons échapper à l'épée de Damoclès qui pend au-dessus de nos têtes selon le ministre? Que représentent 350 millions de dollars aujourd'hui si, comme tous les calculs le montrent, les coûts ne peuvent qu'augmenter si l'on tarde à prendre des mesures?

Si, comme le ministre l'affirme, on peut maintenir à leur niveau actuel les polluants acidifiants, pourquoi ne fait-on pas appel à la même technique pour diminuer le niveau des émissions? Pourquoi les «mesures provisoires» qu'il préconise ne peuvent-elles pas faire diminuer le niveau des émissions si elles peuvent l'empêcher de monter?

Pourquoi le ministre vient-il nous dire encore aujourd'hui que la signature de cet accord doit attendre qu'un nouveau président soit élu, c'est-à-dire dans 16 mois d'ici, alors que tous savent que le président Carter s'est signalé par son souci d'assurer un environnement sain?

Monsieur l'Orateur, ce qui est en cause, et non seulement relativement aux pluies acides, c'est la crédibilité du régime politique aux niveaux international, national et provincial. Il s'agit de savoir si nous, les représentants élus, sommes capables, aux yeux de la population, de faire face au grave péril qui menace l'écologie de notre planète.

Nous, députés de ce côté-ci de la Chambre, ne saurions croire ou accepter que les citoyens des États-Unis se soucient moins que les Canadiens des pluies acides. Nous ne saurions croire ou accepter que les résidents de l'Ontario s'y intéressent moins que ceux du Québec ou des provinces de l'Atlantique.

Les députés provinciaux et leurs gouvernements qui s'amusent à des disputes de compétence plutôt que d'offrir leur pleine collaboration, le font à leur propres risques et périls politiques et ils devront s'en remettre au jugement de leurs électeurs. Nous ne pouvons attendre le dénouement de ces disputes de compétence, tandis que les pluies acides continuent de causer des dommages insidieux à notre environnement. Nous ne pouvons permettre que la solution à un grave problème écologique qui, je le signale au ministre, ne connaît aucune frontière, souffre de ce que les relations fédérales-provinciales soient mal conduites.

Par contre, il est fort évident, du moins à la Chambre aujourd'hui, que le ministre et des députés de tous les partis sont très inquiets de cette menace invisible qui nous guette partout. Compte tenu donc de l'urgence de la situation et du désir de collaboration de toutes les parties, il nous semble incompréhensible que les autorités responsables, qu'elles soient provinciales ou qu'elles soient fédérales de part et d'autre de la frontière, ne puissent s'enfermer dans une salle de conférence pour 60 jours, disons, afin de produire les normes requises et le texte d'un accord que devront signer le président des États-Unis et le premier ministre (M. Clark). Des représentants de l'industrie et des syndicats pourraient également se joindre au groupe pour aider et accélérer le travail des autorités en la matière.

La déclaration faite par le ministre aujourd'hui nous fait penser à quelqu'un qui, devant un immeuble en feu, crie au feu mais dit aux occupants qu'ils doivent attendre un an et demi avant que les camions d'incendie ne viennent à leur rescousse.

Nous savons tous que le Canada est à l'avant-garde dans ce domaine et que les Canadiens sont connus comme extrêmement sensibles à leur environnement. Ils ne sont nullement rassurés par les mesures prises par le gouvernement jusqu'à maintenant, ni par la déclaration d'aujourd'hui; en effet, le ministre n'a pu expliquer pourquoi il nous faut attendre si longemps après les États-Unis et pourquoi, devant une situation tout aussi grave, il nous faut attendre si longtemps après les provinces pour qu'elles prennent des mesures énergiques. En terminant, j'aimerais citer un passage du rapport sur le transport transfrontalier à distance de la pollution atmosphérique, rapport qui est à l'origine de la déclaration d'aujourd'hui et dans lequel on lit à la page 25: «la plus grande partie des retombées sulfureuses dans chacun des pays résulte probablement de dégagements à l'intérieur du pays . . .». Merci, monsieur l'Orateur.

● (1540)

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi remercier le ministre de l'Environnement (M. Fraser) d'avoir fait parvenir sa déclaration à mon bureau bien avant la période des questions aujourd'hui. J'aimerais également le remercier de sa déclaration détaillée qui couvre une dizaine de pages.

Nous avons beaucoup entendu parler de la pluie acide et il s'est écrit beaucoup de choses à ce sujet ces dernières semaines et ces derniers mois. Ma réponse sera brève et je voudrais surtout demander au ministre s'il fera tout son possible pour obtenir dorénavant des mesures concrètes au lieu de discours, de paroles et de déclarations à la presse. Je ne critique pas comme tel le nouveau ministre responsable de l'Environnement, comme l'a fait il y a quelques instants le député d'une des circonscriptions de Toronto. Après tout, le gouvernement précédent était bien au courant des effets que causait la pluie acide et des craintes très sérieuses qu'elle suscite depuis environ un an, soit la dernière année où il était au pouvoir.

J'aimerais dire à ce moment-ci que je crois qu'il est tout à fait injuste qu'un député libéral condamne d'emblée ou dans une large mesure le nouveau gouvernement alors que son propre parti avait eu amplement de temps d'étudier la situation et d'y porter remède.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn: J'aimerais répéter ce qu'on a dit à la Chambre au sujet du caractère sérieux du problème de la pluie acide. Comme le sait le ministre, c'est la plus grande menace qui existe pour l'environnement aujourd'hui au Canada et en Amérique du Nord. Elle est en effet très commune en Europe centrale et en Europe de l'Ouest et en Scandinavie. La pluie acide est un ennemi très insidieux dans ce sens que l'on ne peut pas le voir, y goûter, le toucher ou le sentir. Ce n'est pas comme la rivière Don à Toronto qui déverse ses boues dans le lac Ontario, qu'on peut voir et sentir et où on peut dire: «Ça, c'est de la pollution».

Les sens humains ne peuvent détecter aucun de ces éléments. C'est pourquoi il est difficile de former l'opinion publique et d'obtenir que les sociétés prennent les décisions qui s'imposent au sujet de la pluie acide parce que, comme je l'ai découvert depuis quelques semaines, la plupart des gens ne savent même pas qu'elle existe et ne soupçonnent pas les énormes ravages qu'elle peut causer.

Dans la seule province d'Ontario, toute vie aquatique est disparue de près de 140 lacs. Ce sont des lacs morts, même s'ils sont toujours attrayants. L'eau demeure très claire et on peut toujours s'y promener en canot à moteur ou en voilier, mais il ne sert à rien aux pêcheurs sportifs de lancer leur ligne à l'eau. Quand on jette un coup d'œil à la statistique de la pêche sportive en Ontario, on constate que sur les 600 millions de dollars que représente l'industrie touristique, près de la moitié de cette somme provient directement de la pêche sportive. L'autre moitié est le produit des sports d'hiver, la chasse, le ski et autres sports du genre.

A moins de mettre fin aux pluies acides, nous allons perdre presque tous nos lacs en Ontario et il en sera de même pour la majorité des lacs du Québec. Le temps presse. Cependant, si le gouvernement n'agit pas très rapidement, il faudra peut-être attendre que le public prenne conscience des graves effets de ces retombées pour qu'il commence vraiment à s'émouvoir. Je m'appuie sur le rapport publié la semaine dernière, sauf erreur, par un groupe de scientifiques canadiens et américains qui ont constaté que les pluies acides ont sur les récoltes des effets irréversibles, bien que encore limités, parce qu'elles affectent les sols. Si le sol est perturbé les cultures vont s'en ressentir.

J'aimerais maintenant poser une question au ministre qui pourra y répondre tout à l'heure, après y avoir réfléchi, au cas où il ne serait pas prêt tout de suite: j'ai appris d'une source non officielle que les sables bitumineux de l'Athabasca, à cause de leur teneur en soufre, constituaient une grave menace pour notre grenier à céréales, les Prairies de l'Ouest. Bien que ce danger ne soit pas imminent, à moins que l'on mette un terme aux émissions d'acide sulphurique provenant des sables bitumineux de l'Athabasca—et le ministre sait bien que cet acide qui se répand dans l'atmosphère retombera sur les Prairies sans l'aide de la pluie—cette situation pourrait constituer un grave danger.

Songez à l'ampleur et aux conséquences du désastre, si nous laissons les Prairies canadiennes et sans aucun doute aussi les États américains voisins, devenir des étendues désertiques, pendant que nous palabrons et que nous discutons s'il s'agit d'une responsabilité fédérale ou provinciale, ou si le président Carter se représente ou ne se représente pas. Non seulement c'est une question très grave, mais elle peut contribuer à désabuser la population à l'endroit de tout l'appareil politique.

Le ministre nous a donné une idée approximative des délais. Il n'a pas été précis. Sans doute est-il incapable de nous donner des dates précises et d'indiquer une date, une semaine ou même un mois, mais j'exhorte le ministre à se servir des pouvoirs, que, comme il le dit lui-même dans sa déclaration, le gouvernement fédéral possède déjà. J'implore le ministre de ne pas attendre la décision de M. Parrott et de cesser de céder aux instances des dirigeants d'INCO qui lui disent: «Notre pauvre compagnie à Sudbury n'a pas les moyens d'appliquer les normes et de contrôler ses émissions de polluants à moins de congédier 2,000 ou 3,000 employés.» Cela ne tient pas debout et M. Parrott devrait le savoir. J'ai été plutôt indigné des déclarations de M. Parrott qui ont été citées par la presse la semaine dernière.

A la page 7 de sa déclaration, le ministre dit ceci:

> Le gouvernement fédéral a le pouvoir constitutionnel d'agir pour le bien du pays pour limiter les mouvements de polluants entre provinces ou entre pays.

Le ministre reconnaît dans sa déclaration qu'il peut prendre l'initiative. Les députés de ce côté-ci de la Chambre et tous les Canadiens attendent qu'il veuille bien le faire. J'aimerais qu'il commence ici-même en Ontario en appelant le directeur général d'INCO et en lui disant: «Dites-moi combien de temps il vous faudra pour réduire vos émissions de polluants.»

Le gouvernement conservateur de l'Ontario permet aux fonderies d'INCO d'émettre 3,600 tonnes métriques de polluants par jour, alors qu'elles ne devraient en émettre que 750, et même cela serait désastreux. Pourtant, M. Parrott annonce de Queen's Park: «Eh bien, nous ne pouvons pas leur forcer la main parce que nous ne voulons pas compromettre les négociations canado-américaines à cet égard. Nous laisserons donc Inco et toute autre société de l'Ontario qui pollue l'atmosphère faire ce qu'elles veulent pendant que mon homologue fédéral et le représentant des États-Unis font tout le travail.» A mon avis, M. Parrott joue aux Ponce Pilate et se lave les mains de toute la question, du moins pour le moment.

Je le répète, la question des pluies acides est extrêmement urgente. Comme d'autres députés voudront sans doute poser des questions, j'exhorte en terminant, le ministre à appeler le directeur général d'INCO et à lui demander combien de temps il faudra à sa compagnie pour se conformer aux normes. Si le ministre de l'Environnement n'est pas satisfait de sa réponse, il n'a qu'à présenter la mesure nécessaire à la Chambre. Je puis lui assurer qu'en ce qui concerne les députés de ce côté-ci, elle sera adoptée très rapidement.

● (1550)

Si la société INCO peut prouver qu'elle ne peut affecter aux programmes antipollution les sommes qu'elle pouvait se permettre en 1975, c'est-à-dire près de 300 millions de dollars, qu'elle vienne elle-même en expliquer les raisons au gouvernement fédéral. Je ne parle pas de la remise rapide d'impôt, à mon avis, ce n'est pas la bonne façon de procéder. Toutefois quand le président de l'INCO présentera son bilan au gouvernement fédéral, j'espère que le ministre lui dira alors: «Les livres de votre entreprise à Sudbury ne m'intéressent pas; je préfère voir vos états financiers consolidés, je veux connaître le total de vos biens dans le monde ainsi que votre position financière globale, à l'échelle internationale». Le contribuable canadien ne devrait pas avoir à subventionner une société multinationale dont les investissements à l'étranger s'élèvent à X millions ou milliards de dollars parce que sa seule entreprise dans ce pays peut, à un moment donné, être dans une mauvaise situation financière.

J'applaudis cette déclaration, monsieur l'Orateur. Je l'avais demandée, devant la Chambre, la semaine dernière, quand le ministre faisait apparemment une simple déclaration à la presse. Cela a d'ailleurs permis au critique libéral de prendre la parole et m'a également fourni l'occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur ces questions. Je suis sûr que les députés voudront interroger le ministre sur sa déclaration. J'espère que le gouvernement prendra des mesures concrètes à cet égard. Le ministre a le cœur à la bonne place, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que la question le préoccupe beaucoup. Je sais également qu'il pourrait avoir à faire face—et je n'insinue rien par là—à une certaine opposition dans son propre parti ou dans le cabinet.

Des voix: Non!

M. Blackburn: J'ai dit qu'il pouvait avoir à faire face à une certaine opposition; je n'ai pas dit qu'il avait à y faire face. Cependant, j'ai la quasi-certitude qu'il a à affronter une très forte opposition de la part des entreprises responsables de la catastrophe des pluies acides, monsieur l'Orateur, car c'est une véritable catastrophe.

Des voix: Bravo!

Les pluies acides

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'avoue que la déclaration du ministre concernant les pluies acides et leur répercussion sur notre pays est des plus réalistes. Elle l'est plus particulièrement en ce qui a trait aux régions du bouclier canadien qui ne sont pas protégées par de la pierre calcaire, comme d'autres régions de l'Ontario et ailleurs dans le pays.

Je me demande si le ministre pourrait fournir aux députés des cartes indiquant les régions touchées par les diverses industries polluantes au Canada et aux États-Unis. Selon un article publié dans un journal, toute vie a disparu d'environ 140 lacs de la région de Sudbury où le poisson ne peut pas vivre à cause des pluies acides. Le ministre pourrait-il nous fournir une carte indiquant les lacs touchés?

Je remarque que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) est assis à côté du ministre de l'Environnement (M. Fraser). Ce dernier pourrait peut-être discuter de la question avec son collègue, car un bon nombre des industries responsables de ces pluies acides seraient situées dans le nord de l'Ontario. Le ministre de l'Expansion économique régionale pourrait peut-être exiger que les industries qui reçoivent des subventions de son ministère installent les dispositifs antipollution voulus. Cela pourrait même s'étendre à toutes les autres industries réglementées par le gouvernement fédéral.

Nous savons qu'il est difficile de réglementer les industries qui relèvent des provinces ou encore celles qui sont sous juridiction internationale ou situées aux États-Unis. Les industries sujettes aux normes canadiennes et celles qui reçoivent des subventions fédérales pourraient certainement être tenues de se conformer immédiatement aux normes en matière d'environnement.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député au sujet des cartes et des autres renseignements qu'il demande, j'ai l'intention de mettre bientôt—la date n'a pas encore été fixée—à la disposition de tous les députés un rapport détaillé et complet dressé par les fonctionnaires du ministère de l'Environnement, y compris certains chercheurs, afin qu'ils soient mieux en mesure de comprendre les difficultés qui se posent.

Pour ce qui est de l'autre question mentionnée par le député au sujet de mon collègue et du ministère de l'Expansion économique régionale, cela fait partie des choses que nous examinons en ce qui concerne les conséquences économiques de toute stratégie de lutte contre la pollution.

Avec votre autorisation et celle des députés, monsieur l'Orateur, j'aimerais m'excuser auprès des députés du Crédit social qui n'ont pas reçu ce matin un exemplaire de ma déclaration. Je regrette; ce n'était pas intentionnel et je peux vous assurer que désormais, chaque fois que je ferai une déclaration, je ne manquerai pas d'en envoyer une à mes amis.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre la suite de mon collègue qui a demandé à obtenir des cartes indiquant les régions touchées par ces pluies acides. Le ministre a-t-il des renseignements au sujet des effets des pluies acides sur le saumon de l'Atlantique? Dans l'affirmative, pourrait-il publier ces renseignements afin que les gens de la région de l'Atlantique qui s'inquiètent de la survie même du saumon sachent quelle est la situation et quelles sont les mesures à prendre?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Nous disposons de certaines données, et je puis faire en sorte qu'elles soient communiquées au député et aux autres députés intéressés.

Suivant les renseignements à notre disposition, les précipitations acides qui s'accumulent l'hiver sous forme de neige fondent très rapidement au printemps. C'est l'arrivée massive des eaux de dégel acides dans les cours d'eau qui provoque les très sérieux dégâts. Et, en fin de compte, avec l'accumulation dans les lacs des précipitations acides, la situation devient encore plus difficile.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre au sujet des dommages très graves que cela pourrait entraîner pour la production alimentaire du Canada, ce dont a parlé le député de Brant (M. Blackburn). Il est possible que la production céréalière des Prairies tombe virtuellement à zéro dans 15 ans, et il y a aussi les effets qui vont se faire sentir dans le sud de l'Ontario.

Quels renseignements le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournissent-ils au ministre en ce qui concerne la production alimentaire du pays? Je crois comprendre que les pluies acides détruisent les oligo-éléments, l'azote du sol, et diminuent ainsi le rendement des terres. Elles agissent également au niveau de la photosynthèse, c'est-à-dire de l'effet que le soleil exerce sur les feuilles des plantes, donc sur leur reproduction et sur leur qualité. Je suis également préoccupé par l'aspect nutrition, et je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) est très inquiet de cette question.

Est-ce que le ministre de l'Environnement reçoit des renseignements du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que du ministre de l'Agriculture (M. Wise), au sujet de la productivité des terres et de la sécurité de notre production alimentaire d'ici 12 ou 15 ans? Je pense que c'est là un des plus importants problèmes qui se posent.

M. Fraser: Je remercie le député de m'avoir posé cette question. La semaine dernière le député de Brant m'a signalé en privé le problème que risquait d'entraîner l'exploitation des sables bitumineux. Au cours du week-end, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de faire l'inventaire des rapports dont on dispose pour le moment et de concentrer leurs efforts sur les problèmes éventuels, surtout que le rapport scientifique publié il y a une semaine aujourd'hui révélait assez clairement, je pense, que les pluies acides n'affectent pas que le poisson des lacs et des formes de vie plus évoluées, mais qu'elles causent également des dommages au sol.

Je pourrais également préciser aux députés que certains de ceux qui s'opposent aux États-Unis à ce que l'on prenne des mesures correctives—et je ne prétends pas qu'il y a pas eu d'opposition ici également—font valoir que la partie des États-Unis la plus manifestement affectée, soit la région des Adirondack, ne représente qu'une petite partie du pays, du point de vue géographique. Si des preuves scientifiques démontrent clairement que les régions agricoles des États-Unis en souffrent également, il sera politiquement beaucoup plus facile aux gouvernements d'intervenir.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter le ministre pour sa déclaration ainsi que son prédécesseur d'avoir fait la lumière sur cette affaire en qualifiant ce problème de véritable bombe à retardement. Le ministre va éprouver des difficultés considérables dans les rangs de son propre parti étant donné la prédilection qu'on y affiche pour le puissant secteur privé, et également pour les provinces.

● (1600)

Une nouvelle dimension est certes venu s'ajouter à tout ce problème avec le travail du groupe canado-américain de recherche biologique. Le mémoire du Comité consultatif ontarien des Grands Lacs déclarait en juillet que la province d'Ontario était elle-même responsable de la moitié des pluies acides, et qu'il ne s'agissait donc pas uniquement d'un problème américain. Nous nous en inquiétons particulièrement dans le nord de l'Ontario parce que la région du Bouclier canadien n'est pas dotée . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Une question.

M. McRae: . . . du genre de protection dont jouissent d'autres régions grâce à leurs sols calcaires. Les dépôts acides n'y sont donc pas aussi facilement neutralisés.

J'aimerais signaler au ministre qu'on construit actuellement à Atikokan, tout près de la frontière américaine, une nouvelle usine d'énergie électrique alimentée au charbon. Je crois savoir qu'il y a au Minnesota 39 usines semblables qui émettent toutes de l'anhydride sulfureux. Il semblerait que pour le moment, il ait été convenu de ne pas placer d'épurateur dans cette centrale. C'est une centrale flambant neuve qui n'entrera pas en activité avant deux ou trois ans; on a donc tout le temps de se procurer les épurateurs.

Je pose cette question en partie au nom des habitants d'Atikokan et en partie parce qu'elle donnera une idée de l'orientation que nous prendrons à l'avenir. Les épurateurs coûtent environ de trois à quatre millions de dollars, si je ne m'abuse alors que la centrale coûtera un milliard. Autrement dit, cet achat représente de 0.3 à 0.4 p. 100 de l'ensemble des frais d'exploitation.

Le ministre compte-t-il offrir des subventions et de l'aide aux sociétés qui font construire ces nouvelles centrales afin d'insister sur l'installation d'épurateurs qui permettront d'éliminer l'anhydride sulfureux, et partant, les risques de pollution des lacs par l'acide sulphurique? Il ne doit pas oublier qu'il s'agit d'une région très poissonneuse . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Posez donc la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé sa question.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je serai bref. Le gouvernement fédéral n'a pas encore décidé comment et dans quelle mesure il convient d'aider l'industrie afin de l'encourager à dépolluer. On est en train d'étudier les incidences économiques du programme de dépollution. Nous espérons avoir un rapport au printemps, comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration. Cette possibilité n'est pas écartée; le gouvernement n'a tout simplement pas encore pris de décision à ce sujet.

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, en tant qu'ex-ministre auquel les négociations avec les gouvernements provinciaux ont laissé quelques cicatrices, je voudrais savoir si le ministre a l'intention de demander à ce Parlement de lui accorder l'autorité d'agir unilatéralement s'il constate que les gouvernements provinciaux, prétextant de complications internationales, ne veulent tout simplement pas affronter le problème. Si je ne m'abuse, une proportion importante des dépôts, soit de 40 à 50 p. 100, sont d'origine canadienne, et dans de tels cas, nous n'avons pas à appliquer des accords internationaux, ce qui d'ailleurs peut être fort complexe.

Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a raison de dire que les nouvelles usines canadiennes ne sont pas convenablement équipées. Est-ce que le ministre voudra bien ne pas suivre l'exemple de son premier ministre, qui tient toujours à obtenir le consentement des gouvernements provinciaux et d'agir unilatéralement si cela s'impose?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire aux députés qu'à moins d'avoir la preuve que les provinces ne sont pas disposées à collaborer, je n'ai aucune intention, pour l'instant, de recourir au pouvoir constitutionnel dont dispose le gouvernement fédéral.

J'ai déjà dit que la constitution nous autorise à agir unilatéralement. Il faudrait demander à la Chambre d'adopter une mesure législative qui n'existe pas encore mais le pouvoir constitutionnel, lui, existe. J'ai bien précisé à nos collègues américains que le Canada a le pouvoir constitutionnel requis pour agir, et qu'il agira. D'autre part, à moins d'être convaincu—et je suis loin de l'être aujourd'hui—que les provinces ne collaboreront pas, je compte bien procéder de concert avec elles.

On a parlé du ministre de l'Environnement de l'Ontario, M. Parrott. Non seulement il m'a promis, mais il a aussi promis publiquement que l'Ontario appliquera rigoureusement les normes prévues par tout accord international que nous parviendrons à conclure avec les États-Unis.

A mon avis, il importe que les émanations n'augmentent pas dans leur ensemble et, je tiens à le signaler à tous les députés; cela, les provinces peuvent le garantir en refusant tout permis qui autoriserait des émissions accrues; cela ne coûtera même pas les frais supplémentaires que demanderait du matériel d'enrayement de la pollution.

M. l'Orateur: Je préviens les députés qui ont cherché à prendre la parole jusqu'ici que je mettrai fin aux questions quand le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan) et le député de Churchill (M. Murphy) auront pris la parole.

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au sujet de ce que le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a demandé au ministre, notamment ce que coûteront les opérations d'élimination du bioxyde de soufre dans les centrales qui brûlent du charbon. Je ne voudrais pas le contredire, mais il me semble que ses propos manquent de précision. Je voudrais que le ministre me donne les dernières informations qu'il a reçues. Je me rends compte que c'est très délicat en raison de tous les désaccords que cette question suscite, mais il importe que la Chambre le sache pour pouvoir prendre les décisions qui s'imposent. Je demande donc au ministre de nous fournir ces données ou toute autre donnée que son ministère aurait recueillie à ce sujet.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses remarques. Je tiens à informer la Chambre qu'on peut avoir accès à toutes les données que mon ministère possède sur le sujet. Les députés n'ont qu'à s'adresser directement à moi et je tâcherai de leur répondre dans les plus brefs délais.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, étant donné les comptes rendus dans *Scientific American* sur le rôle important de l'usine d'INCO à Sudbury comme principale source de pollution par le soufre—environ 1 p. 100 des émissions mondiales annuelles—et en raison de l'effet marqué des pluies acides sur le poisson et les produits forestiers, le ministre s'engage-t-il à faire étudier immédiatement l'effet que peut avoir l'usine de Sudbury?

En outre, le ministre peut-il s'engager à entreprendre une étude analogue sur l'usine d'INCO à Thompson, d'abord, à cause de l'importance de la pêche et de l'exploitation forestière dans les régions septentrionales; ensuite, parce que l'usine de Thompson étant plus isolée, il serait plus facile d'établir les relations de cause à effet entre les émissions de souffre, les pluies acides et les effets de cette pollution sur le poisson et les produits forestiers?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que toutes les sources de pollution sont étudiées.

Comme le député le sait, j'ai signalé dans ma déclaration que je me propose de m'entretenir avec les présidents-directeurs généraux des principales entreprises polluantes du Canada, y compris la société que le député a mentionnée et d'autres.

M. l'Orateur: En ce qui concerne la présentation de bills, les députés savent qu'un certain nombre de bills publics d'initiative parlementaire figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui pour être présentés de la façon habituelle. Toutefois, je crois comprendre que la Chambre consent à différer cette présentation jusqu'à mercredi prochain. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

● (1610)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions demeurent inscrites au *Feuilleton*.

[M. Hogan.]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Knowles: Nous venons tout juste de dire que nous sommes d'accord pour qu'elles restent au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATRICE

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Que le bill C-6, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

—Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au stade de la deuxième lecture de ce bill à la Chambre. Les modifications que le bill propose d'apporter à la loi sur la sécurité de la vieillesse concrétisent l'engagement pris par nos députés au cours de la campagne électorale.

Le bill comprend deux parties visant toutes les deux à supprimer certaines dispositions de la loi sur la sécurité de la vieillesse qui sont à l'origine, pour leurs victimes, d'épreuves et de difficultés financières.

La première modification qui est aussi la plus importante porte sur le programme d'allocations au conjoint. Le bill prévoit de supprimer la disposition en vertu de laquelle le versement de cette allocation est suspendu six mois après le décès du conjoint retraité. Le programme d'allocations au conjoint donne donc, à tort, un sentiment de sécurité aux personnes dépendantes financièrement à cause du revenu qu'elles reçoivent en vertu de ce programme dans un premier temps. Et c'est au moment où le dernier survivant est encore éprouvé par le deuil et que ses ressources financières ont baissé qu'on lui coupe carrément l'herbe sous les pieds.

Je suis fier de dire que le gouvernement ne tolérera plus cette situation. Le bill à l'étude comporte une modification qui permettra aux personnes touchant les allocations au conjoint de ne plus avoir à redouter d'en être privées sous prétexte que le retraité le plus âgé des deux est décédé. Le conjoint pourra continuer à bénéficier du programme tant qu'il en aura besoin.

Ce bill comporte une autre partie qui, si elle touche moins de personnes que la modification concernant l'allocation au conjoint, n'en demeure pas moins très importante à sa manière. Il s'agit de supprimer la disposition selon laquelle le prestataire ne peut plus bénéficier de la sécurité de la vieillesse s'il est condamné à plus de 90 jours de prison.

Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé dans le discours du trône—les députés s'en souviendront—que le gouvernement confierait à un comité parlementaire le soin d'étudier quels seraient les besoins financiers des retraités au Canada dans les années 80. Cette déclaration montre toute l'importance que le gouvernement attache à la question des retraites.

Je tiens maintenant à examiner brièvement certains des motifs qui nous ont amenés à considérer les pensions comme un domaine prioritaire. Tout d'abord, je tiens à vous donner, ainsi qu'à tous les Canadiens, l'assurance que le gouvernement, sans cesser de se soucier de l'efficacité et de l'économie, va accorder un intérêt marqué au secteur social. Il tient en particulier à améliorer la situation de nos économiquement faibles, et Dieu sait si nos citoyens âgés comptent plus que leur part de représentants de cette catégorie. En somme, nous sommes à la recherche d'un régime de pension qui assure à tous un revenu suffisant et un traitement équitable.

Ces motifs comprennent premièrement les difficultés qu'éprouvent les titulaires de la pension de sécurité de la vieillesse; deuxièmement, le niveau de protection que le régime actuel accorde aux femmes; troisièmement, le rendement du secteur privé au sein du régime de pensions; quatrièmement, une plus grande souplesse quant à l'âge de la retraite; cinquièmement, la situation des invalides et des désavantagés; et finalement, la protection offerte aux familles de personnes défuntes, et la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat de toutes les personnes énumérées ci-dessus.

Au moment d'entreprendre cet examen, nous ne partirons pas de zéro. Nous consulterons les nombreuses études et les nombreux rapports que les différents niveaux de la société ont consacrés ces dernières années au domaine des pensions. A dessein de renforcer et de parfaire ces données, nous allons consulter longuement la population en général, le secteur des pensions, les gouvernements provinciaux et les groupes spéciaux qui s'intéressent à la question.

Nous sommes tous au courant de l'examen qui se poursuit depuis trois ans. Je veux parler de l'étude inter-ministérielle qui a été surtout effectuée par des cadres de la Fonction publique fédérale sous les auspices du gouvernement précédent. Quant à nous membres du nouveau gouvernement, nous reconnaissons la valeur et cette étude que nous considérons comme un document de travail de fond très important et nous nous efforcerons d'exploiter tout ce qu'il peut avoir d'utile, bien que nous ne nous estimons pas liés par ses recommandations.

Dans le domaine des pensions, d'autres groupes de travail ont également rédigé des rapports sur lesquels nous nous pencherons tels que le rapport COFIRENT de la province du Québec, celui de la Commission royale ontarienne, celui du Conseil économique du Canada, celui du comité sénatorial sur l'âge de la retraite. Les ministres provinciaux et fédéral des finances ont également parrainé, au cours de ces dernières années, une étude de leurs ministères respectifs sur le financement des régimes de pension du Canada et du Québec. «Canada at the Pension Crossroads» publié par la fondation de recherches du Financial Executives Institute ainsi que «Pensions and survival» de Geoffrey Calvert ne sont que deux études parmi d'autres effectuées par le secteur privé.

Je tiens à insister sur le fait que lorsqu'il débattra les mesures que je décris présentement le gouvernement abordera la question des pensions sous un angle nouveau. Si cet examen devait révéler qu'une modification d'ensemble du système de pension soit nécessaire pour créer une structure efficace, équitable et rentable, nous nous estimerons libres d'entreprendre et de mener à son terme une telle modification d'ensemble.

Cette initiative n'émanera d'ailleurs pas seulement de la bureaucratie ni même du gouvernement à lui tout seul. Conformément à la politique d'ouverture que nous avons adoptée de ce côté-ci de la Chambre, nous voulons associer le Parlement au processus par le biais d'un comité parlementaire. Les membres de ce comité auront la possibilité de s'adresser aux Canadiens concernant certaines questions particulières relatives aux pensions et de recueillir aux fins d'évaluation différents points de vue de tous les coins du pays car le mandat qui leur sera confié sera très large.

On insistera beaucoup sur la consultation et la collaboration avec les provinces et le secteur privé. De cette façon nous pourrons rechercher des solutions—élaborées conjointement que nous pourrons tous accepter comme étant les meilleurs moyens de satisfaire aux besoins futurs des Canadiens en matière de pension.

C'est dans ce contexte que je voudrais revenir sur les mesures particulières qui nous sont soumises. Si cette mesure n'est qu'un début c'est tout de même un début important pour ses bénéficiaires. En outre, il importe de montrer que le gouvernement actuel s'intéresse au domaine des pensions en général et aux problèmes des Canadiennes en particulier. Pour moi, ce bill est une expression de notre bonne volonté. Ce qui peut être fait rapidement, le sera.

Lorsque je parle de continuer à verser l'allocation du conjoint, je ne veux pas uniquement dire que le bénéficiaire continuera à toucher le même montant qu'avant. Plus de 85 p. 100 des bénéficiaires de cette allocation reçoivent moins que la somme maximale parce qu'eux-mêmes ou leur conjoint ont des revenus autres que les prestations de sécurité de vieillesse. Dans la plupart des cas, ce revenu provient de la pension du conjoint le plus âgé, revenu qui baissera ou cessera tragiquement si ce dernier vient à mourir. De toute évidence, il est peu réaliste et injuste de continuer à verser au survivant la même somme qu'avant le décès de son conjoint quand on sait que le revenu qu'il tire des autres prestations a considérablement diminué.

C'est pourquoi non seulement nous continuerons à verser l'allocation consentie aux bénéficiaires devenus veufs, mais elle sera également recalculée en fonction du revenu personnel du survivant—soit le revenu dont il dispose vraiment pour vivre. Cette allocation sera versée jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne l'âge de 65 ans—moment où il devient admissible aux prestations de sécurité de vieillesse—ou jusqu'à sa mort ou son remariage.

● (1620)

Pour l'exercice financier 1980-1981, j'estime à 2,200 le nombre de prestataires dont la période de prestation sera prolongée grâce à ces dispositions. Cette mesure coûtera environ 4.3 millions de dollars pour l'année financière en question, soit 2.7 p. 100 du coût total du programme d'allocation au conjoint.

Cette mesure fera beaucoup pour assurer une sécurité financière à une catégorie fort vulnérable de citoyens: les nouvelles veuves d'âge avancé. La grande majorité des bénéficiaires du

programme d'allocation au conjoint sont des femmes, et beaucoup d'entre elles ne font pas partie de la main-d'œuvre active depuis bien des années ou n'en ont jamais fait partie. Il serait irréaliste de présumer qu'à l'âge de 60 ans ou plus, elles seront en mesure de se trouver du travail et d'assurer convenablement leur propre subsistance.

Je tiens également à attirer votre attention sur les dispositions prévoyant qu'à l'avenir les détenus pourront toucher les prestations de sécurité de la vieillesse, amélioration qui revêt une certaine importance puisque, je tiens à le souligner, lorsqu'un détenu voyait sa pension suspendue, toute allocation destinée à son conjoint l'était également.

Bien des députés ont déjà soulevé ce problème à la Chambre, mais je tiens à remercier tout particulièrement le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) pour sa position énergique sur cette question au cours de la dernière session.

Au fil des ans, cette disposition s'est révélée injuste et difficile d'application. Lorsqu'un inculpé est incarcéré et que sa pension de vieillesse est suspendue, tout retard dans la suspension peut donner lieu à des versements en trop qu'on réclamera à l'ex-détenu dès sa libération. Même dans l'hypothèse où rien n'a été versé en trop, la suspension des prestations pendant la durée de l'incarcération peut avoir comme résultat d'exposer le détenu, au moment de sa libération, à se trouver presque sans le sou, à un âge avancé où il lui est quasi impossible de gagner sa vie.

Moins de 100 personnes profiteront annuellement de cette mesure. Pour continuer à leur verser leurs prestations pendant leur période d'incarcération, il n'en coûtera qu'une petite fraction de 1 p. 100 de ce que coûte le programme au total. Toutefois, si cette mesure permettait à un seul détenu de mieux réussir sa vie après sa libération, ou à un seul conjoint de détenu de n'être pas privé de ses allocations, il aurait déjà valu la peine de l'adopter.

Je considère donc que ce bill est la première des mesures que le gouvernement entend prendre pour améliorer le régime des pensions au Canada. Je demande à tous les députés d'appuyer le bill, pour que l'actuel régime de pensions soit plus humain, et de nous permettre d'étudier la question de façon et l'étude plus exhaustive que nous comptons faire de la question, avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, pour que tous les Canadiens puissent compter sur la protection du meilleur régime de pensions possible.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question sur ce qu'il vient de dire?

M. Crombie: Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

M. Axworthy: J'aimerais simplement savoir si le bill prévoit la rétroactivité à l'intention des conjoints auxquels il s'applique.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je ne connais pas parfaitement la procédure et je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que cette question soit soulevée en comité. Je peux dire cependant que le bill ne prévoit de rétroactivité qu'en ce qui concerne les six mois de prolongation qui ont été accordés pendant la dernière session.

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le nouveau ministre pour la présentation à la Chambre de son premier projet de loi.

[M. Crombie.]

J'espère que le projet de loi sera suivi de beaucoup d'autres et qu'en attendant, le premier ministre (M. Clark) rendra plus clair le mandat du ministre. Les députés de l'opposition ne cessent d'entendre parler de ministres responsables du secteur social. Il y a maintenant un super-ministère du développement social. Nous souhaitons vivement que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie), qui est responsable d'une tranche très importante du budget voté par le Parlement, jouera un rôle prépondérant et pourra se faire entendre de ses collègues.

Je dois dire que si le ministre ressent une légère nervosité, son critique est dans le même cas. Il y a quelques jours, le nouveau ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) faisait observer que j'abordais un nouveau domaine. Je dois avouer que plus je lis à ce sujet, plus je me dis qu'il aurait été plus sage de rester dans le domaine des pêches et océans pour un bout de temps. Quoi qu'il en soit je bénéficie de l'appui de mon collègue et coprésident, l'ancien ministre de la santé nationale et du bien-être social, le député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin). Tout comme son prédécesseur, le député d'Outrement (M. Lalonde), elle a élevé le débat à propos des politique sociales à un niveau que j'espère égaler.

Je pourrais ajouter qu'à ma gauche à la Chambre siège un formidable vétéran, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), un expert que nous écouterons très attentivement.

[*Français*]

Monsieur le président, je le dis dès le début, nous appuyons avec de très minces réserves le bill C-6, ce bill qui vise à aider un groupe important de notre population. Nous aurons, au comité, des questions de détail à poser. Nous aurons des suggestions à faire, et certains de mes collègues, à la Chambre, voudront faire valoir également leurs points de vue. Le fait est que ce bill, et d'ailleurs le ministre l'a reconnu lui-même, représente un premier pas. C'est là un effort modeste qui contribuera à améliorer le sort de quelque 2,400 Canadiens, selon les chiffres que j'ai pu voir. Il n'y a pas de doute, par contre, que ce projet de loi rendra plus aigu le sentiment d'être traité inégalement d'un grand nombre de personnes entre l'âge de 60 et 65 ans.

[*Traduction*]

Lorsque mon parti, qui détenait alors le pouvoir, a présenté ce projet de loi, il a bien précisé que cette mesure concernant l'allocation aux conjoints devait être examinée dans le cadre d'un programme de revenu annuel garanti. Il s'agissait en fait de la première étape vers la réalisation de ce but. En 1975, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, l'actuel député d'Outremont, a entrepris une longue série de consultations auprès des gouvernements provinciaux en vue de la mise en œuvre de ce programme. Or, deux gouvernements provinciaux, l'un et l'autre dirigés par des partis conservateurs, ont empêché l'établissement d'un programme de revenu annuel garanti.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'ai trouvé, dans les coupures de presse, une citation de l'ancien chef de l'opposition, l'actuel premier ministre, reproduite dans le *Herald* de Calgary du 22 décembre 1977. Voici la dernière phrase:

Notre intention, actuellement, est donc de ne pas entreprendre un programme de revenu annuel garanti, ni même d'en proposer un.

Il n'y a aucun doute que les injustices éventuelles du programme auraient pu être et peuvent encore être corrigées par

des mesures éclairées en ce qui concerne le revenu garanti. Mon parti défend toujours le principe de base qu'un régime de revenu garanti ou un régime faisant appel à l'impôt négatif est hautement souhaitable. Comme ce fut le cas pour l'assurance frais médicaux, la lenteur des progrès ne signifie pas un abandon du but que nous nous sommes fixés.

Le premier groupe au pays à avoir une forme de revenu garanti est celui des personnes de plus de 65 ans qui ont droit au supplément de revenu garanti. L'autre groupe dont il faut maintenant se préoccuper est celui des personnes et, surtout des femmes, âgées de 60 à 65 ans, dont la capacité de gains est limitée et qui ne peuvent guère se prévaloir de services de formation ou d'instruction. C'est ce groupe qui commande maintenant notre attention.

● (1630)

Il ne faut pas oublier que les personnes qui sont maintenant au début de la soixantaine ont été les adolescents de la crise. A cette époque, il était difficile, sinon impossible de s'instruire en dehors des villes, la formation professionnelle des femmes était presque inexistante et souvent les jeunes qui n'avaient pas fait leur service militaire, et c'était la majorité, occupaient des emplois qui sont devenus désuets et la promotion des travailleurs, les régimes de pensions, et le reste, étaient presque inconnues.

Ces travailleurs étaient les fils des cultivateurs de fermes marginales dans les villages de pêcheurs éprouvés, les fils d'ouvriers non spécialisés de nos villes. D'après les statistiques que j'ai vues, leur nombre s'élève à près de un million aujourd'hui, et près de la moitié d'entre eux ont besoin d'être aidés aux termes d'un régime de soutien fondé sur l'évaluation des moyens d'existence.

Aujourd'hui, le gouvernement présente une mesure qui prévoit la distribution de quelque 4 millions de dollars à environ 2,400 Canadiens. C'est un petit pas et nous espérons que le ministre a d'autres mesures en réserve. Nous espérons que d'autres crédits seront débloqués. En fait, le ministre s'est engagé lui-même, car le *Journal* d'Ottawa du 14 juillet 1979 rapporte ces propos qu'il aurait tenus:

> Je m'oppose à toute tentative pour diminuer les sommes consacrées au bien-être social des citoyens.
>
> Les sommes consacrées à la santé et au bien-être sont loin d'être exagérées.

A cela nous disons «bravo!» au ministre. J'espère qu'il passera cette coupure à quelques-uns de ses collègues. Non seulement nous allons appuyer le ministre quand il nous proposera de nouveaux régimes, mais nous l'aiderons à se défendre quand les programmes sociaux seront critiqués, comme ils l'ont déjà été par certains qui seraient prêts à les sacrifier sur l'autel de la doctrine conservatrice. Peut-être le ministre viendra-t-il chercher des appuis de notre côté, et nous l'aiderons sûrement si l'on tente d'amputer certains programmes sociaux, notamment le programme d'assurance-maladie, les crédits d'impôt pour les enfants, les allocations familiales et les pensions de vieillesse.

En dépit des efforts de gouvernements successifs—et ce sont les libéraux qui étaient au pouvoir au moment où la plupart de ces grandes mesures ont été adoptées—en dépit de tous ces efforts, il reste encore des milliers de Canadiens qui vivent dans la pauvreté, quelle que soit la définition qu'on en donne.

Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social présente des mesures comme le bill C-6, il peut être assuré de notre appui même si nous trouvons que c'est insuffisant. Je le répète, mes collègues voudront suggérer des améliorations, des changements que le ministre voudra peut-être retenir.

[*Français*]

Monsieur le président, pour finir cette courte déclaration, qui est ma première comme critique aux affaires sociales, je voudrais rappeler cette citation du grand écrivain français et philosophe français, Georges Bernanos, qui a écrit de façon éloquente au sujet de la pauvreté dans le monde, à un moment où il y en avait encore plus qu'aujourd'hui, et lorsque quelqu'un s'opposait et lui disait: Mais vous oubliez, monsieur, que les pauvres seront toujours avec nous, Bernanos avait répondu par cette simple phrase: «Eh oui, hélas, il le seront toujours. Mais la question, c'est de savoir qui les choisira.»

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours, je tiens à féliciter le ministre, non seulement de cette mesure, qui est la première qu'il présente à la Chambre, mais aussi d'avoir été invité par le premier ministre (M. Clark) à diriger l'un des ministères les plus importants du gouvernement fédéral, celui de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis aussi très heureux de savoir que mon ami, le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc), s'occupe maintenant de ce domaine très important. Je serai ravi de sa collaboration s'il continue à s'inspirer des principes qu'il a énoncés aujourd'hui.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a tout à fait raison de dire que le bill à l'étude représente un progrès. Nous appuierons certainement le bill C-6, mais nous essaierons de faire accepter une ou deux modifications au comité. Si nous n'y réussissons pas, nous appuierons tout de même le bill vu qu'il accomplit quelque chose d'utile. Il aidera environ 180 personnes par mois et toute mesure qui peut aider six personnes par jour vaut la peine que le Parlement l'adopte.

Malgré toute la sympathie que je ressens envers le ministre parce qu'il s'efforce de faire un travail méritoire à la tête d'un ministère important, je ne peux lui laisser croire que le bill qu'il a présenté aujourd'hui représente vraiment un progrès extraordinaire. Le bill représente si peu de progrès que le ministre a dû se sentir gêné à l'idée de le présenter à la Chambre.

J'expliquerai dans un instant pourquoi je reproche au gouvernement de ne pas aller plus loin, mais auparavant, je tiens à signaler que j'ai fort apprécié l'une des expressions employées par le ministre pour décrire les améliorations apportées à nos régimes de pension et à nos mesures sociales. Si je ne m'abuse, voici ce qu'il a dit: «Nous voulions que survive l'aspect humanitaire d'un programme qui existait déjà.» Le ministre a tout à fait raison. Malgré toutes les faiblesses et toutes les lacunes du régime de sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada, du programme d'allocations familiales, du Régime d'assurance-chômage, et ainsi de suite, depuis 40 ou 50 ans, nous avons su donner un certain aspect humanitaire à nos programmes sociaux, ce qui est d'autant plus important qu'à cause de cela, les Canadiens ne ressentent aucune honte à en profiter.

Il m'est arrivé souvent, peut-être trop souvent pour ma tranquilité d'esprit, de mentionner que je me rappelle l'époque où ceux qui recevaient une pension de vieillesse préféraient ne pas en parler. L'octroi de la pension dépendait d'un questionnaire long comme le bras, destiné à déterminer les revenus des

demandeurs qui éprouvaient une certaine honte à recevoir la pension. Mais dès le jour où le principe de l'universalité a été adopté, dès le jour où le très honorable Louis Saint-Laurent a déclaré que bien qu'il n'en ait pas besoin, il se conformerait à ce principe en acceptant la pension, le fait d'être au nombre des bénéficiaires est devenu une chose respectable.

Ce principe a été étendu à beaucoup de nos lois. Dans certains cas, nous avons élaboré un régime à deux paliers, comme le programme de sécurité de la vieillesse dans lequel le montant de base est le même pour tous les prestataires tandis que le supplément du revenu garanti est accordé en fonction des moyens de chacun. J'aurais eu beaucoup de critiques à formuler au sujet de ce programme; toutefois, il demeure que nous avons donné à la pension de vieillesse un caractère d'humanité et de dignité tel que les Canadiens se sentent beaucoup plus à l'aise de recevoir la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, que de bénéficier d'une forme quelconque de bien-être social provincial ou municipal. Il en va de même pour l'allocation aux conjoints. C'est en fait une forme de bien-être social que distribue néanmoins le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; même si cette allocation ne porte pas le nom de pension de vieillesse, en fait, elle entre dans la même catégorie.

Je cherche à faire comprendre au ministre toute l'importance de ses propos lorsqu'il a traité du caractère humanitaire du programme existant; j'espère que, dans le cadre de ces études sur nos régimes de pensions, il se méfiera de ceux qui veulent détruire ou supprimer l'élément primordial de ce caractère humanitaire, à savoir, le degré d'universalité auquel nous sommes parvenus.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je me réjouis du fait que le député de Westmorland-Kent s'intéresse au programme et je ne m'oppose pas à ce qu'il rappelle, comme d'autres le font souvent, que la plupart de ces projets de loi ont été déposés sous le gouvernement libéral. Oui, en effet, les libéraux étaient au pouvoir à l'époque, mais certains d'entre nous étaient également ici présents, pour stimuler le gouvernement de l'heure.

Voilà pourquoi je souscris à la déclaration prononcée aujourd'hui par le ministre concernant l'étude, la préoccupation du gouvernement à cet égard et divers problèmes sur lesquels il faudra se pencher; et pour reprendre ce qu'un de mes collègues a dit à propos d'un autre ministre, je suis sûr qu'il a le cœur à la bonne place. Toutefois, il comprendra, je l'espère, que lorsqu'il défend un bon régime de pension et un programme social efficace, ses alliés ne sont pas nécessairement les députés de son parti, surtout lorsqu'il parle de la libre entreprise, et que ce n'est le milieu des affaires qui lutte pour la majoration et l'indexation des pensions. Certains de ses meilleurs alliés se trouvent de ce côté-ci de la Chambre. Nous l'appuierons s'il essaye de conserver un programme social conforme aux principes humanitaires qu'il a déjà mentionnés.

● (1640)

Permettez-moi maintenant de parler de ce bill. C'est seulement dans la deuxième partie de son discours que le ministre a parlé des dispositions qui ne touchent que quelques personnes, à savoir la modification qui s'applique à ceux qui sont incarcérés. Comme il l'a dit, cette modification ne concerne que 100 personnes par an. Mais je suppose que très peu d'épouses sont concernées, une demi-douzaine ou une douzaine au cours d'une année, lorsque l'épouse se voit priver de son allocation de conjoint parce que son mari s'est mal conduit et s'est retrouvé en prison. Cette situation était inhumaine et je suis heureux de voir qu'on y a remédié.

Cependant, la modification importante qu'apporte ce bill concerne la situation de l'épouse âgée de 60 à 65 ans qui se retrouve veuve. Je sais que ce bill s'applique aux deux sexes. Il est possible que le conjoint âgé de 60 à 65 ans soit le mari et que le conjoint plus âgé soit la femme, mais dans 90 p. 100 des cas ou plus, c'est l'inverse. Nous parlons donc d'un programme qui intéresse principalement les femmes.

L'autre jour, j'ai demandé au président du Conseil privé (M. Baker) quand allait-il présenter des lois correspondant à notre volonté de traiter les femmes comme des personnes, et il a cité alors le bill C-6, que l'on a présenté aujourd'hui, pour démontrer que son gouvernement se préoccupait des femmes du pays. Ce bill correspond en tous points à la définition que le Conseil privé s'est vu forcé de modifier il y a 50 ans. A en juger par ce bill, les femmes ne sont pas encore des personnes.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Les femmes âgées de 60 à 65 ans ont droit à une pension ou à une allocation non parce qu'elles sont des personnes, ni parce qu'elles sont dans le besoin. Elles ont droit à une pension selon la réponse qu'elles peuvent donner à la question: «Avez-vous un homme? Mort ou vivant, avez-vous un homme?» Si elles n'ont pas d'homme, mort ou vivant, selon la définition du bill, elles n'y ont pas droit. Ce bill nous est présenté par le gouvernement qui nous a dit la semaine dernière, à l'occasion du jour de la personne, que cela devait aider les femmes.

Voyons quel a été le cheminement de cette mesure législative. Elle a été proposée pour la première fois par l'honorable chef de l'opposition (M. Trudeau) au cours de la campagne électorale de 1974. Je m'en souviens très bien. J'étais à la maison ce soir-là et je l'ai vue à la télévision, qui promettait de faire adopter une loi sur l'allocation aux conjoints, aux termes de laquelle le conjoint le plus jeune aurait droit à une pension si le conjoint le plus âgé avait 65 ans et recevait la pension. Je me souviens l'avoir entendu dire ce soir-là qu'il prévoyait que cela entraînerait naturellement certaines difficultés, mais que ce n'était qu'une étape.

Cela a posé des problèmes, c'est certain. Lorsque cette mesure a été présentée en 1975 et qu'elle est entrée en vigueur l'automne de la même année, elle prévoyait que, lorsqu'une personne âgée de 60 à 65 ans vivait avec un conjoint plus âgé qui touchait une pension, l'époux plus jeune obtenait l'allocation de conjoint qui pouvait atteindre le même montant que la pension de sécurité de la vieillesse plus le supplément de revenu garanti. Néanmoins, il était prévu, bien sûr, que l'allocation du conjoint plus jeune était supprimée à compter du décès du plus âgé des époux. Les libéraux ont remédié à cette situation au début de l'année lorsqu'ils étaient toujours au pouvoir, mais ils ont seulement prolongé de six mois les paiements. Bien sûr, les conservateurs ont alors fait valoir: «Pourquoi ne pas les prolonger jusqu'à 65 ans?» Et c'est ce que fait maintenant le gouvernement.

Aucune de ces mesures, que ce soit la première, la prolongation de six mois ou celle qui prolonge le paiement de l'allocation jusqu'à 65 ans, ne fait quoi que ce soit pour les femmes célibataires âgées de 60 à 65 ans. Ne sont-elles pas des

personnes au même titre que les femmes mariées ou les veuves dont le mari est mort au cours des six derniers mois? Elle ne fait rien pour les centaines de veuves canadiennes qui ont perdu leur mari avant d'avoir 60 ans. Si une femme perd son mari lorsqu'elle est âgée de 59 ans, 11 mois et 29 jours, elle n'a pas droit à l'allocation. Elle y a droit uniquement si elle fête son 60e anniversaire avant le décès de son mari et seulement si elle satisfait au test d'évaluation des moyens et touche les allocations familiales.

Je pourrais également vous parler de la situation des hommes. Les célibataires et les veufs sont aussi laissés pour compte, mais les statistiques démontrent que le problème n'est pas aussi grave pour eux. C'est la situation des femmes qui pose un problème. Récemment, le Conseil national du bien-être social publiait un rapport soulignant la gravité des problèmes financiers des femmes âgées. Lorsque j'en ai parlé avec l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, elle m'a répondu, comme son prédécesseur en avait l'habitude: «Et celles qui ont entre 55 et 60 ans?» Oui, je pense qu'elles ont besoin d'aide également, et cela me préoccupe vivement. Mais la mesure à l'étude vise un groupe d'âges particulier. Nous disons aux femmes de cet âge: «Nous allons vous aider, non pas parce que vous êtes une femme, ou parce que vous êtes une personne, ou parce que vous êtes dans le besoin, mais parce que vous êtes mariée». Le principe est faux au départ. Cette mesure n'aurait jamais dû être présentée en ces termes. Même si elle règle chaque mois le cas d'environ 180 personnes, il reste que tous les autres n'auront rien du tout. A cela, j'ai répondu bien des fois et je répète: nous devrions en fait offrir une pension à toutes les personnes entre 60 et 65 ans qui ne sont plus actives.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je me réjouis des applaudissements, mais je note qu'ils viennent de mes propres collègues, non du reste de la Chambre. Je suis convaincu qu'il doit en être ainsi, mais j'accepterais sans peine dans un premier temps qu'une pension soit versée à toutes les personnes dans le besoin entre 60 et 65 ans. Je me suis battu pendant toute ma vie contre l'évaluation des moyens d'existence et des besoins, mais j'accepterais une constatation des besoins mille fois plus facilement qu'un critère d'état matrimonial. C'est inhumain, dégradant, et aussi désuet, que la décision que la Cour suprême avait rendue dans les années 20 avant que le Conseil privé ne la renverse.

Je pense que le ministre devrait vraiment agir en ce sens sans tarder. Il ne devrait pas attendre de pouvoir remanier tout le programme des pensions. Il devrait se pencher sur le cas de ceux qui ont entre 60 et 65 ans. Ceux qui ont plus de 65 ans jouissent au moins de notre programme universel, du supplément de revenu garanti, des services de santé, des logements pour les citoyens âgés et ainsi de suite. La situation n'est pas rose pour les plus de 65 ans, mais elle est bien meilleure qu'elle ne l'était quand nous avons commencé à nous battre pour ces programmes il y a un demi-siècle. Mais la situation des femmes entre 60 et 65 ans est vraiment tout à fait intolérable, et ce bill n'y touche pas. Il y touche pour 2,200 personnes. Je croyais que c'était 2,400, mais le ministre a dit que c'était 2,200 personnes par année, et je le crois sur parole. C'est 180 personnes par mois, ou six personnes par jour.

Il faut se souvenir que tous les jours, au Canada, six femmes entre 60 et 65 ans, et qui reçoivent l'allocation, deviennent veuves. Cette mesure législative s'occupera d'eux, mais ne fera rien pour toutes les célibataires dans ce groupe d'âge, toutes les femmes qui sont devenues veuves avant 60 ans ou, dans le cas de ce bill, devenues veuves six mois avant que ce bill soit adopté. Dites-nous que c'est un petit pas, dites-nous qu'il faut voter pour. Nous le ferons évidemment, mais il n'y a pas de quoi se vanter, si l'on songe à ce que le ministre omet de faire dans ce bill.

Il y a un instant, j'ai parlé d'une période de six mois. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a posé une question judicieuse au moment où le ministre s'asseyait. J'espère qu'on en reparlera au comité.

Le bill stipule que ses dispositions s'appliqueront, après qu'il aura reçu la sanction royale, aux personnes qui sont devenues veuves après la sanction royale ou à celles qui sont devenues veuves moins de six mois avant la date de la sanction royale. Cela signifie que si nous adoptons ce bill avant la fin d'octobre, les personnes qui deviendront veuves après la fin d'avril seront admissibles, mais celles qui le deviendront au milieu d'avril ne le seront pas. Si le gouvernement passe au pouvoir d'emprunter demain, puis aux bills fiscaux et ne ramène pas ce bill avant le mois de novembre, alors celles qui sont devenues veuves au début de mai ne seront pas admissibles.

● (1650)

C'est en fait du chantage en somme. Lorsque la session précédente s'est terminée, nous étions en train d'ajouter cette clause des six mois. J'ai peut-être fait du chantage moi-même. J'insistais pour que les conservateurs acceptent cette clause car chaque jour de retard privait six ou sept personnes de l'allocation. J'ai critiqué le Sénat d'avoir lui aussi traîné un jour ou deux. On peut certainement arranger cela. Nous pouvons certainement décider par le biais de ce bill que toute femme, ou toute personne si vous préférez,—je le répète, le nombre d'hommes concernés dans cette classe d'âge est peu élevé—qui recevait une allocation au conjoint depuis l'entrée en vigueur du programme et qui n'a pas encore atteint l'âge de 65 ans, doit de nouveau y avoir droit. Le programme a commencé en 1974; nous ne pouvons donc pas remonter jusque-là, mais n'excluons pas de veuves en dessous de 65 ans.

J'approuve la disposition des quatre tiers proposée par le ministre faisant que les veuves ne toucheront pas le même montant, la moitié qu'elles touchaient avant, mais elles obtiendront une certaine somme calculée sur la base de leur revenu. Si c'est ce que le gouvernement compte faire, il est impensable de laisser cette disposition ici, car les veuves d'aujourd'hui dont les époux sont morts il y a cinq ou six mois vont se tourner vers le Parlement en se demandant combien de temps il leur faudra attendre avant l'adoption de cette mesure. Il y a une échéance qui est vraiment injuste et peu bienveillante. Si le gouvernement l'adopte et en fait bénéficier toutes celles qui touchaient ces prestations, je n'en continuerai pas moins à prétendre que cela reste injuste pour toutes les autres veuves et toutes les autres vieilles filles ou célibataires, si vous voulez. Tant qu'existe dans la loi cette disposition liée au mariage, cela revient à dire que les femmes ne bénéficient pas de leurs droits, de leurs prestations parce que ce sont des personnes, mais parce qu'elles sont mariées, ce qui est totalement insensé à l'heure actuelle. J'espère qu'on pourra apporter de nombreuses rectifications à ce bill.

Je l'ai dit, même si nous obtenions cela—et nous nous réjouirions d'obtenir ce petit peu qui aiderait un peu plus de 2,200 personnes par an—nous n'échapperions pas au fait que nous n'avons encore rien fait pour maintenir le revenu de la majorité des personnes dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans.

Je remarque que lors du tirage au sort des avis de motions d'initiative parlementaire de l'autre jour, j'ai eu beaucoup de chance. Sauf erreur, ma motion sur les pensions vient au sixième rang, de sorte que nous ne devrions pas attendre bien longtemps. Ma motion n'est pas nouvelle. Elle figure au *Feuilleton* depuis longtemps. La seule différence, c'est que j'augmente chaque année le montant de base de la pension de vieillesse que j'estime raisonnable. Ce qui veut dire que, lorsque mon tour sera venu, nous aurons l'occasion de débattre de nouveau la question des besoins de nos vieillards dans leur ensemble.

Aujourd'hui, le ministre a parlé pendant quelque temps de ces autres problèmes. J'estime qu'il faut augmenter le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse. J'estime qu'il faut également faire quelque chose à propos de l'indexation. J'ai constaté avec plaisir que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a exprimé son accord hors de la Chambre sur ce que j'avais demandé, à savoir, un indice spécial du coût de la vie à l'intention des personnes âgées. La formule actuelle, qui fait que l'indexation arrive toujours avec cinq à huit mois de retard, n'est pas seulement injuste, mais elle fait injure aux moyens modernes que les ordinateurs mettent à notre disposition pour remettre les comptes à jour. Vous savez, monsieur l'Orateur, on pourrait en peu de temps arrêter un barème qui fixerait le montant de la pension en fonction de l'indice du coût de la vie au cours du mois où les gens reçoivent le chèque et non plus en fonction d'un indice déjà vieux de cinq à huit mois.

Le Régime de pensions du Canada a besoin d'être amélioré à bien des égards. L'un des plus importants et je pense que le moment est bien choisi pour en parler aujourd'hui puisque nous parlons des femmes, c'est celui de la situation de la femme au foyer. Je connais tous les arguments selon lesquels les prestations consenties au titre du Régime de pensions du Canada sont liées aux gains des bénéficiaires. J'ai participé aux travaux d'élaboration du Régime et j'ai été un des artisans de l'adoption du bill. J'admets, en principe, qu'il s'agit d'un régime calculé en fonction du revenu, mais il n'y a pas de raison pour que les femmes qui restent au foyer ne puissent bénéficier d'un régime analogue.

Permettez-moi de me reporter à la semaine dernière. Les femmes sont des personnes. Nous en avons ainsi décidé il y a cinquante ans, ou plutôt le Conseil privé l'a décidé pour nous lorsque notre Cour Suprême en avait jugé autrement. Cependant, la femme qui travaille à l'extérieur, que ce soit dans l'industrie ou dans un bureau, possède certains droits à une pension dont est dépourvue la femme qui accomplit une tâche très importante pour le pays, celle de rester à la maison et d'élever une famille. Il y en a, bien sûr, qui font les deux.

J'ai remarqué avec intérêt que mon ami le député de Bellechasse (M. Lambert) a fait inscrire au *Feuilleton* une motion qui est l'une des premières sur la liste et qui réclame le versement de pensions aux femmes qui restent à la maison. Il y a quelques jours, alors que nous discutions de personnes, etc., le premier ministre a exprimé l'espoir qu'il ne s'écoule pas un autre demi-siècle avant que nous fassions autant de chemin qu'au cours des 50 dernières années. Cet espoir repose en grande partie sur les épaules du ministre. Quelques autres ministres en portent aussi la responsabilité. Le ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) se doit d'effectuer certaines réformes. Le président du Conseil du Trésor est responsable de la loi sur la pension de la Fonction publique, qui a également besoin de certaines retouches. Le ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants s'occupe des pensions des retraités des Forces canadiennes et le solliciteur général (M. Lawrence) est responsable des pensions des retraités de la GRC. Il y a aussi toute la question des pensionnés des chemins de fer et du secteur privé, mais c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui assume le leadership en cette matière.

Bien sûr, quand la question de vieillesse a été créée, ce ministère n'existait pas encore, mais il a été créé à cette occasion, et depuis lors, c'est lui qui s'est placé à l'avant-garde pour défendre le caractère humanitaire des pensions, selon les mots du ministre. Je parle d'abaisser l'âge des bénéficiaires, de supprimer l'évaluation des revenus, de majorer les pensions et de toutes ces modifications si nécessaires. J'espère que les ministres vont se mettre vraiment à l'œuvre.

Je suis d'accord pour que l'on entreprenne d'autres études. J'ai passé en revue bon nombre des propositions, et la plupart d'entre elles s'imposent vraiment. Je n'aime pas beaucoup qu'on parle en termes «d'années 80». Je sais que nous arriverons en 1980 dans deux ou trois mois, mais quand on parle des «années 80», on parle d'une économie, on parle des dix années à venir. Un grand nombre de ces personnes dont le sort nous préoccupe ne seront alors plus en vie. Certains d'entre nous comptent bien vivre plus longtemps, mais d'autres ne seront plus des nôtres.

Certaines questions restent encore à régler, par exemple: indexer les pensions, les augmenter et les faire correspondre au coût de la vie auquel les retraités doivent faire face; rémunérer les femmes pour leur travail au foyer; s'occuper des problèmes des veuves et des anciens combattants et ainsi de suite. Ce sont des questions qu'il faudrait résoudre très bientôt et j'espère que le ministre prendra les mesures qui s'imposent sans tarder.

Plutôt que de reprendre la parole à 8 heures, je vais terminer ici en répétant au ministre que je me réjouis de le voir occuper ces fonctions. Quand je considère la foule des députés siégeant de ce côté-là, je ne doute pas qu'il ait autant de cœur et, de compassion qu'eux. On ne saurait en dire autant de bien d'autres, à en juger, d'après les discours qu'ils ont prononcés la semaine dernière. Je me réjouis des quelques modifications que le ministre pense à apporter et j'espère qu'il comprend que le député de Westmorland-Kent et moi-même l'appuyons vraiment et que nous sommes réellement de son côté lorsque nous déclarons que nous allons sûrement voter pour ce bill, mais c'est là une mesure si limitée qu'il ne devrait pas s'attendre à ce que nous continuions de le louanger tant qu'il ne s'attaquera pas à ces autres problèmes. En fonction de la mesure à l'étude aujourd'hui, agissons rapidement pour traiter enfin les femmes en matière de pension comme si elles étaient vraiment des personnes et non pas seulement des êtres qui n'obtiennent une pension que du fait d'avoir été liés à un homme. Ce temps-là est passé.

[M. Knowles.]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—La garantie des hypothèques des maisons; le député de Papineau (M. Ouellet)—La loi relative aux enquêtes sur les coalitions—Les difficultés d'approvisionnement en papier—On demande l'intervention du ministre—Le député de York-Centre (M. Kaplan)—L'Immigration—La politique du gouvernement relative à l'immigration future.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

Je crois qu'il a été entendu que la motion nº 1 inscrite au nom du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins), est reportée au *Feuilleton* par consentement unanime.

Des voix: D'accord.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

PROJET DE MESURE MODIFICATIVE

M. l'Orateur adjoint: Nous passons à la motion nº 2. Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko), appuyé du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), propose:

Qu'une, humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine:

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, nous adressons humblement à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

LOI PORTANT MODIFICATION AU CANADA DE LA CONSTITUTION DU CANADA

Dois-je lire tout le texte de la motion qui compte trois pages?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque le Règlement.

La Constitution

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'ai bien l'impression que c'est une motion extrêmement importante, et même si elle est longue elle mérite d'être lue à la Chambre. On ne peut donc pas procéder autrement à moins du consentement unanime. C'est ce que vous avez demandé, mais ce sont des choses qu'on doit discuter entre nous à un certain moment. Nous devenons de plus en plus agressifs à cause d'une situation très grave. Si nous ne parvenons pas à nous comprendre normalement, nous allons vivre des moments difficiles. Cela dit, j'accepte que l'on vous dispense de la lecture de cette motion, mais vous devriez prendre note des propos que je viens de tenir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En somme, si j'ai suggéré de ne pas lire la motion, c'est simplement une suggestion. Quant à moi, je ne vois pas d'objection à la lire en anglais et en français. J'aurais disposé probablement d'une bonne partie de l'heure mise à la disposition des honorables députés. Il ne s'agit quand même pas, parce qu'on se sent brimé dans ses droits, de vouloir peut-être brimer ceux des autres. Alors . . .

[*Traduction*]

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine:

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, nous adressons humblement à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

LOI PORTANT MODIFICATION AU CANADA DE LA CONSTITUTION DU CANADA

Considérant que le Parlement du Canada et les assemblées législatives de chaque province du Canada ont demandé l'adoption d'une loi du Parlement du Royaume-Uni et ont consenti qu'une telle loi soit édictée suivant les dispositions ci-après énoncées; considérant que le Sénat et la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis une adresse à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif à cette fin;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

PARTIE I
DROIT DE MODIFIER LA CONSTITUTION DU CANADA

1. Sous réserve de la présente partie, le Parlement du Canada peut promulguer des lois portant abrogation, modification ou rétablissement de dispositions inscrites dans la Constitution du Canada.

2. Toute loi, établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de cette loi ou à l'article 51A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ou aux dispositions de la Constitution du Canada relative

a) aux pouvoirs législatifs d'une assemblée provinciale,

b) aux droits ou privilèges accordés ou garantis par la Constitution du Canada à l'assemblée législative ou au gouvernement d'une province,

c) aux biens ou propriétés d'une province, ou

d) à l'utilisation de l'anglais ou du français,

n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par toutes les assemblées législatives provinciales.

3. (1) Toute loi établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de la Constitution du Canada portant sur une ou plusieurs provinces, à l'exclusion d'autres, n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par chaque assemblée législative provinciale visée par ces dispositions.

(2) L'article 2 de la présente loi ne s'applique pas aux dispositions de la Constitution du Canada visées au paragraphe (1) de cet article.

4. (1) Toute loi qui, établie conformément à la présente partie, touche aux dispositions de la Constitution du Canada en matière d'éducation provinciale, à l'exception de Terre-Neuve, n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par les assemblées de toutes les provinces, à l'exception de celle de Terre-Neuve.

(2) Toute loi, établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de la Constitution du Canada en matière d'éducation de la province de Terre-Neuve n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

(3) Les articles 2 et 3 de la présente loi ne s'appliquent pas aux dispositions de la Constitution du Canada visées aux paragraphes (1) et (2) de cet article.

5. Toute loi, établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de la Constitution du Canada, sans être visées par les articles 2, 3 ou 4 de cette loi, n'entrera en vigueur si ladite loi est rejetée par des assemblées provinciales représentant au moins 20 p. 100 de la population du Canada (selon le dernier recensement) dans les 24 mois qui suivront son adoption par le Parlement du Canada.

6. Nonobstant toutes dispositions dans la Constitution du Canada, le Parlement du Canada peut, de temps à autre, légiférer à titre exclusif en vue de modifier les dispositions de la Constitution du Canada portant sur l'organe exécutif du gouvernement du Canada, le Sénat et la Chambre des communes, à l'exception

a) des fonctions qu'exercent la Reine et le Gouverneur général en rapport avec le Parlement ou le gouvernement du Canada;

b) des modalités de la Constitution du Canada exigeant une session annuelle du Parlement;

c) de la période maximale fixée par la Constitution du Canada en ce qui concerne la durée de la législature à la Chambre des communes, bien que le Parlement du Canada puisse, en temps de guerre réelle ou redoutée d'invasion ou d'insurrection, proroger les travaux de la Chambre des communes au-delà de cette période maximale, si plus d'un tiers des membres de ladite Chambre ne s'y opposent pas;

d) du nombre de sénateurs par province;

e) des conditions résidentielles que doivent remplir les sénateurs et des dispositions de la Constitution du Canada portant sur la nomination de personnes au Sénat par le Gouverneur général au nom de la Reine;

f) du droit d'une province à être représentée par un certain nombre de députés qui ne doit pas être inférieur au nombre de sénateurs représentant chaque province;

g) des principes de représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prescrits par la Constitution du Canada; et

h) de l'utilisation de l'anglais ou du français.

7. (1) Nonobstant toute disposition dans la Constitution du Canada, l'assemblée législative de chaque province peut légiférer, à titre exclusif, en vue de modifier la Constitution de la province, à l'exception des dispositions touchant aux fonctions de lieutenant-gouverneur.

(2) Nonobstant, le paragraphe (1) de cet article, aucune province ne peut, au moyen d'une loi votée par l'assemblée législative, partiellement ou totalement se séparer de la Fédération du Canada que si ladite provinciale est approuvée par le Parlement du Canada et par les assemblées législatives de toutes les provinces du Canada.

8. Toute loi portant abrogation, modification ou rétablissement d'une disposition de la Constitution du Canada, qui n'est pas autorisée soit par le Parlement du Canada en vertu de l'article 6 de la présente loi, soit par l'assemblée législative d'une province en vertu de l'article 7 de cette loi, est assujettie aux dispositions des articles 1 à 5 de la présente loi.

9. Les pouvoirs législatifs du Parlement du Canada ou de l'assemblée législative d'une province existants lors de l'entrée en vigueur de la présente loi ne peuvent être amoindris par une disposition quelconque de cette partie.

10. Nonobstant les conditions énoncées aux articles 1 à 9 inclusivement, le peuple du Canada, par une action concertée, peut présenter une requête au Parlement du Canada en vue d'organiser un référendum national sur une question d'ordre constitutionnel. Cette requête doit être signée par au moins 5% de l'électorat du Canada et être sanctionnée et acceptée par le gouvernement fédéral.

Après réception de ladite requête sanctionnée, le Parlement du Canada doit, dans les deux ans suivant la date de réception de ladite requête, organiser un référendum national sur le fond de la requête et légiférer en conséquence, si cette requête reçoit 75% de la majorité relative des voix au Canada et au moins 50% de la majorité relative des voix dans chacune des provinces du Canada.

11. Toute loi du Parlement du Royaume-Uni, adoptée après l'entrée en vigueur de la présente loi, ne peut s'appliquer ou n'est censée s'appliquer au Canada ou à toute autre province ou territoire du Canada.

12. Nonobstant le fond, les droits ou interdictions, exprès ou implicites, de la Constitution du Canada révisée, cette loi reconnaît que le Canada est une nation multiculturelle, composée essentiellement de deux groupes linguistiques, à savoir l'anglais et le français. En outre, la loi reconnaît, à chacune de ces deux entités, le droit inhérent à l'autodétermination et chacune peut, par des moyens légaux et pacifiques, se séparer de l'autre si tel est son désir exprimé en bonne et due forme par un référendum approuvé par la quasi-unanimité de l'entité demandant la séparation.

En outre, lorsque cette séparation sera décidée par l'entité qui la demande, elle ne pourra se faire selon les frontières territoriales provinciales établies, mais selon les frontières territoriales contiguës négociées en bonne et due forme entre les deux entités, tout en respectant entièrement les droits des minorités et leur option à vouloir demeurer avec l'entité de leur choix.

13. Sans limiter la portée de l'expression «Constitution du Canada» dans la présente partie, cette expression comprend les lois suivantes ainsi que toute ordonnance, règle ou règlement, à savoir

a) l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1964

b) l'Acte du Manitoba, 1970

c) l'Acte du Parlement du Canada, 1875

d) l'Acte concernant l'Orateur canadien (nomination d'un suppléant), 1895, Deuxième session

e) l'Acte de l'Alberta

f)l'Acte de la Saskatchewan

g) le Statut de Westminster, 1931, dans la mesure où il fait partie du droit canadien et

h) la présente loi.

PARTIE II
ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867, RÉVISÉ

14. La catégorie 1 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, tel que promulguée par l'Acte N° 2 de l'Amérique du Nord britannique de 1949 et la catégorie 1 de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 sont abrogées.

PARTIE III
VERSION FRANÇAISE

15. La version française de la présente loi figurant à l'Annexe fait partie intégrante de cette loi.

PARTIE IV
TITRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

16. Cette loi peut être citée sous le titre de: Loi portant modification de la Constitution du Canada.

17. Cette loi entrera en vigueur le . . . . . jour de . . . . . .

—Monsieur l'Orateur, je présente cette motion au Parlement pour que l'on puisse entamer une nouvelle série de discussions sur la réforme constitutionnelle et, plus précisément, discuter de la première démarche importante à accomplir à cet égard; s'entendre sur une formule d'amendement, puis rapatrier la constitution. J'espère que la prochaine série de discussions donnera lieu plus de débats dans les assemblées législatives du Canada. Même si, jusqu'ici, la plupart des discussions à cet égard ont eu lieu dans le cadre de conférences des premiers ministres provinciaux et de leurs subordonnés, les assemblées législatives et le Parlement du Canada devraient commencer à s'intéresser directement au rapatriement de la

constitution et chercher à s'entendre sur une formule modificative. Les discussions et la prise de décisions sur les questions constitutionnelles doivent aller plus loin que ce qu'on appelle maintenant le fédéralisme de l'exécutif.

D'abord, je tiens à féliciter l'ancien premier ministre et nouveau chef de l'opposition des efforts gigantesques qu'il a accomplis et de ses initiatives en vue d'amener un renouveau et une réforme de la constitution. De fait, tous les efforts accomplis par le passé en vue d'une réforme de la constitution sont dignes de mention, même s'ils ont échoué. Les intentions du gouvernement précédent étaient certainement fort louables, bien que nous n'ayons pas réussi à en venir même à une entente élémentaire à cause de la complexité et de l'ampleur du procédé de renouveau global de la constitution en deux étapes. Cela a cependant confirmé l'utilité de la méthode de rapatriement accompagnée d'une formule modificative et suivi d'un renouveau en plusieurs étapes que l'on préconisait auparavant. C'est cette méthode que l'on avait utilisée pendant les années 60 et qui avait failli être couronnée de succès lors de la conférence constitutionnelle du 14 octobre 1964.

Je tiens à féliciter le très honorable premier ministre (M. Clark) d'avoir eu la sagesse de reconnaître l'utilité d'une telle méthode quand il a réussi à s'entendre avec quatre premiers ministres provinciaux lors de la conférence de Kingston le 16 septembre 1977. Voici ce qu'il déclarait dans le communiqué publié à l'issue de cette conférence:

> Nous tenons tous à rapatrier la constitution puisque cela nous permettrait par la suite d'en modifier toute partie sans passer par le Parlement du Royaume-Uni. Nous sommes convaincus qu'un nouveau premier ministre progressiste conservateur saurait adopter l'orientation requise et obtenir la collaboration politique de tous les gouvernements provinciaux à cette fin.

Il est notoire que le premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, accorde la plus haute priorité au rapatriement de la constitution. A mon avis, il faut le féliciter d'être toujours resté fidèle à ses principes sur ce point.

L'histoire nous condamne tous pour n'avoir pas réussi jusqu'ici à rapatrier la Constitution, à trouver une formule d'amendement et à devenir un pays en droit et en fait. C'est à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale de 1927 qu'on a discuté pour la première fois de la constitution et de ses amendements. C'est sous la direction de l'ancien premier ministre, le regretté très honorable John Diefenbaker, que fut relancée la quête d'une véritable formule d'amendement. Les débats les plus importants de cette période se concentraient sur la recherche d'une formule d'amendement de la Constitution et ont abouti à la formule Fulton-Favreau en 1964.

Au terme de la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu à Charlottetown les 1[er] et 2 septembre 1964 pour commémorer le centenaire de la conférence des Pères de la Constitution qui s'y était tenue en 1864, le premier ministre du Canada, le regretté très honorable Lester B. Pearson, et les premiers ministres provinciaux émirent un communiqué dans lequel ils affirmaient «leur volonté unanime de conclure sans délai le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique». Le communiqué ajoutait qu'ils avaient «décidé de mettre la dernière main à une formule de modification de la constitution canadienne, formule qui se fonde sur l'avant-projet de loi présenté lors de la conférence constitutionnelle de 1961, ce qu'ils acceptent en principe». Les procureurs généraux du Canada se réunirent ensuite pour mettre la dernière main à la formule d'amendement.

C'est à la conférence des premiers ministres canadiens du 14 octobre 1964 que les premiers ministres s'entendirent à l'unanimité sur une formule d'amendement. Le communiqué publié par feu le premier ministre Pearson et les premiers ministres provinciaux qui assistaient à cette conférence annonçait qu'après l'adoption de la formule modificative, toutes les modifications futures à la constitution canadienne seraient effectuées au Parlement du Canada plutôt qu'au Parlement du Royaume-Uni. Le communiqué ajoutait ce qui suit:

● (1710)

> Notre constitution deviendra donc pour la première fois dans notre histoire vraiment et entièrement canadienne.

Nous nous sommes inspirés du texte du projet de loi incorporant la formule modificative et intitulé «Loi portant modification au Canada de la constitution du Canada», texte approuvé par le premier ministre fédéral d'alors et tous les premiers ministres provinciaux du Canada le 14 octobre 1964 pour rédiger le bill proposé dans la motion dont la Chambre est saisie—presque exactement 15 ans plus tard. Comme tous les premiers ministres provinciaux étaient alors d'accord, le préambule de cette motion signale que toutes les provinces ont demandé et approuvé l'adoption d'une mesure de ce genre. Toutefois, je présume que la discussion sera beaucoup plus longue.

Certains changements ont été apportés en raison des événements survenus au cours des 15 dernières années. Plus particulièrement, les articles 5, 7, 10 et 12 sont entièrement nouveaux. Néanmoins, on peut facilement résumer les principes fondamentaux qu'on trouve dans la motion à l'étude. Avant de résumer les principes, toutefois, je voudrais dire que certaines provinces souhaiteraient obtenir un pouvoir de veto plus étendu et peuvent prétendre que la proportion de 20 p. 100 prévue dans l'article 5 devrait être réduite peut-être à 15 ou même à 10 p. 100. C'est une question à débattre.

Voici un résumé des principes dont s'inspire le bill. Premièrement, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 auquel des modifications secondaires ont été apportées, a bien servi le Canada et son renouvellement devrait être progressif et échelonné.

Deuxièmement, ce bill, s'il est adopté, rapatrierait effectivement la constitution au Canada et offrirait une formule nous permettant d'effectuer subséquemment d'autres révisions avec l'approbation du Parlement.

Troisièmement, le bill comporte une formule d'amendement constitutionnel qui; *a*) requiert l'accord unanime des assemblées législatives provinciales et du Parlement fédéral pour toute modification aux pouvoirs provinciaux existants, notamment ceux qui concernent la propriété et le contrôle des ressources naturelles et l'usage de l'anglais et du français; *b*) permet généralement aux provinces d'amender leur propre constitution lorsqu'elles le jugent nécessaire; *c*) permet généralement au gouvernement fédéral d'amender la constitution en ce qui a trait aux domaines qui sont exclusivement de son ressort; *d*) donne aux Canadiens le moyen de déclencher le processus d'amendement; et *e*) offre une formule d'amendement général de la constitution dans tous les autres domaines, ce qui donne un certain poids à la représentation populaire plutôt que de donner simplement plus d'importance aux compétences provinciales et de souligner leur égalité de statut à l'intérieur de la fédération.

Quatrièmement, le bill interdit à toute province de se séparer unilatéralement de la fédération, que ce soit une sécession intégrale ou partielle, sans l'accord unanime de tous les autres membres de la fédération.

Cinquièmement, il reconnaît le droit fondamental à l'autodétermination des deux solitudes linguistiques canadiennes, notamment la francophonie et l'anglophonie.

Monsieur l'Orateur, le temps ne me permets pas de décrire dans le détail les conséquences des divers principes dont s'inspire la formule d'amendement proposée dans cette motion. Permettez-moi de déclarer, cependant, que l'imminence du référendum au Québec ne devrait pas nous empêcher de chercher un moyen de rapatrier la constitution canadienne et d'y introduire une formule d'amendement sur laquelle on pourrait s'entendre. Je suis d'avis que les Canadiens de langue française désirent rester nos associés dans la fédération canadienne et qu'ils le resteront, mais uniquement si le reste de la fédération leur témoigne du respect et leur inspire un sentiment d'appartenance et si une association leur paraît avantageuse.

Cette association ne survivra ni par la force ni par la cœrcicion et le droit à l'autodétermination ne doit jamais être refusé mais doit au contraire être un des principes sans équivoque de la Constitution elle-même. Chaque région du pays forme un tout qui est unique de par son histoire, qui, il y a un siècle, avait la possibilité de mener le monde et qui est aujourd'hui convoitée par les populations et gouvernements du monde entier. J'ai été surpris en lisant l'article XI du document *United States Article of Confederation.* Peut-être pourrais-je faire consigner cet extrait au compte rendu, monsieur l'Orateur. Je cite:

> En entrant dans la Confédération et en adoptant les principes américains, le Canada bénéficiera de tous les avantages de cette Union, à laquelle aucune autre colonie ne saurait être admise sauf approbation de neuf États.

Monsieur l'Orateur, pour terminer j'aimerais dire qu'en ma qualité d'ancien député au Parlement de ma province, je ferai tout mon possible pour susciter un débat sur cette question dans autant de parlements provinciaux que possible. Tous les élus au Canada doivent avoir une attitude positive face à cette question et à la réforme constitutionnelle. Ce n'est pas la chasse gardée des juristes, comme on me l'a dit à plusieurs reprises.

Il est également temps que le Canada coupe le cordon ombilical, que nous devenions maîtres à la Chambre et que nous devenions un État membre à part entière de la communauté internationale. Telle est la voie que doit suivre ce grand pays qu'est le Canada.

Je vous remercie, Monsieur l'Orateur, de m'avoir permis de donner mon opinion à la Chambre sur cette loi qui est une des plus importantes du fonctionnement de cette assemblée.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, je dois dire toute l'admiration que j'éprouve à l'endroit du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui a choisi d'aborder un tel sujet à l'occasion de ce qui, sauf erreur, est sa première intervention à la Chambre des communes, et qui a choisi de proposer de nouvelles façons d'envisager la formule Fulton-Favreau.

Il a dit que nous avions tous hâte au jour où le Canada serait enfin pleinement maître de sa constitution, en ce sens que nous pourrions enfin modifier notre constitution à notre guise. Je me réjouis d'entendre un député d'en face tenir de tels propos. J'espère seulement que cela ne s'effectuera pas à n'importe quel prix. J'espère aussi que nous n'irons pas nous imaginer que nous devons accéder à tout prix au pouvoir de modifier notre constitution, sans nous soucier de la teneur de la mesure législative qui nous permettra d'y accéder. A mon avis, ce serait là une grave erreur.

Cette motion présente quelques difficultés de procédure. Je n'ai pas l'intention de la contester du point de vue de la procédure, mais je tiens seulement à signaler qu'il existe des difficultés de procédure. Ainsi, la formule n'est pas rédigée dans les formes traditionnelles pour une adresse mixte de ce genre. Vous remarquerez en outre—ce qui est peut-être plus important—que les mots utilisés s'appuient sur une prémisse erronée.

L'adresse se lit en effet en partie comme il suit:

> Considérant que le Parlement du Canada et les assemblées législatives de chaque province du Canada ont demandé l'adoption d'une loi du Parlement du Royaume-Uni et ont consenti . . .

Cette hypothèse est contraire à la réalité. Personne n'a rien demandé et je doute même qu'on le fasse. Je suis pourtant disposé à admettre cette hypothèse, à reconnaître qu'une demande a été effectivement formulée, et à faire comme si nous participions à un débat sur cette question. En d'autres termes, je ne cherche pas à prolonger le débat de procédure, préférant traiter la question au fond. Il faut cependant relever ces points au passage.

● (1720)

Essentiellement, le député nous a présenté la formule Fulton-Favreau de 1964, à quelques modifications près. A l'article 5, il a modifié la formule utilisée, et il a remplacé la formule de consentement par une formule de veto. Mais de façon générale, l'approche est la même. Cependant, les articles 7, 10 et 12 sont absolument nouveaux comme il l'a dit. Ils ajoutent à la formule Fulton-Favreau. A l'article 7, il accorde à toutes les provinces le droit de sécession, lequel peut être exercé du consentement de toutes les provinces et du Parlement du Canada. A l'article 10, il prévoit le référendum constitutionnel, et à l'article 12, article des deux solitudes linguistiques, il prévoit également le référendum linguistique.

Je serais tenté d'en rester là, pour laisser le maximum de temps au côté gouvernemental pour dire s'il est d'accord ou non sur ces mesures. Ce qui me frappe, c'est que le député ne manque pas de courage, au parti où il siège, pour proposer le droit de sécession. Je me demande combien de ses collègues seront d'accord avec lui. Il y en a un en particulier dont j'aimerais connaître l'avis, et je le vois qui me sourit. Je préciserai le nom de sa circonscription si j'arrive à m'en souvenir. Un de mes collègues me souffle que c'est le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

Il me semble que la disposition concernant le référendum vient en contradiction avec l'attitude adoptée par son gouvernement sur le bill de référendum qu'avait présenté le gouvernement précédent. Mon parti demandait cette solution pour certains cas bien déterminés, pas de façon aussi générale que celle que nous propose ici le député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

En ce qui concerne l'article 12, je ne pense pas que l'autre côté s'y oppose, mais moi je suis contre. Je n'aime pas l'expression «two linguistic solitudes» dans la version anglaise. A mon sens, elle ne peut qu'évoquer deux impasses sans communication. Si, hélas, cela décrit peut-être la situation qui existe parfois dans notre pays, je ne crois pas qu'il soit souhaitable qu'on en inscrive le principe dans la constitution, et ce n'est certes pas une situation qui mérite d'être perpétuée. Il est intéressant de noter que dans la version française, les mots «two linguistic solitudes» ont été rendus par les mots «deux groupes linguistiques», ce qui signifie tout autre chose, car la connotation affective du mot anglais «solitude» n'est pas retenue dans le mot neutre «groupe» qui signifie «group» en anglais. La deuxième fois où ces mots sont employés dans la version anglaise, pour parler du droit à l'autodétermination de chacune de ces «solitudes», le français utilise les mots «de ces deux entités».

Je n'entends pas tenir le député responsable de la qualité de la traduction. Ou bien les services de traduction de la Chambre l'ont trahi, ou bien ses collègues qui l'ont aidé n'étaient pas à la hauteur de la situation. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter la différence de ton entre les versions anglaise et française. Puisque si je ne me trompe le député a employé dans son discours l'expression «deux solitudes linguistiques», je crois que c'est là une notion sur laquelle il veut mettre l'accent. Je ne sais pas si les députés d'en face éprouvent quelque objection à cette expression, mais quant à moi je m'y oppose résolument ainsi qu'à ce qu'elle sous-entend et qui correspondrait à une prétendue réalité canadienne.

J'ai dit que cette motion que l'on nous présente aujourd'hui et dont on nous a donné avis reprend pour l'essentiel les termes de la formule Fulton-Favreau. Il est vrai, ainsi que le député d'Edmonton-Est l'a fait remarquer, que cette formule avait été acceptée par les premiers ministres en 1964. Mais cet accord n'a été que momentané. Ce fut un accord non-ratifié, si je puis m'exprimer ainsi. Il n'a pas eu de suite. Cela ressemble d'ailleurs fort à ce qui s'est passé après la conférence de Victoria en 1971. On se souviendra qu'à l'époque lorsque le premier ministre Bourassa est rentré dans sa province—je crois qu'il avait appris en 1964 faut qu'il se garder des portes de sortie et c'est pourquoi il ne donna pas de réponse finale à Victoria—il s'est rendu compte que l'opinion publique québécoise était si hostile à l'accord que par la suite il ne s'est pas montré disposé à le ratifier.

En 1964, les suites n'avaient pas été si bien définies. Les représentants de l'opposition au Québec avaient mené une campagne si efficace contre le projet d'accord sur lequel les premiers ministres s'étaient entendus que le premier ministre du Québec avait décidé de n'y pas donner suite. Voilà pourquoi cet accord n'a jamais donné lieu à un changement constitutionnel. Le projet d'accord était d'un caractère trop temporaire pour permettre au changement de survenir. En fait, que cet accord ait été remplacé quelques années plus tard par la formule de Victoria témoigne d'un grand changement d'attitude de la part des premiers ministres.

En réalité, les deux situations étaient à peu près identiques. En effet, tous les premiers ministres présents à Victoria étaient d'accord sur la formule d'amendement. Par contre, ils n'étaient pas d'accord sur l'ensemble des propositions. Ce n'est pas la formule d'amendement proprement dite que le premier ministre Bourassa a finalement rejetée. Bien qu'il se soit opposé en un sens à l'adoption de la formule proposée avant toute réforme de la constitution ce n'est pas d'abord et avant tout cette clause qui le rebutait, sauf erreur, mais l'ensemble des propositions acceptées jusque-là.

Une entente tout à fait similaire conclue sept ans plus tard changea, pour le mieux à mon avis, les dispositions de la formule d'amendement convenue en 1964. Pourquoi dis-je que le changement fut pour le mieux, monsieur l'Orateur? Parce qu'on avait fait disparaître une bonne part de la rigidité qui marquait la formule d'amendement de 1964. Si on l'avait adoptée, la formule Fulton-Favreau aurait été la formule d'amendement la plus restrictive de toutes les fédérations du monde. La constitution de toutes les autres fédérations comporte une disposition d'amendement qui n'exige pas le consentement unanime de tous les gouvernements du pays pour apporter un changement.

La constitution des États-Unis comporte deux formules d'amendement. On peut y procéder au Congrès ou par voie de scrutin populaire. En Allemagne, il faut une majorité des deux tiers dans les deux chambres du Parlement, le Bundestag et le Bundesrat, pour apporter des modifications à la loi fondamentale. Les «Länder» ou États ne sont pas consultés directement, mais participent au débat par l'intermédiaire de leurs représentants au Bundesrat. En Australie, la formule d'amendement exige que le changement soit approuvé par le Parlement puis prévoit la tenue d'un référendum auprès de la population des États, non pas par l'intermédiaire des gouvernements des États, mais par un appel direct à la population.

Je le répète, la formule Fulton-Favreau, si on l'examine attentivement, exige l'unanimité des gouvernements du Canada sur toutes les dispositions fondamentales de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Examinons bien ce que nous propose le député d'Edmonton-Est. La disposition exécutoire de l'article 2 de la motion est la suivante:

> Toute loi, établie conformément à la présente partie . . . n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par toutes les assemblées législatives provinciales.

Elle dit bien «toutes les assemblées législatives provinciales» et non pas quelques-unes, ou une partie, comme le prévoyait la formule de Victoria, mais toutes les assemblées législatives. Et cela s'applique aux quatre catégories de lois énumérées, dont la première a trait «aux pouvoirs législatifs d'une assemblée provinciale». Cela correspond évidemment à l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui prévoit ces pouvoirs. C'est cet article, ainsi que l'article 93, je suppose, qui sont le fondement des pouvoirs provinciaux.

La formule Fulton-Favreau traitait par la suite, avec autant de restriction, de l'article 93, mais elle prévoyait que les dispositions de l'article 92 ne pouvaient être modifiées qu'avec le consentement unanime des provinces. Cela s'applique également aux autres catégories de lois, soit celles qui concernent les droits ou privilèges accordés ou garantis à l'assemblée législative ou au gouvernement d'une province, les biens ou propriétés d'une province et l'utilisation de l'anglais ou du français.

Je ne puis prétendre qu'historiquement c'est là la position albertaine, mais il n'y a aucun doute que c'est bel et bien celle que l'Alberta défend maintenant au cours des négociations constitutionnelles. Le point de vue du premier ministre Lougheed est en effet que toute modification constitutionnelle exige le consentement unanime des provinces.

● (1730)

Je crois que cette croyance repose sur une notion extrêmement simpliste de ce qu'est la constitution. Il se fonde sur la conviction que si seulement cela était écrit dans la constitution, aucun autre changement ne pourrait y être apporté. C'est oublier que les changements les plus considérables apportés à la constitution sont ceux qui ont été décrétés par les tribunaux—par des décisions du Conseil privé et de la Cour Suprême.

L'idée qu'un différend pourrait être réglé ou que la constitution pourrait être «gelée» par des dispositions de ce genre ne tient compte ni de la dynamique de la constitution et ni du fait que des conflits surgissent à cause du chevauchement de certains pouvoirs. Par exemple, la responsabilité de la propriété et des droits civils confiée aux provinces aux termes de l'article 92 entre en conflit avec la presque totalité des compétences du gouvernement fédéral, notamment en matière de commerce. Confronté à une situation où l'un ou l'autre de ces droits pourrait l'emporter, un tribunal doit décider lequel doit céder ou dans quelle mesure ils peuvent prévaloir tous les deux. On ne réglera rien en affirmant qu'il ne faut pas modifer la constitution. Il n'est pas nécessaire d'amender la constitution par un document officiel si un tribunal décide que dans un cas particulier, la compétence du gouvernement fédéral en matière de commerce supplante la compétence du gouvernement provincial en matière de propriété et de droits civils. C'est cela le vrai problème, pour ce qui est de la signification de ces pouvoirs, et c'est un problème qu'on n'effleurera même pas.

Mais même si la constitution pouvait être gelée, il y a lieu de se demander si elle devrait l'être. Devrions-nous figer notre constitution pour toujours, ce qu'en fait nous sommes en train de faire? Si nous n'avons pas réussi à nous entendre lors de nos nombreuses conférences constitutionnelles, c'est surtout parce que, même si la loi ne le précise pas, nous avons procédé comme s'il devait y avoir unanimité, car une tradition politique, d'ailleurs assez récente, exige que toutes les provinces s'entendent avant qu'on puisse agir. Aussi longtemps que nous procéderons de la sorte, à mon avis nous ne réaliserons jamais l'accord, nous ne ferons jamais de progrès, car il n'y a pour ainsi dire pas de sujet sur lequel on puisse espérer l'accord de toutes les provinces.

Ces dernières années, nous avons vu, au Canada, les pouvoirs, les revenus et les bureaucracies provinciales prendre une ampleur énorme. Chose peut-être encore plus frappante encore, l'idée que se font d'eux-mêmes les gouvernement provinciaux, et surtout leurs premiers ministres, a pris une nouvelle importance. Il ne s'agit, monsieur l'Orateur, que de petits potentats qui se donnent à l'occasion beaucoup plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité. Ils possèdent déjà un certain pouvoir en ce sens qu'ils ont pu empêcher tout accord sur des modifications constitutionnelles. Je ne pourrais quant à moi accepter une formule de modification constitutionnelle qui accorderait indéfiniment à tout gouvernement le droit d'entraver tout progrès en ce sens.

Mais l'on ne peut aller d'un extrême à un autre, monsieur l'Orateur. Nous ne pourrions évidemment pas accepter des modifications constitutionnelles décidées uniquement par le gouvernement fédéral, même si la Chambre est composée de représentants de chacune des provinces. Comme il s'agit d'une représentation démographique, certains secteurs, comme il se doit, sont mieux représentés que d'autres. Il faut donc que les provinces aient leur mot à dire. Mais il ne faut pas pousser cela au point d'exiger leur unanimité sur tout. Cela, monsieur l'Orateur, est le cœur de la question: devons-nous préserver notre constitution dans son état actuel et interdire tout changement ou n'en permettre que par un processus si complexe qu'il n'aboutira probablement jamais, ou devons-nous adopter quelque chose plus souple, plus susceptible d'évolution.

Je pense me faire le porte-parole de tous les députés de mon parti en affirmant qu'à notre avis ce qu'il nous faut c'est un instrument plus souple, plus ouvert sur l'avenir et plus apte à évoluer. C'est donc ce modèle plutôt qu'un modèle de polarisation que je recommande au député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui, dès le début de sa carrière de député, propose quatre changements au système de modification. J'espère qu'il ne se découragera pas si nous n'adoptons pas sa motion aujourd'hui—ce qui est probable étant donné que bien des points ont soulevé des discussions—et qu'il n'abandonnera son idée, à savoir que la Chambre doit s'attacher davantage à modifier la constitution qu'auparavant, et notamment à changer la formule de modification.

Je suis parfaitement d'accord avec lui quand il déclare que depuis 50 ans, depuis 1927, et je pense qu'il l'a précisé, les entretiens relatifs à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique se sont déroulés presque exclusivement entre le gouvernement fédéral et les provinces; les députés ont été presque toujours exclus de ces entretiens, à plus forte raison les citoyens ordinaires, cela va de soi. Je félicite donc le député d'avoir proposé quatre changements importants à la formule Fulton-Favreau et d'insister pour qu'il y ait d'autres discussions plus approfondies à ce sujet à la Chambre.

Je lui concède que l'ancien gouvernement a effectivement accompli un effort méritoire pour régler cette question, bien qu'il l'ait fait d'une façon trop complexe. Que l'actuel gouvernement ait l'intention ou non d'instituer un comité de la Chambre, voire même un comité mixte avec l'autre endroit, je l'ignore. Peut-être le député d'Edmonton-Est le sait-il. Ce serait une bonne idée, à mon avis. Ainsi que nous le savons tous, le Canada passe par une période critique de ton histoire, puisque le référendum québécois approche, et j'estime qu'il serait dans notre intérêt de réfléchir d'une façon relativement non partisane non seulement sur la question d'une formule d'amendement mais encore sur l'orientation future que devrait prendre notre pays en général.

Cela m'amène à rappeler ma conviction personnelle que bien que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ait joué une rôle utile par le passé, le moment est venu d'y apporter quelques changements, voire même d'adopter une nouvelle constitution. J'espère donc que nous serons non seulement en mesure de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais que presque dans le même temps nous serons en mesure d'y apporter de très profonds changements.

Il est tout à fait regrettable que nous ne puissons amorcer un véritable débat sur ce sujet, car il y a un certain nombre de questions que j'aimerais poser au député d'Edmonton-Est concernant ses quatre nouvelles propositions. Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a prétendu que les articles 7

et 12 disaient essentiellement la même chose. Je ne suis pas d'accord là-dessus. L'article 7 d'après mon interprétation, qu'aucune province ne peut quitter la fédération à moins que la loi de sécession n'ait reçu l'approbation du Parlement et des assemblées législatives de toutes les provinces. Le député de Windsor-Walkerville a qualifié cette formule de droit de sécession. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un droit de sécession quand une loi de sécession doit recevoir l'approbation non seulement du Parlement fédéral mais de toutes les assemblées législatives provinciales.

● (1740)

Ce qui est plus sérieux, à l'article 12, le député d'Edmonton-East (M. Yurko) donne en fait à ce qu'il appelle des «solitudes» linguistiques, je préfère le mot groupes, le droit de se séparer sans l'approbation d'aucune des assemblées provinciales, simplement par un référendum approuvé par le groupe qui veut se séparer. Je ne saurais appuyer cette mesure parce qu'il me semble y avoir contradiction entre ces deux articles; d'une part, on stipule qu'aucune province ne peut se séparer sans l'approbation du Parlement du Canada et celle de toutes les provinces du Canada, et d'autre part, on dit à propos de l'un ou l'autre des deux grands groupes linguistiques qu'il peut se séparer sans tenir compte des assemblées provinciales ou du Parlement fédéral.

J'ai déjà mentionné que le mot «solitude» dans la version anglaise n'était peut-être pas le plus juste. J'ai remarqué que la version française utilisait d'autres mots. En français on parle vraiment de groupes ou d'entités. Je me suis demandé quels mots on avait utilisés dan la traduction du livre de Hugh MacLellan «Two Solitudes», mais je n'ai pas eu le temps d'aller vérifier. D'autres députés s'en souviennent peut-être.

Une voix: Solitude.

Mlle Jewett: Voilà qui est intéressant. Il y aurait donc une différence assez appréciable entre le texte de départ et la traduction. Ce que l'on veut dire dans le deuxième alinéa de l'article 12 ne me semble pas clair du tout. Je ne comprends pas ce que l'on veut dire par . . .

—ne pourra se faire selon les frontières territoriales provinciales établies, mais selon les frontières territoriales contiguës négociées en bonne et due forme entre les deux entités—

Il pourra peut-être me l'expliquer plus tard. Je parle sérieusement en exprimant l'espoir que nous discuterons plus à fond à la Chambre de la formule d'amendement et de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique lui-même.

L'article 10 s'inspire également de la formule Fulton-Favreau. C'est une proposition intéressante visant à apporter des modifications à la constitution au moyen de référendum nationaux. Je n'étais pas ici, et le député non plus, lors de la dernière législature, mais on me dit que les conservateurs qui se trouvaient alors dans l'opposition s'opposaient au recours au référendum. Je me demande si le député a consulté ses collègues conservateurs pour savoir ce qu'ils en pensaient.

Dans un pays comme l'Australie relativement homogène en principe, le recours au référendum, dans le cadre de la réforme constitutionnelle, est certainement très défendable. Je ne suis pas du tout certaine que ce soit le cas dans un pays où existe une véritable dualité linguistique. Dans de telles conditions, les référendums contribuent à diviser. Même si le député exige une majorité relative de 50 p. 100 dans chacune des provinces, ce qui réduirait certainement l'effet de division, les possibilités d'obtenir une telle majorité sur la plupart des questions qui pourraient être posées seraient très limitées.

C'était néanmoins une proposition intéressante. Elle aurait pu répondre, dans une certaine mesure, aux doléances du député de Windsor-Walkerville qui s'est plaint que l'approche proposée dans cette résolution manquait de souplesse. Je lui accorde qu'en fait, cette mesure prévoit d'obtenir l'approbation unanime de toutes les provinces sur toutes les questions visées par l'article 92. Même si jusqu'ici nous avons généralement, mais pas toujours, demandé le consentement unanime de toutes les provinces avant d'envoyer un amendement à Westminster, si c'était entériné dans la formule d'amendement, la procédure deviendrait extrêmement rigide, j'en conviens.

Si je comprends bien l'article 10, l'article concernant les référendums, il cherche à donner un peu plus de souplesse aux dispositions actuellement en place. Même si je désapprouve, en principe, l'usage de référendums dans un pays comme le Canada, je pense que c'est là une façon ingénieuse de tourner le problème que pose l'approbation unanime des provinces.

Le député comprend, j'espère, que si un référendum portait atteinte à la propriété et aux droits civils, et s'il était adopté, les assemblées législatives provinciales ne pourraient pas opposer leur droit de veto. Au moins, c'est ainsi que je conçois la façon dont il a formulé l'article sur le référendum.

Pour ce qui est de l'article qui est maintenant l'article 5, j'aurais cru que 20 p. 100 constituait un pourcentage raisonnable pour les questions qui ne sont pas d'une importance critique et qu'il n'était pas nécessaire de fixer un pourcentage plus bas. Les députés se rendront compte, j'espère, que l'article 5 ne s'attaque pas vraiment à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique vu qu'il ne concerne aucunement l'article 92.

Je vais de questions en questions et d'étonnements en étonnements, surtout pour ce qui me paraît être un conflit entre le paragraphe 7, sur la séparation, et le paragraphe 12, concernant les groupes linguistiques et leurs droits sécession; voilà pourquoi nous devons, à mon avis et avant d'aller plus loin, remanier le projet de loi.

J'aimerais féliciter une nouvelle fois le député d'avoir recommandé à la Chambre de se pencher une nouvelle fois sur au moins quelques-unes de ces questions. Étant donné qu'il a soulevé la question, j'aimerais particulièrement connaître son avis sur certaines des propositions présentées par le gouvernement précédent, surtout en ce qui concerne la chambre de la fédération, proposition fortement critiquée par mon parti. Le député se souviendra qu'il s'agissait d'une proposition visant à abolir le Sénat et à créer un nouvel organisme désigné sous le nom de Chambre de la fédération. J'aimerais connaître son point de vue non seulement sur la formule d'amendement, mais également sur les changements d'importance que l'on se propose d'apporter à la constitution du Canada. J'attends avec impatience l'occasion de reprendre la discussion sur ces questions.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député d'avoir soulevé la question de l'amendement constitutionnel. Il est grand temps que nous rapatrions notre constitution. Cela fait trop longtemps déjà que les Canadiens sont forts embarrassés de ne pouvoir modifier leur constitution sans, au préalable, avoir obtenu la permission du Parlement britannique. Toutefois, mon collègue n'a malheureusement pas examiné à fond toutes les questions

soulevées par les députés de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) et de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett), respectivement.

Le fait que les provinces soient de diverses superficies et de diverses forces économiques pose un des problèmes d'importance dans notre pays. La position économique de l'Île-du-Prince-Édouard était solide, à une certaine époque donnée de son histoire, par rapport aux autres provinces; toutefois, aujourd'hui, elle est beaucoup moins forte, sur le plan économique, que la ville de Mississauga, ma ville natale, dont la population est de moitié moins nombreuse. Sans une aide fort importante de la part du gouvernement fédéral, cette province n'est pas en mesure de faire face à toutes ses responsabilités de province. Dans une large mesure il en est de même pour les autres provinces.

● (1750)

Les grandes provinces puissantes ne peuvent accepter en aucun cas qu'une petite province, comme le Manitoba ou la Nouvelle-Écosse, ait le droit d'opposer un veto à tout changement constitutionnel, et pourtant c'est précisément ce à quoi se résume la motion du député. Les questions qu'il faut repenser en ce qui concerne les provinces, c'est de savoir qui devrait être admis à voter et de quelle unanimité nous avons besoin pour modifier la constitution.

Certaines gens qui se penchent sur nos problèmes constitutionnels se demandent ceci: pourquoi ne pas diviser le Canada en cinq régions économiques réalistes? Pourquoi ne pas faire des provinces atlantiques une seule région économique? Pourquoi n'y a-t-il pas une seule administration pour assumer les tâches provinciales et gouverner l'économie? Peut-être qu'une fusion complète ne s'impose pas, mais dans l'ensemble du Canada et dans toute modification à la constitution, on devrait prévoir cinq régions économiques et aucune province de ces régions ne devrait avoir un droit de veto sur l'ensemble du Canada.

On ne peut nier que la province de Québec constitue une région économique tout comme celle de l'Ontario. Dans l'Ouest, il est certain d'après moi que la Colombie-Britannique, à laquelle on pourrait rattacher le Yukon, est en train de devenir une région économique. J'aimerais que l'Alberta, province d'origine du député d'Edmonton-Est (M. Yurko), soit considérée comme une région économique en compagnie de ses provinces sœurs, la Saskatchewan et le Manitoba. Quoi qu'il en soit, dans toute formule de modification, il devrait être entendu que chaque région économique peut s'opposer à toute modification de la constitution, si on ne peut se mettre d'accord, mais qu'une seule province, dans l'état actuel des choses, ne peut avoir droit de veto.

Pour ce qui est des autres questions, je dois dire que le référendum proposé par le député est une perspective intéressante, mais s'il suggère qu'un amendement proposé par un référendum devrait être adopté intégralement par 75 p. 100 des votants dans l'ensemble et par au moins 50 p. 100 dans une province, il faudrait alors que l'objet de ce référendum fasse pratiquement l'unanimité de tous les citoyens canadiens. Un pareil référendum serait un gaspillage gigantesque de l'argent des contribuables. Les députés savent certes quand une question a l'approbation d'au moins 75 p. 100 ou au moins 50 p. 100 dans l'ensemble du pays. Le projet de référendum, même si je le crois intéressant et capable de nous aider peut-être à déterminer si une région donnée sera en faveur d'une modification à la constitution, a certes trait à une question où il faudrait parler de majorité plutôt que de proportions de 75 p. 100 au Canada et de 50 p. 100 dans chacune des provinces.

Le député de Windsor-Walkerville et le député de New Westminster-Coquitlam ont mentionné l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La proposition rendra, en certains sens, toute modification de la constitution absolument impossible. Si on ne peut absolument pas toucher aux questions de compétence provinciale sans le consentement unanime des dix provinces, alors il en sera de même des questions de compétence fédérale, et on se retrouvera dans une situation où aucun amendement ne pourra jamais être apporté à la constitution. Je porte ce point à l'attention du député parce que ce n'était peut-être pas son intention.

Ce qui m'inquiète au sujet de cette proposition, c'est l'article 12. J'ai parlé dans le débat sur le discours du trône la semaine dernière de ma conception d'un Canada uni. Ce paragraphe parle de deux solitudes linguistiques, d'un Canada français et d'un Canada anglais, d'un Canadien à rallonge et de différents genres de Canadiens. Il va jusqu'à dire qu'ils pourraient briser la Confédération et aller chacun de leur côté. Nous vivons ensemble dans cette constitution depuis la Confédération, depuis 1867. Nos chemins de fer ont traversé toutes les parties du pays, nos canaux desservent toutes les régions, nos investissements, nos édifices et nos entreprises se sont bâtis partout au Canada en anglais et en français. Nous avons essayé de sortir de cette solitude pour pouvoir nous parler.

Notre parti reconnaît certes les communautés distinctes qu'on retrouve partout au Canada. Nous reconnaissons les Canadiens de culture italienne ou indienne. Ce que nous devons faire, c'est traiter tous les Canadiens en égaux. Toute proposition constitutionelle visant essentiellement à diviser le Canada en groupes linguistiques, peut-être avec de nouvelles frontières, comme le prévoit le paragraphe 12, me répugne ainsi qu'aux gens que je représente. Je suis certain que si le député y réfléchissait, il conviendrait que les Albertains en seraient eux aussi tout à fait insatisfaits. Il est indéniable qu'il y a un seul Canada et que nous pouvons former une seule nation canadienne. Nous ne pouvons certainement pas nous livrer sans crier gare à un tour de passe-passe qui consisterait à briser le pays comme une vulgaire coquille d'œuf et à recoller les morceaux de façon à créer deux nouvelles entités viables. Nous sommes des Canadiens, monsieur l'Orateur.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai tout juste le temps de faire deux brèves observations, l'une relative aux commentaires formulés par le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) et l'autre au sujet des observations formulées par la suite par le député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett).

Premièrement, je crois que des entretiens particuliers viendront éclairer d'un jour nouveau le paragraphe 12, qui est tout à fait compréhensible et ne fait qu'affirmer que les frontières créées par l'homme ont rarement beaucoup d'influence sur la langue et la culture, ainsi que sur l'amour et l'espoir.

Je m'adresse maintenant au député de Windsor-Walkerville. Je voudrais seulement lui rappeler que la façon étroite dont il envisage la question qui est portée à notre attention par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) est tout à fait contraire à la remarque très pertinente formulée par le député de New Westminster-Coquitlam, qui a dit que la Chambre devrait se pencher sur le fond de la question. Il y a beaucoup trop longtemps que la Chambre n'a pas été saisie de cette question de façon appropriée et directe. Je félicite le député d'avoir soulevé cette question et j'espère qu'un jour, l'un des comités des deux chambres se verra saisi de l'objet d'un bill semblable de manière à ce que nous puissions engager, peut-être pour la première fois depuis le début du siècle, un dialogue digne de députés à la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crombie: Que le bill C-6, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de prendre part au débat et d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le bill C-6, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, et plus précisément les dispositions touchant l'allocation au conjoint. Je serai assez bref afin de permettre à un aussi grand nombre possible de mes collègues d'exprimer leur point de vue sur ce bill très important et très valable.

Aujourd'hui, quelque deux millions et demi de Canadiens ont plus de 65 ans, soit environ 9 p. 100 de la population. On estime qu'en l'an 2001, le Canada comptera quelque 3.4 millions de personnes âgées, soit environ 11.2 p. 100 de la population totale, et qu'en l'an 2031, leur nombre s'élèvera à quelque 6.4 millions, soit plus de 20 p. 100 de la population.

On ne saurait nier que le problème le plus grave auquel fait face aujourd'hui une bonne partie de nos personnes âgées, c'est la pauvreté. Un célibataire qui n'a pour tout revenu que les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti ne dispose que de 3,700 dollars par année pour assurer sa subsistance, et un couple dans la même situation doit se contenter de 6,800 dollars annuellement. Il en résulte que la moitié des personnes âgées vivant seules et un couple âgé sur cinq ont un niveau de vie inférieur au seuil de la pauvreté. On compte donc dans cette catégorie de citoyens deux fois plus de pauvres que dans l'ensemble de la population.

A quiconque m'objecterait qu'il faut tenir compte des pensions versées par le secteur privé, je réponds que, dans leurs structures actuelles, ces régimes privés ne répondent pas adéquatement aux besoins de la plupart des Canadiens à cet égard. En préparant mes notes, j'ai appris à ma grande surprise que les deux tiers des personnes âgées n'ont pas de régime de pension privé et que près de 60 p. 100 des travailleurs canadiens n'ont pas de régime de pension de leur société. Par ailleurs, très peu de pensions sont indexées d'après le taux d'inflation et la plupart de ces régimes ne prévoient pas le versement de prestations au survivant.

Étant donné les lacunes et les inégalités très graves que recèle notre système de pensions, surtout au niveau des personnes âgées, certaines personnes se trouvent dans une situation très précaire car elles n'ont que la pension de vieillesse et le supplément pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur conjoint qui, n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans, n'a pas droit à la pension de vieillesse. Par conséquent, ces gens sont forcés de vivre—je devrais dire survivre—avec une seule pension, ce qui est insuffisant.

Le gouvernement a finalement reconnu que c'était une lacune et en 1975, il a adopté le bill C-62 instaurant l'allocation au conjoint. Bien que ce projet de loi soit intéressant en soi et qu'il ait aidé les nombreux pensionnés auxquels il s'applique, il était insuffisant et certaines graves injustices subsistent. Le bill C-62 n'assurait aucune protection à ceux ou à celles dont le conjoint mourait avant qu'ils aient atteint 65 ans, âge auquel ils avaient droit à la pension de vieillesse ordinaire. En outre, en vertu de ce projet de loi, le prestataire d'une allocation au conjoint y perdait droit si son conjoint écopait d'une peine d'emprisonnement de 90 jours ou plus, pour n'y avoir droit à nouveau qu'une fois la peine purgée. Même si cette disposition a touché seulement quelques personnes, son application a été la source d'injustices en ceci que des pensionnés de la vieillesse ont été punis deux fois pour leur crime: en perdant droit aux allocations et en étant incarcérés.

A n'en pas douter, tous les Canadiens compatissants estimeront qu'il serait cruel et inhumain de déclarer que la pension du conjoint plus jeune doit être supprimée au bout de six mois après la mort de son conjoint plus âgé. Pourtant, c'est ce qu'on propose ici. Il est inconcevable qu'on aille dire à une veuve, alors qu'elle est cruellement éprouvée, que la pension qu'elle touchait va bientôt être supprimée. De quoi vivra-t-elle sans pension? En l'informant que son allocation sera supprimée, on avisera la veuve affligée qu'elle devra faire une demande d'assistance provinciale; mais avant que sa demande soit présentée et approuvée, plusieurs semaines pourront s'écouler pendant lesquelles elle continuera à avoir des dépenses ordinaires à assumer. On lui conseille également de présenter une demande de pension de veuve.

Si le conjoint décédé était admissible au Régime de pensions du Canada, sa veuve devrait normalement recevoir environ 65 p. 100 de la pension versée à son mari. Cependant, cela ne se fait pas automatiquement. Il faut d'abord que la veuve présente une demande, ce qui fait perdre un temps précieux. Pour compliquer les choses davantages, les veuves de l'Ontario—ironie du sort,—ne sont alors plus protégées par l'OHIP, le régime d'assurance-maladie de l'Ontario. Tant que le mari âgé de plus de 65 ans vivait, la femme était couverte par le régime en tant que personne à charge. Au décès du mari, il lui faut présenter une demande à l'OHIP, et bien que la protection soit en définitive accordée gratuitement aux personnes admissibles, il leur faut quand même verser les cotisations requises en attendant qu'on ait statué sur leur cas de personnes dans le besoin. C'est une situation très injuste une fois que vient à manquer le revenu tiré de la pension.

Une fois le bill C-6 adopté, il supprimera certaines des injustices de la loi actuelle. Les bénéficiaires des allocations au conjoint continueront, après le décès de leur conjoint, à y avoir droit jusqu'à 65 ans, âge où ils auront eux-mêmes droit aux prestations de sécurité de la vieillesse, ou jusqu'à leur mort ou leur remariage. La deuxième modification supprimera la disposition en vertu de laquelle le versement de la pension de sécurité de la vieillesse est interrompu quand le bénéficiaire est condamné à plus de 90 jours de prison. Aux termes de cette disposition, les femmes des détenus perdaient aussi les allocations au conjoint auxquelles elles avaient droit. Ces deux modifications toucheront plus de 2,200 personnes au cours de l'année financière 1980-1981 et coûteront environ 4.6 millions de dollars par an.

Si elles règlent deux problèmes graves, elles ne représentent qu'un petit pas en avant en comparaison de tout ce qui reste encore à faire pour améliorer les régimes de pensions canadiens. Il est incontestable, étant donné que les régimes de pension sont constamment revisés, que certaines questions pourront être réglées rapidement, tandis qu'il faudra plus de temps pour en régler d'autres plus complexes.

● (2010)

Si j'ai une critique à formuler au sujet du bill C-6, c'est qu'il ne profitera pas aux conjoints des pensionnés qui auront décédé plus de six mois après que le bill C-6 aura reçu la sanction royale et sera devenu loi. En d'autres termes, la rétroactivité prévue dans ce projet de loi est très limitée. Pourquoi avoir choisi cette période de six mois, pourquoi six mois et non un an ou deux? Pourquoi ne pas inclure tous les veufs et les veuves admissibles?

Nul doute que le bill C-6 est digne d'éloges puisqu'il corrige certaines injustices criantes liées à l'allocation au conjoint, mais assurément, nous pouvons nous permettre d'être un peu plus magnanimes et d'étendre l'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves admissibles âgés de 60 à 65 ans jusqu'à ce qu'ils puissent toucher la pension de sécurité de la vieillesse à 65 ans. La chose n'est pas seulement équitable, elle est juste.

Il est donc de la plus haute importance, quand le comité de la Santé, du bien-être et des affaires sociales sera saisi du bill C-6, qu'on cherche à l'amender dans le sens que j'ai indiqué. Le coût supplémentaire serait négligeable par rapport aux avantages attendus de longue date par les intéressés qui vivent actuellement dans la pauvreté.

[M. Mitges.]

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, j'aimerais pendant quelques minutes participer au débat sur le bill C-6, et plus particulièrement sur la première partie qui garantit aux personnes de 60 à 65 ans touchant l'allocation au conjoint, à la suite du décès de l'autre conjoint, qu'elles soient veufs ou veuves, que la prestation continuera d'être versée aussi longtemps que le besoin se fera sentir.

Je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) de sa première loi, loi visant à aider des Canadiens qui ne sont pas très bien nantis ainsi que ceux qui ne sont pas très favorisés, et comme le disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): Nous espérons que c'est un pas dans la bonne direction.

Monsieur le président, je suis d'accord sur le principe du bill C-6, je n'ai pas l'intention de m'y opposer, et je ne crois pas que ce soit celle de mes collègues libéraux non plus. Malheureusement, le gouvernement n'est pas allé assez loin. On a beau dire que le gouvernement actuel fait plus actuellement que le gouvernement sortant en enlevant la période supplémentaire de six mois et en y ajoutant un effet rétroactif de six mois, si nous décidons de faire quelque chose, je crois, monsieur le président, qu'il vaudrait aussi bien aller un peu plus loin afin que cette loi s'applique dans tous les cas de décès antérieurs à la loi et non pas pour ceux à venir et ceux survenus six mois avant l'application de la loi. On pourrait dire encore: Pourquoi le gouvernement sortant ne l'a pas fait? A ceci il faut répondre, monsieur le président, que le gouvernement sortant avait l'intention d'oublier tout cela et de changer cette allocation au survivant par un programme de revenu minimum garanti à toute personne entre 60 et 65 ans.

M. Caouette: Ne nous faites pas rire!

M. Cousineau: Le parti libéral, durant son congrès tenu a Montréal la semaine dernière, c'est-à-dire en fin de semaine, . . .

M. Rossi: C'est le mieux que tu peux faire toi!

M. Cousineau: Alors s'il veut me déranger, je dois dire que cela ne me touche pas du tout.

M. Rossi: Reste donc tranquille toi!

M. Cousineau: Alors voici. Le parti libéral, en fin de semaine, a adopté une résolution en ce sens, c'est-à-dire que le principe a été adopté, un programme de revenu minimum garanti pour toute personne de 60 à 65 ans sans égard au statut matrimonial, c'est-à-dire sans égard à la question de savoir si c'est un veuf ou une veuve, une personne célibataire ou divorcée, toujours de 60 à 65 ans. Le ministre a estimé que le total des prestations versées aux bénéficiaires d'allocation au conjoint du fait de cette modification augmentera de $400,000 en 1979-1980 et de 4.3 millions en 1980-1981. Ce n'est pas tout à fait la réalité parce que le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de l'aide sociale administrée par les gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux ne réclameront pas la partie du bien-être social qui était déjà accordée et payée aux veufs et veuves de 60 à 65 ans qui en avaient fait la demande. Il y aura donc, à mon sens, une réclamation en moins par les gouvernements provinciaux de l'ordre de 1.5 à 1.7 millions de dollars. Si on parlait de 2.3 à 2.5 millions de dollars, comme dépense réelle du gouvernement, on serait plus près de la réalité.

Le gouvernement progressiste conservateur dans sa campagne électorale a bien dit qu'il allait prendre soin des gens du troisième âge. Comme je le disais tantôt, on affecte par le bill C-6 4 millions de dollars peut-être pour les comptables, mais 2.3 millions de dollars pour l'argent qui sera versé en réalité dans le but d'aider directement, alors qu'on va dépenser 2.3 millards de dollars dans l'application de la fameuse déductibilité des intérêts sur hypothèques, quand tout le monde sait, et il est dommage que seuls les députés progressistes conservateurs ne savent pas l'admettre, que la plus grande partie des gens du troisième âge n'ont plus d'hypothèque grevant leur maison.

On parle souvent de ces fameux intérêts, monsieur le président, on le dit et on le répète, on va le dire et le répéter encore, c'est une loi discriminatoire parce que les personnes du troisième âge, en général, ne bénéficieront pas de cette déductibilité d'intérêt sur hypothèques.

Je dois malheureusement ajouter que le bill C-6 est aussi un projet de loi discriminatoire, puisqu'il ne visera que l'épouse ou l'époux, et ne s'appliquera ni pour le célibataire ou la célibataire ni pour les divorcés.

Le ministre estime, monsieur le président, que plus de 2,200 personnes tireront avantage de cette proposition au cours de l'année financière, et j'espère que cela ne sera pas au détriment de quelques autres Canadiens.

[*Traduction*]

Nous espérons que c'est un pas dans la bonne voie.

Voici ce qui me tracasse, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a déclaré à maintes reprises qu'il réduirait les effectifs et les dépenses ou du moins que celles-ci n'augmenteraient pas du tout. Compte tenu de ce programme et des décisions qui ont été prises, ainsi que des déclarations qui ont été faites sans songer aux conséquences, je me demande, et je l'ai déjà demandé au cours de ma campagne électorale et dans mon premier discours, quelle catégorie de personnes va devoir éponger ces dépenses supplémentaires de 2.3 ou de 4 millions de dollars au titre du bien-être social? Il faut trouver cet argent quelque part. Le président du Conseil du Trésor demandera-t-il au ministre de réduire les allocations familiales? Lui demandera-t-il de diminuer les prestations d'assurance-chômage? Le président du Conseil du Trésor demandera-t-il au ministre de réduire le budget de l'assurance-maladie? On pourrait poser un tas d'autres questions à ce sujet et bien des questions demeurent sans réponse. Le ministre peut-il dire à quel niveau il réduira les dépenses?

Ce projet de loi est très restreint, il ne représente qu'une partie infime du budget. J'espère bien que le ministre ne le considérera pas comme une grande réforme sociale du gouvernement conservateur.

[*Français*]

Monsieur le président, je termine en remerciant l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de m'avoir remis le résumé de la loi. J'aimerais cependant lui signaler, d'une façon très amicale, de ne pas s'en faire outre-mesure pour ses en-têtes de lettres, même si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a été obligé de les détruire, tel que cela a été rapporté par le journal *The Ottawa Citizen* du 15 octobre dernier.

• (2020)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai souvent parlé devant cette Chambre et, en fait, partout dans le pays, du sort des femmes âgées et de la pauvreté dans laquelle un trop grand nombre de ces femmes vivent; je suis ravie que mes premiers commentaires devant cette Chambre, en ma qualité de ministre du gouvernement, servent à appuyer un projet de loi qui accomplira beaucoup au chapitre de la suppression des aspects discriminatoires des dispositions relatives aux allocations aux conjoints.

La lutte a été longue et l'intérêt que je porte à la question a été partagée par de nombreux députés, notamment, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ce député et moi-même avons reçu plus de lettres sur la question que tous nos autres collègues du Parlement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre affirme, j'en suis sûre, n'avoir été approché sur la question que par des femmes alors que je lui avais dit une fois que j'avais reçu des lettres de plusieurs hommes qui s'étaient trouvés dans cette situation particulière.

M. Knowles: C'est ce que j'étais en train de dire. Les veuves m'écrivent tandis que les veufs s'adressent à vous.

Mlle MacDonald: Il a tout à fait raison. Je suis d'accord.

Ce projet de loi n'est pas sans importance et nous ne pourrions aisément le passer sous silence. Il symbolise pour moi la compassion, le bon sens et l'instinct de la justice et de la dignité humaine que tout député devrait avoir. Je suis fière d'être associée à ce projet de loi, et d'autant plus que je suis membre d'un gouvernement qui, dès le début de son mandat, a entrepris de supprimer les injustices qui subsistent encore dans nos régimes de pensions. Le gouvernement précédent avait une attitude tout à fait différente à cet égard.

Ce projet de loi en particulier aurait dû être adopté il y a de nombreuses années. Le manque d'initiative de la part du gouvernement libéral précédent a été à l'origine d'énormes difficultés pour les personnes les moins en mesure de se protéger, les veuves et les veufs âgés de 60 à 65 ans. Ces problèmes remontent au bill C-62 déposé lors de la 30e législature et débattu au printemps de 1975. J'avais dit à l'époque, et je l'ai répété de nombreuses fois depuis, que certaines dispositions de ce projet de loi étaient empreintes de mesquinerie et de cruauté. En vertu de cette loi, le conjoint de 60 à 65 ans d'un bénéficiaire de la pension de vieillesse pourrait recevoir cette pension après une évaluation de ses moyens d'existence. Mais que se passait-il ensuite? Au décès du conjoint le plus âgé, l'autre perdait non pas seulement son mari, mais également sa pension.

Sécurité de la vieillesse

[*Français*]

L'approche rétrograde du précédent gouvernement à l'égard des femmes âgées devint très évidente quand la loi proposée sur les allocations au conjoint a été déposée en 1975. Je me souviens très bien des observations que j'ai faites au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, l'honorable député d'Outremont (M. Lalonde), lorsqu'il a témoigné devant le comité. Je lui avais notamment demandé pourquoi lui et son gouvernement en voulait aux veuves. Ce qui nous mettait hors de nous, c'était de voir qu'une conjointe moins âgée, qui touchait déjà régulièrement ces prestations devrait, au décès du conjoint plus âgé, faire face non seulement à la perte d'un être cher, mais aussi à l'arrêt cruel du versement d'allocations du conjoint. Par sa défense de la suspension des versements, l'honorable député d'Outremont a illustré on ne peut mieux l'attitude de son gouvernement envers les femmes, en particulier les femmes âgées. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, monsieur l'Orateur, redressera ce tort.

[*Traduction*]

Les victimes en ont été les femmes dans le plus grand nombre de cas. D'après les statistiques, la femme est le plus jeune des conjoints dans 90 p. 100 des ménages, et les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Ces femmes qui, dans leur jeunesse, sont restées au foyer sans salaire permanent ni caisse de retraite pour s'occuper des enfants, ce sont celles qui, par la suite, ont trop souvent à se plaindre d'une société qui n'a pas encore appris à respecter l'égalité au travail.

Juridiquement, les femmes sont peut-être des «personnes» depuis 50 ans, mais socialement, la discrimination joue toujours contre elles, et lorsqu'elles vieillissent, elles souffrent d'un double préjugé. Le gouvernement précédent a eu beau jeu, sous prétexte d'économiser quelques dollars, de refuser de redresser les injustices du programme de l'allocation au conjoint, comme mon parti et le NPD le lui ont demandé si souvent.

Les sommes en jeu n'ont jamais été élevées.

Une voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Non, je dirai au député d'en face que les sommes en jeu n'ont jamais été élevées, que les victimes n'en étaient pas nombreuses, mais que le gouvernement de l'époque refusait de voir le problème. D'autre part, les personnes touchées sont rien moins qu'organisées, elles ne disposent pas d'un lobby professionnel avec les moyens que cela représente. On estime en gros que chaque mois, 200 titulaires de l'allocation au conjoint voient supprimer ces prestations. En année complète, le maintien de l'allocation demandée aujourd'hui ne coûtera que 4 millions et demi au Trésor. C'est peu de chose, et la dignité et la justice l'exigent.

J'en profite pour saluer les nombreuses femmes et même les hommes qui ont insisté par leurs lettres et leurs interventions pour que la législation soit modifiée. Il n'y a pas de question qui ne soit revenue si souvent dans ma correspondance, ou qui ait tant chargé ma conscience que les injustices de l'allocation au conjoint.

Une voix: Oh, oh!

[Mlle MacDonald.]

Mlle MacDonald: Le député de l'opposition officielle a beau rire, je puis lui dire qu'il y a au Canada de nombreuses femmes âgées que cette loi pousse aux larmes.

M. Hnatyshyn: Il n'y a pas de quoi à rire, et le député de Gloucester (M. Breau) devrait le savoir.

Mlle MacDonald: Ce que ces femmes ont fait par leurs efforts persistants, par leurs lettres et leurs instances, constitue un véritable exemple de politique de la base, mais les efforts des personnes âgées, des économiquement faibles et des défavorisés, aussi désorganisés qu'ils aient pu être, se sont heurtés à l'attitude insensible et frustrante d'un gouvernement qui a préféré ne pas les écouter. Il est admirable de voir que ces gens n'ont jamais abandonné. Dans leur lutte tranquille et persistante, ils savaient que le bon sens et la justice finiraient par prévaloir, même s'il fallait des élections et un nouveau gouvernement pour y parvenir.

Il y avait au nombre de ces personnes une veuve de Colombie-Britannique qui m'a écrit tout récemment. Elle avait joint à sa lettre une lettre que je lui avais adressée auparavant et dans laquelle je m'engageais à insister pour que l'on continue à verser l'allocation après le décès du conjoint le plus âgé. Cette femme ne disposait ni d'une organisation chargée de protéger ses intérêts ni d'appuis influents à Ottawa. Elle ne détenait probablement pas de diplôme en sciences politiques ou en droit, mais je puis vous assurer qu'elle savait où résidait le bon sens, et elle presse maintenant le gouvernement d'agir. L'appui et les encouragements que nous apportent des gens comme cette veuve de Colombie-Britannique au sujet de l'allocation au conjoint prouvent le bon fonctionnement du système démocratique.

● (2030)

Monsieur l'Orateur, ce bill supprime une injustice. Il ne prétend pas s'attaquer à toute la discrimination et l'injustice que nous avons laissé s'incruster dans nos régimes de pension. Les personnes âgées qui ont construit nos écoles, nos ponts, nos routes et élevé nos enfants sont trop nombreuses à finir leurs jours dans la pauvreté. Et les femmes sont les plus pauvres parmi ces pauvres. Comme on peut le lire dans l'étude sur les femmes et la pauvreté récemment menée par le Conseil national du bien-être social:

La plupart des femmes canadiennes finissent par devenir pauvres. C'est rarement le résultat de circonstances dépendant de leur volonté ou de malheurs extraordinaires. Dans la plupart des cas, les femmes sont pauvres parce que la pauvreté est la conséquence naturelle du rôle qu'on s'attend toujours à leur voir jouer dans notre société.

Les auteurs du rapport parviennent à la conclusion suivante:

Dans notre étude des femmes économiquement faibles du Canada, nous avons constaté que les femmes âgées, et surtout les veuves, risquent davantage de connaître la pauvreté que tout autre groupe. Après avoir passé leur vie à prendre soin de leur mari et de leurs enfants, ces femmes qui n'ont jamais eu l'occasion de devenir financièrement autonomes sont abandonnées par la génération qui a le plus profité de leur travail.

Voilà, monsieur, une analyse du sort malheureux qu'ont actuellement les femmes âgées au Canada. Je suis vraiment ravie qu'en agissant aussi rapidement au sujet de l'allocation au conjoint, le gouvernement actuel nous ait permis de faire deux pas de plus vers l'élimination de la pauvreté et de l'injustice dont les femmes sont victimes.

[*Français*]

En premier lieu, le ministre chargé de la situation de la femme travaille actuellement avec ses collègues à la conception d'une stratégie d'emplois pour les femmes. Le programme s'attaquera aux problèmes immédiats auxquels les femmes font face sur le marché du travail et, à plus long terme, allégera le fardeau disproportionné que les femmes doivent supporter dans le troisième âge.

En deuxième lieu, comme on l'a annoncé dans le discours du trône, un comité permanent du Parlement examinera sous peu la question des besoins financiers des retraités dans les années 1980. J'espère que ceux qui seront touchés par les conclusions de cette enquête feront valoir leurs points de vue avec autant de persistance et même avec plus de vigueur que tous ceux qui ont contribué au maintien de l'allocation au conjoint. J'exhorte les parlementaires qui effectueront cette étude à aborder de front le problème des inégalités qui existent toujours dans notre régime de pensions et à se pencher sur les questions épineuses à propos de ceux qui ne sont pas protégés par les lois actuelles. Qu'est-ce qui arrive aux personnes non mariées, aux divorcés et à ceux qui sont veufs depuis peu? Ces questions nous hanteront aussi longtemps que les femmes ne seront pas des partenaires égales dans la population active et ne jouiront pas de l'égalité d'accès aux régimes de pensions et de sécurité.

[*Traduction*]

Ce bill est à la fois bien réel et symbolique. Il est bien réel en ce sens qu'il remédie à une injustice. Il est symbolique parce qu'il démontre que le gouvernement va s'attaquer aux problèmes de la pauvreté chez les personnes âgées avec énergie et compassion. C'est seulement ainsi que nous pourrons avoir une politique humaine, sensée et d'une vaste portée qui pourra répondre aux besoins des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir appuyer ce bill. Je voudrais d'abord féliciter le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) car je sais qu'elle a lutté pendant des années pour faire redresser cette injustice. J'espère que lorsque le bill aura passé l'étape du comité un grand nombre de changements auront été apportés car je crois qu'il reste encore bien des injustices. Il est certain qu'une partie des personnes qui lui ont écrit et pour qui elle lutte depuis quelques années ne seront pas réintégrées étant donné que le bill ne remonte en arrière que de six mois. Je suis certain que le député de Kingston et les Îles se rend compte de cela. Le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) a, bien sûr, mentionné qu'il aimerait que l'on modifie cela au comité. Nous aimerions que cela soit changé et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a mentionné que son parti le souhaite également. Je pense que l'état d'esprit est tel qu'il serait possible d'apporter cette modification afin que toutes les personnes qui en ont bénéficié dans le passé soient réintégrées dans leurs droits.

J'aimerais féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) de son nouveau poste et l'assurer qu'il bénéficie d'un certain appui de ce côté-ci de la Chambre. Je sais que les mesures prévues par le gouvernement pour imposer des restrictions, céder des sociétés d'État à l'entreprise privée et des responsabilités aux provinces susciteront des difficultés. Cela lui rendra la tâche très difficile. Son travail sera d'autant plus difficile que j'ai l'impression, comme bien des députés de ce côté-ci de la Chambre, que son ministère a été réduit à un espèce de service—que le pouvoir qu'il détenait auparavant a été transmis à un genre de comité dirigé par un super-ministre du développement social. Au point où en sont les choses, nous ne savons vraiment pas à qui nous devons poser nos questions car nous ne savons pas trop qui a la responsabilité dans le petit cabinet qui prend les décisions dans le domaine de la santé et du bien-être social. C'est pourtant le ministère par lequel est acheminé à peu près le quart des dépenses du gouvernement.

Nous appuierons le ministre. Je pense qu'il fait de son mieux et il sera fermement appuyé lorsqu'il présentera des mesures de ce genre. Je suis aussi heureux de voir que le ministre a mis en route une révision des pensions. J'espère que cette révision permettra d'améliorer la situation, même si un autre ministre qui occupait un poste maintenant disparu a déclaré que l'on se demandait si le régime de pensions de vieillesse devrait demeurer universel. J'ignore si c'est vrai, mais ce sont les bruits qui courent. Quelqu'un a déclaré que l'universalité était en cause ou que nous devrions en réexaminer les principes parce que nous n'avons pas les moyens de continuer ce que nous faisons.

Je ne sais pas s'il s'agit là de ballons d'essai qu'envoie le gouvernement. La semaine dernière on pouvait voir dans les journaux que le prix de l'essence atteindrait $1.45 le gallon mais dans ceux de la fin de semaine il était question que ce prix soit réduit à un dollar ou $1.20 le gallon. La presse a prétendu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) avait rencontré le ministre de l'Alberta à Calgary et qu'ils avaient parlé d'une échelle de prix différente. Le ministre ayant déclaré qu'il n'avait pas rencontré ce ministre à Calgary, nous avons quand même découvert qu'il l'avait rencontré à Saskatoon. Il arrive sans cesse des choses de ce genre, monsieur l'Orateur.

J'ai l'impression que le gouvernement s'imagine pouvoir effrayer les gens en parlant de $1.45 le gallon d'essence, quitte à ce que ces gens-là s'imaginent s'en tirer à bon compte lorsque le gouvernement ne parle plus que de $1.20 le gallon. Je crois que c'est exactement ce qui s'est produit dans le cas de cette rumeur à propos des pensions. S'agit-il d'un ballon d'essai à l'intention de la presse? Ainsi, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ou son bureau ont fait savoir à la presse qu'il y aurait une réduction de 1.5 milliard de dollars dans les services sociaux ou dans le secteur global du développement social. Ce secteur comprend l'assurance-chômage, le bien-être social, l'assurance-maladie, les pensions—secteur global qui relèverait d'un seul super-ministre. Je lui ai posé la question aujourd'hui, et il m'a répondu que cette rumeur n'était absolument pas fondée. Malheureusement, je n'ai pu savoir avec certitude quelle sera l'ampleur des coupures, mais les rumeurs vont toujours bon train. Ce sera peut-être le même genre d'affaire. Peut-être va-t-on commencer par parler de 1.5 milliard, puis, devant le tollé général, le gouvernement finira par effectuer des coupures de l'ordre de un milliard et tout le monde dira que cela vaut beaucoup mieux. C'est 500 millions de moins. A mon avis, c'est ce qui va se passer.

● (2040)

J'ignore si le gouvernement s'arrange pour que quand la hache tombe, il semble que ce ne soit rien de grave, un effet du hasard. J'ignore comment il s'y prend pour monter une conspiration de ce genre. Il faut être intelligent pour monter une

conspiration. Peut-être est-ce lui accorder trop de crédit? Je n'en sais rien, mais je suis inquiet.

Je m'inquiète quand on met en cause l'universalité des pensions. Si les pensions doivent être coupées, si on dit aux gens qu'ils n'auront pas droit à la pension, cette pension que vous et moi et nos électeurs comptons depuis vingt ans recevoir à l'âge de 65 ans, nous aurons tous fait des plans pour rien. Les gens comptent bien disposer de cette pension de vieillesse.

Je suis très déçu d'entendre des ministres parler ainsi vaguement du principe d'universalité. Je m'inquiète beaucoup d'entendre dire que l'on remet en question le principe d'universalité dans le pays. Je trouve formidable ce principe de l'universalité de la sécurité sociale et de l'aide supplémentaire là où c'est nécessaire. Ce sont les deux principes cardinaux en ces domaines.

L'universalité de l'accès aux soins médicaux, en voilà un autre exemple. En arrivons-nous au point où l'on abandonnera ce principe? Je l'ignore. J'espère vraiment qu'il ne s'agit que d'un petit jeu politique auquel le gouvernement ne fait que se prêter et auquel il renoncera quand il aura acquis plus de maturité. Après tout, nous n'y excellons pas non plus dans l'opposition. Il faut du temps pour apprendre à jouer ce rôle. Je crains le jour où quelqu'un nous acculera au mur sur cette question. Quelqu'un va finir par dire que nous abandonnons le principe d'universalité. Voilà le début d'un débat comme celui-ci.

J'aimerais que le bill aille plus loin. A certains moments, je trouvais embarrassant que nous ne prenions pas l'initiative que prend le gouvernement aujourd'hui. Je crois que nous aurions facilement pu prendre cette mesure, mais nous ne l'avons pas fait pour une bonne raison. Nous voulions instaurer un genre de revenu annuel garanti pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Comme le député de Winnipeg-Sud-Centre . . .

M. Knowles: Winnipeg-Nord-Centre.

M. McRae: Winnipeg-Nord-Centre, je suis désolé. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit, et je suis d'accord avec lui, il aimerait que nous revenions au principe de la retraite optionnelle à l'âge de 60 ans. A bien y penser, l'idée est très sensée. Je crois que si on permet aux travailleurs de prendre leur retraite à cet âge-là s'ils le veulent bien, cela libérera un grand nombre d'emplois et cela entraînera une économie substantielle à l'autre bout de la chaîne, c'est-à-dire en prestations d'assurance-chômage.

Je crois donc que nous devrions étudier l'idée du revenu annuel garanti. Cela permettrait aux gens de prendre leur retraite plus tôt si leur santé n'est pas bonne—ou pour toute autre raison. Ceux qui ont besoin d'aide seraient ainsi soulagés jusqu'à un certain point. Si nous évitons de penser de cette façon, c'est parce que c'est trop coûteux et que nous ne pouvons pas nous le permettre. Le NPD l'approuve mais n'ayant jamais détenu le pouvoir au niveau national, il n'a jamais eu à y faire face de l'autre côté. Si je ne fais pas partie du NPD, c'est parce qu'à un moment donné, il faut bien parler de payer la facture. Quand on propose de telles mesures, retraite anticipée, élargissement des programmes, programme complet d'assurance-maladie—ce qui coûte cher—il faut se demander comment on va les financer. Et quand le déficit du gouvernement se monte à onze, douze ou treize milliards de dollars en une année, il n'est pas aussi facile de s'en donner les moyens.

Nous devrions donc nous demander comment nous en sommes arrivés à cette situation. Le public pense immanquablement que, si nous en sommes arrivés là, c'est parce que nous avions trop de programmes sociaux, parce que nous dépensions trop pour ci, trop pour ça, etc. Assurance-maladie, programmes de bien-être, retraites pour les gens nécessiteux et ainsi de suite. Ce serait à cause de ces programmes que le gouvernement est en déficit. A mon avis, c'est faux. Il est erroné de faire une affirmation aussi simpliste.

Un coup d'œil sur le graphique des revenus et dépenses de l'ancien gouvernement pendant les années allant jusqu'à environ 1974 et 1975, nous permet de constater que le revenu et les dépenses décrivent à peu près la même courbe ascendante. L'une est un peu plus élevée que l'autre une année donnée, mais le contraire se produit l'année suivante. Mais soudain le revenu marque une hausse considérable au moment où l'indexation est adoptée. Nous avons dû le faire à cause de l'inflation. Comme le gouvernement actuel le constate maintenant, l'inflation n'est pas un phénomène local; c'est un problème mondial. Nous avons indexé certaines choses, puis nous avons pris une mesure qui nous a créé bien des ennuis. Nous avons indexé les exemptions fiscales et toute une série d'autres choses qu'on a surnommées des dépenses fiscales. Aussi, la courbe des dépenses a-t-elle pris cette direction-ci alors que celle du revenu a pris celle-là. En regardant ces courbes, on peut quasiment dire l'heure et le jour où nous avons indexé les exemptions d'impôt sur le revenu.

Si le nouveau gouvernement tient à maintenir certains de ces programmes et à donner aux Canadiens la sorte de sécurité sociale qu'ils sont en droit d'attendre—parce qu'à bien des égards le Canada est un pays riche—il devra examiner quelques-unes de ces dépenses fiscales. Il y en a toute une série. Dans sa brochure intitulée «Le régime caché d'assistance sociale» qu'il a préparée en 1977, je crois, le Conseil national du bien-être social publie des chiffres se rapportant à l'exercice 1975-1976. C'est la dernière année pour laquelle on a des statistiques. Dans cet ouvrage, le Conseil indique que les dépenses fiscales avaient progressé de 17.9 p. 100 cette année-là alors que les dépenses du gouvernement n'avaient augmenté que de 10.4 p. 100, ce qui représente un écart d'environ 27 p. 100. Il faudra étudier la question.

L'indexation des exemptions d'après la hausse du coût de la vie est indéniablement positive, mais l'indexation vient s'ajouter à l'exemption de l'année précédente. Ainsi, si elle est de 1.5 milliard de dollars cette année, dans quatre ans, elle atteindra probablement 5 milliards de dollars par an. Voilà donc une autre question qu'il convient d'étudier de très près. J'espère que ce ministre, même s'il ne se trouve pas à un échelon aussi élevé que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera promu au rang d'initié. Je trouve aussi qu'avant d'empiéter sur ces programmes, nous pouvons commencer à les financer en redressant les impôts d'une façon ou l'autre. Nous devrions remettre en question certaines exemptions d'impôts. Elle se sont peut-être justifiées pendant un bref laps de temps, mais ce n'est plus vrai maintenant. Il faudrait essayer de financer des programmes de ce genre-là car ils sont destinés à aider des citoyens qui ont de véritables problèmes.

● (2050)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais moi aussi féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) pour sa nomination. Pour un ministre qui vient de si loin, ce n'est pas mal du tout. J'espère que dans ses nouvelles fonctions, il sera à la hauteur de la réputation qu'il s'est bâtie en favorisant la participation de la base.

Mon parti et moi-même faisons face à un dilemme à cause du bill C-6, en ce sens que nous devrons appuyer une mesure à laquelle nous nous opposons. Nous devons l'appuyer parce que nous savons que 180 personnes en bénéficieront chaque mois, des veufs et des veuves qui ont vraiment besoin d'une pension. C'est pourquoi nous ne voulons pas le retarder. Cependant, nous nous opposons au projet de loi pour deux raisons: d'abord, il fait une distinction de sexe ou, comme le disait cet après-midi mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, il se base sur le fait qu'une épouse doit dépendre d'un homme, mort ou vivant. En second lieu, il ne protège pas suffisamment les personnes de 60 ans et plus.

Encore une fois comme le rappelait cet après-midi mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, c'est une parfaite ironie que le premier ministre (M. Clark) et le ministre de la Santé proposent une pareille mesure pour marquer le 50e anniversaire de la reconnaissance des femmes en qualité de «personnes». J'estime que le bill C-6 est fondé sur une attitude dépassée que rejetaient Emily Murphy et ses compagnes. Il nie le droit fondamental des femmes d'être traitées et respectées comme des personnes, d'avoir droit à la pension au même titre que les hommes, quel que soit leur âge ou leur situation matrimoniale. De même, il ne tient pas compte des femmes célibataires, divorcées ou séparées et celles qui vivent en union libre, ce qui en fait une catégorie de citoyens de troisième classe à qui on refuse une pension en attendant qu'elles touchent la pension de vieillesse.

Nous voulons bien que les veuves et les veufs bénéficient d'une pension raisonnable en fonction de leur revenu. Comme d'autres députés l'ont rappelé, le Conseil national du bien-être affirme qu'une veuve sur quatre ne reçoit rien de l'employeur de son mari décédé et que 45 p. 100 de toutes les veuves âgées de 55 à 64 ans vivent dans la pauvreté.

Beaucoup de femmes qui deviennent veuves avant 65 ans ont été maîtresses de maison pendant 40 ans ou plus. Pendant les premières années, elles ont travaillé peut-être 12 heures par jour, sept jours par semaine sans toucher de salaire. Une fois leurs enfant élevés, elles ont constaté qu'il leur était très difficile de trouver un emploi à cause de leur manque de formation. Contrairement aux travailleurs, elles ne sont pas admissibles au Régime de pensions du Canada. Ces femmes ont sûrement droit à une pension convenable dès qu'elles atteignent 60 ans ou même avant, indépendamment du fait qu'elles soient ou non veuves ou qu'elles soient ou non légalement mariées.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre de la Santé prendra dès maintenant des mesures pour parer aux besoins futurs des conjoints en fait des pensions. L'ancien député de Vancouver-Kingsway, Mme Grace MacInnis, a fortement recommandé de rémunérer les femmes au foyer, et même de leur accorder une pension. Elle a reconnu le droit de ces personnes à un salaire égal pour des fonctions équivalentes et le droit au régime de pensions du Canada à l'âge de la retraite. Pourrait-on me dire quel travail est plus utile à la société que celui de l'éducation des enfants et de l'entretien du foyer? Pourquoi ne devrait-on pas reconnaître là un travail essentiel et digne d'une rémunération? Ces jours-ci, même nos enfants reçoivent des allocations lorsqu'ils nous aident à la maison.

Je n'insisterai jamais assez là-dessus: le bill C-6, tout en étant utile comme mesure intermédiaire, traite en inférieures les femmes, et les veuves en particulier, et ignore beaucoup d'autres femmes. L'admissibilité aux prestations est fondée sur les liens de dépendance du conjoint; on y traite la femme comme un vieux symbole sexuel, au lieu de la traiter avec dignité, comme une personne indépendante ayant ses propres droits. Ce projet de loi renferme une injustice encore plus grande en ce qu'il ne tient nullement compte des besoins des personnes célibataires, séparées ou divorcées, dépourvues de toute autre source de revenu. Là encore, la majorité de ces personnes sont des femmes âgées de 60 à 65 ans.

Plus de 50 p. 100 des femmes âgées de 55 à 65 ans gagnent moins de $4,000 par année, contre 11 p. 100 pour les hommes dans ce groupe d'âge. Ainsi, les femmes célibataires, les femmes pauvres, âgées de moins de 65 ans, constituent le groupe le plus défavorisé dans notre société. Beaucoup d'entre elles vivent en parias de notre société dans des chambres louées de qualité inférieure aux normes exigées. Bon nombre de ces femmes souffrent de maladies mentales entraînant souvent des problèmes de santé. Leur revenu, tiré du bien-être social, est de moins de $200 par mois, c'est du moins le cas en Colombie-Britannique, tandis que le coût de la vie grimpe tous les jours. Ces femmes démunies et célibataires, ajoutées aux quelque 11 p. 100 d'hommes dans le même cas, ont tout autant droit à une pension adéquate que les veuves propriétaires de leur maison. Je n'aime pas catégoriser les gens de cette façon.

Les programmes de cataplasmes destinés à un très petit secteur de notre société coûtent cher et ne profitent qu'à un très petit nombre. Les programmes d'assistance à caractère bureaucratique devraient être remplacés par un système d'assurance sociale à l'intention des personnes dans le besoin. Nous devons chercher à procurer à tous ceux qui ne peuvent se permettre de travailler ou qui ne sont pas en mesure de le faire un revenu garanti suffisant, ou une «assurance sociale», expression plus appropriée aujourd'hui, indexée sur le coût de la vie. En premier lieu, bien entendu, nous devrions viser le groupe des citoyens âgés de 60 ans et plus, qui, pour avoir beaucoup apporté au Canada méritent de finir leurs jours dégagés de tout souci financier. Ils devraient avoir droit à la sécurité sociale au même titre qu'ils ont droit aux prestations de la sécurité de la vieillesse. Je tiens à rappeler qu'en Colombie-Britannique, dans les années prospères de 1972 à 1975 . . .

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: . . . nous avons pu nous payer un tel programme. Nous avons instauré un régime de revenu minimum garanti à l'intention de tous les sans-emploi âgés de 60 à 65 ans. Le régime en question était financé—et j'espère que les députés ministériels sont à l'écoute—à même les profits de la British Columbia Petroleum Corporation, l'équivalent de Petro-Canada en Colombie-Britannique. Soit dit en passant, le programme a connu une telle popularité que le gouvernement créditiste a jugé bon le maintenir. Il est donc possible de mettre en œuvre un tel programme, et j'estime que les profits

de Petro-Canada permettraient de financer une bonne part d'un programme fédéral de revenu minimum garanti, pourvu, bien sûr, que nous conservions cet organisme et que nous développions nos ressources pétrolières.

En terminant, je tiens à proposer certaines priorités. Premièrement, adoptons le bill C-6, en le rendant rétroactif de façon à en faire bénéficier tous les conjoints admissibles, qu'ils soient légalement mariés ou non. Deuxièmement, commençons dès maintenant à mettre en œuvre un régime de revenu minimum garanti indexé sur le coût de la vie pour tous les sans-travail âgés de 60 ans ou plus. Enfin, et j'espère que le ministre est attentif à ceci, entreprenons l'instauration graduelle d'un régime de revenu garanti pour remplacer d'ici à 1985 notre régime désuet de bien-être social.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer à ce débat qui revient à chaque Parlement depuis de nombreuses années, parce que notre politique sociale, en ce qui regarde nos personnes âgées, en particulier, n'est pas sans lacunes. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) a dit dans son discours, il y a quelques minutes, que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et son parti avaient toujours pris une part active au débat en ce qui concerne les défavorisés, et je les en félicite. Je m'en voudrais tout de même de passer sous silence que, volontairement ou involontairement, l'honorable ministre a omis de mentionner également la part très active que mon parti et moi-même avons toujours prise en ce qui regarde l'âge de la retraite à 60 ans et le revenu annuel garanti. J'ai maintes fois émis à la Chambre l'idée d'une pension facultative à 60 ans, et j'ai défendu les personnes âgées qui vivent dans des situations économiquement malheureuses. J'y reviendrai tantôt.

En premier lieu, monsieur l'Orateur, il s'agit d'applaudir à la présentation de ce projet de loi par le gouvernement. Je félicite l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) de l'avoir présenté parmi les premières mesures législatives que nous aurons à étudier.

J'aimerais rappeler à la Chambre que dès l'introduction de l'allocation au conjoint, je signalais des problèmes soulevés par le décès du conjoint et le retrait de l'allocation au conjoint survivant. En mars 1977, j'ai présenté une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander qu'à tout le moins, le gouvernement verse les deux tiers de l'allocation au conjoint, dans l'éventualité du décès du pensionné. La Chambre n'est pas sans savoir qu'un très grand nombre de personnes âgées sont aux prises avec des problèmes aigus de survivance. Ces personnes se retrouvent particulièrement dans le groupe de 60 à 65 ans. En effet, monsieur le président, ces gens sont dans la catégorie d'âge où les employeurs ne veulent plus d'eux, ou au moment où la santé ne leur permet plus de travailler et, de plus, le seul recours financier, dans de nombreux cas, c'est l'aide sociale. Travailler toute une vie pour se retrouver en face d'un maigre chèque d'assistance sociale tous les mois, voilà un triste aboutissement.

Le bill C-6 sera le bienvenu chez les gens du troisième âge qui ont souffert du retrait de leurs allocations. Mais comme ceux-ci également, j'espère que le projet de loi n'est qu'une étape vers un programme de sécurité de la vieillesse à 60 ans. L'an dernier, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait présenté une motion d'opposition relativement à l'objet de ce bill. L'ancien gouvernement n'a pas bougé. Je me réjouis du fait que le présent gouvernement n'ait pas seulement fait des promesses farfelues durant la campagne. Ce projet de loi, je le répète, n'est pas une fin, mais une étape vers l'abaissement de l'âge de la pension à 60 ans. Du moins, je l'espère.

Le problème ne s'arrête pas là. La situation économique des pensionnés est précaire. Statistique Canada estimait que 43 p. 100 des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté sont des personnes vivant seules. La plupart sont des personnes âgées. Les pensionnés sans revenu de placements n'ont aucune protection contre les imprévus. Et quant à la hausse sans fin du coût de la vie, ils n'ont que l'indexation trimestrielle pour s'en prémunir. Voilà pourquoi, lors du débat suscité par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'an dernier, je proposais un régime de pension facultative à 60 ans, régime qui serait instauré progressivement, en abaissant l'âge de la retraite à 60 ans, et du même coup en la rendant facultative. C'est-à-dire que ceux qui peuvent et veulent travailler pourraient le faire. D'ailleurs, une étude du Département de psychologie de l'Université Western, préparée pour le colloque national sur le vieillissement, à Ottawa, le 25 octobre 1978, indiquait une nette tendance vers la pension anticipée à 60 ans. Ce n'est donc imposer à personne une retraite anticipée, puisque les personnes âgées le souhaitent ardemment.

Présentement, au Canada, il y a plus de 2 millions de pensionnés dont la moitié reçoivent le supplément du revenu garanti. Ce système de sécurité de la vieillesse et du revenu garanti pour les personnes âgées coûtait, l'an dernier, quelque 4.3 milliards de dollars au Trésor. Il est sûr qu'un système de pension facultatif à 60 ans, même instauré de façon progressive, coûterait de prime abord des sommes supplémentaires considérables. Par contre, un tel régime aurait pour effet de libérer un nombre d'emplois qu'on évaluait à 287,000 en 1977. C'est donc dire que l'on économiserait des sommes aussi importantes en prestations d'assurance-chômage en libérant ces emplois. Il ne s'agit donc que d'un réaménagement financier au sein de structures déjà existantes. A court terme, il s'agirait d'un déboursé considérable. Mais à moyen et à long termes, la société tout entière en bénéficierait.

J'admets, monsieur le président, qu'il est difficile hors d'un contexte de revenu annuel garanti de proposer des solutions globales et finales. Revenant au colloque du Conseil du bien-être social, qui se tenait l'automne dernier, j'aimerais citer un passage du rapport de l'Université Queen's qui disait ceci, et je cite:

> L'importance d'un revenu adéquat d'un logement et d'un moyen de transport est capitale non seulement pour les personnes âgées mais aussi pour tout autre citoyen.

Cette citation illustre bien le bien-fondé d'un revenu annuel garanti dont nous les créditistes sommes les plus ardents défenseurs depuis le début de notre mouvement. La sécurité de la vieillesse n'a pas jusqu'ici permis à nos citoyens âgés de vivre une retraite tranquille. Les problèmes auxquels ils ont à faire face sont multiples, en passant par la détérioration de leur santé jusqu'à leur isolement du reste de la société.

Nous ne sommes plus au temps où un citoyen pouvait prétendre goûter à sa retraite. Ce qui attend le citoyen âgé, c'est l'incertitude, et jusqu'à la pauvreté dans de très nombreux cas. Il ne faut donc pas s'arrêter aux mesures que l'on

nous propose aujourd'hui, car tout programme destiné à améliorer le sort des personnes âgées sera sans répercussion bénéfique s'il ne se traduit pas par un revenu adéquat et une sécurité financière assurée.

Notre population vieillit, ce qui veut dire qu'à cause de la dénatalité et des soins de santé plus accessibles, les personnes âgées occuperont une part de plus en plus importante de la société canadienne. Il faut donc nous préparer aujourd'hui à faire face à cette situation. Il ne faudra pas attendre d'y être arrivé pour réagir. Les gens du troisième âge pourront un jour s'organiser et demander la juste part des richesses qui leur appartient. Les futures générations de personnes âgées auront connu le bien-être matériel et l'éducation. Ces gens n'accepteront pas aussi facilement d'être refoulés aux portes de la pauvreté.

La solution logique aux problèmes qui se poseront dans l'avenir est indéniablement le revenu annuel garanti. En janvier 1977, je faisais part des doléances que j'ai énumérées dans mon discours au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, lequel se retrouve aujourd'hui sur les banquettes de l'opposition à titre de député d'Outremont (M. Lalonde). Le ministre m'affirmait dans sa lettre du 9 février 1977 qu'il était impossible d'apporter une solution globale aux problèmes des personnes âgées, et que les problèmes des désavantagés et des personnes âgées seraient résolus en grande partie par un régime de revenu annuel garanti, programme qui pourrait être mis de l'avant avec les provinces, comme les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie furent jadis mis de l'avant.

J'ose donc espérer, monsieur le président, que le gouvernement se penchera très sérieusement sur cette question primordiale d'un revenu annuel garanti, afin que chaque Canadien ait son droit vital à la vie.

● (2100)

[*Traduction*]

Notre pays se trouve dans une situation suffisamment précaire; le parlement devrait donc faire attention à ses députés. C'est important, surtout si l'on veut resserrer les liens nationaux qui sont plutôt lâches. Après tout, la quintessence de l'unité c'est que les Canadiens aient le sentiment de participer à la gestion de leur pays par l'intermédiaire de leurs élus dont ils respectent et appliquent les points de vue.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, comme toute la population du Canada doit être heureuse ce soir d'avoir élu, le 22 mai dernier, un gouvernement minoritaire, et particulièrement celle de la circonscription d'Abitibi qui, elle, le sait, comme depuis toujours, qu'un gouvernement minoritaire présente des lois désirées par la société. Que l'on se souvienne, en 1972, alors que le gouvernement qui forme aujourd'hui l'opposition officielle était alors minoritaire, combien il a présenté de lois comme celles d'aujourd'hui!

J'entendais tantôt le député de Gatineau (M. Cousineau) rouspéter contre le projet de loi que le gouvernement actuel présente à la Chambre. Je me souviens, lors du 30e parlement, avoir fait partie du Comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales, alors que le député d'Outremont (M. Lalonde) était titulaire du ministère, et avoir demandé nombre de fois à ce ministre d'apporter une amélioration à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Comme cela coûtait cher, à ce moment-là, monsieur le président! Pourtant aujourd'hui le coût de la vie de ces personnes-là a augmenté, mais parce que nous avons un gouvernement minoritaire, justement il veut par des mesures comme celles que nous avons aujourd'hui présenter des lois dont la population va être heureuse.

Monsieur le président, je tiens donc à féliciter ce nouveau gouvernement de cette heureuse initiative. En effet, ce projet de loi permettra, s'il est adopté, et je n'ai aucune crainte à l'idée qu'il le sera, aux personnes de 60 à 65 ans qui sont bénéficiaires présentement de l'allocation au conjoint, de bénéficier de ce que le Crédit social a préconisé depuis tant et tant d'années, soit d'avoir droit à leur pension au moment où elles ont été affectées par la mort de leur conjoint. Aujourd'hui, et tant et aussi longtemps que cette loi-là ne sera pas adoptée, ces gens se voient refuser toute prestation ou tout revenu possible pour leur survie. Alors en mon nom personnel et au nom des gens que je représente dans la circonscription d'Abitibi, je félicite encore ce gouvernement d'avoir eu l'initiative de nous présenter un tel projet de loi.

Ce bill, monsieur le président, représente une grande amélioration à la loi actuelle qui ne permet qu'un versement pour une période de six mois après le décès du pensionné. Comme le disait mon collègue de Rimouski tantôt, nous avons souvent fait la demande au gouvernement précédent d'apporter une amélioration à cette loi pour les personnes qui pourtant ont donné tant d'années de leur vie, à leur sueur de leur front, pour faire de notre pays un lieu où il fait bon vivre. Mais malheureusement, comme le dit le proverbe, c'est toujours les bons qui paient pour les méchants. Alors c'étaient les personnes âgées qui payaient pour les méchants. Ce qu'elles avaient à faire, c'était d'aller quémander auprès du bien-être social une petite pension qui pouvait au moins payer leur loyer, elles ne pouvaient même plus se payer de quoi se nourrir.

Monsieur le président, on sait que les personnes âgées sont parmi les plus défavorisées de la population. Que l'on se souvienne aussi, si l'on veut, de Réal Caouette, alors qu'il demandait une refonte complète de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Bien sûr, il y a eu des améliorations avec l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément, ainsi que l'allocation au conjoint. Ces mesures visaient essentiellement à protéger les personnes âgées contre l'inflation dont nous parlions tantôt, mais amélioraient de très peu leur situation financière.

Je considère, monsieur le président, ce projet de loi comme une excellente amorce, et je désire que la personne ayant atteint l'âge de 60 ans pourra un jour retirer la pleine pension du conjoint. C'est peut-être un amendement que nous avons proposé au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales, un amendement qui recommanderait de verser une pension à l'âge de 60 ans à toute personne désirant se retirer du marché du travail afin de céder sa place aux personnes plus jeunes qui, aujourd'hui, reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social.

● (2110)

Nous espérons qu'un jour ce gouvernement qui représente aujourd'hui la population canadienne, celui qui n'a pas décidé de donner un revenu annuel garanti, apportera peut-être une autre amélioration à ce projet de loi qui, lui, pourra justement donner la permission à la personne de 60 ans de se retirer du marché du travail.

Monsieur le président, par le passé nous avons souvent demandé une telle réforme afin d'aider les personnes qui perdent leur conjoint. J'ai également repris ce thème important, lors de la dernière campagne électorale, et j'étais loin de me douter que mon adversaire progressiste conservateur à ce moment-là aurait pu préconiser un tel projet de loi. Aujourd'hui, je crois que mon adversaire progressiste conservateur, celui que j'avais au cours des dernières élections, doit être très heureux de voir son gouvernement progressiste conservateur, alors que nous de l'opposition nous présentons des solutions que toute la population désire.

Je me souviens aussi qu'au cours de cette campagne électorale nous avons demandé à l'ancien premier ministre, lorsqu'il est venu faire une assemblée à Val-d'Or, ce qu'il voulait faire à l'égard des personnes âgées. Nous n'avons jamais obtenu de réponse. Est-ce que cela voulait dire que si jamais les libéraux avaient repris le pouvoir, ils auraient changé d'attitude, et que cela coûterait trop cher de présenter un tel projet de loi?

Une voix: . . . ça coûtait à peu près le prix de Janelle . . .

M. Caouette: . . . je sais que ce n'est pas le prix que cela a coûté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'ancien gouvernement pour nous dire qu'il était impossible . . .

Monsieur le président, aujourd'hui c'est avec fierté que je pourrai annoncer à la population de la circonscription d'Abitibi que l'actuel gouvernement progressiste conservateur a enfin compris ce qu'il voulait. J'espère aussi que ce même gouvernement n'arrêtera pas tout de suite de nous présenter de tels projets de loi qui favorisent cette population particulière ainsi que toute la population canadienne.

Monsieur le président, je disais à mes adversaires que les personnes âgées étaient les plus défavorisées, et on nous répondait que non, que les personnes âgées depuis quelques années avaient des privilèges que d'autres n'avaient pas. Il est vrai qu'elles profitent de certains privilèges que les autres n'ont pas, mais plusieurs vivent encore en deçà du seuil de la pauvreté. Nous savons que plus de 800,000 personnes âgées de plus de 65 ans vivent présentement sous le seuil de la pauvreté.

Monsieur le président, on doit se souvenir également du rapport reçu l'an dernier de la Fédération des personnes âgées du Québec et même de celui de la Fédération des personnes âgées du Canada qui tentaient de nous démontrer réellement que les personnes âgées vivaient sous le seuil de la pauvreté. Comme je l'ai dit tantôt, ces personnes doivent être très heureuses aujourd'hui.

Il est vrai que ce rapport fut publié en 1971, mais si nous considérons les ravages de l'inflation, ce même rapport est toujours d'actualité. Il fallait faire quelque chose pour les conjoints qui vivaient dans la misère après le décès du conjoint pensionné. La mort de son compagnon ou de sa compagne de vie était déjà très pénible, il est donc normal que ces gens soient protégés par le gouvernement. Ces personnes ont bâti notre pays. C'est grâce à elles si nos enfants ont un meilleur statut social. Ces personnes âgées, nous en sommes fiers! Quand je pense à ces personnes qui ont défriché et bâti le Nord-Ouest québécois de peine et de misère, par des sacrifices sans nombre, quand je pense à toutes les misères que ces personnes-là ont dû rencontrées, aux sacrifices énormes qu'elles ont dû faire, quand je pense à leur ténacité, monsieur le président, je crois que ces personnes-là, aujourd'hui, sont justement en droit de s'attendre à une mesure sociale, pour au moins pouvoir terminer leur vie avec une certaine aisance, au lieu de quémander de tout côté, de gouvernement à gouvernement, fédéral, provincial et toujours se faire répondre: Votre vie achève, alors nous n'avons pas à améliorer votre sort. Alors, monsieur le président, je dis oui au projet de loi. Mais, je déplore tout de même que cette réforme n'ait pas été appliquée aux personnes, comme le disait mon collègue, le député de Gatineau tantôt, aux personnes célibataires ou divorcées, mais j'espère que le gouvernement continuera à améliorer son projet de loi, et je suis conscient aussi du fait que le parti libéral l'aurait également amélioré s'il avait été au pouvoir, car il aurait été minoritaire comme l'autre. Il aurait sûrement voulu essayé d'apporter des améliorations.

Monsieur le président, en terminant, c'est avec plaisir que j'appuierai le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui, et j'espère que le gouvernement actuel ne s'arrêtera pas là, car les députés progressistes conservateurs à la Chambre des communes ont sûrement dans leurs circonscriptions à faire face aux mêmes problèmes que le député de Rimouski (M. Allard) ou le député d'Abitibi lorsqu'ils rencontrent cette population qui vit sous le seuil de la pauvreté ou encore qui est obligée d'aller quémander, comme je l'ai dit tantôt, auprès des bureaux de bien-être social pour avoir droit à une vie normale pour le peu de temps qu'il leur reste à vivre.

● (2120)

[*Traduction*]

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai absolument pas l'intention de me lancer dans un long discours, mais lorsque j'ai demandé au whip de notre parti plus tôt dans la journée s'il serait de mise que je dise quelques mots, pour la première fois au cours des trois législatures auxquelles j'ai participé, il ne m'a pas découragé de prendre la parole. Les temps ont vraiment changé.

J'ai l'intention d'appuyer ce bill. Je crois qu'il marque un progrès et je ne m'opposerai certainement pas à une mesure qui contribue à soulager les démunis. Je tiens cependant à faire deux commentaires au sujet du bill. Bien que le régime actuel ne soit pas parfait, je suis satisfait qu'on puisse y adhérer à l'âge de 65 ans. J'ai entendu le député de l'Abitibi (M. Caouette) s'en plaindre. On peut lui trouver des défauts, mais fondamentalement, c'est un bon système. Les progrès survenus depuis onze ans ont été considérables. Nous avons mis en place un régime dans lequel, pour beaucoup de pauvres gens dans notre société, soixante-cinq ans est un âge enviable tout simplement à cause des avantages découlant du régime de sécurité sociale. Voilà l'un des arguments que je voulais faire valoir.

En deuxième lieu, il me déplaît vivement d'entendre les députés d'en face et le ministre prétendre que cette mesure très anodine a résolu le problème ou parvient presque à rendre justice aux nécessiteux de moins de 65 ans. La somme de 4 millions de dollars est très élevée, mais en ce qui concerne les

programmes sociaux au Canada, elle soulage fort peu les pauvres de moins de 65 ans.

Mlle MacDonald: Oh, oh!

M. Kaplan: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) peut prendre la parole. Elle a fait des discours sur ce petit groupe de conjoints dont le plus âgé meurt après avoir obtenu la pension à 65 ans et avant que le plus jeune n'atteigne 65 ans.

Mlle MacDonald: Et vous n'avez jamais écouté.

M. Kaplan: Je suis heureux que certains de ces électeurs—certains d'entre eux sont les miens—continueront à toucher cette pension. Toutefois, c'est une affaire sans importance et les députés de l'opposition ne peuvent prétendre être très satisfaits quand un si grand nombre de nécessiteux de moins de 65 ans ne profiteront nullement de cette mesure si mesquine.

Je n'aime pas la suffisance que je décèle chez le ministre; il agit comme si cette très timide mesure, que même le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), si mesquin soit-il, approuverait, nous amenait au seuil de la justice que nous devons montrer au Canadiens âgés de moins de 65 ans. J'aimerais entendre le ministre répondre au comité sur les besoins des célibataires âgés de moins de 65 ans. J'aimerais l'entendre nous dire ce que son gouvernement se propose de faire pour les veuves dont l'époux est décédé avant l'âge de 65 ans. Je suis certain qu'il y en a autant dans cette situation qu'il y a de couples dont le conjoint le plus âgé décède avant d'avoir atteint l'âge de 60 ou de 65 ans. Sur le plan social, le conjoint qui survit à l'autre est dans une pire situation que ceux qui, selon le ministre, bénéficieront de la mesure qui nous est présentée ce soir.

Je suis très heureux que cette mesure ait été proposée. Je voterai en faveur de son adoption, mais si c'est là toute la conscience sociale dont le parti conservateur et les députés de l'autre côté sont capables, s'ils ont l'intention de se servir de mesures aussi étriquées comme prétexte à des discours grandiloquents et pour montrer qu'ils ont du cœur, je serai profondément déçu et tous mes commettants ainsi que les Canadiens le seront également.

Des voix: Bravo!

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car je pense qu'il est dans l'intérêt de tous que l'on passe au vote sur ce bill et qu'on l'adopte ce soir. J'aimerais toutefois faire quelques remarques. Après avoir entendu le dernier orateur libéral, qui a pourtant fait quelques observations valables, on comprend mieux pourquoi les libéraux ont été battus. Il semble que le progrès social augmente un peu chaque fois qu'on change d'équipe gouvernementale et que les acquis sociaux soient un peu plus importants chaque fois que le pays est dirigé par un gouvernement minoritaire. C'est malheureusement ainsi que c'est faite l'histoire du progrès social dans notre pays: sous le poids des pressions politiques et pour marquer quelques points politiques.

Le bill constitue un petit pas dans la bonne direction; c'est pourquoi nous l'appuierons. L'orateur de notre parti a montré les faiblesses de tout notre système de retraites; il a insisté sur le fait que les célibataires, les divorcées, les personnes vivant en union libre de même que celles qui sont veuves depuis plus de six mois ne pourront pas en bénéficier. Ce sont là certes des lacunes, qui ne se trouvent pas uniquement dans le projet de loi, mais bien dans l'ensemble du secteur de la sécurité sociale au Canada. Et les libéraux, tout autant que les conservateurs, doivent en accepter la responsabilité.

• (2130)

Au début de ma campagne électorale, lorsque j'ai fait du porte à porte, j'ai été étonné de voir le nombre de personnes âgées vivant dans l'insécurité économique et sociale quasi totale. Pourtant, ces personnes ont travaillé dur toute leur vie, elles ont colonisé et développé les Prairies, elles ont lutté contre les rigueurs du climat, pour défricher les Prairies et commencer de les mettre en valeur. Bon nombre d'entre elles ont commencé à travailler pour 25 cents jusqu'à un maximun d'un dollar par jour, et elles ont néanmoins réussi à faire des économies. Elles avaient foi dans la valeur du travail. Les voici maintenant à leur retraite, empêchées par le système et l'inflation, de jouir pleinement des fruits de leur labeur. Elles sont réduites à vivre d'un chèque mensuel à l'autre, dans l'insécurité économique totale.

C'est notre système qui a causé cette situation, c'est le système qui a dépouillé ces gens de la richesse qu'ils avaient accumulée au cours de leur vie, pour le plus grand bien du pays. Par conséquent, c'est certes le système qu'il faut blâmer, et c'est un système que les partis libéral et conservateur continuent d'appuyer et dont ils assurent la pérennité. C'est un système en vertu duquel la plupart des richesses quittent le pays, de sorte qu'il faut distribuer le peu qui reste à nos personnes âgées.

Une voix: C'est absurde.

M. de Jong: Un député d'en face dit que c'est absurde. Notre pays est certainement un pays riche. Tout le monde est d'accord là-dessus. Tous conviennent que notre pays est l'un des plus riches du monde, en termes de superficie et de ressources, et que notre population est l'une des plus faibles. Alors comment se fait-il que nos personnes âgées doivent vivoter avec $200 par mois ou moins? Pourquoi certaines de nos gens vivent-ils au seuil de l'insécurité économique? Plusieurs pays européens plus peuplés et moins riches en ressources ont réussi à ménager à leurs personnes âgées un sort meilleur que celui que nous réservons aux nôtres. Comment expliquez-vous cela? La seule explication possible est que la richesse de notre pays ne rejaillit pas sur les vieillards qui l'ont créée et qui en ont besoin aujourd'hui. Tel est malheureusement le cas.

Ce dont nous nous apercevons maintenant et que nous avions aussi constaté sous le gouvernement précédent, c'est que chaque fois que l'État connaît un déficit, la seule façon pour le gouvernement de résoudre le problème consiste à réduire les avantages des personnes âgées. J'appréhende les nouvelles coupures auxquelles on procédera à l'avenir. Nous en avons eu un avant-goût lorsque l'ancien gouvernement a essayé de couper l'herbe sous le pied des conservateurs en leur empruntant certains programmes et en procédant à quelques coupures. Ce qui m'inquète, c'est de penser que nous allons assister à la même chose sous l'actuel gouvernement. En d'autres termes, les gens qui sont le plus démunis et qui méritent le plus d'être d'aidés seront les premiers à faire les frais de l'austérité gouvernementale.

C'est la redistribution des revenus et des richesses qui est en cause. Je crains que le gouvernement ne s'attaque pas vraiment aux problèmes fondamentaux auxquels sont confrontés nos concitoyens du troisième âge, tout comme l'ancien gouvernement ne s'est pas lui non plus attaqué à ces problèmes. Il a lancé certains programmes sociaux, mais a négligé de leur donner une assise économique solide si bien que dans une conjoncture difficile, ces programmes ont été les premiers à faire l'objet de réductions. Je crains que nos vieux et nos jeunes ne doivent s'attendre à vivre des temps difficiles.

Nous allons appuyer cette mesure puisqu'il s'agit d'un pas dans la bonne voie, mais nous allons néanmoins redoubler d'efforts pour inciter, convaincre, séduire et cajoler le gouvernement afin qu'il fasse le prochain pas, puis le suivant et l'autre encore jusqu'à l'instauration d'une véritable justice sociale et économique dans notre pays.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

* * *

LES POSTES

MESURE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TARIF POSTAL

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement) propose: Que le bill C-11, concernant certaines dispositions du tarif postal, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, les députés n'ignorent pas que l'ancien gouvernement libéral a choisi, de 1976 à 1979, de hausser les tarifs postaux applicables aux lettres et au courrier de deuxième classe par le moyen de décrets du gouverneur en conseil conformément de l'alinéa 13*b*) de la loi sur l'administration financière, au lieu de présenter à la Chambre un bill tendant à modifier les articles 10 et 11 de la loi sur les postes.

M. Knowles: C'est une honte!

M. Fraser: Chaque fois, les députés du gouvernement actuel qui faisaient alors partie de l'opposition ont blâmé le gouvernement libéral de l'époque de hausser les tarifs postaux par voie de règlement au lieu de modifier la loi sur les postes, et de ne pas tenir compte des rapports du comité des règlements et des autres textes réglementaires qui condamnaient cette pratique.

Dans son troisième rapport daté du 4 octobre 1976, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires estimait que les règlements établissant les nouveaux tarifs excédaient des dispositions de l'article 6 de la loi sur les postes et de l'article 13 de la loi sur l'administration financière. Il ajoutait que le recours au règlement «constitue une façon inhabituelle et inusitée d'utiliser les pouvoirs conférés au gouverneur en conseil par l'article 13 de la loi sur l'administration financière». Dans ses quatrième et sixième rapports, le comité soulevait les mêmes objections.

Pour ce qui est de la légalité, les anciens ministres des Postes ont affirmé à la Chambre et dans des lettres au comité qu'ils avaient demandé avis au ministère de la Justice avant de rédiger les règlements. Quand on a contesté devant les tribunaux le droit de se prévaloir de la loi sur l'administration financière, le jugement rendu le 2 août 1978, donne raison au gouvernement.

Cependant, je rappelle aux députés que la Cour d'appel fédérale a été saisie de cette décision, et j'aimerais préciser que la cause aurait été entendue l'été dernier si je n'avais pas demandé aux procureurs du gouvernement d'en reporter l'audition. Les plaignants ont accepté que la cause soit remise quand je leur ai promis de présenter à la Chambre une mesure qui légitimerait rétroactivement les hausses de tarifs décrétées en vertu de la loi sur l'administration financière.

Je voudrais rappeler à la Chambre que les plaignants dans cette cause estiment que les mesures prises n'étaient pas conformes à la constitution et étaient contraires aux coutumes du Parlement.

Tous les députés doivent savoir que si le gouvernement a eu gain de cause devant le tribunal inférieur, un appel a été interjeté auprès de la Cour d'appel fédérale et la cause aurait sans aucun doute été portée devant la Cour suprême du Canada. Tous les députés des deux côtés de la Chambre conviendront qu'il était tout à fait inacceptable de laisser le ministère des Postes et, au fait, le présent gouvernement, dans pareille incertitude et, par conséquent, comme je l'ai déjà indiqué, il avait été convenu d'ajourner à la condition que la Chambre soit saisie de ce projet de loi. Si j'ai bien compris, dans le cas où la Chambre adopte ce projet de loi, il a été convenu de mettre fin à l'affaire.

● (2140)

Mais quel que soit le résultat de l'affaire qui nous occupe, le présent gouvernement estime qu'il y a encore lieu de supprimer des éléments portant à controverse en ce qui concerne l'application de l'alinéa 13b) de la loi sur l'administration financière. Nous sommes d'accord avec les critiques formulées par le comité selon lesquelles les gouvernements précédents se sont servis de leurs pouvoirs de façon inhabituelle et inattendue; nous reconnaissons, par ailleurs, que tant qu'existe la possibilité de modifier la loi sur les Postes comme moyen de rajuster les tarifs du courrier de première et de deuxième classe, il n'y a pas lieu de recourir à la loi sur l'administration financière. Bien que sur le plan technique, l'application du règlement soit conforme à la loi, certains députés de cette Chambre, le Sénat et le public canadien ne semblent pas beaucoup l'apprécier.

Inutile de vous rappeler les innombrables problèmes à surmonter avant de faire retrouver au ministère des Postes toute sa fierté, sa dignité et son efficacité d'auparavant. Un de ces problèmes, et non le moindre, sera la transformation de ce ministère en société d'État. Comme je l'ai indiqué plus tôt, j'espère pouvoir déposer un projet de loi à cet effet peu après Noël. Ces problèmes seront plus faciles à résoudre si le présent gouvernement ne cherche pas en même temps à régler les problèmes que lui a laissés en héritage le gouvernement précédent.

L'adoption de ce projet de loi confirmera la légalité des modifications apportées aux tarifs postaux par voie de règlement, en les déclarant établies en vertu de la loi sur les postes. Cette initiative, à son tour, nous permettra de solder nos livres et de consacrer toute notre attention à une tâche très importante, celle de fournir à tous les Canadiens un service postal de qualité.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, avant de répondre aux commentaires du ministre des Postes (M. Fraser), je tiens à le féliciter pour avoir déposé à temps le rapport annuel de son ministère.

M. Fraser: C'est un peu grâce à vous que j'ai pu le faire.

M. Lamontagne: Le rapport a été préparé sous l'administration précédente. Je l'ai lu très attentivement et je dois avouer que c'est l'un des meilleurs rapports que j'ai jamais lus. Nous avons réduit le déficit et augmenté le volume du courrier traité, pour ne mentionner que quelques-unes des choses que nous pouvons être fiers d'avoir réalisées, en administrant le ministère des Postes presque comme s'il s'était agi d'une société privée.

[*Français*]

Je dois avouer, monsieur le président, qu'un projet de loi comme le bill C-11, que nous présente le ministre des Postes (M. Fraser) à ce moment-ci, m'intrigue quelque peu et me semble être une étrange priorité. Voilà pourquoi je ferai quelques remarques et poserai quelques questions très brèves d'ailleurs, étant donné qu'un autre député aimerait prendre la parole et que nous voulons terminer l'étude de ce projet de loi ce soir, car j'ai promis de collaborer dans ce sens.

Il s'agit de la nécessité de ce bill.

[*Traduction*]

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs se sont opposés à ce que les tarifs postaux fussent ajustés en vertu de l'article 13*b*) de la loi sur l'administration financière qui permet au gouverneur en conseil d'augmenter les tarifs. Néanmoins, dans ce bill, le gouvernement préfère faire modifier par le Parlement les articles 10 et 11 de la loi sur les postes. Malgré l'avis des juristes de la Couronne qui jugent parfaitement légal le recours à la loi sur l'administration financière, les conservateurs s'étaient attaqués à notre gouvernement en disant qu'il tentait de se soustraire à l'autorité du Parlement.

J'aimerais me faire clairement comprendre sur ce point. Le ministère de la Justice a confirmé la légalité du recours à l'article 13 pour modifier les tarifs postaux. En outre, lorsque les tribunaux ont jugé de la validité de cette méthode, la cause a été suspendue jusqu'à ce qu'il y ait appel. Une chose que le ministre ignore peut-être c'est que notre bill C-27 prévoyait la conversion des Postes en société de la Couronne. Le gouvernement actuel n'a rien inventé.

Le libellé du bill à l'étude se retrouve dans notre bill C-27 et visait à donner à la société de la Couronne la certitude que les groupes intéressés n'agiraient pas de façon obstructive ou négative. Autrement dit, nous tenions à assurer un bon départ à cette société de la Couronne. On savait également fort bien que le recours à l'article 13 visait notamment à éviter de faire perdre son temps à la Chambre dont le programme était déjà très chargé et à donner un préavis de six mois aux usagers. Néanmoins, les hausses de tarifs ont été annoncés à la Chambre des communes où nous en avons discuté.

On a fait valoir que nous tentions de nous soustraire à l'autorité du Parlement. Je trouve cette accusation curieuse de la part d'un gouvernement qui a tellement attendu avant de convoquer le Parlement, car jamais dans toute notre histoire nous n'étions restés aussi longtemps sans Parlement. L'attitude que le gouvernement actuel a adoptée vis-à-vis du Parlement à l'égard des tarifs postaux ouvre donc la porte à certaines critiques.

Il est encore plus surprenant que le gouvernement ait annoncé qu'il ne comptait représenter une loi visant à convertir Postes Canada en une société de la Couronne qu'après les vacances de Noël, mais qu'il ait pourtant profité de cette occasion pour présenter une mesure partielle ne prévoyant que des hausses de tarif, ce qui faisait déjà partie de notre bill C-27. Cela signifie-t-il que le gouvernement a l'intention d'introduire d'autres hausses de tarifs postaux? Cela signifie-t-il que le gouvernement entend retarder ou de remettre aux calendes grecques la présentation d'un bill sur les sociétés de la Couronne alors qu'il a eu tout loisir de préparer ou de modifier cette loi? Ou cela signifie-t-il que le gouvernement a l'intention de modifier encore dans une loi future la barème de tarifs postaux bien établis dans le bill C-27?

Allons-nous assister à une série de bills traitant des opérations postales à la petite semaine au lieu d'un bill complet et concis comme notre bill C-27? Le bill C-27, qui avait été présenté par le gouvernement libéral au cours de la dernière législature, prévoyait un excellent barème de tarifs postaux. Il prévoyait des modifications de tarifs devant être approuvés par le gouverneur en conseil et qui seraient ensuite rendues publiques. S'il y avait des objections, elles auraient été étudiées par la Commission canadienne des transports qui aurait été autorisée à refuser des modifications de tarifs.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait son travail et présenté une loi d'importance à la Chambre pour régler les problèmes réels auxquels fait face le ministère des Postes au lieu de s'amuser à offrir des tarifs préférentiels ou sélectifs? Le gouvernement préfère peut-être éviter de se servir de la loi sur l'administration financière pour modifier les tarifs postaux, mais indépendamment de ce bill, il pourrait quand même modifier les tarifs s'il le désirait. C'est pourquoi je ne puis comprendre pourquoi il a présenté ce bill maintenant. Pourquoi ne pas avoir présenté un bill qui tendrait comme le nôtre à convertir le ministère des Postes en société de la Couronne?

Le bill C-27 est là, et, avec quelques petits changements qui ont été suggérés par la direction, il pourrait être présenté et avoir le même effet. Il serait aussi d'une grande utilité aux syndicats et au mouvement ouvrier un ministère des Postes parce qu'il prouverait que le gouvernement a l'intention d'agir rapidement pour faire approuver la loi transformant le ministère des Postes en une société de la Couronne et régler la question au cours de la présente session.

Le tarif postal

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, on dirait un extrait d'Alice au pays des merveilles. Le député de Langelier (M. Lamontagne) ne jouit d'aucune crédibilité lorsqu'il fait des suggestions au gouvernement sur la façon dont le ministères des Postes devrait être administré. Pendant 16 ans, son parti n'a fait que tergiverser sur toute question relative à ce ministère. Le gouvernement libéral a laissé la situation se détériorer à un point tel que la négociation de conventions collectives de travail étaient devenue impossible tant le climat des relations humaines et professionnelles était devenu insupportable.

Et voilà que le député s'avise de tracer une ligne de conduite au nouveau ministre (M. Fraser). Pourquoi le député n'a-t-il pas appliqué ses propres suggestions quand il en avait la chance? Pourquoi son gouvernement a-t-il attendu à la veille de la dissolution des Chambres pour déposer un projet de loi prévoyant la transformation du ministère des Postes en une société de la Couronne s'il était vraiment sérieux dans son projet, puisque toutes les commissions royales d'enquêtes qui s'étaient penchées sur cette question depuis 1960 avaient recommandé l'adoption d'une telle mesure. Les libéraux ont attendu à la toute fin de leur mandat pour le proposer. Selon moi, les libéraux font preuve de peu de sérieux quand ils disent au gouvernement ce qu'il devrait faire.

● (2150)

Je tiens à féliciter le ministre et le gouvernement d'avoir présenté le bill C-11. Je me réjouis de l'attitude que le gouvernement a adoptée en décidant que tout changement apporté à la Loi sur l'administration financière par décret du conseil serait présenté à l'approbation de la Chambre. Le bill le stipule clairement et j'en parlerai un peu plus tard. Nous sommes tout à faire d'accord sur ce principe et nous espérons que le gouvernement continuera d'agir en ce sens pendant toute la législature actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je suis heureux qu'ils m'applaudissent, monsieur l'Orateur. Ils auront l'occasion de parler eux aussi dans un instant.

D'abord, monsieur l'Orateur, il a fallu relever les tarifs dans le passé à cause de l'augmentation des frais du service postal qui découlait en bonne partie des changements technologiques apportés en 1971. Le service postal a instauré un programme de modernisation de un milliard de dollars pour faire suite aux recommandations du document «Perspectives de changement». L'ancien gouvernement libéral dont le représentant vient de proposer certaines mesures au ministre devrait savoir que «Perspectives de changement» recommandait non seulement des changements au mode de fonctionnement du service postal, mais aussi aux rapports avec les employés. Pendant qu'il apportait toutes sortes de changements technologiques au service postal, l'ancien gouvernement a totalement négligé la façon dont la direction traitait les employés et la rédaction de ceux-ci aux changements technologiques.

Il ne faut pas oublier que les employés du ministère des Postes étaient visés par la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et qu'ils étaient par conséquent exclus des discussions portant sur les changements technologiques apportés à leur milieu de travail. S'ils avaient relevé du Code canadien du travail, ils auraient pu discuter de la situation et négocier les changements technologiques. A cause de cela, les rapports ouvriers-patronaux sont devenus très tendus, ce qui a entraîné une baisse dans la qualité du service fourni au peuple canadien. Cette baisse dans la qualité du service a coûté beaucoup d'argent et nécessité des hausses constantes des tarifs postaux.

Quand le parti ministériel actuel était du côté de l'opposition, il avait fait une excellente analyse du problème. Quand le parti progressiste conservateur formait l'opposition, son critique du service postal avait voyagé un peu partout dans le monde pour visiter des bureaux de poste. D'ailleurs, il avait été ministre des Postes sous un gouvernement conservateur. Les conservateurs connaissaient donc fort bien les problèmes, mais maintenant qu'ils sont au pouvoir, le ministre des Postes se prend pour M. Net. Le gouvernement s'est empressé de glisser une mesure sur les postes entre un débat sur les déversements du pétrole et une déclaration sur les pluies acides.

A l'heure actuelle, le service postal constitue le plus grave problème dont souffre la Fonction publique. Tout le monde le sait. Le ministère des Postes et ceux qui y travaillent ont été traités en boucs émissaires. Ils ont été victimes d'une solution faciste aux problèmes du retard du courrier. Voilà pourquoi nous aurions souhaité un ministre dont le seul et unique emploi eût été de s'occuper des postes et de s'assurer que l'harmonie y régnait. Il aurait pu repartir à zéro, d'une table rase. Le gouvernement n'était pas obligé de s'excuser pour le fouillis laissé par le gouvernement libéral précédent.

Le ministre des Postes nous plaît bien. C'est un homme aimable, très communicatif, très souple, très serviable et très courtois mais, monsieur l'Orateur, il ne peut s'occuper à la fois de l'Inco, des pluies acides, des marées noires et des postes. Le ministre a dit qu'une société de la Couronne verrait le jour avant Noël—mais il n'a pas dit quel Noël.

M. Fraser: Après Noël.

M. Rodriguez: Noël 1980? Noël 1981? Nous nous attendions à un nouveau départ, à un *risorgimento* comme disent les Italiens, un nouveau début. Nous attendons toujours. Mais le ministre a d'autres chats à fouetter et les Postes ne sont qu'une question secondaire.

Quand ils étaient dans l'opposition, les ministériels ont admis que les relations de travail aux Postes avaient amené l'accumulation de quelque 60,000 griefs. La direction des Postes, respectant les règles du jeu, a laissé ces griefs franchir les trois étapes prévues. Les employés allaient avoir gain de cause, la question serait soumise à un tribunal, mais la veille de sa décision, les Postes se retirent du dossier. L'accumulation des griefs a envenimé les relations de travail aux Postes, c'est-à-dire entre la direction et les employés de la base. On aurait pu croire qu'un nouveau gouvernement qui voulait montrer sa bonne foi, et n'avait pas à s'excuser pour les fautes des autres, aurait liquidé ces 60,000 griefs. Il ne l'a pas fait. Le gouvernement peut bien paraître sans tache aux yeux du public mais il a laissé dormir la situation. Les griefs sont toujours là. Bientôt vont commencer de nouvelles négociations et ces griefs ne pourront que susciter des problèmes.

Une autre cause de conflits dans les Postes—et je n'irai pas par quatre chemins monsieur l'Orateur, a été la présence d'un M. Corkery et d'un M. Paré. Ces deux messieurs sont venus du secteur privé, l'un de chez Loeb's et l'autre d'une société de Hamilton. Peut-être savent-ils comment diriger une entreprise privée motivée par le profit, mais ils n'étaient pas très souples

pour diriger une entreprise de services où il est essentiel que les travailleurs s'entendent avec la direction. La raison d'être du ministère des Postes est de fournir un service à ceux qui en font les frais, c'est-à-dire, les contribuables. Le gouvernement n'a pas congédié ces deux personnes même s'il a eu une magnifique occasion de le faire. On aurait pu les accuser d'être des libéraux; on aurait pu les mettre à pied et apporter du sang nouveau. On l'a fait dans d'autres ministères. C'était peut-être des conservateurs cachés ou clandestins! Ces deux personnages sont toujours là, ils administrent toujours aussi mal, ils aggravent toujours les problèmes du ministère des Postes. Le gouvernement agit comme si rien n'était changé, et je suppose qu'en fait rien n'a changé du point de vue politique.

De ce côté-ci de la Chambre nous approuvons et accueillons avec joie le principe présenté par le bill C-11. Dernièrement, j'ai lu quelque chose d'intéressant dans le compte rendu d'un interview entre le représentant des travailleurs à la Société de Havilland et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Comme les sociétés de la Couronne sont assujetties à la loi sur l'administration financière l'administration de la Société de Havilland relève donc de cette loi. Or, le président du Conseil du Trésor aurait dit que toute modification relativement à la privatisation de la Société de Havilland ne serait pas débattue à la Chambre des communes. C'est ce qu'il a dit. C'est là un avilissement du gouvernement—une insulte au Parlement qui vient en contradiction flagrante avec ce principe élevé sur l'autel de la démocratie par le ministère des Postes avec le ministre de l'Environnement.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, la Chambre poursuivra demain l'étude du bill C-10. Le député de Burlington (M. Kempling) pourrait-il dire à la Chambre si c'est exact, et si nous terminons l'étude du bill C-10, quel sera l'ordre des travaux?

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, on a l'intention de poursuivre demain l'étude du bill C-10. Quand nous aurons terminé nous procéderons à l'étude d'autres bills concernant le ministre des Finances (M. Crosbie) et dont plusieurs sont inscrits à l'ordre des travaux de la Chambre. Nous prévoyons que l'étude du bill C-10 prendra presque toute la journée.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LA GARANTIE DES HYPOTHÈQUES DES MAISONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le 18 octobre j'ai demandé au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'il voulait nous assurer qu'il informerait le personnel de la Société que, vu le nombre énorme des saisies des maisons dites «de ville» en copropriété, la Société cesserait de donner des engagements d'assurance aux prêteurs afin que ce genre d'immeuble ne se construise plus, du moins tant que l'énorme stock de saisies ne sera pas revendu.

En réponse à cette question, le ministre nous a donné à la Chambre et à moi-même cette réponse tout à fait décevante:

> Monsieur l'Orateur, la garantie des assurances hypothécaires oblige la Société à examiner très attentivement chacune des demandes qui lui sont présentées. Toutefois, nous serons extrêmement prudents à cet égard jusqu'à ce que nous ayons étudié les conditions du marché.

En mars 1968, M. James Crozier a déposé au nom de la région de Peel, auprès du conseil régional et auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement, une analyse complète du fiasco social constaté dans ce comté et dans la région de Peel, et même dans la région torontoise, à cause des usages immobiliers aberrants de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce document, déposé auprès de la Société, expose les problèmes, les saisies, l'incapacité où se trouvent les gens de réaliser et de respecter le financement du programme d'assistance à l'achat des maisons, et la non-revendabilité des maisons «de ville» en copropriété. L'étude portait sur une période d'un an et demi.

A cette époque, et je souligne que cela se passait il y a plus d'un an et demi, nous avions déjà des quantités et des quantités de saisies opérées par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le monde immobilier, les agents d'immeubles, refusaient de s'occuper de la revente des maisons «de ville» en copropriété. Les gens allaient rendre les clés à la Société d'hypothèques en disant qu'ils ne pouvaient faire face aux échéances, et la Société leur donnait quittance de dette. Pourtant, la Société a continué à promettre d'assurer et de faire mettre en chantier un nombre de plus en plus important de maisons en rangée en copropriété si bien que le ministre m'apprend que le 2 juillet dernier elle avait en sa possession ou en reprise de possession, donc des maisons vides, 791 unités rien qu'à Mississauga. Il suffit de marcher dans les rues et de parler aux gens pour voir ce qui se passe dans ma ville—un nombre de plus en plus important de ces maisons en rangée en copropriété sont maintenant entre les mains de la Société.

Je pourrais citer au ministre un certain nombre de ces nouveaux quartiers et il m'a déjà entendu les nommer. Il y en a un qui s'appelle Talka Village sur le chemin Lakeshore à Mississauga. CTV fait de la publicité pour ce lotissement, pour un certain Joel Aldred. C'est un charmant endroit prétend-on. En réalité ce sont des taudis dont pas un seul n'a été vendu—il n'y a pas eu une seule vente véritable. Il y a un autre condominium baptisé Balsam Woods, lui aussi sur le chemin Lakeshore, dans ma circonscription. Depuis quatre ans il a été refinancé à plusieurs reprises et a échappé de justesse à la saisie. La plupart des unités sont toujours inoccupées même si elles sont construires depuis quatre ans. Et pourtant, cette Société et ses bureaux parfaitement ineptes continuent à utiliser les dispositions de la loi nationale de l'habitation pour construire de plus en plus de maisons en rangée en co-propriété de façon à détruire et ruiner complètement le marché pour ce genre de logements, et ceux qui ont eu le malheur d'y investir leur argent constatent qu'ils ont tout perdu.

● (2205)

Dire que la société a le devoir d'évaluer les conditions du marché dans chaque cas équivaut à prétendre que les agents de la société sont tellement incompétents qu'ils ont depuis longtemps perdu la capacité de faire des évaluations de marché. Voilà pourquoi, lorsque je pose cette question au ministre, une question plutôt pressante, surtout si l'on songe à la situation financière de la Société centrale d'hypothèques et de logement, je m'attendais à ce qu'il me réponde: «Nous avons cessé de nous engager à assurer les maisons en copropriété, du moins dans la ville de Mississauga.»

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à dire au député combien je lui suis reconnaissant de faire profiter la Chambre de ses connaissances et de son expérience en matière de logement. Il a pratiqué le droit. Il connaît bien le domaine en question. Mais je tiens quand même à lui rappeler que les choses ne sont pas si simples ou directes qu'il ne semble porté à le croire.

Dès que le nombre de demandes présentées dans le cadre du PAAP et du Programme d'aide au logement locatif s'est mis à diminuer, la SCHL a adopté une série de mesures visant à restreindre l'approbation des projets, sauf lorsque la nécessité de nouveaux logements étaient clairement établie. La société a entrepris une étude détaillée de la situation du marché dans chaque localité, une étude des taux de vacance courants et prévus, et une évaluation du PAAP et du Programme d'aide au logement locatif. On a effectué une enquête sur l'état de la demande et on a évalué la capacité financière des promoteurs.

Je tiens à rappeler aux députés qu'il n'est pas toujours facile de prévoir d'avance les fluctuations du marché immobilier, surtout lorsqu'un marché donné fait partie d'un marché métropolitain. Nous avons adopté une nouvelle politique dans l'évaluation plus précise des condominiums.

Le député a également porté à mon attention la pratique qui consiste à accepter des actes de transfert par voie de renonciation, pratique qui ne s'est pas toujours révélée satisfaisante. La situation à ce niveau a également changé. Si un propriétaire essaye de renoncer à son titre de propriétaire et accumule ensuite des arrérages, la SCHL entamera désormais des procédures de forclusion et le propriétaire devra acquitter des frais juridiques et hypothéquer son logement en copropriété pour le montant des arrérages à moins d'avoir une excellente raison pour ne pas procéder ainsi, comme par exemple dans le cas d'un abandon de propriété où les arrérages hypothécaires sont considérables et qu'il n'y a vraiment pas d'espoir de les recouver ou dans le cas d'un propriétaire qui a subi une mutation d'ordre professionnel et travaille désormais trop loin du lieu de son ancienne résidence pour pouvoir effectuer la navette. Nous étudierions alors son cas avant de prendre une décision.

Je crois qu'il serait erroné de condamner sans discrimination les résultats de certains des programmes institués par l'ancien gouvernement. Je préfère croire qu'ils ont été institués dans de bonnes intentions. Il y a un proverbe qui dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions et quelquefois les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Je crois cependant qu'il serait un peu injuste de condamner d'emblée la bonne volonté et la compétence des fonctionnaires de la SCHL. Cela ne veut pas dire que des erreurs n'ont pas été commises: cela ne veut pas dire non plus que nous ne cherchons pas à améliorer la situation.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que j'apprécie la façon franche et complète dont le député a soulevé ces questions devant la Chambre et je tiens à lui donner l'assurance que les fonctionnaires de la Société collaborent de leur mieux avec moi pour résoudre ces problèmes, y compris en procédant à la mise en vente prochaine d'un très grand nombre d'unités de logement dont, pour employer un euphémisme, la Société est actuellement en possession.

● (2210)

[*Français*]

LES COALITIONS—LES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT EN PAPIER—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, le 17 octobre dernier, j'ai posé deux questions au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), la première ayant trait à une rareté de papier qui entraînait plusieurs journaux de la province de Québec dans une situation telle qu'ils devaient diminuer leur tirage ou le nombre de pages de leurs publications, et j'ai demandé à l'honorable ministre d'étudier de près cette question, et s'il le jugeait nécessaire, de présenter ce cas à l'attention du directeur des enquêtes et recherche, à la division de la concurrence de son ministère, afin d'instituer une enquête si nécessaire.

Je suis heureux de dire à la Chambre, ce soir, que j'ai reçu ce matin une lettre du ministre m'informant qu'il avait en fait discuté de la question avec le directeur des enquêtes et recherche, et que ce dernier l'avait assuré qu'il étudierait de très près cette question pour voir s'il y avait lieu d'entreprendre des poursuites en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Cette démarche du ministre me satisfait et je l'en remercie.

Je dois dire qu'un manque de papier pour des journaux dans la province de Québec, cela paraît aussi aberrant que s'il y avait un manque de pétrole en Alberta. La province de Québec est infiniment riche en forêts et il est inconcevable que les industries québécoises ne puissent pas avoir tout le papier dont elles peuvent avoir besoin. Il y a peut-être une explication à cette situation, laquelle est peut-être due en fait plus à des conditions du marché qu'à un comportement anticoncurrentiel. Je prenais note tout récemment d'un article publié dans le journal *Le Devoir* selon lequel l'industrie des pâtes et papiers au Canada a connu au cours des derniers mois une expansion considérable, et que:

> La grande partie de notre production des pâtes et papiers est exportée aux États-Unis, où la demande de papier journal et de produits à base de pâtes et papiers a considérablement augmenté, donnant un nouvel élan à notre industrie. Ces exportations, payées en dollars américains actuellement bien supérieurs aux dollars canadiens, ont contribué à faire augmenter les profits de manière exceptionnelle à l'industrie des pâtes et papiers du Canada.

Je me réjouis de la chose pour l'industrie des pâtes et papiers. Il n'y a évidemment aucun problème à ce que ces compagnies fassent des profits, mais ce qui m'inquiète, c'est qu'elles puissent négliger de donner un service essentiel et répondre à la demande au Canada. Et je crois qu'il est impérieux que, dans ce contexte d'une bonne concurrence au Canada, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) se penche sur ce problème et essaie de trouver des solutions à court terme, en particulier à cette pénurie de pâtes et papiers au Québec.

En terminant mes remarques, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler que, de l'aveu même du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), il y aurait de graves trous dans la loi même relative aux enquêtes sur les coalitions. Et j'ai demandé au ministre à la Chambre s'il avait l'intention d'apporter des modifications à la loi. Il m'a répondu que son gouvernement étudiait avec urgence plusieurs questions auxquelles le discours du trône ne faisait pas allusion. C'est une réponse qui m'apparaît un peu vague. D'une part, il trouve la loi boiteuse et il va même jusqu'à dire que certaines grandes compagnies peuvent impunément abuser de la loi.

Par ailleurs, il n'a pas jugé à propos d'annoncer les intentions de son gouvernement de modifier la loi relative aux enquêtes sur le coalitions. Je pense qu'il est important que le ministre nous donne des éléments concrets de ses intentions à ce sujet. Va-t-il se porter à la défense des consommateurs canadiens ou va-t-il abdiquer ses responsabilités devant le «lobbyisme» progressiste conservateur du pays qui, on le sait, monsieur l'Orateur, s'est toujours opposé à amender la loi canadienne sur la concurrence. J'espère que le ministre passera aux gestes et aux actes concrets et ne s'en tiendra pas à des déclarations pieuses, et qu'il se présentera à la Chambre avec une loi sur la concurrence qui a des dents. Je peux l'assurer, dès maintenant, de mon appui et de celui des députés de ce côté-ci de la Chambre, si comme ministre progressiste conservateur il a le courage de faire face à la musique et de s'opposer même à certains de ses collègues ministériels et veut présenter enfin une bonne loi sur la concurrence au Canada.

● (2215)

[*Traduction*]

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si le député veut que je lui accorde la parole, il devra regagner sa place. Je ne crois pas qu'il occupe en ce moment la place qui lui est attribuée.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Papineau (M. Ouellet) de sa question et de l'occasion qu'il me donne de répondre pour la première fois à la Chambre. J'aimerais aussi le remercier d'avoir choisi ce sujet. Il s'agit en effet d'une question très importante puisqu'elle met en cause la capacité, pour l'industrie québécoise du papier, de répondre aux besoins de la population du Québec.

J'aimerais renvoyer le député à la lettre que lui a adressée le ministre le 19 octobre dernier, dans laquelle on lisait ce qui suit:

A deux occasions déjà cette année, le directeur a été saisi de problèmes semblables à ceux qu'a connus *Le Journal*. Dans un cas, le directeur a constaté que l'offre de papier journal était généralement faible, mais que cela était attribuable aux conditions existant dans le marché et non à des pratiques anticoncurrentielles. Il est possible que la situation persiste. Dans l'autre cas, certains hebdomadaires locaux et régionaux du Québec ont eu de la difficulté à s'approvisionner en papier journal. Le directeur a discuté de la situation avec les autorités provinciales qui lui ont signalé le cas et il s'est également tenu des réunions entre ces autorités et des représentants de l'industrie et des journaux. Cela a permis de mettre fin à la pénurie provisoire.

Je voudrais maintenant citer un passage d'un article publié dans la *Gazette* d'aujourd'hui, où l'on dit notamment:

Quebecor . . .

Le directeur du quotidien montréalais au plus fort tirage,

. . . a été touché plus durement que tout autre de ses concurrents au Canada par la pénurie de papier journal qui s'est aggravée au cours de l'année dernière alors que les directeurs de journaux achetaient de plus en plus de papier et que les fabricants de papier journal bien qu'ayant accru leur production ne pouvaient plus suffire à la demande.

Le *Journal de Montréal* tire maintenant à environ 325,000 exemplaires par jour, alors qu'il ne tirait qu'à 200,000 numéros l'année dernière. C'est donc bien un problème d'approvisionnement. En fait, on a honoré les contrats, on a trouvé de nouvelles sources d'approvisionnements pour un journal dont la consommation atteignait 65,000 tonnes en 1977 et qui se chiffrera à 79,000 tonnes de papier journal pour 1979. Des dispositions prises auprès d'un fournisseur actuel du *Journal de Montréal* permettra à ce dernier d'acquérir 3,000 tonnes supplémentaires de papier journal par mois. L'expansion de l'industrie et la construction de nouvelles installations permettront d'accroître la production au début de l'année prochaine.

L'ancien ministre le sait sans doute, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne comporte pas de dispositions permettant d'établir la preuve en matière de pénurie des approvisionnements. La loi est essentiellement ce qu'elle était sous le gouvernement précédent. Si le député de Papineau peut citer des cas précis qui à son avis intéressent le directeur de l'enquête et de la recherche, on m'a assuré que le directeur est prêt à les accepter et à les examiner. Entre-temps, le directeur continuera à surveiller la situation en vue de détecter toute coalition de vendeurs, toute collusion ou tout autre combine qui pourrait nuire à notre régime de marché libre. Relativement à une question précise de révision ou de modifications de la loi, je dois renvoyer le député au ministre qui se fera un plaisir de lui répondre par écrit.

● (2220)

L'IMMIGRATION—LA POLITIQUE RELATIVE À L'IMMIGRATION FUTURE

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, cet après-midi j'ai posé une question très simple au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) si le Canada continuerait à inciter les Canadiens à parrainer des familles de réfugiés du Vietnam en leur donnant lui-même l'exemple. Il m'a donné une réponse si évasive et si peu satisfaisante que je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte ce soir pour expliquer très clairement ma question, même si je pense avoir été très clair cet après-midi, et pour donner au ministre et à son secrétaire parlementaire l'occasion de dire d'abord aux Canadiens ce que le gouvernement a l'intention de faire, maintenant que le quota de 50,000 proposé par le gouvernement est presque atteint par suite de la réponse enthousiaste de la population canadienne, et de leur dire ensuite quelle sera la deuxième étape.

Le ministre se montre très fier du programme de parrainage que lui et son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) ont mis sur pied cet été. Je

pense que c'est un bon programme. Je ne le critique pas, mais je suis loin d'en être aussi fier que lui.

Il a maintes fois répété que c'était le programme d'accueil de réfugiés vietnamiens le plus généreux du monde, et il n'en est rien d'après mes renseignements. J'aimerais prendre un moment pour présenter les faits que j'ai obtenus d'une source absolument digne de foi à la conférence sur les réfugiés de la mer qui a eu lieu vendredi dernier. A la mi-octobre, les États-Unis avaient accepté et reçu 260,000 réfugiés de la mer; la Chine en avait accepté 250,000; la France 59,000; l'Australie 25,551 Asiatiques du Sud-est dont 19,000 réfugiés de mer, et le Canada en avait reçu 22,348. C'est un bon total, mais ce n'est certainement pas le record mondial. Ce n'est pas le record mondial ni en termes absolus, ni en pourcentage par habitant, ni en termes de logements par mille carré dans un pays d'accueil. Nous en sommes bien loin. Je ne recommande pas que l'on adopte ces critères, mais je voudrais rappeler au ministre que c'est loin d'être le programme d'accueil le plus généreux du monde.

Cet après-midi, je lui ai demandé ce que le gouvernement avait l'intention de faire maintenant, et c'est de cela que je voulais parler. Comme il l'a souligné, nous avons près de 20,000 parrainages privés. Cependant, de ce nombre, 4,000 se rapportent à une période précédente. C'est de cette façon que la Commission en arrive à ce chiffre. En fait, près de 25,000 réfugiés ont été parrainés par des particuliers. Il se peut que nous atteignions ce chiffre dans une semaine. Cela signifie que l'engagement que le gouvernement a pris envers le peuple canadien, soit de parrainer un réfugié pour chaque réfugié qui le serait par un particulier, est presque intégralement respecté. Une question se pose: que faisons-nous maintenant? Je sais que tous les réfugiés ne sont pas ici, au Canada. Mes chiffres indiquent que seulement 22,348 d'entre eux se trouvent au Canada en ce coment.

Le ministre veut-il dire qu'on n'encouragera plus les particuliers à parrainer des réfugiés et que nous ne devons plus demander au gouvernement de prendre d'autres initiatives ou de lancer d'autres défis aux Canadiens tant que tous les réfugiés qu'il est prévu d'accueillir au Canada ne seront pas arrivés? Est-ce là ce que le ministre veut dire? Dans ce cas, je crois qu'il devrait le dire clairement et en prendre la responsabilité au lieu de nous parler de la complexité de son programme et de nous dire combien il est déjà occupé à placer les réfugiés qui vont bientôt arriver au Canada.

● (2225)

Je veux que le ministre ou son secrétaire parlementaire que je suis heureux de voir à la Chambre nous dise comment le gouvernement va maintenant s'y prendre pour donner aux Canadiens l'impulsion et le défi nécessaires. Si l'on en reste là, si rien d'autre ne vient encourager les parrainages privés, le ministre veut-il nous assurer que, refusant de donner cette impulsion et ce défi, il n'empêchera pas du moins les gens du secteur privé de continuer à parrainer de nouvelles familles de «*boat people*», de réfugiés vietnamiens?

Il y a actuellement très peu de gens qui quittent le Vietnam. C'est la mousson, et nous ne savons pas si, lorsqu'elle sera terminée, le courant d'immigration va reprendre le rythme de la fin de la conférence de Genève. Nous ne savons pas s'il atteindra seulement les niveaux où il se trouvait avant cette date. Il sera peut-être élevé, mais en tout cas il faudrait que le gouvernement ait une politique. Au lieu de louvoyer et de prétexter ses occupations, le ministre devrait nous dire ce que le gouvernement entend faire maintenant.

M. Paul McCrossan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je rappellerai tout d'abord au député de l'opposition que, lorsque j'ai parlé au nom du ministre vendredi, je n'ai pas dit comme il l'a prétendu dans sa question que rien d'autre ne pourrait être fait tant que les 50,000 réfugiés indochinois ne seront pas arrivés au Canada. Ce que j'ai dit, c'est que nous sommes maintenant en bonne voie de recevoir de la part des groupes bénévoles canadiens suffisamment d'engagements de parrainage pour que notre objectif de 50,000 réfugiés soit atteint d'ici à la fin de 1980, conformément à la formule de collaboration État-bénévoles lancée en juillet; que notre principal effort consiste à assurer la réussite de cet objectif, et que le programme nous semble réussir.

Les députés se souviendront que l'objectif de 50,000 comprenait les 8,000 initialement promis par le gouvernement pour 1979, plus 21,000 de parrainage privé couplés avec 21,000 réfugiés de l'État.

Il faut souligner le fait que, jusqu'ici, moins de 15,000 réfugiés indochinois ont été accueillis au Canada et qu'il reste à relever le défi de faire venir encore les 35,000 réfugiés attendus et de les aider à s'établir, grâce aux efforts concertés, du gouvernement et des organismes bénévoles. Il faut envisager les répercussions qu'aurait le parrainage, par des organismes bénévoles, non pas de 21,000 mais de 50,000 réfugiés au total.

M. Kaplan: C'est la question que j'ai posée.

M. McCrossan: Actuellement, le gouvernement étudie activement cette question et il fera une déclaration dès que l'objectif de parrainage par des organismes bénévoles aura été atteint.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FINANCE UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU CHARBON AU CAP-BRETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Russell MacLellan (Cap Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné la pénurie de ressources énergétiques et le fait que la province de Nouvelle-Écosse possède d'importantes réserves de charbon, et puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré que le gouvernement s'est engagé à accroître la recherche et le développement, je propose, avec l'appui du député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen):

Que le Conseil du Trésor accorde immédiatement les crédits nécessaires à l'établissement d'un centre de développement du charbon au collège du Cap-Breton et charge ce centre d'effectuer des travaux de recherche notamment dans le domaine de la liquéfaction du charbon, ce qui pourrait contribuer à accroître les utilisations du charbon et à réduire l'état de dépendance de la région de l'Atlantique à l'égard du pétrole étranger.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR UN COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma motion a trait aux problèmes auxquels ne cesse de se heurter l'Office canadien de commercialisation des œufs, et à la démission de son président Murray McBride.

On m'apprend que le traitement de l'administrateur général de l'OCCO, Max Roytenberg, est de $105,000 en sus de ses frais, ce qui dépasse de bien des milliers de dollars le traitement du premier ministre, et qu'en outre M. Roytenberg a accordé à sa femme et à une société désignée sous le nom de Roygold Marketing Systems Ltd. qui appartient à M. Roytenberg en totalité ou en partie, des contrats de traduction pour le compte de l'OCCO. Voilà pourquoi, je voudrais proposer, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre demande sur-le-champ au comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes d'effectuer une enquête sur l'OCCO.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CRITIQUES FORMULÉES À L'ENDROIT DU MINISTRE RESPONSABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente.

Attendu qu'il y a près d'un an, le nouveau secrétaire d'État déclarait lui-même à la Chambre que les institutions culturelles fédérales étaient négligées; attendu que, si le ministre s'efforce de s'attaquer aux problèmes culturels, il est également responsable des domaines essentiels des communications et de la politique sociale; et attendu que la plus importante agglomération urbaine du Canada n'est presque pas représentée au sein du petit cabinet, je propose, appuyé par le député de Trinity (M[lle] Nicholson):

Que la Chambre exhorte le premier ministre à relever le secrétaire d'État de ses fonctions dans le domaine social afin qu'il puisse concentrer ses efforts, au sein du petit cabinet, sur les questions essentielles des communications et de la culture, et en même temps, que la Chambre exhorte le premier ministre à envisager de charger le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de tout le domaine de la politique sociale au sein du petit cabinet, afin d'y assurer une représentation équitable de plus de deux millions de Torontois.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON DEMANDE CERTAINES MODIFICATIONS QUANT À L'ADMISSIBILITÉ DE CERTAINS CONJOINTS À LA PENSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (Verdun): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Ma motion traite du bill C-6 et des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse présentées à la Chambre des communes. Étant donné qu'il y aura discrimination envers les personnes dont le conjoint est décédé avant les six mois précédant la date de la sanction royale, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de rendre admissibles à l'allocation au conjoint toutes les personnes dont le conjoint pensionné est décédé, depuis l'introduction de la loi.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE D'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE SUR LA LOCATION D'ESPACE À OTTAWA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion portant sur une question urgente.

Le gouvernement précédent a signé un bail de 14 millions de dollars, quatre jours avant les élections générales, portant sur la location de locaux dont il n'avait pas besoin. Il se fait que cet édifice qui est situé au 219 ouest, avenue Laurier, à Ottawa appartient à une société dont le député de Laurier (M. Berger) est le vice-président. Afin de bien montrer aux Canadiens que ce contrat n'a pas été signé par favoritisme politique, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean (M. Ferguson):

Que le ministre des Travaux publics fasse immédiatement mener une enquête complète sur les négociations et la signature, entre le gouvernement du Canada et la société le Football Club des Alouettes de Montréal Inc., d'un bail de location de locaux au 219 ouest, avenue Laurier à Ottawa (Ontario) et qu'il fasse rapport des résultats de cette enquête à la Chambre.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE POURCENTAGE DU PNB AFFECTÉ AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le gouvernement actuel a déclaré qu'il compte augmenter le budget de la recherche et du développement jusqu'à ce qu'il atteigne 2.5 p. 100 du P.N.B. et en raison des restrictions très importantes qu'il a imposées à un bon nombre de programmes de recherche, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie fasse le plus tôt possible une déclaration précisant les mesures que le gouvernement entend prendre pour faire affecter 2.5 p. 100 du P.N.B. à la recherche et au développement.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'ABROGATION DE LA DISPOSITION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES TROP-PERÇUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Il s'agit des difficultés causées à nombre de personnes pauvres récemment frappées par un deuil.

Je propose, avec l'appui du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier):

Que le gouvernement mette immédiatement un terme à la pratique obligeant un conjoint devenu veuf à rembourser un trop-reçu de pension versé au conjoint décédé par suite de l'erreur d'un fonctionnaire et que dorénavant, toute demande visant à recouvrer un trop-perçu versé, pour quelque raison que ce soit, à une personne qui décède par la suite soit exclusivement adressée à la succession du défunt.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SOINS MÉDICAUX—LA RÉDUCTION DES CRÉDITS À L'ASSURANCE-MALADIE EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que bien des médecins de la Saskatchewan ont refusé de participer au régime d'assurance-maladie dès la mise en place de ce dernier, que 30 p. 100 des médecins de la province envoient des relevés d'honoraires directement à leurs patients, que moins de 5 p. 100 des médecins du Manitoba ne sont pas conventionnés et que le budget de la Saskatchewan prévoit une réduction sensible des crédits affectés à l'assurance-hospitalisation et aux programmes d'assurance-maladie, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social presse la Commission Hall, qui vient d'être nommée, d'étudier les raisons pour lesquelles le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan ne cesse de réduire les crédits affectés à l'assurance-maladie et d'examiner l'augmentation sensible du nombre des médecins qui facturent directement leurs patients.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de cette nature exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE—LES DÉMARCHES DU PREMIER MINISTRE ET DU PRÉSIDENT CARTER POUR EMPÊCHER LES HAUSSES INDUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente.

Comme le président Carter viendra au Canada le mois prochain, et étant donné que les sociétés pétrolières multinationales qui font des transactions au comptant sur les marchés de Rotterdam, des Antilles et de Singapour sont l'une des principales causes de la flambée mondiale du prix du pétrole, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le premier ministre tente d'inciter le président Carter à convoquer une réunion avec les autorités du Japon et de l'Allemagne en vue de faire pression sur ces sociétés multinationales pour leur interdire toute transaction au comptant sur ce marché.

M. l'Orateur: Pour mettre une motion de ce genre en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LA NOTE DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN EXPRIMANT SA PRÉFÉRENCE

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit de la note que son gouvernement a remise au gouvernement américain samedi dernier, et dont nous avons obtenu copie aujourd'hui.

● (1415)

Comme la note fait état de la préférence exprimée le 16 avril dernier par le gouvernement précédent et de celle qu'exprimait le gouvernement actuel le 28 septembre 1979 sans parler cependant d'aucune expression d'intérêt ou d'inquiétude dont le gouvernement aurait fait part dans l'intervalle, le ministre ne convient-elle pas que la position canadienne s'en serait trouvée renforcée si elle avait fait état des instances que l'on a, parait il, faites tout au long de l'été, à entendre le premier ministre, ou n'admet-elle pas implicitement, comme je le crois, que sa note révèle bien clairement que le gouvernement a passé tout l'été sans faire connaître au gouvernement américain sa position sur cette très importante question?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député ait été absent l'autre jour ou, s'il était présent, qu'il n'ait pas écouté lorsque le premier ministre a énuméré très clairement les contacts que notre gouvernement a eus au cours de l'été avec le gouvernement américain à ce sujet.

Cette question a été soulevée à un certain nombre de reprises par des fonctionnaires canadiens de l'ambassade à Washington. Elle l'a été à un certain nombre de reprises lors d'instances faites directement depuis Ottawa, et la note adressée à Washington en fin de semaine dernière confirmait la position que notre gouvernement a sans cesse affichée et exprimée, savoir une forte préférence à l'égard du projet Foothills, et son inquiétude, plusieurs fois réitérée, devant l'accroissement possible du nombre des pétroliers navignant le long de la côte ouest.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais préciser au ministre que j'étais bien présent et que j'ai effectivement écouté la réponse du premier ministre. Toutefois, cette dernière ne montrait nullement que les démarches effectuées traduisaient bien la préférence du gouvernement pour le projet de la Foothills.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le premier ministre a bien dit que des réunions avaient eu lieu. Dans sa réponse au député de Hamilton-Est, il a déclaré que le gouvernement américain avait compris la position du Canada et qu'il n'y avait aucun doute à ce sujet, mais il n'a jamais dit que ces réunions avaient effectivement porté sur le projet de Foothills.

Je voudrais également me reporter à une réponse donnée mercredi dernier à l'autre endroit par le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique. Ce dernier a déclaré que les membres du gouvernement s'étaient employés à faire valoir et à défendre pendant tout l'été—et je cite—«cette préférence devant le gouvernement américain» et il a nommé, parmi les avocats les plus ardents de ce projet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais donc demander à cette dernière si c'est ce qu'elle a dit à M. Vance et, de façon plus générale, à qui elle a présenté ses instances et où?

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au député que, de toute évidence, il semble que je fais davantage confiance que lui aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: . . . pour ce qui est de transmettre des messages au gouvernement des États-Unis, et cela nous donne un triste aperçu de la situation qui devait régner à l'époque où il dirigeait ce ministère.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je puis également préciser que j'ai soulevé cette question ainsi qu'un certain nombre d'autres points lors de mes entretiens avec le secrétaire d'État Cyrus Vance.

M. Trudeau: Quand?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au ministre que je fais également confiance aux fonctionnaires du ministère, mais force m'est de constater qu'au lieu d'assumer ses responsabilités ministérielles, le gouvernement s'en remet à des fonctionnaires pour transmettre un message au gouvernement américain et c'est précisément cela que nous jugeons inacceptable.

Je voudrais poser une dernière question soit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit au premier ministre, en rapport également avec la note qui semble laisser une porte de sortie au gouvernement du Canada en ce qui concerne la question des dommages écologiques que pourrait subir la côte ouest à cause du passage de pétroliers. Le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont-ils prêts maintenant à nous dire que, dans aucune circonstance, le gouvernement n'envisagera, n'appuiera ni ne recommandera un projet prévoyant le passage de pétroliers au large de la côte ouest du Canada?

● (1420)

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, le député apprendra sûrement avec intérêt que c'est là un des principaux sujets dont s'entretiendront le président des États-Unis et le premier ministre du Canada lorsque le président nous rendra visite ici les 9 et 10 novembre.

La position qu'adoptera le gouvernement canadien est fixée: nous ne voulons pas que le trafic des pétroliers augmente sur la côte ouest vu la menace qu'il constitue pour l'écologie très précieuse de cette région. Voilà notre position, que nous ferons valoir très énergiquement.

LA SOLUTION DE RECHANGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cette position signifie-t-elle que le gouvernement n'appuiera pas la route de la Trans Mountain?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'imagine que le chef de l'opposition . . .

M. Lalonde: Oui ou non?

Mlle MacDonald: . . . veut savoir si le gouvernement du Canada acceptera une position assurant qu'aucune . . .

Une voix: Oui ou non?

Mlle MacDonald: Les députés d'en face veulent une réponse par «oui» ou par «non» à une question pareille. Se pourrait-il . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: . . . que l'opposition appuie comme solution la route Northern Tier? Ce n'est certes pas celle que proposera le gouvernement. J'aimerais faire savoir au chef de l'opposition que la position que nous adopterons à l'issue des audiences de l'Office national de l'énergie, reposera sur la question de savoir si la société Foothills continue à présenter une demande. C'est au projet de cette société que nous accorderons avant tout notre appui.

M. Trudeau: Puisque la réunion doit avoir lieu dans deux ou trois semaines, monsieur l'Orateur, le gouvernement devrait absolument faire savoir au président Carter s'il approuve le trajet faisant appel à des pétroliers.

Le gouvernement a déclaré qu'il n'avait pas cessé tout l'été de favoriser le trajet pour lequel nous avions fait connaître notre préférence, et l'honorable représentante ne semble pas en mesure maintenant de nous dire si elle favorise un autre trajet faisant appel à des pétroliers.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, c'est sans doute parce que le chef de l'opposition n'exerce plus ses fonctions antérieures depuis quelques mois qu'il a oublié la façon dont fonctionne ces instances régulatrices. Cependant, pour ce qui est de la demande de la Foothills ou de celle de la Trans Mountain, le très honorable représentant devrait se rappeler que l'Office national de l'énergie doit en être saisi. Lorsque l'Office aura pris une décision, nous serons en mesure de répondre à la question du député.

M. Trudeau: Aucune décision n'a donc été prise?

M. MacEachen: Ce n'est qu'une possibilité?

M. Chrétien: Le ministre de l'indécision.

Mlle MacDonald: Je tiens à dire au chef de l'opposition que le gouvernement n'a jamais cessé d'exprimer sa préférence pour le pipe-line Foothills, et, encore aujourd'hui je ne demanderais pas mieux que le gouvernement ait l'occasion d'appuyer ce projet. Je tiens également à dire au chef de l'opposition . . .

Une voix: Règlement!

M. Chrétien: Oui ou non?

Mlle MacDonald: . . . que si son gouvernement avait appuyé plus tôt la proposition de la compagnie Foothills comme il aurait dû le faire, la situation serait peut-être actuellement fort différente.

M. MacEachen: A 10 heures!

M. Baker (Nepean-Carleton): A 10 heures, vous serez déjà au lit.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU PÉTROLE—LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR FAIRE CESSER LES HAUSSES DE PROFITS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que, d'après les rapports qui ont été publiés aujourd'hui, les sociétés Shell, Imperial Oil et Texaco ont, pour les trois premiers trimestres, accru leurs profits, de 52 p. 100 en moyenne alors que d'après un autre rapport du gouvernement, le revenu réel de la plupart des Canadiens a diminué, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures précises le gouvernement entend prendre pour faire cesser ces hausses de profits, ou s'il continue de croire que l'industrie pétrolière a encore besoin d'allégements fiscaux?

● (1425)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous estimons que le gouvernement fédéral doit prendre toutes les dispositions voulues pour s'assurer que les profits réalisés par les compagnies pétrolières au Canada sont investis dans la mise en valeur des ressources énergétiques. Le gouvernement adoptera donc des mesures en ce sens.

M. Broadbent: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Il est évident que les compagnies pétrolières continueront à jouir des largesses du gouvernement, tandis que les pauvres devront se contenter des reliefs.

Comme d'ici la fin de l'année, les cinq principales sociétés pétrolières auront accumulé 5 milliards de dollars de bénéfices durant les cinq dernières années, précisément alors qu'elles faisaient l'objet d'une enquête exécutée par un organisme du gouvernement pour avoir agi de connivence en fixant les prix et s'être livrées à des manœuvres frauduleuses, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'avant d'accorder un sou de plus à ces sociétés pétrolières, il rendra public aux Canadiens et aux députés le rapport de l'enquête officielle?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique sait qu'il faut remplir certaines formalités judiciaires avant de pouvoir porter une accusation en l'occurrence. Il ne voulait certes pas laisser entendre que nous devrions différer l'application de toute mesure qui pourrait favoriser d'autres travaux de prospection dans le domaine de l'énergie tant que ces poursuites judiciaires qui pourraient prendre un certain temps ne seront pas terminées. Je dis «prendre un certain temps», car j'ignore précisément combien de temps elles pourraient durer.

Je peux certes affirmer à la Chambre et au chef du Nouveau parti démocratique que le gouvernement souhaite vivement que la plupart des recettes que réalisent les sociétés énergétiques qui fonctionnent au Canada soient réinvesties dans l'exploitation de l'énergie au Canada. En fait, nous voulons encourager un grand nombre de Canadiens qui n'investissent pas actuellement dans l'industrie énergétique à faire des placements dans cette industrie de façon à ce que le Canada puisse un jour subvenir à ses propres besoins.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire, et le premier ministre sait parfaitement bien qu'il n'a pas du tout répondu à la question. Comme son gouvernement et celui qui l'a précédé n'auraient vraisemblablement pas enquêté sur ces sociétés pendant cinq ans s'ils n'avaient pas de bonnes raisons de soupçonner qu'il y avait collusion en matière de prix, il ne s'agit certes pas là d'une question frivole. Ces entreprises ont réalisé des bénéfices de 5 milliards de dollars alors que leurs impôts ont diminué, tandis que ceux des Canadiens à revenus moyens ont augmenté.

Face donc à une situation qui permet à une poignée de sociétés de réaliser des bénéfices de plusieurs milliards de dollars, le premier ministre ne convient-il pas que les Canadiens ont effectivement besoin d'une société appartenant à l'État et dirigée par lui, comme Petro-Canada, sur laquelle ils exercent une mainmise, afin de garantir des pratiques commerciales équitables?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous résisterons à la tentation qu'éprouve le chef du Nouveau parti démocratique de préjuger cette question avant même de savoir si, d'après les preuves rassemblées par le gouvernement fédéral, il y a effectivement lieu d'intenter des poursuites. D'après lui, parce que cela correspondrait davantage à ses vues concernant la propriété d'une société pétrolière par l'État plutôt que par les citoyens, nous devrions nous empresser d'intenter des poursuites avant même de savoir si c'est la mesure que recommandent les légistes de la Couronne.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT DISPOSÉ À ACCORDER UNE ALLOCATION SPÉCIALE AUX PERSONNES RECEVANT LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la lumière du rapport que Statistique Canada vient de déposer et qui nous donne maintenant les faits sur la répartition du revenu au Canada et la perte du pouvoir d'achat, en particulier des personnes âgées vivant seules, est-ce que le ministre, après avoir présenté ce projet de loi hier, qui n'aide qu'environ 60,000 personnes âgées, est disposé à s'attaquer au vrai problème, c'est-à-dire, à accorder une allocation spéciale pour toutes les personnes seules, recevant le supplément de revenu garanti, c'est-à-dire 600,000

Canadiens, afin de les amener à vivre au-dessus du seuil de la pauvreté?

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le rapport qui a été déposé hier nous préoccupe tous. Je signale à madame le député que nous poursuivons toujours l'étude que nous avons entreprise sur les pensions, dont elle est sûrement au courant, ainsi que l'étude générale qu'elle avait elle-même lancée. Nous espérons que ces études aboutiront et je compte bien saisir la Chambre des conclusions de ces travaux.

* * *

● (1430)

LES FINANCES

L'UTILISATION DE LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT ACCORDÉE AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES POUR FINANCER LES PROGRAMMES À CARACTÈRE SOCIAL

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je connais si bien l'étude qu'à mon départ, nous savions déjà ce que coûterait cette allocation spéciale dont ont besoin les citoyens âgés vivant seuls et touchant le supplément de revenu garanti; seulement 200 millions de dollars.

Le ministre des Finances n'est-il pas prêt à affecter 200 millions de dollars provenant, mettons, de la superdéduction pour épuisement dont bénéficient les compagnies de pétrole, afin d'atténuer les effets de l'inflation sur les citoyens âgés en créant cette allocation spéciale pour les bénéficiaires du supplément de revenu garanti?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est malheureux que l'honorable représentante n'en ait pas fait la suggestion à son propre ministre des Finances il y a quelques mois.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Farceur!

Une voix: Vous êtes au pouvoir!

M. Crosbie: Je suis prêt à examiner toute suggestion venant des rangs décimés d'en face, y compris celle-ci.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT CONTRIBUERA FINANCIÈREMENT AUX PROGRAMMES DU REVENU AU TRAVAIL EN VIGUEUR AU QUÉBEC POUR LES PETITS SALARIÉS

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour aider à répondre aux exigences des petits salariés qui sont de plus en plus pauvres, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a donné suite de façon positive à la demande du ministre d'État du Développement social du Québec, lequel demandait que le gouvernement fédéral contribue financièrement aux programmes du revenu au travail en vigueur au Québec pour les petits salariés? Dans l'affirmative, quel est le montant alloué par le ministère et quels sont les arrangements?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député veut parler du programme de supplément du revenu du Québec. Dans ce cas, la province de Québec nous a adressé deux demandes au sujet de ce programme. Premièrement, le gouvernement fédéral accepterait-il d'exempter ce revenu de l'impôt? Le gouvernement fédéral a acquiescé à cette demande.

La deuxième avait trait à la question de savoir si nous pourrions fournir des fonds. Nous avons informé la province de Québec que nous ne serions prêts à le faire que dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Les pourparlers se poursuivent en ce sens en ce moment même.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'ARRIVE PAS À UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC AUSSI FAVORABLE QU'AVEC LA SASKATCHEWAN

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre pourquoi son ministère ne peut pas arriver à une entente aussi favorable avec le Québec que celle qu'il a conclue avec la Saskatchewan dans les cadres des programmes déjà existants?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il a en fait été question de deux ou trois autres programmes de supplément du revenu que celui de la province de Québec. Le problème qui se pose pour nous dans le cas de celui de la province de Québec, c'est d'essayer de trouver moyen d'y participer conformément à la loi concernant le Régime d'assistance publique du Canada.

Quant à la question de savoir si le gouvernement fédéral fournira de l'aide au-delà du Régime d'assistance publique du Canada, c'est un sujet dont nous discuterons en novembre avec les autres provinces intéressées ainsi que la province de Québec.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

LE PARTAGE DES FRAIS AVEC LES PROVINCES

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme l'emploi féminin est censé figurer parmi les priorités du nouveau gouvernement, le ministre est-il disposé, dans le cadre du PAC, à contribuer aux frais du nouveau programme ontarien d'incitation au travail qui a pour but de sortir de la pauvreté les mères célibataires et autres assistées sociales?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ma réponse est la même que celle donnée au député de l'autre côté.

Une voix: Une non-réponse.

M. Crombie: C'est une réponse, parce qu'il s'agit d'un très important programme à la fois pour l'Ontario et pour le Québec. Il est vraiment de nature à rendre service à la population de ces deux provinces. Nous sommes liés par la façon dont le Régime d'assistance publique a été conçu, puisque nous ne pouvons contribuer que dans les cas de nécessité. Nous allons donc devoir redéfinir la question, et c'est pour cette raison que nous rencontrons en novembre les ministres provinciaux compétents.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR HYPOTHÈQUES—DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Statistique Canada signale que le revenu moyen des Canadiens a diminué de 3 p. 100 par rapport à l'inflation, et que le nombre des économiquement faibles augmente considérablement au Canada. Pourtant, le gouvernement va présenter un programme de crédits d'impôt pour hypothèques qui n'aidera en rien les Canadiens réellement défavorisés, tels les locataires, et qui va coûter au pays des milliards pendant les trois ou quatre prochaines années.

Comme le gouvernement ne semble pas avoir de plan concret pour vaincre l'inflation, qui s'est accélérée depuis la publication de ces statistiques, le premier ministre veut-il nous dire s'il va recommander de modifier cette coûteuse promesse électorale de manière à aider ces Canadiens qui en ont besoin? Est-ce que le premier ministre veut également nous dire où il va trouver les ressources nécessaires à l'assistance sociale s'il n'aide pas les économiquement faibles avec les milliards qu'il va distribuer en cadeaux de logement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de modifier le bill qui sera présenté à la Chambre des communes dans le courant de la semaine.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA CONVOCATION DE LA RÉUNION AU SUJET DE «L'AFFAIRE DU CAMIONNAGE»—LA RESPONSABILITÉ DE CERTAINS MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait à l'affaire du camionnage. Je pourrais dire qu'au stade où en est cette affaire, ce qui est en cause maintenant c'est la protection du directeur des enquêtes aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Jeudi dernier, le ministre de la Justice a déclaré au Sénat que la réunion qui avait été tenue n'avait pas été le fait de son initiative mais de celle de ses collaborateurs et qu'il n'était même pas au courant de la nature du problème avant cette réunion à laquelle il avait été invité.

Le ministre peut-il nous dire s'il sait que le directeur des enquêtes—dont il répond devant la Chambre et je crois qu'il prend sa tâche au sérieux en cherchant à protéger les intérêts de ce personnage . . .

Des voix: Règlement.

M. Blais: . . . n'était pas étranger à la convocation de cette réunion, ou s'il y a assisté à son corps défendant et s'il approuvait l'objet de ces entretiens?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, même si je n'ai été pour rien dans la tenue de cette réunion, je crois que les raisons de la tenir étaient excellentes.

L'honorable ex-ministre sait que je ne suis pas en mesure de rendre publics certains détails concernant l'objet de cette enquête. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui est à l'origine de la loi qui m'interdit de divulguer l'objet de l'enquête pas plus que l'état des recherches.

Néanmoins, parce que cette affaire a donné lieu à tant de confusion et parce que de nombreuses questions ont été soulevées à la Chambre à son sujet, questions qui n'auraient pas dû l'être ici . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: . . . je m'estime libre tout au moins de dire au député qu'une réunion de ce genre était absolument nécessaire. Il fallait que le ministre des Transports assiste à cette réunion pour qu'il soit informé du but de la poursuite prévue et aussi pour qu'il puisse nous fournir des renseignements relativement à certains règlements des gouvernements provinciaux ainsi que de leur intervention dans toute la question de la fixation des taux et des parcours des sociétés de transport dans l'ouest du Canada. Pour l'amour de Dieu . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire du député de Nipissing.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir entendu la très longue explication du député, mais je lui demande s'il n'aurait pas pu obtenir du ministre des Transports les renseignements très complexes qu'il a demandés au ministre des Transports relativement aux procédures très complexes suivies en Alberta?

Une voix: Vous voulez dire du ministre de la Justice.

M. Blais: Tout en répondant à cette question, pourrait-il également préciser s'il a veillé à protéger l'indépendance du directeur de l'enquête, responsabilité qui lui incombe aux termes de la Loi? Et pourrait-il maintenant assurer à la Chambre que le directeur de l'enquête a toujours été entièrement indépendant dans l'exercice de ses responsabilités aux termes de la loi.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, d'abord et avant tout, le directeur de l'enquête a certainement été avisé d'avance de la réunion. Il y a assisté, naturellement. Il en a été informé, et il n'a jamais laissé entendre, ni à moi, ni à d'autres, pour autant que je sache, que cette réunion n'aurait pas dû avoir lieu. Le directeur de l'enquête y était. Il a participé pleinement à cette réunion, comme je m'y attendais.

Encore une fois, l'honorable ex-ministre a mal interprété ce que je viens de dire. Je n'ai pas dit que la rencontre avait pour but de me renseigner. Elle avait pour but de renseigner le procureur général du Canada, qui a parfaitement le droit, avant d'autoriser une poursuite de ce genre, de tenter d'obtenir tous les renseignements dont il a besoin.

● (1440)

En l'occurrence, le procureur général n'a pas pu obtenir les renseignements qu'il désirait, car aucun représentant du gouvernement fédéral ne les avait en main. Nous devrons donc poursuivre nos consultations, notamment auprès des gouvernements provinciaux, avant d'autoriser la poursuite.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE CONFLIT DES OPÉRATEURS DE RADIO—LES MESURES FAVORISANT LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports à propos de la situation très dangereuse et confuse qui existe dans beaucoup de nos aéroports nationaux en raison de l'arrêt de travail des opérateurs radio.

Cet arrêt de travail a été déclenché à la suite de la publication de certaines directives du ministère des Transports. En toute probabilité, si les directives en question étaient retirées, les travailleurs retourneraient au travail. Compte tenu de ce qui précède, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il retirera ces directives pour permettre que les négociations se poursuivent avec le Conseil du Trésor sans intervention?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Le député le sait sans doute, monsieur l'Orateur, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a décidé samedi dernier de maintenir les désignations de postes prescrites par le ministère des Transports. On m'apprend que là où les employés désignés s'acquittent comme prévu des fonctions désignées, on ne déplore aucune difficulté. On m'apprend également que l'on ne connaît pas de cas où la sécurité des vols a été délibérément compromise.

La direction a bel et bien émis une directive exposant les responsabilités des employés désignés et rappelant les tâches prescrites qu'ils sont tenus d'accomplir. La directive leur rappelait toute l'importance de s'acquitter de ce devoir, faute de quoi ils pourraient s'exposer à des mesures disciplinaires.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, la situation n'est pas tout à fait telle que l'a décrite le ministre des Transports. Ce qui se passe en réalité, et je voudrais citer ici un des très nombreux cas dont on m'a fait part aujourd'hui, par exemple celui où . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire, qu'il la pose.

M. Skelly: Étant donné le nombre des incidents qu'on nous a rapportés, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il fera pour veiller à maintenir les conditions de sécurité des vols aux aéroports où le service a été interrompu?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère des Transports surveillent sans cesse la situation. Nous avons l'obligation de veiller à ce que soient préservées et non compromises les conditions de sûreté et de sécurité. Si le député connaît des cas précis, j'aimerais qu'il me les communique.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES CONDITIONS DE LOCATION D'UN ÉDIFICE D'OTTAWA

M. Don Cameron (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des travaux publics. Je voudrais qu'il nous dise si un nouveau bail a effectivement été négocié concernant l'édifice situé au 219 de la rue Laurier dont l'ancien bail n'expirera pas d'ici plusieurs mois soit à la fin de l'année . . .

Des voix: Règlement.

M. Cameron: . . . et si la hausse de loyer a effectivement dépassé 100 p. 100.

Des voix: Règlement.

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis en train de faire procéder à une enquête à ce sujet.

* * *

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS

LE REMBOURSEMENT DES TROP-PERÇUS PAR L'OCCO

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'agriculture. Il paraîtrait que l'Office canadien de commercialisation des œufs a perçu inutilement l'année dernière au moins 3 millions de dollars de trop. Quelles mesures le ministre est-il en train de prendre pour s'assurer que cet excédent de 3 millions de dollars perçu sans raison sur le public soit restitué aux consommateurs et aux oviculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je comprends la question du député. Elle ne me surprend pas du tout lorsqu'on sait ce qu'il pense des systèmes de commercialisation dans notre pays. Je tiens à lui rappeler que pour protéger l'intérêt public un organisme appelé le Conseil national de commercialisation des produits de ferme surveille tous les systèmes nationaux de commercialisation et en particulier l'Office canadien de commercialisation des œufs. Je suis convaincu que les intérêts du public sont bien sauvegardés grâce à la grande compétence du président de cet organisme.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai un préjugé favorable à l'égard des offices canadiens de commercialisation, à condition qu'ils maintiennent l'équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs. Le ministre devra prouver que c'est bien le cas.

L'OCCO a annoncé un relèvement du prix des œufs afin de transmettre au consommateur le coût additionnel subi par le producteur en raison de la hausse des taux d'intérêt approuvée par le gouvernement. Le ministre est-il en mesure de nous dire quelle sera l'augmentation globale du prix de l'alimentation attribuable à ces taux d'intérêt élevés que doivent payer les producteurs? Quelles mesures le ministre et son gouvernement entendent-ils prendre pour alléger ce fardeau supplémentaire qui accable les consommateurs, surtout ceux à faible revenu?

M. Wise: Je voudrais rappeler au député que l'Office canadien de commercialisation des œufs a remis son rapport annuel. Je crois qu'il a été déposé à la Chambre le 9 octobre. Nous tenons à nous assurer que ces rapports sont mis à la disposition du comité permanent de l'agriculture.

Si le député se préoccupe aussi vivement de la situation, je l'invite à comparaître devant le comité permanent de l'agriculture lorsque celui-ci étudiera le rapport annuel de l'OCCO.

LA PÉNURIE D'ŒUFS—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Puisque des rapports montrent que l'Office canadien des œufs limite tellement l'offre sur le marché national qu'on en vient à manquer à l'heure actuelle d'œufs pour la préparation de pâtisseries, le ministre a-t-il un plan lui permettant d'assurer que cette pénurie ne fera pas monter les prix des produits alimentaires pendant les Fêtes de Noël?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, peut-être rassurerai-je les députés d'en face en leur disant que j'ai reçu ce matin même une délégation et le président directeur général de l'Office ainsi que le président du Conseil national de commercialisation des produits de la ferme. D'après eux, il ne semble pas exister de pénurie. Si l'on veut être précis, on peut dire que l'offre est serrée parce que la demande en œufs a augmenté plus que prévu. Toutefois, après mes entretiens de ce matin, j'ai bon espoir que nous pourrons surmonter cette situation sans grande difficulté.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT D'UN NOUVEL AVION DE CHASSE

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Depuis quelques mois, il ressort clairement qu'il n'y a aucune concurrence réelle entre les deux soumissionnaires en ce qui concerne notre nouvel avion de chasse et que l'assortiment de retombées industrielles possibles ne représente, à toute fin pratique, aucun avantage pour l'industrie hautement technique du Canada.

Dans ces circonstances, le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'aller de l'avant avec l'acquisition du F-16 ou du F-18A ou s'il est disposé à ajouter le F-18L à cette courte liste?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention d'ajouter le F-18L à notre liste pour l'instant. Quant aux retombées industrielles, nous sommes plutôt satisfaits de celles que ces deux sociétés nous ont offertes. La concurrence qu'elles se font est demeurée très vive jusqu'aux dernières soumissions qu'elles ont faites et que mon ministère étudie présentement.

M. Buchanan: Dans un article paru dans l'édition du matin du *Post* de Washington, le représentant Jack Edwards de l'Alabama, doyen des membres républicains du sous-comité des affectations de crédits de la défense de la chambre des représentants, a déclaré qu'un grand nombre d'avions de combat F-15 et F-16 seraient livrés d'ici la fin de l'année avec des vides là où devraient être les moteurs et qu'en raison de problèmes constants, seulement la moitié de ces avions sont en état de voler à l'heure actuelle, et que s'il était un pays membre de l'OTAN qui songeait à acheter cet avion, il serait bien nerveux. Cela dit, le ministre considère-t-il qu'il s'agit là d'un avion qu'il y a raisonnablement lieu d'acheter à l'intention des Forces canadiennes?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa première question en tant que critique de l'opposition en matière de défense. Je tiens à lui signaler que c'est le gouvernement dont il faisait partie qui a inscrit ces deux avions sur la courte liste. Sans doute le sait-il déjà.

Quant à l'article en question, je ne l'ai pas lu. Je le lirai volontiers. Je vais solliciter des avis à propos de ces allégations. Je sais que l'on fait toutes sortes de spéculations sur le choix de l'avion. Je ne voudrais rien dire à la Chambre qui puisse faire croire que le gouvernement favorise un avion plutôt qu'un autre.

● (1450)

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE SORT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS—ON DEMANDE UNE RÉVISION DU SYSTÈME DE PRESTATIONS

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Étant donné que la majorité des travailleurs de Charlevoix doivent se contenter d'un travail saisonnier dont la durée ne dépasse généralement pas 10 semaines, ce qui prive ces travailleurs de prestations d'assurance-chômage, le ministre pourrait-il exiger que le groupe de travail mis sur pied dans son ministère, chargé de réviser le tracé des régions économiques, fasse rapport dans les plus brefs délais et qu'un nouveau tracé soit proposé pour la région de Charlevoix pour permettre à ces personnes de profiter des bénéfices des prestations d'assurance-chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que ce groupe de travail doit me remettre son rapport vers la fin de novembre. Je suis tout à fait prêt à le lui communiquer dès que je l'aurai reçu.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE GROUPE DE TRAVAIL FASSE RAPPORT

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais rappeler à l'honorable ministre que sous l'administration précédente ce groupe de travail devait faire rapport et faire part de ses conclusions à la fin du mois de mai. Le ministre pourrait-il accélérer ce processus, car la saison touristique étant terminée, des centaines de personnes sont exclues des prestations d'assurance-chômage dans la circonscription de Charlevoix?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne suis guère disposé à excuser le retard du gouvernement précédent. Je serais tout à fait prêt à communiquer le rapport de ce groupe de travail dès que je l'aurai reçu. Je puis assurer au député que des employés de mon ministère travaillent d'arrache-pied sur cette affaire très difficile.

Je profite de l'occasion pour offrir au député la possibilité d'apporter sa contribution dans ce processus, parce qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe qui revêt beaucoup d'importance non seulement pour sa circonscription mais pour un grand nombre d'autres de l'est du Canada.

[M. McKinnon.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA PROMESSE D'UNE RÉDUCTION DES IMPÔTS DE CERTAINS CANADIENS D'UNE SOMME DE 2.2 MILLIARDS DE DOLLARS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu les données affligeantes déjà citées par d'autres députés pour démontrer que les riches s'enrichissent, que les pauvres s'appauvrissent et que la classe moyenne perd du terrain, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de tenir la promesse qu'il a faite le 4 juin, à savoir que son gouvernement réduirait les impôts payés par les Canadiens à faibles ou moyens revenus d'une somme de 2.2 milliards de dollars afin de stimuler l'économie et d'aider ces groupes importants à contrer les effets qu'a l'inflation sur leur niveau de vie?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous espérons pouvoir tenir cette promesse, mais nous ne savons pas au juste quand nous le pourrons.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: A vous entendre, on dirait un libéral, Joe.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LA CONFÉRENCE DES MINISTRES À TORONTO—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LES OFFRES FAITES AUX PROVINCES

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications, et elle a trait à la réunion des ministres des Communications qui s'est tenue à Toronto récemment et d'où très peu de choses ont filtré, mais suffisamment tout de même pour que nous sachions qu'elle n'a pas connu un succès mirobolant.

Je voudrais savoir comment il se fait que, faisant partie d'un gouvernement qui offrirait tant d'ouverture aux provinces, il a réussi à briser l'élan de négociations et de collaboration qui existait au point où un membre de l'entourage du ministre des Communications de l'Ontario aurait déclaré: «*We were better off with Jeanne Sauvé. At least we had a deal with her.*»

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je voudrais informer l'ex-ministre des Communications que la réunion de deux jours la semaine dernière s'est avérée très fructueuse relativement à un certain nombre de questions de communication qu'elle devrait très bien comprendre. Nous avons réalisé des progrès considérables dans bien des cas.

Je sais que l'honorable représentante devrait en être enchantée, surtout dans les domaines qui ont présenté le plus de difficulté dans le passé, entre autres ceux qui concernent la mise au pointe de nouvelles technologies dans l'utilisation de satellites, des approches plus pratiques relativement à la réglementation de la télédistribution, la recherche industrielle dans le domaine des télécommunications et certaines questions que pose l'industrie relativement à la concurrence, questions qui la préoccupait lorsqu'elle occupait ce poste et qui préoccupe aussi très vivement le présent gouvernement.

[*Français*]

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, je pense que, sur les aspects industriels du ministère, il n'y a pas beaucoup de controverse entre le gouvernement fédéral et les provinces. Mais, justement, comme le ministre ne s'est pas présenté à la conférence de presse qui a suivi la réunion des ministres, et a délégué son sous-ministre—je n'ai rien contre lui, bien sûr, il se débrouille très bien dans tout ce qu'il fait—mais de mon temps, c'était le ministre qui donnait les conférences de presse. Je voudrais que le ministre, pour le bénéfice de cette Chambre, nous dise d'une façon un peu plus précise, ce qu'il a offert aux provinces, en ce qui concerne, par exemple, la délégation d'autorité en matière de câble, la télévision à péage, l'interconnexion des systèmes et la législation surtout, que j'aurais souhaité la voir discutée à la Chambre plutôt qu'avec les ministres des communications dans une autre ville.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, le Règlement ne m'autorise pas à répondre en détail à la question de madame le député. Je tiens à lui dire que je pense avoir trouvé un certain nombre de solutions pratiques dans les domaines dont elle a parlé. Plus précisément, pour n'en mentionner que deux, en ce qui concerne la télévision payante et l'utilisation des satellites, nous avons présenté aux provinces une proposition que nous aimerions mettre en œuvre et elles se penchent très sérieusement sur la question.

En ce qui concerne la juridiction en matière de câblodistribution nous avons opté pour une solution pratique en formant un groupe d'étude afin de chercher ensemble une solution provisoire avant de parvenir à un accord constitutionnel ou autre.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ADAMS—ON DEMANDE QUELLES RECOMMANDATIONS SERONT D'ABORD APPLIQUÉES

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre a rendu public aujourd'hui le rapport Adams sur les congés d'éducation payés et sur la productivité. Pourrait-il dire, premièrement, s'il a l'intention de mettre en application les principales recommandations, et laquelle, en premier lieu, veut-il mettre en application?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de cette question très importante. Comme il le sait, le rapport en question n'est, en fait, qu'un simple communiqué et nous avons l'intention d'entendre les parties intéressées, aussi bien les syndicats, le patronat que les ministres provinciaux ou les experts. Nous n'avons pas encore pris position. Nous consultons les intéressés après quoi le gouvernement décidera dans quelle voie s'orienter.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES RECOMMANDATIONS ENTRENT EN CONTRADICTION AVEC LES FONDS AFFECTÉS À L'ÉDUCATION DES TRAVAILLEURS

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de faire introduire les recommandations du rapport et les consultations qui ont été faites par la Commission Adams dans le bill C-8 qui a été présenté la semaine dernière par le gouvernement, et si ces recommandations vont aller en contradiction avec les dix millions de dollars qui ont été accordés pour l'éducation syndicale à travers le pays?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si l'on me fait des instances à cet égard et si cette question pose un problème, je vais certainement l'examiner immédiatement et dire ce qu'il en est au député, d'autant plus qu'il signale une contradiction. J'ignore jusqu'où va cette contradiction, mais je vais examiner la chose.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE AU KAMPUCHEA—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme la presse fait état d'une terrible tragédie qui se déroule au Cambodge, madame le ministre pourrait-elle nous confirmer l'exactitude de ces nouvelles? Deuxièmement, peut-elle nous dire quelles initiatives le Canada compte prendre sur le plan diplomatique et sur le plan de l'aide alimentaire?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les députés n'ignorent pas que le gouvernement canadien a annoncé, au cours du week-end, qu'il verserait environ cinq millions de dollars au Fonds de secours international pour qu'il les distribue à ceux qui souffrent de malnutrition—en fait de la famine—au Kampuchea. Cet argent sera distribué sous les auspices de la Croix-Rouge Internationale et de l'UNICEF, les deux groupes qui sont parvenus à faire une étude préliminaire de cette terrible tragédie qui se déroule au Kampuchea.

J'aimerais indiquer à la Chambre que dans son premier rapport, la Croix-Rouge mentionne que le désastre et la malnutrition ont pratiquement exterminé tous les enfants de moins de cinq ans, et que ceux qui ont entre 5 et 10 ans sont gravement menacés. Voilà pourquoi nous joignons nos efforts à ceux des Nations Unies, de la Croix-Rouge Internationale et de l'UNICEF pour être certains que notre contribution, qui consiste essentiellement en fournitures médicales et en aliments, parviendra à ceux qui en ont le plus besoin.

Questions orales

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE POURCENTAGE DU PNB AFFECTÉ AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES—L'INCIDENCE SUR LE PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Avant les élections, son parti disait qu'il fallait consacrer 2.5 p. 100 du produit national brut à la recherche scientifique et au développement. Pour ce faire, il faudrait qu'il y ait 40,000 nouveaux scientifiques d'ici 1983.

Compte tenu des programmes d'austérité instaurés par son gouvernement et la plupart des gouvernements des provinces, programmes qui ont eu comme conséquence de réduire plutôt qu'augmenter les fonds consacrés à la recherche dans les universités, le ministre peut-il nous dire comment il se propose de renverser cette tendance très dangereuse?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur. J'aimerais féliciter le député d'avoir été nommé critique officiel de son parti.

[*Français*]

Je profite de l'occasion pour lui offrir mes meilleurs vœux.

[*Traduction*]

Consacrer 2.5 p. 100 du produit national brut aux fins de la recherche et du développement constitue à la fois un objectif et un défi pour le gouvernement actuel. D'ailleurs, nous avons déjà entrepris d'étudier diverses façons d'offrir des stimulants fiscaux à l'industrie ainsi que les subventions quinquennales des conseils aux universités. Bientôt, quand nous aurons pris une décision à cet égard, le député constatera par lui-même que nous visons à consacrer 2½ p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement, et il sera alors complètement satisfait.

● (1500)

M. Orlikow: Selon la proposition beaucoup plus modeste du gouvernement précédent visant à consacrer à la recherche et au développement, d'ici à 1983, 1½ p. 100 du produit national brut, il nous aurait fallu exiger de l'industrie qu'elle augmente d'environ 27 p. 100 ses dépenses annuelles. Étant donné que l'industrie a augmenté ses dépenses cette année de moins d'un tiers de la somme prévue par le gouvernement précédent, chiffre en soi insuffisant, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre pour persuader l'industrie, dont une bonne partie est sous contrôle étranger, de jouer le même rôle dans notre pays que dans pratiquement tous les autres pays industrialisés du monde?

M. Grafftey: Je puis assurer au député que j'ai déjà eu des entretiens avec les fonctionnaires du CNR et de la direction de l'industrie dans mon ministère. J'ai également consulté et continue à consulter le président du Conseil du Trésor et le ministre d'État chargé du Développement économique. Enfin, j'ai déposé devant le comité du cabinet tous les projets de mon ministère.

Je suis sûr que nous prendrons très bientôt une décision à cet égard et dans tous les autres domaines et, je répète ma réponse à la première question: le député sera convaincu que le gouvernement actuel envisage avec beaucoup de sérieux cet objectif de 2½ p. 100 au chapitre de ses programmes économiques.

[M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles).]

LES PÉNITENCIERS

L'EMPLOI DE GAZ POUR MAÎTRISER UN DÉTENU

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général qui en est déjà prévenu. On aurait cherché à asphyxier au gaz un détenu dénommé Renaud, alors qu'il était enfermé dans sa cellule dans la prison de Laval, le 3 septembre dernier.

Étant donné que l'emploi de gaz contre un seul détenu dans une pièce fermée n'est pas normal, c'est le moins qu'on puisse dire, le solliciteur général ou ses fonctionnaires ont-ils ordonné la tenue d'une enquête sur l'incident?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'emploi de gaz dans les circonstances mentionnées par le député est tout à fait contraire à la ligne de conduite de mon ministère et également à l'une des recommandations présentées à la Chambre par le comité composé des représentants de tous les partis.

L'incident s'est produit le 3 septembre dernier, je pense. Le 7 septembre, on a mené une enquête interne. Par suite de cette enquête, deux solutions se dégageaient nettement: soit congédier le gardien responsable, soit le réprimander sévèrement. Les autorités ont décidé de le réprimander. Je suis convaincu que l'agent en cause ne recommencera pas.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ROY (BEAUCE)—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre! Hier, l'honorable député de Beauce (M. Roy) a soulevé un rappel au Règlement alléguant qu'une motion avait été adoptée par la Chambre de façon illégale et irrégulière. Il a demandé que cette motion soit annulée. L'honorable député de Beauce a cité quelques précédents pour démontrer qu'il était possible d'annuler certains travaux de la Chambre; je dois signaler, cependant, que dans un tel cas il faut démontrer clairement l'existence de certaines irrégularités. En l'instance une telle démonstration nécessiterait la détermination d'un rappel au Règlement par la présidence relativement à une motion qui n'est pas présentement à l'étude à la Chambre. L'honorable député comprendra que la présidence ne peut se prononcer sur une telle question.

Même si la présidence pouvait prendre en considération un tel rappel au Règlement, elle ne pourrait trancher la question en faveur de l'honorable député de Beauce. En effet, il suffit de consulter certains précédents de la Chambre qui correspondent exactement à la situation à laquelle s'oppose l'honorable député de Beauce. Parmi ces nombreux précédents je me réfère plus particulièrement à celui du 12 septembre 1968 qui décrit exactement une situation identique. De plus, il est important de signaler que la Chambre ne s'est pas opposée lorsque la motion du très honorable premier ministre a été présentée le 9 octobre 1979.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, il y a tellement de bruit que l'on ne vous entend pratiquement pas. Ce que vous dites là est très important.

M. l'Orateur: A l'ordre!

Bien sûr, l'honorable député de Beauce avait alors soulevé certaines difficultés relativement aux termes de l'article 65(1) du Règlement, mais il n'a pas posé la question au moyen d'un rappel au Règlement portant sur une irrégularité en matière de procédure; il a plutôt choisi de proposer un amendement à la motion. En outre, l'honorable député de Beauce (M. Roy) semblait accepter la procédure suivie en disant, et je cite:

C'est parfaitement dans l'ordre, puisque c'est une motion dont est actuellement saisie la Chambre. Il es prévu,

et c'est l'honorable député de Beauce qui le dit:

. . . il est prévu dans le Règlement que l'on peut présenter une motion.

La présidence a ensuite accepté la motion comme il suit, et je cite:

. . . il n'existe pas une attaque dans le sens de nos procédures en ce qui concerne la motion. Alors, je dois accepter la motion dans le sens de la procédure.

La motion a donc été débattue, et l'honorable député de Beauce a lui-même proposé un amendement qui a ensuite été décidé par la Chambre. Par conséquent, la présidence ne peut trouver d'irrégularités sur le plan de la procédure, ni au moment où la motion a été présentée à la Chambre, ni maintenant. Et il va sans dire qu'une telle irrégularité serait essentielle pour permettre en ce moment à l'honorable député de Beauce de présenter une motion pour annuler celle que le très honorable premier ministre (M. Clark) a présentée le 9 octobre 1979.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'AVIS

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(1) du Règlement, je voudrais déposer six avis de motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes, la loi de 1932 sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande, l'accord commercial de 1960 avec l'Australie, l'accord commercial de 1932 avec l'Union de l'Afrique du Sud, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et, enfin, à modifier les règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu.

En conformité de l'article 60(2) du Règlement, je demande que l'examen des avis de motion des voies et moyens que je viens de déposer soit inscrit à l'ordre du jour du jeudi 25 octobre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE TERRE-NEUVE

M. l'Orateur: Comme le ministre des Finances (M. Crosbie) vient de se rasseoir, le moment est peut-être bien choisi pour demander aux députés de se joindre à moi pour signaler la présence à la tribune d'un visiteur de marque, en l'occurrence mon collègue, M. l'Orateur Len Simms de l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI DE 1979 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-14, modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1510)

LES SUBSIDES

LE RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS CONCERNANT LES PRÉVISIONS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE «A», 1979-1980

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) propose:

Que chacun des comités permanents auxquels les prévisions du budget supplémentaire «A», 1979-1980, ont été renvoyées en fasse rapport à la Chambre, ou soit censé en avoir fait rapport, au plus tard le lundi 5 novembre 1979; et

Que chacun des comités permanents saisis du budget des dépenses 1979-1980 en fasse rapport à la Chambre, ou soit censé en avoir fait rapport, au plus tard le vendredi 7 décembre 1979.

M. l'Orateur: La motion ne peut être proposée et débattue à ce moment-ci qu'avec le consentement de la Chambre.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes déjà entretenus quelque temps avec le leader du gouvernement à la Chambre et nous avons convenu de cette façon d'agir. Nous nous réservons néanmoins le droit de débattre ainsi que nous l'entendons les budgets et les bills de subsides lorsque ceux-ci reviendront à la Chambre.

Subsides

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, notre position en ce qui concerne les deux propositions contenues dans la motion est la même. Il y a peut-être lieu de signaler à la Chambre que la raison pour laquelle un budget doit nous revenir si rapidement est que nous sommes tenus par la loi de disposer de la mesure confirmant les crédits affectés par mandat du gouverneur général un mois après l'ouverture de la session, soit le 9 novembre. C'est uniquement pour cette raison que nous avons convenu du délai assez bref accordé pour un budget. Dans l'autre cas, le délai nous semble raisonnable.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais bien préciser qu'en effet il y a eu des consultations à l'effet qu'il y ait une entente pour accepter à l'unanimité la motion qui vient d'être présentée par le président du Conseil privé (M. Baker). Nous ne reviendrons pas sur la parole donnée. Elle a été donnée avant l'ouverture de la Chambre lors d'une réunion des *House Leaders*. Mais étant donné la déclaration qui a été faite à la Chambre il y a un instant par la présidence, et étant donné que le président n'entend pas le Règlement de la même façon qu'on l'entend nous, sur la procédure qui a été suivie le 9 octobre, je pense qu'il existe une situation très litigieuse à la Chambre. Et je ne voudrais pas, pour aucune considération, jamais dans ma vie je ne l'ai fait, et je ne prétends pas le faire, je ne m'attends pas de le faire, à moins qu'on m'y oblige, revenir sur la parole donnée. Mais tant et aussi longtemps . . . Monsieur le président, permettez-moi de m'expliquer . . .

M. l'Orateur: Il y a une seule question à l'étude dans le moment, soit la présentation de la motion par l'honorable président du Conseil privé (M. Baker). On demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai permis, comme toujours, une déclaration très courte à chaque leader parlementaire au sujet du consentement unanime. Cependant, ce n'est pas le moment de tenir un débat. Il s'agit simplement de demander le consentement unanime. Si l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) cherche l'occasion de débattre la motion, il en aura l'occasion plus tard. Mais pour le moment, il s'agit simplement de demander s'il y a consentement unanime pour la présentation de la motion du président du Conseil privé. Dans l'affirmative, on peut présenter la motion. Dans la négative, cela est impossible. Et alors, je dois encore m'enquérir s'il y a consentement unanime pour permettre la présentation de la motion du président du Conseil privé.

M. Lambert (Bellechasse): En dépit de la tyrannie et de l'oppression, je donne mon consentement.

[M. MacEachen.]

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Comme il y a consentement unanime, la motion est inscrite au nom du président du Conseil privé (M. Baker). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je consens bien à ce que la motion soit mise aux voix. Quant à la motion elle-même, je tiens à dire que je m'opposerai à son adoption à moins que le gouvernement ou son ministre des Finances (M. Crosbie) ne consente à revenir sur son refus de comparaître devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à ce moment crucial où nous tenons à l'interroger. Nous n'avons pas réussi à nous entendre avec lui pour qu'il comparaisse devant le comité au moment qui lui conviendra.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le député parle à travers son chapeau. Je n'ai pas refusé de comparaître devant le comité des finances. Je suis tout à fait disposé à comparaître devant le comité des finances de la Chambre des communes.

Des voix: Quand?

M. Crosbie: Je le ferai quand je serai en ville et après que le comité aura entendu le gouverneur de la Banque du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Quelle arrogance!

M. Crosbie: Je ne crains les questions de personne en face. Lorsque je comparaîtrai devant le comité, j'espère que l'honorable représentant y sera pour me poser ses questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu les termes de la motion et deux brèves interventions. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Adoptée sur division.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 214.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 214—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de la Consommation et des Corporations?

L'hon. Allan Lawrence (ministre de la Consommation et des Corporations): *a*) 2269; *b*) 136.

[*Français*]

M. l'Orateur: On a répondu à la question 214. Plaît-il à la Chambre que les autres questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre d'avoir déclenché un tonnerre d'applaudissements.

M. Chrétien: Vous vous sentez seul.

M. Crosbie: Je suis extrêmement heureux de présenter ce projet de loi aujourd'hui. En effet, voilà trois ans et cinq jours que je suis à la Chambre—j'ai été élu le jour de l'anniversaire de l'ex-premier ministre, c'est-à-dire le 18 octobre—et c'est la première fois que j'ai l'occasion de présenter un bill. Le gouvernement précédent ne m'a jamais demandé de le faire. Ce bill porte sur le pouvoir d'emprunt. Je ne suis pas la tradition shakespearienne, je le crains, puisque, sauf erreur, Shakespeare a dit ceci: «N'emprunte ni ne prête.» Quand on vient après le gouvernement précédent, on doit sûrement être l'un ou l'autre. Dans le cas présent, on doit être emprunteur quand on prend la succession du dernier.

Je tiens à aborder l'étude de ce bill d'une façon sérieuse et digne.

M. MacEachen: Cela est impossible.

M. Chrétien: Ce sera difficile pour vous, John.

● (1520)

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, c'est parce que je sais que les députés d'en face désirent s'occuper des affaires sérieuses et nettoyer ce que l'ancien gouvernement a laissé derrière lui et nous allons faire adopter ce bill en un tour de main, sans trop prolonger les discussions.

Une voix: C'est ce que vous croyez.

M. Crosbie: Ce bill réclame un pouvoir d'emprunt de 7 milliards pour le reste de l'année financière 1979-1980.

Une voix: C'est terrible, tout échappe à votre contrôle.

M. Crosbie: Je sais que l'ancien ministre des Finances n'a pas l'habitude de ces petits chiffres. Lorsqu'il était ici, il voulait 10 milliards. Il ne se contentait pas de 7 milliards, comme moi. C'est 10 milliards qu'il voulait.

M. Chrétien: Pour deux ans et là, c'est seulement pour quatre mois.

M. Crosbie: C'est pour le reste de l'année financière 1979-1980 et le bill prévoit que ce nouveau pouvoir d'emprunt entrera en vigueur, si la Chambre adopte cette mesure, le 1er novembre 1979.

Il fait également autre chose, monsieur l'Orateur. Ce bill demande au gouvernement l'autorisation explicite de contracter des emprunts en monnaie étrangère aussi bien qu'en dollars canadiens.

Une voix: Oh, non!

M. Crosbie: La seule monnaie que ces messieurs d'en face n'aient pas essayé d'emprunter lorsqu'ils étaient au pouvoir est le kwacha zambien.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ils ont essayé toutes les soupes. Ils ont emprunté des marks allemands, des lires, des yens, mais jamais des kwachas. Heureusement, ils ont été battus avant d'en arriver au kwacha. Ce bill nous permettra d'emprunter des kwachas, s'il le faut.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce projet de loi nous permet deux choses. Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez, car vous avez bonne mémoire, qu'on avait déposé vers la fin de la session un projet relatif à l'impôt sur le revenu pour l'année financière 1979-1980, dans le dessein d'obtenir de la Chambre un dernier pouvoir d'emprunt; le parrain de ce projet de loi était le député de Shawinigan.

M. Chrétien: De Saint-Maurice.

M. Crosbie: Je me réjouis de le voir de retour parmi nous.

M. Chrétien: Je suis toujours ici.

M. Crosbie: Il va pouvoir apprendre comment les choses se font. Ce projet de loi est mort au *Feuilleton* quand le Parlement a été dissous, le 26 mars dernier. Dans ce projet de loi, le gouvernement demandait l'autorisation d'emprunter la somme de dix milliards de dollars en raison des besoins de caisse de 10,750 millions jugés nécessaires à l'époque par les députés d'en face pour administrer le pays une année de plus. Nous ne demandons que sept milliards de dollars, c'est-à-dire trois milliards de moins. Sans être un mathématicien je suis cependant sûr de l'exactitude de ce chiffre; nous demandons bien trois milliards de moins.

Pourquoi demandons-nous trois milliards de moins que le gouvernement précédent, monsieur l'Orateur? Ce n'est pas uniquement parce que nous avons le plus efficace président du Conseil du Trésor (M. Stevens) au monde, bien que ce soit là une des raisons.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je vous l'affirme, monsieur l'Orateur, ceux qui accusent un excédent de dépenses sur leurs budgets tremblent dans leurs petits souliers lorsqu'ils sont devant le président du Conseil du Trésor.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je doute que nous ayons encore besoin d'argent dans les années à venir.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le président du Conseil du Trésor a l'intention d'établir de nouveaux objectifs pour quiconque lui succédera. Pourquoi n'avons-nous besoin que de sept milliards de dollars? Eh bien, c'est que nous avons utilisé les emprunts autorisés les années précédentes et qui n'avaient pas encore servi. Le gouvernement avait bien caché le fait qu'il ne s'était pas servi de certains de ces pouvoirs d'emprunt des années précédentes. Ces pouvoirs, obtenus dans le passé, n'étaient pas annulés d'office à la fin de l'année financière. Toutefois, monsieur l'Orateur, ces pouvoirs non employés durant de nombreuses années par nos collègues d'en face, nous les avons découverts; toutefois, ils ont été rapidement épuisés. Si nous ne les utilisions pas aussi rapidement, j'imagine que nous ne présenterions pas une mesure de ce genre à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous avons besoin de nouveaux pouvoirs d'emprunt pour nous permettre de mener à bonne fin les programmes financiers de l'année en cours et pour couvrir les dépenses imprévues.

Aucun gouvernement de l'histoire du Canada n'avait annoncé autant de programmes en si peu de temps, surtout dans le domaine financier. Le 26 juillet, j'ai déclaré que nous étions en train de déterminer quels seraient nos besoins financiers pour l'année en cours et qu'ils s'élèveraient probablement à 10 milliards de dollars plutôt qu'à 10,750 millions de dollars comme le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) l'avait prévu. Jusqu'ici cette année, et nous espérons que cela continuera, nous avons rassemblé des fonds s'élevant à 4.3 milliards de dollars grâce à la dette négociable. Ne me demandez cependant pas de quoi il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est tout un aveu.

M. Chrétien: Est-ce ainsi que vous faisiez les choses à Terre-Neuve?

M. Crosbie: Cette somme représente 1.1 milliard de dollars de bons du Trésor et 3.2 milliard de dollars de bons négociables émis sur le marché canadien. Le pouvoir d'emprunt que nous demandons maintenant . . .

M. Chrétien: C'est vraiment tout un aveu.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, ce qui me distingue de mon prédécesseur, c'est que je le reconnais quand je ne sais pas quelque chose et que lui ne l'a jamais fait.

M. Chrétien: Je savais de quoi je parlais.

M. Crosbie: J'ai dû faire très peu d'aveux de ce genre dans ma vie.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les pouvoirs d'emprunt que nous demandons maintenant, de même que les pouvoirs d'emprunt obtenus par le passé et qui n'ont pas encore été utilisés, devraient nous permettre de mener à bonne fin le programme financier que nous ont légué les députés d'en face pour le reste de l'année financière en cours et de couvrir nos dépenses imprévues. Nous pourrions notamment utiliser les marges de crédit de réserve prévues par l'honorable représentant. Le programme de la dette pour le reste de l'année comprend la campagne des obligations d'épargne du Canada de 1979-1980 qui est maintenant en cours.

Tout le pouvoir d'emprunt autorisé et non utilisé prévu par cette nouvelle loi pour cette année et auquel le cabinet, c'est-à-dire le gouverneur en conseil, n'aura pas eu recours sera annulé le 31 mars 1980 conformément à l'article 37 de la loi sur l'administration financière. Nous ne cherchons pas à obtenir des pouvoirs d'emprunt de 7 milliards de dollars sans avoir l'intention de nous en servir. Ces pouvoirs expireront le 31 mars 1980 et il nous faudra donc revenir à la Chambre pour en demander de nouveaux, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous n'avons pas peur de revenir à la Chambre parce que nous croyons que les gens d'en face, après avoir passé 16 ans au pouvoir, savent bien qu'il faut administrer le pays et n'essayeront pas de retarder indûment les mesures que nous proposerons à la Chambre.

Une voix: Pas plus que ne l'ont fait les conservateurs.

M. Crosbie: J'avais commenté l'année dernière un bill traitant de pouvoirs d'emprunt qui avait été présenté à la Chambre, mais ce n'était pas le même genre de bill. Je m'étais senti insulté quand ce bill avait été présenté à la Chambre à cause du ministre des Finances de l'époque, qui a l'air de rouspéter; on s'était moqué alors des droits du Parlement, et je l'avais vu rire et ricaner quand il avait demandé à la Chambre le droit d'emprunter pour une année à l'avance sans avoir présenté de budget à la Chambre. Aucun budget n'avait été déposé et nous ne pouvions absolument pas juger si les projections des besoins de trésorerie étaient exactes. Maintenant, je vois qu'il est morose et qu'il a des remords.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'avais critiqué cette façon de faire l'année dernière. Maintenant que nous sommes au pouvoir, nous mettons en application les principes que nous avions énoncés dans l'opposition. Nous ne sommes pas inconséquents et c'est pourquoi je présente une mesure législative qui m'obligera à revenir ici. Je souhaiterais ne pas avoir dit ce que j'ai dit l'année dernière, mais je l'ai fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il faut être conséquent, monsieur l'Orateur, comme l'a fait remarquer quelqu'un à l'autre endroit. Les pouvoirs que nous sollicitons ne s'appliquent que pour cette année et seront suspendus d'office le 31 mars. L'année prochaine, nous devrons solliciter à nouveau l'accord des députés quand nous devrons réemprunter. Cela concrétise l'engagement que nous avons pris pendant la campagne d'augmenter le droit de regard de la Chambre des Communes sur les opérations financières du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le paragraphe 3 précise que les nouveaux pouvoirs d'emprunt entreront en vigueur le 1er novembre 1979. Nous avons pris cette mesure pour être sûrs de disposer d'un pouvoir d'emprunt suffisant à la date d'entrée en vigueur des nouvelles obligations d'épargne du Canada. Nous croyons avoir déjà un pouvoir suffisant, mais ceci est une précaution supplémentaire.

Les députés doivent remarquer que le pouvoir d'emprunt n'est destiné à couvrir que les augmentations de la dette car nous prévoyons qu'à la fin du mois, le montant du pouvoir d'emprunt inutilisé dont dispose le gouvernement devrait couvrir les ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada. Or, les députés savent que ces ventes sont très variables et qu'il est facile de se tromper dans les prévisions. C'est pourquoi nous demandons à la Chambre de nous accorder ce pouvoir d'emprunt à compter du 1er novembre pour que nous n'ayons plus à nous demander si nous aurons les pouvoirs nécessaires pour la campagne d'obligations d'épargne du Canada.

● (1530)

Les députés aimeraient peut-être connaître quelques chiffres concernant certaines autorisations accordées jusqu'ici par le Parlement. En 1970-1971, le pouvoir d'emprunt autorisé s'élevait à 3 milliards de dollars. Le même montant a été autorisé durant les années financières 1971-1972, 1972-1973 et 1973-1974, soit 3 milliards de dollars chaque année. En 1974-1975, les emprunts autorisés atteignaient 5.5 milliards. Durant les années financières 1975-1976 et 1976-1977, ils s'élevaient à 6 milliards. Toutefois, les honorables représentants d'en face s'échauffaient à la tâche. En 1977-1978, 1978-1979, la Chambre a autorisé des emprunts de 28 milliards, une somme étonnante.

M. Chrétien: Pour trois ans.

M. Crosbie: Ils étaient répartis sur deux années financières. Quatre lois ont été adoptées pour autoriser ce montant total, dont une partie est maintenant épuisée. Cette année, le montant net que nous avons emprunté jusqu'ici est de 5,595 millions. Nous prévoyons que le service brut de la dette publique, c'est-à-dire les intérêts de cette dette, atteindra cette année 8,350 millions ou 15.9 p. 100 de l'ensemble des dépenses publiques. C'est un montant énorme qui sera consacré au paiement des intérêts.

Naturellement, mon honorable ami le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) n'a aucun pouvoir là-dessus. Il ne peut pas agir sur le service de la dette publique.

M. Gray: Vous le pouvez.

M. Crosbie: Non, je ne le veux pas parce que je suis aux prises avec un énorme déficit budgétaire cette année, et il faudra trois ou quatre ans pour le ramener à un niveau satisfaisant. A cause de la dette accumulée au cours des dernières années, y compris la dette dont nous avons hérité cette année, il faudra probablement dépenser l'an prochain 10.5 milliards de dollars en intérêts sur l'écart entre les recettes et les dépenses. C'est une somme ahurissante, et le gouvernement n'a aucun pouvoir sur l'accroissement de cette somme d'ici l'an prochain. Cela dépendra des taux d'intérêt et aussi de notre dette accumulée puisque les frais d'intérêt que nous devrons payer l'an prochain sont dus aux dettes passées.

Pour financer l'an prochain des frais d'intérêt de cet ordre, il faudra y consacrer plus de 18 p. 100 des dépenses publiques totales. C'est pourquoi le président du Conseil du Trésor, le premier ministre (M. Clark), moi-même et tous les députés ministériels avons conscience de façon aiguë qu'il est absolument essentiel de réduire notre déficit budgétaire et nos dépenses si nous voulons juguler l'inflation et reprendre le contrôle de notre économie. Nous sommes donc convaincus que le seul déficit qui soit stimulant actuellement est un déficit inférieur à celui des dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Volte-face!

M. Crosbie: Nous avons bien des bills financiers à présenter à la Chambre, et si celle-ci adopte, comme je l'espère, les débris du dernier budget, la tragédie de novembre 1978, si donc la Chambre adopte ces restants, nous pourrons alors passer au budget du nouveau gouvernement et nous mettre à l'œuvre pour nous occuper des affaires du Canada.

Je fais donc appel aux honorables représentants d'en face pour aider la Chambre à adopter ces restants, pour que nous puissions ensuite commencer à réaliser le nouvel et brillant avenir du Canada, présenter notre propre budget et gérer les affaires du pays comme la population du Canada nous a mandatés de le faire le 22 mai.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Crosbie) a déclaré il y a quelques instants qu'il aurait préféré n'avoir rien dit l'an dernier. Pour ma part, après l'avoir entendu cet après-midi, j'estime que les Canadiens souhaiteront que le ministre n'ait rien dit, car au lieu d'exprimer des idées sérieuses, de faire une analyse rationnelle des besoins du pays, il ne nous a servi rien d'autre que des boniments creux. Le ministre dit avoir hâte de s'occuper des affaires du Canada; pourtant, lui et son gouvernement ont perdu les cinq mois qui ont suivi les élections alors qu'ils auraient fort bien pu se mettre à l'œuvre.

Pouvoir d'emprunt

Le ministre des Finances veut peut-être s'attribuer le mérite, à lui et à son gouvernement, du bill C-10, par lequel il demande l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars pour l'année financière prenant fin le 1er avril 1980, alors que le Bill C-7, présenté par l'ancien gouvernement l'automne dernier, demandait des pouvoirs d'emprunt de 10 milliards de dollars pour financer les besoins de trésorerie de la même période. Cette partie du bill C-7, comme la Chambre s'en souviendra, a été supprimée à la demande du parti conservateur, qui a déclaré qu'aucun pouvoir d'emprunt pour l'année 1979-1980 ne devrait être accordé par le Parlement avant que soit présenté le budget pour la même période.

Par conséquent, le bill adopté n'autorisait des pouvoirs d'emprunt supplémentaires que pour l'année financière 1978-1979. Or, dans le bill C-10, les conservateurs font-ils davantage preuve de modération dans les pouvoirs d'emprunt qu'ils demandent au Parlement pour l'année financière 1979-1980 que l'administration libérale dans son projet de loi antérieur? A mon avis, cela n'est aucunement le cas.

Permettez-moi d'expliquer mon jugement. Il y a tout d'abord lieu de noter que plus de la moitié de la présente année financière est déjà écoulée et que le Parlement ne siège pourtant que depuis deux semaines, ayant été inactif depuis le déclenchement des élections en mars dernier. Comment le gouvernement a-t-il obtenu les fonds nécessaires à ses activités, l'argent lui permettant de combler l'écart entre ses recettes et ses dépenses au cours de cette période qui, à quelques jours près, s'inscrivait entièrement dans la présente année financière commencée le 1er avril 1980? N'oublions pas qu'avant la dissolution des Chambres, le Parlement n'avait approuvé aucun pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980.

Le gouvernement s'est-il prévalu de pouvoirs d'emprunt que le Parlement avait autorisés et dont il pouvait encore faire usage? Le ministre laisse entendre que oui. Le gouvernement a-t-il utilisé les liquidités disponibles et des sommes empruntées pendant la dernière année financière? On m'a dit qu'au début de la présente année financière, soit le 1er avril 1979, le gouvernement avait une encaisse de 6,400 millions de dollars. Le 1er août 1979, date des derniers chiffres disponibles, cette encaisse était tombée à 2,700 millions de dollars. Cela signifie que 3.7 milliards de dollars ont servi à financer les opérations du gouvernement pendant les six derniers mois. J'ai aussi entendu dire qu'au cours de cette période, le gouvernement a par ailleurs effectué au total des emprunts nets de 2.8 milliards de dollars. Par conséquent, le financement des besoins de trésorerie du gouvernement, depuis le 1er avril 1979, absorbé au total 6.5 milliards de dollars d'encaisse et de nouveaux emprunts.

Dans le bill C-10, le nouveau gouvernement conservateur demande l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars pour financer ses opérations d'ici à la fin de l'exercice financier en cours, ce qui revient à dire qu'il aura dépensé ou emprunté, ou encore obtenu l'autorisation d'emprunter en tout 13 milliards et demi de dollars pour financer ses opérations et pour répondre à ses besoins de trésorerie pour l'exercice financier en cours. Pourtant, dans son important exposé économique de juillet dernier, le ministre des Finances avait dit que les besoins de trésorerie du gouvernement ne s'élèveraient qu'à 10 milliards de dollars, et il l'a réaffirmé aujourd'hui.

[M. Gray.]

Je prétends qu'en demandant dans ce bill l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars, le ministre demande 3 milliards et demi de dollars de plus que lui-même et son gouvernement ont prouvé avoir besoin. Cela représente beaucoup d'argent qui devra être payé par les contribuables canadiens, surtout si l'on songe que sur ces 3 milliards et demi de dollars, ils devront payer 11 à 13 p. 100 d'intérêt, taux très élevé qui a été approuvé et appuyé par le ministre des Finances et par le gouvernement.

Pourquoi le gouvernement demande-t-il, dans le bill C-10, l'autorisation d'emprunter un montant qui, ajouté aux 6 milliards et demi de dollars dont j'ai déjà parlé, excédera de 3 milliards et demi ce dont il a besoin pour combler l'écart que le ministre des Finances prévoyait dans son exposé de juillet dernier entre les recettes et les dépenses du gouvernement? Si mon analyse est exacte, le bill C-10 illustre non pas la sobriété du nouveau gouvernement, mais plutôt sa prolixité. En effet, il demande 3 milliards et demi de dollars de plus que ne l'a prévu le ministre des Finances, ce qui lui donne une réserve de 3 milliards et demi de dollars.

● (1540)

C'est la demande qu'il a faite dans le bill qu'il nous a présenté. Ces 3 milliards et demi de dollars pour lesquels le nouveau gouvernement conservateur n'a pas à rendre compte au Parlement en demandant expressément un nouveau pouvoir d'emprunt pour ce montant. Les conservateurs ont affirmé s'être engagés à traiter le Parlement avec davantage de respect—afin de rendre le gouvernement plus comptable envers le Parlement et pourtant le premier bill qu'ils lui ont présenté concernant des questions financières semble avoir précisément eu pour résultat l'effet inverse. Ils n'ont pas adopté une attitude ouverte et ne se sont pas rendu comptables envers le Parlement.

Le ministre des Finances (M. Crosbie) vient de montrer son mépris envers le Parlement et ses comités en déclarant que si le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques désire qu'il comparaisse il le fera lors de son prochain passage en ville. Il viendra témoigner après le gouverneur de la Banque du Canada. En ce qui le concerne c'est au comité et à la Chambre de se faire à ses habitudes. Voilà bien une drôle de façon de manifester son respect envers le Parlement. Ils font précisement l'inverse de ce qu'ils prêchent, monsieur l'Orateur.

On peut se demander pourquoi au juste ils cherchent à se faire accorder une marge de manœuvre de plus de 3 milliards de dollars sous la forme d'un pouvoir d'emprunt pour lequel ils n'ont jusqu'à présent donné aucune justification. J'entrevois deux raisons possibles à celà. L'une est que le gouvernement dispose maintenant de prévisions qu'il ne nous a pas communiquées et qui tendent à démontrer que la croissance économique pour le reste de l'année financière sera inférieure à ce qu'avait annoncé le ministre des finances dans sa déclaration sur l'économie de juillet dernier. Si tel est le cas, cela signifie que les recettes de l'État seront également inférieures pour cette période à celles qu'il avait prévues. Cela signifie que le gouvernement aura de plus grands besoins en liquidités et enregistrera un déficit plus élevé que prévu. Il devra donc emprunter davantage qu'il ne le prévoyait à l'origine.

Le gouvernement a peut-être une autre raison de demander l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars, car ce mon-

tant semble excéder ses besoins à en juger par les prévisions que le ministre en a dressées. Il veut peut-être s'assurer un coussin de plusieurs milliards de dollars de pouvoir d'emprunt afin de pouvoir emprunter au besoin à l'étranger au cours des prochains mois pour maintenir le dollar à son cours actuel au cas où celui-ci devait subir de nouvelles pressions sur les marchés de change étrangers en raison de la mauvaise administration des affaires du pays par le gouvernement actuel, ou même pour forcer la hausse du cours actuel. Après tout, le ministre des Finances a déjà déclaré pendant la dernière législature que le cours du dollar devrait s'établir à 90 cents. Bref, pour atteindre l'une ou l'autre de ces fins ou les deux, le gouvernement pourrait contracter d'autres emprunts jusqu'à concurrence de 3.5 milliards et ce, sans avoir à demander au Parlement d'approuver des pouvoirs d'emprunt supplémentaires.

Au lieu de recourir ainsi à ce qui semble être un stratagème lui permettant d'emprunter pour financer les dépenses gouvernementales si les revenus baissaient en raison d'une croissance économique plus faible que prévu pour le reste de l'année financière, le gouvernement devrait agir plus que rapidement qu'il ne comptait le faire et présenter bientôt son budget. Ce budget devrait proposer des mesures de nature précise et ponctuelle qui contribuent à accroître la productivité et l'efficacité de notre économie et qui remédient au déficit de notre balance commerciale actuelle.

Le gouvernement peut bien prétendre qu'il n'a pas beaucoup de marge de manœuvre, et il nous donne en fait une nouvelle explication de son déficit stimulateur—exactement le contraire de ce qu'il a dit avant les élections et durant la campagne électorale—je crois qu'il dispose d'une marge de manœuvre suffisante s'il propose des mesures du genre dont j'ai parlé, des mesures qui pourraient du moins émousser et atténuer les répercussions négatives qu'aura sur notre économie la récession qui semble malheureusement déjà amorcée.

Mais la façon dont les conservateurs procèdent pour présenter leur première mesure financière en vue d'un débat à la Chambre présente un autre vice sérieux. Le nouveau gouvernement demande par le biais du bill C-10 un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars sans avoir présenté au préalable son propre budget au Parlement. Nous n'avons pas reçu des conservateurs de déclaration à la Chambre, sous la forme d'un budget, sur les prévisions de revenus et de dépenses du nouveau gouvernement, sur le déficit qui devrait en résulter, ainsi que sur les besoins de caisse que l'emprunt devrait servir à combler jusqu'à la fin de l'année financière.

Peut-être le ministre dira-t-il que la Chambre n'a pas besoin d'exposé budgétaire pour prendre une décision relativement au bill C-10, sous prétexte que les conservateurs ne font que représenter à la Chambre, en la priant de l'adopter le budget de l'année financière 1979-1980 que l'administration libérale précédente avait elle-même présenté. Cependant, je dis que ce n'est pas suffisant—que ce n'est pas toute l'histoire. Les conservateurs ne disent pas qu'ils vont laisser les choses dans le domaine fiscal, dans le domaine des dépenses et des programmes du gouvernement ou dans celui de la politique économique en général, telles qu'elles étaient au moment où ils ont accédé au pouvoir il y a à peu près cinq mois.

Le ministre des Finances a déjà déclaré qu'il allait présenter un nouveau budget un peu avant la fin de l'année civile. Il a même parlé de novembre. Le nouveau gouvernement a bien indiqué que son premier budget traduirait son attitude à l'égard des dépenses et de l'activité du gouvernement en général. Les conservateurs ont dit qu'ils se serviraient du nouveau budget pour confirmer et mettre en œuvre une orientation différente de celle qui était donnée au moment où ils ont accédé au pouvoir il y a cinq mois.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, les Conservateurs ne semblent pas avoir trouvé les stratégies politiques de l'ancien gouvernement libéral si mauvaises puisqu'ils n'y ont pas touché depuis presque six mois qu'ils sont au pouvoir. Ils auraient pu convoquer le Parlement et présenter leur budget, il y a des mois déjà ce qu'ils n'ont pas fait. En agissant ainsi, ils ont cautionné les politiques du gouvernement libéral—caution qui n'a pas été sans surprendre, c'est le moins qu'on puisse dire, ceux qui avaient pu être impressionnés par les critiques des Conservateurs avant et pendant la campagne électorale. Et voilà pour ce qui est de la valeur des critiques des Conservateurs.

Toutefois, je suis sûr que les stratégies économiques préconisées par l'ancien gouvernement, qui apparaîtront dans le budget conservateur le mois prochain ne resteront pas en l'air après leur annonce; elles ne seront pas bloquées jusqu'en avril 1980, date du début de la nouvelle année financière. Je suis certain qu'elles entreront en vigueur le soir de l'exposé budgétaire ou le 1er janvier 1980, début de la nouvelle année civile. En fait, certaines de ces mesures seront peut-être même appliquées rétroactivement à l'année civile 1979.

Le ministre a annoncé, bien avant la convocation du Parlement, une mesure de caractère purement budgétaire: le programme de crédit d'impôt sur les hypothèques et la taxe foncière. Il a précisé qu'il annonçait cette mesure aussitôt pour pouvoir l'appliquer au cours de l'année civile en cours. Nous comprenons donc pourquoi cela fait l'objet d'un bill à part devant être présenté avant le budget lui-même. Comme l'a admis le ministre, ce programme de dégrèvement fiscal des intérêts hypothécaires et des impôts fonciers augmentera le déficit du gouvernement conservateur de $500 millions. Le ministre des Finances a admis ce fait mais il ne s'est pas pour autant montré prêt à mettre les Canadiens dans ses petits secrets et à leur expliquer comment il entend compenser la perte de revenu causée par ce nouveau programme.

Bien qu'il prétende mener une nouvelle croisade en faveur d'un gouvernement ouvert, il n'a pas dit et refuse toujours de dire aux Canadiens quels impôts seront levés, et quels services publics utiles seront supprimés pour financer ce plan de crédits d'impôt. Je pense donc avoir le droit d'emprunter les propres termes du président du Conseil du Trésor (M. Stevens), un autre qui revendique le droit de se targuer de la franchise du gouvernement. Parlant du bill C-7, le 19 octobre 1978, il a dit ceci:

> Le ministre s'est abstenu de dire pourquoi le bill comporte une autorisation d'emprunter 10 milliards pendant l'année financière 1980. Nous ne savons absolument rien de 1980. La Chambre ne s'est vu présenter aucun chiffre. Nous ne connaissons pas les dépenses et les recettes prévues, ni le déficit budgétaire prévu.

Voilà ce que disait le président du Conseil du Trésor alors qu'il se trouvait dans une situation un peu différente. Il ajouta ceci en parlant du ministre des Finances:

> Pourquoi donner carte blanche pour emprunter 10 milliards de dollars cette année-là?

Il ne peut certainement pas avoir changé d'avis depuis l'automne dernier.

Par ailleurs, nous ignorons l'incidence du prochain budget sur les recettes et les dépenses publiques. Nous ne savons pas quelles seront les prévisions budgétaires sur le niveau de l'économie. Nous ignorons ce que le gouvernement dira dans son budget au sujet de la situation économique, de l'entente sur le prix du pétrole, et nous ne savons pas quelle sera l'incidence de la hausse rapide du prix du pétrole sur les nouveaux besoins de trésorerie qu'il faudra satisfaire.

Je trouve cette attitude bizarre de la part d'un gouvernement qui se targue de devenir le champion de la franchise auprès de la population et dans ses relations avec le Parlement et de rendre des comptes au Parlement. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars, ce qui lui permettra d'avoir une réserve d'emprunt de plusieurs milliards de dollars avant même que d'avoir présenté son budget, donc d'avoir prouvé que le pouvoir d'emprunt demandé par le biais du bill C-10 se justifie pleinement.

● (1550)

Pour le moment, le ministre continue à prévoir des besoins de trésorerie de 10 milliards de dollars pour 1978-1979 et s'il dispose effectivement d'une réserve, comme je l'ai laissé entendre, il ne devrait pas demander la permission d'emprunter 7 milliards de dollars, mais plutôt 4 milliards environ. Si dans leur nouveau budget, les conservateurs prévoient un déficit plus élevé pour 1979-1980 à cause de leur incurie économique—c'est-à-dire un déficit plus important qu'ils ne l'avaient prévu—ou si le gouvernement veut emprunter de l'argent pour soutenir le dollar, celui-ci devrait venir demander l'autorisation d'emprunter l'argent nécessaire à la Chambre après avoir présenté son budget.

Il ne faut pas oublier que dans la déclaration qu'il a faite en juillet, le ministre des Finances (M. Crosbie) a reconnu que le déficit pour l'année financière précédente était en réalité inférieur aux prévisions, même à celles du gouvernement libéral, contrairement à ce que lui et les conservateurs prétendaient avant et pendant les élections.

Le président du Conseil du Trésor a admis hier à la Chambre que l'intérêt plus élevé que paye maintenant le gouvernement sur les obligations d'épargne du Canada après avoir autorisé la Banque du Canada à relever globalement le taux d'escompte coûterait aux contribuables 215 millions de dollars de plus à l'échéance de la nouvelle émission d'obligations d'épargne du Canada. Il a admis que ce taux d'intérêt accru coûterait 62 millions de dollars pour la première année de la nouvelle émission d'obligations d'épargne du Canada. Voici pourtant ce que disait l'actuel président du Conseil du Trésor à la Chambre le 19 octobre 1978 sur un ton scandalisé et indigné:

> L'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada est actuellement de 9 p. 100 par an. Savez-vous qu'avec un taux d'intérêt de 9 p. 100 le loyer de la dette qu'on nous demande d'approuver doublerait tous les huit ans? C'est un effet cumulatif.

Qu'est devenue cette indignation aujourd'hui? Que pense le président du Conseil du Trésor de cette question cruciale?

Le président du Conseil du Trésor m'a dit à combien reviendraient, pour les contribuables, les nouveaux taux d'intérêt applicables aux obligations d'épargne du Canada, du fait que le gouvernement ait approuvé un relèvement du taux d'escompte, mais il n'a pas répondu à la deuxième question que je lui avais posée vendredi. Je lui avais alors demandé quel fardeau supplémentaire le contribuable devra assumer par suite de tous les emprunts contractés par le gouvernement outre les obligations d'épargne du Canada, pour assurer ses besoins d'argent, compte tenu des trois hausses du taux d'escompte qu'il a autorisé la Banque du Canada à appliquer depuis son accession au pouvoir il y a cinq mois.

Le 24 octobre dernier, alors qu'il n'était encore que le député de Saint-Jean-Ouest, le ministre des Finances (M. Crosbie) a déclaré ce qui suit:

> S'est-on soucié des répercussions possibles sur les taux d'intérêt? . . . Le 8 mars dernier, le taux de la banque centrale était de 7.5 p. 100. Il y a de cela sept mois à peine. C'est ce que faisait payer la Banque du Canada, et les banques prenaient à leur tour un-demi, trois-quarts ou 1 p. 100 de plus . . . Nous avons eu cinq augmentations successives en sept mois et le taux d'intérêt est monté à 10¼ p. 100. Comment peut-on concilier cette situation avec le grand programme d'expansion industriel et économique et cette croissance que nous a promis le premier ministre, lorsqu'il est rentré de Bonn par le Maroc?
>
> Le premier ministre est bien incapable de nous l'expliquer. Il jette les bras au ciel et déclare que nous sommes obligés d'être à la remorque des décisions de la banque centrale américaine. Si elle applique un taux bancaire de 8¼ ou de 8½ p. 100, le nôtre doit passer à 10¼ p. 100.
>
> Et si les Américains augmentent leurs taux d'intérêt une fois de plus, ce qui pourrait très bien arriver et est même déjà prévu—le taux de la banque centrale du Canada sera encore relevé et les taux d'intérêt bancaires passeront à 12, 13 ou 14 p. 100.

Comme il avait raison alors, Monsieur l'Orateur, et avec quelle impassibilité il m'écoute lui rappeler cette déclaration qui semble encore s'appliquer aux circonstances actuelles. Mais il chante une autre chanson aujourd'hui.

Ce jour-là, l'honorable député avait poursuivi en ces termes:

> Où va-t-on s'arrêter? Peut-on oser parler d'expansion économique avec de tels taux d'intérêt? Que vont devenir les petits chefs d'entreprises? On nous dit que le ministre d'État chargé de la petite entreprise s'en inquiète. Mais comment feront-ils pour trouver l'argent nécessaire à ces grosses dépenses supplémentaires?
>
> L'un des facteurs qui nous rendent si peu concurrentiels par rapport aux États-Unis n'est-il pas le taux d'intérêt bancaire beaucoup plus élevé du Canada? Qui étudie tout cela? Qui s'en inquiète?

Évidemment, le député, depuis qu'il est ministre des Finances, n'a rien fait qui indique qu'il s'en soucie. Il n'a pas expliqué comment il se fait que ce qu'il a dit l'automne dernier ne s'applique plus maintenant. Aujourd'hui, le député de York-Peel est président du Conseil du Trésor et le député de Saint-Jean-Ouest est ministre des Finances. Malgré ce qu'ils disaient avant les élections, eux et leur gouvernement ont permis que le taux d'intérêt bancaire et les taux d'intérêt en général subissent trois hausses depuis qu'ils sont au pouvoir, des hausses qui portent les taux à des niveaux records de l'ordre de 13 p. 100. Cela s'est produit par suite de leur décision, de leur action ou inaction. Tous les discours que peut faire le ministre des Finances pour montrer que la politique du gouverneur de la Banque du Canada est sa politique personnelle ne changeront rien à la réalité, notamment que, dans les faits et devant la loi, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ainsi que tous les députés conservateurs sont responsables du préjudice que ces hausses du taux d'intérêt causent et continueront de causer à l'économie et plus particulièrement aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux consommateurs. Le ministre et le gouvernement sont comptables aux Canadiens de ce qui arrive et de ce qui ne manquera pas d'arriver et ils devront en répondre.

A mon avis, bien des questions demeurent sans réponse dans le cas de ce bill-ci, mais j'estime qu'il est déjà clair, d'après ce qu'il contient et ne contient pas, d'après la façon dont on nous le présente, que le nouveau gouvernement ne respecte pas sa promesse d'assurer une bonne administration plus ouverte et plus responsable. Au contraire, il ne cesse de se dérober, de se montrer inepte et d'administrer d'une façon parfaitement désorganisée. Cela n'a rien d'inattendu après les maladresses qui ont marqué ses cinq premiers mois de pouvoir.

Nous examinerons donc ce bill dans tous ces détails en comité. Il nous incombe, en tant qu'opposition officielle, et aussi longtemps que le gouvernement conservateur demeurera au pouvoir—et j'ai bien l'impression que les Canadiens n'en voudront pas très longtemps—de veiller à ce que ce gouvernement conservateur fasse le moins de tort possible à la population et à l'économie.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, en écoutant le député qui vient de se rasseoir, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), je me suis rendu compte encore une fois du peu de différence qui existe entre le parti libéral et le parti progressiste conservateur en matière de politique économique. Le député n'a suggéré aucune alternative au nouveau gouvernement pour sortir notre économie du marasme où l'ont plongée les libéraux. Il n'a pas soufflé mot à ce sujet. Il a ergoté sur une série de questions mineures que j'ai trouvées fastidieuses mais n'a pas fait la moindre suggestion au gouvernement conservateur et Dieu sait s'il a besoin d'en recevoir, pour l'aider à redresser la situation économique.

Le ministre des finances (M. Crosbie) que je n'ai jamais eu le plaisir d'écouter auparavant est indiscutablement un personnage charmant, mais il me rappelle un peu l'histoire du commandant du Titanic qui riait, rappelez-vous, tandis que son navire coulait. Il affirme n'avoir pas changé d'attitude et pourtant durant la campagne électorale ce sont bien les conservateurs qui ont promis une baisse des taux d'intérêt afin de stimuler l'économie et qui ont également promis des réductions fiscales pour les contribuables à faible et moyen revenu. En d'autres mots, les conservateurs ont promis de donner suite à toutes les promesses jusqu'ici non réalisées par les libéraux. Ils ont promis de donner une nouvelle orientation à la politique économique du Canada. Que l'on soit entièrement d'accord avec eux ou non, on avait l'impression que, en cas d'une victoire des conservateurs, on aurait un gouvernement qui remettrait solidement sur pied l'économie et donnerait à sa politique une orientation différente de celle du gouvernement précédent.

● (1600)

Que s'est-il passé? Il ne suffit pas que le ministre des Finances nous promette de mettre de l'ordre dans les affaires du pays avant de présenter, dès qu'il le pourra, un budget susceptible de relancer notre économie. Rien n'empêche le ministre des Finances de nous présenter ce budget plus tôt. Rien ne l'oblige à attendre jusqu'à la fin de novembre, comme ce sera le cas, à mon avis. Nous aurions aimé connaître les projets financiers et économiques du gouvernement, en général, pour l'an prochain.

L'une des raisons de son peu d'empressement, et il y en a sans doute bien d'autres, c'est que le gouvernement ne peut espérer mettre en œuvre la politique économique qu'il a esquissée avant et durant la campagne électorale. Il ne tient pas à l'appliquer en fait. Il avait promis de réduire les taux d'intérêt mais comme nous pouvons le constater ils ne cessent de monter. Le ministre des Finances aurait pu prendre des mesures concrètes à ce sujet, et il le sait fort bien; toutefois, il a préféré l'inaction.

Je regrette d'avoir à attirer votre attention sur ce point, mais j'avais cru comprendre que le comité directeur du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques avait accepté que le ministre des Finances comparaisse devant le gouverneur de la Banque du Canada.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et puis après?

Mlle Jewett: Le ministre des Finances a déclaré aujourd'hui qu'il témoignerait au comité aussitôt qu'il lui serait possible de s'y présenter, après le gouverneur de la Banque du Canada, et seulement un jour où il serait en ville. Ce qui oblige le gouverneur de la Banque du Canada à témoigner le premier.

M. Crosbie: C'est lui qui l'a voulu ainsi.

Mlle Jewett: Le gouvernement s'abrite derrière le gouverneur de la Banque du Canada pour ne pas avoir à justifier sa ligne de conduite relativement au relèvement du taux d'escompte.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Tenez-vous en donc au projet de loi.

Mlle Jewett: Je regrette d'être obligée de soulever la question, mais il s'agit d'un point bien important si nous voulons obtenir une idée précise de la politique économique du gouvernement, y compris sa politique relative aux taux d'intérêt. Le gouvernement nous avait dit qu'il réduirait les taux d'intérêt, mais il ne l'a pas fait. Il n'a pas non plus donné de directives à cet égard à la Banque du Canada. Maintenant, il se dissimule derrière le gouverneur de la Banque du Canada.

C'est la même chose pour les réductions d'impôt. Le gouvernement n'a pas réduit les impôts. Pourtant, le rapport publié hier par Statistique Canada indique que le revenu de la famille moyenne, c'est-à-dire son pouvoir d'achat, a baissé pour la deuxième année de suite. Le revenu familial moyen avant déduction des impôts s'élevait à $21,346 en 1978, soit seulement 6 p. 100 de plus qu'en 1977. Vu que le taux de l'inflation a été de 9 p. 100 l'année dernière, le pouvoir d'achat du revenu familial a en réalité baissé de 3 p. 100. L'année précédente, il avait baissé de 2 p. 100. Où sont donc les mesures fiscales que le gouvernement devait adopter dans le cadre de sa nouvelle politique économique pour aider les Canadiens à revenu moyen et les gagne-petit?

Voilà donc un autre procédé que le parti conservateur aurait pu utiliser, mais il n'en a rien fait. Il suit encore une fois, l'exemple du parti libéral à l'égard de ce que certains appellent notre système de bien-être caché. Notre régime fiscal est censé être fondamentalement progressif. Cela veut dire que ceux qui ont un revenu élevé sont imposés à un taux supérieur aux autres. Le gouvernement pourrait mener à bien de nombreux projets s'il réussissait à obtenir plus d'argent en tirant un meilleur parti du régime fiscal. Il n'aurait plus à tant emprunter. Ces considérations forment, d'ailleurs, le sujet du bill.

Notre régime fiscal est très avantageux pour ceux qui ont des comptables ingénieux. Il récompense les âpres au gain, punit ceux qui travaillent dur, avantage certaines sociétés, notamment les sociétés pétrolières et gazières, les compagnies

minières et les banques, et pénalise les travailleurs moyens. Si le parti conservateur voulait vraiment donner une nouvelle orientation à l'économie et, plus particulièrement à notre système fiscal, il examinerait de près certains de ces dégrèvements.

Comme les députés le savent, les libéraux ont imaginé un dégrèvement spécial pour épuisement au bénéfice des sociétés pétrolières qui font de la prospection dans des régions éloignées. Cette forme d'amortissement ne s'applique pas seulement aux sociétés, mais aussi à tout contribuable qui investit dans de telles entreprises. Par exemple, depuis 10 ans, la Dome Petroleum n'a pas versé d'impôts. Et la Shell Oil a pu s'en passer l'an dernier.

L'argent que le gouvernement ne touche pas à cause des exceptions et des échappatoires permises par notre régime fiscal, s'appelle un manque à gagner fiscal. Cela veut dire que le Trésor public ne touche pas certaines sommes qui doivent être compensées par les impôts de quelqu'un d'autre, en l'occurrence, vous et moi, monsieur l'Orateur. Combien cela nous coûte-t-il? L'an dernier, l'industrie du pétrole et du gaz nous a ainsi coûté quelque 3 milliards de dollars. Une partie de cette somme est allée aux entreprises et une partie aux investisseurs privés à qui il est permis d'amortir 140 p. 100 de leur placement. Les conservateurs s'en prennent à Petro-Canada qui coûte 350 millions par an et dont vous et moi sommes propriétaires, mais donne des milliards à l'entreprise privée dans laquelle nous n'avons aucune part.

Il en est de même dans l'industrie minière. A Sudbury, l'Inco jouit des mêmes avantages que la Dome. Jusqu'en 1978, l'Inco avait accumulé au total 318 millions de dollars en reports d'impôt. Sans compter les autres crédits d'impôt prévus dans la loi qui lui ont rapporté encore 10 millions.

Et les banques? Nous en avons tous entendu parler. Même elles bénéficient de crédits d'impôt. Au dernier trimestre, le taux d'imposition de la Banque royale a été de 2.9 p. 100. Si la Banque de commerce a bénéficié d'un crédit au deuxième trimestre, au troisième elle a versé 12.8 p. 100. D'ordinaire, les banques payaient 50 p. 100. Il y a cinq ans, elles étaient imposées à 50 p. 100. Pourtant au dernier trimestre de l'an dernier, leur taux d'imposition a dépassé à peine 10 p. 100. Notre régime fiscal a tant de fuites que c'est une véritable passoire.

Pour nous épargner de futurs emprunts, le gouvernement devrait chercher à calfeutrer certaines de ces fuites qui comblent tellement l'entreprise privée. Ou bien est-il tellement épris du secteur privé qu'il refuse d'assurer une répartition plus équitable du fardeau fiscal dans notre société?

De plus en plus, le gouvernement conservateur semble vouloir s'en remettre à l'investissement étranger. C'est l'objectif avoué du ministre des Finances. L'une des raisons de hausse des taux d'intérêt est d'encourager les étrangers à investir au Canada. Les sommes que nous coûte le service de ces investissements étrangers sont loin d'être compensées par l'excédent de notre balance commerciale. Les députés le savent bien et la situation ne fait qu'empirer. C'est en 1973 que, pour la dernière fois, l'excédent commercial a presque équilibré le déficit du compte des services. Ce déficit atteignait alors 3 milliards de dollars. En 1974, il est passé à 3.7 milliards. En 1975, il se montait à 4.7 milliards. En 1976, il était de 5.8 milliards. En 1977, il s'agissait de 7.4 milliards, l'année dernière, de 8.7 milliards et cette année, de plus de 10 milliards. Voilà le montant de notre déficit dans ce qu'on appelle généralement le compte des services qui comprend, comme le savent les députés, les dividendes et les frais de services payés aux sociétés mères étrangères par leurs filiales canadiennes et aussi, l'intérêt payé sur les emprunts contractés à l'étranger.

● (1610)

Cette année, l'excédent du commerce de marchandises sera d'au moins 8 millions de dollars inférieur au déficit du compte des services. Le déficit total de 8 milliards du compte courant correspond au montant des capitaux à court ou à long terme qui doivent entrer au Canada pour empêcher notre dollar de tomber. C'est une cercle vicieux. Plus nous empruntons, plus il faut rembourser. Que compte faire le gouvernement pour inciter les Canadiens à investir chez eux? A-t-il des programmes ou des stratégies?

S'il désire accorder des concessions fiscales, va-t-il veiller à ce que les sociétés qui les obtiennent s'entendent avec le gouvernement quant à l'utilisation des nouveaux capitaux? Par exemple, dans le secteur des pâtes et papiers, le gouvernement canadien pourrait demander aux sociétés d'acheter de l'outillage canadien. Dans ma province, la Colombie-Britannique, MacMillan Bloedel a signé un accord de ce genre pour ses usines hollandaises. Il a signé ce genre d'accord avec le gouvernement des Pays-Bas. Le parti conservateur songe-t-il à conclure ce genre d'entente au Canada pour favoriser les investissements ou va-t-il simplement emprunter toujours davantage à l'étranger?

Le gouvernement a-t-il songé à un fonds public d'investissement? Comme il le sait sans doute—je suis certaines que le ministre des Finances est au courant—en Suède, les sociétés qui obtiennent des concessions fiscales doivent verser une partie de leurs profits dans un fonds public d'investissement et cet argent est utilisé là où le gouvernement juge nécessaire d'investir. Le gouvernement a-t-il songé à ce genre de solution?

Enfin, a-t-il une stratégie ou des plans pour s'attaquer aux problèmes véritables, le nœud de tous ces autres problèmes, l'expansion industrielle dans les techniques de pointe? Le gouvernement a-t-il établi des plans en vue d'aider ce secteur et peut-être aussi certains autres secteurs de l'industrie canadienne à survivre et à progresser? Je mentionne le secteur des techniques de pointe parce que la concurrence y est très vive. C'est dans ce domaine que le Canada devrait se trouver naturellement avantagé parce que c'est une nouvelle industrie encore fragile. Elle a besoin du soutien du gouvernement.

Pour l'instant, nous perdons du terrain et nous le perdons rapidement. C'est ce qui se passait quand les libéraux étaient au pouvoir, mais est-ce que les conservateurs se contenteront de suivre leur exemple? De 1970 à 1975, les statistiques commerciales concernant les industries à technologie avancée indiquaient que le Canada importait plus qu'il n'exportait dans 18 industries sur 19. Selon un rapport sur l'industrie des télécommunications au Canada qui a été publié vers la fin de l'an dernier, le déficit commercial du Canada dans le secteur manufacturier de l'électronique se situait entre 1.5 et 2 milliards de dollars par an. On trouve une mise en garde plus loin dans ce rapport, et je cite:

Nous croyons que les industries canadiennes des télécommunications et de l'informatique seront dominées par des intérêts étrangers ou paralysées par les importations si l'on ne fait rien.

Si certains indices nous permettaient de croire que le gouvernement s'est engagé à aider cette industrie à se développer, on pourrait peut-être comprendre que l'on fasse des emprunts plus considérables pour honorer cet engagement. Cependant, lors de la conférence fédérale-provinciale sur l'industrie des communications qui a eu lieu la semaine dernière, rien ne laissait supposer qu'il ait pris un tel engagement. De même, on nous a dit, avant les élections et dans le discours du trône, que le gouvernement avait l'intention d'intensifier les travaux de recherche et de développement—nous en avons encore entendu parler aujourd'hui dans une réponse à une question—mais nous n'avons pas encore vu des mesures concrètes dans ce domaine.

Comme les députés le savent, le Canada affecte actuellement à la recherche et au développement 0.9 p. 100 de son produit national brut. Les États-Unis dépensent 2.3 p. 100. L'Allemagne de l'Ouest dépense 2.2 p. 100. Les conséquences se traduisent, bien sûr, par un manque de productivité. Aujourd'hui le niveau de productivité du Canada dans le secteur manufacturier est inférieur d'environ 20 p. 100 à celui des États-Unis. Bien sûr, cela est en partie dû au fait que le Canada produit sur une moins grande échelle, mais comme tout le monde le sait, c'est la supériorité technologique qui constitue aujourd'hui le facteur de productivité le plus important, et c'est ce qui nous manque.

Je rappelle aux députés que cela nous coûte doublement cher. Premièrement, les sociétés canadiennes sont moins compétitives qu'elles ne pourraient l'être. Elle ne peuvent donc pas développer aussi rapidement qu'elle le devraient et, par conséquent, ne peuvent employer en aussi grand nombre qu'elles le pourraient les Canadiens qui viennent d'obtenir des diplômes universitaires dans certaines disciplines de pointe. Deuxièmement, nous augmentons notre déficit commercial au chapitre des produits manufacturés en élevant le niveau de nos importations à haute technologie.

J'ai déjà mentionné le secteur des télécommunications. Permettez-moi d'en donner un nouvel exemple, le secteur de l'ordinateur et de l'informatique, qui est on ne peut plus parlant. Le ministère fédéral des Communications estime que le Canada va acheter cette année pour 300 millions de dollars de services d'informatique. Cela équivaut à l'exportation de 7,000 emplois à haut niveau de compétence, et le chiffre serait plusieurs fois plus élevé si l'on comptait les travaux facturés par les sociétés mères étrangères à leurs filiales canadiennes. En l'absence de stratégie industrielle qui favorise le développement de l'informatique canadienne et qui empêche sa prise en main systématique par l'étranger, le déficit va probablement s'aggraver. Le ministère des Communications prévoit même que, d'ici 1984, nous allons exporter 23,500 emplois de ce secteur dynamique, et augmenter de un milliard et demi notre déficit commercial à ce chapitre.

S'il est une chose dont nous pourrions nous passer, c'est bien de celle-là, comme les députés le savent. Car même lorsque la balance commerciale est excédentaire, elle est toujours constituée pour l'essentiel par les matières premières. J'ai été pleinement d'accord avec l'exposé de politique de développement économique publié par le parti conservateur en 1975. Le parti conservateur disait alors:

Les Canadiens ne doivent pas considérer que notre balance commerciale est en équilibre ou en excédent tant que ce résultat ne sera pas obtenu compte non tenu des échanges de matières premières.

Au chapitre des produits finis nous avons en ce moment un déficit commercial de 11 milliards. Si notre balance globale est excédentaire, c'est parce que nous faisons exactement le contraire de ce que demandait cette politique. C'est-à-dire que nous nous reposons sur nos exportations de matières premières. Au chapitre des produits finis nous avons un déficit de 11 milliards. Il faut absolument que nous renversions cette position. Nous savons déjà que c'est tourner en rond que de chercher à y arriver en augmentant les investissements étrangers qu'on finance par des exportations de matière première. C'est courir après son ombre, et d'ailleurs dans le cas présent, plus on court plus l'ombre s'allonge.

En terminant, j'aimerais prier le gouvernement de rectifier sa tendance à s'en remettre aux vieilles politiques que les libéraux ont suivies pendant tant d'années. Je rappelle au gouvernement que nous ne faisons qu'augmenter la charge de notre dette étrangère en nous obligeant à pratiquer des taux d'intérêt élevés pour attirer les placements étrangers.

● (1620)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me suis demandé quel genre de discours j'écoutais en entendant le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett). J'ai cru que nous étions à étudier un bill visant à augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement, inspiré du bill C-37 présenté plus tôt cette année mais non adopté et accordant en fait le pouvoir nécessaire d'emprunter pour des dépenses qui ont déjà été faites en grande partie. Pourtant, nous avons entendu une série de toutes sortes de propos décousus concernant la politique économique qui n'ont rien à voir avec ce bill.

Une voix: Voyons le vôtre!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je préférerais, si le critique financier du NDP n'est pas ici, que celui ou celle qui le remplace s'en tienne au bill. C'est un bill très limité et je ne penserais pas avoir à dire à un ancien recteur d'université que son discours était à côté du sujet et de ne pas essayer de lancer toutes sortes de boue et d'eau contre le mur en espérant qu'il en restera quelque chose.

Mlle Jewett: Présentez-nous des politiques positives.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'était de la mauvaise boue et il n'en est pas resté grand-chose.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au nom de mon parti pour demander qu'on ne nous salisse pas. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) peut certes se rendre compte que, s'il y a des déficiences dans la position d'emprunt du gouvernement actuel, comme nous le faisons remarquer, c'est foncièrement à cause de ses politiques économiques. C'est ce qu'a voulu dire le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) et elle a autant le droit que quiconque à la Chambre de se servir de cette occasion pour le faire.

M. l'Orateur adjoint: Je pense que le député reconnaîtra avec moi que le point qu'il a soulevé n'est certes pas une question de privilège, mais plutôt une divergence d'opinion.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant revenir au bill C-10. Le ministre des Finan-

ces (M. Crosbie) demande à la Chambre l'autorisation d'étendre le pouvoir d'emprunt du gouvernement actuel de façon à pouvoir emprunter sept millions de dollars. Si on retourne au communiqué de presse qu'il avait publié au moment du bill C-37—et j'invite le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan) à le faire—on voit que le gouvernement cherchait alors à obtenir l'autorisation d'emprunter dix milliards pour l'année financière 1979-1980.

Environ huit mois plus tard, le gouvernement demande, dans le présent bill, l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars seulement. Autrement dit, la situation s'améliore. Si le député trouve que 3 milliards de dollars ne représentent qu'un bien petit montant, c'est peut-être que son parti n'a fixé aucun plafond à ses dépenses, sans se demander qui paiera la note. Cela ne préoccupe pas du tout les libéraux.

Les députés se souviennent sans doute qu'en novembre 1978, le gouvernement du temps avait obtenu l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars supplémentaires, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous souvenons fort bien que les 7 milliards de dollars en question ont été obtenus par l'adoption d'un bill proposé par un gouvernement qui était gêné d'avoir sournoisement tenté d'obtenir une autorisation d'emprunt sous le couvert d'un poste en apparence insignifiant d'un budget supplémentaire qu'il avait proposé à la Chambre. Dès que cette manœuvre a été portée à l'attention de la présidence, celle-ci, naturellement, a, fort judicieusement d'ailleurs, refusé d'accepter le poste en question, de sorte que le gouvernement s'est vu forcé de présenter un nouveau bill. C'est alors qu'il a obtenu 7 milliards de dollars. Presque tout le pouvoir d'emprunt obtenu avant novembre 1978 a été utilisé, mais, comme je l'ai souligné en intervenant dans le débat le 15 février 1979:

> L'année dernière, le gouvernement avait été victime de sa propre ineptie quand il avait essayé de se faire accorder un pouvoir accru d'emprunter dans un bill de subsides au moyen d'un poste de $1 ou d'une façon semblable. La présidence avait évidemment rejeté cette façon de faire. En novembre dernier, le gouvernement a dû présenter un bill prévoyant un pouvoir d'emprunt dans lequel il cherchait à faire augmenter son pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars. Environ quatre mois plus tard, le gouvernement nous revient en disant: «Nous avons besoin d'emprunter encore 10 milliards».

Alors nous avons dit «Un instant! Comment se fait-il que nous ayons besoin d'autant d'argent?». Toutes les tentatives de mon collègue le député de York-Peel (M. Stevens), en vue d'obtenir une réponse de l'ancien ministre des Finances se sont heurtées à un mutisme total. En fin de compte, la vérité est sortie du sac. Le gouvernement avait alors un pouvoir d'emprunt de 2 milliards de dollars, en vertu d'une loi qui venait à expiration le 31 mars 1979. Le pouvoir d'emprunter 3.8 milliards avait déjà été accordé par un texte de loi antérieur. Si l'on additionne les 7 milliards que le bill demandait pour l'année financière 1979-1980, le pouvoir d'emprunt du gouvernement se chiffrait donc à quelque 13.8 milliards de dollars.

Pourquoi avait-on besoin de cet argent? Pour une seule et unique raison. Les directeurs de programmes de l'administration fédérale ont perdu tout contrôle, en 1978-1979, sur le programme de dépenses du gouvernement, et l'ancien ministre des Finances s'est vu contraint d'avouer à la Chambre que le gouvernement avait failli à la tâche de contenir les dépenses. Le taux d'augmentation du déficit du gouvernement était en fait au cœur du problème. Le gouvernement contractait des emprunts pour payer les intérêts, non pas pour rembourser le capital, mais bien pour payer les intérêts supplémentaires qui s'accumulaient.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

Cela est sans aucun doute l'un des plus graves problèmes que mon honorable ami, le ministre des Finances, a hérité du gouvernement antérieur. Le montant maximum de l'emprunt a été ramené de 10 à 7 milliards de dollars et, en outre, le ministre des Finances a signalé que ce pouvoir d'emprunt ne vaut que pour un temps limité et qu'après le 31 mars 1980, il devra redemander tout nouveau pouvoir d'emprunt qui pourra être nécessaire. Cette façon de faire est beaucoup plus honnête que la précédente et il me semble que les députés devraient le reconnaître.

Par suite des changements apportés après que le ministre des Finances eut étudié les difficultés dont il a hérité et que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) eut examiné les programmes, j'espère qu'on nous fournira plus de détails et plus de renseignements pour que les députés des deux côtés de la Chambre puissent comprendre qu'il y a lieu de restreindre les programmes de dépenses publiques.

Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que le rapport du contrôleur général va être explosif. La rubrique A de la première partie qui traite du Conseil du Trésor précise que cet organisme a pour mission d'étudier les programmes du gouvernement, d'évaluer leur efficacité et d'en faire rapport. Maintes et maintes fois, j'ai interrogé le secrétaire du Conseil du Trésor lors de son témoignage devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, et je lui ai demandé de nous présenter quelques-uns de ces rapports. Pour qu'ils soient d'une utilité quelconque aux députés qui appuient les programmes du gouvernement, ces derniers doivent pouvoir les avoir sous la main pour montrer le rendement de ces programmes. Toutefois, nous n'avons rien reçu, jusqu'ici même si le secrétaire du Conseil du Trésor a reconnu qu'il était souhaitable de les avoir à notre disposition. Mais il n'est plus là. Même s'il reconnaissait l'utilité de la chose, l'ancien président du Conseil du Trésor (M. Andras) a seulement pu répondre qu'il ne fallait pas compter là-dessus.

● (1630)

Il demeure qu'aucun programme n'était évalué. Le Conseil du Trésor s'était montré totalement inapte à accomplir sa tâche. Toutefois, celle-ci lui ayant été clairement expliquée et les processus d'analyse de ces programmes ayant été mis sur pied, nous aurons bientôt des nouvelles. C'est là le véritable problème auquel doit faire face le gouvernement du Canada, et non pas les balivernes mentionnées par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett). La principale tâche du gouvernement a été de regagner la contrôle de ses dépenses. On n'y réussit pas du jour au lendemain, mais déjà nous voyons les conséquences des initiatives prises entretemps.

Au lieu de nous demander de lui accorder le pouvoir d'emprunter dix milliards de dollars, ou peut-être plus, compte tenu de l'inflation et des taux d'intérêt à la hausse, sur lesquels le ministre n'a aucun contrôle direct—touc ceux qui veulent venir s'asseoir et nous entendre sont les bienvenus. Je puis assurer à la Chambre que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada apprendront beaucoup aux personnes ici présentes lorsqu'ils traiteront de ce point en particulier. Même si elles ne comprenent rien à la question, ces personnes sont néanmoins entièrement disposées à critiquer le gouvernement. Plus elles protestent fort, plus il est manifeste qu'elles ne connaissent rien au sujet. Nous verrons les résultats des mesures prises par le gouvernement. Les députés d'en face et les

citoyens du Canada seront en mesure de juger mon collègue, le ministre des Finances, et la façon dont il administre ce domaine en particulier, si, au mois de mars prochain, ou peu après, il se présente devant la Chambre, et, en l'absence de toute circonstance extraordinaire, pour admettre qu'il lui faut emprunter des sommes supérieures à celles qu'il réclame à l'heure actuelle. En d'autres mots, si le pouvoir d'emprunt demandé est supérieur à celui demandé aujourd'hui, et les circonstance étant ordinaires à ce moment-là, alors, le ministre des Finances devra admettre devant la Chambre qu'il aura échoué dans son mandat. Mais je ne pense pas qu'il le fera.

Je pense que les Canadiens se sont rendu compte que le gouvernement précédent avait laissé les dépenses augmenter à un rythme effréné et ont dit au nouveau gouvernement: «Voilà la première chose que vous devrez faire.» Les gens raisonnables diront: «Nous vous accorderons un certain temps pour le faire». C'est l'année prochaine que nous ferons nos preuves, lorsque l'autorisation que nous accorde le bill à l'étude viendra à expiration. Ce bill a une portée très limitée et ne couvre pas tous les secteurs économiques.

J'aimerais que le Nouveau parti démocratique vienne nous dire combien nous devrions emprunter. Bien sûr, il voudra emprunter peut-être 20 milliards, 30 milliards ou 40 milliards pour mettre en œuvre certains de ses programmes les plus déraisonnables. Pas question, monsieur l'Orateur.

Je recommande aux députés d'accepter ce bill. Il sera renvoyé au comité où les députés pourront interroger davantage le ministre des Finances et ses adjoints. Ensuite, il reviendra à la Chambre. Cependant, nous avons besoin et je demande donc aux députés de l'accepter en toute impartialité. Nous ne tenons pas à passer en revue tout ce qui a été dit ou pas dit au cours de la campagne électorale. L'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et moi-même avons croisé verbalement le fer plusieurs fois ici même. Il sait que je savais ce qu'il essayait de faire. Parfois, je l'ai pris en défaut, mais il sait que ce que j'ai dit cet après-midi est parfaitement exact.

Comme c'est un bon Canadien, je suis sûr qu'il voudra unir ses efforts aux nôtres pour régler ce problème. Il sait que le problème existait au moment des élections. Malheureusement, il a rapidement pris trop d'ampleur et a complètement échappé au contrôle du gouvernement précédent. Je recommande ce bill aux députés et leur demande de voter affirmativement.

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'être très long, car je sais quels problèmes le ministre des Finances (M. Crosbie) doit affronter. J'ai connu la même expérience lorsque ces mesures d'emprunt n'étaient que des postes du budget et que nous n'avions pas à présenter des bills en bonne et due forme et tout ce qui s'ensuit. J'ai dû siéger pour rien pendant des jours et des jours à la Chambre à écouter des prophètes de malheur. Je n'ai donc pas l'intention de faire de même. Je voudrais seulement présenter quelques arguments qui, à mon avis, ont de l'importance à l'heure actuelle.

Le ministre sait que j'ai beaucoup de sympathie pour lui, parce que moi aussi j'ai été ministre des Finances dans des temps difficiles. Je pense qu'il faut s'amuser de temps en temps, mais je n'ai pas trouvé trop amusant cet après-midi que le ministre des Finances prenne ce problème à la légère et essaie de trouver une situation très difficile en plaisanterie. Je pense que s'il essaie de plaisanter avec les problèmes qui se posent dans le pays présentement, il n'avancera à rien.

J'aimerais signaler quelques points qui m'inquiètent très vivement. Lorsque quelqu'un est sous tension, comme l'est le ministre des Finances en ce moment, je pense qu'il est très important de pouvoir compter sur tous les appuis possibles. Je le trouve bien à plaindre dans la situation actuelle, car pour stabiliser l'économie canadienne il nous faut faire confiance à notre ministre des Finances.

Alors que le dollar canadien subit encore de très fortes pressions, le gouvernement doit affronter plusieurs problèmes. Ils ont prononcé de beaux discours au cours de l'été, notamment le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), disant qu'ils prendraient en main les dépenses, etc. Nous voyons maintenant, après quelques mois seulement, qu'il a dû reconnaître, ce qu'il a fait la semaine dernière, s'être trompé dans ses prédictions du mois d'août. Deux mois après, il doit reconnaître s'être trompé de 500 millions de dollars dans ses prédictions du mois d'août. Il m'a vertement fustigé lorsque j'éprouvais les mêmes difficultés. Je pense bien que, dans ces circonstances, le ministre des Finances est bien obligé de faire des discours comiques.

Tout le monde sait dans le milieu des affaires que le ministre des Finances voulait garder son sous-ministre, parce que Bill Hood est un homme compétent. Je sais ce que le ministre a dit, le printemps dernier, alors qu'il était membre du comité, après que le premier ministre eut nommé M. Hood sur ma recommandation. Il a dit, devant moi, à M. Hood qu'il était très compétent, et que s'il y avait un changement de gouvernement au cours des prochains mois, le nouveau ministre des Finances lui rendrait la vie plus facile. La première chose que M. Hood a appris du premier ministre (M. Clark) a été qu'il était congédié à l'encontre des désirs du ministre des Finances. Je n'ai jamais rien vue de pareil et je le regrette infiniment pour l'actuel ministre des Finances.

● (1640)

Comme je le signalais à la Chambre l'autre jour, un autre problème me préoccupe actuellement et c'est le sort qui est réservé au gouverneur de la Banque du Canada. Le ministre des Finances a pris un certain temps à comprendre qu'en définitive il était responsable de la politique du taux d'escompte et qu'il ne pouvait rejeter sa responsabilité sur le gouverneur de la Banque, car depuis l'affaire Coyne, il a été nettement établi que le ministre des Finances doit à la fin assumer la responsabilité.

J'ai été ministre des Finances et je n'ai jamais tenté de me soustraire à mes responsabilités. Je sais qu'il est peu agréable pour un ministre des Finances d'accepter la recommandation de hausser le taux d'intérêt. Ce n'est guère amusant, mais très souvent nous ne pouvons faire autrement parce que nous ne pouvons guère recourir à d'autres solutions meilleures. J'ai été heureux d'entendre le ministre des Finances déclarer qu'il faisait entièrement confiance au gouverneur de la Banque. Il devrait en être ainsi parce que le ministre des Finances a l'entière responsabilité. Toutefois, quand on examine la situation, on entend certaines rumeurs sur la place du marché, selon lesquelles le gouvernement projette de remplacer le gouverneur de la Banque.

Une voix: Il devrait le faire.

M. Chrétien: Oui, mais le marché devrait savoir quelle est l'opinion du gouvernement. Il ne saurait y avoir de stabilité du dollar canadien et de l'économie canadienne à l'heure actuelle quand nous voyons le premier ministre du Canada déclarer à une conférence de presse qu'il ne sait pas s'il maintiendra cet homme en fonction. Quand quelqu'un a des responsabilités de ce genre et qu'il est constamment à l'avant-scène, il doit avoir la confiance du gouvernement. Sinon, le gouvernement devrait le lui dire et lui nommer un successeur.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: C'est ainsi que les choses devraient se passer et il serait temps, je pense, que le ministre des Finances prenne son rôle au sérieux. Bien sûr que lui et moi nous pourrions passer d'autres bons moments ensemble; j'aime bien m'amuser de temps à autre. Tout comme lui, je viens d'un milieu rural et je ris volontiers d'une bonne plaisanterie, mais quand il est question de problème comme celui-ci, ce n'est pas le temps de se moquer de nos institutions.

Je comprends son problème et je l'invite à s'assurer auprès du premier ministre que le problème de la fixation des prix du pétrole et du gaz sera rapidement réglé. Je comprends aussi ses déceptions. Les députés de l'opposition qui ont formé le gouvernement au printemps, réclamaient un budget pour le mois de mars. Nous sommes maintenant à la fin d'octobre. Je sais que la marge de manœuvre d'un budget est assez faible, mais comment le ministre des Finances peut-il prédire le déficit de l'an prochain? Comment peut-il prévoir le taux d'inflation de l'an prochain s'il ignore les détails du programme destiné à compenser les prix du pétrole dans l'est du Canada? Étant donné la forte augmentation du prix international du pétrole, cette incertitude complique la tâche du ministre des Finances. Il doit être au courant de ces choses.

Que s'est-il passé l'été dernier? Ces ministres se retrouvaient entre amis, avec M. Davis et M. Lougheed. Comment se fait-il qu'ils n'aient pu réussir à s'entendre là-dessus? L'an dernier, quand j'ai cru de mon devoir de demander au gouvernement de l'Alberta de ne pas hausser le prix du pétrole de un dollar en janvier 1979, je l'en ai prévenu cinq mois d'avance. Ensuite nous avons négocié. La période achève maintenant. J'avais présenté mon budget en novembre et à l'heure actuelle, le ministre des Finances ignore ce que le gouvernement va faire. Ce doit être pénible et je sympathise avec lui.

J'espère que les ministériels se rendront compte qu'ils ne peuvent laisser le ministre se débrouiller seul. Il a besoin de l'appui du gouvernement, car il lui faut ménager sa crédibilité. Pourtant, en quelques semaines, le premier ministre lui a coupé l'herbe sous les pieds en changeant son sous-ministre contre son gré. Le premier ministre l'oblige à venir à la Chambre dire qu'il appuie le gouverneur de la Banque du Canada et 24 heures après, dans une conférence de presse, il affirme qu'il le renverra peut-être. La tâche du gouverneur de la Banque n'est pas facile. Je sais qu'il pourrait faire autre chose.

Si le gouvernement est décidé à s'attaquer au déficit, il devrait nous offrir mieux que les discours grandioses du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui se contente de prétendre qu'il va congédier 60,000 fonctionnaires d'ici trois ans. Il a prétendu qu'il réduirait les effectifs de la Fonction publique en vendant Canadair et de Havilland. J'espère que Canadair aura alors 20,000 employés. Ce ne sont pas des bureaucrates; ce sont des gens qui fabriquent des avions. C'est la même chose chez de Havilland. Ce ne sont pas des bêtises de ce genre qui peuvent satisfaire ceux qui comptent sur leurs dirigeants pour administrer les affaires économiques du Canada.

Nous avons besoin de savoir quel sera le taux d'inflation l'année prochaine. Les gens font beaucoup de projets à cette époque-ci de l'année. J'avais déclaré dans mon exposé budgétaire de novembre dernier que nous devrions toujours présenter le budget à l'automne plutôt qu'au printemps afin que les Canadiens puissent élaborer leurs projets pour l'année à venir en fonction d'un budget que tous connaîtraient. Comment peuvent-ils se préparer à faire face à l'inflation l'année prochaine s'ils ne connaissent pas les intentions budgétaires du gouvernement?

Le prix du pétrole doit augmenter. C'est ce que notre gouvernement et notre parti ont toujours prétendu, mais il doit augmenter en fonction de certaines normes. Il est ridicule de prétendre que le prix du pétrole canadien doit correspondre aux prix international fixé par l'OPEP. J'ai visité l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Venezuela et l'Équateur et je puis vous dire qu'aucun de ces pays ne demande à ses citoyens de payer le même prix pour le pétrole que ce qu'il obtient sur le marché étranger. Pourquoi devrions-nous le faire au Canada? Même les Américains ne le font pas. Au Texas, les producteurs de pétrole indépendants obtiennent encore $5.35 le baril pour le vieux pétrole. Ils ne le vendent pas aux prix internationaux. Les habitants de l'Ouest se plaignent parfois de nos politiques relatives à la fixation des prix du pétrole. On n'a pourtant qu'à se rendre au Texas, monsieur l'Orateur, et à parler à un producteur pour se rendre compte que celui-ci aimerait bien être traité aussi généreusement que les producteurs du Canada. Pourquoi courir le risque de faire augmenter l'inflation d'encore 4 ou 5 p. 100 l'année prochaine? Qui a pris un tel engagement au nom du Canada? J'espère que le ministre des Finances résoudra le problème très rapidement parce que cela fera bientôt 13 mois que nous n'avons pas eu de budget.

Je me rappelle que j'avais à peine été ministre des Finances une semaine que les députés me demandaient déjà quand je présenterais un exposé budgétaire. Je n'ai même pas attendu un mois avant de faire une déclaration économique à la Chambre. Il s'agissait en quelque sorte d'un mini-budget et j'en ai profité pour changer certaines politiques financières. J'ai ensuite présenté un autre exposé budgétaire en avril et un autre en novembre.

Il faut nous préparer à agir maintenant au lieu de remettre tous les problèmes à plus tard. Le ministre des Finances sera, bien sûr, en retard. Lorsque j'ai présenté mon budget en novembre de l'année dernière, j'ai fondé mes prévisions et mes décisions sur la meilleure information dont je pouvais disposer sur la hausse du prix du pétrole, information que j'avais recueillie à la réunion de la banque mondiale, c'est-à-dire du FMI, à Washington. On s'accordait à prévoir une hausse d'environ 15 p. 100, mais les pays de l'OPEP en décidèrent autrement et les prix ont augmenté de 40 p. 100 dans certains cas, ce qui entraîna immédiatement un changement énorme de la situation aux États-Unis. J'avais fondé mes prévisions sur l'hypothèse que les États-Unis connaîtraient une certaine croissance en 1979-1980 bien qu'inférieure à celle des années

précédentes. A cause de la hausse des prix décrétée par les pays de l'OPEP, les États-Unis connaissent déjà une récession.

En réponse à ceux qui se demandent quelle est la différence entre notre politique économique et celle des conservateurs, je citerai la déclaration que faisait l'autre jour le ministre des Finances quand il a dit que nous avions eu tort en 1974 et en 1975 de ne pas laisser l'économie canadienne entrer en récession. Voilà ce qu'il a dit.

● (1650)

C'est sur ce point essentiellement que nos deux conceptions diffèrent; nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de laisser notre économie sombrer dans une crise économique comme les Américains l'ont fait. Nous avons réussi à le prouver en 1974 et en 1975 et j'espère que le ministre des Finances s'en souviendra. Pour l'instant, j'ai plutôt l'impression que le gouvernement aimerait bien voir éclater une crise économique au Canada. Ce fut souvent l'attitude des conservateurs et de l'avis de certains c'est la meilleure stratégie à adopter. Je vois un sourire sur le visage d'un de ces soi-disant conservateurs de gauche, le secrétaire d'État (M. MacDonald). Je sais que son parti est aux prises avec des problèmes internes, mais nous, les libéraux, ne croyons pas qu'il faille acculer le Canada à une crise économique.

Évidemment, il n'est pas facile de saisir le moment idéal pour agir, mais depuis 1970, notre gouvernement a réussi à gérer l'économie en évitant une crise.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il a règlementé les prix et les salaires.

M. Chrétien: Oui, car nous savions que c'était nécessaire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'inflation faisait de tels ravages.

M. Chrétien: Nous avons supprimé les contrôles au bon moment. Lorsque nous les avons décrétés, les députés de l'opposition nous disaient que lorsque nous y mettrions fin, il se produirait une véritable flambée inflationniste. C'est pourquoi j'ai décidé, en tant que ministre des Finances, de mettre fin aux contrôles. J'étais convaincu qu'après deux ans et un trimestre, la conjoncture était idéale pour le faire. En fait, lorsque nous avons cessé de gouverner, cette année, le taux d'inflation au Canada était encore de 4 ou 5 points inférieur au taux actuel de l'inflation aux États-Unis en dépit du fait que nous ayons mis fin aux contrôles un an auparavant.

Ce n'était peut-être que de la chance. Je ne crois pas que se soit uniquement dû à notre sagacité, mais nous avons agi au bon moment. C''est pourquoi comme le gouvernement ne parvient pas à décider de sa politique gazière et pétrolière, par suite des difficultés qu'il a à rallier l'adhésion de MM. Lougheed et Davis, quand mon successeur va présenter son budget il sera déjà trop tard. Il est déjà en retard de trois à cinq mois, les circonstances n'étant plus les mêmes par suite de la récession américaine.

J'espère que le ministre va nous dire quand il entend présenter son budget. C'est très joli de badiner, mais il faut que les Canadiens sachent à quel moment il doit faire le point de la situation. Si le déficit doit augmenter de 500 millions de dollars de plus, c'est que l'économie subit certaines influences et nous tenons à savoir lesquelles. Nous voulons savoir dans quels domaines le gouvernement va comprimer les dépenses. Le ministre nous déclare une chose, puis le même jour d'autres ministres nous annoncent qu'ils vont affecter tant de fonds à ce programme-ci et tant à celui-là. Nous voudrions savoir où s'effectuerons ces réductions.

Mon parti a eu beaucoup d'égards pour le gouvernement depuis que ce dernier a pris le pouvoir. Il ne l'a pas pressé, comme d'autres, de revenir en mai ou en juin. Après coup on se demande s'il aurait peut-être été bien avisé de le faire tout comme Margaret Thatcher en Angleterre, mais il s'est trop laissé aller à des promesses électorales qui reviennent maintenant le hanter. Je ne veux pas le quereller là-dessus, car mon parti qui a également fait face à l'électorat avait adopté pour politique de s'abstenir de toutes promesses. Bien sûr, nous n'avons pas remporté les élections, et même si nous avions fait exactement les mêmes promesses, il n'est pas dit que nous aurions été élus. Mais le fait est que nous avons essayé d'être honnêtes avec le public en lui précisant la situation.

J'invite le ministre des Finances à réserver ses plaisanteries pour d'autres occasions car il est temps de dire à la nation dans quel état se trouve l'économie, quelle décision a été prise concernant les prix du pétrole et du gaz, quel sera le déficit l'an prochain, quel sera le taux d'inflation, le niveau du chômage, et ainsi de suite. Voilà les précisions que veut connaître la nation aujourd'hui; elle n'a que faire des pirouettes verbales qu'il nous a servies au début de son discours aujourd'hui.

A mon avis, le ministre ne devrait pas déclarer qu'il assistera au conseil des ministres quand cela lui chantera. Je n'ai pas l'intention de retenir le ministre à la Chambre pendant sept semaines d'affilée pour l'étude de ces projets de loi, comme cela m'est arrivé. Je sais que c'est injuste envers le ministre des Finances et nous n'avons pas l'intention de rendre la pareille. Je vais m'efforcer d'être sérieux et d'en venir aux faits. Peu importe que je marque des points, d'ailleurs mesquins. Ce qui importe, c'est que la population du Canada sache à quoi s'en tenir, et j'espère que le ministre des Finances nous dira ce qu'il pense et ce qu'il compte faire.

J'espère en outre que le ministre a l'appui de son parti quand il affirme partager l'avis du gouverneur de la Banque du Canada. J'espère aussi que le ministre aura l'appui de son premier ministre quand il fera demander un sous-ministre donné et, après lui avoir exprimé sa confiance, qu'il n'apprendra pas que le sous-ministre en question a été congédié, comme c'est malheureusement arrivé. Le ministre des Finances mérite d'être mieux traité que cela et je l'appuierai dans ses efforts pour le plus grand bien du pays.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, il se déroule actuellement sous nos yeux un débat fort étrange. Pendant des années, alors que le gouvernement était libéral, les conservateurs se sont opposés aux hausses du taux d'intérêt. Tout en admettant que ces hausses créeraient des difficultés aux Canadiens, le gouvernement du temps disait qu'elles étaient nécessaires. Voilà maintenant que les libéraux s'élèvent contre les hausses décrétées par le gouvernement conservateur, qui s'était lui-même antérieurement élevé contre les hausses des taux d'intérêt et qui justifie maintenant ces hausses en disant qu'elles sont nécessaires et que, de toute façon, nous n'y pouvons rien. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs ont attaqué le gouvernement libéral presque à chaque mois parce que le coût de la vie grimpait régulièrement et rapidement. Ils pressaient le gouvernement d'alors de faire

quelque chose pour freiner la hausse du coût de la vie. Nous pouvons maintenant voir le premier ministre conservateur (M. Clark) et le ministre des Finances (M. Crosbie) prétendre, comme les libéraux l'ont fait du temps où ils étaient au pouvoir, qu'on ne peut rien faire pour freiner la hausse du coût de la vie.

Fait intéressant, le porte-parole des libéraux dans ce débat a été jugé apte à tenir la vedette pour ce parti aujourd'hui, mais pas pour rester au cabinet quand les libéraux étaient au pouvoir. C'était aussi intéressant d'entendre l'ancien ministre des Finances vanter les mérites des politiques libérales et expliquer à la Chambre que les libéraux étaient parvenus à protéger les Canadiens contre une récession alors que depuis deux ans nous avons plus de trois quarts de million de chômeurs et que la situation empire à cause de la récession économique qui s'est amorcée aux États-Unis. Il était intéressant d'entendre l'ancien ministre des Finances faire les louanges du programme de réglementation des salaires et des prix. Par contre le premier ministre a eu bien soin d'oublier la promesse que son gouvernement avait faite lors de la création de ce programme, c'est-à-dire que le taux d'inflation, qui était de 10.5 p. 100 au moment de son entrée en application, tomberait à 4 p. 100 environ la troisième année. L'ancien ministre des Finances a omis de préciser dans son discours que lorsque son parti a perdu le pouvoir, le taux d'inflation était redevenu pratiquement aussi élevé qu'au moment de la mise en application du système de réglementation des salaires et des prix.

Le ministre des Finances et les autres représentants du gouvernement omettent de dire ceci aux Canadiens: le coût de la vie augmente, le taux d'inflation atteint presque 10 p. 100 pour le moment, et les politiques qu'ils préconisent entraînent le Canada dans la récession mondiale . . .

Puis-je dire qu'il est 5 heures?

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La Fonction publique—L'étude de la gestion du personnel et du principe du mérite—L'application des critères du rapport; le député de Mercier (M^me^ Hervieux-Payette)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—On demande si on tiendra compte des défavorisés dans l'élection de la politique de l'habitation, et le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan)—L'expansion économique régionale—L'engagement du MEER au sujet de la société Sydney Steel.

[M. Orlikow.]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je crois, Votre Honneur, qu'il est bien entendu que les motions n^os^ 1 et 3 ne peuvent être étudiées à ce moment-ci. C'est pourquoi la Chambre étudiera la motion du député de Bellechasse (M. Lambert) si nous pouvons obtenir le consentement unanime de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) a demandé le consentement unanime de la Chambre pour faire étudier la motion n^o^ 4 inscrite au nom du député de Bellechasse (M. Lambert) et pour faire reporter les motions n^os^ 1 et 3. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION À LA MÈRE DE FAMILLE

M. Adrien Lambert (Bellechasse) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire adopter par le Parlement une mesure qui autoriserait le versement d'une allocation à la femme au foyer qui demeure volontairement à la maison pour prendre soin de la famille au lieu d'aller sur le marché du travail, et cela en vue d'assurer un revenu familial supplémentaire au revenu gagné par le père et correspondant aux besoins de la famille.

—Monsieur le président, est-ce que j'ai la parole? On a de la difficulté à s'entendre, j'espère qu'on va finir par mieux se comprendre.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'honorable député de Bellechasse a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Alors, monsieur le président, dès le début de mes remarques, je désire remercier la Providence qui fait toujours très bien les choses et qui nous permet d'en tirer de grandes leçons. Lors du tirage au sort des motions, au début de cette session, le groupe politique que je représente à la Chambre a été favorisé, et chaque groupe a été favorisé, ce qui veut dire que quatre motions ont été tirées au sort et chaque groupe politique a été favorisé l'un à la suite de l'autre. C'est un petit peu différent de ce qu'ont fait les hommes depuis le début de la session. Je désire tout de même, si d'autres ont des choses à dire, inviter les députés à le faire tout à l'heure, ils auront la parole. Pour le moment, c'est moi qui ai la parole, et c'est assez peu souvent qu'on peut s'exprimer, qu'on nous laisse faire si on respecte la démocratie.

Je désire d'abord rendre hommage à la femme canadienne pour son immense participation à la construction et au développement de notre pays. Cette semaine, en vertu d'une motion du très honorable premier ministre, nous avons eu l'occasion de rendre hommage à la reconnaissance des droits de la femme canadienne, à l'occasion du 50e anniversaire de cette reconnaissance. Nous ne sommes pas vites sur nos patins nous autres, au Canada, ça nous prend du temps à reconnaître des droits. C'est ce qu'on a fait à l'égard de la femme canadienne. Mais tout de même, monsieur le président, c'est un honneur et un devoir pour moi de parrainer cette motion visant à permettre l'accès à la famille par une politique d'équité et de justice à l'égard de la première cellule de notre société, celle qui nous permet aujourd'hui d'être là, c'est-à-dire justement la famille. Rarement dans cette Chambre, depuis ses premiers débats il y a plus de 100 ans, les représentants du peuple canadien se sont arrêtés pour faire des politiques familiales. Il y a bien eu la loi sur les allocations familiales que je reconnais, que le Parlement canadien a adoptée, qui a été amendée par la suite dans la bonne direction, mais qui a été amendée lors de la dernière session du 30e Parlement dans une direction qui est tout à fait discutable.

Monsieur le président, il est incroyable et impensable qu'en 1979, dans une société libre, démocratique et développée, on ne se soit pas arrêté plus souvent pour donner à la base de notre société les possibilités de se raffermir et de se solidifier, pour rendre notre famille, la base même de notre société, plus solide à tous ses échelons de façon à permettre que cette famille puisse continuer d'exister avec la reconnaissance légale, avec tous ses droits et en même temps lui donnant la possibilité d'exercer toutes ses obligations.

Aujourd'hui, nous sommes tous coupables, on peut faire des *mea culpa* tous ensemble à cause des divisions qui règnent dans nos familles, car nous avons toujours ignoré ici leur importance, voire même leur existence. Pourtant, tous et chacun de nous en faisons état dans nos discours lors de campagnes électorales. Oui, nous avons été témoins, lors de la dernière campagne électorale, que le parti formant l'opposition officielle aujourd'hui, qui était du côté ministériel à l'époque, avait inclus dans son programme cette reconnaissance du droit de la femme au foyer dans l'expression suivante: que le travail de la femme au foyer devrait être comptabilisé et additionné au produit national brut. J'étais heureux, à l'époque, d'entendre de la bouche même du très honorable premier ministre d'alors cette reconnaissance de vouloir inclure dans notre législation, dans nos statuts, cette reconnaissance officielle, par une loi, afin de permettre à la femme qui a choisi d'œuvrer au foyer, de voir son travail comptabilisé.

Monsieur le président, à deux reprises déjà, à la Chambre, j'ai eu l'occasion de présenter une motion de la même nature. L'année dernière, à l'occasion de la présentation de cette motion, un ministériel de l'époque avait fait la remarque suivante: C'est une motion exactement comme celle présentée par l'honorable député à la session précédente. A cette époque, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est levé, et il a fait remarquer qu'il était d'accord pour dire qu'il s'agissait de la même motion, mais il a ajouté; C'est là un signe que le député de Bellechasse a de la mémoire, qu'il est convaincu de ses opinions, et qu'il est prêt à revenir à la charge afin de solliciter l'appui de tous les parlementaires et de convaincre le gouvernement qu'il est urgent qu'une telle loi soit proposée à l'attention des parlementaires pour qu'enfin nous puissions reconnaître les droits de la femme qui œuvre au foyer. Monsieur le président, la population canadienne nous regarde d'un oeil plus critique que jamais.

J'espère que ceux qui détiennent les leviers fragiles du pouvoir travailleront dans ce sens. Quant à nous qui détenons la balance du pouvoir, on appellera cela comme on voudra, mais lorsqu'on se souvient des vieilles balances d'autrefois, celles que nos grands-pères utilisaient, les balances à fléaux, et lorsqu'on déménageait le fléau vers l'extrême droite, le poids était suffisant pour soulever le poids de l'autre extrémité. Donc la balance «descend»! Nous avons utilisé cette balance il n'y a pas tellement longtemps sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nous l'avons utilisée librement, objectivement et nous continuerons à utiliser notre opposition de la même façon.

C'est pour cette raison que je prétends que nous détenons une situation tout à fait particulière et, peu importe les tracasseries et les bâtons qu'on pourrait nous mettre dans les roues, les roues tourneront, nous sommes déterminés à cela. Nous avons un devoir et une mission à remplir à la Chambre, et c'est ce que nous sommes en train de faire ce soir à l'occasion du débat de cette motion.

Monsieur le président, en modifiant la motion de base que nous avons déposée antérieurement, nous avons tenu compte—car nous l'avons modifiée un tant soit peu afin de permettre à tous les collègues de la Chambre de se rallier, de faire front commun, afin que cela devienne une réalité—nous avons tenu compte du fait que cette politique devait s'appliquer sur une base volontaire afin que, comme l'on fait remarquer plusieurs députés et ministres de la Chambre, l'on ne se sente pas obligés de quitter le marché du travail en bloc. C'est cela la liberté! Si une femme désire travailler à l'extérieur du foyer, c'est son affaire. Mais si une femme décide d'œuvrer à l'intérieur du foyer, c'est également son affaire. Sur ce point, monsieur le président, nous sommes fiers de reconnaître l'égalité et la liberté chez les hommes et les femmes de notre pays, principe que nous reconnaissons d'emblée.

• (1710)

Cette politique en est une d'accès à la famille non pas seulement au sens quantitatif c'est-à-dire dans son aspect monétaire mais davantage dans son aspect qualitatif en reconnaissant l'importance du travail fait à la maison. Je pense qu'on devrait réfléchir longuement là-dessus.

Comme on le sait tous, la première entreprise libre de notre pays c'est la famille et nous devons la reconnaître comme telle. Il est évident, à l'heure actuelle, que nous devons considérer comme faisant partie de la population active dans notre pays la personne qui assume les responsabilités familiales. De plus, notre devoir, comme nous le faisons chaque jour pour des petites et des moyennes entreprises ainsi que pour les multinationales, consiste à assurer la rentabilité de l'entreprise familiale. Nous devons aussi faire un pas important en avant en incluant dans notre produit national brut le travail qui se fait au foyer.

Comme le dit M. Hawrylyshyn dans son Examen de quelques propositions récentes visant à modifier et à étendre la mesure du P.N.B., et je cite:

> Une telle imputation devrait figurer dans le P.N.B. comme mesure du bien-être puisque des services très appréciables naissent de cette activité hors marché.

A la page 56 d'un mémoire adressé, je l'imagine, à tous les parlementaires canadiens et qui s'intitule: La femme et le travail—Cinq millions de femmes—Une étude de la femme canadienne au foyer, par Monique Proulx, on peut lire à la page 56, et je cite:

Cette mesure constituerait une preuve quantitative solide du rôle des femmes dans les activités productrices de notre économie, rôle qui a été amoindri dans le passé en raison du critère de marché autour duquel s'articule le P.N.B . . . . l'officialisation de ces estimations dans les comptes nationaux peut même contribuer, dans une certaine mesure, à la reconnaissance juridique de l'apport de la femme et donc de ses droits à la valeur économique du patrimoine familial.

Monsieur le président, nous ne sommes pas les seuls à nous pencher sur cette question. Toutes les associations de femmes à travers le pays se sont penchées sérieusement à l'occasion de divers congrès sur cette mesure qui devrait être adoptée par le Parlement canadien. Ces associations de femmes canadiennes apportent des arguments d'un poids considérable, lesquels devraient attirer l'attention de tous les députés, afin que l'on nous prenne véritablement au sérieux lorsque nous voulons légiférer dans le but d'apporter à tous les secteurs de la société, à toutes les classes sociales, la reconnaissance tangible de leurs droits. Monsieur le président, de plus à la page 43 du rapport de la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, publié en 1970, on y lit, et je cite:

La ménagère qui reste au foyer fournit tout autant de biens et de services que le travailleur salarié, et à notre avis, les moyens devraient lui être donnés de s'assurer une sécurité financière plus grande dans l'avenir. Le Canada a mis à la portée de certains travailleurs cette sécurité grâce au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec. Négliger d'agir de même envers trois millions et demi de travailleuses au foyer, c'est ne pas tenir compte de la nature essentielle de leur travail.

C'est bien beau, monsieur le président, à l'occasion de la Fête des mères de leur présenter de beaux bouquets de fleurs, de prendre de belles résolutions et de vanter leurs mérites si le lendemain on a tout oublié et si on n'agit pas comme des gens responsables qui savent faire autre chose que de leur chanter la pomme et de les oublier ensuite. Ce qui est important, ce n'est pas que de leur chanter la pomme, c'est de leur donner toute la pomme, toute la pomme, cela signifie quoi, cela serait l'adoption de cette motion aujourd'hui. J'inviterais le gouvernement à présenter un bill qui leur donnera cette reconnaissance dont je viens de parler.

Lorsque l'on sait que le revenu moyen des travailleurs est de $15,000, ne serait-il pas logique, monsieur le président, que cette politique assure à nos familles en donnant une allocation à la femme au foyer cette base vitale qui devrait être la moyenne canadienne du revenu? Pour les familles où le revenu du père excède le revenu moyen, ce dernier pourrait au même titre jouir d'un crédit d'impôt équivalant à la moyenne des allocations accordées. Cette politique, monsieur le président, permettrait ainsi de donner une juste évaluation du coût d'une telle mesure et assurerait son indexation. Je sais que du côté du gouvernement on va me demander de quelle façon on propose que cela pourrait être évalué. Ce n'est pas à moi à faire les évaluations, mais je peux bien donner les critères sur lesquels on devrait se baser pour justifier ce montant.

Nous pouvons nous baser sur les trois critères suivants: premièrement, le salaire potentiel d'une personne, deuxièmement, le coût d'emploi d'un seul domestique, ils sont difficiles à trouver aujourd'hui, même les millionnaires ont de la difficulté à avoir quelqu'un comme domestique, tellement on n'a pas voulu reconnaître qu'ils accomplissent un travail essentiel dans notre pays, c'est nous qui avons créé cette situation et, troisièmement, le coût de remplacement de chaque fonction prise séparément, et que serait-il? Monsieur le président, on paie chaque jour pour des travaux que l'on considère utiles à l'ensemble de la production et inhérents à l'évolution et à la justice sociale, économique et culturelle. On oublie toutefois de reconnaître les mérites de celles qui choisissent un travail fondamental et normatif à l'éducation des enfants et à la bonne marche du foyer.

Je me souviens qu'au mois de juin dernier, lors d'un débat à la Chambre, l'honorable député de Kamouraska, à l'époque M. Dionne, que presque tout le monde a connu, du moins de nom, un député respectable à qui je rends hommage pour avoir très bien servi sa population après avoir bien servi le pays, donnait l'exemple suivant: Si un homme a à son service comme domestique une femme, il lui verse un salaire chaque semaine, et si au cours des semaines ou des mois il arrive que l'amour entre en ligne de compte et que la domestique devient l'épouse de cet homme, il n'y a plus alors de salaire pour elle. Automatiquement son travail n'est plus reconnu, avant il l'était, mais après le mariage tout tombe à l'eau.

On a à s'interroger sur ce comportement et on devrait se rappeler qu'il y aurait beaucoup à faire pour changer cet état de choses. Or, je suis convaincu qu'il va se trouver des gens, j'aurais bien des choses à ajouter, mais je vois que l'heure avance vite, je voudrais bien que ma motion soit adoptée, et je ne voudrais pas que mes collègues disent que c'est le député lui-même qui a tué sa motion, je veux en donner les grandes lignes, je voudrais bien qu'elle soit acceptée pour être déférée à un comité pour en faire l'étude.

Je sais qu'il y en a qui vont se dire que ça va coûter les yeux de la tête, que ça va coûter cher. Monsieur le président, il faudrait pourtant se rendre à l'évidence que ces députés ont déjà été dans le passé et peut-être qu'ils le seront encore dans l'avenir, les premiers à voter aveuglément des budgets pour des armements, pour fabriquer des munitions, pour détruire la vie des autres, pas la leur, ce sont les autres qui doivent disparaître, ce n'est pas moi, ce sont les autres. Alors des milliards vont pour fabriquer des armements. Cela ne coûte pas trop cher. Mais des milliards pour reconnaître que la maman, la femme qui travaille au foyer, a des mérites, on doit reconnaître cela par l'attribution de crédits qui seront destinés à lui verser une allocation quelconque en vertu d'un régime de revenu annuel garanti. Ils vont hésiter, mais ils vont être les premiers à voter, par exemple, des crédits aveuglément pour verser des milliards de dollars à ceux qui monnaient le crédit de la nation à leur avantage et qui endettent le pays par milliards. Nous n'avons qu'à examiner nos déficits budgétaires des dernières années, et nous allons nous rendre compte qu'on paie jusqu'à 9 milliards de dollars par année en intérêt sur des emprunts de chiffres, parce qu'il existe une institution, un régime monétaire parallèle à celui de l'État. Là-dessus, la majorité ne porte pas trop d'attention. On dit que c'est le régime qui est comme cela et qu'il faut l'endurer. Mais c'est ce régime-là qui nous amène à la banqueroute, c'est ce régime-là qu'il faut changer, en le changeant il faut reconnaître que nous devons donner à la femme qui a choisi de vivre au foyer, qui remplit une mission formidable telle que je l'ai exposée, la reconnaissance de ses droits, et j'invite le gouvernement actuel, qui dans le passé semblait d'accord sur cette politique, de faire la preuve qu'on était sincère, et qu'on fasse en sorte que la motion soit acceptée

et par la suite qu'on adopte, qu'on présente un bill dans ce sens.

● (1720)

[*Traduction*]

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député de Bellechasse (M. Lambert) a déjà présenté cette motion au moins deux fois que je sache à la Chambre et dans les deux cas j'étais présent. Il est si éloquent qu'il m'a presque convaincu d'appuyer sa motion. Quand il se lance avec ferveur dans un discours il y a peu de gens dans cette enceinte qui puissent égaler le beau timbre de sa voix et ses talents oratoires.

Le député a déclaré que nous devrions faire ainsi preuve de notre reconnaissance aux femmes pour le rôle qu'elles ont joué dans la construction et le développement de notre pays. Je le félicite d'avoir soulevé cette question. Il est convaincu que nous ne témoignons pas suffisamment aux mères de famille canadiennes la reconnaissance que nous leur devons pour le travail qu'elles ont accompli. Il est tellement pénétré de la nécessité de cette mesure et il tient tellement à ce qu'elle soit présenté à la Chambre qu'il nous représente sa motion chaque fois qu'il le peut. Les députés doivent lui rendre hommage pour les nobles sentiments qui le poussent à souhaiter l'adoption de telles mesures législatives. A maintes reprises il m'est arrivé de m'intéresser passionnément à différentes questions et de temps à autre de recevoir l'appui d'autres députés à leur sujet.

Le député a mentionné certains problèmes qui pourraient résulter de l'application de cette proposition, comme le fait que cela coûterait les yeux de la tête. Toutefois, il a déclaré que beaucoup de programmes gouvernementaux coûtent cher mais ne semblent pas servir les intérêts de la population, et qu'en les supprimant, on pourrait réunir l'argent nécessaire à son projet. Je crois que c'est vrai.

De nombreux députés sont découragés en constatant qu'ils proposent des programmes qu'ils croient bons pour leur circonscription et pour le pays, mais qu'il n'y a jamais assez d'argent pour les réaliser parce que tout l'argent est dépensé pour des programmes qu'ils préféreraient voir remettre. Je me rends bien compte que l'on pourrait trouver l'argent nécessaire en supprimant certains programmes que l'on croit inutiles. Cependant, nous savons tous que le gouvernement doit respecter certaines priorités, que l'argent dont il dispose est limité et qu'il doit le dépenser là où il est le plus utile.

Je puis difficilement appuyer la motion à ce moment-ci et je voudrais expliquer brièvement pourquoi. Les familles ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts. Dans ma circonscription de Wetaskiwin, par exemple, le prix moyen d'une maison se situe entre $75,000 et $90,000. Un grand nombre de personnes doivent faire la navette entre leur foyer et leur lieu de travail. Elles doivent nourrir et vêtir leurs familles et assurer l'instruction de leurs enfants. Il n'est certes pas facile, dans ces conditions, d'équilibrer un budget, et j'avoue que les mesures que préconise la motion du député pourraient aider ces familles.

Je le répète, la raison pour laquelle le député propose cette motion, à mon avis, est que le gouvernement ne reconnaît pas à sa juste valeur le rôle des mères de famille. Nous réexaminons constamment la question de la valeur monétaire qu'il faut attribuer au travail. Il n'y a pas que les mères de famille, au Canada, qui croient que leur travail est sous-estimé. Comment, en tant qu'hommes politiques et en tant que gouvernement, devons-nous évaluer le travail? Cela peut se faire de nombreuses façons, que nous devrions examiner à la Chambre. Je sais fort bien que nous sommes pressés par le temps, mais c'est là une question sur laquelle les députés devraient se pencher.

Est-ce la meilleure façon de reconnaître la valeur du travail des mères au foyer que de leur verser un salaire qui sera payé, je le crois par les contribuables? Le député ne le précise pas dans sa motion mais, d'après son exposé, j'ai cru comprendre que le salaire en question serait payé par un contribuable.

A mon sens, notre argent devrait être dépensé dans des secteurs plus essentiels. Je tiens à préciser de quels secteurs je veux parler. Au cours de la période des questions aujourd'hui, à la Chambre, le député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin) a interrogé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie). Selon elle, le projet de loi que nous avons étudié hier, et qui a franchi l'étape de la deuxième lecture, ne va pas assez loin, et le gouvernement devrait consacrer 320 millions de dollars—je crois que c'est le chiffre qu'elle a avancé—pour accroître les prestations versées aux nécessiteux âgés de 60 à 65 ans, qu'ils soient célibataires ou mariés. Naturellement, nous aimerions tous donner suite à cette proposition. Elle a souligné, à l'instar du député de Bellechasse, qu'on pourrait instaurer un programme visant à réunir les fonds nécessaires.

Les statistiques montrent bien que les femmes âgées sont les personnes les plus pauvres de notre pays. On a d'ailleurs de nouveau fait état de ces statistiques hier à la Chambre. Je tiens à mon tour à souligner la gravité de la situation.

Bien des députés, à l'instar, certes, de nombreux Canadiens, n'aiment pas particulièrement le terme «ménagère», qui ne rend pas compte d'une catégorie importante de citoyens dont le sort devrait nous intéresser. Je veux parler des chefs de familles monoparentales, qui, dans bien des cas, sont des hommes. Beaucoup d'entre eux ont indéniablement besoin d'aide pour subvenir aux besoins de leur famille, parfois en raison d'un drame familial. Dans notre société matérialiste, la cellule familiale se désintègre pour diverses raisons. La plus dramatique de toutes est peut-être le départ de l'un des partenaires.

● (1730)

Beaucoup de célibataires demandent aujourd'hui qu'on leur permette d'avoir une famille, par adoption. Ces personnes veulent continuer à travailler tout en faisant vivre leur famille. Les députés de la Chambre des communes ne devraient pas, à mon avis, restreindre cette motion aux maîtresses de maison. Nous devrions l'étendre quelque peu, si nous envisageons de l'adopter.

On a effectué beaucoup d'études sur la question; je voudrais vous parler en particulier d'un rapport du Conseil canadien de développement social sur les Régimes de pensions des femmes. Je voudrais vous citer deux passages tirés des premiers chapitres de l'étude pour vous faire connaître le point de vue de ce Conseil. Si je ne m'abuse, l'étude a été menée l'année dernière. Un de ces extraits, tiré de la page 126, traite de la notion de travail et de son évaluation. On y déclare, et je cite:

. . . la proposition relative à la rémunération du travail ménager ne contribue en rien à la solution du problème de la division des tâches entre les sexes à

l'intérieur et à l'extérieur du foyer. En fait, elle pourrait simplement servir à rendre cette division encore plus rigide et à lui donner un caractère légitime.

Ayant lu le reste du rapport, je pense que le Conseil veut en venir à ceci: si nous adoptons une proposition comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous rendrions encore plus difficile aux femmes l'accès au marché du travail; or, nous savons que de plus en plus de femmes veulent y trouver une place. Elles ne veulent de restrictions. Les démarches en ce sens sont fort nombreuses et beaucoup de députés l'ont reconnu hier.

Je poursuis la lecture du rapport:

. . . ceux qui manifestent un intérêt légitime pour l'égalité des sexes ne devraient pas se laisser détourner de leur objectif par cet argument et auraient intérêt à orienter leurs efforts vers une réforme plus utile.

Ceci nous amène à discuter des réformes à apporter à certains programmes, pour permettre aux familles de redistribuer les revenus entre les conjoints. Tous les députés se souviendront de l'affaire Murdoch dans ma province, l'Alberta. C'était un cas de divorce; la femme avait travaillé sur le ranch familial, avait élevé la famille et pris une part active à l'administration du ranch, mais elle n'a rien obtenu en contrepartie de son labeur. Il faut que le Parlement s'intéresse à ce genre de problème. Le Manitoba et bien d'autres provinces se sont déjà penchés sur la question, sans toutefois arriver à une solution. Voilà une question majeure à laquelle notre qualité de parlementaires nous fait un devoir de nous attaquer.

Je sais que l'opportunité d'autoriser les femmes mariées à cotiser au Régime de pensions du Canada a fait l'objet d'un amendement l'an dernier. Il faut nous en occuper. Il faut réaliser des changements aux allocations familiales, au programme de crédits d'impôt au titre des enfants et au système des garderies. Je parlais de cette motion avec un député aujourd'hui, et il estime que le gouvernement aurait peut-être lieu de modifier le droit fiscal—je sais que le député y a fait allusion dans son discours—pour permettre au titulaire de l'unique salaire familial de diviser ses revenus. S'il gagne $20,000 et que son épouse reste au foyer pour élever les enfants, une part de $10,000 peut-être pourrait aller au mari et une autre de $10,000 à la femme. De cette façon, le ménage paierait moins d'impôt. La femme pourrait cotiser à des régimes de retraite pour assurer la sécurité de ses vieux jours.

Comme cela a été dit je ne sais combien de fois dans les débats, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, je ne sais pourquoi. A l'extrémité de l'échelle il y a beaucoup de femmes dans les catégories les plus pauvres, parce qu'elles n'ont pas su s'assurer sous forme de pension privée un revenu pour leur vieillesse. Il faudrait que les parlementaires étudient la question en se demandant s'il ne faudrait pas adopter une loi à cet effet.

Cela m'amène à la question générale de l'opportunité de permettre aux ménagères, comme d'ailleurs à l'ensemble des femmes, d'organiser la sécurité matérielle de leurs vieux jours. Le gouvernement devrait envisager cela de façon sérieuse. La femme au foyer est souvent dans une dépendance financière absolue vis-à-vis de son mari. Il n'y a qu'au Manitoba où le mari n'est absolument pas tenu de donner de l'argent à sa femme au moment de la séparation. Beaucoup d'hommes ont de plus en plus de mal à se débrouiller avec un seul salaire. Il est donc important, dans les ménages où le mari gagne peu, que la femme apporte un deuxième salaire pour permettre de dépasser le seuil de la pauvreté. Je signale que 51 p. 100 des ménages comptant deux conjoints seraient pauvres si la femme n'apportait un deuxième salaire. En d'autres termes, les femmes ne travaillent plus pour se payer quelques fantaisies, mais contribuent activement à l'entretien du ménage. Pour cette raison, le gouvernement a l'obligation, je pense, d'aider ces femmes à trouver du travail, à plus forte raison les femmes qui sont seules pour faire vivre leur famille, comme je l'ai déjà dit.

[M. Schellenberger.]

La participation accrue des femmes à la vie active n'est plus considérée comme un phénomène passager. De plus en plus de femmes qui travaillent ont des enfants d'âge préscolaire et, de toute évidence, les mères commencent à travailler pour faire vivre leur famille ou parce qu'un seul salaire ne suffit pas face à la vie chère.

Le gouvernement doit donc songer à fournir des services comme des garderies pour aider les femmes qui travaillent. Le gouvernement devrait faire une étude des services de renseignement et d'orientation pour aider les femmes à profiter des services communautaires. Il faudrait peut-être aussi mettre sur pied un service d'intervention critique pour loger temporairement les femmes qui sont victimes de certaines crises et s'occuper de leurs enfants. Enfin, il faudrait peut-être instaurer des services d'aide au foyer pour les femmes qui doivent s'occuper de personnes handicapées, que ce soit leur mari, un enfant ou une personne âgée.

Le premier ministre (M. Clark) a déclaré à maintes reprises que son gouvernement s'occuperait de façon particulière d'élaborer une stratégie de l'emploi pour les femmes. Cela m'amène à la raison pour laquelle j'ai du mal à appuyer la motion à l'étude. Je suis convaincu qu'un grand nombre de possibilités s'offrent au gouvernement s'il veut utiliser ses ressources financières pour favoriser davantage les femmes du Canada. Je préférerais qu'il se concentre sur les programmes que j'ai mentionnés au lieu de dépenser des sommes considérables pour verser un salaire aux femmes au foyer.

Je laisserai maintenant la chance à d'autres députés de participer au débat et j'écouterai attentivement tout ce qu'ils auront à dire.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) dans ses propos. Je l'ai écouté avec attention et il m'a fait dire à un certain moment des choses que je n'ai pas dites. Lorsqu'il a dit que je n'ai pas mentionné la femme, dans une famille monoparentale, je dirai qu'il est évident que lorsque je parle de femmes au foyer, cela englobe tout. Alors je ne voudrais pas laisser passer, sans certaine correction, des propos que je n'ai pas voulu tenir, parce que ces personnes-là se sentiraient visées ou même négligées de ma part. Voilà la mise au point que je voulais faire.

● (1740)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): Je pense que le député vient de soulever une question qui est plus ou moins discutable. Je crois qu'il a exposé son point de vue et j'espère qu'il est satisfait du résultat.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, premièrement, je tiendrais à féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) de sa bonne intention, qui veut que le gouvernement accorde des allocations aux femmes qui demeurent volontairement à la maison pour prendre soin de la famille au lieu d'aller sur le marché du travail, et cela en vue d'assurer un revenu familial supplémentaire au revenu gagné par le père et correspondant aux besoins de la famille.

Malheureusement, dans la conjoncture actuelle et selon Statistique Canada, nous remarquons qu'une catégorie de citoyens au Canada est de plus en plus pauvre et que les riches sont de plus en plus riches. Je craindrais qu'avec un nouveau programme de subvention pour les femmes au foyer nous ne récolterions que des miettes, et personnellement je crois que les femmes méritent beaucoup plus que cela. En effet, il y a plus de 700,000 chômeurs au Canada, dont un fort pourcentage de femmes. Il y a aussi deux millions de citoyens du troisième âge dont 54 p. 100 de cette catégorie, soit 1,166,000 n'ont comme revenu que leur pension de sécurité de la vieillesse avec le supplément de revenu garanti, qui ne leur donne que $325.95 par mois et $602.44 pour le couple. Et nous comptons également sept millions de citoyens dont les revenus sont inférieurs à 10,000 dollars par année, et nous remarquons dans nos provinces que de plus en plus de citoyens dépendent de l'aide sociale, par exemple: 59,000 bénéficiaires d'aide sociale à Terre-Neuve, 10,000 dans l'Île-du-Prince-Édourd, 73,000 au Nouveau-Brunswick, 61,000 en Nouvelle-Écosse, 511,000 au Québec, 395,000 en Ontario, 59,000 au Manitoba, 49,000 en Saskatchewan, 100,000 en Alberta, une province riche, 179,000 en Colombie-Britannique, 6,000 dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui fait un total de 1,508,400 personnes qui bénéficient de l'aide sociale au Canada et parmi ces personnes nous remarquons une forte proportion de femmes et de familles monoparentales.

Monsieur l'Orateur, je pense que pour aider les femmes qui demeurent au foyer, il serait préférable que le gouvernement établisse immédiatement un programme de revenu garanti, et pour s'assurer que ce programme sera un véritable programme qui aidera les catégories de citoyens à revenu moyen, il faudra premièrement étudier tous les coûts d'administration des divers programmes sociaux que nous comptons présentement, tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial. Par exemple, il y a la pension des anciens combattants, la pension de la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu, les allocations familiales fédérales et provinciales, le crédit d'impôt-enfant, le bien-être social. Il y a aussi la politique des logements sociaux comme les HLM qui est une façon de venir en aide aux familles à faible revenu. Il y a aussi au Québec et dans d'autres provinces l'impôt foncier scolaire. Nous remarquons que la plupart de ces programmes, à mon avis, ne sont que des cataplasmes sur une jambe de bois.

Alors il serait préférable de faire une étude immédiatement de tous ces programmes pour en arriver à un programme de revenu minimum garanti qui nous permettrait de couper des sommes considérables sur le plan administratif et de gestion. Ces sommes récupérées donneraient des remèdes aux véritables citoyens. De plus, je crois qu'il serait urgent que, pour aider cette catégorie de citoyens immédiatement, il faudrait que le gouvernement progressiste conservateur, ainsi que le député de Bellechasse aident les députés libéraux à empêcher le gouvernement de hausser le prix du pétrole, car on sait quelle importance a le prix de l'huile à chauffage et de l'essence sur les citoyens à revenu moyen.

Il faudrait aussi forcer le gouvernement à établir des programmes de subventions aux locataires; troisièmement, maintenir et améliorer les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui aident les familles à accéder à l'achat de la propriété, et quatrièmement, établir un programme de revenu garanti en tenant compte des besoins de la femme au foyer, et de tous les citoyens à faible revenu.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, que le député de Kent (M. Holmes) se rassure, je serai assez bref pour lui laisser le temps de participer au débat.

Je trouve intéressant que, pendant que nous sommes ici à débattre une motion qui porte sur les droits de la femme, près de nous, de l'autre côté de la rue, un édifice qui pendant des dizaines d'années a été un bastion de la masculinité, est la proie des flammes. Je suis sorti pour constater moi-même que le Rideau Club était en feu. Ce n'est que tout dernièrement que les femmes y ont été admises. Je me demande si certains de ces hommes n'ont pas été tellement dérangés de voir des femmes parmi eux qu'ils ont décidé d'en finir. Cependant, les pompiers de la ville d'Ottawa combattent de pied ferme l'incendie et peut-être réussiront-ils à sauver le bâtiment.

Je tiens à témoigner mon appui à la proposition du député de Bellechasse (M. Lambert) et je n'ai pas l'intention de restreindre cet appui par des «si» et des «mais» comme nous en avons entendu au cours du débat. Ils résonnent encore à mes oreilles les propos tenus la semaine dernière pour rappeler qu'il y a 50 ans, le Conseil privé avait accordé aux femmes le statut de «personnes». S'il s'agit de personnes, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles devraient être égales aux hommes. Mais je pense que cette égalité n'est pas pour demain.

On a cité des statistiques sur les revenus pendant la vie active et au moment de la retraite. Ces statistiques qui montrent à quel point les femmes sont désavantagées devraient nous faire honte. De toute évidence, si l'on veut parler de sécurité et d'égalité chez les retraités, il faut commencer par établir l'égalité sous tous les aspects.

Le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a cité un rapport dont les auteurs se demandent si le fait de verser un salaire aux maîtresses de maison pourrait donner un caractère légitime à ce genre d'emploi et avoir des effets sur la structure sociale. Moi, je dis que le choix devrait être laissé aux femmes. Elles devraient être libres de chercher un emploi à l'extérieur de la maison ou bien de restrer au foyer pour élever leurs enfants et servir ainsi leur famille. Tout le monde dit que les femmes sont libres de le faire, mais dans un monde où les problèmes économiques sont si grands, elles ne sont pas libres si la situation économique est telle qu'elles doivent aller travailler à l'extérieur pour augmenter le revenu familial. J'aimerais voir, en plus d'une rémunération égale pour un travail égal dans le cas des femmes travaillant à l'extérieur du foyer, un arrangement où on leur paierait leurs services si elles restent à la maison, élèvent leurs enfants et s'occupent de leur famille.

Ce n'est pas un rêve irréalisable. Nous nous plaignons de notre lenteur à reconnaître que les femmes sont des personnes, à reconnaître leur égalité, mais le processus est en marche et je dis que le jour viendra où elles auront le droit de choisir entre aller travailler à l'extérieur ou travailler à la maison sans être pénalisées économiquement si elles décident de travailler à la maison. J'aimerais voir établir un programme du genre.

On peut dire aussi que cela n'est pas complètement étranger à notre façon de faire. L'allocation familiale que nous payons à l'heure actuelle est en fait un paiement aux mères pour les aider à élever leurs enfants. Nous pouvons en faire une allocation qui sera versée aux mères et aux ménagères. Nous pouvons l'étendre et l'augmenter. Tout cela est possible, mais ce que je veux vraiment faire remarquer, c'est qu'il faudrait se rendre compte dans cette Chambre où il y a si peu de femmes et un si grand nombre d'hommes, que les femmes n'ont pas encore obtenu l'égalité sous bien des rapports. Celui-ci en est un bon exemple. Elles ne sont pas libres de choisir si elles veulent travailler au foyer ou à l'extérieur. Nous donnerions cette liberté, cette égalité en offrant des allocations à celles qui restent au foyer.

Comme je vous l'ai dit, en plus d'assurer l'égalité des Canadiens et des Canadiennes dans les années de travail, nous améliorerions aussi les chances d'égalité sur le plan des pensions de retraite si les femmes disposaient de ce genre de revenu au cours de leurs années de travail, et, comme les pensions sont encore dans une certaine mesure reliées aux salaires gagnés au cours des années de travail, leurs pensions seraient également améliorées.

● (1750)

Je suis heureux de féliciter le député de Bellechasse de nous avoir saisis à nouveau de cette question. J'espère que la majorité écrasante d'hommes qui siègent ici se rendront compte un jour que, s'ils croient que les femmes sont des personnes—et des personnes admirables—nous devrions nous faire les champions de l'égalité pour les femmes.

Des voix: Bravo!

M. J. R. Holmes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer pendant quelques minutes à cet important débat. En premier lieu, je voudrais féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) d'avoir présenté à nouveau cette motion très importante à la Chambre. Je dois ajouter que j'ai été quelque peu étonné que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) accorde son appui sans réserve à la motion à l'étude. En l'occurrence, son plaidoyer en faveur des femmes au Canada était fort utile. A mon avis, il y a cependant des lacunes importantes dans la motion dont nous sommes saisis, car il n'y est pas question de certaines qualités que j'estime indispensables, si nous voulons vraiment reconnaître l'égalité des femmes au Canada.

Je sais que mon temps de parole est limité. Etant donné mes antécédents, je voudrais envisager l'affaire sous un point de vue médical et parler plus précisément de l'équilibre émotif des femmes. Cela me semble en effet très à propos si l'on songe au contexte de la motion et également, à mon avis et d'après mon expérience dans la collectivité, si l'on examine la situation et les réalités actuelles au Canada.

Permettez-moi de me reporter à certaines revues scientifiques, ce qui monsieur l'Orateur, ne vous étonnera certes pas. Je voudrais tout d'abord signaler une étude faite récemment à l'université du Michigan, portant sur 1,143 femmes et leur passage de l'école au monde du travail. Les conclusions en sont fort intéressantes. Un article est par la suite paru dans la livraison du 1er janvier 1979 de *Behaviour Today*, et il y a lieu, je crois, d'en citer le passage suivant:

«La femme qui travaille à l'extérieur du foyer acquiert une plus grande confiance en elle-même et s'estime bien davantage. Cela s'applique également à celles qui considèrent avoir une carrière ou qui en projettent une, même si, à l'instant même, elles ne travaillent pas . . . De tous les facteurs que nous avons inclus, soit l'âge, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants, la durée de l'emploi et le salaire, c'est ce dernier qui est apparu le plus fidèle baromètre de l'amour-propre, suivi, de près, de la situation matrimoniale.»

Si l'on s'en tient aux résultats de cette étude, à combien devrait s'élever l'allocation proposée dans cette motion pour compenser la perte d'amour-propre dont peuvent souffrir les femmes qui quittent leur emploi pour devenir maîtresse de maison?

Permettez-moi de me reporter à une étude particulièrement importante effectuée par le docteur Janice Wetzel de l'Université du Texas. Elle a découvert que les femmes sont en général trois fois plus susceptibles que les hommes de souffrir de dépression nerveuse aiguë et que les trois-quarts des Américains qui vivent actuellement dans des sanatoriums sont des femmes. Je suis certain que tous les députés qui ont une certaine expérience dans ce domaine sont très conscients de ce fait. Il n'est pas exagéré d'en conclure que cet écart dans la fréquence des dépressions nerveuses est étroitement lié aux différences qui existent entre le mode de vie des hommes et celui des femmes. Toute femme qui passe sa vie d'adulte à jouer le rôle de maîtresse de maison est beaucoup plus susceptible que d'autres de souffrir de dépression nerveuse grave.

Il me semble improbable que l'allocation proposée dans la motion suffise à régler cet aspect du problème. Une autre étude, que je tiens parmi les plus importantes et qui, je crois, a un certain rapport avec le sujet de notre débat, a montré qu'il est bon pour la santé mentale des femmes de s'éloigner de leur rôle traditionnel de ménagères. Cette étude a été faite par le Dr Srole et le Dr Anita Fisher à New York. Elle est assez intéressante parce qu'elle montre qu'en 1954 sur un échantillon d'hommes et de femmes ayant d'une part entre 40 et 49 ans et d'autre part entre 50 et 59 ans, les femmes souffrent plus de troubles mentaux que leurs confrères masculins. Mais il est important de noter, que l'on a répeté cette expérience 20 ans plus tard sur des personnes appartenant à ces mêmes tranches d'âge et que les femmes ayant grandi au cours de ces années plus libres avaient moins de problèmes qu'auparavant et tendaient à rejoindre de ce point de vue les hommes interrogés.

Il est important d'étudier les consultations de ces chercheurs. Pour eux, ce changement était dû au fait que les femmes de la deuxième enquête avaient vécu dans «un climat social radicalement différent», ce qui leur a permis d'échapper au destin de leurs «mères qui bien qu'ayant connu une courte période de liberté avant le mariage avaient rapidement été enchaînées et assujetties au carcan de la domination masculine traditionnelle.» Dans de nombreux cas, les chercheurs ont signalé que la plupart des femmes qui ont grandi après les années 20 «n'en sont jamais revenues à accepter docilement leur rôle de femme au foyer et le fait qu'on assimile leur identité et leur autonomie à celles de leur mari». Srole et Fischer concluent que s'il se confirme qu'il y a corrélation entre les niveaux supérieurs de bien-être éprouvés dans l'âge mûr et le sens des réalisations possibles qui prévaut parmi les femmes dans leur enfance et leur adolescence, cela constituerait un argument de plus en faveur de l'égalité complète entre l'homme et la femme. Voilà précisément ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre cherchait à démontrer.

Je trouve que nous devons laisser les familles décider elles-mêmes du partage des responsabilités. Les enfants ont besoin de leur père et de leur mère. Nous ne devons pas décider à priori de celui des deux qui doit gagner de quoi nourrir la famille. Autrement, nous favorisons l'exploitation des femmes qui travaillent, en donnant à entendre qu'elles ne sont pas à leur place et que, partant, elles n'ont droit ni à un salaire égal ni à des chances égales d'avancement. Tous les députés reconnaissent sans doute que seules les femmes sont capables de porter et de mettre au monde des enfants. Mais les enfants qui ont la chance d'avoir leur père et leur mère profitent autant des soins et de l'attention de l'un que de l'autre.

Même si l'on se penche sur des cas de divorce, on constate de plus en plus qu'en décidant qui aura la garde de l'enfant, les parents divorcés estiment avoir tous les deux un rôle important à jouer dans la vie de leurs enfants, malgré le divorce. Pourquoi le gouvernement irait-il dire à une mère qu'il lui incombe de s'occuper des soins à donner à sa famille? Essayons-nous de décourager le jeunes, hommes et femmes, de jouer leur rôle capital dans la société, en leur disant qu'ils perdent leur temps puisque le gouvernement ne reconnaîtra que les efforts de la femme au foyer? Je ne crois pas que cela corresponde à la réalité d'aujourd'hui.

Avec tout le respect que je dois au député de Bellechasse, je voudrais lui dire que ce n'est pas par le geste symbolique qu'il propose que l'on reconnaîtra le rôle essentiel joué au sein de la famille par les femmes à titre de mères, grand-mères, épouses, sœurs ou filles. Il faut encourager davantage les jeunes des deux sexes, et surtout les pères, à s'occuper des enfants, des infirmes et des vieillards, et à se charger de toutes les tâches ménagères, de façon que toutes ces tâches soient partagées et que l'on soit fier d'y contribuer, au lieu de s'en décharger toujours sur les femmes, sans tenir compte de leurs intérêts et de tout ce qu'elles pourraient et aimeraient faire d'autre.

A mon avis, la majorité des femmes ne demandent pas un salaire pour le travail ménager, mais plutôt l'égalité des chances, et des services d'aide à la famille.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

• (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, avant la suspension du débat à 5 heures, je faisais remarquer que les ministres actuels suivent maintenant les politiques appliquées auparavant par le gouvernement libéral précédent, politiques auxquelles ils s'opposaient énergiquement lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Le premier ministre (M. Clark) et l'actuel ministre des Finances (M. Crosbie) blâmaient le gouvernement précédent d'autoriser la hausse des taux d'intérêt. Ils blâmaient le gouvernement précédent de ne pas mettre en œuvre un programme de dégrèvements fiscaux de l'ordre de 2 milliards de dollars, ainsi que l'a proposé l'actuel premier ministre, à l'intention des gens à revenus faibles et moyens. Ce sont des politiques désormais oubliées.

Si j'ai bonne mémoire, l'actuel ministre des Finances a déclaré un jour que les Canadiens ne devaient pas prendre trop au sérieux les promesses des partis politiques quand ils sont dans l'opposition. Cela revient donc à dire qu'un bon nombre des promesses faites par son parti alors qu'il était dans l'opposition ne seront pas réalisées par le gouvernement.

Les conservateurs était opposés au financement de l'économie par le déficit budgétaire. Beaucoup de députés, pas seulement des néo-démocrates, ont l'impression que les députés conservateurs en étaient restés à l'excellent ouvrage d'économie d'Adam Smith d'il y a plus de cent ans. Et voilà qu'ils demandent l'autorisation d'emprunter sept milliards de dollars.

Nous ne sommes pas contre le financement de l'économie par le déficit budgétaire. Nous avons même conseillé, dans certains cas, de recourir à cette stratégie suivie pendant de nombreuses années par beaucoup de gouvernements provinciaux d'allégeance conservatrice. On peut utilement citer à cet égard le gouvernement de l'Ontario qui a été dirigé par une équipe de conservateurs pendant plus de 30 ans et qui l'année dernière et cette année a prévu un déficit budgétaire de plus de un milliard de dollars.

Nous n'avons rien contre le financement par le déficit budgétaire s'il fait partie d'une politique économique bien réfléchie, conçue pour satisfaire les besoins des Canadiens, et élaborée dans le cadre d'un plan visant à mettre au point une stratégie industrielle, stratégie dont notre industrie manufacturière en particulier a un si pressant besoin. Nous ne nous y

opposons pas s'il vise à satisfaire les besoins énergétiques des Canadiens tout en leur évitant des hausses inexorables, marquées et régulières du prix de l'énergie comme celles que le gouvernement propose et qui, à notre avis, devraient faire croître immédiatement le taux d'inflation.

Le taux d'inflation se situe actuellement à un niveau à peine inférieur à 10 p. 100. La plupart des économistes conviennent que l'augmentation de $4 le baril du prix du pétrole que le gouvernement devrait annoncer incessamment ajoutera au moins 2 p. 100 au coût de la vie. Compte tenu de la taxe d'accise, cela équivaut à une hausse de 3 p. 100 du coût de la vie. Pour toute l'année, cela devrait nous donner au milieu de l'année 1980 une hausse de 11 à 13 p. 100 du coût de la vie. Bien triste perspective pour les Canadiens qui comptent sur le nouveau gouvernement pour modifier les politiques fondamentales que l'ancien gouvernement libéral avait mises en œuvre.

Le gouvernement demande au Parlement de lui accorder un pouvoir d'emprunt de sept milliards de dollars sans fournir de solutions aux problèmes fondamentaux avec lesquels notre pays est aux prises. Après tout, ces députés constituent le gouvernement depuis le mois de mai de cette année. Aussi bien avant que pendant la campagne électorale, ils ont dit aux Canadiens qu'ils avaient élaboré des politiques capables de satisfaire davantage les besoins des Canadiens. Pourtant, six mois plus tard, nous n'avons toujours pas de politique définie. On se contente de nous assurer que des études ont été entreprises et que des lignes de conduite seront annoncées sous peu.

● (2010)

Un des problèmes les plus graves, c'est que notre pays n'a pas de stratégie industrielle. Un autre problème, c'est que la main-d'œuvre de l'industrie manufacturière, qui est tellement indispensable à toute économie moderne, diminue graduellement. L'industrie manufacturière canadienne ne peut pas et n'a jamais été capable de faire face à la concurrence étrangère. Non seulement nous ne sommes pas capables de faire face à la concurrence pour nous implanter sur les marchés internationaux, mais nous sommes de plus en plus incapables de répondre aux besoins des Canadiens en concurrence avec des pays étrangers. Par conséquent, le pourcentage de travailleurs employés dans l'industrie manufacturière par rapport à l'ensemble de la population active est tombé de 26 p. 100, il y a quelques années, à environ 20 p. 100 actuellement.

A notre avis, une des principales raisons de ce déclin qui ne semble pas vouloir s'arrêter, est que les gouvernements tant libéraux que conservateurs qui se sont succédé jusqu'ici n'ont pas su établir un programme de recherche et de développement tant dans leurs propres services que dans nos universités et nos industries, pour répondre aux besoins des Canadiens.

En juin 1978, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie de l'époque a fait une déclaration qu'il considérait importante. Il a dit qu'en 1983 le gouvernement consacrerait à la recherche et au développement 1.5 p. 100 du produit national brut au lieu de 1 p. 100. En disant cela, le ministre savait que la plupart des pays industrialisés consacraient déjà au moins 2 p. 100 de leur produit national brut à la recherche et au développement.

Cette annonce fut critiquée par l'opposition officielle de l'époque et, en fait, par le premier ministre actuel de même que par notre parti, parce que, comme nous l'avons dit, et à juste titre, cet objectif ne répondrait pas aux besoins des Canadiens. Moins d'un mois ou deux après cette annonce, le gouvernement de l'époque, poussé par la prétendue nécessité d'imposer des restrictions, quel que soit le sens que l'on ait voulu donner à ce mot, a décrété des réductions importantes aux programmes de recherche déjà prévus dans les laboratoires du gouvernement. Les compressions budgétaires qui se sont appliquées aux subventions versées aux universités par l'entremise des provinces ont réduit encore davantage la recherche universitaire.

Rien n'indique que les projets du gouvernement précédent ou ceux du gouvernement actuel assureront le très fort accroissement des travaux de recherche et de développement indispensables au secteur privé et particulièrement au secteur industriel pour atteindre seulement le modeste objectif proposé par le gouvernement précédent, sans parler des objectifs plus ambitieux qu'ont proposés notre parti et le parti ministériel lorsqu'il était dans l'opposition.

Permettez-moi de donner une idée brève de l'état actuel de la recherche scientifique et du développement au Canada. Selon les données de l'OCDE, le Canada se place au milieu de 10 pays industrialisés quant aux variables de l'éducation qui mènent à la recherche scientifique, mais il se trouve presque au bas de la liste au chapitre des dépenses affectées à l'emploi dans le domaine de la recherche et du développement et de la production de recherche. Pendant que les autres pays augmentaient leur effectif employé à la recherche et au développement à des taux atteignant 8 p. 100 par année, le pourcentage de la population employé à ces activités au Canada a diminué depuis 1968. En dollars de 1970, le montant global des dépenses faites au Canada pour la recherche et le développement est passé de 980 millions de dollars cette année-là à 910 millions de dollars en 1977. Je suis certain que lorsque nous aurons les données de 1978 nous constaterons encore une baisse.

La proportion du produit national brut affectée aux dépenses pour la recherche et le développement n'a pas cessé de baisser après avoir atteint le niveau record de 1.8 p. 100 en 1967. A l'heure actuelle, elle représente probablement moins de 1 p. 100. La baisse de la recherche scientifique remonte probablement au moins à 1971, c'est-à-dire bien avant que le gouvernement fédéral ne décide d'adopter un programme de restrictions financières. De 1971 à 1979, le budget du Conseil de recherche médicale et du Conseil national des recherches en dollars courants n'a même pas doublé, tandis que le total des dépenses fédérales a quintuplé pendant la même période. En dollars constants de 1969, les subventions moyennes accordées aux chercheurs médicaux ont baissé de $24,900 en 1971 à $18,700 en 1977.

Il ne faut donc pas s'étonner que les chercheurs médicaux les mieux formés quittent régulièrement le Canada pour d'autres pays, surtout les États-Unis. N'importe quel député qui veut établir la véracité de ce que j'avance pour sa propre satisfaction ou celle de ses électeurs n'a qu'à faire un simple appel téléphonique à une université s'il y en a une dans sa propre circonscription ou une circonscription voisine.

Selon le comité spécial formé par l'ancien ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, pour atteindre l'objectif que se fixait le gouvernement fédéral en vue de faire passer la proportion du produit national brut représentée par le total des dépenses pour la recherche et le développement au Canada de .92 p. 100 à 1.5 p. 100 d'ici 1983, il faudrait

augmenter chaque année de 27 p. 100 les dépenses dans le domaine de la recherche industrielle, de 10 p. 100 les fonds affectés à la recherche par les services de l'État, et de 30 p. 100 les subventions accordées pour les recherches dans les universités. Cela veut dire que les dépenses pour la recherche et le développement passeraient de 1.9 milliard de dollars en 1977 à un chiffre situé entre quatre et cinq milliards de dollars en 1983. Nous sommes bien loin d'avoir atteint ces objectifs.

Au lieu d'augmenter, les fonds affectés à la recherche dans les universités diminuent. Le budget des laboratoires de recherche du gouvernement a été bloqué sinon réduit depuis un an ou deux et les dépenses pour la recherche industrielle n'augmentent même pas au tiers du rythme jugé nécessaire par le comité spécial. Statistique Canada a calculé qu'à cause des réductions fédérales s'élevant à plus de 129 millions de dollars au cours des 18 prochains mois dans le domaine des sciences et de la technologie, les dépenses pour la recherche industrielle n'augmenteront que de 8.4 p. 100 au lieu d'augmenter de 27 p. 100 comme elles devraient le faire.

Je pourrais poursuivre, monsieur l'Orateur, mais en tout cas la situation ne s'améliore pas autant que la population l'avait espéré et le parti au pouvoir n'a pas réussi à la redresser, comme il se vantait de le faire quand il était dans l'opposition. Je dirai même plus, elle s'aggrave.

Permettez-moi de dire quelques mots de la situation de nos universités. Nous savons tous qu'il est très difficile de convaincre les industries de dépenser plus en recherche et développement, d'autant plus que beaucoup de nos entreprises, et spécialement les plus grosses, sont contrôlées par des multinationales qui veulent avoir leurs travaux de recherche et développement près du siège social, c'est-à-dire aux États-Unis.

Le gouvernement décide pour une bonne part du volume des travaux de recherche et développement qui s'effectuent dans nos universités. Il est évident pour tous ceux qui examinent la situation, autant que pour la plupart de nos organismes de recherche et chercheurs des universités, que ces dernières années les gouvernements font très peu pour la recherche fondamentale universitaire. C'est presque comme si le gouvernement précédent avait voulu saborder purement et simplement la recherche universitaire.

● (2020)

Une récente étude de la Société royale du Canada révèle une baisse spectaculaire des subventions à la recherche fondamentale effectuée dans les universités canadiennes. En 1974, les subventions accordées par le Conseil national de recherches équivalaient à 60 p. 100 des subventions de 1969, et dans le cas du Conseil des recherches médicales, à 80 p. 100 des subventions de 1969. La situation ne s'est guère améliorée depuis 1974.

Dans son 18e rapport, le Conseil des sciences du Canada précise entre autres le rôle des universités à l'égard de la recherche scientifique et déclare que la recherche est un élément de formation indispensable des universités tant pour les enseignants que pour les étudiants, et que les institutions d'enseignement canadiennes ne peuvent se passer de recherche. Il ajoute également qu'elle ne doit pas nécessairement se limiter à la recherche fondamentale, mais que, quoi qu'il en soit, cette quête d'une connaissance meilleure et plus approfondie du monde, qui fait partie intégrante de la recherche fondamentale, est extrêmement importante dans le contexte des études supérieures.

Pouvoir d'emprunt

Depuis le début des années 1950 jusque vers la fin de années 1960, les inscriptions aux universités canadiennes ont augmenté de façon progressive et régulière. A cette époque, les modes de financement des universités permettaient d'augmenter les crédits accordés aux diverses facultés pour effectuer les recherches scientifiques qu'elles jugeaient nécessaires. Ce fut d'une grande utilité pour le Canada. Depuis 1972 toutefois, le nombre d'étudiants qui s'inscrivent à l'université ne cesse de décroître et cette tendance se maintiendra probablement pendant encore un certain nombre d'années. Par voie de conséquence, les universités ont été de plus en plus privées de fonds. Une des premières choses supprimées a été le financement des activités de recherche et de développement scientifiques. Cela a nui énormément à nos universités et à la recherche qu'elles peuvent effectuer. Le résultat est que la recherche a diminué de plus en plus.

Je le répète, monsieur l'Orateur, cet état de la recherche médicale crève les yeux dans toutes les universités du pays. Aucune amélioration n'est prévisible pour au moins dix ans, sinon plus. Il nous faut nous pencher derechef sur le financement de la recherche scientifique dans les universités canadiennes. Celles-ci ont besoin de plus d'argent pour poursuivre leurs travaux et nous aider à répondre aux besoins qui surgiront dans les années 80 et 90. Nous avons attendu patiemment, et les universités ont attendu patiemment pendant six mois. Pourtant, rien n'indique que le gouvernement actuel ait élaboré une nouvelle politique. Je n'ai eu connaissance d'aucune consultation entre le gouvernement et les universités sur la solution à apporter à ce problème. L'avenir est sombre pour nos universités.

Certains députés croiront peut-être que les faits que j'ai cités ne sont pas exacts. Les ministériels sont peut-être enclins à croire que j'emploie la tactique habituelle des partis d'opposition, qui consiste à condamner toute initiative du gouvernement, de quelque parti qu'il soit. Je crois pouvoir prouver la véracité de mes dires en résumant certaines des recommandations faites par un comité spécial mis sur pied par l'ancien ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ce comité spécial en est venu à la conclusion que pour atteindre l'objectif de 1.5 p. 100 à consacrer à la recherche et au développement, il faudrait tripler les dépenses à ce chapitre pendant les cinq prochaines années. J'aimerais que le ministre actuel dise au plus tôt à la Chambre si nous nous rapprochons de cet objectif.

Le comité laissait entendre que les stimulants fiscaux fédéraux étaient insuffisants. Le rapport disait ceci:

> Nous avons donc la conviction ... étant donné l'importance du défi, que les stimulants actuels ne feront pas augmenter de manière sensible l'effort entrepris dans ce domaine ni ne provoqueront les profonds changements de mentalité nécessaires à cet égard.

Le comité précise également que les programmes actuels attachent trop d'importance à la promotion des dépenses affectées à la recherche et au développement continus et qu'elles sont donc susceptibles de pénaliser les sociétés dont les fonds qu'elles consacrent à la recherche et au développement varient considérablement d'une année à l'autre.

Quand le gouvernement était dans l'opposition il a dit et répété—comme il le fait encore actuellement—qu'il souhaitait améliorer la situation des petites entreprises. Pourtant, le comité spécial a déclaré au ministre de l'époque—et je suis sûr que la situation n'a pas changé depuis—que les stimulants

n'ont pas de répercussion immédiate sur les fonds puisqu'ils sont déduits du revenu imposable. La politique appliquée dans le domaine de la recherche et du développement ne tient donc pas compte des problèmes de liquidités des petites entreprises. D'après les conclusions du comité, si l'on veut atteindre d'ici 1983 l'objectif de 1.5 p. 100 dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques, il faut que la croissance réelle de ces deux activités français par l'industrie atteigne de 24 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Cette année, nous n'atteindrons qu'un tiers de l'objectif de 24 p. 100 préconisé par le comité.

Le comité recommande également que le gouvernement fédéral et les sociétés de la Couronne utilisent mieux leur politique d'achats pour faire avancer le progrès technique dans l'industrie canadienne. Il recommande que le Canada réduise sa dépendance technique provoquée par les investissements étrangers et ce en modifiant ses méthodes d'importation du progrès technique.

Ce ne sont là que certaines recommendations présentées par un comité d'experts nommé par l'ancien premier ministre et rien n'a changé depuis. J'ai déjà signalé, monsieur l'Orateur, que le Canada est bien dévancé par d'autres pays industrialisés pour ce qui est du pourcentage de son produit national brut qu'il consacre à la recherche et au développement. Tandis que la plupart des autres pays augmentent les fonds, qu'ils consacrent à la recherche et au développement, qui représentent un pourcentage de leur produit national brut, et que presque tous ont déjà une avance marquée sur le Canada, celui-ci réduit constamment les siens. Ainsi, de 1965 à 1978, ceux-ci ont baissé de 1.1 p. 100 à 9 p. 100 de notre produit national brut.

D'après nous si l'industrie canadienne effectue moins de travaux de recherches et si le secteur privé en effectue moins au Canada que dans d'autres pays industrialisés, c'est qu'une très grande proportion de nos industries, les plus grandes en particulier, sont entièrement contrôlées par les multinationales. Si nous considérons le cas de nos plus grandes sociétés nationales, surtout celles qui sont des filiales des grandes multinationales qui presque sans exception préfèrent s'adonner à la recherche et au développement chez elles plutôt qu'au Canada, nous comprenons ce qui se passe.

Il y a un an environ, le *Star* de Toronto a effectué un relevé dont il a publié les résultats le 12 octobre 1978. Ces résultats confirment ce que je viens de dire. Le relevé a porté sur certaines des plus grandes sociétés installées au Canada. Ainsi, la Ford Motors dont les ventes au Canada ont atteint 4.4 milliards de dollars de ventes et qui a fourni du travail à 34,000 Canadiens, a consacré plus de 1 milliard de dollars à la recherche et au développement. Mais interrogé par un journaliste du *Star* de Toronto au sujet des travaux de cette nature effectués au Canada, le représentant de la société a répondu:

● (2030)

Nous effectuons la majeure partie de nos travaux de recherche et de développement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Nous en effectuons une partie au Canada, mais nous ne disposons d'aucune donnée à cet égard.

Selon un autre relevé, pas un seul titulaire de doctorat ne travaillerait aux programmes de recherche de Ford Canada. Faut-il s'étonner ensuite que les chercheurs canadiens, une fois munis de leur diplôme, déguerpissent aux États-Unis?

Considérons maintenant le cas de General Motors. En 1975, cette société a fait pour 4 milliards de dollars d'affaires au Canada. Elle a consacré 1.4 milliard de dollars à la recherche et au développement. Interrogée au sujet de son programme canadien, elle a répondu:

Nous ne disposons pas de chiffres pour le Canada, pour la raison notamment que nous cherchons encore à savoir comment Ottawa définit la recherche et le développement.

Jetons un coup d'œil à la société General Electric du Canada dont les ventes au Canada ont atteint 822 millions de dollars en 1975. En 1977, cette société a dépensé 463 millions de dollars en projets de recherche et de développement dans le monde et a déclaré ceci:

Nous avons dépensé 9 millions de dollars en projets de recherche et de développement au Canada et 463 millions aux États-Unis.

Passons maintenant à la société Kodak du Canada qui a fait des ventes de 182 millions de dollars au Canada en 1975. En 1971, cette société a affecté 351 millions de dollars à la recherche et au développement. Mais combien a-t-elle investi au Canada? Écoutons la société:

Tous les travaux de recherche pure et appliquée sont effectués dans nos laboratoires de Rochester, New York. Nous faisons certains travaux de développement des produits au Canada, mais nous n'avons aucun chiffre là-dessus.

Je pourrais continuer longtemps comme cela, monsieur l'Orateur, mais c'est la situation à laquelle le gouvernement doit faire face.

Permettez-moi de donner un autre exemple dont le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) a brièvement parlé plus tôt cet après-midi. Des enquêtes effectuées pour le compte du gouvernement montrent que les secteurs économiques les plus actifs dans le domaine de la recherche créent plus d'emplois que les secteurs moins actifs ou ceux où la recherche est inexistante, que les travailleurs y ont un meilleur rendement et que les prix qui y sont pratiqués augmentent moins rapidement. Le dernier rapport de l'Agence d'examen de l'investissement étranger montre que pendant que nous parlions de la nécessité de renforcer notre industrie manufacturière et en particulier notre industrie de technique supérieure, les sociétés multinationales se sont employées à acheter nos industries de haute technique. Nous laissons donc les investisseurs étrangers les acheter.

Malgré les velléités d'indépendance dont le gouvernement a fait preuve en créant l'Agence d'examen de l'investissement étranger, nous constatons dans le cinquième rapport de cet organisme publié la semaine dernière que les investisseurs étrangers ont pris, en l'espace d'un an ou deux, le contrôle de l'équivalent de plus de 1,6 milliard de dollars d'actifs de nos sociétés. Les cinq secteurs où les étrangers se sont montrés les plus actifs sont: la transformation des métaux, la machinerie, le matériel de transport, les produits électriques et chimiques ainsi que les produits alimentaires et les boissons. Or, ce sont précisément là les industries que nous devrions inciter à être canadiennes et efficaces si nous voulons atteindre l'objectif auquel devraient tendre tous les partis politiques: essayer d'atteindre au plein emploi. Et pourtant, nous bradons nos entreprises. Nous en autorisons la vente précisément dans les secteurs qui, d'après des enquêtes gouvernementales, sont les plus efficaces, ceux qui ont le plus de chances de fournir des emplois et de mieux résister à l'inflation.

Que disait donc l'actuel ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Grafftey) en commentant le récent rapport de l'AEIE dont j'ai cité des passages? Voici ses propos tels que les rapporte le *Toronto Star* du 18 octobre 1979:

Je mentirais si je ne disais pas que je déplore ces prises en charge . . . Mais la seule solution consiste à tâcher de faire en sorte que plus de travaux de recherche et de développement se fassent à long terme au Canada, et alors on verra moins d'achats par l'étranger.

Voilà le genre de déclarations que font les gouvernements depuis aussi longtemps que je suis député, et cela remonte plus loin en arrière que je veux bien y penser.

Les programmes de stimulants fiscaux que le gouvernement actuel a promis quand il était dans l'opposition ne pourront pas plus répondre aux besoins des Canadiens que n'y ont réussi ceux du gouvernement précédent. Les sociétés multinationales ne feront pas un effort dans le domaine de la recherche industrielle de leur plein gré. Elles ne feront pas d'effort tout simplement pour faire plaisir au gouvernement ni parce que celui-ci essaie de les appâter en leur accordant quelques faveurs supplémentaires par le biais de l'impôt. Elles ne réagiront que si le gouvernement a le courage de leur faire comprendre que si elles veulent avoir des ramifications au Canada, elles doivent faire preuve d'un minimum de civisme. C'est ce qu'elles n'étaient pas disposées à faire.

Si nous voulons inciter les grandes sociétés canadiennes, et surtout les multinationales, à jouer le rôle qui leur revient, il faudra adopter certaines mesures fiscales, ce qu'aucun gouvernement n'a été disposé à faire jusqu'à présent. Il faudra instaurer un système de surtaxes obligeant les sociétés importantes qui refusent de faire de la recherche au Canada à payer une certain montant qui leur serait remis si elles se montrent disposées à financer de la recherche industrielle au Canada seulement.

Je conseille au ministre d'étudier le régime fiscal suédois, car c'est précisément ce qui se passe en Suède; où une partie de l'impôt sur les sociétés est versée dans une caisse spéciale et où l'on ne rembourse les sociétés que lorsqu'elles sont disposées à agrandir leurs installations et à accroître leurs effectifs. Voilà le genre de programme que nous devrions appliquer à la recherche et au développement au Canada.

En terminant, je dirai au ministre que nous n'avons aucune objection au déficit systématique, pourvu qu'il y ait des indices—dont nous n'avons pas vu la trace—que le gouvernement se propose de satisfaire les besoins du pays, d'assurer le plein emploi, de moderniser nos usines, qui emploient de moins en moins de main-d'œuvre, et de revigorer notre industrie pour qu'elle puisse jouer le rôle qui lui incombe. Tant que le gouvernement n'adoptera pas de programmes et de mesures permettant au Canada d'occuper le rang qui lui revient parmi les autres pays industrialisés, tant qu'il ne stimulera pas la croissance de la main-d'œuvre et ne fournira pas les ressources financières nécessaires pour répondre à nos besoins en matière de recherche scientifique et de développement—ce qui n'a pas été fait depuis 15 ou 20 ans—nous ne voyons aucune raison pour l'autoriser ou l'inciter à maintenir sa politique de déficit systématique.

Malgré les paroles encourageantes prononcées cet après-midi par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous croyons que le déficit sera aussi lourd l'année prochaine qu'il l'est cette année, et sous le gouvernement conservateur qu'il le fut sous le gouvernement libéral. En effet, le nouveau gouvernement, tout comme le gouvernement libéral qui l'a précédé, se soucie fort peu de répondre aux besoins des Canadiens, et n'a pas établi de programmes à cette fin.

Pouvoir d'emprunt

● (2040)

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, j'ai bien aimé les brèves remarques du ministre des Finances (M. Crosbie) quand il a présenté le bill C-10. Si vous n'avez pas grand-chose d'autre à faire, un peu d'humour peut vous aider à passer le temps.

J'ai du mal à comprendre pourquoi il fallait que ce soit le premier bill présenté à la Chambre par le ministre des Finances. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a clairement démontré que la nécessité de ce pouvoir d'emprunt à ce moment-ci était douteuse, peut-être même inexistante, étant donné que le gouvernement peut recourir à une partie du pouvoir d'emprunt non utilisée par la législature précédente.

Cela fait presque sept mois et demi depuis la fin de la législature précédente et presque cinq mois depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. A certaines reprises au cours de la vingt-neuvième et de la trentième législature, nos ministres ont fait de petites déclarations d'intérêt local, peut-être à Regina, à Skeena, à Prince Rupert ou ailleurs. Il s'agissait habituellement de déclarations d'intérêt strictement local. Les conservateurs ont alors réagi vigoureusement, y compris leur chef, leur ancien chef, et celui qui l'a précédé, le très honorable John Diefenbaker, se plaignant de la façon dont nous avions traité le Parlement car disaient-ils nous l'avions insulté en faisant des déclarations en dehors de la Chambres des communes. C'est en tout cas ce qui s'est passé pendant les six années et demie où j'ai siégé ici. Je suis persuadé que c'était aussi le cas avant.

Le Parlement n'a pas siégé pendant quatre mois et demi, chose sans précédent pour un gouvernement au pouvoir. Que s'est-il passé pendant ce temps-là? Le gouvernement n'a pas présenté de budget pour les années 80. Il ne l'a pas encore fait d'ailleurs. Il a, par contre, annoncé toute une série de mesures. Il a annoncé trois hausses marquées du taux d'escompte. Il a annoncé qu'il n'y aurait pas de réductions d'impôt même si les conservateurs avaient promis, pendant la campagne électorale, de réduire les impôts de 2 milliards de dollars une fois rendus au pouvoir.

Il a annoncé que la principale mesure fiscale du gouvernement serait son régime de crédit hypothécaire, qui coûtera un demi milliard la première année et probablement 2.5 milliards par la suite. Et plusieurs autres choses encore qui ont eu pour effet d'affaiblir tout l'édifice fédéral. Il a créé une commission chargée de lui tracer la voie à suivre au sujet de Petro-Canada, dont il a aussi annoncé le démembrement.

Le gouvernement a annoncé la vente de plusieurs sociétés de la Couronne et la translation de certains droits aux provinces, notamment le droit de disposer de leurs ressources au large de leurs côtes. Alors que le Parlement ne siégeait pas, le gouvernement a annoncé qu'il transférerait ces ressources sans tenir compte de la constitution. Il a aussi annoncé qu'il renonçait aux loteries.

Le gouvernement au pouvoir laisse toujours présager ses intentions—il aime donner des signes prémonitoires, qu'il s'agisse du cours du pétrole ou des coupes sombres qu'il songe à effectuer dans les services sociaux. Hier soir, j'ai eu l'impression qu'il donnait ces avertissements à dessein. Par exemple il espère que s'il laisse croire aux automobilistes que le prix de l'essence va atteindre $1.45, les Canadiens seront agréablement surpris de ne payer que $1.20, mais le public n'est pas aussi facile à berner que le croit le gouvernement.

J'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) quelles réductions le gouvernement prévoyait faire. Il m'a répondu que contrairement à ce que prétendait la rumeur publique, les réductions n'atteindraient pas 1,5 milliard de dollars. Cela, je le savais, et n'avais pas besoin qu'il me le dise. Ce que j'aurais dû lui demander c'est si elles seraient de 1.4, de 1.3 ou de 1.2 milliard. Je soupçonne que les coupes seront considérables mais comme elles ne se chiffreront pas à 1.5 milliard le gouvernement passera pour un généreux bienfaiteur aux yeux des Canadiens.

On discute au Parlement de hausses du prix du pétrole. Toutes sortes de rumeurs circulent. Ces hausses pourraient se traduire par d'importants transferts d'argent au secteur privé ou à une ou deux provinces, une fois de plus au détriment de l'unité du pays.

L'attitude du gouvernement actuel suscite un important débat dans notre pays. Comme le faisait remarquer Richard Simeon, directeur du groupe d'étude chargé des affaires intergouvernementales à l'Université Queens de Kingston, il y a deux groupes en présence ici, l'un voué à la défense des intérêts des provinces, représenté par le parti d'en face, et l'autre voué à la défense des intérêts du gouvernement fédéral, mon parti. Ces deux tendances s'affrontaient déjà avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Toutefois, ce premier projet de loi dont le ministre des Finances nous propose l'adoption n'a rien à voir avec ces importantes questions. Il ne vise qu'à obtenir un pouvoir d'emprunt.

Tout ce que ce parti, qui se targue de croire en notre Parlement et de l'aimer, a à nous offrir, par l'entremise des ministres, c'est un projet de loi demandant un pouvoir d'emprunt dont nous n'avons pas vraiment besoin avant quelques mois. Pourquoi le gouvernement ne nous présente-t-il pas un budget pour que nous sachions où nous allons? Peut-être le gouvernement ne le sait-il pas lui-même. Il se contente d'essayer quelque chose, et si cela ne fonctionne pas, il essaie autre chose. Peut-être veut-il écouter les néo-démocrates, et les libéraux leur diront quoi faire. Cela serait peut-être une bonne chose.

Je voudrais examiner plus sérieusement la situation économique mondiale. Je me demande dans quelle voie et dans quel but nous devrions nous orienter avant de nous engager dans des projets de grande envergure. J'ai souligné à maintes reprises trois faits durant les vingt-neuvième et trentième législatures. Tout d'abord, la plupart des pays industrialisés font face à de nouveaux problèmes d'une gravité inouie tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces problèmes ne s'étaient jamais posés auparavant.

Il y a par exemple un taux global d'inflation qui dépasse 5 p. 100. Nous ne parlons pas d'une absence d'inflation, mais d'un taux d'inflation supérieur à 5 p. 100 qui existe depuis quatre ou cinq ans et durera peut-être encore dix ans. Nous avons concurremment un nombre élevé de chômeurs, et ces deux phénomènes ne se rencontraient jamais simultanément jusqu'ici. Toute une série de problèmes sociaux sont reliés à ce fait.

Deuxièmement, les solutions traditionnelles, notamment la solution keynésienne, le recours à des mesures fiscales et monétaires ne sont plus valables. Nous n'avons plus la force de régler ces problèmes, peut-être parce qu'ils nous dépassent.

• (2050)

Je songe au dégrèvement fiscal de deux milliards de dollars que les conservateurs ont promis durant la campagne électorale. Ce dégrèvement devait stimuler l'économie. Au cours des années 50 et au début des années 60—et je pense que le Nouveau parti démocratique devrait également être critiqué à ce titre—nous estimions qu'une somme de deux ou trois milliards de dollars pouvait avoir des répercussions sur l'économie. Cela pouvait probablement être le cas alors que le produit national brut atteint aujourd'hui le chiffre de 250 milliards de dollars, il ne s'agit plus alors que d'une augmentation de l'ordre de 1 p. 100 aux effets stimulants plutôt limités.

Lorsque le premier ministre (M. Clark) était encore chef de l'opposition durant la campagne électorale et qu'il a parlé de ce que John Kennedy avait fait à l'époque et quand il a alors déclaré qu'il ferait de même, il se reportait à une toute autre époque et ce qui m'inquiète vraiment, c'est que je ne pense pas que le gouvernement saisisse la différence entre 1960 et 1979, 1980. Les méthodes adoptées à l'époque ne fonctionnent plus aujourd'hui car leurs répercussions sont trop faibles voire même négatives. Comment pouvons-nous avoir recours à un déficit stimulant pour juguler l'inflation d'un côté et résorber le chômage de l'autre. Cela ne marcherait pas.

Le troisième facteur qui devrait, à mon sens, nous amener à modifier complètement notre façon de voir est d'ailleurs l'une des principales causes des nombreux problèmes qui nous assaillent. La perspective de nous voir subitement confrontés à une pénurie d'énergie, ou l'urgence de considérer l'énergie comme une denrée rare, devrait retenir toute notre attention. Jusqu'au début des années 70, nous avons fonctionné avec l'idée que l'énergie était très bon marché et que nous pouvions la consommer sans réserve. Bien sûr, la situation a évolué considérablement et il nous a fallu modifier nombre de nos habitudes. Le gouvernement actuel, celui qui l'a précédé et tous les gouvernements du monde doivent reconnaître que de nouveaux problèmes ont surgi dont ils ne mesurent pas encore la portée et auxquels ils ne se sont pas encore vraiment attaqués.

J'ai étudié de près une des mesures que le gouvernement préconise pour remédier à la situation. Les députés d'en face espéraient stimuler l'économie en accroissant le déficit de deux à trois milliards de dollars à la suite de réduction d'impôt. J'estime que le gouvernement a été sage d'abandonner cette idée. Le fait d'accroître de deux milliards de dollars un déficit annuel qui s'élève déjà à 11 ou 12 milliards de dollars n'aurait guère d'autres conséquences que d'accroître le déficit annuel.

M. Baker (Nepean-Carleton): Allez dire cela à Herb Gray!

M. McRae: C'est ce que je dis toujours à tout le monde. Je l'ai répété trois ou quatre fois à la Chambre.

Les députés d'en face ont pensé que nous pourrions faire quelque chose à partir d'un programme impressionnant qu'ils ont baptisé la déduction de l'intérêt hypothécaire. Je ne veux pas m'étendre sur cela toute la soirée, mais ce qui me gêne surtout dans ce programme c'est qu'il ne donne guère de jeu au gouvernement. Celui-ci met tous ses œufs dans le même panier pour les trois prochaines années, et cela ne règle pas vraiment le problème fondamental qui nous assaille.

Qu'est-ce que le gouvernement a ensuite décidé de faire? Il a pensé pouvoir stimuler l'économie en remettant à chaque Canadien un petit bout de papier vert portant la mention «une action de Petro-Canada» et valant peut-être $100. Le gouver-

nement pourrait ainsi donner encore deux milliards et demi de dollars, en dispersant l'actif de Petro-Canada. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a dit que le gouvernement allait privatiser l'actif de la société et en assumer lui-même toutes les dettes. Actuellement, la société rembourse ses dettes grâce à sa marge d'autofinancement et à partir de son actif . . .

Des voix: Oh non!

M. McRae: Oh, oui! mais ce n'est pas comme cela que les choses vont se passer. Le gouvernement va céder les avoirs et assumer les dettes. Deux autres petits milliards et demi. Peut-être est-ce comme cela qu'on stimule l'économie sans réduire les impôts. Je me le demande.

J'aimerais traiter de cette autre initiative du gouvernement, la hausse du taux d'intérêt.

Une voix: N'avez-vous pas fait cela?

M. McRae: Je le répète: la hausse du taux d'intérêt. Depuis trois ou quatre mois, le taux d'intérêt a augmenté trois fois pour atteindre le niveau sans précédent de 13 p. 100. Et quand je pense que ce même gouvernement, du temps qu'il constituait l'opposition officielle, nous reprochait de faire la même chose.

Mais la différence est énorme entre l'époque où nous laissions le taux d'intérêt monter et aujourd'hui. Permettez que je m'explique. La différence est peut-être subtile, mais elle est des plus importantes. Peut-être est-elle trop subtile pour que le gouvernement comprenne, mais lorsque nous avons haussé le taux d'intérêt l'an dernier nous le faisions en relation avec le taux d'inflation. Si le taux d'inflation était de 9.5 p. 100, celui de l'intérêt de 11.5, le taux réel étant donc d'environ 2 p. 100.

A l'époque où le taux d'inflation des États-Unis et le nôtre étaient à peu près le même et que nous avions besoin d'une petite différence entre leurs taux d'intérêt et les nôtres pour attirer les capitaux, nous étions obligés de maintenir nos taux d'intérêt à un niveau au moins égal ou un peu supérieur à ceux des Américains. Cependant, la situation n'est plus la même aujourd'hui et je pense que le gouvernement actuel ne comprend pas le monde où nous vivons. Nos taux d'intérêt sont maintenant de 4 à 4.5 p. 100 supérieurs à notre taux d'inflation.

Mlle Jewett: Il va bientôt les rattraper.

M. McRae: Aux États-Unis, le taux d'intérêt est à peu près égal aux taux d'inflation, un écart de 4 ou 4.5 p. 100 est donc considérable. C'est à peu près le taux d'intérêt qu'on peut trouver en Suisse. Le ministre vient maintenant dire que nous devons hausser nos taux d'intérêt pour suivre les Américains. Pourtant, il existe une très grande différence entre les deux époques dont j'ai parlé. Nous ne sommes pas obligés de hausser notre taux d'intérêt si l'écart est considérable entre notre taux d'intérêt et notre taux d'inflation. L'écart est considérable aujourd'hui et pour cette raison, le gouvernement devrait reconsidérer ce qu'il a l'intention de faire.

Notre déficit est un problème majeur et la hausse du taux d'intérêt l'aggrave. Le taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada a été porté à 11 p. 100. Les intérêts que le gouvernement doit payer augmentent rapidement. Je crois que le ministre a parlé de 15 ou de 18 p. 100. Le gouvernement devra verser 18 p. 100 de ses bénéfices pour payer les intérêts sur sa dette. Cela est prévu pour l'année en cours et c'est ce qui cause la montée du taux d'intérêt.

Ces hausses ont un très mauvais effet. En outre les profits très élevés ont un très mauvais effet sur les intérêts de notre compte courant. Un député néo-démocrate, je crois, a déclaré que nous aurions un déficit de 10 milliards de dollars l'an prochain au chapitre des intérêts à payer sur notre compte courant, ce qui rendrait notre compte courant global déficitaire de 8 milliards de dollars environ. C'est beaucoup plus grave, je crois, que le déficit interne. Les taux d'intérêt élevés ont des conséquences très graves sur ce genre de choses.

Que fait-on au sujet des taux élevés d'intérêt? L'idée est d'amener davantage de capitaux et en fin de compte d'en remettre encore beaucoup plus; emprunter davantage et payer encore plus d'intérêts. J'estime que le gouvernement doit tenir compte sérieusement de l'époque où nous vivons et ne pas simplement réagir de façon traditionnelle. Il ne devrait pas oublier que dans la plupart des pays, à l'heure actuelle, il existe une relation entre les taux courants d'inflation et les taux courants d'intérêt. Ce sont des faits extrêmement importants et le gouvernement doit étudier de très près sa ligne de conduite.

Je suis inquiet quand le ministre des Finances vient présenter à la Chambre un bill d'emprunt. Ce n'est pas là une des mesures importantes qu'il devrait nous présenter. Il devrait présenter un budget plutôt qu'un bill d'emprunt. Le fait le plus important est le taux élevé d'intérêt qu'on peut lui imputer. Le gouverneur de la Banque du Canada n'est pas comptable des taux d'intérêt, mais le ministre des Finances l'est. Il peut obtenir l'avis du gouverneur de la Banque du Canada, mais en tout temps, il peut empêcher les taux d'intérêt d'augmenter.

Une motion proposée en vertu de l'article 43 demandait qu'un comité convoque le gouverneur de la Banque du Canada. Tous les intéressés ont approuvé la motion, mais les députés de ce côté-ci demandent une chose fort simple au ministre. Nous lui demandons de comparaître. Comme il est chargé de veiller sur les taux d'intérêt et l'organisation financière du pays, c'est lui qui devrait être le premier à comparaître et non le gouverneur de la Banque du Canada. Quand notre parti était au pouvoir, il insistait toujours pour que notre ministre soit le premier à agir au sujet de toute question renvoyée à un comité, mais le ministre est venu déclarer à la Chambre aujourd'hui: «Bien, j'irai un bon jour quand je serai en ville.» Voilà comment le ministre des Finances parle de ce qui est peut-être le comité le plus important à se réunir ici au cours des quelques prochaines semaines. C'est certainement ce qu'il a de plus important à faire.

● (2100)

C'est pourquoi, face à cette indifférence à l'égard du Parlement, de cette institution en qui ce parti prétend croire si fermement, j'aimerais proposer, appuyé par le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier), l'amendement suivant:

Qu'on ne lise pas ce bill maintenant pour la deuxième fois, mais qu'on le reporte jusqu'à ce que le ministre des Finances accepte de comparaître devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, au gré de ce comité et avant la comparution du gouverneur de la Banque du Canada.

Pouvoir d'emprunt

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je fais certaines réserves sur le libellé de cette motion et je me réserve le droit de laisser monsieur l'Orateur rendre une décision à ce sujet demain.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je me suis demandé pendant une seconde, quand j'ai vu le ministre des Finances (M. Crosbie) se lever, si j'aurais l'occasion de prendre la parole ce soir.

Une voix: Pourquoi ne vous levez-vous pas?

M. Rose: Le député d'Okanagan-Nord (M. Whittaker) me demande pourquoi je ne me lève pas. J'aimerais lui dire qu'il pourrait me voir s'il me rendait l'échelle qu'il m'a empruntée quand je vivais dans la région d'Okanagan.

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: C'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole depuis que je suis ressuscité et que j'ai pu revenir à la Chambre.

Une voix: Il ressemble même à Lazare.

M. Rose: Je suppose qu'il est impossible de prononcer un deuxième premier discours. Cependant, s'il y avait plusieurs premières fois, ce serait probablement un miracle, et j'en serais bien heureux.

Comme j'ai été absent pendant plusieurs années, j'ai suivi avec intérêt l'évolution du Parlement. Je dirais que je constate des changements extrêmement révélateurs. Les gens qui proposent des solutions aux problèmes de notre pays siègent dans l'opposition et sont appelés libéraux tandis que les gens qui étouffent les solutions que les libéraux tentent de proposer pour régler les problèmes siègent maintenant sur les banquettes du gouvernement. C'est pratiquement la même vieille équipe—de nouveaux visages, mais les mêmes vieilles politiques. Évidemment, je ne suis pas le premier à l'avoir remarqué.

Nous entendons le gouvernement prétendre qu'il a été mandaté pour prendre des mesures d'austérité et je félicite ce nouveau gouvernement de s'être fait élire minoritairement au Parlement. Néanmoins, s'il considère avoir là un mandat, je me demande ce que ce serait s'il n'en avait pas, car si vous examinez les résultats du vote vous constaterez que les électeurs qui ne voulaient pas de ce gouvernement étaient plus nombreux que ceux qui ont voté pour lui. Quel genre de mandat a-t-il là? C'est artificiel et ce prétendu mandat ne lui a même pas été confié par 40 p. 100 de la population canadienne.

M. Knowles: Seulement 36 p. 100.

M. Rose: En fait, le député qui est ici depuis 1860, déclare qu'il a été mandaté par environ 36 p. 100 de la population.

M. Knowles: Le Parlement date seulement de 1867.

M. Rose: Je suis sûr que vous étiez déjà là, Stanley.

Quoi qu'il en soit, depuis une quinzaine de jours un certain nombre de gens ont remarqué, je pense, au cours du débat sur le discours du trône, ce que la situation a d'ironique, pour ne pas dire plus, depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Le parti d'en face s'était prononcé contre la réduction des prestations d'assurance-chômage au cours de la dernière législature. Le 1er juillet, il a permis qu'elle soit mise en vigueur. Les gens remarquent ce genre de chose, vous savez. Les gens remarquent que l'apparente nouvelle morale n'est rien qu'une répétition de la vieille morale.

Une voix: C'est ce qu'on appelle la logique.

M. Rose: Oui, peut-être. Nous avons cet élégant député qui est ministre des Finances. Il prétend que la Commission d'assurance-chômage a peut-être été trop généreuse, qu'elle fait du tort à la situation de l'emploi, que certaines prestations dissuadent les gens de travailler ou encore qu'il n'est pas aussi désastreux d'être sans emploi, car plusieurs membres de certaines familles ont un emploi, quand seul le père est en chômage. Il est intéressant d'entendre cela de la bouche d'un député des Maritimes, d'un député des provinces de l'Atlantique. Je suppose que le ministre préfère être appelé un député des provinces de l'Atlantique plutôt que des maritimes.

Nous avons entendu une déclaration similaire de la bouche du président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Puisque ces deux hommes sont chargés de l'orientation du pays et que nous attendons d'eux beaucoup de discipline sévère et de travail assidu, je voudrais demander à tous les députés si le fait qu'ils possèdent beaucoup de ressources en termes de finances ou, pour dire les choses comme elles sont, si le fait qu'ils sont riches, les incite moins à travailler. Ils seraient sans doute les premiers à le nier, mais que le ministre des Finances, en sa qualité de représentant d'une partie du pays qui déplore le taux de chômage le plus élevé au Canada, paraisse à la télévision pour soutenir que l'on devrait réduire les prestations d'assurance-chômage et que l'on devrait peut-être revoir tout le régime dans le but d'en réduire les prestations parce qu'elles ruinent l'incitation au travail, voilà qui est de l'hypocrisie. Voilà qui est déplacé de la part du très humoristique ministre des Finances.

Une voix: Humoristique?

M. Rose: Il fait rire ses amis avec leurs comptes en banque bien garnis.

Une autre question est celle de la hausse des taux d'intérêt. Nombre de députés en ont parlé et je n'ai pas l'intention d'épuiser le sujet, mais je vous donnerai une idée de ce qui se passe dans ma circonscription. Vous trouverez peut-être étrange ou ironique que je parle de certains commettants qui vendent des valeurs immobilières, mais je vous signale que les taux d'intérêt hypothécaire actuels ralentissent l'industrie et réduisent la possibilité pour les jeunes de s'acheter une maison parce qu'ils ne peuvent assumer les mensualités. C'est vraiment pousser un peu fort que de dire que le programme de déduction de l'intérêt hypothécaire va les aider, parce qu'il faut au moins avoir le versement initial et obtenir une hypothèque avant de pouvoir jouir des avantages du programme ou des crédits d'impôt.

Voilà les problèmes que connaît actuellement le pays et que la population demande au nouveau gouvernement de résoudre. Mais si le gouvernement ne se soucie pas de gouverner, comment peut-il résoudre un problème? Le gouvernement est prêt à confier à un organisme quelconque, habituellement au secteur privé, le soin de s'occuper des problèmes du pays.

Les députés de mon parti présents ici ce soir et les députés du Crédit social qui siègent en face sont là parce que les vieux partis ne sont pas parvenus à régler les problèmes au cours des trente dernières années.

Des voix: Oh!

M. Breau: Est-ce que vous n'existez que pour vous opposer à nous?

M. Rose: Nous nous moquons pas mal de votre réaction.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Le député devrait avoir l'obligeance de continuer son discours.

M. Rose: Merci, monsieur l'Orateur, pour votre intervention et votre protection, mais je suis habitué aux sifflements. Je sais qu'au moins il y a un parti là-bas qui a des principes. Je ne les partage pas mais au moins il en a.

• (2110)

Je n'aime pas ceux d'en face qui cherchent à tout prix à plaire à l'opinion publique. De quel côté se pencheront-ils après? Quand ils ont senti un mouvement en faveur de l'austérité, ils sont passés à droite. Quelque dix années auparavant, quand ils croyaient à la mode: une nouvelle éthique, des politiques ou la contre-culture, ils étaient passés à gauche. Où iront-ils à présent? Ils s'assiéront entre deux chaises. Ils auront des échardes. C'est ce qui va se produire.

Le troisième point que je tiens à soulever . . .

M. Kempling: Où sont passés les deux premiers points?

M. Rose: Je reprends mes deux premiers points. Je sais que le whip du gouvernement a de la difficulté à se concentrer. Ainsi, pour sa propre gouverne, je vais répéter ce que je viens de dire. Le gouvernement a l'intention de réduire les prestations d'assurance-chômage. Il était contre le principe. Il a également l'intention d'augmenter les taux d'intérêts. Il était également contre cela. Il veut couper les programmes à court terme, dont Canada au travail, programme conçu à l'intention des personnes qui ont besoin de travailler cet hiver; il veut pratiquer ces coupures en dépit du fait que le taux de chômage soit plus élevé que jamais dans presque toutes les municipalités. Plus particulièrement, le centre du Canada, le Québec et les Maritimes, et notamment certaines circonscriptions dans les Maritimes connaissent un taux de chômage élevé.

Le gouvernement vient de nous présenter un projet de loi visant à lui remettre d'emprunter 7 milliards de dollars pour «travaux publics et à des fins générales». Il suffit de lire le projet de loi. On ne nous dit pas quels sont ces travaux publics ni ces fins générales auxquels on fait allusion dans le projet de loi. La chose a été délibérément laissée dans le vague. Je présume qu'il cherche, pour la durée de cette législature—ou du moins pour cette session—à nous dévoiler ces travaux publics, un à un, et nous épater ainsi. C'est vraiment la boîte à surprise.

Mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a dit que le gouvernement croyait au déficit budgétaire et qu'il avait l'intention d'emprunter jusqu'à 7 milliards de dollars. Nous ne savons pas à quelles fins générales ces sommes serviront, et nous ne savons pas non plus pour quelles raisons le Canada doit les emprunter en ce moment. Je n'ai malheureusement pas pu entendre les raisons justifiant cet emprunt, mais j'imagine que c'était à des fins nobles. Avant de passer au deuxième point, c'est-à-dire à la façon dont ces sommes seront dépensées, permettez-moi de reprendre le premier argument et de vous présenter le troisième.

La réponse du gouvernement à ma première question est d'augmenter le déficit budgétaire et d'emprunter 7 milliards de dollars pour compenser ce déficit que nous devons à la prodigalité du gouvernement précédent, qui aimait dépenser à tort et à travers. Le couplet n'est pas mauvais, ils rejettent sur le gouvernement précédent la responsabilité de tous leurs malheurs financiers. Le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique et le premier ministre Lyon du Manitoba ne se sont pas privés de l'utiliser, ce qui prouve que le refrain n'est pas mauvais. Je prévois que le ministre va nous le chanter de plus en plus souvent, à l'exemple du ministre des Finances qui nous l'a servi plusieurs fois.

Voici à peu près le raisonnement du gouvernement, en termes tout ce qu'il y a de copain, copain: «Les amis, nous n'avons jamais voulu être méchants. Nous n'avons pas voulu vous faire de mal. Nous compatissons avec vous, parce que tout cela c'est la faute du gouvernement que vous aviez élu avant. Mais vous en demandez trop, les amis. Vous en demandez trop à l'économie, vous n'y en remettez pas assez, alors il va falloir se serrer la ceinture pour que notre gouvernement prenne les grands moyens afin de sauver notre système».

Que le gouvernement prenne les grands moyens. Je pense que c'est vrai. Il est important pour la survie de notre système. Pour qu'il puisse survivre nous devons réduire les services médicaux. Nous devons réduire les ressources humaines. Nous devons réduire les garderies de jour. Nous devons supprimer le programme de déjeuner dans les garderies de la Colombie-Britannique et nous devons éliminer le programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada. Et comme moins d'argent est affecté aux universités par l'entremise des provinces, nous devons réduire les sommes affectées à l'enseignement. Pourquoi prenons-nous toutes ces mesures? Nous le faisons pour que le système puisse survivre. On nous dit, bien sûr, que c'est pour notre bien. Je voudrais maintenant que l'on examine ce système que nous nous efforçons de préserver. C'est un système qui accorde des privilèges spéciaux aux classes favorisées de la société canadienne.

Une voix: Comme Bill Kempling?

M. Rose: Eh bien, je ne voudrais pas pousser la grossièreté au point de nommer un député d'en face.

Quoi qu'il en soit, certaines tranches de la société survivront certainement parce qu'elles bénéficient de privilèges. Notre système survit à l'avantage des plus cupides, entre autres les sociétés pétrolières et gazières, les compagnies minières et les banques. Permettez-moi de citer quelques exemples.

Grâce à des défalcations extraordinaires, la compagnie Dome Petroleum n'a pas payé d'impôt depuis dix ans. C'est pourquoi nous devons emprunter. C'est pourquoi on a dû imposer lourdement les salariés à revenus faibles et moyens. C'est pourquoi nous ne pouvons leur accorder la réduction d'impôt de deux milliards de dollars que le premier ministre (M. Clark) leur a promise au cours de la campagne électorale. C'est parce que nous consentons rapidement des défalcations, des allocations de dépréciation et des amortissements de 100 et de 150 p. 100 à certains secteurs de notre économie.

Une voix: Parce qu'ils fournissent la richesse.

M. Rose: Parce qu'ils fournissent la richesse? En partie, certainement. Parce qu'ils donnent des emplois? En partie, certainement. On pourrait croire que ces sociétés qui sont en grande partie entre des mains étrangères apportent plus à l'économie et à l'emploi que les petites sociétés qui ne bénéficient pas de défalcations du même genre. Le cœur et l'âme du conservatisme de petite ville résident dans la petite entreprise, la petite entreprise de la rue Principale. Ce qui se passe maintenant c'est que notre gouvernement empruntera sept milliards de dollars qui serviront en grande partie à verser des subventions aux grandes sociétés, dont la plupart sont entre des mains étrangères, et ce faisant, il ne veut pas donner les mêmes encouragements aux petites entreprises qui, dans l'ensemble, emploient beaucoup plus de gens que les grandes sociétés. Je pense que nous ne devrions pas oublier cela. Quand les gens se demandent ce que les conservateurs font pour améliorer l'économie et créer plus d'emplois, ils devraient examiner leurs politiques afin de voir si c'est bien cela qu'ils font.

Ce que nous avons constaté par le passé, c'est que l'amortissement du coût de l'outillage et du matériel ne faisait qu'entraîner une plus grande automatisation sans produire d'emplois. Si je pouvais en faire à ma guise et selon mes idées à moi, je dirais: «Bien sûr, nous vous donnerons tout l'argent, toutes les concessions fiscales que vous voulez, mais vous nous donnerez en retour une part équivalente dans votre entreprise. Si nous vous fournissons tout cet argent pour vous encourager dans votre entreprise, nous nous attendons à ce qu'une part équivalente de votre entreprise revienne à ceux qui vous ont donné cet argent quand vous ferez de bonnes affaires.»

Une voix: Bonne idée!

M. Rose: Pourquoi les grosses sociétés devraient-elles prendre tous les bénéfices et la population tous les risques? Et pourquoi ne devraient-elles pas payer d'impôts? Shell n'a pas payé d'impôts l'année dernière. Puisque le gouvernement veut emprunter trois, quatre ou sept milliards de dollars, je lui signale que s'il examine le cas de Shell, il constatera que les impôts qu'elle n'a pas payés représentent trois milliards de dollars.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez perdu la boule.

M. Rose: Pardons? Le député dit que c'est de la foutaise ou quelque chose du genre, mais je constate qu'il n'est pas à sa place. Il chahute derrière le rideau.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai déjà prononçé mon discours.

M. Rose: Oui, il fait du chahut. Et j'aimerais bien qu'il s'en aille s'asseoir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le député devrait avoir honte.

M. Rose: Eh bien, ces amortissements représentent la moitié de la somme que le ministre des Finances nous demande de l'autoriser à emprunter ce soir.

Les conservateurs prétendent que nous devrions vendre la société Petro-Canada parce qu'elle coûte trop cher. Pourtant, elle ne coûte pas trois milliards de dollars, mais 350 millions par année. En outre, Petro-Canada pourrait gagner beaucoup d'argent. Elle a réduit de 96 p. 100 à 80 p. 100 la part de nos ressources pétrolières appartenant à des sociétés étrangères. Je considère donc qu'elle a accompli des progrès. INCO, l'International Nickel Company, a fait reporter 318 millions de dollars depuis 1978. Comment est-ce possible? J'ai demandé à un membre du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique de ma circonscription l'autre jour s'il avait réussi à faire reporter une partie de ses impôts récemment. Certains pensent sans doute que j'essaie de leur arracher des larmes et que je ne suis qu'un néo-démocrate idéaliste et sentimental.

M. Blais: Ressuscité!

● (2120)

M. Rose: C'est un néo-démocrate idéaliste ressuscité qui vous parle. Certains prétendent que nous nous apitoyons peut-être trop sur le sort de ceux qui sont moins nantis que nous.

Le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) est assis là, dans toute sa gloire, à nous regarder du haut de sa grandeur.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Alors même qu'on permet des amortissements rapides aux fins de l'impôt sur le revenu, et qu'on accorde des dons qui se chiffrent à près de trois milliards de dollars en allègements fiscaux, le ministère du Revenu national harcèle une femme de ma circonscription au sujet d'une déclaration faite il y a sept ans, l'informant il y a à peine un mois qu'elle doit $200 au Trésor. On accepte de reporter le paiement d'impôts pour certaines entreprises, mais cela n'est pas permis pour le Canadien moyen.

Les gens font des comparaisons. Ils savent que ces choses se produisent et les estiment injustes. Il arrive bien sûr que mon parti ne soit pas parfait, mais cela ne se produit pas souvent.

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: Nous avons tendance, comme tous les partis idéologiques, à être un peu pharisaïques, mais pas souvent.

Je pense que vous conviendrez, monsieur l'Orateur, qu'il est inconcevable, injuste et impardonnable de donner des milliards de dollars, sous forme de dégrèvements, à des entreprises qui, au bout du compte, ne paient pas d'impôt et ne créent peut-être pas d'emplois non plus, et de harceler par ailleurs férocement une jeune famille pour la somme de $200.

Prenons les banques, par exemple.

Une voix: Bonne idée, prenons-les.

M. Rose: Je pense qu'en général, les dirigeants des banques sont des personnes remarquables. Naturellement, les sociétés de fiducie et les coopératives de crédit sont florissantes et prolifiques, pour ceux qui aiment les grands mots, dans notre pays. Nous avons les quasi-banques en Alberta. Ce sont des entreprises socialistes et les Albertains les tolèrent. Mais malgré la présence des coopératives de crédit et des sociétés de fiducie, les banques demeurent les principales institutions financières de notre société. Elles ont un quasi-monopole. Je sais que l'on propose des modifications à la loi sur les banques en vue de favoriser la concurrence, dans la mesure où la concurrence peut réellement exister à l'intérieur d'un cartel. Quoi qu'il en soit, ce monopole existe, ainsi que cette belle brochette de membres de l'autre endroit qui occupent des postes stratégiques au sein d'administration de la plupart des banques à charte. Les banques ne s'en tirent pas trop mal. Nous avons haussé le taux d'intérêt dix ou onze fois depuis un an, et les banques . . .

Une voix: Il y aura peut-être une autre hausse.

M. Rose: Le croyez-vous? L'honorable député qui siège à mes côtés vient de me dire que nous pouvons nous attendre demain à une nouvelle hausse du taux d'intérêt. Si le ministre des Finances était aussi fidèle à ses convictions au gouvernement que dans l'opposition on entendrait alors un retentissant «Bye, bye Bouey».

Une voix: On dirait le titre d'une chanson.

M. Rose: Effectivement, il s'agit d'un vieux refrain mais après tout nous n'avons entendu que de vieux refrains de la part des députés d'en face.

Quoi qu'il en soit, examinons donc la façon dont les banques se débrouillent ces derniers temps.

M. Nowlan: La dernière rose de l'été.

M. Rose: Je crois que lorsque le député aura une riposte intéressante, je m'arrêterai le temps qu'il faudra pour l'écouter. S'il veut bien se donner la peine de retirer la main de sa bouche, je l'entendrai mieux. Même si je ne pense pas que ses propos méritent d'être écoutés.

Ce que je tiens à vous dire et à rappeler aux députés d'en face est que nous sommes en train d'autoriser le ministre des Finances à emprunter 7 milliards de dollars. A quelle fin va-t-il donc emprunter ces 7 milliards? C'est aux fins de travaux publics et à des usages d'ordre général. L'une des raisons pour lesquelles nous devons emprunter tout cet argent est que les banques n'acquittent pas leur juste part de l'impôt sur le revenu. Nous avons présenté cet argument à plusieurs reprises, mais les députés d'en face ne semblent pas y être très sensibles. Je crois qu'ils font bien de ne pas en tenir compte, car tant que les Canadiens éliront aussi massivement des conservateurs, ils n'en tiendront pas compte. C'est la seule leçon qu'ils sont aptes à comprendre.

Une voix: Ils devraient voter pour les libéraux.

M. Rose: Peut-être. La plupart des politiciens sont insensibles aux cris de l'injustice. Il leur arrive fréquemment de faire la sourde oreille. Il semble qu'alors les politiciens sont incapables d'entendre les cris de l'injustice à vingt pieds, ils peuvent entendre tomber un bulletin de vote dans l'urne à 200 pieds de distance. Ils sont ce qu'ils sont. Je crois que personne d'entre nous n'échappe à ce mal car nous sommes sensibles aux souhaits que la population exprime par son vote, mis à part tout le débat et les arguments les plus convaincants que le député ait avancés, à l'instar d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre.

Revenons aux banques. Pour le troisième trimestre de 1979, la Banque Royale a réalisé des profits de 57 millions de dollars et un peu plus, soit 56 millions de dollars après impôts, de sorte qu'elle a été imposée à un taux de 2.95 p. 100.

Une voix: Elle possède Petro-Canada.

M. Rose: Le fait qu'ils possèdent Petro-Canada explique-t-il pour autant qu'ils aient gagné si peu d'argent?

Une voix: Oui.

M. Rose: Le député sait quelque chose que j'ignore. Je ne savais pas qu'ils possédaient Petro-Canada. Je sais que la Banque Royale dépense beaucoup d'argent pour financer le rachat de nos sociétés par des intérêts étrangers américains. C'est ce qui m'inquiète, non pas le fait qu'elle finance Petro-Canada. Tant mieux pour eux si c'est le cas. En fait, sur les conseils du député je vais aller dès demain y faire un dépôt.

La Banque canadienne impériale a réalisé un profit de 49 millions de dollars, 42 millions après déduction des impôts, ce qui représente un taux d'imposition de 12 p. 100. La Banque de Montréal a réalisé un profit de 57 millions de dollars au cours du troisième trimestre, se montant après déduction fiscale à 58 millions sur la base d'un taux d'imposition de 14 p. 100. Ce n'est pas mal. Le contribuable moyen paie pour sa part 50 p. 100 quand il entre dans une certaine tranche de revenu. Certes les impôts des petites entreprises dans d'autres secteurs de notre économie sont beaucoup plus élevés que ceux des banques. Je pourrais continuer et parler de la Banque de la Nouvelle-Écosse, de la Banque Toronto-Dominion, mais le taux d'imposition sur les profits de toutes les banques à charte a été de 10.4 p. 100 en moyenne, pour le troisième trimestre de 1979.

Je sais que cela est très fastidieux pour les députés d'en face. Ils se disent que c'est toujours la même vieille rengaine, que nous nous attaquons toujours aux banques. Nous sommes obligés de chanter la même vieille rengaine parce que nous sommes aux prises avec les mêmes vieilles injustices. C'est cela le problème.

Parlons un peu des deux milliards de dollars que le ministre des Finances va devoir dépenser au cours des quatre prochaines années pour subventionner les paiements hypothécaires, les banques dont j'ai parlé et l'industrie du développement en général. On a fait cette promesse lors des élections partielles et on l'a confirmée l'autre jour. Je ne crois pas que le ministre des Finances en soit très heureux. Des subventions de ce genre seraient probablement défendables à un autre moment et dans des circonstances différentes mais lorsqu'elles viennent d'un gouvernement qui s'est officiellement et publiquement engagé à restreindre les dépenses, c'est de l'hypocrisie.

Que nous dépensions ou non ces deux milliards de dollars en finançant un programme de déductibilité des intérêts hypothécaires, le fait demeure que si on additionne les trois milliards de dollars qu'on a l'intention de distribuer en stimulants fiscaux et dans le cadre d'un certain nombre de programmes dont j'ai parlé et les deux milliards de dollars qu'on prévoit donner en intérêt hypothécaires déduits, on arrive presque aux sept milliards que le ministre veut emprunter.

Une voix: Règlement!

M. Rose: Je n'ai pas vu l'Orateur se lever. Je sais qu'on m'a rappelé à l'ordre.

Une voix: Il ne s'est pas levé.

M. Rose: J'aimerais maintenant revenir à la deuxième question que j'ai posée plus tôt, à savoir en vue de quels travaux publics et à quelles autres fins au juste le ministre désire emprunter cette somme. Je ne l'ai pas entendu l'expliquer et, naturellement, cela m'intéresse.

● (2130)

J'aurais une proposition à formuler. Nous avons supprimé le programme Canada au travail dans la plupart des régions au Canada après avoir manipulé les chiffres de la main-d'œuvre qui sont passés de 7 à 9 p. 100. Cette manœuvre touchera de nombreuses circonscriptions au Canada et elle empêchera ma circonscription de recevoir aucun avantage. Cela signifie que ma circonscription sera privée l'an prochain d'une somme de $350,000 et de 30 à 40 emplois qui existaient à Mission-Port Moody où dans certaines régions le taux de chômage est d'environ 20 p. 100 parmi les jeunes.

Je connais bien les arguments invoqués contre les expédients tels que le programme Perspectives Jeunesse adopté il y a une dizaines d'années et divers projets semblables, y compris Canada au Travail. Je sais que bien des gens trouvent à redire à ces programmes qui n'ont d'autre but que de donner du travail à ceux qui n'en ont pas, souvent sans rien produire de durable à cause du financement à court terme. Par conséquent, ceux qui participent à ces projets se retrouvent sur le pavé.

A ce propos, je tiens à signaler que ces programmes fournissent des emplois aux jeunes qui, faute d'expérience, éprouvent du mal à trouver du travail. Par conséquent, ils offrent à ces jeunes l'expérience d'un premier emploi et de l'espoir. J'estime que cet hiver, parce que le gouvernement a tout bonnement retiré le programme Canada au travail sans avertissement et sans nous en proposer d'autre pour le remplacer, il devra mettre en œuvre un programme d'urgence pour lutter contre le chômage partout au Canada avant la fin de l'hiver.

Je n'arriverai probablement pas à convaincre le gouvernement sur ce point, car il semble irrémédiablement résolu à mettre un terme aux programmes généreux destinés à la population. Au contraire, il verse l'argent à pleines mains lorsqu'il s'agit de programmes applicables aux industries, aux ressources et aux banques. Mais quand il s'agit de programmes visant la population, il manifeste la plus grande répugnance à verser de l'argent pour répondre aux besoins des électeurs.

Certaines zones de ma circonscription ont un urgent besoin d'un programme générateur d'emplois cet hiver, et dans notre parti nous estimons que le programme devrait être administré par les municipalités. Je remarque que le ministre des Travaux publics (M. Nielsen) vient de s'asseoir et m'écoute—j'aurais cru l'avoir endormi à l'heure qu'il est—et je voudrais lui suggérer de discuter de la question avec ses collègues ministres car s'il existe un certain nombre de programmes de travaux publics tous ne sont pas nécessairement fédéraux.

Les municipalités possèdent les compétences, les services administratifs et autres, et sont certes au fait des besoins, pour faire servir très rapidement de fortes subventions au contrôle de la pollution, à la réfection des routes et des rues, à l'installation d'appareils d'éclairage et de services d'égout, à la construction d'immeubles, d'arénas; ainsi de suite. De tels projets lancés dans tout le Canada fourniraient le genre de stimulant nécessaire pour améliorer nos municipalités et en même temps remédier dans une certaine mesure aux effets extrêmement nocifs du taux élevé de chômage en hiver. Je soumet cela à la réflexion du ministre. C'est une suggestion positive, même si elle n'est pas nouvelle. Oh, je sais: bien des gens diront que ce sont là les mêmes vieilles balivernes, qu'ils en ont déjà entendu parler.

On nous dit que nous devons avaler la pilule. Le fait est, qui va l'avaler? Sont-ce les députés? Ou les directeurs de compagnies? Bien sûr que non. Alors que nous avalerons du filet de bœuf au restaurant du Parlement, l'homme de la rue qui est en chômage, lui, avalera la pilule. Le gouvernement doit réfléchir à tout cela; et ne pas se montrer si dur, si cruel, si soucieux d'argent, car c'est dégoûtant; en fait, tous de ce coté-ci de la Chambre nous trouvons cela dégoûtant de voir le gouvernement donner des millions de dollars à des pirates, à des flibustiers.

M. Nystrom: Des copains.

M. Rose: Oui, en effet, de bons copains. Le gouvernement donne des cadeaux, des milliards de dollars à ces pirates et flibustiers, alors qu'il a la dureté et l'intransigeance de refuser une aide à des gens qui ont réellement besoin de chances de travailler.

Il nous faut des programmes de travaux d'hiver, il faut que le gouvernement réagisse. Je demande au gouvernement de rétablir ces programmes jusqu'à ce qu'il puisse mettre sur pied le programme d'embauche pour les jeunes de 300 millions de dollars qu'il a promis pendant la campagne électorale et dont nous n'avons plus du tout entendu parler depuis.

J'aimerais parler brièvement de l'article 2 du bill qui permet au gouvernement de faire des emprunts dans des monnaies étrangères et de les rembourser dans la même monnaie. Cet article permet au gouvernement d'emprunter jusqu'à 7 milliards de dollars, c'est-à-dire exactement le montant que l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a utilisé l'an dernier pour soutenir le dollar canadien. Je ne compte pas discuter maintenant du bien-fondé d'une telle décision. Je la trouve mauvaise, mais certains députés pensent le contraire.

Nous avons toutefois emprunté 7 milliards de dollars pour renflouer le dollar canadien et cela n'a pas marché. Cela signifie donc que nous allons devoir rembourser 7 milliards de dollars à un taux de 10 millions de dollars par an qui s'ajoute au déficit de notre balance des paiements. Il y a des économistes qui soutiennent que ce n'est pas l'argent qui est dû par le pays, c'est-à-dire la dette nationale qui constitue le problème. Tandis que ce sont nos enfants qui devront assumer le fardeau de la dette, si nous empruntons à nous-mêmes, nous profitons également des bénéfices qui sont réalisés sur cette dette, c'est-à-dire les taux d'intérêt.

Par exemple, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons enregistré la dette nationale la plus élevée de notre histoire et par la suite la plus grande prospérité. Il s'agissait seulement d'argent que nous nous devions. La remarque que je tiens à faire est que les 7 milliards qui ont été empruntés à l'étranger par l'ancien ministre des Finances et les 7 milliards que se propose d'emprunter l'actuel ministre des Finances par le biais de ce bill constituent une démarche fort dangereuse car cela signifie que d'énormes montants d'argent vont sortir du pays pour assurer le service de la dette.

Par ailleurs, on allègue toujours que les taux d'intérêt canadiens doivent demeurer supérieurs à ceux des États-Unis pour attirer les investissements étrangers au Canada. Cette théorie n'a pas eu davantage de résultats, car si l'on observe les chiffres de l'an dernier, on constate que bien que nos taux d'intérêt aient été élevés, nous avons perdu plus d'investissements que nous n'en avons attiré. A mon sens, les 7 milliards de dollars que l'ancien gouvernement a empruntés et les 7 milliards que le nouveau gouvernement s'apprête à emprunter auraient pu servir à l'acquisition de la majorité des intérêts étrangers de l'industrie pétrolière pour le bénéfice des Canadiens. Si l'on a des objections de nature idéologique à ce que l'État se porte acquéreur de sociétés pétrolières, on devrait au moins trouver le moyen de faire passer ces sociétés aux mains de Canadiens.

Je tiens à mettre particulièrement en garde le ministre des Finances contre le tentation de se précipiter sur les marchés financiers américains pour emprunter ces 7 milliards de dollars, même si le présent bill l'autorise à le faire.

Les députés de mon parti préféreraient de beaucoup que cet argent serve à racheter notre pays, à stimuler la croissance ou, comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), à créer des emplois dans la recherche et le développement. Dans ce cas, mon parti serait prêt à appuyer le bill avec, sinon un enthousiasme certain, tout au moins un certain enthousiasme, en dépit des réserves que j'ai exprimées. Mais vu les données dont nous sommes saisis ce soir, qui sont tout au plus sommaires, nous ne pouvons pas être très inspirés par ce bill.

J'espère que lorsque le ministre nous indiquera comment il compte utiliser ces crédits, mon parti pourra souscrire à ses projets parce que même si nous nous montrons parfois critiques, nous aussi voulons voir le pays progresser, nous aussi voulons assurer le plein emploi, nous aussi voulons que nos biens appartiennent à des Canadiens et que le gouvernement réussisse à assurer la prospérité et la qualité de la vie. Sur ce, je conclus et cède la parole à quelqu'un d'autre qui aura au moins 20 minutes pour parler, et j'espère que ce sera le ministre.

● (2140)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce soir, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a proposé, appuyé par le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier)un amendement motivé alors que l'Orateur suppléant occupait le fauteuil. Celui-ci n'a pas rendu de décision mais a proposé qu'une décision soit rendue demain. Je me suis donc arrangé pour être ici de bonne heure, avant que le ministre prenne la parole, de façon que la décision puisse être rendue avant la fin du débat de deuxième lecture de ce bill.

La motion du député de Thunder Bay-Atikokan se lit ainsi:

Qu'on ne lise pas ce bill maintenant pour la deuxième fois, mais qu'on le reporte jusqu'à ce que le ministre des Finances accepte de comparaître devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, au gré de ce comité et avant la comparution du gouverneur de la Banque du Canada.

[*Français*]

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Drummond invoque le Règlement.

M. Pinard: Monsieur le président, est-ce qu'on doit comprendre que vous êtes disposé à rendre une décision sans entendre d'arguments sur la recevabilité de l'amendement?

M. l'Orateur adjoint: Je n'en étais pas encore là. Je dois dire que même si l'Orateur suppléant qui était au Fauteuil à ce moment-là a laissé entendre qu'il avait certaines réserves, il n'avait pas identifié les points sur lesquels il pouvait avoir ces réserves. Quant à moi, j'ai eu l'occasion d'examiner les précédents, et je veux faire connaître aux honorables députés à tout le moins les quatre points sur lesquels j'ai beaucoup de difficulté à accepter l'amendement qui est présentement à l'étude. Je pourrais référer les honorables députés aux divers auteurs que nous consultons, mais je me permettrai tout de même, comme première remarque, de simplement indiquer qu'à mon avis l'amendement qui est présentement à l'étude va à l'encontre des différents principes auxquels doivent se rattacher les amendements motivés et le premier principe qui doit identifier un tel amendement doit être déclaratoire et opposé au bill.

[*Traduction*]

Les députés ont cité deux commentaires différents, l'un tiré de la dix-neuvième édition d'Erskine May et l'autre de la cinquième édition de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne. La première condition de l'amendement motivé est qu'il peut constituer une résolution déclaratoire sur quelque principe du bill ou contraire à ceux que consacre le bill. C'est ce qu'on trouve à la page 499 d'Erskine May et au commentaire 744 de Beauchesne. L'amendement pourrait être rejeté pour ce seul motif.

Il y a une autre référence selon laquelle un amendement motivé ne doit pas fixer de condition à la deuxième lecture d'un bill. A la page 500 de la dix-neuvième édition d'Erskine May, le paragraphe (2) dit:

L'amendement ne peut toucher les dispositions précises d'un bill au sujet duquel il est présenté, ni anticiper sur des amendements à ce bill qui pourraient être présentés en comité (k); il n'est pas dans l'ordre non plus de se contenter de l'adjonction de certains mots à la motion «Qu'on lise le bill maintenant pour la deuxième fois», des mots de ce genre supposant obligatoirement que l'on entend fixer des conditions à la deuxième lecture.

Les députés trouveront des commentaires semblables dans Beauchesne qui signalait des cas plus récents consignés dans les *Journaux* canadiens. A la page 226 de la cinquième édition de Beauchesne, le commentaire 745(3) dit:

Il n'est pas dans l'ordre de se contenter de proposer l'adjonction de certains mots à la motion «Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois», des mots de ce genre supposant obligatoirement que l'on entend fixer des conditions à cette deuxième lecture.

Beauchesne cite cette décision des *Journaux* du 17 février 1970 et du 23 avril 1971.

Le commentaire 749 à la page suivante est plus précis et dit:

L'amendement aux termes duquel on entendrait différer la deuxième lecture d'un projet de loi jusqu'à son examen par un Comité n'est pas recevable en ce sens qu'il ne s'oppose pas au principe même du projet de loi, mais se contente de fixer des conditions à son adoption.

A mon sens, en proposant que le bill ne soit pas lu maintenant mais qu'il soit lu uniquement à une condition donnée, un tel amendement ne me paraît pas s'opposer au principe même du bill mais fixer simplement des conditions à son adoption. Pourtant, par ailleurs, il anticipe sur l'étape du comité où une pareille décision pourrait être prise. Je n'estime pas que le député puisse ainsi donner par un tel amendement des directives au comité.

Ceci dit, je suis prêt à écouter l'avis des députés. Mais pour les raisons que je viens d'exposer, je vois mal comment je pourrais accueillir l'amendement.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, une simple observation. Nous constatons bien sûr qu'il ne s'agit pas là d'un amendement de fond. Nous n'avions nullement l'intention de modifier le bill. Nous comprenons que cela ne saurait se faire en deuxième lecture. Cependant, nous estimons très important que, dans un bill d'emprunt, le ministre des Finances (M. Crosbie) explique ce qu'il entend faire. Nous estimons qu'en l'occurrence la meilleure façon d'expliquer les choses, ce serait qu'il comparaisse d'abord devant le comité où il pourra retracer les événements des derniers mois qui ont conduit à la présentation de ce bill d'emprunt. C'est parce qu'il a refusé de se présenter devant le comité avant le gouverneur de la Banque du Canada, que nous avons présenté cette motion.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, l'honorable député qui vient de prendre la parole aurait fort bien pu tout simplement proposer comme amendement, ce qu'on appelle communément, dans le langage de Beauchesne, un *six month's hoist*. Maintenant il s'agit de savoir qui l'avait proposé ce délai de six mois dans la deuxième lecture de ce projet de loi, et son renvoi au comité?

A ce moment-là il m'apparaît qu'il eut été irresponsable de faire cela étant donné les circonstances, parce que l'intention de ce côté-ci de la Chambre n'est pas de retarder l'adoption de ce projet de loi. Nous ne voulons absolument pas empêcher le gouvernement d'avoir l'autorisation d'emprunter des fonds pour administrer, sauf que l'honorable député qui a proposé l'amendement s'est montré beaucoup plus responsable que le permet le Règlement et la tradition. Et lorsqu'il a suggéré dans son amendement de retarder la deuxième lecture de ce projet de loi jusqu'à ce que le ministre des Finances comparaisse finalement devant le comité des Finances du commerce et des questions économiques, on a présumé à ce moment-là que le ministre des Finances aurait le courage de le faire avant six mois.

Mais lorsque nous avons entendu la réponse du ministre des Finances aujourd'hui, monsieur le président, alors qu'il a mentionné qu'il irait devant le comité des finances quand il serait à Ottawa, on a jugé, nous, que pour un gouvernement qui administre des deniers publics cela ne faisait pas sérieux.

[M. l'Orateur adjoint.]

• (2150)

En proposant cet amendement, ce qu'on a voulu c'était d'éviter d'une part de retarder la deuxième lecture de ce projet de loi à six mois à compter d'aujourd'hui et, d'autre part, de se montrer responsable en exigeant qu'avant l'adoption en deuxième lecture de ce projet de loi le ministre des Finances ait la décence de ne pas refuser de comparaître devant le comité des finances . . .

M. l'Orateur adjoint: Je dois quand même interrompre l'honorable député de Drummond (M. Pinard). J'aurais pu faire la même chose au moment des remarques de l'honorable député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae). En somme, ce qu'ils viennent de déclarer est un peu la suite de ce qui a été dit dans le discours de l'honorable député de Thunder Bay-Atikokan, c'est-à-dire qu'ils débattent la question de fond, et non la question de procédure à ce moment-ci. Je pense que je n'ai pas à rendre de décision sur la présence ou la non-présence du ministre devant le comité des finances à tel moment ou à un autre moment, mais je dois à ce moment-ci rendre une décision à savoir si l'amendement proposé par l'honorable député est conforme au Règlement et aux pratiques de la Chambre. Si l'honorable député lit certaines citations de nos auteurs, il remarquera qu'au cours des récentes années, de plus en plus les amendements de fond proposés avaient tendance, dans la forme, à retarder de six mois l'adoption d'un projet de loi. Ils ont pris cette forme parce que c'est à peu près la seule permise dans notre système. Tant que la procédure ne sera pas changée, je dois appliquer le Règlement, et si je me reporte à la citation 744 de Beauchesne, comme je l'ai déjà dit en anglais, l'amendement motivé qui doit être présenté sous forme de motion peut revêtir diverses formes, et la première c'est qu'il doit constituer une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux que consacre le bill lui-même. Alors l'amendement qui est présenté par l'honorable député ne s'oppose pas au bill du tout. Il vient tout simplement poser une condition qui demande au ministre d'aller comparaître devant un comité sur lequel, moi, comme président, je n'ai pas de juridiction, et lequel comité est aussi habilité à convoquer les témoins qu'il veut bien et à veiller à l'organisation de son travail. Alors, en ce qui me concerne, à moins que l'honorable député de Drummond ait d'autres points à soulever, je lui ferai remarquer que ce qu'il vient de dire ne me convainc pas du tout d'accepter son amendement.

M. Pinard: Voici, monsieur le président, très brièvement mon raisonnement est le suivant, c'est que vous avez cité le commentaire 744 de Beauchesne, mais si on lit le commentaire 740 de la 5e édition . . .

[*Traduction*]

On peut proposer trois autres amendements à l'étape de la deuxième lecture d'un bill. Premièrement, on peut supprimer le délai de six mois.

[*Français*]

Or, justement, comme le dit l'honorable ministre des Travaux publics (M. Nielsen), ce n'était pas un *hoist* de six mois. Mais mon raisonnement est le suivant: si le ministre des Finances accepte de comparaître devant le comité avant six mois, à ce moment-là on reste dans l'esprit de ce qui est permis par le Règlement pour proposer un amendement, et je me demande pourquoi le président de la Chambre consacre ou

semble vouloir consacrer cette forme d'amendement et le limiter à six mois. Si le Règlement permet de retarder la deuxième lecture d'un projet de loi jusqu'à concurrence d'un délai maximum de six mois, je ne vois pas pourquoi il ne nous serait pas permis, sous la forme d'un amendement, de suggérer une condition selon laquelle la deuxième lecture pourrait se faire avant les six mois. Nous avons présumé de ce côté-ci de la Chambre que le ministre des Finances aura le courage d'aller témoigner devant le comité des finances avant six mois.

Maintenant, pour régler le problème, ce serait tellement simple si le ministre des Finances avait le courage de se lever ce soir et de dire qu'il est prêt à aller témoigner devant le comité des finances avant le gouverneur de la Banque du Canada.

M. l'Orateur adjoint: Je veux bien comprendre, et je sais qu'il est bien difficile de proposer un amendement motivé qui soit conforme au Règlement, je le reconnais. J'ai souvent occupé le fauteuil de la présidence durant les années passées où très peu de députés, sauf peut-être l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) une fois, et aussi peut-être l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) une autre fois, ont réussi à se frayer un chemin et proposer un tel amendement qui soit acceptable.

Mais il reste quand même que je dois appliquer le Règlement, lequel est basé sur un principe fondamental que l'amendement doit s'opposer au principe du bill et, deuxièmement, que l'amendement ne doit pas non plus inclure une condition pour empêcher la deuxième lecture du bill en cause. Et l'amendement à l'étude, sur ces deux points particuliers, fait justement ce qu'il ne doit pas faire. En plus des autres questions que je me suis posées sur les activités des comités, et compte tenu du fait que l'honorable député n'a pas réussi à me convaincre, et n'a même pas travaillé tellement fort à le faire, je dois rejeter cet amendement.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je veux pendant quelques instants parler sur le bill C-10, mais je veux simplement dire que j'espère que le ministre des Finances (M. Crosbie) et que le gouvernement vont tirer une petite leçon de ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui. Parce que, monsieur le président, si le ministre des Finances et le gouvernement pensent qu'ils vont tout simplement être capables de faire les bouffons et se lever comme ils l'ont fait cet après-midi en répondant au député de Vaudreuil (M. Herbert) à une question bien légitime après que notre parti eut dit qu'on était d'accord pour donner l'unanimité afin de présenter une motion pour vraiment aider le président du Conseil privé (M. Baker) à mieux administré la Chambre, on a dit qu'on était prêt à accepter cette motion-là. Nous avons donné le consentement unanime sans avis. Voilà qu'un simple député, le député de Vaudreuil, se lève et demande à poser une question sur le débat, pour dire: Est-ce que le ministre des Finances pourrait maintenant dire s'il va venir témoigner devant le comité des Finances, pour assumer sa responsabilité sur les politiques fiscales de ce pays? Est-ce que le ministre des Finances va dire au comité ce qu'il va faire avec la politique monétaire du Gouverneur de la Banque du Canada?

Un ministre des Finances qui se lève, qui fait le bouffon et qui dit: Je viendrai au comité lorsque j'en aurai le temps, lorsque je serai en ville . . . Eh bien je vais dire au ministre des Finances que s'il veut faire faire quelque progrès à la Chambre, s'il veut que son collègue le président du Conseil privé soit capable de bien diriger la Chambre, qu'il traite les députés comme des égaux, et qu'il réponde aux questions des députés de ce côté-ci de la Chambre comme un ministre des Finances doit le faire. Et je vais dire à celui-ci qu'à cause de cela, j'ai constaté ce soir que le bill C-10 est un bill demandant l'autorisation à la Chambre d'emprunter sept milliards de dollars. Je pense que si c'est ça l'attitude que ce gouvernement-là va prendre lorsque moi-même, député depuis 11 ans, et ayant fait partie depuis cinq ou six ans du comité des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai eu l'occasion d'entendre le député de York-Peel (M. Stevens), le député de Saint-Jean-Ouest lui-même, et les autres députés du parti progressiste conservateur lorsqu'ils étaient dans l'opposition venir devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques et prendre un bill aussi simple que celui-ci lorsque la Chambre des communes avait accepté le principe de donner l'autorisation d'emprunter les fonds et passer des heures, des jours et des semaines à discuter et qu'aujourd'hui, le ministre des Finances pense que les autres députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même allons accepter des réponses de bouffon, des réponses d'un ministre des Finances qui va se permettre de l'arrogance à la Chambre des communes, comme le premier ministre la semaine dernière qui arrive . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre!

M. Breau: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Peut-être que c'est le bon temps de signaler qu'il est 10 heures!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre.

● (2200)

[*Traduction*]

Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quel est le programme des travaux pour demain?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons l'étude des modifications à la loi sur les postes. Je présume que les députés ne feront pas d'obstruction excessive comme ils l'ont fait il y a quelques minutes à peine, car le projet de loi que la Chambre est en train d'étudier est en réalité celui du gouvernement précédent. On n'est pas censé fesser sa mère; pourtant, cela revient au même.

M. Lefebvre: Si le ministre des Finances (M. Crosbie) a appris quelque chose ce soir et s'il s'engage, il constatera que c'est fini de faire le clown. Maintenant qu'il a des responsabilités, il devrait prendre son rôle au sérieux.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Nous sommes déjà engagés dans la motion d'ajournement, et si les honorables députés veulent bien permettre à l'honorable député de Mercier de soulever la question qui est à l'étude ce soir . . .

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—ON DEMANDE SI L'ON TIENDRA COMPTE DES DÉFAVORISÉS DANS L'ÉLECTION DE LA POLITIQUE DE L'HABITATION.

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, je reviens sur une question que j'ai déjà posée à la Chambre vendredi dernier, et je m'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (M. MacKay). Ce dernier, lorsque je lui demandai des renseignements sur le rapport du comité Matthews, a répondu que ce rapport évidemment ne serait certainement pas biaisé, puisque ce dernier avait marié sa fille à un libéral. Alors, monsieur le président, je m'excuse, mais je n'accepte pas cette réponse comme étant une réponse sérieuse à une question aussi grave. Je demande donc au ministre ce soir, quand il rendra le rapport public et quels sont les groupes qui ont été entendus, puisque à ce moment-là je me demandais quels étaient les groupes qui parlaient au nom des gens, des simple gens et non des entrepreneurs, des gens de la haute finance. Des rumeurs me sont venues, monsieur le président, à l'effet que le ministre avait l'intention de changer le président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, des rumeurs persistantes en effet qui encore viennent faire des ravages et continuer la chasse aux sorcières au Québec dans le cas des nominations politiques à des hauts postes dans les sociétés de la Couronne. Monsieur le président, je demande donc au ministre si le président actuel a rempli son mandat, si ce dernier a mené à bien sa tâche au sein de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou encore si le départ futur en faveur d'un futur président venant du Québec, les rumeurs sont à l'effet que M. Mario Beaulieu viendrait remplir le poste de président, je demande donc au ministre s'il peut me confirmer que M. Beaulieu deviendra le futur président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. A partir de là, on se pose évidemment la question de savoir si la Société canadienne d'hypothèques et de logement va demeurer la société que nous connaissons dans le moment.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

J'aimerais faire un bref retour en arrière sur l'important rôle social, économique et national de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous reconnaissons comme parti libéral que pendant des années côte à côte avec l'entreprise privée, le gouvernement a élaboré une politique de l'habitation qui est reconnue par l'OCDE comme l'une des meilleures au monde.

● (2205)

Elle a permis à des familles à bas revenu, de même qu'aux personnes âgées, de se loger convenablement même si la tâche n'est pas complètement achevée. Elle a permis également d'élaborer des normes nationales qui ont permis une construction de bonne qualité au Canada. A cet égard, monsieur le président, je m'interroge devant la disparition possible de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de la nécessité du Code canadien du bâtiment. Comme on le sait, des efforts énormes et des négociations intensives ont été faites afin de normaliser autant que possible les matériaux de construction. La Société canadienne d'hypothèques et de logement ne menace-t-elle pas de créer encore plus d'inégalités régionales, d'augmenter les coûts de construction en éliminant le rôle important qu'a joué le Code canadien du bâtiment?

On se rappelle que la société a été créée en 1946 pour administrer la loi nationale de l'habitation. Elle avait pour rôle de coordonner et d'assister les programmes d'habitation puisqu'on avait connu des années très inquiétantes dans le passé. A ce moment-là, on avait connu la dépression et maintenant nous connaissons la récession, et je crois que le rôle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement est encore plus crucial à cette époque-ci qu'à n'importe quelle autre époque dans les 10 dernières années.

Comme on le sait, à l'heure actuelle, monsieur le président, comme je le mentionnais plus tôt, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du logement social. Environ 400,000 Canadiens ne sont pas encore logés de façon adéquate. Qu'est-ce que fera la Société canadienne d'hypothèques et de logement, absente du secteur, ou encore l'absence de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en laissant au secteur privé ces 400,000 Canadiens? Je crois que c'est en conjonction avec le gouvernement que nous pouvons élaborer une politique nationale de l'habitation.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait un travail immense. Et je me permets de rappeler, monsieur le président, qu'en 1950 elle comptait environ 2,000 employés. En 1978, soit près de 30 ans plus tard, elle compte 3,800 employés pour servir tout le territoire du Canada. Lorsqu'on sait que cette société administre 10 milliards de dollars et qu'environ 3 millions de maisons sont couvertes par ses services, je crois qu'elle est très bien administrée et, à cet égard, devrait demeurer comme un outil fondamental du développement de notre économie.

Comme on le sait sans doute, le gouvernement précédent a pu utiliser des fonds privés, donc incorporer le rôle de l'entreprise privée à celui du gouvernement. Par contre, la politique de l'habitation n'était pas dans le domaine de l'habitation du laisser-aller et du laisser faire mais était planifiée par l'État.

Qu'il suffise de mentionner, monsieur le président, que seulement pour le cas des assurances des hypothèques sur les maisons, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne charge que $35 alors que l'entreprise privée, à l'heure actuelle, charge entre $200 et $400. Serait-ce de cette façon que nous permettrons aux citoyens à faible revenu d'avoir accès à la propriété, et également aux 400,000 citoyens qui ont besoin de logements plus convenables d'y avoir accès? Le ministre sait-il que depuis quelques années on a créé environ un quart de million de nouvelles unités d'habitation, et que ces 250,000 unités ont créé 250,000 emplois par année?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

Mme Hervieux-Payette: Monsieur l'Orateur, m'accorderez-vous quelques secondes de plus? Il ne me reste qu'une phrase.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Dans ce cas, allez-y. Mais quelques secondes seulement.

Mme Hervieux-Payette: Le ministre pourrait-il maintenant nous dire s'il démantèlera la SCHL?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je suis venu à la Chambre ce soir et que je réponds aux questions du député. Je lui dirai, pour commencer, que nous n'allons certainement pas démanteler la SCHL.

Je tiens à expliquer au député que je ne plaisantais nullement l'autre jour lorsqu'elle m'a posé cette question. J'ai cru que c'était elle qui plaisantait lorsqu'en posant sa question, elle a parlé du renard chargé du poulailler et je suis désolé qu'elle n'ait pas eu le temps de poser une question supplémentaire.

● (2210)

Comme je l'ai dit en commençant, je tiens à assurer au député que nous ne ferons rien qui puisse vraiment faire du tort à la SCHL. Au contraire, nous espérons la consolider. Le député qui, de toute évidence, semble assez renseigné sur la question du logement, admettra que les prévisions à l'égard de la demande future de logement ont changé, comme le montre la répartition démographique. A l'avenir, nous nous intéresserons peut-être davantage à la rénovation des maisons ou au rajeunissement des centres urbains, par exemple. L'époque de l'étalement des villes ou des banlieues est révolue à cause de la nécessité d'économiser l'énergie.

Quant aux questions qu'elle a posées au sujet du rapport du groupe d'étude et de sa publication, je puis lui répondre ceci. Je n'ai pas encore vu le rapport final. Dès que je l'aurai, je compte bien l'étudier soigneusement. Il sera présenté au cabinet ainsi que les opinions de la SCHL au sujet de la stratégie en matière de logement. J'ai l'intention de rendre ce rapport public dès qu'il aura été analysé.

Encore une fois, je tiens à assurer au député que le gouvernement et la SCHL sont conscients de leurs responsabilités sociales et n'ont aucune intention de se dégager de leur promesse de loger à un prix abordable les Canadiens qui n'ont pas les moyens de se payer une maison.

Je conviens avec elle que près d'un demi-million de familles dépensent plus de 30 p. 100 de leurs revenus pour se loger. Ce groupe inclut les personnes âgées, les familles monoparentales et les jeunes Canadiens.

Les députés, y compris celui qui a posé la question, auront amplement l'occasion de faire profiter le gouvernement de leurs opinions et de leurs connaissances sur la question du logement. Madame le député admettra, je pense, que mon prédécesseur a commencé à lâcher du lest l'année dernière à Edmonton, mais ce que nous faisons . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—ENGAGEMENT DU MEER CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en réponse à ma première question sur la question des 50 millions de dollars promis à la Sysco au cours de la dernière campagne électorale, le ministre a déclaré ceci:

Dans le passé, des sommes considérables qui avaient été accordées, n'ont pas été administrées, ou utilisées, de façon très judicieuse.

Le ministre a bien entendu raison, mais il risque de faire croire aux journalistes et à d'autres que le gouvernement fédéral a consenti plus d'argent que nécessaire à une aciérie de Sydney, appartenant au gouvernement provincial, depuis ce sombre vendredi, 13 octobre 1967. Au fait, pendant près de 13 ans, les subventions accordées à l'aciérie par le gouvernement fédéral, ajoutées à la somme de six milliards que vient d'accorder le présent gouvernement totalisent entre 25 et 30 millions de dollars. Avant les élections de 1974, le gouvernement fédéral a garanti un prêt de quelque 70 millions de dollars à l'aciérie; même si ce prêt a été très utile, ce n'est tout de même pas une subvention.

Bien entendu, on pourra prétendre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est le propriétaire de l'aciérie de Sydney; mais il était évident, pour certains d'entre nous, que l'acheteur logique, une fois la Hawker Siddeley retirée, aurait dû être la Société de développement du Cap-Breton, établie pour remettre sur pied l'économie de la région. Malgré tous les défauts de cette société, elle aurait fait un travail de loin supérieur à celui du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse qui ne semblait pas savoir de quel côté se tourner au chapitre de l'embauche du personnel-cadre pour l'aciérie.

Bien entendu, le ministre a bien raison, et tout le monde en Nouvelle-Écosse le sait désormais, en ce qui concerne le gaspillage et la mauvaise gestion des fonds accordés à l'aciérie; la société en a été pratiquement ruinée, et sa dette s'élevait à quelques centaines de millions de dollars.

J'aimerais demander au ministre de nous indiquer le chiffre exact de la dette et de nous dire dans quelle proportion cette dette est le résultat direct d'une exploitation déficitaire? Pourrait-il nous indiquer également la proportion des paiements qui servent à rembourser les intérêts sur les emprunts effectués par la société? Le 28 avril 1979, M. Tom Kent, à l'époque président de la Sysco, avait déclaré dans le *Post* du Cap-Breton que cette dette s'élevait à 166,4 millions de dollars. Les pertes de Sysco au cours de la dernière année financière se seraient chiffrées, dit-on à 64.2 millions de dollars dont 29.2 millions de pertes au chapitre des frais d'exploitation, 22 millions en intérêts et 12 millions en amortissement.

En passant, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au ministre que de nombreux superviseurs, cadres moyens, et syndiqués de l'usine veulent savoir pourquoi une des personnes qui est considérée comme le grand responsable de la situation actuelle dans la société fait encore partie du conseil d'administration.

Ma question supplémentaire portait une fois de plus sur l'emploi du procédé d'injection submergée, à l'usine de Sydney. Cette technique a été un échec par le passé et Stelco et US Steel l'ont abandonnée. N'est-il pas exact que le rapport Davy-Ashmore de 1971-1972 préconisait l'emploi de la technique du fourneau à oxygène qui avait déjà fait ses preuves? La version modifiée appelée Q-BOP, peut fondre une fournée d'acier plus rapidement et à meilleur marché car entre autres choses, elle ne requiert pas de bâtiment spécial ni de services accessoires comme le réclame un fourneau à oxygène.

● (2215)

La coulée permanente est le dernier cri en matière de technologie et s'accommode de l'un ou de l'autre des deux procédés à l'oxygène mentionnés ci-dessus. Sauf erreur, la Sydney Steel possède la seule aciérie au monde où l'on utilise le procédé de la coulée continue à l'aide d'un four à sole. Il serait donc difficile, je pense, d'améliorer une telle opération et de la rendre concurrentielle. Je me rends compte que nous avons perdu des occasions en or depuis 1971 en essayant de réorienter l'installation. Il faudra restructurer la dette, ou l'entreprise va sombrer.

Sauf erreur, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a demandé au gouvernement fédéral précédent d'éponger au moins le prêt de 70 millions mentionné tantôt et ce dernier a refusé. Avait-il raison? Il aurait créé un précédent paraît-il. Je crois que le gouvernement provincial dirigé par M. Buchanan a promis à la Sysco de garantir un prêt de 100 millions à condition qu'Ottawa renonce à ces 70 millions. Je suis certain qu'il serait possible de remettre en question l'absence de précédent. Sauf erreur—et le ministre peut me corriger si je me trompe—le dernier ministre responsable de l'Expansion économique régionale a négocié à partir de cette position. Cependant, les précédents ne manquent pas. En 1978, le gouvernement a converti en actions ordinaires des emprunts de quelque 800 millions contractés par le CN. Il a ainsi réussi à effacer et la dette et les frais d'intérêt.

En mars 1977, on supprima ainsi la dette de l'Administration de la Voie maritime du St-Laurent qui s'élevait à 625 millions. Le bill C-3 autorisait l'annulation de la dette d'Air Canada qui s'élevait à 600 millions de dollars. De même, les emprunts de certains aéroports—par exemple, Dorval, Pickering, Malton et Mirabel—destinés à financer leur fonds de roulement, seront abolis par un nouveau bill de subsides et coûteront 660 millions. Enfin, le gouvernement songe à effacer une dette de 742 millions accumulée par la Commission des ports nationaux. Évidemment cela n'est pas encore fait.

De toutes ces annulations, il s'ensuit que tous les secteurs de transport sont rentables et qu'il serait assez facile de les privatiser. Dans toute opération d'annulation, on demande au Conseil du Trésor d'absorber le coût. Toutes les activités que je viens de mentionner sont des entreprises fédérales, ce qui facilite les procédés d'annulation. La Sysco est une entreprise provinciale mais je ne vois pas pourquoi il serait difficile au gouvernement fédéral de faire à une entreprise provinciale grâce de sa dette. Le ministre voudra admettre que la Sysco a fait l'objet de bien des études. En fait on l'a tellement étudiée que tous ces rapports rempliraient une section de bibliothèque. Il est temps que toutes les parties intéressées acceptent de moderniser ses installations au lieu de laisser les habitants de la région dans le doute et l'incertitude. Ils méritent un meilleur sort.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député d'en face ait soulevé, ce soir à la Chambre des communes une question sur un sujet qui l'inquiète autant que moi-même. Nous considérons tous les deux qu'il n'y a peut-être rien de plus important pour nos provinces du point de vue économique.

Premièrement, c'est avec plaisir que je donne au député l'assurance que j'obtiendrai la ventilation complète de la répartition de la dette et que j'en discuterai avec lui. Ce n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser, étant donné la nature de cette dette. Cependant, je suis tout à fait d'accord avec lui pour reconnaître qu'il existe de nombreux précédents de défalcations de dette de différents genres dans la jurisprudence du gouvernement fédéral.

Le député a parlé plus particulièrement dans sa question du procédé d'injection submergée. Je devrais peut-être préciser tout de suite que ce procédé, comme le député le sait, consiste à introduire de l'oxygène sous la surface du métal en fusion au lieu d'introduire de l'oxygène ou de l'air par-dessus le métal en fusion. Il semblerait que cela ait entraîné des difficultés dans le passé. Je suis certain, d'après les recherches que j'ai faites, qu'aucune partie de ce montant de 7.2 millions de dollars n'a servi à des travaux liés au processus d'injection submergée, et qu'on s'en est plutôt servi pour reconstruire certaines parties des fours à sol et pour payer d'autres travaux de construction.

J'aimerais assurer au député d'en face que dans la mesure où notre gouvernement est en cause, nous sommes toujours engagés à faire de notre mieux pour moderniser et améliorer les conditions à Sysco. Il admettra, je pense, que même s'il est peut-être souhaitable de le faire rapidement, que ce n'est pas non plus aussi simple en pratique.

Pour commencer, nous devons essayer de défaire et dans une certaine mesure de corriger certains des symptômes qui se sont manifestés au cours des quelques dernières années de mauvaise administration. Cela fait, je suis sûr que conformément aux vœux de la direction et sur les conseils du personnel, conseils qui sont grandement appréciés car ce personnel, extrêmement dévoué, a subventionné cette entreprise tout comme les travailleurs de Trenton, en Nouvelle-Écosse, ont subventionné une autre industrie lourde, et qu'en tenant compte aussi des directives données par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, nous saurons assumer nos responsabilités à l'égard de la population du cap Breton et de la société Sysco.

● (2220)

Je ne suis pas aussi sûr, bien que cela puisse être discuté et débattu ultérieurement, que la Devco aurait pu agir dans le sens que le député a indiqué, mais la situation à la Devco s'améliore du fait que le charbon pourra être adapté à de nouvelles techniques. Peut-être le député a-t-il raison. Quoi qu'il en soit, il peut compter sur moi pour mettre à sa disposition et à celle des députés tous les renseignements qu'il désire à ce sujet. Comme lui je voudrais que cette fonderie très ancienne et très importante soit remise en état, voire entièrement modernisée.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE L'UNIVERSALITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES DEMEURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné, comme chacun le sait, que 1979 a été reconnue comme l'année internationale de l'enfant par les Nations Unies et que le 24 octobre, c'est-à-dire aujourd'hui, a été désigné comme la journée de l'enfant par les ministres de l'Éducation du Canada, je propose, appuyée par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que la Chambre prie le gouvernement d'affirmer sans équivoque que les allocations familiales versées aux mères canadiennes pour leurs enfants demeureront universelles.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

L'UTILISATION DE L'EMPLACEMENT DU CLUB RIDEAU, DÉTRUIT PAR LE FEU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion sur une question urgente.

Je propose, appuyé par le député d'Outremont (M. Lalonde):

Qu'on construise sur l'emplacement du club Rideau détruit récemment, en face des édifices du Parlement à Ottawa, le siège social de Petro-Canada pour rappeler au gouvernement et aux Canadiens l'importance de cette société de la Couronne.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT LAZAR SOIT RENDU PUBLIC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose) je propose:

Que la Chambre se réjouisse de savoir qu'un document du gouvernement appelé rapport Lazar recommande des hausses appréciables de pensions ainsi que d'autres améliorations importantes. Étant donné que le bill sur la liberté d'accès à l'information sera présenté aujourd'hui, la Chambre demande au gouvernement de renoncer au secret, de rendre public immédiatement le rapport Lazar et de dire quand il a l'intention d'y donner suite.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Lui plaît-il d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

ON DEMANDE QUE LES GRANDS CHALUTIERS NE PÊCHENT PLUS DANS LA RÉGION 4T—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné que la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) de permettre aux chalutiers de 100 pieds ou plus de pêcher 6,000 tonnes métriques de morue dans la région 4T du Golfe Saint-Laurent à partir du 1er novembre aura des effets néfastes sur la pêche aux crabes, parce que ces chalutiers vont détruire les fonds de crabes, je propose, appuyé par l'honorable député de Gaspé (M. Cyr):

Article 43 du Règlement

Que le ministre des Pêches et des Océans soit requis par la Chambre de retirer cette décision qui avantage les grandes compagnies de pêche au détriment de tous les pêcheurs indépendants des provinces atlantiques et de la province de Québec.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES NAVIRES DE PÊCHE HAUTURIÈRE EXERÇANT LEUR ACTIVITÉ DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante.

Étant donné que les gros navires de pêche hauturière qui ont leur port d'attache à l'extérieur du golfe Saint-Laurent, ont augmenté leurs prises ces deux dernières années et que les petits bateaux de pêche côtière qui ont leur port d'attache dans le golfe Saint-Laurent, n'ont pas encore atteint le maximum de la prise autorisée et sont limités à une saison de pêche plus courte, je propose, appuyé par le député de Gaspé (M. Cyr):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Pêches et des Océans de casser, avant la date d'entrée en vigueur du 1er novembre, sa décision d'autoriser les navires de pêche dont le port d'attache n'est pas situé dans le golfe de revenir faire concurrence aux pêcheurs qui se livrent à la pêche côtière.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE DE REFUSER TOUTE NOUVELLE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET D'AUGMENTER LA DÉDUCTION D'IMPÔT POUR GAINS EN INTÉRÊTS ET EN DIVIDENDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné l'état de crise que les hausses successives des taux d'intérêt ont créé au Canada récemment; étant donné les effets néfastes que les taux d'intérêt de 14 p. 100 à 18 p. 100 ont sur les petites entreprises et les travailleurs en général qui seront mis à pied; et étant donné également l'urgence de mettre un frein à cette escalade des taux d'intérêt, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ostiguy):

Que le gouvernement refuse pour le moment toute nouvelle hausse des taux d'intérêt et mette en place des mesures compensatrices tel qu'un ajustement de l'exemption de l'impôt, actuellement à $1,000 sur les revenus provenant d'intérêts ou dividendes.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DIRECTIVES CONCERNANT L'ADOPTION DE LOIS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur. Je prends également la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. En raison des efforts tentés actuellement par la société Pittston Oil de New York pour implanter une raffinerie de pétrole dans le Maine qui produirait des niveaux inacceptables et intolérables de pollution atmosphérique au Nouveau-Brunswick, et compte tenu de la déclaration faite à la Chambre le 22 octobre dernier par le ministre des Postes et ministre de l'Environnement (M. Fraser), selon qui les États-Unis et le Canada se polluaient mutuellement et que c'est en coopérant qu'ils auraient plus de chances d'enrayer cette pollution, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean (M. Ferguson):

Que la Chambre demande au ministre de songer à entreprendre une étude qui établirait des lignes directrices en vue de l'adoption de lois vraiment applicables sur la qualité de l'air et de la définition de normes fédérales en matière de niveaux d'émission, mesures qui seraient le pendant canadien de celles que fait respecter l'Agence américaine de protection de l'environnement et dont nous ne disposons pas encore.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

DEMANDE D'ÉTUDE AU COMITÉ DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RESSOURCES MINIÈRES DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que le Comité consultatif sur les ressources minières du nord n'est pas représentatif du vaste éventail de groupes qui s'intéressent aux affaires du Nord et, partant, ne constitue qu'une des nombreuses sources d'idées où puisse puiser le gouvernement au moment d'élaborer un politique en matière de ressources minières dans le Nord, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit saisi du rapport du Comité consultatif sur les ressources minières du Nord, et invité à solliciter la participation des divers groupes intéressés aux affaires du Nord ou qui pourraient être lésés par les activités minières dans le Nord.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE LA LEVÉE D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LES PROJETS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES POUR FAVORISER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion dont l'urgence et l'intérêt national sont flagrants.

Étant donné la divulgation des profits par les principales compagnies pétrolières œuvrant en sol canadien, de janvier à septembre 1979, et l'augmentation moyenne de 50 p. 100 des profits de ces compagnies, par rapport à ceux de la même période en 1978, excellente année au dire des responsables de l'industrie pétrolière en ce qui a trait au retour sur le capital investi et au profit net enregistré, et étant donné la réponse du très honorable ministre (M. Clark) à une question posée par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) à la Chambre hier, et je cite:

... que le gouvernement souhaite vivement que la plupart des recettes que réalisent les sociétés énergétiques qui fonctionnent au Canada soient réinvesties dans l'exploitation de l'énergie au Canada.

Je propose, appuyé par l'honorable député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren):

Que le gouvernement introduise dans son budget qui doit être déposé sous peu à la Chambre une taxe spéciale pour la constitution de fonds de roulement financés à même les profits excessifs des compagnies pétrolières œuvrant sur le sol canadien pour la recherche et le développement dans le domaine des énergies de remplacement et perçue selon la formule suivante, soit: 25 p. 100 de l'excédant des profits réalisés en 1979 et années subséquentes par lesdites compagnies par rapport à l'année-étalon 1978, dans la mesure où ces profits dépassent, comme c'est le cas présentement, un rendement minimal de 15 p. 100 du capital investi.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT AUX ÉTATS-UNIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Le ministre des Finances étant absent—peut-être craignait-il, s'il était ici, de devoir participer à une réunion d'urgence du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques—c'est au premier ministre que je m'adresse.

Hier, plusieurs banques des États-Unis ont relevé leurs taux de base applicables aux prêts commerciaux à 15 p. 100, niveau jamais atteint jusqu'à maintenant. Le premier ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que son gouvernement ne permettra de nouvelles hausses de nos taux d'intérêt qui atteignent déjà au Canada des niveaux jamais atteints auparavant?

● (1415)

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Je pourrais peut-être répondre à la question du député. Il a fait état de l'absence du ministre des finances aujourd'hui. Je peux assurer au député que le ministre des Finances a dû se rendre dans l'ouest du Canada pour vaquer aux affaires de l'État.

En réponse à la question du député, il a raison de dire que les taux d'intérêt ont été haussés à nouveau aux États-Unis. Cela, nous le savons tous, accroîtra les pressions qui s'exercent sur les économies de l'Amérique du Nord, notamment sur nos propres taux d'intérêt. Le gouvernement ne peut donner l'assurance que les taux d'intérêt au Canada ne seront pas relevés.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre suppléant, comme il ne peut me donner l'assurance au sujet des taux d'intérêt que je recherchais, s'il peut dire à la Chambre quel sera, d'après lui et son gouvernement, l'effet de ce taux d'intérêt élevé sur le niveau du chômage au Canada?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas évalué l'impact de la hausse du taux d'intérêt sur le chômage au Canada, mais, comme le député le sait, les fonctionnaires du ministère des Finances et d'autres économistes font constamment des évaluations de ce genre. Lorsque nos chiffres seront à jour, nous serons heureux de les communiquer au député.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, étant donné la gravité de la situation, il est surprenant que le gouvernement, qui s'est engagé à être un gouvernement ouvert, n'ait pas d'évaluation très récente à donner à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Étant donné que le gouvernement a pour politique de faire suivre au taux d'intérêt canadien la courbe du taux américain qui atteint incidemment des niveaux record et étant donné que, de toute évidence, le gouvernement désire porter rapidement le prix du pétrole canadien au niveau des prix du marché mondial, le ministre suppléant et le gouvernement ne disent-ils pas en fait aux Canadiens que leur politique est de pousser le Canada dans une crise économique?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que ce n'est certainement pas là la politique du gouvernement. Puisqu'il parle tellement aujourd'hui de la situation aux États-Unis, je voudrais attirer son attention sur ce qu'ont dit d'éminents économistes canadiens. Par exemple, la semaine dernière, l'un d'eux écrivait dans un article que «le gouvernement canadien a annoncé une stratégie visant à promouvoir l'établissement d'une économie de libre échange et à réduire le rôle du secteur public» et il ajoutait que cette politique était de bon augure pour l'économie canadienne à long terme.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE—L'ABANDON DE TOUT PROJET DE MAJORATION PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les taux d'intérêts qui sont actuellement en vigueur, les propriétaires de maison ayant une hypothèque de $40,000 qui a été négociée il y a trois à cinq ans, devront maintenant verser à peu près $1,022 de plus par an. Par ailleurs, le gouvernement envisage sérieusement de relever le prix du pétrole plus que jamais auparavant, alors que les compagnies pétrolières multinationales font plus de profits que jamais. Aussi, le ministre acceptera-t-il d'abandonner l'idée de hausser le prix du pétrole dans une proportion qui équivaut à un impôt annuel supplémentaire de $200 pour tous les propriétaires de maison et de voiture?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé à plusieurs reprises qu'il est trop tôt pour que le député ou n'importe qui spécule sur les hausses de prix. Je demanderais donc au député d'envisager les conséquences d'un statu quo ou d'une volte-face au niveau de la politique énergétique; c'est ce qu'a fait son parti.

Je tiens par ailleurs à signaler que nous songeons aux conséquences économiques des hausses de prix. Nous voulons nous assurer qu'en cas de hausse, certaines mesures viendront en fait régler ces problèmes.

[M. Stevens.]

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, si le ministre avait fait son travail à domicile et s'il avait lu des documents qui exposent la politique du gouvernement précédent, il saurait que nous nous préoccupions du sort du consommateur et du citoyen moyens.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Si le ministre ne veut pas protéger le consommateur et empêcher le prix du mazout de chauffage de devenir exorbitants, peut-il au moins mettre immédiatement sur pied l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie prévu dans la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie que la Chambre a adoptée au cours de la législature précédente, d'autant plus qu'hier, à Calgary, ses collègues provinciaux ont dit qu'ils allaient établir eux-mêmes une commission consultative provinciale de l'énergie étant donné l'inertie du gouvernement. Entend-il créer cet Office sans plus tarder?

● (1420)

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je rejette d'emblée ce qu'il peu laisser entendre dans l'entrée en matière de cette question. Le député sait pertinemment que les services de mon ministère ont travaillé d'arrache-pied et en étroite collaboration avec les provinces pour faire appliquer la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et créer l'infrastructure nécessaire en cas de crise réelle ou pressentie.

Nous travaillons donc durement. Nous avons effectivement étudié les moyens dont nous disposerions en cas de crise. Il ne sied au député de porter de telles accusations car elles sont tout bonnement erronées.

* * *

LES FINANCES, LE COMMERCE ET LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LES TAUX D'INTÉRÊT—L'ORDRE DE COMPARUTION DES TÉMOINS DEVANT LE COMITÉ DE LA CHAMBRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas que les Libéraux se plaignent que le gouvernement applique leurs programmes—mais il s'agit là d'une autre question.

Des voix: Question.

M. Broadbent: Je veux poser une question au premier ministre sur cette importante affaire des taux d'intérêt qui chagrine tous les Canadiens.

Étant donné que le comité des finances, du commerce et des questions économiques a l'intention d'entendre tant le gouverneur de la Banque du Canada que le ministre des Finances, le premier ministre va-t-il revenir sur la décision imposée hier soir à deux de ses députés de l'arrière-banc lorsque le ministre des Finances leur a enjoint d'appuyer une motion qui obligeait le gouverneur de la Banque du Canada à venir déposer au comité avant lui alors que ce devrait être l'inverse car c'est au ministre des Finances à faire connaître d'abord la politique du gouvernement.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je porte un tel respect au Parlement que je ne me permettrais pas de revenir sur la décision d'un comité parlementaire.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, quand il était dans l'opposition, le premier ministre ne laissait pas son prédécesseur s'en tirer avec des réponses aussi spécieuses, et ce n'est pas non plus mon habitude. J'aimerais demander au premier ministre s'il croit qu'un ministre de la Couronne, et surtout un premier ministre qui a parlé de réformes du Parlement, devrait ordonner à ses propres députés d'arrière-ban de voter à l'opposé de leurs propres désirs, comme cela s'est produit hier soir?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ignore quels sont les rapports exacts, à l'intérieur de ce parti, entre le chef et les députés d'arrière-ban, comme il les appelle. En tout cas, dans notre parti, tous les députés forgent leur propre opinion.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je suis forcé de constater que ce principe, qui est une pratique établie depuis longtemps dans notre parti, paraît si extraordinaire aux yeux des autres partis qu'il provoque la surprise et l'angoisse.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je m'en tiens à ma réponse. Un comité parlementaire nous a fait une recommandation. Certes, cette recommandation traduit en parti le désir du gouvernement de la Banque du Canada de comparaître le plus tôt possible devant ce comité. Naturellement, je n'ai nullement l'intention de m'opposer à cette recommandation.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, la plupart des gens pensaient que le gouvernement avait été élu pour commander au gouverneur de la Banque du Canada, et non pour lui obéir comme cela semble le cas, d'après la réponse du premier ministre.

En ce qui concerne l'importante question de la politique des taux d'intérêt, qui relève de lui à titre de chef de gouvernement, le premier ministre ne croit-il pas qu'à l'heure qu'il est les Canadiens en ont assez de voir leurs taux d'intérêt fixés par des décisions prises à Washington plutôt qu'au Canada? Ne convient-il pas que les Canadiens aimeraient voir leur gouvernement pratiquer une politique de faibles taux d'intérêt du genre de celles qui ont donné de si bons résultats dans des dizaines de pays européens?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le chef du Nouveau parti démocratique me demande mon opinion. Mon opinion—que je ne devrais peut-être pas énoncer, aux termes du Règlement de la Chambre—est que la population ne veut pas des taux d'intérêt élevés. Nous non plus. Mais en tant que gouvernement du pays, nous savons qu'il faut nous sortir d'une situation économique très difficile, et nous n'y réussirons pas en nous refusant à prendre des décisions pénibles.

● (1425)

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Vous aviez toutes les solutions en mai.

Questions orales

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA PROMOTION DES EXPORTATIONS CANADIENNES

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, hier, à l'occasion d'une conférence sur les exportations, le ministre d'État chargé du Commerce international a prédit hier que le Canada enregistrerait un déficit record de sa balance commerciale de 10 milliards de dollars en 1980-1981. Par ailleurs, toujours à l'occasion de la même conférence, le ministre de l'Industrie et du Commerce aurait déclaré, selon la Presse canadienne, que le gouvernement a maintenant cessé d'intervenir en faveur des exportateurs canadiens, et notamment abandonné ses enquêtes de marché et ses négociations commerciales.

Le ministre d'État aurait-il l'obligeance d'assurer à la Chambre qu'on ne supprimera pas les mesures visant à promouvoir les exportations canadiennes, notamment les activités mentionnées par le ministre de l'Industrie et du Commerce?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré hier à la conférence que notre déficit commercial, le déficit de notre balance commerciale, pourrait atteindre le chiffre de 10 milliards de dollars. Je voulais faire comprendre toute la gravité du problème auquel nous faisons face. Il s'agit d'un problème qui ne date pas d'aujourd'hui. Comme le sait fort bien le député, nous nous ressentons fortement des séquelles des problèmes que nous avons connus au milieu des années 70 sous le gouvernement précédent.

Je le répète, nous ne négligerons rien pour favoriser les échanges commerciaux. Nous étudions actuellement divers programmes concernant la promotion des échanges et la politique du gouvernement à cet égard. Nous espérons publier les résultats de certaines de ces études avant la fin de l'année en cours. Le gouvernement n'a nullement l'intention de diminuer ses efforts pour stimuler le commerce dans notre pays. Je tiens à dire . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. MacLaren: Monsieur l'Orateur, vu la réponse du ministre d'État, puis-je en conclure que, contrairement, aux propos que le ministre de l'Industrie et du Commerce aurait tenus au sujet d'une diminution des études de marché et des négociations commerciales, le gouvernement n'a pas l'intention de se retirer de ces domaines?

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que les observations que l'on attribue au ministre de l'Industrie et du Commerce portaient sur un secteur beaucoup plus vaste que celui du commerce seulement. Le gouvernement n'a nullement l'intention de cesser de collaborer à la stimulation des échanges commerciaux et de négocier des ententes commerciales, dans la mesure où ses interventions peuvent être de quelque utilité.

LE DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL DE L'AMBASSADE CANADIENNE DE TEL AVIV À JÉRUSALEM—L'INCIDENCE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'hommes d'entreprises canadiennes ont déploré les conséquences de la promesse du gouvernement de déména-

ger l'ambassade de Tel Aviv à Jerusalem et des spécialistes estiment à cinq milliards les pertes occasionnées par l'impossibilité de soumissionner pour des contrats dans les États arabes.

D'après les études effectuées par son ministère, le ministre peut-il nous dire si le chiffre des pertes escomptées est exact?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, il est exact que des études ont été effectuées sur les conséquences de l'annonce, en juin, du déménagement éventuel de l'ambassade à Jérusalem, mais je ne puis confirmer maintenant l'exactitude du chiffre mentionné par le député. De toute évidence, les négociations commerciales relatives aux contrats avec ces pays sont durement touchées. Cela n'est pas sans nous inquiéter et nous suivons la situation de près. Nous espérons que toute cette affaire sera clarifiée sous peu grâce au voyage du très honorable Robert Stanfield.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre d'État va déposer les études effectuées par le ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que la liste des programmes dans lesquels il s'apprête à sabrer, comme l'a annoncé hier le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, ces études ne sont qu'une analyse permanente des discussions qui ont eu lieu entre le ministère et les sociétés qui exercent des activités dans cette région du monde. Je n'ai aucune intention de déposer ces études qui portent sur des discussions confidentielles entre les compagnies et les hauts fonctionnaires de mon ministère.

● (1430)

Quant à la seconde partie de la question du député, j'ai déjà dit avoir l'intention de faire une déclaration sur notre politique de commerce extérieur et nos activités pour le promouvoir.

* * *

LES FINANCES

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre suppléant des Finances. Depuis environ un an, le président du Conseil du Trésor et d'autres ministres, dont le premier ministre, ont fait des déclarations voulant que s'ils étaient élus, ils prendraient des mesures pour faire hausser le dollar canadien à environ 90 cents américains.

Vu les prévisions terriblement pessimistes du ministre d'État chargé du Commerce international selon lesquelles notre balance commerciale se détériorera en 1980, et même en 1981, la politique du gouvernement demeure-t-elle toujours la même en la matière?

[M. Foster.]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député demande si la politique du gouvernement est toujours la même. J'aimerais le corriger. Cela n'a jamais été la politique du gouvernement.

En réponse directe à la question du député, je dirais que la stabilité de notre dollar, par rapport au dollar américain, est chose souhaitable que tous les députés à la Chambre chercheraient certes à assurer. N'importe quel gouvernement au pouvoir ferait sûrement des efforts pour hausser le dollar. Comme nous l'avons dit à maintes reprises à la Chambre, et comme le ministre d'État chargé du Commerce international l'a signalé, les résultats de la gestion de l'ancien gouvernement, sont tels qu'il nous faudra du temps pour prendre le dessus et renverser la tendance mais je puis donner au député l'assurance que c'est à cela que nous nous employons.

M. Phillips: Monsieur l'Orateur, en réalité, je ne songeais pas tant au passé ni aux dernières élections qu'aux deux prochaines années.

Étant donné que le ministre d'État chargé du Commerce international prévoit que le déficit de la balance des paiements devrait passer de 5 à 10 milliards de dollars, nous nous tournons vers l'avenir. Quel serait, selon le suppléant du ministre des Finances, le cours idéal du dollar canadien par rapport au dollar américain?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député sait bien que l'on ne peut pas répondre à ce genre de question à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES MESURES POUR AIDER LES EXPORTATEURS CANADIENS

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international dont la tâche consiste à aider les exportateurs de bien des façons et notamment en maintenant des relations politiques harmonieuses et productives avec l'étranger.

[*Français*]

Je voudrais savoir, monsieur le président, quel est l'itinéraire du ministre pour les semaines à venir, et si cet itinéraire inclut le Moyen-Orient?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je ne projette aucun voyage avant quelques semaines. Je compte soutenir très activement les activités des entreprises qui exportent leurs produits vers d'autres pays.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE GARDERIE SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE POUR SOULIGNER CET ÉVÉNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est aujourd'hui qu'a lieu la Journée internationale de l'enfant. Comme marque de l'intérêt que porte le gouvernement envers les enfants et du fait qu'il reconnaît l'urgente nécessité d'établir dans tout le pays des garderies d'un accès facile et à tarifs modérés pour tous les secteurs de la population, le ministre est-il prêt à créer une garderie modèle accueillant les enfants sept jours sur sept sur la colline parlementaire?

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie le député de sa question et surtout du préambule concernant l'Année internationale de l'enfant.

Quant à sa demande particulière concernant une garderie de jour, je me ferai un plaisir d'y réfléchir et de lui donner une réponse ultérieurement.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE L'UNIVERSALITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES DEMEURE

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

A la suite de l'excellente proposition de ma collègue de l'autre parti pour la célébration de cette fameuse journée de l'enfant, est-ce que nous pouvons demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il est en faveur d'allocations familiales universelles pour tous les petits Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les allocations familiales universelles rendent bien service dans notre pays depuis longtemps. Lorsqu'il occupait mon portefeuille le député a évalué un certain nombre de modèles et d'options concernant son utilisation et il a alors institué le crédit d'impôt pour enfant, décision que j'ai vivement approuvée. Il comprendra donc sans peine que j'ai agi de la même façon à l'égard du crédit d'impôt pour enfant car j'ai estimé qu'il avait pris là une bonne décision.

[*Français*]

LOTO CANADA

ON DEMANDE SI LES CONCESSIONNAIRES INTENTERONT UNE POURSUITE POUR BRIS DE CONTRAT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre responsable des sports.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que les concessionnaires de Loto Canada viennent d'intenter une poursuite judiciaire de 10 millions de dollars contre Loto Canada, parce que le nouveau gouvernement a décidé de démanteler cet organisme et n'a pas respecté les contrats signés entre le gouvernement et les concessionnaires?

[*Traduction*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, d'après ce que je crois comprendre en ce qui concerne mon ministère, aucun grossiste n'a intenté de poursuites.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RENDRA LES PROVINCES SOLIDAIRES DU PAIEMENT POSSIBLE D'INDEMNITÉS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Puisque le ministre a remis Loto Canada aux provinces, pourrait-il dire s'il est vrai qu'il suivra la mode du nouveau gouvernement et invitera les provinces à participer au paiement de cette somme qui sera répartie équitablement entre les provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE EN VALEUR D'UNE MINE AU CAP-BRETON

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. L'administration précédente avait promis 10 millions de dollars pour la mise en valeur de la mine Prince. Or, la Société de développement du Cap-Breton n'a à ce jour rien reçu de cette somme. En fait, elle a même dû débourser $4,700,000 de ses propres fonds pour l'exécution des travaux. Quand le Conseil du Trésor versera-t-il l'argent promis à la société de développement du Cap-Breton?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de répondre à la question du député qui, soit dit en passant, est excellente et très à-propos. La réponse est simple: le Conseil du Trésor et le cabinet étudient actuellement la question et ils y donneront suite en temps et lieu, ce qui ne devrait pas tarder.

Questions orales

LES PIPE-LINES DU NORD

LE TRACÉ DE LA FOOTHILLS—LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait fort bien que l'absence de progrès dans le règlement des revendications foncières des Indiens du Yukon est source d'inquiétude pour un très grand nombre. Ce n'est pas seulement le Conseil des Indiens du Yukon qui a manifesté cette inquiétude. M. Robert Blair, président du conseil d'administration de la Foothills Pipe Lines et président de la Foothills Oil Pipe Lines, une compagnie sœur, a signalé que c'est cette stagnation même qui a incité sa société à retirer la demande qu'elle avait présentée à l'Office national de l'Énergie.

Comme suite aux récentes réunions qu'il a tenues avec des délégués du Conseil des Indiens du Yukon, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour relancer les négociations en vue de parvenir à un règlement satisfaisant des revendications, règlement qui ouvrira la voie au développement économique du Grand nord?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En réponse à la question du député, monsieur l'Orateur, je dois d'abord lui signaler que des réunions ont été tenues avec le conseil des Indiens du Yukon et des représentants du gouvernement territorial du Yukon. J'ai eu hier deux entretiens avec les représentants du Conseil des Indiens du Yukon et un autre avec ceux du gouvernement territorial. Nous avons tous convenu qu'il est indispensable d'entreprendre les négociations au sujet des revendications et d'agir avec célérité. Tous les députés voudraient que la question soit résolue rapidement.

Nous n'avons pas encore épuisé notre ordre du jour. Je dois donc rencontrer encore les représentants du conseil territorial du Yukon aujourd'hui à 17 h 30 et ceux du Conseil des Indiens du Yukon à 19 heures.

M. Penner: N'est-il pas vrai que le gouvernement n'a adopté aucune ligne de conduite pour le règlement des revendications des autochtones dans le Nord? Le ministre se mettra-t-il à l'œuvre sur-le-champ, étudiera-t-il cette affaire importante et annoncera-t-il à la Chambre sans tarder ce qu'est exactement la politique du gouvernement pour le règlement de ces revendications? Quelle est exactement la politique du gouvernement?

● (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question soulève non pas un, non pas deux, mais bien trois points controversables.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ NORDAIR—ON DEMANDE SI LE DOSSIER SERA DÉFÉRÉ À LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. La semaine dernière, le ministre des Transports indiquait à la Chambre qu'il avait l'intention au sujet de la vente de la Nordair de faire une recommandation à son cabinet d'ici un mois. Le ministre a-t-il l'intention de référer le dossier à la Commission canadienne des transports d'ici un mois?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ferai bientôt une proposition au cabinet au sujet de la façon de disposer de la société Nordair; il va de soi que cette proposition devra être approuvée par la C.C.T. en temps voulu.

[*Français*]

M. Deniger: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre des Transports ignore-t-il que c'est à la Commission canadienne des transports que revient une compétence exclusive en termes d'émission de permis pour les transporteurs aériens ainsi que pour la vente de transporteurs aériens, ou est-ce que le ministre et son gouvernement ont l'intention d'imposer à un tribunal administratif une décision politique?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Ce n'est pas du tout là l'intention du gouvernement. Tout changement à la propriété de la société Nordair devra naturellement être approuvé par la C.C.T.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE DÉSÉQUILIBRE DU COMPTE COURANT—CONSÉQUENCE DE LA PERTE DE CERTAINS CONTRATS

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Le pessimisme que le ministre laisse voir à propos du déséquilibre dans le compte courant reflète-t-il sa réaction devant la perte de contrats avec l'Argentine, le Japon et le Mexique, et la perturbation des échanges commerciaux avec le Moyen-Orient, situation que nous devons aux initiatives ou encore à l'immobilisation du gouvernement actuel?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Tout d'abord, je tiens à vous dire que nous n'avons pas perdu de contrat avec le Japon. En ce qui concerne le Mexique, nous sommes encore en train d'en discuter—il y a deux mois, nous avons commencé une étude qui nous prendra près de six mois à compléter; nous pourrons alors reprendre les négociations relatives à ce contrat.

La déclaration que j'ai faite hier au sujet du solde du compte courant pour l'année prochaine porte principalement sur le fait que, fort probablement, nos échanges commerciaux avec les États-Unis continueront d'être faibles l'année prochaine. Cette année, notre déficit vis-à-vis des États-Unis atteint un milliard de dollars alors que l'année dernière nous avions un excédent considérable, rien que pour le commerce. Si la récession se poursuit aux États-Unis l'année prochaine nous devons nous attendre à ce que le déficit de notre compte courant augmente encore.

M. Andras: D'après sa réponse, le ministre admet-il que son pessimisme à l'égard de notre situation commerciale future est dû en grande partie à la perte des débouchés et des contrats commerciaux que nous devons aux agissements du gouvernement depuis le 22 mai?

M. Wilson: Je pensais avoir dit clairement que la situation commerciale s'était détériorée à cause de la récession qui va sans doute se poursuivre l'année prochaine aux États-Unis. En outre, le déficit du compte courant va s'alourdir à cause de l'augmentation des paiements de dividendes que nous devrons faire l'année prochaine à la suite des déficits continus que nous avons enregistrés depuis quatre ans.

M. Andras: A 10 heures!

* * *

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE SERA OUVERTE—LA PUBLICATION DU RAPPORT DE LADITE ENQUÊTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Si j'ai bien compris, il a demandé au Conseil national de commercialisation des produits de ferme d'enquêter sur certaines allégations et accusations portées contre l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Le ministre peut-il confirmer qu'il a ordonné une enquête? Dans l'affirmative, peut-il nous dire quelle sera la portée de cette enquête et peut-il nous promettre que le rapport de cette enquête sera rendu public et qu'il le renverra également au comité permanent de l'agriculture?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Je répondrai au député que je n'ai pas eu à communiquer avec le Conseil national de commercialisation des produits de ferme ou son président pour faire entreprendre cette enquête. Elle est déjà en cours.

Quant à savoir si le rapport sera communiqué au comité permanent de l'agriculture, je ne peux rien promettre pour le moment; néanmoins, je ne pense pas que cela pose de problème. Comme je l'ai mentionné hier, nous avons non seulement déposé les rapports annuels, mais nous avons aussi décidé de les renvoyer au comité compétent.

M. Nystrom: Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme l'Office canadien de commercialisation des œufs a confirmé qu'il avait déjà retenu les services d'une société appelée la Roygold qui appartient en tout ou en partie au directeur général de l'Office et compte tenu des conséquences que cette pratique pourrait éventuellement—et j'insiste sur le mot «éventuellement»—avoir pour d'autres sociétés ou organismes de la Couronne, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'intervenir pour que le règlement relatif au conflit d'intérêt qui s'applique aux fonctionnaires et aux ministères s'applique aussi à toutes les sociétés de la Couronne et à tous les organismes publics du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je pense que c'est là une très bonne suggestion. C'est une possibilité que nous étudions présentement. Nous tâcherons d'établir si cette mesure n'aurait pas de conséquences qui m'auraient échappé jusqu'ici. Si nous n'en trouvons pas, nous avons l'intention d'intervenir comme l'a suggéré le député. En fait, nous envisageons cette possibilité depuis un certain temps.

* * *

LES RESSOURCES NATIONALES

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES MINÉRALES SOUS-MARINES—LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU LES PROVINCES

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet de la politique du gouvernement touchant les richesses minérales sous-marines.

Je renvoie le très honorable député aux lettres qu'il a échangées en septembre avec les premiers ministres ainsi qu'aux principes de base qu'il a énoncés pour régler toute cette question. Le premier principe étant, pour lui rafraîchir la mémoire, qu'une province serait propriétaire des ressources minérales de la plate-forme continentale contiguë à ses côtes, et le deuxième que cette propriété devrait être conforme et assujettie à la division des pouvoirs entre le Parlement fédéral et celui de la province.

Ma question est la suivante: lorsque le premier ministre parle de division de pouvoirs, conserve-t-il au gouvernement fédéral son pouvoir déclaratoire et son pouvoir d'expropriation? Autrement dit, le gouvernement fédéral serait-il prêt à préciser dans l'exposé de sa politique que dans certaines circonstances il rétablirait la compétence fédérale sur les ressources sous-marines ou qu'il pourrait même s'en rendre de nouveau propriétaire comme le permet présentement la constitution?

L'hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'objectif que nous poursuivons dans notre politique relative à la définition des compétences en matière de ressources sous-marines, c'est de tenter de conférer aux provinces les mêmes droits qu'ils ont déjà sur leurs ressources souterraines. La disposition déclaratoire s'appliquera dans les deux cas.

M. Trudeau: C'est donc dire que le pouvoir déclaratoire et le pouvoir d'expropriation pourraient être utilisés pour ramener ces ressources sous la compétence du gouvernement fédéral si le Parlement le jugeait approprié. Je tiens à m'assurer que c'est bien ce que dit le premier ministre et que la décision de céder ces ressources aux provinces ne sera maintenue que jusqu'à ce que le Parlement fédéral en décide autrement.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Naturellement, le gouvernement fédéral continuera de disposer des pouvoirs d'urgence dont il dispose déjà, mais je tiens à ce qu'il soit bien compris, non seulement par le chef de l'opposition, mais également par les gouvernements provinciaux, que nous n'envisageons pas d'exercer ces pouvoirs.

Questions orales

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE RELATIVE AUX RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Conférence sur le droit de la mer a tenu sa neuvième session à New York en août dernier, et l'on a déploré le manque d'intérêt de ce gouvernement puisqu'il n'y avait aucun ministre présent. Un sujet important intéresse le Canada, c'est l'exploitation des richesses sous-marines, c'est-à-dire des minerais. La délégation canadienne a proposé en 1978 un plafonnement de la production du nickel provenant des nodules des fonds des océans. Il semblait possible de faire accepter cette formule de plafonnement de la production, mais voilà que les pays consommateurs comme le Japon et ceux de l'Europe ne veulent plus accepter cette formule. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre quelle campagne diplomatique elle se propose d'entreprendre avec les pays en cause pour qu'ils acceptent la formule canadienne de plafonnement de l'exploitation des ressources sous-marines, afin de ne pas mettre en danger l'industrie minière au Canada, ce qui pourrait conduire à la fermeture des mines de nickel de Sudbury et de cuivre en Gaspésie?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ce gouvernement attache la plus grande importance à la conclusion positive de la conférence sur le droit de la mer l'an prochain. Mes collègues et moi-même avons rencontré la délégation canadienne avant et immédiatement après la dernière session. Au sujet du plafonnement de la production de nickel, je dois dire que le Canada continue de défendre ses positions et de faire pression sur d'autres pays. A cette fin, j'ai personnellement soulevé cette question avec le secrétaire d'État américain, M. Vance, avec les membres de la Communauté économique européenne et d'autres ministres des affaires étrangères.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE DISCUTERA DE L'EXPLOITATION DES NODULES SOUS-MARINS AVEC LE PRÉSIDENT CARTER

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Compte tenu de l'industrie minière au Canada, le très honorable premier ministre propose-t-il d'ajouter à l'ordre du jour de la conférence qu'il doit avoir avec le président Carter cette question de la surexploitation des nodules sous-marins?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est quelque chose que je suis prêt à discuter avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et si c'est valable pour le Canada de discuter avec le président Carter, je serai prêt à le faire.

[M. Clark.]

● (1450)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE MEURTRE D'UN RÉSIDENT DE CAUGHNAWAGAN PAR LA POLICE

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et concerne le meurtre inexcusable d'un résident de Caughnawaga dont la police s'est rendu coupable cette dernière fin de semaine.

Le ministre a-t-il l'intention de demander au solliciteur général de mener une enquête indépendante sur cette malheureuse affaire, ou bien le ministre et son collègue, le solliciteur général, comptent-ils demander la tenue d'une enquête conjointe par les représentants de leurs ministères et les représentants compétents du Québec?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais préciser au député et à tous les députés de la Chambre que j'ai envoyé un message de condoléances à la famille du défunt. Le coroner M. Cyrille Delage a été chargé de faire une enquête complète. Nous avons communiqué avec le chef de Caughnawagan et je m'efforce de me libérer pour lui rendre visite lundi et afin de discuter non seulement de la question du service de police, mais aussi d'autres problèmes.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE POUR CONNAÎTRE LA CAUSE DU MANQUE DU GAZ PROPANE POUR LE SÉCHAGE DU MAÏS

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'à cette période de l'année les agriculteurs sont à récolter leur maïs-grain, que présentement ils doivent se servir de séchoirs pour leurs récoltes et que présentement il existe une pénurie de gaz propane, le ministre de l'Agriculture pourrait-il commander une enquête immédiatement pour savoir d'où provient ce manque de gaz propane qui cause préjudice aux agriculteurs du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son intérêt. Je dois admettre en toute franchise que je ne suis pas au courant de cette situation. Si le député est prêt à me communiquer des renseignements, je puis l'assurer que je consulterai mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et que je ferai de mon mieux pour remédier à cette pénurie, si pénurie il y a.

LES PIPE-LINES DU NORD

LE TRACÉ FOOTHILLS—LES CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, suite à notre échange d'hier, j'ai une courte question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a bien voulu nous dire qu'elle avait parlé de la Foothills avec M. Vance. Aurait-elle l'amabilité de nous dire à quelle date? Était-ce à l'occasion de la rencontre régulière des deux ministres aux Nations Unies cet automne?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): C'est là une question parmi bien d'autres que j'ai discutées avec le secrétaire d'État, M. Vance, concernant nos côtes est et ouest, au cours de notre rencontre à Tokyo à l'occasion de la conférence économique.

Par ailleurs, le député sera sans doute heureux d'apprendre que le président de la Foothills m'a informé que sa société apprécie grandement l'appui du gouvernement à son projet et compte présenter à nouveau demain sa demande à l'Office national de l'énergie.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: La réponse du député me déconcerte un peu, car le premier ministre nous a dit, il n'y a pas si longtemps, que la question n'avait pas été abordée à Tokyo.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: La question est de savoir si le premier ministre a soulevé ou non la question. J'ai dit que c'était moi qui avais parlé au secrétaire d'État. Le député comprendra, je pense, qu'il y avait plus d'une personne à la conférence de Tokyo.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LE GRAIN—L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le port de Churchill n'a expédié que 500,000 tonnes cette année alors qu'il s'était fixé un objectif de 600,000 tonnes et que le premier bateau n'est arrivé là-bas que le 9 août au lieu de la mi-juillet et que, même à ce moment-là, il n'y avait pas encore suffisamment de grain dans le port, le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement va prendre pour garantir que ce port du Nord sera utilisé à pleine capacité dans l'intérêt de tous les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question et je tiens à lui assurer ainsi qu'aux autres députés que le gouvernement est favorable à une plus grande utilisation du port de Churchill. Nous allons prendre des mesures en ce sens en facilitant l'accès au port et en améliorant les installations sur place.

Nous sommes désolés de voir que les expéditions ont diminué par rapport à l'année dernière. Néanmoins, il s'agissait essentiellement d'une question d'approvisionnement et j'en ai discuté avec les représentants de la Commission canadienne du blé. Je suis sûr que nous pourrons unir nos efforts afin que, l'année prochaine, les expéditions atteignent un niveau record.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, comme il est parfaitement possible d'utiliser des brise-glace canadiens dans le Nord du pays et que cela contribuerait à prolonger la saison de navigation, le ministre peut-il nous garantir qu'on utilisera des brise-glace l'année prochaine et que nous pourrons avoir des bateaux canadiens au lieu d'attendre pendant des semaines et des semaines l'arrivée de bateaux étrangers?

M. Mazankowski: La question a été étudiée. En fait, nous espérions pouvoir charger une cargaison à Churchill avant la saison de navigation habituelle. Néanmoins, nous n'avons pas pu obtenir de commandes à ce moment-là, mais les efforts se poursuivent et l'administrateur maritime est en contact avec les représentants de la Commission canadienne du blé et les autres parties en cause pour prendre les dispositions nécessaires en vue de prolonger la saison.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE QUELLES PRIORITÉS RECEVRONT L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services. Comme l'honorable ministre a indiqué récemment qu'il y aurait une réunion à Montréal ou à Québec, peu importe, avec des ministres fédéraux et des ministres du Parti Québécois pour discuter de certaines priorités et de quels projets le gouvernement fédéral pourrait réaliser au Québec avec les 85 millions de dollars que la GM ne veut pas prendre pour le moment, est-ce que le ministre pourrait dire s'il a l'intention de faire pression ou tout simplement d'indiquer au gouvernement du Québec s'il a l'intention de recommander que le projet de décentralisation du centre de données fiscales de Jonquière soit maintenu et s'il a l'intention réellement de maintenir les priorités du gouvernement fédéral plutôt que celles du gouvernement provincial?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il est clair que le ministre de l'Industrie et du Commerce terminera prochainement une tournée à l'échelle du pays en allant dans toutes les provinces pour discuter avec chacune leurs priorités sur le plan économique. Et dans ce cadre, avec le ministre responsable de l'Énergie et du Commerce, que j'accompagnerai avec le ministre des Affaires fédérales-provinciales, nous discuterons d'une enveloppe économique qui touchera particulièrement le Québec, et je voudrais rassurer le député que le gouvernement actuel sait fort bien, de toute façon, les projets qu'il a à poursuivre. Mais il s'était entendu, et je pense que c'est la politique du très honorable premier ministre de consulter les provinces au préalable pour essayer de rendre compatibles les objectifs des deux côtés.

● (1500)

ON DEMANDE SI L'ENVELOPPE DES DÉPENSES FÉDÉRALES AU QUÉBEC SERA PLUS ÉLEVÉE

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre si vraiment l'enveloppe que le gouvernement a à proposer au sujet des dépenses fédérales au Québec est plus élevée que celle qui était prévue au départ. De plus, est-ce que les 85 millions de dollars s'ajoutent aux sommes qui devaient être normalement dépensées au Québec, ou s'il s'agit tout simplement d'un transfert qui, en fait, n'ajoutera rien à ce qui devait être dépensé au Québec? Je pose cette question, monsieur le président, parce qu'on laisse entendre actuellement que le gouvernement fédéral va dépenser plus au Québec que les sommes prévues, ce qui semblerait inexact, et j'aimerais que le ministre clarifie la situation.

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je ne sais pas où le député a obtenu ses renseignements. Une chose que je sais, c'est que nous sommes disposés à écouter les provinces, y compris le Québec, et à dialoguer avec lui sur les priorités québécoises qui pourraient être compatibles avec les objectifs nationaux. Quant à savoir si les fonds seront plus ou moins élevés, je laisse au ministre responsable le soin de l'établir. Le député devrait savoir qu'on a déjà manifesté beaucoup de générosité dans le cas de la GM, parce que pendant que le gouvernement antérieur promettait 50 millions de dollars, nous avons augmenté cette subvention à 80 millions.

* * *

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DONNERA LA PRIORITÉ À L'AMÉLIORATION DU SERVICE ENTRE MONTRÉAL ET MIRABEL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, étant donné l'urgence d'améliorer le service de transport terrestre entre Mirabel et le centre-ville de Montréal, en empruntant la route de Laval, et ainsi contribuer à rentabiliser le service de l'aéroport international de Mirabel, est-ce que le ministre, lors de sa rencontre avec le gouvernement du Québec, a l'intention de considérer cette demande comme étant prioritaire, urgente, nécessaire et génératrice d'emplois durant la période des travaux et pour les générations futures?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il n'y a aucun doute que nous considérons ce projet comme étant fort important, et aux yeux de certains libéraux il est plus important que le projet de la Place Guy Favreau. De toute façon, je répète au député que nous voulons entendre les recommandations et les observations faites par le gouvernement du Québec, et à la suite de ces observations, nous prendrons des décisions.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Trois députés, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et le député d'Algoma (M. Foster) m'ont chacun donné avis d'une question de privilège. Je crois que la question de privilège invoquée par le député d'Algoma a trait à la période des questions d'aujourd'hui. Par conséquent, je tiendrai compte de celle-ci en premier lieu et passerai ensuite aux deux autres dans l'ordre indiqué.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FOSTER—LA PERTE DE CONTRATS COMMERCIAUX—LA DIVULGATION DES ÉTUDES MENÉES PAR LE MINISTÈRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège à la suite de la réponse que m'a donnée cet après-midi le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson). Je lui avait posé une question au sujet des contrats commerciaux perdus en raison de l'affaire de notre ambassade en Israël. Il a répondu qu'il n'avait pas l'intention de permettre aux députés de prendre connaissance des études menées par son ministère; pourtant, il a laissé entendre qu'il les mettait à la disposition des sociétés intéressées.

Il me semble que, particulièrement aujourd'hui où nous discuterons de la loi sur la liberté de l'information, le ministre aimerait peut-être rajuster son tir et permettre aux députés de prendre connaissance de ces études. Il va de soi que la loi sur la liberté de l'information donnera un nouveau privilège aux députés en leur donnant accès à un plus grand nombre de documents du gouvernement, sur lesquels fonder leur opinion et juger des programmes qu'il met en œuvre. Je ne tiens pas à prendre connaissance de la documentation ou de la correspondance échangée entre les sociétés intéressées et le gouvernement. Ce sont les études globales, mises à la disposition des sociétés, qui m'intéressent. Pourtant le ministre refuse de permettre aux députés d'en prendre connaissance.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas quelles études, dont parle le député, ont été mises à la disposition des sociétés individuelles. J'ai dit, en réponse à sa question, que les études menées jusqu'ici portent sur des déclarations ou des commentaires particuliers dont ces sociétés nous ont fait part au sujet de leur entreprise particulière au Moyen-Orient. Ce sont ces renseignements que je ne puis mettre à la disposition de la Chambre, car ils sont strictement confidentiels.

M. SKELLY—LE CONFLIT DES OPÉRATEURS RADIO—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RETIRER SES AFFIRMATIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'un fait important. Je me reporte à la réponse donnée hier à la Chambre par le ministre des Transports (M. Mazankowski) au sujet de l'arrêt de certains services désignés fournis par les opérateurs radio des services d'exploitation en vol et de la Garde côtière. La déclaration faite par le ministre à la Chambre hier tendait à laisser croire aux députés que les services désignés étaient maintenus, ce qui n'est pas le cas. Sa réponse a aussi laissé croire aux députés qu'il n'y avait pas eu de cas où la sécurité des vols avait été compromise. C'est certainement faux.

En ce qui concerne, d'abord, le deuxième point de ma question de privilège, je signale que, ces deux derniers jours, il y a eu plus de 50 violations importantes des règles de la sécurité aérienne dans l'Ouest. Ces violations ont d'ailleurs été signalées au ministère des Transports. A mon avis, certaines des violations les plus graves rappellent énormément ce qui s'est produit à des endroits comme Ténérife et Cranbrook puisqu'il y a eu du matériel laissé sur les pistes d'atterrissage et que des avions se sont servi en même temps de la même piste pour s'envoler dans des directions opposées.

En ce qui concerne le premier point, je soutiens que le ministre s'est trompé en affirmant que les services désignés ont été maintenus. De fait, on a appris de multiples sources que les opérateurs avaient suspendu tous les services, se limitant à garder l'écoute des fréquences d'urgence. Je demande donc au ministre de retirer ses affirmations, de mener immédiatement une enquête et de faire rapport à la Chambre demain de ce qu'il compte faire à propos de cette très grave situation.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir répondre à la question de privilège soulevée par le député parce que cela me fournira peut-être l'occasion de dissiper un malentendu. Si le député veut bien examiner ma réponse, il constatera que j'ai fait l'affirmation suivante:

On m'apprend que là où les employés désignés s'acquittent comme prévu des fonctions désignées, on ne déplore aucune difficulté.

Je pense que c'est le mot à retenir. En aucune façon je n'ai voulu sous-entendre que tous les employés désignés avaient assuré les services essentiels.

En outre, j'ai indiqué qu'on ne m'avait signalé aucun cas sérieux de violation des règles de sécurité et que si le député avait des cas à me signaler, je les examinerai volontiers. Les responsables du ministère m'ont informé que les allégations faites à l'occasion d'une conférence de presse tenue hier concernant Quesnel, Lynn Lake, Québec, Fort Chimo, Lac Rone, Schefferville, Uranium City et Toronto, ne semblent pas fondées. Pour ce qui est des enquêtes préliminaires, le député, la Chambre et le public peuvent être certains que ces questions sont soigneusement examinées par les responsables du ministère des Transports.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DE PHOTOGRAPHES

M. l'Orateur: Avant de passer à la question de privilège du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), j'aurais quelques explications à donner à la Chambre. Depuis deux ou trois jours, les députés auront remarqué la présence de photographes d'un côté ou de l'autre de la Chambre. Je voulais vous signaler au début de la semaine que, l'an dernier, le comité spécial qui a étudié la question de la télédiffusion des débats, a dû également examiner la situation de la presse écrite depuis l'introduction de la télévision. Les journaux peuvent publier dans leurs pages des images de nos activités contrairement à ce qui se passe pour la télévision ou les média électroniques. Voilà pourquoi ils nous ont demandé s'il serait possible de prendre des photos à la Chambre.

La question n'a pas été réglée à ce moment-là. Dernièrement, j'en ai discuté très brièvement avec tous les leaders à la Chambre pour conclure qu'il valait la peine de tenter l'expérience pendant une semaine ou deux. Durant ce temps, les photographies prises seront réservées exclusivement à l'usage interne de la Chambre; elles seront examinées par les leaders des différents partis et permettront de discuter de l'opportunité de poursuivre ou d'interrompre cette activité. Si on juge bon de la poursuivre, il faudra en établir les modalités.

On nous a demandé de mettre ces photographies à la disposition non seulement des journalistes, mais aussi des services d'archives, des bibliothèques, des chercheurs, etc. Nous avons reçu beaucoup de demandes en ce sens. Mais il fallait d'abord tenter une expérience avant de pouvoir évaluer les difficultés et les avantages. Il s'agit donc purement d'une expérience qui durera une semaine ou une dizaine de jours, et qui fera ensuite l'objet d'une évaluation par les leaders à la Chambre. Je suppose que les caucus des différents partis examineront également la question avant qu'une décision soit prise.

* * *

● (1510)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège que je considère comme extrêmement sérieuse parce qu'elle ne porte pas seulement atteinte à mes droits de député mais également aux droits des députés de deux côtés de la Chambre.

La question de privilège découle d'un incident qui est survenu hier soir lors de la réunion du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous savons tous que les comités permanents de la Chambre sont maîtres de leur calendrier d'activités et de leurs heures de réunion et qu'ils ne répondent qu'à la Chambre.

Jeudi dernier, lors de leur première réunion, les membres de ce comité permanent ont donné une directive au comité directeur en tombant d'accord pour que le ministre des Finances (M. Crosbie) en tant que responsable de la politique monétaire et fiscale du pays soit appelé à comparaître le premier devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et qu'ensuite ce soit le tour du gouverneur de la Banque du Canada. Ont participé à la réunion du comité directeur le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie) (York-Est), le président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et des représentants des principaux partis des deux côtés de la Chambre.

Le comité directeur a présenté son rapport hier soir au comité et, surprise, le secrétaire parlementaire a alors présenté un amendement à l'accord qui avait été conclu. Cet amendement proposé par le secrétaire parlementaire renversait en fait l'ordre de comparution devant le comité permanent. Le gouverneur de la Banque du Canada venait en tête de liste et le ministre des Finances quelque part en dessous.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous devrions nous rappeler de ce qu'a dit le gouvernement à la page 4 du discours du Trône, et que je vous cite:

Le Comité permanent de la procédure et de l'organisation se verra confier l'étude de propositions destinées à étayer les pouvoirs des comités du Parlement et à augmenter leurs ressources, à donner plus d'importance aux initiatives des députés et à assujettir davantage les ministres à votre contrôle.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, les ministres sont assujettis au Parlement; les comités ne relèvent pas des ministres. C'est ainsi que le gouvernement précédent voyait les choses. Nous sommes en présence d'une magnifique occasion, pour le gouvernement actuel, de commencer du bon pied, d'amorcer une ère nouvelle, et pourtant nous constatons que le ministre des Finances tire les ficelles au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Cela m'irrite, à titre de membre de ce comité, et tous les députés devraient s'en formaliser aussi. Le comité . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est conscient que, même si j'acceptais sans réserves toute son argumentation, il lui sera extrêmement difficile d'établir que cette affaire donne lieu à une question de privilège. Il a dit qu'une entente avait été conclue au sein du comité directeur, lequel à son tour a pris une décision que le député a pris en mauvaise part. Je comprends tout cela, et le député a le droit le plus strict de se sentir offensé. Néanmoins, les procédures d'un comité demeurent les procédures du comité. Le député comprendra qu'il ne saurait être question que la Chambre devienne un tribunal d'appel jugeant les décisions qu'un comité a pu prendre sur des questions de procédure ou sur toute autre question.

Si le député désire saisir de nouveau le comité permanent de cette affaire, il le peut. S'il préfère attendre pour agir que le comité présente son rapport, il peut choisir entre un certain nombre de mesures. Cependant, je dois accepter la situation telle qu'il me l'a décrite et voir s'il y a eu abus de privilège; or, compte tenu de ce qu'il m'en a dit, je ne puis conclure que tel soit le cas.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'en ai pas contre le rapport du comité spécial. J'en ai contre le ministre des Finances qui est intervenu alors que les membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques s'étaient mis d'accord. Je ne goûte pas du tout cette tentative d'un ministre de transformer en marionnettes les membres d'un comité permanent du Parlement à qui il doit rendre des comptes. Ce n'est pas le comité qui doit rendre des comptes au ministre des Finances. Si celui-ci tient à se cacher derrière le gouverneur de la Banque du Canada, qu'il le fasse, mais je refuse de participer à ses manigances.

M. l'Orateur: A l'ordre. j'ai dit au député qu'il avait exprimé ses raisons d'être déçu. Peut-être a-t-il un grief justifié à soumettre au comité. Cependant, je ne puis conclure à un abus de privilège.

M. YURKO—LA MOTION SUR L'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION—LES MOTS OMIS DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour porter à votre attention et à celle de la Chambre une grave erreur d'imprimerie dans le hansard, que j'ai relevée hier soir. Il s'agit d'une regrettable erreur d'imprimerie, mais il n'en est pas moins nécessaire que je vous en fasse part et qu'elle soit rectifiée dans le hansard, car elle change tout le sens d'un important paragraphe.

L'erreur porte sur l'avis de motion nº 2 que nous avons débattu à la Chambre le lundi, 22 octobre. Dans le texte anglais du *Feuilleton* du 22 octobre, le deuxième paragraphe de l'article 10 se lit comme suit:

On the receipt of such validated petition, the Parliament of Canada shall, before the lapsing of two full years from the date of receipt of the validated petition, hold a national referendum on the substance of the petition and shall enact into law the substance of the petition if such petition receives a 75% plurality of all votes in Canada and no less than a 50% plurality of all votes in each and every province of Canada.

Je tiens à vous faire remarquer que le procès-verbal du 22 octobre 1979 est à cet égard identique au *Feuilleton*. Toutefois, monsieur l'Orateur, le texte anglais du hansard, quant à lui, donne une version tout à fait différente de ce paragraphe, qui s'y lit comme suit:

On the receipt of such validated petition, the Parliament of Canada shall, before the lapsing of two full years from the date of receipt of the validated petition, hold a national referendum on the substance of the petition if such petition receives a 75 per cent plurality of all votes in Canada and no less than a 50 per cent plurality of all votes in each and every province of Canada.

Les mots «and shall enact into law the substance of the petition» sont omis dans le hansard. Je tenais à porter cette erreur à l'attention des responsables du hansard, et j'espère qu'on apportera la correction qui s'impose.

M. KNOWLES—LES MINISTRES ADJOINTS—LE DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a répondu à une question en sa qualité d'adjoint du ministre des Finances, ce qui me porte à croire qu'il serait avantageux pour tous les députés qu'un décret du conseil indiquant qui sont les adjoints des divers ministres soit déposé. De cette façon, tout le monde saurait à quoi s'en tenir. Si le leader du gouvernement à la chambre déposait ce décret du conseil, il pourrait être annexé aux *Procès-verbaux* ou au hansard et tous l'auraient à leur disposition.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé ce décret du conseil le deuxième ou troisième jour de la législature. J'ai l'intention d'en déposer un autre aujourd'hui ou demain pour aviser les députés que le poste d'adjoint d'un des ministres change de titulaire. Mais je tiens à assurer à mon ami que l'autre décret du conseil a été déposé ici même à l'une des deux dates dont j'ai fait mention.

M. l'Orateur: C'est une bonne idée de faire en sorte que le premier décret du conseil ou celui qui doit suivre, s'il est complet, soit . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce sont les mêmes, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je me demandais si le nouveau décret du conseil ne faisait qu'annoncer un changement ou s'il constituait une liste complète. Quoi qu'il en soit, je propose qu'un décret du conseil donnant la list complète des adjoints des ministres soit imprimé et annexé au hansard aujourd'hui même ou, enfin, le plus tôt possible.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je me demande si le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) pourrait nous dire si le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret) qui siège à l'autre endroit a un suppléant à la Chambre des communes?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'y réponds tout de suite. Le premier ministre suppléant du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique est l'honorable Michael H. Wilson, ministre d'État chargé du commerce international. De fait, il y a deux ministres à la Chambre et le deuxième suppléant est le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington).

● (1520)

M. MacEachen: Je voudrais ajouter autre chose, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre m'a étonné. Le ministre a-t-il songé à la situation bizarre suscitée par la nomination de M. Wilson, comme il l'a appelé—et je le dis en toute déférence—à titre de ministre suppléant alors que ce dernier n'a reçu aucun pouvoir officiel. Je me demande comment le ministre peut agir à titre de ministre d'État chargé du Commerce international quand, en autant que je le sache, aucune responsabilité ne lui a été accordée en vertu d'un décret du conseil, sauf qu'on l'a désigné comme adjoint au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret). Le ministre examinera-t-il la question et nous fournira-t-il certains éclaircissements?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, on me dit que le ministre est habilité par un décret du conseil. De toute façon, le décret du conseil, 1979-2783, un décret du gouvernement fédéral, désigne l'honorable représentant comme ministre suppléant. L'honorable représentant est membre du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada et je crois que cela devrait satisfaire mon bon ami quant aux titres du ministre. Par ailleurs, je voudrais signaler au député et à vous-même, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral est très fier du ministre chargé du Commerce international et de son comportement à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques—M. Clarke (Vancouver Quadra).

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

MESURE CONCERNANT L'ACCÈS AUX DOSSIERS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) demande à présenter le bill C-15, tendant à compléter la législation canadienne en matière d'accès à l'information détenue par l'administration fédérale et à modifier la loi sur la preuve au Canada, la loi sur la Cour fédérale et la loi sur les textes réglementaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES BILLS PUBLICS INSCRITS AU «FEUILLETON»

M. l'Orateur: Puis-je rappeler aux députés la pratique que la Chambre a invariablement adoptée ces dernières années en ce qui concerne la présentation et la première lecture des bills publics d'initiative parlementaire. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui donne une liste de quelque 285 bills inscrits aux noms de divers députés. Il n'était évidemment pas pratique ou possible pour la présidence de prendre connaissance des dispositions de tous ces bills. Puis-je par conséquent proposer à la Chambre de s'en tenir à la pratique des quelques dernières sessions, notamment que nous procédions à la présentation et à la première lecture de ces bills aujourd'hui de façon à ce que chacun d'eux puisse être étudié à fond d'ici le jour où on en proposera la deuxième lecture, qui donnerait à la présidence le temps de voir si ces bills dérogent ou non aux usages de la Chambre.

Je propose, qu'avec le consentement unanime de la Chambre, tous les bills publics d'initiatives parlementaire qui figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui soient d'office présentés et lus pour la première fois, que l'impression en soit ordonnée et qu'ils restent au *Feuilleton* en vue d'être lus pour la deuxième fois à la prochaine séance de la Chambre moyennant, comme toujours, un examen ultérieur de leur validité du point de vue de la procédure.

Plaît-il à la Chambre de procéder comme je viens de l'expliquer?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En regardant la liste, j'ai constaté qu'au nº 275—deuxième article de la colonne de gauche à la page 20 du *Feuilleton*—figurait un bill inscrit en mon nom et dont le titre est le suivant:

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale d'Edmonton-Ouest.

C'est la première nouvelle que j'en ai. Il y a déjà eu une loi de présentée à la Chambre et dont le titre était «loi modifiant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales». Il s'agit du bill C-342 qui a été présenté l'année dernière. Je ne sais vraiment pas comment on a pu voir dans ce bill une demande tendant à faire changer le nom de la circonscription d'Edmonton-Ouest, sans doute le nom le plus chargé d'histoire de la province de l'Alberta. Si une telle demande en mon nom était approuvée, je mériterais de me faire catapulter hors de la ville.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: J'accepte cette intervention du député comme une demande de faire disparaître ce bill du *Feuilleton* le plus tôt possible, demande à laquelle nous accédons. Il en est ainsi ordonné.

BILLS PUBLICS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

[*Traduction*]

PRÉSENTATION ET 1re LECTURE

Bill C-201, Loi visant à encourager l'investissement dans des entreprises par leurs employés.—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-202, Loi modifiant la Loi sur la statistique.—M. Wenman.

Bill C-203, Loi concernant les boycottages économiques étrangers.—M. Kaplan.

Bill C-204, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (droits linguistiques).—M. Allmand.

[M. l'Orateur.]

Bill C-205, Loi concernant la protection des emprunteurs et déposants.—M. Caccia.

Bill C-206, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Herbert.

Bill C-207, Loi concernant la frontière maritime internationale entre le Canada et l'État de l'Alaska.—M. Fulton.

Bill C-208, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (fils d'aluminium).—M. Peters.

Bill C-209, Loi modifiant la Loi sur le divorce (ordonnances de pension alimentaire).—M. Greenaway.

Bill C-210, Loi concernant le jour de la prière du Canada.—M. Richardson (Beaches).

Bill C-211, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-212, Loi concernant Petro-Canada.—M. Stollery.

Bill C-213, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (conflits collectifs).—M. Reid (Kenora-Rainy River).

Bill C-214, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions prévoyant la normalisation de garanties et en définissant les conditions minimales.—M. McKenzie.

Bill C-215, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente).—M. Buchanan.

Bill C-216, Loi relative à la Semaine de la famille.—M.Corbin.

Bill C-217, Loi concernant l'âge de la retraite.—M. Mitges.

Bill C-218, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.—M. Evans.

Bill C-219, Loi concernant les pièces de rechange pour réparation d'urgence du matériel agricole.—M. McKinley.

Bill C-220, Loi modifiant le Code criminel (période limite pour poursuite).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-221, Loi modifiant le Code criminel (enlèvements d'enfants par les parents).—M. Friesen.

Bill C-222, Loi prévoyant l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique fédérale.—M. Rae.

Bill C-223, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.—M. Oberle.

Bill C-224, Loi concernant la tenue des référendums sur la peine capitale.—M. Kushner.

Bill C-225, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (droits des payeurs de taxes).—M. Hopkins.

Bill C-226, Loi modifiant le Code canadien du travail (comités de santé et de sécurité).—M. Rodriguez.

Bill C-227, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Graham.

Bill C-228, Loi prohibant les pratiques commerciales discriminatoires et restrictives résultant de boycottages économiques étrangers.—M. de Corneille.

Bill C-229, Loi concernant l'application des ordonnances de pensions alimentaires.—M^me^ Appolloni.

Bill C-230, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour créer un conseil national sur le Troisième Âge.—M^lle^ Bégin.

Bill C-231, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition).—M. Orlikow.

Bill C-232, Loi modifiant la Loi sur les prestations de retraites supplémentaires (indexation des pensions).—M. Wightman.

Bill C-233, Loi concernant la création d'une Administration pour la conservation à l'usage du public canadien de toutes lignes de chemins de fer abandonnées.—M. Watson.

Bill C-234, Loi visant à stimuler le développement régional et à lutter contre les disparités.—M. De Bané.

Bill C-235, Loi sur le recouvrement des pensions alimentaires.—M^me^ Hervieux-Payette.

Bill C-236, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat).—M. Knowles.

Bill C-237, Loi prévoyant la responsabilité des organismes de la Couronne envers le Parlement.—M. Roy (Laval).

Bill C-238, Loi rajustant la représentation du Québec à la Chambre des communes et révisant les circonstances électorales du Québec.—M. Caouette.

Bill C-239, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de la loi).—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-240, Loi modifiant le droit fiscal.—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-241, Loi concernant le jour du Patrimoine national.—M. MacGuigan.

Bill C-242, Loi établissant un conseil de la presse au Canada.—M. Scott (Victoria-Haliburton).

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail de manière à établir la négociation par secteur.—M. Jelinek.

● (0000)

Bill C-244, Loi concernant le port de Vancouver.—M. Phillips.

Bill C-245, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (définitions).—M. Brisco.

Bill C-246, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, (capitale nationale du Canada).—M. Isabelle.

Bill C-247, Loi concernant l'appartenance politique des députés de la Chambre des communes.—M. Ouellet.

Bill C-248, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (vacances).—M. Malone.

Bill C-249, Loi concernant un plan pour le développement du Nord.—M. Murphy.

Bill C-250, Loi modifiant le Code criminel (jeunes contrevenants).—M. Woolliams.

Bill C-251, Loi relative aux communications confidentielles entre les représentants élus et leurs électeurs.—M. Kaplan.

Bill C-252, Loi modifiant le Code criminel (alcootest et analyse sanguine obligatoires).—M. Wenman.

Bill C-253, Loi modifiant le Code criminel (avortement et enfant à naître).—M. Roche.

Bill C-254, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Greenaway.

Bill C-255, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.—M. Herbert.

Bill C-256, Loi portant modification du droit pénal (punition de certaines infractions).—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-257, Loi visant à protéger l'environnement canadien en instituant des procédures obligatoires d'évaluation des répercussions avant la construction d'installations susceptibles de nuire à l'environnement.—M. Wenman.

Bill C-258, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-259, Loi concernant le droit à la vie.—M. Reid (Kenora-Rainy River).

Bill C-260, Loi accordant le pardon à toutes les personnes déclarées coupables de certaines infractions (Louis Riel).—M. Peters.

Bill C-261, Loi assurant un taux de change équitable.—M. Kaplan.

Bill C-262, Loi modifiant la Loi sur les jeunes délinquants (réparation pour dommages volontaires).—M. Kaplan.

Bill C-263, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (représentation provinciale).—M. Wenman.

Bill C-264, Loi accordant aux employés de la Chambre des communes le droit a la négociation collective.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-265, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).—M. Fulton.

Bill C-266, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-267, Loi modifiant le Code criminel (conduite pendant une interdiction en vertu d'une loi provinciale).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-268, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Richardson (Beaches).

Bill C-269, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-270, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (représentation à la Chambre des communes).—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-271, Loi modifiant le Code criminel.—M. Kaplan.

Bill C-272, Loi modifiant le Code canadien du travail (refus de travailler).—M. Rodriguez.

Bill C-273, Loi modifiant le Code criminel (exploitation sexuelle des enfants).—M. Friesen.

Initiatives parlementaires—Bills publics

Bill C-274, Loi modifiant le Code canadien du travail (sécurité du personnel).—M. Rodriguez.

Bill C-275, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (cotisations facultatives).—M. de Corneille.

Bill C-276, Loi concernant le coût de publication des rapports officiels.—M. Herbert.

Bill C-277, Loi concernant la divulgation des dossiers de solvabilité.—M. Reid (Kenora-Rainy River).

Bill C-278, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M^me^ Killens.

Bill C-279, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Kushner.

Bill C-280, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu pour autoriser le paiement du crédit d'impôt-enfant sur une base trimestrielle.—M^me^ Bégin.

Bill C-281, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (avis et annonces).—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-282, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—M. Stollery.

Bill C-283, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution).—M. Friesen.

Bill C-284, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Dionne (Northumberland-Miramichi).

Bill C-285, Loi modifiant la Loi sur les enquêtes et coalitions.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-286, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.—M. Evans.

Bill C-287, Loi prévoyant la création d'un bureau du curateur de la Colline parlementaire.—M. Watson.

Bill C-288, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. McDermid.

• (0000)

Bill C-289, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des Arts du Canada (responsabilité financière).—M. Wenman.

Bill C-290, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Yurko.

Bill C-291, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976 (admission de stagiaires d'entreprise).—M. Kaplan.

Bill C-292, Loi concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes.—M. Knowles.

Bill C-293, Loi modifiant le Code canadien du travail (Conseil des relations de travail du Canada).—M. Rodriguez.

Bill C-294, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-295, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles afin d'en étendre l'application et de la renforcer.—M. De Bané.

[M. l'Orateur.]

Bill C-296, Loi modifiant le Code canadien du travail (Provision d'augmentation du salaire horaire minimum).—M. Knowles.

Bill C-297, Loi visant à encourager l'augmentation de la force de réserve des Forces canadiennes.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-298, Loi modifiant le Code canadien du travail (paye de vacance).—M. Rodriguez.

Bill C-299, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension d'invalidité).—M. Caccia.

Bill C-300, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).—M. Haliburton.

Bill C-301, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Cowichan-Malahat-Les Îles.—M. Taylor (Cowichan-Malahat-Les Îles).

Bill C-302, Loi créant l'Institut canadien de l'énergie solaire.—M. Caccia.

Bill C-303, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-304, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Gamble.

Bill C-305, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations au parent adoptif).—M. Rodriguez.

Bill C-306, Loi prévoyant des mesures d'urgence pour traiter de la hausse des prix.—M. Caouette.

Bill C-307, Loi modifiant la Loi sur les prisons et maisons de correction.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-308, Loi visant à encourager la participation des petites entreprises aux programmes et contrats du gouvernement fédéral.—M. Reid (Kenora-Rainy River).

Bill C-309, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (autorisation d'absence sans perte de salaire).—M. Knowles.

Bill C-310, Loi visant à protéger les particuliers, les compagnies et les entreprises des conséquences de boycottages étrangers.—M. Orlikow.

Bill C-311, Loi créant l'Office de conservation des côtes canadiennes.—M. Watson.

Bill C-312, Loi concernant les ports canadiens.—M. Phillips.

Bill C-313, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-314, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.—M. Rodriguez.

Bill C-315, Loi modifiant la Loi sur les ressources et les relevés techniques (contrôle de la qualité des cartes).—M. Corbin.

Bill C-316, Loi modifiant la Loi sur les banques (annonces de vente).—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-317, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (action collective).—M. Rodriguez.

Bill C-318, Loi concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté).—M. Herbert.

Bill C-319, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi).—M. Corbin.

Bill C-320, Loi modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (représentation provinciale).—M. Wenman.

Bill C-321, Loi modifiant le Code canadien du travail (onze jours fériés payés).—M. Knowles.

Bill C-322, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.—M. Knowles.

Bill C-323, Loi modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans).—M. Knowles.

Bill C-324, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Oberle.

Bill C-325, Loi concernant l'acquisition de terres par des non-canadiens.—M. Stollery.

Bill C-326, Loi modifiant le Code criminel (nouvelle définition de l'homicide coupable).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-327, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (dispositifs de protection en cas de collision).—M. Friesen.

Bill C-328, Loi modifiant le Code canadien du travail (fin d'emploi).—M. Rodriguez.

Bill C-329, Loi modifiant le Code criminel (radiodiffusion obscène).—M. Herbert.

Bill C-330, Loi modifiant la Loi sur le grain du Canada (avis de classe).—M. Nystrom.

Bill C-331, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (période d'élection, dépenses électorales et sujets connexes).—M. Allmand.

Bill C-332, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Mitges.

● (0000)

Bill C-333, Loi modifiant la Loi de 1976 sur l'immigration (étrangers indésirables).—M. Richardson (Beaches).

Bill C-334, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (employés des mines).—M. Rodriguez.

Bill C-335, Loi prévoyant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires.—M. Friesen.

Bill C-336, Loi modifiant le Code criminel (pornographie).—M. Friesen.

Bill C-337, Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales du Québec et de Terre-Neuve.—M. Ittinuar.

Bill C-338, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chomâge (conflit collectif).—M. Orlikow.

Bill C-339, Loi modifiant la Loi sur la statistique.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-340, Loi portant création d'une commission chargée de sensibiliser et d'éclairer le public sur l'époque de l'Holocauste.—M. De Corneille.

Bill C-341, Loi concernant l'utilisation de la politique d'achat du Gouvernement afin de stimuler le développement régional.—M. De Bané.

Bill C-342, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Elzinga.

Bill C-343, Loi modifiant le Code canadien du travail (scrutin secret),—M. Wenman.

Bill C-344, Loi modifiant la Loi de 1976 modifiant le droit pénal, (nº 2) (peine pour meurtre).—M. Woolliams.

Bill C-345, Loi sur l'application de la Convention 96 de l'Organisation internationale du travail concernant les bureaux de placement payants.—M. Caccia.

Bill C-346, Loi concernant l'Immigration.—M. Caccia.

Bill C-347, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.—M. Friesen.

Bill C-348, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (choix du jour du scrutin).—M. Kaplan.

Bill C-349, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Rimouski-Témiscouata.—M. Allard.

Bill C-350, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handical physique ou de l'état de santé).—M. Herbert.

Bill C-351, Loi concernant les soumissions légales (chiffres en braille).—M. Mayer.

Bill C-352, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—M. Orlikow.

Bill C-353, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension du survivant).—M. Rodriguez.

Bill C-354, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (transport du grain de l'Ouest).—M. Benjamin.

Bill C-355, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-356, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Jelinek.

Bill C-357, Loi décrétant un jour de commémoration en souvenir de Sir John A. Macdonald.—M. de Corneille.

Bill C-358, Loi modifiant le Code criminel (sollicitation à des fins de prostitution).—M. Phillips.

Bill C-359, Loi prévoyant la démission d'un membre du Parlement par ses commettants.—M. Kaplan.

Bill C-360, Loi concernant le détaillant indépendant.—M. Whelan.

Bill C-361, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution).—M. Friesen.

Bill C-362, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale (divulgation de documents).—M. Oberle.

Bill C-363, Loi concernant le coût des règlements du gouvernement.—M. Kaplan.

Bill C-364, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (représentation provinciale).—M. Wenman.

Bill C-365, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes).—M. Orlikow.

Initiatives parlementaires—Bills publics

Bill C-366, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).—M. Friesen.

Bill C-367, Loi concernant une déclaration canadienne des droits des enfants.—M. Friesen.

Bill C-368, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues (drogues contrôlées).—M. Woolliams.

Bill C-369, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liberté de faire campagne).—M. Whittaker.

Bill C-370, Loi modifiant le Code canadien du travail.—M. Evans.

Bill C-371, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation de syndicat).—M. Rodriguez.

Bill C-372, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce.—M. Allmand.

Bill C-373, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-374, Loi créant une Administration des corridors Canada—Alaska et Canada—Maine.—M. Watson.

Bill C-375, Loi modifiant certaines lois afin d'encourager l'emploi des handicapés physiques.—M. Symes.

Bill C-376, Loi modifiant le Code criminel (paris hors-piste).—M. Allmand.

● (0000)

Bill C-377, Loi modifiant l'acquisition sans indemnité de certains biens appartenant à l'«International Nickel Company».—M. Rodriguez.

Bill C-378, Loi rajustant la représentation du Québec à la Chambre des communes pour créer la circonscription électorale des Îles-de-la-Madeleine.—M. Bujold.

Bill C-379, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées).—M. Knowles.

Bill C-380, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse et modifiant certaines autres lois en conséquence, pour changer le nom des pensions de vieillesse.—M^lle^ Bégin.

Bill C-381, Loi concernant les criminels de guerre au Canada.—M. Kaplan.

Bill C-382, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés (jour Sir John A. Macdonald).—M. McMillan.

Bill C-383, Loi concernant les enquêtes publiques sur les agences fédérales.—M. Waddell.

Bill C-384, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale (production et communication de documents).—M. Woolliams.

Bill C-385, Loi concernant la tenue d'un référendum public.—M. Chrétien.

Bill C-386, Loi concernant l'appartenance à un parti politique.—M. Wenman.

Bill C-387, Loi prévoyant la création du poste de conservateur d'archéologie pour le Canada.—M. Watson.

Bill C-388, Loi modifiant le Code canadien du travail.—M. Oberle.

[M. l'Orateur.]

Bill C-389, Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les aliments et drogues et le Code criminel.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-390, Loi modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-391, Loi concernant l'accord de 1903 sur la frontière de l'Alaska.—M. Fulton.

Bill C-392, Loi rajustant la représentation de Terre-Neuve à la Chambre des communes (Labrador).—M. Rompkey.

Bill C-393, Loi concernant la désignation d'un jour du souvenir de l'Holocauste.—M. de Corneille.

Bill C-394, Loi reconnaissant les capitales des provinces et modifiant la Loi sur la Capitale nationale.—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-395, Loi modifiant le Code criminel (mandats de perquisition).—M. Allmand.

Bill C-396, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.—M. Allmand.

Bill C-397, Loi concernant un jour de fête nationale.—M. Stollery.

Bill C-398, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (emploi des contributions).—M. MacGuigan.

Bill C-399, Loi modifiant le Code canadien du travail.—M. Herbert.

Bill C-400, Loi modifiant le Code criminel (présentations pornographiques).—M. Kaplan.

Bill C-401, Loi modifiant la Loi sur l'enrôlement à l'étranger (recrutement par annonces).—M. Rodriguez.

Bill C-402, Loi modifiant le droit criminel (punition pour certaines offenses).—M. Blenkarn.

Bill C-403, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs).—M. Herbert.

Bill C-404, Loi concernant la tenue d'un référendum au Canada sur des questions touchant à la Constitution du Canada.—M. Reid (Kenora-Rainy River).

Bill C-405, Loi établissant le journal des commentaires publics.—M. Kaplan.

Bill C-406, Loi modifiant le Code canadien du travail (grève ou lock-out).—M. Jelinek.

Bill C-407, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-408, Loi concernant l'affiliation politique des membres du Parlement.—M. Malone.

Bill C-409, Loi modifiant le Code canadien du travail (vote secret relatif aux grèves).—M. Jelinek.

Bill C-410, Loi prévoyant la création d'une commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux.—M. Watson.

Bill C-411, Loi prévoyant des pardons à titre posthume.—M. Penner.

Bill C-412, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail prévoyant l'établissement de négociations sectorielles.—M. Jelinek.

Bill C-413, Loi créant un fonds d'investissement pour les investissements de petites sommes dans les compagnies canadiennes cotées en bourse de valeurs.—M. Kaplan.

Bill C-414, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Reimer.

Bill C-415, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (études dans des établissements d'enseignement situés à l'étranger).—M. Wenman.

Bill C-416, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations (compétition étrangère).—M. Rodriguez.

Bill C-417, Loi modifiant le Conseil canadien de la radio et de la télévision.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-418, Loi modifiant la Loi nationale sur les transports (représentation provinciale).—M. Wenman.

Bill C-419, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975 (durée du mandat de la Chambre des communes).—M. Peters.

Bill C-420, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M^me^ Appolloni.

● (0000)

Bill C-421, Loi portant création d'un organisme de surveillance et d'examen des sorties de capitaux d'investissement du Canada.—M. Fulton.

Bill C-422, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages d'opinion).—M. Herbert.

Bill C-423, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (représentation provinciale).—M. Wenman.

Bill C-424, Loi modifiant le Code criminel (conduite pendant que la capacité de conduire est affaiblie).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-425, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (clôtures).—M. Wightman.

Bill C-426, Loi concernant la réforme parlementaire.—M. De Bané.

Bill C-427, Loi concernant l'attribution d'un revenu minimum à la femme au foyer.—M. Lambert (Bellechasse).

Bill C-428, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Scott (Victoria-Haliburton).

Bill C-429, Loi concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la Colline du Parlement.—M. Knowles.

Bill C-430, Loi concernant le commerce des animaux exotiques.—M. Watson.

Bill C-431, Loi établissant le droit canadien régissant la dissolution des organismes fédéraux.—M. Forrestall.

Bill C-432, Loi prévoyant des enquêtes publiques concernant le contrôle des additifs dans les aliments, engrais chimiques et autres produits chimiques.—M. Nystrom.

Bill C-433, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).—M. Herbert.

Bill C-434, Loi concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse».—M. Nowlan.

Bill C-435, Loi favorisant la participation des employés aux profits des entreprises.—M^me^ Hervieux-Payette.

Bill C-436, Loi concernant une politique forestière nationale.—M. Caccia.

Bill C-437, Loi modifiant la Loi nationale sur les transports (revision et nouvelle audience).—M. MacGuigan.

Bill C-438, Loi concernant l'âge de la retraite.—M. Wenman.

Bill C-439, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (représentation provinciale).—M. Wenman.

Bill C-440, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.—M. McKinley.

Bill C-441, Loi ayant pour objet la protection des sources d'information (Privilège de la presse).—M. Peters.

Bill C-442, Loi concernant l'aéroport international d'Ottawa.—M. Isabelle.

Bill C-443, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.—M^lle^ Nicholson.

Bill C-444, Loi modifiant la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest (contributions sur avances de paiement).—M. Nystrom.

Bill C-445, Loi divisant l'année civile en trois trimestres parlementaires.—M. Friesen.

Bill C-446, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Daudlin.

Bill C-447, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada).—M. Herbert.

Bill C-448, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington).—M. Vankoughnet.

Bill C-449, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (paiement d'impôt).—M. Harquail.

Bill C-450, Loi modifiant la Loi sur les liquidations (publication d'avis).—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-451, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Froese.

Bill C-452, Loi modifiant le Code canadien du travail (congé d'entraînement aux membres de la force de réserve).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-453, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).—M. Friesen.

Bill C-454, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (scrutins de grève).—M. Forrestall.

Bill C-455, Loi modifiant le Code criminel (intrusion dans la vie privée).—M. Woolliams.

Bill C-456, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Fretz.

Initiatives parlementaires—Bills publics

Bill C-457, Loi concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas régis par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.—M. Orlikow.

Bill C-458, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (usage éducatif d'émissions).—M. McKenzie.

Bill C-459, Loi modifiant le Code canadien du travail (paye de vacances).—M. Domm.

Bill C-460, Loi concernant la publicité télévisée de la bière.—M. Friesen.

Bill C-461, Loi modifiant le Code criminel (rétablissement de la peine capitale).—M. Guay.

Bill C-462, Loi modifiant le Code criminel (chèques sans provision).—M. Turner.

Bill C-463, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des Arts du Canada (Killam-Dunn).—M. Forrestall.

Bill C-464, Loi créant le poste d'Ombudsman.—M. Reid (Kenora-Rainy River).

● (0000)

Bill C-465, Loi concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.—M. Peters.

Bill C-466, Loi modifiant la Loi sur les banques (qualités requises des administrateurs).—M. Herbert.

Bill C-467, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-468, Loi modifiant le Code canadien du travail (congé de maternité).—M. Rodriguez.

Bill C-469, Loi concernant la divulgation d'ingrédients dans les aliments.—M. Nystrom.

Bill C-470, Loi concernant l'utilisation des numéros d'assurance sociale.—M. Friesen.

Bill C-471, Loi modifiant la constitution du Canada (élections générales fédérales).—M. Malone.

Bill C-472, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (écriteaux et formules).—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-473, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport).—M. Forrestall.

Bill C-474, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.—M. Stollery.

Bill C-475, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976 (répondants).—M. Richardson (Beaches).

Bill C-476, Loi modifiant la Loi sur le Régime de pensions du Canada pour différer le paiement de la pension au choix du prestataire.—M^lle^ Bégin.

Bill C-477, Loi modifiant la Loi sur le divorce (séparation de fait).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-478, Loi rétablissant une charte des droits des enfants.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-479, Loi concernant la convention collective des employés du Parlement.—M. Forrestall.

Bill C-480, Loi modifiant le Code criminel (rétablissement de la peine de mort pour meurtre au premier degré).—M. Gilchrist.

[M. l'Orateur.]

Bill C-481, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.—M. Nystrom.

Bill C-482, Loi prohibant l'attribution d'aide aux pays étrangers qui violent de façon suivie les droits de l'homme.—M. Kaplan.

Bill C-483, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (réduction de la campagne électorale fédérale).—M. Jelinek.

Bill C-484, Loi prévoyant la divulgation publique des comptes et des dépenses du gouvernement du Canada.—M. Rae.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M^lle^ MACDONALD—LE PROJET FOOTHILLS—LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, plus tôt aujourd'hui, en réponse à une question du député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), j'ai cité en partie les termes utilisés par la compagnie Foothills dans le télégramme qu'elle m'a adressé pour me prévenir qu'elle présenterait des documents demain matin. Pour plus d'éclaircissements, j'aimerais faire lecture du texte même où elle décrit la documentation qu'elle présentera à l'Office national de l'énergie:

> Demain matin, mercredi, la compagnie Foothills présentera à l'ONE quatre autres volumes de documentation totalisant 1,150 pages et 60 cartes. Nous aurons ainsi satisfait à toutes les demandes de renseignements de l'Office, et nous serons prêts à exposer notre projet de tracé entièrement terrestre lorsque nous en ferons officiellement la présentation à l'Office.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

22 octobre 1979—Le président du Conseil privé:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué et chargé d'étudier les considérations d'ordre économique, social, environnemental, sanitaire et international qui influent sur le rôle que joue le gouvernement du Canada dans la production, l'utilisation, la réglementation et l'exportation de l'énergie nucléaire, y compris, mais sans s'y limiter:

a) considérations d'ordre énergétique et économique:

(i) le coût, les dangers et les avantages de la production d'énergie électrique nucléaire par rapport à d'autres types d'énergie;

(ii) le rôle du pouvoir de fission dans l'économie énergétique nationale;

(iii) l'attribution de fonds fédéraux au titre de la recherche et du développement dans le domaine de l'énergie nucléaire, dont la capacité du Canada de jouer un rôle dans le développement de la technologie de fusion;

(iv) le rapport entre, d'une part, la science et la technologie nucléaires canadiennes et, d'autre part, les objectifs en matière de stratégie industrielle et de qualité de l'emploi;

b) considérations d'ordre social et environnemental:

(i) la raison d'être et la pertinence des normes nationales en matière d'énergie nucléaire, de santé, de sécurité et d'environnement, et du contrôle de leur respect;

(ii) la responsabilité en matière de gestion des déchets radioactifs, et la qualité de celle-ci, quel que soit le niveau;

(iii) le droit du public d'avoir accès aux renseignements touchant les questions nucléaires;

c) considérations d'ordre fédéral-provincial:

(i) les structures, responsabilités et instruments fédéraux relatifs à la création et à la réglementation de l'équipement, de la technologie, de matériel et des installations nucléaires;

(ii) le rôle des organismes fédéraux et l'utilité des lois fédérales en cas d'accident nucléaire et pour la protection de l'homme et du milieu naturel;

(iii) l'évolution des arrangements intergouvernementaux visant le financement de l'énergie nucléaire, et les vues des provinces sur le sujet;

d) considérations d'ordre international:

(i) la politique canadienne d'exportation en matière nucléaire;

(ii) les garanties qu'exige le Canada pour exporter du matériel, des substances nucléaires, de l'équipement et des renseignements dans le contexte de l'élaboration d'un système international efficace de non-prolifération;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement dix députés pour la représenter au sein du comité mixte spécial;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à siéger à différents endroits au Canada;

Que le comité soit habilité à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail, et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le comité soit habilité à faire rapport à l'occasion et qu'il présente, au plus tard le 31 octobre 1980, un rapport final qui contiendra des recommandations sur la révision ou, si besoin est, le remplacement de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et qui traitera d'autres questions à l'égard desquelles son mandat général lui confère le droit de rendre compte ou de formuler des recommandations;

Que le quorum du comité soit fixé à sept membres, pourvu que les deux chambres soient représentées lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a cinq membres présents et que les deux chambres sont représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre des communes aux fins ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable ... de ses membres pour faire partie du comité mixte spécial proposé.

M. l'Orateur: Aux termes du paragraphe 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867 À 1974

LA REVISION DES RÈGLES PAR LE COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

22 octobre 1979—Le président du Conseil privé:

Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé, en conformité de l'article 7 du chapitre 13 des Statuts du Canada 1974-1975-1976, à reviser les règles établies par le paragraphe 51(1) des *Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1974*, modifiés par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique (nº 2), 1974*, et de faire des recommandations au sujet de toutes modifications qui lui paraissent alors nécessaires ou souhaitables.

Article 26 du Règlement

M. l'Orateur: Aux termes du paragraphe 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

L'ABANDON DU SERVICE-PASSAGERS TRANSCONTINENTAL

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit l'abandon, à compter de samedi prochain, du service-passagers transcontinental reliant des secteurs et des centres importants du Canada, en dépit du fait que cette décision va carrément à l'encontre des principes de la démocratie et du fédéralisme du fait que le public ne puisse en faire appel et que les gouvernements provinciaux n'aient pas été consultés et bien que cette décision entraîne de grands inconvénients pour les résidents des secteurs et des centres touchés. Le service à New Westminster et Fort Langley, en Colombie-Britannique, est supprimé; le service entre Capreol et Winnipeg et le service entre Edmunston et Québec sont supprimés et le service dans le nord du Nouveau-Brunswick est considérablement réduit.

M. l'Orateur: Le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) m'a donné, dans les délais prévus, l'avis que requiert l'article 26 du Règlement, et j'ai donc eu le temps de voir si le sujet pouvait faire l'objet d'un débat aux termes de l'article 26 du Règlement.

Les députés comprendront aisément qu'il est assez difficile d'appliquer la règle d'urgence, c'est ainsi qu'on l'appelle parfois, à une décision qui doit être prise par une commission. Certes, cela pourrait arriver dans certains cas, mais à première vue, il semblerait qu'il ne s'agisse pas d'un sujet qui puisse justifier l'application de la règle d'urgence.

Je conseillerais au député de relire l'article 26(16)*a*) du Règlement qui explique comment cette règle s'applique. Voici ce qu'il dit:

(16) Le droit de proposer l'ajournement de la Chambre aux fins ci-dessus est soumis aux conditions suivantes:

a) La question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence, qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente;

Article 26 du Règlement

● (1530)

Je ne crois pas, en l'occurrence, qu'il s'agisse d'une véritable urgence de ce genre-là si la décision relève d'une commission dûment constituée. Je ne devrais pas écarter cette possibilité à l'avenir, mais je ne crois pas à première vue qu'il s'agisse d'une urgence comme celles que prévoit cet article du Règlement.

De plus, dans ce cas-ci, évidemment, on peut difficilement dire que l'affaire a surgi à l'improviste. En fait, le voisin de pupitre de l'honorable représentante avait soulevé la question à la Chambre le 12 octobre, alors qu'il avait demandé au ministre des Transports s'il avait l'intention de demander à la Commission canadienne des transports de remettre la question à l'étude.

De plus, il faut que je tienne compte du fait qu'il n'y a pas seulement quelques semaines ou quelques mois, mais en fait des années, que le service Via Rail a été établi dans l'intention de fusionner les deux services de transport. Cela supposait de toute évidence l'annulation de certains parcours. Il n'y a pas eu seulement une, mais plusieurs séries d'audiences sur la question.

L'honorable représentante n'est pas la seule, bien sûr, à se plaindre des décisions et des annulations, des audiences et des discussions qui ont eu lieu, ou de l'absence d'audiences, comme me le rappelle encore une fois le voisin de pupitre de l'honorable représentante.

De toute façon, au cas où il subsisterait quelque doute à ce sujet, j'ai étudié les précédents et j'ai pu heureusement me reporter à une décision de mon prédécesseur qui, avec sa distinction habituelle, a tranché une question semblable le 22 juin 1970. Il s'agissait cette fois-là de questions dont le Conseil canadien de la radio-télévision était saisi. Le député de Matane avait alors déposé un avis en vertu de l'article 26 du Règlement par lequel il demandait qu'on remette à l'étude une décision semblable du Conseil dont il n'était pas satisfait. M. l'Orateur Lamoureux avait alors dit:

> Puis-je signaler aux honorables députés que les décisions rendues par les commissions, dans l'exercice normal de leurs fonctions, ne devraient pas faire l'objet de débats d'urgence. Même dans les circonstances qui paraissent alarmer l'honorable député, il me semblerait difficile de justifier l'ajournement des travaux de la Chambre, en vue de permettre aux députés intéressés de faire connaître leurs points de vue. Je signale à la Chambre que même si la décision du CRTC n'a été rendue que tout récemment, le problème lui-même a fait l'objet de discussions, de commentaires et même controverse depuis déjà plusieurs mois, de sorte que les députés ont eu, en fait, de nombreuses occasions d'exprimer leurs points de vue et de soumettre leurs arguments pour ou contre le projet en question.

Ce raisonnement me semble s'appliquer bel et bien à ce cas-ci. Je dois donc conclure qu'on a beau . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On a beau se plaindre ou s'inquiéter ou disconvenir de la qualité des audiences ou du fait, en l'occurrence, qu'il n'y a pas eu un assez grand nombre d'audiences ou qu'il n'y en a pas eu du tout à cette étape—c'est après tout la troisième ou au moins la deuxième étape d'une série de questions concernant le transport ferroviaire depuis la création du service Via Rail, on ne peut guère trouver urgente cette question qui en est rendue à sa deuxième ou à sa troisième étape, ce qui rejoint exactement l'argument invoqué dans la décision antérieure que j'ai citée. C'est pourquoi je ne pense pas qu'il convienne d'étudier cette question en vertu de l'article 26 du Règlement.

[M. l'Orateur.]

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que les questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre qu'ils soient réservés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Vaudreuil (M. Herbert) invoque le Règlement.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je viens d'entendre le secrétaire parlementaire dire qu'il n'y aurait pas de dépôt de documents aujourd'hui. Je lui signale deux demandes de documents auxquelles j'aurais cru qu'il tiendrait à accéder à la première occasion. La première est la motion nº 3 qui a trait à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Vu la façon dont le gouvernement a changé d'avis et décidé de décentraliser le ministère dans l'Île-du-Prince-Édouard comme le gouvernement antérieur comptait le faire, j'imaginais que le secrétaire parlementaire déposerait automatiquement aujourd'hui les documents sur lesquels le gouvernement s'est certainement fondé pour prendre cette décision. Comme il s'agit d'une question importante, le député devrait s'arranger pour déposer les documents en question la semaine prochaine quand il en aura l'occasion.

J'attire aussi l'attention du député sur la motion nº 10. Le ministre du Travail (M. Alexander) a longtemps essayé d'obtenir ces renseignements et nous devons supposer qu'il a maintenant accès au document en question. Vu que ce document est maintenant entre les mains de ceux qui tenaient tellement à l'obtenir pendant la dernière législature, le secrétaire parlementaire devrait songer à le déposer pour que tous les députés puissent en prendre connaissance.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que la motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole, déposée sur le bureau le lundi 22 octobre 1979, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

LA HAUSSE DE LA REDEVANCE SUR LE PÉTROLE EXPORTÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-16, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES POSTES

MESURE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TARIF POSTAL

La Chambre reprend le débat, interrompu le 22 octobre 1979, de la motion de M. Fraser: Que le bill C-11, concernant certaines dispositions du tarif postal, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, l'autre soir j'ai pris part au débat sur la deuxième lecture du bill C-11 qui, au fond, vise en principe à faire approuver rétroactivement, par le Parlement, un décret du conseil conformément à la loi sur l'administration financière, pour justifier et légaliser la hausse des tarifs postaux. J'ai déclaré à ce moment-là, monsieur l'Orateur, que nous étions d'accord sur le principe du projet de loi. Nous n'avons rien à lui reprocher. Au fait, nous souscrivons à cette nouvelle formule voulant que désormais, les décrets du conseil établis conformément à la loi sur l'administration financière seront présentés à l'approbation du Parlement. C'était un bon principe que le gouvernement cherche à établir et nous y souscrivons entièrement.

Nous avons ensuite consacré notre attention, monsieur l'Orateur, à d'autres problèmes de nos services postaux, que le gouvernement, à notre avis, aurait pu régler. Nous aurions cru que le gouvernement aurait consacré le même acharnement à résoudre les problèmes au sein du ministère des Postes qu'à régler la question de l'augmentation rétroactive des tarifs postaux. Nous avons déclaré qu'au départ, le gouvernement était fort conscient de l'importance du service postal pour les Canadiens. Au fait, le gouvernement sait que le service postal est l'une des plus grandes causes de conflit dans l'administration publique aujourd'hui.

Nous avons également déclaré que, malgré ce problème, le gouvernement a confié au ministre des Postes (M. Fraser) une double responsabilité. On aurait cru que le ministre des Postes en aurait eu plein les mains à s'occuper de ce service public et à en assurer l'harmonie, pour assurer aux contribuables canadiens un service de qualité. Voilà le principal problème.

Pourquoi le gouvernement a-t-il confié au ministre des Postes la tâche onéreuse de régler les problèmes des Postes? Nous aurions souhaité, de ce côté-ci de la Chambre, que le ministre n'ait que cette seule responsabilité. Nous avons également déclaré que les conservateurs, quand ils étaient dans l'opposition, étaient au courant des problèmes des Postes. En effet, leurs discours à ce sujet pourraient remplir des pages et des pages du hansard; ils ont réussi à déterminer la principale cause de conflit dans les Postes, un problème humain—les rapports entre patrons et ouvriers. Le gouvernement a par conséquent eu une occasion rêvée de démarrer du bon pied. Le gouvernement n'avait pas à répondre des torts du gouvernement précédent. Il ne lui appartient pas de le faire. Il aurait pu imputer le problème au gouvernement précédent et commencer à neuf. Pourquoi n'ont-ils pas réglé les 60,000 griefs qui entretiennent l'atmosphère tendue et qui sont en bonne partie à l'origine des frictions entre la direction et le personnel des Postes? Ces griefs ne sont toujours pas réglés.

● (1540)

Nous avons également soulevé la question du leadership aux Postes. J'insiste surtout sur le fait que le sous-ministre des Postes, M. J. C. Corkery, et M. J. A. Paré, le sous-ministre adjoint chargé du personnel, auraient dû être destitués. Le gouvernement a raté là une merveilleuse occasion. Il aurait pu leur reprocher d'être libéraux. Quelqu'un a peut-être découvert qu'ils étaient conservateurs, je l'ignore, mais c'était une merveilleuse occasion de se débarrasser d'eux.

M. Fraser: Le député a déjà tenu ce discours l'autre soir.

M. Rodriguez: Je me contente de récapituler afin de donner une certaine continuité au hansard.

M. Fraser: Nous vous en remercions.

M. Rodriguez: Je suis heureux que le ministre soit là, monsieur l'Orateur, car je fais ces suggestions en toute honnêteté et en toute bonne foi. A mon avis, ce sont MM. Corkery et Paré qui ont semé la discorde aux Postes. En fait, la transcription des délibérations du procès de Jean-Claude Parrot donne une bonne idée de l'attitude de M. Corkery. Je vous citerai un extrait de cette transcription, car elle nous donne un aperçu du genre de leadership que l'on trouve aux Postes, le leadership de M. Corkery. A la page 221, M. Paré donne ses impressions. C'est au sujet de la stratégie adoptée pour faire face au dernier conflit de travail survenu aux Postes. La question posée était la suivante:

A part cette méthode de collecte des données, aviez-vous une autre stratégie lorsque la grève légale a été déclenchée?

M. Corkery a répondu:

Je pense que notre stratégie devait partir du principe que la majorité des employés n'appuierait pas une grève générale. Que nous ayons eu raison ou non, telle est la stratégie que nous avons adoptée et, en fait, dans ce genre de situation, c'était une stratégie attentiste; nous attendions de voir quelle serait l'ampleur de la grève, si les grévistes tiendraient le coup ou s'ils décideraient eux-mêmes de mettre fin au conflit.

Nous voyons ici que la direction des Postes se préparait à négocier en adoptant une stratégie fondée sur l'hypothèse que les travailleurs ne pourraient pas vraiment faire la grève. Pourquoi donc la direction aurait-elle négocié de bonne foi? A mon avis, c'est très révélateur, et je recommande la lecture de cette transcription au ministre. Si un tel cadre relevait de moi, je le congédierais tout de suite après avoir lu cette transcription.

A la page 224 de la transcription, on peut lire la question suivante:

Quelle était donc votre évaluation de l'ensemble de la situation, disons, vers le 17 octobre?

M. Corkery a répondu comme suit:

Nous avions commis une erreur de jugement, nous avions mal établi notre stratégie. Ils avaient réellement pu déclencher une grève générale et nous n'étions plus dans le coup.

Enfin, à la page 254, la question suivante est posée:

Et vous avez pensé, après avoir constaté ce qui se passait, qu'il ne serait pas nécessaire d'adopter une loi? Quand vous avez été au courant de ce qui se passait, comme vous l'avez mentionné ce matin, vous pensiez que la majorité des employés des Postes, c'est-à-dire des membres du syndicat des postiers du Canada, se prononcait contre la grève?

La réponse donnée à cette question est la suivante:

La première recommandation que nous avons faite au ministre se fondait sur l'hypothèse que si la voie adoptée était celle de la grève légale, ils n'auraient pas les moyens de le faire.

Ainsi donc, les conseils sur l'ensemble de la stratégie de négociation que le ministre recevait de ses hauts fonctionnaires se fondaient sur l'hypothèse que les travailleurs seraient incapables de faire la grève. C'est ce que j'appelle négocier de mauvaise foi. Monsieur l'Orateur, de toute évidence, c'est négocier de mauvaise foi.

[M. Rodriguez.]

Je répète encore une fois au ministre, qu'à mon avis, il devrait congédier la haute direction du ministère des Postes. Si vous avez envie de les balancer à Buffalo, de les envoyer au Sénat ou de leur donner de l'avancement pour leur faire atteindre leur niveau d'incompétence, ne vous gênez pas. Mais j'estime que la direction des Postes s'est montrée odieuse sur le plan des relations humaines et qu'il faut limoger les responsables. C'est l'unique façon de faire régner aux Postes un climat qui soit le moins du monde harmonieux. Je donne ces conseils au ministre en toute bonne foi. Il a une occasion en or de démarrer du bon pied.

J'en viens en dernier lieu aux sociétés de la Couronne. J'ai entendu ces fumistes de l'opposition libérale demander au ministre à quel moment il va présenter le bill créant la société de la Couronne. Eux, ils ont eu 16 ans pour le faire. Plusieurs fois cela a été recommandé par des commissions royales, la transformation de la Poste en société de la Couronne. Quand est-ce que le bill à cet effet a été présenté? Dans les derniers instants du gouvernement libéral, ceux qui ont précédé la dernière élection. Ils n'étaient pas sérieux.

Le ministre m'inquiète quand il dit que le bill créant la société de la Couronne sera présenté après Noël. Il n'a pas dit de quelle année. J'aimerais bien qu'il nous le précise. Sera-ce 1980, 1981 ou 1983? Le personnel de la Poste est lui-même d'accord pour la création d'une société de la Couronne.

Il y a autre chose qui m'inquiète. J'ai demandé au ministre des Postes—qui est vraiment un brave type—s'il va tenir bon, parce qu'à l'arrière-plan conservateur il y a un monsieur, qui vient d'être élu à la Chambre par la circonscription de York-Est, qui avait effectué une étude sur la Poste pour le parti conservateur alors dans l'opposition. Il a recommandé deux choses que je trouve absolument odieuses et qui ne feraient qu'exacerber les rancœurs à la Poste. Il a proposé—il s'agit du député de York-Est (M. Ritchie) qui, je pense, a fait des disciples dans cet arrière-plan—il a proposé que l'on retire aux postiers le droit de grève. Rien ne pourrait à mon avis perturber davantage le service des postes déjà très irrégulier depuis 16 ans. J'invite le ministre à ne pas tenir compte de cette recommandation.

La deuxième recommandation qui nous préoccupe c'est celle où l'on propose de remettre à l'entreprise privée les services postaux qui sont maniables ou rentables. En somme, ces services rentables dont les bénéfices peuvent servir à subventionner les autres services postaux qui demeurent essentiellement un service. En somme, on préconise la privatisation. Je ne peux imaginer rien de plus désastreux pour le ministère des Postes que la remise à l'entreprise privée de services qui peuvent être rentables. Ce qui va arriver, c'est que le déficit des Postes ne cessant d'augmenter, on demandera au Parlement d'augmenter sans cesse les tarifs postaux et bien entendu, une telle mesure va entraîner une désaffectation générale. C'est une impasse, un vrai cul-de-sac. Je suggère donc au ministre de rejeter une fois pour toutes ces deux recommandations du rapport Ritchie car elles sont les deux plus dangereuses de tout le rapport.

Je ne sais pas ce que l'on pourrait faire à cet égard—il me semble que le ministre des Postes reconnaît qu'il y a des problèmes—mais je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement précédent a pu s'en prendre à un brave dirigeant syndical, le chef du syndicat des postiers. On a permis aux travailleurs d'interrompre leur service, on leur a donné le droit à la négociation collective, mais aussitôt qu'ils s'en sont prévalus, en se fondant sur des données erronées et de faux calculs présentés par M. Corkery, voilà que le Parlement a obligé ces travailleurs à reprendre le travail 24 heures après le début de la grève. Je pense que l'attitude légaliste du gouvernement précédent sera une plaie purulente pour les années à venir. Si le ministre est en mesure de faire quelque chose pour éviter que M. Parrot retourne en prison, qu'il le fasse. On a osé se servir des pouvoirs du Parlement pour écraser le chef de 20,000 travailleurs. Pourtant, toutes leurs actions étaient conformes à une pratique syndicale depuis longtemps reconnue, et ils ont agi de manière à appuyer le plus vigoureusement possible leur dirigeant.

● (1550)

Je ne sais pas ce qu'on peut faire du point de vue légal. Je demande au ministre d'étudier les solutions possibles. Je vois le ministre se lever. Je vais donc me rasseoir en espérant qu'il aura quelque chose à dire.

M. Fraser: J'en conclus que le député a . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre se lève-t-il pour prendre part au débat ou pour répondre à une question? Il n'est pas pratique courante qu'un député qui a la parole pose une question à un autre député. Lorsque le débat prendra fin, le ministre aura l'occasion de répondre aux questions. Autrement, ce serait la confusion. Le ministre invoque-t-il le Règlement?

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député, dans les dernières minutes de son intervention, m'a très clairement posé certaines questions. Je suis en mesure de répondre à quelques-unes de ces questions dès maintenant si la Chambre le désire. Ce ne sera pas long. Si la Chambre n'y tient pas et que Votre Honneur décide que je doive répondre à la fin du débat seulement, j'attendrai.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre a le droit de répondre à la fin du débat car il y a déjà pris part. Si d'autres députés prenant la parole lui posaient d'autres questions, il se lèverait régulièrement pour y répondre. Ce serait comme un débat en comité plénier et ce n'est pas la coutume lorsque l'Orateur est au fauteuil.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je laisserai bientôt le ministre répondre aux questions très pertinentes qui lui ont été posées. Toutefois, il y a quelques remarques que je voudrais faire durant ce débat. Les propos du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pourront servir d'introduction très utile, à mon discours.

Je voudrais féliciter Votre Honneur d'avoir été désigné au poste que vous occupez. La remarquable perspicacité que vous venez de manifester dans vos observations au sujet du rappel au Règlement révèle la sagesse de ce choix.

C'est une expérience plutôt traumatisante pour moi, car je serai forcé au cours du débat de dire des choses flatteuses au ministre. Après avoir passé 16 ans dans l'opposition, c'est assez difficile pour moi. Durant ces 16 années, j'ai vainement tenté de trouver moyen de féliciter les ministres qui siégeaient alors de ce côté-ci. Ils ne m'ont malheureusement guère donné l'occasion de le faire. Je voudrais signaler que je n'en prendrai pas l'habitude et que, même de ce côté-ci, les ministres devront l'avoir mérité avant que je leur dise des choses aimables ou flatteuses.

Dans ce bill, le ministre a eu la sagesse de réparer une omission du gouvernement précédent. Il a également eu la sagesse, à titre d'homme de loi, de décider de régulariser les tarifs postaux que le gouvernement précédent avait voulu réglementer et fixer par décret du conseil conformément à l'alinéa 13*b*) de la Loi sur l'administration financière.

Le gouvernement a gagné la première manche au tribunal de première instance, à la Cour fédérale. J'ai lu le jugement et les considérations qui l'ont inspiré. Au cours des deux ou trois années où s'est posé ce problème, j'ai lu les lois et les règlements. A mon avis, le gouvernement aurait dû perdre en appel, à la suite de ce jugement.

Je me permettrai de faire brièvement consigner au compte rendu les circonstances qui ont poussé à apporter cette modification. Le ministre des Postes (M. Fraser) l'a déjà fait, mais j'aimerais donner un peu plus de détails. Depuis longtemps, est le Parlement qui se chargeait de modifier le tarif postal, car le prix des timbres, étant inéluctable, est, à toutes fins pratiques une forme d'impôt indirect. S'il est un principe que la Chambre se doit de respecter, c'est bien de ne pas imposer de taxes au contribuable ni de lui soutirer d'argent sous forme de tarif postal tant qu'il ne lui aura pas été possible de redresser les griefs.

C'est le principe qui couronne le processus législatif et le système d'imposition par la voie législative. Je n'exposerai pas dans le menu détail toutes les difficultés que nous avons eues avec les Postes. Elles ne sont pas résolues. Elles feront certainement l'objet de discussions et de débats pendant un certain temps et de nouveaux projets de loi seront sûrement présentés. Il est toutefois incontestable que si depuis trois ou quatre ans le gouvernement avait jugé bon de présenter des projets de loi pour la fixation des tarifs postaux, et c'est ce qu'il aurait dû faire puisque c'était la coutume depuis les débuts de la Confédération, les députés, le public, les syndicats et les consommateurs auraient eu l'occasion d'exprimer leurs doléances. On aurait eu de bonnes chances, depuis 1974 ou 1975, de voir le gouvernement présenter des projets de loi portant sur la hausse des tarifs postaux et d'entendre des objections au cours du débat ou des audiences du comité.

Je ne suis pas assez naïf pour croire que la Chambre peut apporter une solution magique à tous les problèmes. Je reconnais ses mérites mais je suis conscient de ses limites; et de ses défauts; il reste qu'elle peut effectivement servir de tribune dans un tel cas. Je conseille aux députés et au gouvernement de ne jamais manquer de donner aux députés, c'est-à-dire aux représentants des citoyens, l'occasion de débattre et de discuter à fond et en détail les problèmes qui se posent. J'ai toute raison de croire que si on l'avait fait, les problèmes ne se seraient pas aggravés; ils auraient même pu être aplanis.

Le tarif postal

Pendant de nombreuses années, j'ai pratiqué le droit dans une petite ville. Il est arrivé que des gens viennent me voir pour me dire: «M. Baldwin, j'ai un problème avec mon voisin. Si j'ai une bonne récolte l'an prochain, je vous paierai pour le poursuivre.» Je répondais qu'à mon avis ils ne devraient pas engager de poursuites car ils ne gagneraient pas leur cause. Ils me répondaient que tout ce qu'ils voulaient c'était faire valoir leur cause devant les tribunaux. Le public utilisateur des services de courrier voulait faire valoir son point de vue par l'entremise d'un comité de la Chambre.

Les syndicats auraient pu tirer parti d'un recours aux tribunaux il y a 5, 6 ou 7 ans. Je ne condamne nullement certaines actions des syndicats. Cependant, s'ils avaient eu cette occasion, cela eût peut-être mieux valu. La direction du ministère des Postes aurait dû se présenter devant un comité de la Chambre pour expliquer et justifier ses initiatives. Loin de moi l'idée de jeter le blâme sur l'ancien ministre des Postes. Il suivait les conseils des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice. Quiconque lit des rapports juridiques sait que de nombreuses décisions des tribunaux sont défavorables au gouvernement. C'est donc que les conseils des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ne sont pas toujours pertinents. Le cas d'un de mes amis de Montréal, Peter Treu, en est un exemple patent.

En 1974, le ministre des Postes de l'époque, le député de Papineau (M. Ouellet) a répondu ceci à une question:

● (1600)

Les tarifs postaux pour le courrier intérieur sont assujettis aux dispositions de l'article 10 de la loi sur les postes. Seule une loi adoptée par le Parlement permet donc de les modifier. Le gouvernement annoncera en temps opportun dans son programme législatif, toute mesure visant à modifier la loi sur les postes.

Ainsi, un député de la Chambre qui était aussi ministre des Postes a donc fait déclaré clairement, très à propos et officiellement que la seule bonne manière légale de fixer les tarifs postaux, c'était de passer par la Chambre. Mais, deux ans plus tard, nous avons vu le ministre des Postes de l'époque, M. Mackasey—je crois—suivi d'autres par la suite, déclarer qu'ils avaient trouvé le moyen de contourner le Parlement et de changer les tarifs, par le biais de dispositions réglementaires. C'est alors qu'ils ont présenté un texte réglementaire prévu à l'article 13 de la loi sur l'administration financière. Monsieur l'Orateur, je dis cela pour mettre en garde d'autres ministres: il s'agit là d'un article de la loi dont l'usage ne se justifie nullement en pareilles circonstances.

J'ai lu les débats de 1968 et 1969 qui ont précédé l'adoption de l'article 13 de la loi sur l'administration financière. M. Drury, le président du Conseil du Trésor de l'époque, proposa cette modification et fit clairement comprendre au cours du débat que le gouvernement n'avait aucunement l'intention de recourir un jour à l'article 13 pour prescrire des modifications au tarif postal. J'ai pris part au débat. S'il en avait eu l'intention, j'aurais eu beaucoup plus de choses à dire et le bill n'aurait certes pas été adopté aussi rapidement qu'il le fut, car nous aurions soulevé une tempête à la Chambre, et à juste titre. La modification fut donc apportée à la loi. De 1968 à 1976, on ne fit rien pour s'en prévaloir. Mais, soudain, le gouvernement découvrir qu'il avait un problème à l'égard du tarif postal et constata qu'il disposait là d'un moyen facile de procéder et qu'il pouvait donc modifier le tarif postal sans en saisir le Parlement.

[M. Baldwin.]

Il ne s'agit pas là d'une question futile et sans importance, monsieur l'Orateur. Les prévisions budgétaires des Postes frisent le milliard de dollars. Le déficit est énorme et est partiellement financé grâce aux recettes provenant des droits postaux. Voici ce que j'ai à dire au ministre: il se peut bien qu'après avoir régularisé par la loi ce que je considère être des irrégularités et peut-être même une illégalité de la part du gouvernement précédent, le gouvernement actuel veuille aller plus loin et faire adopter une modification à la loi sur les postes l'autorisant à prescrire par décret les modifications au tarif postal jusqu'à ce que le Parlement finisse par approuver la constitution éventuelle d'une société de la Couronne.

Si tel était le cas, je n'aurais pas d'objection à ce que l'on agisse ainsi, mais j'invite le ministre à joindre à toute modification de la loi sur les postes habilitant le gouvernement à agir par voie de règlement, une disposition de veto pour que la Chambre et le Sénat demeurent habilités à examiner l'opportunité et l'applicabilité des changements que l'on voudrait apporter. La Chambre ne devrait jamais se départir de sa responsabilité de demander des comptes au gouvernement quand vient le temps de modifier une loi relative à l'impôt ou à la fixation des tarifs. Même si elle autorise le gouvernement à agir par voie de décret du conseil, il faut que la Chambre se réserve le droit de réexaminer la situation si elle le désire.

Je m'en tiendrai là pour l'instant. Monsieur l'Orateur, j'ai été impressionné par le calibre des nouveaux députés à la Chambre, ce qui ne diminue en rien l'affection que je porte aux anciens. Il y a 157 nouveaux membres. Nous sommes en présence d'un gouvernement minoritaire—il semble que les Canadiens aiment les gouvernements minoritaires et qu'ils ne soient pas disposés à donner à un parti la majorité écrasante qui lui permettrait d'agir à sa guise.

J'aimerais qu'au cours des travaux de la présente législature, les députés de tous les partis surveillent attentivement l'usage que fait le gouvernement des règlements et des décrets du conseil même si de telles pratiques sont probablement un mal nécessaire de nos jours. Comme le gouvernement juge bon d'intervenir massivement dans tous les aspects de la vie, il lui serait absolument impossible de légiférer dans la totalité du domaine où il serait souhaitable de légiférer, compte tenu de la multiplicité des activités humaines en cause. Si nous habilitons le gouvernement à agir par voie de décret du conseil, c'est à nous qu'il incombe de veiller à ce qu'il fasse bon usage de ce droit. C'est une responsabilité qui incombe à tous les députés de la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député qui vient de parler, je compte être très bref. Je suis heureux de prendre la parole après le député de Peace River (M. Baldwin) qui est maintenant assis juste en face de moi. Tout comme lui, je suis heureux de l'arrivée de bien des nouveaux députés et de bien des jeunes à Ottawa pour cette trente-et-unième législature et, avec lui, je leur souhaite la bienvenue dans cette institution très importante où ils vivront une expérience marquante. Je tiens à ajouter que je suis également heureux de retrouver ici certains anciens députés de l'envergure du député de Peace River qui vont participer aux délibérations de la Chambre.

Tout ce que je veux faire à l'étape de la deuxième lecture du bill à l'étude, c'est donner une petite précision afin de modifier un peu l'image traditionnelle des bons garçons du gouvernement qui redressent les erreurs commises par les mauvais garnements de l'opposition officielle actuelle. Je tiens à rappeler au gouvernement qu'il n'y a pas bien longtemps, nous avons connu une situation presque identique, les rôles étant inversés: les conservateurs étaient les mauvais et les libéraux les bons. Il est difficile de faire la distinction entre les deux.

M. Baldwin: Nous avons reçu l'absolution.

M. Knowles: Quoi qu'il en soit, ce qui est arrivé cette année c'est que les Libéraux, alors qu'ils étaient au pouvoir, ont augmenté les tarifs postaux en invoquant la loi sur l'administration financière, ce qui est une méthode extrêmement suspecte; je crois même que c'est illégal. Et maintenant, les Conservateurs, ayant pris le pouvoir, se proposent de rectifier la situation en adoptant un texte de loi validant ces tarifs postaux. Soit dit en passant, on est plutôt pressé de le faire à cause d'une affaire judiciaire.

En 1962, une semaine seulement après les élections qui avaient eu lieu le 18 juin, le gouvernement conservateur de l'époque, dirigé par M. Diefenbaker, avait publié un décret haussant certains droits à l'importation. Comme vous le savez, seule une loi votée par le Parlement permet de majorer les droits de douane. Mais M. Diefenbaker et son cabinet avaient trouvé moyen de le faire en se basant sur la loi sur l'administration financière. Pour cela, ils ont invoqué une disposition du tarif des douanes permettant de transférer tous les taux des droits d'une colonne à l'autre. Mais les nouveaux tarifs obtenus par cette manœuvre étant trop élevés, ils les ont en partie annulés en se servant de la loi sur l'administration financière afin d'obtenir la hausse exacte désirée.

Tout au long de cette législature, les Libéraux et les néo-démocrates ont soutenu que c'était là un abus des pouvoirs conférés par la loi sur l'administration financière. M. Diefenbaker et ses collègues conservateurs sont cependant restés sur leur position. Ils ont soutenu que leur décision était la bonne et ils ont refusé d'en démordre. En 1963 ont eu lieu des élections et les Libéraux ont alors pris le pouvoir. Entre-temps, l'affaire se trouvait devant les tribunaux comme c'est présentement le cas; des personnes touchées par les hausses des tarifs contestaient la validité du décret en conseil qui avait été adopté. C'est ainsi que lorsqu'ils ont pris le pouvoir, les libéraux ont fait adopter une loi pour remédier à la situation en rendant légaux et les changements tarifaires qui avaient été décidés par le gouvernement conservateur précédent en vertu de la loi sur l'administration financière. Au fond, il n'y a eu qu'un simple renversement des rôles. Ce qui est en tout cas évident maintenant c'est qu'un gouvernement, quel qu'il soit, doit agir avec beaucoup de précaution quand il a recours à la loi sur l'administration financière pour introduire des changements qui devraient l'être uniquement par des lois adoptées par le Parlement.

● (1610)

A ce propos, mon ami, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), a eu parfaitement raison d'attirer l'attention de la Chambre sur certaines autres choses qu'il est possible de faire en invoquant la loi sur l'administration financière, surtout en ce qui concerne la privatisation de certaines sociétés de la Couronne, et que cette expérience et celle de 1962 et 1963 devraient nous convaincre que lorsque des choses doivent être faites au moyen d'une loi du Parlement, les gouvernements ne devraient pas escamoter cette obligation en invoquant injustement et sans raison valable les dispositions de la loi sur l'administration financière.

Comme je l'ai dit, je ne tenais qu'à remettre un peu l'histoire de cette affaire en perspective pour faire ressortir les erreurs qui ont été commises des deux côtés; dans chaque cas, l'un a dû corriger l'erreur de l'autre. Espérons que les conservateurs et les libéraux n'invoqueront plus jamais à tort les dispositions de cette loi comme ils l'ont fait dans le cas que je viens de citer.

Des voix: Bravo!

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer ma gratitude aux deux députés qui m'ont précédé; ils m'ont beaucoup aidé à m'acquitter de mes nouvelles fonctions de député. Le député de Peace River (M. Baldwin) qui animait le séminaire à l'intention des nouveaux députés nous a donné des indications précieuses notamment sur la façon d'organiser notre temps. Dans mon parti, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a été plus qu'utile . . .

M. Baldwin: Je vous recommande aussi les vertus de la rébellion.

M. Miller: . . . en nous montrant à trier les documents que nous devons parcourir tous les jours.

Je me félicite de pouvoir prendre la parole au sujet du bill C-11. J'ai appris très rapidement que nous ne savions pas longtemps d'avance quand nous aurions à prendre la parole à la Chambre. J'ai un certain nombre de remarques à faire qui—je pense—seront utiles au ministre. Ce dernier s'emploie sincèrement à réorganiser le service postal pour que le public retrouve la confiance qu'il avait jadis en lui.

J'apprécie également la courte note explicative qui accompagne ce bill et qui l'explique en des termes que beaucoup d'entre nous peuvent comprendre.

Voici ce qu'elle dit:

Ce bill confirme les modifications qui furent apportées par règlement au tarif postal.

Ce court texte nous éclaire sur l'essentiel de ce bill. A mon avis, la population entretient certaines réserves au sujet des assemblées législatives, ainsi que des mesures législatives et de ceux qui les élaborent. Le plus souvent elle ne sait que penser des lois et cherche une façon simple de régler sa conduite sans se préoccuper de tous ces règlements qui lui sont souvent imposés.

J'estime qu'il y a lieu de féliciter le ministre d'avoir présenté ce bill à la Chambre, car il nous fournit ainsi l'occasion de débattre la question des hausses de tarifs postaux, de façon que la population puisse connaître les motifs qui les justifient. On se contente le plus souvent d'informer la population qu'on va augmenter de 2 c. les tarifs postaux applicables au courrier de première classe, de sorte que nous, députés, n'avons pas la chance de débattre les raisons qui justifient cette augmentation, et que la population les ignore.

D'autres ministres du nouveau gouvernement peuvent également prendre note de l'exemple que le ministre des Postes vient de donner en exposant ses intentions à la Chambre. Je pense en particulier au domaine dont je suis le critique officiel, celui des pêches et des océans; le ministère émet une quantité de règlements sans même avertir ni informer les intéressés. Les changements apportés à la réglementation n'inspirent certes pas beaucoup de commentaires. Le ministère des Postes donne donc l'exemple à tous les autres ministères du gouvernement.

Notre parti est d'accord, en principe, pour que les projets de hausses du tarif postal soient d'abord discutés au Parlement. Nous n'y trouvons absolument rien à redire; au contraire nous espérons que cette pratique va se poursuivre et qu'ainsi le public comprendra mieux les raisons pour lesquelles les expéditions par la poste vont lui coûter plus cher.

Mais si l'on espère que le public accepte une hausse des tarifs postaux, on devrait continuer à lui assurer un service de qualité égale, sinon supérieure, pour justifier cette hausse. Or, le public n'obtient malheureusement pas ce genre de service actuellement. Les tarifs augmentent sans que le service postal s'améliore pour autant.

En voici un exemple. Tous les députés, notamment ceux de la côte ouest, comprennent les difficultés que nous éprouvons à communiquer par la poste avec nos électeurs, quand une lettre prend de sept à huit jours pour nous parvenir à Ottawa. Si la réponse prend autant de temps pour parvenir à l'électeur, il faut donc au minimum deux semaines pour régler une question.

J'espère que le ministre recevra la collaboration de la Chambre quand il commencera à négocier avec le Syndicat des postiers du Canada en vue de rétablir la confiance de ses membres et de leur prouver que le gouvernement est résolu à améliorer le service postal dans l'intérêt des Canadiens.

Je tiens maintenant à faire de la «privatisation» de certains secteurs du service postal. Le monde des affaires veut pouvoir compter sur un service postal efficace et rapide, notamment pour l'expédition de colis entre des entreprises canadiennes et étrangères. Ce service est devenu tellement inefficace qu'il est en voie de passer aux mains du secteur privé. Air Canada a assumé une partie du service comme aussi, si je comprends bien, des compagnies de livraison américaines qui cherchent à s'introduire sur le marché canadien. Pour ma part, j'espère bien que le gouvernement ne les encouragera pas.

Nous espérons que le gouvernement se servira des secteurs qui pourraient être rentables pour aider ceux qui le sont moins, comme par exemple, celui de la publication de brochures et le service de la première classe pour lequel nous ne pouvons vraiment fixer de tarifs assez élevés pour le rendre rentable. Si nous ne protégeons pas le consommateur, l'individu qui doit pouvoir compter sur les postes pour expédier sa correspondance personnelle, ses factures et ainsi de suite, ou les associations et groupes communautaires qui doivent envoyer des bulletins, des brochures et autres communications à leurs membres, il en résultera un affaiblissement de l'esprit de groupe et des associations mêmes qui doivent écrire à leurs membres pour les tenir au courant de leur activité. Nous exhortons donc le gouvernement à maintenir et à améliorer les services postaux que la société trouve déjà peu satisfaisants.

Je suis convaincu que le ministre connaît déjà une partie des problèmes des Postes. Espérons qu'il les résoudra de façon à redonner confiance au public, car celui-ci a bien des raisons d'être déçu. Il peut sembler étrange qu'un néo-démocrate parle du monde des affaires, ici, à la Chambre. Pourtant, dans nos discours, nous parlons souvent des mesures qu'il faudrait prendre, à notre sens, pour améliorer le sort du petit homme d'affaires qui est l'un des premiers à en pâtir dès que notre service postal laisse à désirer. Dans ma ville de Parksville, en Colombie-Britannique, qui est en pleine expansion, bien des petits commerçants font livrer leur marchandise par la poste. Depuis plus d'un an et demi, les petits commerçants et les autres habitants de Parksville n'arrivent pas à obtenir des cases postales. Ils doivent en réalité aller chercher leur courrier au guichet de la poste restante. Il y a plus de 250 noms sur la liste d'attente à Parksville. Ces gens-là espèrent bien pouvoir obtenir une case postale afin de ne plus être obligés de faire la queue pour avoir leur courrier. Pour cela, il faudrait agrandir les installations du bureau de poste. Les responsables en ont fait la demande, mais le ministre des Postes n'a pas encore répondu jusqu'à présent.

• (1620)

Quelle est la conséquence de cette situation? Les petits commerçants sont forcés de chercher d'autres moyens de recevoir les livraisons ou de respecter les échéances pour la livraison du courrier. Les petits commerçants ne sont pas disposés à attendre 15 ou 20 minutes dans une file ni à déléguer leurs employés. Les services postaux devraient accéder aux demandes des petits commerçants et des habitants de Parksville qui attendent patiemment depuis un bon bout de temps, et ils sont de plus en plus nombreux.

Une voix: Depuis 16 ans.

M. Miller: L'attente aurait pu être plus longue encore si le gouvernement n'avait pas changé.

M. Benjamin: Nous verrons combien de temps encore cela prendra.

M. Miller: Nous examinerons consciencieusement la situation.

Une voix: Avez-vous l'intention de vous joindre à nous?

M. Miller: Je n'ai nullement l'intention de passer de l'autre côté. Nous formerons probablement bientôt un nouveau gouvernement néo-démocrate légitime.

Je félicite le ministre des Postes de sa nomination. Je peux lui assurer que mon parti est disposé à collaborer entièrement en vue d'améliorer ce service public très important au Canada. D'après les observations de mes collègues qui ont traité avec les Postes et le ministre des Postes, ils ont été renseignés de façon satisfaisante et le ministre des Postes tente de répondre aux besoins de notre collectivité. J'espère qu'il continuera d'agir ainsi. Nous appuierons ses initiatives.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer en faisant écho aux propos de mes collègues concernant le principe du bill, en l'occurrence le principe de l'approbation par le Parlement des hausses de tarifs postaux. Comme je tiens à être bref, je n'en dirai pas davantage à ce sujet.

A mon avis, un bill portant sur une augmentation des tarifs postaux nous donne l'occasion de parler du niveau de service qui doit correspondre à de telles augmentations. Cela nous donne également la possibilité de suggérer tout au moins que les services offerts soient sinon améliorés du moins maintenus à leur niveau actuel.

J'ai deux préoccupations relatives au service dont je voudrais vous faire part maintenant. Puisque nous allons devoir approuver des tarifs déjà en vigueur, nous devrions réfléchir à la qualité du service postal dont jouissent actuellement les Canadiens. Ces préoccupations ne semblent peut-être pas avoir une importance nationale mais j'estime que si l'on aborde le problème ville après ville, localité après localité, village après village, entreprise après entreprise, une telle accumulation de lacunes dans le service postal constitue un problème qui, bien que ne constituant pas une priorité nationale n'est pas sans incidence sérieuse et réelle sur l'existence de bien des Canadiens. Cela commande l'attention de la Chambre aurant que toute autre question dont elle est saisie.

Je suis notamment préoccupé par le dernier programme d'efficacité du ministère des Postes, programme qui a mené à l'enlèvement de nombreuses boîtes aux lettres à Winnipeg et dans d'autres métropoles canadiennes. La presse de Winnipeg a beaucoup parlé de cette question et avec raison, je crois, parce que bien des personnes, surtout des personnes âgées, seront touchées par cette mesure, surtout au cours de l'hiver qui vient, puisqu'elles seront obligées de parcourir de plus grandes distances pour poster leurs envois.

Je me suis entretenu à cet égard avec le ministre des Postes qui a signalé que certaines des boîtes qui ont été enlevées dans la circonscription Winnipeg-Birds Hill seraient replacées. Je lui ai présenté une liste de boîtes manquantes que m'ont signalées des commettants pour l'aider à décider lesquelles doivent être remises en place. Je crois savoir que le ministère n'a pas complètement abandonné le programme d'efficacité. Je suis néanmoins convaincu que les boîtes aux lettres qui, comme je l'ai signalé au ministre, devraient être replacées, le seront la semaine prochaine. Jusqu'ici, et à quelques exceptions près, les seules boîtes qui ont été replacées n'ont pas été celles de Winnipeg-Birds Hill ou d'autres secteurs de Winnipeg, mais plutôt celles de secteurs où habite l'élite sociale et économique de Winnipeg. Si cette situation devait continuer, j'espère que le ministre s'en scandaliserait. En tout cas, je sais que mes électeurs trouvent la situation scandaleuse. Par conséquent, je suis confiant de voir les boîtes aux lettres remises à leur place.

A mon avis, l'efficacité et la rationalisation ne doivent pas faire oublier que les services postaux sont au service de la population et non l'inverse. Il ne faut pas qu'un mauvais service décourage les gens d'y avoir recours. On constate presque un parallèle entre ce qu'est devenu le service postal et ce qui arrive dans le cas des services fournis par VIA Rail, par exemple. Plus il y aura de gens qui feront appel à un service, mieux ce sera pour nous tous à long terme, surtout dans le cas d'un service efficace au point de vue énergétique. L'économie d'essence réalisée par les camions postaux, qui ont à vider moins de boîtes aux lettres qu'auparavant, ne saurait se comparer à l'énergie et à l'effort qui devront être dépensés pour faire livrer les lettres de gens incapables de s'en occuper eux-mêmes et qui, autrement, auraient posté ces lettres eux-mêmes.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui est la livraison à domicile dans les nouveaux secteurs. Il y a dans Winnipeg-Birds Hill de nombreux lotissements qui ne bénéficient pas encore du service de livraison du courrier à domicile. Introduire la livraison à domicile dans ces secteurs permettrait non seulement d'accorder aux gens qui y habitent le service auquel ils s'attendaient lorsqu'ils y ont acheté une maison, mais aussi cela permettrait de créer des emplois. J'en aurai plus long à dire là-dessus plus tard, quand j'aurai en main des renseignements détaillés. Je surveillerai la situation à cet égard. Je recommande au gouvernement d'agir.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je serai bref moi aussi car je sais que le ministre est impatient de clore le débat. J'aimerais féliciter le ministre des Postes (M. Fraser) d'avoir présenté à la Chambre un bill portant sur les augmentations rétroactives des tarifs postaux. Je le félicite aussi d'avoir affirmé qu'à l'avenir, les augmentations seront fixées par le Parlement, par voie de législation, et non plus par décrets du conseil comme cela se faisait jusqu'ici.

Je suis sûr que le ministre n'apprécie guère qu'une lettre coûte maintenant 17c. à poster alors que le service est pire que jamais. Je suppose que nous sommes à l'âge des ordinateurs et de la haute technologie.

M. Rodriguez: L'âge du verseau.

M. Peters: Je crois que nous avons dépassé l'âge du verseau. On a déjà dit beaucoup de choses, mais examinons ce qui a été fait au ministère des Postes. Pendant longtemps, des représentants du ministère des Postes nous ont affirmé qu'il était nécessaire d'accélérer le tri, le ramassage et la distribution du courrier. J'aimerais demander à chaque député individuellement si, d'après son expérience, il y a moins de courrier de première classe que jamais auparavant. La plupart des gens n'utilisent plus la poste. Ils préfèrent le téléphone. Notre pays est sans doute celui où l'on gaspille le plus les services téléphoniques. Nous faisons davantage d'appels commerciaux que jamais auparavant. Nous sommes certainement parmi les premiers au monde en ce qui concerne le service téléphonique.

Le tarif postal

● (1630)

Il n'y a pas si longtemps, les Postes ont publié une magnifique brochure avec un tas de c . . . où l'on dit que les Postes font un excellent travail, combien de courrier elles ont acheminé . . .

Une voix: Qu'entendez-vous par c . . . ?

M. Peters: Vous pouvez l'interpréter dans votre langage habituel. Cette brochure contient un certain nombre de choses. Au milieu, elle nous montre des casiers de tri. Pendant des années, nous nous sommes contentés de ce genre de service. Aujourd'hui, nous avons dans les rues des boîtes où il est indiqué que si vous déposez votre courrier avant une certaine heure il sera ramassé à une certaine heure. Nous avons d'autres boîtes où il est indiqué que si vous y déposez votre courrier il sera ramassé tôt ou tard, mais je suppose qu'il y a encore d'autres boîtes où le courrier est ramassé tard seulement.

Le ministre se souvient sans doute de l'époque où un ministre avait décidé qu'il n'y aurait plus de courrier de première classe, sauf pour ce qui est de l'affranchissement. Comme l'indique cette brochure, tout le courrier est automatiquement mélangé avec les colis, les grosses enveloppes brunes, les enveloppes avec de petites rayures vertes indiquant qu'il s'agit de courrier de première classe, de deuxième classe ou de troisième classe ou d'une classe quelconque et, à l'occasion, avec quelques petites enveloppes de première classe. Si ces dernières étaient acheminées séparément elles pourraient être livrées très rapidement. Si nous évitions le bureau de poste régional et tous les terminus postaux nous aurions de nouveau un bon service de première classe au Canada, un service sans doute aussi bon qu'il l'était jadis.

Je suis persuadé que d'autres parlementaires ont déjà essayé de trouver le moyen le plus rapide d'expédier le courrier. J'ai découvert que, si vous avez un tas de boîtes, ou un tas de hansards ou quoi que ce soit à envoyer, il est possible de le faire rapidement en les mettant dans un sac avec une lettre première classe et en adressant le tout chez soi. C'est ce que j'ai fait un vendredi après-midi. Lorsque je suis arrivé chez moi par avion le samedi après-midi j'ai trouvé ce courrier sur le seuil de la porte là où le facteur l'avait livré.

Si j'avais posté normalement cette lettre première classe elle aurait probablement dû passer par le bureau de poste principal et ensuite par toute une filière. Quelqu'un l'aurait probablement examinée, on l'aurait classée quatre ou cinq fois, on aurait ensuite dû décider s'il ne fallait pas y apposer un point jaune, ce qui l'aurait fait dévier vers un autre service. On aurait même pu y taper quelque chose à la machine qui l'aurait soumise encore à d'autres opérations. Je demande aux députés s'ils n'ont pas constaté que c'est vrai. Il est probable que cette lettre mettrait cinq jours pour arriver à destination dans le Nord de l'Ontario. Il est même possible qu'il faille encore plus de temps si les employés du bureau de Poste d'ici ont décidé de l'envoyer à une succursale de Toronto. Dans ce cas il faudrait une semaine ou peut-être même deux. Il n'y a vraiment plus beaucoup de courrier de première classe. Si on s'occupait vraiment du courrier de première classe comme tel la livraison serait rapide, mais il faudrait le classer.

Je me souviens d'avoir parlé avec des postiers qui m'ont dit qu'ils ont des montagnes de courrier à livrer le lundi matin. Ils ne peuvent même pas faire la moitié de leur ronde avant midi. Le reste du courrier du matin est remis dans une boîte. Ils prennent ensuite le courrier de l'après-midi et recommencent leur ronde. Il arrive souvent qu'ils ne puissent terminer leur livraison du courrier du lundi matin et du lundi après-midi que le mercredi.

Le député hoche la tête en signe de dénégation. Il n'est pas ici depuis très longtemps et il ne connaît probablement pas très bien le service postal d'ici, mais il verra. Le service postal est très important pour un député, et il est aussi drôlement important pour un homme d'affaires. Une grande partie des affaires du pays se font par le courrier. Une grande partie du courrier se compose de factures, de commandes et d'autres lettres, mais il s'agit toujours de courrier que les hommes d'affaires voudraient faire parvenir rapidement à leur destinataire.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

M. Peters: Ce que je dis, c'est que si nous décidons d'offrir un service qui soit vraiment de première catégorie, un tarif de 17¢ est raisonnable.

Pendant des années, lorsque dans le nord de l'Ontario un agriculteur voulait une pièce qu'il ne pouvait trouver sur place pour un moteur ou une machine quelconque, il téléphonait à Toronto ou envoyait une lettre-télégramme. Si le magasin avait la pièce, il pouvait l'envoyer par la poste. Il la mettait à bord du train le même soir à Toronto, à six ou sept heures. La pièce arrivait dans le Nord à six heures le lendemain matin, et l'agriculteur pouvait la prendre à huit heures. C'était une excellente façon de procéder.

Aujourd'hui, si vous écrivez à Toronto pour avoir une pièce, on aurait aussi vite fait de la faire passer par Tokyo, parce que de toute façon vous ne l'aurez pas avant deux semaines. Tout le retard ne vient peut-être pas des Postes, mais en tout cas, c'est ce que prétendra le magasin, et la plupart des gens lui donneront raison.

Le gouvernement précédent a privatisé le courrier il y a déjà longtemps. Je siège très près d'un ancien ministre des Postes qui représente une circonscription voisine de la mienne. Le bureau de poste de district se trouve dans sa région. Il a été tout à fait édifiant de voir son gouvernement privatiser ce service.

Il n'y a pas longtemps, un journaliste demandait à tous les services ministériels de North Bay comment ils expédient leur courrier. A l'exception du ministère des Affaires des anciens combattants, tous ceux qui veulent que leur courrier soit livré comme objets de première classe utilisent les services de courrier. L'ancien gouvernement a privatisé les Postes en laisssant ces entreprises de courrier pratiquer à leur gré une activité postale. Même la Poste envoie son courrier de cette façon. La Commission d'assurance-chômage fait de même.

Une voix: Dites donc que c'est faux, John.

M. Peters: Si les députés pensent que c'est faux, je vais leur envoyer un exemplaire du *Nugget*. Peut-être le député ne lit-il pas son journal local. Ce journal a dit dans un article que le seul ministère qui, à North Bay, n'utilise pas un service de courrier est celui des Affaires des anciens combattants. Et même le personnel de ce ministère a dit qu'ils ne le croyaient pas, qu'ils avaient envisagé la chose et qu'ils avaient décidé de ne pas y donner suite. Nous, les anciens combattants, nous avons toujours su patienter, ce qui fait que nous n'avons pas vraiment insisté pour avoir un service plus rapide. Mais les entreprises y tiennent et recourent à des entreprises de courrier.

Ce que je dis, c'est qu'à mon avis la plupart des Canadiens n'auraient pas d'objection à payer 17 c. pour la livraison rapide d'une lettre. Toutefois, une lettre de première classe ne pourra être livrée rapidement si elle est jetée pêle-mêle avec les colis, le courrier de troisième classe, le courrier aérien et enfin la publicité importune que tout le monde reçoit. Cette réclame-rebut est livrée aussi rapidement que le courrier de première classe.

Jadis, tout le courrier d'un bureau de poste de district devait être traité le jour même de sa réception. Alors les employés prenaient tout le courrier qui restait à la fin de la journée, le mettaient dans des sacs et l'expédiaient à un autre point de distribution dans la même région. Le courrier allait par exemple à North Bay pour y être redistribué. S'il n'était pas trié le soir même, il était expédié, par exemple, à Timmins. Si on n'arrivait pas à s'en débarrasser à Timmins, on le renvoyait à North Bay. Il fallait souvent attendre le milieu de la semaine avant que ce courrier ne soit trié au bureau de district d'origine.

● (1640)

Si je réussis à faire parvenir une lettre d'Ottawa dans le nord de l'Ontario en moins de 15 heures, pourquoi le ministère des Postes y met-il plus de temps? A mon avis, c'est de notre faute. Nous leur avons permis de mêler la réclame au reste du courrier. Dans cette brochure, on indique que chacune des équipes manutentionne de nombreuses centaines de tonnes de courrier, mais il ne s'agit pas de courrier de première classe. Il est vrai que beaucoup d'organismes envoient leur réclame par la poste. C'est une façon comme une autre de se faire de la publicité. Toutefois, ce ne sont pas elles qui paient pour notre courrier de première classe; pourtant, leur réclame nous est livrée aussi rapidement que le courrier ordinaire.

M. Rodriguez: Qu'en est-il des bulletins destinés aux électeurs?

M. Peters: C'est ce qu'il y a de plus important pour les députés. J'espère qu'on se sert toujours d'enveloppes blanches et qu'on essaie de les faire parvenir aux commettants le plus rapidement possible. Je crains, cependant, qu'il importe peu qu'il s'agisse d'un colis ou d'une enveloppe, car on ne prévoit pas à cet égard de traitement préférentiel.

Si le gouvernement souhaite améliorer le service postal, il ne devrait pas se laisser tromper par les hauts fonctionnaires du ministère. Il ne devrait pas se laisser berner ni par mon collègue ni par les travailleurs des Postes. Le gouvernement veut transformer le ministère des Postes en société d'État. Je ne tiens pas à ce que ce ministère devienne une société d'État, tant qu'on n'y aura pas mis de l'ordre. Si ce ministère devient une société d'État malgré tous les problèmes qu'il connaît aujourd'hui, cela équivaudra à simplement changer le mal de place. Il faut mettre de l'ordre dans les Postes et ce sera d'autant plus facile qu'il s'agit encore d'un ministère du gouvernement.

Je sais que le ministre a critiqué l'administration des Postes et son personnel, tant au niveau de la direction qu'au niveau des employés. Ce sont des choses qu'on peut corriger. Nous pouvons ramener le système à ce qu'il était auparavant et faire en sorte que ceux qui paient pour le courrier de première classe puissent être assurés d'un service de qualité. Ce n'est pas le rôle du ministère des Postes de faire concurrence aux 17 ou 18 services de courriers nationaux qui existent actuellement. Je sais que le ministère des Postes y pense, et je crois qu'il est en train de se livrer à certaines expériences dans ce sens.

Je crois que nous pouvons mettre au point un système en nous servant des moyens dont nous disposons dans notre très grand pays qui nous permettraient d'assurer une livraison rapide du courrier. Si le courrier de première classe, coûte plus cher il devrait être livré en priorité. Si nous pouvons garantir aux hommes d'affaires que le ministère des Postes livrera leur courrier, nous aurons fait un pas dans la bonne voie.

Je suis certain que le service actuel du courrier touche tous les députés. Combien de députés ont eu à faire parvenir rapidement un passeport à quelqu'un. En premier lieu, on ne leur demande pas d'envoyer les renseignements par la poste parce qu'ils n'arriveront jamais et il faut donc trouver une autre façon, habituellement par avion. Il en coûte $25 pour expédier un passeport par avion à Toronto et $2.75 par autobus. Le ministère des Postes peut certes trouver une façon d'offrir ce genre de service à un prix plus raisonnable et avec la même garantie de livraison. C'est à quoi doit servir le ministère des Postes.

Je suis certain que les députés se rappelleront d'avoir entendu dire alors qu'ils étaient enfants que «le courrier doit passer», et se rappeler avoir vu un homme à cheval livrer le courrier. Sans doute que si nous utilisions encore cette méthode, le courrier serait livré à temps. Ce n'est pas la faute des employés. Le ministère des Postes dispose d'effectifs considérables et tous ne travaillent pas dans les centres postaux. Peut-être que les employés de ces centres de triage sont en train de devenir fous, car ils sont commandés par les machines qu'ils essaient d'alimenter.

Ceux qui sont chargé de livrer le courrier par camion, par avion ou sur les routes rurales, accomplissent bien leur tâche. Je suis certain monsieur l'Orateur, vous qui habitez la même région rurale que moi, que vous pouvez dire aussi bien que moi qu'ils sont très rares les jours de l'année où le «postillon» ne fait pas tout son possible pour livrer le courrier à chaque demeure. Il fait son devoir et nous, ministériels et autres, ne faisons pas tout notre possible pour remettre à cet employé le courrier qu'il doit livrer à ses destinataires dans un délai raisonnable.

Il faudra peut être payer plus que 17c. pour obtenir la distribution garantie du courrier, mais je suis certain que cela ne coûtera pas plus cher que ce que demandent les services d'autobus et à plus forte raison les services de messagers. En outre, je suis convaincu que le ministre peut atteindre ces objectifs en se servant du service postal canadien. C'est quelque chose que le ministre peut faire et je l'appuierai certainement s'il revient à la Chambre dans quelques mois pour essayer d'obtenir que le courrier de première classe soit distri-

bué rapidement et sûrement une fois qu'il aura pu éliminer la plus grande partie de la congestion qui existe dans les centres de distribution.

Quand le ministre y sera parvenu, je pense que la plupart des députés et la plupart des Canadiens qui veulent la distribution garantie du courrier seront très heureux de confier leur courrier au service postal plutôt qu'aux petits camions rouges ou aux services de Wells Fargo ou aux autres compagnies qui se promènent maintenant sur les routes pour livrer ces mêmes envois. C'est un défi que le ministre peut relever et je suis certain que le public canadien acceptera de payer le prix si le ministère des Postes résussit à fournir le genre de service de distribution que ses clients exigent. Nous ne devrions pas permettre que les Postes se fassent supplanter par des services de messageries privés, comme nous l'avons permis sous les gouvernements précédents et c'est ce qui arrivera encore si nous ne parvenons pas à régler le problème de distribution du courrier de première classe.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député qui vient de parler a fait des commentaires—et je n'ai pas voulu l'interrompre—à propos du *North Bay Nugget*. Je peux lui dire que je lis religieusement le *North Bay Nugget* et que je souscris aux commentaires que le député a faits au sujet des services privés de messageries que le gouvernement utilise comme en parlait ce journal.

Je me suis adressé au ministre des Postes (M. Fraser) pour le mettre au défi de nier la véracité des commentaires du député de Timiskaming (M. Peters).

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, cela mettra fin au débat.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'ai déjà mentionné au cours du débat que j'aborderai directement certains problèmes soulevés par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Avant de le faire, je voudrais toutefois remercier les députés qui ont participé à ce débat et plus particulièrement les nouveaux arrivés que je veux féliciter de leurs discours, de la rapidité avec laquelle ils se sont adaptés à la Chambre et à leur apport fourni jusqu'ici. Je remercie aussi les députés de la bonne volonté qu'ils ont manifestée à mon égard.

Les problèmes des postes nous sont tous bien connus. Ils ne datent pas d'hier et découlent de décisions prises il y a quelques années. J'estime que la situation a commencé à s'améliorer il y a deux ans, mais il nous reste encore bien du travail à faire. Comme ministre des Postes, j'ai l'intention de défendre les employés des Postes. Il s'agit de 63,000 Canadiens qui font de leur mieux pour s'acquitter de leurs tâches au service des Postes, et la très grande majorité d'entre eux n'ont pas été félicités depuis bien des années.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: On a tendance à penser que d'une façon ou d'une autre, s'il existe des problèmes au ministère des Postes, c'est parce que ceux qui y travaillent le veulent bien. C'est faux.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Je sais que les députés se souviendront que 63,000 Canadiens tentent de faire de leur mieux et partagent notre désir d'améliorer le service postal. J'ai l'intention de leur apporter toute l'aide que je peux et, ce faisant, de servir les intérêts du public.

Je voudrais répondre très brièvement à deux points qu'a soulevés mon ami le député de Nickel Belt. Je veux bien préciser que je n'ai pas l'intention de présenter un bill sur la société de la Couronne qui enlève le droit de grève aux travailleurs syndiqués.

● (1650)

Je voudrais également faire savoir au député que je n'ai pas l'intention de démanteler le service postal qui existe déjà, d'en garder les secteurs rentables pour laisser tomber l'essentiel des services rendus par cette grande institution canadienne.

Je voudrais également dire au député à propos des griefs qu'il a mentionnés, que l'on s'est occupé de cette affaire, même si elle n'est pas réglée. Il y a bien moins de griefs que le député le prétend. Je dois rencontrer un des représentants du syndicat jeudi pour en discuter plus à fond. J'ai déjà eu des entretiens à ce sujet. J'ai rencontré les dirigeants des syndicats, et le 7 novembre, les premières réunions de négociations sérieuses relatives à la structure de la société de la Couronne se tiendront sous l'égide du Congrès du Travail du Canada. J'espère que le bill que nous présenterons après que ces discussions auront eu lieu paraîtra plus acceptable que le bill précédent à la fois à la direction et aux syndicats des Postes, et, aussi, je l'espère à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Le député de Nickel Belt a parlé de négociations qui n'auraient pas été faites de bonne foi. Je ne voudrais pas retourner en arrière, mais je tiens à préciser que je suis décidé à faire en sorte qu'il y ait négociations de bonne foi. Tant et aussi longtemps que je serai ministre des Postes et que je pourrai exercer un certain contrôle, les négociations se feront de bonne foi.

Je voudrais signaler au député—ceux qui étaient présents à la Chambre l'autre jour savent cela—qu'étant donné que ce serait là le dernier contrat pour la plupart des syndicats assujettis à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, j'ai offert aux syndicats un contrat d'un an aux termes de cette loi. Cela permettrait de régler un minimum de questions et de laisser les questions importantes de côté en attendant que la société de la Couronne soit créée et qu'ils puissent les négocier conformément au Code du travail du Canada.

Je suis allé plus loin, monsieur l'Orateur. S'ils désirent un contrat plus court de six mois je suis prêt à présenter une loi en Chambre pour modifier la loi sur les relations de travail à la Fonction publique à cette fin précise, pour qu'il soit possible de conclure un contrat de plus courte durée avec eux. Je fais cela pour essayer de leur faire comprendre que je compte traiter de bonne foi avec les travailleurs des Postes.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je terminerai là-dessus, et je remercie les députés. J'aimerais proposer que la motion à l'étude soit modifiée afin que le bill puisse immédiatement franchir les étapes de la deuxième et de la troisième lecture.

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas retarder les travaux de la Chambre cet après-midi. Je désire seulement poser une question au ministre si vous m'y autorisez.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre est-il disposé à répondre à une question du député d'Outremont (M. Lalonde)?

M. Fraser: Bien sûr, je répondrai au député, monsieur l'Orateur.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que le ministre s'était engagé à ce que les Postes restent un service intégré et surtout, qu'il a déclaré sans équivoque qu'il n'était aucunement question de vendre les services rentables et de conserver uniquement les services non rentables ou peu intéressants, si vous voulez.

Pouvons-nous compter sur lui pour qu'il adopte la même attitude vis-à-vis du cabinet et de ses collègues, lorsqu'ils discuteront de Petro-Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est contraire au Règlement.

M. Lalonde: . . . et pour veiller à ce que Petro-Canada ne soit pas démembrée et pour que le ministre adopte vis-à-vis de Petro-Canada les mêmes opinions que celles qu'il professe aussi ardemment en ce qui concerne les Postes?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le député ne s'attend pas, j'en suis sûr, à ce que je le suive dans un débat sur Petro-Canada. Nous étudions une mesure, une mesure importante et j'aimerais qu'elle soit adoptée le plus rapidement possible.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je soulève une légère objection. De toute évidence, selon moi, la motion à l'étude peut difficilement être modifiée comme l'a suggéré le ministre des Postes. Mais s'il demande en réalité à la Chambre de consentir à ce que nous nous réunissions en comité plénier après la deuxième lecture et que nous passions ensuite à la troisième lecture aujourd'hui même, en ce qui nous concerne, nous sommes bien d'accord.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) demande-t-il la parole au sujet du même rappel au Règlement?

M. Rodriguez: Non, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une autre chose.

M. l'Orateur adjoint: Je crois que je vais lui donner la parole, quitte à régler la question de procédure après.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il me permet de lui poser une question. Je lui sais gré de ses déclarations vigoureuses et des engagements fermes qu'il a pris devant la Chambre, devant le peuple canadien et devant les employés des Postes. J'aimerais lui poser une question même s'il n'a pas répondu à la première que je lui avais adressée.

Peut-il assurer à la Chambre que les hauts fonctionnaires des Postes, qui ont beaucoup nui aux rapports ouvriers-patronaux dans ce ministère—et nous en avons présenté la preuve au ministre et à son ministère, que ces personnes, dis-je, et j'en nomme deux—M. Corkery et M. Paré—cesseront d'occuper ces postes clés, et cela le plus tôt possible? C'est avec beaucoup de sérieux que je lui pose cette question.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je sais que le député de Nickel Belt pose cette question avec beaucoup de sérieux. Je dois lui avouer cependant que je n'ai nullement l'intention, en ce moment, de renvoyer l'une ou l'autre de ces personnes. En ce qui concerne les rapports entre la direction et les employés, tant que je serai ministre des Postes, je ferai de mon mieux pour les améliorer et pour mener des négociations en bonne foi.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Revenons à la demande du ministre et aux commentaires du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles); si j'ai bien compris, le ministre souhaite que le projet de loi passe aujourd'hui par toutes les étapes; pour cela, il lui faut le consentement unanime de la Chambre, d'abord pour modifier la motion dont nous sommes saisis, afin de pouvoir renvoyer le projet de loi au comité plénier, et, ensuite pour permettre à la Chambre de passer par toutes les étapes de l'examen de ce projet de loi. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Je vais donc procéder à la lecture de la motion telle que modifiée.

M. Fraser, appuyé par M. Mazankowski, propose:

Que le bill C-11, concernant certaines dispositions du tarif postal, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Laniel.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1.

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre des Postes nous dise s'il compte faire quelque chose pour résoudre le problème causé par l'incapacité du ministère des Postes à répondre aux besoins du public et du monde des affaires, ce qui a entraîné l'apparition d'une foule de services de messagers sur nos routes. Je songe notamment au fait que les ministères de l'État font appel à ces services de messagers à Ottawa et partout ailleurs au Canada. Le ministre compte-t-il faire quelque chose à ce sujet?

M. Fraser: Monsieur le président, je répondrai au député que toutes ces questions font certainement l'objet d'une étude approfondie. Je comprends beaucoup mieux les problèmes que la concurrence entre le secteur public et le secteur privé cause au service postal qu'à l'époque où j'ai été nommé ministre des Postes. Je suis à examiner un bon nombre des questions, de fait probablement toutes les questions que le député a soulevées.

M. Blais: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre à peu près dans la même veine. Quand j'avais le privilège d'occuper le poste actuel du ministre, les Postes avaient mis sur pied un projet pilote pour le courrier préférentiel en vue d'empêcher autant que possible les services de messagers du secteur privé de nous enlever nos clients les plus payants. Nous avions à ce moment-là demandé à certains ministères de l'État de participer au projet pilote et d'avoir recours au nouveau service de courrier préférentiel pour accélérer la mise en œuvre du programme. Le ministre pourrait-il nous dire si le ministère des Postes est en mesure de se prévaloir de l'expérience qu'il a acquise dans l'exécution de projets-témoins, pour mettre en œuvre un programme national?

● (1700)

M. Fraser: Monsieur le président, nous avons instauré un programme prioritaire qui découle justement de l'étude que le député a mentionnée.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'aurais une question à poser au ministre à propos de l'emplacement des boîtes aux lettres. Deux ou trois de mes collègues ont déjà soulevé cette question.

Au lieu de disposer ces boîtes strictement en tenant compte des distances, le ministère des Postes ne pourrait-il pas procéder selon une approche plus sociologique ou encore en tenant compte de la composition de la population. Par exemple, à Regina, dans trois ou quatre quartiers de la ville, près des trois-quarts des habitants sont des personnes agées qui doivent parcourir de longues distances pour poster leurs lettres. Il serait plus rationnel de disposer un plus grand nombre de boîtes dans des secteurs comme ceux-là et d'en mettre un peu moins dans les quartiers où les revenus sont élevés.

M. Fraser: Monsieur le président, je comprends bien le point de vue du député. Il doit savoir que j'ai ordonné, dans la ville de Winnipeg, qu'un certain nombre de boîtes aux lettres soient replacées à certains endroits pour répondre justement à ce problème.

Le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) invoque le Règlement.

M. Nickerson: Monsieur le président, peut-être pourriez-vous m'expliquer une chose. Je croyais que nous étions censés étudier l'article 1[er] du bill C-11. Cet article est bien précis. Il porte sur certains décrets du conseil. Nulle part je ne voix qu'il est question de boîtes aux lettres ou de tout autre sujet abordé par certains députés. Pouvez-vous nous dire s'il n'y a pas lieu de s'en tenir uniquement à l'objet précis de l'article?

[M. Peters.]

Le président: La coutume veut qu'à l'étape du comité plénier, nous abordions l'ensemble du projet de loi au moment d'étudier l'article 1. Bien sûr, il faut se limiter à des questions touchant aux Postes ou au sujet examiné. Le député voudra admettre qu'il n'est pas facile à la présidence de sans cesse rappeler à l'ordre les députés. Parce qu'alors nous perdrions la moitié de notre temps dans des échanges entre la présidence et le député qui parlerait peut-être plus longtemps pour essayer de prouver comment ses boîtes à lettres se rapportent au bill. Nous avons obtenu les meilleurs résultats au cours des années en permettant une certaine latitude et une discussion générale du bill.

M. Blais: Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre. Elle a trait au courrier par express ou, comme il le dit, au courrier prioritaire. Ce service dépendait aussi des négociations continues avec les principaux syndicats concernant l'établissement de ce programme. Si je me souviens bien, on avait obtenu beaucoup de collaboration de l'Union des facteurs et cette collaboration a été très fructueuse. Le Syndicat des postiers du Canada a-t-il lui aussi offert sa collaboration pour assurer la réussite du programme?

M. Fraser: Monsieur le président, je ne suis pas au courant, cet après-midi, d'aucune difficulté particulière avec aucun des syndicats du ministère des Postes à cet égard.

M. Blais: Monsieur le président, l'honorable député, également en répondant à une question du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), offrait son appui à ses hauts fonctionnaires, ou du moins c'est ainsi que j'ai interprété sa réponse. Je m'en réjouis. Cela est bien nécessaire parce que je pense que tout le personnel du ministère des Postes, y compris les administrateurs, a besoin de l'appui du ministre.

Je lui demande s'il reconnaît qu'après avoir dit que le ministère des Postes avait subi une transformation et commencé à repartir sur le bon pied il y a environ deux ans, il n'a pas cru devoir ajouter que c'était aussi une période à laquelle les deux personnes mentionnées par le député de Nickel Belt ont été embauchées dans leurs postes actuels.

M. Fraser: Monsieur le président, je suis certain que le député ne voudrait pas se lancer dans une question ayant trait à des individus au ministère des Postes, qu'ils fassent partie des syndicats ou de la direction. A l'instar du député, qui a de l'expérience dans ce domaine, j'estime que le ministre des Postes a le devoir de défendre ses employés, qu'ils fassent partie des cadres ou des syndiqués, à moins que, pour des raisons précises, il faille appliquer des mesures disciplinaires ou autres.

M. Rose: Monsieur le président, j'estime que le ministre des Postes ne saurait en ce moment adopter une autre attitude, si on lui demande de porter un jugement sur certains de ses fonctionnaires en public, que de se porter à leur défense. Quoi qu'il puisse dire ou penser en privé, le ministre doit toujours défendre son ministère quand il parle publiquement. Il est toutefois à espérer que le ministre vérifiera de près s'il n'y aurait pas un ménage à faire au sein de la haute direction et des équipes de négociation du ministère des Postes.

Sans vouloir dévoiler des secrets, je tiens à vous dire qu'il y a quelques années, un ex-ministre des Postes m'a révélé que ses efforts pour améliorer le service postal et les relations de travail au sein de ce service se sont heurtées à d'incroyables attitudes et manœuvres de la part de l'administration de l'époque.

Tout en comprenant que le ministre ait choisi de se porter à la défense de deux de ses employés, je le presse de s'intéresser également de près à certaines choses concernant la compétence et les attitudes de la haute direction dans les négociations, car c'est peut-être de ce côté-là qu'il trouvera une explication à l'hostilité, aux lenteurs, à l'entêtement, à la pauvreté du service, au désenchantement et à la perte de confiance dont nous avons été témoins par le passé. Nous sommes en droit d'espérer qu'à l'avenir, on adoptera une autre attitude. A mon sens, la plupart des employés du ministère des Postes, quel que soit leur rang, veulent fournir un bon service à la population, mais ils en ont plein le dos d'encaisser le blâme pour la détérioration des communications, du service et des conditions de travail, toutes choses à propos desquelles ils n'ont d'ailleurs à peu près pas leur mot à dire.

En terminant, je tiens à vous exprimer ma joie de constater qu'il semble bien qu'il y ait au moins un des ministres qui appuie la création d'une nouvelle société de la Couronne plutôt que leur disparition une à une, à laquelle semble voués certains de ses collègues.

M. Fraser: Monsieur le président, je dirai à mon honorable ami qu'au moment où il en disparaît un si grand nombre, s'il nous en reste une, cela ne fera de tort à personne.

Quant à l'attitude des administrateurs dans la négociation des contrats, que le député vient de condamner, je puis assurer à tous les députés que quelle qu'ait pu être la situation dans le passé, nous savons pertinemment que les problèmes qui ont pu exister étaient en partie attribuables à des erreurs de jugement commises par l'administration, et c'est le moins qu'on puisse dire. Nous en sommes très conscients et je suis convaincu que même si nous n'avons pas acquis toute la compétence requise, la tendance est nettement à l'amélioration. Je tiens à ce que tous les députés sachent que je tiens l'assouplissement de notre attitude pour un élément essentiel dans l'amélioration des relations au sein du ministère des Postes.

● (1710)

M. Benjamin: Monsieur le président, je voudrais revenir à la première question que j'ai posée au ministre. Il s'est limité à parler de ce qu'il a fait à Winnipeg. Faut-il en conclure qu'il va généraliser cette action à tout le pays, qu'on va revoir l'ensemble du programme concernant l'emplacement des boîtes aux lettres et qu'on verra à corriger les erreurs commises dans les régions auxquelles j'ai fait allusion?

M. Fraser: Monsieur le président, je tiens à préciser aux députés que les Postes ont la consigne de fonctionner d'une manière aussi efficace que possible dans la limite de leurs moyens financiers. C'est pourquoi on a examiné et étudié les services postaux qui n'étaient pas utilisés ou qui faisaient double emploi. Des mesures ont été prises pour les réduire ou carrément les supprimer.

Dans la ville de Winnipeg, on a mis en place un programme visant à limiter le nombre de boîtes. Après que cela eut été fait, des députés, ceux de Winnipeg-Assiniboine et de Winnipeg-Fort Garry m'ont fait remarquer que l'on en avait trop supprimé et que les retraités et les personnes âgées se retrouvaient dans une position difficile à cet égard.

J'ai soigneusement étudié les plaintes que j'ai reçues. Je me rends très bien compte que nos avons des hivers rigoureux; par conséquent, j'ai apporté certains changements. Si le député a une situation anormale à me signaler, dans sa circonscription ou dans sa ville, je suis disposé à l'étudier. Je ne suis pas disposé à déclarer à la Chambre que nous allons tout d'un coup replacer toutes les boîtes aux lettres qui avaient été retirées dans le cadre d'un programme qui avait pour but d'éliminer les boîtes inutiles.

M. Benjamin: Monsieur le président, le ministre pourrait peut-être lire les lettres qu'il a reçues non seulement de Winnipeg et de Regina mais aussi d'autres villes. Ainsi, nous ne serons pas obligés de revenir sur cette question.

M. Fraser: Je conseille au député de venir me parler. J'ai entendu beaucoup de plaintes au sujet des services postaux cet après-midi. Les plaintes qui m'ont été transmises par mes collègues du cabinet et par d'autres collègues qui n'en font pas partie, ainsi que par les députés d'en face depuis la reprise, reviennent à demander si je peux faire quelque chose pour intercepter le courrier.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'ai six questions à poser. Je commencerai par la sixième. Dans très peu de temps, en décembre je crois, le SPC et les employés des Postes commenceront à négocier une nouvelle convention. Selon certaines rumeurs, le ministère du Travail se chargerait des négociations au nom du ministère des Postes. Le ministre peut-il dire si les personnes qui négocieront avec les travailleurs au nom du ministère des Postes ne seront plus les mêmes qu'auparavant?

M. Fraser: Monsieur le président, je puis assurer au député que je ferai tout mon possible pour veiller à ce que l'on engage les personnes les plus compétentes pour négocier.

M. Rodriguez: Je ne me laisserai pas faire aussi facilement. Il paraîtrait que le ministère du Travail fait des démarches pour s'occuper des négociations au nom du ministère des Postes. Est-ce vrai ou faux? Si c'est vrai, le ministre peut-il nous dire quel sera le rôle du Conseil du Trésor et celui de ses négociateurs. C'est une question extrêmement importante, sinon nous ne serons pas plus avancés.

M. Fraser: Le ministère du Travail ne se chargera pas des négociations. Pour ce qui est du rôle du Conseil du Trésor, nous savons tous que cela est une des principales questions en litige. Je le répète, j'ai présenté à mes amis du syndicat la version abrégée de la convention et j'ose croire que cela permettra de résoudre les graves difficultés que nous avons rencontrées par le passé.

Je suis très conscient des problèmes qu'éprouve n'importe quelle équipe de négociation, dans la structure actuelle, lorsqu'elle ne sait pas si ce qu'elle déclare être une offre finale l'est effectivement. On peut toujours sentir derrière la table de négociation l'ombre du Conseil du Trésor.

M. Rodriguez: Je remercie le ministre de sa réponse très précise. Ma prochaine question a trait aux niveaux de bruit au centre principal d'acheminement de Toronto et aux autres grands terminus postaux. Il n'y a pas, dans la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, de Partie IV comme dans le cas du Code canadien du travail. Le ministre en est bien conscient puisqu'il était critique des questions ouvrières lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition. Ce très grave problème lui a-t-il été signalé? Je sais très bien que le ministre se soucie de la santé et de la sécurité au travail. Le ministère compte-t-il examiner sous peu les mesures qui peuvent être prises pour remédier au bruit dans ces établissements?

M. Fraser: Monsieur le président, je dois demander au député de m'excuser. Je ne peux pas lui donner une réponse détaillée. Je prends note de sa question et lui donnerai des renseignements précis demain ou dans quelques jours.

M. Rodriguez: Ma question suivante porte sur le procès de Jean-Claude Parrot. Il en appelle de la condamnation qui a été prononcée contre lui. J'ai eu un entretien privé avec le ministre. D'autres dirigeants sont aussi accusés d'infractions au Code criminel. La Couronne peut retirer ces accusations, si elle le veut.

Je signale très sérieusement au ministre que pareilles condamnations n'ont pas été infligées aux responsables de la sécurité du pays qui sont allés jusqu'à mettre le feu à des granges et voler. Le ministre, qui veut rétablir la paix entre le ministère et les ceux qui y travaillent, nous promet-il d'envisager la possibilité de renoncer à poursuivre ceux dont le procès n'a pas encore eu lieu?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, en tant que ministre des Postes, je n'ai pas jugé bon de parler d'une affaire qui est actuellement devant les tribunaux. Toute cette affaire relève du ministère de la Justice. Le député n'ignore sans doute pas que M. Parrot a fait appel de sa sentence. Je crois savoir que les juges de la Cour d'appel se sont réunis et qu'ils étudient la question. Je ne veux rien dire à la Chambre qui pourrait être tenu comme une intervention dans leurs délibérations.

M. Rodriguez: Ma prochaine question touche un point qui inquiète le ministre, c'est-à-dire ce qui s'est fait avant. Il y a des preuves à l'appui de mes dires. Certains cadres intermédiaires contournent les dispositions de la convention collective et en particulier de la clause très controversée des changements technologiques. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il enverra aux cadres de tous les niveaux une note de service leur ordonnant de respecter la convention collective et de ne pas chercher à en contourner les dispositions, même s'ils pensent agir dans le meilleur intérêt du ministère des Postes?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, tous les députés peuvent en être sûrs, je crois que les conventions collectives doivent être respectées. Cela vaut autant pour le syndicat que pour l'employeur. Ma réponse est la suivante: je ferai tout en mon pouvoir pour veiller à ce que les conventions collectives soient respectées.

M. Rodriguez: Mon autre question porte sur les griefs encore en souffrance. L'histoire de ces griefs montre qu'en de très nombreux cas la partie patronale a été déboutée aux trois paliers, après quoi elle a eu recours à l'arbitrage. Ensuite, à la veille de l'arbitrage,—et je peux donner des exemples—le ministère des Postes retire sa demande d'arbitrage. Le ministre nous dit qu'il accordera une audience aux dirigeants de l'un des syndicats. Ferait-il le premier pas en veillant à ce que ces griefs que le ministère des Postes a perdus aux trois paliers et pour lesquels il a demandé l'arbitrage, surtout dans les cas où une décision a déjà été rendue par un arbitre lors d'un cas similaire, ne soient pas maintenus en suspens jusqu'à la veille de l'arbitrage, que le ministère des Postes les retire immédiatement?

• (1720)

M. Fraser: Je le répète, j'ai déjà abordé ce point lors d'une réunion avec les représentants de l'un des syndicats, et nous nous réunirons à nouveau. Je tiendrai compte des instances du député; d'ailleurs les dirigeants des syndicats m'ont présenté des requêtes similaires. Je vais certainement me pencher sur cette question.

M. Rodriguez: Ma dernière question a trait aux retards dans l'envoi des chèques de pension. Bien des postiers ont décidé de prendre leur retraite et ont demandé à bénéficier de leur pension. Dans certains cas, ils doivent attendre plus de six mois avant de la toucher. Le ministre est-il disposé à examiner le problème et à essayer de le résoudre—pour accélérer les paiements—enfin, de faire ce qui s'impose?

M. Fraser: Je puis donner au député l'assurance que je m'en occuperai sur le champ. Je suis convaincu, cependant, que les retards ne sont pas forcément imputables aux Postes.

M. Oberle: Monsieur le président, j'aimerais donner au ministre l'occasion de nous dire ce qui en est d'un secteur des Postes où d'habitude les relations patronales-syndicales n'ont pas suscité beaucoup de problèmes, soit les anomalies et les différences qui existent entre les services fournis aux régions rurales et ceux dont jouissent les villes. Ainsi, quiconque habite la jungle de béton s'attend de voir le facteur à sa porte tous les jours, et se plaint s'il ne se montre pas ou encore s'il a cinq minutes de retard.

J'aimerais faire une comparaison avec le service que reçoivent les personnes qui habitent dans une petite ville située dans les régions centrales ou encore septentrionales du pays, où le thermomètre descend souvent à -40. D'abord, il leur faut faire démarrer leur voiture pour se rendre au bureau de poste chercher leur courrier. Une fois là-bas, elles doivent faire la queue et subir les abus et les désagréments découlant de cette obligation et, à la fin de l'année, elles reçoivent une facture pour avoir utilisé le bureau de poste dans ces conditions, facture qui porte bien sûr sur la location du casier postal. Manifestement, il y a une grosse différence.

Le ministre pourrait-il nous dire si le mandat de la future société de la Couronne tiendra compte des besoins des habitants des régions rurales et si, au sein de son ministère, on envisage de faire payer aux habitants des villes un montant analogue à celui que doivent verser les habitants des régions rurales.

Nous sommes tous hélas conscients du coût exorbitant des services postaux au Canada et nous voulons tous faire quelque chose pour que cela cesse. Mais nous ne pouvons avoir deux poids deux mesures. Si les coûts de location et des services dispensés dans les régions rurales continuent à grimper et si l'on continue à en supprimer un grand nombre, comme cela s'est produit dans de nombreuses régions septentrionales du pays, je crois que leurs habitants sont en droit de s'attendre que les habitants des villes y aillent de leur écot pour permettre le maintien de ces services essentiels. J'aimerais donner au ministre l'occasion de prendre la parole et de nous assurer qu'il est bien au courant de la situation.

M. Fraser: Je tiens à remercier le député d'avoir soulevé cette question. Il représente une circonscription dont une bonne partie de la population vit en milieu rural, et il connaît bien la situation qu'il décrit. J'invite le député et les autres à me signaler les anomalies qu'ils observent. J'ai remarqué que les députés n'hésitent pas à me contacter directement au sujet de problèmes qui se présentent aux Postes.

Je dirai qu'il en coûte cher d'assurer un service postal national. Les députés seront cependant heureux d'apprendre, comme le souligne le rapport annuel—et j'en attribue généreusement quelque mérite à l'ancien ministre des Postes qui est parmi nous à la Chambre—que le déficit s'atténue. Il a encore diminué de 70 ou 80 millions de dollars. Le déficit total, si l'on tient compte des recettes que rapportent les Postes, se chiffre à environ 450 millions de dollars. Bien des ministères de l'État ont des frais d'exploitation beaucoup plus élevés. Je ne dis pas que les frais d'exploitation des Postes ne sont pas élevés; je dis qu'ils diminuent.

J'ajouterai à l'intention des députés que le service à certains égards s'intensifie et s'améliore, bien que certaines difficultés et certaines anomalies demeurent. Je sais gré au député de me les avoir signalées.

(L'article est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le président: Le bill est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur adjoint: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Maintenant?

M. Knowles: Avec la permission de la Chambre.

M. Fraser propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Étant le premier à prendre la parole à l'étape de la troisième lecture, même s'il n'y a pas lieu de retarder la Chambre, j'estime devoir formuler certaines observations ultimes avant l'adoption de ce bill.

Le tarif postal

Tout d'abord, je tiens à dire que la présentation du ministre des Postes (M. Fraser) est de bon augure.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: J'espère seulement qu'au moment où l'on va partager sa personnalité entre l'environnement et les Postes, le bon sens dont fait preuve le ministre continuera de le guider et que les autorités le maintiendront dans son rôle de ministre des Postes. Je crois qu'il aura vraisemblablement moins de mal à régler les difficultés des Postes qu'à traiter avec l'Inco.

● (1730)

Les réponses données cet après-midi par le ministre des Postes avaient un tour positif et je pense que s'il met effectivement ces recommandations en pratique, les Canadiens peuvent s'attendre à une amélioration dans le domaine des services postaux. J'ai été particulièrement impressionné par l'insistance avec laquelle il a parlé de la nécessité de garder les Postes comme un tout et de sa volonté d'en faire une société de la Couronne. C'est là une déclaration heureuse de la part des députés des premières banquettes, déclaration qui va à l'encontre de la tendance des néo-conservateurs de l'autre côté et qui, au lieu de privatiser, préconise de créer des sociétés de la Couronne. C'est une déclaration heureuse.

Il semble que le ministre des Postes se soit rangé en faveur du service. Il reconnaît que, dans une économie mixte, les sociétés de la Couronne peuvent jouer un rôle à condition qu'elles aient une direction unique et que les opérations lucratives de ces sociétés servent à financer celles qui visent à assurer un service et qui de ce fait, sont souvent en déficit. C'est là un excellent principe à établir.

Nous espérons seulement que la voix du ministre à propos des Postes, qui est la voix de la raison, détournera les néo-conservateurs de leur projet en ce qui concerne Petro-Canada parce qu'on peut également considérer Petro-Canada comme un service qui est fourni aux Canadiens. En fait, la comparaison est excellente. On peut comparer le fait d'assurer des services postaux aux Canadiens à celui de leur assurer l'approvisionnement en énergie sous la forme du pétrole qui fait tourner les machines de l'industrie et tient le pays à flot. Lorsqu'on compare l'approvisionnement en énergie au service postal, on reconnaît que c'est aussi important, sinon plus.

J'ai aussi beaucoup aimé l'attitude du ministre, certainement une attitude d'ouverture à l'égard des travailleurs tant syndiqués que non syndiqués du ministère des Postes. Son attitude à l'égard des travailleurs est tellement ouverte qu'elle contraste avec la politique de la porte tournante de l'ancien gouvernement en ce qui avait trait à la position du ministre des Postes. En effet, comment est-il possible d'instaurer des relations de travail basées sur la confiance et la communication lorsque la porte tourne tous les six mois et qu'une nouvelle tête se pointe et devient ministre des Postes? Dans l'espace de huit ans, six ministres des Postes se sont succédés. Avant même d'avoir pu nous habituer à un ministre des Postes, voilà qu'il était chargé de diriger la Gendarmerie royale, tandis que son successeur était nommé. Il me semble que la situation actuelle est loin d'être la même.

J'ai été également impressionné par la ferme résolution du ministre de traiter directement avec le syndicat des Postiers. Le ministre des Postes précédent était un isolationniste. Il se vantait d'avoir dirigé efficacement l'administration municipale à Québec sans avoir connu de grève. C'était facile, car il n'y avait aucun syndicat à Québec. Il croyait à la lettre tout ce que lui disait ses hauts fonctionnaires. Il venait d'être nommé, il ne se fiait guère à son propre jugement et n'était pas disposé à être franc et à exposer fidèlement la situation.

Les réponses données par le ministre aujourd'hui nous font espérer que lui au moins ira au fond du problème, que la direction ou les travailleurs soient en cause ou qu'il s'agisse du problème technologique. Ce sera très utile.

Je veux souligner une dernière chose avant de reprendre mon siège. Il s'agit de la question de présenter un décret du conseil, aux termes de la loi sur l'administration financière, pour permettre au Parlement de dire son mot. C'est là un point très important quand le gouvernement au pouvoir ne compte que 38 p. 100 des voix.

Une voix: Non, 35 p. 100.

Une voix: Non, 36 p. 100.

M. Rodriguez: J'ai entendu 36 p. 100, 35 p. 100 et aussi 38 p. 100; j'opterai donc pour le moyen terme, soit 36.5 p. 100.

M. Knowles: Que diriez-vous de 35.6 p. 100?

M. Rodriguez: Très bien, entre 35 et 38 p. 100 des voix. Le principe est très important. Nous reconnaissons tous que le mandat est de ce fait, limité. Le principe établi par le bill à l'étude, soit que le Parlement doit avoir son mot à dire dans les décrets du conseil adoptés aux termes de la loi sur l'administration financière, est d'une importance extrême alors que nous nous orientons vers la privatisation. Je songe ici à celle de la compagnie De Havilland et de celle de Canadair.

Une voix: A la flibuste!

M. Rodriguez: Nous savons parfaitement bien, et je le signale aux députés et à la population en général, que lorsque les chefs syndicaux de la compagnie de Havilland ont rencontré le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et lui ont demandé s'il allait soumettre au Parlement la décision de privatisation, ce dernier a dit qu'il ne le ferait pas. Je pense que cela contredirait vraiment le principe que le gouvernement essaie d'appliquer avec le bill C-11.

Je presse donc les ministériels—et vous noterez que je me montre très raisonnable aujourd'hui . . .

Une voix: Il faut le voir d'autres jours.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Il est clair que le ministre des Postes m'encourage à faire de mon mieux, et je ne pouvais certes pas dire cela de son téméraire prédécesseur. Je presse donc les ministériels de respecter et de défendre ce principe que préconise le bill. Le gouvernement peut bien adopter la politique de privatisation, mais il y a des députés qui s'y opposent et il y a des citoyens qui n'y souscrivent peut-être pas. Après tout, les électeurs n'ont pas tous voté pour le gouvernement actuel. Il faut donc défendre ce principe et laisser au Parlement, aux représentants élus du peuple, le droit de décider. Je veux souhaiter bonne chance au ministre et lui signaler que je suis à sa disposition, en tant que critique dans les questions qui touchent aux Postes. S'il a besoin de mes services, je me ferai un plaisir de lui venir en aide et je lui offre ma collaboration pour faire du service des postes une institution utile pour les Canadiens.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre très longtemps, mais je veux féliciter le ministre pour ce qu'il a déjà fait et j'exprime l'espoir qu'il fera encore beaucoup plus pour que notre courrier soit livré comme nous et tous les Canadiens aimerions qu'il le soit.

J'aimerais soulever deux points. Depuis que j'ai été élu et que j'analyse notre système postal, j'ai observé premièrement qu'au ministère des Postes on manquait d'un ordre hiérarchique bien défini de la base au sommet. Je constate qu'à nombre de paliers locaux, le responsable a le pouvoir de prendre des décisions et de les faire exécuter, mais les lois et règlements qui ont été adoptés ces dernières années ont entraîné un tel fouillis bureaucratique qu'il est impossible de tenir qui que ce soit responsable à moins qu'on ne lui donne l'autorisation d'agir; s'il faut pour cela communiquer avec Ottawa, cela exige trois ou quatre mois et il s'ensuit une mauvaise administration à tous les paliers, dont le palier local et surtout le palier régional. Je crois que les responsables sont des gens compétents; s'ils ne le sont pas, ils ne devraient pas être là.

● (1740)

J'ai été favorablement impressionné par la compétence de beaucoup de postiers. Si on leur donnait les pouvoirs nécessaires pour règler certains problèmes à l'échelon local je crois qu'ils y parviendraient. Ce type de voie hiérarchique aurait également un autre effet. Si quelque chose ne marche pas, le ministre ou le sous-ministre peut mettre le doigt sur la personne responsable. Cette personne doit alors savoir assumer ses responsabilités. Si l'on procédait à un tel changement je crois que l'on constaterait une amélioration extraordinaire dans notre service postal et cela presque du jour au lendemain.

Nous ne devons certes pas nous attendre à ce que le ministre n'ait qu'à presser un bouton pour que soudainement le ministère des Postes guérisse de tous ses maux aujourd'hui. Je le félicite pour la façon dont il se penche sur tous les problèmes pour essayer de les résoudre l'un après l'autre. Si l'on parvient à conjuguer autorité hiérarchique et sens des responsabilités au niveau local, je crois qu'on peut alors s'attendre très prochainement à une très nette amélioration au ministère des Postes.

Des voix: Bravo!

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre et ses collaborateurs. Je suis heureux de constater qu'il a changé de manière et essaie de répondre complètement aux questions posées par les différents députés, ce que la Chambre apprécie, j'en suis sûr. Je tenais à ce qu'il le sache.

J'avais tout d'abord l'intention de dire que la composition du cabinet montre que les conservateurs rouges occupent les premières banquettes tandis que tous les vieux réactionnaires occupent les banquettes arrière, mais je me suis rendu compte que j'oubliais le ministre des Finances et que mon jugement n'était plus valable.

Certains députés conseillent vivement de cesser de changer constamment de ministre au ministère des Postes. Par la même occasion, je souhaite au ministre de conserver son portefeuille plus longtemps que ses prédécesseurs. Je ne tiens pas compte du fait qu'il n'y aura plus de ministre des Postes lorsque le ministère aura été transformé en société de la Couronne. Peut-être y aura-t-il à la Chambre un représentant des sociétés de la Couronne et le titre de «ministère des Postes» ne subsistera-t-il plus que dans l'histoire. Les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre se réjouiront du changement étant donné qu'à l'instar des syndicats et des autres partis politiques, nous croyons que la création de sociétés de la Couronne permettra de résoudre certains problèmes et de surmonter les écueils que l'on trouve actuellement dans la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Peut-être cela marquera-t-il l'avènement de jours meilleurs aux plans des relations de travail et autres. Sans vouloir en discuter longuement, je trouve en quelque sorte contradictoire de souhaiter au ministre de diriger paisiblement les Postes pendant de longues années quand, du même souffle, on espère qu'un projet de loi sur la conversion du ministère des Postes en société de la Couronne sera présenté sous peu.

Certains ont prétendu que l'idée de fondre ensemble le ministère des Postes et celui de l'Environnement tenait de la folie, mais j'estime au contraire que M. Clark a eu là une idée fort géniale. En tant que titulaire des Postes le ministre peut désormais distribuer toute la paperasse qu'il devra ensuite ramasser en tant que ministre de l'Environnement.

Quelqu'un a exprimé l'avis que le ministère des Postes est en réalité un service, et bien des députés sont sans doute de cet avis. Par ailleurs, si je ne m'abuse, le ministre a souligné qu'il était fier d'avoir réduit le déficit.

M. Benjamin: En proportion de la réduction du service.

M. Rose: Le gouvernement réduit le déficit non seulement en réduisant les services, mais aussi en augmentant le tarif applicable au courrier de première classe. Peut-être a-t-il raison d'agir ainsi, mais il devrait songer de même à hausser le tarif applicable aux autres classes de courrier. Le courrier de deuxième et de troisième classes est surtout constitué de dépliants provenant de commerçants.

M. Rodriguez: Et de députés.

M. Rose: Oui, de députés. Je ne dis pas qu'on devrait l'éliminer. Dieu sait pourtant que nous sommes inondés tous les jours de dépliants publicitaires. Peut-être y aurait-il lieu de subventionner ce courrier dans une certaine mesure, puisqu'il fournit au consommateur l'occasion de comparer les produits tout en demeurant à la maison. Mais j'estime que le courrier de deuxième et de troisième classes devrait faire sa part pour réduire le déficit. Nous ne devrions pas réduire les dépenses au point de n'être plus capables d'exploiter le service des postes. Le tarif de deuxième et de troisième classe devrait augmenter proportionnellement à ce qu'il coûte au ministère, le tarif applicable au courrier de première classe ayant déjà été augmenté à deux occasions cette année. Je me trompe peut-être, mais c'est ce dont je me souviens.

En terminant, je voudrais signaler que quelqu'un semble ne pas savoir exactement quelle est la proportion des suffrages accordés au gouvernement aux élections du 22 mai. A mon avis, le gouvernement a fort bien réussi, car avec seulement 36 p. 100 des voix, il a obtenu près de la moitié des sièges, tandis que notre parti qui a reçu 18 p. 100 des voix n'a eu que 9 p. 100 des sièges. Si cela ne démontre pas qu'il serait opportun d'instaurer la représentation proportionnelle à la Chambre, je ne sais quoi y parviendra.

M. Blenkarn: Vous êtes déjà trop nombreux.

M. Rose: Un député prétend que nous sommes trop nombreux. J'espère qu'il ne manifeste pas ainsi l'arrogance des conservateurs. Que les députés d'en face le veuillent ou non, les citoyens nous ont désignés pour siéger ici.

M. Blenkarn: Des citoyens m'ont également désigné.

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur le président, je pense qu'après avoir entendu pendant quelques heures les remarques au sujet du ministre des Postes (M. Fraser) et, en fin de compte, les félicitations qu'on offrait au ministre-Messie, au ministre-miracle-des-Postes, et en attendant aussi que mon ami de Nickel-Belt (M. Rodriguez) nous dise un dernier mot en français probablement pour clore le débat, je voudrais tout simplement ajouter que j'ai écouté avec beaucoup d'attention tous les conseils que le ministre des Postes a reçus de la part du parti néo-démocrate.

J'ai également noté avec beaucoup d'attention les réponses du ministre, et je peux assurer les députés qu'elles seront «épinglées» sur mon bureau, et que chaque fois que ses intentions se convertiront en actions et en résultats, cela me fera grand plaisir de «mettre une croix,» indiquant ainsi qu'un problème a été réglé. Je tiens non pas à féliciter le ministre des Postes parce que, dans un sens, c'est son travail et sa responsabilité, et je sais quelle responsabilité il doit assumer, et tout ce que j'espère c'est que, l'an prochain, lorsqu'il présentera son rapport annuel pour l'année 1979-1980, celui-ci sera aussi efficace et aussi productif que celui que nous avons présenté cette année.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Banque fédérale de développement—Loi

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA RENUMÉROTATION DE CERTAINS ARTICLES

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie) propose: Que le bill C-4, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, en entamant le débat, à l'étape de la 2e lecture, sur le bill C-4, loi tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, je voudrais faire un bref historique de la Banque. En 1974, la loi sur la Banque fédérale de développement a été adoptée par le Parlement. Elle comportait un article qui plafonne à 200 millions le capital à verser par l'État. Elle comportait également une formule plafonnant les engagements de prêt de la BFD, formule qui en fait limite à environ 2.2 milliards le montant de ses en-cours.

● (1750)

La loi sur la BFD autorise la banque à consentir des prêts dans les cas où le financement ne peut être assuré à des conditions raisonnables par les établissements de crédit du secteur privé.

Les petites entreprises recourent de plus en plus au crédit depuis quelques années, ce dont témoignent les crédits consentis par les banques à charte et les autres établissements de crédit privés. En outre, le rythme d'activité soutenu des petites entreprises s'est traduit par une augmentation des demandes de crédits présentées à la BFD par les petites et moyennes entreprises incapables de trouver dans le secteur privé les moyens de financement nécessaires.

En conséquence, avec ses près de 38,000 clients et ses 2.1 milliards d'en-cours, la banque est en net accroissement par rapport à sa société prédécesseur, la Banque d'expansion industrielle qui avait environ 24,000 clients et 1.2 milliards d'en-cours lorsqu'a été étudiée par le Parlement la loi sur la BFD.

Donc, après cinq ans de fonctionnement, la banque touche presque aux 2.2 milliards du plafond de ses en-cours. Cela n'est pas étonnant. Il était même de tradition qu'à l'occasion des modifications périodiques de la loi sur la Banque d'expansion industrielle, le niveau du plafond soit relevé en prévision de cinq ans d'exploitation environ, période au bout de laquelle la loi devait être réexaminée.

On procède actuellement à un examen des objectifs et politiques de la BFD, mais en attendant il est nécessaire à titre provisoire de modifier la loi, pour permettre à la BFD de continuer à financer les petites et moyennes entreprises. De toute façon, le gouvernement estime qu'il est préférable de présenter au Parlement les résultats d'une analyse complète du financement des petites entreprises ainsi que des incidences qui en résultent pour l'éventail complet des programmes fédéraux concernés, plutôt que de modifier en profondeur la seule loi sur la BFD.

En résumé, nous avons là une société de la Couronne pour laquelle la loi adoptée il y a cinq ans a prévu des limites financières strictes qui sont maintenant atteintes. Même si le moment est venu d'entamer comme on le fait présentement un processus de révision et de consultation relativement à l'orientation que prendra l'intervention fédérale dans le financement des entreprises, il n'est pas nécessaire de gêner l'exploitation de la société pendant la durée du processus de révision. C'est pourquoi, le gouvernement recommande au Parlement d'adopter une loi intérimaire qui permettrait à la société de continuer ses opérations comme d'habitude pendant une certaine période de temps supplémentaire en attendant une étude plus générale des programmes fédéraux dans le domaine du financement des entreprises qui engloberait, bien sûr, la Banque fédérale de développement.

Le moyen proposé pour augmenter le montant des prêts consentis à la Banque fédérale de développement serait d'augmenter le rapport entre les prêts en souffrance et le capital versé. Cette façon de procéder aurait l'avantage de ne pas nécessiter de dépenses budgétaires fédérales supplémentaires en capital versé, ce qui serait conforme à la politique générale de réduction des dépenses fédérales.

La Banque fédérale de développement prête présentement en moyenne quelque 75 millions de dollars par mois. Si l'on considère une moyenne d'un peu plus de $50,000 par prêt, cela signifie que 1,500 entreprises canadiennes par mois bénéficient de prêts à terme approuvés par la banque. Si cette modification n'est pas adoptée, le BFD ne pourra pas prêter plus que le montant des remboursements de prêts consentis. Cela entraînerait une baisse d'un tiers du niveau actuel d'approbation de prêts de la BFD, ce qui veut dire que seulement 500 au lieu de 1,500 petites et moyennes entreprises pourraient y avoir recours. Ce serait contraire à la politique généralement adoptée au niveau fédéral voulant que l'intervention du gouvernement ait pour but d'aplanir les difficultés que rencontrent les petites entreprises quand elles essaient d'obtenir des fonds à des conditions raisonnables.

Les dispositions de la loi modificative proposées hausseraient automatiquement le maximum des prêts que peut consentir la Banque fédérale de développement à 2.6 milliards de dollars. Selon le niveau des autorisations de prêts qu'accordera la BFD au cours des prochains mois et selon le temps que prendront la révision de la banque et les autres programmes, cela pourra peut-être suffire à assurer l'encaisse minimale obligatoire à la banque en attendant une refonte plus approfondie de la loi. Si les besoins financiers de la banque devaient dépasser 2.6 milliards de dollars au cours de cette période de révision, cette mesure modificative donnerait au gouverneur en conseil le pouvoir de permettre une autre augmentation.

Toute tentative de restreindre la capacité de la Banque de consentir des prêts aura des effets néfastes sur l'économie canadienne. On estime qu'elle aide chaque année plus de 2,000 entreprises à démarrer. On a estimé que la Banque avait contribué en 1978 à la création de quelque 20,000 nouveaux emplois et à maintenir 16,000 emplois actuels. Plus la Banque devra limiter ses prêts, moins l'économie canadienne sera en mesure d'en profiter. Ce serait particulièrement le cas dans les petites villes et les régions rurales puisque la pénétration de la banque est plus forte dans les régions qui ne sont pas aussi bien servies par les prêteurs privés que les grands centres urbains.

Les prêts consentis par la Banque et ses investissements ont également d'autres effets bénéfiques. Par exemple, la balance commerciale s'en ressent favorablement quand ses clients produisent des biens et services qui sont exportés ou qu'ils remplacent des produits d'importation.

Au début des années 50, la Banque ne comptait que quatre succursales tandis qu'elle en comptait 25 au milieu de 1969 et

qu'elle a maintenant 100 succursales et sous-succursales réparties partout au Canada. Contrairement à d'autres sources de financement, surtout des banques à charte, plus de la moitié de ces succursales sont implantées en dehors des grandes régions métropolitaines. Cette année, elle a ouvert un bureau à Clarenville, à Terre-Neuve, à Saint-Georges de Beauce, au Québec, à Cornwall, en Ontario, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Fort St. John, en Colombie-Britannique et à White Horse, au Yukon. Très peu de ces localités peuvent être considérées comme des endroits rentables au sens traditionnel. Pourtant, ce choix reflète bien le rôle de la Banque en matière de développement. De plus, ses fonctionnaires font plus de 8,000 visites chaque année pour offrir leurs services dans les collectivités où il n'y a pas de succursale.

Si l'on établit le rapport entre le nombre de clients de la Banque fédérale de développement et le nombre d'entreprises, on constate que les taux de pénétration de la Banque sont les plus élevés dans les provinces côtières et les Territoires, c'est-à-dire sur la côte de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique. Par exemple, à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest, une entreprise sur cinq a recours à la Banque pour satisfaire une partie de ses besoins financiers. Dans les Maritimes et en Colombie-Britannique, la proportion est d'environ une sur sept. Par ailleurs, dans toutes les provinces centrales à partir du Québec jusqu'en Saskatchewan, seulement une entreprise sur 18 a recours aux services de la BFD. Cela provient sans doute du fait que le secteur financier privé, ce qui comprend les coopératives de crédit et les caisses populaires, est mieux établi au centre du Canada et que les entreprises du Canada central ont, en général, moins besoin des services de la BFD.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Celui qui s'occupe des affaires de la Chambre peut-il nous dire ce qui est au programme pour demain?

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, les ordres inscrits au nom du gouvernement pour demain sont les bills C-10, C-3, C-5 et C-14. Si mon collègue le désire, je peux aussi donner le titre de ces bills, mais le numéro suffit peut-être.

M. Knowles: Il suffit en effet.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CONTINGENTS D'IMPORTATION POUR LE POULET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné la détérioration de la production qui résultera des déclarations faites vendredi le 19 octobre par le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret) ainsi que par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et du fait qu'ils ont établi des contingents d'importation pour le poulet sans réellement consulter les gouvernements provinciaux, l'Agence canadienne de commercialisation du poulet ou les offices provinciaux de commercialisation du poulet, en se fondant sur une période non représentative d'importation, je demande à proposer, appuyé par le député de Laval (M. Roy):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de consulter, comme il se doit, les gouvernements provinciaux, l'Agence canadienne de commercialisation du poulet et les offices provinciaux de commercialisation du poulet et presse le ministre de renégocier les contingents d'importation du poulet avec les États-Unis afin d'obtenir un contingent d'importation équivalent à 1 p. 100 de la production canadienne, conformément à la recommandation de l'Agence canadienne de commercialisation du poulet et suivant le principe énoncé par le GATT d'une période représentative allant de 1969 à 1973, et que, si les États-Unis s'opposent à cette révision, la question soit soumise à l'arbitrage du GATT, à Genève.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA FERMETURE DE LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE—L'INCIDENCE NÉFASTE SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une question urgente. Il s'agit de la décision du ministère des Approvisionnements et Services de résilier le contrat prévoyant des services d'observation et d'enregistrement météorologique et de fermer la station météorologique de Geraldton, en Ontario.

La station météorologique de Geraldton est l'une des trois plus importantes en Ontario; elle dessert un vaste territoire entre Thunder Bay et Kapuskasing. Un nouvel aéroport sera inauguré à Geraldton le mois prochain, et le trafic aérien va augmenter sensiblement; la fermeture de cette station météorologique menace donc la sécurité aérienne dans la région.

Je propose donc, appuyé par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras):

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes et ministre de l'Environnement et au ministre des Transports d'intervenir personnellement pour empêcher la fermeture de la station météorologique de Geraldton, en Ontario, qui mettrait en danger la sécurité aérienne dans cette région.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération à ce moment-ci, aux termes de l'article 43 du Règlement, que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—DEMANDE DE DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement concernant une affaire pressante et urgente.

Puisque, comme l'actuel ministre des Finances (M. Crosbie) l'a déclaré lorsqu'il siégeait dans l'opposition, la région atlantique est la plus durement touchée lorsque le gouvernement augmente son taux d'intérêt à des niveaux sans précédent, provoquant ainsi une hausse du chômage, un plus grand nombre de faillites et une aggravation du marasme, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre blâme le ministre des Finances d'avoir trahi les provinces de l'Atlantique et le prie instamment de démissionner.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné les besoins grandissants pour les personnes âgées au Canada d'avoir un plus grand nombre de logements; étant donné le nombre actuellement insuffisant de résidences pour les personnes âgées, dont un nombre effarant de retraités se retrouvent sur d'interminables listes d'attente des foyers d'accueil existants, je propose, appuyé par l'honorable député de Matane (M. De Bané):

Que le ministre des Finances (M. Crosbie), lors de la présentation de son budget de novembre, alloue des crédits additionnels, substantiels et nécessaires à la mise en chantier d'un plus grand nombre de résidences pour les personnes âgées et atteindre ainsi le double objectif de diminuer considérablement le chômage saisonnier et réduire le nombre toujours grandissant de personnes âgées qui ont un urgent besoin de logement décent.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

LE PROJET DE RÉDUCTION DE LA FONCTION PUBLIQUE—L'EFFET NÉFASTE SUR LA PETITE ENTREPRISE

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Compte tenu des difficultés que connaissent actuellement les petites entreprises de la région d'Ottawa-Carleton et des graves répercussions qu'aura sur elles le projet du gouvernement de supprimer 60,000 postes dans la Fonction publique et compte tenu du fait que le gouvernement fédéral est sur le point de signer l'accord complémentaire sur le développement rural et économique de l'est de l'Ontario avec le gouvernement ontarien et qu'il va exclure la région d'Ottawa-Carleton de l'aide prévue au titre de cet accord, contrairement aux vœux exprimés par la province, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de modifier cet accord avant de le signer afin de permettre aux petites entreprises de la région d'Ottawa-Carleton d'être admissibles à l'aide prévue.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROCÈS SECRET DE CINQ DÉFENSEURS DES DROITS DE LA PERSONNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Au début de la semaine, un tribunal irrégulier siégeant à huis-clos à Prague, en Tchécoslovaquie, a comdamné cinq défenseurs des droits de la personne à 19 ans et demi de prison en tout. Étant donné que le Canada et la Tchécoslovaquie sont tous deux signataires des accords d'Helsinki qui, en l'occurrence, ont encore une fois été violés de façon flagrante, je propose, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Que la Chambre exprime sa très vive inquiétude au gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque qui permet à ses simulacres de tribunaux de ne faire aucun cas des droits de la personne, et qu'en outre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demande au gouvernement tchécoslovaque de respecter l'accord que nos deux pays ont signé à Helsinki en 1975 et qu'il désavoue la décision de ce tribunal, afin de ne pas saper davantage l'accord d'Helsinki dont l'objet premier était de protéger et d'appuyer les droits de la personne dans le monde entier.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre, conformément à l'article 43 du Règlement, requiert le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE QUE LE PROJET DE LOI SUR LE RÉFÉRENDUM SOIT INTRODUIT DE NOUVEAU EN VUE DE PROTÉGER LES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le très honorable premier ministre du Québec (M. René Lévesque) veut un «oui» à sa question sur le référendum; étant donné que nous ne connaissons pas encore la teneur de sa question, mais que nous savons toutefois qu'elle sera ambiguë, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren):

Que la Chambre exhorte le très honorable premier ministre à «ressusciter» le projet de loi du gouvernement fédéral sur le référendum afin de protéger tous les Canadiens.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE LES MESURES PROPRES À ASSURER LA LIBÉRATION DU BULGARE DIMITRI KOLEV—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion portant sur une question extrêmement urgente.

M. Stefan Kolev, le fils de M. Dimitri Kolev, se trouve à Ottawa pour le moment. Son père qui a 69 ans, est retenu dans un camp de concentration bulgare, alors qu'il est malade, parce qu'il a participé à la campagne électorale d'un parti d'opposition. Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) refuse de s'entretenir avec le fils de M. Kolev, sous prétexte qu'en vertu du droit international elle n'a pas la compétence voulue, pour intervenir en son nom, je propose, appuyé par le député de York-Centre (M. Kaplan):

Que la Chambre exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à s'entrenir immmédiatement M. Stefan Kolev. Ce serait le coup d'envoi d'une campagne du gouvernement canadien en faveur de la libération de M. Dimitri Kolev, campagne justifiée puisqu'au mois de septembre, le secrétaire d'État a fait l'apologie de la défense des droits de l'homme devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA SASKATCHEWAN

M. l'Orateur: Avant d'entamer la période des questions, je prierai les députés de bien vouloir saluer avec moi la présence à notre tribune d'un éminent visiteur, mon homologue, de la province de la Saskatchewan, M. J. E. Brockelbank.

Des voix: Bravo!

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—LES EFFETS NÉFASTES SUR L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comment a-t-il pu être d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada pour porter hier le taux d'intérêt à 14 p. 100? Ce dernier a déclaré aujourd'hui au comité des finances qu'il ne pouvait fournir ni au ministre ni au comité des prévisions quant aux conséquences de cette augmentation sur la situation de l'emploi, la croissance économique, le taux des prêts hypothécaires, les mises en chantier et la petite entreprise?

Une voix: Démissionnez!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me donner l'occasion de dire que j'appuie sans réserve la déclaration qu'a faite le gouverneur Bouey au comité ce matin.

Même si je n'ai pas encore en main le procès-verbal des délibérations du comité, je puis l'assurer que cette initiative que m'a conseillée le gouverneur, et dont je porte la responsabilité, a été prise après mûre réflexion. Le gouverneur et moi-même croyons qu'à long terme l'adoption de cette politique servira les intérêts du pays, de l'économie canadienne, de l'ensemble des Canadiens et des petits industriels que nous, de ce côté-ci de la Chambre représentons, et que dans la lutte que nous menons contre l'inflation pour sortir notre économie du pétrin où son parti l'avait mise, c'était la seule solution.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Finances. Je commencerai par rappeler ce que disait le premier ministre le 2 mars dernier quand il s'adressait à titre de chef du parti progressiste conservateur à l'Association canadienne de la construction:

Les taux d'intérêt sans précédent sapent la confiance car ils nuisent à la croissance . . .

Et il poursuivait:

Les taux d'intérêt doivent baisser si nous voulons que croisse l'économie canadienne et qu'elle réalise tout son potentiel. Un gouvernement progressiste conservateur se donnerait pour politique d'abaisser progressivement les taux d'intérêt.

Étant donné ces promesses, comment se fait-il que le ministre et le gouvernement conservateur font exactement le contraire en approuvant des taux d'intérêt sans précédent?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, la question du député est tout à fait pertinente. Nous préconisons cette politique et nous allons la mettre en œuvre. Nous allons abaisser ces taux d'intérêt dès que nous aurons jugulé l'inflation au Canada et dès que les autres pays occidentaux industrialisés en auront fait autant chez eux. Nous allons abaisser les taux d'intérêt dès que nous aurons réussi à ramener à des proportions plus raisonnables l'énorme déficit de plus de 7 milliards de notre balance commerciale hérité du gouvernement du député et dès que nous en aurons fait autant du déficit budgétaire de 11 milliards.

Nos politiques visent, monsieur l'Orateur, à abaisser les taux d'intérêt dès que la conjoncture économique le permettra. Voilà ce à quoi nous travaillons. Ce qui nous en empêche

actuellement, c'est le lourd héritage que nous ont laissé les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Une dernière question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre applique une politique tout à fait contraire. Il suit l'exemple du chapelier fou dans Alice au pays des merveilles.

Je voudrais demander au ministre s'il présentera immédiatement son budget dans lequel il exposera la politique fiscale du gouvernement en vue de répondre à nos besoins par suite des taux élevés d'intérêt et des très fortes majorations du prix du pétrole que son gouvernement encourage et accepte ou continuera-t-il à demeurer indéfiniment vague et évasif, une habitude que lui-même et le gouvernement ont prise depuis cinq mois?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, à propos du chapelier fou qui regarde dans le miroir, l'honorable représentant n'a qu'à se regarder lui-même dans le miroir pour voir le chapelier fou, parce qu'il était associé au ministre des Finances qui avait également dû accepter des majorations des taux d'intérêt en raison de la situation économique imputable à son gouvernement.

Quant au budget, je voudrais bien le présenter. Une chose m'empêche de le faire c'est que certaines mesures législatives découlant du budget libéral de novembre 1968 n'ont pas encore été adoptées. Nous ne pouvons pas présenter notre propre budget tant que ces mesures n'auront pas été adoptées, car nous ne pouvons pas saisir la Chambre de nos motions de voies et moyens avant cela. Si l'honorable représentant veut donc collaborer pour faire adopter les reliquats de son propre budget qu'il a honteusement négligé entre novembre et mars, nous pourrons alors présenter notre budget. Je souhaite vivement le présenter afin d'engager le Canada dans une nouvelle voie et nous protéger contre les répercussions du dernier budget.

Des voix: Bravo!

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—L'INCIDENCE SUR LE TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Le 18 octobre 1978, comme on le voit à la page 238 du hansard, le ministre, qui était alors dans l'opposition, a dit:

> On inflige à ces gens-là le supplice d'un taux hypothécaire de 11.5 p. 100;—

Le ministre n'admet-il pas maintenant que la politique de son gouvernement et la sienne ont donné aux Canadiens un taux d'intérêt hypothécaire de 14.5 p. 100 et que les Canadiens ne sont pas mis au supplice, mais vraiment condamnés par un gouvernement impitoyable qui ne se soucie plus du tout d'eux? Se rent-il compte que la construction résidentielle connaît une crise grave? Les mises en chantier sont en baisse de 30 p. 100.

• (1420)

Des voix: Oh!

Une voix: Règlement.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député que si le public subit un tel supplice, c'est à cause des dix dernières . . .

Des voix: Oh!

M. Crosbie: . . . mais, Monsieur l'Orateur, le public subit un supplice bien moins pénible que celui qu'il devrait subir dans un an ou deux si nous ne reprenons pas en main l'économie. Or, c'est justement l'objectif de ce programme.

Le député devrait lire la déclaration faite aujourd'hui par M. Bouey, gouverneur de la Banque du Canada pour comprendre pourquoi il a fallu majorer le taux d'escompte, pourquoi les Américains l'ont fait aussi et il se rendrait également compte de la gravité de la situation.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Le gouverneur, M. Bouey, a dit qu'il avait fait des recommandations, mais n'est-ce pas lui, le ministre des Finances, qui approuve ces recommandations, n'est-ce pas lui qui refuse d'aider les propriétaires de logements qui doivent supporter une hausse de frais de 30 p. 100, n'est-ce pas lui qui a refusé de stimuler le marché du logement et n'est-ce pas lui qui approuve le ministre du logement dont les seules initiatives dans ce domaine consistent à faire emprisonner les gens?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je suppose que je suis censé m'effondrer après cette question!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, il y a deux jours exactement, j'ai présenté à la Chambre le projet de loi sur la déduction des intérêts hypothécaires et de l'impôt foncier qui va stimuler le secteur domiciliaire . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est une farce.

M. Crosbie: . . . et qui va aider les propriétaires de maison que le député d'en face a laissés livrés à eux-mêmes; il s'est d'ailleurs opposé à cette mesure pendant la campagne électorale. Je demande au député d'appuyer très fort ce projet de loi s'il veut aider les propriétaires de maison puisqu'il prétend se soucier de leur sort.

Des voix: Bravo!

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—L'AUTONOMIE DU CANADA AU CHAPITRE DE LA FIXATION DES TAUX

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je constate qu'être premier ministre c'est ne jamais avoir à s'excuser.

Le premier ministre peut-il concilier deux déclarations qu'il a faites? Le 13 février 1979, il a déclaré à la Chambre que le Canada ne devrait pas s'aligner sur les taux d'escompte en vigueur aux États-Unis, mais fixer son propre taux de façon indépendante. A la même période, il a aussi déclaré que les taux élevés d'escompte préconisés par le gouvernement libéral allaient mener le Canada à la plus grande catastrophe monétaire de son histoire.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si les choses ont changé au point que cela ne soit plus vrai et comment il concilie ces déclarations avec celles qu'ont faites aujourd'hui le gouverneur de la Banque du Canada au comité des Finances et le ministre des Finances à la chambre?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada, ainsi que l'a déclaré le ministre des Finances, estime qu'il doit actuellement faire preuve de leadership, ce que le gouvernement antérieur a refusé de faire . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le taux d'intérêt passera à 15 p. 100 demain.

M. Clark: . . . en prenant des décisions économiques très fermes. Ce n'est qu'en nous montrant fermes dès maintenant que nous pouvons éviter au Canada de plus graves problèmes.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré l'autre jour, en véritable Maigret, que l'inflation était le principal ennemi public. Pourrait-il, dans ce cas, expliquer à la Chambre comment il justifie la hausse du prix de l'énergie au niveau international, comment il justifie le crédit d'impôt sur l'intérêt hypothécaire, dont le ministre des Finances est si fier et qui, de toute évidence, contribue à l'inflation, et comment il justifie les taux d'intérêt élevés qui, comme le disait M. Gillies dans sa vie antérieure de critique du gouvernement, causent l'inflation. Comment résout-il le problème de la quadrature du cercle qu'il présente à la Chambre depuis trois semaines?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne devrais pas accepter sans la contester la déclaration du député au sujet du prix de l'énergie qui, évidemment, n'est que pure spéculation. Je le répète, mon gouvernement estime que, pour rétablir la confiance dans l'économie canadienne, prendre des mesures concrètes en vue de juguler l'inflation, et, en temps opportun, réduire les taux d'intérêt, il faut se montrer ferme dès maintenant. Cela correspond d'ailleurs à la recommandation du gouverneur de la Banque du Canada, à laquelle le gouvernement souscrit et qu'il met effectivement en œuvre.

● (1425)

M. Rae: C'est le conseil que le gouverneur donne depuis longtemps et que suivent les deux vieux partis. Je voudrais demander au président lui-même . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dieu nous en préserve!

M. Rae: Je voudrais demander directement au premier ministre de dire clairement à la Chambre si le gouvernement du Canada a pour politique de restreindre le crédit et de provoquer une récession. Si oui, comment peut-il concilier cela, avec la déclaration faite à la Chambre la semaine dernière selon laquelle le gouvernement compte relancer l'économie? Comment peut-il le faire avec les taux d'intérêt les plus élevés dans l'histoire du Canada?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, mon gouvernement a pour politique d'éviter la récession et de rétablir la confiance dans ce pays et dans la politique économique du gouvernement canadien. C'est ainsi que nous pourrons baisser les taux d'intérêt, juguler l'inflation et faire renaître la confiance non seulement dans la force de l'économie canadienne, mais dans la détermination du gouvernement du Canada à affronter résolument les problèmes difficiles dont il a hérité du gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES PROVINCIALES

LES CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT À L'ORGANISME PRO-CANADA

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, le 10 octobre dernier, j'ai posé une question au très honorable premier ministre sur la politique pratiquée par l'ancien gouvernement, laquelle consistait à permettre aux sociétés d'État de souscrire des sommes généreuses au comité Pro-Canada. Je voudrais demander, . . .

Des voix: Question!

M. Roy (Beauce): Je comprends que l'opposition officielle soit nerveuse au sujet de la question posée . . . Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre, puisqu'il avait dit qu'il examinerait la question et qu'il donnerait une réponse à la Chambre, s'il est en mesure aujourd'hui de faire connaître la décision de son gouvernement à ce sujet-là?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, c'est là la position du gouvernement canadien, car il ne convient pas pour une société de la Couronne de souscrire pour une campagne référendaire dans la province de Québec. Nous sommes actuellement à préparer . . .

Une voix: Les lignes directrices!

M. Clark: Non pas les lignes directrices, mais les critères, et peut-être aussi les changements à apporter dans la loi canadienne. J'ai déjà écrit une lettre aux présidents de deux sociétés de la Couronne, savoir la société Air Canada et le CN, pour leur communiquer la position du gouvernement canadien.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER UNE COPIE DE LA LETTRE ENVOYÉE À DEUX SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Fabien Roy (Beauce): Je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que le premier ministre se réfère à la lettre qu'il a adressée à deux présidents de sociétés de la Couronne, j'aimerais lui demander s'il accepterait de déposer copie de cette lettre à la Chambre. J'aimerais également savoir si des instructions précises ont été données quant à la participation de certaines sociétés à une campagne de souscription en vue de recueillir des fonds au nom des autres sociétés.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas les lettres en main aujourd'hui, mais je les aurai probablement demain, et je les déposerai. J'ajouterai qu'aucune directive précise n'a été donnée aux autres fonctionnaires nommés par l'honorable député.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA POURSUITE DES PERSONNES QUI SONT EN DÉFAUT DE PAIEMENT D'HYPOTHÈQUES

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre en charge de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

[*Traduction*]

Le gouvernement semble prêt à se couper le nez pour se défigurer. D'une part, il hausse les taux bancaires et, partant, les taux hypothécaires à des niveaux encore jamais atteints, et, de l'autre, il menace de poursuivre ceux qui n'arrivent pas à faire leurs versements hypothécaires. Songe-t-on sérieusement à faire traduire en justice ceux qui ne peuvent rembourser leur hypothèque parce que le gouvernement a pour politique de hausser les taux d'intérêt?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner au député l'assurance que je ne tiens pas particulièrement à me montrer dur envers qui que ce soit, surtout si les taux d'intérêt élevés sont en partie la cause des difficultés. D'autre part, certaines circonstances et certaines politiques malheureuses ont apparemment placé la SCHL dans une situation telle qu'elle ne servirait pas au mieux les intérêts des contribuables canadiens si elle négligeait de recourir à certains moyens juridiques ordinaires.

● (1430)

[*Français*]

MESURES VISANT À AIDER CEUX QUI NE PEUVENT PAYER LEUR HYPOTHÈQUE

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

La charge supplémentaire, depuis trois mois, à cause de la hausse du taux d'intérêt sur une hypothèque de $50,000 est déjà augmentée de $1700. Qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire pour aider les gens qui ne peuvent pas assumer cette charge supplémentaire, à cause d'un budget très serré?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, les Canadiens qui ont besoin d'aide ne sont pas seulement ceux qui ont des problèmes particuliers de logement; le problème est beaucoup plus vaste que cela. Le gouvernement se préoccupe certainement de ce qu'il devrait faire, mais certaines des politiques qu'il a déjà mises en œuvre, notamment le crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les taxes municipales, atténueront les effets de la hausse des taux d'intérêt.

Bien entendu, ce programme ne s'applique pas à tous les Canadiens, mais on ne peut pas dire non plus que le crédit d'impôt au titre des enfants aide les couples qui n'ont pas d'enfant. Il n'y a pas non plus tellement de jeunes qui reçoivent des chèques de pension de vieillesse. Le problème n'est pas si simple que cela.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA FAVORISER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À LOUER

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et j'aimerais lui demander s'il sait que le projet de loi relatif au crédit hypothécaire sur le logement va accroître de façon considérable la conversion des logements en condominiums. Comme le secteur du logement locatif s'est détérioré et a diminué de 32 p. 100 en septembre, des mesures ont-elles été prévues dans le projet de loi pour prévenir la conversion de logements en condominiums et favoriser la reprise de la construction de logements à louer de façon à protéger les locataires qui sont souvent des personnes âgées ou encore des familles à faible revenu?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Il y a des mesures qui aideraient énormément les catégories de Canadiens dont l'honorable représentante a parlé et elle connaîtra tous les détails en même temps que les autres députés. Nous essayons de trouver des moyens de résoudre ces problèmes, mais l'honorable représentante comprendra certainement que nous ne pouvons pas faire autant que nous le voudrions dans le cadre de notre politique de logement. Bien des députés aimeraient que nous adoptions un programme qui s'appliquerait à tous les logements. Certaines des provinces ont déjà pris des mesures en ce sens. Nous ne pouvons cependant pas tout faire à la fois.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE SI UN COMITÉ ÉTUDIERA LA LOI SUR L'EMPLOI ET LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adresse au président du Conseil privé.

Le ministre a dit il y a quelques jours dans cette Chambre qu'un comité du Cabinet sur la Fonction publique a été saisi du rapport D'Avignon. Le ministre peut-il dire à la Chambre si un groupe spécial d'étude ou un comité quelconque, une *task force*, a été constitué à même son ministère, avec mandat d'étudier la loi sur l'emploi et la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique? S'il peut confirmer que ce comité existe, est-il prêt à déposer sur le bureau de la Chambre les critères qui verront à diriger le comité et à nous dire qui sont les membres de ce comité?

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, aucun groupe d'étude de mon ministère n'a été chargé d'étudier le rapport D'Avignon. Par ailleurs, j'étudie moi-même les recommandations du rapport et des fonctionnaires du gouvernement font la même chose.

J'ai l'intention de saisir de cette question le comité du cabinet qui s'occupe de la Fonction publique dès que je le pourrai. Je signale aussi au député que plus tard cette semaine, je ferai parvenir à chaque syndicat de la Fonction publique une lettre dans laquelle je lui demanderai de me transmettre ses commentaires sur le rapport. Je ferai la même chose pour la Commission de la Fonction publique et je serai heureux d'accepter toute recommandation utile de la part du député ou de n'importe lequel de ses collègues.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ce matin même, le contrôleur général a comparu devant l'un de nos comités. La nécessité d'accroître la formation et le perfectionnement des employés et des cadres dans la Fonction publique, pour favoriser la production, l'efficacité et le rendement de l'administration publique, est un thème qui revient à la fois dans le rapport d'Avignon et dans le rapport de la Commission Lambert.

Comment le président du Conseil du Trésor peut-il concilier les recommandations contenues dans les deux rapports et celles du contrôleur général avec le fait que le Conseil du Trésor vient d'obliger les ministères à couper de moitié les sommes consacrées à la formation et au perfectionnement? En outre, comment le président s'en est-il tiré dans son propre service dont les administrateurs financiers doivent être toujours au fait des techniques de pointe dans le domaine de la gestion? Comment compte-t-il assurer la formation de ces employés afin que ces derniers puissent appliquer de façon efficace les méthodes proposées par le contrôleur général?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Je tiens à assurer au député d'Ottawa-Vanier que nous n'avons nullement l'intention de réduire les programmes de formation offerts aux fonctionnaires dans le but de les aider à se réorienter dans la Fonction publique.

Quant à l'affirmation selon laquelle les budgets consacrés à la formation et au perfectionnement dans certains ministères seraient réduits de moitié, je saurais gré au député de me donner des cas précis, pour que je m'en occupe.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURES EN VUE D'ÉVITER DE NOUVEAUX DÉFAUTS DE PAIEMENT D'HYPOTHÈQUES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la SCHL. Comme la nouvelle hausse du taux d'escompte signifie que le taux d'intérêt hypothécaire passera de 14 p. 100 à 15 p. 100, ce qui représente une augmentation de 3 p. 100 depuis que le gouvernement est au pouvoir, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il va prendre pour éviter que des milliers d'autres créanciers défaillants viennent s'ajouter aux 31,000 qui n'ont pas pu rembourser leur hypothèque à la SCHL à cause des taux d'intérêt élevés imposés par le gouvernement?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député a posé une question fort intéressante. S'il examine la situation il comprendra, je pense, que les gens qui sont incapables de rembourser leur hypothèque ont emprunté cet argent à un taux nettement inférieur et s'ils ne peuvent pas payer ce n'est donc pas à cause des taux d'intérêt actuels.

LA PROMESSE ÉLECTORALE VISANT À RÉDUIRE LE COÛT D'ACQUISITION DES MAISONS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Au cours de la campagne électorale, le 11 avril, le très honorable représentant a promis de réduire de 20 p. 100 le coût d'acquisition d'une maison et pourtant, nous avons vu les taux d'intérêt hypothécaires passer de 11 à 14 p. 100, ce qui représente une augmentation annuelle de 25 à 30 p. 100.

Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a fait le contraire de ce qu'il avait promis aux Canadiens en rendant pratiquement impossible au Canadien moyen d'acheter une maison?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis assez alarmé de voir que ces messieurs d'en face ont été si nombreux à lire un si grand nombre de mes discours. Bientôt ils vont finir par passer de notre côté.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pendant la campagne électorale, je me suis engagé à instaurer un programme qui réduirait le coût réel du logement pour les Canadiens. Nous ferons cela en déposant à la Chambre notre projet de crédit d'impôt.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LES BRISE-GLACE À THUNDER BAY

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports: je l'en ai déjà avisé. Dans le passé, pour accélérer la manutention du grain, une question qui nous préoccupe tous, on avait l'habitude de poster un brise-glace à Thunder Bay avant le gel. Je demande maintenant au ministre si on continuera à faire de même. Dans le passé on s'est servi du brise-glace *Alexander Henry* et même si c'était mieux que rien, nous aurions vraiment besoin d'un plus gros brise-glace comme le *Sir John A. Macdonald*.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de m'avoir avisé de sa question. Le ministère prévoit envoyer le brise-glace *Alexander Henry* à Thunder Bay cet hiver.

J'ajoute que ce navire est en radoub à Québec et qu'il devrait être prêt à appareiller vers le milieu ou la fin du mois de novembre, à peu près. Je devrais aussi préciser qu'il sera équipé d'une proue à coussin d'air qui le rendra plus efficace.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LE LIEN AVEC LES AUGMENTATIONS FUTURES DES PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme l'écart entre les taux d'inflation américains et canadiens est de 4 p. 100 et compte tenu du fait que le gouverneur de la Banque a dit ce matin qu'il devait intervenir parce que l'on prévoyait un taux d'inflation qu'il a étroitement associé à l'augmentation du prix de l'énergie, est-ce que le ministre des Finances a dit au gouverneur de la Banque quelle était l'augmentation des prix du pétrole prévue au Canada l'an prochain, avant qu'il n'augmente le taux d'intérêt?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouverneur de la Banque du Canada est aussi au courant des hausses prévues des prix de l'énergie que le député d'en face. Le gouverneur de la Banque du Canada a voulu démontrer que la différence entre le taux d'inflation du Canada et celui des États-Unis—le taux d'inflation américain dépasse le nôtre d'environ 4 p. 100—est attribuable au fait que les États-Unis ont subi une inflation plus forte au cours des 12 derniers mois parce que les prix de l'essence et du pétrole se sont rapprochés des prix internationaux.

● (1440)

Nous ne l'avons pas encore fait, mais nous devrons passer par là pour relancer et raffermir l'économie. C'est pourquoi les prix de l'énergie ont été mentionnés. Si nous comparons notre taux d'inflation à celui des États-Unis, sans les éléments de l'énergie, notre taux est aussi mauvais que le leur.

M. Chrétien: Comment le gouverneur de la Banque du Canada peut-il prévoir le taux d'inflation s'il ne sait pas de combien les prix du pétrole monteront l'année prochaine? Il en a longuement parlé ce matin et dit que c'était ce qui l'avait porté à dire au ministre des Finances qu'il pensait que le taux d'inflation l'an prochain sera beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le gouverneur a énuméré dans sa déclaration aujourd'hui plusieurs raisons pour lesquelles il croit que le taux d'inflation va être plus élevé l'année prochaine. La masse monétaire s'est accrue très rapidement, en dépit des hausses de taux d'intérêt. Le prix des aliments augmente et il y aura probablement une hausse des prix de l'énergie, comme le savent les députés. Nous ne savons pas encore de combien sera la hausse, mais nous savons qu'il va y avoir une augmentation.

Nous importons de l'inflation des États-Unis; 70 p. 100 de nos importations proviennent des États-Unis. Les salaires commencent à augmenter. Pour toutes ces raisons, le gouvernement prévoit une hausse importante du taux d'inflation au Canada. Nous sommes résolus à endiguer l'inflation d'ici un an ou deux et à remettre l'économie sur pied.

M. Trudeau: A la juguler?

* * *

LES TRANSPORTS

NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA MISE EN ŒUVRE D'AUTRES MOYENS DE TRANSPORT JUSQU'À L'ACHÈVEMENT DE LA RECONSTRUCTION DU PONT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Transports une question qui a trait à un très grave accident, voire une tragédie, soit la destruction d'un pont ferroviaire enjambant la rivière La Paix dans le nord de la Colombie-Britannique, destruction qui a eu pour effet de couper de la ligne principale tout le secteur nord du réseau ferroviaire.

Le ministre est-il au courant de cette situation? Je suis sûr qu'il l'est. Dans ce cas, le gouvernement du Canada voudra-t-il collaborer avec le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique en vue de mobiliser d'autres moyens de transport en attendant que le pont soit reconstruit? En second lieu, le gouvernement voudra-t-il partager les frais entraînés par ce désastre?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement les préoccupations du député. J'ignore si le gouvernement de la province a fait des démarches auprès du gouvernement fédéral ou encore auprès de mon ministère. Sauf erreur, il y a eu des consultations entre des représentants de la société ferroviaire, du gouvernement et des expéditeurs.

Je crois même qu'on a décidé d'avoir recours à un pont préfabriqué qui sera mis en place à Pine River d'ici une semaine ou une dizaine de jours. Cette solution pourrait en grande partie résoudre les problèmes créés par l'incendie du pont.

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE A ÉTÉ FAITE SUR L'ÉVASION DE DEUX DÉTENUS D'UNE INSTITUTION FÉDÉRALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre en l'absence du Solliciteur général.

Une enquête a-t-elle été ou sera-t-elle entreprise relativement à l'évasion de deux dangereux détenus qui étaient pensionnaires dans une institution fédérale dans le Québec, et quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour empêcher de tels incidents et protéger la population?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette mais je ne suis pas en mesure de répondre à la question de l'honorable député. Plus tard, aujourd'hui, avec le Solliciteur général, nous aurons pour objectif d'obtenir une réponse précise à la double question posée par l'honorable député.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE SI LE RAPPORT DU COMMISSAIRE SERA DÉFÉRÉ À UN COMITÉ MIXTE

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que lorsque le premier ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre il avait, à plusieurs reprises, exprimé son intention et son accord de déférer le rapport du commissaire aux langues officielles à un comité mixte du Sénat et de la Chambre; étant donné que cet engagement a été renouvelé dans le discours du trône lu le 9 octobre dernier par le Gouverneur général du Canada, est-ce que le premier ministre est disposé à déférer immédiatement à un comité mixte du Sénat et de la Chambre le rapport déposé en mars 1979 par le commissaire aux langues officielles du Canada, et à ne pas attendre la présentation du prochain rapport, c'est-à-dire celui qui doit être remis à la Chambre en mars 1980?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, je partage l'intérêt de l'honorable député à l'égard d'une étude par un comité parlementaire du rapport de M. Yalden. Je serais disposé à ce que l'on défère l'étude du dernier rapport à un tel comité, et que l'on n'attende pas à la présentation du prochain rapport.

M. Joyal: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le premier ministre pourrait dire s'il entend déférer ce rapport à un comité de la Chambre composé uniquement de députés de la Chambre des communes ou s'il s'agira plutôt d'un comité mixte composé de représentants de l'autre Chambre et de la Chambre des communes?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous avions l'intention d'instituer un comité de la Chambre, mais je serais prêt à consulter l'honorable député et les autres députés, et si l'on manifeste le désir d'établir un comité mixte composé de membres du Sénat et de la Chambre des communes, cela sera acceptable au gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA GRÈVE DES OPÉRATEURS-RADIO—DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné la gravité du débrayage illégal des opérateurs-radio et aussi de l'écrasement d'un avion survenu à Cranbrook, le ministre peut-il dire à la Chambre comment il réagit à ces événements? Va-t-il faire appel aux pouvoirs dont il dispose pour assurer la sécurité aérienne, vu la gravité de la situation?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord préciser qu'aux termes de la convention collective, il y a des employés désignés qui sont tenus d'assurer certains services prescrits. Étant donné qu'ils refusent de le faire, ils enfreignent la loi.

On a également signalé qu'on aurait enfreint certains règlements de sécurité. On m'a fait part de ces supposées violations. Les fonctionnaires de mon ministère ont fait enquête sur tous les incidents qui nous ont été signalés et ils ont indiqué que, jusqu'ici, il n'y avait eu aucune violation des règles de la sécurité aérienne. Il y a des ralentissements et quelques annulations. Une quinzaine de stations sont fermées à l'heure actuelle, mais les opérations se déroulent essentiellement en toute sécurité, bien qu'elles soient quelque peu anormales. Selon les rapports que m'ont transmis les fonctionnaires de mon ministère, la sécurité n'est pas compromise.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, vu la gravité de cette situation et puisqu'elle touche la sécurité aérienne, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il consultera au moins son collègue le ministre du Travail afin de voir si l'on peut faire quelque chose pour calmer les craintes des voyageurs canadiens au sujet de la sécurité aérienne?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'un médiateur s'entretient séparément avec les deux parties en cause. Bien entendu, je consulterai mon collègue le ministre du Travail et aussi mon collègue le président du Conseil du Trésor, parce que nous considérons qu'il s'agit là d'une question très importante.

Questions orales

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—LES MESURES VISANT À ÉVITER LA FAILLITE DES PETITES ENTREPRISES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En temps normal, je la poserais peut-être au ministre des Finances, mais comme il n'a pas la mine bien réjouie, je la poserai au premier ministre.

La dernière hausse des taux d'intérêt veut dire que les petites entreprises du Canada devront payer des taux se situant entre 16 et 20 p. 100 pour poursuivre leurs activités. Vu le nombre astronomique—certains préféreront peut-être dire «croissant»—des faillites dans la catégorie des petites entreprises, le premier ministre peut-il dire si son gouvernement compte prendre des mesures spéciales quelconques pour empêcher des milliers de petites entreprises de faire faillite à cause de la politique de hausse des taux d'intérêt?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, un ministre des Finances n'a pas de quoi se réjouir quand il succède à un gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: C'est la deuxième fois que cela m'arrive. Les taux d'intérêt élevés et leurs conséquences pour les petites entreprises m'inquiètent beaucoup parce que mon parti est celui qui représente, qui encourage la petite entreprise au Canada.

Des voix: Bravo!

● (1450)

M. Crosbie: Mais, monsieur l'Orateur, nous disons aux petites entreprises canadiennes que l'initiative que nous prenons maintenant doit leur être utile à long terme et que nous aurons des milliers de petites entreprises plus florissantes lorsque nous aurons traversé l'actuelle période de taux d'intérêt élevés qui ne saurait durer.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je reconnais avec le ministre des Finances que son parti a l'appui des petites entreprises. J'aimerais aussi qu'il se rende compte que ses politiques fiscales, notamment ses cadeaux d'un total annuel de quelque 20 milliards de dollars, sont bien vues des grandes sociétés canadiennes. Je ne sais pas combien de temps les petites entreprises continueront de l'appuyer s'il ne met pas un terme à ce genre de choses.

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Maintenant, j'aimerais adresser mes questions au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que les petites entreprises sont depuis toujours une source d'emplois, surtout dans les régions sous-développées, le ministre peut-il nous dire ce que fera son ministère pour empêcher la stagnation économique de se perpétuer dans les régions défavorisées du pays?

[M. Mazankowski.]

En outre, insistera-t-il auprès de ses collègues du cabinet pour qu'ils présentent à la Chambre un programme spécial d'emplois d'hiver afin d'aider les milliers de sans-travail à surmonter le chômage qui ne manquera pas d'augmenter cet hiver à cause de cette hausse du taux d'intérêt?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député sait que la pratique des taux d'intérêts élevés n'est pas non plus favorable aux intérêts de l'expansion économique régionale mais que c'est une réalité dont nous devons nous accommoder.

Des voix: Oh!

M. MacKay: Quant à la rareté des ressources disponibles, nous avons essayé de la compenser dans différents domaines. Je prends note de l'instance présentée par le député et je puis lui affirmer que nous essaierons de maximiser les ressources dont nous disposons dans le domaine de l'expansion économique régionale. Une des façons d'y parvenir de façon plus effficace que par le passé, consiste à instaurer une collaboration plus étroite entre les ministères responsables et à harmoniser les programmes d'expansion économique.

* * *

LES AÉROPORTS

LA CONSTRUCTION ÉVENTUELLE DE L'AÉROPORT DE PICKERING—L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports qui a publié récemment de concert avec le ministre ontarien des Transports et des Communications un dossier d'étude sur les grandes questions du transport des voyageurs entre les villes du sud de l'Ontario.

Le ministre peut-il affirmer que l'on n'agrandira pas l'aéroport international de Toronto sans consulter les autorités municipales intéressées et peut-il, en outre, affirmer que l'on conservera les fonds de terre de Pickering et les autres qui leur sont attenants en prévision du projet de construction à long terme d'un aéroport international à cet endroit?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, je puis assurer au député que l'on ne prendra de décision touchant l'agrandissement d'aucun aéroport que ce soit sans avoir d'abord dûment consulté les municipalités intéressées. J'étudie actuellement la meilleure façon de procéder à ces consultations.

Quant à la seconde partie de la question, je lui dis que l'affaire est encore à l'étude. J'espère être en mesure de faire une déclaration concernant l'aéroport de Pickering d'ici une quinzaine ou une vingtaine de jours.

LA CONSOMMATION

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONTRE LA HAUSSE RAPIDE DU COÛT DE LA VIE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): En l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur l'Orateur, j'adresserai ma question au premier ministre.

Le gouverneur de la Banque du Canada ayant déclaré que les perspectives en matière d'activité économique et d'emploi étaient moins qu'idéales pour les mois à venir, et le taux d'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation ayant maintenant atteint 9.6 p. 100 en dépit même de l'accalmie observée dans la hausse des prix des aliments, le premier ministre peut-il dire si son gouvernement songe à prendre des mesures particulières pour protéger les consommateurs à revenus faibles et moyens contre l'augmentation rapide du coût des nécessités de la vie?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Sans donner de précisions sur les mesures à l'étude, je puis assurer au député que nous étudions de telles mesures dans le but d'alléger le fardeau que font peser les hausses de prix sur les épaules des Canadiens à faibles revenus.

Une voix: Donnez-nous des exemples.

M. l'Orateur: La parole est au député de Davenport.

M. Caccia: On vient tout juste de répondre à ma question, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—LES CONSÉQUENCES POUR LES DÉMUNIS

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à la nouvelle hausse du taux d'intérêt.

Le ministre a-t-il ordonné une étude sur les conséquences de la hausse constante du taux d'intérêt pour les pauvres, c'est-à-dire les gagne-petit et les assistés? Si oui, a-t-il porté cette étude à l'attention du premier ministre, du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada? Si non, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les conséquences de la hausse du taux d'intérêt pour les démunis et la situation économique en général sont pour moi et pour mon ministère une source de préoccupation constante. En l'occurrence, quand les gagne-petit et les couches les plus démunies de la population sont touchés, les gouvernements provinciaux ont un rôle particulier à jouer.

En novembre, nous aurons une réunion préliminaire et plus tard une réunion générale sur toutes les questions relatives au bien-être qui relèvent du ministère. A ce moment-là, je discuterai des conséquences de cette hausse non seulement avec mes collaborateurs, mais aussi avec mes homologues provinciaux.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il a discuté des répercussions de la hausse du taux d'intérêt avec ses collègues du cabinet ou si ceux-ci lui ont demandé de faire une étude à ce sujet? Autrement dit, en sa qualité de ministre compétent en matière de santé et de bien-être, avec tout ce que cela comporte, le ministre des Finances et le premier ministre l'ont-il consulté avant de laisser grimper le taux d'intérêt?

M. Crombie: Bien entendu, c'est à moi qu'il incombe de les mettre au courant. Je leur en ai donc parlé, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA PRÉSUMÉE PÉNURIE DE GAZ PROPANE POUR LE SÉCHAGE DES RÉCOLTES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul-André Massé (Saint-Jean): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu du fait que certains distributeurs de gaz propane de la région de Montréal connaissent présentement des difficultés d'approvisionnement auprès des raffineurs et compte tenu du fait qu'il semble que les approvisionnements auxquels ces distributeurs avaient droit soient détournés vers les États-Unis et, de ce fait, plusieurs agriculteurs se voient dans l'impossibilité de sécher leur récolte, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'intervenir auprès des compagnies de raffinage afin que les distributeurs de l'Est du pays et en particulier ceux du Québec soient approvisionnés prioritairement, afin que les récoltes des agriculteurs ne soient pas menacées?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de sa première question à la Chambre, si je ne me trompe, et à lui dire que le problème d'une pénurie d'approvisionnements en gaz propane a été en fait déjà soulevé. Des entretiens ont eu lieu avec l'Office national de l'énergie qui a charge de déterminer le niveau de nos exportations de propane.

Les porte-parole de l'industrie du propane précisent maintenant que le problème se pose essentiellement au niveau du transport. Des approvisionnements de propane suffisants sont disponibles mais on signale des difficultés au niveau de la formation des convois de wagons-citernes destinés à transporter le propane. L'Office estime maintenant que l'aide fournie par divers autres distributeurs de gaz propane permettra d'améliorer la situation et de contribuer à régler les problèmes d'approvisionnement en propane.

[*Français*]

M. Massé: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre pourrait-il assurer cette Chambre qu'il n'y a aucun lien entre le pourcentage d'augmentation des exportations de propane et le manque de propane dans l'Est du Canada, particulièrement au Québec?

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je crois que la première partie de ma réponse a répondu à cette question supplémentaire.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LE TRANSFERT AUX PROVINCES DE JURIDICTION EN MATIÈRE DE MARIAGE ET DE DIVORCE

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, mais vu que le sénateur-ministre ne siège pas dans cette Chambre, je l'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales.

Lors de la dernière conférence des premiers ministres, le gouvernement précédent, dans un désir d'accorder une décentralisation des pouvoirs, a consenti à l'unanimité avec les provinces de transmettre les pouvoirs en matière de mariage et de divorce aux provinces; est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si son gouvernement a l'intention, à brève échéance, d'accorder ce transfert et d'éliminer ainsi l'éparpillement des juridictions?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je viens d'assister à Halifax à une conférence avec mes homologues les ministres provinciaux, lesquels ont la responsabilité sur les domaines relatifs à la Constitution à l'étude lundi et mardi. La position de ce gouvernement est la même que celle prise par l'ancien gouvernement. J'ai proposé à Halifax la même position, et je pense que nous sommes presque unanimes à cet effet.

Je pense qu'il y aura une rencontre de quatre ministres en novembre, et j'espère, avant la conférence des premiers ministres, pouvoir régler cette question. Je ne suis pas certain de pouvoir le faire, mais je l'espère.

* * *

LES NARCOTIQUES

ON DEMANDE SI LA POSSESSION DE LA MARIJUANA SERA DÉCRIMINALISÉE

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur l'Orateur, vu que le ministre est dans d'aussi excellentes dispositions, j'aimerais lui demander si, au nom de son gouvernement, il entend présenter, dès cet automne, un projet de loi destiné à réduire les peines imposées dans le cas de simple possession de marijuana et un second projet de loi sur la création d'un poste d'ombudsman, et s'il en a examiné les conséquences financières?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, cette loi relève maintenant du ministre de la Justice, lequel consulte actuellement ses collègues du Cabinet. Je ne suis pas certain si un bill sera présenté au cours de cette session, mais c'est une politique que nous considérons maintenant.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—L'INCIDENCE SUR LES AGRICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre au sujet du taux de l'usure, qui est passé à 14 p. 100. Le premier ministre sait, je pense, que cette augmentation du taux de l'usure, du taux de l'intérêt, alourdit énormément la dette des exploitants agricoles, et les agriculteurs ont besoin d'argent pour développer leur exploitation, pour acheter du matériel, pour acheter des terrains, et s'ils n'ont pas cet argent nous risquons des pénuries alimentaires.

Je veux demander au premier ministre s'il peut nous donner aujourd'hui l'engagement que son gouvernement n'a pas l'intention de privatiser la Société du crédit agricole, mais au contraire d'élargir son activité pour qu'elle offre aux agriculteurs des prêts à des taux moins élevés?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous sommes très désireux d'aider les agriculteurs canadiens, par toutes sortes de moyens que mon gouvernement étudie actuellement, de donner de l'expansion à leurs exploitations et à se mettre dans une situation de sécurité grâce à laquelle ils pourront aider le pays à mettre en valeur cette très réelle ressource que nous avons en qualité de pays producteur d'aliments.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le premier ministre apprend très vite les leçons du chef de l'opposition. Je voudrais qu'il réponde à la question. Est-ce qu'il peut s'engager aujourd'hui à ne pas privatiser la Société du crédit agricole, mais plutôt à la développer et à élargir les crédits offerts aux agriculteurs à des taux d'intérêt peu élevés? Peut-il s'engager à ne pas privatiser la Société du crédit agricole?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous ne projetons absolument pas de privatiser la Société du crédit agricole.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—LOTO-CANADA—ÉCLAIRCISSEMENT AU SUJET D'UNE RÉPONSE FAITE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question posée par le député de Sherbrooke (M. Pelletier). Elle figure à la page 551 du hansard d'hier. Cela vient soit d'une difficulté de la traduction de la question supplémentaire, soit de la rapidité avec laquelle le député l'a posée.

J'aimerais qu'il soit bien précisé que nous n'avons pas l'intention d'approcher les provinces pour qu'elles participent au paiement de dommages-intérêts, comme je l'ai dit hier, parce que la société n'a pas encore reçu de demandes d'indemnité des grossistes. Je tiens tout simplement à clarifier la réponse à cette question supplémentaire.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Comme c'est jeudi, monsieur le président, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé (M. Baker) sur les travaux de la Chambre. Peut-il nous indiquer l'ordre des travaux de la Chambre pour demain et pour la semaine prochaine, et je lui demanderais d'être le plus précis possible de façon à nous éviter de poser la même question chaque jour, ce que nous avons dû malheureusement faire toute la semaine.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je serai aussi précis que possible, et à cet égard je tâcherai de suivre l'exemple du leader de l'opposition à la Chambre lorsqu'il occupait ma place.

Nous poursuivrons aujourd'hui l'étude du bill C-10, une mesure visant à examiner le pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980. Une fois que nous en aurons terminé l'étude, aujourd'hui je l'espère, nous passerons au bill C-4 pour poursuivre l'étude de cette mesure concernant la Banque fédérale de développement. Comme il s'agit d'un bill très bref ne comportant qu'un article, nous devrions pouvoir passer rapidement à l'étude de la loi sur les subventions aux municipalités. Il est très important d'entamer bientôt l'étude de ce bill, et le député d'Ottawa-Carleton en conviendra sûrement.

Nous espérons pouvoir commencer demain l'étude du bill visant à modifier les accords de Bretton Woods et celle du bill visant à réviser la loi sur les banques. Comme le savent les députés, le comité parlementaire a consacré de longues audiences au bill visant à modifier la loi sur les banques et a virtuellement terminé ses délibérations, aussi ne devrions-nous avoir aucune difficulté à l'étudier. S'il nous reste du temps vendredi, nous étudierons une motion inscrite en mon nom au *Feuilleton* à propos de la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre des communes. Je présume que tous sont d'accord sur cette question, et si tel est le cas, je me propose de faire en sorte que cette question soit abordée tôt vendredi.

La semaine prochaine, nous étudierons les projets de loi fiscaux. Nous présenterons le bill sur le crédit d'impôt pour impôt foncier, dont le premier ministre a parlé au cours de la période des questions, et nous espérons pouvoir étudier les projets de lois suivants, dont je fournis aux députés la liste complète pour leur gouverne: le bill C-2, concernant le ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: le bill C-7, concernant le double prix du blé; le bill C-8, concernant la formation professionnelle; le bill C-9, concernant l'aide à l'alimentation des animaux de ferme; et le bill C-12, modifiant la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Nous étudierons ensuite le bill C-13, mesure visant à régulariser les comptes du Canada, et le bill C-15, concernant l'accès à l'information. Nous passerons ensuite à l'étude du bill C-16, modifiant la loi sur l'administration du pétrole. Nous entendons présenter le bill C-17 dès demain. C'est un projet de loi concernant les commissaires à l'économie intérieure dont il est question dans le discours du trône.

J'ai tenu à fournir aux députés cette liste exhaustive pour qu'ils soient en mesure de se faire une idée du calendrier de nos travaux. Nous avons toutefois l'intention au début de la semaine d'étudier des projets de loi fiscaux qui seront présentés au nom du ministre des Finances, car celui-ci juge important que ces projets de loi soient étudiés avant la présentation de son budget.

[*Français*]

M. Pinard: Est-ce que le président du Conseil privé pourrait nous indiquer clairement s'il a l'intention de procéder de façon continue à l'étude d'un projet de loi jusqu'à ce qu'il soit adopté en ce qui touche à la phase qui est en considération, ou s'il a l'intention de passer d'un projet de loi à l'autre, en ne nous prévenant que la veille? En d'autres termes, si nous entreprenons l'étude du bill C-2 mardi prochain et si nous ne terminons pas la deuxième lecture, est-ce que mercredi nous allons continuer l'étude du bill C-2 ou est-ce que le président du Conseil privé va, à la dernière minute, nous aviser que nous changeons de projet de loi pour le lendemain?

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tâcherai de faire mieux que ce qui se faisait les années précédentes à cet égard. J'ai signalé les autres mesures qui seront étudiées cette semaine et j'ai nettement dit que nous nous proposions d'entreprendre l'étude des mesures fiscales la semaine prochaine. Le ministre des Finances a affirmé à la Chambre qu'il importait de terminer l'étude de ces bills. Je me propose, autant que possible, de poursuivre l'étude de ces projets de loi tant qu'elle ne sera pas terminée. Je désire, comme le ministre des Finances, nous débarrasser de tout ce qui reste du budget de 1978.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je tout d'abord demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il peut me donner une réponse plus précise que celle de jeudi dernier au sujet des projets de loi modifiant les diverses mesures concernant les anciens combattants? Il en a été question dans le discours du trône; le ministre des Affaires des anciens combattants nous a dit que nous en serions saisis et le président du Conseil privé affirme qu'ils seront présentés sous peu. Peut-il nous dire quand ces projets de loi seront inscrits au *Feuilleton* et si nous pouvons compter les étudier sous peu?

Je voudrais également ajouter, avec toute l'amitié et la bonne volonté que nous manifestons comme voisins de la promenade Commanche, qu'il s'en tiendra, j'espère, à ce qu'il vient d'annoncer et que nous passerons à l'étude de certains projets de loi.

• (1510)

On nous a dit à plusieurs reprises qu'après avoir réglé diverses mesures législatives, nous passerions aux bills fiscaux, mais chaque fois les bills fiscaux sont remis à plus tard et remplacés par autre chose. Plusieurs fois, dont aujourd'hui, le ministre des Finances, presque dans un accès de colère, a dit que nous ne pouvions pas donner suite aux beaux projets du gouvernement tant que l'opposition continuerait à discutailler

sur les bills fiscaux. Or, la discussion n'a pu s'éterniser pour la simple raison que les bills fiscaux n'ont pas été mis en délibération.

Le leader du gouvernement à la Chambre a dit aujourd'hui que les bills fiscaux seraient mis à l'ordre du jour lundi et si c'est vraiment son intention, j'espère qu'il nous en avisera, que nous entamerons l'étude de ces bills à 3 heures, lundi et que nous poursuivrons cette étude jusqu'à la fin. Les députés qui siègent à la Chambre depuis un certain temps sont habitués aux changements d'horaire, mais les nouveaux venus sont déconcertés de nous voir sauter d'un sujet à l'autre comme nous le faisons continuellement. Je trouve qu'ils ont raison, et j'imagine que certains des ministres se sont fait dire la même chose. Je prie le gouvernement de ne pas nous engager dans un cercle vicieux en nous disant d'une part que nous ne serons pas saisis de projets de loi importants—et je les attends toujours—avant d'en avoir fini avec les bills fiscaux et d'autre part de ne pas faire procéder la Chambre à la lecture de ces derniers.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je remercie mon ami, monsieur l'Orateur, de ses bons conseils. Nous avons l'intention d'annoncer la lecture des bills fiscaux la semaine prochaine et d'en poursuivre l'étude selon les désirs du ministre des Finances pour l'aider à préparer le budget. Je reconnais qu'il est difficile de changer, mais c'est parfois nécessaire. Je suis aussi opposé aux changements d'ordre du jour que le député de Winnipeg Nord-Centre et j'essaierai de les éviter autant que possible.

Je dois dire, cependant, que j'ai été favorablement impressionné par notre traitement du bill C-6. Il a été renvoyé au comité. Nous avons étudié la loi sur le ministère des Postes. Je pense que nous commençons du bon pied j'espère que cela va continuer.

Au sujet de bill sur les anciens combattants, je n'ai rien d'autre à ajouter à ce que j'ai dit au député la semaine dernière. Je crois lui avoir dit que c'était une question que nous considérions importante également. J'essaierai de me rappeler les instances qu'il a présentées et l'esprit dans lequel il l'a fait.

M. Knowles: N'attendez pas le 11 novembre pour vous décider à agir.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le président, étant donné le souhait unanime exprimé par les porte-parole de l'opposition à l'égard du bill C-15, la loi sur l'accès à l'information, et le vœux du ministre lui-même à l'effet qu'il espérait que ce bill devienne loi d'ici Noël, et étant donné la litanie de bills qu'il nous a donnée pour le menu législatif de la semaine prochaine, avant l'étude du bill C-15, est-ce que je pourrais l'exhorter à bien vouloir mettre ce bill C-15 sur l'ordre de ses priorités législatives, afin qu'on puisse le déférer au Comité de la justice et des questions juridiques et faire les observations qui s'imposent et qu'il revienne éventuellement à la Chambre et être adopté avant Noël?

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, moi aussi je m'intéresse beaucoup à ce projet de loi et je me réjouis de voir que le député s'y intéresse également. J'ai besoin de la collaboration de l'autre côté pour assurer la bonne marche de nos travaux. Je suis prêt à considérer toute proposition ayant trait à ces mesures fiscales et à d'autres projets de loi, comme nous le faisons d'ordinaire, de sorte qu'il sera possible, avec l'accord de tous, de consacrer un certain temps à l'étude de ces projets de loi. Je suis ouvert aux suggestions.

Je voudrais signaler aux députés qu'il est fait mention dans le *Feuilleton* d'un comité d'étude sur l'énergie nucléaire. Il a été question dans le discours du trône de quatre comités spéciaux qui seraient chargés d'étudier des questions qui intéressent tous les députés. Quand ces questions seront à l'ordre du jour, j'aimerais qu'on puisse fixer un délai précis pour leur étude, un délai raisonnable afin de permettre aux comités de la chambre de poursuivre leurs travaux. Je remercie le député de sa suggestion.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MACKAY—LES PRODUITS DANGEREUX—EXPLICATIONS DE LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, au début de la semaine quand le député de Regina-Est (M. de Jong) m'a interrogé à propos de l'isolation des maisons, je lui ai fait savoir que ce type d'activité relevait depuis peu de la loi sur les produits dangereux. J'aurais dû préciser davantage et pour qu'on sache à quoi s'en tenir, je signale à la Chambre que c'est l'isolant à la cellulose qui depuis peu relève de la loi sur les produits dangereux.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES—PRÉCISIONS APPORTÉES PAR LE MINISTRE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pendant que j'étais absent de la Chambre hier un honorable député a soulevé la question de privilège à cause d'un malentendu. Je n'ai jamais refusé de témoigner devant le comité des finances de la Chambre ni refuser de venir y témoigner, si j'étais invité, avant le gouverneur de la Banque du Canada. Le comité des finances ne m'a jamais demandé de témoigner avant le gouverneur Bouey.

J'avais fait savoir au comité des finances par mon représentant que d'après moi, il serait préférable que le gouverneur Bouey témoigne le premier. C'était lui-même qui avait demandé à témoigner le premier, car il savait que tout délai pourrait avoir une influence néfaste sur le milieu de la finance, sur les marchés financiers, etc. Voilà pourquoi, par l'intermédiaire de mon représentant au comité des finances, j'ai dit que je préférais que le gouverneur Bouey témoigne le premier et que je témoigne après lui.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que je ne puis témoigner devant le comité des finances quand je suis en voyage. Pour ce qui est de cette semaine, j'avais réservé mercredi pour m'entretenir avec les quatre ministres des Finances des provinces de l'Ouest. Je ne pouvais pas comparaître devant le comité des finances de la Chambre des communes, jeudi, pour discuter de cette question d'importance, avant d'avoir eu le temps de me documenter. Lors de la dernière législature, j'ai siégé pendant quelque temps au comité des finances et j'ai constaté qu'on s'efforçait toujours de permettre à l'ancien ministre des Finances d'organiser son horaire afin qu'il puisse comparaître. On savait que le calendrier du ministre des Finances était très chargé et le comité essayait de le faire comparaître quand il était en ville, et non pas quand sa présence s'imposait à la Chambre, compte tenu de toutes les mesures législatives dont nous sommes saisis.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je ne passe pas outre aux ordres des comités de la Chambre, ni ai-je non plus l'intention de le faire. Si le comité des finances de la Chambre des communes n'avait pas tenu compte de mes propositions et m'avait fait savoir qu'il me priait de comparaître avant le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, et qu'il n'acceptait pas de compromis, qu'aurais-je pu faire si ce n'est de m'y rendre? Je m'y serais donc rendu, en conformité des ordres donnés, mais la chose n'aurait pas été raisonnable.

Si les députés d'en face sont en émoi parce que j'ai paraît-il refusé de comparaître devant le comité des finances, ils n'ont pas à s'inquiéter. J'espère que mes explications sauront les apaiser. Je demeure l'humble serviteur de la Chambre des communes et de son comité des finances.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FOSTER—LES PIPE-LINES DU NORD—ON DEMANDE QUEL MINISTRE COMPARAÎTRA DEVANT LE COMITÉ PERMANENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé (M. Baker) pourrait-il nous préciser quel ministre sera comptable à la Chambre des communes du pipe-line du Nord? Selon un communiqué que le cabinet du premier ministre a fait paraître il y a quelques jours, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le sénateur de Cotret, serait chargé de ce projet; on ne disait toutefois pas quel ministre en serait comptable à la Chambre. Dans une autre déclaration, faite par le sénateur de Cotret cette fois, on ne dit pas si cette affaire a été confiée à l'un des ministres subalternes qui siègent à cette Chambre. Je trouve fort étranger qu'un ministre qui siège à la Chambre, confie à un autre ministre, n'y siégeant pas le plus important des projets de l'entreprise privée dans l'histoire du Canada. J'aimerais savoir à qui on a l'intention de confier la responsabilité de comparaître devant le comité permanent quand il sera question du pipe-line du Nord.

Le président du Conseil privé voudrait-il bien, à mon intention, tirer la question au clair?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je suppose que le ministre compétent comparaîtra devant le comité si c'est ce qui inquiète le député. Si j'ai manqué une question, je me ferai un plaisir d'en discuter avec lui.

M. Foster: Il s'agit des réponses aux questions posées à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pour ce qui est des réponses aux questions posées à la Chambre, je pourrais m'en charger sous réserve des changements qui pourront suivre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES—EXPLICATIONS DU MINISTRE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est au sujet de la question de privilège mentionnée par le ministre des Finances (M. Crosbie). Si je ne m'abuse, et si je me souviens bien, il vient de dire à la Chambre que le comité des finances ne l'avait jamais invité à comparaître devant lui avant M. Bouey, le gouverneur de la Banque du Canada. Le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) est à la Chambre et c'est lui le président du comité des finances.

M. Crosbie: Je n'ai jamais dit cela.

M. Rae: Le hansard a dû prendre note des paroles du ministre, mais si je me souviens bien, c'est ce qu'il a dit. Il était clairement entendu à la réunion du comité de direction que le ministre des Finances comparaîtrait en premier. Nous sommes ensuite partis pour le week-end. A notre retour, j'ai lu dans l'avis de la prochaine réunion que, mardi soir, nous allions examiner le nouveau programme. J'ai immédiatement téléphoné au député de Vancouver Quadra pour lui demander ce qui se passait, car j'avais cru comprendre que, mardi soir, nous allions étudier le budget. Le député de Vancouver Quadra m'a alors dit, et je cite ses paroles de mémoire: «Crosbie veut que Bouey passe en premier.»

Voilà ce que m'a dit le député de Vancouver Quadra. Le ministre des Finances prétend-il ne pas avoir eu de conversations avec le député de Vancouver Quadra, alors que ce dernier avait moralement l'obligation de lui dire quels étaient les désirs unanimes du comité de direction? Le ministre des Finances veut-il nous dire qu'il n'a pas fait part au député de Vancouver Quadra de certaines préoccupations au sujet de l'ordre dans lequel les personnes seraient présentées au comité des finances?

● (1520)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Pour en finir avec cette question, monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit c'est que je n'ai pas refusé de comparaître devant le comité des finances de la Chambre. Le comité avait d'abord dit, après que je lui eus écrit pour lui faire connaître les jours où j'étais libre, qu'il désirait me voir comparaître avant le gouverneur Bouey. Par message—je ne pouvais pas le lui dire moi-même de vive voix—je l'ai informé que le gouverneur Bouey désirait comparaître avant moi, que j'étais d'accord avec lui sur ce point et que je préférerais que le gouverneur Bouey comparaisse avant moi. Voilà ce que je préférais—je n'ai pas dit que je ne préférais pas voir le gouverneur Bouey comparaître avant moi. En conséquence, les membres du comité de direction qui appartiennent à mon parti, je suppose—les autres ne s'étant pas montrés raisonnables puisqu'ils s'y sont refusés—ont décidé par vote de changer l'invitation du comité des finances de la Chambre, de façon que le gouverneur Bouey soit invité en premier lieu.

Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est que je n'ai pas refusé de comparaître devant le comité des finances de la Chambre des communes et que je ne refuse pas de le faire, car j'y tiens et j'y serai la semaine prochaine comme prévu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a d'autres députés qui désirent prendre la parole sur ce faux recours au Règlement. Je me suis prononcé hier, lorsqu'il a été question la première fois des délibérations du comité, de la suite à donner à un rapport du comité de direction et de la façon dont ce rapport est formulé, mais surtout de la façon dont il est examiné par un comité, et j'ai dit que cela relevait uniquement du comité.

C'est toujours au comité permanent qu'il appartient de décider de l'acceptation ou du rejet, ou plus généralement de la suite à donner aux rapports du comité de direction. C'est un fait bien connu que le rapport du comité de direction n'a aucune valeur en lui-même ou par lui-même tant que le comité concerné n'y donne pas suite.

Plus encore, c'est un fait clair et net que la Chambre n'est pas une cour d'appel jugeant en matière de procédure à suivre par les comités permanents. On a invoqué le Règlement à propos de la question de savoir si des invitations avaient été adressées, si le rapport avait été valablement accepté ou rejeté ou appliqué ou suivi par le comité permanent. Cela ne regarde pas la Chambre, et les choses doivent en rester là.

M. Herbert: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement concerne directement le compte rendu et le désir que semble manifester le ministre des Finances (M. Crosbie) de modifier ce qui est inscrit au hansard où il est dit: «Je comparaîtrai», puis: «après que le gouverneur de la Banque du Canada aura été entendu par le comité.»

[M. Rae.]

La déclaration qu'il vient de faire semble donner à entendre qu'il veut faire apporter une rectification au hansard. J'aimerais savoir si c'est ce qu'il veut dire ou s'il a . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vaudreuil invoque le Règlement pour savoir si le ministre des Finances a demandé que l'on apporte une rectification au hansard. Le ministre ne l'a pas fait.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉCRET DU CONSEIL DÉSIGNANT LES PREMIERS MINISTRES SUPPLÉANTS ET LES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer dans les deux langues officielles les copies authentiques du décret du conseil CP 1979-2783 qui désigne les premiers ministres suppléants, les ministres et leurs premier et deuxième suppléants, pour remplacer celles que j'ai déposées deux ou trois jours après l'ouverture de la session, afin que le compte rendu soit à jour. Si cela convient, je n'ai aucune objection à ce qu'on les annexe au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Note de l'éditeur: Le document susmentionné figure en appendice.*]

* * *

LES VOIES ET MOYENS

INSCRIPTION DES MOTIONS À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement, je voudrais déposer deux avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi sur la taxe d'accise. Je vous demanderais d'en inscrire l'examen à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Les motions. Le député de Cambridge (M. Speyer) invoque le Règlement.

M. Chris Speyer (Cambridge): Je suis désolé, monsieur l'Orateur, mais j'ai essayé d'obtenir la parole pour déposer les documents. Je pense qu'il est maintenant trop tard.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait déposer un document en sa qualité de secrétaire parlementaire. Peut-être voudra-t-il consulter son leader à la Chambre pour voir s'il y a moyen de le faire demain.

MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai reçu ce matin deux demandes aux termes de l'article 26 du Règlement. Elles concernent toutes deux les taux d'intérêt. La première m'a été présentée par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) et la seconde, par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, conformément à l'avis de motion que nous vous avons donné ce matin aux termes de l'article 26 du Règlement, je propose: Que la Chambre s'ajourne maintenant pour discuter d'une question importante, soit le relèvement du taux d'escompte qui a été portés hier à 14 p. 100, le plus haut niveau de toute notre histoire.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de proposer la motion suivante cet après-midi. Je demande l'autorisation, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit la dernière majoration du taux d'escompte annoncée hier soir par la Banque du Canada qui porte les taux d'intérêt à un niveau sans précédent alors que la croissance économique est en baisse et a besoin d'être stimulée et surtout, le fait que le ministre des Finances (M. Crosbie) ait approuvé une nouvelle hausse du taux d'escompte alors que le comité des finances, du commerce et des questions économiques cherche à établir si ce genre de politique monétaire est vraiment souhaitable pour l'économie canadienne.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme je l'ai indiqué ce matin, les deux députés m'ont donné avis de leur intention de proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement; il m'a été donné ainsi de me pencher sur la question. Comme le prescrit le Règlement, les deux députés ont lu la motion qu'ils ont l'intention de présenter, ou du moins ont motivé leur motion d'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26, alinéa 16*a*), pour examiner une question qui, de l'avis des députés, se rapporte à une véritable urgence.

Je n'ai pas besoin d'aller jusqu'à cet alinéa pour justifier mon refus d'accéder à ces demandes. Le paragraph (5) se lit comme suit:

> En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle . . .

Question au Feuilleton

Et voilà la partie importante:

> . . . et il devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

De toute évidence, il serait impossible, dans ces conditions, de ne pas tenir compte du fait que l'un des premiers jours de la présente session, sur la demande, si je m'en souviens bien, d'un député de l'opposition officielle, conformément à l'article 43 du Règlement, la Chambre a été saisie d'une motion portant le renvoi de la question du taux d'intérêt à un comité permanent de la Chambre. La motion a été adoptée après avoir été mise aux voix et avoir obtenu le consentement unanime.

A la suite de ce vote, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a été saisi de la question et il l'étudie en ce moment. Au fait, aujourd'hui même, il a été fait allusion à la réunion de ce matin et à la comparution d'un témoin. Plusieurs questions ont porté sur la comparution du gouverneur de la Banque du Canada et du ministre des Finances (M. Crosbie). Si je ne tenais pas compte du fait qu'un comité de la Chambre étudie la question à l'heure actuelle, j'aurais l'air d'aller tout à fait à l'encontre du libellé du paragraphe (5) de l'article 26. Par conséquent, j'estime qu'il est inopportun de recourir à l'article 26 puisqu'un comité de la Chambre étudie la question.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui à la question suivante, question 299.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES SOCIÉTÉS À CHARTE FÉDÉRALE—LE NOMBRE DANS CHAQUE PROVINCE

Question nº 299—**M. Herbert:**

Combien de sociétés ont une charte fédérale dans chaque province?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

Terre-Neuve	88
Nouvelle-Écosse	367
Île-du-Prince-Édouard	185
Nouveau-Brunswick	258
Québec	39,980
Ontario	14,475
Manitoba	1,288

Impôt sur le revenu—Loi

Saskatchewan	323
Alberta	2,030
Colombie-Britannique	1,014
Territoire du Nord-Ouest	109
Yukon	14
Total	60,131

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu à la question nº 299 citée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que la motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, déposée le mardi 23 octobre, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

● (1530)

LES RÈGLES DE 1971 CONCERNANT L'APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que la motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposée le mardi 23 octobre 1979, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et à modifier le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 1er fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1er fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Lawrence.]

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que l'avis de motion des voies et moyens visant à modifier le tarif des douanes, déposé le mardi 23 octobre 1979, soit adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

LA LOI DE LA CONVENTION COMMERCIALE AVEC LA NOUVELLE-ZÉLANDE, 1932

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que l'avis de motion des voies et moyens visant à modifier la loi de la convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932, déposé le mardi 23 octobre 1979, soit adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LA LOI DE 1960 SUR UN ACCORD COMMERCIAL AVEC L'AUSTRALIE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que la motion des voies et moyens visant à modifier la loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie, déposée le mardi 23 octobre 1979, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

LA LOI DE L'ACCORD COMMERCIAL AVEC L'UNION SUD-AFRICAINE, 1932

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que la motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932, déposée le mardi 23 octobre 1979, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-18, tendant à modifier le Tarif des douanes de même que la loi de la convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932, la loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie et la loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 octobre 1979, de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai signalé qu'il était 10 heures, le mardi 23 octobre dernier, j'étais en train de dire qu'une des raisons pour lesquelles je voulais parler sur le bill C-10, c'était qu'il s'agissait d'un bill qui, même si de prime abord il avait l'air bien simple, c'est-à-dire qu'il ne faisait qu'autoriser le gouvernement à emprunter de l'argent, il s'agissait quand même d'un bill important, parce qu'il parlait de confiance dans la politique économique et fiscale du gouvernement.

Et lorsqu'on parle de cela, monsieur le président, on doit parler d'attitudes, et notre position dans l'opposition officielle, celle des autres députés, c'est celle de se défendre de l'attitude des ministres.

Monsieur le président, j'étais en train de dire qu'une des raisons qui m'incite à prendre part à ce débat, c'est justement l'attitude du ministre des Finances le 23 octobre, tôt dans la journée, lorsqu'il a répondu à une question bien simple et bien polie du député de Vaudreuil (M. Herbert) conformément au Règlement. Même si le ministre des Finances a tenté de s'expliquer aujourd'hui, je reconnais et j'apprécie son humilité, mais s'il veut devenir aussi humble, il est bien possible que dans l'avenir il éprouvera moins de difficulté à faire adopter des bills aussi simples.

A ce sujet, j'aimerais dire que nous aimerions aider son *House Leader* ainsi que le premier ministre qui ont dit qu'ils voulaient réformer la Chambre des communes, non seulement les structures, mais aussi l'attitude du gouvernement à la Chambre. C'est un peu pour cette raison que je prends ces mesures, aujourd'hui, dans le but de donner une petite leçon au ministre des Finances. Il a tenté de s'en sortir en disant qu'il n'avait jamais refusé de participer au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances (M. Crosbie) a beau retrouver soudainement son humilité et devenir un modeste membre de la Chambre en disant qu'il n'avait jamais refuser d'assister à la séance du comité des finances. Ce n'est pas la question. Premièrement, la question est l'attitude du ministre des Finances envers les députés de ce côté-ci de la Chambre et du comité des finances. Je ne peux comprendre sa décision d'envoyer au comité son secrétaire parlementaire, un nouveau député à la Chambre, qu'on ne peut blâmer de ne pas comprendre les traditions de la Chambre et les sensibilités des députés. Il a envoyé son secrétaire parlementaire à une réunion du comité des finances mardi soir dernier, monsieur l'Orateur.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je croyais que nous discutons d'un bill d'emprunt. Qu'est-ce que les remarques du député ont à voir avec le bill d'emprunt?

M. Breau: Vous le verrez.

M. Kempling: Tenons-nous-en au bill.

M. Breau: Ai-je la parole, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Oui.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je ne tiendrai pas compte des interruptions du whip officiel du gouvernement parce que je ne crois pas qu'elles méritent que je m'y arrête.

Un nouveau député est secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Ce que je dis est pertinent parce que nous parlons de l'attitude et du comportement du ministre des Finances et nous sommes en train d'étudier un de ses bills. On demande donc à la Chambre des communes et au Parlement d'approuver la politique du ministre des Finances et de décider si nous devons l'autoriser à emprunter 7 milliards de dollars. Je crois qu'il est crucial d'examiner l'attitude du ministre et de la critiquer.

Que fait le ministre? Le comité de direction a décidé, et veuillez noter que le parti conservateur est majoritaire à ce comité, d'inviter le ministre des Finances à assister à la réunion du comité. Le député de York-Est (M. Ritchie) avait ceci à dire à la réunion du comité mardi soir.

> Monsieur le président, on nous a déjà donné une idée de la question à débattre, même si dans le courant de la journée, je ne savais pas que ce serait le cas.

Par «dans le courant de la journée», il voulait dire au cours de la réunion du comité directeur pendant laquelle un rapport avait été rédigé. Le comité examinait alors le rapport d'un sous-comité et le député ajouta ensuite:

> Comme vous le savez, lorsque le comité directeur a rédigé le rapport, un des principaux protagonistes . . .

Et cela voulait sûrement dire le ministre des Finances. Le député a ajouté:

> . . . en cause ne savait pas de quoi il allait être question, et il avait certaines opinions à ce sujet qu'il a exprimées depuis. J'aimerais indiquer certaines des raisons motivant ces opinions.

Le secrétaire parlementaire a ensuite expliqué au comité qu'étant donné que le ministre des Finances ne voulait pas témoigner devant le comité, il allait changer l'idée. Le comité de direction ayant déposé son rapport, le comité a exigé un vote et s'est prononcé contre le rapport de son propre sous-comité. Voilà ce que les conservateurs ont fait mardi soir dernier.

Le ministre des Finances l'a appelé son représentant; il a dit que son secrétaire parlementaire avait changé d'avis. Je ne me soucie pas de la raison qu'avait le ministre des Finances de ne pas témoigner devant le comité, car même si je n'étais pas d'accord avec lui, je la trouvais assez bonne. Mais pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas eu le courage de laisser le comité de direction prendre sa propre décision? Pourquoi ne pas laisser aux comités de la Chambre une certaine liberté d'action, comme le premier ministre (M. Clark) l'avait promis? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas permis au comité de l'inviter, quitte à l'informer ensuite par lettre qu'il refusait de témoigner pour telle ou telle raison?

Au lieu de rester dans les coulisses pour conférer en privé avec son secrétaire parlementaire et lui demander d'aller dire au comité qu'il avait changé d'idée, il aurait dû laisser le comité et la Chambre juger sa conduite. Le Parlement ne fonctionne pas de cette façon.

Je dois dire au ministre des Finances que certaines choses que le premier ministre a dites au sujet de la réforme parlementaire m'ont impressionné. Cela m'a impressionné. Je suis député depuis 11 ans. Je n'ai jamais fait partie d'un cabinet. Je suis donc heureux de voir que le premier ministre reconnaît que la réforme parlementaire ne consiste pas seulement à changer de structure, mais aussi d'attitude. Il a déclaré que son gouvernement adopterait une attitude conciliante à l'égard du Parlement, qu'il respecterait les députés et qu'il ne verrait aucune objection à ce qu'ils expriment leur opposition lorsqu'ils le jugeraient nécessaire. Pendant le débat sur l'Adresse, il a déclaré que les députés auraient tout loisir d'être autonomes, jusqu'à un certain point, et qu'ils seraient capables de forcer le gouvernement à prendre certaines mesures.

● (1540)

Je tiens à dire quelques mots sur ce que le président du Conseil privé (M. Baker) a dit mardi soir sur ma participation dans ce débat. Je cite un extrait de la page 539 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons l'étude des modifications à la loi sur les postes. Je présume que les députés ne feront pas d'obstruction excessive comme ils l'ont fait il y a quelques minutes à peine, car le projet de loi que la Chambre est en train d'étudier est en réalité celui du gouvernement précédent. On n'est pas censé fesser sa mère; pourtant, cela revient au même.

Ce n'est pas là le bill du gouvernement précédent. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) l'a expliqué mardi. L'hiver dernier, le gouvernement d'alors avait demandé au Parlement de porter le pouvoir d'emprunt du gouvernement à 10 milliards de dollars. Les conservateurs ayant alors déclaré que cela ne pouvait pas se faire avant la présentation d'un budget, il a fallu diviser le bill. Le ministre des Finances est maintenant obligé de venir demander un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars, parce que ses collègues et lui-même ont ainsi obligé le gouvernement précédent à diviser le bill, et le gouvernement en question a alors demandé au Parlement de lui accorder un pouvoir d'emprunt de 3 milliards de dollars.

Lorsque le présent gouvernement a accédé au pouvoir le 4 juin dernier, les coffres renfermaient suffisamment d'espèces liquides. Le besoin d'emprunter n'existait pas. Il existe maintenant. Voilà pourquoi je n'accepte pas l'idée que c'est le fait du gouvernement précédent.

Je me rends compte de ce que le ministre des Finances a vraiment fait preuve d'humilité aujourd'hui. Lorsqu'il a dit qu'il ne voulait pas refuser l'invitation du comité. Il faut que le comité puisse faire son travail. Le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) est en bien mauvaise posture par suite des mesures prises par le ministre des Finances. Il préside le comité des finances avec beaucoup de compétence. Les députés de ce côté-ci ont appuyé son élection. Lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, le député n'a jamais ménagé ses efforts. Comptable agréé de profession, c'est un homme qui peut beaucoup donner dans le sens où le premier ministre l'entend quand il dit vouloir la réforme et ainsi accorder une plus grande indépendance aux députés.

Le ministre des Finances a humilié cet homme en votant contre le rapport de son propre comité de direction. Le ministre apprendra qu'on ne traite pas ainsi le comité de direction ou le comité des finances. Pas plus d'ailleurs qu'on ne traite les députés comme il a traité le député de Vaudreuil l'autre jour. Dans son explication d'aujourd'hui, le ministre a essayé de nous dire que l'incident n'était pas tellement grave. D'autre part, comme en fait foi le hansard à la page 504, le député de Vaudreuil a pris la parole au cours d'un débat réglementaire. Nous venions tout juste de nous entendre pour accepter à l'unanimité une motion portant qu'on coupe court à l'étude des prévisions budgétaires aux comités. Le député de Vaudreuil a demandé au ministre si, après avoir changé d'idée et du fait que nous avions fait preuve de bonne volonté; il n'assumerait pas ses responsabilités en matières de politique fiscale en comparaissant devant le comité des finances. Notre joyeux luron de ministre des Finances est alors devenu arrogant. Il a déclaré et je cite:

> Monsieur l'Orateur, le député parle à travers son chapeau. Je n'ai pas refusé de comparaître devant le comité des finances. Je suis tout à fait disposé à comparaître devant le comité des finances de la Chambre des communes . . . Je le ferai quand je serai en ville et après que le comité aura entendu le gouverneur de la Banque du Canada.

Pour qui se prend-il vraiment, en décidant ainsi, à 3 heures de l'après-midi mardi, qui le comité des finances va inviter? Le comité, en fait, a pris sa décision seulement vers les 10 heures du soir. Le ministre s'est montré arrogant à l'endroit du Parlement. Si le comité des finances l'avait invité à comparaître, aurait-il refusé? Le ministre a ensuite ajouté, et je cite:

> Je ne crains les questions de personne en face. Lorsque je comparaîtrai devant le comité, j'espère que l'honorable représentant y sera pour me poser ses questions.

Le ministre vient nous dire ici que c'est lui qui commande et qu'il comparaîtra devant le comité quand cela lui conviendra. C'est inacceptable. Le député de Vaudreuil et notre parti ne peuvent accepter cette arrogance. Le premier ministre veut réformer le Parlement et le président du Conseil privé voudrait que les travaux de la Chambre marchent comme sur des roulettes. Il nous faut donc leur signaler que le ministre des Finances a tenté d'imposer sa volonté à des députés de la Chambre, dont certains de son propre parti. Il a chargé son secrétaire parlementaire de le faire à sa place. Il a répondu de façon très arrogante à une question d'un simple député.

Je suis fermement convaincu que ce que le premier ministre a dit au sujet de l'attitude du gouvernement est très important. Depuis 11 ans que je suis député, l'efficacité de la Chambre des communes est une question d'atmosphère et d'attitude. L'appareil n'a pas d'importance. Si l'humeur est bonne, les travaux avancent. Mais ce n'est pas le cas lorsque le ministre joue les durs. En conséquence, à cause de ce que le ministre des Finances a fait et afin de lui donner une bonne leçon, je propose, appuyé par le député de Vaudreuil:

> Que le débat soit ajourné dès maintenant.

M. l'Orateur adjoint: En vertu de l'article 25 du Règlement, cette motion ne peut pas être débattue. C'est pourquoi, je demanderai à la Chambre de se prononcer. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(La motion de M. Breau, mise aux voix, est rejetée.)

● (1630)

(Vote nº 4)

POUR

Messieurs

Andras (Thunder Bay-Nipigon)
Appolloni (Mme)
Axworthy
Baker (Gander-Twillingate)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blaker
Breau
Buchanan
Bujold
Caccia
Chrétien
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dupras
Ethier
Evans
Fleming
Flis
Foster
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gourd
Gray
Guilbault
Harquail
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hogan
Isabelle
Ittinuar
Johnston
Joyal
Kaplan
Killens (Mme)
Knowles
Lachance
Lajoie
Lamontagne
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacGuigan
MacLaren
MacLellan
Marceau
Massé
McCauley
McRae
Mitchell (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peters
Phillips
Pinard
Portelance
Prud'homme
Rae
Robinson (Burnaby)
Rooney
Rose
Rossi
Roy (Laval)
Savard
Skelly
Stollery
Symes
Tardif
Tessier
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Waddell
Yanakis—96.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allard
Andre (Calgary-Centre)
Atkey
Baker (Nepean-Carleton)
Binks
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cameron
Campbell (Sarnia)
Caouette
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cooper
Corbett
Cossitt
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dick
Elliott
Epp
Fennell
Ferguson
Forrestall
Fraleigh
Friesen
Froese
Gamble
Gass
Gauthier (Roberval)
Gilchrist
Grafftey
Graham
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Higson
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Janelle
Jarvis (Willowdale)
Jarvis (Perth)
Jelinek
Jupp
Kempling
Kilgour
King
Kushner
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
LaSalle
Lawrence
Lewis
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDonald (Cardigan)
MacKay
Malone
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nylander
Oberle
Paproski
Patterson
Reid (St. Catharines)
Reimer
Richardson (Humboldt-Lake Centre)
Richardson (Beaches)
Ritchie (Dauphin)
Ritchie (York-Est)
Roche
Roy (Beauce)
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor (Cowichan-Malahat-Les Îles)
Taylor (Bow River)
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wakim
Whittaker
Wilson
Woolliams
Yurko—117.

● (1640)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, la façon la plus rapide d'évacuer la Chambre est de me donner la parole.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nystrom: Je n'ai manifestement pas l'ascendant du député de Saint-Maurice (M. Chrétien) ou celui du député de Windsor-Ouest (M. Gray), monsieur l'Orateur, mais je n'ai pu résister à l'envie de parler quelques instants du projet de loi présenté à la Chambre par un vieil ami, le ministre des Finances (M. Crosbie), ce vieux Scrooge MacCrosbie là-bas, qui fait résolument tout en son pouvoir maintenant qu'il fait partie du cabinet, pour rendre la vie dure et misérable aux Canadiens moyens.

J'ai passé beaucoup de temps à lire les discours du vieux Scrooge MacCrosbie lors qu'il était membre de l'opposition. Il a parlé alors du taux d'inflation trop élevé, du fait que les petites gens en souffraient; du taux d'intérêt trop élevé qui faisait du tort au Canadien moyen, et qui nuisait au développement des provinces Maritimes et de Terre-Neuve. Il a promis alors qu'une fois devenu membre du gouvernement, de sa baguette magique, il remédierait à tous ces problèmes. Tout à coup le voilà ministre et il se transforme en véritable Scrooge. Il s'emploie à resserrer les cordons de la bourse.

M. Ferguson: J'aimerais faire un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean (M. Ferguson).

M. Ferguson: Monsieur l'Orateur, le qualificatif de «vieux Scrooge» ne me plaît guère en tant que nouveau député. Je me demande si l'expression est vraiment parlementaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Yorkton-Melville.

M. Nystrom: Je vois, monsieur l'Orateur, que vous ne rendrez pas de décision sur ce point, mais si vous deviez le faire, je changerais d'expression et dirait «ce vieux bouffon».

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: J'ai appris tout cela du ministre des Finances, du temps qu'il était dans l'opposition, en écoutant ses envolées oratoires et en lisant ses discours. Je trouve très étrange la conversion qu'a opérée ce ministre en passant de l'opposition au pouvoir, comme saint Paul sur la route de Damas. Avant les élections, son parti était progressiste; depuis, il est devenu conservateur. Peut-être pourrions-nous maintenant l'appeler le parti régressif conservateur, monsieur l'Orateur.

Juste avant le débat, le député de Regina-Est (M. de Jong) me faisait remarquer que le premier ministre (M. Clark) devrait peut-être s'appeler dorénavant R. B. Clark, car les politiques économiques qu'il impose à notre pays nous conduisent peut-être vers une autre récession qui pourrait même être plus grave que la grande dépression. Mais il me semble assez curieux que le premier bill que le ministre des Finances choisisse de présenter au Parlement et au public canadiens soit un bill réclamant l'autorisation d'emprunter 7 milliards. C'est d'autant plus curieux que tout le temps qu'il a été dans l'opposition, le parti conservateur a déploré l'ampleur de la dette nationale et promis d'y remédier. Il prétendait qu'il n'accepterait pas d'augmenter le déficit pour financer les activités du gouvernement, mais le premier bill qu'il présente à la Chambre est un bill visant à accroître la dette nationale.

● (1650)

J'ai fait quelques recherches pour voir si le parti conservateur est sincère ou non en promettant de diminuer la dette nationale du Canada. J'ai examiné les réalisations de certains gouvernements conservateurs en comparaison de ceux d'autres formations politiques au Canada. Par exemple, l'Alberta, qui est dotée d'un gouvernement conservateur, avait en 1976, en dépit de sa richesse, une dette moyenne de 1,880 dollars par tête d'habitant. Mais en Saskatchewan, où un gouvernement néo-démocrate tient les rênes depuis des années—et on nous accuse toujours d'avoir des projets grandioses; même un de mes amis de l'Alberta me lance cette accusation de temps à autre—la dette moyenne par tête d'habitant s'élève à 980 dollars seulement.

Passons maintenant à la prospère Ontario où le «Gros Bill» s'en prend au «Petit Joe». Quelle est la dette par tête d'habitant en Ontario où le parti conservateur est au pouvoir depuis 40 ans? 2,059 dollars. Et que se passe-t-il à Terre-Neuve où le ministre des Finances s'est fait les dents et a acquis son expérience? Sous la direction d'un chef extraordinaire comme Joey Smallwood, et plus tard d'un autre chef remarquable, Frank Moores, la dette par tête d'habitant dans cette province s'élevait à 3,274 dollars. A mon avis, monsieur l'Orateur, ces statistiques montrent le vrai visage du parti conservateur. Il ne maintiendra pas la dette nationale à son niveau actuel. Il va l'accroître encore et accabler d'un fardeau encore plus lourd les enfants de la nation qui vont grandir, travailler et vivre ici au cours des années à venir.

La question que je pose est «Pourquoi?» Pourquoi Scrooge MacCrosbie agit-il ainsi? Pourquoi cet aimable Terre-Neuvien enlève-t-il le pain de la bouche des enfants et leur fait-il payer cher même leurs vêtements? Il se contente de dire qu'ils sont obligé d'emprunter et de relever le taux d'escompte. Notre taux d'escompte est le plus élevé que nous ayons jamais connu. Nous avons un taux de 14 p. 100. Le taux le plus élevé qu'ait connu le pays. Il rétorque qu'ils sont obligés de la hausser pour soutenir le dollar canadien, et qu'ils sont obligés d'emprunter ces milliards afin de rembourser les dettes qu'a accumulées le gouvernement précédent.

Nous empruntons donc pour rembourser nos dettes. Nous augmentons notre dette et devons donc emprunter davantage pour rembourser ces nouvelles dettes. C'est comme si on essayait de remédier à l'obésité d'une personne énormément obèse en la bourrant de sucreries et de gâteaux. Le gouvernement aggrave le problème en empruntant de plus en plus afin de rembourser les dettes que le gouvernement libéral a accumulées pendant des années. Mon honorable ami de Saint-Jean suit malheureusement la même voie que ses prédécesseurs.

D'où nous vient ce problème? Pourquoi le dollar chute-t-il? Pourquoi la Banque du Canada augmente-t-elle le taux d'escompte? La raison en est relativement simple: le dollar est le reflet de notre économie. C'est comme une glace. Lorsqu'il se lève le matin, le ministre des Finances s'examine dans la glace. Or, le dollar agit comme une glace. Il réfléchit la situation économique de notre pays. Si les devises de l'Allemagne, du Japon, de la France et de la Suisse sont fortes, c'est que la situation économique de ces pays est excellente. Si elle l'est, c'est que ces pays ont bien planifié. Ils ont fait ce qu'il fallait. Ils ont fabriqué leurs propres produits chez eux et ils ont utilisé au mieux leur main-d'œuvre et leurs compétences. C'est justement ce que nous n'avons pas fait chez nous. Voyez un peu l'exode de l'argent des dividendes et des intérêts qui quittent le Canada parce que notre économie est sous la coupe étrangère. J'entends certains conservateurs d'en face qui rouspètent; c'est probablement qu'ils cherchent encore une fois à défendre la politique de l'ancien gouvernement libéral.

M. Benjamin: C'est du pareil au même.

M. Nystrom: Mais je considère les faits. Le député se défend apparemment de coucher avec le parti libéral, mais s'il le fait, il fera bien de bien se cramponner à son pyjama.

Des voix: Oh!

Une voix: Nous parlons par expérience.

M. Nystrom: Je ne sais pas par qui je préfère être interrompu: les députés de mon caucus ou ceux d'en face.

J'essaie d'être sérieux. En 1977, par exemple, environ 240 millions de dollars ont été exploités sous forme de dividendes et d'intérêts à cause des prises de participation étrangères. En 1978, ce chiffre est passé à deux milliards de dollars, je dis bien deux milliards de dollars. Le gouvernement ne cesse donc d'emprunter de l'argent pour payer ses dettes. Il autorise de plus en plus les étrangers à investir dans nos sociétés. Il a l'intention de privatiser de plus en plus de sociétés et de laisser de plus en plus le secteur privé et les investisseurs étrangers contrôler notre économie. Cette politique a un effet néfaste sur la conjoncture de notre pays.

Dans ce parti, nous pensions que le Canada a besoin d'un vrai changement. Nous avons besoin d'une stratégie économique et industrielle qui nous permette de gérer notre économie. Il faut que nous prenions le contrôle de notre économie en fabriquant nos propres produits avec nos propres matières premières. Il nous faut nous mettre à fabriquer les produits que nous consommons. Il nous faut une stratégie industrielle, sinon nous allons rester aux prises avec les mêmes problèmes, c'est-à-dire un dollar en baisse, de plus en plus d'emprunts, de plus en plus d'entreprises passant aux mains et sous le contrôle de l'étranger, et de plus en plus de hausses des taux d'escompte.

Je suggère de faire à l'échelle nationale ce qui se fait en Saskatchewan, c'est-à-dire planifier l'économie, prendre le contrôle des ressources naturelles, les exploiter à notre avantage, en garder les profits au pays, conserver les emplois en transformant ici nos ressources au lieu d'exporter nos matières premières pour les faire transformer ailleurs. La province de Québec élabore sa politique économique en tirant profit de l'énergie électrique qu'elle produit à bon marché grâce aux centrales de la baie James qui entrent maintenant en activité. Même avant l'époque de la baie James, le Québec vendait de l'électricité aux industriels à un tarif inférieur de 50 p. 100 à celui de l'Ontario et de 100 p. 100 inférieur à celui de nombreuses régions des États-Unis.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les Affaires des anciens combattants—Les pensions au pro rata pour certaines veuves—La présentation de mesures modificatives; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La Fonction publique—L'étude de la gestion du personnel et du principe du mérite—L'application des critères du rapport; le député de Gaspé (M. Cyr)—Les Pêches—Les quotas de morue dans le golfe Saint-Laurent.

Comme il est 5 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas d'article au *Feuilleton* sous les rubriques «avis de motion (documents)» et «bills privés», la Chambre va passer à l'étude des bills publics.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce sont les avis de motion (documents) qui viennent en tête. Ai-je bien compris qu'il n'y a pas d'article au *Feuilleton* pour le moment sous la rubrique avis de motion (documents)? Je ne crois pas qu'il faille passer outre, étant donné qu'il y a plus de deux douzaines d'avis de motion portant production de documents au *Feuilleton* depuis le début de la session. Le gouvernement a présenté un projet de loi sur l'accès à l'information. Le gouvernement ne semble pas disposé à présenter les documents ni à expliquer pour quelle raison il ne les présente pas.

Je tiens tout simplement à le signaler à Votre Honneur. On aurait dû étudier en premier lieu les avis de motion (documents). Si on ne le fait pas, c'est que le gouvernement ne se décide pas à présenter les documents.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Je tiens à préciser au député de Vaudreuil qu'aucune motion n'a été portée au *Feuilleton* pour le moment. C'est pourquoi l'article nº 1, inscrit au nom du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), est reporté à la demande du gouvernement. D'accord?

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'article nº 2 inscrit au nom du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre passe maintenant à l'étude de l'article nº 3.

* * *

LA LOI SUR LA DÉNONCIATION DES DEMANDES DE BOYCOTTAGE ÉCONOMIQUE ÉTRANGER

MESURE SUR LA DÉNONCIATION DES RENSEIGNEMENTS

M. Bob Kaplan (York-Centre) propose: Que le bill C-203, sur la dénonciation des renseignements relatifs aux demandes de boycottage économique étranger, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, voici la première période de cette législature réservée aux bills publics d'initiative parlementaire. C'est un honneur, et aussi une chance accordée par la loterie officielle de l'Orateur, que de pouvoir intervenir sur le premier bill d'initiative parlementaire, et surtout de faire étudier en premier lieu mon bill qui vise les boycottages économiques étrangers.

J'en suis d'autant plus heureux que j'ai le plaisir de rappeler aux députés gouvernementaux et à ceux de l'opposition qu'au cours de la dernière législature les membres et le chef du parti conservateur, et pendant la campagne électorale le nouveau premier ministre (M. Clark), se sont engagés à prendre en sérieuse considération comme il l'a dit les bills d'initiative parlementaire. En voici un. Trop souvent jusqu'ici, les bills d'initiative parlementaire étaient étouffés pour les empêcher d'aller au comité ou d'être mis à l'étude. J'espère que dans l'esprit manifesté par le premier ministre a avant l'ouverture de la session, ce bill sera envoyé au comité. J'y compte bien.

D'autres députés voudront peut-être donner leur avis, et j'ai donc intérêt à être bref. Je prendrai le moins de temps possible pour permettre à ces députés de s'exprimer pour qu'une décision soit prise avant six heures et, qu'il puisse être renvoyé au comité au lieu d'être reporté à l'ordre du jour. C'est un sort qui lui sera évité je l'espère.

J'ai bon espoir, car le bill C-203 doit être bien connu de tous les députés. Il reproduit intégralement, en versions française et anglaise, le bill C-32 qui figurait au *Feuilleton* à la fin de la dernière législature.

L'historique du bill C-32 est tout à fait spécial. Dans les derniers jours du dernier Parlement il a été accepté par les membres de l'opposition, qui siègent maintenant du côté gouvernemental. Leur parti s'est prononcé officiellement en faveur de ce bill. On peut donc dire que l'appui gouvernemental est promis d'avance au bill C-203, non seulement sur le principe mais sur chacun de ses termes. En effet, le côté gouvernemental s'est dit disposé à donner son consentement unanime à ce que le bill soit étudié et voté en une journée.

De plus, mon propre parti, c'est-à-dire le parti libéral, appuyait également le bill. Je suis heureux de pouvoir dire que mon parti appuie toujours ce qui était alors le bill C-32 et est maintenant devenu le bill C-203. Donc, les deux grands partis l'appuient.

En outre, au cours de la dernière législature, les députés du NPD ont déclaré qu'ils appuyaient également ce bill. Ils auraient accepté d'en faire les trois lectures le même jour. Il ne s'agit donc pas là d'un bill d'initiative parlementaire ordinaire, mais d'un bill public que le gouvernement avait présenté vers la fin de la dernière législature. Tous les partis l'avaient alors accepté à l'unanimité. Il n'a pas été accepté comme l'auraient voulu tous les partis parce que deux ou trois députés, certainement pas plus, ont empêché qu'il y ait consentement unanime, ce qui était nécessaire pour adopter le bill selon la procédure spéciale proposée par celui qui était alors leader du gouvernement à la Chambre.

Il n'est pas nécessaire de discuter de ce bill très longuement avant de le renvoyer au comité, mais je voudrais en dire quelques mots. Premièrement, je sais que bien des députés n'en sont pas tellement satisfaits. Le gouvernement a proposé quatre modifications que je n'ai pas insérées dans le bill parce que je voulais le laisser tel qu'il était lorsqu'il a fait l'objet du consentement unanime. J'avais moi aussi proposé quelques modifications au bill C-32. J'aimerais encore qu'on y apporte quelques modifications lorsque nous en ferons l'étude au comité. Je n'ai pas voulu y apporter de modifications pour que le bill fasse encore autant l'unanimité que lorsqu'il figurait parmi les bills du gouvernement.

[M. Kaplan.]

J'ai lu dans les journaux, et les députés d'en face pourraient en dire quelques mots, une déclaration attribuée au leader du gouvernement à la Chambre portant que la loi de boycottage n'aurait plus autant d'importance que lui attribuait déjà le gouvernement. Je voudrais prendre un moment pour demander instamment au gouvernement de ne pas rattacher le bill C-203 à la question du déménagement de l'ambassade canadienne de Tel Aviv à Jérusalem ou de la mission de M. Stanfield.

Ce bill concerne le boycottage arabe et fait suite à certains événements du Moyen-Orient. C'est incontestable. Cependant, c'est une mesure législative d'application exclusivement interne qui concerne les droits civils des Canadiens. Il n'y est absolument pas question des relations qu'entretient le Canada avec les pays du Moyen-Orient. Il n'a rien à voir avec le conflit. Il n'a rien à voir avec l'objectif premier du boycottage qui concerne Israël et non pas le Canada, ainsi que les pays arabes, et non pas directement notre Parlement.

Le bill C-203 poursuit les mêmes objectifs que poursuivait mon autre bill, qui a reçu le consentement unanime et l'approbation de mon parti, c'est-à-dire de s'assurer que le boycottage arabe n'aura nullement l'effet de restreindre les libertés civiles de qui que ce soit au Canada. Voilà la grande question. Il ne s'agit pas de vouloir régler les problèmes du Moyen-Orient.

Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre dire qu'en transférant l'ambassade du Canada de Tel Aviv à Jérusalem on contribuerait au rétablissement de la paix au Moyen-Orient. J'ai le texte de cette déclaration. Je n'ai jamais partagé cet avis. Les événements ont démontré qu'il avait alors pris une décision fort regrettable. Nous n'allons toutefois pas imiter M. Stanfield en allant consulter les parties intéressées au Moyen-Orient pour savoir si nous devons respecter les libertés civiles au Canada. J'imagine que M. Stanfield n'a pas demandé à l'OLP si les libertés civiles de tel ou tel groupe de Canadiens devraient être protégées. Je ne crois pas qu'il ait consulté le premier ministre d'Israël ou le président de l'Égypte à ce sujet. Cela n'a rien à voir avec les questions en litige au Moyen-Orient, mais a tout à voir avec la question des libertés civiles au Canada.

Le boycottage arabe aurait pour effet tertiaire d'exiger des sociétés qui veulent participer au boycottage d'exercer des représailles contre leur personnel, leurs clients et leurs fournisseurs d'origine juive. Je compte bien que tous les députés m'accorderont leur appui pour assurer la protection des libertés civiles sur une question aussi fondamentale.

● (1710)

Comme il y en a d'autres qui veulent parler du bill, j'aimerais simplement rappeler aux députés que le bill tel quel demande de faire rapport, et non un bill qui empêche de faire le commerce, qui empêche la conclusion de marchés, et ainsi de suite. Il stipule simplement que les entreprises canadiennes à qui on demande de se conformer à un boycottage arabe pour pouvoir faire des affaires en informe un organisme de l'État. C'est une mesure très anodine, j'ai indiqué à quoi elle tendait et j'ai dit que je serais prêt à envisager des amendements à l'étape du comité. Dans cet esprit, j'exhorte le gouvernement à suivre la politique qu'il avait annoncée, à ne pas automatiquement rejeter les bills d'initiative parlementaire, en permettant que ce bill soit renvoyé au comité pour y être étudié.

En dernier lieu, je note au *Feuilleton* que le bill, s'il est adopté, sera renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. J'avais demandé qu'il soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui, je pense, serait plus approprié puisqu'il examine les mesures relatives aux libertés civiles. Je ne veux pas que le bill soit retardé pour cette raison, mais, si cela convient, il se pourrait que je demande plus tard le consentement de Votre Honneur pour faire renvoyer le bill à ce comité.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député de York-Centre (M. Kaplan) d'avoir eu la sagesse de ressusciter ce bill qui figurait au *Feuilleton* lors de la législature précédénte et de le présenter comme bill d'initiative parlementaire.

Pour ce qui est du tirage, j'y ai assisté, et il est assez intéressant de noter que les deux premiers bills ont été reportés et que celui du député a été le premier à être présenté au cours de la présente législature au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'aurais préféré qu'il le soit un peu plus tard parce que cela nous aurait donné le temps d'adopter certains changements que le premier ministre (M. Clark) envisage d'apporter à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je suis très sympathique au bill. Je crois que le député de York-Centre connaît mes vues sur toute la question des boycottages, et en particulier des boycottages économiques. J'ai passé un mois au Moyen-Orient au cours duquel j'ai visité plusieurs pays arabes ainsi qu'Israël et, à mon retour, j'ai présenté au premier ministre un rapport sur la question des boycottages économiques. Au cours de la dernière législature, j'ai moi-même présenté un bill privé portant sur cette question mais, malheureusement, il était trop loin sur la liste et n'a jamais vu le jour.

Quand j'en ai fait la proposition, je n'ai pas fourni de détails. Je les retenais à dessein. Je voulais attendre jusqu'à ce qu'on me dise que le bill allait probablement être proposé et qu'il serait envoyé chez l'imprimeur. J'agissais à dessein, car je savais que la question était très délicate comme c'est encore le cas aujourd'hui. Je n'ai donc pas fait connaître les détails de mon projet de loi espérant avant tout que les questions essentielles seraient résolues. J'ai eu beaucoup d'espoir quand le président Carter et M. Begin se sont rencontrés; j'ai cru que ces deux hommes et le président de l'Égypte allaient faire débloquer les choses. Peut-être étais-je trop optimiste à ce moment-là.

En matière de commerce et d'échanges, nous préférons qu'il y ait le moins possible de règlements de manière à ne pas entraver la marche des affaires. J'ai constaté que les préoccupations variaient. D'abord, j'ai constaté que le nom des sociétés canadiennes frappées du boycottage avait été pris dans une vieille édition de l'annuaire des directeurs publié par le *Financial Post* et qu'un bon nombre de ces entreprises n'étaient plus en affaires. D'autres avaient fusionné, s'étaient intégrées et leur raison sociale avait été changée. Cette liste n'était donc pas très à jour.

Dans mes conversations en Irak et en Syrie j'ai vu que l'intérêt variait—les sentiments étaient loin d'être les mêmes que ceux que j'avais constatés chez les hommes d'affaires du Caire. Leur attitude se résumait à ceci: si nous voulons acheter ce que vous avez nous trouverons bien un moyen de l'obtenir en dépit du boycottage. Par exemple, si les députés jettent un coup d'œil à la liste originale, ils verront le nom de la société Ford. Or aujourd'hui la société Ford fabrique des camions et des tracteurs au Caire. Nous n'avons cessé de nous préoccuper de la marche des événements au Moyen-Orient et c'est pour cette raison que le premier ministre, comme tout le monde le sait, a chargé M. Stanfield non seulement d'étudier le projet de déplacement de notre ambassade de Tel Aviv à Jérusalem, mais aussi toute la question du boycottage.

D'après mes informations, il est question de présenter l'an prochain un projet de loi à ce sujet. J'ignore si le contenu de ce bill différera beaucoup de ce que préconise le député. Je serai heureux d'avoir sa collaboration et ses conseils à ce moment-là parce que je sais qu'il s'intéresse énormément à ces questions, tout comme le reste des députés d'ailleurs. Je dois cependant signaler au député que nous avons l'intention d'étouffer le bill à l'étude aujourd'hui parce que nous croyons que le rapport que fera M. Stanfield influera sur la mesure que nous présenterons au cours de la nouvelle année. Par conséquent, même si je respecte beaucoup les intentions du député et que je lui sais gré d'avoir présenté cette mesure, nous ne pouvons pas renvoyer son bill à un comité pour l'instant.

Je sais d'expérience que ceux qui s'occupent de commerce se considèrent toujours comme étant au-dessus des aspects politiques d'une situation. De fait, si l'on étudie l'histoire, on constate que les commerçants précèdent ordinairement les diplomates. Dans ce cas-ci, le problème provient du fait que les mesures prises par certains pays du Moyen-Orient semblent aller à l'encontre des droits civils des Canadiens. Cela intéressera peut-être le député de savoir que je me suis intéressé personnellement à ce supposé boycottage pour la première fois quand certaines personnes qui faisaient des ventes au comptant à un pays du Moyen-Orient ont découvert que la banque avec laquelle elles faisaient affaire était à l'origine du boycottage. J'ai trouvé surprenant qu'ils parviennent à conclure le marché. Ils n'avaient pas eu à se conformer à la moindre demande de boycottage. Ils y avaient échappé en disant: «Non, nous ne voulons pas signer cela», mais le moment venu de toucher la lettre de crédit et d'obtenir leur argent, ils ont dû signer certains documents sans quoi ils n'auraient pas été payés. C'est ce qui a attiré mon attention sur cette question.

Les boycottages économiques étrangers

● (1720)

J'estime que nous devrions préparer quelque chose dans cette veine. Nous devrions faire respecter les droits des Canadiens à cet égard. Je préférerais un bill qui ne mentionne aucun groupe ethnique particulier. Autrement dit, je ne voudrais pas voir dans nos livres de lois des allusions aux Arabes, aux Juifs ou à d'autres groupes ethniques. Ce serait un tort, selon moi. Je pense que nous devrions voir les choses ainsi: nous préférerions qu'il soit interdit de communiquer des renseignements quelconques concernant l'origine raciale, la religion, ou l'allégeance politique d'un citoyen canadien, ou d'un directeur, employé ou agent de toute compagnie canadienne.

J'aimerais que cette interdiction figure dans toutes les lois concernant le commerce. Autrement dit, la loi canadienne devrait interdire qu'au cours d'une transaction commerciale entre une compagnie canadienne et une compagnie étrangère il puisse être fait mention de la race, de la religion ou de l'allégeance politique de quelqu'un ou de quoi que ce soit de ce genre. Une interdiction aussi générale, couvrirait assez bien la situation.

Nous reconnaissons qu'en principe, Israël est en guerre contre la Syrie, l'Iraq et d'autres pays arabes. C'est un fait, nous le reconnaissons et ces pays ont le droit de dire avec qui ils veulent faire affaire. S'ils ne veulent pas faire affaire avec un certain pays, ils ont le droit de le boycotter directement. Ils ont le droit d'interdire à certaines compagnies de navigation de venir dans leurs ports. Ils ont le droit de soupçonner un navire qui fait escale dans un port ennemi et ont le droit de l'empêcher d'entrer ensuite dans leur propre port sans lui imposer d'importantes restrictions. Néanmoins, il vaudrait mieux que tout cela se déroule aussi librement et ouvertement que possible, car le commerce trouve toujours moyen de régler ces questions et je pense que si nous n'allons pas plus loin, nous servirons davantage les intérêts du Canada.

Cela m'irrite de lire les reportages sur ce qui se passe au Moyen-Orient. Je crois que certaines déclarations faites au Canada par des gens qui ne sont pas très au fait de la situation au Moyen-Orient tendent à aggraver le problème. En alimentant constamment les manchettes, on retarde la solution du problème. Je suis un fervent partisan de la diplomatie discrète. J'ai beaucoup de respect pour des gens du calibre de M. Stanfield. Je sais qu'il ressent profondément les problèmes du Moyen-Orient et je suis certain qu'il produira un rapport global et détaillé. Ce sera un document sur lequel nous pourrons fonder un texte de loi solide et utile, équitable envers toutes les parties visées.

Ce débat est teinté d'émotion, et je crois qu'il faut à un moment donné faire abstraction de ses sentiments personnels, réfléchir à la question calmement et froidement et, écouter les conseils éclairés de ceux qui sont allés sur place, ont beaucoup observé et ont recueilli les témoignages de nos ambassadeurs et de nos attachés commerciaux. Alors, et alors seulement, nous pourrons rédiger et présenter un projet de loi qui nous aidera à surmonter ce problème à l'avenir.

Je ne crois pas que nous allons régler le problème en entier. Il y aura toujours des personnes au Canada et ailleurs, pour s'opposer aux mesures que nous adoptons. Bien des états américains ont adopté des lois anti-boycottage. Le gouvernement des États-Unis même en a adopté. Nous pourrions nous empresser de faire de même, mais il se pourrait, après avoir lu le rapport de M. Sanfield, que nous souhaiterions avoir attendu quelques mois de plus.

Cette question est à l'étude depuis longtemps. Elle l'a été longtemps sous le gouvernement précédent, que nous avons pressé à plusieurs reprises de présenter un projet de loi. Nous en avons discuté sérieusement en caucus. Je pense que le député conviendra que nous devrions vraiment attendre de voir le rapport de M. Stanfield. Je ne pense pas qu'il nous sera trop difficile d'attendre encore 90 ou 120 jours. Je sais que le premier ministre a cette question à cœur. Plusieurs de mes collègues ont déjà exprimé leur préoccupation à cet égard. Je sais par ailleurs que le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) craint des pertes éventuelles d'échanges commerciaux avec le Moyen-Orient.

Je me suis entretenu avec nos représentants commerciaux en Irak, en Syrie et en Égypte au sujet du boycottage et ils m'ont répété plus ou moins la même chose. Ils m'ont dit que chaque fois qu'il est question d'un projet de loi sur le boycottage à la Chambre des communes, quelles que soient les négociations commerciales en cours entre des sociétés du Canada et du Moyen-Orient, elles sont suspendues. En d'autres mots, le seul fait que nous songions à présenter un projet de loi sur le boycottage suffit à interrompre les pourparlers au sujet de nombreux marchés. Le fait que nous en parlions ralentit les négociations ou les arrête. Quand je me trouvais en Iraq il y a deux ans, sauf erreur, on négociait un contrat pour l'achat d'un système de réservoirs et de matériel pour ravitailler les avions en carburant. Un des députés ministériels à l'époque, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) avait demandé quand le gouvernement présenterait une mesure contre le boycottage. Il avait aussi posé une question supplémentaire. On m'avait alors dit que la nouvelle était parvenue en Irak deux jours plus tard et que les négociations en cours avaient été suspendues. Les parties étaient prêtes à passer un contrat, mais on avait alors dit: «Tout est remis en question.»

La présentation d'un projet de loi sert de tactique dans des négociations commerciales, ce qui est tragique. Il est sage, je crois, d'attendre le rapport de M. Stanfield.

M. Prud'homme: Un ambassadeur extraordinaire.

M. Kempling: Mon collègue dit qu'il est ambassadeur extraordinaire. J'ai tout à fait confiance en lui et je sais qu'il présentera un rapport dont nous pourrons nous inspirer pour rédiger un projet de loi positif. Je n'ai rien à ajouter à ce sujet. Je félicite le député de l'avoir soulevé. J'aurais seulement préféré qu'il figure plus bas sur la liste car cela nous aurait permis d'en discuter plus longuement avec lui et d'apporter certains changements. Mais le sort en a voulu ainsi. Il a soulevé le sujet aujourd'hui et bien que nous souscrivions à la position qu'il a adoptée, j'espère que lorsque notre projet de loi sera présenté, nous pourrons discuter avec lui et avoir son appui.

● (1730)

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, dans le cours de ses remarques, le député d'en face a parlé de moi et a dit ne pas douter que j'admettrais qu'il s'agit là d'une question grave et qu'elle mériterait une étude plus approfondie. Je tiens à assurer à la Chambre que je ne suis pas d'accord là-dessus. Le bill que j'ai présenté a trait uniquement aux libertés civiles au Canada. Il ne parle de rien d'autre. Je ne vois pas du tout pourquoi il est nécessaire que nous nous consultions pour savoir si nous devons protéger les libertés civiles des Canadiens.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Si je ne m'abuse, le député veut soulever une discussion.

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je serai bref. Au commencement de ce débat, nous avons demandé s'il était possible de procéder à l'étude du bill C-203 mais, monsieur le président, je pense que vous avez dit aussi que telle avait été la demande du gouvernement. Je pense que ce n'est pas tout à fait vrai, parce que le gouvernement ne vous a pas demandé de prendre cette décision. Alors j'aimerais dire que les bills C-201 et C-202 ne sont pas prêts pour discussion à ce moment-ci; je veux donc demander si les députés sont d'accord pour que nous discutions du projet de loi du député de York-Centre (M. Kaplan) si cela est possible avec le consentement unanime de la Chambre. Je me réfère aux articles 18, 19 et 49 du Règlement ainsi qu'à une décision de l'Orateur suppléant du 5 décembre 1977.

[*Traduction*]

En un mot, Votre Honneur, je crois que c'est par erreur que nous avons amorcé l'étude de ce bill à la demande du gouvernement. Comme les députés le savent, celui-ci ne peut agir ainsi que deux fois dans une session, si je ne m'abuse. Par conséquent, je demande donc à Votre Honneur de demander à la Chambre de consentir unanimement à mettre le bill aux voix maintenant plutôt qu'à la demande du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député a demandé le consentement unanime.

M. Lachance: J'ai quelque chose à dire sur le même sujet, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: Une bonne façon de gagner du temps.

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, nous comprenons tous pourquoi le secrétaire parlementaire a été chargé de procéder comme il l'a fait. Il l'a d'ailleurs expliqué dans sa demande: il ne veut pas que l'étude soit reportée à la demande du gouvernement. Aux termes de notre Règlement, ces projets de loi peuvent être appelés seulement deux fois, au nom du gouvernement, après quoi ils sont supprimés.

Nous n'y voyons pas d'objection à condition toutefois que la présidence et les députés comprennent que de temps à autre des députés de ce côté-ci de la Chambre puissent à leur tour être absents, pour des raisons sérieuses, le jour où l'étude de leur bill est prévue. Je rappellerais donc à la Chambre que nous compterons alors sur la même obligeance de la part du secrétaire parlementaire qui ne peut faire abstraction de ses devoirs en tant que représentant du gouvernement. Nous sommes donc d'accord mais j'espère que la présidence et la Chambre se rappelleront que la même chose peut arriver à l'opposition officielle ou aux autres partis.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le compte rendu indique maintenant que les bill C-201 et 202 sont reportés de son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le compte rendu officiel sera modifié de façon que ces deux changements soient inscrits tels qu'ils ont été demandés et approuvés.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en écoutant les propos du député de York-Centre (M. Kaplan) je ne savais pas s'il fallait rire ou pleurer tant sa version de la genèse de ce bill était sélective, pour ne pas dire plus.

Il est vrai que le bill C-203 est exactement le même que le bill C-32 présenté à la dernière session de la dernière législature par le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, M. Horner. Il est également vrai qu'à un moment donné les partis d'opposition s'étaient entendus pour le laisser passer. Je ne remuerai pas de vieilles cendres en revenant sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été adopté, mais si un bon nombre de députés de l'opposition s'étaient entendus pour le laisser passer sans faire traîner le débat, c'est que nous savions fort bien que le gouvernement en place à ce moment-là retenait pas vraiment à adopter une mesure interdisant le boycottage.

Le gouvernement d'alors avait fait son ultime concession en présentant le bill. La mesure présentée au cours de la dernière législature et celle dont nous sommes saisis maintenant exigent tout simplement des particuliers ou des sociétés qui collaborent avec des pays participant à des opérations de boycottage à l'endroit de citoyens canadiens ou de sociétés canadiennes qu'ils fassent rapport au gouvernement, qui rendra ce fait public. Il n'y aurait pas de sanction, il n'y aurait pas d'autre censure que la publicité.

Lors de la dernière session, nous avions accepté de laisser le bill franchir rapidement toutes les étapes parce qu'on ne nous avait rien proposé de mieux. Je sais que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) déplorait la pauvreté de ce bill, tout comme le député de York-Centre, je suppose. Maintenant qu'il ne siège plus du côté ministériel, j'aurais cru qu'il eût présenté un bill vraiment efficace. Le bill dont nous sommes saisis n'apporte vraiment rien qui vaille.

Je reconnais que la situation est vraiment difficile. On ne peut vivre à la fin des années 70 sans se rendre compte du pouvoir énorme dont jouissent les pays producteurs de pétrole dans notre monde moderne et industrialisé. Il suffit de considérer les difficultés que le premier ministre (M. Clark) et son gouvernement se sont attirées après que le premier ministre, alors chef de l'opposition officielle, eut promis de déménager l'ambassade du Canada en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. Nous reconnaissons ces difficultés. C'est bien facile de juger après coup, mais je tiens à dire au whip du gouvernement, qui est intevenu dans le débat, que j'aurais préféré à l'époque, et je préférerais encore, que le chef de l'opposition officielle de l'époque et actuel premier ministre n'ait pas fait cette promesse.

Les boycottages économiques étrangers

J'espère faire erreur, mais tout ce que j'ai lu jusqu'ici, et le discours du whip du gouvernement aujourd'hui, me confirment dans la crainte qu'après l'opposition très vive des pays arabes à la proposition de déménager l'ambassade, ils se montrent aussi hostiles à la proposition de mettre réellement en œuvre une loi condamnant le boycottage économique. J'espère que je me trompe et que l'avenir le prouvera; toutefois, je crains que le gouvernement ne change son fusil d'épaule et adopte une politique autre que celle qu'il avait quand il était dans l'opposition. Le whip du gouvernement fait un signe de dénégation. Je serais le premier à féliciter les députés de l'autre côté si je me trompe.

● (1740)

Prenons quelques minutes pour examiner l'utilité d'une loi sur le boycottage. Je tiens à faire savoir au whip du gouvernement que nous sommes entièrement d'accord avec lui lorsqu'il dit que la loi ne devrait pas faire de discrimination contre un pays ou un groupe de pays en particulier. Ce n'était pas le cas dans l'ancien bill C-32 proposé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, ou le bill C-203 proposé par le député de York Centre, ou encore le bill C-288 dont je suis l'auteur. Mon projet de loi est tout à fait au bas de la liste mais, à mon avis, il est de loin le meilleur. Je ne le prétends pas parce que j'en suis l'auteur. Au fait, j'ai repris presque mot pour mot la loi adoptée par l'Ontario, dont M. Davis est aujourd'hui le premier ministre, et que des conservateurs gouvernent depuis plus de 30 ans.

Je suis d'accord avec le whip du gouvernement quand il affirme qu'aucune de nos lois ne devrait faire de discrimination contre un État ou un groupe d'États en particulier. Si nous devons adopter une loi sur le boycottage économique, il serait préférable que celle-ci s'applique uniformément à tous les pays. Nous souhaitons au fond protéger les droits des sociétés et des citoyens canadiens au moyen d'une loi interdisant toute forme de discrimination en raison de la race, de la couleur ou de la religion, ou encore en raison du commerce pratiqué avec un pays ou un autre.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je me permets de vous rappeler que nous discutons de ce genre de projet de loi à cause du boycottage des Arabes contre Israël. Cette situation existe depuis la création de l'État d'Israël, en 1948; depuis 1973 et depuis l'augmentation brusque des prix du pétrole, outre le fait que les nations arabes ont la mainmise sur la majorité des réserves pétrolières dans le monde, ce boycottage a pris une ampleur d'autant plus redoutable. Il s'applique à plusieurs paliers.

Le principal boycottage est celui que dirigent les États arabes contre Israël en refusant de pratiquer le commerce avec ce pays. Le Canada ne participe pas à ce boycottage et n'y joue aucun rôle. Ce boycottage est l'affaire des Arabes, monsieur l'Orateur.

Par des mesures de boycottage secondaires, les pays arabes, les entreprises et les particuliers de ces pays essayent d'exercer des pressions sur les entreprises des autres pays, dans ce cas le Canada, pour exiger qu'ils cessent de traiter avec Israël ou qu'ils mettent fin à certaines relations avec Israël comme condition au commerce avec les pays arabes, les sociétés et les particuliers de ce pays. Cela obligerait en fait le Canada à boycotter un pays avec lequel il entretient des relations amicales et contre lequel il n'a pas pris de mesures de boycottage. Nous disons que cela est illégal si c'est un autre pays qui le fait. Un pays étranger ne devrait pas porter atteinte aux droits des citoyens et des sociétés du Canada.

[M. Orlikow.]

Troisièmement, les mesures de boycottage tertiaires consistent à tâcher d'empêcher les sociétés d'autres pays, dans ce cas le Canada, de traiter avec celles de leur pays ou d'autres pays non-concernés parce que les sociétés du pays ont des relations avec Israël, en imposant cette condition au commerce avec les pays arabes, ou les entreprises et les particuliers de ces pays.

Les mesures de boycottage secondaires et tertiaires constituent une ingérence directe dans les affaires économiques du Canada par l'application des lois et des règlements des pays arabes en dehors de leur territoire. C'est à cela qu'un si grand nombre de Canadiens s'opposent, et nous pensons qu'aucun pays n'a le droit de nous dire ce que nous avons à faire.

Déjà, en 1975, le premier ministre de l'époque a exprimé l'opinion de la plupart des Canadiens, ici au Parlement, quand le 8 mai de cette même année il a dit:

Je crois que cette façon d'agir ne coïnciderait pas avec la ligne de conduite du gouvernement ni avec les principes moraux des Canadiens et j'ose espérer qu'aucune directive précise n'est nécessaire.

Après cette déclaration, le gouvernement de l'époque n'a tenu aucun compte des sentiments du premier ministre et a tout simplement refusé d'intervenir pour concrétiser les sentiments et les opinions que le premier ministre avait exprimés. Les demandes réitérées en vue d'adopter une loi de ce genre ont été passées sous silence ou rejetées. Les demandes voulant que l'on publie le nom des sociétés concernées ou qui collaboraient au boycottage des pays arabes ont été rejetées. Ce n'est qu'au tout dernier jour de la dernière législature, lorsque le gouvernement a compris qu'il y aurait bientôt des élections et qu'il lui faudrait peut-être rendre compte de son inaction à certains groupes, qu'il a présenté un bill que le député de York-Centre a consulté et recopié.

Quel est l'effet pratique de ce bill, monsieur l'Orateur? Il dit tout simplement que tout gouvernement ou toute société du Canada qui participe à un boycottage contre un autre pays—il s'agit des pays arabes mais cela vaudrait pour n'importe quel autre pays—sera légalement tenu de faire connaitre cette participation à l'État fédéral, qui publiera la chose. Nous savons d'expérience que même si cela était exigé il n'y aurait pas de sanction. Rien n'empêcherait ces sociétés de se lancer dans cette voie. Elles se feraient mal voir, mais ce n'est pas cela qui arrête beaucoup d'entreprises canadiennes. Elles se font mal voir quand elle violent la loi anticartel. Elles se font mal voir pour diverses choses. Mais la recherche du profit pousserait, j'en suis sûr, beaucoup d'entreprises et de particuliers à collaborer au boycottage.

Il est évident que la promesse si souvent faite par l'ancien gouvernement de lutter contre la discrimination du boycottage est pure mascarade. Il y a trois ou quatre ans, l'ancien premier ministre à déclaré que ce boycottage violait tous les principes avoués du gouvernement, et pendant tout ce temps des groupes et des personnes de cœur ont cherché à faire comprendre à l'ancien gouvernement qu'il fallait des politiques fermes et nettes pour empêcher les violations graves de la souveraineté canadienne et des droits de l'homme. L'ancien gouvernement s'est contenté de déclarations de pure forme et de demi-mesures qui n'ont servi qu'à compliquer les questions et à embrouiller les esprits. Au lieu de montrer plus de courage, l'ancien gouvernement s'est défilé.

Il faut s'attaquer au problème. Je ne prétends pas qu'il soit facile. Je sais même qu'il y aurait des représailles de la part de certains pays arabes.

Quand on parle de mesure législative sérieuse, il faut dire que le bill inscrit à mon nom au *Feuilleton* est presque identique à celui qu'a voté l'Assemblée législative ontarienne, à l'initiative du gouvernement conservateur, et qui, dit-on, s'inspire d'une loi américaine du même genre. Il y a maintenant quelques années qu'une loi des États-Unis interdit aux entreprises américaines de participer au boycottage anti-Israël.

Ce que je dis au whip gouvernemental, c'est que le Parlement canadien ne peut faire moins que les États-Unis et que l'Ontario. Donc, monsieur l'Orateur, je n'ai rien contre le renvoi de ce bill au comité, se cela peut amener une étude sérieuse de la question. Lorsque le gouvernement aura reçu le rapport qu'il a demandé à M. Stanfield, j'espère qu'il n'oubliera pas ce qu'il a dit quand il était dans l'opposition. J'ose espérer que le gouvernement ne renoncera pas aux principes d'équité et de justice que le premier ministre défendait si éloquemment lorsqu'il était chef de l'opposition, et qu'il ne manifestera pas la même hésitation et la même habitude à éluder la question que le gouvernement antérieur.

● (1750)

M. Ken Binks (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord féliciter le député qui a présenté le bill et signaler à la Chambre à quel point je comprends les raisons qui l'ont poussé à le faire. Si cette question est aussi importante que le motionnaire, en toute sincérité, semble le croire, j'estime alors qu'il conviendrait d'attendre que le gouvernement présente un bill semblable à celui auquel le député de Burlington (M. Kempling) a déjà fait allusion.

Il y a de bonnes raisons d'attendre. Si le projet de loi est aussi important que le dit le motionnaire, je ne comprends pas pourquoi il le qualifie de très anodin. Si cette question, qui a été discutée par la presse et à la Chambre pendant nombre d'années, est importante, on ne peut pas dire que le bill est très anodin. Si, comme le signale le député, cela concerne les droits civiques des Canadiens, alors on ne peut certes pas prétendre que le projet de loi est anodin. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un député ni un citoyen qui n'approuve pas de l'objet du bill et qui ne veut pas voir la situation redressée.

Le gouvernement s'est engagé à présenter un projet de loi là-dessus en 1980. Quand il le fera, ce ne sera pas un texte de loi faible sous prétexte que cette question touche aux droits civiques de tous les Canadiens. Ce ne sera pas, comme l'a dit le député, une loi exigeant simplement la constitution d'un dossier. A quoi servirait une telle loi, lorsqu'il s'agit d'une loi qui touche aux droits civils de tous les Canadiens? J'aurais cru qu'un député qui propose un bill d'initiative parlementaire en parlerait avec plus de chaleur, s'il s'agit d'une question si importante, puisqu'il doit s'efforcer de convaincre. Pourtant, le député a affirmé à la Chambre qu'il ne tenait pas à ce que le bill soit étudié plus avant, je crois même qu'il a dit qu'il voulait que le bill soit renvoyé au comité pour y être amendé.

Il me semble qu'un député qui présente un bill à la Chambre dans l'espoir de le faire étudier sérieusement ne devrait pas souhaiter qu'il fût modifié et devrait au contraire avoir mûrement réfléchi à ce qu'il voulait y mettre.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège car le député insinue que j'ai présenté ce bill pour des motifs irréguliers. Je l'ai présenté dans la forme qu'il avait lors de la dernière législature, lorsqu'il figurait au *Feuilleton*, et ce pour les raisons très précises que j'ai mentionnées, non parce que je croyais que dans la forme où je l'ai présenté, il était satisfaisant, mais parce qu'il avait été accepté à l'unanimité par tous les partis. Par conséquent, il est déraisonnable et inexact d'insinuer que le l'ai présenté pour d'autres raisons.

M. Binks: Monsieur l'Orateur, si j'ai explicitement ou implicitement attribué des motifs répréhensibles au député, je retire ce que j'ai dit. Je n'avais nullement l'intention d'insinuer qu'il n'était pas sincère. La constitution me donne certainement le droit de faire remarquer que tout député qui présente un bill parle ordinairement de son contenu avec plus de conviction que les autres.

Il y a une autre raison invitant la Chambre à se montrer réservée à l'égard de ce bill. La question du boycottage économique est liée aux événements qui sont survenus au cours des six derniers mois dans notre pays ainsi qu'à notre politique étrangère et elle est si délicate et si épineuse qu'il serait insensé de ne pas attendre d'avoir en main les conclusions du rapport de M. Stanfield. Quels que soient les aspects de ce bill qui sont censés être bien distincts de l'objet du rapport de M. Stanfield, aux yeux du public, ces deux affaires sont certainement indissociables.

Comme vient de le montrer le député de Burlington en donnant des exemples, le commerce international dispose de moyens pour atteindre ses objectifs. Nous devons nous demnder si les dispositions du bill permettraient, même après avoir été modifiées à l'étape du comité, d'atteindre ces objectifs. Dans l'esprit du public, et dans celui des pays contrariés par cette affaire, l'objet du rapport de M. Stanfield ne saurait être dissocié de ce bill qui concerne au départ notre politique intérieure. La France avait pour principe de sa politique étrangère de considérer que la chose la plus urgente c'était . . .

● (1800)

L'Orateur suppléant (M. McCain): Il est maintenant 6 heures et l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. La parole est au député de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen) pour un rappel au Règlement.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je tiens à consigner au compte rendu que c'est la première fois dans ma carrière parlementaire que je suis entièrement d'accord avec le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). J'irai maintenant prendre un calmant.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parliementaire est maintenant écoulée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, avant la suspension du débat, j'ai parlé pendant quelques minutes du bill que nous étudions actuellement. J'ai dit combien le fait que le parti conservateur emprunte tant d'argent me préoccupait. Les conservateurs ne se sont pas attaqués aux priorités qu'ils préconisent, dans les bills qu'ils présentent à la Chambre. J'ai surtout dit combien je désapprouvais la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement.

En cinq mois passés au pouvoir, le gouvernement a acquis la réputation d'être le parti des taux d'intérêts élevés. Je vois mon ami de la Saskatchewan opiner du bonnet. Je crois savoir qu'il représente la circonscription de Kindersley-Lloydminster. Il confirme mes dires. Je suis sûr que ses électeurs seront contents d'apprendre qu'il confirme le fait que son parti est le parti des taux d'intérêt élevés. Je me rendrai prochainement à Prince Albert où une activité intéressante promet d'avoir lieu. Je vais m'assurer de faire comprendre aux gens que le parti conservateur est le parti de l'usure. Il a fixé pour le Canada un taux usuraire de 14 p. 100. Il semble en être fier, monsieur l'Orateur. Il n'y a vraiment pas de quoi.

Avant les élections, ce parti dénonçait dans ma circonscription et dans tout le pays, les taux d'intérêt trop élevés, le taux d'inflation trop élevé et le nombre trop élevé de chômeurs. Si on hausse le taux d'intérêt pour ralentir l'économie, on créera plus de chômeurs, voilà ce que disait ce parti. Mais une fois au pouvoir, le parti conservateur a changé d'attitude et a haussé le taux d'intérêt. Il ne fait rien devant le taux d'inflation qui grimpe toujours. Il ne fait rien devant le taux élevé de chômage. C'est parce que les partis politiques changent ainsi d'attitude et renient leur parole que s'accroît le cynisme à l'égard de notre institution et de la vie politique en général.

[M. Friesen.]

Je m'inquiète des répercussions qu'aura le taux d'intérêt élevé fixé par le gouvernement sur l'agriculture et le prix des aliments. Dans le *Star* de Toronto du 12 octobre 1979, on pouvait lire le titre suivant: «Un officiel affirme que la hausse des taux d'intérêt fera augmenter le prix des produits laitiers et de la viande». Et une autre manchette: «La hausse des taux d'intérêt entraînera celle du prix des produits alimentaires».

L'association des éleveurs de bovins prétend que du fait de taux d'intérêt élevés, les consommateurs paient environ 18c. en intérêt pour chaque livre de viande qu'ils achètent. Autrement dit, les intérêts comptent pour 18c. du prix qu'ils paient. Il en va de même des autres produits agricoles.

Je crains que les cultivateurs canadiens n'aient de graves difficultés financières. Ils sont pris dans l'étau: ils devront emprunter beaucoup d'argent et parce que les taux d'intérêt seront élevés, leur situation deviendra pénible. Peut-être n'emprunteront-ils pas tout l'argent dont ils ont besoin pour maintenir l'efficacité de leurs fermes. Peut-être se refuseront-ils à acheter de nouvelles machines, à les réparer ou encore à acheter ce qu'il leur faut pour produire des aliments. Plus tard, nous souffrirons de pénuries de certains aliments, ce qui fera augmenter encore les prix à la consommation. Je crains aussi que cela n'oblige bien des agriculteurs à fermer boutique.

Je sais que le ministre des Finances (M. Crosbie) a des liens très étroits et même des relations intimes avec bien des sociétés importantes et qu'il les connaît très bien; je le sais. Les grandes sociétés peuvent faire face à une hausse des taux d'intérêt beaucoup plus facilement que les autres. Elle se contentent de réinvestir leurs propres bénéfices; elles pratiquent l'autofinancement, ce que ne peuvent faire les petites entreprises ni les agriculteurs ou les pêcheurs. L'agriculteur qui a besoin d'emprunter de l'argent maintenant devra payer beaucoup d'intérêt.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'il n'est pas question dans ce cas-ci d'une petite partie de la population du tout. Au cours de l'année terminée en 1977, les dettes non réglées des agriculteurs représentaient au total une somme de 10.4 millions de dollars. Je suppose que maintenant, elles dépassent les 12 ou 13 milliards de dollars. Ces statistiques viennent d'Agriculture Canada. Les taux d'intérêt étaient alors moins élevés; que va-t-il donc se passer maintenant qu'ils sont très élevés?

Il y a d'autres statistiques qui touchent les agriculteurs. Ainsi, les emprunts contractés par les agriculteurs, pour leur exploitation, se sont élevés, estime-t-on, à environ 8 milliards de dollars en 1979. Cela fait une sacrée somme d'argent, 8 milliards! Les emprunts à brève échéance représentent environ 60 p. 100 de cette somme, c'est-à-dire de 4.5 à 5 milliards de dollars. La Société du crédit agricole ne fait pas beaucoup de prêts à brève échéance, ce sont surtout les banques et les sociétés de prêts qui en font. Les emprunts à moyen terme, dont l'échéance varie entre 18 mois et 10 ans représentent environ 27 ou 30 p. 100 de cette somme, c'est-à-dire à peu près 2 milliards de dollars, mais la plupart de ces emprunts viennent à échéance dans moins de 10 ans. Encore là, la majeure partie provient de banques ou d'institutions de crédit privées. Les prêts à long terme représentent seulement de 10 à 12½ p. 100, soit environ un milliard de dollars. Évidemment, la plupart de ces prêts proviennent de la Société du crédit agricole.

● (2010)

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé il y a quelques semaines que l'on ajoutait 50 millions de dollars au budget de la Société du crédit agricole. N'oublions pas que depuis le 1er janvier, les taux d'escompte ont augmenté de quelque 2 3/4 p. 100. Cette hausse du taux préférentiel signifie que le coût réel de l'intérêt payé par les agriculteurs sera d'environ 200 millions de dollars. Il s'agit d'un coût additionnel sur l'intérêt uniquement.

C'est un chiffre exceptionnellement élevé qui causera beaucoup de problèmes graves aux agriculteurs du Canada. Cela au moment où le gouvernement devrait s'efforcer de veiller à ce que les jeunes agriculteurs aient assez d'argent pour demeurer agriculteurs et qu'ils se fixent comme objectif l'auto-suffisance alimentaire de notre pays. Le ministère de l'Agriculture nous dit que, déduction faite des céréales et des oléagineux, notre déficit pour la production alimentaire s'élevait l'année dernière à quelque 1.8 milliard de dollars. C'est très grave. Si nous ne produisons pas plus de nourriture, il sera plus difficile pour les agriculteurs d'obtenir de l'argent comptant.

Je fais appel au bon sens des ministres pour que le gouvernement mette fin à sa politique ridicule en matière de taux d'intérêts. Ils n'ont peut-être aucun bon sens, je l'ignore. S'il leur en reste, je les supplie de réduire le taux bancaire et de veiller à ce que les agriculteurs puissent obtenir des prêts de la Société du crédit agricole. Ils ont besoin de prêts pour prendre de l'expansion, et ces prêts doivent être accordés à un taux d'intérêt très inférieur à ceux d'aujourd'hui. Ils en ont besoin pour construire des fermes, remplacer le matériel, rester efficace et produire de la nourriture pour les Canadiens à un coût raisonable.

Je suis vivement préoccupé par le fait que le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit dans notre pays au lieu de se rétrécir.

[*Français*]

J'ai lu dans les journaux, mardi, je crois, que le taux de pauvreté au Canada a beaucoup augmenté au cours de l'année 1978. Le salaire moyen pour les familles dans notre pays a augmenté de 6 p. 100, mais n'oublions pas que le taux d'inflation l'année dernière était de 9 p. 100. Avec le taux d'inflation, le salaire réel pour la famille moyenne au Canada a diminué de 3 p. 100. Mais malgré cela, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Crosbie) avec le gouverneur de la Banque du Canada a augmenté le taux d'intérêt de la Banque du Canada jusqu'à 14 p. 100, ce qui représente le taux le plus élevé dans l'histoire du Canada.

Monsieur l'Orateur, il reste au Canada beaucoup de familles qui vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de la pauvreté. Par exemple, en 1977, au Canada il y avait 659,000 familles qui vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté, et l'année dernière, il y avait 7,000 familles de plus, soit, 666,000 familles au Canada. Pour les particuliers, c'est la même chose. En 1977, il existait 842,000 personnes qui vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté, et l'année dernière ou l'année suivante, 886,000. Mais malgré cela, comme je l'ai dit, le ministre des Finances a augmenté le taux d'intérêt jusqu'à 14 p. 100.

[*Traduction*]

C'est le taux le plus élevé que nous ayons jamais eu au Canada. Pour un nouveau ministre des Finances, c'est un très mauvais départ, surtout lorsqu'on lit ses discours d'avant les élections, à l'époque où il tenait par-dessus tout à contenir le taux d'intérêt. Je me demande combien de conservateurs de l'arrière-ban appuient vraiment leur ministre.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Il y en a un ou deux là-bas qui semblent être en difficulté. Je vois trois députés qui applaudissent le ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: C'est très gentil de votre part. Seulement deux députés ont applaudi le ministre des Finances et j'en vois quinze environ qui m'applaudissent, moi. Le ministre des Finances devrait prendre l'habitude de regarder derrière lui car on pourrait commencer à sortir de longs couteaux. J'aimerais bien savoir où est le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). J'ai entendu dire qu'il a des choses très intéressantes à dire au sujet du taux d'escompte.

Une voix: Et le député d'Edmonton-Ouest?

M. Nystrom: Peut-être aussi le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je sais que bon nombre de membres du parti conservateur qui sont venus siéger ici pleins de conviction et d'enthousiasme ne sont guère contents de voir le ministre des Finances hausser le taux d'escompte. Peut-être que la vraie nature du parti conservateur commence seulement à transparaître. Le ministre des Finances qui représente les gros bonnets de la finance et les grandes sociétés est un homme d'extrême droite. Peut-être la vraie nature du parti conservateur commence-t-elle à transparaître.

J'ai hâte de voir certains des nouveaux députés de l'arrière-ban prendre la parole à la Chambre pour nous dire exactement quelle est leur position. Le député de Kindersley-Lloydminster (M. Knight) a déjà déclaré carrément que son parti était celui du taux d'intérêt élevé. J'aimerais donc le voir prendre la parole à la Chambre pour nous dire sur quel principe se fonde cette déclaration afin que la population canadienne puisse apprendre directement de sa bouche que le parti conservateur est le parti du taux d'intérêt élevé. Il fait payer un taux usuraire au petit agriculteur moyen, au pêcheur, au propriétaire de maison ou à la personne qui veut bâtir sa maison, c'est-à-dire au Canadien moyen. Le ministre des Finances est plus qu'hypocrite quand il applique des politiques de ce genre, compte tenu de son attitude antérieure comme critique de l'opposition.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le nouveau gouvernement nous a fourni cette semaine un exemple parfait de l'attitude qu'il entend adopter à l'égard de la démocratie parlementaire. J'estime donc qu'il convient, alors que nous discutons du bill tendant à accorder au nouveau gouvernement le pouvoir d'emprunt qu'il demande, que nous disions un mot de son attitude à l'égard du libre accès à l'information. Nous avons entendu une remarque fort surprenante de la part d'un homme qui savait si bien reprocher au gouvernement précédent son arrogance. Il se complaisait plus que tout autre à reprocher à l'ancien premier ministre son arrogance; il a pourtant adopté cette semaine une attitude qui est bien plus que de la simple arrogance. Les mots me manquent pour décrire la façon dont le ministre des Finances (M. Crosbie) traite les parlementaires.

Une voix: Impossible!

M. Herbert: A mon avis, l'épithète de «suffisante» s'applique assez bien à l'attitude du ministre des Finances, qui s'est plu à nous servir quelques vieilles plaisanteries éculées. J'ai peine à croire qu'un ministre puisse recourir à de si tristes moyens pour arriver à ses fins, pour tenter d'infléchir à son avantage les activités d'un comité qui ont toujours été tenues pour autonomes.

La tradition veut que tout comité soit maître de son propre destin; pourtant, nous avons été les témoins d'une tentative délibérée de la part du ministre de s'ingérer dans l'activité du comité, et il a eu à mon avis grand tort de le faire, car cela ne pourra que nuire à la longue tant au ministre des Finances qu'au gouvernement actuel. Malheureusement, comme l'un de mes collègues l'a signalé, cela a fort embarrassé les membres de son propre parti. Cela a dû surtout beaucoup embarrasser le président du comité des finances, que je tiens quant à moi pour l'un des meilleurs députés d'en face. Il n'y en a pas beaucoup, mais c'est l'un d'entre eux. En fait, le vice-président a dû se sentir gêné lui aussi parce qu'il a, comme les membres des partis de l'opposition au comité des finances, sanctionné par son vote une virtuelle condamnation des ministres du gouvernement qui n'ont pu trouver le temps de témoigner au comité. Après avoir fait ces quelques remarques préliminaires à l'intention du ministre des Finances, j'aimerais maintenant parler du bill lui-même.

● (2020)

Des voix: Bravo!

M. Herbert: Le ministre des Finances a déclaré à la Chambre que le pouvoir d'emprunt qu'il demande dans le bill à l'étude a été réduit d'environ 3 milliards de dollars. Selon lui, cela est dû en partie au fait que les conservateurs ont nommé le député de York-Peel (M. Stevens) président du Conseil du Trésor, ce qui promet des réductions dans les dépenses. D'autre part, le ministre des Finances a déclaré que la réduction est possible parce que le gouvernement se sert du pouvoir d'emprunt non utilisé obtenu au cours des années précédentes. Je trouve ces deux déclarations quelque peu contradictoires vu que six mois environ se sont écoulés dans l'année financière en cours. Le solde d'encaisse du gouvernement a baissé de près de 4 milliards de dollars pendant ces six mois et les nouveaux emprunts nets pendant la même période se sont élevés à près de 3 milliards. C'est-à-dire que le gouvernement a dépensé environ 6.5 milliards de dollars pendant les six premiers mois de l'année financière. Le ministre des Finances lui-même a reconnu que les dépenses s'élevaient à environ 5 milliards et demi et j'imagine que le ministre des Finances et moi-même ne nous disputerons pas pour une différence d'un milliard. Si l'on ajoute à cela les 7 milliards demandés dans le bill, nous obtenons un total pour l'année financière en cours d'environ 13 milliards de dollars, ce qui est beaucoup plus que les 10 milliards qu'avait demandés le gouvernement précédent pendant la dernière législature.

Cette augmentation du pouvoir d'emprunt, c'est-à-dire les 6 milliards, 5 milliards et demi ou 6 milliards et demi selon la façon dont on fait le calcul, plus les 7 milliards demandés dans le bill, ne peut être due qu'à l'un des deux facteurs suivants: soit une augmentation des dépenses supérieures à celle qu'avait prévue le gouvernement antérieur ou bien des recettes moindres que celles qui avaient été prévues à l'origine. Bien entendu, il peut s'agir aussi d'une combinaison des deux facteurs.

Toutefois, je songe aussi à une autre possibilité. Le ministre des Finances essaie peut-être d'augmenter son pouvoir d'emprunt afin de couvrir une augmentation du déficit causée par des programmes de dépense imprudents, inutiles et mal conçus. A titre d'exemple, reportons-nous à cette utopie qu'est le programme de déduction des intérêts hypothécaires; selon le ministre, ce programme coûtera au pays, au bas mot, quelque 2.3 milliards de dollars en une année. Ajoutons à cela le facteur inflationniste et la probabilité que chaque budget tend à comprimer les dépenses, et nous pourrons nous attendre, d'ici quelques années, à ce que trois ou quatre milliards des deniers publics soient distribués, par année, de façon déraisonnable et tout à fait discriminatoire. Si l'on part des chiffres comprimés avancés par le ministre, il en coûtera pour chaque contribuable canadien quelque 15 p. 100 de son impôt personnel, c'est-à-dire 15 p. 100 de plus à payer ou, si l'on préfère, l'élimination d'une occasion de réduire l'impôt de 15 p. 100.

Le malheur dans ce projet est que le coût sera assumé par chacun des contribuables canadiens, qu'il soit propriétaire ou non, et que son bien-fonds soit hypothéqué ou non. Tout contribuable, locataire, retraité, chef de famille monoparentale, au même titre que le riche, tous ceux qui paient l'impôt, en donneront 15 p. 100 à ceux dont le bien-fonds est hypothéqué.

Nous reconnaissons que les taux d'intérêt hypothécaires sont à l'heure actuelle trop élevés. En tant que constructeur, je connais fort bien les problèmes que soulèvent à l'heure actuelle les taux hypothécaires élevés. Nous savons que les frais de construction rendent extrêmement difficile aux personnes de revenus faibles ou moyens l'achat d'une maison. Il existe cependant une multitude de solutions plus valables pour aider les personnes vraiment dans le besoin, sans avoir à recourir à un pareil programme dont les coûts pourraient se révéler exorbitants pour les locataires, les retraités et tous ceux qui ont dû bûcher des années durant pour rembourser leur hypothèque. Il faut blâmer l'incurie absolue du gouvernement actuel et l'attitude du ministre des Finances qui a l'intention de tenir ses promesses électorales, quoi qu'il advienne; peu lui importe que seulement 2 p. 100 de la population ait voté pour les conservateurs en raison du programme de déduction des intérêts hypothécaires; peu lui importe que les Québécois francophones reçoivent à peine un peu plus de la moitié du montant par habitant versé à leurs concitoyens anglophones dont les biens-fonds sont hypothéqués.

Le ministre des Finances maintient ses projets malgré les conseils de ses hauts fonctionnaires et, ce faisant, il contribue à augmenter les déficits futurs pour lesquels il nous faudra consentir des pouvoirs d'emprunt encore plus importants que ceux qui sont contenus dans le présent projet de loi. Bien entendu, il existe une autre solution. Le ministre qui était chargé des programmes sociaux jusqu'à ce qu'il fût muté ou rétrogradé—je n'en connais pas la raison—a l'intention de réduire les pensions de vieillesse. Doit-on choisir entre les pensions et le programme de déduction des intérêts hypothécaires? Une personne saine d'esprit pourrait-elle choisir de tenir une promesse électorale aux dépens des démunis?

Il faudrait s'arrêter une minute ou deux pour considérer une autre promesse électorale conservatrice à la fois discriminatoire et irrationnelle: voyez la mesure présentée à la Chambre aujourd'hui visant à étendre aux veuves âgées de 60 à 65 ans, le supplément de pension. En fait, le prix de cette mesure populaire est relativement peu élevé et je suppose que les quelques millions de dollars qui serviront à aider les veuves et les veufs, ne sont que quelques gouttes d'eau parmi les milliards qu'on veut emprunter. A première vue, il semble que cette loi sera bien peu critiquée. Je veux illustrer à nouveau comment la politique populiste des conservateurs est à la fois discriminatoire et injuste.

Prenons par exemple le cas de trois veuves du même âge, disons de 60 ou 61 ans, qui vivent côte à côte dans de petits appartements identiques. Aucune d'elles n'a occupé d'emploi quand elles ont élevé leur famille et aucune d'elles ne dispose de revenu appréciable. Cependant, une seule de ces veuves bénéficiera de la loi que le gouvernement a présentée lundi. Pourquoi? Celle de l'appartement n° 1, avait 59 ans quand son mari est décédé à 65 ans. Par contre celle de l'appartement n° 2 a perdu son époux avant qu'il n'ait 65 ans. Seule la veuve de l'appartement n° 3 bénéficiera de la pension et les deux autres devront avoir recours aux services de sécurité sociale du gouvernement de la province. A coup sûr, il est infiniment préférable que toutes les personnes se trouvant dans la même situation soient traitées de la même façon. Le plus inadmissible, c'est cette attitude discriminatoire du gouvernement conservateur.

Qu'est-il advenu du budget du nouveau ministre des Finances? Le gouvernement conservateur ne peut avoir tellement trouvé à redire sur le budget de l'ancien gouvernement puisqu'il maintient les mesures qu'il contenait et qu'il met quelque six mois pour présenter ses propres idées. Les conservateurs ont-ils de nouvelles idées?

● (2030)

M. Stollery: Non.

M. Herbert: Pourquoi le gouvernement ne nous donne-t-il pas ses prévisions de dépenses et de recettes pour cette année? Si je pose cette question, c'est précisément parce que le gouvernement nous demande de lui accorder de nouveaux pouvoirs d'emprunt. Ne devrions-nous pas d'abord demander au ministre des Finances ce qu'il compte faire de ces pouvoirs? Un voisin du ministre à la Chambre n'a-t-il pas dit à l'ancien ministre des Finances qu'on ne devrait pas accorder aveuglément au gouvernement le pouvoir d'emprunter?

Tandis que nous parlons du collègue du ministre des Finances, l'actuel président du Conseil du Trésor, c'est extraordinaire ce qu'il a changé depuis la dernière législature. C'était lui le critique qui déclarait haut et fort qu'il fallait que notre devise atteigne 88 à 92 cents américains. C'est lui qui a dit que son parti avait pour stratégie économique de faire remonter le dollar à cette valeur. Or, hier, il a soudain eu une révélation à la Chambre. Il a reconnu, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, que la politique financière de l'ancien gouvernement qui consistait à laisser flotter le dollar était la bonne et que le parti conservateur allait l'adopter. Quel changement par rapport aux critiques qu'il a faites contre l'ancien gouvernement dans cette enceinte!

Les taux d'intérêt ont atteint un niveau sans précédent. Si les conservateurs étaient indignés quand le taux était de 9 p. 100, ne devraient-ils pas l'être doublement maintenant que ce taux a presque doublé? Cette semaine, le taux préférentiel aux États-Unis est passé à 15 p. 100 et la nuit dernière, le gouverneur de la Banque du Canada a porté le taux d'escompte au niveau sans précédent de 14 p. 100. Que deviendrons-nous pendant les sombres mois d'hiver qui nous attendent?

A la séance de ce matin du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a défendu ses décisions et celles de la Banque du Canada de la manière calme et efficace qu'on lui connaît. Je fais partie depuis sept ans du comité des finances, et après avoir entendu régulièrement chaque année M. Bouey et avoir conçu une estime considérable pour cet homme—en n'étant pas toujours nécessairement d'accord avec son point de vue mais en respectant sa compétence—j'étais sûr d'une chose. Lorsque M. Bouey s'est présenté ce matin devant le comité, nous savions en effet à peu près exactement quelle allait être sa position, quelle position il allait adopter, pourquoi il prenait les décisions qu'il a prises et quelles étaient ses responsabilités.

M. Gerald Bouey a naturellement défendu ses décisions et les décisions de la Banque du Canada, et il n'a fait d'une façon calme et très efficace. Il était toutefois parfaitement évident que les propos et les arguments de Bouey se rattachaient à ses responsabilités particulières. Il a déclaré, et je le cite, que «le gouvernement devait assumer en dernier ressort la responsabilité de l'orientation générale de la politique monétaire». M. Bouey a ajouté que le gouvernement devait rendre compte de sa politique au Parlement et au peuple.

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est aussi ce que nous pensions. C'est pourquoi nous, les députés des partis d'opposition, étions très impatients d'entendre le ministre des Finances au comité. C'est pourquoi nous pensions que c'était à lui et à lui seul qu'il incombait d'expliquer l'orientation générale de la politique monétaire et de faire comprendre aux Canadiens la politique du gouvernement sur les questions monétaires. En outre, fait plutôt intéressant, l'opinion de députés de tous les partis figurait dans le rapport du comité de sélection qui a finalement été rejeté par la majorité ministérielle.

Je tiens à préciser ici, comme je l'ai dit au début de mes remarques, qu'il est certainement contraire aux règles du Parlement et à toute pratique antérieure qu'un ministre de la Couronne dicte sa loi à un comité permanent de la Chambre. Je tiens à dire—et je l'ai mentionné à plusieurs députés d'en face—qu'il a toujours été difficile dans le passé de faire comparaître des ministres devant un comité; nous savons bien qu'ils trouvent toujours une bonne excuse pour ne pas se présenter à la date dite, mais c'est la façon dont cela s'est passé que je trouve pour le moins extraordinaire.

Ce n'est pas que le ministre ait dit qu'il serait absent ce jour-là, puisque nous lui avons tout simplement demandé quand il pourrait comparaître, à quelle date et à quelle heure. Je ne vois pas comment nous aurions pu nous montrer plus aimables dans notre invitation. Il est intéressant de noter que la seule décision que nous ayons prise au comité directeur, c'est que nous souhaitions entendre d'abord le ministre des Finances.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. J'ai hésité avant d'interrompre le député, car j'espérais qu'il reviendrait à l'objet de la motion à l'étude, mais je ne puis pas le laisser continuer à parler ainsi des délibérations d'un comité de la Chambre. A cet égard, je tiens à porter à l'attention du député l'article 312 à la page 102 de la cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne, et je cite:

Il est interdit, au cours d'un débat, de faire allusion aux délibérations et au rapport d'un comité spécial tant que celui-ci n'a pas été déposé sur le bureau.

J'étais prêt à laisser le député faire allusion au comité, mais je juge innacceptable qu'il analyse et examine ainsi en détail les travaux du comité.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ma digression. Si je peux me permettre de tenter de l'expliquer, je vous dirai simplement que c'est parce que, comme vous le savez, j'avais personnellement soulevé cette affaire ici et cela avait donné lieu à une intervention de la Chambre. J'accepte cependant vos remontrances et je vais donc poursuivre mon discours.

M. Friesen: Faire cela après avoir passé sept ans, ici!

M. Herbert: N'empêche qu'en sept ans, on a le temps d'apprendre beaucoup et en particulier, qu'on doit tenter sa chance avant de se faire réprimander.

Pour en revenir à notre sujet de discussion, je parlais des rapports entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada. Je pense que cette question a un rapport direct avec le sujet de ce bill. Le ministre des Finances a agi et répondu à la Chambre d'une façon que j'ai jugée irréfléchie, ce que j'ai d'ailleurs déjà dit. Je suppose que cela devrait au moins l'aider à comprendre qu'il devrait démissionner, bien que je doute qu'il le fasse. Quoi qu'il en soit, cette question de démission est probablement présente à l'esprit de tout le monde actuellement. C'est même un sujet de consternation dans tout le pays. Je fais allusion naturellement au fait que le mandat de l'actuel gouverneur de la Banque du Canada viendra très prochainement à expiration.

Personnellement, je trouve que le gouverneur actuel, en plus de son charme et de son efficacité, est un homme d'une grande compétence. Si le ministre des Finances estime que M. Bouey continue d'appliquer des politiques du gouvernement antérieur qu'il juge inacceptables, il devrait le lui dire. Je suis convaincu que le prestige ou la fierté de M. Bouey ne seraient nullement atteints s'il devait prendre une retraite anticipée.

Le point sur lequel je veux insister, c'est que M. Bouey a déclaré ce matin—et je ne parle pas de réunions de comités parce qu'il a fait des déclarations publiques—que sa politique est essentiellement la même que l'an dernier et l'année précédente. Il n'a aucunement changé d'idée. Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont beaucoup critiqué son point de vue au cours des sessions antérieures et je crois que le ministre des Finances doit indiquer clairement à la Chambre s'il a changé son fusil d'épaule et s'il trouve maintenant acceptable la façon de procéder du gouverneur de la Banque du Canada, qui est la même depuis plusieurs années, et s'il l'appuiera intégralement et catégoriquement. Ou bien alors, le ministre des Finances devrait cesser d'attaquer la politique générale que la Banque du Canada avait adoptée sous le gouvernement précédent.

● (2040)

Rien n'empêche le ministre des Finances de présenter son budget plus tôt. Il n'est pas obligé d'attendre jusqu'à la fin de novembre.

Une voix: Il doit demander la permission aux provinces.

M. Herbert: C'est exactement ça. Il lui faut demander la permission aux provinces et obtenir leur accord à propos du prix du pétrole. J'ai en quelque sorte l'impression qu'il n'aura pas beaucoup de succès. Le gouvernement finira probablement par se rendre compte, tout comme le gouvernement précédent, qu'il lui faudra en arriver à une décision et imposer une certaine politique relativement au prix de l'énergie, dans l'intérêt de tout le pays.

Une voix: Ce sont maintenant les provinces qui établissent le budget fédéral.

M. Herbert: Je voudrais aborder une ou deux autres questions avant de conclure. J'estime n'avoir jamais été particulièrement ultra nationaliste. C'est peut-être dû au fait qu'un grand nombre de multinationales étrangères se trouvent dans ma circonscription.

Des voix: Oh, oh!

M. Herbert: Quoi qu'il en soit, cela ne change rien au fait que trop d'entreprises canadiennes sont contrôlées de l'étranger. Je ne recommande aucune mesure restrictive. Après tout, ces multinationales sont venues ici librement. On les a invitées à venir et on les invite encore. Il est bien évident que si nous voulons augmenter la propriété canadienne et exercer plus de contrôle sur nos propres affaires, nous devrons commencer par nous dégager un peu de notre association avec les États-Unis et de son influence sur notre économie.

Nous ne pouvons rien faire pour empêcher les taux d'intérêt d'augmenter au Canada si nous ne faisons rien pour coordonner nos emprunts à l'étranger. Pour le moment, nous sommes un État fédéral qui a confié des pouvoirs extraordinaires à ses provinces. On ne s'en rend généralement pas compte. C'est une chose dont on ne parle pas assez. Nous avons accordé davantage de pouvoirs aux provinces que tout autre pays comparable au nôtre. Au niveau fédéral, nous sommes absolument incapables d'empêcher les gouvernements provinciaux d'emprunter à l'étranger. Tant que nous n'aurons pas trouvé un moyen, de préférence en accord avec les provinces, de coordonner nos emprunts à l'étranger, nous aurons continuellement des difficultés comme celles que nous avons eues ces derniers jours avec les taux d'intérêt, et nous nous croirons obligés de faire tout ce que font les Américains.

Le gouvernement fédéral est en mesure d'obtenir des capitaux à meilleur marché. Les emprunts peuvent être mieux organisés et ce sera dans l'intérêt de tout le pays.

Une autre mesure qu'il faudra tâcher de prendre pour moins dépendre des États-Unis et de son influence sur notre économie, c'est encourager les investisseurs canadiens à investir chez eux de façon à ce que nous ayons davantage notre économie en main. Il y a bien des façons de le faire. Le gouvernement pourrait notamment jouer un rôle actif dans les secteurs qui sont actuellement entièrement ou en bonne partie sous mainmise étrangère. Le gouvernement précédent a certainement beaucoup fait pour assurer, pour la première fois, une forte présence canadienne dans un secteur appartenant presque entièrement à des intérêts étrangers, l'industrie pétrolière. Maintenant, nos amis du gouvernement nous disent que nous avons eu tort, que nous ne devrions pas mécontenter nos voisins américains qui ont ce secteur sous leur coupe.

Je me demande ce que les Canadiens doivent attendre du gouvernement actuel. Nous avons entendu parler de la hausse du coût du chauffage et du prix de l'essence. L'inflation augmente rapidement, ce qui réduira le nombre d'emplois disponibles cet hiver. Bien sûr, cela va nettement aggraver le chômage. Le gouvernement a déjà sacrifié des milliers d'emplois canadiens au nom de la politique conservatrice.

Au cours de leur campagne, les députés conservateurs ont promis de stimuler l'économie, mais que s'est-il passé depuis? Nous avons perdu un marché en Argentine.

J'aimerais dire sur le parquet de la Chambre des communes que, il y a quelque temps, j'ai reçu un appel téléphonique d'une compagnie privée participant aux négociations de vente de réacteurs Candu. L'homme en question voulait savoir pourquoi le gouvernement intervenait directement dans les négociations qui se poursuivaient, ce qui aurait sans aucun doute des effets désastreux pour la vente de réacteurs Candu. C'était environ trois ou quatre semaines après cet appel téléphonique que la décision de l'Argentine a été annoncée.

Bien que la presse ait attribué la perte de cette vente en partie aux agissements ou aux déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald), je ne doute pas que cet échec découle de la division qui existait au sein du cabinet entre ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre la production et la vente de réacteurs nucléaires. Le retard à prendre une décision et le désir d'aller lentement jusqu'à ce que le gouvernement ait finalement adopté une politique étaient peut-être les vraies raisons qui nous ont fait perdre cette vente à l'Argentine. Nous en avons aussi perdu au Mexique et au Japon.

Nous en avons certes perdu au Moyen-Orient. Un matin j'ai reçu un autre appel téléphonique, cette fois d'un administrateur de Bell Canada. Il m'a dit: «Qu'allez-vous faire, Hal? Nous avons plus de 500 millions de dollars de contrats en suspens à l'heure actuelle au Moyen-Orient; il y a des milliers d'emplois canadiens en jeu.»

J'ai posé une question à la Chambre au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) parce que, aux Communes, nous n'avons pas de ministre responsable de ce domaine—il est à l'autre endroit. Le ministre d'État chargé du Commerce international m'a répondu qu'il était au courant de certaines difficultés, mais non d'annulations de contrats. Puis, le lundi suivant, le jour ouvrable suivant, il a précisé que quelque 4 millions de dollars de contrats avaient été annulés. La question ne se rapportait pas aux 4 millions de dollars de contrats annulés, aussi sérieux que cela puisse être. Elle avait trait aux 500 millions de dollars de contrats qui étaient en suspens, qui faisaient l'objet de négociations, étaient retardés et pouvaient avoir été perdus. J'avais aussi mentionné dans ma question qu'on ne permettait même pas aux compagnies canadiennes de faire des offres en Iraq. Cela était particulièrement difficile dans le cas de l'aéroport à Téhéran.

Une voix: C'est 4 millions de dollars de perdus.

M. Herbert: C'est exact. Les membres du gouvernement conservateur avaient annoncé leur intention au cours de la campagne de stimuler l'économie et cela s'est traduit jusqu'ici par des pertes de contrats et d'emplois pour les Canadiens partout dans le monde, et cela a manifestement eu de sérieuses répercussions sur l'économie.

En terminant, je ne puis que dire . . .

Une voix: Il termine enfin.

M. Herbert: Cela vaut peut-être mieux parce qu'il y aurait tellement de choses à dire qu'on pourrait parler pendant des heures des erreurs du gouvernement depuis le peu de temps qu'il est au pouvoir. Il est incroyable qu'un gouvernement, qui a disposé de tellement de temps sans affronter la publicité de la Chambre, ait échoué si lamentablement sur le plan économique.

• (2050)

Tout ce que je peux dire, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement ne nous donne aucun choix en ce qui concerne ce pouvoir d'emprunt. Il n'est pas question pour nous de dire que nous lui refusons ce qu'il demande. Nous ne savons pas si le ministre des Finances a vraiment besoin de ces sept milliards de dollars, mais il trouvera éventuellement le moyen d'instituer des programmes pour les y dépenser et, à ce moment-là, il reviendra à la Chambre pour demander plus d'argent. Je lui signale que c'est la première fois qu'il demande à la Chambre une autorisation de dépenser. La prochaine fois qu'il demandera de l'argent à la Chambre, il devra présenter ses propres prévisions de dépenses et de recettes et il devra indiquer clairement comment il calcule ses besoins, notamment pourquoi il a maintenant besoin de sept milliards de dollars et ce qu'il compte faire avec cet argent. Même s'il ne m'écoute pas, je lui signale que pour ma part, je ne me prononcerai certainement pas en faveur de l'octroi d'un pouvoir d'emprunt une autre fois si je n'obtiens pas de réponses à ces très importantes questions. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de mentionner un détail personnel, j'aimerais signaler qu'il y a un an exactement que je suis arrivé à la Chambre. J'y suis arrivé le 25 octobre 1978 et j'ai eu ce jour-là l'occasion de prononcer un discours à la Chambre pour la première fois. C'est curieux mais j'avais parlé ce jour-là du pourvoir d'emprunt de 17 milliards de dollars que demandait le gouvernement libéral de l'époque.

Une voix: Combien?

M. Rae: C'était 17 milliards. J'aimerais me reporter à un discours bien intéressant prononcé ce jour-là. Il ne s'agit pas du mien, mais je recommande quand même aux députés de le lire parce qu'il est très intéressant. Ils pourront y jeter un coup d'œil à la première occasion. Pour l'instant, je veux plutôt me reporter au discours prononcé par le premier ministre (M. Clark), qui était alors chef de l'opposition. Il avait parlé de bien des choses, notamment de la façon de présenter les bills demandant un pouvoir d'emprunt à la Chambre des communes. Les députés, surtout les nouveaux qui essaient de se familiariser avec l'histoire parlementaire, aurait peut-être avantage à lire ce que le premier ministre avait déclaré quand il faisait partie de l'opposition. Il avait dit notamment:

> Le ministre des Finances qui semble mettre au point d'honneur à ne pas dire aux Canadiens ce qu'ils sont en droit de savoir, bien que ses collaborateurs le mettent probablement au courant refuse d'annoncer à la Chambre à combien se monteront les recettes du gouvernement canadien au cours de l'année financière de sorte que nous ignorons le montant de notre déficit. Nous ne savons pas davantage de combien le pays va encore s'obérer à cause de l'incompétence de ce gouvernement. Tout ce que nous savons, c'est que le gouvernement demande maintenant le pouvoir d'emprunter encore 17 milliards de dollars.

Il a poursuivi en des termes qui nous paraissent fort familiers:

> On nous dit qu'il y aura un budget. Le gouvernement refuse de nous dire à quelle date—d'ailleurs, il nous donne rarement de dates—mais il doit y avoir un nouveau budget vers le milieu de novembre. Pourquoi le gouvernement du Canada se dépêche-t-il d'obtenir une augmentation de son pouvoir d'emprunt avant la présentation du budget? Un budget doit contenir des prévisions de dépenses; il doit contenir un bilan des recettes que le gouvernement pense obtenir et il doit contenir un exposé des priorités que le gouvernement s'est fixées. Nous aurons tout cela dans trois semaines. Pourquoi alors cette demande extraordinaire en vue d'obtenir le pouvoir d'emprunter 17 milliards de dollars de plus dès maintenant? Pourquoi ne pas attendre encore trois semaines? Où est l'urgence? Que nous cache-t-on? Pourquoi le gouvernement ne nous donne-t-il pas immédiatement les renseignements que contiendra le budget ou, sinon, pourquoi n'attend-t-il pas après la présentation du budget à la Chambre des communes pour demander ce nouveau pouvoir d'emprunt?

Le premier ministre a ajouté qu'il était tout à fait inadmissible que le gouvernement vienne demander à la Chambre des communes un chèque en blanc. Il avait raison à l'époque et le gouvernement a tort aujourd'hui.

Nous estimons que le ministre des Finances (M. Crosbie) a eu beaucoup de temps pour nous présenter un budget. Il aurait dû nous en présenter un au mois de juin. S'il l'avait fait à ce moment-là, il lui eût été possible de se débarrasser des mesures budgétaires adoptées par les libéraux, et qui nous accablent aujourd'hui. Il aurait pu nous faire part de ses prévisions au chapitre des recettes et nous expliquer pour quelle raison il demande au Parlement un pouvoir d'emprunt de sept milliards de dollars, sans en rendre compte et sans donner plus d'explications qu'au 22 mai; il aurait pu nous dire ce que le gouvernement projetait de faire avec ces sommes qu'il nous demande d'approuver.

Peu importe qu'il s'agisse de 17 milliards de dollars, qu'on a fini par réduire à dix milliards de dollars, ou à sept milliards de dollars. Le principe est exactement le même: le gouvernement ne devrait pas faire violence à la Chambre des communes en lui demandant de lui donner un chèque en blanc; on ne devrait pas espérer, simplement parce que le gouvernement a demandé à la Chambre le pouvoir d'emprunter la somme de sept milliards de dollars que, comme l'a si bien dit le chef de l'opposition à l'époque, nous lui donnions un chèque en blanc.

Je n'accepte tout simplement pas que le ministre des Finances vienne se présenter devant nous et se contente de répéter et de répéter qu'il a besoin d'argent; c'est pourtant ce que le ministre des Finances a fait aujourd'hui. Il y a deux jours, le ministre, dans un jargon incompréhensible, nous a expliqué pourquoi il avait besoin d'argent. Il ne nous a rien dit des projets de dépense du gouvernement, rien dit des dépenses fiscales, rien dit des recettes qui n'entrent pas, mais il nous a demandé de donner au gouvernement un chèque de sept milliards de dollars sans nous indiquer ce qu'il prévoit en fait de recettes ou de dépenses.

Je regrette que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ne soit pas ici pour entendre ces propos, car il est l'homme qu'on a présenté partout au Canada comme le champion de la rigueur fiscale, le Savonarole de la libre entreprise, le Rex Humbard du capitalisme, l'homme qui est censé avoir le dernier mot, l'homme qui, d'une seule main, mettra à genoux la Fonction publique du Canada et mettra fin à tout jamais aux dépenses fastes de l'État. Où est-il? Où est-il le joyeux sabreur quand on a besoin de lui? Où se cache-t-il quand nous voulons lui demander à quoi serviront nos sept milliards? Il n'est pas là.

Une voix: Qui a écrit votre discours?

M. Rae: Tous mes discours sont de moi, ce que tout le monde ne peut pas dire ici.

Des voix: Bravo!

Une voix: Qui d'autre oserait les revendiquer?

M. Rae: En ce premier . . .

Une voix: Et il l'avoue, en plus.

M. Rae: Je m'occupe du ministre des Finances dans un instant. Je l'ai ménagé jusqu'ici, cette session. Voici le premier discours que j'ai l'occasion de faire, je le répète, et comme j'ai déjà passé une première année à la Chambre, et que pendant cette même année j'ai fait un discours sur les autorisations supplémentaires d'emprunt, je pourrais reprendre ce même discours intégralement ce soir. Mais cela priverait les députés d'une nouvelle de mes sorties.

Une voix: Peu nous importe vraiment!

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Les choses que je vais dire ce soir, et il y a en a deux ou trois seulement, veut donner le ton des interventions de mon parti à la Chambre des communes en matière de finance, de fiscalité et de budget.

Je dirai d'abord que nous attachons tout autant d'importance que le parti conservateur lorsqu'il était dans l'opposition au principe voulant que les subsides soient soumis à la Chambre des communes et que c'est la Chambre des communes qui doit avoir sur eux la haute main. Nous en avons assez de la façon de présenter les comptes au petit bonheur, sans exactitude, sans soin, sans efficacité et sans franchise, qui était celle du gouvernement libéral et qui risque de devenir celle du gouvernement conservateur. Nous n'admettrons pas que le gouvernement vienne nous réclamer des milliards en crédits supplémentaires sans nous dire à quoi ils doivent servir ni comment ils vont être dépensés.

La deuxième chose que j'ai à dire, et sur laquelle nous reviendrons constamment à la Chambre, c'est que nous n'admettrons plus qu'on dépense le produit des impôts sans justification, comme c'était l'habitude du gouvernement libéral et comme cela risque de devenir celle du gouvernement conservateur.

● (2100)

Même si le gouvernement m'a privé d'un bill d'initiative parlementaire, je suis heureux de savoir qu'il compte maintenant proposer une mesure prévoyant une dépense fiscale. Cela est un élément majeur de notre budget et un élément majeur de notre déficit, comme l'ont souligné mes collègues dans leurs discours depuis mardi dernier. Le déficit que nous connaissons au Canada est dû entre autres au fait que nous avons un tohu-bohu de politiques fiscales et que notre taux d'imposition des entreprises est un des plus faibles, ainsi qu'à notre politique de déduction pour épuisement de pétrole, de MURBS, de refuges fiscaux de toutes sortes, de crédits d'investissement, et ainsi de suite. Cela empêche le gouvernement du Canada de réunir les fonds nécessaires pour accomplir la tâche qui lui revient.

Cette politique et ce régime fiscaux faibles ont été légués aux Canadiens par le parti libéral. Pour savoir de quel côté se place le parti libéral, il suffit d'examiner le système de recettes fiscales du Canada; personne ne pourra alors douter du genre d'appui que les libéraux ont cherché à obtenir au cours des ans pour leurs politiques.

La faiblesse de notre secteur manufacturier, nos problèmes relatifs à la balance commerciale, les sorties massives de dividendes et de paiements d'intérêt, le fait que les versements d'intérêt à l'étranger excèdent les sorties de dividendes—ce qui signifie que nos entreprises reposent plus sur les dettes que sur l'investissement de capitaux étrangers—c'est tout cela mis ensemble qui forme l'héritage que le gouvernement libéral a légué au gouvernement conservateur. C'est la tâche du nouveau gouvernement de renverser la vapeur, et je regrette de dire que, de toute évidence, il n'est pas à la hauteur.

C'est ici qu'intervient la question des taux d'intérêt. J'aimerais renvoyer les députés à un vieux discours prononcé par le ministre des Finances, alors qu'il décrivait ce que son parti ferait au sujet des taux d'intérêt s'il formait le gouvernement. J'espère que le ministre jettera un coup d'œil au hansard du mardi 13 février 1979, la veille du massacre de la Saint-Valentin. Bien sûr, le ministre ne trouvera pas grand-chose dans son discours, puisque celui-ci se composait surtout d'enflure, de grandiloquence et du genre de bouffonneries auxquelles on peut s'attendre de la part des députés de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Jarvis: Là, vous avez bien raison.

M. Rae: Il y a toujours de judicieuses exceptions à la règle.

M. Lefebvre: Ils vont se retrouver bientôt de ce côté-ci, n'ayez crainte. Vous n'avez pas commis de lapsus.

M. Rae: Je ne partage pas cette impression. Dans son discours du 13 février dernier, le ministre n'a même pas fait allusion au portique synchronisé. Je crois d'ailleurs, que c'est bien le seul discours du ministre que j'ai lu qu'il n'ait pas consacré au portique synchronisé.

Je voudrais parler d'un discours de M. Gillies, l'ex-député de Don Valley-Ouest. M. Gillies est maintenant devenu le Rasputine du gouvernement, lui qui à l'époque où il siégeait à la Chambre, se plaignait que le parti libéral ne croyait pas aux institutions parlementaires et qui a montré sa propre foi dans celles-ci en quittant le Parlement pour acquérir davantage de pouvoir en choisissant d'agir de l'extérieur. Ainsi que le rapporte le hansard du 13 février 1979 à la page 3188, M. Gillies a dit ceci dans son discours:

> Ensuite, le gouvernement a augmenté les taux d'intérêt. Apparemment, peu lui importe si les taux d'intérêt sont élevés, et s'il en coûtera plus cher pour contracter des emprunts, obtenir un prêt hypothécaire ou lancer une entreprise. Tous les économistes du pays, et même le gouverneur de la Banque du Canada, se sont prononcés contre la hausse des taux d'intérêt, compte tenu de la situation économique actuelle du Canada.

M. Gillies était à peu près aussi précis quand il parlait du gouverneur de la Banque du Canada que lorsqu'il abordait certains autres sujets. Il ajouta ceci:

> En effet, c'est bien la dernière chose dont nous ayons besoin étant donné que le taux d'escompte a subi une augmentation de 50 p. 100 depuis le début de 1978 passant de 7.5 p. 100 à 11.25 p. 100.

Ce n'est rien comparativement au taux d'intérêt actuel, Qui ne pleurerait pas pour que le taux d'intérêt soit ramené à 11¼ p. 100? Chaque fois que le taux d'escompte monte, les taux hypothécaires et autres taux d'intérêt suivent le mouvement, ce qui provoque une recrudescence de l'inflation.

M. Gillies fit ensuite un certain nombre de réflexions sérieuses sur l'incidence du relèvement du taux d'escompte et il explique pourquoi c'est un mauvais principe. Je tiens à faire consigner ces déclarations au compte rendu car je ne veux pas que le gouvernement actuel se tire de cet embarras ni oublie les positions qu'il affichait quand il formait l'opposition et qu'il tente de faire oublier chaque jour comme on laisse traîner les chaussettes sales de la veille. Nous tenons à les lui mettre sous le nez pour l'embarrasser. M. Gillies poursuivait ainsi:

> Pourquoi le gouvernement a-t-il adopté cette ligne de conduite à l'égard des taux d'intérêt? A ce propos, il est assez intéressant de comparer les taux d'escompte en vigueur dans les autres pays du monde avec ceux du Canada. Voici quelques exemples: Allemagne de l'Ouest, 3 p. 100; Suisse, 1 p. 100; Japon, 3 p. 100; et États-Unis, 10 p. 100. En fait, les pays dont l'économie est forte ont de faibles taux d'intérêt, et une balance des paiements bien équilibrée. Nous allons à contre-courant, car le gouvernement prétend que nous devons continuer à attirer les capitaux étrangers sous peine de voir notre dollar perdre encore de sa valeur.

Le message n'a pas changé avec l'arrivée de l'actuel gouvernement au pouvoir. Tout ce qui a changé, ce sont les têtes des députés qui siègent en face. Les politiques sont exactement les mêmes et M. Gillies a ajouté:

> Si l'on examine les chiffres, ce que certaines personnes ne se donnent jamais la peine de faire, le hausse des taux d'intérêt n'a pas vraiment changé grand-chose aux mouvements de capitaux. Curieusement, même si nous avons majoré les taux d'intérêt sept fois, en fin de compte, les mouvements de capitaux n'ont pas augmenté.

Cette observation vaut encore aujourd'hui. La politique du gouvernement du Canada n'a pas changé. La politique du gouverneur Bouey n'a pas changé. On peut au moins dire que le gouverneur Bouey a de la suite dans les idées. Il a fourni au gouvernement libéral exactement les mêmes conseils qu'il donne aujourd'hui au gouvernement conservateur, et les deux gouvernements acceptent de les suivre. Je pense que nous avons lieu de demander pourquoi le ministre des Finances continue de se cacher derrière les arguments du gouverneur de la Banque du Canada et pourquoi cette politique qui se justifiait tellement en 1978 et au début de 1979 ne se justifie plus du tout à l'heure actuelle.

Je pense que nous avons raison de demander à nos amis du parti libéral de faire réserver à la Chambre une pièce spéciale consacrée au repentir. Ils ne devraient pas être autorisés à se présenter à la Chambre pour y faire des déclarations au sujet des taux d'intérêt, parce qu'ils avaient à l'époque où ils faisaient partie du gouvernement exactement la même politique et nous servaient exactement les mêmes arguments. Il n'y a rien de tel que l'opposition pour donner à ces représentants un peu de courage. Où se trouvait le député de Gloucester (M. Breau)? Il était assis au bout, mais où était-il quand le taux d'escompte a été relevé? Il n'a exprimé aucune objection. Où se trouvait le député de Windsor-Ouest (M. Gray)? A-t-il posé une seule fois une question à la Chambre des communes au sujet des taux élevés d'intérêt?

M. Crosbie: Pas un mot.

M. Rae: Pas un cri ni un sifflement, rien. Ils reprennent subitement du poil de la bête tout simplement parce qu'ils veulent tirer parti du malaise général très sincère qu'engendra l'état de notre économie. Les libéraux n'ont rien fait pour améliorer la situation économique durant 16 ans, mais tout à coup, ils veulent y apporter remède.

Avant que le ministre des Finances n'ait perdu son sens de l'humour et ses principes, il arrivait à la Chambre plein d'entrain et de verve. Maintenant, il n'a plus le cœur à faire des jeux de mots, mais j'en ai un pour vous ce soir, monsieur l'Orateur:

Le député de Saint-Jean-Ouest

Savait être chevaleresque;

Mais maintenant qu'il est ministre,

Ses actes sont devenus sinistres.

Il abhorrait les taux d'intérêt trop élevés,

Et voila que maintenant, on l'appelle l'usurier.

Ses réponses nous montrent qu'il est découragé.

Ce n'est pas de ma faute, demandez à Gerry.

Des voix: Bravo!

M. Rae: J'ai écrit cela tout seul. C'est la politique du gouvernement, celle du premier ministre et du ministre des Finances.

Que disent-ils de la stratégie industrielle? Rien du tout. Que disent-ils de la faiblesse de notre industrie? Rien du tout. Que disent-ils de notre déficit au compte courant et du fait que ce déficit augmente toujours parce que notre volume commercial diminue ou parce que notre taux d'intérêt fait les manchettes à l'étranger? Rien du tout. Le ministre des Finances ne nous dit plus rien. Il n'annonce plus de stratégies et ne propose plus de mesures. Tout ce qu'il dit sert à justifier la même vieille politique de déficit, de restrictions et de taux élevés que tous les Canadians associent aux régimes conservateurs parce qu'elle a toujours été leur principale caractéristique.

• (2110)

Une voix: C'est de l'usure.

M. Rae: Vous pouvez prendre les conservateurs, le parti libéral, les conservateurs et le parti conservateur, les mélanger et il en sortira cette sagesse traditionnelle qui a produit les taux d'intérêt les plus élevés de notre histoire, un taux d'inflation sans précédent qui, chez nous, n'est pas dû au gonflement de la demande mais à celui des coûts et qui a été encouragé par le ministre des Finances lui-même.

On nous donne une politique soutenue de dépenses fiscales qui étripe les contribuables. Nous avons cette politique des chèques en blanc—où l'on voit l'équipe gouvernementale solliciter du Parlement l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars dans n'importe quel pays du monde, quel que soit le moment, quel que soit le coût, quel que soit le taux d'intérêt, et cela en dépit des prévisions des recettes et des dépenses.

Je dis aux Canadiens qu'on les a bernés, qu'on les a grugés en leur faisant croire qu'ils élisaient un nouveau gouvernement. En votant le 22 mai, ils ont pensé qu'ils allaient avoir une nouvelle équipe et au lieu de cela, ils ont écopé des nouvelles recrues de la même vieille équipe.

Une voix: Et toujours le même entraîneur!

M. Rae: C'est tout ce qu'on nous a donné, monsieur l'Orateur, les recrues de la même vieille équipe.

Vous pouvez prendre les conservateurs et le parti conservateur, les conservateurs et le parti libéral, les mettre dans le même sac, agiter et ce qu'il en sortira ce sera cette bonne sagesse traditionnelle qui ne fait rien pour les Canadiens, mais qui a laissé augmenter notre déficit, qui a relancé l'inflation, qui relance le chômage, qui recule devant les décisions sévères qui s'imposent dans la conjoncture, et permettraient de s'attaquer à l'injustice du système, qui permettraient de remédier à la faiblesse de l'industrie, s'emploieraient à stimuler les exportations et à assurer la bonne marche de l'économie de notre pays.

Les Canadiens n'auront pas de quoi être fiers quand ils se rendront compte un jour qu'ils ont tout simplement changé de météorologiste. Quand le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) était ministre des Finances, il répétait qu'il n'y avait rien à faire, qu'il y avait aux États-Unis des perturbations, des ouragans dont on n'a pas idée, des choses dont les députés de l'opposition n'étaient pas en situation de comprendre la gravité. Rien à y faire, répétait-il. Il se croisait les bras en disant: «Il va falloir carguer les voiles et mettre à la cape. Laissons passer la tempête, et quand le soleil luira de nouveau nous pourrons festoyer.» Nous avons perdu un météorologiste pour en gagner un autre. Seul l'accent a changé. Pour le reste, c'est comme avant. Même façon de raisonner.

Monsieur l'Orateur, c'est le raisonnement d'il y a 50 ans, celui des Mackenzie King et des R. B. Bennett. Celui de Herbert Hoover, celui que le monde occidental a fini par répudier. Je dirai au ministre des Finances que cette façon de faire du gouvernement, celle consistant à dire qu'il n'y a rien à faire à la situation économique, que nous n'avons pas le choix, qu'il faut hausser les intérêts, qu'il n'y a qu'à prendre cette pilule dont le ministre ne cesse de nous rabâcher les oreilles, je lui dirai que fatalement elle va être repoussée par les Canadiens. Ce n'est pas cela qu'ils veulent entendre. Ce n'est plus comme cela qu'on raisonne aujourd'hui, parce que c'est contraire à tout ce qu'il y a de bon et de généreux, à tout ce qu'il y a d'intelligence et de courage chez les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'orateur précédent n'a pas d'admiration pour le ministre des Finances (M. Crosbie).

Comme je n'ai pas l'intention de retarder le bill, comprenant que l'escarcelle du ministre des Finances est vide et qu'il veut prendre les pièces du voisin pour la remplir, je présenterai simplement quelques observations dans l'esprit de ce que disait le député qui a précédé celui du Nouveau parti démocratique. Ce dernier a critiqué de façon acerbe le ministre des Finances, en remontant dans son passé. Le ministre, a-t-il dit, ne sait pas bien ce qu'il fait. On croirait même à l'entendre que pour le ministre des Finances, la dette flottante c'est un bateau qui coule!

Je voudrais assurer au Nouveau parti démocratique que le ministre des Finances sait tout ce qu'il y a à savoir—absolument tout—au sujet du financement par le déficit budgétaire. Mon préopinant n'a pas tout dit. Il a parlé de l'endettement, de l'endettement par habitant de bien des provinces du Canada et de l'endettement national, mais il n'a pas vraiment poursuivi jusqu'à la conclusion logique. Il ne la connaît peut-être pas, mais il se servait d'un bon exemple.

Le député a mentionné Terre-Neuve plusieurs fois et son endettement de $3,274 par habitant. C'est intéressant, si l'on tient compte de l'importance de ce montant par rapport aux dépenses du gouvernement et à l'utilisation de ces sommes. A Terre-Neuve, une province que le ministre des Finances connaît très bien, le gouvernement provincial dépense un milliard de dollars par année et le gouvernement fédéral autant. C'est donc 2 milliards de dollars pour une population d'un demi million—$4,000 pour chaque homme, femme et enfant de la province. On pourrait faire remarquer que l'endettement par habitant n'est que $3,274 et que la situation est assez bonne. Quand on analyse l'endettement, monsieur l'Orateur, et ce bill que la Chambre étudie présentement représente une autorisation de 7 milliards de dollars, on doit tenir compte de la manœuvrabilité fiscale du pays ou de la province en cause. Les deux doivent s'équilibrer.

Pour vraiment étudier la situation au Canada et dans les provinces, comme le député du Nouveau parti démocratique l'a fait, et citer les spécialistes financiers qui l'analysent chaque jour, nous devrions nous reporter au dernier rapport du Conseil économique du Canada qui a fait l'étude de l'endettement, des emprunts et des dépenses de toutes les provinces, et plus particulièrement de quatre en examinant les disparités régionales et le chômage élevé dans ces provinces. Le Conseil a proposé que certaines responsabilités dont se charge présentement le gouvernement fédéral soient transférées aux provinces afin de réduire le taux élevé de chômage. Il a également suggéré aux provinces de se servir de leur propre manœuvrabilité fiscale. Cependant, dans ce rapport, le Conseil économique du Canada en arrive à la conclusion finale que chaque gouvernement provincial pourrait se servir de sa propre manœuvrabilité fiscale—sauf celui de Terre-Neuve.

Pour comprendre les raisons qui l'ont amené à cette conclusion et pourquoi elle est si importante, il nous faut retourner aux études que le Conseil a faites auparavant et qui démontraient que le service de la dette constituait à lui seul un énorme problème. Il montrait, par exemple, que l'endettement direct et indirect, moins le fond d'amortissement, était proportionnellement trop élevé par rapport aux revenus personnels des Terre-Neuviens. C'était un pourcentage très fort. Nous devons donc conclure que dans une situation comme celle-là, il n'y a aucune manœuvrabilité fiscale—ou en tout cas très peu. C'est quelque chose qu'il convient de considérer lorsqu'on étudie ce bill visant à permettre l'emprunt de sept milliards de dollars.

La chose la plus importante à considérer reste cependant la façon dont cet argent va être dépensé—ce qu'on va en faire au juste. Cela revient à dire que des priorités doivent être établies. S'il faut en croire les récentes déclarations publiques du ministre des Finances, nous devons alors admettre que le gouvernement doit dépenser de l'argent pour accroître la productivité dans notre pays—ce qui doit naturellement être son objectif principal.

D'un point de vue strictement politique, je suppose que cela doit être assez rentable pour le ministre des Finances de se rendre dans sa circonscription de Saint-Jean-Ouest comme il l'a fait la semaine dernière et d'inaugurer une artère routière de 55 millions de dollars qui a pu être réalisée au moins partiellement grâce à son intervention. Je suppose qu'il a avantage politiquement, à faire volte-face la semaine prochaine et à débloquer des crédits pour un système d'adduction d'eau potable de 44 millions de dollars pour lequel il a négocié lorsqu'il était ministre des affaires intergouvernementales au gouvernement provincial. Il lui sera également très agréable deux mois plus tard d'annoncer des dépenses de 35 millions de dollars pour la première phase de la construction d'un boulevard périphérique dans la même ville. C'est excellent sur le plan politique, monsieur l'Orateur.

• (2120)

Même si de nombreuses municipalités de Terre-Neuve croient selon le vieil adage paysan que, comme le fumier, l'argent n'est utile qu'à la condition d'être éparpillé, l'utilisation de l'argent et la productivité n'en posent pas moins un problème. Il n'est pas très agréable de voir en ce moment les quantités énormes de poisson qui sont jetées chaque jour, sur la côte nord-est de Terre-Neuve, parce qu'on ne peut pas les vendre et qu'on ne trouve pas de marchés. Il est déjà désolant d'apprendre que 80 p. 100 du poisson vendu va vers les États-Unis et d'autres pays pour y être transformé en produits finis. C'est déjà très regrettable, mais pis encore, la première chose que fait le gouvernement, c'est de réduire et bloquer les subventions pour la construction de bateaux et de quais. Il est curieux que le ministre des Finances parvienne à se justifier à ses yeux, lorsqu'il demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter sept milliards.

Il serait également très intéressant d'apprendre comment le ministre des Finances justifiera les restrictions imposées récemment par son collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui a décidé de ne pas combler les postes vacants, de ne pas réengager le personnel employé pour une période déterminée, de réduire les dépenses d'immobilisation pour la construction à Terre-Neuve, autant de décisions prises unilatéralement. Lorsqu'on examine les chiffres et qu'on s'aperçoit que le gouvernement fédéral a moins dépensé à Terre-Neuve qu'ailleurs, proportionnellement, pour les salaires des employés fédéraux, je me demande comment on peut expliquer cela. La dépense par habitant est moins élevée que dans n'importe quelle autre province et pourtant le gouvernement a décidé unilatéralement de restreindre ses dépenses.

Il y a une semaine à peine, le président du Conseil du Trésor déclarait, en réponse à une question posée par un de mes collègues du Québec, qu'il allait réviser les réductions budgétaires d'un ministère, compte tenu de la situation économique de la circonscription de ce député. Le président du Conseil du Trésor a dit et répété qu'il avait un esprit ouvert. J'ai cru, comme beaucoup d'autres députés issus de régions connaissant un chômage élevé, que le président se mettrait à la tâche et annulerait toutes les coupes qu'il comptait pratiquer dans chacune de ces régions du Canada et en particulier à Terre-Neuve. Il a prétendu avoir un esprit ouvert. Pourtant, deux jours plus tard, il reprenait sa politique, et continuait à pratiquer des coupes sombres, à ne pas combler les postes vacants et à maintenir le gel dans les travaux de construction.

Il est évident que le président du Conseil du Trésor a un esprit ouvert; en fait son esprit est ouvert au point d'être totalement vide. Il importe que le ministre des Finances justifie ses décisions touchant les régions où le chômage est aigu, et particulièrement Terre-Neuve, avant de demander l'autorisation d'emprunter sept milliards de dollars. Il serait aussi peut-être utile que le ministre des Finances et le gouvernement se souviennent de ceci: les Canadiens croient que les politiciens, avant de se faire élire, veulent à tout prix vous serrer la main; une fois qu'ils ont été élus, c'est la gorce qu'ils tiennent à vous serrer.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, j'aimerais faire inscrire certains articles dans le compte rendu de nos délibérations. A beaucoup d'égards, le projet de loi dont nous a saisi le gouvernement contredit l'affirmation voulant que l'inflation soit notre principal ennemi. On nous demande d'autoriser le gouvernement à emprunter quelque sept milliards de dollars et pourtant l'une des principales causes de l'inflation est le déséquilibre de nos frais de service, c'est-à-dire l'intérêt que nous devons débourser. C'est probablement là une des principales raisons à la dévaluation du dollar et, par voie de conséquence, l'une des principales raisons de la hausse effrénée de l'inflation. Au fait, en revoyant mes notes, je vois que M. Rob Douglas, à l'époque où il était directeur du Centre d'étude de l'inflation et de la productivité, aujourd'hui inexistant, avait affirmé qu'en analysant l'incidence de la dévalorisation du dollar sur l'inflation nationale on avait constaté qu'environ un tiers de l'inflation est imputable à la baisse du dollar.

C'est de la démence. Pour la supprimer, il nous faut la multiplier. Pour juguler l'inflation, nous devons adopter des mesures qui ne font que l'intensifier. C'est une situation absurde, une situation que ne devraient pas accepter les députés. On sait que les ministériels refusaient d'appuyer de telles mesures quand ils formaient l'opposition, mais voilà que maintenant ils reprennent à peu près la voie tracée par l'ancien gouvernement.

Je ne peux m'expliquer pourquoi ils restent dans une attitude aussi figée. Je ne comprends pas pourquoi ils n'ont pu apporter quelque chose de neuf, un peu d'imagination, un peu de lumière sur ces problèmes, sur les problèmes économiques qui sont notre lot quotidien.

Je voudrais maintenant lire un article paru dans le *Financial Post*. En temps normal, je ne suis pas très épris du *Financial Post*, mais dans le numéro du 20 octobre 1979, on retrouve un article qui pose d'intéressantes questions. L'auteur suggère ce que les députés devraient demander au gouverneur de la Banque du Canada et au gouvernement. Voici les questions proposées:

1. Quand il a annoncé les dernières hausses du taux bancaire, M. Bouey a dit qu'il fallait à tout prix réduire l'inflation. Aurait-il lui-même haussé les taux d'intérêt (comme il l'a fait trois fois depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs) si les États-Unis n'avaient pas haussé les leurs?

2. En supposant que le Canada doive suivre la montée des taux d'intérêt aux États-Unis, M. Bouey approuve-t-il les dernières augmentations décrétées par la Réserve fédérale des États-Unis?

3. Qu'est-ce qui empêche le Canada d'adopter une politique monétaire indépendante et quand pourra-t-il le faire?

4. Comment le resserrement du crédit, qui affecte surtout les petites entreprises, peut-il contribuer à réduire l'inflation? Plus précisément, comment des taux d'intérêt élevés pourront-ils ralentir le rythme de l'inflation en Amérique du Nord? Rares sont ceux qui doutent que la croissance de la masse monétaire a été depuis cinq ans, un facteur important d'inflation. Mais le taux élevé d'inflation aux États-Unis (les prix de détail ont augmenté de 11.8 p. 100 par rapport au mois d'août l'an dernier, n'est-il pas plutôt le fruit des prix du pétrole et des aliments que d'une masse monétaire hors de contrôle?

● (2130)

5. Combien de temps devra durer la récession, et quelle devra en être la gravité pour que nous parvenions à juguler l'inflation? Les demandes salariales seront-elles vraiment plus sobres lorsque nous connaîtrons des taux de chômage de 8, 9 ou 10 p. 100?

6. Pour faire baisser, disons de 9 à 6 p. 100, le taux d'inflation, il faudra que les profits ou les salaires diminuent quelque part. Qui se sacrifiera? Les petites entreprises? Les grandes sociétés? Les travailleurs syndiqués? Les autres travailleurs? Les agriculteurs? Tout le monde au même titre?

7. Malgré sept relèvements du taux d'escompte, qui l'ont fait passer de 7 et demi p. 100 à 10 p. 100 entre mars 1978 et janvier 1979, le taux d'intérêt sur les prêts à court terme au Canada a été pendant un certain temps inférieur au taux en vigueur sur le marché américain et sur celui de l'eurodollar. Compte tenu des divers facteurs qui influencent le mouvement des capitaux, la Banque du Canada a-t-elle de bonnes raisons de croire que le niveau relativement bas de notre taux d'intérêt sur les prêts à court terme au cours de cette période a accentué la fuite des capitaux de notre pays?

Ce sont là de bonnes questions auxquelles, je l'espère, le ministre saura répondre. C'est la fuite des capitaux qui est la principale source de nos problèmes économiques. En 1975, nous avons enregistré un déficit de 4.75 milliards de dollars de notre balance des paiements, soit un accroissement de 225 p. 100 par rapport à l'année précédente. En 1976, notre déficit a baissé à 3.8 milliards de dollars, en 1977, il a grimpé à 4.1 milliards, et l'année dernière, nous avons enregistré un déficit sans précédent de 5.2 milliards de dollars. Tous ces déficits ont exercé de fortes pressions sur le taux de change, et la valeur du dollar canadien a sans cesse diminué.

Comme je l'ai déjà souligné, la dévaluation de notre dollar est devenue une des principales causes de la spirale inflationniste que nous connaissons actuellement. La dévaluation du dollar, la hausse du prix des aliments et du pétrole sont les principales raisons de l'inflation à laquelle nous faisons face, non pas la politique monétaire que le gouverneur du Canada a tenté de nous expliquer aujourd'hui.

Comme le Canada est un grand importeur d'aliments—il a dépensé quelque 3 milliards à ce chapitre l'an dernier—la baisse du dollar canadien a augmenté les coûts d'alimentation. En 1978, l'incide des prix des produits alimentaires s'élevait à 216. Cette hausse nuit à l'économie tout entière, augmente le chômage et les coûts sociaux et affecte la rentabilité de nombreuses petites entreprises. Par exemple, en Saskatchewan, on avait réussi à créer 51,000 nouveaux emplois de janvier à août, ce qui représente une bonne moyenne pour cette province. Selon le premier ministre, la majeure partie de ces augmentations ont affecté le secteur de la petite entreprise.

Quelles répercussions aura la hausse des taux d'intérêt proposée par le gouvernement actuel sur ces petits industriels? A Regina, des banquiers de ma connaissance m'ont dit qu'ils avaient noté un ralentissement généralisé des activités commerciales dans ma circonscription à cause de l'augmentation des taux d'intérêt. La peur et l'insécurité s'installent. Il n'y a rien de sûr. Impossible de prévoir et de faire des plans. Jusqu'où grimperont les taux d'intérêt? 15 p. 100 aujourd'hui, 16 demain, 17 la semaine prochaine, 18, 19, 20 p. 100? N'en verra-t-on jamais la fin?

Les Canadiens veulent des garanties, ils veulent être en mesure de prévoir l'avenir, ils exigent plus d'initiative de la part du gouvernement. Nous continuons de tourner en rond parce que nous suivons les mêmes politiques inepties adoptées par l'ancien gouvernement. Le gouvernement actuel, dans sa propre folie, les maintient. Tout à coup, nous voyons des membres de l'ancien gouvernement laisser derrière eux la responsabilité de ces insanités et exiger maintenant qu'on y mette fin. Comment se fait-il que cela arrive toujours du côté de l'opposition et jamais du côté du gouvernement? Il vaudrait mieux pour les Canadiens que le gouvernement réussisse à se sortir de la situation absurde dans laquelle il se trouve.

Nos principaux problèmes économiques entraînent un déficit dans la balance des paiements, ce qui accentue à son tour d'autres problèmes comme celui des fortes hausses des prix. La situation empire constamment et devient un cercle vicieux. Qu'est-ce qui a causé ce déséquilibre? On nous laisse entendre que le principal problème réside dans le déficit de notre commerce des services, un déficit de quelque 5.2 milliards de dollars l'an dernier. Qu'est-ce qui a causé cela? Malheureusement, c'est l'histoire économique de notre pays, le type d'évolution que les gouvernements libéral et conservateur ont parrainé.

Nous avons exploité rapidement uniquement pour exploiter rapidement. Nous avons vendu nos ressources. Nous avons accepté des capitaux étrangers pour exploiter nos ressources qui ont été accaparées et nous restons avec une dette. Nous devons maintenant en subir les conséquences. Nous devons liquider cette dette.

Pouvoir d'emprunt

Considérons l'envergure de la propriété étrangère au Canada. Statistique Canada signalait en 1976 que sur 230,262 entreprises non financières au Canada, 3,630 ou 1.5 p. 100 d'entre elles étaient censées être régies à l'étranger. Sur le plan statistique, 1.5 p. 100 est infime, néanmoins cette proportion de 1.5 p. 100, cette poignée de sociétés régies à l'étranger effectuaient 34.9 p. 100 de toutes les ventes au Canada, détenaient 31 p. 100 de l'ensemble des valeurs et 46 p. 100 des bénéfices réalisés au Canada en 1976. Cela me renverse.

Une voix: Il ne faut pas grand-chose.

M. de Jong: Le député dit qu'il ne faut pas grand-chose. N'êtes-vous pas renversé quand vous constatez que 1.5 p. 100 de toutes les sociétés non financières au Canada sont régies à l'étranger et accaparent près de la moitié des bénéfices au Canada? N'est-ce pas troublant? N'est-ce pas évident pourquoi nous nous heurtons à des problèmes économiques? Tous ces bénéfices sont envoyés à l'étranger. C'est le rendement sur nos placements et le prix que nous devons payer maintenant. C'est ce qui explique notre balance des paiements déficitaire, notre dollar dévalué et notre inflation galopante.

Où est la solution? Dans des emprunts multipliés, des dettes accrues à l'étranger, des taux plus élevés? C'est de la folie furieuse. Nous faut-il dont un krach pour réveiller le gouvernement, qu'il se rende compte que nous courons au malheur dont bien des êtres souffriront? Les petits hommes d'affaires, les cultivateurs, les travailleurs et les personnes âgées, qui tirent le diable par la queue, qui vivent au bord de l'abîme économique, seront balayés par les forces que le gouvernement d'en face déchaîne.

Une voix: Et la Saskatchewan?

M. de Jong: Un député mentionne la Saskatchewan. Je voulais terminer sur cela. La Saskatchewan, petite province qui compte moins d'un million d'habitants et que dirige un gouvernement néo-démocrate, a pris une initiative en s'attaquant à ce problème économique fondamental. Le gouvernement de la Saskatchewan a tenté d'exercer un contrôle sur les ressources de son territoire de façon à les conserver dans sa province et au Canada. Voilà pourquoi la population de la Saskatchewan possède environ 50 p. 100 de la potasse. Certains députés d'en face diront peut-être que c'est du communisme et tenteront de rabaisser le gouvernement.

● (2140)

Je me souviens d'une visite que l'actuel secrétaire d'État (M. MacDonald) a rendue à ma ville de Regina. Alors qu'on lui demandait ce qu'il pensait de l'étatisation de la potasse, tout ce qu'il a pu trouver pour blâmer le gouvernement provincial a été de dire qu'il y avait mis beaucoup trop de temps. Monsieur l'Orateur, il connaissait alors la solution aux difficultés économiques de la Saskatchewan. Mais comment se fait-il que nous n'entendions pas sa voix aujourd'hui? Comment se fait-il que nous n'entendions pas non plus celle des députés conservateurs qui sont mieux informés? Quelqu'un leur impose-t-il silence?

Quelle est donc cette force qui s'exerce au sein du cabinet et du gouvernement et qui empêche la voix de la raison, de la compréhension et de la sagesse de se faire entendre? Quelle est donc cette force occulte qui incite les gens à agir contrairement à leur jugement?

En Saskatchewan, nous participons à l'exploitation de la potasse, à la mise en valeur de nos ressources en général et du pétrole en particulier. La population participe à cette mise en valeur, de sorte que les profits restent chez nous et aident à équilibrer la balance des paiements, au lieu de constituer un embarras et de susciter des difficultés. Les députés qui sont assis dans ce petit coin possèdent la solution aux difficultés économiques du Canada, et c'est de remettre nos ressources naturelles entre les mains des Canadiens, et de faire participer activement la population et le gouvernement à la gestion. A moins que nous ne nous attaquions au problème fondamental du contrôle de l'investissement étranger, nous allons probablement continuer ainsi, je suppose, jusqu'à ce que tout s'écroule. Faut-il en arriver là pour savoir à quoi s'en tenir? J'espère que non, monsieur l'Orateur.

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, au sujet de ce bill, je tiens d'abord à préciser que mon attitude face au ministre des Finances (M. Crosbie) diffère quelque peu de celle de certains des orateurs qui siègent à ma gauche.

M. Knowles: Je l'espère.

M. Johnston: Je voudrais livrer un message d'encouragement, d'optimisme d'espoir et même de charité. Il y a dans ma ville une société bien connue dont le siège social se trouve dans ma circonscription et je me propose d'emprunter, si vous me le permettez, son slogan: «Steinberg est de votre côté». J'aimerais faire savoir au ministre des Finances que nous sommes nombreux à être de son côté, lui qui accepte de relever les défis complexes qu'affronte notre pays et de profiter des nombreuses possibilités qui s'offrent à lui pendant la première année de son mandat.

Benjamin Franklin a dit un jour que ceux qui abandonnent des libertés fondamentales pour se procurer un peu de sécurité provisoire ne méritent ni liberté ni sécurité. Cette déclaration est particulièrement pertinente pour les hommes politiques canadiens de la fin des années 70 et des années 80. Je dis cela parce que nous devrons prendre des décisions difficiles.

Dans certains domaines, le ministre des Finances a pris des décisions courageuses. Dans d'autres domaines, toutefois, il ne l'a pas fait. Il a, pour ainsi dire, troqué la liberté essentielle, que, pour la circonstance, je définirais comme ne pouvant s'obtenir que par une solide base économique, pour la sécurité temporaire que j'associerais ici à la notion de crédibilité politique.

Le ministre avait à prendre une décision sur une question fort délicate, celle de la déductibilité de l'intérêt sur les prêts hypothécaires, comme l'avait promis son parti pendant la campagne électorale. Nous avons l'impression que ce n'est qu'avec beaucoup de réticence que le ministre a proposé cette version, même modifiée, de ce projet, mais c'est là un bel exemple de ce que j'entends par sacrifier quelque chose qui serait dans l'intérêt de tous les Canadiens, qui assainirait notre économie, au profit d'une plus grande crédibilité politique dans l'immédiat. Voilà qui n'est pas à l'honneur du ministre.

Par ailleurs, le ministre appuie la position du gouvernement dans d'autres secteurs de l'économie, notamment dans le cas de la hausse du prix du pétrole. Les députés d'en face croient mordicus qu'il faut laisser grimper le prix du pétrole au niveau du marché mondial. Je suis moi-même un grand adepte de l'économie de marché; j'ai foi en la libre entreprise. Dans le secteur du pétrole, par contre, nous avons affaire à un cartel international. Il ne s'agit pas d'une situation de marché normale, mais plutôt d'un cas unique à l'heure actuelle. C'est donc une erreur que de se baser constamment sur le marché, dans la conjoncture économique actuelle. Avec une telle attitude, nous accentuons la tendance inflationniste et nous allons inévitablement connaître des temps durs. D'après sa déclaration, le gouverneur de la banque pense que les prix du pétrole augmenteront et que le taux d'inflation sera encore beaucoup plus élevé que maintenant.

Il faut tenir compte par ailleurs, de l'attitude du gouvernement à l'égard de Petro-Canada. Voilà une autre politique que le ministre appuie comme un article de foi. J'ai peine à croire que les députés d'en face considèrent tous le principe de la privatisation comme un article de foi. Je me souviens que, dans son premier discours, le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a parlé des expériences qu'il avait eues avec des sociétés de la Couronne. Ce n'est pas surprenant puisque, comme nous le savons, le gouvernement conservateur de l'Alberta a probablement autant de sociétés de la Couronne que n'importe quel autre gouvernement conservateur au Canada, sinon plus. J'ai donc peine à croire que la privatisation en soi puisse être considérée comme un article de foi. Je le répète, en principe, je suis en faveur de la privatisation. Les moyens de production doivent appartenir à l'entreprise privée; je considère cela comme un article de foi.

Par contre, dans certains secteurs, il ne faut pas s'attendre à ce que l'entreprise privée relève les défis. Dans un discours précédent à la Chambre, j'ai fait la comparaison entre Petro-Canada et d'autres entreprises dans lesquels les pouvoirs publics doivent nécessairement se lancer. Je songe notamment à l'exploration spatiale aux États-Unis. Est-ce que le secteur privé devrait s'en charger? Qui oserait avancer sérieusement que les investisseurs pourraient placer leur argent dans un projet de cette nature dont les avantages—qui ont en fait été bien tangibles dans ce cas—auraient pu se faire attendre une centaine d'années? Les entreprises privées et les particuliers ne sont pas disposés à se lancer dans de telles aventures à notre époque. Le Canada et de nombreux pays sont dans la même situation en ce qui concerne l'énergie.

● (2150)

En tant que gouvernement, les députés de l'autre côté sont obligés de faire certains investissements au nom de toute la société. C'est de cela qu'il est question dans le cas de Petro-Canada et j'espère que les députés de l'autre côté finiront par abandonner certains de leurs articles de foi, pour reconnaître la réalité canadienne et la nécessité pour le pays d'avoir une société publique de l'énergie qui soit prospère.

Nous avons entendu le premier ministre (M. Clark) déclarer lui-même que le principal ennemi public est l'inflation. Qui ne serait pas d'accord? L'inflation monte les classes et les groupes les uns contre les autres. Chacun essaie de garder ou de grossir sa part du revenu national. L'inflation est vraiment un cancer social, comme Carl Beigie l'a écrit récemment. Elle nous annonce des lendemains effroyables. Le Canada et d'autres pays ont soudainement été pris de panique et ils doivent maintenant voir la situation en face et la corriger. Pour cela, ils devront prendre des décisions difficiles.

Au début de 1975, le gouvernement précédent a commencé à prendre des décisions difficiles. L'une d'entre elles a été d'arrêter une position monétaire et de fixer des objectifs de croissance monétaire; cette politique a toujours été suivie. Une autre décision difficile a été de renverser la vapeur en ce qui concerne l'expansion et la croissance de la fonction publique. Ces décisions ont été appliquées, mais les tendances déjà établies ont continué et leur effet s'est fait sentir le «lundi noir», le 22 mai.

Dans un autre domaine, le gouvernement s'est aussi attaché à réduire l'ampleur des dépenses gouvernementales. C'était aussi une décision difficile qui avait abouti très rapidement avec ce que l'on appelle parfois l'exercice d'août de 1978. Ce n'était pas une décision populaire. Aucun ministre ou gouvernement ne peut s'attendre à être populaire lorsqu'il a à prendre des décisions de ce genre. Ce genre de décision a toujours de graves répercussions. Nous nous attendons à ce que le ministre des Finances perpétue cette tradition dans l'exercice de ses responsabilités. Voilà ce que nous espérons de lui. Voilà ce que tous les Canadiens veulent.

Ils ne veulent pas de capitulation comme ce régime de crédit d'intérêt hypothécaire, et je dis cela en tant que député qui, à une époque, favorisait l'idée d'une déductibilité partielle des intérêts hypothécaires. Mais avec l'étude est venue la lumière, et je sais que le ministre a souffert les mêmes affres que moi quand il s'est rendu compte qu'il faisait face à un régime dont l'application est, non pas seulement neutre, mais nuisible surtout dans le climat actuel de l'économie canadienne aux prises avec l'inflation. Quel sorte de régime avons-nous donc? Nous avons un régime qui, vraisemblablement, exercera des pressions pour faire monter les taux d'intérêts sur les hypothèques et qui, de l'avis de tous les observateurs, fera augmenter le prix du logement. C'est donc dire que le ministre n'a pas pris de décision pénible. Il n'était pas prêt à encaisser le coup à sa crédibilité politique dans le cas de cette décision-là.

D'autre part, je dois être juste dans mes jugements, et reconnaître que personne ne veut de taux d'intérêt élevés. Je déplore ces taux élevés. Nous avons entendu les néo-démocrates les déplorer. Le ministre a pris la décision de les imposer. Je suis convaincu qu'il a décidé de le faire avec la meilleure volonté et les meilleurs intentions au monde. On a dû étudier ce problème. Pour cela, il y a le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey. Il y a aussi le ministre des Finances. La décision était difficile. Je ne suis pas prêt à dire tout de suite que c'était la bonne décision, mais j'admire le ministre d'avoir eu le courage de dire «Nous devons prendre des décisions pénibles, et en voici une.»

Pour revenir à la parole de Benjamin Franklin que j'ai citée tantôt, le ministre n'a pas reculé, mais il a besoin d'aide. Il a besoin de l'aide de tous. Il a besoin de notre aide, et j'espère que nous serons en mesure de jouer un rôle positif et constructif pour l'aider à mettre au point les politiques nécessaires pour s'attaquer au problème prioritaire qu'est l'inflation.

Nous voyons ce que fait le ministre sous l'angle monétaire. Il augmente les taux d'intérêt. Nous ne sommes pas satisfaits. Pour ma part, en tout cas, je me suis pas convaincu que cette seule mesure va régler le problème. Il me semble que cette politique monétaire a des lacunes puisque nous avons toujours beaucoup de liquidités et que nous ne semblons pas resserrer le crédit. Mais néanmoins, il a montré quelle était sa position en fait de politique monétaire.

Et du côté fiscal? Nous avons bien hâte de voir le budget du ministre, mais il part hélas du mauvais pied avec son crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires. Espérons que le coût de ce programme, qui, selon les prévisions, dépassera 2 milliards de dollars, ne compromettra pas d'autres programmes que le ministre devra bien lancer s'il veut s'attaquer aux problèmes que connaît le pays.

J'ai quelques propositions à faire au ministre—je suis certain qu'il n'en acceptera aucune—et elles n'ont pas à être adoptées tout de suite. Je crois que le ministre doit lancer des programmes destinés à stimuler l'aspect de l'offre dans l'économie et à obtenir plus de capitaux—de préférence des capitaux canadiens—pour les usines et le matériel de fabrication ainsi que pour la recherche et le développement. Nous n'avons pas besoin de stimuler la demande générale à ce moment-ci, comme le fera probablement le programme de crédit sur les intérêts hypothécaires. Ce qu'il nous faut, ce sont de bons programmes fiscaux destinés à canaliser les économies canadiennes vers des secteurs de production, non le secteur immobilier, non les MURBS, mais les secteurs dont nous pouvons améliorer l'efficacité pour produire des biens et des services à un coût réduit. Je ne suis certainement pas le seul à préconiser ce genre de mesures fiscales pour faire face à l'épineux problème de l'inflation.

Nous entendons nos amis à gauche dire beaucoup de sottises, parfois amusantes. Nous entendons également beaucoup de critiques. Nos amis de gauche essaient de nous ranger ainsi que les députés d'en face dans la même catégorie, ce que je conteste. Je pense qu'il existe entre nous des différences politiques fondamentales. Toutefois, je ne peux pas m'empêcher de revenir sur certains des propos et des arguments extraordinaires avancés par mon ami le député de Broadview (M. Rae) qui a été élu à la Chambre en même temps que moi. Je le croyais plus au courant de ces choses. Je constate qu'il a quitté la Chambre.

Une voix: Non, il est là.

M. Rae: J'écoute attentivement.

M. Johnston: J'ai lu une critique du député portant sur les profits des banques. Une chose qu'il faut savoir à propos des députés du NPD, c'est qu'ils ont le pouvoir extraordinaire de personnifier les sociétés, au point qu'on s'attend à rencontrer M. Exxon au coin de la rue.

Une analyse économique—et le député en a certainement fait une—prouverait, à la satisfaction générale, et le rapport de la Commission Carter abonde en ce sens, qu'on ne peut pas plus imposer une société qu'on ne peut imposer un chien. Qui paie les impôts, le chien? Certainement pas et pourtant le chien a plus de chances d'en payer sous forme de travail—surveillance ou autre—qu'une société. Les seules personnes qui sont imposées lorsqu'une société l'est, ce sont soit les actionnaires qui doivent alors accepter un rendement moindre sur leur investissement, soit ceux qui consomment les biens et services de la société.

A ce propos, je voudrais en revenir à la situation des banques, mais peut-être pourrais-je signaler qu'il est 10 heures.

Une voix: C'est exact.

Des voix: Bravo!

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES PENSIONS AU PRORATA POUR CERTAINES VEUVES—LA PRÉSENTATION DE MESURES MODIFICATIVES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord remercier le ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) d'être ici ce soir pour faire suite à la question que je lui ai posée, le mercredi 17 octobre, et qui figure aux pages 298 et 299 du hansard.

Avant d'entrer dans le sujet, et certes avant de poursuivre la session, le ministre voudra peut-être se joindre à moi pour rendre hommage aux réalisations, dans le domaine de son prédécesseur, l'honorable Daniel J. MacDonald.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous savons tous avec quelle peine il finissait par obtenir des fonds du cabinet pour les anciens combattants ces dernières années, mais il y a travaillé fort et a obtenu un bon nombre de gains pour nos vétérans. Nous savons tous qu'il y a un certain nombre de choses que M. MacDonald espérait encore obenir, et c'est pourquoi j'espère que son successeur terminera le travail qu'il avait amorcé.

Ma question du 17 octobre comportait deux parties principales. Je m'informais surtout des modifications que l'on pourrait apporter à la loi sur les pensions pour permettre aux veuves d'anciens combattants de toucher la pension de veuve dans le cas où l'invalidité de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100. Voilà un cas de suppression de pension que l'on a toujours trouvé très injuste depuis toutes les années et les décennies qu'on l'a pratiqué. Des comités de l'extérieur et les comités des affaires des anciens combattants ont à maintes et maintes reprises recommandé de changer cette politique, du moins de manière à faire accorder à ces veuves une pension au prorata de l'invalidité inférieure à 48 p. 100. J'ai le pressentiment que nous y réussirons bientôt. J'espère que le ministre pourra ce soir nous en donner l'assurance. Je comprends qu'il ne puisse nous donner de détails avant de présenter son bill, mais nous serions très heureux s'il pouvait nous assurer qu'il le fera bientôt. Quand je me suis enquis aujourd'hui des travaux à venir auprès du leader du gouvernement à la Chambre, j'ai dit que j'espérais bien qu'il annoncerait une mesure de ce genre et qu'il la présenterait cette année avant le 11 novembre.

Quand il répondra, j'espère que le ministre dira aussi tout ce qu'il peut à propos d'autres mesures que l'on devrait mettre à l'étude. L'une consisterait à rattacher le taux de base de la pension d'invalidité à cette moyenne des revenus de cinq catégories de fonctionnaires. Comme le sait le ministre, nous l'avons rattaché à cette moyenne il y a quelques années, mais n'en avons prévu l'indexation que selon la hausse du coût de la vie. Avec ce résultat que d'année en année le montant de 100 p. 100 de la pension d'invalidité perd de sa valeur par rapport au taux composite que nous avions fixé. Nous l'avons ajusté une fois. Pourquoi ne pas l'établir sur une base fixe de sorte qu'il suive toujours l'évolution de ce taux composite?

Il y a aussi la question de certaines améliorations qui restent encore à apporter aux dédommagements aux anciens prisonniers de guerre. Je suis certain que ces points ont été portés à l'attention du ministre. J'espère qu'avant la fin de la session actuelle, on fera quelque chose à ce propos.

L'autre important secteur où il faut agir est la révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Il s'agit d'une loi déjà ancienne qui a été adoptée dans les années 30, alors que la pension de vieillesse civile était assujettie à une vérification des moyens de subsistance. Les allocations aux anciens combattants correspondaient à celles des civils mais les anciens combattants avaient droit à un régime un peu plus généreux. Les temps ont changé. La pension de vieillesse est maintenant légèrement meilleure. Nous nous sommes débarrassés de l'évaluation des moyens de subsistance, du moins en ce qui a trait au montant de base. Mais certaines de ces vieilles lacunes existent encore pour ce qui est des allocations aux anciens combattants. Il me semble que le temps est venu, surtout si l'on tient compte des autres changements sociaux et du temps qui s'est écoulé depuis les deux ou trois guerres que nous avons eues, de transformer les allocations aux anciens combattants en un revenu annuel garanti à partir d'un certain âge, qui serait inférieur à l'âge ordinaire où l'on devient admissible à la pension.

● (2205)

Il y a diverses questions de ce genre qui me préoccupent, et j'espère que pendant cette session, grâce au vif intérêt que le ministre porte aux anciens combattants et malgré qu'il ait deux emplois, il va s'employer énergiquement à obtenir les améliorations que j'ai évoquées ce soir. Il y en aurait d'autres, mais je crois avoir nommé les principales, c'est-à-dire modification de la règle des 48 p. 100 de sorte que les veuves d'invalides à moins de 48 p. 100 touchent de droit une pension; intervention pour que la pension de base des invalides à 100 p. 100 suive le niveau interprofessionnel qui avait été convenu; amélioration des indemnités aux anciens prisonniers de guerre, et modernisation de la loi sur les allocations aux anciens combattants pour qu'elle réponde aux besoins des anciens combattants d'aujourd'hui.

J'offre mes meilleurs vœux au député de Victoria pour sa nomination à cet important poste des Affaires des anciens combattants. C'est avec joie que je collaborerai avec lui et avec les autres députés qui s'intéressent aux affaires des anciens combattants, en vue d'améliorer vraiment au cours de la session le sort des anciens combattants et des membres de leurs familles.

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je réponds à mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Je ne puis ajouter grand-chose aux réponses que je lui ai données l'autre jour, mais je profiterai de l'occasion, puisque nous faisons assaut de compliments, pour évoquer le magnifique travail fait en matière de pensions aux anciens combattants par mon prédécesseur, l'ex-député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, qui est devenu sénateur. Jack Marshall a fait merveille dans le domaine des pensions. Il s'est ainsi mérité une très haute estime dans le pays; il est souvent invité à prendre la parole et à se rendre à toutes sortes de manifestations. Il m'assiste étroitement pour les affaires des anciens combattants.

M. Knowles: Bravo!

M. McKinnon: J'espère pouvoir continuer à avoir recours à ses services à cet égard d'autant plus que je ne voudrais pas dire «avoir recours», aux services du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) parce que je suis persuadé qu'il est tout à fait prêt à les offrir. J'ai hâte de travailler avec lui.

Pour ce qui est de la première partie de la question posée ce soir, à savoir le moment choisi pour présenter le bill, l'un de nos problèmes vient de ce que le gouvernement a tellement de projets de loi à présenter à la Chambre que notre équipe de rédaction prend un peu de retard. C'est ce qui retarde pour le moment la présentation de ce bill.

Ce bill apportera des modifications à deux ou trois et peut-être quatre lois et c'est pourquoi on doit le rédiger attentivement. Il comprendra de nombreux articles qui porteront peut-être pas toujours exactement comme le député le voudrait, sur les problèmes qu'il a mentionnés et qu'il aimerait voir régler. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous suivons la même orientation.

Je ne pense pas qu'on indexe la pension de base, mais je demanderai à mes conseillers ce qu'il en coûterait présentement de rattacher le niveau de la pension de base à celui des cinq dernières catégories de la Fonction publique. Le député m'a répondu qu'on l'avait déjà indexée une fois auparavant mais que pour une raison ou pour une autre, cette indexation n'avait pas réussi. Il se trouve en fait que la rémunération des cinq dernières catégories de la Fonction publique augmente plus rapidement que le coût de la vie, ce qui constitue une difficulté parce que cela crée un écart, et je suppose qu'il y a maintenant de nouveau écart. On l'a comblé pour la dernière fois il y a environ trois ans. J'examinerai cette question, mais comme le député le sait, les coffres du Trésor public ne débordaient pas vraiment quand nous avons pris le pouvoir. On manque de fonds et nous essayons d'aider d'abord ceux qui sont le plus dans le besoin. Nous le faisons en apportant certaines modifications. La modification de la règle du 48 p. 100, tout en ne règlant pas les problèmes tout de suite constitue un pas dans cette direction. Il y aura d'autres interventions dans le même sens.

M. Knowles: On prévoit changer quelque chose à la règle du 48 p. 100?

M. McKinnon: En effet, et pour ce qui est de la loi sur les allocations aux anciens combattants, nous allons prendre des mesures importantes pour redresser certaines injustices.

M. Knowles: Très bien.

M. McKinnon: Je vois que mon temps est expiré.

● (2210)

LA FONCTION PUBLIQUE—L'ÉTUDE DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU PRINCIPE DU MÉRITE—L'APPLICATION DES CRITÈRES DU RAPPORT

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) à propos des étranges décisions rendues récemment par le commissaire adjoint des pénitenciers au sujet des employés supposément excédentaires au pénitencier de la Colombie-Britannique. Je lui ai demandé s'il avait ajouté un nouveau principe au rapport D'Avignon puisqu'il semble se fonder maintenant un certain critère «d'ordre inverse de mérite». Je pourrais dire, et pas seulement en plaisantant, que si nous appliquions ce principe aux administrateurs du service pénitentiaire de la région du Pacifique, la qualité du travail s'améliorerait énormément.

Je me demande en effet si le directeur régional du service pénitentiaire de la Colombie-Britannique a fait autre chose pour obtenir son poste qu'être le frère du fonctionnaire principal au ministère du solliciteur général à Ottawa. Son copain Babalouie, ou quel que soit son nom, travaillait avec lui à Kingston. L'inspecteur général qui a été chargé de vérifier les méthodes de travail et le nombre d'employés au pénitencier a fait de l'aussi bon travail que s'il avait été un loup chargé de garder les brebis. Je me demande si celui qui est à la tête du pénitencier songe à autre chose qu'à suppléer à sa pension des forces armées. Il est difficile d'avoir une bien bonne impression de l'administration du service pénitentiaire dans le district régional du Pacifique.

Pour passer du général au particulier, je m'occupe du dossier d'un de mes électeurs qui a travaillé pendant 10 ans au pénitencier et qui était classé à un niveau supérieur dans sa catégorie. L'homme en question avait été surveillant suppléant de district pendant deux ans. Il avait suivi le cours de gestion offert par le service pénitentiaire. Il avait aussi reçu une lettre du directeur général suppléant de la Commission de la Fonction publique qui lui disait: «Nous espérons que vous obtiendrez bientôt de l'avancement».

Toutefois, quand le gouvernement précédent a décidé de congédier 5,000 employés, le service pénitentiaire de la Colombie-Britannique a décidé de faire une vérification de ces employés et voilà que cet homme qui avait dix ans de service est le premier à partir ou du moins parmi les premiers. Pourquoi? On avait fait une appréciation de lui, mais quand il a demandé à la voir, on a refusé. Il a interjeté appel et son appel a été refusé au niveau du district régional, après quoi il a décidé d'interjeter appel auprès du commissaire ici à Ottawa. Voici ce que le commissaire avait à dire au sujet des comités chargés de réduire les objectifs. Ils:

> . . . font une appréciation des qualités des personnes ainsi désignées et les cotent dans l'ordre inverse du principe du mérite.

Il dit les cotent, pas les congédient. Quelque chose ne va pas quand on se livre à ce genre d'évaluation dans la Fonction publique. J'ai demandé au président du Conseil du Trésor combien de temps nous pouvions continuer à avoir une Fonction publique où on évalue ainsi les fonctionnaires. Comment voulez-vous que les fonctionnaires se sentent en sécurité quand de telles pratiques ont cours? Chacun se demande qui sera le suivant.

L'un des torts de cette personne était peut-être d'avoir été au nombre des 16 otages à l'époque de l'affaire Mary Steinhauser au pénitencier. Il en sait peut-être un peu trop sur ce qui se passe dans ce pénitencier. Il se pourrait fort bien que sa seule et unique faute ait été d'avoir eu l'audace de se plaindre de certaines des décisions prises au pénitencier concernant le personnel, et du fait qu'on n'accordait pas d'avancement aux employés.

Une administration qui essaie à trois reprises de combler un poste de surveillant-adjoint en embauchant une personne qui n'a pas la compétence voulue, serait-elle vraiment en mesure de juger l'employé qui nous intéresse, dont les titres et qualités, et l'expérience sont satisfaisants et qui a fait tout ce qu'on attendait de lui? Ensuite, on le renvoie. Je le répète, la situation me paraît anormale dans l'État du Danemark.

● (2215)

Deux choses me paraissent anormales dans la façon dont on a réglé l'affaire en vertu de la loi. En premier lieu, l'employé n'a pas été autorisé à voir son évaluation. Elle était secrète; il ne l'a jamais vue. Quand il a porté plainte, on en a fait une autre. Enfin, il s'est plaint au commissaire adjoint. En vertu de la loi, il aurait dû recevoir une réponse du commissaire adjoint dans les 30 jours; mais, monsieur l'Orateur, il a fallu plus de 95 jours pour qu'on réponde à cet employé.

A mon avis, si le rapport d'Avignon traite du principe du mérite—et je suis très sérieux—le directeur régional, son adjoint, celui qui est en charge du pénitencier, devrait lui aussi être soumis à ce principe du mérite à rebours qu'on invoque en ce moment pour cet employé. De cette façon, le système dans ce district régional en particulier serait rapidement épuré.

J'ai donné avis au solliciteur général (M. Lawrence) concernant certains des principes d'embauche et certaines injustices qui, au dire des employés, sont perpétuées. Il est temps que nous invoquions le principe du mérite et que nous maintenions dans leurs postes les personnes qui ont de l'ancienneté, qui se sont montrées efficaces et constantes dans leur travail—qu'on les garde et qu'on règle le sort des administrateurs qui perpétuent cette injustice à l'égard des employés.

M. Scott Fennell (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, la question du député porte sur une question fort importante pour nous, celle de l'application du principe du mérite au chapitre de l'embauche et du renvoi des fonctionnaires. J'aimerais revoir rapidement où nous en sommes à l'heure actuelle.

Au chapitre de la mise en disponibilité, la loi sur l'emploi dans la Fonction publique stipule ceci: lorsque les services d'un employé ne sont plus requis, soit faute de travail, soit par suite de la suppression d'une fonction, le sous-chef peut, en conformité des règlements de la Commission, mettre l'employé en disponibilité. Le règlement visé est l'article 33.1B des Règlements sur l'emploi dans la Fonction publique. Quand deux employés ou plus exercent des fonctions semblables, et qu'il faut mettre en disponibilité l'un d'eux, le sous-chef peut appliquer le principe du mérite. Les premiers employés congédiés sont ceux qui figurent en bas de la liste. C'est ce qu'on appelle «l'inverse de l'ordre du mérite» et l'on est sûr ainsi que les meilleurs employés seront les derniers à être congédiés.

Le gouvernement admet que c'est là une démarche très subjective et se fera un plaisir de porter à l'attention du président de la Commission de la Fonction publique tous les cas semblables à celui que le député a mentionnées ou l'on estime qui'il y a eu une injustice. Le ministre recevra prochainement le président pour étudier la situation. J'invite tous les députés à écrire le plus tôt possible au ministre pour lui faire connaître les détails des cas en question. Le gouvernement ne reconnaît pas qu'il y a eu nécessairement des abus, mais il juge très important de continuer à appliquer le principe de l'équité, à la base de la politique d'emploi du gouvernement, et estime donc nécessaire que les membres de la Commission examinent en détail ses activités.

Comme nous le savons tous, le rapport D'Avignon sur la révision de la gestion du personnel et du principe du mérite a été récemment déposé à la Chambre. Cela fournira aux députés et au gouvernement l'occasion d'étudier le principe du mérite tel qu'il s'applique dans la Fonction publique fédérale de façon à ce qu'il continue à être appliqué et à ce qu'il soit même élargi dans l'ensemble des ministères fédéraux et des organismes de la Couronne.

● (2220)

[*Français*]

LES PÊCHES—ON DEMANDE SI LE SUPPLÉMENT DE QUOTAS DE MORUE DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT, POUR LES BATEAUX DE PLUS DE 100 PIEDS, A ÉTÉ CAPTURÉ

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, le 17 octobre je posais des questions à l'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) au sujet du supplément des contingents de morue dans le golfe Saint-Laurent et l'autorisation pour les bateaux de 100 pieds et plus d'exercer la pêche dans ces eaux. Le ministre des Pêches et des Océans du gouvernement précédent a interdit aux bateaux de plus de 100 pieds de pêcher dans les eaux du golfe, afin de préserver les stocks pour les pêcheurs côtiers et hauturiers dont le port d'attache est à l'intérieur du golfe. Cette mesure a permis aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et à ceux du Québec d'augmenter leurs prises depuis deux ans. Et à titre d'exemple, monsieur le président, l'augmentation des prises du Québec a été de 30 p. 100 par année, au cours des deux dernières années. L'honorable ministre a dit qu'il y a eu consultation avec les provinces de l'Atlantique ainsi qu'avec le Québec, lors d'une réunion tenue à Saint-Jean à Terre-Neuve, à la mi-juillet.

Selon les renseignements que j'ai obtenus, il fut discuté du supplément des contingents de morue dans le golfe Saint-Laurent pour les années 1979 et 1980, mais le comité n'a jamais été d'accord à l'effet de permettre l'entrée dans le golfe des chalutiers de 100 pieds et plus. Les représentants de la province de Québec ont proposé, à cette réunion du comité consultatif sur les poissons de l'Atlantique, un supplément de 10,000 tonnes métriques de morue. Aucune province n'a émis de remarques défavorables à l'augmentation des contingents.

L'honorable ministre fut informé par le comité consultatif, le 11 juillet, qu'un supplément de prises pour les bateaux de plus de 100 pieds pourrait être contesté par certaines provinces, et évidemment par les pêcheurs côtiers. Voici, monsieur le président, quelques extraits du procès-verbal du comité, et je cite:

Le stock de morue de la division 4T semble en meilleur état. Les membres sont dans l'ensemble en faveur d'une augmentation du TPA (total des prises autorisées) actuel; cependant, la possibilité d'une augmentation du TPA et les allocations aux bateaux de plus et de moins de 100 pieds font apparaître des opinions contradictoires . . .

Quelques jours plus tard, l'honorable ministre a reçu un document de travail intitulé: *The Minister's Briefing Note*, et les mêmes problèmes sont soulevés par les fonctionnaires. Je cite:

[*Traduction*]

Si le contingent est augmenté dans cette proportion en 1979, les pêcheurs côtiers en seront très satisfaits. Néanmoins, comme les scientifiques estiment que nous pouvons l'augmenter jusqu'à 13,000 tonnes, les pêcheurs côtiers ne manqueront pas de protester énergiquement. D'autre part, ils jugeraient tout à fait inacceptable qu'on laisse les gros bateaux prendre cette quantité de poisson dans la division 4T (actuellement interdite aux bateaux de plus de 100 pieds) . . . et les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard s'opposeraient farouchement à ce genre de politique.

● (2225)

[*Français*]

Monsieur le président, les pêcheurs côtiers sont contre le supplément des prises par les bateaux de 100 pieds ou plus, et avec raison. Pour eux, pour ceux qui travaillent dans les usines de traitement, pour leurs familles, pour les collectivités dans lesquelles ils vivent, le droit d'accès à cette ressource est indispensable.

Dans son communiqué du 27 août, informant les pêcheurs d'un supplément des contingents, l'honorable ministre a pris tous les pêcheurs par surprise et tout particulièrement les gouvernements des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, en autorisant les chalutiers de plus de 100 pieds, et propriété des grosses compagnies, de capturer 6,000 tonnes de supplément autorisé dans le golfe Saint-Laurent et ce, au détriment des pêcheurs côtiers.

Monsieur le président, le ministre a déclaré à Corner-Brook, quelques jours après avoir pris sa décision du 27 août, et cela à un colloque sur la morue du Nord, et je cite ce qu'il disait:

«Notre politique, ma politique à ce sujet est simple et bien définie. Les pêcheurs côtiers ont priorité d'accès à la ressource.»

On conviendra avec moi, monsieur le président, que voilà un ministre qui porte plusieurs chapeaux.

Monsieur le président, je me pose la question, et plusieurs députés aussi, celle de savoir si l'honorable ministre a une politique pour les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve, une autre pour les pêcheurs côtiers du Nouveau-Brunswick, une politique pour les pêcheurs du Québec, et finalement une autre pour favoriser les grosses compagnies. D'ailleurs, pourquoi avoir autorisé les bateaux de plus de 100 pieds à capturer 6,000 tonnes métriques de morue dans le golfe lorsqu'aucune—je dis aucune—recommandation favorable ne fut présentée par le comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique, et on n'en trouvait pas non plus dans le document de travail que les fonctionnaires de son ministère lui ont présenté.

Monsieur le président, à plusieurs reprises le gouvernement s'est vanté de pouvoir conclure des ententes avec les provinces sur tous les sujets. Je ne peux donc pas comprendre comment l'honorable ministre des Pêches et des Océans puisse prendre la décision de laisser entrer dans le golfe Saint-Laurent les chalutiers de 100 pieds ou plus, sachant que les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que les pêcheurs côtiers du golfe, y compris ceux de Terre-Neuve, ont exprimé leur désaccord sur cette nouvelle politique du ministre. Monsieur le président, le ministre a pris une décision unilatérale et inacceptable pour l'Est du Canada.

Compte tenu du fait que cette nouvelle politique aura des conséquences néfastes pour l'industrie de la pêche au Québec, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, de même qu'au Cap-Breton, je demande, au nom de mes collègues de l'Est du Québec et de l'Est du Canada que l'honorable ministre suspende sa décision afin de permettre au comité permanent des pêches et forêts d'étudier cette situation.

M. Thomas Siddon (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le président, je remercie beaucoup l'honorable député de Gaspé de l'exposé de ces problèmes.

[*Traduction*]

Je suis heureux de commenter la question soulevée par le député de Gaspé (M. Cyr) et d'établir ainsi les choses telles qu'elles se sont passées. La gestion de la pêche hauturière de l'Atlantique est fondée sur les recommandations du comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique. Les provinces, l'industrie et les associations de pêcheurs sont représentées au sein de ce comité.

Quand le comité s'est réuni le 11 juillet 1979, il a été question d'accroître les prises totales dans la partie sud du golfe. De l'avis des experts, on pouvait accroître le volume des prises de quelque 13,000 tonnes en plus des 36,000 déjà permises. A la suite de cette réunion, des consultations ont eu lieu avec les représentants des bateaux de moins de 100 pieds, lesquels ont déclaré que 4,000 tonnes leur seraient nécessaires pour terminer la saison de pêche. En somme, il restait 9,000 tonnes à répartir et les représentants des navires de plus de 100 pieds souhaitaient obtenir ce contingent. Cependant, pour ne pas menacer le volume des prises prévues pour 1980 et faisant preuve de prudence, le ministre des Pêches a décidé que les gros bateaux devaient s'en tenir à 6,000 tonnes. Ceux-ci ne commenceront pas leurs activités avant le 1er novembre.

Le ministre aurait pêché par excès de prudence en refusant d'attribuer au moins une partie de l'augmentation recommandée puisque les spécialistes affirmaient que cela était conforme aux meilleurs principes de conservation. Sans doute le député aurait-il critiqué le ministre s'il avait décidé de ne pas attribuer ce contingent. Mais en agissant ainsi le ministre a précisé que la priorité irait aux pêcheurs côtiers. Cependant, il ne faut pas confondre priorité et exclusivité.

Le député voudra également tenir compte du nombre considérable d'emplois créés dans les poissonneries. J'insiste sur le fait que toutes les parties ont été consultées avant que la décision ne soit prise. Il est bien évident que les conclusions n'auraient pas été différentes, même si cette consultation avait été prolongée. C'est pourquoi il incombait au ministre de prendre la décision finale à partir de ces consultations et des conseils des spécialistes.

Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que depuis toujours, des chalutiers qui proviennent de l'extérieur du Golfe ont pêché ces espèces. Quand le total des prises admissibles était faible . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

APPENDICE

(*Voir p. 604.*)

C.P. 1979-2783

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU COMITÉ DU CONSEIL PRIVÉ, APPROUVÉ PAR SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL LE 16 OCTOBRE 1979

Sur avis conforme du premier ministre, le comité du Conseil privé recommande:

1. que, au cas où le premier ministre serait absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de sa charge, le plus ancien ministre nommé à l'annexe «A» du présent procès-verbal, qui est un député à la Chambre des communes, qui est présent à Ottawa et qui est capable de remplir ces fonctions soit autorisé à les exercer au nom du premier ministre;

2. que, au cas où le ministre dont le nom apparaît dans la colonne II en regard d'une mention de la colonne I de l'annexe «B» du présent procès-verbal serait absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de sa charge, le ministre dont le nom figure dans la colonne III en regard de la même mention de la colonne I soit autorisé à agir en son nom;

3. que, au cas où les ministres dont les noms apparaissent dans les colonnes II et III en regard d'une même mention de la colonne I de l'annexe «B» du présent procès-verbal seraient absents d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom figure dans la colonne IV en regard de ladite mention de la colonne I soit autorisé à agir au nom du ministre désigné dans la colonne II;

4. que, au cas où les ministres dont les noms apparaissent dans les colonnes II, III et IV en regard d'une même mention de la colonne I de l'annexe «B» du présent procès-verbal seraient tous absents d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de leur charge, le premier ministre, ou, au cas où celui-ci serait lui-même absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de sa charge, le plus ancien ministre nommé à l'annexe «A» du présent procès-verbal et qui est présent à Ottawa, soit autorisé à agir au nom du ministre désigné dans la colonne II;

5. que, lorsqu'un portefeuille mentionné dans la colonne I de l'annexe «B» du présent procès-verbal est vacant, le ministre dont le nom figure dans la colonne III en regard dudit portefeuille soit autorisé à exercer les fonctions découlant de cette charge;

6. que, lorsqu'un portefeuille mentionné dans la colonne I de l'annexe «B» du présent procès-verbal est vacant, au cas où le ministre dont le nom apparaît dans la colonne III en regard dudit portefeuille serait absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions découlant de cette charge, le ministre dont le nom figure dans la colonne IV en regard du même portefeuille soit autorisé à exercer lesdites fonctions.

Certified to be a true copy—Copie certifiée conforme

Marcel Massé

Clerk of the Privy Council—Le greffier du Conseil privé

ANNEXE A

LISTE DES MINISTRES AUTORISÉS À EXERCER LES FONCTIONS DU PREMIER MINISTRE LORSQU'IL EST ABSENT OU DANS L'INCAPACITÉ DE LES REMPLIR

L'honorable Walter David Baker,
président du Conseil privé de la reine pour le Canada et ministre du Revenu national

L'honorable Flora MacDonald,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

L'honorable John C. Crosbie,
ministre des Finances

L'honorable David S. H. MacDonald,
secrétaire d'État du Canada et ministre des Communications

L'honorable William Jarvis,
ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales

L'honorable Sinclair McKnight Stevens,
président du Conseil du Trésor

L'honorable Ramon John Hnatyshyn,
ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

L'honorable Roch La Salle,
ministre des Approvisionnements et Services

L'honorable James A. McGrath,
ministre des Pêches et des Océans

L'honorable Erik H. Nielsen,
ministre des Travaux publics

L'honorable Allan Frederick Lawrence,
solliciteur général du Canada et ministre de la Consommation et des Corporations

L'honorable Lincoln Alexander,
ministre du Travail

L'honorable Donald F. Mazankowski,
ministre des Transports

L'honorable Elmer M. MacKay,
ministre de l'Expansion économique régionale

L'honorable Arthur Jacob Epp,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

L'honorable John Allen Fraser,
ministre des Postes et ministre de l'Environnement

L'honorable Allan McKinnon,
ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants

L'honorable John Wise,
ministre de l'Agriculture

L'honorable Ronald George Atkey,
ministre de l'Emploi et de l'Immigration

L'honorable David Crombie,
ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

L'honorable William Heward Grafftey,
ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie

L'honorable Perrin Beatty,
ministre d'État (Conseil du Trésor)

L'honorable J. Robert Howie,
ministre d'État (Transports)

L'honorable Steven Eugene Paproski,
ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme

L'honorable Ronald Huntington,
ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie

L'honorable Michael H. Wilson,
ministre d'État chargé du Commerce international

ANNEXE B

MINISTRES SUPPLÉANTS

	COLONNE I	COLONNE II	COLONNE III	COLONNE IV
	POSTE	MINISTRE	MINISTRE SUPPLÉANT	SECOND MINISTRE SUPPLÉANT
1.	Agriculture	John Wise	D. F. Mazankowski	William Jarvis
2.	Emploi et Immigration	Ronald George Atkey	Lincoln Alexander	W. Heward Grafftey
3.	Énergie, Mines et Ressources	R. J. Hnatyshyn	J. Crosbie	M. Wilson
4.	Sciences et Technologie	H. Grafftey	R. Huntington	P. Beatty
5.	Affaires extérieures	Flora MacDonald	Allan McKinnon	M. H. Wilson
6.	Finances	John Crosbie	Sinclair M. Stevens	Walter D. Baker
7.	Pêches et Océans	James A. McGrath	John Allen Fraser	Elmer MacKay
8.	Affaires indiennes et Nord canadien	Arthur Jacob Epp	John Wise	W. Heward Grafftey
9.	Industrie et Commerce et Développement économique	Robert R. de Cotret	Michael H. Wilson	R. Huntington
10.	Justice et procureur général du Canada	Jacques Flynn	William Jarvis	Erik H. Nielsen
11.	Travail	Lincoln Alexander	Ronald George Atkey	D. Crombie
12a.	Défense nationale et	Allan McKinnon	Flora MacDonald	R. J. Hnatyshyn
12b.	Affaires des anciens combattants		David Crombie	L. Alexander
13.	Santé nationale et Bien-être social	David Crombie	David MacDonald	S. E. Paproski
14a.	Postes et	John Allen Fraser	Lincoln Alexander	Perrin Beatty
14b.	Environnement		James A. McGrath	D. F. Mazankowski
15a.	Conseil privé et	Walter D. Baker	William Jarvis	Flora MacDonald
15b.	Revenu national		R. Huntington	Sinclair M. Stevens
16.	Travaux publics	Erik H. Nielsen	Roch La Salle	Elmer M. MacKay
17.	Expansion économique régionale	Elmer M. MacKay	Arthur Jacob Epp	John C. Crosbie
18.	Secrétaire d'État du Canada et Communications	David S. H. MacDonald	S. E. Paproski	Walter D. Baker
19.	Solliciteur général du Canada et Consommation et Corporations	Allan F. Lawrence	Roch La Salle	Ronald G. Atkey
20.	Approvisionnement et Services	Roch La Salle	Erik H. Nielsen	Elmer M. MacKay
21.	Transports	D. F. Mazankowski	J. Robert Howie	James A. McGrath
22.	Conseil du Trésor	Sinclair M. Stevens	Perrin Beatty	John C. Crosbie

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'ACCROISSEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMISSION CANADIENNE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et au sujet d'une affaire urgente, je propose, appuyé par le député de Gloucester (M. Breau):

Que le président du Conseil du Trésor prenne immédiatement des mesures pour que soit augmenté le personnel de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, afin que puissent être réglés les graves problèmes que posent le surmenage des fonctionnaires en poste et les longs retards qu'accusent les dossiers des bureaux d'immigration du Canada dans le monde entier, et ainsi pour que la Commission soit en mesure d'exercer une surveillance propre à mettre fin à l'entrée illégale d'immigrants et de procéder à des dépistages plus sérieux pour s'assurer que des criminels étrangers et des agents de gouvernements étrangers ne sont pas admis au Canada.

M. l'Orateur: Pour présenter maintenant une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE QUE LES GROS CHALUTIERS NE PUISSENT PÊCHER DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT AVANT QUE LES PÊCHEURS NE SOIENT CONSULTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné l'urgence du problème créé par la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) de permettre aux chalutiers de 100 pieds ou plus de pêcher 6,000 tonnes métriques de morue dans la région 4T du golfe Saint-Laurent à partir du 1er novembre, je propose, appuyé par l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold):

Que le ministre retarde l'entrée dans le golfe de ces gros chalutiers jusqu'à une date qui permettra aux porte-parole de milliers de pêcheurs qui n'ont pas été consultés de pouvoir venir devant le comité des pêches et des forêts pour donner leurs points de vue.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'OFFICE NATIONAL DU FILM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

Comme c'est aujourd'hui le premier anniversaire de la journée des Arts et étant donné que l'Office national du film, institution canadienne de renommée internationale qui a obtenu beaucoup de succès sur le plan international puisqu'elle a permis au Canada de remporter cinq Oscar, quarante candidatures de l'«Academy» et de nombreuses autres distinctions, a récemment perdu 125 excellents artistes et techniciens et qu'il se trouve dans une situation très précaire à cause d'une réduction budgétaire effective de 25 p. 100 décidée par l'ancien gouvernement, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que le secrétaire d'État prie ses généreux collègues qui siègent sur les banquettes ministérielles d'approuver une injection supplémentaire immédiate de un million de dollars afin de sauver cette institution culturelle âgée de quarante ans et menacée de mort lente par inanition financière.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LES DROITS DE L'HOMME

LES PROTESTATIONS CONTRE LE PROJET SOVIÉTIQUE EN PRÉVISION DES JEUX OLYMPIQUES DE 1980—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, à propos d'une affaire urgente concernant les Jeux olympiques qui doivent avoir lieu en Union soviétique. Je propose, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que la Chambre affirme sa conviction que les Jeux olympiques doivent toujours être affranchis des idéologies politiques, quelles qu'elles soient, et que, par conséquent, elle demande au gouvernement soviétique pourquoi il a décidé de faire sortir de Moscou tous les enfants âgés de sept à quinze ans en juillet et août 1980 de crainte que les visiteurs ne viennent les contaminer avec des idées qui vont à l'encontre de l'idéologie enseignée dans les écoles russes; ce faisant, le gouvernement soviétique ne respecte pas les droits de l'homme.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

[*Français*]

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

ON DEMANDE QUE L'OCTROI DE FONDS POUR LE PROGRAMME SOIT FAIT SELON LES BESOINS DES CIRCONSCRIPTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (Verdun): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné le grand nombre de personnes âgées qui ont bénéficié du service offert par plusieurs projets Canada au travail dans la circonscription de Verdun et dans toutes les circonscriptions du Canada; étant donné que les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sont entièrement exclues du programme; et étant donné que les fonds disponibles pour la province de Québec ont été diminués par rapport à l'an dernier, je propose, appuyé par le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox):

Que la Chambre exige du gouvernement qu'il reconsidère immédiatement les critères pour la distribution des fonds par circonscription pour que ceux qui en ont le plus besoin puissent en profiter.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

L'ÉTUDE DES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AU SURVIVANT OU À LA SURVIVANTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à examiner tous les régimes de pensions dont bénéficient les employés sous sa juridiction, à prendre des mesures pour que la pension versée à la veuve du bénéficiaire ou, le cas échéant, au veuf de la bénéficiaire, ne soit jamais inférieure à 75 p. 100 de la pension versée, et à se fixer pour objectif de verser une pension de 100 p. 100 au survivant ou à la survivante, en conformité du principe qui veut que la femme soit l'égale de l'homme.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES DE LOCATION D'AUTOMOBILES PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné la nouvelle politique annoncée le 19 octobre visant à permettre aux sociétés étrangères de location d'automobiles de passer pour des sociétés canadiennes lors de l'allocation des kiosques dans les aéroports du Canada, alors que ces sociétés étrangères sont déjà généreusement avantagées, et étant donné les déclarations des sociétés concurrentes canadiennes dont la nouvelle politique menace l'existence, je propose, avec l'appui du député de Chicoutimi (M. Dionne):

Que le comité permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner les répercussions de cette politique sur les sociétés canadiennes de location d'automobiles et à en faire rapport, et que la mise en application de cette politique soit suspendue pendant 60 jours, soit jusqu'à ce que le comité ait formulé ses recommandations.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion nécessiterait le consentement unanime de la chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES ENGINS NUCLÉAIRES

LA CESSATION DE TOUT ESSAI NUCLÉAIRE PAR L'AFRIQUE DU SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente.

Comme les services de renseignements américains ont annoncé que le gouvernement de l'Afrique du Sud a fait exploser un engin nucléaire dans l'atmosphère, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre exige que le gouvernement d'Afrique du Sud mette fin à tout essai nucléaire.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération à ce moment-ci que si la Chambre y consent unanimement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'ÉGALITÉ DES PRESTATIONS POUR LES VEUVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question importante et urgente. Appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis), je propose:

Que le gouvernement reconnaisse qu'il est souhaitable de traiter sur le même pied tous les Canadiens qui se trouvent dans une situation financière semblable, et à cette fin, que toutes les veuves qui ont entre 60 et 65 ans et qui n'ont aucun revenu ou presque reçoivent les mêmes prestations de pensions fédérales qui sont actuellement versées ou que l'on prévoit de ne verser qu'aux veuves dont le mari est décédé à un certain âge.

M. l'Orateur: Aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée à ce moment-ci que grâce au consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR EN ATTÉNUER LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PETITES ENTREPRISES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du président du Conseil du Trésor qui nous parle toujours de son intérêt pour le secteur privé et la privatisation.

Fera-t-il vraiment quelque chose pour venir en aide au secteur privé, et particulièrement à la petite entreprise, aux prises avec le grave problème que pose pour l'entreprise canadienne la politique des taux élevés d'intérêt du gouvernement?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député de Windsor-Ouest que nous nous employons constamment à étudier diverses mesures susceptibles de venir en aide au secteur de la petite entreprise au Canada. Je suis heureux de voir que le député se rend enfin compte des conséquences néfastes qu'ont entraînées les déficits créés par son parti lorsqu'il était au pouvoir.

• (1115)

Des voix: Bravo!

M. Gray: Monsieur l'Orateur, le 13 décembre dernier, le président du Conseil du Trésor a déclaré à la Chambre, au nom du Parti conservateur, que chaque hausse de ½ p. 100 du taux d'escompte coûtait aux entreprises 375 millions de dollars.

Ne se rend-il pas compte du fait que la politique conservatrice de taux d'escompte élevés a déjà coûté plus de 2 milliards aux entreprises canadiennes? Pourquoi renonce-t-il à la promesse qu'il a faite avant les élections de réduire le taux d'escompte? Pourquoi ne prend-il pas des mesures en vue d'aider les entreprises canadiennes, surtout les petites entreprises, plutôt que de faire des déclarations creuses?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député devrait savoir, en sa qualité d'ancien ministre, que ce n'est pas essentiellement au Conseil du Trésor qu'il appartient de prendre les mesures auxquelles il fait allusion.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Je peux l'assurer néanmoins que le gouvernement est le protecteur de la petite entreprise au Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: . . . et que si nous pouvons prendre des mesures en vue de lui venir en aide, nous le ferons.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, si le gouvernement conservateur est véritablement le protecteur de la petite entreprise, comment se fait-il, comme le rapporte la presse, que le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. John Bulloch, craigne qu'à cause d'un resserrement des dépenses au niveau des consommateurs, dû à la politique de taux d'escompte élevés des conservateurs, les petits commerces de détail ne se retrouvent avec de grands stocks de marchandises invendues et que le nombre de faillites commerciales n'augmente sensiblement?

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu pour les aider à régler ce problème au lieu de se perdre en paroles creuses? Le ministre ou son collègue, le ministre des Finances, possède-t-il des chiffres estimatifs du nombre de faillites commerciales attribuables à la politique de taux d'escompte élevés de son parti?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, encore une fois, je répondrai au député, qui a posé des questions semblables au comité des finances hier, je crois, que lorsque ces informations seront disponibles, nous les communiquerons certainement à la Chambre.

En résumé, nous avons expliqué—mon collègue, le ministre des Finances l'a fait—pourquoi nous avons haussé le taux d'intérêt au Canada et je ne comprends pas pourquoi le député persiste à dire que c'est la faute du gouvernement actuel et non celle de l'ancien gouvernement.

M. Chrétien: Sortez si vous ne voulez pas parler de façon sensée.

LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Hier, le ministre a dit qu'on infligeait aux gens le supplice de taux d'intérêt élevés, mais dans un an ou deux, les Canadiens profiteront des résultats de cette politique. Je dois dire que cela me rappelle le général américain pendant la guerre du Vietnam . . .

Une voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Phillips: La voici, monsieur l'Orateur. Étant donné que, selon le ministre, la hausse des taux d'intérêt est nécessaire si on veut soutenir le dollar et combattre l'inflation, peut-il nous dire, ce que le ministre suppléant a refusé de faire il y a deux jours, ce que le gouvernement entend par la valeur raisonnable du dollar, 90c., 85c. ou 80c.? Quelle est la valeur la plus raisonnable, selon lui?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si certains subissent le supplice des taux d'intérêt élevés, le député a été épargné, si j'en juge par sa bonne mine.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Vous êtes déjà fatigué, John.

M. Crosbie: Grâce à notre politique et aux mesures que nous avons prises qui contribueront à améliorer notre économie, nous imposons certains sacrifices aux gens, mais d'ici un an, nous serons sortis de l'ornière, et cela, grâce à notre politique.

Des voix: Oh!

Une voix: Et le dollar?

LES POLITIQUES FUTURES CONCERNANT LES TAUX D'INTÉRÊT—LES CONSÉQUENCES DES HAUSSES DU PRIX DU PÉTROLE

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'en augmentant rapidement le prix du pétrole, le gouvernement va laisser l'inflation dépasser 10 p. 100 au cours de l'année prochaine, faut-il s'attendre que le gouvernement majorera de nouveau les taux d'intérêt pendant un certain temps et que les particuliers et chefs de petites entreprises auront encore à subir de nombreux autres supplices au cours des deux prochaines années?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce à quoi il faut s'attendre, c'est que le gouvernement agisse dans l'intérêt à long terme de l'économie de notre pays. Si nous prenons ces mesures dès maintenant, c'est qu'elles s'imposent maintenant, en raison de la faiblesse de notre économie et des événements qui se sont produits au cours des dernières années.

Ces mesures que nous devons prendre sans plus tarder ne seront douloureuses que pendant un temps. Il n'existe aucun moyen d'améliorer notre situation économique sans que bien des gens en souffrent. Nous avons bon espoir qu'en prenant ces mesures dès maintenant, le Canada retrouvera d'ici à quelques mois et quelques années sa vigueur économique normale. C'est l'avis d'observateurs et d'économistes comme M. Grant, de la maison Wood, Gundy, selon qui le Canada connaîtra de dures épreuves d'ici à cinq ans. Toutefois, notre économie n'en est probablement pas moins la plus solide du monde occidental, et aucun autre pays n'a autant d'atouts pour survivre. Si nous prenons dès maintenant les mesures qui s'imposent, nous réussirons.

● (1120)

LA CRÉDIBILITÉ DU GOUVERNEMENT FACE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre, qui va au cœur même du principe de gouvernement, c'est-à-dire sa crédibilité. Étant donné que la réalité économique canadienne d'avant les élections du mois de mai, qui était caractérisée par des taux élevés d'inflation et de chômage et un faible taux de croissance économique, est encore la même aujourd'hui, comme l'a reconnu hier le gouverneur Bouey, le premier ministre voudrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi il a jugé bon, avant les élections, de promettre de faire baisser le taux d'intérêt, mais de les majorer après? Cela ne pose-t-il pas un grave problème de crédibilité?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur en réponse à cette question que le chef du Nouveau parti démocratique me pose pour la troisième journée consécutive, je tiens à lui répéter, et j'espère que cette fois il comprendra, que lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir, il a constaté que l'économie canadienne était dans un état encore plus lamentable qu'il ne l'avait prévu.

Des voix: Oh, oh!

M. Breau: Le ministre des Finances vient de dire que notre économie était la plus solide du monde occidental.

M. Clark: La situation était plus grave que nous l'avions imaginée. Nous subissons les conséquences de la mauvaise administration du gouvernement précédent.

M. Chrétien: Vous formez maintenant le gouvernement.

M. Clark: L'ex-ministre des Finances, qu'on a mis au rancart en le chargeant des relations fédérales-provinciales dans l'espoir qu'il se tienne tranquille, dit que nous formons maintenant le gouvernement. Le problème, c'est que les libéraux l'ont formé avant nous. Ils nous ont légué un tas de problèmes dont la solution requiert le genre de mesures que nous prenons actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait fort bien qu'il nous raconte des fadaises. La situation économique actuelle est exactement la même qu'avant les élections, et le gouverneur de la Banque du Canada l'a reconnu hier devant le comité. Aucun artifice oratoire n'y changera rien. Les cinq grandes banques à charte du Canada, dont les bénéfices l'an dernier ont atteint tout près de un milliard de dollars, soit 33 p. 100 de plus que l'année précédente, viennent maintenant d'annoncer leur intention de hausser le taux d'intérêt des détenteurs de la carte Chargex à 21 p. 100, nouvelle forme d'extorsion qui s'ajoute à ces profits. Le gouvernement prendra-t-il des mesures concrètes pour empêcher les banques de recourir à cette nouvelle forme d'extorsion?

Une voix: C'est de l'usure.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, un député néo-démocrate a soulevé cette question il y a quelques jours en s'adressant au ministre des Finances. Ce dernier a déclaré que nous ne prendrions pas la mesure recommandée par l'opposition. Ma réponse est la même.

M. Broadbent: Le premier ministre a déclaré à la Chambre il y a quelques jours que l'inflation était le plus grand ennemi public. Il a déclaré qu'il n'est pas question de subventionner le prix du pain ni du lait; il est en outre revenu sur sa promesse électorale de réduire les impôts des petits et moyens salariés et aujourd'hui il nous répète qu'il n'interviendra pas pour enrayer les profits exorbitants des banques. Au juste que compte-t-il faire pour aider les Canadiens moyens?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce que nous comptons faire pour ceux que le chef néo-démocrate appelle les Canadiens moyens, c'est d'affronter maintenant les décisions pénibles qui s'imposent et que le gouvernement du Canada doit affronter ou feindre d'ignorer. L'ancien gouvernement a feint de les ignorer dans une large mesure, ce que nous ne ferons pas. Nous les affronterons carrément. C'est le seul moyen d'arriver à rétablir l'ordre, la croissance et la confiance dans l'économie canadienne et d'assurer notre avenir.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DU GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

M. l'Orateur: Avant de poursuivre la période des questions, j'invite les députés à se joindre à moi pour signaler la présence à la tribune d'un visiteur de marque en la personne de M. Chris Pearson, chef du gouvernement du territoire du Yukon.

Des voix: Bravo!

● (1125)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE L'ÉTUDE EN COMITÉ DE SUGGESTIONS PROPRES À AIDER LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur le président, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre, en l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale . . .

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas qu'on nous traite de cette façon! Il y a une tradition d'établie à la Chambre, et j'aimerais bien qu'on la suive.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député de Bellechasse invoque le Règlement en ce moment, c'est à moi de lui accorder la parole à midi. L'honorable député de Matapédia-Matane a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Je n'accepte pas la façon dont on nous traite. Je n'accepte pas qu'on nous traite comme si nous n'étions pas élus!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Matapédia-Matane a la parole.

M. De Bané: En l'absence . . .

M. Lambert (Bellechasse): J'ai une question à poser, monsieur l'Orateur, et je tiens à la poser maintenant.

M. De Bané: En l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale, j'aimerais poser ma question au chef du gouvernement. Étant donné que le premier ministre a déjà dit à plusieurs reprises . . .

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je tiens à ce qu'on nous respecte et qu'on nous donne le droit de parole selon la tradition à la Chambre! J'y tiens . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! J'aimerais signaler à l'honorable député de Bellechasse—et il le sait d'ailleurs très bien—qu'on ne peut invoquer le Règlement pendant la période des questions orales. Cela est en conformité d'une pratique récente, savoir, qu'on poursuit la période des questions orales sans interruption. Je comprends très bien que l'honorable député de Bellechasse cherche l'occasion de poser une question. Hier, je lui ai donné la parole pour qu'il en pose une après celle de l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae), et aujourd'hui j'ai l'intention de la lui donner plus tard durant la période des questions orales, parce qu'il est député comme les autres. Mais c'est toujours à la présidence de choisir l'ordre des participations pendant la période des questions orales. Maintenant je vais redonner la parole à l'honorable député de Matapédia-Matane. L'honorable député de Matapédia-Matane a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Ce n'est pas un rappel au Règlement que j'ai fait, j'ai demandé la parole selon la tradition, et j'y tiens. Je ne veux pas être irrespectueux, mais j'y tiens et je pense que c'est normal!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Matapédia-Matane a la parole.

M. De Bané: Monsieur le président, j'aimerais m'adresser au très honorable premier ministre qui a exprimé à plusieurs reprises son intention de voir tous les parlementaires participer de façon authentique aux projets de la Chambre. Comme le comité permanent de l'Expansion économique régionale va se réunir dès la semaine prochaine, est-ce qu'il serait d'accord pour que les ministres de l'Expansion économique régionale, des Finances et du Conseil du Trésor comparaissent devant les membres du comité, afin que ces derniers puissent leur faire des suggestions sur les moyens à prendre en vue d'aider les régions défavorisées du Canada, et que cela puisse se refléter dans le discours du budget qui a été promis par le ministre des Finances?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est là une suggestion que je serai disposé à discuter avec les ministres. Je dois cependant signaler qu'il existe un certain problème avec les horaires des ministres, en particulier celui du ministre des Finances, parce que plusieurs projets de loi sont inscrits à son nom au *Feuilleton* de la Chambre des communes. Mais étant donné le principe et la possibilité pour tous les députés de la Chambre des communes d'avoir l'occasion de faire des suggestions positives sur le développement régional, à mon avis, la suggestion du député est vraiment valable pour le gouvernement. Nous voulons donc trouver un moyen d'y donner suite.

ON DEMANDE SI DES RENCONTRES AU PLUS HAUT NIVEAU AURONT LIEU AVEC LE PRÉSIDENT DE LA GM SUR L'IMPLANTATION DE NOUVELLES USINES

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je remercie le très honorable premier ministre de son attitude positive. Étant donné que le ministre de l'Expansion économique régionale a avoué la semaine dernière à la Chambre qu'il y avait, pour employer son expression, *a serious imbalance* dans l'implantation de l'industrie automobile entre l'Ontario et le Québec, et étant donné les investissements déjà annoncés par les compagnies Ford et GM, est-ce que le chef du gouvernement peut dire si lui-même ou d'autres membres du Cabinet ont l'intention de rencontrer le président de la GM bientôt, et quelles propositions le gouvernement peut faire à la compagnie pour corriger cette anomalie?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y aura une réunion du ministre de l'Expansion économique régionale et du ministre d'État chargé du Développement économique, le sénateur de Cotret, avec les représentants de la General Motors, le lundi 29 octobre. Je ne peux pas indiquer précisément la position que le gouvernement veut prendre dans les conversations, mais c'est une réunion demandée par le gouvernement pour discuter d'un plan avec la General Motors.

[M. l'Orateur.]

● (1130)

ON DEMANDE QUE LES FONDS SOIENT ACCRUS

M. Herb Breau (Gloucester): Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre, monsieur le président.

Dans le discours du trône, le gouvernement disait qu'il voulait renforcer le rôle du ministère de l'Expansion économique régionale. Le premier ministre peut-il donc nous assurer que durant l'année fiscale en cours et la prochaine qu'il y aura effectivement une augmentation des déboursés du ministère de l'Expansion économique régionale?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette, mais je n'ai pas les chiffres en main aujourd'hui. Cependant je peux consulter le ministre de l'Expansion économique régionale pour voir exactement quelle est la situation en ce qui touche à tous les domaines du développement économique.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je propose une motion en vertu de l'article 29 du Règlement pour que notre parti soit reconnu, et je demande que la motion soit mise aux voix.

M. l'Orateur: A l'ordre! Est-ce que l'honorable député de Beauce (M. Roy) invoque le Règlement? L'honorable député de Beauce.

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, je me réfère aux dispositions de l'article 29 du Règlement, qui stipule que si deux ou plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier. Je n'en suis pas sûr, mais je crois qu'une motion peut être présentée portant que l'un des députés qui se sont levés soit maintenant entendu et qu'il ait maintenant la parole, laquelle motion est immédiatement mise aux voix. Je présente donc une motion à l'effet que l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) soit entendu maintenant.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Beauce ainsi que l'honorable député de Bellechasse, j'en suis absolument certain, comprennent très bien qu'il est possible de présenter une motion à la Chambre seulement durant les périodes désignées à cette fin. Ils se réfèrent à l'article 29 du Règlement qui se rapporte aux débats. Dans le moment, nous sommes à la période des questions orales. Il est alors impossible de se conformer aux articles du Règlement se rapportant aux débats en ce qui a trait à la période des questions orales, et il est particulièrement impossible de présenter une motion au cours de la période des questions orales. Cela est bien connu.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE RÔLE DU MINISTRE

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

J'aimerais demander au premier ministre comment on a pu dire, dans le discours du trône, que le rôle du ministère de l'Expansion économique régionale va être renforcé, lorsqu'il dit que son gouvernement n'a pas pris la décision au niveau du Cabinet, au niveau du Conseil du Trésor, et sans me donner nécessairement les sommes précises que le gouvernement va débourser en plus durant la présente année financière et la prochaine par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas en main aujourd'hui les chiffres exacts sur le budget du ministère de l'Expansion économique régionale. Le député a posé une question. Il a suggéré que le seul moyen d'avoir une politique efficace pour le développement économique régional, c'est de dépenser l'argent. Nous pensons qu'il est préférable d'avoir une politique efficace pour le développement économique, selon laquelle il est essentiel pour le gouvernement de considérer toutes les conséquences de chaque loi, toutes les mesures pour le développement économique régional. C'est la politique de ce gouvernement-ci, et je crois, avec regret, que c'est un changement par rapport à la politique suivie par l'ancien gouvernement avec lequel le député est associé.

[*Traduction*]

DES ACCORDS AVEC TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale, je poserai ma question au premier ministre. Le premier ministre est-il au courant de nouveaux accords devant être conclus avec la province de Terre-Neuve et sait-il si ces accords seront totalement conformes aux priorités établies par le gouvernement provincial?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la conclusion d'accords avec le gouvernement terre-neuvien. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'accords sur le point d'être conclus et, dont le ministre pourrait être personnellement au courant, mais il est malheureusement absent de la Chambre aujourd'hui, étant en Nouvelle-Écosse.

LES POURPARLERS AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SUJET DE L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion que m'offre cette série de questions sur l'expansion régionale pour m'enquérir auprès du premier ministre des pourparlers qui ont eu lieu entre son gouvernement et celui de la Nouvelle-Écosse au sujet de l'industrie sidérurgique dans cette province dont le premier ministre connaît la situation.

Il se souvient peut-être qu'à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement précédent avait affecté une somme de 50 millions de dollars à la rénovation de l'usine et je voudrais savoir si cette obligation tient encore et si cette somme va encore être mise à la disposition du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour la rénovation de l'usine.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette une fois encore de ne point être en mesure de donner une réponse aussi détaillée que celle que le ministre de l'Expansion économique régionale pourrait fournir. J'ignore où en sont rendues exactement les discussions entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le ministre de l'Expansion économique régionale, sauf que le gouvernement actuel s'engage à continuer de venir en aide à l'industrie sidérurgique du Cap-Breton pour la faire prospérer.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE DES SUBVENTIONS AIDENT À L'IMPLANTATION DE NOUVELLES INDUSTRIES AU QUÉBEC

M. Yvon Pinard (Drummond): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vers 1975, le ministère de l'Expansion économique régionale a signé une entente auxiliaire avec la province de Québec, en vertu de laquelle huit villes du Québec auraient été choisies pour y voir s'implanter des parcs industriels régionaux, et les infrastructures sont en voie d'être complétées dans ces huit villes, dans ces huit parcs industriels régionaux.

Le premier ministre est-il disposé à être consistant avec cette politique afin de faire en sorte que les industries profitent de subventions pour meubler ces parcs industriels qui, dans certains cas, sont de véritables éléphants blancs et, afin d'arriver à cette fin, le premier ministre est-il disposé à dire clairement à la Chambre aujourd'hui que le ministère de l'Expansion économique régionale pourra profiter d'un budget accru, puisque le ministre n'est pas membre du Cabinet restreint mais qu'il est plutôt membre de ce Cabinet élargi et éparpillé, qui ne se réunit qu'environ un fois par mois et qui ne semble pas avoir toute l'influence requise pour appliquer les principes qu'il énonce publiquement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas parler présentement de l'organisation du gouvernement. Nous avons maintenant trente ministres qui ont de l'influence, alors que dans l'ancien gouvernement il n'y en avait qu'un.

Quant à la question précise de l'honorable député, une fois encore je devrai consulter le ministre responsable afin de déterminer exactement l'état des engagements qui ont été pris ou qui sont en train d'être pris par le gouvernement. Je crois que le député sait qu'il y aura une réunion entre les représentants du gouvernement canadien et ceux du gouvernement du Québec le 5 novembre prochain afin de discuter des priorités dans le développement économique du Québec, ce que les deux niveaux de gouvernement pourront poursuivre ensemble.

Questions orales

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA MER DE BEAUFORT—LES TRAVAUX DE FORAGE EFFECTUÉS PAR DOME PETROLEUM

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à mon ami, le ministre renseigné des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait à la décision des ingénieurs régionaux et de ceux qui se trouvent sur le chantier de suspendre les travaux de forage effectués par Dome Petroleum dans la mer de Beaufort par suite du danger que représente pour l'écologie la forte accumulation des glaces. Cette décision a été annulée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à Ottawa, sapant ainsi l'autorité des ingénieurs locaux.

● (1140)

Le ministre peut-il dire à la Chambre pour quelle raison on a annulé la décision des autorités locales et si le télégramme que la société Dome Petroleum a envoyé à des hauts fonctionnaires du ministère fédéral a quelque chose à y voir?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au député que je partage son souci de protéger l'environnement dans le Nord canadien.

La loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz autorise les inspecteurs à suspendre les travaux sur les lieux de forage dans la Mer de Beaufort. L'ordre est ensuite envoyé à l'ingénieur régional à Yellowknife. Étant donné que l'épaisseur de la glace atteignait six pouces sur les lieux de forage, les inspecteurs ont recommandé la suspension des travaux.

Je tiens à préciser au député et à la Chambre qu'au moment où l'ordre a été donné, il ne se faisait aucun forage. En fait, on procédait à des essais de production et tout accès à la région était interdit. L'ordre a été envoyé à Ottawa. Pour pouvoir terminer ces essais, on a modifié l'ordre après consultation non seulement avec Dome Petroleum, comme le député l'a dit, mais aussi avec l'ingénieur régional à Yellowknife. Il nous faut environ deux jours ou, en tout cas, pas plus de cinq—c'est le délai dont nous avons besoin—pour terminer les essais et ensuite, les travaux à ce puits seront suspendus pour l'hiver.

M. Ittinuar: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le ministre de l'Environnement qui, hélas, est absent aujourd'hui, continue-t-il à se préoccuper du fait que nous ne sommes nullement préparés à riposter au cas où une marée noire se produirait dans l'Arctique? En outre, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il consulté les services du ministère de l'Environnement avant de prendre la toute récente décision de continuer à forer dans l'Arctique et quelles sont les questions préoccupant le ministre à cet égard?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je vais essayer de donner une réponse complète. J'ai reçu mes collaborateurs aujourd'hui car je ne suis pas satisfait de la façon dont les services intéressés ont réagi à l'incident auquel le député a fait allusion et je déplore la manque de concertation entre mon bureau d'Ottawa, les différents ministères et nos agents locaux.

Ce matin, j'ai ordonné qu'on revoie et qu'on améliore le mécanisme de communication pour éviter l'indécision et le conflit auxquels on semble avoir assisté.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES VERSEMENTS EXCÉDENTAIRES DE PRESTATIONS—LES MESURES PROPRES À LES ARRÊTER

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le rapport annuel de la Commission pour 1978-1979 indique qu'en sus des versements excédentaires de prestations d'assurance-chômage de l'ordre de 71 millions qu'elle a découverts elle-même, le vérificateur général en a découvert d'autres d'une valeur de 290 millions.

Le ministre peut-il dire aux Canadiens quels moyens il prend pour arrêter ces paiements excédentaires sans précédent?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme l'a mentionné le vérificateur général dans son rapport, ces paiements excédentaires ont été effectués au cours de l'année civile 1978 et bien entendu, cette situation m'inquiète beaucoup.

Le nouveau gouvernement du Canada a pris trois mesures précises pour régler ce problème très grave. Premièrement, il a constitué un nouveau dossier de l'emploi qui exigera des renseignements plus précis de la part des employeurs canadiens. Deuxièmement, il a institué un projet pilote sur la procédure d'embauche afin de s'assurer que certaines personnes ne continuent pas à toucher des prestations d'assurance-chômage alors qu'elles ont trouvé un nouvel emploi. Troisièmement, il a mis sur pied un système informatique de transmission en ligue des données qui sera opérationnel en Ontario et dans l'Ouest d'ici l'été et dans les provinces de l'Atlantique d'ici l'automne prochain. Grâce à ce système la compilation des données sera plus exacte et, en fin de compte, il contribuera à réduire de façon considérable les versements excédentaires importants que l'on connaît actuellement.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EFFETS DU DÉMÉNAGEMENT POSSIBLE DE L'AMBASSADE CANADIENNE AU MOYEN ORIENT SUR L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, pour donner un peu de répit au premier ministre, je poserai ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mercredi, ici même, mes collègues libéraux ont fait écho à l'inquiétude qui existe chez les hommes d'affaires exportateurs vers les pays arabes suite à la situation créée par le projet de déménagement de l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem. Je dois dire que certains hommes politiques progressistes conservateurs ont aussi manifesté une semblable inquiétude: M. Stanfield et le ministre de l'Industrie et du

Commerce l'ont exprimée, et le ministre d'État chargé du Commerce international aussi. Je le cite:

Les négociations commerciales avec les pays arabes sont durement touchées.

Et il ajoutait mercredi:

Nous espérons que toute cette affaire sera clarifiée sous peu.

Dans ce contexte, et cherchant comme toujours à favoriser le commerce extérieur du Canada, je demande, encore une fois, s'il ne serait pas possible au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'isoler, de séparer le problème du déménagement de l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem de l'examen de la politique générale du gouvernement en ce qui a trait au Proche-Orient. Il me semble que cette séparation est possible, et je suggère ardemment qu'elle se fasse sous peu comme l'a dit le ministre d'État chargé du Commerce international, et ce dans l'intérêt de notre commerce extérieur.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de communiquer au député copie du mandat qui a été confié à M. Stanfield au début de sa mission, qui comprend un examen général des relations entre le Canada et les pays du Moyen-Orient et, bien sûr, la question qui a été à l'origine de cette mission, soit le déménagement de l'ambassade.

M. Pepin: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Laquelle sera brève.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT PRENDRA UNE DÉCISION AU SUJET DU DÉMÉNAGEMENT DE L'AMBASSADE CANADIENNE

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Je suis évidemment tout à fait au courant de ce document mais il dit très clairement, et je cite:

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas tenus de respecter une échéance.

[*Français*]

Alors ma question est la suivante: Combien de temps faudra-t-il attendre encore pour connaître la décision du gouvernement dans une affaire qui est urgente de toute évidence? Qu'est-ce que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures cherchent à savoir qu'on ne sait pas déjà? On sait très bien que le commerce extérieur est fortement touché, le ministre l'a affirmé récemment. On sait très bien également que les Canadiens sont en désaccord avec cette politique. Qu'est-ce que le gouvernement cherche à savoir de plus?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député se rendra compte que M. Stanfield est assez avancé dans l'étude qu'il a entreprise. Il a l'intention de rendre visite à des ministres provinciaux d'un bout à l'autre du pays pour connaître leur point de vue, et aussi de se rendre dans les pays de l'Afrique du Nord.

Une voix: Va-t-il visiter le Moyen-Orient?

Mlle MacDonald: Il entend terminer son étude avant la fin de l'année et remettre son rapport au gouvernement au début de l'année prochaine.

* * *

LE BOYCOTT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

LA RIGUEUR DES MESURES LÉGISLATIVES PROJETÉES

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens tout d'abord à dire que je suis très heureux que le gouvernement se soit engagé à présenter au début de 1980 les mesures législatives concernant le boycott économique international, surtout étant donné qu'il avait manqué à certaines autres de ses promesses.

Je voudrais demander au premier ministre si le député d'Ottawa-Ouest énoncait hier la politique du gouvernement lorsqu'il nous a tous assurés qu'il ne s'agirait pas de mesures législatives peu rigoureuses.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu le plaisir de lire le discours du député d'Ottawa-Ouest. Je lis régulièrement ses discours de façon attentive et c'est ce que je compte faire cette fin de semaine-ci, mais je tiens à préciser que le gouvernement n'a pas pour habitude de présenter des mesures législatives peu rigoureuses.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, si le gouvernement sait déjà qu'il va présenter un projet de loi qu'on ne pourra qualifier de peu rigoureux, pourquoi prétend-il attendre que M. Stanfield ait remis son rapport avant de décider sur le contenu des mesures qu'il compte présenter? S'il est bien résolu à présenter des mesures législatives efficaces, pourquoi ne le fait-il pas maintenant, faisant ainsi disparaître l'incertitude à laquelle a fait allusion mon collègue?

M. Clark: Nous avons l'intention de présenter des mesures législatives qui, sans manquer de rigueur, seront également fondées sur une bonne connaissance du problème.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTERVENTION DU MINISTRE EN FAVEUR DES DISSIDENTS

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne le cas du dissident bulgare au sujet duquel j'ai présenté, hier, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion qui n'a pas obtenu le consentement des ministériels.

Madame le ministre pourrait-elle nous dire pourquoi elle a accepté d'intervenir en faveur d'Ida Nudel, une dissidente soviétique, mais refuse de le faire pour un dissident bulgare, Dimitri Kolev, dont le fils est citoyen canadien?

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député sait que je suis intervenue dans nombre de cas. Sur sa demande et sur celle d'autres personnes, j'ai effectivement communiqué avec les services bulgares pour m'occuper du cas de M. Kolev. Les services bulgares m'informent que M. Kolev est emprisonné pour possession de faux passeport, ce qui n'est pas admis ici non plus, comme le député ne l'ignore pas.

● (1150)

Je n'ai pas de mal à comprendre les raisons qui ont pu l'inciter à se procurer un pareil passeport, ce qui ne me laisse aucune base juridique pour intervenir dans un autre pays. Mais sur le plan humanitaire, je dirai au député que nous avons prié le gouvernement bulgare de veiller à ce que M. Kolev reçoive tous les soins médicaux nécessaires, et qu'il soit également libéré de tous travaux physiques.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TARIFS DU NID-DE-CORBEAU—DEMANDE DE PUBLICATION DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai des questions à poser au ministre des Transports. Considérant les interventions faites ces dernières années par les commerçants de grain, par le Canadien Pacifique et par divers conservateurs pour la suppression des tarifs du Nid-de-Corbeau, et comme le député de Lisgar, président du groupe de travail constitué par le ministre, aurait déclaré hier dans son rapport à ce dernier qu'il allait demander la révision des tarifs du Nid-de-Corbeau, j'aimerais savoir si le ministre à reçu le rapport du député de Lisgar, si le rapport comporte cette recommandation, s'il va publier ce rapport et s'il veut nous assurer que, dans l'éventualité où le député de Lisgar aurait vraiment dit cela, le gouvernement n'en fera pas une politique?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu au sujet des tarifs de fret du Nid-de-Corbeau les observations des intéressés du commerce de grain, des organismes de producteurs et même des membres du NPD. En ce qui concerne le rapport du groupe de travail, je ne l'ai pas encore reçu. Je compte l'avoir en mains d'ici à quelques semaines environ, et je pense le publier.

N'ayant pas eu le rapport, je ne puis évidemment dire au député s'il traite du taux légal, mais je puis lui assurer que cela n'entrait pas dans le mandat du groupe de travail.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, considérant que trois commissions royales successives ont dit qu'il fallait conserver les tarifs du Nid-de-Corbeau, que la Commission Hall qui a présenté la recommandation définitive recommande que les tarifs du Nid-de-Corbeau soient conservés et que la différence entre ces tarifs et le tarif compensatoire soit mise à la charge de l'ensemble des contribuables, le ministre se rend-il compte que cette différence équivaut à 13 fois le taux du Nid-de-Corbeau et le tarif commercial Wakaw-Vancouver, qui coûte aux agriculteurs un supplément de $1.73 le boisseau? Le ministre va-t-il presser son gouvernement et son premier ministre, en cessant de s'entêter comme son prédécesseur, afin . . .

[M. Flis.]

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ÉCART ENTRE LE TAUX D'INTÉRÊT ET LE TAUX D'INFLATION AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances à propos de l'écart entre le taux d'intérêt préférentiel réel et le taux d'inflation. Au cours des cinq dernières années l'écart réel entre les taux d'intérêt des États-Unis et du Canada n'a jamais dépassé 3 p. 100, et il atteint maintenant plus de 5 p. 100. Le ministre pourrait-il examiner cette différence significative afin de déterminer si les taux d'intérêt ne sont pas vraiment trop élevés au pays?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député d'en face que les taux d'intérêt sont trop élevés. J'aimerais qu'ils le soient moins. Mais nous sommes dans une alternative qui ne nous laisse aucune autre solution raisonnable pour le moment. Je suis bien prêt à faire l'étude que le député me demande, sur la différence entre les taux d'intérêt réels des États-Unis et du Canada. De toute façon, c'est un sujet que nous examinons constamment. Je voudrais demander au député de ne pas oublier que si l'on fait abstraction du facteur d'énergie, les taux d'inflation des États-Unis et du Canada s'équivalent presque.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA POLITIQUE CONCERNANT LES BOUTIQUES HORS DOUANE DANS LES LOCALITÉS FRONTALIÈRES

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je crois savoir qu'il envisage présentement de modifier la politique du gouvernement qui permet maintenant qu'il y ait des boutiques hors douane ouvertes à ceux qui voyagent par terre, dans les localités frontalières comme Windsor. Pourrait-il dire à la Chambre s'il est prêt à lui annoncer sa décision à ce propos, et, dans la négative, à quel moment il pourrait être en mesure de le faire?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la mesure législative qui permettrait cela est prête depuis 1975 et je me suis souvent demandé pourquoi le gouvernement précédent ne l'avait pas adoptée.

Je voudrais toutefois dire au député que le cabinet m'a donné hier son accord de principe à l'autorisation de boutiques hors douane dans les localités frontalières à l'intention de ceux qui voyagent par terre, et j'annoncerai d'ici peu les critères qu'elles devrons respecter. Je voudrais remercier le député de m'avoir ainsi donné l'occasion d'annoncer une nouvelle politique du gouvernement.

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT APPUIE EN PRINCIPE LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens d'abord à le féliciter pour la position qu'il a prise sur la question de l'école secondaire francophone de Penetanguishene.

Sauf erreur, le gouvernement a accordé une subvention de $100,000 pour l'amélioration de l'école en question. Cela signifie-t-il que le gouvernement donne son accord de principe à la création d'une école secondaire séparée de langue française à Penetanguishene?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a tout simplement décidé, après des discussions à caractère officieux avec le gouvernement ontarien, d'effectuer des travaux de réparation d'un immeuble public qui en avait besoin.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, le gouvernement aurait-il effectué ces réparations si l'on n'avait pas eu besoin de cette école, car, si je ne m'abuse, le gouvernement a effectué ces travaux de réparation afin que l'immeuble puisse servir d'école? Je demande donc au premier ministre si cette décision ne sanctionne pas l'existence d'une telle école.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député me demande si le gouvernement savait ce qu'il faisait en effectuant ces réparations. La réponse est oui.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE AVAIT CONSULTÉ LES PROVINCES AVANT SA PROMESSE ÉLECTORALE AU SUJET DU DÉMÉNAGEMENT DE L'AMBASSADE AU MOYEN-ORIENT

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle fait suite à la réponse que donnait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à mon collègue d'Ottawa-Carleton sur la consultation que M. Stanfield se propose de conduire avec les provinces du Canada. Je voudrais savoir si le premier ministre peut dire à la Chambre quel genre de consultation il a eue auprès des premiers ministres des provinces avant de faire cette promesse électorale de déménager notre ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je comprends que la question d'une consultation avec les premiers ministres des provinces ne représente pas un problème pour les porte-parole du parti libéral, parce qu'il n'est pas possible pour eux de parler avec les premiers ministres des provinces. Mais je crois que s'il s'agit d'une question sérieuse, si M. Stanfield désire avoir des consultations avec les provinces, je n'ai pas à parler avec lui de la nécessité d'une telle consultation, car s'il le désire, c'est à lui de prendre la décision. Il peut avoir ces consultations par téléphone ou en personne.

M. Dupras: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je demande au premier ministre quel genre de consultation il a eue auprès des premiers ministres avant les élections et pendant la campagne électorale lorsqu'il a fait cette promesse électorale de déménager . . . Je ne veux pas connaître la façon dont M. Stanfield va s'adresser aux provinces, je veux savoir quelle consultation il a lui-même eue avant de faire cette promesse?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, avant les élections, je ne pouvais parler officiellement comme chef de gouvernement avec les premiers ministres des provinces. Bien sûr, pendant la campagne électorale j'étais plus près des premiers ministres des provinces que le chef de l'opposition, parce que les premiers ministres des provinces étaient heureux d'être avec moi. Mais quant à la question de savoir si j'ai pris la décision de discuter chaque partie de notre programme électoral avec chaque premier ministre d'une province, non, bien sûr, parce que nous sommes un parti fédéral qui, selon la tradition, prend ses propres décisions.

• (1200)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. A cause du temps que nous avons pris pour étudier les points soulevés au cours de la période des questions jusqu'ici, celle-ci se poursuivra pendant encore quelques minutes. Je pense qu'il conviendrait de la terminer en permettant aux députés de Vancouver-Kingsway, de Sherbrooke, de Spadina et de Kenora-Rainy River de poser des questions.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'OFFICE NATIONAL DU FILM—MESURES EN VUE DE PRÉSERVER L'ORGANISME

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre accède à son poste en jouissant d'une très bonne réputation dans le monde des artistes. J'espère qu'il pourra la garder et obtenir de l'argent du président du Conseil du Trésor.

Comme nous n'avons pas battu les Américains au cours de la guerre de 1812 avec seulement des mots, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour sauver l'Office national du film qui se meurt et mettre un terme à cette terrible situation dont le député de Mission-Port Moody a parlé plus tôt?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses paroles obligeantes. Je puis lui assurer que je suis très conscient des difficultés croissantes auxquelles fait face l'Office national du film, surtout en ce qui a trait aux réductions très importantes qui ont été effectuées dans le budget l'année dernière.

J'ai déjà recherché avec le commissaire de l'Office national du film et avec mes collaborateurs une formule immédiate et beaucoup plus efficace qui permette à l'office de poursuivre son remarquable travail, dont le député de Mission-Port Moody a déjà fait état dans sa motion. Je crois que l'Office national du film est un jalon d'une réalisation culturelle remarquable pour le Canada.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, le ministre ne nous a pas encore dit s'il était prêt à lui fournir plus d'argent, et c'est là l'important.

L'Office national du film emploie des artistes canadiens et est canadien à 100 p. 100. Hier, le ministre a préconisé devant la ligue de la radiodiffusion canadienne une politique de télévision payante. Cette politique n'entraînera-t-elle pas une plus grande américanisation et une réduction des emplois pour les artistes canadiens à la longue?

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle nous préconisons l'établissement d'un nouveau système de télévision payante est que nous voulons aider le secteur canadien de la production à se développer. Je sais déjà que l'Office national du film est lui-même très intéressé par les possibilités de participer à ce nouveau domaine, et ce sera certes une des questions qui seront étudiées de très près.

* * *

[*Français*]

LOTO CANADA

ON DEMANDE QUAND LES TERMES DE LA CESSION AUX PROVINCES SERONT CONNUS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme. Puisque Loto Canada a été cédée aux provinces et que le ministre, semble-t-il, a déjà complété sa tournée à travers le pays, ayant rencontré ses homologues provinciaux, pourrait-il dire à la Chambre quand il compte présenter l'accord final et les termes exacts de cette entente?

[*Traduction*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir présenter l'entente finale à la Chambre dans les premiers jours de la nouvelle année.

* * *

PETRO-CANADA

L'UTILISATION DES REVENUS TIRÉS EN CAS DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Bien des Canadiens estiment que la seule raison pour laquelle le gouvernement veut vendre les opérations rentables de Petro-Canada, c'est pour payer le programme de crédit hypothécaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a déterminé par des études, combien il retirerait de la vente des opérations rentables de Petro-Canada?

[M. MacDonald (Egmont).]

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien des Canadiens croient que si le député qui vient de poser une question était mis en vente, le gouvernement du Canada retirerait bien peu de profit, contrairement à ce que ce pourrait être pour la Chambre.

Non, il n'y a pas eu d'études pour évaluer ce qu'en retirerait le gouvernement. Cependant, j'aimerais bien savoir sur quoi se fonde le député pour affirmer que les Canadiens croient ceci ou cela.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, je ne soulèverai pas la question de privilège pour l'instant, car je sais qu'on ne peut le faire pendant la période des questions. Je pense que la réponse insultante que le premier ministre vient de me donner est une chose inacceptable.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Stollery: Le premier ministre voudrait-il me dire, à supposer que cela est vrai—et je peux lui assurer qu'un grand nombre de Canadiens sont de cet avis—si, étant donné que nous avons maintenant des taux d'intérêt qui rappellent ceux de l'usurier Shylock et que son programme de crédits d'impôt n'est applicable qu'à un petit nombre de Canadiens, il va consulter son ministre des Finances, abandonner son projet de vendre les opérations rentables de Petro-Canada, et renoncer à son progamme fiscal injuste pour accorder plutôt un crédit ou une réduction d'impôt à tous les Canadiens pour compenser la hausse des taux d'intérêt?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'essayais de répondre de façon humoristique à ce que je prenais pour une question humoristique. Il semble que le député n'ait pas apprécié mon sens de l'humour.

M. MacEachen: Inexistant.

M. Clark: Je tiens à lui garantir que je ne voulais nullement l'insulter. Le leader de l'opposition à la Chambre, qui est un expert en la matière, me dit qu'il n'y avait rien d'humoristique dans ce que j'ai dit.

M. MacEachen: C'est exact.

M. Clark: Pour répondre à la question posée par le député, je signale que je n'ai certainement pas l'intention de retirer le programme relatif au crédit d'impôt. Nous ferons une annonce en temps voulu, c'est-à-dire dans deux ou trois semaines j'espère, à propos de la décision que prendra le gouvernement suite aux recommendations du groupe de travail sur Petro-Canada. Nous avons l'intention d'étudier bien sérieusement ce rapport. J'espère sincèrement que tous les députés qui voudraient créer des liens plus étroits entre les institutions gouvernementales et le public canadien et donner aux citoyens du Canada l'occasion de jouer un rôle plus direct dans les affaires de leur pays examineront eux aussi le rapport du groupe de travail.

L'ÉNERGIE

LA FIN POSSIBLE DES ACTIVITÉS DE PROSPECTION DE MOBIL AU LARGE DE LA CÔTE EST

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait à une déclaration attribuée au président de Mobil, l'une des sociétés pétrolières qui font de la prospection au large de la côte est, selon laquelle il songerait à mettre fin aux activités de prospection de sa compagnie à cet endroit.

Le ministre a-t-il communiqué avec le président de Mobil ou la société a-t-elle communiqué avec lui et est-il en mesure de dire quel est le problème et si la compagnie songe vraiment à cesser ses activités de prospection?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Je me suis entretenu cette semaine avec des représentants de Mobil et ils ne m'ont pas parlé de cette possibilité. Autant que je sache, Mobil n'a pas l'intention de mettre un terme à ses activités de prospection au large de Terre-Neuve. Si le député possède des renseignements qui indiquent le contraire, je voudrais bien qu'il me les transmette.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait alors demander à la société Mobil si la situation dans laquelle elle se trouve à cause du problème juridictionnel la préoccupe?

Le fait que la juridiction actuelle qui relève du gouvernement fédéral passera au gouvernement de Terre-Neuve donne lieu à une équivoque juridictionnelle. D'après ce que je crois comprendre, un problème se pose pour ce qui est de maintenir les obligations de Mobil envers le gouvernement fédéral.

Le premier ministre vérifiera-t-il auprès de Mobil et du gouvernement de Terre-Neuve s'il y a des problèmes d'ordre juridictionnel, afin de dissiper ces équivoques aussi rapidement que possible?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai débattu les questions liées à la réglementation et aux travaux de forage sous-marin à Terre-Neuve avec les représentants de Mobil. Sauf erreur, il n'a pas été question de sérieux problèmes de ce genre.

Quant à nos relations avec Terre-Neuve, nous nous proposons de coordonner avec cette province la question des pouvoirs de réglementation qui relèvent de la juridiction fédérale et provinciale. Nous serons en mesure, j'en suis certain, de régler ces questions concernant les provinces de l'Atlantique dans un esprit approprié, comme nous l'avons fait dans le passé. Des problèmes de nature juridictionnelle surgiront probablement, mais ce sont des questions que nous pourrons résoudre entre nous en manifestant l'esprit de concertation et de coordination que préconise le gouvernement actuel.

● (1210)

M. l'Orateur: Le député de Laurier (M. Berger) m'a donné préavis d'une question de privilège.

Privilège—M. Stollery

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BERGER—RÉPUTATION DES ALLÉGATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, certaines questions ont été posées à la Chambre au début de la semaine au sujet d'un édifice loué au gouvernement, situé au 219, avenue Laurier, et qui appartient à une compagnie dont ma famille est propriétaire. Certains députés ont demandé une enquête afin que «les Canadiens puissent avoir l'assurance qu'il n'y a pas eu de parrainage politique».

Je voudrais dire que le bail a été signé avant que je ne songe à devenir candidat et qu'il n'y a donc eu rien d'irrégulier. Lorsque j'ai présenté ma candidature en mars, j'ai démissionné du conseil d'administration de cette compagnie—de nos compagnies, devrais-je dire, et je n'ai plus rien à voir dans cette affaire.

Je trouve scandaleux que l'on ait pu faire des affirmations ou des insinuations pareilles à la Chambre et dans les journaux sans avoir cherché à savoir la vérité. On a sans aucune raison attaqué ma réputation et, surtout, celle de mon père qui a, toute sa vie, été au service de la population d'Ottawa, de Montréal, de Québec et du Canada. Je dois dire que pour un jeune homme qui débute en politique, ce genre d'affront n'est guère encourageant. Je me demande comment on peut espérer attirer des gens compétents au gouvernement s'ils s'exposent à ce genre de traitement. Nous demande-t-on de vivre en vase clos, de n'avoir aucun intérêt nulle part?

Le ministre des Travaux publics (M. Nielsen) a dit que la question faisait actuellement l'objet d'une enquête. J'aimerais dire à la Chambre que je ne vois aucune objection à cette enquête, au contraire, et que je l'invite à rendre publiques ses conclusions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai reçu préavis d'une question de privilège du député de Spadina (M. Stollery).

M. STOLLERY—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, je voudrais pour le moment donner avis de mon intention de soulever la question de privilège à la première occasion, une fois que j'aurai pu consulter le hansard et examiner la réponse que m'a donnée aujourd'hui le premier ministre (M. Clark) en utilisant un langage qui, à mon avis, sied peu à la tradition parlementaire; je me réserve donc le droit de vous soumettre cette question à la première occasion, probablement lundi prochain.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): A propos de cette question de privilège qu'on se réserve le droit de soulever, monsieur l'Orateur, je me permettrai de dire tout simplement, avant même toute preuve qu'on pourrait apporter à cet égard ou toute conclusion à laquelle vous pourriez parvenir, que si j'ai eu recours à un langage qui ne sied pas à la tradition parlementaire ou si j'ai dit quelque chose qui ait pu offenser injustement le député, je retire ces propos sans aucune réserve et m'en excuse auprès de lui.

Narcotiques

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre accepte sans doute, comme toujours, le retrait généreux et sans réserve du très honorable premier ministre (M. Clark) et trouve cette attitude exemplaire à tous égards. Ce geste dissipe heureusement toute tension ou tout grief qu'auraient pu susciter les propos tenus aujourd'hui. Je suis certain que la Chambre se félicite du geste du très honorable premier ministre.

La parole est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) qui veut soulever la question de privilège.

M. ATKEY—LE RETRAIT DES REMARQUES DU DÉPUTÉ DE SPADINA

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup d'avoir à soulever la question de privilège, mais avant que le député de Spadina (M. Stollery) quitte la Chambre, je me dois de le faire parce qu'il a porté atteinte à mes privilèges et à ceux de tous les députés de la Chambre.

Le député de Spadina a dit que les taux d'intérêt rappelaient ceux de l'usurier Shylock. A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est une remarque antisémite. Elle froisse ma susceptibilité et porte atteinte à mes privilèges. Ce terme qui ressort à l'histoire et à la littérature est considéré aujourd'hui comme injurieux.

Comme le très hon. premier ministre (M. Clark) s'est montré conciliant et a retiré ses remarques, le député de Spadina devrait réfléchir sérieusement aux conséquences de ses propos et il serait de mise qu'il les retire.

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, certes, dans le même esprit de collaboration, je suis disposé à retirer le terme «shylock» s'il offense certaines personnes et à le remplacer par «taux d'intérêt usuraires». J'espère que cela satisfera le député de St. Paul's (M. Atkey). Dans le hansard, on devrait remplacer «shylock» par «taux d'intérêt usuraires». Je m'excuse si j'ai offensé certaines personnes.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ignore si ce genre de générosité excessive va durer longtemps, mais j'en suis ravi.

* * *

[*Français*]

LES NARCOTIQUES

ON DEMANDE SI LA POSSESSION DE LA MARIJUANA SERA DÉCRIMINALISÉE—LES EXPLICATIONS DU MINISTRE

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, hier j'ai répondu à une question que m'avait adressée l'honorable député de Jonquière (M. Marceau). Il m'a demandé si le gouvernement considérait des mesures relatives à la marijuana et à l'ombudsman. Malheureusement, monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu sa question relative à l'ombudsman et ma réponse n'avait trait qu'à la marijuana. Immédiatement après la période des questions orales, j'ai expliqué ma faute à mon collègue, l'honorable député de Jonquière, mais aujourd'hui, je voudrais dire à la Chambre qu'en ce moment le gouvernement n'a pas l'intention de présenter un bill sur l'ombudsman prochainement.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE MAINTIEN D'UN SERVICE PASSAGERS

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de présenter à la Chambre une pétition réclamant le maintien du service passagers entre Capreol et Winnipeg. Étant donné que le ministre des Transports (M. Mazankowski) a annoncé hier—et je l'en remercie—que ce service serait maintenu pour six mois encore, je vais m'abstenir de la présenter.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis reconnaissant au député de Kenora-Rainy River (M. Reid) de ses paroles très aimables. Il faut ajouter que j'ai fort apprécié les observations présentées par lui, par le député de Cochrane (M. Penner) et par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je suis persuadé que l'annonce sera accueillie très favorablement. Elle va atténuer divers problèmes qu'auraient pu avoir à subir les habitants du Nord si le service avait été mis en place de la façon initialement prévue.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE DANS LE NORD

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles le texte du rapport du Comité consultatif sur l'exploitation minière dans le Nord.

LES JEUNES DÉLINQUANTS

DÉPÔT DES MESURES LÉGISLATIVES DESTINÉES À REMPLACER LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles, au nom du solliciteur général (M. Lawrence), des mesures législatives destinées à remplacer la loi sur les jeunes délinquants.

* * *

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) demande à présenter le bill C-19, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION TENDANT À ASSURER LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES CHANGEMENTS DEMANDÉS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest) demande à présenter le bill C-485, tendant à modifier la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

—Monsieur l'Orateur, ce bill est un simple modificatif en vertu duquel les commissaires devront motiver pleinement les changements qu'ils apportent dans les rapports présentés au moment des révisions décennales. L'exposé des motifs doit comporter non seulement la justification des changements demandés, mais aussi des observations sur chaque argument qui est présenté. L'absence de motifs entraîne la nullité du rapport.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me demande si nous ne pourrions pas revenir au dépôt des documents pendant quelques instants, pour permettre au premier ministre de déposer certaines lettres.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Questions au Feuilleton

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LES PRATIQUES DE CERTAINS GROUPES PARTICIPANT À LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE AU QUÉBEC

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, le député de Beauce (M. Roy) a demandé si je déposerais sur le bureau de la Chambre des communes la correspondance que j'ai échangée avec le président d'Air Canada et le CN au sujet des usages des sociétés de la Couronne à l'égard des groupes qui participent à la campagne référendaire du Québec. Je demande àla Chambre l'autorisation de déposer ces documents.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 263, 264 et 404.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

FORCES CANADIENNES—COMPTE DE PENSION DE RETRAITE

Question nº 263—**M. Knowles:**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite des Forces canadiennes le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêt a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des Forces canadiennes au cours des années financières closes le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des Forces canadiennes au cours des années financières closes le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1. Solde dans le Compte de pension de retaites des Forces canadiennes:

	CPRFC	Dette actuarielle	Total
au 31 mars 76	2,186,562,695.73	4,270,267,250.56	6,456,829,946.29
au 31 mars 77	2,263,362,998.98	4,742,803,872.70	7,006,166,871.68
au 31 mars 78	2,333,827,474.93	5,204,825,818.72	7,538,653,293.65

2. Taux d'intérêt:

a)	1975-1976	1. Trimestre se terminant le 30 juin 1975	1.6612%
		2. Trimestre se terminant le 30 septembre 1975	1.6724%
		3. Trimestre se terminant le 31 décembre 1975	1.7109%
		4. Trimestre se terminant le 31 mars 1976	1.7209%
b)	1976-1977	1. Trimestre se terminant le 30 juin 1976	1.7471%
		2. Trimestre se terminant le 30 septembre 1976	1.7488%
		3. Trimestre se terminant le 31 décembre 1976	1.7707%
		4. Trimestre se terminant le 31 mars 1977	1.7891%
c)	1977-1978	1. Trimestre se terminant le 30 juin 1977	1.8102%
		2. Trimestre se terminant le 30 septembre 1977	1.8204%
		3. Trimestre se terminant le 31 décembre 1977	1.8372%
		4. Trimestre se terminant le 31 mars 1978	1.8508%

3. Montant des intérêts crédités au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes pour l'année financière se terminant le:

	CPRFC	Dette actuarielle	Total
31 mars 1976	85,565,010.91	157,615,710.88	243,180,721.79
31 mars 1977	88,547,963.29	176,486,622.14	265,034,585.43
31 mars 1978	91,476,814.34	198,022,138.53	289,498,952.87

4. État des paiements tirés du CPRFC au cours de l'année financière se terminant le:

31 mars 1976	172,352,486.95
31 mars 1977	189,680,605.01
31 mars 1978	207,873,360.29

FORCES CANADIENNES—MILITAIRES TOUCHANT DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Question nº 264—**M. Knowles:**

1. De 1959 à 1978, *a*) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, *b*) combien de veuves, par année, ont commencé à toucher des prestations en vertu de cette même loi?

2. De 1959 à 1978, *a*) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, *b*) combien de veuves de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont cessé de toucher des prestations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées par suite du décès du prestataire?

3. De 1946 à 1978, combien de membres du personnel des Forces armées ont participé au régime de pensions ou au compte des annuités aux termes de l'ancienne partie V ou aux termes de la présente Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1. *a*) Nombre de militaires des Forces canadiennes qui ont commencé à toucher leur pension de retraite:

1959	752	1966	3,407	1973	3,357
1960	1,048	1967	2,983	1974	3,478
1961	1,418	1968	2,787	1975	3,459
1962	1,343	1969	4,050	1976	3,003
1963	1,623	1970	4,075	1977	3,124
1964	2,454	1971	4,267	1978	3,388
1965	3,419	1972	4,405		

b) Nombre de veuves qui ont commencé à toucher une pension:

1959	98	1966	263	1973	441
1960	121	1967	303	1974	478
1961	166	1968	303	1975	470
1962	179	1969	371	1976	554
1963	207	1970	323	1977	527
1964	208	1971	375	1978	574
1965	283	1972	420		

2. *a*) Nombre de pensionnés qui sont décédés:

1959	91	1966	208	1973	379
1960	103	1967	243	1974	524
1961	114	1968	295	1975	496
1962	127	1969	353	1976	513
1963	142	1970	356	1977	507
1964	169	1971	331	1978	384
1965	190	1972	323		

b) Nombre de veuves de pensionnés qui sont décédés:

1959	9	1966	39	1973	12
1960	12	1967	45	1974	30
1961	17	1968	56	1975	39
1962	19	1969	50	1976	58
1963	26	1970	52	1977	28
1964	28	1971	24	1978	38
1965	34	1972	11		

[M. McKinnon.]

3. Nombre de cotisants au Régime de pension de retraite des Forces canadiennes:

1946	212,692	1955	118,077	1964	120,781	1973	82,402
1947	36,535	1956	116,678	1965	114,164	1974	79,921
1948	34,762	1957	117,092	1966	107,467	1975	79,639
1949	41,676	1958	119,038	1967	105,584	1976	79,772
1950	47,185	1959	120,412	1968	101,572	1977	80,546
1951	68,427	1960	119,597	1969	98,340	1978	80,032
1952	95,394	1961	120,055	1970	93,353		
1953	104,427	1962	126,474	1971	89,563		
1954	112,529	1963	123,693	1972	84,933		

LE PERSONNEL EXCLU DU CABINET DU MINISTRE

Question nº 404—**M. Evans:**

Quel est le traitement versé au personnel exclu du cabinet du ministre de l'Emploi et de l'Immigration: *a*) le conseiller spécial en politique, Elizabeth Parr-Bond, *b*) le chef de cabinet, David Zifkin, *c*) l'adjointe spéciale, Catherine Ravin, *d*) l'adjoint spécial, Philippe Gariépy, *e*) l'adjoint spécial, Tom Sloan?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

a)	Dr Elizabeth Parr-Bond	Conseillère principale de direction	jusqu'à	$47,500
b)	David Zifkin	Chef de Cabinet	jusqu'à	$26,700
c)	Catherine Raven	Adjointe ministérielle	jusqu'à	$26,700
d)	Philippe Gariépy	Adjoint ministériel	jusqu'à	$26,700
e)	Tom Sloan	Adjoint ministériel	jusqu'à	$26,700

A noter qu'au sujet des paragraphes *b*) et *e*), les personnes en question ont été engagées en vertu de contrats de collaboration temporaire (Budget affecté au personnel exclu) d'une durée inférieure à 1 an, pour des sommes respectives de $14,952 et $13,350.

[*Français*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les autres questions soient réservées.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

● (1220)

[*Français*]

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 octobre 1979, de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, comme nouveau député et devant l'énorme responsabilité qui nous échoit à la Chambre d'étudier des crédits supplémentaires de l'ordre de 7 milliards de dollars, soit environ 7.5 p. 100 du budget du Canada, je pense qu'il est important d'examiner attentivement la situation avant de pouvoir adopter une pareille loi. A l'heure actuelle, à la lecture de la loi, sans avoir évidemment obtenu d'autres renseignements, sinon ceux qui ont été fournis par le ministre des Finances (M. Crosbie), je pense que la loi actuelle n'est en quelque sorte qu'un chèque en blanc au gouvernement actuel.

Ayant la responsabilité, monsieur le président, de rendre compte à mes électeurs des dépenses de ce gouvernement, et par le biais du Parlement, évidemment, d'avoir un rôle à jouer au sujet de ces dépenses, j'aimerais signaler à la Chambre qu'à l'heure actuelle, nous aurions un déficit de l'ordre de 12 à 13 milliards de dollars, mais que compte tenu du fait que le gouvernement actuel, depuis six mois, a pris les rênes du pouvoir, je ne peux sans discuter adopter cette politique de 7 milliards de dollars supplémentaires. Je dois dire que le gouvernement actuel a eu des intentions manifestes de se départir de certaines sources de revenu, comme la Loto Canada, la société Petro-Canada et d'autres sociétés qui réalisent des profits comme la Canadair, et je me demande, monsieur le président, si justement le fait de se départir de ces sociétés qui apportent des bénéfices au pays va aider à réduire le budget supplémentaire. Je me demande, si avec le taux de chômage actuel, et je me réfère à un article de M. John McCallum, publié dans le magazine des comptables agréés, dans lequel on nous dit que le problème du chômage au Canada est aussi grave aujourd'hui qu'il l'était au cours des années 1930.

Monsieur le président, dans les années 1930, on comprendra que je n'ai entendu parler de cette période triste au point de vue économique que par le biais des publications et évidemment de mes parents,—mais je dois dire que si, à l'heure actuelle, en adoptant des crédits supplémentaires de l'ordre de 7 milliards de dollars, en réduisant les services gouvernementaux à gauche et à droite, et en ne voyant pas à quoi servent ces 7 milliards de dollars supplémentaires, je ne peux que demander plus d'explications, et même si je ne siège pas au comité des finances, du commerce et des questions économiques, je dois dire que je me dois quand même d'examiner attentivement cette question, puisque ce sont mes contribuables qui auront à payer la note.

Je crois que le gouvernement actuel, monsieur le président, a eu 16 ans de réflexion pour passer aux orientations d'une économie. Au cours de l'année dernière, le gouvernement précédent avait réussi, de façon efficace et sans réduire les effectifs de la Fonction publique de façon importante, à faire des coupures de l'ordre de 2 milliards de dollars. Je pense que c'est la preuve d'une saine gestion. J'occupais le poste de président d'une commission scolaire et je n'avais que 30 millions de dollars à gérer.

Par contre, je pense que les principes qui s'appliquent dans un gouvernement local sont exactement les mêmes au gouvernement fédéral, et je trouve qu'à cause du déficit qui est menacé d'augmenter par les tergiversations sur la question de Petro Canada, par les promesses de remettre Loto Canada aux provinces, nous prenons des décisions graves et qui ne vont qu'accroître les difficultés et la récession au Canada. Je me demande, monsieur le président, quelles sont les mesures précises que le ministre des Finances entend prendre pour que finalement l'entreprise privée qui est censée être le collaborateur immédiat du gouvernement actuel . . . quelles sont les mesures que ce gouvernement-là propose pour diminuer ces 7 milliards-là, parce qu'on sait qu'une économie saine rapportera à l'État des fonds supplémentaires et permettra de réduire le déficit. Les récentes décisions, et je me réfère au rapport de la Banque Toronto-Dominion, les dernières augmentations de taux d'intérêt et surtout le paiement d'un boni sur les obligations d'épargne du Canada en cours vont accélérer le service de la dette qui dépassera la hausse de 19 p. 100 prévue au budget. Donc je pense que comme citoyen concerné et comme porte-parole d'une circonscription de gens à revenus modestes, je me dois de rappeler au gouvernement qu'il gouverne dans l'intérêt de tous les Canadiens et que chaque dollar et chaque cent qui est dépensé doit l'être à des fins utiles.

Je crois que des coupures pourraient être faites si le gouvernement actuel, après six mois de réflexion et d'examen des budgets, pouvait orienter un jour sa politique en fonction des promesses électorales. A l'heure actuelle, le gouvernement précédent a fait un effort marquant et si le gouvernement en place qui a succédé au gouvernement libéral veut prendre la peine d'examiner les programmes un à un, il pourra voir à quel point on peut diminuer les dépenses.

Je pense, à l'heure actuelle, monsieur le président, aux mesures qui ont été prises par le gouvernement de changer le style de gestion gouvernementale. Je ne connais pas jusqu'à maintenant les effets positifs de ces changements, mais je dois dire qu'en votant 7 milliards de dollars additionnels je n'en vois pas les bénéfices, du moins ils n'apparaissent pas clairement d'après les propos du ministre des Finances. C'est pourquoi, monsieur le président, je demande à ce dernier de reconsidérer ce montant et d'examiner sa politique afin de pouvoir remplir les promesses électorales, d'avoir une dépense de 51.1 milliards puisqu'à l'heure actuelle les économistes les plus optimistes prévoient que le gouvernement actuel devra accroître ses dépenses de 2 ou 3 milliards.

Je rappellerai évidemment, monsieur le président, le taux d'intérêt qui a été décrété par la Banque du Canada, et je crois que ce taux est nettement injuste envers les contribuables de Mercier, et je pense que nous ne pouvons admettre que les consommateurs paient la facture d'un gouvernement irresponsable.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion.

M. Lachance: Monsieur le président, . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'honorable député de Rosemont se lève mais un autre député s'est levé à l'arrière. Je pense bien que je vais le reconnaître. L'honorable député de Comox Powell-River a la parole.

Pouvoir d'emprunt

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur le bill C-10. Je serai très bref. Je tiens toutefois à dire que l'attitude du ministre des Finances (M. Crosbie) qui, par le biais de ce bill, essaie d'obtenir des Canadiens un chèque en blanc de 7 milliards de dollars, me préoccupe.

Je songe à ce qu'on a dit pendant la campagne électorale et à une promesse du gouvernement conservateur. Au cours des voyages qu'ils ont faits dans tout le pays, les députés se sont plaints que le gouvernement précédent avait laissé grimper les taux d'intérêt. Ils se sont plaints amèrement de l'augmentation des déficits, de l'incidence de cette situation sur les petites entreprises, de l'incurie du gouvernement et ils ont prêché que partout au Canada, on avait perdu confiance dans le gouvernement.

Et c'est pourtant exactement ce qu'il fait à l'heure actuelle en tentant d'emprunter 7 milliards de dollars et en laissant monter les taux d'intérêt à un niveau record. Au lieu de nous permettre d'éviter une poussée inflationniste, ces taux d'intérêts seront en grande partie responsables d'une nouvelle recrudescence de l'inflation. Ces taux d'intérêt, loin d'être un remède, pourraient causer un mal pire encore, c'est-à-dire la récession que tout le monde prévoit, récession qui en serait justement le résultat. Toutes les entreprises canadiennes vont se ressentir des effets de cet emprunt et des complications qu'il va créer. Cette question de taux d'intérêt et de pouvoir d'emprunt me préoccupe vivement. Elle va sûrement aggraver la situation.

● (1230)

Les ministériels se sont souvent vantés d'être les amis de la petite entreprise. Ma circonscription en compte beaucoup de ces petites entreprises, de même que des industries plus considérables, et des villes qui dépendent d'une seule industrie. Quand les choses vont mal, c'est la petite entreprise qui nous permet de maintenir l'emploi et de soutenir l'économie.

La politique économique du gouvernement actuel, comme on le voit dans ce projet d'emprunt et à l'occasion de bien d'autres mesures, par exemple quand qu'il consent à hausser les prix de l'énergie, sera durement ressentie dans ma circonscription. Les petites entreprises doivent pouvoir transporter leurs marchandises; tout ce qu'elles produisent doit être acheminé vers les marchés. Le prix des biens produits dans ma circonscription va augmenter et la concurrence va s'affaiblir du fait de la hausse du prix de l'énergie.

De petits commerçants de ma circonscription m'ont écrit, m'ont téléphoné et m'ont manifesté leurs inquiétudes parce qu'ils estiment que leurs amis au gouvernement les ont complètement abandonnés. Je ne dis pas cela pour plaisanter. Beaucoup de ces entreprises n'emploient que cinq, six ou sept personnes. Et elles devront emprunter en vue de refaire leurs stocks d'hiver. Les taux d'intérêt bancaires sont ajustés à la hausse au jour le jour. Il arrive souvent que les banques se demandent si ces entreprises pourront survivre, compte tenu du taux d'intérêt et de la situation économique. Elles demandent le remboursement des prêts. Ce n'est pas qu'elles mettent en doute la vitalité des entreprises de ma circonscription, mais elles redoutent les décisions du gouvernement.

Le prix de l'énergie et les taux d'intérêt font bien des ravages. Si je me souviens bien, M. Bulloch, de la Fédération des entreprises indépendantes, a dit l'autre jour que cette situation était une sorte de vision d'horreur pour les petits commerçants. Les exemples ne manquent pas dans ma circonscription. Nous verrons bien aux prochaines élections comment les gens réagiront au genre de confiance qu'inspire le gouvernement conservateur.

Outre la hausse des taux d'intérêt et son incidence sur la petite entreprise, et outre le problème de l'énergie, le gouvernement nous demande de lui signer un chèque de sept milliards de dollars. C'est fort intéressant, compte tenu des déclarations des conservateurs au cours de la campagne électorale. Le rapport de l'impôt frappant les sociétés est de loin supérieur à ces sept milliards et aux sommes que le gouvernement devra emprunter à l'avenir. Malgré les profits réalisés, les banques continuent d'augmenter les taux d'intérêt. On a en fait permis aux banques d'amasser de l'argent. C'est du mercantilisme. Le gouvernement ne fait rien pour rectifier la situation et imposer équitablement les profits de ces banques. Cela équivaut pratiquement à distribuer l'argent qui appartient à juste titre aux citoyens canadiens et qui nous éviterait d'avoir à emprunter sept milliards de dollars.

Le même genre de politiques fiscales s'applique aux sociétés pétrolières. On a fait état, dernièrement, de profits inattendus des sociétés multinationales. Nous avons cédé notre obligation d'imposer ces sociétés dont les gains sont énormes. L'imposition équitable de ces sociétés nous éviterait d'avoir à emprunter des sommes aussi importantes que sept millards de dollars, que le ministre des Finances cherche à nous faire accepter.

On a permis aux banques, aux sociétés pétrolières et aux grandes sociétés du pays de s'adonner à l'évasion fiscale. Toutefois, depuis quelque temps des fiers-à-bras du ministère de l'Impôt visitent les commettants de ma circonscription, des gens qui essaient d'élever leur famille entre deux emplois. On cherche à saisir de 90 à 100 p. de leurs revenus.

On m'a raconté, il n'y a pas longtemps, l'histoire d'une famille vivant dans une ferme laitière de ma circonscription; avec son revenu modeste, cette famille faisait de son mieux pour rembourser sa dette grâce à un versement mensuel très raisonnable. Les agents du ministère de l'Impôt se sont rendus chez ces gens pour leur annoncer qu'ils seraient désormais tenus de payer 90 p. 100 de leur revenu. Les politiques fiscales que nous avons adoptées nous permettent de faire grâce aux sociétés. Toutefois, c'est chez le contribuable qui cherche à remplir ses obligations tout en s'occupant de sa famille qu'on envoie les homonymes de la mafia.

Ces mêmes agents ont visité une entreprise de ma circonscription qui emploie 100 personnes. C'est une grande industrie dans une petite collectivité côtière comme Comox-Powell River. On avait décidé qu'il était temps de percevoir les impôts en souffrance. On a menacé les propriétaires de saisir les revenus de l'entreprise. La banque, prise de panique, à juste titre, décide d'en fermer les portes. Cent personnes ont été mises en disponibilité à cause du genre de politiques fiscales que préconise le présent gouvernement. Ce dernier était tout disposé à se débarraser d'une petite entreprise, même si les répercussions se révélaient très néfastes sur la collectivité où elle se trouvait. Si les politiques fiscales du gouvernement actuel et du gouvernement précédent avaient été un tant soit peu équitables, nous n'oserions pas comparer aux activités de

la mafia les initiatives prises à l'encontre des petites entreprises et des particuliers des régions rurales du Canada.

J'aimerais aborder maintenant certaines autres questions que j'ai entendu soulever à la Chambre. Je ne pourrais cependant que reprendre bon nombre d'arguments exposés de façon plus experte par d'autres députés. Ces faits sont bien connus des députés d'en face. Ils en sont au courant, et je ne ferais que les répéter.

J'ai écouté les interventions du premier ministre (M. Clark), du ministre des Finances (M. Crosbie), du président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et d'autres personnages responsables du gouvernement actuel et de ses politiques. On leur a demandé s'ils se préoccupaient de l'inflation croissante et, dans l'affirmative, s'ils subventionneraient le prix du pain et du lait. «Absolument pas», ont-ils répondu. Quand on s'informe de la possibilité de créer une commission d'examen des prix chargée de contrôler certaines des hausses de prix scandaleuses, ou bien le premier ministre ne répond pas ou bien il se prononce contre. Il ne cesse d'esquiver la question de savoir ce que le gouvernement va faire pour abaisser les taux d'intérêt. Le gouvernement continue d'en rejeter le blâme sur le gouvernement précédent tout en appliquant exactement les mêmes politiques que lui. Les interventions des ministériels sont émaillées de jugements déplorant «l'absence d'orientation dans le pays» et «le manque de confiance». Lorsqu'ils se présenteront à nouveau devant le peuple pour solliciter un mandat, chose qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle, ils se le verront refuser.

Une voix: Il faut en blâmer la bande des quatre.

M. Skelly: La bande des quatre fait penser à des sauveurs comparée à ce groupe. On nous demande d'approuver l'emprunt de ces milliards sans même nous donner une idée de l'usage qu'on en fera. Je constate que le ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) est présent à la Chambre. Je lui ai posé l'autre jour des questions au sujet des dispositions de recherches et de sauvetage. Beaucoup de personnes sont mortes dans ma circonscription et sur la côte de la Colombie-Britannique en raison du manque de ressources pour les secourir. Avant de voter en faveur de cette proposition, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de mener une enquête à l'échelle nationale et de mettre en œuvre un plan de sauvetage. J'ai cru comprendre que beaucoup des aspects de ce plan avaient été réduits, car le gouvernement refuse d'y consacrer de l'argent.

● (1240)

Je serais curieux de savoir comment sera répartie cette somme de 7 milliards de dollars. Je sais que le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le ministre d'État (Transports) (M. Howie) ont proposé aux représentants d'un certain nombre de sociétés de navigation canadiennes de rapatrier les navires battant pavillon étranger, mais de propriété canadienne, en échange de concessions fiscales. Avant que nous ne dépensions davantage dans ce domaine et consacrions une plus grande partie de nos impôts à des choses semblables, je préférerais que le gouvernement fasse part à la Chambre de la ligne de conduite qu'il a l'intention d'adopter en ce qui concerne la marine marchande. On ne nous donne aucun indice sur ce qu'on a l'intention de faire.

La chose a été rapidement mentionnée dans le discours du trône; apparemment, nous allons renoncer à une partie de notre pouvoir fiscal pour rapatrier ces navires battant pavillon étranger; toutefois, avant de passer à l'action, nous devrions connaître l'orientation de la politique du gouvernement, c'est-à-dire, de quelle façon il compte procéder pour établir la marine marchande dans ce pays et maintenir la navigation dans l'Arctique et dans les nouveaux ports. Avant d'accorder un quelconque dégrèvement fiscal, et avant que nous ne soyons obligés de doubler le pouvoir d'emprunt demandé, j'aimerais connaître les intentions du gouvernement sur ce sujet en particulier.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion de faire part de certaines de mes préoccupations relativement à ce bill attribuant un pouvoir d'emprunt et à la situation économique du pays.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, c'est pour moi un honneur de participer pour la première fois à un débat portant sur un bill présenté par un ministre du gouvernement, lorsque je me retrouve sur les banquettes de l'opposition. Ce qui est moins un privilège, par contre, c'est d'avoir à le faire sur un projet de loi comme le bill C-10 lequel constitue, en fait, un chèque en blanc de l'ordre de 7 milliards de dollars. Je ne sais pas, monsieur le président, si vous avez déjà essayé d'imaginer ce que représente la somme de 7 milliards de dollars, et je ne sais pas non plus si les Canadiens peuvent imaginer cela, car il s'agit d'une somme tellement considérable, le chiffre est tellement faramineux, que cela reste quelque chose de très abstrait, puisque le chiffre sept, suivi de zéro, zéro, zéro, zéro, zéro, zéro, zéro, zéro, zéro est quelque chose d'absolument incroyable, et je suis convaincu que vous ne l'aurez jamais dans vos goussets et moi non plus, monsieur le président. D'ailleurs, si je la possédais, je ne suis pas sûr que je serais à la Chambre ce matin.

Enfin et à tout événement, la somme de 7 milliards de dollars est une somme que nous entendons donner aujourd'hui, en tant qu'organe législatif, au ministre des Finances pour qu'il fasse on ne sait pas trop quoi au juste, puisque son fameux budget qu'il nous a annoncé avec grands pétards et trompettes claironnantes, on en attend toujours la couleur et on ne sait pas encore quand il nous parviendra et qu'il nous tombera dessus.

Donc la somme de 7 milliards de dollars, c'est ce mandat monétaire, c'est cette permission que l'organe législatif du gouvernement, et c'est son privilège de le faire, va donner à ce dernier afin de financer les opérations gouvernementales. Quelles opérations? Je me le demande, monsieur le président, surtout considérant le nouveau gouvernement progressiste conservateur qui nous a fait de belles promesses, qui a fait miroiter au public canadien et à la Chambre des lendemains qui scintillent et en particulier des lendemains budgétaires qui seraient tellement clairs que tous les députés de la Chambre pourraient sans crainte de se tromper, sans crainte de se perdre dans les dédales des prévisions budgétaires, des prévisions budgétaires supplémentaires, d'une façon éclairée, décider oui ou non, en leur âme et conscience, et après avoir évalué le pour et le contre, de donner au gouvernement les sommes qu'il demande afin de financer ses priorités.

Je m'interroge, monsieur le président, après avoir vu à ce jour la performance à la Chambre et en dehors de la Chambre du ministre des Finances (M. Crosbie), si on doit lui accorder aussi facilement cette confiance. Nous avons eu le triste spectacle depuis trois semaines non seulement d'un gouvernement

qui navigue sur des eaux pour le moins houleuses en matière budgétaire, mais qui ne sait trop au juste où il s'en va. On en a l'exemple le plus flagrant dans le refus du ministre des Finances de se présenter devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques pour éclairer les Canadiens sur les objectifs qu'il poursuit, ses nouveaux objectifs, ces fameux objectifs que le gouvernement progressiste conservateur encore une fois promettait aux Canadiens lors des dernières élections générales pour remettre le pays sur la bonne *track*, comme on dit au Québec, sur la bonne voie, pour faire marcher notre économie. Il a refusé de se présenter, il a laissé le gouverneur Bouey, il a laissé à un employé, à un fonctionnaire sans doute fort compétent, à quelqu'un qui est chargé d'informer le gouvernement, d'informer le ministre des Finances, il lui a laissé le soin de sortir la tête du trou pour qu'on la lui coupe. Monsieur le président, je n'ai pas de crainte pour le gouverneur Bouey, c'est un économiste, un financier éminent qui, j'en suis persuadé, fait pour le mieux pour essayer de nous tirer de ce mauvais pas. Mais ce n'est pas le gouverneur Bouey, monsieur le président, qu'on voulait voir comparaître devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques, c'est le ministre des Finances, pour qu'il explique quels sont ces nouveaux critères, ces nouveaux paramètres qui vont orienter la politique gouvernementale en matière budgétaire au cours de ce mandat qu'ils entament de façon bien triste.

Surtout encore une fois, monsieur le président, étant donné les promesses contenues dans le discours du trône, selon lesquelles le gouvernement allait introduire toute une série de mesures pour aider le corps législatif, la Chambre des communes et le Sénat à porter des jugements plus éclairés sur l'allocation des dépenses gouvernementales. On avait promis toute une série de mesures! On avait promis une loi d'abrogation ou d'extinction, les fameuses *sunset laws* qui permettraient justement, tous les dix ans, de réévaluer les programmes gouvernementaux, et dans ce miasme des programmes, des budgets, des allocations, des crédits, régulièrement, périodiquement d'en revenir à l'essentiel et de décider si oui ou non elles étaient justifiées. On avait promis une révision du «format» des prévisions budgétaires, et on aurait pu espérer que les prévisions supplémentaires auraient été présentées selon la même formule.

Enfin on avait promis une prévision de trois ans des dépenses gouvernementales, des projets gouvernementaux afin que nous puissions en tant que Chambre des communes avoir une vision plus globale de ces prévisions et porter encore une fois un jugement plus éclairé sur la direction générale du gouvernement. On nous avait promis que les enveloppes budgétaires permettraient encore une fois d'une façon plus facile d'allouer par grande direction des affaires gouvernementales les budgets nécessaires au bon fonctionnement de la machine administrative.

Beaucoup de promesses! Mais où sont ces documents, où sont ces bills, où sont ces techniques qui devaient nous permettre d'en revenir à l'essentiel, à savoir porter un jugement éclairé? C'est le bill C-10, monsieur le président, encore la même formule de chèque en blanc de sept milliards de dollars qu'on nous présente pour que nous décidions, dans l'abstrait encore une fois, parce que je disais tantôt sept milliards de dollars, c'est tellement considérable, c'est tellement faramineux qu'on ne peut même pas imaginer ce que cela représente en termes précis, en dollars et cents, comme on dit chez nous. On nous présente, encore une fois, un bill qui permettra au ministre des Finances de décider en son âme et conscience, selon ses propres critères et ses propres priorités, celles du gouvernement et non pas celles de la Chambre des communes, ce que le gouvernement va faire jusqu'au budget. Un budget, lequel, qu'est-ce qu'il contiendra, quand, pourquoi, selon quelle formule nous sera-t-il présenté ici?

Monsieur le président, je suis profondément déçu par ce renouveau qu'on nous présentait avec tant d'éclat et qui ne vient malheureusement pas très vite.

Je suis de ces parlementaires qui ont souffert dans le passé devant les commissions parlementaires de cette Chambre de la complexité des prévisions budgétaires qui nous sont présentées et de la difficulté pour nous d'obtenir les renseignements voulus. Ne mettons pas la faute sur tel ou tel gouvernement. Les choses étaient comme elles étaient, et la tradition étant ce qu'elle est en cette assemblée, il est bien difficile souvent d'en revenir à l'essentiel, à l'objectif, ou à la raison principale de notre présence à la Chambre, savoir, donner au gouvernement les moyens financiers de poursuivre ses objectifs.

J'en ai souffert, monsieur le président, et je voyais, bien sûr, dans les promesses du gouvernement une formule à discuter, une technicité, un moyen, une mécanique qui nous permettrait de mieux faire notre job. Je suis déçu parce que le nouveau gouvernement qui promettait beaucoup aux Canadiens qu'il ferait table rase de toutes ces coutumes, et de toutes ces vieilles machines et de toutes ces vieilles mécaniques budgétaires, eh bien, ce gouvernement continue à fonctionner comme tous les autres et se cantonne dans l'acquis, sans mettre sur la table, sans nous présenter, sans vous présenter, monsieur le président, ces promesses de renouveau dont il se glorifiait tant durant la campagne électorale.

Monsieur le président, il est bien sûr qu'en toute probabilité on donnera au ministre des Finances ce pouvoir de dépenser sept milliards de dollars. On n'a pas le choix de toute façon. On n'a pas le choix parce qu'il faut bien que le gouvernement continue à fonctionner. Mais ceci dit, que le gouvernement vienne donc nous présenter ce qu'il nous avait promis, qu'il établisse sa crédibilité. Ce n'est pas la performance encore une fois du ministre des Finances jusqu'à ce jour qui nous permet de donner avec confiance des sommes considérables à ce gouvernement, comme je le disais tantôt, houleux, navigant . . .

M. Breau: Tortueux.

M. Lachance: Tortueux, voilà mon collègue de Gloucester (M. Breau) me donne le terme que je cherchais. Tortueux, voilà exactement la qualification de cette espèce de fantôme de gouvernement tortueux qui nous présente des sommes, qui change de direction, qui nous présente d'un jour à l'autre des contradictions et surtout qui refuse de se présenter devant les élus du peuple au comité de la Chambre pour discuter devant le public canadien et avec eux d'une façon précise de ses directions générales, de ces grands changements qu'il nous avait présentés. Or, monsieur le président, on n'aura pas le choix, il faudra leur donner sept milliards de dollars, mais j'exhorte le gouvernement et en particulier le ministre des Finances à utiliser à bon escient cette somme que la Chambre des communes va lui permettre d'utiliser pour faire fonctionner la machine gouvernementale. Je l'exhorte à être comptable de cette somme qu'on lui donne, mieux comptable que par ces

espèces de réponses sinueuses qu'il ne cesse de donner à la Chambre et ces évasions continuelles devant les questions légitimes des partis d'opposition, que ce soit le parti auquel j'appartiens, le parti libéral ou le Nouveau parti démocratique. Qu'il nous donne donc des réponses, monsieur le président, au lieu de les éviter constamment en disant que c'est la faute de Pierre, Jean, Jacques, que c'est la faute du gouvernement libéral précédent. Pendant combien de temps, monsieur le président, va-t-il faire jouer le même disque? Un an, deux ans, trois ans, quatre ans? J'ai l'impression qu'il va faire jouer le même disque jusqu'à ce que les Canadiens soient fatigués de cette attitude du gouvernement.

● (1250)

[*Traduction*]

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, merci beaucoup, de m'avoir donné l'occasion . . .

M. Breau: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux seulement qu'il soit mentionné au compte rendu que le ministre des Finances (M. Crosbie) n'était pas ici pour présenter sa motion.

M. l'Orateur adjoint: Je renvoie le député à un autre passage de Beauchesne qui stipule qu'il n'est pas permis à des députés d'invoquer le Règlement pour informer la Chambre de la présence ou de l'absence de députés.

Un voix: Quelle honte!

M. Stollery: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion de participer à ce très important débat sur les autorisations. Je pense qu'il serait bon de signaler que si nous discutons ainsi plutôt longuement de la capacité du gouvernement de consentir un ordre de sept millions de dollars, c'est en partie parce qu'aucun d'entre nous n'a la moindre idée du budget que le gouvernment présentera au Parlement. Le présent débat est presque une reprise de celui qui s'est tenu l'an dernier. Je pense que le contribuable devrait feuilleter le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du mardi, 24 octobre 1978, et y lire le discours qu'a alors prononcé le ministre des Finances (M. Crosbie), lorsqu'il n'était que le député de Saint-Jean-Ouest.

Je ne pense pas que nous puissions trop insister sur le fait que le gouvernement se laisse flotter à la dérive et qu'il n'a vraiment aucun sens de l'orientation. Nous ne pouvons trop insister là-dessus tant que nous n'aurons pas vu le budget, mais nous pouvons commenter la façon dont le député de Saint-Jean-Ouest a critiqué un bill en tout point semblable. Quelle date sommes-nous aujourd'hui?

M. Knowles: Le 26 octobre.

M. Stollery: Le 26 octobre de cette année nous constatons un revirement complet des propos tenus l'an dernier, le 24 octobre. Ce jour-là le ministre actuel des Finances parlait avec grandiloquence de la perception des impôts d'un certain John C. Doyle. Je crois savoir que cette affaire est en partie réglée, mais en lisant son discours de l'an dernier, je me suis demandé si le ministre des Finances s'est réellement occupé de cette affaire à propos de laquelle il proférait tant d'accusations contre plus d'un gouvernement, il y a un an. Nous connaissons tous le langage coloré et les talents d'amuseur du ministre des Finances. Il a un lourd fardeau à porter depuis quelque temps, ce qui l'amène à s'en prendre à tout le monde, sauf à lui-même.

Pouvoir d'emprunt

L'une des caractéristiques du nouveau gouvernement que les Canadiens connaissent le mieux, ce sont les clichés qu'il n'a cessé de nous servir depuis cinq mois et demi à propos de renforcer le Parlement, mais c'est tout le contraire que nous constatons. Ce ne sont pas les exemples qui manquent. Le hansard en fait foi, notamment les observations qu'a faites le ministre des Finances à son arrivée à la Chambre. Je vous prie de me croire, ce dont nous sommes témoins actuellement se poursuivra pendant des mois. Le 9 mars 1978, l'actuel ministre des Finances, en parlant des taux de change, a posé la question suivante au ministre des Finances de l'époque:

> Le ministre des Finances affirme-t-il maintenant que le gouvernement du Canada n'est pas responsable de la politique monétaire du pays, que cette responsabilité appartient en dernier ressort au gouverneur de la Banque du Canada? Partage-t-il par ailleurs l'avis du gouverneur de la Banque du Canada qui a déclaré hier. . .

Mon Dieu, depuis des années, le hansard foisonne de tels propos. On pourrait changer les noms et intervertir les discours que les questions n'en demeureraient pas moins les mêmes.

M. Rae: C'est exactement ce que nous disons depuis 30 ans.

M. Stollery: Les députés du Nouveau parti democratique ont naturellement d'autres solutions, mais nous ne les entendons jamais dire ce qu'elles sont. Ils font allusion à l'économie de l'Allemagne de l'Ouest. En Allemagne de l'Ouest, on a évidemment institué des mesures de contrôle des prix et des salaires et c'est l'une des raisons pour lesquelles l'Allemagne de l'Ouest a un faible taux d'inflation, mais il n'empêche que le Nouveau parti démocratique ne préconise pas l'instauration de mesures de contrôle des prix et des salaires au Canada.

M. Rae: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Stollery: Il y a des quantités d'exemples de questions, de commentaires et de débats au sujet desquels il y a eu des revirements de position.

Ce groupe de personnages inconsistants, brouillons et falots qui constituent le gouvernement canadien a été élu le 22 mai dernier parce qu'il avait affirmé à la population canadienne avoir des idées nouvelles. Quelles sont-elles donc?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il importe de noter que le parti au pouvoir n'a que très peu de députés à la Chambre cet après-midi—je ne vois qu'un membre du cabinet. Si c'est un indice de l'assiduité que nous pouvons attendre du gouvernement, je tiens à avertir les intéressés que nous, de l'opposition officielle, ne manquerons pas de le faire remarquer aux Canadiens. Après tous les beaux discours sur la démocratie parlementaire, après toutes les paroles creuses et futiles par lesquelles le premier ministre (M. Clark) promettait de rendre ses pouvoirs à la Chambre des communes, nous constatons en ce jour de session qu'un seul ministre est présent à la Chambre.

Je voudrais maintenant poursuivre les observations que je faisais au moment de la suspension, au sujet du gouvernement

actuel, du premier ministre et du ministre des Finances qui n'ont pas cessé de nous dire ces deux dernières semaines que tous les problèmes du Canada étaient dus au gouvernement précédent, alors qu'ils perpétuent ces mêmes politiques dont ils blâmaient le gouvernement précédent. C'est là une des raisons pour lesquelles les Canadiens sont désenchantés de ce gouvernement qui avait reçu le 22 mai le mandat d'appliquer des idées nouvelles. Le public canadien est en droit d'attendre de nouvelles orientations bien nettes de la part du gouvernement au lieu des platitudes et des banalités dont nous abreuvent le premier ministre et le ministre des Finances. Je présume que c'est pour cela que les Canadiens ont donné un mandat à ce parti le 22 mai. A mon avis, c'est une véritable critique qu'on a faite de cette formation.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: J'entends les échos de l'usine à gaz, dans le fond. Si ces messieurs peuvent rester un peu tranquilles, je vais continuer.

Si l'on jette un coup d'œil au hansard du 8 décembre 1977, on trouve une motion en vertu de l'article 43 présentée par le ministre des Finances et concernant le secteur de la fabrication et de la stratégie industrielle. Ce jour-là, l'actuel ministre des Finances a porté des accusations contre le gouvernement de l'époque dans un genre de motion qu'il présentait souvent lorsqu'il n'était que député de Saint-Jean-Ouest. C'était avant qu'il n'atteigne les sommets de la haute finance d'où, si je ne m'abuse, il a été chassé à Terre-Neuve. En fait, l'année dernière, il a dit qu'à Terre-Neuve, il passait pour être l'ennemi public numéro un. Maintenant, le reste du pays commence à le considérer comme l'ennemi public numéro deux.

● (1410)

Nous goûtons le sens de l'humour du ministre, mais les citoyens de ma circonscription urbaine ne trouvent rien d'amusant aux taux d'intérêt approuvés par le ministre des Finances qui contredit ainsi directement les thèses qu'il défendait avant d'être nommé ministre des Finances. Le gouvernement a entièrement négligé de donner au pays une nouvelle orientation, l'orientation que la population attend du nouveau gouvernement.

D'une part, le gouvernement et le ministre décident maintenant de vendre les parties rentables d'une entreprise de l'État tout en conservant les parties peu lucratives tandis que d'autre part, il s'obstine à vouloir établir ce programme de plus en plus absurde de crédit d'impôt à l'habitation. Ce programme est insensé, car il n'offre aucun incitant à la construction domiciliaire, notamment quand les taux d'intérêt sont exorbitants. Le ministre des Finances, en dépit de tout son esprit, ne peut expliquer les taux élevés d'intérêt ni justifier son programme de crédit fiscal dont profitera un groupe relativement restreint de Canadiens. Il ne profitera certes pas à mes commettants dont la plupart sont locataires et aux autres qui ont déjà payé leur maison. Les contribuables qui pourront réclamer ce dégrèvement fiscal en profiteront très peu. Le ministre devrait assurément revenir sur sa décision et renoncer à ce projet absurde.

Le ministre propose d'accorder un dégrèvement d'impôt de 2.5 ou 3 milliards de dollars à un certain groupe de gens et ne tient absolument aucun compte de ceux qui sont obligés de payer les taux d'intérêt usuraires que son gouvernement appuie. Personne ne semble savoir exactement combien cette mesure coûtera. Je dois me montrer prudent et employer les termes appropriés, car je ne voudrais pas provoquer une réaction, mais j'ai entendu dire que les usuriers du Canada envoient une délégation au ministre des Finances pour se plaindre de la concurrence déloyale du gouvernement fédéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: On ne sait vraiment plus que dire devant un gouvernement qui favorise une politique aussi absurde. Quand nous interrogeons les ministres là-dessus, nous obtenons les mêmes réponses que celles que nous donnait le gouvernement précédent. Je suis certain que les députés de l'opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Expliquez-vous.

M. Crosbie: Où étiez-vous lorsque le dernier gouvernement était au pouvoir?

M. Stollery: Je faisais partie du caucus du dernier gouvernement. J'ai même pendant un certain temps été le président de ce caucus.

Des voix: Honte!

M. Stollery: J'imagine facilement ce qui doit se passer dans les caucus des députés ministériels le mercredi. Aucun député de mon parti n'oserait jamais prétendre qu'il n'y avait pas de vives discussions lors des réunions de notre caucus du temps où nous formions le gouvernement. Les députés n'étaient pas tous d'accord sur certaines questions. Nous avons parfois eu de vives discussions. A l'instar du gouvernement actuel, nous tenions nos réunions de caucus derrière des portes doubles pour que nos discussions ne puissent être entendues de l'extérieur. Il serait idiot de prétendre que les députés d'un parti ministériel comme celui qui est au pouvoir actuellement appuient unanimement des mesures comme celles qu'a prises le gouvernement, avec les conséquences que l'on sait. Je me demande si certains députés du parti ministériel auront le courage de nous dévoiler le fond de leur pensée, car il ne faut pas oublier qu'ils ont mené leur campagne électorale en préconisant une baisse des taux d'intérêts.

M. Pepin: Certains d'entre eux se souviennent sans doute de leurs discours.

M. Stollery: Comme le dit le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin), certains d'entre eux se souviennent sans doute de ce qu'ils racontaient dans leurs discours électoraux. De ce côté-ci de la Chambre nous avons l'intention de passer en revue certains des discours que les membres de l'actuel gouvernement ont faits pendant la campagne électorale, en particulier ceux et celles qui sont actuellement ministres.

Je suis tombé sur une lettre, dans mon bureau, à l'heure du déjeuner qui résume bien ce que pensent actuellement les Canadiens. Cette lettre, adressée au premier ministre, a été écrite par l'un de mes électeurs que je n'ai pas rencontré. Elle exprime certainement ce que des millions de Canadiens pensent secrètement. Permettez-moi de vous la lire:

Monsieur le premier ministre,

Puisque votre parti est sorti vainqueur des dernières élections, j'étais disposé à participer à l'application de certains de vos principes—en d'autres termes, j'étais prêt à vous donner la possibilité de faire vos preuves. De fait, je me réjouissais à l'idée que l'on allait faire table rase des arcanes de l'ancien parti et se débarrasser des inutiles dans les hautes sphères de l'appareil bureaucratique bien trop pesant.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Stollery: Le deuxième paragraphe dit ceci:

Maintenant, je suis extrêmement déçu des dernières mesures de prétendue privatisation des sociétés de la Couronne que vous avez proposées. J'avais espéré que vous reconsidéreriez l'affaire de Petro-Canada qui, à mon sens, n'était qu'une promesse électorale impétueuse du même genre que celle visant le déménagement de l'ambassade canadienne en Israël. Notre approvisionnement futur en énergie est une question trop grave pour qu'on la confie à des opportunistes qui ne se soucient que de leurs profits immédiats. Rappelez-vous la façon dont Exxon a décidé que l'approvisionnement des États-Unis en pétrole passait avant celui du Canada. Nous avons besoin d'une société championne, non de multinationales incontrôlables.

Vous vous proposez en outre de remettre l'industrie nucléaire très lucrative et combien controversée, nommément la société Eldorado, à l'entreprise privée. N'avez-vous donc tiré aucune leçon de l'accident de Three Mile Island? Devons-nous faire les mêmes erreurs que les Américains?

Pour ajouter l'insulte à l'acte, vous déclarez que c'est là le «bois mort», les emplois inutiles que vous aviez promis de supprimer dans la Fonction publique. Il me semble plutôt que vous permettez aux parasites de rester tandis que vous expulsez des entreprises rentables.

Ainsi, nous étudions un bill que le gouvernement a présenté au Parlement pour pouvoir emprunter 7 milliards de dollars. Ce bill, nous serons obligés de l'approuver sans rien savoir de la politique énergétique et de la politique commerciale internationale que le gouvernement entend suivre si ce n'est qu'il accumule échec sur échec et sans rien savoir de sa stratégie industrielle à laquelle l'actuel ministre des Finances avait du reste fait allusion quand il était dans l'opposition. Nous n'avons pas la moindre idée de la stratégie industrielle du gouvernement.

Il est difficile d'imaginer qu'un gouvernement qui décide de porter les taux d'intérêt à un niveau sans précédent n'ait pas fait connaître à la Chambre sa position à l'égard du référendum qui doit avoir lieu l'année prochaine et qu'il ait pu rester aussi vague sur des questions aussi importantes que les relations fédérales-provinciales. Tout ce qu'il a trouvé à faire, c'est de céder aux exigences des provinces. Je n'en veux pour preuve que son attitude dans l'affaire des ressources sous-marines et de Loto Canada.

Quiconque examine les antécédents du dollar canadien constate que le dollar a perdu de sa valeur à la suite du référendum de 1976. En septembre, octobre et novembre 1976, notre dollar valait entre $1 et $1.01 américain. A la suite des élections au Québec et de la victoire du Parti québécois, la valeur du dollar canadien a baissé à 98c. américains en décembre, puis ensuite à 97c. En mars 1977, elle était descendue à 95c. En avril, mai et juin, elle était descendue à 95c., puis à 94c.

Le ministre explique sa décision de majorer les taux d'intérêt à l'exemple des États-Unis en disant qu'il doit protéger le dollar canadien, mais nous n'avons entendu jusqu'ici aucun porte-parole du gouvernement dire quoi que ce soit d'utile sur ce qu'il entend faire pour renforcer le gouvernement national et mettre un terme aux tendances autonomistes des provinces. Ces tendances autonomistes affectent notre situation économique du fait qu'elles affaiblissent notre monnaie, et sont en grande partie responsables des taux d'intérêt actuels, les plus élevés de notre histoire.

Comment pouvons-nous continuer sans discuter sérieusement de ce que devient au juste la politique économique nationale et de cette tendance au provincialisme au Canada, si nous voulons protéger notre monnaie et créer un climat dans lequel le ministre des Finances n'ait pas à imiter aveuglément les États-Unis comme il le fait contrairement à sa promesse de ne jamais le faire?

M. Crosbie: Je n'ai jamais dit cela. Nulle part pourrez-vous trouver la preuve que j'aie dit cela.

M. Stollery: Le ministre soutient que nulle part je ne pourrai trouver la preuve qu'il a bien dit cela. L'une des charmantes caractéristiques du ministre, c'est qu'il parle beaucoup quand il fait ces discours.

M. Crosbie: Oui, mais je n'ai jamais dit cela.

M. Stollery: A consulter l'index du hansard, on constate qu'il intervient probablement davantage que tout autre député de toute la Chambre des communes, et il dit énormément de choses.

M. Crosbie: Prouvez-le moi. Où ai-je dit cela?

M. Stollery: Le ministre a dit beaucoup de choses, mais je devrais fouiller dans un bien plus grand nombre de hansards que je n'en ai sous la main pour l'instant pour retrouver ces propos, mais je le ferai, comme d'autres sans aucun doute, avant la fin du débat.

Je voudrais maintenant aborder un moment la question du commerce. Si je ne m'abuse, il paraît que «Stanfield le Magnifique» fait la tournée des souks.

M. Crosbie: Il est dans le souk.

M. Pepin: Il va de tribu en tribu.

M. Lachance: D'un thé à l'autre.

M. Stollery: Je m'imagine l'ancien député de Halifax, «Stanfield le Magnifique» roulant sa bosse d'une capitale levantine à un souk arabe. Au Moyen-Orient, région du monde fort intéressante et d'une nature complexe ainsi que nous le savons tous et comme d'ailleurs le premier ministre (M. Clark) l'a appris à sa grande consternation, on dit que: «la nouvelle s'est répandu dans les souks». Tous le monde sait que l'ancien chef de l'opposition au Canada visite les souks. A cause de ce périple, on pourrait j'imagine parler de «Bob le naïf». «Bob le naïf» s'est-il déjà rendu à Bagdad? S'il y est allé, il paraît que le voleur de Bagdad lui a fait les poches.

Au Canada, nous n'avons même pas été autorisés à soumettre une offre pour le projet de construction d'un aéroport de 4 ou 5 millions de dollars.

M. Breau: Milliards.

M. Stollery: C'est quatre milliards de dollars envolés par la fenêtre. Et pourtant, notre intrépide voyageur fait la tournée des capitales: mais cela ne nous rapporte absolument rien. Il est aussi notoire que nous perdrons peut-être en outre le projet le plus important qu'il nous ait jamais été donné de faire accepter par l'Arabie Saoudite.

M. Wilson: Même Mirabel était moins vaste.

M. Stollery: Ce projet est donc menacé, comme aussi, bien sûr, des milliers d'emplois au Canada. A mon avis, le gouvernement devrait nous dire ce qui se passe avant de venir nous

demander l'autorisation d'emprunter, avant même de présenter son budget; qu'il nous dise exactement quels sont les résultats de ces négociations avec les diverses capitales de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Si «Bob le naïf» a en fait remporté quelque succès, nous aimerions bien en entendre parler car pour l'instant, on n'entend parler que de la série de projets qui l'un après l'autre tombent à l'eau.

Il est difficile de surnommer ce groupe de types en face de nous, mais hier soir j'ai passé un bon moment à parcourir mon exemplaire des Aventures de M. Pickwick. Je me souviens que l'ancien député de Hillsborough, qui est maintenant sénateur, était le M. Pickwick de la Chambre des communes. Dickens choisissait certes mieux les noms que moi, mais je me demande si l'on ne pourrait pas attribuer certains noms des personnages du roman à certains des nouveaux ministres. Par exemple, qui serait «Old Lobbs» ou le «Berger»? J'imagine que le Berger serait le président actuel du Conseil du Trésor (M. Stevens). Ce serait lui le Berger, le «rév. Sinc Stevens (le Berger)». Siégeant à deux pupitres d'Old Lobbs, le ministre des Finances, se trouve «M. Angelo Cyrus Bantam». Il ne peut s'agir que notre premier ministre actuel. Cela saute aux yeux, M. Angelo Cyrus Bantam fait de son mieux, mais en vain. Qui est «Gabriel Grub»? J'y reviendrai un autre jour. On s'abandonne ainsi à son imagination lorsqu'on essaie, je suppose, de se représenter Bob le naïf en mission commerciale faisant la tournée des souks.

● (1430)

Comme le commerce international et l'énergie sont très étroitement liés, nous ne pouvons laisser tomber ce sujet parce qu'on nous dit que si nous n'avons pas de budget, c'est parce que nous n'avons pas réussi à conclure une entente avec les ministres provinciaux relativement aux augmentations du prix du pétrole au Canada. Cela est aussi lié au fait que le gouvernement ne nous a pas encore vraiment dit quelle serait cette façon d'aborder les relations fédérales-provinciales, mise à part l'intention de céder aux provinces. Il nous semble que, pour le moment, nous laissons l'Alberta nous acheminer vers les prix mondiaux du pétrole.

Je pense que les Canadiens s'interrogent au sujet des prix mondiaux de l'énergie parce que ceux-ci ont pour effet d'empêcher le gouvernement de présenter un budget. C'est vraiment très remarquable. Ce que les Canadiens peuvent comprendre et que le gouvernement ne semble pas bien saisir, c'est que les prix mondiaux ont changé continuellement au cours des huit dernières années. Ils n'ont absolument rien à voir avec la production d'un baril de pétrole. Les prix mondiaux du pétrole dépendent uniquement des décisions politiques prises par les pays qui ont du pétrole. Un baril de pétrole coûte 20, 21 ou 22c. à produire. C'est moins de 25c. Un baril équivaut à 35 gallons impériaux de pétrole brut léger arabe. Ce baril de pétrole brut léger arabe se vendait environ $1.80 en 1972 et son prix a augmenté régulièrement pour atteindre $13.33 en janvier 1979, $14 en avril et maintenant $18. Je pense qu'il a encore augmenté, mais comme le prix de base est celui du pétrole brut léger en provenance des pays arabes, les chiffres dont on entend parler ne correspondent pas toujours au prix mondial réel.

[M. Stollery.]

A mon avis, les Canadiens aimeraient que le gouvernement leur dise—car ils ne le savent toujours pas—combien ils devront payer le fuel domestique cet hiver et combien ils paieront pour des raisons purement politiques qui n'ont rien à voir avec la production du fuel domestique.

Pendant environ cinq ans, les experts nous ont dit que les frais d'extraction du pétrole contenu dans les sables bitumineux revenaient à environ $8 à $9 le baril. Il s'agissait du coût de l'extraction. Ils ne voulaient pas être trop précis, car cela exigeait d'énormes investissements de capitaux. C'était environ $9 le baril, je m'en souviens très bien. Pourquoi alors le contribuable, le consommateur canadien, qui achète un gallon d'essence ou du fuel domestique doit-il payer un prix beaucoup plus élevé et cela pour des raisons purement politiques qui n'ont rien à voir avec les coûts de production de ce produit pétrolier? Quand aurons-nous des renseignements plus précis sur le prix du fuel domestique?

Bien des gens pensent qu'on les roule et ce n'est sans doute par lorsqu'ils achètent de l'essence pour leur voiture, car c'est une chose que tout le monde a l'habitude de faire. Chaque fois que vous remplissez le réservoir de votre voiture vous savez exactement combien vous payez le gallon d'essence. Mais il est plus difficile de se souvenir du montant de ses frais de chauffage de l'année dernière. Généralement, les gens paient leur note de chauffage une fois par mois ou une fois par saison. Avant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) ne prenne de décision ou ne signe des accords, il faudrait, à mon avis, examiner à fond ce qui se passe pour le fuel domestique. Il ne faudrait pas que l'on détourne notre attention sur l'essence. De ces deux sujets importants, nous devrions sans aucun doute accorder la priorité au mazout de chauffage.

Avant de nous demander de lui accorder un pouvoir d'emprunt de sept milliards de dollars, le ministre des Finances, aussi charmant soit-il, devrait avant tout nous présenter un budget expliquant beaucoup plus clairement que le discours du trône l'orientation économique qu'il entend donner au pays. Il m'a suffi d'à peine six minutes pour lire ce discours du trône; c'est un record de vitesse. A mon avis, il se résume à ceci: on a inclus dans la loi sur l'immigration le mot «multiculturel». Voilà le principal engagement que le présent gouvernement a pris dans le discours du trône.

Avant d'accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunt demandé, nous devrions avoir un budget. Ce budget devrait nous indiquer clairement l'orientation financière de ce pays. Il ne suffit pas de nous rappeler par des clichés que nous devons juguler l'inflation. Bien entendu, cela s'impose. Toutefois, ce sont les riches qui devraient en assumer les frais et non ceux qui n'en ont pas les moyens. Avec le crédit d'impôt hypothécaire, les gens qui n'en retirent rien se voient dans l'obligation de payer des impôts qui profitent aux bien nantis; or ce sont ces derniers qui peuvent se permettre de mener la lutte terriblement coûteuse contre l'inflation.

On ne tarissait pas d'idées dans cette Chambre, plus tôt, au cours de la période de questions. Le ministre des Finances peut bien nous rassurer en nous promettant que la situation sera rétablie dans deux ans. Mais est-ce vrai? Si nous sommes encore ici dans deux ans, si nous avons encore un secteur industriel et une balance commerciale, la situation sera-t-elle rétablie vraiment? Il y a déjà cinq mois que le présent gouver-

nement est au pouvoir; pourtant, il a jugé ne pas avoir eu suffisamment de temps. Quant à moi, j'estime que les quatre mois et demi passés avant de convoquer le Parlement, c'est beaucoup de temps pour un groupe d'hommes et de femmes qui, supposément, savaient ce qu'ils voulaient avant de se présenter devant l'électorat.

Je suis sûr que l'actuel premier ministre avait de fort bonnes raisons de poser sa candidature. Il ne lui a certainement pas fallu cinq, six ou sept mois pour nous dire pourquoi il voulait devenir premier ministre. Pourtant, jusqu'à présent, nous n'en savons toujours rien. Les Canadiens se demandent pourquoi ils ont changé de gouvernement et quels avantages ce changement a bien pu leur apporter; ils constatent que le présent gouvernement répète exactement les gestes de son prédécesseur, bien qu'on lui ait donné le mandat, le 22 mai dernier, de prendre une nouvelle orientation. S'il ne va pas prendre de nouvelles initiatives, je ne crois pas que nous devrions approuver leur demande au Parlement. Le but de tout ce branle-bas était justement de permettre la mise en application d'idées neuves, mais il n'en ont pas. Je le répète, il suffit de parcourir le hansard et de changer les noms.

● (1440)

A mon avis, ce n'est pas ce que voulaient les Canadiens. Ils s'attendaient à mieux. Combien de temps encore devront-ils tolérer cette situation? Quand nous présentera-t-on un budget qui ait du sens. Jusqu'ici tout ce qu'on nous a servi, c'est du vent sous couleur de remèdes. Le discours du trône ne contenait rien de substantiel. Le gouvernement s'est contenté de platitudes, de clichés et de bonnes blagues. Pendant ce temps-là, les petites entreprises éprouvent de graves difficultés. On peut certes s'attendre à une forte augmentation du nombre de faillites des petites entreprises, au cours des six prochains mois, de même qu'à une baisse des emprunts destinés à promouvoir de nouvelles entreprises, à un ralentissement de l'impulsion que le gouvernement imprime au pays et qui incite les industries à créer de nouveaux emplois pour les Canadiens.

Nous devons examiner deux grands problèmes indissociables: l'inflation et le chômage. On semble vouloir dire que l'inflation crée le chômage. Soit, mais est-ce vrai? On pourrait être porté à croire qu'ayant un taux d'inflation de 4 p. 100 inférieur à celui des États-Unis, le Canada devrait être avantagé au point de vue concurrentiel. Or, le dollar n'a jamais été aussi bas depuis le gouvernement Diefenbaker. Le gouvernement n'a aucune idée de la voie dans laquelle il veut s'engager. Les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce qu'un nouveau gouvernement imprime une direction au pays. Il est inacceptable qu'un groupe nouvellement élu d'hommes et de femmes ne puisse le faire après cinq mois et demi de pouvoir.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, nous étudions actuellement un bill dont le ministre des Finances nous propose l'adoption pour lui permettre d'emprunter sept milliards de dollars pour l'administration des affaires de l'État. Nous, du Nouveau parti démocratique, avons certaines réserves à formuler sur la façon dont le projet de loi nous a été présenté et sur les raisons que nous a données le ministre des Finances pour lesquelles il a besoin de cet argent. En réalité, c'est un chèque en blanc que nous demande le gouvernement, ce qui constitue déjà un problème, car nous n'avons aucune idée de la façon dont l'argent sera dépensé. Cette critique doit avoir un son familier aux oreilles du gouvernement, car nous l'avons déjà entendue de nul autre que le ministre des Finances lui-même du temps où il était dans l'opposition.

J'ai trouvé fort intéressant l'exposé qu'a fait le ministre quand il a présenté le projet de loi à la Chambre. Il s'est alors fait très éloquent et bouillonnant, comme au temps où il siégeait dans l'opposition comme député de Saint-Jean-Ouest. Je m'inquiète toutefois de la légèreté et de l'absence d'analyse sérieuse qu'on note dans les propos du ministre. J'ai été particulièrement frappé par le préambule de l'exposé du ministre. Il a cité quelques mots de Shakespeare: «N'emprunte ni ne prête». Il a reconnu qu'il préférerait ne pas emprunter, mais qu'il était forcé de le faire en raison du marasme économique dans lequel l'ancien gouvernement libéral avait laissé le pays.

Il aurait été utile que le ministre cite intégralement ce passage de Shakespeare, qui, bien sûr, est tiré de *Hamlet*, à la scène III du premier acte, où Polonius s'adresse à son fils Laërte. Je vous lis le passage en question:

> N'emprunte ni ne prête; car prêter,
> C'est souvent perdre et l'argent et l'ami,
> Et emprunter use l'esprit d'épargne.
> Ceci surtout: envers toi sois loyal,
> Et aussi sûrement que la nuit suit le jour,
> Il s'ensuivra que tu ne pourras pas tromper les autres.

Si le ministre avait lu tout le passage, il aurait été embarrassé par le vers suivant qui est très significatif: «Ceci surtout: envers toi sois loyal». Le ministre se trouve dans une situation embarrassante parce qu'il n'est pas loyal envers lui-même. En lisant certaines déclarations que le ministre a faites lorsqu'il se trouvait dans l'opposition, on se rend bien compte que le député de Saint-Jean-Ouest a beaucoup changé depuis qu'il a quitté les banquettes de l'opposition.

Était-il alors loyal envers lui-même et l'est-il maintenant? Le 24 octobre 1978, il y a donc presque un an jour pour jour, le ministre des Finances, qui était alors l'expert financier de l'opposition, donc qui siégeait de ce côté-ci de la chambre, a invectivé et sévèrement critiqué le gouvernement pour avoir fait exactement ce qu'il est en train de faire maintenant. Voici un passage du hansard du 24 octobre 1978 où il est question de la relation étroite entre les taux bancaires et les emprunts. Voici ce que le ministre a dit à cette occasion:

> Où va-t-on s'arrêter? Peut-on oser parler d'expansion économique avec de tels taux d'intérêts? Que vont devenir les chefs de petites entreprises? Mais comment feront-ils pour trouver l'argent nécessaire à ces grosses dépenses supplémentaires?
>
> L'un des facteurs qui nous rendent si peu concurrentiels par rapport aux États-Unis n'est-il pas le taux d'intérêt bancaire beaucoup plus élevé du Canada? Qui étudie tout cela? Qui s'en inquiète?

La question que posait, il y a un an, l'actuel ministre des Finances est toujours d'actualité. En effet, tout observateur impartial de la politique suivie par le gouvernement conservateur depuis le 22 mai ne pourrait que conclure qu'elle est identique à celle du gouvernement libéral précédent qui a provoqué la désastreuse situation économique dont le ministre des Finances prétend avoir hérité. L'actuel ministre affirme qu'il doit augmenter les taux d'intérêt et emprunter 7 milliards parce que, à cause du marasme dans lequel les libéraux ont laissé l'économie, il ne peut faire autrement.

L'une des raisons pour lesquelles nous sommes dans un tel pétrin sur le plan économique, c'est que le gouvernement libéral précédent a adopté exactement la même politique, soit hausser de façon constante les taux d'intérêt. Cette initiative a ralenti l'économie et causé davantage de faillites, de chômage et d'inflation pour le consommateur moyen. Je pensais que les Canadiens voulaient se débarrasser des libéraux à cause du marasme économique qu'ils avaient engendré. Je pensais que les Canadiens croyaient que le nouveau gouvernement conservateur changerait la politique et renverserait la vapeur. La majorité des Canadiens commencent maintenant à se rendre compte que le vieil adage est juste: sous un régime conservateur, les temps sont durs.

● (1450)

Depuis les élections générales, il y a quelques mois, le taux d'intérêt bancaire a atteint un sommet sans précédent. Il s'établit maintenant à 14 p. 100, ce qui signifie que les banques exigent maintenant près de 16 p. 100 des consommateurs et des emprunteurs. «Qu'est-ce que cela peut bien faire?» Je ne fais que citer les paroles du ministre. Il me semble que les élections du 22 mai ont eu pour effet de changer bonnets blancs pour blancs bonnets, c'est du pareil au même. Les deux partis défendent toujours la même doctrine économique qui est à la base de nos problèmes d'aujourd'hui et qui est impuissante à les résoudre.

Le ministre ne jure que par le gouverneur de la Banque du Canada, lequel est convaincu que des taux d'intérêt élevés et des emprunts à l'étranger constituent la seule façon de maintenir l'économie prospère. Mais avons-nous une économie prospère? De tous les pays occidentaux, c'est le Canada qui a le plus de chômage, les taux d'intérêt les plus élevés, un taux d'inflation très élevé et une économie qui ne s'inspire d'aucune stratégie industrielle. Comme toujours, nous nous contentons d'exporter des matières premières et de ce fait, nous exportons des emplois en puissance qui pourraient être créés ici au Canada.

On dirait que rien n'a bougé. Il y a bien de nouvelles figures de l'autre côté de la Chambre, mais pas de nouvelle politique. Le gouvernement et l'actuel ministre des Finances ont l'audace d'affirmer qu'ils ne s'étaient pas rendu compte de la gravité de la situation quand ils étaient dans l'opposition et que depuis qu'ils sont au pouvoir, ils ont constaté que les choses étaient si mauvaises qu'ils n'ont d'autre choix que d'appliquer cette politique économique désastreuse qu'ils condamnaient il y a à peu près un an. Quel aveu lamentable. L'électorat canadien ne pourra s'y tromper. Ce qui n'allait pas quand les libéraux étaient au pouvoir ne va pas mieux aujourd'hui. Les conditions économiques sont les mêmes. Les facteurs dont le gouvernement libéral devait tenir compte sont les mêmes que ceux que doit considérer le gouvernement actuel. Où sont les changements en profondeur susceptibles de faire bouger les choses? Je n'en vois pas. Comment le gouvernement peut-il dire qu'il ne peut prendre de nouvelles initiatives, qu'il ne peut offrir de nouvelles solutions aux problèmes qu'il avait déjà analysés il y a un an?

Je crois que c'est d'une suprême hypocrisie de dire quelque chose quand on est dans l'opposition et de dire le contraire quand on est au pouvoir, par opportunisme politique, et de maintenir les politiques qu'on condamnait un an plus tôt. Je crois que cela indique le peu de profondeur avec laquelle les conservateurs, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ont critiqué la performance des libéraux. On ne peut qu'en conclure qu'ils ne pensaient pas vraiment ce qu'ils disaient lorsqu'ils affirmaient que le relèvement des taux d'intérêt était mauvais et néfaste pour la petite entreprise et les consommateurs. Ils disaient cela pour contredire le gouvernement libéral de l'époque et se faire remarquer. Évidemment, aujourd'hui, les conservateurs sont au pouvoir et on voit clairement ce qu'ils pensent.

Le pouvoir d'emprunt que le bill vise à accorder au ministre des Finances montre bien que ce dernier a l'intention d'emprunter 7 milliards de dollars. Ce que nous n'aimons pas, c'est que nous ne savons pas ce qu'il veut en faire. Que fera-t-il de ces 7 milliards?

De toute manière, quand il était chef de l'opposition, le premier ministre (M. Clark) utilisait des arguments du même ordre pour critiquer les Libéraux.

M. Crosbie: Puisque vous ne voulez pas adopter ce bill, dites-nous ce que vous voulez y changer. A combien voulez-vous ramener ces sept milliards de dollars?

M. Symes: J'entends le ministre demander comment il peut éviter d'emprunter sept milliards de dollars sur le marché étranger ou à quiconque voudra bien lui prêter. Eh bien, je lui réponds d'examiner le régime de l'impôt sur le revenu tel qu'il existe actuellement. D'après mes plus récents calculs, les grandes entreprises du Canada doivent 12 milliards de dollars au gouvernement fédéral, sous forme d'impôts reportés, des impôts qui n'ont pas été perçus par le gouvernement libéral précédent ni par l'actuel gouvernement conservateur. Le ministre dit qu'il n'a pas le choix, que les recettes du gouvernement fédéral sont tellement en baisse qu'il lui faut absolument aller emprunter sept milliards de dollars à un taux d'intérêt exorbitant, naturellement, que les contribuables devront financer. Il manque au Trésor fédéral 12 milliards de dollars qu'il a négligé de percevoir sur les grandes entreprises du pays. Il s'agit d'une politique délibérée.

On a tenté de la justifier en soutenant qu'il fallait accorder ces concessions fiscales et ces reports d'impôts à tous les secteurs de l'économie pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois dans le but de diminuer le taux de chômage. De toute évidence, cela a été un échec. Le taux de chômage dans notre pays est l'un des plus élevés au monde. Quelque chose a mal tourné mais notre gouvernement ne penserait jamais à percevoir des impôts qui ont été remis indéfiniment et qui d'après les bilans annuels des comptables de grandes sociétés ne seront sans doute jamais récupérés.

Les particuliers, eux, n'ont jamais la possibilité de surseoir à cette obligation. Le 30 avril passe et le ministère du Revenu national veut récupérer le montant de ces impôts mais les sociétés ne l'entendent pas de cette oreille. C'est alors que les contribuables doivent porter ce fardeau et régler les dettes des sociétés dont le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont refusé d'exiger le paiement, et ce en dépit du fait qu'elles ont réalisé des bénéfices faramineux. Dans ce domaine, les sociétés pétrolières ont sans doute décroché la timbale. Leurs profits sont colossaux et, pourtant, leur taux d'imposition, leurs indemnités d'épuisement des réserves et autres sont incroyables. Bien qu'ayant réalisé des profits énormes, la compagnie Shell ne paie pas un cent d'impôt au gouvernement fédéral en raison des défalcations dont elle bénéficie. Les contribuables

de notre pays paient environ 65c. sur chaque dollar que les sociétés pétrolières consacrent aux activités de prospection.

En outre, nous leur accordons toutes sortes de déductions pour épuisement et d'autres allègements. Et comme il ne perçoit pas l'impôt de ces sociétés au taux normal, il n'est pas étonnant que le gouvernement ait des difficultés de recettes et qu'il doive demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Le ministre, je le répète, a certes changé son fusil d'épaule depuis que son parti est au pouvoir. Il prétend qu'il est obligé d'emprunter et de maintenir les taux d'intérêt à un niveau aussi élevé. Comment justifier la politique des taux d'intérêt élevés? Une des raisons avancées—et nous avons entendu le gouverneur de la Banque du Canada la répéter hier au comité—est que cela permet d'attirer au Canada des capitaux étrangers. Qu'est-ce que cela entraîne? S'il est vrai que des taux d'intérêt élevés attirent des capitaux, cette influence ne devrait pas s'exercer uniquement à l'étranger, mais également sur les investisseurs canadiens. Or, malgré cette politique, les capitaux continuent de fuir le Canada. En 1978, la fuite nette de capitaux atteignaient 2 milliards de dollars. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. Le raisonnement cloche. D'autres facteurs entrent en jeu. Le gouvernement préfère passer cela sous silence, mais il n'en demeure pas moins que s'il attire des capitaux étrangers, il invite également la mainmise étrangère.

● (1500)

La mainmise étrangère sur notre économie est certes à l'origine d'un grand nombre de nos difficultés, car tant que des intérêts étrangers contrôleront 80 p. 100 de notre industrie pétrolière et 60 p. 100 de notre industrie manufacturière—je pourrais examiner ainsi chaque secteur et signaler qu'il est de même contrôlé par des intérêts étrangers—comment le gouvernement national peut-il espérer mettre en œuvre des politiques avantageuses pour le Canada?

Le relèvement des taux d'intérêt et la dépendance à l'égard du capital étranger consacrent l'échec de toute stratégie visant à reconquérir pour le Canada la maîtrise sur son économie. Le syndrome de la mainmise étrangère qui coince le gouvernement, tout comme il avait coincé le gouvernement libéral précédent, signifie que nous ne pourrons jamais développer un secteur manufacturier vigoureux, puisque les intérêts étrangers ne veulent qu'extraire chez nous des matières premières qu'ils transforment ailleurs.

Qu'advient-il de notre secteur manufacturier? En 1953, il employait 26 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne. En 1979, la proportion était réduite à 19 p. 100. Nous arrêtons-nous parfois à penser pourquoi le chômage est aussi élevé chez nous? Dans le secteur de la fabrication qui a un fort coefficient de main-d'œuvre, l'emploi a diminué. Nous dépendons de plus en plus de l'extraction de matières premières et de l'exportation de matières brutes ou semi-traitées et ce faisant, nous créons de moins en moins d'emplois au Canada. Cela se traduit par un déclin de l'emploi.

Autre conséquence, nous devons importer des produits étrangers qui nous reviennent toujours plus chers à long terme à cause de leur effet sur la balance des paiements; la seule façon de rétablir l'équilibre de notre balance des paiements est d'exporter davantage de pétrole, de gaz naturel ou de matières premières. C'est un cercle vicieux qui fait que le Canada est aux prises avec le chômage, un dollar faible et une inflation galopante.

La politique du ministre est identique à celle de l'ancien gouvernement et comme notre économie se porte mal depuis dix ans, je ne vois pas comment les conservateurs espèrent ainsi la sortir du marasme dans lequel elle se trouve. Les conservateurs ne tiennent pas compte de la faiblesse structurelle de notre économie, de la nécessité d'arrêter une stratégie industrielle globale et d'aider les secteurs affaiblis de l'économie à se relever.

Je me demande par ailleurs ce que vont devenir les petites entreprises étant donné la hausse des taux d'intérêt. Il y a au *Feuilleton* un bill inscrit au nom du ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) qui tend à augmenter les crédits de la Banque fédérale de développement. Espérons que nous aurons l'occasion d'étudier ce projet de loi parce que j'ai quelques observations à faire à son sujet. Ce n'est pas en ayant recours à de tels subterfuges que l'on arrivera à résoudre les véritables problèmes qui se posent aux petites entreprises. Le gros problème des petites entreprises, c'est un problème de liquidités; elles ont en effet de la difficulté à trouver de l'argent à emprunter à un taux raisonnable.

La politique de relèvement des taux d'intérêt qui a été adoptée par le ministre des Finances est absolument incompatible avec les promesses que les conservateurs avaient faites aux petits commerçants qui ont toujours eu des difficultés à trouver suffisamment de fonds. Le ministre est en train d'acculer les petites entreprises à la faillite en permettant un relèvement du taux d'escompte qui va porter les taux d'intérêt sur les emprunts à 16 p. 100 ou même davantage. Les stocks des petits commerçants diminuent car ils ne peuvent plus arriver à les alimenter. Les faillites ont été plus nombreuses que jamais sous le gouvernement libéral, mais elles vont encore être plus nombreuses cette année à cause de l'attitude du ministre des Finances.

A maintes et maintes reprises, on nous a invoqué de grands principes d'un côté, puis on nous a asséné la réalité économique de la politique gouvernementale de l'autre. Je ne crois pas que le monde de la petite entreprise soit dupe des belles assurances du ministre ou du premier ministre, qui prétendent qu'il est nécessaire de relever maintenant le taux d'escompte parce que c'est le seul moyen de régler les problèmes économiques et de permettre au parti conservateur de respecter son engagement de baisser le taux d'intérêt à long terme. Je me demande dans quelle mesure ce terme sera long. Je parierais que même si le gouvernement réussissait à se maintenir au pouvoir pendant quatre ans, il ne réussira pas à baisser le taux d'escompte. Les problèmes structurels de notre économie et les théories monétaires du gouverneur de la Banque du Canada, auxquelles souscrit le ministre des Finances, nous portent plutôt à croire que, bien au contraire, le taux d'escompte continuera de grimper, ce qui se traduira par une augmentation du nombre des faillites et des chômeurs.

Avant même que le gouvernement actuel accède au pouvoir, les économistes prédisaient une situation économique très difficile pour les mois d'hiver de la fin de 1980, en raison des faiblesses structurelles dont j'ai parlé et des retombées de la récession aux États-Unis. Maintenant qu'on nous impose une politique de relèvement du taux d'escompte à un niveau record, j'ai l'impression que cette prédiction se réalisera de façon beaucoup plus dramatique et désastreuse que prévu, que la récession ira en s'aggravant.

Ainsi que le savent les députés, le gouvernement tient absolument à hausser le prix de l'énergie et le chiffre retenu actuellement est d'au moins quatre dollars le baril. Voilà qui va certainement aggraver l'inflation, ce qui aura pour effet probable, si l'on se reporte aux chiffres fournis lors de la dernière conférence des premiers ministres et si l'on s'en tient à une augmentation de quatre dollars le baril de pétrole, de faire perdre leur emploi à 80,000 autres Canadiens, de réduire la croissance du produit national brut d'au moins 1 p. 100 et de faire grimper le taux d'inflation de deux points de pourcentage. Tout cela nous promet une grave récession économique et pourtant il ne me semble pas que le gouvernement s'en rende compte. Le ministre des Finances ne me semble pas préoccupé par l'idée que sa politique va nous conduire inévitablement à une grave récession.

On nous donne l'assurance que le budget va être la panacée de tous les maux que les conservateurs ont hérités des libéraux. Je ne vois pas comment, car si l'on accepte le raisonnement selon lequel c'est aux politiques libérales que l'on doit la triste situation actuelle, comment les Conservateurs vont-ils faire pour la redresser s'ils se contentent d'avoir recours aux mêmes politiques?

Je suis consterné par l'hypocrisie du ministre et de ses collègues du Cabinet qui préconisaient certaines choses quand ils étaient dans l'opposition et qui, une fois parvenus au pouvoir, font précisément ce qu'ils reprochaient à leurs prédécesseurs.

● (1510)

Voilà pourquoi nous nous opposons à cette politique d'emprunt et à la hausse systématique des taux d'escompte qui auront à notre avis des conséquences désastreuses pour l'économie canadienne, non seulement à brève échéance mais à long terme.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, je désire parler sur ce projet de loi du ministre des Finances (M. Crosbie) qui a pour effet de demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980. Je serais porté au début de mes remarques à vouloir répondre à celui qui vient tout juste de me précéder à la Chambre, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), qui a fait allusion à la performance économique de l'ancien gouvernement, et qui a semblé dire que les actions de l'ancien et celles de l'actuel gouvernement sont à peu près similaires. C'est une situation bien différente que le public canadien pourra lui-même constater.

Après quelques mois à peine de ce nouveau gouvernement, l'inflation n'a jamais été aussi forte, l'économie canadienne n'a jamais été aussi inquiétante au Canada, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés et les mesures concrètes pour régler nos difficultés économiques n'ont jamais été aussi minces de la part d'un gouvernement canadien. Je crois que nous, de ce côté-ci de la Chambre, comme parti qui représente l'opposition officielle, nous aurons l'occasion de revenir au pouvoir et d'appliquer des mesures pour corriger la situation économique. Je crois que la performance d'un parti socialiste en Colombie-Britannique ou au Manitoba n'a vraiment convaincu personne des thèses appropriées pour répondre aux besoins. Mais je ne m'étendrai pas davantage sur cette question, et je parlerai plutôt, cet après-midi, des propositions du ministre des Finances, lesquelles m'apparaissent pour le moins étonnantes. Le ministre des Finances, le 23 octobre dernier, a prononcé un discours qui frisait la bouffonnerie. Je comprends que ce n'est pas très drôle d'être ministre des Finances du Canada présentement. Je comprends que son chef, le très honorable premier ministre (M. Clark), indépendamment de tous les avis que l'on peut lui donner, provenant d'économistes au sein du ministère des Finances et d'économistes dans le secteur des affaires ou dans le secteur universitaire, malgré tous ces bons avis que l'on peut vouloir donner à ce gouvernement, le très honorable premier ministre et chef du ministre des Finances s'obstine à vouloir aller de l'avant avec son projet de déduction des intérêts hypothécaires, lequel va coûter des milliards de dollars inutilement aux contribuables canadiens, pour mettre en place un programme qui, en fait, ne rapportera absolument rien dans le domaine de la construction domiciliaire.

Je sais que le ministre des Finances a voulu convaincre ses collègues et son chef en particulier de ne pas aller de l'avant avec cette dépense futile, mais il a été obligé de se rallier à l'autorité de son chef et à devenir solidaire de cette mesure qui va dilapider les fonds publics au Canada. Je comprends donc qu'il veuille faire des farces en prenant la parole à la Chambre et ne pas vraiment aborder les questions difficiles et épineuses de l'économie canadienne et présenter une allure sérieuse et responsable. Voilà pourquoi, lorsqu'on lit son discours du 23 octobre, on se rend compte qu'il y a beaucoup plus de place à la plaisanterie, à la farce qu'à un exposé sérieux, concret et productif de ce que ce nouveau gouvernement entend faire pour régler les problèmes économiques qui confrontent tous les Canadiens. En terminant son discours, le ministre des Finances est même allé jusqu'à nous dire, comme en fait foi le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du 23 octobre dernier, à la page 507, et je cite:

> Je fais donc appel aux honorables représentants d'en face . . .
>
> . . . c'est-à-dire aux députés de l'opposition . . .
>
> . . . pour aider la Chambre à adopter ces restants . . .
>
> . . . ces restants. Là, il veut parler et il qualifie de restants ce projet de loi visant à demander le pouvoir d'emprunter un montant supplémentaire de quelque sept milliards de dollars. Et le ministre des Finances appelle cela un restant. Et il continue en disant d'appuyer et d'approuver ce projet . . .
>
> . . . pour que nous puissions ensuite commencer à réaliser le nouvel et brillant avenir du Canada, présenter notre propre budget et gérer les affaires du pays comme la population du Canada nous a mandaté de le faire le 22 mai.

Je dis au ministre que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes bien prêts à passer à l'adoption de ce qu'il qualifie de restants, mais que nous, nous considérons cela comme étant une mesure particulièrement importante, sérieuse, que l'on ne peut traiter à la bouffonnerie ou à la légère, celle de demander à la Chambre des communes l'autorisation d'emprunter un montant supplémentaire de quelque sept milliards de dollars pour l'année financière 1979-1980. Je trouve renversant, monsieur l'Orateur, qu'il n'y ait absolument aucune logique entre ce que disaient les membres du parti progressiste conservateur à l'époque où ils étaient dans l'opposition et ce qu'ils font maintenant, maintenant qu'ils forment le gouvernement. Pourquoi ce projet de loi, l'un des tout premiers projets de loi, soumis à l'approbation de la Chambre, pourquoi venir nous demander un emprunt supplémentaire? Pourquoi? Ce parti politique, qui aujourd'hui forme le gouvernement, nous avait dit qu'il trouvait que le gouvernement canadien dépensait trop, qu'il fallait couper les dépenses gouvernementales, qu'il fallait

tendre vers un budget équilibré. Or, voilà que ce ministre des Finances, dans l'un des premiers gestes qu'il pose au Parlement, juge non pas de venir nous soumettre un budget en bonne et due forme comme il aurait dû le faire, mais de nous demander la permission de faire un emprunt supplémentaire de sept milliards de dollars, il n'y a aucune logique entre ce que ce monsieur disait à l'époque où il était dans l'opposition et ce qu'il fait maintenant qu'il est ministre des Finances. Et c'est plus grave que cela, monsieur l'Orateur. C'est plus grave que cela parce que ce nouveau gouvernement, qui vient d'obtenir l'appui des Canadiens le 22 mai dernier, a attendu cinq mois pour convoquer le Parlement canadien, ce qui ne s'était jamais vu dans l'histoire du Canada antérieurement: retarder aussi longtemps la convocation des Chambres à la suite d'une élection. Il s'agit d'un parti politique qui, à l'époque où il formait l'opposition officielle, se targuait d'être prêt à assumer les responsabilités gouvernementales, qui nous disait qu'à une heure d'avis il pourrait devenir le gouvernement et qu'il avait toute une série de mesures à présenter dans le meilleur intérêt des Canadiens. Imaginons! Il a attendu cinq mois avant de venir affronter la Chambre des communes, et maintenant qu'il est devant nous, ce que nous avons à nous mettre sous la dent est un discours du trône insignifiant, ni chair ni poisson, qui ne propose aucune mesure financière et économique, et de plus, il nous demande maintenant la permission d'augmenter le budget par un emprunt supplémentaire de sept milliards de dollars. Et il nous demande ceci sans aucune explication, et cela, à mon avis, monsieur l'Orateur, c'est très grave. Et un de mes collègues à la Chambre, en réponse au ministre des Finances, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), dans un exposé fort brillant et très à propos . . .

M. Rae: Que c'est brillant, vraiment! C'est trop!

M. Ouellet: . . . a rappelé aux membres de ce gouvernement que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), le député de York-Peel, à l'époque où il était critique de l'opposition, de ce côté-ci de la Chambre, avait dit qu'il ne pouvait autoriser le gouvernement de l'époque à emprunter des sommes importantes sans connaître tous les aspects des dépenses et des recettes prévues, ni le déficit budgétaire prévu. Or, évidemment, comme le faisait remarquer à juste titre le député de Windsor-Ouest, le ministre des Finances s'est bien gardé de nous donner des explications précises et concrètes sur ce qu'il entendait faire. Et pas plus que les progressistes conservateurs à l'époque où ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre ne voulaient donner au gouvernement une carte blanche pour emprunter des sommes considérables sans aucune explication, pas plus nous, maintenant comme véritable opposition officielle dans cette Chambre des communes, avons l'intention de permettre à ce nouveau gouvernement d'avoir l'autorité d'emprunter des sommes aussi importantes que sept milliards de dollars, simplement, sans aucune explication et un discours, un discours mi-plaisanterie, mi-bouffonnerie du ministre des Finances le 23 octobre dernier.

Je félicite mes collègues, les députés de Mercier, Rosemont et Spadina (M^me^ Hervieux-Payette, MM. Lachance et Stollery) qui sont intervenus plus tôt aujourd'hui dans ce débat. J'ai eu l'occasion de constater tout le sérieux qu'ils apportent à la chose publique, en particulier le député de Mercier, toute nouvellement élue dans cette Chambre, qui nous a fait un exposé brillant et qui démontre son sérieux et son désir de bien servir non seulement la population qu'elle représente ici au Parlement canadien, mais l'ensemble des Canadiens qui ont droit à plus de respect et à plus d'information de la part du ministre des Finances.

Ce que nous déplorons, monsieur l'Orateur, c'est qu'on nous demande cette autorisation, alors qu'on aurait dû présenter un budget. Nous devrions savoir quelles seront les prévisions budgétaires sur le niveau de l'économie. Nous ignorons ce que le gouvernement dira dans son budget au sujet de la situation économique et de l'entente sur le prix du pétrole. Ce gouvernement est en place depuis cinq mois. Il était dans l'opposition depuis des années et se préparait supposément à assumer le pouvoir. Ils ont eu tout le temps voulu pour se préparer et apporter des solutions originales et personnelles à la situation économique actuelle. Ils ont eu amplement de temps, surtout au sujet de cette question fondamentale de la fixation du prix du pétrole, de discuter avec les provinces et d'en venir à une décision fondamentale pour tous les Canadiens, parce que si les rumeurs selon lesquelles on va augmenter de quelque $4 le prix du baril de pétrole sont fondées, les conséquences économiques que cela va avoir pour tous les consommateurs canadiens sont effarantes et inacceptables, et nous ne pouvons accepter que ce gouvernement nous laisse dans l'incertitude.

Après cinq mois de mandat, ce gouvernement n'a pas encore eu le bon sens élémentaire de nous dire quel serait ce prix du pétrole. Le ministre des Finances se cache et n'ose même pas aller témoigner au comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques, et il devait comparaître devant ce comité et être le premier témoin. Il n'y est pas allé. Et au moment où je parle, monsieur l'Orateur, la seule déclaration publique faite aux députés de cette Chambre par le ministre des Finances a été son discours du 23 octobre qui n'a traité de rien sinon de plaisanteries.

Peut-être comparaîtra-t-il devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques? Je le souhaite et je l'espère. En tout cas, monsieur l'Orateur, nous de ce côté-ci de la Chambre, nous allons presser les choses afin qu'il accepte d'assumer pleinement ses responsabilités et qu'il vienne témoigner devant le comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques. C'est inconcevable, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances n'ait pas assumé ses responsabilités et ne soit pas encore allé témoigner devant le comité, et tout aussi inconcevable, monsieur l'Orateur, alors que ce ministre des Finances demande l'autorisation de cette Chambre d'emprunter quelque sept milliards de dollars qu'il ne soit même pas à la Chambre pour défendre son projet de loi et entendre les parlementaires dire ce qu'ils ont à dire sur cette mesure. Où est-il? Je vous fais remarquer que le ministre des Finances n'est pas à son siège. Également, je vous fais remarquer qu'encore une fois il se cache . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Voyons donc, quel fouillis! C'est de la bouillie!

● (1520)

[*Traduction*]

M. Kempling: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, je pense qu'il est antiréglementaire de signaler à la Chambre l'absence d'un député. J'aurais cru que le député de Papineau (M. Ouellet) le savait puisqu'il a été ministre de la Couronne. Le ministre des Finances (M. Crosbie) participe à une réunion du conseil des ministres et il sera ici un peu avant 4 heures.

Pouvoir d'emprunt

[*Français*]

M. Ouellet: Je suis très heureux de savoir que le ministre des Finances est occupé à un comité du Cabinet. J'accepte la remarque du député, et j'excuse donc le ministre des Finances d'avoir été obligé de s'absenter de la Chambre. J'espère cependant qu'à l'occasion de ces discussions au comité du Cabinet, il pourra prendre des décisions concrètes qu'il viendra présenter le plus tôt possible au Parlement, parce que depuis l'ouverture de la session actuelle nous avons été incapables de vraiment saisir ce ministre pour lui poser les questions que nous voulions lui poser et, surtout, pour savoir de lui la politique gouvernementale que ce nouveau gouvernement entend suivre dans le domaine économique.

Cela a été trop facile pour lui de se cacher derrière le gouverneur de la Banque du Canada! Cela a été trop facile pour le ministre des Finances de dire que c'est de la faute du précédent gouvernement si les choses vont mal! Ce sont des explications trop simples et trop faciles lesquelles, enfin, ne correspondent pas du tout à la réalité présente. Ce que le public canadien veut savoir c'est ce que lui va faire maintenant qu'il est ministre des Finances, ce que le nouveau premier ministre va faire maintenant qu'il est premier ministre du Canada. Eux qui nous disaient il y a quelques mois qu'ils avaient toutes les solutions à tous les problèmes, qu'ils n'avaient qu'à recevoir un mandat de la population et que cela serait facile. Les taux d'intérêt baisseraient, l'inflation baisserait, le dollar augmenterait, le chômage diminuerait, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si le parti progressiste conservateur reprenait le pouvoir. Eh bien, la population s'est laissée berner, la population a élu ce nouveau ministre des Finances, ce nouveau premier ministre et ce que l'on constate, c'est que non seulement ils ne nous ont apporté aucune proposition concrète, mais l'une des premières mesures qu'ils viennent nous soumettre, c'est une mesure nous demandant nous, à la Chambre des communes, d'emprunter quelque sept milliards de dollars supplémentaires. Pour faire quoi? On ne le sait pas puisque le ministre ne nous l'a pas dit, puisqu'il n'est pas allé devant un comité parlementaire répondre aux questions des députés. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il va endetter davantage les Canadiens. Nous aurons une dette supplémentaire de quelque sept milliards de dollars grâce aux bons offices du ministre des Finances actuel.

Monsieur l'Orateur, je trouve cette situation inacceptable et je dis aux membres de ce gouvernement: Vous avez eu le temps et l'occasion de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des Canadiens et chaque fois que vous vous êtes occupés d'un dossier particulier, vous êtes passés «dans le beurre» comme on dit et si je peux utiliser le terme de baseball, vous avez été retirés sur trois prises.

Passons au malheureux incident du contrat que nous devions passer avec le gouvernement de l'Argentine. Bien sûr, le nouveau ministre, député de Etobicoke-Centre (M. Wilson), est venu à la Chambre s'excuser et nous faire valoir que, malheureusement, ce contrat avait été perdu et que le gouvernement, par conséquent, perdrait des emplois et que cela causerait évidemment une perte de revenu importante pour le Canada.

● (1530)

Deuxième prise, le fameux projet de la Foothills. Grâce à l'insouciance, au manque de responsabilité des ministres de ce nouveau gouvernement, le gouvernement américain n'a pas su quelle était vraiment la position du gouvernement canadien. Et encore une fois on se rend compte que notre pays est passé dans le «beurre» et que ce projet n'aura pas de suite et n'apportera pas les retombées économiques que nous espérions voir pour tous les Canadiens.

Et tout récemment encore, on a appris que la compagnie General Motors ne viendrait pas investir dans une usine à Montréal. Troisième prise. Ce gouvernement, encore une fois, a, en peu de temps, mordu la poussière dans trois dossiers très importants pour l'économie canadienne, pour la création d'emplois au Canada, pour la stabilité économique et ces manques à gagner en fait nous expliquent peut-être pourquoi le ministre des Finances est aujourd'hui obligé de venir à la Chambre pour demander la permission d'emprunter quelque sept milliards de dollars supplémentaires pour l'année financière 1979-1980. Si c'est là la performance de ce gouvernement qui à chaque fois qu'il touche à un dossier n'apporte que des effets néfastes à l'économie canadienne, au rythme où nous allons, ce n'est pas sept milliards que le ministre des Finances va venir nous demander d'emprunter dans quelque temps, mais c'est quelque 20 ou 30 milliards. Et je trouve cela inacceptable et je demande au ministre des Finances de présenter son budget dans les plus brefs délais pour répondre aux besoins présents de la population, surtout des petites gens qui souffrent infiniment de l'augmentation du coût de la vie. C'est inacceptable de voir que ce gouvernement s'intéresse davantage à fixer un prix du pétrole qui va faire l'affaire des grandes compagnies, qui va faire l'affaire surtout des provinces productrices, mais qui va causer un tort irréparable à tous les consommateurs canadiens.

On parle d'une augmentation de quatre dollars; je ne sais pas ce que sera l'augmentation, mais je dois dire ceci, monsieur l'Orateur, que ce soit deux dollars, que ce soit trois dollars, que ce soit trois dollars vingt-cinq, que ce soit trois dollars et demi, que ce soit trois dollars et soixante-quinze ou que ce soit quatre dollars, à mon avis, ce sera trop et ce sera inacceptable dans le bon intérêt des consommateurs canadiens. On joue à la cachette actuellement avec l'augmentation du prix du pétrole, on fait des meetings secrets dans les officines des grandes compagnies pétrolières, et dans les bureaux des ministres de l'Énergie de l'Alberta et de quelques autres organisateurs conservateurs probablement, mais je dis ceci, quel que soit le prix du baril de pétrole, quel que soit le montant de l'augmentation, à mon avis, ce sera trop, parce que déjà les consommateurs canadiens sont étouffés par l'inflation qui existe au Canada. Les consommateurs canadiens sont étouffés par ce ministre des Finances qui laisse augmenter les taux d'intérêt de façon inacceptable. Ceux-ci sont rendus à 14 p. 100, bientôt à 15 p. 100, et très bientôt à 16 et 17 p. 100. Et quand je parle de ces sommes, évidemment . . .

Une voix: Vous auriez fait exactement la même chose!

M. Ouellet: Je parle non seulement du prix au niveau des banques, mais surtout au niveau du petit consommateur, du petit usager qui va vouloir emprunter pour s'acheter une voiture dont il a besoin pour aller travailler, qui devra peut-être payer 17 ou 18 p. 100 d'intérêt sur son emprunt pour l'avoir, et qui non seulement devra payer un taux d'intérêt inacceptable, vraiment usuraire, permis, proposé, toléré et même accepté d'une façon béate par l'actuel ministre des

Finances, mais ce même gouvernement viendra aussi très bientôt égorger davantage ce pauvre contribuable canadien qui devra évidemment acheter du pétrole lorsqu'il utilisera sa voiture pour aller travailler. Non seulement devra-t-il payer un taux usuraire pour l'emprunt qu'il fera pour acheter sa voiture, mais il devra aussi payer un taux inacceptable pour le gallon d'essence qu'il aura à acheter pour aller travailler.

● (1540)

Voilà des conséquences directes et uniques de l'actuel gouvernement canadien, du parti progressiste conservateur qui vient de prendre le pouvoir et qui a laissé . . . ce n'est pas nous qui l'avons permis, j'entends un député du Nouveau parti démocratique dire qu'on a fait la même chose. Je regrette, quand le gouvernement libéral était au pouvoir, les taux d'intérêt n'étaient pas à 15 p. 100, et si nous étions le gouvernement actuellement, nous ne tolérerions pas que les taux d'intérêt soient à 15 p. 100. Si nous étions au pouvoir actuellement, nous ne permettrions pas une hausse aussi scandaleuse du prix du pétrole. Le parti au pouvoir actuellement, c'est le parti progressiste conservateur, c'est lui qui doit assumer toutes les responsabilités pour ces augmentations indues, inacceptables des taux d'intérêt, du coût de la vie et bientôt du prix du pétrole, du prix de l'huile à chauffage, du prix de l'essence que les consommateurs canadiens devront payer. Monsieur l'Orateur, je dis que le ministre des Finances a besoin d'avoir un meilleur budget, un budget beaucoup plus sérieux que ce qu'il est venu dire jusqu'à présent à la Chambre, parce qu'il ne restera pas ministre des Finances très longtemps. La population elle-même va se révolter et renvoyer dans l'opposition cette bande d'insignifiants qui n'a rien présenté de positif à la population depuis qu'elle a été élue. Un gouvernement qui va à la dérive, un gouvernement qui se laisse flotter au gré des événements, un gouvernement qui n'a aucune mesure concrète à présenter pour règler les problèmes économiques.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, est-ce que le député qui vient de parler me permettrait de lui poser une question?

M. Ouellet: D'accord.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Parmi les choses dont l'honorable député a parlé au début de son discours, parce qu'il a ensuite pris un autre chemin, il a parlé du fait qu'il a partagé les plaintes que ce parti-ci a présentées, selon lesquelles l'information manquait dans le bill que le ministre des Finances (M. Crosbie) vient de présenter. J'aimerais lui poser une simple question. En quoi le bill présenté aujourd'hui diffère-t-il de ceux qui ont été présentés par ses collègues libéraux, surtout par l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien)?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je voudrais reporter l'honorable député au discours que prononçait à la Chambre le député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui a justement traité de cette question, le 23 octobre dernier, et qui a clairement démontré qu'il y avait une situation tout à fait différente entre le projet de loi présenté par l'ancien ministre des Finances et le nouveau projet de loi présenté par l'actuel ministre des Finances. Je demanderais à l'honorable député de s'instruire en lisant les propos du député de Windsor-Ouest qui couvrent très éloquemment cette question et qui expliquent clairement qu'il n'y a aucune similarité entre les deux thèses.

Pouvoir d'emprunt

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je voudrais participer au débat, plus particulièrement parce que je sais que les députés créditistes reviendront. Un projet de loi de ce genre les intéresse et ils voudront prendre part au débat.

Nous sommes priés d'autoriser un nouvel emprunt de 7 milliards de dollars, la plus grande partie de cet emprunt en provenance de l'étranger, monsieur l'Orateur. J'ai écouté avec un vif intérêt le ministre des Finances (M. Crosbie) présenter cette mesure. Je l'ai entendu lorsqu'il ridiculisait le gouvernement précédent et qu'il affirmait qu'il fallait imputer cet emprunt de 7 milliards au gouvernement précédent. Je viens d'entendre un ancien membre du cabinet dans le gouvernement précédent qui s'intéressait si peu à la gestion des finances dans son propre gouvernement qu'il a dit à mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), que s'il voulait se renseigner, il devrait consulter le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Le député de Windsor-Ouest ne faisait pas partie du cabinet depuis un certain temps. Tout cela causera des ennuis sans fin pour notre pays.

D'où viendra cet argent que nous emprunterons? Ne serait-il pas plus judicieux, au lieu d'emprunter 7 millards, de réduire les dépenses d'autant? Cette suggestion a été faite par mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes). Le ministre des Finances a immédiatement demandé comment. Il y a plusieurs moyens d'y parvenir. On pourrait par exemple se débarrasser de l'autre endroit, quoique cela ferait mal au parti libéral et au parti conservateur, mais pas à mon parti. C'est un endroit où l'on met à la retraite les politiciens qui n'ont jamais été très utiles sur le plan politique, mais seulement à titre de bailleurs de fonds. Il faudrait bien sûr remplacer plusieurs ministres qui ne pourraient plus siéger à cet endroit. Cela permettrait d'économiser beaucoup d'argent. Cela permettrait des économies immédiates et aussi des économies sur les intérêts qu'il faudrait payer pour emprunter à l'étranger. Il y aurait vraiment beaucoup d'autres moyens d'économiser, auxquels le gouvernement n'a pas l'intention de recourir.

J'ai trouvé intéressant d'entendre parler les députés du nouveau gouvernement car, lorsqu'il s'agit des actes, on trouve très peu de différence entre un conservateur et un libéral. Rien n'est plus facile à démontrer: il suffit d'observer avec quel zèle les ministres du gouvernement actuel appuient le budget et les dispositions financières du gouvernement précédent. Le gouvernement actuel, en quatre ou cinq mois, ne nous a pas présenté de nouvelles prévisions budgétaires. Il n'a pas retranché un sou du budget, il n'y a rien changé.

On pourrait alléguer qu'il en coûterait des milliers de dollars pour réimprimer le budget, conformément à la philosophie politique du nouveau gouvernement. Bien sûr, il pourrait en coûter $100,000. Le nouveau gouvernement veut-il nous faire croire que dans ces prévisions budgétaires qu'il avait critiquées aussi totalement, aussi violemment et aussi énergiquement que nous, quoique probablement pas dans tant de domaines, il n'aurait pas pu économiser de quoi payer le coût d'une nouvelle impression? Le ministre des Finances se donne en spectacle: il s'emploie à défendre les dispositions financières d'un gouvernement précédent au lieu de nous présenter les siennes. L'une des façons d'économiser se trouve évidemment dans les prévisions budgétaires du gouvernement précédent, dont les dépenses ont déjà été en partie effectuées.

Il y a, bien sûr, d'autres façons. L'une serait de ne pas laisser trop monter le taux d'escompte. Le gouvernement actuel suit la même voie que le précédent. Il soutient, comme l'a fait le gouverneur de la Banque du Canada l'autre jour devant le comité, que nous devons adopter un taux d'escompte supérieur à celui des Américains afin de pouvoir investir au Canada en important des capitaux étrangers.

Mais nous n'importons pas de capitaux étrangers, nous exportons des capitaux canadiens. Nous exportons plus de dollars que nous en importons. Nous avons un solde exportateur net, non un solde importateur. Si on mettait fin à cette situation, le gouvernement n'aurait pas à emprunter cet argent. Cela équivaudrait aux 7 milliards qu'il veut emprunter et aux 7 milliards qu'il donne aux économies étrangères. Oui, s'il était possible d'y mettre fin, nous n'aurions pas besoin d'emprunter tant d'argent. Non seulement le déficit actuel serait atténué, mais il en serait de même pour bon nombre d'années à venir.

● (1550)

Chaque fois que nos voisins américains haussent leur taux d'intérêt, nous nous contentons d'élever servilement le nôtre. On fait croire au public canadien qu'une politique continentale est nécessaire en matière de fabrication, en matière de pétrole, pour réglementer les multinationales, et le reste. On lui dit que nous devons obéir à cette politique et si les Américains haussent leur taux d'intérêt, nous devons faire de même. La même chose s'applique au prix du pétrole. On nous dit que si les sociétés multinationales font telle chose dans un pays, on doit leur permettre de faire la même chose ici, dans des circonstances semblables. La réalité est un peu différente.

Tant que nous allons emprunter à l'étranger, nous parvenons à équilibrer nos paiements. Nous avons toujours pu équilibrer nos paiements. Nous avons réussi à maintenir notre niveau de vie en liquidant nos richesses naturelles. Le secteur de la fabrication n'a jamais joué son sôle dans l'accroissement de la richesse nationale, comme ce fut le cas pour les mines, les forêts et l'agriculture.

M. Kempling: Oh, oh!

M. Peters: Je m'étonne que le député en doute car c'est peut-être ce qui explique en partie la situation actuelle. Ses petites entreprises ont peut-être réussi, mais leur contribution a été assez faible dans l'ensemble de l'économie. Le secrétaire parlementaire peut bien n'être pas d'accord, mais chaque fois que l'industrie forestière publie une annonce dans ma région, elle signale que sur chaque dollar produit au Canada, 27c. le sont directement ou indirectement par l'industrie forestière.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je rappelle au député que les renseignements qu'il vient de donner à la Chambre sont erronés. Le facteur commercial s'établit à 42 p. 100 du PNB; 25 p. 100 de cette somme provient des entreprises dont les ventes se chiffrent à moins de deux millions de dollars, ou des 2,5 millions de personnes employées dans le secteur de la main-d'œuvre qui sert ces entreprises. Quarante-deux pour cent des 6,6 millions d'habitants travaillaient dans des petites entreprises.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a du vrai dans ce que le ministre a dit.

M. Peters: Oui, mais cela ne s'applique à rien. Il y a des petites entreprises dans l'exploitation des mines. On en trouve également dans l'agriculture. Beaucoup d'agriculteurs se considèrent comme de petits entrepreneurs.

Je n'ai pas découvert tout seul le chiffre que je vous ai donné. Ce sont les représentants de l'industrie forestière qui ont déclaré que 27c. de chaque dollar de l'économie canadienne provenaient directement ou indirectement de l'industrie des produits forestiers. Je suppose que nous le devons à quelques petits entrepreneurs. L'industrie des produits forestiers ne compte qu'un très petit nombre de grandes entreprises. C'est ce qui prouve le bien-fondé de mon argument.

M. Huntington: Vous vous trompez.

M. Peters: Nous permettons à nos voisins américains de fixer les prix de n'importe quoi, y compris du pétrole et de l'électricité. Pour obtenir plus d'argent, nous liquidons nos ressources et les exportons sous forme de matières premières. Nous devrions nous montrer plus indépendants. Ce n'est pas parce que je vis sur le continent nord-américain que je me considère citoyen américain ou que je participe à la vie économique des États-Unis.

Le député de Burlington (M. Kempling) persiste à nous faire croire qu'il se tire fort bien d'affaire. Je ne sais pas s'il se sert des techniques de la recherche et de l'argent américains. Le député nous donne l'impression qu'il a réussi à donner une certaine direction et une certaine importance à son industrie. Il est peut-être un chef de file dans son domaine qui, cependant, doit être fort restreint. Il a probablement une excellente équipe sous ses ordres car elle fonctionne sans lui depuis des années.

Il n'existe absolument aucune raison à la hausse des taux d'intérêt au Canada. Quand le gouvernement se mêle d'obtenir sept milliards de dollars, cela signifie que le reste de l'économie du Canada doit se serrer la ceinture. Dans beaucoup de cas, l'économie ne peut offrir la même garantie que le gouvernement canadien qui possède les richesses du pays. En effet, il peut encore compter sur nos ressources forestières, minières et agricoles que nous n'avons pas encore dilapidées. Nous pouvons encore les offrir en garantie pour emprunter auprès des banques étrangères.

Les taux d'intérêt continuent à augmenter parce que nos voisins américains se trouvent dans un grand embarras économique, car ils ont avancé plus de fonds qu'ils n'en peuvent garantir. Ce n'est pas parce qu'il y a 240 milliards d'euro-dollars en circulation qui sapent la confiance dans l'économie américaine que nous devons augmenter nos taux d'intérêt bancaires et nous mettre dans la même situation. Les banques réalisent d'énormes profits. Elles n'ont bas besoin d'augmenter le taux d'intérêt pour s'enrichir encore plus. Les sociétés pétrolières n'ont pas non plus à augmenter leurs prix parce qu'elles réalisent aussi des profits.

Puis-je dire qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur?

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'avis de motion nº 1 inscrit au nom du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins). L'avis de motion est-il reporté?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté à la demande du gouvernement. L'avis de motion nº 2 inscrit au nom du député de . . .

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas à la demande du gouvernement. Je pense que c'est très bien connu ici que nous voulons discuter la motion de monsieur le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Les autres sont remises à plus tard à la demande unanime de tous les députés. Nous pouvons compter sur cela.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-il accepté à l'unanimité que tous les avis de motion jusqu'au nº 6 inclusivement soient reportés à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Kilgour: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé invoque le Règlement.

M. Kilgour: Monsieur le président, je pense qu'il faut que je me fasse comprendre clairement. Je pense que la présidence a dit que la Chambre écoutera la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à la demande du gouvernement. Je pense que telle n'est pas la situation. C'est à la demande des députés que l'on va écouter la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Est-ce que nous pouvons? Non, je pense que la présidence a dit que c'était à la demande du gouvernement, et ce n'est pas exact. Est-ce que les autres . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il faudrait donc rectifier cela. Il aurait fallu que ce soit par consentement unanime.

● (1600)

LES PENSIONS

L'OPPORTUNITÉ D'ABAISSER L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ ET D'ACCROÎTRE LES PRESTATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin que les pensions payables en vertu de ces deux lois soient versées, dès l'âge de 60 ans, à toute personne qui, répondant aux autres exigences de ces lois, ne sont pas sur le marché du travail ou sont disposées à le quitter, afin que soit porté à $350 par mois le montant de base de la pension payable, en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, à toute personne ayant atteint 60 ans et qui n'est pas sur le marché du travail et à toute personne ayant atteint 65 ans, pour que le montant de base en question soit majoré chaque année suffisamment pour permettre aux retraités non seulement de faire face aux augmentations du coût de la vie, mais de participer également à un niveau de vie plus élevé, et enfin pour que la vérification des moyens de subsistance ou des revenus ne soit plus requise en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, afin que le droit de toucher la pension prévue dans la loi soit établi pour tout le monde.

—Monsieur l'Orateur, en guise de commentaire sur la motion que vous venez de lire, je dirai d'abord deux choses qui vous sembleront peut-être incompatibles et contradictoires. Je vous affirme qu'elles ne le sont pas. J'aimerais d'abord vous dire que je suis très fier de ce que le Canada a accompli au cours des quelque cinquante dernières années pour améliorer le sort de nos citoyens âgés. Par ailleurs, si je présente cette motion et que je soulève à nouveau cette question, c'est que j'estime qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour les personnes âgées et les retraités.

Pour en revenir à ma première observation, je vous répète que je suis très heureux des améliorations que nous avons apportées au cours des 50 dernières années. Je ne suis pas obligé de dévoiler mon âge à mes collègues de la Chambre. Je dis parfois que j'ai 71 ans afin que mes collègues ne croient pas que j'en ai 81 ou 91. En réalité, la raison pour laquelle je fais cette déclaration c'est que je veux vous montrer que je suis bien placé pour parler de ce qu'a été le sort des personnes âgées pendant la plus grand partie du 20e siècle. Je me souviens encore de la honte qu'éprouvaient les personnes âgées à toucher leur pension lorsque celle-ci a été instituée. Pourtant, elle était drôlement maigre, tout juste $20 par mois, et elle n'était payable qu'à 70 ans, et encore était-elle assujettie à des critères tellement sévères qu'il fallait vraiment être dans la misère pour en bénéficier.

Il m'est parfois arrivé de raconter une expérience que j'ai faite à maintes reprises à l'époque où, jeune pasteur, je me rendais dans les foyers de mes paroissiens, et qui a été de découvrir dans ces maisons des personnes agées, des grand-mères et des grands-pères dont j'ignorais jusque-là l'existence. Pourquoi? Parce qu'ils n'avaient pas de vêtements convenables à se mettre sur le dos pour sortir et se rendre à l'église ou ailleurs. Telle était la situation des personnes âgées non seulement avant que soit instituée la pension de la vieillesse, mais même après sa création lorsqu'elle était encore assortie d'une évaluation sévèrement restrictive des moyens des prestataires. Mais grâce à mon prédécesseur, le défunt J. S. Woodsworth, et ceux d'entre nous qui l'avons suivi à la Chambre, un combat a pu être mené au cours des années 40 et 50 pour venir à bout de cette évaluation des moyens.

Nous avons fait d'autres choses depuis lors pour les personnes âgées. Nous avons augmenté les pensions, institué des régimes d'hospitalisation et l'assurance-maladie ainsi que bâti des résidences pour personnes âgées. Je pense cependant que la

plus belle chose que nous ayons faite a été d'abolir l'évaluation des moyens relativement à ce qui constituait alors la pension toute entière et qui représente encore la majeure partie de la pension, si bien qu'il n'y a plus de connotation honteuse au fait d'être pensionné.

La vieille génération, celle à laquelle j'appartiens, n'a plus honte de dépendre d'une pension. Ces gens-là sont même fiers de montrer leurs cartes d'identité et d'être reconnus comme faisant partie de la catégorie des personnes du troisième âge. C'est surtout parce que nous avons opté pour l'universalité, parce que nous avons décidé qu'il ne fallait pas verser des pensions aux personnes âgées seulement parce qu'elles étaient pauvres, mais parce qu'elles étaient des humains, parce qu'elles ont joué un rôle dans l'édification de notre pays et qu'elles méritaient une pension pour assurer leur subsistance une fois à la retraite. Je suis également heureux que nos efforts, surtout ceux des députés de notre parti, aient porté d'autres fruits dont j'ai déjà parlé, notamment l'assurance-hospitalisation, les soins médicaux gratuits qui ont été accordés aux personnes âgées avant de l'être aux autres Canadiens, les appartements subventionnés et beaucoup d'autres avantages dans le domaine des activités récréatives, pour ne nommer que celui-là, dont elles bénéficient aujourd'hui. C'est bien qu'il en soit ainsi.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) employer le terme «humanité» l'autre jour. Il parlait d'un certain caractère humanitaire qu'on décelait tout de suite dans notre bill relatif aux personnes âgées. J'affirme aujourd'hui, comme je l'ai déjà fait, que le principal caractère humanitaire de notre bill réside dans le fait que nous reconnaissons aux personnes âgées le statut d'êtres humains et non celui de pauvres à qui nous devons faire la charité. Quelle que soit la façon dont nous procéderons pour réexaminer nos programmes de pension, il ne faut pas perdre de vue que le facteur humain doit demeurer au cœur de nos préoccupations.

Je connais tous les arguments de ceux qui favorisent une méthode sélective—donnons l'argent à ceux qui en ont le plus besoin et ainsi de suite—mais à compter du moment où l'on dit aux personnes âgées qu'elles recevront une pension si elles peuvent prouver qu'elles sont dans l'indigence, on leur retire la dignité que nous leur avons donnée grâce à nos réalisations dans le domaine social depuis cinquante ans. Je dis cinquante ans parce que c'est en 1927 que l'on a commencé à verser des pensions aux termes de la première loi adoptée dans ce domaine, grâce aux pressions qu'a exercées sur M. King mon prédécesseur, le regretté J. S. Woodsworth.

Eh bien, c'est une chose merveilleuse que nous avons faite. Il m'arrive de rencontrer dans ma circonscription des gens, et particulièrement des vieillards qui vivent seuls ou dans des maisons de retraite, qui me disent qu'en termes de confort, en termes matériels, la vie est plus douce pour eux que du temps où ils travaillaient. Ainsi, nous avons bien fait. Ne gâchons pas les choses en revenant sur le principe de l'universalité, en rejetant l'idée que les Canadiens ont le droit à une retraite convenable et digne dans leur vieil âge, non pas parce qu'ils sont pauvres, mais bien parce que ce sont des êtres humains.

● (1610)

Je vous implore, encore une fois, de ne pas nous faire perdre ce que nous avons gagné jusqu'ici; malgré tout ce que je puis vous dire de bien au sujet de la nette amélioration de notre mode de vie aujourd'hui, à comparer à celui de mes parents ou de mes grands-parents, compte tenu de notre train de vie, de nos besoins et de tous les biens à notre disposition, il demeure que les personnes âgées n'ont pas la vie facile.

Chacune des études et chacun des rapports traitant de la condition des personnes âgées viennent à la conclusion qu'il faut à tout prix chercher à améliorer leur sort. J'espère que d'ici un jour ou deux, nous aurons reçu le rapport Lazar pour lequel nous avons adopté l'autre jour la motion que j'ai présentée en vertu de l'article 43. On y recommande un certain nombre de mesures que les gouvernements et le secteur privé devraient prendre pour améliorer le sort de ce groupe de citoyens. Voici toutefois ce à quoi je veux en venir: il n'est pas une étude menée jusqu'ici, que ce soit par un organisme social dans une grande ville, le Conseil canadien sur le développement social, les ministères fédéraux ou provinciaux, les syndicats ouvriers, ou d'autres, qui ne reconnaisse la nécessité d'apporter des améliorations à cet égard.

Une des améliorations proposées est fort simple: il s'agirait de hausser les pensions. Voilà pourquoi j'ai recommandé dans la motion dont je vous ai saisis aujourd'hui que le minimum des pensions soit relevé à $350 par mois. Avant que l'on ne me demande d'où vient l'argent et que l'on me reproche de vouloir le donner aux riches qui n'en ont pas besoin, je tiens à rappeler aux députés qu'on a répondu à ces arguments maintes fois.

D'où viendra l'argent? Sûrement pas des épargnes. Il ne sera pas nécessaire non plus d'obtenir des pouvoirs d'emprunt comme celui dont nous discutons depuis quelques jours. Les pensions sont versées à partir de la production et des revenus courants et nous croyons simplement qu'une fois décidé le montant à verser au titre des pensions de vieillesse, les personnes agées pourront recevoir un certain pourcentage des richesses que la société aura produites en 1979, en 1980 ou dans la décennie qui suivra.

Ceux de ma génération qui ont plus de 65 ans constituent environ 8 ou 9 p. 100 de la population canadienne, mais ces 2 millions de personnes ne reçoivent qu'environ 4 p. 100 du produit national brut et les personnes âgées n'obtiennent donc pas la part qui leur revient. Je parle pour les gens de ma génération et j'estime absolument ridicule de prétendre que nous ne devons pas accumuler trop de dettes pour les générations à venir. Il s'agit seulement de voir si la société est capable de partager ce que nous produisons actuellement de façon à ce que les jeunes obtiennent ce dont ils ont besoin, tout autant que les familles et les personnes âgées.

Quant aux arguments invoqués contre l'universalité du régime de pension, à savoir que l'on donne quelque chose à quelqu'un qui n'en a pas besoin, la réponse à cela se trouve dans la structure de l'impôt sur le revenu. Au lieu d'imposer au taux actuel les personnes âgées qui n'ont pas besoin des prestations de sécurité de la vieillesse, nous pourrions les imposer à un taux supérieur et j'estime qu'il vaut beaucoup mieux leur verser cet argent et le reprendre sous forme d'impôt que de les soumettre au test d'évaluation des moyens, car à chaque fois que vous le faites, vous vous immiscez dans leur vie privée et vous leur dites: «Vous n'aurez cet argent que si vous pouvez prouver que vous êtes pauvres.»

Dès l'instant où vous demandez aux Canadiens de prouver qu'ils sont pauvres, vous leur ôtez leur dignité, une dignité que nous leur avons donnée au début des années 50, lorsque nous leur avons dit que tous ceux qui avaient l'âge requis avaient droit à la pension de vieillesse.

En plus d'augmenter le montant de la pension et d'étendre le principe de l'universalité, je suis fermement convaincu que le temps est venu d'accorder la pension à 60 ans. Je ne prétends pas qu'il faudrait l'accorder, sans distinction à toutes les personnes âgées de 60 ans comme à toutes celles qui ont 65 ans, mais j'estime que la sécurité de la vieillesse et les prestations du Régime de pension du Canada devraient être accordées aux personnes âgées de 60 à 65 ans qui ont quitté le marché du travail. Jusqu'ici, les seules personnes de ce groupe d'âge qui touchent une pension quelconque du gouvernement fédéral sont les bénéficiaires de l'allocation de conjoint. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet aujourd'hui, car j'en ai déjà parlé lundi dernier lorsque nous avons étudié cette mesure. A mon avis, on a parfaitement tort de dire aux femmes de cet âge: «Vous toucherez une pension uniquement si vous pouvez prouver que vous aviez des liens avec un homme, vivant ou récemment décédé».

Je préférerais accepter une évaluation des besoins à un examen de l'état civil, mais je pense qu'une évaluation de la capacité de travailler vaudrait encore mieux. Les personnes qui ne font plus partie du marché du travail devraient pouvoir demander et recevoir la pension de vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada.

Soit dit en passant, si jamais nous adoptions cette façon de faire, il y a bien des gens, plus particulièrement dans l'industrie lourde de ma circonscription, qui trouvent leur travail bien pénible, et qui seraient prêts à anticiper leur retraite, ce qui libèrerait des emplois pour les jeunes. Je demande instamment à la Chambre d'agir en ce sens.

Les députés savent après avoir entendu les discours que j'ai faits et que je continue à faire—je n'ai pas parlé de cela pendant toutes mes 71 années d'existence, mais quand même pendant un bon nombre.

M. Pepin: Presque.

M. Knowles: Je vois que le nombre d'années fait sourire mon collègue le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). Je me contenterai de lui dire que le jour de ma naissance, le 18 juin 1908, cette même Chambre a fait le débat de deuxième lecture et a adopté la loi relative aux rentes sur l'État qui était la première mesure législative prévoyant un semblant de pension pour la population canadienne. J'ai donc le droit de par ma naissance de m'intéresser aux lois sur les pensions. Cet intérêt m'a amené à m'intéresser à la situation de la femme, comme je viens de le dire, et c'est pourquoi aujourd'hui j'ai présenté une motion conformément à l'article 43 du Règlement pour demander que les femmes qui survivent à leurs maris touchent une pension équivalente à celle qu'aurait reçue le mari s'il leur avait survécu. Je ne puis accepter plus longtemps que dans les cas où un homme et une femme ont vécu et acquis leurs biens ensemble pour ensuite toucher une pension conformément à la loi, que si la femme décède la première son mari touche 100 p. 100 de la pension, mais que si c'est l'inverse elle n'en touche que 50 p. 100. C'est tout à fait injuste et c'est un manque de respect flagrant pour les femmes.

Dans la même veine, il faudrait augmenter les pensions des anciens combattants. Je pense toujours qu'ils devraient toucher un peu plus que le reste de la population civile et plus tôt. Toujours dans la même veine, je pense que nous devrions faire beaucoup plus pour les veuves des anciens combattants. J'espère, d'après ce que le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. McKinnon) m'a dit au cours de la dernière représentation d'hier soir que l'on interviendra dans ce domaine.

Il faut améliorer le régime de pensions de la Fonction publique, de même que celui de la GRC et des Forces armées, ainsi que les pensions versées aux aveugles et aux invalides. Outre ces pensions, qui relèvent directement du gouvernement, il y a celles de la Société des chemins de fer nationaux et du Canadien Pacifique. Il y a également tout le secteur privé et il faudrait exiger des employeurs de ce secteur qu'ils se conforment aux normes que nous essayons d'établir pour le secteur public, y compris l'indexation. Ce mot en fait frémir certains, mais si nous admettons que les travailleurs sont en droit de s'attendre à ce que leurs salaires augmentent en fonction du coût de la vie ou du niveau de vie, il est tout à fait injuste et erroné de dire à ceux qui prennent leur retraite qu'ils ne doivent plus s'attendre à cela.

Qu'il s'agisse de fonctionnaires, du personnel de la GRC ou des Forces armées, de cheminots ou de travailleurs du secteur privé à leur retraite, l'indexation des pensions, pour que celles-ci tiennent compte du coût de la vie, est un principe que nous devons chercher à appliquer si nous croyons réellement, comme c'est le cas je crois à en juger d'après les beaux discours que j'ai entendus ici, que les personnes âgées ne sont pas seulement des rejets de la société. Ce ne sont pas que des morts en sursis, ce sont des êtres humains, de citoyens canadiens possédant tous les droits et privilèges que cela comporte, pour employer une expression qui me vient parfois à l'esprit quand je porte un chapeau différent.

● (1620)

Je me félicite de pouvoir parler aujourd'hui encore de cette question. Je suis content de voir qu'il y a ici présents quelques nouveaux députés. Je suis donc sûr que de ceux qui m'ont écouté, il s'en trouve qui n'ont pas entendu ce discours des dizaines, des cinquantaines et des centaines de fois.

M. Rose: C'est l'un de mes préférés.

M. Knowles: Mon bon ami, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) nous dit que c'est son discours préféré. Il a été absent de la Chambre pendant cinq ans et il se réjouit de réentendre cette bonne vieille rengaine.

Je suis prêt à reconnaître que tout le mérite ne nous en revient pas, mais nous n'en perdons pas une miette. Je suis prêt à admettre que la génération de ceux qui ont grandi au cours des années 30 était déterminée à faire mieux dans le domaine social, à améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Pendant un certain temps, tous les organismes, tous les partis politiques et toutes les églises ont affirmé que nous devions agir en ce sens. Le consensus a abouti à l'adoption d'une loi qui figure maintenant dans les statuts. Mais il aura fallu que certains d'entre nous houspille, aiguillonne et harcèle le gouvernement pour y arriver, et c'est ce que je continue de faire.

Si des députés m'accusent d'être trop en avant de mon temps lorsque je réclame une forte pension pour toutes les personnes à compter de 60 ans, lorsque je demande que les

veuves touchent autant de pension après la mort de leur mari que les veufs en touchent après la mort de leur femme, je réponds que je me rappelle qu'à l'époque où je devais m'escrimer à l'arrière-plan pour obtenir l'abolition de la justification des ressources, un honorable député conservateur de mes amis, après m'avoir félicité de mon discours, m'avait dit: «Stanley, ce que tu demandes ne sera jamais accepté». Or, cela a été accepté. Nous nous sommes débarrassés de la justification des ressources, sans compter que nous avons amélioré la situation et relevé la dignité de nos gens. Nous allons continuer dans cette voie et j'espère que la Chambre des communes aura la volonté au cours de cette 31e législature de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Paul McCrossan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de me joindre aux nombreux députés qui ont dans le passé défendu une motion visant à accroître le montant de la pension de sécurité de la vieillesse et à abaisser l'âge d'admissibilité. Avec la motion à l'étude, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a encore une fois démontré son dévouement inlassable à l'égard des Canadiens âgés.

J'appuie sa cause, comme le font sans doute tous les députés à la Chambre. En ma qualité d'actuaire, je me préoccupe depuis longtemps des lacunes de nos régimes de retraite, tant publics que privés. Je me permettrai également d'ajouter que mon gouvernement se préoccupe des personnes âgées. Nous souhaiterions que chaque Canadien jouisse d'une retraite tranquille. Nous avons, au fil des ans, préconisé et appuyé des modifications et des améliorations à nos programmes sociaux qui contribuent à atteindre cet objectif.

On a pu très récemment juger de l'engagement de notre gouvernement à améliorer le sort des Canadiens âgés quand nous avons présenté, le 17 octobre, un bill visant à modifier les dispositions de la loi sur la sécurité de la vieillesse relatives à l'allocation au conjoint. S'il est adopté, ce bill nous permettra de modifier l'une des mesures législatives les plus mal faites qui ait jamais été présentée à la Chambre. Nous ne voulons pas susciter de faux espoirs; nous déplorons que l'on accorde l'allocation du conjoint à la femme d'un retraité qui touche des prestations de sécurité de la vieillesse, puis qu'on la lui retire arbitrairement sans se soucier le moins du monde de son état émotif et de sa situation financière.

J'ai parlé tout à l'heure de la qualité de la retraite que nous voudrions offrir aux Canadiens âgés. En disant «nous», je ne veux pas dire «nous» le gouvernement, ou «nous» de la Chambre. Je veux dire «nous», les Canadiens—le gouvernement et les citoyens. C'est ensemble que nous devons lutter pour atteindre notre objectif.

En examinant les changements que l'on se propose d'apporter au Régime de pensions du Canada et au programme de sécurité de la vieillesse, je me suis rappelé les malentendus qui ont souvent présidé ou qui sont à tout le moins reliés aux suggestions que l'on retrouve dans la présente motion. Je ne veux pas laisser entendre qu'en formulant ces propositions, le député de Winnipeg-Nord-Centre a été victime de ces malentendus, mais je crois qu'un examen de ceux-ci pourrait éclairer le débat.

[*Français*]

La première notion à laquelle je me réfère, c'est celle qui veut que les problèmes des personnes âgées puissent se régler simplement en augmentant la prestation de base de la sécurité de la vieillesse. Sans parler du coût d'application de la formule, j'estime qu'il s'agit là d'une perception rigide de la question: tous les pensionnés ont besoin du même montant de revenu à la retraite, et l'État se charge de tout. J'invite les députés et tous les Canadiens, surtout les plus âgés, à étudier soigneusement et sérieusement avec moi ce qu'il en coûterait pour mettre cette mesure en œuvre. L'honorable député veut que la prestation de base de la sécurité de la vieillesse passe à $350, mais il ne se demande pas si les contribuables canadiens sont disposés à payer pour cela, presque le double du coût de l'actuel programme de la sécurité de la vieillesse, soit des dépenses annuelles dépassant les neuf milliards de dollars. Ce montant ne comprend pas le coût considérable des prestations versées, parce que l'âge d'admissibilité aura été abaissé, et que l'examen du revenu aura été supprimé, mesures contenues également dans la proposition de l'honorable député. Il ne s'agira pas de verser ces neuf milliards ou plus pour une année seulement, il faudra le faire année après année, et la somme augmentera sans cesse. Je ne crois pas que l'économie canadienne ou le contribuable canadien en aient les moyens, ni que les personnes âgées souhaitent charger leurs enfants et petits-enfants d'un fardeau assez lourd pour longtemps. En fait, ce que l'on veut et ce qu'il faut à la retraite diffère pour chacun. Cela dépend en grande partie du niveau de revenu dont on disposait durant les années actives et du niveau de vie que l'on s'était donné en conséquence. Voilà pourquoi l'appareil de retraite au Canada a évolué de la manière que l'on sait.

Le gouvernement, plutôt que de s'en tenir à appliquer un programme unique qui répondrait à tous les besoins du retraité en matière de revenu, a préféré mettre au point une formule à triple volets à cette fin. Cette formule reconnaît la responsabilité, tant publique qu'individuelle, à l'égard de la retraite et indique fidèlement, selon moi, les valeurs et l'attitude des Canadiens par rapport à cette question.

[*Traduction*]

J'insiste cependant encore une fois sur le fait que ce serait de la pure folie que d'accroître notre déficit de quatre milliards de dollars alors qu'il est déjà supérieur à dix milliards. Tous les jours, les députés de l'opposition se plaignent du fait que les taux d'intérêt sont trop élevés. Une telle augmentation des dépenses publiques viendrait compromettre gravement le crédit du Canada sur le plan financier.

Je le répète, nous avons un système de pensions à trois volets au Canada. C'est le programme de sécurité de la vieillesse qui est la clé de voûte de ce système. C'est le régime qui permet à toutes les personnes ayant atteint l'âge voulu et résidant au Canada de toucher des allocations de base. Par ailleurs, les personnes qui reçoivent les allocations de sécurité de la vieillesse et qui ont très peu d'autres revenus, ont droit à un supplément de revenu garanti. On vérifie les revenus des requérants afin de s'assurer que ce sont les gagne-petit qui reçoivent le plus d'allocations. Ce principe a d'ailleurs été appuyé récemment par la Chambre à l'occasion de la présentation du projet de loi sur le crédit d'impôt au titre des enfants. Il y a naturellement l'allocation au conjoint pour le conjoint d'un bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse qui a entre 60 et 65 ans afin de s'assurer que les couples pensionnés à faibles revenus disposent d'une rente suffisante pour satisfaire à leurs besoins essentiels de subsistance. Nous espérons

que les députés seront d'accord pour que l'on ne prive plus le conjoint de cette aide au moment où le besoin se fait le plus sentir.

Le palier suivant du système est le régime de pension du Canada. Le RPC est un programme d'assurance sociale obligatoire, financé par des cotisations et calculé en fonction des gains du cotisant. Ainsi plutôt que de donner droit à des prestations d'un taux unique pour tous les prestataires, la pension que l'on retire du RPC est fonction des gains enregistrés durant sa carrière et sur lesquels le cotisant et son employeur ont effectué des déductions. Ensemble, le RPC et le programme de sécurité de la vieillesse ont pour effet de procurer aux Canadiens de plus de 65 ans des prestations leur garantissant un revenu minimum et ce revenu tient compte en même temps du montant de leurs revenus avant qu'ils ne prennent leur retraite.

● (1630)

De même, le revenu que le pensionné retire du régime de pension de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada est protégé des effets de l'inflation grâce à l'indexation au coût de la vie. Ainsi, les deux premiers paliers assurent aux pensionnés une base sûre de revenu sur laquelle peut reposer le troisième palier qui consiste en un revenu de sources privées telles les régimes de pensions, les revenus de placement et les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

A cet égard, j'aimerais mentionner une autre conception erronée en ce qui a trait aux programmes nationaux de retraite. On s'imagine que les prestations devraient, outre couvrir les nécessités essentielles, offrir toute la sécurité et le confort qu'on puisse souhaiter à la retraite. Une telle conception ne tient pas compte de l'obligation fondamentale et du droit de toute personne, de prendre des dispositions personnelles en vue de sa propre retraite.

C'est bien qu'un pays veuille s'assurer que tous ses citoyens ont ce qu'il faut pour vivre et c'est là une préoccupation normale et essentielle pour chaque gouvernement; mais il serait dangereux, même en s'inspirant de motifs des plus charitables, de vouloir veiller au moindre besoin de chacun grâce aux largesses de l'État. Si nous dissuadons les particuliers d'épargner en vue de la retraite et si nous les encourageons à compter exclusivement sur l'État, c'est peut-être une façon de détruire l'initiative et la confiance en soi. Si nous laissons les syndicats s'imaginer que les programmes publics suffiront à tous les besoins de la retraire, ils pourront alors négliger les questions de pensions dans les négociations collectives et s'occuper des augmentations de salaires.

Cela nous amène directement à une autre conception erronée qui a cours à propos des pensions au Canada: on s'imagine que toutes les améliorations apportées au système doivent survenir dans le secteur public. Il semble que chaque fois que le problème des pensionnés refait surface, on propose comme solution d'augmenter la sécurité de la vieillesse ou les prestations du Régime de pensions du Canada. En général, on oublie qu'il serait possible d'améliorer d'autres secteurs tels les régimes de pensions privés. Compte tenu des graves difficultés financières de l'heure, nous devons examiner toutes les facettes du problème des pensions de manière à en arriver à la meilleure solution.

Peut-être est-il temps de comprendre qu'on peut non seulement prévoir des améliorations des pensions privées, mais compter que la marge d'amélioration en ce domaine est plus large que dans celui des prestations publiques, lesquelles augmentent directement la charge du contribuable. Les régimes privés de retraite sont nombreux et très répandus. Ils ont pour but, du moins en apparence, d'assurer que le personnel des secteurs aussi bien public que privé puisse compter sur des revenus certains en fin de vie active.

Il y a des sommes énormes immobilisées dans ces régimes, et le montant total qui est ainsi placé augmente au rythme de plusieurs milliards de dollars par année. Cependant, on constate dans ces régimes plusieurs lacunes que j'exposerai plus tard.

Il existe une autre voie pour ménager des revenus de retraite, c'est celle de l'épargne privée et de l'encouragement à l'épargne. La faveur que connaissent depuis quelques années les régimes enregistrés d'épargne-retraite montre que les gens économisent en vue de leur retraite s'ils y sont suffisamment encouragés. Des milliards de dollars vont chaque année dans ces régimes, et l'argent ainsi placé servira pour une bonne part à améliorer les revenus futurs des retraités canadiens.

Le succès des régimes enregistrés d'épargne-retraite indique qu'il y aurait lieu d'améliorer d'autres régimes du secteur privé, notamment les régimes de pension, afin de fournir un revenu de retraite suffisant aux Canadiens. Pourtant, le député d'en face semble avoir oublié que les régimes du secteur privé peuvent fournir une pension convenable. Le Congrès du travail du Canada a déjà recommandé que les régimes de pension du secteur privé soient remplacés par un Régime de pensions du Canada considérablement élargi. Nous devrions peut-être plutôt nous pencher de plus près sur les régimes du secteur privé afin de voir s'il n'y a pas lieu de les améliorer et de les renforcer.

Je répète que, de toute évidence, il existe des problèmes dans le secteur des pensions de retraite. L'une des principales difficultés, c'est que les régimes ne s'appliquent pas à une assez grande partie de la population active du Canada. Bien que la situation se soit améliorée récemment, les chiffres publiés par Statistique Canada au début de 1978 indiquaient qu'environ 44 p. 100 seulement des travailleurs sont couverts par un régime de pension. Bien entendu, le pourcentage est sensiblement plus élevé si l'on n'inclut que les travailleurs à plein temps; dans ce cas, on peut dire qu'environ 54 p. 100 des travailleurs à plein temps sont couverts. Malgré cela, toute personne objective reconnaîtra certainement qu'à l'échelle nationale, un trop grand nombre de Canadiens n'ont aucun régime de pension.

De plus, un grand nombre de ceux qui semblent bénéficier d'un régime de pensions n'auront pas droit aux prestations. Comme beaucoup changent d'emplois au cours de leur carrière, il arrive dans bien des cas qu'ils perdent leurs droits parce que la contribution de l'employeur ne leur est pas nécessairement dévolue.

Même s'ils conservent leurs droits, ils ne pourront ordinairement pas transférer leurs crédits à un nouveau régime de pensions. L'industrie des pensions a fait un premier pas en prévoyant un mécanisme permettant de transférer les crédits de pension d'un régime à l'autre. C'est un début que le gouvernement devrait encourager directement.

Ces deux grands problèmes de la dévolution et de la transférabilité peuvent avoir pour conséquence que seul l'employé qui

reste au service du même employeur pendant la plus grande partie de sa carrière, aurait de bonnes chances d'avoir une pension suffisante au moment de sa retraite. Même dans ce cas, le montant des prestations peut devenir insuffisant à la longue parce que certains régimes ne tiennent pas compte de l'inflation. La valeur réelle, c'est-à-dire le pouvoir d'achat de ces prestations ne peut se maintenir que s'il y a peu d'inflation.

Un des grands objectifs du gouvernement est de réduire l'inflation. Toutefois, les hauts niveaux d'inflation que nous connaissons depuis un certain temps ont porté un dur coup aux revenus fixes de ces retraités et ont fait perdre confiance à beaucoup dans les régimes de pensions en général. Le gouvernement essaiera de faire indexer les pensions pour tenir compte de l'inflation. J'espère pour ma part pouvoir aider à modifier nos propres régimes pour la fonction publique et les forces armées suivant de bons critères financiers, critères qui serviront de modèle aux régimes de pensions pour régler ce problème.

Les prestations de survivant posent aussi un problème. Les veuves en général ne sont pas assez protégées par les régimes de pensions privés et se retrouvent souvent, comme l'ont signalé des études, dans une situation désastreuse. Nous devons veiller à l'augmentation rapide des prestations de survivant dans les régimes de pensions.

Il est donc clairement possible d'apporter des améliorations aux pensions privées, des améliorations qui finiront par modifier les revenus d'un très grand nombre de travailleurs canadiens et de leurs personnes à charge. Le domaine des pensions est l'une des grandes priorités du gouvernement. Comme le savent les députés, on a annoncé dans le discours du trône que nous allions demander au Parlement d'établir un comité chargé d'étudier les besoins financiers des retraités Canadiens dans les années 1980.

Outre le manque d'efficacité du secteur privé, certains aspects particuliers du régime de pensions du secteur public nous préoccupent beaucoup: le triste sort de nombreux retraités, le manque de protection offerte aux femmes, le lot des invalides et des handicapés, l'absence de secours offert aux familles des personnes décédées, la mise à la retraite à date fixe et le maintien du pouvoir d'achat des prestations.

Nous savons tous pertinemment que beaucoup de travaux de recherche et d'étude ont été faits dans ce domaine. Nous puiserons dans les travaux existants et nous les aménagerons en fonction de nos priorités. Nous les enrichirons du fruit de notre expérience de travail avec les Canadiens, les responsables des programmes de retraite, les gouvernements provinciaux et les groupes ayant des intérêts spéciaux.

Une étude interministérielle des pensions est en cours depuis trois ans et nous connaîtrons bientôt ses résultats. Nous nous reporterons également à d'importantes études provinciales telles que l'étude des pensions du Cofirentes Plus du Québec et celle de la Commission royale d'enquête de l'Ontario. J'espère pouvoir, en tant que membre du nouveau gouvernement, présenter des idées nouvelles dans ce domaine. Si notre étude révèle la nécessité de modifier profondément le régime de pension, j'espère que nous serons en mesure de le faire.

J'émets également certaines réserves au sujet des propositions contenues dans cette motion à l'égard de l'abaissement de l'âge de la retraite. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé que tout retraité de plus de 65 ans puisse toucher les prestations de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pension du Canada. Néanmoins, il n'est pas certain que la majorité des gens veuillent prendre leur retraite à 60 ans ou que la société puisse se permettre d'aider la minorité qui désirera le faire. Cela deviendra peut-être encore plus évident si les prédictions concernant la structure démographique de notre population se révèlent exactes.

Un jour viendra peut-être où nous devrons penser à reculer l'âge de la retraite ou du moins à encourager les gens à continuer de travailler. Nous pourrons constater, à notre grande surprise, que bien des personnes agées seront d'accord et que toute notre société en bénéficiera. Les conclusions du comité sénatorial qui étudie actuellement la question de l'âge de la retraite pourront être particulièrement intéressantes.

● (1640)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler une autre méprise fort répandue afin que les députés puissent se faire une meilleure idée de la portée de la motion à l'étude. On croit que le Régime de pensions du Canada est financé avec les recettes générales du gouvernement du Canada. Évidemment ce n'est pas le cas. Le RPC est financé entièrement grâce aux cotisations des travailleurs et des employeurs du Canada. Il est déjà question de hausser ces cotisations au cours de la présente législature.

Par conséquent, si nous envisageons de ramener à 60 ans l'âge d'admissibilité aux prestations du RPC, il ne faut pas oublier que, par la même occasion, nous demandons aux cotisants du RPC d'accroître leur contribution de manière à ce qu'ils puissent toucher leurs prestations cinq ans avant les autres. Nous savons que l'état de santé de certains travailleurs les oblige à prendre leur retraite avant 65 ans, mais je rappelle que dans bien des cas, le RPC peut offrir des prestations d'incapacité. Je me demande s'il est juste de demander aux cotisants qui travaillent jusqu'à 65 ans de subventionner ceux qui décident de se retirer plus jeunes.

En somme, je comprends les préoccupations que le député de Winnipeg-Nord-Centre entretient à l'endroit des personnes âgées. Cependant, les solutions qu'il préconise sont financièrement impraticables pour l'instant. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. Il faudra modifier le RPC d'ici à cinq ans. Nous devrons aborder la question de la transférabilité, de la préservation des droits acquis, des prestations aux survivants et de la protection contre l'inflation dans le secteur privé. Nous devrons envisager le cas des nombreux salariés qui sont mal protégés dans l'entreprise privée. Les problèmes auxquels se heurtent les personnes âgées sont réels et graves. Cependant, je doute que la solution proposée dans la motion soit la bonne.

[*Français*]

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, à mon tour je voudrais faire quelques remarques sur la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que je trouve très à point en cette année 1979 et, plus précisément, peut-être après les élections du 22 mai dernier qui ont porté au pouvoir ce gouvernement puisque, dans le programme électoral qu'on avait fait circuler à travers le pays, on promettait de porter la pension à 60 ans pour tous les Canadiens.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) vient de déposer à la Chambre un projet de loi, le bill C-6, qui amendera très peu cette promesse électorale faite

au cours du printemps dernier par ce même parti progressiste conservateur. Bien avant cela, le parti libéral que je représente et qui a été administrateur du gouvernement pendant de nombreuses années avait modifié la pension des gens âgés en portant la pension de 70 ans à 65 ans. C'est bien sûr qu'il restait des lacunes. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté sa motion, et les gens que je rencontre périodiquement dans ma circonscription me parlent de ce sujet, cette lacune est la suivante: ce sont les personnes qui entre 60 et 65 ans et pour la plupart, la plus grande partie en tout cas sont des dames qui ne pouvant aller sur le marché du travail pour des raisons d'état physique, ou ne pouvant se trouver de l'emploi, n'ont aucun autre choix que de présenter leurs demandes au bureau du bien-être social, ce qui n'est tout à fait pas normal.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre, dans sa motion, demande que la pension soit accordée à tous les Canadiens ayant 60 ans. C'est peut-être aller loin, comme l'expliquait mon préopinant. Il faudrait quand même tenir compte des dispositions monétaires et des capacités de payer de tous les Canadiens.

Une légère modification, comme je le disais il y a un instant, sera apportée dans un projet de loi qui sera présenté plus tard, en donnant au conjoint ou en laissant si l'on veut au conjoint la pension qu'elle reçoit à l'occasion du décès de son mari. C'est donc dire, par exemple, monsieur le président, qu'une dame de 62 ans, dont l'époux âgé de 66 ans retire la pension, retire, elle, la pension du conjoint, mais lorsque le mari décédera elle pourra continuer à recevoir la pension. Mais qu'est-ce qu'on fait de l'autre personne, cette personne que je mentionnais il y a un instant, laquelle la plupart du temps est une femme entre 60 et 65 ans qui ne peut aller sur le marché du travail? Alors je pense que c'est sur ce point-là que le député de Winnipeg-Nord-Centre aurait dû insister, afin que le bill C-6 soit modifié pour aider davantage ce groupe de Canadiens et de Canadiennes.

Il aurait été bien sûr possible dans ce projet de loi qui va devenir loi bientôt d'avoir une réduction graduelle de la pension, il faudrait se rappeler que c'est le précédent gouvernement qui avait porté la pension de 70 ans à 65 ans. Ce gouvernement avait l'intention de procéder graduellement à la réduction de cette pension en la décroissant année après année, c'est-à-dire en la portant à 64 ans, à 63 ans et ainsi de suite, jusqu'à l'âge de 60 ans. Et du moment que cette pension sera donnée à tous ces gens-là qui sont dans l'obligation de recevoir le supplément de revenu garanti, c'est une dépense, mais si on tourne la page, ce n'est pas une dépense réelle, puisqu'à ce moment-là une personne qui s'en va à la retraite à l'âge de 60 ans fera place bien sûr sur le marché du travail à des gens plus jeunes, à des gens qui se situent entre 40 et 60 ans, aux jeunes qui sortent de l'université et qui arrivent sur le marché du travail présentement et qui ont vraiment des difficultés à se trouver un emploi. Les gens entre 40 et 60 ans eux aussi rencontrent ce problème régulièrement, et lorsqu'ils n'ont pas d'emploi, ils n'ont d'autre choix que d'aller à l'assurance-chômage, alors on leur paie une prestation d'assurance-chômage qui se situe entre $100 et $180 par semaine selon le salaire ou les timbres qui ont été payés.

Voilà pourquoi, monsieur le président, je dis que, d'une part, c'est un versement, si l'on veut, que l'on ferait à ces gens-là lorsqu'on demande au gouvernement d'accorder cette pension à 60 ans, mais, d'autre part, c'est une économie, et je pense bien que dans un pays aussi vaste et aussi beau que le Canada, lorsque le climat économique va bien, que le climat social, bien sûr, s'en ressent, et je ne suis pas le premier à faire cette remarque.

Monsieur le président, il y a un autre point que je voudrais également toucher. Dans la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre en prévision du projet de loi qui viendra plus tard . . . Je prenais note tout à l'heure d'un communiqué qui nous avait été émis par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social selon lequel tous les gens vivant seuls qui font une demande du supplément de revenu garanti annuel doivent toucher un revenu inférieur à $3,528 pour une personne seule et $5,904 pour les couples mariés. Monsieur le président, aujourd'hui, avec $3,528 de revenu pour une personne vivant seule, quand on calcule le coût de la vie et quand on pense que dans les divers programmes des gouvernements, que ce soit celui de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui met de l'avant des programmes pour la construction de résidence pour personnes retraitées mais dont les loyers se situent entre $225 et $250 par mois. Selon un bref calcul, à $225 par mois, ça fait à peu près $2,700, $2,800 par année uniquement pour le loyer. C'est une chose. A ceci, bien sûr, il faut ajouter les frais de services et que dire maintenant des frais et des coûts d'alimentation tenant compte de l'augmentation du coût de la vie et de toutes les augmentations que ce gouvernement laisse aller et que les consommateurs et que les Canadiens sont obligés d'absorber présentement? Alors il faudrait absolument, monsieur le président, que ce minimum ou ce maximum de $3,528 pour une personne seule, que ce plafond de $5,904 pour les couples mariés soient augmenté. Il est impensable, lorsqu'un agent ou lorsqu'une personne fait une demande pour obtenir le supplément de revenu garanti, qu'on lui dise que si elle a des revenus de $3,528, elle n'a pas droit à son supplément de revenu garanti, je crois que c'est injuste et inacceptable de la part des Canadiens, et cela démontre encore une fois l'irresponsabilité de ce gouvernement envers les Canadiens et les Canadiennes présentement.

• (1650)

Monsieur le président, tout à l'heure j'écoutais mon collègue le député de Papineau (M. Ouellet) démontrer le laissez-aller du gouvernement actuel dans le cas des taux d'intérêt, de l'augmentation du prix du pétrole, des industries ou des contrats que nous perdons à l'étranger, de l'augmentation du taux de chômage, bien sûr, qui va nous arriver. Quand on augmente le prix du pétrole de $1 le baril, le coût de la vie augmente de ½ p. 100. Les personnes âgées, les personnes retraitées, doivent elles aussi, bien sûr, subir le contrecoup de l'augmentation du taux d'intérêt. Elles doivent subir les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole. Elles doivent subir les conséquences des emprunts de ce gouvernement qui augmente la dette de chaque Canadien.

Monsieur le président, il faudrait que ce projet de loi qui va être présenté, soit le bill C-6, soit amendé. Quant à moi, j'entends, pour bien représenter les gens de la circonscription de Saint-Hyacinthe, participer à la commission parlementaire et apporter des amendements. J'endosse encore une fois très volontiers la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre, mais je ne suis pas d'accord quand il dit que la pension de base

devrait être augmentée à $350 par mois pour tous les Canadiens, toutes les Canadiennes. Je crois, monsieur le président, que ce serait vraiment aller trop loin. Mais il reste quand même qu'il y a une catégorie de Canadiens et de Canadiennes dans ce pays qui ont vraiment besoin de cette augmentation. Il y en a d'autres, monsieur le président, qui ont des revenus ailleurs. Bien sûr que présentement la pension de base est donnée à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Et cela m'a fait plaisir, monsieur le président, lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre nous disait tout à l'heure qu'il ne parlait pas pour lui parce que sans nous dire son âge, on a pu constater qu'il n'a pas besoin de supplément de revenu garanti. Mais je pense à des jeunes comme vous, monsieur le président, qui un jour vont arriver à cet âge de retraite, et seront bien contents, comme d'autres, comme moi, comme mon collègue de Mercier (Mme Hervieux-Payette), d'avoir un revenu décent pour pouvoir continuer à vivre.

Monsieur le président, dans la circonscription que je représente, je le disais au début de mon discours, il ne se passe pas une semaine, peut-être plus précisément lorsqu'on rencontre, lorsqu'on visite les groupes de l'Amitié, les clubs de l'âge d'or, lorsqu'il y a des dames, comme je le disais, qui se situent entre 50 ans et 55 ans et peut-être plus souvent entre 60 et 65 ans, ces dames-là ne peuvent pas songer à retourner sur le marché du travail. C'est impossible. Ce serait irresponsable, ce serait manquer de responsabilité, leur manquer de respect en leur demandant de retourner sur le marché du travail. Mais il faudrait absolument pour ce faire que ces personnes puissent être considérées dans le projet de loi afin qu'elles puissent retirer une pension si elles veulent continuer à vivre dans ce pays auquel elles ont travaillé, donné de leur temps, de leur vie, de leur santé.

Bien sûr, ne pouvant profiter d'aucun avantage, on se doit, monsieur le président, de prendre les dispositions ou de mettre de l'avant des projets qui pourront répondre à leurs besoins. Monsieur le président, c'est à peu près tout ce que j'ai à dire pour le moment et j'espère que le gouvernement tiendra compte de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre et que les députés des banquettes-arrières sauront dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que son projet de loi ne va pas assez loin. C'est une parcelle seulement des promesses et de ce lavage de cerveaux qu'on avait fait aux Canadiens et aux Canadiennes en leur disant, durant cette campagne électorale que le gouvernement progressiste conservateur préconisait une pension, ou de modifier la loi afin d'accorder la pension à 60 ans à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

Ils s'aperçoivent présentement que c'est impensable, puisque, comme on a pu l'entendre aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Crosbie) demande l'autorisation pour des crédits supplémentaires de sept milliards de dollars. C'est sûr, monsieur le président, que c'est dû, et je pense qu'on n'a pas fini d'en voir des choses comme cela, à l'inconscience, à une administration inefficace de la part des gens d'en face, et on n'a qu'à penser à tout ce qui a été perdu récemment. Le député de Papineau tout à l'heure l'a mentionné. Que ce soit l'affaire de la Foothills, que ce soit l'affaire des CANDU négociée avec le gouvernement de l'Argentine, que ce soient les problèmes du transfert qu'apporte aux Canadiens cette promesse de transférer l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem, on sait fort bien que présentement, nombre de compagnies canadiennes, nombre de sociétés canadiennes perdent des contrats présentement au Moyen-Orient et, bien sûr, chaque fois que l'industrie canadienne perd un contrat, c'est de l'argent de moins dans les poches de tous les contribuables.

[*Traduction*]

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, c'est avec un réel plaisir que je participe même brièvement, au débat amorcé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cela m'est d'autant plus agréable que c'est lui qui a lancé le débat. Tous les députés, tant anciens que nouveaux, ont un profond respect pour ceux dont la mémoire nous survivra longtemps, comme feu le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Mais à mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) appartient aussi à cette classe d'hommes. On se souviendra de lui pour deux raisons, d'abord pour avoir amélioré la procédure de la Chambre, et ensuite, pour s'être employé à améliorer le sort des défavorisés du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Halliday: Ce qui ne veut pas dire que les autres députés s'en désintéressent. Le député conviendra que nous nous soucions également beaucoup du sort des Canadiens.

Je tiens à rappeler à la Chambre que depuis environ un mois, nous voyons le gouvernement se préoccuper des personnes âgées tout autant que le député de Winnipeg-Nord-Centre. Nous avons non seulement présenté le bill C-6 dont la Chambre a été saisie cette semaine en même temps que la présente motion, mais le discours du trône nous a signalé aussi que le premier ministre (M. Clark) se proposait d'établir un comité spécial de la Chambre pour examiner les problèmes des invalides. En prenant ces initiatives, le premier ministre veut montrer que nous ne voulons pas nous contenter de fixer une limite d'âge et de décider arbitrairement que nous aiderons les citoyens qui ont atteint cet âge-là, mais nous voulons plutôt désigner ceux qui ont vraiment besoin d'assistance. Cela semble opportun lorsque nous connaissons des difficultés financières au Canada, comme nous avons pu le constater d'après les questions posées à la Chambre depuis quelques jours.

Une chose m'intrigue à propos des arguments avancés non pour la première fois aujourd'hui par le député de Winnipeg-Nord-Centre—je les ai entendus souvent de sorte que je suis presque tenté de dire: «Je trouve qu'il proteste trop énergiquement,»—et il s'agit de l'évaluation des moyens ou du revenu et le principe de l'universalité que le député a signalé à notre attention. Je ne trouve rien à redire à ces principes, sauf que je pourrais ajouter que je trouve la motion à l'étude quelque peu illogique. Dans la dernière phrase, le député de Winnipeg-Nord-Centre propose ceci:

> . . . et enfin . . . que la vérification des moyens de subsistance ou des revenus ne soit plus requise en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse . . .

Le député pense peut-être ainsi supprimer l'évaluation des moyens, mais en fait il introduit lui-même dans sa motion une nouvelle forme de contrôle de revenu, car si quelqu'un travaille et gagne un revenu, il ne peut toucher de pension. Je m'y oppose donc parce que c'est illogique. Il existe un autre illogisme, car nous nous éloignons du concept de l'évaluation

des ressources. En fait, tous les Canadiens sont fiers de leur pays.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire est écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES VOYAGES DES DÉPUTÉS À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mr. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, étant donné que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a accepté un voyage gratuit et l'hospitalité du gouvernement de la Libye, que sur le plan international, ce pays a la réputation d'être un refuge pour le terrorisme international et que ce voyage est censé avoir été approuvé par le bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) et le bureau du premier ministre (M. Clark), je propose, appuyé par le député de London-Ouest (M. Buchanan):

Que la Chambre demande au premier ministre de faire une déclaration au sujet des critères sur lesquels il s'appuie pour approuver des voyages gratuits de ce genre offerts aux députés.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre maintenant, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCLUSION DU MINISTRE AU SEIN DU PETIT CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Comme nous, du parti libéral, estimons que l'agriculture est une des industries les plus importantes sinon la plus importante au Canada, et comme l'avenir de nombreux secteurs de cette industrie se trouve actuellement menacé par l'attitude cavalière et nonchalante du ministre de l'Industrie et du Commerce durant ses négociations avec les autres pays concernant les quotas d'importation, je demande à proposer, appuyé par le député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que le premier ministre songe à remanier son petit cabinet afin d'y inclure le ministre de l'Agriculture de sorte que les producteurs canadiens qui travaillent d'arrache-pied aient leur porte-parole sur place au cours des délibérations du petit cabinet.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre maintenant, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ENGINS NUCLÉAIRES

LA CESSATION DES ESSAIS NUCLÉAIRES EN URSS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

En fin de semaine nous avons appris que l'Union soviétique avait fait exploser un engin nucléaire. C'est le seizième essai nucléaire de ce genre cette année. Ces essais contribuent à accroître la radioactivité de la biosphère et mettent en danger la santé de tous les habitants de la planète. Je propose donc, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre demande au gouvernement de l'URSS de mettre un terme à tous ses essais nucléaires.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE DES SUBVENTIONS ACCRUES POUR FAVORISER LA RECHERCHE DANS LES DOMAINES DU GÉNIE, DE LA SANTÉ ET DES SCIENCES NATURELLES DANS LES UNIVERSITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Article 43 du Règlement

Étant donné que le gouvernement a affirmé lors du discours de trône qu'il entendait accorder une importance accrue au développement et à la recherche; étant donné également que les recteurs des universités canadiennes soulignent dans leur mémoire du 5 octobre dernier l'inaptitude du Canada à réaliser ces objectifs en matière de recherche et de développement, je propose, avec l'appui de l'honorable député d'Abitibi (M. Caouette):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à accorder une haute priorité à la recherche universitaire en favorisant financièrement les recherches pures et appliquées dans les domaines du génie, de la santé et des sciences naturelles dans les universités.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LES AMÉLIORATIONS À L'AÉROPORT MOUNT HOPE À HAMILTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Est (M. Munro):

Que le gouvernement remplisse dès que possible les engagements pris par l'ancien gouvernement concernant l'aéroport Mount Hope à Hamilton non seulement en procédant immédiatement aux travaux d'amélioration de plus de un million de dollars déjà prévus et portant sur des routes et un terrain de stationnement déjà existants, sur la piste 11-29, etc., mais encore en mettant en chantier la nouvelle piste parallèle, de nouvelles pistes de desserte, une nouvelle aérogare et aussi, en collaboration avec Air Canada, en ajoutant de nouvelles liaisons aériennes à celles de l'aéroport de Hamilton dans le cadre de ce programme d'amélioration.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. Allard.]

● (1410)

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE CERTAINS MINISTRES RESPONSABLES DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que nous célébrons aujourd'hui le 50e anniversaire de la crise de 1929, et que plusieurs indices des dernières semaines indiquent que ce genre de danger existe toujours et que les gestes du gouvernement actuel n'aident en rien à la stabilité économique du pays, et que malgré leurs nombreuses bouées de sauvetage, le bateau sombre, je propose:

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement actuel et lui demande, afin d'améliorer la situation, que certains gestes soient posés, tel que la démission du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor, du ministre de l'Expansion économique régionale, et ainsi de suite.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES, LE COMMERCE ET LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA TÉLÉDIFFUSION DE RÉUNIONS DU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que les journalistes et le public s'intéressent tant aux audiences sur les taux d'intérêt ayant lieu actuellement devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et étant donné que le comité directeur de ce comité en a approuvé la formule, je propose avec l'appui du député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Que la Chambre autorise le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à prendre—s'il le juge utile—des dispositions auprès des chaînes de télévision pour faire retransmettre les réunions du comité du mardi 30 octobre 1979 et du vendredi 2 novembre 1979 portant sur la politique des taux d'intérêt, auxquelles le ministre des finances doit participer et que cette retransmission se fasse selon des principes analogues à ceux qui régissent la télédiffusion des débats de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de cette motion. Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Une voix: Non.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON DEMANDE L'ÉQUIVALENT DE L'ALLOCATION DE CONJOINT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Vancouver-Est (Mme Mitchell), je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter sans tarder un projet d'amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin de mettre un terme aux distinctions injustes qui y figurent contre les personnes seules dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, en fournissant l'équivalent de l'allocation de conjoint à toutes les personnes dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, quelle que soit leur situation matrimoniale, pourvu qu'elles ne fassent pas partie de la population active.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE QUE LES PÊCHEURS CÔTIERS BÉNÉFICIENT DES SUBVENTIONS POUR CONSTRUIRE LEURS BATEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que dans le discours du trône, le gouvernement a pris l'engagement d'étudier l'expansion des pêches au Canada; étant donné que le nouveau ministre des Pêches et des Océans n'a accordé aucune subvention pour la construction de bateaux de moins de 75 pieds, et que les pêcheurs côtiers ont un urgent besoin de fonds pour le remplacement de leurs bateaux, afin de profiter de la zone de pêche de 200 milles, je propose, appuyé par l'honorable député de Gaspé (M. Cyr):

Que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) transfère immédiatement des fonds au ministère des Pêches et des Océans, afin que nos pêcheurs côtiers puissent obtenir des subventions pour entreprendre et terminer la construction de leurs bateaux pour la reprise de la pêche le printemps prochain.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—SOLUTIONS AUTRES QUE DE SUIVRE LA POLITIQUE AMÉRICAINE

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au premier ministre qui, au cours du

débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, a adressé des remontrances aux gens qui, comme moi, ont dit s'inquiéter de ce que sera la situation économique. Voici ce qu'il a dit:

... je crois que le moment est venu pour les Canadiens d'accroître leurs espérances et non de les tempérer.

● (1415)

Jeudi dernier, c'est-à-dire une quinzaine de jours plus tard, le premier ministre a dit qu'il fallait se montrer ferme. Sur trois réponses qu'il a données le 25 octobre, il a employé le mot «ferme» à quatre reprises. De toute apparence, il essaie de justifier la fermeté de son gouvernement, mais ce sera peut-être encore plus dur pour les Canadiens que pour son gouvernement.

Voici ma question. Puisque, d'après le gouvernement, il faut aligner notre taux d'escompte sur le taux américain qui monte constamment, quand commencerons-nous à essayer de trouver une autre solution? Je me permets de rappeler au premier ministre qu'au cours de la conférence de presse qu'il a donnée vendredi, il a déclaré ceci:

... étant donné la situation économique actuelle, nous n'avons littéralement pas le choix ou alors il faudrait adopter des solutions qui aggraveront encore davantage la situation par la suite.

Quand le gouvernement envisagera-t-il d'autres possibilités que d'aligner notre taux d'escompte sur le taux américain? Dieu sait où cela va nous mener!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'étudier d'autres possibilités. Comme je l'ai déjà déclaré à plusieurs reprises à la Chambre, j'espère que les députés de tous les partis, et aussi les Canadiens, profiteront de l'enquête qu'est en train de faire un comité permanent. Il cherche en effet des solutions plus efficaces que celles du gouverneur de la Banque du Canada que le gouvernement a appuyées.

M. Trudeau: Le premier ministre invite le public à présenter des solutions de rechange à un comité permanent. Je rappellerai au premier ministre que le 13 février, dans un discours qui portait précisément sur le niveau élevé des intérêts, qui était alors autour de 10 p. 100 je pense, il a proposé diverses solutions. Elles figurent à la page 3174 du hansard de cette année. Je ne les lirai pas, elles portaient sur des accords de «swap», sur des emprunts au FMI, sur la réévaluation de nos réserves d'or, sur le ralentissement de la création monétaire, et sur l'élévation des coefficients secondaires de réserve des banques. A cette époque il avait toutes sortes de solutions à présenter.

Voilà la question qu'il a posée à notre ministre après avoir proposé ces solutions et que je renvoie aujourd'hui au premier ministre: lorsqu'il se lèvera pour répondre, veut-il expliquer aux Canadiens et au Parlement pourquoi ces solutions que je viens d'énumérer ne conviennent pas, s'il envisage de les appliquer et dans ce cas s'il a l'intention d'en adopter? Le premier ministre peut-il nous dire laquelle des solutions qu'il proposait si brillamment en février il envisage maintenant?

M. Lawrence: Qu'est-ce qu'on nous a répondu à ce moment-là?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je me félicite rétrospectivement que le chef de l'opposition considère mes solutions de l'époque comme brillantes. Il faudra que j'évoque mes souvenirs. Je pense que ces observations concernaient la politique relative à la valeur du dollar canadien. Je puis vérifier au compte rendu.

En fait, depuis que nous avons été portés au pouvoir nous examinons et nous avons examiné diverses solutions de rechange. Notre opinion, qui confirme la position du gouverneur de la Banque du Canada, c'est que le mieux à faire pour le gouvernement canadien est de suivre l'avis donné par le gouverneur de la Banque du Canada. Il a donné les raisons qui motivent cet avis. Le ministre des Finances va exposer à nouveau les raisons qui l'amènent à suivre cet avis.

Nous continuerons d'accueillir avec plaisir toutes les suggestions, d'où qu'elles viennent, et aussi bien de l'opposition officielle, en fait de politiques qui obtiennent les résultats cherchés, qu'il y ait lieu d'envisager et qui pourraient être préférables.

M. Trudeau: Le premier ministre dit qu'il suit actuellement cette politique. Je me rappelle fort bien que lorsque nous suivions cette politique, on nous reprochait de faire preuve d'une objecte servilité envers les États-Unis.

En quoi faut-il plus de courage aujourd'hui pour appliquer cette politique, alors que nous sommes déjà rendus à 14 p. 100? Elle convenait peut-être à 7 ou 8 p. 100, mais il vient un point où il faut bien chercher autre chose. Comme le premier ministre en a énuméré tant et plus, j'aimerais savoir quelles formules son gouvernement envisage et pourquoi elles ont été écartées?

● (1420)

M. Clark: Je suis heureux que le chef de l'opposition se rappelle l'époque où son parti appliquait cette politique, parce que son critique des finances s'efforce bien de l'oublier.

Le très honorable député vient de faire une excellente proposition; il se peut fort bien que nous n'ayons pas étudié chacune des mesures que j'ai proposées en février aussi soigneusement que nous l'aurions dû. Nous en avons examiné quelques-unes. Je relirai mon discours pour voir s'il y aurait lieu d'en examiner certaines autres plus attentivement que nous l'avons fait.

Je le répète, il nous semble extrêmement important, vu la conjoncture actuelle, de faire directement appel aux Canadiens qui peuvent peut-être proposer des solutions meilleures que celles qu'a critiquées le chef de l'opposition. Si la population peut proposer de meilleures mesures, nous serons certes disposés à en tenir compte, mais après avoir examiné les diverses solutions possibles, nous sommes d'avis—et c'est aussi l'avis que partage le gouverneur de la Banque du Canada— que la politique préconisée par ce dernier, malgré sa sévérité, malgré son impopularité, est néanmoins la meilleure.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Pourquoi le premier ministre tente-t-il de faire oublier aux Canadiens que lorsqu'il était chef de l'opposition, il disait qu'un gouvernement conservateur réduirait les taux d'intérêt? En quoi cette politique est-elle erronée aujourd'hui? Si elle était bonne lorsqu'il en a parlé le 2 mars, pourquoi l'abandonne-t-il aujourd'hui?

M. Clark: Le but ultime de notre politique est de faire baisser les taux d'intérêt. Nous n'y arriverons pas en évitant aujourd'hui de prendre des décisions difficiles. Nous avons de dures décisions à prendre au sujet des taux d'intérêt, car il faut créer une économie stable et forte qui nous permettra à l'avenir de diminuer les taux d'intérêt, honnêtement et dans une certaine sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Gray: On a annoncé aujourd'hui que des fonctionnaires du Federal Reserve Board des États-Unis ont révélé qu'une nouvelle erreur de 800 millions de dollars a été découverte dans le calcul de la masse monétaire de ce pays, erreur qui vient s'ajouter à l'erreur de 3 milliards de dollars découverte la semaine dernière. Henry Reuss, président du comité des banques de la Chambre des Représentants, a dit que ce mauvais calcul de la masse monétaire était «une erreur monumentale comparable à un Three-Mile Island monétaire».

Comment le gouvernement peut-il continuer à suivre d'aussi près les taux d'intérêt américains, atteignant ainsi des niveaux sans précédent au Canada, alors qu'aux États-Unis les experts remettent en question le bien-fondé de la politique américaine? Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas maintenant pour éviter un Three-Mile Island économique au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Le député est lent à comprendre. L'an dernier, en 1978, son gouvernement a approuvé des hausses totales de 3.25 p. 100 du taux d'intérêt. Cette année, nous avons jusqu'à maintenant été obligés d'approuver des hausses similaires pour plusieurs raisons, notamment parce que le taux d'intérêt aux États-Unis a augmenté cette année et, qu'en dépit de l'erreur que les Américains ont commise en calculant leur masse monétaire, leur taux d'intérêt a quand même augmenté plus que le nôtre. Aujourd'hui même, leur taux préférentiel est monté à 15.25 p. 100—ce qui est plus que le taux préférentiel au Canada.

Ce fait demeure, qu'on ait ou non fait une erreur dans le calcul de la masse monétaire aux États-Unis. Le fait demeure que le taux américain est plus élevé que le nôtre et que, pour protéger notre dollar et contenir une poussée inflationniste imminente au Canada, nous avons également dû hausser le nôtre. Le député de St. Moritz doit comprendre cela . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . le député de Saint-Maurice, dis-je, l'ancien ministre des Finances. Je conseille donc au député de Windsor-Ouest de consulter son collègue; il pourra lui expliquer la situation.

● (1425)

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'INCIDENCE SUR LE NIVEAU DE VIE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, bien qu'il m'en coûte d'interrompre la lutte à mort qui oppose les anciens partisans du resserrement du crédit aux nouveaux partisans du resserrement du crédit, je voudrais néanmoins poser une question au premier ministre.

M. Volcker, président du *Federal Reserve Board* des États-Unis, a déclaré que le niveau de vie de l'Américain moyen doit diminuer si l'on veut vraiment juguler l'inflation dans ce pays. Je me demande si le premier ministre est prêt à faire preuve de franchise envers la population canadienne et à lui dire comment va évoluer le niveau de vie du Canadien moyen et ce qu'il entend faire à ce sujet dans le cadre de sa lutte contre l'inflation.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce qui nous intéresse dans le cadre de notre lutte contre l'inflation, c'est de prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour qu'à long terme, le niveau de vie des Canadiens dans tout le pays reste aussi élevé et aussi stable que possible. Le député est au courant des conditions particulièrement difficiles que cette situation crée actuellement, surtout pour les Canadiens à faible revenu. Je sais que cette situation préoccupe le député. Elle préoccupe aussi vivement le gouvernement qui espère pouvoir y remédier, du moins en partie, dans un budget.

M. Chrétien: Quand, l'an prochain?

M. Rae: Le taux d'inflation s'élève actuellement à 9.6 p. 100 et, d'après certaines prévisions—mais le gouvernement n'est pas disposé à nous dire exactement ce qu'il en sera—le prix de l'énergie sera augmenté sensiblement pour faire face à certains problèmes.

Combien de chômage et quelle réduction du niveau de vie à court terme—car c'est dans l'immédiat que nous vivons et non dans l'avenir—le gouvernement est-il disposé à tolérer tandis qu'il livre sa prétendue guerre sans merci contre l'inflation?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le moins possible.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, le gouverneur Bouey a déclaré que la hausse du taux d'escompte décourage le crédit et les dépenses et qu'une croissance économique plus lente est le prix que nous devons tous payer dans la lutte contre l'inflation. Au lieu de nous dire combien les décisions sont difficiles à prendre, au lieu de parler comme Superman puis d'agir comme Clark Kent, il serait opportun, je crois, que le gouvernement nous fournisse certains chiffres et nous explique quel sera le coût de la politique gouvernementale dans le domaine de l'énergie et celui des taux d'intérêt et comment le gouvernement entend répartir ces coûts parmi les consommateurs canadiens, car ce sont les petites gens qui vont se faire fourrer, avec cette politique du gouvernement.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain qu'on m'ait posé une question.

M. Rae: Vous ne le verriez pas, même si on vous le mettait sous les yeux.

M. l'Orateur: Je me demande également si on a enfreint la règle concernant le langage parlementaire, tout dépend du sens que le député prête à ce mot. S'il lui donne une acception que nous pouvons admettre, j'espère qu'il voudra bien, pour plus de sûreté, éviter simplement de l'employer désormais. Il n'y aura ainsi aucun problème.

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—L'OBLIGATION DE RENÉGOCIER LES HYPOTHÈQUES

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il doit maintenant savoir que la politique des taux d'intérêt élevés suivie par son gouvernement met des milliers de ménages canadiens dans la situation horrible d'avoir à renégocier leur hypothèque à des taux qui vont augmenter de 30 à 50 p. 100. Pour dire les choses autrement, cette hausse des taux hypothécaires entraîne pour eux une augmentation de charges pouvant atteindre $1,500 par an.

Dans ces conditions, et puisque le premier ministre a fini par convenir qu'il est temps de reconsidérer les politiques gouvernementales, est-ce que le ministre des Finances va également convenir qu'il serait temps qu'il intervienne pour atténuer ces difficultés? En particulier, est-ce qu'il est disposé à donner instruction aux banques et aux établissements de crédit de consentir des prêts à court terme aux personnes qui sont prises dans cet étau?

Mais surtout, est-ce qu'il est disposé à fournir une assistance de dépannage à court terme, ou des hypothèques à taux d'intérêt modique permettant aux gens d'attendre les jours heureux où les taux d'intérêt recommenceront de baisser?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous savons fort bien que lorsque les taux d'intérêt augmentent, il y en a qui en souffrent. C'est pourquoi nous espérons que la hausse durera le moins longtemps possible.

Je sais également que nous avons présenté à la Chambre un programme de crédit d'impôt pour intérêt hypothécaire et taxe foncière qui permettra à 3,800,000 propriétaires de maisons, si la Chambre le vote avant Noël, de mieux supporter la hausse des intérêts hypothécaires, la hausse des frais d'entretien, la hausse des taxes foncières et quoi encore. Ils seront beaucoup mieux en mesure d'y faire face si nous votons ce bill le plus rapidement possible. Je signalerai au député que plus de 76 p. 100 des Canadiens sont d'accord avec le programme d'assistance hypothécaire, comme en témoigne un sondage Gallup publié par le *Star* de Toronto le 20 octobre. Je propose donc que nous venions en aide à ces 76 p. 100 aussi rapidement que possible.

● (1430)

M. Axworthy: Je voudrais poser au ministre une question supplémentaire, mais, premièrement, je tiens à faire remarquer qu'il n'a pas encore présenté le bill que nous attendions et que, deuxièmement, tous les avantages qu'on aurait pu retirer de ce plan de crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires se sont envolés.

Est-ce là la nouvelle façon de calculer des conservateurs: $300 de profits pour $1 500 de perte provenant de la hausse de l'intérêt hypothécaire? Comment peut-on arriver à de tels calculs, monsieur l'Orateur? J'aimerais que le ministre nous dise, premièrement, s'il est disposé à joindre à ce plan une disposition qui aiderait les malheureux qui doivent dans l'immédiat renégocier leurs emprunts hypothécaires et, deuxièmement, s'il est disposé à demander à ses collègues de renoncer à leur projet de cession des prêts hypothécaires au secteur privé, ce qui ne fera que provoquer une autre flambée des taux d'intérêt et à ne pas permettre à la SCHL de consentir des prêts directs? Quant le gouvernement va-t-il arrêter une politique convenable en matière de logement?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Axworthy: . . . et quand va-t-il commencer à aider les gens?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je vais tenter de garder mon calme, même si le député, quant à lui, commence visiblement à souffrir d'hystérie.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il se trouve que la hausse du taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires ne touchera pas tous les détenteurs de prêts hypothécaires au Canada. Beaucoup de ces prêts ne sont pas renégociables avant un à cinq ans. Les personnes qui seront touchées au Canada—et il y en a beaucoup aussi dans les puissants États-Unis—par cette hausse que nous espérons provisoire, recevront une aide précieuse des députés si ceux-ci adoptent avant les Fêtes le projet de loi sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier pour permettre aux contribuables d'en bénéficier dès cette année.

PRÉSUMÉ REVIREMENT DANS LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT POUR JUGULER L'INFLATION—MOTIF DE LA LONGUEUR DE L'INTERSESSION

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le gouvernement a perdu beaucoup de sa crédibilité en raison de ses volte-face politiques depuis les dernières élections, et que le premier ministre et le ministre des Finances ont maintes fois répété qu'ils ne se sont rendu compte de l'état de notre économie que lorsqu'ils ont commencé à exercer vraiment le pouvoir, le premier ministre voudrait-il nous dire quels facteurs économiques précis ont entraîné ces revirements?

Le premier ministre pourrait-il nous dire, en outre, pourquoi il a attendu cinq mois avant de convoquer le Parlement, alors que son ministre des Finances a déclaré qu'il ne pouvait pas présenter son budget tant que celui de l'ancien gouvernement n'aura pas été adopté?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me demande à laquelle de ces questions l'honorable député veut que je réponde.

[M. Axworthy.]

Une voix: Essayez de répondre à l'une ou à l'autre.

M. Clark: Le député semble vouloir essayer n'importe quoi. Il nous a paru important de donner aux ministres du nouveau gouvernement le temps de se familiariser avec les nouvelles fonctions complexes qu'ils allaient devoir assumer.

Une voix: C'est de la formation sur le tas.

M. Clark: Exactement, c'est ainsi que fonctionne notre système. Nous avons pensé qu'il fallait donner aux membres du nouveau gouvernement le temps de se mettre au courant des dossiers complexes des ministères sur lesquels ils auraient à rendre des comptes à la Chambre. Si nous avons pris tout ce temps cet été, c'était donc pour pouvoir présenter de nouvelles mesures que la Chambre pourrait, nous l'espérions, étudier le plus tôt possible.

Bien entendu, nous sommes gênés par certaines des mesures présentées par l'ancien gouvernement et qui sont restées en suspens. Nous espérons pouvoir les étudier le plus rapidement possible afin de pouvoir aborder les mesures sur l'assistance hypothécaire et la liberté d'information ainsi que d'autres mesures législatives préparées par notre gouvernement pendant l'été.

M. Lumley: Le premier ministre a pris grand soin de ne pas répondre à la première partie de ma question sur les facteurs économiques dont il est devenu conscient seulement après son accession au pouvoir.

Je lui rappellerai que, même pendant la période pré-électorale, alors qu'il faisait des promesses qui devaient non seulement gonfler le déficit budgétaire, mais attiser l'inflation, il reconnaissait publiquement que le déficit budgétaire serait de beaucoup plus élevé que celui du gouvernement libéral.

M. Clark: Toutes mes excuses, monsieur l'Orateur. Le député a tellement tiré sa question en longueur que le début m'en a échappé. Nous ignorions l'importance exacte des obligations du gouvernement du Canada avant d'assumer le pouvoir et d'avoir accès aux renseignements dont nous ne disposions pas auparavant. Il y avait, par exemple, des renseignements sur les engagements, l'ampleur et la nature de l'activité de certaines sociétés de la Couronne dont nous n'avions pas pu prendre connaissance avant d'accéder au pouvoir, parce que ces renseignements n'étaient pas du domaine public.

Il existait en outre toute une autre gamme de questions sur lesquelles le Parlement et le public n'avaient pas de renseignements, parce que l'ancien gouvernement ne croyait pas comme nous à la liberté d'information. Arrivés au pouvoir, nous y avons eu accès, ce qui a changé nos vues sur la nature des problèmes économiques auxquels nous devions faire face; c'est en partie pourquoi nous avons décidé, dans le cas précis des taux d'intérêt, d'appuyer la recommandation du gouverneur de la Banque du Canada.

LE TAUX DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, compte tenu du fait que le premier ministre a admis qu'il ne savait pas de quoi il parlait durant la campagne électorale . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: . . . je voudrais lui demander quand il annoncera à la population qu'il n'atteindra pas les objectifs qu'il s'était fixés publiquement durant la campagne électorale, à savoir que la croissance économique atteindrait une moyenne de 5.5 p. 100 au cours des quatre prochaines années.

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit c'est qu'il ne nous était pas possible d'obtenir autant d'information avant la tenue des élections qu'après, parce que l'attitude de l'ancien gouvernement au sujet de la publication d'information n'était pas la même que celle du gouvernement actuel. En ce qui a trait aux objectifs économiques du gouvernement canadien, une déclaration sera faite à ce sujet par le ministre des Finances lors de la présentation de son premier budget.

M. Chrétien: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

A la lumière des difficultés que connaît le gouvernement à ce moment-ci, est-ce que le très honorable premier ministre a l'intention de demander à son ministre des Finances de retarder la présentation de son budget jusqu'à ce qu'il puisse donner tous les renseignements sur l'économie en rapport avec l'augmentation des prix du pétrole?

M. Clark: Nous espérons, monsieur l'Orateur, qu'il nous sera possible d'avoir un accord sur les questions qui touchent au prix du pétrole aussitôt que possible. Nous sommes en pleine négociation maintenant, en pleine conversation avec les provinces. Ce sera beaucoup plus facile pour nous de planifier un budget avec un tel accord, et j'espère que ce sera possible. Mais s'il n'y a pas un tel accord, il y aura un budget avant Noël.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES TRAVAUX DE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—EFFETS NÉFASTES SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas pu répondre la semaine dernière à ma question, le premier ministre voudrait-il avoir l'obligeance d'y répondre.

Étant donné que l'on n'a pas tenu compte des recommandations d'experts se trouvant sur les lieux, dans l'Arctique, et qui sont d'ailleurs des ingénieurs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et étant donné également que l'on n'a pas tenu compte des directives du ministère de l'Environnement qui recommande l'arrêt de toutes les activités de forage dans la mer de Beaufort au plus tard le 5 octobre, et comme des personnes bien au courant de ce qui se passe dans l'industrie pétrolière ont déclaré publiquement que le programme de forage de Dome Petroleum se poursuit à la limite même de l'insécurité, le premier ministre peut-il nous expliquer comment il se fait que Dome Petroleum ait été autorisée à poursuivre ses travaux de prospection dans la mer de Beaufort passant ainsi outre à toutes les recommandations qui lui ont été prodiguées et à l'encontre même du bon sens, et quelles mesures le ministre entend-il prendre pour s'assurer qu'un désastre tel que la marée noire mexicaine ne se produise pas au Canada?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question, même si à mon avis il juge quelque peu sévèrement la réponse du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le député a posé une question qui, si je me rappelle bien, avait trait à certains problèmes relatifs aux méthodes administratives internes au ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre y a répondu et je n'ai rien à ajouter à sa réponse.

Pour ce qui est de la question sur la mer de Beaufort, j'ai entendu la même allégation que celle rapportée par le député. Nous étudions actuellement cette affaire. Je suis en mesure de dire au député et à la Chambre que les forages dans la mer de Beaufort ont cessé le 3 octobre.

M. Ittinuar: Ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Le premier ministre mettra-t-il sur pied un organisme de réglementation, regroupant des fonctionnaires des ministères de l'Environnement, des Affaires indiennes et du Nord et d'autres, et chargé de surveiller les forages effectués dans l'océan Arctique? Un tel organisme veillerait à ce que les futures décisions concernant les forages en mer soient fondées sur des connaissances techniques et non sur des pressions politiques.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, un tel rouage est déjà en place, et mon gouvernement va certes veiller à ce que ces décisions soient fondées sur des raisons techniques et non politiques.

LA RAISON POUR LAQUELLE LE GOUVERNEMENT A PERMIS QUE LES TRAVAUX DE FORAGE SE POURSUIVENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. J'ai lu très attentivement la réponse faite pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord à la question posée par le député de Nunatsiaq la semaine dernière, le 26 octobre. Or, je constate qu'il n'a aucunement explicité les raisons de la décision d'Ottawa, qui renversait celle prise par les experts du Nord auxquels il a fait allusion.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi les fonctionnaires d'Ottawa ont annulé la décision des techniciens de l'Ouest, permettant ainsi la poursuite des essais de production? Il parle de mieux renseigner la Chambre. Jusqu'ici, il n'a pas répondu à la question. Il n'y a pas répondu vendredi et nous ne savons pas encore pourquoi on a passé outre à la décision des experts.

● (1440)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'ancien ministre me pose une question technique. Je n'ai pas de réponse à lui fournir à cette question technique aujourd'hui. Je vais obtenir le renseignement et le communiquer à la Chambre.

M. Allmand: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit en premier lieu?

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LES RENCONTRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR LA FAÇON DONT LES FONDS FÉDÉRAUX SONT DÉPENSÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État. Elle porte sur les ententes fédérales-provinciales en matière d'enseignement des langues officielles et les engagements financiers que le gouvernement fédéral négocie tous les cinq ans pour reconduire ces programmes. On se souviendra que l'entente actuelle s'est terminée le 31 mars dernier.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a rencontré les représentants des provinces et si les négociations vont bon train. Pourrait-il également dire si son gouvernement verra à rendre les provinces comptables devant le public canadien pour ces dépenses, la façon qu'elles dépensent ces fonds, les critères qui s'appliquent et les règles du jeu, en général, pour que tous les Canadiens, surtout ceux qui vivent en milieu minoritaire, sachent où se trouvent ces sommes d'argent, à quoi elles servent et comment elles seront dépensées?

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le député le sait car il s'est beaucoup intéressé à ce programme, il y a eu interruption des négociations ayant trait au prochain accord quinquennal.

Je suis heureux de dire que lors des rencontres qui ont eu lieu il y a une semaine aujourd'hui avec les ministres provinciaux de l'Éducation, et cela a été mentionné dans le communiqué qui a été émis à l'issue de la réunion, nous en sommes arrivés à une entente nouvelle et importante dans l'évolution des relations fédérales-provinciales et pour l'aide à l'enseignement des langues secondes et des langues des minorités. Les négociations reprendont maintenant au sujet du prochain accord, et j'espère qu'elles commenceront très bientôt.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai soulevée avait trait aux fonds que le gouvernement fédéral verse aux provinces pour aider à l'enseignement des deux langues officielles et surtout au fait que les provinces ne sont pas comptables envers le public canadien, à l'absence d'objectifs précis et des critères qu'il faudrait établir pour que nous sachions exactement comment ces fonds sont dépensés.

Le ministre dit-il à la Chambre qu'il va exiger que ces critères de comptabilité soient respectés, que les critères et objectifs seront clairement indiqués aux provinces, ou nous dit-il qu'il est en train de reculer sur ces questions? C'est ce que je veux savoir.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le député a soulevé d'importantes questions, surtout en ce qui a trait à la question de la comptabilité qui a été un important sujet de désaccord entre le gouvernement prédécent et les provinces. Je crois que cela créait des tensions peu favorables à la négociation du prochain accord.

Ce dont nous avons discuté il y a une semaine aujourd'hui et que nous continuons d'étudier, cependant, ce sont les principes et objectifs importants du programme. Au début, on était bien d'accord sur la nécessité d'arrêter un certain nombre de principes et d'objectifs que les provinces et le gouvernement fédéral appuient à l'unanimité. Au-delà de cela, nous espérons pouvoir établir un programme d'aide qui répondra aux objectifs qui, je pense, satisferont tous les députés de la Chambre quand ils se réuniront et qui permettront d'atteindre ce qui était les buts fondamentaux du programme d'enseignement des langues secondes et des langues des minorités.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE PROGRAMME D'AUTOFINANCEMENT DE L'ESPACE OCCUPÉ PAR LES MINISTÈRES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. R. E. McKinley (Huron-Bruce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Lors de la dernière législature, nous préconisions le régime d'autofinancement pour le ministère des Travaux publics qui devait permettre à ce ministère de tirer ses revenus de la location par les autres ministères des bureaux qu'ils occupent, et encourager à l'épargne tout en favorisant l'utilisation efficace des bureaux du gouvernement.

Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'adopter une politique semblable, s'il a pris des initiatives à cet égard, ou encore si le projet a tout simplement été mis aux oubliettes?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Non, monsieur l'Orateur, nous ne l'avons certainement pas mis aux oubliettes. Depuis la présentation de cette recommandation, nous avons mis sur pied un projet pilote dans la région du Pacifique. Le projet suit son cours et nous devrions pouvoir en faire faire l'examen sous peu.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LES POLITIQUES DE FIXATION DES PRIX ET LES PRATIQUES DE LA CONCURRENCE ENTRE LES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES—L'ENQUÊTE DU GOUVERNEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. L'enquête relative aux politiques de fixation des prix et aux pratiques de la concurrence entre les sociétés pétrolières canadiennes est un fait notoire. En outre, le procureur général du Canada a reconnu être en train d'étudier les conclusions de cette enquête, sans doute dans le but de voir s'il y a lieu d'intenter des poursuites.

Compte tenu de ce que je viens de dire, le très honorable premier ministre a-t-il conseillé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, un des ministres que cette enquête concerne, de laisser le champ libre au procureur général du Canada tandis que ce dernier examine les attributions du ministre en vertu de la loi?

M. Hnatyshyn: Il n'a pas eu à me le dire.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai donné aucune instruction à cet égard au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, un article paru dans la livraison de samedi du *Star* de Toronto dévoilait la puissance du lobby du pétrole sur la colline du Parlement. On y mentionnait que non seulement le nouveau directeur national du parti conservateur est un ancien employé de la société Imperial Oil, mais que deux adjoints du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'étaient eux aussi.

Étant donné que le premier ministre n'a manifestement rien trouvé à redire aux rencontres des ministres intéressés avec le procureur général avant que celui-ci n'exerce les pouvoirs que lui confère la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et étant donné les liens étroits qui existent entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et l'industrie pétrolière, je voudrais savoir si le premier ministre ne va pas maintenant revenir sur sa position et ordonner expressément au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de se tenir éloigné du procureur général du Canada.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous êtes un embarras pour le Parlement.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne tenterai pas de réfuter les allégations que le député n'a pas eu le cran de faire directement. Bien entendu, je vais communiquer avec le procureur général pour savoir s'il y a des directives que je pourrais utilement donner à l'un ou l'autre de ces ministres. Si le député a des accusations à porter, qu'il les porte franchement, s'il est capable de franchise.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, la question supplémentaire que je voudrais poser au premier ministre s'inscrit dans le prolongement de celle de mon collègue le député de Stormont-Dundas. Je demanderai au premier ministre de me donner des précisions sur une réponse. Je suppose qu'il n'a pas démenti ce qu'ont déclaré ses collègues avant et pendant les élections à savoir que le déficit de notre pays était plus élevé qu'il ne semblait l'être; il ne le nie pas. Mais dans sa réponse, il a fait allusion à un problème qu'il avait précisé depuis son arrivée au pouvoir, un problème inconnu qui existerait entre les sociétés de la Couronne et le déficit. Je saurais gré au premier ministre de me donner des précisions sur cette question que je trouve très confuse.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je faisais allusion aux responsabilités que doit assumer le gouvernement du Canada en raison des obligations qu'il a à l'égard de certaines sociétés de la Couronne.

Une voix: Comme VIA Rail.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le premier ministre déclare-t-il en toute honnêté à la Chambre que cette enquête d'assainissement des finances publiques qui débouchera sans doute sur l'étude du bill C-13 aura un effet sur les liquidités du gouvernement par rapport au déficit national? Est-ce bien ce qu'il veut dire?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je dis que certains des renseignements que nous avons à notre disposition depuis que nous avons accédé au pouvoir, y compris ceux concernant les obligations que le gouvernement du Canada peut être appelé à assumer en tant qu'avaliste de certaines sociétés de la Couronne, ont entièrement changé notre optique quant à la liberté d'action qui est la nôtre en tant que gouvernement du Canada.

Une longue liste d'autres surprises nous attendaient. Je vais consulter certains de mes collègues, et si le député désire que nous en fournissions une liste plus sinistre, nous trouverons sûrement le moyen d'accéder à sa demande.

* * *

L'ÉNERGIE

LE SOUTIEN DES PRIX DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DU NORD— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Étant donné que le prix de l'essence et du fuel domestique dans les circonscriptions du Nord est plus élevé que partout ailleurs au Canada, le gouvernement pourrait-il élaborer un programme visant à subventionner le pétrole et les produits du pétrole dans les régions septentrionales du Canada, de façon à atténuer les distinctions injustes dont les résidents de ces régions sont les victimes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, mon collègue le ministre des Travaux publics me fait signe que c'est lui qui a fourni cette question au député. Mais pour parler sérieusement, je dirai que nous nous inquiétons très vivement des répercussions que peut avoir toute hausse des prix du fuel domestique, de l'essence et des produits du pétrole en général. Ces questions sont à l'étude. Nous tiendrons volontiers compte des observations du député dans notre recherche de solution à tous les problèmes énergétiques.

● (1450)

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre des Travaux publics, car il n'a pas été capable de poser lui-même cette question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que les statistiques sur le coût de la vie montrent que le taux d'inflation est presque deux fois plus élevé dans le nord que dans le sud de notre pays, le ministre des Finances voudrait-il nous dire s'il envisage de prévoir dans son prochain budget un programme de subventions aux biens et services essentiels, comme l'huile à chauffage, l'essence, le lait et le pain, pour compenser les répercussions particulièrement graves de l'inflation dans les régions du nord du Canada, notamment au Yukon?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous sommes certes très sensibles aux problèmes des Canadiens qui vivent dans les régions du Nord, et, pour ma part, je suis particulièrement conscient de leur situation, car le Labrador, qui fait partie de ma province, est dans cette situation. Quant aux observations du député, je verrai si l'on peut faire quelque chose à cet égard.

Je tiens à rappeler à la Chambre que déjà, sauf erreur, le gouvernement du Canada subventionne les consommateurs d'électricité du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, étant donné que leur électricité, qui est produite au moyen de mazout ou d'autres carburants de ce genre, leur coûte très cher. Je félicite le député de sa suggestion et, dans la mesure du possible, nous chercherons des moyens de remédier à la situation.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA RUMEUR D'ÉMEUTE À L'ÉTABLISSEMENT KENT—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Peut-il confirmer ou infirmer la rumeur selon laquelle il y aurait eu une émeute hier soir à l'établissement Kent et nous dire s'il y a eu des dommages, nous donner une idée de leur ampleur et nous dire, enfin, si l'on a entrepris une enquête?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis en mesure de dire qu'un prisonnier du bâtiment B a mis le feu à sa cellule à 4 heures, heure d'Ottawa. On a éteint le feu et le détenu a par la suite regagné sa cellule, mais tous les détenus du bâtiment B se sont alors mis à saccager l'intérieur de leurs cellules. Le désordre s'est ensuite propagé aux bâtiments A et C. C'est tout ce que je sais pour l'instant, mais je puis vous assurer que tout est sous clef et que tous les détenus sont confinés dans leurs cellules.

[*Français*]

LOTO CANADA

LE DÉMANTÈLEMENT DE LOTO CANADA

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur peut-il confirmer à la Chambre s'il est vrai que certaines provinces ont retourné au gouvernement fédéral leur contrat relatif à l'entente sur le démantèlement de Loto Canada avec, dans certains cas, des modifications très importantes?

[*Traduction*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Non, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE AVEC LES PROVINCES

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre que, contrairement aux déclarations qu'il a faites ces derniers mois, nous n'avons pas encore, et cela à quelques semaines à peine du dernier tirage, d'entente réelle signée avec les provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, tous les ministres provinciaux ont signé l'accord. Celui-ci ne présente aucune difficulté et c'est avec plaisir que je le déposerai au début de la nouvelle année.

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, moi aussi, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. Le ministre pourrait-il nous dire si l'entente qui a été conclue à propos de la loterie prévoit l'utilisation du nom «Loto Canada» ou du simple mot «Canada» dans les nouvelles loteries?

M. Paproski: Non, monsieur l'Orateur.

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je présume que le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur veut dire qu'il existe effectivement une entente et que le gouvernement québécois n'a pas réclamé de modification à propos du mot «Canada». Dans l'affirmative, je voudrais savoir si le secrétaire d'État peut garantir à la Chambre que le gouvernement accédera aux demandes des représentants de la Conférence canadienne des arts—ils ont en effet demandé vendredi dernier qu'on leur donne 12 millions de dollars à même la caisse de Loto Canada—que cet argent servira à financer les projets de certaines associations culturelles fédérales qui ont déjà été approuvés et que l'on n'en profitera pas pour couvrir des dépenses budgétaires existantes. C'est d'ailleurs ce qu'ont demandé les intéressés.

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je pense que le député sait, comme bon nombre de ses collègues, que le gouvernement précédent avait annoncé que cet argent ne remplacerait pas les subventions qui sont puisées à même les recettes publiques générales mais qu'il servirait à promouvoir davantage les arts et les sports. C'est ainsi que le conçoit le gouvernement actuel.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le ministre reconnaît implicitement dans sa réponse, et je l'en remercie, que ces fonds seront affectés à d'autres usages au niveau fédéral. Compte tenu de la déclaration que le ministre faisait en novembre dernier, à savoir que les institutions culturelles fédérales manquaient dangereusement de fonds, et étant donné que selon certains rapports, l'enquête mentionnée dans le discours du trône ne sera même pas commencée avant la fin du printemps, et vu qu'il y a presque un an que le ministre a parlé d'inanition, le ministre peut-il assurer à la Chambre que des sommes supplémentaires seront très bientôt accordées aux institutions culturelles fédérales?

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu un certain nombre de rencontres avec des représentants des institutions culturelles ainsi qu'avec les ministres provinciaux. Je crois que l'on est vivement préoccupé, tant au niveau des gouvernements provinciaux qu'à celui du gouvernement fédéral, par la nécessité de pourvoir ces organismes de fonds suffisants leur permettant de poursuivre leur très important travail. Ce que nous tentons de faire, c'est d'élargir le soutien financier afin que ces organismes ne soient plus financés par une seule et unique source, ce qui a malheureusement été le cas jusqu'à maintenant.

* * *

LES TRANSPORTS

L'EXTENSION DU SERVICE FERROVIAIRE SUR LA LIGNE DU CN DANS LE NORD

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle porte sur la décision qu'il a prise récemment, et que j'approuve, de fournir le service de la ligne du CN dans le Nord six jours au lieu de trois. Je tiens à remercier le gouvernement de la courtoisie qu'il a montrée en allouant une somme de deux à trois millions de dollars pour permettre le maintien de ce service.

On avait craint que le service ne tombe de sept à six jours. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il serait possible de mettre le service de sept jours sur la liste des sujets qu'aborderont la CCT et la société VIA Rail lorsqu'elles se rencontreront pour réexaminer le service du réseau ferroviaire afin d'étudier la possibilité d'établir un service régional qui répondrait mieux aux besoins régionaux?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est en effet l'une des possibilités qui ont été abordées lors des entretiens sur cette très importante question. Évidemment, cela aurait retardé l'application du plan en définitive et apporté divers bouleversements, comme dans le cas des horaires par exemple. Il y avait déjà plus de 20,000 réservations de confirmées, et le personnel des trains avait été convoqué. Il était virtuellement impossible de procéder à l'extension du service existant. Cela fut fait en complète consultation avec M. Roberts, de VIA Rail.

Nous avons mis en place un service de six jours par semaine pour une période de six mois. Il s'agit d'une mesure provisoire qui donne le temps à la CCT de tenir des audiences publiques, et à VIA Rail de consulter les responsables des collectivités locales dans la recherche des conditions de desserte qui répondent le mieux aux besoins des habitants de la région concernée du Nord ontarien.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉOUVERTURE DE L'ENQUÊTE DANS L'AFFAIRE STEVEN TRUSCOTT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de la Justice n'est pas à la Chambre, je poserai ma question au premier ministre. De toute façon c'est peut-être à lui qu'elle doit s'adresser.

Considérant les indices de plus en plus nombreux permettant de penser que Steven Truscott a peut-être été condamné pour un crime commis par quelqu'un d'autre, et que tous les tenants et aboutissants de l'affaire n'ont pas été étudiés à fond, est-ce que le gouvernement fédéral va procéder à une enquête approfondie pour voir ce qu'il est possible de faire pour exonérer ce jeune homme, afin qu'il n'ait pas à passer le reste de sa vie en liberté conditionnelle?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas de consulter le ministre de la Justice pour voir s'il y a des mesures que le gouvernement fédéral peut et doit prendre au vu des renseignements dont on dispose maintenant ou dont on commence à disposer. Si jamais il y a des mesures à prendre et que nous disposons des renseignements voulus, nous passerons sans aucun doute à l'action.

● (1500)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de sa réponse; qu'il me permette simplement de lui rappeler que le gouvernement fédéral a été mêlé à l'affaire, en 1966, année où l'on avait ordonné la tenue d'une enquête, et qu'à l'heure actuelle, M. Steven Truscott est sous la surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles. En d'autres termes, le gouvernement fédéral est impliqué dans l'affaire.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LA PARTICIPATION DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX À LA CAMPAGNE DU RÉFÉRENDUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Lors d'une conférence de presse récente, à une question au sujet des fonctionnaires fédéraux qui s'occupent activement du référendum séparatiste du Québec, le premier ministre a tenu des propos pour le moins inquiétants surtout lorsqu'il a allégué que les fonctionnaires fédéraux étaient libres de faire ce qu'ils voulaient après les heures de bureau, pour autant que la chose était légale. Voulait-il ainsi donner le feu vert à ceux qui ont déjà commencé à s'occuper de la campagne pro-référendaire afin que ceux-ci intensifient leur activité, et demandait-il en même temps du même coup aux autres de s'impliquer dans cette campagne, ce qui va à l'encontre de l'article 32 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a déjà dit à la Chambre que certains fonctionnaires fédéraux s'occupaient activement à la cause des séparatistes, des péquistes, et au référendum. Nous avons déjà demandé à l'honorable député de donner les noms des personnes en cause, s'il en a une connaissance précise. Je peux également lui dire que l'ancien gouvernement qu'il a appuyé, avait présenté un projet de loi, savoir le bill C-60, je crois,

lequel stipulait précisément, si je me souviens bien, que la section qu'il a citée ne doit pas s'appliquer aux fonctionnaires fédéraux.

M. Isabelle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre a raison dans ce sens qu'il dit qu'il n'y a pas eu de loi présentée à ce sujet, mais la question n'est pas là. Nous sommes pris actuellement avec l'article 32 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, qui ne dit pas que toute activité politique est défendue de 9 h. à 5 h., mais qu'elle l'est 24 heures par jour. Alors est-ce que le premier ministre a l'intention de demander une expertise juridique pour définir si l'expression «activité politique» inclut également ceux qui s'occuperont du référendum?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, à mon avis, la Commission de la Fonction publique a déjà demandé un tel avis du ministère de la Justice. Je crois, et je peux le vérifier, que la loi touche à l'appui pour un parti et que ce n'est pas clair en ce qui touche à un fonctionnaire fédéral dans le cas d'un référendum. A strictement parler, il n'y a pas de partis, il y a un groupe qui appuie le oui, il y a un groupe pour le non, mais je peux poser une question au président de la Commission de la Fonction publique et je peux demander de donner une réponse plus précise à l'honorable député. Pour ma part, je peux répéter la demande faite par mes ministres d'une liste de noms de fonctionnaires qui travaillent maintenant contre l'intérêt du gouvernement fédéral.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—DÉPÔT DU RAPPORT PROVISOIRE SUR L'EMPLACEMENT DE L'AMBASSADE DU CANADA

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, avec l'autorisation de la Chambre, déposer une copie du rapport provisoire de l'honorable Robert L. Stanfield, représentant spécial du gouvernement du Canada et ambassadeur extraordinaire. Le rapport est dans les deux langues officielles.

[*Français*]

ISRAËL—L'EMPLACEMENT DE L'AMBASSADE CANADIENNE

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé un rapport préliminaire que le gouvernement a reçu de l'honorable Robert L. Stanfield, représentant spécial du gouvernement et ambassadeur itinérant, l'objet du rapport étant l'emplacement de l'ambassade canadienne en Israël.

[*Traduction*]

Dans le cadre de son mandat, M. Stanfield devait formuler une recommandation sur la mise en œuvre de notre politique relative à Jérusalem; cette recommandation devait concorder avec nos efforts en vue de favoriser la négociation d'un accord de paix générale au Moyen-Orient.

A la suite de nombreuses consultations, M. Stanfield a conclu que le fait de changer l'emplacement de l'ambassade du Canada en Israël pourrait être considéré comme une condamnation anticipée des négociations entre les parties en cause au Moyen-Orient et, en fait, nuire aux négociations en vue d'un accord de paix équitable et durable.

Le présent gouvernement veut favoriser la signature d'un accord de paix. Par conséquent, le gouvernement accepte la recommandation, à savoir, de ne pas déménager l'ambassade du Canada tant que la question du statut de Jérusalem n'aura pas été tirée au clair dans un accord entre Israël et les nations arabes voisines.

Nous sommes impatients, monsieur le président, de recevoir le rapport définitif de M. Stanfield, afin que le gouvernement puisse se pencher sur d'autres questions ayant trait à nos relations avec le Moyen-Orient.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, apparemment, nous nous trouvons devant le plus récent épisode de toute la série de rétractations et de volte-face à laquelle le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a fait allusion aujourd'hui. Il ne pensait probablement pas en avoir un exemple de plus aujourd'hui. J'ajouterai néanmoins que cela n'a rien d'étonnant pour le pays et le Parlement.

C'est là une déclaration très laconique et très brève et je félicite le premier ministre (M. Clark) de l'avoir faite aussitôt qu'il a reçu le rapport préliminaire de M. Stanfield. Lorsque vous devez changer votre fusil d'épaule il vaut sans doute mieux le faire rapidement et sans éclat puis se rasseoir comme l'a fait le premier ministre.

Il serait intéressant de savoir pourquoi on a adopté au départ cette ligne de conduite que l'on juge maintenant malencontreuse. Le premier ministre croyait-il vraiment servir la cause de la paix au Moyen-Orient? Nous nous souvenons qu'en janvier dernier, lorsqu'il a visité la région, il a déclaré que ce serait une erreur. En avril, il avait changé d'avis. L'a-t-il fait parce qu'il pensait servir la cause de la paix, pensait-il améliorer les relations avec le Moyen-Orient? Pensait-il faciliter la tâche aux forces canadiennes de maintien de la paix? Si c'est le cas, pourquoi change-t-il d'avis maintenant? Après tout, selon les propres paroles du premier ministre, M. Standfield avait pour mission de «faire des recommandations sur la façon de mettre en œuvre» cette ligne de conduite. Et nous constatons que M. Stanfield recommande non pas des façons de la mettre en œuvre, mais tout simplement de l'abandonner.

La question que les Canadiens doivent poser au gouvernement est la suivante: Le gouvernement avait-il vraiment étudié sérieusement cette ligne de conduite? Combien cela a-t-il coûté? Je ne parle pas seulement des pertes économiques mentionnées par le ministre d'État chargé des Affaire internationales (M. Wilson), pas seulement de la perte de contrats de millions de dollars, mais peut-être des milliards que nous aurions pu espérer. Et la perte de notre crédibilité vis-à-vis des autres pays?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Était-il vraiment nécessaire que l'ancien chef du très honorable représentant aille voyager dans tous ces pays pour découvrir que cette politique était malencontreuse, que c'était une erreur? Tout le monde le lui avait dit, non seulement les députés de côté-ci et des autres partis, mais les gens de son propre ministère. Pourquoi n'a-t-il pas changé d'avis plus tôt, monsieur l'Orateur, alors que nous risquions de perdre notre crédibilité, de perdre la face et aussi de l'argent?

Surtout, et c'est ce que la Chambre voudrait savoir, combien nous ont coûté les efforts déployés pour que le très honorable premier ministre et son parti puissent sauver la face? Quel est le prix payé par M. Stanfield? Nous commençons à nous apercevoir que cela a coûté très cher non seulement au Canada sur le plan du prestige et sur le plan économique, mais également au gouvernement qui a dû revenir sur sa décision de déménager l'ambassade de Tel Aviv à Jérusalem. Le gouvernement d'Israël était justifié de croire que cette politique avait été préconisée de bonne foi et avec l'intention de l'appliquer en dépit de la détérioration de nos relations avec un pays ami qui ne manquerait pas de s'ensuivre. Non seulement donc, M. Stanfield a-t-il dû payer le prix de s'engager à faire changer d'avis son premier ministre, mais il a dû en payer un bien plus onéreux, monsieur l'Orateur.

● (1510)

Nous en avons eu la preuve jeudi dernier lorsque nous avons étudié à la Chambre un projet de loi visant à contrer les boycottages économiques. Nous avons eu la preuve que M. Stanfield a dû de toute évidence prendre un autre engagement au nom du gouvernement. Le député libéral de York-Centre (M. Kaplan) a présenté un bill qui fut étouffé. Le bill proposait des mesures anti-boycottage, un bill qui ne fut pas adopté le printemps dernier, si les députés se rappellent bien, parce que les ministériels, qui siégeaient alors dans l'opposition, refusèrent de donner leur consentement unanime à l'adopter en une seule journée. Voici ce que nous a dit jeudi un porte-parole du gouvernement conservateur, le député de Burlington (M. Kempling), comme en fait foi le hansard, à la page 613:

> . . . nous avons l'intention d'étouffer le bill à l'étude aujourd'hui parce que nous croyons que le rapport que fera M. Stanfield influera . . .

Voilà en quoi a consisté le deuxième prix à payer, monsieur l'Orateur: non seulement celui de revenir sur la décision de déménager l'ambassade, avec l'embarras et la déception que cela provoquera chez nos amis israëliens, mais aussi un deuxième prix, encore plus onéreux, celui d'étouffer une mesure anti-boycottage qui aurait été adoptée si le gouvernement n'avait pas décidé délibérément de l'étouffer. Tout cela contre une promesse illusoire, celle de nous saisir d'une telle mesure l'an prochain, nous dit-on. Mais, monsieur l'Orateur, si le très honorable premier ministre est bien sincère quand il dit que son gouvernement proposera une mesure l'an prochain, rien ne l'aurait empêché de nous proposer une autre mesure. La Chambre aurait sans doute donné son consentement unanime si le premier ministre avait voulu améliorer le projet de loi, et au moins disposerions-nous d'une telle mesure à l'heure qu'il est. Voilà donc le deuxième prix onéreux qu'il a fallu payer pour cette gaffe du premier ministre.

Je vois que vous manifestez des signes d'impatience, monsieur l'Orateur, parce que le très honorable premier ministre n'avait pas grand-chose à dire, mais je pense que la Chambre a beaucoup à dire sur le sujet.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je pense que le prix le plus élevé qu'ait payé l'honorable Robert Stanfield a été l'engagement qu'il a apparemment pris et tenu de s'entretenir avec l'OLP. Le gouvernement n'avait pas laissé entendre qu'il allait reconnaître l'OLP. Dans sa réponse au député de Saint-Denis (M. Prud'homme), le gouvernement a tant bien que mal essayé d'expliquer qu'il ne reconnaissait pas vraiment l'OLP parce que M. Stanfield était en quelque sorte un ambassadeur extraordinaire et qu'on ne pouvait pas supposer qu'il représentait le gouvernement dans ses entretiens avec l'OLP, mais qu'on pouvait le supposer quand il s'adressait aux autres pays. Le premier ministre n'a jamais vraiment expliqué cette nouvelle théorie de droit international. Mais je pense que, du point de vue d'Israël et des Canadiens qui sont sympathisants à la cause d'Israël, le fait que le gouvernement actuel ait effectivement reconnu l'OLP, et c'est le prix que l'honorable Robert Stanfield a payé pour camoufler la gaffe du premier ministre, est en réalité un prix très élevé qui, à mon avis, aura des répercussions durables sur les relations du Canada avec le Moyen-Orient.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je ne puis qu'en conclure que cette série de revirements n'est qu'une autre indication de l'incompétence du gouvernement en matière d'affaires extérieures. Comme il y a eu un revirement entre janvier et avril et maintenant un autre revirement entre avril et octobre, je me demande si un haut fonctionnaire d'un de ces pays arabes n'avait pas raison quand il a dit que l'honorable Robert Stanfield avait déclaré à certains de ces gouvernements: "Ne vous inquiétez pas, nous changerons la politique, mais nous changerons également le premier ministre avant longtemps».

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, la question du déménagement possible de l'ambassade canadienne à Jérusalem doit être considérée comme une des décisions les plus importantes et peut-être, et j'y reviendrai dans un instant, un des revirements les plus importants du gouvernement actuel depuis le 22 mai.

Le position de notre parti est très claire là-dessus. Non seulement reconnaissons-nous les intérêts très légitimes et réels du peuple d'Israël et les prétentions historiques des Juifs à la ville de Jérusalem, mais nous avons aussi reconnu les revendications historiques, religieuses et politiques actuelles très profondes des pays arabes. On ne peut facilement trancher la question du sort de Jérusalem. C'est pourquoi nous avons dit au cours de la campagne électorale que la position du gouvernement était inconséquente. Parce que cela pouvait compromettre des négociations de paix très sérieuses, c'était un acte inconsidéré de la part du gouvernement du Canada ou d'un candidat au poste de premier ministre du Canada de déclarer que nous déménagerions notre ambassade unilatéralement alors qu'aux accords du Camp David, deux des pays les plus importants directement touchés, l'Égypte et Israël, avaient spécifiquement dit que l'avenir de Jérusalem était une question que les Israéliens et les Arabes allaient devoir résoudre plus tard entre eux. Selon nous, il s'agit d'une promesse faite à la légère pendant la campagne électorale et après les élections.

Il me semble que nous ne pouvons pas nous contenter de passer l'éponge sur ce genre de choses et de dire qu'il y a eu erreur. A mon avis, en politique, quand une personne réfléchie n'a pas suffisamment de renseignements à propos d'une question, elle n'annonce pas une décision à cet égard. Un point c'est tout.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il me semble que le chef du parti progressiste-conservateur, qui est maintenant premier ministre, a fait à la légère une promesse qui a suscité beaucoup de réactions émotives chez bien des Canadiens, en l'occurrence les Canadiens d'origine juive, et ce pour des raisons qu'il est facile de comprendre. Un bon nombre d'entre eux ont cru qu'il s'agissait d'une décision positive. Pour des raisons aussi valables, un bon nombre de Canadiens d'origine arabe pensaient le contraire, et c'est certainement ce que pensaient aussi les États arabes.

Je tiens à souligner que nous avons beaucoup entendu parler au Canada des conséquences économiques de cette décision. J'insiste sur le fait que les revendications des Arabes se fondent sur des motifs religieux, politiques et historiques qui sont aussi valables que ceux des Juifs et tout aussi légitimes. Je répète qu'il était tout à fait irréfléchi de prendre une telle décision et d'en faire une promesse électorale, et encore plus irréfléchi de lui donner suite immédiatement après les élections.

J'en viens maintenant à la position adoptée par le premier ministre parce que je ne l'ai pas encore très bien comprise. Le chef de l'opposition (M. Trudeau) la comprend peut-être, mais après avoir lu la déclaration du premier ministre, il me semble qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions.

Dans son rapport, M. Stanfield est tout à fait catégorique. Il y déclare notamment: «... je crois—j'insiste sur ces mots—que la décision relative à l'emplacement de l'ambassade doit faire suite à la résolution du statut de Jérusalem dans le cadre d'un accord de paix équitable et durable.» Il fait cette affirmation après avoir signalé que les Arabes, comme les Israéliens, ont des «intérêts religieux et politiques vitaux».

La position de M. Stanfield est donc claire. Il me semble que c'est la position qu'aurait adoptée au printemps n'importe quel Canadien bien pensant qui ne possédait que des connaissances élémentaires et non pas des connaissances approfondies sur la question.

Nous en venons maintenant à la déclaration faite par le premier ministre aujourd'hui et c'est cette déclaration qui me préoccupe. M. Stanfield affirme qu'il faut attendre que les pays en cause aient fait la paix avant de songer à déménager l'ambassade, mais par ailleurs, les propos que tient le premier ministre dans sa déclaration sont bien différents. Il a déclaré que «le gouvernement devait donc accepter la recommandation de ne pas intervenir» relativement à l'emplacement de l'ambassade canadienne, et le reste. Peut-être que le premier ministre pourrait nous expliquer cela au cours de la période où nous avons la possibilité de poser des questions et de recevoir des réponses. Pourquoi n'a-t-il pas dit qu'aucune décision ne serait prise maintenant, c'est-à-dire la décision de déménager ou de ne pas déménager l'ambassade tant que cet autre problème d'avenir ne serait pas réglé? Cela semble au moins sous-entendre que le premier ministre maintient l'engagement qu'il a déjà pris qu'un déménagement aura éventuellement lieu un jour. S'il avait utilisé les mêmes mots que M. Stanfield, il n'y aurait aucune ambiguïté possible.

● (1520)

M. Stanfield a précisé clairement que toute la question du déménagement, même à l'avenir, ne doit se poser qu'après que les États du Moyen-Orient en seront venus à une entente. Je voudrais souligner que mon parti souscrit tout à fait à cette position. Nous appuyons entièrement la position prise par M. Stanfield à ce propos.

Pour conclure, même s'il est clair que l'emplacement de notre ambassade en Israël, c'est-à-dire l'endroit où elle doit se situer, ne doit pas être choisi tant que l'avenir de Jérusalem n'aura pas effectivement été déterminé par les États de cette région, je tiens à souligner que la communauté juive du Canada a le droit d'exercer autant de pression que tout autre groupe auprès du gouvernement du Canada pour défendre ses convictions. C'est très important.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dissocier mon parti du leader de l'opposition (M. Trudeau) qui a déclaré à propos de la communauté juive qu'elle «ouvrait la porte à un accroissement de l'antisémitisme»—et cela a été dit par le leader de l'opposition à la Chambre des communes—parce qu'elle exerce des pressions sur le gouvernement du Canada. Je tiens à dire aux juifs du Canada qu'ils ont le droit comme tout autre groupe d'exercer des pressions aussi fortes qu'ils le désirent, aussi fortes que celles qu'exerce tout autre citoyen canadien en vue de faire adopter les politiques qu'il préconise, que le gouvernement du Canada finisse par les adopter ou non. Prétendre le contraire serait favoriser ou en tout cas sembler favoriser le genre d'intervention à laquelle le leader de l'opposition s'opposait. J'espère qu'il reconsidérera sa déclaration.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, selon le Règlement, nous pouvons maintenant poser des questions. Auparavant cependant, je désire m'inscrire en faux contre la déclaration du chef du Nouveau parti démocratique. Je soulèverai certainement la question de privilège à cet égard et je demanderai l'avis de Votre Honneur pour savoir quand le faire. Je dirai cependant dès maintenant que le député faisait sans doute allusion à une déclaration qui a été mal citée par le presse. Cette déclaration n'a même pas été faite au cours d'une interview, mais plutôt pendant une séance d'information où l'on m'a interrogé à propos de la décision prise par M. Moshe Dayan.

Il est extrêmement injuste de la part du chef du Nouveau parti démocratique de me reprocher d'avoir fait cette déclaration puisqu'il sait très bien que le Règlement ne m'autorise pas à lui répondre vu que cela concerne peut-être un communiqué publié par un autre groupe canadien. Si le chef du NPD a quelque chose à dire à propos d'un autre sujet que la politique en question, il devrait s'y prendre autrement.

La question que je veux poser au premier ministre est la suivante. J'ai indiqué au début de mes observations que M. Stanfield avait été chargé d'indiquer comment la politique gouvernementale pouvait être appliquée. Nous apprenons maintenant qu'elle ne sera pas appliquée. Je demande donc au premier ministre si la politique a été modifiée ou si c'est simplement sa mise en application qui a été retardée.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention maintenant de déménager à Jérusalem l'ambassade du Canada en Israël.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le mot "maintenant" est extrêmement important. Je suppose, et le premier ministre me reprendra si je me trompe, que la politique n'a pas été modifiée et que le gouvernement veut encore déplacer l'ambassade de Tel Aviv à Jérusalem, mais qu'il ne le fera pas tout de suite. C'est ce qu'il a dit. J'aimerais que le premier ministre nous donne plus de précisions à cet égard.

M. Clark: Excusez-moi, monsieur l'Orateur, j'aurais dû dire plutôt que "nous n'avons pas maintenant pour politique de déménager l'ambassade". Nous n'avons pas l'intention de transférer l'ambassade de Tel Aviv à Jérusalem. Si les pays en cause réussissent à s'entendre sur un traité de paix juste et durable et à régler la question de Jérusalem, nous pourrons peut-être y songer à nouveau. Tant que la situation de Jérusalem n'est pas réglée dans le cadre d'un traité juste et durable, l'ambassade du Canada restera à Tel Aviv.

* * *

LA LOI SUR LES DOSSIERS DE CIRCONSCRIPTIONS

PRÉSENTATION ET REMISE DES DOSSIERS DE CIRCONSCRIPTIONS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le bill C-486, concernant la préservation et la remise des dossiers de circonscriptions.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que ce projet de loi est présenté et il a même déjà fait l'objet d'un débat. Il traite de la remise par un député à son successeur, de toute information, surtout des originaux qu'il aurait pu obtenir de ses commettants.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT L'AIDE AUX CITOYENS CANADIENS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le bill C-487, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement (objets de la Corporation).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise à restreindre les prêts consentis par la Banque fédérale de développement à des citoyens canadiens, des immigrants reçus ou des entreprises qui sont la propriété de citoyens canadiens ou d'immigrants reçus.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE VISANT À EMPÊCHER LA DISCRIMINATION CONTRE LES PERSONNES SOUFFRANT D'UNE MALADIE ENRAYÉE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le bill C-488, tendant à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne (maladie enrayée).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, je pense qu'on peut dire que la loi canadienne sur les droits de la personne comporte une lacune en ce sens qu'elle ne définit pas précisément ce qu'on entend par handicapés. L'objet du projet de loi est d'établir une définition plus précise d'un handicapé, entre autres ceux affligés d'une maladie qui peut être enrayée par des médicaments, pour éviter qu'ils ne soient l'objet de discrimination.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LA NOMINATION DES PRÉPOSÉS AU SCRUTIN

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le bill C-459, tendant à modifier la loi électorale du Canada (préposés au scrutin de partis différents).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, le projet de loi vise à supprimer une injustice flagrante qu'on retrouve dans la loi électorale du Canada et aussi pour moderniser cette loi et l'ajuster à celle de l'Ontario, du Québec et d'autres provinces qui exige que le greffier et le scrutateur soient de deux partis politiques différents.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURES MODIFICATIVES VISANT À IMPOSER UN DÉLAI MAXIMAL POUR DÉCLENCHER UNE ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le bill C-490, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes et la loi électorale du Canada (élections partielles).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi est très important et j'espère qu'il sera adopté. Il impose au gouvernement un délai maximal pour déclencher une élection complémentaire. De tous les pays démocratiques, c'est au Canada où les délais prévus avant une élection complémentaire sont les plus longs. Le présent projet vise à restreindre ce délai.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1530)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE LA DIVULGATION DE L'IDENTITÉ DES ACCUSÉS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le bill C-491, tendant à modifier le Code criminel (indication des nom des accusés).

Ce bill se fait presque l'avocat du diable, mais traite d'un sujet très important selon moi, qui vaut la peine d'être étudié à savoir que la presse ne devrait pas avoir le droit de publier le nom d'un accusé avant que ce dernier n'ait été déclaré coupable.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je répondrai aujourd'hui à la question suivante: 66.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

Question no 66—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Office fédéral du charbon?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit: 1. L'Office fédéral du charbon a été dissous en vertu de la loi sur la dissolution de l'Office fédéral du charbon, laquelle loi est entrée en vigueur le 1er mai 1970. Par la suite, certains membres du personnel, certaines fonctions et responsabilités de l'Office fédéral du charbon ont été transférés au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

2. Sans objet.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les questions restantes sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que la motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le bureau le jeudi 25 octobre, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 octobre, de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. l'Orateur: Le député de Timiskaming.

M. Knowles: Bravo!

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, cette réaction spontanée de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me rappelle celle d'un Britannique de 90 ans qui nous a rendu visite il y a quelques jours et qui a été choqué d'entendre les applaudissements. Il s'est demandé ce qui était arrivé au Parlement canadien et à son respect des traditions du Parlement britannique où personne n'applaudit jamais.

Je participe à ce débat parce que, comme bien d'autres Canadiens, je trouve inquiétant que nous allions encore à l'étranger emprunter une somme très importante, environ 7 milliards de dollars en l'occurrence, tout en sachant très bien que si notre déficit commercial ne nous avait pas coûté près de 8 milliards, nous n'aurions probablement pas eu à emprunter cette somme.

En second lieu, tout comme un particulier qui se voit forcé d'avoir recours à la Household Finance, nous nous rendrons probablement compte, comme peuple, que le taux d'intérêt sera probablement désastreux, qu'il nous faudra payer au moins le taux d'intérêt préférentiel, probablement davantage, et que cela est en partie dû au fait que les Américains ne savent pas additionner. C'est vraiment extraordinaire que le gouverneur de la Banque du Canada comparaisse devant le comité des Finances pour nous dire qu'il nous faut augmenter notre taux d'intérêt préférentiel parce que les Américains ont augmenté le leur, et qu'après le public se rende compte que les Américains ont augmenté leur taux d'intérêt parce qu'ils ont commis une erreur dans le calcul de la masse monétaire de leur pays.

Ainsi, monsieur l'Orateur, si je vais emprunter de l'argent à la Household Finance pour acheter un téléviseur, je dois payer davantage parce que certains Américains ne connaissent pas l'arithmétique. Je trouve aberrant d'avoir à payer plus parce que les Américains ont commis une erreur. On parle d'identité canadienne. Notre structure financière n'est certainement pas trop solide si elle dépend de la manière dont les autres pays font leur calcul pour établir un taux d'intérêt approprié et cela peut m'obliger à payer plus d'intérêt sur les sommes que j'emprunte pour acheter un téléviseur, une automobile ou toute autre chose dans mon pays. Je pense que la plupart des Canadiens s'opposent tout comme moi à l'idée que nous devions établir le prix de l'argent, les taux d'intérêt, le prix du pétrole, des automobiles et de presque tous les autres biens que nous utilisons au niveau continental aux prix que les Américains ont fixés.

Le gouvernement se propose d'emprunter cette somme tout en sachant fort bien que nous ne sommes pas d'accord avec le ministre des Finances (M. Crosbie) en ce qui concerne la privatisation qui, à son avis, serait la solution idéale. Cette philosophie ne tient pas debout. Les banques ne se font pas concurrence. On n'en voit pas une demander un taux d'intérêt inférieur ou supérieur à celui d'une autre. Aussitôt que la Banque du Canada prend une décision, toutes les banques suivent en portant leur taux d'intérêt au même niveau, car elles empruntent toutes à la même source. Toutes ces banques réalisent d'importants bénéfices et certaines d'entre elles pourraient probablement se permettre de baisser d'un demi de 1 p. 100 l'intérêt exigé sur les prêts hypothécaires ou les prêts agricoles, ainsi de suite, si nous insistions le moindrement. Malgré cette réduction, elles pourraient quand même continuer à réaliser des bénéfices. Mais elles n'ont nullement l'intention de le faire. Groupées en monopoles, elles ont décidé que nous devions tous payer les mêmes taux d'intérêt, quelle que soit la banque à laquelle nous nous adressons.

Ce n'est pas à la légère que certains membres du personnel de la Chambre des communes viennent de décider de ne plus avoir affaire à des banques ordinaires. Beaucoup d'employés du Parlement ont décidé de déposer leurs épargnes à la banque d'épargne de la province de l'Ontario—je n'ai jamais moi-même entendu parler de cette banque auparavant, mais on en trouve une succursale rue Sparks. Ils expliquent leur décision en disant que même si le service est élémentaire, que l'immeuble est petit et qu'il n'y a pas de frais supplémentaires, on leur verse de l'intérêt sur leurs épargnes et, s'ils souhaitent tout retirer d'un trait et fermer leur compte, il ne leur en coûte pas un sou de plus. Je ne sais pas si la banque d'épargne de la province de l'Ontario réalise d'importants profits ou non, mais, quoi qu'il en soit, ce n'est pas là de la véritable concurrence.

L'autre jour, nous avons entamé une discussion avec le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington). C'était une discussion intéressante et j'en ai peut-être manqué une partie, car jusqu'à présent je ne sais toujours pas pourquoi il était intervenu. Au fait, il est intervenu quand j'ai déclaré que d'après la publicité faite par les sociétés de fabrication de pâtes et de papier, nous ne devrions pas brûler les forêts de l'Ontario car pour chaque dollar dépensé dans la province, 27c. proviennement directement ou indirectement de l'industrie forestière.

Apparemment, le ministre ne serait pas d'accord. Selon lui, le principal facteur dans l'économie canadienne est le secteur manufacturier. Eh bien, monsieur l'Orateur, il n'est pas ministre depuis très longtemps et il ne connaît probablement pas encore grand-chose à la situation. Je l'ai entendu l'autre jour à la télévision discuter avec l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce et, à mon avis, avant de prétendre donner des leçons, il ferait bien d'en prendre.

● (1540)

J'ai été étonné de constater que l'industrie primaire n'est pas le grand producteur que je la croyais être au Canada, et que l'industrie de fabrication ne l'est pas non plus. D'après Statistique Canada, la production de l'industrie manufacturière est tombée de 26 p. 100 en 1970 à 19 p. 100 aujourd'hui de notre produit national brut. Sa production est à la baisse, et non pas le contraire, ce qui se traduira de façon marquée dans le déficit prévu dans notre balance des paiements cette année, soit 8 milliards de dollars environ. Ce chiffre risque même d'augmenter d'ici la fin de l'année.

Chose vraiment étonnante, c'est le secteur tertiaire, celui de l'industrie des services, qui est le plus important au Canada. C'est dans ce secteur qu'il se brasse le plus d'affaires et c'est à lui qu'on doit le pourcentage le plus élevé du produit national brut. Sa production est de beaucoup supérieure à celle du secteur manufacturier, et aussi à celle de l'industrie primaire.

Il y a une façon de supprimer le déficit de huit milliards de dollars qu'accuse notre balance des paiements—ce que le ministre aimerait certainement bien faire. Notre pays produit 1.5 million d'onces d'or par an. Les mines produisaient le métal jaune à raison d'environ 35 dollars par once assez récemment et le gouvernement accordait des subventions allant de 15 à 55 dollars par once. En moyenne, notre pays a

perdu 15 dollars par once sur l'or qu'il subventionnait; mais il est intéressant de constater qu'au terme du programme d'urgence d'aide aux mines d'or, le Canada détenait suffisamment d'or et le prix du métal jaune avait suffisamment monté pour qu'il soit possible de régler d'un seul coup la totalité du déficit causé par ce programme, en vendant de toutes petites quantités du métal précieux. On considérait que ces montants étaient suffisants pour continuer à faire fonctionner les mines pendant quinze ans.

Dernièrement, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral ainsi que les municipalités de la région du lac Kirkland ont effectué une étude de prospection magnétométrique, des levés magnétométriques et électromagnétiques. Les cartes dressées à cette occasion montrent qu'il reste plus d'or dans le sous-sol de cette région qu'on n'en a extrait jusqu'à présent.

Si le ministre des Finances décidait de relancer l'exploitation des mines d'or, il lui suffirait de faire produire 20 millions d'onces d'or par an pour supprimer le déficit de la balance des paiements. On extrait l'or dans les mines actuellement en exploitation au coût de 115 dollars l'once selon les estimations. Cet or se vend actuellement à plus de 400 dollars canadiens. Il suffirait de produire 20 millions d'onces d'or plus le coût de production pour liquider tout le déficit de la balance commerciale que nous connaissons actuellement, tout le déficit de la balance des paiements pour l'année prochaine. La chose est réalisable. Il suffirait au gouvernement de prendre la décision et de faire extraire de l'or dans le but précis de liquider le déficit de notre balance des paiements. Nous n'aurions plus à aller emprunter sur les marchés financiers. Nous n'aurions plus à solliciter des prêts auprès de tous les pays du monde, notamment les États-Unis et l'Europe. Nous serions en mesure d'équilibrer notre balance des paiements grâce à la seule exploitation de nos mines d'or.

Lorsque nous avons discuté de l'émission de pièces d'or, les fonctionnaires du ministère des Finances ont commencé à s'arracher les cheveux en songeant à tout le travail qu'ils avaient consacré aux accords de Bretton Woods. Je crois comprendre que nous allons bientôt discuter des accords de Bretton Woods. Ces accords avaient été conclus après la guerre afin de se débarasser de l'étalon-or. Ils ont abouti en définitive à la création du Fonds monétaire international. On avait alors décidé que le dollar américain deviendrait l'étalon de change international. Une nouvelle unité d'emprunt était ainsi née. Il en a résulté que les États-Unis ont prêté tellement d'argent dans le monde entier qu'on assisterait à d'innombrables banqueroutes si on en réclamait le paiement. Il est intéressant de savoir que les réserves fédérales des États-Unis sont inférieures au montant des prêts accordés à un seul pays, soit la Turquie. La Turquie doit en effet 13 milliards de dollars aux banques américaines, alors que les réserves fédérales ne se chiffrent qu'à 9 milliards de dollars. Si les banques devaient réclamer le paiement de cet emprunt, la Réserve fédérale américaine ferait faillite. Cela veut dire que les banques américaines se mettraient à tomber car elles ne s'appuient que sur l'assurance de la Réserve fédérale.

Mais cela ne se produira pas parce que le Secrétaire d'État et le Secrétaire à la Défense des États-Unis ne le permettront pas. Si la Turquie était acculée à la faillite, elle ne ferait plus partie de l'OTAN. Par conséquent, il est évident que personne n'essaierait d'obtenir le remboursement de cet emprunt. En fait, les Américains vont probablement payer la note pour des raisons de défense. Le Fonds monétaire international est demeuré impuissant. Cet organisme a été fondé par des gens comme le ministre chargé de la petite entreprise. Des gens qui ne comprenaient pas réellement l'ensemble du problème et ses ramifications, qui croyaient vraiment qu'on pourrait indéfiniment continuer à effectuer des transactions sur papier. Cela signifiait que les États-Unis devaient imprimer des billets sans désemparer au point que Nixon, quand il était président, a dû suspendre l'échange des dollars contre de l'or. Ce revirement voulait dire que ces dollars ne reviendraient jamais aux États-Unis, qu'en fait, ils flotteraient en Europe pour que les Européens s'en servent à leur guise.

Il est très intéressant de noter que ces euro-dollars, qui valaient en réalité six ou sept cents le dollar, ont récemment permis à la Reich Bank d'Allemagne d'acheter la totalité de l'or mis sur le marché par les États-Unis. La Reich Bank a tout acheté, sans discuter le prix. Elle a peut-être payé 500 ou 600 dollars l'once. A vrai dire, cela n'avait pas d'importance car l'or valait au moins quelque chose. Le papier monnaie quant à lui valait à peine le coût de son impression.

Il est évident que le ministre des Finances n'a pas l'intention d'accroître l'exploitation des mines d'or. Il n'a pas l'intention de reconnaître l'intérêt que représente l'or parce que, dans les milieux financiers, on considère que de nos jours il serait rétrograde de faire reposer une économie sur l'or. Il devrait cependant voir comment certains pays sont parvenus à équilibrer leur balance des paiements. Nous vendons notre blé à la Russie. Jusqu'à une date récente, la Russie nous a payé avec de l'or et nous avons acheté cet or à 35 dollars l'once alors que l'or se vendait sur le marché international à des prix nettement plus élevés. La Russie échange maintenant son or sur le marché international contre les devises des pays les plus offrants. Cela signifie que, désormais, la Russie vend son or contre des devises fortes avec lesquelles elle peut acheter des marchandises d'autres pays, comme notre blé qu'elle nous paye en devises de ces pays.

La raison pour laquelle les Russes n'ont pas payé le Canada en roubles, n'ont pas cherché à établir le taux de change du rouble, est fort simple. Ils n'ont pas voulu dévaluer leur propre devise. Ils n'ont pas voulu qu'elle puisse être cotée par rapport à celle de n'importe quel pays. Depuis des années, ils extraient de l'or et l'utilisent comme monnaie d'échange pour leur commerce extérieur. Ils n'ont pas voulu risquer leur devise sur les marchés internationaux. Bien entendu cela signifie que, quelle que soit la valeur du rouble, on ne veut pas le dévaluer en l'échangeant contre une autre monnaie. Je suis certain que l'Afrique du Sud a extrait de l'or à grands frais. Je suis sûr que l'or lui coûtait beaucoup plus que les $35 l'once qu'elle obtenait il y a encore deux ans. Les Sud-Africains ont décidé d'exploiter leurs mines pour pouvoir acheter des biens, des services et tout ce dont ils ont besoin sur le marché international, de manière à équilibrer leur balance des paiements.

● (1550)

Je suis certain que notre pays est en mesure de produire très facilement les 20 millions d'onces d'or dont il aurait besoin pour équilibrer sa balance des paiements, de manière à effacer notre déficit et à nous éviter d'emprunter. Tout gouvernement sérieux prendrait les moyens nécessaires pour protéger son

économie. Par exemple, on pourrait arrêter les sorties de capitaux. Un journal américain affirmait récemment que les Américains s'inquiètent beaucoup de l'influence qu'exercent les Canadiens sur leur propre masse monétaire. Peu de gens se rendent compte que nous exportons plus de capitaux que nous n'en importons. Par le biais des compagnies d'assurance, nous possédons un grand nombre d'institutions financières aux États-Unis. Nous sommes les plus grands épargnants du monde. En pleine prospérité, nous nous préparons en vue d'une dépression. C'est ce genre d'épargne qui finira par amener une dépression. Par l'entremise des compagnies d'assurance, nos capitaux sont déposés à leur valeur nominale dans d'autres pays, comme les États-Unis qui peuvent alors les utiliser. Nous permettons aux Américains de profiter d'une période d'inflation, en tirant profit de cet argent tandis que nous sommes protégés par la même police d'assurance que nous avions achetée quand notre dollar valait vraiment un dollar et non les 40 ou 50c. qu'il vaut maintenant.

Nous n'exploiterons sans doute pas nos mines d'or, mais j'aimerais que le ministre examine cette solution, car je suis certain qu'il a des idées neuves en réserve. Je suis certain qu'il sait que l'industrie minière souffre de la sous-exploitation des mines d'or. Et l'une des raisons, c'est que l'exploitation de l'or nécessite d'immenses capitaux, non pas tellement pour creuser des galeries, car, très souvent, les mines sont là, les réserves et leur valeur sont connues. On a fait des échantillonnages et des forages au diamant. On a tâché par tous les moyens d'apprécier la valeur de cette mine. En fait, tout cela a été fait il y a des années. Mais il y aura des dépenses à faire, entre autres, pour construire un moulin ou atelier de préparation mécanique, et de pareilles dépenses exigent la participation du gouvernement.

Je suis heureux de voir que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) est ici. Peut-être devra-t-il examiner la possibilité d'assurer une aide financière à long terme à la construction de ces moulins. Je vois d'ici l'établissement d'un vaste atelier de préparation mécanique dans une ville minière, l'établissement d'un moulin travaillant à façon; et le gouvernement serait le seul en qui une collectivité minière saurait avoir confiance car, en général, les mineurs sont convaincus que toutes les compagnies minières sont malhonnêtes. J'ai travaillé moi-même pendant 15 ans sous terre dans les mines d'or, et moi aussi j'estime qu'en général les compagnies minières trichent, qu'elles sont malhonnêtes. On ne peut s'y fier. Bien sûr, cela pourrait changer. Elles se méfient les unes des autres, et elles ne m'inspiraient certes pas confiance du temps que j'étais mineur. J'ai souvent fait la grève contre elles. Je ne croyais pas leurs états financiers, estimant qu'ils jouaient contre moi en tant que travailleur. Les travailleurs le croient encore.

L'industrie des mines d'or a déjà eu mauvaise réputation. Toutefois, depuis quinze ou vingt ans, le gouvernement la surveille de près. Comme le gouvernement examine ses livres et que l'assistance spéciale aux mines d'or n'était versée qu'après la vérification des livres, je suis persuadé que la situation que nous avons connue il y a 25 ans n'existe plus. Je pense qu'on peut maintenant leur faire confiance, mais je me demande si elles peuvent se fier les unes aux autres. Il en est de même pour le cobalt. Les échantillons sont expédiés à une usine du gouvernement provincial où des épreuves sont effectuées. La société minière qui y expédie ses minerais sait fort bien qu'elle obtiendra une analyse précise de l'échantillon expédié, car on ne peut mettre en doute l'honnêteté de cette usine. Mais certaines questions ont toujours été soulevées au sujet d'autres moulins qui travaillent à façon.

Toutefois, à mon avis, le gouvernement ne peut garantir le prix de l'or. Pour cela, il lui faudrait revenir à l'étalon-or, mais les Canadiens ne sont pas prêts à l'adopter. La plupart des gens aisés sont maintenant revenus à l'étalon-or. Ils ont jugé préférable d'acheter des Kruger Rand, des pièces représentant la feuille d'érable ou d'anciennes guinées anglaises, car les gouvernements garantissent la qualité et le poids de ces pièces qui constituent un meilleur placement que les dollars américains, les bons du Trésor, les prêts hypothécaires, les débentures, etc.

Voilà pourquoi le prix de l'or a grimpé outre mesure. Mais je soutiens que si le gouvernement s'occupait de l'industrie minière et exploitait lui-même des mines d'or, il pourrait importer du pétrole sans avoir à payer le prix fort. Ce qui explique entièrement la dévaluation de notre dollar, voire l'inflation partout dans le monde, c'est sans doute en grande partie l'escalade du prix de l'or. Le gouvernement constaterait peut-être qu'il peut acheter autant de pétrole aujourd'hui avec une once d'or qu'il pouvait en acheter il y a dix ans, alors que les prix du pétrole et de l'or étaient sensiblement plus bas. Il pourrait peut-être en acheter davantage qu'à cette époque pour la même quantité d'or. Mais il me semble qu'on ne devrait pas laisser les fonctionnaires keynésiens du ministère des Finances, qui croient sincèrement dans les accords de Bretton Woods et qui ont participé à la création du Fonds monétaire international, avoir le dernier mot quant aux mesures que vous et moi préconisons pour contrer l'inflation. Au lieu d'aller demain emprunter 7 milliards de dollars à 14 p. 100, nous pourrions consacrer une petite partie de cet argent à développer nos mines d'or de concert avec le gouvernement, de façon qu'en tant que Canadiens, nous puissions faire servir l'or ainsi obtenu à améliorer le sort de générations futures de Canadiens en éliminant en grande partie les dettes que nous avons contractées envers l'étranger.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Finis les discours, monsieur l'Orateur! Ayant si longtemps attendu la fin de ce débat, j'entends être bref. Cependant, j'estime devoir répondre à certaines observations qui ont été formulées.

Je vais revenir tout d'abord sur le principe de ce bill qui vise à autoriser le gouvernement à emprunter 7 milliards de dollars jusqu'à la fin de l'année financière en cours. Ce bill prévoit notamment que si le gouvernement n'emprunte pas ces 7 milliards au plus tard le 31 mars 1980, il ne sera plus autorisé à emprunter et devra se présenter de nouveau devant le Parlement pour redemander l'autorisation d'emprunter.

Pourquoi devons-nous emprunter 7 milliards de dollars? Nous devons emprunter 7 milliards parce que l'ancien gouvernement—je sais que les députés d'en face n'aiment pas nous entendre parler de l'ancien gouvernement car ils en ont honte—a présenté un budget l'année dernière. Il s'agissait d'un budget déficitaire. Et quel était au juste le déficit du budget

présenté le 16 novembre dernier par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien)? Il était de 11,300 millions de dollars.

● (1600)

Si l'on dépense 11,300 millions de dollars de plus que ce que l'on ne possède, il faut obtenir ce montant quelque part. D'où l'obtient-on? De prêteurs. Comment procède-t-on pour l'obtenir? Il faut demander à la Chambre le pouvoir d'emprunter les fonds nécessaires. Pourquoi ne demandons-nous pas à la Chambre le pouvoir d'emprunter 11,300 millions de dollars? Parce que nous n'en avons pas besoin. Comme la Chambre a accordé des pouvoirs d'emprunt antérieurs, il en reste un peu à droite et à gauche, dans un fond de poche ou un petit recoin. La Chambre n'a jamais annulé ce pouvoir d'emprunt. Nous avons donc découvert qu'il nous fallait uniquement obtenir le pouvoir d'emprunter 7 milliards de dollars parce que le gouvernement possédait déjà d'autres sources le pouvoir d'emprunter le solde. Nous demandons uniquement à la Chambre de nous autoriser à emprunter le strict nécessaire. Nous aurions pu faire comme nos prédécesseurs libéraux l'an dernier et demander à la Chambre d'autoriser un emprunt de 10 milliards.

Ce sont les députés d'en face, maintenant membres de l'opposition officielle, qui ont demandé à la Chambre au début de 1979, par le biais de la loi sur l'impôt sur le revenu, de les autoriser à emprunter 10 milliards. Quant à nous, nous demandons à la Chambre l'autorisation d'emprunter 3 milliards de moins que l'opposition officielle quand elle était au pouvoir. Et voilà que ceux-ci nous fustigent; ils sont scandalisés parce que nous osons demander à la Chambre de nous autoriser à emprunter 7 milliards; c'est une infâmie; il est absolument incroyable que nous fassions preuve d'autant d'audace.

Si nous ne le faisons pas, où prendrons-nous l'argent nécessaire pour respecter les prévisions budgétaires qu'ils ont présentées à la Chambre? Allons-nous le pondre?

M. Peters: Cherchez de l'or.

M. Crosbie: Et où allons-nous le prendre? Allons-nous demander aux députés de faire extraire leurs dents en or? J'entends le député parler d'exploitation des mines d'or. Il nous a fallu demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter ces 7 milliards de dollars parce que nous appliquons le budget que nous ont légué les députés d'en face.

J'ai été révolté et étonné. Je ne qualifierai pas mon sentiment car je tiens à rester en bons termes avec tout le monde à la Chambre, étant donné surtout que les députés éternisent l'étude d'un bill. Je ne dirai pas à quel point ce comportement me paraît bizarre. Voilà quatre jours que nous nous faisons reprocher de demander un pouvoir d'emprunt de 7 milliards pour faire le travail pour lequel les députés d'en face demandaient une autorisation d'emprunt de 10 milliards. Voilà qui est certes bien singulier. On serait porté à croire qu'ils se livrent à des manœuvres partisanes.

Une voix: Jamais, jamais.

M. Crosbie: Jamais je ne les en soupçonnerais. Voyons quelques-uns des arguments exposés par les députés d'en face. Cela me rappelle le vieux dicton selon lequel le criminel revient toujours sur les lieux du crime. Voilà exactement ce qu'ont fait ces députés: ils sont revenus sur les lieux de leurs crimes. Il nous blâment d'avoir demandé un pouvoir d'emprunt de 7 milliards. Ils ont eu le . . . comment dire? Ils ont eu l'effronterie sans pareille . . .

Une voix: C'est le moins que l'on puisse dire . . .

M. Crosbie: Oui, c'est bien le moins que l'on puisse dire. Ils ont donc eu l'effronterie sans pareille de venir nous dire que nous ne devrions pas demander ce pouvoir d'emprunter avant la présentation du budget. Il y a à peu près un an, ils sont eux-mêmes venus nous demander ici de leur accorder un pouvoir d'emprunt avant d'avoir présenté le budget et en fait, avant d'avoir présenté à la Chambre les prévisions budgétaires. Nous demandons un pouvoir d'emprunter. Non seulement y a-t-il le budget de novembre dernier, mais si je ne m'abuse, les prévisions des dépenses ont été déposées à la Chambre avant qu'elle ne soit dissoute. Donc, la Chambre connaît le budget des dépenses ainsi que le budget supplémentaire.

Tout le monde sait comment nous prévoyons dépenser l'argent, cela est clair. Et pourtant, les députés d'en face laissent entendre, en particulier le nouveau critique financier—où était-il quand on avait besoin de lui? Où était-il à l'époque où il aurait dû être ministre des Finances? Où était-il quand il aurait dû faire connaître ses théories aux Canadiens? Où était-il donc, ces quatre ou cinq dernières années? On l'avait relégué à un rôle subalterne. En tout cas, il ne faisait pas partie du cabinet, et maintenant, on le sort des boules à mites. On le fait parader parce que le député de Saint-Maurice a peur de prendre la parole pour poser une question financière. Il n'ose pas en poser une seule, sachant combien il aura l'air ridicule s'il le fait. C'est le député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui a déclaré qu'on devrait nous refuser le pouvoir d'emprunter sous prétexte que nous n'avons pas encore présenté de budget. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de parler des taux d'intérêt maintenant, bien que de nombreux députés d'en face l'aient demandé. Nous aurons d'autres occasions de le faire. En réalité, j'ai été critiqué à la Chambre parce que disait-on je ne voulais pas déposer devant le comité permanent de la Chambre des finances, du commerce et des affaires économiques.

Une voix: Quand vouliez-vous donc y aller?

M. Crosbie: On a dit à tort que je ne voulais pas m'y présenter tant que le gouverneur, M. Bouey, n'aurait pas été entendu. Je ne voulais pas y aller avant le gouverneur, M. Bouey, parce que ce dernier voulait déposer avant moi. Il voulait faire ce qui s'était toujours fait, à savoir participer aux travaux d'abord, après quoi le ministre aurait été entendu. Mais je suis plus que prêt à y aller. Je serai là demain matin.

Aujourd'hui, nous avons présenté une motion visant à permettre la télédiffusion des délibérations du comité. Les lions affamés de l'autre côté m'ont attaqué, insinuant que je ne veux pas témoigner parce que j'ai peur de répondre à leurs questions. Nous voulons que la télévision soit là afin que les Canadiens entendent les questions qu'on posera et les réponses que je donnerai. Nous désirions qu'il en soit ainsi et nous avons présenté une motion à cette fin aujourd'hui. C'est le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) qui l'a présentée. Mais le député qui m'a accusé à la Chambre de refuser de témoigner devant le comité, le député de Montréal ou plutôt de Vaudreuil (M. Herbert) a dit «non», ne voulant pas que la motion soit adoptée.

Je n'ai pas peur de témoigner devant le comité, que les délibérations soient ou non télédiffusées. Mais apparemment, les députés de l'opposition officielle ne tiennent pas à ce que le comité siège devant les caméras de la télévision. Ils ne veulent

pas que la population juge de la clarté de mes réponses, qu'elle soit témoin de la façon dont je répondrai à leurs questions, de la façon dont je leur rappellerai ce qu'ils ont eux-mêmes dit il y a quelques mois, quelques semaines, l'année dernière, il y a deux ans, ce que le député de Saint-Maurice a dit et n'a pas dit. Je pourrais n'importe quand répéter exactement les réponses de l'ancien ministre des Finances.

Une voix: Vous l'avez déjà fait.

M. Crosbie: Non, je n'ai pas eu besoin de le faire. J'ai été capable d'imaginer moi-même ces arguments. Je le répète, j'espère que les députés d'en face voudront bien que les délibérations de notre comité soient télédiffusées demain.

L'une des représentantes de Vancouver a parlé du *Titanic*. Je pense qu'il y a en effet une certaine analogie. Actuellement, tout l'équipage est occupé à pomper l'eau. Le navire était en train de couler, si l'on veut comparer l'économie canadienne au *Titanic*, mais tout notre équipage, y compris le capitaine, s'affaire à pomper l'eau aussi rapidement que possible. Ce n'est que lorsque nous serons en mesure d'appliquer notre politique fiscale, pour compléter notre politique monétaire, que nous remettrons le Canada à flot. Nous n'attendons pas du gouverneur Bouey et de sa politique monétaire qu'ils rendent le navire à bon port. Il ne suffit pas pour cela d'adopter une politique monétaire. Il faut combiner politique monétaire et politique fiscale.

Il y a deux grandes choses qui nuisent à la prospérité économique de notre pays et qui contribuent à aggraver notre énorme déficit budgétaire, dont nous devons entreprendre la réduction sans rien brusquer: il s'agit des dépenses publiques excessives et des exemptions fiscales injustifiées qui accroissent le déficit. Si nous entendons réduire l'énorme déficit du compte international de notre balance des paiements, il nous faudra couper les dépenses et les exemptions. Il faut redresser la situation. Il faudra du temps pour y arriver. A quoi servent les protestations des députés qui veulent que l'on cesse de verser des intérêts ou des dividendes à des investisseurs étrangers? Et après? Si nous cessons de le faire immédiatement, si dès demain nous cessons de verser des intérêts ou des dividendes supplémentaires aux investisseurs étrangers, il faudrait tout de même continuer à payer ceux qui ont déjà investi au Canada et qui nous ont déjà prêté de l'argent. Le problème ne serait donc pas complètement réglé; il se poserait encore pendant deux, trois, quatre ou cinq ans. Il nous a fallu bien du temps pour nous mettre dans un tel pétrin et il nous faudra pas mal de temps pour en sortir. On ne peut pas y arriver du jour au lendemain.

Les députés néo-démocrates prétendent que nous devrions mettre le holà, que nous devrions enrayer les investissements étrangers et cesser d'emprunter à l'étranger. Que faire? Suffit-il d'un coup de baguette magique pour arrêter l'exode des milliards de dollars que les Canadiens et le gouvernement canadien doivent verser aux investisseurs et prêteurs étrangers? C'est impossible. Personne n'a de solution magique à ce problème. C'est depuis 1945 que le Canada s'est laissé devenir de plus en plus tributaire des États-Unis d'Amérique sur le plan économique. Cela n'a pas commencé le 5 juin, quand nous sommes arrivés au pouvoir. Il y a 30 ou 40 ans que le mouvement est en marche. A l'heure actuelle, 70 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis et 70 p. 100 de nos importations viennent de là. Il existe au Canada beaucoup d'entreprises appartenant à des Américains et à des investisseurs étrangers. Nous empruntons des sommes colossales à l'étranger. Il n'est donc pas possible de renverser la vapeur du jour au lendemain. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut changer du soir au lendemain, ni cette année, ni l'année prochaine, ni même l'année suivante. Nous jetons les bases maintenant et si nous réussissons, nous pourrons commencer à renverser la vapeur et à réduire le déficit actuel d'ici quatre ou cinq ans.

• (1610)

Voilà notre message au public canadien. Nous ne pouvons réparer tout le mal qui a été fait du soir au lendemain; c'est impossible. Nous n'avons pas de baguette magique. Voilà par quoi nous allons commencer. Il faut bien commencer quelque part si nous voulons arriver quelque part. Si nous ne commencons pas par le commencement, nous n'arriverons jamais à rien. Je n'entrerai pas dans les détails maintenant. Ce n'est pas le moment. Nous aurons tout le temps de discuter cette question lors du débat sur l'exposé budgétaire qui s'en vient.

On m'a fustigé parce que j'ai un peu plaisanté lors du discours de présentation de cette mesure. Dans les débats à la Chambre, j'essaie de m'amuser, de faire de l'ironie aux dépens des membres de l'autre côté et ainsi de suite. De nombreux rabat-joie d'en face ont pris la parole et m'ont critiqué comme si c'était mal ou inconvenant de se divertir un peu en débattant une mesure à la Chambre et de tenter de faire de l'humour. Dieu sait que je n'ai guère de sujets de me réjouir. Si je ne peux prendre la parole à la Chambre et lancer une pointe ou deux, je suis bien à plaindre. L'atmosphère sera plutôt sombre.

Un député de la Colombie-Britannique a fait remarquer l'autre jour que je n'avais pas l'air très gai et je lui ai expliqué pourquoi. Je suis déjà passé par là en 1972. Je n'ai pas souri une seule fois pendant les trois années où j'étais ministre des Finances à Terre-Neuve. J'adopte maintenant une attitude différente, et on m'accuse à la Chambre de prendre les choses à la légère. Si le ministre des Finances du Canada doit se promener avec la mine du bossu de Notre-Dame, je le ferai si cela peut m'épargner des critiques. Monsieur l'Orateur, vous avez été témoin de mon dernier sourire ou de mon dernier effort pour rire à la Chambre.

Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a dit l'autre jour dans son intervention qu'il n'y avait pas de quoi rire. Il a dit que la situation n'avait rien de drôle. Le député doit certes savoir que la situation n'est pas drôle puisque c'est lui qui me l'a léguée. Si je devais écouter ses conseils, je deviendrais lugubre. Il faut être lugubre pour être ministre des Finances à la Chambre. A partir de maintenant, le «lugubre» est de mise.

Qu'y a-t-il d'autre? Quelqu'un d'autre a-t-il dit quoi que ce soit qui vaille la peine d'être relevé? Le député de Saint-Maurice a dit que les pays qui possèdent du pétrole ne font pas payer leur pétrole au plein tarif. Il a cité en exemple le Venezuela. C'est peut-être vrai. Je n'ai pas vérifié le cas du Venezuela, mais je sais que le Royaume-Uni possède beaucoup de pétrole dans la Mer du Nord et que quiconque visite ce pays pourra constater le prix qu'on y exige pour le pétrole et l'essence. Les pays occidentaux industrialisés qui possèdent des réserves de pétrole font payer le prix international. Nous en viendrons là nous aussi au cours des trois ou quatre prochaines années en vertu de notre politique soigneusement élaborée que nous exposerons dans tous ses détails une fois que nous y aurons mis les dernières touches après la réunion des premiers ministres.

Nous allons chercher à régler le problème du prix du pétrole, parce que nos prédécesseurs n'ont jamais cherché à le régler. Nous savons que tant que nous ne serons pas parvenus à le régler, notre situation économique ne saurait s'améliorer d'une manière sensible. Nous ne parviendrons pas à le régler tant que nous n'aurons pas traité honnêtement avec l'Alberta et le reste du Canada, et tant que nous n'aurons pas proposé et fait accepter aux Canadiens une politique qui sache nous amener dans trois ou quatre ans—compte tenu toujours des prix américains—à la pleine valeur de nos produits gaziers et pétroliers. Nous n'allons donc pas y échapper. Nous n'allons pas le faire, car les Canadiens ne veulent pas de cataplasmes mais des mesures efficaces.

Je veux présenter un budget, monsieur l'Orateur. J'attends depuis le 5 juin l'occasion d'en présenter un à la Chambre. Je demande instamment aux députés d'en face de m'aider en ce sens en adoptant par exemple cette mesure législative, après l'avoir suffisamment débattue, ainsi que les autres mesures qui découlent du dernier budget du précédent ministre des Finances, de façon à faire table rase et à passer enfin à l'étude du budget.

Si nous y parvenons dans un délai raisonnable, j'espère pouvoir présenter un budget à la chambre d'ici la fin de novembre. Mon budget contiendra les mesures qui nous semblent répondre aux difficultés fiscales et monétaires de notre pays. Je ne voudrais pas que l'on pense que les solutions ne causeront aucune douleur. Il n'existe pas de moyens permettant de lutter en douceur contre l'inflation et les autres difficultés économiques de notre pays. Nous espérons seulement que le traitement sera aussi bref que possible. Nous présenterons le budget dès que la Chambre nous permettra de le faire.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a dit qu'il ne voyait aucune objection à ce qu'on finance l'économie par un déficit budgétaire. C'est désormais bien connu et je n'y reviendrai pas. Nous savons que le NPD trouve ce principe très à son goût. C'est en fait le seul mode de financement qu'il connaisse.

Après que les députés d'en face m'eurent reproché, l'autre après-midi, de ne pas avoir participé aux travaux du comité des finances de la Chambre, et après avoir dit combien ils étaient impatients de me voir témoigner devant le comité ainsi que le gouverneur, M. Bouey, l'un des leurs a finalement proposé d'ajourner le débat. Il a interrompu M. Bouey pendant que ce dernier déposait devant le comité des finances et a arrêté tous ceux qui posaient des questions parce que nous devions revenir à la Chambre. En conséquence, on a perdu une heure et demie qu'on aurait pu passer à interroger M. Bouey. Cela montre qu'ils n'envisageaient pas l'affaire en toute impartialité.

Le député de la Saskatchewan qu'on appelle parfois «le vilain Nystrom» ou «Nystrom la fouine»—j'ai oublié le nom de sa circonscription—a dit que j'avais été converti sur la route de Damas. Apparemment, j'ai le droit d'y aller. Il a dit qu'il ne voulait pas que le gouvernement emprunte 7 milliards de dollars et il m'a accusé d'être de droite. Je crois qu'il est de ceux qui se lèvent du pied gauche. Il voulait savoir pourquoi nous avions besoin d'emprunter 7 milliards de dollars.

J'aimerais bien savoir ce que le NPD nous conseille de retrancher de notre budget pour éviter de dépenser ces 7 milliards. Devrions-nous supprimer les prestations de sécurité sociale? Ou le crédit d'impôt à l'enfance? Ou les pensions versées aux anciens combattants? Est-ce là ce que le député nous demande de faire pour pouvoir disposer de ces 7 milliards? C'est justement pour maintenir ces programmes que nous empruntons cette somme. Le député n'a pas dit exactement pourquoi nous n'avons pas besoin de cet argent et il ne pourrait pas me dire non plus quelles dépenses il faudrait supprimer pour éviter cet emprunt.

Le député de Gander-Twillingate (M. Baker), qui n'est pas ici aujourd'hui, a parlé du réseau d'adduction d'eau et de l'artère principale de la circonscription de Saint-Jean-Ouest. Je me reconnais coupable d'avoir bien servi mes électeurs. Je peux même leur promettre, s'ils continuent de me réélire à la Chambre, qu'aussi longtemps que je vivrai, je servirai certainement de mon mieux les intérêts des électeurs de Saint-Jean-Ouest tout comme le fait de son côté le député de Gander-Twillingate. Mais ce n'est pas parce qu'il ne réussit pas aussi bien que moi qu'il doit adopter une attitude méprisante à mon égard. Le seul conseil que je puisse donner à ses électeurs est de se débarrasser d'un député qui ne peut leur apporter autant d'avantages que le député de Saint-Jean-Ouest et d'essayer de faire élire un meilleur candidat. Je dois dire qu'il a fallu attendre sept à huit ans pour le déblocage des crédits nécessaires à la réalisation de cette artère routière, du réseau d'alimentation en eau potable de la ville et d'autres projets. Je tiens également à dire au député de Gander-Twillingate que s'il a besoin de quelqu'un pour l'aider à frapper à la bonne porte du nouveau gouvernement, qu'il n'hésite pas à faire appel à moi. Le député est au nombre de mes amis et je me souviens de l'époque où nous étions dans le même camp. Il a en effet été candidat pour notre parti lors des élections provinciales de 1971.

M. Peters: Quel parti?

M. Crosbie: Il s'est présenté pour le parti conservateur. C'était après ma conversion. Le député de Gander-Twillingate s'est converti aux conservateurs, puis il s'est reconverti aux libéraux et Dieu sait quelles sont ses convictions aujourd'hui. Il flotte peut-être entre deux eaux. Les honorables députés d'en face feraient bien de se convertir. Je leur conseille de traverser de notre côté, de voir ce qu'il en est et de repartir du bon pied.

Je crois que j'ai touché à peu près à tous les sujets, monsieur l'Orateur. On parle beaucoup d'usuriers et ainsi de suite. Je vais laisser cette question pour une autre fois. Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a dit "Qui s'en soucie?" De toute évidence, s'il y a quelqu'un qui s'en soucie, c'est bien moi. Si je demande à la Chambre d'accorder ces 7 milliards de

dollars, c'est parce que je m'en soucie. L'année prochaine, nous espérons demander moins à la Chambre. Cela fera partie de notre façon d'aborder les problèmes économiques du Canada.

Le député de Timiskaming (M. Peters) a dit cet après-midi que nous payons des taux d'intérêt élevés à cause d'une erreur dans les chiffres des réserves monétaires des États-Unis d'Amérique. Ce sont des sottises à l'état pur. C'est vrai qu'il y a eu une erreur dans les chiffres des réserves monétaires des États-Unis, mais cela ne veut pas dire que les Américains n'auraient pas haussé leurs taux d'intérêt de toute façon. La Citibank a haussé son taux d'intérêt à 15.25 p. 100 vendredi dernier, juste après que l'on ait découvert l'erreur. Si les Américains diminuaient leurs taux d'intérêt cette semaine, nous serions en mesure de réexaminer la conjoncture et peut-être de diminuer les nôtres. Mais même s'ils ont fait une erreur en additionnant leurs réserves monétaires il y a plusieurs semaines, cela n'a rien à voir avec les taux d'intérêt aujourd'hui au Canada.

● (1620)

Personne de l'opposition n'a posé de question aujourd'hui pour demander si les sept économistes cités dans le *Globe and Mail* du 29 octobre avaient raison de dire que le Canada pouvait éviter un taux d'inflation supérieur à 10 p. 100. Nous n'avons pas entendu poser de questions semblables. Personne d'en face n'a demandé si ces économistes avaient raison de nous mettre en garde contre une insistance excessive sur les prix de l'énergie dans le calcul du taux de l'inflation. A écouter les députés d'en face, on penserait que si les prix de l'énergie augmentaient, le cout de la vie grimperait en flèche. Ces sept économistes, et il y en aura des centaines d'autres qui se joindront à eux, disent que nous ne devrions pas accorder trop d'importance aux prix de l'énergie en calculant le taux d'inflation. Le *Globe and Mail* fait dire à ces économistes:

> . . . dans l'indice des prix à la consommation même, le coefficient de pondération directe des prix de l'énergie n'est que de 6.2 p. 100, le même que celui des ventes de tabac et d'alcool.

Voyons ce que cela donne. Les députés d'en face ne devraient pas prendre le mors aux dents. Il nous faut garder notre sang-froid. Je songe en particulier à ceux qui ont déjà fait partie du gouvernement. Ils ont été au pouvoir pendant 16 ans et ils devraient avoir appris quelque chose. L'article poursuit:

> Divers autres éléments sont beaucoup plus importants, comme l'alimentation (21.5 p. 100), le logement (34.1), l'habillement (10.1) et les transports (15.8).

Les économistes font remarquer qu'il ne faut pas exagérer l'importance des prix de l'énergie et qu'il y a d'autres éléments qui contribuent beaucoup plus à faire augmenter le coût de la vie.

Monsieur l'Orateur, 76 p. 100 de la population appuie notre programme d'assistance hypothécaire. Je n'invente rien, c'est ce que dit le sondage Gallup. Or c'est bien de ce programme que les députés d'en face se moquent depuis trois ou quatre jours, surtout le député du Manitoba—76 p. 100 appuient ce programme, 76 p. 100, monsieur l'Orateur. J'espère que les députés vont nous aider à le faire adopter à la Chambre, monsieur l'Orateur, pour qu'il soit en vigueur avant Noël.

La Bank of America prédit que l'économie du Canada connaîtra une légère accélération en 1980 après trois années de croissance plus modérée. Elle approuve ce que nous faisons au Canada. Un article paru dans le *Star* de Toronto, le 19 octobre, parle de l'opinion que la Bank of America avait des initiatives du présent gouvernement:

> . . . (Le gouvernement du Canada) a annoncé qu'il avait l'intention d'encourager l'expansion d'une économie de marché libre et de réduire le rôle du secteur public.
>
> Cette initiative a permis de diminuer les dépenses, de réduire les paiements de transferts du gouvernement et d'abaisser les taxes, ce qui augure bien des perspectives à long terme de l'économie du Canada.

Voilà l'opinion de la toute-puissante Bank of America, monsieur l'Orateur. Elle était également d'avis que nos dépenses allaient s'accroître l'année prochaine, soutenues par la croissance constante des profits. Elle fait manifestement une plus grande confiance au Canada que les députés d'en face. Je pourrais vous citer d'autres exemples, monsieur l'Orateur, mais j'ai seulement choisi quelques articles. Dans son numéro du 26 octobre, le *Globe and Mail* consacre, à la page éditoriale, un article en faveur des efforts que nous déployons pour redresser l'économie.

J'ai devant moi un article écrit par un oiseau rare, un libéral, qui a fait part de son point de vue avec franchise et honnêteté. Si je ne m'abuse, M. David Greenspan est un libéral. Il avait présenté sa candidature comme candidat libéral, alors ce doit être un libéral. Je ne sais pas s'il se représenterait un nouvelle fois sous les mêmes couleurs. Non seulement il exerce le droit à Toronto, mais il est aussi l'auteur du rapport présenté à la suite de l'étude menée pour le compte du gouvernement sur les prix des terres provinciales et fédérales. Il souscrit pleinement au programme de déduction des intérêts hypothécaires qui, selon lui, permettra aux locataires de devenir propriétaires et aux propriétaires de conserver leur maison. Je recommande à mes collègues, particulièrement aux députés de l'opposition officielle, de lire cet article. L'auteur de cet article est le spécialiste qu'ils avaient nommé à la direction d'une commission royale chargée d'enquêter sur le prix des terres provinciales et fédérales et qui accorde son appui total au projet du gouvernement. Dans l'article en question, il disait ceci:

> Le programme de déduction des intérêts hypothécaires non seulement permettra à de nombreux locataires d'acheter une maison, mais également aux propriétaires de conserver la leur. Ces citoyens doivent supporter le triple fardeau des taux d'intérêt élevés, des prix inabordables des maisons et des hypothèques exorbitantes (rendues accessibles grâce à des versements initiaux modiques).

Il poursuit en traitant des objections soulevées contre le projet:

> Tout programme de déduction des intérêts hypothécaires continuera d'être la cible des bureaucrates, des économistes et des avant-gardistes de la bourgeoisie.

C'est de ce groupe que nous entendons le plus parler à la Chambre—les «avant-gardistes de la bourgeoisie», toujours tirés à quatre épingles. Ils sont contre notre programme de déduction des intérêts hypothécaires. Quand nous en serons à l'étude de ce bill j'expliquerai cet article de façon plus détaillée. Je le signale dès maintenant aux députés dans l'espoir qu'ils auront changé et se montreront plus prêts à nous aider.

Je ne pense pas devoir en dire plus pour le moment, monsieur l'Orateur. Je prends note des points qui méritent d'être retenus parmi ceux que le député d'en face à soulevés. Cela ne sera pas très long. Très sérieusement, monsieur l'Orateur, je suis prêt à écouter attentivement les suggestions qu'on me fait et qui méritent d'être retenues. Je suis toujours prêt à écouter les conseils qu'ils voudraient me donner en privé. J'espère qu'en travaillant ensemble—nous ne serons pas toujours d'accord—et que par des débats vigoureux, la Chambre des com-

munes parviendra à prendre des mesures qui bénéficieront à la population canadienne pendant toute son existence.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, sur division, et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et à modifier le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Knowles: On va entendre le même discours.

M. Crosbie: Non, monsieur l'Orateur, c'est tout simplement ma nouvelle façon morose et lugubre de faire mon travail.

La mesure législative que je propose doit être lue pour la deuxième fois et renvoyée au comité plénier de la Chambre. Sans prendre trop de temps, je voudrais exposer quelques-unes des principales dispositions qu'elle renferme. Essentiellement, ce bill renferme les mesures prises par le gouvernement précédent dans son dernier budget en matière d'impôt sur le revenu. Il a été présenté au budget du 16 novembre 1978. Après avoir examiné ces mesures l'été dernier, j'ai annoncé le 26 juillet que je représenterais la plupart des mesures fiscales proposées par nos prédécesseurs. Cette déclaration avait pour but de dissiper l'incertitude des contribuables qui s'étaient déjà organisés en fonction de ce budget.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, il est d'usage que la plupart des changements annoncés par l'exposé budgétaire soient adoptés et mis en application dès l'instant où il est présenté à la Chambre. Bon nombre des mesures annoncées au budget du 16 novembre entraient évidemment dans cette catégorie.

Les principales mesures de ce bill sont les suivantes: premièrement, la déduction de 3 p. 100 des dépenses afférentes à un emploi sera portée de $250 à $500 une fois le bill voté, avec effet au début de l'année d'imposition 1979. Il s'agit là d'une amélioration pour les particuliers.

Deuxièmement, le crédit d'impôt sur le revenu et le crédit pour recherche et développement seront élargis et prolongés. Ils seront prolongés indéfiniment au-delà de la date du 1er juillet 1980 qui est actuellement prévue pour leur suppression. Les taux actuels du crédit d'impôt à l'investissement, qui sont de 5, 7.5 et 10 p. 100 seront portés à 7, 10 et 20 p. 100. Le taux le plus élevé s'appliquera dans les provinces atlantiques et la Gaspésie, le taux intermédiaire dans le reste du Québec—à l'exclusion du couloir Montréal-Hull—le nord de l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, le nord de l'Alberta, le nord de la Colombie-Britannique ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le crédit d'impôt à l'investissement sera étendu au matériel de transport, qui comprendra les aéronefs commerciaux, les actifs ferroviaires et maritimes, les autobus interurbains ainsi que les camions routiers.

Le crédit d'impôt de base égal à 5 p. 100 des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital effectuées au titre de la recherche et du développement sera porté à 10 p. 100 pour la plupart des régions et à 20 p. 100 pour les provinces atlantiques et la Gaspésie. Le crédit d'impôt sera porté à 25 p. 100 dans le cas des dépenses de recherche et de développement consenties par les sociétés privées à contrôle canadien admissibles aux taux d'imposition réduits des petites entreprises. Il s'agit d'un crédit d'impôt à l'investissement dans la recherche et le développement.

Le troisième élément majeur, c'est que les mesures d'encouragement au forage, qui permettent l'amortissement à 100 p. 100 des dépenses d'exploration au Canada consenties par les simples particuliers et les sociétés n'exploitant pas de ressources naturelles seront reconduites jusqu'au 31 décembre 1981.

La quatrième mesure est très importante. Les établissements financiers, ce qui comprend notamment les banques, les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de fiducie, devront désormais payer l'impôt sur les bénéfices qu'elles tirent des actions privilégiées à terme et des obligations rémunérée créées après le 16 novembre 1978. Cela est devenu un problème très grave, monsieur l'Orateur, et au comité plénier les députés voudront sûrement se renseigner sur l'emploi qui a été fait de ce genre de titres dans les mois et les années qui ont précédé le budget du 16 novembre. Nous verrons quels montants vraiment astronomiques ont été collectés par les valeurs dites après impôt, actions privilégiées à terme et obligations rémunérées. Ces divers moyens ont eu un effet significatif sur le revenu imposable des banques et autres sociétés qui les utilisaient. Cette disposition rend impossible ce genre de financement, à l'exception de son objectif initial, après le 16 novembre de l'automne dernier.

● (1630)

Le bill renferme également beaucoup d'autres mesures importantes. Entre autres, un allégement fiscal pour les bénéficiaires d'un REER, transmis au décès à des enfants à charge s'il n'y a pas de conjoint—cela vise à favoriser les enfants à charge; la possibilité de déduire immédiatement l'intérêt et les impôts fonciers sur les terrains non encore aménagés; la déductibilité des frais d'exploitation; des changements dans l'évaluation des stocks pour empêcher qu'on bénéficie à la fois de l'allocation pour amortissement et de l'allocation des frais de capital, des modifications relatives au traitement fiscal des paiements de cessation d'emploi et l'imposition du revenu provenant des rentes différées.

Un domaine qui fera l'objet de modifications beaucoup plus importantes que celles qu'envisageait le gouvernement précédent, concerne l'imposition de la petite entreprise.

En plus de ce changement, sur lequel je reviendrai dans un instant, il y en a beaucoup d'autres de nature technique qui visent à supprimer des ambiguïtés ou à apporter des précisions. La plupart font suite aux instances présentées par des contribuables depuis le budget de novembre, mais d'autres portent sur des mesures que renfermait ce budget. Par exemple, aux termes du présent projet, les prêts résidentiels sans intérêt peuvent être répartis entre le mari et la femme, et si les deux prêts réunis n'excèdent pas $50,000, il n'y aura aucune déduction pour fins d'impôt. Autrement dit, ils ne seront pas imposés; ils ne seront pas imposés comme s'il s'agissait d'un profit. Auparavant, le mari et la femme ne pouvaient se partager le prêt mais ce sera possible aux termes du projet de loi.

De même, les mesures concernant les rentes viagères reportées ne seront applicables que pour les contrats conclus après le 16 novembre 1978 au lieu d'à la fin de 1977.

Comme je l'ai dit il y a quelques mois et comme je l'ai répété dans mon communiqué le 23 octobre, nous avons réexaminé les dispositions contenues dans le projet de loi du gouvernement libéral, dispositions concernant les déductions propres à la petite entreprise. Selon les propositions contenues dans le budget présenté par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et outre les dispositions concernant le revenu provenant de l'exploitation de biens immobiliers, trois catégories de revenu d'entreprise auraient été exclues des avantages découlant du taux d'imposition spécial accordé aux petites entreprises. D'abord, selon les dernières dispositions budgétaires, le taux d'imposition de 25 p. 100 pour les petites entreprises n'était pas applicable si le revenu de la société provenait de l'exploitation de biens immobiliers ou se présentait sous forme d'intérêts. C'est l'une des catégories de revenus qui étaient désavantagées. Selon les mesures prévues dans le dernier budget, les sociétés qui ne pouvaient pas bénéficier du taux spécial de 25 p. 100 applicable aux petites entreprises étaient imposées au taux normal de 46 à 50 p. 100.

Outre le revenu provenant de l'exploitation de biens immobiliers, trois catégories de revenu auraient été exclues des avantages du taux spécial accordé aux petites entreprises, à savoir le revenu professionnel des avocats, des médecins et des comptables agréés, le revenu provenant de certains services personnels et le revenu découlant de certains services de gestion ou d'administration. Au lieu d'être imposées au taux spécial de 25 p. 100, les petites entreprises faisant partie de ces catégories auraient été imposées au taux applicable aux sociétés en général, qui peut aller de 46 à 51 p. 100, je pense, selon les provinces.

Comme tous les députés le savent, la déduction accordée aux petites entreprises s'applique aux sociétés privées actives contrôlées par des intérêts canadiens. Ces sociétés sont imposées au taux de 25 p. 100. Les entreprises du secteur de la fabrication ou de la transformation sont imposées au taux de 20 p. 100. Ces taux réduits s'appliquent à $150,000 de revenu admissible par année jusqu'à ce que le revenu accumulé de la société dépasse $750,000. Une fois ce plafond dépassé, le revenu est imposé au taux normal.

J'essaierai maintenant d'expliquer pourquoi nous voulons changer les dispositions à cet égard. Les déductions d'impôt accordées aux petites entreprises représentent pour le Trésor fédéral un manque à gagner d'environ 1 milliard de dollars par an. Autrement dit, le fait d'imposer les petites entreprises à un taux spécial coûte environ 1 milliard de dollars par an au gouvernement du Canada. Le système fiscal actuel accepte l'intégration totale ou partielle de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés, au moyen du crédit d'impôt pour dividendes. En vertu de ce régime, l'actionnaire doit majorer ses dividendes, ce qui lui permet de réclamer le crédit d'impôt correspondant. Jusqu'à 1977, les dividendes étaient majorés de 33⅓ p. 100. L'impôt sur le revenu des particuliers était entièrement intégré à l'impôt sur le revenu des sociétés au titre des revenus des sociétés qui étaient assujetties à l'impôt de 25 p. 100. Quand cet impôt était supérieur à 25 p. 100, l'intégration n'était que partielle; parfois, il y avait double imposition.

En 1977, le crédit d'impôt pour dividendes est passé de 33⅓ p. 100 à 50 p. 100. Comme résultat, le crédit d'impôt pour dividendes est passé à un niveau supérieur à celui de l'impôt payé par les sociétés, quand cet impôt était de moins de 33⅓ p. 100. En d'autres termes, on avait trop recours à l'intégration dans ce genre de situation. Après 1977, année où le crédit d'impôt pour dividendes passait à 50 p. 100, si l'impôt payé par les sociétés était inférieur à 33⅓ p. 100, cela équivalait à de la sur-intégration, à comparer à l'impôt sur le revenu des particuliers. Ainsi, il était beaucoup plus profitable pour un particulier de se constituer en société, lorsque possible, pour les besoins des services du personnel. Ce truc, en plus de lui épargner de l'impôt, lui permettait de bénéficier d'un report fiscal.

Les personnes dans les catégories que j'ai mentionnées et les particuliers qui retiraient simplement des revenus de bien-fonds avaient fréquemment recours à ce moyen. Ce truc ne correspondait plus à la raison initiale permettant de bénéficier du taux d'imposition pour petite entreprise. Cette mesure était destinée à encourager les entrepreneurs, ceux qui ne craignaient pas de prendre des risques, et la petite entreprise à se lancer dans la transformation et la fabrication, secteurs beaucoup plus hasardeux que les autres. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails pour le moment.

Le fait de se constituer en société comportait désormais deux attraits fiscaux d'importance. Le premier se présentait sous forme de report fiscal à la condition que les revenus restent dans la société. Le second consistait en ceci: même si ces revenus étaient répartis au moyen de dividendes, l'indemnité fiscale était tout de même accordée.

La méthode choisie par l'ancien gouvernement libéral en vue de rectifier la situation pour certaines catégories de citoyens a été de les viser: on prétendait que cette catégorie de contribuables devaient payer le plein impôt sur le revenu des sociétés et non pas simplement 25 p. 100. Cette question préoccupait beaucoup de gens. Le principe s'appliquait particulièrement aux employés qui s'étaient constitués en sociétés, à savoir, les contribuables travaillant généralement en gestion—dans le domaine des services à la population. Ces contribuables pouvaient être des directeurs, des athlètes ou des vendeurs à la commission. Ces personnes se sont constituées en sociétés pour profiter d'un taux inférieur d'imposition, même si leurs activités demeuraient les mêmes. Les membres individuels de certaines professions, notamment des médecins, des avocats, etc, ont pu se constituer en sociétés pour profiter d'un taux inférieur d'imposition, dans la mesure où les lois provinciales et l'éthique de leur profession leur permettaient de le faire. On a vu alors naître une foule de sociétés, en particulier, dans le secteur des services au nom d'épouses de professionnels qui étaient réputées fournir à la profession des services de gestion et d'administration, ce qui permettait de transférer au nom de l'épouse une partie importante du revenu du conjoint professionnel afin de payer l'impôt à un taux plus bas.

D'innombrables objections ont été soulevées contre la formule adoptée par le gouvernement précédent, et les députés de mon caucus m'ont apporté de nombreux arguments m'incitant à la modifier. Ils souhaitaient la disparition de cette échappatoire, pourvu que cela se fasse de façon juste et équitable pour les personnes visées.

Le gouvernement libéral avait d'ailleurs le choix entre plusieurs possibilités. Il y avait trois façons d'aborder ce problème. Nous en avons choisi une autre. Pour ces catégories d'activités commerciales, nous allons établir un troisième taux d'impôt qui s'appliquera aux employés constitués en sociétés, aux membres de professions constitués en sociétés et aux compagnies de service constituées en sociétés. Le taux d'impôt sera de 33⅓ p. 100. Ils ne seront plus imposés au taux de 46 à 50 p. 100. Ils n'auront pas droit au taux d'imposition des petites entreprises de 25 p. 100. Nous reconnaîtrons leur statut particulier en les imposant à 33⅓ p. 100.

● (1640)

Le résultat sera le suivant. Parce que la société paiera 33⅓ p. 100, quand elle paiera ses dividendes—et le crédit d'impôt pour dividende était en vigueur depuis 1977—le montant d'impôt pour lequel elle aura droit à un crédit équivaudra à peu près au montant d'impôt payé par la société. Ainsi, elle n'aura pas d'avantage fiscal immédiat à se payer des dividendes de cette façon. De plus, ces nouvelles règles seront inscrites dans la loi et non dans le règlement d'application de la loi.

Les personnes tombant dans ces catégories auront encore un avantage parce que, tant qu'elles laisseront le revenu que réalise la société dans l'avoir de la société, elles se trouveront à reporter leur impôt. Ce revenu ne sera assujetti qu'au nouveau taux des petites entreprises de 33⅓ p. 100. Tant que ces personnes seront des contribuables gagnant un revenu imposable de plus de $15,000, elles auront avantage, au point de vue de l'impôt, à laisser ce revenu à la société. Autrement dit, si la personne qui possède une telle société est un contribuable gagnant un revenu imposable de plus de $15,000 par année, cette personne a avantage à laisser le revenu à la société au lieu de le retirer. Elle aura donc encore l'avantage de pouvoir reporter son impôt.

C'est la méthode que nous proposons pour résoudre le problème du taux d'impôt des petites entreprises. Ces dispositions figurent dans le bill dont nous sommes saisis. Ces modifications s'appliqueront aux années d'imposition commençant après 1979 pour les sociétés qui existaient le 23 octobre 1979 et à toutes les années d'imposition pour les sociétés formées après cette date.

Pour les trois catégories de sociétés touchées par ce changement, tous leurs revenus d'entreprise autres que leurs revenus de placement seront assujettis au taux d'imposition de 33⅓ p. 100 accordé à la petite entreprise et on leur laissera le temps de se réorganiser afin qu'elles puissent bénéficier de ce taux d'imposition réduit pour leurs bénéfices industriels et commerciaux. Certaines d'entre elles ne pourront pas se réorganiser d'ici la fin de l'année. Si c'est le cas, le ministre du Revenu national (M. Baker) s'est dit prêt à leur permettre de se réorganiser compte tenu de ces modifications afin de pouvoir bénéficier d'un taux d'imposition inférieur en 1980.

Les modifications à l'étude contiennent également un tas d'autres dispositions. Après la deuxième lecture, lorsque ce bill sera étudié en comité plénier, nous l'examinerons article par article. Je ne veux pas trop m'attarder sur le sujet aujourd'hui. Pour conclure, je dirai qu'un des principaux changements que nous avons apportés à la loi constitue une amélioration certaine. Nous espérons que les députés d'en face seront d'accord avec nous.

[M. Crosbie.]

La loi proposée a été longuement retardée. Elle a été présentée dans le cadre du budget il y a près d'un an. Elle a causé beaucoup de confusion et d'incertitude dans l'esprit des contribuables. Il est regrettable que ces mesures n'aient pas été présentées au Parlement et qu'elles n'aient pas été adoptées en priorité avant la dissolution de la Chambre en mars dernier.

Je désire vous rappeler que les déclarations d'impôt de 1978 qui se basaient sur les mesures prévues dans ce bill n'ont pas encore été dépouillées. Plusieurs milliers de contribuables ont rempli leurs déclarations de 1978 en fonction des changements contenus dans ce bill. Le ministère du Revenu national ne peut pas dépouiller leurs déclarations tant que le bill n'a pas été adopté et avant que la Chambre ne donne force de loi aux changements annoncés il y a un an. Il serait donc souhaitable que nous adoptions cette mesure au plus tôt. Les contribuables qui ont dû attendre si longtemps sont certainement à bout de patience. Espérons que cela ne se produira plus. Je rappelle aux députés que nous devons régler cette question avant de présenter un nouveau budget.

J'espère que nous pouvons compter sur l'appui des députés de l'opposition officielle qui sont en grande partie les auteurs de cette mesure à l'exception d'un changement important dont j'ai parlé et qu'ils pourront également appuyer, je l'espère. J'espère aussi que mes confrères du Nouveau parti démocratique jugeront bon de l'appuyer. S'ils ont des objections à formuler, qu'ils le fassent, mais j'espère qu'ils nous permettront de faire adopter cette mesure dans un délai raisonnable afin que nous puissions passer au prochain budget.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce bill a manifestement pour but de donner force de loi aux propositions contenues dans le budget de novembre 1978 que le dernier gouvernement libéral a présenté. Je n'ai pas à mentionner les mesures de ce budget que j'approuve car le ministre des Finances (M. Crosbie) l'a déjà fait. Il les a approuvées. Il a donné son approbation à toutes les mesures proposées dans le dernier budget sauf peut-être qu'il en a modifié une quelque peu. Cependant, il a gardé en gros l'objectif essentiel de cette mesure.

Comme le ministre l'a fait remarquer, les mesures contenues dans ce budget sont effectivement en vigueur depuis la date où on l'a présenté même si la mesure n'a pas été adoptée à ce moment parce que la Chambre a été dissoute en vue des dernières élections. Comme nous le savons, on considère généralement que les mesures prévues dans le budget entrent en vigueur au moment de la lecture de l'exposé budgétaire, sauf en cas d'indication contraire dans l'exposé. Cela sous-entend qu'un gouvernement a assez d'appui au Parlement pour que les dispositions du buget soient mises en application même si les mesures législatives à cette fin ne sont adoptées que quelques mois après l'exposé budgétaire. Cependant, un changement de gouvernement peut susciter de l'incertitude. C'est là un euphémisme quand il s'agit de notre nouveau gouvernement conservateur. Dans le cas présent, on pouvait se demander si ce nouveau gouvernement donnerait suite aux mesures prévues dans le dernier budget.

Le ministre des Finances a déclaré à la conférence de presse qu'il a donnée en juillet dernier qu'il prendrait les mesures nécessaires pour dissiper toute incertitude. Il a alors annoncé que le nouveau gouvernement conservateur avait l'intention d'adopter presque sans modification les mesures proposées

dans le dernier budget libéral. Il y a maintenant presque six mois que le nouveau gouvernement conservateur a pris le pouvoir. Comme première solution aux problèmes et aux besoins du pays, le ministre des Finances demande à la Chambre d'adopter les mesures prévues dans le budget de l'ancien gouvernement libéral.

Comment peut-on mieux confirmer l'à-propos de ces mesures? Quelle meilleure approbation de ce budget que les mesures prises aujourd'hui par le nouveau gouvernement conservateur? Quel revirement lorsqu'on songe à tout le mépris que le député de York-Simcoe qui est maintenant président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a montré envers ces mesures au cours du débat sur le budget en novembre dernier, lorsqu'il était le critique des questions financières de l'opposition officielle! Il avait terminé son discours par ces mots: «Bref, tout au contraire du budget d'hier, nous présenterions un budget, si l'on nous en donnait l'occasion, qui restaurerait la confiance des Canadiens en l'avenir du Canada.» C'est ce que le gouvernement a fait en présentant à la Chambre, après l'avoir approuvé et endossé, le budget du gouvernement libéral qui l'a précédé.

En décidant de mettre en application les mesures prévues au budget du gouvernement libéral qui les ont précédés et en poursuivant de façon générale les politiques économiques libérales depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont, comme je l'ai déjà dit, confirmé et approuvé ces mesures. Nous ne sommes pas dans une situation où un nouveau gouvernement arrive au pouvoir à la fin, ou presque, d'une année financière lorsqu'un exposé budgétaire a été fait avant le début de cette année et que les mesures qui s'y trouvent entrent en vigueur le jour même où cet exposé est fait. S'il en avait été ainsi, le gouvernement aurait été forcé de demander au Parlement d'adopter les mesures budgétaires qui en réalité s'appliquaient à toute la période précédente. Mais il n'en est rien. Le nouveau parti conservateur est arrivé au pouvoir deux mois seulement après le début de la présente année financière. Il pouvait modifier le plan établi dans le dernier budget s'il l'avait voulu. Au lieu de cela, le budget n'a nullement été modifié depuis près de six mois.

● (1650)

Ceci confirme que lors du changement de gouvernement, la situation économique du Canada était meilleure qu'elle ne l'avait été depuis quelque temps, grâce aux politiques qui figurent dans le budget que nous présente aujourd'hui le ministre des Finances en nous demandant de l'approuver rapidement. Telle était la situation qui s'est maintenue quelques mois après les élections, comme le confirment les chiffres relatifs au coût de la vie qui avaient tendance à baisser plus qu'ils ne l'avaient fait depuis un certain temps à l'époque du changement de gouvernement. Le taux de chômage aussi était plus bas qu'il ne l'avait été auparavant.

Le fait qu'on n'ait apporté à peu près aucun changement au budget depuis presque six mois montre aussi que, contrairement à ce que dit le premier ministre (M. Clark), il n'existait aucune nouvelle information d'importance pouvant justifier les déclarations selon lesquelles le nouveau gouvernement avait trouvé l'état de l'économie pire qu'il ne s'y attendait avant de prendre le pouvoir, ce qui l'avait empêché de tenir sa promesse de réduire le taux d'intérêt ou de prendre immédiatement d'autres mesures économiques qu'il avait promises pendant la campagne électorale ou immédiatement avant.

Si ces informations avaient réellement existé, le nouveau gouvernement aurait été dans l'obligation de convoquer le Parlement immédiatement après les élections et de prendre des mesures propres à régler les graves problèmes qu'il aurait prétendu avoir décelés. Après tout, Margaret Thatcher et ses conservateurs ont rappelé le Parlement britannique une semaine seulement après leur élection; M^me^ Thatcher y a présenté un budget un mois seulement après le début de la nouvelle législature. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé ici avec notre nouveau gouvernement conservateur. Il n'a rien fait de tel. Évidemment, cela prouve non seulement que l'économie était dans une meilleure situation que les conservateurs ne le prétendaient mais aussi qu'ils n'avaient pas la moindre idée de ce qu'il fallait faire une fois au pouvoir.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que la situation économique a beaucoup changé depuis la présentation du dernier budget en novembre 1978. Ainsi, on a assisté à une majoration notoire du prix du pétrole par l'OPEP, à un fléchissement de l'activité économique aux États-Unis et à un début de ralentissement très sensible de l'économie dans notre pays. Cela signifie qu'il faudra apporter de profonds changements aux principes sur lesquels reposait le budget précédent. Cela indique non seulement que le nouveau gouvernement doit mettre en œuvre le budget qui n'avait pas été adopté au moment des dernières élections, mais qu'il faut également améliorer ces mesures utiles pour l'économie en présentant un nouveau budget, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici. Nous avons besoin d'un nouveau budget répondant aux nouvelles circonstances dont j'ai parlé.

Le nouveau gouvernement conservateur veut avoir l'impression d'avoir une marge de manœuvre bien étroite, mais il en avait une. Il y a certainement moyen d'appliquer des mesures particulières qui rendraient notre économie plus productive et efficace, par exemple. Outre l'inactivité des cinq derniers mois et son apparente ineptie, le gouvernement n'avait pas lieu de rester figé de cette manière.

Il faut se rappeler que les mesures budgétaires mettent six mois à se répercuter sur l'économie, et d'ici à ce que les conservateurs présentent enfin leur budget et que les effets des mesures utiles commencent à se faire sentir, peut-être sera-t-il trop tard pour qu'elles puissent être profitables, étant donné le tort que l'inaction et la négligence des députés d'en face ont déjé fait au Canada.

Le nouveau gouvernement conservateur a gaspillé les cinq derniers mois. Il n'a rien fait, sinon laissé les taux d'intérêt grimper jusqu'à des niveaux encore jamais atteints, même si, avant les élections, il avait promis de les faire baisser. Lorsqu'il dirigeait l'opposition avant les élections, le premier ministre n'a pas dit qu'avant de chercher à faire baisser les taux d'intérêt, il verrait tout d'abord à ce qu'ils atteignent des niveaux encore inégalés. Il n'a pas dit non plus qu'il ferait baisser les taux d'intérêt une fois que la situation économique se serait améliorée. Il a pris cet engagement sans réserve et sans équivoque. Les conservateurs prétendent maintenant que, selon des renseignements dont ils disposent, la situation économique est encore pire qu'ils ne le croyaient. Mais ils ont été incapables de communiquer ces renseignents à la Chambre, même si, aujourd'hui, des députés ont insisté pour qu'ils le

fassent au cours de la période des questions. S'ils possèdent de pareils renseignements, je les mets au défi de les divulguer. Mais ils ne le peuvent pas.

En fait, le ministre des Finances a contredit le premier ministre et démoli la principale excuse qu'ils donnent pour expliquer leur inactivité et pour n'avoir pas tenu leurs promesses électorales sur des questions clés comme l'abaissement des taux d'intérêt. Vendredi dernier, par exemple, il a pris la peine de nous dire qu'un éminent économiste, John Grant, avait soutenu que l'économie canadienne était la plus solide du globe. Et aujourd'hui il s'est félicité de pouvoir nous dire que la Bank of America tenait des propos flatteurs sur l'état excellent de l'économie canadienne. Qu'advient-il de l'argument du premier ministre qui prétend posséder d'effroyables éléments d'information sur l'état de l'économie canadienne qui serait si mauvais qu'il empêche le gouvernement de tenir ses promesses électorales?

Le ministre des Finances nous a prouvé vendredi et encore aujourd'hui par ses propres paroles et celles des autorités qu'il a citées que ce ne sont là que des balivernes. L'incurie qui a suivi les élections prouve seulement que les conservateurs ne savaient pas de quoi ils parlaient aussi bien avant que pendant la campagne électorale. Cela prouve qu'ils ne savaient pas exactement quels étaient les besoins du Canada ni comment y répondre. Ils l'ignorent encore et ils n'ont pas réussi à prouver qu'ils sont vraiment capables d'assumer leurs responsibilités et de servir les besoins et les intérêts des Canadiens.

Le premier ministre l'a d'ailleurs avoué aujourd'hui pendant la période de questions. Il a expliqué l'inaction complète du gouvernement pendant cinq mois. Il a déclaré que lui et ses ministres avaient besoin de formation à pied d'œuvre. Quel mal y a-t-il à cela, a-t-il demandé? Pour ma part, j'en vois beaucoup. Avant et pendant la campagne électorale il a déclaré, en fait, qu'il avait une équipe prête à prendre en main le gouvernement du Canada tout de suite après les élections pour donner sur-le-champ une nouvelle orientation au pays. Au lieu de cela, son parti ayant été appelé à former le nouveau gouvernement, il n'a rien fait pendant cinq mois, sauf hausser les taux d'intérêt et se former à pied d'œuvre, lui et ses ministres, aux crochets des contribuables et de l'économie. Parce qu'il avait besoin de formation sur le terrain, le gouvernement conservateur a gaspillé cinq mois. Cela prouve aussi combien creux était le discours du trône en ce qui a trait à l'économie et à l'énergie.

Le ministre des Finances ne peut présenter de budget parce qu'il ignore à combien le prix du pétrole sera fixé. Pourtant, le gouvernement, qui s'est engagé à créer une nouvelle atmosphère de collaboration fédérale-provinciale, se tourne les pouces laissant ses amis conservateurs de l'Ontario et de l'Alberta se quereller entre eux au détriment du pays tout entier.

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais en conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Nipissing (M. Blais)—La Consommation et les Corporations—La divulgation des renseignements recueillis au sujet de poursuites éventuelles; le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille)—Les Affaires extérieures—La rencontre de l'honorable Robert Stanfield avec l'OLP; le député de Regina-Est (M. de Jong)—Les produits dangereux—Le programme d'isolation thermique des maisons—Les mesures prises pour protéger les propriétaires contre les isolants dangereux.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE VERSEMENT D'IMPÔT FONCIER POUR COMPENSER LA SUPPRESSION DE SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité, lors de la vente d'un actif, comme une station de radar ou toute autre installation publique, d'exiger du ministère intéressé qu'il verse au moins une année supplémentaire d'impôt foncier aux petites municipalités intéressées afin d'aider à contrebalancer les soudains problèmes économiques que posent à ces dernières le transfert, les modalités de vente et les travaux d'entretien correspondants.

—Monsieur l'Orateur, de temps à autre, le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial contruisent des installations dans de très petites localités. Quelquefois, ils en construisent dans des régions très peu peuplées pour de très bonnes raisons, et cela a des répercussions considérables sur ces petites collectivités. Si l'une de ces installations venait à fermer ses portes dans une grande ville, il y en aurait toujours une autre pour la remplacer. Cependant, quand une base militaire, un établissement pénitentiaire, une station de radar ou tout autre organisme du gouvernement, quelle que soit sa taille, est situé dans un canton rural, un village ou une petite ville, sa fermeture entraîne nécessairement des conséquences économiques et sociales néfastes.

Le gouvernement décide tout d'abord de s'installer à un endroit et y achète des terrains. Tout de suite après les travaux de conception, le chantier s'ouvre et transforme de ce fait le mode de vie de la collectivité en lui offrant des emplois de construction. Le projet permet de nourrir de grandes perspectives d'avenir. La collectivité s'accroît et se rajeunit. Il se produit un renouveau dans le domaine de l'instruction, des métiers et spécialités, et tous les aspects de la vie quotidienne sont touchés, jusqu'au magasin d'alimentation de la ville ou du village.

Le gouvernement instaure de nouveaux services collectifs; il installe par exemple des conduites d'eau, des égouts, des usines d'épuration des eaux-vannes, des tuyaux d'évacuation des eaux de pluie, des usines de filtration, des écoles, des centres de loisirs, des logements et l'établissement principal qui est le but et la cause de tous ces travaux. Cela donne un essor à la localité. La nature même du sol est très importante, qu'il s'agisse de roc, de sable ou de terre. Le passage, ultérieurement, d'une institution ou d'une installation d'État à une institution ou une installation municipale peut être difficile à cause de la nature même des services assurés. De nos jours, à cause des exigences strictes imposées par les ministères de l'environnement au sujet, par exemple, de l'évacuation des eaux-vannes, il n'est pas indifférent, loin de là, que l'emplacement soit situé, par exemple, dans le bouclier canadien, sur un sol d'argile ou sur un sol sablonneux.

Le gouvernement fédéral doit assumer la charge financière de tous les services et de l'administration—dont le budget est soumis à l'approbation du Parlement—et faire appel à toutes ses ressources financières et humaines, ces dernières comprenant également des spécialistes de divers métiers, jusqu'aux services de génie, pour assurer le fonctionnement de l'ensemble du complexe. Les petites municipalités ne peuvent certes pas assurer et encore moins financer des services de ce genre.

Tout se passe bien pour un certain nombre d'années, mais si l'installation tombe en désuétude, parce que l'on n'en a plus besoin ou pour une autre raison, la rumeur de sa fermeture commence à circuler et la crise frappe l'ensemble de la collectivité et les localités avoisinantes.

Les gens élus et autres personnalités de la place exercent des pressions pour faire prolonger les services. Ils parviennent peut-être à obtenir un prolongement d'un, deux ou trois ans mais, tôt ou tard, c'est le coup de grâce. L'annonce du gouvernement voulant que la fermeture en soit prévue pour telle ou telle date déclenche une série d'événements qui aboutissent à la disposition de la propriété. D'abord, si un autre ministère fédéral peut et veut s'en servir, on n'en annonce pas la vente mais on amorce le transfert, en bonne et due forme, du ministère à l'autre, le gigantesque gouvernement en assumant la note. Si les ministères fédéraux n'en veulent pas, alors on l'offre à la province dans l'espoir que l'un ou l'autre de ses ministères en voudront. Troisièmement, si le gouvernement provincial n'est pas intéressé, alors on l'offre à la municipalité ou à un groupe de municipalités, comme celles que représentent les conseils de comté en Ontario. Il y va du meilleur intérêt du gouvernement local, qu'il se porte acquéreur ou non, de suggérer comment à l'avenir il aimerait qu'on l'utilise.

Si les autorités locales tiennent à ce que les installations demeurent intactes, elles devront l'exiger et veiller à ce que cette exigence soit mentionnée dans tout contrat de vente des installations. On pourrait vraiment s'attirer des problèmes si on omettait d'expliquer clairement dans le contrat comment le transfert devrait s'opérer et ce qu'on attend de ces installations dans l'avenir. En réalité, nous voulons parler ici du cas où les installations sont vraiment imposées à la localité par un gouvernement supérieur.

Il est important que les autorités locales fassent figurer au contrat de vente leurs exigences. Cela est essentiel. Si les autorités provinciales et municipales ne veulent pas des installations en question, elles sont alors offertes en vente au plus haut soumissionnaire admissible, pourvu que celui-ci soit prêt à respecter les conditions du contrat et qu'il soit en mesure de verser l'acompte ou le dépôt exigé au moment du dépôt de l'offre. Le soumissionnaire doit en outre démontrer que sa situation financière lui permettra normalement de s'acquitter de ses obligations à long terme.

A compter de ce moment-là, la population locale a l'impression qu'elle a simplement contracté un nouveau bail à vie, mais, en réalité, elle évolue directement vers des changements majeurs au plan de son environnement humain. Cette évolution rendra nécessaire certains rajustements, car, alors que ces installations étaient jusqu'alors maintenues par de gigantesques administrations gouvernementales, elles relèveront maintenant d'organismes d'une tout autre nature et elles seront utilisées à de toutes autres fins.

● (1710)

Nous commençons à nous rendre compte comment il était facile pour un gouvernement supérieur d'administrer cette nouvelle section de la collectivité soudainement surimposée à la municipalité. Même si les plans sont préparés, une municipalité peut refuser de prendre en charge la subdivision parce qu'elle n'est pas en mesure d'assurer les services tels les services d'eau, les égouts, les usines de filtration et d'épuration, etc. Tous ceux d'entre nous qui sommes au courant de la politique municipale savent très bien ce que coûtent ces services aujourd'hui. On peut difficilement reprocher aux responsables d'une petite municipalité de refuser d'assumer cette responsablité. D'autres contribuables pourraient les accuser de manquer de sérieux s'ils assument cette tâche sans avoir les moyens nécessaires. En outre, si les nouveaux propriétaires ne respectent pas les accords conclus avec la municipalité et d'autres, c'est la municipalité qui sera tenue responsable. Toute l'histoire pourra se terminer devant les tribunaux et engendrer un sentiment d'instabilité et de déception.

J'ai passablement discuté de cette question avec de nombreux responsables aux deux paliers de gouvernement. J'ai constaté qu'aucun d'eux n'avait examiné à fond le problème, mais je pense que c'est une chose qu'il faudra finir par faire. D'après moi, il faudrait verser à la municipalité concernée une subvention tenant lieu de taxes au moins égale aux taxes d'une année.

En second lieu, il y aurait lieu de concevoir un moyen de résoudre ce problème, à la fois pour soulager la municipalité, l'aider à devenir une collectivité stable et à préparer son avenir au moyen de solutions à long terme plutôt qu'à court terme. Les gouvernements fédéral et provincial devraient offrir aide et conseils aux municipalités au cours de la difficile période de transition, car les petites municipalités, comme je l'ai dit, ne peuvent compter sur l'aide de conseillers professionnels et techniques. Il y aurait donc lieu de concevoir immédiatement des mécanismes afin de permettre au gouvernement fédéral et provincial de conclure des accords, lesquels exigeraient de la province, avec l'appui du fédéral, d'assurer les services coûteux pour une période de trois à cinq ans ou encore en attendant que les choses soient rajustées et que la nouvelle collectivité ait enfin pris son essor. Avec le système actuel, le fait de confier des institutions importantes à de petites localités est un peu comme essayer de lancer le Queen Mary sur la rivière Madawaska parce que les petites localités sont tout simplement

incapables d'obtenir les fonds nécessaires pour administrer de telles institutions.

Il existe un autre problème. Ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement, comme on l'appelle maintenant, ni les gouvernements provinciaux n'accordent de subvention aux localités qui sont déjà dotées de services d'eau et d'égouts. Les programmes de la SCHL et des gouvernements provinciaux ne visent qu'à aider les municipalités à s'établir et cela réduit vraiment leur utilité. Si la localité prend rapidement de l'expansion, elle n'a pas les mêmes problèmes, mais les municipalités ne grandissent pas très vite dans les régions peu peuplées.

Je soulève la question parce qu'à mon avis, les échelons supérieurs du gouvernement doivent se rendre compte de la gravité de la situation et du fait que ce sont eux qui créent le problème dès qu'ils mettent une institution sur pied. Ils établissent toutes sortes d'infrastructures qu'ils abandonnent ensuite en laissant derrière eux toutes sortes de problèmes. Les cas de ce genre sont relativement peu nombreux, mais ils se présentent de temps à autre. Cela ne coûterait pas tellement cher aux deux échelons supérieurs de gouvernement de remédier à la situation s'ils le font progressivement parce que je me suis renseigné auprès des sections sur la propriété du ministère des Travaux publics et du service des biens de la Couronne et que j'ai constaté que les cas de ce genre ne sont pas nombreux. Ils se présentent cependant de temps à autre et, quand cela se produit, ils créent de graves problèmes.

J'espère que ma motion principale et mes autres recommandations recevront l'approbation des députés. Je sais que la Chambre n'adopte pas habituellement les motions d'initiative parlementaire, mais je tiens à signaler à mes collègues des deux côtés de la Chambre que j'ai soulevé la question parce que je pense qu'elle peut se présenter dans toutes les régions du Canada et que si nous voulons donner une orientation vraiment nationale aux travaux du Parlement, il faudrait que le gouvernement fédéral cesse d'accabler les petites localités de responsabilités aussi lourdes. Aucun gouvernement fédéral ne devrait le faire, quel que soit le parti au pouvoir, et je pense que cette question pourrait fort bien faire l'objet de discussions lors d'une conférence fédérale-provinciale quelconque. Il ne serait pas nécessaire d'en discuter longuement et de dépenser beaucoup d'argent pour résoudre le problème et cela simplifierait énormément l'administration des localités dans les régions peu peuplées du Canada. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie les députés de leur attention.

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'ai apprécié les arguments parfaitement sensés du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins). Je comprends ses préoccupations, car je me suis, moi aussi, consacré pendant quelque temps aux affaires municipales, et je comprends les difficultés que les instances gouvernementales supérieures peuvent causer aux municipalités.

Néanmoins, j'aimerais répondre sur deux plans à la motion du député. D'abord, je m'occuperai du fond de la motion qu'il nous a présentée, et ensuite, j'aborderai de façon plus générale la question plus grave que cette motion soulève, selon moi.

D'abord, la motion laisse entendre qu'une municipalité subira des torts si le gouvernement fédéral vend des biens immobiliers dans la municipalité en question. Je dirai que ce n'est pas nécessairement vrai. En fait, ce pourrait être le contraire. La résolution ne cite aucun exemple du genre des «soudains problèmes économiques» auxquels la municipalité devra faire face. Néanmoins, du point de vue fiscal, il est difficile de voir où se situe le problème.

Premièrement, lorsque le gouvernement vend une propriété, n'oublions pas que celle-ci devient imposable dès la date de la vente. Le nouveau propriétaire devient un contribuable ordinaire et la municipalité ne perd aucune recette fiscale. En fait, elle pourrait fort bien être gagnante si la propriété est vendue pour servir à une nouvelle entreprise commerciale ou industrielle. N'oublions pas que les subventions fédérales accordées pour remplacer l'impôt foncier ne couvrent pas la taxe d'occupation commerciale perçue par la municipalité lorsqu'un commerce utilise l'édifice. La propriété pourrait très bien apporter à la municipalité de nouvelles recettes fiscales si elle est rachetée par une entreprise privée.

Nous ne devons pas tenir pour acquis, comme le fait la résolution, je pense, que la vente de propriétés du gouvernement pose inévitablement des problèmes économiques à la municipalité. En fait, ce pourrait être le contraire si le nouvel acheteur utilise la propriété à des fins productives. Donc, cette résolution ne semble guère croire l'entreprise privée ou le secteur privé capables de créer de nouvelles activités économiques au Canada.

Il est possible que, dans certains cas, le vente d'une propriété appartenant au gouvernement fédéral pose des problèmes économiques aux municipalités. Mais on ne peut en conclure que les municipalités se verront obligées de faire de telles dépenses dans tous les cas, et que le fédéral devrait donc payer aux autorités locales, et ce, bien arbitrairement, un montant en espèces correspondant à une année supplémentaire d'impôt foncier.

● (1720)

La motion ne parle pas de ce qui pourrait présenter un problème encore plus grave pour la municipalité. Le cas se présente lorsque le gouvernement, au lieu de vendre une propriété, met tout simplement fin aux activités qu'il exerçait avant qu'il n'ait à en changer la nature. De telles choses se produisent inévitablement de temps à autre, mais je ne pense pas que personne à la Chambre tenterait de soutenir en principe que le gouvernement ne devrait jamais mettre fin à certaines de ses activités mais les poursuivre éternellement. Lorsque le gouvernement fédéral doit mettre fin à une de ses activités ou fermer un de ses établissements dans une municipalité, il est certes préférable de tâcher de vendre cette propriété à l'entreprise privée plutôt que de se contenter de fermer un établissement fédéral et d'assister à l'exode des employés fédéraux.

On ne peut pas étudier cette question hors contexte, sans tenir compte des liens financiers généraux qui unissent les pouvoirs publics, aux différents échelons. Cette résolution vise en réalité à faire obtenir une aide fédérale spéciale aux municipalités, ce que l'on n'exige d'aucun contribuable. Si les municipalités ont besoin d'aide, pourquoi recourir à un programme qui vise à remplacer l'impôt par des subventions? Ce n'est pas un programme d'aide. Ce programme a un but tout à fait différent. Son vrai but, c'est de faire verser aux municipalités des subventions d'un montant équivalant à l'impôt foncier qui aurait dû être versé s'il fallait payer un impôt sur les propriétés fédérales. Quand un particulier vend sa propriété, il ne doit plus payer l'impôt après la date de la vente. C'est pourquoi il

ne paye que l'impôt échu à cette date. Pourquoi en irait-il autrement lorsque le propriétaire est le gouvernement fédéral? C'est là que le bât blesse, à mon sens.

Cette motion reflète l'opinion de certains députés d'en face qui font une différence fondamentale entre le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement et les particuliers sur le plan immobilier. Personne n'oserait proposer sérieusement d'obliger, par la voie législative, une entreprise privée qui doit se défaire d'une propriété à payer les taxes municipales échues après la date du transfert ou de la vente. Pourtant, cette motion tient en quelque sorte pour acquis qu'il existe une différence fondamentale entre le gouvernement fédéral et l'entreprise privée, et qu'on est en droit d'attendre de l'un ce qu'on n'attendrait jamais de l'autre.

Ce sont les provinces, et non le gouvernement fédéral, qui sont à l'origine de la difficile situation financière des municipalités à l'heure actuelle. Elles ont en effet réduit le champ de fiscalité des administrations locales presque uniquement aux taxes foncières. Elles ont mis à profit la grande diversité des taxes provinciales pour financer les paiements de transfert aux administrations locales. Elles sont arrivées à circonscrire étroitement toute la gamme des activités municipales à l'aide de lois et de règlements. Par conséquent, si les municipalités ont besoin d'une aide financière, ne devraient-elles pas au tout premier chef faire appel aux gouvernements provinciaux? Elles seraient bien inspirées de le faire, si l'on songe surtout à l'importance du déficit fédéral au regard de la position relativement solide des trésoreries provinciales.

C'est là le deuxième point général qui m'intéresse. L'aspect de la motion qui me trouble le plus est le suivant: En lisant entre les lignes, j'ai l'impression qu'il y a une auge publique et que si l'on arrive à obtenir de l'argent du gouvernement fédéral, cet argent ne compte pas vraiment, ce n'est pas de l'argent au sens ordinaire. Je suis parfois ahuri lorsque, à l'occasion de débats d'urgence ou de questions orales, j'entends certains députés d'en face formuler des propositions. Il serait très intéressant que les contribuables canadiens puissent, chaque fois qu'un député propose un projet quelconque à financer sur les fonds publics, lire sur une calculatrice placée au-dessus de sa tête ce que son projet pourrait coûter au pays.

Une voix: Cela vous aurait sûrement tués aux dernières élections.

M. Jupp: Je ne le crois pas et je pense que le député le constatera lorsque nous présenterons notre budget.

Un des principaux thèmes de la campagne électorale a certes été celui des dépenses publiques. Si ce que le député d'en face dit était vrai, les socialistes devraient être au pouvoir, et non notre parti. Le 22 mai dernier, les Canadiens ont clairement affirmé qu'ils voulaient voir une baisse des dépenses et du gaspillage qui ont entraîné un déficit de 11 milliards de dollars. Je ne puis m'empêcher de songer à l'hypocrisie dont nous avons été témoins ces jours derniers lorsque les députés d'en face ont prolongé le débat sur un bill accordant le pouvoir d'emprunter 7 milliards de dollars. Nous avons au Canada un déficit de 11 milliards. Cela correspond à $21,000 la minute. Chaque minute, nous nous endettons de $21,000. Dans les quelque dix minutes que durera mon intervention, le Canada se sera endetté de $210,000 de plus.

M. Knowles: Vous feriez mieux de vous rasseoir.

M. Jupp: La seule raison qui m'incite à continuer est que je me rends compte que d'autres députés vis-à-vis prendraient la parole et leurs propositions seraient beaucoup plus coûteuses à réaliser que les miennes.

Des voix: Bravo!

M. Jupp: Le Canada doit choisir parmi trois possibilités en ce qui concerne les dépenses publiques: une réduction rigoureuse des dépenses comprenant la suppression de programmes que nul d'entre nous ne veut vraiment voir disparaître; un important accroissement des recettes grâce surtout à des impôts plus élevés; ou enfin la faillite nationale. Les dépenses insensées du gouvernement précédent ont attisé l'inflation, dévalué notre devise et dérobé à nos citoyens leurs économies. Le nouveau gouvernement doit s'attaquer à la tâche ardue de rétablir le bon sens dans le contrôle des dépenses publiques, malgré l'opportunisme manifeste de certains députés d'en face. Assurément, cette motion n'aidera nullement à atténuer les très graves problèmes de la responsabilité et de l'équilibre fiscaux.

Déjà, le gouvernement fédéral doit assumer d'importantes responsabilités quand la vente de certains biens provoque du chômage. Bien entendu, elles ont trait à l'assurance-chômage et au coût du recyclage des chômeurs auxquels il faut trouver de nouveaux emplois. Chaque fois qu'une entreprise doit fermer ses portes dans une localité, quelle qu'en soit la raison, nous comptons que le gouvernement fédéral agira, qu'il versera des prestations d'assurance-chômage à ceux qui sont déplacés, qu'il collaborera avec les conseillers de la main-d'œuvre au sujet des programmes nécessaires de recyclage et qu'il trouvera de nouveaux emplois à ceux qui ont perdu le leur. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer. Il s'en acquitte en ce qui concerne les entreprises qui doivent fermer leurs portes, mais il n'a pas à le faire dans le cas des entreprises qui ne lui rapportent rien, qui, au contraire, constituent un passif pour les Canadiens.

Rien de ce que j'ai dit ne devrait être interprété comme visant à dénigrer les gouvernements municipaux. Ceux-ci assument en grande partie la responsabilité de modeler l'environnement dans lequel les gens vivent. Ils doivent fournir de nombreux services publics d'importance primordiale, notamment l'enseignement élémentaire et secondaire, la protection de l'environnement, les transports locaux, les services de police, les pompiers et les services récréatifs.

Ayant moi-même été conseiller municipal, je connais la pression à laquelle les gouvernements municipaux sont soumis de nos jours. L'inflation a beaucoup accru leurs frais parce que les administrations locales emploient des enseignants, des fonctionnaires municipaux, des travailleurs de la voirie, des policiers et des sapeurs-pompiers. Ce sont essentiellement des activités de main-d'œuvre. L'augmentation des frais découle surtout des hausses salariales. La seule façon dont les municipalités canadiennes peuvent recueillir des fonds, les paiements de transfert mis à part, est de prélever des impôts fonciers. C'est peut-être un des plus grands problèmes des municipalités du Canada.

● (1730)

Si les paliers supérieurs de l'administration publique, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, tirent manifestement profit de l'inflation puisque leurs revenus tendent à augmenter avec l'inflation et parfois même à un taux supérieur à celui de l'inflation, il n'en va pas de même pour les gouvernements municipaux. Les municipalités imposent leurs taxes en dollars absolus en fonction de l'évaluation des propriétés. La seule façon dont les municipalités peuvent augmenter leurs revenus est d'augmenter le taux de taxation. Les contribuables reçoivent alors un avis leur précisant de combien seront majorés les services municipaux par rapport à l'année précédente. Cette méthode n'est pas sans imposer un fardeau aux autorités municipales qui se rendent compte du problème.

Nous savons que les gouvernements municipaux attendent un geste de la part des deux paliers supérieurs et que la situation est délicate. Mais je ne crois pas que la solution proposée dans la motion puisse régler le problème. Elle n'est ni logique, ni pratique, ni juste, ni administrativement justifiable; elle est fondée sur la notion que le gouvernement fédéral est le père nourricier des Canadiens. C'était peut-être la théorie du gouvernement précédent, mais ce n'est pas la nôtre.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre deux points de vue différents, mais je sais pourquoi ils le sont. Le député qui m'a précédé vient de Mississauga, dont la croissance compte parmi les plus rapides au Canada. Si une installation gouvernementale telle que l'aéroport de Malton devait fermer ses portes, la municipalité serait en mesure de faire construire des maisons sur les pistes d'envol en l'espace de deux ou trois mois. Les problèmes que connaît le nord de l'Ontario, bien que Renfrew n'en fasse pas en fait partie, sont par contre différents.

Je suis au courant des problèmes de Freemont où se trouve une petite station radar et je sais également que l'établissement de Landry Crossing a été fermé. Peut-être n'est-il pas encore totalement fermé, mais en tout cas ses activités ont été réduites. Il y avait moins d'une centaine de personnes qui profitaient de cette station radar, mais dans les secteurs où il était bien plus avantageux de travailler au service de l'État que de continuer à pratiquer l'agriculture, les gens vont certainement connaître des moments difficiles. Ils ne peuvent probablement plus redevenir agriculteurs, mais il n'y a rien d'autre à faire. Je sais que cela s'est déjà produit dans ma circonscription, dans le secteur de Raymore et à Lowther, juste à l'ouest de Kapuskasing. Cela s'est d'ailleurs produit à plusieurs endroits.

Le cas de Lowther était particulièrement important parce que les Américains y étaient installés aux côtés des Canadiens. Beaucoup d'argent était dépensé dans cette région. Nombre de ces petites localités ont dû faire des sacrifices pour être à la hauteur. Dans de nombreux cas, les municipalités ont acheté des camions d'incendie qu'elles ne pouvaient se permettre. Elle ont installé des adductions d'eau. A Matheson, c'est pour répondre aux besoins de la base de Raymore qu'on a aménagé plusieurs terrains pour maisons mobiles, avec fosses septiques et eau courante. Dès la fermeture de la base, ces terrains n'avaient plus aucune valeur et ils constituent maintenant un passif. Ils sont invendables, inutilisables et sont probablement encore hypothéqués.

Ces localités ont fait d'énormes efforts pour répondre aux besoins du gouvernement et cela leur a coûté très cher. La station radar dont parle le député était très petite. Très peu de gens y travaillaient, mais ils ont fait un effort énorme pour assurer son succès. Le gouvernement a des responsabilités envers ces gens. Il ne peut pas les congédier en disant «Nous n'en avons plus besoin, nous allons fermer, bonjour tout le monde!».

Quand ces bases ont été fermées, les municipalités n'avaient aucun intérêt à acheter ce qui en restait. La plus grande partie des installations a donc été vendue à des particuliers ou démontée et emportée ailleurs. Les collectivités ne pouvaient se permettre d'acheter quoi que ce soit parce qu'elles n'avaient pas d'argent, de sorte qu'au lieu d'être source de recettes fiscales, ces installations sont devenues un passif. Par exemple, j'ai vu récemment l'aérodrome de Raymore, qui avait été construit par les Américains. Il était envahi par la végétation, des arbres de quatre ou cinq pieds de hauts y poussaient. La municipalité a dû dépenser $1,000 pour abattre les arbres, dans l'espoir qu'un jour, l'aérodrome serait de nouveau utile à la région. Il y a aussi à cet endroit un bâtiment qu'il faut entretenir. La municipalité ne veut pas que ces installations soient détruites, car on espère qu'une industrie quelconque pourra un jour s'en servir.

J'ai entendu dire que le gouvernement a l'intention de fermer l'établissement de Landry Crossing. Un jour où je passais devant en voiture, j'ai remarqué qu'il y avait de la lumière à l'intérieur. Je présume donc qu'il est encore ouvert. Il s'agit d'un pénitencier à sécurité minimale construit dans la région de la base militaire de Petawawa. Je suis certain que les habitants de la région ont dû faire des concessions pour que cet établissement soit construit chez eux, mais lorsqu'on le fermera, on leur demandera de s'en charger et de lui trouver une autre vocation car autrement, ce serait une perte totale pour le gouvernement. Dans des collectivités comme Landry Crossing, il est assez difficile de trouver d'autres usages à des établissements de ce genre. Dans bien des cas, ils sont démolis et disparaissent en laissant un vide dans la région. Il en résulte que beaucoup de services qu'offraient les municipalités ne servent plus à rien; par contre, les municipalités doivent quand même payer les dettes qu'elles avaient contractées.

Dans sa motion, le député demande simplement d'atténuer les effets du retrait par le versement des impôts fonciers pendant un an. Dans son discours, il a dit qu'il serait peut-être préférable d'étaler le retrait sur une période de cinq ans. Cette dernière solution est probablement la meilleure parce que les

municipalités auraient de moins en moins besoin d'argent avec les années.

Dans de nombreux cas, on a demandé à ces localités de payer ces sommes et de participer en tant que municipalités au projet gouvernmental. Elles ne voulaient pas voir le gouvernement ériger de barrière autour de l'usine pour éviter que cette dernière ne soit isolée et elles en ont été réduites à implanter des installations de loisirs et ainsi de suite. Presque toutes les localités disposaient de matériel de lutte contre les incendies, mais maintenant que le gouvernement n'est plus là pour les aider, ces localités ne peuvent plus se le permettre. Bien souvent, ces localités ne comptaient qu'une vingtaine de familles et parfois moins et elles devaient jouer le rôle de «grande sœur» pour une usine relativement importante comptant plus d'employés que la localité n'avait d'habitants.

Le gouvernement n'est plus là maintenant. Mon ami, le député de Mississauga-Nord (M. Jupp) a dit ceci: «Laissez les partir, nous ne leur verserons pas de bien-être». A l'origine, c'est le gouvernement qui a voulu qu'on ouvre ces bases et si les localités avaient été hostiles au projet, il n'aurait pas été facile de les y implanter. Les habitants de ces localités auraient pu leur rendre les choses très difficiles. Si on a choisi ces localités, c'est parce qu'il était préférable que les bases fussent situées là où le radar serait le plus efficace. Aujourd'hui le gouvernement dit ceci: «Ne vous en faites pas, elles n'ont pas besoin qu'on leur fasse l'aumône, ce n'est pas le principe du gouvernement conservateur». Le député va se rendre compte, quand il aura été ici un certain temps, qu'il y a d'autres choses à côté de la philosophie. Il y a la géographie et ce qui est bon pour Mississauga ne l'est pas nécessairement pour Sioux Lookout, Lowther et Freemont. La situation n'est pas la même.

● (1740)

Cela ne serait pas satisfaisant à Toronto. Je me rappelle, il y a bien des années, quand on remontait en tramway la rue Younge en direction nord à Toronto, quand on arrivait à l'endroit où se trouve maintenant l'autoroute 401, on voyait déjà des bidons de lait et des poules le long de la route avant de se diriger vers Thornhill et Aurora. Il est maintenant très difficile de distinguer ces localités—elles font pratiquement partie du centre-ville et chaque fois qu'on y retourne on y découvre dix autres grands immeubles qui viennent d'y pousser. Je suppose que le député n'a pas à s'inquiéter du sort de ces localités. Il a déjà assez de peine à réussir à installer les services d'aqueduc et d'égout et à aménager les rues assez vite pour desservir la population croissante.

Tel n'est pas le problème dans la plupart des localités du nord de l'Ontario, monsieur l'Orateur. Nous tâchons simplement d'entretenir les installations qu'on nous avait demandé de construire pour rendre service à autrui. Nous nous attendions, comme nous le faisons toujours, à l'impossible—que les services gouvernementaux allaient rester pour toujours, et nous pensions que nous pourrions contribuer à les garder en fournissant ces installations. Ce n'est pas beaucoup exiger que de demander comme le fait cette motion que les localités auxquelles on avait demandé d'apporter ce genre de contribution obtiennent maintenant une compensation qui leur serait bien précieuse pour amortir le ralentissement de leurs activités.

A vos yeux, monsieur l'Orateur, qui représentez une circonscription urbaine, cette compensation paraîtra bien insignifiante. Vous la jugerez peut-être peu souhaitable et régressive. En fait, cette mesure gèlerait la propriété pour un an ou deux et on ne pourrait en obtenir de taxes élevées comme on le fait maintenant, aussi faudrait-il trouver un substitut pour ce qui aura pu être un contrat à long terme avec le gouvernement fédéral générateur de revenus limités. Telle pourrait être la situation en bien des cas dans le nord de l'Ontario.

Il n'en coûterait pas grand-chose d'adopter la motion, mais la compensation dont pourraient bénéficier de très modestes localités qui ont apporté leur contribution à la défense du pays serait certes bienvenue. Cela est particulièrement vrai dans le cas des stations de radar. Elles ont été construites dans de petites localités isolées où les habitants ont fait de leur mieux, compte tenu de ce qu'ils avaient, pour assurer des services au personnel militaire qui y vivait et participait à la vie communautaire. Nous ne réclamons qu'une petite part des recettes globales du gouvernement pour aider les localités au cours des quelques années qu'il leur faudra pour s'organiser.

Des voix: Bravo!

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir appuyé la motion du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins). A mon avis, la motion s'attaque de façon très positive à un problème très réel qui se pose de temps à autre à certaines régions du Canada. Je pense que le député de Mississauga-Nord (M. Jupp) a réagi comme un teneur de livres face à un problème humain et social très grave qui afflige de temps à autre les régions isolées et démunies du pays.

Dans le contexte du présent débat, j'ai beaucoup plus de sympathie pour les propos du député de Timiskaming (M. Peters) qui, comme moi, partage avec ces localités les moments difficiles qu'entraîne toujours la fermeture d'une installation, que ce soit une station de radar ou une industrie de petite ou grande envergure. Nous connaissons trop bien la sensation de crise que provoque pareille circonstance.

En guise de contribution au débat en cours, au lieu de parler de généralités, j'aimerais plutôt partager avec la Chambre ce que je pourrais peut-être appeler, en termes plus ou moins précis, l'étude d'un cas. J'ai vu un jour la fermeture d'une petite station de radar dans une petite localité non organisée, dans une circonscription que j'ai représentée pendant plus de dix ans. Cette localité n'est plus dans ma circonscription par suite du remaniement des limites. Je songe ici, bien sûr, à la station de radar des Forces canadiennes à Armstrong. Je sais que le député de Timiskaming est tout à fait au courant des problèmes qu'ont entraînés cette fermeture. La manière dont on y a procédé n'est rien de moins que honteuse.

Il est vrai que les ministères ont fait preuve d'un tas de bonne volonté et de bonnes intentions à l'époque où cette localité a traversé cette épreuve terrible. Mais, Votre Honneur, la bonne volonté et les bonnes intentions n'ont rien donné comme action positive. Le village a perdu un million de dollars en traitements et ses citoyens n'ont pas eu le temps de s'adapter à la situation. Les civils employés par le ministère de la Défense nationale qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas voulu déménager sont restés sans travail. A ceux qui étaient disposés à se transplanter et qui occupaient un logement relativement peu coûteux à Armstrong le ministère a demandé d'aller s'installer ailleurs au Canada. Mais il ne leur fournissait pas de maison, ils n'avaient tout simplement pas les moyens d'accepter cette offre.

Bref, la fermeture de cette station de radar s'est déroulée de telle façon qu'à mon avis elle ne saurait servir d'exemple de la façon dont doit se comporter une entreprise pour être bon citoyen. Et il s'agissait d'une entreprise du secteur public. Personne ne reproche à la technologie d'avoir dépassé le stade de la station de radar, mais la façon dont on a fermé cette station aurait dû pouvoir servir d'exemple aux entreprises privées qui, pour diverses raisons et circonstances, doivent elles aussi mettre un terme à certaines de leurs activités. Le ministère de la Défense nationale a fait preuve de bonne volonté. Le député a eu une audience intéressante avec des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense, avec le ministre et avec le secrétaire parlementaire qui est maintenant assis près de moi, c'est-à-dire avec le motionnaire. Le ministère de la Défense nationale se préoccupait surtout de ses propres problèmes financiers ainsi que du sort de son personnel et de celui des civils qui étaient concernés. Il ne pouvait toutefois pas faire grand chose parce qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires. Le ministère de l'Expansion économique régionale s'est intéressé lui aussi de très près à l'affaire et il s'est montré disposé à intervenir pour autant qu'on lui fasse une proposition solide avec chiffres à l'appui, ce qui n'a pas été le cas. Le ministère a fait ce qu'il pouvait mais il n'a pas pu passer à l'action.

La société Hydro Ontario, un autre organisme public, était disposée à installer une ligne électrique pour remplacer l'installation de la station radar qui fonctionnait au mazout et qui avait fourni l'électricité aux habitants de la localité. La société ne pouvait toutefois pas supporter tous les frais toute seule. Il fallait l'aide financière des sociétés de pâtes et papiers. Il fallait aussi la contribution du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que la collaboration du CN qui produisait l'électricité dont il avait besoin. Tout le monde a manifesté plus ou moins d'intérêt mais personne n'a offert l'argent nécessaire.

L'intervention de la Corporation de disposition des biens de la Couronne mérite que l'on s'y arrête. Il y avait une charrue à neige ainsi qu'un camion de pompiers dont ce petit village mal organisé avait besoin. Le ministère de la Défense nationale était disposé à les céder à la Corporation de disposition des biens de la Couronne afin de donner à ce village la possibilité de les acquérir. La Corporation a fait l'offre suivante: le village pourrait acquérir ces machines s'il était disposé à payer la valeur de marché, ce qui semble logique. Pour mon ami le comptable, qui est là-bas, cela n'a rien d'anormal. Le problème, en l'occurrence, c'était que la localité d'Armstrong n'était tout simplement par organisée. Elle n'avait aucune assiette d'impôt foncier, aucun revenu. L'argent n'allait pas lui tomber du ciel. J'ai pris l'initiative de présenter une contre-offre au nom des habitants de cette localité. J'avais bon espoir que nous pourrions réunir suffisamment de fonds pour payer au moins 10 p. 100 de la valeur marchande, pourvu, bien sûr, que la Corporation de disposition des biens de la couronne accepte cette offre. Elle a fini par l'accepter.

Entre-temps, toutefois, le ministère de la Défense nationale était revenu sur sa décision. Les gens de ce ministère se sont dit qu'ils pourraient utiliser ailleurs ce vieux matériel usagé à peine en état de servir, et ils ont envoyé deux militaires le chercher. Au beau milieu d'un après-midi où j'étais fort occupé, on m'apprend par téléphone que deux militaires étaient venus chercher le chasse-neige et le camion à incendie et on me demande ce que je puis y faire. Il n'y avait qu'une chose à faire, monsieur l'Orateur. Une seule route menait à cette localité, et, avec la collaboration de la sûreté provinciale de l'Ontario, nous avons fait dresser un barrage routier. Les policiers ont immobilisé le matériel jusqu'à ce que j'aie pu m'entretenir avec un ou deux généraux. Ceux-ci m'ont expliqué qu'il y avait eu un malentendu, une erreur, en quelque sorte, et que nous pouvions garder le matériel. Les policiers ont alors enlevé le barrage routier et escorté les militaires jusqu'à ce que ceux-ci fussent rendus suffisamment loin pour se sentir en sécurité. Voici quelques-unes de ces situations et de ces problèmes absurdes qu'a entraînés ce genre de fermeture mal conçue d'une base de radar.

Il y a de nombreux problèmes que je pourrais citer dans cette étude mais permettez-moi de rapporter à la Chambre la réponse d'un ministre du gouvernement provincial conservateur. Il a déclaré qu'on ne devrait pas l'importuner avec tous ces problèmes que connaissent les localités non organisées. Nous devrions plutôt nous faire une raison et laisser mourir ces localités. Remarquez qu'il ne s'est pas rendu à une réunion publique à Armstrong pour y faire ce genre de déclaration. Il l'a faite en toute sécurité à Queens Park à Toronto. Pour autant que je sache, il n'est jamais retourné dans cette localité.

● (1750)

Ces petites localités non organisées ainsi que le sait d'ailleurs le député de Timiskaming, ne meurent pas, en fait. Elles subissent souvent un grave recul économique. Elles passent par une crise lorsqu'une industrie créatrice d'emplois ou toute autre entreprise publique ou privée déménage mais elles ne meurent pas vraiment. Elles continuent de vivoter et d'endurer la situation et les gens s'appauvrissent tout en s'habituant à vivre moins bien. Il ne suffit cependant pas d'une quelconque décision gouvernementale pour causer la disparition de ces localités.

De quoi ces localités ont-elles besoin? Elles ont besoin d'un plan d'expansion future. Elles ont besoin de quelqu'un qui viendra à leur secours en ces temps critiques. De nombreux ministères et agences de l'État et même le secteur privé devraient s'y intéresser. Par exemple, un représentant d'une société privée a déclaré: «Nous croyons que nous pouvons aider cette localité à surmonter la difficulté à laquelle elle se heurte.» Toutefois, quand l'exploitation forestière a débuté, on a constaté qu'il n'y avait pas de logements convenables pour les travailleurs. Il était impossible d'attirer de nouveaux travailleurs spécialisés dans la ville, car les commodités étaient rares sinon inexistantes.

Mon honorable ami a proposé un modeste programme d'assistance pour aider ces localités quand les temps sont durs. Il ne s'agit pas d'un nouveau programme social d'application étendue qui vient s'ajouter à notre structure actuelle. Assurément non. Nous sommes tous au courant des déficits aux divers paliers de gouvernement. Toutefois, on peut justifier certaines dépenses lorsque se pose un véritable problème humain ou qu'un besoin social se fait sentir ou encore s'il s'agit d'édifier ou de soutenir le pays.

Outre les mesures que mon ami a proposées à la Chambre, il devrait, à mon avis, y avoir un comité de coordination composé de représentants du gouvernement et de l'entreprise privée et chargé d'aider les petites localités à traverser les périodes de crise. Nombre d'organismes d'État pourraient y participer. Le

comité de coordination pourrait s'employer, avec persévérance et compétence, à aider les petites municipalités non organisées à une seule industrie à faire face à la situation critique qui surgit à la fermeture d'une installation de l'État. Il devrait, je crois, être institué par décret du conseil. Après une évaluation de la situation, un ministre pourrait être chargé de faire le nécessaire auprès du cabinet pour mettre le comité en branle. Ce dernier ne devrait pas nécessairement être permanent ou encore trop coûteux, mais il pourrait être composé de représentants de divers ministères et du secteur privé et, au besoin, il suffirait d'un décret du conseil pour le constituer et lui donner le pouvoir d'aider ces localités.

En guise de conclusion, je veux signaler que le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke a, à mon avis, proposé une motion très valable que je suis heureux d'appuyer. Il s'agit d'un pas dans la bonne voie qui, je l'espère, aura l'approbation de la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: Le député désire-t-il poser une question?

M. Jupp: Monsieur l'Orateur, je désire soulever la question de privilège. Ce n'est pas la première fois de ma carrière politique qu'on m'insulte, mais c'est la première fois qu'on me traite de teneur de livres. Je demanderais au député de retirer cette observation. Si l'on permet ce genre d'observation, il s'en faudra de peu que certains soient traités d'économistes ou même d'avocats, et quoi d'autre encore. Je voudrais que cette observation soit retirée.

M. Penner: Monsieur l'Orateur, un mot à propos de cette question de privilège. Ce n'est pas la première fois que le député n'écoute pas les déclarations d'un autre. Personne ne l'a traité de teneur de livres. Je n'ai aucune idée de ce qu'il fait ou de ce qu'il devrait faire. J'ai tout simplement dit que dans son intervention il adoptait un point de vue de teneur de livres, et cela n'est pas tout à fait la même chose.

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole devant cette auguste assemblée.

Des voix: Bravo!

M. Reid (St. Catharines): C'est un privilège pour moi d'avoir été élu à la Chambre, mais comme je me suis occupé pendant bon nombre d'années de questions d'administration locale et que j'ai participé au gouvernement de ma localité, j'estime qu'il est préférable que je ne prenne la parole que lorsque le débat porte sur des questions précises.

Bon nombre d'entre nous avons servi les habitants de nos régions à l'échelle locale pendant bien des années et de bien des façons. J'ai maintenant l'intention de servir tous les Canadiens comme j'ai servi les habitants de ma localité par le passé et de m'occouper des questions que je considère comme étant d'intérêt national.

J'aurais normalement tendance à me ranger à l'avis de ceux qui appuient la motion, mais il est plutôt ironique que cette motion ait été présentée au moment même où le bill C-3 est inscrit au *Feuilleton*. Le bill C-3 vise à apporter des changements importants au programme de subventions en dédommagement d'impôts. A mon avis, ce bill sera fort avantageux pour les municipalités. Il ne fait aucun doute selon moi, monsieur l'Orateur, que les répercussions dont parlent les partisans de la motion vont changer la vie d'une municipalité.

Ceux qui ont dû se plier à certaines exigences budgétaires dans des délais restreints savent comment la situation peut changer lorsqu'on doit modifier les listes d'évaluation parce qu'une activité importante a pris fin, que ce soit une industrie ou une institution gouvernementale. Par ailleurs, ce sont les municipalités elles-mêmes qui ont voulu avoir ces institutions. Même si cela a des répercussions sur la vie de la municipalité, je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral devrait être prisonnier de règlements qui ne s'appliquent pas aux autres contribuables ou donateurs dans leur domaine respectif.

Je me permettrai donc de dire au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) qu'il ferait peut-être mieux de concentrer ses efforts sur le bill C-3 et la loi sur les subventions aux municipalités quand le bill sera étudié au comité.

Les subventions actuellement accordées aux municipalités en remplacement de l'impôt foncier représentent déjà une part importante de notre budget puisqu'elles s'élèvent à environ 148 millions de dollars pour les immeubles des ministères, plus 110 millions de dollars pour ceux des sociétés de la Couronne.

Ce nouveau projet de loi augmente de 25 millions de dollars les subventions pour les immeubles du gouvernement en incluant dans le programme ceux qui en sont actuellement exclus. Cela avantagera de nombreuses municipalités du pays et je suis sûr que tous les députés ici présents appuieront cette mesure.

Cette motion est assez étonnante, car la circonscription du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke est une de celles qui bénéficieront le plus de cette mesure. Le gouvernement fédéral a là-bas une base de défense importante, la base des Forces canadiennes de Petawawa. A l'heure actuelle, les subventions accordées pour cette base s'appliquent à des logements pour le personnel marié et à des terrains. Le bill C-3 supprimera cette restriction et permettra d'augmenter la subvention en élargissant l'assiette de l'impôt foncier.

● (1800)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député . . .

M. Peters: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que le député de Niagara Falls . . .

M. Reid (St. Catharines): De St. Catharines.

M. Peters: . . . Pardon, le député de St. Catharines (M. Reid) est nouveau à la Chambre. Mais il sait probablement très bien que son parti a décidé de ne pas couler ces bills. Comme il est nouveau, nous pouvons peut-être lui conseiller, pour ne pas étouffer ce bill, de se rasseoir avant que nous tenions compte de l'heure et disions qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: Pour ne pas devoir tenir compte de l'heure, il faut absolument le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous ne tenions pas compte de l'heure?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime. Aussi, je dois en conclure que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) avait la parole.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je disais que le discours du trône des conservateurs ne soufflait mot de la politique du gouvernement en matière énergétique et économique. Je disais donc qu'une des raisons qui ont empêché le ministre des Finances (M. Crosbie) de présenter son budget jusqu'ici, c'est qu'il ignore quel sera le prix de l'énergie. Il a laissé entendre qu'il le présenterait en novembre; or, aujourd'hui, le premier ministe (M. Clark) a eu l'air de dire, pendant la période des questions, qu'il espérait que le budget serait présenté vers la fin de l'année. Cela veut dire qu'on va encore repousser l'échéance alors qu'étant donné la conjoncture dans notre pays, il s'impose d'agir sans plus tarder.

Dans le domaine des prix de l'énergie, l'action préconisée par le ministre des Finances nuirait à l'économie au lieu de l'aider. Ce dernier semble recommander d'aligner rapidement le prix de l'énergie dans notre pays sur les cours mondiaux, ce qui voudrait dire que le gallon d'essence coûterait $1.30 ou $1.40, le baril de pétrole augmentant de quatre dollars. Toutes ces majorations feront augmenter d'au moins 2 p. 100 le coût de la vie que la politique des taux d'intérêt du gouvernement conservateur fait déjà monter.

On m'a signalé juste avant que la Chambre ne reprenne que même le premier ministre Lougheed que l'on tenait pour un bon ami du premier ministre et de son parti, et l'un de ses défenseurs, a déploré à Vancouver la politique de l'argent cher du gouvernement, car si je me souviens bien il s'agissait d'un expédient à court terme qui n'était nullement dans l'intérêt de l'économie de notre pays. Or le fait de porter rapidement le prix des ressources énergétiques au niveau des cours mondiaux, ce que recherchent apparemment les conservateurs, aurait pour résultat de faire perdre à l'industrie canadienne la majeure partie, voire la totalité des avantages qu'elle peut avoir sur ses concurrents tant au Canada qu'à l'étranger parce qu'elle peut se procurer des ressources énergétiques—qui après tout appartiennent au Canada—à des prix inférieurs aux cours mondiaux.

Aujourd'hui, le ministre a déposé son régime de déductibilité des intérêts hypothécaires. Nous devons reconnaître que la politique des taux d'intérêt élevés des conservateurs annule tous les avantages que la population pouvait escompter de ce régime. Ce régime n'est pas celui que lui-même et les conservateurs avaient promis avant les élections. Bien des gens obtiendront moins que ce qu'ils escomptaient en vertu de l'ancien régime. Cependant, il a reconnu que le régime actuel est plus simple et plus juste pour les Canadiens à revenu moyen ou faible que celui que son parti avait promis avant et pendant la campagne électorale. Évidemment, nous espérons pouvoir discuter de ce régime au cours des prochaines semaines. Je le répète, le régime que les conservateurs avaient promis devait aider les gens à suivre la forte hausse des taux d'intérêt, ce qu'il n'arrivera sûrement pas à faire; les gens avaient eu l'impression avant et pendant la campagne électorale que la promesse des conservateurs de faire compter comme déductibles les intérêts hypothécaires et les taxes foncières améliorerait la situation où ils se trouvaient à ce moment-là. Les taux d'intérêt élevés en annulent cependant complètement les avantages.

Malgré ce qu'ils ont pu dire au cours du débat du budget l'automne dernier concernant les mesures présentées par l'ancien ministre des Finances, le simple fait qu'ils nous les représentent aujourd'hui prouve que les conservateurs en reconnaissent la valeur, qu'ils les approuvent et qu'ils admettent que jusqu'à présent ils n'ont rien de mieux à proposer. Les députés de l'opposition officielle n'ont donc pas l'intention de prolonger inutilement ce débat. Nous insisterons cependant pour que le ministre des Finances signale et explique clairement quels changements il a apportés à ces mesures, si changements il y a, par comparaison avec celles prévues dans le budget original. Notre principal objectif est cependant de voir le ministre des Finances déposer son propre budget car il est possible et même nécessaire de présenter dans un nouveau budget des mesures qui s'inscriront dans le prolongement de celles contenues dans le budget de novembre dernier afin de venir en aide à l'économie canadienne et de rendre notre industrie plus productive et plus efficace conformément à notre stratégie industrielle et comme mesure visant à aider certains secteurs particuliers de la société tels que, par exemple, les petites entreprises, les agriculteurs, les consommateurs, les catégories à faibles revenus, et j'ajoute que les députés de l'opposition officielle continueront d'insister pour l'adoption de mesures de ce genre.

Que le ministre des Finances dépose donc son propre budget conservateur. Quand ce sera chose faite, comme pour tout ce qui s'est d'ailleurs passé depuis l'élection du nouveau gouvernement, on se rendra compte qu'il contenait en fait bien moins que les conservateurs n'avaient promis à la population et que cette dernière n'attendait d'eux avant et pendant la campagne électorale.

● (2010)

Une voix: Nous assumerons nos responsabilités.

M. Gray: Mon honorable ami dit qu'ils assumeront leurs responsabilités. Si les cinq derniers mois sont un exemple du sens des responsabilités des conservateurs, que Dieu vienne en aide aux Canadiens et à l'économie du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous abordons ce débat un peu dans les mêmes dispositions que l'année dernière, et je crains que jusqu'à maintenant, le débat n'ait été tout aussi édifiant.

Dans son discours de présentation de ce bill budgétaire, le ministre n'a pu apporter aucune justification pour ses dispositions. Il n'a pas analysé à notre intention pourquoi on estimait que les mesures libérales étaient appropriées, et il a souligné avec insistance que le seul changement que les conservateurs apporteraient au budget libéral de novembre 1978, le dernier budget présenté par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), serait de rouvrir une échappatoire que les libéraux avaient enfin réussi à colmater, de sorte que les membres des professions libérales pourront continuer à se constituer en sociétés, réduisant ainsi par ce tour de passe-passe leur taux d'imposition.

Puis, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) n'a pu que louanger le budget, sans analyser un seul iota de son contenu, sans analyser une seule mesure proposée, en nous disant que le seul problème c'est que le gouvernement avait mis trop de temps pour agir. Ensuite, il s'est mis à parler d'énergie.

Si j'interviens dans le débat, c'est non seulement pour discuter du bill mais aussi pour inviter les Canadiens à se demander pourquoi les premières mesures dont les conservateurs saisissent la Chambre sont des mesures qu'avaient déjà présentées les libéraux, et pourquoi des mesures qui avaient paru parfaitement acceptables aux libéraux le sont également pour le parti conservateur.

Nous devrions nous demander ce que nous faisons de notre régime fiscal quand nous laissons adopter le genre de modifications et d'additions qui plaisent tant au gouvernement. Quand j'écoute parler le député de Windsor-Ouest, je constate que tout comme il existait deux genres de conservateurs avant les élections—les rouges et les bleus—il existe maintenant deux genres de libéraux.

M. Kempling: Et deux genres de socialistes, les roses et les jaunes.

M. Rae: Il y a les noirs et les gris. Les libéraux noirs sont ceux qui jugeaient bon tout ce que le gouverneur Bouey a fait jusqu'au 22 mai, et ils doivent convenir qu'il a pris de bonnes mesures depuis cette date. Les libéraux noirs sont ceux qui sont disposés à admettre qu'ils ont suivi les mêmes conseils du gouverneur Bouey jusqu'au 22 mai et qu'ils étaient prêts à continuer dans cette voie et à l'appuyer après le 22 mai. Même si je ne suis pas et n'étais pas d'accord avec le député de Saint-Maurice, le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) et le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), j'avoue qu'ils ont au moins de la suite dans les idées. Je sais en tout cas qu'ils n'auraient pas travaillé en collaboration avec le gouverneur de la Banque du Canada, accepté sa politique et ses théories pendant de nombreuses longues années pour ensuite faire volte-face et le poignarder dans le dos.

Cependant, la politique de certains autres libéraux que j'ai qualifiés de libéraux gris n'est pas empreinte de la même logique. Ils sont très sélectifs au sujet de la tradition libérale qu'ils choisissent de nous présenter. Ils voudraient nous faire croire que cette tradition nouvelle, révisée, réformée, régénérée et illuminée fera connaître au Canada un bonheur sans nuages.

Le problème du parti libéral, c'est qu'il ne se conduit pas pour le moment comme un parti d'opposition, mais comme un gouvernement en exil. Les libéraux ne se sont pas débarrassés de l'impression solidement ancrée au fond de leur cœur, que le 22 mai les Canadiens ont fait une terrible erreur, qu'ils n'ont qu'à claquer des doigts pour se réveiller de cet horrible cauchemar et retrouver à la tête du Canada ceux qui sont réellement dignes de régner.

Des voix: Bravo!

M. Rae: C'est ce genre d'arrogance qui est à l'origine des événements du 22 mai et qui mène directement à la disparition du parti libéral.

M. Axworthy: Dans votre cas, il ne s'agit pas d'arrogance, mais de béatitude. C'est béatement que vous parlez du pouvoir, sans rien y connaître.

M. Rae: Il semble bien que j'aie troublé le sommeil de certains géants du parti libéral, et je suis fier de les avoir réveillés.

Une voix: Les noirs ou les gris.

M. Rae: Je leur laisse le soin de dire eux-mêmes s'ils sont noirs ou gris.

Voyons un peu quelles mesures les conservateurs et les libéraux ont adoptées pour tenter de régler nos problèmes économiques. Je soutiens que nos problèmes économiques sont nombreux, mais que nos possibilités et nos atouts pour l'avenir ne le sont pas moins. On a souvent accusé mon parti d'être trop négatif, trop censeur, d'être prompt à critiquer mais incapable de voir le côté positif des choses.

Laissez-moi dire que les pessimistes à la Chambre et au Canada, ce ne sont pas ces démocrates socialistes qui sont convaincus que les Canadiens peuvent faire mieux, qu'ils méritent davantage, que le potentiel et la force de notre pays sont inouïs. Les pessimistes sont ceux qui, comme le député de Saint-Maurice lorsqu'il était le ministre des Finances et l'actuel ministre des Finances (M. Crosbie), prétendent que nous n'y pouvons rien. Ce que j'ai décrit, c'est la théorie du météorologue en politique et en économie; qu'au fond nous avons élu un gouvernement pour nous dire quand carguer les voiles, que nous ne pouvons rien contre ces ouragans naturels qui ravagent notre économie.

A mon avis, il faut souligner deux points au sujet de nos problèmes économiques. D'abord, que ce sont des problèmes de structure et donc graves, qu'ils ne peuvent être résolus du jour au lendemain. Ensuite, que leur solution doit être juste et sembler juste aux yeux des Canadiens. Nos politiques fiscales, nos politiques en matière de taux d'intérêt, ce qu'on appelle nos politiques fiscales et monétaires, doivent inspirer aux Canadiens de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique le sentiment que les puissants ne les exploitent pas et qu'un élément de justice anime notre régime fiscal.

Pour le moment, il est beaucoup question de se serrer la ceinture, d'austérité, de moyens d'enrayer l'inflation. Je tiens à dire aux députés conservateurs qui sont assis en face, que tous les députés, tous les citoyens, sont disposés à essayer de juguler l'inflation. Nous insistons toutefois pour que le gouvernement dise qui fera les frais.

La politique de relèvement du taux d'escompte est une redistribution des richesses sous une forme déguisée. C'est l'effet qu'elle produit. Elle est injuste et si nous trouvons que cette politique est injuste, qu'elle ne contribue pas à résoudre nos problèmes à longue échéance, qu'elle n'essaie pas de rétablir la justice et qu'elle ne s'attaque pas aux vices de structure de notre économie, les mesures fiscales du gouvernement précédent qui était dirigé par les libéraux sont également injustes et ne contribuent pas à apporter un changement structurel. C'est pourquoi nous ferons des commentaires constructifs sur la façon dont ces programmes ont été mis en œuvre; j'espère que le ministre reconnaîtra qu'ils sont constructifs.

● (2020)

Parlons d'abord du crédit d'impôt à l'investissement et du crédit d'impôt à la recherche et au développement. Il y a une question fondamentale qu'on a posée plusieurs fois au gouvernement libéral précédent et qu'à mon avis on posera encore au gouvernement actuel. Cette question fondamentale est la suivante: pouvons-nous parler de l'intégrité de notre régime fiscal quand il est si rempli d'échappatoires, de dispositions spéciales, d'exemptions, d'avantages accordés à certains groupes et de désavantages pour d'autres, qu'il en perd toute intégrité? On peut dire qu'il a même perdu sa capacité de percevoir les recettes fiscales; il coule comme une passoire et les députés d'en face le savent très bien. C'est là au moins les trois quarts de la raison pour laquelle nous avons un déficit aussi important et aussi insaisissable que celui que nous avons à l'heure actuelle.

Quand on regarde les crédits d'impôt qui ont été accordés à l'investissement, quand on regarde les déductions qu'on a consenties au secteur minier et aux entreprises de forage, quand on regarde le taux artificiellement élevé auquel certaines industries peuvent déduire leurs dépenses d'immobilisations, quand on regarde les autres possibilités d'évasion fiscale qu'on a créées, on se rend compte que notre régime est non seulement injuste, mais aussi inefficace.

Ce sont de ces deux points, la justice et l'efficacité de notre régime fisal, qu'à mon avis les députés d'en face devraient parler. J'aurais espéré que le ministre des Finances en dise quelques mots.

[M. Rae.]

Qu'est-ce que le crédit d'impôt à l'investissement a produit? Où sont les études nous montrant si ce sont les stimulants qui ont en fait plutôt qu'en principe suscité de plus grands investissements? Cette dépense de deniers publics, parce que chaque perte de recettes découlant d'un crédit est autant une dépense de deniers publics que si le gouvernement avait écrit un chèque, a-t-elle les effets qu'elle devrait produire? Ces dépenses encouragent-elles le développement régional? La réponse est non! Nous avons essayé la méthode des crédits d'impôt, les gouvernements libéraux y ont eu recours par le passé, et les études qui ont été faites depuis deux ans ont révélé que les tensions régionales au pays sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été, que l'écart entre les provinces atlantiques et l'Alberta, par exemple, est plus grand qu'il ne l'était avant.

Je pense que nous sommes en droit de nous demander si ces genres de crédits d'impôt régionaux sont vraiment la raison pour laquelle les hommes d'affaires décident d'investir dans une certaine partie du pays plutôt que dans une autre? S'addressent-ils simplement aux sociétés qui y auraient investi de toute façon et si oui, pourquoi dépenser tant d'argent? Est-ce une façon rationnelle d'utiliser les fonds de l'État? J'aurais pensé que les députés d'en face qui se vantent eux-mêmes d'être efficaces, se seraient posé eux-mêmes la question et je suis heureux de voir que le ministre des Finances a accepté d'instaurer un régime de dépenses fiscales qui nous permettra au moins de commencer à examiner notre système de dépenses fiscales et la façon dont il mine l'intégrité de notre régime de prélèvement fiscal et les sources de revenu du gouvernement fédéral.

Ainsi, la question que nous nous posons au sujet du crédit d'impôt à l'investissement et du crédit d'impôt pour la recherche et le développement est tout à fait simple. Est-ce une mesure adéquate? Est-ce une façon de redistribuer l'investissement à travers le pays? Si c'est là l'objectif du gouvernement, pourquoi ne pas procéder directement? Pourquoi ne pas créer un fonds d'investissement? Pourquoi ne pas élaborer une stratégie nationale d'investissement? Nous avons déjà posé ces questions et les libéraux n'ont pas été capables de nous donner la réponse. Si le ministre des Finances était sérieux aujourd'hui quand il a dit qu'il voulait engager notre pays sur la voie de l'indépendance économique,—c'est la conclusion qui s'impose—je lui suggérerais que la façon d'y parvenir n'est pas de faire l'aumône à chaque entreprise qui le lui demande ou à chaque entreprise qui veut tirer parti d'un crédit d'impôt, chose qu'on ne peut ni contrôler ni vérifier, mais en ayant plutôt recours à l'investissement direct et en encourageant le développement des régions, tout en s'attaquant aux inégalités régionales.

Il y a trois autres mesures auxquelles j'aimerais consacrer quelque temps. La première, c'est l'allocation pour la prospection du pétrole. Cette allocation est sûrement la plus grosse échappatoire que peut receler notre régime fiscal. C'est une honte nationale,—nous ignorons ce qu'elle nous a coûté l'an dernier mais nous espérons que le gouvernement pourra nous le dire—en somme, le gouvernement fédéral fait les frais de presque toute prospection lointaine pour le gaz ou le pétrole et n'obtient rien en retour.

Cela signifie par exemple, que la Dome Petroleum n'a pas versé un cent d'impôt depuis sa fondation il y a quelque dix ans. Cela signifie que la Shell Canada n'a pas versé un seul sou d'impôt l'an dernier. Cela signifie que tandis que le gouvernement rassemble tout son courage, pour livrer bataille à Petro-Canada qui coûte au Trésor public de $300 à $400 millions, il donne en même temps de l'argent à pleines mains aux sociétés pétrolières, ce qui est déjà assez nuisible et assez stupide, sans recevoir la moindre action ni toucher un sou d'intérêt et sans que le contribuable canadien en profite à la longue ou soit assuré d'en profiter. C'est là le genre de négociations serrées auxquelles on est en droit de s'attendre de la part des libéraux, mais nous espérons que les conservateurs protègeront davantage les intérêts des contribuables canadiens.

Ce n'est pas tout, cela signifie également que les allocations et les échappatoires profitent aux riches investisseurs qui sont incités à mettre leur argent à l'abri dans une allocation de forage dans les régions éloignées. On trouve bien peu de gens dans ma circonscription qui ont les moyens d'être seulement au courant ou informés de ce que représente un refuge fiscal comme l'allocation pour le forage dans les régions éloignées, mais je pense que la signification de ces refuges devrait être très clairement expliquée aux contribuables canadiens. Non seulement subventionnons-nous la mainmise sur nos ressources des régions éloignées par les sociétés pétrolières multinationales étrangères de façon à financer ceux qui nous achètent, mais cela signifie de plus que nous permettons à de riches Canadiens de tirer profit de la prospection de nos ressources. En outre, pendant que tout cela se passe et que cette injustice se perpétue dans notre régime fiscal, le parti conservateur a décidé de s'en prendre à la pauvre société Petro-Canada, la seule petite intervention que le public canadien avait dans le secteur des richesses naturelles, et dans celui de la prospection du pétrole, pour la remettre également aux mains du secteur privé.

M. Breau: Quelle honte!

M. Rae: Le député de Gloucester (M. Breau) dit que c'est une honte. Je lui demande d'examiner le régime d'allocation pour forage qui a été mis sur pied au pays. Je lui demande d'examiner les abris fiscaux que représentent les allocations de recherche dans les régions éloignées et d'aller dire à ses commettants à quel point ces mesures sont justes. Ce sont elles que le gouvernement libéral défendait. Le député sait parfaitement bien que s'il allait dire cela à ses commettants, ils n'en croiraient pas leurs oreilles. Je pense que la population est en droit d'en être informée.

Mon deuxième point concerne un sujet que le ministre des Finances a déjà abordé et c'est la modification dans la définition «d'actions privilégiées à terme.» Bien des députés dans notre parti ont démontré à la fois à la Chambre et à l'extérieur que même sans échappatoire, nos banques ne payent pratiquement pas d'impôt. Le ministre des Finances le nie, il n'est pas d'accord avec mes théories. Il prétend que le NPD est le parti du XXI[e] siècle. Je signale au ministre qu'il n'y a plus que 20 ans avant l'arrivée du XXI[e] siècle. Je préfère être membre du parti qui vit dans le XXI[e] siècle plutôt que de celui qui vit dans le XVIII[e] siècle.

● (2030)

Il suffit de voir ce qui est arrivé aux actions privilégiées à terme pour comprendre qu'il est un peu trop tard. Même en ce troisième trimestre de 1979, la moyenne du taux d'imposition des banques se situe à 10.7 p. 100. Les Canadiens ont droit à une explication, à mon avis. J'attends avec impatience les explications du ministre. J'aimerais savoir ce qu'il a l'intention de faire. Le député de Saint-Maurice a rectifié cette lacune bien après qu'elle ait permis non seulement aux banques, mais également aux grandes sociétés qui ont profité du système, de réaliser des profits extraordinaires. Comme les ententes ont été conclues et qu'elles ont été mises en vigueur, et étant donné que le système des actions privilégiées à terme est généralement en vigueur pour une période de six à huit ans, il nous faudra attendre longtemps encore avant de pouvoir percevoir les impôts qu'on aura évité de payer grâce à ce moyen.

Nous avons le droit, à mon avis, de clamer qu'il est trop tard, en raison de la négligence et de l'incurie dont a fait preuve le gouvernement libéral qui ne se préoccupait pas de l'intégrité et de l'équité du système fiscal. La question que poseront les contribuables canadiens aux députés de la Chambre des communes est la suivante: Que peut-on y faire, maintenant qu'il est trop tard?

En dernier lieu, permettez-moi d'aborder la seule caractéristique du budget que le ministre affectionnait particulièrement. Il voulait en faire une mesure conservatrice et libérale à la fois. Je n'ai fait que décrire quelques-unes des injustices contenues dans le budget. Il faut ajouter à cela qu'il ne prévoit pas la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers qui s'imposait déjà en 1978. Le ministre des Finances est allé un peu plus loin, mais, fait intéressant à noter, le principal changement d'importance que les conservateurs ont choisi d'apporter dans ce budget a été d'accorder un dégrèvement fiscal aux membres des professions libérales dont les revenus sont déjà élevés. Ce dégrèvement a été accordé à cette catégorie de citoyens et non pas à l'homme de la rue.

Une voix: Et qu'en est-il de la femme de la rue?

M. Rae: Ce n'était pas pour la personne ordinaire. C'était pour les avocats, les médecins et les dentistes en mesure de constituer une société. Dès qu'ils le font ils peuvent, comme par enchantement, réduire leur taux d'imposition à 25 p. 100. Les libéraux se sont au moins rendus compte que cette situation ouvre la porte aux abus. Le dégrèvement d'impôt pour la petite entreprise n'était pas destiné à enrichir les professions libérales. Il n'était pas destiné à leur permettre d'échapper à l'impôt. Il ne visait pas à les traiter différemment des autres contribuables. C'était pour aider les gens qui engageraient des employés pour fonder une petite entreprise et relancer l'économie. Voilà quel était le but de ce taux d'imposition de 25 p. 100.

Qu'est-ce que le ministre s'est empressé de faire? Il a dit qu'il allait remédier à cela en portant le taux d'imposition à 33 p. 100 au lieu de 25. Le ministre a déclaré que cela rééquilibrerait la situation, mais je pense qu'il se moque des Canadiens et les chiffres prouveront que cela ne rééquilibrera rien.

En fait, les professionnels et les membres de leur famille qui leur rendent certains services, dans le cas des médecins, par exemple, s'organiseront de façon à être imposés à un taux nettement inférieur que s'ils ne pouvaient pas profiter de cette échappatoire, la constitution d'une société.

A mon avis, les Canadiens ont le droit de savoir que les membres du caucus conservateur n'ont réussi à faire accepter par le ministre des Finances qu'un dégrèvement d'impôt pour les professionnels. Ce n'est pas pour le Canadien moyen, ni pour aider les gens à faibles et moyens revenus qui se sont fait plumer avec des taux d'intérêt élevés ni pour aider les pensionnés qui ont du mal à joindre les deux bouts. Le seul groupe de Canadiens que le gouvernement a jugé bon d'avantager dans la première loi qu'il a soumise au Parlement en leur disant: «Vous avez vraiment besoin d'aide», sont les avocats, les médecins et les dentistes. Il favorise des professionnels grassement payés qui n'ont vraiment pas à se plaindre. Ce n'est certainement pas eux qui auraient dû profiter de la première mesure de charité et de bonté du gouvernement conservateur.

Je pense que les Canadiens s'attendaient à quelque chose d'un peu différent et d'un peu mieux de la part du gouvernement. Je ne m'aventurerai pas à faire des critiques hypocrites comme l'a fait le gouvernement libéral en exil. Nous nous sommes toujours opposés à l'injustice des mesures fiscales libérales, aux échappatoires qui sont devenues presque synonymes de la politique fiscale du parti libéral et aux avantages énormes qu'en tiraient les sociétés pétrolières multinationales. Nous ne changerons pas d'avis maintenant que le parti conservateur, l'équipe de réserve des restrictions financières, comme je l'ai appelé plus tôt, est au pouvoir.

Nous nous attendions à autre chose de la part des conservateurs. Ceux à qui ils avaient promis toutes sortes de choses pendant la campagne électorale, ceux qui se rappellent que les candidats conservateurs dans leur circonscription leur avaient promis des avantages fiscaux, se demanderont pourquoi ils n'obtiennent pas les mêmes concessions que les avocats, les médecins et les dentistes. Je ne pense pas que le gouvernement soit capable de leur répondre. Le gouvernement favorise les mêmes groupes à intérêts spéciaux. C'est ce même gouvernement qui pense que le fait de donner encore quelques concessions à ceux qui sont déjà favorisés stimulera l'économie et qu'il réussira à convaincre tous les autres Canadiens de la justice de telles mesures.

Le gouvernement se rendra bien vite compte qu'il ne lui suffit pas de se pencher sur les problèmes structuraux de l'économie et que les Canadiens ne l'appuieront pas s'ils ne sont pas convaincus que tous les membres de la société seront traités de la même façon et que ce ne sont pas seulement les médecins, les avocats et les dentistes qui obtiendront des concessions. Le gouvernement ne peut pas résoudre les problèmes structuraux de l'économie en fixant des taux d'intérêt élevés et en adoptant une attitude passive vis-à-vis les sociétés multinationales. Les Canadiens devront être convaincus que les retraités, les travailleurs industriels, les employés de bureau, les personnes qui ont juste un peu d'instruction et les personnes qui, selon la philosophie des conservateurs, n'ont pas assez d'initiative pour lancer un commerce seront traités aussi bien que les autres. Le régime fiscal doit leur accorder autant d'avantages et les traiter avec la même justice que les médecins, les avocats, les dentistes, les comptables agréés et les agents d'assurance qui sont tellement bien vus du parti et du gouvernement conservateurs.

Le budget libéral est digne du parti libéral. Les libéraux noirs et gris peuvent se donner la main en ce qui concerne cette mesure. Malheureusement, elle est à la hauteur de ce que le parti conservateur a fait jusqu'ici en restant indifférent aux belles traditions d'une politique nationale, mais elle n'est pas à la hauteur de l'ensemble de la Chambre. Nous avons l'intention de proposer des amendements pendant l'étude en comité plénier. Nous nous opposerons à ces avantages parce que nous pensons qu'ainsi, une poignée de Canadiens accapare à elle seule la part du lion de la richesse nationale. Nous demanderons au gouvernement qu'il montre deux choses: qu'il dirige l'économie du pays et qu'il est généreux. Un parti qui ne sait pas à la fois diriger et se montrer généreux aura tôt fait de perdre l'estime des Canadiens. J'espère que les conservateurs bleus de l'autre bord de la Chambre se souviendront de ce que j'ai dit, sinon cela reviendra les hanter.

● (2040)

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je me félicite d'être à la Chambre ce soir et de pouvoir participer à ce débat. Il est intéressant de suivre les commentaires des critiques financiers du parti libéral et du NPD. Le critique financier du NPD n'était pas ici le 23 mai 1978, jour où nous avons passé tout notre temps à étudier le mode d'imposition dans notre pays. Mon parti voulait renvoyer la question au comité, mais cette motion a été rejetée par les libéraux soutenus par le NPD. Les deux partis de l'opposition n'avaient alors pas plus envie d'étudier cette question qu'ils ne souhaitent le faire maintenant.

Cela prend énormément de temps de se tenir au courant des déclarations des députés néo-démocrates, en particulier celles qui portent sur les impôts que paient les sociétés pétrolières. Bien entendu, il y a une autre déclaration que je devrai vérifier demain. C'est celle du critique financier du NPD selon qui Dome Petroleum ne paie pas d'impôts. Cette déclaration est sans doute tout aussi fallacieuse que les autres qu'ils ont faites et que je ferai consigner au compte rendu ce soir.

La question des taux d'intérêt élevés a aussi été abordée. Plus avant dans mon discours, je vous expliquerai pourquoi nous avons ces taux d'intérêt terriblement élevés. Cela n'a rien à voir avec les politiques prônées par mon gouvernement. Nous sommes tout simplement forcés d'honorer la dette libérale. Je vous citerai tout à l'heure des chiffres qui rappelleront au critique financier libéral la dette que son gouvernement a laissée à la nation canadienne et qui étouffe son peuple. L'une des raisons pour laquelle les taux d'intérêt sont aussi élevés, c'est que nous devons trouver de l'argent pour rembourser la dette contractée par les libéraux. Je vous citerai les chiffres exacts dans un instant.

Le critique financier du NPD a déclaré que mon parti ne s'intéressait qu'au sort des membres des professions libérales. C'est faux. Nous avons présenté, entre autres, des mesures concernant les anciens combattants, les retraités et les femmes, et nous avons consenti aux municipalités des subventions tenant lieu de taxes. Le parti libéral n'a cessé de critiquer notre projet de crédit d'impôt pour les propriétaires. S'il s'intéresse tellement au sort des propriétaires, il aurait pu appliquer cette politique dès 1965 parce que c'est cette

année-là que mon parti en a lancé l'idée. Or tout ce que nous avons obtenu à l'époque du gouvernement libéral, ce sont des taxes sur les matériaux de construction. Il ne s'intéresse pas plus aux propriétaires de maison qu'il ne s'intéresse aux voyages lunaires.

Le critique libéral en matière de finances fut tenu en haute estime durant la dernière législature après qu'il eût été chassé du cabinet. Il jouissait d'une grande confiance à la Chambre et il a posé à cette époque bien des questions épineuses au gouvernement. Mais maintenant qu'il est devenu critique officiel, il semble avoir une mémoire sélective. J'aimerais rappeler au député un bill que son parti avait présenté le 27 janvier 1978 en vue d'aligner le prix du pétrole canadien sur le cours mondial. Les libéraux ont depuis changé d'attitude sur ce point, mais ils n'ont pas expliqué pourquoi. Notre gouvernement n'a pas encore rien dit de précis quant à l'alignement du prix de notre pétrole sur le cours mondial parce que nous n'en sommes pas encore arrivés à une décision finale sur ce qu'il sera. Voici, comme en fait foi le hansard du 27 janvier 1978, à la page 2313, ce que disait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque au sujet de son bill C-19:

L'objectif principal du bill est de permettre au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris d'appliquer les prix en vigueur sur les marchés internationaux au pétrole synthétique produit . . .

Il ajoute également:

Il a déjà pris certaines mesures en ce sens, dont les suivantes:

1. Il s'est engagé à relever le prix du pétrole canadien jusqu'au niveau du prix international pour favoriser l'économie de l'énergie et la mise en valeur des ressources.

Si le parti a changé d'avis et de politique, je lui demanderais de nous expliquer pourquoi et de cesser de critiquer les mesures prises par le gouvernement en ce qui concerne le prix du pétrole. On retrouve des observations de ce genre dans tout ce débat qui s'est poursuivi jusqu'au 10 avril 1978 et durant lequel le parti libéral a déclaré qu'il porterait le prix du pétrole canadien au niveau international.

Je voudrais donner à la Chambre et aux députés présents une idée de ce que mon gouvernement a hérité du gouvernement libéral qui l'a précédé, que l'on ne peut décrire qu'en disant qu'il était composé des individus les plus inconscients à avoir détenu le pouvoir de toute l'histoire du Canada. Le budget principal pour l'année financière 1979-1980 prévoit des dépenses de 52.6 milliards de dollars; pour 1980-1981, des dépenses totalisant 57.95 milliards; pour l'année financière 1981-1982, 63.85 milliards; et pour 1982-1983, 69.9 milliards de dollars. Ce parti a littéralement piégé la population canadienne durant son règne. Le budget va augmenter de 20 milliards de dollars en trois ans sans que le gouvernement actuel ne mette sur pied le moindre programme entraînant de nouvelles dépenses. Les libéraux ont amorcé cette orgie de dépenses incontrôlables, et c'est bien là le problème. Il nous faut tenter de réduire ce budget de 70 milliards de dollars et c'est pourquoi il nous est impossible d'accorder des réductions d'impôt aux locataires ou aux propriétaires de petites entreprises. Nous aimerions soutenir plus fermement les anciens combattants et d'autres groupes, mais les anciens combattants, les locataires, les propriétaires et les hommes d'affaires doivent payer ces dépenses démesurées.

A la fin de mars 1971, la dette publique nette s'élevait à 16.5 milliards de dollars et coûtait $744 par habitant par année. Quatre ans plus tard, elle atteignait 19.275 milliards de dollars. Au 31 mars 1979, la dette publique nette s'élevait à 51.5 milliards de dollars. C'est le gouvernement libéral qui a amorcé cette ascension géométrique, et la dette publique nette pourrait bien atteindre 104.710 milliards de dollars en 1983. Voilà ce que les libéraux ont fait pour les Canadiens, mais nous n'entendons pas leur critique financier nous expliquer comment nous sortir de ce gâchis. Tout ce qu'il a à offrir, ce sont des politiques négatives et un revirement complet de nos politiques. Ce sont les politiques du gouvernement libéral qui sont à l'origine des taux élevés d'intérêt, et j'espère que nous pourrons redresser la situation. Si nous ne parvenons pas à attirer des capitaux dans notre pays, nous ne serons pas en mesure de rembourser ces dettes.

Une autre question qui a été abordée ce soir, c'est celle de Petro-Canada. Je tiens à souligner à la Chambre et aux Canadiens qu'il faut tous prendre avec un gros grain de sel les déclarations du porte-parole du Nouveau parti démocratique. J'invite tout électeur qui se sentirait inquiet à la suite de la moindre affirmation d'un porte-parole du Nouveau parti démocratique d'écrire à un député ministériel pour connaître la vérité.

Je tiens à revenir sur certaines déclarations qu'a faites le chef du Nouveau parti démocratique le 10 octobre dernier, dans le cadre du débat sur l'Adresse. Le député nous a alors servi un certain nombre de faussetés à propos de Petro-Canada et de l'industrie du pétrole et du gaz en général. La plupart des chiffres et des faits qu'il a cités sont exacts. C'est l'interprétation qu'il en a donnée qui est inquiétante et qui mérite d'être contestée et réfutée. Le député a dit:

«Au cours de cette période, le taux d'imposition pour l'industrie pétrolière était tombé de 35 p. 100 à 21 p. 100».

Il . . .

. . . fait allusion ici au taux d'imposition réel d'une société par rapport à ses bénéfices comptables. Afin d'encourager la découverte de nouveaux gisements pétroliers, au cours de la dernière décennie, le gouvernement avait mis en vigueur une série de mesures fiscales sous forme d'allocations d'épuisement et d'amortissements rapides qui ont pour effet de réduire le revenu imposable. Bien qu'on ait assisté à une augmentation des activités de prospection depuis l'adoption des divers stimulants fiscaux, on semble redouter qu'ils ne soient considérés comme trop généreux, ce qui amène les milieux d'affaires à croire qu'il pourrait y avoir des changements à ce sujet dans le prochain budget.

Le chef du Nouveau parti démocratique a également déclaré:

«La Shell n'a pas payé un seul cent d'impôt».

Cela est vrai pour l'année 1978 dans le cas des impôts courants sur le revenu, par suite de l'augmentation des dépenses de prospection et des allocations d'épuisement. Cela n'est pas vrai en ce qui concerne d'autres formes d'imposition.

● (2050)

En 1978, Shell a versé 138 millions de dollars en d'autres types d'impôts et 205 millions en redevances, soit en tout 343 millions de dollars, ce qui est plus du double des bénéfices que la compagnie a réalisés, soit 151 millions. Le chef du NPD se trompe carrément quand il affirme que Shell n'a pas versé un sou en impôts. Si les sociétés pétrolières volent le public, nous sommes prêts à entreprendre une enquête sur leurs activités. D'ailleurs, certaines études ont été effectuées dernièrement et le ministre de la Justice a entrepris d'en examiner les résultats.

Le chef du NPD a également ajouté:

Shell et ses associés (qui exploitent les sables bitumineux de l'Athabasca) ont reçu plus de deux milliards de nos dollars.

Les mots qu'il a utilisés induisent facilement en erreur, car il semble parler de contributions en espèces à l'exploitation des sables bitumineux. Par contre, s'il veut parler de l'effet à long terme des déductions anticipées pour amortissement, des déductions pour épuisement et autres stimulants fiscaux, le chiffre précis de deux milliards est sûrement discutable. Le consortium dirigé par la Shell, le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta sont en train de négocier un ensemble de concessions relativement à l'impôt et au prix. Ces concessions sont essentielles dans l'industrie des sables bitumineux où il en coûte $16 à $20 pour produire un seul baril de pétrole contre $5 pour le pétrole ordinaire.

Le chef néo-démocrate a également déclaré:

Petro-Canada participe actuellement à 80 p. 100 des travaux de forage qui s'effectuent au large des côtes du Labrador.

C'est exagérer la participation de Petro-Canada que de parler de ses travaux de forage. Des 224 millions qu'on prévoyait dépenser dans ce secteur l'été dernier, la participation financière de Petro-Canada ne devait être qu'à peu près 50 millions. En outre, si Petro-Canada a participé à neuf ou dix forages de puits sur les 12 ou 13 prévus, il n'a été qu'un catalyseur et non pas le principal intervenant. C'est une société nationale bien faible, monsieur l'Orateur. Nous voulons la renforcer et nous allons la renforcer.

Il avait aussi déclaré:

Les Canadiens, même ceux qui habitent jusqu'à Thunder Bay vers l'est, peuvent se présenter maintenant à un poste d'essence canadien.

Et jusqu'à Québec, vers l'ouest, monsieur l'Orateur. Irving, grand détaillant de l'est du Canada, est une société canadienne.

Le chef néo-démocrate a poursuivi:

. . . ces 500 millions de dollars ont été transformés en 3 milliards et demi de dollars, au profit des Canadiens.

Cette déclaration est des plus trompeuses, car elle laisse croire que Petro-Canada a rapporté des gains de l'ordre de 3 milliards de dollars. Au fait, nous devons l'expansion de Petro-Canada à un investissement du gouvernement fédéral de 900 millions de dollars, et à une dette d'environ 2 milliards et demi de dollars. En d'autres mots, Petro-Canada a coûté aux contribuables canadiens, et non pas rapporté, 3 milliards de dollars. Voilà à quoi accordent leur appui les deux partis de l'opposition—une société affaiblie, en faillite, et qui ne nous est d'aucune utilité. Voilà pourquoi nous voulons la renforcer.

Une voix: En la vendant à des banques étrangères.

M. McKenzie: C'est exact. Les déclarations fausses et trompeuses du chef du Nouveau parti démocratique et, bien entendu, de l'opposition libérale, ont causé de grandes inquiétudes à nombre d'habitants de ma circonscription. J'ai dû leur écrire en leur expliquant ce qu'il en était vraiment. Je vous le lis:

Beaucoup de Canadiens se préoccupent de l'avenir de Petro-Canada. Par ailleurs, les malentendus de toutes parts suscités par les propositions du gouvernement conservateur à cet égard sont également très nombreux. Beaucoup de ces malentendus ont été lancés par les groupes qui ne sont pas en mesure de comprendre la situation difficile de Petro-Canada dans sa forme actuelle, ou encore les propositions du gouvernement.

Je dirai, avant tout, que le présent gouvernement n'a nullement l'intention de privatiser ou de vendre Petro-Canada à des étrangers. Il n'a pas non plus l'intention, d'aucune façon que ce soit, d'affaiblir la société d'État.

Il a plutôt l'intention de renforcer le rôle du Canada dans l'industrie pétrolière. Pour réaliser cet objectif—que visent tous les Canadiens—il nous faut avant tout réorganiser Petro-Canada. Dans sa forme actuelle, la société d'État est une société affaiblie dans une industrie fort prospère. Malgré la campagne propagandiste lancée par les partis libéral et néo-démocrate, Petro-Canada, sous sa forme actuelle, ne protège pas les intérêts du Canada dans l'industrie pétrolière.

J'ai ajouté des renseignements supplémentaires pour la gouverne de mes commettants.

Je poursuis:

Un survol rapide des points saillants du rapport du groupe de travail montrera comment le fait de restreindre les pouvoirs de Petro-Canada servira au mieux les intérêts du Canada, chose que la société dans sa forme actuelle n'est pas en mesure de faire.

En premier lieu, la société Petro-Canada, une fois réorganisée, serait de propriété exclusivement canadienne et se composerait d'environ 95 p. 100 des biens de la société actuelle. Après cette première distribution, seuls des Canadiens seraient autorisés à acheter les actions vendues librement sur le marché. La part détenue par tout Canadien, ou toute société, serait strictement limitée.

Ce projet se concrétisera-t-il, je n'en sais rien; toutefois, c'est ce que nous envisageons dans le moment.

Je poursuis:

Deuxièmement, et ce qui est aussi important, la nouvelle société ne souffrirait plus d'un endettement endémique. Au cours des six premiers mois de 1979, Petro-Canada a perdu $7.6 millions. Depuis qu'elle est entrée en exploitation en 1976, le gouvernement fédéral a injecté un capital-action d'une valeur de $800 millions dans cette société. Dans son état actuel, elle est fortement endettée. Son endettement dépasse son capital-action de 250 p. 100 alors que ce rapport varie entre 25 et 40 p. 100 dans les autres sociétés pétrolières.

Nous voyons maintenant que le parti libéral et le nouveau parti démocratique défendent une société de la Couronne dont le cœfficient d'endettement est de 250 p. 100. Ils vantent un peu partout aux Canadiens une société ayant un tel cœfficient d'endettement. Je ne pense pas qu'ils comprennent ce qu'est un cœfficient d'endettement.

Pour en revenir à ma lettre:

Grâce à la réorganisation proposée, qui permettrait de rembourser en grande partie les dettes de la partie remise au secteur privé, la nouvelle société pourrait rapporter aux actionnaires canadiens plus de $100 millions par année, tout en permettant de réduire la dette du gouvernement d'environ $300 millions.

Troisièmement, la nouvelle société conserverait trois des fonctions essentielles dont s'acquitte présentement Petro-Canada. La société aurait encore pour fonction de négocier les contrats avec les autres États en ce qui concerne le pétrole brut, . . .

Nous avons dit dès le début que Petro-Canada continuerait à traiter avec les autres pays.

Je poursuis la lecture de ma lettre:

. . . et de s'occuper de prospection dans les régions éloignées et de l'exploitation des sables bitumineux. Je maintiens que ces trois fonctions exercées par une société en grande partie libérée de ses dettes et appartenant à tous les Canadiens garantiraient au Canada une présence importante dans le domaine de l'énergie.

Enfin, la nouvelle société une fois réorganisée comme on le propose serait mieux en mesure d'intervenir au sein de l'industrie pétrolière.

Au lieu de se contenter de fournir des fonds à d'autres entreprises, comme la Mobil, pour leur permettre de faire des travaux de prospection, c'est la société qui mènerait la danse dans ce domaine. Au lieu d'être comme la société actuelle qui n'a pas encore foré un seul puits de pétrole dans les régions éloignées, cette société réorganisée jouera certainement un premier rôle dans ce domaine.

Le gouvernement conservateur tient autant que tous les Canadiens à faire en sorte que le Canada ait un rôle important à jouer dans le domaine de l'énergie. Je vous recommande de lire attentivement les renseignements qui vous sont fournis, car ceux qui n'ont pas les intérêts du Canada à cœur dissimulent les faits. Il est grand temps d'examiner la véritable question en cause et non celles qui sont soulevées par des arguments spécieux présentés à des fins partisanes. Je suis convaincu que les mesures proposées sont valables et dans l'intérêt du Canada. Je suis également persuadé que les Canadiens comprendront qu'il est urgent de restructurer Petro-Canada en vue de donner au Canada un rôle plus important dans l'industrie pétrolière.

Voilà jusqu'où nous devons aller pour expliquer les choses à nos commettants, monsieur l'Orateur. Il nous faut une équipe de chiens de garde pour analyser chaque déclaration que fait le NPD. Ces gens-là sont tout simplement incroyables. Ils ont complètement détruit leur propre crédibilité en faisant de pareilles déclarations au sujet des soins médicaux, de Petro-Canada et de l'impôt. Ils ne parlent que de cela.

Encore le vendredi 26 octobre, un autre député de cette formation critiquait le ministre des Finances (M. Crosbie) parce que lorsqu'il était dans l'opposition, il était contre les taux d'intérêt élevés qui ont été imposés en octobre 1978. Ce que le député a oublié de dire au sujet du discours fait alors par le ministre des Finances, c'est que s'il critiquait la hausse des taux d'intérêt, il s'en prenait aussi aux dépenses effrénées du gouvernement. Voilà de quoi le NPD ne parle jamais. Il ne dit jamais un mot là-dessus.

Une voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Maintenant, il y en a un parmi eux qui ne parlerait jamais de dépenses effrénées. Il aime plaisanter et faire croire aux gens que nous ne sommes pas obligés de payer une dette qui approche les 100 milliards de dollars. Le NPD ne dit rien de ce qu'il nous faudrait faire pour payer cette dette.

M. Nystrom: Surtout dans les provinces conservatrices.

● (2100)

M. McKenzie: Nous vérifierons les déclarations sur Dome Oil demain. Sans doute reviendrons-nous tous à la Chambre et j'y serai moi-même pour rectifier les affirmations des deux partis de l'opposition.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à apprendre des députés néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: J'accepte seulement les questions des organisations dignes de foi.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat de deuxième lecture du bill C-17, Loi modifiant le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et modifiant le Régime de pensions du Canada. Évidemment, ce n'est pas le désir de notre parti de prolonger indûment ce débat, parce qu'à cette étape il dépend de la Chambre des communes de se prononcer sur le principe d'un bill. Alors, vu que la Chambre des communes, à cette date tardive, c'est-à-dire à la fin d'octobre 1979, est en train encore de discuter de projets législatifs découlant du budget de novembre dernier, il est évident que l'on ne voudrait pas retarder indûment le travail législatif sur ce bill. Mais, monsieur le président, je pense qu'il est important de faire certaines mises au point lorsqu'on parle de questions budgétaires, tout simplement parce que, presque tous les jours, à la période des questions orales, le gouvernement répond aux questions qui lui sont posées en disant que si aujourd'hui on a une situation financière difficile, si le gouverneur de la Banque du Canada doit continuellement augmenter les taux d'intérêt qui sont maintenant à 14 p. 100, c'est à cause de la situation financière du pays, et apparemment c'est le parti libéral qui est responsable de cela, le gouvernement précédent.

Monsieur le président, c'est un argument qui n'a absolument aucune crédibilité, tout simplement parce que le gouvernement est devenu officiellement le gouvernement le 4 juin. Il a été élu le 22 mai et depuis le 4 juin il a attendu quatre mois et demi ou presque pour convoquer la Chambre des communes, contrairement, comme mon collègue de Windsor-Ouest (M. Gray) l'a dit cet après-midi, à la pratique en vigueur auparavant au Canada et dans d'autres pays, comme la Grande-Bretagne par exemple. Lorsqu'un nouveau gouvernement a un nouveau mandat, une des premières choses qu'il doit faire, c'est convoquer les Chambres, convoquer le Parlement, présenter sa politique économique et son programme législatif.

Alors voici un premier ministre qui nous dit: On n'avait pas d'information, on ne savait pas de quoi l'on parlait, on ne connaissait rien dans les affaires économiques du pays, alors il a fallu se mettre au courant. C'est cela que le premier ministre nous a dit cet après-midi. Il a dit que, lui, lorsqu'il parlait à la Chambre l'année dernière, lorsque les critiques financiers, parce qu'il y en avait plusieurs, M. Gillies et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), qui était à ce moment-là député de York-Simcoe, étaient critiques financiers. Je me souviens très bien, qu'en novembre dernier, au moment du débat sur le budget, il a commencé à faire état de la situation en exagérant le déficit canadien. Il parlait, et il en était rendu à des chiffres de l'ordre de 25, 30 milliards de dollars par année, parce qu'il voulait évidemment, à ce moment-là, faire peur aux Canadiens. Il voulait exagérer la situation économique et il disait qu'elle était très mauvaise.

Alors comment le gouvernement peut-il dire aujourd'hui, après que ces messieurs-là d'en face, lorsqu'ils étaient de ce côté-ci de la Chambre, ne faisaient que dire durant le débat sur le budget l'année dernière que la situation économique du pays était en grave difficulté, qu'il ne savait pas ce qu'était la situation économique du pays? Monsieur le président, il savait quelle était la situation économique du pays.

Il savait l'année dernière que la politique qu'il proposait, c'est-à-dire la fameuse coupure de taxe de 2 milliards de dollars, était complètement irresponsable. Il savait à ce moment-là que la politique monétaire qu'il proposait, c'est-à-dire celle de soutenir le dollar à 90c., 92c., est absolument irresponsable. Aujourd'hui, le dollar, depuis les deux ou trois dernières semaines, a un peu baissé sur le marché. On n'a pas entendu les progressistes conservateurs se lamenter et dire que c'était terrible, qu'il fallait augmenter la valeur du dollar à 90c., 92c.

Alors, monsieur le président, les messieurs d'en face doivent se rendre compte qu'ils ont complètement perdu de leur crédibilité, qu'ils sont complètement irresponsables, tout simplement parce qu'ils n'ont pas dit la vérité aux gens l'année dernière, ils n'ont pas dit la vérité aux gens durant la campagne électorale et encore maintenant ils ne disent pas la vérité aux gens. Ils devraient arrêter de tâtonner et présenter leur budget. Il est regrettable qu'à la fin d'octobre, alors qu'on a un nouveau gouvernement, qui a été élu au mois de mai, qui a été formé officiellement le 4 juin, on n'ait pas encore complètement, je pense, passé un projet de loi; on est rendu à la fin d'octobre, monsieur le président. Le ministre des Finances (M. Crosbie) a le front de venir nous dire: Je ne peux pas présenter

de budget avant que tous les bills de l'ancien budget soient adoptés. Premièrement, techniquement parlant, et du point de vue juridique, je ne suis pas certain que cela soit exact. Mais de toute façon je veux dire aux députés d'en face que nous nous étions prêts à venir siéger à la Chambre au mois de juillet, et même au mois de juin, si cela était urgent.

Quant au projet de loi visant à augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement, lequel projet a été discuté la semaine dernière et adopté en deuxième lecture cet après-midi, nous étions prêts à l'adopter au mois de juillet ou août, comme les bills du budget présentement. Alors sur l'étude de celui-ci, nous n'allons pas passer énormément de temps sur le principe parce que, après tout, ce sont d'assez bons principes, monsieur le président. Le gouvernement a trouvé que le budget de mon collègue de Saint-Maurice (M. Chrétien) était tellement bon, la politique économique du député de Saint-Maurice, lorsqu'il était ministre des Finances, était tellement bonne que les représentants du nouveau gouvernement n'ont même pas pris la peine d'essayer de la changer, même un peu, parce que depuis qu'ils sont au pouvoir officiellement et électoralement, ils n'ont pas voulu convoquer le Parlement, ils n'ont pas proposé de nouveau budget; donc ils acceptent que pour une année entière, pendant 12 mois, la politique économique du gouvernement était la bonne.

Maintenant, le premier ministre a le front de venir dire: Eh bien, nous, nous n'avions pas toute l'information, nous ne savions pas que la situation du pays était en si mauvais état, économiquement parlant. Eh bien, monsieur le président, cela est totalement irresponsable. Un parti politique, lorsqu'il propose quelque chose, qu'il soit dans l'opposition, qu'il soit au pouvoir, qu'il soit un troisième parti, qu'il soit ce que l'on voudra, lorsqu'il se présente comme parti national, et prétend vouloir gouverner le pays, et propose une mesure économique, eh bien, monsieur le président, il faut avoir l'information, et il faut être responsable, et il faut dire que si on propose cela aujourd'hui, lorsqu'on sera au pouvoir, on va le faire.

Le premier ministre, à sa conférence de presse vendredi dernier, dira: Eh bien, on était irresponsable en opposition. Mais c'est le système qui nous a rendus comme cela, parce qu'il dit: On était forcé d'opposer tout ce que le gouvernement proposait. Cela n'est pas vrai, monsieur le président. Lorsque le gouvernement va présenter de bonnes mesures pour les Canadiens, nous allons les appuyer, nous de ce côté-ci de la Chambre, et lorsqu'on va proposer autre chose, lorsqu'on va dire que ce que le gouvernement propose n'est pas bon et qu'on veuille proposer autre chose, eh bien, on va avoir la responsabilité totale lorsqu'on va reprendre le pouvoir, et ce ne sera pas tellement long, dans quelques mois, on va demander à la Chambre des communes d'implanter les mêmes politiques qu'on propose maintenant.

Monsieur le président, les excuses du gouvernement voulant qu'il ne soit pas capable de présenter un budget présentement, ce n'est pas quelque chose qu'on peut croire, ce n'est pas quelque chose qu'on devrait prendre tellement au sérieux. La vraie raison pour laquelle on n'a pas de budget et la vraie raison pour laquelle on n'a pas siégé pendant quatre mois et demi, c'est parce que le gouvernement ne savait pas ce qu'il avait à faire, ce gouvernement-là, monsieur le président, ne peut pas se décider. Il y a des problèmes internes qui sont visibles de jour en jour. Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) pourrait parler un peu de problèmes à l'intérieur d'un gouvernement; il pourrait nous expliquer pourquoi on a perdu le contrat en Argentine, un contrat de près de 2 milliards de dollars, qui va nous coûter peut-être encore plus que cela, tout simplement parce qu'il y avait des ministres dans ce gouvernement-là qui n'étaient pas capables de se décider. Allons-nous tout simplement continuer de poursuivre des politiques idéalistes, ou bien serons-nous pratiques? Le gouvernement n'a pu se décider au cours de l'été.

Le ministre d'État chargé de l'Agence canadienne de développement international (M. Asselin) doit maintenant s'humilier et répondre à la Chambre pour dire pourquoi il a perdu un contrat d'une valeur de 2 milliards de dollars en Argentine, tout simplement parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^me^ MacDonald) appuyée de quelques autres ministres tenaient des propos tout à fait idéalistes sur la question des sauvegardes nucléaires, sur toute la question des sauvegardes nucléaires bilatérales entre le Canada et les États-Unis qui achètent le CANDU tout comme les sauvegardes multilatérales.

Ce gouvernement n'a pu se décider durant l'été à convoquer le Parlement afin d'adopter les bills de l'ancien budget et présenter un nouveau budget. Il y a aussi une autre raison pour laquelle nous n'avons pas de budget présentement. Le ministre des Finances devrait lui aussi cesser de camoufler la situation, il devrait cesser de cacher la vraie raison. On sait qu'on ne peut établir un budget au Canada, du moins il serait tout à fait irresponsable et naïf de penser qu'on pourrait établir un budget au Canada présentement sans avoir pris une décision au sujet du prix du pétrole.

Le gouvernement progressiste conservateur a-t-il une politique sur le prix du pétrole? S'il en a une, est-il prêt à l'implanter? Apparemment on croyait que tout allait être rosé lorsque ces messieurs prendraient le pouvoir. Ils seraient en mesure d'avoir la collaboration des provinces, d'amener ces gens à discuter ensemble. Tout d'un coup il n'y avait plus de problèmes entre les provinces productrices et les provinces consommatrices. Monsieur le président, on se rend bien compte que le gouvernement, jusqu'à ce jour, a complètement failli à la tâche en ce qui a trait à une entente au sujet du prix du pétrole. Encore là, nous voyons que lorsqu'ils nous critiquaient parce que souvent on devait prendre des mesures unilatéralement au niveau fédéral sur le prix du pétrole, eux n'étaient pas responsables. Maintenant, ils se rendent compte que c'est difficile, au Canada, d'arriver à une entente sur une question aussi cruciale que celle du pétrole.

Une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas de budget de la part du nouveau gouvernement, c'est tout simplement parce qu'une décision au sujet du prix du pétrole n'a pu être prise. On ne peut réconcilier le premier ministre conservateur de l'Ontario avec celui de l'Alberta. Maintenant, on dira que les provinces de l'Est en sont déjà venues à une entente. Eh bien oui! Ils vont acheter l'entente des provinces de l'Est, leurs amis conservateurs des provinces atlantiques. Nous savons comment ils le feront. C'est que lorsque les revenus de la province d'Alberta augmenteront à cause des augmentations des redevances dans le pétrole et le gaz naturel, cela augmente automatiquement, d'après les paiements de péréquation aux provinces.

M. Hatfield, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. MacClean, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Lévesque dans la province de Québec, M. Peckford, à Terre-neuve et M. Buchanan en Nouvelle-Écosse diront: Augmentez le prix du pétrole, parce que cela augmentera les revenus de l'Alberta et, par conséquent, ceux de ma province par l'entremise du système de péréquation. Ces messieurs sont en train de demander aux Canadiens, aux consommateurs de pétrole dans leur propre province, de payer plus cher pour le pétrole, afin qu'eux reçoivent davantage de revenus du gouvernement fédéral par l'entremise des programmes de péréquation.

Cela est malhonnête, monsieur le président. Car si ces gens-là veulent obtenir plus de revenus de leur concitoyens, plus de revenus du Parlement canadien—et cela est justifiable par le système de péréquation—s'ils veulent recevoir plus de revenus, qu'ils le demandent et qu'ils disent: On veut dépenser tant d'argent, cela coûte tant d'argent pour nos dépenses opérationnelles pendant un an, cela coûte tant d'argent pour nos dépenses capitales et, par conséquent, nous avons besoin de plus de revenus. Mais ce n'est pas ce qu'ils font! Ils disent au gouvernement fédéral: Augmentez le prix du pétrole, cela va augmenter les revenus de la province d'Alberta et les nôtres par l'entremise du système de péréquation.

Mais cela est malhonnête, monsieur le président! Le gouvernement devrait savoir que les Canadiens se rendront compte de cette situation et verront comment les premiers ministres des provinces de l'Est, M. Lévesque ainsi que les quatre autres premier ministres des provinces de l'Atlantique, voudront recevoir des augmentations de taxes voilées par le biais de l'augmentation du prix du pétrole. Parfois cela n'est pas la manière la plus équitable de prélever des fonds. Évidemment, il faudra que les gens payent davantage pour le pétrole parce que l'exploitation du pétrole coûtera plus cher à l'avenir.

Monsieur le président, l'honorable député de Winnipeg, je pense, disait tantôt que nous avions la même politique que le parti progressiste conservateur sur le pétrole, c'est-à-dire, que nous avions dit désirer aller vers le prix mondial. Il y a une grande différence entre dire qu'on va vers le prix mondial et qu'on va au prix mondial. Et puis il y a une grosse différence entre notre politique et celle du parti progressiste conservateur, parce que l'année dernière, même si on avait une entente qui allait jusqu'en juin 1980, une entente qui disait que le prix du pétrole allait augmenter de $1 le baril chaque six mois selon la conjoncture économique en janvier cette année, on a retardé une augmentation de $1 le baril justement parce qu'on disait qu'il y avait des poussées inflationnistes au pays et que la conjoncture économique d'alors ne permettait pas à l'économie canadienne d'absorber cette augmentation-là.

• (2110)

[*Traduction*]

M. Kempling: C'est que des élections étaient imminentes.

M. Breau: Le député de Burlington (M. Kempling) dit que c'était parce que des élections étaient imminentes. Nous étions inquiets de la situation économique du Canada. Nous formions un gouvernement responsable tout comme nous sommes maintenant un parti responsable.Bien entendu, nous savions qu'il y aurait des élections. Toutefois, nous étions au courant de la situation économique. Nous avions dit qu'il était louable de vouloir hausser le prix du pétrole au niveau du cours mondial. Nous étions d'avis que nous devrions procéder par étapes, mais seulement après nous être assurés que l'économie pouvait absorber cette hausse.

Les députés d'en face ne semblent pas se rendre compte qu'il faut savoir mettre un frein à la hausse des prix du pétrole. Certains secteurs de l'économie et certaines régions du Canada ne peuvent absorber les formidables majorations de prix envisagées par le gouvernement conservateur. Par exemple, l'industrie de la pêche serait acculée à la faillite s'il fallait céder aux caprices du gouvernement qui hausse ainsi le prix du pétrole.

M. Kempling: C'est de la foutaise.

M. Breau: Le député dit que c'est de la foutaise. Il ne doit pas comme moi s'inquiéter des pêcheurs dans sa circonscription. Je lui rappelle que si les pêcheurs de ma circonscription, et de fait de toutes les provinces de l'Atlantique, font des bénéfices, ils achètent du matériel qui provient de la circonscription du député de Burlington (M. Kempling). Quand nous parlons de protéger l'industrie de la pêche ou de l'agriculture contre les prix élevés du pétrole, ce n'est pas parce que nous voulons venir en aide à une seule région du pays. Nous aiderions ainsi l'économie tout entière. Plus ces régions ou secteurs seront forts, plus l'économie canadienne sera forte.

Nous croyons que les prix du pétrole doivent augmenter, mais non de $4 le baril. Nous ne croyons pas que nous devions rejoindre le cours mondial, car ce n'est pas nous qui l'établissons.

M. Kempling: De combien?

M. Breau: Nous avons dit $1 le baril pour une période de six mois. Telle était notre politique. L'an dernier, à cause d'une situation économique difficile, nous avons affirmé que cette hausse devrait être différée. Nous ne sommes pas comme les membres du parti conservateur qui suivent une seule ligne de conduite. Par exemple, ils adoptent maintenant une politique de taux d'intérêt élevés. Les conservateurs disent qu'ils doivent s'en tenir à la politique monétaire du gouverneur de la Banque du Canada.

Nous avons également suivi une politique monétaire, mais nous nous sommes souciés de ses effets. Nous sommes intervenus pour les modérer. Nous avons notamment retardé l'entrée en vigueur de la hausse de prix du pétrole en janvier dernier. Le gouvernement conservateur ne fait rien de cela. Il laisse le taux d'intérêt atteindre les 14 p. 100 et il ne fait rien sur le plan fiscal pour atténuer l'effet de cette hausse. C'est la différence entre l'actuel gouvernement conservateur et l'ancien gouvernement libéral.

C'est trop compliqué pour le député de Broadview (M. Rae). Il a dit que nous suivions la même politique monétaire que le gouverneur de la Banque du Canada. C'est vrai, mais le taux d'intérêt n'a jamais atteint 14 p. 100. Lorsque l'économie devait absorber un choc, nous nous en préoccupions et nous prenions des mesures fiscales pour l'atténuer. Prenons par exemple notre politique de lutte contre l'inflation de 1975; nous avons décrété le gel des paiements de dividendes et d'intérêts qui quittaient le pays. Cette mesure est restée en vigueur un certain temps. Voilà un exemple de mesure à prendre pour minimiser les effets de la politique monétaire, chose que les conservateurs ne font pas. Ils peuvent laisser monter le taux d'intérêt et s'en tenir à la politique du gouverneur de la Banque du Canada et suivre ses conseils s'ils le désirent, mais ils doivent faire le nécessaire pour contrebalan-

cer les effets que cette politique aura sur l'économie. Voilà ce qu'ils font. En retardant la présentation du budget, ils font preuve d'inconscience. Ils devraient agir pour limiter les effets des taux d'intérêt élevés. Cela ne veut pas dire changer la politique monétaire de base.

● (2120)

Comme l'a signalé avec tant d'éloquence mon collègue, le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy), les conservateurs depuis deux ou trois semaines font payer aux Canadiens des taux d'intérêt extrêmement élevés, et si certains ne les paient pas, c'est tout simplement qu'ils en sont incapables. Le gouvernement fait preuve d'une grave inconscience. Il devrait cesser de tergiverser et présenter un budget. Nous saurions alors s'il possède vraiment une politique économique. Nous saurions alors s'il a suffisamment d'estomac pour fixer les prix des ressources énergétiques et pour ne plus se cacher derrière des premiers ministres provinciaux qui ne sont pas élus pour décider des politiques nationales, qui sont élus non pas pour favoriser les intérêts du Canada dans son ensemble mais ceux de leurs provinces respectives.

C'est au premier ministre et au ministre des Finances qu'il appartient de présenter le budget. Ils n'ont cessé pendant des années de nous critiquer alors qu'ils prenaient place de ce côté-ci de la Chambre. Ils disaient que nos politiques économiques étaient mauvaises. Même s'ils exercent le pouvoir depuis cinq mois déjà, ils n'ont pas encore présenté de budget. Ils disent donc, en fait, que la politique économique du gouvernement précédent dont était chargé mon honorable ami de Saint-Maurice était saine. Nous n'avons toujours pas obtenu du gouvernement qu'il s'engage à présenter un budget en novembre. Tout ce que nous avons entendu dire, c'est qu'il en présentera un un peu avant Noël.

Le ministre des Finances et le premier ministre insinuent que nous forçons le gouvernement à retarder le moment où il pourrait légitimement appliquer son programme. Or, il n'en est rien. Nous discutons aujourd'hui pour la première fois du bill C-17. Nous avons agi très raisonnablement à l'égard du bill C-10: aucun de nos députés n'a épuisé son temps de parole. Nous n'avons pas pris les 40 minutes qui nous étaient allouées car nous ne voulions pas paralyser indûment le travail législatif du Parlement, mais le gouvernement devra présenter des mesures, il devra assumer ses responsabilités. Il devra se départir de cette habitude absurde qu'il a de répondre à chaque question en disant qu'il ne peut faire quoi que ce soit par manque d'information ou parce qu'il ignorait à quel point les choses allaient mal sous le gouvernement précédent. Ce n'est pas pour ça que les députés d'en face ont été élus. Ils devraient avoir le courage de prendre leurs responsabilités et de présenter un budget d'ici peu.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Nous avons entendu des pièces d'une éloquence délirante ce soir. Nous avons eu droit à de belles envolées de la part de députés de l'ancien gouvernement et les députés du gouvernement actuel y sont allés de quelques excuses. Fondamentalement, ils en avaient tous après le budget présenté l'an dernier par les libéraux, budget qui, j'en suis sûr, a essuyé de vigoureuses critiques de la part des députés conservateurs à l'époque. Et voilà que maintenant nous retrouvons à peu près les mêmes éléments dans le budget que défendent les députés conservateurs, et qui est cette fois conspué sans ménagement par les députés du parti libéral.

M. Kempling: Cela montre à quel point vous ignorez tout de la question.

M. de Jong: Bien sûr, je suis un bleu, un nouveau venu et j'apprends, et c'est vraiment une révélation pour moi. Je ne me suis jamais rendu compte de façon aussi aiguë combien l'expression «blanc bonnet et bonnet blanc» s'appliquait ici et qu'essentiellement la différence entre les deux vieux partis n'est pas si grande; l'un est au pouvoir et l'autre pas; c'est tout; l'un est progressiste dans l'opposition et conservateur au pouvoir et l'autre, le grand parti libéral, navigue au gré des sondages. Maintenant que les libéraux ne sont plus au pouvoir, il faut qu'on les considère comme des gens progressistes, et imaginatifs qui sont sûrs d'eux. Je suis certain qu'ils vont trouver toutes sortes de bonnes idées et de bonnes propositions qui sont de nature à inciter les Canadiens à leur rendre le pouvoir; c'est du moins ce qu'ils espèrent.

Une voix: Pas pour longtemps.

M. de Jong: J'ai tendance à être de votre avis. Il faudra attendre longtemps avant que les libéraux ne puissent reprendre le pouvoir, ne fût-ce qu'y songer. Je pense qu'après ces longues et pénibles années de gouvernement libéral, les Canadiens se sont rendu compte que même s'ils peuvent parfois sembler progressistes, lorsqu'il s'agit de montrer de quel côté ils sont, les libéraux ne sont généralement pas du côté des citoyens mais qu'ils soutiennent ceux qui les ont généreusement financés et qui les ont maintenus au pouvoir pendant tant d'années.

J'aimerais parler de quelques crédits du budget libéral qu'à mon grand regret, les conservateurs ont décidé de conserver et de recommander à la Chambre. Ils constituent une preuve du favoritisme financier qui était pratiqué par l'ancien gouvernement et que les députés d'en face comptent perpétuer.

Prenons l'exemple du programme visant à favoriser la construction de nouveaux immeubles à logements multiples. C'est un programme fort avantageux pour quiconque a la chance d'en bénéficier. C'est un refuge fiscal qui permet aux biens nantis, notamment aux médecins et aux avocats, de se partager quelque 60 millions de dollars en exemptions fiscales.

Dès le début de ma recherche, j'ai été étonné de constater que, pour un investissement initial de $700,000, il était possible, après 12 ans, grâce à ce programme, de déclarer, pour fins d'impôt, des pertes de $2,518,581, et ainsi d'obtenir un remboursement comptant d'un montant de $1,341,814. Il est donc possible, monsieur l'Orateur, après 12 ans, pour un investissement initial de $700,000, d'économiser en impôt sur le revenu plus que la mise initiale, plus que la valeur de l'immeuble. Pas étonnant que nous ayons des problèmes. Pas étonnant que nous ayons des déficits énormes. Pas étonnant que notre pays connaisse actuellement une crise économique, si le gouvernement gaspille les deniers publics dans de tels programmes.

Peut-être nos collègues d'en face entendent-ils diminuer le déficit gouvernemental en faisant disparaître ces échappatoires? Non, monsieur l'Orateur, ils maintiendront ces programmes. Ils réduiront le déficit sur le dos des personnes âgées, des pauvres et des chômeurs. C'est ainsi qu'ils conçoivent la lutte contre les déficits. En réalité, le gouvernement précédent avait la même conception, car il avait lui-même commencé à effectuer des coupes sans songer à abolir ces refuges fiscaux

lucratifs. Il se proposait de les maintenir, et c'est également ce qu'entendent faire les députés d'en face. J'espère, et les Canadiens l'espèrent certes aussi, que si le nouveau gouvernement est vraiment déterminé à s'attaquer aux problèmes des déficits et de l'inflation, il s'en prendra à ceux qui ont quelques chose à perdre, aux bien nantis, et non aux pauvres gens, aux petits entrepreneurs, aux agriculteurs, aux chômeurs et aux jeunes.

Bien entendu, le programme visant à favoriser la construction d'immeubles à logements multiples est censé avoir donné certains résultats. Il était censé stimuler la construction de logements.

● (2130)

L'ancien gouvernement a lancé quelques bons programmes de logements ces dernières années mais il a commencé à désagréger la SCHL, ce que le gouvernement actuel va malheureusement poursuivre en la privatisant. Je crois savoir que le gouvernement a nommé une commission composée d'une personne pour voir quels secteurs de cette société il était possible de céder à des investisseurs du secteur privé. Je crois même savoir que le gouvernement songe à leur confier le programme d'assurance sur les hypothèques.

Ce programme est important, en particulier pour les personnes habitant des logements sociaux, dans des logements coopératifs, dans des logements subventionnés et ainsi de suite. Les compagnies d'assurance privées ne veulent pas avoir affaire avec ces personnes qui doivent donc s'adresser à la SCHL pour s'assurer. Pourtant, le gouvernement d'en face va céder ce secteur aux compagnies d'assurance privées.

Je crois savoir qu'il a du mal à leur vendre le programme d'assurance. Ce système fonctionne tellement mal à cause de la politique d'intérêt du gouvernement qu'aucune compagnie d'assurance privée ne veut toucher à cet aspect des affaires de la société. Je ne suis pas sûr que cela soit vrai. Je pense que c'est uniquement une blague que racontent certaines personnes et que le secteur des assurances de la SCHL sera probablement vendu. Je suis certain que le gouvernement le rendra assez intéressant pour que les investisseurs s'en chargent, mais je ne suis pas convaincu que ces derniers voudront assurer les logements coopératifs, sociaux ou subventionnés, qui ont en fait besoin de protection et d'aide. C'est pourtant le genre de logement qui va être nécessaire vu notamment l'état du marché et la situation du logement créés par le gouvernement au pouvoir et sa politique d'intérêts. Les nouveaux immeubles locatifs à logements multiples devaient répondre à cette demande.

Il nous a fait perdre 60 millions de dollars de recettes pour inciter les contribuables des classes de revenus élevés de placer leur argent dans ces immeubles locatifs. Malheureusement, cela n'a pas entraîné la création de logements à loyer modique. Vu l'absence de restriction concernant le genre de logements à construire, presque tout l'argent placé dans ce programme a servi à la construction de maisons en rangée assez luxueuses et à loyer élevé. On ne peut donc pas parler d'un programme de logement. C'est une évasion fiscale pour les riches. Ce n'est même pas un semblant de programme de logement.

Bien qu'il s'agisse d'un changement mineur, l'une des modifications proposées au budget montre que le gouvernement entend exclure certains matériaux d'isolation de l'exemption de la taxe de vente. Je me réjouis de constater que les installations solaires seront exemptées de la taxe de vente, mais d'autres matériaux servant à l'isolation, comme les fenêtres à vitres doubles, etc. ne le seront pas. Je ne crois pas que les stimulants fiscaux soient nécessairement le meilleur moyen d'inciter les gens à isoler leurs maisons, tout comme il me semble évident que les stimulants fiscaux ne sont pas le meilleur moyen de favoriser la construction de logements. Plutôt que de favoriser la construction des logements dont les localités ont besoin, ces programmes ne constituent que des abris fiscaux. Il en est de même dans le cas des matériaux d'isolation. Les stimulants fiscaux ne sont pas efficaces. Nous régressons. J'estime que nous devrions vraiment inciter les gens à isoler leurs demeures. Nous devrions leur faciliter la tâche. C'est à nous qu'il appartient de prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine. Pourtant, le nouveau gouvernement donne suite à la proposition de l'ancien gouvernement libéral de taxer certaines sortes d'isolants de maison. Cette mesure, si peu importante soit-elle, est un pas en arrière dans le domaine de l'isolation des maisons.

L'économie canadienne fait face à certains problèmes fondamentaux. Le travailleur canadien moyen le sait mieux que quiconque. Je crois qu'il a une meilleure compréhension du problème que la plupart des députés d'en face et que la plupart des membres de l'ancien gouvernement, car il lui faut affronter ces problèmes quotidiennement. Il lui faut équilibrer son budget malgré les hausses du coût de la vie. S'il doit renégocier l'hypothèque sur sa maison cette année ou ce mois-ci, il se rendra compte qu'il lui faudra débourser $100 ou $125 de plus par mois. Il est conscient que le peu d'argent qu'il gagne perd rapidement de sa valeur.

La plupart des députés d'en face sont bien à l'abri des déboires économiques. Nos vis-à-vis veulent toujours voir les travailleurs se serrer la ceinture un peu plus. Car si j'ai bien compris, le premier ministre (M. Clark) et le gouverneur de la Banque du Canada nous ont demandé de nous serrer la ceinture. Ils vont prendre de dures décisions. Nous sommes à l'ère des sacrifices. Tout cela nous rappelle le refrain que nous serinaient l'ancien ministre des Finances et l'ancien premier ministre. Notre époque est celle des sacrifices.

Qui doit donc faire des sacrifices? Les salaires n'ont pas augmenté au même rythme que le coût de la vie l'année dernière. Ce sont donc les travailleurs qui doivent faire des sacrifices. Les personnes âgées aussi doivent souvent faire des sacrifices. Les députés d'en face pourront fort bien rétorquer que les pensions des personnes âgées sont indexées mais elles ne le sont pas vraiment. Elles sont indexées par rapport à la hausse du coût de la vie mais ces augmentations ne correspondent pas vraiment à ce que le pensionné moyen doit subir comme hausse du coût de la vie et les $2.50 ou les $3 par mois d'augmentation dont il est susceptible de bénéficier grâce à l'indexation de sa pension ne le protège pas vraiment contre la hausse rapide de ses factures de chauffage et d'alimentation. Ces coûts-là subissent des augmentations de l'ordre de 25 p. 100. Les travailleurs, les retraités, les rentiers à revenus fixes ou les assistés sociaux doivent en subir tous les effets. L'aide reçue par les bénéficiaires de l'aide sociale n'augmente pas au même rythme que le coût de la vie.

Je ne sais pas si les députés d'en face comprennent bien quel sort subissent les gens qui vivent dans de telles conditions. Les retraités qui touchent une pension moyenne doivent souvent se débrouiller avec moins de $200 par mois. Quand le coût du

fuel augmente de 15, 20, voire même 25 p. 100 et quand soudainement comme ce fut le cas dans ma circonscription à Regina au printemps dernier, le prix d'une laitue passe à $1.75, quelles en sont les répercussions sur le budget d'une personne qui essaye de subsister avec moins de $200 par mois?

C'est durant la campagne électorale que je me suis réellement rendu compte de la situation. Une dame m'a téléphoné pour me dire qu'elle était retraitée et que le revenu global découlant de toutes ses pensions était d'environ $330. Son loyer s'élevait à $210. Elle payait environ $120 pour se nourrir et pour acquitter les frais des services publics.

Une voix: Que fait ce merveilleux gouvernement socialiste provincial dont vous parlez constamment?

M. de Jong: Cette dame touchait un supplément. Ses médicaments étaient payés. Elle pouvait bénéficier entièrement du régime d'assurance-maladie, mais elle n'avait que $110 pour subsister. Ce n'était pas suffisant pour payer sa nourriture, ses vêtements et ses frais d'électricité. Quel sera l'effet de la politique des intérêts élevés et du coût du fuel élevé sur elle? Jusqu'à quel point serons-nous plongés dans l'insécurité économique et devrons-nous vivre d'un mois à l'autre? La dame était très déprimée et elle m'a dit: «M. de Jong, je crois que la seule solution pour moi est d'avaler une bouteille de pilules.»

J'ai été bouleversé d'entendre parler ainsi une vieille dame retraitée qui avait travaillé et tant fait pour le Canada. Elle s'était privée toute sa vie. Son travail a créé le capital social qui a fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Pour quoi? Pour vivre d'un mois à l'autre dans l'insécurité économique complète en arrivant à peine à survivre? Quelle récompense! Dans quel système, dans quel genre de pays vivons-nous!

● (2140)

Que fait le budget? Il aide les riches à s'enrichir et, sapristi, il aide les pauvres à s'appauvrir. Il n'offre rien à ceux qui auraient le plus besoin d'aide. Il offre une déduction de 60 millions de dollars aux avocats et aux médecins bien nantis qui investissent dans des programmes du genre favorisant la construction d'immeubles à logements multiples qui leur permettent de recevoir plus de 1 million de dollars sur une période de 12 ans parce qu'ils ont investi $700,000 qu'ils auraient autrement payés en impôts. Est-ce juste? Est-ce ainsi que devraient être les choses? Non. Les députés d'en face auront beau parler d'équilibrer le budget, de prendre des décisions difficiles et de se serrer la ceinture, ils ne serreront pas la ceinture de ces gens-là. Toutefois, malheureusement pour ma pauvre retraitée de Regina, ils lui serreront la ceinture.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, je ne puis en mon âme et conscience appuyer cette motion.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir commenter le bill C-17. Je voudrais tout d'abord faire certaines remarques générales, après quoi je parlerai plus précisément de la déduction accordée aux petites entreprises à l'article 38 du bill.

Je crois qu'il y a maintenant une quinzaine d'années que la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité a présenté son rapport. Nous avons depuis assisté à l'instauration au Canada d'un appareil fiscal complexe qui échappe à l'entendement de la plupart des gens intelligents du pays. Il y a une chose qu'on peut dire, cependant, et c'est qu'à mesure que cet appareil évolue, sauf pour de brèves périodes, il a essentiellement eu tendance à enrayer, premièrement, la production de richesses, deuxièmement, la volonté de travailler et, troisièmement, la croissance. En effet, la part du gouvernement dans le PNB est passée, comme je l'ai déjà dit, à quelque 42 p. 100. Au Canada, le gouvernement perçoit par le truchement des impôts et redistribue de la façon la plus inefficace quelque 42 p. 100 de la richesse brute du pays. C'est un fardeau si lourd pour le secteur productif du pays qu'une correction est absolument essentielle. On assiste même dans certains pays comme les États-Unis à une révolte des contribuables. Il est certain qu'avant bien longtemps, une pareille révolte peut se produire au Canada. Nous devons réorienter l'économie afin que la société devienne stimulante.

Le député de l'autre côté a mentionné les immeubles à logements multiples. Je suis en mesure de vous renseigner sur les résultats obtenus grâce à ce genre de stimulants en Alberta. En 1974, le nombre de mises en chantier en Alberta était d'environ 15,000. Le taux de vacance était nul. Les pauvres devaient payer des loyers élevés parce que le secteur productif de l'économie ne bâtissait pas de logements. Grâce à une série de stimulants, dont le programme que je viens de mentionner, nous sommes passés de 15,000 logements par année à la deuxième place en importance pour le nombre de logements, tout de suite après l'Ontario. En l'espace de trois ans et demi, nous sommes parvenus à 48,000 mises en chantier grâce au programme d'encouragement.

On aurait pu avoir recours au régime fiscal pour amener les divers gouvernements à prélever des fonds qui auraient servi ensuite à bâtir des logements par l'intermédiaire de la SCHL et d'autres programmes gouvernementaux. Je peux affirmer sans réserve, car j'ai été moi-même l'un des promoteurs de la construction domiciliaire, qu'il s'agit peut-être de la méthode la plus inefficace qu'on puisse imaginer.

La seule solution consistait à donner à l'industrie et aux particuliers l'argent nécessaire à bâtir des logements. En Alberta, le programme d'immeubles à logements multiples a permis de bâtir le plus grand nombre de logements dans les plus brefs délais, si bien qu'au bout de quatre ans, le taux de vacance était nul en Alberta. A Edmonton et à Calgary, l'excédent de logements dépassait à peine 3 à 5 p. 100. Mieux que toute autre mesure, cette situation a fait baisser le prix des loyers de sorte que les gagne-petit ont pu se loger.

La Saskatchewan n'est pas une province particulièrement pauvre. Si elle avait voulu vraiment aider ses citoyens les plus démunis, pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait?

Une voix: Il l'a fait.

M. Yurko: Oui? Et comment?

Une voix: Plus qu'en Alberta.

M. Yurko: En Alberta, nous avons des programmes pour aider directement les gens du troisième âge alors que, sauf erreur, on n'en trouve pas en Saskatchewan. Ce qu'il faut faire avant tout, c'est de diminuer les pressions exercées par les gouvernements qui imposent lourdement l'économie au point d'accaparer 42 p. 100 du produit national brut.

Un article très pertinent récemment publié faisait valoir que si nous connaissons une crise ce sera la première dépression à caractère social de toute l'histoire mondiale pour la simple raison que le gouvernement s'est ingéré dans les affaires économiques du pays au point de compromettre gravement la production de nos ressources. Le problème de notre pays aux ressources abondantes, aux possibilités illimitées et à la main-

d'œuvre hautement spécialisée c'est que le gouvernement s'est mêlé de redistribuer les richesses en oubliant d'en créer de nouvelles.

Avant de me lancer dans les commentaires généraux au sujet de ce bill, j'aimerais parler de frugalité. J'ai déjà parlé de frugalité dans un de mes discours précédents. J'ai eu la chance d'être élevé dans une ferme, dans une famille de pionniers. A côté de nous vivait une autre famille de pionniers, un couple très frugal. Au cours des années, il amassa de plus en plus d'argent. En fin de compte, le mari mourut laissant toute sa fortune à sa femme. Madame ne se permit qu'un petit luxe, elle engaga une bonne dénommée Mabel.

Au cours des années qui suivirent, la dame accumula de plus en plus d'argent en travaillant dur et en se privant. C'était sa richesse et Mabel l'aida à l'accumuler. En vieillissant, sachant sa fin proche, elle demanda à Mabel: «Mabel, je veux que tu me couches sur le dos dans mon cercueil. Je veux que tu m'enterres dans ma plus belle robe de satin noir» lui dit-elle. «Mais, ma chère Mabel, quand je serai là, étendue sur le dos, je veux que tu découpes l'arrière de ma robe de satin noir pour t'en faire une jupe.»

● (2150)

Une voix: Voilà à quoi ressemble la politique économique conservatrice.

M. Yurko: Et Mabel de répondre à la patronne: «Madame, je n'oserais jamais. Pensez à tous ces gens qui vont avoir les yeux rivés sur votre dos nu quand vous monterez l'escalier doré qui mène au ciel.» «Pas du tout», de rétorquer la patronne, «C'est sur mon mari que tous les regards seront fixés, parce que je l'ai enterré sans pantalon.»

Le moment est venu de passer aux détails.

Une voix: Restez donc où vous êtes.

M. Yurko: Je me suis bien porté toute la journée.

Le taux d'imposition des petites entreprises a déjà fait l'objet de longs débats publics, et les mesures proposées par le gouvernement précédent ont été fort critiquées. Les mesures du budget de novembre 1978 excluaient du taux d'imposition spécial accordé aux petites entreprises trois catégories de revenus. Les revenus des carrières libérales, les revenus de certains services personnels et les revenus des travaux de gestion et autres prestations administratives. Dans le cadre des mesures proposées, ces trois types de revenus auraient été imposés au taux normal des sociétés qui varie de 46 à 51 p. 100 suivant la province, et non au taux spécial de 25 p. 100 consenti aux petites entreprises.

Cet article du bill prévoit un nouveau taux d'imposition de 33⅓ p. 100 pour toute société privée à contrôle canadien pratiquant les catégories d'activités que je viens d'énoncer. A cette fin, le régime des carrières libérales qui était au début limité aux médecins, dentistes, avocats et comptables va être étendu aux vétérinaires et chiropraticiens.

Une voix: Qu'a-t-on prévu pour Mabel?

M. Yurko: Ce nouveau taux d'imposition garantira en gros que lorsqu'une société verse un dividende, le montant d'impôt qui sera crédité à un actionnaire équivaudra à peu près au montant effectivement payé par la société. Cette mesure ne changera pas, dans l'ensemble, le montant de l'impôt, que la société verse des salaires ou des dividendes. Les sociétés qui réinvestissent des gains dans l'entreprise auront encore droit à un report d'impôt étant donné que le taux d'imposition de 33⅓ p. 100 est moins élevé que le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers portant sur la partie du revenu dépassant $15,000. Ce report d'impôt n'aurait pas été possible selon les dispositions prévues par le dernier gouvernement. De plus, ces nouvelles règles seront établies dans la loi plutôt que par voie de réglement. Ces modifications s'appliqueront aux années d'imposition commençant après 1979 pour les sociétés qui existaient le 23 octobre 1979 et s'appliquera à toutes les années d'imposition pour les sociétés constituées après cette date.

Puisque tous les revenus d'entreprises canadiennes, autres que les revenus de placements, des trois catégories de sociétés touchées par cette modification seront assujettis au taux d'impôt de 33⅓ p. 100 s'appliquant aux petites entreprises, ces sociétés disposeront d'un certain temps pour réaménager leur structure de façon à pouvoir bénéficier du taux d'imposition réduit s'appliquant au revenu des entreprises actives admissibles. Comme certaines sociétés ne pourront peut-être pas réorganiser leur structure avant la fin de l'année, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) a déclaré qu'il serait prêt à permettre aux sociétés qui voudraient se réorganiser en fonction de ces modifications de changer la date de la fin de leur année financière en 1980. Aucune modification importante ne sera apportée aux règles proposées par le gouvernement précédent en ce qui concerne l'imposition du revenu de placements, dans le cadre des déductions accordées aux petites entreprises.

Je passe maintenant aux remarques détaillées. Avant 1972, il était possible de se prévaloir d'un taux d'imposition réduit de 21 p. 100 s'appliquant à la première tranche de $35,000 du revenu d'une société. Bien que ce taux réduit ait été présenté comme une mesure d'encouragement aux petites entreprises, il était ouvert à toutes les sociétés, quel que soit leur genre de revenu, qu'elles soient en expansion ou qu'elles soient statiques, qu'elles soient canadiennes ou étrangères, qu'il s'agisse de sociétés cotées en Bourse ou appartenant à des particuliers.

Pour établir de façon plus précise l'objectif des bénéfices dérivés d'un taux d'imposition peu élevé, et pour remplacer la mesure précédente, on a inclus dans la réforme fiscale de 1972 la structure actuelle de la déduction accordée aux petites entreprises. Pour signaler de façon encore plus précise l'esprit d'entreprise de tout citoyen canadien, la mesure a été restreinte aux sociétés privées dont le contrôle est canadien. Dans le but de faire profiter de plus petites entreprises dont le contrôle est canadien, la mesure s'applique désormais au revenu d'une entreprise exploitée au Canada, tant que les gains accumulés de cette société, après déduction des dividendes payés, ne dépassent pas $750,000.

L'article 125 de la loi de l'impôt sur le revenu prévoit une réduction d'impôt de 21 p. 100 sur les revenus des sociétés privées dont le contrôle est canadien et dont les revenus sont tirés d'une entreprise exploitée au Canada. Cette réduction à 25 p. 100 du taux de base d'imposition des sociétés, qui, auparavant, était de 46 p. 100, est offerte chaque année au titre des revenus des entreprises exploitées activement au Canada, jusqu'à concurrence de $150,000, et jusqu'à ce que la limite cumulative de $750,000 soit atteinte. Quand ce taux spécial de 25 p. 100 accordé aux petites entreprises a été présenté pour la première fois dans le cadre de la réforme fiscale de 1972, le total du revenu annuel admissible à ce taux

peu élevé se limitait à $50,000. Les limites annuelles et cumulatives ont été toutes les deux augmentées deux fois depuis 1972.

Le taux d'imposition des petites entreprises devait permettre aux sociétés sous contrôle canadien d'accumuler des fonds en vue de leur expansion, de faire la concurrence aux grandes sociétés et de créer des emplois pour les travailleurs canadiens. En conséquence, selon la loi, désormais, seul le revenu dérivé d'une entreprise exploitée activement au Canada est admissible à ce traitement fiscal préférentiel.

Ajoutées à cette réforme fiscale et aux changements apportés à l'impôt des petites entreprises, des modifications ont été apportées au crédit d'impôt sur les dividendes en vue de réduire encore plus les possibilités d'une double imposition des revenus des sociétés. Le crédit d'impôt sur les dividendes est devenu imposable grâce au principe de la majoration des dividendes versés aux particuliers. Cette majoration a pour objet d'inclure dans le revenu de l'actionnaire un montant équivalent aux gains de la société avant les impôts. Ce crédit d'impôt sur les dividendes entraîne la reconnaissance fiscale que détiennent les actionnaires particuliers, jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de l'impôt des sociétés; ce pourcentage représente à son tour le montant total d'impôt des sociétés versé sur les revenus de sociétés privées dont le contrôle est canadien, et qui sont admissibles à ce taux de base de 25 p. 100.

En 1977, le crédit d'impôt sur les dividendes passait de 33⅓ p. 100 à 50 p. 100 du montant des dividendes. Cette augmentation a rendu en général encore plus intéressant le fait de toucher des dividendes et, par conséquent, a accru l'intérêt pour les placements de capital social. Ce changement a également eu comme répercussion heureuse celle de rapprocher la marge de l'impôt sur les dividendes de celle de l'impôt sur les gains en capital.

* * *

● (2200)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Turner: J'aimerais demander à un porte-parole du gouvernement quel sera demain l'ordre de nos travaux.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, nous passerons demain à l'étude du bill C-17 en comité plénier. Lorsque nous en aurons terminé, nous aborderons ensuite le bill C-18, puis le bill C-3, après quoi nous étudierons les bills C-4 et C-5.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS—LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS AU SUJET DE POURSUITES ÉVENTUELLES

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, la question que je pose fait suite à une série de questions et plus particulièrement à celle que j'ai posée au premier ministre le 17 octobre. Il s'agit d'une affaire importante, car elle porte sur le rôle du procureur général en tant qu'agent de la Couronne et sur l'indépendance du procureur général dans l'exercice de ses fonctions d'agent de la Couronne, car non seulement il peut être indépendant dans l'exercice de ses fonctions, mais il peut aussi sembler indépendant.

Deuxièmement, il y a la question de l'indépendance du directeur des enquêtes lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Un certain nombre de faits son indéniables. Le 12 octobre, une réunion convoquée par le procureur général a eu lieu à 8 heures. Y assistaient, le ministre de la Justice, (M. Flynn), le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), le ministre des Transports (M. Mazankowski), le directeur des enquêtes ainsi que divers fonctionnaires.

Les entretiens ont porté sur les infractions criminelles qu'auraient commises la Western Transport Association et la Household Goods Corporation en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Ce qui est certain, c'est que, sous l'autre gouvernement, aucun entretien de ce genre réunissant le ministre de la Consommation et des Corporations et le procureur général n'avait lieu quand le procureur envisageait d'engager des poursuites en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Tels sont les faits.

Les faits que nous ne connaissons pas sont beaucoup plus nombreux. Tout d'abord, quel était le but de cette réunion? Était-ce pour recueillir de l'information ou en fournir? Ou pour permettre aux parties d'influencer le cours des enquêtes ou des poursuites? Quel rôle le directeur des enquêtes a-t-il joué à cette réunion? Était-ce un rôle actif? Y a-t-il participé à contre-cœur? Quel rôle y a joué le ministre de la Consommation et des Corporations pour protéger le directeur et son indépendance? Le directeur avait-il vraiment soumis avant la réunion la preuve qu'il avait constituée aux termes de l'article 15, ou cette réunion avait-elle pour but d'intercepter le directeur des enquêtes au passage de sorte que le procureur général n'ait pas à décider, aux termes de l'article 15, d'intenter ou non des poursuites?

Quel rôle le ministre des Transports a-t-il joué à la réunion? Devait-il collecter des données ou en fournir? Ces faits prêtent à controverse. Quelle était la nature du mémoire préparé par le ministre de la Consommation et des Corporations pour la gouverne du ministre des Transports et que ce dernier prétend n'avoir jamais reçu?

Quelle était la nature du mémoire préparé par les collaborateurs du ministre des Transports? S'agissait-il simplement de lui fournir de l'information, ou de lui suggérer un moyen d'échapper aux poursuites ou d'influencer de quelque façon le rôle du directeur? A-t-on tenté de s'immiscer dans l'enquête menée par le directeur ou d'empêcher celui-ci de recommander au procureur général les mesures à prendre en vertu de l'article 15?

● (2205)

Quel rôle en fin de compte le procureur général a-t-il joué à cette réunion? De son propre aveu, il ne connaissait même pas l'objet de cette réunion. Qu'est-ce que le ministre des Transports ou ses fonctionnaires ont dit au ministre de la Justice et procureur général? Il va falloir répondre à toutes ces questions pour convaincre la Chambre que l'indépendance du procureur général a été sauvegardée.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer à la Chambre l'avis d'un très distingué juriste sur l'indépendance du procureur général en matière de poursuites présentes ou éventuelles. «Je dirais, affirme-t-il, que s'il y a consultation elle doit porter sur le bien-fondé juridique de la poursuite, à l'exclusion de tout autre sujet. Il pourrait se présenter par exemple qu'un autre membre du cabinet ait une grande expérience de la branche du droit dont il s'agit, auquel cas il pourrait le consulter». Voilà une indication très précise sur le rôle du procureur général lorsqu'il examine le point de savoir s'il doit entamer des poursuites. Le juge Spence présente là une très intéressante conception. Je ne dis pas qu'elle soit la seule, mais en tout cas c'est là le débat que la Chambre doit ouvrir.

Passons maintenant à l'indépendance du directeur dans l'exercice de ses fonctions. Cette indépendance a-t-elle été sauvegardée? A-t-il eu la liberté d'exposer son point de vue à cette réunion? Est-ce qu'il avait examiné la question avec le ministre de la Consommation et des Corporations de sorte que le ministre sache à cette réunion quelle position le directeur avait adoptée et qu'il puisse protéger son directeur devant ses collègues du cabinet? Est-ce que cette enquête a été absolument indépendante? Ce que nous savons . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Le député a épuisé son temps de parole.

M. George Cooper (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et Procureur général): Je m'empresse de répondre à la question soulevée par le député de Nipissing (M. Blais), car j'espère pouvoir abattre une fois pour toutes ces épouvantails que l'opposition dresse depuis quelques jours à ce sujet. Je me permettrai en même temps de rafraichir la mémoire du député sur ce que la bonne règle prévoit pour l'exercice des attributions ministérielles dans les questions de ce genre.

Voici, monsieur l'Orateur, les éléments essentiels de la situation du procureur général du Canada à l'égard des poursuites au titre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, comme de n'importe quelle autre loi d'ailleurs. D'après l'article 13 ou l'article 15 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le directeur des enquêtes et recherches peut saisir le procureur général de toute question faisant l'objet d'une enquête. L'article 15 prévoit que le directeur peut, à toute étape d'une enquête, remettre des preuves au procureur général du Canada pour examen sur la question de savoir si l'on a commis ou si l'on est sur le point de commettre une infraction à la loi et pour toute mesure qu'il plaît au procureur général du Canada de prendre.

Lorsqu'il s'occupe d'une question qui lui a été renvoyée le procureur général a incontestablement le droit d'obtenir des renseignements et des conseils de toute source qui lui semble valable, y compris de ses collègues du cabinet. La décision qu'il prend dans chaque affaire en particulier, doit toutefois, en dernière analyse, venir de lui seul. Le directeur général n'intervient pas selon les directives de ses collègues, d'autres députés du Parlement où de quiconque lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions dans l'application de la loi. D'autre part, il doit être prêt à rendre compte au Parlement de ce qu'il a fait, après avoir pris sa décision finale. Ces principes sont bien connus et bien établis non seulement au Canada mais dans toutes les juridictions de droit coutumier. Je veux parler plus particulièrement du Royaume-Uni où, bien sûr, cette pratique a pris naissance.

J'aimerais faire inscrire au compte rendu la meilleure déclaration à ce propos que je connaisse et que l'on peut trouver dans un ouvrage du professeur Edwards de l'Université de Toronto qui s'intitule «Law Officers of the Crown». Je donnerai la référence à mon honorable collègue dès que j'aurai terminé. Le professeur Edwards écrit:

> Je pense que le véritable principe est . . . qu'il est du devoir du procureur général, lorsqu'il décide s'il doit autoriser la poursuite ou non, de s'informer de tous les faits pertinents, y compris, par exemple, les conséquences que la poursuite, justifiée ou non, selon le cas, peut avoir sur la moralité et l'ordre public, et de toute autre considération ayant une incidence sur la politique publique. Pour se renseigner, il peut, sans toutefois y être obligé, selon moi, consulter n'importe quel de ses collègues de l'administration, et en fait, comme le disait lord Simon, il serait idiot de ne pas le faire. Néanmoins, ses collègues doivent uniquement l'informer des questions particulières qui peuvent influencer sa décision, mais ne pas lui dire en quoi sa décision doit consister. C'est le procureur général qui doit, en définitive, assumer la responsabilité de la décision à prendre, et il n'est pas, et ne doit pas être, soumis aux pressions de ses collègues. Il ne doit évidemment pas non plus s'en remettre à ces derniers du soin de prendre la décision . . .

● (2210)

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je dois malheureusement informer le député que son temps de parole est épuisé.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA RENCONTRE DE L'HONORABLE ROBERT STANFIELD AVEC L'OLP

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, il y a dix jours, j'ai posé une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) au sujet de l'entretien que l'honorable Robert Stanfield a eu avec un représentant des terroristes de l'OLP. Pour être plus précis, j'ai demandé au ministre si M. Stanfield s'était entretenu publiquement ou clandestinement avec des représentants de cette organisation et, dans l'affirmative, s'il avait abordé avec eux d'autres questions que celle du transfert de notre ambassade de Tel Aviv à Jérusalem et s'il avait entrepris de maintenir le contact avec elle.

L'ajournement

Je suis heureux que le Règlement de la Chambre permette à un député d'insister pour obtenir une réponse à une question qu'il a posée et à laquelle il juge qu'on n'a pas répondu pendant la période des questions orales.

Qu'on me comprenne bien; il serait injuste de ma part d'alléguer que le ministre n'a pas du tout répondu à ma question, mais le fait demeure que la réponse était à côté du sujet. Ce n'était pas une question frivole et elle ne méritait certainement pas que la réponse se fasse attendre. Elle porte sur une affaire qui pourrait avoir de graves conséquences en ce sens que le Canada est peut-être en train de donner son accord ou son appui tacite mais réel à l'OLP qui, comme nous le savons, a commis des actes de terrorisme qui ont causé la mort de civils non seulement juifs, mais aussi arabes, d'hommes, de femmes et d'enfants en Israël et dans beaucoup d'autres pays. Il vise aussi à nier l'existence de l'État d'Israël et indirectement à supprimer certains ou même un grand nombre de ses habitants.

Permettez-moi de vous dire pourquoi il est tellement grave, important et urgent que le gouvernement réponde à ma question devant tous les députés et tous les Canadiens. Voilà ce qui est peut-être en jeu: notre honneur national, le processus de paix au Moyen-Orient, l'amitié des États-Unis d'Amérique, d'Israël et d'autres membres de la communauté internationale. Sanctionner et, partant, encourager le terrorisme de l'OLP, c'est commettre un acte totalement immoral pour le Canada et offenser un État ami, Israël.

Bref, j'aimerais que l'on réponde à ma question. Ses conséquences sont de plus en plus graves à mesure que la vérité se fait jour. Premièrement, la perception qu'ont les autres gouvernements du rang et des pouvoirs de M. Stanfield pose un problème. Le premier ministre (M. Clark) nous a dit le 12 octobre que M. Stanfield était ambassadeur extraordinaire et qu'à cause de l'adjectif «extraordinaire» et je cite, «il n'y a pas l'implication d'une reconnaissance officielle par le gouvernement canadien de n'importe quel groupe avec lequel il peut avoir des consultations». Et, pourtant, il a déposé aujourd'hui une lettre que M. Stanfield lui avait adressée sur papier officiel, où il est fait mention de M. Stanfield comme, et je cite: «Représentant spécial du gouvernement du Canada et Ambassadeur itinérant». Ce sont des titres assez imposants et impressionnants une fois accolés les uns aux autres: ambassadeur extraordinaire, représentant spécial du gouvernement du Canada et ambassadeur itinérant.

Je me demande si les gouvernements qui sont habitués au sens que confèrent à ces termes le droit international ou la coutume séculaire se rendent compte que le premier ministre a maintenant écrit une page d'un nouveau dictionnaire qui en donne une nouvelle définition.

● (2215)

M. Stanfield a rencontré Khalid al-Fahum, qui est le président du Conseil national palestinien, l'organisme directeur de l'OLP, et membre du comité exécutif de l'OLP.

On a soutenu que cette rencontre entre M. Stanfield et M. al-Fahum ne constitue pas une reconnaissance de l'OLP par le Canada. Pourtant, les diplomates arabes et l'OLP peuvent fort bien interpréter ces rencontres comme une forme de reconnaissance de l'organisation qui est toujours vouée à la destruction ultime d'Israël. Le pacte de l'OLP, auquel elle n'a aucunement renoncé, réclame la suppression de l'État d'Israël. Les dernières déclarations des dirigeants de l'OLP, dont celles du président de l'OLP, Yasser Arafat, ne dénotent aucune intention, de la part de cet organisme, de reconnaître Israël ou de ne plus vouloir sa destruction.

J'ai en main des déclarations récentes de M. Arafat, et je cite:

> La lutte armée est notre seule voie. Aucun autre chemin ne s'offre à nous pour atteindre Jérusalem, Tel Aviv et la moindre parcelle de notre patrie occupée.
>
> Notre peuple continuera de verser des fleuves de sang pour nourrir la flamme de la révolution jusqu'à la libération totale de notre patrie . . . et non pas seulement d'une partie de celle-ci.
>
> Je suis confiant que nous occuperons un jour les propres bureaux de Begin à Jérusalem et à Tel Aviv . . . Jérusalem est destinée à devenir la capitale éternelle de notre État palestinien souverain et indépendant, sous la direction de l'OLP.

M. Arafat ne fait pas seulement allusion à la «libération» de la rive occidentale et de Gaza. Il parle de l'État d'Israël tout entier.

Il y a quelques semaines, le chef du département politique de l'OLP, Farouk Kaddoumi, a dit ceci: «L'OLP ne reconnaîtra jamais Israël, même si Israël reconnaît l'OLP.» Compte tenu d'une telle politique, il semble difficile de comprendre pourquoi M. Stanfield a jugé utile ou nécessaire de rencontrer le représentant de l'OLP. La paix envisagée par l'OLP ne laisse pas place pour un État d'Israël au Moyen-Orient.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Douglas Roche (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de discuter avec le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille); il faut dire que sa réputation était faite à la Chambre. Je lui souhaite une carrière parlementaire fructueuse. Je tiens à signaler qu'en abordant des questions aussi délicates que la situation au Moyen-Orient, il va falloir peser le pour et le contre afin de faire preuve d'objectivité, ce que veut le député, j'en suis sûr.

Il se plaint du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) n'a pas répondu à sa première question, mais il oublie qu'elle a bel et bien affirmé que M. Stanfield avait rencontré un des principaux responsables de l'OLP. Après avoir détourné la conversation là-dessus, le député revient à la charge aujourd'hui et il prétend que l'entretien entre M. Stanfield et M. Khalid al-Fahum, président du Conseil national de la Palestine, peut être considéré comme la reconnaissance tacite de l'organisation terroriste par le gouvernement canadien et qu'il ne favorise pas la cause de la paix. En fait, cet entretien n'a eu aucune conséquence de ce genre.

Le Conseil national de la Palestine est un organisme délibératif qui réunit les représentants de différentes organisations palestiniennes ainsi que des Palestiniens non affiliés. M. Stanfield et M. al-Farum ont centré leurs entretiens sur la situation au Moyen-Orient en général et sur les perspectives d'une paix négociée et le rôle des Palestiniens dans ces négociations en particulier. Ils ont également parlé de l'affaire de Jérusalem. Il n'a pas été question d'autres contacts entre le Canada et l'OLP.

Venons-en maintenant au sujet proprement dit de la critique du député, à savoir que cette rencontre peut être considérée comme une reconnaissance tacite. Aucune rencontre de cette nature ne pourrait être considérée comme la reconnaissance de l'OLP par le gouvernement canadien. Si l'OLP n'est ni un État ni un gouvernement et ne prétend pas l'être, comment peut-on reconnaître officiellement un tel organisme à la suite d'une simple réunion?

● (2220)

Le gouvernement n'a pas voulu et ne veut pas maintenant que la rencontre entre M. Stanfield et M. al-Fahum soit interprétée de quelque façon comme une reconnaissance officielle que l'OLP est ce qu'elle prétend être, c'est-à-dire seule représentante légitime des Palestiniens. Les circonstances qui pourraient permettre au gouvernement de considérer que l'OLP représente vraiment le peuple palestinien ont été bien expliquées par le premier ministre. Aucune des conditions que nous avons fixées à cet égard n'a encore été remplie.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

LES PRODUITS DANGEREUX—LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES MAISONS—LES MESURES PRISES POUR PROTÉGER LES PROPRIÉTAIRES CONTRE LES ISOLANTS DANGEREUX

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de s'intéresser suffisamment à ma question pour prendre la peine de venir lui-même à la Chambre ce soir. Je l'ai déjà interrogé à propos du programme d'isolation thermique des maisons, que je considère comme un programme extrêmement important.

Depuis une semaine, nous entendons dire que le prix du pétrole augmenterait peut-être, que les taux d'intérêt augmentaient et que le consommateur moyen aura de la difficulté à joindre les deux bouts. Le programme d'isolation thermique des maisons constitue une mesure concrète pour réduire le coût de la vie. En parcourant mes notes, j'ai vu que, selon une étude menée par un groupe de l'université Princeton dans une ville appelée Twin Rivers, au New Jersey, on peut réduire des trois quarts l'énergie utilisée par les appareils de chauffage dans les maisons particulières. D'autres chiffres indiquent que si l'on dépensait autant d'argent pour isoler les maisons que pour fabriquer des réacteurs nucléaires, on pourrait épargner plus d'électricité qu'un réacteur nucléaire ne pourra jamais en produire.

L'isolation thermique est à l'abri de l'inflation. C'est une chose qui peut nous permettre d'épargner des milliards de dollars en devises puisque cela réduit nos importations de pétrole. Le programme concorde avec la tendance de la société de conservation—c'est-à-dire se contenter de ce qui est à notre disposition, ce qui est beaucoup plus raisonnable.

Le programme donne toutefois lieu à certains problèmes graves. Dans une émission du réseau anglais de Radio-Canada, à Winnipeg, on déclarait que la compagnie d'électricité du Manitoba avait mené une étude sur 200 maisons prises au hasard; d'après cette étude, l'isolation de près de 90 p. 100 des maisons faisant l'objet de cette enquête n'atteignait pas les niveaux recommandés. Un groupe de citoyens à Waterloo a entrepris de procéder à une vérification thermique à l'aide de photographies à l'infrarouge et a constaté que plus de 60 p. 100 des maisons n'étaient pas isolées de façon adéquate.

Quels sont ces problèmes? Avant tout, il y a le problème des matériaux. La fibre de cellulose est désormais considérée comme un produit dangereux. J'ai demandé au ministre si l'on avait procédé à de pareilles vérifications, à l'époque, pour la mousse d'urée-formaldéhyde et les copeaux de bois traités. Si je ne m'abuse, ces matériaux présenteraient aux aussi de graves problèmes. La mousse d'urée-formaldéhyde produirait des émanations toxiques de gaz de formaldéhyde, si elle n'est pas appliquée comme il se doit. Le problème est le suivant: l'industrie a connu une expansion très rapide en fort peu de temps. Le manque d'expérience ou de scrupule des fabricants de matériaux a créé de graves problèmes. D'après certaines statistiques, la charpente de 60 p. 100 des maisons isolées à la fibre de cellulose dans les Maritimes va commencer à pourrir. En effet, avec l'humidité, la fibre de cellulose produit une moisissure qui engendre la pourriture de la charpente.

● (2225)

J'ai reçu des plaintes m'apprenant que dans toutes les régions du pays des escrocs à la tête d'entreprises éphémères s'en prennent généralement aux personnes âgées et les dupent en leur présentant une facture d'isolation où ils exigent $500 pour du travail effectué surtout dans le grenier, facture que paie le programme d'isolation, mais qui n'aurait été que de $200 à $250 si un entrepreneur local avait effectué les travaux. Ces gens-là exploitent non seulement le consommateur mais aussi le gouvernement.

Je constate que l'administration du programme d'isolation ne fonctionne pas bien. Je crois que c'est un problème dont le gouvernement actuel a hérité. Le gouvernement précédent s'était vanté de pouvoir gérer une bonne administration, mais celle du programme d'isolation est une catastrophe. Les résultats ne justifient pas l'argent investi, car nous ne réalisons pas les économies d'énergie prévues. Le programme est plutôt une manne pour les exploitants malhonnêtes.

Dans ma question supplémentaire j'ai demandé au ministre de songer à créer un comité spécial de la Chambre. Je repose à nouveau cette question, car j'estime qu'un comité spécial serait en mesure de recueillir tous les renseignements nécessaires à partir des divers ministères. Car il n'y a pas seulement la SCHL, mais aussi le ministère de la Consommation et des Corporations et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un certain nombre de ministères et d'organismes s'occupent du programme d'isolation des maisons.

C'est vrai que l'isolation est un problème très important dans notre pays. Le simple consommateur, comme l'ensemble de la population, épargne de l'argent. Pourquoi ne pas créer un comité, réunir les divers services intéressés, mener une enquête approfondie sur les pratiques actuelles et trouver de nouvelles solutions? Il faudrait s'adresser aux différents ministères, aux services de recherche, d'application et de distribution des services—les trois aspects essentiels du programme—et peut-être par l'intermédiaire du comité de la Chambre, proposer au gouvernement une nouvelle façon d'offrir ce service essentiel au public canadien.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier mon ami d'en face d'avoir eu la gentillesse de mentionner que j'étais ici pour poursuivre cet important débat avec lui ce soir. Et je le fais avec plaisir, car le député a raison de dire que c'est une question très importante. Il a également

raison de dire que c'est un problème dont nous avons hérité de l'ancien gouvernement. Néanmoins, même si c'est vrai, je n'ai pas l'intention de critiquer ce programme. Beaucoup de gens en profitent. A propos, nous recevons environ 10,000 demandes par semaine. Environ 60 millions de dollars ont été consacrés à ce programme depuis le début de 1979, mais certains problèmes administratifs se posent. Cela ne fait aucun doute et je ne rejeterai pas d'emblée la possibilité d'étudier la question en formant un comité comme celui dont le député à parlé.

Néanmoins, il serait souhaitable, je pense, d'en discuter d'abord dans le cadre du comité permanent ordinaire pour voir à quel genre de renseignements, de débats et de dialogues nous pourrons aboutir.

Il faut s'attendre à des questions au sujet des abus qu'entraîne un programme aussi utilisé que celui-ci. Je regrette, quand le député a posé sa question, de ne pas lui avoir indiqué que l'Ontario Research Foundation et d'autres organismes externes mettaient à l'essai d'autres produits d'isolation, comme la mousse d'urée-formaldéhyde, pour voir s'ils répondent aux normes de la Commission des normes du gouvernement canadien. L'un de ces essais vise à s'assurer que le contenu de formaldéhyde ne dépasse pas une partie par million, ce qui semble une norme assez stricte. Toutefois, le problème auquel la SCHL s'est butée, c'est qu'en administrant le programme pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, elle a été obligée de se fier aux analyses que nous a remises l'Ontario Research Foundation.

Nous sommes rendus au point, au sujet de l'isolation à la cellulose, où le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) peut maintenant, sauf erreur, en vertu de la loi sur les produits dangereux, ordonner le retrait de certains de ces produits s'ils ne sont pas acceptés. Il y a certes autre chose que nous pouvons faire pour améliorer l'administration de ce programme. J'étudie, entre autres, la possibilité de fusionner ce programme à d'autres programmes de logement reliés dans une certaine mesure au secteur de l'énergie.

En terminant, il ne faudrait pas condamner d'emblée le programme d'isolation des maisons canadiennes simplement parce qu'il est si utilisé et que beaucoup d'abus sont signalés. Nous n'avons pas encore pu déterminer l'ampleur des abus de façon bien précise.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROTESTATIONS CONTRE LE HARCÈLEMENT DES CANADIENS EN TCHÉCOSLOVAQUIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Deux cents Canadiens ont protesté à Vancouver hier contre le gouvernement tchécoslovaque qui exige d'eux un paiement pour faire régulariser leur départ de Tchécoslovaquie. Ces gens, qui sont partis dans les années 40, 50 et 60, ont reçu des lettres du gouvernement tchécoslovaque. Une entrevue avec le consul de Tchécoslovaquie pour discuter cette clause de rachat coûte $60—il ne s'agit que d'une entrevue—et le dernier paiement varie de quelques centaines de dollars pour les ouvriers à $8,000 pour les professionnels. Je propose, appuyé par le député de Spadina (M. Stollery):

Que le gouvernement canadien intervienne sur-le-champ pour empêcher qu'on harcèle ainsi ces Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES NATIONS UNIES

LA FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX DU CANADA À CHYPRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, comme il a été question récemment que le gouvernement canadien retire ses troupes du contingent des Nations Unies stationné dans l'île de Chypre, que le gouvernement canadien s'est engagé depuis longtemps à faire respecter l'intégrité de la république de Chypre, qu'il importe que les troupes occupantes turques quittent l'île et que le problème des réfugiés soit réglé, je propose, appuyé par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Faour):

Que la Chambre exhorte le gouvernement canadien à laisser les troupes canadiennes à Chypre dans le contingent des Nations Unies pour le maintien de la paix, tant que toutes les troupes occupantes étrangères ne se seront pas retirées de l'île.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

LA CONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU COLLÈGE À POINT EDWARD, EN NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité, en l'occurrence, l'importance de plus en plus marquée de la garde côtière dans l'est du Canada.

Étant donné que le gouvernement a réduit les crédits destinés à la construction des installations du collège de la garde côtière à Point Edward, en Nouvelle-Écosse, nuisant ainsi à la qualité de la formation que reçoivent les officiers et les membres de la garde côtière en général, je propose, appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen):

Que le gouvernement procède à la construction de cette partie du collège de la garde côtière, dont les plans ont déjà été approuvés mais dont le gouvernement refuse d'assumer le financement, privant ainsi les étudiants de la formation dont ils ont besoin.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION POUR LES INFIRMIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas embauché un nombre suffisant d'infirmières pour les régions nordiques—plus de la moitié des postes d'infirmières dans le nord du Manitoba sont vacants et un certain nombre de localités ne disposent d'aucun professionnel de la santé—et que le taux d'accident et de morbidité dans les localités isolées est beaucoup plus élevé que les moyennes provinciales et fédérales, je propose, appuyé par le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

Article 43 du Règlement

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prenne des mesures immédiates pour embaucher le personnel nécessaire et rétablir le programme de formation initial supprimé par l'ancien gouvernement, lequel donnait une meilleure préparation aux infirmières peu familières avec les conditions d'existence dans ces localités et augmentait les chances de les voir demeurer dans ces endroits où elles font tellement défaut.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Français*]

PETRO-CANADA

LE DÉMEMBREMENT PROJETÉ DE PETRO-CANADA—ON DEMANDE QUE L'HONORABLE ROBERT STANFIELD SOIT CHARGÉ D'ENTREPRENDRE UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné le succès de la mission Stanfield, au moins au niveau de l'influence bénéfique qu'elle semble avoir eue dans la décision annoncée par le très honorable premier ministre (M. Clark), hier, de surseoir à son intention préalable de transférer l'ambassade du Canada en Israël, de Tel-Aviv à Jérusalem, je propose, appuyé par le député de Sainte-Marie (M. Malépart):

Que le gouvernement donne à M. Stanfield un mandat similaire quant au démembrement projeté de la société Petro-Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE CONFLIT OPPOSANT LES CONSERVERIES DE CALMAR ET LES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que, selon des représentants du Syndicat des pêcheurs des Maritimes, la plus importante conserverie de poisson des Maritimes, la société Nickerson, refuse d'acheter plus de 500 livres de calmar par bateau et que certains pêcheurs, dans l'impossibilité de vendre leurs prises de calmar, qui ont une grande valeur sur le marché, sont obligés de les rejeter à l'eau, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le ministre des Pêches et des Océans réconcilie les parties à ce conflit avant qu'il ne s'aggrave.

Et c'est ce qui arrivera s'il n'intervient pas.

[M. Murphy.]

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE

LA PERTE DE CONTRATS AU MOYEN-ORIENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que les emplois de près de 100,000 Canadiens, qui dépendent de nos marchés du Moyen-Orient, sont encore menacés de disparaître et que nous avons appris pas plus tard qu'hier que la Zenith Steel Fabrications située dans la circonscription du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a perdu au Moyen-Orient des contrats d'une valeur de 43 millions de dollars à cause de la maladresse du gouvernement, je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce intervienne personnellement pour faire renaître la confiance dans l'impartialité du Canada afin que l'on récupère les contrats et les emplois perdus.

Dans l'éventualité d'un échec de sa part, je propose que le gouvernement mette sur pied un programme d'indemnisation—

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si la Chambre consent unanimement à l'étudier, je crois que la motion ne doit porter que sur un seul sujet. Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU PÉTROLE—LES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE CANADIEN POUR LA POPULATION CANADIENNE

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question concernant une déclaration du premier ministre de l'Alberta, qui l'a appelée en fait un énoncé de politique, dans laquelle il a dit que les Canadiens devraient se résigner à payer le pétrole de l'Alberta au prix que la province estimait juste ou s'en passer.

Le premier ministre garantira-t-il à la population qu'elle continuera à pouvoir s'approvisionner en pétrole canadien, qu'il provienne d'une province ou de l'étranger?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le texte de la déclaration du premier ministre de l'Alberta. Il ne m'a pas fait part de ce point de vue dans les discussions que nous avons eues, mais je puis certes donner au très honorable député l'assurance qu'il demande.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il préciser sa propre politique et garantir à la Chambre qu'il possède les moyens nécessaires pour faire respecter son engagement? Il se souviendra avoir déclaré à la Chambre, mercredi dernier, qu'il ne ferait en aucun cas appel à des pouvoirs déclaratoires ou d'urgence.

Comment peut-il maintenant promettre aux Canadiens qu'ils pourront continuer de s'aprovisionner en pétrole canadien, après ce que vient de déclarer le premier ministre de l'Alberta? De quels pouvoirs le premier ministre usera-t-il en vertu de la constitution, ou invoquera-t-il la loi sur l'administration du pétrole?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le très honorable député a signalé que le gouvernement du Canada, en cas de crise, pouvait choisir entre deux solutions possibles. Or, je lui ferai remarquer qu'à mon avis il n'y a pas de crise et je tiens à l'assurer à la Chambre et à la population. Je n'ai pas l'intention de réagir à une proposition qui a peut-être été formulée, mais qui ne m'a certes pas encore été présentée.

Je ne crois pas que nous en soyons déjà arrivés au point, au Canada, où il faille régler la question du prix du pétrole par des accusations à distance. Je suis convaincu que le gouvernement fédéral et les divers gouvernements provinciaux peuvent parvenir à s'entendre.

Des voix: Bravo!

● (1415)

M. Trudeau: Si je comprends bien, le premier ministre pense que les règlements de compte à distance—on suppose qu'il s'agit du premier ministre de l'Alberta et de celui de l'Ontario—ne sont pas inquiétants pour l'instant. J'aimerais donc que le premier ministre précise ce qu'il m'a répondu à savoir que le gouvernement disposait d'un certain nombre de solutions dont le pouvoir déclaratoire, les pouvoirs d'urgence et bien entendu la négociation commerciale. Or, il m'a dit mercredi, et je me reporte aux pages 553 et 554 du hansard, que le gouvernement n'avait pas l'intention d'exercer ces pouvoirs. Doit-on comprendre aujourd'hui qu'il pourrait éventuellement s'en servir si les circonstances le justifiaient?

M. Clark: Tout ce que je dis c'est que notre gouvernement ne devrait pas avoir à s'en servir.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES

ON DEMANDE S'IL Y AURA UNE RENCONTRE AVEC LES PROVINCES POUR DISCUTER DU PARTAGE DES POUVOIRS EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET DE COMMERCE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. A la lumière des difficultés qu'il connaît présentement, est-ce qu'il a l'intention de convoquer les premiers ministres dans le plus bref délai pour discuter de ce problème et continuer la discussion entreprise au mois de février, laquelle portait sur le premier sujet à l'ordre du jour, savoir, le partage des pouvoirs en matière de propriété de ressources et de commerce interprovincial, et de régler ce problème dans les plus brefs délais, car il menace la structure même de l'avenir du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention, au moins pour le moment ou dans un avenir prochain, de convoquer une conférence des premiers ministres en vue de discuter du sujet dont l'honorable député a parlé. Comme je l'ai dit, récemment, à l'honorable député d'Outremont, la tenue d'une conférence avec les premiers ministres, en vue de discuter le prix du pétrole et les autres questions s'y rapportant, est possible, mais pour répondre à la question posée par l'honorable député au sujet de la Constitution, je dirai que nous n'avons pas l'intention de convoquer une conférence immédiatement dans un avenir rapproché.

ON DEMANDE QUE TOUS LES CANADIENS PUISSENT PROFITER DES RICHESSES NATURELLES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le très honorable premier ministre ne croit pas qu'à ce moment-ci, au moment où une province veut se séparer de la Confédération, il serait très important que tous les Canadiens comprennent qu'un gouvernement Canadien doit détenir les pouvoirs nécessaires pour s'assurer que les richesses du Canada vont éventuellement profiter à tous les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est bien connu et bien accepté par tout le pays que les pouvoirs indiqués par l'honorable député sont détenus par le gouvernement fédéral. Ce que maintenant, je crois, tous les Canadiens doivent savoir, c'est qu'il y a un gouvernement fédéral qui veut utiliser le dialogue, et non pas simplement prendre des mesures unilatérales pour résoudre les problèmes qui existent au Canada.

[*Traduction*]

LES HAUSSES DE PRIX ET DE PROFITS AU SEIN DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, l'un des volets de la question énergétique, c'est bien entendu les approvisionnements. L'autre volet qui inquiète énormément les Américains comme les Canadiens, c'est la question des profits immérités des sociétés pétrolières.

Vu que le président des États-Unis a réagi rapidement et avec imagination à ce problème, en proposant de faire payer aux sociétés pétrolières un impôt de 300 millions de dollars sur leurs profits excédentaires, je voudrais poser au ministre la question suivante. Sachant que les sociétés Imperial Oil, Shell, Texaco et Gulf ont réalisé au cours des neuf premiers mois de l'année des profits de l'ordre de un milliard de dollars, ce qui représente une progression de 55 p. 100, le premier ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'emboîter le pas aux Américains dans cette affaire grave, en créant sans plus tarder dans notre pays une commission qui serait chargée d'étudier le dossier des prix et des profits pétroliers et s'il entend demander aux sociétés pétrolières de baisser leurs prix au cas où cela se justifierait?

● (1420)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): On m'a signalé à l'extérieur de la Chambre la proposition du chef du Nouveau parti démocratique visant à créer un organisme de ce genre. A mon avis, un tel organisme ferait double emploi avec les pouvoirs qui existent déjà. Il viendrait grossir indûment l'appareil bureaucratique et n'atteindrait pas les objectifs que le chef du Nouveau parti démocratique semble vouloir lui faire réaliser, de sorte que nous n'avons pas l'intention de créer une telle commission.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien savoir quels sont ces pouvoirs qui existent déjà. Jusqu'ici, le gouvernement a refusé d'agir. Les Canadiens voudraient bien savoir quels sont ces pouvoirs auxquels le premier ministre a eu recours pour limiter la hausse des profits et des prix du secteur pétrolier.

Une société pétrolière du Canada, l'Imperial Oil, à l'occasion de poursuites intentées devant un tribunal civil a publiquement reconnu avoir vendu ses produits aux consommateurs de la Nouvelle-Écosse à des prix indus. Cette société a aussi admis avoir évité de verser des impôts sur le revenu au gouvernement fédéral en créant une société factice aux Bermudes. Quelles mesures au juste le premier ministre songe-t-il à appliquer pour s'attaquer à ces problèmes, ou va-t-il simplement se contenter de faire la morale aux Canadiens en leur rappelant la nécessité de lutter contre l'inflation, au lieu de traiter les sociétés multinationales avec sévérité?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député l'a dit, nous avons évidemment l'intention de traiter les sociétés multinationales avec sévérité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . mais non pas avec une sévérité telle que, par les moyens employés ou le ton de nos critiques, nous arrivions à faire fuir de chez nous les sociétés canadiennes et étrangères dont l'activité nous est si nécessaire si nous voulons continuer à fournir aux Canadiens les approvisionnements dont ils ont besoin.

Le député m'a interrogé au sujet de la politique fiscale. Il sait que je ne puis répondre à ses questions dans ce domaine que dans le contexte d'un budget, budget que nous entendons présenter prochainement.

Une voix: Quand?

M. Clark: Le député a signalé également une affaire qui, il le sait, fait l'objet d'une enquête.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, abstraction faite de cette enquête qui se poursuit depuis six ans—et je souscris à ce qu'il en a dit—le premier ministre sait fort bien que nous avons déjà la preuve que l'une des principales sociétés multinationales, l'Imperial Oil, a trompé et triché la population de la Nouvelle-Écosse.

Il est maintenant du domaine public que cette société a réalisé cette année des profits exorbitants. Je ne pose pas cette question pour le plaisir de la poser. Pourquoi le premier ministre me juge-t-il extrémiste de proposer que le gouvernement exerce son pouvoir de faire enquête sur les hausses de prix et de profit et n'intervienne que si celles-ci sont injustifiées? Qu'y a-t-il d'extrémiste dans une telle proposition?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, que je sache, je n'ai pas dit que la proposition du député était extrémiste. Je l'ai tout au plus jugée superflue et bureaucratique. Le Parlement et le gouvernement ont le pouvoir de réglementer les prix. Le gouvernement d'ailleurs réglemente déjà le prix du pétrole. Nous avons le pouvoir de surveiller la façon dont les sociétés utilisent leurs profits. C'est ainsi que nous savons, par exemple, qu'en 1977, 84 p. 100 des bénéfices internes réalisés dans ce secteur ont été réinvestis en immobilisations.

Je puis assurer au député que dès que les statistiques pour 1978 seront publiées, je me ferai un plaisir de les déposer à la Chambre, de sorte que si les craintes du député, que bien d'autres partagent d'ailleurs, sont justifiées, tous les Canadiens connaîtront les faits et seront en mesure de porter un jugement sur la situation.

[*Français*]

ON DEMANDE QUELLE MESURE PRENDRA LE GOUVERNEMENT POUR FREINER L'AUGMENTATION DU PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, je suis sûr que les Canadiens aimeraient bien croire les assurances que le premier ministre essaie de donner, mais devant l'inaction et l'inertie de ce gouvernement, cette confiance n'existe pas.

En particulier, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, la semaine dernière, déclarait que la situation était fragile, selon ses propres termes, concernant l'approvisionnement de l'énergie. La semaine dernière, on a eu des rapports à l'effet que l'industrie a connu des profits comme elle n'en a jamais connu dans son histoire, et hier le premier ministre de l'Alberta déclarait qu'il est prêt à couper les approvisionnements au reste du Canada s'il n'obtient pas son prix. Est-ce que le ministre, dans ces circonstances, va au moins mettre sur pied immédiatement l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie prévu par la loi d'urgence adoptée à ce sujet par le gouvernement précédent, ou au moins va-t-il convoquer immédiatement le Comité interprovincial sur l'approvisionnement en énergie qui a été mis sur pied par les ministres provinciaux de l'énergie à Calgary il y a

environ 15 jours, à cause de l'inaction et de l'inertie du présent gouvernement dans ce domaine-là?

● (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, dans sa longue question, le député a soulevé plusieurs problèmes. Je me bornerai à dire que je juge bon de ne pas . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Répondez à la question.

M. Hnatyshyn: J'y répondrai pour vous, espèce de farceur. Je tiens à signaler au député que je n'oserais pas essayer de répondre aux parties de sa question qui nécessitent une interprétation juridique de la déclaration du premier ministre de l'Alberta. Les consultations sur les prix se poursuivent.

Pour ce qui est des approvisionnements, je répète que nous avons bon espoir de nous en tirer cet hiver. La situation est précaire, mais les services qui sont chargés de parer à toute urgence ont déjà pris les dispositions nécessaires. J'ai envisagé la possibilité de créer l'Office et je proposerai à la Chambre certaines modifications au projet de loi actuel en temps et lieu. Il conviendrait peut-être alors de proposer le nom de personnes qui pourraient faciliter le dialogue pour diriger cet office.

Le dernier point porte sur la commission technique consultative à laquelle le député a fait allusion dans sa question. Il y a certains problèmes juridiques à régler et quelques obstacles à surmonter avant de pouvoir créer cet office. On est en train d'étudier la question avec le directeur de la direction générale des enquêtes sur les coalitions. C'est que la création d'un tel office pourrait être interprétée comme la présence d'une coalition dans ce secteur. Je suis sûr que le député tient à ce que l'on étudie tous ces problèmes d'ordre juridique avant de mettre sur pied cette commission technique consultative.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, la situation est peut-être délicate, mais il ressort du flot de paroles du ministre que sa position et celle de son gouvernement sont encore plus délicates eu égard à cette importante question.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le ministre va-t-il au moins recommander au ministre des Finances d'instituer dans son futur budget un impôt sur les profits fortuits afin de percevoir une part des bénéfices énormes que réalisent à l'heure actuelle les sociétés pétrolières au lieu de punir les consommateurs canadiens en leur faisant subir des hausses substantielles des prix du pétrole et du gaz qui équivalent à un impôt?

M. Hnatyshyn: Premièrement, monsieur l'Orateur, j'apprécie que l'ancien ministre admette qu'au cours de son mandat il a permis aux sociétés de réaliser des profits excessifs.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je veux tout simplement dire qu'une fois que le ministre des Finances aura présenté son budget, il pourra juger exactement du genre de conseils qui lui ont été donnés.

NOUVELLE HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE—LES EFFETS NÉFASTES SUR L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. A-t-il calculé et peut-il nous dire maintenant ce que sera le fardeau supplémentaire imposé aux consommateurs canadiens et à l'économie canadienne en général si le gouvernement conservateur cède aux instances du premier ministre de l'Alberta qui exige une hausse exorbitante du prix du pétrole, selon les nouvelles d'hier.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai calculé aucune majoration du coût par suite de revendications hypothétiques. Des négociations et des discussions se poursuivent au Canada sur un barème raisonnable des prix de l'énergie pour l'an prochain.

Le premier ministre de l'Alberta, représentant d'une province productrice, donne son point de vue qui reflète les aspirations de sa province qui voudrait obtenir le plein prix pour ses ressources, une province qui a grandement aidé le Canada depuis quatre ou cinq ans. D'autres premiers ministres provinciaux ont des opinions divergentes. Si on ne peut concilier ces opinions, le gouvernement prendra une décision qui sera annoncée à la Chambre en temps voulu.

Des voix: Bravo!

LES PRIX DU PÉTROLE—LES REMARQUES ATTRIBUÉES AU PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Étant donné l'importance de cette affaire pour les consommateurs canadiens et pour notre économie toute entière, je voudrais lui demander si ses propos d'aujourd'hui concernant le discours du premier ministre Lougheed signifient en fait que nous assistons à une quelconque mascarade conservatrice visant à donner une excuse au premier ministre qui a cédé devant le premier ministre de l'Alberta sur la question du prix du pétrole et cela de façon contraire aux intérêts de la population canadienne. En d'autres termes, le «nouveau visage du fédéralisme» du premier ministre fédéral s'est-il transformé en une gifle au visage du fédéralisme par le premier ministre de l'Alberta?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma réponse à cette question impromptue du député est non.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LES EFFETS NOCIFS DE CERTAINS FLUOROCARBONES—LES MESURES QU'ENTEND PRENDRE LE GOUVERNEMENT POUR Y REMÉDIER

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et je lui en ai donné préavis. Étant donné la menace que font peser les fluorocarbones sur l'environnement, le ministre a-t-il l'intention de mettre en vigueur au 1er décembre 1979 le projet de règlement visant à interdire certains fluorocarbones, par exemple ceux qui servent à atomiser des produits tels la laque à cheveux, les désodorisants et ainsi de suite, comme entendait le faire le gouvernement précédent?

● (1430)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Le député le sait sans doute, monsieur l'Orateur, les fabricants ont déjà accepté de réduire sensiblement leur utilisation de fluorocarbones. Le règlement est déjà prêt à être promulgué, mais une société a entretemps présenté un avis d'objection en vertu de la loi sur les agents de contamination de l'environnement. Dans ces conditions, la loi exige la mise sur pied d'une commission d'examen, et nous nous occupons actuellement de le faire.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, le ministre compte-t-il annoncer bientôt la date de promulgation d'un autre règlement visant à interdire complètement le paradichlorobenzène au Canada?

M. Fraser: Le député a parlé de paradichlorobenzène, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas s'il parle du même sujet.

M. Caccia: Non, il s'agit d'un autre sujet.

M. Fraser: En ce qui concerne le paradichlorobenzène, le député le sait sans doute, une commission est présentement saisie de la question car nous sommes actuellement sur le point de promulguer un règlement contre lequel deux sociétés en ont appelé, et nous devrons donc attendre les résultats de ces audiences.

* * *

LA CONSTITUTION

LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE RESSOURCES MINÉRALES SOUS-MARINES

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une déclaration qu'il a faite le 3 octobre au sujet des droits sur les ressources minérales sous-marines, le premier ministre a exprimé clairement son intention de céder aux gouvernements provinciaux tant les droits de propriété que la compétence législative dans ce domaine.

Comme dans son propre échéancier, la confirmation subséquente de l'accord intergouvernemental par voie législative fait partie de la première étape du processus de négociation, quel genre de mesure parlementaire envisage-t-il, et quand compte-t-il présenter une adresse conjointe pour modifier la constitution?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux fournir au député une date précise. Selon la tradition de notre gouvernement, nous respecterons certainement les droits du Parlement en saisissant la Chambre des communes des questions que le Parlement doit étudier. Pour le moment, les discussions menées avec les divers gouvernements provinciaux n'ont pas encore atteint un stade qui justifierait la présentation d'une mesure législative.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, afin d'éviter tout usage excessif des pouvoirs exécutifs du gouvernement fédéral, le premier ministre peut-il nous assurer qu'aucun transfert de compétence n'aura lieu avant que le Parlement ait donné son accord?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député devrait savoir que nous n'agirions pas d'une façon qui restreindrait les droits du Parlement. Je m'engage certainement à donner au Parlement l'occasion d'étudier les propositions que nous présenterions et qui, en effet, constitueraient une modification de la constitution.

* * *

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE SI UNE SOLUTION A ÉTÉ TROUVÉE AU PROBLÈME DES BOUTEILLES D'UN LITRE ET DEMI

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'adresserai ma question au premier ministre. Elle a trait aux difficultés financières que traverse actuellement l'industrie des eaux gazeuses à cause des décisions du gouvernement dans le cas du problème des bouteilles d'un litre et demi.

Compte tenu du fait que des emplois risquent de disparaître, qu'en fait dans la petite ville de Woodstock, au Nouveau-Brunswick, 32 travailleurs ont déjà été mis à pied, je demande au premier ministre s'il peut nous dire où en sont les études visant à trouver une solution au problème que présentent les bouteilles de verre d'un litre et demi? Plus précisément, peut-il confirmer à la Chambre que la technique japonaise du revêtement de plastique a été jugée trop coûteuse pour être utilisable dans l'industrie canadienne? Peut-il dire à la Chambre quelles solutions de rechange sont présentement à l'étude?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je signalerai ces questions au ministre.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'EXAMEN DES STIMULANTS À LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu du fait que le contribuable canadien moyen fournit 65 cents de chaque dollar dépensé en travaux de prospection par les sociétés pétrolières aux termes du régime fiscal actuel, et compte tenu des bénéfices réalisés par ces compagnies, le ministre pourrait-il reconsidérer la question des incitations accordées aux sociétés et en recommanderait-il la réforme afin que le contribuable cesse de financer les bénéfices exorbitants de l'industrie pétrolière?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que nous réexaminons, le ministre des Finances et moi, toute la question des stimulants fiscaux et pas seulement dans le contexte que le député a précisé; ce qui est encore plus important, c'est que nous voulons découvrir le genre de stimulant susceptible d'inciter les sociétés à accroître les réserves et à pousser encore plus leurs travaux d'exploration.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Bien entendu, les députés du Nouveau parti démocratique appuient ce projet de tout leur cœur.

* * *

LE REVENU NATIONAL

IMPERIAL OIL—LA FAÇON DE PAYER LES IMPÔTS CANADIENS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, si le premier ministre donne suite à ses promesses électorales, il fera de nouvelles concessions aux déjà richissimes sociétés plurinationales.

Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil privé et ministre du Revenu national, et elle a trait à ces stimulants fiscaux. Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère a maintenant terminé son enquête sur les agissements de la société Imperial Oil qui, pendant cinq ans, s'est servie d'une petite société bermudienne du nom de Albury Co. Ltd., pour soustraire au fisc canadien 35 millions de dollars de profit? Dans l'affirmative, voudrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement entend prendre à cet égard?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, si jamais une telle enquête est menée, je ne crois pas que la Chambre des communes soit l'endroit pour en discuter . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . pas plus qu'il conviendrait d'y discuter des déclarations d'impôt des députés. Je tiens toutefois à assurer au député que le gouvernement prendra les mesures qui s'imposeront à la lumière des résultats de toute enquête de ce genre. Je tiens également à l'assurer que le ministère est fort sensibilisé aux problèmes qu'a soulevés le député dans sa question.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE DÉMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE D'OTTAWA À CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants. On s'inquiète de plus en plus, dans certaines régions du Canada et surtout à l'Île-du-Prince-Édouard, de la possibilité que le gouvernement renie son engagement de déménager le ministère des Affaires des anciens combattants d'Ottawa à Charlottetown. Ces inquiétudes ont été avivées récemment par les propos de l'ex-ministre des Affaires des anciens combattants, qui se comporte comme s'il était encore le ministre. Le gouvernement maintient-il son engagement de déménager le ministère des Affaires des anciens combattants tout entier et dans les délais prescrits d'Ottawa à Charlottetown?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le gouvernement et moi-même prenons toutes les mesures en vue du déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown. Le Conseil du Trésor vient tout récemment d'autoriser l'échange du terrain que nous avions exproprié, au centre-ville de Charlottetown, contre un autre connu sous le nom de site nº 15, sur les quais. A l'heure actuelle, nous négocions certaines questions administratives avec le gouvernement provincial.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE MAINTENIR ET D'ÉTENDRE LES TARIFS DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au cours de la dernière législature et durant la campagne électorale, de nombreux députés conservateurs de l'Ouest pour ne pas dire tous, ont non seulement réclamé le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau comme tarif de fret réglementaire fixe pour le transport du grain, mais ont également proposé qu'il soit appliqué aux expéditions de bœuf et d'autres produits céréaliers.

Le ministre peut-il dire si cette position nette et non équivoque vaut toujours maintenant que son parti est au pouvoir, ou si le gouvernement envisage une nouvelle formule ingénieuse qui maintiendrait certains des avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau mais non pas le tarif proprement dit pour les agriculteurs des Prairies?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député serait bien inspiré de lire les principes politiques que notre parti a défendus au cours des dernières élections à savoir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lessard: Avant ou après?

M. Mazankowski: Avant comme après. Nous avons déclaré qu'il y aurait lieu de remonter le tarif ferroviaire applicable au transport du grain. Mais nous avons précisé que la loi allait continuer à garantir aux producteurs les avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Nous étudions actuellement cette question. Cependant, toute modification des modalités d'application de ce tarif ferait l'objet de consultations complètes avec les agriculteurs et les groupements de producteurs intéressés. Je dois préciser que nous recevons de nombreuses instances de la part des groupements de producteurs, des organisations agricoles, des producteurs eux-mêmes, des députés libéraux et, bien entendu, des députés néo-démocrates.

• (1440)

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, je pose la question parce que le gouvernement a fait volte-face sur tant de sujets et que je tenais à m'assurer qu'il n'allait pas récidiver.

J'ai une question supplémentaire à poser au président du Conseil du Trésor. Le ministre peut-il confirmer que le Conseil du Trésor effectue en ce moment une étude interne sur le coût du maintien des tarifs du Nid-de-Corbeau et, dans l'affirmative, sur le coût de l'extension de ce tarif au bœuf et aux autres produits céréaliers?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne puis confirmer ce que le député vient de demander.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ABANDON D'EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au ministre des Transports au sujet du groupe de travail—si l'on peut dire, puisqu'il est composé uniquement du député de Moose Jaw—créé par le ministre pour faire une étude et présenter un rapport sur les embranchements ferroviaires des Prairies dont le sort n'a pas encore été fixé par la CCT, mais qui ont été gelés par le ministre jusqu'à demain au moins.

Alors que le gouvernement précédent avait garanti le maintien de 80 p. 100 au moins des embranchements existant dans les Prairies, et qui desservent actuellement 90 p. 100 environ des agriculteurs de l'Ouest, le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens: primo, s'il a reçu le rapport; secondo, s'il entend le déposer; et tertio, quelles sont ses intentions à l'égard des embranchements qu'il a gelés et qui vont «dégeler» demain?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le rapport est en voie de rédaction et je pense qu'il en est aux dernières étapes. Le député se trompe légèrement quand il dit que 80 p. 100 des embranchements allaient être conservés. Les 1,900 milles d'embranchements qui ont été étudiés par le député de Moose Jaw avaient en fait été condamnés par les libéraux, et c'est un sursis que leur a apporté le changement de gouvernement.

Le député de Moose Jaw va présenter son rapport et je ne manquerai pas de le publier. Nous allons donner suite à ses recommandations. Je puis assurer le député que sur les 1,900 milles qui avaient été condamnés par le gouvernement libéral, une bonne partie va rester au service des producteurs de l'Ouest. Cela est nécessaire pour transporter les volumes record de grains que nous voulons amener aux points d'exportation.

Des voix: Bravo!

M. Deniger: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Transports. Il ne suffit pas de garder les embranchements comme antiquités de campagne. Je pense qu'il faut les reconstruire et les réparer dès maintenant. Le ministre pourrait-il dire s'il a l'intention . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deniger: Le ministre pourrait-il dire s'il a l'intention de respecter notre engagement et de s'assurer que chaque embranchement du réseau permanent soit ouvert pendant toute l'année aux wagons-trémies roulant à pleine vitesse?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de constater que le député approuve maintenant le maintien en service des embranchements des Prairies que les libéraux allaient abandonner.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Notre gouvernement s'est engagé à assurer des services de transport aux élévateurs qui resteront en exploitation ainsi qu'aux producteurs de l'ouest du Canada, et je puis assurer au député que nous respecterons cet engagement.

LE TRANSPORT DU GRAIN—LES POUVOIRS LÉGISLATIFS DU COORDONNATEUR

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement a enlevé le contrôle de la coordination du transport des grains à la Commission canadienne du blé et l'a confié à un nouveau coordonnateur du transport des grains qui, jusqu'ici, n'a encore aucun pouvoir législatif pour s'attaquer à nos problèmes de transport des grains. Il semblerait avoir assumé cette responsabilité sans aucun pouvoir.

Le gouvernement présentera-t-il une loi pour conférer une certaine autorité au coordonnateur, et dans l'affirmative, quels seront ses pouvoirs et à quelle date cette mesure législative sera-t-elle présentée à la Chambre des communes?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les pouvoirs dont le coordonnateur du transport des grains a besoin ont été établis par un décret en conseil du gouvernement. Si d'autres mesures s'avéraient nécessaires nous serions certainement prêts à présenter une loi. Le coordonnateur est en poste, il travaille actuellement au recrutement de son personnel et je suis heureux de vous informer qu'il a des entretiens avec tous les éléments de l'industrie.

Je devrais également mentionner qu'il travaille en étroite collaboration avec la Commission canadienne du blé. Je pense que c'est très important. Le coordonnateur du transport des grains aura pour fonction de voir à ce que le grain soit transporté. La Commission canadienne du blé aura pour fonction de veiller à ce que nous fassions l'étude et que nous tâchions d'exploiter tous les marchés éventuels qui nous sont accessibles.

M. Bockstael: Les membres de la direction du comité du transport de la Commission canadienne du blé ne semblent pas partager ces impressions.

[*Français*]

Dans l'intervalle, on nous rapporte que le comité senior du transport à la Commission canadienne du blé est dépourvu de ses responsabilités et se lave les mains des problèmes qui en découlent. Le vacuum qui résulte du fait que ni le coordonnateur, ni la Commission canadienne du blé ne sont munis pour accélérer la livraison du blé à nos clients, l'érosion des pouvoirs de la Commission canadienne du blé cause de graves inquiétudes aux petits et aux moyens producteurs du pays.

Je demande donc quelles autres mesures on entend prendre pour assurer au Canada, et surtout aux provinces des Prairies, qu'on obtiendra des améliorations significatives dans le domaine du transport et de la livraison de nos produits?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je dois signaler au député, et il le sait sans doute, que le mandat du coordonnateur du transport du grain a été établi avec l'entière collaboration de la Commission canadienne du blé. Si le député n'est pas au courant des fonctions et des attributions du coordonnateur du transport du grain, je me ferai un plaisir de lui fournir copie de son mandat.

En fait, j'ai le plaisir de dire que la création de ce poste et la mise en service d'environ 7,000 wagons-trémies d'ici 1980, sans compter les 5,000 wagons réparés qui seront remis en circulation d'ici le milieu de l'année prochaine, nous permettent d'être très optimistes quant à l'avenir des exportations céréalières. J'ai également le plaisir de vous dire que jusqu'ici, 109,000 tonnes métriques ont été déchargées à Vancouver et Thunder Bay au lieu de 103,000 l'année dernière. Pour ce qui est de Churchill, nous avons acheminé plus de 500,000 tonnes métriques, soit le même volume que l'année dernière, mais un peu moins que nous n'avions prévu.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA PLATE-FORME ÉLECTORALE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. John Evans (Ottawa-Centre): Hier, monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit qu'avant les élections son gouvernement ignorait un certain nombre de facteurs qui l'ont empêché, depuis, de tenir ses promesses électorales.

Comme ces promesses ont été faites au moment où le premier ministre et ses conseillers prédisaient un déficit de 17 milliards de dollars et que le déficit réel sera de l'ordre de 11 à 12 milliards de dollars, le déficit n'est certainement pas en cause. Le premier ministre peut-il alors nous dire de façon claire et concise quels sont les nouveaux facteurs dont il a eu connaissance après les élections?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si vous le permettez, on a déjà répondu à une question qui était pratiquement la même, mot pour mot.

Une voix: A 10 heures.

Questions orales

LES STUPÉFIANTS

LES LOIS S'APPLIQUANT AUX DÉLINQUANTS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le 1er mai dernier, la Cour suprême du Canada rendait un jugement décriminalisant non seulement la possession de la marihuana, mais également la possession ou le trafic de tous les stupéfiants. D'après ce jugement, toutes les lois canadiennes sur les stupéfiants n'ont pas été adoptées en vertu des pouvoirs du Parlement de légiférer au criminel, et la loi sur les stupéfiants ne relève pas en fait du droit criminel mais est une loi fédérale relevant de l'autorité du procureur général du Canada, ce qui fait que toutes les infractions relatives aux stupéfiants tombent dans la même catégorie que les infractions à la loi de l'impôt, à la loi des aliments et drogues et à beaucoup d'autres lois fédérales de réglementation concernant des infractions non criminelles. Cela signifie que les agents chargés de l'application de la loi . . .

Des voix: La question.

M. Mitges: J'aimerais demander au ministre quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour modifier la loi de façon à s'assurer que les infractions tomberont sous le coup de lois adoptées en vertu des pouvoirs du Parlement de légiférer au criminel?

L'hon. Bill Jarvis (ministre suppléant de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vais répondre au nom du ministre de la Justice. Je remercie le député de sa question. Sauf erreur, il veut parler de l'affaire Hauser dont est saisie la Cour suprême du Canada en ce moment.

Ce jugement a donné lieu à beaucoup de fausses interprétations. La Cour suprême a décidé que la loi sur les stupéfiants avait été adoptée en vertu des pouvoirs non attribués, selon la constitution, et non pas en vertu du pouvoir de légiférer au criminel. On avait compris à tort que les formalités administratives suivant l'arrestation et comportant l'arrestation, la sommation de comparaître, la constitution de dossiers et l'extradition ne seraient pas valides. Le ministère de la Justice n'est pas de cet avis. Il estime que toutes les formalités devraient être maintenues et que l'affaire Hauser ne diminue en rien ces pouvoirs.

* * *

● (1450)

L'ÉNERGIE

LE CONTRÔLE DES PRIX PÉTROLIERS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Il a dit tantôt au cours de la période des questions que le gouvernement a suffisamment de pouvoirs pour contrôler les prix pétroliers au Canada, en sorte qu'il n'y a pas d'autres mesures à prendre dans le sens indiqué par le chef du NPD ou dans le genre de celles qui sont proposées par le président Carter.

Le premier ministre veut-il nous confirmer qu'en dehors des contrôles du prix du pétrole à la tête du puits, il n'existe aucun contrôle sur les prix au niveau du raffinage et, en ce qui concerne le transport du pétrole et, surtout, les milliers de consommateurs et de petits détaillants du Canada, sur le prix du pétrole et du gaz?

Le premier ministre veut-il nous dire quelles mesures il entend prendre dans ce secteur pour protéger ces consommateurs et petits détaillants contre des hausses de prix excessives?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour préciser ma réponse au chef du Nouveau parti démocratique, qui a l'air tout à fait claire en elle-même, j'ai dit que je ne croyais pas nécessaire que le gouvernement fédéral se dote des pouvoirs proposés par la Commission et par le chef du Nouveau parti démocratique. Je lui ai également dit que les mesures de caractère budgétaire devront naturellement attendre la présentation du budget.

Le député demande si nous avons un système de contrôle tellement complet qu'il contrôle les prix à chaque niveau, à chaque point de l'activité pétrolière. Je réponds que non, nous n'avons pas l'intention d'avoir un pareil système.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas répondu à la question qui portait sur l'existence des contrôles. J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Elle porte sur l'enquête effectuée depuis six ans par le bureau de la politique de la concurrence sur les accords de prix et les manipulations commerciales qu'auraient pratiqués les grosses sociétés pétrolières, enquête qui arrive à son terme.

Le premier ministre veut-il appuyer la demande faite par le ministre de la Consommation et des Corporations à la Chambre le 24 octobre 1973, en sa qualité de critique de l'opposition, quand il réclamait que le texte du rapport soit publié à la fin de l'enquête? Deuxièmement, le premier ministre peut-il nous assurer que, tant du moins que l'enquête ne sera pas terminée, les conservateurs ne mettront pas à exécution leur projet de démantèlement de Petro-Canada, unique concurrent sérieux des multinationales?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suppose que le député veut qu'on prenne les questions qu'il pose au sérieux, et c'est ce que je ferai. Pour ce qui est de Petro-Canada, le député sait déjà que le gouvernement étudie présentement le rapport d'un groupe de travail. Nous ferons cette étude indépendamment des autres enquêtes qui pourraient être en cours au sein du gouvernement du Canada. Je crois avoir donné cette réponse l'autre jour au leader du député.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'enquête en cours, je peux certainement assurer au député que s'il doit y avoir des poursuites et si certaines preuves qui s'y rapportent doivent être rendues publiques, elles le seront.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION POSSIBLE DE LA McDONNELL DOUGLAS À UN CONTRAT

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Défense nationale. Elle porte sur un article de première page publié par un quotidien de Toronto concernant une poursuite judiciaire qu'a lancée la société Northrop Corporation contre la McDonnell Douglas, et a trait à la participation de cette société à un contrat éventuel avec la Défense nationale. Devant l'importance du marché, je voudrais savoir si le ministre a l'intention de suspendre son programme d'évaluation ainsi que toute décision pouvant être prise dans ce sens-là avant de s'assurer, premièrement, de la bonne foi de la société McDonnell Douglas et, deuxièmement, qu'il y aura une participation importante de l'industrie canadienne dans ce marché important?

[*Traduction*]

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, la McDonnell Douglas nous a assuré qu'elle remplacera ce travail par un autre marché et qu'elle apportera à son offre les modifications nécessaires.

Il s'agit là essentiellement d'un litige entre deux sociétés aéronautiques qui n'aura pas, je pense, d'effet durable sur notre situation. Heureusement, il y a présentement un décalage d'environ trois semaines, et j'ai demandé au ministère de me fournir plus de renseignements et de renseigner certains autres ministères avant d'être prêt à présenter le projet au cabinet.

* * *

LES PÊCHES

L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS VICTIMES D'UNE MARÉE NOIRE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. C'est au sujet du pétrole échappé du pétrolier *Kurdistan* qui s'est brisé en deux à l'ouest du détroit de Cabot en mars dernier.

Vu que le pétrole provenant de ce pétrolier a obstrué les filets des pêcheurs et a sali les plages entre Burgeo et la baie de Fortune en plus de celle de la Nouvelle-Écosse; que la société en question, la Nile Shipping Company, prétend que le gouvernement fédéral est peut-être en partie responsable des dégâts et que l'on a encore trouvé du pétrole il y a encore quelques jours dans une autre partie de Terre-Neuve, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cela relève de sa compétence, aux termes de la loi sur les pêcheries, s'il a été décidé qui sera tenu responsable des dizaines de milliers de dollars de dégâts causés au matériel de pêche et à quel moment les pêcheurs peuvent s'attendre à être indemnisés?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Bien entendu, je partage les attributions à cet égard avec mon collègue, le ministre des Transports. Le paiement des réclamations incombe d'abord aux propriétaires du *Kurdistan*. A cet égard, nous avons chargé des équipes composées de fonctionnaires fédéraux des transports et des pêches et de fonctionnaires provinciaux des pêches de visiter les localités en cause. Nous avons obtenu des déclarations sous serment des pêcheurs et documenté les dommages causés au matériel.

Les réclamations ont été présentées aux avocats de la compagnie et, autant que je sache, ceux-ci sont en train de s'en occuper. Il ne semble y avoir aucun problème à ce propos.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ENCOURAGÉ L'IPA ET QUÉBECAIR À UTILISER L'APPAREIL DASH-7

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans une interview que le ministre accordait au magazine *Transpo '79*, il expliquait son désir d'encourager l'utilisation du Dash-7. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a pris connaissance d'un rapport indépendant remis à son ministère à la fin de l'année 1978 et recommandant l'utilisation du Dash-7 dans l'Est du Québec? De plus pourrait-il également dire s'il a eu des rencontres avec les présidents des compagnies desservant l'Est du Canada, plus particulièrement avec la compagnie IPA et la Québecair, en vue de les encourager à acheter le Dash-7?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant du rapport. J'en ai discuté avec les fonctionnaires du ministère, mais malheureusement, je dois signaler au député que je n'ai pas parlé à des représentants des sociétés qu'il a mentionnées.

* * *

L'ÉNERGIE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE SUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quelques semaines, en répondant à une question, le ministre a confirmé que son ministère avait mené une étude sur les disparités régionales et les effets d'une hausse importante du prix du pétrole sur les diverses régions.

Puis-je demander au ministre si cette étude portait aussi sur les conséquences de la hausse des prix sur l'ensemble des industries de fabrication du Canada, sur le taux d'inflation et les taux d'intérêt?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense qu'en répondant à la question du député, j'ai signalé que le ministère avait fait enquête sur les conséquences que pourrait avoir une hausse éventuelle du prix du pétrole. Il s'agit d'enquêtes de grande envergure en vue de déterminer les effets macro-économiques des hausses du prix du pétrole. Ces enquêtes portaient essentiellement sur les facteurs mentionnés par le député.

M. Phillips: Monsieur l'Orateur, dans l'esprit du libre accès à l'information, puis-je demander si le ministre a l'intention de publier cette étude?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, une fois qu'il y aura eu consultation et que les résultats de cette consultation auront pu être intégrés à l'étude, j'ai l'intention de déposer à la Chambre les résultats de toutes ces enquêtes de même que ceux des consultations afin que tous les députés puissent en profiter et évaluer les renseignements ainsi obtenus.

* * *

LES PÊCHES

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. Nos pêcheries de l'Atlantique et la limite économique de 200 milles devaient surtout nous apporter une amélioration de la qualité.

Or, puisque le ministre a déclaré qu'il était tout à fait d'accord avec l'idée d'améliorer la qualité de nos pêcheries de l'Atlantique, a-t-il un message à adresser à la population de Terre-Neuve au sujet de la politique du Conseil du Trésor visant à réduire de 1.3 million de dollars l'aide destinée aux ports pour petites embarcations dont l'importance est primordiale si l'on compte améliorer la qualité du poisson destiné à l'exportation? Le ministre a-t-il réussi à obtenir une réponse du Conseil du Trésor à ce sujet?

● (1500)

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, certains projets ont dû être retardés à cause des restrictions budgétaires que le gouvernement a été obligé d'imposer pour réparer les dégâts que nous ont légués nos amis d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Je serai très heureux de donner plus de détails au député quand mon budget sera présenté au comité permanent ce soir à 8 heures. De toute façon, je donnerai volontiers tous les détails au député.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LA LÉGALISATION D'UNE INFRACTION À LA LOI LORSQU'UN MEMBRE DU CABINET DONNE SA PERMISSION

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, je poserai ma question au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice puisqu'elle a trait à l'administration de la justice au Canada. Elle découle d'une question que j'ai posée plus tôt quand nous discutions de la déclaration faite par le leader du gouvernement à la Chambre et selon laquelle il cherche un nouveau moyen de rester en deçà de la loi tout en commettant des actes illégaux.

Le secrétaire parlementaire sait-il s'il y a eu de tels actes au Canada et si son ministre, qui n'est pas à la Chambre, a discuté de cette question avec le solliciteur général?

M. George Cooper (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et Procureur général): Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis et j'y répondrai plus tard.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI LE RAPPORT COSSETTE SUR LE PORT DE QUÉBEC A ÉTÉ REÇU—MESURES EN VUE DE PALLIER LES MISES À PIED

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail. Peut-il confirmer qu'il a reçu le rapport du juge Laurent Cossette se rapportant au port de Québec, et dire ce que le gouvernement entend faire au sujet des recommandations concernant la mise à pied de 102 débardeurs en plus du congédiement de 32 autres personnes?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis en mesure de confirmer que le rapport a bien été déposé. De fait, il a été remis aux parties en cause.

Quant à savoir ce que le gouvernement fera, nous attendons maintenant la réponse des autres parties en cause pour savoir quelle position nous adopterons. Je peux cependant signaler au député que le rapport a été remis aux parties visées.

[*Français*]

ON DEMANDE CE QUE FERA LE MINISTÈRE POUR AIDER LES VICTIMES D'UNE MALADIE INDUSTRIELLE

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre ou à son collègue de pupitre, le ministre des Transports. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire de ce rapport à la lumière d'un autre rapport qui indique que plusieurs de ces mêmes débardeurs souffrent de «granulose» dans le port de Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiendrai certainement cette question pour préavis et je consulterai le ministre en cause.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES PÊCHES

LE PROBLÈME DES GRANDS CHALUTIERS DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Gloucester (M. Breau), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, afin de discuter d'une question importante et urgente qu'il convient d'étudier sans délai, puisqu'une décision de l'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) entrera en vigueur le 1er novembre. Le gouvernement a autorisé les bateaux de plus de 100 pieds à entrer dans le golfe Saint-Laurent pour capturer 6,000 tonnes métriques de morue normalement réservées aux pêcheurs côtiers de l'intérieur du golfe.

M. l'Orateur: A l'ordre! Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, le député de Gaspé (M. Cyr) a donné à la présidence avis de son intention de proposer une motion d'ajournement pour discuter d'une question importante. Je crois que l'importance du problème soulevé par l'honorable député de Gaspé ne fait aucun doute. Cependant, l'une des conditions exigées par le Règlement pour permettre un tel débat est le fait qu'il existe une véritable urgence, et je cite: «une véritable urgence qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente.» La présidence a de sérieuses réserves en ce qui a trait à cet aspect de la question, c'est-à-dire qu'il s'agit plutôt à mon avis d'un problème permanent qui a déjà été soulevé à la Chambre en d'autres occasions. Ainsi, le 24 octobre 1979, deux motions portant sur ce problème ont été présentées en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement par l'honorable député de Gloucester (M. Breau) et par l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc). Cette dernière motion était d'ailleurs appuyée par l'honorable député de Gaspé. En outre, l'honorable député de Gaspé lui-même a débattu cette question à la Chambre le 25 octobre dernier lors de l'ajournement.

Étant donné que la question proposée par l'honorable député de Gaspé aujourd'hui a déjà été discutée à la Chambre récemment, étant donné la difficulté en ce qui concerne un élément séparé et spécial qui maintenant doit être décrit par l'honorable député de Gaspé pour identifier le sujet non pas simplement comme un sujet de difficultés continuelles mais une urgence, et en l'absence d'un tel élément présenté aujourd'hui par l'honorable député, j'estime que ce n'est pas un sujet approprié pour être discuté maintenant en conformité de l'article 26 du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 65, 147, 148, 150, 197, 277, 282, 291, 358 et 367.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX—PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

Question nº 65—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents du Conseil des ports nationaux?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):

1. *a*) M. Pierre A. H. Franche.
   b) M. Jacques Auger.
2. *a*) $45,000-$50,000.
   b) $40,000-$45,000.

LE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE—L'UTILISATION

Question nº 147—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de restreindre l'utilisation du numéro d'assurance sociale comme numéro de compte et d'enregistrement à de nombreux régimes publics et, si c'est le cas, quelles mesures va-t-il prendre?

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Le gouvernement présentera sous peu un projet de loi tendant à limiter l'utilisation des numéros d'assurance sociale au sein du gouvernement fédéral dans le cas où l'on entend rendre obligatoire l'indication du numéro d'assurance sociale, de même que quelques premières étapes visant à limiter l'utilisation du numéro d'assurance sociale à l'extérieur du gouvernement fédéral.

Question nº 148—**M. Herbert:**

Le gouvernement est-il en faveur de l'utilisation du numéro d'assurance sociale comme numéro unique d'identité pour tous les citoyens dans la majorité des ministères et organismes d'État?

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Non. Le gouvernement fédéral a l'intention de décourager l'utilisation des numéros d'assurance sociale comme numéro unique d'identité au sein des ministères et organismes du gouvernement fédéral.

LES BANQUES D'INFORMATION—LES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Question nº 150—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue d'assurer le caractère confidentiel des renseignements contenus dans les banques d'information et, dans l'affirmative, lesquelles?

Questions au Feuilleton

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Après avoir instauré, en 1972, sa politique sur le traitement électronique des données (TED), le Conseil du Trésor a publié en 1974, à l'intention des ministères, des directives sur les questions de sécurité informatique. En outre, on a créé, au sein de la GRC, une équipe d'inspection et d'évaluation de la sécurité (EIES) chargée d'examiner les mesures de sécurité entourant les installations informatiques, y compris les bureaux du secteur privé qui traitent de l'information du gouvernement.

Les ministères font rapport à la GRC sur la mise en œuvre des recommandations de l'EIES. La GRC fait rapport, chaque année, au Secrétariat du Conseil du Trésor sur la situation qui règne en ce qui concerne la sécurité informatique au gouvernement. Il y a actuellement des normes de sécurité qui sont en voie d'élaboration à cet égard. Dans le cas des travaux informatiques accomplis par les ordinateurs du secteur privé, les exigences sécuritaires font partie intégrante des dispositions contractuelles convenues avec le fournisseur. La partie IV de la loi sur les droits de la personne stipule que l'utilisation de banques d'information contenant des données d'ordre personnel doivent faire l'objet d'un contrôle étroit, y compris les nouvelles utilisations des données existantes.

La liaison des banques informatiques, notamment l'emploi des numéros NAS pour obtenir des détails plus complets sur un individu, constitue un domaine qui cause une grande préoccupation. Le gouvernement prépare actuellement une loi qui assurera un supplément de protection contre la divulgation non autorisée de renseignements d'ordre personnel, et restreindra la possibilité de relier les dossiers à l'aide du NAS en limitant le nombre d'utilisations des numéros NAS. Cette loi sera présentée au cours de la présente session du Parlement.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question nº 197—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Transports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): *a*) 19,067; *b*) 1,909.

IMPÔT SUR LE REVENU—DÉDUCTIONS

Question nº 277—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, quels montants ont été déduits par les contribuables au titre des *a*) dons de charité, *b*) frais médicaux, *c*) contributions à un parti politique, *d*) pertes en capital?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Dans chacune des cinq dernières années, les montants suivants ont été déduits par les particuliers dans leurs déclarations d'impôt sur le revenu au titre *a*) des dons de charité; *b*) des frais médicaux; *c*) des contributions politiques; *d*) des pertes en capital.

Questions au Feuilleton

	1973	1974	1975	1976	1977
*a) Dons de charité	392,867	439,693	505,553	598,700	659,478
*b) Frais médicaux admis	112,420	119,512	137,851	155,642	169,102
c) Contributions politiques fédérales		1,273	2,394	2,800	3,114
*d) Pertes en capital déductibles	47,645	83,311	71,673	68,115	86,549

Remarques: (i) Tous les chiffres sont en milliers de dollars.
(ii) 1977 est la dernière année d'imposition pour laquelle des données sont disponibles.
(iii) *a*) et *b*) ne comprennent pas la déduction forfaitaire de $100.
(iv) *c*) Ces chiffres représentent le montant de crédit accordé chaque année au titre du crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales. Nous n'avons pas les chiffres correspondants aux montants réels des contributions politiques fédérales. Ce programme a commencé en 1974.

* Ces chiffres sont disponibles tous les ans dans la publication «STATISTIQUE FISCALE».

FONCTION PUBLIQUE—LES POSTES BILINGUES

Question nº 282—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien *a*) d'anglophones, *b*) de francophones étaient titulaires de postes bilingues dans la Fonction publique, sans toutefois remplir les exigences linguistiques de leur poste?

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): En date du vendredi 30 mars 1979, il y avait un total de 55,985 postes bilingues occupés. De ce total, 16,532 postes étaient occupés par des employés (10,095 anglophones et 6,437 francophones) qui ne rencontraient pas les exigences linguistiques de leur poste. De ces 16,532 employés, 14,953, soit 90.4 p. 100 (8,825 anglophones et 6,128 francophones) ont été exemptés des exigences linguistiques de leur poste à cause des droits de titulaires, de longs états de service ou pour raisons d'âge. Encore quelques-uns ont été exemptés pour des raisons humanitaires telles que la santé de la personne ou des raisons personnelles.

De plus, 1,579 employés, soit 9.6 p. 100 (1,270 anglophones et 309 francophones) ont été nommés aux postes bilingues à la condition qu'ils entreprennent la formation linguistique afin de rencontrer les exigences linguistiques de leur poste. Ces employés sont maintenant en formation ou le seront sous peu.

LA PRIME AU BILINGUISME

Question nº 291—**M. Herbert:**

Combien de fonctionnaires touchent actuellement la prime au bilinguisme dans chaque province?

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Les chiffres suivants démontrent le nombre de fonctionnaires, par province ou par certaines régions, présentement admissibles à recevoir la prime au bilinguisme.

Colombie-Britannique	112
Alberta	109
Saskatchewan	52
Manitoba	238
Région de la Capitale nationale	28,463
Ontario	1,708
Québec	14,571
Nouveau-Brunswick	1,444
Île-du-Prince-Édouard	23
Nouvelle-Écosse	303
Terre-Neuve	27
Nord du Canada	16
A l'extérieur du Canada	205
Total	47,271

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

IMPÔT SUR LE REVENU—LE POURCENTAGE TRANSMIS À UN GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Question nº 358—**M. Herbert:**

1. *a*) Quel pourcentage de l'impôt déduit du revenu d'un résident de la province de Québec qui travaille en Ontario est remis au gouvernement provincial, *b*) quand est-il remis?

2. Le contribuable peut-il faire augmenter ce pourcentage?

3. Le ministre du Revenu national a-t-il reçu des plaintes selon lesquelles des résidents du Québec qui travaillent en Ontario doivent payer des taxes supplémentaires au Québec, alors même qu'ils demandent un abattement à l'administration fédérale?

4. La possibilité d'accroître les déductions augmentera-t-elle le montant remis au Québec, et quel pourcentage du montant supplémentaire déduit sera ajouté à celui qui sera finalement réclamé en tant qu'abattement fédéral?

5. Le ministre s'est-il entretenu de la question avec son homologue provincial?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): 1. Selon l'article 154 de la loi de l'impôt sur le revenu et l'article 3300 du Règlement, un taux de transfert de 45 p. 100 est prescrit. Les montants sont transmis à l'administration provinciale deux fois par mois.

2. Ce taux lui-même ne peut pas être augmenté par le contribuable puisqu'il est prescrit par règlement. Cependant, un contribuable peut augmenter le montant total de ses retenues d'impôt, auquel cas 45 p. 100 de ses retenus ainsi augmentées seraient transmis au Québec. (Voir la réponse au nº 4.)

3. Des plaintes isolées ont été reçues à ce sujet.

4. Une augmentation des retenues à la source augmente le montant qui doit être transmis au Québec selon le taux de transfert de 45 p. 100. Les 55 p. 100 qui restent sont utilisés pour réduire le solde de l'impôt fédéral à payer ou sont remboursés au contribuable. Si celui-ci le désire, il peut remettre directement au gouvernement provincial en cause un montant d'argent supplémentaire plutôt que d'augmenter ses retenues à la source.

5. Non. Cependant, des rencontres au niveau des fonctionnaires ont lieu périodiquement pour discuter de ces questions.

L'ASSOCIATION DU SAINT-ESPRIT POUR L'UNIFICATION DE LA CHRÉTIENTÉ MONDIALE

Question nº 367—**M. Cossitt:**

1. L'Association du Saint-Esprit pour l'unification de la Chrétienté mondiale détient-elle un numéro du ministère du Revenu national lui donnant droit d'émettre des reçus à des fins d'impôt et, le cas échéant, *a*) est-ce le numéro 0362517-47-13, *b*) quand le lui a-t-on accordé et pourquoi, *c*) qui en a fait la demande et qui l'a signée?

2. Quelle est l'adresse de l'organisation?

3. A la connaissance du gouvernement, est-ce la même organisation appelée communément le mouvement «Moon» ou «l'Église unifiée»?

4. Le gouvernement enquête-t-il sur l'attribution de numéros d'impôt sur le revenu à des groupements religieux extrémistes souvent appelés sectes religieuses et autres et, *a*) le cas échéant, quel en est le détail, *b*) sinon, le fera-t-il?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): 1. *a*), *b*) et *c*) Le numéro d'enregistrement 0362517-47-13 a été attribué à l'Association du Saint-Esprit pour l'unification de la Chrétienté mondiale lorsque cette dernière a été reconnue, à compter du 7 septembre 1969, comme un organisme de charité enregistré. Elle est donc autorisée à produire des reçus aux donateurs aux fins de l'impôt sur le revenu. L'enregistrement a été accordé par des fonctionnaires du ministère au nom du ministre de l'époque, conformément à la loi de l'impôt sur le revenu et aux règlements connexes. L'Association a été reconnue parce que, selon les renseignements disponibles, elle a qualité d'organisme de charité en vertu des principes de la common law et qu'elle remplit les conditions d'enregistrement à titre d'organisme de charité de la loi de l'impôt sur le revenu. La demande d'enregistrement a été signée par un représentant de l'Association, mais en raison des clauses de la loi de l'impôt sur le revenu touchant le secret sur les communications, il est impossible de dévoiler le nom de ce représentant.

2. L'adresse de l'Association qui figure sur sa déclaration publique de renseignements de 1978 est le 80 Admiral Road, Toronto (Ontario).

3. Le seul nom que l'on retrouve dans les documents fournis au ministère est l'Association du Saint-Esprit pour l'unification de la Chrétienté mondiale, mais dans la correspondance, les raisons sociales «Église unifiée de Toronto» et «Église unifiée» ont été utilisées.

4. Comme pour tout autre contribuable, les organismes de charité enregistrés peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps aux fins de l'impôt sur le revenu. En effet, chaque année, des organismes de charité choisis sont au nombre des contribuables que le ministère vérifie. Le ministère n'a pas l'intention de mettre sur pied un programme spécial de vérification des «sectes religieuses».

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, si la question nº 149 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document parce que la réponse est trop longue pour être imprimée dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Question nº 149—**M. Herbert:**

Quels ministères et organismes d'État exigent le numéro d'assurance sociale des personnes qui veulent bénéficier de leurs progammes en 1978 et, dans chaque cas, quelle utilisation bien précise fait-on de ce numéro?

(Le document est déposé)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question nº 149 soit transformée en ordre de dépôt de documents, comme l'a proposé le secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le secrétaire parlementaire d'avoir répondu à quelques-unes des questions aujourd'hui. Mais avant que mes compliments ne lui montent à la tête, j'aimerais attirer son attention sur trois questions en particulier, les nos 133, 134 et 136, qui ont trait à des sociétés que le gouvernement se propose de vendre. Ces questions figuraient déjà au *Feuilleton* à la dernière session. Puisque justement on cherche à se défaire de ces sociétés, j'imagine qu'il devrait être assez facile au secrétaire parlementaire de me fournir les réponses. Je lui saurais gré de bien vouloir examiner ma requête.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 octobre 1979, de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, à l'instar d'autres députés de l'opposition officielle, je me suis réjoui que le parti conservateur reprenne à son compte une mesure fort bien conçue par les libéraux. Mais après avoir écouté hier soir les envolées poétiques du député d'Edmonton-Est (M. Yurko),—selon l'image qu'il a invoquée la politique économique des conservateurs ressemblerait à quelqu'un qui monte au ciel le postérieur à l'air—cette façon imagée de décrire l'analyse économique des conservateurs m'a tellement inspiré que j'ai pensé qu'il ne fallait pas la passer sous silence. Je suppose qu'en guise de corollaire, si c'est ainsi que les conservateurs illustrent leur performance économique, on peut bien dire que le diable en a pour son argent.

En écoutant le débat suscité à propos de cette mesure fiscale j'ai clairement compris pourquoi le Canada avait besoin d'un parti libéral. En écoutant les exagérations venant de gauche et de droite, chacune exprimant sa propre forme de théologie primitive du pouvoir, il devient clair que si l'on permettait au pays de se polariser entre les deux extrêmes, comme le préconisent les membres de ces deux groupes, les hyperboles de ces orthodoxes sèmeraient une telle confusion qu'il ne pourrait plus rien se faire de pratique ni de réaliste sur le plan de la politique fiscale.

● (1510)

Il n'y a peut-être pas de débat plus important à la Chambre des communes que l'analyse de la façon dont nous voulons répartir nos impôts. C'est le fondement même de notre ordre économique. Il détermine très clairement qui paie et qui en profite dans notre société. Si nous suivions simplement les sermons et les enseignements des gens de gauche et de droite, nous nous retrouverions dans une société entièrement divisée en deux groupes disparates qui n'auraient rien de commun.

J'ai trouvé intéressant hier soir d'entendre le député de Broadview (M. Rae) parler de deux groupes de partisans du resserrement du crédit. J'ai été porté à être d'accord en partie avec son analyse. Il y a deux groupes à la Chambre. Il y a aussi un groupe de spectateurs à gauche, les quarts-arrières de salon qui ne participeront jamais au jeu. Ils disent qu'ils n'ont jamais l'occasion de prendre des décisions. Ils peuvent se permettre d'exercer leur forme particulière de vertu. Quelqu'un a déjà dit qu'on pouvait être très vertueux si on n'était jamais soumis à la tentation. C'est certes le cas du Nouveau parti démocratique. Ses membres peuvent évidemment faire des déclarations vertueuses et dévotes sur la façon de mener le monde. Toutefois, quand ont-ils jamais eu l'occasion d'agir? Ce sont les eunuques classiques, les grands experts du sexe parce qu'ils n'ont jamais à y prendre part. Ce sont vraiment les grands observateurs de notre ordre économique. Ils savent qu'ils n'auront jamais à gouverner. S'ils veulent être les spectateurs, les quarts-arrières de salon qui observent ce qui se passe et qui offrent leurs vains conseils, parfait, mais revenons aux choses sérieuses.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre, s'il vous plaît. Nous devrions avoir la courtoisie de permettre au député de poursuivre son discours. Pourrions-nous avoir un peu de silence?

M. Axworthy: Ce qui arrive avec les faux artistes, monsieur l'Orateur, c'est qu'ils peuvent faire beaucoup de bruit, sans avoir beaucoup de sens. C'est essentiellement ce qu'ils font à la Chambre. Tant qu'ils pourront continuer à hurler, à crier, à taper sur leurs pupitres et à battre des mains, personne ne se préoccupera d'écouter leurs discours, qui se résument à pas grand-chose de toute façon.

Ce qui devrait vraiment préoccuper les députés, ce n'est pas tellement ce qui se passe chez le petit groupe dans le coin, c'est le fait que les députés d'en face prennent beaucoup des mêmes mauvaises habitudes. Ils pensent que la seule façon de combattre la pureté de la gauche est d'attribuer de la pureté à la droite.

Nous en avons eu un excellent exemple dans les discours prononcés hier soir, en particulier celui du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui nous a élevés jusqu'aux hautes sphères de la pureté théologique en nous parlant de la libre entreprise qui fait des merveilles depuis si longtemps. Nous voilà donc devant l'inévitable alternative: domination totale ou libre entreprise. On se croirait dans une salle de repos d'étudiants. Nous ne parlons plus de choses pratiques.

Nous avons donc des théoriciens et des philosophes à droite et des théoriciens et des philosophes à gauche. Mais je ne crois pas que la théologie soit la solution pour le Canada d'aujourd'hui. Il faut faire face aux dures réalités économiques. L'unique exception à la règle, c'est le ministre des Finances (M. Crosbie) qui ne croit pas à la théologie, et se prend pour Johnny Carson. Au lieu de s'occuper de la politique économique, il préfère donner la comédie.

La question que nous devons nous poser est la suivante: Quand allons-nous examiner sérieusement la situation économique du pays? Quand adopterons-nous une politique fiscale sensée et pratique? S'il me reste encore un moment, je pourrai peut-être donner quelques exemples à ces philosophes de gauche et de droite. Je ne veux pas les déconcerter avec des faits. Je sais que ça ne conviendrait pas particulièrement à leur schème de pensée.

Il importe d'admettre certains faits concernant le fonctionnement de l'économie dans ce pays. Prenons d'abord le cas de nos collègues de droite. D'après eux, le contribuable canadien traîne un énorme boulet à cause des dépenses faramineuses du gouvernement. Ils aiment à nous citer de glorieux exemples, comme celui de l'Allemagne de l'Ouest qui s'est libérée de tous ces boulets et qui a édifié une économie tellement puissante.

Je tiens à signaler que d'après un récent rapport de l'OCDE, le pourcentage des dépenses publiques au Canada par rapport au produit national brut est inférieur à celui de l'Allemagne de l'Ouest. Comment se fait-il que le pourcentage des dépenses publiques soit moins élevé au Canada qu'en Allemagne de l'Ouest alors qu'on n'arrête pas de prétendre le contraire? Nous nous situons à un point seulement au-dessus des États-Unis, le royaume de la libre entreprise. Par conséquent, l'énorme fardeau fiscal dont on nous parle n'existe tout simplement pas.

La vérité c'est qu'un grand nombre de pays ont tous un pourcentage de dépenses publiques qui se situe entre 30 et 35 p. 100 de leur PNB. De toute évidence, il faut en conclure que les facteurs économiques en jeu sont plus compliqués et plus réels que cet énorme boulet que les Canadiens traîneraient à cause du gouvernement.

Les conservateurs ne voient simplement pas où va l'économie et n'ont pas suivi son cheminement. Ils préfèrent s'abriter derrière des hyperboles au lieu de regarder les faits en face. Pourtant, les faits sont là. Ils figurent dans le rapport du ministère des Finances. Je suggère au ministre des Finances qui prend toujours le soin de fournir des mémoires aux membres du comité des finances, de fournir la même documentation à son propre caucus et de lui recommander de commencer par la lire.

A propos, j'ai trouvé très amusant tous les pleurs et les grincements de dents que nous ont servis les néo-démocrates, hier soir, lorsqu'ils ont raconté comment ces méchants libéraux avaient abusé les pauvres gens. Ils nous ont raconté en larmoyant à quel point le système fiscal était terrible.

Je demande aux députés du NPD de lire également le même rapport selon lequel le revenu disponible des gens à faibles revenus est beaucoup plus élevé au Canada que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En fait, le revenu disponible a augmenté de près de 50 p. 100 depuis trois ou quatre ans. Si vous passez en revue les exemptions fiscales offertes aux Canadiens à revenus modestes, ils ont droit à beaucoup plus d'exemptions que les Allemands de l'Ouest, les Américains ou les gens de la plupart des autres pays.

En réalité, au lieu que l'ancien gouvernement soit à la merci des grosses sociétés, comme les néo-démocrates aiment l'affirmer, nous constatons que ces groupes ont un revenu disponible beaucoup plus élevé et qu'ils ont bénéficié de beaucoup plus d'exemptions fiscales. Par conséquent, le groupe qui les intéresse jouit d'un revenu beaucoup plus important.

Une représentante de la région de Vancouver—le nom de sa circonscription m'échappe—a utilisé un terme que je ne crois pas parlementaire pour les fins du compte rendu et que je préfère ne pas répéter. Si tel est le cas, je lui conseille de s'habituer à lire l'anglais. J'ai lu quelque chose pour elle. Je sais que le texte en question n'est pas rédigé dans le langage qui lui plaît, car il ne contient pas d'expressions du genre qu'elle préfère, mais nous n'y apprenons pas moins que, dans la catégorie de revenu inférieur à $5,000, le revenu d'une famille de quatre personnes s'est accru en moyenne de 8.3 p. 100 l'an dernier, et, pour la catégorie de $5,000 à $10,000 de revenu, il s'est accru de 9.4 p. 100. Encore là, je sais que les néo-démocrates n'aiment pas qu'on les place devant les faits. Je sais que ce n'est pas là le mode de vie des socialistes. Ils n'aiment pas voir la réalité telle qu'elle est. Tout ce qui les intéresse, ce sont les théories qu'ils ont apprises aux genoux de tel ou tel professeur de l'Université de Toronto. Il est grand temps qu'ils s'intéressent à la réalité, s'ils veulent que leurs observations en matière économique présentent enfin quelque intérêt.

● (1520)

Lorsque nous aurons mis de côté toutes ces grandes théories politiques contradictoires, nous pourrons nous pencher sur les vrais problèmes fiscaux et aucun problème ne s'impose plus à nous que la nécessité de trouver une solution pour diminuer le taux d'intérêt parce que ce taux est directement lié aux politiques actuelles. Lorsque nous écoutons les déclarations des députés du gouvernement, la première chose à mettre de côté est la technique qu'ils emploient pour se sortir d'embarras et qui consiste à dire «c'est votre faute». En fait, parmi les mesures qu'on présente maintenant, nombreuses sont celles qui n'ont rien à voir avec l'ancien gouvernement libéral, mais qui sont des initiatives des conservateurs.

Permettez-moi de donner un exemple. Nous entendons le ministre des Finances et le premier ministre (M. Clark) faire le vœu de se tenir bravement aux premiers rangs dans la lutte contre l'inflation. Ils veulent être les héros impitoyables qui feront tout ce que le devoir commandera et ils disent «Si les Canadiens doivent souffrir des mesures que nous prendrons, alors qu'ils souffrent car nous devons trouver une solution.» Et comment se proposent-ils de résoudre le problème? En réduisant les dépenses du gouvernement. Ils parlent maintenant de réduire le déficit.

On nous comprendra de ce côté-ci si nous affichons un certain scepticisme. Franchement, nous ne savons que croire de la part des députés d'en face. Nous les avons entendus dire durant la campagne électorale que ce qu'il fallait de mieux à l'économie canadienne, c'était un plus gros déficit, un déficit stimulateur. Ces termes ont apparemment disparu de leur vocabulaire car nous n'entendons plus parler de déficit stimulateur. Mais c'est exactement ce qu'ils ont l'intention de faire car tandis qu'ils accablent le public canadien avec la hausse croissante des taux d'intérêt, ils ne font absolument rien pour contrôler les dépenses déficitaires.

Comment peuvent-ils prétendre en toute honnêteté et en toute candeur livrer le bon combat économique alors qu'ils saisissent la Chambre jour après jour de mesures qui auront pour effet d'accroître les dépenses et le déficit? Tandis qu'ils parlent de la nécessité de contenir et de réduire les dépenses gouvernementales, ils proposent de dépenser encore un demi-milliard de dollars avec leur programme de déduction d'impôt au titre des hypothèques. Où trouveront-ils l'argent pour le faire? Pensent-ils le trouver dans les arbres ou comptent-ils pratiquer des coupures dans d'autres programmes valables? En fait, ils vont augmenter le déficit, ce qui renforcera les pressions inflationnistes.

En cours de route, monsieur l'Orateur, nous avons eu le fameux rapport de l'équipe de travail sur Petro-Canada. Que préconise-t-il? Un déficit supplémentaire de 2.3 milliards de dollars. Quoi de plus inflationniste que de proposer comme solution à nos problèmes économiques d'ajouter 2.3 milliards à notre déficit actuel de 11 milliards de dollars? Voilà qui démolit tout ce que le ministre des Finances peut dire. Comment peut-il proclamer devant le comité des finances qu'il mène une bonne guerre quand ses collègues du gouvernement parlent d'ajouter des milliards à un déficit déjà énorme? C'est ce qu'on peut qualifier de contradiction flagrante. De deux choses l'une. Vous ne pouvez parler à la fois de la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement et vous engager à le faire, et ensuite avoir des ministres qui vous disent que la meilleure chose serait de privatiser Petro-Canada.

Nous avons écouté le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) nous donner sa version du fonctionnement de l'économie; ses théories fantaisistes sur l'avenir sont probablement un mélange de Lewis Carroll et de Walt Disney. Il a affirmé que les tories allaient renforcer Petro-Canada. Ils le feraient en divisant tout d'abord cette société en deux et en la cédant ensuite au secteur privé qui compte des administrateurs beaucoup plus compétents, mais cette société ne pourrait plus s'acquitter de nombreuses tâches que Petro-Canada peut accomplir. En la renforçant ainsi, un déficit de 2.3 milliards viendrait s'ajouter à la trésorerie de l'État. C'est une façon étrange de renforcer cette société du pétrole. La chose est illogique même d'après les principes économiques les plus simples que les conservateurs semblent appliquer.

N'empêche que ce serait une excellente occasion de renforcer Petro-Canada, si le gouvernement avait seulement le courage de s'attaquer à la question du prix du pétrole, qu'il tarde de plus en plus à régler, tout simplement en prélevant un impôt sur les bénéfices fortuits et en remettant ensuite la majeure partie des recettes découlant de cet impôt à Petro-Canada qui pourrait placer ces fonds dans le secteur énergétique pour le compte de tous les Canadiens. Ne nous attardons pas à cette gymnastique intellectuelle à laquelle le député de Winnipeg-Assiniboine et le ministre des Finances ont constamment recours.

Parlons d'une solution raisonnable. D'importants volumes de capitaux sont retirés de l'économie et on les laisse dormir dans certains fonds importants dits du patrimoine. Cet argent ne sert pas à alimenter les investissements dans des projets d'envergure, que ce soit dans le secteur de l'énergie, des transports ou de l'agriculture. On laisse tout simplement dormir ces capitaux. D'une part le gouvernement prétend bien gérer l'économie alors que d'autre part, il retarde l'échéance d'une décision inévitable et se laisse manœuvrer par le premier ministre d'une province qui a eu l'audace de clamer hier soir qu'il ne se soucie guère du bien commun, sous quelque forme que ce soit. Je n'arrive pas à comprendre que notre premier ministre puisse garder son calme alors que le premier ministre de l'Alberta lui a lancé un défi, et même une menace. C'est la plus belle preuve que le premier ministre croit qu'il arrivera à instaurer la paix en évitant systématiquement tout affrontement avec les provinces, en leur cédant. J'ai une nouvelle pour lui: il a fait sa dernière concession; il n'en a plus à faire; il s'est purement et simplement bercé de douces illusions; en effet, les premiers ministres des provinces le harcèleront avec une férocité et une ambition d'autant plus grandes qu'ils le savent peu disposé à leur tenir tête.

Les Canadiens sont en quelque sorte trahis du fait que leur premier ministre ne soit pas en mesure de tenir tête au premier ministre de l'Alberta et de lui dire que l'établissement du prix du pétrole n'est pas la prérogative de celui qui représente seulement 8 p. 100 de la population mais bien de celui qui représente l'ensemble des Canadiens. Je suis étonné, monsieur l'Orateur, que le premier ministre permette ce genre de déclaration de séparatisme économique sans y réagir avec fermeté et efficacité. Le Canada a connu un autre moment sombre dans son histoire lorsque le premier ministre a de nouveau refusé d'assumer ses responsabilités.

Il existe bel et bien des solutions économiques, mais il appartient au gouvernement de les mettre en œuvre. Arrêtons-nous un moment à une des questions préférées du ministre des Finances qui vient de nous dire qu'il avait le choix entre certaines solutions pour résoudre le problème des taux d'intérêt élevés. Il a déclaré qu'il se devait d'être ferme dans sa politique monétaire, mais qu'il avait le choix entre diverses mesures fiscales. Et sur quelle mesure a-t-il arrêté son choix? Sur le programme de crédit d'impôt hypothécaire qui, à son avis, est une panacée pour tous les maux des Canadiens. Dans une envolée oratoire à la Chambre, il nous a invités à penser aux 3.8 millions de ménages qui pourront se prévaloir de ce programme.

Il a négligé de parler des 3.8 autres millions de ménages qui, eux, ne pourront pas s'en prévaloir. Est-ce que ceux-ci ne seraient pas touchés par l'inflation? Auraient-ils trouvé le moyen d'échapper aux taux d'intérêt élevés? Ce que le ministre veut dire en fait, c'est qu'il ne fait cas que de 30 ou 40 p. 100 des Canadiens, et qu'il ne se soucie guère des autres. Mais c'est bien évident qu'ils sont eux aussi touchés par les taux d'intérêt élevés.

Les propriétaires de maisons ne sont pas les seuls à faire face à la hausse des taux hypothécaires. Le secteur des logements locatifs constitue l'un des principaux problèmes auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle. Les prêts accordés à l'égard d'un grand nombre d'unités de logement construites aux termes du programme d'aide au logement locatif et qui comportent une hypothèque au taux de 8 p. 100 d'une durée de cinq ans, devront prochainement être renégociés. Le taux sera dorénavant de 14 p. 100, soit une augmentation de 6 p. 100, de sorte que les bailleurs devront déclarer faillite ou hausser leurs loyers à des niveaux que ceux qui occupent ces logements seront incapables de payer. Le gouvernement a-t-il décidé de les oublier? Le ministre songe-t-il à exclure cette tranche de la population qui, pour une raison quelconque, a choisi de louer plutôt que d'acheter le logement qu'elle habite? Le ministre des Finances est-il prêt à dire qu'il veut oublier tous ceux qui n'ont pas d'hypothèque et qui ne tireront du programme absolument rien d'autre que le crédit d'impôt foncier qui se chiffrera à $62.50 cette année? Oublie-t-il ces gens qui vont découvrir, alors qu'ils font face à des hausses du prix du pétrole qui majoreront de $300 à $400 leurs frais de logement, qu'ils ont été oubliés dans ce programme magique de crédit hypothécaire? Qui parle pour eux? Qui choisit pour eux?

● (1530)

Le fait est que le ministre propose une mauvaise mesure économique. Il s'est lui-même trouvé lié par les promesses électorales de son chef et il essaie maintenant de se sortir de cette difficulté en tâchant de rendre sa mauvaise mesure aussi attrayante qu'il le peut. C'est cependant une mauvaise mesure économique, car elle va entraîner cette année des dépenses de 575 millions de dollars, qui dépasseront le milliard l'année prochaine et friseront finalement les 3 milliards à long terme, alors qu'il lui est impossible, de son propre aveu, de prévoir ce que sera alors l'économie.

Le ministre des Finances modifie la structure même de l'économie à un moment où nous avons désespérément besoin de solutions à court terme à des problèmes réels et immédiats. Je suis certain que ses conseillers économiques lui ont dit qu'il ne peut présenter une mesure économique basée sur un échéancier fixe de quatre ans à un moment où l'économie ne fait que tourner en rond en partie à cause des décisions prises par la Banque du Canada qui relève de lui. Le ministre crée un problème et évite les solutions.

Elles sautent pourtant aux yeux et sont à sa portée. Il pourrait utiliser ces 575 millions de dollars pour atténuer les effets immédiats de ces taux d'intérêt de 14.5 et 14.75 p. 100 sur les hypothèques et les prêts préférentiels. Il pourrait, par exemple, venir en aide à ceux qui sont obligés de renégocier leur hypothèque. En ce moment, parce qu'il n'est pas disposé, si j'ai bien compris, à donner des directives aux banques et aux établissements de prêt, il condamne des milliers de Canadiens à subir pendant des années un taux hypothécaire de 14.75 p. 100. Si les taux baissent dans six mois, bien entendu, ces gens-là ne pourront pas en profiter et devront payer longtemps

encore 14.75 p. 100 d'intérêt. Est-ce là un système juste et équitable? Est-ce que le gouvernement se préoccupe vraiment des problèmes de tous les Canadiens ou bien doit-on conclure que le ministre des Finances s'en moque encore une fois éperdument et qu'il ne s'intéresse pas à ce groupe de personnes?

Est-il exact que le ministre des Finances n'a pas l'intention de venir en aide à l'industrie de la construction domiciliaire? Le marché ralentit chaque heure un peu plus. Il est dans la déconfiture la plus parfaite. Les mises en chantier de logements locatifs ont baissé de près de 30 p. 100. Nous assisterons l'été prochain à une pénurie considérable de logements à louer. Par voie de conséquence, la demande augmentera et avec elle, les prix. Les économistes qualifieraient cette mesure de contre-productive et pourtant le ministre dit qu'il a le choix des moyens. Pourquoi n'a-t-il pas commencé à exercer ce choix? Pourquoi ne sort-il pas sans plus tarder de son retranchement pour essayer de remédier aux difficultés économiques de notre pays? Il s'impose d'agir tout de suite. N'attendons plus. Que va-t-il se produire à la fin de novembre?

Nous traversons actuellement une période où les gens subissent chaque jour les ravages de la politique de l'argent cher. C'est tout simplement injuste que le ministre dise qu'il va tenir bon, qu'il ne fléchira pas, malgré toutes les difficultés. Ce ne sont ni le ministre des Finances ni le premier ministre qui auront à faire face à des difficultés. Ils forcent plutôt un grand nombre de Canadiens moyens à le faire, et ce sont ces Canadiens moyens qui continueront à souffrir des circonstances actuelles.

En ce qui concerne l'organisation de notre politique fiscale, il reste beaucoup à dire au sujet de notre fiscalité actuelle. La conclusion inévitable à tirer des politiques fiscales issues de la pensée économique des conservateurs, c'est qu'elles vont ajouter considérablement au déficit du Canada. Elles vont augmenter considérablement les dépenses publiques, au point où, d'après les prévisions actuelles, le premier ministre aura peut-être dit vrai pendant la campagne électorale lorsqu'il prévoyait un déficit de 17 milliards de dollars. Mais ce déficit ne sera pas attribuable aux libéraux; ce sera l'œuvre des conservateurs. Et c'est là le vrai problème.

Peut-être le premier ministre en sait-il quelque chose. Il n'a pas voulu répondre à nos questions, mais peut-être sait-il des choses que nous ignorons. Peut-être prévoit-il un énorme déficit pour bientôt. Peut-être sait-il qu'en respectant tous les engagements qu'il a pris, notamment les dégrèvements fiscaux aux professions libérales, le programme de crédits d'impôt et son projet concernant Petro-Canada, il augmentera les dépenses gouvernementales de deux, trois ou quatre milliards de dollars. Peut-être le gouvernement nous cache-t-il ses véritables projets de dépenses. Voilà ce que nous aimerions savoir. Dans toute sa confusion, le gouvernement se verra forcé d'accroître le déficit. En même temps, il hausse le taux d'escompte. Peut-on imaginer stratégie économique plus insensée? Le gouvernement hausse le taux d'escompte tout en accroissant le déficit. Je me demande comment le ministre des Finances pourra justifier une telle contradiction dans sa politique économique et quel genre de beaux discours il nous servira pour tenter de se sortir de ce labyrinthe. Car c'est bien dans un labyrinthe qu'il se trouve, un labyrinthe dans le lequel il s'est lui-même enfermé, et il sera fascinant de voir comment il va s'en sortir.

En fait, je ne crois pas qu'il s'en sortira. Je crois plutôt qu'il s'apprête à faire un choix très simple. Pour satisfaire les puristes de l'économie, ces théoriciens à la Adam Smith dont traitait l'exposé auquel nous avons eu droit ce matin au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le ministre s'apprête à imposer à notre pays une récession grave. Voilà l'option que le ministre des Finances semble prêt à accepter.

Je crois qu'au moment où nous discutons d'un bill fiscal, il y aurait lieu d'expliquer plus clairement à la Chambre les caractéristiques et les effets de cette théorie économique et de la stratégie qui en découle. Je profite donc de l'occasion qui m'est offerte. Je remercie le député d'Edmonton-Est de son inspiration. Je crois qu'il a décrit l'ascension au ciel de Mabel, la bonne, vue de dos; c'est probablement la meilleure description que j'aie jamais entendue de la politique conservatrice, car c'est une pure vision, tout à fait fantaisiste et sans aucun fondement dans la réalité économique mondiale.

Comme nous voyons dans cette mesure fiscale un moyen de faire accepter certaines propositions, nous voudrions que le ministre des Finances applique sans délai des mesures à court terme afin d'atténuer le contrecoup de la hausse des taux d'intérêt et aider les Canadiens qui sont pris à la gorge au point où ils ne pourront plus s'en sortir. Voilà le genre de besoin que le ministre devrait reconnaître.

Dans le secteur du logement, il est nécessaire d'entreprendre immédiatement des opérations de sauvetage, de stabiliser ce marché et d'examiner de près les chiffres extraordinaires que le ministre nous a fournis aujourd'hui. Il a dit que les répercussions de la hausse des taux d'intérêt seraient minimes et négligeables. Mon œil, monsieur l'Orateur! Ce n'est tout simplement pas le cas. Dans ce domaine, les coûts ont grimpé de 30 à 50 p. 100 par suite de la hausse des taux d'intérêt entérinée par le ministre et celui-ci ne semble pas vouloir faire quelque chose pour y remédier.

Le ministre a des choix à faire. Le problème, c'est qu'il refuse d'en faire et pendant qu'il tergiverse, le pays en subit les conséquences.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire combien je suis heureux que la Providence m'ait permis de prendre la parole après le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) car j'aurai ainsi l'occasion de réfuter au début de mon intervention certaines choses qu'il a dites.

J'ai écouté avec intérêt les remarques méprisantes du député relativement à la théologie et, par association, à la philosophie et à toute autre tentative pour réfléchir de façon structurée et logique sur l'élaboration de politiques. Il me semble que cela traduit la faiblesse fondamentale du parti libéral quand vient le moment de formuler n'importe quelle politique.

● (1540)

Je constate également que l'introduction d'idées nouvelles, qu'elles soient de nature théologique ou idéologique, dans le débat politique constitue, d'une part une cause d'embarras pour les libéraux car on leur rappelle ainsi qu'ils n'ont jamais cru bon de se laisser inspirer par du neuf quand ils étaient au pouvoir, et d'autre part, une indication qu'ils ne comprennent rien à leur situation à ce moment précis de notre histoire, époque où, étant donné la petitesse de la planète, sans mentionner celle du pays, les hommes politiques sentent le besoin de remuer des idées, de parler d'idéologie, de parler organisation.

Monsieur l'Orateur, quelles que soient les nombreuses réalités qui d'après le député nous rendent perplexes, elles ne nous aideront pas à sortir de la période difficile que nous traversons. En fait, toute cette question de réalités n'est qu'une illusion. Car nous percevons d'abord ces réalités dans un certain cadre, et c'est là que le député se trompe. Je ne suis pas toujours d'accord avec l'idéologie qui nous parvient de l'autre côté de la Chambre; néanmoins, je n'irais pas jusqu'à dire que ces questions qui nous occupent ne sont ni idéologiques ni philosophiques de nature.

L'argument courant invoqué par les libéraux chaque fois qu'ils sont aux prises avec un débat politique sérieux, c'est que ceux qui défendent des idées sont inférieurs à ceux qui préfèrent s'en tenir à la voie politique facile ou à la voie de l'opportunisme. Je pense que c'est un indice de la faillite probable qui guette les députés siégeant immédiatement à ma droite. Je les exhorte à rendre service à la Chambre en délaissant un moment la voie du pragmatisme et des détours statistiques, et je leur conseille de se remettre à la lecture, peut-être un peu de Platon ou un peu de la Bible.

Cet après-midi, je veux aborder la question des déductions sur le matériel de lutte contre la pollution. J'en arrive maintenant à ce que je voulais dire avant que j'en sois détourné par l'ineptie des arguments avancés par le député de Winnipeg-Fort Garry. Je voudrais analyser les dispositions du projet de loi concernant les déductions pour le matériel de lutte contre la pollution. D'après moi, cette façon de vouloir contrôler la pollution est totalement inadéquate pour de multiples raisons que j'aimerais exposer à la Chambre.

Premièrement, les montants en question, même si c'était la bonne façon d'entreprendre l'enrayement de la pollution, sont si petits qu'on peut en conclure que le gouvernement ne prend pas ce sujet très au sérieux; on ne peut vraiment pas dire qu'il fasse beaucoup d'efforts et c'est révélateur en ce sens que, visiblement, le nouveau gouvernement ne veut même pas demander au secteur des affaires de faire un geste symbolique en vue d'enrayer la pollution. Le premier ministre (M. Clark) aime vanter la fermeté de son gouvernement qui, selon lui, est capable de prendre des décisions difficiles, mais ces qualités sont l'apanage de la population canadienne, et non pas du gouvernement qui s'est révélé vélléitaire et mou dans tous les autres domaines.

Deuxièmement, cette façon de chercher à enrayer la pollution n'est nullement une méthode d'épuration en soi. Elle laisse retomber la responsabilité du contrôle de la pollution sur les compagnies elles-mêmes. Le problème, c'est que ces compagnies n'ont aucune raison de faire marcher leurs mécanismes d'épuration avec tout le sérieux nécessaire une fois qu'ils ont été installés, à supposer qu'ils l'aient jamais été. Le secteur privé, à mon avis, n'a pas de quoi se vanter dans ce domaine. Son esprit d'initiative, son sens des responsabilités dans ce domaine ne sont pas de nature à inspirer confiance, du moins pas à moi.

De plus, notre pays n'a que trop souvent été victime du chantage des sociétés qui ont menacé de fermer leurs portes plutôt que de se conformer aux normes de contrôle de la pollution. Ces déductions ne sont qu'une autre capitulation devant ce genre de chantage, et la démission du nouveau gouvernement, comme celle de son prédécesseur d'ailleurs, prouve bien que, dans l'esprit de nos dirigeants, c'est la population canadienne qui doit payer le prix sur le plan social et, dans ce cas-ci, écologique, du développement économique alors que ce sont les actionnaires qui se remplissent les poches.

Troisièmement, étant donné que les dommages causés dans le domaine social et écologique devraient être payés par les entreprises privées, qui en sont responsables, il est aberrant de leur accorder des concessions fiscales, car cela reviendrait à dire que les sociétés anonymes sont trop pauvres pour assurer le contrôle de la pollution et que c'est au gouvernement qu'il incombe de payer les pots cassés. Apparemment le gouvernement n'a pas d'objection à faire ce genre de largesses. Sa générosité ne connaît de réticences qu'envers les indigents et il récompense encore une fois par des largesses les sociétés qui n'ont pas assumé elles-mêmes leurs obligations en matière d'assainissement de l'environnement. Les députés d'en face nous parlent de la vraie valeur des choses, de comptabilité réaliste. Et pourtant ils s'opposent à tout effort entrepris pour intégrer dans le prix de revient le coût des programmes d'assainissement de l'environnement. Pourquoi donc? Parce que le marché pourrait forcer les compagnies à baisser leur marge de profits à la suite de l'application de telles mesures.

En dehors du secteur public, où c'est le public qui assume les coûts et empoche les profits, la comptabilité du coût réel des produits devrait tenir compte des objectifs et des normes à respecter en matière d'environnement et on devrait trouver des moyens de le faire. Les sociétés devraient être tenues d'atteindre ces objectifs et d'observer ces normes en y consacrant une partie de leurs profits, à moins, évidemment, que la chose soit impossible ou qu'il y ait un grand risque pour l'environnement.

Monsieur l'Orateur, les questions d'environnement sont trop importantes pour qu'on s'en occupe par des mesures faisant appel à des initiatives volontaires qui délivrent les gouvernements de leurs responsabilités. Le gouvernement a pour responsabilité de protéger l'environnement car, ce faisant, il assume la responsabilité indiscutable qu'il a de protéger la population du pays, et ce n'est pas assumer sa responsabilité que de se contenter d'accorder quelques dégrèvements fiscaux.

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, au cours de l'étude du bill C-17, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a affirmé que son parti avait une idéologie à présenter alors que les libéraux restent très pragmatiques. Je n'ai certainement pas honte de l'être et j'irais

même jusqu'à dire que le pragmatisme est un des plus beaux fleurons du libéralisme. Je voudrais également faire remarquer que nous avons, nous aussi, un certain nombre d'idées qui ne sont pas nécessairement philosophiques mais plutôt théoriques et qu'un débat sur un bill de ce genre nous donne la possibilité de faire valoir.

Malheureusement, ce n'est pas un coup de la Providence, je pense, si je succède au dernier orateur, le député de Winnipeg-Birds Hill ou au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) qui a parlé de ce bill hier soir, c'est un coup du whip. Il y a néanmoins un certain nombre de points que j'aimerais éclaircir dans les interventions de ces députés, en particulier dans celle du député de Broadview-Greenwood.

Au cours du débat de jeudi soir dernier, j'ai posé certaines questions au sujet du problème de l'imposition des sociétés. Ce bill qui nous intéresse porte sur une question importante, à savoir l'imposition des sociétés, en ce qui a trait notamment aux déductions de petites entreprises que l'on a coutume d'appeler sociétés professionnelles ou entreprises de services professionnels. Franchement, mon intérêt pour cette question de l'impôt sur les sociétés remonte à de nombreuses années. C'est une question de philosophie ou de théorie. L'autre soir, j'ai fait valoir qu'il était impossible d'imposer une société. Je me souviens d'avoir dit qu'il était aussi impensable d'imposer une société que d'imposer un chien, ce qui n'a pas manqué de susciter de vives réactions chez certains députés qui m'entourent. Par la suite, un certain nombre de personnes ont abordé cette question avec moi. Bien sûr, il y a un impôt sur les sociétés, tout comme il y a une taxe sur les chiens dans de nombreuses municipalités du pays. Ce que je veux faire comprendre, c'est qu'une société n'est pas une personne. Elle ne peut consommer des biens ou des services. Une société n'est qu'une entité légale et je me rappelle avoir appris à la faculté de droit qu'elle n'a qu'une existence légale.

● (1550)

Cela est très important en ce qui concerne cette mesure et l'ensemble de la fiscalité des entreprises parce qu'en fait une société ne peut payer d'impôt. Seules les personnes ayant des liens avec une société peuvent payer des impôts, soit les actionnaires qui doivent subir une baisse de leurs revenus d'investissement ou les personnes qui lui achètent des biens et des services et à qui l'impôt est nécessairement transféré. Une société est bien entendu un instrument de perception des impôts, tout comme une fiducie ou une association. Cela est incontestable.

Comme je le signalais dans mes remarques l'autre soir, la commission Carter a entièrement appuyé ce principe d'imposition. Voilà pourquoi elle a recommandé que l'imposition des sociétés soit complètement et intégralement fusionnée avec celle des actionnaires. A notre habitude, nous avons fait les choses à demi-mesure et procédé à un fusionnement partiel. Nous accordons un crédit d'impôt pour dividendes, mais nous ne nous sommes jamais vraiment attaqués au problème de l'imposition des sociétés. Nous n'avons jamais reconnu suffisamment dans notre législation une réalité économique, soit qu'il n'y a aucune activité financière quand une société déclare un dividende à ses actionnaires.

Cela m'amène à un autre argument invoqué par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae). Je vois qu'il n'est pas à sa place. Il s'est joint aux députés d'en face. C'est une conversion radicale et subite. Je devrais peut-être m'abstenir de soulever ces questions. De toute façon, il a pris l'habitude de s'attaquer aux banques. Au cours de son intervention hier soir, il s'est abstenu de faire une analogie entre la banque et les travailleurs. En fait, selon lui les banques seraient imposées à un taux inférieur à celui qu'on exige du travailleur canadien moyen.

Peut-être les mécanismes de perception ne sont-ils pas appropriés. Peut-être y a-t-il des régions où ces mécanismes pourraient faire l'objet de rajustements, mais sachons bien qui nous imposons lorsque nous taxons les banques. Ce sont les actionnaires que nous taxons. Quiconque examine les listes d'actionnaires de n'importe quelle banque importante y verra un grand nombre de titulaires de pensions, et toutes sortes de personnes, y compris des travailleurs du Canada et même certains des électeurs du député de Broadview-Greenwood. Il est tout à fait injuste et fallacieux de dire que les banques ne paient que 10.7 p. 100 d'impôt. De toute façon, les banques ne paient rien. Ce sont les actionnaires qui paient. Voilà ce sur quoi mes observations vont porter cet après-midi.

Le député s'en est pris également au financement des actions privilégiées, ce qui inclut celui des obligations imputables au revenu. Ce bill vise à modifier ou supprimer, à de nombreux égards, ce genre de financement. Pourtant, l'histoire de ce mode de financement n'est pas faite que de déboires. Le député a dit que beaucoup de grandes sociétés en ont profité. Les sociétés n'en ont pas profité, ce sont leurs actionnaires et leurs employés qui en ont profité et avec eux tous ceux qui ont acheté des biens et services de ces sociétés. J'irai même jusqu'à dire que beaucoup d'entreprises n'existeraient peut-être même pas aujourd'hui si elles n'avaient pas eu accès à ce mode de financement. On essaie toujours de personnifier les sociétés comme si elles étaient des personnes physiques, ce qu'elles ne sont pas.

J'ajouterai que le système corporatif au Canada a eu pour effet de saper la neutralité fiscale ou du moins qu'il n'a pas eu pour effet de l'accroître ni de la maintenir. Les députés qui siègent à ma gauche et ceux de l'autre côté peuvent discuter pour savoir si le taux d'intérêt est recommandable ou si un groupe ou une classe d'individus devrait payer plus ou moins d'impôt que d'autres. Je suis tout disposé à participer à ce genre de débat. Ce qui m'intéresse toutefois, ce sont les mesures qui sont légalisées, qui sont institutionnalisées depuis bien des années. Je songe au fait que l'existence même des sociétés et leur statut fiscal prouvent que les particuliers se trouvant dans une situation financière analogue ne paient pas nécessairement le même montant d'impôts.

Le ministre des Finances (M. Crosbie) me déçoit. Il s'attaquera peut-être à ce problème dans son budget du mois de novembre que nous n'avons pas encore vu. Il ne s'en est toutefois pas encore occupé et il n'a pas essayé de supprimer certaines injustices fondamentales.

Je ne vois pas comment on pourrait me prouver que ce ne sont pas effectivement les actionnaires qui paient les impôts mais bien les sociétés. J'aimerais établir un autre parallèle. Ainsi, en Alberta, plusieurs avocats peuvent, si je ne m'abuse, former une société et profiter ainsi de la déduction prévue pour les petites entreprises, ce qui remènerait le taux d'imposition sur la première tranche de $150,000 à 25 ou peut-être 33 p. 100 en vertu de ce projet de loi. Je ne sais pas ce qui se passerait en réalité. Mais un groupe d'avocats analogue de ma circonscription, au Québec, est assujetti à des taux marginaux d'impôt de 70 p. 100.

Comment peut-on justifier cette discrimination? Cette situation n'est pas attribuable à la loi en elle-même mais au fait que la loi fédérale et son application dépendent dans une large mesure des dispositions d'un grand nombre de lois provinciales. Certaines permettent la constitution en société, d'autres pas. Le ministère du Revenu national s'est montré très ferme à ce point de vue, et lorsqu'une province ne permet pas la constitution en société d'une entreprise d'une certaine catégorie, cette dernière ne peut évidemment pas être considérée comme une société aux fins de l'impôt et son revenu est donc assujetti au barème d'imposition des particuliers. Je ne suis pas en mesure de préciser le taux qui devrait s'appliquer, à savoir 25 ou 40 p. 100, cela n'est certes pas le but de mon intervention cet après-midi. Je veux tout simplement signaler qu'il y a lieu de rationaliser de façon sensée tout ce domaine du droit sur l'impôt des sociétés. Il tarde en définitive d'intégrer l'impôt des particuliers et celui des sociétés.

L'amendement que le ministre apporte au bill C-37 de la dernière session du Parlement est un autre cataplasme. C'est un autre rafistolage de cette loi, par lequel on crée une troisième catégorie de sociétés. Il y aura désormais un groupe de sociétés qui seront imposées aux taux de 33⅓ p. 100. On a fait cela pour apaiser les nombreux médecins, avocats, comptables et autres qui étaient mécontents de voir que l'on supprimait leur prétendue échappatoire, comme l'a dit le député de Broadview-Greenwood. Nous avons donc un nouveau régime ou dispositif qui vient ajouter à la complication de nos lois. Il ne s'attaque nullement au problème fondamental de la rationalisation de tout le secteur de l'impôt des sociétés. De ce point de vue, le bill me déçoit.

J'espère que le ministre apportera très bientôt, en novembre ou peu après, des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu afin de s'attaquer à cette injustice fondamentale. Je pourrais donner une foule d'autres exemples, mais aucun ne me paraît plus criant que le cas des membres d'une profession libérale qui peuvent se constituer en société dans une juridiction mais pas dans l'autre, de sorte que les membres de cette profession sont imposés à des taux complètement différents dans ces deux juridictions qui font pourtant toutes deux partie du Canada.

M. Rae: Pitié pour les pauvres médecins!

M. Johnston: J'ai entendu ce que le député a dit. Il a dit qu'il fallait prendre pitié des pauvres médecins. Il s'est déjà attaqué aux banques et maintenant il se tourne vers les médecins. Dans quelques minutes, il s'en prendra aux avocats, mais si je ne m'abuse, le député est lui-même avocat.

● (1600)

M. Reid (Kenora-Rainy River): Il choisit sa cible.

[M. Johnston.]

M. Johnston: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, pour m'en tenir aux taux d'imposition, il y a des contribuables qui estiment avec raison qu'ils ne devraient pas devoir payer 70 p. 100 de leur revenu en impôts provinciaux et fédéraux. Je trouve qu'ils ont raison de se plaindre. Je ne pense pas qu'ils doivent payer 70 p. 100 de leur revenu aux gouvernements provincial et fédéral. J'ai déjà dit par le passé, et je continuerai de défendre ce point de vue à la Chambre, que le gouvernement devrait se décider à revoir ces taux d'imposition, si jamais ces taux sont remis en question, afin qu'aucun contribuable ne doive consacrer plus de 50 p. 100 de ses gains à payer ses impôts à la province et au gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, vous savez peut-être que les États-Unis ont déjà pris des mesures à cet égard. Ces mesures ont eu pour effet, me dit-on, de décourager un grand nombre de contribuables américains et canadiens de se prévaloir des refuges fiscaux et autres combines du genre, et si l'on se donnait la peine d'en examiner les résultats, chose qui n'a pas été faite au Canada, on constaterait probablement que les rentrées nettes du gouvernement ont augmenté même si aucun contribuable n'a versé plus de la moitié de son revenu en impôt sur le revenu.

Dans le cas des médecins, par exemple, dont le député de Broadview-Greenwood a parlé, il ne serait plus nécessaire de constituer une société ou de recourir à un tas d'autres moyens, qu'il s'agisse d'immeubles à logements multiples, de films, de puits de pétrole ou d'autres arrangements que j'estime très peu aptes à favoriser le développement de notre pays. C'est ce qui est arrivé aux États-Unis. Je pense qu'un plus grand nombre de contribuables seraient disposés à payer leurs impôts sans réchigner, et sans tenter d'éluder le fisc, et cela réduirait aussi sans doute le nombre d'évasions fiscales dont la pratique serait de plus en plus répandue. La situation existe uniquement parce que les gens estiment qu'ils se font filouter par tous les échelons de gouvernement.

Cela ne dépend pas simplement du régime fédéral de l'impôt sur le revenu. Il y a aussi l'impôt provincial et les taxes municipales. Je puis garantir au député de Broadview-Greenwood que personne n'est plus au courant des injustices de notre régime fiscal onéreux qui leur est imposé que les habitants de ma circonscription, Saint-Henri-Westmount, et des autres circonscriptions du Québec.

En terminant, j'exhorte le ministre des Finances, qui n'a pas encore quitté la Chambre, à ne pas se contenter d'adopter de ces mesures de rapiéçage. Il y en a déjà bien assez dans la loi de l'impôt sur le revenu. La loi ressemble déjà suffisamment à du patchwork. La réforme fiscale comporte des milliers de modifications. Si l'on comptait toutes celles qui ont été apportées depuis 1971, je pense qu'on en arriverait à bien près de 2,000. Nous avons modifié, retapé et remanié le régime, mais nous n'avons pas essayé de rationaliser comme nous aurions dû le faire toute la question des impôts des sociétés. Nous ne nous sommes pas occupés de chacun de ces problèmes. Nous avons souffert des injustices d'un régime qui ne favorise pas la neutralité fiscale comme il le devrait, c'est-à-dire qui ne découle pas du principe que les contribuables de la même catégorie devraient payer les mêmes impôts.

D'après le ministère, le système est tout simplement trop compliqué et il est essentiel d'avoir des mécanismes de ce genre et de pouvoir recourir à telle ou telle disposition. Cela me rappelle une déclaration faite au XVIII[e] siècle par William Pitt. Il disait: «La nécessité est ce qu'on invoque chaque fois qu'on veut porter atteinte à la liberté de l'être humain. C'est l'argument des tyrans et le credo des esclaves.» Cela s'applique très bien aux injustices qui sont tolérées dans le régime fiscal du Canada au nom de la nécessité.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Le député permet-il que je pose une question?

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) accepte-t-il de répondre à une question?

M. Johnston: Oui, certainement.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au député; elle porte sur sa définition du véritable assujetti à l'impôt sur le revenu des sociétés. Selon lui, ce serait l'actionnaire. Plus tard, en discutant d'autres activités des sociétés, il a ajouté que les usagers des services assurés par ces sociétés payaient également une part de cet impôt, car ils constituent une source de revenu en achetant lesdits services. Le député ne serait-il pas d'avis qu'on pourrait considérer une société comme un mécanisme assurant la distribution de fonds à diverses fins, aux actionnaires, au percepteur d'impôt, aux employés, etc., mais que le fardeau de l'impôt retombe sur les personnes qui tirent leurs moyens de subsistance de cette société, et non pas uniquement sur les actionnaires.

M. Johnston: Permettez-moi de répondre à cette question. Je croyais m'être fait comprendre. Le député a bien raison, ce sont les actionnaires et les personnes auxquelles les biens et les services sont fournis par la société qui paient cet impôt. Si l'on perçoit de l'impôt sur une société, même s'il s'établit à 98 p. 100, et que le taux de rentabilité de l'investissement de l'actionnaire ne diminue pas, il est alors clair que les seuls à payer l'impôt sont les consommateurs des biens et des services de la société. Voilà pourquoi certains de ces taux excessifs ont créé ce que l'on appelle «l'inflation fiscale». On pourra imposer tant qu'on voudra un véhicule, tant que ce dernier peut transmettre à d'autres ces impôts—je ne devrais peut-être pas me servir du mot «véhicule» car ce serait personnifier la société—le fait de passer ces impôts à d'autres provoque l'inflation fiscale tout comme les demandes de hausses salariales peuvent donner lieu à une inflation accrue.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) accepterait-il de répondre à une autre question?

M. Johnston: Oui.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le député semble tout à fait contre l'impôt sur les sociétés. Cet impôt est fondamental. J'aimerais savoir comment le député peut justifier, comme il semble avoir essayé de le faire, le taux de 10 p. 100 que paient les banques sous forme d'impôt sur les sociétés, ou un taux semblable que paient les industries d'exploitation des ressources, les sociétés minières et pétrolières, quand les industries à forte concentration de main-d'œuvre, dans le secteur de la fabrication, par exemple, sont en fait imposées à un taux de 40 p. 100?

M. Johnston: Ce que j'ai fait valoir, c'est qu'une société est un moyen de percevoir des impôts. Je ne veux pas dire qu'il faille l'éliminer comme telle, mais une société est, en soi, une entité juridique. Elle ne paie pas d'impôt, elle ne consomme pas de marchandises ou services. Qui paye l'impôt autrement dit? Je le répète, lorsque vous imposez une taxe sur un chien, vous êtes certain que ce n'est pas le chien qui paye la taxe, mais son propriétaire. Donc, dans le cas qui nous intéresse, ce sont les actionnaires de la société qui payent l'impôt. Le député dit qu'au départ on prélève 10.7 p. 100 sur les bénéfices de la société, donc le moins qu'il puisse dire, c'est qu'il y a là un ajournement injustifié de l'impôt que quelqu'un va devoir payer sur les profits de cette société.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je ferai quelques brefs commentaires au sujet du bill à l'étude. J'aimerais parler de deux aspects mineurs de cette loi, à savoir l'équité de ce système fiscal et des amendements proposés, et j'aimerais voir ensuite dans quelle mesure certaines dispositions fiscales permettent de façonner et de consolider l'économie canadienne.

Tout d'abord, permettez-moi de dire qu'à mon avis le bill n'est absolument pas équitable. Ensuite, il ne propose aucun plan cohérent pour renforcer l'économie canadienne.

Certains aspects du bill peuvent être défendables. Nous pourrions ergoter longtemps au sujet des mécanismes utilisés, mais il est certainement très souhaitable pour notre économie de donner de l'expansion à la recherche et au développement tout comme il est souhaitable de limiter la pollution. Nous avons discuté pendant des jours et des jours du problème causé par les pluies acides et il est indispensable de commencer à faire quelque chose à cet égard.

Une autre disposition qui sera particulièrement utile aux circonscriptions rurales comme la mienne est celle qui concerne la déduction des dépenses des employés. Ce bill contient certainement quelques dispositions défendables qui aideront les Canadiens, mais c'est aussi une façon boiteuse de résoudre un tas de problèmes. Dans certains cas, les modifications proposées vont à l'encontre du but recherché, elles sont injustes et ne permettent pas de régler d'une façon constructive la plupart de nos problèmes économiques.

● (1610)

A propos de justice, je traiterai d'abord du déplacement vers les particuliers de la charge fiscale des sociétés. J'ai suivi avec intérêt les observations de l'orateur qui m'a précédé sur cette fiction, mais il n'en reste pas moins que l'activité des sociétés existe. Elles font des bénéfices et dans certains cas, comme par exemple celui des sociétés étrangères, elles exportent des quantités énormes de bénéfices. Ce qui s'est produit avec les années, c'est que les petits et moyens contribuables ont vu leur charge fiscale s'alourdir au profit de nombreuses sociétés.

L'essentiel du projet de loi et de ses modificatifs porte sur des économies d'impôt offertes à certaines sociétés, dans l'espoir qu'elles réalisent en quelque sorte les objectifs souhaités par la plupart des Canadiens. Cela est tout à fait injuste. Or il faut que l'équité de l'impôt soit évidente, si l'on veut que le gouvernement conserve sa crédibilité.

Cela, je pense que le parti conservateur l'a compris avant les dernières élections générales, puisqu'il se disait disposé à réduire de 2.2 milliards les impôts des particuliers. Une pareille mesure aurait rendu le système fiscal beaucoup plus juste, en ce sens qu'il aurait réduit la charge fiscale qui pèse sur le revenu des particuliers et en aurait amorcé l'alignement sur la charge allégée des sociétés.

Nous voyons dans ce bill toutes sortes de dispositions destinées expressément à alléger la charge fiscale des sociétés. Les économies d'impôt données aux sociétés vont faire relever le taux d'imposition des particuliers. Il y a d'abord le système de crédit d'impôt à l'investissement, qui ne fera probablement pas créer d'emplois dans le pays, comme cela a déjà été dit, je pense, à la Chambre. Les investissements seront consentis en fonction de la rentabilité et de la situation des marchés à long terme. La possibilité de bénéficier éventuellement d'un crédit d'impôt à l'investissement sous une forme bien imprécise signifie qu'il pourrait probablement constituer un avantage accessoire découlant des décisions initiales relatives à l'investissement.

On voit un aspect de cette question du crédit d'impôt à l'investissement, et de façon plus générale, des économies d'impôt réalisées grâce à l'investissement, dans ma circonscription et dans bien d'autres le long de la côte de la Colombie-Britannique de même que dans d'autres régions du pays. Il s'agit des cas où une société peut payer moins d'impôt en investissant, dans des améliorations technologiques d'ordinaire, ce qui a pour effet de créer du chômage. Pour vous citer des exemples, sur la côte de Colombie-Britannique il y a trois grandes sociétés—pas de petites entreprises—qui constituent ordinairement la seule industrie dans la localité. Grâce à des améliorations technologiques défrayées par les économies d'impôt, environ 750 ou 1,000 emplois disparaîtront. C'est là une projection à long terme. Nous avons donc défrayé par nos impôts des investissements qui ont créé du chômage. Qui plus est, ces investissements réduisent aussi le revenu disponible des petites localités et déséquilibrent en fait une économie locale très fragile, ce qui par la suite a des effets désastreux sur les petites entreprises.

On propose aussi des économies d'impôt en offrant globalement des crédits d'impôt à la recherche et au développement. C'est, bien sûr, un objectif souhaitable pour l'économie canadienne où l'on rationalise la recherche et le développement en les exportant—une sorte d'objectif des sociétés transnationales qui veulent centraliser leurs travaux de recherche et de développement.

Je voudrais proposer au ministre des Finances (M. Crosbie) qu'il faudrait peut-être commencer à songer à donner à la recherche et au développement une orientation déterminée dans notre pays. Il serait bon de définir une stratégie industrielle et des objectifs économiques nationaux en fonction du Canada, et de relancer la recherche et le développement grâce à des accords de participation du gouvernement et à d'autres moyens, de façon à stimuler les secteurs qui répondent à nos besoins nationaux. Je pense ici, par exemple, à l'économie de l'énergie. C'est une question très importante dont il faudrait s'occuper.

On pourrait aussi s'intéresser à l'amélioration des transports. Dans notre pays, le développement de l'industrie et des petites entreprises dépend en très grande partie de l'efficacité des moyens de transport. Étant donné l'étendue de notre pays, nous devrions montrer la voie dans ce domaine.

Le gouvernement semble s'intéresser au transport maritime. On présentera une proposition, nous l'espérons, en vue de créer une flotte marchande de haute mer. Nous avons suggéré que les ressources canadiennes de l'Arctique soient transportées par des navires canadiens. On a l'intention d'acquérir des navires de marine et des brise-glace. Espérons que ce sont les chantiers canadiens qui en profiteront. Il faudra faire d'énormes travaux de recherche et de développement dans ces domaines si nous voulons rester concurrentiels avec le reste du monde.

Je crois, monsieur l'Orateur, que si nous voulons accorder des crédits d'impôt pour la recherche et le développement, cela devrait répondre à nos buts nationaux dans le cadre d'une stratégie industrielle très clairement établie, mais il n'en existe pas à l'heure actuelle.

Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a parlé du matériel de contrôle de la pollution. C'est une question très sérieuse dans ma circonscription comme dans bien d'autres. Malheureusement, pour ce qui est des impôts, il n'y a qu'une proposition générale concernant le matériel de contrôle de la pollution.

Je ne suis pas le seul à me demander pourquoi on permet aux sociétés qui gagnent d'énormes revenus, surtout les sociétés étrangères, de déduire le coût du matériel de contrôle de la pollution à titre de dépense d'affaires. Pourquoi le public devrait-il en faire les frais? Nous devrions accorder des avantages fiscaux aux sociétés qui doivent s'améliorer et sont essentielles aux collectivités locales, mais nous devrions aussi étudier soigneusement les importantes économies d'impôt que peuvent réaliser des sociétés rentables. Nous devrions exiger une réduction de la charge des contribuables et nous assurer que ces sociétés paient en tout ou en partie le coût du contrôle de la pollution.

Nous avons passé un certain temps à étudier la question de la justice dans la répartition des impôts entre les sociétés et les particuliers. Cette répartition a changé au cours des années. Nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre des énormes profits que réalisent les compagnies pétrolières, de la façon dont elles manipulent les prix pour conserver leur marge de profits et dont elles cherchent à obtenir des concessions fiscales à l'étranger. Nous avons entendu parler des profits des banques. Les hausses du taux d'intérêt leur donnent littérale-

ment carte blanche pour remuer l'argent à la pelle. Il y a aussi les grandes multinationales qui réalisent des profits chez nous et les font passer à l'égranger. Une partie de ces revenus résultent d'économies d'impôt. Avant les élections, le gouvernement avait laissé entendre qu'il serait très souhaitable, dans le contexte canadien, de commencer à faire porter la charge fiscale par les sociétés et d'en soulager les particuliers.

La justice en ce domaine présente un deuxième aspect touchant un problème qui a été également soulevé la semaine dernière. Statistique Canada a fait savoir—ce qui avait été démontré assez clairement par les faits réunis et exposés au fil des ans—que l'écart des revenus entre les gros revenus et les gagne-petit s'élargissait. En réalité, les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Cela est indéniable.

L'une des causes de cette situation, c'est notre régime fiscal. Les mesures prévues dans le présent projet de loi pour s'attaquer à certains problèmes ne feront qu'élargir le fossé entre les riches et les pauvres. Il y a environ 20 ans, la Commission Carter a énoncé un certain nombre de principes devant servir de base à un régime fiscal équitable. Le premier de ces principes revenait à dire que chaque dollar devrait être assujetti à l'impôt. Selon le deuxième de ces principes, l'impôt devait être progressif.

Certaines dispositions du projet de loi que nous étudierons aujourd'hui et au cours de la semaine vont à l'encontre de ces deux principes. Ce sont surtout les Canadiens bien nantis qui pourront profiter de refuges fiscaux, tels les régimes enregistrés d'épargne-retraite, la possibilité pour les professionnels de se constituer en société et la possibilité pour les sociétés commerciales de répartir sur plusieurs années, afin de payer moins d'impôt, leurs dépenses d'exploitation. La plupart des Canadiens à moyen ou à faible revenu ne peuvent pas bénéficier de ces programmes d'épargnes fiscales, de sorte que ce sont encore des biens nantis qui ont la meilleure part du gâteau. On est allé tellement à l'encontre des principes précités que notre régime fiscal est en voie de devenir régressif. Non seulement les recettes fiscales proviennent-elles principalement des Canadiens à revenu moyen ou faible, mais ceux-ci sont également défavorisés du fait que les impôts fonciers, les taxes de vente et d'accise, etc. sont des impôts directs régressifs qui ne peuvent leur être déduits ni sous forme de dépense, au même titre que les sociétés commerciales, ni sous forme de crédit d'impôt. Ce sont les Canadiens à faible et moyen revenus qui doivent ainsi supporter la majeure partie du fardeau fiscal. L'objectif devrait consister à étaler ce fardeau sur toute la gamme des revenus de façon à rétablir la progressivité de l'impôt.

● (1620)

Je voudrais m'attarder quelques instants sur notre fiscalité, en tant que moyen de renforcer et de modeler notre économie nationale et de permettre le développement d'une stratégie industrielle. Notre appareil fiscal prévoit malheureusement des dégrèvements qui ont permis à des sociétés de s'établir au Canada, d'y exploiter nos ressources et de les exporter pour être transformées à l'étranger. Ce sont ainsi d'autres pays qui retirent le plus d'avantages de ces dégrèvements et même les gains réalisés chez nous vont à l'étranger.

Les principaux problèmes qui entravent le redressement de notre économie et qui ont été définis avant les élections sont le chômage et l'absence d'une stratégie industrielle, ce qui rend le Canada encore plus dépendant de l'exploitation de ses ressources naturelles et de leur exportation pour fins de transformation à l'étranger. Cela a entraîné d'autres problèmes comme la dévaluation du dollar et la hausse de l'inflation.

Les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu qu'on nous demande d'étudier ne font rien pour amener notre régime fiscal à modeler et à renforcer l'économie. Nous comptons trop sur l'impôt et pas assez sur d'autres moyens financiers pour essayer de maîtriser notre économie. Or l'impôt est un régime beaucoup trop diffus pour nous permettre d'atteindre nos buts et beaucoup trop lourd et imparfait pour en faire des réalités. Il pèse lourdement sur les groupes à revenus faibles et moyens.

Nous avons surtout besoin de coordination au niveau de la politique économique ainsi que d'une politique prévoyant un partage équitable de la charge fiscale entre tous les secteurs de l'économie et le rétablissement de la progressivité de l'impôt. A mon avis, nombre de programmes élaborés à la Chambre ne sont pas coordonnés. On nous propose des mesures fiscales qui sont censées créer des emplois et favoriser l'investissement afin de relancer l'économie, de renforcer le dollar et de lutter contre l'inflation. Or, on nous propose un programme fiscal puis on laisse les taux d'intérêt monter au point de décourager l'investissement.

Depuis quelques semaines, je reçois des appels téléphoniques d'hommes d'affaires de ma circonscription. Ils voudraient profiter des concessions fiscales offertes par le gouvernement, mais ils doivent renoncer à investir parce que les taux d'intérêt sont au-dessus de leurs moyens. Un type très inquiet m'a téléphoné pour me dire qu'il ne pouvait plus donner suite à un projet qui lui aurait permis d'embaucher 60 travailleurs, à cause du coût du financement. Nous tentons d'offrir un avantage fiscal, mais nous le supprimons en prenant d'autres initiatives.

Cette mesure fiscale—comme toutes les autres initiatives prises à la Chambre—devrait s'insérer dans une stratégie industrielle très claire, elle devrait montrer manifestement que nous savons dans quelle voie nous nous engageons. C'est une chose que nous avons perdue sous le gouvernement précédent. Je crois que le gouvernement actuel a été élu pour donner une orientation claire au Canada, pour proposer des mesures concertées qui nous montrent où nous allons.

En somme, je propose trois choses. Tout d'abord, qu'on examine ce projet de loi pour voir s'il est équitable. Impose-t-on une charge fiscale équitable aux contribuables à revenus faibles et moyens en accordant des dégrèvements d'impôt aux sociétés sans indiquer nettement ce que ces dégrèvements sont censés accomplir? Deuxièmement, il nous faudrait un dégrèvement fiscal général visant d'autres instruments fiscaux, notamment la loi sur les banques, le contrôle de l'énergie et diverses autres choses au Canada. Troisièmement, le gouvernement doit déclarer clairement comment il compte façonner et renforcer l'économie pour la génération montante.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je ne peux laisser passer ce bill sans dire quelques mots.

Une voix: Ou n'importe quel autre.

Une voix: Dites-le encore; vous ne ferez que vous répéter.

M. Nystrom: Peut-être pourrais-je le répéter quelques fois à l'étape du comité, monsieur l'Orateur.

Aujourd'hui, nous discutons de mesures réchauffées laissées par les libéraux, mesures que le ministre des Finances (M. Crosbie) remet sur le tapis à la Chambre. Cela fait partie des restes qu'il veut nous faire avaler. Je ne pense pas que nous devrions les gober aussi rapidement que le ministre des Finances le voudrait. Un débat sur la fiscalité nous permet de poser la question suivante: quel genre de pays voulons-nous et quelle direction voulons-nous lui imprimer?

Plus tôt aujourd'hui, nous avons eu droit à un sermon du député de Winnipeg-Assiniboine. Du moins, je crois que c'est le nom de sa circonscription . . .

M. Knowles: C'était Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy).

M. Nystrom: Oui, le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy). Je me suis trompé, excusez-moi. Les députés se ressemblent parfois par leur idéologie politique. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit, il n'y a pas beaucoup de différence. Quoi qu'il en soit, il se plaignait du fait que les députés de ce côté-ci de la Chambre parlaient trop de leur idéologie. Depuis ma première élection à la Chambre, en 1968, l'une des plaintes que je reçois le plus souvent, c'est qu'il manque d'idéologie, d'orientation et de leadership au Canada. A mon avis, le pays cherche des dirigeants courageux.

Le premier ministre (M. Clark) a dit qu'il aurait à prendre des décisions difficiles. La seule difficulté que je perçois depuis l'élection de ce gouvernement, c'est que le régime conservateur représente comme toujours des temps difficiles pour les Canadiens ordinaires. Nous n'avons pas besoin de ce genre de gouvernement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le gouvernement redistribue les revenus et les richesses du pays de manière à ce que le citoyen ordinaire—M. Joe Tout le Monde, soit dit sans jeu de mots—reçoive une plus grande part du gâteau.

Il est temps que cela se fasse. Pourtant le bill que nous étudions ne fait que reprendre une partie de la bonne vieille médecine que les libéraux ont administrée aux sociétés pétrolières. On a apporté un certain nombre de changements sans importance pour accorder aux personnes ayant des revenus élevés des abattements fiscaux plus importants. Je demande donc quand le gouvernement tiendra la promesse qu'il a faite d'alléger le fardeau fiscal des citoyens moyens? Je puis me reporter à un discours que le premier ministre a prononcé lorsqu'il était chef de l'opposition au cours du débat sur l'Adresse il y a un an. Il avait alors proposé de réduire de manière substantielle les impôts des Canadiens ayant des revenus peu élevés. Cela faisait partie de son programme électoral. Dans ma circonscription, je me souviens que mes adversaires ont dit que les petites gens de ce pays méritaient qu'on allège leur fardeau fiscal et que si le parti conservateur était élu, il le ferait. Est-ce que le gouvernement refait le coup de Jérusalem, mais cette fois pour les abattements fiscaux des petites gens? Nous refait-il le coup de Jérusalem pour cette question comme il l'a fait pour tant d'autres affaires?

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs avaient coutume de crier, de proclamer, de hurler que le gouvernement ne respectait pas les droits du Parlement. Et pourtant de l'autre bord, nous avons un gouvernement qui a attendu cinq mois avant de convoquer le Parlement. Nous sommes en présence d'un gouvernement qui respecte si peu l'institution parlementaire qu'il a nommé à l'un des postes les plus importants du cabinet un homme qui s'est fait battre dans Ottawa-Centre. On l'a donc récompensé en lui confiant un portefeuille très important et en le nommant à l'autre endroit.

Est-ce le respect dont les conservateurs se font fort? Est-ce là le message du parti conservateur? Pouvons-nous avoir confiance en ce parti sur toute la ligne? Si je pose ces questions, c'est parce que je pense que le pays a besoin d'un vrai leadership. Comme de nombreux autres pays du monde, le Canada a besoin de nouveaux chefs. Il y a un grand vide au sein de la société où nous vivons. Il n'y a pas lieu de s'étonner que Superman, Batman, la femme bionique et l'homme de six millions de dollars soient les héros des émissions préférées de nos enfants. Les gens cherchent à s'attacher à quelque chose de supérieur, qui puisse résoudre leurs problèmes.

• (1630)

Les Canadiens sont dirigés par un nouveau gouvernement qui a fait beaucoup de promesses. Nous ne demandons pas au premier ministre de jouer les surhommes. Nous lui demandons seulement de tenir ses promesses. Il a notamment promis de réduire le fardeau fiscal du contribuable moyen. Quand pouvons-nous espérer cette réduction d'impôts? Le ministre des Finances va-t-il nous servir un autre Jérusalem? Va-t-il encore changer d'avis? Je vois sourire le ministre des Finances. Sans doute aura-t-il quelque chose à nous annoncer lorsqu'il prendra la parole dans quelques minutes.

M. Crosbie: C'est en plein cela.

M. Nystrom: Lorsque nous parlons de fiscalité, il importe que nous comprenions qu'elle peut servir à créer une société juste et équitable. Je le répète, le député de Winnipeg-Fort-Gary nous reproche d'avancer des arguments trop empreints d'idéologie, de théorie et peut-être de dogmatisme. Mais nous sommes un parti démocrate socialiste qui croit que les citoyens doivent avoir leur part des richesses et des ressources de leur pays.

Tous les Canadiens doivent avoir une meilleure part de ces richesses, de façon que chacun, indépendamment de ses antécédents et de sa situation économique, puisse profiter davantage de ce que le Canada possède. Une des façons d'atteindre cet objectif est d'éliminer les nombreuses échappatoires et d'adopter les recommandations de la commission Carter, qui ont été publiées bien avant que beaucoup d'entre nous n'aient été élus députés. Je veux parler des dégrèvements accordés aux grandes entreprises et aux hommes d'affaires, des frais d'amusement, des avantages marginaux et des privilèges accordés aux nantis, ainsi que des impôts différés accordés aux grandes entreprises.

Quand le nouveau gouvernement va-t-il mettre fin à certains de ces privilèges? Ce ne sont pas des droits, mais des privilèges. Quand va-t-on y mettre fin et redistribuer la richesse, de sorte que les citoyens ordinaires du pays puissent jouir d'un véritable allégement fiscal? Lorsque la politique des taux d'intérêt élevés ou, comme l'a appelée le député de Broadview (M. Rae), la politique de resserrement du crédit, aura saboté l'économie, les quelques Canadiens à revenus moyens qui ont actuellement les moyens de s'acheter une maison ne le pourront plus. Les quelques Canadiens à revenus moyens qui sont assez à l'aise ne le seront plus autant à cause des contraintes économiques qu'impose le gouvernement, qu'il s'agisse des taux d'intérêt élevés, des cours mondiaux de l'énergie ou de toute autre mesure que présente le parti conservateur.

Je le répète, les temps conservateurs sont durs. Il ne faudrait pas l'oublier. Je me rappelle mon grand-père qui me parlait de l'époque de R. B. Bennett et du vieux buggy Bennett dans les Prairies. Ce n'était pas grand-père Knowles, mais un autre grand-père.

M. Knowles: Je me rappelle très bien cette époque. C'est pourquoi je siège ici.

M. Nystrom: Lorsque quelqu'un n'avait plus les moyens de conduire sa voiture, il en retirait le moteur et attelait sa voiture à un cheval. C'étaient les temps durs où le parti conservateur était au pouvoir. Les temps conservateurs étaient durs. Nous en entrevoyons un peu la dureté maintenant à la fin des années 70, et cela continuera dans les années 80.

Je demande au ministre des Finances de ne pas oublier la promesse qu'a faite le parti conservateur d'accorder un véritable allégement fiscal aux citoyens à faibles revenus. Je l'invite à se servir du régime fiscal pour redistribuer les revenus et la richesse dans le pays, de manière que les gens ordinaires puissent bénéficier d'une plus grosse tranche du gâteau de l'économie nationale.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, quoique les députés aient la possibilité de poser des questions durant la période des questions et qu'il existe des moyens d'intervenir à la Chambre conformément aux procédures parlementaires, c'est la première occasion que j'ai de prendre la parole au sujet de ce bill. Je vais aborder quelques points qui concernent ce bill du ministre des Finances (M. Crosbie) visant à emprunter 7 milliards de dollars.

M. Crosbie: Non, non, c'est du passé. Il s'agit ici d'un autre débat. Il s'agit de l'impôt sur le revenu.

M. Harquail: L'impôt sur le revenu! La remarque que je voulais faire concernant l'autre bill portait sur l'attitude du ministre lorsqu'il a déposé ce bill.

M. Crosbie: C'est de l'histoire ancienne. J'ai changé depuis le temps.

M. Harquail: Avez-vous vraiment changé? Est-ce de chemise que vous avez changé? Est-ce là votre nouvelle allure?

M. Crosbie: Oui, c'est ma nouvelle personnalité.

M. Harquail: Est-ce là la nouvelle allure du ministre? Il a en tout cas l'allure des messieurs de Bay Street avec sa chemise à la Bay Street. Au fond, il s'est fait avaler par les loups de Bay Street. Le ministre a fait peau neuve et abandonné la position qu'il a adoptée lorsqu'il est venu siéger de ce côté-ci de la Chambre. Il est également revenu sur les positions qu'il avait adoptées lorsqu'il était ministre des Finances dans le cabinet de l'honorable Joe Smallwood de Terre-Neuve.

Il est toujours particulièrement instructif de se replonger dans l'histoire du Parlement et de relire les anciennes déclarations de certains députés. Je veux parler en l'occurence du ministre des Finances et de certaines des choses qu'il a dites concernant l'affaire de la cartonnerie dans sa province et les millions de dollars qui ont été gaspillés à cause de ce projet. Il n'y a pas si longtemps de cela, l'ancien premier ministre de Terre-Neuve a d'ailleurs écrit un article sur la façon dont ce projet a été mal dirigé et sur le rôle joué par le ministre dans cette affaire. Dire qu'il siège maintenant ici cherchant à donner l'impression qu'il a des réponses à tout. C'est ainsi qu'il se présente à nous pour nous dire qu'il veut emprunter 7 milliards de dollars.

M. Taylor (Bow River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, le député s'est trompé de débat. Il est une semaine en retard dans son intervention, comme d'habitude d'ailleurs.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner, aux fins du compte rendu, que l'autre jour, le Parti progressiste-conservateur a rejeté ma motion au sujet de l'impôt sur le revenu. J'ai demandé aux conservateurs s'ils avaient encore assez de cœur pour se montrer charitables. Je me souviens comment l'autre député de Saint-Jean, le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath), mendiait de l'ancien gouvernement, comment il plaidait la juste cause devant lui, comment il le blâmait. Il parlait de l'insensibilité du gouvernement, de son manque de compassion et d'intérêt pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique.

Pendant la période des questions orales, cet après-midi, le ministre des Finances a dit que le Conseil du Trésor ne leur accorderait pas les sommes nécessaires pour les ports pour bateaux de plaisance. Quelle volte-face! Où est passé l'intérêt des conservateurs pour les provinces de l'Atlantique tout à coup? Maintenant qu'ils sont au pouvoir et qu'ils sont à même d'apporter des changements, ils ne font rien. Pourquoi? Qu'attendent-ils?

M. Elzinga: Tenez-vous-en au bill.

M. Harquail: J'en reviens à la disposition fiscale conçue pour arrêter l'inflation incontrôlable, remédier à la montée du coût de la vie et enlever les contrôles des prix à l'alimentation, ce qui n'atténue en rien le fardeau que les Canadiens doivent supporter dans le domaine de l'alimentation. Je parle plus précisément des gens à revenu fixe. L'autre jour, dans une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, j'ai demandé au gouvernement de penser un peu aux gens à revenu fixe, car ce sont eux qui sont le plus durement touchés. Ils sont sans recours, sans moyen de surmonter les difficultés énormes auxquelles le gouvernement actuel les a acculés par ses bagues-nauderies dans le cas du prix du pétrole—il refuse de dire ce qui en est, de dire aux Canadiens ce qu'il fait. Le ministre de l'Énergie nous dit qu'il attend de voir ce que fera le premier ministre de l'Alberta. Or, nous savons pourquoi le premier ministre de l'Alberta a été surnommé «l'Arabe aux yeux bleus»; il prétend vouloir dicter aux Canadiens ce qu'ils devront souffrir dans les prochains mois. Il refuse de communiquer avec le premier ministre (M. Clark).

● (1640)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) nous dit qu'il attend de rencontrer le premier ministre de l'Ontario. Quand donc ces conservateurs se concerteront-ils? Ils prétendaient que tout irait comme sur les roulettes une fois qu'ils auraient le pouvoir, qu'ils pourraient avoir des entretiens amicaux et des négociations amicales, que nous verrions tous les progrès accomplis. Ou est donc ce progrès?

Je reviens à ces Canadiens innocents qui sont pris dans l'étau des revenus fixes et d'une inflation galopante. Ce gouvernement au cœur dur refuse même d'étudier les demandes voulant que les personnes âgées de plus de 65 ans n'aient pas à payer d'impôt sur le revenu si leur revenu est inférieur à un montant donné, mettons $15,000 par année, comme on l'a proposé. Nous pourrions ramener ce plafond à $12,000, si vous le voulez, c'est-à-dire à $1,000 par mois, pour les personnes âgées de 65 ans qui n'ont pas d'autre revenu, qui n'ont aucun autre moyen de subsistance et dont le niveau de vie se situe, d'après les critères actuels, au niveau du seuil de pauvreté ou même en-deçà, compte tenu des loyers, ainsi que du prix des produits alimentaires et du combustible. Le gouvernement pourrait au mois se préoccuper des besoins de ces gens-là et voir ce qu'il y a lieu de faire.

Le ministre s'est agité lorsque j'ai dit qu'il était fier comme un paon en présentant le projet de loi dans lequel il demandait un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars. Lorsque j'y ai fait allusion il y a quelques instants, il a réagi comme s'il préférait qu'on n'en parle pas, qu'on l'oublie. Vous savez, monsieur l'Orateur, les conservateurs s'inquiétaient pour quelques millions de dollars, alors que maintenant, une somme de 7 milliards de dollars n'émeut même plus le ministre. Il nous conseille de donner tout bonnement le pouvoir d'emprunter, aux conservateurs sans poser de questions. Il prétend que le gouvernement n'a rien à cacher mais il préfère qu'on le laisse faire sans poser de questions. Pas du tout, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas que les partis d'opposition vont permettre à nos vis-à-vis de s'en tirer ainsi, eux qui siégeaient de ce côté-ci auparavant et faisaient toutes sortes de suggestions mirifiques sur la façon dont ils allaient guérir tous les maux économiques du pays. Depuis cinq ou six mois qu'ils sont là, nous n'avons pas vu grand-chose en fait d'action.

Je tiens absolument à profiter de ce débat sur cette mesure fiscale pour dire ce que je pense de la performance du ministre il y a quelques jours. Quand il a présenté son bill, il y a quelques jours, il a employé le terme «scandaleux». Eh bien, à mon avis, sa performance a été scandaleuse, et même totalement inacceptable. Son attitude et le ton sur lequel il a disserté au hasard sur une question aussi sérieuse que l'emprunt de 7 milliards de dollars étaient tels que le qualificatif qui me vient à l'esprit est celui-là même qu'il a employé l'autre jour, c'est-à-dire «scandaleux». C'était un discours scandaleux de la part d'un ministre des Finances. Tous les députés ont toujours respecté le ministre des Finances quel qu'il soit, et j'aimerais pouvoir en faire autant, mais quand nous voyons l'attitude hilare du ministre qui tourne presque son rôle en dérision, je crois que nous ne pouvons laisser passer une telle chose sans faire quelques observations à ce sujet.

Si le ministre voulait bien avoir la bonté d'accueillir ces observations dans l'esprit dans lequel elles sont formulées, nous pouvons peut-être espérer voir une amélioration de son attitude lorsqu'il présentera des bills à l'avenir. Je supplie le ministre de se pencher, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, lors de ses réunions avec ses collègues du cabinet et surtout le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie), de chercher un moyen quelconque de soulager le sort pénible des retraités, des vieillards et de tous ceux dont le revenu est fixe et qui ont désespérément besoin d'aide maintenant au Canada.

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que plus une économie est prospère, plus il est facile de redistribuer le revenu national. Par contre, lorsqu'une économie de type capitaliste, mixte ou «de marché» cesse d'être prospère, il devient fort problématique de redistribuer équitablement la richesse collective. C'est ainsi que les Canadiens conservateurs, qu'ils soient ou non favorables au parti du même nom, tentent actuellement de nous convaincre qu'il faudra d'abord que l'économie soit prospère pour que nous puissions redistribuer plus équitablement le revenu national. Ce à quoi ils songent, c'est à une prospérité du genre de celle que nous avons connue dans les années 60, alors que ce qui s'est accru surtout, c'est notre produit national brut, expression où, dans notre vision des choses, le mot «brut» revêt souvent au moins autant d'importance que les mots «produit national». Il n'en demeure pas moins qu'au plan économique, ce paramètre, malgré ses faiblesses, est l'un des meilleurs moyens dont nous disposions pour évaluer notre niveau de prospérité.

L'un des principaux problèmes que présente un système mixte comme le nôtre, qui est invisiblement dominé par les grandes sociétés multinationales comme nous avons pu le constater une fois de plus aujourd'hui au cours de la période des questions, lorsque le premier ministre (M. Clark) a tout fait pour se porter à la défense de ses amis et vieux amis des conservateurs et des libéraux que sont, notamment, les sociétés multinationales . . .

Une voix: Toujours la même vieille rengaine!

M. Hogan: Il est intéressant de constater qu'à l'instigation du député de Windsor-Ouest (M. Gray) après leur rencontre de Winnipeg, les libéraux ont décidé de se réformer et de revenir à leur position réformée d'il y a cinq, six ou sept ans, lorsqu'ils singeaient le NPD en tout. Nous avons donc cet homme de Windsor-Ouest qui se fait David contre le Goliath conservateur en défendant non seulement les principes du NPD mais jusqu'aux programmes et aux mesures que mon parti a proposés pendant nombre d'années, et en particulier au cours des quatre dernières années où le gouvernement a refusé d'adopter un si grand nombre de nos propositions. Pourquoi? Parce qu'ils ne pouvaient pas relancer l'économie.

M. Crosbie: Quelle honte!

M. Hogan: Nous avons maintenant un gouvernement de soi-disant progressistes conservateurs qui, comme l'a signalé le chef de mon parti, se montrent très progressistes avant les élections, avec des promesses de réductions d'impôts et autres, mais qui deviennent extrêmement conservateurs après les élections. Ils sont en fait des conservateurs régressifs sous la direction du premier ministre et du ministre des Finances (M. Crosbie) qui, la Chambre le sait bien, n'en demeure pas moins

un homme honorable. Mais ils s'obstinent à vouloir rétablir le climat des années 1930.

Heureusement, monsieur l'Orateur, nous pouvons toujours compter sur tout ce que le NPD et les démocraties sociales du monde occidental ont mis en place depuis lors. Même le parti au pouvoir doit reconnaître que ce sont les mesures préconisées par le parti qui siège dans ce coin-ci qui empêchent tout le système de s'écrouler. Où sont maintenant les libéraux et les conservateurs qui se sont opposés aux allocations familiales en disant qu'il s'agissait d'une prime à la procréation? Où donc sont ceux qui dénonçaient l'assurance-chômage sous prétexte qu'elle ferait des Canadiens une nation de faibles et de paresseux? Cette rengaine est maintenant reprise par les conservateurs les plus à droite qui ont pris le dessus sur la demi douzaine à peu près de conservateurs progressistes des Maritimes. Ils ne semblent pas avoir résisté à l'assaut des tories de l'Alberta et de certains autres de l'extrême droite, les grands défenseurs de la libre entreprise comme le président du Conseil du Trésor (M. Stevens).

● (1650)

Quelle contradiction! Le ministre des Finances défend l'austérité et dit que tout le monde doit souffrir, tout comme le premier ministre. Le ministre des Finances protège et favorise les riches, de façon que les travailleurs autonomes et les professionnels puissent former leur propre société et ainsi payer moins d'impôt. Empruntant les tactiques libérales, ce même gouvernement offre à la région atlantique les crédits d'impôt à l'investissement que prévoit ce bill, sachant très bien que cela ne sera d'aucune utilité aux petites entreprises de la région atlantique à la suite des hausses de taux d'intérêt qui ont été décrétées depuis l'accession au pouvoir des conservateurs.

Monsieur l'Orateur, ces hausses des taux d'intérêt éliminent tous les avantages. On y gagnera peu, si ce n'est rien. Ces crédits d'impôt ne feront pas grand-chose pour le développement de la région atlantique ni pour le secteur manufacturier. Le gouvernement protège les professionnels à gros revenus ainsi que les multinationales que j'ai mentionnées, qui forment le gouvernement invisible. Il est clair que les compagnies de pétrole aux États-Unis et ici ainsi que les banques sont reliées. Ce n'est pas une conspiration, mais il y a un lien certain entre l'autre endroit et les grandes institutions qui régissent notre façon de vivre. Ceux qui s'attaquent à ce genre de relations incestueuses, à défaut d'un meilleur terme, qui ont été encouragées au Canada, sont considérés comme des extrémistes. Dans ce cas, je suis heureux d'être considéré comme un extrémiste parce qu'il est temps que ces institutions puissantes perdent de leur influence et soient remises à leur place. Nous aurons des amendements à présenter à ce bill fiscal qui favorise actuellement les riches.

Il est surtout triste de voir le ministre des Pêches et des Océans baisser la tête et dire que le gouvernement va retrancher dix millions de dollars des sommes consacrées au programme concernant les ports pour petites embarcations à cause de son programme d'austérité. Où l'austérité sévit-elle le plus? A Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et dans les autres provinces Maritimes.

M. Crosbie: Pas à Terre-Neuve.

M. Hogan: On a supprimé un million et demi à Terre-Neuve. C'est une somme considérable pour les pêcheurs côtiers. Dans ma circonscription, le gouvernement précédent, de concert avec un entrepreneur et en se servant des moyens en place, avait réussi à construire trois bateaux de un million de dollars chacun. Selon une entente conclue avec le ministre des Pêches, le port de Glace Bay devait être dragué cette année. Nous avons attendu mais, moins de cinq mois après, il a réduit les sommes affectées au dragage de ce port. Le gouvernement n'a pas pensé à quel point les petits commerçants et les usines de transformation allaient en souffrir.

Résultat, les bateaux qui avaient coûté trois millions en tout et qui auraient pu créer des emplois pour les pêcheurs côtiers et les travailleurs des conserveries, ne peuvent même pas entrer dans le port. Il n'y a pas d'argent pour draguer le port mais le gouvernement est prêt à concéder des avantages fiscaux aux professionnels autonomes. Il ne s'occupera pas des pêcheurs côtiers de la région atlantique. C'est contradictoire et injuste.

Il doit sûrement y avoir un grand nombre de ministériels qui n'ont pas la conscience tranquille devant pareille décision. Nous ne pouvions pas amener le gouvernement précédent à mieux répartir les revenus, mais comment le ministre peut-il refuser de changer d'avis aujourd'hui après les chiffres publiés hier par Statistique Canada et qui indiquent que le nombre de pauvres, c'est-à-dire ceux qui consacrent 62 p. 100 de leur revenu à se nourrir, à s'habiller et à se loger, s'est encore accru? La croissance est même sensible.

J'aimerais citer une étude entreprise par Statistique Canada et publiée il y a trois semaines.

> En 1978, le cinquième le plus démuni de la population, les familles et les personnes seules dont le revenu annuel était de moins de $6,288 par année, ont reçu de l'économie 3,9 p. 100 du revenu avant les impôts, ce qui représente une légère hausse à comparer à 3,8 p. 100 en 1977, mais tout de même une augmentation bien en deçà des 4,2 p. 100 qu'ils obtenaient il y a 11 ans.
>
> Le cinquième le plus riche, les personnes au revenu annuel supérieur à $26,792, ont reçu, l'année dernière, 42,5 p. 100 du revenu avant les impôts, à comparer à 42 p. 100 en 1977 et en 1967.

La Commission royale d'enquête Carter sur l'impôt recommandait que les taux d'imposition pour les catégories supérieures de revenu soient ramenés de 90 p. 100 à 50 p. 100, l'impôt provincial étant inclus, afin que les «faiseurs de l'économie» et les «esprits aventureux» soient encouragés à accroître leurs gains. Le taux d'imposition a été abaissé, mais certaines de ces personnes entre autres, les comptables, de médecins et d'avocats, qui estimaient avoir besoin d'une nouvelle concession fiscale. Elles ont cherché à s'assurer d'une certaine protection par le biais de l'ancien projet de loi libéral, et maintenant, ce qui montre que, au fond, il n'y a pas de différence entre les libéraux et les conservateurs, le ministre des Finances appuie les propositions des libéraux. Nous connaissons la contribution de ces catégories de personnes. Beaucoup d'entre nous ici présents sont des avocats, des médecins et des membres d'autres professions libérales. C'est le moment d'exiger des gens qu'ils diminuent leurs attentes. C'est ce que prêche le gouvernement jour après jour comme l'a fait dans le passé l'ancien premier ministre. Il ne fait aucun doute que les personnes qui devraient faire des sacrifices sont les membres des professions libérales et non les Canadiens ordinaires. Sans aucun doute, les gagne-petit mentionnés dans l'étude, dont je vous ai lu quelques extraits, ne devraient pas être les victimes désignés pour faire ces sacrifices.

Il n'y a pas de différence fondamentale entre les libéraux et les conservateurs à cet égard. Ces derniers souhaitent protéger presque exclusivement les grandes multinationales, malgré les nouvelles protestations élevées et la réforme préconisée par les libéraux, qui, à notre avis, n'est pas sincère. Nous avons vu les libéraux à l'action pendant assez longtemps, et ils ont toujours protégé les sociétés multinationales. La situation se perpétue donc. Même si les amis du premier ministre sont de l'industrie du pétrole, il semble qu'il ne lui sera pas possible de veiller suffisamment à leurs intérêts en démantelant Petro-Canada. Pourquoi devrait-il les faire bénéficier d'une protection spéciale surtout quand on sait que le président américain vient de saisir le Congrès de sept projets de loi visant à établir une société nationale des pétroles aux États-Unis? Quand le gouvernement canadien nous proposera-t-il de nouvelles solutions?

Que ce soit les conservateurs ou les libéraux, c'est bonnet blanc, blanc bonnet, car, au fond, les deux partis présentent fort peu de différences. Il ne fait aucun doute que, réunis, ils protégeront toujours les intérêts des grandes sociétés et certains intérêts particuliers. Je l'ai déjà dit, jusqu'à présent, le présent gouvernement n'a rien fait pour les habitants de la région de l'Atlantique et pour les petites entreprises qu'il prétend favoriser. En permettant que les taux d'intérêt grimpent jusqu'au niveau actuel, le gouvernement impose un lourd fardeau aux habitants de la région de l'Atlantique et aux petites entreprises. Ce sont les consommateurs individuels qui en subiront les lourds contrecoups.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement. Le député de Mississauga-Nord (M. Jupp)—Les aéroports—La construction éventuelle de l'aéroport de Pickering—L'agrandissement de l'aéroport international de Toronto; le député d'Algoma (M. Foster)—Le commerce international—Le déménagement éventuel de l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem—L'incidence sur le commerce extérieur; le député de Laval (M. Roy)—Les transports—On demande si le gouvernement donnera la priorité à l'amélioration du service entre Montréal et Mirabel.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics, les bills privés, les avis de motions.

[M. Hogan.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je pense qu'il est bien acceptable de discuter du bill C-217. Les bills C-209, C-213 et C-214 sont déjà imprimés, mais je pense que nous ne sommes pas prêts à en discuter aujourd'hui. Est-ce que nous pouvons obtenir le consentement unanime pour discuter du bill C-217, les autres bills pouvant être réservés du consentement unanime?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour que nous procédions à l'étude du bill C-217, et donne-t-elle son consentement unanime pour réserver les projets de loi qui précèdent celui-ci?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RETRAITE FACULTATIVE POUR LES EMPLOYÉS DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Sans vouloir empêcher l'étude du bill dont vient d'être saisie la Chambre, permettez-moi de signaler qu'à mon avis, le titre de ce bill est incomplet. Comme les députés le savent, ce bill a été lu pour la première fois le 24 octobre en même temps que d'autres bills qui ont été présentés à l'ouverture de la session parlementaire, ce qui n'a pas vraiment laissé à la présidence le temps nécessaire pour décider si le bill répondait bien à toutes les conditions. Je pense que le titre du bill devrait être formulé de façon à englober toutes les dispositions.

Le commentaire 361 de la quatrième édition de *Beauchesne* confirme ce que j'avance. Voici:

(1) En établissant le titre, il faut prendre soin de lui donner une portée assez large pour qu'il embrasse toutes les dispositions de la mesure, . . .

Je vous demanderai également de vous reporter à la dix-neuvième édition d'*Erskine May*, à la page 465, où il est question des titres complets. On peut y lire:

Le titre complet expose, en termes généraux, l'objet du bill. Il comporte une indication de son contenu tout entier.

Les députés remarqueront que le bill à l'étude vise à modifier deux lois différentes. Il s'agit, d'une part, de la loi canadienne sur les droits de la personne et, d'autre part, de la loi sur la pension de la Fonction publique. A mon avis, le titre donné par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) ne convient pas, car il présente cette mesure comme une nouvelle loi.

Je propose d'intituler le bill C-217 «loi modifiant la loi canadienne sur les droits de la personne (âge de la retraite) et la loi sur la pension de la Fonction publique.» A mon avis, la Chambre devrait consentir unanimement à ce que le titre soit modifié, après quoi les députés pourront passer à l'étude du bill. Le motionnaire et les députés sont-ils d'accord sur cette modification?

Des voix: D'accord.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe) propose appuyé par M. Nowlan, que le bill C-217, tendant à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne (âge de la retraite) et la loi sur la pension de retraite de la Fonction publique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Même si la question du vote ne s'est pas posée et si vous êtes satisfait du libellé du titre du bill, ne pensez-vous pas, monsieur l'Orateur, qu'il puisse y avoir un inconvénient à ce que ce bill modifie deux lois?

M. l'Orateur adjoint: Non, il y a de nombreux précédents. Ces bills sont souvent baptisés bills omnibus, et ce pourrait en être un. Je pense qu'on pourrait l'appeler ainsi.

M. Knowles: C'est un art dans lequel les libéraux sont passés maîtres.

M. Mitges: Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que j'aborde un sujet qui m'a toujours tenu à cœur et que j'ai défendu non seulement à la Chambre, mais en divers autres endroits, je veux parler de la retraite volontaire et du droit pour tout travailleur qui en a le désir et les possibilités physiques de dépasser l'âge obligatoire de la retraite fixé par la loi.

Je sais parfaitement que cette question de la retraite obligatoire a déjà été examinée en Chambre et que de nombreux arguments de poids ont été présentés. Je tiens cependant à faire part de mes préoccupations devant l'énorme gaspillage de ressources humaines qu'entraîne la retraite obligatoire. La perte qui en résulte est ressentie aussi bien au niveau des travailleurs qu'à celui de la société canadienne tout entière.

Je déplore tout spécialement l'effet débilitant que la retraite obligatoire peut avoir sur la santé physique et mentale. Je suis en plein accord avec le congressiste américain Claude Pepper qui a déclaré:

> La retraite obligatoire est une façon extravagante de dilapider nos ressources humaines. Elle arrache aux hommes et aux femmes leurs moyens de subsistance, leur fait perdre leur amour propre et gaspille leur talents.

Autrefois on admettait généralement en principe que la plupart des gens désiraient prendre leur retraite à l'âge de 65 ans, qu'à cet âge et peut-être même avant la santé physique et mentale des intéressés exigeait ce départ. L'idée que l'âge normal de la retraite se situe à 65 ans était si répandue qu'elle a été concrétisée dans diverses lois. C'est ainsi que la loi sur la pension de la Fonction publique fixe à 65 ans l'âge de la retraite. Il y a ensuite la loi canadienne sur les droits de la personne qui interdit la discrimination pour cause d'âge envers tous les citoyens âgés de moins de 65 ans. Elle semble donc ne pas considérer la retraite obligatoire comme une forme de discrimination.

Je comprends que dans une société aussi entichée de jeunesse on ait tendance à sous-estimer les aptitudes de ceux qui ont franchi le milieu de leur vie. Mais à ma connaissance il n'existe pas de raisons scientifiques de fixer à 65 ans l'âge de la retraite, ni même à 70 ans, parce qu'à 65 ans la plupart des gens sont au sommet de leurs facultés mentales. Les gens de cet âge ont plus d'expérience, de sagacité et sont en général plus persévérants et loyaux, plus tolérants et patients que les travailleurs plus jeunes. S'ils sont en bonne santé, ils sont probablement plus assidus à leur travail.

• (1710)

On a constaté que les travailleurs plus âgés ne sont pas nécessairement aussi incompétents, inutiles et défaillants que les administrateurs du personnel le laissent parfois entendre. C'est ce que signalent deux études auxquelles s'est reporté le comité des ressources humaines du Sénat américain. Un sondage mené à New York en 1974 compare les travailleurs de plus de 65 ans et les travailleurs plus jeunes du point de vue de l'absentéisme, de la ponctualité, des accidents de travail et de l'efficacité générale. Selon ce sondage, les travailleurs plus âgés sont généralement aussi productifs et parfois beaucoup plus productifs que leurs cadets.

L'université de l'Illinois tire à peu près la même conclusion dans une étude qui indique qu'il n'y a pas d'âge précis où les travailleurs deviennent improductifs. Ce rapport indique aussi qu'un travailleur peut continuer à s'acquitter très bien de ses tâches même s'il est octogénaire. Le directeur d'un programme de créativité aux États-Unis a constaté que 80 p. 100 des idées nouvelles les plus pratiques et les plus valables venaient de personnes âgées de plus de 60 ans. Les plus jeunes ont une tendance à essayer de réinventer la roue, comme il le dit lui-même. Ces études devraient certainement nous inciter à réexaminer les pratiques discriminatoires qui existent à l'égard de la retraite obligatoire. Nous devons commencer à juger les gens d'après leur compétence et non d'après leur âge.

Si nous continuons à appliquer la politique de la retraite obligatoire à 65 ans, nous constaterons bientôt que de plus en plus de nos citoyens sont considérés, et se considèrent eux-mêmes, comme des citoyens de deuxième ordre, comme des vieillards laissés pour compte. Il me semble qu'en imposant la retraite à l'âge de 65 ans, on agit par respect de la tradition et non selon des critères rationnels.

J'aimerais retracer brièvement l'histoire de la politique de la retraite à 65 ans. Le concept moderne de la retraite obligatoire à 65 ans, chiffre magique, remonte au célèbre chancelier allemand Otto von Bismarck. Dans l'espoir de freiner la montée du socialisme dans son pays, il instaura en 1889 un régime de pension de sécurité sociale qui fixait à 65 ans l'âge de la retraite.

Depuis, ce modèle a été adopté dans la majeure partie du monde occidental. Au cours des ans, il est devenu tellement enraciné dans notre société que l'âge de 65 ans est considéré comme la ligne de démarcation entre l'âge mûr et la vieillesse. Le paradoxe c'est que Bismarck lui-même avait 74 ans quand il a présenté son projet de régime de pension et il était à l'apogée de sa carrière de chancelier de fer. Peut-être Bismarck avait-il eu raison de choisir l'âge de 65 ans à son époque et il s'était peut-être même montré trop optimiste car en ce temps-là un pourcentage infime de la population vivait jusqu'à 65 ans; à cette époque l'espérance de vie était de 37 ans. Aujourd'hui, l'espérance de vie est de plus de 71 ans et beaucoup d'entre nous atteignent 65 ans en meilleure forme physique et mentale que les contemporains de Bismarck. Par conséquent, il faut se demander s'il est toujours bon, à notre époque, de forcer les gens à prendre automatiquement leur retraite à 65 ans. Est-ce juste?

Je recommande aux députés qui ont encore des doutes de regarder autour d'eux, ils verront que plusieurs de leurs collègues à la Chambre ont passé depuis longtemps l'âge de la retraite. Personnellement, je me félicite du tribut précieux qu'ils continuent d'apporter tous les jours aux travaux de la Chambre. Heureusement, à la Chambre, nous ne courons pas le risque d'être mis d'office à la retraite sous prétexte que nous avons atteint tel ou tel âge fatidique. Il est donc juste et légitime que ce privilège soit étendu à tout les autres Canadiens. Ce sont les aptitudes et non pas l'âge qui doivent permettre de décider si une personne peut continuer à exercer tel ou tel emploi. Il y a bien entendu de nombreuses personnes qui attendent avec impatience le jour où elles pourront prendre leur retraite, que ce soit à 65 ans ou même avant parfois. Mais dans tout cela l'important, c'est que l'individu puisse choisir librement.

Évaluons maintenant quelques-uns des prétendus avantages de notre politique de retraite actuelle. L'un des arguments en faveur de la retraite obligatoire à 65 ans veut qu'elle libère des emplois précieux, parce que rares, pour les jeunes chômeurs. Pourtant, des études aux États-Unis prouvent que le nombre d'emplois ainsi libérés semble bien modeste comparé aux avantages physiques, psychologiques et sociaux acquis en permettant au travailleur âgé, qui peut et veut le faire, de garder sa place au travail.

Il y a, en outre, l'argument selon lequel après quelque 30 ans de labeur productif, la société doit à ses travailleurs plus âgés un certain nombre d'années de retraite sereine. C'est peut-être vrai, mais nous avons une responsabilité à l'égard de ceux qui ne désirent nullement arrêter de travailler et à l'égard des nombreux travailleurs, qui peuvent et veulent travailler, qui ont même besoin de travailler.

Dans notre société si soucieuse de l'éthique du travail, celui-ci donne une forme, une dimension, une signification à la vie du citoyen moyen. L'Association médicale américaine déclarait que de nombreuses preuves médicales établissent que l'arrêt soudain d'un travail productif et rémunérateur chez un individu obligé à se retirer parce qu'il a atteint l'âge de 65 ans entraîne souvent une détérioration physique et émotive, même une mort précoce. Par ailleurs, elle a signalé que peu de médecins nient l'existence d'un lien direct entre l'inactivité forcée et une mauvaise santé et que les personnes inactives, celles qui n'ont pas de centres d'intérêts, sont celles qui se plaignent le plus de maux chroniques. Ces constatations inquiétantes devraient suffir à nous inciter à revoir le principe de la retraite obligatoire.

Certes, on avance souvent certains arguments pour justifier ce principe dans les milieux industriels et dans la Fonction publique. Les grandes sociétés trouvent notamment qu'en rompant avec la tradition de la retraite à 65 ans, on bouleverserait les régimes de pension. J'en déduis qu'on attache plus d'importance aux calculs actuariels qu'à l'épanouissement de l'être humain. Je m'inscris en faux contre une telle attitude. Lorsqu'on tient ce genre de raisonnement, on ne tient pas compte non plus du fait que si les travailleurs pouvaient choisir l'âge de leur retraite et si les régimes de pensions étaient bien au point, beaucoup de travailleurs décideraient de prendre leur pension avant l'âge de 65 ans. Il est toutefois illogique et immoral d'en déduire que tout le monde devrait cesser d'occuper un emploi productif à un certain âge, et c'est du gaspillage. S'il faut en croire certaines autorités en la matière, nous allons connaître une récession économique; c'est donc le moment d'économiser et surtout de ne pas gaspiller les talents et l'expérience.

Ce sont là les quelques observations que je tenais à faire. J'invite les autres députés à formuler les leurs. J'espère que mon projet de loi sera mis aux voix et adopté.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos du projet de loi présenté par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges). Vous comprendez ma joie de l'avoir entendu reconnaître que les personnes de plus de 65 ans ne devraient pas être traitées comme du bois mort.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'ai d'ailleurs jeté un coup d'œil tout autour de la Chambre, et j'ai constaté que je n'étais pas le seul à sourire quand il a dit cela. Cela m'a également amusé de l'entendre dire que l'âge de 65 ans marquait le passage de l'âge mûr à la vieillesse. Je constate qu'on déplace à volonté cette ligne de démarcation, car à 20 ans, on estime que celui qui en a 30 est d'âge mûr, mais on prend également bien soin de reculer cette ligne de démarcation au fur et mesure que l'on vieillit. Cela m'a rendu curieux de savoir l'âge du député. J'ai donc demandé qu'on m'apporte le Guide du Parlement, mais j'ai constaté que le député avait omis d'y faire inscrire son âge. A la Chambre des communes, il n'y a pas que les femmes qui tiennent à cacher leur âge.

● (1720)

A propos de la vieillesse, de la maturité et ainsi de suite, je crois qu'une remarque que j'ai entendue l'autre jour explique fort bien ce qui en est. Il y a trois âges dans la vie; tout d'abord, la jeunesse, puis la maturité et ensuite: «Comme vous avez bonne mine.»

Je voudrais signaler au sujet de ce bill que je ne trouve rien à redire à son principe fondamental, soit que les personnes âgées devraient être libres de continuer à travailler ou de se retirer. Toutefois, certains aspects de cette campagne me préoccupent. En fait, j'attache beaucoup plus d'importance à la liberté de prendre une retraite précoce qu'à celle de continuer de travailler. Je conviens avec le député qu'on ne devrait pas pouvoir forcer quelqu'un à se retirer à 65 ans quand cette personne pourrait jouer un rôle utile et je suis en faveur de l'élément de liberté que renferme cette proposition. Mais je représente une circonscription qui compte des milliers de travailleurs dans l'industrie lourde; on les trouve dans les ateliers de chemins de fer, les conserveries et les aciéries et quand je les croise aux portes de l'usine, ils me demandent constamment: «Ne pouvez-vous pas faire abaisser l'âge de la retraite? La course au bifteck est trop fatigante pour que je puisse l'endurer jusqu'à 65 ans.» Ils veulent se retirer à 60 ans. Je demande à certains d'entre eux leur âge et à mon grand étonnement ils me répondent qu'ils ont 58 ans, mais ils me semblent plus vieux que moi. Je suis d'accord avec eux, ce qui est le plus important dans le domaine des pensions est d'être libre de se retirer tôt et non cette campagne pour obtenir la liberté de travailler jusqu'à 90 ou 100 ans.

On pourra répondre qu'on est libre de se retirer à son gré, mais cette liberté n'existe pas à moins qu'elle ne soit accompagnée de la sécurité financière. Cela signifie qu'on devrait surtout se préoccuper de rendre les pensions accessibles à 60 ans.

Je ne prétends pas comme je le faisais il y a quelques années qu'il faudrait abaisser universellement la pension de vieillesse de 70 à 65 ans. Je ne prétends pas que des pensions devraient être versées automatiquement à tous les sexagénaires mais je soutiens que ceux-ci devraient pouvoir réclamer la sécurité de la vieillesse et les prestations du régime de pensions du Canada, pourvu qu'ils soient sans travail et sur le point de prendre leur retraite.

Je comprends que pour mettre cette mesure en vigueur il faudra également accroître le budget de la sécurité de la vieillesse, et indexer les pensions du Régime de retraites du Canada. Nous ne devrions pas conserver plus longtemps un régime où la rente d'un retraité est basée sur le quart de ses revenus. Nous devrions adopter les mesures dont je viens de parler et le gouvernement devrait donner l'exemple en permettant aux fonctionnaires de prendre une retraite anticipée à 60 ans, prouvant ainsi qu'il est d'accord, pour laisser aux gens le droit de travailler tant qu'ils le veulent ou de prendre leur retraite à leur gré dans les limites du raisonnable.

Je dirai à mon honorable ami que j'ai aucune objection à ce qu'il mène cette campagne, campagne semblable à celle qu'avait menée à l'autre endroit un comité dirigé par le sénateur David Croll; ce qui importe le plus cependant, c'est d'abaisser l'âge de la retraite, sur une base volontaire du moins, de sorte que les gens soient vraiment libres de déterminer eux-mêmes jusqu'à quel âge ils veulent travailler ou cesser de le faire.

D'après son discours, on dirait que le député trouve qu'en obligeant les travailleurs à prendre leur retraite à un âge déterminé, à l'âge de 65 ans par exemple, on leur enlève leur but dans la vie. Je comprends bien son idée, mais c'est une erreur de croire que le seul moyen de conserver sa dignité quand on a dépassé l'âge de 65 ans, c'est de continuer à occuper un emploi ou à faire un travail rémunérateur. Les gens peuvent avoir d'autres centres d'intérêts. Ils auront donc plus de chances de pouvoir s'y consacrer ou de pouvoir mener une vie intéressante en ne prenant pas leur retraite trop tard. Le député se préoccupe du sens de la dignité des personnes âgées, mais je crois qu'elles auront encore davantage l'occasion de satisfaire ce besoin en prenant leur retraite à l'âge de 60 ans, car il leur reste alors suffisamment d'années à vivre pour pouvoir se consacrer à d'autres activités qui leur donnent un but dans la vie. Je ne conteste pas cette campagne mais celle qui vise à faire abaisser l'âge de la retraite à 60 ans doit passer avant elle, à mon sens.

Je crains qu'en voulant retarder l'âge de la retraite, on n'en vienne à retarder aussi l'âge auquel on a droit à la pension de sécurité de la vieillesse. Nous avons mis suffisamment de temps à faire baisser cet âge de 70 à 65 ans. Je ne tiens pas à voir les députés se précipiter pour proposer des amendements à ce bill en alléguant que puisque nous allons laisser les gens travailler jusqu'à 67, 68 ou 70 ans, nous devrions porter à 67, 68 ou 70 ans l'âge où une personne peut toucher la pension de sécurité de la vieillesse. C'est un risque que je voudrais faire éliminer dès le départ. Cette pension est déjà versée à un âge bien assez avancé qu'il faudrait au contraire abaisser.

Une voix: A 29 ans.

M. Knowles: Mon jeune ami, le ministre, voudrait qu'il soit abaissé à 29 ans. Je ne l'imaginais pas si vieux.

Il n'y a pas lieu de s'attarder plus longuement là-dessus. Je tiens par contre à exposer un autre aspect de la question, je veux parler des distinctions injustes dont les femmes sont les victimes lorsqu'elles commencent à vieillir, période qui commence pour elles lorsqu'elles atteignent l'âge de 55 ans. Elles ont déjà suffisamment d'ennuis sans cela. Elles touchent un salaire moindre lorsqu'elles travaillent, et elles touchent une pension poindre au moment de la retraite, ce que toutes les statistiques confirment. J'estime que si nous acceptons l'idée que les gens travaillent jusqu'à ce qu'ils aient 70 ou 75 ans, ce sera encore plus dur pour les femmes.

Ce dont nous avons besoin en réalité, c'est d'une pension à laquelle on puisse avoir accès quand on le désire après avoir atteint l'âge de 60 ans. Cette idée ne donne certes pas lieu pour moi à un conflit d'intérêt, car il y a belle lurette que j'ai dépassé cet âge.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, je suis un peu embarrassée de prendre la parole tout de suite sur le bill privé du député progressiste conservateur de Grey Simcoe (M. Mitges) parce que, je le dis à la Chambre, le gouvernement du très honorable premier ministre Clark a dit qu'il laisserait passer certains bills privés. Nous n'avons pas été informés quant à l'avenir de ce bill-ci. Si je parle trop, que l'on m'arrête, car évidemment je serais très heureuse de participer à une décision collective en faveur de ce bill. Je commence donc à simplement exposer ce que j'en pense, quitte à recevoir le signal du côté du gouvernement en faveur de l'adoption du bill ce soir par tous les députés.

L'idée qui est proposée dans le bill C-217 premièrement ne concerne que le secteur fédéral et plus précisément la Fonction publique et les agences qui semblent refléter les politiques d'emploi de la Fonction publique en vue de permettre à un employé qui le désirerait de continuer de son libre choix à travailler après l'âge de 65 ans.

Sur ce j'aimerais apporter quelques précisions et me replacer dans une politique globale des revenus à la retraite. Le désir que les Canadiens expriment, en ce moment, sur l'âge de la retraite me semble contradictoire ou à deux facettes. J'ai eu l'occasion l'an dernier, presque à pareille date, de présenter un mémoire au comité du Sénat, du sénateur Croll, auquel l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est référé il y a quelques minutes.

Le débat sur la retraite traduit donc deux attitudes contradictoires, tout au moins différentes. Certains députés, et ils sont très nombreux et nous les connaissons tous, peu importe le parti, veulent que le gouvernement abaisse l'âge de la retraite pour tous à 65 ans. Certains introduisent la variable de choix et suggèrent que seuls ceux qui le choisiraient, pour des raisons ou d'autres, quitteraient le marché du travail—je pense que c'est là la position du Nouveau parti démocratique—pourraient avoir droit à une pension à l'âge de 60 ans. Et c'est là le vœu de très nombreux Canadiens. C'est aussi un coût très élevé.

D'autres Canadiens depuis quelques années, et probablement suivant le mouvement qui a débuté aux États-Unis, nous demandent la liberté de choix, savoir, de pouvoir travailler

passé l'âge de 65 ans, selon leur propre décision. Je crois que, idéalement, les pensions devront devenir personnalisées, c'est-à-dire que l'idéal, pour moi, c'est qu'un gouvernement offre à sa population qui s'approche de l'âge de la retraite un ensemble de choix au lieu du programme universel obligatoire qui est le nôtre jusqu'à maintenant et selon lequel, dès 65 ans, une pension universelle est servie à tout le monde, jumelée pour 55 p. 100 de notre population qui est dans le besoin d'un montant supplémentaire, appelé le supplément du revenu.

● (1730)

[*Traduction*]

On a fait un sondage auprès des Canadiens dont l'âge se situait autour de l'âge de la retraite pour savoir combien choisiraient de se retirer après 65 ans, et le gouvernement connaît les résultats de ce sondage. Quinze p. 100 des personnes interrogées ont exprimé le désir de continuer à travailler après 65 ans. Il ne s'agissait pas d'une étude de comportement mais seulement d'un sondage d'opinion, mais il reste que 15 p. 100 ont répondu qu'ils continueraient à travailler. Maintenant, 15 p. 100 des Canadiens qui ont 65 ans et plus ne constituent peut-être pas une grosse proportion, mais cela représente tout de même suffisamment de gens pour inciter le gouvernement à accorder aux intéressés le droit de choisir eux-même l'âge de leur retraite.

L'objectif de ce bill me paraît très louable, monsieur l'Orateur, et je voudrais bien connaître le pourcentage de fonctionnaires qui seraient concernés si le bill était adopté, puisque le bill s'applique aux fonctionnaires seulement. Toutefois, j'aimerais ajouter que quoi que le gouvernement décide quant à l'âge de la retraite des cadres de la Fonction publique cette décision aura tôt ou tard des répercussions sur le secteur privé. Nous le savons déjà. Nous devrions harmoniser notre politique avec celle qui prévaut dans le secteur privé au sujet de l'âge de la retraite au Canada.

Je parle maintenant depuis cinq bonnes minutes, et pourtant le gouvernement ne donne aucun signe de vouloir faire adopter le bill ce soir. C'est peut-être parce que nous attendons tous que le rapport du sénateur Croll soit déposé. Je crois que le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) lance un débat qui devrait à plus ou moins brève échéance avoir un retentissement national.

Il y a longtemps de cela nous avons institué la pension de vieillesse et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a d'ailleurs été à la fois témoin et acteur à cette occasion. Au début, le régime était sélectif au niveau des bénéficiaires puis il est devenu universel. On a ensuite abaissé progressivement l'âge des ayants droit de 70 à 65 ans et pour finir on a indexé les pensions. Voilà quel a été, en résumé, au Canada au cours des 25 ou 30 dernières années le développement de la politique de retraite et des pensions de l'État.

Je voudrais consacrer quelques minutes à porter à la connaissance du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) ainsi peut-être qu'au ministre des Finances (M. Crosbie) plus que tout autre, les graves préoccupations que nombre d'entre nous éprouvons concernant la question de l'âge de la retraite au Canada.

C'est très bien en soi de suggérer que nous devrions dès maintenant permettre aux gens de décider de l'âge auquel ils veulent prendre leur retraite. Si nous leur offrons la possibilité de prendre leur retraite à un âge plus avancé nous devons également leur offrir le choix d'une retraite à un âge plus précoce. Si demain la Fonction publique laissait à ses employés le choix de rester à son service jusqu'à n'importe quel âge, pourvu que l'employé soit jugé compétent et capable de satisfaire aux exigences du poste elle devrait alors offrir une telle mobilité et une possibilité de choix semblable aux employés de moins de 65 ans. C'est quand on en arrive à ce point qu'on se rend compte que cette proposition n'est pas si simple et si facile en soi.

C'est très facile de dire que d'importants sous-ministres et de hauts fonctionnaies touchent d'énormes pensions et qu'ils peuvent à l'heure actuelle choisir de prendre leur retraite à 59, 60 ou 61 ans et continuer quand même à vivre avec un revenu de retraite pratiquement aussi élevé que les émoluments qu'ils recevaient durant leur carrière. Le personnel n'est cependant pas composé de sous-ministres ni de personnages hauts placés à revenus élevés. La bureaucratie consiste en petites gens et par petites gens j'entends les centaines de milliers de secrétaires, de commis, de dactylos, de réceptionnistes, de jeunes hommes, de messagers, et de personnes affectées à toutes sortes de tâches qui malheureusement n'ont pas droit et n'auront pas droit à des rentes de retraite aussi élevées que certains privilégiés.

Il en est de même du secteur privé, dans des proportions encore plus graves. Un grand nombre de gagne-petit—par exemple, des vendeurs ou des vendeuses dans les magasins—ne bénéficient pas d'une pension privée aussi avantageuse que celle des fonctionnaires. La question de savoir si le bénéficiaire devrait être libre de choisir l'âge de sa retraite finit par en être presque théorique.

Pendant les quelques minutes qu'il me reste, je tiens à vous dire que si j'étais, pour ainsi dire, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et si j'avais de l'argent à dépenser judicieusement, je m'empresserais . . .

Une voix: Vous l'avez été ministre.

Mlle Bégin: Peut-être pas le ministre des Finances ni le président du Conseil du Trésor (M. Stevens)—ils en feraient une crise—mais les autres députés suivent honnêtement le présent débat et comprendront certes mon point de vue. Je crois fermement que si jamais la situation économique s'améliorait, ou si le gouvernement se serrait enfin la ceinture et réduisait ses dépenses dans je ne sais quel domaine—peut-être dans celui de la défense, ou ailleurs—en d'autres termes, dès que des sommes seraient «libérées» quelque part, les Canadiens dont le sort devrait nous intéresser en toute priorité, au plan des pensions, sont ceux qui sont déjà à leur retraite, qui touchent déjà une pension, le supplément de revenu garanti, mais qui tombent dans la catégorie des personnes seules.

Il m'est arrivé quelque chose d'étrange aujourd'hui: un jeune nouveau député conservateur m'a dit de continuer à parler des 200 millions de dollars dont les personnes âgées ont besoin, car, a-t-il ajouté, cela ne peut qu'être utile aux conservateurs pour faire oublier les extravagances dont je veux parler quand je dis qu'il ne faudrait «que 200 millions de dollars» pour que le niveau de vie des retraités de plus de 65 ans, non pas de ceux de moins de 65 ans, parvienne juste à dépasser le seuil de la pauvreté. J'ai été très surprise d'entendre le nouveau député dire cela. Je le reconnais, mais je ne sais pas encore son nom. Toutefois, je vais l'apprendre. Si ces gens continuent dans cette voie, ils perdront contact avec les vrais gens. On ne peut pas

seulement écouter les chambres de commerce et les représentants qui ne donnent qu'un son de cloche.

● (1740)

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: Ce n'est pas qu'ils ne devraient pas exister, mais ils appartiennent au ministre des Finances ou à ceux qu'on appelle les ministres économiques. Il faut absolument que d'autres ministres représentent d'autres voix au cabinet. Entre ces intérêts opposés, il y a les programmes pour les diverses autres couches de la société.

Je répète, mais sans l'expliquer, que 55 p. 100 des citoyens âgés du Canada qui touchent en tout ou en partie le supplément de revenu garanti, c'est-à-dire la majorité d'entre eux, ont besoin d'une autre pension. La majorité d'entre eux, à savoir environ 75 p. 100, sont des personnes seules. A cause de cela, ces personnes vivent encore en deçà du seuil de la pauvreté.

L'année dernière, nous avons augmenté le supplément de revenu garanti de 300 millions de dollars pour faire franchir aux couples touchant leur supplément de revenu le seuil de la pauvreté. Pour la première fois, nous avons favorisé les personnes seules, divorcées, séparées et veuves qui touchaient le supplément de revenu garanti, mais ce n'était pas assez. Nous les avons aidées et nous les avons rapprochées un peu plus du seuil de la pauvreté, mais il reste encore beaucoup à faire.

Au Canada, une personne seule touchait autrefois la moitié de la pension d'un couple. On sait qu'il en coûte pour vivre seul environ 66 p. 100 de ce qu'il en coûte à un couple. L'appartement d'une chambre à coucher et la facture d'électricité, etc., coûtent exactement la même chose, que l'appartement soit occupé par une ou deux personnes. Les personnes seules touchent maintenant environ 55 p. 100 de la pension d'un couple. C'est ainsi qu'il faut 200 millions de dollars par année pour soustraire à la pauvreté tous les Canadiens qui bénéficient déjà d'une pension de l'État.

Pour revenir au projet de loi qui devrait être facilement adopté puisqu'il ne concerne que les fonctionnaires fédéraux, disons que cette mesure aurait des incidences sur tous les programmes de retraite au Canada, y compris ceux du secteur privé et de la petite et moyenne entreprise. C'est une mesure rationnelle conforme aux besoins de pension qu'ont les personnes qui ont déjà plus de 65 ans. En d'autre termes, je dis à mes collègues de la Chambre que nous devons nous prononcer en faveur du projet de loi dont nous sommes saisis et d'autres projets de loi non seulement au profit des fonctionnaires mais de tous les Canadiens qui aimeraient pouvoir choisir le moment de leur retraite. La question me paraît fondamentale. Nous sommes en train de façonner ici à la Chambre l'avenir des Canadiens.

Bien entendu, je suppose que nous n'abolirons pas la pension universelle et que l'indexation sera maintenue telle quelle.

M. Knowles: Bravo!

Mlle Bégin: Cependant, si les pensions sont déjà insuffisantes, comment faire valoir l'idée, qui est pratiquement un luxe, de pouvoir choisir l'âge de la retraite que ce soit avant ou après 65 ans.

[*Français*]

Monsieur le président, je pense que j'ai rapidement donné des points de repère sur ce que je crois être une lacune très grave du système. Ce n'est pas que je refuse que nous étudiions un tel bill parce que je l'approuve complètement dans son principe et j'espère surtout que le principe sera étendu à un autre secteur, c'est-à-dire le secteur privé. Mais, d'abord, il me semble urgent que nous trouvions les 200 millions de dollars qui manquent aux personnes seules recevant le supplément de revenu garanti, parce qu'elles vivent encore en deçà du seuil de la pauvreté. J'ai dit, bien sûr, que je pensais que l'on garderait les pensions universelles, et j'ai été bien satisfaite de voir qu'il y a dix jours le très honorable premier ministre (M. Clark) a bel et bien confirmé à la Chambre que la politique du nouveau gouvernement est de garder les pensions de vieillesse absolument universelles.

Il y aurait bien d'autres choses à dire en particulier sur le fait que les femmes et les hommes aussi mais en particulier les femmes du secteur privé, parce qu'elles travaillent dans des petites et moyennes entreprises ou parce qu'elles occupent des emplois à temps partiel ou des emplois non syndiqués, ont historiquement très peu droit aux pensions privées. Alors, tout cela entre dans les priorités requises et à un certain moment, sûrement les Canadiens auront le droit à une pension personnalisée, ce que je souhaite de tout cœur.

[*Traduction*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole après mes deux distingués collègues. Nous avons entendu l'honorable représentante, ancien ministre de la Santé et du Bien-être dont les fonctions récentes lui confèrent beaucoup d'expérience et qui est, à coup sûr, totalement désintéressée parce qu'elle est encore loin de la retraite. D'autre part, nous avons aussi entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) également riche d'une longue expérience dire que même si la question l'intéresse de très près, il favorise une retraite précoce plutôt qu'une retraite tardive.

J'aimerais mentionner une autre chose à propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il a certes démontré que les personnes qui dépassent l'âge magique de 65 ans ne perdent rien au change, puisque lui-même a été pour trois mandats d'affilée chancelier de la maison de haut savoir qu'est l'Université de Brandon. Non seulement il a rempli avec distinction son rôle de député, mais il a pu également assumer ces autres fonctions.

M. Knowles: Université qui a conféré au député un doctorat honorifique.

M. Dinsdale: Merci. Je tiens à remercier le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) d'avoir lancé ce débat parce que la question intéresse et inquiète de plus en plus les Canadiens. Les pressions touchant l'âge de la retraite traduisent bien entendu le changement de la composition de la population de notre pays. Nous vivons à l'époque où les enfants de la génération abondante de l'après guerre sont devenus des adultes. Ainsi, à la Chambre, j'ai vu la moyenne d'âge des députés diminuer considérablement depuis mon arrivée ici au début de 1951. A cette époque, le député de Brandon était décédé en plein travail à l'âge canonique de 83 ans. Il n'avait commencé à faire de la politique qu'à 65 ans. Je n'invente rien. Quand j'ai eu l'audace d'essayer de remplacer le vénérable personnage qui avait servi les électeurs avec une telle distinction, on me traitait de gamin même si j'avais déjà dépassé la trentaine.

L'âge de la retraite

● (1750)

M. Knowles: Maintenant, vous êtes vous-même vénérable.

M. Dinsdale: Maintenant, je suis vénérable. Les choses sont cependant en train de changer. Ce ne sera pas long. L'explosion démographique de l'après-guerre appartient déjà à une autre génération. C'est pour cela que nous parlons tellement maintenant l'évolution démographique que connaît notre société. Par exemple, d'ici la fin du siècle, 15 p. 100 des habitants du Canada auront plus de 65 ans, ce qui est un fort pourcentage. Il ne faut donc pas s'étonner que nous discutions de cette question à la Chambre aujourd'hui. Nous y sommes plus ou moins forcés à cause des délibérations de l'autre endroit et des mesures législatives prises récemment par le Congrès des États-Unis.

J'aimerais maintenant parler de façon plus précise du bill et de la situation que crée la loi sur la pension de la Fonction publique puisque, comme on l'a déjà dit, c'est de cela que nous discutons en réalité. Il est possible d'obtenir une prolongation et de continuer à travailler après l'âge obligatoire de la retraite à 65 ans. La décision est laissée au bon jugement du gestionnaire du service où travaille l'employé. D'habitude, cela veut dire le directeur ou le sous-ministre. D'ordinaire, la décision d'accorder une prolongation au service après l'âge de 65 ans dépend de la demande des services rendus par l'employé en question ou de sa compétence.

Il faut cependant noter qu'on accorde une prolongation uniquement dans les cas où l'employé n'a pas encore atteint l'échelon de traitement maximum du niveau SX-1. Bien entendu, cette décision appartient au Conseil du Trésor. Il n'existe pas d'interdiction absolue de faire le contraire à l'heure actuelle, mais c'est tout comme parce qu'en pratique, très peu de ministères font preuve d'autant de souplesse que le permet la loi sur la pension.

Si la loi est appliquée avec si peu de souplesse c'est à cause justement des problèmes qu'ont déjà mentionnés d'autres députés, surtout l'honorable représentante qui me précédait. Le principe même de la retraite obligatoire à 65 ans a été adopté à une époque où relativement peu de gens atteignaient cet âge-là. À l'époque de Bismark et même plus tôt, l'espérance de vie moyenne se situait dans la quarantaine plutôt que dans la soixantaine. Peu de gens vivaient assez vieux pour toucher une pension.

Même si on peut les étendre au-delà de l'âge de 65 ans et plus, les privilèges et les prestations dont peuvent bénéficier ces personnes, font l'objet de dispositions très précises dans la loi sur la pension de la Fonction publique. Par exemple, ces personnes peuvent participer à part entière au régime de pensions de retraite de la Fonction publique. Elles sont protégées par le régime de prestations supplémentaires de décès, le régime d'assurance collective chirurgicale-médicale et par certains aspects de l'assurance-vie du régime d'assurance des cadres de la Fonction publique. Toutefois, à l'instar de presque tous les employeurs canadiens, le gouvernement fédéral n'offre pas de protection aux personnes âgées de 65 ans et plus, en vertu du régime d'assurance invalidité, ou du régime d'assurance des cadres de la Fonction publique et du régime d'assurance invalidité à long terme.

Pour supprimer cette restriction exécutoire, il faudrait apporter d'importants changements aux régimes de sécurité sociale dont bénéficient les fonctionnaires. Il faudrait noter que la loi actuelle permet d'embaucher une personne âgée de plus de 65 ans, lorsque ses titres et ses qualités sont d'une utilité particulière.

Nous nous rendons tous compte de la nécessité d'étendre et d'assouplir ces régimes. Le nouveau gouvernement du Canada s'est déjà penché sur la question. A la suite des pressions dont il a été fait état, le secrétariat du Conseil du Trésor, au nom du gouvernement à titre d'employeur, examine à l'heure actuelle, la ligne de conduite de la Fonction publique à l'égard de l'âge obligatoire de la retraite, et envisage l'assouplissement du régime en vigueur, dans le but de modifier éventuellement les lignes de conduite.

Cette question importante fait en ce moment l'objet de bon nombre d'autres études. Entre autres, il faut mentionner l'enquête menée par le Conference Board du Canada auprès des employeurs canadiens, pour connaître leur avis au sujet de l'âge obligatoire de la retraite, et l'étude menée par le ministère des Finances de concert avec le ministère de la Santé et du Bien-être social au sujet de la politique relative au revenu des Canadiens à la retraite.

Pour le moment, nous nous intéressons tous à ce problème et nous souhaitons tous adopter la politique générale aux exigences de l'évolution démographique en cours. Aussitôt que paraîtront les résultats de ces études et qu'on aura pris connaissance de cette discussion, le gouvernement, j'en suis convaincu, prendra les mesures nécessaires pour adapter sa politique générale aux circonstances sociales de l'heure.

Des voix: Bravo!

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège pour moi de participer au débat. C'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui est le doyen de la Chambre mais non pas en années de service ininterrompu, car mon préopinant, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), est ici depuis 1951.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Cependant, le député de Winnipeg-Nord-Centre est celui qui compte le plus d'années de service car il a été élu à la Chambre en 1942, je crois. Il a pris un petit congé de 1958 à 1962. J'avais l'impression qu'il siégeait ici avant le très honorable John Diefenbaker. C'est une erreur qui m'a fait perdre un pari d'un dollar. On peut me mettre moi aussi dans la catégorie des personnes âgées. Je suis l'un des rares députés de la Chambre des communes ayant l'âge de toucher une rémunération supplémentaire. J'ajouterais que le fisc en reprend une bonne partie.

Je félicite le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) d'avoir présenté ce bill à la Chambre car c'est certainement un bill valable qui mérite d'être étudié sérieusement. Comme l'a souligné un de mes préopinants, un grand nombre d'hommes et de femmes ayant atteint l'âge de 65 ans continuent à très bien s'acquitter de leur travail. En fait, ils le font probablement mieux que d'autres qui sont bien plus jeunes. Je ne pense pas que l'âge chronologique ait tant d'importance. J'ai moi-même travaillé pendant bien des années et plus de 40 heures par semaine. Je crois que je fais encore une très bonne semaine de travail même si je suis avancé en âge. Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que j'espère continuer à le faire pendant encore bien des années malgré mon âge, c'est-à-dire tant et aussi longtemps que l'aimable population de Parry-Sound-Muskoka voudra bien me renvoyer à la Chambre.

• (1800)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant expirée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

• (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan) avait la parole.

Une voix: Il n'est pas là.

[*Français*]

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais je n'ai pas entendu vos propos. Est-ce qu'il serait possible de les répéter?

M. l'Orateur adjoint: En français ou en anglais?

M. Lefebvre: A votre choix, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures de l'après-midi, la motion portant 2e lecture du bill C-17, loi modifiant le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et modifiant le Régime de pensions du Canada était à l'étude, et l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan) avait la parole.

[*Traduction*]

Le député de Burnaby (M. Robinson).

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, comme je prononce ce soir mon premier discours en tant que député de la circonscription de Burnaby, je tiens à dire combien je suis fier d'être le premier député à représenter cette nouvelle circonscription. J'ajouterai que c'est la première fois dans l'histoire de ma province que la localité de Burnaby possède son propre député.

Si la Chambre veut bien faire preuve de patience à mon égard pendant quelques instants, j'aimerais lui signaler que la ville de Burnaby est une municipalité unique à plus d'un titre et présente une grande diversité. Ainsi, elle borde l'imposant fleuve Fraser et un petit bras de mer. Elle compte de riches terres arables, des industries lourdes, deux grandes institutions post-secondaires, plusieurs quartiers résidentiels attrayants, ainsi qu'une zone commerciale très active. Je suis fier de représenter la circonscription de Burnaby et je suis heureux que mes mandants m'aient fait confiance.

Le bill à l'étude ce soir vise à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu ainsi que le Régime de pensions du Canada. Évidemment, c'est un reste de l'ancien gouvernement libéral. En fait, il perpétuerait les échappatoires et les mêmes injustices que le dernier gouvernement a créées ou qu'il souhaitait créer avant d'être battu le 22 mai.

Les gens de Burnaby et, j'en suis certain, tous les Canadiens sont fatigués des jeux qu'on leur fait jouer par le biais du système économique actuel et surtout du système fiscal. Les électeurs de Burnaby ont voté pour un changement. Ils m'ont élu pour les représenter, et les Canadiens de tout le pays croyaient que les conservateurs tiendraient les promesses qu'ils leur avaient faites pendant la campagne électorale. Ils ont cependant été déçus. Il y en a de nombreux exemples, mais je vais parler de la promesse qui consistait à réduire les impôts de 2.2 milliards de dollars, réduction sur laquelle le gouvernement est resté étrangement muet jusqu'à maintenant.

Les gens de ma circonscription et les électeurs canadiens sont en droit d'attendre que les partis politiques respectent les engagements qu'ils ont pris. Le gouvernement a carrément fait fi des promesses insensées qui ont été faites. Pas plus tard qu'hier, nous avons vu ce qu'il est advenu du projet de déménagement de l'ambassade.

Ce qui m'inquiète toutefois, c'est que le bill que nous devons étudier aujourd'hui et qui vise à créer dans notre système fiscal d'autres échappatoires et d'autres stimulants—comme on les a appelés—ne propose rien pour lutter contre les injustices flagrantes de notre régime fiscal. La part d'imposition des sociétés représente 17 p. 100 et celle des particuliers environ 41 p. 100. Or, il y a vingt-cinq ans, la part versée par les sociétés était plus importante que celle versée par les particuliers. Les Canadiens s'interrogent donc à juste titre sur la justice du système quand ils voient que les sociétés sont de moins en moins imposées et les contribuables moyens de plus en plus.

Tout en imposant de plus en plus les particuliers, le gouvernement réduit les programmes sociaux et faillit à ses obligations dans un certain nombre de domaines clefs. Ainsi, aucune disposition de ce bill n'est propre à calmer les inquiétudes graves des citadins souhaitant que le gouvernement subventionne la construction de transports rapides dans leurs villes. L'ancien gouvernement fédéral nous avait fait des promesses. Ces promesses, comme tant d'autres, n'ont pas été remplies. Cependant, on aurait pu espérer que dans ce projet de loi ou dans un autre devant être déposé le plus tôt possible, on aurait reconnu que les contribuables municipaux des régions urbaines ne peuvent assumer les charges fiscales nécessaires à l'aménagement d'un réseau de transport urbain.

● (2010)

En fait, les ministériels ont accordé très peu d'importance à toute la question des transports urbains. Ils ont admis que cette question avait une certaine importance, vu les économies probables d'énergie qui en résulteraient, et pourtant ils se sont gardés de dire s'ils étaient prêts à soulager les contribuables appelés à financer ces programmes de transport.

Le projet à l'étude reconduit l'actuel régime fiscal que le Conseil national du bien-être a appelé à bon droit «Le régime caché d'assistance sociale». Les échappatoires et les dépenses fiscales qu'il permet sont loin de favoriser le simple travailleur de Burnaby, l'enseignant, le manœuvre, le fonctionnaire. Il n'y a rien pour eux là-dedans. Car on favorise d'abord ceux qui font beaucoup d'argent, beaucoup plus que la majorité d'entre nous peut en faire. Tous les députés se sont dit préoccupés par l'ampleur du déficit gouvernemental. Cette année il sera de l'ordre de 11 milliards, et nous convenons tous, je pense, qu'il faut soulager dans les meilleurs délais le contribuable canadien de ce fardeau invraisemblable. Pourtant, le projet de loi ne propose rien en ce sens.

Évidemment, nous savons qu'un grand nombre de changements structurels s'imposent: songez à la mainmise étrangère qui joue un rôle important dans notre déficit budgétaire et au fait que nous payons des millions et des millions de dollars aux propriétaires étrangers de l'économie canadienne et que nous perdons encore des millions de dollars à cause du régime caché d'assistance sociale dont j'ai parlé.

Ce régime caché d'assistance sociale, ce budget de dépenses fiscales, comporte quelque 60 déductions, exemptions, crédits, exclusions et échappatoires. Je pense que le ministre des Finances (M. Crosbie) mérite des félicitations pour avoir déclaré qu'à l'avenir, il déposera chaque année une liste montrant comment les différents groupes sociaux-économiques tirent profit de ce régime d'assistance sociale. Si j'ai bien compris, il a l'intention d'imiter les États-Unis, en déposant l'état des diverses dépenses fiscales. C'est une bonne chose et nous y souscrivons de ce côté-ci de la Chambre.

Les particuliers et les sociétés à la fois profitent dans une grande mesure des diverses échappatoires, des crédits d'impôt et des exemptions qui jusqu'ici ont caractérisé notre système fiscal. En 1973, par exemple, la valeur des diverses échappatoires dont les sociétés ont bénéficié a été de quelque 2 milliards et demi de dollars. La question de ces diverses échappatoires et des encouragements fiscaux n'a rien à voir avec le fait que, dans certains cas, ces personnes et ces sociétés ne paient pas leur juste part d'impôt, même si elles en ont les moyens. Nous traitons uniquement de l'assiette fiscale elle-même et de la façon injuste dont les diverses échappatoires contenues dans le système fiscal la désagrègent.

Qu'on ne se trompe pas. Dans tous les sens du mot, ces diverses dépenses fiscales sont de véritables dépenses; il faudrait se demander pour quelles raisons le gouvernement libéral a caché pendant de si nombreuses années l'ampleur véritable de ces dépenses. Je puis vous citer en exemple toutes les subventions accordées par le MEER. Ma circonscription même compte une très importante société qui a reçu de ce ministère des sommes considérables, dites subventions au développement régional. Des millions et des millions de dollars ont été dépensés au titre de ce programme dont nous ne connaissons pas aujourd'hui les répercussions réelles sur les décisions de ces sociétés. Ces sociétés se seraient-elles installées dans ces régions en d'autres circonstances? Combien de nouveaux emplois ont-elles vraiment créés? Je vais vous donner l'exemple de la Lenkurt Electric, dans ma propre circonscription; cette société a reçu une subvention d'importance grâce à une échappatoire fiscale; il s'agissait d'un encouragement de même nature que ceux conservés dans le projet de loi. Cette société en a profité pour ouvrir un nouvel établissement au Manitoba; au lieu de créer de nouveaux emplois, après l'ouverture de cette usine, la maison mère décide de mettre fin à la production de toute une série d'articles dans ma circonscription de Burnaby, faisant ainsi perdre leur emploi à beaucoup de personnes. Bien entendu, la société a continué à bénéficier de l'encouragement fiscal accordé par le MEER.

On sait depuis longtemps que ces dépenses fiscales, ces échappatoires dont je vous ai parlé aujourd'hui, rapportent beaucoup plus aux haut salariés, les cossus pour ainsi dire, qu'aux salariés moyens et petits; bien entendu, elles ne sont d'aucune utilité aux personnes trop pauvres pour payer de l'impôt et au grand nombre de citoyens, les retraités et bien d'autres, qui ont à peine de quoi subsister. Il n'y a rien dans ce bill à l'intention des femmes du Canada qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté et dont le nombre dépasse 2 millions comme le démontrait si bien le rapport sur les femmes et la pauvreté que vient de publier le Conseil national du Bien-être social.

Le bruit court dans certains milieux que les allocations familiales seront peut-être supprimées. Au lieu de supprimer les allocations familiales, il vaudrait bien mieux faire disparaître certaines des échappatoires fiscales qui existent et qui sont des sources d'injustice. Le nombre en est assez considérable. J'ai précisé qu'il y avait une soixantaine d'échappatoires, exemptions, et crédits divers.

Je pourrais citer un autre exemple que les mesures d'encouragement données aux sociétés par le MEER: les régimes d'épargne retraite enregistrés. Ce cadeau fiscal annuel fait bénéficier les contribuables des tranches fiscales supérieures de dégrèvements qui peuvent équivaloir au revenu qu'un pensionné à faible revenu tire de sa pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti au cours d'une année entière. Autrement dit, le montant d'impôt épargné à ces personnes qui se situent dans le 10 p. 100 des gros revenus dépasse la somme de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti dont nos personnes âgées doivent se contenter.

Les statistiques sont vraiment alarmantes. En 1976, ceux dont le revenu se situe dans les derniers 10 p. 100 ont bénéficié d'environ 69 p. 100 de tous les dégrèvements pour les RERE. On peut donc constater que ces avantages sont concentrés au sommet de l'échelle des revenus, et en fait, environ $7 sur $10 ont été accordés au dernier 10 p. 100 de ceux qui ont rempli leur déclaration d'impôt. Je parle de ceux qui ont rempli leur déclaration d'impôt, bien sûr, parce que ceux qui ne l'ont pas fait n'ont rien reçu.

Je ferais également remarquer à la Chambre, qu'en fait, pour ce qui est de l'ensemble des dépenses fiscales, tous les cadeaux et échappatoires qui existent déjà et que perpétuent les ministres de l'autre côté de la Chambre profitent en très grande partie à ceux dont les revenus sont les plus élevés et présentent bien moins d'avantages pour ceux dont les revenus sont faibles ou moyens. Du montant de 1.8 milliard de dollars que représente l'accroissement des déductions d'impôt entre 1974 et 1976, $1 seulement est allé à ceux qui forment le 50 p. 100 de petits revenus parmi ceux qui ont rempli leur déclaration d'impôt et $4 sur 10 se sont retrouvés dans les poches déjà remplies de ceux qui se situent dans le 10 p. 100 des gros revenus.

● (2020)

Un des arguments invoqués pour justifier ces stimulants, comme on les appelle, c'est que nous devons diriger des fonds vers certains secteurs. Personne ne contestera que des secteurs de l'économie canadienne doivent être développées. Mais rien n'indique que ces programmes, ces échappatoires, aient beaucoup fait pour diriger l'argent vers les secteurs faibles de l'économie canadienne.

Pourquoi les riches—et je dis «les riches», car ce sont les seuls qui en profitent—devraient-ils obtenir des concessions fiscales pour faire des films au Canada, des films qui n'auront peut-être aucun succès? Pourquoi les riches devraient-ils obtenir des avantages fiscaux pour forer des puits de pétrole? Pourquoi les simples contribuables devrait-ils payer les programmes de forage pétrolier de la société Shell Oil sans obtenir quoi que ce soit en retour?

Pourquoi les simples contribuables de ma circonscription de Burnaby ou d'ailleurs devraient-ils payer de grosses sommes pour favoriser la construction d'appartements dans le cadre du programme MURB que ce bill prolonge une fois de plus? Pourquoi le simple contribuable devrait-il payer pour aider les riches à investir dans des actions et obligations diverses?

Pourquoi faudrait-il payer les sociétés pour qu'elles installent des dispositifs anti-pollution dans leurs usines et fabriques? Pourquoi les contribuables canadiens devrait-ils payer ce genre de dépenses? Il faut certainement installer des dispositifs anti-pollution chaque fois qu'il y a des risques pour l'environnement. Cette responsabilité revient sans aucun doute à la société en question. La société ne doit pas venir puiser dans le trésor public. Cela devrait entrer dans ses frais d'exploitation.

Pendant trop longtemps, l'INCO a puisé dans le trésor public et le simple contribuable a dû payer la note pour ces dispositifs anti-pollution même si ce n'était qu'une dépense minime. Pourquoi les Canadiens devraient-ils subventionner ainsi l'inconscience de certaines sociétés? Pourquoi devrions-nous payer pour des films ratés? Qui peut se permettre de payer pour ces prétendus stimulants? Pas beaucoup de gens à Burnaby et pas beaucoup de gens au Canada. Rares sont ceux qui bénéficieront de ces stimulants.

Il y a des stimulants dans le domaine des crédits d'impôts pour dividendes, et le reste. Le gouvernement a même suggéré durant la campagne électorale qu'il abolirait peut-être l'impôt sur les gains en capital. Cela représenterait un cadeau de 50 millions de dollars à des gens qui se trouvent déjà tout en haut de l'échelle des revenus. Voilà les gens dont nous parlons, ceux qui sont le 1 p. 100 de contribuables qui déclarent les revenus les plus élevés. Je vous cite les chiffres de 1976. Ce sont ceux qui constituent le 1 p. 100 de contribuables aux revenus les plus élevés, ceux dont les revenus dépassent $40,000 qui touchent 99.3 p. 100 des tous les gains en capital au Canada. Cette mince tranche de contribuables touche je dis bien, 99.3 p. 100. Au lieu d'éliminer cette échappatoire, cette combine dont profitent les mieux nantis, ce 1 p. 100, nous devrions plutôt adopter les recommandations de la Commission Carter et nous dire qu'un dollar est un dollar après tout. Nous devrions imposer les gains en capital au même taux que toute autre forme de revenu.

En terminant, j'aimerais dire qu'il nous faut un canal parlementaire permanent qui permette aux Canadiens, par l'entremise de leurs représentants élus, de savoir quels sont exactement ces échappatoires, ces bagatelles pour les riches dont si peu de mes commettants et des autres Canadiens peuvent tirer parti. Les mêmes programmes se poursuivent sous le gouvernement conservateur que, dans bien des cas, ses membres critiquaient amèrement lorsqu'ils étaient dans l'opposition. On l'a déjà dit, et je le répète: progressiste dans l'opposition, conservateur dans le gouvernement.

D'aucuns ont souvent donné à entendre que la situation s'améliore avec les années. Je termine mon propos en notant que la distribution du revenu n'a pas changé pour la peine depuis 1951. Je parle ici seulement de la répartition du revenu, non pas de la richesse. En 1951, les 20 p. 100 sis au bas de l'échelle touchaient 4.4 p. 100 du revenu, et les 20 p. 100 du haut, 42.8 p. 100. D'après les chiffres les plus récents, en 1976, les 20 p. 100 du bas étaient tombés à 3.9 p. 100 et les 20 p. 100 du haut atteignaient les 44.0 p. 100. C'est donc dire que les 20 p. 100 qui sont les plus riches reçoivent dix fois plus que les 20 p. 100 qui sont les plus pauvres, en dépit de tous les programmes dits de sécurité du revenu qui ont été adoptés.

La concentration des richesses chez nous n'a jamais fait l'objet d'un examen satisfaisant, mais des études effectuées récemment au Royaume-Uni révèlent, par exemple, que le 1 p. 100 le plus élevé de tous ceux qui touchent des revenus possèdent plus de 60 p. 100 de toutes les richesses de ce pays. La situation chez nous n'est pas différente.

C'est plutôt triste de nous voir servir le même document ressassant les mêmes vieilles politiques rédigé par la même vieille équipe recyclée sous l'égide d'un ministre différent. L'heure devrait sûrement sonner bientôt où les Canadiens nous diront: «Que le diable emporte vos deux chambres!»

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): L'heure devrait sûrement sonner très bientôt où les Canadiens reconnaîtront que conservateurs et libéraux sont incapables de toute politique économique. Ce n'est que s'il est porté au pouvoir que le Nouveau parti démocratique pourra établir le règne de la justice et apporter des changements fondamentaux, afin d'aider les simples citoyens du Canada et non plus les grandes sociétés qui sont les amies des ministres d'en face et des députés libéraux de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Je dois rappeler au ministre qu'en prenant la parole maintenant il mettra fin au débat.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'approuver sur tous les tons le texte législatif que nous étudions. Ce document saura parler de lui-même et s'il suscite l'intérêt, ce ne pourra être qu'un intérêt favorable. Ce bill découle directement du dernier budget de mon prédécesseur. J'approuve un bon nombre des dispositions qu'il contient. De toute façon, on considérait que la plupart de ces dispositions existaient bel et bien depuis le dépôt du budget. Les contribuables canadiens pensaient que bon nombre de ces dispositions avaient force de loi depuis le 16 novembre 1978. Malheureusement, le bill n'a pas été présenté plus tôt à la Chambre. Malheureusement, la Chambre ne l'a pas étudié en novembre, décembre, janvier, février ou même mars derniers avant sa dissolution.

Il nous appartenait de décider si nous voulions en faire l'étude. Si nous avons choisi d'agir ainsi, c'est parce que, pour les contribuables, il aurait été injuste qu'il en fût autrement outre le fait que beaucoup de ces mesures doivent avantager nombre d'entre eux.

Je tiens à féliciter le député qui vient de terminer son premier discours à la Chambre. Chose certaine, ce n'est pas le souffle qui lui manque. Je puis l'en assurer. Il ne fait aucun doute qu'il saura se distinguer à la Chambre. Il l'a d'ailleurs déjà fait au cours de la période des questions. Il est toujours amusant de voir ainsi un jeune idéologue tout frais venir nous expliquer les bons et les mauvais aspects du régime fiscal canadien.

Je n'hésite pas à reconnaître que notre régime fiscal a besoin d'être épuré. Si jamais nous en avions le temps, il serait certes fort utile de faire un grand ménage dans cette montagne de dispositions, d'exceptions, de sous-exceptions et de distinctions qui encrassent notre loi de l'impôt sur le revenu au point d'en faire un monstre dont la simple vue nous effraie. J'en ai le frisson et la tremblote rien qu'à regarder la loi de l'impôt sur le revenu, sans parler des modifications que nous étudions présentement. Qu'y pouvons-nous? Si nous adoptions la froide, méthodique et logique vision des néo-démocrates, nous pourrions, bien sûr, rendre très simple notre loi de l'impôt sur le revenu. Nous n'aurions qu'à faire un chèque chaque année pour transférer au gouvernement la totalité de notre revenu.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Voilà qui aurait sans doute le grand avantage d'être simple, mais je me demande quel genre de système économique nous aurions par la suite dans notre pays.

● (2030)

Quant à moi, je préfère le régime que nous avons actuellement, même s'il est entaché de nombreuses imperfections, à un régime absolument parfait en vertu duquel nous laissserions aux sociaux-démocrates de notre pays l'entière liberté de dépenser à leur guise, eux qui savent dépenser un revenu mieux que le simple citoyen qui le gagne et mieux que le secteur privé qui crée ce revenu que nous dépensons ici. Je ne peux dire que je suis d'accord avec le point de vue exprimé par ce député, bien que je reconnaisse qu'il y aurait lieu d'apporter de nombreuses réformes et modifications à notre loi de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai vraiment rien à ajouter à ce sujet. Je ne veux pas provoquer les députés, car cela semble les inciter à discourir interminablement, comme je le faisais quand j'étais dans l'opposition. Je dis simplement que si les députés ont des propositions à faire que nous pourrions adopter, nous serons ravis de les adopter. Si nous ne pouvons les adopter tout de suite, nous envisagerons de le faire à l'avenir. Je suis certain qu'au cours de l'étude de ce bill en comité plénier, nous entendrons certaines suggestions, en particulier de la part de nos frères qui siègent à . . . c'est bien la droite n'est-ce pas . . . donc à ma droite, ces gauchistes là dans le coin. Je suis sûr qu'ils auront bien des propositions utiles. J'espère que nous pourrons leur fournir les renseignements qu'ils demanderont afin d'étayer leur thèse. Je dois dire qu'ils ont parfois raison malgré tout. Dans cet esprit de conciliation, monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons terminer l'étude en comité plénier ce soir, et je recommande donc l'adoption du bill en deuxième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Laniel.)

Le président: La Chambre passe à l'étude en comité plénier du bill C-17. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1.

[*Français*]

Mme Sauvé: Monsieur le président, j'ai été un peu étonnée d'entendre le ministre des Finances (M. Crosbie), en manière d'introduction à son projet de loi, déclarer qu'il ne donnait pas un appui retentissant au projet de loi qu'il présente à la Chambre ce soir. J'ai été étonnée et j'ai même trouvé assez peu convenable que le ministre s'exprime de cette façon. Je voudrais lui demander s'il prend la responsabilité de ce bill, ou s'il le présente pour la forme, et quelle est exactement son attitude à l'égard du projet de loi qu'il propose? En prend-il la responsabilité de ce bill, ou s'il le présente pour la forme, et quelle est exactement son attitude à l'égard du projet de loi qu'il propose? En prend-il la responsabilité ou non?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, je ne veux pas tomber dans ce panneau. Si nous présentons le bill à la Chambre, cela signifie que nous l'appuyons. Je conserve le droit de dire que je ne l'appuie pas avec grand enthousiasme. Je ne l'appuie pas avec autant d'enthousiasme que si j'en étais l'auteur, ce que je ne suis pas, le bill découlant du dernier budget. Je souscris d'emblée à certains articles mais d'autres me laissent plus froid mais je ne vais évidemment pas dire lesquels aux députés. Il est certain que j'appuie le bill sans quoi je ne le présenterais pas, mais c'est une paternité que je ne revendique pas n'en étant pas l'auteur.

[*Français*]

Mme Sauvé: Monsieur le président, je trouve encore plus étonnant la réponse que m'a donnée le ministre. Puisque c'est lui qui présente la loi à la Chambre, il est présumé en être l'auteur. Et pourtant il semble s'en dissocier au cours du débat que nous avons à l'heure actuelle. Je dois lui rappeler que ses sentiments, son enthousiasme nous importent peu, mais il me semble que s'il prend la responsabilité d'une loi, il doit nous faire grâce du fait qu'il est enthousiaste ou qu'il ne l'est pas. Qu'il la présente donc carrément à la Chambre et nous demande, avec toute la conviction dont il est capable, de l'adopter ou de la rejeter.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, l'honorable représentante ne saisit peut-être pas. Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir, le 5 juin dernier, il héritait d'un état de choses attribuable à la présentation par le gouvernement précédent le 16 novembre 1978 d'un budget modifiant certaines lois fiscales visant tous les Canadiens, notamment les contribuables, dont les dispositions étaient entrées en vigueur le soir même de sa présentation. Les Canadiens ont donc géré leurs affaires en décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin comme si les dispositions budgétaires avaient reçu une sanction légale. Voilà donc dans quelle situation nous nous sommes trouvés le 5 juin lorsque nous avons pris le pouvoir.

En fait, il y a des milliers de déclarations d'impôt pour l'année 1978 qui n'ont pas encore été vérifiées par le ministère du Revenu national parce que ces contribuables ont choisi d'être évalués en fonction du budget qui a été présenté le 16 novembre 1978. Le ministère ne peut toucher à ces déclarations tant que la Chambre n'aura pas adopté ce bill, si elle l'adopte.

Quelques milliers de Canadiens ont agi comme si le bill avait déjà été adopté, comme le budget du 16 novembre 1978 le leur permettait. J'ai donc été forcé de prendre une décision et de recommander au gouvernement de mettre en vigueur les dispositions et mesures que le dernier gouvernement n'a pas eu le temps d'appliquer entre le 16 novembre 1978 et la dissolution des Chambres en mars dernier. Nous avons dû décider si nous les mettrions en vigueur et, après mûre réflexion, c'est ce que nous avons fait parce que nous le devions aux contribuables canadiens qui avaient agi en se basant sur le budget du 16 novembre, croyant que ces dispositions seraient introduites dans la loi comme cela s'était toujours fait jusque-là. Nous avons donc décidé de les mettre en vigueur à deux exceptions près.

La mesure comporte quelques modifications mineures. Nous avons apporté une modification au traitement de petite entreprise accordé à certaines sociétés, et j'y reviendrai plus tard au cours de l'étude du bill. Nous avons apporté également une modification aux dispositions relatives aux taxes d'accise et de vente. Mais puisque les Canadiens faisaient comme si le budget du 16 novembre était en vigueur, nous avons décidé de l'appliquer et de demander à la Chambre de l'adopter. Nous avons pensé que les députés de l'opposition officielle nous aideraient à nous acquitter de ce devoir et de cette responsabilité puisque le projet de loi et le budget que nous demandons à la Chambre d'adopter sont leur œuvre. Je pense toujours que les députés de l'opposition officielle nous y aideront.

Je ne m'attends pas du tout que nous y aident les députés de l'autre parti qui occupent les banquettes de l'autre bout, ceux du Nouveau parti démocratique, puisque ce parti n'a pas préparé le budget, n'a rien eu à y voir et n'en accepte de toute évidence pas grand-chose. Je ne m'attends pas non plus qu'ils comprennent que je m'acquitte d'une responsabilité à laquelle je n'étais pas tenu, ni que j'aurais créé une grande confusion dans tout l'appareil fiscal canadien si j'avais dit en juillet dernier que nous n'appliquerions pas certaines des dispositions prévues dans le budget du gouvernement libéral précédent.

Nous invitons la Chambre à approuver cette mesure législative, ce qui veut dire que je l'appuie. Si je ne l'appuyais pas, je ne la présenterais pas à la Chambre. J'ai certes le droit de dire que je le fais avec un enthousiasme mitigé, que je n'en suis pas l'auteur, et que je ne peux en être considéré l'auteur que pour des motifs techniques. C'est uniquement pour le bon fonctionnement du gouvernement que je saisis la Chambre de cette mesure et l'invite à l'adopter.

● (2040)

[*Français*]

Mme Sauvé: Je veux seulement indiquer au ministre que je comprends tout, et même que j'en comprends un peu plus que lui. Puisqu'il a apporté deux changements à ce bill, il aurait pu en faire d'autres. Par conséquent, il est l'auteur présumé de ce bill-là. Il a donné de très longues explications pour se dissocier, encore une fois, d'un bill qu'il présente à la Chambre sans enthousiasme. J'aimerais faire une dernière remarque. Le ministre des Finances s'acquitte maintenant de ses responsabilités, mais sans enthousiasme, pour donner aux Canadiens ce à quoi ils s'attendent.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Drummond.

M. Pinard: L'honorable ministre peut-il dire pourquoi il s'est limité à effectuer seulement deux changements?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, il y a de nombreuses bonnes raisons à cela. J'appuyerais certaines de ces dispositions de toute façon. Apporter des changements à certaines autres provoquerait beaucoup de confusion dans le système fiscal du Canada et dans l'esprit des Canadiens. La chose la plus simple à faire est donc d'adopter ces bills en y apportant le minimum de changements. C'est ce que nous demandons à la Chambre.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, est-ce que le ministre aurait pu faire des changements en particulier, qui l'auraient rendu un peu plus souriant et un peu plus heureux, et lui auraient épargné de dire à la Chambre qu'il présente un projet de loi qu'il se doit d'appuyer parce que c'est sont projet de loi et qu'il est obligé de l'appuyer, mais qu'il n'est pas très heureux de le faire? Est-ce qu'il aurait pu effectuer des changements au projet de loi qui auraient pu l'inciter à dire qu'il appuie ce projet de loi sans réserve?

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Labelle.

M. Dupras: Monsieur le président, moi aussi je voudrais tout de même rappeler au ministre qu'il pourrait peut-être mettre un peu plus d'enthousiasme à présenter ses mesures fiscales, parce que c'est probablement la seule fois que les mesures fiscales vaudront la peine qu'il les présente avec enthousiasme, car la prochaine fois, il sera véritablement l'auteur des mesures fiscales qu'il présentera à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, je réserve mon enthousiasme pour mon propre budget. Pourquoi devrais-je m'enthousiasmer pour le budget du ministre des Finances d'un autre parti? Je n'en ressens aucun. Je réserve mon enthousiasme pour le budget que je présenterai à la Chambre, naturellement.

[*Français*]

M. Dupras: Monsieur le président, dans ce cas-là, je me demande pourquoi le ministre ne prend pas la peine de nous lire en fait les parties de cette loi qu'il trouve offensantes, avec lesquelles il n'est pas d'accord, et qui l'empêchent d'avoir un certain enthousiasme, comme il se devrait puisqu'il en est le ministre responsable.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Drummond.

M. Pinard: Monsieur le président, on pose des questions au ministre. On espère obtenir des réponses. S'il n'a pas le courage de répondre à nos questions, il peut se rendre compte que cela peut durer très longtemps en comité plénier. Le député de Labelle (M. Dupras) a posé à l'honorable ministre une question très claire; il lui a demandé de dire à la Chambre quelles mesures il trouvait satisfaisantes et qu'il hésite à appuyer dans ce projet de loi. C'est très simple comme question et on s'attend à obtenir des réponses.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, j'aurais cru que le député d'en face siège ici depuis assez longtemps pour savoir que si je parraine un bill, j'en parraine tous les articles. Je n'ai aucune intention de lui dire ce qui m'enthousiasme et ce qui ne m'enthousiasme pas. Je parraine le bill et j'appuie tous ses articles à la Chambre, comme il se doit. J'ai expliqué pourquoi je le faisais.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2.

M. Rae: Monsieur le président, avant que le parti d'en face ne nous sorte ses âneries habituelles pour faire adopter ce bill pourrait-on expliquer en détail aux membres du présent comité quel est l'objectif précis de cet article en particulier, quel effet il aura et ce qu'il va en coûter au trésor? Nous avons quelque réserve à son endroit. On y prévoit la radiation partielle de certains frais sur les terrains, que doivent régler les promoteurs immobiliers. Je pense qu'il conviendrait que le ministre explique à la Chambre la portée de cette disposition, sinon elle sera adoptée sans que le public canadien y comprenne quoi que ce soit.

M. Crosbie: Monsieur le président, l'article 10 de la loi porte sur les stocks. Le paragraphe 10(1.1) traite précisément du fonds de terre figurant dans les stocks, par exemple, le fonds de terre propriété d'un promoteur. Dans ce paragraphe, on prévoit que l'intérêt et les taxes foncières relatives à un terrain non aménagé ou faisant partie des frais du terrain détenu comme stocks—ces frais ne seront pas déductibles l'année où ils ont été engagés. Parce qu'ils font partie des frais du terrain, l'intérêt et les taxes foncières ne sont déduits que l'année où le terrain a été vendu. Le budget propose certains changements à l'endroit de ces frais immobiliers. Après le 16 novembre 1978, ils sont déductibles chaque année. C'est ce qui est prévu au paragraphe 18(2) de la loi que vient modifier l'article 6 du projet de loi. Par suite de cet amendement, la paragraphe 10(1.1) de la loi devient superflu. En fait, cette question est désormais prévue à l'article 6 du projet de loi.

M. Rae: Pendant que nous y sommes monsieur le président, le ministre peut-il nous dire quel sera le prix de cette modification.

M. Crosbie: A peu près 30 millions de dollars.

M. Rae: Trente millions. Le ministre affirme-t-il que les promoteurs vont bénéficier de cette somme?

M. Crosbie: C'est un dégrèvement consenti aux promoteurs immobiliers pour leur permettre de déduire les frais causés par l'aménagement du fonds de terre.

M. Rae: Un allégement de 30 millions?

M. Crosbie: Cette disposition coûtera au gouvernement canadien 30 millions pour l'année entière. J'ai une précision à apporter cependant. Ils n'obtiendront rien de nouveau; mais ils l'obtiendront plus rapidement.

M. Orlikow: Monsieur le président, l'un des facteurs les plus importants de l'augmentation du coût de la vie depuis près de dix ans, a été la hausse fantastique du prix du logement et des frais d'achat ou de location d'une maison. Dans l'ensemble des frais de logement, le coût des terrains est monté beaucoup plus rapidement que le prix de la maison elle-même.

Par conséquent, s'il est un groupe de personnes qui a prospéré, c'est bien celui des grands promoteurs immobiliers. Leurs profits ont augmenté de façon astronomique. Je ne vois pas pourquoi nous élargissons les avantages dont ils disposent, en leur permettant de ne pas payer d'impôt sur l'argent qu'ils empruntent pour acheter des terrains qu'ils n'utiliseront pas avant trois, cinq ou dix ans. D'ici là, les terrains vaudront beaucoup plus cher. Nous leur permettons de faire cela en les autorisant à déduire les intérêts qu'ils versent sur l'argent emprunté, comme s'il s'agissait d'une dépense ordinaire.

Y a-t-il meilleure façon de les encourager à élargir leur activité, à gagner encore plus d'argent aux dépens des Canadiens? Cette modification proposée par le ministre allonge encore la série des profits indus que les promoteurs immobiliers ont réalisés grâce à nous.

M. Crosbie: Monsieur le président, il ne s'agit pas de cela du tout. Cette modification fait suite à une recommandation du rapport Greenspan. Je pense que j'ai parlé de M. Greenspan à la Chambre hier. Cet avocat libéral de Toronto a établi un rapport pour un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier la promotion immobilière au Canada. Il est en faveur du crédit d'impôt que nous proposons pour les intérêts hypothécaires et les taxes foncières. Il a fait paraître un excellent article sur ce sujet dans le *Globe and Mail* et je le recommande au député. C'est lui qui en a fait la recommandation.

Si ces coûts sont déductibles au fur et à mesure, ils augmenteront les rentrées de la promotion immobilière, et permettront à cette dernière de préparer et d'accomplir plus de réalisations au Canada.

Si les députés du NPD désirent qu'il se construise des maisons, qu'il se bâtisse des terrains pour loger des Canadiens à un prix économique, ils approuveront cette modification. Il ne s'agit pas d'un profit indu, ni de rien de ce dont ils ont parlé. C'est une aide destinée à améliorer les rentrées de la promotion immobilière. Il s'agit d'une chose qu'ils auraient reçue de toute façon, mais plus tard seulement, et qui n'a rien à voir avec les profits indus. Les promoteurs immobiliers bénéficient de la même mesure au Canada.

Au fait, monsieur le président, l'article 6 est conçu de façon à ce que les spéculateurs fonciers ne puissent bénéficier de cet avantage. Seuls les promoteurs fonciers, ceux qui bâtissent les terrains, y ont droit.

● (2050)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je ne vois pas comment le ministre peut déclarer à la Chambre qu'en accordant trente millions de dollars à ces soi-disant promoteurs, on va loger les défavorisés de notre pays quand ces mêmes promoteurs s'emparent de cet argent et vont l'investir en Californie et ailleurs où il font leurs choux gras. La question n'est pas de savoir si nous allons construire des maisons mais si les gens pourront se les offrir. C'est là le problème. Je sais que cela revient à porter le programme d'abattement des intérêts hypothécaires à un niveau jamais atteint; on en fait un programme pour les promoteurs. Il me semble que c'est un moyen pour eux d'amortir le coût des emprunts qu'ils ont faits pour acheter du terrain dans le dessein d'y construire. Personnellement, je ne vois pas en quoi cela sera d'une aide quelconque aux Canadiens.

Le ministre a dit qu'il se sentait certaines obligations vis-à-vis du budget présenté par ses prédécesseurs. N'oublions pas que le ministre est un transfuge libéral donc il devrait pouvoir sans difficulté se trouver cette dose de crédibilité. Va-t-il nous dire qu'il ne pourra pas construire des logements pour les Canadiens s'il supprime cette disposition? A mon avis, il ne devrait pas chercher à s'accommoder de cette escroquerie que ses copains du parti libéral ont mis au point pour leurs petits amis des grandes sociétés. Je pense qu'il devrait faire table rase de tout cela.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le député parle avec la modération qu'on lui connaît et je prends note de ses remarques. Toutefois, je crois qu'il ne comprend pas la situation. L'argent ne tombe pas tout cuit dans le bec des promoteurs immobiliers. Il faut que vous preniez des risques, il faut que vous investissiez, que vous mobilisiez vos capitaux, que vous payiez des intérêts sur l'argent que vous empruntez, que vous payiez les impôts fonciers et municipaux. C'est ce que vous coûte votre opération immobilière.

Si nous n'adoptons pas cet article, la situation sera la suivante: d'une manière générale, vous ne pouvez déduire ces coûts que si vous avez vendu un terrain, c'est-à-dire si vous l'avez aménagé, si vous l'avez divisé et vendu. Ces dépenses restreignent les rentrées et elles ne peuvent actuellement être déduites qu'après la vente du terrain. Cette disposition prévoit simplement que ces dépenses pourront être déduites dès qu'elles auront été effectuées. En d'autres termes, vous n'aurez plus à attendre que le terrain soit vendu pour les déduire. Elles pourront à l'avenir être déduites plus tôt. Tout ce que cela change, c'est qu'on pourra maintenant déduire immédiatement des dépenses qu'il fallait auparavant attendre plus longtemps pour déduire. Cela permettra aux promoteurs de vendre leurs terrains moins cher.

Il n'y a rien de frauduleux ni de criminel là-dedans. Les promoteurs canadiens du domaine immobilier ne sont pas tous des criminels, des fraudeurs ou des escrocs. Il peut y en avoir quelques-uns, comme dans tous les domaines, mais ils n'en sont pas tous, et je vois mal comment on peut se permettre de s'en prendre à eux comme à des voleurs du seul fait que quelqu'un propose de modifier la loi de façon à leur permettre d'améliorer leur marge nette d'autofinancement pour qu'il puissent vendre leurs terrains moins cher.

M. Rodriguez: Monsieur le président, personne n'a dit qu'ils agissaient illégalement. Il saute aux yeux qu'il ne s'agit là que d'une légalisation du vol.

Puisque le ministre s'est permis d'affirmer que tout ce qu'il a dit à propos de cette disposition a permis à ces promoteurs de vendre leurs terrains à des prix raisonnables, voudrait-il nous dire si son ministère a effectué des études pour vérifier si c'est bien cela qui s'est produit, si les terrains à construire ont vraiment été vendus à des prix raisonnables? Bien au contraire, tout indique que les maisons se vendent maintenant à des prix incroyablement élevés. A Toronto, par exemple, il n'est plus possible de payer une maison moins de $70,000. Même dans une région comme la mienne, vous ne trouverez rien au-dessous de $55,000. Comment celui qui gagne $13,000 par année peut-il songer à s'acheter un maison au Canada? Pourtant, un grand nombre de Canadiens continuent de rêver d'avoir un jour leur maison bien à eux. Si cette disposition n'a pas les effets escomptés, nous sommes en train de légaliser un vol perpétré contre l'ensemble des contribuables canadiens.

M. Crosbie: Monsieur le Président, pour autant que je sache, le ministère des Finances n'a pas fait d'étude plus approfondie de la question. Le groupe d'étude fédéral-provincial présidé par Me Greenspan, avocat torontois très au courant des questions immobilières, a fait une étude sur le sujet. Me Greenspan a étudié la question et c'est sa recommandation que nous avons là. Le député peut donc être tranquille. Tout va bien. Une commission royale d'enquête a fait une étude et a déposé son rapport. Je ne crois pas qu'il doive s'en inquiéter davantage. Adoptons cette disposition en vitesse avant qu'il n'ait une indigestion.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je crois que le ministre vient de trouver la solution. La meilleure chose serait de demander à Me Greenspan de faire une étude, lui qui est un ami des promoteurs immobiliers. C'est encore l'histoire du loup qui se fait berger. Je crois que c'est précisément ce qui fait peur aux députés de ce côté-ci. Étant donné que les promoteurs immobiliers ont agi en vertu de cette disposition, le ministre a-t-il étudié l'effet qu'elle a eu sur le marché domiciliaire? A-t-elle eu l'effet que Me Greenspan a dit qu'elle aurait sur les affaires de ses amis?

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous n'avons fait aucune étude. Si la Chambre adopte cette disposition, nous suivrons certainement la situation de près pour voir si elle sera ou non efficace et quels effets elle aura.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser au ministre. Il est intéressant de noter que le ministre prend conseil auprès d'économistes libéraux proches du secteur de l'immobilier.

J'ai parlé tantôt de la question des dépenses fiscales. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il juge que les 30 millions de dollars que ce programme coûtera aux Canadiens seront dépensés au mieux en aidant ainsi les promoteurs immobiliers, ou s'il ne croit pas plutôt qu'il serait préférable, par exemple, d'utiliser cette somme pour rendre rétroactives les dispositions concernant les allocations au conjoint, pour aider les pêcheurs de Terre-Neuve ou encore contribuer à financer des systèmes de transport urbain rapide? Je demande au ministre de confirmer à la Chambre que cette aide aux promoteurs est plus importante à ses yeux que l'aide dont j'ai parlé.

[M. Crosbie.]

M. Crosbie: Monsieur le président, cela m'a tout l'air d'une question piégée. Je crois que le revenu du Canada doit pourvoir à de très nombreux besoins. S'il n'en tenait qu'à moi, j'aimerais voir dépenser des milliards et des milliards pour répondre aux besoins des pêcheurs de Terre-Neuve. Si je n'avais à me soucier de personne d'autre, c'est là qu'irait tout l'argent. On mettrait tout l'argent à Terre-Neuve et l'on oublierait le reste du pays. La première priorité serait Saint-Jean-Ouest, la deuxième, la province de Terre-Neuve et ensuite, les autres députés. Cela, si je n'avais à me soucier de personne d'autre. Mais il y a des milliers d'autres priorités. Il y a les régions métropolitaines et la promotion immobilière dans ces régions, dans les secteurs urbains et dans l'ensemble du pays.

Il faut tenir compte de toutes les industries canadiennes, des coopératives, des sociétés de crédit et des syndicats. Notre régime fiscal doit tenir compte de l'ensemble de la mosaïque. Nous avons un budget de 52.6 milliards de dollars et il serait beaucoup plus élevé si je pouvais ajouter les dépenses fiscales; je n'ai pas les chiffres en main ce soir, mais il s'agit de huit à dix milliards de dollars. Par suite de cette mesure particulière, le gouvernement fédéral verra ses revenus réduits de 25 à 30 millions de dollars en 1979-1980. Il aurait perdu de toute façon cette somme un jour ou l'autre dans le cadre du présent régime. Cela vise uniquement à accroître les liquidités des promoteurs immobiliers.

Si vous demandez si «X» devrait venir avant «Y», je vous dirai que j'aimerais voir maints «Y» avoir priorité sur «X», mais nous devons avoir une fiscalité équilibrée, un gouvernement équilibré. Cette loi fiscale renferme un grand nombre de dispositions et on pourrait me poser la même question sur chacune. Je pourrais chaque fois répondre que ce sont les pêcheurs qui devraient avoir la priorité. Cependant, ce n'est pas mon avis qui doit l'emporter, car nous devons avoir une fiscalité équilibrée.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le président, le ministre accepterait-il encore une fois de nous dire—je vais répéter ma question, car il n'y a pas répondu—s'il est prêt à affecter ces 30 millions de dollars non pas aux promoteurs immobiliers, mais plutôt à des programmes qui permettraient de rendre rétroactive l'allocation au conjoint?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je pensais avoir répondu à cette question. Si je n'y ai pas répondu, je prie le député de m'en excuser. Mais non, je ne pense pas que cet argent doive servir à donner à l'allocation au conjoint un effet rétroactif. Je ne pense pas non plus qu'il doive servir à payer un rappel de traitement aux députés ni à doubler leur traitement. Je ne crois pas que cela devrait servir à rien d'autre. Je pense que ce devrait être exactement ce qu'il y a dans le bill et, si nous l'adoptons, cette nouvelle disposition réduira nos revenus. Nous ne dépensons pas l'argent. Cela réduira nos revenus de 25 millions à 30 millions de dollars en vue d'aider à l'aménagement de terrains partout au Canada. Les lots coûteront moins cher et cela encouragera les lotisseurs. Nous leur offrirons les mêmes conditions qu'aux États-Unis et nous mettrons en œuvre les recommandations d'une commission royale d'enquête.

● (2100)

M. Robinson (Burnaby): Une dernière question, monsieur le président. On a déjà posé cette question d'une autre façon. Le ministre peut-il nous dire ce qui lui permet de croire que cet argent auquel il renonce, les 30 millions de dollars, produira l'effet escompté. Quelle preuve a-t-il de cela?

M. Crosbie: L'avenir le dira.

M. Robinson (Burnaby): Le ministre est-il prêt à répondre à la question?

M. Crosbie: Monsieur le président, l'avenir le dira.

M. Rae: Monsieur le président, je pense qu'il y a une différence d'opinion fondamentale entre le ministre et notre parti.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous le reconnaissons.

M. Rae: Les grands esprits d'en face disent que j'ai raison. Cette différence est très importante.

De toute évidence, les députés d'en face imaginent le secteur de l'aménagement comme un secteur très concurrentiel qui a besoin de l'aide financière du gouvernement et des contribuables canadiens. Les études qu'a fait faire la Société canadienne d'hypothèques et de logement montrent très clairement que c'est bien le contraire. La question est très fondamentale, que nous accordions 60 millions de dollars à Ford pour établir une usine à Windsor, que nous accordions des sommes importantes sous forme de superdéductions pour épuisement à l'industrie du pétrole ou que nous consentions un amortissement rapide exagéré des coûts d'immobilisation comme nous le faisons dans le cas de l'aménagement.

Nous pensons très différemment de ce côté-ci de la Chambre. C'est là une bien mauvaise façon de dépenser les fonds publics. S'il faut se conformer au système de la libre entreprise, il faudrait le rendre un peu plus libre. Ceux qui préconisent la libre entreprise devraient cesser d'accaparer les deniers publics. Il faudrait remettre un peu de liberté dans le système. Il faudrait stimuler l'initiative et encourager la concurrence.

Ce n'est pas ce qui se passe. Nous avons un oligopole hautement concentré où quelques grosses sociétés contrôlent de plus en plus leur secteur respectif, que ce soit dans le domaine foncier, automobile, pétrolier ou autre. Ces mêmes compagnies s'adressent ensuite au gouvernement en disant: «Donnez-nous d'autres concessions, d'autres faveurs, encore 30 millions, encore 60 millions de dollars, une autre déduction pour amortissement anticipé.» Elles voudraient amortir tous leurs frais en deux ans.

Nous insistons beaucoup là-dessus. Le ministre peut bien hocher la tête et d'autres peuvent prétendre que ce ne sont que des sornettes idéologiques. Cela n'a rien à voir avec notre idéologie. Nous nous préoccupons de cette concentration croissante des pouvoirs dans notre société et de ces importants groupes économiques, qu'ils aient ou non une personnalité, comme l'a dit le député de Saint-Henri-Westmount qui nous a fait un savant discours cet après-midi sur la personnalité des sociétés. Peu m'importe qu'elles aient une personnalité ou non. Tout ce que je sais, c'est que notre régime fiscal est saigné à blanc par ces sociétés.

Cette question nous préoccupe à juste titre et nous y reviendrons certainement à d'autres occasions. Nous tenons à signaler la situation au public. Nous ne permettrons pas que le bill soit adopté avant de l'avoir fait. Si nous croyons vraiment au libre accès à l'information, il faut faire la lumière sur de telles situations. Le public devrait décider si c'est une bonne chose que les médecins et les avocats investissent leur argent dans la promotion immobilière au lieu de payer des impôts. C'est une question bien importante.

Nous tenons à obtenir des renseignements sur la promotion immobilière, sur son fonctionnement et son orientation. Nous y avons certainement droit. Je signale respectueusement au ministre que nous voyons les choses d'un autre point de vue que lui. Selon nous, il devient de plus en plus ridicule d'utiliser le régime fiscal du Canada pour subventionner ceux qui devraient pouvoir se débrouiller seuls. Je croyais jadis que certains membres du parti conservateur étaient de cet avis, mais ils ne semblent plus être là. La doctrine de l'aide sociale aux sociétés semble avoir remplacé la doctrine de la libre entreprise.

M. Crosbie: Monsieur le président, je ne vois rien de mal à ce que le député ait son point de vue ou que son parti ait son point de vue. C'est très bien. Qu'on le consigne au compte rendu. Vous vous opposez à ce que les promoteurs immobiliers bénéficient du moindre dégrèvement qui leur permettrait de réduire le coût de leurs terrains. Vous vous opposez à ce qu'on leur permette de déduire leur frais au cours de l'année où ils les ont subis. Ils ont des frais d'intérêt à payer. Ils payent des taxes. Pourquoi ne pas leur permettre de déduire ces frais au cours de l'année où ils les ont subis? Cela augmenterait leur marge brute d'autofinancement. Cela leur permettrait d'acheter des terrains en friche, de les aménager et de mettre des lots sur le marché. Si je comprends bien, vous êtes contre ça. Je veux bien que vous abordiez ces questions pour que nous sachions, pour que tout le monde sache, sur quels points nous ne sommes pas d'accord. Je vous félicite de l'avoir fait. Je comprends très bien votre position. Vous n'avez pas raison dans ce cas, mais c'est une différence légitime.

M. Rose: Pour l'édification du ministre et en guise de mise au point en ce qui concerne notre parti, nous n'ignorons pas qu'il faudrait réduire le coût des terrains. Ce qui nous inquiète, c'est qu'en dépit des cadeaux puisés dans le Trésor public au profit d'un groupe de promoteurs très prospères, rien ne nous prouve que cela ait fait baisser le prix des terrains au cours des années.

Les grands promoteurs possèdent la plupart des terres qui entourent nos grandes villes. Les terres arables sont constamment menacées. Ces sociétés comptent parmi les plus prospères du pays. Elles sont si prospères qu'elles peuvent investir à l'étranger. Cependant, le gouvernement et les députés de l'opposition officielle s'empressent toujours presque avec grande hâte de leur accorder encore plus de dégrèvement fiscaux. C'est ce que nous trouvons inacceptable.

Nous ne sommes pas contre une réduction du prix des terrains. Le ministre a déjà reconnu qu'il n'avait aucune preuve, même s'il prétend que cette mesure pourrait faire baisser le prix des terrains.

Je vois le whip du gouvernement. Il fait toutes sortes de gestes obscènes en se dandinant derrière les rideaux. A-t-il déjà pris la parole à la Chambre pour faire des remarques dignes d'intérêt? Certainement pas depuis que je suis ici, et j'y suis depuis aussi longtemps que lui.

Que le gouvernement donne à l'immobilier un cadeau de quelque 30 millions de dollars pour des faveurs accordées dans le passé ou pour d'autres raisons ne nous préoccupe guère; nous voulons plutôt savoir s'il a l'intention, oui ou non, de réduire le coût des terrains dans notre pays. L'acheteur éventuel en bénéficiera-t-il directement? Si le ministre peut nous l'assurer, nous voterons volontiers en faveur de cette disposition.

M. Crosbie: A mon avis, monsieur l'Orateur, l'acheteur éventuel de ce terrain en profitera. La subvention n'est pas destinée uniquement au promoteur. Elle favorisera aussi la construction et l'achat des terrains. C'est notre avis. Il nous faudra attendre pour voir si notre mesure aura les répercussions voulues.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, fait intéressant à noter, le ministre persiste à nous dire que les promoteurs ont besoin de cet avantage ou de cet encouragement supplémentaire pour maintenir leur activité, qu'il leur faut améliorer leur marge brute d'autofinancement. On nous dit qu'ils paient leur juste part d'impôt.

Après le début de la discussion sur cet article, je me suis rendu à la bibliothèque du Parlement pour y consulter un livre intitulé «The Developers» de James Lorimer; je recommande au ministre de le lire. J'aimerais faire consigner au compte rendu certains des faits découverts par cet auteur dans les archives nationales. Permettez-moi de vous en lire quelques extraits. M. Lorimer dit ceci:

● (2110)

. . . les promoteurs ayant des immeubles à revenus peuvent éviter de payer l'impôt sur les sociétés au titre des profits réalisés dans les divers aspects de l'aménagement foncier.

Ils le font précisément au moyen du genre de propositions que nous retrouvons dans le projet de loi dont nous discutons en ce moment. M. Lorimer poursuit en donnant des exemples pour s'expliquer:

Décidé à suivre ses propres recommandations, l'entreprise Daon . . .

C'est l'un des grands lotisseurs dans la ville.

. . . a déclaré des profits de $21,558,000 en 1977. Cette société n'a pas eu à payer d'impôt sur tous ces profits. La société Cadillac Fairview a déclaré des profits de 31.5 millions en 1977 et a payé 1.7 million de dollars en impôts, soit un taux d'imposition réel d'environ 6 p. 100. Sur des profits déclarés de 8.6 millions de dollars en 1976, la société Trizec a payé la minuscule somme de $130,000 en impôt.

Il ajoute ceci:

Depuis sa création, l'industrie de l'aménagement foncier bénéficie d'une certaine disposition qui permet à la plupart des promoteurs de ne pas payer, ni aujourd'hui, ni dans le futur, d'importantes sommes en impôts des sociétés pour les profits réalisés. Le taux réel d'imposition qui est celui de l'ensemble de l'industrie est bien en deçà de 10 p. 100, et se situe probablement entre 5 et 6 p. 100. La plupart des autres industries, bien entendu, paient entre 40 et 50 p. 100 d'impôt sur leurs profits.

Voilà précisément à quoi nous voulons en venir. Aucun des députés de notre parti ne traite les lotisseurs de criminels, au contraire de ce qu'a bien voulu laisser croire le ministre il y a quelques minutes. Les lotisseurs n'agissent que sous le couvert de la loi, et si les gouvernements sont assez stupides pour leur permettre de payer moins de 10 p. 100 d'impôt, bien entendu, il n'y a aucune raison à ce que les lotisseurs ne continuent pas d'en profiter. A mon avis, la dernière des choses que le gouvernement devrait faire, et non pas la première, est de s'adresser à un avocat nommé par un autre parti quand ce dernier était au pouvoir, à un avocat qui a des relations étroites avec l'industrie de l'aménagement immobilier. Cela équivaut à confier à un renard la garde du poulailler.

M. Lorimer poursuit avec d'autres exemples. J'aimerais en faire inscrire quelques-uns dans le compte rendu de nos délibérations.

Daon est un promoteur immobilier qui déclare chaque année ses bénéfices d'exploitation et ses bénéfices non répartis. En 1973, Daon a déclaré avoir accumulé pour 17 millions de dollars de bénéfices non répartis. En 1974, il s'agissait de 21 millions de dollars, soit plus de 4 millions par rapport à l'année précédente. En 1976, ses bénéfices non répartis se situaient entre 55 et 60 millions de dollars, soit environ 35 millions de plus en deux ans. En 1977, ils déclarait 126 millions de dollars, soit une énorme augmentation de 66 millions pour cette année-là. Par comparaison, les profits d'exploitation de Daon en 1977 étaient de 21 millions et demi de dollars.

Ce serait la même chose pour Trizec et Genstar et tous les autres génies financiers qui se sont lancés sur le marché du logement et qui font des bénéfices sur le dos des petites gens qui s'efforcent de faire ce qu'on leur dit tous les jours à la radio, à la télévision et dans les journaux . . . acheter une maison agréable et confortable pour eux et leur famille.

Songez à ce que fait le promoteur immobilier. Il va dans les banlieues, dans les campagnes qui entourent les villes. Je sais de quoi je parle, car même si Winnipeg n'a pas grossi autant que Toronto, Vancouver, Calgary ou Edmonton, environ le quart ou le tiers de la population de ma circonscription habite des maisons qui n'étaient pas encore construites lorsque j'ai été élu pour la première fois. Il n'y avait pas de maisons, juste des champs. Lorsque j'ai été élu, il n'y a pas si longtemps, il n'y avait là que des terres agricoles.

M. Lorimer estime que le promoteur qui achète des terres et fait installer des égouts, l'eau et le reste, réalise un bénéfice d'environ $20,000 sur chaque lot vendu dans la plupart des villes canadiennes. Qui paye? C'est celui qui achète une maison et qui, dans la plupart des villes, doit payer de $60,000 pour une maison bon marché à $80,000 ou $90,000, voire $100,000.

Les gens s'endettent pour la vie à cause du prix élevé des maisons et le promoteur est l'un des principaux responsables de cette situation. Ses affaires marchent très bien, la population et le gouvernement du Canada l'ont traité fort généreusement. Et pourtant, le ministre vient nous dire aujourd'hui: Nous devons le persuader de faire un peu plus, alors nous allons lui accorder une autre concession fiscale, 20 millions de dollars de plus. Je lui répondrai que cela ne fera pas baisser le prix des maisons, car cela fait sans doute 20 ans que le prix des maisons augmente chaque année de 5 à 10 p. 100.

Le ministre ajoute aux erreurs des ministres qui l'ont précédé. Il suit les traces des gouvernement précédents. Nous du Nouveau parti démocratique, n'en sommes pas étonnés parce que nous n'avons jamais vu de différence entre les libéraux et les conservateurs, et par cet article, le ministre ne fait que démontrer que nous avons raison. Il dit en fait que nous devrions faire plus de concessions à ceux qui s'en tirent déjà très bien. Nous croyons qu'il y a de meilleurs moyens, et des moyens plus directs d'offrir des logements aux gens à des prix qu'ils peuvent payer, que de consentir des concessions inutiles aux lotisseurs.

M. Crosbie: Le député a cité M. Lorimer comme son autorité. Il me semble déjà avoir entendu ce nom; je pense qu'il fait partie du panthéon des saints du NPD et qu'il n'est donc pas plus à propos pour lui de citer M. Lorimer comme autorité qu'il le serait pour moi ou pour l'ex-ministre des Finances de faire appel à M. Greenspan—c'est l'opinion d'une personne contre celle d'une autre, c'est une étude contre une autre. Tout ce que je puis dire au député, c'est qu'il a bien présenté son argument, mais il se trouve que nous ne sommes tout simplement pas d'accord avec lui.

M. Orlikow: Je ne voudrais pas éterniser le débat mais je dis au ministre que lui et moi pouvons bien sûr ne pas nous entendre sur les conclusions que nous tirons des faits—le député n'est sans doute pas d'accord avec M. Lorimer quant aux mesures que nous devrions prendre. Mais les chiffres du livre de M. Lorimer que j'ai cités provenaient des dossiers officiels des sociétés en cause, des rapports annuels que les sociétés publient et qui présentent les profits qu'elles ont réalisés, les impôts qu'elles ont payés, les surplus, les réserves non distribuées, et le reste.

Si le ministre n'est pas d'accord avec M. Lorimer ou à propos de nos conclusions, c'est tout à fait légitime, mais je pense qu'il aurait tort d'insinuer que les chiffres que nous avons cités ne se fondent pas sur des faits. Les chiffres que j'ai utilisés et ceux du livre de M. Lorimer que j'ai cités sont tirés de documents que les sociétés ont rendu publics.

● (2120)

M. Murphy: Monsieur le président, d'après ce que j'ai entendu jusqu'ici, je crois comprendre que le ministre n'ajoute pas foi aux spécialistes, qu'ils soient libéraux ou soient partisans de mon parti. Je pourrais peut-être donner au ministre un exemple concret de ce qu'il pourrait faire pour aider à faire baisser le coût des logements. Je pourrais citer la ville de Thompson à titre d'exemple. Le ministre doit connaître très bien la ville, car en avril 1978, il s'y rendait pour prononcer un bon discours de mise en candidature en faveur du candidat conservateur. Chez le gouverneur général l'autre soir, j'ai remercié le ministre de ce discours, car je crois qu'il m'a donné au moins 3,000 voix.

M. Knowles: Était-ce le discours du gros minet?

M. Murphy: C'est le discours en question, un très fameux discours.

Comme le ministre connaît si bien la ville de Thompson, il devrait également savoir qu'il y a une réserve foncière dans cette ville. Elle existe depuis l'établissement de la ville. Par conséquent, il y a deux ans, en dépit de tous les frais qu'entraîne l'aménagement d'un terrain dans le Nord, nous étions en mesure de les vendre $8,700. Essayez d'en faire autant dans d'autres villes. Essayez de le faire aux endroits où le gouvernement verse tous ces fonds aux promoteurs. C'est impossible.

Ne présentez pas des politiques libérales ou des politiques qui ne valent pas mieux que les politiques libérales. Soumettez-nous de nouvelles propositions, des solutions comme celles qui ont été appliquées à des endroits comme Thompson. Faites quelque chose pour les Canadiens. Ne nous gavez pas de foutaises. Je n'emploierai pas les mêmes termes que le député de Nickel Belt. Amenez-vous avec des mesures authentiques, des initiatives qui puissent réellement servir à réduire le prix des maisons.

M. Gray: Monsieur le président, le ministre a fait remarquer que la disposition à l'étude permettra aux contribuables de déduire l'intérêt et l'impôt foncier sur les terrains qu'ils conservent à des fins de développement ou qu'ils revendent dans le cadre de leurs affaires courantes. Il serait intéressant de savoir de combien les dépenses au titre des intérêts seront majorées l'an prochain à cause de la hausse des taux d'intérêt entrée en vigueur depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir et, par conséquent, quels revenus additionnels le gouvernement fédéral perdra à cause des déductions plus élevées que réclameront les promoteurs en raison des coûts d'intérêts plus élevés.

M. Crosbie: Monsieur le président, si le député voulait bien demander au député de Saint-Maurice quels étaient ces chiffres quand il était ministre des Finances et qu'il préparait ce bill—et n'oubliez pas que les taux d'intérêt ont augmenté de 3½ p. 100 en 1978—j'ose affirmer qu'ils seraient à peu près les mêmes. En effet, en 1979, les taux d'intérêt ont grimpé de 3½ p. 100 tout comme en 1978 quand il était à ma place. Je pense que le député devrait pouvoir obtenir ces renseignements assez facilement.

En ce qui concerne la suggestion du député de Churchill, le but de ce changement, recommandé par le groupe de travail Greenspan et qui ramené la loi telle qu'elle était avant, était d'aider les petits promoteurs. Cette disposition a pour but de venir en aide aux petits promoteurs et non aux promoteurs importants. Ces derniers n'ont pas besoin d'aide. Ils ont déjà toutes les liquidités qu'il leur faut. Ils se tirent très bien d'affaire. Cette disposition aidera des centaines et des centaines de petits promoteurs canadiens à obtenir les liquidités dont ils ont besoin pour se maintenir à flot. Si les députés ne s'intéressent pas au sort des petits promoteurs, ils n'ont qu'à voter contre cette disposition.

Si les députés s'opposent à cette disposition, qu'on vote sur la question et qu'on en dispose d'une façon ou d'une autre. Nous estimons qu'elle est nécessaire et légitime et qu'elle aidera les petits promoteurs canadiens.

M. Gray: Monsieur le président, le ministre veut-il nous dire qu'il ne dispose pas de chiffres qu'il puisse nous donner en ce moment sur la perte de revenus que subira le gouvernement à la suite des hausses de taux d'intérêt qui se sont produites depuis que son parti a pris le pouvoir? Il ne suffit pas de nous dire ce qui est arrivé avant les élections. Nous voulons entendre parler de ce qui est arrivé depuis que le ministre exerce ses fonctions. Voilà de quoi il faut parler maintenant.

M. Crosbie: Je n'ai pas de chiffres, monsieur le président. Comment pourrais-je savoir quel véritable développement immobilier se fera cette année, quelle sera l'activité dans ce domaine, ce que seront les prêts, quelles taxes foncières ils devront payer ou combien ils devront payer en frais d'intérêt? Si les taux d'intérêt ont augmenté, comme nous le savons, leurs frais d'intérêt seront probablement plus élevés, et le chiffre dont nous discutons en l'occurrence pourrait être autre que 25 à 30 millions de dollars. Il pourrait être un peu plus élevé; je n'ai aucun moyen de le savoir.

Je ne suis pas diseur de bonne aventure; je ne peux donc pas répondre à cette question; le député le sait bien d'ailleurs. Il croit faire une réflexion intelligente sur les taux d'intérêt. Il sait que le taux d'escompte a augmenté parce qu'il n'y a pas d'autre solution raisonnable; dès lors pourquoi pose-t-il cette question? Il la pose parce qu'il se croit malin. Très bien. S'il le croit réellement, il a gagné.

M. Gray: Monsieur le président, il y a une solution raisonnable. Le chef du ministre l'a proposée le 2 mars, en sa qualité de chef du parti progressiste conservateur. Il a dit que si les progressistes conservateurs arrivaient au pouvoir, ils abaisseraient les taux d'intérêt. Le ministre des Finances et le premier ministre devraient accorder leurs violons. Ils font tous deux partie du petit cabinet, si je ne m'abuse, ou bien alors il y a quelque chose qui m'échappe. Le ministre des Finances ne fait-il plus partie du petit cabinet? Les fonctionnaires du ministère ont certainement fait des prévisions sur l'incidence du budget sur les recettes au moment de sa présentation. Il est certainement possible de mettre les prévisions à jour. Le ministre ne peut-il pas nous renseigner?

M. Crosbie: Monsieur le président, le ministère a estimé que cela pourrait coûter entre 25 et 30 millions de dollars et je crois qu'il s'agit là d'une bonne estimation malgré les hausses des taux d'intérêt. Je m'en tiens donc à cette estimation de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars.

M. Gray: Monsieur le président, je tiens simplement à faire remarquer que, même si le ministre souhaite s'en tenir à cette estimation, je reste convaincu que certains calculs élémentaires effectués par ses collaborateurs démontreront que la perte de revenu que vont subir les contribuables canadiens augmentera fortement à cause des hausses du taux d'intérêt survenues depuis que le ministre des Finances occupe son portefeuille.

M. Rodriguez: Monsieur le président, tout d'abord je dois faire une observation concernant l'arrogance du ministre des Finances. Je sais que c'était le refrain favori des députés d'en face lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. Ils se plaignaient alors de l'arrogance du gouvernement de l'époque et pourtant je constate que c'est maintenant au tour du ministre d'adopter une attitude arrogante et négligente. Il nous demande de nous presser, d'adopter le bill et de passer à autre chose. Il nous suggère de ne pas nous lancer dans un débat utile sur les répercussions de ce cadeau de 30 millions de dollars. Je crois au contraire qu'il importe d'avoir ce fait présent à l'esprit.

Lorsque le ministre des Finances était dans l'opposition, alors que lui, le joyeux sabreur et quelques autres étaient critiques officiels des finances, ils ont tous condamné ce budget au moment de sa présentation. Ils ont même présenté la motion de censure. Maintenant que le ministre est responsable des finances du pays, il commence par dire qu'il veut qu'on le connaisse comme M. Le Dur et non plus comme M. Le Doux. C'est la première fois qu'il a l'heur de s'inquiéter en sa qualité de M. Le Dur et de grand argentier du pays. Pourquoi ne dit-il pas à ses amis de l'immobilier qu'il ne peut pas leur accorder ces trente millions de dollars et que ce n'est pas dans l'intérêt du pays pour l'instant. Le marché de l'immobilier stagne à cause des taux d'intérêt. Nous ne devrions donc pas faire des largesses aux petits amis du député alors que nous ne pouvons pas nous le permettre à l'heure actuelle. Ce n'est que quand il fait preuve de dureté à l'égard des petites gens, qu'il a l'air d'un ministre responsable.

Appelons un chat un chat. Nous savons très bien que les promoteurs à Toronto ont dépensé énormément d'argent pour financer la campagne du parti conservateur. En fait, c'est là que se trouve l'intérêt.

Ce n'est pas que le ministre s'estime tenu du fait que le gouvernement se sera contenté de l'ancien budget pendant huit mois, de le garder plus longtemps. Juste ciel, les conservateurs ont mené toute une campagne contre les changements à l'assurance-chômage. Dans l'est du Canada, ils ont plaidé contre les modifications proposées par le gouvernement libéral dans son bill C-14. Puis, arrivés au pouvoir, la première chose qu'ils ont faite a été de laisser ces changements entrer en vigueur. Comment leur faire confiance? Comment peut-on dire aux Canadiens de ne pas voir dans la Chambre des communes le comble de l'hypocrisie? Le ministre a les rênes du pouvoir entre les mains. Il peut employer la manière forte avec Trizec. Le ministre dit que ceci s'adresse aux petits promoteurs. Mais comment séparer les petits des gros?

M. Rae: Avec un pied-de-biche.

M. Rodriguez: Mon collègue, le député de Broadview-Greenwood, nous propose de le faire avec un pied-de-biche.

Une voix: Ils sont inséparables.

M. Rodriguez: En fait, on est en train de concentrer entre quelques mains les terrains à bâtir et dans bien des régions du pays, la loi ne protège pas les terres agricoles. Il n'existe pas de lois pour protéger les terres agricoles. C'est un problème très important, et je mets le ministre des Finances au défi de montrer à quel point il peut être ferme. Ce n'est pas seulement les 30 millions de dollars. Le bill que nous étudions ce soir en comité plénier prévoit des dons de toutes sortes. Que le ministre protège la réputation de dur qu'il s'est taillée. Qu'il s'attaque aux dons autorisés par le budget.

M. Foster: Monsieur le président, le ministre des Finances a signalé que ce serait les petits promoteurs qui bénéficieraient de l'allégement fiscal destiné aux promoteurs. Je me demande s'il sait que la plupart des grandes sociétés pétrolières, grâce aux excellentes recettes qu'elles ont réalisées cette année au Canada et aux États-Unis, se lancent dans la promotion immobilière, et s'il en a tenu compte. Le caucus conservateur sur l'énergie, l'Association canadienne du pétrole et le premier ministre de l'Alberta, hier soir, ont tous proposé une augmentation spectaculaire du prix de l'énergie. Le premier ministre de l'Alberta a même proposé de porter le prix au niveau international dès cette année.

● (2130)

Aux États-Unis, par suite de la hausse rapide des prix de l'énergie, les compagnies de pétrole ont accusé des augmentations de profits allant jusqu'à 211 p. 100 par rapport au même trimestre de l'année dernière. Les profits augmentent en fonction de la hausse des prix de l'énergie. A-t-on aussi songé qu'une part importante des revenus du pétrole sera investie dans la promotion immobilière et l'aménagement de terrains? Est-ce vraiment dans les intérêts supérieurs du pays d'accorder des concessions spéciales aux compagnies de pétrole qui gagnent ces énormes revenus?

Au cours du troisième trimestre de cette année, les profits de quatre des grandes compagnies de pétrole ont augmenté de 38 p. 100 à 66 p. 100. L'argument qu'on a invoqué au sujet de cet accroissement des revenus du pétrole est qu'ils vont être réinvestis dans l'Arctique et les régions neuves, et il me semble que si cela ne devait pas être le cas, nous pourrions difficilement justifier les augmentations massives du prix du pétrole brut et des produits de raffinerie.

Je me demande si le ministre a songé à cela avant de présenter à la Chambre ce soir cette concession spéciale pour l'aménagement des terrains, et s'il va y avoir une taxe sur les profits excessifs si le gouvernement consent à la hausse massive de $3, $4, $7 ou $8 du prix du pétrole, comme l'ont proposé son caucus et le premier ministre de l'Alberta. Le ministre peut-il nous dire exactement quelles considérations sont entrées en ligne de compte dans ce cas?

M. Crosbie: C'est la première fois que j'entends parler des revenus du pétrole par rapport à cet article du bill. Cet article provient du budget du 16 novembre 1978 présenté par l'honorable député de Saint-Maurice. Je ne sais pas s'il songeait à l'industrie du pétrole au moment où il l'a présenté, s'il pensait que les revenus du pétrole allaient être réinvestis dans la promotion immobilière. Il ne m'est pas venu à l'esprit de penser que c'était peut-être un complot sinistre de l'industrie du pétrole pour obtenir des concessions fiscales. Je n'ai certes jamais imaginé cela.

Ce qui se passe, c'est que jusqu'ici les promoteurs immobiliers ne pouvaient déduire le coût de l'intérêt sur leurs prêts et le coût des taxes foncières qu'après avoir vendu le terrain en question. Après qu'ils ont vendu les terrains en question, ils peuvent les déduire à titre de frais. Comme ils doivent les supporter pour le reste de la période, cela constitue une charge supplémentaire. Comme l'a constaté l'enquête Greenspan, les petits promoteurs immobiliers doivent supporter cette charge qui perturbe leur fonds de roulement. Leur tâche consiste à lotir et à aménager des terrains et, par conséquent, les intérêts et les taxes municipales représentent des dépenses légitimes. On propose par le biais de cette disposition de considérer les taxes et les intérêts comme des dépenses ordinaires qu'ils pourront déduire annuellement et améliorer ainsi la situation de leur fonds de roulement.

L'article 66 du projet de loi voit à ce que les frais imposés aux spéculateurs soient maintenus et qu'ils ne puissent tirer parti de ce genre de traitement. Cependant, un contribuable y échappe s'il achète un lopin de terre en espérant en voir augmenter la valeur au bout de quelques années. C'est un espoir légitime pour un promoteur immobilier. Mais pas pour un spéculateur.

Je ne vois pas comment cette disposition pourrait aider un tant soit peu les sociétés pétrolières et gazières ou que ces revenus pourraient les concerner. Cette disposition vise à aider le petit promoteur immobilier en améliorant l'état de son fonds de roulement. S'il existe un meilleur moyen de les aider, tant mieux. Peut-être que les députés d'en face s'imaginent que le gouvernement devrait s'en occuper. Ils sont partisans de l'intervention de l'État. C'est une solution, mais ce n'est pas la nôtre. Quand ils prendront le pouvoir, quand ils auront entre les mains les rênes du pouvoir, ils pourront supprimer l'industrie privée de l'aménagement foncier, s'en débarrasser, l'écraser, la faire crever, veiller à ce que seuls l'État et les organismes publics puissent s'occuper d'aménagement foncier. C'est ce qu'ils pourront faire, quand leur moment viendra, mais pour l'instant ce type d'industrie appartient en grande partie à l'entreprise privée et cette modification vise à aider le petit promoteur immobilier.

Je ne sais pas comment je pourrais me montrer plus raisonnable. Si les députés d'en face veulent voter contre cette modification, très bien, qu'ils le fassent; que ceux qui veulent l'appuyer, qu'ils le fassent également et que ceux qui veulent en discuter, qu'ils en discutent. Nous ne voulons en aucune façon l'imposer de force. De toute façon, ce serait impossible. Il s'agit donc d'un dialogue et je suis ravi d'entendre l'opinion des autres députés. J'aurais bien voulu me rendre compte plus tôt que tout dépendait de moi. Si je l'avais su, il y a bien des choses que j'aurais pu faire.

M. Rae: Monsieur le président, ce n'est certainement pas sans raison que la situation est revenue à ce qu'elle était auparavant, comme le ministre l'a signalé. Peut-il dire pourquoi la situation avait changé et est maintenant revenue à ce qu'elle était auparavant? Le changement apporté plus tôt avait-il quelque raison d'être?

M. Crosbie: Tout ce que je peux dire au député, c'est que le gouvernement libéral avait décidé d'apporter un changement. Ensuite, il a présenté un budget qui a rétabli la situation originale. Mon collègue, le député de Saint-Maurice, n'est pas ici pour m'aider à propos du bill. Où est-il passé maintenant que j'ai besoin de son aide?

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: C'est votre affaire à vous maintenant.

M. Rae: Le ministre a-t-il pensé que son collègue lui est peut-être plus utile par son absence?

Bien entendu, comme le ministre s'en doute certainement, nous avons l'intention de voter contre cet article et l'article 6, mais je tiens à avertir le ministre que nous tenons énormément à ce que le gouvernement, comme le gouvernement antérieur, fasse une étude approfondie de l'inflation des prix des terrains. Nous avons bien hâte que le ministre dise à la Chambre quels ont été les effets de l'inflation sur les prix des terrains ces dernières années et nous avons bien hâte de l'entendre confirmer qu'il aide une industrie hautement concurrentielle et que ces mesures auront pour effet immédiat de réduire le prix des terrains pour les consommateurs moyens et, bien entendu, que cela réduira aussi le prix du logement.

Nous avons parlé plus tôt de la nature de l'industrie de l'aménagement foncier et de la concentration dans l'industrie du logement. Le ministre prétend que la mesure à l'étude aide les petits promoteurs. Ce n'est pourtant pas le cas parce que les dispositions du bill ne sont nullement sélectives. C'est d'ailleurs le problème de tout le système de dépense des recettes fiscales. Il n'y a aucune sélectivité, aucune orientation de l'argent des impôts, aucune possibilité de garantir que cette disposition aura le résultat que le ministre veut qu'elle ait. Elle s'adresse à tous.

● (2140)

Je suis prêt à parier avec le ministre que le résultat de cette mesure sera d'accroître et non de diminuer la concentration dans l'industrie immobilière, et cela est aussi sûr qu'il neige en hiver. Si le ministre croit qu'il accroîtra la concurrence dans une industrie quelconque en accordant un stimulant fiscal qui s'applique à tous sans distinction, il rêve en couleur. S'il le faisait pour l'industrie automobile, il ferait rire de lui de Détroit à Oshawa, en passant par Windsor et Oakville. S'il veut sérieusement accroître la concurrence dans notre société, il ne servirait pas sous les ordres d'un premier ministre qui, dans une interview publiée en mai 1979 dans le magazine *Executive,* a dit que la concurrence n'était pas l'une des priorités du gouvernement conservateur, qu'elle était une chose que son gouvernement reléguait à l'arrière-plan. Cela ne le préoccupait pas très vivement. En fait, je crois que la concurrence est une question qui n'intéresse pas du tout son gouvernement.

Le ministre verse des larmes de crocodile quand il parle d'aider les petits promoteurs. Il n'est pas réaliste quant il parle de la structure de l'industrie immobilière. Il se leurre lui-même et il leurre son parti s'il croit que cela apportera une aide quelconque aux petits promoteurs immobiliers au Canada. Cela ne va pas se passer ainsi, et je crois que le ministre devrait s'ouvrir les yeux à ce sujet.

M. Murphy: Monsieur le président, tantôt, en réponse à une question, le ministre a fait allusion au fait que pour une raison quelconque, il voulait que le gouvernement devienne propriétaire des fonds de terre. C'est justement de cela que nous parlions quand nous citions en exemple le fait que les terrains puissent coûter moins cher dans les villes du nord, même sans le genre de cadeaux évoqués par le ministre. J'aimerais rappeler au ministre que le maire de Thompson est conservateur, que la majorité des conseillers sont conservateurs. Il devrait le savoir puisqu'il les a tous rencontrés. Ces gens ne veulent pas privatiser nos fonds de terre. Ils savent ce qu'est une bonne affaire. Ils n'ont pas besoin de vendre quoi que ce soit à l'entreprise privée. Ils veulent que les habitants de Thompson puissent acheter de bons terrains à bon marché. J'aimerais que le ministre ait les mêmes préoccupations en l'occurrence.

En réponse à une question qui n'était pas de moi, le ministre a déclaré vouloir aider les petits lotisseurs par ce qu'il nous propose ici. Où sont les faits dont dispose le ministre pour prouver qu'il ne s'agit pas encore ici d'un autre don gratuit aux grandes compagnies? Peut-il prouver qu'il ne s'agit pas de ce que le député de Broadview-Greenwood prétend? N'aide-t-il pas ainsi à concentrer la propriété entre quelques mains? A-t-il idée du revenu des promoteurs qui exploitent déjà cet avantage? A-t-il idée de ce qu'en est la ventilation?

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le président, j'ai une question pour le ministre. Il a parlé du souci qu'il se fait de celui qu'il appelle le petit promoteur. Peut-il dire au comité quelle proportion de toute l'industrie les petits promoteurs représentent? Si le ministre se préoccupe tant d'eux, et non pas des grands promoteurs, peut-il nous dire qu'il est prêt à présenter un amendement à cette disposition particulière pour qu'elle ne s'applique qu'au petit promoteur?

M. Crosbie: Monsieur le président, cet article se tient tout seul. Ce qui s'applique à l'un s'appliquera à l'autre. Ce qu'on prévoit ici aidera le petit lotisseur davantage parce qu'il a plus de problèmes de capacité de financement que ses quelques homologues plus importants. Quant aux chiffres respectifs, il me faudrait faire une estimation éclairée. Je dirais qu'il se trouve des milliers de petits promoteurs au Canada et quelques douzaines de grands promoteurs. C'est ce que j'imagine. Je n'ai pas de chiffres ici. Je ne les ai pas apporté avec moi ce soir. J'ignore même si je pourrais me les procurer. Il y a des milliers de petits promoteurs, et pas plus de quelques douzaines de grands promoteurs. Peu importe les chiffres puisque nous modifions la loi pour tous les promoteurs en construction de sorte qu'ils puissent déduire annuellement les dépenses légitimes qu'ils font pour lotir leurs terrains.

M. Fulton: Monsieur le président, j'écoute avec intérêt les discours qu'on nous sert depuis environ une heure. Quelques questions me sont venues à l'esprit. Une foule de mes commettants sont sans logement depuis un certain temps. Le gouvernement précédent comme le gouvernement actuel n'ont pris aucune mesure particulière pour remédier à la situation du logement ou améliorer les suppléments de revenu qui existent, notamment l'assurance-chômage.

Quand on se reporte aux observations de certains députés du parti ministériel et à celles du ministre qui vient de déclarer, voulant qu'il y ait quelques milliers de lotisseurs, pourquoi ne pas résumer la situation en quelques mots, afin que les Canadiens puissent comprendre? Pourquoi ne disons-nous pas que le gouvernement se propose d'expédier des chèques de $10,000 ou de $15,000 à chaque lotisseur canadien? Par ailleurs, ceux qui ont besoin des prestations d'assurance-chômage de $150 ou de $160 toutes les deux semaines ne peuvent l'obtenir de ce même gouvernement. Je crois que nous devrions exposer franchement les faits aux Canadiens. Ces sommes ne sont destinées ni aux petits lotisseurs ni forcément aux gros lottisseurs. Tous y auront droit. Il est parfaitement évident qu'il s'agit de faveurs politiques. Expédions leur donc un chèque de la Chambre aujourd'hui même. Je crois que nous ergotons sur un article qui ne devrait pas être adopté dans un pays confronté comme le nôtre à des difficultés économiques.

M. Robinson (Burnaby): J'ai deux questions à poser qui m'ont été inspirées par le grand intérêt que manifeste le ministre à l'égard des petits promoteurs immobiliers. Que veut dire le ministre quand il parle de petits promoteurs immobiliers? Quelle est sa définition de petit?

Le président: Le ministre a la parole.

M. Robinson (Burnaby): Le ministre ne répond pas à ma question.

Une voix: Était-ce une question?

M. Robinson (Burnaby): Puisque le ministre ne semble pas savoir ce qu'il entend par petits promoteurs, mis à part le nombre de promoteurs que cela concerne et il peut d'ailleurs y en avoir des milliers, quelle part de la promotion immobilière sous forme de pourcentage ces petits promoteurs représentent-ils donc? Je sais que dans ma propre circonscription de Burnaby, plus de 80 p. 100 des terrains à bâtir sont aux mains des cinq grandes sociétés de promotion immobilière. Quel pourcentage du marché de la promotion immobilière ces petits promoteurs détiennent-ils?

M. Crosbie: Il y a grand et grand. Il y a petit et petit. Votre réponse vaut la mienne et la mienne la vôtre. Nous pourrions dire que les sociétés immobilières plus petites que les petites entreprises telles qu'elles sont décrites dans la loi de l'impôt sur le revenu sont de petits promoteurs. Cela conviendrait certainement.

Je ne comprends pas le reste de la démonstration du député. Si le député a cinq gros promoteurs à Burnaby ou ailleurs et s'il n'en a pas un seul petit, c'est bien malheureux. J'en suis désolé. Je sais qu'à Terre-Neuve nous avons beaucoup de petits promoteurs et que nous n'en comptons pas tellement de gros. Mais notre province n'est pas aussi grande que la Colombie-Britannique. Nous sommes petits. Ce qui est gros ou grand en Colombie-Britannique est petit chez nous. Que faut-il considérer comme petit? Comme grand? Ce qui est petit à Terre-Neuve est plus grand au sens figuré qu'au sens propre.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le président, les gens de Burnaby seront heureux d'apprendre que cette proposition ne fait rien pour eux, mais qu'elle est profitable pour les gros promoteurs de la région.

Je demande au ministre s'il est prêt à limiter ces avantages aux petits promoteurs, quelle que soit la définition qu'il donne à cette expression. Répond-il non? Le ministre dit non.

Une voix: Le ministre devrait répondre pour que cela soit consigné au compte rendu.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je veux simplement parler clairement avec le ministre. Peut-il me nommer un petit promoteur qui ferait faillite s'il ne recevait pas une part de ces 30 millions de dollars? Peut-il m'en nommer un seul?

Si je ne m'abuse, le ministre a dit que le promoteur n'est pas obligé de vendre la propriété ou le terrain pour pouvoir se prévaloir de la déduction. Peut-il confirmer cela? Le promoteur a-t-il droit à la déduction avant ou après la vente?

M. Crosbie: Je ne peux pas nommer de petit promoteur qui fera faillite si cette disposition n'est pas adoptée. Non, je n'en connais pas. Mais des centaines de gens pourront acheter leur terrain à un meilleur prix, nous l'espérons, si cette disposition est adoptée parce que les promoteurs baisseront leurs prix et que les bénéfices avant amortissement seront meilleurs. Je crois que cela aidera des centaines sinon des milliers de gens à acheter un terrain. Le député pourrait-il me répéter sa deuxième question?

M. Rodriguez: Ont-ils droit à cette concession avant ou après la vente du terrain?

M. Crosbie: Mais non. C'est le but de cette concession, comme le député l'appelle. Elle existe pour les sociétés qui sont en affaires. Tous les ans, elles font leurs comptes à la fin de l'année. Tous les 12 mois, elles produisent un bilan indiquant leurs revenus et leurs dépenses ainsi que leur intérêt sur le stock de terrains qu'elles détiennent. Ces terrains donnent lieu à des dépenses fiscales même si elles ne les ont pas encore vendus et on veut leur permettre de les déduire au cours de l'année courante. C'est la seule différence. En vertu du système actuel, elles ne peuvent déduire ces genres de frais que quand elles vendent le terrain. Cela aide leur situation financière. Elles pourraient toujours déduire ces frais plus tard. Nous voulons simplement leur permettre de les déduire plus tôt, du moment qu'elles restent en affaires.

• (2150)

C'est ce que j'y ai compris. Je puis avoir tort, mais je pense que c'est là le but. Nous nous trouvons seulement à leur permettre de les déduire plus tôt qu'elles n'auraient pu le faire à moins qu'elles soient capables de vendre tous leurs terrains la même année. Évidemment, beaucoup d'entre elles ne sont pas capables de le faire et les gardent plus longtemps que cela.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

(L'article 2 est adopté par 35 voix contre 12.)

(Les articles 3 et 4 sont adoptés.)

Sur l'article 5.

Le président: Le député de Broadview-Greenwood demande-t-il la parole au sujet de l'article 5?

M. Rae: Je demande la parole au sujet de l'article 5, monsieur le président. Le ministre pourrait-il nous expliquer cet article?

M. Crosbie: Je vais m'y essayer. L'article 15 de la loi traite d'un certain nombre d'avantages pour les actionnaires. La modification a trait aux obligations à intérêt conditionnel. Il s'agit d'une modification technique qui ne se rapporte pas directement au changement important que le budget proposait d'apporter au traitement des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme dont il est question à l'article 6. Les deux paragraphes qui seraient touchés par cette modification parlent d'une somme versée à intervalle périodique, annuel ou autre sur une obligation à intérêt conditionnel. La modification remplace l'expression «toute somme versée à intervalle périodique, annuel ou autre», par l'expression «toute somme versée à titre d'intérêt ou de dividende». Cette modification vise à préciser la portée des deux paragraphes. On veut s'assurer que seul le dividende ou l'intérêt sera considéré comme un dividende par le bénéficiaire mais qu'aucun remboursement du principal ne le sera. Il n'y a pas d'autre changement.

M. Knowles: Qu'est-ce que cela signifie?

M. Crosbie: Voilà une bonne question. On veut s'assurer que le remboursement du principal n'est pas considéré mais que cette disposition ne vise que le dividende ou l'intérêt, puisque le remboursement du principal d'une obligation à intérêt conditionnel ou d'une action privilégiée à terme n'est pas considéré comme un intérêt ou un dividende.

M. Rae: Je ne voudrais pas m'éterniser sur cette question monsieur le président, mais . . .

Une voix: Mais je le ferai.

M. Rae: Le député de Saint-Henri-Westmount a fait un intéressant discours cet après-midi avec lequel je ne suis pas d'accord en entier, et le ministre a tenté d'expliquer les mystères de la loi de l'impôt sur le revenu.

Je n'irai pas par quatre chemins avec le ministre. Je crois que le comité plénier n'est pas en mesure de comprendre ce qui se passe. Le ministre lit les notes que lui passent ses fonctionnaires. Je ne lui reproche rien à ce sujet. Sans doute que si l'un de nous était à sa place il ferait exactement la même chose, mais il n'est pas capable d'expliquer au contribuable canadien en termes simples le sens des modifications que nous allons approuver. Quant à moi, et je ne parle pas au nom de mon parti, je ne peux accepter cette situation. Je m'en voudrais d'accepter, les yeux fermés, une série de modifications extrêmement complexes, difficiles à comprendre même si nous tentons d'en saisir le sens en lisant la loi de l'impôt sur le revenu. Beaucoup d'entre nous ne comprennent pas les réalités qui y sont décrites.

Le contribuable moyen ignore ce que signifie une obligation privilégiée à terme ou une obligation à intérêt conditionnel et n'a pas la moindre idée de ce que nous allons voter. Je n'ai pas honte d'avouer mon ignorance et je pense qu'il serait bon que tous les députés se demandent de quoi parlons-nous et que faisons-nous ici? Je crois que ce serait un exercice qui nous serait profitable. Nous allons finir par approuver des pages et des pages de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, mais nous ne serons pas capables d'expliquer à nos commettants ce que nous avons fait. Nous nous devons de nous faire expliquer pourquoi il faut dire oui à un tas d'articles qui nous viennent du ministère des Finances sans avoir été contrôlés ou harmonisés par le ministre des Finances. Je pense qu'il nous doit cette harmonisation.

M. Crosbie: Monsieur le président, permettez-moi encore une fois d'essayer d'harmoniser. La modification consiste à remplacer l'expression «toute somme versée à intervalle périodique, annuel ou autre» par celle «toute somme versée à titre d'intérêt ou de dividende». Voilà la rédaction adoptée dans cet article du bill, en harmonie avec d'autres dispositions de la loi, afin que ce paragraphe ne s'applique pas au remboursement du principal de la valeur. On pourrait soutenir par exemple que le remboursement annuel du principal d'une obligation amortissable constitue une somme versée à intervalle périodique, annuel ou autre, et assimilable à ce titre à un dividende. En d'autres termes, si le passage n'est pas modifié, il risque d'y avoir erreur d'interprétation, le montant annuel versé sur le principal d'une obligation amortissable d'être considéré comme «une somme versée à intervalle périodique, annuel ou autre», assimilé à un dividende et touché par une autre société en franchise d'impôt. La note ajoute qu'à ce titre, le remboursement serait touché en franchise d'impôt par la société, et que cette dernière subirait une perte en cédant l'obligation à intérêt conditionnel, ce qui n'est manifestement pas le but cherché. Cette modification actuellement à l'étude a pour but d'empêcher cet effet non désiré. Nous voulons clarifier cela. Il s'agit d'une modification technique, que seuls des avocats pouvaient rédiger, et je doute même que la plupart d'entre eux soient en mesure de la comprendre.

(L'article 5 est adopté.)

Sur l'article 6.

● (2200)

M. Rae: Monsieur le président, je tiens à redire au ministre que nous attendons les preuves, réclamées inutilement sous le gouvernement libéral et à maintes reprises, dont nous avons besoin pour nous attaquer au problème de la concentration dans le domaine de l'immobilier et du bâtiment. Ce qu'il nous faut, c'est une série de mesures claires qui combattent la concentration.

L'affirmation du ministre que je tiens à relever, monsieur le président, c'est que nous cherchons à diriger les Canadiens vers une sorte d'avenir totalitaire où ils porteraient tous les mêmes vêtements, où il n'y aurait pas de variété et où l'État ferait tout. Il ne s'agit pas de cela. Ce dont il s'agit, c'est qu'une partie de certaines ressources comme les terrains puisse appartenir à la collectivité—municipalités, provinces, coopératives,—et le reste au secteur privé. C'est notre parti qui réclame la diversité. Ce que nous voulons c'est la diversité. Tout ce que nous disons, c'est que cette détermination à tout donner au secteur privé est une garantie de concentration, et non de diversité.

C'est précisément parce que nous voulons la diversité dans le logement, parce que nous voulons que les immeubles appartiennent aux provinces, aux municipalités, aux coopératives, aux coopératives syndicales, à toutes sortes d'organismes, que nous croyons à la nécessité d'un secteur public actif, d'un gouvernement actif. Nous ne réglerons pas le problème en nous contentant d'accorder toutes sortes d'avantages fiscaux aux sociétés privées et aux promoteurs privés. Ce n'est pas cela qui fera baisser le prix d'une seule parcelle de terrain, et le consommateur canadien n'en profitera pas.

Il n'y a pas d'économie de marché conforme à l'utopie d'Adam Smith dans laquelle semblent vivre les députés d'en face. Il n'y en a pas, car ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est 10 heures?

Le président: A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir si le député de Burlington, ou un de ses collègues du côté gouvernemental, peut nous dire si le gouvernement entend rappeler le bill C-17 demain, et s'il sera suivi du bill C-18 et du bill C-3, comme cela figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui?

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de reprendre demain l'étude du bill C-17 en comité plénier. Si elle se terminait demain, nous proposerions probablement le bill C-18. De toute façon, nous donnerons un préavis très suffisant si nous proposons le bill C-18. Je crois plutôt que nous consacrerons la majeure partie de la journée au bill C-17.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—LA CONSTRUCTION ÉVENTUELLE DE L'AÉROPORT DE PICKERING—L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, le 25 octobre, j'ai posé au ministre des Transports (M. Mazankowski) une question au sujet des études portant sur le transport multimodal des voyageurs entre les villes du sud de l'Ontario. Ma question portait sur l'agrandissement éventuel de l'aéroport international de Toronto et sur la conservation des fonds de terre de Pickering. Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de cette occasion pour expliquer plus en détail ma propre inquiétude à ce sujet et celle de mes commettants de Mississauga-Nord.

Le ministre des Transports a donné l'assurance «que l'on ne prendra de décision touchant l'agrandissement d'aucun aéroport que ce soit, sans avoir d'abord dûment consulté les municipalités intéressées». Je fais très grand cas de cette promesse, monsieur l'Orateur, car c'est tout ce que pouvaient raisonnablement espérer mes commettants voisins de l'aéroport. Nous reconnaissons que la décision finale, quant au rôle qu'aura à jouer l'aéroport actuel, dépend en grande partie des intérêts nationaux et locaux. Tout ce que nous demandons c'est d'avoir l'occasion de participer au processus de prise de décision, parce que, comme voisins, nous aurons à subir les conséquences de ces décisions.

● (2205)

Les députés conviendront que le fait de vivre près de l'aéroport le plus actif du Canada n'a pas que des avantages. Un grand nombre des maisons de Malton, de Cooksville, et de Streetsville ont été construites avant que l'on ait décidé de construire l'aéroport à cet endroit en 1937. Bien d'autres ont été construites dans les zones voisines de l'aéroport dans les régions de Peel et d'Etobicoke avant que l'aéroport ne soit déclaré aéroport international en 1954.

L'an dernier, il y a eu 270,000 vols à l'aéroport international de Toronto, soit une moyenne d'environ 740 par jour. Pour les citoyens qui vivent directement sous les lignes de vol, le dommage à l'environnement, en particulier au cours de l'été quand les gens sont dehors et que les fenêtres sont ouvertes, représente plus qu'un simple inconvénient. Le bruit, plus particulièrement quand une seule piste est utilisée pendant de longues périodes, à cause de la direction des vents, devient un danger à la fois pour la conversation et le système nerveux.

De même, monsieur l'Orateur, l'utilisation de l'aéroport est limitée entre minuit et sept heures du matin. Cependant, bien des gens ont remarqué que cette réglementation est beaucoup plus enfreinte qu'observée, ce qui a pour résultat de troubler leur sommeil.

La principale source d'inquiétude, plus particulièrement pour les citoyens qui vivent au nord et au sud de l'aéroport est la construction éventuelle d'une autre piste. Je suis donc heureux d'apprendre que d'après les études, les pistes actuelles suffiront vraisemblablement jusqu'à la fin des années 80, moyennant certaines modifications de la gestion de la circulation, des mesures de procédure et d'une réduction des services d'aviation en général.

Si la construction éventuelle d'une quatrième piste suscite autant d'inquiétude chez ces citoyens c'est que les lignes de vol nécessaires auraient un impact sur les maisons d'environ 80,000 personnes. Un grand nombre de ces personnes ont vécu chez elles pendant 20 ans et plus, et considèrent qu'elles ont droit à une certaine tranquillité dans leur quartier. La construction prochaine d'une quatrième piste d'atterrissage serait dangereuse pour leur santé, pour ne pas parler de la mienne ni de celle de mes collègues, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid).

On admet généralement, je pense, que la question d'une troisième aérogare est un tout autre problème. Il peut s'écouler plusieurs mois avant qu'on ne décide qu'elle doit être la capacité de l'aéroport, comme le signale l'étude. Ce que je voudrais, c'est qu'en prenant cette décision, on envisage la possibilité d'utiliser les structures actuelles et non pas de construire des pistes supplémentaires. Nous comprenons également que l'extension de l'aéroport nécessitera des changements structurels internes pour ce qui est du stationnement, de la manutention des bagages, du transport terrestre et de la gestion de la circulation aérienne. Je ne pense pas que ces améliorations puissent soulever de véritables objections dans la mesure où elles s'intègreront dans le réseau de pistes actuel.

A Mississauga-Nord, nous sommes les premiers à reconnaître la nécessité d'avoir un bon aéroport. L'aéroport fournit des emplois directs à 12,000 de nos citoyens et des emplois secondaires à des milliers d'autres. En outre, de nombreux citoyens ont décidé de vivre là à cause de la proximité de l'aéroport et d'autres travaillent pour des sociétés qui se sont installées à Mississauga également à cause de la proximité de l'aéroport. L'aéroport international de Toronto est donc important pour le bien-être économique de Mississauga. Nous n'oublions pas non plus que grâce aux progrès technologiques chaque génération d'appareils est dotée de moteurs moins bruyants. Les ingénieurs prévoient même des avions encore moins bruyants d'ici quelques années. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous espérons qu'avant de prendre une décision au sujet de l'aéroport, on tiendra compte de toutes ces considérations.

Pour conclure, j'aimerais dire quelques mots des terrains dont les propriétaires ont été expropriés à Pickering. Je suis ravi de voir que l'étude recommande de conserver ces terrains de façon à ce qu'on puisse un jour construire un gros aéroport à Pickering. Les raisons qui ont incité l'ancien gouvernement à choisir Pickering semblent maintenant très contestables si l'on examine les allégations faites par Walter Stewart dans son livre «Paper Juggernaut: Big Government Gone Mad». Néanmoins, les contribuables ont investi plus de 110 millions de dollars dans les terrains de Pickering. Il s'impose de ne pas mettre en danger les options à long terme que représente Pickering pour le ministère des Transports. Quelle que soit la décision prise au cours de ces prochaines années quant à l'utilisation de ces terres, qu'elles soient transformées en terres agricoles ou en parcs, il importe de garder ces options ouvertes pour l'avenir.

● (2210)

En résumé, monsieur l'Orateur, j'applaudis à la bonne volonté du ministre des Transports de chercher à découvrir le mécanisme approprié qui favoriserait la consultation locale. Il est inutile d'entreprendre de nouvelles études sur les moyens de transport dans le sud de l'Ontario. Les innombrables études entreprises par le gouvernement précédent s'empilent dans les couloirs du ministère. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est le dialogue, la consultation et ensuite la prise de décisions, suivis de mesures concrètes; ces dernières doivent viser les intérêts à long terme du pays, de la région et des localités en cause.

M. Otto Jelinek (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je partage certaines des préoccupations du député de Mississauga-Nord (M. Jupp). Qu'on me permette avant tout d'expliquer quelque peu l'historique de l'étude publiée par le ministre des Transports (M. Mazankowski) de concert avec le ministre des Transports et des Communications de l'Ontario.

Le document, intitulé «Études sur le transport multimodal des voyageurs dans le sud de l'Ontario» a été publié le 15 octobre. Avant tout, j'aimerais porter à votre attention le fait que nous avons entrepris cette étude de concert avec le gouvernement de la province, nous assurant ainsi dès le début de sa participation fort utile et de son accord en ce qui concerne la méthode employée pour les prises de décisions dans le futur. De concert avec le gouvernement de la province, nous avons insisté sur la publication de ce document afin que toutes les parties intéressées, que ce soit les autorités municipales, d'autres organismes officiels, les représentants de l'industrie du transport routier, ferroviaire ou aérien, le milieu universitaire, ou quiconque d'autre, aient amplement le temps d'examiner l'étude et de nous présenter leurs commentaires. L'affaire suit son cours depuis le 15 octobre. Je tiens à m'assurer que tous ceux qui s'intéressent à la question ont eu la possibilité de faire connaître leur point de vue et que ce point de vue est entré en ligne de compte dans le processus de prise de décisions.

A ce propos, le ministre doit annoncer sous peu la mise en œuvre de mécanismes qui permettront à toutes les parties intéressées, qu'il s'agisse notamment de municipalités ou de groupes de citoyens, de se faire entendre et d'exprimer leurs points de vue.

Ce qui m'amène à parler d'un aspect très important des travaux effectués jusqu'à maintenant. Nous savons tous sans doute que nous pouvons choisir entre plusieurs façon de dépenser l'argent au moment où nous envisageons de doter le sud de l'Ontario d'un réseau de transport des voyageurs, sans oublier les améliorations à apporter aux différents modes de transport. Je trouve que nous devrions tout d'abord, ainsi que les études effectuées jusqu'à maintenant le recommandent, examiner attentivement la façon dont nous pourrions mieux utiliser les installations et le matériel actuels aux fins de comprimer le plus possible les dépenses, ce dont le gouvernement précédent ne s'est guère soucié, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous ne devons pas perdre de vue pour autant d'autres objectifs comme la nécessité de conserver l'énergie, de favoriser le développement économique et de protéger l'environnement. Certains de ces objectifs semblent s'exclure. Pourtant, nous devons faire preuve de souplesse quand au type de dépenses et à l'échéancier qu'il y a lieu de choisir en matière de transports. Voilà pourquoi le ministre des Transports hésite à écarter certaines options avant que toutes les parties intéressées aient été consultées. Le ministre tient à s'assurer que tous les modes de transport remplissent le rôle utile et efficace qui leur convient.

Je puis assurer à la Chambre et au député que nous n'abondonnerons aucune option à court ou à long terme tant que nous n'aurons pas évalué, de concert avec le gouvernement de la province, les conseils municipaux et d'autres groupes intéressés, les conséquences d'une telle décision et déterminé le meilleur parti à prendre.

On a assuré au ministre des Transports qu'il n'était pas nécessaire de prendre de décision importante concernant les installations de l'aéroport de Malton ou les terrains réservés à celui de Pickering avant six à douze mois. Nous nous emploierons entre-temps à tenir la consultation populaire dont nous avons déjà parlé, à évaluer les réponses, à étudier et mettre à jour les prévisions de trafic les plus récentes, à considérer plus attentivement le coût de diverses améliorations supplémentaires à apporter au chemin de fer desservant le corridor, au service d'autobus, au service d'avions ADAC et autres.

Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'on est actuellement à analyser les diverses options relatives à la gestion future des terrains réservés à l'aéroport de Pickering, et les résultats de cette analyse entreront en ligne de compte quand viendra le temps de décider.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

LE COMMERCE INTERNATIONAL—LE DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL DE L'AMBASSADE CANADIENNE DE TEL AVIV À JÉRUSALEM—L'INCIDENCE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé mercredi au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) s'il était exact que les pertes de contrats commerciaux occasionnées par le projet gouvernemental de déménager l'ambassade canadienne en Israël de Tel Aviv à Jérusalem s'élevaient à cinq milliards de dollars comme l'estimaient récemment certains experts. Le ministre m'a alors répondu qu'il n'était pas en mesure de dire quoi que ce soit de précis à cet égard. J'espère qu'il pourra le faire ce soir.

● (2215)

Ce jour-là, il a ensuite signalé qu'il ne pouvait pas fournir à la Chambre des études de portée générale parce qu'aucune étude de ce genre n'avait été faite. Cela m'a semblé étrange parce que c'est justement ce jour-là que nous avons commencé à discuter du bill sur l'accès à l'information et que je pensais qu'il voudrait certainement nous faire profiter de ces études, vu que le bill venait d'être présenté. Il semble incroyable que le ministère n'ait fait aucune étude alors que des hommes d'affaires canadiens perdaient des occasions commerciales représentant des milliards de dollars. J'espère que le ministre déposera ces études ce soir parce qu'il sait très bien que nous aurons éventuellement une loi sur l'accès à l'information et que nous pourrons de toute façon obtenir les études en question à ce moment-là.

Il est intéressant de noter que deux jours plus tard, le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) a affirmé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) que le gouvernement pourrait peut-être considérer séparément la révision de sa politique étrangère à l'égard de la situation au Moyen-Orient et la question de l'emplacement de l'ambassade du Canada en Israël. L'honorable représentante a déclaré que c'était impossible parce que M. Stanfield devait terminer son étude, voyager d'un bout à l'autre du pays, consulter d'autres personnes et enfin formuler une recommandation. Hier cependant, le premier ministre (M. Clark) a changé d'avis encore une fois et a annoncé qu'il ferait exactement ce que le député d'Ottawa-Carleton avait recommandé, c'est-à-dire considérer séparément les deux questions puisque M. Stanfield présentera en janvier son rapport sur la révision de la politique étrangère et que l'ambassade restera à Tel Aviv.

A mon avis, nous devrions nous pencher sur ces quatre mois de confusion et de ventes perdues dans les pays du Moyen-Orient. Le 13 avril 1978, le premier ministre, qui était alors député de Rocky Mountain, avait déclaré:

> Notre pays compte des société comme ATCO qui ont réussi à faire une percée dans ce genre de marché international malgré les obstacles que leur ont faits le gouvernement. Nous appuierions davantage les sociétés canadiennes qui ont l'expérience et le savoir-faire pour répondre aux besoins de ces marchés.

Je ne vois pas comment le gouvernement peut prétendre avoir appuyé Atco, par exemple, puisque cette société aurait pu réaliser une vente de quelque 10 millions de dollars au Moyen-Orient. Cette transaction est en suspens depuis quatre mois. Si c'est là la façon dont le premier ministre appuie les entreprises, nous ne tenons certainement pas à ce qu'il les appuie davantage.

Je trouve que nous devons envisager quels seront les effets à long terme. Nous savons que l'Irak a placé sur le pétrole destiné au Canada un embargo qui se situe entre 15,000 et 30,000 barils par jour. Nous savons également que la Zenith Steel Fabricators, une société de la Colombie-Britannique, a annoncé à la fin de la semaine dernière qu'elle avait perdu une commande de 43 millions de dollars d'un pays du Moyen-Orient. Nous savons en outre que la société Bell avait obtenu un contrat de 3.5 milliards de dollars de la société Erickson and Phillips, que la société Erickson and Phillips a été invitée à reconduire le contrat, mais pas la société Bell. Nous obtiendrons bien un jour ou l'autre réponses à ces questions, mais nous avons un gouvernement qui, dans sa balance commerciale, doit faire face cette année à un déficit de 7 milliards de dollars, et qui devrait faire face l'année prochaine à un déficit prévu de 10 milliards de dollars. Voilà de bien tristes réalisations de la part d'un gouvernement qui a accédé au pouvoir en promettant d'aider l'entreprise privée et le monde des affaires.

Nous avons un ministre qui a tellement tardé à se rendre en Argentine qu'il a fait perdre un contrat de 1.8 milliard de dollars à l'industrie canadienne. Il doit maintenant s'atteler à la tâche de récupérer ces 5 milliards de dollars que nous avons perdus au plan de nos échanges avec le Moyen-Orient. Nous souhaitons tous, bien sûr, qu'il y parvienne, car notre pays s'en ressentirait beaucoup au plan des exportations, des dollars et des emplois.

● (2220)

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au député d'avoir communiqués ses vues et ses renseignements à la Chambre. Je tiens seulement à faire quelques observations sur notre situation commerciale actuelle. Nous n'avons pas été plongés du jour au lendemain dans cette situation. Nous avons évolué graduellement depuis fort longtemps vers la situation que nous connaissons présentement, et il faut mettre un terme à cette évolution. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement n'a désigné qu'une seule personne pour étudier toute la question de notre situation commerciale.

Je tiens d'abord à aborder la question précise qu'a soulevée le député. Je l'ai dit au moment où le député a posé sa question, et je le répète, aucune étude globale de cet aspect précis du déménagement de l'ambassade à Jérusalem n'a encore été entreprise. Tout au plus existe-t-il des résumés d'entretiens que moi-même et certains de mes collaborateurs du ministère avons eus à propos des activités de certaines personnes au Moyen-Orient, de contrats en voie d'exécution et de nos relations avec nos clients arabes. Il s'agit de questions confidentielles et d'entretiens à caractère privé. J'ai déjà dit qu'il n'était pas question de les rendre publics, et je tiens à le répéter. Ces études sont confidentielles, et si nous les rendions publiques, nous ne pourrions plus bénéficier des renseignements que ces personnes ont obtenus au cours de leur séjour au Moyen-Orient.

Je voudrais démentir les insinuations que le député a faites à propos de la perte de certains contrats. Pendant la période qui s'est écoulée depuis le début du mois de juin, c'est-à-dire depuis que le premier ministre (M. Clark) a fait sa déclaration, nous avons eu l'été. Il y a eu deux périodes de congés dans les pays arabes. Par conséquent, les affaires ont tourné au ralenti; c'est donc un hasard que cela se soit produit alors, mais c'est la réalité.

Je tiens à signaler que pendant cette période, les affaires ont continué. Certains contrats ont été signés. Le Canada a exporté des marchandises vers l'Arabie Saoudite pour une valeur totale de 11.5 millions de dollars au mois d'août; vers l'Algérie, pour 15.5 millions de dollars; vers la Lybie, pour 2 millions de dollars; vers l'Égypte, pour 3.2 millions de dollars, vers le Koweït, pour 1.1 million de dollars; vers l'Irak, pour 9.1 millions de dollars et ainsi de suite. Nous avons donc continué à faire des transactions avec ces pays et nous continuerons à en faire.

Je suis certain que les hommes d'affaires canadiens s'empresseront de décrocher les contrats qu'ils négocient depuis plusieurs mois. Les négociations se sont poursuivies et je suis sûr que les hommes d'affaires se hâteront de regagner le terrain qu'ils pourraient avoir perdu pendant cette période.

Le député a parlé de la société ATCO . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

[*Français*)

TRANSPORT—LE GOUVERNEMENT DONNERA-T-IL PRIORITÉ AUX AMÉLIORATIONS DU SERVICE ENTRE MONTRÉAL ET MIRABEL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, mercredi dernier je demandais au ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) si le gouvernement donnerait la priorité à l'amélioration du service de transport entre Mirabel et Montréal lors de la discussion qu'il aura le 5 novembre prochain avec ses collègues du gouvernement du Québec. J'ai mentionné, monsieur le président, que cela était prioritaire, urgent, nécessaire et que ces travaux étaient le meilleur générateur d'emplois si l'on construisait le tracé de transport public entre Mirabel et Montréal.

Le ministre m'expliquait qu'il y avait dans l'étude de ses priorités d'autres projets également qui étaient favorisés par certains libéraux, qui considéraient que le transport rapide entre Mirabel et Montréal était plus urgent que la Place Guy-Favreau. J'en suis un de ces députés qui ont toujours préconisé l'intérêt du grand public dans ce domaine plutôt que l'autre projet.

De toute façon, je répète aux députés que nous voulons entendre les recommandations et les observations faites par le gouvernement du Québec et, à la suite de ces observations, nous prendrons des décisions. Monsieur le président, cette réponse me place dans une inquiétude vis-à-vis de l'indifférence du gouvernement du Parti québécois et je vais tenter, durant la période de temps qui m'est allouée, d'illustrer les raisons pour lesquelles je me dois d'être inquiet de l'avenir de ce projet pour rentabiliser l'aéroport de Mirabel.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je me rapporte à une déclaration qui a été faite par le ministre Tardif, ministre des Affaires municipales, et je cite ici un article du journal *La Presse* qui préconise le métro à Laval plutôt que le Réseau Express Métropolitain.

[M. Wilson.]

● (2225)

Et il signale que le gouvernement du Québec a déjà fait sa part pour relier efficacement les deux aéroports. Le ministre Tardif est d'avis que le gouvernement central doit assumer la responsabilité du Réseau Express Métropolitain s'il juge qu'il s'agit là d'une priorité. Alors on voit exactement l'attitude du gouvernement du Parti québécois sur son indifférence à l'égard de ce projet.

J'ai en main le compte rendu des Débats de l'Assemblée nationale du 27 avril 1977 alors que M. Lucien Lessard, ministre des Transports, mentionne encore une fois, et je cite:

Il ne faudrait pas oublier en même temps aussi qu'il appartient au ministère des Transports du gouvernement fédéral de rentabiliser Mirabel.

Encore une fois, on mentionne un manque d'intérêt de la part du gouvernement québécois de rentabiliser le Réseau Express Métropolitain.

Une autre attitude, monsieur le président, m'inquiète davantage, si l'on considère la situation dans une élection partielle dans Prévost, alors que le candidat libéral, M^me^ Solange Chaput-Rolland, a placé comme prioritaire dans son programme le développement de l'aéroport Mirabel et justement le Réseau Express Métropolitain, alors que le candidat du Parti québécois, M. Harvey, est encore tout à fait indifférent vis-à-vis de l'importance de ce projet.

Il s'agit de montrer à quel point il ne faut jamais se décourager. Il faut toujours persister, persévérer lorsqu'on a à cœur un sujet aussi important que ce programme de développement de l'aéroport Mirabel. J'ai en main, monsieur le président, des lettres du 11 décembre 1974 de la Chambre de Commerce de Ville-de-Laval m'informant de continuer les démarches afin de réaliser ce projet, et je parle de choses il y a cinq ans.

J'ai en main une autre lettre de la Commission conjointe d'urbanisme du secteur centre de Sainte-Thérèse, et ceci se faisait en collaboration avec mes collègues de la région. D'abord le député de Terrebonne (M. Comtois), le député de Labelle (M. Dupras), le député de Duvernay (M. Demers) et moi-même avons travaillé à rencontrer les échevins, les conseils de ville, les maires, pour avoir de l'appui pour mettre au point ce projet. J'ai reçu une résolution de cette Commission conjointe d'urbanisme du secteur centre, en date du 13 mai 1977, qui appuie l'initiative des députés concernant le développement de ce système de transport routier.

J'ai ici une autre résolution qui mentionne qu'avec Mirabel Montréal a une occasion unique de garder sa vocation de métropole du Canada, et c'est une résolution de huit présidents exécutifs de l'Association de camionneurs du Québec Inc. qui donne entièrement son appui au développement de ce moyen de transport entre Montréal et Mirabel. J'ai encore en main une autre résolution de la chambre de commerce de Mirabel, daté du 20 juin 1977, et qui donne à l'unanimité de ses membres l'appui à ce projet. J'ai ici un autre appui de Rosemère, de Sainte-Thérèse et de Blainville qui appuient le développement du Réseau Express Métropolitain comme étant le jalon le plus important, si l'on veut éviter de continuer à accumuler des déficits à cet aéroport.

Voici un autre témoignage, monsieur le président, et ce n'est certainement pas le moins important, c'est celui du ministre Mailloux lors d'une causerie hebdomadaire à la Chambre de commerce de Montréal et qui dit, et je cite:

Monsieur Mailloux a indiqué que le gouvernement du Québec . . .

. . . le gouvernement libéral de l'époque . . .

. . . s'est prononcé favorablement sur le principe de la construction d'un système de transport collectif rapide entre Montréal et Mirabel, selon les grandes lignes du rapport, sous réserve d'une participation financière adéquate des différents gouvernements.

Monsieur le président, le cinq décembre dernier, à Montréal, le caucus des députés libéraux de la région de Montréal a rencontré l'exécutif de la ville de Montréal. Cette rencontre avait été organisée par mon collègue le député de Terrebonne (M. Comtois) et moi-même, une rencontre conjointe, et le maire Drapeau a sensibilisé tous les membres du Cabinet et les députés sur l'importance de développer le réseau express métropolitain si l'on voulait développer l'aéroport de Mirabel. Devant tous ces témoignages, monsieur le président, et devant l'indifférence du gouvernement du Parti québécois, il me semble prioritaire d'accorder à ce projet une priorité urgente pour essayer de diminuer le déficits enregistrés à Mirabel. Il me semble également que le ministre des Approvisionnements et Services, qui représente une circonscription dans la région nord de Montréal, se doit lui aussi d'appuyer les efforts de ses collègues du gouvernement précédent, visant justement à développer l'aéroport de Mirabel. Si le ministre est indifférent à l'égard de cette demande, monsieur le président, je suis assuré que les électeurs sauront s'en souvenir longtemps.

● (2230)

[*Traduction*]

M. Otto Jelinek (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, bien que le député ait adressé sa question initiale au ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle), elle concerne les transports, et c'est pourquoi je me permets d'y répondre en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je m'étonne qu'après avoir siégé tant d'années à la Chambre, le député ne sache pas encore que cette question concerne avant tout les transports.

Je puis assurer au député que, bien sûr, des consultations seront menées auprès du gouvernement du Québec, auprès des autorités de la ville de Montréal et des autres municipalités ou groupes intéressés, dans la province de Québec, au même titre que des consultations seront engagées avec toute autre ville ou municipalité ailleurs au Canada avant que le ministre prenne telle ou telle décision.

J'aimerais aussi répondre à la question du député sur le service de transport terrestre entre Mirabel et le centre-ville de Montréal, via Laval. Depuis l'ouverture de l'aéroport de Mirabel, en 1975, les services d'autobus reliant Montréal et Mirabel ont été convenables. La Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal fournissait un service de la gare centrale du CN à Mirabel et de Dorval à Mirabel. Quant à la Commission des transports de Laval elle fournissait un service depuis la station de métro Henri-Bourassa et Mirabel. On a transporté ainsi 83,000 voyageurs en 1978, dont plus de 80 p. 100 étaient employés par Mirabel.

Le niveau et la qualité du service offert par ces deux organismes. La CTCUM et la CTL, sont très satisfaisants, particulièrement si l'on considère le niveau actuel de la clientèle de Mirabel et les caractéristiques des usagers de l'aéroport qui sont surtout des passagers de longs vols internationaux. Dans le contexte des voyages internationaux, le temps supplémentaire qu'il faut pour se rendre de Mirabel à Montréal, une quinzaine de minutes, est minime comparativement aux 100 millions et plus qu'il en coûterait pour mettre en service un système rapide de transport par rail reliant Montréal et Mirabel. Il serait donc difficile de justifier une dépense de l'ordre de 100 millions de dollars, particulièrement en cette période de restrictions. Je tiens à rappeler ce fait au député. Quant aux services de cette nature, les moyens à prendre pour les améliorer font constamment l'objet d'étude et d'analyse, chose que le gouvernement précédent n'avait pas pris la peine de faire. Quant à cette question en particulier, je pourrais ajouter que des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux étudient actuellement des moyens d'améliorer l'aérogare du centre-ville.

Le député de Laval (M. Roy) a également demandé si le ministre avait l'intention de considérer ce service comme prioritaire lors de ses pourparlers avec les autorités du Québec. Le député peut être assuré que le ministre reconnaît l'importance d'assurer un service terrestre de transport convenable pour Mirabel, particulièrement dans l'avenir, et que l'on prendra les mesures nécessaires en temps opportun.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

ON DEMANDE QUE LA BANQUE CENTRALE FASSE RAPPORT SUR L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE DES HAUSSES DU TAUX D'ESCOMPTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre des Finances (M. Crosbie) a reconnu hier devant le comité des finances de la Chambre des communes que la politique de son gouvernement qui consiste à hausser ses taux d'intérêt presque automatiquement chaque fois que le gouvernement des États-Unis hausse les siens, aurait des effets dépressifs sur notre situation économique; étant donné que cette politique va encore ajouter au fardeau économique que les contribuables canadiens doivent supporter, du fait notamment des taux plus élevés des obligations d'épargne du Canada, des prestations d'assurance-chômage et des allocations de bien-être beaucoup plus élevées dont ils feront les frais; et étant donné que le gouvernement conservateur avait promis une plus grande transparence dans l'élaboration du budget, et notamment de rendre accessibles à la population les prévisions financières budgétaires, je propose, avec l'appui du député de Notre-Dame-de Grâce (M. Allmand):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de donner une directive à l'intention du gouverneur de la Banque du Canada l'enjoignant de fournir à la Chambre les résultats détaillés de l'analyse que la Banque du Canada a effectuée des répercussions que les hausses des taux d'intérêt ont pu avoir depuis le 22 mai 1979 sur les emplois, la croissance économique, le coût du logement et de l'alimentation, ainsi que sur le nombre des consommateurs et des petites entreprises qui feront faillite au cours de l'année qui vient.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

LA LIBERTÉ D'INFORMATION

L'ACCÈS À L'INFORMATION—ON DEMANDE QUE DES LIGNES DIRECTRICES SOIENT ÉTABLIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné la déclaration récente du président du Conseil privé à l'effet que les Canadiens ne sauront tirer bénéfice du projet de loi sur l'accès à l'information avant au moins 6 mois, ce qui veut dire un an; étant donné que la réaction de la Chambre au projet de loi a été favorable, et reconnaissant que les mesures comprises dans le projet de loi ne font que rendre obligatoire ce qui peut se faire volontairement, je propose, appuyé par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid):

Que la Chambre exhorte le gouvernement canadien à mandater tous les fonctionnaires fédéraux à se conformer immédiatement aux principes du projet de loi et que, pour faciliter leur tâche, le gouvernement émette instamment des lignes directrices ainsi qu'un système d'indexation.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LE COMPTE RENDU DU DISCOURS DU CHEF DE L'OPPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une motion appropriée à présenter aujourd'hui. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion concernant un cas grave d'inconscience journalistique. Je propose donc, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que, bien que considérant que c'est aujourd'hui la Halloween, la Chambre condamne la chaîne radiophonique de Radio-Canada pour la mauvaise plaisanterie qu'elle s'est permise ce matin lorsqu'elle a annoncé que le chef de l'opposition voulait en fait maintenant renverser le gouvernement.

Des voix: Bravo!

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET GARRISON—ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE AIT DES DISCUSSIONS AVEC LE PRÉSIDENT CARTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que plusieurs organismes manitobains se sont déjà opposés au projet Garrison, et qu'un très grand nombre de citoyens ont déjà exprimé leur désaccord au gouvernement de cette province et au gouvernement fédéral; étant donné que la Commission mixte internationale à laquelle siègent des représentants du gouvernement canadien et américain a indiqué très clairement au gouvernement américain l'inquiétude des manitobains si ce projet devait se poursuivre; et étant donné que des études les plus impartiales ont démontré très clairement que la poursuite du projet Garrison aurait des conséquences désastreuses sur l'économie et surtout sur l'écologie du sud du Manitoba, je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy):

Que le très honorable premier ministre (M. Clark) inscrive parmi les sujets prioritaires devant faire l'objet de discussions avec le président Carter la semaine prochaine, que le grave problème économique et écologique que pose le projet Garrison aux résidents du Manitoba soit abordé.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

CONDAMNATION DU GOUVERNEMENT POUR SON REFUS DE SIGNER L'ACCORD AVEC LE CEDA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Étant donné qu'un accord devait normalement être signé aujourd'hui avec le Comité d'étude des droits des autochtones, étant donné que le Conseil du Trésor refuse, de toute évidence, de consentir les indemnités financières que prévoient cet accord, et étant donné que les autochtones de l'ouest de la région arctique ont droit aux indemnités financières prévues dans cet accord pour les ressources du sol et du sous-sol des territoires qu'ils habitent depuis des générations, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre condamne le gouvernement conservateur pour son refus de signer l'accord avec le CEDA.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE OU DE LA LANGUE DE LA MINORITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion urgente.

Étant donné qu'en réponse à une question du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), le 29 octobre, le secrétaire d'État a affirmé que le gouvernement n'exigerait pas de clause obligeant à rendre des comptes dans ses nouveaux accords fédéraux-provinciaux relatifs à l'utilisation de fonds fédéraux pour l'enseignement de la langue seconde ou de la langue de la minorité, je propose:

Que la Chambre demande au secrétaire d'État de retarder l'application des nouveaux accords fédéraux-provinciaux relatifs à l'enseignement de la langue seconde ou de la langue de la minorité jusqu'à ce qu'on ait mené une étude complète de la façon dont les accords antérieurs ont été appliqués et de la façon dont l'argent a été dépensé.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): J'appuie la motion.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA CONCURRENCE DÉLOYALE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Le gouvernement actuel s'est déclaré en faveur d'une politique d'ouverture et de consultation. Pourtant, on lui reproche de faire de la concurrence déloyale. Aussi, je propose, appuyé par le député de Labelle (M. Dupras):

Que le ministre des Finances rencontre le président de l'Association canadienne des requins de la finance.

RADIO-CANADA

LA NOUVELLE CONCERNANT L'EMPLACEMENT DE L'AMBASSADE DU CANADA EN ISRAËL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

D'après le bulletin des nouvelles d'hier soir du réseau anglais de Radio-Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) aurait déclaré que la décision de déplacer l'ambassade canadienne de Tel Aviv à Jérusalem, initiative désastreuse sur le plan de la politique étrangère, aurait peut-être été avantageuse pour le Canada en le mettant à la pointe de l'actualité à l'étranger. Aussi, je demande la permission de proposer, appuyé par le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan):

Que la Chambre prie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de lui dire dès que possible si la prochaine initiative que le gouvernement prendra pour essayer d'attirer l'attention sur le Canada à l'étranger consistera à vendre à la Libye les secteurs rentables de la société Petro-Canada.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'APPLICATION PLUS STRICTE DES RÈGLEMENTS AUX PÉTROLIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que les propriétaires du *Kurdistan*, le pétrolier britannique qui a déversé 7,000 tonnes de pétrole dans le détroit de Cabot, au large de la côte de la Nouvelle-Écosse, intente une poursuite de sept millions de dollars contre le gouvernement fédéral, et étant donné que la Nouvelle-Écosse a eu à souffrir des déversements et de l'*Arrow* et du *Kurdistan*, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que les ministères des Transports et de l'Environnement rendent plus sévères l'application des règlements et leur respect par les pétroliers à l'approche de l'hiver.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉACTION DES PROVINCES DEVANT LES HAUSSES POSSIBLES DU PRIX DU PÉTROLE

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Tenez bon!

M. Trudeau: J'aimerais poser une question au premier ministre, mais je voudrais d'abord lui dire combien j'étais d'accord quand j'ai vu que lui-même et un député de son parti sentaient . . . souriaient . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je retire ce que j'ai dit, mais ils ont bel et bien souri en entendant la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement par le chef du Nouveau parti démocratique; en effet, il est beaucoup plus facile pour lui de traiter comme une fumisterie quelque chose qui, autrement, le forcerait à assumer ses responsabilités et à se ranger du côté de l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ma question au premier ministre a trait à l'inquiétude et au désarroi qui ne cessent de croître dans tout le pays depuis la déclaration du premier ministre Lougheed sur la fixation unilatérale des prix du pétrole. Je ne citerai que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, qui a dit que c'était absolument désastreux, et le ministre des Finances du Manitoba qui a exprimé son désaccord total.

Hier, le premier ministre nous a dit qu'il n'avait pas eu le temps de lire le discours du premier ministre Lougheed. Maintenant qu'il doit l'avoir fait, peut-il nous donner l'assurance—qu'il n'a pas été en mesure de nous donner hier—que son gouvernement ne permettrait pas qu'une province fixe unilatéralement les prix des produits pétroliers pour l'ensemble du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore reçu le texte de ce discours; je crois comprendre qu'il n'a pas été imprimé. Nous tentons toujours d'en obtenir . . .

M. Chrétien: Les communications ne sont pas fameuses!

M. Clark: . . . la transcription.

M. Chrétien: Le discours a été diffusé.

M. Clark: Je crois savoir que le discours approuvait d'une façon générale les progrès accomplis en vue d'une entente énergétique globale dans notre pays. Je crois que les négociations dans ce domaine sont en bonne voie; je ne pense donc pas que notre pays ait à craindre que le gouvernement de l'Alberta ou d'une autre province ne fixe les prix de manière unilatérale.

M. Nystrom: Répondez à la question.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le premier ministre passe son temps à espérer qu'il n'y ait pas de véritable menace. C'est ce qui s'est produit, je pense, lorsqu'il a retiré le bill sur le référendum qui nous aurait permis de riposter à la menace du premier ministre, M. Lévesque.

Aujourd'hui, le premier ministre nous dit que nous n'avons pas de raison de nous sentir menacés par l'Alberta. Je lui demande donc de me dire quelle est sa politique en la matière. Il a bel et bien dit qu'il n'avait pas l'intention d'exercer son pouvoir déclaratoire, ni les pouvoirs d'urgence. Je lui rappelle à ce propos que l'un de ses prédécesseurs, M. Diefenbaker, avait recouru au pouvoir déclaratoire pour une affaire aussi banale que la CCN.

La politique énergétique du gouvernement pour l'hiver prochain est une question pressante d'importance nationale. Le premier ministre peut-il nous dire, compte tenu de la décision du gouvernement de l'Alberta de fixer unilatéralement les prix du pétrole, si son gouvernement aura recours, s'il y a lieu, aux moyens qui sont à sa disposition afin d'empêcher cela?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition persiste à poser des questions hypothétiques . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . mais je lui répondrai. Bien entendu, si le besoin s'en fait sentir, le gouvernement du Canada protégera l'intérêt national, mais je puis dire au chef de l'opposition et à tous les Canadiens que j'ai bon espoir que le gouvernement du Canada réussira à s'entendre sur une politique énergétique avec l'Alberta, sans être forcé d'avoir recours à des pouvoirs unilatéraux extraordinaires.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous a dit d'abord qu'il n'avait pas lu le discours qu'a prononcé le premier ministre Lougheed il y a deux jours, ni même une transcription de ce discours. Et voilà qu'il prétend que la politique du gouvernement de l'Alberta est purement hypothétique. C'est une déclaration que le premier ministre peut vérifier.

Mais, ce qui est plus important, n'est-ce pas lui qui parle de situations hypothétiques? Pourquoi ne veut-il pas admettre qu'il existe à l'heure actuelle une entente avec le gouvernement de l'Alberta? Elle a été négociée par notre gouvernement pendant qu'il était au pouvoir et elle aura cours jusqu'au 1er juillet prochain. Pourquoi le gouvernement actuel remet-il en question toute l'affaire de la fixation des prix? Pourquoi ne dit-il pas aux Canadiens qu'ils peuvent vivre en paix cet hiver en ce qui concerne l'énergie, que le gouvernement va prendre quelques semaines ou quelques mois pour s'organiser et que cet affrontement est absolument inutile puisqu'un accord est en place qui prévoit une hausse de $1 le 1er janvier? Pourquoi le premier ministre ne dit-il pas que cet accord restera en vigueur au moins jusqu'au 1er juillet?

● (1420)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'affrontement . . .

Des voix: Oh, oh!

[M. Nystrom.]

M. Clark: On entend les députés crier de l'autre côté de la Chambre; c'est peut-être parce qu'ils ont du mal à se faire comprendre de leur chef en parlant normalement qu'ils se croient obligés de crier.

Des voix: Bravo!

M. Clark: L'ancien premier ministre, lui, se serait sans doute servi d'un communiqué en provenance de Vancouver pour excuser le gouvernement fédéral de recourir arbitrairement à des pouvoirs unilatéraux. Notre gouvernement ne le fera pas parce que nous estimons pouvoir en venir à une entente avec l'accord des provinces, et nous prévoyons réaliser des progrès dans ce sens sous peu.

Des voix: Bravo!

M. Clark: L'ancien premier ministre demande pourquoi nous ne reportons pas cette décision à plus tard. Une des différences entre le gouvernement actuel et le gouvernement qu'il dirigeait, c'est que ce gouvernement-ci ne remet pas à plus tard les décisions pénibles.

Des voix: Bravo!

Une voix: Oui, comme celle de déménager l'ambassade du Canada à Jérusalem.

L'UTILISATION DU MOT «CONFRONTATION» DANS LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, le premier ministre prétend qu'il n'y a pas d'affrontement. Je voudrais lui rappeler les paroles du premier ministre de l'Alberta, qui a récemment déclaré devant 900 progressistes conservateurs au sujet du problème, «vous et moi, nous sommes aux prises». On peut donc affirmer que la discorde règne, même si le premier ministre ne s'en rend pas compte.

Étant donné ces propos du premier ministre de l'Alberta, compte tenu de l'insatisfaction évidente du premier ministre de l'Ontario, étant donné le scénario catastrophique que nous a dépeint le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, choses qui contribuent toutes à aggraver le désorde, l'amertume et la confusion qui règnent en matière de relations fédérales-provinciales, je voudrais demander au premier ministre si cette situation a été soigneusement orchestrée par le gouvernement afin d'honorer l'engagement qu'il a pris en déclarant dans le discours du Trône «les ministres s'efforcent d'améliorer le climat . . . dans le secteur des relations fédérales-provinciales».

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle il faut que le gouvernement continue d'enregistrer des progrès avant qu'on puisse constater un changement dans le climat des relations fédérales-provinciales c'est que, ainsi que la question qui vient d'être posée l'indique, l'ancien gouvernement a saisi toutes les occasions possibles pour faire naître la discorde dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: L'intérêt du gouvernement n'est pas de se chercher des adversaires au Canada, mais plutôt de collaborer avec les provinces canadiennes pour conclure des accords qui, comme dans ce cas-ci, aideront notre pays à s'acheminer vers l'autonomie énergétique.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le premier ministre rêve puisqu'il ose parler d'espoir et de consensus alors que le premier ministre de l'Alberta a déclaré que les hausses de prix et les négociations de 1973, 1974 et 1975 étaient des jeux d'enfant comparativement aux discussions de 1979. Voilà comment le premier ministre de l'Alberta voit l'évolution de la situation: passage d'un jeu d'enfant, c'est-à-dire d'un climat très favorable, à l'affrontement pur et simple.

Si le premier ministre, qui est l'acteur principal dans ces négociations, a refusé de proroger d'un an l'accord existant avec les gouvernements provinciaux, ce qui aurait pourtant été une mesure sensée, c'est qu'il doit avoir d'autres solutions à proposer à ces derniers. Pourrait-il dire à la Chambre, et apaiser ainsi l'angoisse des provinces de l'Atlantique, si le pays tout entier et notamment ces dernières peuvent compter qu'il ne proposera pas une hausse sensible du prix du pétrole, mesure qui, selon le premier ministre Buchanan, aurait des conséquences désastreuses pour les provinces de l'Atlantique?

● (1425)

M. Clark: Je dois dire, monsieur l'Orateur, que le député a fait de son mieux pour concocter une question en sortant de leur contexte diverses déclarations faites par divers premiers ministres à différents propos.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il fait de son mieux pour maintenir un peu d'ordre dans le jardin d'enfants d'en face. Je puis certes donner au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la Chambre, l'assurance que nous consulterons comme il se doit son gouvernement avant que ne soit conclu un accord sur le prix du pétrole; que nous proposerons dans le cadre de cet accord une série de programmes destinés à venir en aide aux régions du pays où les hausses de prix pourraient créer des difficultés temporaires; que nous administrons le pays de manière à permettre au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et à d'autres provinces possédant des ressources de trouver tant auprès du gouvernement fédéral qu'auprès du secteur privé les fonds nécessaires à l'exploitation de leurs ressources pour qu'elles contribuent aussi à l'effort qui nous mènera vers l'autonomie énergétique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A DISCUTÉ AVEC LE PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA DE LA TENEUR DES PROPOS DE CE DERNIER

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Étant donné la nature extraordinaire de la déclaration qu'a faite le premier ministre Lougheed, il y a plus de 36 heures, en donnant l'avertissement que son gouvernement pourrait fixer unilatéralement le prix d'un produit aussi essentiel que le pétrole et en disant aux Canadiens des autres provinces qu'il ne se souciait nullement de leur opinion, le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi, au cours des 36 dernières heures, il n'a pas téléphoné au premier ministre Lougheed pour vérifier l'exactitude de ces propos, et s'ils étaient exacts, pour indiquer clairement au nom du peuple canadien qu'ils sont inacceptables pour le gouvernement du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à bien préciser qu'à mon sens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: S'ils y tiennent, les députés de l'opposition sont libres, monsieur l'Orateur, de semer la panique et l'inquiétude dans notre pays en citant hors contexte des déclarations du premier ministre de l'Alberta.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je tiens à le répéter à la Chambre: selon moi, il n'est pas probable, il n'y a pas de danger que le gouvernement de l'Alberta prenne des mesures unilatérales. Je tiens à assurer de nouveau à la Chambre que si jamais l'intérêt national était gravement menacé, le gouvernement n'hésiterait pas à utiliser les pouvoirs dont il dispose pour le défendre, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Je puis dire que je n'ai pas encore communiqué avec le premier ministre de l'Alberta . . .

Une voix: Pourquoi pas?

M. Clark: . . . parce que je tiens d'abord à lire le texte de sa déclaration. Je compte m'entretenir bientôt avec lui et avec d'autres premiers ministres provinciaux. J'ai bon espoir que nous pourrons réaliser des progrès par voie d'entente, et non pas des décisions unilatérales de part ou d'autre, en vue d'élaborer une politique énergétique globale pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré que nous rapportions les propos du premier ministre Lougheed sans les replacer dans leur contexte. Je me demande comment il peut affirmer une chose pareille puisqu'il n'a même pas vu le texte du discours.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comment se fait-il qu'il sache que ces citations sont hors contexte? Pour un premier ministre, c'est n'avoir aucun sens des responsabilités que de venir deux jours de suite à la Chambre sans s'être donné la peine de vérifier les déclarations cruciales que le premier ministre albertain a faites au sujet de nos ressources énergétiques, sans avoir vérifié si le premier ministre de l'Alberta a bien tenu ces propos.

Je voudrais par ailleurs que le premier ministre réponde à cette question grave que lui a posée le chef de l'opposition: puisqu'il existe déjà une entente sur la fixation du prix du pétrole valable jusqu'au mois de juillet prochain, pourquoi le gouvernement adopte-t-il une telle politique qui nuira à l'emploi, qui fera augmenter le coût de la vie pour tous les Canadiens?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si nous sommes entrés en pourparlers avec les provinces pour élaborer une stratégie énergétique, c'est parce que nous pensons qu'il est prudent et indispensable que le gouvernement fédéral planifie son action. Si nous ne planifions pas notre action gouvernementale, si nous ne prenons pas de décisions pour notre avenir, nous compromettrons les intérêts à long terme du pays, en laissant le Canada à la merci des pays étrangers producteurs de pétrole.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le premier ministre dit que les sociétés pétrolières ont besoin de plus d'argent. Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je voudrais que le premier ministre réponde à la question parce que le chef de l'opposition a posé une question directe, parce que j'ai tenté de la répéter et que le premier ministre ne nous a servi qu'un exercice de rhétorique.

Étant donné que les sociétés pétrolières, ou du moins les plus importantes, ont augmenté cette année leurs profits de 55 p. 100 et que selon les prévisions de divers ministères gouvernementaux, toute augmentation du prix du pétrole entraînera la perte, non de centaines, mais de milliers d'emplois au Canada et fera monter rapidement le coût de la vie, pourquoi le premier ministre ne met-il pas en vigueur la hausse de prix qu'il projette en laissant cependant à Petro-Canada le soin d'exploiter les ressources du Nord?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'augmenter le prix du pétrole au Canada, non dans le but d'accroître les profits des sociétés, mais plutôt pour permettre à plus de sociétés et, nous l'espérons, à plus de sociétés canadiennes, de mettre sur le marché plus de nouvelles ressources canadiennes, de découvrir des substituts au pétrole pour que nous commencions à prendre des mesures importantes de conservation et afin de permettre au Canada, un pays doté de ressources immenses, de parvenir plus rapidement à l'autonomie plutôt que de le laisser suivre la politique adoptée par l'ancien gouvernement et appuyée par le Nouveau parti démocratique qui nous aurait entraînés vers une dépendance de plus en plus grande à l'égard de sources d'approvisionnement étrangères instables.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE À QUOI SERVIRA L'AUGMENTATION DU BUDGET RÉSERVÉ À LA RECHERCHE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Étant donné qu'en mai 1978, le gouvernement d'alors annonçait un programme visant à augmenter les programmes de recherche de 0.9 p. 100 à 1.5 p. 100 du produit national brut d'ici 1983; étant donné que le gouvernement actuel a porté cet objectif à 2.5 p. 100 du produit national brut d'ici 1985, est-ce que l'honorable ministre est en mesure de dire à la Chambre s'il entend donner suite à ce projet et, considérant que les universités et les programmes de recherche se sentent un peu à la gêne, à cause des restrictions monétaires, est-ce que l'honorable ministre est en mesure de dire à la Chambre ce qu'il entend faire avec ce nouveau programme?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Oui, monsieur le président, je veux profiter de l'occasion pour remercier sincèrement l'honorable député d'une question bien intéressante. Il est vrai . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Grafftey: Ce n'est pas drôle! C'est une question de politesse. Nous avons sérieusement étudié la situation. En ce qui concerne le pourcentage de 2.5 p. 100 que l'honorable député a mentionné tout à l'heure, c'est encore un défi pour le gouvernement actuel, et nous avons aussi étudié la question au sein du gouvernement. Je veux informer l'honorable député que nous avons l'intention de faire une annonce très intéressante prochainement.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PÊCHE À LA MORUE AU MOYEN DE GROS CHALUTIERS DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT—LES PROTESTATIONS DES PÊCHEURS CÔTIERS

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et porte sur sa décision d'autoriser les chalutiers de plus de 100 pieds de long, propriétés de grosses sociétés, à retourner dans certains secteurs du golfe du Saint-Laurent afin d'y pêcher de la morue.

Étant donné les protestations de plus en plus vives émanant en particulier des pêcheurs côtiers des provinces maritimes et du Québec, mais auxquelles s'associent apparemment d'autres catégories de personnes y compris certains ministres originaires du Canada atlantique et des fonctionnaires des pêches, et étant donné que la nuit dernière le comité permanent des pêches et des forêts a adopté une motion présentée par mon collègue, le député de Gloucester, visant à recevoir demain les instances de certains groupes d'intéressés qui se préoccupent sérieusement des répercussions de cette décision, je voudrais demander au ministre s'il est maintenant prêt à reconsidérer sa décision ou du moins à la reporter jusqu'à ce que le comité permanent ait eu l'occasion d'entendre les points de vue des parties touchées par cette décision?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, nous avons vidé cette question hier soir, au comité. Ma décision reste inchangée et je suis disposé à la défendre. Ma réponse au député est non.

M. Rompkey: Monsieur l'Orateur, un article paru ce matin dans le *Chronicle-Herald* de Halifax disait que le comité consultatif sur les poissons de fond de l'Atlantique serait saisi d'une proposition demandant l'interdiction progressive des chalutiers au cours des prochaines années, position que semble appuyer la plupart des gouvernements des provinces de l'Atlantique. Le ministre n'estime-t-il pas dans ces conditions, que sa décision va à contre-courant par rapport à l'orientation actuelle de la plupart des provinces de l'Atlantique, et ne va-t-il pas maintenant entendre les appels à l'aide des pêcheurs du golfe et reconsidérer sa décision?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le comité consultatif sur les poissons de fond de l'Atlantique ne m'a jamais présenté une proposition de ce genre. Si cela se produisait, j'en tiendrais bien sûr compte. Mais, je le répète au député et à la Chambre, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas pris à la légère la décision d'autoriser le chalutiers à entrer dans le golfe.

Il est toutefois intéressant de noter que lorsque, en 1976, on a interdit l'accès du Golfe à ces navires de 100 pieds, à cause du dépeuplement ou de la menace de dépeuplement des eaux, on avait alors bien précisé qu'ils pourraient revenir une fois les réserves reconstituées. Or c'est exactement ce qui s'est produit, monsieur l'Orateur, et nous autorisons donc à nouveau les chalutiers de 100 pieds à entrer dans le Golfe, au moins pour les deux prochains mois.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES FONCTIONNAIRES SONT BIEN AU COURANT DE LA QUESTION DE LA PÊCHE DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Pêches et des Océans.

Lorsqu'il dit que maintenant la situation est revenue à peu près à la normale dans le golfe, il évite convenablement de dire que ces gros chalutiers-là appartiennent surtout à de grandes compagnies qui prendront probablement 100,000 tonnes métriques de morue cette année dans les autres régions que le golfe Saint-Laurent. Alors ils n'avaient pas vraiment besoin de revenir dans le golfe Saint-Laurent. Le ministre peut-il dire, vu le fait qu'hier soir au comité il a admis qu'il ne connaissait pas vraiment tous les faits sur les dommages possibles que ces gros chalutiers-là vont faire à l'habitat naturel dans le golfe, dans la région 4T du golfe et surtout aux fonds de crabe dans le golfe Saint-Laurent, que tous les pêcheurs, toutes les associations des provinces Atlantiques qui s'opposent à cette question-là, qui ne sont pas d'accord avec ces scientifiques, est-il en train de dire à la Chambre que . . .

M. l'Orateur: L'honorable député pourrait-il poser sa question?

M. Breau: Le ministre veut-il dire que ces milliers de pêcheurs-là ne savent pas vraiment de quoi il s'agit, et, que les scientifiques de son ministère connaissent mieux la situation que les pêcheurs?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je tiens avant tout à signaler au député que les propriétaires de ces chalutiers sont de bonnes entreprises canadiennes, qui payent leurs impôts normalement et qui emploient des Canadiens dans leurs usines de transformation de poisson. C'est une chose que le député a apparemment tendance à oublier.

Le député sait certainement bien, d'après les témoignages qu'il a entendus hier soir en comité, que l'on a décidé d'autoriser ces chalutiers de 100 pieds de long à pénétrer dans le golfe pour pêcher les 6,000 tonnes métriques de morue qui avaient été ajoutées à la prise totale admise, seulement après avoir obtenu les données scientifiques et après que l'on m'ait conseillé d'accorder cette autorisation. Nous l'avons expliqué hier soir en comité et nous recommencerons demain. Je me demande ce que je peux faire de plus pour le député.

[*Français*]

LA PRISE DES MORUES D'ÂGE ADULTE—CONSÉQUENCES SUR LES RÉSERVES FUTURES

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je désire demander à l'honorable ministre des Pêches et des Océans si les scientifiques l'ont informé, avant de prendre sa décision, que ces gros chalutiers vont capturer de la morue de quatre à cinq ans et d'environ 15 pouces de longueur cette année, privant ainsi l'industrie québécoise de la pêche, dans trois ou quatre ans, de prendre de la morue de meilleure qualité et de donner ainsi un meilleur rendement à l'industrie des pêches au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler encore une fois au député que ces chalutiers sont en train de pêcher dans les zones 4T, c'est-à-dire dans le même banc de poissons que lorsqu'ils pêchaient dans les zones 4 VN. Il sait également, monsieur l'Orateur, que nous avons à bord de ces chalutiers des observateurs qui sont chargés de veiller à ce que l'on ne capture pas trop de jeunes poissons. Le député sait parfaitement que nous avons pris et que nous continuerons à prendre toutes les précautions nécessaires pour veiller à ne pas nuire à la pêche côtière, que ce soit sur la côte nord du Québec, dans les Îles-de-la-Madeleine ou dans le Golfe.

[*Français*]

LA QUANTITÉ DE MORUE PRISE DANS LE GOLFE PAR LES GROS CHALUTIERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire, car l'honorable ministre n'a pas répondu à ma question.

Avant de prendre sa décision de faire entrer les gros chalutiers de 100 pieds ou plus dans le golfe Saint-Laurent, ses scientifiques l'ont-ils informé qu'à la période se terminant le 30 juin 1979 ces gros chalutiers avaient capturé 50 p. 100 de plus de morue au cours de la dernière saison dans la zone de 200 milles de pêche dans l'océan atlantique?

● (1440)

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, c'est exact, et le député sait également que les prises des pêcheurs côtiers ont aussi augmenté. Les prises augmentent à mesure que les stocks se refont et c'est pour cette raison que l'on a permis aux chalutiers de 100 pieds de revenir dans le golfe pendant les mois de novembre et de décembre lorsque de toute façon il n'y a pas de pêche côtière.

Questions orales

LE RÔLE DU MINISTRE DANS LES CONFLITS DES PÊCHES

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons interdit le golfe Saint-Laurent aux grands chalutiers, je ne me suis certainement pas engagé à leur permettre d'y retourner plus tard. En fait, j'ai précisé très clairement qu'étant donné que nous leur avions donné accès à la limite de 200 milles, où ils avaient réalisé d'importants bénéfices . . .

Une voix: Règlement!

M. LeBlanc: Ne voulez-vous pas être informés?

Une voix: Vous avez été battus.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question à poser, aurait-il l'obligeance de le faire?

M. LeBlanc: Le ministre ne pense-t-il pas qu'étant donné que les pêcheurs côtiers ne sont représentés par aucune association et qu'un grand nombre de représentants de sociétés siègent au comité consultatif, qu'il est de son devoir comme ministre de représenter ceux qui ne peuvent se faire entendre au groupe consultatif des pêches et de s'assurer que leurs intérêts sont protégés, au lieu de protéger les intérêts de ceux qui ont déjà profité d'une bonne partie de ces ressources?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, si aucune promesse formelle n'a été faite, il était certainement entendu que les chalutiers de 100 pieds pourraient revenir dans le golfe. Je dis au député qui a déjà été ministre des Pêches et qui devrait être mieux informé, que les pêcheurs côtiers étaient représentés au comité AGAC où la décision a été prise.

De plus, j'ai en fait consulté les pêcheurs côtiers. Je me suis rendu sur la côte nord du Nouveau-Brunswick où j'ai rencontré les représentants des pêcheurs, et nous avons tiré la question tout à fait au clair, tout comme nous l'avons fait hier soir au comité et comme nous le ferons encore demain au comité, quand ces mêmes représentants y comparaîtront.

M. LeBlanc: Monsieur l'Orateur, les pêcheurs sont représentés, mais si l'on examine la liste des noms de la quinzaine ou vingtaine de représentants, on constate que deux seulement d'entre eux peuvent être considérés comme des pêcheurs côtiers; et même là, un grand nombre d'entre eux représentent les propriétaires de chalutiers de 65 pieds et aucun ne représente les propriétaires de petits chalutiers de 50 pieds et moins. J'aimerais dire au ministre que . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. LeBlanc: Puis-je demander au ministre s'il a des documents indiquant qu'il a été entendu ou promis que la flotte exclue du golfe pourrait y retourner?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, des promesses en ce sens ont été faites. Si je me trompe, je serai le premier à l'admettre. Je vais tâcher d'obtenir ces renseignements et de les déposer demain au comité. Je rappelle au député que nous avons consulté les intéressés, comme il le sait, avant de prendre cette décision.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE PRÈS DE LA FRONTIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ENVERS LES DANGERS QUI MENACENT LES CANADIENS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme les Américains se proposent de bâtir une énorme centrale nucléaire à Sedro Woolley, Skagit Valley, dans l'État de Washington, et comme l'endroit choisi n'est qu'à 35 milles des régions peuplées de Colombie-Britannique qui comptent près d'un million d'habitants et qu'en cas d'accident nous aurions d'énormes problèmes d'environnement et d'évacuation, quelle est l'attitude du gouvernement au sujet de la construction de cette centrale nucléaire aussi près de nos frontières? Est-il pour, contre ou indifférent?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre et des partis de l'opposition ont exprimé leur inquiétude à ce sujet. Le Canada n'est pas en mesure de décider où les États-Unis ou les intérêts américains doivent situer leurs centrales nucléaires, mais nous avons néanmoins abordé la question avec les autorités du département d'État des États-Unis.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je suis content d'entendre la réponse de madame le ministre bien qu'elle n'ait pas précisé de quelle façon le gouvernement était intervenu auprès des autorités américaines. Comme des audiences et un référendum doivent avoir lieu la semaine prochaine à Skagit Valley, dans le comté de Skagit, pour établir s'il y a lieu ou non d'interdire l'installation de cette centrale pour un certain nombre de raisons écologiques, et comme il y a en plus une intervention . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a-t-il l'intention de poser une question supplémentaire?

M. Rose: J'y arrivais, monsieur l'Orateur. Je suis désolé, mais j'ai dû être contaminé par ce que j'ai entendu plus tôt.

Comme la seule chose qui puisse nous aider pour le moment est une ordonnance signée par Jimmy Carter exigeant une étude des conséquences que pourrait avoir la contruction de cette centrale sur l'environnement, le gouvernement a-t-il l'intention de se faire représenter officiellement aux audiences de la semaine prochaine?

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, pour le moment, je ne peux pas dire au député si le gouvernement sera représenté officiellement ou non. Nous n'en avons pas encore décidé.

LES AÉROPORTS

L'AMÉLIORATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il nous dire quels travaux ont été, sont et seront prochainement effectués pour remettre en état l'aéroport international d'Edmonton que l'indifférence et une certaine négligence voulue ont contribué à détériorer?

Une voix: Faites inscrire votre question au *Feuilleton*!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dirai qu'on a déjà beaucoup fait.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Vous avez trouvé du boulot pour Marcel.

M. Mazankowski: Depuis le 4 juin, nous avons élaboré des plans d'une valeur de 20 millions de dollars en vue d'agrandir et de rénover les installations actuelles. Air Canada a annoncé son intention de construire une nouvelle gare pour le fret aérien. Tout juste dimanche dernier, j'avais le plaisir d'inaugurer des installations temporaires d'expédition du fret . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . . qui vont beaucoup contribuer . . .

Une voix: Quand ont-elles été aménagées?

M. Mazankowski: Pour la gouverne du député, je dirai qu'elles ont été aménagées le mois dernier. Elles vont beaucoup contribuer à la commodité et au confort des transporteurs. Nous avons fait le revêtement d'une des principales pistes et sommes en train d'élaborer des projets visant à améliorer les aires de stationnement de l'aéroport international d'Edmonton.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM DU QUÉBEC—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Peut-il expliquer une déclaration de son ministre des Approvisionnements et Services qui parlait à Montréal de l'activité référendaire au Québec, et dans laquelle il a dit que la position des progressistes conservateurs n'étant pas tout à fait la même que celle de M. Ryan, et que ces derniers devaient s'abstenir de participer au référendum sous le parapluie des forces pro-fédéralistes?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas du tout ce que le ministre a dit à Québec. Il a dit qu'il existe des divergences entre le parti libéral au niveau provincial du Québec et le parti progressiste conservateur du Canada. J'imagine qu'il en existe également entre le parti libéral du Québec et le parti libéral du Canada. Mais il a dit aussi qu'il existe un accord entre les fédéralistes du Québec qui sont sous l'étiquette libérale au niveau provincial et ceux du Québec qui sont sous l'étiquette progressiste conservatrice au niveau fédéral quant à leur participation visant à encourager le renouvellement du fédéralisme dans la province de Québec.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE QUELLE SERA LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Comme cette déclaration est déjà vieille de quelques jours et que la situation est suffisamment grave dans la province de Québec, où le premier ministre du Québec prétend maintenant que tout ce qu'il souhaite avoir c'est une nouvelle entente sur la Constitution, le premier ministre peut-il dire où donc vont se loger les progressistes conservateurs dans cette campagne préréférendaire s'ils ne font pas campagne à côté de ceux qui sont pour la préservation du fédéralisme? Pour cela il n'a pas besoin de consulter son ministre qui est assis à côté de lui, mais il peut me dire même hors du contexte de la déclaration du ministre où ils vont faire campagne, du côté du oui ou du non?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y aura une participation. La question a touché les activités du parti progressiste conservateur dont je suis le chef, et je dois répondre qu'il y aura une participation des militants québécois du parti progressiste conservateur sous le parapluie du comité organisé pour appuyer le fédéralisme dans la province de Québec. Le rôle du gouvernement fédéral sera de démontrer aux Québécois qu'après les élections du 22 mai il y a maintenant à Ottawa un gouvernement ouvert aux aspirations des Québécois, un gouvernement qui n'est pas le prisonnier du *statu quo*, un gouvernement qui est prêt et capable de manifester des changements d'attitude envers les provinces, sur les questions de loteries, de juridiction touchant aux ressources naturelles, bref, un gouvernement qui est prêt à travailler avec les fédéralistes de la province de Québec pour renouveler le fédéralisme canadien.

M. l'Orateur: L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce a la parole.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire. Comme M. Ryan n'est pas, que je sache . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce a la parole.

● (1450)

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION AVEC LE QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, non seulement le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il fait cette déclaration, mais le ministre au Sénat qui est responsable de l'ACDI l'a appuyée. Les deux ministres ont déclaré qu'ils ne savaient pas s'ils allaient répondre oui ou non à la question que posera le gouvernement séparatiste au Québec.

Des voix: C'est honteux.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Peut-on conclure que le parti conservateur n'a pas pris position au sujet de la souveraineté-association, et dois-je comprendre que le premier ministre a dit que les militants de son parti étaient libres d'appuyer l'option qui leur plaisait?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Posez-moi la question, et je répondrai oui ou non.

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me demande au juste ce que l'ancien ministre a compris.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: L'autre côté réagit bruyamment à cette question comme à bien d'autres. Il ne fait aucun doute que le parti progressiste conservateur est déterminé à renforcer le régime fédéral et à travailler à la victoire des forces fédéralistes au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Un nouveau gouvernement national démontrera dans la pratique que c'en est fini de l'affrontement à tout propos entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Il y a à Ottawa un nouveau gouvernement national qui est disposé à traiter les provinces en associées, sachant bien que c'est la seule façon dans un pays comme le nôtre de rendre notre système fédéral sûr et fort.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas répondu à la question. Il admet la possibilité que des membres du parti conservateur votent oui à un référendum déclenché par un gouvernement séparatiste: le premier ministre vient de dire que c'est là une possibilité. Veut-il affirmer catégoriquement en Chambre, que c'est là une politique officielle du parti conservateur, afin de plaire à certains supporteurs séparatistes du Québec . . .

M. Lalonde: Et à ses deux ministres.

M. Allmand: Oui, à ses deux ministres.

Des voix: Quelle honte!

[M. l'Orateur.]

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: . . . si le parti conservateur va pencher pour une politique laissant ses militants libres de voter oui ou non à ce référendum?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, chaque jour ceux qui représentent à la Chambre le parti libéral du Québec, division fédérale—et j'insiste là-dessus—se sentent de plus en plus désespérés; ils savent de moins en moins où donner de la tête.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il n'y a aucun doute que les membres du parti progressiste conservateur du Canada, y compris les ministres et y compris les députés de la province de Québec, vont travailler au développement et au renforcement du fédéralisme.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le député devrait savoir comme certains de ses collègues du parti libéral provincial ne doivent pas l'ignorer, que l'incertitude règne encore sur la nature de la question qui va être posée par le gouvernement du Québec.

A ce que je prévois, la question va être formulée de telle sorte que les membres du parti progressiste conservateur désireront voter non. Voilà ce que je prévois, mais je n'ai pas vu la question que M. Lévesque entend poser. Peut-être le député l'a-t-il vue, lui?

* * *

L'AGRICULTURE

LES ACIDES GRAS DANS LES MARGARINES—LA PUBLICATION DU NOM DES MARQUES EN CAUSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, pourrais-je passer maintenant au ministre de l'Agriculture et lui poser une question? J'ai en main une étude, faite l'été dernier par les laboratoires Alpha de Toronto pour le compte de la Commission canadienne du lait et publiée en août, au sujet de la teneur en acides gras des différentes margarines. Le résultat des tests démontre que plus de la moitié des marques de margarine vendues dans le pays contiennent des acides gras transinsaturés qui risquent d'être dangereux pour les personnes qui redoutent les maladies de cœur.

Ces marques n'ont pas été rendues publiques. Ma question est la suivante: Pourquoi n'a-t-on pas publié le nom des marques comme on le fait aux États-Unis? Le ministre pourrait-il nous communiquer la liste de ces marques pour que les personnes qui ont des troubles cardiaques en soient informées?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député que je suis au courant de cette affaire depuis hier. D'après les renseignements que je possède, il s'agirait d'une étude interne. Ce qui me trouble toutefois, c'est qu'elle ait été payée par des fonds publics. Même si les résultats ont déjà été publiés, en juillet, je crois, je ne suis pas sûr s'il serait possible ou même s'il conviendrait de publier le nom des marques en ce moment.

Des voix: Quelle honte.

M. Wise: Je me renseigne sur ce point. Je le répète, pour ma part, je n'y vois aucune objection, mais je demande au député de comprendre qu'il me faut vérifier les répercussions juridiques que pourrait entraîner la publication du nom de ces marques.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement est censé être ouvert, je prends donc le ministre au mot. Alors il ne s'oppose aucunement à la publication du nom des marques et il y veillera sous peu.

* * *

LA SANTÉ

LES ACIDES GRAS DANS LES ALIMENTS—LE DANGER QU'ILS PRÉSENTENT POUR LA SANTÉ—ON DEMANDE UNE ÉTUDE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser maintenant ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le directeur de l'alimentation et de la nutrition de l'American Medical Association a déclaré il y a quelques jours que les acides gras transinsaturés—des acides qui ne sont pas dans leur état naturel—sont devenus une des principales causes des problèmes de santé aux États-Unis, et comme la consommation de ces acides gras est passée de quatre grammes par jour à une dizaine de grammes à cause des habitudes alimentaires de notre société moderne, le ministre de la Santé est-il prêt à subventionner une étude des effets de ces acides gras sur le corps humain?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. En fait, le ministère s'intéresse de près au problème soulevé par le député. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. A notre grande satisfaction, nous sommes en mesure de surveiller le problème de près, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Nous allons nous occuper de cette question de concert avec le ministre de l'Agriculture, et continuer à étudier les effects de ces corps gras sur l'organisme humain.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE HAMILTON, À MOUNT HOPE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'expansion de l'aéroport municipal de Hamilton, à Mount Hope, qui se fait attendre depuis trop longtemps.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: La question a été posée il y a deux jours.

Une voix: C'était un autre aéroport.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Comme plusieurs maires de Hamilton et des municipalités avoisinantes ont exprimé leurs inquiétudes au nom de milliers de mes électeurs qui se demandent depuis des années si l'aéroport va prendre de l'expansion et, dans l'affirmative, dans quelle direction, le ministre peut-il donner à la population de la région de Hamilton-Wentworth une idée claire du genre d'expansion qu'envisage son ministère et préciser quand cela va se faire?

Une voix: Quelle mise en scène.

Une voix: Encore, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question de l'amélioration des installations de l'aéroport international de Hamilton . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Lisez vos notes.

M. Mazankowski: . . . de l'aéroport national de Hamilton, dis-je, fait actuellement l'objet, bien sûr, d'une étude sérieuse. Je tiens à assurer au député que, contrairement à l'ancien gouvernement, nous n'en parlerons pas pendant dix ans, mais nous agirons promptement.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Vous auriez avantage à vous faire admettre le plus tôt possible au petit cabinet.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE SI LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL SERONT TOTALEMENT EXEMPTÉS D'IMPÔT RELATIVEMENT AUX PAIEMENTS *EX GRATIA*

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le président, étant donné que le ministre du Revenu national doit bientôt rencontrer certains représentants des expropriés de Mirabel, peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de suivre l'exemple de son homologue provincial et d'exempter de l'impôt sur le revenu la totalité des paiements *ex gratia* versés aux expropriés à titre de compensation?

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'ex-solliciteur général et moi-même avons déjà eu à ce sujet des entretiens à l'issue desquels j'ai fait savoir que je n'étais pas prêt à prendre une telle décision. J'ai par ailleurs exprimé l'avis qu'il n'appartenait pas au ministre de trancher cette question. Si je ne m'abuse, nous sommes convenus que la question serait renvoyée à la Cour fédérale du Canada pour que cet important litige dont les gens de Mirabel souhaitent tant le règlement puisse être tranché judicieusement plutôt que ministériellement et arbitrairement.

* * *

● (1500)

[*Français*]

LES CONFLITS OUVRIERS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À APPUYER LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT COSSETTE

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail. Hier il a répondu à une question extrêmement grave posée par le député de Louis-Hébert; malheureusement, en matière de relations de travail, le congédiement ou le licenciement ou la perte de travail pour un employé c'est la peine de mort, je veux d'abord demander au ministre s'il est disposé à appuyer les recommandations du rapport Cossette, lequel a été remis aux deux parties et s'il est prêt à prendre une initiative personnelle pour tenter d'en venir à un arrangement à l'amiable entre les deux parties?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député s'intéresse à cette question. Je l'en félicite. Il doit cependant comprendre que l'enquête a été demandée par l'Association des employeurs maritimes et deux sections de l'Association internationales des débardeurs. C'est à leur demande que Travail Canada a mené cette enquête.

Comme je l'ai dit plus tôt, le rapport a été remis aux parties en cause et, bien entendu, nous devons maintenant attendre leur réponse. Il ne m'appartient pas de dire à ces parties ce qu'elles doivent faire. Ce sont elles qui ont demandé le rapport. Ce sont elles qui ont demandé qu'on fasse enquête pour déterminer ce qui arriverait aux débardeurs et aux vérificateurs vu que la situation de l'emploi est maintenant très floue et très incertaine. Le rapport leur a été remis. Dès que les parties en cause auront communiqué avec moi, je pourrai songer aux autres mesures que je pourrais ou devrais prendre.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À METTRE EN APPLICATION LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT CARROTHERS

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur l'Orateur, je comprends la réponse du ministre du Travail, mais je voudrais lui rappeler qu'il y a déjà un mois que le rapport Carrothers a été déposé, et pour l'aider un peu ou pour qu'il s'en souvienne, j'ajouterai que le rapport Carrothers portait sur les excédents de main-d'œuvre et les mises à pied faisant suite aux problèmes qu'on avait eus avec l'INCO, en Ontario. Le ministre est-il prêt à considérer l'imposition d'un délai de préavis légal avant que les représentants des travailleurs aient assez de temps pour pouvoir influencer les décisions au sujet des mises à pied importantes, avant qu'elles soient prises? Le problème, monsieur le président, réside dans le fait que les employés directement en cause ne sont avertis qu'à la dernière minute. Je demande donc au ministre s'il est prêt à mettre en application le rapport Carrothers, lequel a été publié depuis déjà deux mois et que le ministre n'a pas encore rendu public, dans le sens qu'il avait l'intention de le mettre en application et qu'il existe des gens qui ont perdu leur travail et qui ont été licenciés à Québec à cause de cela.

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député me dit qu'il existe un autre rapport. Il veut parler du rapport Carrothers qui porte sur les emplois superflus et les congédiements. Je puis signaler au député qu'après avoir consulté les parties en cause, le gouvernement a l'intention de présenter une mesure qui exigerait que tout employeur présente un avis conformément à la partie III du Code s'il songe à faire quelque chose qui risque de rendre certains emplois superflus et de mener à des congédiements.

Pour répondre à la question du député, je dirai que le rapport a suscité certaines inquiétudes chez le gouvernement et nous avons l'intention de prendre des mesures à cet égard le plus tôt possible.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ROY (BEAUCE)—LE DROIT DE PAROLE À LA CHAMBRE

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai remarqué tout à l'heure que vous avez pris une sage décision en donnant la parole à l'honorable député de Rimouski (M. Allard) . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Roy (Beauce): Je crois comprendre que c'est la première fois qu'un de mes collègues est reconnu durant la période des questions orales. Dois-je comprendre que c'est une décision qui pourra s'appliquer au cours des prochains jours, à l'effet que nous pourrions être reconnus à l'avenir durant la période des questions orales immédiatement après un porte-parole du Nouveau parti démocratique? J'aimerais demander en deuxième lieu, si cette décision va dans ce sens, si cela comprend également l'attitude qui devra être adoptée dans les comités parlementaires, puisque, effectivement hier j'ai demandé la parole à un comité parlementaire, le comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques, ce qui m'a été refusé, et même j'ai une note à l'effet qu'on refusait même de m'accorder le droit de parole au cours de la séance comme membre du Parti Crédit Social du Canada. Monsieur le président, compte tenu de ces faits, j'aimerais vous demander aujourd'hui si vous êtes en mesure d'informer la Chambre de vos intentions sur votre attitude au cours des prochains jours, des prochaines semaines, des prochains mois, au cours de la présente législature, relativement à notre droit de parole à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Beauce (M. Roy) a fait un rappel au Règlement pour soulever le sujet des droits et des privilèges des députés du Parti Crédit Social du Canada à la Chambre, en ce qui concerne leur participation à la période des questions orales. Le président a toujours la discrétion absolue de déterminer à qui donner la parole. J'ai toujours l'obligation de diriger la participation pendant la période des questions orales et après, dans une proportion juste pour tous les députés. L'ordre actuel et la participation, l'heure de la participation, la forme ou la participation, même la manière dont les députés se partagent le temps de la Chambre cela est toujours à la discrétion de la présidence. J'accepte toujours cette obligation. J'ai toujours essayé jusqu'ici dans ce Parlement de donner la parole à un député du parti de l'honorable député de Beauce qui a cherché à obtenir la parole, et de donner la parole de manière juste et proportionnelle en ce qui concerne tous les députés à la Chambre. Je vais continuer de toujours faire exactement la même chose. En ce qui concerne la décision de donner chaque jour la parole à un député du Parti Crédit Social du Canada, parti de l'honorable député de Beauce, tout juste après l'avoir donnée à un député du Nouveau parti démocratique, cette décision appartient à la présidence. C'est toujours à moi de décider. Il est bien évident que les députés du Parti Crédit Social du Canada ont le droit ici, comme tous les autres députés, de prendre part à la période des questions orales. Mais, c'est à moi de décider; toujours, si je dois, en accordant une juste proportion dans la période des questions orales, donner la parole à un créditiste à 2 h 30, 2 h 40 ou 2 h 50 chaque jour. Et cela est la solution que doit envisager la présidence. Je vais donc en discuter comme je l'ai toujours fait, quand il y a des difficultés, avec les chefs des autres partis pour essayer d'en arriver à un accord. S'il y a accord entre les partis à la Chambre pour régler le problème, c'est plus simple. Si l'accord n'existe pas, enfin, j'ai la responsabilité de régler le problème.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

DÉPÔT DE L'EXPOSÉ ANNUEL

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles le seizième exposé annuel du Conseil économique du Canada.

Rapports de comités

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose: Que le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le 24 octobre 1979, soit adopté.

—Monsieur l'Orateur, la motion présentée aujourd'hui porte sur le premier rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Ce rapport a été déposé à la chambre le 24 octobre par le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke) qui est aussi président du comité des finances, du commerce et des affaires économiques. Je voudrais citer un extrait de ce rapport.

● (1510)

Votre comité s'est réuni le mardi 23 octobre 1979 et a décidé de faire part de sa consternation du fait qu'aucun ministre ni haut fonctionnaire des ministères et organismes dont le budget des dépenses avait été renvoyé au comité n'a pu comparaître à la séance du mardi 23 octobre à 20 heures. Le comité recommande à la Chambre de rappeler formellement, tant aux ministres qu'à leurs fonctionnaires, qu'ils sont avant tout au service du Parlement auquel ils doivent accorder, tout comme à ses comités, une attention toute prioritaire, surtout au moment où le nouveau gouvernement s'est engagé à confier au Parlement et à ses comités un rôle plus important qu'autrefois.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a déposé cette motion parce que les membres du comité des finances, du commerce et des affaires économiques avaient eu du mal à trouver des ministres ou des fonctionnaires prêts à comparaître devant le comité ce soir-là, le mardi 23 octobre.

Je devrais également préciser que le sous-comité avait autorisé le greffier à se mettre en rapport avec les différents ministères et je devrais citer les noms des ministres qui ont alors été contactés. Je pourrais également signaler que le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques est un des comités permanents les plus actifs; il est toujours saisi de nombreux projets de loi et il est, en outre, chargé d'étudier le budget des dépenses de trois ministères, ceux des Finances, du Commerce et du Revenu national.

Quand il a été certain que le ministre des Finances (M. Crosbie) ne participerait pas aux travaux—les députés se souviendront que ce dernier avait dit à la Chambre qu'il refusait de comparaître avant le gouverneur de la Banque du Canada—le comité a voulu convoquer d'autres personnes, sachant qu'il avait les budgets de trois ministères à étudier.

Ces autres personnes étaient le ministre qui siège à l'autre endroit, soit le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret) ou, s'il ne pouvait venir, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) ou, s'il ne pouvait venir, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) ou, s'il ne pouvait venir, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker). Si le ministre des Finances s'obstinait dans son refus de témoigner ce soir-là, nous pouvions nous rabattre sur quatre ministres ou, comme la motion le dit, sur les hauts fonctionnaires de ces ministères.

Personnellement, je trouve très étonnant et extrêmement regrettable que le gouvernement n'ait pas été disposé à s'organiser de manière à ce qu'un des ministres responsables puisse témoigner devant un comité de la Chambre qui est aussi occupé que celui-là et qui désirait poursuivre l'étude de questions aussi importantes. Je blâme particulièrement le ministre du Revenu national parce qu'il est aussi le leader du gouvernement à la Chambre. Il lui incombait, à ce titre, de s'assurer qu'au moins un des ministres puisse témoigner devant le comité.

A mon avis, c'est une motion de blâme à l'endroit du gouvernement qui n'a pas fait en sorte que le comité puisse faire son travail. Je déplore sincèrement qu'à cause du peu de temps dont dispose l'un des plus importants comités de la Chambre, il ne nous ait pas été possible d'interroger le ministre chargé de l'Industrie et du Commerce ou les deux ministres d'État relevant de ce ministère. Cette motion d'adoption a été présentée à la Chambre afin de souligner qu'à une époque difficile comme la nôtre, où il est très important de questionner les ministres sur leurs nouvelles politiques, il est extrêmement regrettable qu'aucun des quatre ministres ou hauts fonctionnaires des ministères intéressés n'ait pu se présenter au comité. C'est donc avec regret que je saisis la Chambre de cette motion d'adhésion.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je trouve que le député de Vaudreuil (M. Herbert) a soulevé un aspect très important. Pour deux raisons. Tout d'abord, la façon dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques doit se comporter en dépit des pressions que le cabinet et les députés d'arrière-ban du parti conservateur exercent sur ses membres, et ensuite, la situation extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons du fait que le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret) ne soit pas député. En tant que critique du Nouveau parti démocratique en ce domaine, pas une fois je n'ai eu l'occasion d'interroger le ministre au sujet de la politique du gouvernement. J'ajouterai que le ministre assume en outre les fonctions de président du comité économique du petit cabinet et qu'à ce titre, c'est lui qui, de tous les ministres, exerce le plus d'influence sur la politique économique. Pour ce motif, nous avons lieu de nous étonner qu'il ne se trouve pas à la Chambre. En fait, je démissionnerais volontiers s'il voulait essayer de se faire élire dans la circonscription de Broadview-Greenwood.

Des voix: Oh!

M. Rae: C'est à lui de décider s'il le veut. Je le dis en toute sincérité. Comme il ne siège pas à la Chambre, il a envers tous les membres du comité, sans égard à leur affiliation politique, l'obligation encore plus grande de consacrer de son temps au comité et de s'y présenter durant la période très limitée de temps dont nous disposons pour accomplir notre travail.

Je me joins au député de Vaudreuil pour exprimer tout le souci que j'éprouve à cet égard et rappeler encore une fois à l'attention de la Chambre le fait que le principal conseiller économique du premier ministre n'est pas député à la Chambre, et la difficulté que ce fait pose aux députés de l'opposition et particulièrement à ceux de notre parti qui n'ont pas de représentants au Sénat.

Il est grand temps que le principal conseiller économique du gouvernement soit élu député à la Chambre. Le moins qu'il puisse faire serait de se mettre à notre disposition lorsque le comité tient une séance, étant donné surtout l'horaire très chargé que nous impose notre volume de travail. Le ministre devrait au moins avoir la courtoisie de s'y présenter. Nous devons supporter une situation qui constitue un affront non seulement au comité mais à la démocratie même, et il vaut la peine de prendre quelques instants pour signaler ce fait et souligner encore une fois comme il est absurde que le principal conseiller économique du cabinet ne soit pas député à la Chambre.

La situation actuelle constitue un affront aux députés de la Chambre des communes et place notamment les députés de notre parti dans une position difficile, car nous ne sommes pas en mesure de l'interroger pour savoir quelles sont ses politiques, ce qu'il pense des taux d'intérêt et de leurs répercussions sur le commerce international et le développement du pays, ce qu'il pense de la stratégie industrielle, et ce qu'il pense de l'orientation générale qu'adopte le gouvernement. Il est insensé pour cet homme de ne pas être député et de ne pas se présenter aux élections partielles qui vont se tenir. Je l'invite en toute sincérité à venir disputer le siège de Broadview-Greenwood; je démissionnerai volontiers pour le lui disputer.

● (1520)

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est tentant.

M. l'Orateur: La Chambre adopte-t-elle la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 45, 175, 179, 215, 221, 289 et 369.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

Question nº 45—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents du Conseil des recherches médicales?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales:

1. *a*) Dr. René Simard, M.D., D. Sc., F.R.C.P. (C)

   b) Un poste, vacant pour le moment.

2. *a*) $ 62 000—$ 67 000 par année, pour une nomination à plein temps.

   b) Aucun traitement n'est attaché au poste.

LES MÉDICAMENTS SANS MARQUE DÉPOSÉE

Question nº 175—**M. Herbert:**

1. A-t-on étudié les économies éventuelles réalisables par suite de l'utilisation de médicaments sans marque déposée?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'en encourager la consommation?

3. La plus grande consommation de ces médicaments a-t-elle influé sur *a*) la recherche et le développement au Canada, *b*) le volume de médicaments fabriqués au Canada par rapport à celui des médicaments importés?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. Le gouvernement a entrepris, par l'entremise du ministère de la Consommation et des Corporations, une évaluation interne des économies découlant de l'utilisation de médicaments produits en vertu des dispositions de licence obligatoire de la loi sur les brevets.

2. Le gouvernement désire mettre à la disposition des consommateurs des médicaments de la meilleure qualité possible au prix le plus bas possible. Afin d'encourager cet effort, le Parlement a, il y a plusieurs années, apporté des modifications à la loi sur les brevets, de façon à accroître la concurrence sur le marché des médicaments et permettre au consommateur de profiter de prix plus bas tout en préservant les normes de qualité.

3. *a*) Il n'existe pas de statistiques qui indiqueraient que l'action du Parlement ait influé sur la recherche et le développement au Canada.

   b) Bien qu'aucun document officiel n'ait été publié comparant la fabrication au Canada avec les importations dans leur dosage définitif, on estime que 95% de tous les médicaments utilisés au Canada sont fabriqués sous forme définitive ici même.

LES SUBVENTIONS À LA RECHERCHE

Question nº 179—**M. Herbert:**

Pour l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1978, *b*) 1979, combien le Conseil des recherches médicales a-t-il dépensé, par province, en subventions à la recherche?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales: voici la répartition, par province, des dépenses imputées au crédit 60 (subventions et bourses d'études) pour financer les travaux de recherches en 1977-1978 et 1978-1979:

Province	Année se terminant le 31 mars 1978	Année se terminant le 31 mars 1979
Colombie-Britannique	$ 3,844,824	$ 4,434,562
Alberta	4,608,129	5,015,887
Saskatchewan	1,534,705	1,359,679
Manitoba	3,673,523	4,735,043
Ontario	20,059,593	21,701,474
Québec	18,189,234	20,342,219
Nouveau-Brunswick	—	—
Nouvelle-Écosse	1,896,094	2,365,338
Île-du-Prince-Édouard	—	—
Terre-Neuve	659,804	825,521
Total partiel	54,465,906	60,779,723
Organismes nationaux	189,893	211,896
A l'extérieur du Canada (bourses de formation)	2,062,201	2,010,381
Total	$56,718,000	$63,002,000

PETITES ENTREPRISES ET INDUSTRIE—NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 215—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du département d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

a) Au 31 mars 1979, il y avait 11 employés permanents sur la liste de paye du ministère d'État aux petites entreprises et à l'Industrie.

b) Au 31 mars 1979, il y avait 2 vacataires sur la liste de paye du ministère d'État aux Petites entreprises et à l'Industrie.

LES RÉGIMES D'ASSURANCE-MALADIE

Question nº 221—**M. Caouette:**

Le gouvernement a-t-il investi dans le cadre du programme d'assurance-maladie administré par les provinces, au cours des années financières 1968-1969 à 1978-1979 et, le cas échéant, combien chaque année?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Voici les contributions des provinces et des territoires en vertu de la loi sur l'assurance hospitalisation et les services diagnostiques, la loi sur les soins médicaux, 1966-1967, et la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis:

Année financière	En millions de dollars
1968-1969	$ 844.8
1969-1970	1,115.8
1970-1971	1,483.8
1971-1972	1,794.8

Questions au·Feuilleton

1972-1973	1,983.5
1973-1974	2,248.4
1974-1975	2,703.6
1975-1976	3,282.4
1976-1977	3,758.0
1977-1978	4,990.8
1978-1979	5,704.0

LES COMPTEURS DE TERRAINS DE STATIONNEMENT

Question nº 289—**M. Herbert:**

Le ministre de la Consommation et des Corporations sait-il qu'on s'est plaint de ce que, dans certains terrains de stationnement, le compteur retarde de cinq à sept minutes, ce qui parfois double le montant à payer, et il bien difficile pour le client de contester à la sortie le calcul du temps établi?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, je suis au courant de ces plaintes. Les responsables du Service des poids et mesures de mon ministère ont déjà fait enquête à ce sujet et continueront de le faire. Récemment, une plainte de ce genre, à Ottawa, a conduit à des poursuites judiciaires et à la condamnation sous quatre chefs d'accusation.

Bien qu'une enquête assez étendue des parcomètres et des terrains de stationnement ait révélé un taux de conformité très élevé dans ce secteur, nous continuons d'exécuter un programme permanent de surveillance des services et des installations fournis par unités de temps et ce programme inclut les compteurs des terrains de stationnement.

LE BUREAU DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 369—**M. Cossitt:**

1. Les préposés aux demandes de renseignements téléphoniques du Bureau de la sécurité de la vieillesse du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de la ville de Québec peuvent-ils s'exprimer dans les deux langues officielles?

2. Le gouvernement est-il prêt à donner suite à une plainte formulée par l'honorable député de Leeds-Grenville à l'effet que le 2 mars 1979, son personnel n'a pu obtenir de communication satisfaisante en anglais du central de ce bureau qu'après avoir été renvoyé au directeur ou au personnel de ce dernier?

3. Le gouvernement est-il prêt à offrir dorénavant un service dans les deux langues officielles dans ce bureau de la ville de Québec?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui.

2. Il incombe à la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu d'adresser tous les appels des députés au bureau du directeur, veillant ainsi à ce que les mesures qui s'imposent soient prises et à ce que des communications plus étroites s'établissent entre le ministère et les députés. C'est à cet effet que le personnel du député a été adressé au bureau du directeur.

3. Voir la réponse à la partie 1.

[M. Crombie.]

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, si la question nº 183 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, parce que la réponse est trop longue pour être imprimée dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, ce document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: S'il plaît à la Chambre que la question nº 183 soit transformée d'affice en ordre de dépôt de document, le document serait déposé sur-le-champ. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

INDUSTRIE ET COMMERCE—LES CONTRATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'AVANCEMENT DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE (PAIT)

Question nº 183—**M. Herbert:**

1. Pour les années financières *a*) 1974-1975, *b*) 1975-1976, *c*) 1976-1977, *d*) 1977-1978 et dans le cadre du Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PAIT) du ministère de l'Industrie et du Commerce, quels étaient le nombre et la valeur totale des contrats (i) entre $0 et $20,000 (ii) entre $20,001 et $50,000 (iii) entre $50,001 et $100,000 (iv) entre $100,001, et $500,000 (v) de $500,001 ou plus (vi) au total?

2. Pour ces mêmes années financières, quelles dépenses le Ministère a-t-il engagées, dans le cadre de ce programme, pour *a*) la Direction des textiles et des produits de consommation, *b*) la Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires, *c*) la Direction des produits chimiques, *d*) la Direction de l'électricité et de l'électronique, *e*) la Direction de la machinerie, *f*) la Direction de la transformation des richesses naturelles, *g*) la Direction de la construction et des services de consultation, *h*) la Direction des industries de transport, *i*) l'ensemble des directions?

3. Pour ces mêmes années et par province et territoire, à combien s'élèvent les subventions et contributions consenties par le Ministère dans le cadre de ce programme?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motion portant production de documents nos 29 et 31 sont acceptables au gouvernement. Les avis de motion portant production de documents nos 18 et 23 le sont aussi, moyennant l'autorisation du gouvernement du Québec.

Votre Honneur est-il d'accord pour qu'on s'en occupe maintenant?

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de déclarer adoptés d'office les avis de motion portant production de documents nos 29 et 31 dont on vient de dire qu'ils sont acceptables au gouvernement?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves exprimées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de déclarer que les avis de motion nos 18 et 23 sont adoptés d'office?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX PUBLICS—APPELS D'OFFRES

Motion no 29—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les règlements et directives relatifs à la publication d'appels d'offres du ministère des Travaux publics, y compris les renvois aux montants et formes des dépôts pouvant accompagner ces offres.

(La motion est adoptée.)

L'IMMIGRATION—L'ASIE DU SUD-EST

Motion no 31—**Mlle Nicholson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les formes de lettres actuellement envoyées en Asie du Sud-Est par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour demander confirmation des relations familiales en cause lors des demandes d'immigration par parrainage.

(La motion est adoptée.)

LE LAC DES DEUX-MONTAGNES—LES NIVEAUX DE L'EAU

Motion no 18—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'accord signé par le gouvernement et celui de la province de Québec sur les niveaux de l'eau dans le lac des Deux-Montagnes et sur la participation de chacun des gouvernements aux mesures de contrôle.

(La motion est adoptée.)

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS—LES NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE DE TRANSPORT PUBLIC

Motion no 23—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux des réunions, documents, télégrammes et lettres, tenues ou émis depuis le 22 mai 1979, sur les négociations en matière de transport public entre le ministère des Transports et le gouvernement de la province de Québec.

(La motion est adoptée.)

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion no 13 portant production de documents?

SOCIÉTÉ DE LA COURONNE—RECHERCHES FORESTIÈRES

Motion no 13—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du dernier rapport sur les possibilités de création d'une société de la Couronne ou de tout autre organisme qui serait chargé de recherches en foresterie.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le document demandé n'existe pas. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

M. Kilgour: Finalement, monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. l'Orateur: Est-ce d'accord?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère qu'il n'a pas échappé à l'attention de la Chambre que lorsque l'on a appelé les quatres premières motions portant production de documents, les motions ont été adoptées. Pour ce qui est de la cinquième, le ministre a dit que le document demandé n'existe pas. J'espère que les députés n'ont pas manqué de saisir toute l'importance de cette approche.

M. Knowles: Continuez dans cette voie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous ferons de notre mieux.

Ensuite, Votre Honneur se rappellera que le député d'Algoma (M. Foster) a demandé qui serait comptable à la Chambre de l'Administration du pipe-line du Nord, et que je lui ai répondu que je m'en chargerais provisoirement. J'aimerais faire savoir à la Chambre que le ministre qui répondra à la Chambre aux questions relatives à l'Administration du pipeline du Nord sera le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson).

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le mardi 30 octobre, du bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, présenté par M. Crosbie.

Le président: Lorsque le comité s'est ajourné hier soir, nous en étions à l'étude de l'article 6 du projet de loi. L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Knowles: Sur division.

(L'article 6 est adopté.)

(Les articles 7 et 8 sont adoptés.)

Sur l'article 9.

M. Rae: Monsieur le président, c'est la première occasion qui s'offre à moi de féliciter publiquement le secrétaire parlementaire de sa nomination. Sa circonscription est voisine de la mienne, et nous représentons des quartiers fort semblables de l'est de Toronto. Je tiens à le féliciter pour sa nomination.

Je veux également lui poser une question au sujet de l'article 9. Voudrait-il nous expliquer cet article? Nous, du Nouveau parti démocratique, et particulièrement le député de Winnipeg-Nord, aurons des questions à poser à propos des allocations et crédits d'impôt au titre de la recherche scientifique. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait dire à la Chambre le montant de la perte de recettes que représentent les propositions contenues dans les articles 9 et 10 qui, à mon avis, devraient être envisagés ensemble. S'il pouvait l'expliquer à la Chambre, peut-être que le député de Winnipeg-Nord serait alors en mesure de poser des questions plus détaillées.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Broadview-Greenwood pour sa courtoisie cet après-midi en me souhaitant bonne chance dans mes fonctions à la Chambre. J'y suis très sensible. Ainsi qu'il l'a dit, nous sommes des voisins et nous représentons des circonscriptions très semblables, ce qui ne nous empêche pas d'ailleurs d'avoir des conceptions politiques tant soit peu différentes.

Quant à la modification que représente l'article 9, je vous dirai qu'elle prévoit qu'une déduction spéciale qui existe déjà à l'égard des frais de recherche et de développement pour les fermes d'agrément sera étendue non seulement à la déduction normale des dépenses, mais aussi à l'allocation supplémentaire spéciale adoptée l'année dernière pour les frais de recherche scientifique. Cela permet à un exploitant de ferme d'agrément de déduire à la fois l'intégralité de ses frais de recherches comme cela est déjà le cas ainsi que d'avoir droit à une déduction spéciale de 50 p. 100 pour des frais de recherches accrus, que son exploitation agricole soit rentable ou pas.

Le député m'a demandé combien coûteraient les articles 9 et 10 sous forme de recettes perdues par le Trésor. Je vais devoir me renseigner pour savoir si nous disposons de chiffres à ce sujet. On m'apprend que ces deux dispositions auront peu de conséquence sur le revenu. La disposition 10 porte sur une modification d'ordre technique et les principaux coûts en vertu des propositions relatives à la recherche et au développement dans le projet de loi sont contenus dans une disposition ultérieure, la disposition 40, que nous étudierons plus tard.

● (1530)

M. Orlikow: Si je ne m'abuse, les cultivateurs «d'agrément» se sont pas beaucoup intéressés à la recherche et au développement. D'après des agriculteurs, il s'agit en général de citadins qui s'installent dans une ferme, en partie pour fuir l'agitation des villes et en partie pour payer moins d'impôt, mais non pas pour s'adonner sérieusement à l'agriculture. Cette disposition laisse-t-elle entendre de façon implicite que ces personnes prennent une part active à la recherche et au développement et, dans l'affirmative, quelles preuves en avons-nous?

M. Ritchie (York-Est): J'aimerais assurer le député qu'avant tout, l'activité de recherche et de développement doit être réelle, sinon elle n'est pas admissible au titre de cette disposition; au fait, certains de ces cultivateurs dits «d'agrément» font de la recherche intensive en matière, par exemple, d'élevage d'animaux de ferme ou de culture maraîchère.

Le président: L'article 9 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(Les articles 10 à 13 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 14.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer cette disposition particulière? Elle ne m'apparaît pas très claire et j'aimerais qu'il nous apporte des précisions à son sujet.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur l'Orateur, cette disposition a pour objet de ne pas permettre la création artificielle de pertes en capital. Le paragraphe 85(4) de la loi ne permet pas une perte en capital lorsque le contribuable vend une propriété à une société dont il est le propriétaire. Si le contribuable est propriétaire d'actions de la société acheteuse, la perte non permise s'ajoute au coût de ses actions et servira à réduire les gains en capitaux lors de la vente finale de ces actions. Si le contribuable ne possède pas d'actions dans cette société, la perte non permise s'ajoute au coût de la propriété de la société acheteuse. En effet, dans ces circonstances, les biens passent d'un propriétaire à l'autre, c'est-à-dire que le coût pour la société est égal au coût revenant au contribuable avant la transaction. Le paragraphe 14(1) vise à remédier à un oubli d'ordre technique dans la disposition visée.

Le paragraphe 14(2) découle des modifications apportées au paragraphe 13(7.1) de la loi. Ce changement permettra de traiter de façon uniforme le crédit d'impôt à l'investissement réclamé par les corporations coopératives aux fins du calcul des gains de capital sur un bien amortissable.

Le président: L'article 14 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 15.

M. Rae: Monsieur le président, j'aimerais que le secrétaire parlementaire nous explique cet article. Je sais qu'il y a eu beaucoup de controverses et d'inquiétude au sujet des paiements de cessation d'une charge ou d'un emploi et je me demande s'il peut nous dire ce que le gouvernement essaie de faire dans cet article.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, l'amendement prévoit l'inclusion dans le revenu de certaines sommes reçues au moment de la cessation d'emploi. Ces sommes s'appellent, évidemment, des paiements de cessation d'emploi. Cette expression est définie à l'article 248 de la loi qui est modifié par l'article 65 du bill. En général, on définit le paiement de cessation d'emploi comme étant l'équivalent de six mois de revenus d'emploi. Le contribuable doit ajouter cette somme à son revenu. Les dommages-intérêts représentant plus de six mois de revenu continueront à être exemptés

d'impôt. Cette exemption des dommages-intérêts a prêté à de nombreux abus. Beaucoup de contribuables, en quittant leur emploi, ont cherché à convertir un traitement ou un revenu de salaire imposable en dommage-intérêts exemptés en invoquant le renvoi sans cause valable. La modification empêchera les abus de ce genre en obligeant un salarié à inclure dans son revenu les dommages-intérêts reçus pour renvoi sans cause valable dans la mesure où ils ne dépassent pas six mois de salaire.

M. Rae: Cela montre bien pourquoi je pense que le gouvernement se doit d'expliquer ce qui se passe parce que, comme vient de l'expliquer le secrétaire parlementaire, cela donne lieu à des abus. Comme le sait le secrétaire parlementaire, nous avions une situation anormale où certains genres de paiements de cessation d'emploi étaient considérés comme un revenu et étaient imposables et, pour éviter de l'impôt sur ces sommes, beaucoup de particuliers dont on terminait l'emploi s'arrangeaient pour poursuivre, il n'y a pas d'autre façon de le dire, leur employeur pour recevoir des dommages-intérêts au lieu de paiements de cessation d'emploi. Suite à certaines décisions de la Commission d'appel de l'impôt et de la Cour fédérale, les dommages-intérêts étaient exemptés d'impôt.

Je pense que les députés devraient en prendre note parce que c'est une pratique qui a eu cours. Il y a eu un abus, quelqu'un a trouvé une échappatoire, qui s'est répandue, et maintenant le gouvernement a décidé avec raison d'y mettre fin et je suis heureux qu'il ait décidé de le faire. Tout ce que je dis, c'est qu'il est parfois utile, au lieu de simplement dire que nous sommes d'accord sur ces articles, d'essayer de les expliquer à la population de façon que lorsqu'elle vient observer nos débats, si cela arrive, elle voit que nous expliquons certaines choses. C'est certes ce que je pense et ce que pense également le député de Mission-Port Moody (M. Rose), et nous avons donc au moins réglé ce point.

Le président: L'article 15 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article est adopté.)

(L'article 16 est adopté.)

Sur l'article 17.

M. Rae: J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous explique cette disposition et peut-être qu'ensuite j'aurai quelques observations à faire.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, le député sera heureux d'apprendre qu'il s'agit d'une mesure d'allégement. Elle découle des modifications récentes apportées à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. L'amendement concerne toute personne ayant bénéficié de prestations de chômage au cours d'une année et dont le revenu pour cette année dépasse une limite établie. Selon les modifications apportées au régime d'assurance-chômage, le prestataire est tenu de rembourser 30 p. 100 de ses prestations excédentaires au moment où il remplit sa déclaration d'impôt. Dans la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, ce remboursement est considéré comme un remboursement de prestations différent des remboursements courants des prestations excédentaires. Aux termes de la loi actuelle, tout remboursement de prestations n'est déductible que l'année où il est effectué. L'amendement permettra de déduire ce remboursement l'année d'imposition visée. Ordinairement ce sera l'année précédant celle où le remboursement a été versé.

M. Rae: Je pense qu'il s'agit d'un allégement important, mais il n'est pas moins important de souligner que le gouvernement n'aurait pas eu à présenter une telle mesure s'il n'avait pas introduit le bill C-14 qui porte sur les amendements au régime d'assurance-chômage, mesure qui avait amené de fortes réserves de la part de notre parti et aussi de nombreux députés conservateurs, entre autres le député de Saint-Jean-Est, l'actuel ministre des Pêches et des Océans, qui à titre de critique du projet de loi, avait exposé ces réserves à la Chambre et au comité. Il importe donc de savoir que le gouvernement a décidé, tout comme les libéraux l'avaient fait, que l'assurance-chômage ne sera plus considérée comme une forme d'assurance, qu'en fait les contribuables qui gagnent plus de $22,000 seront obligés de remettre leurs prestations au gouvernement.

• (1540)

On a beau dire qu'il s'agit d'une mesure d'allégement, il faut quand même savoir que s'il n'y avait pas eu au départ la mesure adoptée par le parti libéral, mesure à laquelle se rallie maintenant le parti conservateur, sans compter le Règlement promulgué et agréé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le gouvernement n'aurait pas été obligé de présenter justement cette mesure dite d'allégement.

Le président: L'article 17 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 18 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 19.

M. Rae: Monsieur le président, je ne m'y retrouve pas bien. Je me demande si cet article ne pourrait pas être clarifié. Peut-être est-ce impossible, mais quand même je me le demande.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, le député sait que ce modificatif est en quatre parties. Comme il s'agit d'un sujet technique, je vais donner une explication relativement complète.

Cet article du bill et le suivant concernent les sociétés qui exploitent des ressources naturelles dans les secteurs minier, pétrolier et gazier. L'article 66 prévoit la déduction des frais d'exploration et d'aménagement canadiens et étrangers. L'article définit également les «avoirs miniers canadiens», la «corporation exploitant une entreprise principale» et la «corporation actionnaire» d'une corporation d'exploration en commun. Le présent article du bill contient plusieurs modifications à l'article 66 de la loi.

Tout d'abord, il apporte l'obligation de procéder à un choix conjoint dans le cas des frais d'exploration et d'aménagement canadiens supportés en 1971 et avant le 7 mai 1974 par une société appelée corporation remplacée et ensuite transférés ou repris pour la déduction fiscale par une autre société, par une corporation remplaçante ou une seconde corporation remplaçante. Ce choix a pour but d'éviter les différends qui sont déjà survenus entre contribuables sur la question de savoir si les règles prévues pour la société remplaçante doivent s'appliquer. L'obligation du choix tient à ce que la société qui cède et celle qui bénéficie de la cession se déclarent toutes les deux d'accord pour que ces règles spéciales s'appliquent. Le même changement est proposé pour le cas du transfert des frais d'exploration canadiens à l'article 66.1 de la loi, et les frais d'aménagement canadiens à l'article 66.2. Si j'ai bien compris, on veut éviter que deux contribuables ne déduisent la même dépense.

La deuxième modification apportée à l'article 66 élargit la déduction autorisée pour les frais d'exploration et d'aménagement des corporations remplaçantes. Ces frais sont seulement déduits du revenu que la corporation remplaçante a tiré des biens qu'elle a acquis d'une corporation remplacée. Ce changement permettra de déduire ces dépenses de certaines réserves cédées par la corporation remplacée et qui sont liées à la vente d'un avoir minier.

Il y a deux autres dispositions. Une troisième modification a été apportée à cet article pour préciser que le droit de stocker du pétrole, du gaz naturel ou d'autres hydrocarbures constitue un «avoir minier canadien» selon la définition. Ce changement permet de s'assurer que le vendeur et l'acheteur d'un avoir minier recevront le même traitement fiscal. Un amendement au bill C-37 précise que cette règle ne s'applique qu'aux droits de stockage souterrain. Je crois que le bill C-37 a été présenté après le budget du Parlement précédent. L'acheteur incluera cette dépense dans ses frais cumulatifs d'aménagement au Canada et le vendeur déduira le produit de la vente du solde de ses frais non réclamés d'aménagement au Canada.

Le dernier changement apporté à l'article 66 consiste à supprimer le renvoi aux expressions «syndicats» ou «associations» dans la définition des «frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger», etc. Notre législation fiscale n'accorde aucun statut fiscal aux syndicats ou aux associations. Ces deux expressions ne conviennent donc pas.

M. Rae: Cela nous amène à la question à laquelle je pensais que nous arriverions. Nous y arriverons certainement lorsque nous étudierons l'article 20. J'ai averti le ministre hier que nous avions l'intention de débattre ces deux questions. Avant de lancer un débat, je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il peut nous dire quelles installations souterraines de stockage de pétrole, de gaz naturel ou d'autres hydrocarbures nous avons actuellement au Canada. Combien y en a-t-il? De quoi parlons-nous ici?

[M. Ritchie (York-Est).]

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, relativement peu de sites d'entreposage de ce genre existent et sont utilisés à l'heure actuelle. Ce sont surtout des cavernes naturelles. Comme le député le sait certainement, on se demande maintenant s'il est sage de prévoir de grandes installations de stockage pour y mettre, par exemple, des réserves à l'intention des provinces de l'Atlantique. A l'heure actuelle, cependant, il y en a très peu qui sont utilisées.

M. Rae: Je suppose que cet amortissement supplémentaire représente une perte minimum pour le Trésor? Est-ce là ce que le député essaie de dire?

M. Ritchie (York-Est): Les pertes seraient en effet insignifiantes à l'heure actuelle et elles n'augmenteraient qui si de telles installations devenaient vraiment très nécessaires à l'avenir.

M. Rae: J'aimerais profiter de cette occasion pour demander au secrétaire parlementaire, pendant que nous étudions cet article et le suivant, s'il peut nous dire quel est le coût de l'amortissement des dépenses de prospection, des allocations de forage, et ainsi de suite. Peut-il nous dire non seulement combien cette mesure-ci coûtera, mais aussi combien coûteront toutes les mesures relatives à l'exploitation des ressources contenues dans le budget?

M. Ritchie (York-Est): En ce qui concerne l'article 19, le coût est vraiment insignifiant. Si je comprends bien cette disposition, elle ne s'applique qu'au stockage souterrain dont nous venons de parler. Quant aux autres articles, ils entraîneront des économies ou éviteront les conflits au sujet du revenu plutôt que le contraire. J'essaierai de savoir combien coûtera la mesure prévue à l'article 20. Je n'ai pas ce renseignement sous les yeux.

M. Skelly: J'aimerais poser une question au sujet du paragraphe 19(6), à la page 15. Est-ce que je me trompe ou si les sociétés pétrolières et les autres sociétés primaires pourront obtenir certaines déductions pour leurs frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger?

M. Ritchie (York-Est): C'est exact, monsieur le président. On autorise une telle déduction, mais seulement du revenu étranger et non du revenu canadien.

M. Skelly: Aux fins de cet article, le revenu étranger est ajouté au revenu canadien. Les sociétés peuvent déduire de leur revenu étranger leurs frais d'aménagement à l'étranger. Cela semble encourager les dépenses à l'étranger. Nous nous préoccupons beaucoup des gains considérables réalisés par les sociétés pétrolières au Canada à l'heure actuelle. Cette disposition encourage pour ainsi dire les sociétés à retirer des fonds du Canada pour exploiter les ressources d'autres pays puisque nous leur permettons de déduire leurs frais à l'étranger de leur revenu. Nous imposons le revenu accumulé de ces sociétés, peu importe d'où ce revenu provient. Nous devrions chercher le moyen d'empêcher les sociétés pétrolières multinationales établies au Canada de réaliser des gains excessifs et d'exporter ces gains pour se livrer à l'expoitation des ressources dans des pays où cette activité est plus rentable et nous devrions les encourager à économiser par l'entremise de notre loi de l'impôt sur le revenu.

● (1550)

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, la première chose que le député aimerait reconnaître, j'en suis certain, c'est que nous parlons ici de contribuables canadiens et non de contribuables non canadiens. Deuxièmement, c'est un accommodement normal qui intéresse non seulement les compagnies pétrolières et minières, mais tout genre d'entreprise ayant des activités à l'étranger. Il est normal de permettre à ces entreprises de déduire leurs dépenses légitimes avant de calculer leur revenu imposable. Il n'y a rien de nouveau ou de différent à cela.

M. Skelly: Monsieur le président, qu'il y ait quelque chose de nouveau ou non, il y a quelques jours, on nous a demandé d'autoriser le gouvernement à emprunter sept milliards de dollars pour couvrir ce que je considère être des pertes de recettes résultant des économies d'impôt que peuvent réaliser ces sociétés et entreprises dans d'autres secteurs plus forts de notre économie, y compris les banques et les compagnies pétrolières. Je crains que cela n'encourage un secteur très important de notre économie à investir à l'étranger de l'argent qu'il a gagné au Canada. J'estime que la politique du gouvernement rendra ce genre d'investissement encore plus profitable, surtout quand on pense à l'augmentation des prix de l'énergie et autres choses semblables. Ces compagnies vont pouvoir arracher plus de profits à la population canadienne et ce paragraphe les encouragera à investir à l'étranger, surtout dans des domaines plus rentables, et nous allons leur permettre de déduire leurs dépenses de leur revenu alors que nous devrions être en train d'essayer de protéger ces capitaux produits au pays et de nous assurer qu'ils servent strictement à des fins canadiennes.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur l'Orateur, le député semble dire que tout en acceptant des investissements étrangers, le Canada ne devrait jamais, lui, investir à l'étranger. Ce n'est pas un principe que j'estime très favorable à l'économie canadienne. Si nous permettons aux Canadiens, aux particuliers, aux compagnies ou autres, d'investir à l'étranger, nous devrions au moins leur permettre de déduire leurs dépenses légitimes avant d'imposer leurs gains, qui rapportent des recettes fiscales au Canada. Sans cela, les Canadiens n'investiront certainement pas à l'étranger.

M. Skelly: Monsieur le président, il faut aussi prendre des mesures de protection et veiller à ce que le capital produit ici serve au développement du pays. J'ai entendu les députés d'en face se plaindre et se lamenter parce qu'il a fallu augmenter les taux d'intérêt dans le pays pour éviter la fuite des capitaux. Au lieu de protéger nos capitaux, des articles comme celui-là en favorisent plutôt la fuite. Ce qu'il faudrait peut-être, c'est de remettre en question un pareil raisonnement. Nous devrions en fait nous efforcer de protéger les capitaux dans le pays, surtout les investissements dans des domaines importants comme les richesses naturelles et l'énergie.

Le secrétaire parlementaire a aussi abordé une question qui concerne les contribuables canadiens. Depuis longtemps, des sociétés canadiennes payant des impôts sont contrôlées par des sociétés étrangères qui ont effectivement tâché par tous les moyens de soutirer des profits. Nous savons que des dividendes, des intérêts sont versés à l'étranger et que les services de spécialistes y sont aussi payés à prix d'or. Ce qui se passe maintenant, c'est que les capitaux d'investissement de certaines de ces sociétés transnationales vont dans une direction, tandis que les dividendes et les autres profits vont dans une autre, sans qu'il revienne grand-chose au Canada pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

M. Rose: Monsieur le président, avant que le secrétaire parlementaire réponde à mon collègue, me permettriez-vous de demander si cet alinéa permet à certaines sociétés, comme l'INCO où il y a eu une grève qui a duré des mois, presque un an, d'investir dans des pays aussi démocratiques que l'Indonésie et le Guatemala grâce aux arriérés d'impôt ou aux versements d'impôt en souffrance que leur permet le gouvernement canadien? C'est également là l'article qui leur permet d'investir à l'étranger et de réclamer des frais d'affaires avant de payer leurs impôts.

Comme il est notoire que la plupart des sociétés extractives, et en tout cas les sociétés pétrolières, ne paient pas beaucoup d'impôt, parce qu'elles bénéficient de nombreux avantages fiscaux de ce genre, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous préciser si ses adjoints sont en mesure de nous dire quel montant le Canada reçoit en impôt sur le revenu des investissements dans des sociétés étrangères ou des industries extractives à l'étranger?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, il serait peut être bon de signaler au député et à son collègue qu'il ne s'agit que d'amendements de forme. Nous n'apportons pas de modifications relatives aux questions soulevées à propos de l'investissement à l'étranger. Pour ce qui est du principe de l'investissement étranger, je pense leur avoir déjà répondu aussi clairement que possible.

M. Rose: Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je comprends que de telles questions mettent le secrétaire parlementaire mal à l'aise, d'autant plus qu'il trouve qu'elles n'ont pas de rapport avec le bill à l'étude. Nous ne sommes pas d'accord. Au contraire, certains d'entre nous seraient heureux que le député nous fournisse ces réponses.

N'en déplaise aux députés de l'autre bord, la Chambre est une tribune permettant d'exprimer toutes les inquiétudes des Canadiens au sujet d'un grand nombre de questions de politique générale. Bien que nous ne cherchions pas à prolonger inutilement ce débat, nous tenons à ce qu'on nous réponde. Je sais qu'on ne doit pas s'attendre à ce que nos collègues, les libéraux, posent bien des questions sur ce texte de loi, puisque ce sont eux qui l'ont proposé et donc sans doute approuvé. Je constate que les députés de l'autre côté l'approuvent eux aussi. Je trouve cela plutôt bien, parce que dans la province d'où je viens, nous n'avons pas le problème d'un gouvernement minoritaire. Il y a bien longtemps que nous avons repoussé les libéraux et les conservateurs dans un même camp qui s'appelle le crédit social.

J'aimerais, si possible, qu'on me renseigne sur les abattements accordés aux sociétés pour pouvoir les comparer aux recettes que nous percevons d'elles. Le député a dit qu'elles paient des impôts, et j'aimerais bien savoir quel revenu nous obtenons de ces entreprises canadiennes qui investissent, par exemple, au Guatemala où la main-d'œuvre ne touche que 25c. l'heure. Peut-être pourrions-nous décider alors s'il vaut la peine de faire tant de chichi à propos de ces articles.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je ne suis pas sûr de pouvoir répondre d'une façon définitive à pareille question. Le député devrait savoir que la vie est beaucoup plus complexe que sa question le donne à entendre. Je sais par exemple que certaines de ces sociétés ont trouvé à l'étranger les capitaux qu'elles investissent. Je sais en outre que les sociétés canadiennes ont beaucoup plus de facilité à trouver des capitaux aux États-Unis qu'au Canada où ils coûtent plus cher. C'est souvent le cas, de sorte que la question n'a pas autant de poids dans la mesure où cela se produit. Je m'engage toutefois à obtenir le plus possible de renseignements sur les questions posées, et si j'obtiens des données concrètes et utiles, je les communiquerai volontiers.

M. Rose: Monsieur le président, il y a un dernier point que j'aimerais signaler au secrétaire parlementaire. J'accorde au secrétaire parlementaire que rien n'est simple dans la vie, et que la loi de l'impôt sur le revenu est particulièrement complexe. Je partage avec lui l'opinion que les compagnies canadiennes recueillent souvent dans les pays étrangers où elles font affaire les capitaux nécessaires à leurs investissements à l'étranger. La chose est également vraie des compagnies américaines qui s'établissent ici. Mais très souvent, le montant des capitaux investis ici n'est pas aussi élevé qu'on nous le dit parfois, et cela parce que les banques et autres institutions financières canadiennes aident les filiales américaines à se développer en leur fournissant des fonds dans notre pays. Le député le sait sans doute de par ses activités antérieures.

M. Taylor (Bow River): Monsieur le président, j'aimerais juste dire une chose . . .

● (1600)

Le président: A l'ordre. J'ai donné la parole au député de Dauphin.

M. Ritchie (Dauphin): Monsieur le président, les pays du tiers monde n'ont cessé de nous reprocher de ne pas les aider assez. En ce qui concerne la mine du Guatemala dont le député vient de parler, je pense que nous avons largement contribué au développement de ce pays. Même si les salaires sont encore de 25c de l'heure, ils sont quand même plus élevés qu'avant. En toute cas, ces sociétés sont souvent nationalisées par ces gouvernements du tiers monde qui récupèrent ainsi tout ce que le Canada a investi pour développer le pays.

M. Taylor (Bow River): Monsieur le président, si une société canadienne travaille dans un pays étranger et en tire certains profits, le gouvernement canadien ne devrait certainement pas imposer ces profits puisque la société a déjà payé des impôts dans le pays où elle a gagné cet argent et il s'agirait donc d'une double imposition qui dissuaderait les compagnies canadiennes d'investir à l'étranger. A mon avis, cela ne vise absolument pas l'argent gagné au Canada, mais plutôt l'argent gagné à l'étranger. A mon avis, il est parfaitement normal qu'une société canadienne ne soit pas imposée deux fois.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, les commentaires du député de Comox-Powell River me portent à penser que, pour lui, cet article concerne les gains ou profits. Si je lis l'article et les notes explicatives de la page en face, il me semble que cela concerne les frais. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous donner des éclaircissements à ce sujet? Cet article se contente-t-il d'inclure les frais de stockage souterrain dans les frais d'aménagement à l'étranger d'une société canadienne afin qu'ils soient déductibles de l'impôt sur le revenu, au lieu d'être inclus dans les profits? Ces compagnies ont déjà des frais pour leurs droits, permis ou privilèges de forage, et maintenant nous incluons les dépenses que doit faire la compagnie pour stocker le pétrole ou le gaz qu'elle pourra découvrir. Le secrétaire parlementaire pourrait-il confirmer s'il s'agit vraiment des frais engagés ou si je me trompe moi-même quant au sens de cet article?

M. Ritchie (York-Est): Oui, monsieur le président, il s'agit des frais engagés.

M. Skelly: Monsieur le président, je voudrais adresser mes commentaires, qui font suite à cette discussion, à celui qui a parlé avant moi. Il a laissé entendre que ce serait frapper d'une double imposition des compagnies qui font sortir de notre pays des capitaux d'investissement dont nous avons un si pressant besoin et que nous tâchons de protéger. Allons-nous encourager à faire la même chose dans d'autres pays des compagnies qui ont exploité nos ressources naturelles mais négligé de les transformer ici, privant ainsi le Canada de revenus et d'emplois?

Nous aidons à s'implanter dans beaucoup d'autres pays en voie de développement des sociétés transnationales qui n'ont pas complètement payé de retour le peuple canadien si l'on songe au genre de faveurs dont le secrétaire parlementaire continue à les combler. Ces compagnies n'ont pas voulu s'occuper de transformation ni de fabrication, activités qui auraient été bénéfiques pour la population du pays. Ces compagnies vont plutôt s'établir maintenant dans des régions du monde où la vie coûte moins cher et s'y livrer au même genre d'activités, c'est-à-dire à l'extraction et à l'exportation des ressources naturelles. Ces pays ne bénéficient donc pas du genre de développement dont le Canada aimerait bénéficier lui-même.

Je prétends que cela non seulement cause une hémorragie de devises chez nous, mais aussi que cela nous fait accepter un mode de développement que nous préférons ne pas voir les autres pays en voie de développement adopter. Nombreux sont ceux qui souhaitent voir l'économie tourner rondement, à plein régime, mais pas seulement pour remplir les poches des sociétés transnationales. Par l'impôt sur le revenu et par d'autres mécanismes, nous encourageons ces sociétés à faire leur beurre au lieu d'assumer les responsabilités qu'elles ont, en tant que citoyens, vis-à-vis de notre société.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 20.

M. Rae: Monsieur le président, nous aimerions bien avoir quelques chiffres au sujet de cet article. Avant d'exposer dans le détail au gouvernement, nos inquiétudes qui concernent une question très importante, je saurai gré au secrétaire parlementaire de nous fournir des chiffres sur ce qu'il en coûtera de prolonger l'application de cette disposition de 1979 à 1982.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, comme vient de le dire le député, cet article vise essentiellement à prolonger l'application de la disposition permettant aux particuliers et aux sociétés n'exploitant pas une entreprise principale d'amortir 100 p. 100 des frais d'exploration engagés au Canada. A l'origine, cette disposition ne devait s'appliquer que jusqu'au 30 juin de cette année. L'ancien ministre des Finances l'avait prolongée par sursis jusqu'à la fin de l'année civile. Le bill à l'étude permettra de l'appliquer jusqu'au 31 décembre 1981.

Il s'agit d'autoriser une défalcation de 100 p. 100 des dépenses au cours de la première année. C'est un moratoire fiscal puisqu'il n'est pas possible de déduire au cours d'années consécutives ce qui l'a déjà été la première année. Ainsi, au cours de la première année, on créera un moratoire sur nos recettes d'un montant de 80 millions de dollars.

M. Rae: La question qu'on doit se poser, c'est jusqu'à quand ces paiements seront différés? Le secrétaire parlementaire sait que ces paiements s'accumulent et sont sans cesse différés d'une année à l'autre. On ne peut pas prévoir le jour où cet impôt sera payé. Ce qui va se produire, c'est que ces paiements seront différés tant que les travaux d'exploration se prolongeront.

Cela pose une question fondamentale, reliée à celles du prix du pétrole, et à celle des rapports entre le secteur manufacturier et le secteur primaire. Elle met en jeu la survie de Petro-Canada et le fait que nous avons subventionné, non seulement par cette mesure en particulier mais par d'autres mesures, les travaux de forage, elle est reliée également aux refuges fiscaux spéciaux que nous avons créés pour ceux qui ont investi de fortes sommes dans la prospection, en un mot elle concerne toutes ces formes de dépenses. Je me réjouis de savoir que le ministre des Finances nous indiquera quelles sont ces dépenses. J'espère qu'il incluera également les reports d'impôts qui sont aussi, en fait, des formes de dépenses.

Toutes ces mesures, les amortissements rapides, les gros amortissements et les déductions pour épuisement sont tous des types de dépenses publiques qui favorisent certaines activités économiques aux dépens d'autres et par lesquelles le gouvernement et les contribuables subventionnent certaines sociétés et certaines entreprises en particulier. Je pense qu'il est utile de signaler au gouvernement qu'entre 1974 et 1978 le taux d'imposition réel des cinq grandes sociétés pétrolières était de 17.9 p. 100 et que celui des sociétés moyennes, dont Dome Petroleum qui ne paie pas d'impôt, était de 17.7 p. 100.

Le député de Saint-Henri-Westmount a déclaré que l'on ne pouvait pas comparer une société à un particulier, qu'on ne pouvait pas traiter une entreprise comme une personne, mais que nous devrions reconnaître, lorsque nous parlons d'une entreprise, qu'elle consiste en actionnaires, et investisseurs, et qu'elle doit par conséquent être liée au régime d'impôt des particuliers. Soit, mais je veux signaler que le revenu moyen de ceux qui investissent dans les sociétés qui nous préoccupent dépasse largement celui de la population en général.

● (1610)

Je pense qu'il faut aussi admettre que cette intrusion qui s'ajoute à bien d'autres, dans le libre jeu des forces du marché, et dont les députés d'en face sont si fiers d'être les champions, entraîne de graves bouleversements.

Il conviendrait peut-être que je cite les propos du Pr Bossons, économiste de l'Université de Toronto, quand on lui a démandé son point de vue sur les crédits d'impôt dans le domaine de l'énergie. Ses propos sont rapportés dans le *Globe and Mail* du 17 octobre 1979. Voici ce qu'il a dit:

> Loin de moi l'idée que ces mesures incitatives soient insuffisantes. Au contraire elles sont extrêmement généreuses.

D'après lui, ces crédits tendent à favoriser la concentration de l'industrie. Je ne pense pas que le professeur en question soit membre de notre parti, mais j'aimerais vous lire ce qu'il a dit.

> «Les sociétés qui peuvent en profiter sont surtout les grandes entreprises intégrées verticalement.»
>
> M. Bossoms a soutenu que les stimulants visent surtout à soutirer des bénéfices plutôt qu'à encourager l'investissement. D'après lui, l'ensemble des stimulants actuels constitue «des efforts maladroits pour compenser le résultat d'autres efforts maladroits.»
>
> Il a ajouté que le fait de réduire le taux d'imposition des sociétés pétrolières limite la capacité du gouvernement de stimuler d'autres secteurs de l'économie qui pourraient créer davantage d'emplois. Et cela entraîne des hausses d'impôt réelles pour d'autres industries, mais un allégement pour l'industrie pétrolière.
>
> Le gouvernement doit savoir ce qu'il fait quand il octroie des stimulants, pour éviter de trop favoriser une industrie au dépens d'une autre. Toujours d'après M. Bossons, Petro-Canada a été mise sur pied pour activer la concurrence dans l'industrie pétrolière. Sans la présence d'une société d'État, Ottawa serait à toutes fins pratiques à la merci des entreprises qui formeraient en fait une sorte de cartel.
>
> Selon M. Bossons, présentement les règlements de l'impôt favorisent la mainmise étrangère sur l'industrie du pétrole. Si le système était équilbré, les entreprises nationales pourraient profiter aussi facilement des stimulants que les sociétés étrangères.

Ce sont là des questions très importantes. Le secrétaire parlementaire ne semble pas être en mesure d'y répondre aujourd'hui. Je lui signale et, par son entremise, je le signale au ministre, que lorsque viendra le temps de discuter du budget et de prendre une décision sur le prix du pétrole, ils devront se rendre compte que si nous ne discutons pas comme il convient du montant qu'il faudra investir dans la recherche et le développement pour l'industrie du pétrole et du gaz naturel au cours des années 80, deux ou trois choses se produiront certainement, comme elles se produisent déjà depuis le début des années 70.

Le secrétaire parlementaire se rappelle peut-être que M. Kierans a démissionné du cabinet libéral en 1972 parce qu'il entrevoyait déjà ce qui allait se passer. Il avait prévu le bouleversement profond qui frapperait l'économie du Canada si nous persistions à accorder à l'industrie pétrolière les stimulants et les avantages énormes que nous avons continué à lui consentir jusqu'à la fin des années 70 au lieu d'encourager et de favoriser l'industrie de fabrication et de traitement du Canada. A cause de cela, notre industrie manufacturière s'est affaiblie énormément et nous accusons maintenant un déficit de onze milliards de dollars dans le commerce des produits finis. La situation est directement attribuable aux politiques d'encouragement et aux mesures fiscales que le gouvernement du Canada a commencé à adopter pendant les années 70. Cela continuera certainement pendant les années 80. Par ailleurs, notre industrie pétrolière continuera d'être dominée et manipu-

lée par des sociétés étrangères subventionnées par les contribuables canadiens.

En éliminant Petro-Canada, nous éliminons la seule concurrence qui existe dans cette industrie vitale et le seul moyen dont nous disposions maintenant pour savoir exactement ce qui se passe dans les domaines de la prospection, de la recherche et du développement et les autres secteurs reliés à l'énergie. Il est impossible de considérer ces questions séparément. C'est là que les libéraux se sont trompés, et l'échec dramatique qui s'est produit dans les années 70 en est la preuve. A cause de cet échec, on a accordé une subvention extraordinaire de plusieurs milliards de dollars à l'industrie pétrolière, même si cela allait à l'encontre non seulement du principe de justice dont j'ai parlé plus tôt, mais aussi de la structure même de l'industrie canadienne et de notre capacité de survie à titre de nation industrielle. A mon avis, il est indispensable que le secrétaire parlementaire fasse part de nos préoccupations au ministre.

Permettez-moi d'ajouter également ceci: l'une des excuses présentées aux Canadiens par les représentants de l'industrie du pétrole, pour justifier les subventions fabuleuses—car elles sont bel et bien fabuleuses—accordées aux grandes sociétés multinationales, et sorties directement de la poche du contribuable, est que si nous maintenions le prix du pétrole à un bas niveau, nous serions obligés de consentir des amortissements rapides pour subventionner les activités de recherche, de développement et de prospection nécessaires.

Cette excuse n'a jamais réussi à me convaincre. Elle n'est pas justifiée par les profits déclarés. Si elle est légitime, alors une solution s'offre au ministre des Finances en ce qui concerne le budget, à la condition qu'il réussisse à conclure un accord sur la fixation du prix du pétrole et à élaborer une stratégie à cette fin pour les années 80.

Les sociétés pétrolières n'auront plus l'excuse de compter sur une subvention à deux volets. Mais, au lieu de se contenter d'une seule subvention importante que nous leur avions accordée dans les années 70, par le biais du régime fiscal, ils en exigent une autre, dans les années 80. Ces sociétés souhaitent un nouveau dégrèvement fiscal. Elles veulent obtenir une subvention fabuleuse, plus précisément, sur le plan des prix.

Nous avons droit à une explication de la part du ministre—si le secrétaire parlementaire n'est pas en mesure de nous l'obtenir aujourd'hui, j'imagine que nous devrons nous contenter d'attendre le budget du gouvernement conservateur—car nous voulons connaître le raisonnement à l'appui de cette politique pour ce qui est des liens entre les divers secteurs de l'économie; j'aimerais également savoir pour quelle raison nous consentons à de pareils amortissements dans un secteur et non pas dans d'autres. Dans l'intérêt des Canadiens, nous sommes en droit de nous demander pour quelle raison il ne nous revient rien, quand dans notre économie, les sociétés publiques peuvent apparemment survivre uniquement grâce à toute la gamme de béquilles et d'appuis prenant la forme d'incitations et de subventions provenant directement des deniers et des impôts des Canadiens?

Les gouvernements prétendent que nous n'avons aucun droit sur les ressources. Les sociétés pétrolières prétendent que notre intervention dans le système de l'entreprise privée entraîne une grande perte d'impôt pour les Canadiens et, en même temps, que toute cette structure dépend du nombre incroyable d'incitations, de subventions, d'amortissements et de dégrèvements fiscaux accordés.

J'espère que le secrétaire parlementaire nous dira clairement ce qui, à son avis, devrait être le taux effectif d'imposition de ces industries. S'il estime qu'il devrait être de 18, 17, voire 16 p. 100, j'espère que le gouvernement déclarera franchement que c'est là sa politique et qu'il demandera à la population de l'accepter, même si le taux normal des sociétés est de 46 p. 100. Je pense que les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'ils reçoivent en retour de cette dépense extraordinaire.

Enfin, si nous nous dirigeons vers un prix se rapprochant du prix international—et nous croyons de ce côté-ci de la Chambre que cela n'est pas nécessaire et serait même désastreux—mais si le gouvernement insiste—et ce serait sans doute la même chose si le parti libéral était au pouvoir—nous avons le droit de lui dire que nous payons un tribut et que cela suffit et, si les sociétés pétrolières tiennent à laisser ce qu'on appelle le marché mondial du pétrole déterminer leur régime de prix, qu'elles ne reviennent pas en plus se servir dans la caisse des deniers publics.

● (1620)

On ne peut pas gagner sur les deux tableaux. On ne peut à la fois tendre à rejoindre le cours mondial et perpétuer cette situation absurde où nous subventionnons si fortement la prise en main de nos propres ressources et l'exploitation de notre pays. Cette question fiscale a des répercussions profondes. C'est notre avenir industriel qui est en jeu. C'est l'avenir de notre régime économique et la question de savoir combien de temps nous pourrons continuer à subventionner ces grandes entreprises sans avoir aucune influence sur leur politique, aucun contrôle sur l'orientation et l'investissement, si ce n'est par le recours à ces diverses carottes avec lesquelles nous les alléchons depuis qu'elles se sont mises en grève en 1974.

Nous avons le droit d'exprimer l'ampleur de nos inquiétudes et de souligner l'énormité des erreurs commises par le parti libéral. Il a présidé à une prise en main de nos ressources par des étangers. Nous sommes en mauvaise posture, et les politiques que le gouvernement actuel continue d'appliquer ne feront qu'aggraver nos difficultés. Cela confirmera aux yeux du monde que fondamentalement, nous dépendons d'entreprises multinationales étrangères pour la mise en valeur de nos propres ressources. Cela confirmera la faiblesse de notre structure industrielle qui en résulte. Il faut également remettre en question la justice de cette exemption fiscale.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, cette mesure est mauvaise et devrait être rejetée. Elle n'a pas sa place dans le budget d'un pays qui se respecte et qui entend prendre graduellement en main son industrie et ses ressources. Nous rejetons sans hésiter cette solution. Nous la trouvons regrettable.

M. McKenzie: Monsieur le président, je ne comprends pas certaines des observations du critique du NPD. Une fois de plus, le NPD nous sert ses vieilles rengaines. Le député a dit qu'il y aurait démantèlement de Petro-Canada. J'aimerais qu'il nous fournisse la preuve de ce qu'il avance. Non seulement nous n'entendons pas démanteler la société Petro-Canada, mais nous avons même l'intention de la renforcer. En faisant une telle affirmation, le député nous fait douter de tout ce qu'il a dit cet après-midi.

Je tiens à communiquer certains renseignements au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. J'ai ici des statistiques qui ont été compilées par une maison de Winnipeg au sujet des entreprises et des capitaux qui ont quitté la province du Manitoba au cours des huit années désastreuses du pouvoir néo-démocrate dans cette province. J'aimerais savoir quelles mesures on entend prendre pour faire cesser la fuite des entreprises et des capitaux de notre pays, mouvement qui n'a cessé de s'accentuer au cours des quatre ou cinq dernières années du régime libéral. Je vais consigner ces chiffres au compte rendu pour que la Chambre sache bien ce qui se produit sous divers types de gouvernement.

Ces statistiques ont été compilées par M. P. H. Jerch, président de la maison Peter Henry Jerch and Associates de Winnipeg. Selon lui, le mouvement de fuite des entreprises et des capitaux du Manitoba et du Canada se poursuit depuis plusieurs années. Il a souligné, et je cite:

Dans les pays, ou, en l'occurence, les provinces où l'on peut observer de fortes tendances bureaucratiques, nationalistes ou gauchistes, les gens d'affaires qui se démènent pour réussir se sentent inconfortables.

Voilà le climat que nous avons connu au Manitoba sous le gouvernement NPD et au Canada sous le régime libéral. Les statistiques sur le nombre d'entreprises et le volume de capitaux qui ont quitté le Canada sont renversantes. Bien des États américains ont ouvert des bureaux au Canada pour aider les entreprises canadiennes à fuir notre pays en raison des fortes tendances bureaucratiques qu'on y observe.

M. Jerch a cité un certain nombre de chiffres à propos des compagnies qui ont quitté le Manitoba pendant le régime néo-démocrate. Il a fourni une statistique sur 24 petites et moyennes entreprises du Manitoba, et sur le montant d'argent qui a quitté la province, et cela, à cause du gouvernement néo-démocrate dont les entreprises et les investisseurs ont une peur mortelle. Dans le cas de ces 24 compagnies, leur départ s'est soldé par la perte de 4,000 emplois au Manitoba.

Sa statistique était fondée sur un relevé, et je cite:

D'après un relevé, de date toute récente, effectué par Peter Henry Jerch & Associates, de 42 petites et moyennes entreprises de fabrication et de service, seulement 12 cherchaient à faire des acquisitions au Canada uniquement. Quinze d'entre elles songeaient à faire de nouvelles acquisitions ou des investissements au Canada comme deuxième possibilité, ce qui permet de croire que la raison leur dicte d'aller ailleurs mais qu'elles ont quand même tendance à être optimistes en dépit de leurs griefs. D'autre part, 30 des 42 s'occupaient activement de chercher aux États-Unis ou y avaient déjà fait des acquisitions ou décidé d'y faire des investissements. Ces 42 compagnies, soit dit en passant, constituent un échantillonnage assez représentatif de l'entreprise d'affaires canadienne à succès moyen. Ensemble, elles dépenseront, directement ou indirectement, d'un minimum de 63 millions de dollars à un maximum de 160 millions, en acquisitions et investissements d'ici à quelques années. De ces montants, seulement de 7 à 19 millions seront dépensés au Canada et le reste ira aux États-Unis.

C'est le climat politique qui doit être propice aux affaires et à l'investissement. Pour avoir une idée de la gravité du problème, il suffit de savoir que, maintenant, l'État du Kentucky s'appelle lui-même la onzième province. Il en est ainsi parce que de nombreuses entreprises canadiennes ont quitté le pays pour fuir les groupes socialistes du Manitoba et de la Colombie-Britannique et l'ancien gouvernement libéral qui était on ne peut plus de gauche. En parlant de ces entreprises, il a dit:

Elles recevaient ordinairement quelque neuf millions de dollars par année pour l'exportation, ce qui signifie que si elles ouvrent une succursale ou si elles lancent une affaire particulière en risque commun aux États-Unis, elles dépenseront dans les quelques prochaines années, en acquisition ou en investissements, environ 90 millions de dollars. Si l'on tient aussi compte du fait que 40 millions de dollars additionnels ne reviendront pas au Canada, le pays perd, même dans ce petit exemple, la somme de 130 millions environ—

Nous perdrons, rien que dans ces 42 entreprises, de 4,300 à 13,000 emplois. Cette statistique est difficilement . . .

Le président: A l'ordre. Il m'est difficile de faire le lien entre ce que le député dit et l'objet de l'article à l'étude. Nous sommes réunis en comité plénier. L'article porte sur les dépenses d'exploration, non sur les investissements. L'exemple du député ne se rapporte pas à l'article.

Peut-être le député peut-il m'expliquer en quoi cela se rapporte à l'article. Je ne voudrais pas l'empêcher de participer au débat, mais j'hésite à le laisser continuer dans cette voie. Il parle d'emplois perdus et d'investissements à l'étranger, et non pas de la déduction des frais d'exploration au titre de la loi de l'impôt sur le revenu.

M. McKenzie: Très juste, monsieur le président. En tout cas, mes chiffres figurent au compte rendu. Ils pourraient partiellement se rapporter à cet article. Peut-être le secrétaire parlementaire peut-il nous dire maintenant quels sont les plans du gouvernement pour encourager l'exploration, les entreprises et les investissements dans notre pays. Je sais que telle a été la tendance depuis que le nouveau gouvernement est au pouvoir. Peut-être peut-il éclairer le comité à ce sujet?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, le député a constaté une différence, une différence d'attitude dans certaines des légères modifications apportées au bill C-37 original qui sont incorporées au bill à l'étude. Les autres mesures auxquelles il peut raisonnablement s'attendre seront certainement contenues dans le budget, et certains des programmes ultérieurs du gouvernement viseront à relancer l'économie du pays, comme nous le souhaitons tous.

Puis-je faire quelques observations sur les propos qu'a tenus le député de Broadview-Greenwood? Il s'est écarté peut-être intentionnellement du sujet de l'article que nous étudions présentement. En fait, certaines de ses remarques pourraient fort bien être interprétées comme étant favorables au but visé par cet article. Il a parlé de ce qu'il appelle des avantages indus consentis aux sociétés pétrolières. Comme il le sait, j'en suis certain, on pourrait voir dans cet article une mesure visant à assurer que ceux qui pourraient investir et ceux qui ont déjà investi dans le secteur de l'exploration soient traités sur le même pied ou non moins favorablement qu'une compagnie pétrolière. Ce droit de déduire les frais d'exploration au cours de l'année où ils sont engagés s'applique aux particuliers et aux sociétés n'exploitant pas une entreprise principale.

● (1630)

Certains des commentaires plus généraux du député méritent qu'on y réponde. Un des critères dont on se sert pour évaluer l'efficacité des stimulants fiscaux ou autres offerts dans l'économie de marché est de savoir s'ils produisent les résultats voulus. Le stimulant ici est en fait un report d'impôt, un report qui n'est pas là pour toujours. Le premier report est payé quand il y a un revenu sur lequel le payer et, si on regarde l'affaire logiquement, ce sont les frais d'exploration futurs qui sont reportés après cela. Il pourrait donc y avoir un roulement d'impôt différé si une compagnie poursuit ses activités d'exploration sur une échelle assez importante selon, dans une certaine mesure évidemment, les revenus qu'elle finira par réaliser.

Je crois qu'on pourrait difficilement dire dans les circonstances qui existent actuellement au Canada qu'il se fait trop d'exploration pour du pétrole et du gaz. Ce qui nous inquiète, c'est qu'il ne s'en soit pas fait davantage. Certaines sources vers lesquelles nous devons maintenant nous tourner pour nos approvisionnements futurs sont en fait très coûteuses, soit à cause des conditions climatiques exceptionnellement défavorables et des distances des marchés, soit parce que les coûts de production sont plus élevés que ceux auxquels nous avons été habitués. Si nous arrivons au point où les impôts frappant l'industrie et toutes les catégories d'investisseurs engagés dans cette recherche d'énergie deviennent excessifs, deviennent manifestement un gaspillage, seulement alors pourrons-nous dire que les dispositions fiscales sont trop attrayantes. C'est ainsi, à mon avis, qu'il faut juger de tout stimulant fiscal ou autre genre de stimulant consenti à une industrie de quelque genre que ce soit, pas seulement à l'industrie pétrolière.

Le député a aussi essayé de dire que la baisse de compétitivité du secteur manufacturier au Canada était attribuable aux stimulants qu'on avait consentis aux compagnies minières et pétrolières pour leurs travaux d'exploration. Je trouve que c'est là une explication forcée d'un fait indubitable. La position concurrentielle du secteur manufacturier s'est effectivement dégradée au Canada et elle n'a été sauvée, et seulement pour un certain temps, que par la dévaluation du dollar, une dévaluation qui résulte de l'échec, et non du succès, de la politique économique.

Je doute qu'une orientation excessive des capitaux vers l'exploration minière et l'activité manufacturière ait le moindrement à voir avec le fait que l'industrie manufacturière du pays devienne moins concurrentielle. Je pense que cela est attribuable à des causes beaucoup plus évidentes et vraisemblables—on pourrait les chercher dans le niveau des salaires au Canada qui excédait ceux des États-Unis alors même que l'on savait que notre productivité était en moyenne inférieure de 15 à 20 p. 100 à la leur. Quelles que soient les causes de cette situation, l'effet du fléchissement de la concurrence de l'industrie manufacturière est visible, tandis que celui que le député a semblé sous-entendre ne l'est pas.

Je termine en apportant deux précisions. Premièrement, cet article ne vise pas les sociétés pétrolières mais les particuliers et les sociétés non pétrolières dont l'activité principale n'est pas dans le domaine de l'exploration pétrolière. Le but visé est d'attirer des investissements de ces deux sources, et non, comme le député l'a sous-entendu, de consolider un monopole ou un quasi-cartel, comme il l'a appelé, mais bien au contraire, en somme de diversifier l'investissement. Deuxièmement, on ne connaîtra véritablement la valeur de cette mesure que si elle donne les résultats escomptés. Il est démontré jusqu'ici qu'elle a donné de bons résultats et il est donc plus que justifié de lui donner plus d'extension.

M. Taylor (Bow River): Je ne voudrais pas prolonger inutilement la discussion, monsieur le président, mais je crois que l'on peut citer des exemples qui pourraient amener le député du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole il y a quelques minutes à changer d'idée. Je me souviens de l'époque où des députés du Nouveau parti démocratique et du parti dont il est issu, la PSD, tenaient presque les mêmes propos au Parlement de l'Alberta. C'était dans les années 40 et 50 à l'époque où l'Alberta était l'une des provinces pauvres et que le gouvernement voulait stimuler l'économie par des mesures d'incitation fiscale. Il ne s'agissait pas d'avantages exorbitants, c'était une mesure d'incitation fiscale.

Les députés du PSD s'y sont alors fortement opposés. Ils ont dit que cette mesure mènerait toute la province à la ruine, et le reste. Cependant, cette mesure a servi de base au fonds du patrimoine que l'Alberta a pu mettre sur pied. Elle a donné du travail à des gens, et leur a donné la possibilité de gagner de l'argent et de faire réaliser des profits à leur industrie. Aujourd'hui, le gouvernement prend un pourcentage plus important des revenus que les sociétés pétrolières qui ont fait le travail. C'est la population qui en bénéficie le plus.

Toute l'affaire se résume en deux mots: si le gouvernement consent des stimulants et s'il n'entrave pas l'action de l'entreprise libre, celle-ci produira. Voilà ce qui s'est produit en Alberta et ce qui pourrait bien se produire ailleurs au Canada si seulement nous arrivions à choisir les incitations appropriées. Je ne trouve pas que ces dispositions ne soient qu'une forme d'exploitation. Elles offrent des encouragements qui mettront les gens au travail.

Les députés doivent se rappeler qu'il s'agit là d'un secteur où les risques sont élevés. Nous devons décider si nous préférons dépendre du pétrole étranger ou mettre en valeur nos propres ressources. Nous arriverons à produire nous-mêmes le pétrole dont nous avons besoin si seulement nous offrons des stimulants suffisants et propres à favoriser l'exploitation et l'extraction. Nous ne pouvons pas nous servir de l'argent des impôts, car le fardeau des contribuables serait excessif. Nous y arriverons pourtant si nous encourageons les petites et les grandes entreprises—les unes et les autres ont leur rôle à jouer—à se mettre à la recherche du pétrole. Par la suite, les revenus ne tarderaient pas à rentrer, et les Canadiens bénéficieraient du double avantage de trouver du pétrole et de jouir de la prospérité accrue à laquelle ce genre d'investissement donne lieu.

J'ai déjà entendu les députés dans ce coin-là jouer les prophètes de malheur et je n'ai jamais rien compris à leurs histoires. J'ai vu ce qui arrive lorsque les pouvoirs publics offrent des avantages. Nous en avons un bel exemple en Alberta à l'heure actuelle. Les entreprises font preuve de dynamisme pour la bonne raison que le gouvernement de la province les encourage. L'année dernière, on a entrepris plus de travaux de forage en Alberta que nulle part ailleurs parce que la motivation était plus forte; à la longue, ce système rapportera davantage. C'est exactement ce qui peut se passer au Canada. Nous voulons que le pays tout entier soit fort et autonome pour qu'il ne dépende plus des approvisionnements étrangers. On peut y arriver par le biais du système de la libre entreprise.

• (1640)

M. Blenkarn: Monsieur le président, lorsqu'on fait l'étude systématique d'un projet de loi, article par article, il faut absolument s'en tenir à l'étude de l'article concerné en évitant de se lancer dans de longues digressions théoriques. Les députés qui sont assis en face se sont embarqués dans toutes sortes de considérations oiseuses.

M. Evans: Et ceux de votre côté aussi!

M. Blenkarn: Il est à peu près temps que nous nous mettions à étudier cet article au lieu de philosopher.

M. Guay: Que dites-vous de votre collègue?

M. Blenkarn: Cet article est censé encourager les particuliers ou sociétés, autres que ceux et celles qui sont déjà engagés dans l'industrie pétrolière, à placer leur argent dans un domaine très aléatoire, soit l'exploration. A cause de cette disposition de la loi qui, elle, est sur le point d'expirer, toutes sortes de fonds de forage ont été mis sur pied et vendus au public. Ces fonds de forage ont permis à un grand nombre d'équipes de forage et autres de se rendre dans l'Arctique et ailleurs. On y a trouvé du gaz et du pétrole.

Il ne s'agit pas ici d'une prolongation à long terme mais plutôt d'une prolongation à court terme, avantageuse en ce sens qu'elle encourage les Canadiens à s'introduire dans un domaine d'activité très aléatoire. Cette disposition ne s'adresse pas aux multinationales pétrolières, elle ne leur apporte pas de grands bénéfices, car celles-ci peuvent déjà déduire leurs dépenses de prospection. Elles le font constamment d'ailleurs. Nous voulons nous arranger pour que le pays se suffise à lui-même en matière d'énergie. Nous voulons attirer plus de capitaux privés dans la ronde. Si c'est ce que nous essayons de faire, alors nous nous devons d'approuver cette prolongation à court terme. En un sens, elle est avantageuse. En un sens, c'est un renvoi immédiat. Allons de l'avant et faisons quelque chose pour que notre pays en arrive à se suffire à lui-même.

M. Orlikow: Monsieur le président, je commencerai par dire au député de Winnipeg-Assiniboine que la Chambre des communes n'est pas l'endroit où débattre la question de savoir quel parti formera le gouvernement du Manitoba, et qu'il convient plutôt de le faire devant les électeurs manitobains au Manitoba. Je n'ai pas d'objection à en discuter avec le député, mais s'il tient à savoir ce que pensent les Manitobains, je lui suggérerai d'étudier les résultats des dernières élections fédérales où ont été élus il y a quelques mois les députés qui siègent présentement ici.

Son parti s'est engagé dans la bataille électorale au Manitoba en croyant et en prédisant ouvertement qu'il allait sûrement remporter 12 des 14 sièges de cette province, que le seul siège qu'il était sûr de ne pas remporter était celui de mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre, et qu'il était raisonnablement confiant de m'infliger la défaite et de remporter tous les autres sièges au Manitoba. Le fait est, bien sûr, que les conservateurs eurent la surprise de constater le soir des élections qu'ils n'avaient remporté que sept des douze sièges auxquels ils s'attendaient. Notre parti en a remporté cinq et les libéraux, que l'on disait liquidés, en ont remporté deux. Je soutiens au député de Winnipeg-Assiniboine que nous, de notre parti, et également les libéraux, pouvons attribuer une partie de notre succès au genre de politique qu'embrassent le chef conservateur du Manitoba, premier ministre actuel de la province, et le député lui-même.

M. Blenkarn: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous étudions l'article 20 visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, et non pas le résultat des élections au Manitoba, la philosophie du gouvernement du Manitoba ou les événements du 22 mai. Le député doit s'en tenir à cet article ou trouver une autre tribune.

Le président: J'aurais souhaité que le député se soit levé quand le député de Winnipeg-Assiniboine s'éloignait également du sujet. Quoi qu'il en soit, j'invite le député de Winnipeg-Nord à revenir à l'article que nous étudions.

M. Orlikow: Vous avez raison, monsieur le président. Si le député de Mississauga-Sud avait suivi le même principe et rappelé à l'ordre le député de Winnipeg-Assiniboine, je me serais abstenu de dire ces quelques mots avec lesquels j'en ai du reste presque fini. Je disais donc que si certains d'entre nous sont ici, c'est surtout à cause du soi-disant gouvernement de libre entreprise, de ce gouvernement de droite, bon à rien, du Manitoba. Il applique une politique d'austérité si dure à l'égard des personnes âgées, des autochtones et des étudiants de la province que ces derniers ont refusé leurs voix aux conservateurs dans notre province, de sorte que le gouvernement fédéral n'a pas remporté la majorité précisément à cause du faible soutien populaire recueilli au Manitoba.

Je tiens à répondre pendant quelques instants aux observations du député de Bow River. Personne dans mon parti ne s'oppose à ce que les gens, les particuliers ou les sociétés canadiennes tirent un profit équitable de leurs investissements, pourvu qu'ils investissent leur propre argent. Cependant, il n'est pas question ici de sociétés ou de particuliers qui investissent leur propre argent comme tout le monde et qui se contentent de profits raisonnables. Il est question d'industries, de sociétés et de particuliers qui investissent surtout parce qu'ils ne sont pas obligés d'investir leur propre argent.

Je sais que le député de Bow River ne me croira pas. Il va dire que je prône le socialisme. Je lui conseille de lire—bien que je me demande parfois s'il sait lire ou s'il lit parfois—un long article qui prenait plus d'une page du *Herald* de Winnipeg. A mon avis, le *Herald* n'a jamais été un journal radical. Je ne crois pas non plus que sa politique éditorialiste soit socialiste ni qu'il s'oppose au système de la libre entreprise. Mais au mois d'août, il a publié un long article sur les activités de Dome Petroleum dans la mer de Beaufort. Je ne le lirai pas au complet, mais je tiens à citer quelques extraits du résumé que la *Presse canadienne* en a fait et qui a paru dans la *Gazette* de Montréal le 24 août. Je cite:

> Les contribuables canadiens ont peut-être payé autant que 93 p. 100 des 150 millions de dollars dépensés l'an dernier en travaux de prospection de pétrole dans la mer de Beaufort.
>
> Mais si on y découvre du pétrole et si on l'exploite, la forte partie des bénéfices iront aux compagnies privées.
>
> En dépit des centaines de millions de dollars fournis sous forme de stimulants fiscaux à l'exploration de ces terres fédérales sises dans le grand Nord, la part du gouvernement fédéral ne sera qu'une infime fraction des redevances que touche l'Alberta pour le pétrole extrait de son sous-sol.
>
> Et les compagnies qui investissent dans le pétrole du Nord—très peu de leurs capitaux et beaucoup de deniers publics—peuvent même parfois réaliser des bénéfices sur leurs investissements grâce aux dégrèvements fiscaux, même si elles ne découvrent pas de pétrole.

C'est là un des nos principaux griefs. Nous ne critiquerions pas avec autant de véhémence si les investisseurs, si les sociétés pétrolières investissaient leur propre argent, ce qu'ils ne font pas. Ce qu'ils disent aux Canadiens c'est qu'ils veulent des concessions fiscales, des amortissements, des allocations de forage et ainsi de suite. Ils nous disent que s'ils ne découvrent rien, les Canadiens devront assumer les pertes, soit 93c. de chaque dollar investi.

● (1650)

Néanmoins, si nous découvrons un gisement rentable, si nous pouvons vendre le pétrole ou le gaz, nous conserverons les profits. Donc, si nous décrochons le gros lot, c'est nous qui gagnons, et si nous perdons, ce sont les Canadiens qui perdront.

Prenons Dome Petroleum. Dome Petroleum a été fondée en 1950. Elle est surtout connue à l'heure actuelle pour son programme de prospection dans la mer de Beaufort. La compagnie appartient à 26 p. 100 à Dome Mines qui, à son tour, appartient à 31 p. 100 à Dome Pete. Dome se distingue pour n'avoir jamais payé un seul sou d'impôt sur le revenu. Elle a réussi à faire différer son impôt indéfiniment parce que le taux d'amortissement fiscal de ses frais de prospection et autres dépenses d'investissement était plus élevé que le taux d'amortissement comptable. Même si l'impôt différé est inclu dans le passif de la compagnie, les explications que cette dernière fournit à ce sujet ne manquent pas de candeur. Permettez-moi de vous citer l'extrait suivant du rapport annuel de la compagnie pour 1978:

L'impôt différé qui figure dans le bilan de la compagnie n'est pas vraiment inclus dans le passif. Lorsque Dome devra payer l'impôt sur le revenu, elle payera seulement sur le revenu de l'année courante et non sur celui des années précédentes, à la condition de maintenir ses dépenses d'investissement à un niveau modeste.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement. L'article que nous étudions vise des compagnies ou des personnes qui n'ont rien à voir avec l'industrie pétrolière. Dome Petroleum est une compagnie pétrolière. Le député ne cesse de parler de questions qui ne sont pas abordées pour le moment. Il est complètement en dehors du sujet. Il nous expose comment les compagnies pétrolières peuvent truquer leur bilan. Nous ne parlons pas de cela. Nous parlons des allocations spéciales pour les gens qui font de la prospection alors que ce n'est pas leur activité ordinaire. Je vois mal comment le député peut établir un rapport quelconque entre ce qu'il a dit et cet article, pas plus que qui que ce soit ici, j'en suis sûr. Il a déjà été rappelé à l'ordre et si nous voulons venir à bout de ce bill, je crois indispensable que les députés parlent de l'article à l'étude.

M. Evans: Monsieur le président, le député de Mississauga-Sud ne semble pas savoir que ce que dont parlait le député de Winnipeg-Nord à propos de Dome Petroleum, c'est exactement ce qu'il y a dans l'article du bill, pour la raison que Dome Petroleum pratique l'exploration en mer de Beaufort, ce qui a incité les sociétés privées et les particuliers étrangers au secteur pétrolier à y investir, parce que cet argent sert à créer des amortissements fiscaux au profit de ceux qui prennent des parts dans ces fonds. Donc le député de Winnipeg-Nord a parfaitement raison.

M. Orlikow: Monsieur le président, permettez-moi de dire au député de Mississauga-Sud que, sur ce point, bien que je n'aime pas faire d'allusions personnelles, je suis beaucoup plus au courant de la question que le député qui a l'habitude d'écrire aux journaux pour parler de questions—comme celle des autochtones auxquelles il entend moins que rien.

Permettez-moi de citer un autre passage du rapport annuel de Dome Petroleum pour 1976:

A condition que la société réalise un modeste programme d'exploration pétrolière et gazière et d'immobilisation, il est peu probable que l'impôt différé accumulé devienne exigible.

Comme le disait le député qui a parlé il y a quelques minutes, voilà exactement ce qui nous préoccupe, ce que Dome fait dans ce domaine comme tant d'autres sociétés. Elle attire des capitaux en disant aux gens, sans les tromper d'ailleurs puisque cela est prévu par la réglementation, qu'ils peuvent améliorer grandement leur rendement après impôt s'ils placent leur argent dans cette forme d'activité plutôt qu'ailleurs. A la fin de 1978, le montant des impôts différés de Dome était de 209 millions, c'est-à-dire 436 p. 100 ou 170 millions de plus qu'à la fin de 1973. En d'autres termes, entre 1974 et 1978, les largesses fiscales de l'État fédéral ont permis à Dome d'accumuler 81 p. 100 de ses impôts différés.

Il ne reste que quelques minutes avant 5 heures, monsieur le président . . .

M. Knowles: Nous continuons jusqu'à 6 heures.

M. Orlikow: On me signale que nous continuons jusqu'à 6 heures, monsieur le président; il me reste donc encore quelques instants.

Je terminerai en disant au secrétaire parlementaire que, étant donné la façon dont nous avons traité les compagnies de pétrole et de gaz, dont nous avons encouragé l'investissement dans ces domaines—personne n'a mis en doute la nécessité de chercher du pétrole et du gaz et d'autres sources d'énergie qu'on pourrait trouver au Canada—et compte tenu du taux d'impôt réel que paient les particuliers ou les sociétés qui investissent dans ces domaines, taux d'imposition peu élevé par rapport à celui que paient les investisseurs dans le secteur manufacturier, et si l'on songe que, depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, le Canada a vu sa population active augmenter plus rapidement que celle de tous les pays industriels de l'Ouest et que nos industries de fabrication, qui sont des industries de main-d'oeuvre, paient un taux d'impôt élevé, plus de 40 p. 100, et que nos industries extractives, des industries de capital qui emploient relativement peu de gens, paient un taux d'impôt très faible, il n'est pas étonnant que les Canadiens et les étrangers investissent dans le secteur des ressources plutôt que dans celui de la fabrication.

Le gouvernement propose en fait dans cet article d'accorder une autre concession qui encouragera davantage les gens à investir dans ce domaine parce qu'ils paieront moins d'impôts que dans d'autres et obtiendront un rendement réel plus élevé que dans d'autres secteurs. Le gouvernement agit ainsi au moment même ou nous devrions faire exactement le contraire, au moment même où nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour encourager le secteur manufacturier qui décline d'année en année.

Notre part du marché canadien et du marché international diminue, et le nombre de gens, le pourcentage de la population active employé dans l'industrie manufacturière est passé de 26 p. 100 il y a quelques années à un peu moins de 20 p. 100 à l'heure actuelle. Nous devrions donc encourager l'industrie manufacturière. Nous devrions offrir des stimulants et des programmes de recherche et de développement pour relancer nos industries. Nous devrions essayer de renforcer nos industries manufacturières. Au lieu de cela, le gouvernement conservateur maintient les politiques de l'ancien gouvernement libéral en accordant plus de concessions au secteur des ressources, plus d'encouragement au domaine du pétrole et du gaz naturel, sans risque pour les investisseurs, mais au grand détriment de la population canadienne. Cette perte prend la

forme d'impôts que nous remettons, de prix plus élevés qu'il faut payer, tout cela au moment où nous devrions concentrer nos efforts sur la création d'emplois dans ce secteur qui, dans tous les autres pays, emploie 25 p. 100 ou plus de la main-d'oeuvre et que nous délaissons presque complètement.

M. Nickerson: Monsieur le président, pourrais-je prendre la parole très brièvement sur cette question dont nous avons traité de façon approfondie cet après-midi. Il y a quelques jours, nous avons eu droit au spectacle donné par le député d'Oshawa qui nous faisait part de ses inquiétudes quant à la Bourse de Toronto. Aujourd'hui, le député de Broadview-Greenwood nous a dit s'inquiéter de l'ingérence de l'État dans le marché libre, dans ce cas-ci le marché des capitaux. Enfin, les députés d'en face ont l'air de commencer à apprendre quelque chose.

● (1700)

J'aimerais revenir un peu sur ce qu'a dit le secrétaire parlementaire au sujet de la présente disposition, soit qu'elle est conçue pour permettre de s'éloigner de la concentration actuelle dans l'industrie pétrolière. Elle donne aux Canadiens moyens, comme les députés, la chance d'y investir. Si un député veut tirer parti des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu dont nous sommes saisis, il pourra, par son argent, aider à diluer la concentration qui existe actuellement dans cette industrie.

Nous devons adopter une politique qui permet au Canada de se suffire à lui-même en matière d'énergie. Nous avons ici un des éléments de cette politique. Il est de beaucoup préférable d'œuvrer vers l'autarcie énergétique par des investissements privés que par des organisations comme Petro-Canada qui dépendent énormément de l'aide du gouvernement. Voici la sorte de mesure législative qu'il nous faut pour encourager les investissements privés. Elle fait partie de nos lois depuis un bon moment. A Calgary, ou dans un autre centre d'exploration au Canada, on constatera qu'elle donne d'excellents résultats. Elle attire l'argent de Canadiens de tous les milieux. Son succès est prouvé. Grâce à ce genre d'encouragement, on a découvert du pétrole et du gaz, et des quantités énormes de minéraux. Nous avons ici le genre de loi qui permet, et permettra, aux Canadiens de bénéficier du boom énergétique qui pourrait nous surprendre un de ces jours.

M. Skelly: Avant d'entrer dans le vif de mon propos, monsieur le président, j'aimerais poser une brève question. Le secrétaire parlementaire a parlé de paiements différés. Mais avant d'aller plus loin, j'aimerais savoir combien d'impôt on doit présentement aux Canadiens au titre des paiements différés. Avant de discuter et de décider s'il y a lieu de maintenir cette formule, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire combien d'impôt on doit actuellement aux Canadiens au titre des paiements différés?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur l'Orateur, je vais voir si ces chiffres sont disponibles, mais je déplore les expressions que le député a utilisées. Le montant des impôts différés n'est dû au gouvernement qu'une fois le revenu gagné. Si une entreprise échoue, il n'est pas question de paiements différés. La situation est très simple. Un homme d'affaires se crée des dépenses et il est autorisé à les imputer à d'autres revenus qu'il n'a pas gagnés dans le cadre de l'affaire qui lui a occasionné ces dépenses. Il n'est jamais appelé à payer de l'impôt sur une affaire qui ne lui rapporte pas de revenus. Il ne doit donc rien au gouvernement. J'ignore si nous possédons des données sur ce que les comptables appellent les paiements différés. C'est une expression que je n'ai jamais trouvée très utile. A dire vrai, je la trouve plutôt trompeuse.

M. Knowles: Que pensez-vous de 100 millions de dollars?

M. Ritchie (York-Est): Je pense que c'est peu. Le mieux que je puisse faire, c'est de répéter que ces paiements différés devraient représenter environ 80 millions de dollars par année. Je ne suis pas certain que nous ayons des chiffres à cet égard qui vont bien au delà de l'industrie pétrolière. Il est question de paiements différés d'impôt lorsque, dans l'industrie manufacturière, une valeur active se déprécie plus rapidement que sa durée normale. Je pense qu'un tel chiffre serait difficile à trouver. Peut-être existe-t-il, mais je l'ignore.

M. Rae: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser. Lorsque le gouvernement a présenté ses chiffres concernant les dépenses fiscales, avait-il l'intention de fournir le montant global des déductions différées pour amortissement? Ce montant figurera-t-il parmi les chiffres?

M. Ritchie (York-Est): J'ai peur de ne pouvoir répondre à la question du député parce que je ne connais tout simplement pas la réponse. Personnellement, j'ai des réserves à faire quant à ce concept des dépenses fiscales. Il semble être fondé sur le fait que d'une façon ou d'une autre, tout le revenu d'impôt appartient au gouvernement et que toute réduction d'impôt est une dépense fiscale. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes engagés à informer la Chambre au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler dépense fiscale au moment où nous présenterons le budget. Je ne sais pas si cela couvrira les impôts reportés. J'essaierai d'avoir cette information avant le discours du budget, mais je ne peux rien promettre.

M. Rae: En guise de question supplémentaire, j'aimerais dire au secrétaire parlementaire qu'il se peut que nous ne soyons pas d'accord, lui et moi, sur l'utilité du concept des dépenses fiscales. D'après ce que le ministre des Finances nous a dit, je présume que lui-même et le Président du Conseil du Trésor ont accepté ce principe. J'espère que cela sera prévu dans le bill. S'il ne peut pas nous donner le chiffre que le député de Comox-Powell River lui a demandé, peut-être pourrait-il nous dire ce que coûtera au total l'article 66 de la loi de l'impôt sur le revenu? Peut-il nous donner ce chiffre qui s'applique aux sociétés pétrolières, aux prospecteurs et aux autres entreprises?

M. Ritchie (York-Est): On m'a informé qu'on ne dispose pas d'une telle estimation pour le moment. Il est possible qu'elle soit incluse dans les prochaines prévisions budgétaires. Je vais en prendre note et je le suggèrerai au ministre.

M. Skelly: Ce qui m'inquiète ainsi que je l'ai dit l'autre jour, c'est que notre système fiscal constitue un moyen bien difficile et bien imparfait de diriger l'économie. Lorsqu'un dégrèvement est accordé à une catégorie particulière d'individus, c'est au détriment d'autres personnes. Ainsi que l'a dit le député de Winnipeg-Nord, nous finissons par contraindre les simples contribuables à littéralement financer ce programme.

Je ne suis pas d'accord avec le député de Bow River qui a déclaré que ce sont les stimulants fiscaux qui ont permis de créer la richesse que connaît actuellement l'Alberta. Cela ne me semble pas logique. La grande prospérité que connaît l'Alberta, et le programme qui a ainsi pu être lancé, sont davantage attribuables aux agissements de l'ayatollah qu'à ce qui a pu être fait en Alberta. Certaines mesures que l'on prend aujourd'hui en Alberta s'avèreront fort utiles plus tard. Je veux faire allusion à la tentative de diversification de la base économique de l'Alberta.

Plutôt que d'adopter des dispositions telles que celles-ci, peut-être devrions-nous chercher d'autres moyens d'orienter les investissements de notre pays vers certaines de nos autres ressources. Nous ne devrions pas placer notre pays dans une position de dépendance en matière de ressources. Nous devrions certes essayer de miser sur certaines de nos ressources. Si l'Alberta réussit à diversifier son industrie, lorsque cette ressource sera épuisée, cette province sera alors certainement beaucoup plus forte qu'elle ne l'était avant que le groupe de pays inspiré par l'ayatollah n'ait placé l'Alberta dans une position avantageuse. A mon avis tout cela n'a que peu de rapport avec la question des stimulants fiscaux. Le fait est que le pétrole, le gaz et le charbon se trouvaient sous l'écorce terrestre du temps des dinosaures.

● (1710)

Une voix: Vous voulez dire du temps où le Crédit social était au pouvoir.

M. Skelly: Un instant, s'il vous plaît. Permettez-moi de continuer. Vous aurez bien du temps dans un moment. Certains ont prétendu que c'est grâce à de tels stimulants que l'Alberta a tant amélioré sa situation, des stimulants comme celui prévu dans la loi, ainsi que le secrétaire parlementaire l'a décrit.

Je voudrais signaler une autre chose, notamment que ce sont des stimulants à l'investissement comme celui-ci qui nous ont permis de découvrir et de mettre en valeur des puits de gaz excédant nos besoins. Les puits sont maintenant fermés et certaines personnnes cherchent à obtenir de l'Office national de l'énergie l'autorisation d'exporter le gaz. Voilà ce qu'on a fait de l'argent des contribuables. Nous avons mis en valeur une source d'énergie que nous ne pouvons utiliser, et nous allons maintenant en faire profiter un autre pays.

Il faudrait peut-être, grâce à divers types de stimulants, ou à un mécanisme quelconque, diriger ces investissements vers d'autres industries afin d'augmenter le nombre d'emplois au Canada, dans l'espoir de régler certains des problèmes que nous connaissons justement parce que nous importons des biens coûteux. On a donné à entendre également que nous devrions encourager les particuliers et les petits industriels à se lancer dans le domaine pétrolier. C'est un vœu qui n'a guère de chances d'être exaucé, surtout de la façon dont nous nous y prenons pour parvenir à nos fins. De toute évidence, le secteur du pétrole est contrôlé par les «sept sœurs», et il serait idiot de prétendre le contraire.

D'un côté, on encourage les petits industriels et les particuliers, et de l'autre, ils sont pris au piège, car pour emprunter les capitaux nécessaires à certains de ces investissements, ils doivent payer des taux d'intérêt exorbitants. Les taux d'intérêt grimpent à leur tour, et il devient de plus en plus difficile d'emprunter. Ces efforts s'annulent. L'élan donné par cet article devrait primer, et d'autres programmes gouvernementaux ne devraient pas y faire obstacle.

Voilà certains de mes sujets de préoccupation. Peut-être le secrétaire parlementaire peut-il me fournir des réponses. Essentiellement, je voudrais savoir sur quelle stratégie industrielle pour l'ensemble de l'économie se fonde la décision de permettre ces économies d'impôt aux sociétés et aux personnes que l'on veut encourager à se lancer dans l'exploitation des ressources? Quel but vise-t-on, somme toute?

M. Ritchie (York-Est): Merci, monsieur le président. J'aimerais faire quelques observations sur certaines remarques du député ainsi que du député de Winnipeg-Nord. J'ai quelque difficulté à comprendre comment, au moment où le monde entier souffre d'une pénurie d'énergie et où le Canada a le potentiel voulu pour devenir autonome dans le domaine énergétique, ce qui serait extrêmement avantageux pour son économie, quelqu'un peut remettre en question tout effort raisonnable pour favoriser les investissements dans le secteur de l'exploration afin de développer notre potentiel énergétique. Je tiens à préciser que ces investissements ne s'évanouissent pas en fumée. Dans bien des cas, ils touchent le secteur manufacturier. L'industrie sidérurgique de la Saskatchewan et l'industrie sidérurgique de l'Ontario sont aussi deux grands secteurs d'investissement. L'industrie alimentaire et toutes les industries de fabrication de matériel de forage, qui doivent résoudre de formidables problèmes de logistique, se partagent ces investissements.

Il est clair, certes, que notre pays a besoin d'énergie, qu'il possède les ressources nécessaires pour être indépendant à cet égard, mais cela ne se réalisera pas si l'on n'encourage pas les investisseurs, et ils n'investiront pas si les conditions ne sont pas favorables.

J'ai eu le privilège d'assister à l'essor de l'industrie de l'exploration pétrolière au Canada; presque inexistante en 1947, elle est devenu l'une des principales forces de l'économie canadienne. Ce n'est pas l'ayatollah qui a permis à cette industrie de prospérer, mais les judicieuses politiques du gouvernement qui ont favorisé l'investissement.

Somme toute, ces investissements se sont révélés profitables, malgré beaucoup de pertes, aboutissant à la découverte de réserves de pétrole et de gaz au Canada. Dans ce secteur de la prospection pétrolière et minière, les découvertes tendent à se produire par à-coups. On peut chercher pendant des années et des années, dépenser tant et plus, ne rien trouver et se décourager. Puis survient une brève période de grands succès. Les politiques appliquées au Canada ont permis la découverte de réserves de gaz qui, pour le moment, dépassent les besoins du pays. C'est là un atout que nous ne devrions pas déplorer ni remettre en question. Nous devrions plutôt nous en féliciter.

C'est un atout, que nous laissions le gaz dans le sol ou que nous suivions le conseil d'en exporter une partie.

Le député a parlé de la question des taux d'intérêt et a demandé pourquoi l'argent était si cher dans notre pays. L'une des principales raisons, c'est que nous empruntons pour survivre. Cette année, nous empruntons aux alentours de sept à huit milliards. S'il en était autrement et si nous n'avions pas un tel fardeau de dettes, nous n'aurions pas nécessairement besoin de ces taux d'intérêt élevés. Cet excédent de gaz naturel faciliterait bien les choses. Il pourrait nous aider à redresser les conditions qui nous obligent actuellement à pratiquer des taux d'intérêt aussi élevés.

Le député de Winnipeg-Nord a parlé de choses qui me tiennent fort à cœur. Il a parlé de la nécessité d'avoir une industrie manufacturière plus concurrentielle, plus efficace et plus dynamique. Il a montré comment ce secteur avait décliné. Je trouve moi aussi qu'il faut faire quelque chose pour lutter contre le manque de dynamisme qui touche sinon toutes les branches de ce secteur, du moins un bon nombre d'entre elles. Cela s'impose pour créer des emplois et pour que nous puissions faire bonne figure parmi les autres pays du monde.

Nous avons également besoin de cette mesure qui vise quelque chose de non moins important: l'autonomie énergétique de notre pays pour les prochaines décennies. Ces deux besoins ne sont pas concurrentiels. En réalité, comme je l'ai mentionné plus tôt, le secteur manufacturier bénéficiera des dépenses pour l'exploration et la mise en valeur des ressources, ainsi que des investissements dans les pipe-lines et autres installations que le succès des recherches rendront nécessaires.

Bien que je partage certaines des inquiétudes du député, elles n'ont vraiment rien qui puissent justifier le rejet de la mesure présentement à l'étude. Je tiens d'ailleurs à ajouter que la mesure en question n'a rien à voir non plus avec certaines allégations qui ont été faites, à savoir que les investisseurs peuvent obtenir quelque chose pour rien en vertu de notre régime fiscal. Cette disposition ne vise qu'à permettre l'amortissement des dépenses légitimes d'exploration. Le maximum qu'un contribuable peut épargner aux termes de cette disposition, c'est la totalité de l'impôt qu'il aurait dû autrement payer, ce qui, dans notre pays, représente rarement plus de 62 p. 100 du revenu brut du contribuable. Il est donc impossible d'épargner de cette façon 110 p. 100 de son revenu. Le député veut parler de quelque chose d'autre. Il veut parler de ce qu'on appelle le «surépuisement». Ce n'est pas de cela que nous discutons présentement. Il se pourrait que nous ayons à débattre cette question lors du dépôt du budget.

Cet article n'a pas certains des effets dont ont parlé les députés d'en face. Il contribuera largement à la promotion de l'autonomie énergétique de notre pays, et je ne vois rien qui soit plus important pour nous pour au moins les deux prochaines décennies.

● (1720)

M. Rae: Monsieur le président, j'aimerais relever certains arguments du secrétaire parlementaire, du député de Winnipeg-Assiniboine, du député de Mississauga-Sud, du député de Western Arctic et d'autres. Il semble que nous ayons réussi à sortir certains conservateurs convaincus de leur léthargie.

Il y a tout d'abord la question de la pertinence de notre critique. L'article à l'étude modifie l'article 66 de la loi de l'impôt sur le revenu. Cet article traite des frais d'exploration et d'aménagement au Canada et de la façon dont on peut les déduire. Je dirai en toute déférence envers le député de Mississauga-Sud qu'étant donné cette modification, nous nous estimons en droit de parler de l'article 66, de ses effets et de l'importance de cette déduction et de son rapport avec d'autres déductions, et que nous nous estimons donc en droit de profiter de l'occasion pour inviter le gouvernement à considérer ce que devient notre régime fiscal, s'il est équitable et s'il produit les résultats que nous voulons qu'il produise.

L'attitude du député de Mississauga-Sud me rappelle l'histoire de cette personne à qui l'on avait demandé au cours d'un examen quel était le sujet traité dans Moby Dick et qui avait répondu que c'était l'histoire d'une baleine. Ce n'est pas une réponse très originale ni très complète puisque l'histoire de Moby Dick traite de bien des sujets. C'est en somme l'histoire de la vie. Cet article de la loi de l'impôt sur le revenu ne porte pas uniquement sur le contenu proprement dit de l'article 20 du bill mais sur l'ensemble du régime fiscal canadien et sur une innovation très importante que nous devons aux libéraux, et que mon parti a d'ailleurs violemment critiquée. Nous profitons de l'occasion pour demander au gouvernement de relire cet article; je pense que c'est notre droit de faire une telle requête puisqu'elle est parfaitement conforme au principe même du régime parlementaire.

Quant au député de Winnipeg-Assiniboine, je pensais qu'avec son adresse, son habileté habituelle et son souci de rigueur et de justice, il allait parler de la société Shell Oil ou de la société Dome Petroleum; en effet, la dernière fois que j'ai pris la parole ici, il s'est inscrit en faux contre mes propos. Il a dit que j'induisais la Chambre en erreur et qu'il viendrait rectifier tous les renseignements erronés que j'avais donnés à la Chambre dans le but de faire connaître la vérité; il a même accusé notre parti de se complaire dans le mensonge et dans l'erreur, tant dans la relation des faits que dans leur interprétation.

La raison pour laquelle le député ne pouvait se lever à la Chambre et rectifier cette erreur et cette contre-vérité, c'est que les faits que j'exposais à la Chambre étaient exacts. L'interprétation est naturellement question d'idéologie et les députés peuvent s'y opposer mais je ne vois aucune raison de le faire de manière offensante. Je pense que les principes et les vues que défend le député de Winnipeg-Assiniboine ont des conséquences désastreuses pour les travailleurs. C'est absolument injuste et cela peut avoir un effet négatif sur le niveau de vie du Canadien moyen.

Le député croit, entre autres choses, que les politiques que nous défendons conduiraient les entreprises à la faillite, les amèneraient à s'expatrier et anéantiraient ce qu'il a appelé le secteur productif de l'économie. En toute déférence pour le député de Winnipeg-Assiniboine, cette controverse se poursuit dans la société industrielle depuis qu'elle existe. Je ne vois aucune raison de tenir des propos injurieux. Le tout se résume à une approche et à des intérêts différents, mais je n'irai pas plus loin. Nous avons sûrement le droit d'entretenir des vues différentes sans faire l'objet des risées et des injures dont le député de Winnipeg-Assiniboine ne manque jamais de nous accabler.

En répondant à ma question initiale, le secrétaire parlementaire a affirmé deux choses fondamentales. La première étant que l'on juge de la valeur d'un stimulant fiscal par ses résultats et que si un tel stimulant répond aux objectifs qu'on s'était fixés, on peut dire que c'est une réussite. Cette façon de voir les choses est à la fois très limitée et à sens unique.

Au début des années 70, les capitaux étaient littéralement introuvables parce que les sociétés pétrolières multinationales estimaient que le régime fiscal canadien était injuste. Elles refusaient d'investir dans la prospection lointaine. Dans certains milieux on considère pareille attitude comme une sorte de négociation, c'est-à-dire qu'on fait usage de son pouvoir de négocier en retirant ou retenant ses capitaux. Dans d'autres milieux, on y voit un chantage économique. Les députés de l'opposition ont réagi de la même façon devant une grève de travailleurs. Certains voient dans la grève un outil de négociation collective tandis que d'autres, à l'autre extrémité, tel le député de Winnipeg-Assiniboine, considèrent sûrement une grève comme une sorte de chantage.

Face à cette grève des capitaux, le gouvernement canadien avait le choix entre deux possibilités. Il pouvait soit céder et donner à l'industrie ce qu'elle voulait, soit mettre la main sur l'industrie. Il pouvait étatiser l'industrie. Le gouvernement libéral, parce qu'il était libéral, n'a fait ni l'un ni l'autre et les deux à la fois. Il a étatisé en partie l'industrie en créant Petro-Canada, mais bien entendu, il n'a pas donné à Petro-Canada les pouvoirs nécessaires. Il n'a pas étatisé ou nationalisé Imperial Oil, Gulf, Shell ou les autres sociétés pétrolières. Le parti libéral s'est contenté de leur fournir une vaste gamme d'encouragements fiscaux.

Voici maintenant ce que le secrétaire parlementaire essaie de nous dire: «Nous avons un problème. Il faut que nous exploitions nos ressources de pétrole et de gaz. Il y a plusieurs sociétés multinationales qui s'occupent d'exploitation. Comment pouvons-nous les convaincre d'exploiter nos ressources? Nous leur donnerons des encouragements. Si ces encouragements sont suffisants et que les sociétés multinationales exploitent nos ressources de pétrole et de gaz, nos mesures sont efficaces et nous pouvons bien en payer le prix».

A mon avis, cette théorie ne tient aucun compte de certaines questions très importantes, notamment, quel est le prix des encouragements fiscaux, qui doit le payer, qui profite des encouragements et quel genre de système économique fonctionne de cette façon? J'ai bien peur que le secrétaire parlementaire ne puisse pas répondre à ces questions. Je ne pense vraiment pas que le parti conservateur, vu sa philosophie et vu son engagement envers le système économique actuel, puisse résoudre le problème.

Les grosses sociétés multinationales ont accaparé les ressources du pays et viennent maintenant dire au gouvernement: «Voilà ce que coûte l'exploitation». Sauf tout le respect que je dois au député de Winnipeg-Assiniboine, le parti conservateur a promis pendant la campagne électorale et dans toutes ses déclarations publiques depuis les élections et la création de l'équipe spéciale sur Petro-Canada qu'il se débarrasserait de Petro-Canada, qu'il la vendrait au secteur privé et qu'il vendrait en même temps les organismes qui s'occupent de prospection de d'exploitation.

Nous ne savons pas au juste quels sont les projets du gouvernement, mais la recommandation formulée dans le rapport de l'équipe spéciale permettrait à un groupe de grosses sociétés multinationales qui ont des filiales canadiennes de prendre Petro-Canada sous sa tutelle. Si chacun de ces groupes possède 2 p. 100 des actions, cela signifie que cinq groupes détiennent 10 p. 100 des actions, et aucun économiste au Canada ne nierait qu'avec 10 p. 100 des actions d'une grande entreprise on peut contrôler la direction de cette dernière puisque les autres actions, étant assez diversifiées, n'accordent à aucun autre actionnaire une part prédominante.

La première réponse que le secrétaire parlementaire nous a donnée, qui est celle du parti conservateur et du parti libéral qui l'a précédé, était que les résultats sont ceux qui avaient été escomptés. La question que j'ai posée, et, en toute déférence, je ne crois pas que le député puisse y répondre parce qu'elle dépasse le mandat de son parti, était de savoir si cela en valait le prix. Quelles sont les solutions de rechange? Celles-ci sont inacceptables, par principe, pour le parti conservateur, mais elles coûteraient moins cher, à long terme, à la population et elles garantiraient que les résultats des travaux de recherche, de développement et de prospection dans le domaine du pétrole restent au Canada et sont entre les mains de Canadiens.

• (1730)

A quel prix continuons-nous à subventionner le développement des multinationales et des sociétés? Par exemple, nous avons le cas de Ford ou General Motors qui doivent décider de s'installer ou non au Québec. Nous avons tous ces stimulants et ces subventions directs ou indirects dont il est actuellement question. Notre système économique change de caractère et les partisans convaincus de l'autre côté qui ne s'en rendent pas compte n'en croiront pas leurs yeux le jour où il se réveilleront.

La deuxième question concernait le secteur de la fabrication. Malgré tout le respect que j'ai pour le secrétaire parlementaire, on peut dire, je crois, sans risquer de se tromper, que notre manque de concurrence est imputable à d'autres raisons. Le député a fait valoir la question des salaires, mais je vois plutôt le manque d'investissements et certaines faiblesses structurelles de l'industrie canadienne. Nous ne pouvons pas progresser d'un pouce avec une économie de succursales. Ce genre d'économie est incapable de prendre de l'expansion et de se concentrer à moins d'une planification et d'une orientation coordonnées dans l'intérêt public. C'est là le nœud du problème, et non pas la question des salaires, comme l'a fait valoir le député.

Je dirai au secrétaire parlementaire que l'on peut avancer sans crainte de se tromper—et je ne suis pas le seul tenant de cette théorie—qu'un système fiscal qui accorde des avantages extraordinaires et un taux d'imposition exceptionnellement bas à l'industrie pétrolière et gazière, sans accorder la même chose au secteur de la fabrication, ne peut qu'entraîner une distorsion de l'investissement. C'est exactement ce qui se passe.

Le député de Western Arctic vient de se distinguer pour la seconde fois depuis que je suis ici. La première fois, il avait un ourson sur son pupitre, et la deuxième fois, il a déclaré en toute candeur, que les compagnies pétrolières multinationales devaient avoir le droit de continuer à exploiter les ressources canadiennes coûte que coûte. A mon avis, cela ne peut plus se passer ainsi. Nous avons un système fiscal qui accorde à certains des avantages considérables. Un jour ou l'autre, les Canadiens voudront savoir combien cela leur coûte. Comme je l'ai déjà dit—et je pense bien avoir raison, mais seul l'avenir le

dira et j'espère me tromper—le prix que nous devrons payer sera l'affaiblissement du secteur de la fabrication et la mainmise sur tout notre secteur des richesses naturelles.

Il faut insister là-dessus. Les députés d'en face voudraient que le bill soit adopté sans débat, et je sais que le parti libéral le souhaite parce qu'il est mal à l'aise, connaissant les mesures et ce qu'elles contiennent. Les libéraux savent qu'ils sont incapables de les défendre. Ils savent qu'ils ne constituent pas vraiment un parti d'opposition, mais plutôt un gouvernement en exil. Ils n'ont jamais accepté d'avoir été défaits aux élections du 22 mai et savent que ni leur philosophie, ni les principes de l'économie ou de la politique ne leur permettent de s'opposer à ce budget et à ces mesures fiscales. A mon avis, l'opposition fantôme est disparue et seuls les députés de mon parti peuvent constituer une opposition réelle. Nous sommes heureux de le faire. Nous avons l'intention de bien jouer notre rôle. Nous n'avons pas l'intention de disparaître ou de rendre la tâche facile au gouvernement pour la simple raison que ce n'est pas lui qui a présenté ce budget. C'est le budget de la première équipe de l'argent cher et non celui de la deuxième équipe. Nous sommes heureux de nous y opposer.

M. Rose: Monsieur le président, je serai bref. Nous avons entendu des déclarations bien profondes sur notre position. L'une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas d'accord à titre de députés, c'est que nous ne nous fondons pas du tout sur les mêmes hypothèses. Nos arguments partent ordinairement d'un point de vue tout à fait différent. Cela ne veut pas dire que tous ceux qui restent dans le droit chemin sont de ce côté-ci de la Chambre. On nous dit parfois que tous les pharisiens sont de ce côté-ci et que tous les Evel Knievel sont en face. Pour ma part, je ne ferais jamais de telles généralisations, mais il y a certainement quelques députés de l'autre côté avec lesquels nous ne sommes pas d'accord.

Nous ne nous opposons ni à l'exploitation des ressources, ni à l'autonomie, ni aux encouragements fiscaux. Ce qui nous préoccupe, c'est la nature de cette exploitation et de ces encouragements. Après le discours du député de Bow river (M. Taylor), un de mes collègues a signalé que l'un des secteurs en difficulté de notre économie était l'industrie de la fabrication, et que si nous pouvions mettre sur pied une industrie de la fabrication à partir de nos richesses naturelles, ce serait extrêmement avantageux pour le Canada. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Bien au contraire, sauf dans le cas de l'Alberta.

L'ayatollah n'a pas mis le pétrole dans le sol de l'Alberta, ni le premier ministre Lougheed, ni le premier ministre Manning qui a passé sa vie de créditiste à condamner les banques et s'est ensuite joint au conseil d'administration de l'une d'elles. C'est un accident, et certains d'entre nous se sont fait dire qu'en dépit de tout son pétrole et de tout son gaz, parce qu'elle manque d'esprit d'entreprise, l'Alberta a déjà fait faillite. Elle n'a pas toujours été prospère. Nous ne sommes pas opposés aux stimulants. Si cet article visait à accorder des stimulants aux compagnies, qu'elles soient ou non des filiales de multinationales, nous préférerions qu'elles soient canadiennes, pour aider le secteur manufacturier, secondaire et tertiaire, comme on l'a dit. Je pense que c'est le but du fonds du patrimoine de l'Alberta. Et si nous écoutons les affairistes qui sont si impatients d'effacer notre déficit de la balance des paiements et de vendre tout le gaz et le pétrole bon marché aux États-Unis aussi vite que possible, je pense que Peter Lougheed a le droit d'accumuler toutes ces redevances dans son fonds du patrimoine. L'Alberta aura bientôt besoin de ces fonds pour diversifier son économie. On peut offrir tous les encouragements possibles, mais quand il n'y a plus de pétrole dans le sol, c'est fini.

Un certain nombre de gens à qui j'ai parlé disent qu'il ne faut pas croire à une pénurie. Ils disent que ces damnées compagnies de pétrole ont du pétrole et qu'elles le gardent en réserve jusqu'à ce que le prix monte. Le secrétaire parlementaire a essayé de tirer l'affaire au clair. Il n'est pas question dans cet article de déductions pour investissement ou amortissement anticipé ou de choses du genre, mais cela ne change rien aux hypothèses dont nous parlons. Ce n'est pas que nous soyons opposés aux stimulants comme tels. Ce que nous disons, c'est que nous ne voulons pas qu'on essaie de nous faire chanter ou de nous soudoyer, ou de soudoyer des compagnies qui sont déjà très rentables.

Le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, connaît bien les compagnies de pétrole et il a décidé de leur imposer ses conditions. Il y a eu une grève, mais en deux ans les travailleurs étaient revenus à ses conditions. Je pense que nous pouvons nous adonner à ce genre de corruption et la justifier de toutes les manières possibles, mais les sociétés pétrolières s'occupent d'exploiter du pétrole et les sociétés minières d'exploiter des minéraux. Si elles n'y parviennent pas, elles ne s'appelleront pas très longtemps sociétés minières. Personne n'a intérêt à les voir disparaître. Ce qui nous paraît contestable, c'est la nécessité de nouveaux stimulants. Quand le baril de pétrole valait $2, les sociétés réussissaient quand même à prospecter et c'est à cette époque que sont survenues les grandes grèves. Le secrétaire parlementaire connaît mieux que nous l'histoire des sociétés pétrolières et peut-être qu'il pourra me corriger si je me trompe.

Le député de Western Arctic croit que les dégrèvements relatifs à l'exploitation contribueraient à augmenter sensiblement les capitaux disponibles. J'aimerais lui rappeler que moins de 10 p. 100 de Canadiens, surtout des gens aisés, sont propriétaires d'actions. Alors que nous sommes prêts à consentir des avantages fiscaux aux sociétés qui exploitent les richesses naturelles et le pétrole, et en dépit du fait que l'on ait promis au cours de la dernière campagne électorale de réduire les impôts payés par les Canadiens à revenu faible et moyen d'un montant global de 2 milliards de dollars, le ministre des Finances nous dit maintenant que nous n'avons pas les moyens de le faire. Nous avons toutefois les moyens de consentir ces dégrèvements d'impôt.

● (1740)

Entre autres justifications le secrétaire parlementaire nous dit que ces dégrèvements fiscaux ne sont pas inutiles. Après que les sociétés ont dépensé les sommes ainsi épargnées, et ces sommes seront dépensées à moins qu'elles ne deviennent des profits, qu'elles soient déposées en banque ou qu'elles soient expédiées à l'extérieur du pays pour être investies dans des pays étrangers, ces sommes sont dépensées à différentes fins qui stimulent notre économie. Les dégrèvements consentis à ces sociétés nous profitent et nous récupérons nos impôts par d'autres moyens. Cela est bien logique.

La même argumentation n'est-elle pas valable pour n'importe quelle genre de subvention? Par exemple, le même raisonnement ne serait-il pas aussi valable s'il s'appliquait à un

propriétaire de petite entreprise d'une ville de Terre-Neuve, d'Ontario, de la Colombie-Britannique qui touche des prestations d'assurance-chômage? Après tout, les fonds de l'assurance-chômage sont dépensés dans la localité. On peut justifier n'importe quelle subvention de cette façon, même les prestations de bien-être social et les pensions de vieillesse.

On nous a dit hier que nous n'avons pas les moyens de dépenser 9 milliards pour donner à ceux qui reçoivent la pension de vieillesse le minimum vital. Cependant, nous avons devant nous une mesure législative qui coûtera le même montant, c'est peut-être une mesure différente, mais c'est un montant du même ordre, que l'on affecte à une autre fin.

Le secrétaire parlementaire, sans le faire délibérément, commet quelques sophismes quand il nous dit que les sommes données à un groupe de personnes, par exemple les sociétés qui exploitent les richesses naturelles, stimulent l'économie et ne sont pas gaspillées. Ces sommes ne sont pas perdues. Cependant, il ignore fort à propos les autres formes de transfert de la richesse qui ne servent pas exactement aux mêmes fins. C'est un point particulièrement important.

J'aimerais aussi parler d'une autre question moins importante. J'ignore si l'ancienne société du secrétaire parlementaire avait le moindre rapport avec les sociétés de distribution du gaz qui se montrent si impatientes de vendre au rabais notre gaz naturel aux États-Unis sous prétexte de réduire notre déficit de la balance commerciale d'un montant de 7 à 9 milliards par année. Selon les données dont je dispose, 13 p. 100 de notre budget servirait précisément à cette fin. Il n'y a sûrement personne dans mon parti pour prétendre que cela ne soit pas grave. Quant à la question de savoir si nous pouvons y changer grand-chose par des procédés de ce genre, ou en bradant nos ressources accessibles et bon marché comme nous le faisons avec notre pétrole—ce qui va nous forcer à aller chercher ensuite le pétrole cher des régions neuves en prenant d'énormes risques écologiques—c'est une autre affaire. Si je pose la question ce n'est pas que je prétende connaître la solution définitive, mais simplement parce qu'elle préoccupe beaucoup de Canadiens. Nous ne pensons pas que les décisions prises par recherche du profit, par esprit de lucre, ou par ambition si vous préférez, soient toujours conformes aux intérêts supérieurs du pays. Voilà ce qui nous distingue de ceux qui siègent au gouvernement et de certains qui siègent dans l'opposition.

M. Skelly: Monsieur le président, je désire ajouter quelques observations en réponse à ce qu'a dit le secrétaire parlementaire. Elles ont déjà été développées par les deux autres députés qui m'ont précédé. Je n'admets pas l'affirmation voulant que les modifications de ce genre à la loi de l'impôt sur le revenu vont nous mettre en situation d'avoir plus de gaz à exporter, et que l'exportation de ce gaz et des autres ressources va nous permettre de rééquilibrer notre balance des paiements. On a raisonné comme cela il y a plusieurs années.

Je me souviens vaguement que les sociétés pétrolières du pays prétendaient qu'il n'y avait pas suffisamment de pétrole et que nos réserves s'épuisaient. Les prix ont monté et la peur s'est emparée du pays. Peu de temps après, les prix ont monté, et tout d'un coup on nous apprend que les réserves avaient été sous-estimées et qu'il est possible d'exporter. Les dirigeants des sociétés pétrolières canadiennes ont dit qu'il fallait envoyer le gaz et le pétrole au sud, et tirer profit de cette chose vitale que nous avions en trop pour les besoins de l'époque.

Aujourd'hui, nous sommes de nouveau à court. Il n'y en a pas assez. Nous n'en aurons plus dans les années 80 si nous n'investissons pas des sommes énormes dans les gisements des fonds marins et des régions nouvelles. Ce qu'il faut nous demander, car c'est là le problème qui se pose avec cet article du bill et avec l'ensemble de cette partie du bill, c'est pourquoi le gouvernement n'a pas présenté de politique énergétique. On parle d'autosuffisance, mais il n'a pas été défini d'orientation claire que nous pourrions admettre. En matière de politique énergétique, l'initiative a été étouffée par les grosses sociétés. Ce sont elles qui lèvent devant nos yeux l'épouvantail du déficit béant de la balance des paiements, de la chute du dollar, de la cherté des importations, du chômage, de l'impossibilité de diversifier notre industrie.

Je me rends compte des bénéfices que cela rapporte. Au fond, cela nous ramène à notre première question, à savoir, quelle orientation le gouvernement entend-il donner à notre politique énergétique? Quand nous présentera-t-il une politique claire justifiant l'adoption de cette disposition ou de toute autre? On veut nous faire adopter le mécanisme avant de le justifier.

Ce genre de disposition peut ou non permettre la découverte de nouvelles réserves de pétrole et de gaz et encourager les particuliers à investir plus ou bien les en décourager. Les capitaux canadiens se font très rares. Il nous faut savoir où ces capitaux seront investis. Les Canadiens devraient le savoir. De toute évidence, les sociétés Exxon, Gulf, Royal Dutch Shell et quelques autres au Canada n'ont pas nos intérêts à cœur. Elles ne songent qu'à réaliser des profits. On espère que d'une façon ou d'une autre nos besoins recouperont les leurs. Il va sans dire que cela n'a pas été le cas dans le passé.

La région que représente le député de Cowichan-Malahat-Les Îles et ma circonscription de Comox-Powell River manquent de sources d'énergie. Cette disposition ne nous sera pas d'un grand secours à moins que nous ne cessions d'exporter notre énergie aux États-Unis, et que nous l'expédiions plutôt à l'île Vancouver et le long de la côte de la Colombie-Britannique où l'on en manque. Nous achetons aujourd'hui notre énergie à un prix extrêmement fort.

A un moment donné, nous avions calculé que le câble reliant l'île Vancouver au continent coûterait à chaque famille de l'île quelque $4,000 et que le prix de l'électricité continuerait d'être élevé. Si nous voulons mettre en œuvre une politique efficace d'autonomie en matière d'énergie, il nous faut envisager l'exploitation de diverses formes d'énergie, et non pas uniquement des plus coûteuses.

Il y a une autre question qui me préoccupe, dont on a traité auparavant et qu'il vaudrait la peine de reprendre en ce moment. Les avantages dont bénéficie une très petite tranche de la population canadienne sont accordés aux dépens de beaucoup d'autres personnes dont les revenus sont beaucoup plus faibles. Je me rends compte que l'excédent de capital rapporte des avantages fiscaux, en plus des profits, mais que ce sont d'autres qui font les frais de la note. Je me demande quels avantages l'exportation du gaz aux États-Unis et du charbon au Japon procurera aux habitants de la côte de la Colombie-Britannique et dont les revenus sont modestes, si nous ne diversifions pas l'industrie et si nous négligeons les besoins en

matière d'énergie, de circonscriptions comme Cowichan-Malahat-Les Îles.

J'en arrive à la question des taux d'intérêt, de la dévaluation du dollar et de la balance des paiements. La compagnie d'électricité de la Colombie-Britannique a demandé à emprunter de la ville de New York des milliards et des milliards de dollars pour pouvoir livrer une forme d'énergie qui n'est pas nécessairement la plus rentable. Le gouvernement fédéral n'a rien prévu en ce qui concerne l'approvisionnement suffisant en matière d'énergie des régions où le besoin existe. Ce n'est pas une concentration importante de capital dans les domaines coûteux dont nous avons besoin. Le capital est rare. Nous devons l'orienter dans des domaines extrêmement importants. Si les amendements qu'on nous propose favorisent l'exportation de gaz, nous aurons fait fausse route.

● (1750)

Le vice-président adjoint: L'article est-il adopté?

M. Knowles: Sur division!

(L'article est adopté.)

(Les articles 21 à 23 sont adoptés.)

M. Rae: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'ai prévenu le ministre des Finances que nous aimerions discuter au cours du débat des modifications relatives à la petite entreprise. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire à quel moment nous pourrions aborder les modifications concernant le taux d'imposition de la petite entreprise?

M. Ritchie (York-Est): Je pense que le mieux serait d'attendre à l'article 38.

(Les articles 24 à 31 sont adoptés.)

M. Rae: Monsieur le président, en toute déférence, je pense que vous allez trop vite. Nous avons à peine le temps de reconnaître les articles que vous énumérez.

(Les articles 32 à 37 sont adoptés.)

Sur l'article 38.

M. Rae: Merci, monsieur le président. J'ai mentionné lors de la deuxième lecture, et je l'ai mentionné au ministre, que nous ne sommes pas satisfaits de cette modification. J'aimerais recevoir des explications du secrétaire parlementaire à propos de deux points. Quiconque a le malheur de s'intéresser à la loi de l'impôt sur le revenu sait que l'opération compliquée qui consiste à créer un troisième genre de société entraîne une anomalie inutile et ajoute à la confusion qui existe déjà. Notre intention première était de consentir un taux particulier, de 25 p. 100, aux petites entreprises dont les revenus varient de $150,000 à $750,000. Cette disposition avait un but. C'était de réduire les impôts des sociétés qui créent des emplois et prennent de l'expansion dans un secteur très important de l'économie. Il est à signaler que la grande majorité des travailleurs canadiens sont à l'emploi de petites entreprises. Je vois que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie est ici cet après-midi et qu'il secoue la tête chaque fois que je me lève; je suis certain qu'il aura des commentaires à formuler sur les positions adoptées.

Nous comprenons la raison qui a motivé cette différence de taux, cependant, cette modification permet à toutes sortes de gens—des journalistes, des joueurs de hockey, des acteurs, des médecins, des avocats, des comptables agréés—de profiter de la disposition sur les petites entreprises constituées en sociétés pour se constituer eux-mêmes en société et réduire ainsi leur taux réel d'imposition. Je regrette que le député de Saint-Henri-Westmount ne soit pas ici, car je sais que même si nous différons d'opinion sur bien des points, il serait d'accord avec moi cette fois.

Le citoyen moyen ne comprend pas facilement le processus de la constitution en société. Le citoyen moyen ne gagne pas suffisamment pour se demander s'il devrait payer le taux d'imposition privé ou celui d'une petite entreprise ou d'une grande entreprise ou tout autre taux. La grande majorité des Canadiens touchent leur chèque de paye, duquel on a déjà déduit l'impôt à la source, ils ont droit à certaines déductions et c'est tout. Ils n'ont pas à s'occuper des allocations pour frais d'immobilisation ou des gains en capital ou de toute autre complexité de la loi. Pour 90 p. 100 des contribuables du Canada, la loi de l'impôt sur le revenu est simple—ils payent leurs impôts et ne bénéficient que de très peu de déductions. La chose se complique seulement lorsque le contribuable a beaucoup d'argent.

Une des anomalies que je demanderai au secrétaire parlementaire de nous expliquer est la suivante: Pourquoi a-t-on décidé de créer cette troisième catégorie à la suite des deux autres: taux normal des sociétés et taux des petites entreprises? L'admissibilité à cette nouvelle catégorie va être difficile à déterminer. Au plan de la stimulation économique, cela n'a pas de sens. Il ne s'agit pas de personnes qui créent beaucoup d'activité économique. Cette nouvelle mesure a pour seul effet de donner à certains groupes, et principalement aux carrières libérales, l'avantage du régime des sociétés pour qu'ils paient moins d'impôt.

J'aimerais qu'on nous explique ce que le ministre des Finances voulait dire dans son exposé d'accomplissement lorsqu'il parlait de neutralité fiscale. J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous explique en quoi cela est possible. Je pense savoir ce qu'il veut dire. Il ne s'agit pas de neutralité par rapport à ce qu'il aurait payé comme simple particulier, mais d'une autre sorte de neutralité fiscale. Cependant je pense que le ministre induit en erreur lorsqu'il parle de neutralité fiscale, parce qu'il n'y a absolument pas neutralité: cela réduit le taux effectif d'imposition de la tranche supérieure des revenus moyens. Il importe de comprendre ce qui se passe. Il y a augmentation par rapport à la situation actuelle, mais réduction par rapport à ce qui adviendrait si nous écartions la disposition d'incorporation.

Une voix: Il est 6 heures!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ALLOCATION DE FONDS AU PROGRAMME D'ASSURANCE-SANTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante.

[*Traduction*]

Comme certaines provinces ont, de propos délibéré, détourné des fonds fédéraux affectés au régime d'assurance-maladie selon la formule globale de financement, à d'autres fins ou initiatives provinciales, provoquant ainsi une sérieuse dégradation du régime d'assurance-maladie qui pourrait entraîner l'effondrement de cet important programme de santé pour les Canadiens, je propose, appuyé par le député de Moncton (M. McCauley):

Que le gouvernement cesse immédiatement d'affecter des fonds à l'assurance-maladie selon la formule globale de financement et qu'il rétablisse la bonne vieille formule de partage de moitié des coûts jusqu'à ce que les provinces respectent leurs obligations.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE D'ABROGER LA DÉCISION RELATIVE À LA PÊCHE CÔTIÈRE DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné que le comité des pêches et des forêts a entendu ce matin des témoignages de la part des représentants des Associations de pêcheurs et de producteurs de l'Est du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick; étant donné que les témoins ont avancé que la décision de l'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) du 27 août conduisait l'industrie des pêches, dans les zones 4T et 4Vn, vers les désastres; étant donné que l'exposé des pêcheurs à l'effet que les compagnies Nickerson et National Sea Foods ont baissé leur prix d'achat de morue aux pêcheurs de 3c. la livre, parce que les entrepôts sont déjà remplis à pleine capacité, je propose, avec l'appui du député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold):

Que la Chambre ordonne au ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) de retirer sa décision du 27 août 1979 et de déclarer que le golfe Saint-Laurent soit réservé aux pêcheurs côtiers.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENÉGOCIER LES QUOTAS D'IMPORTATION DE POULET AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Merci monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, le gouvernement a pour ainsi dire trahi les aviculteurs en approuvant l'importation des États-Unis d'importantes quantités de poulets. Le gouvernement a également accordé à ses amis de Maple Lodge et de Loblaws un quasi-monopole sur l'importation du poulet au Canada.

● (1410)

Je propose donc, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de renégocier avec les États-Unis le contingentement de poulets, afin de réduire les importations, et que l'Office canadien de commercialisation du poulet soit le premier destinataire des importations pour que les éleveurs, les conditionneurs, les détaillants et les consommateurs soient traités de façon juste et équitable et qu'ils puissent obtenir du poulet, de provenance canadienne ou étrangère.

Article 43 du Règlement

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération d'une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion d'une pressante nécessité.

Compte tenu de la position ambiguë adoptée par le gouvernement conservateur à l'égard du référendum au Québec, comme en témoignent les déclarations du premier ministre (M. Clark), du ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) et du sénateur ministre d'État chargé de l'ACDI, et vu l'importance critique du résultat du référendum pour l'unité canadienne, je propose, appuyé par le député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Que la Chambre précise bien que le gouvernement et le Parlement canadiens ont un rôle important à jouer quant à l'unité canadienne et qu'ils doivent par conséquent s'engager dans la campagne du référendum, et qu'elle réitère en outre son appui au comité profédéraliste qui fait campagne pour l'option «non» en vertu du bill 92 sur le référendum du Québec.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—SUSPENSION DE TOUTE AUGMENTATION DES EXPORTATIONS JUSQU'À CE QUE LES BESOINS DES CANADIENS SOIENT SATISFAITS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

Étant donné l'augmentation que va subir le prix du fuel domestique dès que le gouvernement aura annoncé sa politique en matière de prix pétroliers, étant donné par ailleurs que ce dernier a exprimé le désir d'encourager la conversion des systèmes de chauffage au fuel en systèmes fonctionnant au gaz naturel, et étant donné enfin les pourparlers que mène actuellement l'Office national de l'énergie en vue d'augmenter nos exportations de gaz naturel, je propose, appuyé par le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de suspendre sine die toute augmentation des exportations de gaz naturel jusqu'à ce que, d'abord, des réseaux de distribution de gaz naturel soient bien implantés dans l'est du Québec et dans les provinces atlantiques; ensuite, que le programme gouvernemental de conversion au gaz naturel soit pratiquement terminé et, enfin, qu'une étude subséquente ait démontré que les besoins futurs en gaz naturel de tous les Canadiens sont suffisamment garantis.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion maintenant requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES POLITIQUES VISANT À MAINTENIR L'EMPLOI DANS LES RAFFINERIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement a pour politique de réduire les exportations de pétrole brut léger vers les États-Unis, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean (M. Ferguson):

Que l'on demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'ordonner à son ministère de continuer à veiller à ce que toutes les politiques énergétiques soient conçues de manière à avoir le moins de répercussions possible sur les emplois dans les raffineries, et en particulier celles situées dans les secteurs à chômage élevé de la côte est.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion en ce moment requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ON DEMANDE QUE L'AGENCE FOURNISSE UNE AIDE SUFFISANTE AU NICARAGUA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente.

Étant donné le récent renversement de la dictature de Somoza au Nicaragua, étant donné les énormes difficultés qui entravent la reconstruction du Nicaragua et le besoin d'assurer les nécessités de base pour protéger la santé et la vie des habitants du pays, étant donné enfin que l'Agence canadienne de développement international a refusé d'accorder toute l'aide voulue, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de rendre le Nicaragua admissible à l'aide bilatérale par l'entremise de l'ACDI, de réviser ses priorités et d'accorder à ce pays l'aide dont il a besoin.

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit mise en délibération maintenant, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE POULET DES ÉTATS-UNIS

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, le mercredi 24 octobre, en réponse à une question qui lui était posée au Sénat au sujet des quotas canadiens d'importation de poulet, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré ceci:

> Je vais me renseigner auprès de mon collègue le ministre de l'Agriculture au sujet . . . des raisons exactes pour lesquelles on a choisi le niveau annoncé.

Il a également déclaré:

> . . . les négociations qui se déroulent actuellement au sujet des quotas d'importation relèvent du ministre de l'Agriculture.

● (1415)

Il a aussi dit:

> Quant aux instances des producteurs, elles ont probablement été adressées au ministre de l'Agriculture. Je n'en ai reçu aucune.

Le ministre de l'Agriculture va-t-il maintenant nous dire s'il était présent en août quand l'Office de commercialisation du poulet a présenté au gouvernement un mémoire sur les difficultés que suscite l'importation du poulet et si c'est lui qui a négocié avec le gouvernement des États-Unis un quota d'importation tout à fait inacceptable, comme le mentionnait le communiqué publié le 22 octobre dernier?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'ancien ministre—qui, je le constate, ressemble de plus en plus à son prédécesseur, le porte-parole de l'ancienne opposition officielle en matière d'agriculture—j'avoue que je n'étais pas présent lorsque ce mémoire a été présenté au gouvernement.

Depuis lors, j'ai toutefois eu souvent l'occasion d'en discuter avec le Ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'avec d'autres ministres du cabinet et des représentants de ce secteur. Je n'ai pas besoin de parler du problème qui se pose dans les négociations ayant lieu entre les deux pays pour fixer les contingents d'importation de poulets. Personne ne connaît mieux la situation et la nature de ces entretiens que l'ancien ministre.

En réponse à la question de l'ex-ministre, je tiens à ajouter que le volume des importations de poulet en provenance des États-Unis ne me satisfait absolument pas. Quelqu'un nous a accusé d'avoir vendu l'industrie canadienne du poulet aux Américains. Les députés et les citoyens devraient savoir que nous étions déjà complètement vendus en 1974, 1975, 1976, 1977, jusqu'à notre arrivée au pouvoir, c'est-à-dire jusqu'au 4 juin 1979. Depuis lors, nous nous sommes mis à l'œuvre aussi rapidement que possible et c'est dimanche soir, c'est-à-dire il y a une semaine, que nous sommes parvenus à imposer un système de contrôle des importations de poulets aux frontières, les faisant ainsi baisser de 60 à 65 millions à 45 millions de livres.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à la question. Il n'a pas dit s'il était habilité, comme l'a prétendu à l'autre endroit le ministre de l'Industrie et du Commerce, à mener les négociations en question. Il n'a pas reconnu ce fait. Il semble toutefois admettre qu'il doit effectivement assumer une part de responsabilité dans les négociations des contingents d'importation du poulet.

Étant donné que les producteurs de poulet ont comme le gouvernement le leur avait demandé, accru leur production en 1978 et en 1979, de sorte que la quantité de poulet actuellement en entreposage est de 24 p. 100 supérieure à celle d'il y a un an, le ministre de l'Agriculture pourrait-il confirmer que les contingents d'importation ont été négociés par un certain Stuart Campbell, du ministère de l'industrie et du Commerce, que des fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations ont épaulé M. Campbell dans l'exécution de cette tâche, mais qu'aucun ministre n'a participé directement aux négociations?

M. Wise: Je m'étonne des propos de l'ex-ministre de l'Agriculture, car il sait fort bien que les équipes de négociateurs chargés de négocier les contingents d'importation de quelque denrée que ce soit comprennent toujours des représentants des ministères de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, de l'Agriculture et des Affaires extérieures.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, une fois de plus, le ministre renvoie la balle à quelqu'un d'autre. Il n'a pas dit pourquoi il n'a pas participé lui-même directement à ces négociations qui revêtent une extrême importance pour les producteurs canadiens de volaille, pour l'agriculture canadienne, pour notre balance commerciale et, en définitive, pour tous les Canadiens, qui doivent subir les répercussions des hausses du prix de l'énergie et de la hausse des taux d'intérêt. Voudrait-il nous expliquer pourquoi il n'a pas jugé nécessaire d'intervenir personnellement pour protéger les emplois et le niveau de production d'un secteur aussi important de notre économie?

M. Wise: Puisque l'ex-ministre m'accuse d'avoir renvoyé la balle à quelqu'un d'autre, puis-je lui rappeler que lui-même et le précédent gouvernement n'ont fait que ça pendant les 12, voire les 24 mois qui ont précédé le 22 mai 1979, et que depuis mon entrée en fonction comme ministre de l'Agriculture, le 4 juin dernier, nous avons agi comme il le fallait? Nous avons accepté nos responsabilités et nous avons imposé des contrôles sur les importations de poulet.

● (1420)

Des voix: Bravo!

Une voix: À 10 heures, monsieur l'Orateur.

Questions orales

LA PRÉSENTATION À L'ARBITRAGE DU GATT DES QUOTAS EXIGÉS PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. L'ancien ministre de l'Agriculture a affirmé que la fixation d'un quota sur les importations d'œufs avec les États-Unis favoriserait beaucoup plus le Canada que le quota sur les importations de poulet américain accepté par le gouvernement.

Le ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'a pas dit non aux Américains puisque ces derniers savaient pertinemment que nous allions créer un jour ou l'autre un organisme national de commercialisation du poulet, organisme dont la création avait été acceptée, dans son principe, en mai 1974? Peut-il nous dire pourquoi, compte tenu des chiffres d'avant 1974, il n'a pas soumis à la commission d'arbitrage du GATT le quota exclusif exigé par les Américains? Son prédécesseur avait soumis le litige des importations d'œufs au GATT et ce, malgré l'opposition des fonctionnaires du Ministère et celle des Américains, et avait alors eu gain de cause.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député ignore peut-être que l'organisme national de commercialisation doit être officiellement constitué avant qu'il soit possible d'invoquer les lois du commerce international et de négocier un quota d'importation de poulet ou de toute autre denrée.

Or, ce n'est que vers le 27 août 1979 que cet organisme a été accrédité par le Conseil national de commercialisation des produits de la ferme. Il aurait donc été tout bonnement impossible de négocier des quotas avant cette date. Nous étions certes en rapport avec nos homologues à Washington avant que l'office national n'ait été accrédité par le Conseil national de commercialisation des produits de la ferme.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE LIMITATION DE 1 P. 100 SUR LES QUOTAS D'IMPORTATION

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, une question a déjà été posée au Comité permanent de cette Chambre sur le quota d'importation inacceptable, et le ministre a répondu, et je paraphrase, monsieur l'Orateur, qu'il a suivi le meilleur conseil qui avait été donné, et qu'il ne voulait pas courir le risque de représailles américaines. Le ministre n'a-t-il donc pas plus confiance dans la position adoptée par le Canada pour demander une limitation de 1 p. 100 sur le quota d'importation? Veut-il aussi laisser entendre que le GATT ne trancherait pas équitablement la question se rapportant à la requête canadienne justifiée?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup de confiance dans l'avis de mes collaborateurs. J'accorde beaucoup de confiance aux fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, à ceux du ministère de la Consommation et des Corporations ainsi qu'à ceux du ministère des Affaires extérieures qui ont tous eu quelque chose à voir avec cette question. Et le meilleur avis que j'en ai reçu, c'est celui de négocier de bonne foi, et c'est ce que nous avons fait. C'est là le seul renseignement que je puisse fournir au député.

[M. Wise.]

L'ÉNERGIE

LES PROFITS DE SHELL CANADA—LE PROJET ALSANDS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les journaux rapportent aujourd'hui que M. William Daniel, président de la compagnie Shell du Canada, exige qu'on lui garantisse des profits allant jusqu'à 20 p. 100 s'il accepte de participer au très important projet Alsands dans le Nord. Il a également dit qu'il était tout près d'en arriver à une entente avec le gouvernement fédéral.

Étant donné que cette compagnie a réalisé des bénéfices de 150 millions de dollars l'an dernier sans payer un sou d'impôt fédéral et vient tout juste d'annoncer une hausse de 110 p. 100 de ses profits pour le troisième trimestre, le ministre assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement fédéral ne fera pas cadeau d'un sou de plus à cette compagnie à l'égard de ce projet?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que nous ne sommes pas du tout en train de faire des cadeaux. Nous sommes en train d'examiner avec un consortium de compagnies intéressées à mettre en valeur le gisement Alsands, très riche en pétrole lourd, les arrangements appropriés qui permettraient de réaliser ce projet de façon rentable.

Le fait est que ce projet est très complexe, mais qu'il se révélera très important pour assurer l'approvisionnement des Canadiens dans les années à venir; ce projet devrait sûrement obtenir l'appui du Nouveau Parti démocratique au lieu de susciter l'attitude négative que ce dernier a opposée jusqu'ici à tout projet de ce genre au Canada.

● (1425)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre dit des sottises et il le sait. Étant donné que la société Petro-Canada a acquis de l'expérience dans l'exploitation des sables bitumineux par le biais de Syncrude, qu'elle peut obtenir l'équipement et les capitaux dont elle a besoin et que, société de la Couronne, elle peut assurer la bonne marche du projet Alsands sans réaliser de profits dans cette partie de son activité, le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas recours à Petro-Canada pour assurer la réalisation de ce projet de mise en valeur d'une importance capitale et—je suis d'accord là-dessus avec le ministre—sans qu'il en coûte rien aux contribuables canadiens?

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Au contraire, il se croit obligé d'offrir des milliards de dollars en cadeau aux sociétés pétrolières pour qu'elles le fassent. Pourrait-il répondre à cette question?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai du mal à répondre aux questions du chef du Nouveau parti démocratique parce que ses prémisses sont généralement fausses. Je dis que ce projet doit entraîner des dépenses très considérables. Il s'agit d'un consortium. J'ai eu des entretiens à ce propos avec les représentants d'Alsands, et je leur ai fait savoir que nous aimerions beaucoup accroître la participation canadienne à ce projet.

Voilà ce que le gouvernement actuel s'est fixé pour objectif. Il veut accroître la participation canadienne et je tiens à ce que le député sache que c'est un objectif auquel j'entends consacrer une grande part de mes efforts.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que mes questions portent sur des faits réels et j'espère que le ministre me répondra avec franchise. Personne ne conteste que les frais de mise en valeur sont considérables. Puisque le ministre a à sa disposition une société de la Couronne qui possède de l'expérience dans l'exploitation des sables bitumineux et que celle-ci n'est pas tenue de réaliser des profits, comme le serait une société privée, pourquoi ne fait-il pas appel à cette société de la Couronne et ne fait-il pas preuve d'une certaine fermeté en matière fiscale à l'égard des multinationales, tout comme le gouvernement américain a reconnu qu'il était nécessaire de le faire aux États-Unis?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire en réponse à cette question, c'est que nous avons maintenant un consortium qui peut faire ce travail et que nous sommes très pressés de commencer l'exploitation de ces gisements de sables bitumineux d'Alberta.

Le chef du Nouveau parti démocratique dit constamment que nous devrions conserver les secteurs lucratifs de mise en valeur, mais que Petro-Canada ne devrait pas réaliser des bénéfices. Je ne comprends pas la logique de son argument. Nous allons réaliser ce projet au profit de tous les Canadiens pour assurer notre approvisionnement, nous ferons en sorte que la transaction soit juste et raisonnable et nous veillerons à ce qu'il y ait une participation canadienne. Je prie le député de croire que c'est ce qui se passera.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL PRIVÉ

ON DEMANDE SI CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL PRIVÉ AURAIENT ÉTÉ AU COURANT D'ACTES ILLÉGAUX OU CRIMINELS

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, ma question s'adresse au président du Conseil privé.

Compte tenu des informations qui nous parviennent régulièrement par les media d'information, est-ce que le président du Conseil privé, qui comprend quelques centaines de membres, peut affirmer à la Chambre qu'aucun membre du conseil n'a eu connaissance avant, pendant ou après, ou n'a été complice avant, pendant ou après certains actes illégaux ou criminels, comme la violation de domicile, le kidnapping, les vols ou la destruction de biens?

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, si je considère les membres du Conseil privé des deux côtés de la Chambre, je dirai que non, pour autant que je sache.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ A L'INTENTION D'AVISER LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé donnait une réponse qui ne constitue pas, à mon avis, une certitude, j'aimerais donc lui demander: Étant donné qu'il semble y avoir des doutes et que ce soit le pouvoir exclusif et réservé du Gouverneur général d'être avisé, d'aviser et de mettre en garde, le président du Conseil privé a-t-il l'intention d'aviser le Gouverneur général?

● (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question et j'y réfléchirai certainement.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

ON DEMANDE SI LES PROVINCES ONT ÉTÉ CONSULTÉES AU SUJET DES QUOTAS D'IMPORTATIONS ACCORDÉS AUX PRODUCTEURS DE POULETS

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable ministre d'État chargé du commerce international s'il peut expliquer à la Chambre pourquoi ce gouvernement surcharge les producteurs de poulets avec un quota d'importations de 62.5 millions de livres pour 1982, commençant avec un quota d'importations de 48.5 millions de livres pour l'an prochain, ce qui fait un bond de 14 millions de livres. Il s'agit d'un bond exorbitant de 29 p. 100 alors que le marché domestique n'augmente que de 5 p. 100 par année.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a consulté les gouvernements provinciaux au niveau de leur ministère de l'agriculture avant d'imposer ce ridicule quota d'importations sur le poulet?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, nous avons consulté les gouvernements provinciaux à propos de tous les détails de cette question et j'ai moi-même rencontré l'un des représentants provinciaux. Le ministre de l'Agriculture a déjà parlé d'autres aspects de la consultation.

En ce qui concerne la majoration des prix, le contingent sera de 6.3 p. 100 en 1982 et sera un peu moins élevé d'ici là. Selon nous, les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs sont assez bien équilibrés pour favoriser un climat commercial sain.

Questions orales

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI C'EST LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DE CRÉER DES EMPLOIS AUX ÉTATS-UNIS

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre peut-il dire si c'est la politique de son gouvernement de créer des emplois aux États-Unis aux dépens des Canadiens? Sinon, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi son gouvernement encourage l'établissement de 140 nouvelles unités de production de poulet aux États-Unis? Est-ce que toutes les possibilités d'emplois qui en découlent au Canada ont été étudiées?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je prendrai note de la question du député et je lui répondrai quand j'aurai obtenu les renseignements voulus.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRÉSENTATION À L'ARBITRAGE DU GATT DES QUOTAS EXIGÉS PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, les ministres en face doivent avoir du mal à répondre au nom du ministre responsable de ce contingent d'importation. Les Canadiens n'aiment pas laisser faire leur travail par d'autres.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi son gouvernement n'a pas suivi la façon normale de procéder dans le cadre du GATT relativement à la demande des États-Unis d'exporter plus de poulet au Canada et pourquoi il n'a pas négocié pour établir un contingent en fonction d'une période antérieure représentative, c'est-à-dire une période antérieure à mai 1974 quand les producteurs canadiens ont obtenu qu'on crée un office canadien de commercialisation du poulet?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je répondrai à la question du député. Je pense que nous avons oublié ce qui s'est passé à cause de l'imposition de ce contingent à l'importation. Je signale aux députés d'en face que ce que nous avons fait, c'est de faire baisser d'environ 65 millions de livres à 45 millions de livres les importations de poulet à griller en provenance des États-Unis. Nous l'avons fait pour aider l'industrie canadienne de la volaille.

M. Bockstael: Monsieur l'Orateur, apparemment, le ministre n'a pas tenu compte de l'augmentation artificielle des importations que l'on doit à deux sociétés. Comme la plupart des importateurs de volaille se sont toujours conduits en bons citoyens, à l'exception des deux importateurs qui s'acharnent à détruire l'industrie canadienne de la volaille depuis quatre ans, le ministre pourrait-il au moins nous garantir que tous les importateurs de volaille du Canada pourront profiter équitablement de ce quota d'importation, quel qu'il soit?

M. Wise: Monsieur l'Orateur, il faut bien admettre que nous devons nous conformer à certaines règles et lois. Néanmoins, dans la mesure où ces directives nous le permettront, je puis promettre au député que nous ferons tout en notre pouvoir pour que tout le monde bénéfice du même traitement.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE RÉDUCTION VOLONTAIRE DES IMPORTATIONS DE VOLAILLES

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, vu les questions et les réponses qui viennent de s'échanger, j'aimerais demander à l'honorable ministre de l'Agriculture s'il serait disposé à faire des instances auprès des deux principaux importateurs de poulets au Canada, qui en fait sont responsables pour près de 80 p. 100 des importations et lesquels obtiendront les permis d'importation. Serait-il prêt à faire des instances auprès de ces deux entreprises pour les convaincre de réduire leurs importations volontairement et de s'approvisionner chez les producteurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que le nécessaire a déjà été fait et que je suis moi-même intervenu auprès du président du Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES MESURES SERONT PRISES POUR QUE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES INSPECTENT LA VIANDE AU QUÉBEC

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Jeudi dernier, des directives ont été émises par le Service fédéral d'inspection des viandes à l'effet que toute nouvelle demande au Québec serait refusée étant donné le manque chronique de personnel qualifié, à cause des restrictions budgétaires. Je sais que le ministre s'est occupé de régler un cas urgent dans ma circonscription la semaine dernière, mais ma question est la suivante: Le ministre peut-il dire à la Chambre si des mesures seront prises dans les plus brefs délais pour répondre aux demandes de nombreuses entreprises du Québec qui désirent obtenir l'inspection fédérale des viandes et autres sous-produits de la viande?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a raison de dire que nous avons réussi à résoudre le problème dans sa circonscription. Il est vrai que le programme d'austérité que nous avons dû imposer et que j'appuie entièrement a causé certaines difficultés. Néanmoins, nous avons pu les résoudre jusqu'ici en transférant les inspecteurs d'une usine à l'autre. Nous savons parfaitement que la loi nous oblige à envoyer des inspecteurs pour la viande et les autres produits alimentaires dans les usines et nous avons l'intention de nous conformer à cette obligation.

[*Français*]

L'INTÉGRATION DU SERVICE D'INSPECTION PROVINCIAL AU SERVICE FÉDÉRAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire si des discussions ont présentement lieu avec le gouvernement du Québec à l'effet d'intégrer le service d'inspection provincial au service fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que je communique régulièrement avec mon homologue québécois, mais nous n'avons pas encore discuté de ce sujet particulier. A ma connaissance, le fusionnement des deux services d'inspection n'a pas encore fait l'objet de discussions.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'OFFRE FAITE AUX OPÉRATEURS-RADIO PAR LES NÉGOCIATEURS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, c'est au président du Conseil du Trésor que je m'adresse. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi ses négociateurs ont fait au syndicat des opérateurs de radio une offre que celui-ci avait déjà rejetée et qui, pour les 920 opérateurs de radio, en fait est moins avantageuse que celle figurant dans les propositions de règlement du rapport majoritaire des conciliateurs, ce qui a déclenché une grève générale des opérateurs-radio, engendré le chaos dans les transports aériens et maritimes, et gravement compromis l'application des normes de sécurité partout au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crains que le député n'ait été mal informé. Les négociations en vue de régler la grève des opérateurs-radio ont repris ce matin à 10 heures. Pour le moment elles sont interrompues, mais nous espérons qu'elles reprendront à 4 heures cet après-midi. J'estime que nous devons garder la tête froide à la Chambre sur cette question et nous abstenir de propos excessifs.

* * *

● (1440)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'UNIFICATION—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE—LA POLITIQUE RELATIVE AUX UNIFORMES

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

Une voix: Parlez fort.

M. Hees: Je voudrais lui demander quand il compte que le groupe d'étude sur l'unification lui présentera son rapport. J'aimerais aussi savoir si, lorsqu'il étudiera cette question très importante, le ministre essaiera de concevoir une politique qui nous permette de maintenir l'unification pour les effectifs d'entretien et les services administratifs en permettant à l'armée de l'air, à l'armée proprement dite et à la marine de reprendre leurs anciens uniformes, qui étaient très distingués et qu'on n'aurait jamais dû avoir la mauvaise idée de leur enlever il y a quelque douze ans.

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai bien envie de demander au député de répéter sa question. M. Fyffe, le président de ce groupe d'étude, m'a demandé de lui accorder un délai de six semaines étant donné le grand nombre de doléances qui lui ont été présentées. Il en a reçu plus de 500 et n'en a retenu que 140 environ. J'ai donc prolongé son mandat jusqu'au 15 mars prochain.

Quant à la doléance du député, elle est bien fondée comme toujours et je la transmettrai au président du groupe d'étude.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE PARTAGE DES FRAIS DU PROGRAMME D'ASSURANCE-MALADIE

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère qu'il ne va pas m'annoncer que la Commission Hall sur la santé ne sera pas prête à déposer son rapport avant un mois. Étant donné que seulement trois provinces dont l'Alberta, ont décidé d'exiger des cotisations pour les soins de santé en plus des charges fiscales générales et puisque le gouvernement de l'Alberta a autorisé les médecins au printemps dernier à majorer leurs tarifs de 50 p. 100 par rapport aux tarifs de l'assurance-maladie—soit dit en passant, un médecin sur trois pratique ces nouveaux tarifs—le ministre peut-il confirmer ou nier le fait que la part de l'Alberta n'a pas cessé de diminuer en ce qui concerne l'assurance hospitalière et les programmes de santé justement depuis le boom pétrolier, et que le gouvernement fédéral paie à l'heure actuelle 61 p. 100 des dépenses de cette province dans ce domaine et non pas 50 p. 100 comme il se doit?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour sa question. Je crois en effet que le chiffre est proche de 61 p. 100. Il est exact que le gouvernement fédéral a augmenté sa participation aux dépenses des programmes de santé non seulement de cette province mais aussi d'autres.

Deuxièmement, je tiens à affirmer au député que moins de quatre semaines s'écouleront—du moins je l'espère—avant que la Commission Hall ne dépose son rapport. Le député sait que ce rapport doit être déposé au mois d'avril. La Commission Hall, je le rappelle, a été créée à la suite de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé tenue en vue d'étudier les questions relatives au domaine de la santé.

Mlle Bégin: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il aussi confirmer que le gouvernement conservateur de l'Alberta continue de détourner du fonds du régime d'assurance-maladie—j'imagine qu'il n'aura pas de difficulté à le confirmer, puisqu'il a admis de quel pourcentage il s'agissait—l'énorme somme de 78 millions de dollars annuellement. A quoi utilise-t-on cet argent? A rembourser la dette provinciale ou quoi? A tel ou tel projet en particulier? J'espère du moins que ces sommes ne sont pas placées dans le fonds du patrimoine. Un tel montant équivaut

à l'ensemble du budget national pour la recherche médicale au Canada.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je ne suis nullement en mesure de confirmer ce chiffre, ni la façon dont le gouvernement albertain utilise ses fonds dans le cadre de l'entente sur la formule globale de financement des programmes établis. J'aurais pu fournir ce renseignement au député si elle m'avait donné avis de sa question. Je le lui obtiendrai de toute façon.

Quant au fait que le gouvernement albertain soit conservateur, je tiens à assurer au député qu'en matière d'assurance-maladie, le gouvernement s'efforce de bien servir les citoyens de toutes les provinces, quel que soit le parti qu'elles aient élu.

LES MÉMOIRES REÇUS PAR LA COMMISSION HALL—LE NOMBRE DE MINISTRES PROVINCIAUX DE LA SANTÉ CONSULTÉS

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social. Six semaines se sont écoulées depuis que la Commission Hall a été chargée de faire enquête sur le régime d'assurance-maladie, et la Commission doit faire rapport de son enquête dans six mois.

Le ministre voudrait-il nous dire combien de mémoires la Commission a reçus jusqu'à maintenant, combien de témoins elle a entendus, et, plus urgent encore, combien de ministres provinciaux de la santé le juge Hall a consultés?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de sa question. Je ne suis toutefois pas en mesure de lui répondre sur-le-champ. Je vous signale que le juge Hall sera à Ottawa en fin de semaine prochaine pour participer, sauf erreur, à la réunion du Congrès du travail du Canada. Il s'entretiendra également avec des représentants des milieux syndicaux et médicaux. Je sais qu'il a reçu certains mémoires. Je communiquerai le plus tôt possible au député les renseignements qu'il demande.

[*Français*]

LES HONORAIRES DES MÉDECINS EN VERTU DU PROGRAMME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque c'est la première question que je lui pose, je lui souhaite de diriger son ministère avec fermeté et muni également d'une volonté de fer et d'une main d'acier pour sauver, j'espère, le projet du siècle en Amérique du Nord, Medicare. J'aimerais savoir si le ministre est au courant que le Conseil du travail du Canada a reconnu publiquement, lors d'un mémoire qu'il a présenté au mois de septembre, que les médecins avaient droit, eux aussi, à de bons revenus, qu'ils se sont eux-mêmes déjà formés en groupes pour tenter de sauver Medicare, que le docteur Woodside de Hamilton s'est joint à un groupe justement pour sauver Medicare, le ministre peut-il dire à la Chambre si la désaffiliation alarmante des médecins de l'Ontario surtout est bel et bien causée par des gouvernements provinciaux conservateurs qui détournent les fonds fédéraux de Medicare afin d'amortir la dette provinciale?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois avoir compris toute la question, sinon, je serai heureux que le député la répète. Si donc je l'ai bien comprise, je dirai que la rémunération que touchent les médecins est, bien sûr, négociée avec les gouvernements provinciaux. Ces négociations se sont déroulées au fil des années avec divers degrés de succès. Les médecins entament actuellement des négociations sur la rémunération dans certaines provinces.

Nous nous intéressons toujours à ces négociations, car lorsqu'elles ne se déroulent pas de façon heureuse, elles contribuent à détériorer le service, ce qui nous inquiète bien sûr énormément. Tout ce que je puis dire, c'est que le ministère continuera à en surveiller le déroulement. Nous sommes toujours à la disposition des gouvernements provinciaux lorsqu'ils ont besoin de notre aide.

LA LOI QUI PERMET D'INSTITUER LA COMMISSION HALL

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse, elle aussi, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais savoir sur quelle loi le ministre et le gouvernement s'appuient pour instituer la Commission d'enquête Hall sur l'assurance-santé. Je me le demande puisque la loi sur les enquêtes ne les y autorise sûrement pas, et je n'ai jamais entendu le ministre en parler.

Je me demande donc si c'est par un décret du conseil que l'on confie au juge Hall la tâche d'effectuer cette enquête en lui conférant les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour mener à bien le genre d'enquête dont a parlé le ministre.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le mandat de l'étude confiée à M. Hall a été établi après consultation auprès du premier ministre, du cabinet et de quelqu'un que j'ai nommé.

M. Munro (Hamilton-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais bien connaître le point de vue de M. Hall qui, je crois, n'accepterait pas de mener une enquête en bonne et due forme autrement qu'en vertu d'un acte juridique et de pouvoirs précis. Quoi qu'il en soit, le ministre serait-il disposé à demander l'avis des légistes de la Couronne afin de déterminer si les mesures prises par le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Nouveau-Brunswick, à savoir l'imposition notamment d'honoraires modérateurs et de frais d'entrée, ne constituent pas aux yeux du gouvernement fédéral une infraction aux dispositions de la formule globale de financement? Si les légistes affirment qu'il y a bel et bien infraction, pendant que M. Hall mène son enquête, serait-il disposé à retenir les chèques mensuels destinés aux provinces jusqu'à ce que ces dernières mettent fin à ces infractions?

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je signale au député qu'au cours des entretiens que j'ai eus avec lui, M. Hall m'a demandé de lui fournir les actes juridiques nécessaires pour lui permettre de mener son enquête et de lui dire, par exemple, s'il agirait en vertu de la loi sur les enquêtes et s'il aurait le pouvoir de citer des témoins.

● (1450)

Je lui ai dit à ce moment-là, avec l'accord du premier ministre et du cabinet, qu'il aurait tous les documents qu'il désirerait. Il relève actuellement du Conseil du Trésor. Quant à la question de savoir si j'ai lieu de demander avis à des tiers, le juge Hall effectue une étude. Je pense que cela serait incorrect. Tous les intéressés sont d'accord, je pense, pour dire que le juge Hall est celui qui est le mieux en mesure d'effectuer cette étude. Ce qu'il faut faire, c'est d'abord avoir l'avis du juge Hall avant d'interroger des tiers.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE RENOUVELLEMENT DES HYPOTHÈQUES GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Considérant le taux élevé des intérêts sur hypothèques, le ministre veut-il nous dire s'il va modifier la durée obligatoire de trois ans qui est prévue pour les renouvellements d'hypothèques garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin que ces hypothèques puissent être renouvelées pour un an à la fois?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, c'est là une excellente idée. En fait, nous étudions les moyens de modifier le règlement d'application de la LNH pour que cela devienne possible. Je me mettrai en rapport avec le député dès que je me serai renseigné sur l'état de ce dossier.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA DÉGRADATION DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Aux questions qui lui ont été posées aujourd'hui sur la dégradation du régime d'assurance-maladie, on constate qu'il règne un grave malaise.

Est-ce que le ministre va montrer un peu d'énergie dans l'utilisation des pouvoirs dont il dispose, au lieu d'attendre que le juge Hall ait terminé son étude? Ce n'est pas bien d'agir ainsi quand l'assurance-maladie bat de l'aile.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ce à quoi je tiens, c'est que lorsque l'État fédéral agira, ce soit avant tout en fonction de lignes directrices parfaitement comprises et acceptées. Ces règles n'existent pas en ce moment. Je le regrette.

Deuxièmement, je dirai au député que les titres que le juge Hall s'est acquis à notre estime sont tels que ses conseils s'imposeront à tous les partis représentés à la Chambre. Troisièmement, et cela s'est constaté à quelques reprises déjà, il semble y avoir dans l'opposition quelques députés pour dire que chaque fois qu'il y a un problème, l'État fédéral coupe les crédits aux provinces. S'ils redoutent la dégradation de l'assurance-maladie, je leur dirai que c'est justement là la façon de la faire disparaître.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION MARITIME

ON DEMANDE CE QUE FERA LE GOUVERNEMENT POUR REMÉDIER AU MANQUE DE TRAVAIL AUX CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, et je voudrais le remercier d'avoir répondu par écrit la semaine dernière à la première question que je lui adressais. Je voudrais savoir qui sont les responsables de ce gouvernement, parce que la semaine dernière, lorsque les syndicats des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon sont venus ici rencontrer les responsables du gouvernement, ils n'ont pu rencontrer que des fonctionnaires et sont retournés chez eux avec très peu d'assurance de la part de ces fonctionnaires, c'est-à-dire que les syndicats des travailleurs demandaient d'accélérer les décisions sur cinq appels d'offres de la Davie Shipbuilding Limited, chez nous, aux chantiers maritimes de Lauzon, un programme de 150 millions de dollars pour la réparation et la construction de navires qui fut déjà annoncé au mois de février dernier par l'ancien gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement qui compose l'opposition officielle aujourd'hui. Je veux bien que le très honorable premier ministre nous parle très souvent de marine marchande, mais que fait-il pour s'occuper du court terme et de l'avenir incertain des chantiers maritimes à la veille de cet hiver? Que peut-il faire pour rassurer les travailleurs des chantiers maritimes qui sont très inquiets devant la lenteur administrative de ce gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la suite des questions posées par l'honorable député et les instances qui m'ont été communiquées par les travailleurs de Lauzon, j'ai convoqué une réunion d'urgence. C'était nécessaire pour nous d'avoir une réunion des travailleurs et des fonctionnaires, mais si les travailleurs et les syndiqués pensent que c'est important pour eux de tenir une réunion au niveau ministériel, nous pouvons la convoquer, de concert avec le ministre des Transports ou avec un des ministres de la province de Québec.

M. Guay: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il n'est pas nécessaire pour les travailleurs des chantiers maritimes de retourner ici à Ottawa, parce qu'ils estiment avoir perdu leur temps. Ils ont demandé aux fonctionnaires et dans leurs télégrammes . . . Je vois sourire le ministre des Approvisionnements et Services, qui est allé, durant toute la campagne électorale, *flirter* avec les travailleurs des chantiers maritimes, et même le très honorable premier ministre est venu leur promettre toutes sortes de choses. Hier le très honorable premier ministre disait, en réponse à une question du chef de l'opposition, qu'il n'avait pas l'intention de retarder les décisons difficiles à prendre. Mais j'ai l'impression que pour cela il retarde des décisions qui sont faciles à prendre.

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LES MESURES VISANT À PROTÉGER L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—LES FONDS PRÉVUS POUR L'EXPANSION DES USINES DE PÂTES ET PAPIERS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question concerne l'industrie forestière. Comme le gouvernement n'a pas jugé utile d'avoir son ministre de l'Industrie et du Commerce à la Chambre, je vais poser ma question au ministre d'État chargé du commerce international.

Le Ministre peut-il nous dire quelles mesures il va prendre pour protéger cette industrie importante. Peut-il également nous dire si des fonds seront prévus pour l'expansion ultérieure de nos usines de pâtes et papiers?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre note de cette question.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DATE DE SIGNATURE DE L'ACCORD AVEC L'ONTARIO SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'Expansion économique régionale. Comme l'accord de développement rural entre le Canada et l'Ontario n'est toujours pas signé alors que le Nord de l'Ontario a absolument besoin de développer son potentiel forestier, minier, agricole et touristique, le ministre peut-il nous dire quand cet accord sera signé?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je reconnais l'importance de cette question et rappelle au député que le programme ARDA a été annulé dans cette région à cause d'un programme d'austérité antérieur instauré par son gouvernement.

Nous cherchons maintenant un moyen d'aider cette région. En fait, à la suite des négociations qui ont eu lieu avec l'Ontario, le Conseil du Trésor a proposé un programme qui pourrait également aider une partie de la population autochtone, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Donc, nous étudions activement cette question.

LE NORD CANADIEN

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES FORAGES EXPLORATOIRES DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La semaine dernière, les forages exploratoires ont dû être arrêtés dans une des stations de forage de la mer de Beaufort à cause de la glace et du mauvais temps. Ottawa est revenu ultérieurement sur cette décision et les forages se sont poursuivis pendant quelque temps.

Des questions ont été posées à la Chambre à ce sujet. J'ai demandé au représentant du Nord canadien et au ministre de déposer certains rapports ainsi que la correspondance échangée au sujet de cette affaire. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas jugé bon de communiquer ces documents?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, d'abord je tiens à dire au député qu'il se trompe en disant que les forages se sont poursuivis à Nerlek, la station M-98. En fait, il s'agissait seulement d'un test de production. La situation était telle que la semaine dernière, lorsque j'ai répondu à une question à la Chambre, j'ai dit que nous avions besoin de deux à cinq jours de plus pour achever ce programme. Il a pris fin le 29 octobre. Les bateaux ont quitté la station de Nerlek et le puits a été abandonné pour le reste de l'année.

M. Penner: Le ministre aurait-il l'obligeance de confirmer le fait suivant: après que l'inspecteur établi là-bas eut décidé de faire cesser les travaux de forage, l'ingénieur régional de Yellowknife a, paraît-il, fait une visite sur les lieux et approuvé cette décision. Est-il vrai par ailleurs que les représentants de la société Dome Petroleum ont dit à l'ingénieur local que la société ne tiendrait pas compte de cette décision? Est-il également vrai que l'inspecteur régional a reçu peu après l'instruction de modifier l'ordre de fermeture et de laisser poursuivre les travaux de forage pendant une période de deux à cinq jours?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à cette question la semaine dernière également. J'ai dit à la Chambre que d'après les nouvelles qu'Ottawa avait reçues par le biais de Yellowknife, il y avait eu des problèmes de communication. Le ministère a maintenant pris l'affaire en main pour améliorer les communications.

Je tiens à signaler au député que l'on a continué à effectuer les essais de production et que le ministère a le pouvoir de revoir la situation. Cette décision est due à la formation d'une couche de glace de six pouces et au mauvais temps. Les conditions atmosphériques se sont améliorées. C'est pourquoi on a laissé poursuivre les travaux pendant une période de deux à cinq jours. Ces travaux sont terminés. Pour ce qui est des documents, j'ai parlé à un collègue du député aujourd'hui et je suis disposé à les mettre à sa disposition.

● (1500)

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE POURQUOI L'ON N'EMBAUCHE PAS LES FEMMES À L'USINE STELCO DE HAMILTON

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Depuis 1961, aucun des 35,000 employés embauchés par l'usine Stelco à Hamilton pour le travail à l'intérieur de l'usine n'a été une femme. Pourtant, Stelco a reçu 30,000 demandes présentées par des femmes pour ces postes durant cette période. En outre, pendant cette même période . . .

M. l'Orateur: Le député veut-il poser une question?

M. Sargeant: Vu la situation, le ministre garantira-t-il à la Chambre qu'il rencontrera le président de Stelco et d'autres représentants de la compagnie et qu'il insistera pour qu'ils mettent fin à cette politique d'embauche discriminatoire?

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Je remercie le député de sa question, même si je ne vois pas trop bien pourquoi elle m'a été posée sauf que je suis originaire de Hamilton. Je signale au député que le gouvernement, par l'entremise du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du secrétaire d'État et de mon propre ministère, s'est efforcé de garantir que les femmes peuvent jouer le rôle qui leur revient de droit. D'autre part, même si la politique de l'aciérie ne relève pas de ma compétence, vu que j'habite Hamilton et que la situation me préoccupe tout autant que le député, je suis prêt à lui promettre que je communiquerai avec les représentants de l'aciérie et des syndicats et que je leur demanderai d'essayer de résoudre ce grave problème.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SKELLY—LE CONFLIT DES OPÉRATEURS RADIO—ON DEMANDE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR DE SE RÉTRACTER

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet d'une réponse que m'a donnée le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). En répondant à ma question cet après-midi, l'honorable représentant a indiqué que j'étais mal renseigné et il a par conséquent laissé entendre que j'avais induit la Chambre en erreur.

Je lui signale que mes renseignements sont peut-être plus récents que les siens. On m'a confirmé à 2 h 5 cet après-midi que les négociations avaient été rompues à 1 h 45. Il est facile de comprendre pourquoi, vu les faits que j'ai mentionnés en posant ma question. D'abord, le Conseil du Trésor a imposé des conditions que le syndicat ne peut absolument pas accepter parce que le Conseil du Trésor ne semble pas vouloir vraiment négocier. L'offre de ce dernier était inférieure à l'offre proposée par le conciliateur dans le rapport majoritaire. Ensuite, pendant que les employés travaillaient pour assurer des services d'urgence, le Conseil du Trésor a accepté encore une fois de négocier avec eux s'ils retournaient au travail pour maintenir les services désignés. C'est ce qu'ils ont fait, monsieur l'Orateur.

Administration de la Chambre

En théorie, c'est à ce moment-là que les négociations ont commencé. Les négociateurs du Conseil du Trésor ont toutefois répondu par une offre qui équivalait à un recul par rapport à la situation antérieure. Neuf cent vingt personnes étaient touchées par cette diminution. Enfin, aujourd'hui même, convaincus que le Conseil du Trésor ne négociait pas de bonne foi—au fait, on a découvert que le président du Conseil du Trésor n'avait pas autorisé ses négociateurs à conclure un accord—les opérateurs radio se sont décidés une fois pour toutes, et ont quitté leurs postes de travail. En ce moment, il n'y a pas d'employés aux services d'urgence ni aux services désignés. Le ministre nous recommande de conserver notre sang-froid à la chambre. Si tel est son désir, qu'il mette fin alors à cette situation hasardeuse, du genre roulette russe, qu'on semble vouloir favoriser ici. La semaine dernière . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Au fond, le député semble ne pas être d'accord avec le ministre. Il devra me persuader qu'il s'agit là de la question de privilège.

M. Skelly: Il demeure que j'ai des renseignements très récents. J'aimerais que le ministre rétracte les propos qu'il a tenus à mon endroit et qu'il donne à la Chambre une réponse sans détours sur cette question particulière.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Comme tous les députés le savent, il est des plus difficiles de discuter à la Chambre de négociations en cours relatives au règlement d'un conflit de travail. J'ai répondu au député que les négociations avaient repris à 10 heures ce matin. En partie, suite à notre demande. Hier soir, nous avons demandé au médiateur et aux négociateurs du syndicat de reprendre les négociations. Nous leur avons rappelé, comme nous l'avions fait auparavant, qu'il était indispensable que les employés exécutent les tâches précises dont ils sont chargés pour assumer la sécurité nécessaire de tous les aéroports au Canada. A la reprise de ces négociations, nous avons appris que le syndicat avait au fait recommandé à tous les membres en grève de reprendre le travail. Les discussions se sont poursuivies jusqu'à midi où elles ont été suspendues. Nous avons proposé de revenir à la table des négociations à 16 heures. Le député vient de nous apprendre que le syndicat a décidé de ne pas revenir à 16 heures.

Je puis l'assurer cependant que nous faisons de notre mieux pour régler cette question importante et nous espérons simplement que le député n'a pas l'intention de fermer les yeux sur les activités illicites de ces syndiqués.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIER RAPPORT PROVISOIRE SUR LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DES SYSTÈMES DE GESTION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais prendre un instant avant de passer aux affaires courantes pour mentionner à la Chambre une question qui, à mon sens, se rattache directement à l'administration de la Chambre et indirectement à nos prévisions de dépenses pour les années à venir, et que je considère très importante.

Administration de la Chambre

Les fonctions administratives de l'Orateur constituent un aspect majeur mais peu connu de ses responsabilités, et lorsque j'ai accédé à ce poste il y a cinq ans, ma réaction a certainement été fort semblable à celle de la plupart de mes prédécesseurs. J'ai d'abord été étonné de voir l'énormité de mes tâches administratives et j'ai ensuite éprouvé des doutes sérieux quant à ma propre compétence dans le domaine de la gestion. Je suis certain d'ailleurs que la Chambre partage ce sentiment, car je ne pense pas qu'on ait déjà choisi un Orateur en raison de son expérience en administration—ni le greffier de la Chambre ou le sergent d'armes, avec qui l'Orateur partage ses responsabilités; or, nous n'avons pas de contrôleur ou d'administrateur professionnel au sein du personnel de la Chambre des communes.

L'expansion rapide et extraordianire des activités du Parlement ces dernières années complique la situation encore davantage. Il y a 15 ans, par exemple, le budget était une fraction de ce qu'il est actuellement et les privilèges de téléphone, les privilèges de voyage, les questions de personnel, de locaux et de bureaux de circonscription et la télévision à la Chambre, ont presque tous surgi au cours de cette courte période sans que nous ayons amélioré simultanément nos pratiques ou notre compétence administratives. Les députés ne seront pas surpris alors d'apprendre que l'ancien greffier, M. Alistair Fraser, le sergent d'armes, le colonel Currie, le directeur de l'administration et du personnel, M. Georges St-Jacques, et moi-même, avons été unanimes à dire qu'une révision complète de notre administration serait très utile.

Pour ces raisons, l'hiver dernier, tout en tenant compte du programme de restrictions des dépenses que le gouvernement avait annoncé à l'été de 1978, j'ai demandé au comité de la gestion et des services aux députés de revoir nos prévisions budgétaires d'une façon un peu différente des années précédentes. Nous avons d'abord identifié un certain nombre de domaines où les frais de fonctionnement pourraient être réduits, dont certains, mais non tous, entraîneraient une réduction des services aux députés et, par voie de conséquence, au public.

J'ai invité le comité à consulter nos fonctionnaires à ce sujet pour que, quand je présenterai le budget au milieu de l'hiver, le comité puisse prendre une décision définitive. Après avoir consulté les fonctionnaires de la Chambre, le comité a, à très juste titre, conclu qu'avant d'essayer d'effectuer des réductions importantes de dépenses, il préférait lui aussi disposer d'une sorte d'étude indépendante de notre administration. Bien que nous ayons été d'accord, ni le comité, ni moi n'avons pu commencer à arrêter un mandat pour une telle étude. Pourtant, nous étions tous d'accord pour dire qu'il fallait commencer, si possible au cours de la période qui a suivi la dissolution.

Nous avons convenu de demander les conseils du vérificateur général et après plusieurs consultations au cours desquelles, et je tiens à le souligner aux députés, ces conseils ont été positifs et constructifs sous tous les rapports et, à mon avis, tout à fait inestimables pour les mesures que nous nous proposons de prendre, après ces consultations, dont je remercie très sincèrement le vérificateur général, je lui ai écrit pour l'inviter officiellement à entreprendre une vérification complète qui lui permettrait d'identifier nos faiblesses administratives et de recommander des solutions avec ou sans l'aide d'experts-conseils de l'extérieur.

[M. l'Orateur.]

• (1510)

Le vérificateur général a bien voulu donner suite à mon invitation en formant une équipe qui a commencé immédiatement à travailler à la réalisation du projet, qui a poursuivi son travail pendant l'intersession et qui, en fait, poursuit toujours son activité. Le vérificateur général m'a remis un rapport intérimaire daté du 31 octobre à ce propos, et j'ai l'intention de déposer mon invitation du 4 avril 1979 adressée au vérificateur général, et ensuite son rapport intérimaire où l'on trouve ses conclusions touchant nos difficultés administratives ainsi que certaines suggestions pour y remédier, c'est-à-dire sa lettre du 31 octobre.

Dans cette lettre le vérificateur général propose une solution à long terme qui consisterait à intégrer à nos cadres supérieurs un administrateur et un contrôleur professionnels. J'ai bien voulu accepter cette proposition, mais j'exige, bien sûr, au nom de la Chambre, avant qu'une décision définitive de ce genre ne soit prise, que l'on donne tout le temps nécessaire aux députés non seulement pour étudier et commenter les responsabilités précises qui incomberaient à ce ou ces fonctionnaires mais aussi pour établir quelles seraient leurs relations avec le Parlement, l'Orateur, le greffier et le sergent d'armes. De plus, nous pensons tous qu'il vaudrait mieux qu'un tel administrateur commence son travail le plus tôt possible, étant donné qu'on nous demandera bientôt d'approuver les prévisions budgétaires en vue des dépenses nécessitées par les programmes du Parlement.

Je suis donc heureux d'informer la Chambre que le vérificateur général et moi avons réussi à trouver une solution temporaire, que tous les députés jugeront appropriée, je l'espère, pour atteindre tous ces objectifs dans la mesure du possible. Le vérificateur général a eu l'amabilité de proposer, après recommandation, M. Rhéal Chatelain, le vérificateur général adjoint, comme administrateur intérimaire; j'ai accepté son offre tout de suite après en avoir informé les leaders des partis à la Chambre, et c'est une décision dont j'assume entièrement la responsabilité.

Le travail de M. Chatelain consistera à surveiller la mise en application des programmes administratifs, et son expérience lui donne une excellente préparation à l'exercice de ses fonctions. Pendant cette période temporaire nous pourrons profiter tout de suite de sa compétence et les députés auront en même temps l'occasion d'étudier la chose et de nous indiquer quelles pourraient être les responsabilités et les relations éventuelles de cet administrateur avec les autres fonctionnaires que j'ai mentionnés.

Je tiens avant tout à remercier de son aide le vérificateur général. Non seulement a-t-il agi en tout temps comme le comptable professionnel qu'il est et, bien entendu, le vérificateur général du Canada, en assumant cette énorme responsabilité à l'égard des Canadiens, mais aussi en serviteur dévoué du Parlement et l'attention qu'il a accordée à nos problèmes—et ce qui est plus important, son dévouement pour notre institution—m'ont vraiment frappé tout au long de nos consultations. Par conséquent, au nom de la Chambre, je tiens à le remercier spécialement pour ses sages conseils durant cette période.

De plus, je tiens à remercier d'anciens fonctionnaires de la Chambre; M. Alistair Fraser, l'ancien greffier de la Chambre; le colonel David Currie, l'ancien sergent d'armes; M. Georges Saint-Jacques, directeur de l'administration et du personnel au

cours de ces discussions; notre nouveau greffier, M. Bev Koester; et le général Gus Cloutier, le nouveau sergent d'armes. Ils nous ont tous été de la plus grande utilité durant ces consultations.

Enfin, je remercie les membres du comité permanent de la gestion et des services aux députés de la législature précédente et, en particulier, son président de marque, le député de Cumberland-Colchester (M. Coates), pour les sages conseils qu'ils nous ont prodigués au cours de toutes les réunions préparatoires qui ont abouti à cette solution provisoire et à cette expérience pour nous, avec l'aide du vérificateur général et, aujourd'hui, de M. Chatelain.

Tous les députés partagent mon optimisme, j'en suis convaincu. Puisque nous collaborons avec ce comité, je vous annonce mon intention d'y comparaître lors d'une réunion prévue pour très bientôt afin de poursuivre les discussions et les consultations sur cette question au cas où les députés auraient encore des précisions à demander. J'espère qu'ils sauront profiter de l'occasion.

Enfin, j'aimerais simplement ajouter ceci: j'espère me faire le porte-parole de tous les députés à la Chambre en exprimant l'espoir qu'ils auront ainsi toutes les occasions voulues de prendre part à cette décision et d'en discuter avant qu'elle soit mise en œuvre, qu'entre-temps nous veillerons, de concert avec M. Chatelain, au bon fonctionnement du Parlement pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la population canadienne, mais surtout que nous le ferons d'une façon exemplaire aux yeux des Canadiens en rendant compte de la dépense de fonds publics.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous remercier beaucoup de cet exposé complet concernant le rapport qui a été commandé. J'aimerais dire au nom du gouvernement qu'à notre avis, vous avez eu raison, après avoir reçu ce rapport, d'agir immédiatement en établissant un mécanisme provisoire et en affectant le personnel nécessaire, tout en réservant au Parlement comme toujours, comme je savais que vous alliez le faire, le droit ultime, par la voie du comité permanent de la gestion et des services aux députés, d'étudier les résultats finals de l'enquête. Je suppose que Votre Honneur déposera ce rapport, si vous le jugez à propos, et je pense que c'est sage, mais il importe que je vous dise au nom du gouvernement que nous appuyons les initiatives que vous avez prises dans cette affaire.

Rapports des comités

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au leader à la Chambre la question habituelle du jeudi au sujet des travaux auxquels il songe pour la semaine prochaine.

J'aimerais lui signaler que le ministre des Finances (M. Crosbie) a été assez bon de m'informer qu'il ne serait pas au comité plénier aujourd'hui et qu'il sera remplacé par son secrétaire parlementaire. Je ne veux pas faire de chichi à ce propos aujourd'hui, mais je signale au leader à la Chambre que nous nous attendons que les ministres soient à leur place pour l'étude de mesures législatives importantes, et surtout quand nous siégions en comité plénier, nous comptons que le ministre des Finances sera présent à l'avenir. Je suis certain que sa présence—grâce à ses réponses lumineuses habituelles—faciliterait l'adoption de la mesure législative. Je signale ce point au ministre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des travaux ordinaires de la Chambre, les leaders des partis à la Chambre se réuniront demain pour discuter de travaux précis mais, pour la gouverne de la Chambre, je signale qu'aujourd'hui nous poursuivrons l'étude en comité plénier du bill de l'impôt sur le revenu, après quoi nous passerons au bill sur le tarif des douanes. J'espère que nous parviendrons à terminer l'étude du premier assez rapidement et à faire avancer l'étude du second.

Quant au ministre des Finances (M. Crosbie), le député sait qu'il est un homme extrêmement occupé, la Chambre conviendra, j'en suis sûr, que le secrétaire parlementaire s'est tiré d'affaires admirablement bien hier soir. Il a été très ouvert et, à mon avis, s'est très bien acquitté d'une tâche difficile.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances connaît ses obligations envers la Chambre des communes. Je sais que le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) connaît les diverses obligations du ministre des Finances ici et dans tout le pays. Il y a des exemples que nous suivrons et d'autres que nous ne suivrons pas. Je fais allusion à l'exemple donné par certains ministres des gouvernements précédents au chapitre de l'assiduité. Cependant, je peux assurer au député que nous connaissons nos responsabilités et que le ministre des Finances fera tout en son pouvoir pour être présent à la Chambre le plus souvent possible.

M. MacEachen: Et les travaux de la Chambre?

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous allons avoir demain une réunion des leaders des partis à la Chambre.

Travaux de la Chambre

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des pêches et forêts.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure aux* Procès-Verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Drummond (M. Pinard) invoque le Règlement.

M. Pinard: Monsieur le président, j'aimerais que le président du Conseil privé (M. Baker) réponde à la question de mon préopinant et qu'il indique d'une façon claire quels sont les travaux de la Chambre pour les jours à venir. Chaque jeudi, il est coutume que nous posions cette question. La réponse que nous avons obtenue est très limitée. Il nous dit que nous sommes sur le point de terminer le bill C-17, que nous allons entreprendre aujourd'hui le bill C-18, et ensuite il nous réfère à une réunion possible des leaders parlementaires demain. J'aimerais qu'il nous dise clairement quel est le travail de la Chambre, et quel est le menu législatif pour les sept prochains jours?

● (1520)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas en réalité aborder la question, mais comme le député insiste je le ferai maintenant.

Lors d'une réunion des leaders de la Chambre qui a eu lieu mardi dernier, j'ai suggéré au député qui vient de parler certaines propositions au sujet des travaux de la Chambre. Il m'a répondu qu'il devait consulter ses collègues au caucus et qu'il me répondrait. J'ai tenté d'organiser une réunion des leaders à la Chambre hier—mais cela ne faisait pas l'affaire d'autres députés—et j'espérais alors obtenir une réponse pour être en mesure de dire à la Chambre quelle pourrait être notre façon de procéder. Je n'ai pas obtenu ces réponses. Une réunion a été convoquée pour demain et je demande plus particulièrement aux députés d'en face de répondre aux questions au sujet desquelles ils devaient consulter leur caucus mercredi. S'ils me répondent, je crois alors que je serai en mesure de donner tous les renseignements voulus à la Chambre vendredi au sujet de nos travaux.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je me permettre de dire à ce sujet qu'il est absolument évident que c'est au gouvernement qu'il incombe d'établir la liste des travaux futurs de la Chambre et aucune des questions soulevées par le député, auxquelles nous répondrons d'ailleurs, ne devrait l'empêcher de nous dire aujourd'hui quels sont les travaux prévus pour la semaine prochaine? Il me semble que le gouvernement ne sait vraiment pas ce qu'il peut présenter et qu'il n'est probablement pas préparé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, voici une semaine a été donnée une longue liste de mesures législatives que le gouvernement a inscrites à son programme pour cet automne.

Des voix: Dites-les nous.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je veux sincèrement être un leader conciliant et je pense que nous devrions donc nous rencontrer. Il est parfaitement approprié que de temps à autre nous examinions ensemble la liste des projets de loi à débattre et que nous nous entendions sur le temps qu'il convient d'impartir à chaque mesure législative. J'invite donc cordialement le député à me rencontrer. Je lui offrirai même une tasse de thé lorsqu'il me rendra visite avec les renseignements que je lui réclame concernant les intentions de son caucus.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des transports et des communications, dans les deux langues officielles.

RESSOURCES NATURELLES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Doug Neil (Moose Jaw): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'Éditeur: Le texte des rapports précités paraît aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA JUSTICE

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA JUSTICE PÉNALE

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2), je désire déposer dans les deux langues officielles le communiqué de la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la justice pénale.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport au Parlement sur les niveaux d'immigration, en vertu de l'article 7 de la loi de 1976 sur l'immigration.

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre au sujet de ce rapport?

M. l'Orateur: Seulement s'il fait une déclaration.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la même raison. Étant donné l'importance de ce document, je demande au ministre de faire une déclaration afin que les députés puissent l'interroger à ce sujet.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 63, 172, 173, 193, 242 et 303.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX—LA PRÉSIDENCE

Question nº 63—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Commission des champs de bataille nationaux?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement):

1. *a*) M. Fernand Tremblay.

b) Il n'y a pas de vice-président.

2. Le président ne touche pas de salaire annuel mais est remboursé des dépenses qu'il engage dans l'exécution des pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu de la loi.

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—LA SOMME VERSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Question nº 172—**M. Herbert:**

1. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Québec a-t-il reçu environ $59 millions en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants et, le cas échéant, en fonction de quoi les paiements ont-ils été calculés?

2. Quel est le taux approximatif de perte sur les prêts aux étudiants dans les provinces autres que le Québec?

3. Quelle est la période moyenne de roulement des prêts aux étudiants?

4. Quelle proportion estimative de la somme totale des prêts impayés, à n'importe quel moment, faudrait-il verser annuellement en vue de maintenir les prêts aux étudiants à leur niveau actuel?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):

1. Oui. Le paragraphe 12(2) de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants décrit la méthode de calcul permettant d'établir le montant du paiement de remplacement. Essentiellement, celui-ci est calculé en divisant le nombre de personnes de la province de Québec âgées de 18 à 24 ans par celui des provinces participantes appartenant au même groupe d'âge, et en appliquant le quotient obtenu aux dépenses engagées par le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de son programme.

2. Entre le mois d'août 1964 et le 31 décembre 1978, le taux de perte sur les prêts consentis aux étudiants dans les provinces autres que le Québec était de 0,14 p. 100.

3. La loi fixe la période maximale autorisée pour le remboursement des prêts à dix ans, à compter du jour où l'emprunteur cesse d'être étudiant à plein temps. La loi comme les règlements stipulent cependant que le ministre peut accorder une prolongation dans des circonstances exceptionnelles. Le délai dans le cas d'un remboursement pouvant s'échelonner sur dix ans est fixé par l'organisme prêteur (banques à charte ou autres établissements) en accord avec l'emprunteur et en fonction de l'importance de la dette de ce dernier et des moyens financiers dont il dispose pour procéder aux paiements. Il est toujours possible de modifier les dispositions prises lorsqu'un emprunteur n'est pas en mesure d'effectuer les versements pour cause de chômage ou d'ennuis de santé ou autres. Dans la plupart des cas, les prêts sont remboursés en six ans.

4. Le Programme canadien de prêts aux étudiants ne s'autofinance pas, en ce sens que le montant des remboursements ne parvient jamais à couvrir celui des prêts consentis dans une année. La loi fixe pour une année de base donnée la somme maximale pouvant être affectée à des prêts; elle prévoit le relèvement de ce montant de base au cours des années suivantes en fonction des fluctuations du nombre total des inscriptions à plein temps au niveau postsecondaire. En aucun cas, le total des prêts accordés dans une année ne peut excéder le montant de base fixé pour ladite année. La loi prévoit que le gouvernement fédéral doit payer les intérêts courus sur tous les prêts consentis tant que l'emprunteur est inscrit à plein temps dans un établissement d'enseignement admissible pour y faire des études de niveau postsecondaire et pendant six mois après la fin de ses études. Elle stipule en outre que le gouvernement se porte garant des pertes subies par l'organisme prêteur en cas de non-remboursement des prêts. Chaque année, le gouvernement fédéral assume donc le paiement des intérêts courus sur le solde en souffrance des prêts consentis aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement (et pendant six mois après la fin de leurs études), ainsi que des pertes subies par les établissements prêteurs conformément à la garantie précitée.

Questions au Feuilleton

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—DEMANDE DE RÉVISION PAR LES PROVINCES

Question nº 173—**M. Herbert:**

1. *a*) Parmi les provinces qui participent au Programme de prêts aux étudiants du Canada, y en a-t-il qui ont demandé au gouvernement d'abroger ou de modifier la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, *b*) quelles provinces offrent un programme analogue et quelle est la marche à suivre pour éviter le double emploi ou la concurrence?

2. Un étudiant du Québec qui poursuit ses études dans une autre province peut-il participer au programme?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):

1. *a*) Si toutes les provinces participant au Programme ont demandé au gouvernement d'apporter des modifications à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, aucune n'en a cependant demandé l'abrogation.

b) Aucune province participante ne possède un programme qui fasse double emploi ou rivalise avec le Programme canadien de prêts aux étudiants. Toutes offrent des programmes qui complètent le Programme canadien de prêts aux étudiants dont les besoins dépassent les limites fixées par la loi.

2. Le Québec ne participant pas au Programme, un étudiant de cette province ne peut bénéficier de l'aide accordée aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants. Le Québec possède cependant son propre programme de prêts et de bourses à l'intention des étudiants qui habitent cette province et sont inscrits dans des établissements de celle-ci. Les étudiants du Québec qui fréquentent certaines universités et certains collèges en dehors de la province peuvent obtenir une aide dans le cadre de programme provincial. En vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, une province qui opte pour la non participation au Programme reçoit du gouvernement fédéral un paiement de remplacement. Celui-ci est calculé en divisant le nombre de personnes de la province considérée âgées de 18 à 24 ans par celui des personnes de la province participante appartenant à la catégorie correspondante, et en appliquant le quotient obtenu aux dépenses engagées par le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de son programme.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 193—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre des Affaires des anciens combattants): En ce qui concerne le ministère des Affaires des anciens combattants et les agences: *a*) 4946. *b*) 544.

LE BUDGET DE L'HONORABLE ROBERT STANFIELD

Question nº 242—**M. Lambert (Bellechasse):**

Quel budget a été mis à la disposition de l'honorable Robert Stanfield pour évaluer la possibilité de déménagement de l'Ambassade du Canada à Jérusalem?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): On évalue à $300,000 la somme nécessaire aux frais de déplacement, communications, services professionnels, impression et diffusion du rapport, fournitures et équipement. M. Stanfield a été nommé pour une période de douze mois à partir du 12 juillet 1979, au niveau DM 1 ($48,500 à $65,500). Son traitement lui est versé par le ministère des Affaires extérieures qui lui assure aussi l'aide d'employés de soutien et d'agents.

LE PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

Question nº 303—**M. Roy (Beauce):**

Le gouvernement a-t-il acheté des terrains pour le Parc national de la Mauricie et, le cas échéant, à quel prix?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Non. Les terres qui forment la superficie du parc national de la Mauricie ont été cédées sans frais au gouvernement du Canada en vertu d'une entente entre le gouvernement du Québec et le fédéral, signée le 22 août 1970.

[*Français*]

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je voudrais demander ce qui est advenu des questions 140, 150 et 160 lesquelles n'ont pas encore reçu de réponses, alors que ces questions sont extrêmement importantes.

M. Pinard: Monsieur le président, l'honorable député de Longueuil n'a pas obtenu de réponse à sa question. Faut-il comprendre que l'honorable secrétaire parlementaire prend note de la question et tentera d'y répondre? Il semble que le gouvernement se fasse une spécialité de s'abstenir de répondre aux questions posées par l'opposition officielle depuis quelques jours.

M. Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis bien content de prendre note de ces questions.

M. Olivier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Au sujet du même rappel au Règlement, l'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Olivier: Je m'excuse, monsieur le président, mais il semblerait que depuis que la Chambre a repris ses travaux qu'on ne tienne pas compte des questions écrites et déposées par les députés. On a l'impression que le gouvernement ne veut absolument pas nous faire connaître les réponses à nos questions. A-t-il des choses à cacher? Dans l'affirmative, qu'il le dise! A tout le moins, qu'il ne nous promette pas de déposer les réponses et qu'il ne nous dise pas qu'il est un gouvernement ouvert. Au contraire, monsieur le président, il devrait déposer les questions et les réponses automatiquement lorsque nous les posons. Volontairement, ce gouvernement ne veut absolument pas déposer les réponses à nos questions.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger indûment ce débat. Toutefois, on ne saurait mieux illustrer la lenteur, la légèreté et le manque de sérieux vis-à-vis des questions posées qu'en prenant l'exemple de l'ancien gouvernement. J'aimerais attirer l'attention des députés sur un fait et je regrette que le député ne l'ait pas souligné hier. Hier, donc, nous avons constitué un précédent sur le plan de l'ouverture dans l'histoire du Parlement. Trois motions ont été présentées pour la production de documents qui ont toutes été adoptées, ce qui indique que les documents afférents vont être déposés. Je ne me souviens pas qu'un tel cas se soit jamais produit sous l'ancien gouvernement; jamais trois motions n'ont été adoptées à la suite l'une de l'autre.

Les députés savent que nous ferons de notre mieux pour répondre à ces questions dont on ne saurait toutefois sous-estimer la complexité. Il pourra arriver que notre tentative échoue, mais je tiens à ce que les députés sachent bien que les instructions et conseils que j'ai donnés à mes collègues dans les ministères vont dans ce sens.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler en toute déférence au leader du gouvernement à la Chambre que s'il voulait bien vérifier au compte rendu, il constaterait que l'ancien secrétaire parlementaire du président du Conseil privé avait garanti que 90 p. 100 des questions posées au cours d'une session recevaient une réponse dans le courant de la même session et que l'on répondait alors tous les jours à un nombre bien plus élevé de questions que ne l'a fait jusqu'à présent le gouvernement actuel qui se targue d'être ouvert.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que nous avons consacré assez à cette question. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Restons-en là pour le moment. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le mercredi 31 octobre, du bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à la loi de l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, présenté par M. Crosbie.

Le président: A l'ordre. Lorsque le comité s'est ajourné hier soir, nous en étions à l'étude de l'article 38 du projet de loi et c'est le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) qui avait la parole.

● (1530)

Sur l'article 38—*Déduction accordée aux petites entreprises*

M. Rae: Monsieur le président, nous en étions hier soir à l'article très important concernant le droit de certaines personnes de se constituer en société afin de profiter du taux préférentiel d'imposition prévu dans la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. J'aimerais profiter de l'occasion pour faire l'historique de ce problème et tâcher d'obtenir des réponses du secrétaire parlementaire à propos des modifications que le ministre des Finances a apportées au budget du député de Saint-Maurice.

A l'époque où les prétendues réformes fiscales qui sont à la base de notre loi de l'impôt sur le revenu ont été adoptées en 1972, elles prévoyaient une réduction spéciale du taux normal d'imposition des sociétés à l'intention des petites entreprises qui répondaient aux critères des entreprises exploitées activement. Cet article de la loi a été modifié au point qu'une société dont le revenu est inférieur à $750,000 par année peut maintenant bénéficier d'un taux spécial pour les sociétés, un taux spécial de 25 p. 100 pour les petites entreprises canadiennes par rapport au taux normal d'imposition des sociétés qui s'établit présentement à 46 p. 100. C'était une importante mesure d'encouragement qui se justifie.

Nous avons signalé que la majorité des Canadiens travaillent dans de petites entreprises en insistant sur le rôle important que jouent ces dernières dans l'économie canadienne. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Comme pour bien d'autres dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, des particuliers ont profité de cet article. Ils ont vu dans la loi de l'impôt sur le revenu une occasion d'éviter l'impôt et non un énoncé de principes à suivre.

Qu'est-il advenu de la loi? On a donné tellement d'extension à l'interprétation juridique du revenu d'une entreprise exploitée activement que bien des particuliers ont pu profiter de la loi, alors qu'au départ ces avantages ne leur étaient pas destinés. Les tribunaux se sont malheureusement fait les complices de profiteurs.

Il importe de se rendre compte à quel point il est avantageux de pouvoir faire considérer son revenu comme celui d'une entreprise exploité activement et se constituer en société. Ces avantages sont tout aussi importants que les économies d'impôt réalisées grâce à la constitution en société. Une des difficultés, ce fut qu'un grand nombre de médecins, d'avocats, de dentistes, de comptables agréés dans les provinces où ils sont reconnus, d'athlètes, d'artistes et bien d'autres professionnels ont profité des dispositions prévues à l'intention des petites entreprises pour faire baisser leur taux d'imposition réel.

Il faut bien comprendre aussi que le régime fiscal ne semblait plus aussi équitable. Comme je l'ai signalé hier, la loi de l'impôt sur le revenu place le gros de la charge fiscale sur les épaules des employés. Je veux parler de ces gens qui travaillent dur tous les jours, dont l'impôt sur le revenu est prélevé à la source, qui ne comprennent pas la loi de l'impôt sur le revenu et qui ne sont pas en mesure de profiter des déductions, des stimulants et subventions spéciaux que le régime fiscal accorde aux travailleurs indépendants ainsi qu'aux sociétés publiques ou privées.

Il y avait deux bonnes choses dans le budget du député de Saint-Maurice. Premièrement, l'élimination de cette échappatoire et, deuxièmement, la décision de s'attaquer—même tardivement—,au problème des actions privilégiées à terme, dont les banques se servent pour réduire d'environ 10 p. 100 leur niveau réel d'imposition. En tant que députés au Parlement, nous savons tous que lorsque le député de Saint-Maurice, a décidé de définir une entreprise active ayant droit à des allègements fiscaux et au taux d'imposition privilégié réservé aux petites entreprises de façon telle que des personnes comme les athlètes professionnels, les artistes ou les administrateurs, seraient exclus, il a suscité une vive réaction de la part d'un lobby extrêmement bien organisé. J'ai été sujet aux pressions de ce lobby, tout comme de nombreux autres députés, j'en suis sûr.

Ce changement signifiait la destruction d'un hâvre. Les médecins, les avocats, les dentistes, les comptables et autres auraient alors été forcés de payer des impôts comme s'il ne faisaient pas partie d'une corporation. Leur niveau d'imposition réel s'en serait trouvé changé, augmenté, en fait comparable à celui de personnes non incorporées, indépendantes ou employées.

Je suis estomaqué, comme beaucoup d'autres, de voir que le seul changement que le ministre des Finances ait apporté au budget du député de Saint-Maurice a été de créer une troisième catégorie de sociétés et un troisième taux de base à l'intention d'un groupe spécial de particuliers. Il n'a fait aucun changement pour simplifier la loi, la compléter, la rendre plus équitable et éliminer certains privilèges injustement accordés à quelques-uns. Le secteur tertiaire dont on donne la définition dans le bill du député de Saint-Maurice a maintenant droit à une déduction spéciale, soit le droit de déduire le taux de base des sociétés qui est de 12⅔ p. 100. Leur taux réel d'imposition est maintenant de 33⅓ p. 100. Mais cela permet en plus à ce groupe de déduire leurs dividendes, de reporter leurs impôts, d'accumuler des crédits dans des sociétés et de se prevaloir de tous les avantages que notre actuelle loi de l'impôt sur le revenu accorde aux sociétés privées canadiennes.

J'ai une question bien simple pour le secrétaire parlementaire. Malgré tout ce qu'a baragouiné le ministre en affirmant que cette disposition avait un effet neutre sur le plan fiscal, n'est-il pas vrai que les membres des professions libérales auront encore avantage à se constituer en société aux fins de l'impôt? Si tel est le cas, comment justifier au point de vue social le fait de permettre à certains avocats de l'Alberta de se constituer en société tandis que d'autres ne le peuvent pas? Comment peut-on justifier le fait de permettre à certains particuliers travaillant pour leur compte de se constituer en société et de profiter de ce taux spécial tandis que les simples salariés ne peuvent profiter de ces avantages?

Durant l'étude de cette mesure, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre qu'elle contenait certaines dispositions dont il était plus fier que d'autres. Mais je suppose, d'après son communiqué de presse, que puisqu'il s'agit ici de la seule modification, c'est de cette disposition qu'il est particulièrement fier.

Nous avons droit à une explication quand nous considérons les avantages particuliers accordés à un groupe de contribuables et non à d'autres. La loi de l'impôt sur le revenu s'en trouve encore plus complexe au lieu d'être simplifée. Cette modification donne un avantage aux gens qui ont le talent et la chance de pouvoir se constituer eux-mêmes en société, ceux qui exercent certaines activités et pour qui il est avantageux de se classer dans une telle catégorie de contribuables. Le budget du député de Saint-Maurice ne prévoyait nullement que ce groupe pourrait bénéficier de cette mesure et c'est à cause d'une série d'interprétations erronées que s'est créée cette échappatoire que le député de Saint-Maurice a finalement fait disparaître. J'estime donc que nous avons droit à une explication claire du secrétaire parlementaire quant aux raisons pour lesquelles on a agi de la sorte.

● (1540)

Il y a un autre point que je tiens à soulever. Le parti libéral ne forme ici qu'une opposition fantôme. Si les députés de ce parti attachaient vraiment de l'importance à l'équité de notre régime fiscal, certains d'entre eux seraient prêts à défendre ce budget du député de Saint-Maurice. Tel n'est pas le cas. Ces députés se sont défilés. Il n'y a aucun poste dans ce budget qu'ils sont prêts à défendre, à discuter, à s'efforcer de comprendre. Je m'explique le chahut que font les députés d'en face: ils souhaitent que cette mesure soit adoptée à toute vapeur. Il n'est pas dans leur intérêt de chercher à la comprendre. Ils savent à quel groupe ils veulent accorder un avantage et à quel autre ils veulent le refuser. Je comprends cette attitude de la part des conservateurs. Toutefois, l'attitude pitoyable des députés libéraux est plus difficile à comprendre; il faut la voir pour y croire. Ils ne sont pas là et ils se fichent que cette mesure ait été modifiée. Le député de Saint-Maurice n'est même pas ici pour défendre une mesure qu'il avait lui-même élaborée et qu'il devait présenter à la Chambre des communes. Il n'a pas soufflé mot du fait qu'elle a été modifiée. Le député de Windsor-Ouest n'a pas mentionné ce changement une seule fois dans son discours sur la loi de l'impôt sur le revenu. En fait, il n'a parlé d'aucune des dispositions de cette mesure.

Il importe que les Canadiens sachent, d'après moi, que des intrigues de couloir ourdies après la présentation d'un budget, dans les derniers jours d'une législature, peuvent influencer le parti conservateur au point de l'amener à modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à accorder, grâce à une échappatoire, un avantage à ce groupe de professions libérales et à d'autres qui peuvent profiter des dispositions de la loi régissant les sociétés pour réduire leur taux réel d'imposition.

Nous voyons l'émotion que cela crée chez les libéraux. Ils n'ont pas dit un mot, pas un murmure, pas un son sur cette particularité du budget ou sur une disposition quelconque. Je crois que les Canadiens voient de plus en plus clairement où se trouve la véritable opposition aux conservateurs, anciens ou nouveaux. L'opposition ne vient certainement pas du parti libéral. Je crois qu'il est évident qu'elle vient du Nouveau parti démocratique. J'aimerais entendre les explications du secrétaire parlementaire à la suite de nos instances.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je pourrais peut-être . . .

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Dollard (M. Desmarais) m'a prévenu qu'il voulait poser une question.

[*Français*]

Est-ce pour poser une question à l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae)?

[*Traduction*]

M. Desmarais: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Au cours de son intervention, il a précisé que le taux d'imposition des banques est aux alentours de 10 p. 100. Le député sait-il qu'en réalité les banques sont assujetties au même taux que les sociétés? Ce qui se passe en fait, c'est que les banques consentent des prêts à certaines personnes à un taux de 7 p. 100 parce que ces personnes ne peuvent payer le taux préférentiel de 14 p. 100. Ces personnes ne peuvent payer ce taux élevé pour deux raisons. Elles n'ont ou bien pas de revenu imposable ou bien un revenu insuffisant pour pouvoir payer un tel taux. Dans ces cas-là, la banque permet à ces emprunteurs d'acquitter un taux de 7 p. 100 sur les actions privilégiées. En pareil cas, l'emprunteur n'est pas autorisé à déduire ces 7 p. 100 aux fins d'impôts et le prêteur n'est pas non plus imposable sur ce taux de 7 p. 100.

Ce que nous suggère le député revient donc à hausser le taux en question de 10 p. 100 à 50 p. 100 pour les banques. En pareil cas, les banques vont devoir dire à ces emprunteurs qu'elles ne peuvent plus leur demander un intérêt de 7 p. 100 mais qu'elles vont désormais devoir exiger d'eux un intérêt de 14 p. 100, les 7 p. 100 supplémentaires allant dans les coffres de l'État doublant ainsi le taux d'intérêt pour un grand nombre d'emprunteurs.

[*Français*]

M. Rae: Monsieur le président, je suis très heureux de me faire poser une question par mon collègue de Dollard (M. Desmarais). D'abord je voudrais lui dire que ce n'est pas moi qui ai proposé de modifier la loi au sujet des obligations à intérêt conditionnel, c'est l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Alors s'il a une question à poser sur l'opportunité de modifier la loi ou sur les moyens par lesquels les banques empruntent de l'argent à des compagnies, petites ou grandes, c'est à son collègue du parti libéral, le député de Saint-Maurice, qu'il devrait adresser ses questions.

Si le député veut rester à la Chambre, je suis certain qu'il entendra avec intérêt les interventions du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie). J'attends avec impatience des précisions sur le fonctionnement réel des obligations à intérêt conditionnel, comment elles ont fonctionné dans le passé, et quelles seront les conséquences économiques et fiscales si des modifications sont apportées à la loi, comme le député de Saint-Maurice l'a proposé. Mais je suis très heureux de rester à la Chambre, et je suis certain que le député le sera aussi d'entendre les interventions du secrétaire parlementaire, et comme je l'ai déjà dit, c'est dommage qu'il n'y ait pas plus de députés du parti libéral qui soient prêts à poser des questions intéressantes et importantes sur les obligations à intérêt conditionnel et sur les petites entreprises comme celles que je viens de poser au secrétaire parlementaire.

Le président: L'honorable député de Spadina (M. Stollery) a la parole.

M. Desmarais: Une question supplémentaire, monsieur le président.

Le président: Le temps de l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae) étant écoulé, je ne peux quand même pas permettre ce dialogue, mais cela ne m'empêche pas d'ajouter le nom de l'honorable député de Dollard (M. Desmarais) sur ma liste, pour lui donner la parole en temps opportun, pour lui permettre peut-être d'aller au delà d'une simple question, ou encore de faire valoir son point de vue.

[*Traduction*]

M. Stollery: Monsieur le président, j'ai été étonné des remarques qu'a faites il y a un instant le député de Broadview-Greenwood qui a prétendu qu'aucun député de mon parti n'avait participé au débat. C'est une observation étrange, étant donné que je lui ai signalé hier soir, avant la suspension de la séance à 6 heures, que j'avais l'intention de parler de la même question. Le député savait fort bien ce que je pensais du taux spécial d'impôt qui est maintenu, car je lui ai dit hier soir que j'en parlerais. Voilà pourquoi, j'estime qu'il a manqué de savoir-vivre quand il a prétendu, comme il vient de le faire tout à l'heure, qu'aucun député de mon parti ne participait au débat. Je crois aussi tandis qu'il quitte la Chambre après avoir dit il y a un instant que le critique financier du parti libéral donnait une interview à la télévision . . .

M. Rae: Je suis ici.

Une voix: Où étiez-vous hier soir?

M. Stollery: J'étais assis ici.

Une voix: Vous n'avez pas soufflé mot hier.

● (1550)

M. Stollery: Je ne pense pas que ce genre de tactique donne beaucoup de résultats et à mon avis ce n'est digne d'un des principaux porte-parole du NPD.

Une voix: Ils ont réussi à vous faire lever.

M. Stollery: Je puis assurer au député que le porte-parole de mon parti va revenir très bientôt à la Chambre. Il donne actuellement une interview à la télévision. Je ne pense pas que le député devrait faire ce genre de commentaires.

J'aimerais, moi aussi, questionner le secrétaire parlementaire du ministre des Finances au sujet de cette curieuse décision de créer une catégorie spéciale de contribuables, comme l'a dit le député de Broadview-Greenwood. Les gens qui se font déduire l'impôt à la source, et il s'agit de la majorité, sont ceux qui payent le plus d'impôt et qui sont le moins en mesure de contester. Ces gens n'ont aucune possibilité de contester ou de réclamer des dépenses. Quand ils touchent leurs chèques de paye cet argent a déjà été pris. Je suis sûr que la plupart des gens verront d'un très mauvais oeil que M. Untel bénéficie d'un taux d'imposition spécial parce qu'il exerce une profession libérale ou entre dans une catégorie qui lui permet de bénéficier d'un taux moins élevé.

Ce n'est pas la petite entreprise que vise cet article. Ces changements avaient pour but d'accorder des avantages fiscaux à ce que nous avons tous convenu d'appeler les petites entreprises, car ce sont elles qui emploient le plus grand nombre de Canadiens. La petite entreprise est active dans tous les secteurs, de la fabrication à la vente au détail. Depuis longtemps, elle s'estimait défavorisée par le système fiscal. Ces gens-là travaillent de longues heures, mais le système fiscal les oublie toujours.

Nous croyons que ce serait avantageux pour le pays, car la petite entreprise pourra employer beaucoup plus de gens si elle peut prendre de l'expansion. Je sais que le secrétaire parlementaire connaît surtout la grosse entreprise et plus particulièrement l'industrie pétrolière. Il n'est peut-être pas au courant du sort du petit industriel et je ne lui fais aucun reproche. Ces gens-là n'ont jamais voulu donner trop d'expansion à leur entreprise. Leur travail leur plaisait mais ils se sont toujours estimé lésés par le système fiscal.

Au fil des ans, l'avantage fiscal a été offert aux petites entreprises pour stimuler l'emploi. Nous avons constaté qu'il est utilisé par les gens qui ne sont pas vraiment de petits hommes d'affaires suivant la conception initiale, mais qui ont par exemple créé des sociétés civiles. Je crois savoir, et je ne suis pas avocat, qu'en certaines provinces le barreau interdit aux avocats de se constituer en sociétés commerciales. Le meilleur exemple qu'on puisse en donner est peut-être celui du joueur de hockey, qui se constitue en société et verse son traitement à une société à responsabilité limitée, pour payer moins d'impôt. Beaucoup de gens estiment que cela est injuste.

Je pense qu'avec cet article du bill on y met un peu d'ordre. J'admets que le joueur de hockey ne pourra plus verser tout simplement son traitement à une société à responsabilité limitée: Il faudra probablement qu'il justifie de présences personnelles, ou autre chose de ce genre, en plus de verser son salaire à la société. C'est déjà un petit progrès.

J'estime que les modifications initialement proposées par le ministre des Finances du dernier gouvernement indiquent la voie à suivre au gouvernement actuel. Il devrait chercher à rendre l'impôt plus équitable, à supprimer ce régime spécial. J'admets,—et je suppose que cette situation va rester,—qu'il est possible pour celui qui tire des revenus importants d'un portefeuille d'actions et autres placements, de verser ces revenus à une société à responsabilité limitée. Si je comprends bien la mesure, il faudrait que cette société fasse travailler au moins 5 personnes. Cette mesure avait été proposée par le dernier ministre des Finances, et je pense qu'elle a été conservée.

Ce que je ne comprends pas, c'est que le gouvernement ait cédé devant les pressions de ceux qui ont essentiellement des revenus élevés, à ce que je puis voir, et qui ne veulent pas payer d'impôt normal. Ces gens-là disposent déjà de suffisamment de systèmes pour dérouter leurs revenus. Nous avons déjà des taux d'imposition spéciaux pour l'industrie cinématographique ainsi que pour l'industrie pétrolière—pour les frais d'exploration en particulier,—pour ne donner que deux exemples. Il y a toutes sortes de façon de ne pas payer d'impôt, pour ceux qui veulent créer des emplois et investir dans un secteur quelconque de l'économie canadienne.

Monsieur le président, je me demande si cette mesure a été bien étudiée. Je pense que si quelqu'un verse de l'argent dans une société et paye l'impôt au taux de 33 p. 100, cette société peut avec les années accumuler des réserves qui pourront atteindre $750,000. Je voudrais savoir s'il est vrai que la personne qui prend alors sa retraite et touche un revenu provenant des $750,000, lequel revenu peut atteindre $35,000 par an, serait exemptée de l'impôt? Si je comprends bien la mesure proposée par le gouvernement, il pourrait arriver que des personnes touchant $35,000 par an à titre de revenu, de dividendes ou grâce à leur société, seraient exemptées de l'impôt sur le revenu. Cela donnerait lieu à une situation assez grave, et je suis à peu près certain que c'est ce qui arriverait. Je conseille fortement au ministre des Finances (M. Crosbie) et à son secrétaire parlementaire de songer à la nouvelle catégorie de contribuables qu'ils vont ainsi créer.

[M. Stollery.]

● (1600)

Tous les contribuables canadiens dont l'impôt est prélevé à la source, comme c'est le cas pour la plupart d'entre nous—l'impôt est également déduit du salaire des députés—tous ceux qui touchent un chèque de paie en voudraient à un régime qui créerait une catégorie spéciale de contribuables qui ne paient pas d'impôt.

Pourquoi donc devrais-je, moi, être assujetti à un taux d'impôt assez élevé en tant que célibataire sans personne à charge? Pourquoi devrais-je verser presque 50 p. 100 de mon revenu au fisc, en Ontario? J'ai entre les mains le barème des taux d'impôt Clarkson-Gordon pour 1979. Je ne me suis jamais plaint d'avoir à payer l'impôt, mais au nom de tous ceux qui versent leur impôt de la façon habituelle, je proteste énergiquement contre un régime qui créera une classe spéciale de personnes qui n'auront pas à verser d'impôt ou qui pourront éviter d'en payer. J'imagine qu'un bon nombre éviteront le taux plus élevé de 17 p. 100. C'est honteux.

Il n'est pas étonnant, à une époque où le Canada s'appauvrit de plus en plus chaque année et où ce sont ceux qui ne jouissent d'aucun avantage fiscal qui doivent affronter les pires difficultés économiques, que ce soit justement celui qui profite de bien des avantages fiscaux qui soit le mieux protégé contre la baisse du revenu réel qui se produit au Canada et je suppose qu'il en est ainsi presque partout ailleurs. Il peut se permettre de l'absorber, car le gouvernement le remboursera de toute façon. Ce sont les autres Canadiens, les autres contribuables qui finissent par payer pour lui. Il en résulte que celui qui gagne $15,000 par année subventionne ses concitoyens qui gagnent $50,000 ou $100,000. Voilà ce que propose cette mesure. Cela mène à une situation que j'ai pris soin de vérifier aujourd'hui auprès du ministre des Finances. Je ne suis pas comptable de profession, et le montant d'impôt que j'ai à payer est tellement modeste que je n'ai jamais eu à me familiariser avec toutes ces questions de dividendes, de crédits d'impôt, etc. qui intéressent ceux qui peuvent profiter de notre régime fiscal. Je suis mal placé pour comprendre ces réalités, car je ne suis pas en mesure d'en profiter.

Le secrétaire parlementaire voudrait-il nous dire s'il est exact qu'en pareil cas un particulier peut toucher annuellement jusqu'à $35,000 sous forme de dividendes qui lui sont versés par ce simulacre de société qu'il a lui-même constitué pour $200, sans avoir à payer un sou d'impôt à payer sur ce revenu?

M. Ritchie (Dauphin): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur cet article. Comme membre d'une profession qui a été la première visée par cette loi, je puis vous dire que pour être le plus objectif possible, il faut s'en tenir au chiffre de 33 et un tiers.

Le député qui a parlé avant moi a souligné que les simulacres de société permettent à certains personnes de toucher des salaires qu'elles n'ont en réalité jamais gagné. Bien des petites entreprises versent des salaires à des gens qui, à strictement parler, ne sont pas productifs. Il semble que ce soit là l'un des inconvénients de notre régime fiscal.

L'un des problèmes qui en ont résulté, c'est le taux maximal élevé des impôts sur le revenu. Or si le taux maximal des impôts sur le revenu n'était pas si élevé, nous n'aurions pas tant de cas de ce genre. Faute d'une disposition de ce genre, de la responsabilité limitée, il serait pratiquement impossible pour des médecins, par exemple, d'avoir des biens, des installations en commun. La plupart des provinces ne permettent pas aux médecins de se constituer en société pour fins d'impôt; le Manitoba ne le permet certes pas. Je crois que l'Alberta permet aux professions libérales de constituer des sociétés, mais elle a probablement modifié le règlement dans une certaine mesure.

J'ai réfléchi à la question pendant bien des années et j'en ai discuté à diverses occasions avec mon comptable, mais je n'ai jamais trouvé avantageux de constituer en société un cabinet de médecin, sauf pour ce qui touche la responsabilité limitée. Par exemple, si quatre médecins décidaient d'établir une clinique de $150,000 ou $200,000, il leur faudrait très probablement se constituer en société pour le faire. Il faudrait que leur entreprise soit organisée sous forme d'association. En tout cas, les modifications apportées à la loi de l'impôt en 1972 ont presque interdit les associations pour fins d'impôt quand la chose était le moindrement complexe. La plupart des entreprises comptables déconseillent les associations de quelque genre que ce soit. Je le répète, le taux de 33⅓ p. 100 est aussi neutre que possible.

Le député qui vient de prendre la parole a laissé entrendre que tous les médecins et tous les membres des professions libérales étaient assurés d'un revenu. Monsieur le président, ils ne sont pas plus assurés d'un revenu que ne l'est l'épicier du coin. Les médecins et les avocats qui travaillent à salaire pour une entreprise doivent payer de l'impôt tout comme nous. Il n'est pas nécessairement vrai que beaucoup d'entre eux exigent des salaires élevés ou tiennent à avoir des revenus élevés. Je pourrais dire que, pratiquement, le médecin au Manitoba gagne environ $10 ou $14 l'heure avant l'impôt. Il compense en partie en travaillant 50 à 60 heures par semaine. J'ignore si c'est trop.

● (1610)

Je voudrais signaler que de nombreuses professions, y compris celle de pharmacien, ne figurent pas là-dedans. En pratique, cependant, les pharmaciens peuvent se constituer en société. Ils doivent pouvoir le faire en raison des stocks considérables qu'ils doivent conserver. D'habitude, la moitié environ de leur revenu appartient à la même catégorie que celui des avocats et des médecins.

Si tout marchait très bien et si la conjoncture était exceptionnellement favorable, il se pourrait qu'une personne puisse se prévaloir du taux de 33⅓ p. 100 et fasse beaucoup d'argent. Cependant, après avoir discuté de la chose avec des médecins, je suis porté à croire qu'ils perdent de l'argent à cet égard. Dans l'ensemble, leurs sociétés n'existent pas depuis longtemps. Ce sont surtout des sociétés de portefeuille et des sociétés immobilières.

Il serait presque impossible d'avoir du matériel sans se constituer en société. Nous n'aurions probablement pas de cliniques ou d'autres centres médicaux nécessitant beaucoup d'équipement. Des médecins m'ont dit que le fait de se constituer en société ne leur a pas particulièrement rapporté. Souvent, ils ont même fait moins d'argent qu'en se prévalant du taux des particuliers.

La responsabilité limitée, les risques de faillite, les possibilités de poursuites judiciaires obligent ceux qui exercent des professions libérales à se constituer en société. Ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux. J'ai étudié le Livre blanc de 1970 sur la fiscalité et les mesures législatives qui ont été élaborées par la suite. Exerçant une profession libérale, je n'aime pas particulièrement quémander des faveurs. Cependant, nous devons faire quelque chose si nous voulons avoir les installations et le personnel voulus.

Il est un autre problème qui demeure sans solution et c'est celui des jeunes qui passent de longues années à se préparer et qui ne gagnent pas d'argent avant d'avoir atteint la trentaine. Peut-être touchent-ils par la suite un revenu élevé et paient-ils beaucoup d'impôts. C'est évidemment un problème très difficile. Ce changement, s'il n'est pas nécessairement le meilleur, semble cependant le plus neutre auquel on soit arrivé jusqu'à maintenant.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire si ce taux de 33⅓ pour cent est en vigueur depuis le mois de novembre de l'année dernière, s'il le sera au moment où le bill sera adopté, ou encore s'il l'est à compter de maintenant?

[*Français*]

M. Marceau: Monsieur le président, la question de la réduction des impôts ou des tarifs réduits est fort intéressante, et elle est discutée dans cette Chambre comme ailleurs avec beaucoup d'intensité et avec des points de vue souvent différents. J'ai écouté mes préopinants avec beaucoup d'attention et, bien que je représente une circonscription à majorité composée de travailleurs, je représente également un certain nombre de professionnels qui ont un point de vue que je dois soumettre à la Chambre et au secrétaire parlementaire qui a la direction de ce projet de loi C-17.

Je pense que tout ce qui nous préoccupe tous, nous les députés, c'est une justice à l'égard de tous les contribuables, une justice qui permet aux gouvernements de retirer les sommes d'argent dont ils ont besoin pour administrer le pays et en retirer un peu plus de ceux qui en gagnent davantage. Cependant, monsieur le président, il ne faut pas que ces lois, sous prétexte de vouloir retirer de l'argent de tous les contribuables, causent des injustices. Et je voudrais faire à l'honorable secrétaire parlementaire des remarques qui m'apparaissent judicieuses, que j'ai reçues d'un de mes commettants de Jonquière, le docteur Blais, qui prétend respectueusement que le projet de loi tel qu'il est rédigé cause des injustices. On sait que le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), qui était ministre des Finances, avait dans son budget proposé des modifications qui ont été suspendues et que le gouvernement actuel veut mettre en application. Je voudrais donc lui faire connaître les commentaires suivants du docteur Blais, et je cite:

Le gouvernement et son nouveau ministre des Finances M. John C. Crosbie se proposent de modifier la législation fiscale en rapport aux sociétés administratives des pratiques professionnelles et des sociétés affiliées aux corporations qui

n'ont pas de constitution juridique. On leur enlèverait ainsi le droit de se prévaloir de tarifs d'imposition réduits.

Nous croyons fermement que ces modifications sont arbitraires et discriminatoires pour nous, professionnels, pourquoi?

1. Le gouvernement propose que les médecins, les dentistes, les avocats et les comptables n'aient pas droit aux tarifs d'imposition réduits octroyés aux corporations, même si leurs pratiques sont juridiquement constituées. (Actuellement, l'Alberta est la seule province qui autorise les professions à former une constitution juridique, mais on prévoit que les autres provinces leur donneront la même autorisation bientôt.)

Cette mesure nettement discriminatoire met à part les membres des quatre grandes professions et les soumet à un régime fiscal arbitraire. Si elle est adoptée, les optométristes seront moins taxés que les ophtalmologistes, les chiropraticiens moins que les médecins de familles, les conseillers en administration moins que les comptables et les fabricants de dentiers moins que les dentistes, pour ne citer que quelques exemples.

2. De plus, le gouvernement voudrait, dans la majeure partie des cas, priver les sociétés administratives qui fournissent leurs services à une corporation non constituée juridiquement du droit de se prévaloir des tarifs d'imposition réduits généralement accordé aux petites entreprises canadiennes. De fait, si la société administrative offre ses services uniquement à un groupe de professionnels et à leur associés, ce droit lui sera refusé.

Cette autre mesure désavantagera plus le dentiste qui confiera les services administratifs de sa pratique à une société, que tout autre homme d'affaires qui en fera autant. On oublie que le dentiste encourt des frais élevés pour son équipement et son bureau, que ses risques financiers sont souvent considérables et qu'ils dépassent ceux que les petites entreprises prennent généralement.

Il peut sans doute être juste d'affirmer que ce ne sont pas toutes les sociétés juridiquement constituées qui devraient bénéficier des tarifs d'imposition réduits. Cependant, nous ne voyons aucune raison pour priver de ce droit les sociétés qui se chargent des services administratifs des pratiques professionnelles, que ce soient celles des dentistes ou de toute autre grande profession. Nous pensons aussi que ces mesures doivent être étudiées à nouveau, et que le gouvernement doit en retarder l'adoption jusqu'à ce que des solutions plus raisonnables soient trouvées.

Premièrement, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire pourquoi au paragraphe f, à la page 49, limite-t-il les entreprises non admissibles à l'exercice de la profession de comptable, de dentiste, d'avocat, de médecin, de vétérinaire et de chiropraticien, et pourquoi n'ajoute-t-il pas toutes les professions, en général, et limite-t-il ainsi le statut? Deuxièmement, pourquoi envisage-t-il au nom du gouvernement de priver les sociétés administratives qui fournissent leurs services à une corporation non-constituée juridiquement du droit de se faire valoir des tarifs d'imposition réduits généralement accordés aux petites entreprises canadiennes? Enfin, je demande au secrétaire parlementaire s'il a bien examiné toute autre solution possible à cette importante question, et si la décision du gouvernement est définitive, et si ce projet de loi là, dans l'avenir, entre en vigueur et s'avère injuste, s'il est prêt à suggérer à son gouvernement d'apporter des modifications pour éviter les injustices qui ont été signalées par ce commettant de ma circonscription?

● (1620)

[*Traduction*]

M. Johnston: Mon intervention sera brève, monsieur l'Orateur. J'attends que le secrétaire parlementaire me fournisse les renseignements nécessaires pour pouvoir comprendre parfaitement l'incidence de cette mesure sur les lois qui existent en matière d'impôt sur le revenu. Ce qui m'intrigue, c'est ce que je considère comme une violation flagrante du principe de la neutralité fiscale. Je dois dire que je n'aimais pas beaucoup le bill C-37 non plus; on ne peut donc pas dire que j'appuyais le premier alors que je rejette le second. Je me demande en fait si c'est une bonne initiative que d'instaurer un nouveau taux spécial de 33⅓ p. 100 pour une catégorie de contribuables en particulier, sans accorder les mêmes avantages aux autres catégories. Pensons-nous suffisamment aux salariés, par exemple?

A la page 2 de son communiqué, dans le troisième paragraphe, le ministre des Finances dit que les sociétés qui réinvestissent des gains dans l'entreprise auront toujours droit à un report d'impôt puisque le taux de 33⅓ p. 100 inférieur au taux d'imposition des particuliers qui ont un revenu brut imposable de plus de $15,000. Dans ce projet de loi, on propose donc d'appliquer aux particuliers ayant un revenu imposable supérieur à $15,000 un taux d'imposition que les indépendants constitués en société n'atteindront que lorsque leurs revenus s'élèveront à 150,000 dollars. Si l'on considère ces deux salariés, ce n'est certainement pas juste. Cette question est liée au problème sous-jacent auquel j'ai fait allusion l'autre jour, à savoir les taux mêmes de l'impôt. Il s'impose de faire quelque chose.

Je me demande d'ailleurs pourquoi on devrait accorder un régime particulier à ces professions? Soit dit en passant, elles sont bien représentées à la Chambre. Nous comptons même de ce côté-ci de la Chambre un chiropraticien bien connu. Moi-même je suis avocat. Qu'est-ce qui distingue ces gens-là disons d'un ingénieur, d'un architecte? Ou encore pourquoi certains groupes professionnels devraient-ils être avantagés par rapport à d'autres?

En outre, il importe de se demander combien cette mesure fiscale va nous coûter. Le ministère des Finances a-t-il calculé à combien se monterait le manque à gagner si tous les professionnels de notre pays, si tous ceux qui sont en cause, se constituaient en société? Il s'agit des comptables, des dentistes, des avocats, des médecins, des vétérinaires et des chiropraticiens. Supposons qu'une fois la loi adoptée, de fortes pressions soient exercées sur les association professionnelles pour qu'elles autorisent leurs membres à se constituer en société. Étant donné le taux actuel de l'inflation, les impôts reportés seront loin d'être négligeables. Des impôts reportés de 10 ou 20 ans sont en fait des impôts non payés.

On peut dire qu'à la longue, cela revient au même. Le député a dit que la mesure proposée était neutre. Elle est neutre si les dividendes sont déclarés ou si les salaires sont payés, mais je soutiens que cela ne se produirait pas parce que les entreprises se transformeraient en sociétés de portefeuille pour tous ces professionnels. Le coût de cette mesure se chiffrera-t-il en millions? En milliards? A mon avis, il serait très élevé.

Pour en revenir à la neutralité fiscale, est-il juste de créer une situation dans laquelle la loi provinciale déterminera le taux d'impôt à payer au niveau fédéral? Dans ma province, le Québec, les avocats n'ont pas le droit de se constituer en société, ni les comptables; les ingénieurs peuvent le faire par certains moyens, mais les associations professionnelles, comme les députés le savent, ont longtemps refusé à leurs membres le droit de se constituer en société dans certaines provinces en raison de prétendues relations entre les professionnels et leurs clients. Il serait injuste, à mon avis qu'un professionnel vivant dans une province donnée et ayant le même revenu qu'un membre de la même profession vivant dans une autre province ait un avantage fiscal important sur l'autre, parce qu'il aurait le droit de se constituer en société alors que l'autre ne l'aurait pas. C'est là un des points par lesquels on s'écarte de la

neutralité fiscale. L'autre est que nous favorisons certaines professions bien précises.

Examinons maintenant la situation du salarié ordinaire. Pourquoi n'aurait-il pas lui aussi le droit de différer ses impôts? Pourquoi devrait-il être assujetti au plein taux de l'impôt sur la partie de son revenu qui dépasse $15,000 alors que d'autres salariés, membres de professions libérales, ont l'avantage considérable de pouvoir reporter leur impôt? Tout cela m'amène à conclure que cette approche quant aux sociétés et à l'usage que l'on peut en faire aux fins de l'impôt sur le revenu vient compliquer inutilement notre fiscalité et aboutira inévitablement à des situations complètement injustifiées en fonction de la neutralité fiscale, principe que nous admettons tous, j'en suis sûr. Nous sommes peut-être en désaccord quant aux taux. Le député de Broadview-Greenwood, par exemple, aimerait peut-être nous voir tous employés de l'État ou voir des taux de 75 ou 80 p. 100. Mais je sais que nous sommes d'accord au moins sur une chose: dans des circonstances identiques, tout le monde devrait payer le même impôt. Le ministre nous demande d'approuver une disposition qui rendrait ce principe de plus en plus chimérique.

M. Brisco: Merci, monsieur le président. J'aimerais parler de certains points de cet article. Je dois dire que j'ai trouvé les observations du député de Saint-Henri-Westmount à la fois intéressantes et instructives. Ses antécédents lui permettent de faire bénéficier la Chambre d'une expérience que nous ne devrions pas négliger.

● (1630)

Il y a deux questions que j'aimerais soulever, même si je songeais d'abord à n'en aborder qu'une. Étant donné que la profession à laquelle j'ai le privilège d'appartenir a été mentionnée à de nombreuses reprises aujourd'hui, j'aimerais faire quelques mises au point au sujet de cette profession. Je veux parler, naturellement, de la profession que j'exerce, la chiropraxie.

Je suis chiropracteur depuis 25 ans. Pendant deux ans, j'ai été président de la British Columbia Chiropractic Association. Pendant neuf ans, j'ai fait partie du conseil de direction, en qualité de vice-président de l'Association chiropratique canadienne, et pendant quelques années également, j'ai été directeur du Canadian Memorial Chiropractic College.

Ayant donc défendu la cause de ma profession et m'étant consacré au bien-être des Canadiens, j'aimerais maintenant en ma qualité de représentant élu—une fois élu, j'ai démissionné de mon poste pour éviter toute possibilité de conflit d'intérêts—je n'hésite donc pas en ma qualité de parlementaire, membre de cette profession, à défendre notre point de vue en ce moment, car des avocats, des comptables et des dentistes de ma localité et, naturellement, de ma circonscription, m'ont écrit au sujet du projet de loi et de cette disposition. Des médecins m'ont également écrit, mais pas un seul chiropracteur. De même, pour autant que je sache, ma profession n'a pas mené de campagne à l'échelle nationale ou provinciale, pour tenter d'obtenir un traitement fiscal particulier ou de faveur.

Contrairement aux autres professions médicales au Canada, les chiropracteurs ne reçoivent pas un sou des gouvernements fédéral ou provincial. Ils ne reçoivent absolument rien. Ils ont déjà présenté des demandes, mais elles ont été refusées. La seule exception à cette règle, ce sont les sommes versées par les trésoreries fédérale et provinciales au titre de l'assurance-maladie et de l'indemnisation des accidents du travail. Cela est vrai depuis l'Île-du-Prince-Édouard—toutes les provinces Maritimes à l'exception de Terre-Neuve—jusqu'à la Colombie-Britannique. Nous avons présenté des demandes de subventions pour fins de recherches à la Fondation de recherches médicales, mais nous n'en avons pas reçues.

Alors, qu'avons-nous fait? Nous avons recueilli les sommes qu'il nous fallait. Nous l'avons fait pour entreprendre nos propres recherches. Nous avons un établissement à Toronto qui est le meilleur au monde pour ce qui est des normes d'enseignement et de la qualité et du calibre de ses enseignants. Ainsi, le corps enseignant du Collège canadien de la chiropraxie comprend entre autres des médecins de l'hôpital Sunnybrook et des professeurs de l'Université de Toronto. C'est la profession qui paie leurs honoraires. Nous les payons pour venir enseigner à nos étudiants. Nos diplômés apportent leur soutien financier au collège, et nous avons enfin fini d'acquitter l'hypothèque sur le bâtiment il y a quelques mois à peine. Ce centre vaut environ 2 millions de dollars qui ont été payés par moins de 2,000 chiropracteurs de tout le Canada. Donc, je suis aussi fier de dire que nous n'avons pas fait appel au trésor public, sauf pour la recherche, et qu'on a d'ailleurs refusé de nous accorder des fonds.

Je tiens également à répéter que nous n'avons demandé aucun privilège spécial en rapport avec ce bill.

Cette mise au point étant faite, il y a également une autre chose que je trouve déplorable. Parmi les activités qui ne peuvent bénéficier de ces avantages, je vois la «prospection». Je vois mal comment le prospecteur, qui travaille seul, pourrait faire fortune. A ma connaissance, il y a deux personnes qui, plus que toute autre, pratiquent la libre entreprise. Il y a, d'une part, le trappeur et, d'autre part, le prospecteur. Je ne vois aucune autre profession où on doit travailler plus à l'écart des contacts humains. Ces gens-là ont plus de difficultés que n'importe qui d'autre en Amérique du Nord.

Le trappeur et le prospecteur travaillent très dur, surtout l'hiver pour ce qui est du premier, et l'été dans le cas du second. C'est parfois une compagnie qui les amène sur place. Parfois, les prospecteurs sont payés par une compagnie pour prospecter une région, mais parfois aussi, tout est à leurs frais. Un avion les amène à un certain endroit, puis on les lâche dans la nature avec leur sac à dos. Ils ont leurs provisions avec eux et doivent vivre pendant des semaines dans la nature à l'état sauvage. Cela peut être assez difficile lorsque c'est dans le nord du Québec, le nord de l'Ontario ou dans les montagnes de la Colombie-Britannique. Apparemment, il est très rare qu'un prospecteur trouve le bon filon et fasse fortune. Et quand cela arrive, ces êtres travailleurs, usés par le labeur, se font plumer par le système d'imposition du gouvernement fédéral.

Je connais un prospecteur de Nelson qui a dans les 70 ans. Il touche sa pension de vieillesse; la belle affaire! Il est borgne. Il marche en boîtant fortement, car il s'est brisé une jambe en faisant exploser de la dynamite pour faire sauter un rocher. Il souffre d'emphysème, car il a respiré la poussière des mines dans sa jeunesse lorsqu'il travaillait dans des secteurs où il y avait beaucoup de silice. Ce prospecteur a des troubles respiratoires. Il a également le cœur faible; bien entendu, le fait d'avoir le cœur et les poumons en mauvais état ne lui facilite

pas la vie. Une bonne fois, il a fait la découverte de sa vie, mais qu'a fait le gouvernement?

Une voix: Pas ce gouvernement-ci.

M. Brisco: Je parle des députés d'en face, quand ils formaient le gouvernement. Je ne plaisante pas. J'ai un dossier à ce sujet dans mon bureau. Je le mets à la disposition des députés s'ils veulent bien le consulter. On a lourdement imposé les profits réalisés par ce prospecteur. Et le ministre de l'époque n'a même pas versé une seule petite larme. La santé de ce vieillard était le dernier de ses soucis.

Les députés d'en face ne connaissent rien à l'élément humain. Ils n'en tiennent jamais compte. Ils s'en tiennent uniquement au libellé de la loi. C'est à ce genre de problème que nous avons affaire quand le gouvernement est trop puissant. On ne tient nullement compte de l'élément humain et on s'en tient à ce qui est écrit. Je prie le ciel que le gouvernement actuel fasse preuve de plus de sensibilité à cet égard.

Je puis vous donner bien d'autres exemples, et les autres députés, j'en suis sûr, peuvent en faire autant. Cela me rappelle le cas d'une dame souffrant de la sclérose en plaques et qui, dans trois semaines, aurait pu recevoir les prestations du régime de pensions du Canada. Elle en est au point où sa maladie ne lui permet plus de travailler. A quatre reprises différentes, j'ai fait appel à la générosité des députés d'en face lorsqu'ils formaient le gouvernement. Le gouvernement actuel reconnaîtra-t-il la nécessité de faire quelque chose pour cette femme—après tout, elle a payé régulièrement ses contributions—même s'il lui restait encore trois semaines avant d'être admissible aux prestations, ou bien la laissera-t-il sans le sou? Je ne crois pas que telle soit vraiment l'intention des gouvernements quand ils rédigent leurs lois.

En terminant, j'aimerais rappeller qu'il appartient au secrétaire parlementaire de permettre au prospecteur qui offre des possibilités au secteur minier de réaliser ces profits inespérés une fois dans sa vie, sinon, ces libres entrepreneurs vont disparaître à tout jamais. Si vous jetez un coup d'œil sur l'histoire et sur les statistiques, monsieur le président, vous constaterez que ce ne sont pas les sociétés minières qui trouvent, l'or, l'argent, le plomb, le zinc, le molybdène. C'est l'intrépide prospecteur qui ne sait jamais, quand il se penche sur une pierre, s'il n'a pas un ours gris ou noir dans le dos. C'est lui qui fait la majorité des découvertes pour le compte des sociétés minières. C'est lui qui dans le secteur minier a été laissé pour compte, et il est temps qu'on lui donne sa juste part.

● (1640)

Des voix: Bravo!

M. Haliburton: Monsieur le président, mon intervention dans ce débat va être très brève, je rassure les députés. Ce qui m'a poussé à prendre la parole, c'est ce que disait cet après-midi le député de Spadina. Je pense qu'il y a un certain nombre de mises au point à faire. Si sa façon de raisonner est celle de l'ancien gouvernement, je ne m'étonne plus que le pays se trouve dans un pareil pétrin.

A mon avis, il n'y a rien dans ce projet de loi qui permette de dire que des contribuables canadiens vont toucher des revenus en franchise d'impôt, en tout cas pas s'ils les utilisent à leur propre usage. Dans l'article en discussion, il n'y a pas de toute façon de revenus non imposables. La vérité, c'est qu'une de ces sociétés, constituée dans un but de commodité fiscale comme on a dit ou pour assurer une meilleure organisation d'une activité professionnelle, peut valoir au principal actionnaire un taux d'impostion moins élevé que s'il touchait l'argent à titre de simple particulier, s'il le mettait dans sa poche de façon à pouvoir le sortir le lendemain pour s'acheter une voiture, pour partir en vacances ou pour se procurer un article quelconque.

Je pense que les modifications présentées à cet article auront pour effet d'encourager les Canadiens à placer l'argent qu'ils gagnent. Et c'est ce qu'il faut faire dans une économie comme la nôtre. C'est malheureux à dire, mais les entrepreneurs au sens économique ce ne sont pas ceux qui se font déduire l'impôt à la source, et tout compte fait ce sont les entrepreneurs qui créent des emplois et qui font travailler les gens.

Cette modification de la loi de l'impôt sur le revenu permettra à une personne dont le revenu dépasse le montant dont elle peut avoir besoin au cours d'une année pour assurer son bien-être, de reporter à plus tard le paiement de l'impôt sur ce revenu et, en attendant, elle pourra l'utiliser à d'autres fins. Il est possible que cette personne ne veuille pas placer d'argent dans un fonds de pension qui peut bien faire des investissements à l'étranger; elle peut ne pas vouloir en placer non plus dans l'exploration; elle peut préférer plutôt investir dans son milieu, dans un atelier ou une entreprise de sa localité, dans une usine de transformation du poisson, ce qui est possible dans ma circonscription, ou dans un navire de pêche.

Ces dispositions qui établissent ce classement aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu permettront au médecin, au dentiste ou à l'avocat touchant des revenus élevés d'établir une société et d'utiliser ces fonds avant impôt pour encourager l'industrie et les entreprises de sa localité. Il est évident que cette mesure tient compte du fait que certains de ces professionnels ont une carrière plus courte que bien d'autres membres de notre société. Cette disposition leur donne la possibilité de répartir leurs impôts sur un plus grand nombre d'années. Cela n'implique certainement pas, et ce n'est pas mon intention ni celle des députés qui appuient cette mesure, que l'on veuille faire des cadeaux à certains particuliers ou leur permettre de ne jamais payer d'impôt. Cette mesure leur donnerait la possibilité de répartir leurs impôts sur plusieurs années et les inciterait à créer des emplois et des sources de revenu dans leur localité. Ce sont là les résultats que je souhaite et j'aimerais que nous puissions y arriver.

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai une question à poser au député.

Le président: Le député de South West Nova accepterait-il que le député de Saint-Henri-Westmount lui pose une question?

M. Haliburton: Oui, monsieur le président.

M. Johnston: Monsieur le président, le député a exprimé des sentiments très louables, à mon avis, mais je voudrais lui poser la question suivante: quelle distinction fait-il entre l'avocat ou le comptable, par exemple, qui ont le droit de constituer leur bureau en société et de bénéficier ainsi de dégrèvements importants, et l'avocat ou le comptable salariés qui ont des revenus du même ordre mais qui n'ont pas le droit de faire la même chose et qui doivent payer leur impôt immédiatement, ce qui les prive donc de la possibilité d'investir dans un atelier, un chalutier, car ils doivent remettre immédiatement leurs économies au fisc? Quelle justification le député voit-il à cette distinction entre un professionnel salarié et un professionnel autonome?

M. Haliburton: Le député soulève une question très difficile. La seule vraie différence ou seule différence importante que je pourrais voir serait que la personne qui travaille à son propre compte est en fait un entrepreneur; c'est la personne qui, dans bien des cas, j'imagine, travaille dans les régions rurales du pays par opposition aux régions métropolitaines. Elle emploie du monde, achète des fournitures de bureau, ouvre un cabinet à son propre compte et prend peut-être tous les risques qu'on prête normalement à l'entrepreneur, alors que ce n'est pas le cas pour le professionnel salarié. Toutefois, je supposerais qu'aux termes de cette mesure législative, quand le professionnel salarié devient un associé dans une association professionnelle qui l'emploie, il pourrait sans doute profiter des mêmes dispositions.

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai une autre question pour le député.

Le président: Il m'est difficile de permettre au député de poser une autre question parce que cela serait injuste envers les autres. Le député de Saint-Henri-Westmount aura une autre occasion plus tard de poser des questions.

M. Fulton: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt depuis à peu près une heure les commentaires venant des deux côtés de la Chambre, surtout les anecdotes du député de Kootenay-Ouest à propos de prospecteurs et de leurs difficultés. Je viens certes d'une circonscription où un certain nombre de localités n'ont ni médecin, ni dentiste, ni chiropraticien, ni comptable, des localités comme Atlin ou Port Simpson et d'autres endroits le long de la côte. Pendant que tout le monde parle de gens gagnant $30,000, $40,000, $50,000 ou $100,000 par année, il y a des régions au Canada où, dans certaines localités, le chômage atteint 30 p. 100 ou plus et, dans certains cas, jusqu'à 50 p. 100. Nous avons entendu parler de localités où on se sert d'une partie de l'assiette fiscale du pays pour rendre la vie des bien nantis un peu plus agréable.

Quand on parle de ces personnes et de ces groupements professionnels, il faut se rendre compte qu'ils ne créent pas vraiment de capital. En fait, ils obtiennent des capitaux soit de l'État, soit de membres de la collectivité. Je dirais même qu'ils retirent une bonne partie de leurs capitaux des collectivités où ils travaillent. Il est possible que beaucoup d'entre eux fassent fructifier cet argent au sein de la collectivité, mais je crois que la majorité de ce capital sert à des placements qui rapportent encore plus de capital à ces gens, en tant qu'individus, mais qui ne profitent pas directement à la collectivité.

Quand on examine les répercussions de ce bill sur les petites entreprises, on constate qu'au cours des six derniers mois, le gouvernement a littéralement matraqué la petite entreprise canadienne avec ses hausses constantes du taux d'intérêt. Jusqu'à présent, tout ce que nous avons eu se résume à une déclaration préliminaire du député de Capilano (M. Huntington) qui a annoncé qu'il y aurait une certaine augmentation des capitaux investis par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement.

On ne saurait cependant nier l'ampleur des problèmes créés dans notre pays par les capitaux qui sont retirés du circuit économique et mis dans les mains d'un nombre restreint de personnes qui ne les investissent pas dans de petites entreprises employant des gens de façon permanente. Ce sont là des problèmes auxquels ne s'attaque pas le gouvernement. Cela m'amène au point essentiel de mon argument: lorsque nous considérons ce groupe fort restreint, nous devons nécessairement tenir compte d'autres catégories de travailleurs spécialisés. Le député de Kootenay-Ouest a dit, je le sais, que les chiropraticiens canadiens n'avaient pas manœuvré pour qu'on les englobe dans la catégorie à laquelle s'applique ce taux d'imposition spécial. Il faut toutefois considérer la question du point de vue du gouvernement. Pour une raison ou pour une autre, les chiropraticiens ont été choisis plutôt que les travailleurs des aciéries, les ouvriers des usines de pâtes et papiers ou les pêcheurs. Il y a bien des travailleurs dans notre société qui méritent un allégement fiscal. Ce sont eux qui supportent toutes les dépenses en réalité, et notamment celles de la Chambre des communes et toutes les autres. Par ailleurs, leur fardeau s'alourdit constamment.

● (1650)

Les membres des professions libérales peuvent déjà conserver une très grande partie de leur capital à la fin de l'année. Les médecins, les dentistes et les comptables sont déjà des privilégiés. Que font-il de leur capital? Quels avantages ont-ils dans la société? Ils possèdent généralement une maison parce qu'ils ont amassé assez d'argent au cours des ans. Ils sont instruits. Ils peuvent envoyer leurs enfants à l'université. Pourquoi le gouvernement doit-il favoriser les gens ayant de très gros revenus, qu'il s'agisse de présidents de sociétés pétrolières, de médecins et j'en passe quand notre pays compte tant de chômeurs, de défavorisés de handicapés et de personnes ayant des salaires fixes? La réponse est assez évidente. Le gouvernement fait des fleurs à un groupe de pression pour une raison ou une autre, peut-être dans le dessein de gagner des voix ou pour une tout autre raison.

Ce bill ne s'intéresse pas aux petites entreprises. Pourquoi n'essaie-t-on pas de s'attaquer à la question des taux d'intérêt qui leur cause des difficultés de trésorerie, les empêche de constituer des stocks et de prendre de l'expansion? Par cette mesure, on fera cadeau de capitaux à des personnes qui ne les réinvestiront pas dans l'économie de manière souhaitable. Il serait plus opportun de mettre ces capitaux à la disposition de chefs d'entreprises forestières ou minières, à condition d'exiger d'eux qu'ils créent des emplois et des programmes d'action positive.

Dans le même temps où il se montre si généreux, le gouvernement diminue les crédits du programme d'assurance-chômage. Dans ma circonscription, les personnes travaillant dans les usines de traitement du poisson ont eu peu de travail cette année. Beaucoup d'entre elles ne totalisent pas suffisamment de semaines de travail pour pouvoir avoir droit aux prestations. Le gouvernement reste là sans rien faire pour elles comme si quelqu'un pouvait vivre une année avec $3,000 dollars. Par ailleurs, il se montre prodigue à l'égard de personnes ayant des revenus compris entre $30,000 et $100,000 en leur accordant des abattements de 10 ou 15 p. 100. Le public saura ne pas l'oublier la prochaine fois qu'il se rendra aux urnes.

J'ai une question à poser au secrétaire parlementaire. Combien de personnes bénéficieront de ce programme? Mon préopinant a demandé qu'on lui dise combien d'argent cette mesure coûterait. Moi, j'aimerais qu'on me dise combien de personnes bénéficieront de ce programme. Je suis convaincu que ce renseignement est facile à trouver.

M. McRae: Monsieur le président, je serai très bref. J'arrive tout juste d'une réunion d'un comité où l'on a étudié les prévisions budgétaires du ministère des Finances. Il n'y avait personne à cette réunion pour nous renseigner sur la politique en cette matière. J'arrive à la Chambre et je constate que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est seul. Je ne l'accuse nullement, car je suis sûr qu'il est très compétent, peut-être beaucoup plus compétent que le ministre, mais le ministre se trouve à l'extérieur de la ville au moment où nous étudions cette mesure fiscale très importante, le bill C-17. En fait, j'ai lu que le ministre devait prononcer un discours à 1 heure de l'après-midi, heure normale de l'est, au Club Empire de Toronto. Au moment où nous sommes en plein milieu d'un débat aussi important et où les prévisions budgétaires de ce ministère sont justement à l'étude au comité, il me semble que le ministre et le secrétaire parlementaire devraient tous deux être ici. Il ne devrait pas être question de choisir entre le Parlement, c'est-à-dire la Chambre des communes et ses comités, et le Club Empire. Le choix devrait s'imposer de lui-même: le ministre devrait être ici.

Des voix: Bravo!

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, plus tôt cet après-midi, le député de Cape Breton Highlands-Canso a soulevé la question de la présence ou de l'absence du ministre à la Chambre à l'occasion des délibérations du comité plénier. Le leader du gouvernement à la Chambre lui a répondu. Si j'en avais eu l'occasion, j'aurais employé mes premières remarques de l'après-midi à rassurer, du moins partiellement, le député en lui donnant l'assurance que le ministre, si tout va bien au point de vue transport, sera ici à 8 heures ce soir. Je suis désolé de l'annoncer si tard dans la journée. Le député de Thunder Bay-Atikokan peut compter sur sa présence.

On a soulevé beaucoup de questions auxquelles j'aimerais répondre de façon aussi complète que possible. J'aimerais d'abord m'attacher à certaines questions générales et de principe soulevées par le député de Broadview-Greenwood et le député de Spadina. Ensuite, je répondrai aux questions précises des députés de Dauphin, de Jonquière, de Saint-Henri-Westmount et, si je le peux, du député de Skeena. Je ne suis pas sûr d'avoir des réponses pour celui-ci.

Ce que j'ai entendu cet après-midi me semble être en grande partie fondé sur une conception gravement erronée non seulement du système actuel, mais aussi de ce que le gouvernement propose dans cet article du bill. Permettez-moi de résumer la situation.

Jusqu'à l'adoption du bill C-32, au cours de la dernière session de la dernière législature, les gens auxquels le présent bill s'applique étaient avantagés par la disposition fiscale relative aux petites entreprises ou aux sociétés privées à contrôle canadien. Il s'agissait d'une politique délibérée de l'ancien gouvernement que tous les partis à la Chambre ou, du moins, la plupart des députés de l'époque et peut-être aussi des députés actuels ont appuyée. Cette disposition donnait et donne encore explicitement un avantage fiscal à ces sociétés. Les rédacteurs du bill C-32 ne visaient pas particulièrement les contribuables auxquels s'applique l'article que nous étudions présentement. Par conséquent, cet article ne confère aucun avantage; au contraire, il en supprime un qui avait peut-être été accordé par inadvertance.

Le budget de novembre dernier autorisait les particuliers qui dispensaient des services personnels, s'ils étaient constitués en sociétés, à se prévaloir d'avantages qui étaient normalement réservés aux sociétés publiques. En d'autres termes, ils seraient susceptibles d'être imposés à un taux approchant les 50 p. 100 selon la province où ils habitaient. La proposition actuelle modifie l'autre de deux façons: elle ajoute à la liste des professions non admissibles la chiropraxie et la médecine vétérinaire et elle vise non à limiter le droit à la constitution en société, mais à faire de cette pratique un acte neutre. Il y a d'excellentes raisons de ne pas limiter le droit de se constituer en société.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est 5 heures?

● (1700)

Le président: Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire mais, comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill plus tard dans la journée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Outremont—L'énergie—Le prix du pétrole—L'abandon de tout projet de majoration par le gouvernement; le député d'Ottawa-Vanier—L'unité nationale—Le référendum québécois—On demande si les fonctionnaires seront libres de voter oui ou non; le député de Skeena—L'énergie—Le transport de pétrole brut par navires-citernes sur la côte ouest.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion et les bills publics. Comme aucun bill privé ne figure au *Feuilleton*, la Chambre procédera à l'étude des avis de motion portant production de documents.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LE RAPPORT SUR LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE CHARGÉE DE RECHERCHES EN FORESTERIE

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du dernier rapport sur les possibilités de création d'une société de la Couronne ou de tout autre organisme qui serait chargé de recherches en foresterie.

—Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je commencer par expliquer pourquoi ce sujet m'intéresse. Une ou deux personnes m'ont demandé pourquoi j'avais fait inscrire pareille motion au *Feuilleton*. Elle s'explique, bien sûr, par la présence dans ma circonscription du Collège Macdonald, le collège agricole de l'Université McGill, collège doté d'une école de sylviculture. Cela dit, je passe au sujet de ma motion.

J'avais demandé qu'on produise des documents à la suite des propos qu'avait tenus le 22 février de cette année le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Marchand, devant le comité permanent des pêches et des forêts en parlant de la loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole. M. Marchand avait souligné la nécessité d'adopter une politique nationale sur les forêts, ajoutant qu'une étude devait être présentée au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement en juin de cette année. Il avait poursuivi en disant que des changements seraient apportés au besoin et que le gouvernement précédent travaillait à l'élaboration d'une politique nationale des forêts.

D'après les observations du représentant de l'opposition de l'époque, le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), qui siège maintenant sur les banquettes du gouvernement, on avait l'impression qu'il était intéressé d'un point de vue national. Il avait déclaré peu après l'intervention du ministre que cette question revêtait un grand intérêt à l'échelle fédérale.

Cela dit, monsieur l'Orateur, je voudrais, en guise d'introduction, parler brièvement de l'industrie forestière du Canada. Mon attention a été attirée aujourd'hui même par le bulletin mensuel de la Banque Royale du Canada que j'ai reçu dans le courrier. Le bulletin porte ce mois-ci le titre bien approprié suivant: «La forêt et les arbres», et en voici un passage:

La forêt constitue de loin la source la plus importante de la richesse nationale du Canada. Nous l'avons cependant exploitée plus vite qu'elle ne peut se régénérer.

L'industrie canadienne des produits forestiers est certes devenue—et de loin—l'industrie la plus importante du pays. La valeur de ses expéditions totalise maintenant près de 13 milliards de dollars par an. Les usines de pâtes et papiers, les fabriques de placages et de contre-plaqués, les cartonneries et autres fabriques de produits à base de bois ont proliféré d'un bout à l'autre du pays. Chaque Canadien est propriétaire d'une partie de cette industrie, puisque plus de 90 p. 100 de nos forêts appartiennent soit au gouvernement fédéral, soit à l'un ou l'autre des gouvernements provinciaux. On peut donc dire que chaque Canadien, homme, femme ou enfant, est propriétaire de plus de 20 acres de forêt productive.

Bien que nous ayons des milles et des milles carrés de forêt, une grande partie de celle-ci est trop au nord pour qu'il soit rentable d'en entreprendre l'exploitation. Nous avons également beaucoup d'étendues forestières dans le sud, mais ces forêts sont dans un tel état de dégradation que leur mise en valeur n'est pas davantage rentable. Certains groupes, notamment l'Association forestière canadienne, ont réclamé des mesures pour améliorer la situation. Voici ce qu'en pense l'Association:

Le peu d'attention qu'on a accordé à la regénération de nos forêts a restreint les possibilités d'expansion dans certaines régions, a réduit le nombre d'emplois dans d'autres, et continuera d'entraîner une diminution du nombre d'emplois et de l'importance des revenus tirés de notre secteur forestier.

L'industrie forestière canadienne emploie directement 300,000 personnes, et probablement plus du double dans des emplois connexes. Le salaire total de ces 300,000 travailleurs directs dépasse 4 milliards de dollars par année. Alors que la part canadienne du marché mondial d'exportation décline et est actuellement inférieure à 20 p. 100, les exportations de nos produits de la forêt comptent pour beaucoup plus de $8 milliards par année; en fait, ces exportations sont nettement supérieures à celles des produits de la pêche, agricoles, miniers ou pétroliers. On déboise quelques deux millions d'acres de forêts canadiennes chaque année, et pourtant pas une seule province ne peut se vanter d'effectuer un reboisement suffisant des superficies où l'on a procédé à l'abattage, sans compter les secteurs dévastés par des catastrophes naturelles.

M. F. L. C. Reed, l'un des plus éminents spécialistes forestiers du Canada, a déclaré dans un rapport remis récemment à l'Association canadienne des pâtes et papiers:

Un programme plus intensif de gestion forestière s'impose si nous voulons profiter des chances qu'offre le marché et combler les déficits qui s'annoncent du côté du bois d'œuvre.

Chaque province possède certes ses pépinières et ses programmes de reboisement. Le Canada fait bonne figure parmi les pays du monde qui se livrent à des recherches forestières. La technologie et les bonnes intentions ne font pas défaut; le difficulté est qu'on accomplit peu. Le gouvernement, l'industrie et aussi le grand public devront prendre un engagement réfléchi pour s'assurer que nos forêts répondent à nos besoins futurs. Un travailleur canadien sur dix doit directement ou indirectement sa subsistance à l'industrie forestière.

Voilà pourquoi j'ai réclamé ces documents et on m'a dit qu'ils n'existaient pas. Je signale simplement qu'il est regrettable que le gouvernement actuel n'ait pas jugé bon de donner suite à l'initiative prise par le gouvernement précédent en vue d'établir une politique forestière nationale ou d'annoncer qu'il était disposé, au moyen de la recherche forestière, à tenter au moins de stimuler les provinces pour assurer que notre industrie forestière connaîtra un essor satisfaisant.

● (1710)

Je sais pertinemment que l'attitude du gouvernement actuel consiste à accroître les pouvoirs des provinces. Nous avons vu ce qui s'est produit. Pas une seule province n'a maintenu sa position. La situation demande une direction au niveau fédéral, et c'est la raison pour laquelle j'ai manifesté le désir de voir ces documents. Pour le moment, je ne puis que dire que le gouvernement me déçoit quand il dit que ces documents n'existent pas.

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a demandé la production de documents concernant la privatisation du secteur de la recherche forestière ou, tout au moins, d'une étude portant sur la possibilité de constituer une société de la Couronne chargée de la recherche forestière. On avait cru plus tôt que le député faisait allusion à des études effectuées l'année dernière sur la possibilité de privatiser la recherche forestière. Cependant, le député a mentionné cet après-midi un rapport terminé en 1979. Le ministre a affirmé sans ambages qu'il ne savait pas—pas plus que je ne le savais et pas plus que le ministère, à notre connaissance, ne le savait—qu'il existait une étude de ce genre.

Je ne vais pas m'étendre sur la privatisation des deux laboratoires parce que nous en avons longuement discuté à la Chambre l'an dernier. On a créé une nouvelle société qu'on a chargée de la gestion financière des programmes mis en route par les laboratoires des produits forestiers. Bien qu'elle connaisse certaines des difficultés inhérentes à un tel changement, Forintek, qui est maintenant une société sans but lucratif, semble s'acquitter efficacement de son mandat qui est d'effectuer des recherches sur les produits forestiers.

Je le répète, la recherche en foresterie n'a pas uniquement pour but la fabrication de meilleurs produits forestiers. Son objectif est beaucoup plus vaste et complexe. Elle s'intéresse à l'enracinement, à la croissance et à la mort des arbres, aux lieux propices à leur croissance, à ce qui les tuent et même à l'influence des arbres sur l'ensemble de l'écosystème. La recherche est effectuée par le gouvernement fédéral, quelques gouvernements provinciaux, des universités et le secteur privé. Le Service canadien des forêts, qui est le service de recherche fédéral, possède des établissements partout au Canada et travaille en étroite collaboration avec les autres organismes qui s'intéressent au secteur forestier.

Le Canada est connu dans le monde entier comme un pays de forêts. En fait, plus des deux tiers de notre sol sont recouverts de forêts et 84 p. cent de l'ensemble du pays est recouvert de forêts ou de terres en friche. Comme le député l'a mentionné, l'industrie forestière emploie directement quelque 300 000 personnes. Le secteur secondaire, le secteur manufacturier et le secteur tertiaire, les services, qui dépendent de l'industrie forestière, en emploient 400 000 autres. Cela fait un million de personnes, soit 11 p. 100 de la population active. Tout le monde sait que les produits forestiers comptent parmi nos exportations les plus importantes. En fait, ils représentent près de 20 p. 100 de l'ensemble de nos ventes à l'étranger. L'an dernier, la contribution nette du secteur forestier à la balance des paiements du Canada s'élevait à 8.4 milliards, soit un milliard de plus que la contribution des secteurs des pêches, de l'agriculture, des mines et des combustibles réunis.

[M. Herbert.]

Pour un pays comme le Canada, fortement tributaire de son commerce extérieur, cela représente une contribution essentielle à sa survie économique. Particulièrement à l'heure actuelle, où la santé de l'économie du Canada nous inquiète tous, nous n'osons tout simplement pas faire fi de l'importance de nos forêts. D'ici vingt ans, les forêts fourniront non seulement les produits traditionnels que sont le bois, la pâte et le papier, mais une multitude de produits chimiques complexes. Nous en tirerons aussi 8 p. 100 de l'énergie primaire nécessaire au Canada. On estime qu'en l'an 2000, il y aura 100,000 emplois supplémentaires dans l'industrie forestière proprement dite, c'est-à-dire 25 p. 100 de plus qu'à l'heure actuelle, que la valeur des exportations de bois doublera et que la valeur totale ajoutée en dollars de 1978 passera de 9 à 18.7 milliards de dollars. Il s'agit là d'une estimation prudente.

L'importance de nos forêts dépasse le cadre de la balance commerciale, de l'emploi ou de la production. On ne peut en réalité pas la mesurer, car si les forêts nous fournissent les matières premières pour l'industrie, elles nous procurent également bien d'autres avantages. Ainsi, elles protègent les terres qui partagent les eaux contre l'érosion. Elles stabilisent le débit des eaux et servent à retenir les eaux provenant de la fonte des neiges et de la pluie, diminuant ainsi les risques d'inondation et de sécheresse. Elles servent également d'infrastructure à une industrie des loisirs de plein air qui représente un chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars.

Dans la région de la forêt boréale qui englobe une très grande partie des ressources forestières canadiennes, le taux de croissance annuel des peuplements est en moyenne supérieur à 21 pieds cubes l'acre. Dans les forêts de conifères de la côte ouest, les taux de croissance annuels vont de 80 à 90 pieds cubes l'acre. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de peuplements laissés à l'état sauvage. Les taux de croissance pourraient doubler avec un minimum de soins et même tripler si l'on s'occupait sérieusement des peuplements situés dans les régions les plus fertiles.

Si impressionnants ces faits soient-ils, la situation de notre industrie forestière nationale n'est pas rose. Le Canada ne coupe annuellement que 75 p. 100 du bois qu'il pourrait se permettre de couper, même si beaucoup moins de 50 p. 100 de nos réserves apparentes de bois sont économiquement accessibles. La Colombie-Britannique possède la moitié des forêts de bois d'œuvre du Canada, mais la capacité installée de l'industrie forestière côtière pourrait produire davantage que les contingents actuels le permettent. La plupart des réserves de bois d'œuvre de la côte nord ne sont pas exploitables actuellement, et il en est de même des forêts de plusieurs régions intérieures.

Les provinces des Prairies ont un excédent de bois, mais il est en grande partie trop éloigné. En Ontario, l'utilisation des terres à d'autres fins a fait passer de 105 à 65 millions d'acres les réserves forestières productives au cours des 15 dernières années. La région de Thunder Bay connaîtra des pénuries, et la province aura de la difficulté à atteindre vers l'an 2020 son objectif relativement modeste de neuf millions de cunits par année pour ses 56 millions d'acres de territoire forestier de la Couronne. Théoriquement, le Québec a un excédent de bois, mais la plupart des forêts sont situées dans des régions tellement éloignées que les coûts d'exploitation en seraient prohibitifs. Plusieurs régions font face à des pénuries, notamment de

bois de sciage. En général, nous n'utilisons pas au mieux les ressources forestières de notre pays. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ne suffisent pas à la demande de bois mou actuellement. Les installations existantes au Nouveau-Brunswick pourraient produire 25 p. 100 de bois de plus qu'elles n'en produisent en moyenne actuellement.

Comment expliquer un tel gâchis. Il est difficile de pointer du doigt les coupables. A l'époque de la colonisation de l'Amérique du Nord, le bois d'œuvre était considéré comme une richesse à exploiter et à transformer en produits utiles et vendables. On l'a traité au même titre que les métaux, les minéraux, le charbon et le pétrole. D'ailleurs, comme pour ces ressources, la forêt vierge était l'œuvre de la nature depuis des siècles.

● (1720)

Si l'homme avait fait pousser les forêts, il aurait accordé une valeur différente à ces arbres. La société et l'industrie elle-même ont longtemps pensé que, contrairement aux minéraux et aux combustibles fossiles, les ressources forestières sont renouvelables. Elles le sont, mais il y a renouvelable et renouvelable. Laissée à elle-même, la nature renouvellera les forêts, mais avec le temps qu'il lui faut, de son propre choix d'espèces et à son propre rythme. C'est la nature qui déciderait. Si l'homme n'est pas content, il peut dépenser temps et argent pour faire pousser du bois selon son goût, mais cela coûte maintenant de l'argent.

Jusqu'à récemment, le Canada a limité les investissements dans les forêts en payant pour leur protection. Nous nous retrouvons maintenant dans une situation semblable à celle qui a lancé l'agriculture. Les peuples nomades se fiaient à la nature pour qu'elle leur fournisse du gibier pour se nourrir et du fourrage pour leurs animaux. Un tel style de vie assurait de quoi vivre à une petite population qui devait moissonner les biens de la nature sur une grande superficie. L'agriculture a montré qu'on pouvait faire pousser et moissonner les cultures à un coût moindre qu'on ne pouvait moissonner les cultures sauvages. Avec le recul du temps, on pourrait démontrer qu'il en aurait fréquemment coûté moins cher de faire pousser et de couper du bois sur des terres situées près des scieries que d'aller au loin pour moissonner des cultures naturelles variables et éparpillées.

A la longue, la seule réponse est une protection et un reboisement des forêts plus efficace, accompagné de traitements sylvicoles pour augmenter le taux de croissance des forêts existantes. Une gestion plus suivie pourrait doubler le rendement d'une grande partie de nos terres forestières.

En 1977, on a dépensé au total moins de 60 millions de dollars pour le reboisement et le soin de nos forêts. Cette année, nous dépenserons quelque 200 millions. Même cette somme ne représente que la moitié de ce que le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement estime nécessaire.

Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement étudie la politique forestière depuis plusieurs années. En juin, à Kelowna, les ministres se sont entendus dans une large mesure sur un énoncé de politique forestière générale. Cet énoncé comprenait onze principes de politique, dont; premièrement, prééminence de la compétence des provinces sur leurs propres terres forestières; deuxièmement, la nécessité de politiques fédérales et provinciales compatibles concernant l'industrie des ressources; troisièmement, la stabilité de l'emploi et des collectivités rurales; quatrièmement, le maintien de la productivité des terres forestières; cinquièmement, la gestion à usage multiple des terres forestières; sixièmement, la protection de l'environnement et, septièmement, la priorité de la recherche.

Ce sont peut-être des lapalissades, mais c'est beaucoup mieux que ce que nous avons jamais eu jusqu'à présent. Les ministres sont convenus de se réunir à nouveau à Toronto en janvier, pour aviser aux moyens de mettre en œuvre ces recommandations.

Une chose qu'on ignore trop facilement, monsieur l'Orateur, sans doute parce que les affrontements et les conflits de toutes sortes font les manchettes, c'est l'importance de la collaboration entre les organismes gouvernementaux à divers échelons, collaboration qui a profité à la gestion de nos forêts. Aux termes de la constitution, les provinces possèdent l'ensemble des terres forestières à l'intérieur de leurs frontières et son ainsi chargées de gérer 90 p. 100 des forêts productives au Canada. Cependant, le gouvernement fédéral est quand même étroitement mêlé à certaines politiques et certaines activités essentielles pour assurer une saine gestion. Il y a entre autres la politique monétaire, le développement régional, la productivité industrielle, la recherche et le développement, les droits de douane et le commerce, les transports, etc.

Pour mieux comprendre les complexités de l'écologie forestière, pour améliorer les divers moyens de rendre les forêts productives et d'en améliorer la gestion, il est essentiel que les chercheurs et les forestiers collaborent à l'étude de ces problèmes. Il existe d'ailleurs des exemples remarquables de collaboration.

Prenons un fléau bien connu, la tordeuse du bourgeon de l'épinette. Depuis 1909, cet insecte a causé la perte de près de 300 millions de cunits de bois dans l'est du Canada et a ralenti la croissance des arbres qui ont survécu à ses méfaits. L'épidémie que nous connaissons actuellement touche près de 150 millions d'acres de résineux dans l'est de l'Amérique du Nord, soit depuis l'ouest de l'Ontario jusqu'aux provinces atlantiques.

La solution à ce grave problème exige un effort collectif. En fait, c'est un effort international qu'il faut, puisque en août 1977, le Canada et les États-Unis ont conclu une entente visant à instaurer un programme de recherche sur la tordeuse du bourgeon de l'épinette. L'objectif principal de cet effort de collaboration est de trouver de meilleurs moyens de lutter contre ce fléau qui ravage nos forêts communes.

Nos deux pays cherchent surtout à améliorer certains aspects comme le contrôle de la population de la tordeuse, et la mise au point de techniques de contrôle moins nuisibles pour l'environnement. Les activités prévues dans l'entente incluent la publication des résultats, des échanges de chercheurs et d'autres spécialistes, des échanges de matériel et d'équipement biologiques, de même que la création d'organismes communs tels des centres de données et d'information.

La tordeuse du bourgeon de l'épinette est un fléau qui sévit depuis longtemps. L'insecte est originaire du Canada. Depuis 200 ans, il est apparu au moins à sept reprises dans l'est du Canada, dévastant des millions d'acres de forêt. Les problèmes causés par cette récolte naturelle, si l'on peut toutefois parler de récolte naturelle quand la tordeuse détruit des millions d'arbres, ont pris énormément d'ampleur récemment. La tor-

deuse livre maintenant concurrence à l'homme dans la forêt. Nous avons en effet besoin de ces arbres pour assurer la survie économique du Canada. Même si la tordeuse ne tue pas tous les arbres d'un peuplement, sa force destructive accroît énormément le coût d'abattage des autres arbres. Nous ne pouvons tout simplement pas attendre les bras croisés que la tordeuse détruise son moyen de subsistance et son habitat naturel et meurre de faim.

Depuis 1952, le principal moyen employé pour contenir l'infestation de la tordeuse a consisté à vaporiser des insecticides chimiques sur les forêts. On reconnaît maintenant que cette méthode comporte certains désavantages et, plus tard, je dirai quelques mots des progrès accomplis dans le domaine des moyens de contrôle biologiques. Pour l'instant, voyons un peu quelles sont les conséquences économiques du problème.

Au Nouveau-Brunswick, le programme de protection avait déjà coûté 95 millions de dollars en 1976. Par ailleurs, ce programme a permis de doubler la capacité de l'industrie forestière; il a augmenté la valeur des expéditions de 4.7 milliards de dollars, la valeur ajoutée de 2.7 milliards, et les salaires de 889 millions. Cela représente des gains considérables pour une petite province et, même si les forêts du Nouveau-Brunswick ne sont pas aussi saines que nous le voudrions, elles continueront probablement d'exister et de croître.

Il est donc bien évident qu'une menace pour nos forêts qui est aussi grave que la tordeuse constitue aussi une menace pour l'économie du Canada.

Le public s'est toujours opposé au programme de vaporisation d'insecticides. Pourtant, il faudra probablement chaque année épandre des insecticides sur de 10 à 20 millions d'acres dans l'est de l'Amérique du Nord au cours des prochaines années. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ce sont les provinces qui décident d'arroser ou non les forêts et qu'elles tiennent compte de tous les facteurs. Il faut aussi noter que les techniques de vaporisation des insecticides sur les forêts se sont énormément améliorées au cours des dernières décennies. Les doses requises sont de plus en plus petites. Pourtant, même une petite dose d'insecticide d'environ trois onces l'acre représente au total 2,000 tonnes de biocide hautement toxique pour une région de vaporisation de 20 millions d'acres. Il est évident que bien des gens se préoccupent des effets que cela peut avoir sur l'environnement.

● (1730)

Après plusieurs années d'aspersion d'insecticides à grande échelle on n'a pas constaté la perte d'autres ressources ni de réduction mesurable de l'intégrité de l'environnement. Le problème c'est qu'à la longue, l'aspersion d'insecticides peut avoir une légère influence qui risque d'avoir un effet cumulatif sur l'environnement.

L'année dernière, le ministre a précisé, dans une déclaration, que certaines régions infestées pouvaient nécessiter une intervention spéciale, mais qu'il était connu que les pesticides pouvaient avoir, à la longue, des effets sur les autres éléments de l'environnement. Par conséquent, le gouvernement fédéral a pour politique de réduire au maximum l'utilisation des insecticides et de favoriser la recherche d'autres moyens de lutte et notamment des moyens biologiques.

Je pourrais continuer longtemps ainsi, monsieur l'Orateur, et citer d'autres exemples démontrant que la complexité de la gestion forestière moderne exige une collaboration étroite entre les organismes gouvernementaux et l'industrie.

[M. Reid (St. Catharines).]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir présenté cet après-midi une motion portant production de documents relatifs à l'industrie forestière. Je l'apprécie beaucoup. Non seulement sa motion arrive à point nommé, mais elle me fournit l'occasion d'insister sur l'importance de l'industrie forestière pour l'économie et la population canadienne en général.

Au cours de la période des questions, cet après-midi, j'ai posé une question qui s'adressait au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret). Évidemment, il ne peut pas répondre aux questions à la Chambre, car il siège à l'autre endroit. Par conséquent, j'ai demandé au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) quelle importance son gouvernement accordait à la planification et à l'avenir de l'industrie forestière au Canada. J'ai constaté qu'il n'avait rien à dire au sujet de cette importante industrie. Il a répondu qu'il prendrait note de la question, qu'il se renseignerait sur l'industrie forestière canadienne et reviendrait me donner une réponse. Je trouve assez étrange qu'un membre du cabinet ne puisse même pas répondre à une question concernant l'importance de l'industrie forestière, les fonds accordés pour son expansion et la construction de nouvelles usines de pâtes et papier au Canada. Les députés reconnaîtront l'importance de ce sujet pour les Canadiens. Le fait que plus du quart de nos exportations a trait directement ou indirectement aux produits forestiers le justifie.

J'applaudis à la motion présentée cet après-midi par le député, demandant le dépôt de documents. Ma circonscription est au Nouveau-Brunswick. Cette province est couverte aux trois-quarts de produits forestiers. J'essaie d'expliquer la très grande importance de ce sujet pour cette région, la région de l'Atlantique et même le Canada entier.

Le gouvernement ne s'y est pas arrêté en préparant le discours du trône. Il n'y fait aucune allusion à ses intentions quant aux projets de recherche et de développement de l'industrie d'exploitation des ressources, aux exportations et au financement de l'industrie des pâtes et papiers. Le premier ministre (M. Clark) et ses conseillers envisageront sérieusement sans doute de confier ce sujet de grande importance à un ministre du cabinet, qui rendre compte à la Chambre et veillera à la protection adéquate de cette grande industrie. Le discours du trône n'y faisait nullement allusion.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'est d'ailleurs pas membre de cette Chambre. Nous ne pouvons lui poser de question, ni en recevoir de réponse. Ce ministre a été défait lors des dernières élections. Pourtant, aujourd'hui, il siège au Sénat et détient ce portefeuille très important. Apparemment, il est le principal conseiller du gouvernement pour ce qui est de l'expansion économique du Canada, plus précisément au titre de l'industrie et du commerce qui englobent la question. Ce qui nous amène au sujet que nous avons abordé aujourd'hui, l'industrie forestière.

Je croyais que le ministre d'État chargé du Commerce international aurait pris ce sujet à cœur, qu'il s'y serait intéressé et se serait documenté. Je croyais qu'il en aurait discuté avec son collègue sénateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il aurait pu au moins s'informer de la situation de cette industrie.

J'ai montré combien c'est important et je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. C'est tellement évident. Cette question touche l'économie et l'emploi, et elle est cruciale pour les Canadiens qui travaillent à la mise en valeur de cette grande richesse naturelle. Que nous donne ce gouvernement qui tue le temps à parler du passé, de ce que tel ministre ou tel autre a fait ou n'a pas fait. Nous savons tous qu'avant le 22 mai les conservateurs disaient aux Canadiens qu'ils voulaient gouverner et qu'ils étaient prêts à le faire. Cependant, ils ne font depuis que blâmer quelqu'un autre et rappeler ce qui s'est fait l'an dernier. Quand le gouvernement entreprendra-t-il sérieusement de gouverner, si c'est ce qu'il veut faire?

J'en arrive à la question à l'étude aujourd'hui, à propos de l'industrie forestière du Canada. Je supplie le premier ministre et ses collègues du cabinet de s'occuper sérieusement du développement de l'industrie forestière au Canada. Comment peuvent-ils justifier leur position et leur travail quotidien lorsqu'ils ignorent totalement l'industrie papetière?

Le député de Davenport (M. Caccia) est chargé du comité de l'environnement. Il doit bien sûr s'occuper aussi de l'industrie forestière. Il délibère et discute avec les membres de ce comité des mesures que l'on pourrait prendre pour établir une stratégie globale du développement à venir de l'industrie forestière au Canada. Le député de Davenport nous en dira plus long lorsqu'il s'acquittera de ses fonctions touchant l'environnement. Il s'intéressera sûrement à la protection de cette importante ressource.

Cela m'amène à la question du reboisement. Ces dernières années un grand nombre de sociétés privées ont pris la décision de faire face à leur responsabilité et de financer directement le reboisement. Nous leur répétons depuis des années qu'elles ne peuvent continuer à dévaster nos forêts sans penser à l'avenir et à la reproduction de cette ressource.

Dans la région que je représente, on trouve un grand nombre de sociétés comme la Irving, la Rosay Pulp and Paper, la New Brunswick International Paper, la CIP, la Fraser et la Bathurst Consolidated. Elles prennent cette question au sérieux depuis quelques années. Il ne s'agit pas seulement d'une question à débattre. Elles ont délié leur bourse plutôt que leur langue et ont décidé de consacrer des millions de dollars aux pépinières sylvicoles et au rétablissement de cet important produit.

● (1740)

Je ne comprends pas pourquoi un gouvernement qui vient d'arriver au pouvoir peut continuer à demeurer aussi négligent en s'abstenant de désigner un ministre responsable de cette ressource naturelle. Je ne parle pas seulement d'une région du pays, mais de nombre d'entre elles de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique. Nous connaissons tous l'importance de l'industrie forestière en Colombie-Britannique. Nous connaissons également son importance au Québec et dans les provinces maritimes.

Le gouvernement a mentionné une marine marchande et abordé d'autres questions insignifiantes dans le document désigné sous le nom de discours du trône. Pourquoi les ministres n'ont-ils pas saisi cette occasion pour parler de l'industrie forestière, nous communiquer leurs projets et nous faire connaître leurs opinions là-dessus? Mais non. Ils ont raté cette excellente occasion et maintenant, pour doubler leurs torts d'un affront, nous constatons qu'il est très difficile de trouver des ministres qui sont en mesure de répondre à nos questions.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) n'est pas à la Chambre pour répondre aux questions et quand nous posons des questions au ministre d'État chargé du commerce international (M. Wilson) nous apprenons qu'il n'est pas sûr de la position du gouvernement—qu'il doit étudier la question et chercher une réponse. Personne ne s'est opposé à ce que l'on accorde quelques mois de grâce aux députés d'en face, leur lune de miel en quelque sorte, répit pendant lequel ils pourraient découvrir les arcanes du système, où se trouvent leurs bureaux et quelles sont les responsabilités de chacun. Le problème est que nous sommes déjà rendus au premier novembre 1979, que nous allons bientôt nous retrouver dans les années 80 avec un gouvernement minoritaire qui n'a pas encore été capable de tirer ces choses au clair. C'est là une situation sérieuse et il est indéniable que tous les Canadiens sont confrontés à un grave problème car chaque d'entre eux est touché directement ou indirectement par cette industrie.

Je profite de cette occasion pour inviter instamment et officiellement le gouvernement ainsi que cela sera rapporté dans le compte rendu, à prendre en considération cette question importante, à mettre au point une stratégie en ce domaine et à faire connaître sur quels projets, si projets il y a, ses membres ont pu tomber d'accord. Je fais particulièrement allusion au ministre de l'Environnement, au ministre des Finances (M. Crosbie), au président du Conseil du Trésor (M. Stevens), au ministre d'État chargé du Commerce international, au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), et enfin au ministre du Travail (M. Alexander). Tous ces ministres ont une responsabilité directe ou indirecte à l'égard des Canadiens qui sont touchés de près ou de loin par cette industrie, qu'ils travaillent dans les forêts, à l'abattage des arbres, ou dans les usines de transformation du bois, ou encore à titre de consommateurs ou d'usagers du produit fini.

Le gouvernement devrait en outre tenir compte du fait que ce ne sont pas uniquement les produits de la forêt qui sont en jeu. Il s'agit des gens. Nous voulons agir au nom des gens et les gens doivent être notre première préoccupation. Pourquoi le gouvernement n'apporte-t-il pas une preuve de sa bonne foi en nommant un ministre chargé expressément des forêts? Je m'étonne que le nouveau gouvernement ne profite pas de l'occasion pour nommer un ministre d'État chargé expressément . . .

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Harquail: . . . d'un ministère des forêts. Rappelez-vous qu'un quart de tout ce que nous exportons provient des forêts. Voyez la stagnation de l'économie et les excuses invoquées par le gouvernement pour ne pas s'attaquer aux problèmes de l'heure. Tout ce qu'il a à nous offrir, c'est une augmentation des taux d'intérêt et une volte-face sur toutes les positions et les déclarations et les promesses faites à la télévision et à des tribunes publiques.

Ils ont dit aux Canadiens pourquoi ils tenaient à gouverner le pays et ce qu'ils avaient l'intention de faire une fois au

pouvoir. Pourtant, il leur a fallu bien peu de temps pour oublier tout cela. Ce n'est pas que les députés de l'autre côté soient fatigués. Il ne peuvent simplement pas faire face à la situation. Ils ont des ennuis et au nom de mes commettants, de tous les Canadiens du Nouveau-Brunswick et des provinces de l'Atlantique et de tous ceux qui sont liés de près ou de loin à l'industrie forestière, je déclare que l'urgence de la situation m'inspire beaucoup d'inquiétude. Les ministériels n'ont aucune excuse, eux qui trop souvent justifient leur propre inaction en mettant en relief ce que d'autres auraient dû faire et n'ont pas fait. Cette attitude ne nous mènera pas bien loin. L'heure est grave lorsque le gouvernement est si vite à bout de souffle.

A défaut d'avoir accompli quoi que ce soit cet après-midi, j'espère avoir au moins convaincu le ministre de l'Environnement (M. Fraser) de discuter de cette question avec ses collègues. Ils ne peuvent continuer d'échapper à leurs obligations dans cette affaire. Comme je l'ai dit, le ministre de l'Industrie et du Commerce ne peut pas répondre à la Chambre parce qu'il n'y siège pas. Le premier ministre pourrait dire au ministre d'État chargé du Commerce international de s'occuper un peu plus de cette question. Je suis sidéré que le député n'ait rien trouvé à répondre à la question qui lui a été posée aujourd'hui sur les forêts.

On entend souvent critiquer différents aspects de notre procédure et dire que les simples députés n'ont pas beaucoup l'occasion d'exprimer leur opinion à la Chambre. Voici pourtant une occasion qui me convainc de l'utilité de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, puisqu'elle a permis au député de Vaudreuil de présenter sa demande de documents et qu'elle m'a donné l'occasion d'aborder le sujet également. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'exprimer mon inquiétude le mieux possible et d'exhorter le gouvernement à prendre ses responsabilités au sérieux dans ce domaine. Nous surveillons de très près les ministres pour voir ce qu'ils comptent faire au juste. Nous nous demandons bien si le ministre de l'Industrie et du Commerce rencontrera le ministre d'État chargé du Commerce international et ses autres collègues qui s'intéressent au problème, car il y en a sûrement.

● (1750)

Je suis convaincu que cela intéresse le ministre de l'Environnement. Il représente une circonscription de la Colombie-Britannique et cette question est évidemment importante et pour lui et pour la Colombie-Britannique. Je serais étonné qu'il dise le contraire. Je sais qu'il se préoccupe sincèrement de foresterie et, comme il me le signalait il y a un instant, il est chargé, en sa qualité de ministre de l'Environnement, de la protection, de la gestion, de la mise en valeur, de la vente et de l'exportation de cette ressource importante. Il est également chargé du repeuplement des forêts, de la protection des emplois et de l'économie.

Je signale . . .

M. Friesen: Asseyez-vous.

M. Harquail: . . . au ministre de l'Environnement, aux députés de l'arrière-ban de son parti et à certains de ses collègues de la Colombie-Britannique qui ont l'audace de rire et de se moquer d'une question aussi importante que celle de l'industrie forestière, que ce n'est pas une façon de diriger un gouvernement ou un pays.

Les députés d'en face appuient un gouvernement qui ne fait rien pour l'industrie forestière. Le gouvernement a complètement passé cette question sous silence dans le discours du trône. Les ministériels restent inactifs et s'en moquent. Mais je ne crois pas que c'est ainsi que l'on dirige un gouvernement. Ils ont beaucoup à apprendre et nous allons les suivre de près. Nous avons été assez généreux en leur laissant une période de rodage, mais six mois devraient bien suffire pour se mettre à la tâche ou tout au moins pour pouvoir dire à la Chambre qui est le porte-parole du gouvernement, au Canada et à l'étranger, en ce qui concerne la foresterie et l'industrie forestière et plus précisément la mise en valeur de cette richesse naturelle.

M. Knowles: La question. Passons au vote.

M. Harquail: Merci, monsieur l'Orateur.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je ne saurais vous dire combien je suis satisfait de l'initiative que deux des quatre membres de l'opposition officielle présents actuellement à la Chambre ont prise de manifester de l'inquiétude à propos du secteur de notre économie qui passe pour le plus important et le plus rentable. Evidemment, nous, ministériels, nous sommes gaussés particulièrement du député qui vient de reprendre son fauteuil, mais le secteur forestier ne rit pas de la situation critique dans laquelle il se trouve. Nous avons ri de l'attitude des deux députés qui viennent de nous dire ce qu'ils pensent cet après-midi du secteur forestier.

Le député de Restigouche (M. Harquail) s'est contredit à trois reprises. Il a réclamé la création immédiate d'un ministère des forêts. Les députés d'en face sont très impatients, et la Chambre sait combien certains de mes collègues et moi avons été impatients au cours des 10 ou 15 dernières années de la performance des anciens gouvernements. Le député voulait son ministère cet après-midi même. Puis il a dit que tous les ministres, y compris le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret), le ministre d'État chargé du Commerce internatinal (M. Wilson), et d'autres ministres qui ne sont même pas à la Chambre, devraient jouer un rôle dans le secteur forestier. Le fait est que le ministre de l'Environnement (M. Fraser) est chargé des forêts. Il a hérité d'un ministère où 15 autres viennent tripatouiller:

M. Harquail: Faites quelque chose.

M. Oberle: Les députés d'en face nous demandent de mettre de l'ordre en 6 mois dans une pagaille qu'il a fallu 15 ans pour créer. Nous avions un ministère des Forêts et un Service des forêts impeccables quand les députés d'en face ont pris le pouvoir. Ils en ont fait une sorte de sous-officine où les ministres, les sous-ministres et les bureaucrates pouvaient à tout instant venir tout chambarder à leur fantaisie.

Depuis l'arrivée au pouvoir des députés d'en face en 1963, il y a eu une chute de 50 p. 100 dans les années-hommes du Service canadien des forêts. Il n'y a plus dans ce Service que la moitié du personnel de recherche et de développement qu'il y avait en 1963, quand ces beaux défenseurs de l'or vert sont arrivés au pouvoir.

Permettez-moi quelques comparaisons avec les États-Unis pour faire voir à quel point la situation est critique. Pour les travaux de recherche et de développement, les laboratoires de produits forestiers reçoivent des crédits fédéraux d'environ 14 millions aux États-Unis, contre 7 millions au Canada. Grâce à leurs budgets de recherche consacrés aux produits forestiers, l'Oregon, la Californie, le Michigan et le Mississippi ont permis la création de grandes installations, mais rien de pareil n'existe ici au niveau provincial. Dans les universités, les budgets de recherche consacrés aux produits forestiers s'élèvent à 6 millions aux États-Unis mais à $200,000 seulement au Canada.

M. Whelan: Qui a la haute main là-dessus aux États-Unis?

M. Oberle: Une seule société américaine, Weyerhaeuser, dépense tous les ans en travaux de recherche et de développement presque le double de l'ensemble du Service canadien des forêts. Le député d'en face qui commence à se manifester dans ce débat devrait en connaître un brin sur les travaux de recherche et de développement, parce qu'il en a supprimé lui-même quand il était à l'Agriculture.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a dit qu'il y a eu des coupures dans le budget de recherche de mon ministère quand j'étais ministre de l'Agriculture. Cela n'est pas vrai. Le député n'a pas dit à la Chambre qu'aux États-Unis d'Amérique où, d'après lui, il se fait de si grandes choses, si bien, c'est le secrétaire à l'Agriculture qui est chargé de l'industrie forestière, et non le secrétaire à l'Environnement.

M. Taylor (Bow River): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, je frissonne à la pensée de ce que seraient devenues nos forêts si elles avaient relevé du ministère du député. Il ne nous resterait probablement plus un seul arbre.

Une voix: Nous aurions un office de commercialisation.

M. Oberle: Oui, nous aurions un office de commercialisation des arbres.

Les coupures que j'ai mentionnées ont été imposées au moment même où le gouvernement fédéral recevait un milliard de dollars du secteur forestier sous forme de droits de coupe, d'impôts, de permis et de frais. Les provinces recevaient également un milliard de dollars par an à l'époque où les députés d'en face supprimaient des emplois dans le domaine de la recherche et réduisaient des crédits qui auraient permis de maintenir l'excellent Service canadien des forêts que nous avions autrefois.

Je n'ai pas beaucoup de temps pour arriver au fond de la question.

M. Whelan: Dieu merci.

M. Oberle: Je me suis énervé aujourd'hui quand un député d'en face a pris la parole pour suggérer une autre mainmise ou quelque chose du genre, une autre société de la Couronne. Les députés d'en face font des recommandations sur la façon dont une espèce d'organisme mystérieux, étranger à la Chambre, pourrait résoudre la crise qui sévit dans le secteur forestier. C'est à cette Chambre qu'incombe la responsabilité, et c'est un ministre important qui a le sens des responsabilités qui a pris les choses en main. Il y a un nouveau climat de confiance, d'enthousiasme et de dynamisme au ministère de l'Environnement. Des scientifiques qui étaient partis songent à revenir. Peut-être qu'une partie des bureaucrates qui sont restés là pour noter ce que personne ne faisait, font-ils maintenant une réévaluation de leur poste, peut-être partiront-ils.

De ce côté-ci, nous prenons l'industrie forestière très au sérieux. Je reconnais qu'il n'en a pas été question dans le discours du trône, mais qu'il me soit permis de dire aux députés d'en face, qui ont enfin manifesté un certain intérêt pour l'industrie forestière, que s'ils avaient mis en pratique la moitié de ce qu'ils prêchent, les forêts seraient encore verdoyantes et pourraient encore beaucoup rapporter. Notre économie serait de nouveau prospère et nous nous en trouverions tous mieux.

● (1800)

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je, avec votre permission signaler au motionnaire, le député de Vaudreuil (M. Herbert) qu'il est devenu évident durant la dernière heure que le document ou l'étude que le député réclame n'est certes pas une étude de faisibilité au sujet de l'établissement d'une société de la Couronne ou d'un autre organisme chargé d'exécuter des recherches sylvicoles. Le député a identifié ou quasiment identifié l'étude ou le document. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je signalerai au député que fidèle à l'esprit de transparence du gouvernement, je tenterai assurément de trouver le document en question et s'il existe, il sera, bien entendu, mis à sa disposition.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant expirée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 5.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude du bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, présenté par M. Crosbie.

Le président: Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, nous étions en train d'étudier l'article 38 du bill et c'était le député de York-Est qui avait la parole.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur l'Orateur, lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, j'étais en train de répondre à certaines remarques et questions faites par plusieurs députés au sujet de l'article 38. Pour être plus précis, je répondais à certaines des questions du député de Broadview-Greenwood et de celui de Spadina. Je disais que certaines des remarques faites, en particulier par le député de Spadina étaient dues à des erreurs de compréhension de la portée et même du contenu de cet article.

Cet article vise à supprimer un avantage dont bénéficiaient indûment certains au titre du taux d'imposition préférentiel des petites entreprises. Je suis sûr qu'au moment où l'on a établi cette disposition on ne voulait pas y assujettir les sociétés que l'on se propose de qualifier aujourd'hui de non admissibles. L'avantage fiscal spécial qui existe et est très apprécié est destiné à encourager les chefs de petites entreprises de notre pays. Il n'est pas destiné à encourager les autres entreprises qui ont commencé à tirer parti de ce taux préférentiel en vertu de la loi. Désormais ces entreprises ne pourront plus en bénéficier en vertu de la nouvelle loi.

Les députés se rappelleront que le traitement qu'allaient accorder à ces entreprises les propositions budgétaires du ministre des Finances précédent aurait pénalisé les entreprises de services personnels constituées en sociétés dont traite la proposition actuelle, car elles auraient payé plus d'impôt en vertu des dispositions générales concernant les sociétés publiques qu'elles n'en paieront en vertu de la proposition à l'étude.

Le député de Broadview-Greenwood m'a demandé hier et aujourd'hui ce qu'on entendait par neutralisation. C'est l'objet de cet article. Il vise à faire en sorte qu'en obtenant le taux d'imposition de 33⅓ p. 100 et en bénéficiant de la méthode normale de remise à l'état brut et du dégrèvement pour dividendes, les propriétaires de ces entreprises non admissibles soient dans la même situation que s'ils touchaient leurs revenus directement pour commencer, avec cette exception que le revenu est en fait réalisé entièrement sous forme de dividendes. Si le revenu n'est pas réalisé entièrement sous forme de dividendes, comme l'a fait remarquer en particulier le député de Saint-Henri-Westmount, il y a intérêt à reporter le paiement de l'impôt. Il s'agit d'un avantage limité, car si le montant d'impôt qui n'est pas payé est investi et produit un revenu, ce montant est assujetti à un taux d'imposition de 46 à 50 p. 100 selon la province où réside le contribuable, et non au taux de 33⅓ p. 100.

Si la disposition permettant le report de l'impôt présente des avantages, ceux-ci n'en demeurent pas moins limités. En général, en passant du taux de 25 p. 100 accordé aux termes de la disposition concernant les petites entreprises et dont ces sociétés bénéficient, au taux de 33⅓ p. 100 proposé, leurs propriétaires se retrouvent exactement dans la même position que s'ils s'étaient directement payés des salaires. C'est que de cette façon, ils peuvent payer un impôt sur les sociétés, puis recevoir un crédit d'impôt au titre de dividendes grâce à la formule de la majoration, et s'ils se trouvent dans une tranche d'imposition suffisamment élevée, ils paient un impôt personnel. La somme de l'impôt payé sur les sociétés et sur les dividendes reçus est égale à l'impôt qui aurait été prélevé directement sur un revenu similaire.

En l'occurrence, j'ai quelque difficulté à accepter les propos du député de Spadina qui semble penser qu'il s'agissait d'une sorte de faveur. En fait, c'est plutôt le contraire, cette disposition visant à supprimer les privilèges dont ces contribuables jouissent à l'heure actuelle. Elle ne leur impose toutefois pas de sanction supplémentaire susceptible de décourager les gens de se constituer en société pour exercer certaines activités, car il y a souvent de bonnes raisons, qui ne sont pas d'ordre fiscal, pour ce faire.

J'aimerais répondre à certaines questions précises qu'ont posées des députés. Le député de Dauphin a demandé quand cette mesure entrerait en vigueur. Je crois savoir qu'elle entrera en vigueur pour l'année d'imposition 1980 ou une année d'imposition débutant cette année-là. En d'autres termes, les anciennes dispositions demeurent en vigueur jusqu'à cette date.

● (2010)

Le député de Jonquière nous a fait part des inquiétudes d'un de ses commettants, un médecin. Je tiens à répondre aux questions qu'il a soulevées. D'abord, si j'ai bien compris, son commettant songeait à ce que le gouvernement précédent avait proposé. Il avait donc à l'esprit la possibilité de se constituer en société, de payer le même taux d'impôt et de subir les inconvénients réels que comporte le statut de société.

Sa principale question avait trait à ces catégories de contribuables. Je crois que le mieux que je puisse faire, monsieur le président, c'est de renvoyer le député à un passage que j'ai ici et qui précise certains des motifs de cette mesure. Je tiens à signaler au préalable que, quels que soient les critères que nous adoptions, ils demeureront toujours arbitraires dans une certaine mesure. Il y aura toujours des gens de part et d'autre de la clôture pour revendiquer quelque chose. A mon sens, cette décision a été prise pour des motifs fort valables.

Premièrement, ces groupes de professions libérales, à tout prendre, ne courent pas les risques financiers communs aux autres secteurs, y compris ceux des entreprises de services. La demande pour les services des membres de ces professions libérales est relativement stable, pour des raisons qui vont de soi. D'autre part, la demande pour ceux des ingénieurs, architectes et experts-conseil, et la plupart des autres groupes, est extrêmement sensible aux instabilités cycliques.

Deuxièmement, les membres de ces professions libérales, surtout les médecins, les avocats, les dentistes et les comptables, sont beaucoup moins exposés aux dangers de la concurrence, car l'approvisionnement de leurs services est contrôlé rigoureusement par les règlements et normes professionnels qui rendent difficile l'accès à la profession, du moins à court et à moyen termes.

Conseillers, détaillants, grossistes, barbiers, agents d'assurance générale, fabriquants et ainsi de suite, font face à une concurrence acharnée à cause de la facilité avec laquelle les nouvelles entreprises peuvent s'introduire dans leur domaine. Dans certains cas, ces derniers groupes doivent affronter la même rivalité de grandes multinationales. Le fait que les faillites soient rares chez les membres des professions libérales alors qu'elles ne cessent de se produire en nombre frappant dans les autres groupes n'est pas une coïncidence.

[L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)).]

En résumé, la demande relativement constante pour leurs services combinée à des possibilités restreintes d'admission dans la profession distingue ces professionnels de pratiquement tous les autres secteurs d'activité où le jeu de la concurrence opère d'une façon qui augmente grandement le facteur risque.

Un troisième point essentiel est qu'à cause de la moindre importance du facteur risque on ne peut pas dire que la constitution en société soit ou ait été un élément essentiel de réussite dans ces professions. En fait, jusqu'à présent on a cherché à se constituer en société surtout, sinon exclusivement, pour des raisons fiscales. La seule province qui permet aux professionnels de se constituer en société ne leur permet pas de limiter leur responsabilité. Des personnes d'autres secteurs des milieux d'affaires, y compris d'autres services à caractère personnel et d'autres professions libérales se sont constituées en société bien avant de faire l'objet d'un traitement fiscal favorable et cela peut s'expliquer par la nécessité de protéger les actionnaires contre de trop gros risques financiers.

Il faut aussi mentionner que les stimulants spéciaux accordés aux petites entreprises pour leur permettre de s'établir, de prendre de l'expansion et de devenir avec le temps de grandes sociétés très compétitives sur les marchés national et international et d'offrir aux Canadiens de nombreux emplois ne s'appliquent pas aux professions mentionnées, car dans ce cas, elles ne seraient pas une source importante d'emplois. C'est dans d'autres secteurs commerciaux, y compris le secteur des services, qu'il y aura croissance et expansion, lorsque de petites entreprises deviendront de grandes sociétés ou lorsque le nombre de petites entreprises dans chacun de ces secteurs augmentera.

Le député de Jonquière peut estimer que ce sont là d'excellentes raisons d'avoir établi cette distinction, bien que je sois certain que lui-même et son commettant pourraient ne pas être d'accord au sujet de certaines activités qui se situent à la limite de cette catégorie.

Le député de Saint-Henri-Westmount a soulevé certaines questions de principe relatives à l'impôt. Je ne suis pas certain qu'elles trouvent toutes réponse dans la proposition que nous étudions, mais je crois qu'il reconnaîtra que ses mérites l'emportent sur n'importe lequel des inconvénients qu'il lui trouve.

Le député se préoccupe du principe de la neutralité et de la justice comme nous tous, je crois, et il a posé une question au sujet de la valeur de la faculté d'ajournement. J'ai déjà fait des remarques à ce sujet mais j'espère qu'à mon avis, la réserve que j'ai faite quant à l'importance, a une portée pratique. Il a également parlé de justice régionale et il a signalé que seules certaines juridictions autorisent la constitution en corporation. C'est un fait qui n'est pas immuable et un changement pourrait survenir. Il est assez juste d'ajouter que dans d'autres cas, le fardeau fiscal varie selon la région en raison de mesures législatives ou de règlements adoptés par d'autres juridictions au sein de la fédération. Il n'y a pas de réponse définitive ou satisfaisante à son argument sauf qu'on peut faire remarquer que des lacunes de ce genre existent mais ne sont probablement pas trop importantes.

Le député de Skeena a demandé combien de contribuables étaient touchés par cette proposition. Je regrette de n'avoir pas été en mesure d'obtenir un chiffre. Quant aux professionnels, il n'y en a que quelques-uns, mais pour toutes les catégories en cause, quelques milliers de contribuables seraient touchés.

Je pense que ce sont les principales questions qui exigeaient une réponse, monsieur le président.

M. Johnston: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a assez bien joué son rôle qui était de tenter de défendre l'indéfendable relativement à certains des points soulevés. Je dois dire que je n'ai pas compris la toute dernière observation du député, celle portant qu'un très petit nombre d'entités seraient touchées. Je ne sais pas très bien à quel domaine il se reportait, mais peut-être pourrait-il le préciser au moment où il commentera certains aspects que j'aimerais lui signaler.

Le député avait jusqu'à un certain point raison de dire que ce qu'on fait, c'est enlever quelque chose qui existe au lieu de créer d'autres injustices fiscales. Il a ajouté que nous tendons actuellement à accorder à ces groupes un taux d'environ 33⅓ p. 100, selon la province et selon l'incidence de l'impôt dans cette province que j'ai notée dans les statuts, par opposition au taux par exemple de 25 p. 100 auquel ils sont admissibles par ailleurs. Sauf erreur, le député a signalé que ces dispositions visaient à l'origine à favoriser l'accumulation de capitaux dans les secteurs industriels qui devaient se développer et créer des emplois. Je comprends toutes ces observations, mais je déplore l'extrême arbitraire de ces dispositions qui semblent viser des professions bien précises en vue de ce que le député a décrit comme étant un traitement moins préférentiel. En fait, il ne s'agit pas d'un traitement de faveur; à l'heure actuelle la plupart des membres de ces professions ne reçoivent pas un tel traitement puisqu'il leur est interdit de se constituer en société.

Je crois pouvoir affirmer sans crainte de me tromper que dans la majeure partie du pays, à l'exception de l'Alberta, il n'est pas permis aux comptables et aux avocats de se constituer en société. Par conséquent, le principe de la neutralité fiscale se trouve vraiment bafoué parce que d'autres industries, des industries de croissance comme les sociétés d'experts-conseils en gestion, c'est bien connu, se trouvent exactement dans la même position et devraient être traitées sur le même pied que les cabinets d'hommes de loi ou les entreprises de comptabilité. Comme vous le savez, la plupart des sociétés d'experts-conseils du pays, en tout cas un grand nombre d'entre elles, sont associées à d'importantes sociétés de comptabilité ou n'en sont que des ramifications.

● (2020)

Je ne suis pas vraiment convaincu que l'on devrait préciser dans la loi les professions qui devraient bénéficier d'un taux de 33⅓ p. 100 ou en être pénalisées. Quant à l'avantage limité, je ne considère pas cela comme un avantage limité. Quand un membre d'une profession libérale de ma circonscription est assujetti à un taux d'imposition de 70 p. 100 sur ses revenus personnels excédant $60,000 pour une année, je crois, à comparer à la situation où il serait assujetti à un taux d'imposition immédiat de 33⅓ p. 100 avec possibilité de reporter indéfiniment le paiement de l'impôt jusqu'à ce que les dividendes soient entièrement payés, particulièrement en période d'inflation, cela contrebalance difficilement les revenus additionnels que lui vaut l'investissement des économies d'impôt en se les voyant imposer au taux de 46 p. 100.

S'il ne s'agissait pas d'un avantage très important, nous ne serions pas saisis de cette mesure et le gouvernement aurait accepté le bill C-37 qui avait été présenté l'année dernière. Le bill à l'étude ne vise évidemment pas à supprimer tout l'avantage dont le gouvernement croit que profiteront certaines de ces sociétés, et je ne vois pas là un argument solide.

Je ne cherche pas à défendre le bill C-37. Moi non plus je n'en aimais pas les dispositions. J'estime que ce domaine tout entier fourmille d'injustices et que ce genre de mesure, en ce qui touche aux petites entreprises, complique beaucoup trop les choses pour rien. Nous avons maintenant des taux de 25, de 33 et de 46 p. 100. Nous comptons diverses dispositions sur le versement des dividendes. Le bill consacre huit pages à cette seule modification.

Pour ma part, j'ai toujours préconisé la simplification de ces lois qui me semblent aller à l'encontre non seulement des principes de la neutralité fiscale mais aussi de ceux de la simplicité fiscale. Pis encore, je me retrouve face à un dilemme, car j'ignore au juste ce que je dois conseiller au gouvernement de faire de cette disposition. Je ne suis pas sûr de savoir comment nous pouvons l'améliorer à l'étape où nous en sommes. Je verrais comment améliorer, à certains égards, le sous-alinéa *f*)(i) que je trouve trop restrictif mais, d'autre part, aussi longtemps qu'on dressera une liste de ceux qui en bénéficieront, quelqu'un en sera inévitablement omis. C'est pourquoi, à mon avis, ce genre de mesure est choquante en soi, tout comme le sont les clauses, que les députés connaissent bien peut-être, relatives aux contrats de rente à versements invariables qui n'intéressent que des catégories de bénéficiaires bien précises.

J'ai toujours trouvé cela injuste parce qu'il y a d'autres personnes dont les revenus sont variables. Pourquoi ne pourraient-elles pas bénéficier d'un contrat de rente à versements invariables alors que les gens du spectacle, les écrivains, les compositeurs, etc. y ont droit? Je suis très inquiet de constater que l'on énumère ce groupe de personnes et qu'on les place dans une catégorie à part. Je rejette également les autres arguments, mais je ne vois pas très bien à quoi cela sert puisque le gouvernement prétend que ces professions ne sont pas soumises à des variations cycliques. De toute évidence, le gouvernement n'est pas au courant de la situation de l'avocat de ma province qui essaie de se faire financer depuis quelques années ou bien alors il n'aurait jamais refusé d'admettre que la profession d'avocat connaît des variations cycliques. Il en va de même également des notaires qui, je le sais, ne sont pas englobés dans cette liste au Québec et qui doivent compter essentiellement sur les transactions immobilières pour vivre.

De façon générale, compte tenu du climat dans lequel nous vivons, en particulier dans ma province, il me semble que toutes ces professions sont sujettes à une instabilité cyclique, même dans les domaines médical et dentaire. Je me demande si le ministre des Finances, pourrait au cours de ce débat, s'engager à se pencher personnellement sur cette question à dessein de trouver une meilleure solution et d'aboutir à une rationalisation de toute la question de la constitution en société, surtout dans le secteur des petites entreprises, et de l'usage qu'en font les membres des professions libérales.

La majorité des salariés du Canada, qui ne bénéficient d'aucun ajournement d'impôt, continuent de nous critiquer avec raison. Lorsqu'ils ont atteint le palier d'imposition supérieur à $15,000, ils deviennent assujettis à des taux d'imposition supérieurs à 33⅓ p. 100. Je ne crois pas que cette disposition soit équitable, non plus que la proposition initiale. Je crois que nous greffons à la loi de l'impôt sur le revenu une nouvelle disposition qui aboutira à une plus grande complication et à de nouvelles injustices. Je serais ravi que le ministre des Finances intervienne—peut-être dans son budget de novembre—en vue d'améliorer la loi de l'impôt sur le revenu.

Franchement, j'aimerais que la portée des modifications dépasse ce seul secteur, quoique ce secteur m'ait toujours inquiété, car dans un pays où il existe autant de compétences et de formules différentes, plus particulièrement en ce qui a trait à la constitution en société, il me semble tout à fait injuste que le revenu de base d'une personne soit assujetti à des taux si différents selon la formule qu'elle a choisie pour exercer son activité et qu'elle soit forcée de choisir par exemple, la société en nom collectif dans le cas de l'exercice du droit, alors que les avocats de l'Alberta peuvent se prévaloir des avantages considérables qui leur sont déjà dévolus en plus de celui-ci qui s'applique à l'impôt sur le revenu, et qui à première vue crée une inégalité marquée entre la situation des avocats—je parle des avocats parce que je connais bien cette profession—de l'Est et celle des avocats de l'Ouest.

M. Rae: Monsieur le président, je suis enchanté de constater que mon intervention de tout à l'heure et celles des députés de mon parti ont enfin permis de tirer les députés de l'autre parti de leur torpeur et de les intéresser à une disposition très importante de ce bill. Entre autres aspects ironiques du débat, mentionnons le fait qu'il n'y a pas un seul député libéral, sauf celui de Spadina qui n'est plus ici maintenant, pour essayer de défendre ou même de comprendre les dispositions du bill C-37. Ce parti n'est pas prêt à appuyer une modification très importante à la loi de l'impôt sur le revenu qu'il a présentée il n'y a que 11 mois. Il n'est pas prêt à l'appuyer pas plus qu'il n'est prêt à soutenir les arguments qui sont formulés par écrit et que l'on peut trouver dans leur intégralité dans les bills qui accompagnaient le budget de novembre 1978. Où est donc le parti libéral?

[*Français*]

Dans son discours, le député de Jonquière (M. Marceau) a parlé des problèmes des professionnels, sans parler de la question fondamentale, c'est-à-dire des principes de justice dans notre système de taxe, et il n'a pas pu défendre la politique du député de Saint-Maurice (M. Chrétien), son collègue, l'ancien ministre des Finances.

[*Traduction*]

Même si je suis en désaccord avec ce qu'impliquent souvent les affirmations du député de Saint-Henri-Westmount, j'apprends quelque chose chaque fois que je l'écoute. Lui non plus n'est pas prêt à appuyer les dispositions fondamentales que contient le bill C-37. Le député n'a pas dit quelles sont ces dispositions. Il s'est contenté de réclamer une nouvelle Commission Carter pour ainsi dire, une remise en question de l'impôt sur le revenu des sociétés envisagé du point de vue de ses relations d'équité avec l'impôt sur le revenu des particuliers. J'admets que l'idée serait bonne, mais ce n'est pas cela qui réglera le problème dont il s'agit ici.

Le député a dit qu'il ne savait que faire à l'égard de cette mesure. Il n'a rien recommandé de positif quant au sort à réserver à la disposition à l'étude. Cela n'a rien pour étonner, puisque le député de Saint-Henri-Westmount est libéral. Il se demande s'il faut appuyer quelque chose qui vient de la dernière législature ou s'il faut voter contre, et il n'arrive pas à se décider.

M. Crosbie: Il faudrait qu'il se fasse «cloner», comme le critique financier.

M. Rae: Vaut mieux se faire «cloner» que de se faire paumer comme le ministre des Finances. Je ne pense pas qu'on se soit vraiment arrêté aux principes de départ, principes que le secrétaire parlementaire s'est efforcé de défendre. La première question critique est la justice, ce que les spécialistes du droit fiscal appellent «l'équité». On n'en a pas vraiment parlé. On a beaucoup parlé de la neutralité fiscale, pourtant le ministre a dit dans la déclaration qui accompagnait ce changement que la mesure aura pour effet d'accorder un avantage à ceux qui se constituent en société par rapport à ceux qui ne le font pas. Je lui dis qu'il ne nous a pas fourni de chiffres qui indiqueraient l'inverse. Il ne nous a pas présenté de chiffres indiquant le contraire. Il n'a pas présenté de tableaux avec ses propositions pour montrer qu'il n'y aurait pas d'avantage important à se constituer en société.

● (2030)

Je dis au secrétaire parlementaire que si cet avantage n'existait pas, nous ne serions pas en train de débattre la question ce soir. Il sait parfaitement que la seule raison pour laquelle nous la débattons est que les gens qui étaient touchés par les changements qu'a proposés le député de Saint-Maurice allaient y perdre de l'argent. Ils seraient obligés de payer de l'impôt comme les autres qui gagnent un revenu. Ce n'est pas simplement qu'ils seraient employés; ce n'est pas ce à quoi nous nous opposons. Ce à quoi nous nous opposons, c'est que même ceux qui sont à leur propre compte paieraient de l'impôt à un taux plus élevé que si on leur permettait de se constituer en société.

Je dis au secrétaire parlementaire qu'en dépit de tout ce qu'on peut dire de la neutralité fiscale, il sait parfaitement que si le fait de se constituer en société ne représentait pas un avantage important pour ces groupes de professionnels, nous ne serions pas en train de débattre la mesure ce soir. C'est seulement parce que le gouvernement veut leur accorder cet avantage en plus de ce qu'avait proposé le député de Saint-Maurice que nous sommes ici ce soir.

Le premier point qu'a fait valoir le secrétaire parlementaire était qu'on ne donnait rien, qu'on retirait quelque chose. Ce n'est vrai que si l'on oublie que le budget renfermait certaines propositions et révélait certains faits aux Canadiens. Si l'on fait abstraction du budget de novembre des importantes démarches qui ont été faites par les divers professionnels auprès du Parlement du Canada, si l'on fait abstraction de toutes ces choses, alors le secrétaire parlementaire pourrait avoir raison. Ce n'est pas ce qui est arrivé, cependant. Il y a eu un budget qui renfermait un principe très consistent, qui essayait de faire ressortir quelque chose—l'abus manifeste qu'avaient permis les décisions des tribunaux et certains comportements.

Les députés qui sont au courant de ce qui se passe savent parfaitement de quoi je parle. Ils savent parfaitement que les professionnels qui se constituent en société jouissent d'un avantage fiscal important sur ceux qui ne le font pas. Ils savent parfaitement que les travailleurs qui peuvent se dire indépendants jouissent d'un avantage fiscal important sur ceux qui ne peuvent pas le faire. D'après moi, il ne nous est pas possible d'effacer onze mois d'histoire. Il ne nous est pas possible de fermer les yeux devant une réalité flagrante: quelqu'un abuse du système.

Le gouvernement a dû admettre lui-même qu'on abusait du système puisqu'il a tenté de donner suite à diverses décisions judiciaires dont j'ai parlé tantôt, en proposant cette mesure hybride, mi-figue, mi-raisin. Cette mesure hybride crée une troisième catégorie de sociétés, comme si la loi de l'impôt sur le revenu n'était pas assez compliquée et assez difficile à comprendre. Le parti conservateur pour sa part introduit une autre mesure. Sa seule raison d'être c'est qu'elle doit apporter un avantage considérable à un groupe de contribuables qui se sentiraient lésés si nous voulions introduire un élément de justice et d'équité dans le système.

J'aimerais dire au ministre et au secrétaire parlementaire que quel que soit le caractère ambigu de la proposition libérale et des critiques libérales à son endroit, les nôtres sont claires et nettes: c'est une injure à la justice et une injure à la simplicité et à l'intelligence de la loi de l'impôt.

Si, à l'occasion de chaque budget, nous ajoutons une série d'amendements incompréhensibles à la loi de l'impôt, plus nous ajoutons des dispositions et des règles particulières s'adressant à certains groupes de contribuables, plus la loi de l'impôt deviendra une source d'abus au lieu d'être un moyen d'indiquer clairement au contribuable et ses droits et ses obligations aux termes d'une loi canadienne.

J'ai dit au secrétaire parlementaire qu'il ne pouvait pas défendre les anomalies. Elles sont trop évidentes. Il n'y a même pas de justice entre les professions, encore moins entre les professionnels—encore moins entre les professions libérales et les salariés ou entre les professions libérales et d'autres travailleurs autonomes qui, pour diverses raisons, ne cherchent pas à se constituer en société. Je ne vois aucun moyen de justifier cette mesure si ce n'est qu'elle constitue un cadeau à ces professionnels qui font pression sur le gouvernement du Canada et le parti conservateur. Nous savons trop bien qu'il n'y a pas d'autre explication.

On ne peut invoquer la justice, ni la logique encore moins la simplicité pour justifier les recommandations que le gouvernement a soumises à la Chambre. Tout cela aboutit simplement à la création d'une nouvelle catégorie. C'est une invitation à la contestation, une invitation aux abus, une invitation à ceux qui cherchent à se cacher, à se dissimuler ou à éluder les impôts qu'ils doivent non seulement au gouvernement du Canada comme nos vis-à-vis l'ont affirmé si souvent, mais à leur concitoyens.

Le secrétaire parlementaire aura bien du mal à convaincre notre parti que cette proposition est logique ou équitable. Nous savons que les contraintes politiques de l'heure obligent le parti au pouvoir, qui est le parti du monde des affaires, à avantager certaines professions. Je ferais néanmoins remarquer au ministre qu'il ne nous a rien dit du nombre de personnes visées si ce n'est qu'il s'agit de «quelques milliers» ce qui ne veut rien dire. Il ne veut pas nous dire combien cela va coûter ni à combien s'élèveront les recettes perdues par rapport au taux d'imposition ordinaire. J'estime que nous avons le droit de connaître ces deux chiffres.

Nous savons que le crédit d'impôt à la petite entreprise coûte environ 900 millions ou 1 milliard de dollars. Le gouvernement est certainement en mesure de calculer combien cela va coûter afin que les Canadiens puissent savoir exactement combien ils donnent aux professionnels canadiens pour leur permettre de constituer des sociétés et de profiter de leurs concitoyens.

Nous sommes certainement en droit d'attendre du secrétaire parlementaire autre chose qu'une vague réponse. Nous voulons la réponse aux questions suivantes: Combien de personnes seront touchées et combien cela va coûter?

Le président: L'article 38 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Rae: J'invoque le Règlement. Sauf votre respect, monsieur le président, j'ai posé une question précise.

Le président: A l'ordre. Comme ni le secrétaire parlementaire ni le ministre ne se sont levés, je dois mettre la question aux voix. Il reste quelques minutes au député s'il veut continuer à parler.

M. Rae: Monsieur le président, les gens ont le droit de savoir, je pense, et cela figure au compte rendu, que nous n'avons pas obtenu de réponse à des questions précises concernant le coût de cette mesure—je vois ses assistants «Kibboutzer». Nous n'avons pas eu . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: «Kibboutzer»?

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Rae: Le député de Burlington devrait apprendre à se relaxer. Il n'a fait que nous mettre des bâtons dans les roues depuis le début du débat. Il n'a rien apporté de positif ou de constructif.

M. Kempling: Vous non plus.

M. Rae: Je ne pense pas que ce soit juste. Nous sommes parfaitement en droit de demander au gouvernement du Canada de préciser combien de gens seront touchés par les propositions du gouvernement. Combien cela va-t-il coûter? Je ne pense pas que ce soit trop demander. Si le gouvernement n'est pas disposé à répondre, cela doit figurer au compte rendu.

Le président: J'aimerais que le député fasse attention aux expressions qu'il emploie à l'égard des personnes qui sont ici pour rendre service.

Des voix: Bravo!

• (2040)

Le président: L'article 38 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Monsieur le président, c'est déjà le 1er novembre. Nous siégeons depuis moins d'un mois, mais déjà, on refuse absolument de répondre à nos questions. Le groupe d'en face se conduit exactement comme les libéraux. Tout ce qu'ils peuvent faire c'est crier «d'accord». Que les autres députés soient d'accord avec notre collègue de Broadview-Greenwood ou non, à mon avis, il mérite qu'on réponde à ses questions d'une façon un peu plus élaborée.

Des voix: Bravo!

Des voix: D'accord.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je suis en mesure de répondre à certains des points soulevés par le député de Broadview-Greenwood. J'hésite à dire que je puis le convaincre du bien-fondé à tous les égards de cette proposition. J'ai dit il y a quelques minutes que quelques milliers de personnes en étaient touchées. Il nous faut procéder à un calcul. Nous croyons que moins de 10,000 personnes seront visées. Il faut compter notamment la plupart des services de gestion et d'autres organismes de service associés aux membres des professions libérales, et non pas ces membres mêmes, car, comme on l'a indiqué, la plupart d'entre eux ne sont pas libres de se constituer en société.

On a déjà calculé non pas ce que cette mesure nous coûtera, mais bien ce qu'elle nous épargnera, comparée à la situation actuelle. Au fait, on ne compte pas un grand nombre de sociétés de professionnels et de services personnels, qui se sont formées pour profiter des règlements actuels leur permettant d'exister en payant la taxe peu élevée sur les petites entreprises. On estime que si l'on n'adopte pas cette proposition et que l'on maintient les règlements existants, les coûts en revenu seront de l'ordre de 150 millions de dollars.

Il serait peut-être utile de faire une dernière remarque. On a discuté du pour et du contre du report de l'impôt. La neutralité des revenus reçus et payés immédiatement sous forme de dividendes ne fait aucun doute. On peut cependant discuter des mérites du report. Les aspects négatifs de cette mesure, s'il en est, sont pour le moins modifiés par le taux d'imposition plus élevé qui s'applique immédiatement au revenu de placement.

On peut présenter un autre argument. Même si les entreprises de ce genre n'ont pas besoin d'autant de capitaux d'exploitation et de matériel de production, et ainsi de suite, que bien d'autres entreprises, il leur en faut tout de même certains. On pourrait donc justifier le report d'une partie du paiement pour financer l'entreprise.

Le député de Saint-Henri-Westmount conviendra certainement qu'il n'y a pas dans ce bas monde de régime fiscal complètement équitable. Chaque fois que nous essayons de rendre le régime tout à fait équitable, ce que nous cherchons à faire depuis une quinzaine d'années au Canada, nous créons sans le vouloir certaines injustices. Les députés conviendront certainement que nous ne sommes pas tellement plus avancés qu'auparavant. C'est peut-être impossible d'avoir un système tout à fait juste parce que ce qui est juste pour l'un est injuste pour un autre.

Je n'essaie pas de prétendre que cette disposition est entièrement équitable, mais elle est bien meilleure que la disposition actuelle. Elle est bien meilleure que la disposition qui avait été proposée à l'origine dans le bill C-37. Je pense donc que c'est une bonne mesure, mais comme toutes les bonnes mesures, elle n'est pas parfaite.

M. Rae: Puisque le secrétaire parlementaire estime que la nouvelle disposition épargnera 150 millions de dollars au Trésor, conviendra-t-il que le coût de cette mesure se situe entre zéro et 150 millions de dollars par rapport à la mesure proposée par le député de Saint-Maurice? Si je puis poursuivre, le coût représente environ le tiers de cette somme. Est-ce à peu près cela?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je ne suis pas certain de pouvoir donner une évaluation exacte et je ne pense pas non plus que quelqu'un d'autre puisse le faire. Cette disposition coûte certainement quelque chose par rapport à la mesure proposée à l'origine.

M. Rae: Monsieur le président, je signale respectueusement que cette question est loin d'être insignifiante. Le ministre des Finances a dit qu'il présenterait un exposé budgétaire en novembre. Je lui rappelle que nous sommes maintenant en novembre. Il a dit qu'il se pencherait sur la question des dépenses fiscales. Le ministère est certainement en mesure d'évaluer le coût de cette mesure. Il a donné le chiffre de 150 millions de dollars. Il a dû se fonder sur des données quelconques pour calculer ce montant, qu'il s'agisse de millions, de dizaines de millions, ou plus ou moins.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, ce chiffre de 150 millions se fonde sur l'amorce d'une accélération rapide du nombre des personnes morales qui ont été créées pour profiter de ce régime de faveur. Maintenant que nous avons quelque chose de prévu en fonction de la neutralité du point de vue fiscal, il est très difficile d'estimer le nombre des sociétés qui vont s'inscrire dans cette disposition. Je pense qu'on peut dire, sans risque d'erreur, qu'en comparaison de la situation actuelle, le nombre va en être très petit, sur le plan fiscal du moins.

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai une très brève question à poser au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Le ministre des Finances pourrait-il évoquer le problème lors d'une prochaine rencontre avec les provinces—ce qui n'a pas été fait je pense—afin d'encourager les diverses autorités à s'orienter vers une sorte d'uniformité au Canada en matière de création de ces sociétés professionnelles, qui ne relèvent pas de la compétence fédérale. Je pense qu'il faudrait faire valoir auprès des provinces les inégalités qui existent, et les encourager à créer au moins des sociétés à but fiscal, ce qui peut se faire comme dans le cas de l'Alberta sans essentiellement abolir la relation client-homme de l'art à laquelle on tient tant dans les carrières libérales.

Cela établirait dans une certaine mesure une certaine neutralité fiscale, du moins chez ces membres des carrières libérales. Cela n'intéresse pas les professions qui ne sont pas désignées, mais celles-ci bénéficient encore du taux de 25 p. 100 sur la première tranche de $150,000. Si l'on pouvait amener les provinces à agir en ce sens, ce serait un important progrès.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je pense que cet objectif est excellent, mais je ne pense pas qu'il appartienne au ministre des Finances d'évoquer une pareille question. Je pense qu'il vaudrait mieux que cela vienne des professions libérales elles-mêmes.

M. Rae: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Sous l'emprise du mécontentement à l'idée de ne pas pouvoir obtenir certains renseignements du gouvernement, j'ai dit que les fonctionnaires du ministère des Finances finassaient. Cela risque d'être considéré comme une remarque désobligeante, pourtant les amateurs de cartes savent que finasser est une pratique courante. Je n'ai absolument pas voulu blesser les fonctionnaires. Je m'excuse auprès d'eux pour le cas où je les aurais offensés.

Des voix: Bravo!

● (2050)

M. Rae: Même si je suis très déçu d'avoir aussi peu de renseignements du ministère sur cette importante dépense fiscale, je ne suis certainement pas de ceux à en blâmer inutilement les fonctionnaires. En revanche, je n'hésite pas à blâmer mes collègues d'en face. Ils s'en doutent.

M. Hnatyshyn: Nous avons le dos large.

M. Rae: Moi aussi, mais je demande à tous ceux qui ne peuvent pas m'injurier de bien vouloir m'excuser.

Là encore, je trouve très décevant de ne pas avoir plus de renseignements sur cette dépense fiscale.

(L'article 38 est adopté par 34 voix contre 8.)

(L'article 39 est adopté.)

Sur l'article 40.

M. Rae: Monsieur le président, si je comprends bien, cet article est important puisqu'il porte non seulement sur les taux comparatifs de crédit à l'investissement qu'il y a lieu d'accorder aux différentes régions du pays, mais aussi sur les fonds à allouer à la recherche et au développement dans ces mêmes régions.

Comme je l'ai dit dans mon discours de deuxième lecture, mon parti s'inquiète de l'efficacité de cette mesure. Depuis le temps que ces crédits d'impôt à l'investissement sont accordés et avec l'expérience que nous en avons, je crois que nous sommes en droit de demander si c'est vraiment là le genre d'aide qui modifiera l'attitude du secteur des affaires—en ce qui concerne l'investissement direct—et si c'est le plus efficace.

Je voudrais d'abord demander au secrétaire parlementaire de nous dire ce que ces diverses mesures coûteront et de nous parler des résultats qu'elles ont eus au Canada depuis qu'elles sont appliquées.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je peux donner au député quelques-unes des données qu'il demande. On estime que le coût de ce crédit d'impôt accru à l'investissement pour l'année en cours, c'est-à-dire le total des sommes susceptibles d'être réclamées par les sociétés dont les profits justifient une telle réclamation, sera de 130 millions de dollars.

Quant au montant total estimé que toucheront les bénéficiaires, il est de l'ordre de 385 millions de dollars, et l'on prévoit que la différence sera réclamée dans les années à venir si jamais les entreprises visées réalisent les profits escomptés.

Le seul renseignement dont je dispose qui, à mon sens, a quelque chose à voir avec la question générale qu'a soulevée le député, c'est que pour le premier trimestre de l'année en cours, les investissements réels des entreprises pour leurs usines, leurs machines et leur équipement se sont accrus de 9.3 p. 100. Personne ne peut deviner de quel ordre aurait été cette augmentation sans le crédit d'impôt à l'investissement, mais, chose certaine, elle n'aurait pas été aussi forte. Ce n'est pas là une réponse très précise à la question du député, mais c'est la meilleure que je puisse lui fournir pour l'instant.

M. Rae: Je sais que le parti libéral n'a pas envie de discuter de cette question, mais j'estime qu'il s'agit d'un problème très grave. Je vais poser au ministre une question à laquelle, j'espère, il prendra le temps de réfléchir et de répondre sérieusement. Peut-être le ministre de l'Expansion économique régionale sera-t-il en mesure d'y répondre lui aussi. C'est une question vraiment fondamentale. Le crédit d'impôt à l'investissement est-il efficace? Il s'agit d'une bien grosse somme d'argent que nous donnons aux sociétés pour qu'elles l'investissent dans certains secteurs en particulier. Cela soulève deux questions, mais nous n'avons pas les renseignements voulus.

Le premier problème est qu'il est possible que des investissements auraient été faits de toute façon dans ces secteurs auquel cas il est totalement inutile de dépenser des derniers publics et d'offrir ainsi un avantage substantiel indu à des sociétés qui auraient fort bien pu prendre la même décision en l'absence de toute incitation ou initiative de la part du gouvernement. Il importe vraiment de se demander si c'est bien là le meilleur moyen de dépenser 130 millions de dollars de l'État au cours d'une année donnée et comment cela se compare avec une dépense directe d'argent? Il existe très peu de moyens de contrôler le crédit par comparaison avec les déductions pour amortissement. Même si on le compare avec les déductions pour amortissement, j'ai manifestement l'impression que cela constitue un moyen inefficace de procéder en matière de dépenses fiscales.

Deuxièmement, cette forme de dépense fiscale qui vise non seulement à accroître les investissements mais aussi à le faire dans certaines régions particulières du Canada, ne fournit-elle pas au gouvernement une excuse à ses carences en matière de dépenses directes?

Dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques, par exemple, le secrétaire parlementaire sait parfaitement bien que le secteur privé peut décider, pour des raisons tout à fait étrangères au bien fondé ou à la rentabilité des dépenses en recherche et développement, de faire certains travaux afin d'avoir droit à un crédit en particulier.

Si l'on accepte—et je sais d'après ses observations d'hier soir que le secrétaire parlementaire n'en conviens pas—l'hypothèse qu'il existe bel et bien des dépenses fiscales, qui constituent des dépenses publiques au même titre que les dépenses directes, je pense que les contribuables doivent alors se poser deux questions concernant non seulement la recherche et le développement mais les investissements en général. La première est de savoir si cela constitue une bonne façon d'engager des deniers publics. La seconde, si ces formes de dépenses ne sont pas en fait de bien piètres et mauvais succédanés pour des dépenses directes, au titre de la recherche et du développement, et pour des activités dirigées et orientées dans le secteur de la recherche scientifique, activités qui devraient normalement s'effectuer au sein de l'administration fédérale.

Il existe de toute évidence de grandes différences entre nous et le gouvernement. Bien entendu, le gouvernement pense que si le secteur privé décide de se lancer dans des travaux de recherche et de développement dans telle ou telle région, ce sont ces projets-là qu'il convient de retenir. Mais je pense que nous avons le droit de faire remarquer que ni les documents budgétaires, ni les déclarations faites ce soir par le secrétaire parlementaire ne nous prouvent guère les avantages et les mérites de la proposition du gouvernement pas plus qu'ils ne nous expliquent comment cet argent sera dépensé.

● (2100)

Nous nous retrouvons dans une situation identique à celle d'il y a quelques jours quand le ministre des Finances nous a demandé de lui signer un chèque de 7 milliards de dollars. Nous sommes certes conscients du fait que l'on n'effectue pas suffisamment de travaux de recherche et de développement dans les provinces Maritimes. Mais, nous ne savons pas si les mesures proposées y stimuleront effectivement le développement ni si ce type de développement sera conforme aux intérêts à long terme de ces provinces. Nous n'avons aucun renseignement précis sur cette question. Quels que soient les travaux de recherche socio-scientifiques effectués, il faut savoir s'ils valent l'argent dépensé, si les activités de développement résultent directement des fonds engagés ou si elles auraient de toute façon eu lieu même sans cet argent.

Je me souviens de la vieille discussion au sujet de la cause et de l'effet. Est-ce que c'est parce que tous les spectateurs chantent l'hymne national avant une partie des Blue Jays que la partie commence? Évidemment non. Un événement ne fait que suivre l'autre. Il peut très bien en être ainsi des crédits d'impôt à l'investissement. Est-ce que le fait que des capitaux soient investis dans une province à la suite de certains encouragements signifie que des capitaux n'auraient pas été investis s'il n'y avait pas eu d'encouragements? Comment le savoir? Quelle étude fait-on de la question? Quelle preuve le gouvernement a-t-il que certains projets sont en voie d'aboutir? Quelle preuve avons-nous que des projets de recherche scientifique sont mis en œuvre et développés de façon cohérente à cause des crédits d'impôt qui ont été accordés?

Je puis lire le mépris sur le visage des députés d'en face; il témoigne de l'intérêt intellectuel qu'ils éprouvent à l'égard de ces sujets. Quoi qu'il en soit, j'estime être en droit de poser ces questions. S'il possède des preuves, j'aimerais que le secrétaire parlementaire nous les fournisse et nous dise quels projets présentement en voie de réalisation justifient ces dépenses.

Quand le débat portera sur les dépenses fiscales que nous réussirons, je l'espère, à mettre au cœur du débat sur le prochain budget, nous serons en droit de nous demander si c'est bien la meilleure forme de stimulant régional et le meilleur moyen de freiner la concentration des richesses dans le centre et, maintenant, dans l'ouest du Canada aux dépens des autres régions. Je soutiens que ces mécanismes, en comparaison des forces très puissantes qui agissent à l'heure actuelle sur le marché, sont totalement insuffisants pour y arriver. C'est une bien piètre excuse quand il s'agit au fond d'un manque de planification économique. Cette formule remplace bien mal la planification économique, les investissements que l'on devrait faire dans les régions.

Mon honorable ami de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe et mon honorable ami de Winnipeg-Nord expliqueront en citant des exemples à quel point cette politique des dépenses fiscales arrive bien mal à pallier un manque de stratégie destinée à assurer le développement économique de la région de l'Atlantique d'une part et un manque d'investissement dans la recherche et le développement scientifiques de l'autre.

M. Johnston: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Hnatyshyn: Cela devrait être intéressant.

M. Johnston: Si j'ai bien compris, le député propose que le gouvernement abandonne tout contrôle des bourses accordées en matière de recherche et de développement scientifiques et accorde plutôt des crédits d'impôt à l'investissement au secteur privé en général pour l'aider à arrêter ces priorités? Est-ce bien là le sens de ses remarques?

M. Rae: Je suis ravi que le député m'ait posé cette question parce que cela me permettra non seulement d'y répondre, mais aussi de réfuter certaines observations qu'il a faites plus tôt dans la discussion, notamment que notre parti ne serait content que le jour où tout le monde recevrait tout de l'État et lui donnerait tout. Voilà un exemple de l'ignorance idéologique que je m'attendais à trouver chez certains députés d'en face mais qui n'est pas à souvent aussi flagrante chez les libéraux. Cela confirme notre impression qu'il n'y a guère de différence entre ces deux partis. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Voici ce que j'ai dit: quand on compare les dépenses d'impôt fiscales, d'après les chiffres que nous donne le gouvernement, à la recherche scientifique, il semble que le gouvernement ait vraiment tendance à substituer les crédits d'impôt, les stimulants et les dons gratuits sur le plan fiscal, à une politique positive. Ce que je propose, c'est qu'on substitue une coordination active dans les efforts du gouvernement et du secteur public à ce que j'estime être une façon plutôt aveugle, incontrôlée et incontrôlable de procéder, soit les crédits d'impôt aux investissements. J'estime qu'il incombe à ceux qui ont fait l'expérience des crédits d'impôt aux investissements à la recherche et au développement ces dernières années de démontrer leur efficacité plutôt qu'à ceux qui sont enclins à les critiquer de prouver le contraire.

Aussi, la réponse aux deux questions est, non, nous ne voulons pas que tous les Canadiens soient les employés du gouvernement du Canada. Non, nous ne voulons pas que tous les Canadiens portent l'uniforme et s'habillent de la même façon. Non, nous ne voulons pas nous orienter vers un État totalitaire. Et, enfin, nous ne voulons pas que toute la recherche scientifique soit dirigée et contrôlée par des bureaucrates à Ottawa. Ce n'est pas là l'essentiel de ce que je disais. Si c'est ce que le député a compris, alors je me suis mal exprimé. Mais mon message est clair. Nous ne devons pas nous servir des dépenses fiscales pour excuser un manque d'intervention réfléchie, intelligente et rationnelle de la part du gouvernement.

M. Ritchie (York-Est): Le député m'accordera sûrement que l'une des causes des résultats peu satisfaisants de notre économie, surtout dans le secteur secondaire, c'est qu'on n'a pas consacré assez d'argent à la recherche et au développement. A celle-là, je crois pouvoir ajouter, avec raison, le manque l'investissements suffisants, en général. Certains chiffres existent qui intéresseront peut-être le député.

De l'avis de nombreux Canadiens, et du mien, le Canada fait bien piètre figure, que l'on considère soit le montant brut de ses investissements dans la recherche et le développement, soit le choix de ceux à qui la recherche devrait être confiée. Voici quelques comparaisons intéressantes de montants bruts: Canada, 1.1 p. 100 de son PNB; Allemagne, 2.1 p. 100 de son PNB; Japon, 1.7 p. 100 de son PNB; Suisse, 2.2 p. 100 de son PNB; États-Unis, 2.3 p. 100 de son PNB.

● (2110)

Le deuxième aspect est quelle partie de cette recherche est effectuée par l'État et quelle partie, par l'industrie, et le trait caractéristique du Canada est que non seulement nous consacrons une part moindre de notre PNB à la recherche, mais l'industrie dépense une part moindre. Ces deux facteurs ont largement contribué aux résultats économiques que nous avons connus au Canada. Le pourcentage du Canada a été de 40 p. 100, ce qui est très bas en comparaison d'autres pays comme l'Allemagne, 61 p. 100, la Suisse, 77 p. 100, le Japon, 64 p. 100, et les États-Unis, 68 p. 100.

Un des aspects attrayants de cette proposition et des propositions précédentes dont elle s'inspire est que nous commençons maintenant à encourager, comme nous ne l'avons pas fait pendant bien des années, l'industrie à dépenser pour la recherche et le développement, ce qui, à mon avis, est une des meilleures garanties que les dépenses pour la recherche et le développement produiront des résultats économiques. C'est ce qui se passe dans les autres pays industriels, et le député n'a pas encore démontré le contraire.

Le député soulève la question de savoir si ces dépenses produisent des résultats—les dépenses d'investissement, les crédits d'impôt à l'investissement, les crédits d'impôt à la recherche. Il est clair qu'elles devraient produire plus de résultats qu'une dépense semblable faite directement par l'État parce qu'il y a, entre autres, un important coefficient multiplicateur. Nous accordons un crédit d'impôt de 5 p. 100, 7 p. 100 ou 10 p. 100 auquel on n'a pas droit à moins d'avoir dépensé bien des fois plus, évidemment, et nous encourageons donc par ce stimulant des dépenses importantes.

Un autre facteur, et c'est quelque chose que m'ont appris mes nombreuses années de participation à des décisions au sujet de dépenses d'investissement et de dépenses de recherche et de développement, est que si une dépense d'investissement coûte moins cher ou si une dépense de recherche et de développement coûte moins cher, et c'est le cas avec le crédit d'impôt, alors on dépense l'argent et cela vaut la peine de dépenser plus, et on dépense donc plus. Je me demande s'il serait possible même en disposant des meilleurs outils socio-économiques de déterminer combien il en coûte collectivement, mais de toute façon on sait, puisque c'est logique, qu'on y consacre de fortes sommes.

Il y a un autre facteur qui, d'après moi, mérite d'être considéré. Contrairement au député, j'ai beaucoup plus confiance, eu égard aux résultats, dans ces décisions d'investir qui sont le fait de personnes directement intéressées, sachant parfaitement bien comment l'argent sera utilisé, comment il aidera la société concernée, beaucoup plus confiance que j'en ai quand ces décisions sont le fait des bureaucrates les plus brillants d'Ottawa. Voilà pourquoi, je me sens obligé de dénoncer presque tout ce que le député a dit au cours de ses deux dernières interventions.

Des voix: Bravo!

M. Faour: Monsieur le président, je voudrais d'abord répondre brièvement à ce que le secrétaire parlementaire vient juste de nous dire. Je n'ai à peu près pas d'objection à ce qu'il a dit en réponse aux observations de mon collègue le député de Broadview-Greenwood. Mais le secrétaire parlementaire n'a pas réussi à me convaincre qu'il existe un certain rapport, quelle qu'en soit la nature, entre le crédit d'impôt à l'investissement que le gouvernement propose et l'accroissement des efforts de recherche et de développement. Si nous voulons proposer des solutions ou si nous voulons encourager l'industrie à faire davantage pour la recherche et le développement, nous devrions peut-être rechercher pourquoi il se fait si peu de recherche et de développement dans notre pays, et il n'existe aucune étude que je connaisse, aucune étude dont le gouvernement, c'est-à-dire le secrétaire parlementaire ou le ministre, aurait pu se servir pour nous démontrer que le faible degré de recherche et de développement de même que d'investissement, s'explique par certaines lacunes de la législation fiscale relativement aux crédits à l'investissement. C'est une relation de cause à effet qu'il faut prouver et je ne pense pas que le gouvernement ait réussi à le faire.

Il y a une dizaine d'années, et peut-être que la chose persiste toujours, bien qu'on en parle très peu par les temps qui courent, la mainmise étrangère soulevait beaucoup d'inquiétude au Canada de même que ses répercussions dans certains secteurs de l'économie. Depuis toujours, on prétend que l'une des très graves répercussions du niveau élevé des investissements étrangers au Canada est le peu de travaux de recherche et de développement entrepris par les filiales, dans une économie de filiales. A mon avis, la proposition du gouvernement ne répond pas à cette question. Je ne dis pas que ce soit là l'unique explication au peu de travaux de recherche et de développement entrepris au Canada, mais le crédit d'impôt à l'investissement dans ce domaine ne parvient pas à combler les autres lacunes qui, d'après moi, en sont la principale cause. Au fond, c'est une question de cause à effet.

En l'occurrence, il s'agit de la dépense réelle, en période d'austérité, d'une très grosse somme qui pourrait servir, dans diverses régions du Canada, à atténuer certains des très graves effets sociaux du programme de restrictions. J'aimerais que nous abordions cette question du point de vue de l'expansion régionale, car l'un des principaux objectifs de cette mesure qui figurait dans le budget du député de Saint-Maurice, l'année dernière, était d'encourager l'expansion de certaines régions désignées, plus précisément les quatre provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé, au Québec. A cette époque, je reprochais à cette disposition particulière de ne pas nous permettre de savoir si les investissements dans la région de l'Atlantique en seraient favorisés.

A mon avis, les hommes d'affaires décidés à investir ne se limiteront pas au crédit d'impôt initial que cet investissement leur procurerait, mais ils envisageront les conditions générales du marché d'une région donnée, la main-d'œuvre spécialisée qu'on y trouve, l'accès aux marchés, etc., tous des facteurs de base de l'économie que le crédit d'impôt à l'investissement ne parvient pas à modifier. Ce sont les facteurs réels qui influenceront la décision de ces éventuels investisseurs. Il n'a pas été prouvé que l'octroi de ce crédit supplémentaire d'impôt dans certaines régions du pays aura d'autres résultats que rapporter des profits inespérés à certains particuliers et à certaines sociétés qui ont déjà décidé, pour d'autres raisons, d'investir dans cette région.

Le milieu des affaires dans la région de l'Atlantique doute que cette disposition favorisera la construction et l'investissement chez eux. L'année dernière, quand cette disposition a été présentée dans le budget, j'en ai discuté avec plusieurs personnes; celles-ci m'ont répondu qu'on ne peut résoudre les problèmes véritables de la région de l'Atlantique par le simple octroi d'un crédit d'impôt à l'investissement dans la région. Au fond, il s'agit de problèmes de structure, de problèmes de base qui déterminent les rapports entre la région de l'Atlantique et le reste du Canada. Le régime fiscal relatif aux investissements n'a rien à y voir. Je le répète, il s'agit d'un problème d'accès aux débouchés d'un marché local limité et de toute la structure des tarifs qui, depuis toujours tend à protéger les industries du centre du Canada au détriment de l'est et de l'ouest du pays.

• (2120)

Je le répète, cette disposition est très importante parce qu'elle coûte très cher pendant que le programme de restrictions du gouvernement enlève des sommes importantes à la région de l'Atlantique. J'aimerais en donner quelques exemples.

Cette année, l'argent que l'économie de Terre-Neuve a perdu à cause de la réduction du budget du régime d'assurance-chômage aurait pu financer une petite industrie. Il y a dans ma circonscription une usine de pâte et papier qui rapporte à l'économie de Terre-Neuve environ 40 millions de dollars par année en salaires. Il serait impensable qu'un homme politique ou un citoyen de Terre-Neuve, ou de n'importe où ailleurs au Canada, permette à cette industrie de fermer ses portes et prive ainsi l'économie de Terre-Neuve de ces 40 millions de dollars. C'est pourtant ce qui se passe à cause de la réduction du budget du régime d'assurance-chômage annoncée d'abord par le gouvernement libéral et apportée par le gouvernement conservateur puisque cela a enlevé une somme équivalente à l'économie de la province.

Le député de Jonquière a expliqué quelles étaient les conséquences de la mesure dans sa région. C'est comme si la fonderie d'Alcan dans sa circonscription fermait ses portes. Cela aurait des conséquences très graves.

Cette mesure n'entraînera pas les avantages qu'une telle dépense pourrait produire, surtout si elle servait à autre chose. Avant que le gouvernement dépense cet argent, il devrait avoir une idée des conséquences que cela entraînera. Les hommes d'affaires doutent fort que cette mesure puisse favoriser l'investissement, surtout dans la région de l'Atlantique et peut-être même ailleurs au Canada.

Un autre aspect très important de cette mesure, c'est qu'elle permet au gouvernement de se vanter de tout ce qu'il fait pour l'économie de la région de l'Atlantique. C'est exactement ce que le député de Saint-Mauricie a dit l'année dernière quand il a annoncé cette mesure dans son exposé budgétaire. Il a déclaré qu'elle allait favoriser l'exploitation et l'investissement dans la région de l'Atlantique. Il n'a rien fait d'autre pour cette région dans son budget. En fait, à bien des points de vue, il a enlevé de l'argent à notre région. Par contre, à cause de cette mesure, il pouvait dire qu'il favorisait l'exploitation dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement fait exactement la même chose.

Cette mesure est pour le gouvernement un bon prétexte pour ne rien faire de constructif. Ces 130 millions de dollars donneraient de bien meilleurs résultats s'il servaient à l'amélioration du réseau de transport de Terre-Neuve et des provinces Maritimes. Ils pourraient servir à beaucoup d'autres choses. Le conseil économique des provinces de l'Atlantique vient de publier un rapport que je n'ai pas eu le temps d'étudier en profondeur, mais je suis certain que le gouvernement trouverait beaucoup de façons utiles de dépenser cette somme s'il tenait vraiment à favoriser le développement dans les Maritimes.

A mes yeux et à ceux de beaucoup d'hommes d'affaires des provinces de l'Atlantique, cette mesure tendra surtout à alléger le fardeau fiscal de particuliers et d'entreprises qui ont décidé d'investir pour d'autre raisons. Cela leur donnera un avantage fiscal et leur procurera un revenu auquel ils ne s'attendaient pas. J'aimerais bien que le gouvernement nous prouve que cette mesure aura sur l'économie des Maritimes une incidence positive proportionnelle à ce qu'elle coûtera.

Le député de Broadview-Greenwood a demandé au gouvernement d'établir le lien de cause à effet entre le crédit d'impôt à l'investissement et les répercussions positives éventuelles qu'il peut avoir dans certains domaines, qu'il s'agisse de la recherche et du développement ou de l'expansion régionale. Je ne pense pas qu'il soit exagéré de demander au gouvernement qui propose de dépenser une telle somme de prouver qu'il a bien étudié la question et qu'il a prévu les effets d'une telle dépense.

Je me demande ce que je pourrais ajouter. Le secrétaire parlementaire a tenté d'établir un rapport. Franchement, je ne pense pas qu'il y soit parvenu. Il devrait peut-être faire une nouvelle tentative. Si le gouvernement veut réellement favoriser l'expansion régionale, je l'implore d'utiliser d'une autre façon ces 130 millions de dollars. Cette somme pourrait servir à améliorer le réseau de transport. Elle pourrait servir à donner un nouvel essor à la région, par le biais du ministère de l'Expansion économique régionale. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise s'il possède d'autres renseignements qui permettraient d'établir ce rapport. C'est presque peine perdue, compte tenu des démarches du député de Broadview-Greenwood, mais mon sentiment de frustration est aussi fort que le sien.

Il me semble que l'on dépense ainsi une somme d'argent très considérable en pure perte, qu'on l'ait perçue ou pas. Le gouvernement veut faire des économies aux dépens des chômeurs et des pauvres de la région et je ne vois pas comment une dépense de plusieurs centaines de millions de dollars peut se justifier à moins que l'on puisse prouver qu'elle sera investie de façon à créer des emplois et à stimuler l'activité économique dans la région.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je voudrais faire une courte observation susceptible d'intéresser le député. Les mesures proposées ont une utilité particulière que le député, j'en suis sûr, reconnaîtra. Depuis près d'un an, les entreprises des provinces de l'Atlantique et de partout ailleurs au Canada prennent des décisions en fonction des mesures projetées, parce que celles-ci s'appliquent l'année même de leur adoption. Lorsque le ministre des Finances déclarait au cours du débat de deuxième lecture, que certaines des mesures prévues le laissaient plutôt froid, il voulait en fait dire que, même si nous n'en convenons pas, il faut en toute justice adopter certaines de ces mesures, tout au moins pour l'année en cours. Je pense en réalité qu'il existe en l'occurrence de bien plus puissantes raisons. Aussi difficile qu'il puisse être de mesurer quantitativement les répercussions de ces stimulants sur l'investissement, puisque nous ne savons pas ce qui se serait produit en leur absence, il ne fait cependant aucun doute qu'ils exercent une certaine influence.

Les nouveaux crédits d'impôt supplémentaires accordés pour les nouveaux ivestissements dans le matériel et les services de transport divers, ne manqueront pas d'intéresser les députés des provinces de l'Atlantique et des autres régions du pays. Ils devraient en fait intéresser toute la population des provinces de l'Atlantique.

M. Orlikow: Monsieur le président, pendant des années, les députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire les néo-démocrates et les conservateurs lorsqu'ils formaient l'opposition, ont très vigoureusement critiqué l'aide que le parti libéral a donnée, lorsqu'il était au pouvoir, à la recherche et au développement. Ils ont critiqué vigoureusement les programmes et les politiques parce qu'il s'agissait d'échecs manifestes.

● (2130)

En juin dernier, quand le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a annoncé un programme prévoyant que d'ici 1983, le pourcentage du produit national brut dépensé par le gouvernement, les universités et le secteur privé en travaux de recherche et de développement passerait de 1 p. 100 qu'il était à ce moment à 1.5 p. 100, le premier ministre actuel, qui parlait alors au nom du parti conservateur, l'a critiqué, tout comme l'a fait le porte-parole de notre parti. Les deux députés ont alors dit que, même si nous atteignions cet objectif dans les 5 ans, nous affecterions encore aux travaux de recherche et de développment un pourcentage de notre produit national brut bien inférieur à celui de la plupart des pays industrialisés du monde.

Je ne vais pas encore repasser les chiffres, étant donné que le secrétaire parlementaire en a cité quelques-uns il y a un moment. Nous avons alors dit que ce n'était pas suffisant et nous avons demandé d'intensifier les travaux de recherche et de développement dans les laboratoires du gouvernement, dans les universités et dans le secteur privé. Nous étions tous d'accord pour dire que nous devrions nous fixer comme objectif 2.5 p. 100 du produit national brut, et que nous devrions l'atteindre ce avant 1983. Le gouvernement de l'époque, après s'être fixé comme objectif 1.5 p. 100 du PNB en 1983, a commencé dans les trois mois qui ont suivi, sous prétexte qu'il était nécessaire d'imposer des restrictions, à réduire les sommes dépensées par le gouvernement fédéral dans ses propres laboratoires de recherche ainsi que les subventions aux universités. Il a réduit le montant, déjà lamentablement insuffisant, des fonds affectés à la recherche scientifique.

Ce n'est pas le moment de parler de ce qui se passe dans les laboratoires du Conseil national de recherches ou des divers ministères responsables de l'agriculture, des pêches et des forêts, mais je voudrais commenter la situation en fonction du fait que le gouvernement semble croire que nous pouvons faire mieux que dans le passé en accordant en quelque sorte plus de concessions au secteur privé.

Les anciens gouvernements, libéraux et conservateurs, ont essayé d'inciter l'entreprise privée à se lancer dans la recherche et le développement. Le gouvernement actuel croit peut-être que les anciens gouvernements libéraux n'avaient pas promis au secteur privé des carottes assez grosses ou assez juteuses. Néanmoins, l'ancien gouvernement avait des programmes en ce sens. Il avait la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques ainsi qu'un programme de développement de la technologie industrielle. Ces programmes n'ont pas porté fruit.

Je n'étais pas ici lorsque mon collègue, le député de Broadview-Greenwood a pris la parole, car je participais à une réunion d'un comité, mais il n'a pas dit, j'en suis sûr, que toutes les recherches devraient être faites par le gouvernement et contrôlées par les bureaucrates. Aucun social-démocrate ne pense ainsi. La plupart des conservateurs ignorent tout de la politique des gouvernements étrangers, mais il y a un gouvernement social-démocrate en Allemagne et il y en a eu un en Suède pendant une quarantaine d'années. Il y a eu des gouvernements sociaux-démocrates en Grande-Bretagne, en Norvège, en Belgique, en Hollande et au Danemark. La plupart de ces pays ont une industrie beaucoup plus avancée que la nôtre.

Dans tous ces pays qui ont ou ont eu un gouvernement social-démocrate dont les principes et la politique sont très comparables à ceux du NPD, le secteur privé est florissant et prospère.

Une voix: . . . et essaie de renverser le gouvernement.

M. Orlikow: Oui, et essaie souvent de renverser le gouvernement social-démocrate, comme il en a le droit. Il y a une grande différence entre ces gouvernements et le gouvernement actuel ou encore l'ancien gouvernement libéral. Ils ne s'acharnent pas à démolir ou à détruire le système dit de libre entreprise. Ils reconnaissent une réalité fondamentale, à savoir que nous vivons dans une économie mixte dans laquelle certains éléments du système économique sont gérés par l'État et certains autres sont plus autonomes. Je pense que la Suède et l'Allemagne qui ont ou ont eu des gouvernements sociaux-démocrates ont moins de sociétés d'État que nous n'en avons au Canada. La part que représente l'entreprise publique est énorme dans notre pays. Nous possédons une société de chemins de fer d'État créée par des gouvernements libéraux et conservateurs et non pas par les socio-démocrates. Il y a Air Canada, un transporteur aérien possédé par l'État et dans presque toutes les provinces les entreprises produisant l'électricité sont propriété publique. Je ne pense pas qu'il se trouve à la Chambre un seul député d'aucun parti qui puisse prétendre que ce soit une erreur, car l'électricité revient bien moins cher au Canada qu'aux États-Unis par exemple, où elle est produite par le secteur privé.

Dans les trois provinces des Prairies, les systèmes téléphoniques sont propriété publique. Dans ma province, le Manitoba, le système téléphonique est propriété publique depuis 1909 et a été créé par un premier ministre provincial conservateur, Sir Rodmond Roblin dont au moins un certain nombre de députés connaissent le nom. Il y a en Alberta un gouvernement conservateur qui a pris le contrôle depuis peu de la compagnie Pacific Western Airlines. En nous déclarant partisans de l'entreprise d'État ou lorsque nous recommandons une intervention gouvernementale en matière de planification, nous ne faisons que parler de solides réalités et non pas de quelque théorie non prouvée et non expérimentée.

Permettez-moi de consacrer quelques minutes à ce sujet particulier. Donc, me semble-t-il, le secrétaire parlementaire a laissé entendre que le gouvernement allait faire en sorte qu'il soit désormais plus facile et plus rentable pour l'industrie canadienne de consacrer de l'argent et des efforts à la recherche et au développement et que cela va permettre de modifier la piètre situation de notre pays en ce domaine. Je ne voudrais pas revenir sur les chiffres mais parmi les pays industrialisés du monde, sans être au dernier rang, le Canada s'en rapproche au niveau du pourcentage de son produit national brut qu'il consacre à la recherche scientifique et au développement. Au chapitre de la recherche appliquée, nous constatons que le Canada est le dernier des huit premiers pays industrialisés pour ce qui est de l'argent consacré à la recherche et au développement.

● (2140)

Le Canada est faible tant par la quantité que par la qualité des travaux de recherche et de développement effectués par son secteur industriel. Par exemple, on a estimé que des 110 innovations les plus importantes dans le monde entier depuis la Seconde Guerre mondiale—innovations qui intéressent un

large éventail d'industries à caractère scientifique, notamment celles qui fabriquent du matériel électronique, des plastiques pharmaceutiques, des ordinateurs—aucune n'a été découverte au Canada. Cette étude s'est arrêtée en 1970, mais des statistiques plus récentes montrent que le Canada continue de faire piètre figure dans ce domaine. Les 926 sociétés canadiennes qui, selon Statistique Canada, investissaient dans la recherche et le développement en 1973, n'ont reçu que 10.8 millions de dollars de l'étranger en droits de brevet et en rémunération pour leur expertise technologique, alors que ces mêmes sociétés avaient dépensé quelque 75.6 millions de dollars en technologie à l'étranger.

A quoi faut-il attribuer la piètre performance du Canada en matière de recherche et de développement dans le domaine industriel? Il y a deux causes principales à cette situation. Premièrement, la majeure partie de l'industrie canadienne aux mains de Canadiens s'occupe de la mise en valeur de nos ressources, comme les industries minières et forestières, et ce sont là des secteurs qui nécessitent très peu de recherche et de développement.

Par exemple, en 1969, parmi les 14 pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, le Canada se classait, avec 23 p. 100, avant-dernier du point de vue des travailleurs dans le secteur manufacturier, et cette proportion a encore baissé depuis. L'Irlande occupait le dernier rang, avec 20 p. 100. En Allemagne de l'Ouest, ce chiffre était de 28 p. 100, au Royaume-Uni, de 36 p. 100 et aux États-Unis de 34 p. 100. La deuxième raison est que le Canada est affligé du plus haut taux de mainmise étrangère de tous les pays membres de l'OCDE. Que l'on songe à toutes nos grandes industries—automobile, caoutchouc, appareillages électriques, et ainsi de suite—presque toutes sont quasiment totalement dominées par les sociétés multinationales.

Le *Star* de Toronto a effectué un sondage il y a un an auprès d'une vingtaine des principales entreprises industrielles au Canada, entre autres, General Motors, Ford, Westinghouse, Kodak, Xerox et d'autres. Le journal connaissait le chiffre d'affaires de ces sociétés au Canada, le chiffre de leurs ventes, etc. Il demanda à chacune de ces sociétés combien de recherche elle effectuait dans le monde entier et combien au Canada. Les réponses ont été très révélatrices; elles sont allées de l'absence totale de recherche et de développement dans le cas de la société Kodak du Canada Limitée à presque rien pour les compagnies d'automobiles. Voilà qui met en relief le problème auquel le Canada fait face et que le gouvernement feint d'ignorer. Ces grandes multinationales doivent effectuer une juste part de leurs travaux de recherche et de développement au Canada et cette part doit être proportionnelle à leur chiffre de ventes ici. Rien ne prouve qu'elles le feront si nous leur accordons des avantages fiscaux.

Cela m'amène à parler des petites entreprises qui emploient un grand nombre de Canadiens. Ces entreprises appartiennent ordinairement à des Canadiens qui tiennent à progresser. Ce système ne les y aide aucunement parce que pour être admissibles aux avantages fiscaux que procure le bill, elles doivent d'abord réaliser des profits d'un certain ordre. Il nous faudra plus que des tours de passe-passe fiscale pour convaincre les sociétés de faire leurs travaux de recherche et de développement au Canada. Il nous faudra un système beaucoup plus stimulant et beaucoup mieux planifié ainsi qu'un engagement beaucoup plus tangible de la part du gouvernement sous forme de consultation, de collaboration et de conseils.

Il n'y a pas longtemps, j'ai eu la chance de passer quelques jours au Japon. Là-bas, notre groupe a assisté à un séance d'information donnée par l'ambassadeur du Canada au Japon. Je peux dire au secrétaire parlementaire que le gouvernement japonais joue un rôle de premier ordre dans l'administration de l'économie du pays, qu'il encourage très activement l'industrie à prendre de l'expansion pour répondre à la demande du marché japonais et du marché international de manière à ce que tous les travailleurs japonais aient un emploi.

Le Japon a un système de libre entreprise. Le parti socialiste n'y est pas très puissant. Toutefois, toute ressemblance entre le système de la libre entreprise au Japon et celui en vigueur au Canada est pratiquement une pure coïncidence, car dans ce pays-là de libre entreprise, le gouvernement joue un rôle très actif. Il reste quotidiennement en rapport avec les sociétés et il insiste pour que, quand elles accroissent leurs activités, cela se fasse non seulement dans l'intérêt de la compagnie concernée mais aussi du peuple japonais sous forme de meilleurs emplois et d'un développement industriel axé sur une technologie plus poussée. En attendant que le Canada puisse atteindre ce niveau d'excellence ces dégrèvements fiscaux que l'on nous propose d'instaurer ne sauraient compenser notre grave échec sur le plan de la modernisation et de la compétitivité de l'industrie canadienne non seulement sur le marché canadien mais aussi sur le marché international où nous devrons pouvoir vendre notre part de produits si nous voulons empêcher l'aggravation de nos statistiques de chômage au cours des dix ou vingt prochaines années.

(L'article est adopté.)

(Les articles 41 à 65 inclusivement sont adoptés.)

● (2150)

Sur l'article 66.

M. Rae: Monsieur le président, plus tôt au cours du débat, le secrétaire parlementaire nous a dit que si nous voulions discuter d'obligations à intérêt conditionnel, d'imposition des banques et de la situation actuelle concernant les banques, c'est au moment de l'étude de l'article 66 qu'il conviendrait le mieux de le faire.

J'aimerais poser certaines questions au secrétaire parlementaire. Tout d'abord, j'aimerais qu'il nous explique comment il se fait que le taux réel d'imposition des banques s'établit actuellement à 10.7 p. 100 pour le troisième trimestre de 1979, alors même qu'aucune nouvelle action privilégiée à terme ni aucune nouvelle obligation à intérêt conditionnel n'a été admissible à un traitement fiscal préférentiel depuis novembre 1978.

J'aimerais qu'il nous dise combien de temps encore s'appliquera ce faible taux d'imposition. La conclusion que j'en tire, sans qu'il soit besoin d'en dire davantage, c'est que dans un certain sens on a bien verrouillé la porte après que le cheval ait décampé. Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer comment il se fait que le taux réel d'imposition soit aussi faible, et peut-il nous dire si le gouvernement ou le ministre des Finances ont le moindrement l'intention de s'attaquer à ce problème dans le prochain budget?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je ne suis pas au courant du chiffre que vient de citer le député. Je n'ai pas encore les données pour le troisième trimestre de l'année

financière, qui ne sont d'ordinaire publiées qu'à la fin d'octobre. Les chiffres que j'ai montrent—ce qui résulte sans doute en grande partie des actions privilégiées à terme—que les taux réels d'imposition des banques lesquelles, entre 1972 et 1975, tombaient dans la même catégorie que les autres sociétés, oscillaient entre 46.5 p. 100, 47 et 48 p. 100. Ces taux ont commencé à baisser en 1976 et vers 1978, ils étaient tombés à 29.4 p. 100.

Il est raisonnable de penser que ce chiffre va encore fléchir en 1979 parce que les répercussions des obligations privilégiées à terme achetées avant le budget de novembre 1978 n'auront pas eu le temps de se faire pleinement sentir. Ainsi, le 1 milliard et demi de dollars d'actions privilégiées à terme ayant servi à l'achat de Petro-Canada ne seront pas incluses dans ce chiffre. Je croyais qu'il partageait certaines de mes opinions sur la question. Pour l'instant, je ne dispose pas de chiffres plus récents que je pourrais lui citer pour lui montrer l'importance de ces répercussions. Je ne serais pas étonné que ce soit en dessous de 29.4 p. 100, mais j'ai du mal à imaginer que cela puisse être aussi bas que dix point quelque chose.

M. Rae: Je puis affirmer au secrétaire parlementaire que mon service de recherche et moi-même avons tiré ces chiffres du relevé trimestriel . . .

Monsieur le président, si le député de Burlington passe à la télévision derrière le premier ministre, il a tout intérêt à apprendre à sourire. Son visage peu avenant inquiète beaucoup les enfants du pays et certainement beaucoup de députés, surtout à l'époque de l'Halloween. Il serait de bon ton justement qu'il ôte son masque.

M. Andre: Regardez un peu autour de vous.

M. Kempling: Ils feraient peur à n'importe qui. Ils n'ont toujours pas jeté bas le masque.

M. Rae: Ce sont ces députés qu'il effraie et j'estime qu'il devrait le savoir.

M. Andre: Qui est donc le Sasquatch à côté de vous?

M. Kempling: Voyez un peu l'ayatollah.

M. Rae: Je sais qu'il se fait tard, monsieur le président, et que le débat a été long. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire d'examiner d'ici à demain les statistiques trimestrielles pour l'année 1979 pour voir si la Banque canadienne impériale de commerce a reçu un crédit d'impôt au cours du deuxième trimestre de 1979. Je ne saurais citer de chiffre exact, mais je pense que le montant est d'environ 1 million de dollars. Au cours du troisième trimestre de 1979, la Banque provinciale et la Banque canadienne nationale ont reçu avant leur fusionnement pour plus de 4 millions de dollars de crédits bancaires.

Les contribuables canadiens qui connaissent ces chiffres se demandent, étant donné que l'échappatoire—comme on le suppose—a été éliminée, comment il se fait que le taux de rendement de la fiscalité soit si faible. Selon mes calculs, le taux dans le cas des cinq plus grandes banques n'est que de 10.7 p. 100. Je le prie donc de vérifier l'exactitude de ces chiffres, et si j'ai tort, je les rectifierai volontiers devant le comité plénier; si au contraire ils sont aussi bas que je l'ai dit, qu'allons-nous faire à ce propos? Ce qui m'inquiète, c'est qu'ils soient peut-être insuffisants à cause de la durée de ces actions privilégiées. Nous sommes peut-être en présence d'un cas où le Trésor perd d'importants revenus du fait des mesures adoptées, sauf erreur, avant que le gouvernement actuel n'accède au pouvoir.

J'imagine que des mesures extraordinaires s'imposeront peut-être pour remédier à la situation de sorte que nos impôts ne restent pas à un niveau très bas pour une longue période.

Je signalerai qu'il est 10 heures, monsieur le président, et je saurai gré au secrétaire parlementaire d'essayer de se procurer ces renseignements pour demain.

M. Lalonde: Ou au ministre.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE—LE PRIX DU PÉTROLE—L'ABANDON DE TOUT PROJET DE MAJORATION PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, le Règlement de la Chambre ne nous laisse que sept minutes pour exprimer notre point de vue à cette heure. Il est difficile de contenir sa colère dans l'espace de sept minutes sur la politique du gouvernement en matière de pétrole et d'énergie en particulier. Le Conseil économique du Canada rendait public hier un rapport intitulé «Le fardeau de l'inertie». Je pense qu'on aurait difficilement pu trouver une meilleure description du présent gouvernement, surtout en ce qui concerne sa politique énergétique.

Nous avons un gouvernement qui est sourd quant à l'opinion de la population. On a constaté la façon avec laquelle ce gouvernement ne tient pas compte de l'opinion publique en rapport avec Petro-Canada. Non seulement avons-nous un gouvernement qui est sourd, mais nous devons encore faire maintenant face, en matière du prix de l'énergie, en particulier le prix du pétrole, à un gouvernement qui est devenu muet. Nous avons obtenu des opinions très claires et très nettes de la part des provinces: la province de l'Alberta, la province de l'Ontario. Mais de ce gouvernement, le public canadien et la Chambre ont été incapables d'extraire quelque renseignement que ce soit sur la politique qu'il compte adopter en matière de prix du pétrole. Il s'agit là d'un acte de mépris à l'égard de cette Chambre et du public canadien. Il est inacceptable que le gouvernement, après plus de cinq mois de pouvoir, soit encore incapable de dire à la Chambre ce qu'il propose effectivement aux Canadiens en matière de politique pour le prix du pétrole.

Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) comparaissait devant le Comité des ressources nationales et des travaux publics, et nous avons été incapables d'obtenir le moindre renseignement de ce ministre. Même les ministériels ont été incapables d'obtenir quelque information que ce soit de ce ministre. Cette attitude complètement refermée sur elle-même du gouvernement doit être dénoncée, et j'en suis sûr, rejetée et considérée comme inacceptable par l'opinion publique canadienne.

[*Traduction*]

Il faut condamner l'attitude irréfléchie du gouvernement actuel au sujet des prix de l'énergie, notamment ceux du pétrole. L'Ontario et l'Alberta ont fait nettement connaître leur position. Le gouvernement refuse de dire aux députés et aux Canadiens ce qu'il se propose de faire à propos du prix de l'énergie et en particulier celui du pétrole.

A l'heure actuelle, un accord conclu avec les provinces prévoit une majoration d'un dollar le baril en janvier. On pourrait ainsi préserver la paix au sujet des prix de l'énergie jusqu'au 1er juillet 1980. Nous entendons maintenant dire que le gouvernement veut renoncer à cet accord et imposer davantage les consommateurs en accroissant sensiblement le prix du pétrole. Il veut le faire, même si un accord avec l'Alberta a été conclu et ratifié.

Le gouvernement songe simplement à accroître le fardeau des Canadiens. Nos taux d'intérêt sont actuellement plus élevés que jamais. Sous le gouvernement actuel, les prix du pétrole et du gaz atteindront les prix les plus élevés. D'après ce que nous pouvons discerner dans cette politique gouvernementale, chaque propriétaire canadien, et chaque chauffeur de voiture sera frappé d'une taxe supplémentaire d'au moins $200 l'an prochain. Cette taxe viendra s'ajouter au coût supplémentaire attribuable aux taux élevés d'intérêt que le gouvernement a fixés depuis son arrivée au pouvoir au début de juin.

Ce sont des mesures auxquelles tous les Canadiens doivent s'opposer. L'opposition mènera la lutte à la Chambre et ailleurs. Nous estimons qu'il ne faut pas tenter d'atteindre les prix internationaux. Nous avons nettement fait connaître cette position dans notre Livre blanc sur l'énergie en 1976. Les députés peuvent la retrouver à la page 127 de notre Livre blanc sur l'énergie. Elle se lit ainsi:

● (2205)

Le gouvernement fédéral s'est fixé pour objectif de faire monter les prix du pétrole canadien à un niveau suffisant pour permettre l'exploitation de nouvelles sources canadiennes d'approvisionnement. Dans la mesure où ce niveau est inférieur aux prix internationaux, on propose que l'écart soit maintenu au profit des consommateurs et des producteurs canadiens des secteurs industriel et agricole.

Que les prix soient fixés au Canada, par des Canadiens et pour des Canadiens. N'adoptons pas servilement un prix fixé par le cartel international des pays de l'OPEP. Par sa volonté d'aligner le prix du pétrole au Canada sur celui des cours mondiaux, le gouvernement entraînera le pays dans une récession l'hiver prochain et l'an prochain, sans compter les conséquences des taux d'intérêt élevés imposés aux citoyens à l'heure actuelle. J'exhorte le gouvernment à reconsidérer son option et à poursuivre la politique adoptée par le gouvernement précédent, une politique d'augmentation modérée et graduelle, où le prix maximum serait en fonction des coûts d'exploitation et de distribution des nouvelles ressources du Canada et non du bon vouloir des pays de l'OPEP.

Des voix: Bravo!

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au député d'Outremont (M. Lalonde) que nous avons connu une période d'inertie qui a duré 11 ans. Les Maritimes ont été laissées entièrement à la merci de l'étranger pour les approvisionnements de pétrole et de gaz; pendant 11 années, le Canada n'a pas eu de programme énergétique, aucune mesure n'a été prise alors que les réserves prouvées diminuaient.

Maintenant, le gouvernement met au point un programme pétrolier qui vise à rendre le Canada autonome dans le domaine énergétique. L'autonomie pétrolière est une nécessité absolue. On ne peut pas y arriver en comptant uniquement sur les sources d'approvisionnement étrangères sur lesquelles nous n'exerçons aucun pouvoir tant au niveau des prix que des quantités disponibles. Avec la collaboration des provinces et des compagnies, le gouvernement est en train d'essayer de fixer un prix inférieur qui favorise la prospection et permette de payer les dépenses que cela entraîne. On contribuera peut-être aussi à réduire la progression de la demande grâce à un prix réaliste. On ne peut pas continuer à croire que les approvisionnements étrangers suffiront à satisfaire indéfiniment la demande qui augmente à un rythme accéléré. Il faut envisager d'y mettre un frein pour la prochaine décennie.

Entre bien d'autres importantes questions à l'étude avec les gouvernements provinciaux pour en venir à une entente sur une politique énergétique globale, il y a celle des répercussions des hausses du prix de l'énergie, notamment pour les propriétaires de maisons, les automobilistes, les industries, etc. Les répercussions macro-économiques font également l'objet d'études par mon ministère.

Dans sa question initiale, le député a fait allusion à une démarche des premiers ministres à la suite de leur réunion du 23 octobre. Ils demandèrent aux ministres de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) de rétablir le comité technique consultatif de l'offre et la demande de pétrole et d'améliorer les communications officielles entre les gouvernements provinciaux et l'Office national de l'énergie.

● (2210)

En réponse aux premiers ministres, le ministre a dit qu'il allait revoir les approvisionnements présents et futurs de produits pétroliers et qu'il allait sans doute convoquer à nouveau le comité technique de consultation, surtout compte tenu de la situation juridique plutôt équivoque. Il a également noté que les données de l'Office national de l'énergie étaient périodiquement examinées avec les provinces et que la prochaine révision aurait lieu le 5 novembre. D'ici peu, le gouvernement annoncera une politique énergétique globale pour le Canada, fondée sur une échelle de prix propres à assurer l'autonomie énergétique du pays, autonomie réalisée par les Canadiens et pour les Canadiens, vers 1990.

L'ajournement

L'ÉNERGIE—LE TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT PAR NAVIRES-CITERNES SUR LA CÔTE OUEST

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur le pétrole d'Alaska mais avant d'en parler j'aimerais vous lire quelques citations. Le dilemme qui se pose à notre pays aujourd'hui découle de l'héritage que nous a légué le gouvernement libéral, le problème étant que le pipe-line Alyeska a été construit sur le versant nord jusqu'à Valdez et que des navires-citernes longent les côtes de la Colombie-Britannique depuis deux ans. Le gouvernement libéral n'a absolument rien fait pour régler les questions de responsabilité, de juridiction, de nettoyage ou tout autre difficulté surgie à ce moment-là.

Les libéraux les ont simplement repoussées du revers de la main et quand il y a deux semaines, j'ai interrogé le premier ministre (M. Clark) sur les difficultés qui se posaient sur la côte ouest et à propos du projet de la Foothills, de celui de la Northern Tier de même que de celui de la Trans Mountain, je me suis rendu compte que le parti libéral lui avait effectivement légué un héritage bien lourd.

Je voudrais d'abord citer le compte rendu de 1978 des déclarations de Thompson, aux pages 62 et 63. Dans le premier, il précise dans son témoignage que les eaux du sud de la Colombie-Britannique étaient gravement menacées. C'était en 1978. Voici ce qu'il dit à la page 63:

> Étant donné qu'une part croissante de ce trafic origine de Valdez et longe toute la côte de la Colombie-Britannique, au beau milieu de notre zone de pêche, cette étude doit englober une large région géographique.

Il voulait parler de tous les problèmes ayant trait à l'environnement, à l'habitat humain, à la navigation et à la sécurité que soulève la circulation des pétroliers. Voici maintenant un extrait d'une étude écologique publiée dernièrement par Cecil Andrus, pages 37 et 39:

> Le décret présidentiel 12114, signé le 4 janvier 1979, soustrait à toute analyse écologique détaillée, les aspects d'une entreprise fédérale d'envergure qui pourraient affecter l'environnement d'un pays étranger.

Cette mesure vise précisément le Canada. Et voici ce qu'on dit à la page 39:

> Si un important déversement d'hydrocarbures se produisait dans le détroit Juan de Fuca, dans le port de Port Angeles, ou le long du tracé du pipe-line qui traverse Puget Sound, les ressources marines, la qualité de l'eau, le littoral, la structure du littoral, les bateaux, et enfin le gibier d'eau s'en ressentiraient sur une grande surface. Ces effets se feraient sentir sur la côte du Pacifique, sur les rives américaines et canadiennes du détroit et jusqu'à Puget Sound.

Je cite un peu plus loin, au bas de la page:

> Les effets cumulatifs de déversements mineurs mais chroniques seront encore plus néfastes que les effets d'un déversement important de temps à autre.

Je vais vous lire d'autres extraits tout à l'heure, mais pour le moment, voici où je veux en venir: le gouvernement fédéral n'a pas prévu de sanctions adéquates et n'a pas entrepris d'études sur la circulation des pétroliers au large de la côte de la Colombie-Britannique. Le premier ministre et le nouveau gouvernement, tout comme le gouvernement précédent, ont permis aux États-Unis de nous faire un chantage économique et écologique. Par ailleurs, le premier ministre n'a absolument rien fait pour faire repousser le délai que cherchent à fixer le Congrès des États-Unis et le président Carter, à savoir le 6 décembre.

[M. Jarvis.]

Le premier ministre n'a pas cherché à passer outre à nos processus de réglementation, et il n'a rien fait non plus pour accélérer la construction d'un pipe-line qui, en vertu de la loi américaine, ne nous apportera pas de pétrole, sans oublier que le pipe-line Alyeska est déjà construit. Les pétroliers longent déjà notre côte en direction des États-Unis et nous n'avons toujours pas de loi pour protéger les Canadiens. Le gouvernement semble préférer ne rien faire dans l'espoir, aussi étrange soit-il, que le projet Trans Mountain se réalisera tout seul ou que celui de la Foothills surgira tout d'un coup, tout en sachant fort bien, comme l'a dit le premier ministre dans la réponse qu'il m'a donnée, que l'Office national de l'énergie a jugé insatisfaisant le projet de la Foothills. A vrai dire, il est ironique qu'un premier ministre revienne sur la décision d'un organisme national de réglementation, ce qui, du coup, je ne vous le cache pas, ridiculise l'Office national de l'énergie. A mon avis, c'est de fort mauvais goût.

J'aimerais vous lire deux autres citations. La première, du Département de l'Intérieur des États-Unis, est un communiqué daté du 15 octobre 1979. La citation est au bas de la page.

● (2215)

> Les autorisations sont exclusivement du ressort de nos autorités fédérales et des juridictions d'État et les risques de retard sont donc moins grands que s'il fallait obtenir l'approbation du gouvernement canadien.

De toute évidence, le gouvernement américain n'a guère envie de connaître l'opinion de notre gouvernement et je dois dire que ni le secteur privé, ni les gouvernements libéral ou conservateur n'ont pris de mesures efficaces pour assurer la sécurité des pétroliers ou réduire les risques de marée noire ou encore pour nettoyer les déversements sur la côte du Pacifique et qu'ils n'ont pas étudié sérieusement la possibilité d'acheminer par chemin de fer le pétrole de l'Alaska vers le Nord ou de faire participer Petro-Canada aux audiences afin d'envisager d'autres solutions au lieu de laisser simplement la société Foothills utiliser un corridor en territoire canadien. C'est nous que cela regarde, nous avons des organismes de réglementation qu'il faudrait entendre et ni le premier ministre ni qui que ce soit ici ne doit négliger de les consulter.

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord, par votre intermédiaire, féliciter le député de Skeena (M. Fulton) de s'être joint à nous pour reprocher au gouvernement précédent de nous avoir laissés dans une situation périlleuse en ce qui concerne le pétrole, surtout sur la côte Ouest. La protection de l'environnement, des côtes canadiennes et de la pêche constitue un des premiers objectifs de notre gouvernement et nous avons l'intention de le poursuivre énergiquement.

Quant à l'allusion du député au sujet du Département de l'Intérieur et de la position du gouvernement américain, je lui répondrai que ce dernier a demandé à notre gouvernement de faire connaître sa position. Le 20 octobre, après que le député eut soulevé la question pour la première fois, nous avons envoyé un aide-mémoire complémentaire au gouvernement américain pour déclarer que le gouvernement canadien n'avait pas changé de position. Comme il est bref, je vais vous le lire. Le voici:

Le gouvernement des États-Unis a demandé le 28 février 1979 à connaître l'avis et les préférences du Canada à l'égard des divers projets présentés pour le transport du brut de l'Alaska et d'ailleurs vers la bande septentrionale et d'autres États intérieurs des États-Unis. Le 16 avril 1979, le gouvernement du Canada informait le gouvernement des États-Unis que sa préférence allait au projet de Foothills Oil Pipe Lines Ltd., de Calgary. Le 20 août 1979, Foothills apportait à sa requête une modification importante qui rendait inutile le recours aux pétroliers, proposant depuis l'Alaska un tracé exclusivement terrestre. Par son aide-mémoire du 28 septembre 1979, le gouvernement du Canada a fait connaître la préférence marquée qu'il accordait au projet Foothills modifié, du fait qu'il allègerait le trafic des pétroliers qui longent la côte ouest.

Le 15 octobre 1979, Foothills faisait savoir au gouvernement du Canada que, pour diverses raisons, elle se retirait de la compétition, du moins momentanément. Le gouvernement du Canada reste attaché à l'objectif énoncé le 28 septembre, consistant à minimiser les dangers de désastre écologique que fait courir à la côte ouest la circulation des pétroliers, et à chercher les moyens de réduire si possible les risques actuels courus, et notamment dans les eaux intérieures si sensibles du détroit de Juan de Fuca et du Puget Sound. Il y a lieu de rappeler également que le gouvernement du Canada ne sera pas en situation de prendre de décision définitive tant que l'Office national de l'énergie n'aura pas terminé l'examen des requêtes dont il est actuellement saisi.

Le président des États-Unis va visiter Ottawa les 9 et 10 novembre 1979. Le premier ministre du Canada compte faire alors avec lui le tour de cette question des pipe-lines ouest-est.

Monsieur l'Orateur, j'ajouterai que les États-Unis savent le temps qu'il faut à l'organisme de contrôle canadien pour achever son enquête.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE—LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LES FONCTIONNAIRES SERONT LIBRES DE PARTICIPER

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, j'ai demandé la tenue de ce débat particulier ce soir pour discuter plus à fond de l'importante question de la participation des fonctionnaires fédéraux dans le débat référendaire qui se tiendra au Québec au printemps prochain. Le 17 octobre dernier, je demandais au premier ministre si son gouvernement clarifierait la position légale des fonctionnaires fédéraux dans la campagne référendaire. Monsieur le président, le droit à la liberté d'expression est un des droits fondamentaux d'une société libre. Chaque citoyen, qu'il soit fonctionnaire ou non, doit posséder ce droit et être capable de l'exercer. Dans le cas précis des fonctionnaires fédéraux, le serment d'allégeance ne doit pas être considéré comme une interdiction à cette liberté d'expression, surtout dans le cas d'un référendum et de l'importance nationale qu'aura ce référendum sur le Canada.

Il existe évidemment des restrictions à la liberté d'expression pour certains fonctionnaires impliqués par leurs fonctions dans l'évolution et la mise en œuvre des politiques gouvernementales. De suggérer que tous les fonctionnaires se trouvent exclus d'une participation politique quelconque n'est pas tellement réaliste. La plupart des fonctionnaires ne s'occupent pas de l'élaboration des politiques et ne possèdent pas le genre d'information qui pourrait compromettre le gouvernement en place. Donc, ils devraient être, d'après moi, exclus de la section 32 de la loi sur l'emploi. Ces fonctionnaires devraient donc être libres de participer à une campagne électorale et à une campagne référendaire.

C'est d'ailleurs là l'essentiel d'une recommandation du comité de la gestion et du personnel, le fameux comité d'Avignon, qui a été déféré, à ce qu'on nous dit, à un comité du cabinet, pour étude, ou pour renvoi aux calendes grecques, un comité qui, de façon réaliste et démocrate, a recommandé que la plupart des fonctionnaires soient exclus de cet article 32 de la loi et libres d'agir dans une élection ou dans un référendum.

Mais il faut insister sur le fait que certains hauts fonctionnaires doivent continuer d'être soumis à des contraintes de participation électorale de par leurs fonctions, et je comprends comme processus électoral, le processus référendaire. Il est regrettable que le gouvernement progressiste conservateur n'ait pas su reconnaître la validité des recommandations du comité d'Avignon et accepter sa recommandation, savoir, qu'il y avait trois catégories de fonctionnaires, ceux qui étaient libres de participer, ceux qui devaient demander la permission de le faire, et ceux qui étaient restreints dans leur participation, ou exclus totalement d'une participation politique. J'aurais espéré que la commission de la Fonction publique n'ait pas servi d'écran ou d'excuse au gouvernement actuel, que ce gouvernement ait pris ses responsabilités, ait pris d'une façon tout à fait logique quelle était sa position. Mais il a cru bon de se cacher derrière une commission qui s'appelle la commission de la Fonction publique. Qu'est-ce que vous voulez? On se cache derrière ce comité-ci, ce comité-là. On renvoie tout aux comités, c'est un gouvernement d'inaction.

● (2220)

[*Traduction*]

Je sais bien que la Commission de la Fonction publique a émis hier une opinion basée sur un avis motivé du ministère de la Justice. Cette opinion est récente parce que je crois savoir qu'il y en avait une autre, officieuse celle-là.

[*Français*]

. . . officieuse comme on dit en français, une opinion officieuse qui nous avait été donnée au mois de juillet ou de juin dernier. Les deux se contredisent selon mes renseignements et je me demande si dans un esprit . . .

[*Traduction*]

Dans l'esprit de la liberté d'information, le premier ministre (M. Clark) ou son secrétaire parlementaire peuvent-ils déposer à la Chambre ces deux opinions pour que les députés et le public canadien puissent voir la différence entre l'opinion officieuse émise en juin ou juillet et qui disait «non, ils ne peuvent pas participer», et l'opinion récente disant «oui, ils peuvent participer». Je voudrais savoir quelles sont les raisons de ce revirement ou de ce changement d'avis.

Je voudrais aussi en profiter pour poser une question au premier ministre. Une politique a été annoncée la semaine dernière concernant les contributions des sociétés de la Couronne qui sont censées ne pas dépendre du gouvernement ou ne pas agir sous ses auspices ou son contrôle. Le premier ministre a donné des instructions aux sociétés de la Couronne, en particulier à Air Canada et au Canadien National. Il leur a dit: «Vous ne soutiendrez pas financièrement les partisans du «oui» dans le débat référendaire». Je ne suis pas d'accord avec ces politiques parce qu'elles contredisent en quelque sorte la position du premier ministre concernant la liberté de participation de la Fonction publique. D'une part, il dit que les fonctionnaires sont libres de participer au référendum et, d'autre part, il ordonne aux sociétés de la Couronne, qui sont censées être plus ou moins indépendantes du gouvernement, de ne pas participer. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous

donne une explication logique du raisonnement plutôt fragile et obscur du premier ministre parce que je le trouve tout à fait incompréhensible.

Finalement, comme bien d'autres Canadiens, je voudrais demander au premier ministre: «N'y a-t-il personne qui puisse faire preuve de leadership au Canada? Quelle est la position du premier ministre au sujet du référendum au Québec?» Monsieur l'Orateur, c'est à titre non pas de Québécois, mais de franco-ontarien né et élevé en Ontario que je pose la question. Ma famille est installée en Ontario depuis quatre ou cinq générations. Je crois en l'avenir de mon pays, le Canada. J'aimerais que mon premier ministre participe directement à la campagne référendaire parce que je pense que c'est l'existence même de mon pays qui est en jeu. Je lui ai demandé: «Participerez-vous à ce débat?». Il m'a répondu non.

● (2225)

Je lui demande s'il va se cacher la tête dans le sable comme une autruche, s'il va mystifier les Canadiens pour dire ensuite: «Vous voyez, j'ai gagné le référendum.» Va-t-il se vanter de cela après s'être défilé dans une situation où il ignorait ce qui allait arriver et où il est resté à l'écart? Va-t-il se targuer alors d'avoir sauvé la nation? Est-ce là le genre de premier ministre que nous allons subir, ou bien le secrétaire parlementaire va-t-il venir me dire ce soir que le premier ministre dira une fois pour toutes qu'il va voter non au référendum et qu'il va encourager tout le monde à voter non? Ou alors va-t-il patiner et se réfugier dans une position que personne n'a encore comprise? Aurait-il l'obligeance de bien vouloir mettre les points sur les i ce soir?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu des entretiens avec le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), et ce soir encore il a répété ce qu'il a fait dans le passé, notamment au comité. Il commence par une question et finit par en poser une demi-douzaine. Je suis parfaitement disposé à lui faire parvenir d'autres renseignements si c'est cela qu'il veut, mais je crois que le mieux que nous ayons à faire est de traiter de la question qui nous a initialement été posée pour le débat d'ajournement, et à laquelle nous avons promis de donner suite; c'est-à-dire expliquer à la Chambre, comme nous l'avons fait au comité des prévisions budgétaires en général, la position qui nous a été communiquée par la Commission de la Fonction publique, laquelle a obtenu à ce sujet l'opinion de conseillers juridiques.

Une voix: C'est leur opinion.

M. Bosley: C'est aussi l'opinion du gouvernement, et c'est la position qu'il est peut-être nécessaire d'expliciter à l'intention du député.

Je crois que le député en a un exemplaire, mais je tiens, pour le compte-rendu, à vous en lire quelques passages qui permettront de tirer la chose au clair. La lettre dit en partie:

> . . . la Commission en est venu à la conclusion suivante: la loi dans son libellé actuel permet aux fonctionnaires de participer à certaines activités référendaires sans enfreindre l'article 32.

Je ne vous lis pas la lettre en entier, mais seulement les mises en garde que voici:

> . . . les fonctionnaires fédéraux doivent reconnaître qu'ils pourraient fort bien avoir à effectuer du travail au nom d'un parti, au cours de la campagne.

Le député n'ignore pas qu'il s'agit de l'article qui traite du travail exécuté au nom d'un parti.

Je poursuis:

> . . . qu'ils pourraient fort bien avoir à effectuer du travail au nom d'un parti au cours de la campagne. Par conséquent, la Commission juge opportun de recommander aux fonctionnaires fédéraux d'être particulièrement vigilants et d'user de leur discrétion, de façon à ce que les activités qu'ils entreprennent ne les engagent pas à accorder leur appui à un parti ou à un autre.
>
> En outre, la Commission doit également souligner que de façon générale, lorsque les fonctionnaires fédéraux prennent la décision de participer, et le cas échéant, lorsqu'ils décident de la nature de leur participation, ils ne doivent jamais oublier qu'ils sont tenus d'éviter de s'engager dans des activités qui pourraient nuire à leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions à la Fonction publique fédérale de façon efficace et au-dessus de tout soupçon.

Nous tenons également à le souligner. On peut lire ensuite:

> Cette mise en garde devrait être particulièrement importante pour les hauts fonctionnaires, particulièrement ceux qui directement . . . aident le gouvernement à élaborer ses politiques.
>
> Enfin, dans tous les cas, on recommande aux fonctionnaires de consulter leur sous-chef . . .

Je pense que cela est parfaitement clair et, à ma connaissance la Commission de la Fonction publique n'a pas adopté cette autre position auquelle le député a fait allusion. S'il pouvait me fournir une preuve quelconque de son existence, je serais heureux d'en faire l'examen, mais il n'y en pas d'autre à ma connaissance.

Les raisons pour lesquelles, à notre avis, les sociétés de la Couronne ne devraient pas verser de contributions financières à un côté ou l'autre de la campagne référendaire sont probablement plus faciles à comprendre, car ce sont les mêmes qui justifient la position catégorique que nous avons prise à propos des droits et des privilèges des hauts fonctionnaires, auxquels le député a fait allusion. Nous prétendons que la loi s'appliquant au comportement des particuliers n'interdit pas la participation aux activités relatives au referendum, à condition qu'elles ne dépassent pas certaines limites. Je prétends que l'on peut aussi dire que les sociétés de la Couronne fédérale, qui en un certain sens appartiennent à tous les Canadiens, se mettraient dans une position difficile si elles prenaient partie pour un côté ou l'autre.

On peut se demander quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral dans cela . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 novembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LE RÔLE DES ORGANISMES FÉDÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le gouvernement du Québec a puisé abondamment dans les fonds publics pour publier de la propagande partisane sous forme d'un Livre blanc appuyant l'option péquiste de la souveraineté-association, et que le 25 octobre 1979, le premier ministre (M. Clark) informait la Chambre en réponse à une question du député de Beauce (M. Roy) que les sociétés de la Couronne ne devraient pas souscrire à la campagne référendaire au Québec en faveur de l'option fédéraliste, je propose, appuyé par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras):

Que le gouvernement fédéral fasse volte-face au sujet du rôle des organismes fédéraux pendant la campagne référendaire et s'engage à appuyer l'option fédéraliste avec tous les moyens dont il dispose, en vue d'annuler la propagande péquiste et de faire en sorte que les avantages de l'option fédéraliste soient connus de tous les Québécois.

M. l'Orateur: Pour mettre une motion de ce genre en discussion aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE POSSIBLE DU PRIX DU PÉTROLE—LA RÉACTION DE CERTAINS MINISTRES DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, étant donné que notre ministre des Finances le millionnaire (M. Crosbie) a déclaré hier à Toronto qu'il n'avait encore entendu personne se plaindre au Canada de la hausse possible du prix de l'essence jusqu'à $1.30 le gallon, et que le ministre des Finances de l'Ontario était présent et a déclaré que, de toute évidence, il devrait hausser la voix pour être entendu du ministre des Finances fédéral, je propose, appuyé par le député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard):

Que le gouvernement offre aux deux ministres un examen médical gratuit en Ontario sans facturation excessive, afin d'évaluer la capacité auditive du ministre des Finances du Canada et les troubles vocaux dont peut souffrir le ministre ontarien des Finances.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Nunatsiaq. (M. Ittinuar).

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE RÈGLEMENT DU CONFLIT DES OPÉRATEURS RADIO EN VUE D'AIDER LES RÉSIDENTS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

On n'a pas dit suffisamment que la grève des opérateurs radio crée de grandes difficultés aux habitants des territoires du Nord-Ouest. Nous nous préoccupons de la sécurité mais, en outre, de l'interruption des expéditions de denrées alimentaires et de courrier dans des localités dont le seul moyen de communication avec le reste du monde durant les mois d'hiver est par la voie aérienne. Des pénuries sont imminentes. Il faudra des semaines pour expédier les marchandises accumulées dans des endroits tels que Churchill.

Je propose donc, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que le président du Conseil du Trésor

(1) autorise ses négociateurs à reprendre immédiatement les négociations avec les opérateurs radio;

(2) s'assure que les négociateurs sont autorisés à négocier un règlement du conflit, et;

(3) après en avoir informé le syndicat, demande aux syndiqués de reprendre le travail jusqu'à ce que le différend soit réglé.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LA SUSPENSION DE CERTAINES PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que des centaines de travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick, et particulièrement de la région économique de Madawaska, sont actuellement privés de leurs prestations d'assurance-chômage, et étant donné que les services de ces personnes travaillant pour le salaire minimum fixé par le gouvernement provincial sont essentiels à la survie d'industries locales, sans insister sur la nécessité d'un revenu adéquat pour les durs mois d'hiver pour les familles de ces travailleurs, je propose, appuyé par l'honorable député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) enquête sans plus tarder dans cette situation et qu'il envoie sur place un ou des hauts-fonctionnaires, s'il ne veut pas y aller lui-même, pour lui faire rapport dans les plus brefs délais.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL DANS LE CONFLIT DES OPÉRATEURS RADIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

Comme les opérateurs font la grève à nouveau parce que le Conseil du Trésor a apparemment modifié son offre, Nordair vient d'annuler ses vols à destination du Nord. Sans aucun doute d'autres compagnies aériennes vont devoir également suspendre leur service, y compris les vols à destination et en partance du Labrador.

● (1110)

Comme ces vols sont le seul moyen d'assurer le transport de personnes et de marchandises, il en résultera de grandes difficultés économiques, notamment pour ceux qui touchent un revenu de l'État. Cette situation causera également des ennuis personnels aux familles dont les membres sont séparés, aux petites entreprises et à ceux qui dépendent des services aériens réguliers pour gagner leur vie. Comme les Canadiens des régions septentrionales et rurales souffriront grandement d'une prolongation de la grève, je propose, appuyé par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que la Chambre somme le ministre du Travail d'intervenir personnellement dans ce conflit et de convoquer immédiatement une réunion des parties pour que ces dernières négocient de bonne foi en vue de régler sans délai ce différend.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LE PROJET SOUVERAINISTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Nous savons maintenant de façon définitive ce que le gouvernement du Québec entend par Souveraineté-Association. Nous savons aussi que cette publication fait une analyse erronée de la situation et de l'histoire du pays, et qu'elle sera distribuée massivement au Québec aux frais des contribuables, tel que souligné par le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston). Je propose donc, appuyé par le député de Charlevoix (M. Lapointe):

Que le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) et que le premier ministre (M. Clark) prennent immédiatement action afin de convoquer une conférence fédérale-provinciale, où cette proposition sera débattue et où les provinces pourront dire d'un côté qu'elles rejettent l'association proposée par le parti québécois, mais aussi qu'ils assurent les Québécois qu'il y a au Canada une volonté de changement et que le fédéralisme est le meilleur système pour opérer ce changement.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE PRÉSENTATION DE MESURES LÉGISLATIVES AVANT LE JOUR DU SOUVENIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent); je propose:

Que la Chambre prenne note que nous ne sommes qu'à neuf jours du jour du Souvenir et qu'en conséquence, elle insiste auprès du ministre des Affaires des anciens combattants pour qu'il présente avant ce jour-là le bill qu'il a promis concernant les anciens combattants et que, de plus, la Chambre exprime l'espoir que ce bill prévoira des pensions calculées au prorata pour les veuves dont le conjoint décédé touchait une pension d'invalidité inférieure à 48 p. 100, l'ajustement qu'il est nécessaire d'apporter à la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, le rétablissement du taux de base de la pension d'invalidité à 100 p. 100 du salaire net des cinq catégories désignées dans la Fonction publique et d'importantes améliorations à la loi sur les allocations aux anciens combattants, la Chambre étant d'avis que le tribut que nous rendrons le 11 novembre à ceux qui sont morts au champ d'honneur aura une plus profonde signification si nous accordons des pensions équitables à ceux qui ont survécu à la guerre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT ANNUEL SOIT DÉFÉRÉ À UN COMITÉ DE LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Compte tenu de l'importance des délibérations à des comités de la Chambre des communes portant sur les prévisions budgétaires en général 1979-1980, compte tenu du fait que plusieurs agences ont publié, et dans certains cas même déposé, leur rapport à la Chambre des communes, compte tenu du fait que ces rapports sont d'intérêt national et devraient être étudiés en profondeur par un comité de la Chambre des communes, compte tenu enfin du fait que les comités permanents de la Chambre ne peuvent se réunir sans ordre de renvoi de la Chambre des communes, je propose, appuyé par l'honorable député de Spadina (M. Stollery):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné à l'effet que le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique du Canada soit immédiatement déféré au comité des prévisions budgétaires en général pour étude et considération.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Puisque la Chambre y consent à l'unanimité, je vais présenter la motion. Avec l'appui du député de Spadina (M. Stollery), le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné à l'effet que le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique du Canada soit immédiatement déféré au comité des prévisions budgétaires en général pour étude et considération.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD, LE GÉNÉRAL ZEINER GUNDERSEN

M. l'Orateur: Avant de passer aux questions orales, j'aimerais signaler la présence à la tribune d'un visiteur de marque, nommément le président du comité militaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, le général Zeiner Gundersen.

Des voix: Bravo!

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRENDRA UNE PART ACTIVE À LA CAMPAGNE DU «NON»

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, le gouvernement du Québec rendait public hier un Livre blanc dans lequel il énonçait clairement la position adoptée par le gouvernement du Parti québécois. Dans ce document, le gouvernement péquiste indiquait clairement encore une fois que son option était en faveur de l'indépendance du Québec, avec la possibilité de certains liens très limités avec le reste du Canada. En outre, ce gouvernement indiquait sans réserve que la question qui serait posée à l'occasion du référendum le serait sur la base de cette option en faveur de l'indépendance avec des liens limités avec le reste du Canada. Ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

En l'occurrence, puisqu'il s'agit d'un développement extrêmement important et significatif pour l'existence et l'avenir mêmes de notre pays, le premier ministre peut-il indiquer s'il avisera ses ministres, et ses ministres québécois en particulier, de faire campagne activement sous la direction du groupe fédéraliste prévu par la loi québécoise sur le référendum et ainsi de répondre «non» à la question posée par M. Lévesque?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je réalise que maintenant, étant donné la publication de la position officielle du gouvernement du Québec, la situation est beaucoup plus claire qu'avant. Nous avons une position officielle de ce gouvernement. Ce n'est pas simplement la position d'un parti, c'est une position qui n'est pas du tout compatible avec l'idée d'une confédération. C'est tout à fait inacceptable au gouvernement canadien et, bien sûr, les fédéralistes de mon parti, dans la province de Québec, ont l'intention de participer à la lutte contre les idées contenues dans le document. Mais je ne veux pas limiter l'activité des députés du gouvernement du Canada à la province de Québec ou à l'organisation qui est sous la présidence de M. Ryan.

Je crois que la chose essentielle pour le gouvernement canadien est de continuer à démontrer qu'il y a maintenant à Ottawa un gouvernement qui a déjà commencé à apporter des changements profonds et précis au statu quo fédéraliste.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LES CONSERVATEURS QUÉBÉCOIS ŒUVRERONT DANS LE GROUPE DE M. RYAN

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Si j'ai bien compris la réponse du premier ministre, ses militants, et ses ministres du Québec en particulier, voteront non à l'occasion du référendum et participeront au groupe fédéraliste sous la direction de M. Ryan. Si la chose est vraie, est-ce que je peux conclure que la déclaration qui a été faite par le ministre des Approvisionnements et Services il y a quelques jours, à l'effet qu'il était trop tôt pour décider si le parti progressiste conservateur ferait partie du groupe fédéraliste prévu par la loi québécoise, est maintenant périmée et dépassée et qu'on peut présumer qu'à partir de maintenant l'aile québécoise de son parti sera solidement établie dans le groupe fédéraliste dirigé par M. Ryan?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Il y a une certaine tentation, monsieur le président, à demander si tous les militants du parti libéral seront impliqués sous le «parapulie» de M. Ryan. Un ou deux ont indiqué qu'ils sont prêts à participer. Je crois qu'il y a ici une question de principe assez importante, et je crois que c'est bien compris par l'honorable député d'Outremont.

La question est de savoir s'il sera valable pour la cause du fédéralisme d'avoir un ministre fédéral du Québec comme membre d'un groupe assez limité formé par M. Ryan. Je crois qu'il serait probablement mieux pour nous, alors que nous sommes maintenant en mesure de discuter des stratégies de parti ici, de laisser les militants faire partie d'un tel comité «parapluie», et de laisser les ministres canadiens du Québec ou de l'extérieur du Québec démontrer par leurs gestes et leurs activités la détermination de ce gouvernement-ci de se doter d'un fédéralisme bien renouvelé.

● (1120)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

La réponse devient de plus en plus confuse et incroyable. Les ministres de ce gouvernement, particulièrement ceux qui viennent du Québec, ne sont pas simplement là comme membres du parti progressiste conservateur, mais ils siègent comme membres du gouvernement canadien, du gouvernement de tout le Canada, y compris le Québec. Je trouve incroyable que les membres de ce gouvernement, particulièrment ceux du Québec, soient dans une position où ils ne participeraient pas activement aux activités du groupe fédéraliste dirigé par M. Ryan et en faisant vraiment partie de . . .

M. Olivier: Roch, tu n'as pas l'air de le savoir . . . Tu parleras lorsque ton chef te le dira . . .

M. Lalonde: J'entends le ministre des Approvisionnements et Services . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois qu'on devrait continuer à écouter la question de l'honorable député.

M. Lalonde: Ma question, monsieur le président, s'adresse au premier ministre. En fait, peut-il nous donner l'assurance que les membres du gouvernement, et en particulier ceux du Québec, seront activement engagés sous l'organisme «parapluie» dirigé par M. Ryan à l'occasion de la prochaine campagne référendaire, ou s'ils continueront à faire ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant, s'asseoir sur la clôture et s'imaginer que le reste de la population fera le travail à leur place, et se substituer au rôle fondamental du gouvernement canadien?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, les ministres du gouvernement seront actifs dans la promotion du fédéralisme dans la province de Québec et dans le reste du pays. Notre gouvernement a l'intention de continuer de poser des gestes concrets, comme la décison touchant les loteries, à laquelle s'opposent les députés du parti libéral, celle touchant la juridiction sur les ressources sous-marines, à laquelle s'oppose le parti libéral. Il a démontré que depuis les élections du 22 mai dernier, il y a, au niveau national canadien, un gouvernement fédéral qui n'est pas prisonnier du *statu quo*, qui est déterminé à définir une nouvelle approche du fédéralisme canadien, qui est capable, avec la coopération de toutes les provinces qui sont les partenaires et non les ennemies de ce gouvernement, de démontrer la possibilité d'un vrai fédéralisme renouvelé.

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LE LIVRE BLANC DU QUÉBEC

M. Rod Blaker (Lachine): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Je tiens d'abord à signaler qu'il nous semble aberrant, à nous qui habitons la province de Québec, de voir le premier ministre du Canada faire un lien entre sa réaction à la menace de séparation du Québec et les loteries.

Étant donné la publication du Livre blanc du gouvernement du Québec et la position du premier ministre du Canada, celui-ci voudrait-il nous dire quelle réponse il est maintenant en mesure d'offrir aux Canadiens, notamment, bien sûr, aux Québécois? Veillera-t-il à ce que le gouvernement publie un document en réplique au Livre blanc? Quels moyens prendra-t-il pour atteindre l'âme et le cœur des Québécois et les encourager à demeurer dans la Confédération canadienne? La réforme de la constitution est-elle l'une des possibilités qu'il envisage? Comment entend-il réagir?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma réponse, c'est que le gouvernement continuera à agir comme il l'a fait depuis qu'il a pris le pouvoir, qu'il apportera des modifications concrètes à la constitution de notre pays, toutes choses que le gouvernement précédent a refusé de faire, donnant ainsi l'impression que le système fédéral était synonyme de statu quo.

● (1125)

A notre avis, il importait au plus haut point, lors des discussions au sujet des loteries, de manifester notre volonté de collaborer avec les provinces, lorsque c'était possible, au lieu d'en faire simplement une autre pomme de discorde. Par ailleurs, lorsque nous avons discuté de la compétence sur les ressources sous-marines, il importait également au plus haut point de faire savoir que le gouvernement actuel est prêt dorénavant à envisager la pleine participation de toutes les provinces. Nous ne nous sommes pas contentés de parler de réforme constitutionnelle, nous avons agi dans ce sens, et c'est la voie que nous continuerons de suivre.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre parle des rapports de gouvernement au gouvernement et d'administration à administration. La question que je lui pose repose sur le principe des rapports de particulier à particulier. Au moment où notre pays menace de se dissoudre, on demande au premier ministre de montrer la voie.

Le premier ministre parle de propositions constitutionnelles globales. Je vais lui poser une question à ce propos. Le premier ministre sait que le précédent gouvernement a fourni des subventions aux citoyens et aux requérants désireux de vérifier la constitutionnalité des droits des minorités en matière de langue, d'éducation et de religion. Ainsi, dans l'affaire Forest au Manitoba et . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit poser sa question supplémentaire immédiatement.

M. Blaker: Le premier ministre et son gouvernement ont-ils un plan d'action destiné à fournir de l'argent pour aider les requérants qui désirent faire confirmer par les tribunaux les droits constitutionnels que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique leur accorde?

M. Clark: Bien sûr que si, monsieur l'Orateur, et c'est la politique que nous avons déjà appliquée dans l'affaire relative au Manitoba citée par le député. Je devrais préciser un point. Je crois qu'il y a divergence d'opinions au sein du parti libéral. Mon opinion est que dans l'esprit des Québécois, au moment de prendre une décision dans le cadre de la campagne référendaire, le temps des belles paroles est révolu. Ils ne veulent pas de chefs messianiques qui viennent leur faire de vagues promesses. Ils veulent juger les gouvernements d'après leurs actes.

A titre de gouvernement national, nous nous en remettons aux Canadiens et aux Québécois, et nous avons confiance en leur jugement et en leur capacité de prendre une décision en se fondant sur ce que le gouvernement fait et non pas uniquement sur ce qu'il dit. Nous tentons de démontrer qu'il y a maintenant à Ottawa un gouvernement national qui est disposé à ouvrir des portes que le gouvernment précédent avait fermées. Je suis confiant que les Québécois verront la différence quant au renouvellement du fédéralisme au Canada. Notre leadership se traduira en actes et non en paroles.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE CE QUE LE PREMIER MINISTRE ENTEND FAIRE DURANT LA CAMPAGNE PRÉRÉFÉRENDAIRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Avec leur Livre blanc, la politique des péquistes sur l'avenir de notre pays est très claire. Ma question au premier ministre est la suivante: Qu'est-ce qu'il va faire personnellement dans le débat important sur le référendum dans la province de Québec?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux continuer à avoir un gouvernement fédéral caractérisé par une détermination à respecter les aspirations des Québécois et à chercher les moyens grâce auxquels il serait facile pour nous de réaliser de vrais accords, et non pas simplement à avoir un gouvernement qui chercherait toujours les moyens, les causes de confrontations. C'est cet esprit-là qui a incité le gouvernement fédéral à prendre les initiatives sur les questions que j'ai décrites aujourd'hui. En fait, c'est cet esprit-là qui m'a incité à prendre la décision de ne pas avoir la menace d'un référendum fédéral, parce que c'était vu comme une menace dans la province de Québec, et je suis certain que l'existence d'une telle menace a incité certains Québécois à considérer l'option péquiste, parce qu'on a pensé que l'option fédéraliste exprimée par l'ancien gouvernement fédéral était une option pleine de menaces.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PARTICIPERA AU DÉBAT AILLEURS QU'À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme premier ministre, et spécialement comme un anglophone hors Québec, a-t-il l'intention de participer à ce débat non seulement à la Chambre des communes à Ottawa mais également à Jonquière, à Montréal et dans toutes les régions de la province de Québec, pour expliquer aux Québécois qu'il y a des gens des autres provinces qui veulent une fédération renouvelée et qui peuvent établir une possibilité pour les Québécois d'être en même temps Québécois et Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, comme l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, je suis anglophone et hors du Québec. Comme le chef du Nouveau parti démocratique, j'essaie d'être présent aussi souvent que possible dans la province de Québec et j'ai l'intention de continuer à le faire. J'espère et je suis certain que le chef du Nouveau parti démocratique y sera aussi. Mais je serai là comme premier ministre du Canada, pour démontrer aux Québécois qu'avec un premier ministre qui ne vient pas de leur propre province, il existe un respect pour les aspirations des Québécois. Je serai là comme premier ministre du Canada pour démontrer le moyen par lequel le système fédéral est efficace pour les Québécois. Je serai là comme premier ministre d'un grand pays, et pas simplement comme un participant dans un débat sur un sujet très important dans la province.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire à poser, Monsieur l'Orateur. Au début de la semaine, le premier ministre de l'Alberta M. Lougheed a affirmé aux Canadiens qu'il voulait pour sa province la souveraineté économique et l'association politique avec les autres provinces alors que M. Lévesque pour sa part revendique l'inverse. Il préconise l'association économique et la souveraineté politique. Or, ces options constituent, l'une comme l'autre, une menace réelle pour l'avenir de notre pays. C'est incontestable.

Doit-on comprendre que le premier ministre a non seulement l'intention de participer pleinement au débat sur le référendum au Québec mais aussi ce qui va plus loin, de faire des propositions de changement concrètes aux Québécois pour leur prouver que nous pouvons créer dans notre pays une société qui offre un niveau de vie satisfaisant et où puissent cohabiter les deux principaux groupes linguistiques dans un climat attrayant.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, au sujet de la situation en Alberta, je tiens à faire remarquer au chef du parti néo-démocrate, malgré tout le respect que je lui dois, qu'il aurait intérêt à demander au premier ministre M. Allen Blakeney ce qu'il pense de son interprétation.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il ne semble pas tout à fait du même avis que le chef du parti néo-démocrate à la Chambre.

Au Québec, nous avons l'intention de poursuivre la politique que nous avons amorcée non sans un certain succès à savoir que nous allons prouver au Québécois que le gouvernement du Canada ouvre des dossiers que l'ancien gouvernement prenait soin de garder fermés.

Une voix: Lesquels?

M. Clark: Un ancien ministre me demande lesquels. L'un concernait la coopération en matière de loteries, qui donnait lieu à un grave différend de nature symbolique.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Un changement d'appellation.

M. Clark: Le deuxième concernait la juridiction sur les ressources sous-marines. Le troisième concerne la tenue d'un référendum à l'échelle nationale et la question de savoir s'il serait utile pour les fédéralistes que le gouvernement fédéral agite la menace d'un référendum national. Nous nous entendons cependant sur un point avec le gouvernement précédent, c'est-à-dire sur le rôle des sociétés de la Couronne: nous estimons en effet qu'elles ne devraient pas, en tant qu'organismes ou émanations du gouvernement du Canada, jouer un rôle actif dans le débat en s'engageant dans un camp ou dans l'autre.

Je ferai clairement remarquer que nous avons cherché, depuis cinq ou six mois, à prendre des mesures concrètes pour démontrer que notre gouvernement est déterminé non seulement à défendre le fédéralisme mais aussi à le réformer. Ce n'est pas un exercice de relations publiques que les Québécois attendent de nous, mais un processus de réforme. Ils trouveront en nous un gouvernement national engagé à entreprendre une réforme constitutionnelle.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES DE RELANCE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Mercredi, le *Globe and Mail* citait une déclaration du ministre selon laquelle son parti, qui affirmait encore dernièrement que pratiquer un déficit stimulateur, un déficit accru, était la seule façon de stimuler l'économie, prétend maintenant que la seule solution est de réduire le déficit. Le ministre peut-il nous expliquer ce revirement non seulement dans ses politiques, mais aussi dans sa théorie économique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mes théories économiques n'ont jamais changé.

Des voix: Bravo!

Des voix: Vous n'en avez jamais eu.

M. Crosbie: Devant le déficit énorme que le pays doit assumer à cause des initiatives malheureuses que le gouvernement précédent a prises pendant ses deux ou trois dernières années de règne, devant le lourd fardeau que cela représente pour le pays et la façon dont tout cela provoque la hausse des taux d'intérêt et fait concurrence au secteur privé, il m'apparaît évident que pour l'année prochaine, un déficit stimulateur pour le pays devra comporter une grosse réduction des obligations financières du gouvernement. Il faut renverser la vapeur, bloquer la pente suicidaire sur laquelle nous étions quand le gouvernement a changé en mai dernier.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. L'écart est vraiment sans conséquence entre les prévisions économiques ou le déficit tel que le député les connaissaient avant le 22 mai, et ce qu'ils sont maintenant. Le ministre confirmerait-il à la Chambre que ce n'est pas une situation économique différente mais plutôt un changement dans les théories qui explique ce renversement stupéfiant de ses politiques?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le changement est attribuable au fait que nous avons constaté quelle était vraiment la situation financière du gouvernement, et quels en seraient les résultats tels que prévus dans la déclaration publiée par mon éminent collègue, le président du Conseil du Trésor et moi-même en juillet dernier. Nous avons vu où nous en serions si les politiques et les programmes demeuraient les mêmes pendant encore trois ou quatre ans. Sauf erreur, la dette nationale, en quatre ans, aurait atteint les 104 milliards de dollars si nous avions appliqué la même sorte de politique.

Nous avons constaté que ces déficits énormes n'ont pas stimulé et ne stimulent pas encore l'économie cette année, et vu à quel point les prévisions du budget du 16 novembre étaient inexactes—on prévoyait une inflation de 6½ p. 100 alors qu'en fait elle se situe maintenant à 9.6 p. 100—même abstraction faite du déficit et d'une balance des paiements déficitaire de plus de 7 milliards de dollars, que j'ai dû révéler pour la première fois le 26 juillet. Je pourrais vous dresser une liste sans fin de ces révélations monstrueuses que nous avons eues depuis notre arrivée au pouvoir.

M. Andras: Une dernière question supplémentaire. Le ministre se complaît dans une grande . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Stormont-Dundas.

LES BESOINS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT POUR 1978-1980

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a prétendu à nouveau que son gouvernement refuse de respecter ses promesses électorales ou tarde à leur donner suite en raison de la situation financière à son arrivée au pouvoir.

Le ministre confirmera-t-il maintenant à la Chambre qu'il aurait prédit le 26 juillet, comme il vient de le dire, que non seulement les exigences financières de son gouvernement en 1978-1979 seraient réduites de 1.16 milliard, mais que les besoins de caisse pour 1979-1980 seraient de 750 millions inférieurs aux besoins prévus par son prédécesseur le 16 novembre 1978. Le ministre confirmera-t-il également que les chiffres courants sont effectivement inférieurs à nos prévisions du 16 novembre, aux chiffres donnés par le président du Conseil du Trésor le 20 juillet et aux prévisions très exagérées sur lesquelles son parti a néanmoins axé tout son programme électoral?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Je signalerai, monsieur l'Orateur, que le 26 juillet dernier les besoins de caisse du gouvernement semblaient être d'environ 750 millions inférieurs à ceux qui avaient été prévus dans le budget du 16 novembre. C'était la situation le 26 juillet. Nous donnerons les chiffres les plus récents dont nous disposons quand nous présenterons notre exposé budgétaire, ce que nous comptons faire ce mois-ci. J'espère que la situation continuera à s'améliorer, mais comme le député le sait, nous avons eu de grosses dépenses que nous n'avions pas prévues et le programme d'indemnisation pour le pétrole importé que nous avons dû mettre en œuvre à cause des hausses internationales du prix de l'énergie . . .

● (1140)

Une voix: A aggravé la situation.

M. Crosbie: Non, il ne l'a pas aggravée. La situation est beaucoup plus favorable qu'elle aurait pu l'être, monsieur l'Orateur, à cause des mesures strictes d'économie prises par le président du Conseil du Trésor, qui a réussi à semer la crainte chez ceux qui avaient l'habitude de dépasser leur budget parce que personne ne semblait s'en soucier.

Des voix: Bravo!

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, le ministre vient de mentionner l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas pu respecter certaines des promesses du gouvernement à cause de la hausse internationale des prix du pétrole. Il a dit que les dépenses du gouvernement avaient augmenté à cause des versements d'indemnisation pour l'importation du pétrole et des restrictions que cela a imposées aux programmes financiers du gouvernement.

Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre l'exactitude des chiffres qu'il a publiés le 26 juillet et qui indiquent que l'augmentation des recettes gouvernementales produites par les exportations d'énergie du Canada compensera presque entièrement l'augmentation des versements d'indemnisation?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà tenu l'une des principales promesses que nous avions faites pendant la campagne électorale en présentant à la Chambre le bill sur les crédits d'impôt pour les intérêts hypothécaires. J'espère que les députés d'en face nous aideront à garantir que les Canadiens pourront bénéficier avant Noël de la réduction d'impôt que nous avions promise aux propriétaires de maisons.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous remplirons d'autres promesses au cours des années à venir. Plus nous resterons longtemps au pouvoir, mieux nous serons en mesure de tenir nos promesses parce que notre situation financière et économique s'améliorera certainement.

LES PROMESSES ÉLECTORALES DU PARTI CONSERVATEUR

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont dit, dans leur conférence de presse du mois de juillet, que la terrible situation économique dans laquelle le pays se trouvait à ce moment-là les avait forcés à revenir sur leurs promesses électorales.

Le ministre veut-il maintenant dire aux Canadiens qu'il a découvert quelque chose dans les prévisions économiques qu'il ne savait pas avant les élections et est-ce ce changement qui l'a poussé à revenir sur toutes les promesses électorales qu'il a faites aux Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois dire que ce sont là des questions assez puériles . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous êtes puéril.

M. Crosbie: Ce sont les Canadiens qui ont empêché les députés de l'autre côté de remplir leurs promesses électorales . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: ... et ils vont continuer de le faire. Nous tiendrons nos promesses électorales lorsque la conjoncture économique et financière nous le permettra; les députés peuvent être certains de cela.

Des voix: Bravo!

M. Evans: Monsieur l'Orateur, le 20 juillet dernier, les deux ministres que je viens de nommer ont prétendu être étonnés que les besoins financiers du gouvernement pour 1982-1983 atteindraient 10.41 milliards. Néanmoins, le 15 février dernier, le président du Conseil du Trésor disait à la Chambre, alors qu'il faisait partie de l'opposition, que les besoins financiers atteindraient 13 milliards de dollars en 1981. Pourquoi alors, frappé d'étonnement, le ministre a-t-il été réduit à l'inaction quand les chiffres prévus sont effectivement inférieurs à ceux qu'ils avaient tous deux prévus en février?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, c'est une des questions les plus emberlificotées que j'ai entendues.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Quiconque peut comprendre cette question est un génie et on en trouve évidemment l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En juillet, le président du Conseil du Trésor et moi-même avons présenté aux Canadiens certains chiffres qui révélaient que les besoins financiers seraient énormes si le gouvernement ne modifiait pas sa ligne de conduite et c'est ce que nous faisons actuellement. Nous restreindrons nos besoins financiers pour donner plus de latitude au secteur privé, afin de pouvoir réduire les taux d'intérêt et améliorer les perspectives du Canada et des Canadiens dans les années à venir.

LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES—LES PROMESSES ÉLECTORALES

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre dans cette même veine juvénile et poser une question.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: C'est d'un maître en la matière que nous apprenons l'art du tarabiscotage. Il s'est plaint sans équivoque à qui voulait l'entendre de ne pas être en mesure de respecter ses promesses électorales parce que les prévisions étaient trompeuses. Nous accueillons ces déclarations avec perplexité. Par exemple, prenons le cas de deux secteurs importants. Nous avions prédit en novembre dernier que le taux de chômage dépasserait les 9 p. 100 pour 1979. En fait, je pense que le pourcentage est à peine un peu plus élevé que 7 p. 100. En outre, nous avions évalué très prudemment le nombre d'emplois qui seraient créés à 250,000. Je crois savoir que le chiffre est de 325,000 pour l'année en cours. Pourriez-vous nous confirmer cela, monsieur le ministre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer à la Chambre que notre parti a tenu et continuera de tenir ses promesses électorales. Plus précisément, notre principale promesse électorale était d'assainir l'économie, de réduire le déficit du gouvernement fédéral, de contrôler les dépenses et d'administrer le pays de façon convenable. J'ai donné il y a quelques minutes l'exemple du crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires.

Quant aux prévisions, le budget du 16 novembre 1978 ne contenait aucune indication quant au taux d'intérêt. Apparemment, c'était un élément trop délicat pour que le ministre l'insère dans son budget. Heureusement pour nous et heureusement pour le Canada, le taux de chômage est moins élevé que prévu. J'en suis fort heureux. J'ignore si ce résultat est dû à une initiative qu'auraient prise nos honorables vis-à-vis, mais si c'est le cas, je l'en félicite.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a absolument rien dit qui confirme qu'il ignorait certaines choses quand il a accédé à son poste. En fait, la plupart de ses prévisions sont plus optimistes que les prévisions initiales.

Pour ce qui est de la croissance économique, je me souviens que des observateurs indépendants prévoyaient, à la lumière du budget libéral, un taux de croissance de 2.2 à 3.4 p. 100 pour l'année en cours. Je demanderais maintenant au ministre de confirmer à la Chambre la prévision qu'il a faite mercredi dernier, à savoir que le PNB connaîtrait cette année au Canada une hausse de l'ordre de 3.5 p. 100 et ce, toujours avec un budget libéral.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un miracle que le pays ait survécu les budgets des libéraux. Ce qu'a prévu l'ancien ministre des Finances—le député de St-Moritz ...

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce qu'a prévu le député de Saint-Maurice, dont je défends actuellement les bills à la Chambre pour obtenir que celle-ci les adopte ...

Une voix: Ce sont vos bills.

M. Crosbie: Ce qu'il a prévu, donc, était un taux de croissance économique de 4 à 4½ p. 100. Or, ce taux de croissance n'atteindra même pas 3 p. 100. Mais dans le budget qui sera présenté, nous l'espérons, d'ici la fin du mois, nous donnerons nos plus récentes prévisions pour cette année et l'an prochain.

M. Trudeau: Espérons que ce sera d'un taux inférieur à 3 p. 100.

M. Crosbie: Nous l'espérons. Le taux de croissance sera vraisemblablement inférieur à 3 p. 100, ce qui voudra dire que le ministre s'était trompé dans ses prévisions du taux de croissance économique.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONFLIT DES OPÉRATEURS-RADIO—LA DERNIÈRE OFFRE DES NÉGOCIATEURS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle est actuellement la position de son ministère sur les négociations avec les opérateurs-radio et lui préciser les conditions que les négociateurs posent à l'ouverture des négociations. Plus précisément, le ministre pourrait-il expliquer et motiver à la Chambre la dernière offre que ses négociateurs ont faite au syndicat des opérateurs-radio?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le Conseil du Trésor déplore ce conflit mais n'en est pas moins disposé à recevoir les négociateurs des opérateurs-radio quand ceux-ci le voudront. Toutefois, nous pensons que cette rencontre ne saurait avoir lieu tant que ces derniers ne seront pas rentrés dans la légalité et tant qu'ils ne demanderont pas à leurs employés désignés de reprendre le travail.

Quant à la question de l'offre, je tiens à affirmer au député qu'il y a une différence bien mince entre la dernière demande présentée par les syndicats et notre offre. En d'autres termes, dès que le syndicat sera prêt à présenter ses revendications, nous serons prêts à faire connaître notre position.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question suivante au président du Conseil du Trésor: serait-il juste de dire que l'interruption des services radio aéronautiques et maritimes au Canada est due au fait que l'offre présentée par les négociateurs du gouvernement ne pouvait absolument pas être considérée comme équitable et sérieuse et qu'elle constitue en fait un recul par rapport à la position du gouvernement précédent?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, pour répondre tout d'abord à ce dernier point, je dirai que la réponse est tout simplement non et je m'explique. Le mandat donné à l'équipe de négociation par le gouvernement consistait à offrir une augmentation de 7 p. 100 pour la première année et une autre augmentation de 7 p. 100 pour la seconde année. Un rapport de conciliation a recommandé que l'augmentation de la première année soit portée à 7.79 p. 100 et celle de la seconde année à 7.3 p. 100. Ce rapport de conciliation a été accepté par le représentant syndical siégeant au comité s'occupant de cette affaire. Nous avons fait savoir au syndicat que ces conditions sont acceptables et que nous sommes prêts, en outre, à signer une convention de trois ans si le syndicat désire négocier pour une troisième année.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ACHEMINEMENT DU GRAIN PAR LE PORT DE CHURCHILL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA SAISON DE NAVIGATION

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports qui est également responsable de la Commission canadienne du blé.

Elle a trait au port de Churchill. J'ai récemment appris que la saison de navigation sur la voie maritime du Saint-Laurent a été prolongée, la date de fermeture ayant été reportée du 15 au 18 décembre. Je me demande si le ministre a songé à prolonger la saison de navigation à Churchill en vue d'accroître l'utilisation du port et d'accélérer le transport général du grain en provenance des Prairies.

● (1150)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Comme le sait le député, le gouvernement est engagé à accroître l'utilisation du port de Churchill. C'est un projet auquel j'attache beaucoup d'importance. Nous avons examiné un certain nombre de façons d'accroître l'utilisation du port et de prolonger la saison de navigation.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que des ententes ont été conclues le 30 octobre, je crois, pour expédier une cargaison de quelque 24,000 tonnes d'orge de Churchill à la Pologne. Le *MV Arctic* a été retenu à cette fin et arrivera à Churchill aux environs du 10 novembre. C'est certes une initiative importante pour l'expansion et l'utilisation futures du port.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE SI LE MINISTRE ENQUÊTERA SUR LA SUSPENSION DE CERTAINES PRESTATIONS

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné le climat social très tendu entourant les manifestations de centaines de travailleurs saisonniers qui assiègent depuis 10 jours les centres d'emploi du Canada dans le Nord-ouest du Nouveau-Brunswick, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il entend examiner les justes réclamations de ces travailleurs, afin qu'ils ne soient pas injustement et arbitrairement privés d'un minimum de prestations d'assurance-chômage pour lesquelles ils croyaient avoir travaillé à la sueur de leur front au printemps, à l'été, pour les sociétés Irving, McCain et les producteurs de tomates et de tabac du sud de l'Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Nous surveillons la situation à Edmundston et l'effet de nouvelles modifications à la loi sur l'assurance-chômage sur les gens de cette région et les allégations d'injustice qui ont été portées. C'est une situation très difficile à évaluer. Je signalerais au député que cet état de choses découle des modifications que son parti avait très vigoureusement présentées alors qu'il formait le gouvernement au cours de la dernière législature.

Nous voyons maintenant le résultat de ces modifications et nous décelons certains cas d'injustice dans son application. Dans la mesure où ils ont trait à des facteurs régionaux et à des difficultés se rapportant aux délimitations, j'étudierai la situation pour voir si je puis apporter quelque secours.

[*Français*]

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, je voudrais avant de poser ma question supplémentaire rappeler au ministre que les règlements ont été proclamés par le gouvernement actuel. Le ministre ne semble pas du tout sensibilisé à l'urgence de la situation sur le plan social, situation que j'ai portée à son attention personnelle et au personnel de son bureau. Va-t-il enfin s'intéresser sérieusement à ces incidents et dépêcher sur les lieux un fonctionnaire ou une équipe de fonctionnaires pour lui faire rapport dans les plus brefs délais, avant que cela ne tourne à la violence?

[*Traduction*]

M. Atkey: Je dirai, pour répondre à cela, monsieur l'Orateur, que la solution à long terme de ce problème consiste à donner de l'emploi à long terme à ceux qui touchent de l'assurance-chômage. C'est ce que nous ferons.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE SI DES ACCORDS AVEC DES PROVINCES PEUVENT SANCTIONNER LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

M. Yvon Pinard (Drummond): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. Cette semaine, alors qu'il était interviewé, il a fait part de sa pseudo-nouvelle approche en matière de fédéralisme et de constitution et il nous a parlé d'accords bilatéraux qui comporteraient des termes variant d'une province à l'autre. Or, on sait très bien que des accords semblables ont été conclus par le gouvernement précédent, il n'y a pas tellement longtemps, avec trois provinces, en particulier en matière d'immigration. Le ministre peut-il dire aujourd'hui ce qu'il y a de différent dans le genre d'accords bilatéraux dont il parle, et est-ce que semblables accords peuvent aller jusqu'à sanctionner la souveraineté-association par exemple?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a deux types d'arrangements bilatéraux. Premièrement, comme les ressources sous-marines, un arrangement bilatéral est une initiative pour le commencement des négociations constitutionnelles. Deuxièmement, il y autre chose comme par exemple le dédoublement de services, le chevauchement de juridictions. Dans ce domaine, je ne suis pas sûr si on a fait des arrangements avec une, deux ou trois provinces où un sujet est plus important pour une région par exemple. Nous avons entamé les négociations bilatérales sur le dédoublement de services, lesquelles ont commencé sous l'ancien gouvernement. Maintenant, il y a plus de motivation pour ce groupe dans mon bureau.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE DROIT DES CANADIENS DE PARTICIPER AUX AFFAIRES POLITIQUES

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser soit au premier ministre ou au ministre chargé des relations fédérales-provinciales. Étant donné la décision de la Cour suprême dans l'affaire McKay contre le district d'Etobicoke, cause défendue par un ancien collègue, Andrew Brewin, décision qui stipule que tous les Canadiens ont le droit de participer à l'action politique à l'échelon fédéral et qu'ainsi aucune autorité législative, soit municipale ou provinciale, ne peut soustraire aux citoyens canadiens le droit reconnu et inaliénable de participer aux affaires politiques à l'échelon fédéral; et compte tenu du Livre blanc publié au Québec et de la loi déjà en vigueur qui oblige les partisans du oui ou du non à se regrouper ensemble, le gouvernement fédéral croit-il qu'une telle mesure dépasse l'autorité de l'Assemblée nationale du Québec et que tous les fédéralistes, ou encore ceux qui veulent que leur pays reste uni, devraient pouvoir œuvrer en toute indépendance puisque cette question concerne l'essence même du fédéralisme canadien, soit le maintien de l'État canadien?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Je m'excuse auprès de mon collègue—je ne connais pas tous les détails du jugement de la Cour suprême, mais je vais en prendre connaissance le plus tôt possible et je lui donnerai une réponse lundi.

Ce que le député veut connaître en fait, c'est l'attitude du ministère de la Justice quant aux conséquences de cette décision. Je regrette de ne pouvoir commenter cet aspect de la question mais au plus tard lundi je donnerai une réponse au député.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE—LES CONSÉQUENCES NÉFASTES POUR LES PROVINCES ATLANTIQUES

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Finances a déclaré dans un discours à l'Empire Club de Toronto, que les Canadiens pouvaient supporter une hausse du prix de l'essence de 30c.

Puisqu'aucun accord n'est encore intervenu avec les provinces, j'aimerais que le très honorable député nous dise si cette affirmation reflète la politique du gouvernement et si oui, si le premier ministre réalise le grave problème qui se pose aux Canadiens de l'Atlantique qui, de même que les habitants du Nord, paient déjà très cher leur essence?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Le ministre a pris la peine de préciser hier que ce n'était pas la politique du gouvernement. En réponse à la deuxième partie de la question, nous sommes très conscients que toute hausse du prix des combustibles sera pénible à supporter dans certaines régions et pour les gens à faible revenu. Nous tiendrons certainement compte de ces circonstances dramatiques soit dans notre politique énergétique soit dans le budget.

M. Faour: Si ce n'est pas la politique du gouvernement, pourquoi le ministre a-t-il parlé ainsi? Le ministre a aussi déclaré hier—du moins c'est à peu près ce qu'il a dit—qu'il n'avait entendu personne se plaindre d'une hausse probable des prix. Peut-être est-il sourd.

J'aimerais lui demander s'il s'est entretenu avec les Canadiens de la région atlantique, surtout ceux de sa propre circonscription. L'a-t-il fait ou ne l'a-t-il pas fait? Je suis certain qu'il a entendu des plaintes de ce genre. Pourquoi trompe-t-il la population canadienne avec de pareilles affirmations?

● (1200)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député n'ait pas été présent à l'Empire Club hier pour écouter mon discours.

Une voix: Vous auriez dû être ici.

M. Fleming: Du Parlement ou de l'Empire Club, lequel vient en premier?

M. Crosbie: Mon discours a duré quarante minutes et les 1,200 assistants l'ont applaudi à tout rompre.

M. Dawson: Peut-être voulaient-ils se moquer.

M. Crosbie: J'ai parlé de la situation économique difficile que le gouvernement doit affronter. Entre autres choses, j'ai parlé des prix de l'énergie et des déficits de notre balance des paiements dans les années 80, car c'est une des raisons qui doit nous inciter à surmonter nos difficultés. Les gens du Canada atlantique et ceux de ma circonscription savent combien ce problème est urgent et ils sont prêts à faire leur part. Ils ont confiance dans le nouveau gouvernement qui essaie d'élaborer des mesures fondamentales, des mesures à long terme pour le mieux-être de la population canadienne.

Une voix: Que de paroles creuses.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LES CONSÉQUENCES DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU RÉFERENDUM QUÉBÉCOIS

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à l'occasion du débat sur le discours du trône, le premier ministre a dit que le fait de représenter une circonscription de l'Alberta ne l'empêchera pas d'être le premier ministre de tous les Canadiens. On rapporte qu'après ses entretiens avec M. Ryan la semaine dernière, il a déclaré que, n'étant pas citoyen du Québec—je me demande où il a pris cette expression—il s'abstiendrait de participer activement au débat du référendum. Et ce matin, on apprend qu'il a déclaré à une conférence de presse que non seulement il s'abstiendrait de participer mais que, et je cite:

> Il y a un risque très réel et c'est que la participation du gouvernement fédéral soit interprétée comme une ingérence qui nuirait à la cause fédérale.

Le premier ministre nous a donc assurés à plusieurs reprises que ni lui ni le gouvernement ne participeraient au débat et je pense que les réponses données par le premier ministre ce matin confirment qu'il restera lui-même à l'écart du débat, mais il a cependant déclaré qu'en ce qui concerne le gouvernement, il s'opposerait énergiquement au statu quo.

Le premier ministre est-il prêt à affirmer de façon aussi catégorique qu'il s'oppose à la souveraineté-association et que ses ministres voteront non et s'opposeront au oui de ceux qui préconisent la souveraineté-association?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Bien entendu, monsieur l'Orateur, je suis prêt à confirmer cette promesse. Je signale en passant au très honorable représentant, qui, je le reconnais, a beaucoup d'influence au Québec, que j'espère qu'il songera bientôt à contrer directement la menace que pose le document sur la souveraineté-association que vient de publier le gouvernement du Québec et qu'il cessera d'essayer de faire douter les Québécois et les autres Canadiens des intentions du gouvernement.

Le très honorable représentant et moi-même ne sommes sans doute pas d'accord sur la stratégie à employer. Il a choisi l'intervention active pour défendre le type de fédéralisme qu'il préconise. Pour ma part, je pense que la façon énergique dont il s'y est pris a poussé bien des gens qui auraient pu autrement appuyer le fédéralisme à s'éloigner du statu quo qu'ils considèrent maintenant comme trop rigide. Nous avons donc supprimé certaines des politiques appliquées par le très honorable représentant quand il était premier ministre parce que nous croyions qu'elles ne servaient pas vraiment la cause du fédéralisme.

Nous n'établirons pas de groupe d'information au sein du Bureau des relations fédérales-provinciales parce que certains considèrent le Bureau comme un organisme de propagande. Nous n'allons pas non plus menacer les Québécois de tenir un référendum fédéral. Nous ne voulons pas non plus, et je pense que le très honorable représentant s'opposait lui aussi à cette idée, demander aux sociétés de la Couronne de faire des contributions qui pourraient être interprétées comme une intrusion dans les affaires politiques du Québec puisque cela pourrait fournir un argument de plus aux partisans du séparatisme.

Nous voulons adopter des mesures concrètes, comme nous en avons déjà prises, contre la souveraineté-association, et non pas simplement nous contenter de la désapprouver verbalement; nous voulons aussi supprimer les sources de conflit qui, si elles persistaient, serviraient la cause de la séparation.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je saisis le message du premier ministre. Il nous l'a répété à plusieurs reprises ce matin. Nous aurions préféré une réponse claire à la question. Le premier ministre ne nous a pas dit que ses ministres mèneraient une campagne en faveur d'un «non» à ce référendum, et c'était là l'objet de ma question.

Le premier ministre nous assure qu'il y a beaucoup de choses qu'il ne fera pas. Il nous en a donné des exemples. Il nous a donné deux exemples de ce qu'il ferait, dans le cas des loteries et de l'exploitation des ressources sous-marines, deux questions au sujet desquelles le gouvernement fédéral et les provinces avaient déjà signé des ententes. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de faire part aux Québécois et aux Canadiens de sa formule en vue d'un nouveau fédéralisme? Il ne tient pas à maintenir le statu quo. A-t-il l'intention d'organiser très bientôt une conférence fédérale-provinciale sur la constitution afin que les Canadiens puissent enfin connaître ce nouveau fédéralisme du premier ministre?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de convoquer rapidement une réunion fédérale-provinciale pour discuter de questions constitutionnelles. Je voudrais signaler au très honorable député que la plupart des Canadiens sont beaucoup plus en mesure que lui de comprendre notre approche du fédéralisme. Cette lacune, il la doit probablement à son aveuglement—et j'espère qu'il pourra surmonter cette faiblesse. Il s'est laissé aveugler par ses réalisations au point de ne plus en voir les faiblesses, ni d'entrevoir la possibilité que le Parti québécois s'est servi de la position adoptée par lui et son parti, quand ils formaient le gouvernement du Canada, pour inciter les Québécois à opter en faveur de la séparation.

M. Trudeau: Combien de députés avez-vous au Québec?

M. Clark: Je comprends combien il est difficile pour le très honorable député d'admettre qu'il a commis certaines erreurs dans le passé. Je n'hésite pas à reconnaître, comme je l'ai fait à plusieurs reprises, que plusieurs des initiatives de son gouvernement ont beaucoup contribué à susciter un sentiment de fierté nationale chez les Canadiens-français et les Québécois; toutefois, avec le temps, son gouvernement a été marqué par une rigidité croissante et l'une des principales choses que nous tenons à préciser est que désormais cette rigidité n'a plus sa place chez nous. Voilà notre intention, à titre de gouvernement national.

M. Breau: Les libéraux ont obtenu 62 p. 100 du vote populaire.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. PENNER—L'IMPOSSIBILITÉ POUR LE MINISTRE DE PRODUIRE DES DOCUMENTS

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet d'une question que j'ai posée hier au cours de la période des questions au ministre des Affaires indiennes et du Nord. J'ai demandé au ministre pourquoi il ne m'avait pas communiqué un certain nombre de documents que j'avais demandés à son ministère vendredi dernier. Ces documents ont trait à un incident qui s'est produit le 23 octobre dans une station de forage de la mer de Beaufort.

Dans sa réponse, le ministre n'a pas soufflé mot des raisons pour lesquelles il refuse de rendre publics les documents en question. Je me rends bien compte que ce refus, tout contradictoire qu'il soit avec la politique de liberté de l'information inscrite dans le bill présenté par le gouvernement, ne constitue pas en lui-même matière à une question de privilège. Je soupçonne au contraire que le ministre a lui-même été incapable d'obtenir de ses services tous les documents relatifs à l'affaire, tout comme je soupçonne que le ministre n'a pas été informé qu'un de ses collaborateurs avait donné l'ordre de poursuivre les forages malgré les mauvaises conditions météorologiques, et n'a donc pas approuvé cette décision.

Toutefois, ce dont le ministre s'est rendu coupable, c'est de s'être prêté à une manœuvre de hauts fonctionnaires d'Ottawa visant à dissimuler les données pertinentes, au lieu de fournir des explications verbales remplaçant les documents. Je suis d'avis qu'en agissant ainsi, le ministre a porté atteinte aux privilèges des députés, entre autres les miens, en promettant quelque chose et en faisant l'opposé.

Vous vous rappellerez peut-être, monsieur l'Orateur, que j'ai demandé au ministre pourquoi il n'avait pas rendu publics certains documents qui montreraient si oui ou non l'ingénieur régional de Yellowknife s'était personnellement rendu sur le chantier des forages et confirmé la décision de l'inspecteur local qui avait ordonné de faire cesser les travaux de forage à cause du mauvais temps. Ces documents diraient aussi s'il est vrai que des représentants de la société Dome/Canmar avaient menacé d'outrepasser la décision des inspecteurs local et régional, ce qu'ils ont fait, et le ministre l'admet maintenant, en téléphonant à Ottawa.

Voici ce que le ministre a répondu quand je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas communiqué les documents en question:

. . . j'ai parlé à un collègue du député . . .

Il voulait parler du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand).

. . . et je suis disposé à les mettre à sa disposition.

Personne de ce côté-ci de la Chambre ne pouvait en douter, et nous avons tous cru que les documents que le ministre allait communiquer étaient ceux-là même dont je parlais. Le ministre n'a pas dit à la Chambre qu'il ne communiquerait pas les documents parce qu'ils contenaient un avis qui lui avait été donné et qu'ils étaient donc considérés confidentiels. Il n'aurait d'ailleurs pas pu soulever une telle objection puisque les documents requis ne sont pas confidentiels, et ne devraient certes pas l'être. Ce sont des documents qu'aurait pu exiger n'importe quel citoyen canadien tant soit peu au courant des procédés de forage, de surveillance et de rapport. Ce sont des documents décrits dans un rapport des opérations de forage de 1978 dans la Mer de Beaufort, et le rapport en faisait état afin justement d'assurer aux députés et aux Canadiens qu'on rapporterait, documents à l'appui, tout incident de ce genre et qu'on communiquerait les documents relatifs à cet incident afin que les Canadiens ne doutent pas un seul instant que les autorités aient pris une sage décision.

● (1210)

En réponse à ma question, le ministre n'a pas dit qu'il ne communiquerait pas les documents parce qu'ils sont de nature confidentielle. Il n'a pas dit non plus qu'il fournirait d'autres renseignements plutôt que de communiquer ces documents. A la place, il a donné une nouvelle explication de l'incident en question, et il a terminé sa réponse à ma demande de documents sur les mots suivants:

Pour ce qui est des documents, j'ai parlé à un collègue du député aujourd'hui et je suis disposé à les mettre à sa disposition.

Quels documents? J'ai bien demandé des documents, mais tout ce que j'ai eu en fait de documents, c'est une déclaration de quatre pages par laquelle le ministre interprétait encore une fois les événements.

Je comprends maintenant—comme cela est devenu évident pour tout le monde—que le ministre n'a jamais eu l'intention de me donner les documents demandés. Quand il disait: «pour ce qui est des documents», il apportait une restriction à sa promesse de fournir les documents que je lui demandais.

Dans ces conditions, je propose, avec l'appui du député de Châteauguay (M. Watson):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien soit convoqué par le comité permanent des privilèges et élections pour expliquer son refus de fournir les renseignements bien déterminés qui lui étaient demandés, après avoir dit qu'il le ferait.

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, pour répondre à ce que le député appelle une question de privilège, je vais exposer à la Chambre certains côtés de la question.

Tout d'abord, le député persiste à utiliser à propos de l'incident un terme qui n'est tout simplement pas exact, comme je le signalais hier dans ma réponse. Aujourd'hui encore il emploie le terme de «forage». Les travaux de Dome-Canmar au chantier Nerlerk-M-98 n'étaient pas à l'étape du forage: ils ne comportaient pas de forage dans la zone des hydrocarbures. Ce dont il y était question, c'était d'un essai de production, ce qui est tout à fait différent de ce dont le député persiste à parler. Je conseille au député de se renseigner exactement. Il ne s'agissait pas de forage. Il le sait mais il persiste à employer ce terme.

J'indiquerai en outre que j'ai communiqué des renseignements au député, au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et au député de Nunatsiaq (M. Ittinuar).

Le député demande maintenant des documents d'information relatifs à cette décision. J'ai mis ces renseignements à sa disposition, comme je l'avais dit. J'ai dit que je lui fournirais ces renseignements relatifs à l'incident qui a déjà fait l'objet de discussions ou de questions à la Chambre.

Au printemps de 1979, le gouvernement précédent a approuvé le programme de forage de Dome-Canmar pour la saison 1979. Cette approbation stipulait que tous les travaux forages en profondeur devaient prendre fin à minuit, le 25 septembre 1979, en accordant toutefois au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou à une fonctionnaire désigné par lui le pouvoir de prolonger de 20 jours les travaux de forage ainsi que d'autres travaux d'exploitation d'un puits, c'est-à-dire jusqu'au 15 octobre, ainsi que le pouvoir de prolonger la mise à l'essai de la production d'un puits tubé, lorsque les conditions atmosphériques et l'état de la mer et des glaces de l'endroit où se trouve le puits le permettent, c'est-à-dire jusqu'à la formation de glaces gris-blanc à Nerlerk M-98.

Le forage d'un puits en profondeur et les autres opérations en cours au puits de Nerlerk, entre autres, ont été prolongés de 10 jours après la date limite du 25 septembre par la décision que j'ai prise moi-même en me fondant sur les prévisions météorologiques favorables et l'état des glaces et de la mer qui semblait le permettre à ce moment. Cette prolongation prenait fin le 5 octobre dernier.

Le 3 octobre 1979, l'agent principal de la conservation a rencontré à Ottawa ses spécialistes en biologie, en géophysique et en génie et le 4 octobre les hauts fonctionnaires des ministères en cause, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère des Transports, pour étudier la demande que la Dome-Canmar avait présentée pour obtenir l'autorisation de continuer ses travaux après le 5 octobre 1979 au puits Nerlerk M-98, entre autres.

Suite à ces consultations on a convenu que le fonctionnaire désigné du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait accéder à la demande de la Dome-Canmar, soit:

. . . d'effectuer des essais dans le trou tubé, de suspendre ou d'abandonner les travaux le 5 octobre 1979 ou de continuer, au besoin, si les conditions le permettent, après le 15 octobre 1979.

On est arrivé à ce concensus après avoir pris en considération ce qui suit . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que la Chambre se rend compte qu'à partir d'une question de privilège nous sommes en train d'entamer une discussion plutôt détaillée de l'objet de la question. La seule chose qui pourrait justifier la question de privilège du député de Cochrane (M. Penner), c'est que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) lui a promis hier de communiquer certains documents. Le ministre nous explique maintenant toute cette histoire et fournit les renseignements en question. Cela intéresse certainement la Chambre, mais nous nous éloignons beaucoup de la question de privilège.

Pour le moment, je dois seulement voir si la question de privilège du député de Cochrane est justifiée du fait que le ministre s'est engagé à déposer des documents et qu'il ne l'a pas fait. Voilà le point sur lequel je désire entendre le ministre. Celui-ci a déclaré hier:

J'ai parlé à un collègue du député aujourd'hui et je suis disposé à les mettre à sa disposition.

Je veux savoir si le ministre a voulu dire qu'il allait déposer les documents ou communiquer ces renseignements et s'il s'en tient à cet engagement. S'il a rempli sa promesse, la question de privilège ne se pose plus, je pense.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'ai discuté avec le collègue du député avant la période des questions, hier. Je veux parler du député de Notre-Dame-de-Grâce. Les renseignements que j'avais sont ceux que j'ai lus et que j'ai communiqués au député de Cochrane, au député de Notre Dame-de-Grâce et au député de Nunatsiaq. En outre, s'il existe des documents au sujet de la question posée par le député de Cochrane, si ces documents existent, je m'engage à les communiquer également.

M. l'Orateur: A l'ordre. Dans ce cas, la Chambre comprendra, je pense, que pour l'instant, la seule raison qui puisse justifier une question de privilège—et c'est la seule raison que l'on m'ait donnée—c'est que le ministre s'est engagé sans équivoque à communiquer des documents et qu'il ne l'a pas fait. Le ministre déclare aujourd'hui qu'il s'est seulement engagé à communiquer des renseignements. Il promet de le faire. En fait, il dit que non seulement il a fait cette promesse

hier, mais encore qu'il a fourni les renseignements en question. En outre, il ajoute que s'il existe d'autres documents pouvant être publiés, il s'efforcera de les communiquer.

S'il y a lieu de pousser les choses plus loin en ce qui concerne la promesse faite par le ministre de communiquer des documents, on pourra soulever de nouveau la question, mais en attendant nous n'avons aucune raison, du point de vue de la procédure, de la poursuivre aujourd'hui.

● (1220)

[*Français*]

M. JOYAL—ON DEMANDE POURQUOI UN RAPPORT DÉPOSÉ À LA CHAMBRE N'EST PAS DISPONIBLE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à la suite du dépôt à la Chambre hier après-midi par vous-même d'un rapport intérimaire du vérificateur général du Canada, portant sur la gestion des services administratifs et financiers de la Chambre. Ce rapport, malheureusement, monsieur l'Orateur, a été déposé uniquement en langue anglaise, contrairement à l'article 3 de la loi sur les langues officielles du Canada, qui dit clairement, et je cite:

> 3. Sous toutes réserves prévues par la présente loi, tous les actes portés ou destinés à être portés à la connaissance du public et présentés comme établis par le Parlement ou le gouvernement du Canada, par un organisme judiciaire, quasi-judiciaire ou administratif ou une corporation de la Couronne créée en vertu d'une loi du Parlement ou comme établis sous l'autorité de ces institutions, seront promulgués dans les deux langues officielles.

Je suis d'autant plus étonné, monsieur l'Orateur, que vous ayez déposé ce rapport uniquement en langue anglaise, car depuis au moins cinq années consécutives le commissaire aux langues officielles a souligné la difficulté ou les failles de certains services du Parlement, du Sénat et de l'ensemble des institutions auxquelles les députés ont accès. Je crois, monsieur l'Orateur, que dans le contexte où l'on parle d'un fédéralisme renouvelé, le premier ministre (M. Clark) nous a dit tantôt en réponse aux questions de la Chambre . . .

[*Traduction*]

. . . qu'il entendait mettre l'accent non pas sur les paroles mais sur les actes.

[*Français*]

Il a mentionné: . . .

[*Traduction*]

qu'il ferait «disparaître les causes d'irritation».

[*Français*]

Voilà des «irritants», pour employer un anglicisme, monsieur l'Orateur. Quand les députés à la Chambre reçoivent un document uniquement dans une des deux langues officielles, ils ont toutes les raisons de se plaindre qu'après onze années d'application de la loi sur les langues officielles, il y ait encore du chemin à parcourir. Il ne s'agit pas uniquement de prononcer des discours, mais il faut poser des gestes, et je déplore que l'honorable président du Conseil privé, qui a pris la parole à la suite du dépôt de ce rapport, n'en ait pas refusé le dépôt. Il siège du côté du gouvernement et c'est sa responsabilité stricte de s'assurer que l'esprit et la lettre de la loi sur les langues officielles, en ce qui concerne les documents déposés à la chambre, soient respectés.

[M. l'Orateur.]

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je vous demanderais qu'à l'avenir les dépôts de rapports de documents et de lettres faits à la Chambre le soient dans les deux langues, et qu'un ordre soit émis pour que les comités parlementaires suivent exactement la même procédure.

La semaine dernière au comité des prévisions budgétaires en général, le contrôleur général du Canada, M. Rodgers, a comparu, et il a déposé un mémoire uniquement en langue anglaise. Pourquoi faut-il que ce soit toujours des documents en langue anglaise qui soient déposés et que l'inverse ne soit jamais la pratique? Je me lèverais de la même façon s'il avait fallu que ce rapport soit déposé uniquement en langue française. Je pense que lorsqu'on a une politique et des objectifs qui sont appuyés par tous les partis de la Chambre, c'est le devoir de la présidence de les faire respecter.

M. l'Orateur: L'honorable député doit comprendre clairement, j'en suis certain, que ce n'était pas du tout hier le dépôt d'un document en vertu de l'article 41 du Règlement. C'était simplement le dépôt volontaire d'un échange de correspondance entre le président de la Chambre et le vérificateur général, trois ou quatre pages en tout. La correspondance a été faite en anglais. Quand moi j'écris une lettre, je l'écris tantôt en français, tantôt en anglais. C'est ainsi, j'en suis sûr, pour la plupart des députés, et je ne demande pas toujours qu'on me fasse la traduction de ma correspondance. C'est la même chose, j'en suis sûr, pour le vérificateur général. Il a écrit tantôt en français, tantôt en anglais, mais non pas toujours dans les deux langues.

J'ai reçu une communication mardi ou mercredi matin, et j'ai décidé de la déposer à la Chambre immédiatement.

Si l'honorable député veut dire que je suis toujours obligé de traduire toute la correspondance que je reçois comme président, avant de la transmettre à la Chambre, je lui dirai que c'est là une obligation que je n'accepte pas. En ce qui a trait aux documents et rapports déposés en conformité du Règlement de la Chambre, il y a obligation de les déposer dans les deux langues. Mais ce n'est pas ce que j'ai fait hier. J'ai simplement informé la Chambre de la correspondance que j'avais reçue. Il ne s'agissait pas, comme l'honorable député le laisse entendre, d'un rapport.

Hier, je n'ai pas déposé de documents en conformité de l'article 41(2) du Règlement. Encore là, je le répète, le vérificateur général est un fonctionnaire du Parlement, et le commissaire aux langues officielles, M. Yalden, l'est également. Nous sommes en train d'étudier toute la procédure de la Chambre et toutes les pratiques administratives, étude à laquelle j'ai invité le commissaire aux langues officielles pour assurer à chaque palier de notre administration un comportement absolument exemplaire en ce qui a trait aux deux langues officielles, mais ça ne change rien en ce qui concerne la correspondance que je reçois. Je n'ai pas l'obligation de prendre la responsabilité de traduire cette correspondance que je reçois du vérificateur général. Si le vérificateur général désire rédiger sa correspondance dans les deux langues officielles, c'est son choix, mais je suis presque certain que tous les députés ici écrivent leur correspondance dans une langue ou dans une autre, mais presque jamais dans les deux langues en même temps. L'honorable président du Conseil privé a la parole.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est très important que je dise aux députés qu'il importe que le Parlement suive le Règlement de la Chambre des communes. Les documents officiels du Parlement du Canada sont déposés dans les deux langues officielles du Canada. Je tiens simplement à le préciser à l'honorable député, car c'est le Règlement de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler à la Chambre qu'hier je n'ai pas, suivant l'usage, désigné le mardi 6 novembre comme jour réservé, conformément au calendrier que nous avions préalablement adopté officieusement. Étant donné que, du moins d'après le *Globe and Mail*, le 6 novembre sera le jour du grand test, je n'ai pas voulu priver l'opposition officielle de cette journée. Je présume qu'on respectera la procédure normale quant aux consultations relatives à la motion dont nous serons saisis ce jour-là et à la possibilité qu'elle soit mise aux voix.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REFUS DE DONNER LA PAROLE AU DÉPUTÉ DE BEAUCE

M. Armand Caouette (Abitibi): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Abitibi invoque le Règlement.

M. Caouette: Monsieur le président, dans mon rappel au Règlement, je me réfère à ce matin, aux derniers événements qui se sont produits alors que vous avez refusé d'accorder la parole à l'honorable député de Beauce sur la question principale et la question aussi importante que le dépôt du Livre blanc, déposé par le Parti québécois ou le gouvernement du Québec.

A la suite de ces événements, monsieur le président, il est malheureux, et je le dis en mon nom personnel et au nom de toute la population d'Abitibi que je représente, d'avoir à vous juger sur votre comportement que vous donne votre poste, c'est censé être un poste impartial à la Chambre des communes. C'est pourquoi . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas disposé à accepter une telle intervention de la part de l'honorable député d'Abitibi, ou de tout autre député, et c'est la dernière fois que j'accepte une discussion sur les privilèges ou les droits des députés de son parti, le Parti Crédit Social du Canada, que j'ai reconnu comme parti. Je dis toujours que le Parti Crédit Social du Canada existe et que j'accepte que l'honorable député de Beauce (M. Roy) en soit le chef. Le parti compte cinq députés, et je l'ai reconnu comme parti politique.

Hier, j'ai donné la parole à l'honorable député de Beauce après l'avoir donnée à l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent). Plusieurs fois auparavant, alors que j'occupais la présidence dans ce Parlement, j'ai tenté de donner plus tard la parole aux autres députés du Parti Crédit Social du Canada, au cours de la période des questions orales, en proportion de leur nombre à la Chambre. Je vais continuer de faire le juste partage, pas plus, pas moins.

Hier, j'ai donné la parole à un député de son parti, l'honorable député de Beauce (M. Roy). Mercredi, un autre député créditiste a aussi eu la parole au cours de la période des questions orales, l'honorable député de Rimouski (M. Allard). Voilà deux jours consécutifs où deux députés ont obtenu la parole, et aujourd'hui ce n'est pas, à mon avis, le juste droit de cinq députés du Parti Crédit Social du Canada d'avoir la parole à nouveau un troisième jour consécutif. Cependant, je répète que je maintiens avec prudence le droit de tous les honorables députés de la Chambre de participer à la période des questions orales, d'une manière juste, ni plus ni moins.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE POURQUOI UN RAPPORT DÉPOSÉ À LA CHAMBRE N'EST PAS DISPONIBLE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur le président, j'ai bien écouté le président du Conseil privé, et je crois qu'il est très mal informé. Je cite comme exemples le document déposé en anglais seulement au comité des finances, du commerce et des questions économiques par le ministre des Finances, et le communiqué du 19 octobre, D-50, du ministère de l'Agriculture, déposé en anglais seulement et pas en français, comme il nous l'a dit dans ses propres mots il y a environ quatre minutes.

• (1230)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement faire une correction. Mardi, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le critique financier de l'opposition m'a demandé de donner des faits et des chiffres en ce qui concerne les hausses du taux d'escompte. J'ai expliqué au comité que mon ministère m'avait fourni quelques notes sur le sujet et que j'étais prêt à les lui remettre même si à ce moment-là, je n'avais que la version anglaise. J'ai cependant promis au comité de lui fournir une version française plus tard. Dans ces conditions, le comité a accepté la version anglaise.

Questions au Feuilleton

Plus tard, j'ai reçu un autre document que j'ai gardé pour moi et que j'ai déposé aujourd'hui dans les deux langues officielles. Il n'y a eu aucune violation de l'esprit ni de la lettre et il ne s'est rien passé au comité qui ait transgressé la règle des deux langues officielles. On m'a demandé de déposer ce qui n'était qu'un mémoire destiné à mon usage personnel. Malheureusement, je suis unilingue; mais j'étais prêt à communiquer ce mémoire immédiatement aux membres du comité s'ils n'avaient aucune objection à ce que je leur remette la version française plus tard. Je ne crois pas qu'on ait raison de soulever la question à la Chambre comme si une entente avait été violée.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

DÉPÔT DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 2e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-Verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 67, 191, 192 et 205.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question no 67—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Monnaie royale canadienne?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services):

1. *a*) Yvon Gariépy, président et directeur général.

b) G. A. Lahaie, vice-président, administration et finances; Robert Huot, vice-président, marketing; D. M. Cudahy, vice-président, production.

[M. Crosbie.]

2. *a*) Échelle de traitement: SX3: $42,700-$58,500.

b) Échelle de traitement pour chacun: $35,000-$55,000.

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question no 191—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Travaux publics?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Au 31 mars 1979, Travaux publics Canada comptait: *a*) 8,411 employés permanents; *b*) 605 employés pour une période déterminée.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question no 192—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère du Travail?

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): *a*) 661; *b*) 74.

LE MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Question no 205—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Approvisionnements et Services?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) 9,730 employés permanents; *b*) 1,108 employés nommés pour une période déterminée.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude, interrompue le jeudi 1er novembre, du bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à la loi de l'impôt sur le revenu et le Régime des pensions du Canada, présenté par M. Crosbie.

Le vice-président adjoint: Lorsque le comité s'est ajourné le jeudi 1er novembre 1979, nous en étions à l'étude de l'article 66 du bill.

Sur l'article 66.

M. Rae: Monsieur le président, j'ai posé hier un certain nombre de questions au secrétaire parlementaire et au ministre des Finances. Toutefois, avant de les inviter à me répondre, j'aimerais apporter des précisions sur un chiffre que j'ai avancé hier au sujet des cinq grandes banques. D'après mes calculs, les banques à charte ont été imposées à 10.4 p. 100 tandis que les cinq plus grandes d'entre elles ont été imposées à environ 13 p. 100.

J'aimerais faire un bref résumé de ce que je tentais de savoir hier afin de rafraîchir la mémoire du secrétaire parlementaire. Premièrement, peut-il nous expliquer comment fonctionnent les obligations à intérêt conditionnel et les répercussions, en termes de l'impôt sur le revenu, de l'amendement destiné à supprimer cette échappatoire ou à réviser les taux d'imposition relatifs aux obligations à intérêt conditionnel? Pourrait-il nous dire pourquoi, une fois que l'échappatoire a été supprimée, en novembre dernier, le taux réel d'imposition a décliné, comme le secrétaire parlementaire et moi-même en avons convenu hier, d'environ 50 p. 100 en 1974 à environ 13 p. 100 au cours du présent trimestre? Je crois que avons le droit de savoir combien de temps le gouvernement estime que cette situation durera avant que le taux réel d'imposition ne remonte à 50 p. 100.

Je constate que le ministre des Finances est parmi nous. Pourrait-il nous dire s'il envisage d'autres mesures pour faire remonter le taux réel d'imposition à 50 p. 100 si le taux actuel persiste pendant longtemps?

Voilà les quatre questions auxquelles j'aimerais que le secrétaire parlementaire réponde. Je pense qu'étant donné la situation actuelle, on doit nous fournir une explication sur la façon dont fonctionne ce mécanisme financier et comment il a pu entraîner un taux d'imposition aussi bas. Puisqu'on a colmaté cette échappatoire en novembre 1978, comment se fait-il que le taux réel d'imposition des banques demeure encore aussi faible qu'à présent? Combien de temps encore le ministre croit-il que cela durera et, si cela devait encore durer, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter des mesures supplémentaires pour ramener le taux d'imposition des banques aux taux antérieurs de 46 ou 50 p. 100?

• (1240)

M. Crosbie: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots avant que le secrétaire parlementaire ne réponde à la question. Je tiens à féliciter mon secrétaire parlementaire de l'excellent travail qu'il a accompli durant mon absence. J'étais donc absent hier, et lorsque je suis revenu à l'Édifice du Centre à 4 h 45 de l'après-midi, j'ai ouvert le poste de télévision pour suivre les débats de la Chambre. J'ai vu soudain apparaître à la Chambre le député de Thunder Bay-Atikokan qui s'y était précipité pour annoncer la nouvelle révoltante que non seulement je n'étais pas présent à la Chambre, mais que ni mon secrétaire parlementaire ni moi-même n'étions présents à la séance du comité des finances de la Chambre des communes qui se tenait à l'étage inférieur. Il a donné l'impression que tous nos usages venaient d'être enfreints, à commencer par l'habeas corpus.

Je signale à la Chambre que le comité des finances avait été prévenu que je ne pourrais pas comparaître jeudi après-midi, car je m'étais engagé il y a plusieurs mois à prononcer une allocution devant l'Empire Club à Toronto ce jour-là, que je reviendrais vers la fin de l'après-midi du jeudi en question, et que mon secrétaire parlementaire, quant à lui, serait alors retenu au comité plénier de la Chambre pour l'étude du présent projet de loi fiscal. Comme nous ne pouvions ni l'un ni l'autre comparaître devant le comité, nous avons présumé que d'autres ministre seraient appelés à le faire.

Ce n'est que le jeudi à midi qu'on nous a avisés que le comité tenait à poursuivre le jour même l'étude du budget supplémentaire du ministère des Finances. Nous avons donc fait le nécessaire pour que des représentants de mon ministère comparaissent devant le comité pour répondre aux questions concernant le budget supplémentaire, et, quoi qu'il en soit, les seules questions qui peuvent être posées à propos du budget supplémentaire sont celles qui portent sur le budget supplémentaire lui-même. C'est à la demande du comité qu'on a poursuivi l'étude du budget supplémentaire.

La position dans laquelle je me trouve est conditionnée par les mesures législatives qui sont étudiées à la Chambre. Il y a eu l'étude de la loi sur le pouvoir d'emprunt et nous en sommes actuellement à la modification de la loi de l'impôt sur le revenu. Nous passerons ensuite aux modifications à apporter à la loi sur les douanes, puis aux modifications à la loi sur la taxe d'accise et à la loi sur la taxe de vente. Toutes ces mesures découlent de l'ancien budget. Présentées au cours de la précédente législature, restent encore à être étudiées des mesures relatives à la loi sur les subventions aux municipalités, des modifications à apporter aux accords de Bretton-Woods, à la loi sur les banques et à la loi touchant la péréquation fiscale. Il y a enfin notre propre projet de loi sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. J'espère pouvoir déposer un budget à la Chambre avant la fin de novembre, après quoi il nous restera naturellement à étudier les mesures législatives en découlant.

Le programme législatif de la Chambre pour les deux ou trois prochaines semaines est à caractère presque exclusivement financier et intéresse mon ministère. Il m'est physiquement impossible d'être partout à la fois, de siéger à la Chambre, de siéger au comité, d'assister aux réunions du cabinet ou à des réunions de comités du cabinet et de préparer le prochain budget. Il est évident que je ne peux pas être à la ville et aux champs et d'après ce que je crois comprendre, c'est la raison pour laquelle on a créé des postes de secrétaires parlementaires.

M. Rae: On devrait vous «cloner».

M. Crosbie: J'ai la chance de pouvoir compter sur un adjoint parlementaire de premier ordre; son travail consiste à seconder le ministre à la Chambre et j'ai bien l'intention de faire appel à lui. Je demande aux députés de jouer franc jeu, comme nous l'avons fait dans le passé. Nous n'avons jamais exigé que le ministre des Finances soit à la Chambre en tout temps. Mon prédécesseur avait l'habitude de présenter un bill, puis de disparaître, laissant son adjoint parlementaire prendre la relève. Je demande aux députés de comprendre qu'au cours des trois ou quatre prochaines semaines, je ne pourrai absolument pas être ici tout le temps, et mon secrétaire parlementaire parlera en mon nom.

Par exemple, je dois participer cet après-midi à une réunion à propos de mon prochain budget, sinon il n'y aura pas de budget. Je ne pourrai pas venir cet après-midi, de sorte que mon secrétaire parlementaire me remplacera. Voilà ma réponse au député de Thunder Bay-Atikokan qui ne s'est pas montré beau joueur, à mon avis, en se comportant comme il l'a fait hier. Je m'inscris certes en faux lorsque le député laisse entendre que je suis un bon à rien et un paresseux qui se fiche éperdument de la Chambre. Je n'accepte pas ce genre d'insinuation, et je ne crois pas non plus que ce soit de bonne guerre.

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai trouvé les réponses du secrétaire parlementaire très utiles et très sensées, ce en quoi elles contrastaient beaucoup avec celles que le ministre des Finances a lui-même données pendant la période des questions orales.

M. Crosbie: C'est avantageux pour nous tous.

M. Johnston: Je suis ravi de voir que le secrétaire parlementaire participera encore aux débats que nous tiendrons sur ces diverses mesures financières.

Je voudrais poser une question qui fait suite à celle que le député de Dollard a posée hier au sujet de la prétendue échappatoire. Sans vouloir justifier le moindrement cette échappatoire, je crois qu'il importe simplement que les Canadiens comprennent exactement les conséquences qu'aura ce bill sur les pratiques des banques au chapitre des prêts et l'effet qu'il aura sur certains emprunteurs. Le député de Broadview-Greenwood a parlé de l'intérêt que les banques paient à beaucoup de leurs clients. Les banques se sont prévalues de cette disposition parce qu'elle leur permet de toucher des intérêts sur les obligations à intérêt conditionnel ou sur les dividendes d'actions privilégiées, les deux étant considérés, aux fins de l'impôt, comme des dividendes non imposables ou déductibles par les banques. Ainsi, l'emprunteur peut obtenir de l'argent des banques à un taux moins élevé que celui qu'elles pratiqueraient normalement si elles étaient imposées sur les intérêts qu'elles touchent en avançant de l'argent.

Ce mode de financement que l'on peut certes critiquer permet donc d'emprunter de l'argent mais l'important dans cette affaire c'est que les Canadiens comprennent que si l'on supprime cette possibilité, ces mêmes emprunteurs devront payer le taux bancaire normal et non la moitié de celui qui leur est offert actuellement et qu'ils peuvent payer les intérêts à même leur trésorerie parce qu'ils n'ont pas besoin de les déduire aux fins de l'impôt. Cette mesure met leur produit disponible à l'abri de l'impôt par le biais de l'amortissement ou d'autre moyen.

Je pose cette question parce que j'aimerais que le secrétaire parlementaire ou le ministre me dise s'il en est bien ainsi. J'expose cette question au pied levé, toutefois, il me semble que c'est ainsi que se traduira concrètement cette échappatoire alors que ce n'est bien souvent pas exactement ainsi qu'on nous la présente. C'est-à-dire qu'il y a là une forme d'extorsion à une grande échelle puisque les banques réalisent un profit réel beaucoup plus faible, mais qu'elles sont disposées à l'accepter parce que le profit qu'elles font n'est pas imposable. Je crois que le gouvernement devrait expliquer ce point à fond au cours du débat sur ce bill.

M. Rae: J'aimerais répondre à ce que le ministre disait auparavant. Les députés se rappellent peut-être que la seule intervention qu'il ait faite hier soir fut lorsqu'il déclara que le député de Saint-Henri-Westmount devrait se faire «cloner» comme le critique financier. Peut-être bien. Je comprends certes la position du ministre, et pour ce qui est de la conclusion qu'il a tirée des observations du député de Thunder Bay-Atikokan, qui l'a traité de ministre paresseux et bon à rien, je veux qu'il sache bien que personne dans mon parti ne croit que le ministre des Finances est paresseux.

M. Crosbie: Merci.

• (1250)

Mlle Nicholson: Monsieur le président, en dépit de la position difficile où se trouve le ministre des Finances, sa situation ne m'émeut guère. Son gouvernement a pris les rênes du pouvoir au mois de juin. Ils ont gouverné par procuration. Si le ministre doit faire face à un échéancier très serré, je me demande s'il a eu raison de faire passer un discours à l'Empire Club avant ses responsabilités à la Chambre des communes. Je lui rappelle que si le premier ministre avait décidé de convoquer les Chambres plus tôt, le ministre des Finances aurait eu plus de latitude pour planifier son emploi du temps.

Le ministre des Finances paraît également ennuyé de devoir reprendre ces mesures budgétaires. Il sait certainement que ce sont maintenant ses projets de loi. Puisque ces mesures n'ont pas été adoptées à la dernière législature, elles relèvent maintenant de sa compétence. Il nous incombe à nous de les réexaminer en fonction de leur application future et en tenant compte de la portée des nouveaux règlements.

Je suppose que le ministre des Finances ne nous demandait pas d'adopter tous ces projets de loi sans poser de questions, non seulement en ce qui concerne les nouvelles dispositions mêmes, mais aussi l'esprit qui présidera à leur application. Si le nouveau gouvernement nous demande de lui faire confiance, qu'en auraient pensé les ministériels d'aujourd'hui si on leur avait demandé la même chose durant la dernière législature?

Enfin monsieur le président, j'aimerais féliciter le ministre et le premier ministre d'avoir découvert que les secrétaires parlementaires peuvent être utiles. Le premier ministre avait déjà annoncé qu'il ne désignerait pas de secrétaires parlementaires puisqu'il se demandait à quoi ils pouvaient bien servir. Je me réjouis qu'il ait changé d'idée.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, j'aimerais répondre à une question posée hier soir par le député de Broadview-Greenwood relativement aux taux réel d'imposition des banques qui détiennent des obligations privilégiées à terme et à intérêt conditionnel.

Comme le député l'a affirmé au troisième trimestre de 1979, le taux réel des 11 banques à charte, calculé en tenant compte des provisions pour impôts en pourcentage de leur solde de revenus, s'établissait à 10.7 p. 100. Pour les neuf premiers mois de 1979, le taux réel a été de 14.6 p. 100 ce qui est inférieur à l'année précédente. Naturellement, le revenu provenant de dividendes après déduction pour impôt, n'est pas imposable. Cependant, pour ces modes de financement, les institutions financières remettent une partie importante de l'épargne fiscale à la société émettrice sous forme de taux d'intérêt spéciaux. Ainsi le revenu avant impôts des banques à cet égard est bien en decà des autres formes de financement dont elles disposent. Voici un exemple type: si une banque perçoit 12 p. 100 sur une dette ordinaire, ses bénéfices avant et après l'impôt, sur le financement des actions privilégiées à terme,

seraient de l'ordre de 6 à 7½ p. 100. En d'autres mots, elle partage avec l'emprunteur l'avantage fiscal.

Il y a deux principales raisons à la baisse du taux réel d'imposition des banques. La première, je l'ai indiquée hier, est que le plein effet du financement des actions privilégiées à terme et des obligations à intérêt conditionnel émises l'année dernière, ne se ferait sentir que cette année seulement. La deuxième est la suivante: manifestement, l'écart entre le taux des prêts et des emprunts pour le mode de financement classique a fléchi, entraînant une baisse de revenus dans ce secteur de l'activité bancaire. En conséquence, les sources de revenus des banques ont changé, de sorte qu'une plus faible proportion provient désormais entièrement d'opérations imposables. La réduction de cet écart peut faire baisser le solde du revenu avant impôts et ainsi diminuer l'impôt que l'on peut reporter sur les exercices antérieurs ou postérieurs pour réduire les impôts perçus les autres années.

Il serait erroné de conclure, d'après la baisse du taux réel d'imposition des banques, que celles-ci ont été les principales bénéficiaires du financement au moyen des actions privilégiées et des obligations à intérêt conditionnel. Je le répète, les profits des banques sur ces prêts sont moins élevés.

En somme, pour les trois premiers trimestres de 1979, le solde des revenus après impôts, en pourcentage de la part des actionnaires, est passé de 12.4 p. 100 au cours de la même période il y a un an, à 11.9 p. 100 cette année.

On m'a également demandé quand on peut s'attendre à un changement dans les répercussions de ce report. Je puis vous dire que la plupart de ces ententes valent pour trois à cinq ans; ainsi, certaines prendront fin d'office presque immédiatement, mais nous en avons encore pour trois ans au moins à en ressentir les répercussions.

M. Rae: Monsieur le président, je remercie le député de son explication qui a fait la lumière sur la nature de ce mécanisme. Je ne crois pas que le gouvernement actuel ait particulièrement réussi à expliquer clairement pour quelle raison il avait mis un terme à cette disposition. Certaines explications ont été données par le ministre précédent des Finances dans son exposé budgétaire de novembre 1978, où il reconnaissait qu'elle avait été insérée à l'origine dans la loi de l'impôt sur le revenu des années 1930, afin de faciliter le financement de certaines petites entreprises, et que toutes les sociétés y avaient recours de plus en plus fréquemment pour s'autofinancer.

M. Crosbie: Pas du tout. Certains n'avaient pas de revenu imposable.

M. Rae: En tout cas, un grand nombre. La population du Canada aimerait probablement savoir quelles sont les sociétés qui sont présentement en mesure ou qui ont déjà été en mesure de profiter de cet avantage. Si ce ne sont pas les banques qui profitent de cet important dégrèvement fiscal, ce sera les sociétés. S'il n'y avait pas eu cette escalade d'exceptions à l'intérieur du régime au cours des trois ou quatre dernières années, je prétends que le secrétaire parlementaire et le ministre ne se seraient pas sentis obligés de supprimer cette échappatoire.

J'aimerais réitérer la demande que j'ai faite hier soir au secrétaire parlementaire de nous donner un aperçu de l'utilisation que l'on a faite de ce méchanisme dans le passé pour que nous puissions comprendre comment une mesure conçue au départ pour permettre aux petites sociétés de s'autofinancer a été exploitée par d'autres sociétés.

M. Crosbie: Ce qui s'est passé, bien sûr, c'est que c'était là une disposition de la loi qui avait pour but d'aider les sociétés en difficulté financière dans les années 30. C'est pour cette raison au départ que l'on a ajouté ces dispositions. Cependant, il s'est trouvé que les emprunteurs qui n'avaient pas de revenu imposable ont commencé à s'en prévaloir—non pas parce qu'ils étaient en difficulté financière, même si c'est possible, mais à cause de l'existence de stimulants fiscaux comme des défalcations rapides, des avoirs de fabrication, un traitement général des frais d'exploration et de développement ou encore dans les cas où le revenu d'un emprunteur était exempt d'impôt comme par exemple une société de portefeuille recevant des dividendes d'autres sociétés canadiennes.

Au cours des trois ou quatre dernières années, quand le recours à ces dispositions a commencé à devenir vraiment fréquent, il s'est trouvé que la plupart des sociétés qui faisaient des emprunts assujettis à ces dispositions étaient d'importantes sociétés et qu'elles le faisaient pour refinancer leurs dettes. On s'en est servi à des fins complètement étrangères à l'objectif visé au départ.

J'ignore pourquoi on n'est pas intervenu avant novembre dernier, car en octobre 1976, les portefeuilles en obligations à intérêt conditionnel et en actions privilégiées à terme des banques à charte totalisaient 765 millions de dollars. En octobre 1977, ces valeurs s'élevaient à une somme globale de 3,037 millions; en octobre 1978, à 7,200 millions et le 16 novembre 1978, elles atteignaient les 10,100 millions, ce qui montre aux députés qu'elles ont augmenté rapidement.

● (1300)

Les avoirs bancaires de ce genre se sont accrus de 6.9 milliards entre octobre 1977 et novembre 1978. J'ignore pourquoi des mesures n'ont pas été prises plus tôt pour éliminer cette échappatoire.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill plus tard dans la journée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DES SYSTÈMES DE GESTION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE—ORDRE D'ANNEXER LA CORRESPONDANCE EN APPENDICE

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais revenir un instant aux affaires courantes à la Chambre pour traiter d'un point soulevé tantôt par le député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal) qui, avec raison, je crois, s'est plaint au sujet de la traduction de la correspondance que j'ai déposée hier.

J'ai présumé, comme les députés le font souvent, que parce que nous traduisons d'office tout ce qui fait partie du compte rendu pour que ce soit mis immédiatement à la disposition des députés dans les deux langues, la correspondance que j'avais déposée hier recevrait d'emblée le même traitement. Bien entendu, tel n'est pas le cas. Les documents sont traduits si la Chambre adopte un ordre pour qu'ils figurent en appendice au compte rendu ce jour-là. J'ai négligé d'agir ainsi hier.

Je voudrais signaler au député de Hochelaga-Maisonneuve que son grief à cet égard était motivé. Je croyais qu'il faisait allusion aux lettres unilingues émanant du vérificateur général, ce qui n'est pas de mon ressort. J'avais également supposé, à l'instar, je crois, de beaucoup de députés, que lorsque nous déposons des documents, ils sont automatiquement traduits. Mais les documents ne sont pas traduits automatiquement, à moins que la Chambre n'ordonne qu'ils soient annexés au hansard. J'ai repris le fauteuil pour demander à la Chambre de faire cela.

Est-il convenu et ordonné que ma lettre d'avril dernier au vérificateur général et sa réponse d'il y a quelques jours, que j'ai déposée hier, soient annexées au hansard et traduites à l'intention des députés?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La correspondance susmentionnée figure en appendice au hansard d'aujourd'hui.*]

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude du bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le régime de pensions du Canada, présenté par M. Crosbie.

Le vice-président adjoint: Lorsque le comité a fait rapport de l'état de la question un peu avant 1 heure, nous étions en train d'étudier l'article 66 du bill.

M. Rae: Monsieur le président, les chiffres que le ministre des Finances nous a donnés nous ont été utiles et j'apprécie les réponses du secrétaire parlementaire. Elles dissipent en partie la confusion qui entourait cette affaire. A mon point de vue, elles font ressortir deux points. Premièrement, l'incompétence du gouvernement libéral face à l'accroissement de cette dépense. Les chiffres qui nous ont été donnés démontrent qu'il y a eu un bond de $700 millions à environ $10 milliards en actions privilégiées en souffrance avant que le gouvernement ne se rende compte de ce qui se passait et décide de mettre fin à cette affaire.

Cela démontre que le gouvernement doit toujours être au courant de ce qui se passe sur le marché ainsi que des différents moyens qu'on y utilise pour éviter de payer des impôts. Nous traitons ici d'un problème fiscal qui s'est avéré extrêmement onéreux pour le revenu national. Il est important que le public sache que le montant de centaines de millions de dollars en revenu perdu constitue l'une des principales causes de l'énormité du déficit, au point que le gouvernement se considère comme empêché de tenir les promesses électorales qu'il a faites à la population du Canada avant le 22 mai.

De plus, et là encore on peut blâmer le gouvernement, l'utilisation des débentures à intérêt conditionnel n'a pas effectivement pris fin en novembre 1978 mais se poursuivra encore pendant une période de trois à cinq ans, selon le secrétaire parlementaire.

● (1410)

Nous sommes en droit, je crois, de demander au gouvernement d'inclure dans son prochain budget un impôt spécial sur les banques et les sociétés qui ont profité de cette échappatoire en y ayant recours pour éviter d'avoir à payer de l'impôt, surtout compte tenu de la déclaration du ministre des Finances, avant le déjeuner—qui nous a paru à la fois des plus intéressantes, utiles et importantes—où il affirmait que les sociétés sans revenu imposable avaient eu recours à cette ressource, destinée à l'origine aux sociétés éprouvant des difficultés financières, non pas parce qu'elles n'avaient pas les moyens de payer l'impôt, mais bien parce qu'elles s'étaient déjà prévalues d'autres incitations consenties par le gouvernement, qu'elles avaient profité de la dépréciation passée, des subventions au titre de la prospection, et le reste, réussissant ainsi à éviter d'avoir à payer de l'impôt.

Nous pouvons récriminer à loisir contre la double imposition, mais un nouveau principe entre ici en jeu: il s'agit en un sens de celui de l'évasion double. A moins que le gouvernement ne soit disposé à prévoir dans son budget des mécanismes spéciaux pour pallier les pertes de revenus dues au recours à ce moyen particulier, nous demanderons aux contribuables canadiens—non pas au médecin ou à l'avocat qui peuvent recourir à d'autres échappatoires, mais bien au Canadien ordinaire—de combler de leur poche la différence entre ce que les banques et les sociétés emprunteuses auraient dû payer et ce qu'elles paieront pendant les trois à cinq prochaines années.

Ainsi, je dirai au secrétaire parlementaire que même si je reconnais—et j'espère que les Canadiens sont du même avis—que nous ne devons cette triste situation en fait de l'emploi abusif des obligations non-garanties qu'à l'incurie et à l'incompétence du gouvernement précédent en matière financière, il appartient désormais au gouvernement du Canada d'admettre qu'à la suite de la baisse des revenus provoquée par le recours à cette ressource, il s'impose d'envisager d'une façon particulière la répartition équitable d'un impôt entre les prêteurs et les emprunteurs—ceux qui ont profité de ce régime—pour porter leur taux réel d'imposition à leur juste niveau.

Les avis sont partagés là-dessus. Alors qu'il réfléchit avant de répondre, le secrétaire parlementaire conclura peut-être qu'il s'agit là d'une sorte d'imposition à effet rétroactif, mais tel n'est pas le cas si on l'envisage comme un impôt spécial qui figurera dans le prochain budget et qui servira à combler le vide créé jusqu'à maintenant par les obligations à intérêt conditionnel et les actions privilégiées à terme. Nous ne lui demandons pas par conséquent d'imposer des revenus qui sont déjà perdus. Nous lui demandons simplement d'envisager la possibilité d'un impôt supplémentaire pour régler le problème pendant les deux ou trois prochaines années.

Je pense que le chiffre qu'il a donné à propos des revenus perdus et qui coïncide avec mes calculs est très élevé. Nous savons quel est le taux d'imposition des banques. Nous ne savons pas au juste dans quelle mesure le taux réel d'imposition des sociétés d'emprunt a été abaissé, mais on peut s'imaginer que ces sociétés profitent elles aussi de cette mesure pour abaisser leur taux réel d'imposition.

J'estime important que le gouvernement ne se contente pas simplement de constater qu'une erreur a été commise. Le gouvernement devrait également s'assurer que cette échappatoire n'existe vraiment plus et envisager d'exiger un dédommagement pour les trois à cinq années que ces actions privilégiées à terme ont encore à courir, pour éviter que les recettes du gouvernement n'en soient diminuées d'autant et que les autres Canadiens voient leur taux d'imposition grimper en conséquence.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, le député de Broadview-Greenwood a parlé de l'incompétence dont a fait preuve le gouvernement précédent en ne corrigeant pas plus tôt cette anomalie. Comme le gouvernement libéral connaissait les chiffres en cause, il va sans dire qu'il aurait pu réagir plus promptement. Je suis d'avis, à l'instar du député, qu'il s'agit là d'incompétence, mais j'ajouterais qu'il y avait également là de la complicité de la part du gouvernement.

Pendant les mois d'octobre et de novembre de l'an dernier, la valeur totale de ces actions prévilégiées à terme a augmenté de 2.9 milliards de dollars dont un peu plus de la moitié, soit 1 milliard et demi de dollars, était imputable au financement spécial de Petro-Canada que le gouvernement a pris soin de faire passer juste avant la présentation de sa mesure rectificative. En novembre de l'an dernier, la valeur totale des actions de ce genre qui étaient en circulation représentait un peu plus de 10 milliards de dollars. Si l'on tient compte de la contribution de Petro-Canada et de celle de la Corporation de développement du Canada, qui appartient à la même catégorie des sociétés dirigées par le gouvernement, la complicité totale du gouvernement fédéral atteint environ 20 p. 100 du total.

Le député laisse entendre qu'il faudrait envisager une mesure fiscale rétroactive. Je sais bien qu'il a proposé un moyen qui, à son avis, échapperait à ce piège, mais c'est faux. Ce serait bel et bien une mesure rétroactive. Outre qu'une mesure fiscale rétroactive serait mauvaise en principe et qu'aucun gouvernement ne devrait s'y aventurer—et notre gouvernement ne le voudrait certainement pas—je crois qu'il faut tenir compte de certains autres facteurs. L'un est la difficulté de caractériser ce qui est bon et ce qui est mauvais dans ce qui a déjà été fait. Comme le député de Saint-Henri-Westmount le faisait remarquer plus tôt dans la journée, certains investissements qui ont été effectués par cette méthode étaient légitimes et correspondaient à l'objectif visé à l'origine par les dispositions de ce genre. Dernièrement, ce n'était plus vrai dans la plupart des cas, bien sûr, mais même dans les cas les plus discutables de ces derniers temps, alors que ces opérations étaient florissantes, il s'agissait de sociétés qui n'étaient pas imposables à l'époque, sinon elles n'auraient pu tirer profit de cet arrangement.

Il est donc très difficile de voir comment la suggestion du député pourrait être efficace car je suis convaincu que dans les deux ou trois prochaines années quelques-unes de ces compagnies ne paieront pas d'impôt.

L'autre mérite—et à mon avis, pour voir les choses dans une juste perspective, nous devons en tenir compte—c'est la réduction accélérée du capital versé prévue par entente. C'est pourquoi la mesure prise pour la faire disparaître prolonge le terme à dix ans, par exemple, dans le cas des actions privilégiées à terme. Dix ans c'est long et peu attrayant, alors qu'à l'origine des termes très courts étaient prévus, de trois à cinq ans, et même parfois certaines actions étaient payables à vue. Ces dernières sont déjà supprimées. Celles de trois et à cinq ans ne le sont pas; aussi, la portée de cette disposition sera très restreinte dans le temps. Mais, compte tenu du fait qu'un gouvernement devrait hésiter à adopter des mesures législatives rétroactives, et de bien d'autres facteurs, à mon avis, la proposition de l'ancien gouvernement qui devait boucher cette échappatoire flagrante, est aussi valable que toute autre qu'on puisse suggérer en ce moment.

• (1420)

M. Breau: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer davantage ce qu'il a voulu dire en parlant de «complicité»? Pourrait-il expliciter ce qu'il a voulu dire en insinuant que le gouvernement précédent avait été complice à quelque chose?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, le député devait être au courant car il siégeait à la Chambre à l'époque et savait sans doute ce qui se passait, quoique peut-être pas autant que les responsables concernés, mais il est notoire que l'acquisition la plus considérable de Petro-Canada fut en grande partie financée grâce à l'émission d'actions privilégiées à terme, une décision qui fut prise immédiatement avant le dépôt du budget de novembre 1976. Il s'agissait d'un montant énorme, peut-être même le plus considérable jamais négocié au moyen d'actions privilégiées à terme, quoique je n'en sois pas certain. Petro-Canada était alors une émanation du gouvernement, comme elle l'est toujours. Petro-Canada n'aurait pu prendre cette décision sans que le gouvernement en soit prévenu, et je serais bien étonné que le ministre des Finances de l'époque n'ait pas été au courant.

M. Breau: Monsieur le président, le député n'est pas loin de porter des accusations . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Breau: . . . concernant la légalité de certaines actions. Petro-Canada était en effet et est toujours une société appartenant au gouvernement du Canada. Nous espérons qu'elle le demeurera. Elle relève d'un conseil d'administration institué par une loi du Parlement et elle fonctionne de façon indépendante. Comme le ministre des Finances ne siège pas au conseil, je me demande comment le secrétaire parlementaire peut insinuer que l'ancien ministre des Finances savait de quelle façon Petro-Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Breau: Monsieur le président, je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face sont aussi chatouilleux et susceptibles sur cette question. Je ne fais que mon devoir en posant une question très simple à un nouveau député qui, soit dit en passant, se débrouille très bien pour piloter ce bill à la Chambre. Il a prononcé le mot «complicité» et je voudrais tout simplement qu'il précise ce qu'il entend par là. La société Petro-Canada est dotée d'un conseil d'administration qui agit indépendamment du gouvernement, mais le secrétaire parlementaire affirme que l'ancien ministre des Finances savait comment la société allait financer l'acquisition de Pacific Petroleum à ce moment-là. Comment peut-il expliquer que l'ancien ministre ait été au courant puisqu'il ne siégeait pas au conseil d'administration de Petro-Canada?

M. Ritchie (York-Est): Si je me trompe on disant que l'ancien ministre des Finances était au courant, ou aurait dû l'être, de cet arrangement, alors je retirerai volontiers mes paroles, mais si je comprends bien, l'un des principaux arguments en faveur de Petro-Canada de la part de ceux qui sont d'avis qu'elle devrait continuer à exister comme organisme d'État, c'est que le gouvernement au pouvoir peut la diriger et qu'elle peut lui servir d'instrument. J'imagine que les membres de l'ancien gouvernement étaient de cet avis. Quoi qu'il en soit, lorsque le gouvernement d'alors a décidé de supprimer—j'en suis sûr, après y avoir mûrement réfléchi—ce qu'il considérait comme une échappatoire dans la loi fiscale de l'époque, il aurait dû s'assurer sans faute qu'aucun organisme de l'État ne se livrait à ce genre d'abus, non pas en petit mais en grand, et non pas longtemps mais peu de temps avant la prise de cette décision.

M. Breau: Lorsque le premier projet de loi sur la création de Petro-Canada a été présenté à la Chambre, il était conçu de façon à lui conférer une plus grande indépendance par rapport au gouvernement, et ce sont les députés d'en face, qui étaient de ce côté-ci alors, et surtout celui de York-Peel, alors député de York-Simcoe, qui, après cinq ou six semaines d'obstruction au comité, a insisté pour qu'une disposition permette au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de diriger le conseil d'administration dans certaines circonstances. Au début, ce n'était donc pas le gouvernement libéral qui tenait à avoir ses entrées au conseil d'administration de Petro-Canada, mais bien les collègues du député.

Petro-Canada était considérée comme une société privée aux termes de la loi canadienne et une disposition de la loi lui permettait de financer des projets d'une manière particulière. Cela n'avait rien d'irrégulier et il revenait aux membres du conseil d'administration et aux fonctionnaires qui y représentaient les intérêts du gouvernement d'étudier la question et de conclure que le système fiscal n'était pas équitable et que la société ne devait pas se financer elle-même de la manière prescrite. Ces gens-là ont pour fonction d'administrer la société et de prendre des décisions au nom de tous les contribuables et si le système fiscal n'est pas équitable, c'est au Parlement et non au conseil d'administration de la société qu'il incombe de le modifier.

Par conséquent, je n'aime pas que le secrétaire parlementaire parle de «complicité» et d'irrégularité dans la façon dont le gouvernement a agi et dont Petro-Canada a financé l'achat des sociétés Pacific Petroleum et Phillips Petroleum. Il n'y avait absolument rien de mal à cela.

Si je suis si sensible à cette question c'est que . . .

M. Rae: Vous voulez accaparer le temps de la Chambre.

M. Breau: Monsieur le président, le député à ma gauche est-il le député de Broadview, de Greenwood?

M. Knowles: Oui, de Broadview-Greenwood. Vous allez apprendre à connaître bientôt ce nom.

M. Breau: Le député prétend que je veux accaparer le temps de la Chambre. C'est de l'insolence. Je n'ai jamais dépassé le temps qui m'était imparti depuis le début de la nouvelle législature pas plus qu'antérieurement du reste. Je me suis toujours efforcé de racourcir mes discours autant que possible. Je n'ai jamais interrompu les députés néo-démocrates. Je n'ai jamais dit qu'ils nous faisaient perdre notre temps. Parfois, je reste assis là à me dire qu'il faut leur donner encore un petit répit, qu'ils vont peut-être commencer à parler intelligemment et à faire preuve d'un peu de bons sens. Le député ne devrait donc pas dire que j'abuse du temps de la Chambre.

Mais revenons à notre question. Si je suis sensible à cette affaire, c'est que le conseil comptait à l'époque parmi ses membres un fonctionnaire éminent, M. Shoyama qui était sous-ministre au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est parce que je ne puis tolérer que des soupçons portent sur lui que je ne puis tolérer qu'on dise qu'il se peut que quelqu'un ait mal agi. Je ne pense pas que ce soit là l'intention du député. Je me réjouis que celui-ci ait renoncé à utiliser le mot «complicité», car j'estime que nous, membres du Parlement, ne devrions jamais blâmer un fonctionnaire, M. Shoyama ou n'importe qui d'autre, d'avoir agi pour le compte du gouvernement qu'il est appelé à servir. Je suis certain que le député de Nepean-Carleton, le président du Conseil privé, m'appuiera et que de plus en plus de députés tory conviendront avec moi que ce sont les fonctionnaires qui ont doté le Canada d'une Fonction publique de très haute qualité. Or, comme cela s'est produit après des années et des années du gouvernement libéral, c'est donc que nous avons présenté de bonnes lois et mis en œuvre de bonnes méthodes de recrutement, ce qui fait que nous avons une Fonction publique de qualité.

M. Cooper: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'estime que le député tient des propos qui n'ont rien à voir à la question à l'étude. Le secrétaire parlementaire n'a assurément fait aucune déclaration concernant l'honneur et l'intégrité de la Fonction publique du Canada ou du moindre de ses membres et je crois devoir avertir la Chambre que la série de questions que le député est en train de poser constitue une perte de temps et qu'elle est hors contexte.

M. Breau: Je sais que le secrétaire parlementaire ne voulait pas imputer quoi que ce soit à quiconque et j'étais sur le point de le remercier et de reconnaître que ce n'était pas ce qu'il avait fait car je suis sûr qu'il n'aurait pas voulu insinuer que les sous-ministres qui siégeaient à l'époque au conseil d'administration de Petro-Canada se soient livrés à des agissements répréhensibles. Je n'ai certes pas soulevé la question de l'acquisition de Pacific Pete par Petro-Canada; c'est le député de York-Est qui l'a fait. J'accepte la rétractation du secrétaire parlementaire. Il l'a faite d'une façon très élégante—et je me réjouis de constater qu'il n'estime pas, pas plus que personne d'autre à la Chambre, qu'il ait pu se passer quelque chose d'irrégulier au cours des jours ou des semaines qui ont précédé l'acquisition de Pacific Pete par Petro-Canada.

● (1430)

Comme je l'ai déjà dit, qu'il s'agisse d'un fonctionnaire ou d'un particulier siégeant au conseil d'administration de Petro-Canada, il ne lui appartient pas de porter un jugement et de dire: «Nous ne devrions pas nous servir du régime fiscal de cette façon, comme moyen de financement». Ils ne devraient pas se substituer au Parlement et nous dire si c'est une bonne façon de financer une acquisition ou non. Ils sont assujettis aux lois du Canada, à la même loi de l'impôt sur le revenu que tout le monde. Je ne pense pas qu'il soit juste de dire que le gouvernement agissait de connivence avec qui que ce soit dans cette acquisition.

M. Andras: Monsieur le président, je n'ai pas entendu les paroles du secrétaire parlementaire qui semblent avoir incité mon collègue à exprimer sa désapprobation, à juste titre, selon moi, s'il a en fait parlé de «connivence». Comme je n'étais pas à la Chambre, j'attendrai d'avoir vu le hansard avant de porter un jugement.

M. Breau: Il l'a retiré.

M. Andras: S'il l'a retiré, parfait. En discutant de cet article avec mon collègue, je sais que l'honorable secrétaire parlementaire a parlé d'«abus» du régime fiscal. Je crois qu'il a parlé d'«abus» dans le cas des obligations à intérêt conditionnel. Est-ce maintenant ce qu'en pense son parti? Ce qui se passe, c'est que le Parlement adopte des lois fiscales et des comptables, conseillers et experts fiscaux habiles, les examinent pour voir comment ils peuvent légitimement et légalement éviter de payer sans qu'on puisse parler d'évasion fiscale certaines sommes au receveur général du Canada. On peut se demander si c'est un manque de moralité. Mais le parti d'en face a-t-il pour principe de fermer les yeux sur l'utilisation d'un article de la loi de l'impôt sur le revenu qui permet le financement d'acquisitions, etc., à l'aide d'obligations à intérêt conditionnel? Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si son parti considère un tel abus illégal?

M. Ritchie (York-Est): Pas du tout, monsieur le président. Il n'est que juste que tout contribuable paie les impôts auxquels il est tenu de par la loi. Je ne pense pas qu'il doive chercher à payer plus d'impôts que la loi ne l'y oblige. Les seuls abus que j'ai constatés ne venaient pas de ceux qui se sont prévalus de la loi jusqu'à ce que le gouvernement décide que tel n'était pas l'objet de la loi. Je ne pense pas que l'on puisse reprocher quoi que ce soit à ces personnes. J'ai voulu dire que le gouvernement alors au pouvoir, volontairement ou non,—et qui pourra le prouver—avait abusé du système. C'est ce gouvernement qui avait décidé ou était sur le point de décider que le système devait changer, si tant est qu'il fût au courant. Compte tenu de l'importance de la transaction, je pense que quelqu'un en autorité devait en avoir au moins entendu parler.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je l'espère.

M. Ritchie (York-Est): S'il était au courant, cela constituait une sorte d'abus du seul fait que le gouvernement avait décidé ou était sur le point de décider que la chose était mauvaise et qu'il fallait la changer. Par coïncidence ou autrement, le gouvernement a vu un de ses instruments utilisé à la limite. Je ne pense pas que l'on puisse parler d'abus dans aucun autre cas, car c'est légal. Pour les raisons que j'ai mentionnées, je pense que tout contribuable devrait payer les impôts que la loi l'oblige à payer. Il n'a pas de par la loi, l'éthique ou tout autre motif, à faire de cadeaux au Trésor public.

M. Andras: Monsieur le président, cela nous amène sur un autre terrain glissant.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez drôlement glissé le 22 mai dernier.

M. Andras: Nous sommes en train de nous relever.

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Le député finira par apprendre comme moi, que la patience est une vertu. Je pense que le président du Conseil privé dirait la même chose s'il était à ma place.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, si je ne m'abuse, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a laissé entendre à la Chambre en répondant au député de Thunder Bay-Nipigon que le gouvernement de l'époque aurait dû savoir ce qu'il faisait; ou encore cela se serait produit par inadvertance. A mon avis, c'est très grave. Le député qui était sur le point de prendre la parole était un ministre du gouvernement de l'époque. Peut-être est-il en mesure de nous révéler les faits réels. Cela fait un an et demi que nous essayons de les découvrir.

M. Andras: Monsieur le président, je pardonne à l'honorable président du Conseil privé pour qui personnellement j'ai la plus grande estime, comme il le sait d'ailleurs, de persister manifestement à vouloir faire partager à l'opposition la responsabilité du gouvernement. Cela est manifeste dans presque toutes les initiatives ou les remarques des ministres de ce gouvernement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Seulement jusqu'au 22 mai.

M. Andras: La question revient sur le tapis dès que les ministres du gouvernement éprouvent la moindre difficulté à assumer leurs nouvelles responsabilités, dont ils se réjouissent depuis le 22 mai.

M. Baker (Nepean-Carleton): Contentez-vous de répondre à la question.

M. Andras: Le ministre et moi-même sommes depuis trop longtemps à la Chambre pour nous rabattre sur ces petits jeux. Ma question est la plus grave et c'est elle qu'il convient d'examiner. Si le secrétaire parlementaire tient à critiquer sévèrement cette transaction particulière, il laisse alors sous-entendre que les sociétés d'État, que possède et contrôle le gouvernement, fédéral, provincial ou autre, devraient bénéficier d'un traitement différent de celui qui est accordé aux sociétés privées en matière de fiscalité. Bien entendu, la prochaine mesure s'appliquerait à n'importe quelle autre société de la Couronne.

L'objet même de la création de sociétés de la Couronne était d'en faire des organismes paragouvernementaux. A supposer que les ministres du gouvernement et le ministre des Finances aient envisagé de modifier cet article particulier de la loi, prétend-il avec sérieux que jusqu'à ce que cette mesure ait été adoptée par le Parlement, à juste titre l'unique autorité dans cette situation, toutes les sociétés de la Couronne, établies en principe comme organismes paragouvernementaux, devraient poursuivre leurs activités sous un régime hypothétique qu'on pourrait ou non proposer au Parlement en dernière analyse, et que pourrait adopter ou non ce dernier?

Si le député analyse bien à fond cette doctrine, je pense que nous nous retrouverons dans un bel embarras chaque fois que l'on déterminera au ministère des Finances ou dans tout autre ministère les mesures ou les lignes directrices que devraient suivre les organismes et les sociétés de la Couronne du gouvernement de son parti. Autrement dit, tant que le Parlement n'aura pas approuvé cela, comment au nom du ciel peut-il exister des directives précises, mise à part celles qui sont données par les lois du pays ou celles du gouvernement que le Parlement a officiellement approuvées? Comment peuvent-ils s'engager dans cette voie dangereuse et éviter le chaos dans l'administration des sociétés de la Couronne?

M. Pepin: Démissionnez, faites des excuses.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, ce débat peut durer longtemps.

M. Prud'homme: Vous l'avez commencé.

M. Ritchie (York-Est): Je m'y attends, dans un contexte bien différent de celui d'aujourd'hui. Cela me semble relativement simple. Quoique l'on dise de l'indépendance des sociétés de la Couronne, qui d'ailleurs sont plus ou moins indépendantes, on a toujours fait valoir dans le cas de cette société qu'elle serait le bras droit du gouvernement, une fenêtre sur l'industrie, un moyen de contrôler ou d'influencer l'industrie comme instrument permettant des réalisations auxquelles se refuse le secteur privé. Cette société de la Couronne n'est pas comme les autres. Il est vrai, et le ministre a tout à fait raison de soutenir qu'il n'y a normalement aucune raison qui . . .

M. Breau: L'ex-ministre.

M. Ritchie (York-Est): L'ex-ministre, merci. Il n'y a aucune raison d'exiger qu'une société de la Couronne dont l'exploitation est raisonnablement indépendante soit même au courant des modifications qui seront apportées dans le budget qui sera bientôt présenté. Il se pourrait bien qu'en l'occurence personne ne le savait, même pas le sous-ministre ni les autres hauts-fonctionnaires qui faisaient partie de ce comité. Je trouve regrettable que le gouvernement d'alors n'ait pas prévenu et corrigé plus tôt cette grave anomalie du régime fiscal et qu'il n'ait pas adopté plus tôt cette importante mesure alors qu'il savait que les montants en cause représentaient presque 33 p. 100 en un mois. C'est tout ce qu'on peut en dire. La «complicité» dont je veux parler n'était pas nécessairement illégale, mais le moins qu'on puisse dire c'est que le gouvernement n'a pas agi judicieusement.

● (1440)

M. Breau: Monsieur le président, je n'ai qu'une observation à ajouter. Le secrétaire parlementaire a laissé entendre tout à l'heure que quelqu'un avait voulu profiter des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatives aux obligations à intérêt conditionnel juste avant que des modifications y soient apportées. Le député ne veut certes pas donner l'impression que quelqu'un savait que le ministre des Finances allait annoncer ce changement lors de la présentation de son budget. Il est probable que le ministre n'a décidé du contenu de son budget qu'une journée ou deux avant sa présentation. Le député ne veut certes pas insinuer que le ministre ou l'un de ses collaborateurs aurait tuyauté Petro Canada pour lui permettre de se prévaloir de cette disposition avant la date limite du 16 novembre.

Il importe de tirer cela au clair. J'espère que le secrétaire parlementaire ne veut pas laisser entendre que quelqu'un a dévoilé cette décision du ministre des Finances à Petro Canada ou à qui que ce soit d'autre, ou que le ministre lui-même aurait divulgué à l'avance à quelqu'un sa décision à cet égard. Le secrétaire parlementaire ne veut sans doute pas donner l'impression que le ministre des Finances, ou quelque autre membre du comité ministériel chargé de prendre des décisions concernant le budget, aurait dévoilé prématurément à quelqu'un d'autre ces décisions, notamment celle qui a donné lieu à la modification que l'on retrouve dans le projet de loi à l'étude.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je pense que nous avons discuté assez longtemps de cette question et qu'il serait bon de revenir au sujet à l'étude.

M. Rae: J'invoque le Règlement, monsieur le président. En toute déférence, je suis d'accord avec vous, mais je pense qu'il appartient au comité de décider si le secrétaire parlementaire devrait répondre à cela. Voilà comment devrait se dérouler le débat.

Le vice-président adjoint: L'article 66 est-il adopté?

M. Knowles: Sur division.

(L'article 66 est adopté.)

(Les articles 67 à 69 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 70—*Application de la loi de l'impôt sur le revenu.*

M. Knowles: Monsieur le président, chaque fois qu'a été lu le titre du bill à l'étude, on a toujours mentionné qu'il modifiait également le Régime de pensions du Canada. J'ai souvent entendu certains de mes collègues contester que cela nous permettrait d'aborder les dispositions du Régime de pensions du Canada. Il n'y a évidemment pas lieu de le faire en l'occurrence, car il est clair que l'article 70 ne fait qu'apporter au Régime de pensions du Canada quelques modifications mineures, afin de percevoir des employeurs des sommes qu'ils ont négligé de verser au Receveur général du Canada.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire si j'ai bien compris cet article, et cela sous deux rapports. En premier lieu, est-ce vrai qu'il s'applique uniquement aux employeurs et qu'il n'y a rien dans l'article, avant ou après sa modification, qui s'applique aux employés?

Je voudrais également lui demander pourquoi il faut adopter cet article qui accorde au gouvernement le droit de retenir des employeurs des fonds qu'il pourrait leur verser afin de récupérer des remises exigibles en vertu du régime de pensions du Canada mais non acquittées? Je suis au courant de quelques cas où l'employeur ayant négligé d'envoyer la remise voulue, un employé a éprouvé de graves difficultés à toucher sa pension. Est-ce une pratique générale ou quelle est la raison de cet article?

J'ai posé deux questions: est-ce que je comprends bien l'article et pourquoi est-il nécessaire?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, la réponse à la première question est oui, et je vais m'informer afin de pouvoir répondre à la seconde question. On me dit qu'il n'est pas question, en l'occurence, de chercher à se protéger contre une pratique généralisée. Il s'agit surtout d'assurer l'uniformité des termes et des pratiques administratives.

M. Knowles: Je suis heureux d'apprendre, monsieur le président, que cette pratique n'est pas généralisée. Évidemment, si cette disposition permet de recouvrer les cotisations en souffrance des employeurs, il est certes utile de l'inclure. La loi, si je l'interprète correctement, stipule que si un employeur ne verse pas, comme il le devrait, ses cotisations au Régime de pensions du Canada, on peut recouvrer ces montants en retenant des sommes dues à l'employeur. Mais qu'arrive-t-il si le gouvernement fédéral ne doit pas d'argent à l'employeur?

M. Taylor (Bow River): Monsieur le président, j'aimerais ajouter une ou deux observations aux points qu'a soulevées le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je connais deux ou trois cas, dont au moins un très sérieux, où cela est arrivé. L'employé doit alors faire des pieds et des mains pour essayer de prouver que les cotisations ont bel et bien été retenues sur son traitement même si elles n'ont pas été signalées aux services du Régime de pensions du Canada ou de l'impôt. C'est l'employé qui doit alors assumer le fardeau de la preuve. Il arrive souvent, en temps normal, que les déclarations de l'employeur soient incomplètes ou inexactes. L'employé ne prévoit aucune difficulté et, si la situation se complique subitement, il se trouve aux prises avec de graves problèmes.

● (1450)

Je conseillerai à l'administration de suivre la situation de près et, quand cela se produira, d'intenter des poursuites en vue d'imposer la peine maximale à l'employeur pour faire un exemple. Cela n'est pas juste envers l'employé puisque ce n'est pas l'argent de l'employeur. Il s'agit de sommes qui ont été retenues sur le traitement de l'employé. Je n'ai jamais eu connaissance de poursuites de la sorte, mais si cela se produit, il faudrait intenter des poursuites en vue d'imposer la peine maximale. En fait, cela constitue ni plus ni moins un vol d'argent appartenant à la Couronne ou à l'employé.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur l'Orateur, je partage l'avis de mes deux préopinants quant à la situation dans laquelle cela place un employé. Non seulement l'employeur n'a pas envoyé les sommes retenues, mais il ne les a même pas déclarées. Je crains toutefois que cette disposition ne règle pas intégralement le problème. Même si l'application aux cotisations non versées au Régime de pensions du Canada des dispositions sur les amendes de la loi de l'impôt sur le revenu aura un certain pouvoir de dissuasion, cela n'aide pas le cas de l'employé dont les retenues n'ont jamais été déclarées. Je prends note de la question et la signalerai au ministre. Peut-être y a-t-il une autre solution.

M. Knowles: Monsieur le président, je remercie le député de Bow River (M. Taylor) de son appui. J'imagine que nous ne pourrions pas facilement, nous tous qui sommes ici à la Chambre, trouver bien des exemples d'une telle situation, mais lorsqu'un citoyen se voit privé des prestations auxquelles il a droit en vertu du Régime de pensions du Canada tout simplement parce que son employeur a négligé de verser ses contributions, nous devrions prendre la chose au sérieux et légiférer en vue de corriger la situation.

J'aimerais bien qu'on me réponde et qu'on me dise ce qui arrive lorsqu'un employeur ne reçoit pas du gouvernement l'argent qui lui permettrait d'effectuer des déductions. J'espère que le secrétaire parlementaire voudra bien saisir son ministre de cette question, et je le prie de demander également à son ministre d'en parler au ministre du Revenu national, à celui de la Santé nationale et du Bien-être social, car c'est d'eux que relève l'administration du régime de pensions du Canada. Même si seulement quelques Canadiens se voyaient privés à cause d'une négligence de la part de leur employeur, des prestations auxquelles ils ont droit aux termes du Régime de pensions du Canada, le problème mériterait d'être réglé.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je vais transmettre aux deux ministres en cause la demande du député de Winnipeg-Nord-Centre. C'est justement parce qu'ils sont tous deux touchés que je ne suis pas réellement en mesure de donner une réponse au député quant à savoir ce qui arrive à la pension de l'employé si l'employeur a non seulement négligé d'envoyer les contributions prélevées, mais n'a plus d'argent pour payer l'amende quand cette loi sera en vigueur. Cette disposition ne fait que veiller à appliquer des sanctions plus sévères à l'encontre de l'employeur qui viole la loi. Mais je suppose que cela n'a aucun sens si l'employeur n'a aucune ressource.

(L'article 70 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le vice-président adjoint: Le bill est-il adopté?

M. Breau: Monsieur le président, le temps que nous avons mis à étudier ce bill en deuxième lecture et au comité plénier indique que notre parti veut coopérer et permettre au gouvernement de réaliser son programme législatif. Cela prouve que le premier ministre et le président du Conseil privé avaient tort quand ils ont insinué que nous tentons de faire obstacle aux travaux de la Chambre. En deux ou trois jours de débat seulement, un bill très compliqué a franchi l'étape de la deuxième lecture, ce qui prouve combien l'opposition s'est montrée pleine de bonne volonté. Nous attendons que le gouvernement présente son budget accompagné de mesures valables pour aider l'économie du pays.

M. Corbett: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'adoption de ce bill.

M. Knowles: Attendons à la troisième lecture.

M. Corbett: Si vous voulez être patient, monsieur le président, je suis sûr que vous serez d'accord avec moi. Il s'agit précisément de l'article 46. J'aimerais, aux fins du compte rendu, attirer l'attention de la Chambre sur le fait que cet article en particulier représente un grand pas en avant pour les Canadiens sur le plan social. L'article reprend les dispositions qui avaient déjà été présentées par le gouvernement précédent dans le budget d'avril 1978, grâce auxquelles les personnes handicapées . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je ne crois pas qu'il serait opportun de créer un précédent en permettant au député de Fundy-Royal de prendre la parole à ce moment-ci. Il aurait dû communiquer ses observations à la Chambre quand l'article 46 était à l'étude.

Dois-je faire rapport du bill?

M. Knowles: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant ou à la prochaine séance de la Chambre?

M. Knowles: Du consentement de la Chambre, maintenant.

M. l'Orateur adjoint: Maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Crosbie propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement attirer l'attention de la Chambre sur l'esprit de collaboration qui a présidé l'étude de ce bill et aux avantages qu'en tireront les gens qui n'avaient pas auparavant accès au REER. Je pense plus particulièrement aux gens de moins de soixante ans qui sont physiquement diminués ou handicapés à la suite d'une crise cardiaque ou de quelque autre invalidité.

● (1500)

Je suis assez surpris qu'au cours de l'examen de ce bill, étant donné que ce genre de disposition est tout à fait conforme aux types de mesures législatives qu'ils défendent normalement, surtout le Nouveau parti démocratique, les membres de ce parti n'aient jamais mentionné qu'il s'agit là d'une mesure progressiste qui accorde énormément d'importance aux besoins sociaux et aux difficultés des minorités du pays.

Je pense qu'il est également tout à l'honneur du gouvernement précédent, dans la mesure où il l'a fait au cours de la session précédente, d'avoir reconnu que le budget présenté en avril 1978 par l'ex-ministre des Finances présentait certaines faiblesses. Après que les députés de notre parti les lui eurent signalées le 7 novembre 1978, ces dispositions ont été ajoutées au bill pour tenir compte de ce groupe très spécial de personnes qui ne peuvent pas ou ne pourraient pas se débrouiller seules.

Comme représentant de Fundy-Royal et député ministériel, je suis heureux de constater qu'un parti et un gouvernement partisans de la libre entreprise puissent s'occuper des problèmes sociaux et présenter des mesures sociales de cette nature.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que mon honorable ami le ministre des Finances (M. Crosbie) est venu à la Chambre pour ce qui sera probablement les dernières étapes de l'adoption de ce bill dont l'étude s'est faite rapidement avec la collaboration de tous, comme un de ses collègues vient de le mentionner. Le ministre des Finances ne s'y attendait probablement pas, car il a dit l'autre jour, avant même d'avoir déposé le bill, je pense, je n'en suis pas sûr, qu'il ne pouvait présenter son budget à cause des tactiques d'obstruction de l'opposition qui retardaient l'adoption du bill. Il ne pouvait prendre la mesure qui consistera tôt ou tard, nous l'espérons, à couper le cordon ombilical afin de commencer à s'acquitter des responsabilités qu'il a officiellement assumées le 4 juin.

Nous nous sommes efforcés de respecter la décision qu'a prise l'électorat le 22 mai. Nous avons laissé à cette nouvelle bande cinq magnifiques mois de quiétude dans les officines d'Ottawa pour apprendre où étaient les salles de bains particulières, les trombones, comment monter, etc. Bien sûr, ils avaient déjà dit quelques années auparavant qu'ils avaient toutes les solutions et qu'ils ne guettaient que l'occasion de mener le Canada au Valhalla de la gloire conservatrice vers une nouvelle ère de prospérité, etc.

Je remarque sans trop de chagrin que mes bons amis d'en face ont l'air préoccupé et sont d'une pâleur carcérale à mesure qu'ils se rendent compte qu'il n'y a pas de solutions faciles. Je m'incline, monsieur l'Orateur, parce que c'est la vérité. Il n'y a pas de solution facile aux problèmes de notre pays ni à ceux du monde. Ils sont humains, je suppose.

M. Knowles: N'en soyez pas trop sûr.

M. Andras: Soyez patient, l'ami; soyez patient. On pourrait leur pardonner leur perplexité et leur fébrilité devant les inventions et les faux-fuyants auxquels ils ont recours en répondant à nos questions, mais on ne peut leur pardonner ou prendre à la légère l'hypocrisie avec laquelle ils abordent leur tâche. Pendant combien de temps encore ont-ils l'intention de poursuivre ce jeu, et de continuer à prétendre qu'ils ne peuvent rien faire en raison des problèmes que leur a légués le gouvernement précédent.

Nous essayons d'amener notre collègue de l'Est à l'admettre honnêtement et en toute liberté, comme il l'a fait dans d'autres circonstances. Si je relisais le hansard de façon attentive, je pourrais probablement trouver une ou deux reprises où il aurait été des plus honnêtes dans ses propos. Nous avons essayé de le faire sortir de son repaire, pour ainsi dire et de lui faire reconnaître que puisqu'il a remporté la victoire, il doit désormais assumer ses responsabilités et se mettre à la tâche. Nous n'avons pas réussi, monsieur l'Orateur.

Ces motions ont été proposées dans le dernier budget du gouvernement précédent. Les élections ont eu lieu au mois de mai; et nous sommes déjà au mois de novembre. Peut-être le gouvernement a-t-il eu raison de prendre son temps—cette période a été la plus longue dans l'histoire du Parlement canadien—pour s'initier à son travail avant de convoquer le Parlement. Peut-être avait-il raison d'agir ainsi, car il n'avait pas beaucoup d'expérience.

Toutefois, il faut savoir renoncer. Le gouvernement ne peut siéger jour après jour et prétendre que les députés de ce côté-ci sont à l'origine du retard mis à adopter ce projet de loi, retard qui empêche le ministre des Finances de nous présenter un budget. Nous pourrions adopter ce budget en moins de deux jours; nous aurions pu l'adopter au mois de juin, et même au mois de juillet, de sorte que cela ne présente aucun problème. Un autre problème se pose en l'occurrence, comme il y en a à propos d'une foule de choses les conservateurs font ou ne font pas.

Avant les élections, tandis qu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils consignaient de prétendus faits et chiffres au compte rendu. Il est très amusant et intéressant de lire dans le hansard ce que disaient mon honorable ami, le ministre des Finances, mon ami le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et ce véritable gourou en matière économique dans le gouvernement conservateur qui retourne à l'Université York, à l'Université de Toronto ou ailleurs ou peut-être lui destine-t-on autre chose, je veux parler de M. Gillies et, bien entendu, ce spécialiste hors pair en affaires économiques qui est maintenant premier ministre (M. Clark).

Nous relevons avec intérêt ce qu'ils disaient alors et ce qu'ils font maintenant. Nous notons également avec intérêt qu'ils avaient prédit durant la campagne électorale que les besoins de caisse ou d'emprunt durant l'année financière s'élèveraient à 17 milliards, un beau chiffre rond. D'autres avaient même parlé de 13, 14, 15, 16—vous avez le choix. J'ai même entendu parler une fois de 18 milliards. C'est écrit quelque part.

Leurs prévisions relatives au taux de chômage atteignaient les deux chiffres—10 p. 100 ou à peu près, de même que les prévisions concernant l'inflation. En somme, suite aux politiques du gouvernement précédent, le ciel devait nous tomber sur la tête.

Il n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord depuis les élections, même après avoir consacré cinq mois à prendre connaissance de toutes ces données, de tous ces chiffres, et ils ont affirmé en public que les déficits du gouvernement seraient plus faibles que nous l'avions prévu. Ils sont effectivement plus faibles que ce qu'eux avaient prévu. Pourtant, monsieur l'Orateur, et c'est là qu'ils se sont montrés hypocrites; ils avaient calculé nos besoins d'emprunt en espèces non seulement pour la présente année fiscale, mais aussi pour les années à venir, et ces chiffres-là on les retrouve dans le hansard, dans des discours qu'ils ont prononcés ailleurs. Ils avaient prévu des dépenses beaucoup plus élevées que ce ne fut le cas effectivement. Et ils ont parcouru le pays en brandissant des chiffres exagérés. C'est en se basant sur ces prévisions qu'ils ont promis de réduire les impôts de deux milliards de dollars. C'est encore à partir de ces prévisions erronées auxquelles ils croyaient, semble-t-il, qu'ils ont promis d'instaurer un programme de déduction des intérêts sur hypothèques qui, quand il sera réalisé, coûtera près de 2.5 milliards de dollars par année. Oui, c'est à partir de ces prévisions trop généreuses qu'ils ont fait toutes sortes de promesses. Certains affirment qu'elles nous coûteraient cinq milliards et d'autres jusqu'à sept milliards par année.

Selon le premier ministre, il aurait fallu attendre deux mois pour que le déficit stimulateur fasse sentir ses effets, et d'après le président du Conseil du Trésor, il faudrait attendre un an, mais au dire du ministre des Finances, il faudrait attendre deux ans et ensuite le déficit serait supprimé.

D'après moi, monsieur l'Orateur, c'est en se basant sur leurs propres prévisions extravagantes, exagérées, imprécises et inexactes, faites délibérément ou non lorsqu'ils se sont mis à faire des promesses extravagantes, promesses qu'ils doivent maintenant renier à l'exception d'une ou deux, celles que, d'après moi ils devraient justement s'abstenir de réaliser. Leur crédibilité est en jeu quand ils tentent de justifier leur incapacité d'agir et de respecter leurs promesses, celles-là mêmes qui leur ont valu d'être élus par les Canadiens. Ils font preuve d'hypocrisie et de duplicité, si ce n'est pire, en affirmant à la Chambre qu'ils ne peuvent respecter leurs promesses parce que la situation telle qu'ils la voient maintenant est pire qu'ils ne le pensaient avant le 22 mai. Ils ont fait campagne en dénonçant ces obligations en espèces qui se sont avérées bien moindres en réalité. Ils le savent parce qu'ils ont maintenant accès à tous les dossiers. Nous ne leur avions rien caché quand nous étions au pouvoir.

● (1510)

On pourrait aussi parler des indicateurs économiques selon lesquels un nouveau budget s'imposait. Comme l'un de mes collègues a tenté de le faire consigner au compte rendu pendant la période des questions aujourd'hui, la croissance réelle du PNB est passée d'environ 2.3 p. 100 à environ 3.4 p. 100, selon les prévisions. En fait, elle se situe à 3.5 p. 100 pour cette année, et nous sommes en novembre 1979. Ces résultats sont attribuables au budget libéral et au passage anticipé de ces mesures. Parce que le ministre des Finances (M. Crosbie) n'a pas encore présenté de budget à la Chambre, il ne peut s'attribuer le mérite de la croissance favorable du PNB. Nous souhaitons tous qu'elle augmente encore. Comme les prévisions étaient beaucoup plus basses, cela dénote une amélioration qu'ils ne peuvent passer sous silence.

Ils s'attendaient à un taux de chômage de 9 ou 10 p. 100 cette année. Or, il se situe juste au-dessus de 7 p. 100. C'est encore beaucoup trop haut, mais c'est là-dessus qu'ils se sont fondés pour faire leurs promesses électorales et annoncer un retour à la prospérité. C'est là-dessus qu'ils se sont fondés pour formuler leur idée d'un budget stimulatif et d'un déficit de dépenses excessif. Dieu merci, ils battent en retraite à cet égard. Ces gens-là se lamentaient parce que l'inflation était galopante. Actuellement aux environs de 9 p. 100, le taux d'inflation est encore trop élevé, mais plus bas qu'ils ne l'avaient prévu. Je ne cesserai pas de répéter cela tant qu'un de nos vis-à-vis n'aura pas le courage et l'honnêteté de se lever et de dire: «D'accord, nous allons abandonner cette pratique stupide de rejeter tout le blâme sur le gouvernement antérieur et assumer nos responsabilités». Les vis-à-vis entendront ce refrain encore longtemps, tant qu'ils continueront à reprocher hypocritement tout au passé. Ils deviennent peu convaincants. De fait, chaque indice économique et aspect fiscal de la situation, comme ils le savent maintenant, sont bien meilleurs qu'ils ne l'avaient prévu dans leur prophéties pessimistes durant la campagne électorale et l'année précédant leur arrivée au pouvoir. Nous avons des documents pour le prouver. A mon avis, leur argumentation est fallacieuse. Ils doivent maintenant se mettre à l'oeuvre.

Une des meilleures compensations dont peut profiter ceux qui n'assument plus aucune responsabilité ministérielle est d'avoir plus de temps à sa disposition. Nous avons un peu de temps pour jouer au golf, pour penser et même pour lire. Mes lectures sont assez étranges ces jours-ci. Je lis certains débats qui se sont déroulés à l'autre endroit. J'ai un exemplaire des débats de l'autre endroit du mercredi 24 octobre 1979. J'y ai vu le nom d'un nouveau bonhomme qui se nomme le sénateur Murray. C'est le véritable gourou du parti conservateur. C'est l'éminence grise du parti. C'est le type qui les a fait élire.

Une voix: Keith avait besoin de compagnie.

M. Andras: Oui, il a été récompensé, comme d'autres qui se débrouillent bien dans ce genre de circonstances. Cela va probablement se reproduire.

Je crois savoir que parce qu'il s'inquiétait des promesses électorales que le premier ministre faisait conformément aux instructions qu'il lui transmettait de High River et voyant que le gouvernement ne faisait pas grand-chose, il a appelé le bureau du premier ministre en juin ou juillet et il a dit au premier ministre «Il vaudrait mieux rassembler les gars à Jasper et les rappeler à l'ordre. Du train où vont les choses nous ne tiendrons aucune des promesses électorales que nous avons faites.» Une petite réunion a donc eu lieu à Jasper et le sénateur Murray a dit à tout le monde comment il entendait que les choses se passent et je vous jure que ça les a réveillés.

M. Whelan: Il n'y avait que le petit cabinet; le grand cabinet n'était pas là.

M. Andras: C'est vrai, c'était le petit cabinet. Je n'ai pas très bien tout compris encore. Un jour, je ferai un autre discours là-dessus. Ça devrait être très drôle.

Quoi qu'il en soit, le gourou, notre collègue sénateur, a réuni ses disciples et leur a dit: «Voici ce que vous avez à faire. Oubliez l'idée absurde de garder le sous-ministre des Finances malgré ce qu'en pense le ministre des Finances, les choses ne se passeront pas ainsi.» Puis il a ajouté: «Peu importe qu'il soit bon ou mauvais, il doit partir.» Le ministre des Finances aurait, semble-t-il, défendu le sous-ministre en titre, mais j'imagine que cet après-midi-là des ordres ont été donnés, et lorsque le ministre des Finances est retourné à son bureau, il a constaté qu'il avait un nouveau sous-ministre. Je ne serais pas étonné qu'il n'ait appris qu'après coup qui il était.

Quoi qu'il en soit, on est en droit de poser des questions. Il semble bien que le grand manitou de la politique économique soit un ancien collègue de nos amis d'en face qui n'a pas cru bon de se porter de nouveau candidat. Je veux parler de M. Gillies, qui mène la barque depuis le cabinet du premier ministre.

Comme en fait foi la page 171 des *Débats du Sénat*—il semble que leurs délibérations soient moins longues que les nôtres—le sénateur, sauf erreur, dans son premier discours au Sénat, dans un véritable sermon à ses collègues sénateurs où il les invitait à profiter de son expérience et de la sagesse qu'il a acquise au fil des ans, a dit ceci:

> ... ce qui est en cause, c'est la crédibilité du système. Car, hélas, cette crédibilité a été passablement battue en brèche par le cynisme et les volte-face spectaculaires dont nous avons été témoins ces années-ci.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député. Je dois l'informer que c'est la coutume établie à la Chambre, et de nombreuses citations peuvent corroborer cette affirmation, de ne pas permettre aux députés de citer les délibérations qui se déroulent à l'autre endroit.

Je pourrais lire le paragraphe 314 à l'intention du député. Je reconnais qu'au cours de la législature actuelle, nous verrons peut-être beaucoup des questions débattues à la Chambre faire également l'objet de débats à l'autre endroit, de façon plus journalière que d'habitude, mais je dois observer le Règlement de la Chambre. Je vais consigner au compte rendu une citation qui pourra être utile non seulement dans le présent débat, mais lors d'autres débats de la législature actuelle du Parlement. A la page 102 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, cinquième édition, le paragraphe 314, est ainsi libellé:

La règle qui interdit toute allusion aux débats dans l'autre Chambre évite des discussions inutiles entre les membres de deux institutions distinctes privés du droit de réplique, et de ce fait les récriminations et l'utilisation d'espressions offensantes en l'absence des personnes mises en cause. Néanmoins l'origine de l'interdiction se retrouve, essentiellement, dans l'hypothèse selon laquelle les débats d'une des deux Chambres restent inconnus de l'autre.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je vais donc limiter mes citations de Gédéon paraphrasées par certaines personnes qui resteront désormais anonymes.

On a donc exprimé cette pensée au sujet de la crédibilité et des dommages causés par le cynisme et les volte-face spectaculaires.

Parlons du cynisme . . .

M. Pepin: Et des volte-face.

M. Andras: J'y viendrai, et vous pourrez le faire aussi. Il faut vraiment un culot monstre pour parler de cynisme quand on songe à l'affaire de l'ambassade en Israël.

● (1520)

Des volte-face? Les réductions d'impôt de 2 milliards de dollars qu'on allait accorder, hein?

M. Taylor (Bow River): J'invoque le Règlement. Qu'est-ce que Jérusalem a à voir avec le bill relatif à l'impôt sur le revenu? Nous étudions un bill fiscal.

M. Andras: Eh bien, encore quelques incidents de ce genre et le gouvernement va devoir gonfler son budget de dépenses pour faire les frais des expéditions de Bob. Il devra augmenter l'impôt sur le revenu à l'avenant. Il faut que je sache une chose: cet ambassadeur qui va payer les pots cassés est-il parti pour l'Argentine afin de réparer les dégâts que le gouvernement y a faits? La prochaine fois, va-t-il partir pour le Japon . . .

M. Kempling: Parlez-nous donc de vos fiascos en Argentine. Ça nous ferait rire.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'entends à peine le député.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je suis vraiment désolé pour le ministre des Finances. Au début, lorsqu'il a accédé à son poste, ou peu après, il nous a dit, avec la spontanéité charmante qu'on lui connaît, qu'il n'était pas indispensable. Les ministres des Finances sont certainement ceux, parmi les ministres de la Couronne dont on peut se défaire le plus facilement, et c'est bien ainsi, surtout le ministre actuel. Il doit avoir bien des déceptions, je pense, car à l'occasion il semble être presque capable de trouver que un et un font deux; en fait, il trouvait bien souvent deux et demi—mais, deux et demi c'est du passé, aujourd'hui ce serait plutôt un et demi puisqu'on semble plus enclin à l'austérité budgétaire qu'à la stimulation par le déficit. Il a dû revenir sur la position qu'il avait prise à l'égard du sous-ministre des Finances.

M. Herbert: Il s'est fait damer le pion.

M. Andras: Effectivement, nous ne savons pas par qui. C'est gênant. Le ministre des Finances occupe un des postes les plus prestigieux de notre pays, or la façon dont il est traité influe énormément sur la crédibilité du gouvernement et ainsi de suite. Il aurait tout lieu de me décevoir mais je présume que le ministre des Finances n'a pas eu la vie belle avec ce programme débile de déduction des intérêts hypothécaires qu'on l'a obligé à présenter lors d'une réunion du cabinet. S'il faut attribuer une valeur quelconque à la thèse farfelue comme quoi le gouvernement n'a pas grande latitude en matière fiscale, je dois dire que les ministres ont laissé échapper, avec ce programme de deux milliards et demi de dollars par an, l'une des seules options qui leur restait pour vraiment faire repartir l'économie, pour stimuler l'expansion régionale et les petites entreprises et ainsi de suite. Il n'avait pas assumé ses fonctions depuis dix minutes qu'il commençait déjà à perdre de sa crédibilité . . .

Des voix: Oh!

M. Andras: . . . car il sait qu'il profère beaucoup d'inepties. Il ne peut honorer les promesses qu'il a faites avec ses collègues durant la campagne électorale sauf celles qui lui répugnent probablement le plus, et il ne réussira vraiment pas à recouvrer sa crédibilité avec les nombreuses réponses qu'il continue de donner à la Chambre en rejetant sur le gouvernement précédent la faute de tout ce qui ne va pas. L'argument commence à être usé à la corde. Il a dû faire volte-face à maintes et maintes reprises d'ailleurs. On peut le constater page après page dans le hansard—celui de la Chambre, pas ailleurs. Il faut le lire. La lecture devrait en être obligatoire pour chacun des députés conservateurs. A l'époque où il multipliait ses interventions brillantes, le député de Saint-Jean-Ouest avait exprimé avec beaucoup d'éloquence toute l'aversion que lui inspiraient les taux d'intérêt élevés. Vraiment! Que l'on compare maintenant ses déclarations actuelles à ses éclats dans l'opposition! Même mes bons amis d'en face—et j'en ai quelques uns—doivent sans doute se sentir terriblement embarrassés. J'aimerais bien disposer d'une petite oreille—j'allais dire «secrète», mais cela a une connotation désagréable—pour entendre ce qui se dit aux réunions du caucus du parti conservateur: il serait certes intéressant de pouvoir entendre ce que d'aucuns y ont dit—et y disent encore nombre d'entre eux—au sujet des taux d'intérêt et de ce que fait le ministre des Finances à cet égard.

M. Rae: Et vous, qu'en pensez-vous?

M. Andras: Le député là-bas, qui veut percer . . .

Une voix: A Broadway. Le député de «Broadway».

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Le voilà lancé dans sa campagne pour réaliser son ultime ambition, et il n'est pas dit, du moins pour l'instant, qu'il ne la réalisera pas.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Andras: J'ai mes soupçons. Mais je ne m'y abandonnerai pas. J'ai exprimé mon opinion ailleurs; à mon avis, les taux d'intérêt sont sacrément élevés. Mais je parle du manque de crédibilité du gouvernement, de ses volte-face depuis les élections, du contraste entre ce que bien des ministériels disent encore et ce que fait le ministre des Finances. J'ai mentionné les voyages à Bagdad et ailleurs au Moyen-Orient d'un ancien député très estimé. Monsieur l'Orateur, cela me rappelle une réponse faite l'autre jour par le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), lorsqu'il nous a dit qu'il ne projetait pas de nouveaux voyages.

Bien sûr, une partie du problème—soyons francs les uns avec les autres—c'est notre balance commerciale déficitaire. La solution à adopter, en définitive, consiste évidemment à augmenter nos exportations en transformant nos marchandises et en les vendant: on remplacerait ainsi les produits importés, ce qui stimulerait l'économie. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Je voudrais aborder la question de la vente des biens que nous produisons dans le but d'améliorer notre balance commerciale. J'ai éprouvé un profond soulagement en apprenant l'autre jour de la bouche du ministre d'État chargé du Commerce international qu'il n'avait aucun voyage en vue dans les trois ou quatre semaines à venir. Si je dis cela, c'est que ses derniers voyages se sont vraiment mal terminés. Il est allé à Tokyo accompagné d'un groupe de nouveaux ministres tout fringants, et quelques semaines plus tard, nous avons appris que notre contrat avait été annulé et on nous a fait comprendre qu'on aurait tout aussi bien fait de ne pas organiser ce voyage.

M. Friesen: J'invoque le Règlement. Je voudrais demander au député s'il est certain de ce qu'il avance.

M. Andras: J'admets que ça peut très bien ne pas être exact. J'aurais peut-être mieux fait dire que la signature du contrat était compromise. Si le député avait de bonnes nouvelles, s'il m'apprenait qu'il serre le contrat dans sa chaude menotte, c'est bien volontiers que je retirerais mes paroles et que je lui payerais un verre après 5 heures.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Nous serions disposés, je le crois, à laisser les députés d'en face faire adopter ce bill. Je crois que nous allons devoir nous montrer très patients.

M. Breau: S'ils répondent à nos questions.

M. Andras: Au fond, ce n'est pas vraiment là que réside le problème. Les réponses à caractère technique que nous donnent les ministériels ne sont pas mauvaises mais quand ils s'écartent du texte et abordent les questions de politique, ils ont beaucoup de mal à nous convaincre qu'ils savent ce qu'ils font.

Je voudrais conclure mon intervention ur une remarque importante. C'est la dernière fois que nous pouvons exercer notre autorité parlementaire sur le budget déposé par le ministre des Finances de l'ancien gouvernement, celui sur lequel est basée cette année l'activité économique de notre pays dans la mesure où le gouvernement fédéral peut l'influencer. Pour les besoins du compte rendu, sans vouloir revenir sur toutes les statistiques, je tiens à dire que je n'ai pas trouvé la moindre preuve à l'appui des arguments du gouvernement, en l'occurrence des affirmations du premier ministre, du ministre des Finances ou du président du Conseil du Trésor, selon lesquels la situation était insaisissable lorsqu'ils ont pris le pouvoir, qu'elle était pire qu'ils ne l'avaient prévue ou que les indicateurs économiques dont ils ont pu disposer par la suite pour réagir concernant l'inflation, le chômage, les coûts unitaires dans le secteur de la fabrication la balance des paiements, la fiscalité et le reste, se sont révélés en fait encore plus inquiétants qu'ils ne s'y attendaient.

• (1530)

Deuxièmement, je veux réitérer qu'il a lui-même, en faisant ces prévisions qui se sont révélées fausses et pessimistes à la lumière des faits qui commencent à apparaître, fait des promesses irréfléchies aux Canadiens, ce qui explique peut-être pourquoi ils se retrouvent sur les banquettes avant d'en face aujourd'hui, et plus vite ils assumeront leurs responsabilités et couperont ce cordon ombilical, cette enveloppe protectrice où ils se réfugient, plus vite nous verrons à quel genre de gouvernement nous avons vraiment affaire et quelles initiatives et quelles idées il a en tête.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous avons eu droit cet après-midi à une visite extraordinaire dans le cerveau libéral.

M. Friesen: Ce fut court.

M. Rae: Je pense qu'il conviendrait peut-être de s'arrêter un instant et de se rappeler que si on s'est déjà demandé pourquoi les libéraux ont été défaits le 22 mai, on s'est certes rendu compte en observant les membres de l'opposition officielle depuis trois semaines pourquoi ils ne sont plus au pouvoir.

Le député qui vient de se rasseoir a parlé de l'hypocrisie des conservateurs, et je pense qu'il est juste de dire que le parti conservateur a été élu pour réaliser certaines choses que ses membres disent maintenant ne pas pouvoir faire pour plusieurs raisons. Il n'y a pas de doute qu'ils ont brisé certaines de leurs promesses et commis certaines erreurs. Toutefois, comme nous habitons la ville où se termine bientôt le festival des pires navets du cinéma, je crois que nous sommes en droit de nous demander qui sont les pires hypocrites du monde.

Les pires bypocrites du monde sont-ils ceux qui ne font pas ce qu'ils avaient promis de faire ou bien ceux qui ne nous disent pas ce qu'ils feraient et qui se contentent de nous dire que nous pouvons oublier tout ce qui s'est passé depuis 16 ans et supposer que s'ils étaient au pouvoir, ils ne commettraient pas les mêmes erreurs que par le passé? A mon avis, les réalisations passées démontrent bien que les pires hypocrites à la Chambre sont les membres du parti libéral du Canada.

Quelle a été la position du parti libéral au sujet des taux d'intérêt? Les libéraux ont tout fait et n'ont rien fait en même temps. Ils ont fait plusieurs déclarations pour expliquer quelle politique ils adopteraient à cet égard. Aujourd'hui, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) a déclaré qu'à son avis, les taux d'intérêt étaient trop élevés. Il n'a pas dit à quel niveau ils devraient être, pourquoi ils sont trop élevés, dans quelle mesure la situation a changé et comment les conseils du

gouverneur Bouey sont différents maintenant de ce qu'ils étaient il y a cinq mois.

C'est ridicule de prétendre que les conseils du gouverneur Bouey sont différents de ce qu'ils étaient par le passé. Le député le sait très bien et s'il n'était pas prêt à se prononcer avant le 22 mai, il devrait battre sa coulpe et ne rien dire à propos des taux d'intérêt cette année parce qu'il n'en a pas le droit.

D'après le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) et le député de Stormont-Dundas (M. Lumley), rien n'a changé et le gouverneur de la Banque du Canada a raison. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) nous dit que les taux d'intérêt sont trop élevés. Je pense que nous avons le droit de savoir quelle est l'attitude du parti libéral à ce propos. Nous savons quelle est l'attitude du gouvernement, et je pense que les Canadiens savent quelle est celle du Nouveau parti démocratique, mais nous n'avons pas la moindre idée de celle des libéraux.

Une voix: Eux non plus.

M. Rae: Nous n'avons pas la moindre idée de la position des libéraux parce qu'ils ne la connaissent pas eux-mêmes. Comme nous l'avons déjà dit, ils ne forment pas l'opposition, mais plutôt un gouvernement en exil, comme le montrent bien les discours qu'ils ont prononcés à propos du bill à l'étude.

Au stade de la deuxième lecture, le député de Windsor-Ouest n'a pas fait allusion une seule fois aux dispositions du bill. On peut reprocher la même chose au député de Thunder Bay-Nipigon, l'ancien président du Conseil du Trésor, qui nous a fait un exposé décousu des théories libérales sans aborder une seule disposition du bill C-17. Il ne l'a pas mentionné une seule fois et je lui conseillerais donc de commencer à lire les lois étudiées à la Chambre des communes au lieu de lire les discours prononcés à l'autre endroit. S'il a quelque chose à dire, qu'il le dise à la deuxième lecture, au cours du débat, à la troisième lecture.

J'en arrive maintenant aux dispositions du bill. Cette mesure démontre, sans l'ombre d'un doute comment et pourquoi il se fait qu'il y a aucune différence entre les libéraux et les conservateurs. Prenons, pour commencer, la déduction accordée à la petite entreprise dont nous avons discuté à fond, je pense, des deux côtés de la Chambre hier et avant-hier; où était donc le parti libéral lorsque nous avons débattu de cette question?

Le député de Spadina (M. Stollery) s'est fait l'écho du Nouveau parti démocratique en disant qu'il était injuste d'accorder des avantages fiscaux particuliers aux membres de professions libérales et aux sociétés de gestion. Le député de Jonquière (M. Marceau) a alors pris la parole au nom des médecins et autres professionnels de sa circonscription. Le député de Windsor-Ouest n'a pas dit un mot de tout le débat. Le député de Saint-Henri-Westmount a critiqué la modification et a ensuite dit qu'il l'appuyait. Voilà la position du parti libéral à l'égard de l'injustice du régime fiscal et des concessions accordées aux professions libérales et aux sociétés de gestion et il est temps, je pense, que les gens soient au courant.

Les libéraux n'ont même pas le courage de défendre la mesure qu'ils avaient présentée l'année dernière. Le député de Saint-Maurice n'était pas suffisamment convaincu de la valeur de ses propres réformes fiscales pour les défendre à la Chambre. Les libéraux n'ont pas fait une seule déclaration cohérente pour défendre les deux principales réformes fiscales qu'ils avaient proposées.

[*Français*]

M. Gourd: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'honorable député d'Argenteuil (M. Gourd) invoque le Règlement.

M. Gourd: Monsieur le président, il est vrai que je suis peut-être un nouveau venu à la Chambre, mais il me semble que l'on discute d'un bill qui a trait aux taxes. Je ne vois donc pas pourquoi on discute du parti libéral et de ce que ce parti n'a pas fait. Il revient au gouvernement de présenter son bill, et je demanderais à mon collègue du Nouveau parti démocratique de passer à l'action, comme disait le premier ministre (M. Clark) ce matin, et de discuter du bill sur les taxes et non pas des progrès ou non progrès des libéraux.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Si j'ai bien compris les remarques de l'honorable député de Broadview-Greenwood jusqu'ici, il a parlé du bill et de la position de certains membres de la Chambre au sujet des débats qui ont eu lieu sur le bill et, quant à moi, cela est tout à fait conforme au Règlement.

M. Rae: Monsieur le président, c'est bien clair, je peux comprendre pourquoi mon préopinant a trouvé mes remarques assez embarrassantes à propos des positions différentes et même contradictoires du parti libéral, mais en tout cas je parle d'un bill, et je n'ai pas entendu un mot de son collègue le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) à propos de ce bill.

[*Traduction*]

Nous discutons présentement de l'article 38; le député voudra donc le lire et nous parler de la position que son parti a adoptée à ce sujet. Cet article a encore créé une anomalie dans notre système fiscal et elle est néfaste à deux points de vue. Primo, il a créé une troisième catégorie de sociétés commerciales et, secundo, il a considérablement ajouté à la complexité de la loi au moment précis où le ministre des Finances (M. Crosbie) nous dit qu'à son avis, la loi de l'impôt sur le revenu est beaucoup trop compliquée et qu'on devrait la simplifier. Dans ce cas, je crois que nous avons le droit de connaître la façon dont le parti conservateur entend s'y prendre pour simplifier et clarifier la loi.

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un bill à la Chambre? A-t-il l'intention d'instituer un groupe d'étude chargé de faire des recommandations? Le gouvernement est-il vraiment sérieux à ce sujet? Les faits disent clairement le contraire. La preuve, c'est que le gouvernement est décidé à compliquer la loi de l'impôt sur le revenu et je trouve que les changements concernant les petites entreprises, les sociétés de professionnels et les entreprises de services en sont un bon exemple quand nous avons grand besoin de simplicité.

● (1540)

Le deuxième argument est plus fondamental puisqu'il a trait à la justice de la fiscalité. Permettez-moi de signaler, non sans respect, que dans ses déclarations, le secrétaire parlementaire, qui a fait preuve d'une bonne dose de justice et de patience en répondant à nos questions au cours de ces derniers jours, n'a pas abordé la question de justice, sans doute à mon avis, par ce qu'il existe une différence philosophique fondamentale entre nos deux partis. Selon moi, le parti conservateur voit dans la fiscalité un moyen d'assurer certains avantages à des groupes particuliers—ce qui croit-il va permettre d'accumuler des richesses et de créer les investissements. Nous y voyons plutôt un moyen de percevoir de manière équitable les deniers publics pour qu'il y ait une certaine justice entre les différents contribuables et qu'elle se concrétise dans notre fiscalité.

Certes, ce sont des arguments raisonnables dans notre société capitaliste, et il importe que les Canadiens sachent bien que si ce parti-ci parle de justice, si celui-là parle de stimulants et d'accumulation de la richesse, celui-là enfin ne dit rien qui vaille.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Je faisais évidemment allusion au Parti libéral du Canada. Mais ce bill offre d'autres aspects qui démontrent également l'incompétence du dernier gouvernement libéral et les grandes difficultés que son administration a suscitées dans le domaine des revenus publics. Je veux évidemment parler de la situation que le gouvernement a décrite à la Chambre lorsque le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) et moi-même avons demandé combien de temps durera cet abus à propos des revenus tirés des titres d'obligations. Il a répondu que les actions privilégiées et les titres d'actions ont permis d'amasser des montagnes d'argent. Nous sommes passés à 700 millions de dollars, puis à 3 milliards, puis à 7 milliards, et le Parti libéral s'est enfin réveillé et il a dit: «Un instant, il y a une foule de gens qui ne paient pas d'impôt, et le taux réel de taxation des banques est au plus bas». La lumière se fait enfin sur les ministres qui ont la responsabilité de gérer l'économie canadienne.

Nous voyons d'une part le gouvernement décider stupidement d'indexer le régime fiscal alors même que les dépenses accusent une hausse sensible de sorte que les revenus diminuent en même temps qu'augmentent les dépenses—une recette pour courir au désastre, une recette recommandée initialement au gouvernement par l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Stevens); et nous le voyons d'autre part, sur le point très important des actions privilégiées à terme et des obligations à intérêt conditionnel, négliger d'agir alors que se développe sur le marché un système permettant d'éluder l'impôt qui frappe directement au cœur le Trésor public et gêne le pouvoir du gouvernement de percevoir des recettes et de surveiller ce qui se passe sur le marché pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'injustice.

Il y avait injustice, et le ministre des Finances l'a reconnu aujourd'hui. Il a admis que les obligations à intérêt conditionnel avaient initialement pour objet de venir en aide aux sociétés qui éprouvaient des difficultés financières à la suite de la crise économique. Les sociétés qui profitent maintenant des obligations à intérêt conditionnel et qui en ont profité après 1974 n'éprouvent pas de grandes difficultés financières. Ce sont des sociétés qui n'avaient pas de revenus imposables grâce à d'autres cadeaux, grâce aux autres formes d'amortissement rapide et aux autres avantages que le parti libéral leur avait accordés. On entend souvent parler de double imposition mais on peut dire que les libéraux ont instauré un système où règne non pas la double imposition mais la double ou même la triple évasion; en effet, il y a la forme d'évasion que pratiquent les banques et les sociétés qui tirent parti des obligations à intérêt conditionnel et une autre forme d'évasion par le biais de l'amortissement accéléré et des autres déductions pour épuisement qui permettent aux sociétés de ne pas déclarer de revenus imposables.

Je trouve qu'elle est bien loin l'époque où il fallait avoir au Canada un système de comptabilité pour les recettes publiques qui nous permettait de nous demander s'il était vraiment intéressant pour le pays que les principales sociétés ne payent pratiquement pas d'impôt, si c'était juste ou si c'était un bon placement pour l'avenir. M. Eric Kierans, qui a été ministre libéral, dans les années soixante, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus le supporter et démissionne, a signalé, si je ne m'abuse, les risques que présentait la provision pour amortissement des capitaux et le crédit à l'investissement qui ne contribuaient absolument pas à résorber le chômage ni à nous affranchir de la sujétion totale du gouvernement à l'égard des investissements étrangers. Au fond, c'est cela le nœud de notre régime fiscal, le nœud de la politique du gouvernement libéral, et le nœud des mesures proposées par l'ancien ministre des Finances dans son budget. Je dois dire, à regret, que l'actuel ministre des Finances a tout accepté presque intégralement.

A mon avis, monsieur l'Orateur, nous avons bien discuté du problème, en long et en large, et notre parti n'a pas cherché à retarder le débat. Nous avons essayé, cependant, et nous n'avons pas à nous en excuser, de soulever les sujets qui ont de l'importance pour les Canadiens, concernant la justice dans notre régime fiscal, et de donner aux députés la possibilité de contrôler davantage les cordons de la bourse.

Bien sûr, il ne faut pas s'étonner de ce que les députés du parti libéral n'aient pour ainsi dire pas participé au débat s'il est un art dans lequel ils se sont spécialisés ces dernières années c'est bien celui de rester ignorants des mystères du contrôle de la bourse, et celui de refuser de s'intéresser aux comptes publics du Canada, de savoir où vont les deniers publics, non seulement les dépenses directes mais aussi les énormes dépenses indirectes que l'on retrouve partout dans notre système fiscal.

Le ministre nous a promis de traiter, dans son prochain budget, de ce nouveau concept des dépenses fiscales. Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle dans le monde, mais elle est certes nouvelle pour le Canada.

Je voudrais conclure ma participation à ce débat, que j'ai trouvé fort intéressant et enrichissant, en priant le secrétaire parlementaire d'essayer de comprendre personnellement l'importance du concept des dépenses fiscales et en demandant au gouvernement que les dépenses fiscales qui seront proposées au Parlement tiennent compte de la définition la plus large de ce concept. Il se souviendra peut-être que je lui ai demandé, au cours du débat, si cela comprendrait l'amortissement des immobilisations qui, il le sait, se fait à un rythme établi par la loi, lequel peut varier suivant les décisions du Parlement. Cela n'a rien à voir avec l'amortissement réel de biens d'immobilisation au sens économique ou comptable. Or ce n'est qu'en intégrant le principe des déductions pour amortissement au concept des dépenses fiscales que nous pourrons savoir combien d'argent nous donnons aux grandes sociétés au titre de l'amortissement.

Il y a évidemment une foule d'autres domaines que nous voudrons modifier, non seulement les articles de la loi de l'impôt sur le revenu dont il a été question au cours du débat, notamment l'article 66 concernant les immeubles locatifs à logements multiples, mais aussi toutes les dispositions de la loi qui accordent des avantages substantiels aux Canadiens sous forme de remises d'impôt.

● (1550)

Il est extrêmement important que le Parlement reconnaisse que les députés d'en face et leur parti ont abusé de toute cette question du déficit. Ils parlent bien volontiers des méfaits des dépenses publiques et des dépenses directes du gouvernement. Ils sont prêts à s'attaquer à des programmes que défend du mieux qu'il peut le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) et aux programmes d'aide à l'étranger que défend à la Chambre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald). Ce sont des formes visibles de dépense. Tout le monde peut voir si nous donnons des millions de dollars au Ghana ou aux Caraïbes et que cela ne marche pas. C'est quelque chose que tout le monde peut voir. Si nous envoyons des tracteurs à un pays qui n'en a pas besoin, nous pouvons tous le voir.

Je pense que les députés d'en face devraient examiner attentivement l'inefficacité des dépenses fiscales. Nous accordons des déductions à des compagnies sans pouvoir décider si elles vont dépenser ou pourquoi elles vont dépenser. Elles doivent évidemment faire les dépenses pour la recherche et le développement ou pour des investissements pour avoir droit au crédit. Mais nous ne nous demandons pas si tout cet argent est bien dépensé. Il n'y a pas d'enquêtes publiques pour savoir si on est en train d'appliquer un programme économique insensé en Gaspésie ou ailleurs. Nous ne pouvons pas le savoir.

Si mes collègues du parti conservateur veulent vraiment régler le problème du déficit, contrôler les dépenses publiques et rendre des comptes au public, ils devront non seulement voir si les dépenses directes ont été inutiles—il y en a évidemment des cas—ils devront examiner les dépenses indirectes qui se font également. Je sais que cela n'est pas aussi populaire. Je sais que la seule forme de dépenses fiscales dont veut bien parler le président du Conseil du Trésor est le crédit d'impôt pour les enfants. Mais nous avons des crédits d'impôt pour les banques depuis un an. Je n'ai pas entendu l'autre côté se plaindre des crédits d'impôt accordés aux banques. Nous avons donné à la banque d'Anne Murray plus de 1 million de dollars au cours du deuxième trimestre de 1979. Je n'ai entendu personne à la Chambre des communes s'en plaindre. Ce sont les concepts de dépenses et de gaspillage publics et de dépenses et de gaspillage privés subventionnés par le public qui valent tout autant la peine qu'on les étudie. Ils valent certes tout autant la peine qu'on les étudie et qu'on les conteste que toutes les mesures qu'on a apparemment critiquées depuis quelques semaines. Il paraît que le caucus conservateur exige une réduction importante de l'aide étrangère, comme s'il s'agissait d'un poste important des dépenses publiques, alors qu'il néglige beaucoup d'autres cas que l'on pourrait citer.

Enfin, nous rejetons l'idée d'un taux d'imposition spécial, d'un taux de faveur pour les avocats, les médecins, les comptables, les contribuables assez astucieux pour éviter le taux général exigé des salariés ou des travailleurs autonomes. Au moins, nous n'avons pas abandonné les principes de la réforme fiscale. Ils nous tiennent beaucoup à cœur. Nous nous opposons à l'emploi systématique du régime fiscal pour financer les travaux d'exploitation des grandes sociétés pétrolières. Le Canada ne devrait pas financer la mainmise étrangère sur ses propres ressources. C'est pourtant ce qui se passe. Nous dénonçons également l'offensive conservatrice contre les dépenses publiques et son incapacité ou son refus de fustiger le gaspillage dans le secteur privé. Ce sont toutes des choses que nous rejetons.

Quelles sont maintenant les choses que nous voudrions voir réaliser? Nous préconisons un régime fiscal vraiment équitable, qui perçoit des contributions également de tous les Canadiens, qui traite également les recettes fiscales même si l'imposition est progressive. C'est un principe de base. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé. Comme bien d'autres principes et objectifs, nous n'avons jamais réussi à le mettre en œuvre. Nous avons fait un effort à l'occasion de la Commission Carter, mais nous en sommes restés là. Nous voulons également qu'on rende une grande partie de ses pouvoirs au Parlement, qu'on l'autorise à examiner non seulement les dépenses directes mais toutes les dépenses publiques. Nous allons continuer d'exiger du président du Conseil du Trésor et du ministre des Finances (M. Crosbie) qu'ils rendent compte de tout comme ils ont promis de le faire dans le prochain budget.

Enfin, ce que nous réclamons, c'est une politique qui offre un certain espoir, qui prévoit une certaine planification, qui donne une orientation précise aux Canadiens, une politique qui ne s'en remet pas aux sociétés multinationales du soin d'être le fer de lance d'une stratégie industrielle. Je dirais à nos vis-à-vis, qui sont persuadés que les multinationales sont en mesure de jouer ce rôle de premier plan, que cette méthode a déjà été utilisée. Sans succès. S'ils l'essaient eux-mêmes, ils échoueront. Ce sont les propos qu'a tenus le ministre des Finances qui nous rendent si pessimistes, mais nous nous attendons à trouver dans le budget une politique énergétique et fiscale, une stratégie industrielle fondée sur des principes d'équité, d'anticipation et sur un secteur public prospère et actif, une politique dont notre parti n'aurait pas honte.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à retarder inutilement la Chambre, mais il y a une chose ou deux que j'aimerais ajouter au sujet du bill C-17.

En premier lieu, je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie) et le ministre des Finances (M. Crosbie) pour l'excellent travail qu'ils ont fait en dirigeant la discussion relative à ce projet de loi dont beaucoup de parties sont douteuses mais, néanmoins, ont dû être adoptées pour mettre de l'ordre dans nos affaires.

Personne n'aime à payer d'impôt; toutefois, l'impôt sur le revenu est probablement le plus juste d'entre tous car il faut gagner l'argent avant de l'imposer. Tout le monde sait qu'il doit y avoir suffisamment de réserves d'argent pour diriger le pays mais, que la fiscalité peut le ruiner. D'aucuns ont prétendu que lorsque les impôts municipaux, provinciaux et fédéraux rongent jusqu'à près de 50 p. 100 des revenus des citoyens, il y a alors lieu de s'inquiéter car c'est signe que l'économie est dans une fort mauvaise passe. Le problème est que l'on soutire trop d'argent aux contribuables. Il ne leur reste pas assez de l'argent qu'ils gagnent à la sueur de leur front. Bien entendu, cette situation est condamnable dans tout pays.

La meilleure forme d'impôt est celle qui est non perçue, c'est-à-dire quand le contribuable peut éviter d'avoir à payer de l'impôt en réduisant ses dépenses, en évitant le gaspillage et en s'assurant d'obtenir la pleine valeur pour son argent. Certains impôts tuent dans l'œuf bien des initiatives. Je parle entre autres choses de l'impôt sur les gains en capital adopté sous le gouvernement libéral. Les personnes qui paient cet impôt ont été imposées sur chaque dollar gagné, par le biais de l'impôt sur le revenu. Alors, au moment de transmettre leurs biens ou de les vendre, le gouvernement s'empare d'une autre partie de leur revenu. Ces personnes cherchent à accumuler des fonds pour elles-mêmes et leur famille et, parfois, on a ruiné tout le travail qu'elles avaient fait à cette fin.

[*Français*]

M. Gourd: Monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 4 heures.

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si l'on serait d'accord pour que l'Orateur ne voie pas l'horloge? Il suffirait d'une minute pour en finir dès maintenant avec la mesure législative présentée le 16 novembre 1978, ce qui nous permettrait de passer à autre chose lundi matin.

● (1600)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Apparemment, on n'est pas d'accord. Comme il est 4 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Français*]

M. Kilgour: Monsieur le président, je crois que nous allons étudier le bill C-214 présenté par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Monsieur le président, je propose que, du consentement unanime tous les projets de lois aux noms des députés inscrits avant le bill C-214 soit réservés.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la suggestion du secrétaire parlementaire. La Chambre consent-elle unanimement à ce que les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 soient reportés?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et ce n'est nullement pour changer quoi que ce soit aux initiatives parlementaires d'aujourd'hui. Je veux seulement signaler que le bill proposé figure en 13e place sur la liste des bills publics.

Au début de chaque session nous établissons par tirage au sort dans quel ordre ces bills seront étudiés au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je comprends bien qu'un problème se pose au début de chaque session. Le problème, pour le moment, c'est que les bills ne sont pas imprimés assez vite.

Si je prends la parole c'est parce que j'ai un des bills précédant celui qui a été appelé. On ne m'a pas demandé si je voulais le présenter maintenant parce que, m'a-t-on dit, ce bill n'a pas encore été imprimé. Je suis prêt à le présenter quand même. Je sais exactement ce qu'il contient.

Si je proteste, c'est essentiellement parce qu'il revient aux députés de décider eux-mêmes des questions à étudier au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires et non pas à un bureau gouvernemental quelconque. Pour être juste envers le bureau qui nous accorde son aide, je tiens à dire qu'il fait de son mieux vu les circonstances. Je ne le lui reproche pas d'essayer de mettre un peu d'ordre dans les mesures d'initiative parlementaire. Néanmoins, il est indispensable de bien préciser que les mesures doivent être étudiées exactement dans l'ordre où elles sont inscrites au *Feuilleton* et que nous accepterons ou refuserons, à l'unanimité, de reporter à plus tard l'étude de certaines d'entre elles.

Je tiens à préciser clairement que je suis prêt à présenter mon bill depuis le début de la session. J'accepte l'explication que l'on nous a donnée, à savoir que nous en sommes là aujourd'hui parce que les bills ne sont pas imprimés. Cependant, je voudrais que vous répétiez, monsieur l'Orateur, que les députés sont les seuls à décider du choix des questions discutées au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Vaudreuil (M. Herbert) sait qu'on fait l'appel des députés selon l'ordre numérique des bills à partir du bill nº 1. La personne chargée de ce travail appelle tous les députés dont les bills sont imprimés. Je signale que la raison pour laquelle les bills ne sont pas imprimés ne concerne en rien la personne qui fait les appels. C'est une question qui relève entièrement de la Chambre des communes, et l'Orateur sait que certains bills n'ont pas été imprimés. Le fait que le bill du député de Vaudreuil ne soit pas imprimé n'a absolument rien à voir avec le bureau du Président du Conseil privé (M. Baker). Je crois que l'on a expliqué au député de Vaudreuil, comme il l'a d'ailleurs lui-même mentionné, qu'il n'a pas été appelé parce que son bill n'est pas imprimé.

Je pense que le député ne veut pas s'en prendre à M. Lay, qui se charge très efficacement des appels téléphoniques, mais à ceux qui impriment les bills et qui relèvent de la Chambre des communes. Je pourrais rappeler aux députés que lorsqu'un bill est imprimé, M. Lay téléphone au député dans l'ordre où leurs noms apparaissent sur la liste et demande au député s'il est prêt à présenter son bill ce jour-là. Si le député est absent à cause de funérailles ou pour toute autre raison, nous nous retrouvons alors dans la même situation qu'aujourd'hui.

Je suggère respectueusement que les députés pourraient accepter à l'unanimité de passer au bill C-214, car, sauf erreur, c'est le seul qui soit prêt aujourd'hui.

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que le bill C-214 soit imprimé avant un bill qui le précède dans l'ordre numérique? Il me semble étrange qu'on n'exige pas l'impression des bills dans l'ordre, en commençant par le numéro un. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous éclairer à cet égard?

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député que cela semble la façon logique de procéder. J'insiste cependant sur le fait que le cabinet du leader du gouvernement n'a rien à voir avec l'ordre dans lequel les projets de loi sont imprimés.

M. Lefebvre: Je n'en doute pas.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrions-nous, par votre entremise, demander aux services d'impression des bills pourquoi ils ne les impriment pas dans l'ordre numérique. Il existe peut-être une très bonne raison à cela, mais je ne crois pas que les députés de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) et de Vaudreuil (M. Herbert) devraient adresser leurs plaintes à notre cabinet. Je répète que cette affaire relève entièrement de l'Orateur de la Chambre.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je crois avoir une explication. Il arrive souvent qu'un député présente un bill sur lequel figure uniquement le titre. Les députés procèdent ainsi parce qu'ils ne savent pas si leurs bills seront tirés au sort. Ensuite, il se peut que les bills soient tirés dans l'ordre numérique et leurs auteurs doivent alors préparer leurs textes pour l'impression. Ces choses-là peuvent se produire. Il est déjà arrivé à quelques reprises qu'après avoir soumis le titre d'un bill, celui-ci soit tiré au sort pour l'impression avant que je n'aie sur le temps de rédiger le texte ou de l'envoyer à des rédacteurs spécialisés pour assurer une terminologie correcte. C'est pourquoi l'imprimerie saute souvent des numéros. Elle imprime ce qui est prêt à temps.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, le député de Burlington (M. Kempling) a soulevé un argument très valable. Permettez-moi d'assurer au secrétaire parlementaire que je n'ai pas l'intention de critiquer M. Lay que je connais très bien et qui a accompli une excellente besogne en tentant de nous aider durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je crois que la raison donnée par le whip du gouvernement est pertinente, mais j'estime que la responsabilité définitive incombe à la présidence et j'espère que l'Orateur pourra éclairer notre lanterne.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, avant que vous preniez la parole, il y a deux autres arguments que je voudrais formuler. Au moins un des bills qui précèdent celui qui est à l'étude aujourd'hui a été présenté à la dernière session, il est donc semblable et son impression ne devrait donner lieu à aucune difficulté. Deuxièmement, je voudrais vous demander directement, monsieur l'Orateur, si vous exigez qu'un bill soit imprimé avant qu'il ne soit mis à l'étude, mais je me rends compte de la difficulté que cela pourrait poser. Toutefois, quand un bill est mis en discussion, si le député est disposé à le faire étudier, y a-t-il une raison pour laquelle il ne peut le présenter? Il connaît exactement la teneur de son bill.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il serait opportun, avant que la Chambre ne prenne une décision à ce sujet, que les députés sachent que le bill à l'étude aujourd'hui est effectivement le bill C-16 qui portait le numéro C-289 quand il a été présenté à la Chambre en 1978. De fait, nous étudions un bill déjà imprimé et qui porte maintenant le numéro C-16.

Une voix: Il s'agit du bill C-216.

M. Lefebvre: Pardon, je crois que nous parlons du bill C-214.

• (1610)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le point soulevé par le député de Vaudreuil (M. Herbert) traduit nombre de problèmes concernant l'organisation des bills d'initiative parlementaire en vue de l'heure qui leur est réservée. Le député de Burlington (M. Kempling) a expliqué en partie pourquoi les bills mentionnés ne sont pas imprimés. En effet, au début de la session, les bills sont présentés à temps pour le tirage au sort, mais on ne dispose alors que des titres. Le personnel attend les directives des députés qui doivent préciser le contenu du projet de loi. Les bills ne peuvent être imprimés que lorsque leur contenu a été arrêté.

Aujourd'hui, nous n'avons que quatre bills imprimés, les numéros 202, 203, 209 et 213. On me dit que les députés qui en sont les auteurs ne sont pas prêts à les présenter, mais je ne suis pas en mesure de le vérifier. La règle—et je dois féliciter ceux qui ont été chargés d'organiser ces travaux—veut que, lorsqu'un bill figure à l'ordre du jour, on demande au député s'il est disposé à le présenter; dans l'affirmative, la Chambre procède alors à l'étude du projet de loi.

Je voudrais renvoyer les députés à un débat analogue qui a eu lieu les 14 et 28 novembre 1977, et qui a été suivi par une décision de ma part le 5 décembre 1977. Dans cette décision, je proposais à la Chambre une procédure relative à l'application des articles 18(1), 19(1) et 49(1) du Règlement au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. A cette époque, j'ai proposé une pratique que nous avons adoptée depuis, soit celle de reporter des bills par consentement unanime si possible sans que le gouvernement soit obligé de reporter un point de l'ordre du jour de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je pense que cela a simplifié notre procédure, mais certains députés ont trouvé à se plaindre du choix des bills.

Ceci dit, j'aimerais vous lire une question que j'avais en tête à la fin du débat du 28 novembre 1977. Elle se lit ainsi:

> Est-ce parce que c'est le gouvernement qui a demandé l'application de cette dernière procédure qu'il y a eu des doutes dans certains esprits, je me le demande.

Je voulais alors parler de la procédure par laquelle le bureau du Conseil privé organisait et planifiait l'étude des initiatives parlementaires sur une base hebdomadaire. Je m'interrogeais sur la raison qui avait poussé le député de Vaudreuil à soulever la question. Je poursuivais ainsi:

> Serait-il souhaitable que le programme des affaires des députés relève de l'Orateur adjoint ou de l'Orateur? L'Orateur, ou l'Orateur adjoint, devrait-il effectuer un certain travail de coordination au moment où il préside à la préparation du programme des affaires des députés au début de la session?

Ce point a, je crois, été abordé par le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre). Sans donner à entendre que cela pourrait constituer la solution de notre problème, je dirai qu'il arrive souvent que la présidence ne possède pas tous les éléments d'un problème. Il pourrait s'agir d'un problème de procédure ou de planification. Des députés se plaignent de ne pas avoir été contactés par le bureau du Conseil privé au moment où ils étaient prêts à présenter leur bill, mais peut-être n'étaient-ils pas à leur bureau à ce moment-là.

Une partie de l'organisation concernant les initiatives parlementaires a lieu dans un même endroit tandis que les questions de procédure relèvent de la présidence. Peut-être est-ce là quelque chose que notre comité de la procédure pourrait examiner. Nous parlons actuellement des questions qui relèvent de la présidence. Je puis dire aux députés que le greffier de la Chambre et le cabinet de l'Orateur adjoint sont en train de mettre sur pied un service des initiatives parlementaires qui sera chargé d'étudier tous les bills. Ce service comprendra une personne spécialement chargée d'étudier tous les bills que la Chambre doit étudier pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Ce service s'occupera donc de toutes les questions n'y rattachant et sera chargé de répondre aux plaintes qui pourront être formulées à cet égard. On peut évidemment se demander s'il appartient à ce service de s'occuper de tous les aspects des travaux effectués pendant cette heure. Je ne saurais y répondre et je laisse le soin aux députés d'en débattre. Je suis disposé à écouter tous les députés qui souhaiteraient commenter mes propos.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais approuver cette proposition que vous venez de nous soumettre et je ne vise par là nullement le

[M. l'Orateur adjoint.]

député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) ni le bureau du Conseil privé. A mon avis, nous sommes en train de discuter des initiatives parlementaires et des travaux de la Chambre des communes. Il ne faudrait pas que ces travaux semblent avoir été planifiés ou coordonnés par une personne tenue responsable devant le gouvernement. Comme l'a fait remarquer Votre Honneur, l'ordre de présentation des bills et des résolutions est décidé par tirage au sort au début de la session. C'est ce qu'on appelle, je crois, le tirage au sort. Cela a lieu soit au bureau de l'Orateur soit dans celui du greffier. En d'autres termes, cela se fait au nom de tous les députés et non pas sous la houlette du gouvernement.

Votre Honneur s'est demandé s'il faudra un renvoi au comité permanent de la procédure et de l'organisation. J'espère que non. Si la pratique actuelle existe, ce n'est ni à cause du Règlement, ni à cause d'une directive du comité permanent ou de qui que ce soit d'autre. Elle s'est développée tout simplement. Elle vise à rendre service, mais elle suscite quelques questions. A mon avis, ce serait une bonne idée que la présidence, par le biais de l'Orateur adjoint, soit responsable de la disposition des bills. En fait, monsieur l'Orateur, si vous nous dites que vous adoptez cette procédure, je l'approuve.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vient de dire est plein de bon sens. Personne à la Chambre ne s'y oppose, si tel est vraiment le désir des députés d'en face. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit que la formule est commode. Si les députés désiraient mettre fin à cette pratique, ils n'auraient qu'à refuser le consentement unanime.

• (1620)

Votre Honneur a soulevé une question très importante. Peut-être que tous les députés présents et absents voudront étudier cette question. Les leaders à la Chambre pourraient peut-être se réunir dans ce but et vous rencontrer ensuite si cela vous convient.

L'autre question est que, sauf erreur, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle et le député de Vaudreuil estiment que M. Robert Lay est absolument impartial. Je crois que Votre Honneur se préoccupe du fait que la chose pourrait ne pas paraître équitable aux yeux de tous les députés. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont prêts à reconsidérer cette question si tel est le souhait de tous les autres députés.

M. Lefebvre: J'ai écouté vos paroles avec beaucoup d'attention, monsieur l'Orateur. Plutôt que de vous assurer aujourd'hui du soutien total de l'opposition officielle, je préférerais attendre que vous ayez fait un rapport plus complet à la Chambre sur la façon exacte dont nous pourrions procéder. Je reconnais avec le secrétaire parlementaire que d'aucuns peuvent penser—je n'en fais pas partie, ni d'ailleurs le député de Vaudreuil—que le fait que l'heure réservée aux initiatives parlementaires dépende d'un bureau gouvernemental pose en soi un problème. Je pense que tous les députés seront d'accord avec moi pour dire que surtout l'heure réservée aux initiatives parlementaires devrait être une question relevant exclusivement de la compétence du Parlement. Je crois que c'est ce à quoi nous voulons en venir.

Je tiens à répéter, monsieur l'Orateur, que je vous saurais gré de nous faire un rapport complet lorsque votre étude sera terminée, ce qui permettra peut-être alors à tous les députés d'être mis au courant de vos intentions.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le projet visant à permettre à ce bureau de s'occuper des bills privés est en bonne voie de réalisation. Je ne sais pas si une date précise a même été retenue mais je crois comprendre d'après le greffier que le projet va aboutir. Très prochainement il faudra passer par ce bureau.

Tous les partis étaient représentés au tirage des bills d'initiative parlementaire. L'Orateur présidait la séance et tous les députés le savent. Cela s'est fait d'une façon très régulière, et je ne pense pas qu'il y ait eu des plaintes. Si j'ai bonne mémoire, nous avons consacré 45 minutes environ à l'intervention d'un député du Nouveau parti démocratique concernant la procédure à suivre. Par ailleurs, tout s'est passé de façon tout à fait régulière. Il n'y a pas eu de plaintes, et cela s'est toujours fait ainsi. Je ne pense pas que qui que ce soit ait cherché à s'ingérer dans l'opération. Nous sommes tout à fait d'accord sur cette idée d'un bureau chargé des bills d'initiative parlementaire, et nous attendons avec impatience son entrée en fonction.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne voulais pas prolonger le débat, mais j'aurais pu évoquer les préoccupations des autres députés. Je me souviens que lorsque la chose a été débattue en 1977, l'ex-député de Témiscamingue et le député de Nepean-Carleton (M. Baker) étaient également préoccupés par ce problème. La création du bureau n'avait pas pour but de prendre en charge ce dont je parle en ce moment, mais d'aider la présidence. Sa nécessité est de plus en plus évidente, si l'on tient compte de la situation qui s'est présentée au début de la semaine avec le bill C-217. Une minute avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, la présidence s'est retrouvée avec un bill sans titre, pour satisfaire au Règlement. Certains jours, l'Esprit-Saint travaille plus vite que d'autres. Ce jour-là, tout ne s'est pas passé trop mal, mais nous aimons habituellement savoir d'avance, pour pouvoir mieux nous prononcer sur la recevabilité du bill ou même suggérer au député des améliorations.

Les observations de tous les députés vont être étudiées par la présidence, et pas seulement par moi. J'ai eu des conversations à ce sujet avec le leader du gouvernement, le leader de l'opposition officielle, avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et avec l'Orateur.

Je suis le conseil du député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), qui demandait de ne pas agir avec précipitation, de ne pas demander de décision à la Chambre sans avoir inscrit au *Feuilleton* un document quelconque énonçant ce qui pourrait être suggéré.

Mais tout d'abord il faut définir convenablement, non seulement la structure du bureau des initiatives parlementaires dont j'ai parlé, mais aussi les attributions du greffier adjoint, qui aura la haute main sur ce bureau et sur les services qui pourront être offerts aux députés. Après cela, nous pourrons nous attaquer à l'autre problème et l'inscrire dans ces documents. Il n'y aura plus alors aux députés qu'à dire s'ils veulent que nous poursuivions nos recherches dans le sens d'une amélioration des services offerts à la Chambre et à tous les députés.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, pouvons-nous avoir le consentement unanime pour étudier le bill du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour l'étude du bill C-214, et pour réserver tous les bills qui précèdent le bill C-214?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX GARANTIES SUR LES PRODUITS DE CONSOMMATION

MODIFICATION CONCERNANT LA NORMALISATION DES GARANTIES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) propose: Que le bill C-214, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, à prévoir la normalisation de garanties et à en définir les conditions minimales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, il est inutile, je pense, de rappeler au public que cette question revient souvent sur le tapis au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je sais que le gouvernement a l'intention de donner plus d'importance aux initiatives parlementaires, et j'espère que cela se fera au plus tôt.

Cet après-midi, nous avons eu un bon exemple de l'acharnement que mettent certaines personnes à détruire par tous les moyens l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Peu m'importe de présenter mon bill aujourd'hui, lundi ou mardi. Je suis certain qu'avec la collaboration que j'ai toujours obtenue des différents bureaux depuis des années, il me suffira d'aller voir un des représentants de la Chambre et que la situation sera réglée en quelques heures sans que nous soyons obligés d'y consacrer l'heure réservée aux initiatives parlementaires et cela chaque année.

C'est toujours le même député qui soulève ces questions. Le reste d'entre nous consacrons tous nos efforts à nos motions, aux dépôts de documents et aux bills privés, mais le député de . . .

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le député précise davantage à qui il fait allusion.

M. McKenzie: C'est le député de Vaudreuil (M. Herbert). Il a soulevé cette question maintes et maintes fois. Il fait partie du gouvernement depuis longtemps et je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas collaborer avec ses collègues pour tâcher de régler ces problèmes.

Protection des consommateurs

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Me permettriez-vous de souligner que si j'ai soulevé cette question maintes et maintes fois c'est parce qu'elle n'a pas été réglée. Nous entrevoyons maintenant pour la première fois une solution.

M. McKenzie: Merci, monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être revenir la semaine prochaine lorsqu'il y aura d'autres bills d'initiatives parlementaires pour continuer cette discussion.

Le bill C-214 a pour but de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de prévoir des garanties mieux définies. Le bill vise à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions prévoyant la normalisation de garanties et en définissant les conditions minimales afin que les consommateurs sachent exactement ce qu'ils recevront. Comme bien des consommateurs l'ont malheureusement appris, la plupart des garanties sont rédigées en jargon juridique. Il en résulte que les personnes qui demandent justice reçoivent beaucoup moins qu'elles n'avaient prévu. Malheureusement, il n'y a que très peu de protection législative dans ce domaine. Les lois adoptées en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et au Québec semblent différer selon les juridictions. Je crois que mon bill comblerait cette lacune et assurerait la normalisation.

Je m'attends à ce que ce bill suscite des discussions, monsieur l'Orateur, mais j'espère que le gouvernement le renverra au groupe de travail fédéral-provincial sur les programmes législatifs concernant le consommateur pour qu'il en soit discuté plus à fond au cours de la prochaine réunion fédérale-provinciale. Les garanties relèvent principalement des provinces, mais si ces dernières ne prennent pas de mesures concrètes en vue d'améliorer les lois qui les régissent, il incombe alors au gouvernement fédéral d'intervenir.

Aux États-Unis on présente des bills en vue d'améliorer les garanties. On les appelle ordinairement les bills «anti-limonade».

Je voudrais renvoyer les députés à un article qui a paru dans un des derniers numéros de la revue «Economics and Business», où l'on peut lire entre autre ce qui suit:

● (1630)

C'est une histoire qui se répète malheureusement trop souvent. Une personne achète un réfrigérateur, une égoïne ou n'importe lequel des centaines de milliers d'autres articles accompagnés d'une garantie qui ne les empêche pas de faire aussitôt défaut. Quand le consommateur lit les petits caractères de la garantie, il découvre tellement d'exceptions et de conditions que la promesse du fabricant de réparer ou de remplacer l'article ne vaut presque plus rien. Ces cas deviendront probablement beaucoup moins fréquents au cours des années à venir étant donné que la Federal Trade Commission a publié une première série de nouveaux règlements plus stricts sur les garanties aux termes de la loi sur les garanties de 1975.

Je voudrais maintenant citer quelques cas fort curieux. Je veux parler de personnes ayant acheté des voitures. Je vais citer un de ces cas pour les fins du compte rendu. La chose s'est passée aux États-Unis. Le 1er octobre 1979, un architecte achète une familiale de couleur crème, garnie de panneaux d'imitation de bois. Il dit aujourd'hui:

«C'était vraiment une vraie belle voiture».

Cependant, elle avait le défaut de s'arrêter net en pleine circulation parce que le moteur calait. Le concessionnaire n'arrivait pas à le réparer.

Dix semaines après avoir acheté cette automobile, l'architecte la retourne au concessionnaire accompagnée d'une liste de 14 plaintes. En plus des problèmes de moteur, l'automobile ne fait que 5 milles au gallon d'essence au lieu des 15 comme on l'avait prétendu. Quand il peut reprendre son auto quatre mois plus tard, le moteur s'arrête encore en pleine circulation avant d'avoir même parcouru 10 milles. Il la ramène donc au concessionnaire. Le 18 mai, comme l'auto n'est pas encore réparée, il demande un remboursement.

Ce n'est qu'un exemple et je suis certain que tous ceux qui m'écoutent pourraient citer des cas semblables.

Rachel Miller, employée de la Federal Trade Commission qui s'occupe de problèmes de garanties a déclaré que ce bill du gouvernement américain mettrait fin aux coûteuses poursuites qu'il faut entamer devant les tribunaux pour déterminer combien de réparations sans succès sont nécessaires avant qu'une automobile ne soit considérée un «citron». Elle a dit qu'il fallait parfois de 28 à 30 essais de réparations avant que le propriétaire d'une automobile puisse obtenir satisfaction. C'est triste, monsieur l'Orateur.

Le protecteur des consommateurs, M. Phil Edmonston, a déclaré que les fabricants de voitures avaient escroqué à leur clientèle des millions de dollars, depuis 25 ans, en vendant comme neuves des voitures fabriquées d'après le modèle de l'année précédente.

J'espère que mon projet de loi réussira à protéger les citoyens de ce genre d'entreprise frauduleuse.

Nous avons même vu des cas où des personnes ont dû s'adresser à leurs quotidiens locaux. Elles y font paraître des chroniques destinées à aider les acheteurs de voitures et de camions défectueux à faire réparer leur véhicule par les détaillants et les fabricants. Le *Journal d'Ottawa* publie une chronique de ce genre intitulée «Square Deal». Il est vraiment ridicule que les citoyens aient à s'adresser aux journaux pour faire valoir leurs droits. Néanmoins, c'est un excellent service que nous fournit la presse.

On se souviendra de la voiture Firenza et des problèmes qu'elle présentait. Les propriétaires ont du attendre des années avant d'être dédommagés. Il y a eu des manifestations, des frais de cour et diverses pétitions avant que l'on veuille bien réparer ces tacots.

En général, la garantie est un droit contractuel. Cela signifie que l'acheteur peut imposer ses droits au vendeur. C'est seulement dans des circonstances spéciales qu'il peut les imposer au fabricant, même si l'on a toujours voulu nous faire croire que ce dernier devait répondre de la garantie.

Au début de 1979, la Cour suprême du Canada a rendu une décision dans l'affaire Kravitz contre General Motors. Cette décision établissait que désormais, dans la province de Québec, un consommateur québécois peut se faire dédommager par le fabricant pour divers défauts dans sa voiture. Il a cependant fallu à M. Kravitz presque 10 ans—une décennie entière—pour prouver son point et récupérer son argent.

Il n'y a aucune raison à ce qu'un particulier, à l'achat d'une voiture ou de tout autre produit, se trouve dans l'obligation de s'attaquer à l'un des trois grands fabricants de voitures, ou à n'importe quel autre, s'il a reçu une voiture défectueuse.

On s'est beaucoup intéressé à ce sujet aux États-Unis, surtout depuis le désormais célèbre Magnuson-Moss Warranty Act qui oblige les vendeurs à indiquer que leur garantie est totale ou restreinte selon ce qu'elle renferme.

En outre, trois provinces canadiennes sont intervenues en ce domaine. La Saskatchewan et le Québec se sont en fait occupés expressément de la question dont traite mon bill. Au Québec, cela est prévu à l'article 45 de la nouvelle loi de la protection du consommateur, et en Saskatchewan c'est l'article

17 de la loi relative à la garantie des produits vendus aux consommateurs. Il est temps d'agir à l'échelle nationale, et c'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que je dépose ce bill et que je presse les provinces ou l'État fédéral de se hâter d'agir. Ce qui se passe sur le marché est criminel.

Je m'en tiendrai là parce que, je pense, d'autres députés désirent donner leur avis sur le sujet.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, cette proposition de loi m'intéresse tout particulièrement. J'ai fait partie du groupe d'étude fédéral-provincial sur les programmes législatifs dont le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a parlé. J'ai aidé à établir le sous-comité chargé de la fiabilité des produits, question qui englobait les garanties.

Un des problèmes qui est passé sous silence dans cette mesure est le conflit de compétences qui existe au Canada dans ce domaine. Il est essentiel de s'en rendre compte de même qu'il est essentiel de remettre cette mesure à l'étude. Tout le domaine du droit contractuel relève des gouvernements provinciaux. C'est pourquoi la Saskatchewan, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont adopté des lois dans ce domaine et pourquoi le gouvernement fédéral s'en est abstenu.

Lorsque j'étais au ministère des Consommateurs et des Corporations, on avait l'intention d'aller de l'avant en ce qui concerne la responsabilité non seulement à l'égard des produits et de leur efficacité mais aussi en matière de sécurité, question visée à l'heure actuelle par la loi sur les produits dangereux. Nous avions l'intention de regrouper la loi sur les produits dangereux ainsi que les normes de rendement des produits dans une même mesure. Les gouvernements des provinces ont réagi immédiatement en disant: «Ne vous en mêlez pas, cela nous regarde». Nous étions persuadés que les gouvernements provinciaux ne laisseraient pas le gouvernement fédéral adopter des lois dans ce domaine sans lui mettre des bâtons dans les roues.

Il est plutôt étonnant qu'un gouvernement qui se vante de consulter les provinces ne sache pas quelle est la position de ces dernières quant à l'intervention du gouvernement fédéral dans ce domaine. Il est étrange également qu'il songe à présenter une mesure qui ne couvre même pas les principaux problèmes en ce qui concerne les responsabilités à l'égard des produits et se contente de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui n'est pas la bonne loi, pour commencer.

Le bill vise l'article 36 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il s'agit de l'article concernant la publicité trompeuse. S'il s'agissait d'une mesure modifiant les exigences concernant la nature de la garantie sur les produits de consommation, d'accord, mais ce projet de loi va beaucoup plus loin.

Tout d'abord, on voit à l'article 36.01(3) que

> le gouverneur en conseil peut établir des règlements prescrivant, pour toute catégorie de produits de consommation, les normes minimales permettant d'indiquer qu'une garantie est une «garantie complète» pour les produits de cette catégorie.

En fait, le bill demanderait à l'État fédéral ou à des organismes fédéraux, tels le ministère de la Consommation et des Corporations ou le Conseil canadien des normes, d'établir des méthodes d'essai pour l'appréciation des produits par rapport à des normes établies. Le temps et l'argent nécessaires à l'établissement des normes dans ces domaines, étant donné qu'il y a plus de 30,000 ou 40,000 produits vendus aux consommateurs sur le marché, sont évidents même pour l'esprit le plus obtus.

● (1640)

Le deuxième point concerne le paragraphe 36.01(4) qui se lit ainsi:

> Si une garantie en rapport avec la vente d'un produit de consommation ne répond pas, aux termes du paragraphe (3), aux critères d'une «garantie complète» pour ce produit, les mots «garantie limitée» doivent être inscrits bien en vue sur le produit ou son emballage.»

Autrement dit, un fabricant qui ne se conforme pas aux conditions décrites dans les alinéas *a*) à *k*) est tenu d'inscrire sur son produit la mention «garantie limitée». On peut alors se demander ce qui arrive lorsqu'un fabricant ne satisfait à aucune des exigences de la loi prévoyant la normalisation de garanties. Il n'en est pas moins tenu d'inscrire sur son produit le mot «limité». Il s'ensuivra donc que tout produit, qu'il soit garanti ou non, portera la mention «garantie limitée». Est-ce logique qu'une loi fédérale stipule que tout produit, garanti ou non, doit obligatoirement porter la mention d'une garantie, même si celle-ci est limitée?

Il y a bien des facteurs à considérer dans ce genre de loi et le projet de loi que nous étudions ne semble pas tenir compte de la complexité et des nombreux points techniques qui concernent la question des garanties. Il ne tient certainement pas compte de la nécessité vitale de maintenir une certaine harmonie dans les relations fédérales-provinciales et de respecter les pouvoirs répartis entre ces deux échelons. Je n'arrive pas du tout à comprendre comment un gouvernement qui prétend rajeunir le fédéralisme et collaborer davantage avec les provinces ait pu présenter un projet de loi qui détruit le fruit de tous les efforts que déploie le ministère de la Consommation et des Corporations depuis quatre ans pour essayer de faire régner une certaine harmonie au niveau de la protection des consommateurs en créant le groupe d'étude sur les programmes législatifs, en créant le groupe d'étude fédéral-provincial des sous-ministres qui se réunit une fois l'an pour parler de toutes ces questions. L'étude du problème des garanties et des responsabilités a donc en fait été confié à nouveau à de hauts fonctionnaires.

Je suis bien d'accord avec le député; la question des garanties pose un grave problème. Pour le moment, bien des produits canadiens ne sont pas munis d'une garantie suffisante. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que la solution réside dans la révélation, mais la question de la divulgation relève des pouvoirs provinciaux et, je le répète, les provinces ont déjà agi à ce niveau-là.

Au stade où nous en sommes, je ne recommanderais pas de politique si je ne pouvais revoir tout ce qu'a déjà fait dans ce domaine, le ministère de la Consommation et des Corporations. Par ailleurs, je dirais que la disposition sur la divulgation est un bon point de départ. La disposition du bill qui exige que le texte soit clair et aisément compréhensible est très utile; il fait plaisir de la tenir d'un avocat, car l'un des problèmes les plus accablants pour les consommateurs c'est celui de comprendre exactement ce que disent les garanties. L'État de New York a une disposition sur une langue simple et précise mais avant d'appliquer quoi que ce soit de semblable ici au Canada, pour ma part j'insisterais pour me rendre à New York y rencontrer les responsables là-bas et voir quelle sont toutes les difficultés que cette exigence d'une langue claire et précise a pu susciter.

Une autre manière de régler le problème serait d'exiger tous les renseignements, et quelques-unes des suggestions contenues dans le bill du député constituent un bon point de départ. Son bill suit de très près, je crois, la loi Magnuson-Moss des États-Unis. Il est possible qu'il découle de quelque loi provinciale. C'est un bon départ que de prévoir la divulgation de certains renseignements, non pour exiger que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses organismes de réglementation, établisse des normes minimales précisant ce qu'est une garantie complète et une garantie limitée et ce qui n'en est pas une, mais pour contrôler, par le biais de la loi, la validité des affirmations en obligeant le manufacturier à prouver que ce qu'il dit dans sa publicité et dans la garantie est vrai. La validité de ces affirmations sera contrôlée par les tribunaux de la façon dont elles le seraient par les cours civiles, encore une fois, échappent à la juridiction fédérale.

La divulgation proprement dite suscite certains problèmes en raison des circonstances entourant le recours auquel, au Canada, les consommateurs ont accès par l'intermédiaire des cours provinciales. Au chapitre de la responsabilité, beaucoup de problèmes sérieux doivent être résolus au moyen d'ententes conjointes fédérales-provinciales et d'accords interprovinciaux. Parlons par exemple de la responsabilité dans le domaine des produits dangereux. Si j'achète en Ontario un produit dit dangereux qui a été fabriqué au Manitoba et que je me blesse avec ce produit en Colombie-Britannique, il me sera très difficile d'intenter des poursuites contre le fabricant ou le fournisseur. Quel tribunal dois-je saisir de ma requête? Puis-je formuler une requête contre un fabricant du Manitoba? Toutes ces questions doivent faire l'objet de longues discussions et d'un accord entre les différentes provinces et entre celles-ci et le gouvernement fédéral. Le bill que voici ne saurait rien régler. Je trouve qu'il faut adopter une approche beaucoup plus générale à l'égard de la fiabilité des produits, approche qui porterait en partie sur les garanties et les renseignements fournis.

Ce bill présente une autre difficulté du fait qu'il s'appuie très largement sur le précédent établi aux États-Unis par le bill sur les garanties que Magnuson et Moss ont fait adopter; par ailleurs, je ne pense pas qu'il reconnaisse suffisamment la grande différence qui existe entre la loi canadienne et la loi américaine. J'aimerais donc recommander, en m'appuyant sur la vaste expérience que j'ai acquise dans ce domaine à m'occuper de la fiabilité des produits et des lois concernant les garanties et les indications à l'intention des consommateurs, qu'avant d'approuver une mesure législative, qu'elle soit d'initiative parlementaire ou gouvernementale, ou même qu'elle ait été présentée par un député de l'opposition, nous devrions étudier la question beaucoup plus à fond, ses tenants et ses aboutissants, de façon à nous assurer tout d'abord qu'il s'agit d'un domaine de juridiction fédérale, et enfin que notre action aura pour effet d'accroître le flot des renseignements fournis aux consommateurs et non d'en tarir la source. Je concède au député que la loi actuelle ne vaut rien. Je lui concède également que le besoin existe en ce domaine. Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

[M. Evans.]

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je veux m'associer au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) dans son attaque contre le système de la libre entreprise.

Des voix: Oh!

M. Rae: Il s'agit bien de cela ici. On constate une dégradation au niveau de la protection du consommateur, dégradation que les forces du marché n'ont d'ailleurs pas su empêcher. Je me réjouis de constater que le député le reconnaît bien que je reste persuadé qu'il se trouve des partisans de la libre entreprise de l'autre côté de la Chambre qui nous diront que toute la législation sur la protection du consommateur n'est qu'un autre exemple d'ingérence gouvernementale dans le libre fonctionnement des mécanismes du marché et que l'on devrait y mettre un terme.

Bien que j'approuve ouvertement les buts poursuivis par ce bill, je doute moi aussi qu'il constitue le meilleur moyen de procéder. Je pense néanmoins être légèrement plus enclin que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) à permettre à ce bill d'être renvoyé au comité. Je n'ai certainement pas l'intention de retarder son acheminement.

● (1650)

Je dis simplement au député de Winnipeg-Assiniboine que le problème de la protection des consommateurs, dont ceci est un aspect—et la responsabilité pour les produits est un aspect de la question de la protection des consommateurs—est un domaine de responsabilité conjointe. Comme le sait le député, le droit fondamental de la protection des consommateurs, des garanties et de la responsabilité est une question de droit contractuel commercial qui relève des provinces. Une des difficultés ici est que chaque province a sa propre façon de protéger ou de ne pas protéger les consommateurs. Il y a toute une gamme de lois dans chaque province qui reflètent différentes attitudes. Certaines sont plus avancées que les autres dans tout le domaine de la législation ayant trait à la protection des consommateurs, mais je suis d'accord avec l'idée que le gouvernement fédéral, à l'intérieur de sa sphère de compétence, puisse étudier la possibilité d'établir sa propre législation pour qu'elle serve de modèle aux autres compétences. Je crois que, si on y apportait un certain nombre d'amendements, le bill du député pourrait servir de point de départ pour ce genre de législation. C'est pour cette raison que je crois qu'il devrait être renvoyé au comité.

Le député d'Ottawa-Centre a dit que la divulgation constituait le problème fondamental, que la divulgation était la solution. Je ne suis pas d'accord. Je ne pense pas que la divulgation soit la solution, mais bien plutôt l'application de la loi, l'accès à la loi. Comme le savent les députés de Winnipeg-Assiniboine et d'Ottawa-Centre, quand un particulier à l'énergie voulue pour recourir aux tribunaux au sujet de questions touchant aux consommateurs, il gagne en général. C'est une des ironies de notre droit commun que la façon de l'interpréter, certes en Ontario, commence à dépasser largement le cadre de la protection offerte par la loi.

Le député de Winnipeg-Assiniboine a parlé de scies et de nouvelles autos qui faisaient défaut. Si le député de Winnipeg-Assiniboine est intéressé, il peut lire bien des cas de droit en Ontario où les tribunaux ont reconnu qu'il y avait eu des bris fondamentaux de contrat, des bris fondamentaux de garanties implicites, et ont décrété qu'une indemnisation s'imposait.

Par exemple, si j'achète une nouvelle scie et qu'elle fait défaut au bout d'un certain temps, à supposer qu'il n'y ait pas de garantie ou même si cette garantie veuille dire le contraire de ce qu'elle veut dire—cela arrive encore—si j'ai le culot, les moyens, l'intelligence et la capacité de recourir à notre système judiciaire—financier et autre—j'obtiendrai souvent gain de cause. Cependant, le problème est que le consommateur doit être informé et doit aussi connaître l'existence de ces recours. L'autre partie du problème c'est d'appliquer la loi, et je dis au député que c'est un domaine où le système capitaliste n'a pas réussi à protéger le consommateur, tout comme les services juridiques ont également échoué.

Il faut reconnaître, hélas, que la plupart des gens redoutent les tribunaux et ont peur des avocats. Certains diront qu'ils ont de bonnes raisons à cela. Quelques-uns ne peuvent se payer les services d'un avocat ni prendre le risque d'intenter des poursuites qui pourraient faire long feu. Voilà pourquoi le problème se résume à faire respecter la loi, et l'une des raisons pour lesquelles j'aimerais que le projet de loi soit renvoyé au comité, c'est que j'estime que le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup par l'intermédiaire du ministère de la Consommation et des Corporations ainsi que de ministère de la Justice en assurant le financement de services d'aide juridique et à l'information juridique de la population.

Le gouvernement fédéral est en mesure de faire beaucoup pour informer et protéger le consommateur. Pour cela, il faut de l'argent, l'argent que le député de Winnipeg-Assiniboine ne veut pas voir consacré à d'autres fins. J'espère qu'il trouvera que ce genre de dépenses en valent la peine.

Compte tenu de ces réserves, de ces exceptions et de ces préoccupations, je m'associe au député pour condamner les abus du système capitaliste. Je suis heureux qu'il soit de notre côté et je l'invite à se joindre à moi dans ce débat. Je suis heureux que nous soyons enfin d'accord sur quelque chose même s'il a fallu attendre à 4 h 55, un vendredi. Cependant, j'aimerais suggérer quelques amendements. Nous aimerions que le projet de loi ait un peu plus de muscle pour lui permettre de s'attaquer à des problèmes plus vastes, comme le député l'a fort bien signalé à la Chambre.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vous suis reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de parler au nom du ministère de la Consommation et des Corporations et de mon ministre au sujet de ce projet de loi très important. Je remercie le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) de nous avoir saisis de ce projet de loi. Je tiens à lui présenter mes excuses en ce qui concerne le numéro de son projet de loi que je croyais être le bill C-14, d'après mes notes. De toute évidence, ce n'est pas le cas. Il s'agit du bill C-214.

Les remarques du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) évoquent sur-le-champ les difficultés implicites à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions; je tiens à lui rappeler que connaissant ces difficultés qui existent depuis nombre d'années et sachant ce qui en ressort, il a été incapable, je le constate avec regret, de nous présenter un projet de loi permettant de mieux veiller aux intérêts des consommateurs. J'applaudis aux efforts déployés par le député de Winnipeg-Assiniboine pour s'attaquer au problème et j'estime qu'ils sont dignes de notre attention.

A l'instar du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), cela me rappelle une vignette adhésive qui dit ceci: «Souvenons-nous de Ralph Nader». Voici où je veux en venir: nous devrions appuyer des mesures semblables à celles que Ralph Nader a prises, c'est-à-dire donner aux consommateurs avisés, aux producteurs et aux détaillants la possibilité de se comprendre et, par le biais de la divulgation, favoriser une attitude plus raisonnable et augmenter les possibilités de mieux servir les besoins des consommateurs.

Cette divulgation qu'on a l'intention d'étendre au moyen des mesures proposées dans le projet de loi parrainé par le député de Winnipeg-Assiniboine, permettrait, entre autres choses, d'indiquer au consommateur où s'adresser et de lui exposer les étapes à suivre pour obtenir un service adéquat conformément à la garantie; elle déterminerait également qui peut s'adresser au garant. Est-ce que ce sera le conjoint du consommateur, la petite amie ou le petit ami, les enfants ou les petits-enfants? Qui peut se servir de cette garantie? Cette mesure permettrait d'indiquer quelles parties du produit sont couvertes par la garantie et lesquelles ne le sont pas. Elle pourrait également déterminer la durée de la garantie, entre autres choses.

Je tiens à bien préciser que le ministère de la Consommation et des Corporations est en faveur de ce bill, mais qu'il sait aussi que son objet relève de la compétence provinciale et que plusieurs gouvernements provinciaux ont présenté des bills qui traitent du sujet. Comme l'a mentionné le député d'Ottawa-Centre, il a lui-même participé à ces négociations. Elles se poursuivent d'ailleurs, et avec l'autorisation du député de Winnipeg-Assiniboine, le gouvernement a l'intention de présenter ce bill au groupe de travail actuellement en marche, avec l'espoir qu'à partir de cette proposition et de diverses autres il pourra élaborer effectivement un bill plus raisonnable de la consommation, un bill qui donne satisfaction aux consommateurs dans une mesure plus large sur le plan de la garantie.

Il y a un autre sujet . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au nom du club du vendredi après-midi, j'aimerais faire remarquer que nous n'avons pas souvent parmi nous d'aussi distingués députés. Nous souhaitons la bienvenue au premier ministre (M. Clark) à ce club, et lui souhaitons une très heureuse fin de semaine.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

(*Voir p. 900.*)

OTTAWA K1A 0A6,

le 4 avril 1979

M. James J. Macdonell

Vérificateur général du Canada

240, rue Sparks

Ottawa (Ontario)

K1A 0G6

Monsieur,

L'été dernier, peu après que le gouvernement ait annoncé son intention de réduire les dépenses de la Fonction publique, le président du Conseil du Trésor m'a demandé s'il était possible de réaliser le même genre d'économies au Parlement. J'ai répondu, bien sûr, que c'était au Parlement d'en décider en dernier ressort, mais que je fournirais certainement aux députés l'occasion de se prononcer à ce sujet.

Nous avons donc préparé une première ébauche des prévisions budgétaires de l'Orateur et j'ai demandé à nos administrateurs de voir s'il serait possible de réduire notablement les dépenses dans certains secteurs, si les députés étaient d'accord et, bien sûr, de réduire en conséquence les services aux députés. J'ai comparu devant le Comité de la gestion et du service aux députés pour l'informer que j'avais pris ces mesures et l'inviter à examiner soigneusement toute possibilité de réduire les dépenses, afin qu'il puisse me faire connaître son opinion lorsque notre budget lui serait présenté au milieu de l'hiver. Nous nous sommes rencontrés de nouveau en février et j'ai appris alors que le comité avait consacré à cette question plusieurs réunions au cours desquelles nos administrateurs sont venus témoigner. Néanmoins, le Comité a hésité à imposer aux futures législatures une réduction importante des services aux députés ou des autres services parlementaires sans que la question ne soit d'abord étudiée à fond et le Comité m'a donc vivement recommandé de faire étudier l'administration parlementaire par des experts indépendants. Comme vous vous en souviendrez, j'ai discuté de la question avec vous, sur le conseil du Comité, et vous avez alors proposé de faire une étude approfondie de la question, au lieu de votre vérification annuelle ordinaire, et de voir notamment si nous obtenons une valeur raisonnable en contrepartie de l'argent dépensé, comme vous êtes en mesure de le faire. Vous pensiez que cette étude durerait de trois à quatre mois et qu'elle permettrait de mettre en lumière les domaines posant des problèmes, le cas échéant, et de trouver sans doute un certain nombre de solutions; en outre, s'il s'avérait nécessaire de consulter des experts de l'extérieur pour résoudre les problèmes restants, votre étude nous aiderait au moins à établir leur mandat. Il y a quelques jours, lorsque j'ai comparu devant le comité pour obtenir une approbation définitive de mes prévisions budgétaires, j'ai profité d'une brève séance à huis clos pour faire connaître votre opinion au comité. J'ai le plaisir de vous dire qu'il approuve entièrement mon intention de suivre vos recommandations.

La présente a donc pour but de vous demander officiellement d'entreprendre, dès que vous le pourrez, l'étude approfondie dont vous m'avez parlé au cours de notre première rencontre. Si j'ai bien compris, cette étude devrait être achevée vers la fin de l'été si bien que l'Orateur de la prochaine législature sera en mesure de vous consulter et de consulter également le Comité reconstitué au début de la prochaine session, avant d'aller plus loin. Bien sur, j'ai informé de la situation M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre, le général Gus Cloutier, sergent d'armes, M. Georges St-Jacques, directeur de la Gestion et du Personnel et M. Ed Thomas, directeur des Services législatifs et je leur envoie une copie de cette lettre pour leur demander à tous de se mettre à votre entière disposition pour faciliter votre travail.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, j'en suis sûr, que le Parlement du Canada est une institution absolument unique en son genre qui est soumise à des exigences administratives et à des pressions très particulières. Je remplis les fonctions d'Orateur depuis cinq ans et je dois dire que j'ai le plus grand respect pour tous ceux qui sont chargés de l'administration du Parlement. Je suis certain que vous constaterez le professionnalisme et la compétence de chacun d'eux dans tous les domaines et que les chefs de service vous aideront beaucoup. D'un autre côté, je me rends compte que la dernière étude de l'organisation du Parlement remonte à plusieurs années et que, depuis, l'ampleur et la complexité de nos opérations a énormément augmenté. Je suis particulièrement satisfait de l'intérêt manifesté par tous les partis représentés à la Chambre et tous les hauts dirigeants de l'administration pour la révision organisationnelle dont votre étude sera peut-être la pierre angulaire et je vous remercie des conseils et de la collaboration que vous nous avez apportés pour menez à bien cette tâche importante.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

James A. Jerome, c.r., député.

240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Le 31 octobre 1979

L'honorable James A. Jerome, c.r., député
Orateur de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur l'Orateur,

Le 23 mars 1979, vous m'avez informé que vous-même et le Comité de la gestion et du service aux députés cherchiez à savoir si l'organisation et les systèmes d'administration générale et financière de la Chambre des communes satisfaisaient aux besoins de la Chambre et fonctionnaient de façon économique et efficace. Je vous ai signalé la possibilité d'effectuer une vérification intégrée du genre de celles que mon bureau a commencé à faire récemment. Ces vérifications portent sur une vaste gamme de questions, notamment les facteurs d'économie, de compétence et d'efficacité et sont communément appelées «vérifications portant sur la valeur reçue en contrepartie de l'argent dépensé». Le 4 avril 1979, vous m'avez indiqué que vous étiez disposé à accepter cette proposition et vous avez demandé que nous commencions le travail.

Afin d'identifier les secteurs dans lesquels il y aurait lieu de faire un examen détaillé, nous avons fait une enquête préliminaire sur les aspects suivants de l'administration de la Chambre:

— la gestion financière;
la gestion du personnel;
— le service aux comités;
— le service aux députés;
— l'impression et la publication;
— l'entretien et le nettoyage;
— les achats;
— la sécurité et la protection; et
— le restaurant et les cafétérias.

Nous n'avons cependant pas examiné les questions de procédure de la Chambre sauf dans la mesure où c'était nécessaire pour comprendre leur rapport avec les méthodes administratives. Vu que le Parlement ne siégeait pas pendant notre enquête préliminaire, nous n'avons pas eu l'occasion de nous entretenir avec les députés et d'obenir leur opinion et leurs recommandations à titre de bénéficiaires des services fournis par le personnel administratif.

Le 4 octobre, nous avons discuté avec vous des conclusions que nous avions pu tirer de l'enquête préliminaire et de nos recommandations clés concernant l'organisation des services et nous avons accepté de vous remettre le présent résumé. Nos prochains rapports contiendront le détail des conclusions auxquelles nous aurons abouti et nos recommandations à propos d'autres éléments visés par notre vérification intégrée.

Résumé des conclusions

Depuis le dernier examen de l'organisation et des méthodes administratives de la Chambre effectué en 1964, le personnel a triplé et les dépenses se sont multipliées par neuf. Ces augmentations reflètent l'accroissement du nombre de députés et de la complexité des services de soutien nécessaires. Le Parlement compte maintenant près de 3,000 employés et son budget se rapproche de 84 millions de dollars.

Si les services fournis aux députés et à la Chambre elle-même semblent être de très bonne qualité, nous pensons que la qualité de l'administration générale et financière est considérablement inférieure aux normes minimales acceptables. Voici donc un résumé de nos conclusions les plus importantes:

— Les budgets d'exploitation de tous les secteurs administratifs de la Chambre sont rudimentaires. Il n'existe pas de méthodes pour fixer les objectifs et les priorités ni pour garantir qu'il existe un mécanisme permettant de déterminer le coût des activités et des programmes et de mesurer la performance. Dans la pratique, les budgets sont établis par les cadres supérieurs en fonction d'un certain taux annuel d'augmentation; ils ne sont cependant pas suffisamment détaillés pour répartir tous les frais selon les centres de responsabilité. Par conséquent, ces budgets ne constituent pas un moyen utile d'exercer un contrôle adéquat ou de garantir l'imputabilité financière.

— Les systèmes de comptabilité financière et de gestion sont insuffisants dans tous les secteurs de l'administration. Les dépenses ne sont comparées au budget qu'au niveau du directeur, c'est-à-dire au niveau de responsabilité le plus vaste. En outre, on ne fait pas d'analyse détaillée des écarts par rapport au budget et on ne note pas le coût des divers services. Sans ces renseignements, les cadres peuvent difficilement porter des jugements objectifs sur la valeur des services par rapport à leur coût.

— Il n'existe pas de manuel de politiques et de méthodes financières et administratives. Par conséquent, rien ne garantit que les diverses pratiques adoptées, pour les achats par exemple, sont toujours conformes aux pratiques établies du gouvernement.

— Il n'y a pas de séparation nette entre les fonctions de ceux qui exercent un pouvoir de dépense et ceux qui exercent un pouvoir de paiment. Cela augmente les risques de pratiques frauduleuses et d'autres irrégularités.

— Les responsabilités et les pouvoirs de la division du personnel ne sont pas bien définis ou documentés. Par conséquent, le personnel peut ne pas être recruté ou promu d'une façon qui garantisse toujours qu'on tient compte du mérite.

— On ne trouve pas toujours des descriptions de fonctions précisant les attributions, les pouvoirs et les rapports hiérarchiques des cadres et des subordonnés. Les échelles de traitements sont sensées refléter celles de la Fonction publique; cependant, il est difficile d'établir des comparaisons directes puisqu'il n'existe pas toujours de descriptions de fonctions.

— Les règles à observer en matière de sécurité n'ont aucun caractère officiel et n'ont pas été soumises à l'examen d'une autorité indépendante. Il n'y pas de plans détaillés permettant de faire face aux situations d'urgence.

— Il n'y a pas de normes écrites convenues pour l'entretien et le nettoyage et, par conséquent, pas de méthodes permettant de mesurer la productivité ou d'évaluer les priorités dans le domaine du nettoyage et de l'entretien des édifices.

Organisation de l'administration générale et financière de la Chambre des communes

L'absence de plans, de politiques, de méthodes officielles et de rapports satisfaisants ainsi que l'augmentation des dépenses qui atteignent maintenant 84 millions de dollars et la nécessité d'améliorer sensiblement la coordination de toutes les fonctions administratives de la Chambre, nous a amenés, lors de notre réunion du 4 octobre, à vous présenter les deux principales recommandations suivantes:

— Création du poste d'administrateur pour coordonner et diriger toutes les fonctions administratives de la Chambre des communes. L'administrateur aurait rang de sous-ministre et relèverait directement de l'Orateur de la Chambre des communes.

— Création du poste de contrôleur de la Chambre des communes pour élaborer, coordonner et diriger toute l'activité liée à la comptabilité, à la gestion financière et au contrôle relatifs à la Chambre des communes et aux députés. Le contrôleur relèverait directement de l'administrateur.

Nous nous rendons compte du respect que les députés ont pour les relations traditionnelles entre l'Orateur, le greffier, le sergent d'armes et la Chambre des communes. Nous admettons également avec vous que l'exposé des fonctions de l'administrateur, y compris ses relations avec les fonctionnaires actuels du Parlement, ne pourra être mis dans une forme définitive avant que les députés aient eu l'occasion de l'examiner et de faire connaître leur opinion.

En même temps, nous recommandons en toute honnêteté que l'administrateur entre en fonctions dès que possible et qu'un comité de gestion composé de l'administrateur, du greffier et du sergent d'armes soit établi. Nous avons été encouragés de vous entendre dire que la formation d'un tel comité constituerait le prolongement logique des consultations qui ont eu lieu régulièrement au cours de la législature précédente et que non seulement vous appuyeriez une telle initiative en principe, mais aussi que vous seriez disposé à présider ce comité. Étant donné vos autres fonctions, nous ne comptions pas aller jusque là, mais nous sommes convaincus que c'est la meilleure solution.

Nous trouvons que la solution provisoire qui est proposée à la fin de cette lettre répond à la fois aux impératifs en matière de temps et de commentaires; nous avons donc joint un exposé de fonctions sommaire décrivant dans les grandes lignes, les principales responsabilités et les rapports hiérachiques de ces deux postes, ainsi qu'un organigramme fonctionnel. L'organigramme illustre la distinction que nous proposons d'établir entre les activités professionnelles (Chambre et procédure) et les fonctions administratives. Nous estimons que la direction des services administratifs de la Chambre représente un travail complexe et à plein temps et qu'il faut immédiatement:

— surveiller l'élaboration et la mise en application de méthodes efficaces de gestion financière, de gestion du personnel et de conduite des opérations.

— établir des indices de performance, un mécanisme de calcul des coûts et un système de rapports qui assurent l'imputabilité financière.

— instaurer une structure administrative coordonnée et intégrée.

Sur l'organigramme figurent un certain nombre de fonctions qui sont attribuées actuellement au sergent d'armes mais qui, à notre avis, devraient finalement relever de l'administrateur. Ces responsabilités, notamment la gestion du restaurant et des cafétérias du Parlement, l'entretien et le nettoyage des édifices ainsi que les services de messagerie, sont précisées dans la note 1 de l'organigramme. Si nous proposons de tels changements, c'est que, d'après nous, ces fonctions sont davantage du ressort de l'administrateur qui doit assurer une gestion économique et efficace. Au cours de la période de transition, il faudrait assurer une étroite coordination entre le sergent d'armes et l'administrateur pour que le transfert des responsabilités se fasse sans heurts.

* * * *

Vous avez signalé qu'il importait de remplir sans délai ces deux postes importants, en accordant la priorité à celui de l'administrateur, et m'avez demandé de vous aider à cette fin. Conscient de la nécessité d'agir promptement, mais sachant également qu'il faudrait vraisemblablement plusieurs mois pour trouver des candidats aptes à remplir un poste aussi important que celui d'administrateur de la Chambre des communes, je vous ai proposé un arrangement provisoire. La solution se résumait à ceci: que le premier sous-vérificateur général, M. Rhéal Chatelain, F.C.A., assume à titre intérimaire les fonctions d'administrateur, et qu'à cette fin il soit détaché auprès de la Chambre des communes et relève directement de vous. M. Chatelain semble posséder les antécédents professionnels et l'expérience nécessaires pour aider à l'établissement de ce poste. Avant de quitter Québec, en 1974, pour assumer ses fonctions actuelles à Ottawa, M. Chatelain a occupé plusieurs postes de niveau supérieur au sein de l'administration provinciale du Québec, soit successivement ceux de contrôleur du Trésor, de contrôleur des Finances et de sous-ministre de la Fonction publique.

Vous vous êtes montré favorable à cette proposition et avez convoqué une réunion, le 18 octobre, à laquelle vous, le greffier de la Chambre des communes, M. Koester, le sergent d'armes, le général Cloutier, M. Chatelain, deux de mes adjoints et moi-même avons participé. Nous avons alors discuté de l'arrangement projetée et avons convenu qu'il s'agissait d'une mesure pratique et réalisable qu'il faudrait mettre en œuvre dans les plus brefs délais. Nous avons donc provisoirement convenu que M. Chatelain assumerait les fonctions de ce poste, à titre provisoire et spécial, à compter du 19 novembre.

Il a également été convenu, à votre demande, que j'entreprendrai des démarches auprès du secrétariat du cabinet et du président de la Commission de la Fonction publique afin d'établir et de vous présenter une liste de candidats possibles au poste d'administrateur.

Il a en outre été convenu que je vous adresserai la présente lettre pour consigner l'essentiel des questions abordées au cours des discussions que nous avons eues.

Nous nous attaquons actuellement à d'autres étapes de la vérification intégrée. La phase suivante portera sur les divers aspects de la gestion du personnel au sein de l'administration.

Mes collaborateurs et moi-même nous félicitons de pouvoir être de quelque utilité à la Chambre des communes.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le vérificateur général du Canada,

J. J. Macdonell

PROJET

EXPOSÉ DE FONCTIONS

Administrateur de la Chambre des communes

Mission générale

L'administrateur, qui relève de l'Orateur de la Chambre des communes, est chargé d'assurer les mise sur pied et l'exécution de tous les services financiers, de personnel et d'administration de la Chambre des communes et de ses membres, dans les conditions voulues d'économie, d'efficience et d'efficacité opérationnelle.

Nature et portée

L'accroissement rapide du personnel de la Chambre des communes rend nécessaire l'examen et la mise au point de politiques, de procédures et de systèmes nouveaux pour l'ensemble des activités des services administratifs, et notamment les services financiers, de personnel et d'administration générale. Cela comporte l'application des recommandations faites par le bureau du Vérificateur général à la suite de sa récente vérification intégrée et la création de structures permettant de déployer les qualités de tact et de jugement nécessaires pour la réalisation de ces changements dans un environnement où s'impose une étroite consultation avec le Comité de la gestion et du service aux députés, les commissaires de la régie interne, le comité de gestion et les députés. Des consultations et des négociations avec d'autres organismes, tels le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique, peuvent également être nécessaire en vue de l'établissement de relations nouvelles susceptible de favoriser la création d'une ambiance administrative plus structurée et mieux contrôlable.

Attributions particulières

En consultant l'Orateur et les autres membres du comité de gestion se former une vue complète des besoins des députés en fait de services et, en tenant compte de l'efficacité nécessaire, établir des plans pour la réalisation des objectifs de la Direction.

Faire en sorte que des cadres supérieurs compétents soient en place et que les structures nécessaires à l'exécution de la mission de l'administrateur soient rapidement mises sur pied, dotées de personnel et informées des objectifs de leur activité.

Établir un plan pour l'élaboration de politiques, de procédures et de systèmes dans tous les domaines qui relèvent de l'administrateur.

Établir un budget financier et de main-d'œuvre, et veiller à l'application des systèmes voulus de comptabilité et de contrôle.

Établir la liaison avec les responsables des organismes centraux et autres, pour faciliter l'établissement des relations nécessaires et, dans le cas de la Commission de la Fonction publique et du Conseil du Trésor, la négociation éventuelle d'arrangements administratifs.

Veiller chaque fois que c'est possible à la mise en place d'indicateurs de performance permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des jobjectifs.

Informer et conseiller l'Orateur, le greffier, le sergent d'armes et les députés relativement aux questions de personnel, de finances et d'administration.

Lorsque c'est nécessaire et que l'Orateur donne son accord, faire effectuer des études sur l'économie, l'efficience et l'efficacité opérationnelle de n'importe quel élément de l'organisation de la Chambre des communes.

Recruter le personnel supérieur (contractuel ou titulaire) des services de la Chambre.

Superviser directement le contrôleur, le chef du personnel, le chef des services aux députés et le chef du service des publications.

PROJET

EXPOSÉ DE FONCTIONS

Contrôleur de la Chambre des communes

Mission générale

Sous la direction de l'administration de la Chambre des communes, le contrôleur est chargé de veiller à ce que des politiques, des programmes et des systèmes financiers et de gestion convenables soient mis sur pied et appliqués pour le soutien et le contrôle des activités relevant de la Chambre.

Nature et portée

La nécessité d'améliorer l'imputabilité et le contrôle financiers exige la mise en place d'un programme complet de politiques, de systèmes et de procédures en matière de planification, de budgets, de rapports et de contrôle financiers. Cela peut comporter des contacts avec les organismes centraux tels le Conseil du Trésor ou le bureau du Contrôleur général en vue d'établir des modalités de collaboration. La réalisation de ce programme dans l'environnement complexe de la Chambre des communes va exiger un personnel professionnel hautement compétent et novateur capable et de mettre sur pied un organisme modèle de gestion et de contrôle financiers.

Attributions particulières

Créer une structure organisationnelle convenable pour sa Direction et obtenir les ressources financières et humaines nécessaires à sa bonne marche.

Définir des politiques de gestion financière, élaborer et mettre en vigueur des procédures et des systèmes propres à réaliser un système complet et efficace de contrôle financier et de gestion.

Organiser et superviser l'établissement et l'intégration des prévisions de programmes, des prévisions de dépenses principales et supplémentaires, et des budgets.

Créer des systèmes efficaces pour le contrôle des activités financières, et notamment un solide système de comptabilité générale.

Fournir des statistiques et des analyses coûts-avantages sur les principales activités et travaux.

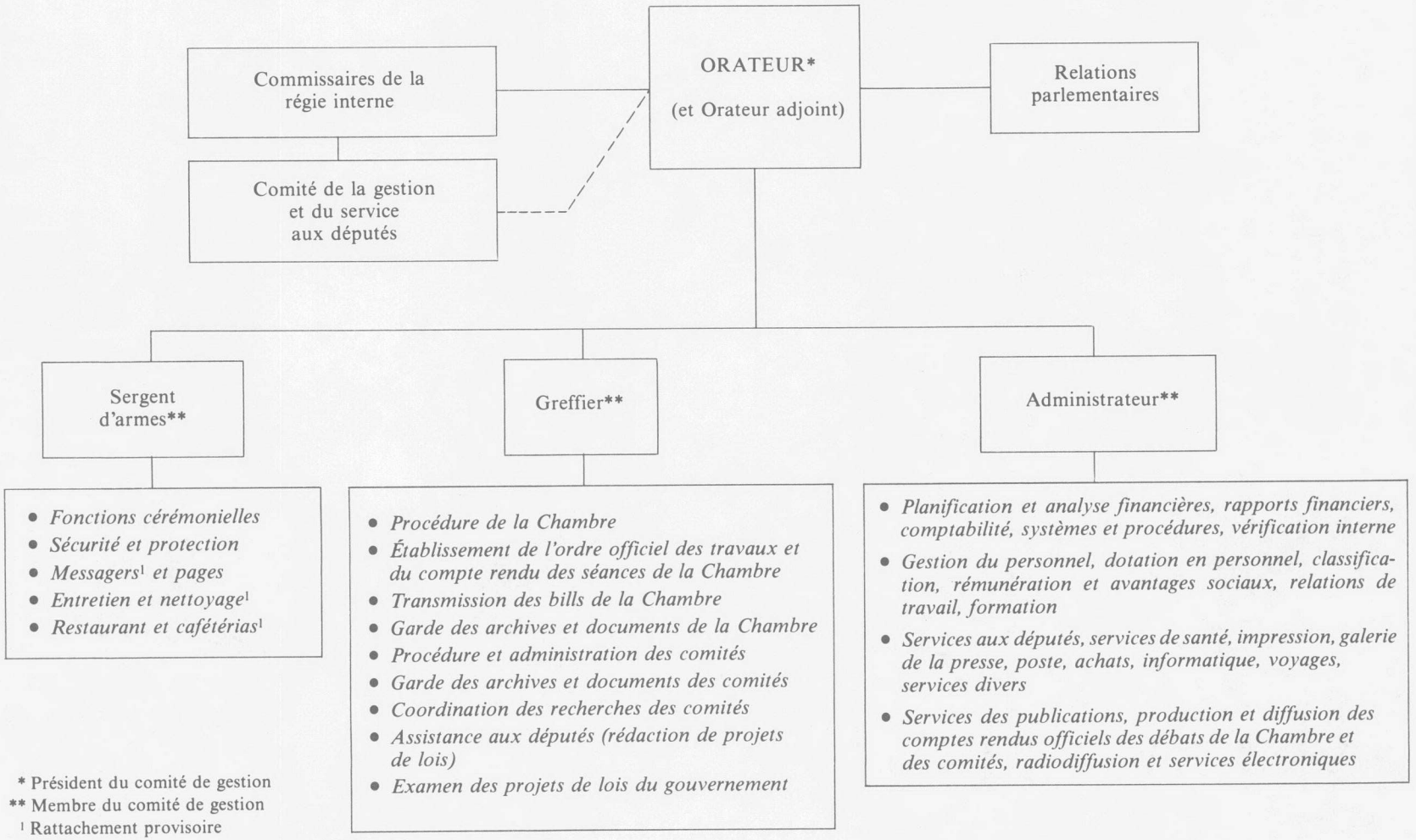
A la demande l'administrateur, effectuer des études d'économie, d'efficience et d'efficacité opérationnelle au sein de la Direction et dans tout autre domaine relevant de l'Orateur.

Établir et entretenir de bonnes relations avec le personnel supérieur de la Chambre des communes, et donner des conseils professionnels sur les problèmes de gestion financière.

Participer aux réunions des comités chargés de prendre d'importantes décisions financières et autres, et représenter la Chambre des communes auprès d'autres organismes.

Superviser directement le chef de la planification et de l'analyse financière, le chef de la comptabilité, le chef des systèmes et procédures et le vérificateur interne.

CHAMBRE DES COMMUNES
PROJET D'ORGANIGRAMME PROVISOIRE
1er novembre 1979



* Président du comité de gestion
** Membre du comité de gestion
[1] Rattachement provisoire

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES—ON PROPOSE D'ADRESSER DES FÉLICITATIONS AUX ÉLUS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné que certaines municipalités de l'Outaouais québécois ont tenu des élections hier le 4 novembre 1979, étant donné que ces municipalités sont à l'intérieur des limites de la région de la Capitale nationale, je propose, appuyé par le député de Hull (M. Isabelle):

Que le très honorable premier ministre (M. Clark), le chef de l'opposition (M. Trudeau) et les chefs des autres partis fassent parvenir des félicitations aux élus et, de plus, incitent tous ces conseils de villes à continuer à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et ses organismes pour les meilleurs intérêts de la population.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE SOIT INFORMÉE DE LA NOUVELLE POLITIQUE TORY SUR LES RÉCLAMATIONS TERRITORIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une affaire pressante et urgente.

Étant donné le retard inacceptable apporté par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) à fournir une réponse favorable à la demande d'aide technique et financière du conseil Attikamek-Montagnais pour mener à bien ses négociations territoriales avec le Québec, et étant donné que le gouvernement du Canada est traditionnellement le protecteur des droits et intérêts des peuples autochtones, je propose, appuyé par le député de Hull (M. Isabelle):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien informe immédiatement cette Chambre de la nouvelle politique tory concernant les réclamations territoriales.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

DEMANDE D'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES DANS TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Que la Chambre, remarquant que durant cette session d'excellents discours ont déjà été prononcés sur les droits de la femme, mais qu'aucune mesure positive n'a été prise jusqu'ici pour établir et protéger ces droits, demande au gouvernement de prendre des dispositions concrètes pour garantir l'égalité des femmes dans toutes les phases de notre économie, en leur offrant notamment des occasions d'emploi, la possibilité de recevoir une formation et un perfectionnement satisfaisants, un salaire égal pour un travail équivalent et l'égalité avec les hommes dans tous les régimes de pension.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QU'UN VOTE DE BLÂME DE LA CHAMBRE SOIT TENU SUR LA POLITIQUE RELATIVE AUX ALLOCATIONS FAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une situation urgente et importante.

A la suite des réflexions irresponsables du président du Conseil du Trésor (M. Stevens), qui est absent de la Chambre en ce moment, et du très honorable premier ministre (M. Clark), dont les priorités sont complètement à l'envers, puisque nous approchons de la fin de l'Année internationale de l'enfant et que les 7 millions d'enfants canadiens qui reçoivent des allocations familiales universelles sont notre plus précieuse ressource naturelle et puisque les mères canadiennes que les progressistes convervateurs disent vouloir appuyer ont perdu 2,000 places de garderie l'an dernier et que les allocations familiales universelles sont l'outil de politiques familiales uniques du gouvernement fédéral, je propose, appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen):

Article 43 du Règlement

Que cette Chambre exprime un vote de blâme au gouvernement pour l'inquiétude qu'il a maintenant créée chez les mères canadiennes.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE CONFLIT DES OPÉRATEURS-RADIO—DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR PERSONNELLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

Étant donné le rôle vital des opérateurs radio pour la sécurité aérienne et maritime au Canada, en particulier dans les régions isolées du pays, et comme le ministère des Transports a averti les pilotes qu'ils ne peuvent plus compter sur la radio navigation et que les services de recherches et de sauvetage ont été réduits, je propose, appuyé par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey):

Que le ministre des Transports intervienne personnellement dans les négociations afin de régler immédiatement ce conflit avant que nous ne soyons tous responsables d'un accident qui ne tardera pas à se produire.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion conformément au Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

CANADA AU TRAVAIL

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS INDIENNES ET AUX MUNICIPALITÉS RURALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

Étant donné les nombreuses protestations de municipalités rurales et de bandes indiennes contre la suppression par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du programme Canada au travail dans des régions à chômage élevé de l'Ontario, et vu que le ministre lui-même a révélé la semaine dernière que les crédits affectés à ce programme annulé serviront aux réfugiés indochinois, ce qui pourrait causer un choc en retour à l'égard de ces réfugiés dans les régions à faible croissance qui ont été privées de cette aide, je propose, appuyé par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid):

● (1410)

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) prenne des mesures immédiates pour prévenir le choc en retour et vienne en aide aux régions de l'Ontario les plus durement frappées par le chômage en rétablissant le programme Canada au travail qu'il a aboli l'été dernier.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre en ce moment requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE INTERVIENNE POUR QUE LES EX-TRAVAILLEURS DE LA BELL CANADA BÉNÉFICIENT DE PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je veux soumettre à la Chambre un sujet d'une urgente nécessité.

Étant donné le retard apporté par la Commission d'assurance-chômage à statuer sur l'admissibilité aux prestations de nombreux ex-travailleurs de la Bell Canada, qui attendent depuis plus de quatre mois qu'une décision soit prise à leur sujet, je propose, appuyé par le député d'Argenteuil (M. Gourd):

Que la Chambre instruise le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'intervenir rapidement dans ce dossier afin qu'une décision soit rendue dans tous les cas pour reconnaître les droits de ces chômeurs aux bénéfices du régime.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE CAS WENDY KING, À VANCOUVER—DEMANDE D'ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'une certaine Wendy King s'est avouée coupable la semaine dernière, devant un tribunal de Vancouver, d'avoir tenu une maison de prostitution; que le juge en chef de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a remis sa démission lorsque son nom a été mêlé à cette affaire; et qu'aucune enquête sérieuse n'a encore été menée sur cette affaire qui met en cause, d'une part, le plus haut niveau de la magistrature de la Colombie-Britannique et, d'autre part, le sordide milieu de la prostitution et de la drogue à Vancouver, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M. Mitchell):

Qu'un commissaire spécial soit nommé pour faire enquête sur cette affaire et soit autorisé à étudier les dossiers secrets de l'affaire King.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion à ce moment-ci requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSOMMATION

LES PRIX DU PÉTROLE—LES CONSÉQUENCES NÉFASTES POUR LES CONSOMMATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, étant donné que la hausse prévue des prix de l'essence incitera les consommateurs économes à fréquenter les postes d'essence libre-service plutôt que les stations qui offrent un service complet, et que les sociétés pétrolières invoqueront la baisse de leurs ventes comme prétexte pour refuser d'approvisionner les stations-service indépendantes, ce qui leur permettra de resserrer leur emprise sur les prix, je propose, avec l'appui du député d'Ottawa-Centre (M. Evans):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Consommation et des Corporations d'instituer immédiatement une enquête sur les effets de cette concentration de pouvoir et de faire un rapport à la Chambre dans les deux semaines.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AIDE FINANCIÈRE AUX SERVICES DE TRANSPORT EXPRESS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que la Colombie-Britannique doit négocier une nouvelle formule de financement pour les services de transport express urbain que, d'après le premier ministre (M. Clark), le transport express peut largement contribuer à faire baisser le coût de l'énergie au Canada et que, au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont promis de faciliter l'instauration d'un service express, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre somme le ministre des Transports (M. Mazankowski) de fournir de l'aide financière aux régions urbaines, en vue des immobilisations et des frais d'exploitation liés à l'instauration de services de transport express.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée et mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

A la lumière de la publication du Livre blanc du gouvernement séparatiste du Québec, il est maintenant encore plus évident qu'advenant un «oui» au référendum le premier ministre Lévesque commencera immédiatement le processus de retrait du Québec de la Fédération canadienne.

[*Traduction*]

Le premier ministre promettra-t-il à la Chambre de dire à M. Lévesque, si sa question ne traduit pas explicitement son intention de démembrer le pays, qu'au début de l'année prochaine la Chambre étudiera un projet de loi tendant à poser aux Québécois une question claire, honnête et directe?

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucune intention de présenter un projet de loi sur la tenue d'un référendum fédéral.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE DE CORRIGER CERTAINS CHIFFRES CONTENUS DANS LE LIVRE BLANC DU QUÉBEC

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Comme le Livre blanc sur la souveraineté-association donne une interprétation caricaturale de l'Histoire du Canada et de la situation des Québécois, et j'en donne un exemple extrait du Livre blanc. On a dit que le Québec n'avait que 12 p. 100 des lignes de chemins de fer canadiennes, alors qu'on oublie de mentionner que 37 p. 100 des salaires payés par le CN et le CP le sont à des citoyens du Québec, qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de faire pour corriger cette situation?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux assurer l'honorable député que les Canadiens peuvent avoir une compréhension exacte de la contribution fédérale au développement de la province de Québec.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

● (1415)

[*Traduction*]

Étant donné qu'il a déclaré vendredi à un journaliste qu'il ne tenait pas à devenir l'Abraham Lincoln du Canada, que le parti conservateur n'a pas l'intention de se joindre aux partisans du «non» lors du référendum, et que le premier ministre poursuit sa politique improvisée d'apaisement, le premier ministre tiendrait-il à devenir le Neville Chamberlain du Canada?

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention, comme premier ministre du Canada, de démontrer aux Québécois qu'il y a maintenant à Ottawa un gouvernement déterminé à avoir un fédéralisme assez ouvert pour leur permettre de préparer leur avenir et de s'épanouir au sein d'un grand pays.

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AU COMITÉ GÉNÉRAL PRO-FÉDÉRALISTE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Chaque fois que nous avons demandé au premier ministre si lui-même, ses ministres québécois et le parti conservateur ont l'intention de se joindre au comité général pro-fédéraliste que prévoit le projet de loi 92 du gouvernement du Québec sur le référendum, il a refusé de nous répondre, se contenant de nous dire, ainsi qu'il vient de le faire, que ce qu'il veut c'est renouveler le fédéralisme et modifier le statu quo en ce qui concerne les loteries et les droits sur les ressources minières au large des côtes, ce que nous contestons. Quoi qu'il en soit, il n'a pas répondu.

Je tiens à savoir précisément si lui-même et ses ministres québécois vont faire partie du comité général pro-fédéraliste qui doit défendre la cause du «non» lors du référendum? Voudrait-il répondre à cette question?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de réaffirmer que les membres du parti progressiste conservateur vont participer aux travaux du comité général s'opposant à l'option contre le fédéralisme dans la province du Québec. Je me félicite de le répéter.

Des voix: Oh, oh!

[M. Chrétien.]

Une voix: Il a dit le contraire la semaine dernière.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. La semaine dernière, avant la publication du Livre blanc, le ministre des Approvisionnements et Services a dit et répété à la Chambre qu'il ne savait pas s'il voterait oui ou non à la question du référendum.

Une voix: Autre pirouette!

M. Allmand: Le sénateur ministre chargé de l'ACDI l'a répété. Il a dit la même chose et, quant à cela, le premier ministre lui-même a déclaré à la Chambre qu'il ne voulait pas se prononcer tant qu'il n'aurait pas lu la question.

Maintenant que le Livre blanc est publié et compte tenu de cette déclaration, le premier ministre s'est-il entretenu avec le ministre des Approvisionnements et Services et le ministre chargé de l'ACDI et les a-t-il invités à défendre le non au cours de la campagne référendaire et à voter non? Leur a-t-il parlé?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je leur ai effectivement parlé. Toutefois, je n'ai pas eu besoin de leur donner de telles directives puisque, comme je l'ai bien fait remarquer à la Chambre l'autre jour, c'est ce qu'ils comptent faire.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ENTENTE AVEC L'ALBERTA AU SUJET DU PRIX DU PÉTROLE—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je viens d'apprendre que le premier ministre est sur le point de faire aux Canadiens un cadeau de Noël horrible. Je voudrais donc lui poser la question suivante. Peut-il nous confirmer qu'une entente énergétique est intervenue avec l'Alberta et que, comme en fait état un document intitulé «Exposé de l'étape initiale de la stratégie nationale en matière d'énergie», le prix du pétrole au Canada atteindra presque le cours mondial d'ici 1983, soit $29.75 le baril, ce qui représente une augmentation de 120 p. 100 par rapport au prix actuel? Ne se rend-il pas compte qu'une augmentation aussi stupéfiante va porter un coup brutal aux consommateurs, aux travailleurs et à l'économie en général?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer qu'aucune entente n'est encore intervenue avec le gouvernement de l'Alberta. Je puis aussi confirmer que, d'ici les prochains jours, il nous sera sans doute possible d'en arriver à une entente avec toutes les provinces du Canada au sujet de la question énergétique.

● (1420)

M. Symes: Étant donné que quelqu'un du bureau du premier ministre a dit que cette entente est assurée à 99 p. 100, je crois que le premier ministre ne traduit pas fidèlement la situation actuelle en ce qui concerne le prix du pétrole.

Le premier ministre confirmerait-il également que la majoration des prix du pétrole, qui coûtera quelque 14 millards de dollars aux Canadiens, sera partagée suivant la formule actuelle qui accorderait donc aux sociétés pétrolières multinationales, dont les bénéfices augmentent déjà à un rythme record, des revenus supplémentaires de 7 milliards? Comment le premier ministre peut-il justifier pareille extorsion, qui obligera les Canadiens à dépenser $700 de plus par an en 1983 uniquement pour chauffer leur maison et conduire leur automobile?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député voudra relire le hansard et décider s'il avait bien l'intention de dire qu'il ne croyait pas que mes paroles reflétaient fidèlement la situation, et peut-être voudra-t-il faire une mise au point plus tard dans la journée ou encore demain.

Pour en venir à sa question, et indépendamment du ton sur lequel elle a été formulée, je dirai que nous cherchons essentiellement, par une politique globale de l'énergie, à trouver un moyen de favoriser une augmentation sensible des investissements canadiens dans le potentiel énergétique du Canada, afin d'atteindre deux objectifs. Le premier objectif consiste à améliorer très nettement nos moyens d'approvisionnement en énergie afin de nous garantir contre l'incertitude de l'avenir. Le second objectif est d'augmenter de façon sensible la participation et la propriété canadiennes dans l'industrie de l'énergie.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire, en réponse au premier ministre, que s'il déposait les documents que j'ai cités, nous pourrions nous rendre compte de la situation par nous-mêmes. Une dernière question supplémentaire. Le premier ministre reconnaîtrait-il que, dans un document intitulé «Mémoire d'entente: la contribution de l'Alberta à une stratégie énergétique nationale», l'Alberta s'engage à prêter de l'argent tiré de son Fonds du patrimoine, aux taux courants, pour la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques et qu'Edmonton, non Ottawa, est devenu la capitale *de facto* du Canada, en ce qui concerne la politique nationale de l'énergie? Comment peut-il concilier avec l'intérêt national le fait que le gouvernement fédéral abdique ainsi sa responsabilité?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si le député cherche un document qui traite de l'élimination, en principe ou dans la pratique, de la capitale fédérale, je peux lui affirmer qu'aucun document de ce genre n'existe. Nous avons eu des discussions avec certaines provinces, notamment la Saskatchewan et l'Alberta, qui ont proposé certaines options qui pourraient servir de fondement à un accord entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Aucune de ces options n'a encore été choisie et aucune ne le sera tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de les débattre de façon approfondie avec toutes les provinces et tous les gouvernements intéressés.

Je peux assurer au député que la décision définitive sera dans l'intérêt du Canada et tiendra compte du fait qu'il est de la plus haute importance que notre pays prenne dès aujourd'hui des dispositions pour se protéger contre l'incertitude des approvisionnements d'énergie importés si nécessaires à notre développement.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉPARERA UN DOCUMENT SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES AU FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Vendredi dernier, à la suite du dépôt du Livre blanc, l'opposition a posé des questions au premier ministre et il a répondu, et je cite:

> Il a démontré que depuis les élections du 22 mai dernier, il y a, au niveau national canadien, un gouvernement fédéral qui n'est pas prisonnier du *statu quo*, qui est déterminé à définir une nouvelle approche du fédéralisme canadien, qui est capable, avec la coopération de toutes les provinces qui sont les partenaires et non les ennemies de ce gouvernement, de démontrer la possibilité d'un vrai fédéralisme renouvelé.

A partir du moment où on parle de fédéralisme renouvelé, il est bien sûr qu'on envisage des modifications. Si on parle de modifications, il faudra parler de négociations. J'aimerais aujourd'hui demander au premier ministre s'il est en mesure d'indiquer à la Chambre quels sont les domaines ou juridictions dont son gouvernement est prêt à discuter avec les provinces, j'aimerais lui demander aussi si un document a été préparé ou est en voie de préparation et, dans l'affirmative, est-ce que ce document pourrait être déposé avant la fin de l'année?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y eut plusieurs conversations entre, en particulier, le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales et ses homologues des provinces sur les changements précis dans la Constitution ou dans les ententes entre les divers niveaux de gouvernement. Il n'existe pas de programme comme tel pour un changement constitutionnel. Il n'y a pas un grand *design* pour une réforme constitutionnelle, mais des conversations ont eu lieu, et j'espère qu'il y en aura d'autres pendant la conférence fédérale-provinciale en décembre prochain.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À REMETTRE CERTAINS CHAMPS DE TAXATION AU QUÉBEC

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Comme les points qui ont été soulevés aux conférences constitutionnelles ne sont que des points mineurs et qu'il y a quand même un problème qui dure depuis de nombreuses années et qui a fait l'objet de plusieurs instances du gouvernement du Québec en particulier et de nombreux premiers ministres, j'aimerais demander au gouvernement si dans cet esprit d'ouverture il serait disposé à remettre au Québec tous les impôts et taxes que le gouvernement fédéral s'est appropriés à l'occasion de la guerre en 1942 et qu'il a toujours gardés depuis lors?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Non, monsieur le président.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE LA RECONSTITUTION DU GROUPE TELLIER POUR QU'IL PRÉPARE UNE RÉPONSE AU LIVRE BLANC SUR LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales, et en son absence je l'adresserai au très honorable premier ministre. A la suite de la publication du Livre blanc du gouvernement du Parti québécois sur la souveraineté-association et à la suite également du démantèlement par le très honorable premier ministre de l'unité au sein du secrétariat chargé des Relations fédérales-provinciales, de l'unité connue sous le nom de groupe Tellier, le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a maintenant l'intention de reconstituer cette unité et de publier une réfutation du Livre blanc qui contient plus de propagande que de renseignements, qui traite de la Confédération comme s'il s'agissait d'un échec, qui contient plusieurs faussetés d'interprétation de l'histoire du Canada et qui ne devrait certainement pas demeurer sans réponse?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon gouvernement n'a pas l'intention de publier une réponse au Livre blanc. Des gestes et des propositions du gouvernement fédéral dans les mois à venir pourront continuer à démontrer aux Québécois qu'il y a maintenant un gouvernement à Ottawa prêt à considérer des changements.

Au sujet des erreurs d'interprétation de l'histoire du Canada dans le Livre blanc de la province du Québec, je ne crois pas que ce soit essentiel pour le gouvernement fédéral de les signaler dans sa propre publication.

[*Traduction*]

M. Fox: Le premier ministre a signalé à la Chambre vendredi dernier et une fois encore aujourd'hui dans la réponse qu'il m'a faite que les attitudes et les mesures concrètes sont plus importantes que les discours creux et que telle sera la marque que laissera son gouvernement dans la réforme constitutionnelle, mais comme le premier ministre a refusé de réunir les premiers ministres à une conférence fédérale-provinciale pour discuter des propositions immédiates en vue d'accomplir une réforme constitutionnelle, peut-il dire à la Chambre quelles sont ces mesures concrètes et comment elles seront portées à l'attention des chefs de gouvernement provinciaux, des députés et des Canadiens en général?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous discutons actuellement d'importants changements avec divers gouvernements provinciaux. Certaines d'entre elles sont des modifications apportées aux arrangements administratifs qui pourraient néanmoins avoir une répercussion sur la collaboration fédérale-provinciale. Dans certains autres cas, ces changements influeraient sur les relations entre le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux. Dans d'autres cas aussi, il s'agit de changements qui influeraient sur les relations entre le gouvernement fédéral et certaines provinces.

Les négociations ne sont pas rendues au point où il serait utile d'exposer la situation à la Chambre. J'espère que nous serons en mesure de nous entendre au sujet de certaines de ces questions à la réunion des premiers ministres. Je peux assurer au député et à la Chambre que quand nous serons rendus au point où des changements nous sembleront faciliter grandement la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, nous les exposerons à la Chambre et ailleurs.

* * *

● (1430)

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE D'INFORMER LES CANADIENS SUR LA CRISE CONSTITUTIONNELLE SUSCITÉE PAR LES PROPOSITIONS DU QUÉBEC

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, au fur et à mesure que nous posons des questions au gouvernement, la position de ce dernier devient plus claire. Nous savons maintenant qu'il n'a pas l'intention de faire une campagne intensive pour le non dans la province de Québec. J'adresse ma question au très honorable premier ministre. S'il estime que le «missionnariat» n'est pas utile dans la province de Québec, est-ce qu'il a l'intention d'encourager ses ministres à voyager dans le reste du Canada pour qu'ils l'informent de la crise constitutionnelle que comporte une proposition de séparation de la province de Québec du reste du Canada, étant donné que le Livre blanc comporte des appels aux autres provinces à revendiquer une participation directe dans de nouveaux organismes Québec-Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de continuer à voyager par tout le Canada, incluant le Québec, bien sûr, pour indiquer les avantages du fédéralisme et les désavantages qui existent dans la proposition faite par le gouvernement du Québec.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FASSE CONNAÎTRE SA POSITION CLAIREMENT SUR LES PROPOSITIONS DU QUÉBEC

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Étant donné que le Québec n'est pas isolé dans cette crise constitutionnelle, qu'il n'est pas isolé non plus dans les demandes qu'il fait au gouvernement fédéral pour des changements dans les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, le très honorable premier ministre ne pense-t-il pas, malgré tout ce qu'il vient de dire, et qu'il confirme, qu'il veut seulement changer d'attitude, manifester que son gouvernement sera flexible? Nous sommes tout à fait d'accord, parce que nous sommes pour la flexibilité également. Ce que le très honorable premier ministre ne comprend pas maintenant, au fur et à mesure que la crise s'aggrave, c'est qu'il est important que le gouvernement fédéral exprime sa position publiquement et de façon très claire et précise, de manière à faire échec à la proposition du gouvernement péquiste à Québec et à sa propagande de manière que les Québécois comprennent que s'ils votent non, ils ne se condamnent pas eux-mêmes au *statu quo*.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien sûr, il est évident et essentiel pour le gouvernement de démontrer aux Canadiens, y compris les Québécois, publiquement et concrètement, qu'il y a eu un changement d'attitude au gouvernement fédéral. Je reconnais qu'il y a maintenant, avec la publication du Livre blanc, un autre développement dans le débat sur l'avenir du Canada. Je suis d'accord que c'est essentiel pour le gouvernement canadien de continuer ses efforts et de démontrer aux Québécois qu'il y a eu un changement ici, que c'est bien possible d'avoir non pas simplement une conversation sur la flexibilité, mais aussi des gestes concrets qui peuvent démontrer cette flexibilité. C'est cela que nous avons fait depuis les élections du 22 mai, c'est ce que nous avons l'intention de continuer à faire.

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE POURSUIVRE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT PRÉCÉDENT

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): J'essaie de comprendre la pensée intime du très honorable premier ministre en matière constitutionnelle et en matière de référendum. Vendredi dernier, il a dit, à la Chambre: «Notre gouvernement a l'intention de continuer à poser des gestes concrets.» Après quoi, un peu plus tard, «les Québécois trouveront en nous un gouvernement national engagé à entreprendre une réforme constitutionnelle». La deuxième citation est nettement beaucoup plus large que la première, elle suppose la discussion d'un certain nombre de questions constitutionnelles interdépendantes, ce qui ressemblerait évidemment à l'effort que le gouvernement précédent a fait dans ce domaine. Pour arriver à des gestes concrets, il faut quand même saisir l'interdépendance de chacun des gestes à poser. Dans ce contexte, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de recommencer à faire les efforts que le gouvernement précédent avait faits lors des plus récentes conférences fédérales-provinciales?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est valable pour nous d'avoir à la Chambre des communes quelqu'un qui peut participer dans le contexte de la Commission Pepin-Robarts de l'honorable député. J'espère qu'il compte faire des propositions positives et concrètes au cours des prochains mois, comme il l'a fait dans le passé, et qu'il réussira à persuader ses collègues à changer la position qu'ils ont adoptée dans le passé.

Quant à la position du gouvernement actuel, je dirai à l'honorable député que nous avons l'intention de continuer à faire une analyse du statut des accords possibles sur les changements constitutionnels avec les provinces. Il y a déjà eu les conversations entre le gouvernement canadien et certaines des provinces sur la possibilité d'amendements et de choses semblables. Nous ne voulons pas recommencer les consultations qui ont déjà eu lieu avec les provinces. Nous voulons continuer le travail qui a été fait par l'ancien gouvernement mais nous n'avons pas, pour le moment, de formule magique à présenter à la Chambre ou au peuple canadien. Nous avons l'intention de continuer le travail, et j'espère que nous obtiendrons la contribution active de l'honorable député et de ses collègues.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A RENCONTRÉ UN CANDIDAT PÉQUISTE À MONTRÉAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le journal *Le Devoir* rapportait récemment que le premier ministre, à l'occasion d'une visite qu'il faisait à Montréal, avait rencontré M. Jacques Desmarais, candidat du Parti québécois dans l'élection complémentaire de Montréal-Maisonneuve. Est-ce que le premier ministre peut dire s'il est vrai qu'il a bel et bien rencontré cet individu qui veut détruire le Canada et, dans l'affirmative, que diable allait-il faire dans cette galère?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la personne mentionnée faisait peut-être partie d'un groupe qui m'a présenté un mémoire sur la grève dans le port de Montréal, mais c'est simplement à ce moment-là que cette personne était présente.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, il est évident que le premier ministre est embarrassé de ses rencontres et de ses amis qu'il a au Québec.

[*Traduction*]

Il est évident que ce qui se passe là est très gênant pour le gouvernement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: . . . qui ne veut pas que nous disions clairement aux Canadiens qu'en fait le premier ministre est en train de conclure un joli petit marché avantageux avec le Parti Québécois.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Règlement!

M. Ouellet: Le premier ministre est-il prêt à admettre aujourd'hui que, quand il parle d'action positive, d'être ouvert avec les provinces et surtout avec le Québec, la seule chose qui se produit . . .

Une voix: Quelle est la question?

M. Ouellet: . . . c'est qu'il donne au gouvernement du Québec ce que celui-ci veut.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, il doit tout de même y avoir des limites.

M. Ouellet: Nous avons été les témoins de . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a commencé par une question prêtant à discussion et semble maintenant vouloir la faire suivre d'une discussion. Je crains de devoir l'arrêter.

M. Ouellet: Ma question est la suivante: le premier ministre sait-il que l'accord conclu par son ministre des Sports dans le cadre de la suppression de Loto-Canada—un programme fort populaire et qui a connu un très grand succès au Québec . . .

Une voix: Règlement.

M. Ouellet: . . . est un accord qui n'a fait plaisir qu'au Parti Québécois car il va toujours y avoir une loterie au Québec mais le mot Canada ne figurera plus dans son nom bien en évidence; le mot Canada a été aboli par son ministre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle honte.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ma réponse à ce que je dois interpréter comme une question est qu'à mon avis, dans l'intérêt du fédéralisme au Canada, le député et ses collègues devraient cesser de relancer d'anciennes querelles et se joindre plutôt à moi pour bâtir le fédéralisme de l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est la raison pour laquelle vous êtes dans l'opposition.

M. Crosbie: Et que vous y resterez.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que je m'adresse. Selon le *Sunday Star* d'hier, le ministre de l'Environnement aurait déclaré que le Canada ne saurait négocier avec les États-Unis un accord visant à réduire, voire à éliminer tout à fait les pluies acides avant les élections présidentielles.

Le gouvernement du Canada tiendrait-il déjà M. Carter pour battu d'avance qu'il refuse d'engager des négociations avec la Maison blanche avant janvier 1981?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): En fait, monsieur l'Orateur, le Canada et les États-Unis négocient et continueront de négocier en vue d'en arriver à un accord à ce sujet. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on pêcherait par manque de réalisme si on escomptait qu'en dépit des difficultés que ces négociations comportent tant du point de vue technique et économique que scientifique, nous en arriverons à un accord rédigé en bonne et due forme et dûment paraphé avant les prochaines élections présidentielles.

● (1440)

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre d'être venu au secours du premier ministre. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Si le Canada a choisi d'agir de façon autonome pour le moment, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises en vue d'éliminer ou tout au moins de réduire les pluies acides et d'ici combien de temps compte-t-on y arriver? A titre d'exemple précis, peut-il nous indiquer quelles directives ont été envoyées à la International Nickel Company?

M. Fraser: Je remercie le député de sa question. Le député et la Chambre savent que ce sont actuellement les gouvernements provinciaux qui ont compétence en ce qui concerne la réglementation des émissions de gaz. Je le répète, je n'ai pas l'intention, pour l'instant, d'y changer quoi que ce soit.

Pour ce qui est de la société que le député a mentionnée, j'ai déjà écrit au président directeur général de l'Inco pour le convoquer à une réunion avec des représentants d'autres sociétés, réunion qui se tiendra aussitôt que possible.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE CAS D'UN VOTE AFFIRMATIF LORS DU RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. M. Lougheed aurait dit récemment qu'advenant la victoire du oui au référendum, il incomberait aux gouvernements provinciaux de mener les négociations avec le Québec au sujet de la souveraineté-association.

Le premier ministre est-il d'accord pour dire que notre nation n'est que l'addition de dix provinces et que le gouvernement fédéral n'aurait aucun rôle à jouer dans de telles négociations, comme l'a dit ou laissé entendre le premier ministre de l'Alberta?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignorais que l'on ait attribué cette déclaration au premier ministre de l'Alberta. Si quelqu'un a fait pareille affirmation, je suis naturellement en désaccord avec lui.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois en une dizaine de jours que le premier ministre déclare ne pas être au courant de ce que dit le premier ministre de l'Alberta. La semaine dernière, le premier ministre de l'Alberta a fait une déclaration très radicale à propos des prix du pétrole; il réclamait le cours mondial tout de suite, ou alors le pétrole resterait dans le sol.

Le premier ministre nous a étonné pendant plusieurs jours en disant qu'il n'avait pas lu la transcription du discours de M. Lougheed et qu'il n'avait pas parlé à ce dernier. A-t-il téléphoné au premier ministre de l'Alberta depuis pour lui parler de cette déclaration? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui le rend si confiant de conclure une entente acceptable quant au prix du pétrole canadien, compte tenu de cette déclaration? Y avait-il quelque arrangement préalable? Sinon, à quoi riment toutes ces belles paroles?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, en réponse à ce qui, je suppose, devait être une question supplémentaire, je suis en mesure d'assurer au député que j'ai maintenant eu l'occasion de lire la transcription du discours prononcé par le premier ministre à Vancouver. Les articles des journaux étaient fortement exagérés. Le premier ministre de l'Alberta a dit qu'il était disposé à accepter diverses facettes de la proposition que nous lui avons faite.

M. Ouellet: Répondez à la question.

M. Clark: Le député de Papineau, qui s'est distingué récemment en posant une question à la Chambre, m'a demandé de répondre à la question de son collègue, autre ancien ministre. Personnellement, je n'ai pas eu affaire au premier ministre de l'Alberta, en revanche, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est mis en rapport avec le ministre albertain chargé de la politique énergétique. Les deux ministres ont eu des entretiens très utiles, ce qui me porte à croire, de même que le ministre, que les négociations en vue d'une entente globale sur l'énergie sont en bonne voie.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENTRETIEN DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT CARTER—DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DU RÉEXAMEN DU PACTE DE L'AUTOMOBILE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier s'engage-t-il à soulever au cours des entretiens qu'il aura avec le président américain, M. Jimmy Carter, à la fin de la semaine la question de l'application de l'Accord Canado-américain sur les produits de l'automobile pour s'assurer que le Canada bénéficie de la part qui lui revient dans le secteur automobile, tant sur le plan des emplois, de la production, des travaux de recherche et de développement que des investissements.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je parlerai en effet de cette question.

* * *

L'ÉNERGIE

LA LIMITATION DES EXPORTATIONS AMÉRICAINES—L'INCIDENCE SUR LES RAFFINERIES DE LA CÔTE EST

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le gouvernement a annoncé récemment que les exportations vers les États-Unis d'huiles légères et de condensés seront limitées à 50 barils par jour, le ministre peut-il assurer à la Chambre que cette mesure n'aura pas de répercussions négatives sur la production et l'emploi dans les raffineries de la côte est?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question, et je le félicite de l'intérêt qu'il a toujours porté à la question de l'emploi dans sa région et sa province. Je tiens à l'assurer que la décision de limiter ainsi les exportations a précisément le but dont parle le député dans sa question, c'est-à-dire de nous assurer que les Canadiens ne manqueront pas de ces produits l'hiver prochain. Je tiens à remercier le député de l'intérêt constant qu'il porte à ces questions, et à l'assurer que c'est dans cet esprit que nous avons pris cette décision.

* * *

L'IMMIGRATION

LE MOTIF DE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LE NOMBRE DE FAMILLES ADMISES

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Le ministre sait-il que son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé qu'il allait réduire le nombre de familles qui seront admises au Canada, en regard du nombre d'immigrants indépendants? Est-il d'accord avec cette modification inhumaine de notre politique d'immigration?

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre suppléant de l'Emploi et de l'Immigration): Au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, monsieur l'Orateur, je ne puis que rejeter les prémisses de la question du député. Ce qui s'est produit, si je ne m'abuse, c'est qu'on s'est en quelque sorte inquiété du nombre élevé de familles admises, en regard du nombre d'immigrants indépendants. Je puis assurer au député que le ministre prouve qu'il attache une extrême importance à la réunification des familles en laissant entrer dans notre grand pays d'autres membres de familles qui y sont déjà établies.

M. Kaplan: Je crois que le document qu'a déposé le ministre est très clair sur cette question. Je voudrais savoir si le ministre chargé du multiculturalisme était au courant de cette politique. Puisqu'il ne s'est pas levé, j'en conclus qu'il n'en savait rien sans quoi il voudrait assurément nous dire quelle est sa position au sujet de l'admission des immigrants parrainés par leur famille au regard des immigrants indépendants.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur . . .

M. Kaplan: Il n'en sait rien.

M. Alexander: La question n'est pas de savoir s'il était au courant ou non. Si c'est une réponse que veut le député, je viens de lui en donner une. Je lui ai dit qu'en ce qui concerne l'admission d'immigrants au Canada, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration juge prioritaire la réunion des familles. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons insisté pour que le gouvernement applique cette politique par le biais d'un préambule à la loi actuelle sur l'immigration.

M. l'Orateur: La parole est au député de Saint-Léonard-Anjou qui veut poser une question supplémentaire.

Questions orales

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DÉPOSE SES PROPOSITIONS RELATIVES AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Ma question supplémentaire, puisqu'elle touche aux politiques sociales . . .

[*Traduction*]

Maintenant que l'attitude du gouvernement conservateur en matière d'allocations familiales se résume à «ma femme n'en a pas besoin», le ministre du développement social, le secrétaire d'État ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il dire à la Chambre si le gouvernement déposera le projet conservateur sur les allocations familiales avant Noël afin que les mères canadiennes sachent si elles auront la pleine indexation, et au juste ce qui arrivera à ce programme fédéral familial unique en son genre?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant que le ministre prenne la parole pour répondre à la question, je devrais rétablir les faits pour le compte rendu officiel. Ce n'est pas le député qui m'a dit qu'il s'agissait d'une question supplémentaire. C'est moi qui l'ai supposé, bien à tort. Le député avait tout de même droit à la parole.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme il n'y a pas de projet, monsieur l'Orateur, il ne sera pas déposé. Je crois l'avoir déjà affirmé dans une réponse antérieure à une question du même député, mais lorsque j'ai assumé la charge de ministère, j'ai continué le travail amorcé par le député pour ce qui est de la revue de tous les programmes de sécurité sociale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je les ai examinés tant du point de vue de l'équité que de celui des moyens à prendre pour que nous puissions verser de l'argent à ceux qui en ont le plus besoin, qui, en fait, sont les plus démunis.

C'est de cet esprit, dans lequel se poursuit cette révision, qu'on s'est inspiré pour parler de la «proposition» dans les journaux. J'imagine qu'elle le sait fort bien et je puis donner à la Chambre l'assurance qu'il n'y a pas de proposition. C'est une option que le ministère étudie, tout comme d'ailleurs il le faisait sûrement lorsqu'elle était ministre. J'ajouterais, étant donné qu'elle a sonné l'alarme, que les mères de famille peuvent compter sur les allocations familiales l'an prochain.

● (1450)

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE BUDGET RELATIF AUX ALLOCATIONS FAMILIALES SERA RÉDUIT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Je trouve assez inconsistant ce que le ministre vient de me répondre puisque en fin de semaine le président du Conseil du Trésor, ainsi que le premier ministre, que j'ai moi-même entendus à la télévision, ont parlé de la possibilité de réduire les allocations familiales, ce qui n'a jamais été dans les projets du gouvernement libéral. Je voudrais donc demander à l'honorable ministre s'il peut assurer la Chambre que le budget global des allocations familiales, qui est de plus de 2 milliards de dollars, et celui des exemptions d'impôt pour enfants à charge, qui est de plus de 600 millions de dollars, demeureront, quels que soient ces plans, réservés à des programmes couvrant les enfants du Canada et non pas pour remplir de folles promesses électorales.

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, de 1962 à 1977 . . .

Mlle Bégin: Parlez donc de 1979.

M. Crombie: . . . la somme redistribuée était si infime qu'elle n'a pas réussi à faire reculer d'une manière sensible le seuil de la pauvreté ni à améliorer réellement le sort des pauvres. En fait, le problème, c'est que même si les sommes ainsi redistribuées tendaient à s'accroître, les bénéficiaires n'étaient pas ceux qui en avaient le plus besoin.

Ainsi, la moitié des 15 milliards de dollars qui ont été redistribués n'ont pas profité à ceux dont le revenu était inférieur au seuil de la pauvreté. Voilà pourquoi il est essentiel de ne pas compter uniquement sur les allocations familiales mais aussi sur les exemptions fiscales pour les enfants, pour étendre la portée du crédit d'impôt au titre des enfants, car c'est une mesure équitable, qui est adaptée aux besoins des nécessiteux; le gouvernement précédent aurait dû l'adopter dix ans plus tôt.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES DEMEURE UNIVERSEL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés d'en face de leur ovation.

Pour faire suite aux questions précédentes et compte tenu de l'article publié par le *Star* de Toronto au cours de la fin de semaine à propos des changements que le gouvernement songe à apporter au programme d'allocations familiales, le ministre peut-il assurer à la Chambre aujourd'hui que le gouvernement conservateur ne remettra pas en cause le principe de l'universalité sur lequel repose ce programme? Le ministre a d'ailleurs dit la semaine dernière qu'il avait été bien utile.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit la semaine dernière, il est vrai que le programme d'allocations familiales a bien servi la population. Je ne peux cependant donner suite à la requête du député, car, je le répète, mon ministère est en train de voir comment nous pourrions aider davantage les nécessiteux par le truchement du programme d'allocations familiales, du crédit d'impôt au titre des enfants et de l'exemption. Mon ministère essaie également de voir s'il y a moyen d'aider avant tout les plus démunis, c'est-à-dire les jeunes, les personnes âgées, les femmes chefs de ménage, les invalides et les handicapés. C'est le genre de programme que le gouvernement voudrait instituer.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, si le ministre ne veut pas garantir à la Chambre que le gouvernement maintiendra le principe d'universalité, principe que nous tenons à défendre, peut-il garantir à la Chambre que l'argent que le gouvernement parviendra à économiser en appliquant les mesures que l'honorable ministre est en train d'examiner servira à aider les Canadiens à faible revenu au lieu d'être remis au président du Conseil du Trésor et sacrifié sur l'autel de la modération au détriment de ceux qui s'attendaient à ce que le gouvernement allège leur fardeau fiscal et qui constatent maintenant qu'il fait le contraire?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Eglinton-Lawrence.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

MESURES POUR FAIRE RENAÎTRE LA CONFIANCE DANS NOTRE APPAREIL DÉMOCRATIQUE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Une voix: Il n'a pas de cravate.

M. de Corneille: Certains sondages d'opinion effectués récemment indiquent que le public perd confiance dans la façon dont fonctionne notre appareil démocratique, en partie, j'imagine, parce que le gouvernement semble avoir changé sa politique relativement à certaines promesses électorales, comme le déficit stimulatif, les taux d'intérêt peu élevés et le déménagement de l'ambassade du Canada en Israël.

Vu cette perte de confiance, surtout chez les jeunes, puis-je savoir ce que le gouvernement compte faire au juste pour expliquer la façon dont il prend ses décisions au peuple canadien et lui rendre confiance dans les institutions démocratiques?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répondrai très simplement que nous voulons faire du Parlement une institution plus susceptible de refléter les opinions de tous les Canadiens. Pour ce faire, nous voulons permettre aux simples députés de jouer un plus grand rôle dans les travaux de la Chambre et mettre fin à la domination qu'ont exercée beaucoup trop longtemps non seulement les ministres, mais aussi les chefs de parti à la Chambre.

Deuxièmement, nous avons l'intention d'adopter le plus rapidement possible la mesure sur l'accès à l'information qui a déjà été présentée et qui a été généralement bien accueillie par les autres députés. Comme mon collègue le ministre qui a présenté le bill l'a déclaré, nous espérons que si d'autres députés peuvent proposer des dispositions plus efficaces, ils le feront.

Troisièmement, nous avons l'intention de faire un examen détaillé et approfondi des sociétés de la Couronne qui, selon certains députés, appartiennent au peuple, bien que le peuple ne soit pas de cet avis, pour déterminer si nous pouvons remplacer les sociétés d'État, dont chaque citoyen ne peut pas être propriétaire à titre personnel, par des sociétés privées qui lui permettent de l'être. Voilà donc certaines des mesures et des réformes que nous proposerons et j'espère que le député nous appuiera puisqu'il tient à garantir que les institutions démocratiques servent les intérêts de chaque citoyen.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET LA COMPÉTENCE À LEUR SUJET

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais savoir si les menaces proférées dernièrement par le premier ministre de l'Alberta au sujet des ressources ont poussé le premier ministre à revoir certaines de ses positions. Je veux parler de l'empressement du premier ministre à brader le patrimoine commun à tous les Canadiens, nos ressources sous-marines.

Je veux parler également de l'empressement du premier ministre à accorder au Yukon le statut de province, ce qui équivaut à brader le patrimoine commun à tous les Canadiens, à savoir nos ressources dans le Nord tant souterraines que sous-marines. Le premier ministre ne croit-il pas qu'avant de céder nos ressources pétrolières et gazières du Nord qui, selon les derniers calculs du Service géologique du Canada, équivalent au bas mot à 375 milliards de dollars en pétrole et à 540 milliards de dollars en gaz . . .

Des voix: Règlement.

M. Watson: . . . il faudrait soumettre la question au Parlement? Serait-il disposé à présent à revenir sur son refus d'autoriser un comité parlementaire à examiner les derniers changements apportés au rôle du commissaire du Yukon, changements qui transforment à toutes fins utiles ce territoire en province *de facto*?

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a fait une assez longue entrée en matière et a fait suivre sa question d'une proposition. A mon avis, il a été aussi loin que nous pouvons le lui permettre.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais tâcher de répondre aux questions qui j'ai pu discerner. En premier lieu, nous n'avons pas l'intention de changer notre position au sujet des ressources sous-marines. En deuxième lieu, nous n'avons pas l'intention de changer d'idée en ce qui concerne l'accession du Yukon au statut provincial. Bien entendu, comme je l'ai dit auparavant, nous aurons recours à un référendum et nous ne dépasserons pas le cadre de la loi actuelle sans l'approbation à la fois des habitants du Yukon et du Parlement. Dans ce fatras d'idées, je crains d'avoir perdu de vue les troisième, quatrième et cinquième questions.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RÉDUCTIONS SIGNALÉES DANS LES SERVICES ESSENTIELS DES RÉSERVES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le premier ministre voudra peut-être répondre à ma question.

Comme le *Star* de Toronto donnait dimanche les détails d'un rapport non encore publié dont il ressort que de nombreuses réserves ne sont toujours pas dotées de services essentiels, que le nombre d'assistés sociaux y est neuf fois supérieur à la moyenne ontarienne et que trois ministères fédéraux sont responsables de cette négligence, le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment d'autres restrictions budgétaires vont réussir à empêcher que le chômage ne s'aggrave encore et que les conditions sanitaires ne se détériorent davantage dans les réserves indiennes de l'Ontario et, en fait, dans toutes les réserves du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu le rapport dont parle le député. Comme je m'intéreresse personnellement à la question, je suis au courant de la pauvreté et des graves injustices sociales qui existent dans les réserves indiennes du pays et chez les autochtones en général.

J'ai eu l'occasion de discuter personnellement avec des représentants des groupes indiens de tout le Canada des mesures que nous pourrions prendre pour remédier à cette situation. Une des mesures importantes sur lesquelles les représentants indiens et moi-même sommes d'accord, c'est qu'il faudra confier davantage de pouvoirs et de responsabilités ainsi qu'une plus grande autonomie financière aux conseils de bandes locaux. Voilà dans quelle direction le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien oriente notre gouvernement, et le député n'ignore pas que c'est vraiment un progrès par rapport à ce qui a été fait jusqu'ici.

* * *

● (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS AVEC LE MOYEN-ORIENT—LES PROPOS DE M. GILLIES

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre; elle porte sur l'inaptitude persistente du gouvernement à maintenir de bonnes relations avec le Moyen-Orient.

Samedi dernier, on m'a cité directement une déclaration faite à Los Angeles par le principal conseiller politique du premier ministre qui, signalant la possibilité pour le Canada de devenir un fournisseur international de pétrole, a dit ceci:

. . . peut-être suffisamment pour remettre le Moyen-Orient à la place insignifiante qu'il mérite tant . . .

Le principal conseiller politique du premier ministre a fait, paraît-il, plusieurs déclarations de ce genre. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que si son principal conseiller politique a vraiment fait ces observations, elles ne représentent pas la politique de son gouvernement et que des excuses doivent être présentées par le gouvernement pour les déclarations extrêmement provocantes de l'ancien député de Don Valley?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu cet article qui m'a naturellement beaucoup intéressé. J'en ai donc parlé à M. Gillies qui m'a expliqué ce qu'il avait dit et m'a assuré qu'il faisait allusion à l'influence du Moyen-Orient à l'époque où l'OPEP était au pinacle de sa puissance en tant que cartel jouissant du pouvoir de hausser le prix du combustible au Canada et ailleurs.

M. Gillies expliquait que le fait qu'un pays, quel qu'il soit, puisse avoir une pareille influence sur les prix, est préjudiciable aux intérêts canadiens et que cette influence diminuera beaucoup au fur et à mesure que le Canada deviendra autonome dans le domaine de l'énergie.

M. MacEachen: Le premier ministre affirme-t-il que son conseiller politique principal n'a pas employé l'expression «peut-être suffisamment pour remettre le Moyen-Orient à la place insignifiante qu'il mérite tant»? Je veux savoir si son conseiller politique principal a employé ces termes et, dans l'affirmative, comment le premier ministre peut-il défendre l'interprétation qu'il en donne? En effet, le Moyen-Orient ne comprend pas uniquement les pays membres de l'OPEP, mais aussi d'autres pays importants, dont Israël.

M. Clark: Je crois savoir que M. Gillies a employé ces mots expressément et exclusivement au sujet du pouvoir de former des cartels.

M. MacEachen: Le premier ministre pourrait-il aussi tirer au clair les propos de M. Gillies qui, parlant de la faiblesse du dollar, a dit que cela avait sans doute contribué au taux d'inflation de 9 p. 100, puis a ajouté que le dollar n'était peut-être pas tombé assez bas. Il a laissé entendre qu'il baisserait peut-être à 70c. Le premier ministre voudrait-il commenter ces propos?

M. Clark: Je les ai actuellement trouvés assez intéressants en les lisant dans le journal.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'ai communiqué avec M. Gillies à ce sujet et il m'a dit qu'il avait tenu ces propos ou des propos similaires à ceux qui lui ont été attribués au cours d'un débat d'experts où l'on supputait si une autre baisse du dollar améliorerait sensiblement notre compétitivité. M. Gillies a déclaré qu'une baisse importante du dollar canadien n'améliorerait pas de façon sensible notre position sur les marchés d'exportation. Il n'a jamais dit que lui-même ou moi ou quelqu'un d'autre au gouvernement recommandait que le dollar canadien se fixât à ce niveau.

En fait, comme les députés ne l'ignorent pas, le gouvernement prend actuellement des décisions visant en partie à s'assurer que le dollar canadien ne tombera pas plus bas.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ALLMAND—LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LES RÉPONSES DU PREMIER MINISTRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui, contrairement à ce que vous pouvez penser, n'a rien à voir avec la tenue du député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille). Je reviendrai d'ailleurs sur cette question un autre jour.

Ma question de privilège porte sur les réponses données aujourd'hui à la Chambre par le premier ministre (M. Clark) à certaines questions que je lui ai posées. Je soutiens que le premier ministre a induit en erreur la Chambre des communes et la population canadienne dans les réponses qu'il m'a fournies. Si je me souviens bien, il a déclaré que ses ministres québécois et lui-même feraient campagne pour le non lors du référendum québécois et qu'ils se joindraient au comité fédéraliste en ajoutant que telle a toujours été leur position.

Je voudrais lire aux fins du compte rendu ce qu'a dit la semaine dernière à la Chambre le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle). J'avais posé la question suivante au premier ministre:

Peut-on conclure que le parti conservateur n'a pas pris position au sujet de la souveraineté-association, et dois-je comprendre que le premier ministre a dit que les militants de son parti étaient libres d'appuyer l'option qui leur plaisait?

Après quoi le ministre des Approvisionnements et Services s'est exclamé ceci:

Posez-moi la question, et je répondrai oui ou non.

Voici par ailleurs ce le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière pour annoncer que les conservateurs allaient organiser une conférence sur la politique à adopter vis-à-vis du Québec:

Le parti progressiste conservateur ne devrait pas participer aux travaux du comité général (en faveur du fédéralisme) parce que nous avons des objectifs différents.

Et il a ajouté ceci:

Notre position diffère de celle de M. Ryan.

Il faisait bien entendu allusion au leader provincial. Mais le premier ministre lui-même a dit la semaine dernière, comme en fait foi la page 804 du hansard, en réponse à une de mes questions:

A ce que je prévois, la question va être formulée de telle sorte que les membres du Parti progressiste conservateur désireront voter non. Voilà ce que je prévois, mais je n'ai pas vu la question que M. Lévesque entend poser. Peut-être le député l'a-t-il vue, lui?

Le parti du premier ministre est libre de changer d'avis sur cette question comme il l'a fait sur bien d'autres, mais je n'accepte pas que le premier ministre tente d'induire la Chambre en erreur comme il l'a fait aujourd'hui en disant que son parti est et a toujours été en faveur du «non», alors que le ministre des Approvisionnements et Services a dit qu'il aurait pu voter aussi bien pour le «oui» que pour le «non», que le ministre dont relève l'ACDI et qui siège à l'autre endroit a abondé dans son sens, et que le premier ministre lui-même a dit qu'il ne saurait à quoi s'en tenir qu'une fois qu'il connaîtra la question définitive du référendum.

Si nous voulons que la période des questions signifie quelque chose alors nous devons pouvoir attendre du premier ministre et de ses ministres qu'ils disent la vérité dans leurs réponses aux questions des députés.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Retirez vos paroles.

Des voix: Quelle honte!

M. Allmand: Lisez le compte rendu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), en terminant son intervention, a insinué que le premier ministre (M. Clark) n'a pas dit la vérité, il devrait expliciter sa déclaration.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai seulement pu prendre des notes, je n'ai pas encore les «bleus», mais le premier ministre a aujourd'hui tenté de donner à la Chambre l'impression que lui et ses ministres étaient hier et la semaine dernière, et sont aujourd'hui, contre la question du référendum. J'ai fait valoir que le compte rendu officiel signale à la page 804, et en date du 31 octobre, la semaine dernière, le fait que le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré, et je cite:

Posez-moi la question, et je répondrai oui ou non.

Et il a dit la même chose à une conférence de presse à Montréal. Je soutiens qu'aujourd'hui de propos délibéré ou non, le premier ministre a induit la Chambre en erreur en disant que telle était la position du parti progressiste conservateur la semaine dernière. Ce genre de réponse vague et imprécise à la Chambre est inacceptable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Avant d'aller plus loin, je tiens à ce qu'on respecte la procédure sur cette question. Le député sait qu'il soulève ce qui pourrait n'être qu'une divergence d'opinions. Cela s'est produit bien des fois, et souvent, à la suite d'une réponse donnée par le ministre, des députés ont fait valoir que lorsque le ministre semblait avoir donné des réponses contradictoires en deux occasions, il était bon, en soulevant la question de privilège, de lui fournir l'occasion de s'expliquer et à l'Orateur celle de déterminer s'il s'agissait d'une simple divergence d'opinions ou d'une question de procédure.

De même, le député ne soulève pas nécessairement une question de fond, car il soulève au fond une question de nature similaire à celle qu'on a déjà soulevée à maintes reprises, et il ne s'agit ici que d'une question de forme. La Chambre le sait sans doute, nous parlons d'une chose bien particulière quand nous parlons de questions de ce genre. On ne s'en prend pas à ce que veut dire un député, mais simplement à la façon dont il le dit à la Chambre. Le député avait le droit de dire ce qu'il a dit aujourd'hui. Il n'a pas le droit cependant de laisser entendre que le premier ministre (M. Clark) n'a pas dit la vérité. Je remarque qu'il a failli employer des expressions antiparlementaires, mais il ne l'a pas fait. Il me reste à décider maintenant s'il s'agit simplement d'une affaire de désaccord ou s'il y a vraiment matière à soulever la question de privilège.

● (1510)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je crois que le vieux pugiliste d'en face rendrait service à la Chambre et à lui-même s'il se donnait la peine de lire dans le compte rendu ma réponse à son collègue, le député de Laval-des-Rapides (Mme Sauvé), l'autre jour, quand j'ai dit que sa citation était inexacte, et la réponse que j'ai donnée plus tôt cet après-midi quand j'ai affirmé que nous inciterions les députés de notre parti à faire campagne aux côtés des groupements qui s'opposent à la position que le gouvernement du Québec a adoptée dans le Livre blanc. S'il lit le compte rendu, il sera ensuite mieux renseigné et ses propos seront plus modérés.

M. l'Orateur: La Chambre se rend compte qu'il s'agit d'un désaccord et non d'une question de privilège.

[*Français*]

M. ETHIER—LA PRÉSUMÉE ALLOCATION DE FONDS À UN GROUPE POLITIQUE—LA DISTRIBUTION DU SEUL TEXTE ANGLAIS D'UN RAPPORT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège avec un peu d'hésitation, car il met en cause un bon ami à tous, soit l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) que je crois sincère et dévoué.

Le tout découle d'un communiqué de presse émis par l'honorable ministre le 19 octobre 1979. Bien sûr, vous vous demanderez, monsieur le président, pourquoi je n'ai pas posé cette question de privilège plus tôt. Je vais m'expliquer. En premier lieu, lisons le communiqué de presse:

Pour publication immédiate: Rapport du comité consultatif sur les importations du bœuf, Ottawa, 19 octobre, 1979. Le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a annoncé aujourd'hui qu'il étudiait attentivement le rapport que vient de lui remettre le comité consultatif sur les importations de bœuf.

Le comité, formé de cinq députés est présidé par M. Bert Hargrave, P.C., . . .

. . . je présume que cela veut dire progressiste conservateur . . .

Medicine Hat, a obtenu des audiences publiques et a sollicité la présentation de mémoires pour recueillir les points de vue du secteur privé au sujet de la loi sur les importations de bœuf.

Plus de 25 mémoires ont été soumis par les représentants des éleveurs des salaisons, des importateurs, des consommateurs et de nos fournisseurs étrangers.

M. Wise a souligné que ce rapport serait un outil appréciable dans l'élaboration de la loi sur les importations de bœuf.

Le rapport qui contient les résumés des mémoires présentés, les textes intégraux des présentations et les transcriptions des audiences publiques.

«nous donne une bonne idée du point de vue des principaux groupes et individus qui seront touchés par la loi sur les importations de bœuf,» a ajouté M. Wise.

Le ministre a conclu en félicitant le comité pour la façon dont il s'est occupé de sa tâche.

Monsieur l'Orateur, ce communiqué est parvenu à mon bureau le mercredi 24 octobre, et constatant qu'il s'agissait d'un rapport de comité d'un secteur de l'industrie agricole qui est quand même assez appréciable dans ma circonscription, j'ai voulu m'enquérir auprès de mes collègues libéraux, à savoir, qui de notre parti avait été invité à siéger à ce comité. Quand j'ai appris, et à ma grande stupéfaction, qu'aucun député de l'opposition officielle n'avait été invité, j'ai profité de la première occasion qui m'était offerte pour interroger l'honorable ministre, le 30 octobre, au comité permanent de l'Agriculture. A la suite des renseignements que j'ai pu obtenir à ce comité, je ne crois pas avoir d'autre recours que de vous présenter ce cas sous forme de question de privilège, dont je vous ai donné avis.

D'abord, monsieur le président, l'en-tête de ce communiqué parle de comité consultatif, et dans le deuxième paragraphe, on mentionne, et je cite:

Le comité est formé de cinq députés et présidé par M. Bert Hargrave . . .

. . . comme je l'ai dit tantôt . . .

. . . conservateur de Medicine Hat.

[M. Clark.]

Dans ce communiqué on semble vouloir donner beaucoup d'importance à deux mots bien précis, les mots «comité» et «rapport», car ils sont mentionnés pas moins de neuf fois. Moi aussi j'y attache beaucoup d'importance, surtout au mot comité, car à mon sens et en termes courants en notre langage parlementaire, un comité se veut biparti ou encore signifie un groupe de personnes représentant divers partis politiques sauf, bien sûr, si l'on prend soin de mentionner comité de caucus.

La façon dont le mot comité est employé dans ce communiqué laissait planer un doute dans mon esprit, et ce doute, c'est qu'on semble vouloir laisser croire à ceux qui le liront que ce comité était formé ou composé de députés de divers partis politiques.

Ce doute, monsieur l'Orateur, est disparu lorsque j'ai interrogé l'honorable ministre au comité permanent de l'Agriculture. Il m'a informé ainsi que le comité que le député de Medicine Hat (M. Hargrave), progressiste conservateur, le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh), progressiste conservateur, le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), progressiste conservateur, le député de Cardigan (M. MacDonald), progressiste conservateur, le député de Portage-Marquette (M. Mayer), progressiste conservateur, étaient bel et bien les seuls cinq députés faisant partie de ce comité. En plus, le ministre a admis qu'il avait permis la dépense de deniers publics pour la préparation et la publication d'un rapport de comité de caucus et aussi d'avoir pris avantage des services du gouvernement comme le téléphone, les communiqués, les contacts, et le reste, et même de s'être prévalu des services d'un employé de la Fonction publique, M. Mike Gifford, pour agir comme secrétaire dudit groupe des cinq. J'ai bien dit du groupe des cinq car, si l'on se base sur les paroles du président de ce groupe, M. Bert Hargrave, député progressiste conservateur de Medicine Hat, il ne s'agit pas du tout d'un comité tel que mentionné dans le communiqué.

Afin d'appuyer mes dires, je vais citer du rapport même les paroles de M. Hargrave, monsieur le président, à la page 3 de la transcription, lors de la comparution des représentants de l'Association des consommateurs du Canada devant ce groupe des cinq le 21 septembre 1979, et plus précisément au dix-neuvième et vingtième lignes en réponse à M^me^ Ruth Jackson, M. Hargrave dit ceci, et je cite le rapport:

[*Traduction*]

«Et il est vrai que notre comité en est un de membres du caucus du gouvernement.»

[*Français*]

En définition, monsieur le président, ceci veut dire un comité représentant seulement un parti politique, soit le parti du gouvernement. En termes aussi précis ce groupe des cinq, ce comité de caucus est véritablement un comité politique, un comité partisan et si on se réfère au dictionnaire de *Harrap*, au mot «caucus» on dit: une clique politique. Donc, c'est justement ce que je veux dire «qui ne peut et qui ne doit pas être soutenu avec des fonds publics».

Monsieur le président, le simple fait d'avoir autorisé des dépenses publiques pour un groupe politique comme ce groupe des cinq établit peut-être le bien-fondé d'une question de privilège qui pourrait inviter l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) à comparaître devant le comité permanent des privilèges et élections afin qu'il donne des précisions sur la convenance ou la légalité de telles dépenses. Mais, monsieur le président, là n'est pas la seule raison de ma question de privilège, car il peut arriver à un gouvernement peu scrupuleux comme nous en avons un présentement de soutenir des groupes à tendance politique. Plutôt, je vous référerais aux trois dernières lignes de ce communiqué qui se lisent comme il suit:

Les media peuvent se procurer une copie du rapport en s'adressant aux Services d'information Agriculture Canada, Ottawa, K1A 0C7.

Le document étant encore à la traduction, la version française sera disponible sous peu.

On a bien compris «les media peuvent se procurer cette information». Monsieur le président, on vient donc d'unir l'injure à l'insulte dans ces trois courtes lignes. Comme je le disais, un gouvernement sans scrupule peut engager des fonds publics dans des aventures à tendance politique. Il peut aussi faire preuve d'arrogance comme le présent gouvernement, mais faire fi des députés, en invitant seulement les gens des media à se procurer ce rapport qui fut préparé et rédigé par des fonctionnaires payés à même les fonds publics, démontre très clairement l'attitude arrogante de ce gouvernement.

J'ai fait part de l'injure en disant que l'on offrait seulement aux media ce rapport. Maintenant je vais faire part de l'insulte, comme je le disais tantôt. Ce fameux communiqué se termine comme suit, et je cite:

Le document étant encore à la traduction, la version française sera disponible sous peu.

J'ai remarqué dans ce rapport qu'aucun groupe de langue française n'avait été invité à présenter de mémoire. Peut-on conclure que l'on voulait ce rapport unilingue et que le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Wise) ainsi que le ministère de l'Agriculture ne respecteraient plus la loi sur les langues officielles? Monsieur le président, depuis l'adoption de la loi sur les langues officielles reconnaissant que le français, autant que l'anglais, est l'une des langues officielles de notre pays, votre prédécesseur et vous-même avez toujours observé et su faire observer cette loi avec le plus grand respect. Je vous en félicite et c'est précisément sans cette assurance que je vous présente cette question de privilège aujourd'hui. Dans son communiqué l'honorable ministre souligne l'importance de ce rapport, il s'y réfère même comme un outil appréciable dans l'élaboration d'une loi sur les importations du bœuf.

Monsieur le président, étant donné l'importance de ce rapport comme le souligne le ministre, n'est-il pas juste d'admettre qu'il est d'égale importance pour moi dans ma langue maternelle, le français. N'est-il pas d'égale importance à toute cette population qui ne lit qu'une des langues officielles soit le français, après tout c'est avec l'argent de leurs taxes qu'on a publié ce rapport? N'est-il pas d'égale importance pour l'éleveur de bovins qui ne lit que le français? N'est-il pas d'égale importance pour le consommateur canadien qui lui aussi ne lit que le français? N'est-il pas d'égale importance pour tous les honorables députés de la Chambre qui, comme des millions de fiers Canadiens, ne lisent que le français?

Monsieur le président, les droits et les privilèges des députés consistent, premièrement, à être traités en égaux, et c'est là que je veux démontrer, en terminant, que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'est défié de la loi sur les langues officielles et des droits et privilèges des députés en me privant de ce document dans ma langue maternelle, il m'a empêché de m'acquitter de mes responsabilités comme je m'y étais engagé envers mes électeurs, encore une fois, je le répète, en me privant de ce document dans ma langue maternelle, qui est en effet une des langues officielles dans ce pays, tandis que tous les députés, qui lisent l'autre langue officielle, pourront s'acquitter de leurs responsabilités. Est-ce là une démonstration des droits et privilèges égaux des députés dans ce nouveau gouvernement?

Selon des renseignements donnés par les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, ce document ne sera pas traduit en français avant cinq ou six mois. J'ai donc l'impression que mes droits et privilèges de députés égaux ont été violés par le geste posé par l'honorable ministre. Monsieur le président, à la lumière des faits que je viens de présenter, je propose, appuyé par l'honorable député d'Argenteuil (M. Gourd):

Que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) soit incité à se présenter devant le comité permanent des privilèges et élections afin qu'il soit ordonné que ce dit rapport soit retiré et ne soit plus disponible à qui que ce soit jusqu'au moment où tous les députés pourront se le procurer dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

● (1520)

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas été avisé de l'intention du député de soulever la question de privilège, mais permettez-moi de dire, qu'à mon avis, une partie de cette intervention n'est que de la pure foutaise. La dernière partie, cependant, a beaucoup de bon sens. Dans la première partie, je pense qu'il essaie de faire d'une mouche un éléphant.

Pour ce qui est de la dernière accusation, je la prends certainement très au sérieux. La semaine dernière au comité permanent j'ai donné une explication complète aux députés, et je suis prêt à comparaître de nouveau devant ce comité ou d'autres comités de la Chambre à ce propos.

Dans la première partie de son accusation, il prétend qu'il ne voudrait pas que nous consultions les représentants des éleveurs de bovins. Il est bien évident que nous voulons consulter ces éleveurs avant de présenter des mesures législatives. C'est une position que nous avons adoptée, c'est un engagement que nous avons pris et que nous avons certainement l'intention de respecter.

Pour ce qui est de la publication du rapport, j'aimerais bien préciser à la Chambre que si, dans le communiqué, on a parlé de rapport, ce n'était évidemment pas le bon mot à employer.

Une voix: On a parlé d'un rapport.

M. Wise: Si c'est ce qu'on a dit dans le communiqué, je soutiens qu'on n'a pas utilisé le bon mot. Le comité travaille encore. En fait, il a tenu une réunion la semaine dernière et je pense qu'il prévoit se réunir encore avant de me transmettre un rapport.

Le député veut parler de textes très longs qui ne sont rien de plus que la transcription des délibérations du comité consultatif. Beaucoup de gens ont demandé s'il serait possible d'avoir accès à ces renseignements. Nous ne voulons les cacher ni au public, ni aux députés de la Chambre. J'ai déjà précisé que ces renseignements seraient rendus publics. La difficulté s'est présentée après que nous eûmes pris la décision de les rendre publics, lorsque nous avons appris qu'il faudrait beaucoup de temps pour les traduire. J'en suis vraiment désolé, mais je puis assurer au député et à la Chambre que lorsque le comité aura tenu ses réunions et qu'il m'aura communiqué ses constatations, le rapport sera publié, mais pas avant qu'il ne soit possible de le présenter dans les deux langues officielles.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé une affaire assez importante par voie de la question de privilège. Le ministre a répondu. Je voudrai certes examiner les faits en détail et bien peser les arguments invoqués. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a présenté une argumentation très motivée et fort bien préparée. Je voudrais l'étudier pour voir s'il y a matière à privilège.

Le ministre, pris à l'improviste, a répondu comme il l'a dit sans avoir eu le moindre avertissement. Si cela doit devenir une préoccupation constante, le ministre a dit qu'il était prêt à comparaître devant un comité. Il a expliqué la nature du document et la façon dont il a été préparé. Toutefois, ce n'est qu'après avoir étudié toute l'argumentation du député de Glengarry-Prescott-Russell et y avoir réfléchi que je pourrai décider qu'il y a autre chose en suspens qui pourrait me convaincre qu'il y a lieu de soulever la question de privilège. Le cas échéant, je voudrais donner au ministre l'occasion de répondre après lui avoir également donné le temps de se préparer.

Je réserverai la question jusqu'à ce que j'aie eu l'occasion de l'étudier. Si le ministre a un argument à faire valoir en réponse à la question de privilège, je lui fixerai certes ainsi qu'aux députés une période où les partis pourront débattre de la question plus à fond.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, à ce même sujet, je n'ai pas très bien compris si vous alliez étudier l'opportunité de dépenser des fonds fédéraux pour des activités de recherche du caucus. La question ici, et je pense qu'il est important que vous nous fassiez part de vos vues à ce sujet, est de savoir si un caucus du gouvernement devrait faire effectuer des travaux de recherche à son compte et payer avec des fonds publics. Un caucus peut très légitimement faire effectuer des travaux de recherche, mais la question est de savoir s'il devrait le faire en se servant de fonds publics.

C'est une question très nouvelle. Je ne pense pas que cela se soit fait par le passé. Nous aimerions certes que vous nous fassiez part de vos vues au sujet des activités du gouvernement parce qu'il semble que ce ne soit pas un cas isolé. D'autres ministres ont demandé à d'autres députés du parti ministériel d'effectuer toutes sortes de travaux de recherche. Nous comprenons que le parti conservateur puisse fort bien faire effectuer toutes sortes de travaux de recherche en se faisant aider par ses députés d'arrière-ban, s'ils ne sont pas assez compétents pour être ministres, et que le gouvernement veuille employer leurs talents ou les consoler de ne pas avoir été promus en les faisant participer à certaines activités, mais cela ne devrait certes pas se faire avec des fonds publics.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami soulève une excellente question et je puis comprendre tout l'intérêt qu'il y prend en qualité de ministre du gouvernement précédent qui n'a jamais vraiment beaucoup consulté ses députés de l'arrière-ban sur diverses questions. Auparavant les ministres du gouvernement dépensaient effectivement des fonds publics hors des cadres de la fonction publique, et à juste titre, à mon avis. Ils créaient des groupes de travail à l'extérieur de la fonction publique, retenaient les services de consultants et d'experts-conseils et les payaient tant par jour. Il est parfaitement convenable pour le gouvernement de procéder ainsi.

Ce qui m'inquiète dans l'observation soulevée par le député et à laquelle a fait allusion le député qui a soulevé le premier la question de privilège, c'est qu'on laisse entendre que, d'une façon ou d'une autre, il ne convient pas de retenir à des fins publiques les services de consultants professionnels en dehors de la fonction publique. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a dit qu'il allait publier le rapport. Il est parfaitement convenable de retenir les services d'autres personnes en dehors de la fonction publique, mais on laisse entendre que, pour une raison ou une autre, il ne convient pas que le gouvernement du Canada consulte les députés.

• (1530)

Si c'est là la question que le député de Papineau (M. Ouellet) demande qu'on examine, je trouve cela étonnant, car j'estime qu'il serait normal, par exemple, d'utiliser les téléphones ou le service d'impression du ministère de l'Agriculture même pour imprimer ce communiqué ou de faire appel à un fonctionnaire d'expérience pour garder le groupe dans la bonne voie. A en croire le député, cela conviendrait à condition que les conseillers n'appartienne pas à la Fonction publique; par contre, il ne conviendrait pas pour quelque raison que ces conseillers soient des députés.

Je crois que la question doit être approfondie et réglée une fois pour toutes, surtout dans le contexte où elle a été soulevée par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui a dit, lorsque le député le lui a demandé, qu'il avait l'intention de publier le rapport. Le ministre a dit qu'au lieu d'avoir recours à une personne de l'extérieur, il préférait faire appel à quelqu'un du Parlement. Je crois que c'est tout à fait normal. Je comprends pourquoi le député n'aime pas cela; ce n'est jamais arrivé dans son parti.

Une des transformations envisagées par le premier ministre (M. Clark) et son nouveau gouvernement est de faire appel, autant que possible, à la collaboration des députés. Je sais qu'avec le temps les députés d'en face collaboreront également, s'ils ont le moindrement quelque chose à contribuer. Quant au droit des députés de parler, à la Chambre ou au comité permanent, de questions agricoles, il n'a pas été restreint. Bien au contraire, ce droit traditionnel a pour la première fois été

élargi. Les députés pourront conseiller le gouvernement, comme ils n'ont jamais pu le faire jusqu'ici, sur des questions de politique et sur l'élaboration même de lignes de conduite, et leurs avis seront rendus publics. Je pense qu'il s'agit là d'une attitude nouvelle et très saine qui traduit l'ouverture d'esprit du gouvernement.

M. Rae: Il vous faut être conservateur, Walter.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'attends avec impatience la publication de ce rapport, tout comme, j'en suis sûr, mon ami le spécialiste des questions agricoles, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce que je disais il y a un instant, c'est que le député de Glengarry-Prescott-Russel (M. Ethier) a soulevé deux ou trois points. Il a parlé de la langue, ce à quoi le ministre a apporté un début de réponse, à savoir qu'il s'agissait d'un document interne distribué en anglais aux députés anglophones et que ce n'est donc que lorsqu'on a voulu le rendre public que l'on a pris conscience du besoin de le faire traduire.

Le député a abordé un certain nombre d'autres points, auxquels le ministre n'a peut-être pas répondu dans son intervention d'aujourd'hui. Le ministre a dit dès le départ qu'il n'avait pas été prévenu et qu'il n'était donc pas prêt à répondre de façon approfondie à tous les points soulevés par le député de Glengarry-Prescott-Russell. J'ai dit qu'il serait peut-être profitable à la Chambre d'avoir la possibilité d'examiner ce que le député a dit afin de décider si son argumentation est valable. Si je constate qu'il soulève des points qui appellent une réponse, je donnerai à la Chambre l'occasion de le faire. En fait, l'un des points a été traité par le député de Papineau (M. Ouellet); il s'agit de la question, dont j'ai pris bonne note, de l'utilisation du papier ou des services du ministère de l'Agriculture aux fins de la publication de ce document.

Je vais étudier ces points et je verrai s'ils méritent que l'on s'y arrête. Dans l'affirmative, je crois qu'il serait préférable que la Chambre s'y prépare à l'avance, et je donnerai certes à la Chambre le temps qu'il faudra. Par ailleurs, je ne crois pas qu'il serait avantageux de nous attarder davantage sur ce point sans préparation, et y revenir plus tard quand les députés auront préparé leur intervention.

M. KNOWLES—ON DEMANDE QUAND LE RAPPORT LAZAR SERA DÉPOSÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève une autre question de privilège. Le hansard du 24 octobre indique, page 545, que j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, motion qui a ensuite été adoptée, demandant la publication du rapport Lazar. Depuis cette date, on me dit que l'on attendait la traduction de ce document. Étant donné que l'adoption de cette motion remonte à près de deux semaines, je me demande si je pourrais savoir quand ce rapport sera enfin déposé?

Consultation de comités spéciaux

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne puis pas en mesure de répondre pour l'instant au député, mais je me renseignerai et le mettrai directement au courant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET AFFAIRES SOCIALES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

L'AGRICULTURE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de l'agriculture.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports susmentionnés figure aux* Procès-Verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

RÉDUCTION DE LA PÉRIODE REQUISE POUR TENIR DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES ET DES ÉLECTIONS PARTIELLES

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) demande à présenter le bill C-21, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LES MESURES VISANT À EMPÊCHER LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS—LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

2 novembre 1979—*Le président du Conseil du Trésor propose:*

Qu'un comité spécial d'au plus sept députés soit formé immédiatement, ceux-ci devant être désignés ultérieurement, pour enquêter en profondeur sur les mesures qui s'imposent, pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement (définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars) et, notamment:

1. Pour étudier et analyser les mesures que le Conseil du Trésor a déjà prises pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement, et évaluer leurs répercussions;

2. Pour étudier les mesures en place ou envisagées dans les ministères en ce qui concerne les grands projets actuels ou à venir du gouvernement afin de déterminer si elles sont conformes aux directives et aux lignes directrices du Conseil du Trésor;

Consultation de comités spéciaux

3. Pour examiner les grands projets du gouvernement qui seront renvoyés au comité par le président du Conseil du Trésor lorsque ce dernier aura décelé un dépassement de coût;

Que le comité fasse rapport à la Chambre sur ses constatations et recommandations;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, y compris les ministres et leurs hauts fonctionnaires, à exiger la présentation de documents et de dossiers, et à interroger des témoins en vue de déterminer les raisons du succès ou de l'échec des grands projets du gouvernement;

Que le comité soit habilité à former, parmi ses membres, les sous-comités jugés utiles et nécessaires, et à déléguer auxdits sous-comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs, à l'exception du pouvoir de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les périodes d'ajournement de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à se réunir dans différentes localités du Canada; et

Que le comité soit habilité à s'assurer les services de conseillers qui le seconderont dans son travail, et qu'il soit également habilité à engager le personnel professionnel et de soutien dont il peut avoir besoin.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR EN ÉTUDIER L'APPLICATION

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

2 novembre 1979—*Le ministre d'État chargé du commerce international propose:*

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit nommé et chargé:

1. D'examiner dans quelle mesure la loi sur l'examen de l'investissement étranger a rempli et remplit toujours son objet décrit par le Parlement à l'article 2, et de faire rapport sur la question, en tenant compte, entre autres, des événements importants et pertinents qui ont influé sur l'économie tant canadienne qu'internationale au cours de la période d'application de ladite loi;

2. De faire des recommandations quant aux modifications à apporter à la loi ou à sa mise en application, et ce pour que

a) la loi remplisse toujours mieux son objet;

b) soient minimisés les frais, les délais et les incertitudes du processus, pour ce qui est des investisseurs, et les frais, pour les gouvernements; et

c) le processus d'examen et de prise de décision puisse faire, de la part du Parlement et du public, l'objet de l'examen le plus minutieux possible tout en permettant de protéger les renseignements commerciaux ou autres de caractère privé;

3. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, d'examiner les points suivants et de faire des recommandations à leur sujet:

a) la pertinence des mécanismes d'examen et de prise de décision en égard à l'éventail des investissements qui doivent être examinés en vertu de la loi;

b) les critères d'évaluation précisés au paragraphe 2(2) de la loi, compte tenu en particulier de l'application des politiques canadiennes de développement économique et industriel;

c) le rôle des provinces dans la mise en application de la loi; et

d) la mesure suivant laquelle les opinions des tiers concernés devraient être prises en considération, et la façon de procéder;

4. De faire rapport en temps pour la prochaine session du Parlement et, de toute façon, pas plus tard qu'en septembre 1980;

Que le comité spécial se compose de sept membres de la Chambre des communes qui seront désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit autorisé à former, à même ses membres, les sous-comités qu'il jugera souhaitables et nécessaires et à leur déléguer une partie ou la totalité de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre, ou d'engager du personnel ou de commander des études;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander les documents et les dossiers nécessaires, à interroger des témoins et à publier au jour le jour les documents et témoignages suivant les directives du Comité;

Que le comité soit autorisé à siéger durant les sessions et les périodes d'ajournement de la Chambre des communes;

Que le comité soit autorisé à siéger à différents endroits au Canada; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches qui l'aideront à remplir son mandat, et qu'il soit également autorisé à s'assurer les services professionnels, techniques, sténographiques et de bureau dont il peut avoir besoin.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour, de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LES MESURES POUR ACCROÎTRE LEUR RÔLE—LA NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

2 novembre 1979—*Le secrétaire d'État et ministre des Communications propose:*

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit nommé et chargé d'enquêter sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans la société canadienne et de faire rapport à ce sujet;

Que, compte tenu de l'éventail des activités que les organismes bénévoles assument aujourd'hui, des problèmes auxquels ils se heurtent et de la portée, la nature et les répercussions de l'appui que le gouvernement leur apporte à l'heure actuelle, le comité dépose ses conclusions et recommandations sur les mesures que le gouvernement fédéral pourrait adopter pour élargir le rôle des organismes bénévoles

(1) à titre d'objectif souhaitable en lui-même,

(2) à titre d'option relativement à la dépendance des citoyens à l'égard des services gouvernementaux, et

(3) de façon à permettre à ces groupes une plus grande indépendance d'action face au gouvernement, et sur toute autre question que le comité juge pertinente.

Que le comité présente des rapports lorsqu'il le juge opportun et dépose son rapport final au plus tard le 31 mai 1980;

Que le comité se compose de sept membres qui seront désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit autorisé à former, à même ses membres, les sous-comités qu'il jugera souhaitables et nécessaires et à leur déléguer une partie ou la totalité de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander les documents et les dossiers nécessaires, à interroger des témoins et à publier au jour le jour les documents et témoignages suivant les directives du Comité;

Que le comité soit autorisé à siéger durant les sessions et les périodes d'ajournement de la Chambre des communes;

Que le comité soit autorisé à siéger à différents endroits au Canada; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches qui l'aideront à remplir son mandat, et qu'il soit également autorisé à s'assurer les services professionnels, techniques, sténographiques et de bureau dont il peut avoir besoin.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour, de la présente séance ou de la prochaine.

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR ENQUÊTER SUR LEURS BESOINS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

2 novembre 1979—*Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social* propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit nommé et chargé d'enquêter sur les besoins spécifiques des handicapés et des invalides au Canada et sur la mesure dans laquelle ces besoins sont satisfaits à l'heure actuelle, et de faire rapport à ce sujet;

Que, compte tenu de la nature et de la portée des politiques, programmes et services actuels du gouvernement fédéral, destinés au grand public ou créés particulièrement pour aider les handicapés et les invalides physiques et mentaux, le comité dépose ses conclusions et recommandations sur:

(1) leur aptitude à offrir aux handicapés et aux invalides des possibilités de mener une vie indépendante et bien intégrée;

(2) leur rapport avec les programmes, services et activités présentement mis en œuvre par les organismes bénévoles et les provinces; et

(3) les mesures nécessaires pour mieux répondre aux besoins spécifiques des handicapés et des invalides,

de même que sur toutes autres questions que le comité juge pertinentes;

Que, sans limiter le caractère général de ce qui précède, le comité puisse étudier les besoins spécifiques des handicapés et des invalides dans les domaines suivants: les droits fondamentaux et civils, les possibilités d'emploi, l'orientation professionnelle et l'apprentissage, les stimulants commerciaux, entre autres les prêts et les subventions, les déductions spéciales d'impôt sur le revenu et les programmes de revenu supplémentaire, les services de santé et la réadaptation médicale, l'insertion sociale, les services d'aide communautaire, les transports, le logement, l'accès aux édifices et aux services publics, l'information et les communications, les voyages, sports et loisirs, les services aux autochtones handicapés et invalides, la qualité de la vie des personnes gravement handicapées et placées dans des établissements, le rôle des handicapés et des invalides et des organismes bénévoles dans l'élaboration des politiques et des programmes, la coordination au sein des diverses compétences et entre celles-ci, et la création d'une base de données.

Que le comité tienne compte des travaux d'autres comités permanents et spéciaux portant sur des sujets qui concernent les handicapés et les invalides, en particulier la garantie de pensions et de prestations d'invalidité aux handicapés et aux invalides et la prise de mesures visant à renforcer le rôle des organismes bénévoles qui représentent les handicapés et les invalides;

Que le comité se compose de sept membres qui seront désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit autorisé à former, à même ses membres, les sous-comités qu'il jugera souhaitables et nécessaires et à leur déléguer une partie ou la totalité de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit autorisé à siéger durant les sessions et les périodes d'ajournement de la Chambre des communes;

Que le comité rende compte de temps en temps, et selon les besoins, de ses travaux et qu'il présente un premier rapport le plus tôt possible en 1980 et un rapport final avant le 31 décembre 1980;

Que le comité soit autorisé à inviter les parties intéressées et le public à présenter leurs vues, à convoquer des personnes, à demander les documents et les dossiers nécessaires, à interroger des témoins et à publier au jour le jour les documents et témoignages suivant les directives du comité;

Que le comité soit autorisé à siéger à différents endroits au Canada et à d'autres endroits qui seront déterminés à une date ultérieure;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches qui l'aideront à remplir son mandat, et qu'il soit également autorisé à s'assurer les services professionnels, techniques, sténographiques et de bureau dont il peut avoir besoin.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 35, 39, 41, 61, 202, 204, 209, 218 et 406.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Question nº 35—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société du crédit agricole?
2. Quel est le salaire de chacun?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: 1. *a*) Rolland P. Poirier. *b*) Paul Babey.

2. *a*) Échelle de salaire: $42,700-$58,500. *b*) Échelle de salaire: $38,300-$52,100.

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Question nº 39—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Commission d'énergie du Nord canadien?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Monsieur James Smith est le président et l'agent exécutif en chef. *b*) Monsieur Joseph Long est le directeur général et l'agent d'exploitation en chef.

2. J. Smith: $42,700-$58,500. J. Long: $38,300-$52,100.

L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

Question nº 41—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Office de stabilisation des prix agricoles?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

1. *a*) M. G. I. Trant (sous-ministre adjoint supérieur, politiques et planification, Agriculture Canada).

b) M. M. J. Heney (sous-ministre adjoint, production et commercialisation des aliments, Agriculture Canada).

2. Ces deux fonctionnaires travaillent à plein temps au ministère de l'Agriculture du Canada et leurs salaires ne sont basés que sur les fonctions qu'ils exercent au sein de ce ministère. Ils ne reçoivent pas de rémunération supplémentaire pour les responsabilités qu'ils assument à l'Office de stabilisation des prix agricoles.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 61—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Rock La Salle (ministre des Approvisionnements et Services):

1. *a*) Claudette Nadeau.
b) Richard Asselin, vice-président, finances et administration; Clair Adams—vice-président, approvisionnements; vice-président des ventes, poste vacant.

2.

	Échelle de traitement
Président	$35,600—53,400
Vice-président, finances & administration	26,980—40,460
Vice-président, approvisionnements	23,260—34,900
Vice-président, ventes	28,410—42,610

SCIENCES ET TECHNOLOGIE—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 202—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du département d'État chargé de la Science et de la Technologie?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): *a*) 139; *b*) 10.

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 204—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): *a*) Employés permanents: 8,892. *b*) Employés pour une période déterminée: 2,097.

[M. Wise.]

SANTÉ ET SPORT AMATEUR—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 209—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du département d'État chargé de la Santé et du sport amateur?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): D'après nos dossiers, quatre-vingt deux (82) employés permanents et douze (12) employés nommés pour une période déterminée étaient inscrits sur la feuille de paye de la Direction générale de la santé et du sport amateur au 31 mars 1979.

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 218—**M. Caouette:**

Combien de personnes ont touché des pensions de sécurité de la vieillesse du gouvernement en 1978-1979 et quel montant total?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Voici la répartition, par mois, du nombre de personnes qui ont touché des prestations de la sécurité de la vieillesse au cours de l'année financière 1978-1979 et du montant des prestations:

Mois	Nombre de bénéficiaires	Montant versé
avril	2 081 402	327 138 959
mai	2 086 421	329 763 405
juin	2 092 465	326 649 538
juillet	2 099 381	337 365 840
août	2 105 984	338 006 193
septembre	2 113 418	339 489 784
octobre	2 121 497	348 991 028
novembre	2 127 041	351 977 298
décembre	2 133 696	352 417 926
janvier	2 137 266	359 605 369
février	2 142 694	359 064 169
mars	2 145 383	360 143 401

En 1978-1979, la somme totale de $4 130 612 910 a été versée sous forme de prestations de sécurité de la vieillesse.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE—LE PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE

Question nº 406—**M. Evans:**

Quel est le traitement versé au personnel exclu du cabinet du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie: *a*) le chef de cabinet, Brian Derick, *b*) l'adjoint spécial, Chris Neal, *c*) l'adjoint spécial, Denis Gauvin?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Pour ce qui est du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie: *a*) Jusqu'à $31,650. *b*) Jusqu'à $26,700. *c*) Jusqu'à $26,700.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONFLIT DES OPÉRATEURS RADIO—LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 26 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton), l'ajournement des travaux de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'interruption des services aériens et des opérateurs radio de la garde-côtière. Le gouvernement n'ayant pas négocié de bonne foi, a provoqué l'escalade de cet affrontement qui a causé de graves problèmes de sécurité. En effet, les avions, les bateaux, les équipes de recherche et de secours, les chargés de programmes d'évacuation médicale et de programmes d'urgence sont privés de services. En plus, les services-voyageurs et le transport de nourriture et de médicaments et d'autres articles de première nécessité sont perturbés dans les régions reculées du Canada.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) m'a prévenu ce matin qu'il avait l'intention de demander l'ajournement de la Chambre afin de débattre la question qu'il vient d'exposer, c'est-à-dire l'interruption des services de la garde-côtière et des opérateurs radio.

Le député est probablement au courant du raisonnement que l'on suit traditionnellement dans des circonstances du genre. Les grèves posent bien sûr des risques et font courir des dangers comme ceux que vient de décrire le député. Il est par ailleurs très difficile à la présidence, particulièrement tant que se poursuivent activement des négociations, de considérer que des interruptions de service ou des ruptures de discussions ou de négociations constituent une véritable situation d'urgence aux termes de l'article 26 du Règlement.

● (1540)

Je remarque, par exemple, qu'en réponse aux questions qui lui ont été posées ces derniers jours, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a, d'une façon ou d'une autre, laissé entendre que le gouvernement tâchait de poursuivre les négociations et de trouver une solution satisfaisante au conflit. En fait, je crois qu'une audience qui pourrait aboutir au retour au travail des employés devait avoir lieu aujourd'hui, auquel cas les négociations commenceraient.

A ce stade d'activité intense, il me semble extrêmement dangereux que la présidence autorise l'application de l'article 26 du Règlement. En fait, je pense que cette option comporte des risques pour la présidence dans toute grève, mais je n'exclus pas cette possibilité à jamais. A ce stade initial, toutefois, cela serait pratiquement impossible.

Peut-être le député pourrait-il consulter, par exemple, la décision de mon éminent prédécesseur, citée dans le hansard du 3 décembre 1969 (p. 1540), dans laquelle il dit:

Je suis fermement convaincu que les relations entre le gouvernement et ses employés sont d'une grande importance, mais je ne parviens pas à croire que le processus continu des négociations soit d'une telle urgence qu'il faille mettre de côté les travaux que la Chambre doit effectuer aujourd'hui. En conséquence, la motion proposée par l'honorable représentant ne devrait pas être mise aux voix.

Cette façon de voir les choses revient constamment en cas de grève. Je le répète, je n'exclus pas cette possibilité à jamais, mais à ce stade de négociations poussées—je sais que le député n'est pas de cet avis—mais disons que les deux parties recourent à des tactiques et à des stratégies, je crois qu'il serait inopportun que la Chambre autorise cette demande pour le moment. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 2 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-17, tendant à modifier le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai certes pas l'intention d'intervenir longuement. Je vais clore le débat. Les députés savent, je le présume, que . . .

M. Breau: Pas en troisième lecture.

M. Crosbie: Oui, nous en sommes à la troisième lecture.

M. l'Orateur: A l'ordre. Au moment où nous avons interrompu le débat, nous étions en train de débattre la motion de troisième lecture. La parole est au ministre des Finances (M. Crosbie).

M. Crosbie: Je ne sais pas trop ce que je dois faire, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais intervenir que quelques minutes dans le débat de troisième lecture.

M. Breau: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puisque vous n'avez pas prévenu la Chambre qu'il mettrait fin au débat, je suppose que ce n'est pas le cas malgré qu'il ait parlé de clore le débat. Pourriez-vous dire clairement à la Chambre que si le ministre intervient maintenant, il mettra fin au débat?

M. l'Orateur: Le député de Gloucester (M. Breau) soulève une question qui l'a déjà été à maintes reprises et qui a trait à la deuxième intervention d'un ministre dans un débat. Dans le cas qui nous occupe, le ministre demande présentement la parole. Il n'a effectivement pas fait de discours déjà, mais il a bel et bien proposé la motion de troisième lecture. La motion est inscrite à son nom et appuyée par son collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath). Puisqu'il a proposé lui-même la motion, on considère donc, techniquement, qu'il est déjà intervenu dans le débat. S'il parlait maintenant, il prononcerait en réalité son premier discours, mais du point de vue de la procédure, ce serait sa deuxième intervention et il mettrait fin au débat. Je voudrais donc avertir la Chambre que si l'on accorde maintenant la parole au ministre, il mettra fin au débat.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, loin de moi l'idée de vouloir me lancer dans une controverse avec vous, mais je voudrais vous demander de vérifier ce point. Il n'y a aucun problème aujourd'hui, car nous sommes disposés à permettre au ministre de clore le débat, mais selon les experts, aucune règle ne dit que le ministre mettrait fin au débat en troisième lecture. Il a certainement le droit de parler, tout au moins par consentement unanime, ce que nous accordons.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre décide de sa propre procédure de cet égard. Si elle veut entendre le ministre maintenant et à nouveau plus tard, elle peut le faire. Le député a porté à mon attention le fait que, du point de vue de la procédure, le ministre prend la parole pour la deuxième fois. Lorsqu'un ministre intervient une deuxième fois, je dois avertir la Chambre que si on lui permet de prendre la parole, il mettra fin au débat, à moins que la Chambre en décide autrement.

En fait, je ne fais que me conformer à la demande du député de Gloucester. Si la Chambre désire permettre au ministre de parler plus d'une fois, si elle désire lui accorder ce privilège, elle peut le faire. La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le ministre des Finances.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je veux seulement parler une ou deux minutes en guise de conclusion—je crois, j'espère que c'est la conclusion du débat en troisième lecture.

M. Breau: Cela dépend de ce que vous allez dire.

M. Crosbie: Écoutez bien. J'ai changé. Je tiens à remercier les députés d'en face d'avoir collaboré à l'adoption du projet de loi en deuxième lecture et à l'étape du rapport et d'avoir fait des suggestions. J'en tiendrai compte la prochaine fois que je présenterai à la Chambre un projet de loi de ce genre.

Je dois expliquer à la Chambre que nous nous sommes rendu compte ces derniers jours que nous devrons peut-être apporter certaines modifications d'ordre technique à plusieurs dispositions relatives aux actions privilégiées à terme. C'est pourquoi je devrai peut-être demander à la Chambre d'approuver des modifications à ces dispositions après la présentation du budget ou peut-être même après le renvoi du bill au Sénat.

M. Breau: Vous pourrez toujours le faire au cours de la prochaine législature.

M. Crosbie: Si le vote tourne mal demain, ce sera peut-être après la prochaine législature!

Je vous avoue en terminant que je trouve la loi de l'impôt sur le revenu bien longue et bien compliquée. Si jamais je demeure au cabinet assez longtemps pour entreprendre d'améliorer cette loi, je serai fort heureux de le faire en tenant compte des observations qui ont été faites.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. l'Orateur: Avant de mettre aux voix le bill C-18, j'ai une observation à faire à l'intention du député de Gloucester. S'il consulte les précédents, il constatera que l'usage dont il a parlé a été appliqué la plupart du temps aux motions de deuxième lecture d'un bill et par exception dans d'autres cas. J'ai dit que son action serait un peu plus justifiée si nous en étions à l'étape de la deuxième lecture. En s'inspirant de certains précédents, il peut étendre l'application de cette règle à l'étape de la troisième lecture, mais la chose n'est pas coutumière.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-18, tendant à modifier le Tarif des douanes, la loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932, la loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie et la loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, pour entamer l'étape de la deuxième lecture, je voudrais préciser que le bill a pour objet de mettre en vigueur certains amendements qu'on a proposé d'apporter au Tarif des douanes dans la motion des voies et moyens qui a été déposée à la Chambre le 23 octobre.

Ces modifications proposent un réaménagement des droits de douane applicables aux fruits et aux légumes. Elles visent à prolonger les réductions temporaires des droits de douane qui devaient expirer le 30 juin 1979 et à changer, en conséquence, la loi régissant l'exécution de nos accords commerciaux préférentiels avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Afrique du Sud. Ces changements concernent les fruits visés par les accords commerciaux sur lesquels les droits ont été modifiés.

La majeure partie de cette mesure a été présentée au cours de la dernière session par l'ancien gouvernement mais n'a pas pu être adoptée avant la dissolution du Parlement en mars dernier. Je crois que ces propositions ont été très bien accueillies quand elles ont été présentées au début de 1979 ainsi qu'en novembre dernier lorsqu'elles ont été exposées dans le budget. J'espère donc que nous pourrons les étudier assez rapidement.

Ces changements aux droits de douane sur les fruits et les légumes sont d'une importance capitale pour la prospérité à long terme de l'horticulture dans notre pays. De manière générale, ces changements entérinent les recommandations présentées par la Commission du tarif. Cette dernière, après avoir effectué une étude dans ce domaine, a préconisé à la fois d'augmenter et de baisser les droits de douane pour ce secteur de l'horticulture dans notre pays.

En effet, bien que les producteurs de notre pays satisfassent à la quasi-totalité de notre demande en fruits et légumes, la Commission du tarif a constaté dans une longue étude approfondie que les importations ne cessent de gagner du terrain sur le marché canadien des fruits et légumes. La Commission du tarif a constaté que nos producteurs et nos conditionneurs de fruits et de légumes étaient moins compétitifs qu'auparavant, et qu'ils l'étaient d'autant moins que presque tous les fruits et légumes frais et de nombreux produits conditionnés sont soumis à des droits de douane spécifiques de tant de cents par livre. Évidemment, compte tenu des prix toujours plus élevés que nous devons malheureusement payer depuis quelques années pour les fruits, les légumes et d'autres produits, cela signifie que la protection tarifaire réelle offerte à nos producteurs de fruits et de légumes n'a cessé de diminuer.

● (1550)

Le bill dont le gouvernement saisit maintenant la Chambre, sur la recommandation de la Commission du tarif, vise précisément à redonner aux producteurs de fruits et de légumes une partie de la protection dont ils jouissaient auparavant. Dans ce but, il fixe des droits spécifiques plus élevés pendant la période de commercialisation des produits canadiens. Pour chaque article, le droit de douane minimal est exprimé sous forme d'un pourcentage de la valeur du produit, de façon à prévenir toute nouvelle érosion de la protection tarifaire résultant de la hausse des prix.

Dans le cas des produits conditionnés, les anciens droits spécifiques sont remplacés par des droits *ad valorem,* le plus souvent supérieurs au pourcentage équivalent des anciens droits. Le mode d'évaluation a donc été modifié afin d'accroître la protection. Ces droits s'appliquent pendant la saison de l'année où les fruits et les légumes canadiens sont mis en marché.

Le bill vise également à supprimer les droits frappant les fruits et légumes frais pendant les périodes de l'année où les produits canadiens ne sont pas disponibles. Ainsi, les fruits et légumes seraient admis en franchise lorsqu'il n'y a pas de production locale. Ce changement devrait aider les consommateurs. Le bill vise donc à protéger les producteurs de fruits et de légumes en saison et les consommateurs hors saison.

M. Breau: L'excellente politique libérale que voilà!

M. Crosbie: J'estime que c'est là une excellente politique canadienne, qu'elle soit libérale ou conservatrice. De toute façon, je l'appuie avec enthousiasme.

De plus, nous avons proposé des postes tarifaires séparés pour les fruits et légumes frais de conditionnement qui sont importés. Nous importons des fruits et légumes frais ainsi que des fruits et légumes frais de conditionnement. Ces droits s'appliqueront toute l'année pour dissuader les importateurs de faire venir des quantités excessives de denrées au début ou à la fin de la saison de vente de récoltes canadiennes. Les tarifs frappant ces fruits et légumes frais de conditionnement seront généralement inférieurs à ceux qui sont perçus sur les produits frais destinés directement à la consommation, ce qui refléterait la valeur généralement inférieure des récoltes de fruits et légumes destinés au conditionnement. Les taux *ad valorem* minimum seront semblables aux taux imposés pour les denrées fraîches.

Il a fallu négocier avec nos partenaires commerciaux avant de pouvoir adopter des hausses de tarifs conformément aux recommandations de la Commission. Avant de pouvoir étudier le rapport, nous avons conduit ces négociations avec nos partenaires commerciaux dans le cadre des accords existants. Pour arriver à une entente et donner suite aux recommandations de la Commission du tarif, le Canada a dû s'éloigner de certaines de ses recommandations et offrir une compensation à ses partenaires commerciaux. Autrement dit, si ces modifications touchaient à leurs droits, en vertu des accords internationaux, ils auraient le droit d'être compensés d'autres façons.

Cela explique pourquoi on retrouve des réductions de droits sur un certain nombre d'importations qui ne figurent pas dans le rapport de la Commission. Les raisins, les jus de fruits et les pois des champs, par exemple. C'est pourquoi les droits perçus sur certains produits, comme les fruits en boîtes, ne sont pas aussi élevés que ceux que la Commission avait recommandés parce que nous avons dû dans ces négociations accorder une certaine compensation à nos partenaires commerciaux.

En parcourant la Chambre des yeux, je vois de distingués représentants des régions productrices de fruits et de légumes, surtout de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. J'espère que cette mesure législative leur sera profitable.

En terminant, je pourrais mentionner deux dispositions qui diffèrent de la mesure législative qu'avait présentée le gouvernement précédent. La mesure précédente voulait supprimer les préférences tarifaires pour les pêches en boîtes provenant d'Australie sur une période de trois ans. Cette disposition était prévue dans la loi présentée après le dernier budget. Le projet de loi propose que cette élimination soit répartie sur quatre ans et que les barèmes soient légèrement plus avantageux pour l'Australie.

Les députés se demanderont peut-être la raison de ce changement. La réponse est la suivante: en retour de cette concession, le gouvernement de l'Australie a accepté de continuer d'accorder des tarifs préférentiels pendant une période semblable, sur les cerises en boîtes en provenance du Canada. C'est pour venir en aide aux conserveries que nous avons accordé cette petite concession à l'Australie. Par conséquent, le problème des poires en boîtes sera réglé sur quatre ans au lieu de trois ans. Voilà une des modifications.

L'autre concerne l'article 4 du projet de loi actuel qui vise à prolonger jusqu'au 30 juin 1980 un certain nombre de réductions tarifaires qui devaient expirer le 30 juin cette année. Il sera tenu compte de la plupart de ces réductions dans une mesure législative devant être présentée à la Chambre en vue de donner suite aux négociations commerciales multilatérales qui ont eu lieu à Genève, à la suite des négociations de Tokyo, mesure que je compte présenter dans le courant de la présente session. Le sucre et ses sous-produits n'ont pas fait l'objet de négociations. Dans le présent projet, nous proposons de maintenir les droits de douanes temporaires sur ces produits pour une période indéfinie.

Quand nous en arriverons à l'étude article par article, le secrétaire parlementaire et moi-même ferons tout notre possible pour répondre à toute question portant sur des particularités de ces propositions. La partie I du projet de loi porte sur des tarifs entrés en vigueur le 13 mars 1979 et il n'est question de réductions tarifaires que dans cette partie. Ils seront prolongés par un décret de remise aux termes de la loi sur l'administration financière.

A la section II, aux articles 7 à 10, et aux annexes IV et V, il est question des hausses tarifaires entrées en vigueur le 24 octobre dernier. Les parties II, III et IV, soit les articles 11 à 13, modifient les lois relatives aux conventions commerciales multilatérales. Ces dispositions sont également entrées en vigueur le 24 octobre. La partie V prévoit l'application de ces diverses dispositions.

Nous aurons également à nous occuper d'un certain nombre de projets qui feront suite aux négociations multilatérales, les négociations Tokyo comme on les appelle, lesquelles mesures seront présentées à la Chambre je l'espère bien, plus tard cet automne. La rédaction des modifications qui découlent des négociations commerciales multilatérales et d'autres textes législatifs connexes qui portent sur des questions non tarifaires négociées à Tokyo a exigé énormément de travail.

J'espère que les députés appuieront ce projet de loi et que nous pourrons le faire adopter rapidement afin de pouvoir passer à l'étude des autres questions dont nous serons saisis pendant la session. Je propose donc que ce bill soit lu pour la deuxième fois.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, à l'étape de la troisième lecture du bill visant à mettre en application les modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu proposées dans le cadre du dernier budget, le ministre des Finances a bien voulu admettre qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Une telle franchise de sa part est vraiment peu ordinaire et tout à fait louable. Par contre, en appuyant sans réserve la teneur du bill C-18, on peut dire que, jusqu'à un certain point du moins, il sait ce qu'il fait; il dit en effet à la Chambre qu'il souhaite la voir adopter les modifications aux tarifs douaniers que l'ancien gouvernement lui avait recommandées avant les élections.

Encore une fois, je me dois de constater que la première réaction du nouveau gouvernement à la demande de l'électorat, qui réclame une réorientation et une nouvelle politique économique, ainsi qu'il ressort du scrutin, a été de reprendre à son compte devant la Chambre les mesures budgétaires proposées par les libéraux avant les élections. On peut conclure, comme nous l'avons fait dans mon parti, que le parti conservateur avait tort de prétendre avant et pendant les élections qu'il avait une idée claire des besoins du pays, et des idées nouvelles pour y faire face. Nous avons un nouveau gouvernement, et sa première grande mesure économique consiste à demander à la Chambre d'adopter le budget du gouvernement libéral précédent.

● (1600)

Comme le ministre l'a signalé, la principale nouveauté de ce bill, c'est d'appliquer les modifications du tarif douanier des fruits et légumes que recommandait en grande partie, mais non entièrement, un rapport de la Commission du tarif. Ce rapport a été publié après une longue étude de la Commission. Si j'ai bonne mémoire, la Commission a accordé de nombreuses audiences publiques et entendu non seulement les représentants des maraichers canadiens, mais les conserveurs et au moins un groupe de consommateurs.

Les recommandations de la Commission du tarif, qui ont été adoptées en grande partie par le gouvernement précédent et présentées à la Chambre dans la motion de voies et moyens d'avant les élections cherchaient à réaliser un juste équilibre entre les exigences des producteurs et celles des consommateurs. Il est permis de discuter divers points du tarif présenté, mais cet objectif d'un juste équilibre entre les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs, lancé par le gouvernement précédent et repris par le nouveau gouvernement, est réalisé dans un grande mesure par le bill à l'étude.

[M. Crosbie.]

Je ne vais pas prendre le temps d'examiner en détail aujourd'hui les dispositions très techniques de ce bill. Je pense que l'étape du comité plénier convient mieux à un débat de ce genre. De toute façon, ce qui compte c'est que le nouveau ministre des Finances (M. Crosbie) recommande à la Chambre d'adopter ce bill en disant, si j'arrive à retrouver ses termes exactement, qu'il donne son appui enthousiaste à ces mesures.

Nous n'allons pas retarder indûment l'étude de ce bill. Nous voulons que le gouvernement s'attèle à la tâche de présenter son propre budget à la Chambre. Nous voulons que le gouvernement présente ses propres idées, s'il en a, sur les modifications à apporter à la loi de l'impôt sur le revenu, ainsi qu'à la loi des droits de douane et de la taxe de vente, pour satisfaire aux besoins du pays et de la population.

Nous ne voulons pas donner au gouvernement conservateur ne serait-ce que l'ombre d'une excuse pour retarder la présentation à la Chambre d'un nouveau budget. Nous voulons voir comment le gouvernement s'acquittera de la mission qu'il a si ardemment réclamée aux Canadiens au cours des élections. Pendant la campagne, il avait sollicité les voix des Canadiens en faisant un tas de promesses très précises sur ce qu'il ferait pour assister l'économie canadienne.

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici, c'est un gouvernement qui n'a pas tenu ses promesses et qui a mis en application la politique du gouvernement précédent, ce à quoi je ne trouve rien à redire, jusqu'à un certain point. Le nouveau gouvernement ne s'est pas rendu compte que même si les mesures du budget précédent étaient excellentes au moment où elles ont été présentées et qu'elles sont encore bonnes, que les changements de circonstance comme l'augmentation du prix du pétrole qu'a imposée l'OPEP, la confirmation de la récession aux États-Unis, le début de ralentissement économique dans notre pays, exigent que l'on prenne de nouvelles mesures pour contrebalancer au moins en partie les effets négatifs de ces changements et pour aider à donner à l'économie canadienne une orientation nouvelle et nécessaire que se fonderait sur l'adoption d'une stratégie industrielle. Nous avons besoin d'un programme qui soit dirigé par le gouvernement mais qui exige également une étroite collaboration entre les salariés et les patrons. Il faudrait que ce programme s'attaque enfin aux problèmes de structure de notre économie, entre autres l'importance du contrôle étranger sur notre économie, une situation qui présente des avantages, mais dont les inconvénients sont devenus de plus en plus évidents au cours des dernières années.

Le ministre a dit qu'en adoptant ce bill on garderait en vigueur un grand nombre de tarifs temporaires qui auraient normalement pris fin cette année au mois de juin. Le ministre demande à la Chambre de maintenir ces tarifs temporaires jusqu'à ce qu'il présente à la Chambre un bill mettant en application les résultats des dernières négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui ont été publiés il y a quelques mois.

J'espère qu'à la fin de ce débat ou au cours des travaux en comité plénier, le ministre nous précisera à quelle date il présentera ses amendements à la Chambre en vue de mettre en application ces modifications tarifaires du GATT. Est-ce que ce sera dans ce budget, ou plus tard, et dans ce dernier cas, dans combien de temps? Je pense qu'il est essentiel de modifier

le plus tôt possible nos tarifs afin de mettre l'accord du GATT en application. Il est évident que certaines industries devront apporter de très importantes modifications pour s'adapter à ces changements. J'admets que ces changements se feront par étape au cours d'une période d'une durée maximale de huit ans.

Le Parlement devrait entreprendre le plus tôt possible l'examen de ces modifications. Dans ce processus, il s'impose que le gouvernement présente à la Chambre, en même temps que les mesures en vue de l'adoption des modifications découlant des négociations du GATT, des mesures pour faciliter l'adaptation visant non seulement l'industrie touchée par ces changements tarifaires, mais aussi les travailleurs dans cette industrie, pour leur permettre de s'y adapter.

Il est des plus important que ces mesures pour faciliter l'adaptation non seulement fournissent une aide financière aux industries pour leur permettre de renouveler leur outillage et leur matériel, et peut-être même de changer plus ou moins l'orientation de leur principale activité, mais également, et au même degré, qu'elles aident le personnel mis en disponibilité pour un certain temps à se réorienter de façon à profiter des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux.

Il arrive trop souvent que des mesures destinées à permettre à notre industrie de s'adapter aux changements survenus dans l'économie par suite des négociations tarifaires, ne tiennent pas suffisamment compte des travailleurs et veillent surtout aux intérêts de l'industrie. Il est des plus importants que le ministre, en terminant ce débat, ou devant le comité plénier, nous indique avant tout la date à laquelle il a l'intention de nous présenter des mesures destinées à mettre en œuvre les accords découlant des dernières négociations du GATT. Il est également important de prévoir des programmes pour faciliter d'adaptation, à l'intention à la fois des travailleurs et des industries visées par ces changements tarifaires.

J'aimerais également proposer au ministre à cet égard de s'inspirer du précédent établi au cours de l'examen par le Parlement des résultats des dernières négociations du GATT, il y a une dizaine d'années. A cette époque, la Chambre avait convenu de renvoyer l'objet du projet de loi visant l'adoption de résultats des négociations du GATT au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, pour lui permettre d'accorder des audiences publiques. A ce moment-là, les membres du comité pouvaient interroger non seulement le ministre et ses collaborateurs, mais également les représentants de l'industrie et des travailleurs touchés par ces changements tarifaires.

Au fait, quand il s'agit d'examiner les modifications apportées à nos lois fiscales, que ce soient des modifications de l'impôt sur le revenu, aux tarifs douaniers ou aux taxes de vente, il conviendrait de confier cet examen détaillé au comité permanent compétent plutôt qu'au comité plénier. Nous pourrions entendre directement les personnes touchées par les modifications fiscales proposées, le point de vue des spécialistes en dehors du secteur gouvernemental et nous pourrions interroger directement non seulement le ministre mais aussi les fonctionnaires qui le conseillent. Nous pourrions le faire dans une certaine mesure tout au moins. Alors qu'à peu près tous les autres bills sont étudiés en comité permanent, la seule exception étant les bills d'application des résolutions budgétaires, on pourrait penser que c'est vraiment une façon bien maladroite d'organiser les travaux parlementaires. S'il existe un bill qui mérite d'être étudié dans un comité permanent plutôt qu'au comité plénier—la Chambre prétendant être un comité—c'est bien un bill destiné à modifier notre législation fiscale.

● (1610)

En terminant, je répète encore une fois que l'oppositon officielle n'a pas l'intention de prolonger indûment le débat sur ce bill modifiant les tarifs douaniers qui fait suite à une motion des voies et moyens présentée avant les dernières élections. En comité plénier nous poserons des questions précises à propos des détails du bill.

Nous demanderons en particulier des explications plus détaillées, qu'il ne convient pas de donner à l'étape de la deuxième lecture, pour savoir exactement en quoi diffèrent ce bill et la motion de voies et moyens présentée avant les élections, mais notre objectif est essentiellement de donner au gouvernement toutes les occasions voulues de présenter son propre budget dès que possible, pour que nous puissions encore une fois prouver à la population du Canada qu'en dépit de leurs promesses pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs sont dépourvus d'idées nouvelles ou meilleures quand il s'agit effectivement de régler les problèmes du pays.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine hésitation que j'ai accepté d'être le premier représentant de mon parti à prendre la parole à propos de cette mesure, car ce n'est pas un sujet que je connais très bien personnellement, mais après avoir écouté les deux autres discours, mes craintes se sont en quelque sorte dissipées devant l'expérience.

On peut poser un certain nombre de questions au sujet du tarif des douanes. Je regrette que le ministre ait décidé de s'en aller juste au moment où j'avais des questions à lui poser.

Indépendamment de ces mesures, je pense que la position générale du gouvernement en matière d'échanges n'est pas claire. Je n'ai qu'à signaler au ministre deux déclarations qu'il a faites au cours des quatre ou cinq derniers mois et qui me paraissent contradictoires. Dans sa première déclaration à propos du commerce et des objectifs du gouvernement, le ministre a dit qu'il pensait qu'il serait bon que nous ayons un débat productif sur le libre-échange. D'après les extraits que l'on a publiés un peu partout à l'époque, il semble que le ministre était personnellement en faveur du libre-échange avec les États-Unis, comme une autre solution possible pour le Canada et qu'il pensait que nous devrions nous orienter dans cette voie.

Dans sa deuxième déclaration, qu'il a faite à la Chambre, le ministre a dit que, bien au contraire, il se préoccupait désormais de notre mode d'échanges avec les États-Unis et tous les autres pays. La question le préoccupait à tel point qu'il était en train d'examiner diverses politiques grâce auxquelles le Canada pourrait acquérir une plus grande indépendance nationale, car il semblait nous donner raison et croire comme nous qu'il était impossible de résoudre les problèmes sous-jacents à la situation du dollar et des taux d'intérêt avant d'avoir réglé la question de notre balance commerciale au titre des marchandises et de l'ensemble de nos liens économiques avec les États-Unis, en ce qui concerne, par exemple, le tourisme, le déficit du compte courant, les investissements étrangers, les taux d'intérêt et les dividendes qui sortent du pays à un rythme accéléré.

Cette discussion n'est pas l'occasion idéale pour soulever ces questions mais, à mon avis, le ministre devrait savoir qu'elles nous préoccupent et que nous avons l'intention de l'interroger de façon très serrée sur la façon précise dont le gouvernement entend régler ce problème fondamental de notre économie.

Par exemple, les sociétés mères et leurs filiales d'un côté et de l'autre de la frontière entre le Canada et les États-Unis comptent pour 50 p. 100 de nos échanges au titre des marchandises. Ce mode d'échanges est des plus malsains, à mon avis, et il est bien ancré dans notre économie. Voilà le genre de questions sur lesquelles le ministre se penchera, nous l'espérons, lorsque viendra le moment de discuter des négociations commerciales multilatérales et des accords signés jusqu'ici.

Je souscris aux déclarations du député de Windsor-Ouest (M. Gray) au sujet de la façon dont nous devrions aborder les négociations multilatérales. Nous sommes également impatients d'entamer la discussion sur tous les aspects des négociations et de nous documenter à ce sujet, pour être en mesure d'interroger le ministre et les autres spécialistes dans le domaine qui pourront nous donner un aperçu des répercussions de ces mesures.

Par exemple, nos discussions d'aujourd'hui concernant l'industrie de transformation au Canada et les droits et les intérêts économiques des producteurs de fruits et légumes présentent un intérêt très particulier. Nous sommes en droit de poser deux questions. En premier lieu, pourquoi a-t-on laissé la situation se détériorer à tel point que certaines de ces industries éprouvent des difficultés? Tout le monde sait, par exemple, que l'industrie de transformation et de mise en conserve des fruits, dans la péninsule du Niagara, éprouve des difficultés depuis un certain temps. L'industrie américaine a livré une très forte concurrence aux producteurs canadiens et cela a causé la faillite d'un grand nombre d'entreprises et beaucoup de problèmes. A mon avis, nous avons le droit de demander comment on a pu permettre que la situation se dégrade à tel point que ces mesures sont maintenant devenues nécessaires, et d'obtenir autre chose comme réponse que la preuve des rapports cordiaux qui existent maintenant entre le ministre des Finances (M. Crosbie) et le député de Windsor-Ouest. Dans cette atmosphère de cordialité, il semble que tout va pour le mieux. Cela tient de la magie une mesure qui aide en même temps le consommateur et le producteur! Le député de Windsor-Ouest affirme que le bill doit être nécessaire et qu'il est certainement valable puisqu'il a été d'abord présenté par l'ancien gouvernement.

M. Breau: Bien entendu!

M. Rae: Quant à nous, nous sommes un peu plus sceptiques à propos des mesures présentées par l'ancien gouvernement. Nous ne sommes pas disposés à croire que tout ce qu'il a inventé lui a été inspiré par une puissance d'en haut et je pense que nous avons le droit de demander comment on a pu permettre à la situation de se dégrader à tel point qu'il a fallu présenter certaines de ces mesures.

J'espère que les députés qui sont au courant de la situation pourront nous dire exactement ce qui se passe dans ces industries et comment les mesures à l'étude les aideront. Ces mesures sont-elles suffisantes? L'industrie en veut-elle plus? Faudrait-il l'aider davantage? D'où la concurrence vient-elle? Toutes ces questions exigent des réponses détaillées et j'espère que le ministre ou certains de ses collaborateurs pourront nous les donner.

Je sais que le ministre ne dispose pas de tellement de temps, mais je lui signale que le bill touche la question du commerce avec l'Afrique du Sud et que je pense que nous avons le droit d'obtenir des réponses à nos questions. Nous savons pourquoi nous avons signé une entente avec ce qu'on appelait l'Union de l'Afrique du Sud en 1932, mais cette entente constitue maintenant une relique de notre passé historique et colonial et nous devrions peut-être maintenant revoir la situation et nous demander s'il est vraiment souhaitable à l'heure actuelle de conclure un accord de commerce préférentiel, non pas avec l'Union de l'Afrique du Sud, mais avec la République de l'Afrique du Sud qui applique des lois sur l'apartheid que nous condamnons à l'ONU depuis une vingtaine d'années.

C'est en 1960 que l'Afrique du Sud s'est retirée du Commonwealth. Le premier ministre du temps, feu le très hon. John Diefenbaker, a fait beaucoup pour dénoncer la discrimination raciale institutionnalisée en Afrique du Sud. L'étape de la deuxième lecture du projet de loi à l'étude nous fournit une occasion de soulever des questions concernant nos relations commerciales avec l'Afrique du Sud et notre politique d'investissement dans ce pays. Nous le ferons lors de l'étude de la partie IV du projet de loi.

Bref, nous attendons du ministre une description circonstanciée de l'état de l'industrie, une explication de la façon dont ces mesures aideront l'industrie et des raisons pour lesquelles la situation s'est dégradée à un point tel qu'une intervention de la sorte soit rendue nécessaire. En outre, nous sommes inquiets de la confusion qui entoure la politique commerciale du gouvernement. Enfin, nous avons des questions précises à poser au sujet des relations économiques entre le Canada et la République d'Afrique du Sud. J'espère que le ministre sera en mesure de répondre à ces questions quand nous l'interrogerons en comité plénier.

• (1620)

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Crosbie) a dit qu'il aimerait assister à un débat d'envergure nationale sur la question du libre-échange avec les États-Unis; j'aimerais donc profiter de l'occasion que nous offre l'étude du projet de loi sur le tarif des douanes pour exposer mes vues sur cette importante question.

Il faut d'abord se rendre compte que les États-Unis disposent d'un marché intérieur dix fois plus grand que le marché canadien. Cela permet à leurs producteurs de biens manufacturés, ceux qui créent le plus d'emplois et de bénéfices, de concentrer leur production dans chaque usine à un plus petit nombre de catégories de produits.

Cet immense marché leur a également permis de réaliser de plus grandes économies d'échelle, donc, d'avoir des prix de revient inférieurs à ceux de la grande majorité de nos producteurs. Il existe quelques exceptions remarquables comme Massey-Ferguson, International Nickel, Domtar et quelques autres géants canadiens. Cependant, il ne faut pas oublier que 75 p. 100 des usines de fabrication au Canada emploient moins de 100 ouvriers.

Grâce donc aux économies d'échelle qu'on peut réaliser et aussi des barèmes de salaires qui sont généralement inférieurs aux États-Unis, à tâches égales aux nôtres, les prix des biens fabriqués aux États-Unis sont très souvent inférieurs à leurs équivalents au Canada. C'est la première chose que constate le Canadien de passage aux États-Unis. Ce qui fait que le coût de la vie est un peu inférieur au nôtre.

Si on supprimait les droits de douane applicables aux produits américains entrant au Canada, il suffirait aux producteurs américains d'accroître d'un dixième leur production, améliorant par le fait même leurs économies d'échelle, et leur permettant encore d'abaisser leurs prix. De sorte qu'ils pourraient vendre leurs produits à des prix bien inférieurs à ceux qui ont cours au Canada.

Les partisans du libre-échange avec les États-Unis, soit nos producteurs de biens primaires et nos importateurs de biens manufacturés aux États-Unis, soutiennent qu'une telle situation assurerait des débouchés plus considérables à nos produits et ouvrirait toutes grandes les portes de ce marché. Ils croient qu'un nouveau marché se conquiert dès qu'il devient accessible.

Ceux qui ont fait concurrence aux producteurs américains, tant aux États-Unis qu'ailleurs, savent très bien que les Américains ne lâchent pas facilement un marché qu'ils dominent et qu'ils font tout pour gagner ceux qu'ils croient à leur portée. Ils relèvent tout nouveau défi en abaissant leurs prix et en améliorant leur service, et c'est exactement la réaction qu'ils auraient si les Canadiens cherchaient à s'implanter sur le marché américain en offrant des produits qui sont aussi fabriqués aux États-Unis.

Une grande partie de la production canadienne est fabriquée dans des filiales de sociétés américaines qui ont introduit ici une technologie que nous n'avions pas. Ces usines ont été établies surtout à cause du tarif canadien et des avantages commerciaux que procure le taux préférentiel britannique. Si ce tarif disparait, les Américain n'auront plus de raison d'exploiter des filiales au Canada et leur production canadienne ira simplement s'ajouter à celle de la société mère pour être ensuite exportée au Canada.

Vous conviendrez, monsieur l'Orateur, que le principe du libre-échange avec les États-Unis n'est vraiment pas avantageux pour notre pays, et cela pour les raisons que je viens de donner. Cela porterait un gros coup à notre industrie manufacturière tellement importante pour l'emploi, pour notre prospérité et notre niveau de vie.

En plus des aspects économiques de la question, il y a aussi des aspects politiques qui sont très importants. L'histoire nous a montré que l'établissement d'une zone de libre-échange constituait généralement un premier pas vers une intégration économique complète. Nous avons eu récemment l'exemple de la Communauté économique européenne, qui a commencé par un libre-échange limité et qui vient d'élire un parlement européen. Rien ne nous permet de croire que le libre-échange avec les États-Unis ne nous conduira pas dans la même voie.

Donc, à mon avis, si nous examinons la situation actuelle, il est clair que le libre-échange avec les États-Unis ne nous apporterait rien de bon ni du point de vue économique ni du point de vue politique. A mon sens, ce serait un désastre sur ces deux plans.

[*Français*]

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le président, sans contredit, moi aussi je suis d'accord sur cette loi, qui a été présentée par mon gouvernement lorsqu'il était au pouvoir. Il me fait plaisir de voir que le ministre est ici, et je voudrais ouvrir un nouveau volet à cette loi sur les douanes. Dans la circonscription que je représente, celle d'Argenteuil, existe le plus grand aéroport en Amérique du Nord, celui de Mirabel, et c'est en relisant la loi que j'ai décidé de parler à la Chambre d'un problème qui existe à Mirabel et qu'on pourrait facilement résoudre. Ce serait fort possible si le ministre décidait de faire de Mirabel une zone franche qui pourrait prendre les produits, les premiers produits, les finir et les exporter aux États-Unis où l'on a un marché de plus de 200 millions de dollars. Il est très important que l'on réalise qu'un tel projet serait une première en Amérique du Nord et qu'il n'existe une telle chose que dans quelques pays où l'on a développé ce que communément on appelle les *Duty free zones*,

[*Traduction*]

. . . nous pourrions avoir des usines de fabrication et de montage de façon à élargir notre marché avec nos voisins, les États-Unis. Nous avons la main-d'œuvre et les moyens techniques nécessaires au Canada, et particulièrement dans la circonscription d'Argenteuil. Pour nous permettre de le faire, il suffirait de modifier la législation douanière.

[*Français*]

Puisque déjà sur le territoire de Mirabel l'infrastructure d'un parc industriel a été mise en place, une main-d'œuvre spécialisée vient de l'industrie de l'automobile voisine, de la circonscription de mon collègue de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox), et si je vois la liste de tout l'équipement au sujet duquel on veut modifier la loi, je vois des dactylos, des phonographes, des caméras. Enfin tout ce qui fait l'objet d'une modification de cette loi pourrait facilement être assemblé à l'intérieur d'une zone franche de taxe, et lorsque je veux dire zone franche de taxe, monsieur le président, je dis tout simplement un endroit où on pourrait importer sans douane les matériaux bruts, les assembler sur ce territoire et les exporter dans un autre pays.

Nous bénéficions de plusieurs avantages dans Argenteuil, et ce que nos amis, les Tories, ont toujours voulu qualifier d'éléphant blanc, en parlant de l'aéroport de Mirabel, n'en existe pas moins, monsieur le président. Il est là et on ne pourra pas le déménager. Alors autant cesser les politicailleries et faire de cet aéroport un endroit avantageux à toute la population de ma circonscription et de la ville de Lachute, laquelle est voisine de Mirabel, et où tant d'entreprises ont dû fermer leurs portes pour toutes sortes de raisons. Nous avons encore là, monsieur le président, un bassin de population qui pourrait bénéficier d'une zone franche d'usines d'assemblage et de manufactures qui pourraient facilement être établies. J'espère que le ministre des Finances (M. Crosbie) tiendra compte de cette déclaration et se souviendra de ce que son premier ministre (M. Clark) dit souvent, savoir, qu'il est temps de passer à l'action.

Le gouvernement Tory a dès maintenant un moyen et un outil pour passer à l'action, et c'est ce que je trouve qu'on devrait faire en amendant cette loi sur les douanes, s'assurer que Mirabel devienne une zone franche pour aider les manufacturiers du Québec et les autres qui pourraient facilement venir s'établir dans ce milieu qui est propice à l'industrie, ce qui serait bénéfique à une population qui n'en attend pas moins.

On parle de légumes dans cette loi, monsieur le président. Il est officiel que dans les environs de la circonscription d'Argenteuil la culture maraîchère est très importante et qu'en plus tout le secteur Est de cette circonscription et une partie du secteur de Deux-Montagnes est un important producteur de pommes. Je vois déjà la mise en conserve pour l'exportation dont pourrait aussi bénéficier ce territoire.

● (1630)

[*Traduction*]

Cette modification aurait pour but de créer des emplois pour la population d'Argenteuil, pour la population du Québec en cette année où le gouvernement doit manifester l'attitude la plus compréhensive.

[*Français*]

Il est très important que l'on se penche sur un problème comme celui-là, et je dirais même plus, c'est une priorité que devrait se donner le gouvernement actuel de voir au développement industriel et commercial de Mirabel. Finies ces histoires de nous réclamer! On doit vivre avec un éléphant, en effet, et cet éléphant-là, monsieur le président, ce sont tous les contribuables du Canada qui doivent en assumer maintenant les coûts.

On essaie de blâmer l'ancien gouvernement, je n'en faisais pas partie. On ne pourra pas me blâmer de ne pas accomplir mon devoir en réclamant à la Chambre de faire immédiatement une zone manufacturière, dont le territoire de Mirabel, afin de créer les nombreux emplois nécessaires à la circonscription d'Argenteuil, où à certains moments de l'année, le taux de chômage atteint jusqu'à 33 p. 100. Voilà pourquoi, monsieur le président, j'insiste tant à ce sujet et j'espère que le ministre et en l'occurence son adjoint parlementaire s'intéresseront à ce problème auquel le Québec fait face en ce moment. Cela est très important, monsieur le président, étant donné que nous semblons d'accord pour l'adoption de cette loi, afin que le ministre présente au plus tôt un budget à la Chambre.

Tout au long des mois précédant ces élections, j'ai vu nos amis les Tories, assis de ce côté, critiquer le budget de l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et dire combien il était épouvantable qu'un tel budget soit accepté à l'intérieur d'un gouvernement. C'est peut-être à cause de ma naïveté, monsieur le président, ou de mon inexpérience, mais je ne comprends pas comment il se fait que le même ministre des Finances, qui siège aujourd'hui à la Chambre, ne puisse présenter un budget après six mois au pouvoir. Qu'attend-il? Est-ce que le budget de l'honorable député de Saint-Maurice était tellement bon, ce que j'ai toujours cru, qu'il va continuer selon le budget de l'ancien ministre des Finances?

Je termine, monsieur le président, en réitérant ma demande pour que réellement son ministère ainsi que le ministère du Revenu national se penchent sérieusement sur la question que j'ai soulevée, et j'espère qu'au cours des prochaines sessions nous aurons les moyens d'en discuter encore plus profondément et que très bientôt les ministres responsables seront en mesure de faire de la zone expropriée de Mirabel une zone hors taxe afin d'aider les manufacturiers qui veulent exporter et assembler au Québec, et spécialement dans Argenteuil.

[*Traduction*]

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur sait que la deuxième lecture d'un bill a pour but d'examiner le principe. J'estime que les débats qui à la deuxième lecture traitent de tout et de rien, du champ droit et du champ gauche sont hors de propos et n'apportent rien d'utile.

Ce bill met en cause deux principes qui me tiennent étroitement à cœur. Il faut admettre les importations, mais lorsqu'il s'agit des tarifs douaniers sur les produits de la ferme—fruits, légumes ou quoi encore—il faut se demander quelles en sont les conséquences pour les producteurs. Quand nous adoptons des tarifs douaniers qui vont faire disparaître notre propre industrie, nous ne rendons pas service à nos producteurs.

Au fil des ans, nous avons eu des situations où les produits d'importation empêchaient presque, sinon entièrement, toute production canadienne. Voilà pourquoi tant de producteurs ont dû abandonner au cours des dix dernières années. Toute loi mettant en cause les producteurs doit faire en sorte que les tarifs douaniers ne réduisent pas ou ne paralysent pas la production alimentaire canadienne. Si nous tenons compte de cette nécessité, si nous savons faire en sorte que les producteurs canadiens aient leur chance de produire, et si ensuite nous leur assurons une rémunération raisonnable de leur production, nous serons étonnés de ce qui peut se produire au Canada grâce aux techniques de serre, etc.

La deuxième question est la suivante: quels sont les effets pour le consommateur? Quand nous haussons les droits de douane pour ne plus les abaisser, de sorte que ces deux ou trois dernières années les Canadiens ont dû payer la laitue $1 le pied, nous n'obtenons certainement pas le but cherché. D'une part c'est inflationniste, et d'autre part nous forçons les consommateurs à s'en passer, ou du moins nous les mettons à la portée des seuls riches. Ce n'est pas là le but d'un tarif douanier. A mon avis, le tarif douanier a pour but de donner aux producteurs une possibilité et un encouragement à produire. Il doit également donner pour le consommateur le prix le plus juste possible des produits d'importation. Si nos tarifs douaniers respectent ces deux principes, notre agriculture prospérera et nos consommateurs auront les aliments requis pour avoir des corps sains et robustes.

● (1640)

[*Français*]

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer à ce débat qui, à mon point de vue, est le deuxième qu'on peut qualifier de mesure libérale, par exemple, le 22 on vote «bleu». Tous les Québécois se souviennent de ce fameux slogan de M. André Payette, qui est maintenant je crois conseiller en relations publiques du premier ministre, et qui était à ce moment-là dans la réclame, et qui interrogeait une dame qui était en train de faire des emplettes à l'épicerie. Cette dernière était estomaquée par le prix des aliments, et elle disait: M. Payette, la seule solution que je vois à ces prix-là c'est de voter «bleu» le 22. Certains Canadiens y ont cru trop à mon goût, et finalement, le 22, ils ont voté «bleu» pour nous donner ce gouvernement-là en face, ce gouvernement qui malgré des multiples promesses nous présente une législation libérale.

Tout comme mon collègue de Windsor-Ouest (M. Gray) j'appuie cette loi parce qu'elle a été présentée premièrement par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) dans le cadre d'un budget avantageux pour tous les Canadiens, mais je suis indigné du fait que ce gouvernement n'ait pas été plus original et n'ait pas présenté ses propres mesures.

Je me réjouis du fait que les consommateurs pourront être protégés contre les importations trop massives de produits étrangers. Les horticulteurs de ma circonscription seront également protégés. Les producteurs de pommes, de fraises et d'autres fruits et légumes de ma circonscription pourront avoir accès au marché canadien et ce à meilleur prix pour les consommateurs canadiens. La publicité du parti progressiste conservateur était peut-être malhonnête ou trompeuse, et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) devrait peut-être instituer une enquête et en même temps étudier le problème de l'ambassade.

Le soir du 22 mai, les gens de ma circonscription étaient très déçus de voir que c'était un gouvernement progressiste conservateur qui prenait le pouvoir, mais ils se sont dit au moins avec toutes les promesses qu'il nous a faites il va certainement présenter des mesures susceptibles de nous aider, surtout pour ce qui est du panier à provisions, parce qu'on avait quand même la réclame où le nom du coupable était inscrit. La plupart des Québécois ont vu cela. Le coupable pour la hausse du prix du pain c'était l'ancien premier ministre, il était coupable de tout.

Aujourd'hui je me demande si l'on rend ce gouvernement-là coupable de plagiat. N'oublions pas qu'à ce moment-là, il avait des solutions à tout, et aujourd'hui il n'en a aucune, sauf de reprendre les solutions libérales. Tous les membres de mon parti ainsi que moi-même allons appuyer ce projet de loi-là, lequel nous l'espérons donnera une chance aux producteurs canadiens et un peu de répit aux consommateurs canadiens.

Mais je dois avouer, monsieur le président, que c'est une amère déception pour moi, parce que malgré tout, je n'avais pas confiance dans ce gouvernement-là mais je me disais qu'avec tout ce qu'ils promettent ils doivent avoir quelque chose de prêt.

On voit ici, par exemple, qu'ils veulent aider à réduire les importations dans le domaine de l'horticulture. Ils avaient aussi promis de le faire dans le domaine des produits laitiers. Étant donné que ce sujet n'est pas couvert par le bill C-18, j'ose espérer que le ministre de l'Agriculture, en collaboration avec ses collègues, pourront aussi réduire ces importations-là. On ne voulait plus de fromages importés et tous les produits alimentaires importés. Cela faisait d'ailleurs l'objet d'une des fameuses promesses du gouvernement.

Il n'a pu trouver beaucoup mieux que les mesures libérales. Une chose m'a fait sourire, en lisant ça dans une des annexes, on parle même d'importation de cercueils. J'invite le Parlement à passer ce projet-là le plus tôt possible, parce que tout à coup, demain soir, le gouvernement pourrait avoir besoin d'un cercueil.

Je ne voulais pas ajouter autre chose, je voulais simplement dire au gouvernement que la devise des Québécois c'est: «Je me souviens» et on se souvient de ces fameuses promesses. On se souvient de ce fameux message publicitaire, et l'on s'en souviendra encore bien longtemps. J'espère qu'avec l'imminence d'un budget, si le gouvernement se rend jusque-là, on pourra être en mesure de juger de sa performance. Monsieur Payette qui faisait ce message publicitaire avec tant de verve pourra peut-être avoir un peu plus de verve et dire en même temps à son chef de participer d'une manière plus active au débat référendaire.

Monsieur le président, c'étaient les quelques remarques que j'avais à faire à ce sujet. On posera des questions beaucoup plus détaillées au moment de l'étude du bill article par article.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, toutes ces discussions au sujet de la vieille motion des voies et moyens du bill C-18 m'amusent beaucoup, surtout le «je me souviens» de l'orateur qui m'a précédé. Ils se souviennent de ce qui leur plaît et ils oublient tout le reste.

On a parlé de fromage, mais je tiens à souligner que ce problème n'existait pas avant que l'ancien premier ministre n'aille en Europe négocier un accord sur l'entrée progressive du produit sur le marché commun, établissant ainsi ce qu'il est convenu d'appeler une relation d'appui réciproque. Il a signé cet accord et cela nous a coûté 45 millions de livres de fromage. Voilà ce qu'a coûté ce marché. Les députés se souviennent de ce qui leur plaît et ils oublient le reste. C'est toujours pareil, je suppose.

L'un des problèmes que nous pose ce genre de bill, c'est qu'il dit à la fois rien et tout selon l'interprétation qu'on lui donne. Il sert à la fois aux gens à préconiser des droits de douane élevés, mais aussi à recommander des exemptions. Je présume que les fonctionnaires qui entendent quelque chose aux pratiques tarifaires savent de quoi il s'agit, mais je suis convaincu que la plupart des députés ne comprennent pas ces motions de voies et moyens, qu'ils ne saisissent pas comment les choses se font ni quelle était la situation avant l'amendement. Je puis lire le bill tout aussi bien que n'importe qui d'autre et je me ferai un plaisir de relever certains de ces postes.

Un des orateurs précédents a parlé de la laitue et a dit que nous ne serions pas tenus de la payer si cher en hiver si notre structure tarifaire était différente. Dans le cas de la laitue, le droit est de 85c. la livre, ce qui est élevé, ou rien du tout. La franchise s'applique au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars. Il est précisé que ce droit n'est pas maintenu en vigueur durant plus de 16 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, et que la franchise s'applique lorsque le droit spécifique n'est pas en vigueur. En

d'autres termes, ce droit ne s'applique pas toute l'année, de sorte que le droit tarifaire n'est pas la vraie raison de ces prix élevés, sauf pendant les mois de l'année où les Canadiens produisent, soit au début ou à la fin de la saison.

Nous sommes saisis d'un bill que le ministre appuiera de toutes ses forces; c'est du moins ce qu'il a déclaré. Il n'est pas allé jusqu'à dire qu'il allait le comprendre. La plupart des motions des voies et moyens présentées à la Chambre laissent beaucoup à désirer. Il est question de l'Afrique du Sud et de savoir si nous devrions maintenir le traitement préférentiel qui lui avait été accordé en 1932. Nous avons entendu parler d'autres accords conclus il y a bien des années; d'aucuns se sont demandés, si nous devrions reconduire ces accords. Le bill ne dit pas en quoi consistaient ces accords, il n'explique rien et n'indique pas les modifications qu'on recommande d'y apporter. En fait, le libellé de la motion des voies et moyens n'a trait qu'aux modifications qui vont être apportées.

A propos de la convention de 1932 avec la Nouvelle-Zélande, l'article 11 stipule qu'on retranchera les numéros tarifaires 104a et 106 de même que les énumérations de marchandises et les taux de droits figurant vis-à-vis chacun de ces numéros. Ensuite, on y lit ceci: qu'un texte législatif fondé sur la présente motion soit réputé être entré en vigueur le 24 octobre 1979, s'être appliqué à toutes les marchandises mentionnées à ladite motion qui ont été importées ou sorties d'entrepôt, etc. Il reste deux ou trois lignes qui n'ajoutent rien au passage que je viens de mentionner. Le bill prévoit à peu près la même chose pour l'Australie et l'Afrique du Sud.

● (1650)

L'accord commercial avec l'Australie remonte à 1960, tandis que l'accord avec l'Afrique du Sud a été conclu en 1932. On demande donc aux députés ou bien d'adopter le projet de loi ou bien de le rejeter. Si nous l'adoptons, qu'arrive-t-il à nos accords avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou l'Afrique du Sud? J'imagine que bien peu de membres de la Commission du tarif connaissent le contenu des textes originaux. Si le gouvernement veut modifier une loi, il devrait au moins mentionner l'article pertinent. J'ai sans doute le texte des modifications de 1960 dans mon bureau, mais je doute qu'il y ait un seul député, y compris le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui ait le texte de la modification qui a été négociée en 1932.

Une voix: Il l'a en tête.

M. Peters: Peut-être bien. Il vient juste d'entrer; peut-être pourrait-il nous renseigner. Cependant, je ne pense pas que cela figure dans le projet de loi à l'étude; comment pouvons-nous apporter ne fût-ce que de légers changements à un accord tarifaire qui a été négocié en 1932 ou encore en 1960, si le gouvernement ne précise pas quels articles de la loi il modifie. Je ne pense pas que cela change quoi que ce soit. Bien peu de députés se soucient des rajustements tarifaires. On modifie souvent le tarif, car les motions des voies et moyens proposent toujours des changements.

Toutefois, dans le secteur agricole, il existe de trop nombreux problèmes immédiats qui risquent d'avoir un effet nuisible, voire catastrophique, sur les producteurs de certaines denrées. Le Canada ne produit pratiquement plus de fruits tendres comme les pêches, les cerises et les fraises. La plupart des fructiculteurs de l'Ontario ont disparu tout simplement parce qu'ils étaient incapables de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Je suis persuadé que la majorité des députés sont favorables au libre-échange et estiment qu'il s'agit d'une solution merveilleuse, à condition que cela n'entrave pas la vente de nos produits. Naturellement, nous voulons protéger nos produits, et je suppose que cela est vrai dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la culture de pêches ou de la fabrication d'automobiles.

Mais que s'est-il passé? Vous, monsieur l'Orateur, avez certainement connu personnellement ces problèmes, et vous savez que l'office de commercialisation est incapable d'intervenir assez rapidement pour assurer le genre de protection dont les denrées agricoles ont besoin. Il est intéressant de remarquer que, dans tous ces changements, les droits de douane s'appliquent seulement à un domaine particulier quand il s'agit des produits agricoles. Les droits sont en vigueur au moment où le surplus est à son comble dans un autre pays et où notre production est soit à ses débuts, soit près de sa fin, mais le plus souvent à ses débuts.

Cela empêche les pays avec lesquels le Canada n'a pas conclu d'accord anti-dumping de vendre leurs produits à perte chez nous pendant nos périodes de pointe. Ils seraient normalement en mesure d'écouler leur surplus de produits agricoles au Canada au début de notre saison, quand les coûts de production sont encore très élevés, avant que ne débute la période de production. Le gouvernement a le droit d'effectuer ces changements. Si l'on considère le cas d'un produit, et je vais prendre le chou-fleur comme exemple, aucun droit ne sera perçu pendant les mois de janvier, février, mars, avril et mai. Je présume que c'est parce que nos entrepôts ne peuvent garder le chou-fleur trop longtemps. Cependant, pour les mois restants, au cours de n'importe quelle période de douze mois se terminant le 31 mars, les droits spécifiques ou les droits *ad valorem*, selon le cas, ne doivent pas rester en vigueur plus de 20 semaines, lesquelles peuvent être divisées en deux périodes distinctes, et la franchise s'applique chaque fois que les droits spécifiques ou *ad valorem* ne sont pas en vigueur.

La raison pour laquelle ils parlent de 20 semaines, c'est parce que c'est notre période de production. Nous avons toujours trouvé, que ce soit pour les choux-fleurs, les cerises ou pour tout autre produit, que la Commission du tarif n'agissait jamais assez rapidement pour protéger l'agriculteur. L'agriculteur est victime du fait que l'instrument de réglementation que sont les tarifs est utilisé à mal escient ou trop lentement. Il peut y avoir une ou deux raisons à cela. L'une c'est peut-être que le gouvernement veut en profiter financièrement et retirer plus d'argent du tarif que sa part de la production. Je suppose que c'est vrai dans le cas de nombreux produits du Canada.

Le ministère de l'Agriculture n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne la période d'application des tarifs. Cela signifie qu'une fois que la question a été étudiée par deux ou trois ministères, le problème est rendu au point où le tarif ne peut plus y être d'aucune efficacité, comme l'a prouvé le cas des viandes importées. Pendant longtemps, le Canada a importé de l'étranger beaucoup moins de viande qu'il ne pouvait en consommer: On importait de la viande en boîte d'Australie et d'Amérique du Sud, et cela constituait une concurence injuste pour les producteurs de viande au Canada. Donc, le prix du bœuf est resté bas pendant une longue période.

Une fois cette source d'importations tarie, les producteurs canadiens ne purent suffire à la demande. Le prix a donc grimpé et si le consommateur a dû payer beaucoup plus, c'est à cause des avantages dont avaient profité les importateurs et les grossistes. Cette situation aurait pu être équilibrée au plus grand avantage à la fois du consommateur et du producteur. Le producteur n'aurait pas été obligé d'accepter les bas prix et n'aurait donc pas eu à faire face aux difficultés d'un marché où le prix de détail était trop élevé.

Une des raisons pour lesquelles nous avons eu tellement de difficultés dans le domaine de la production agricole c'est que le ministère de l'Agriculture n'a pas les moyens d'exercer un contrôle sur les structures agricoles ni d'appliquer les tarifs au meilleur moment. Je ne critique pas ces tarifs ou les périodes qui sont mentionnées dans le bill. Il se peut que 30 semaines soit la période qu'il faut pour le chou parce que le chou se conserve beaucoup plus longtemps que le chou-fleur. Il se peut que 20 semaines soient suffisantes pour le chou-fleur . . .

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin)—La sécurité sociale—On demande que l'universalité des allocations familiales demeure; le député de London-Ouest (M. Buchanan)—La défense nationale—L'achat d'un nouvel avion de chasse; le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan)—L'expansion économique régionale—L'aide financière à la mine du Cap-Breton.

● (1700)

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites aux *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, est-ce que nous pouvons discuter la motion n° 7? Pouvons-nous du consentement unanime réserver les motions n^os^ 3 et 5?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Consent-on à reporter ces deux articles?

Des voix: D'accord.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Qu'un sous-comité spécial du comité permanent de la justice et des questions juridiques soit établi pour surveiller les progrès réalisés par le gouvernement en ce qui a trait à la mise en œuvre des recommandations du sous-comité sur le régime des institutions pénitentiaires et effectuer toutes les enquêtes et tous les voyages nécessaires.

—Monsieur l'Orateur, l'objet de la motion, pour laquelle j'espère obtenir l'appui de tous les députés cet après-midi, est de ressusciter un sous-comité qui avait été formé le 21 octobre 1976, il y a plus de trois ans. La motion s'impose parce que, même si le sous-comité a siégé pendant longtemps et présenté un rapport unanime, trop de ses recommandations n'ont pas eu de suite.

Comme je l'ai indiqué, le premier sous-comité a été établi le 21 octobre 1976, du consentement unanime de la Chambre. Je crois qu'il est important de signaler à la Chambre que le sous-comité a été formé parce que, entre autres raisons, il y avait eu trois graves émeutes le mois précédent, à l'Institut Laval, au pénitencier de la Colombie-Britannique, dans ma province, et à Millhaven en Ontario, émeutes qui ont coûté, au total, plus de deux millions de dollars. Un sous-comité de la justice et des questions juridiques fut formé de membres très distingués de la Chambre qui sont toujours députés. J'aimerais notamment souligner le travail accompli par le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui a présidé le sous-comité avec compétence et qui a su s'attirer le respect non seulement des députés, mais aussi de tous les membres des nombreux organismes qui œuvrent dans le domaine de la correction. Il a accompli un travail admirable qui mérite d'être signalé une fois de plus à l'attention de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): En outre, un certain nombre d'éminents avocats ont fait partie du comité: par exemple, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui préside aujourd'hui le comité permanent de la justice et des questions juridiques, ainsi que plusieurs autres députés; le député de Restigouche (M. Harquail) faisait partie du sous-comité, comme le député de Rosemont (M. Lachance), qui est absent aujourd'hui. Étaient également membres, le député d'Oxford (M. Halliday) et M. Stuart Leggatt qui n'est plus député, mais se trouve à Ottawa aujourd'hui. Il a été l'un des principaux artisans des recommandations soumises dans le rapport du sous-comité.

Les pénitenciers

Le rapport publié le 26 mai 1977 avait été rédigé dans un temps record. Le comité avait interrogé un grand nombre de témoins, parcouru tout le territoire, et s'était même rendu à l'étranger pour examiner d'autres systèmes pénitentiaires.

Le rapport du sous-comité, que j'ai devant moi, avait fait l'unanimité des membres. Les députés voudront considérer l'importance de ce fait. Ce fut un excellent exemple de travail non partisan. Bien sûr qu'il avait fallu faire des concessions, mais il n'en reste pas moins vrai que tous les membres du comité avaient appuyé les recommandations du rapport. J'aimerais vous lire la première et principale recommandation:

Le service canadien des pénitenciers est en pleine crise. Seule l'application immédiate de réformes fondamentales peut remédier à la situation. Il est absolument nécessaire que le solliciteur général considère ce rapport comme une question de la plus haute importance et qu'il y donne suite sans délai.

C'était en mai 1977. Malheureusement, la réponse du solliciteur général de l'époque avait été, et c'est le moins qu'on puisse dire, inquiétante. Même si la principale recommandation affirmait qu'il existait une crise au sein du système pénal, une crise décrite en détails par un comité qui avait parcouru l'ensemble du pays, le solliciteur général, bien en sécurité dans son cabinet, avait déclaré: «Non, il n'y a pas de crise dans le système pénal; peut-être y a-t-il des problèmes, mais parler de crise, c'est peut-être exagéré.»

Depuis, la situation n'a fait que se dégrader, monsieur l'Orateur. J'ajoute en passant que pendant que le sous-comité menait son enquête, il n'y a eu aucun incident de violence dans nos établissements pénitentiaires. Je pense que tous les éléments du réseau avaient alors bon espoir que le sous-comité formulerait des recommandations en vue d'un changement profond et généralisé et, bien sûr, c'est ce qu'il a fait.

Depuis, les députés de tous les partis à la Chambre ont eu plusieurs occasions, tant au comité qu'à la Chambre, de se renseigner sur la façon dont les recommandations du sous-comité ont été mises en œuvre. La situation a été plutôt lamentable jusqu'ici.

Je félicite encore une fois l'ancien président du sous-comité, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui, même s'il siégeait du côté des ministériels, a exprimé de façon catégorique et énergique ses préoccupations à propos du fait que son gouvernement n'avait pas mis en œuvre certaines des recommandations clés du sous-comité sur les pénitenciers. Si le président du sous-comité s'est exprimé de façon aussi énergique, les membres du parti conservateur et de mon propre parti n'ont certainement laissé planer aucun doute quant à leur position à propos des recommandations du sous-comité.

Par exemple, en février de cette année, il y a à peine quelques mois, comme le rappelle la page 2929 du hansard, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui faisait alors partie de l'opposition et qui siège maintenant du côté des ministériels, avait déclaré ce qui suit pendant le débat sur la motion d'adoption du deuxième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques:

«Nous sommes vraiment furieux, nous n'acceptons plus de subir cela, nous en avons assez d'être ignorés par le gouvernement».

Le député a ensuite parlé de l'attitude outrageante du gouvernement. Plus loin, à la page 2932 du hansard, il disait notamment:

Mais aujourd'hui, nous discutons de l'attitude du gouvernement—on pourrait presque parler de son dépit—à l'endroit du Parlement.

Il ne fait aucun doute que les membres du parti conservateur qui font maintenant partie du gouvernement, c'est-à-dire le député du Yukon (M. Nielsen), le député de Saint-Jean-Est et un bon nombre d'autres, étaient extrêmement troublés de voir que le gouvernement n'avait pas appliqué les recommandations clés du sous-comité, notamment pour ce qui est de garantir une échelle de traitements convenable et de reconnaître les conditions de travail qui existent à l'intérieur de notre réseau pénitentiaire. Le comité voulait essentiellement que le gouvernement reconnaisse que les employés du réseau pénitentiaire accomplissent un travail très ardu, très difficile et très exigeant. Il doit le reconnaître non seulement dans les salaires, mais aussi dans les pensions.

Il n'est sûrement pas normal que le gouvernement vienne demander au comité permanent de la justice et des questions juridiques des crédits supplémentaires afin d'accorder des pensions aux veuves et aux familles des gardes tués dans des établissements pénitentiaires. Quelle marque de reconnaissance est-ce là pour le travail remarquable qu'accomplissent les personnes qui travaillent au sein du régime pénitentiaire?

De plus, le sous-comité avait recommandé que la retraite soit facultative à 55 ans. Là encore, le gouvernement n'a pas retenu cette recommandation. Je vais d'ailleurs parler dans un moment de l'attitude du gouvernement envers la mise en œuvre des recommandations.

Je dis, monsieur l'Orateur, que nous devons reconnaître l'importance du rôle que jouent les employés des établissements pénitentiaires. Le moral n'est sûrement pas très bon. Il n'y a aucun doute là-dessus. J'ai visité récemment le pénitencier de la Colombie-Britannique et divers autres établissements. Il est certain que les employés de pénitenciers s'attendaient, à juste titre, à ce que l'on donne au moins suite aux recommandations portant sur les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires.

● (1710)

De plus, le comité a recommandé on ne peut plus fortement l'établissement d'un régime professionnel distinct pour le personnel des pénitenciers. C'est une recommandation très importante à laquelle ni l'ancien gouvernement ni le gouvernement actuel n'ont donné suite. Il y a des recommandations au sujet de la taille de nos pénitenciers et au sujet de beaucoup d'autres aspects. En fait, nous avons assisté à une diminution constante du nombre de recommandations que le gouvernement dit avoir appliquées.

Par exemple, le 5 août 1977, le solliciteur général de l'époque, le député actuel de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox), a déclaré qu'il avait accepté 53 recommandations en tout ou en partie. En février 1978, le solliciteur général d'alors a dit que 37 recommandations avaient été appliquées ou étaient en voie de l'être. En octobre 1978, le solliciteur général de l'époque a parlé de 22 recommandations intégralement appliquées.

Dans un discours qu'il a prononcé le 6 février 1979, M. Leggatt a dit qu'à son avis, sur un nombre total de 65 recommandations, on en avait appliqué 14, vingt mois après que le sous-comité ait fait rapport à la Chambre. Je le répète, on avait donné suite à 14 recommandations sur 65. Le député du Yukon, qui est maintenant ministre des Travaux publics, avait déclaré de façon non équivoque au cours du même débat qu'il blâmait le ministère du solliciteur général non de ce qu'il avait fait, mais de ce qu'il n'avait pas fait. Il avait ajouté que les députés libéraux, conservateurs, néo-démocrates et créditistes avaient convenu à l'unanimité que, pour donner les résultats escomptés, ce rapport devrait être pris globalement.

On n'a tenu aucun compte des recommandations les plus essentielles. Il avait également dit, avec raison, à mon avis, qu'il n'est pas irresponsable de prétendre qu'à défaut de mesures significatives visant l'adoption de l'ensemble de ces recommandations, il nous faudrait tout reprendre à zéro. Nous en étions tous persuadés au moment de présenter ce rapport. La perspective de revenir au point de départ est pour le moins ennuyeuse si l'on songe à ce qu'était ce point de départ, comme je l'ai dit, avant l'établissement de ce sous-comité.

Nous avons vu récemment qu'il était possible d'édifier de très bons établissements avec un environnement irréprochable, des logements pour le personnel, etc. Néanmoins, lorsqu'on ne donne pas suite aux recommandations du sous-comité au sujet du professionnalisme du personnel ni à un certain nombre d'autres recommandations clés, notamment au sujet de la procédure de grief, on a beau avoir le meilleur établissement au monde, on assistera toujours au genre d'incidents qui se sont déroulés au pénitencier de Kent il y a une quinzaine de jours. La moitié des prisonniers ont participé à la destruction d'une bonne partie du pénitencier causant des dommages très coûteux.

Où allons-nous, monsieur l'Orateur. Nous avons un nouveau gouvernement. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les membres de ce gouvernement réclamaient la mise en œuvre complète des recommandations des sous-comités. Je le répète, le ministre des Pêches et des Océans déclarait à ce moment-là que ses collègues en avaient assez de voir le gouvernement prédédent tarder à suivre les recommandations, qu'ils ne toléreraient plus une chose pareille et qu'ils en avaient assez de voir le gouvernement ne tenir aucun compte de leurs opinions.

Ces gens-là forment maintenant le gouvernement. Ils ont la possibilité de suivre ces recommandations qui les préoccupaient tellement il y a quelques mois à peine. Mais que font-ils? La semaine dernière, le solliciteur général (M. Lawrence) a comparu devant le comité de la justice et des questions juridiques où il a présenté ce qu'il a appelé un rapport sur l'état de la question. J'ai le document sous les yeux. Il concerne la mise en œuvre du rapport parlementaire sur le système pénitentiaire.

Le gouvernement actuel a dit partager les vues du gouvernement précédent au sujet de la mise en œuvre de ces recommandations. Pourquoi cette hypocrisie? A quel jeu joue-t-on? Lorsqu'ils étaient dans l'opposition les membres du gouvernement, y compris un certain nombre de ministres, ont réclamé la mise en œuvre des recommandations du sous-comité. Pourtant, qu'arrive-t-il quand ces gens-là accèdent au pouvoir et ont ainsi l'occasion d'appliquer les différentes recommandations? Ils sont victimes de la même bureaucratie, et on leur remet un document qui aurait pu être une photocopie des rapports de janvier 1979, de novembre 1978, de mars 1978 ou d'août 1977. L'attitude du gouvernement vis-à-vis de ces recommandations est demeurée la même.

D'après moi, c'est une situation scandaleuse, monsieur l'Orateur. Oui, c'est scandaleux! Les députés de l'opposition réclament à cor et à cri l'application de certaines recommandations et pourtant, dès qu'ils accèdent au pouvoir et qu'ils ont l'occasion d'agir, que font-ils? La même chose que leurs prédécesseurs. On dit: «progressiste dans l'opposition, conservateur au gouvernement.»

Pendant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais commenter la motion proprement dite. Elle propose d'instituer un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques qui serait chargé de veiller à la mise en œuvre de ces recommandations. Ce sont les recommandations que les députés de l'opposition, qui sont aujourd'hui les ministériels, souhaitaient tellement voir appliquer. Ce sous-comité me paraît essentiel; il devrait y avoir un organisme spécialement chargé de veiller à l'application de ces recommandations, de toutes les recommandations et, non pas seulement de quelques-unes.

Je crois savoir que mes collègues qui sont assis de ce côté-ci appuieront ma motion. J'espère également que mes collègues d'en face ne voudront pas l'étouffer. Je dois dire que j'en ai parlé au solliciteur général; il s'est dit prêt à en appuyer le principe. Il s'est dit disposé à ce que le sous-comité soit saisi en permanence de la question prévue dans la recommandation n° 65 et à venir témoigner devant le comité avec ses proches collaborateurs. Tout cela est bien beau, mais cet après-midi, les députés d'en face ont l'occasion d'être à la hauteur de leurs principes et de nous laisser voter sur la motion. J'ai bien hâte de voir si, étant donné l'impartialité qui a caractérisé les délibérations du sous-comité, on nous laissera voter sur la motion proprement dite.

La motion est sans ambages. Les recommandations du sous-comité sont claires. L'attitude des députés de l'opposition à l'égard de ces recommandations et l'impossibilité d'en mettre en vigueur un certain nombre sont manifestes depuis un certain temps. Je puis espérer seulement que le vote d'aujourd'hui le réflétera et que cette motion aura l'unanimité, à l'instar des recommandations du sous-comité.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je le répète, j'attendrai avec intérêt la réponse des députés de l'autre côté de la Chambre.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion du député de Burnaby (M. Robinson). Je ne prendrai pas beaucoup de votre temps pour discuter de cette motion car je tiens à m'assurer qu'elle sera adoptée aujourd'hui même. Je n'aimerais surtout pas que nous discutions trop longuement, au point de ne pouvoir voter sur une motion de cette importance. En fait, non seulement nous souscrivons à cette motion, mais nous avons en réalité présenté nous aussi la même proposition.

[*Français*]

L'honorable député de Rosemont (M. Lachance) a soulevé la question de l'implantation de la recommandation 65 dans la Chambre et au comité.

[*Traduction*]

Le moins que l'on puisse dire au sujet de la réponse du solliciteur général (M. Lawrence) à ces deux reprises est qu'elle était évasive. Il a répondu de façon équivoque devant la Chambre, bien qu'il ait prétendu plus tard avoir mal compris la question. Nous lui avons donné l'occasion de se reprendre devant le comité, mais il s'est montré encore plus vague. Pour vous montrer que cela dépasse même l'ambiguïté, d'une part, il a laissé entendre que cette recommandation était au nombre de celles que le gouvernement avait acceptées à tous les points de vue. Elle n'était pas sur la liste des recommandations rejetées ou remises en question, mais bien sur la liste de celles qui avaient été acceptées; après nous en avoir donné l'assurance, le solliciteur général a déclaré devant le comité qu'il était inutile de nous renvoyer cette question, que nous n'avions pas le temps de l'étudier et que, de toute façon, il aurait été impossible de nous en saisir. C'est là tout l'intérêt qu'il manifeste à la recommandation nº 65.

● (1720)

Examinons brièvement chacun de ces arguments. Il prétend que nous n'avons pas besoin de ce genre de renvoi parce qu'il est prêt à comparaître devant nous n'importe quand. Comment le faire comparaître devant nous sans un ordre spécial de renvoi? La Chambre sait fort bien que le budget principal des dépenses reviendra à l'étude à la Chambre au début de décembre. C'est aussi à partir de ce moment-là que le comité cessera de pouvoir interroger le solliciteur général sur cette question, à moins que n'ait été émis un ordre spécial de renvoi. Il faut absolument un ordre de renvoi spécial dans ce cas-ci.

Il soutient que nous n'en avons pas le temps parce que nous aurons bien d'autres choses à faire au comité permanent de la justice et des questions juridiques. C'est précisément à cause de cette question de temps que nous recommandons si vivement d'émettre un ordre de renvoi spécial. Si l'on décidait de renvoyer la question à un sous-comité restreint ne comptant qu'un représentant de chaque parti par exemple, celui-ci pourrait poursuivre ses travaux sur les pénitenciers pendant que le reste du comité étudierait les différentes mesures législatives qui lui sont soumises. Ce serait là un moyen de répartir les tâches du comité et de lui permettre de faire les deux choses à la fois.

En fait, l'argument du solliciteur général s'est tourné contre lui. Il a invoqué des questions de procédure pour tenter de prouver qu'il était impossible d'avoir un renvoi permanent. Or, nous nous attendions à ce que le gouvernement permette sous peu des renvois permanents aux comités ou supprime même la nécessité d'avoir un ordre de renvoi. Cela est censé être une des propositions que le gouvernement présentera à la Chambre dans le cadre de la réforme de la procédure. C'est certes une initiative à laquelle nous sommes très favorables de ce côté-ci. Autrement, il est toujours possible de proroger les ordres de renvoi à chaque session, ce qui en fait produit le même résultat. C'est couper les cheveux en quatre que de prétendre qu'il est impossible d'investir le comité de ce pouvoir.

Nous soupçonnons, quant à nous, que les services de correction n'ont qu'en principe accepté de mettre en œuvre les recommandations du rapport. Peut-être pas entièrement, car certaines ont très efficacement été mises en œuvre. On nous a présenté beaucoup de statistiques au comité, beaucoup de données que nous n'avons pas eu l'occasion de contrôler. Mais nous avons des doutes quant à la portée des changements que l'on désire apporter.

C'est pourquoi nous estimons avoir besoin de plus de temps pour étudier ce problème. Comme c'est là, nous ne pouvons étudier la question comme elle le mérite. Nous ne pouvons rendre justice au travail du sous-comité des pénitenciers que tous les députés, de tous les partis à la Chambre, disent admirer, à moins d'avoir la possibilité d'en poursuivre l'étude de façon détaillée.

J'aurais beaucoup à ajouter sur le sujet. Je voudrais profiter de la présentation de cette motion pour parler des pénitenciers. Je suis heureux que le député de Burnaby nous ait fourni cette occasion, mais je m'abstiendrai cette fois-ci. Je veux plutôt que le gouvernement nous dise s'il va permettre l'adoption de cette motion ou s'il a donné instruction à ses députés de l'étouffer.

M. Duncan M. Beattie (Hamilton-Mountain): Monsieur l'Orateur, le sujet dont nous traitons ici semble être de ceux qui n'admettent pas de moyen terme, car dès l'instant où l'on se prononce et prend position, on donne l'impression de prôner la transformation des pénitenciers soit en forteresses du Moyen-Âge, soit en auberges dont les prisonniers seraient les hôtes. Bien sûr, ce n'est vrai ni dans un sens ni dans l'autre et ce n'est pas non plus ce que nous voulons, en tant que société, que devienne notre système pénal. En tant que législateurs, nous ne devons jamais perdre de vue, même par les temps les plus bouleversés, que les pénitenciers sont là non parce que nos criminels sont de grands gamins mal adaptés, mais parce qu'ils ont commis des crimes, peut-être violents, et ont été incarcérés après avoir épuisé tous les recours de la loi. Un prisonnier, et en fait n'importe qui, ne peut être aidé que s'il le veut bien. Bien sûr, les bons sentiments et le souci d'aider les prisonniers faciliteront le processus de réadaptation, mais ils ne contribueront pas à modifier la situation.

La motion dont est saisie la Chambre aujourd'hui propose que, durant la trente et unième législature, cette question soit renvoyée de façon permanente à un comité afin de permettre à la Chambre de vérifier l'application du rapport MacGuigan. Certes, nulle personne qui croit que le Parlement est important, que c'est l'endroit où se bâtit la législation du pays, ne pourrait, en principe, être en désaccord avec ce genre de motion. Cependant, et j'élaborerai là-dessus un peu plus tard, quant un nouveau ministre est de bonne foi et que 51 des 65 recommandations sont en cours d'application ou sur le point

d'être adoptées et que seulement 5 d'entre elles, à cause de circonstances indépendantes de la volonté du ministre, ne pourront être apliquées, je crois qu'une motion préconisant le renvoi permanent de la question à un comité est superflue et constitue une perte de temps.

M. MacGuigan: Pourquoi le député dit-il que le rapport a été appliqué?

M. Beattie: Pour répondre à la question du député, le député de Burnaby (M. Robinson) s'est enquis du mandat du comité à la réunion de jeudi dernier et l'a approuvé. Il est certain que tant que l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne sera pas changée, cela retardera l'étude de questions plus importantes. C'est avec plaisir, cependant, que je l'ai entendu mentionner le travail du comité et les résultats qu'il a donnés. Je souscris à tout ce qu'il en a dit. Samedi soir, j'ai eu l'occasion de rencontrer deux anciens membres de ce comité, Mme Holt et M. John Reynolds. Non seulement ils se félicitent d'en avoir fait partie, mais ils ont aussi souligné l'excellent travail du président du comité. C'est tout ce que je suis disposé à dire pour appuyer la motion du député de Burnaby.

Avant d'étudier le rapport ou la motion, je crois qu'il serait utile de songer à la situation qui a suscité la recommandation. La paix relative qui régnait dans les pénitenciers est disparue en 1970 et entre cette année-là et 1976, le nombre de prises d'otages, d'actes de violence et meurtres dans les pénitenciers canadiens a augmenté de façon alarmante. En 42 ans, soit de 1932 à 1974, 65 incidents d'importance majeure se sont produits dans les pénitenciers fédéraux. Pourtant, de 1974 à 1976, avant que le comité ne soit formé, il s'est produit 69 incidents dont 33 prises d'otages, il y a eu 92 victimes d'actes de violence et un meurtre. Non seulement le nombre d'incidents violents dans les établissements fédéraux augmentait rapidement, mais leur fréquence s'accélérait. La Chambre des communes a jugé la situation intolérable et a renvoyé l'affaire devant le comité de la justice et des questions juridiques qui a établi un sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada.

La situation s'était détériorée à tel point qu'il ne s'agissait plus d'un débat intellectuel sur les droits des prisonniers ou d'un simple problème posé par quelques fomentateurs de troubles. Le problème qui se posait en était un de crédibilité, non seulement la crédibilité de l'institution auprès des détenus, mais encore auprès du public en général. Bon nombre de Canadiens moyens se préoccupaient vivement de savoir, ne l'oublions pas, qui dirigeait vraiment l'institution. Le public ne pouvait pas savoir si la violence résultait de la suppression de trop de privilèges ou d'une oppression excessive de la part des gardiens ou bien du fait qu'on y exerçait trop peu de surveillance et de contrôle.

Il fallait donc faire quelque chose pour rétablir dans les esprits troublés des Canadiens le sentiment que l'ordre régnait dans les prisons. Le problème de la crédibilité de l'institution auprès des détenus était tout autre. Il ne s'agissait plus uniquement d'une question de perception ou de relations publiques, mais d'un problème de frustration et de colère intenses devant l'absence de changement de l'institution. On avait laissé se développer la méfiance au point où les détenus et le personnel en étaient arrivés au bord de l'anarchie. Cette attitude globale et cette situation sont révélatrices du climat qui règne au sein du régime pénitentiaire, et non pas seulement dans une ou deux institutions.

● (1730)

Le comité a beaucoup travaillé. Il a interrogé plus de 2,000 prisonniers et gardiens, visité 24 institutions—dont sept à l'étranger—et organisé en outre 72 réunions officielles qui ont duré plus de 200 heures. Il s'est vraiment très bien acquitté de sa tache. Il importe de retenir que tous les membres de ce sous-comité formé de représentants de tous les partis appuyaient à l'unanimité les 65 recommandations qu'ils ont formulées.

Ces recommandations portent sur une grande variété de sujets, depuis les différents types de réadaptation jusqu'aux besoins en effectifs, depuis la procédure d'instruction des griefs des détenus jusqu'aux types de traitements que les prisonniers peuvent subir, depuis la réorganisation du régime jusqu'à la restructuration des services administratifs qui font marcher les institutions. La variété des recommandations témoigne à mon avis du sérieux dont le sous-comité a fait preuve dans l'exécution de sa tâche.

Qu'on soit d'accord ou non avec l'une ou l'autre des recommandations, voire avec toutes, il est indubitable que les explosions de violence ont beaucoup diminué de 1970 à 1976. Voilà l'important. Depuis ce temps, il n'y a eu que 17 prises d'otages, ce qui représente une diminution de plus de 60 p. 100 depuis la mise en œuvre de l'étude, c'est-à-dire avant la mise en application des recommandations. Le régime a retrouvé en grande partie la confiance de la population et des détenus. A l'heure actuelle, la majorité des Canadiens non seulement sait qui administre le régime pénitentiaire, mais encore estime que les méthodes de réadaptation qui sont appliquées sont beaucoup plus efficaces qu'avant 1976. Puisqu'il y a moins de violence les détenus sont probablement moins portés à des manifestation ouvertes d'hostilité qu'avant cette année-là.

Que la violence éclate de temps à autre au sein d'un régime pénitentiaire n'est que naturel. Il importe que la violence se produise isolément et vise des problèmes précis, et ne soit pas due à des griefs généraux touchant le régime pénitentiaire dans son ensemble. Compte tenu de l'accueil réservé aux recommandations, il y a lieu de croire que le sous-comité oriente le service pénitentiaire dans la bonne direction.

Toutefois, demander, comme le fait aujourd'hui cette motion, qu'on suive en permanence l'application des recommandations, c'est vouloir fermer la porte de l'écurie après la fuite des chevaux. Nous n'en sommes pas actuellement au début de l'application des recommandations, mais à la fin, et qui plus est, le processus se poursuit avec l'assurance que le nouveau solliciteur général (M. Lawrence) y collaborera. Contrairement à ce que prétend le député, le solliciteur général n'esquive pas la question, pas plus qu'il ne se soustrait à ses responsabilités. Au contraire, il se montre très ouvert, ne demande pas mieux que de donner suite aux recommandations du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Bien que cette motion du député de Burnaby soit en principe recevable, elle n'est pas vraiment utile. Le député sait fort bien qu'elle n'est pas nécessaire, du moins pas à ce moment-ci. Le solliciteur général actuel, comme ses deux prédécesseurs, ont, depuis deux ans, fait régulièrement rapport à la Chambre des suites données au rapport du comité. Comme il devait, ils ont informé les députés, les législateurs de notre pays, des activités de leur ministère.

Jeudi dernier, j'ai écouté le solliciteur général parler des recommandations qui restent à appliquer devant les membres du Comité de la justice et des questions juridiques. Des 14 recommandations qui restent, neuf ont été acceptées en principe et, seulement cinq ne seront pas appliquées pour le moment. On a expliqué à l'époque les raisons du retard ou du rejet des recommandations. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le député de Burnaby a insisté pour mettre cette motion en délibération aujourd'hui. Ce n'est pas une motion qui menace de faire appliquer l'une ou l'autre des recommandations qui ont été rejetées, mais qui exige seulement de la Chambre ce qui est déjà en voie de réalisation.

La Chambre devrait se féliciter de la franchise et de la transparence du solliciteur général, au lieu de feindre de l'ignorer. Cette motion rejette implicitement les raisons pour lesquelles les cinq autres recommandations ne sont pas appliquées. Ces raisons vont de certains problèmes de juridiction à la conviction, de la part du ministre, que d'autres changements plus appropriés ont été apportés et sont suffisants. Le ministre estime en outre qu'il doit répondre de son ministère directement devant le Parlement, au lieu de transmettre cette responsabilité à un comité qui surveillerait les activités des services correctionnels et lui ferait rapport. Comme beaucoup d'autres programmes dans le fédéralisme canadien, les recommandations devront être négociées avec les provinces.

En terminant, je répète que l'heure réservée aux initiatives parlementaires est une période importante et précieuse qu'il faut employer aux meilleures fins. A mon avis, cette motion fait perdre le temps des députés au cours d'une session où il y a beaucoup d'autres textes de lois plus importants à étudier.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mon préopinant, je tiens à faire savoir que je m'oppose à la motion. Mon intervention ne sera sans doute pas aussi utile à ceux qui n'ont pas lu le rapport MacGuigan qu'à ceux qui l'ont lu, mais je m'efforcerai de m'exprimer aussi clairement que possible étant donné qu'un grand nombre de députés n'ont sans doute pas lu le rapport MacGuigan.

Dans mes observations j'aborderai quatre aspects de la question. Je ferai tout d'abord un historique des événements qui ont mené au rapport MacGuigan. Deuxièmement, j'exprimerai certaines opinions au sujet du système pénitentiaire. Troisièmement, je discuterai de quelques-uns des principes sur lesquels reposent les recommandations du rapport MacGuigan et des difficultés que l'on éprouve à assurer la continuité d'un régime pénitentiaire. Et quatrièmement, je donnerai une idée des progrès réalisés dans la mise en œuvre de certaines recommandations.

En guise d'historique, je dirai qu'entre 1932 et 1974, 65 incidents graves se sont produits dans les pénitenciers canadiens. En 1975 et en 1976, il y en a eu 69, dont 35 prises d'otages. La gravité de la situation a incité la Chambre des communes à créer le sous-comité dont il est question aujourd'hui. Ce comité a effectué un travail très approfondi. Il a tenu 72 audiences officielles. Quatre cent sept témoins ont comparu devant lui. Il a procédé à plus de 2000 entrevues non officielles avec des détenus et des membres du personnel pénitentiaire. Il a visité sept institutions pénitentiaires américaines. Le résultat de cette enquête a été le rapport MacGuigan qui contient 65 recommandations.

Le gouvernement a alors décidé de créer un comité de mise en application de ces recommandations au sein du ministère du solliciteur général. Jusqu'à présent 51 des 65 recommandations ont été ou sont sur le point d'être mises en application. Cinq d'entre elles ont été rejetées, et neuf sont actuellement à l'étude. Le député de Burnaby (M. Robinson) et celui de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) étaient présents l'autre jour lors de la réunion du comité permanent de la Justice et des Questions juridiques où le nouveau solliciteur général (M. Lawrence) a expliqué pourquoi certaines au moins de ces cinq recommandations ont été rejetées.

Un mot sur les pénitenciers. «Pénitencier» est un mot inventé par les Américains à Philadelphie vers 1790 et ce genre d'institution fut alors conçu comme une alternative plus humaine aux très sévères peines infligées à l'époque.

M. Peters: Qu'est-ce qui se passe? Avez-vous donc mélangé vos pages. On dirait plutôt le début d'un discours et non pas son milieu. C'est au début que vous auriez dû dire ça.

M. Kilgour: Je disais donc que l'incarcération dans des conditions d'isolement . . .

M. Peters: A partir de maintenant, renumérotez les pages.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre, je vous prie. Je crois que la Chambre devrait avoir la courtoisie de laisser parler le député qui a la parole.

M. Peters: Il ne parle pas, il lit.

M. Kilgour: Je vais laisser mes notes.

M. Peters: Le discours n'en sera que meilleur.

M. Kilgour: Je disais donc que si les pénitenciers permettaient aux détenus de s'isoler et de travailler, l'atmosphère serait plus propice à leur épanouissement et permettrait aux prévenus de s'amender et de se corriger. La création des pénitenciers partait d'un souci de bienveillance, malheureusement les choses ont évolué autrement.

Voici ce que Charles Dickens a écrit à l'issue d'une visite dans un pénitencier. Je ne pourrai pas citer ce texte de mémoire:

> . . . Je trouve cette lente ingérence quotidienne dans les mystères cérébraux bien plus grave que les châtiments corporels; et je dénonce d'autant plus fort cette torture secrète à laquelle l'humanité prise dans sa torpeur n'a pas su mettre un terme que les signes épouvantables échappent à l'œil de l'homme et que les quelques cris proférés ne sont pas perceptibles à ses oreilles.

● (1740)

M. Baldwin: On se croirait au caucus du NPD.

M. Knowles: Je ne vous ai jamais vu à l'un d'eux.

M. Kilgour: Depuis la condamnation par Dickens du système carcéral, il n'a jamais été aussi impérieux d'apporter des changements rapides et profonds à nos services correctionnels. L'historien David Rothman a écrit ceci:

Chaque génération redécouvre les scandales de l'incarcération, chacune se donne pour mission d'y mettre un terme et chacune laisse en héritage toute une série d'échecs. Les cris de ralliement d'une période ont des échos lugubres dans la suivante.

En réalité, ces dernières années ont été témoins de nombreux changements et les prisons canadiennes ne ressemblent en rien au premier pénitencier canadien ouvert à Kingston, en 1835. A la suite des recommandations contenues dans le rapport sur la planification des services correctionnels du comité MacLeod, une réforme à une grande échelle avait lieu en 1960. Cette année-là, on a amélioré les programmes de travail et les installations, on a mis en œuvre des programmes de formation et d'instruction et l'on a construit de nouveaux bâtiments. Par ailleurs, deux changements d'importance sont survenus: en premier lieu, on a établi des bureaux régionaux et, en second lieu, on a syndiqué les employés des pénitenciers, qui, désormais, font partie du personnel du solliciteur général, et sont membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Monsieur l'Orateur, si vous constatez des incohérences dans mon discours, je les dois à la grippe que j'ai attrapée. J'ai dû me tirer du lit pour assister aux délibérations de cet après-midi.

M. Knowles: Ne vous absentez surtout pas demain soir.

M. Kilgour: D'après le rapport MacGuigan, les deux changements dont je viens de vous parler ont entraîné le morcellement de l'autorité, créant la confusion au sujet des rôles et des attributions qui, en plus du comportement plus militant des détenus, ont donné lieu à des bouleversements violents, caractéristiques des années 1970.

Les deux grands principes exposés dans le rapport MacGuigan sont les suivants: en premier lieu, l'incarcération vise la protection de la société et la dénonciation d'un comportement criminel. L'incarcération est une mesure légitime de dernier recours: elle s'adresse au délinquant qui refuse de plein gré les solutions de rechange à l'incarcération, plus constructives et moins sévères. En deuxième lieu, la notion de protection de la société au moyen de l'incarcération englobe non seulement la protection au cours de la durée de cette détention, en retirant physiquement de la société toute personne réputée dangereuse ou qui n'a pas respecté les valeurs protégées en vertu du droit pénal, mais également la protection de la société après la libération de cette personne, au moyen d'un système carcéral conçu en vue de la réforme éventuelle du délinquant qui a purgé sa peine.

Le nouveau solliciteur général a entièrement souscrit à ces principes et a exprimé, devant les membres du comité de la justice et des questions juridiques, l'espoir que ce dernier s'intéresserait tout particulièrement aux solutions autres que l'incarcération.

Examinons ces deux principes du point de vue du système pénitentiaire. Du point de vue carcéral, pour protéger la société, il faut empêcher la violence collective. Le rapport MacGuigan est parti du principe que le système pénitentiaire visait à empêcher la violence collective. En pratique, on y est parvenu au moyen d'une surveillance et d'une discipline constantes à l'aide d'un système de règles et de règlements très élaborés. Il y a déjà eu des excès. La surveillance et l'ordre, la prévention des émeutes et des évasions l'ont emporté sur toutes les autres considérations.

Le rapport MacGuigan a reconnu que, pour empêcher la violence collective, il fallait respecter quatre conditions: D'abord, faire preuve de justice; deuxièmement, occuper le détenu; troisièmement, favoriser sa réadaptation sociale; et quatrièmement, bien gérer l'établissement.

Selon le deuxième principe le système pénitentiaire doit réadapter le délinquant. Le concept de la réadaptation est une idée assez moderne qui n'était pas acceptée jadis. Par exemple, le dernier gardien de la prison de Sing-Sing, dans l'État de New York, croyait que le rôle de la prison était de modifier le comportement des détenus plutôt que leur caractère—de les rendre sinon meilleurs, au moins plus respectueux du droit pénal. A son avis, c'est la seule amélioration à laquelle la société pouvait s'attendre.

Au Canada, le principe de la réadaptation fit son apparition dans les rapports Archambault et Fauteux dans les années 50 et se retrouvait dans les rapports Ouimet dans les années 60. Il s'agissait de remplacer les «entrepôts» qui cherchent seulement à tenir les prisonniers à l'écart du public. Le principe de la réadaptation se justifiait pour des raisons humanitaires et devait permettre de transformer des criminels réformables en citoyens respectueux des lois. Néanmoins, la réadaptation s'est révélée un échec.

Le rapport MacGuigan a également rejeté ce modèle. Il croit à la supériorité des stimulants. Il part du principe que le délinquant est le seul à pouvoir s'amender, mais que le système pénitentiaire doit être structuré de façon à soutenir ses efforts en réunissant les conditions essentielles. Ces conditions, je l'ai déjà dit, sont: la justice, le travail et la socialisation.

La condition d'existence de la justice dans les pénitenciers, d'après le rapport MacGuigan, repose sur trois principes. Le premier veut que ce soit la sentence d'emprisonnement imposée par le tribunal qui constitue la punition. Le personnel du système pénitentiaire n'a ni le pouvoir, ni le droit, ni l'obligation d'alourdir cette peine. Le deuxième principe veut que ce soit la règle du droit qui prime dans les pénitenciers canadiens. Le troisième, c'est que les détenus ont un droit personnel à la justice, et que cette justice est aussi la condition essentielle de leur socialisation et de leur redressement personnel. Elle suppose aussi bien le respect de la personne et des biens d'autrui que l'équité de traitement. Il faut des règles claires, des méthodes disciplinaires équitables et l'obligation de motiver toute décision touchant les détenus.

Je ne saurais trop dire que tous ces principes ont été agréés par le nouveau solliciteur général. La primauté de la règle du droit est un axiome de la *common law*. Les prisons n'échappent pas à la règle qui veut que la justice triomphe partout et en toutes circonstances. Quelqu'un a même dit qu'une société se juge sur ce qui se passe non pas à l'extérieur des prisons mais à l'intérieur de leurs murs. Quand les prisons sont injustes, c'est la haine qu'on encourage, ce qui finit par produire la violence et la licence.

Diverses mesures ont déjà été prises au chapitre des droits des détenus. Tout d'abord, comme suite à la recommandation nº 36 concernant les doléances des détenus, une nouvelle procédure a été adoptée qui se caractérise par la rapidité d'étude des plaintes, la participation des détenus et l'appel extérieur. Il y a également une nouvelle procédure anticipant sur celle de la doléance. Deuxièmement, comme suite à la recommandation 29, qui portait sur l'intégration des directives du commissaire en un code homogène, des travaux ont été entrepris en ce sens. A été également entreprise une nouvelle rédaction des directives du commissaire portant sur la détention, le traitement, la formation, l'emploi et la punition des détenus, et le nouveau texte doit être appliqué d'ici le printemps de 1980. Enfin, tous les établissements à sécurité maximale et moyenne ont maintenant une documentation juridique que les détenus peuvent emprunter sur demande.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur le travail et la socialisation. Samuel Johnson disait que l'activité porte en elle-même le germe de l'autoredressement. John Carlyle disait que le travail est le meilleur remède à toutes les maladies et misères de l'humanité. On peut discuter sur le point de savoir si Carlyle et Johnson songeaient à la prison quand ils s'exprimaient ainsi. En tout cas, leurs assertions satisfont à la deuxième et à la troisième conditions du rapport MacGuigan, c'est-à-dire les moyens d'échapper à l'ennui et la socialisation, que ce rapport estimait indispensables.

Vendredi dernier, le solliciteur général a assuré au comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'à sa connaissance, tout détenu capable et désireux de travailler est employé. Il semble que plusieurs prisons fédérales soient maintenant équipées pour l'imprimerie, l'audio-visuel et le microfilmage. Il y a un nouveau système de rémunération des détenus, qui ne correspond pas au barème des avocats ou autres mais qui, en tout cas, est en voie d'établissement pour donner une stimulation économique à l'acquisition de compétences professionnelles. On donne plus d'importance à la production agricole, à la culture de jardins potagers, à l'horticulture, à la production de produits laitiers et de viande.

● (1750)

Le rapport MacGuigan insiste également sur l'interaction sociale. Selon la solliciteur général, cette interaction existe maintenant. Je voudrais citer quelques exemples. On prend maintenant les repas en commun dans presques tous les pénitenciers. Les visites de contact sont maintenant possibles. Tous les détenus, sauf ceux qui sont isolés et certains qui sont en détention protectrice, dont le nombre, je le concède, est bien trop élevé, peuvent maintenant rester hors de leur cellule la plus grande partie de la journée et de la soirée.

Pour faire suite aux recommandations concernant la socialisation des détenus, on commence à appliquer de nouvelles idées dans les prisons comme la notion d'équipe, des unités de résidence et différents programmes de thérapie. Tout ceci s'inspire du concept de modèle incitatif recommandé par le rapport MacGuigan. Il va sans dire que ce modèle ne plaît pas nécessairement à tous les détenus. Il se fonde en effet sur l'hypothèse que les aspects indésirables du comportement peuvent être modifiés, même si c'est au prix d'une certaine contrainte. Cette cure contraingante constituera peut-être une amélioration du régime carcéral à condition de garder en mémoire les paroles de Norval Morris, le directeur du Centre d'études de la justice criminelle de l'Université de Chicago. Il dit:

La réhabilitation, quel que soit le sens qu'on lui attribue et quels que soient les programmes qui lui donnent supposément une signification, doit cesser d'être un objectif de la peine d'emprisonnement. Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner les différents programmes de thérapie mis au point dans les prisons; bien au contraire, il faudrait leur donner plus d'importance. Cependant, ils ne doivent pas constituer une fin en soi, en ce sens que l'on ne doit pas envoyer les criminels en prison pour les guérir. Il existe une distinction très nette entre le but de l'incarcération et les possibilités offertes aux prisonners d'obtenir une formation ou de l'aide dans le cadre de ce but. Dès que l'on oublie cette distinction, le régime se corrompt et, malheureusement, ce mal s'étend déjà à tous les programmes carcéraux du monde.

Je voudrais parler du personnel des pénitenciers. Une grande partie du rapport MacGuigan porte sur son incapacité de s'autodiscipliner afin de mettre un frein à l'activité destructrice d'une minorité de gardiens qui a fortement contribué à créer le climat de confrontation qui existe dans les prisons. Ces impulsions négatives qui affectent le prisonnier sont au cœur du problème auquel ont à faire face les services pénitentiaires. Le problème social est à la base des difficultés qui freinent la réforme pénale. Le rapport MacGuigan fait brièvement remarquer, en ce qui concerne les programmes antérieurs de réforme, que les changements qui se sont produits n'ont pas réussi à briser le nœud de répression autour duquel a été édifié le système. A cet égard voici les cinquième et sixième principes qu'énonçait le rapport MacGuigan au sujet du personnel des pénitenciers:

5. Il faut trouver les moyens pour s'assurer que la participation des gardiens, leurs connaissances pratiques en matière de correction, et le potentiel humain pourront réussir à jouer un rôle modèle auprès des détenus, dans un effort de collaboration, qui permettrait au Service canadien des pénitenciers d'accomplir les importantes tâches qui l'attendent.

6. Un personnel trié sur le volet, animé des meilleures intentions et bien rémunéré constitue un des éléments essentiels de toute réforme pénitentiaire. Le travail dans un pénitencier devrait être considéré comme une carrière professionnelle et s'inspirer autant que possible du service dans la Gendarmerie royale.

D'après le rapport MacGuigan, on devrait aussi offrir des stimulants au personnel. Le rapport souligne l'importance d'une attitude professionnelle chez le personnel des prisons. Je constate de le député de Windsor-Walkerville est de retour parmi nous.

M. MacGuigan: Pour entendre les propos du député.

M. Kilgour: Dans un discours qu'il a prononcé à Halifax devant la Canadian Association of Provincial Court Judges, il a dit ceci:

Seul le professionnalisme peut garantir l'existence, chez le personnel, d'une attitude ferme qui empêchera l'irruption de la violence collective et favorisera la réhabilitation des détenus.

Le rapport MacGuigan insiste particulièrement sur la recommandation 26, qui propose ceci:

. . . sous la direction de la Commission, le Service des pénitenciers doit être un organisme d'État indépendant, il ne doit pas être régi par la *loi sur la Fonction publique* ni par la *loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*. Il devrait adopter le déontologie de la Gendarmerie royale du Canada. En outre, il devrait être possible de congédier des employés pour inconduite ou incompétence.

Tel que le précise la recommandation elle-même, le comité MacGuigan fixait deux objectifs: faire respecter la discipline par les employés, et mettre au point la déontologie dans le service.

Le solliciteur général a déclaré au comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'un groupe de travail spécial avait été constitué pour donner suite aux recommandations sur les deux objectifs déjà mentionnés. Le groupe de

travail a d'abord pour but de soustraire les services correctionnels à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Cela se fera grâce aux dispositions de la loi sur les pénitenciers qui ont été rescindés par décret du conseil en 1969. On a établi un programme de travaux permanents pour le groupe et prévu la mise en œuvre de la recommandation en cause. Il est prévu que, d'ici mars 1980, un nouveau statut distinct d'employeur aura été créé, avec les avantages qui s'y rattachent.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je m'élève contre la motion présentée par le député de Burnaby (M. Robinson) et ce, en dépit de l'importance de la question et de la sincérité du député. Je le fais après avoir passé en revue le rapport périodique qui tend à démontrer que les recommandations formulées sont acceptables, à l'exception des cinq qui ont été jugées inacceptables pour des raisons compliquées. Le ministre nous a donné l'assurance qu'il demeurerait accessible et à la disposition du comité, et nous pouvons dire qu'il a vraiment assumé ses responsabilités et qu'il entend continuer à le faire.

Je voudrais parler de plusieurs questions soulevées dans le rapport du ministre. J'en ai accueilli plusieurs avec grand plaisir, mais je voudrais en aborder une en particulier et faire quelques suggestions. Étant donné le peu de temps que j'ai, je vais parler de celle à laquelle j'espère que nous donnerons suite. Je parle de la recommandation 62 qui favorisait le concept d'un établissement spécial devant être construit en Colombie-Britannique pour le traitement exclusif des toxicomanes. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue présentement une étude à l'échelle nationale sur le problème de l'accoutumance aux drogues et la narcomanie au Canada. Nous n'avons pas encore les résultats de l'étude, mais ils devraient être étudiés en profondeur, surtout après l'expérience qui vient d'être tentée en Colombie-Britannique, avant que suite soit donnée à la recommandation.

J'ai personnellement reçu des doléances de membres du groupe Alcooliques anonymes qui attachent une très grande importance au traitement des détenus toxicomanes et alcooliques au sein même du système carcéral. J'ai personnellement quelques suggestions à faire au ministre à ce sujet. Il ressort clairement de mon expérience de médecin que le système carcéral et la société tout entière ne savent pas du tout comment résoudre les problèmes de l'alcoolisme et de la narcomanie. Certaines personnes beaucoup plus compétentes que moi étudient la question et élaborent des moyens beaucoup plus utiles de traiter les alcooliques et les drogues. Mais dans le cadre du régime pénitentiaire en particulier, il arrive souvent que des sujets qui ne peuvent plus se passer d'alcool ou de narcotiques soient aux prises à leur sortie de prison avec un plus grand problème qu'à leur entrée.

Les conditions qui existent à l'intérieur des prisons ne permettent pas à de bonnes influences comme celles des Alcooliques anonymes de s'exercer normalement. Si cette association pouvait agir directement sur les prisonniers à l'intérieur des prisons, peut-être pourrait-elle aider le régime à traiter les détenus utilement. J'entends adresser au ministre des instances personnelles à ce sujet.

J'aurais encore bien des observations à formuler, mais je dois signaler qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Comme l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-18, tendant à modifier le Tarif des douanes, la loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932, la loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie et la loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, quand la Chambre a interrompu l'étude du bill C-18 à 5 heures, je tentais de faire comprendre que les bills sur les douanes et les motions de voies et moyens qui les précèdent ne fournissent pas suffisamment de renseignements pour permettre au simple député qui n'est pas au courant d'un problème précis de réglementation douanière de se prononcer et de dire, s'ils sont adoptés, quelle en sera la portée.

L'adoption de ces bills de douane et des motions de voies et moyens modifiant les tarifs est d'une grande importance pour le gouvernement qui perçoit une somme très élevée grâce à ces droits. Un député a prétendu que c'est peut-être la raison pour laquelle le prix de la laitue demeure aussi élevé durant de nombreux mois de l'année. Je crois que c'est en partie la raison. De toute façon, les droits de douane sont nécessaires. Les Canadiens ne s'en rendent pas encore compte et ils ne seront peut-être pas conscients pendant quelque temps encore des difficultés créées dans de nombreux secteurs agricoles par suite des accords internationaux du GATT. Comme nous livrons concurrence dans le monde à des pays industriels importants, il est presque inévitable que des négociations soient préjudiciables à un pays de la taille du Canada. Nombre de nos petites régions industrielles et agricoles sont affectées par les modifications et améliorations apportées aux accords du GATT.

Je suis heureux de voir que l'ancien ministre de l'Agriculture est ici ce soir, car l'un des problèmes que nous avons éprouvé depuis des années découle du fait que le ministère s'efforce de défendre et de protéger les producteurs de fruits, de légumes et de bien d'autres produits agricoles, tout en essayant d'assurer au consommateur un approvisionnement de ces produits à un prix raisonnable et de favoriser la pénétration de ces produits sur d'autres marchés. Ce sont les droits de douane qui créent cette situation et le ministère de l'Agriculture n'a pu jouer qu'un rôle très limité en décidant de l'application de ces droits.

De nombreux producteurs estiment que l'on n'a pas agi assez rapidement pour exercer un contrôle et assurer ne fût-ce qu'une protection minimale à l'industrie. Si c'était faux, comment expliquer le fait que nous avons perdu nombre des débouchés pour nos produits agricoles canadiens? Nous avons perdu la plupart de nos marchés pour les fruits. Je suppose que, bientôt, Niagara Falls ne sera plus connue que comme lieu de prédilection pour les lunes de miel et non plus comme centre des grands vergers. C'est peut-être déjà le cas, sauf que quelques entreprises vinicoles tiennent encore bon malgré d'énormes difficultés dans cette industrie.

Il n'y a pas si longtemps, on pouvait entrer dans un magasin et acheter une caisse de raisin canadien ou un baril de pommes à un prix raisonnable. Aujourd'hui, la plupart des gens ne peuvent se permettre d'acheter des fruits en quantité. On a soutenu que le prix élevé de ces fruits en quantité était directement lié au coût élevé de la cueillette des fruits et de la récolte des légumes. Je ne crois que ce coût soit plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

L'un des problèmes auxquels nous avons fait face a été l'absence de quantités suffisantes pour alimenter les conserveries. Je ne suis pas en mesure de parler de façon approfondie de la situation dans la péninsule du Niagara et de la perte des conserveries dans cette région, mais je connais bien la situation dans ma propre région du nord de l'Ontario, qui n'est pas trop reconnue comme productrice de légumes. A deux ou trois occasions, ma région a détenu le titre mondial pour la production de pommes de terre et à nombre d'occasions même elle a détenu ce titre pour la production de pois. Nous avons obtenu des prix pour plusieurs autres légumes également, dont le navet, qui porte aujourd'hui un autre nom.

● (2010)

M. Whelan: Rutabaga.

M. Peters: Oui, rutabaga, je pense. Il y a déjà eu dans ma région, la petite ceinture d'argile, une conserverie où l'on mettait des pois en boîte sous les étiquettes Norther Pride, Wabi Valley et plusieurs autres. Ces produits étaient destinés à deux ou trois grandes chaînes de magasins. Cet établissement exploité par une petite société a été très profitable pour les agriculteurs de la région. Or, l'entreprise a reçu une offre de la compagnie Canada Packers, qui a fait la même chose que toutes les entreprises de transformation de ce genre: elle a acheté l'établissement et en a fermé les portes après à peine un an d'exploitation. Et après l'on n'a plus mis de pois en conserve dans la petite ceinture d'argile. Cela est arrivé pour les pêches, les poires, la compote de pommes, les cerises et bien d'autres produits. Les petites entreprises sont achetées par les grosses sociétés au Canada et la structure douanière ne permet pas l'étalement des produits à mettre en conserve sur une longue période. Au contraire, il semble que ce ne soient que les régions qui produisent le gros des denrées qui réussissent à alimenter les conserveries.

Le ministre a déclaré que les limites prévues dans ce bill ont pour but d'améliorer la situation et de nous permettre de prolonger notre saison grâce à des importations. La majorité de nos produits seraient assujettis au tarif douanier et une fois la saison de production terminée, nous pourrions procéder à des importations, qui répondraient aux besoins des conserveries. Ce n'est malheureusement pas le cas actuellement. La confiture qu'on va acheter au magasin est fort probablement mise en pots aux États-Unis. Certains députés conservateurs rétorqueront que c'est probablement dû au coût de la cueillette des fruits. Je ne pense pas que les salaires versés aux cueilleurs de fruits soient plus élevés au Canada qu'aux États-Unis; il faut donc chercher la cause ailleurs.

Je n'hésiterais pas à payer quelques cents de plus pour acheter de la confiture, une voiture ou n'importe quel autre produit fabriqué au Canada. J'ai cru une fois avoir acheté une voiture fabriquée au Canada parce que j'avais lu le mot «Canadian» sur un des côtés, mais en fait ce n'était pas du tout une voiture canadienne. Ces rajustements tarifaires ne produiront probablement pas les résultats escomptés par les Canadiens. Certains soutiennent qu'il faut instaurer une politique de libre échange. Je suis parfaitement d'accord avec eux, car c'est là un excellent moyen de vendre de l'or, du bois, des boulettes de fer et bien d'autres articles que nous produisons. C'est idéal pour la vente des céréales, des graines fourragères et des autres produits de ce genre, mais cela n'aiderait pas les fabricants d'automobiles, ni les agriculteurs des régions septentrionales qui doivent concurrencer les producteurs du sud où la saison de croissance est plus longue. Voilà pourquoi il existe des tarifs.

Si nous devons recourir aux tarifs, le gouvernement ne doit certainement pas avoir objection à renseigner les parlementaires et à leur expliquer les règlements tarifaires dont il est question dans ce projet de loi. On y trouve des pages de chiffres et de modifications. On ne mentionne pas d'où viennent ces chiffres, à quoi ils s'appliquent, quels produits ils visent, pas plus qu'on indique quels motifs justifient ces changements et quelles modifications, améliorations ou restrictions devraient être apportées à ce traitement préférentiel. On comprend aisément qu'un gouvernement majoritaire puisse recourir arbitrairement aux motions des voies et moyens chaque fois qu'il a besoin de fonds ou qu'il veut modifier la structure tarifaire, mais à mon sens, un gouvernement minoritaire doit pouvoir compter sur l'appui de tous les députés. L'explication donnée lors de la présentation de ce projet de loi était la suivante:

> Le présent bill fait suite aux motions des voies et moyens relatives au Tarif des douanes déposées par le ministre des Finances le 23 octobre 1979.

Voilà qui n'explique pas beaucoup la présence de toutes ces annexes au projet de loi qui portent notamment sur les médicaments, les moteurs d'aéronefs, le café, le matériel électrique, les articles en acier, le savon, la gélatine et ainsi de suite. On consacre deux pages à un produit tout simple. Je pensais qu'il n'y avait pas trente-six sortes de sucre, mais on consacre deux pages entières aux diverses sortes de sucre. Nous aurons peut-être appris à distinguer les bonnes variétés de sucre des moins bonnes d'après le degrés, mais la forme sous laquelle ce bill nous est présenté ne suffit pas à expliquer et justifier l'adoption d'une mesure législative sur le tarif des douanes.

J'ai mentionné que le projet de loi modifie aussi les accords commerciaux conclus avec la Nouvelle-Zélande en 1932, avec l'Afrique du Sud la même année et avec l'Australie en 1960. Rien à la page 2 du bill n'explique ce que ces modifications signifient. Comme je l'ai déjà dit, même mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), n'était pas là en 1932, de sorte que ce projet de loi ne se trouve pas parmi ses dossiers. J'ignore où nous pourrions nous le procurer.

Une voix: Aux archives.

M. Peters: Oui, peut-être aux archives. Ce bill revêt de l'importance pour les Canadiens. La forme sous laquelle le gouvernement l'a présenté augure certes mal de sa politique d'accès à l'information. A mon avis, adopter ce bill, c'est comme acheter chat en poche. Je doute fort que les députés qui ont examiné des parties du bill—l'ancien ministre de l'agriculture par exemple—puissent vraiment nous expliquer la nature des changements. Ce bill apporte-t-il des changements propres à éliminer les difficultés des producteurs?

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, le député de Timiskaming (M. Peters) a parlé de ce bill et des conséquences qu'il pourra avoir sur certaines personnes. Nous devons comprendre, je crois, pourquoi la Chambre est saisie de ce projet de loi, monsieur l'Orateur. On n'y a pas travaillé un jour, une semaine, un mois ou un an, mais il représente de nombreux jours, semaines, mois et quelques années consacrés à l'étude du rapport de la Commission du tarif et aux réunions tenues à Genève pour négocier les accords du GATT.

• (2020)

Nous avons entendu plus tôt cet après-midi certaines remarques au sujet de la consultation. D'après ce député, on pourrait croire qu'il n'y a jamais rien eu de la sorte au Canada. J'avais l'intention de signaler au leader du gouvernement à la Chambre—je ne voulais pas accaparer le temps de la Chambre—mais je lui dirai maintenant par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que ces modifications tarifaires sont le fruit des consultations les plus détaillées que nous ayons tenues jusqu'ici. Je veux parler des réunions entre producteurs, conditionneurs et consommateurs—qui s'intéressent tous au commerce et aux modifications tarifaires à l'égard des produits alimentaires au Canada. Il n'y avait jamais eu de consultations de ce genre auparavant et on constatera qu'il n'y a jamais eu tant de participants.

Des producteurs et des représentants des divers secteurs de l'industrie de conditionnement et de la vente au détail ont été dépêchés à titre d'observateurs et de conseillers auprès des négociateurs à Genève. Ils ont exposé leur point de vue au sujet des modifications qui devraient être effectuées. Il n'y avait jamais eu de consultations de ce genre auparavant. Il ne s'agissait pas simplement de députés libéraux, mais tous les métiers, les organismes agricoles, les groupes de commercialisation des producteurs, les gouvernements provinciaux étaient représentés—certains ministres provinciaux ont effectivement participé aux débats. Ils étaient libres de le faire; de fait, ils ont été priés de le faire.

Des progrès ont été réalisés, monsieur l'Orateur, mais d'après les remarques du député qui m'a précédé, on serait porté à croire que nous nous sommes dépouillés. Je crois qu'il a cité l'exemple de la laitue. Quelle salade, monsieur l'Orateur! On la laisse tranquille, sauf pendant les 16 semaines où on la cultive chez nous. Le reste du temps, elle est importée en franchise. Les horticulteurs et les organisations de producteurs peuvent s'arranger pour répartir ces seize semaines sur deux périodes de huit semaines chacune ou sur deux périodes de dix semaines et une de six semaines au cours des deux saisons de culture. Dans notre pays, nous avons une saison de primeurs au printemps et une deuxième récolte plus tard dans l'année. Il appartient aux producteurs de décider s'il veulent opter pour 16 semaines d'affilée ou deux périodes de huit semaines à des époques différentes, ou pour une tout autre combinaison. Ils en décident après consultation; cette décision ne leur est nullement imposée.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'est pas à la Chambre ce soir; toutefois, peu de temps après sa nomination, il a publié un communiqué dans lequel il annonçait certaines modifications tarifaires en faisant ressortir les avantages qu'elles constitueraient pour l'agriculture. On aurait pu penser qu'il avait accompli tout cela en l'espace des deux semaines passées dans ses nouvelles fonctions. Monsieur l'Orateur, nous avions amorcé les consultations il y a bien longtemps. Lorsque le chef de notre délégation revenait de Genève, nous nous entretenions avec lui jusque tard dans la nuit sur les changements et les concessions qui nous étaient offerts. Nous avons été forcés de prendre des positions très dures, comme en témoignent les résultats de ces négociations. Le communiqué à la presse du ministre montrait combien ces changements profiteront à certaines régions agricoles du Canada.

Ainsi, la production de concentré de tomate est un bon exemple de ces avantages. Le sud de l'Ontario, le sud de la Colombie-Britannique ainsi que de nombreuses autres régions de notre pays, telles que la vallée d'Annapolis où l'on peut faire pousser d'autres variétés, vont en tirer parti. Certaines espèces hybrides donnent en effet de très bons résultats dans les régions du pays qui ne disposent pas d'autant de serres que le sud de l'Ontario. Les nouvelles variétés exigent moins d'unités calorifiques et donc moins de jours sans gel pour arriver à maturité.

Nous savons que l'industrie de la transformation va bientôt connaître une certaine expansion parce que la protection accordée à l'industrie de la pâte de tomate a été portée au tarif de 13.5 p. 100. Cela permettra aux producteurs de savoir ce qu'il leur faudra affronter et ce que leurs concurrents devront payer pour faire entrer leur produit au Canada.

M. Jack Warren, qui fut notre principal négociateur à Genève, auparavant notre ambassadeur aux États-Unis et notre haut-commissaire en Grande-Bretagne, est l'un des hommes les plus compétents que j'aie jamais rencontré. Certes, nous n'étions pas toujours d'accord. Quant j'ai fait un jour cette observation, quelqu'un répliqua qu'il serait bien étonnant que Whelan soit toujours d'accord. M. Warren était un négociateur coriace, et une fois que nous lui avions dit ce que nous voulions obtenir, il se rendait défendre nos demandes à Genève et finissait généralement par l'emporter. Naturellement, il ne l'emportait pas à tous les coups, mais il sut gagner des concessions pour l'industrie agricole, et certaines dont nous aurions dû jouir depuis longtemps. Le député qui est intervenu avant moi a dit que des industries étaient disparues dans certaines parties de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, par exemple dans la vallée du Fraser où l'on produit des légumes, et dans quelques régions des Maritimes.

Nous devons cependant faire face à la réalité. Nous devrions nous attacher à cultiver les produits qui sont le mieux adaptés à nos conditions climatiques et à l'égard desquels nous avons prouvé notre efficacité. Le bill à l'étude nous y aidera bien que pas à un degré qui satisfera tout le monde.

M. Roy (Laval): Le bill de Gene Whelan.

M. Whelan: Je me sens soudain envahi d'une bouffée d'humilité, monsieur l'Orateur, parce que mon ami a dit qu'il s'agissait du bill de Gene Whelan.

M. Peters: Il en a tout l'air.

M. Whelan: On peut dire que le bill n'offre pas une protection suffisante aux légumes qui exigent beaucoup de travail manuel. Celui qui m'a précédé a parlé d'imposer une surcharge immédiate ou un contrôle frontalier qui pourrait s'exercer si les producteurs d'un certain produit devaient souffrir de l'entrée du pays d'importations bon marché qui pourraient mettre en péril leurs revenus. Voilà l'un des changements qui étaient recommandés lors des négociations sur les tarifs et qui devaient faire l'objet d'un accord.

Le ministre de l'Agriculture, qui n'est pas parmi nous, a publié un communiqué sur les changements concernant l'application d'une surtaxe à l'importation. Les représentants de l'industrie horticole du Canada et la Commission du tarif ont recommandé qu'une surtaxe soit automatiquement imposée aux importations de produits horticoles dès leur entrée au pays si leur coût est inférieur à un prix cible calculé d'après la moyenne des prix à l'importation franco à bord des trois années précédentes. Ce n'est pas ce que nous avons obtenu, monsieur l'Orateur. Nous avons un mécanisme dont l'application peut nécessiter jusqu'à vingt jours. Ce n'est pas ce que j'avais proposé et que j'espérais que le ministre présente à la Chambre. Celui-ci est originaire d'une région où la production est très diversifiée. Si l'on pense aux consultations qui devront avoir lieu avant que le ministre de l'Industrie et du Commerce puisse appliquer cette surtaxe, il est évident que le mal sera déjà fait et qu'il sera trop tard pour y remédier.

Le ministre de l'Agriculture joue un rôle de premier plan dans cette affaire et s'il devait se trouver à l'extérieur du pays, rien dans le bill—du moins je n'ai rien vu—n'est prévu pour que des mesures puissent être prises en son absence. Il me semble qu'il sera impossible de faire quoi que ce soit si ces produits entrent au Canada pendant que le ministre est à l'étranger—à moins que ses collaborateurs lui mettent le grappin dessus pour qu'il signe une ordonnance et qu'ils puissent ensuite s'engager dans le processus de consultation. C'est là du baratin bureaucratique. Je ne connais pas de pays dans le monde qui le permettrait. J'ai moi-même lutté contre ce genre de choses et j'étais tellement convaincu que nous réussirions. Je suis très déçu d'apprendre qu'il nous faudra une vingtaine de jours avant de pouvoir mettre en œuvre ces mesures.

● (2030)

Certains produits canadiens ne sont disponibles que pendant 20 ou 30 jours seulement. Il faut 20 jours pour faire adopter un décret. Monsieur l'Orateur, ce sera bien trop tard! Il y aura destruction de cette récolte et cela découragera la production. Tous ceux qui savent ce que sont des récoltes présentant de grands risques le comprendront. Prenons les quantités d'argent en cause. Le ministre des Finances (M. Crosbie) est absent. Nous avons cependant le ministre de la Défense nationale (M. McKinnon). Il a l'intention de défendre la position du gouvernement à cet égard, en l'absence du ministre des Finances.

Prenons le cas de la culture maraîchère entre autres cultures, qui nécessite beaucoup de travail manuel. Plus de la moitié du revenu total des producteurs est dilapidée par les intérêts sur ce genre d'emprunt, car il faut beaucoup de capital à ces derniers pour poursuivre leur entreprise. Dès les semailles et jusqu'au moment où ils transplantent les légumes, entourant leur croissance de grands soins, les récoltent, les emballent, et ainsi de suite, les taux d'intérêt comptent pour plus de 50 p. 100 de leurs dépenses, et cela même à l'époque où ces taux étaient bien en deçà de 10 p. 100.

Des jardiniers m'ont écrit qu'ils payaient 15½ p. 100 et même 15¾ p. 100 pour l'exploitation des serres dont ils ont besoin pour l'hiver prochain. Ils ne savent pas où cela les mènera. Ils ne savent pas s'ils devraient poursuivre leur entreprise. Certains d'entre eux abandonneront en raison de l'instabilité de la situation actuelle. Cette instabilité est perpétuée par la surtaxe imposée dans le cadre du programme annoncé par le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui ne répond simplement pas aux attentes. Ce n'est pas ce que l'industrie maraîchère a demandé, ce n'est pas non plus ce que l'industrie dans l'ensemble a demandé; et ce n'était certainement pas l'intention de l'ancien ministre. Il voulait permettre aux Canadiens de consommer des produits de chez eux et leur assurer la sécurité et la protection nécessaire, afin qu'en s'adressant à un directeur de banque . . .

M. Peters: Pour quelles raisons n'a-t-on pas inclus un mécanisme de déclenchement dans le projet de loi?

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. La parole est au député de Essex-Windsor (M. Whelan).

Une voix: Pourquoi?

M. Whelan: C'est au gouvernement qu'il revient d'appliquer les règlements. Mais je sais ce que les gens de l'industrie et du commerce pensent des négociations des agriculteurs. Le ministre (M. de Cotret) a répondu l'autre jour à une question à l'autre endroit. Je ne vois vraiment rien de changé. Ils parlent des négociations au sujet des contingents et des poulets importés au Canada. Il a dit que cela regardait le ministre de l'Agriculture. Je ne vois aucune disposition qui confie au ministre de l'Agriculture les pouvoirs dans ce domaine. Je n'en vois aucune. Le ministre de l'Agriculture n'est même pas allé à Washington pour négocier au sujet des poulets. C'est une poignée de bureaucrates qui s'en sont chargés. Lorsque j'étais ministre de l'Agriculture, cela ne se passait pas comme ça.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Quand nous allions à Washington discuter avec le secrétaire en Agriculture des États-Unis et que nous ne pouvions nous mettre d'accord, nous allions devant le GATT et laissions un tribunal indépendant régler la question. Nous ne leur avons pas tout donné pour rien. Nous étions sûrs d'avoir raison. Dieu sait si les Américains imposent des contrôles! Lorsqu'un Canadien essaye d'exporter des produits aux Américains, il constate que les contrôles sont beaucoup plus stricts que ne le laisse entendre le ministre de l'Agriculture. Nous voulions au moins obtenir la même chose ou même mieux que ce qu'avaient les Américains pour protéger leurs producteurs.

La plupart des gens essayent de faire valoir que les Américains ne protègent pas leur société. Ils ne sont pas protectionnistes, prétendent certains. Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, ce sont les plus grands protectionnistes du monde. Comme j'ai été ministre de l'Agriculture pendant près de 7 ans et que j'ai pu étudier à loisir ce que faisaient les autres pays pour protéger leurs producteurs, je sais de quoi je parle. Les Américains ont certaines des mesures de protection les plus strictes au monde. Ces négociations en ont fait disparaître plusieurs dans l'ombre. Ce sont des barrières tarifaires cachées. Si vous constatez que les Américains les utilisent, vous pouvez les traîner devant le GATT afin d'établir pourquoi ils les utilisent et demander une compensation.

A examiner les négociations du passé, on se rend compte qu'elles n'ont jamais été aussi détaillées. Ce n'est pas vrai que pour le secteur de l'horticulture, c'est aussi le cas pour celui des viandes. C'est probablement la plus réussie de toutes les négociations faites à Genève. Ce sont probablement les plus avantageuses pour cette industrie, celle qui est la plus importante de toutes, l'ensemble de l'agriculture au Canada.

Comme je l'ai déjà dit, la plupart des accords ont été conclus après consultation avec les ministres provinciaux et dans certains cas avec les premiers ministres des provinces. S'ils voulaient y participer, ils le pouvaient. Un ou deux d'entre eux ont effectivement pris part aux négociations. Ils se sont même rendus sur place pour faire des suggestions et consulter les personnes qui s'intéressaient à la question.

Je suis d'accord on ne peut plus sur ce qu'on a déclaré précédemment. Les ministres ont eu depuis le 4 juin pour rédiger un nouvel bill ou établir une nouvelle politique d'information de la population. Mais il nous faudrait une copie de l'ancien tableau en regard de celui-ci pour que nous puissions faire une comparaison juste et voir quelles modifications on a apportées, comment on les a faites, à qui elles profiteront, à qui elles nuiront, et le reste. Certains diront qu'ils ont été lésés par cela.

Si vous lisez ce bill comme l'homme de la rue le ferait, vous voyez qu'on y parle de la loi modifiant le Tarif des douanes, de la loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932, de la loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie. Je crois que l'on donne aux Australiens et aux Néo-Zélandais plus de un an pour s'adapter graduellement aux modifications des droits de douane s'appliquant aux poires, et un peu plus longtemps aux gens de la Colombie-Britannique qui exportent des cerises en Australie et en Nouvelle-Zélande. On pourrait penser que c'est là l'essentiel de la loi. Cependant, quand on l'examine bien, on voit que l'on a apporté une énorme quantité de modifications non seulement aux produits horticoles mais à bien d'autres produits canadiens et nous espérons que la production de ces derniers sera désormais plus abondante que jamais grâce à cette loi. Ce sera un défi à relever pour un bon nombre de producteurs canadiens. Ce sera un défi pour tous ceux qui pensent à faire la transformation ici.

Les États-Unis sont notre client le plus important. Nous sommes aussi leur meilleur client au monde pour ces produits. Bien des gens ne sont pas au courant de ce fait ni de l'importance des échanges qui ont lieu entre nos deux pays. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas discuter, nous montrer en désaccord ou nous adresser au GATT, lorsqu'il est nécessaire de le faire. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas exposer notre point de vue et soumettre la décision à un organisme impartial et indépendant si nous ne pouvons en arriver à un consensus harmonieux entre nous. En parcourant les annexes, nous verrons les nombreux changements qui ont été apportés. J'espère que les députés qui n'ont pas en main ces réponses pourront se les procurer pour cette étape de l'étude du bill.

J'en ai discuté avec certains, pas autant que j'aurais aimé cependant, depuis le dépôt de la motion des voies et moyens. A mon avis, il aurait fallu en discuter pleinement avec les représentants du Conseil horticole canadien, de l'Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires et ceux de la Fédération canadienne de l'agriculture. Combien de députés l'ont fait? Je n'ai pas eu le temps de parcourir tous les articles pour voir s'il y avait eu d'autres changements. Peut-être ne devrais-je pas m'en soucier, car les articles qui modifient l'issue des négociations initiales, je crois, sont énoncés au début du projet de loi.

Certaines questions seront posées par des députés qui ne participent pas aux négociations. Ils voudront savoir si les producteurs de pommes de terre seront protégés. Il y a très longtemps que les producteurs de pommes de terre réclament ces tarifs. Ces négociations sur les tarifs douaniers ont apporté au Canada et aux États-Unis des conditions égales, un commerce équitable et la possibilité de procéder à des échanges en toute justice. Les Américains ont levé leur quota. Je n'ai pas les chiffres en face de moi. Je crois que le quota était fixé à environ 400,000 quintaux; il a été supprimé. Les droits exorbitants qui étaient perçus au-delà d'un certain seuil ne figurent plus au programme des tarifs douaniers des États-Unis. Les producteurs de pommes de terre canadiens se sont vu accorder des concessions. Pendant longtemps, ils ont désiré être sur un pied d'égalité.

● (2040)

La production de ces denrées ne va pas augmenter du jour au lendemain, même si nous avons le savoir-faire. Je sais que dans la circonscription de Votre Honneur il existe un potentiel extraordinaire pour certaines cultures maraîchères. J'y étais récemment. J'ai vu certaines récoltes encore dans les champs.

Il y a quelques jours, au cours d'une émission, Radio Canada a montré du grain qui pourrissait à Stavely, en Alberta. Le lendemain matin j'ai appelé le Pool de l'Alberta pour savoir quelle quantité de grain avait été perdue. On m'a répondu que l'on ne pouvait pas le dire. L'autre jour, le président de la Commission canadienne des grains a témoigné devant notre comité. Je lui ai demandé quelle quantité de grain se perd de cette façon dans l'ouest du Canada. Il a déclaré qu'il n'y en a pas assez pour que ce soit mesurable. A la suite de ce reportage, des éditorialistes ont écrit que c'était une honte que notre grain pourrisse alors que des gens meurent de faim dans d'autres parties du monde.

Il y a quelques jours, en traversant le comté de Victoria sur la route 115, j'ai vu des acres et des acres de citrouille qui n'avaient pas été récoltées. Dans ma région, il y a des champs de tomates qui n'ont pas été touchés parce que la production était trop bonne. La capacité des entreprises de traitement est insuffisante pour absorber toute la production. Un agriculteur avait 500 tonnes qui n'avaient pas été touchées dans son exploitation. Sa production était tellement abondante qu'il

pouvait fournir sa part du marché avec seulement le reste de ses champs. Les installations de traitement des autres compagnies fonctionnaient à pleine capacité. Remercions la Providence de ses bienfaits.

Ce genre de production pourrait en partie servir à la fabrication de purée de tomate, car celle-ci ne nécessite pas un produit d'aussi bonne qualité que le ketchup, les tomates en conserves et les soupes à la tomate. Au Canada, nous avons des normes très élevées. Ces changements tarifaires nous permettront de conserver ces normes élevées dont nous sommes si fiers. Nous sommes supérieurs à n'importe quel pays. Tout pays qui exporte ses produits au Canada doit répondre aux mêmes normes élevées que celles que nous imposons à nos producteurs et à nos fabricants.

Espérons que ce gaspillage sera en partie éliminé. Certains producteurs pourraient être incités à charger un peu leurs installations s'ils avaient ce genre de protection. Ils pourraient activer leurs installations pour prendre les tomates excédentaires.

Les restaurants-minute sont presque passés dans les mœurs au Canada. Les pizzerias et autres établissements du genre utilisent un produit à base de tomate de très bonne qualité. Elle contient de la vitamine C et d'autres minéraux nécessaires à un régime équilibré. Il en a été tenu compte dans ces négociations tarifaires.

Je regrette de n'avoir pas été ici plus tôt pour entendre le ministre des Finances présenter ce bill. J'espère qu'il a su reconnaître le mérite de ceux qui nous ont décroché ces changements tarifaires. Ils ont travaillé avec acharnement au cours des négociations. Il y a eu tractations et marchandage; ils ont fait la navette au-dessus de l'océan pour voir s'il fallait céder un pouce ici ou là, etc.

Le monde est petit, il se rétrécit sans cesse. Le commerce se fait dans un monde qui est devenu une communauté, je dirai même un village. Quoi qu'il arrive, nous nous en ressentons. Ce n'est pas comme il y a 10, 20, 30 ou 40 ans. L'effet est presque instantané, maintenant.

Les satellites nous disent maintenant quelle production sera précoce. Avant même la récolte, nous savons assez bien s'il y aura une pénurie d'aliments, parce que les satellites nous envoient continuellement des photos de la terre. Notre ministère de l'Agriculture utilise certains de ces satellites. Nous sommes mieux équipés, non seulement pour savoir comment commercer avec nos semblables, mais pour les aider en cas de besoin. Est-ce que nous le faisons?

Notre pays est l'un de ceux qui s'y connaissent le mieux en production et transformation d'aliments. Nous avons les moyens de transformation les plus modernes. Nous nous plaçons également aux premiers rangs pour les méthodes de recherche. Et non contents de nos propres recherches, nous avons passé des accords avec d'autres pays qui comptent des chercheurs et des hommes de science de haut calibre.

En vertu d'un programme nous échangeons des hommes de science avec les États-Unis. En janvier de cette année, nous avons signé un accord avec Israël, dont certains scientifiques figurent parmi les plus compétents. Ils font un excellent travail dans la culture maraîchère. Grâce à cet accord, nous avons accès à leurs travaux de recherche. Dans les domaines où nous sommes en avance, leurs chercheurs travaillent ici au lieu de refaire nos travaux dans leur pays. Leurs chercheurs travaillent ici, et les nôtres travaillent chez eux à certains projets. Cela peut concerner les pommes, les poires, les pêches ou toutes sortes de légumes.

Les Israéliens sont les plus grands experts du monde en techniques d'irrigation. Leur compétence peut nous servir. La quantité considérable d'énergie que requiert le pompage de l'eau a motivé leurs recherches. Ils consomment près du tiers de leur énergie pour irriguer les cultures dans les régions désertiques et semi-désertiques. Malgré les différences de climat, cette recherche peut s'appliquer à beaucoup de cultures canadiennes.

Le bill C-18 peut ne pas être important aux yeux de certains. Il a cependant beaucoup d'importance pour l'horticulture. Cette industrie le réclame depuis longtemps. Je remarque que deux concessions sont faites à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne les poires. Je n'y vois pas d'inconvénient. Je ne dis pas que je les aurais accordées parce qu'on ne cesse de nous dire que si nous ne prenons pas d'initiative, ils le feront. Quoi qu'il en soit, ces pays sont des partenaires commerciaux et des membres du GATT. Si des Canadiens peuvent en bénéficier, si cela permet à nos producteurs d'augmenter leur production et je trouve cela très bien.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) accepterait de répondre à une question. Il a parlé de champs de tomates qui n'avaient pas été récoltés en Ontario. Il a toujours été en faveur des offices de régie. Il existe des offices pour régir le commerce du blé et d'autres produits. Le député ne croit-il pas que si le marché avait été soumis à la loi de l'offre et de la demande, on aurait pu récolter ces tomates? Le député a fait un bon discours. Pourquoi fait-il des hypothèses si farfelues sur ce qui s'est passé? J'aimerais entendre ce qu'il a à dire. Je n'habite pas une région où l'on cultive des tomates. J'habite une région productrice de blé où les jeunes agriculteurs remettent en question l'intervention même de la Commission canadienne du blé et du gouvernement dans l'entreprise privée. J'aimerais savoir ce que le député a à dire là-dessus.

● (2050)

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je dirai d'abord que l'Office de commercialisation des tomates a été créé en Ontario bien avant que je devienne ministre de l'Agriculture. Il a été créé sous le gouvernement conservateur qui est au pouvoir depuis 37 ans. La Commission canadienne du blé a été créée par un gouvernement conservateur qui avait de bonnes raisons de le faire. Il suffit seulement de se reporter en arrière pour se rafraîchir un peu la mémoire et se rendre compte des injustices qui avaient cours à l'époque.

Il se produit exactement la même chose avec n'importe quelle autre récolte. Si vous êtes un gros producteur de tomates et si vous êtes ami de l'industriel du coin, vous aurez peut-être la chance de vendre toute votre production. Mais si vous habitez un endroit un peu plus reculé et si vous n'êtes pas en aussi bons termes avec l'industriel en question, vous ne pourrez peut-être pas trouver à la vendre. Le système de commercialistion de l'Ontario sous ce fameux régime conservateur, traite tous les producteurs sur un pied d'égalité. Rien n'empêche les producteurs d'être efficaces ni de produire les meilleures tomates. Ils s'efforcent de produire toujours plus par acre et ils ne cessent donc d'améliorer leur rendement. Ces

négociations douanières sont quelque chose qu'ils réclament depuis assez longtemps.

Mais rien ne nous garantit que nous pourrons empêcher le gaspillage. Si on laissait le marché libre opérer, tout le monde se mettrait à planter des tomates dans l'espoir de trouver preneur. Mais la tomate est une denrée périssable. Si on attend deux jours de trop avant de la cueillir et s'il fait soit trop chaud soit trop froid, la récolte sera immédiatement et irrémédiablement détruite. Ces tomates sont alors impropres tant à la transformation qu'à la consommation parce qu'elles éclatent et pourrissent sur les pieds.

Si le député veut venir en Ontario pour cultiver des tomates, je doute que le gouvernement provincial l'y autorise. Il peut aller cultiver des tomates dans la vallée du Fraser, par exemple, mais je doute qu'il puisse trouver dans toute la province d'Ontario un seul cultivateur qui, dans le voisinage d'une conserverie de tomates, accepterait de cultiver des tomates sans avoir obtenu de contrat, même s'il avait le droit de le faire, à cause des terribles choses qui avaient l'habitude de se produire. Ce n'est pas d'aujourd'hui que des produits se perdent. Sauf erreur, il y a en Ontario une trentaine de produits qui sont visés par des mesures législatives provinciales de commercialisation destinées à protéger les producteurs. Elles ne garantissent rien. Les producteurs n'obtiennent des indemnités que si les produits sont de la bonne catégorie. Ceux qui apportent des produits de qualité inférieure sont invités à les rapporter chez eux. Ils doivent livrer des produits qui respectent les catégories et les normes fixées par la loi.

Prenons le cas de la Commission canadienne du blé. L'agriculteur qui doit parcourir 20 milles pour arriver à l'élévateur risque d'arriver en retard et de le trouver déjà plein. R. B. Bennett a créé la Commission canadienne du blé en raison de l'injustice des quotas à l'époque. Si nous pouvions trouver moyen de liquider tout notre grain et de tout l'écouler sur les marchés mondiaux, les quotas disparaîtraient et on pourrait livrer le grain pratiquement sans restriction. Le député sait sans doute que de temps à autres les agriculteurs disaient justement qu'ils attendraient d'obtenir un meilleur prix, qu'ils n'avaient pas l'intention d'en livrer même lorsque les quotas étaient très libres. Le Syndicat du blé de l'Alberta m'a cependant dit un jour une chose bien intéressante. Il m'a dit en effet: «Vous savez, M. Whelan, on a livré cette année à nos élévateurs 60 p. 100 de plus de grain que l'année dernière». Je demandai pourquoi, et on me répondit: «Nos catégories sont meilleures. Nous n'avons pas tant de grain dur et humide, et nous pouvons l'entreposer sans craindre qu'il ne se gâte.» S'ils n'avaient pas d'installations de séchage et s'ils acceptaient du grain dur et humide . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

M. Whelan: Je pourrais poursuivre des heures et des heures, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai trouvé intéressant le discours prononcé par l'ancien ministre de l'Agriculture.

M. Roy (Laval): Un grand discours.

M. Woolliams: Certes, il était magnifique et je savais que le député l'apprécierait. Mais permettez-moi de signaler un fait très simple. Quand R. B. Bennett a créé la Commission canadienne du blé, avec McFarlane comme directeur, ses directives n'étaient pas exécutoires. Plus tard, pendant la guerre, elles le sont devenues. Le député a déployé des trésors d'éloquence en faveur des commissions et offices de toutes sortes. Il a parlé des tomates et d'autres produits, mais quand il a mentionné que la Commission canadienne du blé avait été créée par R. B. Bennett, il a passé sous silence le fait qu'à ce moment-là, elle n'était pas dotée de pouvoirs exécutoires. Ce n'est que lorsque les libéraux sont revenus au pouvoir après la dépression qu'elle en a été dotée. Le frère du député faisait partie du gouvernement socialiste de la Saskatchewan et le député croit aux bienfaits des commissions. Je ne dis pas que les commissions n'ont que des défauts, mais je veux parler de certaines des plaintes qu'il a exprimées ce soir. J'espère que tous les Canadiens et que tous les agriculteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan savent que lorsque les décisions de la Commission canadienne du blé sont devenues exécutoires . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député conviendra avec moi qu'il s'agit plus d'une divergence d'opinion que d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège qui doivent se rapporter à la procédure et aux pratiques de la Chambre. L'abus d'une règle n'en excuse pas un autre, à moins que le député veuille prouver son point.

M. Woolliams: J'aimerais quand même mener mon raisonnement jusqu'au bout. L'ancien ministre de l'Agriculture a été foncièrement hypocrite dans ce qu'il a dit.

Une voix: Hypocrite?

M. Woolliams: Oui, dans sa déclaration. Je ne dis pas qu'il soit hypocrite. Il croit aux offices et se plaint ensuite d'abus.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, la question de privilège est plutôt boiteuse. Il est tout simplement d'un autre avis.

M. Whelan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne prétends pas être perfectionniste. Le député semble presque dire qu'il l'est. Le perfectionniste est celui qui se donne beaucoup de mal et en inflige aux autres. Le député a mentionné mon frère. C'est lui qui a mêlé ma famille à cette affaire. Mon frère vit en Saskatchewan depuis 1946. Le député a déclaré que mon frère était membre d'un gouvernement socialiste.

Une voix: N'est-ce pas vrai?

M. Whelan: Je signale au député que les conservateurs sont au pouvoir depuis 37 ans en Ontario. Ils sont en faveur des offices de commercialisation. R. B. Bennett a imposé la Commission canadienne du blé aux gens. Ils n'ont jamais eu voix au chapitre avant que les libéraux ne prennent le pouvoir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député concédera qu'il s'agit-là d'une différence d'opinions.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots avant que le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) ne quitte la Chambre pour recevoir des soins d'urgence pour les violents coups d'encensoir qu'il vient de se donner. Je tiens à lui rappeler qu'il a fait partie d'un gouvernement qui a réuni le plus grand assemblage de bureaucrates dont notre malheureux pays ait jamais été affligé.

M. Whelan: Pas dans mon ministère en tout cas. Nous n'en avons ajouté que 23 en sept ans.

M. Baldwin: J'étais membre d'un comité qui a examiné une partie du travail accompli par les bureaucrates du ministère que dirigeait auparavant le député. Je dois reconnaître qu'après que le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires ait fustigé le ministre et ses collaborateurs, on a alors enregistré une amélioration. Aucun gouvernement n'est jamais parvenu à rassembler un aussi grand nombre de bureaucrates qui ne vous diront jamais en un seul mot ce qui peut être dit en ayant recours à 100, surtout si ce texte de 100 mots est rédigé de façon inintelligible pour le commun des mortels.

Pour revenir au bill, dont nous nous sommes écartés, un coup d'œil rapide nous apprend que l'article 2 dit:

Le ministre peut ordonner

a) qu'au lieu du taux de droits *ad valorem* ou de la franchise, le taux de droits spécifique prévu aux numéros tarifaires . . . s'applique . . .

Allons maintenant à l'article 6(2), qui dit ceci:

Nonobstant les dispositions des numéros tarifaires insérés à la liste A du Tarif des douanes . . . le gouverneur en conseil peut, au cours de la période commençant à la date d'entrée en vigueur dudit article . . . augmenter par décret, à compter d'une date se situant durant cette période, le taux . . .

Nous jetons ensuite un coup d'œil aux petits caractères, et j'ai remarqué le passage suivant à la page 27 de l'Annexe III: «Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, selon les règlements que peut prescrire le ministre». Pour le malheur de notre pays, des gouvernements ont tenté, sur l'instance de bureaucrates, de gouverner par décrets et par règlements.

● (2100)

Le comité, où tous les partis étaient représentés, a travaillé dans la plus parfaite harmonie. Je me souviens de l'une de ses batailles qui aurait dû se terminer par une victoire, mais qui ne nous a menés nulle part. Un membre du parti du député d'Essex-Windsor, l'ancienne représentante de Vancouver-Kingsway, M^me^ Simma Holt, avait été persuadée de présenter certains griefs très légitimes à propos de structures non tarifaires mises en place par décret du conseil et qui avaient des effets nuisibles quant à l'importation de certaines catégories de chaussures. M^me^ Holt avait bien défendu sa cause, faisant valoir l'injustice de la situation, mais sans aucun résultat.

Telle est la difficulté, et je suis sûr qu'au fond, le ministre conviendra avec moi—car il sait qu'il en est ainsi—que l'ancien gouvernement intervenait si massivement dans chaque aspect de la vie privée des gens, s'arrogeant le droit, par l'intermédiaire de ses bureaucrates, d'agir par décrets du conseil, que l'autorité de la loi et celle du Parlement avaient cessé d'exister. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je signale ici en passant que, devant une simple mesure modifiant la structure tarifaire, nous constatons . . .

Une voix: Elle n'est pas simple.

[M. Baldwin.]

M. Baldwin: Cette intervention du député de Timiskaming (M. Peters) montre combien il est difficile pour les gens ordinaires de comprendre la loi, non seulement de la comprendre, mais de se rendre compte comment, au gré du ministre, sur l'avis de ses fonctionnaires, le gouvernement peut changer, modifier, remanier non seulement les tarifs mais la structure non tarifaire, à l'insu des intéressés qui l'apprennent toujours trop tard.

Je me félicite de pouvoir faire partie du même comité que la session précédante. J'espère que ce comité continuera à offrir au public canadien, en sa qualité d'organe du Parlement, l'occasion de dénoncer le recours, dans le cadre de la loi, à des décrets et à des règlements. Une des choses que nous avons proposées—et j'espère que le gouvernement la mettra en pratique, je compte pour cela sur mon collègue le ministre du Revenu national (M. Baker), responsable du projet de loi et membre très utile du comité, et aussi sur le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn)—c'est que dans les cas de ce genre, on publie à l'avance les règles, les décrets du conseil et les règlements afin d'en aviser les intéressés. Avec un tel préavis, les personnes en cause, c'est-à-dire les producteurs et les consommateurs, pourraient présenter des instances directement au gouvernement ou au tribunal qui prendra la décision, ou encore aux députés puisqu'en fin de compte, ce sont eux qui doivent diriger les affaires du pays.

A mon avis, il ne fait aucun doute qu'il serait plus facile de maintenir l'usage actuel et de rester tranquillement assis dans son bureau pour établir des règlements ou publier des décrets du conseil. Neuf fois sur dix, le ministre ne fait que suivre les conseils de ses adjoints. Ce n'est pas un reproche parce que, dans notre société, les ministres ne peuvent tout simplement pas étudier à la loupe toutes les données, tous les décrets du conseil et toutes le propositions qu'on leur présente.

M. Whelan: Il y a des superministres de l'autre côté de la Chambre, qui ont trois portefeuilles.

M. Baldwin: L'ennui, c'est que les nouveaux ministres sont dans la même situation qu'Hercule.

M. Whelan: Allons donc.

M. Baldwin: Ils doivent nettoyer des écuries où l'on a laissé s'accumuler vous savez quoi pendant un siècle.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Le gouvernement précédent n'a pas été au pouvoir tout un siècle, mais le temps nous a paru bien long.

M. Baldwin: Il est temps que la Chambre se penche sur cette question. Je suis certain que le comité formulera des recommandations de temps à autre quand il constatera qu'on a abusé de la réglementation, afin de montrer au public canadien qu'il y a moyen de remédier aux abus. Je sais que même le gouvernement actuel, malgré tout son savoir-faire, aura du mal à faire des journées de 48 heures et que même si les journées avaient 48 heures, le Parlement n'arriverait jamais à régler tous les problèmes qui peuvent exister au Canada.

Nous devons donc instaurer un système qui nous permettra d'établir des règlements pour appliquer dans le détail les principes généraux adoptés par le Parlement. Il faut cependant qu'il y ait moyen de rectifier les erreurs. La Chambre ne peut certainement pas permettre aux gouvernements de couper le cordon ombilical. Lorsque nous donnons, par un article habilitant d'une loi, un pouvoir de réglementation à un gouvernement, à une agence gouvernementale, à une société de la Couronne, au gouverneur en conseil ou à un ministre, nous devons garantir à nos administrés qu'il leur sera possible de dire «c'est injuste». Lorsque cela se produira et que les Canadiens le sauront, les bureaucrates—bien que nous nous soyons un peu moqués d'eux, j'ai un profond respect pour les fonctionnaires qui servent le pays—se rendront compte qu'ils ont une certaine responsabilité et que toute tentative de gouverner par décret doit être soumise à la surveillance de la Chambre. C'est le minimum que nous puissions admettre.

[*Français*]

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, je voudrais brièvement ce soir féliciter le gouvernement d'avoir présenté un bill sur lequel je suis entièrement d'accord, le bill C-18, qui modifie le tarif des douanes.

Monsieur l'Orateur, si l'on a ces ententes commerciales, si l'on a des ententes sur les douanes, il est tout de même important d'avoir des centres de dédouanement. Comme député de Laprairie, une circonscription qui comprend six villes, celles de Saint-Lambert, Candiac, Lemoyne, Laprairie, Brossard et Greenfield Park, je prends la parole au nom de ma circonscription et de toute la Rive Sud pour demander au ministre s'il ne jugerait pas à propos, en 1979, d'appuyer pour la Rive Sud tout entière la création d'un bureau de douanes. La circonscription de Laprairie est l'endroit où tous les camions qui proviennent des États-Unis passent pour se rendre à Montréal et il n'existe présentement à Montréal que deux centres de dédouanement, et ces centres sont surchargés et exercent un quasi-monopole. Devant l'ampleur du mouvement des biens transportés par camion et aussi devant l'ampleur de la crise de l'énergie qui s'annonce dans notre société, je crois que le moment est venu pour nous de la Rive Sud d'être dotés d'un centre de dédouanement. Quand je parle de la Rive Sud, je parle d'un territoire qui comprend les circonscriptions de Beauharnois, de Chambly, de Longueuil, de Verchères, de Shefford, de plusieurs circonscriptions qui seraient touchées directement et qui bénéficieraient directement d'un centre. Il ne faut pas oublier, monsieur le président, que cet été, nous de la Rive Sud, avons dû subir les inconvénients découlant des réparations effectuées sur les ponts qui lient ma circonscription et les circonscriptions environnantes avec l'Île de Montréal, les ponts Champlain, Victoria, Jacques-Cartier, le pont-tunnel Hyppolite-Lafontaine ainsi que le pont Mercier étaient très congestionnés.

Les raisons de cette congestion en plus des réparations étaient justement cet achalandage créé par les camions qui transportaient ces denrées tellement essentielles à notre survie et qui nous proviennent des États-Unis. Et justement, monsieur l'Orateur, si nous avions eu sur la Rive Sud ce centre de dédouanement qui repose entièrement sur la responsabilité du ministre du Revenu national (M. Baker) et dont j'ai déjà saisi le ministre du problème, je suis certain que toute la population en général en aurait bénéficié.

[*Traduction*]

Nos actuels entrepôts de marchandises en attente sont de plus en plus encombrés et cette expansion accroîtrait leur efficacité et permettrait de mieux servir la collectivité en général. Le fait que l'emplacement proposé pour l'entrepôt de la douane se trouve au carrefour des principales grandes routes vers la Nouvelle-Angleterre, New York et les autres États de la côte atlantique et aussi le fait que les camions pourraient effectuer les livraisons sans avoir à traverser et à retraverser les ponts, comme ils doivent le faire pour desservir les industries de la rive sud, contribueraient à réduire les embouteillages sur les ponts reliant la rive sud à l'île de Montréal. Cela diminuerait aussi grandement les trajets inutiles.

● (2110)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Deniger: Si le ministre me le permet, je lui signalerai que je l'ai déjà saisi de la question et j'espère qu'il l'examinera avec sa sagesse habituelle.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je remercie le député de son observation et je veux lui assurer ce soir que le ministère examine très sérieusement la possibilité d'ouvrir un entrepôt de la douane à Candiac.

M. Deniger: Je remercie le ministre de ses remarques bienveillantes. J'ose espérer qu'il mènera cette affaire à bon port parce que ce projet est extrêmement important pour l'ensemble de ma région.

M. G. H. Whittaker (Okanagan-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du bill sur le tarif des douanes, car sauf erreur, depuis sept ans je prends toujours la parole chaque fois que la Chambre est saisie d'un projet de loi de ce genre. Je m'intéressais activement à la question du tarif des douanes avant d'être élu à la Chambre. Je vois l'ancien ministre de l'Agriculture, le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) qui arrive à la Chambre. Il faut certes lui attribuer dans une certaine mesure le mérite d'avoir travaillé à l'élaboration de ce projet de loi, mais je ne pourrais pas en dire autant du gouvernement libéral alors qu'il était au pouvoir. A mon avis, l'ancien ministre avait peu d'influence au sein du cabinet, car beaucoup de temps s'est écoulé avant que le bill ne soit présenté à la Chambre. Je sais que le député aime à s'en attribuer le mérite, mais il faut rendre particulièrement hommage aux personnes dans les industries, aux communautés agricoles, par l'intermédiaire de leurs conseils horticoles, et à d'autres organismes ainsi qu'à la Commission du tarif. Ils ont effectué une étude approfondie de la situation. En outre, je voudrais rendre hommage à ceux qui ont participé aux négociations sur le tarif.

Pendant des années, l'ancien gouvernement libéral a négocié au détriment de l'agriculture. Il a accordé au nom du grand pays agricole qu'est le Canada des concessions tarifaires pour l'agriculture. Il a ainsi avantagé d'autres secteurs qui jouissaient d'une forte protection tarifaire. Nous avons donc dû travailler dur. Nous sommes allés jusqu'à faire passer le Canada pour un saint en matière de tarif—pour les produits agricoles. L'agriculture canadienne, contrairement à celles d'autres pays, n'avait aucune protection.

Cela me rappelle la négociation Kennedy. Voici ce qui nous est arrivé. Ces négociations ont amené la suppression du droit sur les pommes pendant une période de huit ans. Que nous est-il arrivé? Les négociations terminées, la délégation canadienne est rentrée et l'ancien ministre des Finances s'est empressé d'abolir complètement les droits d'importation sur les pommes. Il a assuré aux agriculteurs que les États-Unis feraient de même. Quand il est allé prier les États-Unis de faire comme lui, ils lui ont expliqué ce que c'était que négocier pour eux. Ils n'ont pas supprimé leur droit. Nous n'avions rien, ils avaient quelque chose. Ce sont des choses de ce genre qui se sont produites dans l'agriculture canadienne. Nous étions à peine informés de ce qui se passait pendant les négociations. Il était extrêmement difficile d'obtenir des renseignements. Des organismes comme le Canadian Horticultural Council et bien d'autres ont essayé pendant des années d'obtenir des conditions qui seraient favorables à l'agriculture canadienne.

Je dois admettre que le bill fait beaucoup pour améliorer la situation, mais il ne fait pas tout ce qui est nécessaire. Il ne nous assure pas de protection identique à celle dont jouissent d'autres pays qui ont une agriculture développée. Il ne nous assure certainement pas une protection aussi complètte que celle dont jouit l'Australie. Celle-ci participe aux négociations tarifaires, et si elle n'aime pas tel ou tel produit, elle prend des mesures pour en interdire complètement l'importation; elle ne lui laisse même pas passer la frontière. Je n'aime pas les concessions que nous lui avons faites en ce qui concerne les poires en conserves. Je ne sais pas exactement quelles concessions lui ont été accordées.

M. Breau: On en a fait dans le domaine des cerises.

M. Whittaker: J'espère que ces concessions ne sont pas trop avantageuses. Le député a parlé des cerises. L'ancien ministre de l'Agriculture a dit que nous avons exporté des cerises en Australie.

M. Breau: Crosbie a dit: «Des cerises».

M. Whittaker: Jamais de la vie. Ils n'en ont pas voulu; ils les ont refusées.

M. Breau: Votre ministre a dit cela.

M. Whittaker: Bon, d'accord.

Une voix: Pourquoi le croyez-vous maintenant?

M. Breau: Je ne le crois pas, et lui non plus.

M. Whittaker: Peut-être le député voudra-t-il prendre la parole lorsque j'en aurai terminé. Parfois il prononce d'excellents discours. Je conviens avec le député de Peace River (M. Baldwin) que les décrets du conseil et les règlements sont adoptés sans qu'il y ait eu consultations et sans qu'on tienne compte de la réalité. Cette pratique doit prendre fin.

L'ancien ministre de l'Agriculture a rapporté ce que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a dit il y a quelques mois à propos des droits de douane. L'ancien gouvernement nous a légué le chaos lorsqu'il a déclenché les élections. Nous avons dû mettre de l'ordre là-dedans.

M. Whelan: Oh, oh!

M. Whittaker: Ce projet de loi a été présenté quatre à six semaines avant qu'on déclenche les élections. Pourquoi ne l'a-t-on pas mis en délibération? Pourquoi la Chambre ne l'a-t-elle pas adopté? Elle ne se serait pas fait prier pour le faire, et rapidement. Mais on ne l'a pas mis en délibération. On en a fait la concession au ministre pour qu'il reste tranquille. Son gouvernement ne voulait sûrement pas le mettre à l'étude. Puis, les élections ont été déclenchées. Une fois la saison des fruits arrivée, ce fut la confusion la plus complète, et il a fallu mettre de l'ordre dans tout cela.

M. Whelan: C'est faux.

M. Whittaker: Je puis dire au député que je n'ai jamais vu personne agir aussi vite que le cabinet actuel. Il a mis de l'ordre dans tout cela, remis les choses en place.

M. Whelan: Dites-nous donc ce qu'ils ont fait.

M. Whittaker: Le ministre de l'Agriculture y a été pour beaucoup.

M. Breau: Heureusement que Ray n'en était pas responsable: ils auraient fait faillite.

M. Whittaker: Je puis dire au député que le ministre a été très utile à cause de l'ascendant qu'il exerce sur le cabinet. Le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker), chargé de percevoir la douane une fois le bill adopté, a aussi été mêlé à l'affaire. Il a agi d'une manière rapide, sûre et décisive. Le ministre de l'Agriculture a dû intervenir et émettre des communiqués de presse.

• (2120)

Nous avons entendu des députés parler de surcharges. Nous n'avons pas demandé de surcharge depuis bien des années. La première fois où j'ai participé à une demande de surcharge, c'était en 1955, et nous n'avons absolument rien obtenu. On n'a pas imposé de surcharge avant les élections. Nous n'avons pas obtenu de surcharge parce que, je crois, le ministre de l'Agriculture de l'époque n'a pu synchroniser les cinq pistes de son cirque, et j'entends par là les cinq ministères en cause. Notre ministre de l'Agriculture (M. Wise) a réussi en très peu de temps à obtenir des résultats très favorables aux consommateurs et aux producteurs agricoles.

Le député d'Essex-Windsor dit qu'il faudra 20 jours pour mettre une surcharge en vigueur. Le ministre, étant honnête, dit qu'il faudra peut-être jusqu'à 20 jours, même en travaillant à la vitesse avec laquelle on a corrigé, à la fin de juin dernier, le gâchis laissé par le gouvernement précédent. Nous n'avons pas à nous inquiéter de lenteur en matière de questions agricoles en ce moment-ci. Ce qui peut être fait le sera.

Sous ce nouveau ministre, on apprend très vite la plupart de ce qu'il faut apprendre pour garder l'agriculture sur la bonne voie. On le sait deux ou trois semaines avant que les problèmes surgissent. Sous l'administration précédente, il était très difficile de faire faire quoi que ce soit. Je ne devrais pas dire que nous n'avons jamais réussi à faire imposer des tarifs parce que je me souviens peu de temps après être arrivé ici que le député d'Essex-Windsor a effectivement imposé une surcharge sur les cerises. Je crois qu'il avait pu le faire parce que d'autres membres du cabinet ne savaient pas ou ne comprenaient pas ce qui se passait. Dès qu'ils eurent compris, l'affaire a été finie et nous n'avons pas vu imposer rapidement de surcharge pour assurer la protection nécessaire.

Nous avions cru que le gouvernement précédent allait établir une formule. Nous espérions que l'ancien ministre fût capable de faire accepter cette formule à ses collègues du cabinet. Il n'y est pas arrivé parce que cinq ou six ans plus tard nous n'avions pas encore de formule. Nous en avons une aujourd'hui et je suis très fier de pouvoir le dire. C'est une formule pratique qui donnera des résultats.

M. Whelan: Vous savez que ce n'est qu'une demi-mesure.

M. Whittaker: D'après l'ancien ministre, c'est une demi-mesure. Il ne nous a rien proposé à l'époque, de sorte que nous nous retrouvions sans aucune mesure. Je ne crois pas que ce soit une demi-mesure. Libre au député de dire ce qu'il veut; contentons-nous d'attendre pour en voir les effets. Aussitôt que nous en verrons les résultats positifs, nous nous rendrons compte qu'il ne s'agit pas d'une demi-mesure. D'après moi, elle se révèlera une réussite et l'ancien ministre de l'Agriculture, le député d'Essex-Windsor . . .

Une voix: Il redeviendra ministre la semaine prochaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Whittaker: S'il doit redevenir ministre la semaine prochaine, que Dieu nous protège. Ce député ne cesait de s'encenser même si les producteurs et les exploitants de conserveries du pays éprouvaient des difficultés croissantes. Je songe plus précisément à la piètre situation de la culture des tomates dans le sud de l'Ontario.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Okanagan-Nord (M. Whittaker) devrait pouvoir prononcer son discours sans être constamment interrompu par les autres députés.

Une voix: Ils ne tiennent pas à entendre la vérité.

M. Whittaker: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. De toute façon, j'étais sur le point de conclure. Je me suis laissé emporter par le chahutage des députés d'en face. Quoi qu'il en soit, les producteurs applaudiront l'adoption de ce projet de loi, j'en suis sûr. Il aurait dû être adopté pour la récolte de l'année dernière. Certains produits ont bénéficié de la protection prévue dans un décret du conseil. D'autres produits n'ont pas bénéficié de la protection nécessaire. L'adoption de ce projet de loi donnera un sérieux coup de main aux producteurs; mais, je le répète, le projet de loi ne me semble pas protéger de façon adéquate notre agriculture, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays.

Tarif des douanes

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, la Commission du tarif et l'industrie horticole ont recommandé qu'une surtaxe soit appliquée d'office aux produits horticoles importés dès que le produit en question franchit la frontière, si le prix du produit est inférieur à un prix plancher établi d'après la moyenne des prix à l'importation f.a.b. des trois années précédentes.

La mesure actuelle ne s'appliquera pas d'office et n'est pas ce qu'avaient demandé l'industrie et la Commission du tarif, et le communiqué du 22 octobre était erroné et trompeur.

Il est probable que le nouveau système, censément plus rapide, ne sera pas différent du système actuel pour les raisons suivantes. Il existe toujours un décalage de plusieurs jours peut-être entre le moment où le produit franchit la frontière et celui où les autorités compétentes après avoir vérifié les données, les signalent à Agriculture Canada. En général, ces importations ont lieu durant les mois d'été alors que les ministres sont souvent absents de leur bureau, étant en vacances par exemple, et ne peuvent prendre rapidement les mesures qui s'imposent. Il faut un certain temps aux fonctionnaires des deux ministères pour se consulter et prendre connaissance des données, ce qui entraîne de nouveaux délais. De plus, il faut notifier le pays exportateur et procéder à des consultations avant de songer à appliquer la surtaxe.

On sait bien que la moyenne triennale qui doit représenter le prix plancher ne tient pas compte du taux d'inflation, et les 85 p. 100 de cette moyenne ne seront guère utiles, compte tenu de la situation économique actuelle.

Puisque la saison de culture de certains fruits tels les cerises à chair douce, etc., est très brève, trois à quatre semaines tout au plus, et que ces denrées peuvent se gâter en l'espace de quelques jours et de quelques expéditions, le système proposé ne sera pas très utile, parce qu'il ne s'appliquera pas d'office. La récolte sera déjà terminée et les dommages seront déjà faits avant qu'une mesure n'ait été prise. Pour certaines denrées non mentionnées, le délai de 20 jours requis avant qu'une décision ne soit prise, est tout à fait irréaliste. On sait que les deux ministères sont à couteaux tirés, et puisqu'on ne nous propose rien de neuf pour régler ce différend, les délais prévus n'en seront que plus longs. Pour ma part, je ne vois pas comment la nouvelle proposition diffère de la façon actuelle de procéder.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a pour objet d'appliquer la motion de voies et moyens relative au tarif des douanes déposée par l'ancien ministre des Finances le 23 octobre 1978 au cours de la dernière législature. Il supprime essentiellement les droits de douane sur les fruits et les légumes importés à certaines époques de l'année et les rétablit durant notre saison de production quand on trouve des produits canadiens sur le marché. La mesure vient en aide aux consommateurs lorsque les produits alimentaires sont rares et coûteux et elle protège nos producteurs à d'autres moments.

Le nouveau gouvernement n'a malheureusement pas jugé bon de réunir le Parlement en juin pour s'occuper de ces questions. Dans la situation où nous nous trouvons maintenant, il est clair que le bill à l'étude et d'autres mesures sont plus que jamais nécessaires.

Tarif des douanes

● (2130)

Les consommateurs font face à des hausses considérables des prix alimentaires. Les frais de camionnage aux États-Unis ont augmenté de 45 p. 100 depuis l'hiver dernier et cela voudra probablement dire que les aliments importés coûteront plus cher que jamais cet hiver. La hausse du prix de l'essence que le gouvernement est à la veille d'imposer entraînera une nouvelle augmentation des prix alimentaires, car les coûts de l'énergie pour le transport, l'entreposage, le traitement et l'empaquetage dans la chaîne alimentaire sont répercutés sur le consommateur. La dévaluation du dollar ajoutera 15 p. 100 au prix des aliments importés. En outre, nous savons que si les aliments importés coûtent plus cher, le prix des produits canadiens augmente lui aussi parce que la concurrence des produits importés est plus faible.

A cause de tout cela, le bill à l'étude, qui date de la législature antérieure, est nécessaire, et il est aussi bien nécessaire de présenter certaines autres mesures. J'espère qu'une fois le bill adopté, le gouvernement présentera ses propres mesures pour remédier à la situation actuelle. Il faudrait notamment renforcer le groupe de la politique des produits alimentaires du ministère de la Consommation et non le transférer au ministère de l'Agriculture, comme le nouveau gouvernement songe à le faire d'après certaines rumeurs. S'il le fait, ce groupe pourra difficilement continuer à jouer un rôle énergique et indépendant pour protéger les intérêts des consommateurs.

Il faudrait appliquer certaines décisions concernant la politique des produits alimentaires qui sont encore en suspens. Le nouveau gouvernement a affirmé qu'il tenait à réduire le taux d'inflation. L'un des secteurs clés auxquels il pourrait s'attaquer est celui du prix des aliments. Les consommateurs doivent acheter des produits alimentaires chaque semaine, et quand ils doivent payer leurs aliments plus cher, ils ont tendance à exiger des salaires plus élevés pour tenir tête à la hausse du coût de la vie. Je félicite le gouvernement d'avoir enfin présenté cette mesure, mais je lui signale qu'elle fait vraiment très peu pour résoudre nos problèmes actuels. J'espère qu'il présentera bientôt ses propres mesures et qu'il se penchera sur la question de la hausse des prix alimentaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. McCain.)

Sur l'article 1.

M. Breau: Monsieur le président, avant de commencer l'étude de l'article 1 du bill en comité plénier, le secrétaire parlementaire peut-il dire exactement quels changements ont été apportés? Je crois savoir que la motion de voies et moyens présentée pendant la législature actuelle et sur laquelle se fonde le bill à l'étude comprend certains changements par rapport à la motion présentée pendant la législature précédente. Nous allons attendre une minute pour laisser au secrétaire parlementaire et aux fonctionnaires le temps de s'organiser et de s'asseoir. Avant d'aller plus loin, nous aimerions connaître les modifications.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je vais commencer par énumérer quelques modifications et lorsque les fonctionnaires arriveront, je vérifierai si ma liste est complète. La modification touchant les poires en boîte venant d'Australie a déjà été mentionnée. Elle prolonge d'un an la suppression progressive du tarif préférentiel et propose entre-temps un taux légèrement plus avantageux que celui qui était prévu dans la motion des voies et moyens qui avait été présenté au cours de la législature précédente. On a ajouté quelque chose mais je crois que cette modification ne touche ni les fruits ni les légumes. On retarde l'échéance d'un grand nombre de réductions tarifaires temporaires sur les biens de consommation qui était prévue pour le 30 juin 1979. La plupart de ces réductions ont été présentées pour la première fois dans le budget de février 1973 et elles sont prolongées de temps à autre depuis. Les principaux produits visés par ces réductions temporaires sont le sucre brut, les pièces de véhicules automobiles, les appareils de prise de vues et les films, les aspirateurs, les produits pharmaceutiques, les articles en porcelaine, les bouteilles et les outils manuels.

Ces réductions temporaires deviendront permanentes quand le bill qui sera présenté à la suite des négociations commerciales multilatérales aura été adopté. Il existe je crois une autre modification concernant le sucre. Les taux temporaires, s'appliquant au sucre et à ses dérivés, qui sont en vigueur se fondaient sur les recommandations présentées par la Commission du Tarif dans son rapport de 1971 sur le sucre. Aux termes de ce bill ces taux resteront en vigueur indéfiniment au lieu de prendre fin le 30 juin 1980, comme le prévoyait le bill C-51 qui a été présenté au cours de la législature précédente. Ce sont là les modifications que voulait connaître le député.

M. Breau: On a l'habitude de faire des commentaires d'ordre général à l'occasion de l'étude de l'article 1 d'un projet de loi. Le député de Windsor-Ouest a fait remarquer au ministre des Finances que l'on pourrait peut-être déposer l'autre bill et le renvoyer à un comité de la Chambre pour que ce dernier en fasse une étude détaillée avant qu'il ne soit adopté en troisième lecture, comme on a fait il y a 10 ans lorsque les résultats des négociations Kennedy ont été présentés à la Chambre. Ce procédé présenterait deux avantages: les députés auraient l'occasion d'étudier le bill plus en détail, et cela faciliterait l'adoption du bill quand il reviendrait à la Chambre. Nous espérons que le gouvernement l'adoptera. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre si c'est là l'intention du gouvernement?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je n'ai pas consulté le ministre à ce propos, mais j'y ai réfléchi moi-même entre-temps. Cela me semble une très bonne suggestion. Cependant, tant que je n'aurai pas consulté le ministre, je ne puis dire exactement ce que nous ferons.

Mlle Nicholson: Monsieur le président, que se passera-t-il pour le fromage? Je crois savoir que dans le cadre des négociations du GATT, nous avons accepté d'ouvrir notre marché intérieur aux Européens. Au cours de la campagne électorale, quand le premier ministre était chef de l'opposition, il a dit dans un discours qu'il a fait dans le sud de l'Ontario et un autre au Québec qu'il avait l'intention de réduire les quotas d'importation de fromage de 10 millions de livres. Je ne sais trop à ce moment-ci si le gouvernement a l'intention d'agir en conformité de l'accord GATT qui a été signé en juin dernier ou selon ce que le premier ministre avait dit quand il était chef de l'opposition au cours de la campagne électorale.

● (2140)

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je devrai prendre avis de la question parce que je ne suis pas au courant de l'affaire. D'ailleurs, elle n'a rien à voir avec ce bill.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2.

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais avoir une explication. C'est un article assez simple. Il se lit comme suit:

L'article 15 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Normalement quand on apporte une modification dans un bill et qu'on l'a devant soi, on dit aussi ce qu'il modifie. Dans ce cas-ci, cependant, l'article dit:

15. (1) Le ministre peut ordonner *a*) qu'au lieu du taux de droits *ad valorem* ou de la franchise, le *aux de* droits spécifique prévu aux numéros tarifaires 8702-2, 8704-1, 8706-1, 8707-1, 8709-1, 8703-1, 8715-1, 8717-1, 8720-1, 8721-1, 8722-1, 8724-2, 8728-1, 9201-1,

Puis à la page suivante:

9202-1, 9203-2, 9205-2, 9206-2, 9208-1, 9210-1, 9211-2 et 9402-1 s'applique,

Monsieur le président, on nous demande d'adopter cela. Qu'est-ce que cela peut vouloir dire? Pourquoi le rédiger de cette façon? On n'explique pas ce qu'il modifie ni aucun des chiffres. Pourquoi n'a-t-on pas simplement dit de 8702-1 à 9201-1 inclusivement? Pourquoi en a-t-on sauté certains? Pourquoi n'avons-nous pas une série complète de chiffres. Nous allons maintenant l'adopter. Pourquoi? Que dit-il? Que me dit-il? Que vous dit-il? On peut continuer, parce qu'il y en a encore beaucoup plus.

Si quelqu'un pense pouvoir comprendre, je lui lirai la suite, mais je n'en vois pas l'utilité. Cela me paraît incompréhensible et je ne pense pas que qui que ce soit y comprenne quelque chose. Nous n'avons jamais rien vu de pareil, comme l'a fait remarquer l'ancien ministre de l'Agriculture. Comment allons-nous faire un changement tarifaire avec un numéro qui ne s'applique à rien, qui ne se rapporte à rien, ne modifie rien, et lorsqu'on n'indique pas quel sera le produit touché? Pouvons-nous deviner? L'honorable représentante qui a pris la parole il y a une minute a mentionné le fromage. Est-ce le numéro 8704-1 ou 8722-1 ou encore 9211-2?

Pendant la guerre on utilisait ce genre de code pour dérouter l'ennemi. Ici on l'utilise pour dérouter les députés. Nous ne pouvons certainement pas adopter un tel fatras, car ce n'est rien d'autre. Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu chose pareille. Si nous voulons modifier quelque chose, il faut que nous sachions ce que nous modifions. La loi n'est pas mentionnée, pas plus que l'article qui doit être modifié. La page blanche permet de noter ce qui est modifié.

Je ne sais pas si c'est bon ou mauvais, monsieur le président. Je n'en sais rien—j'ignore à quoi correspondent ces numéros. Je suis certain que la plupart des Canadiens l'ignorent également. Je ne pense pas pouvoir dire: «Adopté , monsieur le président, adopté». L'adopter pour quelle raison? Si nous voulions donner au gouvernement carte blanche, nous le ferions, mais il est inutile de le faire sous cette forme.

On nous a fait ce soir un petit discours sur la liberté d'information et je suis entièrement d'accord là-dessus, mais monsieur le président, il ne s'agit pas là de liberté d'information ou d'une forme quelconque de liberté. Les notes explicatives se réduisent à trois lignes où l'on peut lire:

Le présent bill fait suite aux motions des voies et moyens relatives au *Tarif des douanes* déposées par le ministre des Finances le 23 octobre 1979.

J'ai perdu la motion des voies et moyens. J'ai demandé au préposé de m'en envoyer un exemplaire, ce qu'il a fait. C'est la même chose que ce qui est ici. Cela ne nous dit rien de plus. Nous dit-on la moindre chose? Si le secrétaire parlementaire veut me dire quels sont précisément les tarifs douaniers prévus au numéro tarifaire 8702-2 et ensuite au numéro 8703-1, j'aimerais savoir pourquoi le numéro 8702-1 n'est pas inclus. Pourquoi ne nous occupons-nous pas également de celui-là? Il est peut être prêt à me le dire, peut-être pas. Je l'ignore.

Les députés font parfois des choses vraiment stupides, monsieur le président. Aujourd'hui, je songeais au salaire qu'on nous paie et je suis étonné de constater combien nous sommes bien payés compte tenu de notre efficacité. Si nous devions adopter cette mesure, je douterais que nous méritions le moindre salaire. On nous demande d'adopter une mesure qui ne rime à rien et qu'on ne peut évaluer à rien—elle se contente de modifier quelque chose. On peut lire ceci: «L'article 15 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:». Et la note marginale se lit comme suit: «Application du taux de droits spécifique ou *ad valorem* à certains numéros.» On ne dit pas quels sont ces droits ni ce qu'on ajoute.

L'article 1, que nous avons adopté, est libellé ainsi: «Fraises ou cerises, marinées ou conservées dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière.» Cette énumération s'applique à une grande variété de choses.

M. Froese: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Les numéros en question se rapportent aux annexes jointes au projet de loi. Je me rends compte qu'ils ne sont pas différents de ceux des années passées. Je ne peux comprendre comment le député, compte tenu de ses années d'expérience à la Chambre, ignore encore ce que signifient ces chiffres. J'ai moi-même examiné les secteurs qui m'intéressent et je sais où se situent les changements. En ce qui concerne les fruits et les légumes, je sais quels sont les numéros. D'après moi, l'annexe mentionne bien les changements annoncés et il y a sûrement moyen de se renseigner sur les tarifs précédents.

M. Peters: Monsieur le président, j'ai le châtiment que je mérite, et je suis mortifié de ne rien comprendre. Sommes-nous rendus à l'annexe maintenant? Peut-être ai-je manqué quelque chose, peut-être sommes-nous à l'annexe ou peut-être allons-nous analyser les numéros un par un. Si tel est le cas, j'ai perdu le fil. Je croyais que nous en étions à l'article 2. Dans ce cas, l'annexe ne figure pas à cet article. Quand nos étudierons l'annexe, je présume que nous discuterons de cela. Je suis heureux de constater que le député connaît bien les numéros tarifaires et qu'il comprend de quoi il retourne. J'évalue à 250,000 environ le nombre de numéros tarifaires. Et je suis prudent! En vingt ans, je ne me suis pas attaché à mémoriser cette liste. Ce n'est pas le catalogue de Canadian Tire et il n'y a pas de prix à gagner.

● (2150)

Je suis toujours d'avis qu'en dressant cette liste de numéros on aurait dû mettre en regard ce qu'ils représentent ou ce à quoi il s'appliquent. Peut-être devrais-je poser une question très simple? Pourquoi certains sont-ils soulignés et d'autres pas? Pourquoi le mot "taux" est-il souligné? Est-ce un nouvel article?

Passons maintenant à certains alinéas de l'article 15 du projet de loi; *ad valorem*, cela signifie valeur, je suppose? On

n'a même pas pu mettre cela en anglais. Ce n'est pas non plus en français. C'est dans une langue étrangère, quoi que cela puisse vouloir dire. On peut lire: "Qu'au lieu du taux de droits spécifique prévu aux numéros tarifaires 8718—ils ne figurent pas dans la liste—et cela se termine par "s'applique".

Voici ce qu'indique l'alinéa *c*):

c) qu'au lieu de la franchise, le taux de droits spécifique ou le taux minimum de droits *ad valorem* prévu aux numéros tarifaires 8702-1, 8705-1, 8708-1, 8712-1, 8720-2, 8724-1, 9203-1, 9205-1, 9206-1 et 9211-1 s'applique

Il semble que l'alinéa *c*) en remplace un autre et j'aimerais bien savoir lequel. Est-ce que les parties soulignées sont celles qui ont été modifiées?

Je sais que ce texte a été traduit dans la langue seconde quelle qu'elle soit, mais il y a toujours de la place sur l'autre page pour expliquer ce qui a été fait. Or, on ne le fait pas. Nous pouvons certes toujours adopter cette disposition mais nous n'y aurons rien compris ou nous n'aurons pas fait grand chose. Nous ne savons pas si c'est bon ou mauvais. Je n'en suis pas certains. Ce que je sais c'est que ces changements doivent signifier quelque chose. Ils signifient que nous avons envoyé des délégués à Genève qui ont participé aux négociations sur les accords du GATT mais dans bien des cas nous allons être défavorisés pendant plusieurs années. Nous allons changer radicalement notre structure douanière et tarifaire, ce qui ne sera pas avantageux pour tout le monde. Ce sera pire pour certains, mieux pour d'autres. J'aimerais d'abord savoir qui cette mesure avantagera et qui elle désavantagera. Je voterai sûrement en faveur des mesures qui bénéficieront à mes commettants. Mais j'examinerai très attentivement celles qui ont été supprimées.

Nous sommes tous des Canadiens, mais nous sommes différents à bien des égards. Certains vivent de l'agriculture, d'autres de l'exploitation des ressources naturelles et d'autres des industries de fabrication. J'imagine que chacun de ces numéros tarifaires aura des effets sur un produit quelconque. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Je ne pense pas que le secrétaire parlementaire veuille me renseigner sur ce point lorsque je reprendrai mon siège. Je sais que je pourrais retrouver moi-même ce qu'il en est. Prenons par exemple le numéro tarifaire 8702-2 qui figure à l'Annexe I, en page 8 du bill C-18. Il concerne les asperges de conditionnement. Mon collègue connaît ce numéro, il le connaît par cœur. On y lit que s'il s'agit du tarif de préférence britannique—j'ignore si nous achetons des asperges en Grande-Bretagne, j'en doute, mais il pourrait arriver que nous le fassions—les asperges peuvent être importées en franchise. En franchise sur quoi? Qu'est-ce que cela signifie? En franchise sur deux caisses d'asperges? Je l'ignore. Nous n'achetons cependant pas d'asperges. Si nous en achetons à la nation la plus favorisée, nous paierons 3½ cents mais au moins 10 p. 100 ou elles entreront en franchise. C'est très bien en soi mais que cela veut-il dire? On va payer au moins 10 p. 100 ou les importer en franchise. Qu'est-ce que cela veut dire?

Cela ne signifie rien du tout pour moi, en tout cas. Cela va coûter 3½ cents mais au moins 10 p. 100. Je doute qu'on puisse se procurer des asperges à 3 cents. Si nous en achetons au titre du tarif général, le tarif est de 3½ cents mais au moins 10 p. 100 ou en franchise. Cela ne me dit toujours rien. Les députés y comprennent-ils quelque chose. Cela nous a-t-il renseigné sur le tarif antérieur? Cela nous dit-il d'où on est parti? Quel est le changement? Jusqu'à quand s'appliquera-t-il? Le bill nous dit cependant: «au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ou le droit *ad valorem*, selon le cas ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 8 semaines: la franchise s'appliquera lorsque le droit spécifique ou le droit *ad valorem* ne sera pas en vigueur.» En quoi cela me renseigne-t-il donc? Je présume que si j'étais de la partie, cela aurait une signification pour moi.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de l'ancien ministre. Il a dit que la décision serait prise par l'industrie horticole canadienne. Il n'a pas très bien précisé comment elle s'y prendrait. Je crois qu'il m'a un peu embrouillé en disant que dans certains cas, il a fallu trois semaines pour donner suite à la décision.

Tout cela est très bien, mais je suppose qu'il existe une raison pour laquelle nous avons apporté ce changement. Je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter tous ces chiffres. Le député l'ignore peut-être, mais nous ne sommes pas sensés discuter des annexes avant d'y être rendus. Nous sommes supposés suivre un certain ordre, tout difficile à suivre qu'il soit, mais nous sommes supposés observer un certain ordre. Avant d'adopter ces articles, nous aimerions savoir s'il y a eu augmentation ou réduction.

Quel était le tarif de la nation la plus favorisée l'année dernière? Était-ce 2c. ou 5c.? Je ne sais pas si on l'a augmenté ou non. On ne précise même pas plus ou moins. On ne dit pas si c'est en hausse ou en baisse. Il y a de très graves lacunes dans la présentation de ces modifications du tarif des douanes, monsieur le président.

J'aimerais déclarer qu'il est 10 heures, afin que le ministère puisse réfléchir à tout cela et peut-être nous fournir des précisions supplémentaires.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—ON DEMANDE QUE L'UNIVERSALITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES DEMEURE

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Le 24 octobre dernier, monsieur l'Orateur, je posais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) une question simple et directe, savoir, s'il était en faveur d'allocations familiales universelles. Comme il est de mise pour les ministres progressistes conservateurs, depuis qu'ils forment le gouvernement, il a parlé complètement à côté de la question, me disant combien il approuvait à la place le crédit d'impôt enfants que les libéraux avaient créé.

Pourquoi ai-je soudainement posé une telle question? Parce que des rumeurs sérieuses dans les associations féminines et dans les conseils de planification sociale voulaient que les progressistes conservateurs aient décidé de supprimer une partie des allocations familiales pour financer leurs crédits hypothécaires, soit environ 575 millions de dollars pour la première année.

Alors on a vu en fin de semaine que le chat est à nouveau sorti du sac, dans un article du *Toronto Star*, dans un autre du *Dimanche-Matin*. Même que le très honorable premier ministre (M. Clark) à Gander a été obligé d'admettre que cette idée était une proposition à l'étude par le gouvernement progressiste conservateur. Aujourd'hui encore, j'ai posé ma question au ministre qui s'est plu encore une fois à répondre à côté de la question, cette fois, en me parlant de la redistribution des revenus et de la pauvreté. Il a aussi trompé la Chambre et le public canadien en leur faisant croire que j'avais moi-même commencé une révision des programmes familiaux pour les enfants, qu'il ne faisait que poursuivre. Ceci est tout simplement faux. Les travaux que j'ai entrepris dans mon ancien ministère touchent à la mise en place, au Canada, du régime de revenu annuel garanti.

Tant qu'un projet de revenu annuel garanti ne sera pas présenté à la Chambre, je trouverai incroyable qu'un ministre dont le mandat est d'améliorer la politique familiale soit tellement faible devant ses collègues du Cabinet qu'il aille jusqu'à songer à annuler les allocations familiales pour certains enfants. Le ministre des enfants est-il prêt à sacrifier près d'un milliard de dollars d'exemption fiscale pour les enfants et une bonne partie du deux milliards de dollars des allocations familiales pour financer des promesses électorales conservatrices de son ministre des Finances? Ce serait comme le ministre des défavorisés, qu'il est aussi d'ailleurs, qui vendra d'ailleurs les pauvres du Canada dans une réunion secrète des ministres du Bien-être lundi prochain, le 12 novembre, derrière les portes closes du Four Seasons à Toronto. Est-ce qu'il est donc si faible dans son Cabinet, lui qui n'est même pas en charge du comité des Affaires sociales, lui qui n'est pas ministre politique de Toronto, qui est le junior d'un futur super-ministre, soit celui du développement social, même pas encore nommé, qu'il ne puisse pas tenir tête aux bureaucrates du Conseil du Trésor et aux ministres économiques qui, eux, se fichent bien des sept millions d'enfants canadiens qui touchent encore les allocations familiales. A qui donc et à combien vendra-t-il le budget des enfants dans un pays où les gouvernements provinciaux ne développent pas de politique de programme de soutien pour les familles et où l'on a perdu 2,000 places de garderie au cours de la dernière année seulement? Aucune politique de redistribution, monsieur l'Orateur, et je termine sur cela, ne peut remplacer une politique familiale.

Aucune des deux d'ailleurs ne doit être sacrifiée pour un ministre qui a ses priorités à la bonne place, et qui croit dans la qualité de la vie. L'allocation familiale, après tout, n'est qu'une mesure timide pour encourager la natalité et prouver aux jeunes couples et aux mères de famille en particulier que leur société croit dans la famille et entend l'aider. Chez un couple qui gagne $35,000, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la femme qui gagne ce salaire-là, et souvent l'unique comptant qui va à la mère de famille est justement le chèque d'allocations familiales.

Je conclus donc en disant qu'un gouvernement qui veut appliquer une telle mesure et couper les allocations familiales est un gouvernement complètement coupé de sa base.

[*Traduction*]

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, quand l'honorable représentante a posé sa question l'autre jour au sujet des allocations familiales, le ministre a rappelé des faits qui se sont passés il y a un an, quand elle occupait le poste de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A l'époque, l'honorable représentante avait parrainé une nouvelle mesure qui réduisait à $20 par mois le montant des allocations familiales universelles, lesquelles auraient autrement atteint environ $28 en janvier dernier, compte tenu des augmentations normales. En même temps était institué un nouveau crédit d'impôt pour enfants à charge, parallèlement aux dispositions de l'impôt sur le revenu en vertu desquelles les familles pouvaient recevoir un montant annuel maximum de $200 par enfant, montant qui varie en fonction du revenu familial. Ces mesures, en fait, allaient en sens contraire de l'universalité et mettaient davantage l'accent sur la sélectivité dans les allocations accordées pour les enfants.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons appuyé cette mesure, parce qu'elle visait à faire en sorte que les sommes versées par le gouvernement pour aider les familles à élever des enfants soient dirigées plus efficacement vers celles qui en ont le plus besoin. Naturellement, nous avons reconnu qu'il s'agissait d'une nouvelle initiative. C'était, d'une certaine façon, une mesure expérimentale, mais nous avons estimé qu'elle valait la peine d'être essayée; c'est pourquoi nous avons appuyé la mesure à la Chambre.

Il se peut que l'honorable représentante ait posé sa question afin de donner au ministre l'occasion d'expliquer plus en détail la politique future du gouvernement en matière d'allocations pour enfants. Il n'a pas l'intention de le faire maintenant, et je pense qu'il se montre raisonnable en adoptant cette position, étant donné qu'il n'occupe ce portefeuille que depuis quelques mois. Je sais que l'honorable représentante et ses collègues ont consacré de nombreuses années à étudier le système des allocations pour enfants et ses améliorations possibles avant d'être capables de prendre la décision qui a conduit à la mesure présentée l'année dernière. Le ministre n'a pas l'intention d'attendre aussi longtemps que ses prédécesseurs pour tirer des conclusions, mais je pense qu'il est raisonnable de sa part de vouloir passer un peu plus de temps à étudier tout le système des allocations pour enfants que le gouvernement du Canada administre à l'heure actuelle: les allocations familiales universelles, les crédits d'impôt pour enfants à charge qui sont plus sélectifs, et, naturellement, les exemptions fiscales accordées en vertu du régime de l'impôt sur le revenu.

Je dirai simplement ce soir que le ministre connaît le rôle important joué au Canada par le régime universel des allocations familiales. Il considère également comme intéressante l'expérience tentée depuis un an avec le crédit d'impôt au titre des enfants, estimant qu'elle mérite d'être soigneusement étudiée et évaluée. Je puis donner l'assurance à la Chambre que cette question des avantages accordés au titre des enfants figure parmi les priorités du ministre à ce portefeuille, et qu'il va étudier sérieusement les possibilités d'améliorer le système. Je dirai plus, le gouvernement accorde une priorité élevée aux

programmes sociaux en général, ainsi qu'à la recherche d'améliorations qui donnent la meilleure couverture possible des besoins des Canadiens.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'ACHAT D'UN NOUVEL AVION DE CHASSE

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 23 octobre de cette année je posais au ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) deux questions concernant le programme du nouvel avion de chasse. La première portait sur l'indigence des retombées industrielles offertes par les deux concurrents de la liste restreinte. La seconde question portait plus précisément sur les problèmes de moteur essuyés par le F16, et le problème de performances du F18A.

Lorsqu'a été annoncée en novembre dernier la liste restreinte où figuraient ces deux appareils, l'actuel ministre a dit qu'il s'agissait d'un choix bizarre. Maintenant il semble procéder avec une précipitation qui n'inspire pas confiance. Le ministre doit savoir—sinon il devrait consulter son collègue, le ministre à la Science et à la Technologie (M. Grafftey)—qu'il est absolument crucial pour le Canada de s'assurer de solides avantages et compensations industriels quand il procède à un achat aussi important. On peut se demander en quoi le F16 ou le F18A vont pouvoir nous les apporter. Nous n'avons pas montré le même empressement que la France et la Suède, par exemple, à recourir à nos principales ressources militaires pour aider les industries de haute technique.

● (2210)

Arrêtons-nous aux avantages industriels proposés par la General Dynamics, le fabricant du F16. Des 2.3 milliards de dollars nécessaires à l'achat, seulement 10 millions de dollars ont été prévus pour les programmes de technique de pointe. Rien ne sera fait dans le domaine des systèmes ou des sous-systèmes. Les contrats importants en matière d'électronique sont accordés aux fabricants de voitures, aux fonderies et à d'autres, les invitant à suivre des devis de construction; en d'autres mots, on leur demande de ne rien inventer.

Si l'on suppose qu'un chasseur moderne compte de 35 p. 100 à 40 p. 100 de matériel électronique, alors, la quantité réelle de techniques électroniques transmises sur cet avion ne représente qu'un maigre pourcentage du total. En somme, il n'y a presque pas de transfert de techniques. Les propositions de la General Dynamics garantiront l'accélération de notre désuétude et le maintien du principe de construction selon des devis très précis.

Le rapport d'évaluation du comité de l'industrie et du commerce, terminé en juillet dernier, déclarait au sujet de la General Dynamics ceci:

> Si l'attitude manifestée par l'équipe des négociateurs de la General Dynamics est représentative des autres aspects de ses opérations, il y a lieu de se préoccuper grandement du sérieux de leurs intentions de répondre à leur engagement d'apporter au pays des avantages sur le plan industriel.

Les activités passées de la General Dynamics nous permettent de croire au bien-fondé de notre préoccupation.

Quand la General Dynamics a vendu le F-16 au consortium de l'OTAN, en 1976, elle avait consenti à une série d'engagements. Examinons rapidement ce qui est arrivé à ces engagements.

Le prix par avion «ne devait pas dépasser» 6.09 millions de dollars. en 1977, chaque avion coûtait déjà 11 millions de dollars. D'après le bureau de comptabilité générale, aux États-Unis, on ne semble pas s'entendre sur l'expression «ne devait pas dépasser». On prétend aujourd'hui que le prix fixé n'était qu'un objectif—toute modification apportée à l'avion doit en faire monter le prix, et les pays européens doivent à leur tour payer pour toutes ces augmentations.

General Dynamics a également promis aux pays européens 58 p. 100 de compensation, promesse qui garantissait 25,000 nouveaux emplois. On est parvenu seulement à un pourcentage moyen de 48.5 p. 100, ce qui a donné 11,000 emplois, et il ne semble pas que ce nombre augmentera.

Les retombées technologiques ont été négligeables. Les pays européens sont devenus des sous-traitants, mais toute la recherche et le développement ont eu lieu aux États-Unis. Le consortium de l'OTAN se contente d'assembler les pièces.

Jack Edwards, membre du Congrès et porte-parole des Républicains au sous-comité des affectations de crédits pour la défense à la Chambre, a récemment déclaré que les problèmes de moteur causaient une «situation désastreuse», pour reprendre ses propres termes, et que si c'est ce moteur qui propulse le F-16, «je serais nerveux». Par-dessus le marché, à cause des grèves à l'usine Pratt et Whitney et d'une pénurie de pièces, à la fin de l'année, les avions seront livrés avec «des trous béants à la place des moteurs».

L'autre appareil retenu est le F-18A, construit par McDonnell Douglas. Là encore, il n'y aura pas de retombées technologiques pour les Canadiens. McDonnell Douglas a inclus dans sa soumission 507 millions et demi pour le DC-9 et DC-10 Standard. Cette «compensation» n'est évidemment pas conforme aux directives établies pour le programme du nouvel avion de combat. En ce qui concerne les retombeés dans le domaine aérospatial, l'ITC a de nouveau déclaré dans son évaluation que:

> Ces compagnies n'apporteront au Canada aucun avantage permanent sur le plan industriel et ne contribueront pas non plus à étendre les connaisances techniques des industries canadiennes appelées à participer au projet.

Le coût des 1,366 avions F-18A commandés par les États-Unis est maintenant beaucoup plus élevé que prévu.

Des défauts sérieux sont apparus au cours des essais. Le rayon de combat et le rayon d'action posent un problème particulier. Le F-18A doit rentrer tôt à sa base, car il ne peut pas rester longtemps en l'air; son rayon d'action a diminué de 10 à 15 p. 100. La marine américaine ignore à quoi c'est dû. Le F-18A non plus n'atteint pas une vitesse satisfaisante d'accélération. Ce qui est particulièrement important, c'est que l'appareil ne peut atteindre le secteur où se trouve l'intrus. L'ennemi est peut-être hors du rayon d'action du radar et celui qui se trouve à bord de l'appareil ne peut alors le détecter.

Vendredi dernier, un accident a été causé par le train d'atterrissage du F-18A. Cet avion avait subi durant deux jours des épreuves à bord d'un porte-avions; toutefois, en effectuant les manœuvres pour son premier atterrissage, le train d'atterrissage s'est brisé. Comme il s'agit d'un dispositif très complexe, il pourrait poser de graves problèmes et entraîner des frais élevés si on voulait confier à l'appareil un rôle continental, l'usage auquel le Canada le destine. Nous croyons que son coût total d'exploitation en serait sensiblement accru. De toute évidence, il n'y a pas vraiment de concurrence entre les deux soumissionnaires. Les retombées industrielles possibles ne représentent, à toutes fins utiles, aucun avantage pour l'industrie de pointe du Canada. En outre, la performance des

deux avions a révélé de graves faiblesses. J'exhorte donc le ministre à ajouter le F-18L à sa liste des appareils les plus prometteurs. Cet appareil nous donnerait une place de choix dans l'industrie. Il apporterait des avantages technologiques importants à l'industrie du Canada. Je suis convaincu que tous les députés s'empresseraient d'appuyer une décision en ce sens.

● (2215)

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je pense que les seuls trous béants dont on puisse parler sont ceux que nous avons constatés dans l'exposé du député ce soir. Je fais entièrement confiance au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) et à ses fonctionnaires. Ils n'achèteront pas un appareil qui risque de perdre son train d'atterrissage ou d'avoir un fuselage troué. Je puis garantir au député que nous ferons en sorte que chaque province du Canada retire des avantages industriels de l'appareil choisi.

Le 23 octobre, le ministre de la Défense nationale a répondu à une question posée par le député de London-Ouest (M. Buchanan) à propos d'un article publié dans le *Post* de Washington. L'article en question faisait état de certains retards de livraison et d'autres problèmes concernant le moteur de l'appareil F-16 de General Dynamics, c'est-à-dire l'un des deux appareils qui n'ont pas encore été éliminés de la course pour l'achat des nouveaux avions de chasse du Canada. Maintenant qu'il a pu lire l'article, le ministre m'a demandé de compléter la réponse qu'il avait donnée au député, et je suis ravi de le faire.

Depuis deux ans et demi, l'équipe du projet des avions de chasse du gouvernement étudie dans le moindre détail les appareils F-16 et F-18A. Je puis garantir à monsieur l'Orateur qu'avant que le ministre ne prenne une décision, vous aurez obtenu une évaluation très détaillée de la situation et que le gouvernement tiendra compte du facteur que vous avez mentionné de même que bien d'autres facteurs, y compris toutes les considérations qui ont trait aux deux soumissionnaires encore en lice pour le nouvel avion de chasse.

Il importe de signaler que l'article en question fait état de deux problèmes distincts. Le premier avait trait aux retards dans la livraison de nouveaux moteurs à l'aviation des États-Unis à cause de grèves prolongées aux deux sociétés américaines qui fournissent les pièces au fabricant du moteur. Les deux grèves sont maintenant terminées et le problème sera certainement réglé avant que le Canada ne commence à recevoir les CF-16 au milieu de 1982, si c'est cet appareil qui est choisi. Le deuxième problème avait trait à certaines difficultés techniques relatives au moteur lui-même. Je répète cependant que nous tiendrons compte de tous les aspects techniques des appareils avant de prendre une décision définitive.

J'hésite à en dire plus en ce moment, parce que nous en sommes à une étape critique de ce long processus. Je veux assurer au député que nous ne répéterons pas le désastre des libéraux relativement à l'achat d'avions patrouilleurs à grande autonomie pour le Canada, opération qui a semé la pagaille dans tous les ministères et qui a coûté extrêmement cher aux contribuables. Je promets à la Chambre que le ministre ne répétera pas les erreurs du gouvernement antérieur.

L'ajournement

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—L'AIDE FINANCIÈRE À LA MINE DU CAP-BRETON

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, le 19 octobre dernier, en réponse à mes questions au sujet de l'aide financière à accorder au projet de mine Donkin au Cap-Breton, le ministre m'a dit qu'on étudiait cette question sans relâche et qu'on l'aborderait bientôt aux réunions du cabinet.

Comme nous sommes presque à la mi-novembre et que le premier ministre (M. Clark) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) répètent presque tous les jours que l'objectif du gouvernement actuel est l'indépendance énergétique d'ici à 1990, il semble que le cabinet et le Conseil du Trésor prennent énormément de temps à se décider en ce qui concerne la mine Donkin. C'est ce que démontre un article paru le 22 octobre dans le *Chronicle Herald* de Halifax et qui rapporte la déclaration suivante du premier ministre de la Nouvelle-Écosse:

● (2220)

Nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne fallait pas attendre. Nous allons agir nous-mêmes et, quand la décision finale sera prise, nous ne serons pas en retard dans notre échéancier.

Si on considère que la mine, une fois les travaux terminés dans cinq ou six ans, produira ou devrait produire au début plus de deux millions de tonnes de charbon pouvant remplacer quelque huit millions de barils de pétrole par an, on a de la difficulté à comprendre pourquoi le premier ministre de la province devrait être obligé de menacer d'entreprendre les travaux unilatéralement, du moins en ce qui a trait au déblaiement et à la préparation du terrain, si j'ai bien compris, cet hiver. Le ministre doit certes reconnaître que, si les navires de forage avaient été loués et avaient fait le travail nécessaire en juin ou juillet, nous aurions dû en fait avoir déjà commencé au lieu d'avoir à attendre jusqu'au printemps prochain. Les galeries devraient être en train d'être construites pour que le charbon soit disponible aussitôt que possible au milieu des années 1980.

Le ministre a dit en réponse à mes questions:

Il est très important de choisir le moment approprié pour commencer à exploiter cette mine car, à ce moment-là, les conditions du marché et les perspectives doivent être des plus favorables.

Je pense que le ministre conviendra qu'étant donné la situation précaire qui existe en ce qui a trait aux importations de pétrole, situation qui pourrait fort bien s'aggraver s'il y avait une contre-révolution ou d'autres troubles en Iran, on trouverait certainement à utiliser une telle quantité de charbon. Le président de la Société d'énergie de la Nouvelle-Écosse, M. Lester Kirkpatrick, a dit au comité industriel de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, le 30 mars 1979, que l'absence d'approvisionnements assurés de charbon pour la prochaine décennie et la nécessité de trouver d'autres combustibles que le pétrole pour produire de l'électricité avaient obligé la Société à acquérir une part dans la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau au Nouveau-Brunswick.

Il est évident, je pense, que cela signifie que nous ne devrions pas reporter plus longtemps la mise en exploitation de la Donkin. Le forage du trou de mise à l'essai supplémentaire qui a commencé en septembre est maintenant terminé et confirme avec plus de précision la qualité et la quantité du charbon qui se trouve dans la région de Donkin, de même qu'au large de Point Aconi.

Compte tenu qu'au cours des deux premières années la percée des galeries qui permettront d'arriver au charbon fournira des emplois à environ 500 personnes, et qu'une fois ces travaux terminés la mine emploiera 1,150 personnes vers 1985 ou 1986, si les travaux débutent maintenant, et compte tenu de l'aide que cela apporterait pour résoudre notre problème de balance des paiements qui s'avère présentement très difficile et promet de le rester pendant quelque temps, le ministre comprendra notre impatience face à la lenteur que l'on met à mettre cette mine en exploitation.

Le gouvernement fédéral aura bien sûr à assumer des frais importants, par la Société de développement du Cap-Breton, mais ces coûts se répartiront sur une période de quatre ou cinq ans et il est très probable que tous ces frais d'immobilisation seront remboursés au gouvernement, compte tenu de l'importance des revenus que laisse prévoir l'exploitation de cette mine.

Nous avons des milliers de personnes qui sont prêtes à travailler dans les mines de charbon au Cap-Breton. Les économies réalisées par l'assurance-chômage, et dans certains cas, par le bien-être social, constitueraient un montant très appréciable dans une région comme celle-là. Les retombées de cette mine donneraient aux régions minières situées au sud de Sydney Harbour une stabilité qu'elles n'ont pas connue depuis la Deuxième Guerre mondiale et qui devrait durer bien plus longtemps cette fois.

J'espère que le ministre convaincra le cabinet d'agir rapidement pour hâter la réalisation de ce projet d'importance vitale qui créera beaucoup d'emplois et d'énergie, qui profiterait à la Nouvelle-Écosse, à la population du Canada et à la région industrielle du Cap-Breton.

Un ami de longue date qui travaille au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'a prévenu qu'étant donné le programme actuel de compressions budgétaires, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) préférerait peut-être aider deux sociétés privées étrangères à investir dans la production de coke au Cap-Breton. Il prévoit que cela créerait environ 400 emplois. Nous attendons impatiemment le jour où la production de coke du Cap-Breton augmentera car cela ne peut que bénéficier à la région, et aux mines de charbon. Cependant, j'espère que le ministre ne permettra pas que le projet de la mine Donkin qui fournirait 1,150 emplois soit retardé par le Conseil du Trésor au profit d'une entreprise de production de coke aux mains d'une société privée étrangère qui ne nous donnerait que 400 emplois.

● (2225)

Si le consortium de four à coke peut être rentable pour le Cap-Breton, il devrait se réaliser aussitôt que possible après la mise en exploitation de la mine de Donkin. Ces dépenses productives seraient avantageuses pour cette région depuis si longtemps défavorisée de la Nouvelle-Écosse et, finalement, pour le Canada.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je veux dire à mon ami de l'autre côté que son exposé de ce soir m'a bien intéressé. Je tiens à l'assurer que pour ce qui me concerne, il n'est pas question de laisser tomber la mine de Donkin pour quelque entreprise de cokéfaction que ce soit.

Comme mon honorable ami le sait, car il connaît l'industrie minière et vient de la région, Devco fournit à l'heure actuelle du charbon à deux secteurs industriels distincts. Il sait qu'il y a le charbon métallurgique de qualité supérieure pour la fabrication du coke, de même que le charbon thermique qu'achète la Nova Scotia Power Commission. Devco a démontré ces cinq dernières années qu'elle peut trouver des débouchés pour son charbon. Comme sa production a augmenté, je crois, d'un million de tonnes pour atteindre 2.6 millions de tonnes, l'augmentation prévue de la partie thermique de cette production, de 1.3 million de tonnes à 4.2 millions de tonnes au cours des cinq prochaines années, obligera à trouver de nouveaux marchés.

La principale augmentation sur le plan de la consommation devrait être attribuable à la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse. Naturellement il y a également la possibilité, au cas où cela serait faisable, comme l'a signalé le député, de disposer d'une centrale thermique supplémentaire alimentée au coke grâce à une centrale commerciale fonctionnant au coke, laquelle nécessiterait un approvisionnement supplémentaire en charbon. La société concernée a d'ailleurs l'intention d'activer les études relatives à la nouvelle mine.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a récemment déclaré que dans son intérêt à plus long terme la Nouvelle-Écosse devrait davantage miser sur son charbon. Tout comme le député d'en face, le premier ministre de cette province a hâte que soit mise en exploitation la nouvelle mine. La collaboration entre les deux paliers de gouvernement a été excellente et les opérations de forage qui ont eu lieu cette année et pour lesquelles la province de Nouvelle-Écosse sera défrayée se sont déroulées selon un échéancier raisonnable à mon avis. Elles auraient pu être effectuées quelques semaines voire même quelques mois auparavant, mais le principal est qu'elles ont été effectuées dans des limites imposées par les conditions climatiques, lesquelles les auraient bientôt rendues impossibles avec la détérioration du temps.

Le député sait aussi que des experts financiers et techniques de la Société de développement du Cap-Breton vont très bientôt témoigner devant le comité permanent. Il peut compter avoir l'occasion de leur parler de tout cela et de la mine Lingan qui s'est révélée très productive dernièrement. La houillère nº 26 présente un intérêt particulier en raison du type de charbon qu'on en extrait. Il ne faut pas oublier non plus la mine Prince.

Quant à dire au député quelles sommes seront investies, par exemple, dans la mine Prince ou dans la mine Dunkin, je dois dire, en toute honnêteté, qu'à l'heure actuelle, je n'en sais rien. Ces opérations font toutes partie de la stratégie générale d'exploitation des ressources houillères. Pour moi et mon gouvernement, c'est une des premières priorités. Je sais qu'il s'est écoulé un certain temps depuis que j'ai dit au député que le cabinet étudierait la question. Nous en sommes encore à l'étape des discussions et j'ai bon espoir de pouvoir très bientôt lui fournir des informations plus précises. D'ici là, le député pourra nous interroger, mes collaborateurs et moi, au comité.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LE LIVRE BLANC EN VUE D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE RÉFÉRENDAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Depuis le dépôt du Livre blanc sur le référendum à l'Assemblée nationale du Québec, le peuple canadien est scandalisé et consterné devant l'incapacité du gouvernement fédéral de réagir contre cette menace à la survie du Canada. Vu l'initiative du premier ministre de l'Ontario et sa déclaration appuyée par le chef libéral de cette province, et puisque le premier ministre ontarien, en l'absence du chef du gouvernement fédéral, se voit dans l'obligation de parler pour le Canada et qu'il a condamné l'option souveraineté-association en termes précis, clairs et persuasifs, je propose, appuyé par le député de Welland (M. Parent):

Qu'une période suffisante soit allouée à cette Chambre pour un débat sur le Livre blanc, afin que cette dernière puisse orienter le gouvernement vers une politique référendaire que le gouvernement cherche en vain ou n'a pas le courage d'adopter.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE—LE MAINTIEN DE L'AIDE FÉDÉRALE AU NIVEAU ACTUEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Comme l'Association canadienne pour la santé mentale est, sur le plan national, l'un des organismes bénévoles extrêmement efficaces qui s'occupent de ce problème prioritaire au Canada et comme son président a remarqué que le programme d'austérité du gouvernement fédéral se traduisait par la suppression de traitements préventifs pour les personnes souffrant de troubles affectifs, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement cesse de jouer les Harpagon avec les malades mentaux du pays.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT RENONCE À METTRE SUR PIED LES PROJETS INJUSTES ET DISCRIMINATOIRES RELATIFS AUX ALLOCATIONS FAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (Verdun): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et importante.

Étant donné que le gouvernement actuel se propose d'éliminer ou de réduire considérablement les allocations familiales, et étant donné que ce sont les personnes à faible revenu et à revenu moyen qui en souffriront le plus, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault):

Que le gouvernement renonce immédiatement à mettre sur pied de tels projets qui seraient injustes et discriminatoires.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

PROTESTATION CONTRE LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE SERVIS EN DEHORS DE LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné le discours que le ministre des Transports (M. Mazankowski) prononçait hier à Toronto où il a déclaré que ses propos constituaient son premier grand énoncé de politique et étant donné que lorsque son parti se trouvait dans l'opposition, il dénonçait énergiquement les énoncés de politiques faits en dehors de la Chambre, je propose, appuyé par le député de Laprairie (M. Deniger):

Que le premier ministre enjoigne à ses collègues du cabinet de faire leurs énoncés de politique à la Chambre des communes pour respecter l'engagement qu'il prenait durant sa campagne de rendre le Parlement plus efficace.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES CONSÉQUENCES NÉFASTES DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que les taux d'intérêt actuels augmentent à un rythme alarmant et qu'il en résulte que beaucoup de petites entreprises, y compris les courtiers en biens immobiliers, voient leur chiffre d'affaires fondre à vue d'œil et que des hommes d'affaires de Thompson, dont des conservateurs en vue, font signer en ce moment une pétition protestant contre cette politique libérale à laquelle le gouvernement conservateur souscrit maintenant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: . . . je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre s'oppose ouvertement à cette dangereuse politique du gouvernement qui consiste à laisser monter les taux d'intérêt et que le gouvernement y mette fin immédiatement étant donné qu'elle cause des problèmes financiers très graves à tous les Canadiens, notamment aux pensionnés, aux agriculteurs, aux consommateurs, aux chômeurs et aux dirigeants de petites entreprises.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LA LOCATION D'AUTOMOBILES DANS LES AÉROPORTS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ADOPTER LES MODIFICATIONS RECOMMANDÉES PAR LES COMPAGNIES DE TRANSPORT CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la nouvelle politique aux comptoirs de location d'automobiles dans les aéroports suscite la réprobation des compagnies canadiennes de location; étant donné également que cette politique permet aux compagnies étrangères un accès plus facile au marché de location, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre enjoigne à l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) d'apporter les changements et amendements recommandés par les compagnies de transport canadiennes, et de faire en sorte que les compagnies étrangères ne soient pas avantagées au détriment des compagnies canadiennes.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROTESTER AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE L'IRAN CONTRE L'ENLÈVEMENT DU PERSONNEL DE L'AMBASSADE AMÉRICAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que l'ayatollah Khomeini d'Iran fait fi des droits et des libertés civils non seulement de ses concitoyens mais aussi des étrangers séjournant de plein droit dans son pays, et qu'il approuve le chantage et les actes de terrorisme perpétrés contre ces personnes sans défense, je propose, avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que le gouvernement du Canada adresse au gouvernement de l'Iran une protestation contre le plus récent acte d'agression criminelle que constituent le siège de l'ambassade des États-Unis et l'enlèvement de ses employés et de leurs familles.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député de Fundy-Royal (M. Corbett) appuyée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

LES EFFETS DISCRIMINATOIRES DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE SUR L'EMPLOI DES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

Étant donné que dans son rapport publié la semaine dernière, le Conseil économique du Canada déclare que la hausse du prix de l'énergie pourrait contribuer à réduire le taux de chômage, parce que les travailleurs secondaires, le Conseil désignant ainsi essentiellement les femmes, quitteront alors la population active, et étant donné que dans le discours du trône le gouvernement promettait une stratégie de plein emploi pour les femmes, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

Que le gouvernement s'occupe sans tarder de présenter des programmes propres à contrebalancer les répercussions discriminatoires à l'égard des femmes en matière d'emploi qui résulteront de la hausse des prix de l'énergie, selon le Conseil économique du Canada.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour la mise en discussion de cette motion en ce moment?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE LES MINISTRES DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION FASSENT PARTIE DU SUPERCABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante requérant le consentement unanime de la Chambre.

Il existe au Canada plus de 2 millions de citoyens du troisième âge, 700,000 chômeurs et 7 millions de citoyens dont le revenu est inférieur à $10,000 par année. Malheureusement dans ce gouvernement cette catégorie de citoyens n'est représentée que par des ministres des banquettes arrière, ou de deuxième classe, puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre du Travail et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne font pas partie du supercabinet, l'endroit où les principales décisions se prennent, comme la hausse du prix du pétrole dans le moment. Nous savons tous que cette décision aura des conséquences graves pour les petits et les moyens salariés qui seront les premiers touchés par cette hausse et n'auront pas les revenus requis pour payer cette augmentation.

Je propose donc appuyé par l'honorable député de Verdun (M. Savard):

Que le premier ministre nomme immédiatement ces trois ministres au sein du supercabinet pour leur permettre de défendre les intérêts des citoyens à faible revenu et combattre les hausses abusives du prix du pétrole.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Le consentement unanime existe-t-il?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'APPROVISIONNEMENT EN PÉTROLE POUR L'HIVER

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il doit savoir que l'Office national de l'énergie a fait connaître vendredi dernier l'état de nos approvisionnements en pétrole au Canada, en prévision surtout des mois d'hiver.

● (1415)

D'après le rapport, il n'est pas impossible que les Canadiens connaissent des difficultés d'approvisionnement de pétrole, notamment de mazout, cet hiver, ce qui est alarmant. Aussi, le ministre peut-il nous dire, à la lumière de cette récente évaluation de la situation, quelles mesures il envisage pour garantir que les Canadiens, en particulier ceux des provinces de l'Atlantique et du Québec, auront assez de pétrole cet hiver? C'est là le nœud de la question. Les Canadiens ont le droit d'être assurés qu'ils ne manqueront pas de pétrole cet hiver.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je conteste l'importance que le député accorde au communiqué de l'Office national de l'énergie. Le rapport signale que les approvisionnements devraient suffire pour l'hiver, malgré la situation pétrolière assez lamentable dans laquelle l'administration antérieure nous a laissés.

Le député sait fort bien, en sa qualité de membre de cette administration, que, lorsqu'il a accédé au pouvoir, mon parti s'est retrouvé avec des stocks épuisés et qu'il a dû prendre des initiatives majeures.

Une voix: Lesquelles?

M. Hnatyshyn: Je vais les nommer. Il y en a un bon nombre. J'affirme aux députés que nous avons pris des initiatives au sujet des approvisionnements, et je peux les énumérer toutes si le député a le temps. Je propose d'en parler cet après-midi, puisque le chef de l'opposition a dit qu'il souhaitait débattre ces questions.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas intéressé pour le moment à entendre le ministre faire l'apologie de son incompétence. Le rapport de l'Office national de l'énergie dit très clairement qu'il serait téméraire d'affirmer catégoriquement que les Canadiens n'auront pas de problèmes d'approvisionnement de pétrole cet hiver. J'attire l'attention du ministre sur le communiqué ainsi conçu.

Étant donné que le gouvernement de l'Iran a remis sa démission aujourd'hui, étant donné le désordre politique qui règne dans ce pays à l'heure actuelle et étant donné que le Canada compte sur une proportion sensible de pétrole iranien pour assurer ses approvisionnements annuels, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a fait des démarches quelconques, sur le plan politique, auprès des autorités iraniennes, pour s'assurer que ce pays continuera à livrer la même quantité de pétrole au Canada, qui se chiffre, si j'ai bien compris, à environ 100,000 barils par jour, car nous en avons absolument besoin.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le député ne nous aidera pas par ses déclarations à nous faire une idée juste de ce que la situation sera l'hiver prochain, car il cherche à donner une allure dramatique à ce qui n'en devrait pas avoir. Nous, députés ministériels, entendons mettre en œuvre une politique—politique que l'opposition refuse d'appuyer—en vue d'assurer notre autonomie en ce domaine et d'accroître nos approvisionnements.

Quant à traiter avec le gouvernement iranien, c'est là une information qui vient tout juste de nous parvenir. Nous allons certes discuter avec lui du maintien des approvisionnements. Nous prenons des mesures pour accroître le plus possible la production canadienne et nous allons continuer à surveiller de très près la situation. Nous sommes convaincus que nous arriverons à passer l'hiver, et nous allons faire de notre mieux à cet égard en mettant à contribution la production et les réserves canadiennes ainsi que les approvisionnements internationaux.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le ministre s'est dit convaincu que nous arriverons à passer l'hiver. Pourtant, l'Office national de l'énergie déclare dans son rapport qu'il faudrait être bien inconscient pour affirmer que les Canadiens n'éprouveront pas de difficultés à s'approvisionner en pétrole l'hiver prochain.

Le ministre voudrait-il abandonner son attitude satisfaite pour reconnaître la gravité de la situation dont le rapport de l'Office national de l'énergie se fait l'écho et pour faire appel sans tarder à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. Compte tenu du rapport de l'Office national de l'énergie et de l'instabilité au Moyen-Orient, comment le ministre peut-il expliquer qu'il n'ait encore nommé personne pour faire partie de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie? S'il ne l'a pas encore fait, voudrait-il le faire aujourd'hui même, pour que quelqu'un s'attelle à cette tâche, quoique le ministre, quant à lui, ne semble même pas être à son travail présentement.

● (1420)

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire au député, c'est que, de toute évidence, il ne comprend pas la question. Il ne la comprenait d'ailleurs pas lorsqu'il faisait partie du gouvernement, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous risquons de connaître des difficultés cet hiver.

La réalité, c'est que le ministère est en train de mettre sur pied un mécanisme qui permettra de faire face aux situations d'urgence. Ce mécanisme est déjà en place et prêt à être déclenché. Comme le député le sait sans doute, les mesures prévues ne seraient appliquées que s'il y avait une véritable crise, et la Chambre serait alors saisie de la question et en discuterait, conformément aux dispositions de la loi qui a été adoptée en ce sens au cours de la dernière législature. Il n'y a pas de crise actuellement. Selon le rapport de l'Office national de l'énergie, la situation est encore tenable, mais selon les circonstances, elle pourrait se dégrader cet hiver.

J'ai encouragé l'Office national de l'énergie à rendre ces rapports accessibles aux Canadiens. A mon sens, nous devrions dévoiler publiquement les résultats de nos analyses de la situation, pour que la population se rende compte qu'il s'agit là d'une matière première qu'il faut éviter de gaspiller, et qu'il ne faudrait plus adopter d'attitude du genre de celles que nous avons adoptées dans le passé en matière d'approvisionnement en énergie, des attitudes immobilistes comme celle du gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

LA RÉUNION DES MINISTRES PROVINCIAUX AU SUJET DES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE CET HIVER

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, le ministre peut bien dire qu'il n'y a aucun problème, mais l'Office national de l'énergie a affirmé qu'il serait téméraire de prédire avec certitude que les Canadiens ne feront face à aucune pénurie de produits pétroliers cet hiver.

Comme les ministres provinciaux de l'Énergie croyaient que la situation pourrait devenir critique cet hiver, quand ils se sont réunis la semaine dernière ou la semaine précédente à Calgary pour discuter de ce problème et qu'ils se sont engagés à présenter un rapport au ministre, ce dernier peut-il dire à la Chambre s'il a reçu ce rapport? S'il l'a reçu, quelle en est la teneur et que fera-t-il à ce sujet?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, la question du député est en retard d'une semaine. Un de ses collègues l'a déjà posée à la Chambre.

J'ai bien reçu un rapport des ministres provinciaux. En réponse à son collègue qui s'asseoit non loin de lui, j'ai déjà signalé que nous avons eu des consultations étroites avec les ministres provinciaux. On a proposé le rétablissement de la commission technique consultative chargée de la répartition. J'ai signalé auparavant qu'il pourrait y avoir certains obstacles juridiques à la création d'une telle commission consultative en raison des conséquences possibles en matière de coalitions.

Quoi qu'il en soit, nous avons des consultations étroites avec les provinces au sujet de la répartition et nous les tenons au courant de la situation. Nous leur fournissons tous les mois des détails complets au sujet des approvisionnements et j'ai pris des dispositions afin que tous les Canadiens soient aussi mis au courant. L'Office national de l'énergie publie maintenant des communiqués périodiques. Ce sont des choses que le gouvernement actuel fait, contrairement au gouvernement précédent.

M. Breau: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre ne répond pas aux questions, nous allons devoir continuer à lui en poser. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a pris des dispositions, en cas d'interruption cet hiver des importations de pétrole destinées au Québec, aux provinces Maritimes et à Terre-Neuve, pour s'assurer que le pétrole canadien de l'Ouest pourra être transporté dans l'est du Canada? C'est là une question bien simple. Trêve de discours, qu'il se contente d'y répondre.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES HAUSSES DE PROFITS—LA BAISSE DU NIVEAU DE VIE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je me demande s'il peut concilier deux séries de chiffres qui ont été récemment communiqués à la Chambre. La première série est celle publiée aujourd'hui et qui révèle une augmentation des bénéfices de 51 p. 100 au cours du troisième trimestre, allant même jusqu'à 900 p. 100 dans le cas de certaines industries.

Le ministre pourrait-il concilier ce dernier chiffre avec celui publié voici deux semaines, selon lequel le niveau de vie du Canadien moyen ne pouvait tenir tête à l'inflation. Pourrait-il dire à la Chambre sur quelle sorte de justice sociale reposent ces deux séries de chiffres?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'invite le député à se reporter au rapport du Conseil économique du Canada, organisme indépendant qui n'a, bien sûr, pas d'intérêts à protéger. Son dernier rapport révèle que les taux de rendement réels rajustés pour tenir compte de l'inflation et calculés en fonction des bénéfices des entreprises ont nettement diminué au cours des années 1970 à cause de l'inflation; que le système fiscal a accentué la baisse réelle des bénéfices des entreprises malgré les divers remèdes appliqués, que la baisse des bénéfices réels durant cette période a nui aux investissements des entreprises, et que ce n'est qu'en 1979 que le taux de rendement réel est remonté aux niveaux antérieurs.

● (1425)

Je signale donc à l'honorable représentant que ces pourcentages d'augmentation ne sont pas exacts. Il faut tenir compte des bénéfices réalisés au cours des périodes précédentes. C'est la première année en cinq ou six ans que les bénéfices des compagnies sont convenables; aussi, ses insinuations malveillantes sur le secteur des affaires sont entièrement injustifiées, comme d'habitude.

Une voix: Voyons, un peu plus d'animation.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de la spontanéité de sa réponse.

Une voix: Oh, oh!

M. Rae: Je voudrais lire pour le ministre la déclaration qu'il a faite, non pas à la Chambre, mais à l'Empire Club, et je cite:

> Mais je n'ai pas non plus trouvé les Canadiens assez peu réalistes, assez naïfs, pour croire que nous pouvons atteindre nos objectifs économiques sans vrais sacrifices.

J'aimerais poser au ministre une question très simple au sujet des deux chiffres qu'il vient de citer et qu'il connaît bien. Peut-il nous dire qui, dans notre société, fait les frais de la politique de lutte contre l'inflation dans laquelle le ministre s'est lancé avec l'aide des «Cavaliers de l'Apocalypse»? Est-ce que ce sont les entreprises de produits alimentaires dont les profits ont augmenté de 900 p. 100 au cours du troisième trimestre ou les travailleurs dont les salaires ne suivent même pas l'augmentation du taux d'inflation?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, il n'est pas difficile de prévoir les questions du député et c'est pourquoi j'ai sous la main une réponse toute prête qui émane du Conseil économique du Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: On ne saurait s'étonner de ses railleries et de ses sarcasmes à l'égard des hommes d'affaires de notre pays, à l'égard de ceux qui prennent des risques et des chefs d'entreprise; de même, les chiffres et les comparaisons dont il se sert sont tout aussi prévisibles et inexacts.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, puisqu'il est de plus en plus évident que l'inflation dont nous souffrons actuellement est due aux prix qui nous sont imposés tant dans le domaine de l'énergie qu'ailleurs, je voudrais que le ministre nous dise si le gouvernement actuel souscrit encore aux déclarations du premier ministre rapportées par l'*Executive Magazine* dans sa livraison de mai 1979 et selon lesquelles il entendait mettre en veilleuse la politique de la concurrence.

Par ailleurs, le ministre pourrait-il nous dire pour quels motifs idéologiques il demeure irrémédiablement opposé à l'idée d'une commission qui serait chargée de veiller à l'équité des prix et qui donnerait au moins aux Canadiens le sentiment qu'un certain souci de justice présidera à la fixation des prix pendant les temps difficiles qui nous attendent dans les années 80?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas en faveur d'une politique de contrôle des salaires et des revenus. Voilà pourquoi nous ne sommes pas en faveur d'une politique partielle de contrôle des salaires, des revenus ou des prix. Quant aux déclarations du chef de notre parti, je leur accorde beaucoup d'attention et j'invite le député à en faire de même. Sans doute devrais-je signaler aussi que le nombre des mises en chantier a augmenté le mois dernier.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: A l'ordre!

M. Crosbie: Le député n'a pas posé de question au sujet des mises en chantier . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Algoma a la parole.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PLAN DE RÉPARTITION D'URGENCE DES APPROVISIONNEMENTS—LA RÉACTION DES PROVINCES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A propos du rapport de l'Office national de l'énergie publié la semaine dernière, je voudrais que le ministre nous dise si on a effectivement formulé un plan de répartition d'urgence des approvisionnements en pétrole, et comment les provinces y ont réagi.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai indiqué à plusieurs reprises à la Chambre et encore tout à l'heure en réponse aux questions du collègue du député, le travail de planification se poursuit au niveau administratif. Nous avons consulté les provinces et obtenu une très forte participation au processus de planification. Je le répète, nous avons mis en place une structure de soutien en prévision d'une éventuelle crise des prix. Je tiens à réitérer que le gouvernement ne pense pas pour le moment qu'il y ait une crise.

Je tiens à rassurer le député que nous avons pris les dispositions nécessaires pour passer l'hiver, car nous avons accumulé des réserves assez importantes au cours de l'été, et bien que nous n'ayons pas réussi à certains égards à accumuler toutes les réserves souhaitables, donc, la situation n'est peut-être pas idéale, mais nous ne sommes pas en mauvaise posture et pouvons affronter avec confiance l'hiver qui vient. Nous prenons un certain nombre de mesures pour ne pas avoir à intervenir, le cas échéant, dans la fixation des prix. Je tiens à assurer le député que si cela se produisait, nous serions en mesure d'agir très rapidement pour appliquer au besoin ces dispositions.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre, pourrait-il confirmer, comme on le prétend, que le plan ne sera pas disponible avant les premiers mois de 1980 et est-il exact que les provinces soient déçues de ne pas avoir été consultées et de ne pas avoir eu l'occasion de prendre part à l'élaboration de ce plan?

● (1430)

M. Hnatyshyn: Je ne puis le confirmer, monsieur l'Orateur, mais je crois que ce n'est pas exact.

[M. Rae.]

LE NON-ÉTABLISSEMENT DE L'OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas mis en application les dispositions du bill C-42 que la Chambre a adopté le 21 mars dernier et que l'opposition de l'époque qui forme actuellement le gouvernement, a alors accepté? Plus précisément, pourquoi n'a-t-il pas établi l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie prévu au projet de loi?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au député que nous prenons des mesures en vue de mettre en œuvre une partie appréciable du projet de loi pour pouvoir éventuellement faire face à une situation d'urgence. Le député se souviendra toutefois que lorsqu'il formait l'opposition, mon parti ne souscrivait pas à certaines dispositions du projet de loi sur la répartition des approvisionnements de pétrole. Aussi je compte présenter des modifications à la loi quand le besoin s'en fera sentir et quand le calendrier des mesures législatives le permettra.

Je tiens à assurer au député que le gouvernement prendra des mesures en vue d'augmenter l'approvisionnement d'énergie, d'orienter son rôle de leadership en vue d'atteindre cet objectif et d'accroître les autres sources possibles d'approvisionnement. Voilà ce vers quoi tend notre politique, alors que le gouvernement précédent, avec l'appui du député, ne pensait qu'aux crises.

M. McRae: Le ministre ne nous a toujours pas expliqué pourquoi nous n'aurions pas d'office. Si nous connaissions de grave difficultés d'approvisionnement, ce qui pourrait fort bien se produire dans l'Est, le ministre serait-il prêt à ordonner à Petro-Canada d'assurer cet approvisionnement si les autres sociétés pétrolières n'y pouvaient rien?

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au député que nous avons pris des mesures en ce sens. Plus tôt cette année, en septembre, j'ai demandé à l'Office national de l'énergie de revoir notre système d'allocation de pétrole brut de l'ouest à l'est du Canada. À la suite de ma demande, l'Office national de l'énergie a effectué des démarches auprès de la société Interprovincial Pipe Lines pour juger de la valeur de sa méthode d'allocation.

Je suis heureux de dire au député que c'est grâce à cette initiative de ma part que les distributeurs indépendants du Québec obtiendront une très importante quantité supplémentaire de brut pour cette région de notre pays et à l'avantage de tout l'est du Canada. Si j'ai dû prendre ces initiatives, c'est en raison de la terrible situation dont nous avons hérité de l'ancien gouvernement.

[*Français*]

ON DEMANDE QUELLES GARANTIES LE GOUVERNEMENT A OBTENUES DES RAFFINEURS AU SUJET DU PÉTROLE BRUT QUE LES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS DE L'EST REÇOIVENT DE L'OUEST DU CANADA

M. Pierre Bussières (Charlesbourg): Monsieur le président, l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient d'indiquer qu'après des interventions auprès de l'Office national de l'énergie il est possible maintenant d'obtenir du pétrole brut canadien pour les distributeurs indépendants de l'Est. Cela est très bien, mais après avoir obtenu des renseignements, monsieur le président, on se rend compte que les distributeurs indépendants, qui ont obtenu du pétrole brut de l'Ouest au moyen de l'oléoduc interprovincial, n'ont pas encore été capables de trouver un raffineur qui accepte de raffiner ce pétrole brut à Montréal. Qu'est-ce que le ministre a fait? Quelles garanties a-t-il obtenues? Quels engagements formels a-t-il obtenus des raffineurs? A-t-il obtenu, premièrement, la garantie qu'ils raffineraient ce pétrole brut qu'obtiendront les distributeurs indépendants et, deuxièmement, qu'ils fourniraient également de l'huile à chauffage aux distributeurs indépendants au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, fort de sa brève expérience de secrétaire parlementaire, le député n'ignore pas que le ministère se tient constamment au courant de la question des approvisionnements. Il n'ignore pas non plus que mon prédécesseur, le ministre de l'Énergie du gouvernement précédent, avait pris l'initiative d'ordonner une enquête sur l'approvisionnement des distributeurs indépendants. Sous le régime précédent, ce rapport a été mis sur les tablettes. Apparemment, le gouvernement voulait attendre après les élections pour le rendre public.

En accédant à mon poste, j'ai immédiatement pris des dispositions pour le rendre public. Je l'ai fait distribuer à toutes les parties en cause en leur faisant savoir très clairement que nous avions l'intention de surveiller de près toute la question de la distribution aux indépendants et que les raffineurs et les exploitants de terminal ne tenteraient pas de s'approprier une plus grande part du marché. Ensuite, je leur ai envoyé au mois d'août un télex dans lequel j'ai précisé sans ambages les règles du jeu concernant les raffineurs et les exploitants de terminal.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT GARANTISSE QUE LES RAFFINERIES VONT FOURNIR L'HUILE DE CHAUFFAGE AUX DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

M. Pierre Bussières (Charlesbourg): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je viens de rappeler des faits à l'honorable ministre, tout d'abord que le pétrole brut que les distributeurs indépendants reçoivent de l'Ouest est une initiative qui a été prise par le ministre et je l'en félicite . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député a une question supplémentaire à poser, veut-il la poser maintenant?

M. Bussières: Qu'est-ce que le ministre va faire maintenant pour assurer que les raffineurs vont bien raffiner le pétrole brut, parce que du pétrole brut c'est inutilisable dans les fournaises à l'huile, et c'est là le problème. De plus, quelles sont les garanties qu'il peut nous donner que les raffineurs vont fournir de l'huile à chauffage aux distributeurs indépendants?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'exposer au député en particulier et à l'ensemble des députés en général les initiatives que j'ai prises pour que les distributeurs indépendants de la province de Québec soient approvisionnés en pétrole brut. Si le député veut attirer mon attention sur un cas précis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le député peut se réfugier dans les généralités et le verbiage. Il peut faire les allégations qu'il veut. Mais s'il désire attirer mon attention sur un cas précis pour que je l'examine, il peut être assuré que je l'étudierai sérieusement et que je ferai mon possible pour régler tout incident isolé.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE UN MINISTRE À PLEIN TEMPS

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que les anciens combattants ont réclamé énergiquement et à juste titre un ministre des Affaires des anciens combattants à plein temps, et comme il est indispensable que les forces armées canadiennes aient également un ministre à plein temps, quand le premier ministre divisera-t-il le double ministère de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants pour donner un ministre à plein temps à chaque ministère?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement, les anciens combattants et les forces armées du Canada sont très chanceux d'avoir un ministre des Affaires des anciens combattants et un ministre de la Défense nationale aussi compétent que l'hon. Allan McKinnon qui est capable de s'acquitter de ces doubles fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, nous ne doutons pas des aptitudes du ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants. Nous doutons simplement de l'aptitude du premier ministre à bien choisir ses ministres.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Faut-il voir dans la décision du premier ministre de confier ces deux ministères à un seul ministre, la première étape de la suppression progressive du ministère des Affaires des anciens combattants? Sinon, pourquoi persiste-t-il à traiter ouvertement ces deux ministères très importants, deux ministères à vocation sociale, comme s'ils n'étaient pas vraiment importants?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué pendant la dernière législature la profonde inquiétude qu'inspirait au député l'incapacité de l'ancien premier ministre à nommer au moins un ministre auquel le député songeait. Je le comprends parfaitement.

Le député a posé une question au sujet de l'avenir du ministère des Affaires des anciens combattants. Je peux lui donner l'assurance absolue que nous avons l'intention de perpétuer ce ministère et de lui garder toute son indépendance et son importance au sein du gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DÉPENSES DU CANADA POUR L'AIDE À L'ÉTRANGER L'ANNÉE PROCHAINE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Madame le ministre peut-elle confirmer à la Chambre qu'à cause de l'inflation, les dépenses du Canada pour l'aide à l'étranger diminueront l'année prochaine, en valeur réelle? Dans l'affirmative, dirait-elle à la Chambre pourquoi elle continue à parler dans les tribunes internationales de la nécessité d'aider davantage les démunis, tout en réduisant la valeur réelle de cette aide?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous ferons connaître à la Chambre et au pays les chiffres exacts de notre programme d'aide lorsque nous déposerons les prévisions de dépenses l'année prochaine. Je ne suis pas en mesure, pour le moment, de donner ce renseignement à l'honorable représentante. Toutefois, je peux dire que les sommes consacrées à l'aide aux pays émergents ne seront pas inférieures l'année prochaine, en dollars, à celles de cette année.

En outre, j'aimerais souligner que nous avons récemment versé à certains pays comme le Bangladesh, dans le cadre d'un nouveau programme d'aide alimentaire, des sommes atteignant quelque 40 millions de dollars et que nous nous sommes engagés à dépenser encore 10 millions dans les Antilles. Et encore tout récemment nous nous sommes engagés à verser quelque 15 millions au Kampuchea pour aider à résoudre aux besoins répondre de la population de cette partie du monde.

● (1440)

Mlle Jewett: Je comprends que les crédits ne seront pas diminués. Le malheur veut qu'avec un taux d'inflation de 9 p. 100 et une augmentation probable de 2 p. 100 environ de l'aide, la valeur réelle de notre aide est en baisse.

Le ministre peut-elle nous assurer qu'en toute équité une juste assurance que l'augmentation de l'aide au Kampuchea, sur laquelle nous sommes tous d'accord, n'entraînera pas de réduction aux autres chapitres de l'aide étrangère, et j'inclus celle fournie par les organismes non étatiques?

Mlle MacDonald: Je puis assurer à l'honorable représentante que l'attention et l'importance que nous portons au travail des organismes non étatiques va non pas diminuer, mais augmenter dans les années à venir.

L'ASSURANCE SOCIALE

L'UTILISATION DES NUMÉROS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État au Conseil du Trésor. Le ministre peut-il nous dire de façon générale quelles sont ses attributions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clarke: . . . et si en particulier elles comportent la recherche de l'utilisation sans motif du numéro d'assurance sociale? Dans l'affirmative, j'aimerais lui demander quelles mesures il prend pour empêcher l'utilisation non motivée de ce numéro par l'administration et par le secteur privé.

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Je serais tenté de répondre à la première partie de la question de mon honorable ami en disant qu'il s'agit là de renseignements confidentiels. En fait, le premier ministre m'a prié de me charger des questions de bilinguisme dans la Fonction publique ainsi que de la protection de la vie privée, de faire respecter la Partie IV de la loi sur les droits de l'homme. Je vais présenter des projets de lois concernant le bill omnibus sur les sociétés de la Couronne, et je répondrai pour le gouvernement des questions relatives à la réforme de la réglementation dans le domaine étudié par la Commission Lambert.

Quant à la deuxième partie de la question, je lui dirai que je suis effectivement compétent pour l'élaboration d'une politique gouvernementale en matière de numéros d'assurance sociale. Je pense pouvoir annoncer à la Chambre, d'ici quelques jours, que le gouvernement va adopter une stratégie tout à fait différente de celle du gouvernement précédent—nous allons ramener au strict minimum l'emploi du numéro d'assurance sociale à l'administration fédérale . . .

Des voix: Bravo!

M. Beatty: . . . donnant ainsi l'exemple au secteur privé . . .

Des voix: Règlement!

M. MacEachen: Dix heures!

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE SI DES DÉCISIONS SUR LES GRANDS PROJETS AU QUÉBEC SERONT BIENTÔT ANNONCÉES

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services. Vu la réunion qui s'est tenue à Montréal, hier, de plusieurs ministres fédéraux et provinciaux au cours de laquelle on a discuté de projets à réaliser au Québec et à la suite de commentaires que nous avons entendus hier soir de ministres provinciaux et également du sénateur de Cotret, l'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention d'annoncer immédiatement ou très prochainement les décisions que son gouvernement aura prises à l'effet d'investir dans les projets qui avaient déjà été annoncés au Québec, et j'ai particulièrement à l'idée, bien sûr, ce projet du centre de traitement des données fiscales, à Jonquière?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je voudrais répondre à la question de l'honorable député. Ce fut une excellente rencontre où le Québec nous a parlé, je ne dirais pas de ses priorités, mais de ses projets dans l'ensemble. Nous avons écouté d'égal à égal . . .

Des voix: D'égal à égal!

M. La Salle: Oui, on a écouté d'égal à égal. Il y a eu une excellente discussion de part et d'autre. C'est nouveau pour vous autres, mais ce n'est pas nouveau pour nous. Cette discussion s'est bien terminée, et pour répondre de façon très claire, les projets dont il a été question ne sont pas annoncés immédiatement, comme l'a souligné le député, mais le seront prochainement.

M. Lessard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorabale ministre nous démontre sa grande satisfaction au sujet des résultats de la rencontre, mais si je me base sur les commentaires du ministre Landry, celui-ci n'était pas du tout satisfait du résultat des rencontres; il veut bien être consulté, il veut bien qu'il y ait des échanges, mais il veut surtout connaître les décisions du gouvernement. Alors est-ce que le ministre attendra encore plusieurs mois avant d'annoncer ses décisions et est-ce que le ministre des Travaux publics par exemple, qui sourit, pourrait passer à l'œuvre prochainement si on lui permet bien sûr de passer à l'œuvre et de bâtir ces édifices, on en aura besoin?

M. La Salle: Monsieur le président, je voudrais rassurer le député ainsi que M. Landry. Cela ne prendra pas plusieurs mois.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES CONTINGENTS DE MORUE DANS LES BANCS DE HAMILTON

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. L'honorable ministre s'est entretenu hier avec le premier ministre de Terre-Neuve; ils ont notamment discuté de l'attribution des contingents de morue dans les bancs d'Hamilton.

Le ministre peut-il nous confirmer que le premier ministre de Terre-Neuve désirait que les contingents de morue soient réservés exclusivement aux pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et du Labrador? Le ministre peut-il nous dire quelle a été sa réponse et s'il est parvenu à un accord avec le premier ministre de Terre-Neuve à l'issue de leur rencontre? Peut-il expliquer à la Chambre les résultats de cette réunion d'hier?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons eu une rencontre très fructueuse grâce à la collaboration du gouvernement de Terre-Neuve. J'ai indiqué que notre politique était d'accorder la priorité aux pêcheurs côtiers de Terre-Neuve dans les bancs d'Hamilton ou dans les réserves de morue du nord de la région; ce faisant, nous reconnaissons naturellement l'importance de ces bancs de morue pour l'avenir de la pêche sur la côte nord-est.

M. Rompkey: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Nous savons qu'il a discuté avec le premier ministre de Terre-Neuve de la juridiction en matière de gisements sous-marins de pétrole et de gaz, et nous connaissons le résultat de ces entretiens.

Le très honorable ministre peut-il nous dire s'il a eu des discussions du même ordre à propos de la juridiction sur les bancs de poissons et si sa position dans ce domaine est la même que pour les réserves sous-marines de pétrole et de gaz?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas discuté avec le premier ministre de Terre-Neuve de la question évoquée par le député, bien que le ministre des Pêches, comme il vient de le dire, se soit entretenu avec des représentants de Terre-Neuve pour voir de quelle façon les gouvernements fédéral et provincial peuvent collaborer en vue de renforcer et de développer la pêche, dans l'intérêt de Terre-Neuve et du Canada.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ENTEND DONNER SUITE À UNE LETTRE DU DÉPUTÉ DE BEAUCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS DES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

En fin de journée hier, je lui ai fait parvenir une lettre touchant à deux points très importants sur les approvisionnements des provinces de l'Est en carburant et en huile à chauffage. Le deuxième point touche à l'approvisionnement et à la garantie des quotas d'approvisionnement des distributeurs indépendants. J'ai attendu la fin de la période des questions. Monsieur le président, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il a bien reçu ma lettre, s'il en a pris connaissance et, troisièmement, s'il entend y donner suite aujourd'hui?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu la lettre de l'honorable député. Je l'ai même lue. J'ai l'intention de prendre la parole plus tard aujourd'hui pendant le débat, dont l'initiative appartient au chef de l'opposition, sur les questions soulevées par l'honorable député.

Questions orales

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED À L'USINE DE CONTRE-PLAQUÉ DE BURNABY—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence apparemment du ministre des Finances dont les réponses désinvoltes aux questions graves sont plutôt vaines.

Le plus important fabricant de contre-plaqué au Canada, Welwood Limited, vient d'annoncer la mise à pied de 700 travailleurs en en rejetant en grande partie la faute sur la politique d'intérêt élevé du gouvernement dont les répercussions sont désastreuses sur le secteur canadien de la construction domiciliaire. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle mesure il entend prendre pour rendre leur emploi à ces travailleurs?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je suis bien prêt à envoyer des fonctionnaires de mon gouvernement conférer avec les représentants de la compagnie et des travailleurs pour voir s'il y a quelque chose à faire pour leur redonner un travail productif.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Voilà une assez mauvaise réponse à une grave question.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): Le directeur de l'usine a dit ce matin que la politique d'intérêt élevé du gouvernement faisait penser à un médicament qui guérit la maladie mais tue le malade. Quel message du premier ministre puis-je transmettre aux 700 travailleurs et à leurs familles qui sont privés de leurs revenus à cause de la politique d'intérêt élevé du gouvernement?

● (1450)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député peut dire aux 700 travailleurs qu'il prétend représenter que le gouvernement du Canada et le premier ministre du Canada se soucient de leur sort. Nous sommes prêts à faire ce que nous pouvons pour essayer de remédier à la situation. Je dis au député, et aux travailleurs par son entremise, qu'ils pourraient trouver plus profitable de communiquer directement avec moi.

Des voix: Quelle arrogance!

Une voix: Aucun respect pour le Parlement!

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA CRÉATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LA QUESTION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET DES RÉACTEURS—LE RETARD CAUSÉ À LA PROMOTION DES VENTES

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Comme on a annoncé, sans que la Chambre ait pu en discuter, la création d'un comité chargé d'étudier toute la question de l'énergie nucléaire, y compris les exportations de réacteurs nucléaires, je m'inquiète des répercussions possibles de cette annonce et de la création de ce comité sur la stratégie commerciale relative aux réacteurs nucléaires au Canada, qui sont si importants pour notre balance commerciale.

Peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement canadien encourage toujours ces ventes à l'heure actuelle? Et des directives en ce sens ont-elles été données aux différents ministères concernés soit au ministère de l'Industrie et du Commerce, à l'Énergie atomique du Canada Ltée, au ministère des Affaires extérieures, notamment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et aux délégués commerciaux, ou y aura-t-il un autre hiatus comme dans le cas du déménagement de notre ambassade à Jérusalem?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, la question des exportations de matériel nucléaire est très importante pour notre pays. Je crois que le système CANDU est un produit d'exportation très important. La semaine dernière, je me suis entretenu avec M. Donnelly, président de l'EACL, et avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est la deuxième fois que nous nous entretenons depuis quelques semaines pour étudier cette question. Je m'attends que l'on poursuivra cette série de rencontres en vue de mettre au point des transactions commerciales plus importantes allant de pair avec nos exportations de matériel nucléaire dans le sens que propose le député.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je suppose que le ministre jouit, à cet égard, de l'appui de tous ses collègues du cabinet. J'aimerais cependant le lui entendre dire en public.

Compte tenu de l'importance de la vente d'un réacteur CANDU au Japon en particulier, vente qui sera déterminante pour l'avenir du programme, le ministre est-il prêt à se rendre au Japon dès que le gouvernement de ce pays aura été formé, et à y emmener quelques collègues comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour favoriser la vente d'un réacteur nucléaire?

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, nous avions effectivement discuté du cas du Japon. Nous avons aussi communiqué avec notre ambassadeur. Nos représentants nous tiennent au courant de la façon dont les choses évoluent au Japon. Le député doit savoir qu'il existe des divergences de vues au Japon à ce sujet. Nous suivons la situation de très près et s'il apparaît opportun que j'aille là-bas pour promouvoir nos exportations, j'irai.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE AU MEXIQUE

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre. Répondant à une question que mon collègue a posée le 24 octobre à propos du commerce avec le Mexique, le ministre a dit qu'un comité avait été formé il y a deux mois—le 24 octobre. Quelles ont été les études qu'on a effectuées, quand le rapport sera-t-il déposé et sera-t-il possible que le gouvernement s'intéresse au sort de l'EACL?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, au moment où j'ai parlé de cette étude, j'ai également mentionné qu'elle ne serait pas terminée avant six mois. Elle se poursuit d'ailleurs, et nous espérons avoir quelque chose à annoncer dès qu'elle sera terminée.

M. Dupras: Monsieur l'Orateur, les Canadiens se rappellent fort bien comment le gouvernement conservateur des années 50 avait réussi à saboter notre industrie; aujourd'hui, des Canadiens se préoccupent de plus en plus de ce qu'il advient du programme CANDU. Je veux savoir si nous obtiendrons une réponse avant que les six mois soient écoulés.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, pour reprendre ma réponse, nous n'aurons pas de réponse avant que les six mois ne soient terminés. Les contrats relatifs aux réacteurs CANDU sont très compliqués. Il faut que les modalités soient négociées avec les pays acheteurs. C'est ainsi que l'étude qui nous permettra d'établir comment nos deux pays pourront collaborer à cet égard, a été entreprise à la fois au Canada et aussi par des fonctionnaires mexicains.

[*Français*]

LA POLITIQUE AMÉRICAINE RELATIVE À L'ASSISTANCE AUX CONGRÈS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Bernard Loiselle (Verchères): Je désire poser une question, monsieur l'Orateur.

A la suite de la législation américaine sur les dépenses relatives à l'assistance aux congrès, l'industrie hôtelière canadienne a perdu près de 100 millions de dollars. Quel est l'état actuel des négociations avec le gouvernement américain à ce sujet, et quelles sortes d'instances le gouvernement fédéral entend-il faire auprès du gouvernement américain pour que celui-ci modifie sa législation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, nous nous intéressons vivement à cette question de congrès que des Américains voudraient tenir au Canada et sur laquelle la mesure législative en cause a certaines incidences.

Nous en avons discuté officiellement avec les États-Unis et ces pourparlers se continuent. Je crois que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est entretenu avec le secrétaire d'État américain à ce propos. Les États-Unis savent que cette question nous intéresse et ils savent aussi que nous nous inquiétons du lien qu'ils ont établi entre les centres de congrès et la radiodiffusion dans les zones frontalières. Nous surveillons cette affaire de près, et j'espère qu'on arrivera à un règlement satisfaisant avant trop longtemps.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce qu'il entend discuter de cette question précise avec le président Carter lors de l'arrivée de ce dernier, et quelle priorité le premier ministre attache-t-il lui-même à cette question?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, oui j'ai l'intention d'en discuter avec le président Carter, et pour moi c'est une de nos priorités.

[*Traduction*]

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PRODUITS DE L'AUTOMOBILE

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international. Puisque d'après les chiffres publiés récemment le déficit commercial s'élèverait à 2.9 milliards de dollars dans le seul secteur de l'automobile, puisque l'Association des fabricants de pièces d'automobile a recommandé au gouvernement d'intervenir pour répondre à ses besoins particuliers en investissements supplémentaires et de créer une caisse spéciale de recherche et de développement sur le réoutillage, et estime également que le gouvernement devrait discuter sérieusement toute la question de l'accord sur l'automobile, afin de déterminer si on devrait le renégocier avec le président des États-Unis, ce qui est également une recommandation du gouvernement, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il a l'intention de faire à propos de cette recommandation?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, le mémoire que le député a mentionné a été présenté à mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce il y a environ deux semaines. Nous en avons alors sérieusement discuté avec leurs représentants. Depuis, j'en ai parlé à d'autres membres de l'Association. On en fait présentement une revue. C'est là une question importante, particulièrement dans le domaine commercial.

M. Munro (Hamilton-Est): Et maintenant?

M. Wilson: Le député pourrait poser cette question au premier ministre.

LE PACTE DE L'AUTOMOBILE—L'ÉTUDE DE CETTE QUESTION AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui, je crois, a entendu la première question que j'ai posée au ministre d'État chargé du Commerce international. J'ai demandé, entre autres choses, si le premier ministre s'entretiendrait vendredi de toute cette grave question avec le président des États-Unis.

Je voudrais que le premier ministre dise aussi à la Chambre s'il discutera avec le président des États-Unis de la question de l'aide à la société Chrysler. Comme il le sait, M. Miller a annoncé que les États-Unis garantirait des prêts de un milliard et demi à Chrysler. M. Miller a laissé entendre que d'autres autorités pourraient faire de même étant donné surtout que la société Chrysler a perdu, sauf erreur, 40 millions de dollars cette année et environ 80 millions l'an dernier. Le premier ministre veut-il discuter aussi de cette question avec le président vendredi?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je discuterai avec le président de l'accord sur l'automobile mais pour le moment, je n'ai pas l'intention de soulever l'affaire Chrysler.

* * *

● (1500)

LES PÊCHES

LA VENTE DE CALMARS BORD À BORD

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. Le ministre sait que les pêcheurs des provinces Maritimes ont du mal à vendre leur calmar. Il sait en outre que les pêcheurs avaient demandé l'été dernier de pouvoir vendre leurs prises de bord à bord, ce qui leur a été refusé sous prétexte que les conditionneurs avaient garanti que les calmars pourraient être achetés et préparés au Canada.

Le ministre peut-il donner aux pêcheurs des Maritimes l'assurance qu'il va revenir sur la décision de son ministère de refuser à ces pêcheurs de vendre leurs prises de bord à bord, vu que ce produit de leur pêche se vend à perte et se gaspille?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, le député fait allusion à une affaire survenue récemment en Nouvelle-Écosse dans les environs de la baie St-Georges et à une demande des pêcheurs de pouvoir vendre leurs prises de bord à bord aux chalutiers congélateurs japonais. A ce moment-là, les conditionneurs achetaient les prises des pêcheurs canadiens et ils continuent de le faire.

M. Breau: Ils paient 12c. la livre.

M. McGrath: Par ailleurs, le député devrait tenir compte du fait que, pour le moment, les prises s'écoulent très difficilement en raison de la saturation du marché due à la surabondance des prises de calmars au large des côtes du Canada, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. Voilà pourquoi les chalutiers congélateurs canadiens regorgent de calmars qu'ils n'arrivent pas à vendre. Nous n'avons donc pas l'intention d'autoriser d'autres ventes bord à bord à des acheteurs étrangers tant que cette situation persistera.

M. Miller: Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que les pêcheurs de Terre-Neuve éprouvent la même crainte et qu'ils exigeront de lui certaines garanties ou une déclaration officielle sur le sort qui sera réservé à leurs prises de calmars et de maquereaux l'année prochaine?

M. McGrath: Oui, monsieur l'Orateur, je suis parfaitement conscient à des craintes qu'ils éprouvent. Je tiens à assurer au député et à toute la Chambre que le gouvernement annoncera en temps et lieu sa politique à cet égard.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

L'AGRICULTURE

LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE ET LA FORTE CONSOMMATION DE LAIT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, sur un ton un peu moins sérieux, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Un journal rapportait la semaine dernière que selon M. Alexander G. Schauss, directeur du Institute for Biological Research de Tacoma, dans l'état de Washington, des études menées sur des délinquants juvéniles démontrent qu'il existe un lien entre la forte consommation de lait et le comportement asocial.

Des déclarations de ce genre ne peuvent rester incontestées. Je demanderais donc au ministre de l'Agriculture s'il est disposé à consulter son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en vue de réfuter publiquement cette déclaration insensée qui, si elle reste incontestée, peut causer des torts irréparables aux producteurs laitiers et à l'industrie laitière.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de lire l'article en question. Je puis songer à une foule de facteurs susceptibles de favoriser la délinquance juvénile, mais je suis sûr que la consommation de lait n'en est pas un. Cela me semble tout aussi ridicule que d'affirmer qu'une consommation excessive de bœuf rend les gens agressifs.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—UNE RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui touche non seulement mes droits mais aussi ceux de tous les députés à la Chambre. En réponse à une question sérieuse que j'ai posée au très honorable premier ministre (M. Clark), ce dernier a nettement laissé entendre que les personnes au nom desquelles j'avais posé cette question, soit quelque 700 familles, auraient peut-être été mieux si elles s'étaient adressées directement au premier ministre.

Des voix: C'est honteux!

M. Robinson (Burnaby): Je demanderais au très honorable premier ministre de réfuter catégoriquement toute insinuation laissant entendre que je ne m'occupe pas convenablement de mes commettants: c'est à bon droit qu'ils se sont adressés à moi qui suis leur député; je demanderais au premier ministre d'affirmer qu'il n'est pas nécessaire de passer par-dessus la tête des simples députés et que ces derniers ne sont pas des riens du tout, comme les a déjà décrits le très honorable représentant de Mount Royal (M. Trudeau). Je demanderais au très honorable représentant de retirer son insinuation voulant qu'il soit parfois nécessaire de passer par-dessus la tête des simples députés pour s'adresser directement au premier ministre.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): A propos de cette question de privilège, monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord d'assurer au député que je n'avais pas l'intention d'insinuer quoi que ce soit de tel et, deuxièmement, que je le félicite de la promptitude avec laquelle il est intervenu.

M. ROSE—LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE AUX ÉTATS-UNIS—LA RÉPONSE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 17(2) du Règlement au sujet de . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai reçu avis de la question de privilège du député. Celui-ci y précise que sa question de privilège a trait à une affirmation inexacte qui aurait été faite à la Chambre il y a quelques jours et qui, selon le député, créerait certains problèmes. Je rappelle au député que les questions de privilège doivent être soulevées à la première occasion qui se présente. Il serait délicat de créer un précédent en permettant au député de soulever la question de privilège sur un incident qui remonte à plusieurs jours, à moins, bien sûr, que le député ait des raisons spéciales d'agir de la sorte.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je viens tout juste de me rendre compte du problème, et le ministre auquel s'adresse ma question de privilège était absent de la Chambre. Je prie donc Votre Honneur d'avoir l'indulgence de me permettre de soulever quand même ma question de privilège.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Mon intervention porte sur une déclaration qui par mégarde, a induit la Chambre en erreur il y a quelques jours. Avant d'aller plus loin, je tiens à remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) de cette lettre qui m'a été remise il y a quelques instants et qui me prouve que le gouvernement a donné suite, au moins en partie, à la demande que j'ai faite mercredi dernier.

Ma question concernait une centrale nucléaire située près de la frontière canadienne à Sedro Woolley, dans l'État de Washington. Même avant que ne survienne l'accident de Three Mile Island, les gens de ma région étaient déjà extrêmement inquiets de ce projet.

J'en arrive maintenant à la question proprement dite. Comme en fait foi le page 802 du hansard, j'ai posé mercredi dernier la question suivante:

> Comme les Américains se proposent de bâtir une énorme centrale nucléaire pour Sedro Woolley à Skagit Valley, dans l'État de Washington, et comme l'endroit choisi n'est qu'à 35 milles des régions peuplées de Colombie-Britannique qui comptent près d'un million d'habitants et qu'en cas d'accident nous aurions d'énormes problèmes d'environnement et d'évacuation, quelle est l'attitude du gouvernement au sujet de la construction de cette centrale nucléaire aussi près de nos frontières? Est-il pour, contre ou indifférent?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a répondu ce qui suit:

> Monsieur l'Orateur, de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre et des partis de l'opposition ont exprimé leur inquiétude à ce sujet. Le Canada n'est pas en mesure de décider où les États-Unis ou les intérêts américains doivent situer leurs centrales nucléaires, mais nous avons néanmoins abordé la question avec les autorités du département d'État des États-Unis.

J'ai trouvé cette réponse rassurante. D'autres députés et moi-même avons conclu, puisque le ministre avait dit «nous avons abordé la question avec les autorités du département d'État des États-Unis», que le Canada s'était opposé au choix de l'emplacement de Sedro. C'est précisément ce que la réponse du ministre laissait à entendre, sans peut-être que ce soit intentionnel. On peut difficilement nous reprocher d'avoir supposé, étant donné que des députés des deux côtés de la Chambre avaient exprimé des appréhensions, que le ministre s'inquiétait aussi, que le Canada avait fait plus que soulever simplement la question auprès des États-Unis, qu'en fait il avait déclaré son opposition au choix de l'endroit.

Cependant, j'ai reçu une lettre diplomatique, un aide-mémoire, indiquant précisément le contraire. Je cite ici un extrait tiré de la page 3 de cet aide-mémoire daté du 29 août de cette année. Voici:

> Bien que le gouvernement ne s'oppose pas, en principe, à la construction d'une centrale nucléaire près de la frontière, il voudrait néanmoins être tenu au courant de l'évolution du projet, surtout en ce qui a trait aux questions de sécurité publique et de risques pour l'environnement.

En dépit de ce qu'on nous a dit à moi et à d'autres députés, la politique officielle du Canada n'est pas de condamner l'établissement de nouvelles installations près de la frontière. La politique serait plutôt d'approuver ces projets, ou du moins de ne pas s'y opposer.

Pour terminer, j'espère que le ministre répondra que le Canada a changé de politique et que le président en sera informé lors de sa visite vendredi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a bien étayé sa question de privilège. Il sort maintenant du cadre de cette question en faisant des instances au ministre.

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, vous avez fait remarquer au député qu'il fallait soulever la question de privilège le plus tôt possible après que les déclarations sont faites à la Chambre et il a donné comme excuse dans son entrée en matière qu'il n'avait pas soulevé la question parce que j'étais absente. La question a été soulevée pour la première fois le mercredi 31 octobre. J'étais à la Chambre pour la période des questions jeudi et vendredi derniers. Je me suis absentée seulement hier pour adresser la parole à l'Assemblée générale à New York. Je tiens à consigner ces faits au compte rendu pour que le député n'aille pas supposer que je n'étais pas à la Chambre pendant la période des questions.

● (1510)

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je tiens à garantir au député que je n'ai nullement induit la Chambre en erreur ni essayé de le faire. De fait, je me suis exprimée très clairement quand j'ai répondu à la question du député à la Chambre. Sa question concernait le projet de construction d'une centrale nucléaire à Sedro Woolley, dans l'État de Washington. J'ai répondu que nous avions néanmoins saisi de la question les autorités du département d'État des États-Unis. Je n'ai rien dit de plus. J'ai déclaré que nous avions abordé la question.

Par ailleurs, vu l'aide-mémoire auquel le député a fait allusion, c'est-à-dire l'aide-mémoire daté du 29 août, et la lettre que je lui ai écrite aujourd'hui en réponse à la sienne du 1^er^ novembre, le député sait maintenant que nous avons fait savoir au gouvernement des États-Unis que nous tenions à être mis au courant de tous les aspects de ce projet, qui en est encore à l'étape préliminaire. Nous avons indiqué que nous tenions à être mis pleinement au courant de tous les aspects de ce projet, qui en est encore à l'étape préliminaire. Nous avons indiqué que nous tenions à être mis pleinement au courant de tous les aspects du projet qui ont trait à la sécurité, particulièrement en ce qui concerne les conséquences transfrontalières. L'aide-mémoire dit notamment, et je pense, monsieur l'Orateur, que le député aurait peut-être pu le lire jusqu'au bout:

... il vise à obtenir des renseignements qui permettront au gouvernement canadien d'établir si la construction des unités 1 et 2 de la centrale nucléaire de Skagit présentera un risque réel de conséquences transfrontalières nocives. Dans ce cas, le gouvernement du Canada pourra demander qu'il y ait consultation pour résoudre de façon unilatérale tout problème que nous pourrons constater.

Autrement dit, si le projet peut avoir des effets marqués sur l'environnement et la sécurité dans toute région du Canada, nous insisterons pour en discuter directement avec le gouvernement des États-Unis, et c'est ce que disait l'aide-mémoire du 29 août.

En outre, comme je l'ai dit dans la lettre que j'ai adressée aujourd'hui au député, il admettra que les audiences relatives à cette centrale, c'est-à-dire les audiences en vue de l'octroi d'un permis et non pas au sujet du zonage dans l'État de Washington, car celles-là doivent avoir lieu plus tard dans la semaine et n'intéressent que la localité; les audiences, dis-je, en vue de l'octroi d'un permis ont été retardées indéfiniment par la commission de réglementation de l'énergie nucléaire des États-Unis. Par conséquent, cette question ne présente pas un caractère d'urgence et ne mobilise pas actuellement l'attention du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre se rend compte, certainement, que les deux parties ne sont peut-être pas d'accord sur un certain point. Par conséquent, cela sort du cadre de la question de privilège.

J'en profite pour dire à la Chambre que, depuis le début de la session, je me suis montré très indulgent en laissant les députés soulever la question de privilège même si cela concernait uniquement des points de désaccord avec un ministre. Il m'est difficile de continuer ainsi, car chaque fois, comme le député a fait valoir un aspect de la question, il est normal de fournir au ministre l'occasion de répondre.

Je ne vise pas particulièrement le député qui a soulevé la question de privilège aujourd'hui, car il y en a eu un certain nombre, mais en fin de compte, le député qui soulève un point de désaccord avec un ministre prolonge la période des questions et reprend la parole comme chaque député aimerait le faire.

Si je fais preuve de générosité en accordant à chaque fois autant de temps au ministre pour répondre, en fait, j'invite les députés à profiter davantage de la période des questions en la prolongeant sous prétexte d'une question de procédure quelconque. C'est parfaitement injuste et cela empiète sur le temps réservé au débat comme aujourd'hui, par exemple, où nous avons une motion que la Chambre a évidemment hâte d'examiner.

Par conséquent, je ne cherche pas à faire preuve de plus de rigueur, ni a me montrer particulièrement sévère. Je dois simplement me montrer un peu plus ferme, et si les députés soulèvent la question de privilège pour une affaire qui ne présente pas un caractère d'urgence, mais qui concerne plutôt un point de désaccord, je vais devoir les arrêter avant qu'ils n'aillent plus loin et avant qu'il ne soit équitable d'inviter le ministre concerné à répondre.

[M^lle MacDonald.]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—ATTEINTE PORTÉE À L'INTÉGRITÉ DU MINISTRE PAR LE DÉPUTÉ DE YORK-CENTRE

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question du député de York-Centre (M. Kaplan) figurant à la page 935 du hansard. Ce dernier m'a impliqué de manière gratuite et injustifiée dans sa question et a porté atteinte à mon intégrité personnelle en tant que ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Il l'a peut-être fait par inadvertance comme il fait pour tant d'autres choses. Je m'inscris en faux contre les prémisses de la question du député de York-Centre. Je lui demande de se méfier de la façon qu'il a de fausser ses questions. Je tiens à ce qu'il sache que le rapport annuel présenté par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) expose à la page 33—et vous le savez sans doute, monsieur l'Orateur—le «principe de la réunification des familles» et ainsi de suite. Mais, je ne vais pas le lire maintenant ...

Des voix: Règlement!

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, vous étiez alors en voyage en URSS ....

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends que le ministre ait envie d'intervenir à ce propos. Toutefois, il demande la parole pour soulever la question de privilège en vue de parler d'un incident qui s'est produit ici hier et je crois que ce serait enfreindre le Règlement que de lui permettre de le faire en ce moment.

M. HARQUAIL—DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE À LA CHAMBRE DES DÉCLARATIONS IMPORTANTES

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur ce qui constitue peut-être en fait une question de privilège pour l'ensemble des députés et qui concerne les déclarations faites par le gouvernement à l'extérieur de la Chambre.

Le premier ministre (M. Clark) et son gouvernement ont toujours dit qu'ils témoigneraient du respect à l'égard du Parlement; pourtant, le ministre des Transports (M. Mazankowski), en guise d'introduction à un discours qu'il a prononcé hier à Toronto, a déclaré qu'il allait faire une annonce importante. C'est à mon avis tout à fait inacceptable pour la Chambre. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demanderais donc au ministre de faire preuve de plus de respect à l'égard des députés. S'il veut faire une déclaration importante au sujet du transport aérien ou de tout autre domaine relevant de son ministère, qu'il respecte les représentants élus du peuple et qu'il le fasse à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre au rappel au Règlement ou à la question de privilège du député, j'hésite entre les deux. En effet, le discours de Toronto était une prise de position. Ce discours a duré 30 minutes et je sais, monsieur l'Orateur, comme vous ainsi que tous les autres députés, j'en suis sûr, que les déclarations faites à l'appel des motions à la Chambre doivent être courtes, succinctes. Vu la longueur de mons discours, j'ai jugé qu'il ne conviendrait pas de le faire à la Chambre, à l'appel des motions.

Si les députés veulent que je le verse au hansard, je suis entièrement disposé à le faire sur-le-champ. Je me ferai un réel plaisir de le faire, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression qu'il serait préférable pour moi de ne pas ainsi empiéter sur le temps de la Chambre puisque tous les députés recevront copie de ce discours et qu'ils auront sûrement l'occasion de me questionner à la Chambre et au comité. Le comité permanent est déjà saisi des prévisions budgétaires et je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions qu'on voudra m'y poser. D'ici là, les députés pourront peut-être étudier mes déclarations, et après y avoir bien réfléchi me poser des questions plus incisives, plus sérieuses, au lieu du méli-mélo auquel nous avons droit pour le moment de la part des députés d'en face.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre sait sûrement que les ministres ont la prérogative de faire ce genre de déclaration à la Chambre ou à l'extérieur, et que leur choix ne peut fournir matière à un rappel au Règlement ou à une question de privilège.

● (1520)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le 3e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques—M. Clarke (Vancouver Quadra).

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LES AGENCES GOUVERNEMENTALES

MESURE CONCERNANT LA RELOCALISATION

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics) demande à présenter le bill C-22, concernant la relocalisation d'agences gouvernementales.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA VISITE DU PRÉSIDENT CARTER

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la motion que je vais présenter a fait l'objet de consultations par les voies habituelles; j'espère qu'elle obtiendra le consentement unanime. Il s'agit de la visite du président Carter à Ottawa les 9 et 10 novembre. La motion dit:

Que la Chambre s'ajourne à une heure de l'après-midi, le vendredi 9 novembre 1979; que le discours que doit prononcer le président des États-Unis d'Amérique, M. Jimmy Carter, le vendredi 9 novembre 1979, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux *Débats* de la Chambre des communes de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre; et que le discours du Président de même que les remarques y afférentes soient mis à la disposition des media pour transmission de la manière ordinaire par le Service de radio-télévision de la Chambre des communes.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 156, 195, 196 et 216.

Je suggère, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES BOUTIQUES HORS-DOUANES—LES POINTS SUR LA FRONTIÈRE TERRESTRE

Question no 156—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir des boutiques en franchise de droits à ses frontières et, le cas échéant, quels profits compte-t-il en tirer et s'attend-on à ce qu'une décision soit bientôt prise?

L'hon. Walter Baker (ministre du Revenu national): Comme il a été annoncé à la Chambre le 26 octobre 1979, un accord de principe a été donné à l'établissement de boutiques hors-douane à des points sur la frontière terrestre et les critères d'admissibilité seront annoncés prochainement. Les avantages éventuels de ce programme seraient la création d'emplois pour les Canadiens, l'augmentation des ventes de produits canadiens ainsi que la perception de nouvelles taxes par tous les niveaux du gouvernement.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Question no 195—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de l'Environnement?

Situation économique

L'hon. John A. Fraser (ministre de l'Environnement): *a*) Au 31 mars 1979, 6348 employés permanents étaient inscrits sur la feuille de paye. *b*) Au 31 mars 1979, 569 employés nommés pour une période déterminée étaient inscrits sur la feuille de paye.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Question nº 196—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Pêches et Océans?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Le ministère des Pêches et des Océans n'existait pas en date du 31 mars 1979 mais il a été créé le 2 avril 1979.

Le 2 avril 1979,

a) approximativement 4706*;

b) approximativement 1079*.

* Ces chiffres ne sont qu'approximatifs puisque le partage définitif des employés du ministère des Pêches et de l'Environnement entre le nouveau ministère de l'Environnement et le nouveau ministère des Pêches et des Océans n'était pas encore accompli.

LE REVENU NATIONAL

Question nº 216—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère du Revenu national?

L'hon. Walter Baker (ministre du Revenu national): *a*) Impôt: 13,542. Douanes et Accise: 9,233. *b*) Impôt: 6,333. Douanes et Accise: 595.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES GRAVES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES POUR LES CANADIENS

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition) propose:

Que le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre parce qu'il provoquera de graves difficultés économiques pour les Canadiens cet hiver: premièrement, du fait qu'il néglige la possibilité sérieuse de pénuries de carburant de chauffage; deuxièmement, du fait qu'il n'appuie pas les accords intergouvernementaux existants en matière de prix et d'approvisionnements de pétrole; troisièmement, du fait qu'il est incapable de conclure des accords empêchant des augmentations immodérées des prix à l'avenir; et quatrièmement, du fait qu'il accepte des taux d'intérêt plus élevés que jamais.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les députés sont priés de noter qu'en conformité de l'article 58(9) du Règlement et au plus tard à 9 h 45 ce soir, on mettra aux voix toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives à cette motion.

[M. Herbert.]

[*Français*]

M. Trudeau: Monsieur le président, quand nous avons assumé le rôle de l'opposition officielle, nous étions résolus de ne pas faire de l'obstruction systématique au Parlement. Nous avions plutôt décidé de proposer des solutions aux mauvaises décisions et aux politiques erronées qui pouvaient être prises ou présentées par le gouvernement. Nous connaissons les difficultés économiques qui existaient dans le monde industriel, nous savions également ce que représentait la tâche de gouverner et son importance, et nous voulions, encore une fois, aider le gouvernement dans les choses importantes.

Aujourd'hui, puisque nous discutons de politique énergétique, notre tâche est particulièrement facilitée du fait que dès le mois de juin 1973 le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'alors, l'honorable M. Macdonald, avait proposé pour le pays les principaux jalons d'une politique énergétique qui peuvent encore nous guider aujourd'hui. J'avais moi-même, quelque cinq mois plus tard, à la Chambre, amplifié ces jalons et enfin, dans les premiers six mois de 1976, le ministre d'alors, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), avait proposé une stratégie énergétique pour le Canada.

Aujourd'hui, notre tâche est assez simple, il s'agit de proposer au gouvernement qu'il relise ces documents qui s'inspirent des principes que nous avions alors établis, et qu'il se dépêche de corriger les erreurs dans lesquelles il s'est engagé depuis déjà cinq mois. Cette politique énergétique couvrait de nombreux aspects importants pour le Canada, mais je voudrais surtout aujourd'hui m'attarder aux deux aspects principaux: les approvisionnements en énergie et le prix de cette énergie à établir au Canada.

Sur le problème des approvisionnements, ai-je besoin de rappeler à la Chambre, monsieur le président, que dès 1973 alors qu'éclatait la crise de l'OPEP le gouvernement a saisi l'importance pour le Canada d'intervenir dans les mécanismes de marché pour assurer aux Canadiens qu'ils pourraient être assurés d'une sécurité en approvisionnements? C'est ainsi que nous avions créé la société Petro-Canada dont les tâches multiples ne sont pas à réciter ici, mais qu'on me permette seulement de rappeler à la Chambre qu'à cause de l'importance que cette société canadienne, qui est devenue en quatre ans la première en importance de toutes les sociétés pétrolières canadiennes, attachait à l'exploration et à l'exploitation des ressources énergétiques dans le domaine non conventionnel ou dans la région frontière, c'est ainsi que cette année seulement cette compagnie a augmenté les réserves en gaz de quelques trillions de pieds cubes. C'est ainsi également que cette société a servi d'agent pour le gouvernement lorsque nous avons voulu établir des négociations d'État à État pour nous assurer la sécurité en approvisionnements.

Par exemple l'an dernier, à la suite de la première crise iranienne, lorsque nous avons vu la société canadienne Imperial Oil, filiale de l'Exxon, détourner des approvisionnements destinés au Canada et les diriger vers les États-Unis, immédiatement le gouvernement, par l'entremise du ministre et de la société Petro-Canada, avait entrepris des discussions avec le gouvernement vénézuélien, lequel nous avait assurés que dorénavant il serait prêt à transiger directement avec le Canada, c'est-à-dire avec la société Petro-Canada.

J'incite le gouvernement à se retourner vers cette politique et à nous assurer que ces jalons, qui avaient été posés par le gouvernement canadien d'alors, soient effectivement respectés. Nous avions fait la même chose au moment de la visite du ministre au Mexique lorsqu'il avait réussi à établir avec le gouvernement mexicain une entente qui a été paraphée dès le mois de mai dernier, et qui devait être conclue au mois de septembre, c'est-à-dire il y a deux mois, entente aux termes de laquelle le Mexique approvisionnerait le Canada de pétrole pour quelque deux milliards de dollars et qu'en échange nous vendrions au Mexique des produits canadiens.

Eh bien, encore une fois, monsieur le président, je me contente de proposer au gouvernement qu'il mette en vigueur cette entente paraphée, qu'il invite le président du Mexique à venir au plus tôt au Canada, afin que les Canadiens puissent, dès cet hiver, comme nous l'avions nous-mêmes projeté, profiter de cette entente.

Alors, sur ces deux points, monsieur le président, je rappelle simplement au gouvernement que nos propositions seraient faciles à appliquer, et qu'elles apporteraient dès maintenant une plus grande sécurité aux Canadiens, c'est-à-dire un aveu du gouvernement à l'effet qu'il s'est trompé en proposant de démantibuler Pétro-Canada et qu'il a été trop négligent pour mettre en œuvre ces ententes avec le Venezuela et le Mexique et que, dès maintenant, il sera prêt à mettre ces ententes en œuvre.

Il y a un autre domaine, monsieur le président, dont cette Chambre a déjà été saisie, il s'agit du problème de la sécurité en approvisionnements quand le gouvernement, à la suite encore une fois de la crise iranienne, avait fait comprendre à la Chambre des communes l'importance d'adopter une loi d'urgence sur les approvisionnements en énergie. Cette loi a été adoptée par la Chambre dès le mois de juillet dernier. Le député d'Outremont (M. Lalonde) incitait le gouvernement d'agir pour établir l'Office prévu par cette loi afin d'assurer l'approvisionnement équitable aux Canadiens au cas où il y aurait des problèmes difficiles cet hiver. Le gouvernement n'a rien fait. Et aujourd'hui même, le leader de l'opposition (M. MacEachen) obtenait du gouvernement un aveu selon lequel il n'avait pas créé cet office, alors que l'Office national de l'énergie nous prévenait, vendredi dernier, que l'approvisionnement en huile de chauffage cet hiver pour les Canadiens n'est assuré qu'à condition qu'il n'y ait pas de crise ou d'interruption des services. Or, nous venons d'apprendre que l'Iran précisément est en état de crise, et on peut prévoir, à moins d'une très grande chance, des difficultés d'approvisionnement en huile à chauffage cet hiver; alors ici encore je me permets d'inciter le gouvernement à retourner aux politiques libérales et à établir le plus tôt possible ce bureau ou cet office, afin d'assurer l'équité dans l'approvisionnement en énergie.

[*Traduction*]

● (1530)

La deuxième formule importante que le gouvernement se devait d'établir à propos du pétrole portait sur le prix, monsieur l'Orateur. Dès le mois de décembre 1973, à peine quelques mois après que l'OPEP eut commencé à fixer les prix, nous avons adopté une politique ferme dont le principe essentiel était d'établir un seul prix pour tous les Canadiens et nous avons maintenu ce prix en deçà du prix mondial. C'était la politique suivie par notre gouvernement.

C'est une politique qui nous a assuré un énorme avantage, non seulement dans le secteur industriel de notre économie en permettant aux industries qui pouvaient obtenir l'énergie à meilleur marché au Canada de créer des emplois, mais même au niveau du particulier également, par exemple, l'hiver dernier, le propriétaire d'une maison en Alberta dépensait $280 de moins que s'il avait dû acheter le pétrole au prix mondial. A Terre-Neuve le montant économisé se situait plutôt aux environs de $240 par année et je crois que dans les provinces du centre où les problèmes de chauffage sont plus graves qu'en Alberta ou à Terre-Neuve, l'économie réalisée était d'environ $200 grâce à cette politique d'un seul prix pour tous les Canadiens et du maintien du prix en deçà du cours mondial.

Je demande instamment à ce gouvernement, qui a tant de fois changé d'idée, de revenir à la politique libérale dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je lui demande instamment de gouverner encore une fois par volte-face et d'en revenir à une politique saine et avantageuse pour les Canadiens. Une politique qui assurait la sécurité de l'approvisionnement à meilleur marché qu'au cours mondial.

Qu'est-ce que le gouvernement prévoit se donner comme politique? Apparamment il annule l'accord présentement en vigueur et il nous dit ensuite que le prix va se rapprocher du cours international. Quel sera l'effet de cette décision monsieur l'Orateur? S'il fallait que les cours internationaux soient adoptés très bientôt, cela voudrait dire que les Canadiens devront payer $400 par an de plus environ pour chauffer leur maison et $250 de plus par an pour conduire une automobile ordinaire. Cela entraînerait pour l'industrie une perte d'emplois. Cela voudrait dire, monsieur l'Orateur, qu'après avoir secoué l'économie avec des taux d'intérêt sans précédent, on lui ferait maintenant subir la double secousse de l'augmentation du prix du mazout et du pétrole. Or actuellement l'économie est incapable de tolérer et de surmonter pareilles pressions.

Je ne suis pas d'accord avec le gouvernement quand il semble dire que le prix de notre pétrole doit atteindre les cours mondiaux si l'on veut garantir les approvisionnements et économiser l'énergie. Tout d'abord, je rappellerai à la Chambre que notre politique a été établie très clairement dans «UMP Stratégie énergétique pour le Canada» document publié dans les premiers mois de 1976. Permettez-moi de citer l'extrait suivant qui figure en page 142:

> Nous devons poursuivre le processus amorcé en avril 1974, c'est-à-dire augmenter progressivement le prix du pétrole canadien pour le rapprocher des prix internationaux. Le Canada n'a pas nécessairement à s'aligner sur les prix internationaux. Comme nous disposons de ressources propres à mettre en valeur, nous jouissons, contrairement à un grand nombre de pays, d'un certain degré d'indépendance vis-à-vis du cartel des pays exportateurs de pétrole, ce qui est à notre avantage. Mais si nous ne relevons pas nos prix à des niveaux qui permettent l'exploration, la mise en valeur et la livraison de nos ressources, nous nous retrouverons dans la même situation que les pays qui sont dépourvus de ressources propres.

Notre politique était de fixer les prix à un niveau qui permette de trouver les ressources, de les mettre en valeur et de les livrer. Cela ne voulait pas dire n'importe quel prix que pourrait fixer un cartel se conduisant sur les marchés internationaux d'une façon qui serait jugée illégale au Canada. Rien ne nous oblige à suivre les cours mondiaux, quel que soit leur niveau.

Situation économique

● (1540)

A la conclusion de diverses ententes avec les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et d'autres provinces, nous avions convenu que les prix ne pouvaient demeurer aux niveaux antérieurs à 1972. Nous avions convenu de les augmenter quelque peu afin de pouvoir poursuivre les activités de prospection et de développement au Canada. Mais nous n'avions jamais accepté, à l'époque, et nous persistons dans notre refus, au même titre que l'ensemble du pays, d'une politique d'après laquelle les Canadiens devaient payer les prix établis par ce cartel, même si ces derniers étaient propriétaires de leurs ressources énergétiques. Nous ne souscrivons ni à la politique relative au pétrole ni à la politique relative aux autres ressources naturelles.

Je me permets simplement de rappeler à la Chambre la politique annoncée en avril 1969 par le député de Ottawa-Carleton (M. Pepin), à l'époque ministre de l'Industrie et du Commerce; d'après cette politique, le prix du cuivre au Canada allait être maintenu en deçà du cours de Londres, établi non pas en fonction de la loi de l'offre de la demande, mais bien des tendances du marché, ce qui, à l'époque ne nous avait pas paru juste, libre et sans entrave. Nous l'avions fait pour le cuivre. Nous l'avons fait pour le pétrole et, qui plus est, monsieur l'Orateur, nous l'avons fait avec l'accord du premier ministre de l'Alberta. Nous l'avons fait à une époque où de nombreuses provinces ne tenaient pas du tout à ce que les prix soient haussés.

Nous avions déclaré, et nous le répétons aujourd'hui, que nous n'avions pas pour politique d'augmenter les prix indéfiniment. La Syncrude calcule que le prix d'extraction d'un baril de pétrole des sables bitumineux se situe aujourd'hui entre $15 et $20 le baril. D'après nos spécialistes, il se situerait plutôt à $14 ou $15 le baril. Quoi qu'il en soit, même si l'on s'en tient aux chiffres avancés par Syncrude, il n'est certainement pas nécessaire d'augmenter les prix à $25, $35 ou $50 le baril.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Si telle devait être la décision d'un cartel international, dont le Canada n'est pas membre, il va de soi que le Canadiens exigeront du gouvernement une prise de position ferme en vue de nous assurer un prix qui favorisera les travaux de prospection et de développement, mais sans plus. Il est inutile de fixer des prix à un niveau qui permettra aux multinationales d'augmenter leurs profits d'autant plus et d'acheter d'autres secteurs de l'économie canadienne, ou encore d'augmenter la mainmise étrangère sur nos industries d'exploitation de l'énergie.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Sous mon gouvernement, depuis deux ans la mainmise étrangère sur l'industrie pétrolière canadienne a été réduite de 90 p. 100 à 75 p. 100. Si le gouvernement actuel continue à ne pas gouverner, cette tendance va se renverser au lieu de se poursuivre. Pour quelle raison sème-t-il l'incertitude ou rejette-t-il l'accord que nous avons établi et qui doit durer jusqu'au 1er juillet, accord critiqué par la plupart des premiers ministres provinciaux conservateurs y compris M. Davis, en Ontario qui regrette maintenant de ne pas l'avoir appuyé. Pour quelle raison le premier ministre (M. Clark) rejette-t-il ces ententes et entretient-il le désaccord auquel nous assistons actuellement entre l'Ontario et l'Alberta, en particulier?

Dans le discours du trône, le ministre nous avait promis un fédéralisme renouvelé qui permettrait aux provinces de vivre dans l'harmonie et de s'entendre avec le gouvernement fédéral pour régler leurs problèmes et qui irait à l'opposé de la politique de notre gouvernement qui, prétend-il, a semé partout la discorde. Permettez-moi de dire que deux semaines après le discours du trône, le premier ministre de l'Alberta a déclaré au cours d'un dîner-bénéfices, en Alberta, devant 900 progressistes conservateurs, qu'il y avait désaccord, que les hausses de prix et les négociations de 1973, 1974 et 1975—que nous avons organisées—ne seront rien à côté des négociations de 1979 et 1980. Le premier ministre de l'Alberta a déclaré que l'on demandait à sa province de ne pas augmenter le prix de son pétrole et de céder une partie de la caisse du patrimoine. Voilà, a-t-il dit, ce qu'on lui demandait.

Le premier ministre ou le ministre de l'Énergie ne nous ont pas dit ce qu'ils avaient demandé. Malgré leur souci d'agir au grand jour, ils ne nous l'ont pas encore dit, monsieur l'Orateur. Mais nous savons que le premier ministre de l'Alberta se plaint d'avoir à céder une partie de la caisse du patrimoine, accusation qui n'a jamais été faite contre notre parti lorsque nous formions le gouvernement, même pendant nos jours les plus sombres.

Nous n'avons certainement pas fait élire de nombreux députés dans cette région du pays, monsieur l'Orateur.

Une voix: Pas beaucoup?

Une voix: Encore moins la prochaine fois.

M. Trudeau: Ce serait difficile, monsieur l'Orateur, mais peut-être le même nombre puisque j'ai lu dans le rapport du 25 octobre que le premier ministre avait un air lugubre et qu'il espérait que les 21 députés fédéraux de l'Alberta appuieraient sa décision de hausser le prix du pétrole.

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Levez-vous!

M. Trudeau: Je vois que le premier ministre sourit parce qu'il fait partie des 21 députés de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Et peut-être avons-nous là une explication de la politique que le gouvernement veut nous faire avaler, une politique totalement inacceptable et que nous rejetons totalement. Que fait le gouvernement au lieu de renouveler le fédéralisme? Il lance des ultimatums aux provinces, il fait des déclarations de souveraineté économique, il livre des guerres au moyen de communiqués et il plonge le pays tout entier dans l'incertitude.

Depuis 1973, jusqu'en juillet prochain, nous avons réussi à conclure des ententes chaque année avec la province de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si nous mettons le gouvernement en demeure de s'inspirer des politiques libérales pour rétablir la politique de prix . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je vois que les néo-démocrates ont hâte d'entrer dans la bagarre.

M. Lefebvre: Encore les mouettes.

M. Trudeau: Ils vont certainement nous parler de leur désaccord avec le premier ministre de la Saskatchewan. Je suis certain que nous en entendrons parler tout à l'heure.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je voudrais terminer mon intervention sur ce sujet très important:

[*Français*]

Le Canada maintenant fait face à des difficultés immenses. Nous sommes peut-être au bord d'une récession telle que les Canadiens n'en ont pas vue depuis plusieurs décennies. Nous savons le danger non seulement pour l'industrie, pour les pertes d'emplois qui en découlent, mais nous savons surtout les dangers que les prix du pétrole soient établis par un cartel international sur le dos des gens, ce qui rendrait plus coûteux le chauffage de leurs maisons, et entraînerait un danger en ce qui a trait au prix qu'ils devront payer pour conduire leurs automobiles.

Nous savons surtout qu'à ce moment-ci gouverner un pays n'est pas facile. Nous savons qu'il y a l'inflation dans le monde, nous savons qu'il y a du chômage, mais nous disons au gouvernement, monsieur le président, que c'est précisément dans de telles circonstances que les gouvernements ont un rôle crucial, un rôle fondamental à jouer. Il ne peut pas exister à ce moment-là un gouvernement qui se tient en retrait et qui regarde les provinces tirer l'une sur l'autre des coups de canon. Il ne peut pas exister un gouvernement qui trouve que le summum de l'habileté pour un gouvernement c'est de ne pas gouverner. Qu'est-ce que nous avons vu depuis six mois? Nous avons vu un gouvernement qui met en application cette maxime élaborée d'ailleurs et énoncée par Jim Gillies, toujours le même, le conseiller principal du premier ministre, qui disait:

● (1550)

[*Traduction*]

«Pour mieux gouverner, il faut moins gouverner.» C'est bel et bien ce que fait le gouvernement actuel, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Au chapitre de l'approvisionnement en produits pétroliers essentiels, le gouvernement démantèle Petro-Canada et permet aux multinationales de prendre les décisions nous concernant. Pour les situations d'urgence, le gouvernement ne se donne même pas la peine de mettre sur pied l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. Au chapitre des prix, le gouvernement refuse de prendre position et il prétend laisser à l'OPEP et à la province de l'Alberta le soin de décider. Au chapitre des taux d'intérêt, le gouvernement déclare qu'il emboîtera le pas aux Etats-Unis, quoi qu'il arrive.

Le gouvernement actuel ne remplit pas son rôle. Hier, le gouvernement se citait en exemple, prétendant pouvoir entretenir des relations harmonieuses avec les provinces et donner une nouvelle orientation au fédéralisme, alors qu'il venait de se débarrasser de Loto-Canada et de se départir de ses pouvoirs sur les ressources sous-marines. Nous avons un gouvernement qui a décidé que pour mieux gouverner, il fallait moins gouverner.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Trudeau: Hier encore nous entendions le très honorable premier ministre répondre à des questions sur le référendum québécois et refuser de dire que ses ministres et ses partisans militeraient pour le non dans cette campagne référendaire. J'ai compris tout à l'heure que le premier ministre s'est corrigé en disant que les progressistes conservateurs seraient appelés à se joindre au comité-parapluie, je crois . . .

Une voix: Au paratonnerre!

M. Trudeau: . . . ou du paratonnerre, au comité-parapluie de M. Ryan. Je ne sais pas si j'interprète mal le premier ministre, mais je crois que c'était l'essence de sa correction. Mais vendredi dernier, le député d'Outremont et moi-même avons essayé à quatre reprises de faire dire au premier ministre que ses ministres québécois feraient la campagne du non. Il a toujours refusé de donner une réponse à cette question, et jusqu'à présent, nous ne savons pas comment les ministres de ce gouvernement vont se conduire.

Monsieur le président, je conclus en disant que si le premier ministre pense vraiment qu'il va amadouer les Québécois en leur disant qu'il leur donne Loto Canada, qu'il est un gouvernement prêt à changer le *statu quo*, sans nous dire comment il va le changer, je dis à ce gouvernement, je dis à ce premier ministre qu'il connaît fort mal les Québécois, parce que les Québécois veulent un gouvernement qui se tient debout, eux qui sont peut-être en train de vivre l'une des crises les plus graves de leur histoire, crise d'ailleurs qui affecte l'ensemble de ce pays et son existence même. Les Québécois sont sans doute partagés. Il y en a qui veulent la souveraineté ou l'indépendance ou la séparation. Il y en a beaucoup plus, nous croyons, qui veulent la survie du Canada, mais ils ne veulent pas que ce soit . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Mais ils ne respecteront pas un Canada ni un gouvernement mou. Ils ne respecteront pas le Canada si ce dernier ne joue pas un rôle dans lequel les Canadiens de toutes origines, et les Québécois en particulier, seront mis en cause. Voilà pourquoi je dis à ce premier ministre: Le premier rôle, le premier devoir d'un gouvernement, c'est de gouverner, et, en matière d'énergie, nous l'incitons à le faire.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, nous venons de comprendre pourquoi la phrase employée par mon collègue, le député de Mission-Port Moody (M. Rose), était si pertinente. Il ne fait aucun doute que le parti libéral n'est pas simplement passé du pouvoir à l'opposition, mais qu'il est bel et bien en exil. Il avait perdu sa raison d'être quand il formait le gouvernement, et il n'a guère trouvé sa voie, maintenant qu'il forme l'opposition.

Je souscris à la motion . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Nos collègues en exil trouvent cela drôle. On verra bien s'ils continueront à rire dans une minute. Nous souscrivons à cette motion. Nous sommes d'accord sur le libellé, mais non pas nécessairement sur les motifs qui l'inspirent. Je vous l'assure.

En vue des élections du 22 mai, l'actuel premier ministre (M. Clark) avait orienté sa campagne électorale sur les questions économiques. Avant le 22 mai, il avait fait part de ses préoccupations au sujet des durs contrecoups que la hausse des taux d'intérêt faisait subir aux Canadiens. Selon lui, elle faisait augmenter le coût de la vie, favorisait le chômage et ralentissait la croissance économique.

Le premier ministre avait raison avant le 22 mai; c'est bel et bien ce qui s'est produit à la suite de la hausse des taux d'intérêt. D'après mon parti, les effets ressentis avant le 22 mai, ont persisté. Nous n'avons pas été en mesure de comprendre quel raisonnement brillant le gouvernement actuel a suivi pour en arriver là. Avant les élections, le premier ministre affirmait qu'une politique préconisant des taux d'intérêt élevés n'aurait que des répercussions néfastes. Ces affirmations se sont avérées; mais qu'a-t-il fait pour redresser la situation? Il a décidé d'adopter une politique identique à celle à laquelle il attribuait tous ces malheurs.

Nous savons que les taux d'intérêt élevés rendent la vie difficile aux Canadiens. Nous savons en outre qu'ils sont inutiles. J'étais dans l'ouest du pays hier et avant-hier. Pour la gouverne du premier ministre (M. Clark) et de son gouvernement, j'aimerais donner quelques exemples concrets, pris de l'ouest du Canada, des résultats de sa politique de taux d'intérêt élevés. Arrêtons-nous en premier lieu au coût de la vie; cet aspect devrait intéresser le premier ministre puisqu'il vient lui-même de l'Alberta. Le coût de la vie a des incidences sur tous les secteurs de l'économie, qu'il s'agisse de moyens de locomotion, d'alimentation ou de n'importe quel autre produit. Les taux d'intérêt élevés ont des effets préjudiciables aux consommateurs qui en fin de compte en supportent le fardeau.

● (1600)

Il y a deux jours, en Saskatchewan, j'écoutais le journal télévisé où l'on donnait des nouvelles de Calgary. On nous apprenait qu'à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt, on ne disait pas avant le 22 mai, ni même au cours des deux premiers mois de l'été, mais simplement à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt, survenue ces deux derniers mois, les frais fixes mensuels d'une famille type à Calgary avaient subi une augmentation de $146 par mois; cela signifie que le citoyen ordinaire dans cette ville ne peut plus se permettre d'acheter une maison; le Canadien ordinaire vivant à Calgary, dont la situation financière est raisonnablement aisée, ne peut plus se permettre de s'acheter une maison et cela directement à cause de la politique du gouvernement visant à maintenir à la hausse des taux d'intérêt. D'autres données avaient été avancées au cours de la même émission; ainsi, les ventes de maisons à Calgary avaient fléchi dans une proportion de 22 p. 100, cette année, en raison de l'escalade des prix, résultat principal de la hausse des taux d'intérêt.

J'ai profité de cette visite pour m'entretenir avec des agriculteurs de la Saskatchewan, à Prince-Albert; j'en ai également rencontré dans la petite localité de Weldon; cet échantillon était très représentatif des agriculteurs de la Saskatchewan. Un agriculteur, même s'il est le moindrement prospère, empruntera en moyenne jusqu'à $15,000 par année pour acheter de l'engrais et des produits chimiques et poursuivre ses activités sans interruption. Les hausses des taux d'intérêt, appliquées à un emprunt de $15,000 par année, se révèlent désastreuses pour les agriculteurs de l'ouest du Canada et d'ailleurs.

Je vais vous raconter l'histoire d'un homme que j'estime être dans la soixantaine, qui m'a beaucoup touché; cet homme propriétaire d'une ferme en Saskatchewan, m'a raconté que jusqu'à la semaine dernière, son fils avait eu l'intention de s'acheter une ferme; il prévoyait marcher sur les traces de sa famille; mais, avec la dernière augmentation du taux d'intérêt, ce jeune homme a conclu qu'il n'était pas en mesure de suivre la tradition familiale. Il n'avait plus les moyens de s'acheter une ferme. La faute en retombe sur le gouvernement conservateur, et sur personne d'autre. Il y a maints autres exemples du même genre dans toutes les régions du pays, des exemples concrets des répercussions de la politique des taux d'intérêt élevés en fait des coûts. Ces effets se font également ressentir de façon très grave et directe au chapitre des possibilités d'emplois offertes aux Canadiens et aux Canadiennes qui souhaitent travailler.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, un de nos députés de la Colombie-Britannique a signalé à l'attention de la Chambre une décision du plus grand fabricant de contreplaqué de cette province, la société Weldwood of Canada Limited, de mettre à pied au moins 600 employés. Pourquoi? A cause du ralentissement dans le secteur de l'habitation. Si j'en avais le temps je pourrais citer un certain nombre de déclarations faites à la fois par la direction et le syndicat de cette société au cours des 24 dernières heures portant qu'il y a une seule et unique raison qui explique le ralentissement dans le secteur du logement en Colombie-Britannique et partout au Canada. Encore une fois, c'est à cause de la politique d'intérêts élevés du gouvernement. Ce que je veux bien faire comprendre c'est que dans le cas présent il est question d'emplois et non seulement de coût de la vie.

Je veux particulièrement attirer l'attention sur les propriétaires de petites entreprises. Dans l'ensemble, les grandes sociétés engendrent leurs propres capitaux mais les petites entreprises de chez nous, elles, doivent avoir recours aux banques, aux caisses d'épargne et de crédit ou aux caisses populaires. Dans la conjoncture actuelle, les petites entreprises font face à de telles difficultés qu'elles sont non seulement dans l'impossibilité d'obtenir les capitaux dont elles ont besoin pour se développer à un rythme raisonnable mais dans certains cas elles sont forcées de fermer leurs portes et de mettre les travailleurs canadiens à pied. Ce que je veux démontrer, et ce

que bien des députés de mon parti ont essayé de montrer non seulement depuis les élections mais avant, c'est qu'une politique de taux d'intérêt élevés, qu'elle soit libérale ou conservatrice, est absolument néfaste pour le pays par les incidences qu'elle a sur la création d'emploi et le coût de la vie.

Je tiens en particulier à faire valoir l'argument présenté par mon honorable ami de Broadview-Greenwood (M. Rae) au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques—argument que l'on n'a d'ailleurs aucunement réfuté selon lequel les taux d'intérêt élevés font tort à la population du Canada, tout en n'étant pas non plus nécessaires. Je n'ai pas le temps de répéter cette argumentation, mais je demande au premier ministre, s'il refuse d'accepter la thèse du Nouveau parti démocratique, de lire la chronique de M. Don McGillivray, un économiste indépendant, un homme d'une grande probité intellectuelle qui lui aussi, est arrivé à cette conclusion. Voudrait-il lire un rapport qui a été publié, d'après mes renseignements, au cours des dernières 24 heures par deux économistes de Toronto, Roger Donna et Doug Peters, qui ont déjà publié une critique des politiques suivies par la Banque du Canada au cours des cinq dernières années et ce qui s'y greffe, naturellement, une critique des partis libéral et conservateur qui ont été à l'origine de la politique de la Banque du Canada. Ils en sont arrivés à la conclusion que non seulement les effets des taux d'intérêt élevés font du tort à notre population à court terme mais que de plus ils sont économiquement injustifiés et qu'ils ont des conséquences néfastes pour la croissance à long terme du pays. Je dis au nom de mes collègues, que le premier ministre avait raison avant le 22 mai, quand il critiquait les taux d'intérêt élevés. Les mêmes arguments restent valables aujourd'hui, et il est à peu près temps qu'il tienne sa promesse de les diminuer.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Abordons maintenant le problème du prix du pétrole. Mon parti a conservé la même position sur cette question. Nous avons dit à l'époque qu'il était mauvais, étant donné la situation de l'économie canadienne, de se rapprocher des prix mondiaux. Nous pensons que c'est une grave erreur à cause des conséquences fâcheuses que cela aura d'une part sur l'inflation, et d'autre part sur la création d'emplois. Il serait très néfaste de se diriger dans cette voie à l'heure actuelle. Nous avons souligné que certains pays producteurs de pétrole, comme le Venezuela, le Mexique et l'Arabie Saoudite, vendent le pétrole et le gaz moins cher à leurs propres habitants qu'au reste du monde, parce qu'ils ont l'intelligence de comprendre qu'en modérant les prix, on stimule l'industrie nationale et on aide les consommateurs. Nous pensons que nos ressources devraient être utilisées de cette manière.

Dans ce contexte, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons exhorté le gouvernement à créer ce que nous avons appelé une commission de surveillance des prix et des profits du pétrole; son but ne serait pas de rejeter arbitrairement toute demande d'augmentation, mais plutôt de fonctionner avec une certaine sophistication intellectuelle et économique, d'étudier les augmentations de prix et de les refuser si elles sont injustifiées, comme dans le cas des sociétés multinationales qui ont réalisé, au dire même du président Carter, des profits injustifiés.

Oui, nous avons dit cela et nous le croyons. Nous avons dit aussi que la commission en question devrait faire au gouvernement des recommandations sérieuses en matière d'augmentation de prix, quand cela serait nécessaire, pour favoriser les investissements, pour trouver de nouvelles sources d'énergie, d'une manière qui nous paraît raisonnable et qui ne répond pas seulement aux intérêts des sociétés multinationales. Nous sommes encore de cet avis.

Je dis au premier ministre que s'il y a un moment où il est particulièrement opportun de parler de Petro-Canada, c'est sûrement quand il est question du prix du pétrole. Je dis cela en pensant à la nécessité d'accroître la concurrence entre les détaillants dans les provinces de l'Atlantique où Irving et Imperial Oil possèdent 60 p. 100 des débits de produits pétroliers, mais je le dis plus particulièrement, monsieur l'Orateur, en pensant aux négociations actuelles sur le projet d'exploitation de nos sables bitumineux, des sables pétrolifères, et sur d'autres projets. La société Shell demande qu'on lui garantisse jusqu'à 20 p. 100 de profit dans ce secteur.

● (1610)

Mon parti dit que nous avons Petro-Canada qui a participé aux travaux du projet Syncrude et qui a acquis les connaissances techniques nécessaires. Petro-Canada peut obtenir le matériel et devrait être en train de faire le travail pour la population canadienne sans réaliser de profit dans le processus.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous disons donc que les hausses du prix du pétrole dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre (M. Clark) aiment se servir pour justifier l'affectation de fonds à la mise en valeur des ressources du Nord, sont tout simplement injustifiées parce que nous avons une société de la Couronne qui peut faire ce travail pour la population canadienne au prix coûtant.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'en viens maintenant à la question très importante des pénuries de mazout. C'est un problème réel qu'on ne peut escamoter et auquel nous ne pourrons échapper. L'Office national de l'énergie a dit en fin de semaine qu'il serait téméraire de prédire avec certitude que les Canadiens n'auront pas de problèmes d'approvisionnement de fuel cet hiver. C'est un avertissement et il n'a rien de nouveau. Nous proposons une solution pratique à ce problème depuis déjà quelques années. D'une part, nous avons dit que l'Office national de l'énergie ne devrait jamais accorder d'autorisations générales d'exportations de gaz ou de mazout des mois à l'avance. Dans tous les contrats d'exportation qui sont négociés, il devrait y avoir une clause disant qu'en cas de pénurie au Canada, le pétrole et le gaz resteront au Canada pour répondre aux besoins des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le deuxième point que je fais valoir à ce sujet est que c'est encore là un argument clair en faveur de Petro-Canada. Il y a à peine quelques semaines, nous avons présenté un amendement à la motion libérale qui disait que Petro-Canada devait devenir le seul importateur de pétrole étranger, et l'une des raisons pour lesquelles nous l'avons fait—encore une fois, je le répète, pas seulement dernièrement, mais depuis un certain temps—est que nous avons vu ce qui est arrivé l'hiver dernier au Québec quand la société Exxon et sa filiale canadienne, Imperial Oil, détournaient des approvisionnements destinés à notre pays. Nous avons vu les sociétés

multinationales couper les vivres aux distributeurs indépendants lorsque cela faisait leur affaire et nous avons déclaré que Petro-Canada devrait devenir l'importateur exclusif de pétrole pour le Canada afin que nous ne soyons plus à la merci du chantage des sociétés multinationales. Je souligne à cet égard que, quand nous avions présenté cette motion, elle avait été rejetée non seulement par le gouvernement actuel et le Crédit social, mais aussi par le chef de l'opposition officielle (M. Trudeau) et son parti, ce qui ne les empêche pas d'exprimer maintenant leurs préoccupations à ce sujet.

Pour toutes ces raisons, nous appuierons certainement la motion à l'étude aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas respecté sa promesse de s'occuper de l'économie du Canada. J'ai insisté aujourd'hui sur la question des taux d'intérêt, mais il y a aussi le fait que le gouvernement n'a présenté aucune politique sur l'énergie, sauf celle que lui ont dictée Peter Lougheed d'une part et les sociétés multinationales de l'autre.

Maintenant que j'ai dit ces quelques mots à propos du gouvernement, je voudrais parler brièvement du parti libéral. Nous avons entendu aujourd'hui un exposé présenté par ce qui est certainement le parti politique le plus cynique de toute l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les libéraux n'ont même pas honte de la façon dont ils ont changé leur fusil d'épaule du jour au lendemain, non seulement en général, mais comme j'ai l'intention de l'établir, sur presque tous les points mentionnés dans la motion qu'ils ont eu l'impudence de présenter à la Chambre aujourd'hui. A l'heure actuelle, le parti libéral fonctionne sans substance intellectuelle ni principe moral. Tout ce qui l'intéresse, c'est de prendre le pouvoir. C'est la raison d'être du parti libéral de nos jours.

M. Axworthy: C'est un spécialiste qui le dit.

M. Broadbent: Le chef de l'opposition, je ne l'appelle ainsi que parce que c'est son titre officiel, a déclaré que le parti libéral du Canada était devenu le parti des radicaux du centre.

Une voix: C'est juste.

M. Broadbent: Un député libéral dit que c'est juste. A mon avis, il serait plus juste de dire qu'il est devenu le parti des cyniques du centre ou, mieux encore, le parti des moribonds du centre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cette motion reflète à tous égards le cynisme du parti libéral. Ce sont les libéraux qui ont instauré, à l'été 1978, la politique économique actuellement mise en œuvre par leurs amis qui forment aujourd'hui le gouvernement du Canada. Ce sont les libéraux qui ont apporté des modifications à la CAA à l'origine des réductions de l'été 1978. Ce sont les libéraux qui ont, les premiers, promis de privatiser un certain nombre de sociétés de la Couronne et qui ont provoqué non pas une, deux ou trois, mais sept augmentations des taux d'intérêt entre le 1er janvier 1978 et l'élection du nouveau gouvernement—sept augmentations des taux d'intérêt. Ils ont maintenant le culot de reprocher hypocritement au gouvernement de perpétuer les bonnes traditions libérales. Je vous demande un peu, monsieur l'Orateur.

De même, le chef de l'opposition a parlé avec circonspection du risque d'une pénurie de mazout. Quand ces risques sont apparus l'hiver dernier, les libéraux, qui étaient alors au gouvernement, répondirent sans ambages, carrément et énergiquement de leur façon habituelle: Nous étudions la question. C'était tout. Puis, pendant la fin de semaine—cette fin de semaine—quand l'ONE a rappelé aux Canadiens le risque d'une pénurie de mazout, les porte-parole de cet organisme ont déclaré que la pénurie ne s'expliquait pas seulement par les exportations de cet important produit que permet le gouvernement actuel, mais que c'était l'ancien gouvernement libéral qui avait autorisé, l'hiver dernier, l'ONE à négocier des contrats pour l'exportation de fuel domestique qui mettent maintenant notre population en difficulté cet hiver. Les libéraux l'ont fait eux-mêmes.

Une voix: La paille dans l'œil du voisin.

M. Broadbent: En ce qui concerne les prix pétroliers—monsieur l'Orateur, je vois que j'arrive au bout de mon temps. Je me demande si je ne pourrais pas continuer quelques instants, si la Chambre veut bien avoir l'obligeance de m'accorder le temps de terminer rapidement.

Sur la question des prix pétroliers qui préoccupe tant les libéraux aujourd'hui, l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait non pas il y a cinq ou six ans mais le 30 novembre:

> Notre politique a toujours consisté et consiste encore à relever le prix du brut à la tête du puits jusqu'au cours mondial.

La motion nous demande de considérer les changements qui sont survenus au plan des accords interprovinciaux, c'est-à-dire entre l'ex-gouvernement libéral et les provinces. Je rappellerai au chef de l'opposition que c'est son parti qui a modifié l'accord existant l'hiver dernier, lorsqu'il était au pouvoir. Il devait y avoir une hausse unilatérale de $1 le baril le 1er janvier dernier, mais le gouvernement libéral de l'époque, ayant jugé pour une raison quelconque que des élections s'en venaient, a décidé de retarder unilatéralement—et je répète le mot unilatéralement à l'intention du chef de l'opposition—l'augmentation au 1er janvier.

M. Trudeau: C'est inexact.

M. Broadbent: Ce sont eux qui ont amorcé le changement. Le chef de l'opposition pourra faire une mise au point ultérieure s'il le désire, mais nous savons tous qu'une hausse de $1 le baril qui devait entrer en vigueur a été reportée au mois de juillet. Car bien sûr, juillet tombait après les élections. Maintenant qu'ils sont dans l'opposition, ils ont changé de refrain.

● (1620)

Je voudrais citer le critique libéral en matière d'énergie qui a déclaré ce qui suit à la Chambre:

> N'adoptons pas aveuglément un prix fixé par le cartel international que constituent les pays de l'OPEP.

Cette déclaration a été faite par un des hypocrites typiques à ma droite.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En terminant, les Canadiens veulent une politique économique raisonnable, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et une politique énergétique raisonnable, notamment en ce qui concerne les approvisionnements et le prix du pétrole et du gaz. Ils ne doivent faire confiance ni aux libéraux ni aux tories, car ils se valent. Nous appuyons le libellé de la motion, mais nous rejetons catégoriquement tous les motifs cyniques dont elle s'inspire.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est avec un grand intérêt que j'ai écouté l'attaque à laquelle s'est livré le chef du Nouveau parti démocratique contre le parti libéral. Sans essayer de créer autant de suspense que le chef du NPD, je dirai tout de suite que j'ai l'intention de m'opposer à la motion.

Dans le discours qu'a prononcé le chef de l'Opposition officielle (M. Trudeau) lorsqu'il a présenté cette motion, ce qui m'a le plus frappé et que je trouve le plus déplorable, c'est qu'il a fréquemment demandé à mon gouvernement de reprendre les politiques de son gouvernement, bref de revenir en arrière. Or, c'est la raison fondamentale pour laquelle le pays s'est donné un nouveau gouvernement le 22 mai: les Canadiens en avaient assez d'un gouvernement qui faisait marche arrière. Ils voulaient un gouvernement désireux d'aller de l'avant, prêt à relever les défis qui se posaient aux Canadiens et à s'attaquer à leurs problèmes. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est vrai.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je vais en venir directement aux questions soulevées dans la motion, bien que le chef de l'opposition officielle ne les ait pas toutes abordées.

[*Français*]

J'aimerais d'abord aborder la question des approvisionnements en pétrole dans l'Est du Canada, c'est-à-dire au Québec et dans les provinces Maritimes. Je crois que la meilleure façon de décrire la situation à ce moment-ci consiste à dire qu'elle est serrée, mais sous contrôle. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), de même que le président de l'Office national de l'Énergie surveillent constamment la situation depuis des semaines et des mois.

Nous n'avons pas attendu de faire face à une crise cet hiver pour agir, et des mesures concrètes ont été prises de façon à contrer tout problème majeur susceptible de survenir au cours des prochains mois. Ainsi le volume de nos exportations de pétrole brut à l'étranger a été réduit considérablement, en fait, presque éliminé de façon à satisfaire pleinement la demande des raffineurs canadiens. Grâce à l'approbation du gouvernement, l'Office national de l'Énergie a permis la poursuite des échanges de l'Ouest canadien contre des approvisionnements supplémentaires de pétrole étrangers destinés à l'Est canadien. L'Office national de l'Énergie a récemment approuvé des échanges totalisant 2.5 millions de barils qui seront presque tous affectés aux raffineries du Québec.

De plus, l'Office national de l'Énergie est intervenu auprès de l'Interprovincial Pipe Line pour que cette compagnie modifie ses règlements de façon à ne pas pénaliser les sociétés qui n'ont pas fait affaires avec elle dans le passé. Cela aurait un effet direct sur un groupe de distributeurs d'huile à chauffage du Québec qui se voient ainsi donner accès à 450,000 barils de pétrole brut en provenance de l'Ouest canadien. D'autres mesures qu'il serait trop long d'énumérer ici aujourd'hui ont également été prises de façon à assurer dans toute la mesure du possible la sécurité des approvisionnements de pétrole au Québec et dans les provinces Maritimes.

Je voudrais cependant ajouter que si nous devons faire face, au cours des prochains mois, à des interruptions importantes, nous n'hésiterons pas à utiliser les pouvoirs qui nous sont conférés en vertu de la loi d'urgence sur les approvisionnements en énergie. Je ne crois pas que cela soit nécessaire, mais si jamais la situation l'exigeait, mon gouvernement n'hésiterait pas à agir de façon que les citoyens du Québec et des Maritimes n'aient pas à subir de pénurie de pétrole durant l'hiver.

[*Traduction*]

Aucune partie de la motion ne m'a paru plus curieuse que celle qui blâme le gouvernement «du fait qu'il n'appuie pas les accords intergouvernementaux existants en matière de prix et d'approvisionnements de pétrole». Il faudrait que tous les députés et tous les Canadiens comprennent parfaitement le sens de ce membre de phrase. Il donne à entendre que le gouvernement et le Parlement devraient être satisfaits de s'en tenir à l'état actuel des choses, que nous ne devrions pas nous croire obligés d'envisager avec réalisme l'avenir qui nous attend et que nous devrions nous reposer sur nos lauriers et accepter des politiques qui ont échoué jusqu'à maintenant. Voilà la recette, l'ordonnance que les anciens ministériels d'en face préconisent, un groupe qui se complaît dans le passé, qui a bien mérité de se faire évincer du pouvoir et qui par son comportement actuel renonce catégoriquement à le reprendre un jour, tout simplement parce qu'il refuse de se tourner vers l'avenir et continue de se préoccuper du passé.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Permettez-moi de dire aux députés et aux Canadiens ce que les programmes énergétiques de l'ancien gouvernement ont provoqué et continueraient à provoquer si nous étions prêts à tout simplement entériner le statu quo. Les programmes de l'ancien gouvernement ont radicalement inversé la position de force qu'occupait traditionnellement notre pays sur les marchés pétroliers internationaux. En 1974, la balance de notre commerce pétrolier accusait un exécédent de un milliard de dollars. Or, à la fin de l'année dernière, le déficit pétrolier de notre balance commerciale était de un milliard de dollars. Si nous continuons à appliquer les programmes actuels, le déficit de la balance de notre commerce pétrolier atteindra peut-être six milliards de dollars vers le milieu des années 1980. Tel est le remède que prescrit le parti libéral. Mais notre gouvernement ne saurait accepter un tel avenir pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: A cause de ces programmes et à cause de notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger, le pétrole est responsable d'une bonne partie du déficit fédéral. Pour cette année seulement, notre dépendance énergétique à l'égard de l'étranger coûte 1,8 milliard de dollars au gouvernement canadien. Avec les anciens programmes, elle nous coûterait le double, soit 3,6 milliards de dollars, d'ici 1985. Les programmes dont ceux d'en face s'enorgueillissent tant se sont traduits l'année dernière, par un écart journalier de 345,000 barils entre notre production et nos besoins pétroliers. Si nous avions

suivi l'exemple du gouvernement précédent, si nous nous étions contentés de regarder vers le passé en faisant fi des besoins futurs du pays, le manque à produire serait passé à 640,000 barils par jour d'ici cinq ans.

La politique antérieure a contribué à élargir l'écart entre la consommation de pétrole et les découvertes de nouvelles réserves au Canada. Depuis 1974, quand l'OPEP a alerté n'importe quel gouvernement un peu éveillé à la nécessité d'une action nationale ferme, nous consommons en moyenne 648 millions de barils de pétrole par an en ajoutant à peine 100 millions de barils à nos réserves connues.

Avec sa politique, l'ancien gouvernement n'a pas fait grand-chose pour freiner la demande énergétique au Canada ou pour encourager les Canadiens à éviter le gaspillage et l'inefficacité dans leur consommation d'énergie. Nous sommes toujours les plus grands consommateurs d'énergie du monde occidental par tête d'habitant. Au cours des neuf premiers mois de l'année, notre consommation d'essence a augmenté de plus de 4 p. 100. Non seulement nous n'avons réalisé aucun progrès sur le plan de la conservation de l'énergie, mais nous risquons de ne pas respecter les engagements que le Canada a pris vis-à-vis de ses alliés par l'entremise de l'Agence internationale de l'énergie et au sommet de Tokyo.

Voilà les principaux résultats de la politique de l'ancien gouvernement dont les députés voudraient nous voir revenir en arrière et adopter tels quels leurs programmes, ces programmes qui nous menaient vers l'échec dans le domaine énergétique, alors que, contrairement à beaucoup d'autres pays; nous pouvons aspirer à un grand succès. Ces programmes sont peut-être acceptables pour les libéraux et les néo-démocrates, mais ils ne le sont ni pour le gouvernement actuel ni pour l'ensemble des Canadiens.

Des voix: Bravo!

● (1630)

M. Clark: C'est précisément parce que nous les jugeons inacceptables que nous avons entrepris des négociations de grande envergure avec les provinces afin de tenter d'en arriver à un nouveau plan énergétique qui porte non seulement sur les prix mais aussi sur d'autres dispositions et d'autres aspects de la politique, un plan qui puisse permettre à notre pays de suffire lui-même à ses besoins énergétiques d'ici 1990 et qui puisse faire de l'énergie un élément de l'édification de l'avenir du pays plutôt qu'un obstacle à notre croissance, comme cela a été le cas avec les politiques qu'a suivies et que préconise encore l'ancien gouvernement.

On nous a accusés d'être incapables de conclure des accords sur l'établissement des prix de l'énergie. Mon gouvernement travaille à conclure un accord avec les provinces par des moyens auxquels avait peut-être songé le gouvernement précédent mais qu'il n'avait que rarement empruntés. Nous faisons des progrès et nous sommes confiants d'en arriver bientôt à une entente sur un plan énergétique global. Comme nos discussions sont encore en cours, il ne serait évidemment pas indiqué pour moi de détailler aujourd'hui la teneur du plan énergétique. Mais il vaut peut-être la peine d'examiner la méthode que nous avons suivie dans ces discussions, et la chose pourrait même être instructive pour les députés d'en face.

Nous ne pouvons et ne prétendons pas non plus opérer des miracles en mettant d'accord tous les éléments d'une fédération complexe. Il faut un certain temps pour aboutir à un accord dans un climat de modération et de collaboration. Les rares fois où l'ancien gouvernement s'est entretenu avec les provinces, il a dû s'en rendre compte. Je me souviens d'un jour en 1976 . . .

Une voix: Avez-vous discuté avec le gouvernement de la Saskatchewan?

M. Clark: Le chef du Nouveau parti démocratique me demande si j'ai discuté avec le gouvernement de la Saskatchewan. Oui, je l'ai fait, et je me demande si lui l'a fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je me souviens d'un jour en 1976 où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a précisé que les décisions qui venaient d'être prises concernant les nouveaux prix du pétrole et du gaz naturel avaient été précédées de plus de six mois de pourparlers et de réunions. Dans son discours à la Chambre en mai de cette année-là, il a fait allusion à des rencontres remontant même au mois de décembre 1975. Mais malheureusement, plus souvent qu'autrement, le gouvernement de l'époque, c'est-à-dire l'ancien gouvernement, ne s'embarrassait pas de ce genre de consultations, même si, de temps à autre, il prétendait y attacher beaucoup d'importance.

Le premier ministre de l'époque mentionnait de temps à autre qu'il ne voulait pas agir unilatéralement, qu'il fallait amener les provinces à discuter, mais que s'est-il passé? Comme les événements de 1977 le démontrent clairement, il concluait une entente sur le prix que son gouvernement rompait unilatéralement, ce qui empoisonnait ses relations avec les gouvernements provinciaux sur tout ce qui touchait à l'énergie.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous, nous ne procédons pas de cette manière, monsieur l'Orateur. Nous essayons, avec les provinces, de renforcer notre pays. Nous faisons des projets ensemble et nous les réalisons ensemble; c'est l'esprit qui anime les discussions actuelles sur l'énergie. Nous ne brandissons pas à la Chambre le spectre d'une action unilatérale. Nous n'annonçons pas à la ronde que nous possédons un pouvoir d'urgence ou déclaratoire qui nous permet de menacer les provinces. C'est ce que les députés de l'ancien gouvernement qui sont assis en face nous conseillent de faire, et c'est exactement pour cela, parce qu'il a suivi cette tactique, que l'ancien gouvernement a eu si peu de succès et qu'il n'est pas arrivé à s'entendre avec les provinces sur la façon d'utiliser, sous toutes ses formes, notre potentiel énergétique unique et pratiquement illimité. Quel échec lamentable!

Je tiens à ce qu'il soit bien compris que le gouvernement fédéral est prêt à agir unilatéralement au besoin, mais nous n'avons pas à brandir cette menace. A mon sens, nous devons tout faire pour en arriver à une entente avec les gouvernements provinciaux avant de songer à recourir aux menaces et à la contrainte.

Non seulement n'en sommes-nous pas encore là, mais nous nous dirigeons actuellement vers un accord en cette matière. D'ailleurs, je puis vous annoncer que nous en sommes au point, dans nos discussions avec les représentants des gouvernements provinciaux, où je crois qu'il serait utile de réunir les premiers ministres du Canada pour discuter de questions énergétiques, d'une politique globale de l'énergie. Je convoquerai donc une conférence des premiers ministres qui se tiendra ici même à Ottawa lundi prochain le 12 novembre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, notre principal objectif dans nos efforts pour en arriver à une entente globale avec les autorités provinciales sur les questions énergétiques, c'est d'abord et avant tout d'assurer au Canada l'autonomie énergétique d'ici à 1990, pour qu'aucun Canadien n'ait à dépendre d'approvisionnements étrangers incertains pour chauffer son logement ou conduire sa voiture.

Dans le cadre de cet objectif fondamental, nous voulons également renforcer l'engagement de notre pays dans le sens d'une nouvelle ère de coopération avec les provinces, prouver qu'avec une orientation claire et nette, le secteur privé est en mesure de répondre aux besoins énergétiques du Canada, et profiter de l'occasion que nous offre cette recherche de l'autonomie énergétique pour accroître la participation canadienne à la mise en valeur des ressources de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, personne dans cette Chambre n'est satisfait du fait que la mise en valeur de nos ressources énergétiques soit dominée dans une large mesure par des entreprises étrangères. Mais, quand nous nous élevons contre cette situation, il nous faut comprendre comment nous en sommes venus là. La situation actuelle est le résultat des politiques gouvernementales passées qui, si l'on remonte un peu en arrière, ont rendu plus attrayant pour les étrangers que pour les Canadiens le développement de nos ressources. Cette situation a été aggravée par les mesures fiscales existantes qui, sans initiatives compensatrices, n'ont eu tendance qu'à renforcer le statu quo. Monsieur l'Orateur, le gouvernement est déterminé à rompre avec le statu quo pour permettre aux Canadiens de participer davantage au développement de leurs ressources énergétiques.

Les capitaux supplémentaires qu'assureront les changements de la politique des prix nous permettront de le faire, et nous comptons bien exploiter cette occasion pour aider les Canadiens à contrôler une plus grande part de l'industrie énergétique canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Dans le cadre de la nouvelle politique énergétique que nous étudions actuellement avec les provinces, nous proposons la création d'un nouvel organisme national qui financerait en partie les grands projets énergétiques partout au Canada. Ce concept semble recueillir l'accord général des gouvernements en cause, et nous espérons bien qu'ils appuieront largement cet organisme.

Un tel établissement constituera une source distincte de fonds, à part les ressources financières de l'État, qui permettra de financer des projets allant de l'extraction du charbon de la Nouvelle-Écosse, à la construction d'un gazoduc pour le Québec et à l'aménagement de nouvelles centrales électriques au Manitoba et à Terre-Neuve.

En assurant à ces projets, dès le départ, de solides ressources financières publiques, leur réalisation sera plus certaine et plus rapide; ils commenceront en outre à servir les intérêts des Canadiens beaucoup plus tôt qu'ils ne pourraient le faire autrement.

En appuyant ces politiques, en encourageant ces projets et en investissant ces nouvelles ressources financières, le gouvernement aura pour principe fondamental d'encourager la plus grande participation canadienne possible. Nous savons tous, du moins ceux d'entre nous qui sommes prêts à voir les choses telles quelles sont dans l'industrie de l'énergie, que le gouvernement de l'Alberta, grâce à des stimulants spéciaux à la prospection et la mise en valeur du gaz, a permis aux compagnies contrôlées par des Canadiens de jouer un bien plus grand rôle dans ce domaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le chef du Nouveau parti démocratique rit sous cape. Je lui demanderai seulement de considérer les faits qui ne peuvent mentir. C'est un moyen qui a accru le contrôle canadien dans une industrie qui était depuis trop longtemps contrôlée par des étrangers.

Je sympathise avec le chef du Nouveau parti démocratique. Il est souvent difficile d'admettre la réalité lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans l'idéologie qu'on a adoptée, mais le gouvernement est déterminé à agir sur la base des faits réels et des véritables possibilités du pays. Nous différons des néo-démocrates en ce que nous ne sommes pas prisonniers d'une idéologie et des libéraux en ce que nous ne nous préoccupons pas du passé. Nous sommes déterminés à bâtir l'avenir de notre pays.

J'ai parlé de l'expérience de l'Alberta et je peux dire à la Chambre que je suis convaincu qu'un solide appui financier, allié à la compétence administrative et technique des Canadiens, nous permettra également d'accroître la participation canadienne dans d'autres grands projets d'exploitation des ressources énergétiques.

Des voix: Bravo!

• (1640)

M. Clark: Le dernier point de la motion du chef de l'opposition a trait aux taux d'intérêt. Personne ici et aucun Canadien, j'en suis certain, n'aime les taux d'intérêt élevés. Nous voulons tous les voir baisser et mon gouvernement est déterminé à les abaisser, non par quelque tour de magie, parce qu'il n'y a rien de tel, mais en prenant maintenant les décisions délicates qui sont essentielles si nous voulons rendre à l'économie canadienne le genre de vigueur qui permettra d'avoir des taux d'intérêt moins élevés à l'avenir. C'est là, Votre Honneur, notre but à moyen terme et nous sommes décidés à l'atteindre.

Toutefois, la motion porte sur l'immédiat, à savoir si le gouvernement peut dans l'immédiat s'abstenir de suivre les conseils du gouverneur de la Banque du Canada et quelles auraient en fait pu être les conséquences d'une autre politique. La dure réalité à laquelle on ne peut échapper, c'est qu'étant donné les conditions économiques que nous a léguées le gouvernement précédent, nous n'avions pas le choix à court terme. En fait, après avoir été élus, nous nous sommes rendus compte que le gâchis était pire que nous l'imaginions et que notre marge de manœuvre était encore plus limitée que nous ne le croyions. Nous savions que nous héritions d'un déficit budgétaire de 11 milliards de dollars, le plus important de l'histoire du Canada. Nous savions que nous nous retrouvions avec un déficit de la balance des paiements d'environ 7 milliards de dollars, le pire déficit par habitant de tous les pays occidentaux.

J'aimerais mentionner à la Chambre quelques-uns des faits que nous n'avons découverts qu'après avoir formé le gouvernement. Premièrement, à cause du secret dont le gouvernement précédent s'entourait, nous ne savions pas que sa situation financière était tout à fait à l'opposé de ce qu'il avait dit aux

Canadiens. Nous avons découvert que, d'après les prévisions à long terme, que nous avons rendues publiques pour la première fois, le déficit fédéral devait atteindre 14 milliards de dollars en 1983 et la dette publique devait considérablement augmenter d'ici cinq ans.

Deuxièmement, l'ancien ministre des Finances nous avait dit, pas plus tard que lors de la présentation de son dernier budget, que l'économie canadienne entrait dans une période de «croissance soutenue». Ce que nous avons en fait constaté, c'est que notre économie et l'économie américaine glissaient en fait vers une récession, et non pas vers une période de «croissance soutenue».

La troisième chose que nous avons constatée c'est que de la façon dont l'ancien gouvernement a présenté les comptes du Canada, ils ne reflétaient pas la véritable situation financière du pays. Par la loi sur la régularisation des comptes du Canada, le gouvernement précédent se proposait de passer par profits et pertes environ 3 milliards et demi de dollars en avoirs douteux, mesure qui aurait pu ne pas affecter nos besoins de caisse, mais qui allait certainement influer sur la dette nationale et les frais de service de la dette. De même, nous avons constaté que dans les comptes nationaux ne figuraient pas des emprunts de 1 milliard et demi de dollars contractés par des sociétés de la Couronne, même s'il s'agissait d'une obligation conditionnelle du gouvernement. Nous avons découvert que les coûts d'un certain nombre de projets d'immobilisation échappaient pratiquement à tout contrôle, depuis le séchoir à grain de Prince Rupert qui a coûté cinq fois plus que prévu, à l'aéroport de Mirabel dont les pertes atteignaient 1 milliard par semaine et où il faudrait encore engloutir des centaines de millions de dollars avant même que l'entreprise ne soit solvable.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, face à cet héritage, aucun gouvernement responsable n'avait d'autre choix que le choix difficile d'accepter l'augmentation des taux d'intérêt. Mon gouvernement a fait un choix difficile mais responsable. Que l'on me permette aussi de dire ce que nous aurions pu faire d'autre. Les libéraux comme les néo-démocrates ont laissé entendre aux Canadiens, sans toutefois jamais leur dire le fond de leur pensée, qu'il y avait d'autres choix faciles à faire que celui d'accepter le conseil du gouverneur de la Banque du Canada, qu'il y avait un choix possible, soit celui que les Canadiens doivent savoir, celui qui a la faveur des députés de l'opposition, et c'était de rejeter le conseil du gouverneur de la Banque du Canada.

Ce choix aurait eu de nombreuses conséquences. Le gouverneur aurait pu se sentir obligé de remettre sa démission, parce que le gouvernement aurait ainsi clairement indiqué son manque de confiance. Dans la situation économique actuelle, une telle démission aurait pu déclencher la panique sur le marché canadien de l'investissement, et porter un dur coup au dollar canadien. Même sans la démission du gouverneur, notre dollar aurait subi le choc du déficit de la balance commerciale de sept milliards de dollars, choc qui aurait sans aucun doute été accompagné d'une chute dramatique de sa valeur, entraînant ainsi des conséquences inflationnistes sérieuses pour notre pays.

Voilà, monsieur l'Orateur, le choix à court terme qui s'imposait au gouvernement. Et j'espère que les porte-parole des deux partis d'en face auront le courage de prendre la parole avant la fin du débat pour dire à la Chambre et au peuple du Canada que c'était bien là le choix qu'ils préconisaient.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une motion de censure habituelle présentée par un gouvernement obséde par son passé . . .

M. Munro (Hamilton-Est): Un gouvernement?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Par un groupe qui se croit encore au pouvoir et qui est tellement préoccupé par les erreurs que renfermaient les programmes qu'il préconisait naguère qu'il refuse d'envisager l'avenir du Canada. Nous, de notre côté, nous ne craignons pas d'envisager cet avenir. Nous n'accepterons pas les conseils de nos vis-à-vis; on nous invite ou bien à nous enfermer dans une idéologie, comme nous le suggère le Nouveau parti démocratique, ou bien à ressasser notre passé et à tourner le dos à l'avenir qui attend le Canada.

Dans les ressources énergétiques de notre pays réside un énorme potentiel nécessaire à l'édification d'une nation. Ce potentiel était déjà là sous l'ancien gouvernement, mais ce dernier a refusé d'en profiter ou n'y a pas réussi. Nous voulons sortir de cet impasse, nous refusons de fermer les yeux sur le grand potentiel énergétique de notre pays. Nous formons une nation qui n'a pas besoin de dépendre des sources étrangères, une nation qui n'a pas besoin de forcer les habitants du Québec et de la région de l'Atlantique à dépendre de plus en plus de sources étrangères instables et la seule nation du monde capable de bâtir son avenir en se fondant sur ses propres réserves d'énergie. C'est ce que le gouvernement compte faire.

Si les députés d'en face veulent prendre le risque de mener une campagne électorale en se fondant sur un programme qui oppose les réalisations du passé à celles de l'avenir, nous le ferons volontiers parce que nous avons confiance dans nos projets pour l'avenir et que nous sommes certains que si les Canadiens sont obligés de choisir entre un gouvernement qui veut gouverner et le parti d'en face qui veut jouer à la politique, ils choisiront comme moi-même et mes ministres de faire confiance à l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois que trois députés demandent la parole et, bien entendu, c'est à moi qu'il incombe de choisir. Depuis le premier jour de la session. j'ai essayé de faire la part des choses vu les événements qui se sont produits; tous les députés sont certainement au courant. Je veux parler de la situation des membres du Crédit social à la Chambre.

Je tiens à bien préciser dès le début qu'il n'y a rien de répréhensible à mentionner le nom de ce parti politique ou de ses membres. Le parti en cause est le Crédit social du Canada, ses membres sont députés à la Chambre des communes et leur chef est le député de Beauce (M. Roy). Ce sont les faits.

Le jour de l'ouverture de la session, comme c'est l'usage depuis longtemps, la Chambre a étudié une motion qui avait trait à la composition d'un comité de sélection. J'ai signalé à ce moment-là que le résultat du vote voulait dire bien plus que cela et que chaque participant au débat avait indiqué que le vote reflétait l'opinion de la Chambre quant au droit des membres du Crédit social de faire partie de ce comité.

Tous savaient à ce moment-là que la Chambre examinait en réalité la question beaucoup plus vaste des droits du Crédit social. Bien entendu, les membres de ce parti ont invoqué le Règlement au sujet de la question de savoir si c'était une bonne chose de procéder de cette façon ou de tirer une conclusion quelconque du résultat de ce vote.

● (1650)

Je tiens à revenir là-dessus et à bien faire remarquer à la Chambre que celle-ci, par ce vote, manifestait son attitude à l'égard d'une formation qui compte cinq députés à la Chambre des communes. Nous devons préciser quelle est la situation: voici une formation politique qui compte un chef et cinq députés à la Chambre. Le vote en aucun cas ne saurait abolir un parti politique ni faire des députés indépendants de députés qui sont reconnus comme faisant partie d'une formation politique et qui siègent en fait ensemble en tant que parti politique. Le Crédit social du Canada existe en tant que formation politique et les cinq députés siègent aux côtés de leur chef en tant que membres d'un parti.

Compte tenu de cette réalité, la Chambre ayant eu à se prononcer sur la position officielle à accorder à ces députés, a jugé que, en tant que membres d'une formation politique, ils n'avaient pas le droit de faire partie du comité de sélection. La Chambre a le droit de s'exprimer ainsi car elle doit décider si un parti qui ne compte que cinq membres doit avoir les mêmes avantages qu'un autre qui en compte 26 ou 112. La Chambre a ce droit. A mon avis, elle s'est exprimée ce jour-là en ce sens et je l'ai signalé à plusieurs reprises. Je n'ai pas l'intention de changer d'avis sur ce point.

Par ailleurs, je trouve que la présidence et la Chambre des communes doivent protéger les droits des minorités et, pour ce motif, je dois préciser ce à quoi les députés du Crédit social ont droit. Par exemple, comme je l'ai dit, ils ont le droit de participer à la période des questions comme n'importe quel groupe de cinq députés. Il n'est pas difficile de calculer mathématiquement que cinq députés ont droit à une proportion du temps de parole accordé à un groupe de vingt-six députés et à une proportion de celui accordé à un autre groupe de 112 députés qui leur font face. Par conséquent, j'en conclus que les membres de ce parti ont droit à une certaine participation.

La Chambre reconnaîtra que dans mes efforts j'ai tenté de tenir compte à la fois de la protection due aux minorités à la Chambre et aussi, je crois, de la générosité de la Chambre. Il me semble que l'on peut accorder à ces députés la participation à laquelle ils ont droit avec une générosité découlant de la reconnaissance du fait qu'ils sont membres d'un parti politique premièrement, pourvu qu'ils n'en tirent pas des avantages dont ne jouieraient pas cinq députés et, deuxièmement, pourvu que cela ne porte atteinte en aucune façon au droit des autres députés de participer.

Permettez-moi d'expliquer davantage ma pensée pour qu'il ne subsiste aucun doute à ce sujet. Par exemple, si nous étions un mercredi et que le débat devait se terminer à 6 heures, il me semble qu'accorder la parole à un membre du Crédit social à ce moment reviendrait à lui accorder un droit dont il ne jouirait pas autrement puisque le débat se terminerait à 6 heures. Ce serait lui accorder une participation au débat disproportionnée par rapport à la représentation de son parti à la Chambre.

D'un autre côté, le débat actuel ne va pas se terminer à 6 heures, mais à 9 h 45. Par conséquent, comme dans le cas de la période des questions, j'estime que le Crédit social n'a pas le droit de poser une question tous les jours. Il a droit à deux questions sur trois ou peut-être à trois sur cinq pendant une semaine. Il me semble toutefois que la chose raisonnable à faire pour la présidence serait d'accorder à ces députés uniquement ce à quoi ils ont droit tout en le leur accordant d'une façon qui soit une reconnaissance de l'existence de leur parti politique. La Chambre ne peut pas balayer cette réalité du revers de la main.

De même, je constate qu'aujourd'hui le nom du député de Beauce figure sur la liste de rotation et qu'il s'adressera donc à la Chambre dans le cadre du présent débat, et il n'en coûte donc rien aux autres députés qui y participeront d'adopter une attitude généreuse et de le traiter comme un chef de parti, ce qu'il est effectivement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Par conséquent, tout en adoptant toujours cette position que je ne dois accorder à ce parti aucun privilège qui nuirait injustement à la participation d'autres députés, je dois toujours m'efforcer, quand je le peux, d'accorder à ses membres une juste participation, une juste part. Pendant la période des questions, ils prendront parfois la parole immédiatement après le représentant du Nouveau parti démocratique, mais pas tous les jours, je le répète. Certains jours ils pourront le faire et d'autres jours, comme ce fut le cas aujourd'hui, ils parleront plus tard au cours de la période des questions. Lorsque c'est possible, je crois que la Chambre devrait avoir au moins la générosité d'accorder à ces députés les droits qui leur reviennent légitimement, mais de le leur accorder, dans la mesure du possible, de façon à reconnaître leur appartenance réelle à un parti politique canadien.

C'est pourquoi j'accorde donc maintenant la parole . . .

[*Français*]

. . . à l'honorable député de Beauce (M. Roy).

M. Fabien Roy (Beauce): Merci beaucoup . . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On pourra me parler et me consulter à ce sujet à un autre moment. La présidence exerce un pouvoir discrétionnaire absolu pour ce qui est de décider quel député va être reconnu. Le député de Beauce a la parole.

Situation économique

M. Pinard: Un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. J'invoque le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce n'est pas juste.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Beauce a la parole.

[*Français*]

M. Roy (Beauce): Merci, monsieur le président.

M. Pinard: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je propose, appuyé par le député de Longueuil (M. Olivier), que le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy) ait maintenant la parole.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait se rendre compte qu'il lui faudrait avoir la parole pour présenter ce genre de motion. Le député de Beauce (M. Roy) a la parole.

M. Ouellet: Il avait pourtant la parole. Vous la lui aviez donnée.

[*Français*]

M. Roy (Beauce): Merci, monsieur l'Orateur. Nous venons de comprendre bien des choses.

M. Gauthier (Roberval): Il y en a encore des gens honnêtes!

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis cet après-midi d'une motion de défiance envers le gouvernement présentée par le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau). Lorsqu'on lit cette motion, monsieur l'Orateur, et je cite:

> Que le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre parce qu'il provoquera de graves difficultés économiques pour les Canadiens cet hiver: premièrement, du fait qu'il néglige la possibilité sérieuse de pénuries de carburant de chauffage; deuxièmement, du fait qu'il n'appuie pas les accords intergouvernementaux existants en matière de prix et d'approvisionnements de pétrole; troisièmement, du fait qu'il est incapable de conclure des accords empêchant des augmentations immodérées des prix à l'avenir; et quatrièmement, du fait qu'il accepte des taux d'intérêt plus élevés que jamais.

Je dois, monsieur le président, attirer votre attention sur le fait qu'il est bien délicat et bien embêtant de faire un choix devant une pareille motion. Je crois que la population qui nous écoute à l'heure actuelle doit être également dans le même embarras, puisque si une motion comme celle-là devait être acceptée, il s'agit évidemment d'une motion de non-confiance envers le nouveau gouvernement, cela constituerait en quelque sorte une motion de confiance envers l'ancien gouvernement.

Depuis que je siège à la Chambre, j'ai entendu les honorables collègues de l'opposition interroger le gouvernement, poser les mêmes questions que les membres de l'ancien gouvernement posaient lorsqu'ils étaient de l'opposition. J'ai entendu les membres du gouvernement, le nouveau premier ministre (M. Clark) donner les mêmes réponses que l'ancien gouvernement donnait lorsqu'il était au pouvoir. Je vois le très honorable premier ministre qui fait des signes de désapprobation, mais il n'aurait qu'à relire ses propos et à les comparer avec ceux de l'ancien premier ministre, et je crois qu'il serait obligé malgré lui de me donner raison.

Aujourd'hui j'ai écouté avec beaucoup d'attention le parrain de la motion et la réplique du très honorable premier ministre, après avoir, bien entendu, écouté les propos de mon collègue, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Alors, l'ancien premier ministre a traité le nouveau premier ministre d'irresponsable, et l'a accusé d'être incapable d'apporter des solutions aux problèmes de l'économie et de l'énergie. Par contre, le nouveau premier ministre a dit que l'ancien premier ministre, lorsqu'il était au pouvoir, était complètement incapable d'apporter des solutions aux problèmes économiques et des solutions véritables dans tous les domaines qui préoccupent les Canadiens. En somme, ils se sont traités, monsieur le président, et j'hésite beaucoup à employer ces termes, parce qu'ils sont presque antiparlementaires, ils se sont traités en quelque sorte d'incompétents tous les deux. Je me demande, monsieur le président, bien sérieusement s'ils n'ont pas raison un peu tous les deux. La population canadienne s'est choisie un nouveau gouvernement le 22 mai dernier, pourquoi? Parce que cela ne fonctionnait plus, et que les déficits budgétaires de l'ancien gouvernement étaient devenus inacceptables. J'écoutais l'ancien premier ministre dire tout à l'heure à la Chambre qu'il était inquiet du fait que cela allait coûter environ 300 dollars par personne à cause des coûts élevés de l'énergie, ce qui semble inévitable.

● (1700)

Mais il n'a pas dit qu'au cours des trois dernières années les déficits budgétaires ont endetté chaque Canadien de 500 dollars par année. Cela, l'ancien premier ministre n'en a pas du tout parlé. Et pourtant c'est une réalité, parce que le budget se trouve grevé de plus en plus par des sommes importantes qui doivent être votées chaque année par le Parlement pour payer des intérêts sur la dette qui devient fabuleuse, à un point tel qu'on en est rendu à être obligé d'emprunter de l'argent à long terme pour payer les déficits budgétaires annuels.

Et, monsieur le président, comment croire à la sincérité de l'ancien premier ministre, parrain de la motion, alors que je ne crois pas que lui ou son équipe soient plus compétents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a six mois pour régler les problèmes du Canada? Voilà pourquoi j'aimerais revenir un peu à la motion pour dire qu'elle comporte quand même quatre volets. Premièrement, on parle de la pénurie de carburant de chauffage. Ce premier volet de la motion est extrêmement sérieux. Le deuxième volet de la motion a trait aux accords empêchant des augmentations de prix. Je peux dire que cela est partisan, et même très partisan, d'empêcher des accords sur les augmentations de prix durant la période inflationniste dans laquelle nous vivons, car il faudrait franchement dans le système actuel, puisque personne des deux côtés de la Chambre ne semble intéressé à le modifier, lui apporter de véritables changements, de façon à récolter à peu près les mêmes résultats d'un côté comme de l'autre; alors je me demande réellement si on ne peut pas faire autrement que de qualifier de partisan le deuxième volet de la motion.

Quant au troisième volet, selon lequel le gouvernement n'appuie pas les accords intergouvernementaux et l'on parle des négociations futures, à mon avis, il faudrait être un peu prophète pour prédire l'avenir. C'est pour cela que je trouve un peu ridicule le troisième volet de la motion. Quant au quatrième volet, on parle des taux d'intérêt, et je dis, monsieur l'Orateur, que ce quatrième volet est complètement farfelu.

J'ai eu l'occasion, ainsi que mes collègues des divers partis politiques, d'interroger le gouverneur de la Banque du Canada, lorsqu'il s'est présenté devant le comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques; je lui ai demandé personnellement s'il devait effectivement toujours dépendre du *Federal Reserve Board* pour augmenter les taux d'intérêt, s'il devait continuer la politique entreprise par l'ancien gouvernement parce que eux aussi, les fidèles valets, ont répété fidèlement, comme si cela avait été enregistré sur une cassette, les décisions du *Federal Reserve Board*. On a continué exactement les mêmes politiques. Ni l'un ni l'autre n'a présenté de solutions à court, à moyen et à long termes. Alors qu'on vienne nous parler de Québec, aujourd'hui de la part de l'ancien gouvernement, alors qu'il n'a absolument rien à proposer. Je dis tout simplement que c'est faire perdre le temps de la Chambre.

Comme on pourra le vérifier dans le compte rendu officiel des *Débats*, le gouverneur de la Banque du Canada a dit qu'il n'y a pratiquement aucune marge de manœuvre et aucun pouvoir, alors qu'il déclare implicitement que les déficits budgétaires gouvernementaux énormes, que les déficits énormes de la balance des paiements qu'il doit affronter, ne lui donnent pas de marge de manœuvre et il est obligé, pour sauver ou maintenir la valeur du dollar, de suivre les décisions du *Federal Reserve Board*.

Quand un homme aussi important, qui occupe une haute fonction, que le gouverneur de la Banque du Canada en est réduit à dire ces choses, s'il en avait le pouvoir, il dirait que si nous avions eu des gouvernements et si nous avions des gouvernements capables de gouverner, de prendre des décisions dans l'intérêt de la population, on n'en serait pas réduit à des situations semblables.

Il est bien évident que des motions de blâme comme celle que nous avons à discuter aujourd'hui, c'est justement ce genre de motion qui vise à faire croire à la population qu'on a déjà après quatre mois de réflexion, quatre mois de pénitence dans l'opposition, des solutions à offrir. C'est tromper la population et c'est induire tout le monde en erreur en tentant de fausser le débat, pour tâcher de masquer 15 ans seulement d'incurie, d'irresponsabilité administrative à l'égard du pays.

Monsieur l'Orateur, quand on dit que le total de ces déficits approche 6 p. 100 du produit national brut et ronge par le fait même . . .

Une voix: L'honorable député à peur de perdre son emploi!

M. Roy (Beauce): Cela dérange certains collègues. Ça fait toujours mal de se faire dire la réalité. Mais j'ai été assez poli, depuis que je siège à la Chambre, pour écouter sans interrompre personne; je demande donc la même politesse à mon égard.

Quand on dit que le total de ces deux déficits approche 6 p. 100 du produit national brut et ronge par le fait même près de 25 p. 100 des épargnes présentes et futures des Canadiens, il est temps qu'on commence à se poser de sérieuses questions. L'idée même de blâmer le gouvernement actuel quand on est le principal responsable est un geste qui frôle le ridicule mais qui au demeurant n'en est pas moins étonnant venant de ceux qui ont été à l'origine et la cause de la situation actuelle.

Violation des libertés civiles: on aura l'occasion de revenir là-dessus, violation des droits des provinces: on aura l'occasion d'en parler beaucoup plus longuement au cours des prochaines semaines et des prochains mois; violation élémentaire du droit au progrès économique qu'a la population canadienne des diverses régions du pays. Le troisième point est ridicule: Blâmer le gouvernement pour son incapacité à conclure des accords empêchant des augmentations de prix, c'est de la plus pure fantaisie. En effet, monsieur le président, l'héritage laissé par le précédent gouvernement est une abdication complète devant le capital étranger. Nous sommes devenus en quelque sorte une succursale des financiers étrangers et la politique monétaire canadienne ne s'élabore plus au Canada. Nous n'en avons pas. Elle dépend uniquement de la décision des autres, et là-dessus le gouvernement actuel comme l'ancien ont avoué, ont réalisé, dis-je bien, dans quelle situation ils en étaient rendus, et le nouveau gouvernement semble réaliser dans quelle situation il est à l'heure actuelle.

Monsieur le président: Abdication reflétée par la hausse constante de nos exportations, de la part prise par l'exportation de nos matières premières. Nous exportons nos matières premières et nous importons des produits finis. On n'a qu'à examiner la balance commerciale, la balance des comptes pour se rendre compte. Abdication complète et reflétée par une volonté naïve de croire que des vœux pieux peuvent tenir lieu de guide politique. Quand je dis «vœux pieux», je m'adresse autant au nouveau gouvernement qu'à l'ancien parce que ce n'est même plus eux qui ont la responsabilité de la gestion des affaires du pays.

Abdication reflétée par le fait que le gouvernement actuel a en main une situation financière telle qu'il est obligé d'emprunter pour payer les intérêts de sa dette et pour boucler la balance des paiements et faire venir des capitaux internationaux, ce qui aggrave davantage notre dépendance à l'égard des étrangers et ne fait qu'augmenter à long terme le déficit de la balance des paiements.

L'héritage laissé par le précédent gouvernement dont la méconnaissance profonde du tissu des affaires s'étale toujours plus chaque jour fait en sorte que le chef de l'opposition peut affirmer dans le texte de sa motion:

> . . . incapable de conclure des accords empêchant des augmentations des prix à l'avenir.

Premièrement, des accords sur des augmentations de prix, que je sache, sont interdits; j'ose croire que le chef de l'opposition s'est trompé. Deuxièmement, prix à l'avenir: Là encore le ridicule devient sublime. Sur quelle base, ou, quand et comment le chef de l'opposition connaît l'avenir? Il faudrait quand même être sérieux.

Monsieur le président, je pourrais parler longuement sur la situation économique du pays, sur la façon dont le pays a été administré pendant les 15 ou 16 ans du régime libéral, sur la façon dont l'actuel gouvernement, trop hésitant, semble incapable de prendre des décisions, semble soumis à des puissances étrangères et aux décisions qui viennent de l'extérieur.

Monsieur le président, j'aimerais quand même revenir sur une question bien importante, une question fondamentale, soit toute la question de l'énergie. Voilà pourquoi lorsque nous avons appris la présentation de la motion de la part du parti libéral, nous avons voulu travailler positivement. Au lieu de blâmer le gouvernement, de lui demander d'assumer ses responsabilités, je me suis permis d'écrire une lettre au très honorable premier ministre dans laquelle j'ai résumé deux points particuliers, lui laissant savoir qu'il était de la plus haute importance que son gouvernement annonce immédiatement à la population les mesures qu'il a prises ou entend prendre et les garanties qu'il peut donner afin d'éviter tout risque de pénurie, ce qui pourrait entraîner une panique aboutissant à une hausse des prix inconsidérée.

● (1710)

Deuxièmement nous avons dit au gouvernement par l'entremise du premier ministre qu'il était également d'une extrême importance que toutes les mesures soient prises afin que les quotas pour les distributeurs indépendants soient protégés et garantis. Justement aujourd'hui le très honorable premier ministre nous a fait parvenir une longue lettre de quatre pages dans laquelle il élabore à la suite de notre demande que nous avons voulue positive, nous l'avons voulue positive et nous avons demandé des explications et si les paroles s'envolent les écrits restent, le premier ministre est lié par les propos qu'il a tenus dans sa lettre . . . Le premier ministre a répondu que la situation à court terme . . . je n'aurai malheureusement pas le temps, car le Règlement ne me permettra pas de lire toute la lettre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'honorable député invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, je pense que la Chambre serait très intéressée à permettre à l'honorable député de lire entièrement cette réponse qui semble très importante, et même de la déposer. Je suis certain qu'il aurait le consentement unanime.

Une voix: Les députés du côté ministériel semblent très intéressés.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Pour répondre au rappel au Règlement de l'honorable député, je veux lui faire remarquer tout de même que la règle qui oblige un ministre à déposer un document sur le bureau ne s'applique pas dans le cas d'un simple député, même si c'est une lettre qui lui est adressée par un ministre ou par le premier ministre.

M. Roy (Beauce): Je veux me rendre à leurs désirs, parce qu'ils ont besoin de s'instruire, ces gens. Je vais me rendre à leurs désirs et je vais leur faire parvenir copie de ma lettre, parce qu'à force de lire, on finit toujours par apprendre quelque chose.

Une voix: Non, lisez-la. C'est important!

[M. Roy (Beauce).]

M. Roy (Beauce): Or, monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'ordre évidemment à recevoir d'eux, je vais me contenter d'en lire les paragraphes les plus importants. Voici:

> La situation à court terme que l'on nous a présentée en juin dernier était également loin d'être satisfaisante. Les inventaires étaient sérieusement à la baisse et une grande incertitude régnait en ce qui concernait un approvisionnement adéquat d'essence pendant l'été et d'huile à chauffage pendant l'hiver.
>
> Le gouvernement a rapidement pris des mesures afin de remédier à cette situation et d'assurer un traitement équitable au secteur indépendant de ce commerce. Par conséquent:
>
> 1. Grâce à la collaboration du gouvernement de l'Alberta et de ses organismes, on a porté la production du pétrole brut dans l'Ouest canadien à son niveau maximum depuis quelques mois.
>
> 2. Les exportations de notre pétrole brut léger ont été abaissées de 55,000 barils par jour en septembre à 14,000 barils par jour en octobre et à pratiquement rien en novembre afin de réserver ce pétrole aux raffineries canadiennes.
>
> 3. Grâce à une approbation du gouvernement, l'Office national de l'énergie a permis la poursuite des échanges de pétrole de l'Ouest canadien contre des approvisionnements supplémentaires de pétrole étranger destinés à l'Est canadien. L'Office de l'énergie a récemment approuvé des échanges totalisant quelque 2.5 millions de barils, qui seront pratiquement tous affectés aux raffineries de la province de Québec.
>
> 4. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a autorisé le versement de compensations d'importation spéciales totalisant $745,000 afin de permettre à un raffineur du Québec d'importer un chargement de pétrole brut grandement nécessaire en dépit d'une hausse inattendue de son prix.
>
> 5. Le 13 juillet, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié le rapport d'une étude concernant les problèmes auxquels les distributeurs du Québec, en particulier, avaient été confrontés l'hiver dernier. Des gestes concrets font suite aux recommandations de ce groupe d'étude.

Une voix: Lequel?

M. Roy (Beauce): Patience, s'il vous plaît! Vous êtes donc bien nerveux!

> 6. Le 15 août, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a transmis un message Telex aux raffineurs au sujet de la question de l'approvisionnement du secteur indépendant de ce commerce. Il a mentionné les échanges utilisés afin d'assurer les approvisionnements nécessaires aux distributeurs indépendants.

Monsieur le président, je ne veux pas lire toute la lettre évidemment, mais je dis quand même que nos renseignements sur le premier point, savoir la sécurité d'approvisionnement au Québec et dans les Maritimes, nous donne une certaine satisfaction, puisqu'on en a dit plus aujourd'hui qu'on en avait dit dans le passé.

Une voix: Dans 15 ans!

M. Roy (Beauce): Mes collègues disent qu'ils en ont entendu plus qu'ils en avaient entendu depuis 15 ans. Mais, monsieur le président, ils . . .

Une voix: Vous avez cru cela, ah! ah!

Une voix: Parlez-en à M. René Lévesque!

M. Roy (Beauce): Monsieur le président, ils veulent parler à ma place. Je ne pensais pas avoir un discours aussi intéressant. J'aimerais quand même, puisque le premier ministre en a fait état dans sa lettre—il me dit de façon très sérieuse que des gestes concrets faisaient suite aux recommandations de ce groupe d'étude—j'aimerais d'abord, et je dis de façon très sérieuse au premier ministre et je lui demande d'en prendre note . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je crois que les honorables députés devraient permettre à l'honorable député de Beauce (M. Roy) de compléter ses remarques sans interruption. Déjà il a atteint le temps maximum qui lui était alloué, mais je vais lui accorder quatre minutes supplémentaires pour lui permettre de compléter son allocution. L'honorable député de Beauce a la parole.

M. Roy (Beauce): Je vous remercie, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je tiens absolument à ce que mon honorable collègue le député de Beauce puisse parler, et je voudrais savoir en vertu de quels privilèges on peut donner quatre minutes de plus au député de Beauce, parce qu'à ma connaissance le président a dit tantôt que c'était sans collusion avec qui que ce soit pour lui permettre de parler. Il a bien dit que c'était exceptionnel. Est-ce que c'est dans ce but-là encore une fois, parce que c'est exceptionnel . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Ce n'est selon aucun privilège, c'est en toute justice à cause des interruptions qu'il a subies durant son discours.

M. Roy (Beauce): Merci beaucoup, monsieur le président. Je reconnais votre grande sagesse.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre de nous donner plus de renseignements en ce qui a trait aux distributeurs indépendants. On a parlé de mécanismes et de recommandations. Nous ne connaissons pas ces recommandations. Nous aimerions avoir des précisions, connaître des choses bien précises. Lorsque le premier ministre parle de mécanismes, nous aimerions connaître ceux qui ont été mis en place pour nous assurer que tous les moyens ont été pris de façon à nous garantir, avant que la population n'ait à souffrir, que toutes les mesures ont été prises. Le premier ministre nous a également informés qu'un message Télex avait été envoyé aux raffineurs. Je demanderais au premier ministre de nous remettre une copie de ce message Télex, de le déposer de façon que nous sachions clairement à quoi nous en tenir. Nous aimerions aussi savoir si les raffineurs et les compagnies sont tenus de présenter des rapports réguliers à l'Office national de l'énergie, de façon que celui-ci soit en mesure de vérifier clairement et régulièrement et ainsi pouvoir prévenir les risques comme ceux que nous avons actuellement de connaître une situation pénible étant donné, évidemment, tout le monde le sait très bien, que la question énergétique, à l'heure actuelle, est une question extrêmement importante.

Alors je demanderais au premier ministre de nous faire parvenir tous ces renseignements avant 6 heures si possible, parce que nous voulons travailler sérieusement. Nous ne siégeons pas à la Chambre pour nous amuser. Nous voulons aller plus loin que des paroles même si le Règlement nous oblige d'accepter la parole d'un collègue, nous voulons quand même vérifier les mécanismes, nous voulons être bien sûrs, à un certain moment, de tout ce que le gouvernement a fait dans ce secteur-là, nous voulons être bien informés et je prierais l'honorable premier ministre de ne pas faire d'erreur en adressant sa lettre, et je pense qu'il me comprend très bien.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'honorable député de Lévis invoque le Règlement.

M. Guay: Monsieur l'Orateur, tout à l'heure vous disiez que le député de Beauce (M. Roy), étant donné qu'il n'était pas ministre, ne pouvait pas avoir le privilège de déposer un document que je juge très important sur des engagements faits à un parti qu'on vient de reconnaître en partie cet après-midi, de même qu'au député de Beauce, lettre qui a été adressée seulement à ce député et à son parti. Je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour demander au premier ministre de bien vouloir rendre publique la correspondance qu'il a échangée avec le Parti Crédit Social du Canada.

● (1720)

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) sur le même rappel au Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): L'honorable député de Lévis (M. Guay) est très sérieux dans ses propos, et il sait fort bien que lorsqu'un député écrit soit au très honorable premier ministre ou encore à un ministre qu'il n'est pas tenu de communiquer à toute la Chambre cette correspondance. Je pense que le député de Beauce a été assez généreux en donnant les principaux points du contenu de cette lettre, et qu'on devrait se faire confiance un peu plus que cela.

M. Guay: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Lévis pose la question de privilège; est-ce la même que celle qu'il a posée tantôt?

M. Guay: Monsieur le président, c'est une question de privilège. Pour répondre justement au député de Bellechasse, je veux lui dire que je connais très bien le Règlement en ce qui regarde l'échange de correspondance entre un député et un autre. Mais ce n'est pas uniquement un échange de correspondance, c'est un énoncé de politique que le premier ministre a bien voulu adresser à un simple député. Est-ce une promesse pour avoir son vote ce soir?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je veux bien admettre que les honorables députés ont le droit de soulever des rappels au Règlement, mais je dois quand même essayer de respecter un horaire qui va nous obliger à prendre une décision avant la fin de la journée sans priver les autres honorables députés qui aimeraient participer au débat, et pour répondre au point soulevé par l'honorable député de Lévis, je dois quand même lui faire remarquer ce que dit le commentaire 327 de Beauchesne à la cinquième édition, et je cite:

2) Il est admis que le document cité doit être déposé sur le Bureau s'il peut l'être sans préjudice de l'intérêt public.

3) Rien n'oblige à déposer un document public auquel on a fait une simple allusion . . .

. . . mais si l'honorable député lit attentivement le commentaire 327 de Beauchesne, il remarquera que le document en question doit être cité par un ministre de la Couronne. Le député qui reçoit une lettre d'un ministre de la Couronne n'a pas la même responsabilité. Alors actuellement il y a un député qui s'est référé à un document qui lui a été adressé par le très honorable premier ministre, et si je me base sur le commentaire 327 de Beauchesne, il est de son plein droit de ne pas vouloir, . . . et il ne peut même pas déposer ce document sur la table. Je donne la parole au très honorable premier ministre.

M. Clark: Merci, monsieur l'Orateur. Je crois, bien sûr, que vous avez raison dans votre décision.

[*Traduction*]

Je dois dire que c'est la première fois que je vois un parti de l'opposition faire de l'obstruction systématique à sa propre motion. Mais c'est là son privilège.

[*Français*]

Si l'honorable député de Beauce (M. Roy) est d'accord, je suis bien heureux de déposer sur la table la partie de la lettre.

M. Roy (Beauce): Monsieur le président, . . .

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Beauce.

M. Roy (Beauce): Sur le point qui a été soulevé, je n'ai aucune objection à ce que le premier ministre dépose la lettre et que tous les députés en prennent connaissance, parce que lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, nous nous n'avons pas de secret, nous n'avons pas de cachette.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme le très honorable premier ministre n'a pas la parole, la seule façon de lui permettre de déposer le document et de satisfaire à la requête des honorables députés c'est que cela se fasse du consentement unanime. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour permettre au très honorable premier ministre de déposer la lettre qu'il a adressée à l'honorable député de Beauce et qui a été citée dans son discours?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La lettre susmentionnée figure en appendice.*]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la version anglaise de la lettre de l'honorable député de Beauce, mais j'ai en main deux copies dans les deux langues officielles de ma réponse, et j'imagine que cela sera possible pour nous d'obtenir une traduction de la lettre de l'honorable député de Beauce.

M. Lefebvre: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le très honorable député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) invoque le Règlement.

M. Lefebvre: Merci beaucoup de la promotion, monsieur le président. J'aimerais savoir si vous pouvez m'éclairer sur un point très important. Le très honorable premier ministre (M. Clark) a demandé le consentement de la Chambre pour déposer l'échange de correspondance qu'il a eue avec l'honorable député de Beauce (M. Roy). Est-ce que ces deux lettres seront annexées en appendice aux Débats de la Chambre aujourd'hui pour éviter le problème que nous avons eu il y a environ trois jours?

M. l'Orateur adjoint: Je dois dire qu'encore là on a besoin du consentement unanime de la Chambre pour annexer la lettre au hansard.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous prenons bien soin d'éviter un certain nombre de choses, et notamment qu'un parti qui a proposé une motion fasse systématiquement obstruction au débat. Nous allons bien sûr donner notre consentement, et si le député demandait à faire publier sa photo en appendice au hansard, nous y consentirions également.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce que c'est le même recours au Règlement? Parce que je dois les régler un à la fois.

M. Olivier: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) fait le même recours au Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je voudrais tout simplement dire que nous avons accepté le dépôt fait par le très honorable premier ministre (M. Clark) des lettres, des avis, de la correspondance qui ont été faits entre le député de Beauce et le très honorable premier ministre, non pas dans le but . . . Il disait que c'était la première fois qu'il voyait un *filibuster* fait par un parti qui présente une motion. Je crois que c'est bien plus important que cela, on veut voir si réellement il y a eu un prix payé par un parti pour avoir l'appui d'un autre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je ne suis pas sûr que la présidence puisse permettre une telle allégation par l'honorable député. Je crois que c'est réellement refléter sur l'intégrité d'un honorable collègue et si l'honorable député de Longueuil l'a fait avec légèreté et sans méchanceté, il peut peut-être clarifier ses remarques. Mais si je les interprète comme il les a dites, je ne peux pas lui permettre de les laisser passer de cette façon.

M. Olivier: Monsieur le président, comme clarification, je pense bien que la population canadienne est en droit de savoir si toutes ces rumeurs existaient. Je ne dis pas qu'elles existent. La population canadienne est en droit de savoir si ces rumeurs sont fondées, s'il y a eu un prix à payer. Je n'ai pas affirmé, monsieur le président, que le très honorable premier ministre avait payé un prix, mais j'ai affirmé qu'il y avait des rumeurs. Or, je veux savoir si elles sont fondées ces rumeurs à l'effet que le parti au pouvoir a payé un prix pour avoir la collaboration d'un parti. Je ne dis pas que j'affirme cela, je dis que je voulais savoir si c'est vrai. Il y a une nuance.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Longueuil tienne de tels propos à la Chambre. Il n'affirme pas, mais c'est lui qui lance la rumeur. Je n'ai vu cela nulle part. Il est énormément habile, il serait capable de tuer un chat sans le noyer. Cela est sûr. Monsieur le président, je demande respectueusement à la présidence que le député de Longueuil retire ses paroles, parce que ce n'est pas parlementaire, je n'accepte pas qu'on lance une telle rumeur en plein Parlement canadien en laissant penser que ce sont les autres qui ont lancé cela. Alors je demande à la présidence d'exiger qu'il retire tout simplement les paroles qu'il a prononcées, les premières surtout.

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce que j'ai cru comprendre dans l'intervention du député de Longueuil, c'est qu'il a posé une question. Maintenant le député qui vient de prendre la parole et ceux de son parti jouent des airs de vierges offensées. Écoutez, ce n'est pas nous qui avons tenu la conférence de presse hier, monsieur le président, pour dire qu'on allait demander au très honorable premier ministre de faire certaines concessions s'il voulait avoir notre appui, en parlant du vote de ce soir, en matière énergétique, pour assurer des approvisionnements . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Sur le point soulevé par l'honorable député de Drummond, je n'ai pas à entrer dans le débat, je n'ai pas à discuter sur ce qui se dit en dehors de la Chambre ou sur ce qui s'écrit dans les journaux.

● (1730)

Ce dont je ne puis accepter des remarques de l'honorable député de Longueuil (M. Olivier), c'est tout simplement son insinuation qu'un député, premier ministre ou non, ait cherché au moyen d'une lettre d'acheter ou d'obtenir la faveur d'un autre honorable député, ce qui peut refléter sur l'intégrité des deux honorables députés qui sont concernés.

En somme, je pense qu'à certains moments la Chambre peut se permettre certaines légèretés, mais la façon dont l'honorable député de Drummond (M. Pinard) a fait ses remarques est plus acceptable, je pense, que l'insinuation directe qui a été faite par l'honorable député de Longueuil, qui, à mon avis, peut facilement nuancer son allusion.

M. Pinard: Si je peux compléter les remarques que je faisais, je suis convaincu que ce que l'honorable député de Longueuil a voulu dire en posant sa question, ce qui est interprété par certains comme étant une imputation de motifs, ce qu'il a voulu dire, c'est que tout simplement cette correspondance avait pour effet de rechercher une entente entre deux partis politiques pour en venir à un accord sur un vote. Je ne crois pas que l'honorable député de Longueuil ait voulu dire qu'un parti avait acheté un autre député, ou quoi que ce soit de ce genre. Mais la réalité, monsieur le président, c'est qu'il faut interpréter les remarques du député de Longueuil dans leur contexte. Le député de Longueuil, ce à quoi il a fait allusion, c'est justement à ces faits précis que j'ai expliqués, savoir qu'hier une conférence de presse a été tenue en dehors de la Chambre, et vous devez tenir compte de ces faits pour comprendre les remarques de l'honorable député de Longueuil. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de retirer quelque parole que ce soit.

M. l'Orateur adjoint: Je ne vois pas en quoi l'honorable député de Drummond aide la présidence à régler le problème. Je ne vois pas pourquoi il a à répondre des remarques de l'honorable député de Longueuil. Ce serait beaucoup plus simple si ce dernier disait à peu près dans les mêmes mots que vient de répéter l'honorable député de Drummond ce que je viens d'entendre.

L'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Olivier: Je fais le même rappel au Règlement. Monsieur le président, je suis entièrement d'accord sur ce que vient de soutenir le député de Drummond et, raison de plus, c'est pour tenter de sauvegarder ce qui nous appartient le plus, la démocratie et le rôle d'un premier ministre du Canada. Il faut que ce premier ministre soit inattaquable à mes yeux, et cela est extrêmement important. C'est strictement cela que j'ai voulu démontrer. Je veux faire cesser ces folles rumeurs. Je pense que c'est ternir le rôle d'un premier ministre que de laisser planer de telles rumeurs. Et ce qui est drôle, c'est qu'il n'y a aucun député de son parti qui ait voulu le défendre.

M. l'Orateur adjoint: Je dois dire que les dernières remarques de l'honorable député sont très acceptables à la présidence et à tous les autres députés.

M. Roy (Beauce): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je pense avoir été suffisamment mis en cause dans cette affaire pour pouvoir avoir le droit de m'exprimer.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En ce qui concerne les remarques de l'honorable député de Longueuil, j'ai accepté ses explications et les motifs additionnels qu'il nous a donnés pour avoir dit ce qu'il aurait dit ou ce que j'ai cru qu'il voulait insinuer, et je les accepte en totalité. Je donne donc la parole à l'honorable député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy).

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. C'est mon droit de soulever la question immédiatement après que des incidents se sont produits. C'est pourquoi je vous demande de me donner l'occasion de m'exprimer.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Beauce (M. Roy) pose la question de privilège.

M. Roy (Beauce): Je vous remercie, monsieur le président. Il y a des paroles qui ont été dites et qui ont laissé planer toutes sortes de doutes. Ce n'est pas la première fois que je siège dans un Parlement, et ce genre de situation est complètement inacceptable de personnes qui ont le respect de leurs collègues. Je ne demande pas seulement au député de Drummond (M. Pinard) et au député de Longueuil (M. Olivier) de retirer leurs paroles, je leur demande tout simplement de s'excuser.

M. Olivier: Jamais!

M. Roy (Beauce): Ou bien, monsieur le président, je conclurai qu'ils manquent de courage, qu'ils n'ont même pas le courage de porter des accusations lorsqu'ils ont des choses à dire.

M. l'Orateur adjoint: Même si je veux bien comprendre la réaction de l'honorable député de Beauce, je dois dire que la présidence a déjà rendu sa décision sur le rappel au Règlement et a déjà accepté les explications de l'honorable député de Longueuil (M. Olivier) à la satisfaction, je pense, de la majorité des députés. L'honorable député de Winnipeg-Fort-Garry a la parole.

[*Traduction*]

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, j'attendais ce moment avec grande impatience. J'aimerais signaler aux députés d'en face que même si quelques-uns de mes collègues s'y intéressent plus ou moins, je m'intéresse moi-même au plus haut point à la correspondance échangée entre M. Roy et M. Clark. Nous voulons que ces billets doux soient déposés à la Chambre et annexés au hansard car, ils deviendront un succès de librairie, surtout quand nous aurons reçu la deuxième lettre, puisque le député de Beauce (M. Roy) ne s'estime pas entièrement satisfait du premier échange; nous espérons recevoir cette deuxième lettre du premier ministre (M. Clark) d'ici 9 h 30 ce soir; nous saurons alors exactement à quoi nous en tenir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais j'ai négligé un détail de procédure au sujet du rappel au Règlement qu'on vient de faire. Je parle du consentement unanime requis pour permettre à la Chambre de faire annexer ces deux lettres au hansard. Je ne crois pas avoir entendu tous les députés donner leur consentement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, je demande la parole à ce même sujet. Je me réjouis que la question ait obtenu le consentement unanime; je me permets de vous signaler que cela ne signifie pas qu'on publiera nécessairement ma photo dans le hansard.

M. Clark: Dieu soit loué!

M. Axworthy: Si vous voulez publier ma photo, monsieur l'Orateur, elle est à votre disposition; je n'ai aucune objection.

J'aimerais ajouter quelques mots sur cette motion de censure. En premier lieu, j'aimerais vous entretenir de l'objet de cette motion. On a déjà fait allusion aujourd'hui aux motifs qui ont été invoqués pour justifier la présentation de cette motion. Le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'un simple rituel. Si c'est le cas, le premier ministre s'est alors donné beaucoup de mal pour rallier des partisans à sa cause.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est bien plus qu'un simple rituel. J'ajouterais également que les paroles venimeuses et mordantes du chef du NPD (M. Broadbent) remettant en question, encore une fois, l'objet de notre motion, laissent transparaître chez cet homme une grande déception; en effet, ce sont là les propos d'un homme dont la soif de pouvoir est insatisfaite et ils témoignent d'une telle rancœur que nous devrions lui demander de décider une fois pour toutes lequel des deux maux est le moindre et de dire s'il est disposé à appuyer une motion qui est présentée par des députés dont il rejette les mobiles. Si le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), théologien qui se dit de grande réputation, était ici, il se scandaliserait peut-être de voir le NPD appuyer si allègrement une motion proposée par un parti qu'il critique si volontiers. Peut-être sont-ils eux-mêmes trop obsédés par leur image.

Le fond de la question, c'est l'objet même de la motion de censure. L'objet de la motion est sérieux—personne ne la prend à la légère ou la traite comme une chose frivole, comme les députés d'en face ont paru le faire. Nos vis-à-vis ont peut-être tendance à oublier une question fondamentale: ils sont un gouvernement minoritaire. Ils n'ont pu obtenir une majorité des voix à la Chambre pas plus qu'ils n'ont obtenu une majorité des voix exprimées lors des élections. En leur qualité de gouvernement minoritaire, ils ont l'obligation et le devoir d'écouter la majorité. Pourtant, depuis l'ouverture des Chambres, ils se sont gardés d'écouter la majorité.

Aujourd'hui, nous avons entendu le premier ministre déclarer au député de Burnaby (M. Robinson), sauf erreur, qu'il ne veut plus écouter les députés, qu'il peut diriger de lui-même, par la démocratie de droit divin. Mais ce quoi un gouvernement minoritaire ne peut échapper c'est de conserver la confiance de la Chambre, et cette confiance il doit l'obtenir de la majorité des députés qui ne siègent pas de son côté. Ces députés-là ne sont pas conservateurs. Les députés de ce côté-ci représentent beaucoup plus de Canadiens que ceux du gouvernement.

• (1740)

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il est temps que le gouvernement écoute les protestations des députés qui parlent au nom des Canadiens et qu'il tienne compte de l'avis du Parlement. S'il écoutait, le gouvernement entendrait les Canadiens dire qu'ils en ont plus qu'assez des taux d'intérêts de plus de 15 ou 16 p. 100 qui acculent leurs entreprises à la faillite. Les Canadiens en ont assez de ne pas pouvoir acheter des maisons; on leur avait pourtant promis que cela leur serait plus facile. Ils en ont assez de voir le gouvernement fédéral se laisser dicter sa conduite par les premiers ministres provinciaux. Ils en ont assez de vivre sous la menace constante des hausses du prix du pétrole sans aucune garantie d'aide du gouvernement. Beaucoup de Canadiens sont fatigués de voir le gouvernement agir d'une manière qui indique clairement qu'il n'est pas disposé à tenir compte d'eux.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: La présentation de cette motion de défiance me rappelle beaucoup une vieille histoire que l'on raconte dans l'ouest du Canada: quelqu'un a vu un jour un fermier donner de grands coups de bâton à son âne; il lui demande pourquoi et le fermier lui répond: «Pour attirer son attention». Nous avons présenté cette motion pour attirer l'attention du gouvernement afin qu'il commence à écouter ce que les Canadiens ont à dire. Voilà pourquoi nous avons présenté cette motion, pas pour les raisons cyniques invoquées par le chef du Nouveau parti démocratique ni pour le rituel que le premier ministre veut bien y voir. Il s'agit d'une initiative très sérieuse. La motion de défiance est un instrument dont dispose le parti d'opposition pour faire passer son message au gouvernement, message dont un gouvernement minoritaire devrait savoir tenir compte. Il est

temps que le gouvernement s'en souvienne et nous ne manquerons pas de lui rappeler.

Et ce, pour des raisons évidentes. Depuis le début de la législature, les membres du parti progressiste conservateur sont revenus sur les promesses, les engagements et les projets de la campagne électorale. Ils n'ont pas pu, dans leurs actions, réaliser les promesses qu'ils avaient faites à ce moment-là. Il est temps que leurs actions s'alignent davantage sur la vérité, sur leurs convictions.

Parlons des taux d'intérêt. Nous reconnaissons que ce n'est pas un problème facile. Nous ne possédons pas de solution simpliste à la sauce socialiste comme les étourneaux qui pépient dans le coin là-bas. Il n'existe pas de solution magique à ce problème. C'est une bombe économique qui risque à tout moment de détruire l'équilibre monétaire international. Nous reconnaissons que la Banque du Canada et le ministre des Finances (M. Crosbie) doivent se montrer prudents en ce qui concerne le taux d'escompte imposé. Nous sommes aussi conscients de la nécessité de protéger le dollar. Cependant, ils doivent aussi penser aux Canadiens et assurer une certaine protection au petit industriel avec qui j'ai discuté samedi dans ma circonscription. Cet homme, qui a des facilités de crédit de 250,000 dollars m'a dit: «Je peux survivre deux mois puis je coulerai à pic parce que je n'ai aucune protection; je n'ai aucune satisfaction et aucun recours». Le gouvernement devrait écouter ces gens-là.

Nous avons tenté de dire durant la période des questions et aux séances du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques que si les taux d'intérêt doivent être haussés, il faut également venir en aide à ceux auxquels ces hausses sont préjudiciables. Il faut également poser une question qui n'a pas été posée: les taux d'intérêt doivent-ils être aussi élevés? L'un des représentants de Thunder Bay a fourni la preuve au ministre des Finances que l'écart entre le taux nominal et le taux réel augmente sensiblement depuis trois mois, ce qui justifierait un taux d'escompte moindre. Toutefois le ministre des Finances est si occupé à jouer son numéro à la Johnny Carson, version de l'est, qu'il ne peut se concentrer assez longtemps pour décider quelles politiques fiscales et économiques il est disposé à adopter.

Nous avons écouté avec intérêt le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crosbie) déclarer, sur un ton à la fois provocateur et sentimental: «Le sort des gens qui sont dans le besoin me tient à cœur». Je crois sincèrement que le ministre se préoccupe de ceux qui sont dons le besoin, mais on ne peut en dire autant du ministre des Finances qui est prêt à consacrer 575 millions de dollars cette année à un programme de crédit hypothécaire sans utilité économique qui n'aidera pas ceux qui sont dans le besoin. Peut-on dire que c'est une bonne mesure économique? J'ai également écouté le ministre chargé du logement qui, je crois, est honnête et sincère. Au comité, jeudi, il a dit que le marché du logement connaissait des problèmes réels, que des propriétaires étaient incapables de faire leurs paiements hypothécaires, que les mises en chantier avaient baissé et que ce marché était dans le marasme.

Une voix: Les mises en chantier remontent ce mois-ci.

Situation économique

M. Axworthy: Le député d'en face ne s'y connaît guère dans le domaine du logement. D'ici le mois de janvier 1980, les mises en chantier dans le secteur de l'habitation seront tombées de 30 p. 100; tous les porte-parole de l'industrie le disent. Le ministre chargé du logement a dit qu'il savait qu'il existe un problème, mais qu'il n'avait pas de marge de manœuvre fiscale, qu'il n'avait pas d'argent. Pourquoi le ministre des Finances consacre-t-il 575 millions de dollars à un programme qui ne créera pas de nouvelles possibilités d'accéder à la propriété? En fait, le groupe HUDAC a fait savoir que 875,000 familles ont été éliminées du marché domiciliaire. Non seulement le gouvernement n'a pas créé de nouvelles possibilités, mais il a enlevé tout espoir à près de 900,000 familles canadiennes. Comment peut-on prendre le gouvernement au sérieux? Comment les Canadiens peuvent-ils accorder foi au gouvernement? Comment les Canadiens peuvent-ils croire en la parole d'un gouvernement qui pratique des politiques contradictoires sans rime ni raison?

L'absence d'action et de protection est injustifiable en cette période de flambée des taux d'intérêt, quand on sait que le ministre des Finances est assis sur un tas d'argent qu'il s'apprête à jeter par les fenêtres.

J'ai été absolument sidéré quand j'ai entendu le premier ministre dire: «J'ai des renseignements secrets». Voilà l'homme qui croit à la liberté d'information; il a des renseignements secrets qui indiquent qu'à cause de l'incurie des libéraux, le déficit atteindra 14 milliards de dollars.

La raison pour laquelle le déficit va grimper jusqu'à 14 milliards n'est un secret pour personne. C'est le gouvernement conservateur qui a décidé de dépenser 2.3 milliards de dollars pour son programme de déduction des intérêts hypothécaires. C'est encore le même gouvernement conservateur qui a parlé d'ajouter 2.7 milliards de dollars au déficit national pour acheter Petro-Canada. Nous savons ce qui cause le déficit; ce sont ses initiatives. Il est grand temps que le gouvernement cesse de se dédouaner sur le dos de l'ancien gouvernement. Nous demandons au gouvernement de se préoccuper du présent et non du passé et de cesser de spéculer sur un futur encore bien incertain, selon la belle habitude du premier ministre. Il a déclaré que nous disposerons de pétrole d'ici 1990 mais en attendant, les gens se préoccupent bien davantage de savoir ce qu'ils vont devoir payer pour le pétrole en 1980. Ils se demandent avec inquiétude si la hausse de 4 dollars sera adoptée, car ils vont alors devoir payer $300 de plus chaque hiver pour leur fuel domestique. Voilà ce qui les préoccupe.

Quand nous avons demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), l'exemple même de l'altruisme et de la stupidité réunis dans une seule et même personne ce qu'il avait l'intention de faire, ce dernier a répondu: «Je crois que j'ai certaines mesures fiscales à proposer». Comme si cela allait nous surprendre. Le ministre ne fournit aucune assurance. Il n'offre aucune protection aux Canadiens qui s'inquiètent de devoir payer beaucoup plus cher le fuel domestique et l'essence à cause de cette hausse de $4. Dans ma propre province, cette hausse de $4 va retirer près de 200 millions de dollars de l'économie. Ce sont 200 millions de dollars que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

Quelle est la réponse du premier ministre et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Ils nous disent tout simplement de ne pas nous inquiéter, qu'ils vont s'entendre avec M. Lougheed. Je sais quel sorte d'accord ce sera. M. Lougheed l'a dit. La seule proposition que M. Lougheed acceptera, c'est celle qui lui permettra de s'approprier tous les bénéfices et de prêter cet argent aux Manitobains à 12 p. 100 d'intérêt. Voilà ce qu'il veut. C'est là un intéressant exemple de la doctrine économique des conservateurs. Ceux-ci prélèvent un butin sur ces ressources qu'ils transfèrent à une province, laquelle prêtera ensuite l'argent à d'autres à des taux exhorbitants. Comment justifier l'entente globale en matière d'énergie? C'est une entente globale qui n'a pas tenu longtemps.

La question des prix est vraiment l'élément principal de notre motion de défiance. Les Canadiens ne comptent nullement sur la politique énergétique globale qu'entend proposer le gouvernement, car ils savent ce qui se passera. Ils savent quelles allocations le gouvernement se propose d'accorder aux sociétés pétrolières.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre ont tous deux affirmé que nous devions faire confiance aux multinationales pour notre approvisionnement en énergie. J'ai ici un article intéressant où l'on dit que les multinationales consacrent leurs profits non pas à la recherche de nouvelles sources d'énergie, mais à l'aménagement de serres à tomates dans le sud de l'Ontario. Je n'ai rien contre les serres à tomates du sud de l'Ontario, mais pourquoi ces sociétés affectent-elles l'excédent des profits qu'elles tirent de l'exploitation de nos ressources naturelles à l'aménagement de lotissements en Alberta, de serres à tomates en Ontario et de casse-croûtes le long de l'autoroute 401?

● (1750)

Comment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il obtenir l'approbation des Canadiens quand ces derniers savent que les bénéfices excédentaires servent non pas à la prospection et au développement, mais à des rachats, des acquisitions, des fusions et de nouvelles entreprises commerciales sans aucun rapport avec les problèmes d'énergie? C'est ce que le gouvernement appelle un train de mesures énergétiques ou une politique énergétique. Bien sûr, le ministre est prêt à accepter cette situation, car il a déjà conclu ses accords et pris ses dispositions et pourtant, nous savons que ce genre de transfert de richesses va, comme dans le cas des cultures de tomates du sud de l'Ontario, remplir les coffres de New York, Chicago, Genève et ailleurs.

Nous avons déjà un gros déficit au Canada et si les sociétés pétrolières multinationales transfèrent immédiatement à l'étranger leurs bénéfices excédentaires, n'est-ce pas le meilleur moyen d'alourdir ce déficit? Comment justifier ce genre de profits quand le ministre ne peut nous garantir qu'il s'apprête à intervenir pour veiller à que ces profits soient non pas utilisés à des fins tout à fait différentes et tout à fait inutiles, mais bien à nous rendre autonomes? Aucune garantie de ce genre ne nous est donnée et là encore les faits sont beaucoup plus éloquents que tous les beaux discours.

La situation est la même en ce qui concerne le prix de l'énergie et surtout le développement des ressources énergétiques et l'imputabilité. J'ai été vraiment sidéré d'entendre le premier ministre nous dire aujourd'hui qui que son gouvernement établirait un organisme qui prendrait les deniers publics pour les réinvestir dans le développement de l'énergie. C'était à mon sens une bonne description de Petro-Canada. Pourquoi se donner tant de mal pour démanteler Petro-Canada, disperser ses avoirs et augmenter notre déficit de $2.3 milliards si c'est pour établir un autre organisme qui fera exactement la même chose? Les députés d'en face, même ceux de l'Alberta, doivent certainement pouvoir comprendre que cela risque de donner lieu à d'importants chevauchements et à un gaspillage d'efforts.

Prenons le premier ministre au mot. Renversons la position qu'il a prise relativement à Petro-Canada et instaurons un impôt sur les profits fortuits. Prenons le revenu tiré de cet impôt et utilisons-le pour permettre à Petro-Canada d'investir dans de nouveaux projets pétroliers, les sables bitumineux, les travaux au large des côtes et les ressources renouvelables. C'est une idée merveilleuse, sensationnelle. Tâchons toutefois de le faire avec l'instrument dont nous disposons mais ne gaspillons pas l'argent des contribuables, les efforts du gouvernement et le temps de la Chambre à démolir un outil et un mécanisme déjà en place.

Encore une fois, comment les ministériels peuvent-ils demander à la population de les prendre au sérieux? C'est pour cette raison qu'il faut leur rabattre la massue sur la tête afin de leur faire reprendre leurs esprits et de les amener à se rendre compte de ce qu'ils sont vraiment en train de faire. Si le premier ministre dit cela en toute honnêteté et en toute franchise, comme je le crois, nous lui disons alors allez-y, faites-le et nous vous appuierons. Si le gouvernement investit dans Petro-Canada les revenus qu'il tire de l'impôt sur les profits fortuits, personne ne protestera de ce côté-ci de la Chambre.

Nous pensons également qu'il y a lieu de s'occuper très attentivement du recyclage de ces profits supplémentaires et excédentaires. Le gouvernement devrait faire une déclaration très claire à ce sujet au lieu de nous laisser comme il l'a fait jusqu'ici dans le vague à propos des nécessités du crédit à la consommation. Nous devrions les recycler partout au Canada afin que les consommateurs ne soient pas seuls à subir ces augmentations de prix.

Seul un gouvernement national ayant un assortiment complet d'instruments à sa disposition peut être en mesure de s'attaquer à cette tâche. Ce qui nous alarme le plus de ce côté-ci de la Chambre, c'est peut-être le même fait que l'on a signalé dans le rapport du Conseil économique du Canada, c'est-à-dire que la capacité du gouvernement fédéral de diriger l'économie et de faire en sorte que ses décisions servent les intérêts d'un grand nombre de régions du Canada est de plus en plus sapée et érodée par l'abandon et l'affaiblissement de la structure fédérale. Ce processus s'est accéléré plus au Canada au cours des derniers six mois que pendant les 16 dernières années.

Le premier ministre et son gouvernement ont abandonné plus de pouvoirs, de compétences, de prérogatives et d'instruments et ils parlent de faire même encore plus, que tout autre gouvernement au cours de l'histoire du pays. Pourtant, ils prétendent quils veulent diriger, qu'ils veulent se montrer fermes et énergiques. Pour cela, il faut les moyens. Il faut certains outils pour faire le travail. On ne saurait se contenter de phrases et de mots creux. Si le premier ministre pense qu'il

peut s'en sortir avec la persuasion amicale, sans disposer d'aucun atout et sans rien apporter à la table de négociation, il s'expose à de désagrables surprises.

J'ai été député provincial pendant six ans.

Une voix: Cela se voit.

M. Axworthy: Bien sûr, cela se voit. Je crois qu'il est utile que les députés d'en face partagent certaines de mes expériences. Le fait est que les autorités provinciales ne disposent pas d'assez de ressources pour prendre des décisions qui touchent le pays tout entier. Je n'ai rien à reprocher à l'Alberta en tant que province. Je pense que le premier ministre de cette province fait exactement ce que son mandat lui demande de faire, c'est-à-dire défendre les intérêts de l'Alberta. Cependant, comme nous sommes ici pour défendre les intérêts de tous les Canadiens, il est clair que nous ne pouvons permettre à une province de prendre des décisions économiques pour les neuf autres. Ce n'est tout simplement pas normal; une province qui compte seulement 8 p. 100 de la population et qui représente une petite partie de la superficie du Canada n'a pas l'envergure ni les compétences nécessaires, ni d'ailleurs le mandat, pour parler au nom du pays tout entier; nous donnons pourtant constamment à cette province le droit de prendre de telles décisions.

Une voix: Combien de libéraux y a-t-il là-bas?

M. Axworthy: Je recommande au député d'en face de s'intéresser aux prochaines élections, car je pense qu'il se produira des changements très intéressants dans cette région.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le député rit maintenant. Je trouve cela intéressant, mais il devrait parler à certains de ses collègues de cette région, car ils se rendent compte qu'ils font désormais partie d'un gouvernement national qui pense au moins devoir prendre des décisions dans l'intérêt national et qui va commencer à aller à l'encontre des sentiments régionaux. Les gens vont s'apercevoir que cette sorte d'homme de paille adoré des conservateurs, qui n'a pas réussi à s'imposer au cours des 20 dernières années malgré l'ouest du Canada, et qui s'appelle le gouvernement fédéral, va désormais être leur gouvernement et non le nôtre, et cela va provoquer des changements politiques très intéressants dans cette province. Plutôt que de rire, je recommande au député de commencer réellement à regarder ce qui se passe dans sa propre circonscription.

En réalité, ils ne peuvent pas gouverner ce pays s'ils le distribuent; ils ne peuvent tout simplement pas gouverner ce pays s'ils renoncent à ses moyens d'action. On peut bien parler de la théologie de la privatisation ou de l'orthodoxie du néo-conservatisme, mais l'affrontement réel se situe entre la position philosophique d'un parti conservateur de droite et la responsabilité essentielle de gouverner. J'aurais une suggestion à faire aux députés. Il est grand temps qu'ils cessent leurs querelles philosophiques et qu'ils commencent à s'inquiéter de l'avenir de notre pays.

Le premier ministre en parle, lui, de l'avenir du Canada, mais cet avenir n'est pas rose si nous n'avons pas de gouvernement central pour le protéger et le rehausser. Cet avenir n'est pas rose si tout ce qui nous reste, c'est le droit pour le premier ministre de se faire inviter à des rencontres avec une confédération de grands seigneurs provinciaux qui sollicitent son approbation pour décider de toutes choses. Que sera l'avenir de notre pays une fois que nous aurons fini de démanteler et de morceler notre réservoir national de recettes fiscales et de ressources pour le remettre allègrement aux provinces? Le gouvernement ne peut tout simplement pas élaborer de projets s'il n'a pas les moyens de les réaliser.

Je soutiens que ce n'est pas les possibilités qui manquent dans notre pays. Nous avons d'immenses richesses à mettre en valeur et à utiliser. Si nous présentons cette motion de défiance, c'est que le gouvernement n'a nullement démontré qu'il comprenait la nécessité d'un gouvernement central fort pour assurer l'essor de notre économie.

Rien dans l'attitude du gouvernement n'indique jusqu'à présent qu'il reconnaît que l'avenir de notre pays ne peut être assuré que par un gouvernement central qui parle au nom de tous les Canadiens, non pas au nom d'une ou deux régions. Le gouvernement n'a nullement prouvé qu'il comprenait les inquiétudes des Canadiens . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Après avoir entendu tant de sottises, monsieur l'Orateur, je vous signale qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Au moment où la séance a été suspendue à 6 heures, la Chambre était en train d'étudier la motion du très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau).

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si je suis quelque peu essoufflé, c'est que pour ménager un peu d'énergie, je me suis rendu ici à la course. Je tiens à remercier l'opposition de m'avoir donné l'occasion de participer à un tel débat. D'après ce que j'ai entendu cet après-midi, j'ai cru que les rappels au Règlement et les questions de privilège occuperaient tout le temps de la Chambre jusqu'au moment du vote. J'ai même eu peur que ces questions n'empiètent sur le temps qui m'était réservé. Je sais qu'il y a des députés qui ont beaucoup à dire sur les questions soulevées dans la motion. Je sais également que mes collègues de ce côté-ci veulent participer au débat et c'est pourquoi je m'en tiendrai au temps qu'on m'a alloué.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, période dont ont su profiter mes collègues du Crédit social, il a été question de la situation des approvisionnements dans l'est du Canada. Ce sont là des problèmes dont je m'occupe depuis les cinq derniers mois, en fait depuis que je détiens ce portefeuille. J'aimerais ce soir profiter de l'occasion pour faire le point sur ces questions. L'attitude adoptée par l'opposition officielle à ce sujet m'inquiète, car elle semble vouloir semer la crainte et l'appréhension dans l'esprit des Canadiens.

Je voudrais que les Canadiens sachent que je me préoccupe moi-même de l'état de nos approvisionnements. La chose n'est pas nouvelle pour moi, car je m'en occupais quand nous étions dans l'opposition. A peine entré en fonctions, j'ai pris des mesures pour atténuer ce très grave problème. Cela ne servira pas à grand-chose que les députés du gouvernement précédent, en partie responsables de la situation où nous sommes aujourd'hui, se mettent à agiter des épouvantails pour faire peur au public. J'aimerais signaler à l'attention de la Chambre certains faits que j'ai constatés en examinant la situation actuelle, lui exposer également quelques objectifs, comme je les conçois, de notre politique énergétique nationale dont le premier ministre (M. Clark) a fait un brillant exposé cet après-midi.

Malgré les efforts acharnés, déployés ces derniers mois, en vue de restreindre nos importations de pétrole, on prévoit, pour le dernier trimestre de 1979, que nous importerons le quart de nos besoins. D'après ces prévisions, l'Ontario et les provinces à l'est se procureront à l'étranger plus d'un tiers de leur pétrole. La demande canadienne de produits pétroliers s'accroît sans cesse. De janvier à septembre 1979, cette demande a été de 3.4 p. 100 plus élevée qu'en 1978, au cours de la même période. La consommation de l'essence s'est accrue de 4.3 p. 100.

Les perspectives de l'approvisionnement en produits pétroliers reflètent le rythme accéléré de la consommation au cours de la période de janvier à septembre. Les raffineries canadiennes ont produit 6 p. 100 plus d'essence au cours de ces neuf mois qu'en 1978, pour la même période. Malgré tout, les réserves d'essence ont été plus faibles en septembre dernier, qu'en septembre 1978. La production de mazout destiné à chauffer nos maisons cet hiver dépasse de 11 p. 100, celle de janvier à septembre 1978. Encore une fois, les réserves que nous avions en septembre dernier étaient en deçà du niveau de 1978. Il importe de maintenir une réserve adéquate de mazout en prévision des périodes de froid prolongées. Toutefois, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Nos réserves sont faibles, mais nous pourrons nous en tirer.

Le Canada devrait pouvoir puiser dans des réserves suffisantes de pétrole brut et de produits pétroliers, de production nationale et importée, pour satisfaire à la demande telle que prévue. Forts des mesures que le gouvernement et moi-même avons prises et de celles que nous avons l'intention de prendre pour réaliser notre objectif, à savoir, l'autonomie en matière d'énergie, la diminution de la demande et même l'augmentation de nos réserves, nous espérons pouvoir ouvrir au Canada de nouveaux horizons dans les années 1980.

Au contraire du gouvernement précédent, et contrairement à la façon déplorable dont il a abordé la question de l'énergie, le nouveau gouvernement a pris des mesures concrètes et précises en vue d'assurer aux Canadiens un approvisionnement suffisant de mazout pour cet hiver. Quelques-unes d'entre elles ont été mentionnées aujourd'hui à la Chambre. Entre autres, il s'agit d'augmenter la production nationale tout en réduisant les quantités de brut que nous exportons aux États-Unis. A compter de novembre, nos exportations qui sont actuellement de 55,000 barils par jour, seront réduites à néant ou seront à peine symboliques. Cette mesure vise à assurer aux raffineries canadiennes le meilleur approvisionnement possible en pétrole brut canadien.

Ces mesures consisteront notamment à modifier le système de répartition du pétrole acheminé par l'Interprovincial Pipe Line de manière à fournir plus de pétrole brut canadien aux distributeurs indépendants. En novembre de cette année, les distributeurs indépendants auront jusqu'à 5,000 barils de pétrole par jour pour approvisionner le Québec et l'est du Canada en vertu de cette nouvelle formule de répartition. J'ai parlé à plusieurs reprises d'un télex que j'ai envoyé le 15 août. Dans ce message, je dis clairement aux raffineurs et aux exploitants de terminus canadiens de traiter les distributeurs indépendants de façon juste et équitable afin qu'il n'y ait pas monopolisation du marché. Je surveille toujours la situation.

A propos d'un aspect très important du raffinage et de l'initiative que nous prenons, mon ministère consulte et consultera souvent et pleinement les gouvernements provinciaux, les raffineurs et les distributeurs indépendants pour que les systèmes d'approvisionnement et de transport soient aussi souples que possible. Je ne devrais pas avoir à prendre ces mesures, qui sont malheureusement devenues nécessaires à cause de l'ineptie du gouvernement précédent qui s'est révélé incapable de s'attaquer au problème de l'énergie et de bien gérer le domaine énergétique.

● (2010)

Je tiens également à parler de la loi d'urgence sur la répartition des approvisionnements, monsieur l'Orateur. J'ai dit qu'il n'y avait pas de crise ni de situation d'urgence au Canada à l'heure actuelle. Nous sommes bien au courant des dispositions de cette loi, monsieur l'Orateur. Elle stipule qu'en pareille situation, le gouvernement saisit la Chambre d'une déclaration de situation d'urgence.

Si nous devions connaître une interruption des approvisionnements ou une situation d'urgence au Canada, je puis assurer à la Chambre que le gouvernement utiliserait les pouvoirs dont il dispose afin de conserver les approvisionnements et de les répartir de façon équitable. En réponse à des questions qui m'ont été posées à la Chambre, j'ai dit que j'avais l'intention, par principe et non point par crainte, que le Canada n'ait à faire face à une situation d'urgence, d'annoncer des nominations à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie lorsque je présenterai des modifications d'ordre administratif à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie pour 1979. Les responsabilités de l'Office consisteront en partie à coordonner les activités relatives aux questions d'approvisionnement et à dresser des plans en prévision de situations d'urgence. Je ne veux pas qu'on pense qu'il y ait une situation d'urgence parce que j'annonce des nominations. Je ne prends cette décision que par mesure de précaution, et je ferai probablement ces nominations lorsque je présenterai les modifications à la loi.

Je devrais souligner à nouveau que nous avons mis en place une structure de soutien en cas d'urgence. Mon ministère a discuté de la question sous toutes ses formes avec les représentants des provinces, de l'industrie pétrolière et du secteur des

transports. Ils pourront ainsi compter sur un mécanisme qui leur permettra d'agir avec rapidité et fermeté en cas d'urgence.

Nous devrions nous pencher sur la situation du prix du pétrole au Canada et évaluer notre position dans le contexte d'une politique énergétique nationale. Le pétrole canadien est $10 moins cher que le pétrole importé et $8.50 moins cher que le pétrole brut de Chicago. A l'heure actuelle, le prix du pétrole canadien est plus bas encore que le cours international qu'à n'importe quel moment depuis 1973.

Le faible prix du pétrole brut allié à un niveau d'imposition exceptionnellement bas des produits pétroliers par rapport à celui en vigueur dans d'autres pays occidentaux font que les consommateurs canadiens sont de tous les habitants des grandes nations industrialisées ceux qui paient le moins cher leurs produits pétroliers. Par exemple, à la fin de septembre 1979, le prix moyen de l'essence vendue au Canada s'élevait en moyenne à $1.05 le gallon environ, ce qui était beaucoup plus bas que ce que le consommateur américain moyen devait débourser pour le même gallon d'essence, soit $1.37. Comparativement à ce qui se passe dans les pays d'Europe, le prix relativement peu élevé que les Canadiens paient pour l'essence est encore plus évident. Par exemple, le prix moyen d'un gallon d'essence à la fin de septembre de cette année atteignait $2.59 au Royaume-Uni, $3.17 en Allemagne de l'Ouest, $3.62 en France et $3.75 en Italie. Le prix en vigueur au Canada ne se compare pas à celui en vigueur dans d'autres pays; en fait, il est beaucoup plus bas. En valeur réelle, les Canadiens paient leur essence moins cher à l'heure actuelle qu'au cours des années 50.

Intuitivement, les consommateurs canadiens se rendent compte que les produits pétroliers leur sont offerts bon marché et, par conséquent, ils n'ont pas réduit leur demande, n'étant pas motivés pour le faire. Le marché et le gouvernement précédent ne leur fournissaient pas les bonnes données. Au lieu de leur dire «Ralentissez votre consommation, le pétrole coûte cher et il faut l'économiser», implicitement, par sa politique, le gouvernement précédent leur disant: «Allez-y, dépensez de l'énergie, c'est une aubaine».

La politique de l'ancien gouvernement en matière de prix consistait à augmenter le prix du pétrole brut à la tête du puits de $1 tous les six mois. Si nous maintenions cette politique, nous élargirions l'écart entre le prix canadien et le cours international. Il est difficile de prédire le prix international avec précision, mais nous nous attendons que la politique actuelle portera l'écart entre le prix canadien et le cours international à environ $13 en 1985.

M. Benjamin: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Hnatyshyn: J'invite le député à retourner à Regina et à le demander au premier ministre de la province. Il saurait alors précisément ce qu'il y a de mal à cela.

Quant au pétrole importé, l'écart devrait être comblé au moyen de subventions fédérales en vertu du programme d'indemnisation pour le pétrole importé. Si l'on s'en tenait à la politique de l'ancien gouvernement, le gouvernement fédéral devrait payer en 1985 presque 4 milliards de dollars en indemnisations pour les importations de pétrole à cause de l'écart entre le prix canadien et le cours international. Le gouvernement fédéral ne peut tolérer que des sommes pareilles soient payées inutilement à des sociétés étrangères parce que l'économie du pays ne pourrait certes pas le supporter. Si cela arrivait, les Canadiens paieraient chaque année 4 milliards de dollars pour le pétrole importé et, ce qui est encore plus important, ils n'auraient plus les moyens d'investir dans l'exploitation des ressources du Canada et de rendre leur pays de plus en plus autonome au chapitre de l'énergie.

Comme nous l'avons déclaré à de nombreuses reprises à la Chambre et ailleurs, le gouvernement a décidé de faire en sorte que le pays soit complètement autonome sur le plan énergétique en 1990. Étant donné les possibilités du Canada dans ce domaine, tout objectif moindre serait inacceptable pour les Canadiens. Le gouvernement a l'intention de rendre les Canadiens autonomes et d'accroître en même temps la participation des Canadiens dans l'exploitation des ressources et leur part de propriété.

Ces deux derniers mois, j'ai discuté avec les gouvernements provinciaux, dans le cadre de négociations et de consultations intensives, de l'élaboration d'un programme énergétique global et de l'élément essentiel de l'établissement des prix. J'aimerais signaler à la Chambre ce soir certains points saillants de notre programme énergétique.

Premièrement, il faudra accélérer le rythme d'augmentation du prix de notre pétrole brut. Deuxièmement, le prix des produits pétroliers vendus au Canada doit être plus réaliste qu'il ne l'est actuellement. Troisièmement, il faut, dans toute la mesure du possible, substituer au pétrole les riches réserves de gaz du Canada. Quatrièmement, il faut inciter l'industrie pétrolière canadienne à mettre en valeur aussi rapidement que possible les ressources pétrolières du Canada. Cinquièmement, il faut favoriser une participation accrue des Canadiens à la mise en valeur des ressources de leur pays. Sixièmement, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent s'employer à favoriser l'essor des projets énergétiques au Canada. Septièmement, il faudra prendre de nouvelles initiatives en vue de promouvoir et de favoriser l'économie de l'énergie. Huitièmement, il faudra adopter des mesures visant à atténuer les répercussions économiques éventuelles des prix accrus sur ceux qui sont le moins capables d'absorber les hausses.

Voilà le fondement de la politique énergétique que le gouvernement propose et qu'il s'engage à défendre à la Chambre.

Compte tenu de la motion dont nous sommes saisis, il conviendrait, je crois, d'examiner la politique de l'ancien gouvernement, du parti qui a présenté cette résolution. Elle est vague et plutôt confuse. Je crois néanmoins qu'il serait utile d'examiner la position défendue au fil des ans par le gouvernement antérieur au chapitre de la politique énergétique et du prix du pétrole au Canada.

La semaine dernière, le chef de l'opposition (M. Trudeau) a dit à la Chambre que l'entente actuelle sur les prix avec l'Alberta est suffisante et qu'aucune nouvelle entente n'est nécessaire. Je crois que c'est là l'essence de son raisonnement et de la position qu'il a énoncée dans son discours. J'ai déjà souligné certaines des conséquences d'une telle politique: accroissement de la demande de pétrole, dépendance accrue à l'égard du pétrole étranger, indemnisations plus élevées et aucune chance d'une indépendance pétrolière. L'ancien gouvernement qualifiait cette politique d'«autosuffisance énergétique». En tout cas, ce n'est certainement pas l'indépendance pétrolière. Les temps ont bien changé en ce qui concerne l'ancien gouvernement.

Examinons les réalisations des libéraux, monsieur l'Orateur. Le 6 décembre 1973, au cours d'un débat sur la politique pétrolière qui se déroulait à la Chambre, le premier ministre de l'époque, qui est aujourd'hui chef de l'opposition, a décrit en ces termes l'objectif de son gouvernement en ce qui concerne la politique pétrolière nationale:

L'objectif que cette politique se propose d'atteindre, d'ici la fin de la présente décennie, c'est l'autonomie du Canada en matière de pétrole et de produits pétroliers.

Les temps ont bien changé, monsieur l'Orateur, depuis que les libéraux adoptaient cette position. En mars 1974, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, dans une déclaration sur la politique en matière de gaz et de pétrole, a dit ceci:

● (2020)

Le principe le plus fondamental que le gouvernement fédéral aimerait proposer serait celui de maintenir la capacité d'assurer l'autarcie en permanence.

Nous proposerions que les prix de l'Ouest à la tête du puits augmentent . . . au niveau des prix internationaux maintenant payés à Montréal.

Et de nouveau, en avril 1975, lors de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, le chef de l'opposition a déclaré:

Nous ne pouvons pas nous attendre que ceux qui cherchent du pétrole—qu'ils soient Canadiens ou étrangers—le trouvent et l'exploitent au Canada si nos prix sont bien inférieurs à ceux des autres pays . . . Nous ne pouvons nous attendre à ce que l'Alberta et la Saskatchewan continuent année après année à vendre leur pétrole aux Canadiens à des prix bien inférieurs à ceux qu'ils obtiendraient si elles l'exportaient. C'est pourquoi mes collègues du gouvernement et moi-même en sommes venus bien à contrecoeur à croire que le prix du pétrole doit augmenter au Canada—jusqu'au niveau du prix mondial.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le ministre mais je dois l'aviser que son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je signale simplement en terminant qu'en ce qui concerne la politique énergétique du Canada nous disposons d'un énorme potentiel. Franchement, mon attitude est assez différente de celle qu'a adoptée l'opposition dans sa motion. Elle a adopté une approche négative et défaitiste face à une politique pétrolière et n'a pas présenté de solutions claires ni même aucune solution. Au lieu de cela, elle a pris l'attitude de quelqu'un qui se contente de critiquer des situations qui ne se sont pas encore réalisées et qui existent présentement.

Le Canada peut devenir autonome en matière d'énergie. C'est une possibilité qui s'offre à nous. Ce n'est pas une obligation difficile ou onéreuse. C'est une possibilité qui se réalisera au cours d'une décennie de développement, de progrès que nous utiliserons au Canada pour développer nos ressources énergétiques. Nous devrions profiter de cela de façon aussi impartiale que possible. Les députés de tous les côtés de la Chambre devraient apporter leur contribution et faire des recommandations, non pas de façon négative ou sectaire en vue de marquer un point, mais de façon à ce que nous puissions nous regrouper comme Canadiens et réussir ensemble à atteindre ce que nous voulons, c'est-à-dire l'autarcie en matière d'énergie. Cela nous permettrait de nous libérer des importations étrangères. Je demande simplement aux députés de songer au sens du vote d'aujourd'hui qui équivaudrait à s'opposer à notre objectif d'autarcie énergétique.

[*Français*]

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, je veux annoncer d'abord que mon discours de ce soir sera très bref. Je veux également commencer en disant que je partage les sentiments que le ministre vient d'exprimer, c'est-à-dire que nous sommes ici plutôt dans une situation non partisane et que nous avons des suggestions à faire au gouvernement pour qu'il améliore la politique vis-à-vis de la question de l'énergie. Je suis très heureux d'avoir cette occasion de participer au débat parce que nous sommes saisis d'une question de la plus grande importance à l'heure actuelle au Canada.

La question de l'énergie, la disponibilité de celle-ci, son prix, cela touche à la vie de chaque individu, de chaque entreprise, de chaque secteur de notre société et de notre économie. Donc, on ne peut pas exagérer l'importance de ce débat.

Il y a un autre aspect à ce débat qui me frappe ce soir, c'est-à-dire la différence profonde qui existe entre mon parti, le parti libéral, et le gouvernement conservateur, en ce qui concerne l'énergie et d'autres questions d'ailleurs. Combien de fois, monsieur l'Orateur, on a entendu des arguments et des remarques provenant de nos amis à ma gauche, bien à ma gauche, à l'effet que nous, les progressistes conservateurs et les libéraux, disons la même chose. Ils aiment nous mettre dans le même sac. C'est une chose que je n'accepte pas du tout, parce qu'à la Chambre, ce soir, et dans ce débat, on voit avec clarté la différence profonde entre ces deux partis. On voit la différence de l'attitude vis-à-vis de la société, la responsabilité du gouvernement.

Il est donc très évident que la différence, comme je viens de le dire, est bien claire entre nos deux partis, notre perception respective de la société et notre rôle se distinguent avec clarté. Il faut admettre en même temps qu'à un certain niveau nous partageons la même philosophie. Je peux donner un exemple. Les progressistes conservateurs se contentent de continuer l'économie, si l'on veut la politique sur l'économie sans présenter un budget, ils se contentent du nôtre.

A part cela, nous croyons comme les progressistes conservateurs que le secteur privé, c'est la force de l'économie dans notre société. Il faut stimuler l'économie de notre secteur privé, il faut stimuler le marché libre, mais nous ne sommes pas doctrinaires là-dessus, comme nos amis de l'autre côté, monsieur l'Orateur. Et quand on voit des gens qui sont désavantagés, quand on voit qu'il n'y a pas égalité des chances à travers ce pays, quand on voit que des gens ne peuvent pas se protéger, alors on n'hésite pas à intervenir pour les protéger, pour donner la sécurité à chaque Canadien. Voilà la différence profonde entre les deux partis. Et j'espère que nos amis à gauche vont constater cette différence, parce que comme je l'ai dit au commencement de mon discours, c'est bien évident en ce qui concerne la crise de l'énergie au Canada.

Dans le passé, le parti progressiste conservateur était toujours le parti qui défendait les intérêts spéciaux au Canada, n'ayant ni la capacité, ni la volonté peut-être de nous offrir, quand je parle de nous, ça veut dire les Canadiens, des programmes destinés à profiter à tous les Canadiens. Citons comme exemple, monsieur l'Orateur, l'absence presque complète d'un programme social du parti progressiste conservateur quand il était au pouvoir avant et même après la guerre, et quand il était dans l'opposition. Je ne peux pas dire la même

chose en ce qui concerne nos amis de gauche, mais en ce qui concerne le parti progressiste conservateur, rien.

Maintenant le premier ministre veut créer l'impression qu'ils ont peut-être abandonné cette position classique pour venir occuper du terrain au centre, mais, monsieur l'Orateur, nous avons à la Chambre, ce soir, dans ce débat sur l'énergie, la preuve que rien n'a changé; c'est un parti, qui représente encore des intérêts spéciaux comme toujours auparavant.

[*Traduction*]

Quels sont ces intérêts spéciaux que représente le gouvernement actuel au cours de notre débat de ce soir? Bien sûr, il nous en vient immédiatement trois à l'esprit. D'abord, évidemment, il y a ceux qui souhaitent une augmentation accélérée pour rejoindre les prix mondiaux, contrairement à la politique libérale consistant à planifier un lent relèvement des prix vers le niveau international; évidemment, c'est ce que souhaitent les sociétés pétrolières, de même que les compagnies et les personnes associées à ces dernières. Qui pourrait le leur reprocher?

● (2030)

Deuxièmement, il y a, bien sûr, un certain gouvernement provincial qui a tout intérêt à ce que les prix pétroliers augmentent rapidement jusqu'aux niveaux mondiaux. Puis, il y a le gouvernement fédéral lui-même qui doit trouver le moyen de financer, par exemple, le programme de crédit d'impôt sur les hypothèques auquel mon ami de Winnipeg a fait allusion tout à l'heure.

Mais en dehors de cela, qu'y a-t-il pour la grande majorité des Canadiens, pour le petit homme d'affaires, pour les particuliers, pour les pauvres? Les habitants des régions pauvres de ma circonscription sont inquiets—

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Johnston: Il rit parce qu'il ne connaît pas du tout ma circonscription, Saint-Henri-Westmount, et je peux assurer la Chambre, monsieur l'Orateur, que nous avons des endroits où on trouve énormément de pauvreté.

[*Traduction*]

Qu'en est-il de ces gens? Cette politique de hausse rapide vers les prix mondiaux est-elle vraiment dans leur intérêt? Est-ce réellement dans l'intérêt de tous les Canadiens, ou est-ce une situation classique où les conservateurs se préoccupent surtout de certains groupements d'intérêt? Dans ce cas, il y a les trois que j'ai cités, c'est-à-dire les compagnies et le gouvernement aux paliers provincial et fédéral.

Qu'en est-il des autres Canadiens? N'ont-ils pas raison d'être scandalisés par le fait qu'ils peuvent acheter cette ressource naturelle canadienne aussi facilement d'un cartel international au même prix que dans leur propre pays? Ne vont-ils pas se demander quels sont les avantages d'être Canadiens? A quoi bon avoir ces ressources au Canada si elles ne servent pas à encourager les Canadiens et à leur donner une certaine émulation?

Que nous raconte le gouvernement? Il prétend que c'est pour votre bien, que c'est un remède à long terme, que vous aurez beau geler, faire faillite et ne pas avoir les moyens de voyager, au moins, à longue échéance, ce sera bon pour vous. C'est un peu comme le discours que l'on servait aux hérétiques sur le bûcher, c'était pour leur bien. Voilà la situation dans le domaine de l'énergie.

J'aimerais aller un peu plus loin. Cet après-midi le chef de l'opposition (M. Trudeau) a parlé du cartel de l'OPEP, car c'en est un. Je ne conteste pas la légalité de ce cartel. Si je me souviens bien, notre loi relative aux enquêtes sur les coalitions nous autorise à traiter avec les cartels internationaux pour nos exportations. Néanmoins, au Canada, le cartel, ou ce qu'on appelle la collusion en matière de prix est sans doute le délit le plus grave que vise la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le gouvernement prétend que nous devons suivre l'exemple de ce cartel qui serait interdit par nos lois. Si une compagnie canadienne participait à un cartel aussi scandaleux, ses dirigeants seraient jetés en prison. Néanmoins, le gouvernement nous dit que nous devons suivre les prix artificiels fixés par ce cartel.

Je trouve cela vraiment révoltant, même de la part d'un gouvernement conservateur. Si nous remontons au XIX^{e} siècle, au règne de la libre entreprise, il y avait partout des monopoles et des cartels. Nos amis conservateurs cherchent peut être à remonter à leurs origines historiques.

Nous traitons avec un cartel. J'estime que nous n'avons aucune raison d'appliquer les mêmes prix que ce cartel.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) nous a parlé de la conservation de l'énergie. Il a déclaré que le gouvernement libéral avait incité les Canadiens—et j'ai noté ses paroles—à utiliser plus d'énergie car c'était une bonne affaire. Telles étaient ses paroles. A mon avis, le gouvernement libéral n'a rien dit de tel aux Canadiens. En fait, le gouvernement libéral avait accordé une importance prioritaire aux mesures de conservation et dans son message aux Canadiens . . .

Je dis que rien n'indique, mais peut-être le gouvernement a-t-il des preuves du contraire, que les hausses de prix entraîneront une économie. Quand j'étais étudiant en France à la fin des années 50, l'essence coûtait $1 le gallon. Je ne sais pas combien de députés ont conduit autour de la Place de la Concorde ou n'importe où ailleurs à Paris ou en Europe. Rien n'indique que les gens ont diminué leur consommation. On est porté à croire qu'ils ont réaménagé leurs priorités et qu'ils se privent probablement dans d'autres domaines au lieu de sacrifier leurs voitures qui font, évidemment, partie intégrante de notre société. Il est donc tout à fait absurde de parler de conservation de ce point de vue.

On nous dit que la hausse du prix du pétrole nous encouragera à chercher d'autres ressources. On nous dit que si nous suivons le traitement de choc et que nous augmentons les prix, les gens prendront conscience du fait qu'il faut chercher d'autres sources d'énergie, que c'est là le message qu'il nous faut transmettre.

[*Français*]

Soyons sérieux, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu que les Canadiens aujourd'hui sont bien au courant du fait qu'il y a crise dans le domaine de l'énergie. Ils n'ont pas besoin d'avoir un traitement de chocs électriques comme des souris pour réagir. Alors, à mon avis, voilà un argument tout à fait farfelu. Les Canadiens connaissent très bien leurs priorités et celles du pays, et j'aimerais, monsieur l'Orateur, qu'il en soit de même avec le gouvernement canadien.

[*Traduction*]

Et la prospection, en particulier dans les régions inexplorées? Je n'en ai pas entendu parler dans ce débat. Évidemment, j'ai été absent de la Chambre pendant une partie de la journée. Que faisons-nous au sujet des nouveaux travaux de prospection dans les régions inexplorées? Les hausses de prix sont censées stimuler ce secteur. Nous avons des politiques fiscales très importantes en place pour stimuler l'exploitation dans les nouvelles régions inexplorées. Les frais d'exploitation au Canada peuvent être déduits au taux de 30 p. 100 du solde qui reste d'une année à l'autre. Les frais de prospection au Canada peuvent être défalqués à 100 p. 100.

Il y a en plus l'épuisement. Nous permettons une déduction pour épuisement de $1 par $3 gagnés, ce qui est l'amortissement normal. A cela s'ajoute le surépuisement, soit encore $2. En fait, il y a des circonstances où notre régime fiscal élimine tout risque financier à forer pour du pétrole dans les nouvelles régions inexplorées à l'heure actuelle. On nous demande maintenant, en fait, de faire encore davantage en haussant le prix au niveau international. Quand donc en retirerons-nous quelque avantage? Les contribuables canadiens paient déjà un prix élevé pour la mise en valeur des pétroles des régions neuves. Les députés des banquettes d'en face semblent l'avoir oublié. Le programme est peut-être excellent. Ces programmes fiscaux ont peut-être encouragé la multiplication des forages dans ces régions où les risques sont manifestement très élevés.

D'autre part, il faut rationaliser les choses. Si ces messieurs sont prêts à laisser le prix du pétrole canadien atteindre le prix mondial sur le marché intérieur, nous devrons sûrement réévaluer les répercussions de cette décision sur cet autre aspect du bilan financier. A ma connaissance, personne ne l'a encore fait.

Ce qui me déçoit, dans notre débat, c'est que ces messieurs d'en face n'ont encore pas parlé au nom des Canadiens. Notre chef a souvent dit qu'à son avis personne ne devrait parler au nom des Canadiens mais, sûrement, ici à la Chambre, nous nous devons de le faire.

● (2040)

Les Canadiens ne comprennent pas pourquoi ils devraient payer les prix mondiaux pour leurs ressources que certaines compagnies sont autorisées à exploiter tout en profitant d'énormes dégrèvements fiscaux. Je n'estime pas que ce soit un abus de permettre aux Canadiens de jouir de certains avantages concurrentiels. Ils sont désavantagés, par les distances et par le climat, notamment. Il se heurtent à de nombreux autres problèmes au Canada, mais voici un avantage dont nous pourrions les faire profiter, comme nous l'avons fait dans certains cas à l'égard de l'hydro-électricité. Mais non, il faut adopter les prix mondiaux sous prétexte qu'il faut économiser l'énergie et trouver d'autres sources d'énergie. J'en conviens, notamment en ce qui concerne la recherche d'autres sources d'énergie, car comme nous le savons, l'économie est tout au plus une solution à court terme. Nous devons trouver d'autres sources d'énergie et ce que je vous ai signalé tantôt, monsieur l'Orateur, prouve que les Canadiens sont au courant de ce problème et ils vont s'engager dans cette voie.

Parlons enfin pour une fois de la population durant ce débat. Les députés de ce côté-ci, y compris mes amis du Nouveau parti démocratique, en ont parlé. Je ne pense pas avoir la réputation d'être gauchisant, mais j'envisage avec réalisme les occasions qui sont offertes au Canada et je crois être réaliste en disant qu'il faut protéger les Canadiens contre les conséquences catastrophiques de la politique du gouvernement, qui cherche apparemment à amener le plus rapidement possible le prix du pétrole au niveau mondial. Cette politique risque en effet de provoquer une flambée inflationniste, de saper notre compétitivité, de faire grimper les salaires, etc.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, nous sommes aujourd'hui saisis d'une motion libérale signalant que la Chambre ne fait plus confiance au gouvernement parce qu'il a saboté divers éléments de la politique nationale de l'énergie, ce qui entraîne, entre autres effets, une pénurie possible de mazout cet hiver, la cherté de l'énergie et des taux d'intérêt élevés.

J'aimerais que les députés du parti libéral me disent qui était au pouvoir pendant les onze années où la situation, tant en ce qui concerne l'énergie que les taux d'intérêt, s'est détériorée à ce point. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain et tous ces problèmes ne sont pas apparus lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir. Ils ont simplement continué d'exister. Qui a permis aux multinationales du pétrole de contrôler depuis dix ans 90 p. 100 de l'industrie pétrolière canadienne, empêchant ainsi le gouvernement actuel de prendre en main la politique nationale de l'énergie, de donner au pays l'impulsion voulue pour mettre en valeur ses ressources pétrolières et établir le prix de ses produits?

Malgré la création de Petro-Canada, 80 p. 100 de l'industrie pétrolière reste entre les mains de sociétés étrangères. Cela en dit long sur la politique énergétique ou la prétendue politique énergétique du gouvernement libéral. En fait, c'est ce même parti qui a autorisé, vers la fin des années 60, ces mêmes sociétés pétrolières à exporter la moitié de notre production totale aux États-Unis, ce qui a contribué à créer la pénurie d'énergie actuelle. C'est également le gouvernement libéral qui, en 1976, déclarait dans sa stratégie énergétique qu'il voulait aligner les prix nationaux sur les cours mondiaux. Ainsi, la seule différence entre ces deux partis, c'est que les conservateurs vont augmenter les prix d'un seul coup, tandis que les libéraux voulaient le faire progressivement. Il est donc très hypocrite de leur part de dire, maintenant qu'ils sont dans l'opposition, qu'ils n'auraient pas aligné nos prix sur ceux pratiqués par le cartel des pays de l'OPEP, car c'est exactement ce que préconisait le ministre libéral de l'énergie lorsque son parti était au pouvoir.

Passons maintenant à l'autre aspect de la motion dont nous sommes saisis ce soir: elle reproche au gouvernement de ne pas avoir agi face au risque de pénurie de mazout. Mais qui donc a permis l'an dernier à l'Office national de l'énergie d'augmenter les exportations de produits du pétrole aux États-Unis, contribuant ainsi aux pénuries de mazout dont nous souffrirons peut-être cet hiver? C'est le gouvernement libéral.

Si l'on songe à la politique des taux d'intérêt, c'est encore le gouvernement libéral qui a amorcé cette suite d'augmentations, sept en 1979 avant les élections de mai dernier, et les conservateurs ne font que continuer dans la même voie. Pourtant, dans sa motion, l'opposition libérale reproche au gouvernement conservateur de suivre la même politique. Qu'en conclure sinon que la motion à l'étude est un geste désespéré du chef de l'opposition (M. Trudeau) qui tente de donner en quelque sorte l'impression que son parti vaincu est en fait une

opposition sérieuse à la Chambre? A mon avis, les Canadiens voient clair depuis un mois dans ce genre d'hypocrisie et de duplicité.

Des voix: Oh!

Une voix: Pourquoi voter pour, alors?

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je suis sûr que la Chambre aimerait bien pouvoir écouter le député de Sault-Sainte-Marie.

M. Symes: Je sais que la vérité n'est pas toujours agréable à entendre. Les cris que j'entends à ma droite le prouvent bien. Quelle comédie! Le chef de l'opposition, cet Ozymandias du parti libéral, qui découvre maintenant qu'il a des pieds d'argile, essaie désespérément de rallier ses troupes derrière lui pour les convaincre qu'il constitue l'opposition, alors que nous savons parfaitement bien qu'il dirige un parti désillusionné et dénué de tout principe et de toute politique pour le Canada. Cela sautait aux yeux lors des dernières élections.

Mais si le chef de l'opposition vient de découvrir qu'il a des pieds d'argile, les Canadiens ont bien découvert, je crois, que le premier ministre (M. Clark) a une tête d'argile en ce qui concerne une politique énergétique nationale.

Cela me rappelle l'histoire des trois chefs de parti survolant un de ces pays instables de l'Amérique du Sud. L'avion s'écrase mais les trois survivent. Alors qu'ils s'efforcent de sortir de la jungle, ils sont capturés par un groupe de révolutionnaires qui les considèrent comme des intrus et décident de les fusiller l'un après l'autre. Le premier choisi est le chef du NPD. Ils le placent contre le mur et juste au moment où ils vont donner l'ordre de tirer au peloton d'exécution une idée vient à l'esprit du chef néo-démocrate qui se met à crier «Tremblement de terre! tremblement de terre!» Les membres du peloton d'exécution jettent alors leurs armes et se dispersent pour se mettre à l'abri permettant ainsi au chef néo-démocrate de s'échapper.

Pendant ce temps-là, messieurs Trudeau et Clark, qui ont tout observé derrière les barreaux de leur cellule, se disent qu'ils n'ont rien à perdre à tenter quelque chose eux aussi car, naturellement, ce sera bientôt leur tour de passer devant le peloton d'exécution. Le chef de l'opposition est alors emmené à son tour et se rend rapidement compte qu'il doit trouver un subterfuge pour s'échapper. Juste au moment où les révolutionnaires vont lui tirer dessus, il crie «Éruption volcanique! Éruption volcanique!» Encore une fois les membres du peloton d'exécution jettent leurs armes et se sauvent, ce qui lui permet de s'esquiver.

Sur ces entrefaites le premier ministre, qui a des sueurs froides à l'idée que son tour va venir, est sorti de sa cellule et placé contre le mur pour être fusillé. A ce moment-là, il lui vient une brillante idée pour s'échapper et il s'écrie: «Au feu! Au feu!»

Des voix: Oh!

M. Symes: Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir talonner le gouvernement au sujet de sa politique énergétique. En août dernier il promettait de nous présenter une politique nationale en matière d'énergie. Nous l'attendons encore. Au lieu de cela, nous avons été témoins d'incertitude et d'incompétence; en fait, une politique d'établissement des prix qui, d'après moi, sera rendue publique lundi, à l'occasion de la conférence des premiers ministres. Et à nous autres, Canadiens, comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, notre premier ministre en nous dévoilant sa politique des prix de l'énergie, va nous offrir un monstrueux cadeau de Noël.

● (2050)

Le gouvernement actuel est déterminé à atteindre le niveau des cours mondiaux le plus tôt possible et, d'après ce que j'ai appris, il projette de l'atteindre vers 1983, ou peu s'en faut. A ce moment-là, les Canadiens paieront le baril de pétrole $29.75, soit une hausse de 120 p. 100 par rapport au prix actuel de $13.75 le baril. Cette majoration spectaculaire ne permettra pas pour autant au gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, à savoir l'autosuffisance, mais il provoquera plutôt la crise la plus grave et les pires difficultés économiques que nous ayons vues de nos jours. Voilà pourquoi nous affirmons qu'il est absurde de viser à un prix artificiel fixé par un cartel, c'est-à-dire l'OPEP. Au contraire, nous allons continuer d'affirmer que le prix devrait être fondé sur le coût réel de l'exploitation de nouvelles sources au Canada et que la hausse des prix devrait être répartie de telle sorte que l'économie et le consommateur puissent l'absorber.

Si nous approuvons le projet du gouvernement d'atteindre le niveau du cours mondial ou 90 p. 100 le plus tôt possible, cela veut dire qu'en 1983, les consommateurs canadiens devront débourser $700 de plus par année simplement pour chauffer leur maison et conduire leur voiture. C'est une nouvelle charge pour des gens déjà aux prises avec l'inflation, une charge injustifiable, illogique que le gouvernement devrait se garder d'imposer.

Nous savons également que le gouvernement s'est engagé à détruire une de nos entreprises les plus prospères dans l'industrie pétrolière, la société Petro-Canada. Il veut la démanteler, la privatiser, il veut se défaire d'un instrument puissant pour prévoir nos besoins et exploiter nos sources d'énergie. Le gouvernement soutient que l'entreprise privée pourra mieux réussir qu'une société de la Couronne, et le secteur privé et d'autres également ainsi que moi-même ont exposé pourquoi il faut garder Petro-Canada.

Voici les principales raisons que nous avons de garder Petro-Canada:

> Petro-Canada complète la tâche accomplie par le secteur privé en prenant les risques qui s'imposent quand ce dernier hésite à le faire. Petro-Canada permet aux Canadiens de mieux comprendre les difficultés que posent la découverte et l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.
>
> De concert avec l'industrie pétrolière du secteur privé, Petro-Canada peut et doit jouer un rôle de premier plan pour permettre au Canada de satisfaire à ses propres besoins de pétrole brut d'ici 1995.
>
> . . . exhorte le gouvernement fédéral à ne pas «reprivatiser» Petro-Canada et à laisser une société nationale du pétrole remplir ces fonctions essentielles.

M. Woolliams: Qui est l'auteur de ce document?

M. Symes: Le député d'en face me demande qui a écrit cela. L'auteur n'est nul autre que le vice-premier ministre et ministre de l'énergie de l'Ontario, l'honorable Robert Welch. Le gouvernement conservateur de l'Ontario a présenté ce document au gouvernement conservateur fédéral à Ottawa.

Les conservateurs sont partagés sur la question de Petro-Canada et je me demande comment les députés fédéraux voteront à la Chambre sur cette question et sur la question de la fixation des prix puisqu'il est bien évident que leurs propres collègues du gouvernement provincial s'opposent fermement à la politique qu'ils ont adoptée.

Des voix: Bravo!

M. Symes: Cette façon de compter sur le secteur privé dont j'ai parlé plus tôt veut dire qu'il faut compter aussi sur les sociétés pétrolières multinationales qui tiennent l'industrie pétrolière du Canada acculée au pied du mur. Les libéraux et les conservateurs acceptent la politique fiscale instaurée depuis dix ans qui favorise ces sociétés et les uns comme les autres ont accepté les bénéfices énormes que ces sociétés ont réalisés au cours des années aux dépens des consommateurs canadiens. C'est seulement depuis quelques jours que le parti libéral semble reconnaître qu'il y a quelque chose d'anormal dans ces bénéfices extravagants. J'aurais bien voulu l'entendre dire la même chose il y a quelques années quand les bénéfices de ces sociétés augmentaient presque au même rythme que maintenant.

C'est d'ailleurs le gouvernement libéral qui a instauré le régime fiscal qu'applique encore le gouvernement conservateur et selon lequel nous, les contribuables, accordons 65c. en concessions fiscales impôts différés, des impôts aux sociétés pétrolières multinationales établies au Canada pour chaque dollar que ces sociétés investissent dans la prospection au Canada. Qu'obtenons-nous en retour? Nous ne pouvons certainement pas dire que ces sociétés nous appartiennent ou que nous pouvons influer sur la façon dont elles exploitent les ressources qui appartiennent au peuple canadien. Comparons cet état de choses au rôle de Petro-Canada, une propriété canadienne, et à la possibilité que nous offre cette société d'agir dans l'intérêt des Canadiens, sans avoir à nous soumettre au chantage des multinationales.

En effet, nous avons vu le gouvernement libéral, appuyé des conservateurs, qui formaient l'opposition à l'époque, permettre aux sociétés pétrolières d'accumuler, jusqu'à la fin de 1978, 1 milliard et demi de dollars en impôts différés, des impôts que n'a pas perçu le trésor fédéral. Le ministre des Finances (M. Crosbie) cherche-t-il des fonds pour réduire ce déficit? Eh bien, il peut les puiser à même cette source.

Des voix: Bravo!

M. Symes: C'est l'ancien gouvernement libéral qui a permis la réduction de 35 p. 100, en 1974, à 21 p. 100 en 1978, du taux d'imposition réel des multinationales qui ont réalisé des profits monstres; cette politique a d'ailleurs été maintenue par le présent gouvernement conservateur. En effet, Shell Canada, dont les profits s'établissaient à 151 millions de dollars en 1978, n'a pas eu à payer un seul sou en impôts fédéraux. Voilà le genre de politique fiscale préconisée dans le passé par ces deux partis de vieille souche; à mon avis, il sied mal au parti libéral de critiquer le parti conservateur quand ce dernier l'imite.

[M. Woolliams.]

Des voix: Bravo!

M. Symes: Des sociétés du secteur privé que le premier ministre souhaite favoriser, notamment les sociétés Imperial, Shell, Texaco et Gulf, ont pu ajouter à leurs profits quelques 880 millions de dollars, les augmentant ainsi de 55 p. 100. C'est du pareil au même, avec l'un ou l'autre de ces partis, en ce qui concerne le secteur privé.

On cherche à blâmer le gouvernement au sujet de l'approvisionnement en mazout pour l'hiver prochain. Le 15 octobre dernier, j'ai signalé le problème au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn); j'en ai profité pour lui rappeler que les réserves de mazout de l'Ontario, ma province, sont de 20 p. 100 inférieures cette année, à ce qu'elles étaient à la même époque l'année dernière, et que d'après le dernier rapport de l'Office national de l'énergie, l'offre de produits pétroliers a diminué d'environ 8.3 p. 100 au 1er octobre. Comment explique-t-on cette baisse?

On invoque des pannes dans les raffineries; on prétend que les pipe-lines ont déjà atteint leur capacité maximale et qu'il y a dans l'immédiat pénurie d'approvisionnement étranger. On ne mentionne cependant pas l'enquête ouverte depuis déjà six mois, sous la direction du ministère de la Consommation et des Corporations; en effet, on soupçonne les compagnies pétrolières de complicité et de manipulation des prix au Canada. Je voudrais que cette étude soit rendue publique afin que nous puissions juger par nous mêmes si des complices s'entendent pour manipuler les approvisionnements, créant ainsi un risque de pénurie cet hiver, pourtant nous attendons toujours le rapport du gouvernement.

Nous constatons également que la raison à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et qui expliquerait cette éventuelle pénurie, c'est que l'Office national de l'énergie a permis d'accroître les exportations de produits pétroliers de 21 p. 100 entre le mois de janvier et le milieu de l'été dernier, et là encore cette augmentation a eu lieu sous l'ancien gouvernement libéral qui critique maintenant le nouveau gouvernement pour l'insuffisance des réserves de pétrole.

Quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources affirme que la situation est précaire, cela prouve qu'il n'a rien prévu pour faire face à une situation d'urgence, ou du moins qu'il n'en a pas avisé la Chambre et les Canadiens. Force nous est de conclure qu'il ne nous donne qu'une maigre assurance plutôt que des preuves concrètes, qu'il existe à l'heure actuelle des mécanismes permettant de transporter rapidement du pétrole d'une région à l'autre du pays pour faire face à une éventuelle pénurie.

● (2100)

Je m'inquiète pour les consommateurs de l'est du Canada, et particulièrement pour ceux du Québec et des provinces Maritimes, advenant une perturbation de l'approvisionnement cet hiver. J'ai appris ce soir que le gouvernement iranien avait cessé de ravitailler les pétroliers américains en pétrole. J'espère que nous ne connaîtrons pas une autre crise Exxon, comme au printemps dernier quand les sociétés pétrolières multinationales ont commencé à réduire la part des approvisionnements du Canada pour faire face aux pénuries survenues sur d'autres marchés.

Le gouvernement doit appliquer une politique sensée. Nous appuyons le propos de la motion, soit que le gouvernement n'a pas satisfait aux exigences qui sont les nôtres en matière de politique énergétique. Dans la conjoncture économique actuelle, il devrait décréter un blocage du prix du pétrole. Si le gouvernement augmente le prix du pétrole, il devrait veiller à ce que les recettes découlant de toute hausse par rapport au prix actuel soient versées dans une caisse nationale de développement des ressources énergétiques afin d'être sûr que cet argent serve à financer l'exploitation des ressources énergétiques du Canada au profit des Canadiens.

Nous instaurerions aussi une commission chargée de faire enquête sur les prix et les profits des sociétés afin de nous assurer que les consommateurs ne se font pas escroquer.

Nous conserverions Petro-Canada, nous encouragerions le recours à d'autres sources d'énergie et nous instaurerions un programme intensif de conservation. Comme le gouvernement n'a rien fait en ce sens, nous allons voter contre lui ce soir.

Des voix: Bravo!

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais, pendant quelques instants, évoquer certains souvenirs historiques de la Chambre. Je me rappelle quand, en décembre 1973, le chef de l'opposition officielle (M. Trudeau) nous a dit, ainsi qu'aux Canadiens, toute l'importance qu'il attachait à la réforme constitutionnelle. Il a dit que c'était beaucoup plus important que de faire quoi que ce soit au sujet de l'Alberta. Il a dit: «Ne vous inquiétez pas de l'expédition du pétrole albertain vers le Québec et la région de l'Atlantique; nous avons des choses plus importantes à faire».

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière d'énergie devrait se rappeler que c'est son parti qui a maintenu l'actuelle opposition officielle au pouvoir en 1972, 1973 et 1974. Durant cette période, toutes les activités de forage pétrolier se sont déplacées vers le sud, à cause de la politique et de l'attitude du gouvernement d'alors. Les néo-démocrates ne saisissaient pas alors et ne saisissent toujours pas l'urgence de la situation pétrolière au Canada. Je rappelle cela à la mémoire des députés. Il y avait alors beaucoup plus important au Canada que d'acheminer le pétrole vers le Québec et l'est du Canada, selon les dires du chef du gouvernement de l'époque. L'urgence de la situation pétrolière ne figurait certainement pas parmi les raisons invoquées par le gouvernement d'alors.

Naturellement, nous ne savons pas quel sera l'effet direct de la hausse des prix sur la demande. L'expérience d'autres pays et celle, limitée certes, que nous avons au Canada nous apprennent en fait qu'une hausse de 10 p. 100 du prix du pétrole réduit la demande de 3 ou 4 p. 100 sur une période variant de trois à six ans. Ceux qui ont suivi la situation de près reconnaîtront la faiblesse de cet argument en ce qui a trait à la nécessité pour le Canada de se rapprocher du prix international.

Nous n'avons pas besoin des balivernes qu'on nous sert au sujet des hausses rapides du prix mondial. L'économie ne le supporterait pas. Les députés d'en face le savent et nous aussi. C'est la première fois en 16 ans que le gouvernement fait face à ses responsabilités. Les Canadiens devraient remercier le ciel d'avoir un gouvernement qui assume ses responsabilités.

Une voix: Prouvez-le.

Situation économique

M. Forrestall: Il est intéressant de constater qu'aucun des députés siégeant sur les premières banquettes n'a pris la parole. Nous avons entendu quelques prétendants au trône de l'opposition. Mon fils Mike de 3½ ans se demandait en fait au dîner de quoi le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy) parlait. «Papa, a-t-il dit, je croyais qu'il s'agissait d'un débat sur l'énergie. Que faisait-il. Se cherchait-il un autre emploi?»

Dans le monde d'après l'embargo et d'après la crise iranienne qui est le nôtre depuis 1973 . . .

Une voix: C'est le monde d'après le gouvernement conservateur.

M. Forrestall: Je n'ai pas vu les députés siégeant sur les premières banquettes, les restes, les vestiges du gouvernement antérieur, prendre la parole sur cette question. Où étaient-ils? Ils s'en sont remis à ceux des deuxième et troisième rangées, aux prétendants au trône. Dommage qu'ils n'aient par parlé du pétrole. C'est sans doute parce qu'ils n'y connaissent rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Si les députés d'en face se demandent pourquoi nous devons porter graduellement le prix de notre pétrole au niveau du prix mondial, ils devraient se convaincre que nous ne pouvons plus continuer à vivre dans le monde illusoire qu'a créé le gouvernement libéral ces 16 dernières années. Au cours des 18 mois qui ont précédé les élections, alors que tout le pays était suspendu aux lèvres de l'ex-premier ministre qui laissait entendre tantôt qu'il y aurait des élections tantôt qu'il n'y en aurait pas, il n'est pas arrivé une seule fois au gouvernement de s'attaquer à l'un des graves problèmes auxquels faisait face notre pays. Qu'ont fait les membres du gouvernement libéral? Ils se sont cachés, ils ont fui, ils ont évité les problèmes. Ils ont pris soin de ne pas tirer de conclusions et de ne pas prendre de décisions sur des questions aussi importantes que la sécurité de l'approvisionnement en énergie de notre pays.

Qu'ils aillent en Europe voir ce qu'en pensent nos partenaires commerciaux? Nous faisons le commerce avec l'étranger. Qu'ils aillent demander à nos exportateurs quelle est la réaction de leurs interlocuteurs en Europe ou chez nos autres partenaires commerciaux. Nos exportateurs se font dire que si nous ne nous rapprochons pas du prix mondial, ou cessera d'acheter nos produits parce que nous pratiquons une concurrence déloyale sur le marché international.

Pas plus tard qu'il y a deux semaines, 15 pays membres de l'OTAN ont adopté ici même à Ottawa une motion enjoignant au Canada de cesser de vivre dans l'illusion et de porter graduellement le prix de son pétrole au niveau du prix mondial. Ils ont bien dit que nous en sentirions un jour les conséquences sur notre commercial international si nous ne le faisions pas. Nous ne pouvons plus vivre dans un monde artificiel. Je ne dis rien que le gouvernement libéral ne savait déjà depuis cinq ou six ans. Nous vivons aujourd'hui dans le monde d'après la crise iranienne. Le prix du pétrole dans le monde n'est pas un prix politique, c'est un prix de marché. L'ancien gouvernement le savait et n'a rien fait. Que ferons-nous pour notre part? Pour la première fois, un gouvernement de ce côté-ci de la Chambre a, le premier ministre a agi . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Les députés d'en face étaient-ils là quand leur chef avait le pouvoir et qu'il n'agissait pas? S'ils avaient écouté, ils apprécieraient ce que je dis ce soir. Grâce à Dieu, le Canada a désormais un premier ministre et un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) qui assument vraiment leurs obligations à l'égard du pays.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: L'idée que le parti libéral se fait de l'intelligence des Canadiens est quelque chose de notoire. Pas un député d'en face ne pense que d'autres qu'eux peuvent avoir un tant soit peu de matière grise ou d'intelligence. Les députés ne se donnent même pas la peine de se demander quelles répercussions l'inaction peut avoir.

Le pétrole est une ressource limitée. Nous sommes peut-être le plus fortuné de tous les pays occidentaux. Nous aurons peut-être assez d'énergie sous forme de pétrole, de charbon, de gaz, d'hydro-électricité, d'énergie solaire, et de masse biologique pour une bonne partie du prochain siècle, et peut-être même au-delà, mais le pétrole est une source non renouvelable. L'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) s'est gardé de nous en faire part chaque fois qu'il nous a annoncé de grands projets en matière d'approvisionnements pétroliers. Non, il a refusé de l'admettre tout au long des années où il a occupé ses fonctions et cela explique pourquoi nous aurons à faire face à des pénuries de pétrole au cours des années 80. Cela ne fait aucun doute. Mais à qui la faute? Qui est responsable, qui faut-il blâmer en dernier ressort? Évidemment, les responsables, ce sont le ministre et son gouvernement.

● (2110)

Ce qu'ils n'ont pu réussir à faire en six ans, nous ne pouvons le faire en cinq mois, mais nous le ferons en huit ou dix mois. Nous allons renverser l'opinion publique. Nous allons faire en sorte de stimuler la véritable conservation en proposant de substituer d'autres formes d'énergie au pétrole; en créant des programmes d'isolation des maisons qui soient valables et en prenant toute autre mesure favorable à la conservation. Nous allons renverser la tendance si bien que notre pays, non pas à la fin du siècle comme le chef de l'opposition et l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le voudraient, sera autonome peu après le tournant du siècle. Notre autarcie, nous l'aurons vers 1990 et nous y parviendrons grâce à des mesures de conservation de notre pétrole, grâce à l'exploitation d'autres sources traditionnelles, grâce à l'amélioration des moyens tertiaires et à la récupération de ces ressources, grâce à l'exploitation des régions inexplorées soit dans le Nord, soit au large de la côte est du Canada, et nous y parviendrons par tous les moyens. Mais cela ne se fera pas aux dépens des gagne-petit et des nécessiteux comme quelques députés de l'autre côté aimeraient nous le faire croire.

Le premier ministre du Canada a déclaré à une centaine de reprises qu'il était au courant de la situation et que son gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour protéger ceux qui seront touchés le plus directement par les hausses vers le prix mondial du pétrole. Personne à la Chambre ne connaît la situation mieux que moi et je suis heureux de noter que les ministres des Finances et du Développement de la Nouvelle-Écosse sont dans la tribune ce soir. Si on leur pose la question, ils diront que les habitants des provinces Maritimes paient déjà deux fois plus que la moyenne nationale pour l'électricité produite au Canada. Le premier ministre a déclaré qu'il ne pouvait accepter cela et que le prix de l'électricité devait baisser. Il a signalé que le gouvernement n'accepterait rien de moins que des tarifs d'électricité qui augmentent au même rythme dans les provinces Maritimes que la moyenne nationale.

Quelles conséquences désastreuses cela peut-il entraîner? Le prix de revient de l'énergie n'augmentera pas. Que faisait le ministre quand nous avions besoin de lui? Que faisait l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale quand nous avions besoin d'argent pour les mines de charbon? Que faisiez-vous quand Devco demandait des fonds? Où étiez-vous et que faisiez-vous? Que faisait votre chef?

Que s'est-il passé à propos de Donkin, de Lingan et de Devco? Qu'est-ce que l'ancien gouvernement a fait pour favoriser l'utilisation du charbon afin de suppléer aux réserves de pétrole? Où étiez-vous à ce moment-là et qu'avez-vous fait? Où sont les nouvelles mines de charbon? Existent-elles? Où sont les centrales électriques qui fonctionnent au charbon? Vous n'avez rien fait à cet égard parce que tout cela vous était indifférent; c'était le moindre de vos soucis. Notre ministre de l'Énergie s'en soucie et notre premier ministre aussi.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Certains ont dit, et à juste titre, qu'il n'y a pas de crise d'énergie au Canada à l'heure actuelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Ce qu'il y a au Canada à l'heure actuelle, c'est une possibilité de pénurie de pétrole et le risque d'une crise majeure qui peut se produire n'importe quand. Nous avons vu aujourd'hui que l'Iran avait arrêté ses chargements de pétrole, dont certains étaient sans doute destinés à l'est du Canada.

J'aimerais dire quelques mots à propos de la situation critique qui risque de surgir dans l'est du pays. Pendant six ou sept ans, soit depuis 1973, l'ancien gouvernement a fermé les yeux. Il y a cinq ans, en 1974, ce gouvernement savait sans le moindre doute qu'il devait entreposer des réserves stratégiques de pétrole. L'a-t-il fait? Qu'a-t-il fait au sujet de Port Hawkesbury et des mines de Belle-Isle, à Terre-Neuve? Où sont les dépôts de la région de l'Atlantique qui étaient prévus? Il faut de trois à quatre ans pour établir des installations suffisantes, d'importance stratégique. En 1974 et 1975, le gouvernement savait déjà qu'il devait prévoir la construction de ces dépôts. Il a eu l'occasion d'emboîter le pas aux Américains qui avaient prévu des réserves dans des endroits stratégiques, mais il a préféré tout remettre au lendemain.

Qui en subit les conséquences aujourd'hui? Quelle région est la plus exposée? A mon avis, c'est la région de l'Atlantique, et même l'est de la province de l'ancien ministre. Je ne vois pas l'utilité des propos qu'il a tenus cet après-midi, si l'on n'a pas prévu dans ces régions des provinces de l'Atlantique des réserves suffisantes pour assurer leur ravitaillement tout au long de l'hiver? Que se produira-t-il si l'on ne trouve pas de pétrole sur place? A qui en imputera-t-on la faute? A mon avis, il faudra l'imputer à l'ancien gouvernement qui n'aura pas été prévoyant à cet égard. Il n'a pas prévu de réserves aux endroits stratégiques.

L'ancien ministre de l'Énergie, M. Gillespie, m'avait conseillé de ne pas m'inquiéter à l'époque de la crise iranienne et il m'avait assuré que le gouvernement veillerait de près à nos intérêts. Il n'a rien fait d'exceptionnel à cet égard. Le ministre et son gouvernement ont saboté leur travail, c'est tout ce que j'ai à dire là-dessus. Ils n'ont pas prévu de dépôts importants. Ils n'ont pris aucune disposition au sujet de la liquéfaction de la houille, des gisements fluidifiés, et de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Ils n'ont rien proposé non plus au sujet du projet pilote sur la rivière Annapolis.

Depuis des années, les banques de la Nouvelle-Écosse disposent de 9.5 millions de dollars pour l'aménagement hydro-électrique de cours d'eau à faible dénivellation. Le gouvernement s'est-il servi de ces sommes à cette fin? Qu'est-il advenu de ces fonds aujourd'hui? On les a immobilisés à la banque de la Nouvelle-Écosse, dans cette même province, au lieu de les investir dans la production d'électricité. D'où vient notre électricité? De centrales thermiques au mazout. D'où vient tout ce pétrole? De l'étranger uniquement.

C'est la première fois en dix ans que le gouvernement de ce pays se préoccupe de la situation et qu'il prend des mesures concrètes pour y remédier.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Nous sommes forcés de nous approvisionner en pétrole cher, monsieur l'Orateur, à cause de l'inertie, de l'indifférence, de l'inconscience et de l'immoralité pure et simple en ce qui concerne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Les députés d'en face avaient été prévenus mais ils n'ont rien fait. Ils n'ont pas collaboré avec les États-Unis quand ils auraient pu le faire. Ils n'ont rien fait pour ouvrir de nouveaux charbonnages au Cap-Breton. Ils ont si bien tout gâché avec la Société de l'énergie des Maritimes qu'une solution est presque impossible. Les libéraux n'ont rien fait quand ils étaient au pouvoir au sujet d'un réseau d'alimentation d'énergie et ils ont créé Petro-Canada parce qu'ils y ont été forcés par les collègues qui siègent maintenant à leur gauche. Il y a eu sept ans de panique, sept ans de préoccupation pour tout sauf la sécurité de nos approvisionnements en pétrole. Le gouvernement précédent n'a rien fait pour encourager les travaux de développement en mer et dans le grand Nord, et Petro-Canada encore moins. Les sociétés commerciales canadiennes ont mieux réussi à conclure des marchés d'État à État.

● (2120)

Je rappellerai aux députés d'en face que l'accord international sur l'énergie, auquel le Canada a souscrit, entre en jeu du jour où il y a une réduction de 7 p. 100, chiffre valable pour tous les pays membres. Pour la partie du Canada située à l'ouest de l'Outaouais, 7 p. 100 ne veulent absolument rien dire. Sept pour cent de nos approvisionnements, c'est 25 p. 100 de nos importations, qui en grande partie alimentent le Québec et le Canada atlantique. Je me demande si les libéraux étaient au courant.

Qu'est-ce que le gouvernement précédent a fait pour demander aux pays de l'OCDE, aux autres signataires de l'accord, de négocier des conditions particulières pour le Canada atlantique puisque, comme le Japon et les pays d'Europe, il est tributaire du pétrole importé? Pourquoi le gouvernement précédent n'a-t-il pas approché ce groupe pour lui faire comprendre que 7 p. 100, cela représente 25 p. 100 des approvisionnements de cinq de nos provinces? En cas de pénurie grave qui mette en jeu l'accord, il y aura dans le Canada atlantique une baisse de 25 p. 100 de nos approvisionnements pétroliers. Ce sera la faute du chef de l'opposition et il devra en porter le poids. Son inaction, son je-m'en-foutisme et le secours néfaste de ses amis socialistes, qui eux non plus n'ont rien fait, n'ont rien apporté au bien-être du Canada. Son gouvernement n'avait aucune intention d'agir en ce sens. Son parti répètera jusqu'à la mort: «Occupons-nous du centre, et le diable emporte les régions.» Les régions n'ont qu'à se débrouiller. Ce qui compte c'est la force du centre. Et au diable le Canada atlantique, au diable le grand Nord, au diable les Québecois. Voilà leur politique économique!

M. Lessard: Puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour permettre une question?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, cette motion porte à la fois sur les approvisionnements en énergie et les taux d'intérêt. Je pense que mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont très bien dénoncé les efforts que déploient les conservateurs pour augmenter les prix de l'énergie au Canada pour lui faire atteindre rapidement le cours mondial, ce qui causerait énormément de tort aux consommateurs et aux entreprises du Canada. En fait, le député que nous venons tout juste d'entendre a oublié de dire que le premier ministre Davis de l'Ontario avait également vivement dénoncé les idées que le gouvernement soutient dans le présent débat. Si le gouvernement veut recevoir des conseils de quelqu'un de son propre parti, je lui recommande d'arrêter d'écouter le premier ministre Lougheed et de commencer à prêter l'oreille au premier ministre Davis.

Ce soir je voudrais surtout parler du taux d'escompte, parce qu'en réalité, il ne s'agit pas là d'une question bien éloignée de la vie quotidienne des Canadiens. Les taux d'intérêt représentent des frais et les frais sont englobés dans le prix coûtant. Ils ont une incidence sur tout ce que font les Canadiens et leur famille. A cause du niveau sans précédent du taux d'escompte en vigueur actuellement et que soutiennent les conservateurs, bien des Canadiens n'ont plus les moyens de s'acheter des biens et des services de tous genres—automobiles, maisons, aliments et vêtements, bref, tout ce dont ils ont besoin, tandis que les usines et les entreprises ne peuvent plus se développer, ni accroître leur main-d'œuvre ou leur production. Les entreprises en général, mais les petites en particulier ne peuvent plus fonctionner et produire à un prix qui ne crée pas d'inflation. Ce taux élevé d'escompte sera donc responsable de la perte de production et d'emplois, non seulement dans l'immédiat mais pendant tout l'hiver.

Le gouvernement conservateur a dit que ces taux d'intérêt élevés étaient nécessaires pour combattre l'inflation, mais ils font eux-mêmes augmenter les prix et l'inflation. Le premier ministre (M. Clark) a déclaré le 2 mars dernier, lorsqu'il était encore chef de l'opposition: «Des taux d'intérêt très élevés garantissent pratiquement une aggravation de l'inflation en faisant augmenter le prix de l'argent.» Ces gens-là oublient vite. Nous en avons eu la preuve le mois dernier, quand l'indice du coût de la vie a augmenté d'un point entier, ce qui reflétait manifestement la hausse des taux d'intérêt. Le gouvernement a permis ces hausses depuis qu'il est au pouvoir.

Néanmoins, même si des taux d'intérêt élevés peuvent combattre l'inflation, pourquoi avoir les taux que les Américains jugent nécessaires pour combattre l'inflation dans leur pays. Notre taux d'inflation est inférieur d'environ un point à celui des États-Unis. Le gouvernement a déclaré également qu'il est nécessaire d'avoir des taux d'intérêt élevés pour financer le déficit de la balance des paiements et maintenir la valeur d'échange de notre dollar et que nous devons donc suivre les États-Unis. Si ce déficit existe, c'est surtout parce que nous avons dû rembourser nos emprunts antérieurs en payant davantage pour l'intérêt que le principal. C'est un cercle vicieux et les conservateurs ne veulent pas que nous en sortions.

Si nous avons ces déficits c'est aussi à cause de la mainmise étrangère sur notre économie qui fait que nous payons de gros intérêts, dividendes, droits de gestion et le reste, à des sociétés mères étrangères.

Il y a une huitaine de jours, les Américains ont déclaré avoir commis une erreur dans leur politique monétaire. Ils pensaient que leur masse monétaire avait augmenté de 3 milliards de dollars et qu'ils devaient donc relever de nouveau le taux d'escompte. Ils ont néanmoins constaté que leur masse monétaire n'avait pas vraiment augmenté de 3 milliards et qu'ils n'avaient donc pas besoin d'augmenter leur taux d'escompte. L'erreur des Américains démontre que notre gouvernement a été absolument ridicule d'augmenter notre taux d'escompte presqu'en même temps que les États-Unis. Lorsqu'il a eu connaissance de cette erreur, une autorité financière, Henry Reuss, président du comité des banques de la Chambre des représentants des États-Unis a déclaré que c'était: «Une erreur monumentale et un Three Mile Island monétaire.» Nous ne pouvons certainement pas permettre au gouvernement conservateur de faire subir cet hiver, aux familles canadiennes les conséquences d'un désastre digne de Three Mile Island.

Le gouvernement devrait s'attaquer aux problèmes fondamentaux inhérents à la structure de notre économie, par le biais d'une politique industrielle qui viserait à la rendre plus productive et plus efficace, et qui toucherait notamment à des problèmes comme celui de la forte emprise étrangère sur notre économie. Ces problèmes de structure ne devraient pas seulement être camouflés derrière des taux d'intérêt élevés. Les conservateurs ne devraient pas, par ces taux d'intérêt élevés, rendre plus difficile non seulement l'expansion, mais simplement l'exploitation des entreprises et des exploitations agricoles. La politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt a des conséquences néfastes pour l'ensemble de l'économie.

Ces conséquences sont particulièrement graves pour les petites entreprises qui appartiennent surtout à des Canadiens et dont l'exploitation repose en grande partie sur des emprunts bancaires. Le *Globe and Mail* écrivait le 15 octobre: «Les augmentations répétées du taux d'intérêt décrétées récemment par la Banque du Canada se traduiront par des faillites». Il citait M. Paul Jerabec, vice-président de Dunwoody and Company, qui avait déclaré: «Tous les genres d'entreprises seront touchés, les petites, les moyennes et les grandes».

Le 13 décembre 1978, l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Stevens) déclarait en parlant au nom du parti conservateur que «chaque fois que les taux d'intérêt augmentent d'un demi pourcent, cela coûte 375 millions de dollars aux entreprises». Cela signifie que la politique du taux d'intérêt élevé adoptée par les conservateurs a déjà coûté plus de 2 milliards aux Canadiens. Le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. John Bullock, qui est un des principaux porte-parole des petites entreprises, a déclaré que, si les consommateurs réduisent leurs dépenses à cause de cette politique du taux élevé, les petits détaillants risquent de se retrouver avec de gros stocks de produits invendus, ce qui multipliera les faillites. Le nouveau gouvernement n'a pas essayé de résoudre les difficultés que cette politique entraînerait pour les petits hommes d'affaires canadiens et leur personnel.

● (2130)

La politique de taux d'intérêt élevés des conservateurs touche aussi les agriculteurs, surtout les producteurs de bœuf. En effet, ils doivent emprunter aux banques pour financer leurs activités, et les taux d'intérêt élevés font augmenter le prix des aliments. Un article paru dans le *Star* de Toronto le 10 octobre fait dire à Peter Hannam, président de la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario, que les agriculteurs de l'Ontario commencent à être presque indignés des taux d'intérêt élevés qu'ils doivent payer sur les montants empruntés pour acheter des terres, des machines et faire construire des locaux. D'après ce même article, il aurait jugée paradoxale la décision du gouvernement de combattre l'inflation en relevant le taux d'escompte parce que, dans l'industrie alimentaire, cette majoration a pour effet, au contraire, d'intensifier l'inflation.

Ces taux élevés d'intérêt paralysent également le secteur du logement et de la construction et pourraient entraîner la perte de milliers d'emplois.

J'ai ici le dernier numéro de *Focus,* la publication de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. On y lit que son président, Keith Paddick, dans un télégramme qu'il aurait envoyé au premier ministre (M. Clark) avait dit:

> . . . nous déplorons le fait que les hausses du taux préférentiel auront nécessairement un effet adverse sur la construction domiciliaire et les frais généraux des hommes d'affaires.

Dans un autre article de cette même revue il a déclaré que «les taux d'intérêt élevés découragent la mise sur pied de nouveaux programmes de construction et augmentent le chômage». A cause de ces taux d'intérêt élevés, monsieur l'Orateur, bien des gens ne pourront pas acheter de nouvelle maison ou refinancer celle qu'ils ont déjà. La politique de taux d'intérêt élevés des conservateurs annulera tout avantage que les gens auraient pu penser retirer du nouveau programme de crédits d'impôt foncier et d'intérêts hypothécaires des conservateurs.

Ce programme des conservateurs ne visait pas au début à alléger le fardeau des taux d'intérêt élevés à venir: ils disaient plutôt que les gens seraient dans une meilleure situation qu'ils

ne l'étaient avant l'instauration du programme et avant les élections, qu'ils paieraient moins en intérêts hypothécaires et en impôts fonciers qu'ils ne l'avaient fait jusque là. Cela ne sera plus le cas maintenant. Les gens se retrouveront au point où ils étaient avant que les conservateurs commencent à hausser les taux d'intérêt. Beaucoup se retrouveront manifestement dans une situation pire. Les paiements d'hypothèques de beaucoup de Canadiens seront plus élevés, même après que l'entrée en vigueur du programme de crédits d'impôt.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que la majoration des taux d'intérêt approuvée par les conservateurs a déjà considérablement nuit à l'économie. On le remarquera de plus en plus à mesure que l'hiver approche. Les analyses économiques du ministère des Finances le confirment. J'ai persuadé—pour ne pas dire obligé—le ministre des Finances (M. Crosbie) de déposer ce document devant le comité des finances il y a quelques jours, quand il est venu témoigner. Le document expose clairement les conséquences de la politique conservatrice. Il avait été rédigé par les conseillers du ministre.

Les conservateurs soutiennent maintenant qu'ils ne peuvent donner suite à leurs promesses, qu'ils ne peuvent rien faire à cause de l'état déplorable de l'économie. D'après moi, c'est inexact ou tout au moins ce n'était pas vrai il y a cinq mois, quand ils ont pris le pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Gray: A ce moment-là la situation économique était bien meilleure qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. Bien sûr, tout n'était pas parfait, mais au moins, le coût de la vie et le taux de chômage n'avaient plus été aussi bas depuis un certain temps. Si les conservateurs croyaient que l'économie était en si mauvaise posture, ils n'ont rien fait pour l'améliorer depuis qu'ils sont au pouvoir. Ainsi, ils se sont contentés de reprendre presque intégralement les politiques économiques de l'ancien gouvernement libéral. Quelle approbation! Cette attitude est en contradiction totale avec leurs arguments électoraux et les réflexions qu'ils font maintenant sur les politiques libérales.

Le gouvernement aurait pu convoquer le Parlement plus tôt et présenter un nouveau budget il y a quatre mois. Les conservateurs se sont contentés d'appuyer et de favoriser la majoration des taux d'intérêt qui ont battu tous les records, puisqu'ils dépassent les 14 p. 100. Avant les élections, les conservateurs ont promis que s'ils formaient le gouvernement, ils feraient baisser les taux d'intérêt.

Le Nouveau parti démocratique était très préoccupé par l'attitude du parti libéral au sujet des taux d'intérêt. C'était peut-être parce que les libéraux font preuve en fait de libéralisme dans leur orientation et leurs actions politiques, tandis que le Nouveau parti démocratique est condamné à ne pas changer, c'est-à-dire à demeurer, le parti des radicaux.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Le public n'est pas dupe de l'attitude moralisatrice et du pharisaïsme des néo-démocrates, car il se rend compte qu'ils ne peuvent pas vraiment prétendre s'être préoccupés des problèmes du Canadien moyen et de sa famille. Ce sont là les préoccupations des libéraux, monsieur l'Orateur, et ils l'ont démontré en présentant cette motion de censure.

Monsieur l'Orateur, certains députés de ce côté-ci de la Chambre croyaient peut-être que c'était nécessaire de permettre aux taux d'intérêt d'augmenter il y a un an quand ils ne dépassaient le taux d'inflation que de un ou deux points de pourcentage, mais la situation était tout à fait différente quand les conservateurs ont permis aux taux d'intérêt de dépasser 14 p. 100, c'est-à-dire cinq points de plus que le taux d'inflation. Cette décision veut dire que l'économie du Canada s'aventure en territoire dangereux et inconnu. A cause de cela, je suis convaincu que les libéraux ont tout à fait raison de réviser leur politique sur les taux d'intérêt.

Mais ce qui est plus grave, les conservateurs avaient déclaré avant les élections que s'ils étaient élus, ils feraient baisser les taux d'intérêt. C'est ce que le premier ministre avait déclaré quand il était chef de l'opposition. Les conservateurs n'avaient pas dit qu'ils attendraient pour cela que les taux d'intérêt aient atteint des niveaux sans précédent. Ils n'avaient pas dit qu'ils attendraient que la conjoncture économique s'améliore. Comment alors peuvent-ils prétendre maintenant qu'ils ne peuvent rien faire parce que la situation économique est pire que ce qu'ils avaient prévu?

En juillet dernier, le ministre des Finances a reconnu que l'économie se portait mieux que les libéraux eux-mêmes ne l'avaient prédit. De toute façon, les conservateurs n'ont pas réussi à prouver qu'ils possèdent maintenant des données importantes sur la situation économique qu'ils ne possédaient pas avant les élections.

Ils avaient promis une baisse des taux d'intérêt et bien d'autres chose à l'époque même où ils affirmaient que la situation économique était bien plus grave qu'elle ne l'était vraiment. Maintenant, ce sont eux qui forment le gouvernement; ils ont le pouvoir d'agir, mais tout ce qu'ils font, c'est de permettre aux taux d'intérêt d'augmenter.

Quand ils présenteront enfin un budget, si celui-ci contient quoi que ce soit d'utile, il sera probablement trop tard pour renflouer l'économie. Il faut attendre six mois avant que des mesures conçues pour créer des emplois et augmenter la production n'influent sur l'économie et donnent des résultats favorables.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de continuer à protester contre cet état de choses. Les libéraux parleront et demanderont l'adoption de certaines politiques, comme la mise en œuvre d'une stratégie industrielle, qui exigerait la collaboration du monde des affaires et des syndicats, qui exigerait aussi quelque chose que nous n'avons pas eu jusqu'ici et que nous n'aurons pas plus tard, soit un gouvernement fédéral capable de faire preuve de leadership pour renforcer et rationaliser notre économie. Nous demanderons l'adoption de politiques en vue de résoudre les problèmes que posent notamment notre balance de paiements et la mainmise étrangère au Canada, en vue de permettre à l'industrie du Canada de satisfaire davantage à nos besoins et d'augmenter ses ventes à l'étranger. Monsieur l'Orateur, je parle d'emplois et de progrès pour des millions de Canadiens et pour leur famille. Voilà des chose que ni les conservateurs, ni le NPD ne peuvent donner.

Avant même d'avoir été déposée, la partie de la motion qui porte sur les taux d'intérêt avait été défendue par d'importants conservateurs tels le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan). Ils l'avaient défendue même avant de prendre le pouvoir, avant d'amorcer cette série de hausses qui ont porté les taux d'intérêt à leur niveau actuel sans précédent.

Comme je l'ai déjà signalé, le premier ministre disait le 2 mars, quand il parlait en qualité de chef du parti progressiste conservateur, que les intérêts élevés freinent la croissance sans garantir la stabilité du dollar, qu'ils remettent en question les grands travaux puisqu'ils en remontent considérablement le prix d'établissement, qu'ils pénalisent tout spécialement la petite entreprise qui n'a pas le poids suffisant pour répercuter ses frais financiers. A cette époque, le premier ministre disait également que le taux d'intérêt doit baisser pour que la croissance canadienne réalise son potentiel. Il a promis qu'un gouvernement progressiste conservateur aurait pour politique de réduire graduellement les taux d'intérêt.

Donc, monsieur l'Orateur, quand les conservateurs demandent qu'on leur indique des solutions pour remplacer leur politique de taux d'intérêt élevés, je leur réponds qu'il y en a une qu'ils n'oseront pas condamner, puisqu'elle consiste à appliquer la politique initialement énoncée par le premier ministre, c'est-à-dire à rabaisser les taux d'intérêt. Les libéraux et moi-même exigeons que des mesures soient prises immédiatement pour empêcher que cette politique conservatrice du taux d'intérêt élevé ne fasse souffrir des millions de Canadiens et leur famille.

● (2140)

Des voix: Bravo!

M. Gray: C'est pourquoi nous, du parti libéral, parlant au nom de l'ensemble des Canadiens, pressons le gouvernement de prendre des mesures constructives dans l'intérêt du Canada, des Canadiens et de l'économie canadienne. C'est pourquoi je supplie la Chambre d'appuyer cette motion de défiance.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Gray: Oui.

M. Nowlan: Ma question au député qui vient de parler est la suivante: après 16 années de pouvoir et quelques mois à son poste de critique, le député peut-il indiquer ce soir à la Chambre et aux Canadiens une seule mesure précise qui aiderait à réduire les taux d'intérêt?

Une voix: C'est votre travail.

M. Gray: Certainement, et il me ferait grand plaisir de le faire, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous devons nous doter d'une stratégie industrielle afin de réduire le déficit de notre balance des paiements.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Il faut que les conservateurs abandonnent leur intention de relever les prix de l'énergie à des niveaux sans précédent, au niveau mondial. Une telle mesure aggraverait l'inflation et notre situation économique surtout du fait que les conservateurs ont déjà haussé considérablement les taux d'intérêt. Cette mesure ne s'impose pas. Le député oublie que lui et ses collègues ont fait campagne partout dans le pays en disant qu'ils savaient ce qu'ils avaient à faire, et maintenant qu'ils sont au pouvoir, le député nous demande ce qu'ils devraient faire. Ils ne savent pas quoi faire. Les députés n'en ont aucune idée. Il nous demande quoi faire. Il vient de nous donner la preuve de la faillite de ses idées. Il a fourni la preuve de la faillite des idées de son parti. Qu'on n'aille pas s'étonner que nous proposions l'adoption de cette motion. Ils ne méritent pas le pouvoir.

[*Français*]

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il reste seulement une minute pour l'honorable député de Lotbinière (M. Janelle).

M. Janelle: Je pense que mes préopinants de l'opposition ne veulent même pas me permettre d'utiliser le peu de temps de parole mis à ma disposition. Je dois tout de même dire que le parti libéral ne change pas beaucoup au cours des années. Il a toujours brandi le sceptre de la peur et maintenant il continue. Il tente de raconter des farces à la population, ou encore des histoires face aux approvisionnements pan-canadiens, et on sait que le gouvernement actuel s'est engagé envers les Canadiens et surtout ceux de l'Est du Canada à leur assurer des approvisionnements suffisants cet hiver.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 58(9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour trancher la question dont la Chambre est saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Trudeau, mise aux voix, est rejetée.)

● (2150)

(Vote nº 5)

POUR

Messieurs

Allmand
Andras
(Thunder Bay-Nipigon)
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Baker
(Gander-Twillingate)
Bégin (Mlle)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bockstael
Breau
Broadbent
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell
(LaSalle)
Chenier
Chrétien
Comtois
Corbin
Corriveau
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dion
(Portneuf)
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Evans
Faour
Fleming
Flis
Foster
Fox
Fulton
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gourd
Gray
Guay
Guilbault
Harquail
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hogan
Hopkins
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Killens (Mme)
Knowles
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Laniel
Lapierre
Lapointe
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lessard
Loiselle
Lumley
MacEachen
MacGuigan
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
McCauley
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Ogle
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peters
Phillips
Pinard
Portelance
Prud'homme
Rae
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Burnaby)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rossi
Roy
(Laval)
Sargeant
Sauvé (Mme)
Savard
Skelly
Stollery
Symes
Tardif
Tessier
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Waddell
Watson
Whelan
Yanakis—138.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Atkey
Baker
(Nepean-Carleton)
Baldwin
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Dufferin-Simcoe)
Binks
Blenkarn
Bosley
Bradley
Brisco
Cameron
Campbell
(Sarnia)
Caouette
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Elliott
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Ferguson
Fish
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Froese
Gamble
Gass
Gauthier
(Roberval)
Gilchrist
Grafftey
Graham
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Hees
Higson
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Janelle
Jarvis
(Willowdale)
Jarvis
(Perth)
Jelinek
Jupp
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lane
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDonald
(Cardigan)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nylander
Oberle
Paproski
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Reimer
Richardson
(Humboldt-Lake Centre)
Richardson
(Beaches)
Ritchie
(Dauphin)
Ritchie
(York-Est)
Roche
Roy
(Beauce)
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Stratas (Mme)
Taylor
(Cowichan-Malahat-Les Îles)
Taylor
(Bow River)
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wakim
Wenman
Whittaker
Wightman
Wilson
Wise
Woolliams
Yurko—140.

● (2210)

M. l'Orateur: La motion est rejetée.

Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 18, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

(*Voir p. 1014.*)

OTTAWA
K1A 0A2

le 6 novembre 1979

M. Fabien Roy, député
Pièce 358
Édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 novembre dans laquelle vous m'avez fait part de préoccupations relatives aux approvisionnements en pétrole pour l'hiver prochain, surtout dans le cas de l'est du pays.

Au moment où nous avons été portés au pouvoir, nous avons appris que la situation relative à l'approvisionnement en pétrole et à la fixation du prix de cette ressource était hors de contrôle. Les mesures à long terme nécessaires afin d'assurer un approvisionnement sûr et adéquat aux consommateurs canadiens n'avaient pas été prises. Le pays subit maintenant les conséquences du manque de prévoyance du gouvernement précédent et, par conséquent, doit faire face à une période pendant laquelle nous dépendrons encore plus des importations. Comme vous le savez, nous faisons de grands efforts à l'heure actuelle pour inverser cette situation et appliquer des politiques qui nous permettront d'atteindre une autarcie énergétique nationale d'ici 1990.

La situation à court terme que l'on nous a présentée en juin dernier était également loin d'être satisfaisante. Les inventaires étaient sérieusement à la baisse et une grande incertitude régnait en ce qui concernait un approvisionnement adéquat d'essence pendant l'été et de mazout pendant l'hiver.

Le gouvernement a rapidement pris des mesures afin de remédier à cette situation et d'assurer un traitement équitable au secteur indépendant de ce commerce. Par conséquent:

1. Grâce à la collaboration du gouvernement de l'Alberta et de ses organismes, on a porté la production du pétrole brut dans l'ouest du Canada à son niveau maximum depuis quelques mois.

2. Les exportations de notre pétrole brut léger ont été abaissées de 55 000 barils par jour en septembre à 14 000 barils par jour en octobre et à pratiquement rien en novembre afin de réserver ce pétrole aux raffineries canadiennes.

3. Grâce à l'approbation du gouvernement, l'Office national de l'énergie a encore autorisé des échanges de pétrole en provenance de l'ouest du Canada contre des approvisionnements supplémentaires de pétrole étranger destinés à l'est du Canada. L'Office de l'énergie a récemment approuvé des échanges totalisant quelques 2.5 millions de barils, qui seront pratiquement tous affectés aux raffineries de la province de Québec.

4. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources a autorisé le versement d'indemnités d'importation spéciales totalisant $745 000 afin de permettre à un raffineur du Québec d'importer un chargement de pétrole brut grandement nécessaire en dépit d'une hausse inattendue de son prix.

5. Le 13 juillet, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié le rapport d'une étude concernant les problèmes que les distributeurs du Québec, en particulier, avaient affrontés l'hiver dernier. Des gestes concrets font suite aux recommandations de ce groupe d'étude.

6. Le 15 août, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a transmis un message télex aux raffineurs au sujet de la question de l'approvisionnement du secteur indépendant de ce commerce. Il a mentionné les échanges utilisés afin d'assurer les approvisionnements nécessaires aux distributeurs indépendants. Il faut en conclure que cet aspect a eu une influence sur la décision de l'Office national de l'énergie quand cet organisme a permis à certains raffineurs de profiter des échanges de pétrole en vertu de l'article 3 mentionné ci-dessus.

7. Le réseau de l'Interprovincial Pipeline Limited est utilisé à pleine capacité pour alimenter le Québec en pétrole de l'ouest du Canada.

8. En réponse à une demande de l'Office de l'énergie, l'Interprovincial a modifié certains de ses règlements en octobre afin d'éviter toute discrimination à l'égard des sociétés qui n'avaient pas, de par le passé, eu recours au pipeline pour acheminer leur produit. Ainsi, cette modification permettra à un groupe de distributeurs indépendants du Québec de recevoir environ 450 000 barils de pétrole brut provenant directement de l'ouest du Canada en novembre, afin de le transformer en produits pétroliers pouvant répondre à leurs besoins.

9. Enfin, des employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que de l'Office national de l'énergie s'entretiennent continuellement avec des repré-

sentants des gouvernements provinciaux, des raffineurs et des distributeurs indépendants au sujet de l'approvisionnement en pétrole. Ces consultations ont permis à toutes les personnes concernées de mieux comprendre la situation. Beaucoup moins de revendeurs font face à des problèmes d'approvisionnement.

S'il se produisait une interruption de l'approvisionnement de pétrole pouvant engendrer une urgence nationale, je peux vous assurer que le gouvernement serait prêt à avoir recours aux pouvoirs dont il dispose en vertu de la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie de 1979 afin de maintenir les approvisionnements et d'assurer une distribution équitable.

A ce sujet, vous savez peut-être que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a indiqué qu'il avait l'intention de proposer certaines modifications administratives à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et d'annoncer, au même moment, la création d'un Office de répartition des approvisionnements en énergie. Une partie des responsabilités de cet office en vertu de la loi, est d'assurer que le Canada soit en mesure de faire face à toute situation d'urgence au niveau des approvisionnements grâce à des plans d'action complets. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'occupe d'élaborer des mesures d'urgence depuis un certain temps et a accéléré ses travaux en ce sens cette année, en collaboration avec l'industrie privée et les provinces.

Bien que la planification d'urgence soit une entreprise essentielle et permanente, je crois que les efforts déployés par l'industrie pétrolière privée, de concert avec les mesures gouvernementales que je viens d'énoncer, permettront d'avoir des approvisionnements en pétrole suffisants au cours de l'hiver prochain. Cela est naturellement fondé sur l'hypothèse qu'il ne se produira aucune interruption importante tant au niveau des importations qu'à celui de notre propre industrie pétrolière. A ce sujet, je me permets d'attirer votre attention sur le communiqué en date du 2 novembre que l'Office national de l'énergie publiait au sujet des approvisionnements à court terme en produits pétroliers et dont vous trouverez ci-jointe une copie.

En terminant, je puis vous assurer que le gouvernement attache la plus haute importance à l'élaboration de politiques et de programmes qui assureront aux consommateurs canadiens des approvisionnements en produits pétroliers tant aujourd'hui qu'à long terme. Nous avons la ferme intention de résoudre les problèmes d'approvisionnement en énergie légués par le gouvernement précédent au gouvernement actuel et au peuple canadien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Joe Clark

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ PERMANENT QUI ÉTUDIE LE PROBLÈME DES POISSONS DE FOND FASSE RAPPORT À LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné les réactions provoquées par la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) de permettre l'entrée dans la région 4T du golfe Saint-Laurent de chalutiers de 100 pieds ou plus; étant donné que le comité permanent des pêches et des forêts de la Chambre est saisi de l'examen des crédits du ministère des Pêches et des Océans et que le Règlement prévoit un rapport automatique à la Chambre de l'examen de ces crédits le 7 décembre 1979, ce qui ne permet pas de donner la chance à tous les intéressés d'exprimer leur point de vue sur cette question et vu le manque de consultation par le ministre avant qu'il prenne une décision d'une telle importance qui n'avantage que deux ou trois grosses compagnies, je propose, appuyé par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que le comité permanent des pêches et des forêts soit autorisé d'étudier le plan proposé par le sous-comité consultatif sur le poisson de fond de l'Atlantique pour 1980 et que le comité fasse rapport à la Chambre après avoir entendu les groupes de pêcheurs et d'usines intéressés.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA CHAMBRE DE LA QUESTION DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS AUX CHALUTIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné les déclarations faites par le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) et rapportées récemment dans le *Chronicle Herald* de Halifax, selon lesquelles il est sur le point de délivrer des permis aux chalutiers congélateurs, et étant donné que le gouvernement a nettement affirmé son intention d'être un gouvernement ouvert qui consultera notamment le Parlement, je propose, appuyé par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que la question de la délivrance de permis aux chalutiers congélateurs soit maintenant renvoyée au comité permanent des pêches et forêts, afin que les pêcheurs canadiens, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, puissent débattre la question qui pourrait avoir une incidence grave sur leurs moyens d'existence, notamment les pêcheurs côtiers.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA CONSTRUCTION D'USINES NUCLÉAIRES AMÉRICAINES PRÈS DE LA FRONTIÈRE CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Puisque la commission américaine chargée de régir les installations nucléaires aux États-Unis change d'attitude à peu près tous les jours concernant la sécurité des centrales nucléaires et qu'on a décidé d'interrompre la construction de toutes les nouvelles centrales nucléaires dans ce pays, je propose, avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Que la Chambre exhorte le premier ministre à informer le président Carter que le Canada songe également à modifier son attitude de non-opposition à l'érection de centrales nucléaires à proximité de ses frontières en une attitude de nette opposition, du moins jusqu'à ce que la population et l'environnement soient assurés d'une protection suffisante.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA REPRÉSENTATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SEIN DU PETIT CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ne sont pas représentés dans le saint des saints du cabinet, ce qui est intolérable et j'ose dire incroyable, je propose, avec l'appui du député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan):

Que la Chambre enjoigne au premier ministre de nommer immédiatement l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre d'État à temps partiel (Transports) membres de son petit cabinet.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE CHANGEMENT DE NOM DE CERTAINS COMITÉS PERMANENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question d'autant plus urgente que l'expédition des affaires de la Chambre est ralentie par les noms archaïques de deux de ses comités permanents.

Je propose que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts soit maintenant appelé comité permanent de la culture et des communications et que le comité permanent des transports et des communications soit dorénavant appelé comité permanent des transports. Ayant consulté les divers partis et les membres des deux comités concernés et reçu leur approbation, je propose, avec l'appui du député de Stormont-Dundas (M. Lumley):

Que les alinéas *b*) et *l*) du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

65(1)*b*) «le comité de la culture et des communications, qui comprend au plus 20 membres;» et

65(1)*l*) «le comité des transports, qui comprend au plus 20 membres;».

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais que nous puissions étudier cette motion avant de la mettre aux voix. Si le député revenait à la charge plus tard, sa motion recevrait peut-être un meilleur appui.

M. l'Orateur: Je suis évidemment obligé de demander à la Chambre si elle consent unanimement à ce que la motion soit débattue maintenant. Je présume que ce n'est pas le cas en ce moment, mais qu'il pourrait y avoir consentement unanime un autre jour.

[M. l'Orateur.]

* * *

LES PIPE-LINES

LE FINANCEMENT DU PIPE-LINE DE L'ALASKA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer la motion suivante. Étant donné que le commissaire de l'Administration du pipe-line du Nord a décidé hier que tout ce qu'on attendait pour s'attaquer à la réalisation de l'ensemble du projet de pipeline de l'Alaska, c'était une promesse de financement et non pas que l'on débloque des crédits pour la construction du tronçon sud et étant donné que cette déclaration va à l'encontre de l'esprit de la loi du pipe-line du Nord, je propose avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre demande au premier ministre d'obtenir un engagement ferme du président américain, M. Carter, comme quoi on débloquera des crédits suffisants pour la réalisation de l'ensemble de ce programme avant que le Canada ne s'engage à construire le tronçon sud de ce gazoduc.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRÉSENTE UN BILL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que déjà plus de cinq bills sur la peine capitale figurent au *Feuilleton* de la Chambre, étant donné que le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas opposé à ce qu'un débat ait lieu sur la peine capitale et qu'un vote libre soit tenu à la suite de ce débat, et étant donné les nouvelles que j'entendais en fin de semaine à l'effet qu'au moins une quinzaine de députés des banquettes arrière du côté du gouvernement avaient l'intention de proposer des bills se rapportant à la peine capitale, je propose, appuyé par le député de Québec-Est (M. Duquet):

Que la Chambre exhorte le leader du gouvernement en Chambre de donner priorité à ces bills et qu'ils deviennent une initiative du gouvernement.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LA DIVULGATION AU GRAND JOUR DES CONSÉQUENCES DE L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le ministre des Transports a laissé entendre, dans une importante allocution qu'il a prononcée à Toronto il y a quelques jours, que, contrairement aux engagements pris par l'ancien gouvernement, il se pourrait qu'il autorise l'agrandissement de l'aéroport international de Toronto, et étant donné qu'une telle mesure nuirait directement non seulement à l'environnement mais à la santé physique et mentale de milliers de personnes en raison du bruit et de la pollution atmosphérique, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren):

Que la Chambre presse le ministre des Transports de faire faire une enquête publique et de publier toutes les études qui ont été effectuées sur les répercussions qu'aurait l'agrandissement de l'aéroport international de Toronto avant d'autoriser cet agrandissement, et qu'entre-temps, le ministre assure à la Chambre que le couvre-feu sur les vols et la rotation des départs et des atterrissages seront maintenus, comme en avait décidé le gouvernement précédent.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PRÉSENTATION DE MESURES AVANT LE JOUR DU SOUVENIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters), je propose:

Que la Chambre rappelle au ministre des Affaires des anciens combattants que nous sommes à quatre jours seulement du jour du Souvenir et exprime l'espoir que d'ici là, il présentera les modifications qu'il a promis d'apporter aux diverses lois concernant les anciens combattants, de façon que nous puissions honorer nos soldats morts en rendant la vie plus facile aux survivants ainsi qu'à leurs familles.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DISCUSSION DES DROITS DE LA PERSONNE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre qui a déjà admis à la Chambre avoir salopé sa première initiative en matière de politique étrangère au Moyen-Orient.

Il va rencontrer vendredi prochain le président des États-Unis, et nous redoutons que le Canada ne perde encore plus de sa crédibilité en matière de politique étrangère. Pour cette raison, nous voudrions qu'aujourd'hui le premier ministre se concentre avant que nous lui communiquions des éléments d'information dont il aura besoin lors de sa rencontre avec le président américain.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Étant donné la tendance bien connue du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à prendre des initiatives retentissantes en matière de politique étrangère qui tournent d'habitude à la catastrophe, surtout dans le domaine des droits de la personne . . .

Des voix: La question, la question.

M. MacEachen: . . . et étant donné la reculade embarrassante du Canada aux Nations Unies cette semaine, lorsque madame le ministre a dû retirer la proposition visant à créer un sous-secrétariat aux droits de la personne aux Nations Unies, le premier ministre a-t-il l'intention de soulever la question des droits de la personne avec le président et de solliciter son avis et ses conseils pour réussir à faire accepter au moins partiellement ses propositions, ce que son ministre n'a pas su faire?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

LA DISCUSSION DU FORAGE PÉTROLIER AU LARGE DES CÔTES AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, le premier ministre devra faire mieux avec Jimmy Carter s'il compte rester plus de cinq minutes dans la même pièce que lui.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je passerai maintenant à une question d'intérêt national, puisque le premier ministre n'a pas réussi à l'épreuve de l'ONU.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le premier ministre a-t-il l'intention de manifester au président américain son opposition aux projets des multinationales pétrolières des États-Unis d'entreprendre de grands travaux de forage sur le banc Georges, entreprise qui, selon les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, menacerait sérieusement les riches pêcheries de ce secteur de la Nouvelle-Écosse?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis certes comprendre que le député s'inquiète du temps qu'on peut passer dans une pièce à discuter de politique étrangère puisqu'il a lui-même dû prendre congé, contre son gré, parce que l'ancien premier ministre le lui a ordonné.

Je suis conscient des préoccupations des pêcheurs en ce qui concerne le banc Georges. J'examinerai la question pour voir s'il y aurait lieu de la soulever lors des discussions que nous aurons avec le président vendredi ou samedi.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'espère que le premier ministre accordera à cette question toute l'attention voulue, qu'il la soulèvera, qu'il protestera auprès du président et qu'il communiquera également à ce dernier les préoccupations des pêcheurs. Au sujet également des pêcheries de la Nouvelle-Écosse, signalera-t-il au président que le Canada s'impatiente de voir que les autorités américaines ne parviennent pas à conclure de façon satisfaisante les accords sur les limites de pêche et les réserves de poisson au banc Georges?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le gouvernement l'a déjà fait. Nous réitérerons toutefois notre position au président. Je suis convaincu que l'intérêt du député pour les problèmes de sa circonscription est directement lié au succès de sa stratégie d'hier soir.

Une voix: Quelle arrogance!

● (1420)

LA DISCUSSION DES TAUX D'INTÉRÊT AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES D'ÉTAT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement actuel s'aligne servilement sur les politiques américaines en matière de taux d'intérêt . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: . . . le premier ministre pourrait-il nous dire s'il entend discuter avec le président Carter, à l'occasion de sa visite à Ottawa, des initiatives de la Federal Reserve Bank des États-Unis, dans l'espoir de le convaincre de nous faire don d'une nouvelle politique américaine en matière de taux d'intérêt?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, compte tenu de cette brillante réponse, je voudrais poser au premier ministre la question suivante: comme M. Carter, le président des États-Unis, a laissé savoir qu'il avait la ferme intention de créer aux États-Unis une société pétrolière nationale semblable à Petro-Canada, le premier ministre profitera-t-il de l'occasion pour discuter des sociétés pétrolières d'État avec le président, dans l'espoir d'éclairer sa lanterne sur cette question qui, jusqu'à maintenant, semble lui avoir totalement échappé?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si quelqu'un a besoin de lumière sur la question des sociétés pétrolières d'État, ce sont les députés d'en face qui rejettent servilement l'idée d'octroyer aux citoyens canadiens la possibilité de participer directement à la propriété d'une société pétrolière nationale.

Des voix: Bravo!

LA DISCUSSION DE L'ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT URBAIN AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, il est intéressant de voir comment on peut rendre propriétaires des gens qui le sont déjà.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ma question s'adresse au premier ministre et concerne également la visite importante du président Carter au Canada. En raison de notre déficit commercial de 12 milliards de dollars au titre des articles fabriqués, dont la majeure partie résulte de notre commerce avec les États-Unis, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a tâché, avant la visite du président Carter, d'amener les États-Unis à modifier leurs règlements qui, en fait, interdisent l'exportation par le Canada de centaines de millions de dollars en équipement de transport urbain? Si oui, quels ont été les résultats de ces démarches?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de me faire poser une question sérieuse par le chef du Nouveau parti démocratique au sujet de la visite du président des États-Unis. C'est un sujet que nous entendons aborder avec le président lors de sa visite. Nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'adresser de pressantes instances à ce sujet au président des États-Unis et au gouvernement américain, préférant nous appliquer à préparer un exposé dont nous pourrions saisir le président et ses collègues au cours de leur séjour au Canada.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, étant donné que le domaine des transports en commun aux États-Unis constitue un marché de quelque 50 milliards de dollars, que ces règlements sont connus depuis longtemps et qu'ils ont déjà fait perdre des contrats aux États-Unis à deux sociétés canadiennes très concurrentielles dans ce domaine, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi on n'a rien fait avant la visite du président des États-Unis pour obtenir des changements et éviter ainsi des pertes d'emplois?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai eu aucun entretien avec le président des États-Unis à propos des répercussions au Canada du programme incitant les Américains à acheter des produits américains, mais j'ai fait savoir au président que c'était là l'un des sujets dont je tenais à m'entretenir avec lui. Des représentants du gouvernement canadien se sont certes entretenus officiellement avec leurs homologues américains pour leur faire comprendre que les répercussions de ce programme au Canada préoccupaient notre gouvernement.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je voudrais que le premier ministre me confirme ceci: le gouvernement canadien se rend-il compte que la moitié de l'expansion possible des débouchés qui s'offrent aux entreprises canadiennes, qui sont très concurrentielles dans ce domaine, sont effectivement aux États-Unis, et qu'à moins que le gouvernement canadien ne soit traité équitablement par le gouvernement américain et ne reconnaisse que le commerce des articles fabriqués est une voie à deux sens, il manquera à sa responsabilité qui est de maintenir les emplois concurrentiels existants au Canada?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous comprenons fort bien qu'il importe que le Canada conquière des marchés, non seulement aux États-Unis mais aussi dans le tiers monde, pour ce secteur industriel novateur et extrêmement important au Canada. Voilà une des raisons pour lesquelles cette question a été inscrite à l'ordre du jour de nos entretiens avec les Américains.

LA DISCUSSION DU PROJET DE DÉRIVATION GARRISON AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui porte également sur ses entretiens avec le président Carter. Il s'agit du projet de dérivation Garrison.

● (1425)

Le premier ministre a-t-il reçu un communiqué de la Fraternité nationale des Indiens, montrant que la réalisation du projet de dérivation Garrison dans le Dakota du Nord va complètement détruire l'équilibre biologique de la voie d'eau du lac Winnipeg et que l'on va ainsi priver environ 17,000 Indiens du Manitoba de leur gagne-pain, ce qui va coûter au pays entre cinquante et cent millions de dollars.

Étant donné cette preuve manifeste, le premier ministre a-t-il l'intention de demander au président américain, lors de sa visite cette fin de semaine, d'arrêter tous les travaux d'aménagement de Garrison tant que toutes les répercussions possibles n'auront pas été étudiées et de ne pas les reprendre tant que l'on n'aura pas déterminé les conséquences réelles des travaux en cours?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Assiniboine, celui de Brandon-Souris et un certain nombre d'autres députés m'ont effectivement signalé que les habitants du Manitoba et ceux d'autres provinces voyaient ce projet d'un mauvais œil. Il est possible que mes services aient reçu le communiqué mais, personnellement, je ne l'ai pas vu. Toutefois, je ne manquerai pas d'en prendre connaissance.

Je dois dire que nous avons prévu, dans le cadre des préparatifs de la visite de M. Carter, d'aborder avec lui la question des répercussions graves que ce projet est susceptible d'avoir dans notre pays.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je sais fort bien que la question est à l'ordre du jour. Ce que je veux faire comprendre au premier ministre, c'est que le danger évident et imminent qui menace l'environnement et l'économie de la province du Manitoba justifie qu'on réclame carrément l'arrêt de la construction.

Je demande en outre au premier ministre s'il est prêt à prendre d'autres mesures en ce sens, par exemple à appuyer devant les tribunaux l'action judiciaire intentée par Action Coalition. Est-il prêt à commander d'autres études techniques sur cette question? Est-il prêt à demander au comité du Congrès des États-Unis et aux députés manitobains tant fédéraux que provinciaux, de se réunir pour que nous puissions prévenir les Américains que s'ils poursuivent ces travaux, ils causeront un tort énorme à notre province pour au moins un siècle?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce que je pourrai faire le plus efficacement lors des entretiens que j'aurai avec le président Carter et lorsque notre ministre de l'Environnement assistera à une réunion avec ses homologues américains, sera de leur faire part, de premier ministre à président et de ministre à ministre, des inquiétudes réelles que suscitent chez nous les incidences de la réalisation du projet Garrison.

Je verrai dans quelle mesure les inquiétudes exprimées dans le télégramme dont le député a parlé dans sa première question devraient faire partie des instances que nous allons faire aux autorités américaines.

LA DISCUSSION DE LA CIRCULATION DES PÉTROLIERS AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au premier ministre concernant la visite du Président Carter. Elle porte sur un sujet qui préoccupe beaucoup les gens de la côte ouest à savoir la circulation de pétroliers le long de la côte, question qui, je le sais, est à l'ordre du jour des entretiens.

Ma question découle à vrai dire de certains rapports récents selon lesquels les spécialistes de l'environnement et en particulier deux fonctionnaires du gouvernement fédéral ont dit que, pour des raisons écologiques, ils préféraient le projet Trans Moutain au projet Foothills. Cela signifie-t-il que le gouvernement n'est pas sûr du soutien qu'il accorde au projet d'oléoduc proposé par Foothills?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu les rapports auxquels fait allusion le député, mais ma réponse directe à sa question est non.

M. Phillips: Monsieur l'Orateur, ces rapports ont été publiés de façon détaillée voici seulement deux semaines dans le *Sun* de Vancouver. La question supplémentaire que je pose au premier ministre porte sur le fait que le Président Carter a, quant à lui, été avisé par ses collaborateurs que le tracé américain Northern Tier serait le meilleur. Si tout se ramène à un choix entre le tracé Northern Tier et le tracé Trans Mountain, le gouvernement a-t-il alors l'intention de défendre le tracé canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis convaincu que la question du député est purement hypothétique de la façon même dont elle est libellée.

● (1430)

LA DISCUSSION DE LA RECONNAISSANCE DE L'OLP AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. D'après le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canada se serait taillé une place très importante par sa politique vis-à-vis du Moyen-Orient. Le très honorable député pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de parler au président d'une question très importante, soit la reconnaissance de l'OLP?

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de soulever cette question avec le président des États-Unis et je doute que ce dernier ait l'intention de la soulever avec moi. En ce qui a trait au Moyen-Orient en général, nous espérons que le travail de l'honorable Robert Stanfield peut aider tous les députés dans la détermination des options disponibles au Canada pour une amélioration de nos relations avec tous les pays dans cette partie du monde.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Une autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il alors établir avec le président quelle différence il y a entre la mission de M. Stanfield auprès de l'OLP et l'intervention de M. Andrew Young que l'on a congédié parce qu'il s'était officiellement entretenu avec l'OLP? Pourrait-il nous expliquer en quoi ces deux cas diffèrent?

M. Clark: J'imagine que, pour donner une réponse entièrement satisfaisante au député, il me faudrait mentionner que l'ancien gouvernement, que le député appuyait, avait établi des précédents en consentant à ce que les représentants du gouvernement canadien engagent des discussions avec ceux de l'OLP.

Je n'ai pas présentement en main la liste complète de ces réunions, mais je suis tout à fait prêt à les énumérer dans une lettre pour l'édification du député. Il lui serait alors bien sûr permis de publier cette lecture pour que l'on sache que les réunions entre représentants du Canada et de l'OLP ont commencé sous l'ancien gouvernement et qu'en fait elles ont été explicitement approuvées par une déclaration de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mr. Jamieson.

Des voix: Bravo!

LA DISCUSSION DE LA CIRCULATION DE PÉTROLIERS AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai moi aussi une question à poser au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il garantir à la Chambre que, compte tenu de l'appui que l'on donne maintenant à un parcours permanent de pétroliers le long de la côte ouest ainsi qu'au développement des ports, il avisera cette semaine le président Carter que le gouvernement du Canada tient à protéger l'environnement et les pêcheries et qu'il adoptera rapidement des mesures sévères de nettoyage et de réglementation en vue de protéger les côtes de la Colombie-Britannique?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): J'ai plutôt l'intention d'annoncer à la Chambre des communes en premier lieu les nouvelles mesures législatives prises par le Canada. J'informerai certainement le président des États-Unis du fait que nous nous inquiétons vraiment des conséquences écologiques que pourraient avoir les décisions de son gouvernement, qu'il s'agisse de la côte est ou de la côte ouest.

M. Fulton: Vu qu'on est sur le point de signer un accord, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre va-t-il nous dire pourquoi on s'apprête à signer, peut-être même cette semaine, au accord de contrôle de la circulation maritime pour le seul détroit Juan de Fuca, alors que c'est toute la côte de la Colombie-Britannique qui est menacée par une dangereuse circulation de pétroliers qui laissent derrière eux de continuelles traînées de pétrole? Le ministre veut-il assurer à la Chambre, et spécialement à la Colombie-Britannique, que ce texte va être étendu à l'ensemble de la côte de la Colombie-Britannique?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous sommes très satisfaits de constater qu'une première étape va être franchie au cours de la fin de semaine qui vient, et que nous allons avoir une garantie quant à la surveillance de la circulation des pétroliers dans le dangereux détroit Juan de Fuca et à l'amélioration future de la sécurité. Ce n'est là qu'un début.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE DISCUTERA AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE LA POSSIBILITÉ POUR LE CANADA D'ADHÉRER À L'OEA

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné la récente déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant la Société interaméricaine de presse à Toronto à l'effet que le Canada étudie avec attention la possibilité d'adhérer à l'Organisation des États américains, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il se propose de discuter cette question au cours de ses prochains entretiens avec le président des États-Unis et obtenir les vues du président à ce sujet, afin que ce gouvernement, qui a causé un tort considérable à la réputation du Canada sur la scène internationale, puisse enfin prendre une décision éclairée sur une question de politique étrangère?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a toujours plusieurs questions qui sont discutées entre un premier ministre canadien et un président des États-Unis. Nous n'avons qu'une pleine journée et une demi-journée le samedi. Je ne crois pas qu'il nous sera possible de discuter en profondeur toutes les questions des affaires extérieures, et je n'ai pas l'intention de soulever la question de la participation passive du Canada à l'Organisation des États américains. Mais il y aura peut-être une occasion pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de discuter avec le secrétaire d'État des États-Unis.

L'ADHÉSION DU CANADA À L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS—LA POSITION DU CANADA

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre quels sont les facteurs qui sont présentement à l'étude en vue d'en arriver à une décision intelligente sur l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains et quand a-t-elle l'intention de faire connaître la décision du gouvernement à ce sujet?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai fait cette suggestion pendant ma visite à Toronto il y a deux semaines que ce soit une partie de la revue du comité parlementaire sur les affaires extérieures pendant cet hiver et au printemps prochain.

[*Traduction*]

LA DISCUSSION DES BARRIÈRES NON TARIFAIRES AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, en réponse au chef du Nouveau parti démocratique qui l'interrogeait sur la difficulté qu'éprouvent les constructeurs canadiens de matériel de transport urbain à pénétrer le marché américain, le premier ministre a dit qu'il saisirait de cette question le président des États-Unis.

J'aimerais savoir du très honorable député s'il a l'intention de placer cette question importante dans le contexte plus général des barrières non douanières qui ont tant d'influence néfaste sur nos échanges avec les États-Unis. Le premier ministre a-t-il l'intention de passer à cette question plus générale au cours de ses entretiens avec le président et, plus précisément, a-t-il l'intention de demander une discussion prochaine de ces problèmes avec le gouvernement américain, dans l'intérêt des consommateurs canadiens et de l'industrie canadienne?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Dans le peu de temps dont nous disposons, je n'ai pas l'intention d'examiner longuement cette question avec le président. Mais je ne manquerai pas de l'aborder. Je prends note de ce qu'a dit le député au sujet de l'intérêt qu'il y aurait à mettre sur pied un mécanisme à caractère plus officiel qui permettrait aux représentants des deux pays d'engager des discussions.

LA DISCUSSION DU NOUVEL AVION DE CHASSE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Les journaux de ce matin nous rapportent l'inquiétante nouvelle que le département de la défense des États-Unis aurait imposé à la société McDonnell-Douglas de ne pas inclure la commande de missiles Cruise d'une valeur de 545 millions de dollars dans son nouveau programme de chasseurs pour le Canada. Le premier ministre se propose-t-il d'aborder cette question avec le président des États-Unis pour s'assurer que ce contrat d'un demi-milliard de dollars ne connaîtra pas le même sort que le pipe-line, les réacteurs CANDU et notre commerce avec le Moyen-Orient?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prendrai d'abord connaissance de l'article dont parle le député, et si je juge utile d'aborder cette question avec le président des États-Unis, je le ferai, bien entendu.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, Calvin Coolidge a dit que l'affaire des Américains, c'était de faire des affaires. Pour sa part, le premier ministre semble dire que l'affaire du gouvernement actuel, c'est de perdre des affaires. Le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il abordera cette question avec le président Carter pour éviter que le Canada ne perde ce contrat d'un demi-milliard de dollars?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE CUMUL DE PORTEFEUILLES

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre qui représente Wellington-Dufferin-Simcoe, après avoir esquissé un petit «pas de deux» avec le député de Vancouver Quadra, a dit que sa principale préoccupation comme ministre c'était les numéros d'assurance sociale. Son travail consistait à en réduire l'usage, selon lui. C'est tout un portefeuille que celui de «ministre d'État chargé des numéros d'assurance sociale», et cela pourra bien peut-être mobiliser toutes les énergies du titulaire.

Mais comment le premier ministre peut-il concilier un poste ministériel aussi farfelu avec le fait qu'il continue de confier deux portefeuilles très onéreux à un même titulaire comme ceux de solliciteur général et de ministre de la Consommation et des Corporations, de secrétaire d'État et de ministre des Communications, de ministre de la Défense nationale et de ministre des Affaires des anciens combattants? Comment le premier ministre peut-il concilier ces écarts extraordinaires de fonctions?

● (1440)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État a indiqué hier quelles étaient ses responsabilités. Nous avons décidé d'avoir recours à des ministres d'État pour aider dans des ministères qui présentent une complexité inhabituelle ou auxquels le gouvernement attache une très grande priorité.

Parce que nous voulons que le Conseil du Trésor exerce un contrôle plus efficace des dépenses du gouvernement, qu'il accélère le processus de déréglementation et qu'il s'occupe d'un certain nombre d'autres questions ayant trait à l'efficacité du gouvernement, problèmes sur lesquels le gouvernement précédent ne s'est pas suffisamment penché, nous avons décidé qu'il serait utile d'avoir une très forte équipe de ministres, et c'est ce que nous avons.

M. Andras: Le premier ministre a-t-il l'intention de continuer cette pratique de confier deux portefeuilles à un même ministre, ou a-t-il plutôt l'intention d'élargir plus tard son cabinet déjà assez imposant ou prévoit-il en fait supprimer le portefeuille de la Consommation et des Corporations et celui des Communications?

M. Clark: Ce n'est évidemment pas ce que nous avons l'intention de faire, monsieur l'Orateur. Je crois que l'ancien ministre voulait me poser une question sérieuse quand il m'a demandé si j'avais l'intention d'apporter des changements au sein du cabinet. Je n'en ai pas l'intention.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA PLACE TENUE PAR LE CHARBON DANS LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Une voix: Il n'est pas ici.

M. Taylor (Bow River): Avant l'avènement du pétrole et du gaz, nous avions l'habitude d'avoir recours au charbon pour chauffer nos maisons et alimenter nos usines et nos industries. L'Ouest et l'Est canadiens recèlent encore des réserves de millions de tonnes de charbon. L'administration libérale en faisant adopter la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Taylor (Bow River): Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le charbon tiendra une place importante dans une politique énergétique nationale et l'office de répartition va-t-il en tenir compte au même titre que le gaz et le pétrole pour satisfaire aux besoins des Canadiens?

Des voix: Oui.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je peux assurer au député, qui partage mon intérêt pour l'industrie des charbonnages canadiens, que le charbon occupera une place de plus en plus importante dans l'avenir énergétique du Canada.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE PROGRAMME VISANT À RELANCER LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ CHRYSLER AU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, vu l'absence persistante du ministre de l'Industrie et du Commerce, je poserai ma question au premier ministre.

Puisque le gouvernement des États-Unis vient de mettre en branle une opération de sauvetage de l'ordre de trois milliards de dollars au profit de la société Chrysler, quand le gouvernement du Canada compte-t-il instaurer un programme pour relancer les activités de la société Chrysler dans notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, nous sommes justement à étudier la situation de la compagnie Chrysler du Canada et les propositions qu'elle nous a faites. Mes collègues, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, et moi-même, aurons des entretiens demain avec des représentants de la compagnie.

[M. Clark.]

Un certain nombre de réunions ont déjà été tenues. Les fonctionnaires sont en train d'examiner une masse de données. J'aimerais souligner cependant que la différence entre la société aux États-Unis et la société au Canada, c'est que la nôtre recherche un programme d'aide à long terme tandis que la société Chrysler Corporation aux États-Unis a réclamé une aide à court terme. Nous sommes en train d'examiner tous les aspects de ce projet à long terme et nous espérons pouvoir annoncer nos conclusions sous peu.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de nous avoir donné cette assurance, mais j'aimerais poser ma question supplémentaire au premier ministre.

Vu que la semaine dernière, le secrétaire du Trésor des États-Unis, M. Miller, a indiqué à l'occasion d'une conférence de presse donnée à Washington qu'il s'attendait à ce que le gouvernement canadien joue un rôle très important dans l'opération de sauvetage—Chrysler devant recueillir 1.5 milliard de dollars en plus des fonds garantis par le gouvernement américain—et que l'aide devait venir, du moins en partie, du gouvernement canadien, le premier ministre reviendra-t-il sur la déclaration qu'il a faite hier et selon laquelle il n'a pas l'intention de discuter de cette question avec le gouvernement américain? Sinon, le gouvernement canadien a-t-il déjà convenu avec le gouvernement des États-Unis d'aider Chrysler?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé hier, je n'ai pas l'intention d'aborder cette question, mais d'autres ministres voudront peut-être le faire quand ils rencontreront leurs homologues américains. Il n'existe aucune entente à cet égard.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A CONSULTÉ CERTAINES PROVINCES AVANT DE PERMETTRE AUX GRANDS CHALUTIERS L'ACCÈS AU GOLFE SAINT-LAURENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans au sujet de sa déclaration du 27 août. Monsieur l'Orateur, il y a des confusions dans ses déclarations et je cite qu'au comité permanent des pêches et des forêts, il a dit qu'il avait pris la décision lui-même après la présentation de rapports de scientifiques, et le 31 octobre, il a dit à la Chambre, en répondant à une question posée par l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc), que les pêcheurs côtiers étaient représentés au comité de la surveillance lorsque la décision a été prise. Hier, au comité permanent des pêches et des forêts, un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dit qu'il avait fait des pressions auprès de l'honorable ministre afin que les bateaux puissent avoir accès au golfe. Je demande au ministre s'il peut dire à la Chambre s'il a consulté les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, comme il l'a fait pour la Nouvelle-Écosse, avant de prendre une telle décision?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit à la Chambre et au comité permanent des pêches et des forêts, c'est au niveau du comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique qu'il y a eu consultation. Le député le sait très bien. Nous n'avons pas consulté directement les ministres provinciaux, mais le comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique compte parmi ses membres des représentants provinciaux à l'échelon de sous-ministres. Il y a eu consultation. Nous avons demandé conseil et c'est moi qui ai pris la décision. J'en accepte la pleine responsabilité.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE S'ENTRETIENDRA AVEC LE MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS AU SUJET DE SA DÉCISION

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre qui a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il y a maintenant à Ottawa un gouvernement ouvert aux aspirations des provinces et capable de manifester des changements d'attitude. Il a également parlé de la juridiction des richesses sous-marines. Toutefois, l'honorable ministre des Pêches et des Océans ne semble pas ouvert aux aspirations des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre si, après les déclarations qu'on a entendues à la Chambre, il prévoit s'entretenir avec l'honorable ministre des Pêches et des Océans afin de faire de la lumière sur la décision qui a été prise sans consultation avec les provinces?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré au moins trois fois ici, à la Chambre des communes, qu'il y a eu une consultation avec une agence comprenant les représentants des provinces affectées.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE POULET DES ÉTATS-UNIS—LES ENTRETIENS AVEC LE PRÉSIDENT CARTER

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle concerne le poulet plutôt que le poisson. Le premier ministre sait certainement que les aviculteurs du Canada se préoccupent beaucoup de la forte quantité d'importations en provenance des États-Unis, qui représenteront plus de 6 p. 100 de notre consommation totale d'ici 1982, alors qu'elles n'en représentaient que 1 p. 100 en moyenne jusqu'ici.

Le premier ministre peut-il garantir à la Chambre que lors de ses entretiens avec le président Carter, il demandera au président s'il songera à entamer de nouvelles négociations au sujet du niveau des importations de poulet en provenance des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture a répondu à plusieurs questions du même genre à la Chambre et il a déclaré que le gouvernement du Canada avait réussi à obtenir une réduction de la quantité de poulets importés au Canada.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, c'est tout simplement faux. Ce sont les bévues de l'ancien ministre Whelan qui nous retombent sur le nez. Le ministre de l'Agriculture a dit au comité l'autre jour que s'il faisait de l'Office de commercialisation du poulet le premier maillon de la chaîne au pays, les Américains s'y opposeraient. La Commission canadienne du lait et la Commission canadienne du blé le sont toutes deux. Le premier ministre voudrait-il demander au président Carter l'assurance que les organismes intéressés ne s'opposeront pas à ce que l'Office de commercialisation du poulet à rôtir soit le premier maillon de la chaîne? Dans le cas contraire, ce sont Lowblaws et Maple Lodge qui contrôleront le prix de détail du poulet au Canada.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous évaluerons certainement l'opportunité de présenter ce genre de requête au président des États-Unis afin de voir quelle sera sa réaction. S'il semble utile de soulever cette question, nous le ferons, bien entendu.

* * *

● (1450)

LE LOGEMENT

DEMANDE D'EXTENSION DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé du Programme canadien d'isolation des maisons. Je ne sais pas s'il s'agit du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou bien du ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous n'avez pas bonne mémoire.

M. Whelan: Vous devriez vous en souvenir, depuis le temps que vous êtes à la Chambre.

M. Blenkarn: Le 20 avril dernier, le programme était étendu de façon à englober les maisons construites avant 1961. Le ministre sait probablement qu'on a appliqué à peu près les mêmes normes d'isolation pour les maisons construites dans les années 1950 que pour celles des années 1960 et même 1970. Je voudrais savoir si le ministre a l'intention d'étendre encore une fois le programme ou, en fait, de le rendre plus équitable, de façon que les propriétaires de maisons construites en 1962, 1963, etc., puissent bénéficier des mêmes avantages que leurs voisins propriétaires de maisons construites avant 1961?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette proposition.

Questions orales

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE LA HAUSSE DES EXEMPTIONS D'IMPÔT POUR DIVIDENDES ET INTÉRÊTS

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances. Le ministre essaie par sa politique actuelle de réduire l'inflation. Pourrait-il considérer dans la préparation de son budget par exemple d'ajuster l'exemption de $1,000 que reçoivent actuellement les citoyens qui ont des revenus provenant d'intérêts ou de dividendes, cette exemption datant déjà de quatre ans, et s'il y aurait nécessité de l'ajuster de façon à encourager les petits épargnants à continuer à épargner, et de cette façon peut-être contribuer à réduire l'inflation?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'envisagerai avec plaisir la proposition du député en vue d'un dégrèvement supplémentaire. J'espère que son chef sera parmi nous demain, après la grande défaite qu'il a subie hier soir.

LES DROITS DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS DE FIBRES OPTIQUES

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il confirmer qu'il a bien réduit les droits de douane sur les importations de fibres optiques au Canada? Peut-il nous dire qui il a l'intention d'aider de cette façon, alors que l'ancien gouvernement avait précisément exclu certains produits du domaine des télécommunications? Qui est le bénéficiaire de cette mesure?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, grâce à ma mémoire prodigieuse, je suis en mesure de répondre que oui, en effet, nous avons réduit les droits de douane sur ces produits, le 30 juin dernier. Cette mesure avait pour objet bien entendu, d'aider les consommateurs canadiens. Les droits ont été réduits et la mesure fait l'objet d'un examen en ce moment, à la demande de mon collègue qui est assis à mes côtés.

Une voix: Qui est-ce?

M. Crosbie: Je vous ferai part de toute décision éventuelle à cet égard.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Peut-il me dire pourquoi il a accepté de baisser les droits de douane sur les fibres optiques, alors qu'il sait très bien que le gouvernement s'est associé à l'industrie canadienne pour aider celle-ci à mettre au point un nouveau produit qui, nous l'espérons, viendra en temps voulu concurrencer ceux des autres pays producteurs sur les marchés internationaux? Il m'a dit que la conférence fédérale-provinciale et ses rencontres avec les ministres des Communications les avaient conduits à aborder ce sujet en vue de renforcer la position de l'industrie canadienne. En quoi cette diminution des droits de douane aide-t-elle l'industrie canadienne?

Des voix: Bravo!

[M. MacKay.]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, l'ancien ministre le sait bien, la question des droits de douane sur les fibres optiques est très complexe. Cette décision a été prise . . .

M. MacEachen: C'est la première page des notes qu'on vous a remises.

M. MacDonald (Egmont): Je ne suis pas en train de consulter des notes; je connais le dossier un peu mieux que cela. Il s'agit d'une question qui préoccupe énormément un important section de l'industrie des télécommunications.

Comme l'a dit le ministre des Finances, cette politique fait actuellement l'objet d'une étude. Nous avons des discussions avec les milieux industriels concernés et avec certaines provinces qui voudraient développer chez elles le secteur des télécommunications. Étant donné que le gouvernement tient réellement à exploiter le potentiel de cette industrie, je sais que des mesures appropriées seront prises pour y parvenir.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LA VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE SI LA QUESTION DU RÉFÉRENDUM AU QUÉBEC EST INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Au lendemain de l'élection du Parti québécois, en novembre 1976, l'une des premières actions du nouveau gouvernement, de la part du premier ministre du Québec, a été d'accourir aux États-Unis pour rassurer les Américains sur son projet de souveraineté-association, suivi, quelques mois plus tard, par le premier ministre du Canada qui a rétabli les faits. Est-ce que dans la rencontre que le premier ministre doit avoir avec le président Carter cette semaine, la question du référendum au Québec est inscrite sur l'ordre du jour?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter particulièrement du référendum, mais je sais que le président des États-Unis ainsi que les Canadiens sont interessés à la question de l'unité canadienne. Je vais indiquer au président Carter mes vues et mon optimisme sur l'unité canadienne.

* * *

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veut peut-être priver des milliers de mères de familles des allocations familiales, leur seul revenu, étant donné aussi que plusieurs travailleurs au Canada gagnent strictement $2.90 l'heure, est-ce que le ministre a considéré l'augmentation du salaire minimum au Canada pour les employés sous sa juridiction?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, le salaire minimum au niveau fédéral est actuellement de $2.90 l'heure.

Mlle Bégin: C'est ce qu'il vient de dire.

M. Alexander: Je peux assurer le député que nous étudions très sérieusement cette question. Je m'attends à ce que des mesures soient prises à cet égard en temps voulu, et quand je dis «en temps voulu», j'espère bien que ce sera dans l'immédiat.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE SI LES EMPLOYÉS QUI TOUCHENT LE SALAIRE MINIMUM POURRONT DÉDUIRE DE LEUR IMPÔT LE COÛT DE LEUR TRANSPORT

M. Jacques Olivier (Longueuil): Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances, monsieur le président.

Étant donné que le salaire horaire de $2.90 est très minime; étant donné l'augmentation énorme du prix du gallon d'essence qui atteindra bientôt $2 ou $2.20, est-ce que le ministre a considéré la possibilité de permettre aux employés qui touchent le salaire minimum de $2.90 de soustraire de leur impôt le coût de leur transport à partir de chez eux à leur emploi? Ces gens sont obligés de travailler deux heures pour payer leur transport en gallons d'essence avant de commencer à toucher réellement leur salaire. Est-ce que le ministre est disposé à faire la même chose qu'il fait avec les médecins, les avocats et les professionnels?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je peux promettre au député que s'il y a une augmentation des prix de l'énergie ou de l'essence, nous nous occuperons aussi des familles à faible revenu; il peut compter là-dessus.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DISCUSSION DES PLUIES ACIDES AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. Lorsqu'il abordera avec le président des États-Unis, au cours de la fin de semaine, la question des pluies acides et des problèmes immenses qu'elles suscitent, entend-il l'informer exactement des mesures que le gouvernement du Canada a prises jusqu'à maintenant à ce sujet et, plus précisément, des directives qu'il a données aux grandes entreprises canadiennes responsables de la pollution qui entraîne la chute de pluies acides au Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance primordiale que le président et moi-même attachons à la question des pluies acides, nous avons fait en sorte que notre ministre des Postes et ministre de l'Environnement rencontre son homologue américain pour discuter en détail avec lui des mesures que nos deux pays pourraient prendre à cet égard.

J'entends bien en parler de façon générale au président, mais c'est le ministre de l'Environnement qui représentera le Canada lors des négociations avec les États-Unis à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE QUE SOIT CONSERVÉE LA DÉSIGNATION «POSITIONS BILINGUES IMPÉRATIVES»

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État du Conseil du Trésor.

Le ministre a la responsabilité, entre autres, de revoir les politiques du bilinguisme dans la Fonction publique du Canada. Compte tenu de la politique avouée de son patron, le président du Conseil du Trésor, politique qui veut réduire les effectifs de la Fonction publique par départs naturels, est-ce que le ministre d'État peut dire s'il a donné des directives à la Fonction publique ou au département du gouvernement afin d'assurer dans le gouvernement canadien, dans la Fonction publique, une proportion de positions bilingues impératives, je pense qu'il sait ce que je veux dire par «positions bilingues impératives», désignations spéciales. Est-ce qu'il a assuré le président du Conseil du Trésor, ou s'est-il lui-même assuré que les ministères ont vraiment des directives fermes afin d'assurer cette désignation parmi les fonctionnaires canadiens?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur l'Orateur, je suis en effet responsable de l'application de la politique des langues officielles dans la Fonction publique et, contrairement au collègue de mon honorable ami, le député de Thunder Bay, je considère que c'est une lourde responsabilité.

Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, a indiqué que bien que le gouvernement ait adopté une politique d'austérité pour la Fonction publique, la composition de celle-ci demeurera représentative de la répartition linguistique de la population en général. C'est là un engagement ferme que le gouvernement entend bien respecter.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ACTES ILLÉGAUX DE LA POLICE

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Hier, monsieur l'Orateur, pendant la réunion du comité permanent de la justice et des questions juridiques, le procureur général du Canada a dit que le solliciteur général étudiait un projet de loi relatif aux actes illégaux que la police peut commettre dans l'exercice de ses fonctions.

Le ministre nous dirait-il quels aspects du problème sont abordés dans ce projet de loi et si ce dernier traduira l'opinion bien connue du premier ministre selon laquelle un ministre de la Couronne peut autoriser des actes illégaux dans certains cas particuliers?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur l'Orateur. C'est un fait que nous sommes en train de réexaminer la loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Par ailleurs, nous avons déjà amorcé des entretiens avec les provinces au sujet de l'ensemble des pouvoirs que les forces policières doivent détenir pour remplir les fonctions normales d'enquête qui leur sont confiées. Mais, dans notre pays, la loi est au-dessus de tout; elle doit être respectée aussi bien par les services policiers que par les simples citoyens. Il n'y a aucun doute que la police doit obéir à la loi autant que n'importe qui d'autre.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au ministre de sa réponse. Il sait que toute la question des activités de la police et du contrôle politique de ces activités fait actuellement l'objet d'une étude de la part de la commission McDonald. Je comprends bien la réponse du ministre, mais entend-il présenter la mesure législative dont il vient de parler avant que la commission McDonald n'ait soumis son rapport au gouvernement?

M. Lawrence: Probablement pas, monsieur l'Orateur. Il y a eu une certaine confusion, que je pense avoir moi-même provoquée à la Chambre, au sujet de la date à laquelle la commission McDonald s'attendait à présenter son rapport principal au gouvernement. On s'est lancé à la tête des dates allant jusqu'à la fin de 1981. Depuis, le premier ministre a annoncé à la Chambre que le gouvernement s'attend à avoir en main le rapport principal de la commission McDonald d'ici au mois de juin 1980.

Quand on aborde un sujet aussi vaste que les pouvoirs de la police avec tout ce que cela suppose de consultations et de recherches—d'ailleurs, le gouvernement y travaille à l'heure actuelle—il est bien sûr que l'on attendra d'avoir les recommandations et les conseils de la commission royale d'enquête pour les étudier avant de présenter cette mesure à la Chambre.

Cependant, il se peut fort bien que la Chambre soit saisie d'un avant-projet de loi à peu près à la même époque, auquel cas, il pourrait franchir l'étape de la première lecture puis mijoter pendant l'été pour que tout le monde puisse y réfléchir.

[M. Beatty.]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai été saisi de trois questions de privilège, dans l'ordre suivant: premièrement, le député de Drummond (M. Pinard); deuxièmement, le député de Papineau (M. Ouellet); et troisièmement, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen). Elles ont toutes trait, d'une façon ou d'une autre, et j'inviterai certes les députés à s'expliquer, à un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto et aux incidents qui ont eu lieu à la Chambre hier.

Je tiens à préciser très brièvement à la Chambre, avant d'entendre les députés, que j'ai lu le compte rendu des débats d'hier paru en première page du *Globe and Mail* et que l'on semble y dire que le président du Conseil privé (M. Baker) m'aurait présenté des instances au nom du parti du Crédit social.

Je devrais, bien entendu, signaler tout d'abord que toute rumeur selon laquelle des concessions peuvent être faites au sujet de la période des questions par un député, exception faite de la présidence, est tout à fait inexacte et sans fondement. En deuxième lieu, je peux assurer à la Chambre que le président du Conseil privé ne m'a jamais présenté d'instances concernant la situation du parti du Crédit social à la Chambre, sauf celles qu'il a faites de concert avec les leaders à la Chambre des deux autres partis que j'ai consultés à plusieurs reprises depuis deux ou trois semaines. Je tenais à faire cette mise au point avant d'entendre les députés.

[*Français*]

M. PINARD—LE DROIT DE PAROLE À LA CHAMBRE

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, ma question de privilège comporte, comme vous l'avez mentionné, deux volets. Un premier, en ce qui a trait à certains événements qui se sont passés à la Chambre des communes hier, et le deuxième, qui y est relié, en ce qui a trait à l'article publié en première page du *Globe and Mail*, cet avant-midi.

D'abord en ce qui a trait à l'incident auquel je me réfère, survenu hier à la Chambre des communes, monsieur le président, vous vous rappellerez que sur la motion du très honorable leader de l'opposition (M. Trudeau) vous avez en premier lieu, bien sûr, donné la parole au chef de l'opposition officielle, suivi du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et ensuite du très honorable premier ministre (M. Clark). C'est par suite de l'intervention du très honorable premier ministre que spontanément vous avez jugé opportun d'expliquer pourquoi vous alliez donner la parole au député de Beauce (M. Roy). Pendant les quelques minutes qu'ont duré vos explications, nous avons écouté attentivement, et je n'ai pas du tout l'intention de critiquer les remarques que vous avez faites à ce moment-là. Au contraire, je pense qu'elles n'étaient pas nécessaires et que de toute façon vous aviez la discrétion pour reconnaître qui vous vouliez à la Chambre à ce moment-là. La discrétion était bien ou mal exercée, c'est possible qu'elle ait été bien exercée, c'est possible qu'elle ait été mal exercée, je n'ai pas à en juger. Ce n'est pas ce que je veux faire aujourd'hui.

Comme je l'ai fait hier, monsieur le président, je vais m'abstenir de commenter les propos que vous avez tenus à ce moment-là. Vous remarquerez qu'après vos remarques tout ce que j'ai tenté de faire hier fut de faire valoir mon rappel au Règlement. Je dois vous avouer que j'ai dû crier pas mal fort dans les deux langues officielles pour finalement tout simplement dire les mots suivants qui apparaissent à la page 1010 du journal des *Débats* et qui constituent d'une certaine façon le texte d'une motion pour que la parole soit de préférence donnée à l'honorable député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy). Je me suis abstenu de tout commentaire sur les remarques que vous aviez faites. Je ne mettais en rien en cause la décision que vous aviez prise de reconnaître le député de Beauce. Tout ce que je faisais comme député, monsieur le président, c'était me prévaloir des dispositions de l'article 29 du Règlement qui dit ce qui suit, et je cite:

Si deux ou plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés «soit maintenant entendu» ou qu'il «ait maintenant la parole», laquelle motion est immédiatement mise aux voix sans débat.

Et il est bien sûr que cela pouvait compliquer les choses s'il avait fallu que ma motion soit présentée et acceptée dans l'ordre, et s'il y avait eu une mise aux voix avant 9 h 45 hier soir, alors que certains députés étaient en route, peut-être que la présentation de ma motion aurait eu pour conséquences de permettre à un député libéral de plus de prendre la parole sur une motion présentée par le parti libéral, et d'éviter que le chef du Parti Crédit Social du Canada, cette journée-là, soit reconnu et que nous ayons ainsi l'impression que malgré une non-reconnaissance de principe il y avait à la Chambre une reconnaissance *de facto*.

Alors, monsieur le président, le premier volet de la question de privilège que je pose est à l'effet de savoir à quoi nous en tenir comme députés à la Chambre à l'avenir. Je ne veux en rien que vous modifiiez votre décision d'hier, je n'ai pas le droit de vous faire cette demande. J'en suis bien conscient. Cependant, et de toute façon, il n'y a pas de remède possible au dommage qui a pu être causé s'il y a lieu. Mais à l'avenir, cependant, comme député j'aimerais bien savoir si, à un certain moment, je désire qu'un autre député que celui à qui vous êtes en train de donner la parole l'obtienne, si je vais pouvoir invoquer les dispositions de l'article 29 du Règlement ou si je suis lié par les commentaires et la décision que vous avez rendue hier.

J'aimerais savoir ce qui prime, est-ce le Règlement de la Chambre, ou l'interprétation que vous en avez donnée hier dans le feu de la discussion. C'est le premier aspect de mon intervention, monsieur le président. Quant au deuxième, et là-dessus pour compléter, pour les fins du dossier, j'aimerais également vous référer à Beauchesne, 5e édition, à la page 99 de la version anglaise, et je cite au commentaire 302, le paragraphe 1:

● (1510)

[*Traduction*]

Dans le cas où n'aurait pas été adoptée la motion donnant préséance à un intervenant par rapport à un autre («que l'hon. député de soit maintenant entendu») on suppose que le premier à qui l'Orateur a donné la parole doit la conserver.

Qu'est-ce que cela signifie? Si la proposition d'une telle motion est justifiée par le fait qu'on a accordé la parole à quelqu'un d'autre, comment puis-je demander la parole autrement qu'en invoquant le Règlement? C'est mon premier point.

M. l'Orateur: Je pense que je devrais commenter le premier point du député de Drummond (M. Pinard). Je m'empresse d'ajouter que son argumentation est tout à fait valable. Le député n'a pas d'autre façon de demander la parole qu'en invoquant le Règlement. C'est la seule façon de se prévaloir de l'article 29 du Règlement. C'est pourquoi, en essayant de traiter de la question en invoquant le Règlement, le député s'y prenait de la seule façon possible, et je ne trouve rien à redire à ce qu'il a essayé de faire hier.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Par conséquent, l'argumentation du député aujourd'hui est absolument juste. Toutefois, le recours à l'article 29 du Règlement dans nos délibérations pose un dilemme sous deux rapports. Le premier est que cela va à l'encontre de la pratique générale de présenter une motion dans le cadre d'un rappel au Règlement. Ce n'est pas la façon habituelle de faire les choses.

Il n'était pas prévu que j'aie à trancher la question hier à cette heure-ci et c'est pourquoi je n'en avais aucunement informé la Chambre. Je ne m'attendais pas à rendre cette décision à ce moment-là, bien que j'aie déjà consacré quatre semaines de réflexion à la question, et nous sommes tous conscients de ce problème. Mais, ce faisant, je dépassais le simple cadre de l'article 29 du Règlement qui consiste à choisir entre un député ou un autre. J'avais en fait rattaché cette affaire à une décision sur une question qui tracasse la Chambre depuis un certain temps, à savoir la décision sur le statut qui sied en principe au parti du Crédit social.

Cette question a embarrassé la Chambre le deuxième jour de la session quand nous avons commencé à discuter la question de savoir si le chef de ce parti pouvait participer au débat le jour réservé aux chefs de parti. Par la suite, j'ai suggéré à la Chambre que la solution consisterait peut-être à renvoyer la question à un comité, solution que, pour bien des raisons, la Chambre n'a pas voulu adopter. D'une certaine manière, on me renvoyait la balle, et je ne m'attendais pas à devoir me prononcer hier, mais je savais que je devrais le faire tôt ou tard.

Dans ces conditions, il me semble que nous irions à l'encontre d'une autre pratique; en effet, puisque hier j'ai réglé un problème de procédure, si j'avais permis qu'on invoque l'article 29 du Règlement de cette manière, j'aurais eu l'impression de permettre qu'on en appelle de la décision que j'avais rendue, ce qui ne se fait pas.

M. MacEachen: Nous n'acceptons pas pareille absurdité.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai dit au député que son seul recours était celui qu'il a utilisé hier, et je ne lui ai pas donné gain de cause dans les circonstances. Mais il a eu parfaitement raison d'agir ainsi.

[*Français*]

M. Pinard: Au sujet du deuxième point de mon intervention, monsieur le président, il a trait, comme je l'ai mentionné, à cet article publié en première page du *Globe and Mail* et pour rendre mes remarques plus compréhensibles, vous me permet-

trez, pour les fins du dossier, de citer un très bref passage de cet article. Le passage qui est intéressant est le suivant:

[*Traduction*]

Au cours d'une interview, M. Baker a déclaré qu'il avait tenté des démarches auprès de l'Orateur James Jerome au nom des créditistes, parce qu'il avait été ému par l'air outragé du député créditiste Adrien Lambert, quand les cinq représentants du Québec ont quitté la Chambre dernièrement en guise de protestation.

M. Jerome a fait profiter M. Roy de la «générosité de la Chambre» hier, en lui permettant de prendre la parole tout de suite après les trois autres chefs de parti . . .

[*Français*]

Monsieur le président, je suis content que vous ayez pris l'initiative aujourd'hui d'apporter une clarification en ce qui concerne votre attitude en regard de cette allégation très sérieuse et très grave de la part d'un journaliste, en première page d'un journal aussi important que le *Globe and Mail*. J'en attends autant d'ailleurs de la part du *leader* du gouvernement, parce que j'ai vérifié les dossiers, monsieur le président, et depuis l'incident Winters-Beaudoin, en 1956, à l'occasion du débat sur le pipe-line, jamais avons-nous été témoins à la Chambre qu'un *leader* du gouvernement ait l'audace et prenne l'initiative, comme le laisse entendre l'article,—et j'espère que cela sera démenti catégoriquement par mon honorable collègue,—ait pris l'initiative de tenter de régler les travaux de la Chambre indépendamment des autres députés des autres partis, par collusion, par la porte d'en arrière, avec le président de la Chambre. Je ne crois pas que cela se soit fait.

Je ne veux pas que le public canadien reste avec l'impression que cela a pu être fait, même si malheureusement une série de faits qui pris isolément sont sans signification, monsieur le président, et qui, mis ensemble, constituent véritablement des présomptions. Ce sont des faits dans le language juridique qui sont graves, qui sont précis et qui sont concordants et qui nécessitent un démenti formel, et je cite ces faits très brièvement, il y en a cinq.

Premièrement, cet été, et il est important que ce soit au dossier, il y a eu une réunion à Drummondville, dans ma circonscription, des 73 candidats progressistes conservateurs défaits au Québec, qui ont demandé expressément au très honorable premier ministre du Canada (M. Clark) de ne pas reconnaître officiellement le Parti Crédit Social du Canada. Ils doivent faire face à cette situation. Deuxièmement, la réalité pour tout le monde qui ne se ferme par les yeux et qui est franc et qui n'est pas hypocrite, c'est qu'à court terme, il y va de l'intérêt du gouvernement d'avoir l'appui du Parti Crédit Social du Canada à la Chambre lorsqu'il y a une motion de défiance. Cela ne fait aucun doute.

Troisième fait, c'est qu'à long terme, par contre, il est indéniable que la disparition du Parti Crédit Social du Canada au Québec donne le champ libre dans l'opposition aux progressistes conservateurs. C'est un autre fait qu'il faut reconnaître.

Quatrièmement, nous avons assisté au cours des derniers jours, malgré un vote de la Chambre des communes dont vous êtes le serviteur, pour utiliser votre propre expression de la première journée, nous assistons graduellement à une reconnaissance *de facto* du Parti Crédit Social du Canada. Tous ces faits mis ensemble, monsieur le président, joints à cette décision hier de mon intervention basée sur un article du Règlement de la Chambre, qui aurait pu provoquer un vote avant 9 h 45, qui aurait pu empêcher le Parti Crédit Social du Canada de prendre la parole, qui aurait pu indisposer ce parti et peut-être influencer le vote de demain soir, tous ces faits mis ensemble, vous en conviendrez, nous rendent sceptiques lorsqu'on lit l'extrait dont je vous parlais tantôt du *Globe and Mail*, et vraiment le public canadien est en droit de se demander: Eh bien, qu'est-ce qui se passe, est-ce que c'est vrai que des tractations puissent être faites par le leader du gouvernement en l'absence des leaders des partis de l'opposition, pour empêcher un gouvernement de tomber ou pour faciliter la tâche du gouvernement lorsqu'il y a une motion de défiance à la Chambre des communes?

Cela est très grave, c'est très sérieux, je ne veux pas faire de sous-entendus, ce que j'énonce, ce sont des faits. La solution est très simple, monsieur le président, vous l'avez fait d'une façon très claire dans votre intervention dès le début, dès la fin de la période des questions aujourd'hui, il appartient maintenant au *leader* du gouvernement à la Chambre de dire sans détour, d'une façon catégorique, que ce que le journaliste du *Globe and Mail* a publié est archi-faux et qu'il n'a jamais accordé l'entrevue en question, et que dans l'entrevue il n'a jamais dit les propos qui sont allégués comme étant les siens. Je pense que c'est essentiel si l'on veut que notre démocratie continue à être respectée et si l'on veut que cette institution reçoive le respect de tous les députés et de toute la population canadienne.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de la mise au point que vous avez faite au début de la question de privilège soulevée par le député. Je crois que cette mise au point s'imposait pour le bon fonctionnement de la Chambre des communes, car c'est la pure vérité. Cependant, ce qui m'inquiète, ce sont les propos tenus par le député de Drummond (M. Pinard).

● (1520)

Si je suis bien le raisonnement voulant qu'il soit à jamais interdit à un député d'approcher l'Orateur de la Chambre pour le mettre au courant d'une difficulté qu'il éprouve dans l'exercice de ses fonctions ou encore, à cause d'un esprit qui pourrait naître à la Chambre dans l'examen d'une question quelconque, cela est tout à fait admis de la part de n'importe quel député et pas du tout contraire . . .

Une voix: Mais vous êtes bien le leader du gouvernement?

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . aux fonctions du leader du gouvernement à la Chambre. J'ai sous les yeux quelque chose que j'aimerais lire et qui a peut-être échappé aux députés d'en face. J'espère que mon ami de Cap-Breton comprendra. Il s'agit d'un extrait d'un document rédigé par le bibliothécaire du Parlement, daté du 17 octobre 1979, et qui porte sur les fonctions de leader du gouvernement à la Chambre des communes du Canada. Voici ce passage:

«Les grands méconnus de la Chambre, ce sont les leaders des partis à la Chambre. Chacun d'eux doit servir deux maîtres: son parti et la Chambre», disait John B. Stewart, qui, de 1966 à 1968, a été secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

Comme leader du gouvernement à la Chambre des communes, j'ai des obligations à remplir. Mais comme leader de la Chambre des communes, j'en ai d'autres que certains députés de l'opposition ne comprennent peut-être pas.

Ce que j'ai vu se dessiner à la Chambre des communes à la suite de votre décision—que je ne puis ni ne veux contester—au sujet du comité de sélection, c'est la situation d'un groupe de députés qui se considère comme un parti—même si cette qualité ne lui est pas reconnue par les autres partis à la Chambre des communes—s'est vu refuser certains droits qu'il jugeait lui appartenir.

Quand j'ai vu cela, j'ai craint que le climat qui régnait à la Chambre des communes en fasse un endroit improductif où nous nous serions perdus en vaines discussions.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'admets la discussion pour ce qu'elle a de positif dans le système parlementaire, mais elle prenait une tournure négative et je suis allé vous voir, monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Vous l'avez fait?

Une voix: C'est une honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. La conversation, à côté de moi, m'a empêché d'entendre ce que vient de dire le député. Pourrait-il répéter?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis allé vous voir dans votre bureau, monsieur l'Orateur. Comme vous vous en souviendrez, je vous ai fait part de mes inquiétudes au sujet du climat qui régnait à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

M. Lefebvre: Parlez aux autres leaders de la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Par la suite, il y a eu, si j'ai bien compris, une réunion des représentants des divers partis où l'on a discuté de cette question et du fonctionnement de la Chambre des communes. Cela a eu lieu . . .

Une voix: Quand?

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ignore à quelle date.

M. l'Orateur: Pour la gouverne du député et pour que la Chambre soit informée, moi je m'en souviens.

Le président du Conseil privé fait allusion à une réunion organisée sur sa suggestion le jeudi matin avant la séance de la Chambre, à 2 heures de l'après-midi. J'ai réuni le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour discuter de la suggestion qui m'avait été faite le jour même et à laquelle j'ai donné suite dans l'après-midi. Je me souviens que c'était un jeudi après-midi, car c'est le lendemain, le vendredi, que cinq députés créditistes ont quitté la Chambre. Voilà ce qu'il y a eu en fait de consultations et c'est pourquoi j'ai dit au début que je n'avais pas reçu d'instances à part celles dont nous avions discuté avec les autres leaders à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci de vos éclaircissements, monsieur l'Orateur. Je regrette de n'avoir pu me souvenir de la date et je vous remercie d'avoir donné plus de précisions.

La question est de mon ressort en ma qualité de leader à la Chambre des communes. J'ai des responsabilités à cet égard et la réunion s'est tenue dans cet état d'esprit.

Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que le lendemain, vendredi—j'imagine que c'était en raison de leur insatisfaction—les députés du Crédit social ont décidé de quitter la Chambre au beau milieu des délibérations.

M. Whelan: Qu'ils s'abstiennent de revenir.

M. Baker (Nepean-Carleton): En ma qualité de leader de la Chambre des communes, monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Leader du gouvernement à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): En ma qualité de leader du gouvernement à la Chambre des communes, je craignais beaucoup les conséquences du comportement d'au moins un parti à l'endroit d'un groupe particulier de députés, de sorte que j'ai voulu tirer la chose au clair.

J'aimerais expliquer aux députés ma façon de penser au sujet des députés du parti appelé Crédit social: même si ce parti n'a pas été constitué en vertu de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes et qu'il n'est pas reconnu officiellement, que les libéraux, les néo-démocrates ou d'autres ne le considèrent pas comme un parti à juste titre, il demeure, monsieur l'Orateur, que les députés élus sous cette bannière s'estiment des membres d'un parti à part entière.

M. Breau: Et puis après?

M. Baker (Nepean-Carleton): Le Crédit social estime être un parti à part entière et—pour que ce soit parfaitement clair—je reconnais qu'il ne s'agit pas simplement d'un groupe de députés indépendants. Ils ont droit à certains égards et, par conséquent, nonobstant le fait qu'on ne considère pas qu'ils constituent un parti et qu'ils ne sont que cinq, on a prévu à leur intention six postes aux comités de la Chambre.

Je vous le rappelle, je n'ai aucune objection, étant donné leur position particulière à cet égard, à ce que ces députés bénéficient des égards accordés en temps normal aux membres d'un parti officiellement reconnu, afin que les travaux de la Chambre puissent se dérouler dans l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): En terminant, j'ajouterai que je ne me sens nullement responsable de l'attitude de l'ancien gouvernement à l'égard de tout groupe de députés à la Chambre. Il m'importe peu que l'on soit d'accord ou non avec la façon dont j'exécute mes fonctions. Mon rôle à la Chambre des communes, . . .

M. Lefebvre: Vous vous inquiétez du sort des cinq députés du Crédit social, mais non pas de celui des 112 libéraux!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mon rôle à la Chambre est tel que si un député, même un libéral, venait me demander mon aide, je ferais tout en mon pouvoir pour la lui accorder.

Une voix: Merci beaucoup!

M. Baker (Nepean-Carleton): Et je le ferais en parfaite conformité avec les exigences du devoir et des convenances après avoir consulté les autres leaders à la Chambre. Je suis très heureux, monsieur l'Orateur, que vous ayez précisé qu'il y a eu consultation suffisante avec les représentants des autres partis en ce qui a trait à l'entretien que vous et moi avons eu dans les limites de nos fonctions respectives.

Je suis convaincu que si j'ai une tâche à remplir à la Chambre, c'est bien celle de diriger le gouvernement et la Chambre de manière à ce que nous puissions voir se reproduire ce qui s'est passé hier soir, c'est-à-dire une victoire du gouvernement sur une opposition qui, d'abord, n'aurait même pas dû présenter une motion aussi stupide.

J'ai également une autre fonction à remplir en tant que leader de la Chambre des communes et c'est de faire en sorte que vous-même, monsieur l'Orateur, et tous ceux qui sont liés de près ou de loin à la Chambre soient exactement informés de l'atmosphère qui y règne. Je crois que les doléances du député de Drummond sont irréfléchies et je regrette qu'il les ait présentées.

● (1530)

Une voix: Niez-le.

M. l'Orateur: J'ai aussi reçu un avis du député de Papineau (M. Ouellet) et un autre du leader de l'opposition à la Chambre, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen). J'ignore s'ils portent sur la même question. J'aimerais qu'on m'indique la meilleure façon de procéder pour entendre toutes les argumentations. Je pense que je donnerai d'abord la parole à ceux qui m'ont donné un préavis et que j'écouterai ensuite tout autre député qui voudra participer au débat sur la question de privilège avant de rendre la moindre décision.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, nous venons vraiment d'être témoins de l'une des scènes les plus incroyables qui se soient jamais déroulées à la Chambre des communes. Le député de Drummond (M. Pinard) a soulevé la question de privilège à propos d'un article publié dans le *Globe and Mail* selon lequel le président du Conseil privé (M. Baker) aurait présenté certaines instances à Votre Honneur. L'article dit qu'il s'est présenté chez Votre Honneur. Toujours selon l'article, il aurait fait cette demande parce qu'il avait été troublé de voir l'air nettement insulté de l'un des députés du Crédit social. Puis, ô merveille, le Crédit social a commencé à recevoir ce que l'article appelle un traitement généreux à la Chambre des communes. C'est là en résumé ce que dit l'article. L'honorable représentant a confirmé tout cela dans sa déclaration. Par ailleurs, l'honorable représentant n'a pas dit si, après son entretien particulier avec Votre Honneur, les autres leaders de la Chambre avaient été convoqués.

J'ai pendant longtemps rempli les fonctions de leader du gouvernement à la Chambre des communes et il ne m'est jamais arrivé de me présenter soit chez l'Orateur actuel, soit chez l'ancien Orateur, M. Lamoureux, pour donner mon avis sur ce qui se passait à la Chambre. Jamais!

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je dois dire que j'aurais souvent voulu le faire, mais que je m'en suis abstenu parce que je comprenais les conséquences de ce genre de démarche . . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . et ce que cela veut dire quand un ministériel, au nom du gouvernement, se présente chez l'Orateur pour discuter de ce que l'honorable représentant a appelé le maintien de la paix à la Chambre des communes. La paix de qui?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: J'espère que les députés n'oublieront pas l'atmosphère qui régnait à la Chambre des communes quand je venais d'être élu député et qu'un ministériel s'était présenté chez l'Orateur pendant une crise à la Chambre, et il y avait vraiment une crise à ce moment-là.

Une crise menaçait de perturber la Chambre des communes et c'est à ce moment-là que l'on nous apprend que le président du Conseil privé est allé se présenter chez votre honneur. Vous nous avez dit, et nous acceptons votre parole, que ces instances n'avaient en aucune façon influencé votre conduite. Cependant, je n'accepte tout simplement pas que le leader du gouvernement à la Chambre des communes aille vous trouver en privé pour parler du fonctionnement de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Une voix: Démissionnez!

M. MacEachen: C'est très grave. Je confirme ce que vous avez dit, monsieur l'Orateur, à savoir que vous avez invité d'autres personnes, soit mon distingué collègue de Winnipeg, moi-même ainsi que le président du Conseil privé pour discuter de ces questions, mais je ne me souviens pas que l'on m'ait jamais dit que cette réunion faisait suite à une rencontre avec le président du Conseil privé. On m'en a peut-être informé, mais je ne m'en souviens pas. Je dis donc au président du Conseil privé que ce climat—et j'ai l'intention d'en dire davantage à ce propos—ajouté à certains événements survenus à la Chambre des communes, comme l'a déclaré mon honorable ami, crée beaucoup de scepticisme à l'égard des travaux de la Chambre des communes.

Pourquoi n'a-t-on pas permis au député de Drummond de présenter sa motion qui aurait pu changer tout le cours des événements d'hier? Quoi qu'il en soit, vous nous avez fait une déclaration et nous l'acceptons. Néanmoins, ce doute subsistera dans nos esprits. Nous nous interrogerons toutefois encore plus sur les motifs et la conduite du président du Conseil privé avec qui j'ai entretenu de bons rapports, malgré que je regrette profondément qu'il ait rencontré l'Orateur en privé.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Bravo!

Une voix: Incroyable!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, qui est également double. Au premier chef, je trouve tout à fait inconcevable que dans notre système parlementaire l'on puisse mettre en doute d'une façon aussi irrévérencieuse et même irréfléchie l'intégrité du président de la Chambre, comme l'a fait le leader du gouvernement par ses déclarations au représentant du *Globe and Mail*. C'est mon premier point de privilège.

Il est d'autant plus fort que je viens d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre expliquer sa position sur cette question. Il a été interrompu par vous-même, monsieur l'Orateur, pour préciser que ses représentations que vous aviez reçues en privé avaient été faites un jeudi, la veille de la sortie . . .

Une voix: Théâtrale!

M. Ouellet: . . . théâtrale, on me passe le mot, des cinq députés créditistes. Or si c'est vrai, je veux bien croire l'Orateur de la Chambre beaucoup plus que le député de Nepean-Carleton (M. Baker), si c'est vrai que vous avez reçu de lui privément des instances avant que les cinq députés créditistes sortent de la Chambre, cela veut donc dire que l'article du *Globe and Mail* est incorrect puisqu'il rapporte que M. Baker est intervenu auprès de vous parce qu'il avait trouvé pathétique le visage du député de Bellechasse (M. Lambert) qui sortait de la Chambre des communes.

Ou bien, monsieur l'Orateur, il y a eu une autre réunion que nous ne connaissons pas, ou bien le député de Nepean-Carleton a raconté des histoires aux créditistes, leur faisant accroire qu'il interviendrait auprès de vous afin qu'ils aient un meilleur traitement à la Chambre, pour gagner le vote d'hier soir.

Monsieur l'Orateur, il faut rappeler certains faits en cette Chambre. Puisque le leader du gouvernement à la Chambre a parlé longtemps, on me permettra de dire ceci: Les difficultés du Parti Crédit Social du Canada à se faire reconnaître en cette Chambre depuis le début de la présente session proviennent, d'abord et en premier lieu, du leader du gouvernement lui-même. Le jour de l'ouverture de la session, c'est lui, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui s'est levé en cette Chambre pour proposer des noms de députés de cette Chambre qui feraient partie du comité de direction de la Chambre. Or, c'est lui qui n'a pas inclus un représentant du Parti Crédit Social du Canada.

C'est lui qui a décidé, avant tout autre dans cette Chambre, que le Crédit social ne devait pas être reconnu officiellement comme parti à la Chambre des communes. C'est lui qui a décidé de ne pas permettre à cette formation politique d'être représentée au sein du comité de direction de la Chambre. C'est même son chef qui est allé faire du maraudage dans les rangs du Crédit social pour convaincre le député de Lotbinière (M. Janelle) à passer dans un autre camp, dans le camp progressiste conservateur, et de diminuer d'autant la représentation du Parti Crédit Social du Canada à la Chambre. Or il est évident, monsieur l'Orateur, que le leader du gouvernement avait hier beaucoup de choses à se faire pardonner par les députés du Parti Crédit Social du Canada. Je ne sais pas ce qui s'est passé.

Je ne sais pas quelles ont été les manigances derrière les coulisses ou rideaux de la Chambre, mais je sais que dans le journal le *Globe and Mail* de ce matin, on rapporte que M. Baker a dit dans une entrevue qu'il avait fait des représentations auprès de vous pour que l'on donne un meilleur traitement au Parti Crédit Social du Canada. Je crois que la position de président de cette Chambre doit demeurer totalement impartiale, totalement au-dessus de ce genre d'influences et de tractations qui n'ont que pour effet de nuire à la bonne réputation du Parlement. Je suis prêt à prendre votre parole, monsieur l'Orateur. Je suis prêt à accepter ce que vous nous avez dit tout à l'heure, mais je suis très perplexe devant les propos que vient de tenir le député de Nepean-Carleton qui d'habitude est très éloquent, qui d'habitude est toujours très sûr de lui et qui aujourd'hui nous a montré son balbutiement, son imprécision et, absolument, son désir de cacher quelque chose. J'aimerais que dans un esprit de franchise, d'honnêteté, de collaboration avec vous-même, monsieur l'Orateur, il nous fasse part de tout ce qui s'est passé, de tout ce qui est arrivé et qu'il nous affirme, non pas de façon «louvoyante» comme il l'a fait mais qu'il nous dise clairement ce qu'il a fait pour essayer d'amener les créditistes à voter avec le gouvernement pour défaire la motion d'hier soir.

En réalité, monsieur l'Orateur, ma question de privilège est fondamentale parce que nous croyons à ce moment-ci que le chef du gouvernement à la Chambre, le leader du gouvernement à la Chambre, s'est servi de vous pour raconter des histoires aux créditistes, a leurré ce parti politique et a gagné un vote qu'il aurait dû normalement perdre hier soir.

La deuxième partie de ma question de privilège, monsieur l'Orateur, a trait justement à ce que vous disiez vous-même hier à la page 1009 des *Débats* qui est, à mon avis, tout à fait dans le ton et doit être l'élément à retenir de tous les événements que nous avons vécus au cours des derniers jours au sujet du Parti Crédit Social du Canada. Vous avez dit qu'il semble que l'on peut accorder à ces députés du Crédit social la participation à laquelle ils ont droit, du fait qu'ils sont membres d'un parti politique et aussi parce qu'ils sont représentés à la Chambre en groupe, qu'ils sont tous les cinq réunis dans un coin de la Chambre et qu'ils se sont donnés un chef, pourvu, avez-vous bien dit, pourvu, premièrement, qu'ils n'en tirent pas des avantages dont ne jouiraient pas cinq députés et, deuxièmement, pourvu que cela ne porte pas atteinte en aucune façon, et ce sont vos mots, monsieur l'Orateur, en aucune façon au droit des autres députés de participer.

Ma question de privilège est la suivante, monsieur l'Orateur. J'aurais aimé participer à ce débat hier. Il s'agissait d'une motion présentée par l'opposition officielle. C'était selon le Règlement de la Chambre une journée de l'opposition, en fait, notre journée. Qu'est-ce qui est arrivé? Quand on lit des *Débats*, à la fin où on donne la liste des députés qui ont participé au débat d'hier, on se rend compte qu'il y a eu quatre députés du gouvernement sur 136 députés à la Chambre, quatre députés progressistes conservateurs ont eu la parole, qu'il y a eu deux députés sur 26 du Nouveau parti démocratique, qu'il y a eu un député sur cinq du Parti Crédit Social du Canada et que quatre libéraux sur 112 députés ont eu la parole. Alors, évidemment, dans Beauchesne, 5e édition, à la page 99, au commentaire 301, on dit ceci. J'ai pris une note tout à l'heure en consultant Beauchesne, je vais la donner en anglais. A l'article 301, on dit ceci, et je cite:

● (1540)

[*Traduction*]

L'Orateur, lorsqu'il invite les députés à prendre la parole, s'arrange d'habitude pour qu'il y ait alternance entre ceux qui sont *contre* et ceux qui sont *pour*.

[*Français*]

Il m'apparaît évident, monsieur l'Orateur, que si on est pour reconnaître, à l'occasion d'une journée d'opposition officielle, ce que l'on appelle la loyale opposition qui a aussi ses droits et ses privilèges à la Chambre des communes, des représentants d'autres formations politiques en aussi grand nombre que ceux d'hier, on en vient, à ce moment-là, à contrevenir justement aux droits et aux privilèges d'autres députés. Je pense que les propos fort sages que vous teniez hier au sujet du droit de reconnaître, à l'occasion, un représentant . . .

M. l'Orateur: Je dois corriger l'honorable député de Papineau (M. Ouellet), parce qu'il s'est référé au fait qu'il y aurait eu hier quatre progressistes conservateurs, je pense, sur 136, dont le quatrième aurait été l'honorable député de Lotbinière (M. Janelle), qui a eu la parole seulement à 9 h 44 hier soir, pour une minute. C'était simplement pour commencer une nouvelle ronde, mais il y a eu seulement trois participants actifs chez les progressistes conservateurs, quatre chez libéraux, deux chez les néo-démocrates, et un seul chez les créditistes.

Une voix: Très juste!

● (1550)

M. Ouellet: J'accepte la correction de l'Orateur, si l'on se reporte à ce qui s'est passé hier soir, on se rend compte qu'en fait le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) est intervenu dans le débat avec une longue question qui en fait a enlevé une partie du temps qui normalement aurait dû être alloué au député de Lotbinière (M. Janelle). A tout événement, il est un fait essentiel, monsieur l'Orateur, que vous devez garder à l'esprit, c'est que les cinq députés qui s'appellent députés du Parti Crédit Social du Canada et qui se sont donnés eux-mêmes un chef avaient le droit de le faire, mais il y a une réalité politique qui est suprême, monsieur l'Orateur, qui est bien au-dessus de toute réglementation que nous pouvons passer ici à la Chambre des communes, c'est que la population a eu l'occasion de décider, à l'occasion des élections générales que nous venons d'avoir, le Crédit social a présenté des candidats, et la population s'est prononcée et lui a nié le droit d'avoir les 12 députés qui auraient permis à son supposé chef de recevoir des émoluments supplémentaires comme chef de parti. On a voulu faire état du fait que le Parti Crédit Social du Canada devait avoir une place spéciale à la Chambre puisqu'il avait une longue histoire.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est important de rappeler que le Crédit social du temps de M. Thompson et de M. Caouette était un véritable parti national qui présentait des candidats dans plusieurs provinces du Canada. Alors que la «crépuscule» formation politique du député de Beauce (M. Roy) n'a même pas trouvé le moyen de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions de la province de Québec et qu'il n'y avait pas de candidats dans aucune autre province du Canada, ce n'est donc pas un parti national, ce n'est donc plus la formation de M. Caouette ou de M. Thompson, c'est devenu un petit parti régional qui, bien sûr, a des droits et a des privilèges et nous, de ce côté-ci, n'avons pas l'intention de nier à ces députés élus démocratiquement le droit de participer aux travaux de cette Chambre, le droit d'y parler, le droit de faire valoir les intérêts de leurs commettants qui ont eu confiance en eux.

Mais je pense à ce que vous avez dit fort justement, monsieur l'Orateur, hier, qu'il ne fallait pas que l'on accorde des droits et des privilèges à ce petit parti. Tout à l'heure, j'ai utilisé le mot «crépuscule», certains m'ont dit «minuscule», je savais ce que je disais, je parle de «crépuscule» parce que ce parti est en train de disparaître, et il ne faut pas, monsieur l'Orateur, que l'on accorde des droits qui vont indûment réduire les droits et les privilèges qui appartiennent de droit à la loyale opposition de cette Chambre. Je pense que dorénavant lorsqu'il y aura des journées d'opposition consacrées ou au parti libéral qui constitue l'opposition officielle, ou au Nouveau parti démocratique qui a présenté des candidats dans toutes les provinces, qui est un véritable parti national, qui a aussi le droit de parole à la Chambre, lorsque ces journées d'opposition seront dévolues au parti libéral ou au Nouveau parti démocratique, il ne faudra pas, monsieur l'Orateur, qu'à chaque occasion vous reconnaissiez un représentant du Parti Crédit Social du Canada, parce qu'à ce moment-là vous irez directement à l'encontre des droits et des privilèges que la population du Canada nous a donnés à nous du parti libéral et du Nouveau parti démocratique, à l'occasion des élections du 22 mai. Si les créditistes veulent avoir plus de droits à la Chambre, qu'ils s'essaient aux prochaines élections et qu'ils tentent de faire élire plus de députés, et à ce moment-là on les respectera pour ce qu'ils auront le droit d'être, mais pas avant.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Depuis quelques instants, j'étais bien décidé à me taire, mais certains propos, particulièrement au sujet de Votre Honneur, m'ont incité à dire quelques mots.

Avant d'en venir aux raisons qui m'ont poussé à prendre la parole, les allusions faites à Votre Honneur, j'aimerais parler un peu de la situation en ce qui concerne la position du Crédit social à la Chambre. Cela pose un problème et quoi qu'on ait pu dire ici ou à l'occasion des réunions entre les leaders de la Chambre, je suis convaincu que Votre Honneur a fait de son mieux pour régler les problèmes avec justice et générosité, selon les termes que vous avez employés hier.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Comme le hansard en témoigne, lorsque j'ai pris la parole le 9 octobre, au sujet de la motion demandant l'établissement d'un comité de sélection, ma position était manifestement assez rigide. Je m'inquiétais, comme tous mes collègues, que la reconnaissance immédiate et entière du Crédit social comme parti puisse avoir des conséquences négatives pour nous, surtout pendant la période des questions. Nous craignions de perdre certains droits que nous pensions avoir gagnés du fait que nous avions été réélus en plus grand nombre pour siéger ici.

J'ai relu ce que j'ai déclaré ce jour-là et je n'y ai rien trouvé à redire, rien que je doive corriger. Le débat et le vote qui ont eu lieu ce jour-là ont réglé une partie du problème en établissant clairement que le Crédit social était un petit parti et que certaines choses qu'il réclamait ne lui revenaient pas nécessairement de droit. Mais cela n'a pas réglé complètement le problème. La présidence devait encore régler la question des droits du Crédit social au cours de la période des questions, celle de l'ordre de préséance pour les débats ainsi que d'autres considérations et je constate que c'est ce que j'ai demandé dans mon discours.

Je pense que Votre Honneur a présenté hier un excellent argument. Vous avez fait remarquer qu'il s'agissait d'une simple question d'arithmétique. Je pense que l'on accorde trop d'importance aux mots «rang» et «reconnaissance». Ces mots ne veulent pas dire grand-chose. Les libéraux ont droit au statut de parti à la Chambre. Nous avons aussi ce droit, mais nous ne bénéficions pas pour autant des mêmes prérogatives que les libéraux. Nous n'avons pas le droit de poser autant de questions qu'eux pendant la période des questions, et il y a bien d'autres domaines où nous devons nous contenter d'une seconde place parce que nous sommes vingt-six, alors qu'ils sont cent douze. Des députés de l'arrière-ban ont formulé des remarques—qui j'espère figureront au compte rendu—sur le genre de parti d'opposition que nous formons, mais je trouve qu'elles n'ont rien à voir avec la discussion actuelle.

● (1600)

Je trouve, monsieur l'Orateur, que vous aviez raison de dire hier qu'occupant la présidence, il vous appartient de voir la situation du point de vue arithmétique et qu'il fallait reconnaître que les députés du Parti Crédit social s'appellent des créditistes, constituent un parti et ont un chef. S'il existe des droits pour les particuliers et les minorités, je trouve que tous les partis minoritaires, y compris les libéraux, doivent les respecter. Je suis prêt à m'en remettre à vous, monsieur l'Orateur, pour que vous vous portiez garant des droits de tous les députés à la Chambre, qu'ils siègent du côté du gouvernement, dans l'opposition officielle, dans notre coin ou dans le coin d'en face.

Je n'ai guère apprécié certains propos que je viens d'entendre, notamment ceux de mon préopinant qui a prétendu que nous devrions retirer ce droit à Votre Honneur. J'estime que vous vous êtes très bien acquitté de votre tâche difficile depuis un mois et que, pour ce motif, on aurait mieux fait de vous féliciter que de vous blâmer.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je crains fort que ces relations difficiles ne durent aussi longtemps que la présente législature; cependant, j'estime que nous devrions dans l'intervalle étudier attentivement, voire relire ce que Votre Honneur a dit hier, lorsque vous avez statué sur les privilèges que vous attendiez accorder au député de Beauce (M. Roy) au cours de la période des questions.

Cependant, je ne pense pas que j'aurais formulé ces observations si je n'avais entendu d'autres propos qui m'ont convaincu de la nécessité de prendre la parole. Tout comme d'autres députés, je sais par expérience et pour avoir lu l'histoire que la parfaite objectivité de la présidence et le respect de tous les députés pour la présidence sont les conditions essentielles de la bonne marche de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je n'apprécie guère l'insinuation que d'une façon ou d'une autre, vous, monsieur l'Orateur, ayez participé à un complot pour influencer le vote des députés sur une certaine motion. Mes amis qui siègent à ma droite n'apprécient pas non plus la chose, mais dans leurs propos aujourd'hui, ils ont failli attaquer la présidence. Je ne pense pas que l'on doive aller jusque là, à moins d'avoir des preuves. Je me souviens d'une fois—et j'ai participé au débat—où une motion de blâme à l'endroit de la présidence avait été présentée et cette législature est l'une des plus sombres de l'histoire de notre pays. Évitons à tout prix ce genre de choses.

Parce que mon nom a été mentionné à deux ou trois reprises, je désire vous dire ce que je sais de la situation. J'ignore quelle a été la teneur des conversations de tous et de chacun, mais je sais que Votre Honneur m'a appelé un matin pour m'inviter, ainsi que d'autres députés, à une réunion dans son bureau. Au cours de cette conversation téléphonique, Votre Honneur n'a pas caché que le président du Conseil privé (M. Baker) lui avait confié qu'il s'inquiétait de l'atmosphère que la situation du Crédit social faisait régner à la Chambre et que vous aviez pris une décision à ce sujet. Je vous ai cru à ce moment-là et je vous crois toujours. Vous nous avez convoqués pour nous dire que vous aviez décidé que les députés créditistes auraient droit à environ trois questions par semaine au cours de la période des questions, et que vous alliez justement permettre au député de Beauce de poser une question ce jour-là. Vous teniez à nous en faire part. Vous nous avez expliqué clairement que vous ne nous demandiez pas d'approuver votre décision, que votre démarche auprès de nous n'avait rien d'une consultation, que vous vouliez simplement nous mettre au courant.

Mlle Jewett: Allan était-il là?

M. Knowles: On me demande si le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) était présent à la rencontre. Je ne m'en souviens pas, pas plus que je ne me souviens si le député de Drummond (M. Pinard) y était. Je vois que vous faites signe de la tête, monsieur l'Orateur. Peut-être le député de Cape Breton Highlands-Canso était-il présent, mais l'important c'est que vous nous ayez mis au courant de votre décision à cet égard.

M. l'Orateur: Peut-être devrais-je de nouveau rafraîchir un peu la mémoire des députés à ce sujet. Le député de Cape Breton Highlands-Canso y était effectivement, et il a alors dit qu'il n'acceptait ni ne rejetait cette proposition avant d'en avoir saisi le caucus de son parti.

Privilège—M. Pinard

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler, puisque vous soulevez ce point, que le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit que vous lui aviez téléphoné pour lui dire ce qui s'était passé plus tôt ou plus tard. Je tiens à préciser que je n'ai pas reçu un tel coup de téléphone.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je dis ce que je sais. Je sais que l'on m'avait mis au courant, et rien ne m'a laissé supposer qu'au cours de cette conversation entre le président du Conseil privé et la présidence, on avait fait pression sur la présidence pour qu'elle adopte une certaine voie.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je ne me préoccupe pas de protéger la réputation du président du Conseil privé; il peut s'en occuper lui-même. Mais je m'inquiète, pour le bien de la Chambre, quant à la réputation de la présidence. Si j'avais cru le moins du monde à ce moment-là que le gouvernement avait fait pression sur la présidence et que la présidence y avait accordé la moindre attention, je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que je vous aurais donné certains conseils paternels. Cependant, je n'ai absolument pas eu l'impression que c'était nécessaire; au contraire, mon impression, tout au long de cette affaire, était que vous vous efforciez de régler la question de votre propre autorité et aussi honnêtement et équitablement qu'il vous était possible.

Votre Honneur peut avoir commis certaines erreurs. Vous avez déjà admis que vous avez peut-être commis une erreur hier en ne laissant pas le député de Drummond présenter sa motion aux termes de l'article 29 du Règlement. Nous pourrions en discuter longuement. Nous pourrions discuter de la question de savoir comment nous allons nous entendre à la Chambre tout au long de cette législature, mais il y a une chose que je veux éviter, c'est que l'on mette en doute l'honnêteté ou l'intégrité de la Présidence, à moins d'avoir des preuves irréfutables, dans lequel cas nous devons aller jusqu'au bout.

Le *Globe and Mail* peut affirmer certaines choses. L'éditorialiste d'un journal d'une autre ville m'a téléphoné ce matin. Je suppose qu'il avait lu le *Globe and Mail* et un journal publié dans une autre ville et il m'a demandé si je croyais que c'était vrai. Je lui ai répondu carrément que j'étais convaincu que ce n'était pas vrai.

M. Ouellet: Ce n'est pas à vous de défendre le président du Conseil privé, et c'est pourtant ce que vous faites.

M. Knowles: Pas du tout. On n'a apparemment pas démenti que le président du Conseil privé avait parlé à Votre Honneur, mais je suis convaincu, d'après ce que Votre Honneur m'a dit à ce sujet, que le gouvernement n'a pas influencé la présidence ni exercé de pressions sur elle. Cela n'a absolument rien à voir, je pense que le président du Conseil privé peut avoir commis une erreur en agissant seul.

M. Ouellet: C'est évident.

M. Knowles: Il aurait mieux fait de demander à Votre Honneur de nous convoquer tous. J'ai dit il y a un instant que c'était peut-être une erreur, et je crois maintenant que c'en était effectivement une. Ce qui importe le plus, c'est que la Chambre respecte la présidence et qu'on ne mette pas en doute son intégrité; je répète qu'il est injuste envers la présidence ou la Chambre des communes d'insinuer que la présidence a influencé le vote de certains députés hier soir ou qu'elle a agi sur les ordres du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois qu'il serait peut-être opportun que j'intervienne brièvement ici. En ce qui concerne l'article paru dans le *Globe and Mail*, j'ai essayé de faire remarquer à la Chambre dès le début de cette discussion que l'un des aspects de ce rapport publié dans le journal devait être erroné, car il m'a paru laisser entendre que, si le président du Conseil privé a présenté certaines instances, il les aurait faites à cause des sentiments qu'a suscités en lui l'expression des Créditistes lorsqu'ils ont quitté la Chambre. Or, j'ai fait remarquer à la Chambre que la seule chose qui aurait pu être prise, à mon avis, pour une telle démarche de la part du président du Conseil privé s'était en fait produite la veille.

La seconde remarque que je voudrais faire, c'est que si l'on doit interpréter ce geste comme une instance de sa part, il nous faudra alors dorénavant fixer notre conduite en fonction d'une série de nouveaux scrupules. Je ne me souviens cependant que de ceci: ce jour-là, le président du Conseil privé avait une proposition à me faire qui venait, comme c'est arrivé à plusieurs reprises, pas seulement de lui mais d'autres députés. Il voulait s'avoir si, à mon avis, il valait la peine d'en discuter avec les autres leaders.

● (1610)

Ce jour-là, avant de venir à la Chambre et de donner la parole à l'un des députés de ce parti, j'ai fait part de cette proposition aux deux autres leaders, leur demandant leur point de vue. Cet entretien n'était qu'un parmi plusieurs autres que nous avons eus par la suite au sujet de ce qu'il fallait faire dans cette situation. J'ajouterai également que plusieurs députés du Crédit social sont venus me voir à titre individuel, ou par groupe de deux ou trois, pour plaider leur cause. Il n'y a rien d'exceptionnel à cela. Ils m'ont dit qu'ils ne revendiquaient pas seulement le droit de poser une question ou deux, qu'il s'agissait plutôt d'une question de principe. Il n'y avait là rien d'irrégulier, et je ne crois pas que la Chambre s'en étonnera.

Je tiens à tirer les choses au clair. Selon les normes les plus rigoureuses, ce fut peut-être une erreur de la part du président du Conseil privé, comme on l'a dit. Mais je n'ai jamais pris son initiative pour une instance. C'était une simple proposition qu'il me faisait, sur un ton ordinaire, d'en discuter avec les deux autres leaders, et c'est ce que j'ai fait. Peut-être ne faudrait-il jamais avoir un pareil entretien avec un député. Dans ce cas, je suis bien prêt à observer cette règle de conduite. Toutefois, depuis cinq ans déjà, je m'entretiens régulièrement, dans le corridor ou ailleurs, avec des députés, anciens et nouveaux, qui souhaitent simplement me poser une question.

Je cite un cas particulier. Le lendemain ou le surlendemain du premier vote, un nouveau député m'a demandé si le vote avait l'importance que la Chambre lui attachait. Nous en avons discuté.

M. MacEachen: Mais il y a une différence.

M. l'Orateur: Il y a une différence, soit, mais moi-même pas plus que la Chambre ne pourrions tolérer qu'une instance qui m'est faite doive entraîner par la suite des pressions de la part du gouvernement.

Je prends très au sérieux la question que les députés ont soulevée aujourd'hui. Je peux assurer à la Chambre—et je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a déjà dit—que l'entretien en question a été très bref: une minute ou une minute et demie, le temps de traverser un corridor. On m'a fait une proposition, si je me souviens bien, en me demandant d'en discuter avec les autres leaders à la Chambre. Il n'y a eu rien d'autre. Et j'ai dû sûrement répondre que j'en parlerais effectivement aux autres leaders à la Chambre, et c'est ce que j'ai fait.

Je ne voudrais pas sembler me porter à la défense du président du Conseil privé, pas plus que ne le veut le député de Winnipeg-Nord-Centre. Mais je tiens à préciser qu'au moment où la proposition m'a été faite en passant, je ne l'ai tenue que pour telle. Et j'ai simplement répondu que j'en parlerais avec les autres leaders à la Chambre, ce que j'ai fait. C'était une suggestion et nous en avons souvent discuté depuis ce moment-là.

En outre, je termine en disant que depuis ce jour-là, c'est-à-dire il y a plus de deux semaines—et dans l'intervalle, j'ai tenté de trouver une solution à la participation des créditistes à la période des questions—le président du conseil privé ne m'a pas soufflé mot de la situation du Parti Crédit social à la Chambre.

M. Pinard: Contrairement à l'article du *Globe and Mail*.

M. l'Orateur: Oui, contrairement à l'article du *Globe and Mail*.

M. Pinard: Qu'il n'a pas nié.

M. l'Orateur: Je sais, mais je tenais à faire cette mise au point. Je sais parfaitement que les députés qui ont soulevé cette question ont oublié deux ou trois choses. Premièrement, l'article donne à entendre que c'était plus qu'une proposition: on y déclare qu'en fait, le président du Conseil privé a pris sur lui d'offrir à ce parti de participer à la période des questions. Voilà quelque chose qu'il ne lui appartient pas d'offrir. Cela relève exclusivement de la présidence. La deuxième erreur est celle que j'ai déjà signalée à la Chambre. La troisième concerne la situation d'un parti à la Chambre sur laquelle les députés se sont prononcés sans ambages. Je reconnais que c'est là une affaire très grave. La quatrième concerne la question que moi seul devait trancher et au sujet de laquelle, je l'avoue, j'ai appliqué le Règlement à la lettre contre le député de Drummond (M. Pinard) hier soir.

Je crois que la question est très grave. Il fallait l'étaler au grand jour et j'espère que la Chambre en a tiré une leçon. S'il faut qu'à l'avenir, je me montre circonspect à l'excès dans mes conversations avec les leaders, j'y veillerai. Mais j'espère que cela n'empêchera pas à jamais les leaders à la Chambre de me faire une proposition pour que j'en discute avec les autres partis représentés à la Chambre.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je veux simplement faire deux remarques, mais avant j'aimerais dire qu'il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui vous a critiqué ou qui s'est interrogé sur votre intégrité et votre honnêteté. Tout d'abord, monsieur le président, nous avons non seulement un grand respect pour vos fonctions mais également pour votre personne. Nous vous connaissons depuis longtemps et il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui a essayé et qui a, en fait, critiqué votre décision.

Les deux points que je veux soulever, monsieur le président, sont ceux-ci: premièrement le député de Drummond (M. Pinard), cet après-midi, a lancé un défi au président du Conseil privé (M. Baker) de nous dire que l'article publié par le *Globe and Mail* était faux, non seulement dans ses faits mais dans les motifs qu'il lui prêtait.

Une voix: Il a refusé.

M. Breau: Mais, monsieur le président, lorsqu'on parle de ces motifs-là, il est bien possible que ce soient des motifs dont vous n'êtes pas au courant, il est bien possible que hors de la Chambre, il y ait des choses qui se passent, des négociations dont vous n'êtes pas au courant. Et on ne critique pas le fait que vous comme président de la Chambre vous acceptiez de parler à un député, qu'il soit ministre, qu'il soit leader du gouvernement à la Chambre ou nouveau député. Évidemment, vous avez toujours fait cela et on veut que vous continuiez. Ce que l'on veut dire, monsieur le président, et contrairement à ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit tantôt, il n'y a personne qui a critiqué votre décision et votre intégrité, et le député de Drummond n'a jamais parlé de conspiration de l'Orateur avec le gouvernement. Ce qu'il a dit, c'est qu'il y avait une série de faits, que certaines personnes pouvaient tirer de ces faits des conclusions et que l'on voulait clarifier la situation. Mais ce que nous remarquons cet après-midi, monsieur le président, ce n'est pas que vous n'ayez pas bien répondu à la question, vous y avez bien répondu, et jamais nous avons pensé que vous aviez été influencé par le président du Conseil privé, le député de Nepean-Carleton. Mais ce que nous remarquons c'est qu'il n'a pas eu le courage de nier . . .

Une voix: C'est un peureux!

M. Breau: . . . de relever le défi du député de Drummond, de nier l'article publié par le *Globe and Mail* qui lui prêtait des intentions. Ce que nous ne pouvons accepter, monsieur le président, ce n'est pas encore, je le répète, que vous vous acceptiez de le recevoir, mais c'est que lui essaie probablement de négocier avec un groupe à la Chambre et d'obtenir leur appui, que lui décide, comme chef du gouvernement, avec toute l'autorité et tout le poids que cela comporte, parce qu'il faut se rendre compte que c'est le gouvernement qui présente ce qu'il y a à la Chambre pour tout ce qui se passe à la Chambre.

Mais, monsieur le président, c'est un président du Conseil privé, un député et un ministre du gouvernement senior qui décide d'essayer peut-être pour gagner l'appui d'un autre groupe d'aller vous voir. Ce n'est pas que vous, vous avez accepté de le voir, mais c'est que lui accepte peut-être, en voulant dire au groupe qu'il va l'aider, pour gagner quelque chose d'eux autres, qu'il a dit qu'il va aller vous voir. C'est cela

que l'on critique, monsieur le président, et non pas le fait que vous, vous avez accepté de le voir.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, à la suite de la question de privilège qui vient d'être posée, je ne voudrais pas tourner le doigt dans la plaie davantage. Chez nous on dit souvent: Avec une «gang» de loups, il faut hurler. Et je vous avouerai franchement que, cet après-midi, j'étais plutôt craintif que vos frères d'hier vous dévorent, parce que vous n'avez pas voulu hurler avec eux. Cela leur fait mal au cœur que nous soyons reconnus à la Chambre. Maintenant j'aimerais dire à la face du public que ce n'est pas aux partis politiques à la Chambre, à nos adversaires de décider si nous avons le droit de parole ou non, si nous avons le droit de siéger ici, le peuple l'a décidé lui-même.

Alors, monsieur le président, je ne voudrais pas m'étendre plus longuement là-dessus. Lors de l'intervention de l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) tantôt, ce député s'est permis de commenter le vote d'hier soir. Je regrette beaucoup, je ne trouve pas très élégant et très sincère de vouloir commenter le vote d'un de nos collègues à la Chambre. Le député a peut-être voulu dans la chaleur du débat laisser entendre que la décision avait influencé notre vote hier soir. Je lui demanderais de retirer tout simplement ses paroles parce que telle n'est pas la situation. Nous avons simplement voté contre l'adoption d'une motion qui ne tenait pas debout, une motion d'hypocrite, une motion présentée juste pour tenter de faire de la politicaillerie. Alors je demanderais à l'honorable député de bien vouloir retirer ses paroles. S'il est un homme, il va les retirer. Je n'ai jamais insinué des choses comme celles qu'il a mentionnées cet après-midi.

M. l'Orateur: L'honorable député de Papineau a la parole.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, le député de Rimouski me demande de retirer des paroles que je ne peux pas retirer, puisque je ne les ai pas dites. Il a sans doute mal compris mon intervention. J'ai porté à votre attention qu'à l'occasion d'une journée d'opposition consacrée au parti libéral, l'opposition officielle en cette Chambre, par la force des choses il n'y a eu que quatre députés libéraux sur 112 ou 113, si on vous inclut, 113 députés libéraux élus au Parlement canadien qui ont eu la parole, alors qu'en reconnaissant deux représentants du Nouveau parti démocratique et un représentant du Parti Crédit Social du Canada, trois députés qui n'ont enfin que 31 sièges à la Chambre, on constate qu'ils ont eu une représentation dans ce débat qui n'est pas proportionnelle à ce qu'elle aurait dû être.

Je sais que tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), grand expert en procédure, a fait état de questions mathématiques. Il vous a rappelé que la façon dont nous devons traiter dorénavant les députés du Parti Crédit Social du Canada, ce n'est pas comme formation politique reconnue, les créditistes ne sont pas reconnus en cette Chambre, même s'ils disent qu'ils le sont ou même si certains journalistes font les manchettes des journaux en disant: Le Crédit social est enfin reconnu. Il ne l'est pas, il ne l'a pas été par le président du Conseil privé qui n'a pas voulu leur donner une représentation au sein du comité de direction. Il n'a pas été reconnu par vous quand vous avez clairement expliqué que cinq députés qui se disent membres d'une formation politique, ce n'est pas suffisant pour avoir tous les pouvoirs et tous les privilèges inhérents à un parti national reconnu à la Chambre. Ils ne sont pas reconnus et ils ne peuvent pas l'être à moins d'avoir la chance à de prochaines élections de faire élire suffisamment de députés.

Mais ce que nous ne leur nions pas, monsieur l'Orateur, et je tiens à ce que le député de Rimouski (M. Allard) soit bien informé, nous, de ce côté-ci de la Chambre, comme représentants du parti libéral, nous ne leur nions pas leur droit de parole à la Chambre. Ils ont le droit de parler tant et aussi longtemps qu'ils le veulent, mais non pas parler alors que ce devrait être des représentants du parti libéral qui ont obtenu plus de votes et plus de sièges à la Chambre qu'eux. C'est aussi simple que cela, monsieur l'Orateur. C'est cette intervention que j'ai faite et que je répète, et j'espère que le député de Rimouski comprendra qu'il a certains privilèges à la Chambre. Nous sommes très heureux lorsqu'ils les exercent ces privilèges, mais nous ne voulons pas qu'ils nous pilent sur les pieds et qu'ils prennent notre temps de parole, alors que c'est nous qui représentons vraiment la plus grande partie des électeurs du Québec qui votent au Parlement canadien.

● (1620)

[*Traduction*]

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, n'est-il pas déplorable que la présidence soit victime d'inexactitudes véhiculées par la presse. Je doute que celle-ci veuille vous faire des excuses, car nous n'en recevons pas non plus quand elle nous prête des propos que nous n'avons jamais tenus, sans se soucier des conséquences.

J'aurais deux choses à préciser. Il y a d'abord le point de vue de l'ancien président du Conseil privé qui a affirmé ne s'être jamais entretenu avec l'Orateur quand il était leader du gouvernement à la Chambre, pratique que devraient suivre tous les leaders. Je pense que les risques inhérents à cette manière de procéder nous sautent aux yeux aujourd'hui, puisque nous nous retrouvons dans une situation délicate et fort embarrassante.

Si je me souviens bien, deux points ont été soulevés. D'abord, l'entretien entre Votre Honneur et les leaders à la Chambre au sujet du rôle des créditistes durant la période des questions. Il serait difficile de dire si trois questions par semaine, c'est trop ou trop peu, mais de toute façon, je ne pense pas que ce soit le fond de la question. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'hier, on a donné préséance au chef des créditistes, tout comme à un chef de parti, sur un député de ce côté-ci de la Chambre et ce faisant, on suivait un principe différent de celui qui avait été discuté à la réunion des leaders à la Chambre. Cette décision est d'une très grande portée, car si cette pratique est maintenue dans tous les débats, cela voudra dire que les députés du Crédit social prendront toujours la parole en quatrième instance. Je doute que cette solution ait été envisagée à ces réunions, car si c'eût été le cas, je me serais farouchement opposé à toute solution de ce genre.

Une chose à ne pas oublier, c'est que deux questions se posent: la période des questions que les leaders ont débattue hier et votre décision rendue hier dont l'effet a été que le député de Beauce (M. Roy) a pu prendre la parole tout de suite après le porte-parole du Nouveau parti démocratique. C'est une chose que je ne saurais laisser passer, car selon la pratique courante, quand un parti politique présente une motion un jour réservé à l'opposition, le parti a droit à un intervenant de plus, si la chose est nécessaire. Hier, premier jour réservé à l'opposition, nous n'avons pas eu droit à cet intervenant supplémentaire.

La deuxième chose que j'aimerais préciser est celle-ci: même si l'attitude des députés créditistes est fort justifiable, et quelle que soit l'importance du dilemme où ils se trouvent, dilemme qui est en fait commun à tous les députés, il nous paraît étonnant, c'est le moins qu'on puisse dire, qu'une solution ait été trouvée juste avant que le vote ait eu lieu hier soir.

Il y a peut-être eu des discussions à ce sujet, mais comme le député de London-Est (M. Turner) l'a signalé aujourd'hui en reprenant les paroles de Calvin Colidge qui avait déclaré que «l'affaire des États-Unis, ce sont les affaires», l'affaire du président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) semble être de s'assurer que le gouvernement ne dégringole pas. Cela me trouble énormément de constater qu'on ait recours à des combines de ce genre, de façon aussi flagrante à la Chambre des communes.

Je suis convaincu que les partis politiques peuvent à juste titre se servir de certains de leurs atouts pour négocier. Je pense, par exemple, aux revendications du député de Beauce qui a exigé qu'on lui garantisse l'approvisionnement en pétrole, des programmes d'emploi, et ainsi de suite. Ce genre de demande est tout à fait justifié, mais la façon dont le problème a été résolu juste avant le vote hier soir a semé le doute dans l'esprit des députés de ce côté-ci de la Chambre et certainement dans l'esprit des électeurs qui ont voté pour les ministériels et les députés qui siègent à leur droite.

Enfin, monsieur l'Orateur, l'aspect le plus regrettable de cet incident est certainement la façon dont la présidence a été mise en cause, même indirectement, dans cette histoire. Que ce soit intentionnellement ou non, en la circonstance le président du Conseil privé a éveillé les soupçons des députés de ce côté-ci de la Chambre au sujet de ce qui s'est vraiment passé. Nous considérons cet incident comme extrêmement regrettable et vu que le gouvernement est minoritaire, la présidence et les députés de tous les partis devront certainement réviser leur attitude compte tenu de la façon dont les ministériels se sont comportés jusqu'ici.

[*Français*]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je serai très bref parce que le débat s'est déjà beaucoup prolongé, et je pense bien que tout le monde a tenté de donner des explications. Je voudrais attirer votre attention, monsieur le président, sur le fait que j'ai appuyé la motion en vertu de l'article 29 présentée par le député de Drummond (M. Pinard) hier. Je voudrais aussi attirer votre attention au sujet du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lorsqu'il parle des minorités à la Chambre. Cela est extrêmement important, et je pense que, dans votre décision, vous avez dit que vous deviez sauvegarder certaines minotités—danger que peut apporter dans l'interprétation au sujet de minorités à l'intérieur de la Chambre—a mon avis, il n'existe pas de minorités à l'intérieur de la Chambre. Je crois que tous les députés sont égaux à la Chambre.

Le danger que cela pourrait comporter, si l'on se fie à l'explication du député de Winnipeg-Nord-Centre lorsqu'on tente d'argumenter au niveau des minorités, est le suivant car je pourrais très facilement dire: Eh bien, écoutez, je suis un francophone au Canada, je fais partie d'un groupe minoritaire, il faudrait que moi aussi je sois reconnu comme minoritaire à la Chambre et que j'aie des droits ou une protection de votre part, monsieur le président, parce que je suis francophone et que je suis minoritaire. Je pense qu'il y a un danger extrême dans cela, si on se fie à l'argumentation soutenue par le député de Winnipeg-Nord-Centre, et un peu ce que vous avez mentionné, le danger que cela pourrait représenter pour la Chambre.

Monsieur le président, j'aimerais revenir à la décision que vous avez prise sur la motion présentée par mon collègue de Drummond hier. Vous avez expliqué aujourd'hui les raisons de votre décision et je les accepte. J'appuyais le député de Drummond, hier, mais je pense bien que tout le débat qu'il y a aujourd'hui pouvait être prévu, lorsqu'on a tenté de démontrer, hier, ce qui se passait à la Chambre. Monsieur le président, j'attire donc encore une fois votre attention sur le fait que je ne crois pas qu'il y ait des minorités à la Chambre. Je crois que tous les députés sont traités sur un pied d'égalité. C'est là-dessus que je voudrais attirer votre attention, monsieur le président.

● (1630)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne comptais pas intervenir de nouveau dans le débat, mais j'estime maintenant devoir le faire. Dès le début, j'ai affirmé que votre compte rendu sur ce qui s'était produit corroborait ce que je savais et me rappelais moi-même des circonstances, et que cela aurait dû suffire à mes collègues de l'autre côté de la Chambre; mais vu leur exaltation, il semble que ce ne soit pas le cas.

Je répète cette déclaration à leur intention, en espérant qu'ils en tireront parti. Je partage, moi aussi, l'inquiétude exprimée par le leader néo-démocrate à la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au sujet des déclarations du député de Papineau (M. Ouellet) qui semble insinuer qu'un député, ministre ou non, puisse approcher l'Orateur à dessein de l'influencer. Il faut croire que j'ai beaucoup plus confiance que le député de Papineau dans le jugement et l'intégrité de l'Orateur de la Chambre des communes.

Une voix: C'est vous qui lui avez parlé.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Un député, un ministre ou qui que ce soit d'autre serait bien malavisé d'aller faire des instances à l'Orateur ou d'essayer de l'influencer au sujet d'une décision quelconque. Néanmoins, il serait fort triste qu'un député n'ait pas le droit d'aller parler à l'Orateur, seul ou accompagné. Vous-même, monsieur, avez envisagé la possibilité de ne plus vous mettre aussi volontiers à la disposition des intéressés. J'espère qu'il n'en sera rien, car cela nuirait au bon fonctionnement de la Chambre des communes.

Dans ces conditions, si ma visite devait vous inciter à modifier cet état de chose, je le regretterais vivement. Je pense que nous avons, vous comme moi, beaucoup de respect pour les différentes fonctions que nous remplissons, les uns et les autres, à la Chambre des communes. J'ai dit aussi clairement que je le pouvais comment je concevais mon rôle, non seulement envers mon propre parti, mais envers toute la Chambre des communes.

J'aimerais soulever une autre question au sujet des commentaires du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) selon qui le leader du gouvernement à la Chambre «avait apparemment acheté et vendu des votes» et il s'agit là, je pense, de ses propres paroles. On me pardonnera, je l'espère, si je cite mon exemple favori pour expliquer le rôle que doit jouer le leader du gouvernement à la Chambre pour essayer de conclure avec les partis des ententes qui permettront de maintenir le gouvernement au pouvoir. Je me reporterai à la page 7 du document que j'ai déjà cité et où l'on décrit les fonctions du leader de l'opposition à la Chambre. Le député est un parlementaire respecté et je le respecte à la fois en tant que parlementaire, en tant que leader de l'opposition à la Chambre et que collègue, tout comme je respecte le député de Winnipeg-Nord Centre (M. Knowles). Quoi qu'il en soit, j'aimerais vous lire un extrait de ce document, car c'est en rapport avec ce qu'a dit mon ami de Kenora-Rainy River. Voici une description du leader de l'opposition à la Chambre:

C'était un parlementaire respecté et, comme le disait son mentor, Lester Pearson, un fin diplomate. MacEachen, un libéral de gauche, avait conseillé Pearson au cours de ses premiers gouvernements minoritaires et avait occupé diverses fonctions ministérielles.

Il s'agit en l'occurrence de la législature de 1972-1974 alors que le gouvernement était minoritaire. Il ajoute ce qui suit:

Durant cette période, une amitié durable fondée sur un respect réciproque s'est nouée entre Stanley Knowles, le leader néo-démocrate, et MacEachen. Son talent de négotiateur a contribué immensément à assurer la survie du gouvernement.

Dans ce cas-là, je présume que le leader de l'opposition à la Chambre—et ils rougissent tous deux maintenant—quand il était leader du gouvernement à la Chambre s'acquittait fort bien de sa tâche, puisqu'il a permis au gouvernement de survivre. Telle est ma tâche maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je n'aimerais guère qu'on prétende que ce que je considère être un usage honorable où je me fais l'émule de mon collègue d'en face, ne semble être qu'un marchandage des voix sur le parquet de la Chambre des communes. C'est là un usage parlementaire qui n'a rien d'irrégulier.

A la page 8, ce même document rapporte les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est important, je pense, que je cite ces déclarations dans leur contexte; j'aimerais donc lire ce qu'il a dit.

M. Pinard: Qu'advient-il de l'article du *Globe and Mail*?

Une voix: Vous le niez? Répondez par oui ou non.

M. Baker (Nepean-Carleton): Voici ce que dit ce document:

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Voici ce que dit ce document:

Au cours de cette période, la survie des libéraux dépendait de la collaboration des néo-démocrates. Stanley Knowles et Allan MacEachen se réunissaient plusieurs fois par semaine en tant que leaders à la Chambre pour discuter, bien qu'officiellement leurs partis «ne se parlaient pas». Et M. Knowles d'expliquer:

«Si on avait vu David Lewis discuter avec John Turner (Ministre des Finances), cela aurait fait du bruit, mais M. MacEachen et moi-même pouvions nous réunir aussi souvent que nous le voulions et cela semblait tout à fait naturel».

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Laissez-moi vous lire un dernier paragraphe du document en question:

En réalité, M. MacEachen s'est entretenu avec Knowles et le ministre de la Santé Lalonde pour marchander la hausse des prestations de la sécurité de la vieillesse. Il fallait que cette hausse fût propre à apaiser les néo-démocrates sans pour autant épouvanter les libéraux.

Voilà qui illustre bien les difficultés du leader parlementaire d'un gouvernement minoritaire.

M. Pinard: Qu'est-ce que tout cela a à voir avec l'Orateur?

M. Breau: A-t-il parlé à l'Orateur?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me reportais à l'argument du député de Kenora-Rainy River pour tenter de le réfuter. J'ai jugé à propos de lire ces déclarations.

J'ai déjà dit deux fois, et je le répète, qu'à mon sens, monsieur l'Orateur, les explications que vous avez fournies à la Chambre dès le début de la discussion sur cette question étaient tout à fait valables. Votre interprétation des faits, monsieur l'Orateur, correspond à la mienne.

Je ne suis pas responsable de ce que le journaliste du *Globe and Mail* a pu écrire.

M. Pinard: Le niez-vous?

M. Baker (Nepean-Carleton): Si j'ai eu le tort de ne pas préciser à quel moment j'ai constaté cet air outragé sur la figure du député de Bellechasse (M. Lambert)—et il avait l'air joliment outragé—je vous prie de m'en excuser.

J'espère qu'à cause de cette histoire Votre Honneur ne va pas adopter une politique de porte close. Si vous le permettez et sans vouloir vous flatter, j'aimerais dire que s'il est une chose qui me plaît et qui m'a toujours plu à la Chambre, aussi bien en tant que député ministériel que député de l'opposition au temps où j'occupais le siège de l'actuel leader de l'opposition, c'est que vous êtes et avez toujours été disponible, monsieur l'Orateur. Vous êtes toujours attentif aux instances des députés.

M. Breau: Dites donc que ce que rapporte l'article du *Globe and Mail* est faux, si vous en avez le courage.

● (1640)

M. Baker (Nepean-Carleton): J'espère que ça va continuer. Monsieur l'Orateur, si je vous ai placé dans une situation embarrassante . . .

M. Whelan: Qu'avez-vous fait à ce journaliste?

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . si je l'ai fait, je m'empresse de m'excuser. Je veux que vous le sachiez, parce que je suis conscient de mes responsabilités envers la Chambre et envers vous, l'Orateur de la Chambre des communes.

Une voix: Et le *Globe and Mail*?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Sept autres députés demandent la parole. Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne).

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur . . .

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet des remarques que vient de faire le président du Conseil privé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Papineau (M. Ouellet) a répondu à l'intervention du député de Rimouski (M. Allard). Il a pris beaucoup de temps pour exposer les mêmes arguments. S'il veut revenir sur ce qui vient de se dire, il pourra le faire, mais sept autres députés n'ont pas encore eu la parole, et je crois que je devrais les entendre d'abord. Le député de Northumberland-Miramichi.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Merci, monsieur l'Orateur. Un article du *Globe and Mail* . . .

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, avez-vous dit que vous me redonneriez la parole cet après-midi?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): . . . déclare ce qui suit:

Au cours d'une interview, M. Baker a déclaré qu'il avait tenté des démarches auprès de l'Orateur James Jerome au nom des créditistes, parce qu'il avait été ému par l'air outragé du député créditiste Adrien Lambert, quand les cinq représentants du Québec ont quitté la Chambre dernièrement en guise de protestation.

Dans les premières minutes du débat de cet après-midi, vous avez dit, monsieur l'Orateur, que le leader du gouvernement à la Chambre ne vous avait pas fait d'instances et, bien sûr, nous vous croyons sur parole. Plus tard, le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il vous avait parlé mais qu'il ne se rappelait plus quel jour. Vous lui avez alors rappelé que c'était jeudi, la veille du jour où les créditistes ont quitté la Chambre.

Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre a le devoir envers vous et la Chambre d'opposer un démenti formel et catégorique à l'article du *Globe and Mail* ou de faire carrément des excuses à tous les députés. C'est le moins qu'il puisse faire.

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur deux questions que nous discutons aujourd'hui. La première a trait à l'article du *Globe and Mail*. Je pense que le député libéral avait le droit de soulever cette question, mais je crois que vous avez bien précisé, monsieur l'Orateur, que vous n'aviez pas été influencé par des discussions qui peuvent avoir ou ne pas avoir eu lieu. Les membres du parti libéral pensent peut-être que le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas donné de démenti aussi ferme qu'il le devrait.

Une voix: Il ne l'a pas fait.

M. Nystrom: On dit qu'il ne l'a pas fait. On dit qu'il n'a pas démenti les faits. Je pense donc, monsieur l'Orateur, qu'on met peut-être en doute aussi ce que vous avez affirmé à la Chambre.

Ce que je veux dire aux députés, c'est qu'ils s'aventurent sur un terrain très dangereux. Ils ne sont pas loin de déceler une arrière-pensée dans ce que l'Orateur a déclaré à la Chambre.

Des voix: Pas du tout.

M. Nystrom: L'Orateur a dit très clairement qu'il n'avait aucunement été influencé par ce qui a pu arriver ou ne pas arriver.

M. Breau: Il y a plus encore.

M. Nystrom: Si des libéraux pensent que vous avez été influencé, alors nous nous aventurons sur un terrain dangereux. Je pense que nous devrions croire l'Orateur sur parole s'il nous dit qu'il n'a pas été influencé. S'ils ont d'autres preuves—et il faudra qu'ils en justifient—je pense que c'est là une voie très dangereuse.

Passons aux députés créditistes. Un député a dit: «Ils ne sont pas des minoritaires, nous sommes tous sur le même pied». Je vois bien que, s'il n'existe pas de reconnaissance officielle des partis d'opposition en Chambre, il existe une reconnaissance de fait. Nous avons des groupes. Il y a le parti libéral, il y a notre parti, puis il y a un groupe de cinq autres députés qui se réclament du Crédit social. Il n'y en a peut-être pas 12, mais quand même ils ont fait campagne pour le parti du Crédit social. Cinq ont été élus et ils ont reçu environ 4 p. 100 des voix, donc il faut leur donner un rang qui soit plus que celui de simples députés mis côte à côte.

Une voix: Rien à faire.

M. Nystrom: Puis-je rappeler à la Chambre qu'une démocratie se juge à la façon dont elle traite ses minorités? Je pense que cela est très important.

L'Orateur a dit essentiellement qu'il cherche à faire preuve de justice, qu'il procède arithmétiquement et qu'il donnera la parole aux députés du parti du Crédit social trois fois par semaine à peu près. Il lui arrivera certains jours de leur permettre de poser une série de questions-amorces et d'autres jours je suppose que non. Leur nombre de cinq leur donne droit en quelque sorte à une question-amorce tout comme le leader ou un autre député de son parti doit avoir en toute justice, une fois de temps à autre, la possibilité de faire une déclaration après les leaders des autres partis.

D'après ce que l'Orateur a dit hier, cela ne lui tiendra pas lieu de précédent. C'est ce qu'il a fait hier, mais je suis persuadé, d'après ce qu'il a dit, qu'il n'a pas l'intention de recommencer à propos de chaque déclaration importante. Mais étant donné que le parti du Crédit social a cinq députés à la Chambre, que nous en avons 26 et que les libéraux en ont 112, ils ont droit à un certain pourcentage de temps de parole au cours du premier discours du débat. Ce n'est que juste.

Je pense que c'est tout ce que vous voulez dire, monsieur l'Orateur. Vous vous efforcez d'en arriver à un certain équilibre et de faire des calculs de la façon la plus juste possible.

Je prie la Chambre de laisser à l'Orateur le soin de trancher la question et de lui faire confiance pour ce qui est de rendre justice au groupe du Crédit social à la Chambre des communes, étant donné qu'il se montre juste, à mon avis, envers les députés des trois autres partis qui sont représentés à la Chambre.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, il y a, je crois, une question essentielle que vous devez tirer au clair. Je me rends bien sûr compte que l'intégrité de la présidence ne fait aucun doute. Je vous ferais toutefois respectueusement remarquer, que depuis le début des travaux de la Chambre lorsqu'on a mis une motion aux voix, tous les députés de la Chambre ont clairement démontré qu'ils étaient d'accord avec le leader du gouvernement pour qu'aucun député créditiste de la Chambre ne soit choisi pour siéger aux comités au moment de la sélection des membres de comités de la Chambre.

Je pense que ce précédent essentiel devrait vous guider lorsque vous déciderez s'il convient d'accorder le statut de parti officiel de la Chambre au Crédit social.

Je suis sûr que tous les députés se sont demandé qui prendrait l'initiative dans cette affaire, si vous aviez le pouvoir absolu de dire que vous ne reconnaissiez pas le Parti Crédit social comme parti officiel à la Chambre des communes et si vous l'annonceriez à la Chambre. Selon le leader du gouvernement à la Chambre, le gouvernement avait décidé que les députés créditistes ne seraient pas autorisés à faire partie des comités de la Chambre. Sa position était très claire; il ne reconnaissait pas officiellement le parti créditiste à la Chambre.

Nous avons ensuite voté, monsieur l'Orateur, ce qui est je crois l'essence même du régime parlementaire. Le résultat du vote sur cette question n'a laissé planer aucune ambiguïté; il y a eu cinq voix contre celles de tous les autres députés. Par un vote de la Chambre, nous avons dit que les créditistes ne pourraient pas être considérés comme parti lors de la constitution des comités de la Chambre des communes.

J'en ai conclu, d'une part, que vos futures décisions tiendraient compte de ce vote de la Chambre et, d'autre part, que les députés créditistes siégeraient comme indépendants et non pas comme membres d'un parti national officiel, tel que nous définissons les partis politiques au Canada.

A mon avis, les cinq députés régionaux qui viennent d'une seule province et qui siègent aujourd'hui à la Chambre comme membres du Parti Crédit social ne sont pas dans une meilleure position que l'était l'ancien député de Moncton quand il se plaignait de ne pouvoir être admis aux réunions des comités permanents de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'hésite à interrompre le député, mais il repart dans une discussion qui dure depuis quatre semaines. La question de privilège dont nous sommes saisis aujourd'hui a trait à un article du *Globe and Mail* portant sur un geste du président du Conseil privé. J'ai tenté d'exposer ma position aussi clairement que je le pouvais à la Chambre, mais je vais la répéter afin que la Chambre comprenne.

Je crois avoir expliqué très clairement dans mon exposé d'hier que la décision portant qu'un groupe constitue ou non un parti politique n'était pas tout bonnement prise à la Chambre; elle est prise ailleurs. Ce que je disais à la Chambre hier, c'est simplement que dans certaines circonstances, et puisque les députés du Crédit social avaient droit à certains privilèges, ils devaient être à même, à l'occasion, d'obtenir ces privilèges d'une manière qui reconnaisse leur position à titre de parti politique. Hier, la décision qui était en jeu n'était pas de savoir si le député de Beauce (M. Roy) devait prendre part au débat; la question était de savoir quand il pouvait le faire. De même, lors de la période des questions, il ne s'agit pas de savoir si le parti du Crédit social participera à la période des questions, mais de savoir quand et comment. Voilà les deux seules questions qui se posent.

Hier, sur la liste que je tiens depuis que j'occupe la présidence, figurait le nom du député de Beauce, puis celui du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthty). Ma seule intervention fut de les permuter. C'est tout.

● (1650)

J'ai bien pris soin de dire hier, pour être tout à fait clair, que si le débat d'hier avait eu lieu mercredi après-midi, et s'était terminé à 6 heures, je n'aurais donné la parole à personne du parti créditiste, car en le faisant j'aurais permis à un groupe de cinq députés d'apporter au débat une participation disproportionnée à leur nombre.

Je ne vois pas comment je pourrais être plus clair. Tout ce que j'essaie de faire c'est de leur donner ce qui leur est dû, mais de le leur donner d'une façon qui reconnaît simplement l'existence de ce parti politique. Il peut être dangereux de chercher à donner à la minorité un rôle exactement proportionnel à son importance, avec une précision scientifique, parce que les calculs ne sont pas toujours justes. Le chiffre cinq n'est pas un diviseur universel à la Chambre; par exemple, trois députés du crédit social ont participé au débat sur le discours du trône; soit 60 p. 100 de leurs effectifs; je fais d'ailleurs remarquer en passant que cela est passé pratiquement inaperçu. Aucun autre parti n'y a autant participé. Cependant, s'il y en avait eu un de moins, la participation aurait peut-être pu être réglée de façon plus précise. Le débat a duré huit jours, mais la Chambre ne s'est pas alarmée de ce que, pendant ces huit jours, trois députés aient pris la parole. A s'en tenir aux chiffres, les députés du Crédit social ont eu droit dans le tout premier débat à beaucoup plus d'interventions que ne leur en réservait leur nombre de cinq. Mais à ce moment-là, personne ne leur a donné le nom de parti politique.

Il faut savoir reconnaître que, quel que soit le nom qu'on leur donne ou l'opinion qu'en ont les députés, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre, ils ont quand même droit à une certaine participation. Je suis intervenu uniquement pour leur accorder la participation à laquelle ils ont droit, compte tenu de la situation de leur parti, et rien d'autre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'espère que vous ne considérerez pas cela comme une critique. L'affaire prend évidemment sa source dans l'article du *Globe and Mail*, qui attribue au président du Conseil privé (M. Baker) certains propos. L'autre question, celle qui porte sur le point de savoir s'il fallait donner la parole au député de Drummond (M. Pinard), vous l'avez réglée de façon que j'estime satisfaisante, du moins pour le moment. Mais quant à la question de savoir si le président du Conseil privé a tenu ces propos, et indépendamment de ce qu'il nous dit aujourd'hui qu'il n'a pas considéré son geste comme une démarche quand il vous a approché ainsi que de ses autres affirmations d'aujourd'hui, c'est lui qui fera figure d'accusé aujourd'hui s'il ne prend pas la parole pour dire que l'article du *Globe and Mail* est inexact, à dessein ou pas. Ce qui est en cause dans ce débat, c'est ce qui s'est fait.

A l'instar de mon collègue, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) je connais le président du Conseil privé depuis des années. J'ai dit publiquement que je le respectais. Cependant, il a pris la parole deux ou trois fois au cours du débat, et je ne l'ai pas entendu une seule fois déclarer sans équivoque que le *Globe and Mail* avait carrément mal interprété ses propos. Il ne l'a pas fait. Les gens ne peuvent donc que se demander si vraiment il a parlé au reporter du *Globe and Mail*, si c'est bien ce qu'il a dit, ou si le journal le cite avec exactitude en tout ou en partie. Cela signifierait qu'il pensait, à en croire l'article, et qu'il a répété à quelqu'un d'autre que sa réunion avec vous était en fait une instance. Cela remet gravement en doute la motivation du député. Dans son propre intérêt et afin de dissiper les doutes qui subsistent dans ce débat, il devrait le refuter nettement, catégoriquement et clairement.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, on a soulevé à mon avis deux questions qu'il faudrait élucider, non seulement à propos de ce qui s'est passé, mais aussi de ce que l'on peut prévoir pour l'avenir.

La première question, il me semble, concerne le statut du Crédit social. Je veux insister sur les propos tenus par mon leader à la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je sais qu'il est difficile aux députés d'écouter quand ils n'ont pas la parole, mais j'aimerais qu'ils essaient de se rendre compte que des partis même plus petits que les leurs ont parfois quelque chose à apporter à un débat.

Je pense que vous avez vous-même bien défini le statut du Crédit social. Il importe peu que le parti libéral reconnaisse le Crédit social ou non. C'est une chose qu'il faut mentionner, à mon avis. Il est bien évident, d'après tout ce qu'on a dit depuis les élections, que le parti libéral ne reconnaît pas le parti du Crédit social. Je prétends respectueusement que c'est une question qui peut présenter un certain intérêt philosophique pour les députés qui partagent ce point de vue.

Sauf votre respect, je dirais que, même s'il s'agit d'un petit parti qui comprend seulement cinq membres . . .

M. Breau: De quel droit changez-vous les règles?

M. Rae: . . . Je ne change aucune règle. Je n'essaierai pas de changer les règles, je reconnais simplement des faits sociologiques et politiques. Si un parti se présente comme tel à une élection . . .

M. Breau: Ce n'est pas ce que disent les règles.

M. Rae: . . . et se fait élire comme tel à la Chambre des communes . . .

M. Breau: Vous devriez lire la loi sur la Chambre des communes.

M. Rae: . . . ce parti est un parti à certaines fins. Je conseillerais aux députés libéraux de demander au député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy), qui a siégé cinq ans à l'Assemblée législative du Manitoba, s'il siégeait à titre d'indépendant ou de chef—et en fait de seul membre—du parti libéral, tout comme M. Dotley siège comme membre unique et chef . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Rae: . . . manifestement, j'ai touché la corde sensible . . . du Nouveau parti démocratique de l'Alberta.

Une voix: Et le *Globe and Mail?*

M. Rae: Nous en arriverons au *Globe and Mail*. Ce que je veux dire, malgré les interruptions et le chahutage du parti à mon extrême droite, le parti libéral, c'est que la décision vous revient, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas au parti libéral du Canada de décider qui doit parler à la Chambre ni dans quel ordre. Ce n'est pas au parti libéral de décider qui va poser des questions où qui doit avoir la parole.

Une voix: Là n'est pas la question!

M. Rae: Au contraire. D'après ce qu'en dit le député de Papineau (M. Ouellet) et d'autres, c'est le parti libéral qui va décider à qui accorder la parole et combien de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Il suffit de relire le compte rendu des propos du député de Papineau, pour y trouver une indication claire de la déclaration qu'il a faite.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Libre à lui de le nier mais, à mon avis, c'est bien ce qu'il a laissé entendre.

En ce qui nous concerne, monsieur l'Orateur, nous préférerions de loin nous en remettre à vous, en ce qui a trait à nos droits de parti minoritaire à la Chambre, plutôt qu'au parti libéral, ici ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Je ne fais pas non plus confiance aux députés d'en face. Vous êtes le seul à qui nous accordons notre confiance.

La deuxième question soulevée est d'importance fondamentale. Elle a été soulevée par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), pour qui nous avons tous la plus grande estime. Elle a trait aux liens entre les chefs de parti et vous-mêmes, monsieur l'Orateur. Votre Honneur a soulevé cette question au début de la discussion. Le président du Conseil privé a déclaré qu'il croyait être de son droit et même de son devoir, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre—si je l'ai bien compris—de vous faire des recommandations au sujet de certains problèmes qui, d'après lui, pourraient surgir dans le cours de nos travaux.

Je suis nouveau à la Chambre et je n'ai pas beaucoup d'expérience.

Une voix: C'est vrai!

M. Rae: Oui, mais nous avons tous le droit de prendre la parole et de nous faire entendre. Je vous recommande, monsieur l'Orateur, de suivre l'exemple des juges qui ont à rencontrer à la cour les avocats des parties. Avec votre vaste expérience, vous savez probablement qu'aucun juge n'accepterait de voir l'avocat d'une partie seul à seul. En effet, il risquerait de se laisser influencer par les propos de l'avocat au moment de prendre une décision de nature juridique, et non de nature politique.

En toute déférence, j'estime que votre fonction à la Chambre pour ce qui est d'accorder la parole aux députés de façon aussi juste que possible pour leur permettre de poser des questions est une fonction judiciaire et non politique. Il me semble, et je ne dis pas cela de façon catégorique car mon raisonnement peut avoir des failles qui m'ont échappées, que le président du Conseil privé devrait songer que lorsqu'il se présente chez l'Orateur de la Chambre, ce n'est pas uniquement en sa qualité de député de Nepean-Carleton, il le sait fort bien, ni même uniquement en sa qualité de président du Conseil privé, qu'il y va, mais en sa qualité de membre militant du parti au pouvoir.

Une voix: Précisément!

M. Rae: Le député de Cape Breton Highlands-Canso a tout à fait raison de dire que nous étions dans une situation fort délicate hier. Il faut reconnaître que le droit à la parole a peut-être influé sur les résultats du vote d'hier soir. Cela ne fait aucun doute, à mon avis. Une suggestion que vous pourriez étudier, monsieur l'Orateur, c'est . . .

● (1700)

Une voix: Un comité.

M. Rae: Non, pas un comité, mais le principe qu'il n'y ait pas de discussions entre les leaders de la Chambre sans qu'ils soient tous présents. Aucun leader à la Chambre ne devrait croire qu'il lui est loisible de présenter une instance de caractère juridique plutôt que politique à l'Orateur de la Chambre des communes, agissant dans l'exercice de fonctions de nature judiciaire.

Nous nous souvenons tous des coups de téléphone passés à des juges. Il y a eu d'autres cas où on a essayé, en toute bonne foi et avec les meilleures intentions, de présenter des instances d'un caractère juridique à une personne exerçant des fonctions judiciaires. Ces pratiques ont été critiquées, et avec raison. Il existe maintenant des règles de conduite pour les députés. Nous reconnaissons tous qu'il y a des choses que nous ne pouvons faire.

Je dis au président du Conseil privé (M. Baker) et aux autres leaders de la Chambre qu'il pourrait être nécessaire à l'avenir que les leaders soient tous présents si l'un d'eux désire vous entretenir, monsieur l'Orateur, de questions de caractère juridique et qu'on ne présente pas d'instances en privé, si bien intentionnées soient-elles, car je ne mets certes pas en doute les bonnes intentions du président du Conseil privé.

Je vous ai personnellement présenté des instances, monsieur l'Orateur, au sujet de quelques questions de caractère privé, dont l'une est encore en suspens. Je pense qu'en tant que députés, nous avons tous le droit de soulever ces sujets de préoccupation. C'est différent. Je vous parle ici en tant que simple député d'une affaire de conscience personnelle. Mais quand le président du Conseil privé vous présente une instance qui n'est pas une affaire de conscience personnelle, pas une question privée touchant ses privilèges personnels de député, j'estime qu'il ne devrait pas le faire sans que les autres leaders de la Chambre soient présents. Je pense que cela permettrait de résoudre un problème qui pourrait devenir épineux.

Le président du Conseil privé a comparé les rapports qui existaient entre le président du Conseil privé à l'époque, le député de Cape Breton Highlands-Canso, et mon leader à la Chambre durant une autre législature. La différence est cependant que l'Orateur n'était aucunement en cause. C'est une différence fort appréciable.

Il y a forcément des discussions et des négociations dans tout Parlement minoritaire. Nous sommes assez grands pour savoir que ces votes n'ont pas lieu sans discussion préalable. Cependant, on ne peut comparer de pareilles négociations et une discussion au sujet de la reconnaissance ou du statut d'un parti qui, on le sait bien, est également mêlé à une discussion politique avec le premier ministre (M. Clark) et le président du Conseil privé au sujet d'une motion de censure. De toute évidence, il existe une distinction entre ces deux situations.

S'il s'agissait d'une fonction judiciaire, il faudrait que tous les intéressés soient présents. L'Orateur ne devrait en aucun cas participer à des entretiens de nature politique, et je termine là-dessus.

M. l'Orateur: Pour revenir à une question antérieure qui se rattache à l'intervention du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), nous convenons tous de l'à-propos de sa suggestion. Mais en pratique, cela revient à supprimer presque tous contacts, toutes conversations qui ont lieu à la Chambre. Par exemple, il n'est pas rare qu'à la suite d'une décision de la présidence, un député à qui la décision ne plaît pas se présente et demande: «Y avez-vous vraiment songé?» Ce n'est que pour la forme, je ne pense pas que le député cherche à rouvrir la question. Le député vient me dire qu'il ne comprend pas du tout mon point de vue. Il est déçu et désappointé. Et je pourrais alors lui répondre: «Je ne peux en discuter avec vous, sauf en présence de membres des autres partis».

Il en serait de même si, après la période des questions, un leader à la Chambre venait me dire à mon bureau: «Écoutez, nos députés ne sont pas satisfaits du nombre de question . . .». Je devrai alors lui dire: «Assez; je dois convoquer les autres leaders pour discuter ce genre de chose». Ce sont là de simples observations à propos des travaux de la Chambre.

Nous pourrions, bien sûr, suivre le Règlement à la lettre, à la manière d'un tribunal, comme l'a dit le député. Le problème, c'est que cela nous obligerait à une telle rigueur qu'il deviendrait moins agréable de s'occuper des affaires de la Chambre. Je préfère de beaucoup la confiance.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que nous avons tous le plus profond respect pour la présidence et pour la personne de l'Orateur. Je trouve regrettable que la discussion ait pris un tour tel que certains n'ont peut-être pas compris que la plupart de ceux qui ont pris la parole, du moins ceux de mon parti, ne l'ont fait que pour exprimer leur profonde conviction que l'Orateur de la Chambre, tant dans l'exercice de ses fonctions que personnellement, ne devrait jamais être mis en cause, être critiqué ou être l'objet d'aucune remarque qui ne soit pas un témoignage du profond respect que la Chambre a pour lui.

Voilà pourquoi il est particulièrement tragique et regrettable qu'on se méprenne sur nos propos lorsque nos soulevons une question qui ne s'adresse nullement à l'Orateur, mais qui en fait tend à sauvegarder la réputation de l'Orateur et à protéger l'honneur de la Chambre. On s'est peut-être mal exprimé ou certaines choses ont été mal comprises, mais, à ma connaissance, telle n'était assurément pas l'intention de mes collègues. La question en cause, et c'est important, c'est que nous n'avons jamais mentionné le nom de l'Orateur de la Chambre des communes. Nous n'en avons pas parlé à la presse. Nous n'avons pas mis en cause l'Orateur dans ce qui s'est produit hier soir. C'est précisément parce que nous ne l'avons pas fait que nous nous demandons qui a pu le faire.

C'est là ce qui nous préoccupe. Nous voulons simplement souligner que les Canadiens risquent de perdre le respect qu'ils ont envers le régime parlementaire dont nous avons entendu parler en termes si éloquents dans le discours du trône, et que ce respect même que nous voulons renforcer pourrait être remis en question.

Par conséquent, quand un article publié dans le *Globe and Mail* semble imputer certains propos à un député qui, dit-on, pourrait avoir laissé entendre qu'il aurait exercé une certaine influence sur l'Orateur, cela compromet la réputation de la présidence.

C'est de cela que nous parlons et non pas de l'Orateur lui-même. C'est cela qui est en jeu. Nous nous attendions à ce que le président du Conseil privé, par l'intermédiaire du *Globe and Mail* ou autrement, précise qu'il n'avait pas l'intention d'influencer l'Orateur, qu'il ne cherchait aucunement à le faire et qu'il est désolé qu'on ait mal interprété ce qu'il a dit—car l'article laissait entendre que c'est précisément ce qu'il avait fait—et qu'il ne cherchait pas à donner l'impression qu'il avait un certain mérite pour avoir obtenu quelque chose de l'Orateur.

Voilà de quoi il s'agit. Ce n'est pas l'Orateur, mais la réputation de la présidence qui est en jeu. Ce n'est pas que la chose ait eu lieu, puisqu'il n'en est rien, mais bien que les gens croient qu'elle a eu lieu. Ce n'est pas ce qui est arrivé, mais ce qu'on pense qu'il est arrivé. C'est sur ce point que nous voulons avoir des éclaircissements.

Il serait très facile non pas de dire «si je l'ai fait», mais de dire simplement que le fait d'avoir prononcé le mot Orateur dans cette conversation avec les journalistes du *Globe and Mail* a suscité un malentendu qui a occupé tout l'après-midi des députés. Nous voulons tous sauvegarder l'intégrité et la réputation de la présidence, en qui nous avons entière confiance.

Des voix: Bravo!

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, j'ai eu très rarement l'occasion depuis que je suis député de participer à l'examen d'une question aussi importante que celle-ci. N'étant ni avocat ni spécialiste du Règlement et de la procédure, je laisse d'habitude ce soin à d'autres collègues plus expérimentés. Cependant, je voudrais que vous m'aidiez, moi, simple député, à faire le point.

Je pense qu'aucun des députés qui ont participé au débat de cet après-midi n'a dit qu'il doutait de la parole de Votre Honneur. Je dirais que c'est plutôt le contraire, et que nous nous appliquons tous à sauvegarder l'intégrité de l'Orateur de la Chambre des communes.

Je n'ai pas eu le temps de consulter mes collègues, mais, pour ma part, je ne m'oppose nullement à ce que le leader du Nouveau parti démocratique, s'il le désire, vous consulte à propos de ce qui pourrait toucher les interventions de ses députés à la Chambre. Je n'y vois aucun inconvénient.

[*Français*]

Si l'honorable député de Beauce (M. Roy) veut vous téléphoner ou vous écrire une lettre, monsieur le président, et vous demander la permission de venir vous rencontrer à vos bureaux ici, à la Chambre des communes, de lui-même, parlant pour son groupe, parti officiel ou non, s'il veut faire des interventions au nom du groupe qu'il représente ici à la Chambre des communes, . . .

● (1710)

[*Traduction*]

Le leader du gouvernement à la Chambre assume des fonctions très importantes et il reconnaîtra sans doute que je lui ai toujours porté beaucoup de respect de même qu'à son service ou à tout autre ministre du gouvernement, que je sois dans l'opposition ou du côté des ministériels. Pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre—c'est le fond de ma question—devrait-il aller vous voir de son propre chef au risque de vous mettre dans une position très embarrassante? Pourquoi devrait-il s'arroger officiellement ou non, le droit de parler au nom des députés du parti du Crédit social? Ils sont assez grands pour s'exprimer eux-mêmes. Quiconque a suivi les débats a pu constater que même s'ils ne sont que cinq, ils savent s'exprimer et ils savent très bien se défendre quand ils s'adressent à un député, à la Chambre ou à vous, en privé. Pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre veut-il soudain les prendre sous son aile protectrice?

Je répète, je pense qu'il s'agit d'une question fondamentale. Si le chef de l'opposition officielle à la Chambre demande que vous le receviez pour parler de nos interventions à la Chambre, de nos droits et de nos privilèges en tant que membres de l'opposition officielle, c'est une chose. Et je ne vois aucune objection à ce que le leader du gouvernement à la Chambre fasse la même chose au nom de son parti. Pourquoi devrait-il subitement se faire le champion des droits d'un groupe de cinq députés qui sont réputés capables de se défendre et de veiller à leurs intérêts eux-mêmes?

Cela modifierait l'atmosphère de la Chambre du tout au tout. Je le répète, en toute déférence pour le leader du gouvernement à la Chambre, cette discussion pourrait prendre fin d'ici cinq minutes ou cinq secondes: tout ce qu'il a à faire, c'est se lever et nier les faits rapportés dans le *Globe and Mail* ce matin.

[M. Lefebvre.]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), que j'estime beaucoup, a, en fait, répondu lui-même à la question de savoir pourquoi j'avais consulté la présidence, comme j'ai tenté de le faire valoir au débat de mon intervention. Il a dit que le leader du gouvernement à la Chambre occupait un poste de responsabilité à la Chambre. C'est présicément la raison qui m'a poussé à agir. Je pense avoir déclaré que j'assume une double responsabilité. Certains contesteront peut-être cela, mais je prends mes responsabilités envers la Chambre des communes très au sérieux et quand un groupe de députés a des problèmes qui, selon moi, nuisent au bon fonctionnement des travaux de la Chambre, je ne pense pas qu'il soit inopportun de ma part d'en discuter avec l'Orateur de la Chambre des communes.

Vous en déciderez peut-être autrement, monsieur l'Orateur, et je me rendrai de bonne grâce à votre décision, mais j'ai toujours cru, et rien ne s'est produit cet après-midi pour me convaincre du contraire, que les députés ont le droit de faire part de leurs préoccupations à l'Orateur. Les ministériels ont le droit de le faire, les députés de l'opposition et leur leader aussi. Ce qui serait répréhensible, ce serait des instances dans le sens où l'entend le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

Ce que je reproche au député, ce n'est pas la solution qu'il propose mais l'usage qu'il fait du mot «instances». A mon avis, il importe, quand un député va voir l'Orateur, peu importe le motif, qu'il n'essaie pas, à titre de simple député ou de ministériel, d'exiger une décision d'avance ou encore d'empêcher la discussion en bonne et due forme d'un rappel au Règlement ou même, d'exercer des pressions indues sur l'Orateur. Monsieur l'Orateur, vous avez vous-même répondu à cet argument aujourd'hui. Vous avez vous-même affirmé ne pas avoir été influencé par ce que j'ai dit, sauf que vous avez décidé de convoquer une réunion à laquelle ont participé le député de Pontiac représentant son parti, mon secrétaire parlementaire, représentant son parti, et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lui aussi représentant son parti.

Je veux tout simplement ajouter, en ce qui concerne la division des partis à la Chambre, que la préoccupation que je vous ai signalée vous a incité à convoquer une réunion de représentants des partis. Je regrette de n'avoir pu y assister, comme le regrette aussi, j'en suis sûr, le député de Cape Breton-Highlands-Canso, qui a dû s'absenter. Mais tous les partis ont été bien représentés. Voilà la situation dans laquelle je me trouve.

Je tiens à signaler à toute la Chambre que si je parle à M. l'Orateur dans le couloir, je m'adresse à lui en sa qualité de président de notre assemblée. Je veux faire remarquer au révérend député d'Eglington-Lawrence (M. de Corneille) que c'est toujours ainsi que j'ai vu mon rôle, ce qui, à mon avis, est la bonne manière de le remplir.

Une voix: Démentez toute l'histoire!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je le répète, je ne suis pas responsable des affirmations contenues dans l'article qui a paru dans le *Globe and Mail* ou le *Review* de Carp.

Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a dit qu'il pouvait parfois y avoir des difficultés. Je me suis peut-être mal exprimé. J'ai peut-être eu le tort de mal m'exprimer, et si c'est vrai, j'en accepte la responsabilité. Mais l'essentiel du problème c'est de savoir si oui ou non le député de Nepean-Carleton, qui se trouve être le président du Conseil privé et le Leader du gouvernement, à la Chambre des communes est allé vous voir, monsieur l'Orateur, et a eu la témérité ne serait-ce que de songer à influencer l'orateur de la Chambre des communes. Si je l'ai fait, je n'ai pas ma place ici, et si vous l'aviez accepté, vous ne seriez pas non plus à votre place. Rien de tel n'est arrivé et vous le savez comme moi.

M. l'Orateur: Je sais que le député de Papineau (M. Ouellet) désire prendre la parole, car il a parlé plus tôt de se retracter éventuellement. Je pense que notre discussion a assez duré et je me demande vraiment s'il y a lieu de la prolonger davantage.

M. Ouellet: Je serai très bref, monsieur l'Orateur. Au cours de sa deuxième intervention, le président du Conseil privé (M. Baker) a mentionné que je lui avais prêté certaines intentions et que j'avais mis en doute l'intégrité de Votre Honneur. Je tiens à bien préciser que je ne visais nullement votre conduite, mais plutôt celle du président du Conseil privé. Ce dernier a eu trois occasions, cet après-midi de s'expliquer clairement. Je dois dire que sa troisième explication était supérieure à la deuxième et nettement meilleure que la première qui était plutôt tirée par les cheveux.

• (1720)

Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que lors de mon intervention à ce moment-là, je demandais au président du Conseil privé de préciser ce qu'il avait dit aux reporters du *Globe and Mail*. Il est bien évident que c'est ce qu'il vous a dit. Il sait très bien que la présidence ne peut être influencée, mais nous ne savons pas encore au juste ce que le président du Conseil privé a dit au *Globe and Mail* et au représentant des députés créditistes de la Chambre. On peut encore s'interroger à ce propos, et les instances que je vous ai faites portent précisément sur ce point.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est la deuxième fois que le député essaie de représenter son argumentation, et je respecte ses efforts. Son nom a été mentionné. Il ne retire rien de ce qu'il a dit, et je pense que je dois l'arrêter là.

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera très brève. C'est la première fois en sept ans que je vis une journée comme celle-ci. Après avoir été au service de la présidence pendant trois ans, je m'interroge sérieusement sur le fait que le président du Conseil privé (M. Baker) soit intervenu à trois occasions. Les déclarations qu'il a faites au *Globe and Mail* mettent votre intégrité en doute. Je ne prends pas cela à la légère et j'aimerais qu'il se rétracte. Nous respectons la présidence et j'aimerais qu'il en fasse autant.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'interviens encore brièvement parce que le président du Conseil privé a aussi mentionné mon nom. Il l'a fait indirectement en lisant un article intéressant écrit par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Dans cet article il est question de nombreuses rencontres entre le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) et moi-même au cours de la législature de 1972 à 1974. Le président du Conseil privé a dit que nous rougissions tous les deux. Je pense que si nous avons rougi, c'est probablement que les politiciens sont ordinairement si modestes qu'ils réagissent ainsi lorsqu'on mentionne leur nom.

Cependant, j'aimerais assurer au président du Conseil privé et à la Chambre que je suis bien loin d'être contrarié par le fait que l'on ait mentionné ces rencontres. Je me félicite de ces rencontres et de ce qu'elles ont apporté à la population du Canada.

M. l'Orateur: Je savais que nous nous éloignerions un peu du sujet de temps à autre, mais je n'aurais pas cru que nous finirions par remonter à la législature de 1972-1974.

Les questions soulevées tout d'abord par le député de Drummond (M. Pinard) puis par le député de Papineau (M. Ouellet) et par celui de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) . . .

M. MacEachen: J'ai encore la question de privilège à soulever, monsieur l'Orateur.

M. Prud'homme: Moi de même, mais pas sur le même sujet.

M. l'Orateur: Nous nous sommes occupés jusqu'ici des points soulevés par le député de Drummond et le député de Papineau au sujet de l'article du *Globe and Mail* d'hier. Le point soulevé par le député de Cape Breton Highlands-Canso ne concerne pas le *Globe and Mail* lui-même. Il s'agit d'une affaire que la Chambre considère évidemment comme sérieuse, et moi comme très sérieuse. Je pense que la Chambre l'a très longuement examinée. Pourtant, peut-être parce que tous les partis sont minoritaires, nous pouvons nous sentir obligés de nous montrer extrêmement prudents dans ce genre de situation.

Au cours de mes cinq années à la présidence et dans mes rapports avec les députés qui sont aujourd'hui les leaders de leur parti à la Chambre—quoique deux d'entre eux aient changé de place—,nous avons appris à nous connaître et peut-être nos entretiens ont-ils naturellement tendance à être informels. C'est bien normal et je crois qu'il s'est établi pendant ce temps un climat de confiance sur lequel les autres députés et moi-même comptons tout naturellement et que nous tenons pour acquis. Je suis absolument certain que le président du Conseil privé me parlait ce jour-là comme il l'a fait tant de fois quand il était leader de l'opposition à la Chambre à la dernière législature.

Je ne sous-estime cependant pas l'importance des points qui ont été soulevés. Ils sont très sérieux et je sais que le député ne fait pas d'excuses à la Chambre à la légère. Si, de quelque façon que ce soit—même par inadvertance, comme l'a dit, je crois, le député Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) dans sa dernière intervention—,la conversation de l'autre jour avait créé une situation délicate pour moi et, du même coup, pour la Chambre, il s'en est aussi excusé.

Privilège—M. Pinard

Le député de Papineau vient de dire que la troisième intervention du président du Conseil privé (M. Baker) était meilleure que les deux premières. Peut-être pouvons-nous alors nous occuper plus spécialement de celle-là. Le président du Conseil privé, il me semble, du moins dans cette intervention—c'est celle que j'ai le mieux en mémoire parce qu'elle est la plus récente—a dit tout d'abord que si la qualité du compte rendu donné par le *Globe and Mail* laisse à désirer, il en prend la responsabilité et explique l'inexactitude des termes qu'il a utilisés par la faute du journaliste. Je paraphrase, mais il acquiesce.

Deuxièmement, si ce qu'il m'a dit et dont j'ai parlé ensuite le même jour aux représentants de tous les partis a été considéré à quelque moment que ce soit comme une démarche tant soit peu irrégulière, il s'en excuse. Si à l'avenir la conduite était telle qu'il y ait lieu d'être plus scrupuleux entre les partis à cet égard, comme on l'a dit—je précise entre tous les députés et la présidence—c'est là je pense une chose que tous les députés regretteraient.

Encore une fois, cet incident nous révèle qu'en présence d'un gouvernement minoritaire, d'un nombre à peu près équivalent de députés en présence et d'une situation instable, nous devrions peut-être nous soucier davantage des formes, faire preuve d'un peu plus de prudence et de circonspection et afficher peut-être un peu moins de camaraderie et de familiarité. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais de toute façon j'accepte—comme la Chambre, j'en suis persuadé—l'intervention du président du Conseil privé qui a déclaré qu'il ne cherchait pas à exercer une telle influence, qu'il n'aurait jamais imaginé que j'aurais pu interpréter ainsi son geste et qu'il voulait simplement faire une recommandation, sachant qu'elle serait débattue plus tard ce jour-là, ce qui s'est effectivement produit au cours d'une réunion où tous les partis étaient représentés. Je suis persuadé que la Chambre accepte son explication. Toutefois, ce débat aura quand même été utile puisqu'il nous indique que nous devons nous montrer extrêmement prudents dans ce genre d'affaire.

Je reviens, pour terminer, à l'argument très valable, comme je l'ai signalé plus tôt, invoqué par le député de Drummond au sujet de l'application de l'article 29 du Règlement. Pour ceux qui pourraient s'étonner de la façon dont je l'ai appliqué hier, je peux dire qu'à mon avis, quand la présidence fait un choix, comme le prévoit cet article, un député ne peut demander la parole pour contester ce choix qu'après avoir invoqué le Règlement en vue de présenter la motion qui figure à l'article 29.

J'ai donné au député les raisons pour lesquelles je ne lui ai pas permis de le faire hier. Je tentais alors de résoudre un problème qui persistait à la Chambre depuis un certain temps. Je faisais donc plus que de donner la parole à un député dans un débat: je tranchais une question de procédure en rendant une décision dont j'estimais que la Chambre ne devait pas en appeler à ce moment-là. Dans cette situation, deux règles contradictoires pouvaient s'appliquer et j'ai dû faire un choix rapide entre elles. Si cela peut-être d'un réconfort quelconque pour l'honorable député, je lui dirai qu'à l'avenir, s'il désire invoquer l'article 29 du Règlement, il devra procéder exactement de la même façon qu'hier.

Pour terminer, j'ajouterai—car je croyais devoir faire état des questions les plus importantes dès le début—qu'étant donné qu'aucune des motions ne m'oblige à rendre une décision sur une question de procédure et que je n'ai donc aucune motion à considérer, je déclare donc les questions de privilège réglées en raison des dispositions que je viens de prendre.

[M. l'Orateur.]

M. MACEACHEN—L'OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je crois que c'est la première fois que je soulève une question de privilège à la Chambre des communes. En tout cas, c'est l'une des rares fois.

Ma question de privilège concerne les événements qui ont eu lieu à la Chambre des communes hier, mais en un sens, elle n'est pas étrangère à la discussion que nous avons eue plus tôt. Je n'ai aucun désir de rouvrir ce débat, quoique je sois tenté de dire que nous en avons bénéficié d'une certaine façon, car en faisant allusion à la collaboration qui, selon lui, existait entre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même, le président du Conseil privé (M. Baker) a de toute évidence dévoilé un arrangement portant sur une collaboration très étroite entre son parti et le groupe créditiste.

A ce même propos, je dis à mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'il est évident que ce contrat qu'il entretenait avec le gouvernement au cours de ces années de grand progrès, comme il l'a dit, a laissé des traces; en effet, il donnait vraiment l'impression aujourd'hui de tenir le rôle d'un député ministériel et non celui d'un député de l'opposition, qui est son rôle normal.

J'entends être bref et aller droit au but. Hier, à la Chambre, j'ai posé une question précise au ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources (M. Hnatyshyn), à savoir, s'il avait l'intention de faire appel sans tarder à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. Je lui ai également demandé d'expliquer pourquoi il n'en avait pas encore nommé les membres et, s'il ne l'avait pas encore fait, s'il voulait les désigner sur-le-champ, devant la Chambre. Plus tard, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a posé la même question.

● (1730)

En répondant à ces deux questions, le ministre m'a clairement et sans aucun doute induit en erreur. L'unique conclusion raisonnable que l'on puisse tirer de ses réponses est la suivante: le ministre n'a rien fait jusque-là et il a l'intention d'attendre encore avant de désigner les membres de l'Office. Le ministre m'a dit que je ne comprenais pas la situation car, et je cite: «la réalité, c'est que le ministère est en train de mettre sur pied un mécanisme qui permettra de faire face aux situations d'urgence». Il a poursuivi en déclarant qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer, mais qu'en cas de véritable crise, il envisagerait alors d'établir l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie.

J'ai accepté sans broncher les réponses du ministre. Je me suis ensuite rendu à une autre réunion et, vers 5 h 30 ou 6 h 00, j'ai été informé que la Presse canadienne venait de câbler un bulletin annonçant que le Premier ministre (M. Clark) aurait déclaré, mardi, que le gouvernement avait l'intention de mettre sur pied un Office de répartition des approvisionnements d'énergie qui, en vertu des lois existantes, aurait le pouvoir de rationner le pétrole.

D'après les informations de la Presse canadienne, j'aurais interrogé le ministre entre 2 heures et 3 heures de l'après-midi et, encore une fois, aux environs de 5 heures. Ensuite, on a révélé à la Chambre que le premier ministre avait écrit au chef du Crédit social. Dans sa lettre, il lui aurait dit ceci:

A ce sujet, vous savez peut-être que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a indiqué qu'il avait l'intention de proposer certaines modifications administratives à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et d'annoncer, au même moment, la création d'un Office de répartion des approvisionnements en énergie.

C'est une lettre que le premier ministre a adressée au chef des créditistes. Le premier ministre en a déposé le texte un peu avant l'ajournement à 6 heures.

Une voix: 5 h 25.

M. MacEachen: A 5 h 25, soit. J'ai posé la question, le député de Thunder Bay-Atikokan est revenu à la charge, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a refusé de nous donner ces renseignements. Je suis porté à croire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne savait pas ce que contenait la lettre du premier ministre. Si tel est le cas, je l'absous et ne lui en tient pas rigueur. Par contre, s'il en connaissait le contenu à ce moment-là, il était de son devoir d'en informer la Chambre. La politique de transparence devait garantir le respect du Parlement, mais je crains qu'en l'occurence on n'en ait pas tenu compte.

J'ajouterai que je suis surpris que le premier ministre, qui avait évidemment écrit la lettre au chef de la formation créditiste ou était en train de l'écrire, au moment où il m'a entendu poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne se soit pas empressé de lui envoyer un petit mot pour lui dire: «Mon cher ministre, n'oubliez pas que j'avise le leader du parti Crédit Social que nous nous apprêtons à faire ceci et cela». Tout s'éclaire. Ni la Chambre ni moi n'avons pu obtenir ce renseignement, que le premier ministre a pourtant communiqué en secret à la formation créditiste en lui écrivant, sans doute pour que le gouvernement marque des points et s'assure ce soir-là de l'appui de cette formation.

Je m'oppose violemment à ce genre de procédé; je vais néanmoins mettre un terme à mes observations parce que je me rends compte que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre sont absents.

Je vous préviens que je soulèverai cette question quand le ministre sera présent, car il a eu le front et l'audace de dire, dans son discours après 8 heures, qu'il avait déjà annoncé à la Chambre la création d'un office de répartition des approvisionnements d'urgence. Voilà qui est très grave, et je tiens à prévenir le ministre que s'il ne fournit pas à la Chambre d'excellentes explications, nous nous verrons certes forcés de modifier notre attitude à son égard et de nous méfier de ses réponses aux questions que nous lui posons à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je tiens à tirer la situation au clair: nous n'en sommes pas à la conclusion de cette discussion. Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) m'a tout au plus prévenu de sa question. Il a soulevé la question et il entend y revenir, ce qui, bien sûr, est son droit. C'est tout à fait conforme aux usages. Lorsque les deux autres députés dont il a parlé seront à la Chambre et que la question aura été soulevée, j'entendrai sans doute le député de Cape Breton Highlands-Canso. Si d'autres députés voulaient intervenir sur cette question, il faudrait logiquement que ce soit après cette intervention. Mais s'ils le font immédiatement, je ne pourrai, bien sûr, leur permettre de le faire une deuxième fois. Je me dois de permettre au député de Cape Breton Highlands-Canso de compléter son intervention. Si je laisse parler d'autres députés dès maintenant, je ne crois pas pouvoir leur permettre d'intervenir de nouveau plus tard. Cela me place dans une situation plutôt délicate. Si je reporte la question, je vais le faire dès maintenant, lorsque la parole est au député de Cape Breton Highlands-Canso. Je ne crois pas pouvoir donner la parole à qui que ce soit d'autre sur cette question.

[*Français*]

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais vous faire remarquer qu'hier à la Chambre, comme en fait foi le compte rendu officiel des *Débats*, à la page 1014, la présidence m'a donné la parole pour poser une question, et je cite:

Merci beaucoup de la promotion, monsieur le président. J'aimerais savoir si vous pouvez m'éclairer sur un point très important. Le très honorable premier ministre (M. Clark) a demandé le consentement de la Chambre pour déposer l'échange de correspondance qu'il a eue avec l'honorable député de Beauce (M. Roy). Est-ce que ces deux lettres seront annexées en appendice au Débats de la Chambre aujourd'hui pour éviter le problème que nous avons eu il y a environ trois jours?

M. L'ORATEUR ADJOINT: Je dois dire qu'encore là on a besoin du consentement unanime de la Chambre pour annexer la lettre au hansard.

Et deux secondes plus tard, le leader du gouvernement à la Chambre a donné son approbation, et nous avons eu le consentement unanime de la Chambre. Mais, monsieur le président, je viens justement de lire le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre d'hier et, malheureusement, par erreur, et même après avoir eu le consentement unanime de la Chambre pour le dépôt des deux lettres en cause, il n'y a eu que la lettre du très honorable premier ministre (M. Clark) à l'honorable député de Beauce (M. Roy) et non la lettre du député de Beauce au très honorable premier ministre. Alors pouvez-vous m'éclairer sur ce point très important, monsieur le président?

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, de toute évidence il a du se produire un oubli lors du consentement unanime. Je remercie vivement le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) de me l'avoir signalé. Peut-être que les députés seraient tous d'accord pour que Son Honneur s'enquière de cette affaire et fasse annexer la correspondance en question au hansard d'aujourd'hui. Voilà un arrangement qui me conviendrait, s'il peut rendre service.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, cela me convient et je ne tiens pas à retarder davantage les travaux de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Lefebvre: Pardonnez-moi, mais les députés d'en face l'ont souvent fait, si cela ne les offense pas que je le leur rappelle. Ils se tiennent cois maintenant qu'ils siègent de l'autre côté. Puisqu'il y a eu hier consentement unanime de la Chambre, quelqu'un pourrait-il nous dire pourquoi on ne l'a pas fait?

M. l'Orateur: Peut-être est-ce à cause de l'intervention antérieure du premier ministre (M. Clark). Quand on lui a demandé s'il déposerait les lettres, il a dit qu'il n'avait pas la version anglaise de la lettre du député de Beauce (M. Roy), mais qu'il avait sa propre lettre et qu'il était prêt à la déposer. Il a ajouté que si nous pouvions obtenir plus tard du député de Beauce l'autre lettre, elle serait déposée également. Il y a peut-être eu confusion, tout simplement. Il n'était pas clair si le premier ministre s'engageait à déposer une lettre ou deux. Quoi qu'il en soit, je crois que la Chambre avait accepté par consensus que les deux lettres soient déposées, et je crois que l'offre du président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) visait à produire la deuxième. La première a, bien sûr, été annexée au hansard d'hier.

• (1740)

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit exactement du même point. Je crois que l'erreur qui a pu se produire hier n'a pas sa raison d'être, si on lit attentivement le compte rendu des *Débats* et les discours des députés qui ont participé à cet échange entre le député de Beauce (M. Roy), d'une part, et le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), le député du Saguenay et les autres, d'autre part.

Il est très clair que nous voulons toute la correspondance, et non pas nécessairement la lettre anglaise et française du premier ministre à l'honorable député de Beauce. Nous voulons certainement, pour mieux comprendre le débat, recevoir la lettre du député de Beauce au premier ministre, lequel lui a répondu. Parce que pour que l'on comprenne bien ce qui a pu se passer, il faut qu'on lise ce que le député de Beauce, l'honorable chef du groupe du Parti Crédit Social du Canada, a voulu demander au premier ministre pour que ce dernier prenne le temps de lui répondre. D'ailleurs la réponse du premier ministre est très claire pour nous, puisqu'il reconnaît, et cela pour nous est très important, si on lit la lettre très attentivement, le premier ministre dit:

[*Traduction*]

S'il se produisait une interruption de l'approvisionnement de l'ordre pouvant engendrer une urgence nationale, je peux vous assurer que le gouvernement serait prêt à avoir recours aux pouvoirs dont il dispose en vertu de la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie de 1979 afin de maintenir les approvisionnements . . .

[*Français*]

Alors pour nous c'est très important, parce que cette réponse du premier ministre est très révélatrice des nouvelles intentions du gouvernement qui est prêt à se servir de lois qui avaient été votées par l'ancien gouvernement, mais on aimerait bien savoir ce que l'honorable député de Beauce a demandé au premier ministre, qui a justifié une réponse aussi intéressante pour ceux qui suivent le débat de près, et je pense que probablement notre honorable ami a raison de dire que cela a dû passer inaperçu, mais pour nous, ce n'est pas inaperçu, puisqu'on essaie de savoir ce que l'honorable député de Beauce a bien voulu demander au premier ministre pour que celui-ci lui donne une réponse si extraordinairement complète et si rapidement dans l'après-midi même, naturellement, du débat qui devait se terminer par un vote très important hier soir.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je le répète, la réponse la plus simple est que, d'après les propos tenus, il semble que le premier ministre n'ait déposé que sa lettre parce que c'était tout ce qu'il avait; il n'avait pas l'autre lettre sous la main.

Une voix: Il l'avait, mais elle était en français.

M. l'Orateur: C'est juste, mais le président du Conseil privé s'est engagé à les déposer toutes les deux pour qu'elles soient à notre disposition.

Je le répète, pour plus de précision, parce que nous en avons déjà discuté il y a quelques jours, il s'agit de correspondance. En l'occurrence, la lettre a été rédigée en français parce que c'est dans cette langue que le député de Beauce (M. Roy) a choisi de communiquer, et pour qu'elle soit traduite, lorsqu'elle sera déposée et annexée au hansard comme si elle faisait partie du compte rendu, il faut que la Chambre l'ordonne. En est-il convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

(*Note de l'éditeur: La lettre susmentionnée figure à l'appendice «A».*)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège, j'aimerais dire que je tiens à prendre part au débat sur la réponse donnée hier par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) au sujet de la mise sur pied d'une commission de répartition des approvisionnements énergétiques lorsque la question sera soulevée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET AFFAIRES SOCIALES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1979-1980

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (B) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31

mars 1980, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 32, 37, 58, 59, 77, 79, 187, 225, 254 et 379.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il dit, juste après la question nº 187, nº 224 ou 225?

M. Kilgour: No 225, monsieur le président.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES—LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT

Question nº 32—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Administration de pilotage des Laurentides?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)):

1. *a*) M. P. Bailly,

b) M. A. Y. Matte.

2. *a*) $40,000—$45,000,

b) $35,000—$40,000.

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

Question nº 37—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Administration de pilotage des Grands Lacs?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)):

1. *a*) M. R. Armstrong,

b) M. L. E. Béland.

2. *a*)De $35,000 à $40,000. L'Administration de pilotage des Grands lacs est une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et elle paie la moitié du traitement du président.

b) Le vice-président est aussi un employé de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et le coût de ses services n'est pas imputé à l'Administration de pilotage des Grands lacs.

CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS LIMITED—LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT

Question nº 58—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents du Canadian National (West Indies) Steamships, Limited?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Transports Canada fait part de ce qui suit:

1. *a*) M. G. R. MacGougan, sous-ministre adjoint des Finances de Transports Canada.

b) M. A. G. Irvine, directeur général de la Direction de la comptabilité du Gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, est le seul vice-président.

2. Aucun traitement n'est versé à l'un ou l'autre de ces fonctionnaires pour l'exécution de leurs fonctions se rapportant à la Compagnie.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES BREVETS ET D'EXPLOITATION LIMITÉE

Question nº 59—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): En ce qui concerne la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée: 1. *a*) W. M. Hill; *b*) position non remplie.

2. *a*) $35,000—$40,000, *b*) Aucun traitement n'est attaché au poste.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question nº 77—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société pour l'expansion des exportations?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Réponse de la Société pour l'expansion des exportations:

Questions au Feuilleton

1. *a*) Le président de la Société pour l'expansion des exportations est M. Sylvain Cloutier.

b) Il y a 4 vice-présidents: MM. R. H. Summer, v.p., division de l'Europe et des Amériques; V. G. McKay, v.p., division de l'Afrique et de l'Asie; J. R. Hegan, v.p., finances; B. A. Culham, v.p., tarification et évaluation.

2. L'échelle du traitement annuel du président va de $62,900 à $78,300. Quant aux vice-présidents, leur traitement n'est généralement pas divulgué. Les divulguer, alors qu'aucune autre institution financière ne le fait, serait préjudiciable à la Société pour l'expansion des exportations, étant donné que le marché de l'emploi est fort concurrentiel.

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 79—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)):

1. *a*) M. P. D. Normandeau.

b) M. M. M. Bienvenu.

2. *a*) $ 50,000—55,000.

b) $ 35,000—40,000.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question nº 187—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de l'Agriculture?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): *a*) 8,483; *b*) 682.

LE COMMISSAIRE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

Question nº 225—**M. Caouette:**

Quels sont le traitement actuel et l'allocation de dépenses *a*) du commissaire de la Commission canadienne des grains de provende, *b*) du commissaire-adjoint de la Commission canadienne des grains de provende, *c*) du président de la Commission canadienne du lait?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

			Allocation de dépenses
a)	$42,700—$58,500	Commissaire en chef	Aucune
	33,600— 46,200	Commissaire	Aucune
b)	25,500— 28,756	Commissaire-adjoint	Aucune
c)	42,700— 58,500	Président	Aucune

NOTE: L'article 4(1) de la loi sur les grains du Canada prévoit la désignation par le gouverneur en conseil de l'un des commissaires au poste de commissaire en chef.

[M. Wilson.]

LA PENSION DE VIEILLESSE

Question nº 254—**M. Knowles:**

1. Combien de personnes au Canada, par province, touchent la pension de vieillesse?

2. Des bénéficiaires de la pension de vieillesse, combien au Canada reçoivent, par province, le supplément de revenu garanti?

3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada en perçoivent le montant intégral, par province?

4. Quel montant moyen, pour le Canada et pour chaque province, les bénéficiaires de la pension de vieillesse touchent-ils comme supplément de revenu garanti?

5. Les réponses aux questions ci-dessus tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et touchant la pension de vieillesse et, dans l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et, si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre par province?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

TABLEAU I

Nombre de bénéficiaires au Canada

	(1) Pension de sécurité de la vieillesse	(2) Supplément de revenu garanti	(3) Supplément intégral
Terre-Neuve	40,286	32,633	18,712
I.-P.-É.	14,037	10,211	4,050
N.-É.	85,697	56,706	22,246
N.-B.	65,154	43,383	17,933
Québec	518,400	327,913	134,300
Ontario	778,360	354,243	94,529
Manitoba	112,420	63,418	18,783
Saskatchewan	108,043	58,950	18,574
Alberta	145,465	80,502	26,026
C.-B.	255,465	128,308	40,037
T.N.-O.	1,176	942	760
Yukon	662	364	220
Total	2,125,165	1,157,573	396,170

NOTE: Chiffres de janvier 1979.

TABLEAU II

(4) Montant moyen du supplément de revenu garanti versé par mois aux bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse

	En fonction des bénéficiaires de la pension de vieillesse	En fonction des bénéficiaires du supplément de revenu garanti
Terre-Neuve	$91.91	$113.61
I.-P.-É.	78.87	108.50
N.-É.	70.31	106.44
N.-B.	71.48	107.60
Québec	66.29	104.89

Ontario	45.43	100.00
Manitoba	57.37	101.93
Saskatchewan	56.45	103.56
Alberta	56.80	102.77
C.-B.	51.09	101.94
T.N.-O.	97.45	121.66
Yukon	64.33	117.00
Moyenne pour le Canada	56.11	103.16

NOTE: Chiffres de janvier 1979.

La colonne de gauche donne le montant moyen du supplément de revenu garanti versé en janvier 1979 en fonction du nombre total de bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse (2,125,165). La moyenne en fonction du nombre de bénéficiaires du supplément de revenu garanti (1,157,573) apparaît dans la colonne de droite.

TABLEAU III

(5) Nombre de bénéficiaires des prestations de la sécurité de la vieillesse à l'étranger (non inclus aux annexes I et II).

Terre-Neuve	94
Île-du-Prince-Édouard	44
Nouvelle-Écosse	321
Nouveau-Brunswick	342
Québec	2,754
Ontario	16,887
Manitoba	618
Saskatchewan	349
Alberta	630
Colombie-Britannique	2,318
Territoires du Nord-Ouest	
Yukon	
Total	24,357

NOTE: Chiffres de janvier 1979.

LES DROITS REMIS SUR LES AUTOMOBILES IMPORTÉES—LES FABRICANTS ÉTRANGERS UTILISANT DES PIÈCES FABRIQUÉES AU CANADA

Question nº 379—**M. Pepin:**

Pour l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978, *d*) 1979, à combien se sont élevées les remises de droits sur les automobiles importées par des fabricants étrangers utilisant des pièces fabriquées au Canada, et qui a bénéficié de ces remises?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

	Année financière	Droits de douane	Taxe de vente remise	Bénéficiaires des remises
a)	1975-1976	néant	néant	Canadian Motor Sales
		néant	néant	Canadian Honda Motor
		27,669.53	3,296.37	Nissan Automobile Co. (Canada)
		131,102.45	15,732.48	Volkswagen Canada
	Total	$158,771.98	$19,028.85	
b)	1976-1977	13,434.95	1,612.18	Canadian Motor Sales
		néant	néant	Canadian Honda Motor
		9,029.36	1,083.39	Nissan Automobile Co. (Canada)
		182,503.18	21,900.59	Volkswagen Canada
	Total	$204,967.49	$24,596.16	

Demandes de documents

c)	1977-1978	30,999.27	3,742.14	Canadian Motor Sales
		61,194.88	7,347.37	Canadian Honda Motor
		31,574.69	3,788.97	Nissan Automobile Co. (Canada)
		540,416.03	64,849.81	Volkswagen Canada
	Total	$664,184.87	$79,728.29	
d)	1978-1979	17,205.21	2,085.48	Canadian Motor Sales
		170,790.90	18,269.12	Canadian Honda Motor
		10,378.26	1,245.39	Nissan Automobile Co. (Canada)
		849,659.07	101,474.76	Volkswagen Canada
	Total	$1,048,033.44	$123,074.75	

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion nos 7, 19, 22 et 30 portant production de documents?

REDPATH SUGAR LIMITED—TATE AND LYALL LIMITED

Motion nº 7—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les accords, lettres, notes et autres documents relatifs à l'obligation imposée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger à la société Tate and Lyall Limited de réduire sa participation dans la société Redpath Sugar Limited.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voici la réponse du ministre: l'Agence d'examen de l'investissement étranger a appris de son principal conseiller juridique que ces documents sont confidentiels en vertu de l'article 14 de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je demanderais donc au nom du ministre que le député retire sa motion.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

Demandes de documents

USINE DE PÂTES ET PAPIERS KWIDZYN DE POLOGNE

Motion nº 19—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la dernière entente financière conclue par la Société pour l'expansion des exportations en vue de la vente de services et de matériel à l'usine de pâtes et papiers Kwidzyn de Pologne.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Une fois encore, Votre Honneur, je signale, au nom du ministre, que les documents demandés sont de nature confidentielle et n'ont aucun caractère public ou officiel et leur production entraînerait la publication de renseignements confidentiels que la SEE a reçus et qui n'émanent pas du gouvernement. Nous demanderions donc au député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LA CONSTRUCTION D'UN PONT ENTRE DORION (QUÉBEC) ET HAWKESBURY (ONTARIO)

Motion nº 22—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la dernière étude réalisée par le ministère des Transports sur la possibilité de construction d'un pont qui enjambe la rivière des Outaouais ou le lac des Deux-Montagnes, quelque part entre Dorion (Qué.) et Hawkesbury (Ont.), et l'emplacement de celui-ci.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Une fois de plus, Votre Honneur, au nom du ministre, je signale que l'étude demandée sur la possibilité de construire un pont qui enjambe la rivière des Outaouais ou le lac des Deux-Montagnes, quelque part entre Dorion (Québec) et Hawkesbury (Ontario), ne peut être déposée, parce qu'elle n'a pas été faite par ni pour Transports Canada. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS—LES BOUTEILLES DE BOISSONS GAZEUSES

Motion nº 30—**Mlle Nicholson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études effectuées par le ministère de la Consommation et des Corporations sur les effets socio-économiques de la suppression des bouteilles de boissons gazeuses consignées.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre, je signale que l'étude en question n'est pas encore terminée. Dès qu'elle le sera, elle sera transmise à l'honorable représentante. Je lui demande donc de retirer sa motion.

Mlle Nicholson: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

● (1750)

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à invoquer le Règlement si tard dans l'après-midi, mais comme vous le savez, c'est le seul moment où je puis le faire au sujet de la production de documents. Le 21 octobre, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour), comme en fait foi la page 810 du hansard, a dit:

... les avis de motion portant production de documents nos 29 et 31 sont acceptables au gouvernement.

A la page 811, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a dit:

... j'invoque le Règlement. J'espère qu'il n'a pas échappé à l'attention de la Chambre que lorsque l'on a appelé les quatres premières motions portant production de documents, les motions ont été adoptées.

Mon rappel au Règlement se divise en deux parties. La première a trait à ma motion nº 29 et à la motion nº 31 du député de Trinity (Mlle Nicholson). Ces documents n'ont pas encore été déposés. Le Règlement ne semble pas prévoir de délai pour la production de documents. Je ne sais trop que penser de l'entente qui était intervenue parce qu'on était apparemment d'accord pour déposer les documents et la motion a donc été retirée du *Feuilleton* comme si les documents avaient été produits.

Je pourrais comprendre un retard d'un, deux ou trois jours, mais on semblait d'accord pour produire les documents ou pour dire qu'on les avait trouvés et qu'ils étaient donc disponibles. Y a-t-il un délai dans lequel le gouvernement peut produire ces documents? C'est mon premier point.

Mon deuxième point a aussi trait à la production de documents ce jour-là. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a dit, d'après la page 810 du hansard:

Les avis de motions portant production de documents nos 18 et 23 le sont aussi, moyennant l'autorisation du gouvernement du Québec.

La première motion a trait aux inondations dans la région du lac des Deux-Montagnes et la deuxième à la situation du transport public dans l'ouest de Montréal. En somme, on suppose que si le gouvernement du Québec y consent, ces documents seront déposés. En premier lieu, je n'ai aucune idée si le gouvernement a demandé au gouvernement du Québec d'autoriser la publication de ces documents ou encore, si le gouvernement, sachant que le gouvernement du Québec en refusera la publication, pourra sous prétexte de déposer les documents, faire cette déclaration à la Chambre, ce qui me porte à croire que je finirai peut-être par recevoir les documents.

En outre, d'après ce que j'ai appris le 31 octobre, je suppose que le gouvernement verra s'il est possible que ces documents soient déposés. Je me demande donc s'il a entrepris des démarches, par téléphone, par lettre ou autrement, de sorte qu'il se pourrait—j'espère que cela ne tardera pas—que le gouvernement du Québec accepte que ces documents soient déposés ou, au contraire, qu'il refuse et, dès lors, je pourrai reprendre le débat de plus belle.

J'ai deux choses à signaler. D'abord, il y a les documents que le gouvernement a accepté de déposer et pour lesquels il n'a pas fixé de délai et, en second lieu, si le gouvernement dit «moyennant l'autorisation de quelqu'un» sans indiquer s'il cherchera à obtenir cette autorisation, en ma qualité de député de Vaudreuil, je devrai communiquer avec le gouvernement du Québec pour lui demander si je peux obtenir les documents en question.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, je veux ajouter quelques mots aux commentaires du député de Vaudreuil et signaler la difficulté que nous avons. Quand le gouvernement dit qu'il n'a pas d'objection à produire les documents, l'ordre de dépôt de documents disparaît du *Feuilleton*, mais les documents ne sont pas déposés pour autant. Mon personnel a fait en vain de nombreux appels téléphoniques.

La motion que j'ai présentée était très simple. J'ai demandé des exemplaires de toutes les lettres-formules qui sont actuellement envoyées en Asie du Sud-Est pour demander confirmation des liens de parenté dans les cas de demandes d'immigration par parrainage. La question est importante pour les Torontois. Elle soulève une vive controverse et le fait d'avoir ces formules me faciliterait la tâche.

Le gouvernement a dit qu'il était prêt à déposer les formules, mais une semaine plus tard, il semble y avoir peu d'espoir que je réussisse à les obtenir. Ce qui me préoccupe, c'est que la motion a maintenant été retirée, ce qui laisse entendre que le gouvernement a accédé à ma demande même s'il n'en est rien. Je suis certaine que le gouvernement n'essaie pas délibérément de mettre des bâtons dans les roues, et je soulève la question simplement parce que j'espère qu'on pourra trouver une solution à ce problème.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je prendrai certainement note des observations du député de Vaudreuil (M. Herbert) et du député de Trinity (M^lle^ Nicholson). L'honorable représentante de Trinity a parlé de certains appels téléphoniques. Je suis certain qu'elle n'a pas téléphoné à mon bureau. Si elle avait téléphoné il y a une semaine ou deux, je me serais volontiers penché sur la question et nous n'aurions pas besoin de gaspiller le temps de la Chambre pour discuter de cette affaire cet après-midi.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'étendre là-dessus plus longtemps qu'il ne le faut, mais puisque le secrétaire parlementaire semble mettre en doute, peut-être sans le vouloir, la véracité de ce que j'avance, je pourrais lui donner le jour et la date des appels téléphoniques et le nom de ceux avec qui nous avons communiqué.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette situation risque de se présenter presque tous les jours.

M. Breau: Toutes les semaines.

M. l'Orateur: Toutes les semaines. Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai manqué l'appel des motions, mais avec votre permission, j'aimerais présenter une motion avant que la Chambre passe à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: J'ai pourtant fait l'appel des motions très lentement et dans les deux langues officielles. De toute façon, je suis certain que la Chambre consentira à revenir à l'appel des motions. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1979-1980

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 59 du Règlement, je propose:

Que le budget supplémentaire (B), 1979-1980, déposé cet après-midi, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre comme suit:

Puis-je me dispenser de lire la liste?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) propose que le budget supplémentaire, déposé cet après-midi, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre dont le nom figure sur la liste qui fait partie de la motion. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste est la suivante:*]

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1b, 15b, 20b, 35b et 40b

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications, crédits 5b et 15b

Secrétariat d'État, crédits 20b, 45b, 50b, 75b, 90b et 115b,

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 10b, *L17b, L18b, L19b,* 20b, 30b et *L36b*

Défense nationale, crédit 10b

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Finances, crédit 5b

Industrie et Commerce, crédits 1b, *6b,* 10b, *L41b* et 55b

Revenu national, crédits 1b et 5b

Au comité permanent des pêches et des forêts

Evnvironnement, crédits 1b et 30b

Pêches et Océans, crédits *1b* et *10b*

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Santé nationale et Bien-être social, crédit 10b

Travaux publics, crédit *51b*

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice crédit 40b

Solliciteur général, crédit 5b

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Conseil privé, crédits 1b et 15b

Le budget supplémentaire (B)

Sciences et technologie, crédit 15b

Approvisionnements et services, crédit 5b

Conseil du Trésor, crédit *35b*

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1b, *L37b,* 45b, 60b et 65b

Travaux publics, crédits 5b et 10b

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 1b, *L16b* et 25b

Au comité permanent des transports et des communications

Postes, crédit 1b

Transports, crédits 5b, 10b, 15b, 35b, *41b, 42b,* 60b et 105b

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédit 1b

(La motion est adoptée.)

M. Breau: Il est 6 heures.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

APPENDICE «A»

(*Voir p. 1070.*)

Ottawa, le 5 novembre 1979

Le très honorable Joseph Clark
Premier Ministre
Pièce 409
Édifice du Centre
Chambre des communes

Monsieur le Premier Ministre,

La population de certaines régions du pays et particulièrement celle de l'Est, soit du Québec et des Maritimes, a de sérieuses inquiétudes quant à sa sécurité d'approvisionnement en carburants et en huile à chauffage pour l'hiver prochain.

Il est de la plus haute importance que votre gouvernement annonce immédiatement à la population les mesures qu'il a prises ou entend prendre et les garanties qu'il peut donner afin d'éviter tout risque de pénurie, ce qui pourrait entraîner une panique aboutissant à une hausse de prix inconsidérée.

De plus, il est également d'une extrême importance que toutes les mesures soient prises afin que les quotas pour les distributeurs indépendants soient protégés et garantis.

Comptant sur une réponse rapide, (déclaration ministérielle) je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Fabien Roy

c.c. L'hon. Ray Hnatyshyn
L'hon. Walter Baker

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE RENVOI AU COMITÉ PERTINENT DES ALLÉGATIONS DE M. CELOVSKY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Dans l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui, Frank Howard publie dans sa chronique «Bureaucrats» une lettre datée du 6 novembre 1979 de Boris Celovsky, directeur adjoint, division du travail, Statistique Canada. Dans cette lettre, M. Celovsky fait de sérieuses allégations au sujet de la valeur et de l'exactitude des renseignements que Statistique Canada fournit au gouvernement et aux Canadiens.

Étant donné que, d'après M. Celovsky, le rendement de Statistique Canada depuis quelques années est plutôt inégal et qu'en outre, il a gaspillé et continue à gaspiller des fonds publics pour des projets mal conçus qui n'auraient jamais dû être lancés, et que, selon M. Celovsky, on rajuste, falsifie et cuisine le revenu du travail, un des éléments les plus importants du compte national, sans tenir compte de données d'ordre technique sûres, je propose, appuyé par le député de Sherbrooke:

Que le gouvernement fasse immédiatement une déclaration concernant les graves allégations de M. Celovsky et que cette affaire troublante soit renvoyée au comité permanent pertinent en le chargeant de faire enquête sans tarder, avant que le ministre des Finances ne dépose son budget qui se fait attendre depuis trop longtemps.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'AGRICULTURE

L'ALLÉGATION DU LIVRE BLANC SELON LAQUELLE LE FÉDÉRALISME BLOQUE LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion à propos d'une affaire urgente.

Étant donné que le Livre blanc du Québec n'a suscité chez le premier ministre et son gouvernement qu'une réaction timide et tiède, et qu'il est truffé de données absolument fausses, notamment dans la partie consacrée à l'agriculture où il est écrit que le fédéralisme bloque le développement agricole de cette province, alors que c'est tout le contraire dans le cas, par exemple, des produits laitiers, des œufs et du poulet, je propose, avec l'appui du député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Tessier):

Que la Chambre ordonne au premier ministre et à son gouvernement de lancer immédiatement une campagne vigoureuse, massive et implacable contre les auteurs de cette propagande scandaleuse et sciemment mensongère, orchestrée en vue de détruire notre patrie bien-aimée.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LES CRITÈRES REQUIS CHEZ LES QUÉBÉCOIS CHARGÉS DE DISTRIBUER L'INFORMATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (Verdun): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les journaux rapportent une déclaration faite par le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales indiquant que son ministère distribuera bientôt à certains Québécois des dossiers d'information pour être utilisés durant la campagne préréférendaire, et étant donné que le premier ministre a déclaré qu'il ne s'impliquerait pas dans cette campagne, je propose, appuyé par le député de Sainte-Marie (M. Malépart):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au gouvernement de clarifier sa position par rapport au référendum, et de faire connaître les critères par lesquels il choisira les Québécois en question.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LE REBOISEMENT—DEMANDE DE MESURES GOUVERNEMENTALES POUR ÉVITER L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que les produits forestiers représentent au-delà de 7 milliards de dollars de nos exportations, soit autant que les produits miniers et agricoles ainsi que les produits de la pêche et du pétrole réunis, et que nos ressources forestières s'épuisent à un rythme effarant et beaucoup plus rapide que le taux de reboisement, surtout dans le nord de l'Ontario où le cycle de croissance des arbres est plus long, je propose, avec l'appui du député de Nipissing (M. Blais):

Que le gouvernement convoque une conférence des ministres des ressources, afin de discuter du reboisement et de prendre des mesures énergiques avant qu'il ne soit trop tard et que le Canada ne perde le principal facteur de sa sécurité économique.

M. l'Orateur: Cette motion, proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU PRÉSIDENT CARTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, je prends la parole afin de présenter une motion au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que nous recevons demain la visite de M. Carter, président des États-Unis et candidat à l'investiture du parti démocrate et que ce dernier doit prendre la parole au cours d'une séance mixte de la Chambre et du Sénat; étant donné par ailleurs que le Parlement ainsi que M. Carter sont très sensibles au respect de la tradition démocratique et que selon cette tradition, on a annoncé hier le nom d'un autre candidat aux élections américaines, je propose, avec l'appui du député d'Argenteuil (M. Gourd):

[M. Savard.]

Que la Chambre reconnaisse qu'il est nécessaire, par souci du respect de la tradition démocratique, de traiter les deux candidats sur un pied d'égalité et d'inviter M. Ted Kennedy à venir s'adresser à nous.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA BASE POUR LE CALCUL DES PENSIONS D'INVALIDITÉ DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que le montant des pensions d'invalidité totale est lié, depuis 1972, à la rémunération composite de cinq groupes de fonctionnaires et que cette base de calcul a été confirmée en 1978, étant donné par ailleurs que les pensions d'invalidité représentent cette année $213 de moins que la rémunération composite, je propose, avec l'appui du député de Saint-Boniface (M. Bockstael):

Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants de présenter immédiatement des mesures législatives rétablissant la base qui avait été choisie en 1972 pour le calcul des pensions d'invalidité de guerre.

M. l'Orateur: Conformément au Règlement de la Chambre, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DISCUTER LA POLITIQUE CONTINENTALE DE L'ÉNERGIE AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'au cours des derniers mois, trois hommes politiques américains très en vue, notamment le sénateur Kennedy, le gouverneur Brown et M. John Connally, qui présentent certains traits communs, ont parlé publiquement d'une politique continentale de l'énergie impliquant incidemment le Canada et le Mexique et étant donné que le premier ministre recevra demain le président des États-Unis et que ce dernier ne demeurera au Canada que très peu de temps, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre demande au premier ministre de discuter avec le président Carter des avantages et des désavantages de cette politique continentale de l'énergie et de la possibilité d'une réunion ultérieure plus longue entre le président du Mexique et eux-mêmes et de faire rapport à la Chambre, la semaine prochaine, des résultats de cette discussion.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE TRANSMETTRE LES ÉLÉMENTS DE PREUVE D'ACTIVITÉS CRIMINELLES AUX PROCUREURS GÉNÉRAUX PROVINCIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Étant donné les graves allégations de conduite criminelle qui résultent de l'enquête de la Commission McDonald, et étant donné le respect que tous les députés portent au principe de la règle de droit, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre exige que le solliciteur général transmette immédiatement aux procureurs généraux provinciaux tout élément de preuve d'activités criminelles, en vue de possibles poursuites judiciaires.

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit mise en discussion maintenant, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE QUE LE DÉBAT SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT SOIT TENU À 18 HEURES SAUF LE VENDREDI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente, pressante et intéressante.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Berthier-Maskinongé (M. Yanakis):

Que le débat sur la motion d'ajournement prévu à l'article 40 du Règlement soit dorénavant avancé à 18 heures tous les jours de séances, à l'exception de vendredi, lorsqu'il n'y aura pas de débat.

Je crois, monsieur l'Orateur, que les raisons de ce changement sont évidentes et ne requièrent pas de grandes explications, sauf peut-être pour signaler qu'en plus des lundis, mardis, et jeudis, il y aurait aussi le débat d'ajournement le mercredi. Toutes les autres conditions et procédures entourant ce débat, stipulées dans les articles 39(6) et 40 du Règlement, seront intégralement respectées, à l'exception du préavis que doit donner l'Orateur à 17 heures chaque jour. L'Orateur donnerait alors préavis des questions qui seront soulevées à l'ajournement de la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE DÉFICIT RECORD AU CHAPITRE DES PIÈCES AUTOMOBILES—L'OPPORTUNITÉ D'EN DISCUTER AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au premier ministre. Des chiffres que l'on m'a remis aujourd'hui et qui sont de notoriété publique sembleraient indiquer que nous avons atteint un déficit record dans nos échanges commerciaux de pièces automobiles avec les États-Unis, soit la jolie somme de 2,220 millions de dollars pour les neuf premiers mois de l'année. Je signale au premier ministre que c'est là le déficit le plus élevé que nous ayons jamais connu. De plus, d'après les prévisions, il atteindra 3.1 milliards d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire qu'il aura quadruplé en un an.

Le premier ministre dirait-il à la Chambre avec quelle fermeté il exposera cette situation intolérable dans ses entretiens avec le président demain, et quelles décisions il lui demandera de prendre pour y remédier?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, il est vrai que notre déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis au chapitre des pièces automobiles a augmenté. Cela tient en partie à de nouvelles tendances dans les courbes d'achats dans nos deux pays, c'est-à-dire qu'on achète plus au Canada qu'aux États-Unis.

Comme je l'ai signalé hier au député, l'Association des fabricants de pièces automobiles a préparé un mémoire à ce sujet. Nous sommes en train de l'étudier et nous comptons bien relancer l'association dès que cette étude sera terminée pour discuter avec elle de certains points.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre chargé du Commerce international ne m'étonne pas outre mesure. Il se souviendra peut-être qu'en 1971, lors de la visite du secrétaire au Trésor, M. Connally, notre balance commerciale était un peu excédentaire. Cet excédent atteignait en 1970, 204 millions de dollars, en 1971, 198 millions, et en 1972, 44 millions. Le déficit que nous accusons présentement par rapport aux États-Unis est monstrueux comparé à ces excédents.

A cette époque, le secrétaire au Trésor, M. Connally, disait que la situation était intolérable du point de vue des États-Unis, que son pays prendrait des mesures unilatérales pour y remédier que cela plaise ou non au Canada. Étant donné l'énormité de notre déficit, le ministre est-il maintenant disposé à adopter une attitude plus ferme au nom du gouvernement canadien et à en parler au président Carter demain?

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit hier qu'il aborderait ce sujet avec le président Carter demain au cours de leur rencontre. L'importance de ce déficit nous inquiète beaucoup. Nous allons agir. Nous avons déjà abordé la question avec les fabricants. C'est tout ce que nous pouvons dire pour l'instant.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, si j'insiste, c'est parce que j'espère que nous n'aurons pas à déplorer la même incertitude, confusion et ambiguïté . . .

M. Crosbie: Qui régnait lorsque vous étiez au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . que celle dont le gouvernement du Canada a fait preuve à l'égard du projet Foothills que nous risquons fort de perdre . . .

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): J'espère que le gouvernement du Canada ne commettra pas la même erreur dans le cas de l'Accord sur l'automobile. Le ministre entend-il faire savoir au président que puisque le Canada représente 10 p. 100 de tout le marché nord-américain de l'automobile, nous escomptons et espérons que les États-Unis acceptent de nous accorder au moins cette proportion des nouvelles techniques applicables aux nouvelles générations d'automobiles, et qu'au cours des présentes négociations, nous refuserons d'accorder quelque concession que ce soit aux États-Unis tant que nous n'aurons pas obtenu d'assurances à cet égard et que des décisions n'auront pas été prises pour remédier à ce déficit?

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, toutes les difficultés auxquelles ce secteur doit faire face à l'heure actuelle s'amoncellent depuis 5, 6 ou 7 ans.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Nous entendons agir. L'ancien gouvernement a mis à gauche le rapport qu'il avait fait préparer par Simon Reisman. Nous n'avons rien entendu d'autre à ce sujet. Nous comptons toutefois réexaminer ce rapport à la lumière du mémoire présenté par les fabricants de pièces automobiles. Nous allons agir.

● (1420)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—LA PART DU CANADA AU CHAPITRE DES INVESTISSEMENTS

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, que nous pouvons inciter, j'espère, à répondre à une question concernant l'industrie automobile. La société General Motors du Canada a récemment annoncé qu'elle procéderait à un programme d'expansion de un milliard de dollars à ses manufactures de pièces situées à Windsor et à St-Catherines et qu'elle consacrerait un montant égal à la modernisation d'autres installations. L'annonce de cet investissement a certes été bien accueuillie par les localités visées, mais cette initiative est insuffisante si l'on songe à l'intérêt national du Canada puisque cette somme est infime comparativement aux 38 milliards de dollars que la société mère va investir aux États-Unis.

Étant donné que le président de la société General Motors du Canada a déclaré que le capital investi au Canada constituait, sinon une juste part, tout au moins une bonne part de l'investissement total, le premier ministre peut-il informer la Chambre des mesures que le gouvernement prendra pour garantir que les multinationales de l'automobile réservent au Canada une juste part et non seulement une bonne part de leurs investissements?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'entendre maintenant le député aborder à la Chambre des questions intéressant l'industrie automobile.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous allons faire l'examen, et peut-être même discuter directement avec les présidents des sociétés automobiles visées, des mesures que le gouvernement du Canada devrait prendre, à leur avis, pour réaliser tout objectif réaliste et en particulier celui-ci.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé bien plus souvent de l'industrie automobile à la Chambre que n'importe quel député d'en face.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Ma question supplémentaire est également adressée au premier ministre. Puisque l'on prévoit maintenant que, pour cette année, notre déficit dans le domaine des pièces d'automobiles devrait atteindre environ 4.5 milliards de dollars, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour inciter les trois grands de l'automobile à faire fabriquer davantage de pièces au Canada et pour aider les fabricants de pièces en créant, par exemple, un fonds de prêts remboursables destinés à l'investissement, à l'achat d'outillage et à la recherche au Canada?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ainsi que le ministre d'État l'a déclaré il y a quelques instants, c'est une question que nous étudions actuellement en fonction des différents rapports présentés au gouvernement.

* * *

L'ÉNERGIE

LES IMPORTATIONS DE PÉTROLE—LES PLANS D'URGENCE ADVENANT UNE RÉDUCTION DES APPROVISIONNEMENTS EN PROVENANCE DE L'IRAN

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné la menace actuelle d'interruption des livraisons de pétrole iranien et le fait que nous ne disposons pas de réserves qui nous permettent de faire face à une réduction importante des quantités de pétrole importé, le ministre peut-il dire à la Chambre quel plan d'urgence le gouvernement compte-t-il appliquer en cas d'arrêt total partiel des livraisons de pétrole iranien? Pouvons-nous nous tirer d'affaire sans rationnement?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Il me donne l'occasion d'annoncer que, d'après les renseignements dont je dispose, le gouvernement iranien n'a pas l'intention, dans l'immédiat, de réduire ses livraisons de pétrole au Canada. En fait, on m'a même informé que la part d'approvisionnement qui est censée nous revenir a déjà été expédiée et que nous allons donc disposer d'approvisionnements suffisants pour une bonne partie de l'hiver, rien que sur la base des livraisons qui ont déjà quitté l'Iran et sont en route pour le Canada.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question concernant le plan d'urgence. Étant donné les nouvelles en provenance d'Iran, selon lesquelles les pétroliers à destination des États-Unis ne sont plus chargés et que les sociétés pétrolières multinationales vont sans doute essayer de réduire les livraisons au Canada afin d'approvisionner les États-Unis, quelles assurances le ministre a-t-il reçu d'Imperial Oil et d'Exxon que la situation du printemps dernier ne va pas se reproduire et qu'on ne détournera pas vers les États-Unis le pétrole destiné au Canada?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire que les renseignements que le député vient de communiquer à la Chambre ne correspondent pas à ceux dont je dispose. En réalité, les meilleurs renseignements que nous tenons de sources gouvernementales en Iran et de l'industrie elle-même, nous apprennent qu'il n'y a pas eu interruption et que les exportations de pétrole iranien s'effectuent normalement.

● (1425)

Tout ce que je dis, c'est que les approvisionnements destinés au Canada sont actuellement en route, que les navires sont en mer. Nous ne prévoyons aucun problème grave. Nous suivons de très près la situation en Iran, mais nous avons déjà des réserves suffisantes pour passer une bonne partie de l'hiver.

M. Symes: Je crains que les consommateurs de l'est du Canada ne puissent tirer grand réconfort de ces assurances.

Des voix: Oh, oh!

M. Symes: Le ministre dit qu'il suit la situation de près. Mais quelle mesure prend-il? Quelles mesures d'urgence sont prévues, puisque la situatin est si précaire, comme le ministre le reconnaît lui-même? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas appel à Petro-Canada pour chercher énergiquement à conclure avec le Mexique et le Venezuela des accords d'État à État visant à accroître les livraisons de ces pays et à réduire ainsi notre dépendance à l'égard des sociétés multinationales et du pétrole du Moyen-Orient en proie à l'instabilité?

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Les rares applaudissements que le député suscite chez ses propres collègues montre bien la stupidité de sa question. Le député sait parfaitement que les négociations se poursuivent de façon très satisfaisante avec le Mexique et le Venezuela. Soit dit en passant, le chef de l'opposition a dit à deux reprises qu'un accord quelconque avait été conclu avec le Venezuela. Cela est inexact. Il ne disait pas l'exacte vérité dans cette affaire. Le fait est que ces négociations se poursuivent. Nous enverrons le mois prochain une délégation là-bas. Les négociations vont bon train, et je tiens à donner à la Chambre cette assurance.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FERA DES OFFRES GLOBALES RELATIVES À LA CONSTITUTION

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A la suite des déclarations des premiers ministres de l'Ouest, et du premier ministre de l'Ontario et d'un éditorial publié dans le *Washington Post* de ce matin que je me permets de lire:

[*Traduction*]

Le journal en question a estimé que, dans le débat sur l'avenir du Canada, c'est maintenant au tour du premier ministre Clark d'intervenir puisqu'il s'insurge devant cette idée qu'il juge totalement inacceptable. L'article se poursuit ainsi:

Il va cependant devoir faire mieux que cela. S'il refuse de faire des concessions plus importantes devant les préoccupations des Canadiens-français, il ne fera que confirmer les accusations des séparatistes . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Si le député a une question à poser, qu'il veuille bien la poser.

[*Français*]

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il entend, suite à cet éditorial, faire des propositions concrètes aux Québécois, au-delà des vagues promesses et des ambiguïtés qu'il crée, et s'il s'engage à donner aux Québécois un engagement ferme qu'il proposera d'ici le référendum des offres globales concernant la position constitutionnelle de son gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit souvent à la Chambre des communes et dans le reste du Canada, la position de notre gouvernement concernant le renouvellement du fédéralisme est bien connue des Québécois qui veulent obtenir des changements, qui veulent accepter qu'il y a maintenant avec un nouveau gouvernement une nouvelle approche aux questions fédéralistes. Des voix, souvent silencieuses dans le passé, ont demandé à connaître la nature de la position et que soient acceptés les changements dans la Constitution, dans le *statu quo*, lesquels étaient refusés par l'ancien gouvernement.

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Une courte question supplémentaire. L'honorable député de Louis-Hébert.

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, il y a encore une autre citation que j'aimerais faire. Il s'agit d'un extrait du Livre blanc . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député a une question supplémentaire à poser, il doit la poser tout de suite.

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, dans le Livre blanc, à la page 43, le gouvernement québécois dit que pour M. Clark le dossier des réformes constitutionnelles n'est pas prioritaire. Est-ce que M. Clark est prêt, d'ici lundi prochain, à s'engager, devant les premiers ministres des autres provinces, à déposer d'ici le référendum des propositions constitutionnelles très fermes, et non pas seulement à faire des promesses électorales et des discours?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de continuer le processus que nous avons commencé, comme un nouveau gouvernement, à démontrer par des gestes concrets les changements précis dans l'approche du nouveau gouvernement fédéral face aux questions constitutionnelles.

● (1430)

[*Traduction*]

LE PROJET DE SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION DU QUÉBEC— DEMANDE DE RÉFUTATION OFFICIELLE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas répondu à la question de mon collègue. Il nous sert la même réponse depuis deux semaines. Il devrait engager de nouveaux rédacteurs.

Cette semaine, M. Tom Wells, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, publiera une réfutation en règle du Livre blanc du gouvernement du Québec sur la souveraineté-association. Le premier ministre va-t-il mettre à contribution les ressources de son gouvernement et publier une réfutation analogue représentant le point de vue canadien ou, comme mon collègue l'a dit l'autre jour, va-t-il être le Chamberlain canadien des années 80, apaisant et cédant jusqu'à ce que le pays éclate?

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est honteux!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que le député mettra le même enthousiasme et la même ardeur à défendre l'avenir du pays dans la province de Québec qu'il en met actuellement à défendre la politique passée de son gouvernement qui, par l'agressivité de sa propagande, a contribué notablement à la montée du séparatisme au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le premier ministre veut-il dire qu'il n'admet pas, comme le fait le premier ministre Davis, que l'unité de notre pays est menacée, et préfère-t-il se tenir à l'écart du débat et laisser les premiers ministres des provinces faire son travail?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce que je veux dire, c'est que je constate, à l'instar probablement de la plupart des Canadiens, que lorsque nos amis d'en face ont pris le pouvoir, les séparatistes ne représentaient qu'une infime minorité des Québécois. D'ailleurs, l'actuel chef de l'opposition n'a-t-il pas déjà déclaré à cette époque que le séparatisme était mort au Québec?

Toutefois, depuis 10 ans, et surtout ces trois ou quatre dernières années, du fait que la seule présence du gouvernement fédéral au Québec en a été une d'affrontement, que le gouvernement fédéral précédent s'est acharné à freiner l'essor de cette province et à créer un climat constant de conflit entre les représentants du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral, les séparatistes ont tellement progressé qu'ils sont maintenant au pouvoir au Québec, et l'unité de notre pays s'en trouve gravement menacée.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nous y avons obtenu 62 p. 100 des suffrages.

Une voix: Nous y avons fait élire 67 députés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le député de Nippissing ne pose une autre question supplémentaire sur le même sujet, nous devrions reconnaître, je crois, qu'il est indispensable à la bonne marche de la période des questions . . .

M. Lefebvre: Il ne sait pas de quoi il parle.

Des voix: Règlement.

Une voix: Soyons sérieux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est indispensable à la bonne marche de la période des questions et de toutes nos délibérations d'ailleurs, que, même si les questions et les réponses sont formulées en termes énergiques et fougueux, la Chambre accorde une attention égale aux questions et aux réponses, autrement cette période dégénérera en dialogue de sourds.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT INCITE LE PREMIER MINISTRE ONTARIEN À RECONNAÎTRE LES DROITS DES FRANCOPHONES À PENETANGUISHENE

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur le président, je voudrais simplement, pour rétablir un peu le calme, indiquer au très honorable premier ministre qu'en effet le résultat québécois a été très favorable le 22 mai, et que nous nous trouvons à la Chambre, monsieur le président, avec un groupe de députés francophones très important. Je voudrais simplement indiquer aussi bien, monsieur le président, qu'en effet chaque fois que les droits des francophones hors Québec sont lésés, cela est très mal reconnu par les anglophones . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député a une question à poser, il doit la poser immédiatement.

M. Blais: Monsieur le président, il semble que j'ai quand même le droit de faire un préambule, que les droits . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député est tout d'abord intervenu pour faire une observation sur la dernière réponse du premier ministre et il s'est maintenant lancé dans de longues remarques préliminaires. Si je dois lui accorder tout ce temps, cinq ou six députés seulement seront en mesure de prendre la parole durant la période des questions. La présidence n'a rien à y perdre, mais ce sont les collègues du député qui ne pourront pas participer à la période des questions.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, ma question est donc la suivante: Étant donné que la crédibilité de la déclaration du premier ministre Davis a été attaquée, du fait que lui-même n'a pas reconnu les droits des minorités francophones dans la province d'Ontario en ce qui touche la question de Penetanguishene, le premier ministre lui-même est-il prêt à rescaper son initiative et son leadership dans cette question en incitant instamment le premier ministre ontarien à reconnaître les revendications de la population francophone de Penetanguishene en leur donnant leur école française?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien sûr, dans une atmosphère de calme, comme l'honorable député l'a promis quand il a commencé à poser sa question, je crois que ce sera possible pour un premier ministre canadien, respecté et calme, de persuader ses homologues des provinces d'envisager des changements. Dans le cas de l'Ontario, beaucoup de progrès a été fait par le gouvernement de cette province et, au sujet du cas cité par l'honorable député, il y a eu un geste posé par le gouvernement fédéral qui a aidé la situation dans un sens assez positif.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE PARTICIPER AU DÉBAT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur le président, c'est la première fois que j'entends parler d'un geste du gouvernement fédéral, mais ma question s'adressait directement au très honorable premier ministre. Est-ce que lui-même, du fait qu'il est en effet le premier ministre, qu'il ne s'en rend pas compte—mais il l'est effectivement, depuis le 22 mai, le premier ministre de ce pays—et qu'on lui demande de démontrer son leadership, est-ce que lui-même va s'immiscer—et je maintiens mon calme, dans la question—afin de poser des gestes positifs, et je signale au premier ministre que son ministre de la Justice lui a indiqué cette semaine qu'il n'a reçu aucune directive de la part du premier ministre de prendre aucune mesure dans tout le dossier référendaire? Donc, je lui demande maintenant de s'acquitter de ses responsabilités.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que nous, les ministériels, nous nous sommes adaptés aux résultats des élections du 22 mai dernier beaucoup mieux que les députés de l'opposition.

Comme je l'ai déjà dit, je serais prêt, comme premier ministre, à parler avec les premiers ministres des provinces pour les encourager à prendre les mesures possibles dans le domaine des droits des minorités. Nous avons fait beaucoup de progrès en Ontario et au Nouveau-Brunswick, et je crois qu'avec un esprit de coopération et non pas d'accusation il sera possible d'en réaliser encore davantage.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE QUELLES MESURES VA PRENDRE LE GOUVERNEMENT POUR SAUVER LES EMPLOIS DES CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État aux Transports. Étant donné la situation extrêmement sérieuse qui existe dans les chantiers maritimes du Québec, spécialement à la compagnie Davie Shipbuilding Limited, de Lauzon, où plus de 1,700 travailleurs ont été mis à pied au cours de la dernière année, et vu qu'environ 3,500 autres emplois dans ce secteur sont également menacés dans cette province, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend prendre des mesures immédiatement afin de sauver des millions d'emplois spécialisés au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir signalé la question. Je me suis entretenu avec 20 chefs syndicalistes du Québec hier après-midi, et nous avons discuté à fond et fructueusement cette très importante question. J'étudie la question avec mes fonctionnaires, et je vais en saisir mes collègues en leur faisant des recommendations précises qui, je l'espère, vont aider ces gens.

• (1440)

M. Rodriguez: J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Nous savons tous que les actes sont plus éloquents que les paroles quand il est question du Québec et du Canada. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que son gouvernement, dans le but d'assurer que le marché de construction du transbordeur destiné à l'est du Canada, pour lequel le CN a fait appel à la concurrence étrangère, soit confié à un chantier de l'est du Canada dans le but de soutenir l'emploi dans l'est du Canada, et spécialement dans les chantiers du Québec?

Des voix: Bravo!

M. Howie: J'ai eu un entretien avec le président de CN Marine et je lui ai très clairement dit toute l'importance que j'attache à ce qu'un transbordeur payé par les dollars du Canada et financé par les contribuables canadiens, soit construit au Canada.

M. Rodriguez: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Northumberland.

* * *

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE TAUX D'INTÉRÊT RÉDUITS POUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX PETITES ENTREPRISES OU AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme les intérêts élevés rendent inabordable le crédit aux petites entreprises et les prêts destinés aux améliorations agricoles pour ceux qui cherchent à lancer ou à développer une entreprise ou une exploitation agricole, et qu'un fort courant de créations et d'expansions de ces entreprises est nécessaire pour la bonne marche de l'économie canadienne, le ministre va-t-il envisager d'offrir ces prêts à un taux d'intérêt beaucoup moins élevé que le taux actuel, qui est supérieur de 1 p. 100 au taux de base des banques?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tout le monde reconnaît je pense l'intérêt que le député porte aux agriculteurs et aux petits hommes d'affaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je déplore, comme lui, la gestion du gouvernement précédent, qui a laissé l'économie dans son état actuel et qui est la cause de l'élévation des taux d'intérêt qu'on demande aux agriculteurs et aux petits hommes d'affaires. Je signalerai au député que la Société du crédit agricole accorde des prêts à 12 p. 100, ce qui est quand même autre chose que le taux de base. Le taux de base libéral est aujourd'hui de 14 p. 100, et celui des banques de 15 p. 100. On peut donc obtenir du crédit à des taux moins élevés que le taux de base.

Je ne manquerai pas d'étudier la demande du député. Dans le prochain budget nous allons certainement tenir compte de la situation des agriculteurs et des petits hommes d'affaires, que la mauvaise administration des députés d'en face a laissés en bien mauvaise posture.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE L'ENCHÂSSEMENT DES DROITS LINGUISTIQUES DES MINORITÉS DANS LA CONSTITUTION

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur le président, il est possible que le très honorable premier ministre ne comprenne pas la différence entre l'agitation et l'indignation. Mais je dois dire, comme représentant d'un groupe minoritaire, que c'est de l'indignation que nous ressentons à ce moment-ci, alors qu'il a répondu à mon collègue de Nipissing. Étant donné que le très honorable premier ministre et ses ministres n'ont pas l'intention de se mouiller lors du référendum, et que, de cette façon, ils auront des loisirs, est-ce qu'il a l'intention au moins de demander à ses ministres régionaux de visiter les premiers ministres provinciaux et d'essayer de les convaincre d'inscrire dans une constitution, et non pas seulement dans des lois qui peuvent être abolies au bon vouloir d'un gouvernement de passage, est-ce qu'il a l'intention d'essayer de faire inscrire dans la Constitution du Canada la protection des droits minoritaires, des droits linguistiques des minorités de ce pays?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est certainement quelque chose que nous voulons discuter avec les premiers ministres des provinces, avec l'objectif de chercher un accord ou un consensus parmi les premiers ministres. Ce n'est pas quelque chose que nous voulons imposer aux gouvernements des provinces, parce que nous avons eu assez de preuves, pendant les années passées, que les mesures imposées par le gouvernement fédéral ne sont pas toujours efficaces.

M. LeBlanc: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le premier ministre reconnaît qu'il y a une différence entre une solution imposée et celle qui résulte d'un leadership moral lequel est nécessaire dans cette question, ou est-ce qu'il parlera tellement longtemps que la sérénité à laquelle il a fait allusion tout à l'heure sera celle de gens qui seront disparus comme minorité culturelle dans ce pays?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est exactement le leadership moral que nous voulons donner aux premiers ministres et aux provinces; mais il n'est pas possible d'avoir un leadership moral efficace s'il y a toujours une atmosphère de menace.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉVOILER SES PROPOSITIONS

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au très honorable premier ministre.

Dans le Livre blanc du Québec, actuellement, il est écrit qu'il faut souhaiter, au niveau fédéral, que les positions fédéralistes soient précises et dévoilées assez tôt pour que les Québécois aient tout le loisir d'y réfléchir. Est-ce que le premier ministre a l'intention, compte tenu du fait qu'il veut avoir un pays où la Constitution sera souple, où il n'y aura pas de confrontation, de dévoiler avant le référendum des propositions claires et précises, comme le demande le gouvernement actuel du Québec?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de continuer le processus commencé après le 22 mai et démontrer par des gestes concrets les changements déjà réalisés par le gouvernement fédéral.

Des voix: Comme quoi?

M. Clark: C'est un processus que nous devons continuer et nous sommes maintenant en train de considérer les moyens par lesquels nous pouvons continuer ce processus, non pas simplement avec des propositions de changements, de grandes formules incapables d'être réalisées, mais avec des propositions précises, des gestes concrets que nous pouvons poser.

Des voix: Comme quoi?

M. Clark: . . . pour changer le statu quo. On a demandé: comme quoi. J'ai cité souvent . . .

Une voix: Loto Canada!

M. Clark: J'ai cité déjà au moins deux changements précis que nous avons faits, sur les loteries, oui, sur la juridiction touchant aux ressources sous-marines. Deux changements, qui avaient été refusés par l'ancien gouvernement, ont été réalisés par le gouvernement actuel.

M. Maltais: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Compte tenu que le chemin de l'enfer est rempli de bonnes intentions, à quel moment exactement le premier ministre, comme gouvernement, entend-il déposer ses propositions car il ne faut pas oublier que le référendum, lui, est prévu? Alors, pour que les Québécois puissent réfléchir à ces propositions, à quel moment exactement entend-il les présenter? Avant ou après les Fêtes?

Une voix: Demandez à La Salle!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous avons eu pendant une décennie des propositions du gouvernement fédéral qui n'ont pas été efficaces. Cela est essentiel maintenant, le temps est venu de poser des gestes concrets, et non pas simplement de faire des propositions.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA RATIFICATION DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN AU SUJET DU BANC GEORGES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Il est important pour le Canada de conclure avec les États-Unis un accord sur la pêche dans le banc Georges; c'est une nécessité impérieuse pour les provinces des Maritimes. En conséquence, le premier ministre va-t-il aborder ce problème demain avec le président américain dans l'espoir de parvenir à un accord sur cette question de la plus haute importance?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a suivi de très près les démarches accomplies par le gouvernement canadien auprès des autorités américaines; ses conseils ont même été utiles à cette occasion. J'ai naturellement l'intention de dire au président, lors de sa visite, que nous tenons fortement à ratifier cet accord dans les meilleurs délais.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA VENTE POSSIBLE DES SOCIÉTÉS DE HAVILLAND ET CANADAIR À L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le premier ministre nous ayant exhorté l'autre jour à éviter les batailles idéologiques et à nous en tenir aux faits, le président du Conseil du Trésor voudrait-il bien vérifier les résultats obtenus par l'industrie aérospatiale dans le secteur privé et considérer les succès remportés dans le secteur public chez de Havilland et Canadair. Serait-il prêt à renoncer à vendre ces entreprises au plus offrant, comme il l'avait annoncé cet été, avant le début de la session parlementaire?

● (1450)

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le processus de vente de Canadair et de de Havilland au secteur privé se poursuit et se poursuivra, et je rappelerais au député que, dans le seul cas de Canadair, l'ancien gouvernement a été obligé de rédiger des lettres d'appui totalisant 350 millions de dollars pour aider cette entreprise, décision que le gouvernement actuel a été obligé d'honorer.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, je poserai ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor qui donne l'impression de plus en plus d'être le Rex Humbard du capitalisme plutôt qu'un ministre de la Couronne. Comme on s'est plaint au moment où ces deux entreprises ont été achetées que le gouvernement n'avait pas consulté le Parlement, je me demande si le président du Conseil du Trésor pourrait au moins nous donner l'assurance, s'il est résolu à procéder à cette vente, indépendamment de la situation de l'industrie et des faits, que le Parlement pourra débattre la question et que le comité compétent pourra rencontrer les dirigeants des syndicats en cause et les membres de l'industrie de façon que nous puissions, en tant que parlementaires, interroger ces gens sur les répercussions de la politique du gouvernement et son incidence sur l'avenir de cette industrie et les emplois des gens qui seront touchés?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, pour répondre au critique financier du Nouveau parti démocratique, qui est peut-être le Oral Roberts de la Chambre, je lui rappellerais qu'il n'était pas à la Chambre à ce moment-là, mais que les deux sociétés de la Couronne qu'il a mentionnées ont été achetées par l'ancien gouvernement à la suite d'un débat au Parlement.

En fait, je me souviens du soir où de Havilland a été acheté par un crédit dans un bill de subsides, en dépit du fait que nous exigions à ce moment-là au comité certains renseignements que le gouvernement nous a refusés. En vérité, si l'ancien gouvernement a pu les acheter sans un débat parlementaire, pourquoi le député voudrait-il que la vente fasse l'objet d'un examen au Parlement?

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT URBAIN—LES POSSIBILITÉS D'EXPORTATION

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État chargé du Commerce international. Étant donné que le premier ministre, comme il l'a mentionné hier, est préoccupé par les mesures adoptées aux États-Unis pour inciter les Américains à acheter des produits américains, et que le ministre des Transports a dit que le gouvernement est très en faveur d'un accroissement de travaux de recherche et de développement dans le domaine du transport urbain et voit de grandes possibilités d'exportation pour l'industrie manufacturière dans ce domaine, le ministre est-il prêt à faire le même genre d'efforts de commercialisation que ceux que lui et son gouvernement ont déployés dans le cas de la vente des réacteurs Candu, et pouvons-nous supposer qu'il aura plus de succès dans ce domaine qu'il n'en a eu dans le cas de la vente de réacteurs Candu à l'Argentine?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle d'aucune mesure concrète prise par nos vis-à-vis, quand ils étaient au pouvoir, pour appuyer la vente de réacteurs CANDU. La dernière visite d'un de nos ministres en Argentine remonte à sept ans. Tout le temps . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Pour ce qui est de la question du transport urbain, il est certain que notre pays offre des débouchés considérables et c'est une question qui a déjà été discutée dans les milieux officiels. Par exemple, ce matin, il en a été question dans mon entretien avec l'ambassadeur des États-Unis et nous envisageons de reprendre le dossier. Le programme incitant les Américains à acheter des produits américains est une politique qui nous préoccupe beaucoup et nous voulons trouver des moyens de diminuer l'impact de cette politique sur nos industries, surtout celle du transport urbain.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, un de nos anciens ministres, M. Chrétien, s'est rendu en Argentine l'an dernier.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transportss. Le ministre a déclaré dernièrement qu'il souhaitait vivement promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des transports.

Étant donné que depuis juillet dernier, la Société de développement du transport urbain de l'Ontario a demandé au gouvernement de l'aider à implanter un nouveau système de transport urbain, le ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement prendra une décision car, à moins qu'il ne le fasse d'ici deux semaines, il se peut que le Canada perde une part importante de cette industrie, sans compter que différentes technologies canadiennes pourraient prendre le chemin de l'étranger?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je félicite le député pour l'intérêt qu'il manifeste à la recherche et au développement. Je peux lui assurer que cet intérêt est largement partagé par le gouvernement. Le problème qu'il a soulevé fait justement l'objet d'un examen attentif et si je ne peux rien annoncer aujourd'hui, je prends note de ses instances et lui fournirai une réponse sous peu.

[M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).]

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SONGE À AIDER L'INDUSTRIE AU TRANSPORT URBAIN

M. David Berger (Laurier): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Étant donné que le gouvernement américain a récemment octroyé 13 milliards de dollars répartis sur une période de 10 ans pour la recherche et le développement dans le transport urbain, et comme des représentants américains ont reconnu que l'industrie canadienne avait une avance substantielle dans ce domaine, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre quelle aide son ministère est disposé à accorder à l'industrie canadienne afin de permettre aux Canadiens de maintenir leur avance dans le transport urbain?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit la semaine dernière à la Chambre, je ne peux pas, à l'heure actuelle, annoncer une subvention directe à l'industrie en question, mais très prochainement je vais faire une annonce en ce qui a trait à notre défi de 2.5 p. 100 du produit national brut. Pour ce qui est de la recherche et du développement industriel, directement et indirectement mon annonce va toucher primordialement la question posée par l'honorable député cet après-midi.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme. J'espère qu'il ne se laissera pas encore museler comme l'autre jour, car je sais combien la réunification des familles lui tient à cœur.

Je lui demanderais donc s'il va essayer de convaincre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de modifier ce rapport sur le niveau d'immigration en 1980 qui va tellement nuire à la réunification des familles et qui va à l'encontre de la politique suivie par l'ancien gouvernement l'année dernière.

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je suis très content que le député me pose cette question aujourd'hui car, l'autre jour, je n'ai pas du tout aimé la façon dont il m'a posé cette question, qui figure à la page 935 du hansard. Le député sait ce que je pense de la réunification des familles. Il était en Russie avec moi et connaît mes sentiments à cet égard; cela me tient beaucoup à cœur. Il a biaisé sa question sans me laisser l'occasion d'y répondre.

Je tiens à ce qu'il sache que le gouvernement attache beaucoup d'importance à la réunification des familles. Il sait ce que je pense de la façon dont il a formulé sa question et de la réunification des gens de son peuple et du mien qui sont derrière le rideau de fer.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Je sais tout cela, monsieur l'Orateur, et c'est bien pour cette raison que je demande au ministre pourquoi il ne va pas faire modifier le rapport disant que le gouvernement augmentera la proportion d'immigrants choisis en fonction de critères économiques, ce qui veut dire que les immigrants parrainés par des familles seront moins nombreux. Pourquoi ne vous élevez-vous pas contre cette décision?

Des voix: Oh, oh!

● (1500)

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui assistait à la séance du comité, aurait fort bien pu répondre à cette question aujourd'hui, mais le député n'y était pas.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE DRAGAGE DE LA RIVIÈRE MIRAMICHI—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Quand le ministre a annoncé au début de l'automne qu'il contremandait le projet de dragage de la Miramichi, il s'est engagé auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la population de Miramichi à présenter à nouveau le projet au Conseil du Trésor. Le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire s'il a soumis le projet à l'approbation du Conseil du Trésor et, dans l'affirmative, quelle priorité lui a été accordée?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, c'est déformer la vérité que de prétendre que j'ai contremandé le projet, parce qu'il n'a jamais été approuvé par le Conseil du Trésor. Le député devrait savoir que depuis 16 ans, l'occasion ne lui a pas manqué de saisir son gouvernement de cette question quand il était au pouvoir.

J'ai donné au député, au premier ministre du Nouveau-Brunswick et à mon collègue le ministre d'État aux Transports l'assurance que le crédit correspondant au projet de la Miramichi figurera dans les demandes de crédits présentées au Conseil du Trésor pour l'exercice financier 1980-1981.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, le projet a bel et bien été approuvé par le gouvernement précédent, et il y a eu un appel d'offres. Le ministre actuel a annulé cet appel d'offres.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État aux transports, à qui je demanderai s'il a fait figurer dans ses demandes de crédit au Conseil du Trésor l'argent nécessaire aux aides à la navigation de l'estuaire de la Miramichi, et s'il peut également nous donner un espoir quelconque en ce qui concerne le quai de Chatham qui est dans une situation lamentable?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que notre gouvernement est vraiment un gouvernement d'espoir.

M. Breau: La foi et l'espérance.

Une voix: Et rien d'autre.

M. Howie: Je suis disposé à proposer que l'on affecte dans le budget, la somme d'environ 1.6 millions de dollars à l'achat d'instruments d'aide à la navigation dans le port en question. Il s'agira notamment de phares, de balises et d'autres aides à la navigation. Quant au port de Chatham il est exploité par le ministère des Transports. Sur la recommandation du ministère des Transports, c'est le ministre des Travaux publics qui est chargé de l'entretien et des réparations.

J'ai consulté notre très compétent ministre des Travaux publics à cet égard et, avec toute la compétence qu'on lui connaît, il a confié l'évaluation des travaux à une société d'ingénieurs-conseils, Crandall et Associés, de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le ministre doit recevoir le rapport sous peu.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. l'Orateur: J'ai reçu trois avis de questions de privilège, dont deux découlent de la période de questions, l'une du député de Verchères (M. Loiselle) et l'autre du député de York-Centre (M. Kaplan); la troisième m'a été remise par le député d'Argenteuil (M. Gourd).

[*Français*]

M. LOISELLE—LES SUBVENTIONS AU PROGRAMME PEE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, je pose la question de privilège. Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) qui, sûrement par erreur, a indiqué que sur réception du rapport Reisman, l'an dernier, l'ancien gouvernement avait mis ce rapport aux oubliettes et particulièrement ses recommandations, alors qu'on se souvient, et en voici la preuve, un document a été publié en mars 1979, intitulé: Les réponses du gouvernement fédéral aux recommandations du rapport Reisman. Sur dix-sept recommandations, neuf ont été acceptées, trois ont été prises en considération et cinq ont été refusées. Alors, monsieur le président, j'apprécierais que le ministre d'État chargé du Commerce international apporte certaines clarifications à ses propos à l'effet que nous avons comme ancien gouvernement mis ce rapport aux oubliettes, et je lui poserais en plus deux très courtes questions. Parmi les recommandations, on demandait une augmentation des budgets pour le programme PEE et on m'a informé récemment qu'au Conseil du Trésor on n'avait accepté aucune augmentation de ces crédits. Cela fait partie du rapport Reisman, j'apprécierais des clarifications.

Privilège—M. Kaplan

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député sait très bien que cela n'est pas une question de privilège, mais une question de désaccord avec l'honorable ministre.

[*Traduction*]

M. KAPLAN—LE MOTIF POUR LEQUEL LE DÉPUTÉ N'A PAS ASSISTÉ À LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle de la réponse donnée par le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme (M. Paproski) à la question que je venais de lui poser; il a laissé entendre que j'avais négligé mon devoir en n'assistant pas, ce matin, à la réunion du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Je connais les réponses du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), et c'est en partie la raison pour laquelle je n'ai pas assisté à la réunion. Je connais le point de vue du ministre sur la question, car il en a fait part dans le rapport; je sais également qu'en ce qui le concerne, il faudrait augmenter le nombre des immigrants admis au pays d'après les critères économiques et, par conséquent, diminuer le nombre des immigrants parrainés par des membres de leur famille au Canada.

Je n'ai pas assisté à cette réunion pour une deuxième raison, c'est que le comité de direction avait convenu de ne pas traiter des questions d'immigration ce matin, mais d'étudier plutôt celles qui concernaient la Commission d'assurance-chômage. Je savais très bien que son représentant de l'Immigration n'y serait pas et qu'en poursuivant l'étude de cette question, on aurait rompu l'entente qui avait été conclue entre les membres du comité.

Je voulais savoir ce qu'en pensait le ministre d'État chargé du multiculturalisme, parce que la coutume veut que ce soit ce ministre qui favorise la réunification des familles; c'est un problème très important. Je ne savais pas si le ministre avait entendu parler des niveaux d'immigration prévus pour 1980. Si le ministre avait fait des observations, de toute évidence, on n'en a pas tenu compte. Je voulais savoir s'il avait fait des recommandations, s'il acceptait le rapport et ce qu'il en faisait. Du fait qu'il est chargé du multiculturalisme ce ministre devrait intervenir dans à peu près tous les autres secteurs ministériels.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député soulève une question bien précise, au sujet du fait que le ministre n'a pas assisté aux travaux de ce comité. Je pense que le député a eu amplement l'occasion de faire son exposé de la question.

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je pense qu'aujourd'hui le député a eu l'occasion de dire ce qu'il pensait, en bien ou en mal, de la question que le comité de la main-d'œuvre et de l'immigration est en train d'étudier. Je tiens à signaler au député que j'ai lu le rapport. Le député peut le lire lui-même, mais j'aimerais lui citer un petit passage extrait de la page 33:

> Le principe de la réunification des familles continuera de favoriser les proches d'une même famille.
>
> [M. Loiselle.]

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a également publié un rapport où il est dit que le nombre d'immigrants parrainés par leur famille ne sera pas réduit en 1980 à cause des programmes spéciaux d'admission de réfugiés et que le principe de la réunification des familles continuera de favoriser l'admission des proches d'une même famille. J'ignore ce que le député voudrait nous voir faire, mais il connaît la position du gouvernement à ce sujet. Il se fait sans doute des idées sans aucun rapport avec la politique de notre gouvernement, et je n'aimerais donc pas qu'il essaie de brosser un tableau trompeur de la situation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Encore une fois, nous nous engageons dans une discussion de procédure qui cherche à prolonger ou à relancer le débat. La procédure ne nous fournit aucune raison valable de poursuivre sur ce sujet.

Le député d'Argenteuil (M. Gourd) ne donne pas suite à sa question de privilège pour le moment.

Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) a une question de privilège non encore réglée que nous laisserons de côté jusqu'à ce que les parties jugent bon de poursuivre sur le sujet.

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député de York-Centre (M. Kaplan) a déformé mes paroles, et je pense donc nécessaire de faire une mise au point, car il y a là un important principe en jeu. J'ignore à quelles fins partisanes ou politiques le député a cru bon de déformer mes propos, mais ce rapport repose sur le principe que la réunification des familles continuera de favoriser . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre comprend certainement que le député de York-Centre (M. Kaplan) a seulement exprimé son opinion quant au contenu du rapport. Si le ministre n'est pas d'accord et désire contester cette opinion, cela devient une discussion et ce n'est pas une question de procédure.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Monsieur le président, j'aimerais demander au président du Conseil privé qu'il nous indique les travaux de la Chambre pour aujourd'hui, pour demain et pour la semaine prochaine.

● (1510)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense qu'à ce point-ci dans la session, il est peut-être temps de voir plus loin que cette semaine et la semaine prochaine. Je profiterai donc de l'occasion pour signaler les mesures qui, selon nous, devraient avoir été étudiées et adoptées par la Chambre, et dans certains cas le Parlement, avant l'ajournement ordinaire de Noël.

D'abord, je dois dire qu'il y a eu un peu de confusion. Plusieurs députés des deux côtés de la Chambre semblent ne pas avoir une idée bien claire de ce que nous ferons lundi. Je tiens donc à préciser que la Chambre siégera le lundi 12 novembre. Je tenais à la préciser afin qu'il ne subsiste aucun doute dans l'esprit des députés qui m'en ont parlé.

Les bills suivants devront avoir reçu la sanction royale avant Noël: d'abord, le bill de subsides qui a trait aux crédits provisoires; le bill de subsides relatifs au budget principal; le bill C-17, qui vise à modifier le régime d'impôt sur le revenu; le bill C-18, qui apporte certaines modifications au Tarif des douanes et le bill C-10 sur le pouvoir d'emprunt que, le comité a maintenant fini d'étudier, je pense, et qui est prêt à être renvoyé à la Chambre. Tous ces bills sont en réalité des mesures administratives qui concernent le fonctionnement du gouvernement et du Parlement.

Parmi les autres mesures qui devraient recevoir la sanction royale avant l'ajournement de Noël, il y a le bill C-20 relatif au crédit d'impôt foncier qui est inscrit au nom du ministre des Finances (M. Crosbie).

Une voix: Jamais!

Une voix: N'y songez pas!

Une voix: Nous resterons ici!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne veux pas entamer de discussion à ce sujet, mais je signale aux députés que si le bill n'est pas adopté avant Noël, les Canadiens qui sont propriétaires de maison ne pourront pas en profiter lorsqu'ils présenteront leur déclaration d'impôt sur le revenu en 1980 pour l'année 1979.

L'autre bill qui doit recevoir la sanction royale avant l'ajournement de Noël est le bill C-6, qui vise à modifier le régime de sécurité de la vieillesse, et le bill sur l'allocation au conjoint. Il y a aussi le bill C-14 qui doit modifier la loi sur les banques. J'ajoute cette mesure à la liste parce qu'elle a été étudiée longuement pendant la dernière législature et que les amendements apportés au bill reflètent essentiellement le travail de la Chambre des communes.

Il y a aussi un bill inscrit au nom du ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) qui concerne les pensions des anciens combattants et que nous ne tarderons pas à déposer. Il faut que ce projet de loi obtienne également la sanction royale avant l'ajournement de Noël. En réalité, la liste des projets de loi devant être adoptés est très courte.

Avant d'étudier d'autres projets de loi, nous demanderons à la Chambre de terminer le débat sur la deuxième lecture du bill C-15, la loi sur l'accès à l'information, afin de pouvoir le renvoyer au comité. En ce qui concerne le bill C-3, la loi concernant les subventions aux municipalités, nous aimerions pouvoir en terminer l'étude au moins à l'étape de la deuxième lecture et le renvoyer en comité, afin que nous puissions reprendre son étude à la rentrée.

J'ai l'intention de déposer à la Chambre d'ici peu—je consulterai mes collègues pour savoir quand cela sera possible—un document de synthèse concernant la réforme parlementaire. J'aurais voulu qu'on ait proposé l'ordre de renvoi sur la réforme parlementaire pour permettre au comité permanent de la procédure et de l'organisation de se pencher sur la question qui est en suspens depuis très très longtemps, et d'examiner les travaux du Parlement en fonction des opinions exprimées par les députés et par le gouvernement dans le document en question.

Il existe par ailleurs une question de droit que nous devons régler d'ici lundi. A moins que d'autres facteurs n'interviennent, j'ai l'intention de mettre en délibération lundi prochain l'ordre de renvoi sur le redécoupage électoral inscrit en mon nom à l'ordre du jour. Je suis tenu, et c'est mon intention, d'en saisir le Parlement.

Voilà en résumé les mesures législatives que nous serons appelés à examiner d'ici Noël. S'il nous reste du temps, je l'espère d'ailleurs, j'aimerais discuter de cette liste avec mes collègues car, je le reconnais, il se peut que nous n'ayons pas le temps de tout examiner d'ici Noël; mais, dans le cas contraire, nous espérons pouvoir mettre en discussion les motions présentées par différents ministres qui proposent la formation de quatre comités spéciaux chargés d'étudier la question de la réhabilitation et celle des dépassements des coûts et d'en saisir le Parlement; ces motions sont inscrites au *Feuilleton*. Nous devrons également étudier la loi sur l'examen de l'investissement étranger et son application, ainsi que le rôle des organismes bénévoles. Ces motions visent à établir des comités et à permettre au Parlement de s'atteler à l'étude de ces questions. Il est également question de former un comité mixte de la Chambre et du Sénat sur l'énergie nucléaire. Nous aimerions également aborder cette question, s'il nous reste du temps.

Il y a une autre question qui relève au fond de la procédure de la Chambre; elle vous intéresse particulièrement, Votre Honneur, puisque vous avez présidé le comité au cours de la législature précédente; il s'agit de la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre des communes. J'espère que nous pourrons nous pencher sur la question avant Noël.

Il est indiqué de vous donner un aperçu aussi général que possible des attentes du gouvernement pour cette période. J'invite mes collègues à venir me trouver pour discuter de la possibilité d'examiner avant Noël les motions auxquelles j'ai fait allusion et qui portent sur la formation de quatre comités spéciaux et les motions portant sur la constitution d'un comité mixte sur l'énergie nucléaire et d'un comité sur la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre des communes. Le gouvernement tient absolument à étudier les autres questions dont j'ai parlé, aux étapes prévues, avant la période des fêtes.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, il est évident que de ce côté-ci de la Chambre on veut bien collaborer. Ce que j'ai demandé au président du Conseil privé (M. Baker), ce n'est pas une lecture intensive du *Feuilleton*, ce qu'on veut savoir, c'est ce qui va se faire à court terme à la Chambre. J'ai demandé au président du Conseil privé de nous indiquer ce qu'on allait faire aujourd'hui, ce qu'on va faire demain et ce qu'on va faire la semaine prochaine. Pour ce qui est de la longue liste de projets de loi qu'il a énumérés, certains ne représentent aucune complication; il y en a d'autres au sujet desquels les députés de ce côté-ci à tout le moins aimeraient participer dans un débat plus élaboré, mais il me semble que c'est beaucoup abuser de Sa Majesté que de lui demander de sanctionner la douzaine de projets de loi dont parle le ministre. C'est rêver davantage à un simple Noël blanc. Mais ce que je veux savoir est ce que nous allons faire aujourd'hui, ce que nous allons faire demain et ce que nous allons faire la semaine

prochaine. Et j'aimerais qu'on ne soit pas obligé de poser la question chaque soir pour qu'on puisse de ce côté-ci de la Chambre nous préparer un peu à l'avance pour intervenir intelligemment et ainsi collaborer davantage avec le gouvernement pour que la législation soit adoptée le plus rapidement possible. Il serait très utile si l'on savait à court terme à quoi nous en tenir.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, les leaders des partis à la Chambre et leurs représentants se sont consultés à ce sujet. Il y a une motion pour approuver le budget, et un bill s'ensuivra. Nous étudierons cela aujourd'hui même. Bien sûr, nous ne siégerons demain que jusqu'à 1 heure en raison de la visite du président des États-Unis.

Je vous rappelle que lundi, toutes choses étant par ailleurs égales, et pourvu que nous ayons progressé dans le débat de la motion d'approbation du budget et dans l'étude du bill qui s'ensuivra aujourd'hui—autrement dit, quand nous aurons franchi ces deux étapes—je ferai l'appel de la motion sur la nouvelle répartition. Si nous ne parvenons pas à progresser à ce rythme, je devrai peut-être modifier en conséquence l'ordre de nos travaux, mais je tiendrai mon collègue au courant de tout changement qui pourrait survenir. Cela nous mènera à la semaine prochaine. J'estime que nous devrions prioritairement achever l'étude du projet de loi visant à accorder au gouvernement au pouvoir d'emprunt, ce qui nous mènera bien au milieu de la semaine. Pour après, je consulterai mes collègues.

[*Français*]

M. Pinard: Je désire poser une dernière question, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil privé mentionne qu'aujourd'hui il a l'intention de présenter la motion pour que nous adoptions le budget supplémentaire et la motion portant adoption des crédits provisoires, ce qui sera suivi d'un projet de loi. Évidemment le consentement de la Chambre sera nécessaire pour que la deuxième lecture de ce projet de loi soit faite, afin que nous puissions siéger en comité plénier. Nous sommes prêts, monsieur le président, à consentir à toutes ces choses pour accélérer les travaux de la Chambre et dans un esprit de collaboration avec le gouvernement. Cependant, j'aimerais porter à l'attention du président du Conseil privé qui s'est référé aux trois dernières rencontres entre les leaders parlementaires, qu'à chaque reprise il a été prévenu d'éviter d'inclure dans la motion portant adoption des crédits provisoires un poste qui ferait en sorte qu'on soit obligé d'approuver les 12/12 des crédits provisoires.

A toutes fins pratiques, si on nous demande d'approuver les 12/12 des crédits provisoires, c'est une question de principe, on nous demande d'approuver finalement la totalité des prévisions budgétaires. Alors, monsieur le président, je remarque que, dans le paragraphe *b* de la motion numéro 5, on demande que les 3/12 supplémentaires du montant total des votes 15 et L75 de l'Énergie, des Mines et des Ressources soient accordés. Ceci correspondrait aux 12/12. Et il me semble que cela va à l'encontre de ce que nous avions signifié au président du Conseil privé et ministre du Revenu national. Cela nous portera peut-être à proposer une motion d'amendement qui pourrait constituer une motion de défiance à l'égard du gouvernement, et cela pourrait nécessiter un vote à très court terme, si nous le tenons au stade de la deuxième lecture.

Je n'ai pas l'intention de proposer cet amendement à l'étape de la deuxième lecture, justement pour ne pas embarrasser le gouvernement et pour que les choses se déroulent d'une façon plus rapide. Cependant, en comité plénier, je tiens à prévenir le président du Conseil privé et ministre du Revenu national que si, de lui-même, il ne modifie pas cette motion, ou si le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ne consent pas de réduire aux 2/12 plutôt qu'aux 3/12 le paragraphe *b* de la motion numéro 5, en comité plénier nous serons obligés de présenter une motion visant à amender en conséquence le projet de loi qui va suivre tantôt. Je porte cela immédiatement à l'attention du président du Conseil privé et ministre du Revenu national. S'il veut une collaboration franche, qu'il respecte la volonté qu'on lui a exprimée à trois reprises à la réunion des leaders parlementaires, et qu'il n'inclue pas dans sa motion des postes qui fassent en sorte qu'on va approuver les 12/12 des crédits provisoires. Et je le préviens immédiatement de notre intention de présenter une motion d'amendement non pas à l'étape de la deuxième lecture, mais à l'étape du comité plénier.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je m'en rends bien compte, mais je me demande s'il est à propos de soulever la question maintenant en invoquant le Règlement pendant les travaux de la Chambre. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de savoir d'avance qu'on a l'intention de présenter un amendement. C'est une question dont on pourrait peut-être discuter avec le président du Conseil du Trésor (M. Stevens).

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, étant donné que le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) a pris la décision de faire siéger la Chambre lundi, et que malheureusement c'est la commémoration du Jour du Souvenir, en mémoire des anciens combattants qui sont morts durant les dernières guerres, premièrement, les employés de la Fonction publique seront en congé, deuxièmement, ceux de la Chambre vont être obligés de travailler à cause de la décision du gouvernement, est-ce que le président du Conseil privé et ministre du Revenu national est prêt à recommander que les employés qui travailleront lundi soient rénumérés au moins à taux et demi, parce que je ne vois pas pourquoi ces gens seraient obligés de travailler à cause d'une décision imprévue.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si cela relève de ma compétence. Je pourrais peut-être en discuter avec vous ainsi que mes collègues pour décider ce que nous pourrions faire à ce propos. Je signale, toutefois, que cela m'intéresse. Je comprends que certains députés pourront avoir certaines difficultés à rentrer.

J'espère que tous les députés comprendront qu'à partir d'aujourd'hui, étant donné qu'un budget sera présenté bientôt et qu'il y aura un débat budgétaire . . .

Une voix: Quand?

M. Crosbie: La semaine prochaine.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . le Règlement prévoit un certain nombre de jours réservés à l'opposition, et même si j'ai réduit le programme législatif au minimum, il ne reste au gouvernement que 21 jours, je pense, d'ici à Noël. La Chambre comprendra, je pense, qu'il nous faut prendre tout le temps dont nous pouvons disposer.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, même si certaines questions peuvent prêter à discussion, je voudrais d'abord dire que je suis heureux d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre nous assurer que le bill tendant à modifier différentes lois touchant les anciens combattants sera présenté bientôt. Comme il le sait, j'espérais—et je l'ai dit à quelques reprises—que cela pourrait se faire avant le 11 novembre. Il m'a semblé que cette façon de procéder donnerait plus de sens aux hommages que nous rendons à cette occasion. Quoi qu'il en soit, j'espère, après ce qu'il a dit, que nous connaîtrons les dispositions de ce bill au cours de la semaine prochaine.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je l'espère également.

M. Knowles: Le leader du gouvernement à la Chambre nous a informé sur deux points. Il nous a donné un aperçu général de ce qu'il voudrait faire d'ici à Noël et il nous a aussi communiqué le programme des prochains jours.

En ce qui concerne les nombreuses questions qu'il aimerait nous faire étudier d'ici à Noël, permettez-moi de signaler que dans le cas des quatre comités spéciaux concernant les organismes bénévoles, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, les dépassements de coûts et les handicapés, je l'ai informé que mon parti serait disposé à s'entendre pour que ces quatre questions soient examinées en une journée. Si, comme je le crois, il désire que ces comités se mettent au travail, j'espère qu'il voudra bien tenir compte de cette offre.

En ce qui concerne le projet de loi sur le droit à l'information, je sais que le leader du gouvernement à la Chambre a exprimé l'espoir qu'il soit adopté avec le minimum de discussion. Il a même été question d'un seul orateur par parti. Nous avons plusieurs députés qui aimeraient s'exprimer, mais nous consentirions à un débat d'au plus deux jours en deuxième lecture. J'essaie de faire des suggestions qui permettent d'établir un calendrier.

Le ministre a mentionné certains bills qu'il estime devoir être adoptés avant Noël. Je comprends l'importance de nous occuper de la loi sur les banques, pour ne pas avoir à prolonger d'un an ou deux sa durée de 10 ans, mais je crois que le Parlement a jusqu'au mois de mars pour adopter le projet de loi. Quand même, nous reconnaissons l'importance de ce bill.

Quand le ministre nous a pressés d'adopter avant Noël le projet de loi concernant le crédit d'impôt à l'impôt foncier, j'ai pensé que le ministre est non seulement leader du gouvernement à la Chambre, mais aussi ministre du Revenu national (M. Baker). Est-ce qu'il aurait déjà commandé l'impression des formulaires de déclaration de revenus comme si le projet était déjà adopté? Cela serait un peu risqué, bien sûr.

De façon générale, nous comprenons que ces bills le préoccupent et nous ferons notre devoir. Je répète que, contrairement à certaines choses que nous aimerions examiner en détail, nous estimons qu'il faudrait agir rapidement sur les quatre résolutions concernant les comités, ainsi que sur un bill.

Travaux de la Chambre

En ce qui concerne le débat d'aujourd'hui et de lundi, s'il a lieu, je pense que tout d'abord nous allons débattre les motions qui sont inscrites au *Feuilleton* au nom du président du Conseil du Trésor (M. Stevens), et que ces débats seront présidés par M. l'Orateur. C'est seulement après l'adoption de ces motions qu'un bill sera présenté. Je crois comprendre que le bill englobera le budget supplémentaire et les crédits provisoires. S'il est alors nécessaire de donner notre consentement pour passer à la deuxième lecture, nous le donnerons. Mais, je le répète, nous nous réservons surtout le droit de discuter ces motions à l'étape de l'étude en comité.

Nous pourrons alors approfondir la très importante question soulevée par le député de Drummond (M. Pinard). Je ne suis pas un nouveau venu, et pourtant je ne me rappelle pas qu'on ait jamais accordé les douze douzièmes des crédits provisoires. Un simple calcul m'indique cependant que neuf douzièmes plus trois douzièmes font douze douzièmes.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est excellent, Stan.

M. Knowles: Peut-être mes amis ne sont-ils pas là depuis assez longtemps pour effectuer une simple addition de fractions. Quoi qu'il en soit, nous discuterons ces motions en présence de l'Orateur. Si nous en terminons l'étude aujourd'hui et que la première lecture suive automatiquement, nous donnerons notre consentement pour passer à la deuxième lecture.

J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre précise ce que nous ferons lundi si les motions de subsides et le bill de finances ne sont pas adoptés aujourd'hui. Allons-nous continuer ce débat lundi, ou a-t-il l'intention de l'interrompre pour passer à la mesure relative au remaniement?

● (1530)

M. Baker (Nepean-Carleton): Au sujet de ce dernier point, monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné à mon ami, la loi me force à présenter cette mesure parce qu'une modification apportée à la loi en question m'oblige à le faire d'ici lundi. C'est la dernière journée. Si nous pouvons nous entendre plus tard au cours de la journée pour étudier la question pour la forme aujourd'hui, je serai obligé de la faire étudier lundi. J'espère que cela répond à la question de mon honorable ami.

M. Knowles: La loi n'oblige-t-elle pas aussi le ministre à faire adopter le budget supplémentaire avant le 9 novembre? S'il est obligé de se plier à ces deux obligations, que va-t-il faire?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je croyais avoir clairement indiqué que j'allais m'occuper de la première parce que je croyais que nous pouvions le faire et je discuterai des modalités avec le député et mon honorable ami. Je pense que nous pouvons respecter le délai requis par la loi au sujet du remaniement comme il convient lundi, et je suis décidé à appeler cette question en premier. Comme je l'ai dit, je voudrais voir terminer l'étude du bill C-10, qui est rendu, sauf erreur, à l'étape de la troisième lecture. Je compte sur la collaboration de tous les députés. Je pense l'avoir dit en répondant à la question du député de Drummond.

J'aimerais remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre de l'offre qu'il a faite d'étudier ces quatre mesures en une seule journée, et je suis prêt à consulter les autres pour voir comment nous pourrions diviser le temps et ne pas passer plus de deux jours sur le bill concernant la liberté d'information. Je pense que c'est bien généreux. Le député de Drummond est ici, et son leader à la Chambre a dû s'absenter aujourd'hui. Nous pourrons en discuter. Si l'opposition officielle pouvait être d'accord, cela aiderait beaucoup et nous pourrions permettre au comité et au Parlement d'étudier ces importantes questions, ce qui est dans les meilleurs intérêts des députés.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il y a un instant, il y a eu un échange de part et d'autre du parquet de la Chambre que les sténographes ont probablement relevé. Il semble que le ministre des Finances aurait dit qu'un budget serait présenté la semaine prochaine. Je ne sais pas si ce n'est qu'un peu d'humour moqueur ou s'il a dit quelque chose qui n'avait pas été annoncé officiellement et que le hansard pourrait rapporter autrement. Je ne crois pas qu'il y ait un budget la semaine prochaine. Est-ce exact?

M. Crosbie: C'est une chose que je ferais mieux de préciser, monsieur l'Orateur. Bien qu'il me tarde de présenter un budget devant la Chambre, j'ai seulement dit que j'allais m'en occuper la semaine prochaine.

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au leader du gouvernement. Elle a trait aux travaux de la Chambre en général, et plus particulièrement aux initiatives parlementaires. Le leader du gouvernement songe-t-il à saisir le comité permanent de la procédure et de l'organisation de la motion que j'ai proposée aujourd'hui, où il est question d'avancer l'heure des «couche-tard», c'est-à-dire le débat d'ajournement, qui aurait lieu à 6 heures au lieu de 10 heures; ce moment conviendrait beaucoup mieux à la majorité des députés et je pense que la plupart s'en accommoderaient volontiers.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député a eu la courtoisie de me prévenir de sa question. Je lui ai dit que j'étais d'accord en principe. Je lui ai transmis une note par la suite. J'ai cru que la meilleure chose à faire était d'en saisir le comité permanent de la procédure et de l'organisation. Je crois que le député se réjouira au moins de cet aspect du document d'orientation que je compte déposer devant la Chambre et où il est question de renvoyer ce projet au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, avant que le leader du gouvernement ne puisse enfin soupirer d'aise, j'aimerais lui faire une suggestion et aussi lui poser une question. Il serait peut-être utile, compte tenu de ce qui s'est passé hier ou avant-hier, que le leader du gouvernement fasse diligence s'il veut proposer une motion visant à modifier la procédure. Ce serait peut-être intéressant à la fois pour la Chambre et pour le public canadien.

J'aimerais maintenant lui poser une question au sujet de la motion que j'ai proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Je sais que le député fait tout son possible pour que la Chambre puisse en être saisie en bonne et due forme. Cependant, à quoi servirait-il d'étudier une mesure sur la liberté d'information si nous n'avons pas eu l'occasion de parler de cette vieille loi sur les secrets officiels qui se veut représentante du droit. J'espère que cette motion pourra être proposée en même temps afin que le comité puisse examiner la question.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, la facilité avec laquelle le député de Peace River invente des adjectifs pour décrire les choses qu'il n'aime pas ne cesse de m'émerveiller. Il a exprimé des sentiments que la plupart d'entre nous partageons. Je lui signale qu'une motion a de fait été rédigée. J'espère que nous pourrons l'étudier en même temps que la mesure sur l'accès à l'information. C'est ce que j'espère. Je ne pouvais pas la présenter aujourd'hui parce que je n'ai vraiment pas eu le temps de consulter le député de Peace River à ce sujet, mais je lui ai déjà parlé du texte de la motion. Il connaît les intentions du gouvernement. Par ailleurs, vu qu'il a soulevé la question et que j'allais de toute façon le faire plus tard, je signale à la Chambre que nous inscrirons probablement cette motion au *Feuilleton* d'ici un jour ou deux afin que la Chambre puisse voir ce que nous comptons faire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NYSTROM—LA LONGUEUR DES PRÉAMBULES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'une certaine façon, j'hésite un peu à le faire. Je tiens cependant à appuyer quelque chose que Votre Honneur a dit plus tôt aujourd'hui pendant la période des questions quand vous avez reproché au député de Nipissing (M. Blais) d'être trop loquace et de s'étendre trop longtemps sur le préambule de sa question.

Quand des députés font de telles choses à la Chambre, cela réduit le temps qui reste aux députés de l'opposition pour poser des questions. Autrement dit, cela empêche certains députés de l'opposition d'avoir la parole. Je sais que Votre Honneur a été très juste envers tous les députés. Cependant, aujourd'hui, à cause de la façon dont les députés du parti libéral se sont étendus sur le préambule de leurs questions, nous n'avons pu poser nous-mêmes que trois questions au lieu de quatre.

Le moment est peut-être donc bien choisi pour signaler que nous appuierons toute mesure que Votre Honneur jugera bon de prendre pour restreindre les préambules des questions posées à la Chambre. Cela permettra à plus de députés de participer davantage à la période des questions. Une façon de procéder serait peut-être de pénaliser le parti des députés qui ont l'habitude de faire de longs préambules et non les députés des autres partis.

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos du même rappel au Règlement. Je suis très heureux que le député ait signalé la question à l'attention de la Chambre. Je promets d'en toucher un mot au député de Nipissing (M. Blais) et à certains autres membres de mon parti si le député qui vient de se rasseoir en fait autant pour le député de Nickel-Belt (M. Rodriguez), qui gaspille probablement plus de temps à la Chambre que cinq députés réunis.

Une voix: Il a une langue bionique.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, peut-être que je ne manie pas aussi bien le français, qui est une langue seconde pour moi, que certains des députés à ma droite. Chose certaine, je ne fais pas de longs préambules. Je ne crois pas que la présidence ait jamais permis les longs préambules. Il se peut qu'au cours d'un débat où nous avions des critiques à formuler sur la façon dont les députés à ma droite se comportaient du temps qu'ils formaient le gouvernement, nous ayons eu des faits à exposer et que nous ayons pris le temps nécessaire dans les limites permises par le Règlement de la Chambre. Le député qui est intervenu avant moi est tellement à côté de la question qu'il devrait retirer ses paroles.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je ne vois les députés libéraux poser leurs questions que depuis des mois seulement. Je crois que le député de Yorkton-Melville a raison de dire que quand les libéraux prennent trop de temps, c'est nous qui en souffrons, pas eux. C'est eux qui devraient en souffrir. Je dis en toute déférence, monsieur l'Orateur, que vous ne devriez pas les laisser faire.

● (1540)

Il y en a parmi nous qui réussissent mal à parler de façon concise et qui piétinent dans leurs interventions, mais ils ont l'excuse d'être des nouveaux venus à la Chambre contrairement aux députés qui siègent dans la première rangée en face et Votre Honneur ne fait rien à ce sujet. Je crois que vous devriez parce que nous souffrons tous des effets de ces réponses interminables.

M. l'Orateur: Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a dit qu'il hésitait même à soulever la question en invoquant le Règlement. Il y a deux facteurs qui jouent en permanence à la Chambre. Le premier est l'obligation dans laquelle je me trouve de faire en sorte que la participation des partis à la période des questions orales soit proportionnée, ce qui constitue un aspect très captivant de ma charge d'Orateur depuis le début de la présente législature, plus captivant encore que pendant la dernière. Mais il est parfois impossible de répartir la participation avec une précision mathématique. Certains jours, si nous tentions de mesurer mathématiquement la participation des députés, nous verrions que tel parti serait un peu en avance sur les autres. Lorsque des députés des premières banquettes posent des questions ou donnent des réponses interminables et que cela limite la participation des députés de l'arrière-ban, je m'arrange toujours pour que ce soit ceux du parti qui a le plus monopolisé le temps qui écopent. Si je n'ai pas réussi à mesurer la participation avec une précision extrême aujourd'hui, c'est en raison des longues réponses que les questions posées ont nécessitées. Tout cela est très difficile à évaluer. Il arrive que des questions très courtes nécessitent des réponses très longues non parce que celui qui répond le fait exprès, mais bien parce que, parfois, il ne peut faire autrement. C'est très difficile à juger.

Je ne crois pas que nous puissions discuter de la façon dont nous devrions procéder pour que toute participation soit mesurée avec précision chaque jour, mais je comprends parfaitement ce que ressentent les députés qui sont intervenus jusqu'à maintenant. Je vois que le député de Bellechasse (M. Lambert) demande la parole. Je suis certain que personne ne peut reprocher aux créditistes d'avoir employé cette pratique parce qu'ils n'ont pas encore pris la parole aujourd'hui et ils ne l'ont pas fait hier non plus. Je suis certain que c'est ce que le député désire faire remarquer à la Chambre.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, les honorables députés du Nouveau parti démocratique ont sans doute passé leur message, mais nous de l'opposition officielle n'attendons rien de moins de la présidence que ce que l'opposition officielle dans le Parlement précédent a obtenu.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 143, 181, 201, 273, 290 et 392.

Les autres questions sont reportées à plus tard, monsieur l'Orateur.

[*Texte*]

LA CAISSE DES RÉCLAMATIONS DE LA POLLUTION MARITIME

Question nº 143—**M. Herbert:**

1. Depuis sa création le 31 octobre 1978, quels ont été les frais d'administration de la Caisse des réclamations de la pollution maritime?

2. De la somme accumulée dans la Caisse au 31 octobre 1978, combien *a*) représente l'intérêt accumulé, *b*) a été versé par les sociétés cotisantes?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): 1. $85,748.31.

2. *a*) $14,203,359.74. *b*) $34,880,845.40.

CANARCTIC SHIPPING COMPANY LIMITED

Question nº 181—**M. Herbert:**

1. *a*) Quelle est précisément la participation financière du gouvernement à la Canarctic Shipping Company Limited (administrée par le ministère des Transports), *b*) quand cette participation a-t-elle été acquise et (i) à quel coût (ii) pourquoi?

2. Quelle était la valeur comptable de l'avoir du gouvernement à la date d'acquisition et quelle est la dernière valeur comptable estimative?

3. A ce jour, quel est l'investissement total du gouvernement, y compris les coûts d'obtention de capitaux, la participation aux fonds d'exploitation et à la rémission de la dette de la société et quel est le total des bénéfices tirés de cet investissement?

4. Comment les intérêts du gouvernement sont-ils représentés *a*) au conseil d'administration, *b*) chez les cadres supérieurs?

Questions au Feuilleton

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision concernant la vente éventuelle de sa participation à la société?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Transports Canada répond ce qui suit:

1. *a*) 306,000 actions sans valeur nominale ou au pair ont été émises à $1 l'action et payées en entier.

b) Le 10 mars 1978.

(i) $306,000.

(ii) Par contrat d'association souscrit le 15 décembre 1975 par le Gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Transports, la compagnie North Water Navigation Ltd. et la compagnie Cornwallis Shipping Limited, la compagnie Canarctic Shipping Limited a été créée. Le Gouvernement voulait encourager et appuyer la navigation dans l'Arctique et obtenir des renseignements sur la technologie nécessaire pour permettre à des navires de commerce de naviguer dans le Nord, compte tenu de certains aspects du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires. Il voulait aussi mettre ces renseignements à la disposition des compagnies de construction navale et de transport maritime désireuses de construire au Canada des navires de commerce renforcés contre les glaces aux fins de la navigation dans l'Arctique sous pavillon canadien.

2. La valeur comptable de l'avoir du gouvernement jusqu'à ce jour est de $306,000 et la valeur comptable estimative est de $306,000.

3. Au 15 octobre 1979, l'investissement total est comme il suit:

Mise de fonds	$ 306,000
Participation au fonds d'exploitation	$4,315,348
Rémission de la dette	Néant

Jusqu'à ce jour, aucun profit n'a été réalisé sur l'investissement.

4. *a*) Selon le contrat d'association, Canarctic Shipping Company Limited doit avoir un conseil d'administration composé de 7 membres dont 4 doivent être nommés par le Ministre.

b) Le Président du Conseil d'administration et le Secrétaire de la Canarctic Shipping Company Limited sont nommés par le Ministre. Tous les autres dirigeants et cadres supérieurs sont nommés par les actionnaires de North Water Navigation Ltd.

5. Non.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Question nº 201—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de l'Industrie et du Commerce?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce (y compris l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le ministère d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): *a*) 2632 employés permanents, *b*) 223 vacataires.

TRANSPORTS—OMBUDSMAN

Question nº 273—**M. Herbert:**

1. Quelles sont les fonctions précises de l'ombudsman pour le ministère des Transports et comment étaient-elles exécutées avant que le poste ne soit annoncé?

2. Le travail de l'ombudsman sera-t-il expliqué dans un rapport annuel?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. Il n'y a pas actuellement de poste d'ombudsman au ministère des Transports. Un tel poste a existé pendant une brève période, du 1er avril au 31 décembre 1978. Le titulaire devait enquêter sur des plaintes adressées au ministère des Transports par le grand public au sujet des questions d'application de règles et de décisions administratives et formuler des recommandations sur le règlement de ces plaintes, il jouait le rôle de coordinateur de la protection de la vie privée à Transports Canada en vertu de la loi sur les droits de la personne du Canada. Avant la création de ce poste, le directeur général du personnel assumait cette dernière fonction.

2. Sans objet.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question nº 290—**M. Herbert:**

1. Quelle est la somme actuellement due au gouvernement et à ses organismes pour des produits, des biens et des services achetés par des particuliers, des groupes ou des gouvernements étrangers avant le 1er janvier 1979?

2. Quelle somme le gouvernement ou ses organismes doivent-ils en garantie au secteur privé pour des produits, des biens ou des services vendus à des particuliers, des groupes ou des gouvernements étrangers avant le 1er janvier 1979?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: 1. Au 1er janvier 1979, la somme due à la Société pour l'expansion des exportations pour des produits, biens et services par des gouvernements, groupes ou particuliers de l'étranger s'élève à $6,193,361,000. Cette somme comprend $4,159,105,000 de fonds non déboursés pour des conventions de prêt signées à même le compte de la société, et $575,752,000, dont $266,635,000 qui n'ont pas été déboursés, pour des conventions de prêt signées à même le compte de l'État.

2. Le montant de la responsabilité éventuelle de la Société pour l'expansion des exportations, arrêté au 1er janvier 1979, dans le cadre des assurances et garanties consenties au secteur privé pour des produits, biens ou services vendus à des gouvernements, groupes ou particuliers de l'étranger s'élève à $1,427,857,000 pour le compte de la société, et $556,605,000 pour le compte de l'État.

REVENU NATIONAL—ENTREPÔTS D'ATTENTE

Question nº 392—**M. Cossitt:**

1. Combien de demandes d'entrepôts de surestarie le ministère du Revenu national a-t-il reçues au cours des quatre dernières années et combien d'entre elles ont été approuvées et en quel endroit?

2. Le gouvernement examine-t-il la possibilité d'approuver un plus grand nombre d'entrepôts de surestarie et, le cas échéant, annoncera-t-on une politique à cet égard et quand?

3. Les demandes en souffrance d'entrepôts de surestarie seront-elles retenues pendant l'examen de la question ou se peut-il que certaines d'entre elles soient approuvées dans l'intervalle et, le cas échéant, combien et en quel endroit?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): 1. Depuis le 1er janvier 1976, le ministère du Revenu national a reçu 30 demandes pour l'établissement d'entrepôts d'attente de grand-route. Dix demandes ont été approuvées, c'est-à-dire huit pour les marchandises générales et deux pour les fruits et légumes. La répartition est la suivante:

Année d'approbation	Endroit	Marchandises
1976	Grand Falls (Terre-Neuve)	Générales
1976	La Tuque (Québec)	Générales
1976	Moncton (N.-B.)	Fruits et légumes
1977	Charlettetown (Î.-P.-É.)	Fruits et légumes
1977	Courtenay (C.-B.)	Générales
1977	Kitimat (C.-B.)	Générales
1978	New Glasgow (N.-É.)	Générales
1978	North Battleford (Sask.)	Générales
1979	Edmunston (N.-B.)	Générales
1979	Renfrew (Ontario)	Générales

2. Le ministère étudie actuellement la question de l'exécution et du contrôle des douanes relativement aux importations commerciales. Cette étude inclut le rôle des entrepôts d'attente. Toute nouvelle politique élaborée à la suite de cette étude sera annoncée au printemps de 1980, date de la fin de l'étude.

3. Nonobstant l'étude mentionnée au numéro 2 ci-dessus, les demandes concernant l'établissement des entrepôts d'attente de grand-route sont acceptées et évaluées selon leur valeur individuelle conformément au règlement sur les entrepôts d'attente des douanes et à la politique ministérielle courante. Il est impossible de prédire le nombre de demandes que nous recevrons ainsi que les endroits qui seront proposés pour l'établissement de ces entrepôts d'attente.

[*Français*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE «A»

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire «A» pour 1979-1980, déposé le jeudi 11 octobre 1979, soit adopté.

M. l'Orateur: La Chambre a-t-elle l'intention d'étudier plus d'une motion à la fois ou préfère-t-elle les étudier l'une après l'autre? Une seule motion, alors, celle de M. Stevens que la Chambre vient tout juste d'entendre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du budget supplémentaire en général et en particulier du monde du travail et des débouchés au Canada. Par cette motion, je voudrais faire consigner au compte rendu des réflexions qui m'apparaissent fort à propos en ce moment.

Au cours de l'année 1979, le pourcentage de la population active employée dans le secteur manufacturier est tombé de 26 à 19 p. 100. En 1970, 21 p. 100 de nos exportations se composaient de produits manufacturiers alors qu'aujourd'hui, ce chiffre a diminué de 10 p. 100. En 1970, notre déficit commercial au titre des produits manufacturiers s'élevait à 3 milliards; il se situe maintenant à plus de 11 milliards. L'économie canadienne continue d'être dominée par des étrangers. Les secteurs du pétrole, des métaux de base, du caoutchouc, de l'automobile, des appareils électriques et des ressources en général sont tous contrôlés par des détenteurs de capitaux étrangers. Cela signifie que les profits et les dividendes, les droits d'exploitation, les versements d'intérêt et les émoluments des administrateurs sortent tous du pays. En fait, voilà le plus grave problème qui se pose en ce qui concerne le déficit actuel.

Je suppose que les 37 p. 100 des Canadiens qui se sont prononcés lors des élections du 22 mai en faveur du parti conservateur qui a ensuite formé le gouvernement, s'attendaient à un changement. Ils s'attendaient à une nouvelle direction. Au cours de cette campagne, le parti conservateur a dit avec beaucoup de justesse que l'inflation est un problème très grave pour les travailleurs canadiens.

Une voix: C'était l'ennemi no 1.

M. Rodriguez: C'est exact. Ils ont également dit que le chômage est, selon le point de vue, le frère jumeau ou la sœur jumelle de l'inflation et que ces deux phénomènes sont très graves pour notre pays. Or, le gouvernement qui siège en face s'inspire aujourd'hui de la même philosophie et applique les mêmes programmes que son prédécesseur, qui a assuré la relève pendant seize ans et avant cela, pendant près de 106 ans. C'est une politique dangereuse de dire que le gouvernement n'a rien à faire dans la salles de réunion du pays, qu'il ne saurait intervenir dans le secteur privé et qu'il ne devrait pas participer à la gestion économique du pays. C'est elle en effet qui nous a mise dans la situation actuelle.

Je ne pense pas qu'il y ait de quoi être rassurés quand on dirige son regard vers les pupitres d'en face et que l'on y aperçoit le gratin des hauts milieux d'affaires. Ce sont ces mêmes individus qui ont créé les problèmes dont est affligé notre pays. Les sociétés qui font affaires au Canada actuellement ne s'intéressent ni au Canada ni aux Canadiens. Ils se fichent éperdument du bien-être des Canadiens. Leur intérêt se borne à accumuler de plus en plus de bénifices, à diversifier les industries envers lesquelles ils sont redevables. Il est certain que ces gens seraient prêts à vendre leur belle-mère pour peu qu'on y mette le prix. Il me semble qu'ils vendraient n'importe quoi si tant est qu'il y ait encore quelque chose à vendre dans notre pays.

Il suffit de prendre connaissance du dernier rapport de la AEIE pour voir avec quelle empressement ils abandonneraient le Canada, en décampant après avoir empoché leurs bénéfices. Quand on regarde les banquettes ministérielles on se rend compte des rapports incestueux qui existent entre le gouvernement et les hauts milieux d'affaires. C'est ainsi que le ministre des finances est l'héritier d'une famille d'industriels de Terre-Neuve. Il a été libéral dans le temps puis il a fondé son propre parti. Il a aussi traversé trois fois le parquet de l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Actuellement il siège à la Chambre en se proclamant néo-tory. Il me donne plutôt l'impression d'être un suppositoire.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: En regardant un peu plus loin, on aperçoit le joyeux sabreur, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et les autres petits sabreurs de budget autour de lui. Il n'a pas réussi à se faire nommer président de la Banque de l'Ouest du Canada.

● (1550)

M. Symes: Voilà pourquoi il veut vendre les sociétés d'État qui sont rentables.

M. Rodriguez: Il a raté sa vocation de banquier et parle à la Chambre de vendre—privatiser—des entreprises que le Canada a dû prendre en charge pour sauvegarder l'emploi de Canadiens; en effet, les sociétés de propriété étrangère fermaient leurs portes et renvoyaient les travailleurs canadiens.

Nous avons ensuite le cas du conseilleur économique du premier ministre (M. Clark), son éminence grise, M. Jim Gillies, l'ancien député de Don Valley. A l'époque où il était député, il avait déclaré dans un discours prononcé à Toronto qu'il n'y avait rien de mal à ce que nous restions des bûcherons et des porteurs d'eau. C'est bien ce qu'entendent faire les conservateurs aujourd'hui.

Le député de Scarborough-Ouest est le secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. Wightman). L'autre jour, l'Association des manufacturiers canadiens me faisait parvenir la copie d'une lettre dans laquelle elle félicitait le secrétaire parlementaire de sa nomination. Dans la lettre, on disait ceci: «Comme vous le savez tous, M. Wightman a été de nombreuses années durant le directeur de notre service de relations industrielles». Le premier ministre a sans aucun doute voulu faire preuve d'humour en nommant le député de Scarborough-Ouest au poste de secrétaire parlementaire du ministre du Travail. N'est-ce pas merveilleux pour les travailleurs de savoir que leur avenir et leurs intérêts reposent désormais entre les mains d'un ancien porteur d'eau de l'Association des manufacturiers canadiens?

Il y a ensuite le cas du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie). C'est un ancien gros bonnet de l'Imperial Oil. Il est assis à l'arrière, avec un grand sourire aux lèvres. Il a bien raison de sourire. Les profits réalisés aujourd'hui par les sociétés pétrolières ont de quoi faire sourire n'importe quel secrétaire parlementaire, surtout s'il vient de la rue Bay, à Toronto.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) était membre d'une étude d'avocats qui a représenté l'Inco. Nous connaissons les réalisations de cette société dans le bassin de Sudbury et nous savons qu'elle s'était engagée à créer des emplois au Canada. Comme conseiller en matière de politiques, le ministre a engagé les services de M^me^ Elizabeth Parr Bond, elle aussi un gros bonnet de l'Inco.

Parmi les recherchistes affectés au caucus du parti conservateur, on retrouve un certain Walter Gray, un autre agent de l'INCO. Ils réussissent tous à se caser maintenant. Ils viennent de Bay Street ou du Centre Toronto-Dominion et on les retrouve tous à Ottawa maintenant. Dieu merci, le repaire de l'autre côté de la rue a brûlé!

Une voix: C'est honteux.

M. Rodriguez: Mais ils nichent maintenant sur la colline du Parlement; Dieu nous aide!

Quelqu'un m'a déjà fait remarquer que le Rideau Club était situé juste à côté de l'ambassade des États-Unis. Ainsi, la politique consommée dans un édifice a été consumée dans l'autre. Désormais, les planificateurs canadiens élaborent une politique biaisée. Je vais vous en donner des exemples. J'ai dit pourquoi nos vis-à-vis étaient impuissants. Le système doit être mis à l'épreuve. Ceux qui détiennent les cordons de la bourse nationale, les fantoches de Bay Street, ne sont pas en mesure de remettre en question la structure économique. Chaque jour, ils répètent que nous devons compter sur l'entreprise privée pour créer de l'emploi.

Je n'ai jamais connu d'entreprise qui se soit donné pour tâche de créer des emplois. Au contraire, dans toute entreprise, les affaires sont les affaires. Quelqu'un l'a dit l'autre jour ici. Voilà pourquoi, l'affaire d'une société n'est pas de créer des emplois. Son affaire est plutôt de maximiser les bénéfices et de minimiser les coûts. C'est normal, mais que doit normalement faire le gouvernement en retour? Son rôle est de planifier de manière à relancer l'économie et à créer de l'emploi. Il faut aussi une stratégie. Il faut quelques règles. Ou bien on obéit aux règles ou bien on s'en va; on n'est plus admis au sein de l'équipe.

Si un immigrant entre au Canada mais n'agit pas dans les meilleurs intérêts du pays, il est expulsé. C'est normal. Ce sont les règles; mais il y a des multinationales qui viennent ici et se comportent comme si c'était leur club privé. Si un gouvernement fronce les sourcils, elles menacent, font du chantage, ou des cajoleries. Si elles ne sont pas contentes, elles mettent leur capital en grève. On l'a bien vu quand les sociétés pétrolières ont réclamé une augmentation des prix il y a trois ans. Elles ont ramassé leurs gréments et tout leur barda et ont fichu le camp dans la mer d'Oman. Alors nous avons dit: «Je vous en prie, ne partez pas, nous vous donnerons quelques milliards supplémentaires». Telles les hirondelles retournant à Capistrano, les voilà qui reviennent parce que le prix leur convenait. Les Canadiens ont payé, et ils continuent à le faire.

En fait, les trois propositions concernant la loi de l'impôt sur le revenu peuvent leur permettre de recevoir davantage d'argent pour des forages improductifs que pour découvrir du pétrole. C'est comme çà. Ils sont venus faire au Canada exactement ce qu'ils voulaient. Je vais vous donner un exemple. Tout le monde connaît la fameuse compagnie ITT. Nous avons vu cette compagnie opérer au Chili et dans le reste de l'Amérique latine. Elle est venue s'installer sur la côte nord du Saint-Laurent, à Port Cartier. Elle avait décidé de construire une fabrique de pâtes et papier qui était censée être très moderne. Le gouvernement fédéral a versé plus de 23 millions de dollars, et le gouvernement provincial plus de 100 millions.

Chaque fois qu'il y a un problème, nous payons. La compagnie ITT est donc venue. L'usine a maintenant six ans. Qu'a fait la compagnie? Elle vient de la fermer. C'était une fabrique bien conçue pour la Georgie ou la Virginie mais elle convenait mal à la rive nord du Saint-Laurent. Cela a créé un tas de problèmes. On a décidé de fermer l'usine, et voilà 1,300 travailleurs en chômage.

Le ministre des Finances est assis en face à côté du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath). J'ai bien envie de les appeler le drôle de couple. Tous deux sont de Terre-Neuve. Je me rappelle ce qui s'est passé à St. Lawrence, à Terre-Neuve, où l'Alcan a fermé une mine de fluorine en licenciant 400 ouvriers. Cela représentait tous les travailleurs de St. Lawrence dont c'était la seule activité; ils sont maintenant sans travail et touchent des prestations d'assurance-chômage. Dans le cas de l'usine ITT de Port Cartier il y eu 1,300 mises à pied. Il y a d'autres exemples de fermetures d'usines. Les compagnies multinationales n'aiment guère les pressions. Elles veulent tous les avantages; pour les obtenir elles alternent les flatteries et les menaces, et elles élisent leurs propres représentants à la Chambre des communes afin de pouvoir continuer. Il semble que personne ne soit prêt à contester cet état de choses. Il n'y a aucun désir de contredire ceux qui affirment que le Canada doit obtempérer chaque fois que les multinationales décident que leurs caisses ont besoin d'être renflouées. C'est inacceptable.

Prenons un autre exemple, celui de la construction navale au Canada. Je signale que 40 p. 100 des travailleurs canadiens de la construction navale se trouvent dans la province de Québec. Le premier ministre a dit qu'il ne voulait pas se mêler au débat référendaire au Québec parce que les actes sont plus convaincants que les paroles. Je suis d'accord avec lui. En fait, nous pourrions dire également que l'inaction pèse plus lourd que les simples paroles. L'année dernière, 1,700 emplois ont disparu dans les chantiers maritimes du Québec et 3,500 emplois de plus sont menacés.

● (1600)

Je tiens à dire que ce genre de situation nuit aux intérêts du Canada. Cela cause plus de torts que n'importe quel discours à soulever les foules que pourrait faire un séparatiste du Québec ou de l'Alberta. A mon avis, cela nous fait beaucoup de tort, car en fin de compte, il s'agit de décider s'il est plus avantageux de faire partie d'un Canada uni, avec toute sa force et sa diversité, où s'il vaut mieux faire cavalier seul. Il n'est pas possible de faire pis. A mon avis, le premier ministre a là une bonne occasion d'aider la construction navale du Québec ou encore de l'est du Canada.

Nous parlons souvent d'avoir notre propre marine marchande et nous devons construire quelques navires, mais il faut agir dès maintenant. Il ne suffit pas de faire des promesses jamais tenues et que l'on ressert d'une élection à l'autre. Il faut joindre le geste à la parole. Lorsque le parti libéral a été élu au pouvoir, nous avons assisté à la disparition de notre marine marchande. Bonnet blanc est parti et Blanc bonnet l'a remplacé et vient nous dire qu'il va rétablir la marine marchande.

Le gouvernement a donc formé un comité pour étudier la question. Ce sont sans doute les gens les plus studieux qui soient, car ils étudient tout. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ils connaissaient toutes les réponses. Ils n'avaient pas besoin d'étudier. En fait, ils reprochaient aux libéraux d'entreprendre des études à tout propos. Maintenant qu'ils forment le gouvernement, ils ne savent plus rien. Ils ont créé des programmes d'emploi pour tous les conservateurs de l'arrière-ban qui n'ont pas obtenu de poste au cabinet. Ils publient un communiqué annonçant que M. Dupont-Durand de l'arrière-ban a été nommé président d'un comité chargé d'étudier les ongles incarnés et voilà un comité de plus.

On nous dit maintenant qu'il nous faudrait une marine marchande et qu'ainsi nous pourrions stimuler la construction navale au Canada. Le chef de notre parti a écrit au premier ministre au sujet de cette promesse électorale et a reçu la réponse suivante le 16 octobre 1979:

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 1er octobre 1979 au sujet des chantiers navals de Halifax et de la cale sèche Panamax.

Vous serez heureux d'apprendre que mon gouvernement accorde une grande importance à l'industrie canadienne des chantiers navals. Le comité ministériel du développement économique, sous la présidence du ministre d'Etat chargé du Développement économique, étudie actuellement toute la question des chantiers navals et en particulier la cale sèche Panamax.

Étant donné l'urgence de cette affaire, je compte que le comité présentera ses recommandations très bientôt.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre appui envers les efforts que nous déployons constamment en vue de créer une marine marchande économiquement viable.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Joe Clark

«Nous avons créé un comité et nous allons étudier la marine marchande», nous disent-ils. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ils déclaraient, «Il nous faut une marine marchande dès maintenant». Je vous le demande, à quoi servira l'étude? Ce qu'il nous faut faire maintenant, c'est aviser aux moyens, c'est faire des plans. Nous avons tous vu le chef du parti conservateur rencontrer ses suppôts dans un endroit de villégiature de la région, chargés de livres renfermant les bleus du changement. Voilà maintenant qu'ils nous disent que tous ces problèmes doivent encore être étudiés, comme s'il leur fallait encore examiner la raison pour laquelle il nous faut une marine marchande. Et pendant qu'ils étudient, les emplois se volatisent dans le pays, les emplois disparaissent. En fait, le gouvernement souffre d'inertie et se contente de dire: «Nous étudions le problème».

Nous avons posé une question aujourd'hui au sujet de la commande passée par le CN pour la construction d'un transbordeur pour l'est du Canada. Et où cherche-t-on à le faire construire? Aux États-Unis. Il nous faudrait une loi qui précise que, si nous créons une marine marchande et si nous dépensons de l'argent pour construire des navires, nous devrons dépenser et construire au Canada. Nous devrions exposer notre politique très clairement. Après tout, quand Bill Davis s'est rendu compte que les tramways qu'il achetait se vendaient moins cher à Montréal qu'à Thunder Bay, il a quand même forcé la TCC à les acheter à Thunder Bay pour créer des emplois dans le nord-ouest de l'Ontario en particulier. Ainsi, le gouvernement de l'Ontario est intervenu en optant pour la création d'emplois.

Il me semble que nous avons besoin d'une politique. Il est plutôt curieux—pas pour moi ou pour ceux d'entre nous qui vivent dans le bassin de Sudbury, mais pour les autres—de constater que 50 p. 100 du nickel extrait des mines du bassin de Sudbury quitte le bassin à demi-traité, sous forme matie. Puis, une fois aux États-Unis, il est envoyé à Wales où il est transformé en produit fini pour nous être revendu. Il me semble qu'à ce moment-ci, il nous faut une politique qui stipule sans équivoque que nos ressources doivent être usinées jusqu'au stade final à l'endroit même où elles sont extraites. Cela vaut aussi pour nos ressources forestières. Nous continuons d'envoyer de la pulpe semi-traitée de la côte est du Canada vers l'Europe, qui nous la revend sous forme de papier fin. Il me semble, par exemple, que notre stratégie économique devrait préciser sans ambages que les ressources canadiennes doivent être raffinées par des Canadiens, au Canada.

On se rend compte de plus en plus que ce n'est pas la spoliation des ressources mais leur transformation qui est génératrice d'emplois. Si la spoliation des ressources exige du capital, c'est leur raffinage et leur transformation qui créent de l'emploi.

Le gouvernement a effectué une analyse de la recherche et du développement. C'est un autre domaine à l'égard duquel nous n'avons pas de politique clairement définie. Le gouvernement ne devrait plus rechercher les causes des difficultés de notre économie. A l'époque où les ministériels faisaient partie de l'opposition, ils prétendaient très bien les connaître. Ce que nous devrions faire maintenant, c'est mettre en œuvre des politiques susceptibles de favoriser le plein emploi.

Nous avons entendu le président du Conseil du Trésor déclarer que le gouvernement allait vendre les sociétés de Havilland et Canadair, sociétés dont nous nous sommes portés acquéreurs à cause précisément de l'analyse dont j'ai parlé et qui portait sur la mainmise étrangère. Les intérêts étrangers qui en étaient propriétaires avaient décidé de ne plus exploiter ces sociétés au Canada et d'en fermer les portes. C'est parce qu'il craignait de perdre tous ces emplois que le gouvernement du Canada a décidé d'intervenir, de s'approprier ces sociétés et de les renforcer, ce qui nous a permis d'acquérir des connaissances et de l'expérience en aéronautique. Maintenant que la bande des 138 est au pouvoir . . .

Une voix: Des 136.

M. Rodriguez: . . . les 136 prétendent qu'ils vont privatiser ces sociétés. Le suffixe «iser» ne devrait être ajouté qu'à un seul mot: fertile.

● (1610)

Il me semble que lorsqu'on parle ainsi, lorsqu'on dit qu'on va privatiser ou piratiser de Havilland, on devrait songer que le président du Conseil du Trésor, lorsqu'il a rencontré le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, qui représente les employés de la société de Havilland, se soucie des emplois des Canadiens et ne tient pas à ce que les travailleurs vivent de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale, a dit qu'il ne pouvait leur donner aucune garantie. Les représentants de ce syndicat ont tenté d'amener le ministre à leur garantir que si le gouvernement donnait suite à son projet de vendre la société, il la vendrait à des Canadiens et que, quels que soient les nouveaux propriétaires, ils n'auraient pas le droit de la transférer dans une autre partie du pays, car cela causerait une foule de problèmes aux milliers d'employés actuels. Le président du Conseil du Trésor, dans son style onctueux et effacé, leur a répondu qu'il n'était pas disposé à leur donner ces garanties.

Lorsque l'on eut obligé le ministre à présenter l'affaire au Parlement, il s'est lancé dans une longue diatribe pour expliquer comment ils en étaient venus à en faire des propriétés de l'État. Il a mentionné quelque crédit de un dollar dans les prévisions de dépenses comme si cela avait un rapport. Ce qui a un rapport, c'est la situation actuelle et non pas ce qui a été fait avant. En fait, le gouvernement se fait fort du principe que le Parlement est l'institution suprême et que c'est là que les décisions doivent être prises. Or, nous avons vu il y a deux semaines un bill adopté en un jour pour légaliser une majoration des tarifs postaux déjà en vigueur depuis une année. L'argument du gouvernement, c'était que cette augmentation avait certes été décidée par un décret du conseil en vertu de la loi sur l'administration financière, mais qu'il appartenait au Parlement de décider de l'augmentation des tarifs postaux.

Ces sociétés relèvent de la loi sur l'administration financière et sont infiniment plus importantes qu'une majoration des tarifs postaux de 14 à 17 cents. Pourtant, le président du Conseil du Trésor fait fi du Parlement avec arrogance et le prive de la possibilité de débattre cette question. Il est assis là qui sourit. Il n'y a pourtant pas de quoi sourire. Il s'agit d'une affaire très importante, en particulier pour les 23,000 travailleurs de la société de Havilland.

M. Stevens: Combien?

M. Rodriguez: Il y a 23,000 employés dans les divers secteurs des opérations. Ils s'inquiètent de ce qui leur arrivera si l'usine et les diverses opérations de l'entreprise sont vendues et déménagées ailleurs. Cette initiative les intéresse donc au plus haut point. Le président du Conseil du Trésor peut bien rire. Il peut compter sur son prochain chèque de paie parce qu'il sait fort bien que même s'il perdait aux prochaines élections, il passerait au Sénat. Il sait très bien qu'on lui trouvera un petit coin quelque part dans l'organisation.

Une voix: On le nommera président de banque.

M. Rodriguez: Nous arrivons à la loi sur les banques dans un instant. Cela illustre parfaitement bien, à mon avis, ce que le gouvernement tente de faire. Il veut nous remettre entre les mains de ceux qui sont à l'origine de tous nos problèmes. Or, tout le monde sait ce qui se produit quand ces entreprises ferment leurs portes et vont s'installer ailleurs. Les employés doivent demander l'assurance-chômage et le gouvernement actuel est justement en train de resserrer les conditions d'admissibilité aux prestations.

Nos voisins de droite nous ont joué le tour lorsque les conservateurs formaient l'opposition. Quand ils étaient dans l'opposition, les conservateurs se sont opposés au bill C-14 contenant les dernières modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Le député de Saint-Jean-Est a même mené une campagne dans l'est du Canada pour souligner la malveillance des libéraux qui allaient apporter ces changements à la loi sur l'assurance-chômage, changements qui auraient, disait-il, des effets désastreux sur les gagne-petit de l'est du Canada. Maintenant qu'ils ont été élus et qu'ils siègent sur les banquettes ministérielles, on aurait pu croire qu'ils auraient au moins réparé tout cela. Eh bien non, ils se sont contentés de conserver les modifications et de les laisser entrer en vigueur. Ces changements sont préjudiciables.

Le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur l'économie et laisse les sociétés licencier des travailleurs canadiens. Quand cela leur arrive, ces travailleurs doivent alors dépendre de l'assurance-chômage. Le gouvernement réagit alors en blamant les victimes pour la situation dans laquelle elles se trouvent. Il commence ainsi à s'en prendre à la dignité de ces Canadiens et Canadiennes infortunés qui sont pourtant des citoyens à part entière. Le gouvernement répand alors des rumeurs selon lesquelles ils filoutent le régime d'assurance-chômage, que ce sont des voleurs, qu'ils sont paresseux, que ce sont des jeunes qui ne veulent pas travailler, que ce ne sont que des femmes, qu'ils n'apportent qu'un salaire d'appoint de toute façon, et toutes sortes d'accusations de ce genre. C'est très dégradant pour les Canadiens sans emploi. Tout cela les portent à se sentir coupables de toucher l'assurance-chômage. Pourtant, s'ils sont devenus chômeurs, c'est en raison d'une décision unilatérale de leur employeur.

Je sais que le ministre du Travail (M. Alexander) est un homme chaleureux, affable et entier. Il nous a fait savoir, par l'intermédiaire d'un fonctionnaire anonyme du ministère, qu'il est inquiet de n'avoir pas plus d'importance au sein du cabinet. Je crois qu'il fait partie du groupe des non-initiés. Certains ministres sont initiés, d'autres ne le sont pas. Le ministre ne semble pas l'être, mais il voudrait bien le devenir.

Une voix: Le petit et le grand cabinet.

M. Rodriguez: C'est juste, petit et grand. Ce ministre voudrait rehausser son rôle et celui de son ministère. Il se plaint de n'avoir qu'un budget de 40 millions de dollars et «X» années-hommes de travail à offrir dans son ministère, et il voudrait assumer une partie des responsabilités du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il a un bon argument. Il prétend qu'après tout, puisqu'il touche le même traitement, les mêmes allocations, etc., que son collègue, pourquoi n'assumerait-il pas une partie du travail? Au lieu de chercher ainsi à dépouiller le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, il ferait mieux de proposer des lois qui donneraient du corps à la structure ouvrière de notre pays.

Par exemple, dans les cas de fermeture on devrait donner un préavis suffisant. Une compagnie ne devrait pas décider de fermer les portes de son usine dans six semaines. Dans certains pays, les sociétés ne sont pas autorisées à le faire. Dans certains pays, dans les cas de fermeture ou de mise à pied on doit parfois donner un préavis d'un an ou plus de sorte que s'il y a un vice quelconque dans l'organisation, la société peut chercher à recycler ses travailleurs ou à réorienter ses activités et les garder.

Une excellente occasion s'offre au ministre du Travail. Nous avons la loi sur les banques. Ces dernières réclament des changements. Elles veulent assurer la sécurité des banques canadiennes. Elles n'aiment pas les banques étrangères. Elles veulent assurer leur sécurité au Canada. Toutefois, elles n'offrent aucune sécurité à leurs employés qui veulent organiser des syndicats. Les banques ont combattu avec acharnement la syndicalisation des employés de banque.

Que fait le ministre du Travail? Il n'a pas l'intention de modifier le Code du travail pour y insérer la formule Rand qui est acceptée au Canada depuis de nombreuses années. Il s'ensuit que dans certains cas, les banques refusent de négocier de bonne foi. Elles refusent d'appliquer la formule Rand à la convention collective.

Il va falloir apporter maintes modifications au Code du travail pour revaloriser le lieu du travail, pour l'humaniser. Par exemple, il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité professionnelles. Des milliers de substances chimiques sont utilisés chaque mois au Canada, toutefois, ces substances ne subissent au préalable aucune épreuve. Le seul essai se fait quand ces substances sont effectivement utilisées avec les résultats qui peuvent en découler des années plus tard quand nous devons livrer un combat d'arrière-garde pour rehausser la qualité du lieu du travail. Il y a aussi la question de la tension qui se pose dans le lieu du travail; c'est un nouveau danger qu'on y trouve, mais le ministre du Travail a négligé d'étudier tout ce domaine.

● (1620)

Ainsi, la partie IV du Code du travail stipule que le ministre peut établir des comités d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail, il ne lui en fait pas une obligation. Jusqu'ici, le ministre n'a pas établi un seul comité d'hygiène et de sécurité dans un lieu de travail qui relève du gouvernement fédéral. Il semble y avoir un grand nombre de questions dont le ministre devrait s'occuper, notamment la question de l'évolution technologique et de ses conséquences sur les emplois qu'occupent les travailleurs canadiens. Il y aurait tant de mesures que l'on pourrait prendre, mais le ministre du Travail n'a rien fait jusqu'ici.

Si l'on examine la conjoncture actuelle, il semble n'y avoir aucune raison de faire confiance au gouvernement. De toute évidence, il se contente de perpétuer les programmes désastreux adoptés par son prédécesseur. Le gouvernement n'est pas prêt à s'opposer au mode de fonctionnement des sociétés du Canada, à promouvoir d'abord les intérêts du Canada, à se prononcer sur la planification de l'économie ou même à affirmer que le gouvernement doit jouer un rôle à cet égard. Il doit pourtant faire toutes ces choses si nous ne voulons pas continuer à épuiser nos ressources et à laisser s'échapper bien des emplois.

Les taux d'intérêt augmentent, monsieur l'Orateur. Le gouvernement affirme que le Canada est à la merci de la structure des taux d'intérêt des États-Unis et que les taux canadiens doivent augmenter au même rythme que les taux américains. Ce qu'il a fait, c'est d'adopter subrepticement les principes du continentalisme. Les taux d'intérêt élevés ont pourtant des effets désastreux sur l'industrie, comme on peut le voir en Colombie-Britannique, où l'usine Weldwood a dû congédier 700 employés à cause de la hausse des taux d'intérêt.

Le gouvernement a indiqué que la situation risque encore de s'aggraver. C'est toujours la même histoire: l'opération a réussi, mais le malade est mort. Le gouvernement ne cesse de dire qu'il faut augmenter les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation alors que c'est justement cette hausse qui cause l'inflation. Comment peut-on faire baisser le taux d'inflation en permettant aux taux d'intérêt d'augmenter? Quand ils formaient l'opposition, les conservateurs s'opposaient constamment à la hausse des taux d'intérêt, mais maintenant qu'ils forment le gouvernement, ils disent que cette hausse est inévitable.

On n'a qu'a relire le hansard pour voir que les réponses que donnait le ministre des Finances du gouvernement précédent à propos des taux d'intérêt sont exactement les mêmes que celles que nous a données le ministre des Finances actuel. Le gouvernement n'a ni une nouvelle approche ni une nouvelle formule à proposer. Les ministériels se contentent de dire que nous devons redoubler d'initiatives et que les Canadiens se débrouillent. C'est l'opération sauve-qui-peut. On s'en va à rebours. Le mythe à la mode aujourd'hui, c'est que le régime de la libre entreprise et de la concurrence vont résoudre d'une façon ou d'une autre tous nos problèmes économiques. Cela ne résoudra pas nos problèmes.

Le gouvernement a présenté le budget supplémentaire du gouvernement précédent, mais ce pourrait facilement être le sien, parce qu'il a adopté l'improvisation irréfléchie comme principe directeur du gouvernement du Canada en matière d'économie.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, puisque le NPD a décidé de participer au débat sur cette motion, je voudrais faire inscrire au compte rendu la raison pour laquelle mon parti n'y participera pas. Nous préférons attendre notre tour lorsque la Chambre sera formée en comité plénier. Nous sommes prêts dès aujourd'hui à discuter de ce bill en comité plénier avec le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath). Ce n'est pas parce que la question ne nous intéresse pas ou que nous acceptons que la Chambre adopte ce bill des subsides sans demander de compte au gouvernement de ce qu'il a fait. Ou je devrais plutôt dire de ce qu'il n'a pas fait, parce qu'effectivement il n'a pas fait grand-chose. Voilà la position de notre parti.

Nous voyons que le NPD a adopté une autre attitude et nous ne la contestons pas. Les députés de ce parti estiment qu'il est de leur devoir de participer au débat. Quand à nous, nous voulons faire comparaître ces ministres devant le Parlement et l'opinion publique pour dénoncer ce que le gouvernement n'a pas fait ces cinq derniers mois.

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires en réponse à ceux du pauvre député de Nickel Belt (M. Rodriguez). J'estime, comme lui, que le gouvernement devrait octroyer des contrats de façon à conserver le plus d'emplois possibles pour les Canadiens. Le député a mentionné le traversier qui doit être construit par le Canadien National en disant qu'il devrait être construit par des Canadiens si c'était possible.

Je suis alors revenu plusieurs années en arrière, à l'époque où le député de Nickel Belt et moi-même sommes allés au Sri Lanka avec l'Association parlementaire du Commonwealth. Le député est revenu avec un tapis persan comparable à ceux du Rideau Club dont il se tenait tellement à l'écart. A notre atterrissage à Londres, le député a pris directement la direction de la Manche afin de prendre le traversier pour la France où il comptait acheter un phare pour sa voiture française. Ce n'était pas une Renault ni une Peugeot, mais une Citroën. C'est ainsi que le député protège les emplois des Canadiens. Lorsqu'il engage des gens pour prendre soin de son cheval de course, j'espère que ce sont des Canadiens.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'ignore où le député a été cherché cela. Il me prend pour un pacha sorti d'un conte des Mille et Une Nuits. J'ignore sur quoi se fondent ses accusations au sujet de mes achats de produits étrangers. Je ne fréquente pas l'Ambassade d'Afrique du Sud et je n'ai donc pas l'occasion de boire du vin sud-africain. J'ignore de quoi parle le député.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, à propos de la question posée par le député de Gloucester (M. Breau), je tiens à dire que je suis entièrement d'accord avec lui. Nous préférerions nous former en comité plénier et demander à certains ministres de répondre à des questions précises au lieu d'avoir droit à de longs discours, mais à aucune réponse. Les députés néo-démocrates ont choisi, comme c'est leur droit, de faire de l'obstruction systématique et de ne pas aller en comité. En tant qu'opposition officielle, nous allons les surveiller et s'ils continuent à faire de l'obstruction, nous prendrons également la parole.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat mais les propos du whip libéral me poussent à le faire.

M. Darling: Qu'avez-vous à la main?

M. Nystrom: Je vais vous le dire dans un instant. Le whip libéral a déclaré que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) avait, par son long discours éloquent, fait de l'obstruction parlementaire pour le compte de mon parti. Comme vient de le demander le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), j'aimerais savoir ce que le député entend par faire de l'obstruction.

Nous étudions actuellement le budget supplémentaire qui est un document très important. Si les libéraux ne veulent pas y participer, c'est à mon avis parce qu'ils se sentent mal à l'aise. On nous demande en effet d'étudier le budget des dépenses proposé par l'ancien gouvernement libéral. Je vois le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) hocher la tête. Il essaie en ce moment de faire accepter à la Chambre des faveurs accordées par les libéraux. Voilà pourquoi ces derniers n'osent pas se prononcer. Ils cherchent tous les prétextes pour ne pas participer à la discussion.

● (1630)

J'aimerais rappeler à nos amis libéraux que le pays vit en ce moment d'importants événements et qu'il n'y aurait pas de mal à consacrer quelques heures à cette étape de la discussion. Quand les députés du gouvernement étaient dans l'opposition, ils le faisaient très souvent.

J'aimerais aborder une question que je trouve très importante, monsieur l'Orateur. Il s'agit du discours prononcé hier à Calgary, devant la United Grain Growers, par le ministre des Transports (M. Mazankowski), responsable de la Commission canadienne du blé. Nous traitons aujourd'hui des crédits relatif aux transports, le transport des grains et d'autres denrées auxquelles les agriculteurs de l'Ouest accordent une grande importance. J'aimerais vous lire quelques passages de ce discours. Le ministre a dit ceci:

Je suis déçu . . .

Je suppose qu'il est déçu d'être membre du cabinet. Je poursuis:

. . . en ce moment, car je me rends compte que nous perdons des ventes—de l'ordre peut-être de 1 milliard de dollars par année—en raison des déficiences de notre réseau de transport. Je ne puis m'empêcher de songer à tous les avantages que rapporterait aux producteurs et au Canada une augmentation de 50 p. 100 de nos exportations de céréales et de graines oléagineuses. Les liquidités et les revenus nets des producteurs augmenteraient énormément. Les ventes supplémentaires rapporteraient au Canada 2 à 3 milliards de dollars par année en devises dont nous avons grand besoin . . . Nous pourrions également injecter à l'activité économique nationale un supplément de 4 milliards de dollars par année.

Voici où je veux en venir: ces crédits nous viennent de l'ancien gouvernement libéral. Le service que dirigeait M. Otto Lang, en sa qualité de ministre des Transports, a coûté à notre pays des milliards et des milliards de dollars par année pour le transport des grains. D'après l'actuel ministre des Transports, nous aurions perdu 1 milliard de dollars l'année dernière, car on n'avait pas pu transporter ce grain; nous aurions également perdu 4 autres milliards de milliards de dollars par suite du ralentissement économique qui s'en est suivi.

Il importe, à mon avis, de manifester notre mécontentement par suite des sommes prévues dans le budget supplémentaire sous la rubrique du transport des grains. Je tiens à préciser que je m'attends à ce que le ministre des Finances (M. Crosbie)—l'ayatollah Crosbie—prévoie dans le budget plusieurs centaines de millions de dollars pour réparer les embranchements dans les Prairies et pour acheter des wagons-trémies. Le ministre des Transports se plaint qu'on n'a pas pu transporter le grain à cause de l'inefficacité du système dont le pays a hérité après 16 ans de règne libéral.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: J'espère que le ministre des Finances se rend compte que les députés de son arrière-ban applaudissent pour montrer qu'ils pensent comme moi que le grain devrait être transporté. Je le vois faire signe que oui. Je peux même l'entendre de ma place! J'espère qu'il accordera toute son attention aux instances présentées par les députés de l'arrière-ban de son parti et les députés de mon parti. Nous n'avons pas les moyens de perdre quatre milliards de dollars par année. Il me semble raisonnable du point de vue économique d'investir quelques centaines de millions de dollars pour obtenir quatre milliards de dollars de plus par année dans l'Ouest.

Il y a autre chose qui me préoccupe dans le discours qu'a prononcé le ministre des Transports à Calgary hier, monsieur l'Orateur. Il a parlé de la possibilité de supprimer ou de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. «Si l'on modifie le mode d'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, a-t-il déclaré, il faudra en même temps qu'on garantisse que l'efficacité du service sera maintenue.» Ce matin, sur les ondes de Radio-Canada, il a signalé encore une fois que le parti conservateur changerait peut-être le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. J'ignore de quel genre de changement il peut s'agir, mais il importe à mon avis qu'un des porte-parole du parti conservateur le précise le plus tôt possible.

J'aimerais faire une petite parenthèse afin d'expliquer aux députés l'importance du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les céréaliculteurs canadiens, monsieur l'Orateur. Il y a bien des années, le CP a reçu de grandes étendues de terrain, de même que beaucoup de droits miniers et de biens immobiliers. Il avait promis en retour de transporter les céréales des agriculteurs à un taux fixe pendant les années à venir. Ce tarif est fixé par les lois du Canada et cela est très important pour les agriculteurs. Si l'on changeait ce tarif, les agriculteurs devraient payer de quatre à six fois plus pour acheminer leurs céréales vers les marchés, que les frais de transport sur des distances équivalentes aux États-Unis.

Pendant la campagne électorale, en mai dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a affirmé que si le parti conservateur était élu, il garantirait que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau serait maintenu. Le premier ministre (M. Clark) ne l'a cependant pas confirmé et, maintenant, le ministre des Transports indique que le gouvernement songe à supprimer ou à modifier le tarif en question.

Monsieur l'Orateur, l'esprit d'Otto Lang s'est réincarné en la personne du ministre des Transports!

Une voix: Soyez sérieux!

M. Nystrom: Je suis très sérieux, monsieur l'Orateur. Bien des députés du parti conservateur ont parlé de supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Dans le rapport que la Commission Hall on recommande toutefois de conserver le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et de l'étendre aux matières brutes traitées.

Il y a à peu près une semaine j'ai entendu le député de Lisgar (M. Murta) dire à la radio que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait être modifié. Les gouvernements conservateurs de l'Alberta et du Manitoba ont parlé de changer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Hargrave) a dit que l'on devrait le modifier. Le coordonnateur du transport des grains de l'Ouest que l'on vient de nommer, M. Hugh Horner, le frère du fameux Jack, a fait allusion à la possibilité de supprimer ce tarif.

Quelle est la position du gouvernement, monsieur l'Orateur? Veut-il maintenir le tarif en question? Est-il du côté des agriculteurs de l'ouest du Canada? Le député de Lisgar dit que c'est de la foutaise. Il doit certainement savoir ce qu'il dit, parce que c'est sa spécialité quand il parle du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je suis sûr que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources serait le premier à le lui dire.

Bien d'autres questions prennent de l'importance quand il s'agit de transporter le grain, monsieur l'Orateur. Il y a quelques semaines, le député de Lisgar a déclaré que le port de Churchill devrait être abandonné; que nous ne devrions plus transporter de grain du port de Churchill. Je me demande si c'est là la politique du parti conservateur? Pendant la campagne électorale, le parti conservateur prônait l'utilisation du port de Churchill et recommandait même que l'on s'en serve davantage. Quelle est maintenant sa position à ce sujet?

Il faudrait que l'on donne des réponses à ces questions maintenant que nous discutons du budget supplémentaire. Peut-être le grand ministre des Finances ou le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous éclairer avant la fin du débat.

J'aimerais signaler à la Chambre, monsieur l'Orateur, les conséquences que pourrait avoir la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Selon le rapport Snavely de 1977, si on le supprimait, les agriculteurs des Prairies perdraient 290 millions de dollars et, compte tenu des effets secondaires, il en coûterait à l'économie de l'Ouest plus d'un milliard de dollars. Nous pouvons citer comme exemple la ville de Wakaw dans la région de Prince-Albert. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de Wakaw à Vancouver est de 24c. les 100 livres de grain. Le tarif exigé par le CN pour le grain expédié à Vancouver est de $3.12 les 100 livres—soit 13 fois le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Il est donc important que le gouvernement nous dise quelle décision il entend prendre à ce sujet, monsieur l'Orateur, parce que le 19 novembre, la population de Wakaw votera à une élection complémentaire. Les gens de cette région se demandent entre autres choses ce que le parti conservateur va décider à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et s'il leur faudra payer 13 fois plus cher que maintenant pour expédier leur grain s'ils laissent ce gouvernement au pouvoir. Quelle décision entend-il prendre à ce sujet? Si je pose la question, c'est que les ministres ne racontent pas tous la même histoire. Le ministre des Transports tient à ce que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau soit remis à jour. Le ministre de l'Énergie nous assure, au contraire, qu'ils sont intouchables. Je demande instamment au ministre des Finances ou à un représentant officiel de nos vis-à-vis de nous dire ce que le Parti progressiste conservateur va décider.

● (1640)

Il y a encore bien d'autres choses à dire à propos du budget supplémentaire dont nous sommes saisis. Bien des postes revêtent une grande importance pour les agriculteurs des Prairies. Mais à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, question qui suscite sans doute le plus d'intérêt passionné, le ministre des Transports a signalé que l'on pourrait accorder des avantages analogues aux agriculteurs sous d'autres formes. Il a dit notamment que l'argent destiné à l'entretien des lignes secondaires pourrait servir à subventionner les agriculteurs. S'il utilise ainsi cet argent, qu'adviendra-t-il des lignes secondaires?

Voilà autant de questions auxquelles le gouvernement doit répondre. Celui-ci a-t-il l'intention d'abandonner les lignes secondaires? Pendant la campagne électorale, on nous a dit que cette ligne serait maintenue si la direction de l'élévateur à grain qui se trouve sur son parcours acceptait d'entreposer le grain des producteurs dans des silos convenables. Maintenant, les conservateurs ont institué un «groupe d'étude» formé d'un seul membre, nommément le député de Moose Jaw (M. Neil), chargé d'étudier la question de l'abandon des lignes et de recommander des solutions.

C'est important parce que le dernier gouvernement libéral a intentionnellement laissé le système de manutention du grain se dégrader au cours des 16 dernières années. Hier, à Calgary, le ministre des Transports a dit que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sera peut-être aboli ou qu'il pourrait fort bien être modifié.

Cela nous amène à la Commission canadienne du blé. Nous étudions présentement le budget supplémentaire et c'est dans cette perspective que je parle de la Commission canadienne du blé. Je veux savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de la Commission. Certains députés du parti conservateur sont des hommes très influents. On voit dans le député de Lisgar le bras droit du ministre des Transports. On a dit qu'il fallait accroître la concurrence, encourager la libre entreprise et la libéralisation des échanges et qu'il ne fallait pas utiliser les installations du port de Churchill. Cela veut-il dire que les crédits accordés à la Commission du blé pour les agriculteurs ou pour l'utilisation du port de Churchill ne cesseront de diminuer?

Une voix: Qui vivra verra!

M. Nystrom: Le député d'en face dit «Qui vivra, verra!» Justement, je m'inquiète beaucoup de ce qu'on va voir. C'est pourquoi je formule mes objections sans même attendre de connaître la voie dans laquelle le parti conservateur et le gouvernement semblent vouloir s'engager.

Le très puissant ministre chargé de la privatisation, privatise à peu près tout. Je veux savoir ce que le gouvernement compte faire avec la Commission du blé, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et de la Société de crédit agricole. Ce sont là des questions de la plus haute importance pour les agriculteurs des Prairies et pour lesquelles ils ont lutté pendant des années.

Vous savez sans doute, monsieur l'Orateur, étant vous-même agriculteur, que la Commission Hall a recommandé d'investir la Commission canadienne du blé de pouvoirs accrus pour lui permettre de coordonner le transport des céréales, et de confier cette responsabilité à un fonctionnaire de la Commission. Qu'a fait le parti conservateur? Le gouvernement a nommé M. Hugh Horner à ce poste. Je le répète, c'est le petit frère de Jack qui a été choisi pour occuper le poste important de coordonnateur du transport des céréales.

Qui est Hugh Horner? Certes un homme sincère, intelligent et compétent. Mais quelle attitude va-t-il adopter à l'égard de la Commission canadienne du blé? Je crois qu'il a un préjugé défavorable contre elle. On rapporte dans la presse que Hugh Horner aurait déclarer qu'il aimerait voir abolir le système de contingentement. C'est justement ce système qui assure aux céréaliculteurs, quelle que soit l'importance de leur exploitation, que leurs produits se rendront à bon port. Hugh Horner voudrait abolir ce système. J'estime qu'il possède maintenant des pouvoirs considérables.

Quelle est la position du ministre des Transports quand on en vient à des questions importantes telles que le système de contingentement, la commission du blé, la commercialisation trimestrielle, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le rapport de la commission Hall, le rapport Snavely, le port de Churchill, etc? Ce sont là des questions vitales pour les agriculteurs des

Prairies. C'est pourquoi je lui redemande quelle est sa position. Tout ce que nous avons à faire pour obtenir une réponse est de consulter le budget supplémentaire. Nous savons quelle était la position de Otto Lang et du parti libéral en la matière. Dans un discours qu'il a prononcé à Calgary, le ministre des Transports a reconnu que nous avons probablement perdu un millard de dollars de ventes l'année dernière. Durant un voyage que j'ai récemment effectué en Chine, mes interlocuteurs chinois ont fait remarquer que nous savions transplanter des cœurs, nous rendre jusqu'à la lune et faire toutes ces choses merveilleuses et que pourtant nous n'arrivions pas à transporter à temps le grain depuis les silos des agriculteurs jusqu'aux bateaux. Les Chinois m'ont alors demandé pourquoi.

M. Axworthy: Leur avez-vous répondu en chinois?

M. Nystrom: Je sais que je ne parle pas le chinois aussi couramment que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), mais je sais que les Chinois étaient inquiets. Les Chinois se sont maintenant tournés vers les États-Unis pour leur approvisionnement en grain; ils signeront avec les Américains leur premier contrat de fourniture de grain depuis des années. Je suis très heureux que les Américains établissent des relations normales avec les Chinois, mais je suis également très inquiet de voir que le Canada et les agriculteurs canadiens perdront des débouchés parce que nous n'avons pas un bon réseau de manutention du grain.

Comment pouvons-nous résoudre ce problème? Voilà ce que je demande au parti conservateur, à nos vis-à-vis. Je leur demande quelle est leur position sur ces questions importantes. Je veux que le premier ministre du Canada fasse une déclaration catégorique au sujet de sa position quant au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. S'il est supprimé, les exploitants de petites entreprises agricoles disparaîtront aussi. Certains conservateurs ont dit: «Ma foi, on pourrait débourser la différence». Autrement dit, il s'agit de payer la différence qui existe entre ce tarif et le coût normal de l'expédition du grain à partir d'un point donné, de Wakaw, par exemple. Le coût normal est 13 fois plus élevé que le taux du Pas du Nid-de-Corbeau. On peut rembourser à l'agriculteur la différence entre ce prix et le tarif réglementaire. Plus de 100,000 céréaliculteurs recevront un chèque de remboursement par le courrier. C'est là, à mon avis, une façon bien compliquée, bureaucratique et éventuellement dangereuse, de s'assurer qu'ils bénéficient du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Comme le président du Conseil du Trésor tient tellement à réduire et à comprimer les dépenses de l'État, comment peut-on être certain que le ministre ou un de ses successeurs ne décidera pas un jour d'imposer des limites au programme de tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous n'avons aucune garantie que cela ne se produira pas.

Les sociétés de chemin de fer veulent avant tout réaliser des bénéfices et imposeront un tarif plus élevé pour les embranchements que pour les lignes principales, pour une petite localité comme Wakaw que pour une ville comme Prince-Albert. Cela finira par l'abandon pur et simple du service sur les lignes principales et les embranchements. Ce sont là des questions importantes et essentielles pour l'Ouest.

Dans mon intervention cet après-midi à propos du budget supplémentaire des libéraux présenté par nos vis-à-vis, j'ai signalé certains des problèmes que nous avons connus par le passé et que nous n'avons pas encore réglés. Dans un de ses discours, le ministre des Transports a déclaré, toutefois, que le parti conservateur possédait peut-être des solutions, mais il se peut que celles-ci ne fassent qu'empirer la situation actuelle de nombre de céréaliculteurs des Prairies.

Je termine. Si le parti conservateur décide d'abandonner ou de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, il ne le fera pas sans résistance, résistance non seulement des céréaliculteurs des Prairies et du NPD et de son caucus fédéral, mais aussi des syndicats du blé, des coopératives et des groupements agricoles progressifs. Il peut s'attendre à une résistance sans précédent de la part du gouvernement de la Saskatchewan.

● (1650)

Je tiens à servir cet avertissement aux ministériels. Ils ne doivent pas toucher aux tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Ils doivent maintenir les pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Ils doivent même renforcer ses pouvoirs à titre d'organisme coopératif afin qu'elle traite également les producteurs dont elle manutentionne le grain. Ils doivent conserver un régime de contingents, afin que tous les agriculteurs, qu'ils soient riches ou pauvres, qu'ils soient proches ou éloignés des points de livraison, qu'ils aient une récolte précoce ou tardive, aient les mêmes possibilités de livrer leur grain. Il ne faut pas instaurer la loi de la jungle, la loi du premier arrivé premier servi, ou encore la loi du capital, soit le pot de terre et le pot de fer, c'est-à-dire que le gros écrase le petit.

Ces questions sont importantes. J'espère qu'avant la fin du débat, un député conservateur prendra la parole et nous dira quelle est la position de son parti sur ces questions, qui sont cruciales pour les gens de ma province et de toute cette région du Canada.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le budget supplémentaire ne répond pas aux besoins de mes électeurs et des autres Canadiens. Peut-être pourrais-je décrire brièvement ma circonscription, afin d'aider les députés à mieux comprendre mes observations sur ce budget.

La circonscription de Churchill recouvre les deux tiers de la province du Manitoba, soit tout le nord de la province. Elle s'étend sur plus de sept degrés de latitude, soit plus de 400 milles, et sur 12 degrés de longitude. Elle compte de nombreuses réserves indiennes et un certain nombre de collectivités de Métis. La circonscription de Churchill compte cinq villes minières, dont Flin Flon et Thompson. Le Pas, également dans la circonscription de Churchill, est un centre historique du commerce des fourrures et possède maintenant un peu d'agriculture, des installations du CN et des entreprises axées sur les produits forestiers qui créent des emplois dans la région.

A Le Pas, le projet Manfor, anciennement appelé CFI, est un exemple de ce qui arrive lorsque le gouvernement fait confiance au secteur privé et lui confie des millions pour créer des emplois et mettre en valeur nos ressources. Une enquête officielle et les tribunaux ont prouvé que nous nous sommes fait plumer tout crus. L'affaire est si mauvaise que l'actuel premier ministre du Manitoba a oublié qu'il est allé ratifier l'entente initiale à Zurich. Quelle mauvaise mémoire!

Le port de Churchill se trouve aussi dans ma circonscription. C'est un des orphelins des gouvernements conservateurs et libéraux. Ses parents l'ont abandonné. Pourquoi n'a-t-on pas

développé le port davantage? Pourquoi ne s'y trouve-t-il pas de céréales au début de la saison de navigation? Pourquoi la ligne du CN en direction de Churchill n'est-elle pas réparée?

Pourquoi le député de Lisgar (M. Murta) en parle-t-il comme d'un luxe que nous ne pouvons nous offrir? Son gouvernement l'a chargé de s'occuper de la manutention des céréales. Pourquoi parle-t-il aux journalistes d'une affaire pareille, au nom de son parti et de son gouvernement, je suppose. Le ministre a dû corriger et nier les allégations et observations du député de Lisgar.

Le port de Churchill est important, non seulement pour ma circonscription mais aussi pour les provinces des Prairies et en fait, pour le pays tout entier. Nous ne pouvons permettre à ce port d'être déprécié ni par le gouvernement au pouvoir ni par aucun autre. Les cultivateurs du Nord et du Sud de la Saskatchewan se servent de ce port-là, car il est avantageux pour eux et les habitants de ces régions.

Lorsque le député de Bow River (M. Taylor) a dit qu'il venait de la circonscription des dinosaures et que c'est de là que vient aussi le premier ministre (M. Clark), je présume qu'il voulait établir un lien entre ces deux faits.

Churchill est la plus vieille des promesses électorales qu'aient faites les députés de l'autre côté et les libéraux. On a promis le ciel aux gens de l'endroit, mais on leur a donné l'enfer. Ce budget supplémentaire n'est qu'une étape, le purgatoire. Ce budget supplémentaire et le budget principal ne donnent aux gens de Churchill et de la circonscription du même nom qu'un bref répit alors que ces gouvernements les ont tenus sous leur coupe et qu'ils leurs ont fait des conditions infernales. On exploite leurs ressources, on morcèle et inonde leurs terres, mais les vraies valeurs à tirer de ces activités économiques n'apportent rien aux habitants du Nord, qu'ils soient blancs ou autochtones, et surtout pas aux autochtones. Ces derniers ne travaillent pas dans les mines, ils sont rares en tout cas, ni dans les centrales hydro-électriques permanentes et les généreuses subventions du CFI leur ont limité l'accès aux travaux d'exploitation forestière. Ils n'ont pas le droit d'exploiter certaines régions du Nord à cause de l'accord que le gouvernement conservateur du Manitoba a signé avec les sociétés multinationales.

Dans les crédits supplémentaires du ministère des Pêches et des Océans, il n'est pas prévu d'accorder des fonds pour développer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. A l'heure actuelle, les Canadiens n'achètent qu'une toute petite partie du poisson pêché dans les eaux douces du Nord du Manitoba et dans celles des autres régions. Ce gouvernement amorphe laisse à de grandes chaînes de supermarché comme Sabeway, le soin de nous fournir notre pain quotidien. En conséquence, il est pratiquement impossible d'acheter du poisson frais à Thompson, ville d'où je viens alors qu'il y a, à proximité, un certain nombre de villages de pêcheurs où les habitants essaient de gagner leur vie. A Thompson, nous pouvons acheter du poisson congelé importé mais ne ne pouvons pas acheter de poisson frais. Cette situation, nous la devons à l'ancien et au nouveau gouvernement.

Au lieu de mettre des fonds à la disposition de l'Office pour lui permettre d'intensifier ses activités, le gouvernement d'Ottawa autorise le gouvernement du Manitoba à laisser les acheteurs américains avoir de nouveau accès au marché. Cette situation va faire retomber les pêcheurs en servage. L'Office veut empêcher les Américains d'acheter ce poisson afin de garantir aux pêcheurs de ces villages des revenus suffisants et leur assurer un niveau de vie décent. Si on retombe dans la situation antérieure, les pêcheurs de ma circonscription vont en souffrir.

Puisque j'en suis à la situation de nos autochtones, j'aimerais dire un mot des prévisions de dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comment le ministère escompte-il favoriser le développement économique des Indiens en bloquant le Fonds de la promotion des Indiens et en centralisant l'activité de ce fonds. Ainsi, en Colombie-Britannique, il a retiré au directeur régional la charge du contrôle décisif du Fonds de la promotion des Indiens et l'a confiée au sous-ministre adjoint à Ottawa. Le Conseil du trésor est en train de remporter la bataille des contrôles. Les fonctionnaires régionaux ne seront bientôt plus autorisés qu'à brasser du papier, à recevoir les demandes des autochtones sans rien dire, à les transmettre à Ottawa, à recevoir les réponses des bureaucrates d'Ottawa, et toujours sans rien avoir à dire à les communiquer aux autochtones. Le gouvernement actuel prétend être en faveur de la décentralisation. Mais pour lui, décentraliser, ce n'est pas fournir des services au niveau régional, mais simplement protéger d'un bouclier ceux qui prennent les décisions contre ceux qui les subissent.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Le logement—Demande d'extension du programme d'isolation des maisons; le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren)—Le commerce international—La promotion des exportations canadiennes; le député d'Ottawa-Centre (M. Evans)—La situation économique—La plate-forme électorale du parti progressiste conservateur.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents).

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LE RAPPORT SUR LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE CHARGÉE DE RECHERCHES EN FORESTERIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1er novembre 1979, de la motion de M. Herbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du dernier rapport sur les possibilités de création d'une société de la Couronne ou de tout autre organisme qui serait chargé de recherches en foresterie.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me permettre d'ajouter quelques mots à propos de la motion présentée par le député de Vaudreuil (M. Herbert) sur la production de documents relatifs à la création d'une société de la Couronne ou, pour reprendre ses propos, de quelque autre organisme qui, dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens, s'attacherait à faire des recherches et à mettre au point des techniques susceptibles d'être utilisées dans la gestion de nos forêts.

Dans sa présentation, le député a parlé des efforts qu'a faits le gouvernement précédent pour formuler une politique nationale en matière de foresterie. Depuis de nombreuses années, je suis ces efforts avec un vif intérêt et je ne puis partager l'enthousiasme qu'a manifesté le député à la Chambre vendredi puisque ces efforts ne m'ont jamais beaucoup impressionné. En fait, depuis 1963 et au cours de la dernière décennie, on a réduit de moitié les ressources des services canadiens de foresterie. A l'heure actuelle, ces services comptent environ la moitié moins d'employés qu'il y a dix ans et, bien entendu, un grand nombre de scientifiques qui menaient à bien les travaux de recherche et de développement dont l'industrie était fortement tributaire, ont quitté le ministère et ont été remplacés par des administrateurs et des bureaucrates. En fait, on ne déploie aucun effort véritable dans le domaine de la recherche et du développement dans ce secteur.

Les résultats de cette dégradation sautent aux yeux. Notre position sur la scène mondiale, calculée en fonction du pourcentage des marchés internationaux que nous détenions autrefois, a baissé de 20 p. 100 depuis 10 ans alors que la part des marchés mondiaux détenus par les États-Unis a augmenté d'autant.

Il y a d'excellentes raisons à cela. Une société américaine à elle seule—la Warehouser Company—consacre annuellement plus d'argent à des travaux de recherche et de développement que ne le fait tout le Service forestier canadien. Cela devrait tous nous préoccuper surtout si l'on considère l'importance cruciale de l'industrie forestière dans notre économie et ses répercussions sur le bien-être du pays en général.

Les forêts produisent un revenu supérieur aux revenus combinés du gaz et du pétrole, de l'agriculture, des pêches et des mines. Les compagnies forestières ont expédié l'année dernière 13 milliards de dollars de marchandises; 8 milliards de dollars l'ont été sous forme d'exportations et ont donc contribué au rétablissement de notre balance des paiements. Tout homme, femme et enfant de notre pays a en partage ou possède l'équivalant d'environ 20 acres de terres forestières productives. Il y a environ 800 millions d'acres de forêts productives. Malheureusement, au cours de cette période de dix ans à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, 60 millions d'acres de cette ressource essentielle que sont les terres forestières productives n'ont pas été exploités. On n'a pas non plus procédé à un effort suffisant pour reboiser ces vastes surfaces afin de pouvoir les exploiter de nouveau.

Le gouvernement précédent a fait certains efforts en ce sens, le dernier juste avant la dissolution des Chambres. La tentative gouvernementale dont nous sommes tous le mieux au courant, pour en avoir entendu parler à maintes reprises ici même à la Chambre, c'est celle de la «privatisation» d'une partie importante de l'effort de recherche du gouvernement fédéral, en se défaisant des laboratoires de recherche sur les produits forestiers situés ici même, à Ottawa, et à Vancouver, sur la côte ouest. Le gouvernement voulait remettre ces laboratoires à l'entreprise privée.

Il faut se demander dans quelle mesure le secteur privé est capable de prendre la relève du gouvernement en cette matière. Je songe aux efforts de recherche et de développement qu'il faudra déployer et à la saine gestion qu'il faudra exercer pour préserver nos forêts à perpétuité pour les générations futures. On est porté à se poser cette question lorsque l'on songe que l'an dernier seulement, l'industrie forestière a rapporté 1 milliard de dollars au Trésor fédéral. Au cours de la même année, les gouvernements provinciaux ont reçu également de cette industrie 1 milliard de dollars au total, sous forme d'impôts, de loyers, de redevances, etc., tout comme le gouvernement fédéral, ce qui fait en tout 2 milliards de dollars de recettes pour nos gouvernements. Et voilà que ces mêmes gouvernements annoncent à l'industrie forestière qu'elle devra à l'avenir s'occuper elle-même de la recherche et du développement dans ce secteur.

L'industrie est toujours prête à prendre ces responsabilités, pourvu que le gouvernement en fasse autant. L'industrie veut, en retour, une certaine sécurité du mode d'occupation. Si elle doit faire la recherche, la regénération, la fertilisation et le reboisement, elle doit avoir l'assurance qu'elle profitera des résultats. En d'autres termes, elle veut une plus longue occupation, la propriété des forêts et ainsi de suite. La plupart des provinces et le gouvernement fédéral ont eu pour politique de ne pas laisser l'industrie contrôler cette ressource essentielle. Il ne faut donc pas nous attendre que l'industrie poursuive indéfiniment les recherches et le développement nécessaires à la conservation de cette très importante ressource.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous demandons ce que l'ancien gouvernement a fait, où était la politique nationale des forêts. Nous devons dire avec tristesse que cette politique n'est guère avancée.

Que faut-il faire, alors? Le ministre actuel a déjà pris d'importantes initiatives. Il se fait actuellement une révision en profondeur du mandat qu'ont reçu les ministères. Il doit y avoir une concentration et une centralisation des divers services du gouvernement fédéral qui sont chargés de la politique forestière. Pas moins de 26 ministères fédéraux s'occupent des forêts. Il y a le ministère de l'Environnement, le MEER, l'Industrie et le Commerce, je n'arriverais pas à les nommer tous. Le but de la révision est de les regrouper et de reconstituer une partie du Service canadien des forêts qui reprendra en main la coordination avec les provinces de cette ressource vitale. Cela pourrait bien nécessiter des changements structuraux aux comités.

Je suis essouflé parce que j'arrive du comité. En ce moment même, le ministre est en train de répondre à une question que je lui ai posée au comité. Malheureusement, la sylviculture n'est que l'un des sujets dont s'occupe le comité de l'environnement et des pêches et les députés doivent courir à droite et à gauche pour essayer de savoir quel jour le président de ce comité ou le comité directeur consacrera aux forêts. Il n'y a rien du tout dans les prévisions budgétaires. Pas un poste, pas une mention de la sylviculture dans le gros Livre bleu. Je sais que le ministre s'en inquiète autant que moi. Des changements

fondamentaux s'imposent, dont la nomination de hauts fonctionnaires qui prendront les décisions et conseilleront le ministre dans cet important domaine.

● (1710)

L'industrie est prête à intervenir et à assumer sa part de responsabilité. Nous avons proposé à l'ancien gouvernement diverses façons de partager la tâche. Si un cinquième des redevances versées aux gouvernements provinciaux, ou encore si 50c. pour chaque millier de pieds-planche de bois manufacturé, étaient consacrés à cette fin par les provinces et le gouvernement fédéral, en l'espace de cinq ans, il serait possible de régénérer 60 millions d'acres qui sont présentement improductifs. Il faudrait une injection massive de fonds, de l'ordre de 250 millions, somme que les deux gouvernements pourraient recueillir en une année. Si les provinces et le gouvernement fédéral versaient une somme égale à celle de l'industrie privée, nous pourrions relancer, renouveler les efforts que nous nous sommes engagés à faire pour préserver ces ressources essentielles au profit des générations futures.

Je suis persuadé que le ministre responsable souhaite autant que moi et que la plupart des députés, ce changement fondamental, ce changement administratif, changement qui serait un stimulant et un sujet de fierté pour les fonctionnaires chargés de gérer en notre nom cette richesse fondamentale. J'espère que très bientôt nous assisterons à cette sorte de revirement, que notre industrie qui a déjà été à l'avant-garde pour l'exportation de cette ressource, pourra retrouver cette stabilité et cette confiance qui la caractérisaient.

J'espère que le ministre est convaincu de l'importance fondamentale que représentent les forêts pour l'environnement et l'ensemble de l'écosystème régénérateur de nos eaux et de l'air que nous respirons, et j'espère également que le ministre comprend l'importance des forêts pour la population et le tourisme, car nos forêts constituent la toile de fond d'une industrie qui rapporte 250 millions chaque année.

Je m'attends à la réalisation de toutes ces choses, sans partager cependant l'optimisme du député de Vaudreuil, qui est bien intentionné et qui nous a fourni l'occasion de débattre cette question. D'après sa motion, une société de la Couronne ou tout autre organisme pourrait très bien remplir ce besoin. Les gens s'attendent à ce qu'un nouveau gouvernement apporte des changements fondamentaux, et j'ai bon espoir que notre nouveau gouvernement voudra redécouvrir la valeur de nos forêts et de nos opérations forestières à la lumière de ce que j'ai dit.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REPORT DE LA VISITE DU PRÉSIDENT CARTER

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à m'excuser auprès de la Chambre d'interrompre l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Le président des États-Unis, M. Jimmy Carter, vient de m'informer qu'il devait malheureusement remettre à plus tard sa visite officielle au Canada à cause de la prise d'otages en Iran. Le président et moi-même sommes très déçus que les Canadiens ne puissent pas accueillir le président Carter à Ottawa, demain, mais nous espérons que cette visite pourra être reportée au début de la nouvelle année.

[*Français*]

Entre-temps, différentes questions de nature urgente seront discutées au cours des prochaines semaines et des prochains mois entre certains ministres canadiens et leurs homologues américains.

[*Traduction*]

Je sais que tous les députés sont conscients de la très lourde épreuve que subissent le président et le peuple américain, et qu'ils se joignent à moi pour dire au président et à la population des États-Unis que tous les Canadiens prient pour l'heureux dénouement de cette tragédie.

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, au nom de l'opposition officielle, j'aimerais remercier le premier ministre (M. Clark) d'être venu à la Chambre aujourd'hui pour nous informer le plus rapidement possible de ces tristes événements.

Nous comprenons que la situation des citoyens américains en Iran retient toute l'attention du président Carter, et nous souhaitons ardemment qu'il puisse résoudre ce grave problème et que ses concitoyens retrouvent rapidement la sécurité et la paix.

Nous espérons que cette importante visite pourra être remise à une date prochaine, car la visite du président de nos voisins et amis les plus proches, les États-Unis, est un événement que tous les Canadiens, j'en suis sûr, attendent avec hâte. Nous espérons que le président Carter et sa famille pourront venir bientôt, car nous savons qu'ils auraient été chaleureusement accueillis par tous les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le président, encore une fois, je souhaite que le premier ministre du Canada puisse transmettre le message à M. Carter que tous les Canadiens prient pour lui et qu'ils espèrent qu'il pourra trouver une solution à ce grave problème dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous, du Nouveau parti démocratique, regrettons aussi que le président ait dû remettre sa visite à plus tard, mais comme le premier ministre (M. Clark) et le whip de l'opposition officielle, nous comprenons très bien que le président Carter doive rester aux États-Unis. Nous espérons ardemment nous aussi que la situation sera bientôt résolue en Iran.

Nous sommes heureux de noter que le premier ministre (M. Clark) s'est déjà entendu avec le président pour qu'il remette sa visite au début de 1980.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez qu'en prévision de la visite du président des États-Unis, il avait été décidé que la Chambre s'ajournerait à 1 heure, afin qu'on puisse préparer la Chambre pour l'allocution du président aux députés et à nos collègues de l'autre endroit. Ce n'est plus nécessaire maintenant, malheureusement, et je me demande si, du consentement unanime, je pourrais proposer une motion. Pour qu'on sache le contenu de la motion, je propose, appuyé par le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre):

Que l'ordre suivant, adopté par la Chambre le mardi 6 novembre 1979:

Que la Chambre s'ajourne à une heure de l'après-midi, le vendredi 9 novembre 1979;

Que le discours que doit prononcer le président des États-Unis d'Amérique, M. Jimmy Carter, le vendredi 9 novembre 1979, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux *Débats* de la Chambre des communes de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre; et

Que le discours du président de même que les remarques y afférentes soient mis à la disposition des média pour transmission de la manière ordinaire par le service de radio-télévision de la Chambre des communes.

soit supprimé.

J'espère que j'aurai le consentement unanime pour proposer cette motion et qu'elle sera adoptée de façon que nos travaux puissent se poursuivre normalement demain.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le président du Conseil privé (M. Baker) présente cette motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Breau: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé (M. Baker) pourrait-il nous préciser quel sera le programme des travaux de la Chambre demain, après 2 heures de l'après-midi, au moment où en temps normal nous aurions abordé les questions à l'ordre du jour.

M. Lefebvre: Vous voulez dire à midi.

M. Breau: J'ai cru comprendre que la Chambre serait occupée à entendre les avis de motion jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

M. Lefebvre: C'est vrai, je l'oubliais.

M. Breau: Le président du Conseil privé peut-il nous dire quel sera le programme des travaux inscrits à l'ordre du jour?

Recherches en foresterie

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prévois que nous continuerons de débattre les questions dont nous avons été saisis aujourd'hui, tout juste avant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LE RAPPORT SUR LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE CHARGÉE DE RECHERCHES EN FORESTERIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Herbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du dernier rapport sur les possibilités de création d'une société de la Couronne ou de tout autre organisme qui serait chargé de recherches en foresterie.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert) vient de prouver très clairement que la Chambre s'intéresse beaucoup à l'état de nos forêts et à la façon dont le gouvernement canadien entend s'en occuper.

● (1720)

D'autres intervenants voudront probablement préciser cet aspect, mais je trouve qu'on peut dire au moins pour le moment que les députés, à l'exemple de leurs mandants, sont pleinement conscients de la nécessité de s'occuper de nos forêts. Certains d'entre nous s'étonnent lorsqu'ils entendent les spécialistes déclarer qu'on s'illusionne si l'on pense que les forêts canadiennes sont sans limite. Les délégués à la conférence nationale qui s'est tenue à Québec en octobre 1977 et qui ont étudié la question du renouvellement des forêts ont conclu que le reboisement était une nécessité économique urgente. Au nombre des délégués figuraient des représentants des gouvernements, de l'industrie, l'ingéniérie forestière, des universités et des associations intéressées à protéger l'environnement. C'est à l'unanimité que ces délégués ont approuvé le communiqué émis à l'issu de la conférence dont je cite l'extrait suivant:

La régénération des forêts est un problème sérieux et fondamental. La population dans son ensemble et les hommes politiques en ignorent encore l'acuité, et on a grand besoin—comme la conférence l'a démontré—de répandre «la mauvaise nouvelle».

Les rapports d'étude publiés lors de la conférence ont révélé que la moitié seulement des surplus indiqués dans les statistiques sont «économiquement accessibles». Cela signifie que ces forêts peuvent être exploitées à un coût assez bas pour permettre à l'exploitant de vendre ses produits finis à un prix rentable sur le marché mondial.

Le communiqué dit encore ceci:

Les nouvelles forêts qui poussent dans les régions qui ont déjà été exploitées ou rasées par des fléaux naturels sont ordinairement plus pauvres que celles qu'elles remplacent. Il y manque souvent certaines espèces qui ont la préférence sur le marché, le bois n'est pas de qualité suffisante, elles ne sont pas assez denses, leur résistance aux insectes et aux maladies est trop faible et elles se trouvent dans des régions d'où il est difficile d'approvisionner économiquement les scieries.

Recherches en foresterie

Les experts s'entendent sur le fait que jusqu'à 20 p. 100 des forêts exploitées chaque année ne se régénéreront pas de façon adéquate.

Je vous rappelle que ce communiqué date de près de deux ans.

Il dit encore ceci:

Si l'on tient compte des régions où la regénération forestière a été enrayée par les invasions d'insectes, les incendies et les ouragans, le pays perd annuellement un total de 647,000 acres de forêts exploitables.

Il faut ajouter à cela les forêts laissées à l'abandon depuis des années qui, selon l'Association forestière canadienne, atteignent le chiffre époustouflant de 60 millions d'acres. On en trouve dans toutes les provinces. En fait, aucune province ne peut même prétendre que ses travaux de reboisement compensent les coupes effectuées annuellement.

Toujours d'après l'Association:

Le manque de vigilance à l'égard de la reforestation limite les possibilités d'exploitation dans certaines régions, réduit les possibilités d'emploi dans d'autres et provoquera une baisse continue de la création d'emploi et des revenus liés à l'exploitation forestière.

Certains experts prédisent de graves pénuries d'ici la fin du siècle si on n'applique pas de vastes programmes d'exploitation forestière et de reboisement.

Il s'agit de savoir si le Canada peut ou non rattraper le retard. Certains de nos experts-conseils en foresterie prétendent que oui, et je vais citer à cet égard un extrait du rapport de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et de papiers:

Il est urgent de mettre sur pied un programme plus intensif de gestion forestière si l'on veut profiter des débouchés qui s'offrent sur les marchés et contrebalancer le manque à produire qui commence à se faire sentir.

Ce qu'il faut faire, et il nous reste encore à déterminer comment, c'est développer ou exploiter des espèces qui croissent plus vite et qui résistent mieux aux insectes et aux maladies que celles qui poussent naturellement. Bien sûr, il faudra un effort conscient de la part de nos gouvernements, de l'industrie forestière et du public en général pour s'assurer que nos forêts répondront à nos besoins futurs. Il faudra résoudre les problèmes de coût, de responsabilité et d'écologie et faire la part des droits du secteur industriel et du secteur récréatif sur les forêts.

Tous ces facteurs réunis m'amènent à conclure qu'à elles seules les provinces ne peuvent réussir à atteindre l'objectif économique important lié à l'exploitation de nos ressources forestières. Je vous le dis, ainsi qu'à toute la Chambre, il nous faut une politique forestière nationale. Il est prouvé hors de tout doute, par des rapports, des conférences et des statistiques émanant de diverses sources que non seulement il faut formuler une politique nationale dans ce domaine, mais qu'il faut aussi agir sans délai, compte tenu des contraintes qu'impose notre constitution. Cette politique offrirait des débouchés fantastiques.

Je résumerais les problèmes et perspectives actuels de notre industrie forestière de cette façon en insistant sur l'urgence et la nécessité d'une telle politique, dont j'aimerais convaincre les ministériels, depuis le ministre compétent lui-même jusqu'aux députés de l'arrière-ban, lesquels, nous l'avons déjà constaté au cours du débat, dans leurs interventions énergiques, ont vraiment à cœur ce problème.

Une politique forestière nationale devra mettre un terme à la dégradation de la position concurrentielle de l'industrie: celle-ci a besoin qu'on s'en occupe, elle a besoin de certains encouragements. Ensuite, elle devra offrir à la fois un défi et des possibilités à l'industrie dans le domaine du reboisement. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces, pourrait lancer un programme visant à doubler le rythme actuel du reboisement, soit le porter à 400 millions d'arbres par année. Ce serait là un investissement pour les générations à venir, qui assurerait la régénération de nos forêts pour qu'elles puissent répondre aux besoins de nos consommateurs, maintenir notre capacité d'exportation vers les pays étrangers, et ainsi améliorer notre balance des paiements.

Un troisième aspect demande d'être précisé dans le lancement d'une politique forestière nationale, soit le phénomène nouveau du ralentissement de la repousse qui semble être attribuable aux pluies acides. Nous avons là un problème très grave lequel, si nous n'y trouvons pas de solution, pourrait à la longue finir par prolonger le cycle de croissance de nos forêts.

Quatrièmement, une politique forestière nationale devrait donner une approche cohérente à une meilleure utilisation du bois comme ressource renouvelable, surtout comme source de carburant. Le bois peut servir à la production du méthanol pour remplacer l'essence. Si nous décidions de faire un effort national dans ce sens et d'exploiter le bois à cette fin, l'industrie pourrait mettre au point le processus et créer des emplois au Canada. Une seule province ne pourrait se charger de pareille entreprise. C'est un rôle qui incombe naturellement au gouvernement fédéral, aux services et ressources dont il dispose au Conseil national de recherches et dans d'autres ministères.

• (1730)

Un autre aspect de cette politique sylvicole nationale concerne la répercussion des incendies de forêts et des parasites sur l'environnement. Nous avons appris que plus de deux millions d'acres de forêts brûlent chaque année depuis dix ans. Nous avons appris également que les insectes et autres parasites endommagent de vastes terrains boisés chaque année, entre autres la tordeuse du bourgeon de l'épinette.

Une fois encore, comme les causes de ces maladies et de ces dégâts se retrouvent dans toutes les provinces et que le gouvernement fédéral a un ministère de l'Agriculture assez bien organisé ainsi qu'un ministère de l'Environnement, il pourrait également s'occuper de cette question. A mon avis, dix provinces qui agissent chacune de leur côté ne peuvent mettre au point une politique nationale. La sylviculture nous offre un exemple classique d'un domaine où la direction fédérale n'est pas seulement nécessaire mais des plus souhaitables.

Je félicite donc le député de Vaudreuil (M. Herbert) et ceux qui m'ont précédé d'avoir parlé en termes si positifs, d'avoir souligné l'importance de la question, de nous avoir donné l'occasion de faire comprendre au gouvernement l'urgence de la question et de nous avoir laissé entrevoir la possibilité que le gouvernement annoncera une politique nationale sylvicole destinée à tous les Canadiens et à nos générations futures.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir, pendant le peu de temps qu'il reste, dans ce débat sur la nécessité d'améliorer notre politique forestière nationale. Dans ma circonscription de Sault-Sainte-Marie, il y a un centre fédéral de recherche forestière qui accomplit un travail formidable pour trouver des moyens de freiner les ravages causés par la tordeuse d'épinette et qui effectue également des recherches dans d'autres domaines qui touchent à la préservation de nos forêts nationales.

Au cours de la dernière législature, je me suis élevé énergiquement contre la décision du gouvernement libéral de comprimer le budget de nos services forestiers, et j'ai souligné la nécessité d'accroître nos efforts de recherche et de développement dans ce secteur vital de notre économie. J'ai été appuyé à cet égard par mon collègue, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), qui a également préconisé un accroissement de l'effort fédéral de recherche dans ce secteur. J'espère qu'il réussira à convaincre le ministre des Postes et le ministre de l'Environnement (M. Fraser) de ne pas continuer à comprimer les dépenses dans ce secteur qu'avait adoptée par le gouvernement précédent mais de renforcer la section de la foresterie du ministère de l'Environnement en intensifiant ses travaux déjà si efficaces.

Nous avons été avertis à maintes reprises que nous n'avions pas pris les mesures nécessaires pour assurer l'avenir de ce secteur vital de notre économie nationale, en l'occurrence nos forêts. Environ 12 p. 100 de nos aires forestières productives sont mal boisées et 500 000 acres viennent s'ajouter chaque année aux étendues non encore reboisées. La triste vérité est que ni le gouvernement fédéral, ni les gouvernements provinciaux ni non plus le secteur privé concerné ne prennent les initiatives nécessaires en matière de reboisement pour que nous disposions au cours des décennies à venir des arbres qui devront alimenter nos industries du bois d'œuvre et des pâtes et papiers. La sonnette d'alarme a été tirée et, pourtant, force m'est de constater que ni au niveau fédéral ni au niveau provincial on ne reconnaît l'acuité du problème et le fait que nous devons débloquer des crédits et affecter de la main-d'œuvre au reboisement de nos forêts au Canada.

C'est ainsi par exemple que dans le nord de l'Ontario dont je suis originaire, nous dépendons de l'exploitation des forêts qui malheureusement ne sont pas reboisées. Le bon bois d'œuvre est exploité à un rythme trop rapide et si nous ne reconstituons pas ces précieuses ressources renouvelables, de nombreuses collectivités du nord de l'Ontario et, naturellement, du Québec ainsi que de la Colombie-Britannique en subiront les graves pour ne pas dire désastreuses conséquences.

Si l'on examine ce qui s'est passé au Service des forêts, il y a de quoi s'effrayer. On a réduit radicalement les effectifs, de 1,000 années-hommes depuis 1968. Il s'agit de scientifiques et de techniciens hautement compétents. Nous avons perdu leurs services, et il s'ensuit que de nombreux programmes expérimentaux de recherche à long terme, si essentiels pour trouver la solution à beaucoup de problèmes, n'ont pas été menés avec toute la vigueur nécessaire. Le budget de notre service des forêts n'est que le quart de celui des secteurs scientifique et technique des ministères des Pêches, de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou encore de l'Agriculture. Je crois qu'il est grand temps que le gouvernement conservateur qui nous fait face reconnaisse qu'il faut accorder une priorité plus élevée aux recherches forestières, non seulement en termes financiers mais au point de vue du personnel. J'irais même jusqu'à dire qu'il faudrait créer un ministère des forêts distinct, afin que ce secteur de notre économie bénéficie de toute l'attention qu'il mérite.

Au cours de la dernière législature, je me suis élevé contre la privatisation des laboratoires des produits forestiers qu'avait entreprise le gouvernement libéral et que les Conservateurs entendent poursuivre, si je ne me trompe. A mon avis, le gouvernement n'atteindra pas par cette mesure l'objectif qu'il vise. Nous nous sommes opposés à cette privatisation parce que nous savons que le genre de recherche effectué par le secteur privé est purement à court terme. Elle est tout naturellement conçue de façon à améliorer le produit actuel, par de nouvelles méthodes de mise au point et de vente des produits. L'industrie privée ne vise pas les mêmes objectifs à long terme qu'un gouvernement peut s'assigner, et c'est là qu'achoppe cette stratégie axée sur le secteur privé.

Il nous faut plus de recherche fondamentale, et non pas moins. Il faut que le secteur privé, qui est subventionné par les contribuables par l'entremise des nombreuses et diverses formes de recherche gouvernementale, s'engage fermement à réinvestir une partie de ses bénéfices dans le secteur vital de la recherche et à prêter réellement son concours aux laboratoires gouvernementaux, en se livrant à des recherches parallèles.

Il nous faut un organisme impartial qui puisse fournir des données aux puissances étrangères. Je ne crois pas que les laboratoires privés puissent s'en charger parce que les données qu'elles produisent semblent plutôt servir à l'industrie elle-même, dont les travaux de recherche et de développement ont d'ailleurs toujours été axés sur les produits et les procédés. Le secteur privé ne s'est jamais livré à la recherche fondamentale comme celle que j'ai décrite et qui est pourtant essentielle dans le secteur forestier. Il a plutôt pour objectif la mise au point de techniques nouvelles qui lui permettront de défier la concurrence, et si l'on ne se fie qu'à lui, l'industrie forestière commencera à se détériorer.

Par contre, le moral du personnel du Service canadien des forêts a grandement souffert des restrictions imposées, le printemps dernier. Nombre de scientifiques ont décidé d'aller dans d'autres pays ou dans le secteur privé et ceux qui sont restés au service de l'administration fédérale ne se sentent guère motivés, ne sachant pas à quelle fin leur recherche scientifique servira.

Il me semble que l'administration fédérale doit s'occuper de quatre secteurs importants. Il peut notamment se charger d'effectuer de façon continue un relevé statistique des ressources existantes et comme ce relevé porterait sur l'ensemble du pays il serait mieux placé pour le faire que les provinces ou le secteur privé. Il faut également réunir des données à jour de manière à pouvoir déterminer quels secteurs doivent être repeuplés. Il nous faut un programme intensif de gestion forestière.

● (1740)

Nous avons beaucoup à apprendre des pays scandinaves. Penser par exemple que nous avons des vastes superficies boisées et qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter pour l'avenir, ce serait contraire à ce que nous apprennent tous les rapports les plus récents, que cette ressource dite renouvelable est en train de s'appauvrir. J'aimerais voir lancer par l'État fédéral un programme ultra-urgent, avec une assistance financière quelconque aux provinces, pour amorcer le reboisement à la cadence nécessaire. Je dirai même qu'il faut une stratégie industrielle—combien de fois n'avons-nous pas entendu répéter cela—une planification à long terme qui donnerait une garantie de stabilité aux investissements consentis dans ce secteur de notre économie.

A titre d'exemple, un rapport établi par S.L.C. Reed and Associates pour l'État fédéral, il y a un an et demi environ,

signale que malgré les législations provinciales adoptées depuis 20 à 30 ans, la gestion forestière n'est pas assez bien pratiquée au Canada, et que notre pays vient loin derrière ses grands concurrents pour la gestion de l'industrie forestière. C'est ainsi que de 1972 à 1976, la production des plants de semis dans les pépinières ontariennes est tombée de 77 à 51 millions, malgré l'augmentation de la demande. Nous sommes en situation de crise, et le moment est venu d'agir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps de parole prévu par l'article 48(2) pour l'examen de sa motion est expiré. Le même article permet à un ministre de parler pendant cinq minutes, et donne cinq autres minutes à l'auteur de la motion pour clore le débat, à la suite de quoi la motion peut être mise aux voix. Je ne vois pas de ministre en Chambre.

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre est absent parce qu'il est retenu cet après-midi au comité qui examine les crédits de son ministère, dont ceux des forêts. La motion du député de Vaudreuil (M. Herbert) donne aux députés la possibilité de discuter des questions forestières. Elle permet au ministre de présenter le point de vue gouvernemental sur cette très importante question. Elle demande la production de certains documents dont le ministre a affirmé qu'ils n'existent pas.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire sort du cadre d'un rappel au Règlement. Il dit à la place du ministre ce que celui-ci aurait pu dire. Je rappelle au député l'article du Règlement qui est très clair et sur la foi duquel la présidence a déjà rendu à plusieurs reprises des décisions qui n'ont jamais été contestées. L'article 48(2) du Règlement se lit comme suit:

> Lorsque le débat sur une motion de production de documents, sous la rubrique «Avis de motions (documents)», a duré une heure et demie au total, l'Orateur l'interrompt et un ministre de la Couronne ayant ou non déjà pris la parole peut parler pendant au plus cinq minutes, après quoi l'auteur de la motion peut clore le débat après avoir parlé pendant au plus cinq minutes.

Naturellement, le secrétaire parlementaire peut estimer que les secrétaires parlementaires devraient être autorisés à remplacer les ministres pour certaines de nos délibérations. Si le Règlement visait à autoriser quelqu'un à parler au nom du ministre, ce serait indiqué dans l'article. Celui-ci stipule que, même si le ministre a déjà pris la parole, il est autorisé à reparler pendant cinq minutes. Je ne pense pas cependant que cela vaut pour le secrétaire parlementaire.

J'ai sous les yeux une décision rendue par le très compétent Orateur adjoint de l'époque, le 15 mars 1979, sur le même sujet. Il s'appuyait sur une décision antérieure du 17 avril 1975; l'Orateur suppléant avait alors déclaré qu'il fallait le consentement unanime de la Chambre pour permettre à un secrétaire parlementaire de parler après l'expiration des 90 minutes. Dans l'ensemble, les députés semblent vouloir régler cette question rapidement; le secrétaire parlementaire pourrait donc peut-être, pour gagner du temps, demander le consentement unanime de la Chambre. Cette façon de procéder ne créerait pas de précédent et ne forcerait pas la présidence à lui accorder la parole. Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le secrétaire parlementaire à dire quelques mots?

[M. Symes.]

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune objection à ce que le député prenne la parole. Il est nouveau député et secrétaire parlementaire. Vous avez expliqué le Règlement, et j'espère que cela ne créera pas de précédent.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, nous sommes tout à fait prêts pour cette fois à laisser le secrétaire parlementaire prendre la parole au nom du ministre.

M. l'Orateur adjoint: Le secrétaire parlementaire peut donc, du consentement unanime, prendre la parole pour cinq minutes au plus.

M. Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de la compréhension que les députés ont manifestée envers le ministre qui a dû s'absenter pour des raisons qu'il estime prioritaires. Au fond, la motion demandait le dépôt de certains documents ainsi que d'un rapport portant sur la possibilité de créer une société de la Couronne ou un autre organisme qui serait chargé de recherches en foresterie. Nous prétendons que ce rapport n'existe pas.

Le député de Vaudreuil (M. Herbert), a fait allusion dans ses remarques préliminaires à certains autres documents qui forment un rapport sur les impératifs forestiers au Canada et un projet de politique forestière, préparé pour le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement et présenté lors de leur rencontre annuelle qui a eu lieu en juin cette année à Kelowna, Colombie-Britannique. Je voudrais déposer ces documents dès maintenant si la Chambre me donne son consentement unanime. Nous considérons que ces documents donnent suite à la motion.

M. l'Orateur adjoint: Le secrétaire parlementaire demande si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'il dépose les documents en question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes livrés à un petit jeu très intéressant la semaine dernière et encore cette semaine. Dans mes remarques préliminaires, j'ai parlé de cette étude qui a été présentée en juin au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement. C'est grâce à des propos tenus par l'ex-ministre de l'Environnement que j'ai appris l'existence de cette étude.

Tout ce que je puis dire dans les quelques minutes qui me restent, c'est que j'ai trouvé très intéressant de voir que le secrétaire parlementaire et les autres représentants du gouvernement semblaient nerveux en voyant les mots «société de la Couronne» dans la motion. La motion fait allusion au dernier rapport sur la possibilité de créer—et si l'on fait l'abstraction de l'expression «société de la Couronne»—un organisme quelconque qui serait chargé de recherches en foresterie. C'est exactement ce que nous recherchions, qu'un organisme quelconque se livre à des recherches forestières afin qu'une proposition puisse être présentée à l'assemblée des ministres de l'Environnement en juin.

● (1750)

Manifestement, le secrétaire parlementaire en a souligné la nécessité lorsqu'il a fait valoir que le Québec connaissait certaines pénuries, surtout pour ce qui est du bois de sciage. Il a dit également que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick manquaient de bois tendre et a ajouté que l'industrie du Nouveau-Brunswick pourrait utiliser 25 p. 100 de bois de plus que la province ne peut en produire de façon soutenue, selon les normes de gestion actuellement en vigueur. Incontestablement, on a fait ressortir le besoin de prendre des mesures—de faire des recherches supplémentaires, en l'occurence—à cause des difficultés que connaît actuellement une de nos principales industries.

Notons-le, le ministre de l'époque a dit qu'il essayerait de trouver le document en question et que s'il existait, il le communiquerait. A mon avis, nous aurions gagné beaucoup de temps si, au départ, on s'était débrouillé pour retrouver ce document, car on aurait pu le déposer au lieu de nier son existence. Devant un tel exemple, j'espère qu'à l'avenir, au lieu de se hâter de dire à la Chambre que les documents sont refusés—et je le remercie très sérieusement d'avoir déposé le document—et même si nous avons beaucoup apprécié de pouvoir soulever cette question importante, il ne sera peut-être pas nécessaire de répéter le même scénario.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je me trouve devant un dilemme: Je dois proposer une motion demandant un exemplaire du dernier rapport alors que ce document est déjà sur le bureau. La meilleure chose à faire serait peut-être de retirer la motion et l'ordre en question.

La Chambre est-elle d'accord pour retirer la motion et annuler l'ordre au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est supprimé et la motion est retirée.)

M. Kempling: Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures et que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le budget supplémentaire (A) pour 1979-1980, déposé le jeudi 11 octobre 1979, soit adopté.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, c'est encore un privilège pour moi de prendre la parole devant «toute» la Chambre ce soir. Collaboration et consultation sont des mots que les ministériels ont constamment à la bouche. Mais que pensent les autochtones du gouvernement? Estiment-ils qu'on les consulte?

Cette semaine, le CTI a entendu parler de l'exploitation de la mine Arvick. Ils l'ont appris non pas du ministre ni du gouvernement, mais des journaux. Au Yukon, le Conseil des Indiens a appris que le ministre se disposait à accorder l'autonomie au gouvernement le vendredi, avant même qu'il l'ait annoncé. Ce n'est pas là de la consultation, ni de la collaboration. C'est un fait accompli.

De même, le ministre des Affaires indiennes a décidé unilatéralement de permettre l'exploitation de mines et la construction d'un pipe-line avant que ne soient négociées les revendications territoriales des autochtones; c'est de la pure folie. Le gouvernement ne veut pas entendre le point de vue des autochtones au sujet des terres qu'ils occupent depuis des générations. Ces projets d'aménagement auront des effets préjudiciables sur la vie, la culture et la situation économique des autochtones. C'est ce qui s'est passé en tout cas ailleurs au Canada.

La semaine dernière quand le ministre a refusé de ratifier une entente CEDA déjà conclue, il a de nouveau prouvé que ni les préoccupations ni les droits des autochtones n'intéressaient le gouvernement. Quand les conservateurs, les Canadiens du Sud et même quelques Canadiens du Nord, affirment qu'un gouvernement autonome est toujours juste et progressiste, et qu'il protège les droits des minorités, c'est loin d'être vrai. L'histoire des écoles au Manitoba et le sort fait aux Métis du Manitoba ont prouvé qu'il n'en est rien.

On accepte, depuis avant la Confédération, les gouvernements qui mettent de l'avant leur identité culturelle. Par exemple, par la création de la province de Québec, on reconnaissait le principe même. Avant cela, on avait créé le Haut-Canada pour les loyalistes de l'Empire Uni. Les traités signés ont toujours reconnu les gouvernements autochtones et prévu la création de territoires géographiques appelés réserves. A son accession au rang de province, le Manitoba a tenu compte des caractères ethniques de sa population. Malheureusement, il a également prouvé qu'on ne pouvait abandonner les droits d'une minorité au bon plaisir de la majorité.

Puisque nous parlons du devoir qu'a le gouvernement de protéger les minorités, pour quelles raisons le gouvernement fédéral éprouve-t-il tant de réticences à nommer un arbitre pour régler la question des inondations dans le Nord? La première entente a été signée il y a plus de deux ans. Le présent gouvernement et son prédécesseur libéral auraient pu déployer de plus grands efforts pour résoudre cette affaire.

Bon nombre des questions relatives au dédommagement qu'on devrait verser aux habitants septentrionaux dont les terres ont été inondées ne peuvent être réglées, et ce sont les autochtones qui en subissent les conséquences. Les terres sont inondées; la pêche ne rapporte plus comme auparavant; et les autochtones ne reçoivent toujours pas de dédommagement adéquat.

Je crois savoir que les autochtones et le gouvernement provincial ont convenu de nommer un arbitre. Si cet arbitre n'a pas encore été nommé, c'est uniquement en raison de l'immobilisme du gouvernement.

Les logements des autochtones sont dans un état déplorable et une honte nationale. Le gouvernement s'attend-il vraiment à ce que les Indiens puissent se construire une maison avec $12,000? Pourquoi la SCHL ne subventionne-t-elle pas les autochtones? Voilà entre autres quelques-unes des questions dont on ne traite pas dans le budget supplémentaire. Si ce budget portait sur la santé nationale et le bien-être social, monsieur l'Orateur, je vous aurais donné bien d'autres exemples d'incurie de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, qui se rejettent mutuellement les responsabilités les uns sur les autres au grand déshonneur de ce pays. Le ministre des Affaires extérieures n'aurait pas manqué d'en faire grand cas devant les Nations Unies, si les exemples que je viens de citer s'étaient produits dans d'autres pays.

Les initiatives prises par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) ont contribué à réduire encore plus l'emploi dans le Nord et dans les localités réservées aux autochtones. La suppression du programme Canada au travail dans un certain nombre de provinces était une mesure à la fois sage et cruelle—les deux mots sont devenus synonymes. L'addition de quelques dollars au programme d'aide à la création locale d'emplois, le P.A.C.L.E., n'a certainement pas suffi à compenser pour ce qu'offrait auparavant le programme Canada au travail. L'année dernière, on a dépensé dans ma circonscription 3.9 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Cette année, nous n'avons rien obtenu.

M. Breau: C'était un bon programme libéral.

M. Murphy: Oui, en effet, mais les libéraux voulaient le réduire. L'unique différence c'est que les conservateurs ont réduit d'un million de plus les fonds accordés dans le cadre de ce programme.

M. Breau: Nous n'avons jamais réduit les fonds consacrés à ce programme; au fait, nous y avons même ajouté.

● (2010)

M. Murphy: Le député ne sait pas de quoi il parle.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé de la souplesse des directives relatives aux programmes locaux d'aide à la création d'emplois. A l'entendre, ces directives plus souples répareraient en partie les torts causés par la réduction inconsidérée du programme Canada au Travail. Le ministre a fait déclaration sur déclaration à ce sujet. Nous attendons toujours ces directives plus souples. Le ministre devrait peut-être les annoncer avant d'être confondu.

Ces budgets, et nous savons tous que ce sont des budgets libéraux que les conservateurs ont accepté aveuglément tout comme ils ont accepté aveuglément la hausse des taux d'intérêt, la réduction du programme d'assurance-chômage et d'autres mesures de ce genre, prouvent que le gouvernement crée une stagnation économique et c'est le moins qu'on puisse dire. Ces budgets prouvent que les conservateurs n'ont aucune politique économique propre si ce n'est leur désir stupide et suicidaire d'anéantir Petro-Canada. En agissant ainsi, ils ne tiennent aucun compte de l'opinion de l'électeur canadien.

Petro-Canada a déjà donné des preuves de succès et il serait logique que le gouvernement canadien conserve ce dernier moyen de contrôle sur l'industrie pétrolière et la mainmise étrangère sur nos ressources naturelles, le honteux résultat de l'aveuglement des régimes libéraux et conservateurs passés.

L'aveuglement manifesté par le passé n'est pas irréversible, mais le gouvernement conservateur actuel ne s'en rend pas compte. Les conservateurs vont nous prouver que la jugeote n'est pas leur fort et certainement pas le fort de ceux qui croient que faire preuve de leadership économique c'est laisser les sociétés gouverner le pays et laisser les Canadiens en subir les conséquences.

En examinant ce budget supplémentaire, j'ai du mal à voir la différence entre les gouvernements libéraux et conservateurs. Devant des résultats comme la hausse dévastatrice des taux d'intérêt, je ne vois aucune différence entre ces deux vieux partis. Tous les deux ont l'air progressiste lorsqu'ils sont dans l'opposition et conservateur lorsqu'ils sont au pouvoir. La seule différence c'est qu'en choisissant le nom de leur parti, les progressistes conservateurs ont été honnêtes, ou du moins à demi-honnêtes.

Les deux partis ont oublié les chômeurs et les petites entreprises, surtout lorsqu'il s'agit de recommander et d'accepter les taux d'intérêt élevés. Ni l'un ni l'autre n'a réussi, comme le démontre manifestement ce budget, à établir un plan de développement des régions du Nord. Ils ont préféré s'en remettre aux grandes multinationales et ils leur ont permis d'établir un cycle de vaches grasses et de vaches maigres, sans tenir compte des besoins de la population, en laissant les petites entreprises dépérir quand ces multinationales quittent nos villes du Nord, en les laissant polluer nos eaux et nos forêts par des pluies acides et en leur permettant de ne pas employer les autochtones des régions du Nord en dépit des promesses que font ces sociétés quand elles commencent leurs travaux.

Le gouvernement doit prendre le gouvernail et assurer une direction économique, il doit établir un plan de développement du Nord, un plan établi par les gens du Nord dans le cadre d'une stratégie économique nationale, un plan qui permette au Nord de fixer ses propres objectifs et qui tienne compte des facteurs culturels et environnementaux dans l'exploitation des régions du Nord, un plan qui aide la population de ces régions à profiter de ses ressources, qui permette à ces gens d'acquérir plus d'autonomie et de collaborer ainsi au développement de tout le Canada.

C'est en partie parce que les libéraux et les conservateurs n'ont pas établi de plan de développement du Nord que j'ai été élu à la Chambre. Cette omission a facilité l'élection d'un certain nombre d'autres députés de mon parti aux niveaux provincial et fédéral. Nous sommes quatre députés ici à la Chambre qui avons vécu dans la circonscription de Churchill au cours des années 70. Ils sont tous du Nouveau parti démocratique et ils ont tous vécu dans cette circonscription où ils ont pu voir les effets de la négligence des libéraux et des conservateurs. Ils sont maintenant ici pour que cela change.

En terminant, je rappelle aux députés d'en face et à ceux qui siègent à ma droite—avant qu'ils ne deviennent politiquement éteints comme les dinosaures du député de Bow River—je leur rappelle que 10,000 Manitobains ont dû quitter leur province l'an dernier à cause du manque de planification économique, et de la dévastation économique causée par le gouvernement conservateur de Lyon. Ces 10,000 personnes iront dans les circonscriptions de tous et chacun d'entre vous. A l'avenir, il n'y aura pas que quatre députés de notre parti de la circons-

cription de Churchill à la Chambre, il y en aura 283, et cela comprend le siège de tous et chacun d'entre vous, à moins que l'on ne fasse quelque chose. Ces exilés économiques du Manitoba seront élus à la Chambre à moins que le gouvernement s'acquitte de son devoir et assure la direction de l'économie.

(La motion est adoptée.)

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas $16,407,550,945.50, soit l'ensemble

a) des neuf douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, déposé à la Chambre des communes le jeudi 11 octobre 1979, $15,930,016,225.50;

b) des trois douzièmes supplémentaires du montant total des postes 15 et L75 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste L30 de l'Industrie et du Commerce, du poste 10 de la Défense nationale, des postes 35, 50 et 80 des Travaux publics, du poste 65 du Secrétariat d'État, du poste L30 du Solliciteur général et des postes 20, 30 et 40 des Transports (Annexe A) desdits budgets, $214,537,939.50;

c) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 de la Consommation et des Corporations, du poste 1 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 5 et 20 des Finances, des postes 15, 35, L40, L45, 60, 65 et L70 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 55 de l'Industrie et du Commerce, du poste 5 de la Justice, du poste 25 des Travaux publics, des postes 15, 20, 45 et 95 du Secrétariat d'État, des postes 5, 25 et L55 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe B) desdits budgets, $189,717,458.83;

d) du douzième supplémentaire du montant total du poste 50 de l'Agriculture, du poste 30 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 25 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 40 de la Justice, du poste 35 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 1 du Conseil privé, des postes 10, 30 et 85 des Travaux publics, du poste 1 des Approvisionnements et Services et du poste 105 des Transports (Annexe C) desdits budgets, $73,279,321.67;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si nous pouvons avoir maintenant la réponse à la question posée cet après-midi par le député de Drummond (M. Pinard). Comme l'a signalé ce député, il est entendu par ici que lorsque des crédits provisoires sont votés, il reste toujours au moins un douzième à étudier lors de l'adoption du budget principal. Pourtant cette motion nous demande d'accorder neuf douzièmes de chaque poste du budget, plus trois douzièmes de plusieurs postes énumérés au paragraphe b. Comme je l'ai dit cet après-midi, avec mes maigres connaissances d'arithmétique je trouve que neuf douzièmes plus trois douzièmes font douze douzièmes. Même mon ami le banquier qui est maintenant président du Conseil du Trésor reconnaîtra qu'on peut difficilement trouver un autre résultat.

Lorsque la question a été posée cet après-midi par le député de Drummond, avec l'appui d'un certain nombre d'entre nous, j'ai cru déceler une sorte de flottement du côté gouvernemental quant à la solution à adopter. Je comprends que nous ne sommes pas encore constitués en comité plénier et qu'il n'est donc pas question d'échanger une série de questions et de réponses, mais il me semble qu'il faudrait la réponse à cette question avant d'adopter la résolution et avant que le bill ne soit fondé sur les deux résolutions.

Je n'ai pas souvenance je le répète que depuis le temps que je siège en Chambre un gouvernement ait jamais demandé la totalité des crédits avant l'étude du budget principal. Voilà, monsieur l'Orateur, un point que nous tenons à éclaircir avant de donner notre accord à cette résolution.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis tout disposé à assurer au député que je donnerai une explication complète des douze douzièmes qui sont en ce moment à l'étude, comme il là si bien dit.

La réponse tient en deux mots pour l'instant: c'est que, dans tous les cas, l'argent pour lequel nous demandons l'autorisation a été littéralement dépensé ou devrait l'être d'ici la fin du mois prochain. En d'autres termes, à l'horizon envisagé les crédits sont déjà utilisés ou vont probablement l'être en gros d'ici à la fin de l'année.

● (2020)

Le problème à cet égard c'est, par exemple, que le montant des indemnisations pétrolières figurant dans le budget supplémentaire est le montant accordé en sus de ce qui figurait dans le budget principal des dépenses. Nous constatons qu'on a déjà augmenté le montant fixé à l'origine parce que les indemnisations pétrolières sont si élevées par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget principal que tous les fonds ont été dépensés. C'est pourquoi nous demandons les douze douzièmes, comme l'a très justement fait remarquer le député. C'est en effet la seule chose intelligente que nous puissions faire. Il ne servirait à rien de demander les onze douzièmes puisque tout l'argent a été dépensé.

Je tiens à préciser que cette situation est due aux conditions particulières dans lesquelles nous nous trouvons. Le budget principal a été déposé au mois de février; depuis, il y a eu la campagne et les élections, et c'est aujourd'hui la première fois que le Parlement a la possibilité d'étudier le budget des dépenses et d'approuver les crédits provisoires ainsi que le budget principal. Je tiens à préciser au député que lorsque nous en serons à l'étape du rapport, je lui donnerai des explications chaque fois que nous demanderons les douze douzièmes et je m'efforcerai de répondre aux questions qu'on me posera à cet égard.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je sais gré à la générosité de Votre Honneur qui me permet de poser une question et de prendre la parole pendant une minute ou deux. A mon avis, c'est l'une des occasions où l'on doit faire appel à l'adage ancien qui veut qu'on n'ait pas raison du fait qu'on ait doublement tort. Je trouve que le gouvernement a tort de tout dépenser les crédits avant qu'ils ne soient approuvés et il n'arrange rien en enfreignant la règle qui régit les subsides intérimaires et qui veut que le gouvernement laisse toujours une partie de l'argent pour la discussion du budget principal.

C'est très bien de venir nous expliquer ce que le ministre a fait, mais celui-ci a tellement blâmé l'ancien gouvernement de ce qu'il a découvert, de l'embrouillamini que ses collègues et lui-même en ont hérité, que je m'étonne qu'il demande maintenant à la Chambre d'approuver ce nouvel écart qui consisterait à inscrire le plein montant des prévisions au chapitre des crédits provisoires avant que nous ne passions au budget principal. Il y a bien longtemps qu'un gouvernement a eu recours à cette procédure—à cause évidemment des élections et de la situation inhabituelle—mais chaque fois qu'à la belle époque un gouvernement demandait des crédits provisoires, il donnait toujours à la Chambre l'assurance qu'il gardait une certaine somme d'argent pour alimenter la discussion du budget principal. Et s'il ne donnait pas cette assurance, les partis d'opposition se chargeaient de le rappeler à l'ordre.

A l'heure actuelle, divers comités sont saisis du budget principal et, dans ces comités, des députés discuteront de sommes qui auront été entièrement dépensées après que le budget aura été approuvé. J'apprécie que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) s'engage à nous expliquer chaque cas individuellement quand nous serons en comité plénier, mais je dénonce sévèrement l'attitude pharisaïque du gouvernement d'en face qui voulait rétablir les choses en ne respectant pas la pratique adoptée à la Chambre depuis tant d'années, depuis 112 ans peut-être.

M. Stevens: Si cela peut rassurer le député, je puis lui donner l'assurance que le budget principal en entier demeurera entre les mains des divers comités. Si l'un ou l'autre des postes auxquels s'applique la formule des douze douzièmes soulève des questions, nous y répondrons sans nous dérober. Nous abordons un point plutôt technique, comme je vous l'expliquerai plus tard quand nous nous réunirons en comité plénier.

En ce qui concerne les 12 postes que nous étudions et pour lesquels la totalité des crédits ont déjà été dépensés ou sont censés l'être prochainement, le seul moyen logique d'obtenir une autorisation est de saisir le Parlement de la question, comme nous tentons de le faire présentement. Les fonds ont été dépensés par voie de mandats du gouverneur général—ou quelque chose du genre—et, en réalité, ce que nous tentons, c'est de faire adopter rétroactivement par le Parlement certaines des dépenses qui avaient initialement été annoncées dans le budget principal.

M. Knowles: Je suis contre une telle procédure.

M. Breau: Je dois admettre que je ne suis pas spécialiste en la matière, mais il me semble que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Drummond (M. Pinard) ont raison, et même si le ministre semble nous fournir une explication valable, je me demande, étant donné que les crédits seraient approuvés de toute façon le mois prochain, vers le 7 décembre quand le bill des subsides sera étudié, je me demande, dis-je, pourquoi le député, qui veut sans doute respecter la volonté de transparence du gouvernement et permettre la participation des députés à la Chambre—deux partis ont un intérêt dans cette affaire, même s'il ne s'agit que d'un détail technique qui, en réalité, ne pose aucun problème juridique, car les crédits en cause seront de toute façon approuvés lors de l'étude du bill des subsides le 7 décembre dans le cadre du budget principal—n'accepterait-il pas de changer d'idée et ne s'en tiendrait-il pas à la procédure habituelle de laisser un douzième non affecté, au lieu de demander à ce moment-ci l'approbation de la totalité des dépenses déjà engagées.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, ma question relève également du même problème. J'ai fait ce rappel au Règlement plus tôt aujourd'hui. Le président du Conseil privé (M. Baker) est à la Chambre dans le moment, et j'aimerais savoir s'il a définitivement l'intention ou non de modifier le paragraphe *b*) de la motion nº 5 de façon à changer . . .

[*Traduction*]

. . . trois douzièmes de plus, deux douzièmes de plus.

[*Français*]

Si vous étiez disposé à modifier le texte de la motion de façon à éviter qu'on en arrive à 12/12, conformément aux instances qui ont été faites à trois reprises aux diverses réunions des leaders parlementaires de la Chambre, évidemment, cela nous éviterait peut-être de songer à présenter une motion d'amendement à ce stade, car si nous présentons une motion pour amender la motion et s'il y a mise aux voix, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) sait parfaitement qu'il s'agira d'une motion de non-confiance à l'égard du gouvernement si elle est refusée.

Il est bien évident que je ne veux pas brandir le spectre d'une nouvelle motion de non-confiance aujourd'hui, mais j'aimerais que le président du Conseil du Trésor donne à la Chambre une explication sérieuse et dise pourquoi, à l'encontre des instances que nous avons faites à plusieurs reprises au président du Conseil privé, il insiste pour maintenir le paragraphe *b*) de la motion nº 5 tel quel, c'est-à-dire 12/12 des crédits, alors que nous prétendons que le simple changement qui consisterait à réduire d'un douzième au paragraphe *b*) de la motion nº 5 pourrait éviter la difficulté. Toutefois, en toute sincérité je signale au président du Conseil du Trésor que je ne présenterai pas de motion pour amender la motion, mais il est fort probable cependant qu'en comité plénier cela nous oblige, lorsque le projet de loi aura été présenté tantôt et lorsqu'on aura accepté du consentement unanime sa deuxième lecture aujourd'hui, demain ou lundi peu importe, à nous réserver le droit de présenter un amendement au projet de loi pour en arriver aux fins que nous recherchons. Mais cela serait si simple si le président du Conseil du Trésor nous donnait un argument valable justifiant pourquoi il va à l'encontre de la volonté exprimée à l'occasion des réunions des leaders parlementaires et pourquoi il insiste pour qu'au paragraphe *b*) de la motion nº 5 on maintienne les 3/12 dont il est question plutôt que de la modifier et d'inscrire les 2/12.

Il me semble que la difficulté serait évitée, cela ne le mettrait pas dans une situation embarrassante et on respecterait l'esprit de toutes les dispositions du Règlement en ce qui concerne les subsides.

● (2030)

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'accueille avec plaisir la proposition du député qui suggère que j'essaie de me tirer d'affaire avec onze douzièmes au lieu de douze douzièmes. Je suis très ouvert à cette proposition. Lorsque nous serons en comité plénier, chaque fois que je donnerai des explications, je pourrai demander aux experts juridiques si le fait d'en revenir à onze douzièmes créerait un problème quelconque du point de vue technique ou juridique. Mais je crois savoir que dans les douze cas, il existe des problèmes d'ordre juridique et c'est le dilemme devant lequel je me trouve. Il ne suffit pas de dire simplement «Tenons-nous en à onze douzièmes; de cette façon, nous éviterons certains problèmes».

Pour donner à la Chambre une idée des explications que je suis disposé à donner lorsque nous nous formerons en comité plénier, je vais lui fournir dès maintenant une liste des sujets sur lesquels elles porteront. J'ai pensé qu'il serait plus utile d'attendre que nous soyons à l'étape du rapport.

M. Knowles: Vous voulez dire l'étape de l'étude en comité plénier.

M. Stevens: Pardon, l'étape du comité plénier.

M. Knowles: Il n'y a pas d'étape du rapport pour ce bill.

M. Stevens: Merci, «Votre Honneur».

M. Knowles: Il n'y a pas de quoi.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je dois cependant m'en remettre au bon vouloir de la Chambre. Si les députés veulent que je m'arrête sur chacun des douze points pour donner des explications, je peux le faire maintenant. J'ai pensé qu'il serait peut-être plus constructif de donner chacune de ces douzes explications en comité plénier et que s'il y avait alors des questions je pourrais y répondre à ce moment-là.

M. l'Orateur adjoint: Étant donné que le ministre a déjà parlé il ne peut donner maintenant ces explications que s'il a reçu le consentement unanime de la Chambre. Autrement, il devra le faire en comité plénier. Ce n'est pas à la présidence qu'il appartient de trancher. C'est aux députés de décider s'ils sont prêts à accepter la proposition du gouvernement.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, même si je dois invoquer le Règlement pour prendre la parole de nouveau, je tiens à rappeler au leader du gouvernement à la Chambre qu'il nous a dit lors de nos rencontres qu'en aucun cas on ne nous demanderait d'adopter des crédits provisoires portant sur plus de onze douzièmes. Il nous a averti qu'il y aurait certes beaucoup de onze douzièmes mais voici que nous nous retrouvons ici avec douze douzièmes. Étant donné que la motion va plus loin que ce qu'on nous avait demandé, je pense que les explications devraient nous être données maintenant.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour permettre au ministre de parler à nouveau et de fournir les explications réclamées?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Merci, monsieur l'Orateur, et je remercie tous les députés de me faciliter ces explications. Si vous me le permettez, je vous lirai l'explication officielle pour chaque poste.

Les proportions demandées dans ce projet de loi sont censées répondre à tous les besoins du gouvernement fédéral jusqu'au 31 décembre 1979 et elles doivent permettre par ailleurs d'approuver l'octroi de tous les subsides pour une douzaine de crédits dont on a obtenu plus des onze douzièmes en vertu des mandats spéciaux du gouverneur général, à cause de la nature saisonnière des programmes et d'autres circonstances particulières.

Voici une liste des douze crédits en question et la raison pour laquelle nous prétendons devoir obtenir plus des onze douzièmes dans chaque cas:

Énergie, Mines et Ressources—Crédit 15—Paiements d'indemnisation pour les importations de pétrole—Hausses plus fortes que prévues du prix du pétrole et des produits pétroliers importés. Montant supplémentaire de 835 millions de dollars pour 1979-1980 inscrit dans le budget supplémentaire (A) de 1979-1980.

En somme, cet excédent qui s'élève à 835 millions figure dans le budget supplémentaire (A); la somme globale des paiements effectués en vertu du programme d'indemnisation pour les importations de pétrole dépasse donc 1.5 milliard.

Énergie, Mines et Ressources—Crédit L75—Prêts pour l'achat d'une usine d'eau lourde à Port Hawkesbury. Paiement complet à la Compagnie Générale Électrique du Canada, dû le 1er avril 1979.

Industrie et Commerce—Crédit L30—Avances à l'industrie canadienne de la défense. Versement des avances prévu d'ici le 31 décembre 1979.

Défense nationale—Crédit 10—Contributions aux organismes de l'OTAN. D'un commun accord, versement prévu au plus tard pour le 31 octobre 1979.

Travaux publics—Crédit 35—Dépenses en capital pour installations maritimes. Fonctionnement saisonnier—La majeure partie des travaux doivent être terminés avant décembre.

Travaux publics—Crédit 50—Société canadienne d'hypothèques et de logement—Contributions au programme d'isolation thermique des résidences. Somme totale devrait être dépensée avant le 31 décembre 1979. Crédit supplémentaire de 15 millions de dollars pour 1979-1980 inscrit dans le budget supplémentaire (A), 1979-1980.

Travaux publics—Crédit 80—Société immobilière des Travaux publics Limitée. Dépenses de fonctionnement—Montant brut versé en attendant l'autorisation de dépenser les recettes qui doivent être ajoutées au crédit.

Secrétariat d'État—Crédit 65—Société de développement de l'industrie cinématographique. Activité saisonnière—La plupart des longs métrages ont été tournés l'été.

Solliciteur général—Crédit L30—Activités du mess de la GRC—Compte d'avances de fonds de roulement. Somme totale nécessaire au financement du nouveau mess de Winnipeg.

Ministère des Transports—Crédit 20—Administration de pilotage de l'Atlantique. Somme totale payée en avril 1979 pour répondre aux besoins pressants de l'Administration.

Ministère des Transports—Crédit 30—Administration de pilotage des Grands lacs, Limitée. Somme totale payée en avril 1979 pour répondre aux besoins pressants de l'Administration.

Ministère des Transports—Crédit 40—Conseil des ports nationaux—Réaménagement du vieux port du Québec. Somme totale versée pour la mi-novembre pour répondre aux besoins pressants et assurer les travaux de construction.

Je le répète, je suis tout à fait disposé à répondre en comité plénier à toute question éventuelle sur l'un ou l'autre de ces postes, mais c'est pour ces raisons que nous avons malheureusement, à notre avis, dû accepter le principe des douze douzièmes à ce stade-ci.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Sur division.

(La motion est adoptée.)

Subsides

(Rapport est fait des résolutions, qui sont agréées.)

M. Stevens propose alors: Que le bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

M. Knowles: Avec votre permission, maintenant.

M. Stevens propose alors: Que le bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, pouvons-nous avoir des exemplaires du bill? Après tout, si nous l'avons adopté en première lecture et sommes sur le point d'en aborder la deuxième lecture, nous devrions bien le voir.

M. l'Orateur adjoint: Des exemplaires vous seront remis à l'instant.

M. Knowles: Alors asseyons-nous un instant et attendons.

M. Stevens: Il va vous plaire.

● (2040)

[*Français*]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Laniel.)

[*Traduction*]

Sur l'article 2—*$17,409,059,663.50 accordés pour 1979-80.*

Le président: L'article 2 est-il adopté?

M. Knowles: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si on ne pourrait pas s'entendre ou si la présidence n'aurait pas de suggestion à faire sur la façon dont nous allons étudier le bill qui comprend un certain nombre d'articles habituels qu'on retrouve toujours dans un bill de ce genre. Il y a aussi quatre annexes différentes où il est question de différents ministères. Allons-nous tout simplement permettre à chaque député de parler de ce qu'il veut ou allons-nous procéder par annexe et par ministère? Je ne propose rien à ce sujet et je ne recherche rien, mais il me semble qu'il serait plus simple, si nous parlons des pêches, de nous en tenir aux pêches pendant un certain temps, ou si nous parlons de défense nationale, de nous en tenir à la défense nationale, au lieu de nous éparpiller. Peut-être devrais-je poser la question, monsieur le président. Comment avez-vous l'intention de faire étudier le bill? Après avoir mis les articles en discussion, avez-vous l'intention d'en faire autant pour les annexes A, B, C et D, ou avez-vous l'intention de procéder par ministère?

M. Pinard: En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à laisser adopter les différents articles du bill, mais quand vous mettrez les annexes en discussion, nous parlerons de n'importe quel des ministères. Nous étions prêts à ne pas discuter les articles, mais de parler de n'importe quel poste sous n'importe quel ministère dans les annexes. C'est ce que nous suggérons. Si cela convient aux députés, nous serions prêts à procéder ainsi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, cela nous semble raisonnable. En fait, le leader de l'opposition à la Chambre et moi-même en avons discuté. Il allait indiquer les domaines qui l'intéressaient pour que nos ministres puissent être ici pour répondre aux questions. Si cela vous convient, monsieur le président, nous sommes certes d'accord. Cela me paraît une façon raisonnable et sensée de procéder.

Le président: A l'ordre. Si nous voulons nous en tenir à la pratique normale observée en comité plénier, nous pourrions approuver d'abord les articles, ou encore reporter les articles 2 à 6 inclusivement et, ensuite, si le comité est d'accord, passer aux annexes, quitte à revenir après à ces articles.

M. Knowles: Monsieur le président, c'est à mon avis un heureux compromis. Nous pourrions discuter de certains postes à l'article 2 après avoir examiné le cas de chacun des ministères. C'est à l'article 2 qu'il est question de douze douzièmes. Je souscris à la proposition visant à reporter les articles 2 à 6 inclusivement—bien entendu nous reportons à la fin du débat l'étude de l'article 1—et à passer aux annexes.

M. Pinard: Nous serions d'accord, monsieur le président.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est oui en ce qui nous concerne, monsieur le président.

Le président: Plaît-il au comité de reporter les articles 2 à 6 inclusivement et de passer directement à l'étude de l'annexe A?

Des voix: D'accord.

Sur l'Annexe A.

M. Rompkey: Monsieur le président, nous aimerions adresser cette question au ministre des Pêches mais, auparavant—nous comptons en avoir bien d'autres dans les heures, les jours et les semaines à suivre—j'aimerais ébaucher rapidemment la genèse de ces questions.

En réalité, c'est le député de Nickel Belt qui, cet après-midi, a donné le ton à nos délibérations en nous indiquant l'orientation que prend le présent gouvernement. D'aucuns prétendent que le gouvernement ne sait pas où il va. C'est inexact. L'orientation qu'il a prise est claire et c'est celle qu'il entend donner à l'administration des affaires du pays. Nous voulons montrer que le gouvernement a tenu compte de cette orientation dans la politique des pêches comme ailleurs. En effet, nous avons déjà des preuves à l'appui. Je ne blâme pas le ministre des Pêches de cette politique. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons beaucoup d'estime pour la personne du ministre; toutefois, le gouvernement est désormais entre les mains des grands intérêts financiers représentés par la rue Bay, à Toronto, et le président du Conseil du Trésor commence à se faire connaître dans les provinces de l'Atlantique comme «le sabreur». Je crois savoir que le député de Broadview-Greenwood l'affuble d'un autre nom, mais c'est ainsi qu'on l'appelle dans les provinces de l'Atlantique.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples de l'orientation du gouvernement dans le domaine des ports pour petites embarcations. Si nous sommes en présence du gouvernement qui prétend être du côté des petits pêcheurs—et je sais que le ministre des Pêches l'est—pourquoi a-t-on réduit de 11 millions le budget des ports pour petites embarcations cette année? Nous avons tenté de le savoir au comité permanent, puisqu'il est assez évident pour tout le monde que le gouvernement dépensera 11 millions de moins cet année au titre des ports pour petites embarcations. Ceux d'entre nous qui viennent de la région de l'Atlantique, non seulement de ce côté-ci de la Chambre, j'inclus le député de Carleton-Charlotte de l'autre côté, se souviendront du temps que nous avons passé au comité des travaux publics pour nous assurer que le gouvernement augmenterait—en fait triplerait le budget de ces ports. Quand il était ministre des Pêches, le député de Westmorland-Kent a adopté la même pratique que son prédécesseur et l'a améliorée.

● (2050)

On consacrera cette année 11 millions de dollars de moins aux ports pour petites embarcations. Je ne sais pas combien de députés savent quelle est l'importance de ces ports dans les Maritimes, mais il ne sert à rien d'essayer de pêcher sans bateaux, et pour avoir des bateaux il faut pouvoir les abriter derrière des quais et des digues, et disposer aussi de cales de halage pour sortir ces bateaux de l'eau en hiver. Voilà l'importance que revêt cette question pour les petits pêcheurs et pour les provinces de l'Atlantique, mais le gouvernement a choisi sa politique, et voilà le genre de mesure qu'adopte ce gouvernement.

Avant d'abandonner le sujet des ports pour petites embarcations, j'ajouterai ceci. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a pour le moment sur son bureau certains dossiers qui attendent d'être approuvés et qui concernent des projets de Canada au travail pour les Maritimes. Les autres députés peuvent penser ce qu'ils veulent de ces programmes, mais ils ont été une bénédiction pour les pêcheurs côtiers des Maritimes et du Québec. Ils ont permis de mettre sur pied une infrastructure qui n'aurait jamais été créée autrement.

Les projets de Canada au travail qui attendent d'être approuvés concernent la construction de quais, de digues, d'installations de halage, de cales de lancement et d'échafauds. Cependant, il faudrait des fonds supplémentaires provenant du budget affecté aux ports pour petites embarcations. Comme il n'y a pas d'argent, ces projets ne seront pas approuvés. En plus des 11 millions de dollars du budget principal des dépenses qui ne seront pas dépensés au profit des ports pour petites embarcations, les fonds de Canada au travail ne seront pas dépensés parce que le budget des ports pour petites embarcations est insuffisant. C'est grave pour la région de l'Atlantique, et j'espère bien faire comprendre à la Chambre la gravité de la situation.

Le deuxième point a trait aux subventions aux bateaux de pêche. Le gouvernement précédent et aussi le gouvernement actuel ont encouragé les petits pêcheurs à moderniser leurs embarcations, leurs engins et leur technologie afin d'augmenter leurs prises; mais depuis le mois de juin, aucune subvention n'a été versée pour les bateaux de pêche.

Un palangrier de 53 pieds coûte $500,000 dans les Maritimes et au Québec. Pouvez-vous imaginer à quel point il est difficile pour de petits pêcheurs ou de petits hommes d'affaires de réunir une somme pareille? Le gouvernement fédéral paye normalement, au moins dans ma province, 35 p. 100 du prix de ce type de bateau. Il n'y a plus d'argent depuis juin. Cela veut dire que les bateaux qui devaient être construits ne l'ont pas été, que les pêcheurs s'en sont passés, en dépit du fait que le poisson de fond revient et que les stocks se refont. Les pêcheurs n'ont pas de bateaux pour aller à la pêche. La situation est en fait lamentable.

Par-dessus le marché, les chantiers qui normalement construiraient ces bateaux et fourniraient des emplois supplémentaires aux gens de la région sont inactifs. Si le gouvernement défend les petits pêcheurs, où est l'argent des ports pour petites embarcations, où sont allées les subventions pour les bateaux de pêche? On ne peut les obtenir dans ma province où le taux de chômage est le plus élevé du Canada. Cette province est représentée par deux ministres au cabinet fédéral et le premier ministre de la province y a gagné ses élections en faisant miroiter tous les avantages qui pourraient en découler. Il n'y a pas encore eu de manne. Il s'est écoulé six ou sept mois et nous attendons toujours les résultats du travail que font ces deux membres du cabinet. Je ne les blâme pas eux, mais ceux qui contrôlent le parti au pouvoir et derrière le parti, les grandes entreprises canadiennes qui défendent leurs intérêts.

Le véritable problème qui se dessine dans le secteur des pêches, en tout cas sur la côte de l'Atlantique, mais je soupçonne que c'est également vrai sur la côte Pacifique, n'est pas un conflit entre les provinces, ni un conflit entre les provinces et le gouvernement fédéral. M. Richard Cashin, président du syndicat des pêcheurs et des travailleurs de l'alimentation de Terre-Neuve, l'a très bien défini dans une déclaration qu'il a faite hier à Terre-Neuve. Selon lui, le véritable problème qui se dessine n'est pas tant un conflit constitutionnel entre les provinces et le gouvernement fédéral, ni entre les provinces elles-mêmes, mais un conflit ou une lutte pour le pouvoir au sein même de l'industrie de la pêche; une lutte entre les grandes entreprises et les pêcheurs et propriétaires de petits navires. Voilà la lutte qui se fait jour, et c'est là-dessus que nous voulons faire porter nos efforts, dans l'opposition.

Je vais énoncer très clairement la position de notre parti, que nous avons fait valoir auparavant. Quoi que le député de Nickel Belt puisse dire à propos du peu de différence entre les politiques défendues par les partis des deux côtés de la Chambre, il est très clair qu'au moins en ce qui a trait aux pêches, la politique de notre parti a toujours été de défendre les défavorisés, ceux qui n'ont pas de pouvoirs, les gens qui ont le moins de pouvoir économique et politique dans toute l'industrie de la pêche, c'est-à-dire les pêcheurs.

La qualité du député de Westmorland-Kent c'était bien plus celle de ministre des pêcheurs que ministre des pêcheries.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Le différend actuel oppose en réalité les grandes entreprises de pêche et les petits pêcheurs.

Laissez-moi vous dire exactement ce qu'est notre position. En tant que parti, nous voulons défendre ceux que nous avons représentés au fil des années et que nous continuons représenter dans nos circonscriptions: les petits pêcheurs, les pêcheurs côtiers. Nous le faisons pas uniquement parce que nous voulons améliorer leur situation économique mais, en fait, parce que ces petits pêcheurs côtiers sont intimement liés au mode de vie des provinces atlantiques et du Québec. C'est grâce à eux que nos villages et nos familles existent. Nous voulons protéger ce mode de vie, pas seulement les pêcheries et pas seulement améliorer leur sort économique. Voilà le problème des pêches aujourd'hui: Qui en aura le contrôle, qui aura le pouvoir et comment ce pouvoir sera-t-il partagé entre les divers secteurs de la pêche?

Je n'aborderai pas le dernier problème en date, celui du golfe du Saint-Laurent. Je laisse ce soin à mon ami, le député de Gloucester, qui s'en est fait le champion depuis le début, avec l'aide du député de Westmorland-Kent et de mon collègue, le député de Gaspé. Ils traiteront la question en profondeur. Toutefois, voilà une autre preuve que le gouvernement favorise plutôt les intérêts des grandes entreprises du secteur de la pêche.

La question fort importante des chalutiers congélateurs est la prochaine que nous, de ce côté-ci de la Chambre, allons aborder. Nous pensons que le ministre a fait fausse route en discutant prématurément avec le Conseil des pêches du Canada la question du rôle des chalutiers congélateurs dans le secteur des pêches parce que cela crée un conflit. Si nous augmentons le nombre de permis délivrés aux gros chalutiers dotés de congélateurs pour qu'ils prennent des quantités considérables de poissons de fond, en sus des espèces non utilisées, cela ne peut absolument pas être rentable à moins qu'ils ne puissent pêcher un certain nombre de poissons de fond et là encore, je doute que ce soit rentable . . .

M. McGrath: Monsieur le président. J'invoque le Règlement. Je suis sûr que mon ami ne voudrait pas tromper la Chambre. Je veux tout simplement lui rafraîchir la mémoire. Quand le comité était saisi des prévisions budgétaires, je lui ai dit qu'en fait je n'avais pas discuté de la question des chalutiers congélateurs avec les représentants du Conseil des pêches du Canada.

M. Rompkey: Le ministre a raison, monsieur le président. Tout ce que nous disons en tant que députés de l'opposition, c'est que nous voulons être consultés avant que le gouvernement ne décide quoi que ce soit. Si nous tenons tant à débattre cette question, c'est qu'elle revêt une importance primordiale. C'est un problème associé à celui que j'ai tenté d'examiner. Nous tenons à être consultés là-dessus. Nous tenons également à un débat complet. Enfin, nous tenons à ce que le gouvernement fasse connaître tous les faits, et à ce qu'il consulte à fond les pêcheurs côtiers qui voient leur gagne-pain menacé justement par les chalutiers congélateurs.

A propos du conflit qui oppose les grandes entreprises de pêche et les petits pêcheurs, je suis sûr que mon honorable collègue, le député de Cape Breton Highlands-Canso, absent aujourd'hui, aurait aimer soulever le problème des pêcheurs d'encornets de la baie de Chédabouctou et de la région de Canso. C'est vrai que les congélateurs des sociétés sont pleins à l'heure actuelle. Ce qui est honteux, c'est que les pêcheurs jettent par dessus bord l'encornet de ces régions parce qu'ils n'arrivent pas à l'écouler. Les sociétés disent que leurs congélateurs en sont pleins et qu'elles n'arrivent pas à le vendre.

● (2100)

Le ministre affirme que les ventes bord-à-bord ne seront pas permises dans cette région et qu'il interdira aux navires étrangers de pêcher l'encornet comme par le passé. Si les sociétés affirment qu'elles ne peuvent vendre leurs prises d'encornet, le ministre des Pêches et des Océans voudra-t-il rappeler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il existe une misère terrible au Cambodge et que le gouvernement a décidé de verser 15 millions de dollars pour soulager ce pays.

J'aimerais signaler au ministre que c'est désormais vers le Japon qu'il faut orienter nos ventes d'encornet. Le ministre voudrait-il raconter au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce qui se passe dans la baie de Chédabouctou et à Canso, et voudrait-il prendre tous les moyens pour expédier ce produit outre-mer aux gens qui en ont un pressant besoin à l'heure actuelle? Nous, les Canadiens, avons tant de choses à notre disposition. Comme ce produit pourrait répondre à des besoins pressants, je suis sûr qu'on pourrait faire quelque chose dans l'intérêt des pêcheurs d'encornet, leur permettre d'écouler leur produit au lieu de le jeter à la mer comme ils le font actuellement.

Tantôt j'ai entendu le ministre affirmer qu'il ne désapprouvait pas en principe les ventes bord-à-bord. Je crois que c'est dans son communiqué qu'il affirme qu'elles se poursuivront probablement l'an prochain. J'espère que le ministre précisera son attitude à cet égard, car il doit faire quelque chose au sujet de cet état de choses. Cela importe beaucoup aux yeux des pêcheurs de cette région et, encore là, les plus touchés sont les propriétaires de petites embarcations qui ne peuvent écouler leur produit. Les grandes entreprises s'en tirent bien puisque leurs congélateurs regorgent déjà de ce produit.

Une autre question que j'aimerais signaler à l'attention du ministre des Pêches et des Océans dans l'espoir qu'il en parlera au ministre des Travaux publics ou peut-être au ministère des Transports, c'est la question des aides à la navigation sur la côte est, plus précisément du programme Loran. Le gouvernement précédent avait consacré 14 millions de dollars pour l'installation de nouveaux appareils Loran sur la côte de l'Atlantique. Le programme a été suspendu et le projet ne sera pas réalisé même si tous les travaux d'infrastructure ont déjà été exécutés. Il devait y avoir une station Loran à Fox Harbour, au Labrador. Ces instruments sont d'un grand secours aux pêcheurs de la région et même à la garde côtière américaine.

Je crois savoir que les pêcheurs canadiens ne sont pas les seuls à s'en trouver contrariés, les garde-côtes américains le sont également parce qu'ils ne peuvent naviguer dans cette région de l'Atlantique à cause de l'absence d'installations Loran. La découverte possible de pétrole au large des côtes de l'Atlantique est un autre facteur qui justifierait l'installation dès maintenant de ces moyens d'aide à la navigation. Le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ont tous deux encouragé les pêcheurs à se munir du matériel le plus moderne. Ces moyens techniques utiliseraient le matériel de navigation Loran pour faire le point en mer. Si le gouvernement incite les pêcheurs à s'équiper de ce genre de navire et de ce genre d'appareillage, il doit leur offrir le matériel de navigation approprié. Il serait tout à fait ridicule de ne pas dépenser ces fonds parce que l'un va de pair avec l'autre. Je supplie le ministre de parler à ses collègues, les ministres des Travaux publics et des Transports, pour tâcher de les convaincre de réaffecter ce montant de 14 millions de dollars à la mise en place de ces installations Loran dont on a extrêmement besoin sur la côte de l'Atlantique.

Il y a d'autres points que nous aimerions aborder au cours du présent débat. Nous aimerions demander au ministre quelle mesure il a l'intention de prendre au sujet du saumon de l'Atlantique. Il doit bientôt prendre une décision à ce propos. Nous savons maintenant que le stock connaît d'énormes difficultés et que la décision ne sera pas facile. Il y a cinq ou six facteurs en cause et nous discuterons de cette question plus en détail au cours du débat. J'espère que l'on prendra cette décision en tenant compte des intérêts de ceux qui ont le plus besoin de ce saumon, et encore une fois, ce sont les petits pêcheurs, à notre avis.

Une autre possibilité s'offre au ministre: il pourrait dès maintenant réduire ou peut-être interdire la pêche au saumon à Terre-Neuve. Il est certain que la politique adoptée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne semble pas avoir permis la reconstitution des stocks, et je doute fort qu'il soit plus avisé d'appliquer cette même politique à Terre-Neuve. Je pense qu'il existe d'autres moyens de résoudre le problème du saumon.

Le vrai problème, selon nous, c'est la direction que prend la politique de la pêche. Elle s'écarte manifestement de la politique suivie par l'ancien ministre. Si le député de Nickel Belt cherche une différence de philosophie ou d'approche, qu'il examine la politique de la pêche, car à notre avis, il y a là une différence évidente que nous n'aimons pas et que nous aimerions voir changer.

M. Stevens: Monsieur le président, si je comprends bien nous en sommes à l'Annexe A. Je pense que le député a fait allusion au ministère des Pêches et des Océans mentionné à l'Annexe D. Pour éviter le désordre, je suggère que chaque député parle de l'annexe à l'étude, afin que nous puissions étudier de façon plus méthodique toutes les questions qui peuvent être soulevées. Je dis cela parce que c'est à propos de l'Annexe A que mes bons amis vont soulever la question des douze douzièmes. L'Annexe A traite des trois douzièmes que nous demandons en plus des neuf douzièmes actuels que prévoit le bill.

L'Annexe B concerne la demande de deux douzièmes, la dernière annexe concerne la demande de un douzième et l'Annexe D, le budget supplémentaire A. C'est le budget supplémentaire A qui contient des dispositions à l'égard des Pêches et des Océans. Je suggère que nous soulevions les diverses questions concernant les Pêches et les Océans lorsque nous en serons à l'Annexe D, ou lorsque nous en reviendrons à certains articles que nous avons laissé de côté. Par exemple, à l'article 2*a*) nous avons les dispositions générales à l'égard des neuf douzièmes qui englobe, bien sûr, les Pêches et tous les autres ministères. Si nous pouvions étudier l'Annexe A nous pourrions en finir avec cela et passer ensuite aux Annexes B et C et en arriver rapidement à l'Annexe D.

M. Breau: Comme nous avons convenu avec le leader du gouvernement à la Chambre d'étudier le budget des Pêches, nous sommes prêts à en parler lorsque nous en serons à l'article 2. Nous avons laissé de côté les autres articles afin de nous montrer coopératifs. Dans ces conditions, le président du Conseil du Trésor et vous, monsieur le président, ne seriez-vous pas d'accord pour que nous laissions de côté les Annexes A, B et C afin de passer à l'Annexe D, étant donné que nous sommes prêts à en discuter?

Nous pensions que nous allions étudier l'article 2 et que nous pourrions tout étudier à ce moment-là. C'est pourquoi nous préférerions laisser de côté les autres annexes et passer à l'Annexe D. Accepteriez-vous?

Le président: Je ne vois pas d'objection. Je partage les préoccupations du président du Conseil du Trésor, mais en ce qui concerne le transport maritime, j'ai trouvé moyen d'accepter les commentaires du député de Grand Falls-White Bay-Labrador même s'ils débordaient parfois du cadre de l'Annexe A et concernaient davantage la pêche que les quais et la construction navale. Je reconnais la difficulté qu'éprouve le député et j'ai déjà discuté de la possibilité d'entamer une nouvelle discussion appronfondie sur la question des pêches. Je n'ai aucune objection à cela, mais pour reporter les annexes A, B, C, et passer à l'étude de l'annexe D, il nous faut le consentement du comité.

• (2110)

M. Rose: Du point de vue de mon parti, monsieur le président, nous ne sommes pas disposés pour le moment à reporter cet article. Nous avons encore un certain nombre de députés qui souhaitent en parler et je crois que nous comptons sur l'aspect général de cet article pour soulever des questions qui préoccupent au plus haut point les députés ici présents ce soir et qui reviendront demain, immédiatement après la période des questions.

M. Breau: Monsieur le président, je ne sais pas si le député qui vient de prendre la parole était présent quand le leader de son parti à la Chambre a accepté de reporter l'article 2. Nous nous sommes préparés à discuter de l'article 2. Si les autres veulent discuter d'autre chose, nous n'avons aucune objection à ce que la présidence leur donne la parole plus tard dans la soirée. Il est à mon avis injuste de sa part de soulever cette question maintenant, surtout quand nous venons d'accepter, sur la proposition de son leader, de reporter l'article 2. Nous ne prétendons pas leur interdire de discuter de toutes les questions d'intérêt pour eux, s'ils tiennent à avoir une part équitable à cette discussion; il est cependant très injuste de la part du député du Nouveau parti démocratique de nous refuser la possibilité de discuter des questions qui nous intéressent.

Nous n'avons aucune objection, monsieur le président, à ce que vous leur donniez la parole ce soir, de façon équitable—comme vous le faites toujours, bien entendu—j'aimerais bien que le député ne s'oppose pas à nous laisser discuter des questions qui nous intéressent. Nous étions disposés à entamer le débat sur l'article 2. C'est dans un esprit de collaboration que nous avons consenti à reporter cet article et à passer à l'étude des annexes. Je demande au député de se montrer un peu plus accommodant, monsieur le président.

M. Rose: Monsieur le président, il est vrai que je me suis absenté de la Chambre; je ne tiens donc pas à contredire ceux qui se sont engagés auparavant à reporter divers articles pour procéder à l'étude de l'annexe A. C'est du moins ce que j'ai entendu dire quand je suis revenu à la Chambre. A ce que je sache, nous n'y avons aucune objection, pourvu que nous nous en tenions à l'annexe A.

Le président: Je vais tâcher de vous aider. Je ne tiens pas à discuter du principe du bill. A l'annexe D, on trouve les crédits 15A et L36a qui traitent de l'énergie, des mines et des ressources et des paiements aux raffineries. Est-ce que cela suffit au ministre et aux députés pour discuter des questions qui les intéressent à l'annexe A? Je ne suis pas suffisamment bien informé pour répondre à mes propres questions.

M. Stevens: Monsieur le président, nous n'avons certainement aucune objection au report des annexes A, B et C. Si les députés veulent parler du poste relatif aux Pêches et aux Océans, je signale qu'ils peuvent fort bien le faire dans le cadre de l'annexe D. Comme vous l'avez déjà dit, de toute façon, l'annexe D a une portée assez vaste. Je pense que nos amis du NPD arriveront probablement à faire valoir leurs points de vue en se rapportant à l'annexe D.

M. Rae: Monsieur le président, ne pourrions-nous pas soulever des questions qui touchent aux quatre annexes? Je ne comprends pas quel problème peut se poser si le député à ma droite veut parler de l'annexe B tandis que nous voulons parler de l'annexe A.

Le président: Le problème se pose quand on présente des amendements. La présidence doit aider le comité à faire son travail de façon ordonnée afin qu'il n'y ait pas de discussions ou de divergences de vues entre des députés qui ne parlent pas de la même annexe. En ce qui concerne l'annexe D, je ne vois pas pourquoi le ministre ne pourrait pas répondre aux questions qui semblent préoccuper les députés du NPD au sujet de l'énergie si c'est de cela qu'il veulent parler pendant que nous étudions cette annexe.

M. Nystrom: Monsieur le président, il ne me semble pas y avoir de problème. Si nous suivons les conseils que vous avez donnés au comité, nous pourrons parler des pêches pendant que nous discutons du programme de transport maritime et nous pourrons en même temps poser nos questions.

Le président: Le comité devra décider lui-même. Pour l'instant, je dois savoir quelle suite donner à la décision qui a été prise de réserver les articles 2, 3, 4, 5 et 6. Nous sommes en train d'étudier l'annexe A. Si les députés n'arrivent pas à s'entendre, nous devrons poursuivre l'étude de l'annexe A et je m'efforcerai de donner l'orientation la plus ordonnée possible au débat.

L'annexe A est-elle adoptée?

[M. Breau.]

M. LeBlanc: Monsieur le président, si j'ai bien compris votre dernière observation, la discussion pourra être assez étendue. C'est probablement ce que veulent la plupart des députés. Ce sera une nouvelle expérience pour un bon nombre d'entre nous et il me semble que les sages et savants conseils de certains de nos collègues nous auraient été très utiles pendant la discussion que nous venons d'avoir. Nous ferons cependant de notre mieux.

Les discussions sur les pêches doivent paraître plutôt bizarres à ceux d'entre nous qui se rappellent la période de 1974-1975. La plupart des tensions et des discussions reliées au secteur de la pêche à l'heure actuelle proviennent d'un embarras de richesses. Il y a une abondance de poisson. C'est justement parce que la pêche offre tellement d'attraits à tellement de gens que l'on en discute tant à l'heure actuelle. Je m'accorde humblement un peu de mérite pour cette surabondance, bien que ce soit probablement aux océans que nous devons cette richesse biologique. Le ministre des Pêches et des Océans se fait assaillir de tous côtés par ceux qui veulent participer.

Nous l'avons critiqué la première fois parce qu'il avait décidé de laisser les gros bateaux pêcher dans le Golfe du Saint-Laurent, décision qui était le résultat du conflit entre les intérêts de divers groupes de pêcheurs qui s'arrachent le même poisson. Le député de Gloucester reviendra sur le sujet un peu plus tard. Je soupçonne que toute une série de questions comme celle-là sont encore pendantes. Il a été question des chalutiers congélateurs. Si ces bateaux doivent recevoir des permis supplémentaires et pas les remplaçants, nous voudrons savoir qui obtiendra la nouvelle émission de permis. Si les permis vont à ceux qui peuvent se les payer parce qu'ils ont déjà de grosses flottes, nous demanderons en vertu de quels critères les permis ont été accordés.

Nous voudrons aussi savoir si le ministre a abandonné la politique de 1977 selon laquelle les détenteurs de permis de pêche ne doivent pas faire en même temps le traitement ou la mise en marché du poisson, la flotte doit être divisée pour créer une clientèle, si je puis parler ainsi des pêcheurs, de propriétaires individuels ou collectifs de bateaux pendant que d'autres s'occupent du traitement et de la mise en marché.

Quand je détenais ce portefeuille, j'en suis venu à la conclusion qu'en permettant aux gros chalutiers de transférer les dépenses autres que celles de la pêche, on créait une concurrence injuste pour de nombreux propriétaires de petits bateaux.

Dans un débat sur la prochaine émission de permis, je voudrais bien que le ministre dise ce qu'il pense d'une suggestion que j'ai faite et que le premier ministre de Terre-Neuve a approuvée publiquement à une conférence fédérale-provinciale. C'était un fait notoire que les nouveaux permis ou le nombre accru de permis ne devaient pas être délivrés à ceux qui en avaient déjà, mais qu'il fallait les remettre à un consortium. Ce consortium serait une compagnie au sein de laquelle les conditionneurs actuels et les pêcheurs seraient représentés et où ils pourraient se faire entendre. Les pêcheurs voudront assurément se prononcer sur l'attribution de la prochaine série de permis.

● (2120)

Il y a certains autres domaines où on se rend compte de la source des conflits entre les groupes qui se livrent concurrence, non seulement les groupes de pêcheurs, mais aussi de conditionneurs et de pêcheurs. Voyez comment les calmars sont vendus. Il se peut que le marché ait ralenti. Avant de demander au ministre d'intervenir en leur nom, les compagnies ont-elles mis à la disposition des pêcheurs, par l'intermédiaire de leur association, tous les renseignements qui permettraient aux pêcheurs de prendre une décision raisonnable? Les pêcheurs de la Colombie-Britannique qui recueillent les œufs de hareng savent que le marché peut assimiler environ 90 milles tonnes. Si les prises dépassent de beaucoup ce chiffre, la situation du marché et le revenu des pêcheurs en souffriraient. Les compagnies et les pêcheurs sont mis au courant de ces faits et prennent une décision raisonnable.

Ces compagnies qui s'adressaient à moi quand j'étais ministre et qui doivent maintenant s'adresser à mon successeur pour être autorisées à pêcher le calmar en haute mer ont créé très peu d'emplois. On pratiquait la pêche au calmar à bord des chalutiers frigorifiques. Ces navires étaient nolisés. Ces calmars étaient ensuite expédiés à bord des navires de charge ou des navires frigorifiques au marché japonais. Ces compagnies à l'époque ne s'inquiétaient guère de l'encombrement du marché. Je suppose qu'après avoir rempli leurs congélateurs et s'être bien servis, merci, alors ils disent aux pêcheurs qui aimeraient vendre leur poisson aux chalutiers frigorifiques japonais mouillant, par exemple, dans la Baie de St-Georges—le ministre de l'Expansion économique régionale sait très bien de quoi je parle—les pêcheurs se voient interdire cette pêche à la suite d'une décision du ministre, décision que le ministre lui-même n'a sans doute prise qu'à contrecœur.

Le ministre devra prendre garde de ne pas se laisser enjôler par les gros conditionneurs de poisson qui ont toujours exercé des pressions et étaient contre certaines des politiques que je prônais pour permettre aux pêcheurs d'être traités sur le même pied. Il devra résister aux charmes de ceux qui ont prétendu hier devant le comité que le traitement du poisson doit se faire selon des critères de rentabilité, ce qui veut dire le plus d'argent possible pour le plus petit groupe possible. Tout cela aboutit au marasme et c'est le gouvernement qui écope des problèmes.

Cette ressource appartient à tous les Canadiens, et les gros conditionneurs n'ont presque rien investi dans ce secteur jusqu'à maintenant. Leur seul investissement fut pour l'acquisition de navires pour prendre du poisson, qui s'accompagnait d'un excellent dégrèvement fiscal.

Une voix: Un dégrèvement libéral.

M. LeBlanc: Si le député qui siège à ma gauche daignait écouter, il apprendrait peut-être quelque chose.

M. Breau: Comme la différence entre la morue et le hareng.

M. LeBlanc: On contestera chaudement le principe qui consiste à dire au pêcheur que lorsque les compagnies n'aiment pas cela, il ne doit pas être autorisé à vendre son poisson directement à un chalutier congélateur étranger. Nous ne pouvons pas tenir les pêcheurs canadiens prisonniers du genre de grandes phrases que nous avons entendues cette semaine au comité permanent des pêches et des forêts de la Chambre des communes.

Si le ministre veut être du côté des pêcheurs, il devra s'attendre à des plaintes de ceux qui peuvent se permettre d'annoncer dans le *Globe and Mail* . . .

Une voix: Aux frais du contribuable.

M. LeBlanc: Oui, aux frais du contribuable puisque cela est évidemment déductible d'impôt. Ces gens étaient tellement pauvres il y a quelques années qu'ils m'ont demandé à un certain moment de prendre en main leur flotte en me disant qu'ils ne pouvaient plus se permettre de la diriger. Maintenant que le gouvernement les a tirés du pétrin grâce aux millions des contribuables, ils se retrouvent exactement au même point qu'auparavant.

Ils ne s'intéressent pas à des politiques à long terme comme la consolidation du marché dans le cadre des efforts du Canada pour s'approprier des marchés à l'étranger. Ils ne sont guère intéressés non plus à créer de nouveaux marchés aussi longtemps qu'ils pourront réaliser rapidement des profits dans des entreprises d'affrètement. Le ministre devra prendre position d'un côté ou de l'autre. J'espère qu'il sera assez courageux pour résister aux pression idéologiques de ces néo-conservateurs qui élèvent de nouveaux autels sur lesquels nous sommes censés nous immoler au cours des prochaines années. Comme l'a déclaré le ministre de la Nouvelle-Écosse, les pêcheurs du Cap-Breton se sont fait rouler quand ils ont essayé de défendre leurs intérêts de petits pêcheurs côtiers.

Le ministre devra décider s'il prendra position en faveur des pêcheurs ou en faveur de ceux qu'il a appelés l'autre jour de bons citoyens moraux. J'ai l'impression qu'à un certain moment, il ne pourra parler à l'aise au nom des deux groupes.

J'avais l'intention de poursuivre, mais je conclurai en disant qu'à mon avis on ne devrait pas interdire les associations de pêcheurs, comme cela se fait dans certaines provinces où la loi ne leur permet pas de se regrouper. J'avoue à ma courte honte que ma propre province, le Nouveau-Brunswick, est l'une de celles-là . . .

M. Breau: Sous un régime conservateur.

M. LeBlanc: Oui, sous un régime conservateur. Les pêcheurs canadiens devraient avoir le droit de défendre leurs intérêts comme tous les autres groupes de travailleurs de la société. En outre, nous devrions les encourager activement en écoutant ce qu'ils ont à dire et en suivant leurs conseils. J'avais l'intention d'aborder d'autres points, mais je m'en tiendrai là pour le moment dans mes remarques générales.

M. Rae: Monsieur le président, je ne veux pas parler de poisson.

M. Breau: Savez-vous ce que c'est que de la morue?

M. Rae: Je veux poser une question précise au président du Conseil du Trésor. Elle prendra seulement trois minutes et fait suite aux certaines discussions que j'ai eues aujourd'hui. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte nous annoncer la vente de nouvelles sociétés de la Couronne avant Noël?

M. Stevens: Monsieur le président, je ne suis pas certain que cette question porte sur l'annexe A, mais j'y répondrai comme ceci: il est probable que la liste des sociétés de la Couronne candidates à la privatisation soit allongée; on fera une déclaration à ce sujet d'ici Noël.

Subsides

M. Breau: Monsieur le président, je me réjouis que le ministre des Pêches et des Océans soit présent parmi nous en comité plénier. Au cours des dernières semaines, nous avons voulu aborder avec lui de nombreux sujets et il a eu l'amabilité de comparaître devant le comité des pêches et des forêts. Nous lui en sommes reconnaissants.

Je tiens à dire ainsi que l'ont d'ailleurs fait mes amis, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador et le député de Westmorland-Kent qu'il est plaisant de voir le ministre des Pêches siéger à côté du président du Conseil du Trésor. On ne saurait mieux illustrer les problèmes que connaissent actuellement les pêches. Comme nous n'en sommes encore qu'au début de la session, nous voulons nous montrer coulants et nous n'allons pas nous montrer difficiles tout de suite. Je répète ce que j'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre au député de Saint-Jean-Est; nous espérons qu'il parviendra à réaliser les projets qui lui tiennent à cœur.

J'aimerais que le président du Conseil du Trésor fasse abstraction un instant de son idéologie et qu'il cesse de comprimer aveuglément et de taillader les dépenses discrétionnaires, il se rendra alors compte qu'il est en fait en train d'humilier tous ses collègues du cabinet dont le ministères ont pour vocation de dépenser pour assurer le développement. La session a débuté il y a quatre ou cinq mois et je ne comprends toujours pas comment le ministre des Pêches et de Océans peut siéger au même pupitre que le président du Conseil du Trésor étant donné les difficultés que ce dernier lui a causées. Je ne vois pas comment le ministre peut retourner à Terre-Neuve et dans les autres provinces de l'Atlantique et expliquer la chose aux pêcheurs, aux conseils municipaux des villes et villages, aux chambres de commerce et aux diverses industries. Vous savez de quoi je parle, n'est-ce pas, monsieur le Président? Le ministre des Pêches et des Océans doit avoir de la difficulté à expliquer les raisons profondes pour lesquelles des changements ont été faits à une certaine date, notamment le 1er juin.

● (2130)

Je tiens à saisir l'occasion de dire à quel point l'ancien ministre des Pêches et des Océans a fait du bon travail. Quiconque dans les Maritimes s'y connaît en pêche serait d'accord avec moi. Hier ou avant-hier, pendant la séance du comité de l'expansion économique régionale, l'actuel ministre des Pêches et des Océans a lui-même parlé de la nouvelle prospérité des régions rurales de Terre-Neuve. Il a vanté l'activité économique des régions rurales de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique. Tout cela s'est produit parce que l'ancien ministre jouissait d'une certaine influence sur le gouvernement, une influence que nous souhaitons au ministre d'acquérir le plus tôt possible.

Je le répète, nous serons gentils pour un bout de temps et lui accorderons le bénéfice du doute. Le ministre précédent était influent au sein du gouvernement car notre parti accordait de l'importance aux pêches. En effet, les services des affaires extérieures et le corps diplomatique canadien ont fait pression à la Conférence sur le droit de la mer pour faire adopter la zone de 200 milles. J'ai participé à de nombreuses discussions au cours desquelles l'ancien ministre a exhorté le gouvernement à décréter unilatéralement la zone de 200 milles.

La prospérité des pêches n'est pas due uniquement à la zone de 200 milles. Elle est due au fait que nous avions un ministre, un gouvernement et un parti qui étaient convaincus qu'il nous fallait investir là où ça compte, et c'est ce que nous avons fait.

Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a déclaré que le budget affecté aux ports de petits bateaux était l'année dernière de 41 millions de dollars, sur une base annuelle. On le réduit maintenant à quelque 32 millions. C'est une honte. Nous avons perdu une saison de construction dans le domaine des ports pour petits bateaux.

Pour la première fois en 20 ans, les entreprises de construction traditionnelles de ma circonscription ont été obligées de mettre du personnel à pied en juillet. Je ne peux pas parler au nom de tout le Nouveau-Brunswick, mais je sais que dans le nord de la province, qui comprend trois circonscriptions, le ministère des Travaux publics n'a pas signé un seul contrat depuis le 4 juin pour construire des installations marines quelconques destinées aux pêches et financées par le programme des ports pour petits bateaux. C'est honteux.

Les pêches sont un secteur important. C'est important pour la culture et la vie même de nos collectivités. Qu'un gouvernement accepte de suivre une politique fiscale tendant à geler les dépenses discrétionnaires, non seulement c'est humiliant pour le ministre des Pêches et des Océans, mais c'est une politique qui n'a aucun sens. Depuis trois ou quatre mois, je rencontre des pêcheurs et des associations d'aménagement. Ils n'arrivent pas à croire que le gouvernement du Canada veuille suivre une politique consistant à geler les dépenses discrétionnaires destinées aux ports pour petits bateaux.

Mon ami de Grand Falls-White Bay-Labrador a signalé que le programme Canada au travail lancé par le gouvernement libéral était un bon programme. Nous avons collaboré avec des responsables et des organisations locales dans nos circonscriptions pour pouvoir nous servir autant que possible de ce programme pour réparer les quais et construire de petits bâtiments, tâche qui peut être accomplie par les habitants des collectivités. C'est là aussi une initiative qu'a prise le député de Westmoreland-Kent lorsqu'il était ministre des Pêches. Il a su convaincre le Conseil du Trésor et la bureaucratie que cela procurerait non seulement du travail aux pêcheurs mais que ce serait plus rentable et plus efficace. Ainsi que l'a dit mon ami, des centaines de milliers de dollars de crédits ont été approuvées au titre de Canada au travail.

Le ministre des Pêches et des Océans ainsi que ses collaborateurs vont désormais devoir dire aux organisations des collectivités locales qu'ils regrettent beaucoup mais qu'ils n'ont pas d'argent. C'est honteux. Je voulais insister sur les propos qu'a tenus le député de Grand Falls-White Bay-Labrador car le président du Conseil du Trésor est présent à la Chambre.

Je voudrais parler d'un sujet sur lequel, j'en suis convaincu, nous aurons l'occasion de revenir avec le ministre des Pêches et des Océans avant l'adoption de ce bill. Le 22 août dernier, le ministre a annoncé sa décision d'augmenter les quotas de morue dans les secteurs 4T et 4T du golfe Saint-Laurent. Il a également annoncé qu'il retrancherait 6,000 tonnes métriques de ce quota pour l'attribuer à des vaisseaux de pêches et des chalutiers de plus de 100 pieds de long. Il leur a ainsi permis de revenir dans la région 14 du golfe Saint-Laurent pour la

première fois depuis 1975, époque à laquelle le ministre de l'époque, le député de Westmoreland-Kent, leur avait alors demandé de cesser d'y pêcher. J'ai parlé avec le ministre depuis l'annonce de sa décision et nous avons aussi soulevé cette question à la Chambre.

[*Français*]

On a dit au ministre, je ne sais pas combien de fois, que si vraiment il s'était trompé, car il est possible qu'un homme ayant été ministre seulement pendant une dizaine de semaines se trompe, on peut comprendre cela, si une personne arrive dans un nouveau gouvernement, avec toute la documentation qu'elle doit digérer dans une certaine période de temps, il est possible qu'elle se trompe, mais, monsieur le président, ce que ce ministre a fait, c'est qu'il a pris une décision irréfléchie. Il a pris la décision de permettre aux chalutiers de 100 pieds ou plus d'entrer dans la région 4T du golfe Saint-Laurent sans consulter d'autres personnes que les propriétaires de ces chalutiers. Le ministre a répondu à la Chambre à quelques reprises, et j'ai quelques réponses en main que j'aimerais citer, parce que je pense que le ministre, bien qu'il ne veuille pas volontairement induire la Chambre en erreur, essaie d'être «tortueux», et seulement au cas où quelqu'un ne comprendrait pas le sens du terme «tortueux», ce que je veux dire par là, c'est que . . .

[*Traduction*]

Le ministre a été tortueux.

[*Français*]

Monsieur le président, le ministre, le 17 octobre, en réponse à mon collègue, le député de Gaspé (M. Cyr), disait, et je cite:

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, cette décision a été prise après que nous ayons été informés par des experts . . .

[*Français*]

On retrouve cette citation à la page 296 du compte rendu officiel des *Débats* du 17 octobre.

[*Traduction*]

. . . qu'il était possible de prendre 13,000 tonnes métriques de plus dans le golfe. A partir de ce chiffre, des consultations ont été tenues auprès du comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique. A la suite de cette consultation, il a été convenu qu'un quota de 4,000 tonnes métriques serait octroyé aux navires dont le port d'attache est situé sur le littoral du golfe; il restait donc 9,000 tonnes métriques à distribuer. Nous avons décidé . . .

Ses réponses sont très claires. Il vient de parler des consultations qui ont eu lieu au sujet des quotas.

. . . Nous avons décidé d'allouer 6,000 tonnes métriques aux bateaux de plus de 100 pieds, soit la flotte hauturière qui pêchait dans le golfe avant 1976.

Hier encore, le ministre des Pêches et des Océans et le premier ministre ont déclaré, en réponse à une question du député de Gaspé, que des pourparlers avaient eu lieu sur la question de l'entrée des bateaux de plus de 100 pieds. Le ministre des Pêches et des Océans devrait tirer la question au clair et dire à la Chambre s'il a effectivement consulté les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, du Québec et de la Nouvelle-Écosse sur la question de l'entrée de ces gros bateaux dans la région 4T du golfe du Saint-Laurent. Si le ministre désire clarifier ce point immédiatement, je suis prêt à lui céder la parole.

● (2140)

Il répond toujours en disant qu'il y a eu des consultations au sein du comité consultatif sur les poissons de fond. J'ai lu attentivement les procès-verbaux, j'ai parlé à des gens qui étaient présents et j'ai de bonnes raisons de croire qu'il n'y a eu aucune consultation sur la question des chalutiers de 100 pieds. D'après un représentant du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard qui a témoigné cette semaine au comité des pêches et des forêts, la consultation n'a porté que sur l'augmentation des quotas.

Avant de continuer, je désire demander au ministre s'il a réellement consulté qui que ce soit en dehors des propriétaires des chalutiers de 100 pieds ou des propriétaires des installations. A-t-il ou non consulté des pêcheurs du golfe au sujet des chalutiers de 100 pieds qui pénètrent dans la région 40?

M. McGrath: Cette question a été soulevée dans la Chambre à diverses reprises. J'y ai répondu. Le député vient de citer une de mes réponses tirées du hansard. Il laisse maintenant entendre, intentionnellement ou pas, que j'ai induit la Chambre en erreur. J'ai répondu à la Chambre, je suis prêt à faire de même devant le comité et à justifier mes déclarations dans ma réponse au député. Il y a eu consultation. Cela a été expliqué en comité au moment où la question était étudiée par le comité permanent des pêches et des forêts. Cela a été répété à plusieurs reprises à la Chambre en réponse à des questions. Il y a eu consultation et j'ai bien l'intention de le prouver. Je suis sûr que ce n'était pas l'intention du député, pour qui j'éprouve le plus grand respect, de laisser entendre que j'ai induit la Chambre en erreur. C'est seulement qu'il en donnait l'impression ce soir. Il doit me croire sur parole.

M. Breau: Je n'ai rien laissé entendre du tout. Si j'ai demandé au ministre de se lever pour répondre à la question avant de poursuivre, c'est précisément parce que je le respecte également. Je lui laisse le bénéfice du doute. Je suis cependant en mesure de prouver que certaines personnes affirment qu'il n'y a eu aucune consultation au sujet de l'entrée des chalutiers de 100 pieds. Je peux, par exemple, citer le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, M. Jean Gauvin, qui, dans *L'Evangéline* . . .

[*Français*]

Dans le journal *l'Évangéline* du 21 septembre, à la page 5, monsieur le président, je cite le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, on explique premièrement l'en-tête:

Accès au golfe accordé aux gros chalutiers.

Il s'agit du ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, l'honorable Jean Gauvin.

. . . surpris et inquiet de la décision de McGrath.

Le ministre était surpris non seulement qu'il n'y ait pas eu de consultation, selon lui, mais il ne savait pas que cela était envisagé. Alors le journaliste établit le problème dans l'article, monsieur le président, et j'y arrive pour aller plus vite, et je cite ce que M. Gauvin a dit. Il s'est dit surpris:

Que le ministre fédéral ne l'ait pas consulté avant de prendre cette décision, bien qu'il soit possible que M. McGrath ait tenté de les rejoindre.

Maintenant je peux traduire cela:

[*Traduction*]

Je peux le traduire. Le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, M. Gauvin, a dit qu'il s'étonnait de ce que le ministre fédéral ne l'ait pas consulté avant de prendre une décision.

M. McGrath: J'ai déclaré à la Chambre qu'il n'y avait pas eu de consultation au niveau ministériel. C'est ce que j'ai dit hier.

M. Breau: Nous commençons maintenant à en savoir un peu plus. Pourquoi le ministre ne nous dit-il pas qu'il y a eu consultation au sujet de la hausse des quotas lors de la réunion, en juillet, du comité consultatif sur le poisson du fond de l'Atlantique, mais non pas au sujet de la présence dans le golf des chalutiers de 100 pieds? Pourquoi ne veut-il rien révéler? Je m'en voudrais de conclure quoi que ce soit. Je ne dirai pas qu'il a trompé la Chambre, mais je veux que le ministre nous dise tout ce qui s'est passé et s'il nous dit qu'il y a eu consultation, cette consultation a eu lieu à la réunion du comité au sujet de la hausse des quotas, mais non pas au sujet de la question cruciale, si ces nouveaux quotas devaient être laissés ou non aux grands chalutiers.

Le ministre pourrait admettre qu'il a commis une erreur, qu'il a agi trop rapidement dans une affaire d'une elle importance. Par exemple, il pourrait nous dire qu'il a agi avec trop de précipitation—qu'il était nouveau dans ses fonctions et qu'il n'avait pas eu le temps d'examiner à fond les exposés des fonctionnaires.

J'ai ici un aide-mémoire que le ministre aurait dû lire, où on explique très clairement les faits. On y dit que ces problèmes ne sont pas uniquement de nature scientifique, qu'ils ne découlent pas de l'attribution des prises globales ni de l'accroissement éventuel des quotas. Le problème en est plutôt un d'orientation.

[*Français*]

C'est une question, monsieur le président, d'approche philosophique au développement de la pêche. C'est cela la question. Certains députés ont voulu dire qu'on voulait s'interroger sur la compétence des scientifiques. Il n'en a jamais été question. Les scientifiques nous répondent sur des faits, et sur des données, monsieur le président. Ce qui est important, c'est qu'il y a une région et un secteur, savoir, la pêche côtière, aussi bien la pêche côtière qui se fait près de la côte que celle qui se fait plus loin, qui n'accepte pas la philosophie sur laquelle s'est basé le ministre, savoir, qui n'accepte pas que le ministre permette à deux ou trois grandes compagnies propriétaires d'une cinquantaine de chalutiers de 100 pieds ou plus de faire un commerce extraordinaire dans la zone des 200 milles.

J'ai des chiffres en main, monsieur le président, qui démontrent que cette année . . . et j'ai demandé aux fonctionnaires de me fournir ceux de cette année, ce qu'ils feront un peu plus tard. Mais j'estime maintenant, monsieur le président, que les chalutiers de 100 pieds ou plus prendront cette année, en 1979, à peu près 120,000 tonnes métriques de morue, seulement de la morue; 120,000 tonnes métriques; à la fin d'août, ils avaient déjà pris 83,000 tonnes métriques de morue. Il s'agit de déterminer si le gouvernement du Canada, qui est responsable de gérer une ressource pour tous les Canadiens, va décider de continuer de donner des choses de plus à ceux qui ont la chance d'en faire ailleurs et de mettre en danger la pêche côtière de toutes les provinces Atlantiques.

Ce n'est pas seulement une question qui affecte la Gaspésie, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du- Prince-Édouard, parce que si la philosophie du ministre est à l'effet que tout ce qu'il va faire, c'est d'accepter les recommandations de ses scientifiques sur des données et dire: «Il y a une prise permissible de ×1,000 livres, que ceux qui ont les bateaux,» et il s'avère que ce sont les grosses compagnies, deux ou trois grosses compagnies, «aillent et prennent ce poisson», eh bien, des régions des provinces Atlantiques dépendent de la pêche côtière, dépendent de bateaux plus petits, régions où il y a des centaines de pêcheurs indépendants qui ne sont pas des *good corporate citizens*, comme le ministre nous l'a dit au comité des pêches et des forêts ainsi qu'à la Chambre; il a demandé ce qu'on pouvait avoir contre ces compagnies, parce qu'elles étaient des *good corporate citizens*. Monsieur le président, les députés savent aussi bien que moi que les pêcheurs côtiers du Canada, du Nouveau-Brunswick, du Québec, des Îles-de-la-Madeleine, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve sont aussi des *good Canadians*; la seule différence, c'est qu'ils ne sont pas des *corporate citizens*.

Mais, monsieur le président, ils sont des citoyens, des gens qui essaient depuis bien des années de se faire une vie meilleure et qui voient que dans ce pays-ci, dans le domaine des pêches, avec l'établissement des 200 milles, ils ont maintenant une nouvelle chance, et qu'ils ne peuvent aller pêcher dans la zone des 200 milles. Pourquoi? A cause de ces 400,000 à 500,000 bateaux, et ils sont propriétaires de bateaux de 45, 50, 65 ou 80 pieds, et monsieur le président, ce n'est pas économique d'aller pêcher au large du Labrador ou de Terre-Neuve ou entre la Nouvelle-Écosse, au Sud, et Terre-Neuve, dans les régions 4X, 4W et 4VS de l'océan Atlantique. Cela n'est pas économique pour eux. Alors ils sont obligés de dépendre de la pêche dans le golfe Saint-Laurent, et les usines aussi, monsieur le président, qui dépendent du golfe pour leurs approvisionnements en poisson sont curieusement sous-utilisées. Le ministre nous a répondu qu'elles . . .

• (2150)

[*Traduction*]

Monsieur le président, je vois que mon temps est écoulé. J'aimerais donner l'occasion au ministre de tirer l'affaire au clair avant d'aller plus loin et de reconnaître qu'il n'a consulté personne qui s'intéressait aux pêcheries du golfe avant de permettre aux chalutiers de 100 pieds et plus d'entrer dans la région 4T du golfe Saint-Laurent. J'aimerais que le ministre admette qu'il a commis une erreur et qu'il promette de ne plus le faire.

M. McGrath: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de répondre. Je voulais d'abord écouter mon ami, le député de Gaspé. J'ai écouté le discours du député de Grand Falls-White Bay-Labrador et celui du député de Westmorland-Kent, mais je ne veux tout simplement pas que l'on pense, en lisant le compte rendu, que le député a l'impression de m'avoir en quelque sorte coincé. Seulement pour tirer les choses au clair, je vais citer le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif des poissons de fond de l'Atlantique qui s'est tenue à Saint-Jean le 11 juillet 1979.

La liste des personnes présentes à cette réunion est ici, et on peut voir par exemple qu'il y avait un représentant du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas ma faute si ce représentant n'a pas rendu des comptes à son ministre, mais

c'est effectivement ce qui s'est passé. Il y avait un représentant du gouvernement de la province de Québec. Il y avait un représentant du gouvernement de Terre-Neuve et il y avait aussi un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

M. Breau: J'ai lu tout cela.

M. McGrath: Il n'y avait pas de représentant de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

On peut voir plus loin dans le procès-verbal la liste des représentants de l'industrie, et je cite le passage suivant de ce procès-verbal:

> Les membres se sont dits favorables dans l'ensemble à une augmentation des prises totales permises présentement en vigueur; cependant, on a exprimé des points de vue opposés à propos d'une augmentation éventuelle des prises totales permises et des allocations à des chalutiers de moins et de plus de 100 pieds.

Il en a été question à cette réunion et, à partir de ces discussions, il y a eu des consultations.

Suite à ces consultations concernant les navires ayant leur port d'attache dans le golfe, on en est venu à la conclusion qu'ils pourraient prendre encore 4,000 des 13,000 tonnes métriques que nous pouvions accorder en sus des prises totales permises. Nous avons donc accordé 4,000 tonnes métriques aux navires ayant leur port d'attache dans le golfe parce que c'est tout ce qu'ils pouvaient prendre. Cela laissait 9,000 tonnes métriques. De ces 9,000 tonnes métriques, 6,000 ont été consenties aux bateaux de plus de 100 pieds ou à la flotte de chalutiers ayant leur port d'attache en dehors du golfe, surtout en Nouvelle-Écosse et dans le sud de Terre-Neuve. Ils sont maintenant dans le sud du golfe en train de prendre ce poisson.

Mon ami, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, pourrait être intéressé d'apprendre qu'il y a aujourd'hui 16 chalutiers là-bas et que les 16 viennent des usines d'habillage du poisson de la côte sud de Terre-Neuve qui assurent du travail à des habitants de Terre-Neuve, et il s'oppose à cela. J'y reviendrai plus tard, mais ce sont les faits, et je n'y peux rien si le député ne lit pas ou ne comprend pas ce qu'il lit. Les faits se passent de commentaires.

M. Sargeant: Monsieur le président, un certain nombre d'observations ont été faites à la Chambre, au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures cette semaine concernant le projet de dérivation Garrison. Certaines des observations avaient trait aux discussions que le premier ministre devait avoir avec le président Carter demain. Malheureusement, le président Carter ne viendra pas demain, et cette question ne sera pas discutée, et j'aimerais donc adresser certains commentaires au ministre des Pêches et des Océans.

Il y a une industrie de la pêche en eau douce très importante au Manitoba. Cette industrie serait très sérieusement touchée par le projet de dérivation Garrison. J'invite le ministre à présenter des instances au premier ministre au nom des pêcheurs du Manitoba, d'autres provinces, du nord-ouest de l'Ontario et de certaines parties de la Saskatchewan qui finiront par se ressentir des effets de la pollution de l'environnement que causera le projet Garrison.

Le danger que craint le Manitoba est essentiellement que la dérivation Garrison va réaliser un raccordement entre le Mississipi et le bassin du Missouri d'une part et la rivière Rouge, le lac Winnipeg et le Nelson d'autre part, ou entre le bassin de la baie d'Hudson au Canada et des régions du centre-nord des États-Unis.

Le fait de relier ces cours d'eau amènera dans le bassin de la baie d'Hudson certaines espèces de poisson qui ne s'y trouvent pas depuis environ 8,000 ans. Parmi ces espèces, il y a l'alose à gésier, l'éperlan arc-en-ciel et plusieurs autres. L'alose à gésier et l'éperlan arc-en-ciel surtout causeront des dégâts graves et irréparables à l'industrie de la pêche en eau douce du Manitoba. L'alose à gésier est un petit poisson particulièrement laid et vorace.

Une voix: C'est probablement un conservateur.

M. Sargeant: Quelqu'un signale que c'est peut-être un poisson conservateur. L'alose à gésier et le joyeux sabreur ont probablement beaucoup de points en commun. L'alose à gésier dévorera tous les aliments naturels du corégone du lac Manitoba, du brochet du lac Manitoba, du doré noir et du grand brochet. Elle tuera aussi les œufs des poissons du lac Winnipeg.

L'éperlan arc-en-ciel se reproduit à un rythme incroyable. Il réduira lui aussi les réserves alimentaires des poissons indigènes du lac Winnipeg, du lac Manitoba et du lac Winnipegosis, et il ira en plus abîmer les filets des pêcheurs du lac Winnipeg. Leurs filets seront remplis d'éperlans arc-en-ciel, un poisson qui n'a lui-même aucune valeur, ce qui leur donnera énormément de travail. L'éperlan arc-en-ciel n'a aucune valeur commerciale. Les pêcheurs devront passer des heures à retirer les éperlans arc-en-ciel de leurs filets.

Les chiffres contenus dans les études de la Commission mixte internationale et une étude menée récemment pour le compte de la Fraternité des Indiens du Manitoba indiquent que l'industrie de la pêche en eau douce du Manitoba perdra 3.1 millions de dollars. Cela ne représente pas la pleine valeur de l'industrie de la pêche, mais la somme, en dollars courants, qu'elle perdra chaque année à cause du projet de dérivation Garrison. Les habitants du Manitoba ne peuvent pas accepter une telle situation. Cela touchera en même temps les pêcheurs autochtones et les pêcheurs indiens non inscrits du Manitoba. Certaines localités du nord de ma circonscription et de la circonscription du député de Churchill disparaîtront complètement si elles perdent l'industrie de la pêche. Ces localités n'auront plus aucune raison d'être.

J'aurais plusieurs choses à dire à propos de la pêche en eau douce, mais j'attendrai une autre occasion. Pour l'instant, je terminerai en exhortant encore une fois le ministre à présenter des instances au premier ministre et à faire tout ce qu'il peut pour aider les pêcheurs du Manitoba afin de garantir que la dérivation de Garrison . . .

Le vice-président: A l'ordre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'ajournement

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE LOGEMENT—DEMANDE D'EXTENSION DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, j'adressais le 7 novembre une question soit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) soit, comme le hasard l'a voulu, au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au sujet du programme d'isolation des maisons. Ce programme a un but louable, qui est évidemment d'encourager les propriétaires de maisons individuelles à les isoler, donc à réduire la quantité d'énergie qu'ils consacrent au chauffage.

Initialement, ce programme apportait une aide aux propriétaires des maisons construites avant 1946. Au milieu de la dernière campagne électorale fédérale, le 20 avril, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a subitement présenté un nouveau plan. Il a étendu le programme aux maisons construites avant 1961 et fait en sorte que les propriétaires obtiennent jusqu'à $500, ce qui est une belle somme, pour leur faciliter l'isolation de leur maison.

Ce qui ennuie beaucoup de mes électeurs, c'est que le degré d'isolement des maisons construites pendant les années 50 et 60, et je dirai même jusqu'au début des années 70, époque à laquelle nos problèmes énergétiques se sont manifestés, est resté à peu près inchangé. Les normes d'isolement en vigueur dans ma municipalité sont restées les mêmes, comme je le suppose dans la plupart des municipalités du Canada. Pourtant, le programme a été étendu uniquement aux maisons construites avant 1961.

Il y a dans ma circonscription des gens qui habitent dans la même rue, qui habitent des maisons construites les unes avant 1961 ou cette année-là, les autres pas. Dans les deux cas, les maisons sont virtuellement identiques comme forme et isolation. Et pourtant, les unes sont admissibles au programme et les autres pas.

Deuxièmement, il y a beaucoup de monde dans les lotissements qui, en bons et intelligents Canadiens, ont isolé leur maison avant avril cette année. Certains écrivent pour se plaindre amèrement de ce qu'ils ont payé l'isolation de leur poche, et que maintenant c'est avec leurs impôts qu'on aide leurs voisins à isoler.

Il ne s'agit pas d'un programme d'assistance aux pauvres. Il ne s'agit pas d'aider les défavorisés. Ce programme a pour but d'aider les propriétaires de maisons individuelles, mais seulement ceux dont la maison a été construite avant 1961. Il ne s'agit pas d'un programme conçu pour assurer des économies de mazout. C'est même là la matière énergique dont nous sommes à court. Nous avons beaucoup d'électricité, nous avons sans doute beaucoup de gaz naturel puisque nous augmentons nos exportations, et nous avons beaucoup de charbon. Nous avons, même au chapitre du commerce énergétique, un excédent de 1.008 milliard. Ce dont nous manquons, c'est de pétrole.

[Le vice-président.]

● (2205)

Ce programme n'établit pas de distinction entre les maisons chauffées à l'électricité, au mazout, au gaz naturel ou au bois. C'est un programme qui accorde à certaines personnes, pour des raisons qu'elles n'ont pas à faire valoir, l'avantage et le droit de demander tout simplement au Conseil du Trésor de leur donner $500; un programme qui laisse aux autres le soin de payer les impôts pour le défrayer.

J'ai signalé ce problème au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je dois avouer que je n'en ai pas parlé au ministre qui a écopé de la mise en application du programme, c'est-à-dire le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La question a été abordée carrément au comité, alors que le ministre des Finances (M. Crosbie), parlant des problèmes fiscaux au Canada, a déclaré que le programme coûtait une fortune et que nous ne savons pas quand on en verra la fin. En examinant le budget supplémentaire (B), je vois que l'on prévoit encore 120 millions de dollars pour ce programme en plus du montant de 47.3 millions de dollars prévu au départ dans le budget (A). Certaines personnes qui savent mieux comment interpréter ces prévisions budgétaires me disent qu'on y cache quelque part un autre montant de 15 ou 20 millions de dollars, et le total augmente sans cesse. Où cela nous mène-t-il et pourquoi certaines personnes devraient-elles en bénéficier et d'autres pas?

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. J'ai le regret d'aviser le député que son temps de parole est écoulé.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de poursuivre la discussion à la Chambre des communes de cette intéressante question. Je dirai à mon ami, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qu'il a tout à fait raison, que c'est un programme onéreux qui a été modifié depuis sa création en septembre 1977. Bien des gens en profitent, et ces dernières semaines le nombre des demandes s'est élevé en moyenne à 10,000 par semaine, et les paiements coûtent 3 millions et demi à 5 millions de dollars par semaine au Trésor. On a mis environ 800,000 formulaires à la disposition des Canadiens et reçu 289,000 demandes. On a envoyé plus de 200,000 chèques, ce qui représente une dépense d'environ 62 millions de dollars jusqu'ici dans l'année financière.

On peut se demander si le programme devrait être élargi et rendu plus universel. Mon ami comprendra sans doute que dans ce cas, si les maisons construites il y a deux ou trois ans sont aussi admissibles, cela coûtera très cher au Trésor.

Le député a également raison de dire que la SCHL n'administre le programme que pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On pourrait, si la Chambre est d'accord, donner à ce programme une portée plus universelle. Cela serait cependant très coûteux. Je m'engage à fournir certaines statistiques au député pour lui montrer à quel point il serait coûteux.

Un député de l'opposition, le représentant de Regina-Est (M. de Jong), a dit qu'il serait peut-être opportun que certains députés étudient objectivement toute la question de l'isolation. Comme nous le savons tous, les conditions climatiques et l'architecture diffèrent d'un bout à l'autre du pays. La Chambre pourrait peut-être profiter de l'apport des députés de diverses régions en vue de décider s'il y aurait lieu de fusionner ce programme avec un autre qui relève de la SCHL et s'il serait utile d'adopter une politique énergétique qui permettait d'accroître les recettes de l'État dont une partie pourrait alors servir à rendre le programme plus universel.

Je voudrais remercier le député d'avoir soulevé la question à la Chambre. Elle est fort pertinente à un moment où les problèmes énergétiques préoccupent considérablement la population. Je compte sur le député et ses collègues pour continuer à débattre la question à la Chambre.

● (2210)

LE COMMERCE INTERNATIONAL—LA PROMOTION DES EXPORTATIONS CANADIENNES

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai posé ma question au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), le 24 octobre dernier, je pensais qu'à l'heure actuel, tous les gouvernements favorisaient activement les exportations. C'est peu surprenant dans un monde où des obstacles tarifaires et non tarifaires moindres offrent plus de débouchés. Le Canada compte davantage sur le commerce que la plupart des autres pays pour assurer sa prospérité et, comme il est à l'écard des grands blocs commerciaux, il ressent d'autant plus les effets de la concurrence.

Jusqu'ici nous avons recherché de nouveaux marchés à l'échelle mondiale. Néanmoins, à cause de facteurs géographiques et financiers, près des trois quarts de nos échanges qui sont, en grande partie, des transferts entre compagnies, se font actuellement avec le même pays, les États-Unis. Cela limite d'autant plus nos possibilités d'exportation. Le ministre d'État a récemment déploré, à deux reprises, les restrictions imposées par les sociétés mères pour les exportations de leurs filiales canadiennes. Néanmoins, le ministre n'a pas dit ce qu'il comptait faire.

Toujours à propos des États-Unis, le ministre a annoncé, il y a quelques mois, que le Canada n'avait pas réussi à trouver de nouveaux marchés outre-mer. Il nous exhorte à concentrer nos efforts sur les États-Unis. J'exhorte à mon tour le ministre à ne pas abandonner si facilement. Patience et détermination sont essentielles pour trouver de nouveaux marchés. Nos initiatives commerciales en Europe, au Japon et dans le tiers monde ne veulent pas dire nécessairement que nous renonçons à vendre aux États-Unis. Nous pouvons faire plusieurs choses à la fois et les faire très bien si nous avons la détermination voulue.

En plus de la limitation des exportations canadiennes résultant de la mainmise étrangère, d'autres contraintes sont imputables à divers obstacles commerciaux. Pour devenir compétitive sur les marchés internationaux, une industrie a généralement besoin d'une bonne rampe de lancement dans son pays. Diverses politiques provinciales d'achat, de main-d'œuvre et d'investissement nous empêchent de créer cette base économique et contribuent à l'inflation. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour réduire ou éliminer ces obstacles à la rationalisation industrielle afin d'accroître, entre autres, notre capacité d'exportation? Et, puisque nous parlons de relations fédérales-provinciales, qu'entend faire le gouvernement pour favoriser la suppression de chevauchements coûteux entre les deux paliers de gouvernement dans le domaine de la promotion des exportations?

Mon propos sur les obstacles au commerce que nous avons nous-mêmes dressés à l'intérieur du Canada m'amène à dénoncer l'absence dans notre pays d'une stratégie industrielle, conçue par secteur et tenant compte des possibilités d'exportation de chacun, une stratégie qui prévoirait davantage de consultation et de planification parmi le milieu des affaires, les travailleurs et les autorités fédérales et provinciales. Sans cette stratégie, une grande partie des efforts de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et de la Société pour l'expansion des exportations demeureront vains, tout comme certaines de nos activités de promotion des exportations.

J'espère que dans sa réponse, le ministre ne se contentera pas de mentionner la conférence économique nationale que le ministre de l'Industrie et du Commerce songe, dit-on, à organiser. Nous n'avons pas besoin de tenir une autre conférence pour constater qu'il faut de toute urgence améliorer les mécanismes de consultation et de planification parmi les principaux protagonistes de l'activité économique au Canada.

Il est d'autant plus nécessaire d'inscrire nos efforts de promotion dans une stratégie industrielle globale que, par suite des récents accords du GATT, notre pays pratiquera d'ici huit ans une politique presque intégrale de libre-échange avec les États-Unis. Si, d'ici là, nous ne réussissons pas à mieux contrôler nos industries et à accroître leur compétitivité à l'étranger, je ne suis pas sûr que nous serons alors en mesure de conserver le peu d'indépendance économique qui nous reste quand nous serons quasiment engagés dans une politique de libre-échange avec les États-Unis.

● (2215)

En soulevant quelques questions fondamentales au sujet de la promotion des exportations, monsieur l'Orateur, je ne tiens surtout pas à négliger les techniques à court terme. Dans un discours récent, le ministre de l'Industrie et du Commerce a exhorté le secteur privé à s'occuper davantage eux-mêmes de trouver de nouveaux marchés d'exportation. D'après la presse canadienne, le ministre aurait ajouté par la suite, et je cite: «Le gouvernement n'interviendra plus en leur nom—notamment au chapitre de l'étude des marchés et des négociations commerciales».

Est-ce là un nouvel énoncé de principe de la part du gouvernement ou bien a-t-on mal rapporté les propos du ministre? Apparemment, en guise d'explication, le ministre d'État chargé du Commerce international a déclaré à la Chambre, le 24 octobre dernier, à la page 549 du hansard, ceci:

> Le gouvernement n'a nullement l'intention de cesser de collaborer à la stimulation des échanges commerciaux et de négocier des ententes commerciales, dans la mesure où ses interventions peuvent être de quelque utilité.

Est-ce que cela signifie que le gouvernement considère aujourd'hui certaines anciennes pratiques commerciales comme des activités ne devant pas relever du secteur public? Le cas échéant, quelles activités précises du secteur public le gouvernement espère-t-il voir assumer désormais par le secteur privé? Il serait vain que le gouvernement réprimande les millieus des affaires pour leur supposée faiblesse, alors que le gouvernement lui-même ne fait que confondre l'observateur au sujet de ses intentions.

Au fait, le gouvernement a-t-il l'intention de réduire ou de supprimer les études de marché, comme on le rapporte dans la presse, à un moment où l'Association canadienne des exportations a clairement fait part de son mécontentement en ce qui concerne tant la qualité que la distribution des renseignements relatifs au marché? Si le gouvernement n'a pas l'intention de continuer de négocier les ententes commerciales, en laissant plutôt le soin au secteur privé, est-ce qu'il entend par là toutes les négociations commerciales ou seulement quelques-unes? S'il s'agit de quelques-unes seulement, quelles sont-elles? Tout retrait en ce moment nous paraîtrait particulièrement paradoxal, surtout quand le gouvernement lui-même prédit un déficit commercial monstre.

Compte tenu de tout cela, comment le gouvernement entend-il assurer aux exportateurs canadiens des services équivalents à ceux offerts à nos concurrents? Permettez-moi de vous citer en exemple deux secteurs d'intérêt. Au chapitre du financement des exportations, les exportateurs canadiens sont désavantagés sur le plan de la concurrence par rapport à l'Europe et aux États-Unis.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à rappeler au député que son temps est écoulé.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) a soulevé d'importantes questions et j'ai le plaisir ce soir de lui répondre au nom de mon collègue le ministre d'État chargé du Commerce international.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce applique divers programmes d'aide à l'exportation et services de commercialisation qui ont donné de bons résultats et qui ont reçu l'appui des exportateurs.

Le Service des délégués commerciaux existe depuis plus de 80 ans et passe pour un des meilleurs organismes mondiaux d'encouragement du commerce à l'étranger. Cet organisme est, le principal point de contact pour la préparation des études de marché, donc le député a parlé, et la collecte de renseignements sur les possibilité commerciales à l'étranger. Les efforts des délégués sont appuyés à Ottawa par plusieurs spécialistes des secteurs et des régions qui fournissent des connaissances sur le plan de la commercialisation, ainsi que des conseils et directives en matière de négociation commerciale.

Au nom des programmes de commercialisation directe appliqués par le ministère figure le Programme de développement des marchés d'exportation, dont l'utilisation s'accroît continuellement. L'an dernier, par exemple, le nombre de demandes d'aide dans le cadre du Programme a augmenté de 60 p. 100.

J'aimerais également souligner l'initiative du gouvernement actuel, connue sous le nom d'Export Canada 79. Ce programme de 1,6 million de dollars a pour but d'aider les petites et moyennes entreprises de fabrication et de transformation, dont bon nombre commencent seulement à exporter.

En ce qui a trait aux missions et foires commerciales à l'étranger, je vous signale qu'en 1979-1980, nous consacrerons plus de 7 millions au Programme des projets de promotion, une augmentation par rapport à 1978-1979 où le montant a été de 5 millions.

[M. MacLaren.]

L'initiative du gouvernement actuel qui a créé, à l'intérieur du cabinet, le poste de ministre d'État au Commerce international souligne bien l'importance de la promotion du commerce à l'étranger. Pour la première fois, un ministre peut consacrer tout son temps à la cause du commerce international. Le monde des affaires et les exportateurs en particulier ont applaudi à cette nomination.

Bien que bon nombre des programmes mentionnés existent depuis plusieurs années, nous procédons actuellement, sous la conduite du ministère de l'Industrie et du Commerce, à une révision de ces programmes afin de les rendre plus rationnels, plus rentables et plus accessibles aux entreprises canadiennes.

Cette révision comprendra l'étude du rapport final d'un groupe consultatif du secteur privé, qui étudie actuellement la promotion des exportations. Ce groupe consultatif essaie de déterminer comment le gouvernement peut appuyer le plus efficacement possible les efforts du secteur privé, qui désire vendre ses biens et services à l'étranger.

Le gouvernement ne se contentera pas de maintenir le statu quo; il accroîtra plutôt ces programmes pour garantir le plus de succès possible aux efforts des exportateurs canadiens.

● (2220)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LA PLATE-FORME ÉLECTORALE DU PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai posé des questions, le 30 octobre et le 2 novembre derniers, pour tenter, en mon nom personnel et au nom de mes collègues, de découvrir le bien-fondé de la réponse que le gouvernement se plaît à donner à chaque question que pose l'opposition au sujet de l'économie. Le gouvernement actuel ne cesse de répéter qu'il ne peut prendre aucune mesure ni tenir ses promesses électorales à cause du marasme économique que lui a légué le gouvernement antérieur.

J'ai tenté de démontrer, par ma question, que le gouvernement connaissait parfaitement bien la situation économique et qu'il a néanmoins fait à la population des promesses qu'il ne pouvait tenir après les élections. Il savait parfaitement bien qu'il ne pouvait tenir ces promesses sans plonger le pays dans une crise économique.

Quelle réponse le gouvernement m'a-t-il donnée? La même réponse que celle qu'il n'avait cessé de répéter au cours des quatre semaines précédentes. Il a déclaré qu'il ne pouvait prendre aucune mesure à cause de facteurs cachés qu'il n'a découverts qu'après avoir accédé au pouvoir. A une autre occasion, nous avons demandé à quel chapitre ces facteurs se trouvaient. Celui de l'inflation? Celui du rythme de croissance économique? Allait-on les retrouver au déficit du compte courant, dans l'investissement ou dans l'épargne? Où trouverait-on ces facteurs inconnus? Jusqu'à présent, nous n'avons même pas reçu de demi-réponse à aucune de ces questions sur l'économie.

Monsieur l'Orateur, les réponses que nous avons obtenues à la Chambre à nos questions qui ont porté sur des problèmes économiques, ne sont que pures balivernes. Contrairement à l'impression qu'on a voulu donner, le gouvernement n'a pas encore élaboré de politique économique concrète. Le gouvernement a perdu son temps dans l'opposition, alors qu'il aurait dû

en profiter pour réfléchir et formuler des politiques. Le gouvernement a perdu son temps à critiquer inutilement et à fabriquer des promesses qu'il savait être irréalisables.

Je suis certain que le gouvernement connaissait parfaitement la situation au cours des mois qui ont précédé les élections. Les preuves sont là. On en a encore la prevue d'après les commentaires du ministre des Finances (M. Crosbie) et du président du Conseil du Trésor (M. Stevens). On peut les retrouver dans le hansard et dans les délibérations du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, de même que dans celles des comités qui s'intéressent à ces domaines. Les réponses données à la Chambre et dans les comités indiquent, on ne peut mieux, que le gouvernement était parfaitement au courant de la situation économique avant le déclenchement des élections. Mais l'opposition était plus préoccupée de renverser le gouvernement que de mettre au point différentes solutions. Nous en voyons les résultats aujourd'hui: six mois d'inaction, six mois d'improvisation, aucun signe de priorités bien conçues.

Au cours de la campagne électorale, le gouvernement actuel a fait des promesses qu'il n'avait pas l'intention de tenir, nullement l'intention. Permettez que je cite des exemples. D'abord, le déménagement de l'ambassade. C'est un cas patent d'opportunisme politique grossier, une promesse qui nous a coûté et nous coûtera très cher. En second lieu, le crédit d'impôt hypothécaire est un autre exemple. C'est un nanan électoral coûteux, impossible, injuste et inutile et le ministre des Finances admet lui-même que c'est un lourd boulet à traîner. C'est une rouerie politique de la pire espèce et les gens commencent à y voir clair.

Le gouvernement nous a dit n'avoir pas le choix en ce qui concerne la politique monétaire et fiscale. C'est ridicule, monsieur l'Orateur. Il a le choix. Le problème, et c'est de plus en plus évident chaque jour, c'est que le gouvernement ne comprend pas la nature de nos difficultés. Il n'a pas examiné les autres solutions possibles et n'a eu aucune idée nouvelle dans ce domaine.

Il est temps de faire preuve d'initiative. Au lieu d'innover, le gouvernement piétine. Il n'a aucune formule originale pour restructurer notre économie malade. Il n'en a jamais eu et j'affirme qu'il roule les Canadiens. Ils ne se satisferont plus de cet immobilisme. Les gens commencent à comprendre. Comme je l'ai entendu dire dans ma circonscription et au cours de mes voyages en Ontario, les gens commencent à se rendre compte que le gouvernement marche sur la corde raide. On ne lui fait plus confiance. S'il est à bout de souffle, ce n'est pas financièrement, mais intellectuellement et moralement. Les ministériels savent que j'ai raison.

Nous sommes déjà au courant des dissensions qui se sont produites au sein du parti tory et qui démontrent que ses membres ne s'étaient jamais mis d'accord avant les élections sur la manière de régler les grandes questions et tentent maintenant désespérément de s'entendre. Les députés d'en face risquent de connaître un rude réveil. La population commence à exiger d'eux qu'ils agissent et qu'ils répondent. A en juger par ce que nous avons entendu ces dernières semaines, le gouvernement aura bien du mal à s'exécuter.

• (2225)

M. Thomas Siddon (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Au nom de mon honorable collègue le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Bosley), monsieur l'Orateur, j'accepte volontiers de répondre au député d'Ottawa-Centre (M. Evans). Je vais m'efforcer de m'en tenir à sa question, sans me préoccuper de ses autres observations. Sa question porte sur les surprises financières que le nouvau gouvernement a eues après avoir accédé au pouvoir le 22 mai dernier. J'aimerais fournir quatre ou cinq exemples de ces surprises.

Tout d'abord, jamais l'ancien régime libéral ne faisait connaître ses prévisions, plus de 18 mois à l'avance, de revenus, dépenses et déficit du Trésor fédéral. Le 20 juillet 1979, cependant, le ministre des Finances (M. Crosbie) et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ont publié les prévisions de l'ancien gouvernement portant sur les quatre prochaines années financières, soit jusqu'en 1983. Nous avons découvert quelque chose de fort étonnant.

Ces prévisions montraient que le déficit budgétaire, augmentait régulièrement passant de 11.8 milliards de dollars pendant l'année financière 1980 à 14 milliards en 1983 et que la dette nette du gouvernement fédéral doublait passant de 51.5 milliards pendant l'année financière 1979 à 104.7 milliards en 1983. Ces prévisions contrastaient vivement avec les dires des libéraux qui, l'année dernière, prétendaient que le déficit du gouvernement fédéral était un phénomène temporaire.

Deuxièmement, dans son dernier budget, l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) parlait d'une expansion régulière de l'économie canadienne. A l'en croire, les forces expansionnistes déjà en présence étaient pour lui le signe qu'il ne fallait pas stimuler l'économie davantage. Le nouveau gouvernement a constaté que notre économie et celle des États-Unis glissent vers une récession. Les prévisions officielles sur lesquelles l'ancien ministre avait basé sa politique fiscale étaient erronées et le gouvernement de l'époque le savait. D'ailleurs, moins de trois mois après l'avoir énoncée, l'ancien ministre y apportait déjà des changements.

Troisièmement et ce qui est le plus important, le nouveau gouvernement, après avoir pris connaissance de l'actif et du passif du Canada, s'est aperçu que les comptes du Canada ne donnaient pas une image exacte de la situation financière du pays. Dans la loi sur la régularisation des comptes, le gouvernement a proposé la remise d'actifs évalués à 3.9 milliards dont la valeur comptable était douteuse. Bien que le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) ait eu parfaitement raison de dire que cette régularisation n'avait aucune influence sur nos besoins en liquidités, il n'en reste pas moins qu'elle accroît la dette nette du Canada d'une somme égale à celle des valeurs remises, soit d'environ 4 milliards de dollars.

Le gouvernement s'est aussi rendu compte de certaines irrégularités dans l'inscription des emprunts de certaines sociétés de la Couronne. Ces emprunts, qui dépassent 1,150 millions pour l'année financière 1979, ne figurent pas dans les comptes du Canada.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambe s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 novembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

[*Traduction*]

LE JOUR DU SOUVENIR

HOMMAGE AUX MEMBRES DES FORCES ARMÉES QUI ONT SERVI EN TEMPS DE GUERRE

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, dimanche prochain à 11 heures, le Canada observera officiellement le Jour du Souvenir consacré à la mémoire des 115,000 Canadiens et Canadiennes qui ont donné leur vie pour défendre la liberté durant deux guerres mondiales et le conflit de Corée.

Leur sacrifice est commémoré non seulement au Monument aux morts de la guerre à Ottawa, mais partout au Canada et dans de nombreuses autres régions du monde. Nos alliés consacrent également la 11e heure du 11e jour du 11e mois de l'année à la mémoire de ceux qui sont morts à la guerre. C'est à ce moment-là que les habitants de nos villes et villages font une pause pour rendre hommage à leurs compatriotes qui ont fait le suprême sacrifice de leur vie.

Trois fois au cours de ce siècle, des jeunes Canadiens des provinces de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario, des provinces de l'Ouest et de la côte du Pacifique se sont rendus par bateau ou par avion défendre la liberté dans des pays lointains, en France, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, à Hong Kong et en Corée. Nombre de ces vaillants jeunes Canadiens sont morts en terre étrangère, à des endroits tels que la crête de Vimy, Passchendalle, Dieppe, Hochwald, Ortona et Kapyong.

C'est leur héroïsme que nous saluons aujourd'hui. Nous nous souvenons d'eux avec fierté, car ils se sont distingués, avec tristesse aussi, car ils ont fait le sacrifice de leur vie au service de la patrie.

Pour ceux d'entre nous qui restent, le message est clair: nous devons, nous aussi, mettre notre vie au service de notre pays. Nous devons faire en sorte qu'il demeure «libre et glorieux» comme ces combattants eurent souhaité le voir de leur vivant.

En ce Jour du Souvenir, prenons l'engagement de vivre en paix et en harmonie les uns avec les autres. Faisons en sorte que ces 115,000 jeunes Canadiens n'aient pas sacrifié leur vie en vain.

Des voix: Bravo!

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand honneur que de rendre hommage, au nom de l'opposition officielle, aux Canadiens qui sont morts pour défendre la liberté et ils sont plus de 100,000. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes avaient tout l'avenir devant eux. Par leur sacrifice, ils nous ont permis de vivre en paix dans un pays que les ravages matériels de la guerre ont épargné. Pour des centaines de milliers de Canadiens, la mémoire d'êtres chers demeure vivante et douloureuse. Ceux qui sont revenus des champs de bataille se souviennent de leurs amis qui y sont tombés, de leurs joyeux camarades à jamais disparus. Une fois l'an, les Canadiens de tous les coins du pays se rassemblent au pied des monuments aux morts de la guerre pour rendre hommage à la mémoire de ceux des nôtres qui ont fait l'ultime sacrifice.

● (1110)

En tant que Canadiens et surtout en tant que députés, membres du Parlement du Canada, nous devons aussi nous souvenir de ceux qui sont revenus de la guerre diminués au point qu'il leur est difficile, voire impossible, de jouir de tout ce que la vie a à offrir. Nos hôpitaux pour anciens combattants abritent des mutilés qui s'y trouvent depuis plus de 60 ans, c'est-à-dire depuis la fin de la première guerre mondiale. Nous avons le devoir de nous souvenir d'eux, car ils ont aussi payé un prix ignominieux.

Nous devons aussi honorer la mémoire de ceux qui sont tombés dans l'accomplissement de notre engagement de sauvegarder la paix, en soutenant les Forces armées canadiennes tant au Canada qu'à l'étranger, au sein des forces de l'OTAN et au cours de leurs missions de gardiens de la paix. Beaucoup de ceux d'entre nous qui n'ont aucune notion des horreurs de la guerre croient que l'existence paisible que nous connaissons actuellement est «permanente». Nous ne devons jamais manquer de vigilance. Pour les citoyens d'un pays libre, chaque jour doit être un jour du Souvenir et c'est en soutenant ceux qui défendent le Canada aujourd'hui que nous devons exprimer notre respect et notre gratitude à l'égard de ceux qui ont servi notre pays et qui sont morts pour assurer la liberté de leurs compatriotes.

Le dernier grand conflit mondial a pris fin il y a plus de 34 ans, mais nous avons vécu des années de constante agitation et la guerre fait partie de l'expérience quotidienne de millions d'êtres humains à travers le monde.

Nous devons nous rendre compte que si nous, de concert avec les autres peuples du monde libre, ne faisons pas preuve de la fermeté, du courage et de la volonté nécessaires pour relever les défis de notre temps, nous trahissons ceux qui sont morts au champs d'honneur.

J'aimerais citer un poème de Pearl McGinnis qui s'intitule «Today» et que j'estime tout à fait approprié à la circonstance:

> I have no yesterdays,
> Time took them away,
> Tomorrow may not be,
> But I have today.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de célébrer la mémoire des 100,000 Canadiens qui ont démontré leur amour de la patrie en nous sacrifiant leurs lendemains. Que chacun conserve ces quelques vers en mémoire au moment de participer aux diverses cérémonies commémoratives prévues pour cette fin de semaine.

On dit parfois que ceux qui refusent de porter les armes sont condamnés à subir un jour ou l'autre le joug de l'ennemi. Nous honorons aujourd'hui la mémoire de ceux qui non seulement ont porté les armes au nom du Canada, mais encore les ont

portées brillamment. Ils ont répondu à l'appel du devoir et nous nous souviendrons d'eux.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'un des gestes les plus sublimes que nous puissions poser en tant que Canadiens, c'est de nous recueillir, le 11 novembre de chaque année, pour nous souvenir de ceux qui, en notre nom, ont donné leur vie pour notre pays, pour la paix et pour la liberté dans le monde au cours des deux grandes guerres et de la guerre de Corée et à l'occasion d'autres engagements militaires, notamment des missions de paix. Aussi n'est-il pas moins approprié que nous, à la Chambre des communes, prenions ainsi un moment, en cette dernière journée de nos travaux avant le 11 novembre, pour rendre hommage à nos héros.

Nous prenons l'engagement de nous souvenir non seulement de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, mais également des anciens combattants qui sont encore parmi nous, et de faire tout ce que nous pouvons pour ces derniers. Nous nous engageons à nous souvenir de nos familles et de leurs survivants. Nous prenons l'engagement de faire tout en notre pouvoir pour bâtir un monde sans guerre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, la mémoire est une faculté qui oublie trop souvent. C'est pourquoi des journées spéciales ont été désignées pour que le peuple se rappelle son passé; parmi celles-ci, il y a le Jour du Souvenir pour nous rappeler que, si nous vivons aujourd'hui dans un pays libre qui nous donne tant de consolations, c'est parce qu'à un certain moment de notre histoire des gens ont offert leur vie pour garantir la nôtre.

Des milliers de soldats sont tombés sur les champs de bataille de l'Europe. Des milliers d'autres y ont laissé leur santé. Tous y ont mis leurs énergies et leur courage. Pourtant, avec les années, bien des choses s'effacent, mais jamais le sacrifice d'une vie. Et ils sont morts pour que les autres vivent. Sir Winston Churchill a dit en parlant de ce don ultime: Jamais autant de gens ne durent autant de choses à si peu d'hommes.

Il est donc dans l'ordre des choses, si ce n'est pour le respect de la vie elle-même et l'exemple que ces soldats nous ont donné, de leur consacrer notre reconnaissance. Si nous voulons réellement préserver cette liberté qui nous a été garantie par ces courageux soldats, faisons en sorte de ne pas en abuser mais de toujours la respecter mutuellement.

● (1115)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les interventions au titre de l'article 43 du Règlement ainsi que les questions orales se poursuivront jusqu'à midi dix.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, étant donné le fait, comme l'a rapporté la presse, que le député de Beauce (M. Roy) avait réussi à obtenir du premier ministre (M. Clark) une carte d'invitation au dîner officiel de ce soir en l'honneur du président Carter en échange de bons services à être rendus alors que de nombreux membres du cabinet n'y étaient même pas invités, et étant donné que ce dîner a dû être annulé, je propose, appuyé par le député de Trinity (M^lle^ Nicholson):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de déposer la liste des prix de consolation parmi lesquels il offre maintenant au député de Beauce de faire son choix.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

FEU LE SERGENT TOMMY PRICE DU RÉGIMENT PRINCESS PATRICIA'S LIGHT INFANTRY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

Dans le cadre des hommages rendus par la Chambre aujourd'hui aux Canadiens morts durant les guerres auxquelles a participé notre pays et étant donné que peu de Canadiens savent que l'un de nos soldats les plus décorés de la seconde guerre mondiale et de la guerre de Corée fut un Indien Ojibway de la réserve Brokenhead, au Manitoba, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre honore la mémoire de tous les Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre en rendant un hommage particulier à feu le sergent Tommy Price du régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry.

M. l'Orateur: Quelle que soit la portée de la motion, le député doit comprendre que j'ai toujours considéré que ce genre de motion n'était pas conforme à l'article 43 du Règlement.

* * *

LES JEUNES

ON DEMANDE DE PORTER À DIX-HUIT ANS L'ÂGE MINIMUM POUR CONDUIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Je dis urgente à cause du nombre alarmant de personnes, surtout de jeunes âgés de 16 à 18 ans, qui sont blessés ou qui perdent la vie dans des accidents de la circulation au Canada, et pressante en raison de l'objectif d'économie de l'énergie. Je propose donc, appuyé par le député de Lincoln (M. Higson):

Que le premier ministre ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources insistent auprès des gouvernements provinciaux, au cours de la conférence des premiers ministres qui aura lieu la semaine prochaine, pour qu'ils relèvent l'âge minimum pour conduire de 16 à 18 ans.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas sûr que cette question relève en fait de la compétence administrative de la Chambre.

* * *

LES RESSOURCES NATIONALES

L'INCLUSION DES RESSOURCES PAR LES MUNICIPALITÉS AUX FINS DE L'IMPÔT FONCIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Russell MacLellan (Cap Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante.

Comme le premier ministre (M. Clark) s'est engagé à confier l'administration des ressources sous-marines aux gouvernements provinciaux et comme le ministre de la Justice a déclaré au comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'il ne voyait pas d'objection à ce que les municipalités évaluent, aux fins de l'impôt foncier, les ressources sous-marines adjacentes à leur territoire, je propose, appuyé par le député de Nipissing (M. Blais):

Que le gouvernement informe toutes les sociétés de la Couronne de ce changement pour que les municipalités visées puissent inclure ces ressources dans leurs évaluations de 1980.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1120)

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE PRENNE CETTE QUESTION PLUS AU SÉRIEUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Vu la déclaration du premier ministre (M. Clark) ce matin à la Presse canadienne au sujet de son approche sur la souveraineté-association, et je cite:

[*Traduction*]

Ma position se prête facilement à la caricature. Mais je m'exposerais sûrement à des conséquences politiques néfastes si j'osais brandir le poing et agir comme un dur.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

Je propose, appuyé par l'honorable député de Lachine (M. Blaker):

Que le premier ministre retire ses paroles outrageantes et qu'il prenne plus au sérieux la question de l'unité canadienne qui doit évidemment primer sur ses intérêts purement politiques et partisans.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DÉSIRE L'ÉTABLISSEMENT DANS LE PORT DE QUÉBEC D'UN TERMINUS FORESTIER POUR FAVORISER L'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le rapport Cossette sur la situation de l'emploi dans le port de Québec recommande, premièrement, l'élimination des emplois du tiers des 365 débardeurs travaillant dans ce port, deuxièmement, la réduction du nombre d'heures de travail garanties annuellement aux débardeurs, troisièmement, la diminution des bénéfices de retraite de ces travailleurs; étant donné par ailleurs que les recommandations ont été unanimement rejetées par les débardeurs du port de Québec réunis en assemblée générale lundi soir dernier, je propose, appuyé par le député de Matapédia-Matane (M. De Bané):

Que la Chambre demande au ministre du Travail (M. Alexander) d'ignorer ces recommandations du rapport Cossette et prie le gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'établissement dans le port de Québec d'un terminus forestier qui permettrait de fournir du travail à tous les débardeurs présentement employés dans ce port.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Traduction*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LA VÉRIFICATION COMPTABLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS À MÊME LES FONDS PUBLICS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Merci, monsieur l'Orateur. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

La Corporation nationale de l'art et de l'artisanat indiens a reçu d'importantes subventions du gouvernement et, par suite de plaintes venant de divers groupes autochtones, le gouvernement a ordonné aux services de vérification d'examiner les livres de la Corporation. Comme aussi une bonne administration financière est essentielle à la promotion de l'art et de l'artisanat indiens et comme le gouvernement, bien qu'il ait reçu le rapport de vérification en août, a systématiquement refusé de le communiquer aux groupes visés, malgré ses déclarations emphatiques sur la liberté d'accès à l'information, je demande la permission de proposer, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre exige le dépôt du rapport de vérification visé concernant l'utilisation de fonds publics, que le gouvernement respecte son engagement de liberté d'accès à l'information et que, à l'avenir, il présente immédiatement à la Chambre les rapports dressés par les services de vérification des organismes qui bénéficient de l'aide de l'État.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération à ce moment-ci sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE RESPECTER L'UNIVERSALITÉ DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que dans la circonscription de Saint-Michel il y a six maisons pour personnes âgées, étant donné que je reçois de nombreux appels et aussi de nombreuses lettres de gens inquiets au sujet des rumeurs qui circulent sur l'abolition possible de l'universalité des pensions pour les personnes âgées, étant donné que cette population de personnes âgées est très vulnérable, anxieuse, troublée et même presque affolée, je propose, appuyée par l'honorable député de Laprairie (M. Deniger):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) informe la Chambre cet après-midi même, si le protocole le permet, si son ministère a l'intention de continuer le programme de l'universalité des pensions des personnes âgées, ceci afin de redonner la sérénité à des millions de Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1125)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES VISANT À ASSURER QUE LES CANADIENS NE COURENT AUCUN DANGER EN IRAN—LES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE IRANIEN

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu du grave tort causé à nos relations politiques et énonomiques avec les pays arabes par la politique du gouvernement concernant l'ambassade canadienne en Israël et les déclarations ridicules et irréfléchies qu'ont faites le ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'été dernier et, dernièrement, le conseiller politique du ministre, madame le ministre peut-elle nous dire si elle s'est personnellement entretenue avec notre ambassadeur en Iran afin de s'assurer que les Canadiens qui sont actuellement en Iran ne courent aucun danger et que les livraisons de pétrole iranien au Canada ne seront pas interrompues au cours des prochains mois?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je constate que le député partage l'inquiétude de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre au sujet de la grave situation qui existe en Iran.

Je puis donner au député l'assurance que mes collaborateurs sont en liaison constante avec notre ambassadeur à Téhéran afin de surveiller l'évolution de la situation et de déterminer dans quelle mesure elle pourrait affecter les ressortissants canadiens en Iran.

Je puis l'assurer qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure. C'est ce qui ressort des renseignements que nous ont transmit notre ambassadeur en Iran et le chargé d'affaires de l'ambassadeur iranien à Ottawa.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentante de sa réponse à la première partie de ma question. Je note qu'elle n'a pas tenu compte de la deuxième partie. Je m'adresserai donc au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il ne nous réconforte guère en nous disant que nos approvisionnements ne risquent pas d'être interrompus étant donné qu'un pétrolier iranien est actuellement en mer. Il sait, ou devrait savoir, que le problème de la sécurité des approvisionnements dépend de nos relations non pas uniquement avec l'Iran, mais avec d'autres pays producteurs de pétrole. L'an dernier, Exxon, à qui appartient Imperial Oil, a détourné à l'occasion de la crise iranienne, du pétrole en provenance du Venezuela qui nous étaient destiné.

Le ministre a-t-il communiqué avec les multinationales du pétrole, et surtout avec Imperial Oil, directement et personnellement, ou par l'entremise de ses conseillers personnels ou encore du directeur général du parti conservateur, qui tous viennent d'Imperial Oil . . .

Une voix: Allons donc.

M. Crosbie: Vous êtes un mufle.

M. Lalonde: . . . pour savoir si ces compagnies peuvent nous assurer qu'elle ne détourneront pas sur d'autres pays des cargaisons de pétrole en route pour le Canada?

● (1130)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer immédiatement au député que le gouvernement actuel ne verra pas d'un bon œil et prendra très au sérieux toute tentative, pour quelque raison que ce soit, de quelque compagnie que ce soit, d'agir au détriment du pays et je puis lui donner cette assurance sans aucune équivoque et l'assurer aussi que nous surveillerons de très près tout détournement qui pourrait se faire au détriment de notre pays.

Je veux dire au député que, d'après les renseignements dont je dispose—et je veux le mettre au courant de ce qui se passe au sujet de l'Iran—le chargement des pétroliers se poursuit de façon normale. On parle d'une réduction de 5 p. 100, mais cela ne devrait pas avoir de répercussions sérieuses sur les approvisionnements internationaux.

Je veux signaler au député qu'en ce qui a trait aux approvisionnements canadiens, Gulf Canada, qui est le principal importateur de pétrole iranien au Canada, a déchargé un pétrolier de 2.3 millions de barils le 3 novembre au Canada. Gulf a chargé un pétrolier, le *Vanpet*, le 15 octobre et ce navire devrait être déchargé au Canada le 20 novembre. Gulf a chargé un autre pétrolier, le *Vanoil*, le 6 novembre et il devrait être déchargé le 14 décembre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si le ministre pourrait répondre brièvement.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, c'est très important.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Le ministre n'a pas pris contact avec les multinationales pour obtenir d'elles l'assurance qu'elles ne détourneront pas du Canada vers d'autres pays des livraisons de pétrole destinées au Canada. Je l'exhorte à obtenir ces assurances des multinationales sans tarder. Ma question a trait à l'approvisionnement du Canada pendant l'hiver. L'été dernier, nous avons exhorté le ministre à agir et il nous a dit qu'il n'y avait pas de problème. La semaine dernière, il nous a dit que la situation était délicate . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois être juste envers les deux côtés. Si je ne permets pas de longues réponses au ministre, je ne puis permettre de longues questions.

M. Lalonde: Comme son ministère a déclaré hier que la situation était maintenant extrêmement délicate et serrée, quand le ministre établira-t-il l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie? Il avait dit qu'il le ferait, mais nous attendons encore qu'on annonce officiellement quand l'office sera établi. Est-ce vrai qu'il n'a pas encore établi l'office parce qu'il veut auparavant modifier la loi afin de supprimer les dispositions qui stipulent qu'un représentant de Petro-Canada doit faire partie de l'office?

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, si je puis terminer ma réponse à la question du député, je lui signale que le prochain chargement de pétrole iranien destiné au Canada est prévu pour le 1er janvier et que la livraison est prévue pour le 5 février de l'année prochaine. Ce détail devrait rendre la situation plus claire.

Le deuxième point que je tiens à établir, c'est que quand j'ai assumé mes fonctions, la situation était loin d'être satisfaisante et que j'ai immédiatement pris de nouvelles mesures. Si l'honorable représentant avait bien fait son travail quand il faisait partie du gouvernement, il aurait pris des dispositions il y a longtemps pour réduire de 55,000 barils par jour nos exportations vers les États-Unis afin d'augmenter les réserves de pétrole canadien.

En ce qui concerne les distributeurs indépendants, je signale que j'ai aussi chargé l'Office national de l'énergie de faire enquête et que celui-ci a communiqué avec Interprovincial Pipe Line. Cette compagnie a maintenant pris des dispositions pour libérer certains tronçons de l'oléoduc. J'ai donc pris des initiatives que l'ancien gouvernement avait refusé de prendre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois constamment rappeler la Chambre à l'ordre. Ce n'est pas un reproche que j'adresse uniquement aux deux derniers participants, mais les députés doivent reconnaître qu'il a fallu dix minutes pour terminer la première série de questions qui comprenait trois questions et trois réponses.

Si cela devient une habitude, il y aura de moins en moins de participation à la Chambre. Si les députés peuvent formuler des questions et des réponses plus courtes plus tard pendant la période des questions, je ne vois pas pourquoi ils n'arriveraient pas à le faire dès le début.

* * *

L'ÉNERGIE

LES IMPORTATIONS DE PÉTROLE DU MEXIQUE ET DU VENEZUELA

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je tâcherai d'être bref. Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En réponse au député de Sault-Sainte-Marie, le ministre a déclaré hier que les négociations avec le Venezuela et le Mexique suivaient leur cours de façon satisfaisante; toutefois, il est de plus en plus manifeste qu'en raison de l'immobilisme du gouvernement cet été, et du succès des négociations du Japon et d'autres pays avec le Venezuela et le Mexique, nos possibilités d'être ravitaillés cet hiver sont fort restreintes.

Le ministre peut-il confirmer que, malgré les possibilités de pénurie d'énergie cet hiver, le gouvernement n'a entamé les négociations avec le Mexique et le Venezuela que seulement à la fin d'août et en septembre respectivement? Peut-il également confirmer que cette incurie est à l'origine des possibilités en fait très faibles pour nous d'obtenir un approvisionnement supplémentaire de ces pays?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il est inexact de prétendre que nous n'avons pas agi directement et que nos initiatives n'ont pas donné des résultats concrets des négociations avec les deux pays dont a parlé le député. Dans le cas du Mexique, à la suite du protocole d'entente conclu en mai dernier, nous poursuivons les négociations. Une délégation se rendra encore une fois au Mexique, en décembre, pour reprendre les négociations et déterminer les quantités de pétrole disponibles qu'on pourra nous livrer en vertu du protocole d'entente. Il demeure cependant qu'on n'avait pas envisagé l'entrée en vigueur de la première entente avant la fin de 1979 ou avant 1980, et cela même en vertu de l'entente conclue par le gouvernement précédent.

En ce qui concerne le Venezuela, le chef de l'opposition a laissé entendre qu'on avait conclu une certaine entente. C'est inexact. En fait, nous avons entamé nous-mêmes les négociations et les poursuivront jusqu'à la conclusion d'un accord avec ce pays.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, comme on n'a pas contesté les dates que j'ai mentionnées dans ma question, j'en déduis qu'elles sont exactes.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos d'une autre affaire. Hier, son ministère a donné à tous les députés un excellent exposé de la situation énergétique, et j'en félicite le ministre. Cependant, on a distribué un rapport sur la répartition des impôts et des revenus selon lequel les augmentations de prix qu'il faudra imposer à l'avenir entraîneront un accroissement très considérable des revenus des sociétés pétrolières multinationales, accroissement, qui non seulement suffira à financer la recherche et le développement en matière d'énergie mais permettra de faire beaucoup plus. Ce matin, le premier ministre a dit dans sa conférence de presse qu'il prévoyait une importante . . .

Des voix: La question!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député voulait bien poser sa question.

M. Evans: Ma question est la suivante. Compte tenu de ces deux faits, le ministre est-il prêt à promettre à la Chambre qu'on ne laissera pas le niveau des revenus des sociétés pétrolières multinationales dépasser celui qu'ils atteignent déjà en vertu des arrangements présentement en vigueur?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au député que nous nous soucions très vivement d'établir un régime d'imposition équilibré et que nous voulons faire en sorte qu'il soit juste et équitable de façon à permettre l'apport de nouveaux approvisionnements tout en demeurant juste et équitable à l'égard de la population canadienne ainsi que de l'industrie.

Je puis lui assurer que le ministre des Finances et moi-même tenons bien compte de ces facteurs, et que nous adopterons une politique d'autonomie en matière d'énergie, que l'opposition officielle collabore ou non.

* * *

L'INDUSTRIE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR ÉVITER LES LICENCIEMENTS—LA RÉUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE WELDWOOD

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. On peut lire dans les journaux de ce matin que les industries canadiennes du bois et de l'automobile prévoient faire de très importantes mises à pied.

Vu les mises à pied importantes qui viennent encore d'avoir lieu dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, mises à pied directement imputables à notre politique de taux d'intérêt élevés, quand le premier ministre a-t-il l'intention de rencontrer les syndicats et la direction de la Weldwood comme il l'avait promis cette semaine et quelles mesures entend-il adopter pour mettre fin à la chute des ventes de matériaux de construction et de bois de charpente au Canada, et plus particulièrement en Colombie-Britannique?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. J'ai reçu quelques messages des représentants de différents syndicats, plus particulièrement ceux de l'industrie du bois de la Colombie-Britannique. J'ai l'intention de rencontrer les représentants de cette industrie et syndicats en cause, soit personnellement quand j'irai en Colombie-Britannique, sinon je demanderai aux ministres de mon gouvernement de le faire.

Les problèmes ne découlent pas uniquement des taux d'intérêt canadiens, ils sont beaucoup plus complexes que cela, comme le reconnaîtra le député, en toute honnêteté. Nous pensons toutefois qu'il serait bon que les représentants du gouvernement aient l'occasion de rencontrer directement les représentants de l'industrie et des syndicats en cause pour tâcher de voir ce que nous pourrions faire à propos de cette situation qui a des conséquences très graves pour le Canada.

● (1140)

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre reconnaît que si les taux d'intérêt élevés nuisent aux ventes de bois de construction, c'est que les États-Unis et le Canada appliquent cette politique erronée et démente de l'argent cher.

J'ai une autre question qui a trait aux mises à pied. La General Motors a fait savoir qu'elle allait encore licencier 11,000 travailleurs dans ses usines de l'Ontario et du Québec, ce qui va provoquer des difficultés économiques graves. Quand le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer la direction de la General Motors of Canada afin d'obtenir d'elle l'assurance qu'elle n'acceptera plus, afin d'éviter ces mises à pied, que notre pays soit lésé sur le plan de la production, des investissements, de la recherche et du développement par rapport à nos voisins américains?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député sait que l'industrie automobile traverse également une crise aux États-Unis. Certes, cela n'est pas pour rassurer les Canadiens qui sont menacés de perdre leur emploi, mais cela montre l'ampleur des difficultés actuelles. J'ai pris bonne note des instances du député selon lesquelles il serait peut-être utile que les ministres ou moi-même rencontrions les représentants de l'industrie automobile. Nous serions prêts à l'envisager. Si cela pouvait être de quelque utilité, nous le ferions volontiers. Nous serions également prêts à voir s'il serait opportun que nous recevions des délégués syndicaux et patronaux concernés.

M. Rose: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que la politique du gouvernement qui consiste à hausser le taux d'intérêt est une des principales causes des très nombreuses mises à pied qui surviennent au Canada, surtout dans les industries que j'ai mentionnées et dans les petites entreprises, le premier ministre fera-t-il une déclaration à l'appel des motions pour révéler quelles mesures son gouvernement a l'intention de prendre pour établir une stratégie industrielle efficace pour le Canada de manière à accroître plutôt que réduire le nombre d'emplois offerts aux Canadiens?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député doit savoir que beaucoup de gens, dont moi-même, n'acceptent pas la prémisse de sa question. Quant à l'établissement d'une stratégie industrielle efficace, le député saura que le gouvernement a décidé de mettre fin à plusieurs décennies de négligence dans ce domaine et qu'il a l'intention, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique l'annoncera lors d'une prochaine conférence de presse, de réunir les représentants de tous les secteurs de l'économie canadienne.

Une voix: Une autre étude; des études, à n'en plus finir!

M. Clark: Nous espérons pouvoir lancer le processus de planification nécessaire pour mettre sur pied une stratégie industrielle nationale qui servira les intérêts à long terme du pays au début de janvier, probablement. Nous ne prétendons pas que le gouvernement réussira ce tour de force tout seul et nous n'avons pas l'intention de nous contenter d'en parler, sans agir, comme l'ont fait les députés de l'autre côté.

Nous prenons une mesure concrète dont le plan a déjà été soumis aux gouvernement provinciaux, au secteur privé et aux syndicats de travailleurs et nous espérons qu'elle permettra au pays de se doter d'une stratégie industrielle qui aura l'appui de tous les éléments de l'économie canadienne.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE POURQUOI LE CANADA IMPORTE DE LA VOLAILLE DES ÉTATS-UNIS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, étant donné que ma question touche au secteur de l'agriculture et que plusieurs ministres sont responsables de ce secteur, j'adresserai donc ma question au très honorable premier ministre.

Ce matin, sur la colline parlementaire, il y a plus de 100 producteurs de volaille qui sont venus à l'occasion de la visite du président des États-Unis qui a été remise. Ils sont tout de même ici ces gens-là pour protester contre le fait que le gouvernement canadien a signé une entente pour importer de la volaille en très grande quantité d'ici le 31 décembre, savoir 8,750,000 livres, et en 1980, 48 millions de livres, en 1981, 52 millions. Est-ce que le très honorable premier ministre pourrait dire à la Chambre si ces importations de volaille sont dues à une pénurie ou encore à l'incapacité des producteurs canadiens de produire suffisamment pour alimenter le marché canadien?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit récemment et comme le ministre de l'Agriculture l'a dit, nous avons eu du succès dans la réalisation d'une réduction des importations de poulet. Aujourd'hui le ministre d'État chargé du Commerce international a eu une réunion avec les producteurs dont a parlé l'honorable député, le ministre m'a dit que c'était une consultation vraiment valable du côté gouvernemental et je crois que c'est vraiment valable pour les producteurs. C'est dans un tel esprit de coopération que nous voulons continuer à aborder une question aussi importante pour l'avenir du Canada.

LA SOCIÉTÉ MAPLE LODGE ET LES IMPORTATIONS DE VOLAILLE—ON DEMANDE QUELS LIENS EXISTENT AVEC LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO ET CELUI DU CANADA

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'une société ontarienne du nom de Maple Lodge serait en grande partie responsable des difficultés et des craintes exprimées par les producteurs de volaille, et serait d'une certaine façon responsable de la chute énorme des prix que les producteurs connaissent à l'heure actuelle, le très honorable premier ministre est-il en mesure de dire premièrement s'il est exact que cette société aurait d'étroites relations avec le parti conservateur ontarien, et s'il est au courant de ce fait, deuxièmement, le très honorable premier ministre pourrait-il dire quelle est la nature exacte des relations qui peuvent exister entre cette société et le parti progressiste conservateur fédéral?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, Je n'ai aucune connaissance d'une relation entre le parti conservateur de l'Ontario, le parti progressiste conservateur du Canada, le Parti Crédit Social du Canada ou n'importe quel autre parti avec la société citée. Si l'honorable député a des renseignements précis qu'il veut me donner, je serais prêt à les étudier.

Questions orales

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

LE TRAITEMENT INFLIGÉ À UN ANCIEN EMPLOYÉ, M. CELOVSKY

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ainsi qu'en a fait état hier le député d'Ottawa-Vanier dans la motion qu'il a proposée conformément à l'article 43 du Règlement, il semble qu'une lettre de Boris Celovsky datée du 6 novembre dernier et adressée au statisticien en chef contenait de très graves allégations qui mettaient en doute la compétence et l'intégrité du personnel de Statistique Canada. Cela revêt naturellement une très grande importance sur le plan des décisions économiques.

Je dois préciser que je n'ai pas encore eu le temps de corroborer ces faits et je ne tiens donc pas à les monter en épingle, mais on m'a informé aujourd'hui que M. Celovsky a été cuisiné hier par les agents de sécurité de Statistique Canada et qu'il se trouve maintenant dans le service des soins intensifs de l'hôpital Queensway-Carleton. Cet incident a naturellement de quoi nous alarmer tous.

Je saurais gré au président du Conseil du Trésor de nous donner des éclaircissements sur la façon dont on a traité M. Celovsky et les circonstances entourant cette affaire. Il y a évidemment d'autres graves répercussions d'ordre économique sur lesquelles il convient d'enquêter.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu dire qu'on ait cuisiné M. Celovsky hier, si j'ai bien compris. Je suis certes bien désolé qu'une chose pareille ait pu se produire, surtout si l'intéressé a dû être hospitalisé.

Lorsqu'on a soulevé cette question hier, j'ai dit que j'aimerais rencontrer personnellement M. Celovsky pour qu'il me fasse part directement de l'inquiétude que lui inspire le fonctionnement de Statistique Canada. J'ai fait part de mon intention au statisticien en chef, M. Peter Kirkham. J'espérais donc pouvoir rencontrer ce monsieur, sinon aujourd'hui du moins à la première occasion, afin d'aviser des mesures à prendre, s'il y lieu, à la suite des entretiens que j'aurai avec lui.

LA PRÉPARATION DU BUDGET—LES RÉPERCUSSIONS DES DONNÉES ÉCONOMIQUES SUSPECTES

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): J'espère bien sûr, monsieur l'Orateur, qu'on fera toute la lumière sur la façon dont M. Celovsky a été traité. Je voudrais maintenant passer aux répercussions économiques, et j'adresserai ma question au ministre des Finances.

Il me semble absolument essentiel, dans l'intérêt général—aussi bien de Statistique Canada que de tout le monde—d'étaler immédiatement au grand jour tous les faits dans cette affaire. Par exemple, comment le ministre des Finances peut-il préparer un budget en toute confiance si ses données économiques de base sont maintenant suspectes? C'est en effet ce que laissent croire ces allégations. Comment peut-on ajouter foi aux décisions économiques qu'il prend, lui ou son gouvernement, tant qu'on n'aura pas tiré cette affaire au clair?

● (1150)

Je demande donc au ministre des Finances, étant donné que ces nombreuses décisions économiques importantes sont fondées sur les études économiques de Statistique Canada, quelles mesures officielles exigera-t-il sur-le-champ pour remédier à cette situation et dissiper ce grave doute?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est parfaitement clair que ce que M. Celovsky rapporte dans sa lettre d'hier au sujet de Statistique Canada s'est produit au cours des deux ou trois dernières années. Ce sont des questions que le dernier gouvernement n'a malheureusement pas réglées et qui ont entraîné le gaspillage de millions de dollars.

Cette allégation au sujet des méthodes utilisées me préoccupe tout comme elle préoccupe le président du Conseil du Trésor et qu'elle aurait dû préoccuper l'ancien ministre des Finances. Le président du Conseil du Trésor examine actuellement la question. Si on peut faire quelque chose à ce sujet, les députés peuvent être sûrs que personne ne saurait être mieux placé que lui pour le faire.

LES MESURES PROPRES À RÉTABLIR LA CRÉDIBILITÉ DE STATISTIQUE CANADA

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, c'est au président du Conseil du Trésor que je m'adresse. Nous entendons souvent le ministre des Finances manifester son inquiétude comme il vient de le faire. Le président du Conseil du Trésor, lui, s'inquiète certes au plus haut point des doutes qui planent sur la crédibilité de Statistique Canada. Quelles mesures immédiates le président du Conseil du Trésor entend-il prendre pour dissiper ces doutes quant à la crédibilité de Statistique Canada et en faire un organisme digne de foi, capable de planifier notre avenir économique, comme beaucoup d'entre nous le souhaitent?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au député que je suis le premier ministre à visiter les bureaux de Statistique Canada depuis 11 ans.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: J'ai également chargé un membre de mon personnel exempté d'assurer la liaison entre mon bureau et Statistique Canada, initiative que cet organisme a très favorablement accueillie.

Pour répondre directement à la question du député, je dirai qu'il serait infiniment déplorable que les députés de l'opposition déforment ce qu'on a dit hier. On a parlé du personnel et de certains programmes de Statistique Canada qui, selon le député, auraient été mal conçus et auraient entraîné des dépenses inutiles.

M. Andras: Il a parlé de données économiques falsifiées et cuisinées.

M. Stevens: Personne ne prétend que Statistique Canada n'est plus l'institution fiable qu'elle a été pendant de nombreuses décennies.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, je suis content d'apprendre que le président du Conseil du Trésor est allé visiter les locaux, mais il devrait savoir qu'il peut se faire livrer directement les documents dans son bureau.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Voici ce que je voudrais demander au président du Conseil du Trésor. Y aurait-il lieu de constituer un comité spécial de la Chambre pour étudier la question du fonctionnement de Statistique Canada et de lever une bonne fois pour toutes le doute?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas de tenir compte de la proposition du député qui est, en fait, je pense, une instance. J'ai cru que la première tâche du nouveau gouvernement c'était d'aller se rendre compte sur place de la situation à Statistique Canada. J'ai rencontré différents fonctionnaires et j'ai l'intention d'en rencontrer encore d'autres. S'ils jugent utiles de confier à un comité le soin d'étudier la situation, ils ne manqueront certainement pas de le proposer.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AMPLITUDE DES HAUSSES FUTURES DU PRIX DU PÉTROLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il a déclaré, je crois, lors de sa conférence de presse ce matin, que le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta se sont entendus sur l'amplitude des hausses du prix du pétrole.

Confirmerait-il à la Chambre qu'elles atteindront au moins $4 le baril l'an prochain, ce qui, à notre avis, se traduira par un chômage aigu et une récession économique? Si oui, le premier ministre nous dirait-il—de sa manière calme et sincère qui rappelle un peu Mackenzie King—pourquoi il faut imposer cette épreuve aux Canadiens? Nous dirait-il en outre quelles mesures précises il entend prendre pour atténuer les effets de cette hausse sur le Canadien moyen?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, certaines insultes dépassent vraiment les bornes.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Vous ne serez pas des nôtres aussi longtemps qu'il l'a été, Joe.

M. Lefebvre: Ce n'est pas si mal, Joe.

M. Clark: Je tiens à assurer à la Chambre et au député que nous n'en sommes encore venus à aucune entente définitive en cette matière, même pas sur un éventail de prix quoique mes entretiens avec les représentants des diverses provinces, y compris, et cela est très important, la province productrice de l'Alberta, m'ont permis de me faire une idée des possibilités d'entente. Je ne suis pas encore en mesure de vous dire quelle sera la nature précise de l'entente.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que le gouvernement juge une hausse du prix du pétrole nécessaire, sans quoi nous laisserons le Canada à la merci de l'étranger pour ses approvisionnements futurs en pétrole.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, si j'ai insulté le premier ministre, je m'en excuse, mais c'est moins grave que si j'avais dit de lui, comme on l'a dit de l'ex-premier ministre, qu'il était un lecteur de Machiavel.

M. Lalonde: Il lit, lui au moins.

M. Waddell: Le trésorier conservateur de l'Ontario, M. Frank Miller, a dit hier qu'il ne fallait pas faire confiance au gouvernement fédéral ni à celui de l'Alberta pour la fixation des prix du pétrole tant qu'on n'en sera pas venu à une entente sur la répartition des revenus provenant des hausses de prix, et qu'il doutait que les gouvernements puissent assurer aux contribuables qu'ils récupéreront leur argent.

Le premier ministre est-il d'accord avec ce qu'a dit le trésorier de l'Ontario et, dans l'affirmative, quelles mesures précises proposera-t-il? Je crois comprendre que le gouvernement américain a proposé une taxe sur les bénéfices excédentaires des multinationales pétrolières.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, n'ayant pas vu la déclaration de M. Miller, je ne suis pas en mesure de la critiquer. Nous sommes particulièrement préoccupés par deux aspects de toute hausse éventuelle du prix de l'énergie et nous avons l'intention de prendre les mesures qui s'imposent en l'occurrence, bien que je ne puisse à ce moment-ci vous les préciser parce que nous ne les avons pas encore arrêtées.

Nous voulons premièrement empêcher les sociétés pétrolières de réaliser des bénéfices exagérés. A cet égard, nous comptons discuter avec les premiers ministres provinciaux d'une mesure que nous adopterons probablement pour garantir qu'une part importante de cet argent accroisse la proportion d'investissements canadiens dans la mise en valeur des sources d'énergie canadienne tout en laissant aux sociétés pétrolières un capital d'exploitation suffisant pour leur permettre d'accroître l'approvisionnement canadien.

Deuxièmement, en ce qui concerne les Canadiens qui seront particulièrement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme la question exige une longue réponse, que le premier ministre tente effectivement de donner, je me vois obligé de l'interrompre pour permettre aux autres députés de poser des questions.

* * *

LE CN MARINE

LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE MONCTON À HALIFAX

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État aux Transports qui est chargé des transports maritimes. C'est au sujet de rumeurs voulant que le CN Marine songe à déménager de Moncton à Halifax. Mon collègue, le député de Gander-Twillingate, m'informe également que le CN Marine s'est engagé en avril 1978 à transférer une partie de son administration, sinon toute, à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Je sais que le ministre se préoccupe tout autant que moi de cette question. Pourrait-il dire à la Chambre si, d'après lui le CN Marine pourrait, à l'instar des autres grandes sociétés agir d'une façon qui prouve qu'il se désintéresse totalement du sort de la population et de l'économie de la région de l'Atlantique?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, le CN Marine a son siège social à Moncton depuis un bon nombre d'années maintenant, et aucun déménagement n'est prévu. Le CN Marine compte par ailleurs un certain nombre de bureaux de district qui lui permettent de s'acquitter de ses responsabilités de façon plus efficace. Le seul changement envisagé dernièrement sera d'établir un bureau de contentieux d'assurance à Halifax, ce qui exigera le transfert de sept employés de Moncton. Le service du contentieux se trouve à Halifax, tandis que celui des règlements est à Moncton. Quand les sept employés du service des règlements ont été engagés on les avait prévenus qu'ils devraient passer au service du contentieux à Halifax pour assurer une administration plus efficace.

● (1200)

La base d'opération et le port d'attache des services côtiers de Terre-Neuve se trouvent à Saint-Jean, comme c'est le cas depuis quelque temps, et on ne projette pas d'apporter de changement au mode d'organisation ni aux effectifs. Voilà qui répond probablement à la question du député.

M. McCauley: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre s'il est vrai que le président du CN, M. Bandeen, a déclaré à un comité permanent de la Chambre en avril 1978, qu'une partie de l'administration, sinon toute, déménagerait à Saint-Jean, Terre-Neuve, et que d'autres déménagements projetés de Moncton à Halifax n'ont été évités que par l'intervention du ministre?

M. Howie: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu les instances du député, et j'ai eu vent de rumeurs d'un déménagement complet de CN Marine de Moncton à Halifax. Je me suis informé, et on m'a assuré que CN Marine ne songeait pas à déménager. Je le répète, CN Marine compte des bureaux de district et des employés pourront de temps à autre être transférés. Je ne suis pas au courant de la déclaration de M. Bandeen, car je n'assistais pas à la séance du comité où il l'aurait faite.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LES MESURES PROPRES À CRÉER DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné le sérieux ralentissement dans l'industrie du bâtiment dans la région métropolitaine de Toronto qui pourrait vraisemblablement faire perdre leur emploi et leur maison à plusieurs centaines de travailleurs, le gouvernement est-il maintenant disposé à mettre en œuvre le plan élaboré par le gouvernement précédent, de concert avec la communauté régionale de Toronto et la province d'Ontario, à céder des terrains appartenant à l'État et à fournir une aide financière, afin de permettre l'aménagement d'un centre de congrès en Ontario qui fournirait immédiatement 2,500 emplois dans le secteur du bâtiment et peut-être jusqu'à 10,000 autres dans le secteur de l'hôtellerie, tout en contribuant de façon sensible à réduire le déficit du commerce international et du tourisme?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentante de sa question. Le gouvernement étudie très activement la question, et je crois que nous annoncerons très bientôt une décision à cet égard.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST D'ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT COSSETTE SUR LES DÉBARDEURS DE QUÉBEC

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, j'adresse ma question au ministre des Transports ou à son collègue, le ministre d'État aux Transports. Étant donné que le Rapport Cossette recommande l'abolition du tiers des 365 emplois de débardeurs dans le port de Québec, le ministre pourrait-il dire à la Chambre, premièrement, s'il est d'accord avec ces recommandations, et deuxièmement, ce que le gouvernement entend faire pour protéger les emplois de ces travailleurs?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le rapport, mais c'est une question que j'aborderai avec mon collègue, le ministre du Travail. Je pense que cela se fera dans l'esprit de la motion qu'a présentée le député aujourd'hui à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT D'UN TERMINUS FORESTIER DANS LE PORT DE QUÉBEC

M. Louis Duclos (Montmorency): Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si le gouvernement va favoriser l'établissement d'un terminus forestier dans le port de Québec, afin que tous les débardeurs du port puissent conserver leurs emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Bien entendu, monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à envisager toute proposition ou initiative qui assurerait le maintien des emplois. C'est une chose dont je discuterai avec mon collègue, le ministre du Travail.

L'ENVIRONNEMENT

L'EXPLOITATION D'UNE MINE DE CUIVRE-ZINC DANS L'ÎLE DE LITTLE CORNWALLIS

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre des Postes et au ministre de l'Environnement, porte sur le fait que le gouvernement fédéral a annoncé récemment qu'il autorisait la société Cominco à exploiter une mine de cuivre-zinc sur l'île de Little Cornwallis dans le Haut-Arctique.

En mai 1976, le société Cominco a retiré sa soumission pour exploiter cette mine à cause des conditions sociales et écologiques imposées par le gouvernement. Depuis lors, il n'y a eu aucune nouvelle étude environnementale et aucune nouvelle consultation avec les autochtones. Par conséquent, le gouvernement a-t-il réduit ses exigences en ce qui concerne l'exploitation de cette mine ou la société Cominco a-t-elle accepté toutes les conditions qu'elle trouvait auparavant tellement rigoureuses et oppressives?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis désolé, mais je ne suis pas parfaitement au courant de l'affaire soulevée par le député. Je vais immédiatement me renseigner et faire rapport au député et à la Chambre.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LA PARTICIPATION DU PREMIER MINISTRE AU RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. Rod Blaker (Lachine): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, qui, si j'ai bien compris, a donné une conférence de presse ce matin. Sauf erreur, voici ce que le premier a dit ministre à cette occasion, en parlant de la minorité anglophone du Québec, et je cite:

> Je crois que les anglophones du Québec sont très inquiets actuellement. J'espère qu'ils aborderont les choses plus calmement. Mon attitude porte facilement à la caricature. Je risquerais beaucoup politiquement si je levais le point en l'air et si je me montrais plus rigide. J'espère que ce n'est pas là ce que souhaitent les libéraux quand ils me pressent de durcir mon attitude. Je m'efforce de prouver qu'il n'est pas nécessaire que le gouvernement central soit toujours à couteaux tirés avec le Québec.

Il a poursuivi en disant . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a-t-il une question à poser?

M. Blaker: Ma première question est la suivante: le premier ministre vient-il enfin de nous donner la raison pour laquelle il ne veut pas se mêler de toute cette affaire de référendum au Québec? Est-ce parce qu'il a peur de prendre des risques politiques? Est-ce bien là l'attitude du chef de mon pays? Est-ce ainsi qu'il entend gouverner? Comment explique-t-il son attitude?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais devoir vérifier le compte rendu. Je crois que ce que j'ai dit ce matin et que je voulais dire en tout cas, c'est que je peux me permettre de courir le risque, ce que je suis d'ailleurs prêt à faire, de subir une baisse de popularité en dehors du Québec en refusant de me montrer agressif et de prononcer de vaines menaces à l'endroit du gouvernement québécois.

Je ne voudrais pas accaparer le temps de parole à la Chambre, Monsieur l'Orateur, mais c'est là une question importante. Si les députés des deux côtés de la Chambre ne sont pas d'accord sur la façon de préserver et de renforcer le fédéralisme, et c'est bien leur droit, il ne faut pas à mon avis qu'ils se laissent emporter et qu'ils se mettent à se lancer des accusations acerbes qui risquent de ternir l'image du fédéralisme au Québec et de l'affaiblir.

Les députés qui soutenaient l'ancien gouvernement et ceux qui appuyent le nouveau ne s'entendent pas c'est évident, sur la façon la plus efficace de promouvoir la cause du fédéralisme au Québec.

Je ne mets pas en doute les motifs qui inspirent les députés d'en face et j'espère qu'ils en feront de même à notre égard. J'espère que dorénavant la conduite des députés fédéraux en ce domaine sera telle qu'indubitablement la cause du fédéralisme au Québec et dans tout le reste du pays en sortira grandie.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, je dois dire que je m'incline devant l'intention du premier ministre, mais il ne semble pas saisir précisément ce que je lui demande. Hier, Claude Ryan, le chef des partisans du fédéralisme au Québec disait que la position péquiste . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprend certes que nous ne pouvons pas entamer une discussion. Veut-il poser une question supplémentaire?

M. Blaker: Le premier ministre sait-il que le chef des libéraux au Québec a affirmé hier que la position péquiste au sujet de l'affrontement fédéral est fausse? Le premier ministre est-il conscient du fait que chaque fois qu'il invoque cet argument, il appuie la thèse péquiste?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il serait opportun que personne dans cette enceinte ne laisse entendre que des députés cherchent à défendre la thèse péquiste?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Deuxièmement, en réponse à la question, oui je suis au courant de la déclaration de M. Ryan et de fait je suis d'accord avec lui. C'est une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé à dessein, d'éviter toute intervention qui pourrait sembler être un affrontement avec le Québec tout en prenant des mesures qui peuvent être envisagées comme un renouvellement du régime fédéral avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA VENTE ÉVENTUELLE DES SOCIÉTÉS DE HAVILLAND ET CANADAIR À L'ENTREPRISE PRIVÉE

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Hier, j'ai été interdit d'entendre le ministre faire cette déclaration consignée à la page 1087 du hansard:

En vérité, si l'ancien gouvernement a pu les acheter . . .

Il parlait de Canadair et de de Havilland:

. . . sans un débat parlementaire . . .

Alors qu'avant, il avait déclaré qu'il y en avait eu un.

. . . pourquoi le député voudrait-il que la vente fasse l'objet d'un examen au Parlement?

Le ministre veut-il dire que la vente éventuelle de de Havilland et de Canadair, les deux piliers de la politique de privatisation du gouvernement, ne fera pas l'objet d'un examen au Parlement?

● (1210)

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je peux dire au député que lui-même et les autres députés auront amplement le temps de réexaminer la question de ces ventes ainsi d'ailleurs que de toute autre vente. Évidemment, à l'heure actuelle, rien n'est encore décidé au sujet des sociétés de Havilland et Canadair.

Mais je tiens à attirer l'attention du député sur le fait que le crédit 6b, à la page 44 du Budget supplémentaire, prévoit que le cas de Canadair est sujet à discussions et que le crédit L41b prévoit la même disposition en ce qui concerne la société de Havilland. Le comité étudiera ces crédits lorsqu'il le jugera opportun. Je répondrai volontiers à toutes les questions. Si le député désire discuter avec moi de la privatisation de l'une ou l'autre des ces sociétés ou des deux, je me ferai un plaisir de le faire. Le député sait que son parti peut profiter des journées réservées à l'opposition pour soulever cette question. Lorsque le gouvernement envisagera la vente de l'une ou l'autre de ces sociétés, la Chambre aura amplement le temps d'en discuter.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre. Puis-je conclure de sa réponse que ce qu'il a dit hier était faux et qu'avant que le gouvernement entreprenne de vendre ces sociétés, la Chambre aura le temps d'étudier la question en profondeur?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je dirai au député, avec tout le respect qui lui est dû, qu'il a mal compris ce que j'ai dit hier. Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas d'étude de la question à la Chambre. J'ai simplement demandé pourquoi les députés du NPD tenaient tant à ce que la Chambre étudie la question alors qu'ils n'ont rien réclamé de tel lorsque le gouvernement a acheté ces deux sociétés.

M. Munro (Hamilton-Est): Très bien.

[M. Clark.]

L'ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES PAR LA MILLE-FEUILLE EURASIENNE—LA COLLABORATION DES PROVINCES

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'Ontario connaît un grave problème écologique. Comme il se pose également en Colombie-Britannique, la province du ministre, j'aimerais lui demander s'il serait prêt à étudier sérieusement le problème de la mille-feuille eurasienne. Pourrait-on trouver des fonds pour essayer de faire disparaître la mille-feuille du système du canal Trent et de la Colombie-Britannique? Pourrions-nous travailler en collaboration avec les provinces en vue de faire disparaître la mille-feuille eurasienne?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. C'est une question à laquelle il s'intéresse en tant que député depuis longtemps. Elle préoccupe beaucoup mon ministère et j'accepte les instances du député. Je puis assurer à la Chambre que l'on efforce actuellement de voir quel genre de programme nous pourrions entreprendre avec les provinces, en s'inspirant des suggestions du député.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES CIRCONSTANCES JUSTIFIANT LA TRANSGRESSION DE LA LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le 30 mars de cette année, il a déclaré à Kitchener qu'il serait essentiel d'avoir en place un système où un membre responsable du cabinet pourrait autoriser toute violation de la loi qui pourrait s'avérer nécessaire.

Le premier ministre acceptait alors clairement de permettre à la GRC de violer la loi dans certaines circonstances. Le premier ministre dirait-il à la Chambre aujourd'hui si cela est encore la position de son parti et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances autoriserait-on la GRC à violer la loi?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le solliciteur général hier, je crois que c'était hier ou avant-hier, et comme j'ai essayé de le dire dans Kitchener-Waterloo, nous avons l'intention d'établir un système où la loi du pays s'appliquera à tous les actes des agents du gouvernement du Canada qui sont chargés de faire observer les lois.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, le 4 mai dernier, à Regina, le premier ministre a promis aux électeurs canadiens que s'il était élu, il désignerait un comité multipartite dont la tâche serait de protéger le public contre les abus de la GRC en matière de droits civils. Ce comité allait être créé même si la Commission McDonald n'avait pas encore terminé son rapport. Le premier ministre songe-t-il toujours à tenir sa promesse et si oui, quand ce comité sera-t-il créé?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous sommes justement en train d'étudier de quelle façon ce comité pourrait être établi. Mon collègue, le président du Conseil privé est en train de mettre au point un projet de remaniement de l'organisation des comités de la Chambre dans le cadre d'une réforme parlementaire globale. Un des problèmes que nous avons actuellement, et le député le sait très bien, c'est que les comités sont déjà débordés de travail et que nous allons même leur en confier davantage, suite à la création de comités spéciaux.

Nous éprouvons certaines difficultés à obtenir l'accord de la Chambre pour adopter sans débat les mandats des comités, débat qui peut s'éterniser une fois que les comités sont établis. Nous songeons à remanier le système des comités de la Chambre des communes et en ce qui concerne justement la question soulevée par le député, nous songeons très sérieusement à établir un comité de ce genre ou quelque chose d'équivalent dont l'objectif serait le même.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE AU MINISTRE S'IL ENTEND AIDER LES CHÔMEURS DES RÉGIONS DE L'ATLANTIQUE ET DE LA GASPÉSIE

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Étant donné, selon une étude du Conseil économique du Canada qui s'intitule *Vivre ensemble*, que lors d'une récession où le taux de chômage au Canada augmente de 2 p. 100, celui de l'Ontario augmente d'environ 1 p. 100, mais que dans des régions comme l'Atlantique ou la Gaspésie, il augmente de près de 4 p. 100, est-ce que l'honorable ministre des Finances peut donner l'assurance à la Chambre qu'à l'occasion de la présentation de son prochain budget il prendra des mesures fiscales pour faire en sorte qu'avec les jours difficiles qui s'en viennent les régions du pays, dont l'économie est la plus faible, ne supporteront pas plus que les autres une récession, d'autant plus que le Conseil économique est d'avis que les mesures fiscales et budgétaires, pour employer son expression, sont un «éléphant» par rapport au budget du ministère de l'Expansion économique régionale qu'il qualifie de «puce»?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député peut être certain que j'examine actuellement des questions comme celle qu'il a mentionnée, et le cabinet d'ailleurs en a un grand nombre à examiner. Nous voulons poursuivre les efforts entrepris pour surmonter ce qu'on appelle les inégalités régionales. Je n'oublierai certainement pas sa demande. A cet égard, nous n'abandonnerons à leur sort aucun groupe de personnes ni aucun individu qui serait en difficultés.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND SERA PRÉSENTÉ LE BUDGET

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre est-il en mesure d'annoncer à la Chambre s'il a déterminé la date de la présentation de son premier budget?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai bon espoir de pouvoir annoncer la date la semaine prochaine.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. LALONDE—L'INSUFFISANCE DES RÉPONSES

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Je pose la question de privilège, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Outremont pose la question de privilège.

M. Lalonde: Monsieur le président, au cours de la période des questions orales, ce matin, vous avez attiré l'attention des députés, du côté de l'opposition comme du côté du gouvernement, sur la durée des questions et des réponses initiales durant la période des questions.

Je tiens à vous assurer, au nom de l'opposition, que nous prenons vos commentaires en bonne part et que nous nous rendons bien compte que ce sont les députés eux-mêmes qui en souffrent si la période des questions initiales se prolonge indûment.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Outremont (M. Lalonde).

M. Lalonde: Je tiens également à vous assurer, monsieur l'Orateur, que nous avons la ferme volonté de collaborer avec vous et avec toute la Chambre pour faire en sorte que le plus de sujets possible puissent être discutés pendant la période des questions et pour donner à tous les députés la possibilité de poser des questions sur les problèmes qui préoccupent leurs mandants.

J'aimerais aussi recevoir l'assurance que nos questions ne resteront pas sans réponse. Par exemple, au sujet de l'énergie, il aurait été possible de répondre par oui ou non à trois questions simples posées ce matin. La première visait à savoir si des démarches avaient été effectuées auprès de l'ambassadeur pour garantir les approvisionnements en pétrole iranien. La deuxième demandait si le gouvernement avait exercé des pressions sur les compagnies pétrolières multinationales afin que le Canada reçoive tout le pétrole qui lui est destiné. La troisième question visait à savoir quand serait créé l'office de répartition des approvisionnements d'énergie qui nous a été promis.

C'étaient des questions simples auxquelles il aurait été possible de répondre en moins de dix secondes. Ce qui s'est produit ce matin est caractéristique de ce qui se passe depuis le début de la session.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Depuis le 9 octobre, date de l'ouverture de la session, la question de l'énergie n'a cessé de préoccuper tous les Canadiens, non seulement les députés de la Chambre, mais aussi tous les gouvernements du pays. Ce gouvernement refuse continuellement de répondre et essaie constamment de louvoyer et d'embrouiller les questions les plus simples. Toutes sortes de bruits circulent. Le gouvernement a eu toutes sortes de contacts avec les provinces pour leur expliquer ses propositions dans le domaine de l'énergie. Par contre, les députés qui représentent le peuple canadien n'ont pas réussi à obtenir du gouvernement qu'il dévoile ses propositions et sa politique.

● (1220)

Tant que nous serons traités dans cette Chambre de la façon que le gouvernement traite l'opposition à propos d'une question aussi importante que la question énergétique, nous allons nous fatiguer de toujours poser des questions sans jamais recevoir de réponses. Nous sommes obligés de deviner les réponses. Nous en sommes réduits à supposer, dans nos questions, les intentions du gouvernement. J'ose espérer, monsieur l'Orateur, que le gouvernement entendra vos exhortations et qu'il nous répondra à l'avenir.

M. l'Orateur: J'espère qu'en manifestant mon désir de voir une plus grande participation s'établir pendant la période des questions, je ne nous ai pas entraînés à discuter d'une question qui ne pourrait autrement faire l'objet d'un débat. En toute impartialité, je dois accorder le même temps au ministre de l'Énergie ou au leader du gouvernement à la Chambre selon le cas, pour leur permettre de répondre à cette question de privilège.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon intention n'est pas de répondre à cette question, car elle n'est pas de mon ressort; par contre, le fonctionnement de la Chambre m'incombe. Je tiens à faire remarquer à Votre Honneur un usage regrettable qui semble s'être répandu ici. Je veux parler de la pratique consistant à prolonger la période des questions sous la forme d'une question de privilège.

M. LeBlanc: Vous savez de quoi vous parlez.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'aimerais faire valoir qu'à mon avis, la question de privilège se justifie lorsqu'un député a été empêché de parler librement à la Chambre des communes, comme il en a le droit. Une question de privilège n'est pas un grief. Malheureusement, nous n'avons aucune procédure de grief.

En fait, malheureusement, les questions de privilège ont servi de prétexte pour prolonger la période des questions. Loin de moi l'idée qu'il faudrait limiter d'une façon quelconque la liberté de parole à la Chambre des communes. Néanmoins, je me permets de faire valoir qu'il ne faudrait pas autoriser de questions trop longues d'une part et de réponses trop longues d'autre part. Voilà ce que je pense.

J'en ai discuté ouvertement avec Votre Honneur à la Chambre des communes. Nous devons être très prudents dans l'application du Règlement lorsqu'il s'agit des privilèges des députés. Le Règlement ne doit pas être trop assoupli. Il ne faudrait pas chercher à prolonger la période des questions de la façon que j'ai signalée en soulevant des questions qui en fait, constituent des griefs. Cela entrave le bon fonctionnement de la Chambre des communes.

Les députés sont notamment en droit de supposer que la période des questions sera bien une période de questions, que les députés d'un côté comme de l'autre n'auront pas à entendre des griefs présentés sous le couvert de questions de privilège alors que notre Règlement ne permet pas de faire entendre les griefs. Les débats ont leur place à la Chambre des communes. Ces débats légitimes ne doivent pas être limités par la prolongation de la période des questions.

Je me permets de soulever cette question, car en tant que leader du gouvernement et aussi je suppose, leader de la Chambre des communes, je le répète, je m'inquiète un peu de l'usage qui semble se répandre.

Je tiens à dire au nom du premier ministre (M. Clark), du gouvernement et des députés de mon parti que si l'un d'entre nous s'égare dans de trop longues réponses dans des domaines où cela ne nous semble pas justifié, nous acceptons que la présidence intervienne. Il faudrait également que mes amis acceptent la même chose et je suis sûr qu'ils sont d'accord en ce qui concerne les questions.

M. Lalonde: Donnez-nous des réponses.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai bon espoir qu'on s'en tiendra à ces dispositions. J'ai simplement voulu donner une indication à Votre Honneur de ce qui me paraît être l'humeur de la Chambre. Je siégeais dans l'opposition il n'y a pas si longtemps.

Une voix: Et vous y reviendrez bientôt.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je connais trop bien les frustrations que peut engendrer ce que l'opposition considère ordinairement comme une absence de réponse. En toute déférence, le point soulevé n'est ni une question de privilège ni un rappel au Règlement. Je pense que nous avons fait fausse route. Depuis quelques jours, j'observe de près ce qui se passe et j'ai cru de mon devoir de le signaler à Votre Honneur.

M. l'Orateur: Je pense que les deux côtés ont eu l'occasion de dire ce qu'ils avaient à dire. Chose certaine, ce n'est pas la procédure qui est en cause.

M. ANDRAS—STATISTIQUE CANADA—LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR INDUIRAIT LA CHAMBRE EN ERREUR

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, la réponse que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a donné à nos questions sur Statistique Canada et sur les bruits qui courent constitue, à mon avis, une question de privilège. Je ne m'en prends pas uniquement au fait que le président du Conseil du Trésor semble me reprocher de ne m'être jamais adressé à Statistique Canada car, de notre temps, Statistique Canada faisait rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce, non pas au Conseil du Trésor. Le gouvernement a introduit un nouveau système et c'est son droit, mais la critique est injustifiée.

En second lieu, si je pose la question de privilège ce n'est pas parce qu'on n'a pas compris que j'essayais d'être constructif au lieu de chercher à exploiter avec éclat une situation très délicate. Je n'ai eu droit qu'à des sermons. En troisième lieu, j'aimerais signaler que la lettre est datée du 6 novembre 1977, date indiquée par le service d'information, et c'est donc leur responsabilité, non pas celle du gouvernement précédent.

L'objet de mon intervention n'est pas si général. Dans sa réponse, le président du Conseil du Trésor a donné à entendre que la lettre de M. Celovsky mettait moins en cause la compétence technique et l'honnêteté de Statistique Canada que des questions de personnel ou de politique administrative. Cela induit la Chambre en erreur, par inadvertance peut-être de la part du président du Conseil du Trésor. Nous verrons dans un instant.

Donc cela induit la Chambre en erreur, par inadvertance dans la meilleure hypothèse, ou peut-être parce qu'il n'a pas vraiment vu ou compris les conséquences des allégations faites au sujet de Statistique Canada par cet homme tout à fait respecté qu'est M. Celovsky. S'il a lu la lettre, il devrait comprendre que ce qui est en cause, c'est quelque chose de beaucoup plus grave qu'une simple question de politique administrative ou de gestion du personnel.

Et pour bien faire voir que la Chambre est induite en erreur, par inadvertance ou non, je tiens à faire consigner au compte rendu un paragraphe de cette lettre que voici:

> Un troisième exemple. Depuis des années la division du travail établit des estimations de revenu du travail à partir des diverses enquêtes du bureau et d'autres sources. Parallèlement, les responsables de la comptabilité nationale s'occupent depuis quelques années du problème des erreurs résiduelles, en constant accroissement. Ils se sont donc naturellement penchés sur l'un des plus gros agrégats de la comptabilité nationale, le revenu du travail, et ont demandé des révisions qui s'appellent dans le jargon du métier «ajustements macro-économiques», ou plus vulgairement une «cuisson».

● (1230)

Il ne s'agit donc pas d'une question personnelle ou uniquement d'administration. Je ne vois vraiment pas comment on pourrait interpréter la lettre de cette façon. Elle dit plus loin:

> Les données publiées sur le revenu de travail ont donc été constamment révisées vers le haut ou vers le bas, ce qui a inévitablement semé la plus grande confusion dans l'esprit de ceux qui utilisent ces chiffres, y compris des ministres des Finances.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit donc pas simplement d'un détail d'ordre administratif ou personnel comme l'a prétendu le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) quand il m'a donné une réponse qui semblait destinée à nier la gravité de la situation. L'honorable représentant peut soit dire qu'il n'a pas lu la lettre soit reconnaître qu'il l'a mal comprise, mais il ne peut pas jouer sur les deux tableaux à la fois. Il s'agit d'un problème très grave qui devrait être résolu en toute impartialité pour assurer la véracité des renseignements sur lesquels se fondent tant de décisions économiques prises au Canada, notamment les décisions relatives au budget que le ministre des Finances (M. Crosbie) présentera, je l'espère, d'ici peu.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Bien entendu, je suis tout à fait disposé à répondre à la question soulevée par le député, mais je pense qu'il serait utile, monsieur l'Orateur, que vous disiez à la Chambre s'il y a vraiment lieu de soulever la question de privilège à ce sujet.

M. l'Orateur: Le moment est en effet bien choisi. J'ai signalé récemment que j'ai peut-être fait preuve de trop de générosité et que j'ai encouragé les députés à poursuivre la période des questions en leur accordant la parole pour leur permettre de discuter de ce qui n'est en réalité qu'une divergence de vues. Je devrais sans doute être plus strict à propos des questions de privilège qui n'en sont pas et sévir quand je constate qu'un député veut simplement indiquer qu'il n'est pas d'accord avec une réponse fournie par un ministre. Par ailleurs, nous avons l'habitude d'accepter, à priori du moins, toute question de privilège soulevée par un député qui veut signaler que quelqu'un a, involontairement ou non, induit la Chambre en erreur sur un point important.

Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) a affirmé aujourd'hui qu'à son avis, le ministre a induit la Chambre en erreur, peut-être sans le vouloir, et chaque fois que quelqu'un a utilisé cette expression, nous avons permis au ministre en cause de dire s'il avait oui ou non induit la Chambre en erreur. C'est à moi de décider s'il y a simplement divergence de vues ou si un ministre a vraiment induit la Chambre en erreur et je ne voudrais pas adopter une attitude trop sévère à cet égard. Si le ministre me dit qu'à son avis, il n'a pas induit la Chambre en erreur, je suis prêt à accepter sa déclaration et à considérer l'affaire comme réglée. Je signale toutefois que, dans des cas comme celui-ci, les ministres se sentiraient souvent frustrés si je ne leur permettais pas de donner au moins leur avis et de mettre les choses au point.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'empressement que j'assure le député qu'on n'a pas cherché à leurrer la Chambre à cet égard. Il a lu la lettre d'un certain point de vue. Je me suis donné la peine de la relire puisqu'il a indiqué qu'il soulèverait la question de privilège. Je demeure convaincu qu'il s'agit d'une question de désaccord entre les membres du personnel de Statistique Canada au sujet de diverses questions administratives.

Au fond, il s'agit d'un groupe d'employés très compétents œuvrant dans un domaine très spécialisé; il n'est que naturel, à mon avis, que surgissent de temps à autre des désaccords quant à l'approche statistique adéquate pour la compilation et la préparation des diverses données avant publication. Je le rappelle, nous avons une vue d'ensemble du sujet; je connais une personne qui est en contact direct avec Statistique Canada. J'espère pouvoir rencontrer l'auteur de cette lettre—je regrette de le savoir à l'hôpital. J'ai l'intention de tirer l'affaire au clair; entre-temps, toutefois, j'estime qu'il s'agit simplement d'un désaccord entre divers membres du personnel et l'administration de Statistique Canada.

M. l'Orateur: Compte tenu de l'intervention du ministre, je conclus qu'il s'agit d'une question de désaccord et non d'une question de privilège.

Sécurité sociale

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement pour désigner le jeudi 15 novembre jour réservé, par suite de discussions qui ont eu lieu entre les partis.

M. Knowles: Je remercie le président du Conseil privé d'avoir proposé cette désignation. Pour la gouverne de la Chambre, je tiens à lui annoncer que cette journée nous sera réservée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LE FORAGE DE PROSPECTION DANS LA MER DE BEAUFORT—DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, vous vous en souvenez, on a soulevé une question de privilège concernant le dépôt de documents relatifs à l'incident de Nerlerk, dans la mer de Beaufort. J'avais déclaré que les documents étaient disponibles et que je les déposerais aujourd'hui dans les deux langues officielles.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE MAINTIEN DU PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci, monsieur l'Orateur. Tantôt, la Chambre a adopté, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion inscrite au nom du député de Saint-Michel (M^me^ Killens). Sa motion demandait si nous allions assurer le maintien du principe de l'universalité dans le programme de la sécurité de la vieillesse. Je tiens à affirmer catégoriquement, à l'intention du député et de tous les membres de la Chambre, que l'application du principe de l'universalité est assurée dans le domaine de la sécurité de la vieillesse.

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La possibilité de répondre aux déclarations ministérielles est laissée par le Règlement à la discrétion de l'Orateur. Le ministre a fait une déclaration en réponse à un ordre de la Chambre. Il ne s'agit pas d'un exposé de politique fait de sa propre initiative, qui justifierait de nouvelles interventions des députés suivies d'une période de questions. La Chambre lui a ordonné de faire cette déclaration aujourd'hui. Il l'a faite, et je ne vois pas la nécessité de procéder à des contre-déclarations et aux questions prévues dans le cas d'une autre sorte d'exposé ministériel.

Mlle Bégin: Dix heures!

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^os^ 53, 88, 103, 141, 162, 206, 232, 354, 366, 373 et 381.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Texte*]

LES ARSENAUX CANADIENS, LIMITÉE—LES ADMINISTRATEURS

Question n^o^ 53—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de Les Arsenaux canadiens, Limitée?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services):

Président, directeur général	L. A. Bergeron	$45,000—$50,000
Vice-président, administration	A. Plouffe	$40,000—$45,000
Vice-président, opérations	J. R. Greene	" "
Vice-président, recherche et développement	R. M. Ferguson	" "
Vice-président, approvisionnements	J. Malka	" "

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES PROJETS À RIMOUSKI

Question n^o^ 88—**M. Allard:**

1. Depuis 1975, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

2. Le Ministère envisage-t-il de le faire prochainement et, dans l'affirmative, *a*) pour quel montant, *b*) dans quelles localités?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

Consommation et Corporations Canada

1. *a*) Parlons alimentation, 1977*, Parlons alimentation, 1978*,

b) (i) $31,207.

(ii) 1977: $15,377.

1978: $15,830.

c) Rimouski urbain.

2. Le ministère n'envisage pas, à l'heure actuelle, de subventionner d'autres projets dans la circonscription de Rimouski.

* Les projets de Parlons Alimentation reçoivent leurs subventions dans le cadre du Programme d'emplois d'été de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Leur objectif principal consiste à aider les consommateurs à faibles revenus à obtenir un meilleur rapport qualité/prix sur le marché de l'alimentation.

LE BRIGADIER GÉNÉRAL WALTER DABROS

Question nº 103—**M. Cossitt:**

1. Le brigadier général Walter Dabros a-t-il été nommé à la tête des Services de sécurité des Forces armées et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) pourquoi, *c*) quels étaient ses antécédents de travail, *d*) quels sont les nom et poste des personnes qui ont fait ou entouré cette nomination?

2. A-t-il été démis de ces fonctions et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) pourquoi, *c*) quels sont les nom et poste des personnes qui ont pris part à cette décision?

3. A-t-il, à un quelconque moment, été relié à l'agrément du contrôle sécuritaire de hauts fonctionnaires et, dans l'affirmative, quels sont les nom et poste de ces fonctionnaires?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1. *a*) Oui, en août 1977.

b) Le bgén Dabros a été sélectionné par le chef de l'état-major de la défense parce qu'il le jugeait compétent pour assumer les fonctions de directeur général—Renseignements et sécurité.

c) Le bgén Dabros s'est enrôlé dans l'Armée canadienne en 1951 en qualité de policier militaire. Il a fait 28 ans de service dans des postes directement liés aux fonctions du renseignement et de la sécurité.

d) Monsieur Danson, alors ministre de la Défense nationale, le général J. A. Dextraze, ancien chef de l'état-major de la défense de M. Nixon sous-ministre de la Défense nationale.

2. Oui.

a) Le 18 août 1978.

b) Le bgén Dabros était parmi les officiers qui ont été choisis pour suivre des cours du Collège de la Défense nationale à compter du mois d'août 1978. Il s'agit d'un cours important de perfectionnement dans la carrière pour les officiers supérieurs. Étant donné que le brigadier-général Dabros a encore 11 années à servir dans les Forces et qu'il est un spécialiste dans le domaine de la sécurité, ce cours devrait augmenter ses possibilités d'emploi comme officier du cadre général dans le ministère.

c) Monsieur Danson, alors ministre de la Défense nationale, le général J. A. Dextraze, ancien chef de l'état-major de la défense et M. Nixon, sous-ministre de la Défense nationale.

3. Oui. En tant que directeur général, Renseignement et sécurité, du 1er août 1977 au 18 août 1978, le brigadier-général Dabros avait la responsabilité de l'établissement des cotes de sécurité de tout le personnel militaire et civil du ministère de la Défense nationale. Il n'était pas chargé cependant des cotes sécuritaires du personnel à l'extérieur du ministère.

DÉFENSE NATIONALE—LES CONTRATS

Question nº 141—**M. Herbert:**

De 1976 à 1978, à combien se sont élevés annuellement les contrats de défense adjugés dans chaque province?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Dépenses estimées de la Défense nationale pour l'obtention de matériel, de fournitures et de services—Pour chaque province.

	1975-1976	1976-1977	1977-1978
	(en milliers de dollars)		
Terre-Neuve	3,365	5,727	6,765
Île-du-Prince-Édouard	7,391	8,821	7,119
Nouvelle-Écosse	59,893	77,272	94,914
Nouveau-Brunswick	23,247	26,348	32,830
Québec	182,313	216,351	263,554
Ontario	354,013	439,981	442,412
Manitoba	38,392	45,942	50,724
Saskatchewan	10,446	10,772	10,874
Alberta	45,816	58,138	58,368
Colombie-Britannique	50,358	58,066	80,212

LES CONTRATS PASSÉS AVEC LE PETIT CONSOMMATEUR

Question nº 162—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement est-il au courant de la loi adoptée récemment par l'État de New York pour que les contrats passés avec le petit consommateur soient écrits dans un anglais ordinaire et, dans l'affirmative, envisage-t-il de faire adopter une loi semblable au Canada?

2. Le gouvernement envisage-t-il de déposer une loi semblable qui viserait toutes les lois fédérales et les règlements y afférents et sinon, pourquoi?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

1. Cette loi a été portée à l'attention du gouvernement au moment de son adoption dans l'État de New York, et nous en avons suivi l'application de près. Les contrats types qu'on emploie souvent dans les accords avec les consommateurs peuvent être difficiles à comprendre, bien qu'il soit important que ce genre de contrat soit simple afin que les consommateurs connaissent leurs droits.

Bien qu'à New York, bon nombre de vendeurs et de propriétaires d'entreprises aient déjà entrepris de simplifier le langage de leurs contrats, la loi elle-même n'est pas bien comprise et c'est pour cela que l'on a songé à la modifier en raison des problèmes qu'elle peut causer. Au Canada également, certaines institutions financières et autres se sont efforcées de simplifier leurs contrats afin que les éléments importants de ceux-ci soient présentés clairement au consommateur. De plus, toujours au Canada, les tribunaux ont interdit l'emploi de certains termes contractuels en se fondant sur le fait que le consommateur ne les aurait probablement pas lus ou compris étant donné les circonstances.

Au Canada, les questions dé loi contractuelle entrent dans le domaine des «droits de propriété et des droits civils» et sont généralement de juridiction provinciale. Ainsi, à moins qu'un contrat n'ait trait à un sujet qui relève expressément, en vertu de la constitution, de la compétence fédérale, il appartiendrait aux provinces d'en fixer les règles relatives à la forme et au contenu. Presque tous les contrats passés avec les consommateurs pour l'achat de biens et de services sont de juridiction provinciale. Afin de résoudre ce problème au niveau national, les ministres provinciaux et fédéral de la consommation ont créé un groupe de travail fédéral-provincial pour les programmes législatifs en matière de consommation qui est chargé, entre autres choses, d'étudier la question.

2. La plupart des lois en vigueur depuis un certain temps ont été interprétées par ceux qui les appliquent et par les tribunaux. Par conséquent, si on les modifiait dans le but de les rendre plus faciles à lire et à comprendre, on en changerait automatiquement le sens, l'interprétation et l'ambiguïté. La simplification des lois existantes exigerait alors un travail énorme et coûteux qui devrait être exécuté avec beaucoup de précautions. Les ressources actuellement affectées à la rédaction des projets de loi sont déjà passablement engagées, mais le programme de modification du droit statutaire se propose déjà de clarifier les lois.

En ce qui concerne les projets de lois et de règlements actuellement soumis par le gouvernement, on s'efforce de les rendre simples et clairs, mais le but principal est d'éviter les ambiguïtés et de s'assurer que chaque disposition ne donne lieu qu'à une seule interprétation logique.

Plus particulièrement, en ce qui a trait aux règlements, la Chambre des communes et le Sénat ont un comité mixte permanent sur les règlements et autres textes réglementaires qui est chargé d'étudier les règlements avant qu'ils soient publiés pour s'assurer, entre autres, qu'ils sont clairs.

DÉFENSE NATIONALE

Question nº 206—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de la Défense nationale?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): *a*) 33,776 employés civils permanents; *b*) 4,885 employés civils pour une période déterminée.

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN DES PRIX DES DENRÉES AGRICOLES

Question nº 232—**M. Lambert (Bellechasse):**

Quelles ont été les dépenses *a*) cumulatives, *b*) annuelles effectuées dans le cadre des différents programmes de soutien des prix des denrées agricoles, entre 1968-1969 et 1978-1979?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

Année fiscale	*a*) Cumulatives	*b*) Annuelles
1968-1969	$ 976	$ 976
1969-1970	78,086	77,110
1970-1971	475,761	397,675
1971-1972	996,309	520,548
1972-1973	1,415,298	418,989
1973-1974	1,420,432	5,134
1974-1975	1,518,176	97,744
1975-1976	1,933,017	414,841
1976-1977	3,054,947	1,121,930
1977-1978	3,090,491	35,544
1978-1979	3,345,771	255,280

[M. Lawrence.]

LES EFFECTIFS DES FORCES CANADIENNES

Question nº 354—**M. Herbert:**

Combien de membres des Forces armées habitent *a*) dans la région de la Capitale nationale, *b*) dans chaque province et territoire, à l'exclusion de la région de la Capitale nationale?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

a)	Région de la Capitale nationale	6,381
b)	Terre-Neuve	845
	Île-du-Prince-Édouard	951
	Nouvelle-Écosse	12,131
	Nouveau-Brunswick	4,172
	Québec	10,459
	Ontario	15,623
	Manitoba	3,979
	Saskatchewan	1,665
	Alberta	7,024
	Colombie-Britannique	8,257
	Yukon	6
	Territoires du Nord-Ouest	306
	Extérieur du Canada	6,689
	Total	78,488

ENVIRONNEMENT—LE PIÉGEAGE HUMANITAIRE—LES ESSAIS

Question nº 366—**M. Cossitt:**

1. Le Service canadien de la faune a-t-il été chargé, pendant environ trois ans, de faire l'essai des pièges pour animaux à fourrure envoyés par leur inventeur?

2. Le ministère de l'Environnement a-t-il mis fin à ces essais et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) pourquoi, *c*) combien de pièges restait-il à mettre à l'épreuve au moment où l'on a mis fin à ce programme?

3. Le Ministère laisse-t-il l'entière responsabilité du programme d'essais au Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire et, le cas échéant, pourquoi?

4. Le ministre est-il au courant de la nécessité urgente de mettre au point des pièges humanitaires et, le cas échéant, quelles mesures prend-il pour en hâter la mise au point?

5. Quelle aide financière, s'il y a lieu, est accordée aux inventeurs qui essaient de résoudre ce problème et, plus particulièrement, a-t-on octroyé des contrats à un centre de recherches ou à une université quelconque pour l'invention d'un piège approprié ou la mise sur pied d'un programme de recherches sur d'autres méthodes de piégeage, comme par exemple l'utilisation de drogues?

6. Combien le Ministère a-t-il accordé, au cours des cinq dernières années, pour hâter l'élaboration d'autres systèmes de piégeage?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement):

1. Non.

2. Sans objet.

3. Oui. C'est là la responsabilité de ce comité.

4. Oui. Le service canadien de la faune et les provinces ont contribué à la formation du comité. Ce dernier prend des mesures pour hâter la mise au point de nouvelles méthodes.

5. Le comité offre ses conseils aux inventeurs; et a apporté une aide financière à certains d'entre eux. Il transmet les projets intéressants au département d'ingénierie de l'Université McMaster, qui procède aux travaux d'analyse et de développement nécessaires. Le comité a fait insérer dans le bulletin «Recherche et Développement» du MAS une annonce demandant des propositions innovatrices pour la mise à l'essai des pièges et pour le piégeage, sans qu'aucun projet puisse être retenu.

6. Le ministère a fourni $65,000 directement au comité et a versé $80,838 sous forme des contrats pour l'établissement de normes en vue de l'essai des pièges par le comité. On accordera $50,000 additionnels en 1979-1981 pour la recherche sur les pièges sans cruauté.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LE NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES

Question nº 373—**M. Pepin:**

Combien d'hommes et de femmes faisaient partie des Forces armées canadiennes, les *a*) 31 mars 1977, *b*) 31 mars 1978, *c*) 31 mars 1979, *d*) 9 octobre 1979?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

Effectifs réels pour les années en question:

	Hommes	Femmes	Total
a)	74,553	4,038	78,591
b)	75,103	4,553	79,656
c)	74,156	4,818	78,974
d)	73,480	5,008	78,488

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

Question nº 381—**M. Cossitt:**

Le ministre de la Consommation et des Corporations s'est-il entretenu avec son homologue de l'Ontario, l'honorable Frank Drea, sur le problème des odomètres de voitures usagées que reculent certains concessionnaires avant la revente des voitures et, le cas échéant, *a*) a-t-on convenu qu'il s'agit d'une fraude à l'égard du consommateur, *b*) a-t-on évalué que cette supposée façon d'agir coûte entre 300 et 500 millions de dollars par année aux consommateurs canadiens, *c*) le gouvernement prend-il des mesures, de concert avec d'autres provinces, pour régler définitivement cette question?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

En août dernier, l'honorable Frank Drea et moi-même avons échangé des lettres sur le problème de la falsification des odomètres de voitures usagées. Nous voulions nous assurer que les modifications au règlement qu'avait proposées M. Drea en vertu de l'Ontario Motor Vehicule Dealers Act, étaient conformes à l'article pertinent de la Loi sur les poids et mesures qui porte sur les odomètres. De plus, la question a également été soulevée récemment, au cours de la réunion des ministres de la Consommation qui a eu lieu à Saint-Jean en septembre dernier.

Ce type de fraude est très certainement courant, et les efforts déployés en vue d'en réduire l'ampleur se sont concrétisés par les nombreuses poursuites menées à bien récemment. Il est extrêmement difficile d'attribuer une valeur monétaire à ce type d'infraction, mais l'on estime qu'elle se chiffre dans les centaines de millions. Le gouvernement prend des mesures rigoureuses afin de régler ce problème en veillant à l'application des lois actuelles à l'échelle nationale et, au besoin, en collaborant avec les provinces.

Malheureusement, l'expérience a démontré qu'il est très difficile et très long de déceler ce type de fraude et de prendre des mesures en conséquence. La solution idéale serait de mettre au point un odomètre infalsifiable, ce sur quoi certaines sociétés de l'industrie automobile ont fait des recherches, présentement soumises à l'examen de Transports Canada. Jusqu'à ce qu'une telle solution soit possible, nous continuerons de nous attaquer à ce problème à l'aide des mesures législatives actuelles.

[*Français*]

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce que je peux demander au secrétaire parlementaire d'indiquer à la Chambre, à la plus prochaine occasion, soit lundi, s'il est exact qu'il a répondu, jusqu'à maintenant, à moins de 2 p. 100 des questions inscrites au *Feuilleton*?

M. l'Orateur: A l'ordre! On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: L'ordre du jour: Conformément à l'article 54, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se constitue en comité plénier.

● (1240)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-80 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 novembre, du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Le président: Lorsque le comité a levé la séance le jeudi 8 novembre 1979, il se penchait sur l'annexe A du bill et les articles 2 à 6 inclusivement avaient été reportés.

Le comité me permettra sans doute de soulever la question de la pertinence. Hier, lorsque le comité a levé la séance, comme il était déjà tard et qu'il ne nous restait qu'une demi-heure, la présidence a fait preuve de beaucoup d'indulgence lors de l'étude de l'annexe A. J'ai laissé un ou deux députés parler des pêches alors qu'il était question du ministère des Transports, des quais et des brise-lames.

Néanmoins, je vois encore une fois le ministre des Pêches et des Océans et certains députés qui s'intéressent à la pêche et j'hésite donc à laisser le comité procéder comme il l'a fait hier soir en profitant de l'annexe A pour s'aventurer aussi loin dans le domaine des pêches. Je me demande si nous pourrions nous mettre d'accord pour reporter l'annexe A et passer à l'annexe D, ce qui nous laisserait une certaine latitude compte tenu de tous les sujets que cela englobe.

M. Breau: Monsieur le président, nous ne voyons pas d'objection à cette façon de procéder, mais il me semble que nous pourrions également en revenir à l'article 2 qui couvre toute la question des affectations de crédits. Je ne vois pas d'objection à la condition que nous n'empêchions pas les députés d'interroger les ministres sur un sujet quelconque. Que nous reportions les annexes A, B et C pour passer à l'annexe D ou que nous en revenions à l'article 2 qui a une portée très générale, je pense qu'il vaudrait mieux faire preuve de souplesse.

M. Knowles: Monsieur le président, l'intervention qui vient d'être faite a sans doute un certain mérite, mais la suggestion de Votre Honneur me paraît la meilleure. Si nous revenons à l'article 2, cela soulèvera également toute la question des douze douzièmes. Nous voulons parler de postes relatifs aux ministères. En fait, quand nous sommes passés à l'annexe A, j'ai pensé qu'il était entendu que nous discuterions de toutes les annexes. La présidence a tout à fait raison de maintenir que nos interventions doivent être pertinentes, mais si nous reportons les annexes A, B et C pour passer à l'étude de l'annexe D, il me semble alors que la porte sera grande ouverte.

M. Stevens: Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit hier, nous préférons discuter seulement de questions pertinentes ayant rapport aux annexes A, B et C, mais si les députés préfèrent reporter ces trois annexes et passer directement à l'étude de l'annexe D, nous ne nous y opposons pas vraiment. Nous aimerions simplement poursuivre l'étude du bill.

Le président: Les députés doivent tenir compte du fait que l'étude de tout article sauf le premier se fait selon des règles très strictes. La raison d'être de ces dernières c'est d'éviter que nous nous retrouvions dans une situation difficile où nous aurions des amendements visant en même temps des articles ou des annexes différents. On semblerait disposé, comme je l'ai proposé, de reporter l'étude des annexes A, B et C et de passer à l'annexe D. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La Chambre passe maintenant à l'étude de l'annexe D. Lorsque nous avons interrompu nos travaux hier soir, c'était le député de Selkirk-Interlake qui avait la parole.

Sur l'annexe D.

M. Sargeant: Monsieur le président, j'étais en train de parler hier soir des malheurs qu'entraîneraient pour l'industrie de la pêche du Manitoba deux vilains petits poissons, soit l'alose à gésier et l'éperlan arc-en-ciel, si on acceptait le projet de dérivation Garrison tel que nous le présentent les planificateurs du Dakota du Nord. En revenant à mes propos d'hier soir, je suis frappé par le mystérieuse ressemblance que l'on peut constater entre la pollution de l'environnement et une pollution politique récente qui est aussi remontée des États-Unis vers le nord. D'une part, il y a une pollution de l'environnement qui par un erreur dans l'entreprise humaine, menace de se déplacer vers le nord et de causer des torts immenses à l'économie du Manitoba. Cette pollution de l'environnement prendrait la forme d'un accroissement très important de la quantité de produits chimiques dans l'eau, ce qui aurait des conséquences néfastes sur l'approvisionnement en eau des localités, sur l'agriculture et sur l'industrie de la préparation des aliments, entres autres. Cette pollution nous arriverait aussi sous la forme des deux poissons charognards voraces que j'ai déjà mentionnés.

La pollution politique qui arrive en même temps promet d'avoir des résultats aussi horribles pour le Canada. Cette pollution, cette nouvelle merveille du gouvernement, c'est la philosophie du néo-conservatisme. Ce polluant politique est né dans les eaux troubles américaines, comme les poissons charognards de la Garrison. Et comme ces poissons, le néo-conservatisme a émigré vers le nord en dévorant presque tout ce qu'il y a de bon dans notre pays. Je pourrais développer ce parallèle. Le néo-conservatisme . . .

M. McGrath: Monsieur le président, j'hésite à interrompre le député, parce que les problèmes de la déviation de Garrison m'intéressent fortement, ainsi que les effets qu'ils vont avoir sur les très importantes pêcheries manitobaines. Mais j'estime que le député s'écarte du sujet quand il se lance dans une tirade sur le néo-conservatisme.

Le président: Je ne peux vraiment pas faire le gendarme et bondir à chaque remarque. Mais—et cela n'est pas vraiment lié à la remarque du ministre—je crains que le député parle d'environnement plus que de toute autre chose. J'ai parcouru les annexes pour voir s'il y était question du ministère de l'Environnement, mais je n'ai rien trouvé.

Même si le député a commencé à l'Annexe A hier soir, j'espère que ses observations porteront d'une façon quelconque sur l'Annexe D ou l'un de ses postes.

M. Sargeant: Monsieur le président, je quitte donc ce sujet pour le moment, puisqu'il énerve l'autre côté.

M. McGrath: Contentez-vous de la pêche.

M. Sargeant: Je vais donc changer de sujet immédiatement pour parler de quelques questions qui préoccupent les pêcheurs intérieurs, qui risquent fort d'avoir à souffrir de ce vilain néo-conservatisme. La première a été examinée assez longuement hier soir par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, qui parlait de la pêche maritime. Je vais l'envisager du point du vue du Manitoba. Je parle en particulier de la subvention de 35 p. 100 pour les bateaux de pêche. Comme le disait hier soir le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, cette subvention est suspendue et, depuis plusieurs mois, aucun pêcheur du Canada ne l'a touchée.

Au Manitoba, il en résulte actuellement un problème assez grave. Il y a quelque 90 pêcheurs qui ont demandé au ministère la subvention. Le montant total réclamé au titre de cette année se situe aux alentours de $140,000 à $150,000. Jusqu'ici, $20,000 seulement ont été versés au Manitoba. L'an dernier, le montant avait été de $280,000, et l'année précédente de $180,000. Le Manitoba trinque cette année, et le problème y est encore aggravé par le refus de la Manitoba Credit Corporation de prêter aux pêcheurs qui ne font pas une mise de 35 p. 100. Les années précédentes, cela n'entraînait pas de difficulté puisqu'il y avait la subvention.

● (1250)

M. Breau: Grâce au bon programme libéral.

M. Sargeant: Oui, effectivement, mais il a disparu malheureusement. Au Manitoba cela ne nuit pas seulement aux pêcheurs, mais aussi aux constructeurs de bateaux. Dans ma circonscription de Selkirk-Interlake, il y a deux entreprises, Gimli et Lake Winnipeg-Boatworks, qui sont sérieusement touchées. Il s'agit de deux petites entreprises qui comptent sur le volume d'affaires que leur procurent les pêcheurs locaux. Quand une subvention de ce genre est suspendue, les constructeurs de bateaux s'en ressentent. En ce moment, ces deux entreprises s'attendent à un mauvais hiver. Elles auront même très probablement à mettre à pied du personnel, et à fermer leurs ateliers pendant l'hiver.

Deux autres constructeurs du Manitoba, Lakeside Boatworks et Lake Winnipegosis Boatworks, qui se trouvent dans la circonscription voisine de Dauphin, sont encore plus touchés que Gimli, puisqu'ils ont dû interrompre leur activité. Les quatre constructeurs manitobains estiment qu'ils ont perdu cette année $500,000 d'affaires, ce qui est beaucoup pour de petites entreprises. Je signale que 35 p. 100 de $5,000, cela donne un chiffre voisin du montant des subventions qui n'ont pas été accordées cette année au Manitoba.

A ce sujet j'aimerais demander au ministre quelles mesures il a prises, le cas échéant, pour rétablir ce programme. Si rien n'a été fait, pense-t-il que le programme va être rétabli dans un très proche avenir? Puis-je demander si notre procédure permet au ministre de répondre maintenant ou si je dois poursuivre et attendre qu'il réponde plus tard?

Le président: Libre à vous. Si le député utilise tout son temps de parole, il peut s'en servir pour présenter immédiatement ses observations. S'il veut obtenir immédiatement la réponse à ses questions, le temps que passera le ministre à lui répondre sera défalqué des 20 minutes du député. C'est donc à lui de décider.

M. Sargeant: J'ai un autre sujet à aborder et ma question ne me prendra pas très longtemps. J'expose d'abord la situation et ensuite je pose ma deuxième question. Peut-être le ministre voudra-t-il alors répondre aux deux questions.

Le second point concerne l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Ces dernières semaines, le ministre des Ressources du Manitoba, M. Brian Ransom, a déclaré qu'il permettrait peut-être aux pêcheurs professionnels de se retirer de l'Office. Comme le sait très bien le ministre et comme le savent sans doute la plupart des députés intéressés, l'Office avait été initialement constitué en 1968-1969 afin d'assurer une commercialisation bien ordonnée du poisson pris dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les provinces des Prairies et dans certaines parties du nord-ouest de l'Ontario. Il est un peu ironique de constater qu'un autre adepte du néo-conservatisme, M. Sterling Lyon, ait été responsable de la création de l'Office. La nécessité en était devenue évidente, au milieu des années 60, lorsqu'une poignée seulement d'entreprises américaines exerçaient le monopole sur la vente et la transformation du poisson. Ce qui fait que les pêcheurs devraient vendre leurs prises à vil prix.

Les députés de notre parti et la plupart des pêcheurs manitobains craignent à l'heure actuelle qu'avec la disparition de l'Office, les pêcheurs ne gagnent peut-être que quelques avantages à court terme, mais qu'à long terme les grandes entreprises américaines ne s'emparent sans doute à nouveau du marché et ne décident encore une fois à leur guise le prix d'achat des prises. Je crois savoir que le secrétaire parlementaire du ministre s'est vu confier la tâche d'enquêter sur l'Office et de décider de son avenir.

Je demande si le rapport a été reçu et ce que le ministre va recommander. Recommandera-t-il de démanteler l'Office ou de laisser le secteur privé lui faire concurrence? Ma crainte et celle de nombreux pêcheurs du Manitoba est que l'Office parte perdant. Les pêcheurs du Manitoba ont généralement exprimé le désir de garder l'Office tel qu'il est. Quand les entreprises privées dominaient le marché, jusqu'à la fin des années 60, les pêcheurs se faisaient offrir un prix au début de la saison, mais à la fin, le prix changeait et les pêcheurs restaient le bec dans l'eau. Ils préfèrent la façon actuelle de procéder qui produit l'effet contraire. L'Office leur offre un prix au début de la saison et le prix meilleur que prévu qu'il obtient à la fin de la saison est à l'avantage des pêcheurs manitobains.

En un mot, mes deux questions portent sur les subventions aux bateaux de pêche intérieure et sur l'avenir de l'Office de commercialisation.

M. McGrath: Monsieur le président, je voudrais d'abord m'excuser d'avoir interrompu le député. Je ne savais pas que c'était son premier discours à la Chambre. Je serais même disposé à l'écouter parler du néo-conservatisme.

Le député a soulevé deux points dont je voudrais parler maintenant, même si j'avais l'intention d'attendre que tous les députés aient parlé une fois avant d'intervenir. Il a donc soulevé deux questions précises: l'une au sujet du programme de subventions des bateaux de pêche et l'autre au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

En ce qui concerne la première, nous avons l'intention de rétablir le programme de subventions des bateaux de pêche pour le reste de l'année et d'en instaurer une version modifiée l'année prochaine. Mais je dois dire au député que le gouvernement a l'intention de mettre un terme à ce programme; d'ailleurs, il l'a fait savoir aux ministres des provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas que nous le jugeons inutile. Tout simplement, nous ne pensons pas qu'il devrait rentrer dans les attributions de mes collègues le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Expansion économique régionale d'administrer des subventions aux bateaux de pêche. Nous croyons qu'il devrait s'agir avant tout d'un programme provincial jumelé à un autre programme qui, lui, ne serait pas administré par ce ministère. Dans certains cas, cependant, il sera nécessaire d'user de divers stimulants pour favoriser la mise en valeur de nouvelles pêcheries. C'est peut-être l'un des moyens dont nous pourrions user pour promouvoir de nouvelles pêcheries.

Quant à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, mon secrétaire parlementaire donnera une réponse plus détaillée. On procède présentement à une révision qu'il est chargé de coordonner au sein du ministère. Des réunions se sont tenues avec la plupart des provinces, à l'échelon des experts. Il en ressort qu'il n'y a pas de consensus entre les provinces participantes au sujet de l'Office, ce qui rend notre décision d'autant plus difficile à prendre. Nous étudions donc toutes les possibilités, mais nous n'avons pas encore tous les éléments en main. Lorsque l'étude sera complète, nous prendrons une décision sur l'avenir de l'Office.

Je tiens à rappeler au député que, sauf erreur, l'Office sera l'objet de discussions au comité permanent, la semaine prochaine, lorsque ce dernier reprendra l'étude du budget des dépenses. Il nous sera peut-être possible alors d'exposer dans les détails les résultats que notre étude aura donnés d'ici là. Mais je tiens à dire au député que l'étude est en cours, mais que je ne pourrai lui donner de plus amples informations que lorsqu'elle sera terminée et aura fait l'objet de consultations à l'échelon politique. Je crains de ne pouvoir rien ajouter pour l'instant.

M. Cyr: Monsieur le président, puis-je dire qu'il est 1 heure? Avant la suspension, cependant, puis-je demander au ministre s'il sera ici cet après-midi?

M. McGrath: Monsieur le président, le député devrait savoir que je suis toujours présent à la Chambre le vendredi.

Le président: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

Le vice-président: Lorsque le comité a suspendu ses travaux à 1 heure, l'annexe D du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, était à l'étude, et le député de Gaspé avait la parole.

[*Français*]

M. Cyr: Merci, monsieur le président, je n'ai pas l'intention aujourd'hui de faire un long exposé sur la situation des pêches au Québec, si ce n'est d'informer la Chambre que l'industrie des pêches en Gaspésie a connu de grands succès depuis que je suis leur représentant à la Chambre des communes.

Les revenus des pêcheurs ont sensiblement augmenté au cours des dernières années dans la province de Québec et le nord du Nouveau-Brunswick et cela, monsieur le président, grâce aux politiques mises en œuvre par l'ancien ministre des Pêches, le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc). Toutefois, les pêcheurs du Québec, les propriétaires d'établissements de pêche, les employés des usines de transformation sont très inquiets des récentes mesures prises par l'honorable ministre de ce gouvernement progressiste conservateur et surtout aussi des restrictions budgétaires qu'on a apportées ou qu'on se propose aussi d'apporter au budget de 1980-1981 sur les ports pour petites embarcations. Depuis 10 ans, le gouvernement libéral a mis en place des quais, des havres de pêche, des débarcadères, qui répondent aux besoins de l'industrie des pêches en Gaspésie. Il y a encore beaucoup à faire parce qu'on ne peut pas tout faire dans la même période.

Et le ministre a beaucoup de dossiers à son bureau à Ottawa, qui lui furent envoyés ou remis par l'ancien ministre à l'effet qu'il y a encore des travaux à exécuter en Gaspésie, et j'espère que les crédits seront disponibles, monsieur le président, pour qu'on puisse construire l'éperon que nous avons demandé au quai de Sainte-Anne-des-Monts, la construction de la Phase II des travaux au havre de pêche de Tourelle, le brise-lames et la rampe de lancement à Cloridorme, l'enrochement du petit débarcadère à Cap-à-l'Ours, des travaux à la Phase II du havre de l'Anse-au-Beaufils, des améliorations aux structures du dragage et du havre de Sainte-Thérèse, le débarcadère de Grande-Rivière, les réparations majeures au débarcadère de Newport, de même que la rampe de lancement. De plus, le ministère des Pêches et des Océans s'était engagé à contribuer à l'aménagement des havres de pêches artisanale et touristique à même l'entente Canada-Québec pour le développement touristique de cette zone. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les dossiers sont au bureau du ministre, et je compte bien qu'une partie des prévisions budgétaires de 1980-1981 sera affectée pour entreprendre ces travaux.

● (1410)

Le ministre des Finances (M. Crosbie) et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) disent que l'ancien gouvernement a trop augmenté le déficit canadien. Dans le passé, le gouvernement a pris des mesures pour pouvoir réduire les dépenses, diminuer les déficits, mais il ne les a jamais prises, monsieur le président, sur le dos des pêcheurs du Québec ou de l'Est du Canada. C'était pour le gouvernement libéral une classe privilégiée. Le candidat progressiste conservateur, lors des dernières élections, dans la circonscription de Gaspé, de même que tous les candidats progressistes conservateurs dans l'Est du Québec, ont promis qu'ils donneraient accès aux havres de pêche, aux pêcheurs par des réparations majeures, et que l'on construirait des rampes de lancement ici et là. Où va-t-on pouvoir exécuter ces travaux avec les coupures de budget annoncées par ce gouvernement?

Monsieur le président, je me pose la question depuis que ce gouvernement est au pouvoir et surtout au sujet de la position prise par les anciens députés progressistes conservateurs qui siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, qui sont le gouvernement, et les nouveaux députés qui nous arrivent de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, où sont-ils pour défendre les intérêts des pêcheurs? Nous ne les entendons plus parler, monsieur le président. Ils sont muets, ils sont doux comme des moutons. Je parle particulièrement du député de l'Île-du-Prince-Édouard, du député de Malpèque (M. Gass), du député de Cardigan (M. MacDonald), du député de Hillsborough (M. McMillan) et du secrétaire d'État et ministre des Communications, le député d'Egmont (M. MacDonald). Nous ne les avons pas encore entendus à la Chambre défendre les intérêts des pêcheurs, et surtout des pêcheurs côtiers, et critiquer la politique du ministre relativement à l'accès au golfe des grands chalutiers.

Je dois dire aux pêcheurs du Québec que s'il y a coupures du budget, ce n'est pas seulement dans la province de Québec, c'est dans toutes les autres provinces des Maritimes. Nous intervenons et je compte bien que les autres députés du gouvernement puissent faire de même et parler fort pour que les pêcheurs puissent obtenir justice de ce nouveau gouvernement. Je désire maintenant parler de l'entrée dans le golfe des gros chalutiers. Monsieur le président, qu'il soit dit tout d'abord que les gestes posés par l'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath), depuis qu'il est ministre de ce gouvernement, n'ont pas contribué à rétablir l'équilibre dans la bataille de l'unité nationale. Depuis 1970 que le gouvernement précédent fait des efforts pour rétablir les stocks de poissons dans le golfe Saint-Laurent et dans tout l'Est du Canada, et il l'a montré en établissant une zone de 200 milles. De plus, en 1976, l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc), voyant que la situation était devenue tragique et qu'il ne restait plus dans le golfe que la petite morue de 15 à 18 pouces, a interdit l'accès au golfe des gros chalutiers.

Dans un intervalle de trois ans, monsieur le président, nous voyons aujourd'hui les pêcheurs prendre de la morue de 25, 30, 40 pouces, ce qui ne s'était pas produit depuis au moins une quinzaine d'années. Le gouvernement fédéral a dû pour cela réduire les contingents dans le golfe Saint-Laurent et durant quelques années réduire même la durée de la saison de la pêche. Nous avons mis en place des programmes de 2c. et 3c. la livre pour pouvoir subventionner les pêcheurs, pour aider les transformeurs de poissons et les usines de traitement, et même pour subventionner les gros chalutiers en vue de les équiper pour aller dans la zone de 200 milles.

Ces programmes ont coûté aux contribuables canadiens la somme de 117 millions de dollars en quatre ans. Mais cela a été profitable. Nous avons augmenté les stocks de morue dans le golfe Saint-Laurent mais voilà qu'avec ce nouveau ministre, on ouvre la porte du golfe pour laisser entrer le requin de ces grosses compagnies de finance, de ces grosses compagnies de transformation de poisson de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

La déclaration du 27 août de l'honorable ministre a pris tout le monde par surprise. Peu importe ce qu'a dit l'honorable ministre à la Chambre, qu'il y ait eu consultation, je dis que cette déclaration a pris tout le monde par surprise. Peut-être que cela n'a pris ni la National Products ni la Nickelson ni peut-être le député de South Shore (M. Crouse) par surprise, mais le reste des Canadiens, oui. Le ministre déclare à la Chambre que les provinces ont été consultées, et cela par l'entremise du comité consultatif du poisson de fond à une assemblée tenue à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 11 juillet. Le ministre, ses fonctionnaires et quelques députés progressistes conservateurs du sud de la Nouvelle-Écosse semblent donner une drôle d'interprétation au procès-verbal de la réunion du comité consultatif que l'honorable ministre a cité à ce comité hier soir, et en accusant aussi un représentant du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick de ne pas avoir informé son ministre qu'il y avait eu consultations lors de cette réunion. Le représentant du gouvernement du Nouveau-Brunswick aura sans doute l'occasion de lire le compte rendu officiel des *Débats* d'hier soir et celui d'aujourd'hui et de répondre à l'honorable ministre.

J'ai été un peu déçu hier soir lorsque l'honorable ministre a accusé un fonctionnaire de ne pas avoir fait son travail. Et je me suis dit, s'il accuse un fonctionnaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick de ne pas avoir fait son devoir, demain ce sera peut être le gouvernement du Québec ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Donc ce matin, j'ai communiqué avec le gouvernement de la province de Québec, monsieur le président, relativement à l'interprétation du procès-verbal de l'assemblée du 11 juillet qui s'est tenue à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Pour les gens qui ne sont pas au courant de la situation, et je vois que de nombreux étudiants sont dans les tribunes aujourd'hui, je résumerai les faits. Le 27 août, l'honorable ministre a déclaré qu'il y avait un surplus de 10,000 tonnes métriques de disponibles aux pêcheurs dans le golfe Saint Laurent, et à la même occasion, il annonçait que 6,000 tonnes devaient être attribuées aux grands chalutiers de 100 pieds et plus. C'est le dernier volet de ce communiqué qui a pris tout le monde par surprise.

Or, le ministre se défend, comme en fait foi le procès-verbal, à la page 2, et je cite:

> Les membres sont dans l'ensemble en faveur d'une augmentation du TPA actuel; cependant, la possibilité d'une augmentation du TPA et les allocations aux bateaux de plus et de moins de 100 pieds font apparaître des opinions contradictoires.

Monsieur, le ministre, s'il appelle cela consultation avec le Québec, je me demande ce qu'est une consultation. Et à 12 heures 45 ce midi, l'honorable ministre, répondant à une question d'un député du Nouveau parti démocratique sur le prix du poisson salé, disait qu'il devait y avoir consultation avec les provinces, et même un consensus avant de faire certains changements. Je suis d'accord avec lui. C'est cette politique qui doit être suivie. Mais elle n'a pas été suivie lorsqu'il s'est agi de faire entrer dans le golfe Saint-Laurent des gros chalutiers de 100 pieds et plus, monsieur le président. Et voici la communication que j'ai reçue ce matin du représentant du gouvernement de la province de Québec, M. Bourque, qui était au comité. Il m'a dit ceci, et je cite:

> Nous avons discuté d'une augmentation du 4T, de 36,000 à 46,000 tonnes.
>
> C'est un représentant de l'industrie des pêches du Québec, M. Richard Lapointe, qui en a fait la proposition. Un consensus a bien été obtenu pour augmenter le contingent de 36,000 à 46,000 tonnes, mais pas pour la répartition du contingent et le rapport en fait état. Par la suite, il n'y a eu aucune consultation concernant la répartition et c'est pourquoi le gouvernement du Québec a fait des représentations en date du 5 septembre 1979, dans un télégramme adressé à l'honorable James McGrath, et voici le texte du télégramme.
>
> DE: Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce
>
> A: James McGrath, ministre des Pêches et des Océans.
>
> DATE: le 5 septembre 1979.
>
> Nous nous réjouissons de l'augmentation du contingent de 4T et 4Vn de 10,000 tonnes métriques de morue dont nous avons appris la nouvelle par votre communiqué du 27 août 1979.
>
> D'autre part, nous nous opposons à ce qu'une partie de ces 10,000 tonnes métriques de morue soit attribuée à des bateaux de plus de 100 pieds dont le port d'attache est à l'extérieur du golfe Saint-Laurent.
>
> Cette flotte de navires de plus de 100 pieds, basée à l'extérieur du golfe Saint-Laurent, a bénéficié d'une augmentation de contingents de morue très importante dans le 4VSW et a connu de bons résultats dans leurs opérations dans 2J3KL depuis le début de 1979.

Nous avons accepté que les navires de plus de 100 pieds, basés à l'extérieur du golfe Saint-Laurent aient encore des contigents dans 4RS, 3PN et 4VN en 1979. Toutefois, ce devait être la dernière année.

Nous nous permettons de vous rappeler que nous demandons que le poisson du golfe Saint-Laurent doit être réservé en exclusivité aux bateaux dont le port d'attache est à l'intérieur du golfe Saint-Laurent.

Rodrigue Tremblay.

Monsieur le président, le représentant de la province de Québec ce matin m'a aussi déclaré que les propriétaires des grands chalutiers, c'est-à-dire les compagnies National Products et Nickelson, reviennent régulièrement devant le comité; à toutes les réunions, ils reviennent devant le comité, demandent d'entrer dans le golfe Saint-Laurent, et c'est rejeté. On n'a jamais eu d'étude, de débat de fond au comité consultatif, monsieur le président, sur l'accès des chalutiers au golfe.

L'honorable ministre sait que le Québec n'est pas le seul dans la bataille. L'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, mon collègue de Gloucester (M. Breau) l'a fait valoir hier soir. Le Québec a toujours accepté en dernier un compromis dans les débats entre les niveaux fédéral et provincial. Mais, monsieur le président, l'accès au golfe Saint-Laurent dans la zone 4T par les chalutiers ne peut pas être un compromis acceptable à la province de Québec puisqu'il n'y a pas eu de consultation. Il y a compromis s'il y a consultation; pas de consultation, pas de compromis. Donc le gouvernement de la province de Québec, avec lequel je ne suis pas toujours d'accord, est entièrement contre la décision qu'a prise l'honorable ministre. De plus, l'un des représentants à ce comité, le directeur général des Pêcheurs unis du Québec, dans un exposé que je n'aurai pas le temps de lire aujourd'hui mais qui doit comparaître prochainement devant le comité, dit lui-même qu'il n'y a pas eu de débat au comité si ce n'est que les producteurs, les propriétaires de bateaux, c'est-à-dire les grosses compagnies, ont fait allusion au fait qu'ils aimeraient bien entrer dans le golfe pour pêcher. Donc, il dit qu'il n'en a entendu parler que lorsque le communiqué du ministre a été émis, pour pouvoir autoriser les gros chalutiers à pénétrer dans le golfe. Et, monsieur le président, il n'y a pas seulement le gouvernement et les grosses compagnies, il y a aussi les unions ouvrières. J'ai en main un télégramme du Syndicat national des employés de l'usine de Newport, envoyé par M. Odilon Gionest, président, et je cite:

Nous désirons par la présente vous informer que nous sommes opposés à l'entrée des chalutiers de 100 pieds et plus dans le golfe Saint-Laurent, à compter du 1er novembre 1979, pour y capturer 6,000 tonnes métriques de morue.

Nous sommes d'avis que le poisson qui sera ainsi capturé viendra automatiquement réduire le potentiel des captures de morue au printemps prochain pour les chalutiers de moins de 100 pieds . . .

Et il continue en disant qu'il demande d'intervenir. J'en ai des centaines de ces télégrammes, monsieur le président, que je pourrais lire.

Je n'ai plus que quelques minutes à ma disposition pour demander à l'honorable ministre de revenir sur lui-même et d'être un bon Canadien, de penser aux modestes pêcheurs, ce qu'il a déjà fait d'ailleurs. Dans un discours sur la morue du Nord qu'il a prononcé le 30 août 1979, à Corner Brook (T.-N.), il disait ceci, et je cite:

Notre politique, ma politique, à ce sujet est simple et bien définie. Les pêcheurs côtiers ont priorité d'accès à la ressource. Pour eux, pour ceux qui travaillent dans les usines de traitement, pour leurs familles, pour les collectivités dans lesquelles ils vivent, le droit et la possibilité d'accéder à cette ressource est indispensable car ils ont des liens particuliers, très particuliers, avec ces stocks, liens que reconnaît le gouvernement du Canada.

[M. Cyr.]

Monsieur le président, si le gouvernement du Canada reconnaît le droit à ces pêcheurs d'avoir accès les premiers aux ressources du golfe, j'aimerais bien qu'il le dise aujourd'hui et qu'il annule ces politiques qu'il a mises de l'avant et s'il les retire cela va être conforme à la réunion tenue en octobre.

● (1420)

[*Traduction*]

Cela serait conforme au rapport du sous-comité consultatif sur les poissons de fond de l'Atlantique qui, à la page 6, recommande:

Qu'on interdise graduellement, entre 1980 et 1986, aux chalutiers mesurant plus de 100 pieds de pêcher le poisson de fond dans le golfe, parallèlement à l'expiration graduelle du traité avec la France.

[*Français*]

Et on continue plus loin et on dit qu'on devrait même prohiber certains bateaux portant des agrès pour détruire les fonds marins. Monsieur le président, je m'en voudrais de ne pas dire à la Chambre comment nous sommes déçus, comment les pêcheurs du Québec, les producteurs et tous les gens intéressés à l'industrie de la pêche sont déçus de la position qu'a prise l'honorable ministre. Je lui demande de lire tous les Telex envoyés les 5, 11, 17, 23, 24 juillet par les Pêcheurs-Unis du Québec lui demandant d'avoir ce supplément des stocks de 10,000 tonnes, mais jamais il n'a été question d'autoriser les chalutiers de plus de 100 pieds de venir pêcher ce poisson qui est réservé aux pêcheurs côtiers. Je compte sur la bonne volonté de l'honorable ministre afin de mettre fin à ce débat.

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Je dois aviser le député que son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Rose: Monsieur le président, étant donné que le ministre des Pêches et des Océans est avec nous cet après-midi, je voudrais lui poser brièvement quatre questions importantes qui concernent les pêcheurs de la côte ouest. Étant donné que je ne prendrai pas tout le temps qui m'est alloué pour poser ces questions, j'en poserai peut-être une autre sur un sujet culturel et nous pourrions examiner le tout en même temps.

Certaines parties du débat d'hier soir m'ont beaucoup intéressé, surtout les interventions du député de Westmorland-Kent, l'ancien ministre des Pêches. Le ministe actuel siégeait au comité permanent des pêches et forêts à l'époque où le système des permis A et B pour la pêche au saumon, dit système Davis, a été mis en vigueur. Je ne m'en souviens pas très bien, mais je crois qu'il s'y était opposé. Personnellement, je m'y suis opposé parce que j'estimais que les permis devaient être attribués aux pêcheurs plutôt qu'aux bateaux.

L'industrie de la pêche de la côte ouest—surtout celle de la pêche au saumon—traverse actuellement une période extrêmement difficile due à la surcapitalisation et à certains autres problèmes.

Dans ma première question, je voudrais demander au ministre s'il a des projets qui permettraient de décourager cette capitalisation excessive ou de modifier d'une autre façon la procédure de délivrance des permis à laquelle, je crois, il s'était opposé. S'il a des projets quelconques, j'aimerais en entendre parler.

● (1430)

La surcapitalisation signifie que des sommes de plus en plus importantes sont investies dans divers engins et bateaux de pêche alors qu'il y a moins de poissons. Il s'ensuit une diminution du rapport entre les investissements et les revenus de la pêche, c'est-à-dire de la productivité, bien que les prix aient augmenté au cours des dernières années.

Le ministre a-t-il l'intention de modifier les caractéristiques des permis? S'intéresse-t-il au problème de la surcapitalisation dans le secteur de la pêche? Je vais d'abord poser toutes mes questions, et s'il reste assez de temps après les réponses du ministre j'aimerais passer à un autre sujet, mais toujours dans le cadre des articles à l'étude.

Les pêcheurs du Fraser qui pratiquent la pêche aux filets maillants, dont beaucoup sont mes commettants de longue date, sont en train de perdre leur identité. Ils ne peuvent vivre de leurs prises, bien que je doive admettre que l'année dernière a été meilleure que la précédente. Pour avoir un revenu convenable, ils sont obligés d'abandonner la pêche aux filets maillants dans les parties du Fraser qu'ils connaissent depuis toujours. Pour justifier leurs investissements, ils doivent aller plus loin au large. Ils ont eu, je crois, 16 jours de pêche l'année dernière, ce qui est nettement insuffisant.

Le ministre a demandé aux pêcheurs de lui soumettre des propositions en vue de parvenir à une meilleure répartition. Je pense qu'il n'est pas juste de laisser aux pêcheurs le soin de régler seuls cette question. J'aimerais savoir si le gouvernement s'apprête à proposer quelque chose en s'appuyant soit sur le rapport, soit sur les recommandations du rapport Sol Sinclair qui a été déposé. Jusqu'à présent, je n'ai pas connaissance que des mesures aient été prises.

Je voudrais savoir deux choses: d'une part, quand les recommandations de M. Sinclair seront-elles mises en œuvre? D'autre part, le gouvernement a-t-il des propositions à faire au sujet de la réglementation des quantités pêchées? Cela éviterait les conflits avec les pêcheurs, de même que les problèmes susceptibles de se poser avec les Américains, notamment dans le cas du thon.

Certaines personnes que je représente et moi-même sommes inquiets de constater qu'il existe des moyens de se soustraire au contrôle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Bien sûr, nos compagnies de pêche canadiennes ont été, dans une large mesure, aux mains d'intérêts américains. Mais, maintenant, les Japonais, par exemple, investissent jusqu'à 25 p. 100 dans les sociétés de pêche canadiennes. A mon avis, il se pourrait que les Japonais mettent la main sur notre industrie, sans autre formalité—et en fait, l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'est rien qu'une simple formalité—ce qui ne serait pas à notre avantage.

Hier soir, le député de Westmorland-Kent a parlé des vives inquiétudes que nous cause l'intégration verticale dans l'industrie de la pêche. Autrement dit, les compagnies possèdent les bateaux et, bien souvent, les permis pour ces bateaux. Ce sont souvent elles qui attribuent ces bateaux. Cela me rappelle une chanson d'Ernie Ford «You owe everything to the company store». Le ministre s'en souviendra peut-être, lorsque nous étions à Prince-Rupert, ces contrats avaient été qualifiés de léonins. Le ministre regrette-t-il, comme son prédécesseur, que nous ayons laissé l'intégration verticale prendre de telles proportions dans l'industrie de la pêche? Compte-t-il prendre des mesures pour renverser la situation? Cette question est sans doute fort claire.

Je me dispenserai de dire à quel point la situation aujourd'hui est terrible, que tout est de la faute du ministre et que, de ce côté-ci, nous sommes tous des anges. Néanmoins, comme c'est lui le ministre, il doit faire face à ses responsabilités et s'il est prêt à accepter le blâme, c'est très bien. L'ancien ministre a regretté que, dans sa province, les pêcheurs n'aient aucun droit de négociation, sauf pour l'assurance-chômage et je pense que, nulle part, les pêcheurs n'ont le droit de négociation. Ils n'ont pas les droits les plus élémentaires des syndiqués, car les tribunaux les ont considérés comme des co-exploitants. Chaque fois qu'ils font grève, cela devient de la conspiration.

Je sais que les pêcheurs ont communiqué avec le ministre de l'Environnement. Ce dernier a rencontré des représentants du syndicat des pêcheurs. Dans une lettre, il leur a dit avoir l'intention de consulter le ministre des Pêches et des Océans ainsi que le ministre du Travail afin de voir si, au terme d'un siècle de négligence dont les deux vieux partis sont aussi coupables l'un que l'autre, il n'y aurait pas moyen de rendre justice aux pêcheurs au cours de la présente session. Je ne veux pas dire la restauration des droits, car ils n'en ont jamais eu. Nous devrions toutefois prévoir des mesures législatives qui tiennent compte des besoins des pêcheurs qui, somme toute, font presque office de serfs sur ces embarcations. Ce n'est pas parce qu'ils reçoivent une part des prises qu'ils participent à part entière à l'entreprise. Je suppose que seul un juriste pourrait prouver le contraire d'une façon ou d'une autre. Ces pêcheurs sont plutôt comme des serfs féodaux.

J'espère que le ministre a l'intention de faire quelque chose à ce sujet et de veiller à ce que les travailleurs les plus opprimés du pays jouissent de droits de négociation modernes et dignes. Ces pêcheurs reçoivent des allocations d'assurance-chômage, grâce au gouvernement précédent. Je reconnais que, certaines années, quelques pêcheurs se tirent fort bien d'affaire. Toutefois, il suffit d'examiner les revenus moyens des pêcheurs, pour constater qu'il s'impose de toute urgence de prendre des mesures concrètes, en vertu desquelles ils pourront faire la grève, pour régler un grief ou un autre, sans avoir à traverser les barricades érigées par la police et sans se retrouver devant les tribunaux. Je m'associe à l'ancien ministre de Westmorland-Kent qui s'est dit désolé de l'absence de droits à la négociation dans sa province. Je suis d'accord avec lui. Les pêcheurs doivent-ils se soumettre à cette procédure chaque fois qu'ils souhaitent faire valoir leurs droits civils ou ceux dont bénéficient les autres travailleurs? J'attends avec impatience les réponses à mes questions.

M. McGrath: Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement les questions posées par mon collègue. Il me fait plaisir de le voir de retour parmi nous, à la Chambre, et je me réjouis à l'avance de sa participation et de sa contribution à nos délibérations. J'essaierai de répondre à ses questions de la façon la plus succincte possible eu égard au fait que nous étudierons ces questions en détail plus tard, pour voir s'il y a lieu ou non de faire une recherche plus complète. Le cas échéant, mon secrétaire parlementaire déposera ces réponses devant le comité à une date ultérieure.

En ce qui concerne la première question sur les permis de catégorie A et B et l'inquiétude manifestée par le député au sujet de la surcapitalisation, je suppose qu'il est au courant de

l'existence d'un moratoire en ce moment. Le nombre de permis de la catégorie A accordés jusqu'ici ne s'est pas accru. En fait, le nombre des permis de cette catégorie est passé de 5,800, en 1969, à 4,400, en 1979.

M. Rose: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il d'apporter une précision en ce moment?

M. McGrath: Oui.

M. Rose: Monsieur le Président, ma question ne portait pas sur le nombre de permis, mais sur la poursuite du programme. S'il est vrai qu'il y a moins de bateaux, leur équipement est plus complexe. Or, pour se procurer un tel équipement, les pêcheurs sont obligés d'engager des fonds excessifs.

M. McGrath: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je comprends les inquiétudes du député. Si on a tendance à employer des bateaux plus petits, c'est à cause du moratoire. Je m'efforcerai d'obtenir une réponse plus détaillée que le secrétaire parlementaire présentera. Je pensais que nous allions parler cet après-midi de la zone nº 40 réservée à la pêche à la morue dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent. Toutefois, je veillerai à ce que l'on réponde à la question du député sur les permis A et B de même que sur les investissements excessifs.

Quant aux recommandations du rapport Sinclair, le ministre a indiqué que ce document était public depuis 1978.

M. LeBlanc: Depuis la fin de l'année 1978.

● (1440)

M. McGrath: A ma connaissance, il n'a jamais été déposé à la Chambre. Il n'a pas été non plus renvoyé à un comité de la Chambre. J'ai bon espoir de faire renvoyer le rapport Sinclair au comité permanent des pêches et des forêts pour qu'il examine ses recommandations à la lumière des besoins réels de la fin des années 70 et des besoins futurs des années 80. J'espère que le comité étudiera le rapport et fera appel à M. Sinclair comme expert . . .

M. Rose: Pas le Sinclair qui est assis à côté de vous.

M. McGrath: Je suis sûr que Sinclair apporterait une contribution aussi valable si je le lui demandais.

M. Breau: Vous devriez le renvoyer au comité des pêches.

M. McGrath: En renvoyant le rapport Sinclair au comité permanent, nous reconnaîtrions la nécessité de ré-examiner la politique d'attribution des permis et en fait, la nécessité de formuler une nouvelle politique qui sera la pierre angulaire de la gestion des pêches tant pour la côte est que la côte ouest.

Le député a parlé des investissements étrangers et des inquiétudes qu'ils suscitaient sur la côte du Pacifique. Je comprends d'autant mieux ces sentiments que je les ai éprouvés moi-même lorsque je me suis rendu sur la côte du Pacifique à titre de ministre des Pêches et des Océans. C'est une question qui nous cause des soucis croissants. Toutefois, le problème est du ressort de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. A première vue, je ne pense pas que la situation soit aussi grave qu'on serait porté à le croire, mais je ne suis pas en mesure de l'affirmer. C'est un sentiment viscéral que j'éprouve après être allé sur la côte du Pacifique parler aux pêcheurs et à ceux qui vivent de la pêche.

Quant à l'intégration verticale, elle ne me laisse pas indifférent, car elle pourrait avoir pour effet de restreindre la concurrence dans ce secteur et donc de faire baisser les prix versés aux pêcheurs.

Je ne suis pas en mesure de juger maintenant si nous sommes parvenus au point où cette inquiétude devrait se traduire de façon plus tangible. Il s'agit peut-être d'un grave problème qui se pose sur la côte de l'Atlantique.

M. Rose: L'incidence qu'il a pu avoir sur l'octroi des permis.

M. McGrath: C'est exact et sur toute la question de la gestion des pêches et du droit d'entrer dans ce secteur. Ceci dit, je promets au député que, par l'intermédiaire de mon secrétaire parlementaire, je vais m'efforcer d'obtenir une réponse plus complète à ses questions.

M. Rose: Il y avait une autre question concernant les droits de négociation syndicale. Je me demande si le ministre pourrait en parler.

M. McGrath: En ce qui concerne les droits de négociation syndicale, monsieur le président, cela constitue un problème dans certaines provinces. Ces droits sont en effet du ressort provincial. Les pêcheurs jouissent de droits de négociation syndicale et c'est en tout cas vrai dans ma province. C'est une très bonne chose en soi puisque cela a permis au ministre des Pêches de gérer plus facilement les pêches, car il dispose d'interlocuteurs valables représentant les intérêts des pêcheurs.

M. LeBlanc: Bien dit.

M. McGrath: Le syndicat de Terre-Neuve a remporté un grand succès à cet égard et s'est montré très conscient de ses responsabilités en défendant les revendications des pêcheurs et des travailleurs des conserveries de la province ce qui, à mon avis, est de bon augure pour ce secteur d'activité. J'aimerais bien que cela fasse boule de neige dans tout le pays.

Il faut bien reconnaître que cette industrie n'est jamais à l'unisson et c'est là un problème. Il est bien rare qu'elle se mette d'accord. Toutefois, je crois qu'elle s'efforce actuellement de coordonner son action. Elle sait combien c'est important aussi bien pour négocier avec le gouvernement du Canada que pour participer efficacement à l'élaboration de la politique des pêches et à la gestion des activités quotidiennes de ce secteur.

J'espère avoir donné provisoirement satisfaction au député. Nous nous efforcerons d'étudier ces questions pour voir s'il est possible de lui fournir des réponses plus détaillées.

M. Rose: Monsieur le président, je remercie le ministre pour ses réponses et j'attends avec impatience qu'il me fournisse de plus amples détails. Il m'a un peu déconcerté en disant qu'il appartenait aux provinces d'assurer la défense des droits de négociations des pêcheurs. La pêche hauturière et la pêche au saumon relèvent des lois fédérales.

Le ministre se souviendra sans doute d'une réunion du comité des pêches à laquelle assistaient des représentants du syndicat des pêcheurs de Colombie-Britannique. Cela remonte à quelques années, peut-être sept ou huit. Ils ont critiqué le fait qu'on les traite en «co-équipiers» comme si cela mettait en jeu l'influence du gouvernment fédéral. Je n'irais pas jusqu'à dire pour l'instant que cette question relève uniquement de la compétence fédérale, mais je suis certain que le gouvernement fédéral a au moins certains pouvoirs.

M. LeBlanc: Il s'agissait d'un jugement rendu par la Cour Suprême.

M. Rose: L'ancien ministre me dit que c'était un jugement de la Cour Suprême, donc émanant du pouvoir fédéral.

Maintenant, je voudrais passer des poissons aux films.

Une voix: Vous voulez filmer des poissons?

M. Rose: Non, pas filmer des poissons. Je tiens à protester encore une fois auprès du président du Conseil du Trésor contre les réductions de crédits alloués à l'Office national du film qui bloquent les perspectives d'avenir de l'une de nos institutions les plus prestigieuses. Je dis publiquement au président du Conseil du Trésor ce qu'il sait déjà. Je tiens à ce que tous ceux qui m'entendent sachent bien que nous le savons nous aussi. Ce ne sont pas les réductions originales imposées par le gouvernement conservateur qui sont la cause de tout le mal. Ce sont celles imposées par l'ancien gouvernement qui, par suite de l'inflation, atteignent maintenant 20 p. 100 environ.

Cette fameuse institution canadienne a remporté au moins cinq Oscar et elle a été mise en nomination je ne sais plus combien de fois pour ses courts métrages, ses documentaires et ses films d'essai. Elle fournit des producteurs de film compétents ainsi que d'excellents artistes et techniciens de toutes sortes à l'industrie privée du Canada. Nous avons entendu dire qu'elle ne bat plus que d'une aile, faute de ressources financières. Elle a dû remercier au moins 125 de ses employés, et parmi nos meilleurs. A mon avis, une autre réussite canadienne est condamnée si nous n'intervenons pas.

Le ministre est parfaitement au courant. Ce que je sais, c'est que l'Office a cherché à obtenir du ministre des crédits supplémentaires d'environ un million de dollars et s'est fait proposer une contre-offre de $330,000. Je rappellerai au président du Conseil du Trésor que les réductions qu'il lui a imposées n'en sont que plus graves, car ni les effectifs ni le budget de l'Office n'ont augmenté sensiblement depuis dix ans par rapport aux autres organismes du gouvernement.

Quand je suis entré au Parlement il y a 10 ou 11 ans, le budget pour l'ensemble de l'année se chiffrait à environ 12 milliards de dollars. Nous jugions ce montant énorme, nous pensions que le ciel allait nous tomber sur la tête. Le budget a maintenant quadruplé. Pendant ces mêmes dix années, l'Office national du film, organisme qui a remporté toutes sortes de prix internationaux, n'a connu qu'une bien faible croissance, sinon aucune. Réduire son budget de 12 p. 100, ce qui représente une baisse de 20 p. 100 compte tenu de l'inflation, c'est lui couper la gorge. Je sais que ni le ministre ni le gouvernement ne veulent être les fossoyeurs de l'Office national du film. Les Canadiens ne le leur pardonneraient jamais. Ces miettes qu'on lui donne, ces $330,000, garderont cet organisme en vie, mais ne lui permettront certes pas de perpétuer la qualité du travail et la réputation que nous en sommes venus à attendre de cet organisme.

● (1450)

En outre, le Secrétaire d'État a hâte de régionaliser les types de projections et la production des films de l'Office national du film. Il n'y a aucune chance que cela se réalise. Il n'y a pas assez d'argent pour faire fonctionner convenablement le bureau de Montréal. On me dit qu'il y a là des réalisateurs qui répondent au téléphone, ce qui offre certains avantages puisqu'ils sont ainsi plus accessibles, mais outre le côté légèrement satirique de la situation il s'agit d'une affaire très sérieuse. J'ai en main des lettres des studios de télévision de Lincoln Plaza, à New York, qui supplient le premier ministre de ne pas laisser l'Office national du film faire faillite. Des instances semblables ont été faites par Media Probe, aux États-Unis, une autre maison de production de New York. Ces gens savent le rôle que l'Office national du film a joué dans les domaines de la formation, de l'orientation et des innovations techniques, en ce qui concerne la production des documentaires et autres films.

Je voudrais terminer en . . .

M. Breau: Quand vous voudrez.

Une voix: Tout de suite!

M. Rose: Nous sommes en présence d'un cas spécial; il ne s'agit pas d'un problème ordinaire, il réclame l'attention du gouvernement, car il y a eu négligence. L'ancien gouvernement avait réduit les fonds. Je dis à ces gens qui siègent à ma droite et qui ont hâte que je me taise qu'il n'est pas étonnant qu'ils ne veuillent pas m'entendre parler de ce sujet, car ils sont les vrais coupables. Ils ont voulu être plus catholiques que le pape en matière de restrictions budgétaires depuis deux ans. Devant leur attitude, je vais m'assurer d'épuiser intégralement mon temps de parole, à moins d'une grave indisposition.

On sait que les réductions ont nui énormément à l'Office du film, beaucoup plus que dans une proportion de 10 ou 12 p. 100. Il n'a connu aucune croissance depuis dix ans, et en outre, il n'a pas obtenu de commandes des services gouvernementaux qui auraient pu faire des films, destinés à la communication, aux médias, à la publicité, aux relations publiques, que sais-je encore, ce qui a contribué encore à aggraver ses problèmes. En terminant, je supplie le président du Conseil du Trésor de prendre bravement la parole et de nous dire qu'il est repentant, qu'il regrette ce qu'il a fait et que, pour le bien de la nation, il entend rétablir ce budget.

M. Stevens: Je ne suis pas certain que le député considérera ce que je vais dire comme une forme de rétractation. Je suis certes d'accord avec lui pour dire que le budget de l'Office national du film a été réduit sous le gouvernement précédent. Si je m'en souviens bien, le budget total pour l'exercice financier de 1979 s'établissait à environ 34.1 millions de dollars; dans le présent budget, on a prévu 30.3 millions de dollars. Il est vrai que cette réduction a entraîné de nouveaux maux de tête pour l'Office national du film. Nous en sommes fort conscients et nous comprenons particulièrement la situation dans laquelle l'organisme se trouve.

Je ne suis pas tout à fait sûr, toutefois, de la contre-offre que le Conseil du Trésor, selon le député, a faite en réponse à la demande d'augmentation de l'ordre d'un million de dollars. Si je ne m'abuse, le ministre a, en effet, demandé un million de dollars de plus et nous avons discuté de la possibilité d'utiliser les fonds prévus sous d'autres rubriques dans le budget de l'Office, et qui, pour une raison ou une autre, seraient devenus disponibles. Voilà où en est la question. Nous attendons des renseignements sur la possibilité d'utiliser les fonds qui n'auraient pas encore servi. Nous comprenons la situation difficile de l'Office national du film, mais devant le déficit stupéfiant auquel nous devons faire face, nous hésitons beaucoup à prendre tout nouvel engagement qui pourrait être évité.

M. MacLellan: Monsieur le président, j'aimerais en premier lieu faire une observation générale sur ce que le ministre des Pêches cherche à faire ici. En ce qui concerne l'ensemble de son programme très élitiste—le gouvernement semble vouloir s'inspirer de l'examen mené par l'Agence d'examen de l'investissement étranger, en donnant à une industrie de l'extérieur le libre accès au marché canadien, sans aucune forme de contrôle, comme dans le cas de Petro-Canada, où il veut céder l'industrie pétrolière nationale à des multinationales. Le gouvernement augmente le taux d'intérêt au point que les petites entreprises ne pourront plus faire face à la concurrence.

Je vois sourire le président du Conseil du Trésor. Eh bien, il a de quoi sourire, car ce n'est qu'à lui qu'il faut imputer la responsabilité des programmes élitistes mis en vigueur par le gouvernement. Le ministre sourit. Il sait qu'à diverses reprises, je suis intervenu au nom des provinces de l'Atlantique, et notamment au nom de l'industrie de la houille; à Sydney, il a déjà fallu annuler quelque sept ou huit livraisons par bateau en raison du manque de charbon. Mais cela importe peu ministre. Il lui importe peu qu'on puisse vendre le charbon. Le gouvernement n'a pas prévu dans son programme d'investir dans des régions où le besoin se fait sentir, mais plutôt dans des régions qui n'en ont pas besoin, pour faire profiter les riches. N'est-ce pas exact? Je dois admettre qu'il y a une chose que vous faites très bien. Quand des membres du gouvernement parlent, vos lèvres ne bougent même pas. C'est tout à fait remarquable.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: En ce qui concerne la pêche, je dois dire que le ministre des Pêches semble s'intéresser particulièrement aux entreprises de conditionnement au détriment du secteur de la pêche tout entier. Le ministre des Pêches peut-il me dire combien de faillites il a vu depuis quatre ans parmi les conditionneurs? Ces derniers doivent bien sûr être pris en considération, car ils sont très importants, mais les plus importants sont les pêcheurs côtiers, et je dis au ministre qu'il les a complètement négligés. Il a négligé non seulement leur profession, mais aussi leur mode de vie.

Il semble que le gouvernement est bien décidé à se désintéresser totalement de ces pêcheurs, à ne faire aucun cas de leurs droits de travailler dans les villages et les régions où ils exercent leur métier depuis toujours, et à leur retirer leur gagne-pain. Que dit le ministre des Pêches aux habitants des petits villages des Maritimes quand il leur rend visite? Que leur dit-il quand ils lui expliquent qu'un palangrier de 53 pieds coûte aujourd'hui $500,000 et que le gouvernement a supprimé les possibilités de financement pour ces bateaux? Que leur dit-il quand ils lui demandent comment ils vont faire pour gagner leur vie?

Je prie le ministre de reconsidérer sa politique concernant le financement des bateaux destinés à la pêche côtière et de reconsidérer les politiques qui intéressent ces pêcheurs. Je lui demande de revoir les politiques qu'il a mises en œuvre depuis qu'il est au pouvoir en ce qui a trait à la pêche au crabe. En permettant à de gros bateaux de pénétrer dans le golfe, il a porté un sérieux coup à cette activité qui commence seulement à devenir rentable pour les pêcheurs de l'Île du Cap-Breton.

Je lui demande de reconsidérer sa position sur la pêche au calmar. Il a prêté une oreille bienveillante aux conditionneurs quant ils lui ont affirmé qu'ils n'achètent plus de calmars bien qu'il y en ait actuellement une surabondance.

● (1500)

Mais le raisonnement ne s'arrête pas là. La cause des petits pêcheurs côtiers n'a pas encore été entendue. Si l'offre répond à la demande d'encornets, c'est que les conditionneurs ont déjà rempli leurs congélateurs d'encornets achetés à un prix inférieur au prix actuel du marché. Que peuvent faire les pêcheurs côtiers? Vers qui peuvent-ils se tourner? Ils ne peuvent s'adresser au ministre, car il reste sourd à leurs requêtes.

M. LeBlanc: Ils ne peuvent s'adresser au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

M. MacLellan: La preuve a été faite qu'ils ne peuvent s'adresser au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Ce que veulent les pêcheurs, c'est de pouvoir vendre leurs prises d'encornets bord-à-bord. De l'avis du ministre, c'est impossible. Comment peut-il affirmer qu'il y a surabondance d'encornets sur le marché? C'est ce qu'affirment les conditionneurs parce qu'ils ne veulent plus en acheter. Mais comment vérifier leurs dires?

Nous connaissons bien les habitudes migratoires de certaines espèces de la côte atlantique, mais que savons-nous de celles des encornets? Comment savoir quand ils vont revenir? Où nous renseigner sur leur migration? Comment peut-on dire que le marché est saturé à l'heure actuelle? S'il y a toujours des acheteurs, pourquoi ne pas permettre aux pêcheurs de vendre leurs prises bord-à-bord? Si les pêcheurs sont laissés à la merci des conditionneurs, non seulement eux-mêmes vont-ils en souffrir, mais les conditionneurs aussi.

Si le ministre et le gouvernement paralysent le pêcheur côtier en lui interdisant de pêcher à sa guise, comment va-t-il gagner sa vie? Comment les conditionneurs pourront-ils maintenir les établissements qu'ils exploitent au milieu des villages de pêcheurs? Les conserveries vont fermer et cela entraînera des répercussions. Tout cela sera la faute de la politique du gouvernement actuel, et je pense que les pêcheurs côtiers ont raison de s'opposer unanimement aux politiques du ministre. Assurément, ces politiques désavantagent toute la région atlantique.

J'ai vu le ministre de l'Expansion économique régionale ici plus tôt, et je suis certain qu'il conviendrait que ces emplois sont très importants pour la région de l'Atlantique. Si la politique du gouvernement doit être de concentrer la pêche dans un petit nombre d'endroits ici et là et de tout centraliser, ce qui semble être le cas à en juger par sa politique qui consiste à faire le jeu des conserveries, alors l'économie de la région de l'Atlantique en souffrira certainement.

Le premier ministre, qui est présent à la Chambre, a dit plus tôt qu'il voulait voir prospérer les petites villes canadiennes. Je pense que le premier ministre reconnaîtra que, pour qu'elles prospèrent, il faut que leurs habitants travaillent. Le cas de l'encornet mérite beaucoup plus d'attention que ne lui en a accordée le ministère du ministre.

On avait précédemment étudié la question du merlu de Corée. On a décidé qu'une certaine aide était nécessaire quand on s'est rendu compte que le merlu de Corée ne pouvait pas se vendre aux États-Unis. Le gouvernement précédent a étudié le problème et y a remédié en offrant son aide. Le cas de l'encornet à l'heure actuelle n'est pas très différent de celui du merlu de Corée il y a quelques années. La question est très importante.

J'ai reçu des ouvertures, tout comme le cabinet en a reçu, j'en suis certain, du gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse au sujet du problème des prises au-dessus du plateau de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de la province dit que les stocks de poisson au-dessus du plateau de la Nouvelle-Écosse sont en train de s'épuiser et, parce qu'ils sont en train de s'épuiser, elle demande que les gros navires entrent dans le golfe. La Nouvelle-Écosse dit que, si ces navires n'entrent pas dans le golfe, ses pêcheurs ne pourront plus aller pêcher dans le golfe. Vous ne pouvez pas dire cela aux petits pêcheurs du Cap-Breton, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve ou de Gaspé.

M. LeBlanc: Ou du comté de Pictou.

M. MacLellan: Ou du comté de Pictou. Ces pêcheurs ont besoin des stocks de poisson du golfe. Il les leur faut absolument parce que leurs bateaux ne leur permettent pas de se rendre sur la côte du Labrador ou dans les Grands bancs. Mais les grandes sociétés ont les moyens de le faire. En fait, bien avant que la pêche sur les Grands bancs de Terre-Neuve n'atteigne le niveau de développement industriel qu'elle connaît actuellement dans cette province, de gros navires de la Nouvelle-Écosse allaient pêcher dans ce secteur. Je crains que la politique du ministre ne crée un précédent et que les représentants de Terre-Neuve n'invoquent justement l'affectation de certains territoires de pêche à certaines provinces et régions pour défendre leur objectif de contrôle intégral des pêches par la province.

M. McGrath: Je vais faire exactement le contraire.

M. MacLellan: Le ministre ne me fera jamais accepter sa politique. Cette situation est extrêmement dangereuse.

M. McGrath: J'en conviens.

M. MacLellan: Tant mieux, je me réjouis que le ministre soit d'accord. Je suis content qu'il le reconnaisse et je crois que les pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse s'en félicitent également. Nous espérons que la politique du ministre traduira sa façon de penser à cet égard. La situation est grave. Le gouvernement, par ses lignes de conduite, est en train de créer de très dangereux précédents.

Les réserves halieutiques du golfe appartiennent aux gens qui y pêchent, quelle que soit leur province de résidence. C'est là un de leurs droits traditionnels et ils ne veulent pas entrer en concurrence dans la région de l'atlantique. Ils ne veulent pas voir éclater une véritable guerre des droits de pêche respectifs des provinces dans ce secteur.

M. McGrath: Certainement.

M. MacLellan: Je souhaite qu'on s'en tienne au statu quo.

M. Watson: Monsieur le président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans concernant un article paru aujourd'hui dans le *Citizen* relativement à une déclaration de M. Harold Schiff, le plus éminent expert canadien de l'ozone. Il occupe les fonctions de président du comité de la U.S. National Academy of Sciences qui étudie le problème des fluorocarbures.

D'après le Dr. Schiff, le problème de la diminution de la couche d'ozone causée par l'émission de fluorocarbures est encore plus grave qu'on ne s'y attendait. Une étude menée sur une période de trois ans a permis de calculer que l'épaisseur de la couche d'ozone a diminué deux fois plus qu'on ne l'avait pensé en 1976.

Je constate que le ministre n'est pas prêt aujourd'hui à nous dire quelles mesures prend son ministère au sujet d'un aspect particulier du problème des fluorocarbures, notamment les répercussions éventuelles de l'augmentation des rayons ultraviolets causé par la diminution de la couche d'ozone sur le phytoplancton qui, comme le ministre ne l'ignore pas, constitue le principal élément nutritif du poisson et d'autres créatures océaniques. Comme ce problème touche plusieurs secteurs—la santé, l'agriculture, l'environnement et les intérêts des consommateurs—le ministre voudrait-il réunir ses collègues du cabinet concernés afin de s'assurer que tous les spécialistes de ce domaine au Canada se penchent sur le problème?

Peut-il nous promettre que l'Office des recherches sur les pêcheries, du Canada, qui est extrêmement compétent, se penchera sur la question des dangers qui pourraient menacer le phytoplancton, si ce n'est déjà fait? Compte tenu de cette menace, le ministre et ses collègues du cabinet voudraient-ils envisager d'interdire au moyen d'une loi l'utilisation des fluorocarbures comme agents propulseurs, notamment dans la pulvérisation d'isolant à base de polyuréthane? Voudrait-il faire ces deux choses?

● (1510)

M. McGrath: Bien sûr, monsieur le président, je puis répondre à l'honorable représentant par l'affirmative. Ce faisant, je dois lui rappeler cependant que les fonctions de coordination dans ce domaine—et j'ai lu l'article auquel il se reporte—relèvent de mon collègue, le ministre de l'Environnement. Je veillerai à ce que les observations du député lui soient transmises.

Les subsides

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord parler un peu de ma circonscription, car je pense que c'est la première fois depuis que le Parlement a repris ses travaux que nous pouvons parler de cette région. La circonscription de Manicouagan comme telle est peut-être la plus grande circonscription du Canada. Elle s'étend sur 600 milles de côtes le long du Saint-Laurent et sur 1,250 milles en longeant le Sud jusqu'à Fort Chimo, et cela comprend aussi l'Île d'Anticosti. Alors les personnes que je représente cet après-midi vivent, en réalité, de Sept-Îles à Blanc-Sablon et l'Île d'Anticosti. C'est donc un milieu de pêcheurs fort important, et une région qui a souvent été ignorée au niveau des pêches.

Compte tenu du fait que la Chambre est en comité plénier, cela me permet d'insister sur deux particularités relatives aux pêcheurs de cette circonscription, c'est-à-dire la question des équipements et celle de l'accès à la pêche. Je remarque, par les interventions de mes autres collègues, qu'ils sont beaucoup plus avancés au niveau des pêches que nous le sommes, en réalité, sur la moyenne Côte Nord et la basse Côte Nord, comme nous les appelons dans la région. J'aimerais que le ministre porte une attention très spéciale à ce que je vais dire, parce que c'est quand même rare que nous ayons l'occasion de parler de ces choses-là lesquelles sont extrêmement positives, étant donné que la région que je représente en est encore aux éléments extrêmement primaires de développement.

Nous rencontrons un problème majeur au niveau de l'organisation de l'équipement de pêche, des subventions pour les chalutiers, pour les barques de pêcheurs, parce que nous avons de la difficulté à être reconnus comme des gens qui vivent exclusivement de la pêche. Lorsque je parle de la région de Sept-Îles à Blanc-Sablon, comme je l'expliquais tantôt, ça veut dire 400 milles de littoral non reliés par route. C'est très important. Donc les gens qui vivent dans une quinzaine de villages répartis sur ces 400 milles de côtes ne comptent exclusivement que sur la pêche comme revenu, et évidemment il s'agit d'un revenu saisonnier.

Je demande à l'honorable ministre de prendre quand même note, pour voir à faire quelque chose au niveau des équipements des pêcheurs, afin que nous puissions moderniser nos équipements et en plus trouver des formules au niveau des subventions qui puissent être acceptées, parce qu'à bien des égards, nous sommes vus comme des pêcheurs de fait qui vivent de façon artisanale, il n'y a pas de regroupement à cause évidemment de la grandeur du territoire et je pense que c'est très important d'étudier de façon détaillée la région que je représente, parce que nous ne pouvons pas parler en termes de regroupement actuellement. Je ne dis pas que cela ne serait pas souhaitable, mais c'est impensable pour le moment.

La politique sur les pêches, qui avait été mise de l'avant depuis une dizaine d'années, a été très profitable aux gens de ma région, mais avec les coupures effectuées de tous côtés, lesquelles toutefois peuvent être justifiées à bien des égards, cela nous ramène 20 ans en arrière dans notre région. Et compte tenu du fait que nous sommes déjà extrêmement éloignés, comparativement aux gens de l'Est du Canada, je pense qu'il devrait être prioritaire de considérer notre région comme étant peut-être celle sur laquelle on devrait, aux niveaux de la planification et des infrastructures d'équipement de pêches, jeter un coup d'œil extrêmement déterminé. Et j'espère que l'on va en tenir compte, parce que pour chez nous cela c'est fondamental.

Le deuxième point que j'aimerais soulever dans ce débat, c'est celui qui a trait à l'accès à la mer. Naturellement il est fondamental pour un pêcheur de pouvoir accéder facilement et rapidement à la pêche, et encore nous sommes à nous demander, voire à quêter des descentes de bateaux. Et je pense que pour une région qui vit exclusivement de la pêche cela est inacceptable, et ce ne sont pas évidemment des demandes qui sont extrêmement dispendieuses mais elles sont prioritaires. Ce qui nous a peut-être le plus aidés au niveau des pêches, des descentes de bateaux, de l'organisation et même de l'équipement de pêche, c'est le programme Canada au Travail.

Des voix: Bravo!

M. Maltais: Je suis obligé de le signaler, nous avons été obligés depuis quatre ans de procéder à l'intérieur d'un programme qui avait pour but d'aider d'autres personnes et d'autres organismes, et compte tenu de la priorité que représentent les pêches dans ce coin-là, nous avons dû prendre des sommes considérables de Canada au Travail pour répondre à certains besoins des pêcheurs. Je pense que c'est inacceptable, et je pense que le ministère des Pêches devrait prendre ses responsabilités. Enfin je pense que chacun entend très bien la demande que je formule. Je pense qu'il faudrait vraiment qu'on regarde cela de très près et qu'on trouve à l'intérieur du ministère des Pêches ou à l'intérieur d'autres ministères les fonds qu'il faut pour être en mesure de venir en aide à ces gens-là.

Un autre point, c'est la fameuse décision que le ministre a prise sur l'entrée des chalutiers de 100 pieds ou plus à l'intérieur du golfe Saint-Laurent. De toutes parts, c'est un tollé. D'abord, les gens n'ont pas été consultés. Ensuite, depuis que la politique de l'ancien ministre des Pêches et de l'Environnement a été mise de l'avant, déjà les bancs de poisson s'étaient reconstitués et nous avions une quantité de prises beaucoup plus supérieure qu'auparavant et les pêcheurs l'appréciaient énormément.

Le danger que nous y voyons actuellement c'est que les pêcheurs, comme je le disais tantôt, qui ne sont pas regroupés vont définitivement perdre de façon appréciable des revenus et ne pourront peut-être pas répondre à une demande locale dans la région, parce que ce seront les gros chalutiers qui pourront se permettre les meilleures prises, car ils auront un meilleur équipement. Pour les gens de notre région, c'est une véritable tragédie d'avoir pris une décision semblable. Et ce qui m'étonne encore davantage, c'est de constater le silence de certaines provinces de l'Est du Canada. Le programme de 117 millions de dollars qui avait été mis de l'avant par l'ancien gouvernement est extrêmement bénéfique, et déjà la province de Québec avait pu se prévaloir d'un plan de développement de cinq ans.

Ce plan a été établi de concert avec le gouvernement fédéral de l'époque, tout au moins au niveau des budgets, et je demande au ministre actuellement si la décision qu'il a prise en ce qui a trait à certaines coupures va affecter directement le plan quinquennal du Québec. On se souvient, il y a quelque temps, le premier ministre du Québec disait la difficulté majeure qu'il rencontrait à décentraliser le ministère des Pêches du Québec, c'est-à-dire faire descendre des fonctionnaires dans la région de Gaspé. Il disait: C'est plus difficile de

faire descendre des fonctionnaires dans la région de Gaspé que de faire remonter les poissons vers Québec.

Étant donné la décision de permettre aux chalutiers de venir pêcher à l'intérieur du golfe, je me demande s'il y a encore des poissons qui pourront remonter à Québec. Je voudrais vraiment mettre en garde le ministre au sujet d'une décision semblable, et je crois que dans l'intérêt des pêcheurs, il serait extrêmement important de réviser cette position pour permettre finalement que ceux qui depuis des générations vivent de cette profession puissent continuer, parce que pour l'avenir, pour leurs enfants, c'est extrêmement déprimant de voir une décision semblable. Cela a comme conséquence directe de dépeupler ces régions. Les budgets des anciens ministres des Pêches qui avaient été consacrés à ces régions ont permis de conserver sur place des populations qui ne demandent qu'à continuer à travailler de cette façon. Je crois que si l'on continuait dans la veine où le ministre nous a maintenant amenés, ce serait extrêmement déplorable et dangereux d'assister à un dépeuplement et d'amener des chômeurs supplémentaires ailleurs au Québec et au Canada.

Je crois que là-dessus il y a des conséquences sociales extrêmement néfastes et, comme première responsabilité, le ministre doit les évaluer à l'intérieur d'une décision, qu'il s'agisse d'économie ou de la permission de pêcher donnée à des groupes de compagnies. Et lorsqu'on pense régler ainsi le problème des pêches avec les compagnies, on en arrive à des problèmes secondaires qui vont être plus graves, c'est-à-dire le chômage, le dépeuplement, l'assurance-chômage et la nécessité de l'aide sociale. Alors, si l'on veut véritablement aider les pêcheurs pour qu'ils puissent rester chez eux et prospérer, je crois que la décision de permettre aux chalutiers de 100 pieds et plus de venir pêcher dans le golfe devrait être littéralement mise au rancart. De toute façon, je le signale au ministre, et étant nouveau moi-même en politique, je lui transmets directement les demandes que des gens, pas des compagnies, des gens et des associations coopératives m'ont faites. Je crois que le message a été transmis directement, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) est ici, et je crois que nous avons tous les éléments qu'il faut, à la suite de ce que mes autres collègues des circonscriptions qui représentent aussi des pêcheurs ont signalé depuis hier soir. Alors, je demande véritablement de considérer à la hausse cette décision-là et de nous donner assez rapidement quand même un verdict pour que nous puissions transmettre aux pêcheurs une meilleure nouvelle.

● (1520)

[*Traduction*]

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le président c'est la première occasion qui m'est offerte de participer à un débat sur les pêches depuis le début de la présente législature à la suite des dernières élections. Je voudrais en profiter pour dire au ministre que, bien entendu, j'ai été déçu des résultats de ces élections, mais quand j'ai appris qu'il était nommé ministre des Pêches et des Océans, j'ai cru au moins qu'il y avait une lueur d'espoir. Je crains que cette lueur ne se soit éteinte. Le ministre est peut-être disposé à écouter, mais je crains que l'enfant terrible qui siégeait naguère dans l'opposition ne soit devenu un agneau dans le cabinet.

Des voix: Bê..ê..ê, bê..ê..ê.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le ministère des Pêches avait mis sur pied un excellent programme de subventions pour la construction de navires et l'aménagement de ports pour petites embarcations, qui ont toutes deux été supprimées par le sabreur infortuné du Conseil du Trésor. Apparemment, notre ministre des pêches n'a pu s'y opposer. Pour être juste, je dois dire que lors de l'élection partielle récemment au Nouveau-Brunswick, le ministre a réussi à arracher les subventions de pêche nécessaires au Conseil du Trésor. Celles-ci n'étaient pas suffisantes, loin de là, mais il a quand même fait en sorte que le candidat tory en lice lors de cette élection partielle et le ministre provincial chargé des pêches puissent annoncer la nouvelle.

Une voix: Ce qui ne l'a pas empêché d'être défait.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ce qui ne l'a pas empêché d'être défait.

Une voix: De justesse, à ce qu'on m'a dit.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Aux élections, c'est bien dommage, le candidat qui n'a pas gagné a perdu. Pas étonnant que la lutte ait été serrée: le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait fait appel à toutes les ressources de la province lors de cette élection, mais il n'est pas arrivé à acheter le vote des électeurs. Malheureusement, les pêches sont devenues une partie de ballon politique. En outre, cela se produit au ministère de l'Emploi et de l'Immigration où les gens qui présentent des projets sans rapport avec une élection complémentaire provinciale doivent attendre leur approbation jusqu'à six ou sept semaines. Par contre, s'ils présentent des projets ayant un rapport quelconque avec une élection complémentaire, ils n'attendent pas l'approbation plus de deux jours, afin que le candidat tory puisse les annoncer. C'est le genre de petit jeu politique auquel ils se livrent.

Lorsque le ministre était dans l'opposition, il jouait au vertueux. Il ne cessait de reprocher à l'ancien ministre, le député de Westmorland-Kent, de ne pas accorder assez de subventions pour construire des bateaux ou aménager des ports pour petites embarcations alors que, de l'avis des pêcheurs, il était fort capable. Qu'est-ce que le ministre a fait? Dès son élection, il a autorisé l'infortuné sabreur à tout supprimer. On a rétabli une partie des subventions aux bateaux, mais les critères ont été changés.

M. Stevens: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. C'est peut-être par inadvertance qu'il a fait allusion à l'infortuné sabreur; en fait il s'agit du joyeux sabreur.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je ne m'intéresse nullement à l'humeur du ministre. Je sais que les pêcheurs sont inquiets de ses décisions et ne sont pas particulièrement joyeux. J'ai déjà dit que c'était un infortuné, et je vais continuer à le qualifier ainsi.

Depuis les élections du 22 mai, le gouvernement n'a pas affecté, que je sache, un seul sou à la construction de ports pour petites embarcations. Je représente une circonscription dont environ 40 p. 100 de la population dépend de la pêche pour sa subsistance. Nous jouissions d'un programme très dynamique et très progressiste de construction et d'entretien de ports pour petites embarcations avant le 22 mai. Depuis cette date, le seul projet réalisé dans ce secteur avait été approuvé

avant les élections, dans le cadre du programme Canada au travail qui paie la main-d'œuvre, tandis que le ministère des Pêches s'occupe des matériaux. J'espère ne pas avoir fait une gaffe en mentionnant ce fait; nous risquons peut-être qu'on nous coupe les fonds destinés aux matériaux. En tout cas, le gouvernement n'accorde pas toute l'importance qu'il devrait aux pêches.

Originaire de Terre-Neuve, le ministre fonde de grands espoirs sur le développement de l'industrie pétrolière au large des côtes de sa province. Je le comprends et j'espère que ses espoirs se concrétiseront. Mais je lui rappelle—et j'espère qu'il le rappellera à son tour au ministre des Finances, le bouffon de la Chambre—que longtemps après que les scientifiques auront trouvé de nouvelles sources d'énergie et que le pétrole aura cessé de valoir autant qu'il ne vaut aujourd'hui, les produits de la mer seront encore essentiels à la survie de l'humanité. Ce sera encore la ressource la plus précieuse des provinces de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Bien dit!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'espère que le gouvernement changera d'attitude et qu'il cessera d'accorder au pétrole la préférence sur la pêche, car il devrait en être tout autrement. Il ne faut quand même pas mettre tous nos œufs dans le même panier. Nous devrions continuer de développer notre secteur de la pêche, mais si le gouvernement ne fournit pas aux pêcheurs les moyens de faire leur travail, ils n'y arriveront pas.

Nous avons également vu les grandes sociétés de conditionnement imposer leur volonté aux pêcheurs et décider notamment combien ils obtiendront pour leur poisson, où et quand ils auront le droit de le vendre. Nous avons vu de petits conditionneurs locaux, que le gouvernement prétend représenter, se faire dire: «Non, vous n'agrandirez pas votre entreprise; vous n'avez pas droit aux subventions du MEER. Même si le MEER vous en accorde, nous nous y opposerons parce qu'il n'y a pas assez de poisson.» On leur répond cela alors qu'actuellement, leurs entreprises ne sont pas assez grandes pour conditionner tout le poisson que les pêcheurs ont à vendre. Que font le ministre et ses collaborateurs lorsque le ministère prend des décisions aussi ridicules?

La politique des pêches dans les provinces Atlantiques nous sera-t-elle dictée par les grandes sociétés, et je veux parler surtout des trois ou quatre plus importantes qui ont dû contribuer généreusement à la caisse du parti conservateur? Autre question importante: cette politique sera-t-elle établie par le ministre et ses fonctionnaires, de concert avec les pêcheurs qui risquent leur vie pour alimenter le marché?

Le gouvernement est au pouvoir depuis à peu près six mois et déjà nous constatons que le favoritisme politique prend le dessus sur le progrès; les grosses conserveries passent avant les pêcheurs; le gouvernement s'attache davantage à répondre aux vœux des ministres provinciaux et des parasites du parti qu'à ceux des pêcheurs et il se soucie peu de l'exploitation méthodique de la pêche.

Des voix: Quelle honte!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Combien de temps cela va-t-il continuer? Quand le ministre s'affirmera-t-il? Quand retrouvera-t-il son humeur belliqueuse du temps qu'il était dans l'opposition? Quand tiendra-t-il tête au ministre des Finances?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député a bien le droit d'expliquer ce qui le met en colère. Je voudrais cependant lui dire que les leaders à la Chambre se sont consultés au sujet de la présence des ministres au cours de l'étude du bill en comité plénier. Il a été convenu que les ministres suivants se présenteraient: le ministre des Finances, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre des Transports, le ministre des Pêches et des Océans ici présent, le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le ministre de l'Expansion économique régionale. Il a été prévu que ces ministres viendraient répondre aux questions des députés qui, il me semble, ont ainsi toute la latitude voulue pour interroger les ministres. Je ne veux pas interrompre le député, car je sais que le sujet lui tient à cœur. Il est libre d'employer son temps comme il le désire, mais les ministres attendent ses questions pour y répondre.

• (1530)

Le président: Je n'ai évidemment aucune autorité sur les interventions des députés. Ces ententes ne restreignent en rien le droit des députés d'exprimer leur opinion comme ils le veulent.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le président, au total, si j'inclus les interruptions que j'ai dû subir de la part de ministres de la Couronne, je n'ai pris que sept minutes. Je sais que le whip en chef du gouvernement sera heureux d'apprendre que j'ai presque fini, parce qu'il n'aime pas plus entendre la vérité que les autres ministres. Ils n'aiment pas se faire mettre sous le nez leur favoritisme politique mesquin.

M. Nystrom: Ils ont profité de nos leçons, Maurice.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Les joyeux socialistes à ma droite se mettent maintenant de la partie. Je suis sûr que le député qui vient de faire cette remarque connaît bien la pêche. Il n'a probablement jamais vu d'autres poissons que ceux qu'on lui a servis au restaurant du Parlement.

M. Nystrom: Des libéraux en particulier.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'allais terminer quand le leader du gouvernement à la Chambre m'a interrompu. Le gouvernement et l'autre parti de l'opposition ont l'air d'avoir tellement hâte que je me taise, que je vais faire quelques autres commentaires.

Depuis seulement six mois que cela dure, nous en avons assez de voir le gouvernement utiliser les fonds publics pour faire du favoritisme au lieu de faire des progrès. Si les ministres, qui luttaient bec et ongles dans l'opposition, si ces mêmes ministres, dans la défense de ceux qu'ils ont maintenant charge de protéger, affichaient la même vigueur et la même détermination que celles dont ils ont fait preuve dans l'opposition, en reprochant au gouvernement par exemple de ne pas les aider suffisamment à faire ce que je préconise moi-même cet après-midi et qu'on me reproche, dans ce cas, alors le sort des pêcheurs de l'est du Canada serait beaucoup plus enviable.

M. LeBlanc: Monsieur le président, j'aurais un certain nombre de questions à poser, surtout depuis que l'élégant ministre de l'Emploi et de l'Immigration est avec nous. Le président du Conseil du Trésor s'est éclipsé, mais je suis certain que quelqu'un lui rapportera mes paroles.

M. McGrath: Monsieur le président, je m'excuse de vous interrompre, mais j'avais espéré que mon vis-à-vis, que j'ai écouté avec beaucoup de respect et de patience cet après-midi, me laisserait l'occasion de répondre à certaines observations entendues hier soir et aujourd'hui. Si l'opposition a l'intention d'aborder d'autres secteurs, je perds cette occasion.

M. LeBlanc: Monsieur le président, si le ministre avait été un petit peu plus patient, il aurait vu comment j'essayais de venir à son aide. Je voulais demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au président du Conseil du Trésor s'ils allaient allouer des fonds, de modestes sommes, qui doivent servir à créer de l'emploi, à l'équipement et à l'appareillage des ports pour petites embarcations. Le document remis en plein comité cette semaine aux fonctionnaires du ministère indique qu'au cours d'une seule année, quelque 44 millions de dollars provenant du programme Canada au Travail et des crédits alloués à ces petits ports de pêche, avaient servi à améliorer les installations mises à la disposition des pêcheurs. Le ministre peut-il nous dire s'il a réussi à convaincre ses collègues de faire quelque chose à cet égard?

Je ne pense pas qu'il y ait de meilleur moyen d'aider les pêcheurs que de leur permettre de participer eux-mêmes à l'aménagement de leurs installations. Ces pêcheurs ont fait du bon travail dans les provinces de la côte est. Je suis persuadé que certains députés des deux côtés de la Chambre étaient d'accord pour que l'on donne des fonds aux pêcheurs pour qu'ils puissent améliorer leurs propres installations. Je ne parle pas de la construction de quais énormes. Je veux parler d'améliorer des installations comme des entrepôts à boëtte et des chafauds communautaires en versant de petits montants qui pourraient simplifier la vie aux pêcheurs.

J'aimerais demander au ministre s'il a réussi à convaincre le président du Conseil du Trésor et en particulier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dont le budget affecte une somme importante à la création d'emplois, que le remplacement des petites embarcations de bois peut être considéré comme une grande source d'emploi sur toute la côte est. Au cours de l'année financière 1978-1979, notre gouvernement avait augmenté le programme de subventions pour les bateaux de 8.5 millions de dollars pour le porter dans l'ensemble à 10 millions de dollars. Cette année, en plus du montant ordinaire de 2.5 millions prévu dans le budget d'avril, nous avons décidé d'ajouter 6 ou 7 millions de plus. Le ministre pourrait-il nous dire si ces fonds ont été gelés ou s'ils ont été répartis.

L'amélioration de la flotte des pêcheries constitue une priorité très importante, tout particulièrement en ce qui concerne les bateaux plus petits parce que ces pêcheurs qui ne sont pas constitués en société ne peuvent pas bénéficier de dégrèvements et d'autres avantages fiscaux comme les grandes sociétés.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la décision de laisser les grands chalutiers venir pêcher dans le golfe. J'ai écouté les arguments du ministre ainsi que le débat, et je me demande si le ministre a pris sa décision en tenant compte des prises des différentes parties de la flotte. Je sais que certaines de ces décisions sont difficiles à prendre. Certaines décisions que j'ai eu à prendre lorsque j'étais titulaire de ce portefeuille m'ont marqué. Les scientifiques ne peuvent assumer cette responsabilité seuls. Ils peuvent estimer en se fondant sur des règles d'arithmétique et peut-être sur certaines lois abstraites de l'économie, qu'il vaudrait peut-être mieux que tout le poisson soit pêché par un très petit nombre de navires comme par exemple les grands chalutiers-usines congélateurs, mais quelle serait l'incidence d'une telle politique sur nos localités?

J'ai en main les chiffres des prises qui ont été communiqués au comité cette semaine. Les gros navires qui viendront tenter de prendre une quantité de poisson limitée proviennent surtout de deux provinces, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. en Nouvelle-Écosse, les pêcheurs côtiers ont pris 39,000 tonnes de poisson en 1974. En 1975, leurs prises s'élevaient à 36,000 tonnes; en 1976, à 35,000 tonnes; en 1977, à 35,000 tonnes et, en 1978, ils n'ont pris que 44,000 tonnes de poisson. D'autre part, les grands navires hauturiers, qui se plaignaient cette semaine devant le comité, par l'entremise de leurs porte-parole, qu'on leur faisait du tort, eux qui ont payé des gens pour faire valoir leur point de vue, avaient pris 122,000 tonnes de poisson en 1974; en 1975, 122,000 tonnes, et en 1976, 125,000 tonnes. Leur essor date de 1977, alors que leurs prises s'élevaient à 130,000 tonnes.

• (1540)

Écoutez bien. Ces pauvres propriétaires de grands navires de Nouvelle-Écosse, dépossédés, oubliés, ont pris 161,000 tonnes métriques en 1978. Ces gens-là ne s'en sont pas trop mal tirés, malgré ce qu'ils avaient coutume d'appeler une «politique désastreuse». Ils publiaient des annonces dans le *Globe and Mail* parce qu'ils pouvaient se le permettre.

M. McGrath: Ce chiffre inclut les pêcheurs côtiers.

M. LeBlanc: Je ne peux que citer le document publié par les propres services du ministère: «Offshore—Hauturier», pour 1974, 122,527, et pour 1978, c'est bien 161,026.

M. McGrath: Lisez la note en bas de page.

M. LeBlanc: Si les chiffres sont inexacts, je suis bien prêt à les rectifier.

M. McGrath: Lisez la note en bas de page.

M. LeBlanc: La note au bas de page ne contredit pas ce que j'essaie de dire. Voyons les chiffres pour Terre-Neuve, où beaucoup de navires de fort tonnage ont leur port d'attache. Là encore, le document du ministre dit «Offshore—Hauturier», 121,956 en 1974; en 1975, 122,758; en 1976, 156,451; en 1977, 159,204; et en 1978, 154,353 tonnes métriques. Nous savons qu'en 1979, les gros chalutiers hauturiers s'en tirent très bien et je soupçonne que les chiffres de cette année seront très supérieurs à ceux-là.

Ce sont les pêcheurs côtiers qu'il faut protéger, et une seule personne peut le faire. Le ministre doit protéger les pêcheurs côtiers de la côte est, qui sont éparpillés et désorganisés. Il y a entre le ministre et moi-même une simple divergence d'opinions.

J'ai d'autres chiffres que je dois consigner au compte rendu, également tirés d'un document publié par le ministère. Ces chiffres s'appliquent aux chalutiers à pêche arrière, ce pauvre élément oublié de nos pêches, et montrent la prise annuelle moyenne par voyage. Autrement dit, s'il y a beaucoup de poisson, la prise par voyage est élevée. En 1976, les chalutiers à pêche arrière de Terre-Neuve prenaient en moyenne 176,000 livres de poisson par voyage, en 1978, 216,000 livres par voyage et en 1979, 263,000 livres de poisson par voyage. Comme ce dernier chiffre ne porte que sur les mois de janvier à août 1979, la quantité de poisson pris pour toute l'année sera bien supérieure.

Cette semaine, les chalutiers de la Nouvelle-Écosse se sont regroupés, mais il est intéressant de noter que les pêcheurs côtiers n'étaient pas représentés. Le ministre provincial des pêches, M. Cameron, a dit qu'ils s'étaient fait rouler. Les petits pêcheurs de la Nouvelle-Écosse aimeraient peut-être connaître ces chiffres. En 1976, les pêcheurs des gros chalutiers à pêche arrière, qui se plaignaient pourtant de prises insuffisantes, ont pris en moyenne 207,000 livres de poisson par voyage. En 1978, ils ont pris 276,000 livres de poisson par voyage. En 1979, année désastreuse où ils ont besoin d'aide—où ils sont venus voir le ministre, à l'instigation du ministre provincial—ces pêcheurs de Nouvelle-Écosse qui se servent de gros chalutiers à pêche arrière ont pris 286,000 livres de poisson par voyage.

Monsieur le président, le ministre doit prendre des décisions difficiles, et il est soumis, je sais, à des pressions de toutes parts. Je répète toutefois ce que j'ai dit hier soir, il va devoir se décider s'il compte défendre ceux qui n'ont guère voix au chapitre. Il a répété cet après-midi que l'industrie a aussi voix au chapitre. Monsieur le président, je n'ai jamais entendu l'industrie, en particulier les grandes sociétés . . .

M. McGrath: Vous déformez mes paroles. J'ai dit qu'elle devait accorder ses violons.

M. LeBlanc: Je n'ai jamais eu l'impression que l'industrie de la pêche gardait le silence sur ces questions, monsieur le président. En fait, elle a les moyens de faire de la publicité et, d'après les chiffres que je viens de citer concernant les prises, je vois pourquoi . . .

Une voix: Aux frais des contribuables.

M. LeBlanc: J'ai donné les chiffres pour les pêcheurs hauturiers du Nouveau-Brunswick et je voudrais maintenant citer ceux des pêcheurs côtiers, qui sont également tirés du document déposé cette semaine au comité par le ministre. En 1974, les pêcheurs côtiers du Nouveau-Brunswick ont pris 3,329 tonnes métriques de poisson, en 1975, 3,079 tonnes, en 1976, 3,737 tonnes, mais en 1978 les prises étaient retombées à 3,144 tonnes. C'est contre ces mêmes gens que le ministre vient de décider d'envoyer de gros chalutiers qui n'en avaient certes pas besoin, comme je viens de le montrer. J'espère avoir laissé suffisamment de temps au ministre pour répondre à ces questions. Je voudrais qu'il nous explique les raisons de sa décision.

M. McGrath: Monsieur le président, je me rejouis de cette occasion de répondre aux questions, bien que je dispose de moins de 15 minutes pour le faire. J'avais espéré profiter des 20 minutes de temps de parole qui me reviennent, puisque le député qui vient de se rasseoir a fait deux interventions. Il a parlé la nuit dernière et a repris aujourd'hui essentiellement les mêmes propos.

Une voix: Je vais invoquer le Règlement si vous continuez à parler de la sorte.

M. McGrath: Monsieur le président, le député qui vient de m'interrompre est celui qui aime me traiter de minou. Je siège dans cette enceinte depuis assez longtemps pour savoir qu'un minou est un type plutôt inefficace . . .

Une voix: C'est exact.

M. McGrath: J'aime plutôt considérer comme un matou, parce qu'on dit qu'un matou a sept vies. C'est ce qui m'intéresse.

Une voix: Que fait un matou, à part cela?

M. McGrath: Revenons à nos moutons. Nous parlons de la morue dans la zone 4T. C'est au fond une question d'optique. Après avoir entendu les propos de mon collègue d'en face, je ne puis malheureusement m'empêcher de qualifier son intervention d'hypocrite et d'attristante. Il me demande pourquoi j'ai autorisé la pêche dans le golfe aux chalutiers de 100 pieds et plus. Il pourrait lui-même répondre à cette question, parce que c'est lui qui leur en avait interdit l'accès en 1976. Il avait alors déclaré qu'il se devait d'agir ainsi pour protéger les pêcheurs côtiers et assurer la survie de bien des localités situées le long du golfe, tout en se montrant tolérant dans le cas des grands chalutiers étrangers qui avaient l'habitude de pêcher dans ces eaux. On pouvait nettement en conclure que lorsque les stocks de poisson se seraient reconstitués, les grands chalutiers auraient de nouveau accès à la région. C'est l'interprétation qu'on en a donnée.

M. LeBlanc: Vos statistiques ne démontrent pas que les stocks se sont reconstitués.

M. McGrath: Si le député veut parler de statistiques, je lui ferai remarquer que lorsqu'on a interdit le golfe aux grands chalutiers, le total des prises autorisées était de 15,000 tonnes métriques; il est aujourd'hui de 49,000 tonnes métriques. Le peuplement est donc suffisant pour permettre à nouveau aux grands chalutiers de faire la pêche dans cette région.

Quand le député de Gaspé est intervenu cet après-midi, il a parlé de «requins». Ce sont pourtant ces mêmes requins que sont venus défendre devant le comité deux très importants représentants syndicaux, un représentant de la Fraternité canadienne des cheminots, employés de transport et autres ouvrier et le président du Syndicat canadien de l'industrie des poissons et fruits de mer. Ils représentaient des Canadiens qui travaillent pour . . .

M. LeBlanc: Une compagnie.

M. McGrath: Peu importe que ce soit une, deux ou trois compagnies; le fait est que ces gens-là sont employés par ces compagnies, qu'ils en dépendent pour gagner leur vie, tout comme ceux qui travaillent dans les usines.

J'ai écouté très attentivement les observations du député de Cape Breton-The Sydneys, et ce qu'il a dit m'a beaucoup impressionné. J'ignore s'il s'agissait de son premier discours à la Chambre ou non. Il a parlé du danger de provincialiser les stocks de morue. A mon avis, ce danger est manifeste. Dès l'instant où l'on provincialise les stocks de morue, on balkanise les pêcheries de la côte est, le gouvernement du Canada n'a plus la haute main, et il lui est alors impossible de servir d'arbitre entre les provinces. En fait, il n'y a plus moyen de gérer les stocks efficacement.

Il est intéressant de noter les instances présentées au comité par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il s'est élevé contre la provincialisation des stocks de morue. Si nous devions interdire l'accès du golfe aux chalutiers étrangers, en fait le sud du golfe serait accessible uniquement aux pêcheurs du Cap-Breton et du Nouveau-Brunswick. Le même argument vaut pour n'importe quel banc de morues. Le point important, c'est qu'il était bien entendu, au moment où l'accès au golfe a été interdit, que les chalutiers pourraient y revenir . . .

● (1550)

M. LeBlanc: Quand les stocks le justifieraient et que les pêcheurs côtiers auraient pris une juste part.

M. McGrath: Les pêcheurs côtiers ont été consultés et ont décidé qu'ils pouvaient prendre 4,000 tonnes métriques des nouvelles prises totales permises. C'est ce qu'on leur a accordé. Cela laissait 9,000 tonnes métriques, dont 6,000 ont été accordées à la flotte de chalutiers. Cela ne s'est pas fait à la suite de pressions de la Nouvelle-Écosse. Cette province n'en a pas exercées. Cela ne s'est pas fait à la suite de pressions des grandes compagnies de transformation alors que, d'après le député, je suis le champion de leur cause; en fait, je n'ai pas entendu parler d'elles. Elles n'avaient fait absolument aucune requête. Les contingents ont été assignés. Le député le sait très bien—il est assis là affichant un air pharisaïque comme s'il était le seul à la Chambre à se préoccuper du sort des pêcheurs côtiers. Ce genre d'hypocrisie ne lui sied pas parce qu'il était un bon ministre des Pêches. Je crois qu'il ne devrait pas jouer au bon apôtre de la pêche.

Le député de Gloucester s'est lancé dans de grandes envolées. J'ai lu ce qu'il avait à dire pour constater que ses propos étaient vides de sens. Il s'est contenté de manier la grandiloquence et la rhétorique pendant 20 minutes. Il n'a absolument rien dit qui en vaille la peine.

La question de la pêche à la morue dans la zone 4T a été renvoyée au comité. On en a parlé au cours de la période des questions. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador m'a surpris quand il a dit qu'il était opposé à l'ouverture du golfe. Qu'il aille défendre cette position dans Burin-Saint-Georges. J'aimerais voir combien de temps il tiendrait le coup. Les conserveries de la côte sud de Terre-Neuve dépendent beaucoup de ce stock de poisson. Il le sait. En fait, sur les quelque 17 chalutiers pêchant dans la zone 4T dans le sud du golfe aujourd'hui, 15 viennent de conserveries du sud de Terre-Neuve.

Une voix: Qu'est-ce qui se passe dans Burin-Saint-Georges?

M. McGrath: Ce qui se passe à Burin-Saint-Georges? Le député qui m'a posé la question sait très bien qu'il y aura une élection partielle dans cette circonscription. J'ai bien peur que le candidat du NPD ne se fasse battre à plates coutures par les deux autres candidats. Il ne semble pas avoir beaucoup de succès. Sinon, les députés de son parti essaieraient de l'aider aujourd'hui. Vu qu'ils ne le font pas, je n'ai pas besoin d'en savoir plus long sur ses chances d'être élu.

J'ai écouté très attentivement les observations du député de Westmorland-Kent. Il a fait des remarques bien réfléchies sur des questions importantes. Il a parlé de la zone de 200 milles et a signalé dans quelle mesure cette zone avait aidé à augmenter les stocks de poisson et avait entraîné des problèmes pour la gestion des pêches. L'augmentation des stocks de poisson a engendré des problèmes fort complexes. Le député a ensuite parlé des chalutiers congélateurs. Nous n'avons pas modifié la politique gouvernementale à l'égard de ces navires. Notre politique est toujours la même. Les seuls chalutiers congélateurs qui ont obtenu un permis l'ont reçu du député d'en face à l'époque où il était ministre des Pêches.

M. LeBlanc: Pour faire la pêche à la crevette du nord.

M. McGrath: Ils ont des permis pour prendre la crevette du nord et pour prendre autant de poisson de fond qu'ils veulent.

Des voix: Quelle honte!

M. McGrath: Ils peuvent prendre autant de poisson de fond qu'ils veulent.

M. LeBlanc: Seulement si c'est un permis de remplacement.

M. McGrath: Non. Aucune restriction n'est imposée aux chalutiers congélateurs qui ont maintenant un permis. Pour prendre la crevette du nord, ils ont un permis qui les autorise à prendre autant de poisson de fond qu'ils veulent. Le député devrait le reconnaître. Ce sont les seuls permis qui ont été accordés aux chalutiers congélateurs. Le fait est que malgré toute la faiblesse du système actuel de gestion des pêches, nous suivons essentiellement la même politique que celle qu'avait adoptée mon honorable ami, sauf sur un point très important. Le député d'en face aime à s'ériger en champion des pêcheurs côtiers. Je suis bien d'accord pour qu'il défende les pêcheurs côtiers, mais s'il le fait au détriment du reste de l'industrie, cela ne peut que causer des conflits. Cela est une cause d'affrontement. Tel est l'héritage laissé par l'honorable représentant. Collaborer est une chose inconnue dans cette industrie. Quand le député était ministre, il a monté les deux groupes l'un contre l'autre. C'est ce qu'il a dit quand il a déclaré: «Je suppose qu'à un moment donné, il ne pourra plus se permettre de parler facilement au nom des deux groupes».

Le jour où je ne pourrai plus parler facilement au nom des deux groupes de cette industrie, groupes également indispensables à l'économie des provinces Atlantiques et même de la côte ouest, je cesserai alors d'exercer sérieusement mes fonctions de ministre des Pêches du Canada. Telle a été l'erreur du ministre: ne représenter qu'un seul groupe. C'est ce qui explique les problèmes d'aujourd'hui.

M. LeBlanc: Je suis loin de m'en défendre.

M. McGrath: C'est pourquoi nous avons tant de problèmes aujourd'hui. Le député du Nouveau-Brunswick a parlé de favoritisme. Mais, il n'a pas dit comment il s'exerçait. Le seul favoritisme qui m'a causé des problèmes, c'est au moment où le député, alors ministre des Pêches, a cédé aux pressions qu'exerçait sur lui son collègue, l'ancien vice-premier ministre. Il a délivré des permis de pêche au crabe au Cap-Breton, ce qui m'a causé des difficultés sans fin. Le comité avait proposé onze permis, mais le ministre, cédant aux pressions du leader du gouvernement, a délivré cinq permis pour la seule raison que ceux qui les demandaient étaient d'éminents appuis du parti libéral. Ce genre de favoritisme doit disparaître. Le député sait de quoi je parle. Il sait ce qui s'est passé depuis six mois. S'il l'ignore, c'est qu'il n'a pas écouté l'émission «Ombudsman» de Radio-Canada. L'émission a été diffusée à deux reprises.

M. LeBlanc: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si le ministre veut édifier une accusation rétroactive à partir d'une des émissions les plus mal informées que j'ai vues à la télévision, j'espère qu'il fournira des preuves.

M. McGrath: Monsieur le président, je peux donner des preuves en révélant les noms des pêcheurs. Cependant, je doute que cela puisse servir à quelque fin utile. Les permis ont été délivrés à la suite de pressions politiques et cela m'a réellement surpris. Je peux assurer le député, ainsi que mon ami du Nouveau-Brunswick qui a porté l'accusation de favoritisme, qu'il n'y a eu aucun favoritisme depuis que je suis ministre des Pêches et des Océans. Je peux l'assurer que, tant que je le resterai, on ne délivrera aucun permis pour des raisons politiques ou par suite de pressions pratiques exercées par l'intéressé. Je trouve cette pratique regrettable. Elle tend à entraver la bonne gestion des pêcheries; c'est déjà assez difficile . . .

Une voix: Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est-il d'accord?

M. McGrath: Le député veut-il avoir l'obligeance de m'expliquer ce qu'il veut dire quand il demande si le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est d'accord?

M. LeBlanc: Monsieur le président, pour répondre à la question du ministre, . . .

Le président suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. LeBlanc: . . . quand il a tranché en faveur d'un pêcheur, ils ont pensé que c'était à cause de l'intervention du premier ministre conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je suis sûr que ces messieurs pourront continuer lundi, quand le comité reprendra ces travaux. Comme il est maintenant 4 heures, je dois quitter le fauteuil pour faire rapport de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

● (1600)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Breau: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'interroger le leader gouvernemental de la Chambre au sujet des travaux de lundi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de mettre en délibération au premier rang des question inscrites au nom du gouvernement, l'ordre de renvoi sur le redécoupage électoral, dont j'ai parlé. J'espère que cela ne prendra pas trop de temps. Viendra ensuite en troisième lecture le bill C-10, renvoyé sans proposition d'amendement par le comité. Puis nous reviendrons au bill que nous avons examiné cet après-midi.

M. Breau: Le ministre veut-il nous dire si nous allons suivre l'ordre de priorité dont nous avions déjà parlé? Allons-nous avoir ici le ministre des Pêches ou le ministre de l'Expansion économique régionale?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, la question est fort pertinente. J'ai dit que nous aurions des ministres à notre disposition hier, aujourd'hui et lundi, si nous passons à l'étude du bill, pour tout le temps jugé nécessaire. Le leader de l'opposition à la Chambre et moi-même avons envisagé la possibilité de limiter le débat. J'ai demandé combien de temps nous prendrions.

Les ministres sont occupés. Il faut qu'ils consacrent un peu de temps à leur ministère et à des rencontres. Je prie la Chambre de comprendre que, de temps à autre, il faudra peut-être recourir à un secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire sera en mesure de répondre aux questions. Nous faisons cela dans le but d'écouter les questions des députés et de faire de notre mieux pour y répondre.

Je me suis engagé auprès de mes amis à ce que des ministres soient à notre disposition, et j'ai pris des mesures en ce sens sauf pour ce qui concerne les absences inévitables dans la vie d'un ministre.

Je demande donc à la Chambre de nous en savoir gré, puisque les ministres se mettront à notre disposition et que les fonctionnaires seront également présents pour répondre aux questions. Les discours pourront être prononcés n'importe quand. Nous sommes tous désireux de répondre aux questions.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je veux dire simplement que nous avons fait preuve d'un certain esprit de collaboration, en ne discutant pas les deux motions. La raison pour laquelle nous avons voulu faire des discours, c'est que nous n'avons pas pris tout le temps à la première étape. Je rappellerai au président du Conseil privé que dans le cas du bill C-10 et des autres bills, tout ira beaucoup plus vite si nous pouvons dialoguer ici avec les ministres.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je lui en sais gré. Devant l'obligeance dont il fait preuve à mon égard, nous mettons à la disposition de la Chambre des ministres et des secrétaires parlementaires pour répondre aux questions. Nous procéderons donc de cette façon. J'ajoute qu'il y a une limite raisonnable à ne pas dépasser. Je prendrai l'avis du leader de l'opposition et de mon ami de Winnipeg-Nord-Centre sur cette limite. J'espère que nous pourrons arrêter un délai raisonnable, sans empiéter sur les droits de la Chambre.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, pour faire suite aux commentaires de mon collègue, je dois vous signaler que même si nous avons consacré deux journées à ce bill, pas une seule question n'était vraiment en rapport avec les dispositions du bill. Certains députés de l'opposition se sont lancés dans de grandes dissertations sans aborder une seule des dispositions de cette mesure.

Je me permets de suggérer que, d'ici mardi ou lundi, si on étudie le bill ce jour-là, il y aurait lieu de se pencher sur le problème et d'exiger que les questions ou les discours aient un rapport quelconque avec les dispositions à l'étude. Il me semble vraiment abusif qu'il n'y ait eu aucune question directement en rapport avec le bill alors que nous étudions celui-ci article par article et que, par esprit de coopération, nous avons accepté de reporter tous les articles pour passer à l'annexe D.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas nous retarder, mais à mon avis, c'était une remarque injuste qui ne doit pas rester sans réponse. Permettez-moi de répondre au nom de mes amis du parti libéral et non pas au nom de mes propres amis.

Le président du Conseil du Trésor dit qu'aucune question n'a été posée au sujet des dispositions du bill. Les pêches et Océans sont inclus dans ce bill. C'est de cela que mes amis ont parlé tout l'après-midi. Le budget des Pêches et Océans figure dans l'annexe D. Il est bien normal de poser des questions sur le contenu de cette annexe. Je ne vois pas de quoi le président du Conseil du Trésor veut parler.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Au lieu de poursuivre sur ce sujet, nous pourrions peut-être soulever la question à la prochaine séance du comité plénier.

Comme il est plus de 4 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

La constitution

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je pense que nous allons discuter aujourd'hui l'avis de motion nº 11 de l'honorable député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Est-ce que nous pouvons réserver tous les autres avis de motions avec le consentement unanime de la Chambre?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre a entendu la demande de l'honorable secrétaire parlementaire. Est-elle d'accord pour que les autres motions précédant le nº 11 soient réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

ON PROPOSE D'INCLURE CERTAINS OBJECTIFS

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, une nouvelle Constitution du Canada devrait assigner précisément au Canada les objectifs suivants:

a) promouvoir la paix et la sécurité internationales,

b) maintenir des relations justes et honorables entre les nations,

c) favoriser le respect des obligations résultant du droit et des traités internationaux,

d) favoriser le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage, et

e) transférer à des instances mondiales des pouvoirs que la nation aurait de son plein gré consenti à leur remettre, lorsqu'il y va de la paix mondiale.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune objection à ce que la Chambre se prononce maintenant, mais, à mon avis, nous devrions discuter de la question. Si nous l'avons inscrite au *Feuilleton* c'était justement pour pouvoir en discuter un peu.

Je me réjouis de présenter cette motion, non seulement en mon nom, mais également au nom de l'Association parlementaire pour une fédération mondiale qui, dans un sens, en est le véritable parrain. Je pourrais peut-être commencer par la relire et ensuite vous faire part de mes observations. Il est proposé:

Que, de l'avis de la Chambre, une nouvelle Constitution du Canada devrait assigner précisément au Canada les objectifs suivants:

a) promouvoir la paix et la sécurité internationales,

b) maintenir des relations justes et honorables entre les nations,

c) favoriser le respect des obligations résultant du droit et des traités internationaux,

d) favoriser le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage, et

e) transférer à des instances mondiales des pouvoirs que la nation aurait de son plein gré consenti à leur remettre, lorsqu'il y va de la paix mondiale.

L'Association parlementaire pour une fédération mondiale regroupe des députés et des sénateurs, environ une centaine, qui en général, se sont consacrés non seulement à la cause de la paix mondiale, mais également à la réalisation de cette paix au moyen de diverses formes de fédéralisme dans le monde. J'ai l'honneur d'être le président de ce groupe au Parlement depuis mai 1976. Je compte céder ma place à la réunion annuelle du 28 courant. J'aimerais ajouter que j'ai bénéficié de

l'excellente collaboration du député de Edmonton-Sud (M. Roche), le vice-président de cet organisme, et du député d'Egmont (M. MacDonald), mon prédécesseur à la présidence.

● (1610)

Cet organisme réunit en réalité des représentants des partis différents et des deux Chambres et nous permet de nous entendre pour tenter d'orienter les initiatives et les opinions du Parlement en fonction de l'activité des organismes supranationaux. L'objectif ultime est certes le gouvernement mondial en tant que gouvernement mondial fédéral qui préserve chaque gouvernement en particulier, mais qui nous mène progressivement vers une certaine unité mondiale. Toutefois, nous avons besoin d'objectifs plus directs et immédiats, des objectifs complémentaires, si vous voulez, de sorte que l'Association parlementaire pour une fédération mondiale ainsi que les fédéralistes mondiaux en général ont formulé un certain nombre d'objectifs intermédiaires qu'ils jugent réalisables à brève échéance. Parmi ces objectifs, il y avait la réforme des Nations Unies, l'internationalisation de la question du fond sous-marin et les objectifs de la motion que je propose cet après-midi, notamment d'insérer dans notre constitution, que tous les Canadiens, je crois, sont résolus en ce moment à renouveler, une déclaration formulant notre vœu que le Canada participe aux instances internationales et se soumette au droit mondial dans la mesure où il existe, sinon, qu'il tente de l'instaurer.

Je pourrais mentionner en passant que l'Organisation mondiale des fédéralistes mondiaux s'est également fixé des buts annexes semblables et que la prochaine conférence internationale devant avoir lieu à Tokyo en juillet prochain s'intitulera «Pour un nouvel ordre international dans la troisième décennie du développement». L'Association canadienne des fédéralistes mondiaux attache beaucoup d'importance à la question du développement dans le monde.

J'aimerais également signaler que l'Association des parlementaires canadiens a joué un rôle important dans la création d'une nouvelle association de parlementaires voulant faire progresser la cause du fédéralisme mondial. Elle s'intitule: le Mouvement des parlementaires pour une fédération mondiale. Un certain nombre de réunions ont eu lieu à l'origine sur l'initiative du Canada depuis quelques années à Washington, New York, Londres et Paris pour ne citer que les plus importantes. Cette nouvelle association s'efforcera surtout d'œuvrer par le biais des Nations Unies et de ses organismes spécialisés, et nous pourrons mieux défendre notre position sur ces questions internationales que ne peut le faire un organisme tel que l'Union interparlementaire qui n'est pas voué à un but aussi bien défini et qui vise simplement à offrir une tribune.

La motion dont nous sommes saisis s'inspire d'un document que le Mouvement canadien pour une fédération mondiale a présenté l'automne dernier au comité spécial mixte de la constitution, comité dont j'ai eu l'honneur de faire partie à titre de président conjoint, et qui avait été dirigé par M. T. James Stark, président d'Operation Dismantle, et par M^me^ Hanna Newcombe, coprésidente de l'Institut de recherche sur la paix dont le siège social est à Dundas. L'avant-propos de ce document se lit en partie comme il suit:

> Étant donné qu'au moment de modifier leur constitution, un certain nombre d'autres pays ont envisagé la question de la souveraineté nationale et le besoin d'assurer la «sécurité collective» et le bon ordre international, le Mouvement canadien pour une fédération mondiale invite le gouvernement du Canada à élaborer une constitution en fonction de l'avenir, et à mettre au point une formule globale qui concilie ces deux intérêts interdépendants.

A l'appui de sa proposition, le Mouvement canadien pour une fédération mondiale faisait état de certaines dispositions que d'autres pays ont prises et qu'il y a lieu, à mon avis, de signaler aux députés. Ainsi, l'article 25 de la constitution de la République Fédérale d'Allemagne se lit comme il suit:

> Les règles générales du droit public international feront partie intégrante de la loi de la Fédération. Elles auront préséance sur les lois et créeront directement des droits et des devoirs pour les habitants du territoire fédéral.

Ce n'est pas y aller de main morte que d'incorporer une disposition pareille dans une constitution nationale! Elle fait du droit international une partie intégrante du droit du pays et assujettit le droit du pays directement aux règles du droit international.

Voici ce que stipule la constitution de l'Inde à l'article 51:

> L'État s'appliquera à:
>
> *a*) promouvoir la paix et la sécurité internationales;
>
> *b*) maintenir des relations justes et honorables avec les nations;
>
> *c*) faire respecter les obligations résultant du droit et des traités internationaux qui régissent les relations des peuples organisés en États, les uns avec les autres; et
>
> *d*) favoriser le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage.

Les députés n'auront pas manqué de noter que les objectifs que je propose cet après-midi dans ma motion ressemblent beaucoup à ceux qu'énonce cet article de la constitution indienne. La principale différence, c'est que la motion comporte une cinquième catégorie faisant suite à la demande des représentants du Mouvement canadien pour une fédération mondiale qui, dans le mémoire qu'ils ont présenté au comité mixte de la constitution du Canada, disaient:

> Nous recommandons qu'afin de reconnaître l'interdépendance de toutes les nations et de tous les peuples, le Canada s'engage à céder, par voie législative, un certain nombre de ses pouvoirs souverains à une autorité mondiale comme les Nations Unies ou un gouvernement fédéral mondial, si cette démarche devait favoriser la paix et la sécurité collective dans le monde, ainsi que l'instauration d'un ordre mondial plus juste et plus humain.

Voilà de quoi s'inspire la cinquième partie de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Le comité spécial mixte avait beaucoup à faire en peu de temps l'an dernier et, dans le seul rapport qu'il a présenté, il n'a pas pu discuter cette proposition au fond. Nous avions espéré que le comité serait reconstitué l'hiver dernier, mais comme nos espoirs sont restés vains, le comité n'a pas vraiment eu l'occasion d'examiner cette question. Je désire cependant signaler à la Chambre que les dispositions du bill C-60, qui a été le principal sujet d'étude du comité, ne comportent aucune allusion à la loi internationale ni à l'ordre international. On trouve dans le bill C-60 la déclaration suivante: «à cette fin, il est déclaré que la fédération canadienne a pour objectifs», suivie d'une liste d'objectifs, contre lesquels je n'ai rien à redire, mais dont aucun n'élargit nos horizons au niveau international, même si l'un des paragraphes se lit ainsi: «d'élargir leurs horizons sur le plan individuel et, sur le plan collectif, de mieux assurer leur sécurité et leur identité nationale». L'explication détaillée qui suit l'expression de ce sentiment ne fait aucunement allusion à un ordre international, et c'est le genre d'allusion que cette motion tente d'inclure dans un futur document comme celui-là.

● (1620)

On peut se demander avec raison pourquoi on devrait trouver dans un document de ce genre une telle allusion à l'ordre international alors qu'en fait, il n'a peut-être aucune influence directe sur la politique canadienne, car nous sommes un peuple pacifique qui s'est toujours montré très coopératif au niveau international. Nous nous sommes fait remarquer, par exemple, par notre participation aux forces de maintien de la paix. Nous sommes généralement reconnus comme l'un des pays les plus généreux du monde, toujours prêt à apporter son aide sur la scène internationale.

Mais, maintenir ce point de vue reviendrait à nier qu'une déclaration de ce genre puisse avoir une valeur symbolique et je fais, bien sûr, allusion à ce qui est dit dans un document comme le bill C-60. L'article auquel nous aimerions apporter un amendement si ce bill nous était soumis est un énoncé des objectifs de la fédération canadienne. Les auteurs de cet énoncé d'objectifs ont fait bien des efforts pour tâcher d'englober dans leur formulation tous les différents aspects symboliques que peut signifier le fait d'être canadien. La question qu'il faut se poser c'est de savoir si nous pouvons vraiment nous exprimer en vrais Canadiens que nous sommes, si nous faisons abstraction de l'ordre international, vu que les Canadiens ont déjà apporté leur contribution à la collaboration mondiale et qu'ils continueront sans doute à le faire.

Donc, si nous voulons exprimer notre réalité telle qu'elle est, nous nous devons à nous-mêmes et peut-être au monde de faire figurer une déclaration de ce genre dans notre document fondamental. Aristote disait qu'une constitution ne se borne pas à décrire la façon d'organiser les institutions d'un État. C'est beaucoup plus. C'est finalement le principal moyen d'énoncer le mode de vie d'un peuple. C'est exactement ce que je suggère ici que ce document fondamental exprime notre mode de vie tel qu'il est. Or, les Canadiens ont toujours respecté et défendu les principes du droit international et sont fortement désireux de se conduire en bons voisins dans le monde.

C'est en ce sens que je considère qu'il est extrêmement important que notre document constitutionnel fondamental le stipule. Il devrait le reconnaître en principe, en déclarant que c'est l'idéal auquel le peuple canadien aspire.

Au cours de sa longue histoire, l'humanité a peut-être été motivée davantage par des symboles que par aucune des dures réalités de la vie quotidienne, peut-être parce qu'il nous arrive souvent de vouloir nous dégager de ces dures réalités, mais malheureusement, il arrive parfois aussi que des dirigeants sans scrupule, à dessein de détourner notre esprit de certaines pénibles réalités quotidiennes fassent miroiter ces symboles afin de nous arracher aux problèmes qui accaparent constamment notre pensée.

Il y a eu des guerres pour défendre des symboles comme la notion de *lebensraum*, de loi salique ou de ce qu'on voudra. Les symboles revêtent une extrême importance dans l'histoire de l'humanité, et si nous voulons exprimer par des symboles ce que c'est que le Canada, il ne faudra pas manquer de nous définir par rapport au reste du monde. Nul homme n'est une île, complète en soi, aucun pays ne saurait exister dans l'absolu. Dans un monde d'interdépendances que tout le monde s'accorde à reconnaître, nul pays ne peut se définir que par rapport au tout.

Voilà quelques-unes des raisons—et d'autres députés tel que celui d'Edmonton-Sud ne manqueront pas, je le sais, d'en exposer quelques-unes—qui ont poussé l'Association parlementaire pour une fédération mondiale à faire étudier cette motion par la Chambre. Il ne s'agit pas là d'une motion revenant tous les ans, d'une motion traditionnelle comme on en voit tant dans l'heure réservée aux initiatives parlementaires: certaines doivent traîner depuis 10, 12 ou 15 ans. C'est la première fois que le sujet est débattu. Nous l'avons inscrit parce que nous le jugeons très important et que nous voulons mobiliser l'appui de la Chambre.

Nous voulons presser le plus instamment possible le gouvernement, pour le cas où il présenterait dans un proche avenir de nouvelles formules pour la constitution canadienne, de reconnaître qu'il s'agit là d'une des choses les plus importantes à faire figurer dans les objectifs de la fédération canadienne.

Je laisserai maintenant le reste du temps aux autres orateurs, après avoir ajouté que je suis très reconnaissant de l'appui que j'ai reçu dans le rôle supranational, si je puis m'exprimer ainsi, dont s'est chargé l'Association parlementaire canadienne pour une fédération mondiale.

M. Douglas Roche (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) mérite des félicitations pour cette très importante motion. C'est une idée très ingénieuse qu'il a eue de marier cet après-midi deux des principales préoccupations de sa carrière parlementaire: le fédéralisme mondial et la réforme constitutionnelle. Il a su les marier d'admirable façon, et je le remercie d'avoir approfondi l'intérêt de la Chambre pour les questions dépassant le cercle immédiat des crises et des exigences qui retiennent quotidiennement notre attention.

Ce débat est utile parce qu'il amène la Chambre à réfléchir sur le travail d'une de ces associations parlementaires dont l'une ou l'autre ont su obtenir notre adhésion à tous. Il y a diverses conférences en diverses parties du monde à intervalle périodique. Il est très rare que nous ayons la possibilité d'étudier les conclusions des associations parlementaires, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles informent les parlementaires de la situation mondiale.

A l'occasion de ce débat, je me permets de demander encore une fois, comme on l'a fait auparavant, que les rapports des associations parlementaires soient renvoyés d'office pour étude au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale; en effet, j'estime que c'est de cette façon qu'il est possible de présenter les constatations des associations de façon structurée et de façon à pouvoir tous en bénéficier.

Aujourd'hui, le député de Windsor-Walkerville a saisi l'occasion, grâce à un coup du hasard, pour nous présenter une motion très opportune; en effet, cette motion fait suite à la réunion, vendredi dernier aux Nations Unies à New York, des députés de quelque 31 pays pour discuter de la situation mondiale qui préoccupe en ce moment les Nations Unies. Cette réunion a été parrainée par l'union internationale des parlementaires et par les parlementaires en faveur d'un nouveau monde, dont a parlé le député. Au fait, le député de Windsor-Walkerville, le député de Waterloo (M. McLean) et moi-même y avons assisté.

Qu'on me permette de dire, en passant, que nous avons regretté l'absence du secrétaire d'État (M. MacDonald). S'il n'avait pas été autrement préoccupé par d'autres questions dont il a été saisi, je suis sûr qu'il y aurait assisté, lui aussi; en effet, le secrétaire d'État est au nombre des parlementaires qui ont présidé avec énergie à la fondation de l'Association parlementaire pour une fédération mondiale. En effet, nous lui devons beaucoup ainsi qu'à ses prédécesseurs pour avoir mis sur pied l'organisme.

M. MacDonald (Egmont): Le sort de l'organisme repose désormais entre de meilleures mains.

M. Roche: S'il ne repose pas entre de meilleures mains, il a été en tout cas confié à d'autres.

Toutefois, avant de quitter l'Association parlementaire pour une fédération mondiale, je tiens à rappeler au secrétaire d'État et à d'autres que le distingué M. Frank Leddy, ancien président de l'Université de Windsor, prendra la parole à la réunion annuelle de l'Association, le 28 courant, à midi trente, dans cette enceinte.

● (1630)

Cela dit, nous en arrivons à l'idée maîtresse de la motion du député de Windsor-Walkerville. Ses commentaires d'aujourd'hui sont d'autant plus opportuns que le gouvernement va bientôt revoir sa politique étrangère en collaboration avec le comité mixte du Sénat et des Communes qui sera chargé d'étudier l'ensemble de la politique étrangère du Canada. En fait, les questions qu'il nous a signalées aujourd'hui et que je commenterai plus en détail dans un instant, doivent être examinées par ceux qui seront chargés de voir, du point de vue parlementaire, quelle devrait être la politique étrangère du Canada alors que nous entrons dans les années 80, dans un monde qui sera nettement plus interdépendant qu'à l'heure actuelle.

Dans les années 70 nous avons vu apparaître et même s'imposer les principales tendances géopolitiques influençant les relations Nord-Sud, l'émergence de la Chine, la question du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud, le système économique mondial, la question de l'énergie, la répartition des ressources, le partage des ressources. Voilà autant de facteurs qui font que notre monde pourra ou non devenir non seulement un endroit sûr, mais un environnement stable pour nous et nos enfants.

Les questions soulevées par le député valent la peine d'être étudiées, mais je dois dire que nous n'avons pas besoin d'une réforme constitutionnelle ou d'une nouvelle constitution pour favoriser la paix et la sécurité internationale—le premier des cinq points de la motion du député—car notre constitution actuelle ne nous empêche pas d'atteindre ces objectifs. Ce qu'il faut, avant de nous embarquer à nouveau dans la réforme constitutionnelle, c'est que le gouvernement et le Parlement informent les Canadiens, et accordent plus d'attention aux questions qui sont la clé de la paix, de la sécurité et de la justice dans ce monde en constante évolution. Cela n'exige pas de réforme constitutionnelle.

Nous devons considérer les cinq objectifs qui nous sont proposés dans cette motion sans oublier qu'ils sont inclus dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies à laquelle le Canada a évidemment souscrit en tant que membre fondateur et aussi, je dois dire, en tant que chef de file de l'ONU. Comme vous le savez le Canada a largement contribué au développement des Nations Unies.

Je me félicite de la motion proposée par le député et de la possibilité d'étudier au moment approprié, avec la participation des provinces, les questions de réforme constitutionnelle touchant aux obligations internationales. Toutefois, je pense qu'il serait préférable pour le moment de mettre l'accent sur les travaux qu'effectuent les Nations Unies à titre d'organisme international en vue de poursuivre les objectifs que le député, moi-même et nos collègues voulons précisément atteindre. Voyez-vous monsieur l'Orateur, les Nations Unies sont en train de poser, lentement mais sûrement, les fondements d'un nouvel ordre juridique international.

La déclaration des Nations Unies et les conventions sur les droits de l'homme—qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou civils—procurent pour la première fois à l'humanité une base philosophique profonde exprimée en termes pratiques. Nous avons ici une reconnaissance officielle et mondiale du respect dû à chaque être humain. En englobant les immenses océans et l'espace, les traités des Nations Unies soulignent aujourd'hui l'héritage commun de l'humanité.

En plus des conventions qui sont des morceaux de papier, les multiples travaux et programmes des Nations Unies répondent aux besoins prioritaires du monde. Quatre-vingt p. 100 des travaux et du budget des Nations Unies sont consacrés aux questions de développement qui sont au cœur de la motion proposée aujourd'hui par le député. En fait, notre vie quotidienne s'arrêterait sans ces institutions internationales qui régissent aujourd'hui le transport aérien, la lutte contre les épidémies, les postes et télégraphes, les bulletins météorologiques ou les satellites. Toutes ces activités ont lieu au sein de l'Organisation des Nations Unies, que ce soit à Genève, à Vienne, à Nairobi, à New York ou dans d'autres villes où les commissions et les organismes des Nations Unies façonnent l'infrastructure du monde qui est en train de naître sous nos yeux. Je pense donc que nous n'attribuons pas aux Nations Unies suffisamment de mérite pour avoir compris les besoins d'un monde en pleine évolution, pas plus que nous ne nous en attribuons à nous-mêmes qui, en tant que Canadiens, avons participé non seulement à l'avènement des Nations Unies, mais aussi à l'ancienne Société des Nations.

Je sais que nous vivons à une époque bien mouvementée. Nous avons justement un exemple aujourd'hui du chaos qui règne dans le monde et qui touche non seulement le gouvernement du Canada, mais aussi celui des États-Unis. Il est inutile de dresser le bilan des injustices, des préjugés et de tous les embêtements qui existent dans le monde. Il est impossible de fermer les yeux sur ces problèmes, mais je pense que nous devons aussi nous pencher sur les initiatives qu'on prend un peu partout dans le monde pour créer un rapprochement entre tous les êtres humains. Je n'essaie pas de créer une vision idéaliste du monde actuel. Ces initiatives reflètent les progrès accomplis par les nombreux mouvements partout dans le monde qui découlent soit de l'ONU soit d'autres organismes internationaux.

Depuis quelques années, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs pays étrangers. Au contact d'autres sociétés et d'autres cultures, j'ai constaté que quelque chose de très intéressant se produisait dans le monde. Les réalisations de l'homme sont plus positives qu'on ne pourrait le croire à lire les manchettes qui attirent l'attention sur les conflits et les événements tragiques qui se produisent dans le monde. Il y a plus de puissance créatrice dans le monde qu'on pourrait le croire et je pense que cela reflète les progrès que l'ONU surtout a pu accomplir.

Tout ce que j'essaie de dire, c'est que nous, parlementaires, devrions peut-être insister surtout sur les aspects positifs du progrès mondial afin d'encourager et de rassurer davantage les Canadiens en général si ceux-ci ne croient plus tellement au développement international parce que les progrès accomplis semblent insignifiants si on les mesure en fonction de critères bien restreints. Il serait donc utile de rappeler que l'année dernière, le gouvernement canadien a financé à 50 p. 100 168 organismes non gouvernementaux du Canada auxquels il a accordé plus de 50 millions de dollars de subventions. Ces 168 organismes non gouvernementaux reflètent le travail de milliers de Canadiens qui appuient les buts qui sont mentionnés dans la motion et que nous voyons comme un programme permanent.

● (1640)

J'aimerais rappeler à la Chambre que, le 6 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) a dit que le gouvernement attache beaucoup d'importance au travail des organismes non gouvernementaux et que l'appui du gouvernement à ces organismes augmentera, au lieu de diminuer, dans les années à venir. C'est très encourageant, surtout pour de nombreux Canadiens qui se soucient de l'orientation du gouvernement en matière des politiques étrangères visant à promouvoir le développement créatif dans la collectivité mondiale internationale, comme l'a signalé le député.

J'aimerais brièvement commenter certains des points de la motion du député. La question de la promotion de la paix et de la sécurité internationales est prévue dans la charte des Nations Unies. En parlant de paix et de sécurité, il ne faut pas oublier le rôle que joue le Canada lorsqu'il envoie des troupes pour maintenir la paix dans plusieurs parties du monde. En fait, le Canada a toujours participé aux forces internationales de maintien de la paix. Ce n'est qu'un exemple de la façon dont nous avons contribué à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Dans la deuxième partie de sa motion, le député parle du besoin de maintenir des relations justes et honorables entre les pays. Évidemment nous acquiesçons. En plus de maintenir un réseau diplomatique important, le Canada a adhéré à de nombreuses conventions régissant la conduite des relations entre les pays. Nous avons aidé à rédiger une convention sur les relations amicales entre États. Nous avons adhéré à la convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et participé à l'établissement de la convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires. Elle a été ratifiée en 1974, non seulement pour protéger ses propres citoyens, mais aussi pour régulariser cet aspect des relations entre États.

Si on passe au sujet suivant, favoriser le respect des obligations résultant du droit et des traités internationaux, nous voyons que le Canada favorise le respect de la loi dans les affaires internationales. La participation active du Canada à la conférence permanente du droit de la mer est un exemple de notre participation à cet effort.

Le quatrième alinéa parle de favoriser le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage; c'est l'élément le plus important de cette motion. Mais nous devons nous souvenir que le Canada se soumet à l'autorité inexorable de la Cour internationale de justice. Dans certains cas, nous sommes prêts à accepter l'arbitrage comme moyen de régler des différends internationaux. On retrouve souvent des clauses d'arbitrage dans nos accords bilatéraux avec d'autres pays. Beaucoup des sujets mentionnés dans la motion ont une application permanente au Canada.

Le député a particulièrement attiré notre attention sur le cinquième point de sa motion où il est question du transfert de pouvoirs nationaux reconnus à des instances mondiales en vue de favoriser la paix dans le monde. L'ONU est en train d'édifier l'encadrement d'un ordre mondial de ce genre. C'est un processus très lent et on pourrait même dire méthodique. Nous évoluons dans cette direction. Cependant, nous ne devons pas oublier que dans toute cession de pouvoirs nationaux à des instances mondiales, les provinces auraient un rôle primordial à jouer, dans toute éventualité de ce genre, parce que certains des pouvoirs mentionnés relèvent présentement de leur compétence.

En terminant, je félicite le député d'avoir présenté cette motion pour nous demander de faire en sorte que l'Association interparlementaire dont nous faisons partie se montre plus énergique et suive la direction donnée par l'Association des parlementaires fédéralistes mondiaux en faisant connaître ses conclusions à la Chambre et au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale afin que tous les députés de la Chambre puissent bénéficier des travaux de ces excellentes associations.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir le discours et les propos du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Ce fut beaucoup mieux que ses cours que j'ai suivis à la de droit faculté de l'Université de Toronto.

M. MacGuigan: Vous auriez du entendre ceux d'Atkey.

M. Waddell: Je note que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) est à sa place de l'autre côté. J'ai su me passer de ses cours.

M. Atkey: Laissons passer le temps.

M. Waddell: J'applaudis à l'initiative du député de Windsor-Walkerville. S'il eût été permis de le faire, j'aurais peut-être apporté à la Chambre quelques tartes de la boulangerie de Jean Pigott, parce que cette motion a quelque chose d'un peu tarte, pour utiliser un mot que le premier ministre (M. Clark) risque de trouver acceptable.

Notre parti n'a rien contre les points *a*), *b*), *c*) et *d*) de la motion. Ils nous paraissent raisonnables et nous voulons bien les appuyer. Mais le point *e*) est intéressant. Voici ce qu'il dit:

transférer à des instances mondiales des pouvoirs reconnus de la nation lorsqu'il y va de la paix mondiale.

Le député de Windsor-Walkerville nous demande d'insérer ce passage dans la constitution canadienne. Il est étonnant qu'il vienne nous proposer de remettre des pouvoirs du gouvernement canadien à des instances mondiales alors que chaque jour qui passe à la Chambre des communes, nous voyons le gouvernement remettre de ses pouvoirs aux provinces. Cette disposition manque de clarté et je suis certain que le député de Windsor-Walkerville serait d'accord avec moi s'il professait toujours le droit. Le Canada a déjà renoncé à un grand nombre de pouvoirs et de contrôles réels. Par exemple, nous avons remis en des mains étrangères le contrôle de notre politique énergétique.

Depuis trois semaines, on agite à la Chambre les problèmes que pose l'aménagement d'un port pétrolier sur la côte ouest et d'un gazoduc aboutissant aux États-Unis. Il a été aussi question du problème des pluies acides et il sera bientôt question de problèmes de communications relatifs à la radio et à la télévision et de l'américanisation des ondes et des émissions canadiennes. Nous devions entendre le président Carter aujourd'hui, mais, malheureusement, il a dû remettre sa visite. Nous attendions qu'il vienne à nous, car il faut s'en remettre à lui pour régler un grand nombre de nos problèmes. Effectivement, le Canada a renoncé à un grand nombre de pouvoirs et de contrôles en faveur d'instances internationales, surtout américaines.

Une autre chose que j'aimerais mentionner, c'est que nous ne contrôlons plus la circulation des informations parce que nous avons remis aux États-Unis des données d'informatique et de transmission, des émissions de télévision et le contrôle de l'influence de celle-ci. Hier soir, j'ai rencontré des radiodiffuseurs de chaînes d'État américaines venus chercher, à Ottawa, des émissions canadiennes à l'intention de leurs téléspectateurs canadiens. Ainsi, non seulement nos émissions s'américanisent-elles mais encore les chaînes américaines s'intéressent-elles aux productions canadiennes. Ayant montré que le Canada cède de fait une partie de sa souveraineté aux puissances étrangères, en particulier aux Américains, il me semble—pour en revenir au fédéralisme mondial—que nous n'avons pas besoin d'une nouvelle constitution. Mais il est évident que l'ancienne est dépassée et que de nombreux changements s'imposent.

● (1650)

L'un des principaux ministres du gouvernement, M. de Cotret, siège au Sénat. Moi qui suis nouveau et qui ne viens pas d'Ottawa, je trouve que c'est de l'indécence. On envoie un homme de 35 ans au Sénat, moyennant quoi on s'engage à lui verser une pension à vie. Pourquoi ne peut-on pas donner cet argent à ceux qui en ont besoin, aux retraités ou aux familles monoparentales, par exemple.

Nous pouvons régler certains des problèmes urgents mentionnés dans la résolution, promouvoir la paix internationale, la justice et les bonnes relations entre les nations, le recours à l'arbitrage dans le règlement des conflits internationaux, sans modifier la constitution. Nous pourrions y parvenir en adoptant certaines des stratégies qui ont été proposées ici même à la Chambre ces dernières semaines, notamment en administrant nous-même les revenus provenant de la mise en valeur de nos propres ressources, en préservant nous-mêmes notre culture et en contrôlant nos moyens de communication, en élaborant une véritable stratégie industrielle et en réglant le problèmes de nos autochtones. Le député de Selkird-Interlake (M. Sargeant), par exemple, a rappelé aujourd'hui le triste sort d'un ancien combattant canadien qui est mort dans de pénibles circonstances. Si nous adoptions ces mesures, peut-être notre souveraineté cesserait-elle de nous échapper.

J'aimerais souligner une chose au sujet de la réforme constitutionnelle. Je sais que le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) a affirmé que son collègue de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) s'en soucie, qu'il l'a adoptée comme cause dans sa carrière parlementaire; mais là d'où je viens dans l'Ouest, la question de la réforme constitutionnelle n'est pas importante. Elle semble revêtir plus d'importance ici à Ottawa que dans l'Ouest. Avant de me faire élire au Parlement, j'ai rencontré le député d'Edmonton-Sud à New York. J'ai toujours été un de ses admirateurs, j'espère qu'un jour il aura la chance d'être notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je dis cela très sincèrement car, en tant que simple citoyen, j'ai été impressionné en le voyant à l'œuvre à New York.

Le député a parlé de l'avenir, de l'esprit d'un gouvernement mondial; c'est vraiment de quoi il s'agit ici dans cette résolution. Je partage cet esprit et j'espère qu'un jour nous aurons un gouvernement mondial. Cet espoir a toujours fait partie de la plate-forme de notre parti, comme aussi peut-être de celle des autres partis. Mon parti estime qu'il importe pour nous d'avoir une association internationale très forte. Cet esprit s'est clairement manifesté à l'assemblée de l'internationale socialiste qui s'est tenue à Vancouver l'an dernier.

Je crois que nous aurons un jour un gouvernement mondial. Cela ne se passera peut-être pas de mon vivant ni même de celui de nos enfants, mais, comme le signalait le député d'Edmonton-Sud, je pense, que, quand il viendra, ce gouvernement mondial verra le jour subrepticement, parce que les organismes à caractère social auront progressivement fusionné par l'intermédiaire des nations du monde.

Martin Luther King a déjà dit que notre génie scientifique avait permis de réduire le monde à l'échelle du quartier et que maintenant, grâce à notre génie moral et spirituel, nous devions y insuffler l'esprit de fraternité. Il me semble que la résolution dont nous sommes saisis vise cet objectif et c'est pour cette raison que je l'appuie.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais mettre à profit les quelques instants qui nous restent pour faire savoir que je suis, moi aussi, de ceux qui sont reconnaissants au député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) d'avoir présenté cette motion. A mon avis, cette motion reflète les préoccupations de notre époque. Nous vivons dans un monde qui prospère dans l'interdépendance. Il importe de signaler que les cinq objectifs énumérés figurent dans la Charte des Nations Unies dont le Canada est membre fondateur. Notre pays s'est toujours appliqué à jouer son rôle dans toutes les activités des Nations Unies.

Il importe également de signaler que les Nations Unies évoluent et qu'elles deviennent de plus en plus un forum non plus seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les parlementaires qui sont en rapport constant avec la population et qui voudraient bien aider à expliquer à cette population certaines des grandes questions de notre monde.

J'ai eu l'honneur, avec deux autres députés à la Chambre, de faire partie de la délégation de parlementaires canadiens à la conférence de l'Union interparlementaire des Nations Unies tenue au Sri Lanka à la fin du mois d'août. Là j'ai vu l'incarnation même de l'interdépendance. Les Nations Unies avaient réussi à réunir des représentants de plus de 66 pays. Ces pays n'étaient pas tenus d'assister à la conférence du seul fait qu'on allait apporter des modifications à la constitution, bien que cette raison ait joué dans certains cas, mais bien par l'accord qui les lie au sein des Nations Unies. Les représentants de ces pays y étaient venus pour réfléchir à l'évolution que connaîtrait le monde dans les années 80 et pour voir comment on pourrait utiliser plus efficacement les fonds d'aide au développement pour améliorer l'ordre mondial. En ma qualité de représentant d'un pays membre du Commonwealth, cette conférence fut pour moi l'occasion de me rappeler notre interdépendance et notre lien avec le Commonwealth. Je constatai que, grâce à l'apport de l'ACDI, le Canada avait participé, sans y être contraint, aux programmes de développement mondiaux.

Une autre idée me vint à l'esprit et c'est le rôle que jouent les bénévoles canadiens dans cette association et dans cette évolution vers l'établissement d'une communauté mondiale. J'ai bon espoir qu'au cours de la révision de notre politique d'aide étrangère, qui sera effectuée sous peu, nous aurons l'occasion d'exprimer l'orientation du Canada pour les années 80 et que cette révision, à laquelle participeront des représentants de tous les partis et de l'autre endroit, sera le point de départ d'un nouvel effort en vue de réaliser les initiatives proposées à l'égard de la constitution, de sorte qu'il y aura une volonté exprimée par tous les Canadiens, à tous les paliers de gouvernement et par l'entremise des organismes non gouvernementaux.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)